DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

40–41 Élisabeth II

VOLUME V, 1992

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT–SEPTIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1991
AU DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1992, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 novembre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, dans ma ville de Hamilton, en Ontario, le taux de chômage atteignait 10,3 p. 100 en octobre, ce qui constitue une augmentation importante par rapport au taux de 6,8 p. 100 enregistré au mois d'octobre l'année dernière.

Le nombre d'assistés sociaux grossit dans la municipalité régionale de Hamilton—Wentworth. On a été témoin d'une augmentation constante des familles et des personnes qui doivent compter sur l'aide sociale depuis 1989. Le nombre des assistés sociaux s'est accru de 56 p. 100 depuis l'année dernière. Il y a actuellement 14 000 personnes qui touchent des prestations d'aide sociale dans la région.

La mauvaise gestion économique du gouvernement a créé un problème de chevauchement concernant le versement des prestations d'aide sociale par la région et d'assurance-chômage. Les gens attendent en moyenne huit semaines pour recevoir leur chèques de chômage. Les demandeurs ont droit de recevoir les prestations d'aide sociale et quand ils recoivent leur rappel de prestations d'assurance-chômage ils sont censés rembourser les prestations d'aide sociale. Hélas! rares sont ceux qui le font et cela coûte à la région plus de 2 millions de dollars par an. La région veut que les sommes dues au titre de l'aide sociale soient déduites à la source sur les chèques d'assurance-chômage, ce qui est une demande raisonnable pour établir un système équitable.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je constate que, cette année encore, on a décoré les couloirs du Parlement avec des arbres de Noël artificiels. C'est honteux! Quel terrible exemple à donner du point de vue de la protection de l'environnement! Voilà ce qu'on appelle «verdir» la Colline! Les vrais arbres de Noël ne nuisent pas à l'environnement. Ils sont beaux. Ils sont renouvelables. Ils sont canadiens. Et ils sentent bon, par-dessus le marché.

Je crois qu'il serait temps que le Parlement donne l'exemple en remplaçant ces arbres artificiels par de vrais beaux arbres de Noël.

Monsieur le Président, si le Parlement n'est pas assez sensé pour le faire, j'espère en tout cas que tous les Canadiens qui célèbrent la Noël feront, eux, preuve de bon sens et de patriotisme et qu'ils appuieront une industrie primaire canadienne de grande valeur en s'offrant un vrai arbre de Noël canadien cette année. Au cas où vous ne le sauriez pas, les plus beaux arbres de Noël viennent de la capitale canadienne de l'arbre de Noël, c'est-à-dire la rive sud de la Nouvelle-Écosse.

* * *

LES PLAQUES COMMÉMORATIVES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, en septembre, j'ai déposé une motion d'initiative parlementaire pour demander au gouvernement fédéral de souligner la contribution apportée au Canada par nos anciens premiers ministres défunts, en installant une plaque commémorative à proximité du lieu où ils ont été inhumés.

Alors que nous nous débattons pour réaliser l'unité nationale et affirmer notre identité en tant que Canadiens, le problème évident que j'ai constaté c'est que bon nombre de Canadiens ne font aucun cas de notre histoire. Nous oublions souvent de reconnaître les avantages considérables que nous retirons du fait de vivre au Canada.

J'ai bon espoir qu'en commémorant les efforts de ceux qui ont consacré leur vie à édifier notre nation, les Canadiens seront peut-être plus conscients de l'obligation qui incombe à notre génération de continuer à bâtir et à préserver l'unité canadienne. Le fait de savoir reconnaître les réalisations du passé nous aide à mieux nous préparer à faire face à l'avenir.

Je remercie les nombreux députés de tous les partis qui m'ont fait savoir qu'ils appuyaient personnellement cette initiative et j'aimerais bien que le gouvernement m'indique si ma motion a été choisie ou non. . .

M. le Président: Le temps de parole de la députée est écoulé.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM PANCANADIEN

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai reçu un appel téléphonique du député de Longueuil me demandant de signer une pétition venant de son chef, en faveur de la souveraineté du Québec.

Cette missive, communément appelée «la lettre à Lucien» visait à empêcher la consultation pancanadienne sur les propositions fédérales sur la Constitution.

Devant mon refus, il a insisté, prétendant que 15 députés du Québec avaient déjà signé cette pétition, dont les députés de Laprairie et de Châteauguay.

Après vérification, aucun député du caucus conservateur n'a signé cette pétition empêchant les Canadiens et les Canadiennes de se prononcer sur cet important dossier.

Monsieur le Président, cela est du harcèlement intellectuel, du maraudage politique de basse classe et cela est anti-démocratique!

Je demande à tous les députés de cette Chambre de refuser cette démarche parce que si nous voulons respecter les Canadiens et les Québécois, nous devons leur laisser le droit de s'exprimer en toute liberté.

Voilà comment agit le Bloc québécois dans sa démarche pour briser l'harmonie qui existe dans ce beau pays qui est le nôtre.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il est temps que le gouvernement cesse d'invoquer les négociations du GATT pour excuser son inaction ici, au Canada.

Ces négociations se déroulent aussi loin d'ici aujourd'hui qu'hier, et les efforts du gouvernement pour détourner l'attention sur ces négociations ont échoué. Il est temps qu'il s'attaque aux tâches qui lui incombent.

Ce qui s'impose clairement, c'est un ensemble de politiques et de programmes, dont bon nombre ne sont restés que des promesses du gouvernement, qui auraient pour effet de garder nos fermes familiales en exploitation et de préserver une certaine stabilité dans le monde agricole en attendant que le marché international revienne à la raison.

Le gouvernement ne peut pas avoir raison sur les deux plans. Il est temps qu'il fasse ce qu'il a à faire.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, j'ai été encouragé d'apprendre que Jim Taylor, un camionneur de Toronto, avait pris, en qualité de simple citoyen, l'initiative de défendre l'unité canadienne.

M. Taylor a en effet commandé 200 vignettes portant le message «Mon pays inclut le Québec» et en a collé une sur son camion à remorque. Les gens l'arrêtaient pour lui demander comment s'en procurer, de sorte que son stock s'est épuisé en moins de quatre semaines.

Sur les 300 lettres que son initiative a suscitées, une seule était négative. Encouragé par cette réaction, Jim a loué de l'espace publicitaire sur les panneaux de Mediacom, et il y a maintenant quinze panneaux dans onze villes d'un bout à l'autre du pays qui portent le message en anglais et en français.

Jim Taylor est extrêmement optimiste concernant l'avenir du Canada. Il sait que des problèmes nous attendent, mais il nous rappelle également que chacun de nous a les ressources pour trouver des moyens ingénieux de promouvoir l'unité canadienne.

Jim Taylor est bien placé pour le savoir. Il a pris cette initiative en tant que Canadien ordinaire et a prouvé que les attitudes positives peuvent être courageuses et contagieuses.

* * *

L'UKRAINE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les Ukrainiens ont longtemps attendu le jour où ils pourraient de nouveau hisser leur propre drapeau, élire leurs propres dirigeants et accomplir leur propre destinée tout en étant pleinement reconnus par la communauté internationale.

Le 1er décembre, ils seront tout près du but. En effet, ils iront voter au référendum sur la confirmation de la loi portant déclaration de l'indépendance de l'Ukraine adoptée le 24 août dernier. Je suis encouragé de voir que l'Ukraine favorise le désarmement nucléaire et appuie les droits des minorités.

L'Ukraine a le droit de décider de son sort, et je suis fier d'être un des trois députés qui partiront pour Kiev demain en mission d'observation du processus référendaire.

Ici depuis cent ans, les Canadiens ukrainiens, qui sont maintenant un million, accompagneront en esprit leurs compatriotes lors de la tenue de ce référendum.

Je n'ai jamais fait mystère de mon appui à la cause de l'indépendance de l'Ukraine dans mes lettres au premier ministre et mes interventions à la Chambre. La volonté d'un peuple de former une union est l'essence même de la démocratie.

J'exhorte le Canada à soutenir l'Ukraine à l'issue de ce référendum.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, c'est dur à croire qu'un dictateur se retrouve à la tête d'un nouveau parti politique au Canada.

On a maintenant droit à l'Évangile selon Preston. Le *Calgary Sun* fait état d'une note secrète diffusée par le Parti réformiste où l'on mentionne que Preston Manning doit contrôler et corriger les propositions et les politiques formulées par les membres de son parti.

À tous ceux qui ont adhéré à ce parti, je dis: un évangéliste politique a réussi à vous faire croire que le Parti réformiste s'adressait à la base.

La théorie de Preston Manning est simple: ses idées sont à prendre ou à laisser. Comme le faisait remarquer un réformiste: «Cela remet en question tout ce que prône le Parti.»

Je rappelle aux membres du Parti réformiste que le Parti conservateur sera heureux de les accueillir de nouveau au sein de son organisation et que leurs opinions ne seront contrôlées ni par le premier ministre, ni par tout autre représentant du parti. Vos idées et vos suggestions ne seront pas censurées.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, les libéraux ont d'abord changé leur fusil d'épaule au sujet de la guerre du Golfe.

Ils ont ensuite fait volte-face au sujet de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, puis au sujet de la TPS. Comme disait un membre important du Parti libéral: «Si nous savions ce que nous voulons faire, ce serait beaucoup plus facile d'en informer tout le monde.»

La fin de semaine dernière, les libéraux ont conclu qu'ils ne pouvaient trouver rien de mieux que leurs politiques obscures car, s'ils étaient élus, ils ne feraient rien d'autre qu'adhérer aux principes des conservateurs, c'est-à-dire tolérer la pauvreté pour favoriser le libre-échange et la compétitivité.

Le chef de l'opposition croit que la mondialisation est une réalité de la vie.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, contrairement aux libéraux et aux conservateurs, les néo-démocrates pensent que la pauvreté, le chômage et la pollution n'ont pas à devenir des réalités de la vie et que nous ne sommes pas obligés de tout céder aux multinationales.

Je n'ai qu'une chose à dire à la majorité des Canadiens qui sont d'accord avec moi et qui ne doivent pas nécessairement choisir entre Dupond et Dupont: «Bienvenue chez les néo-démocrates!»

* * *

[*Français*]

SYLVIE VALOIS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui vous parler d'une jeune judoka qui demeure dans ma circonscription électorale. En effet, M[lle] Sylvie Valois, âgée de 17 ans, a été sélectionnée par Judo-Canada pour représenter le Québec et le Canada au grand championnat panaméricain junior de judo à Medellin, Colombie.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner et faire mention du courage et de la persévérance de cette sportive junior canadienne qui, à l'heure où l'on se parle, se dispute une place d'honneur pour l'obtention d'une médaille d'or. Je crois qu'il est important de soutenir notre jeunesse qui occupe une place importante dans notre communauté et notre pays. Je termine en leur disant: Travaillez très fort, ne comptez pas vos efforts, soyez acharnés et vous deviendrez le symbole d'une fierté nationale. Nous avons besoin d'une jeunesse forte, disciplinée, combattive et surtout, monsieur le Président, déterminée.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE DU CAP-BRETON

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, dimanche dernier, des milliers de personnes inquiètes ont manifesté dans les rues de Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Les habitants du Cap-Breton en ont assez d'être blâmés pour les échecs du gouvernement. Nous en avons assez des fonctionnaires qui, reclus dans leurs bureaux, prennent des décisions sans consulter ceux qu'elles touchent.

Nous avons vu des sociétés bidons avec des demandes d'emploi bidons se précipiter comme des vautours, prêtes à profiter des malheurs de la population pour s'engraisser. À Sydney, le président de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a déclaré: «C'est l'analphabétisme et le mauvais temps qui empêchent les entreprises de venir s'implanter au Cap-Breton.»

Comment cet homme, ce haut fonctionnaire, ose-t-il insulter la population que cette agence était censée aider au moment de sa création? Le président de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique n'a pas de quoi pavoiser vu le nombre d'entreprises perdues d'avance que l'APECA a financées.

Le président de l'APECA met sur le compte du mauvais temps la débâcle économique du Cap-Breton. Les sombres perspectives économiques qui planent au-dessus de l'île tiennent davantage aux échecs de son agence qu'aux précipitations qui tombent sur notre région.

À mon avis, le moment est venu de démissionner pour ce haut fonctionnaire, faute de quoi le ministre responsable de l'APECA devrait le congédier et le congédier. . .

* * *

LE SÉNATEUR CLAUDE CASTONGUAY

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, à titre de membre du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, je tiens à remercier sincèrement le sénateur Claude Castonguay pour le rôle qu'il a joué comme coprésident au cours des quelques premiers mois du mandat du comité.

Le sénateur Castonguay est un représentant précieux du Québec et il est fort respecté non seulement dans sa province, mais aussi dans l'ensemble du Canada. Il a été un membre clé du comité chargé d'étudier la Constitution, et sa participation constructive nous manquera beaucoup.

Je me joins aux autres députés et aux sénateurs pour souhaiter au sénateur Castonguay un prompt rétablissement.

[*Français*]

. . .et l'espoir, qu'en dépit de son absence involontaire, il pourra continuer à nous faire bénéficier de son conseil avisé.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU FILET DÉRIVANT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'apprendre que le Japon a accepté de se conformer, d'ici à la fin de 1992, au moratoire des Nations Unies sur l'emploi des grands filets de pêche appelés filets dérivants. Le recours à ces filets est une pratique répugnante qui ravage les océans. Ces grands filets sont souvent appelés les «murs de la mort» parce qu'ils emprisonnent et tuent un grand nombre de dauphins, de baleines, de tortues, d'oiseaux et d'autres espèces aquatiques.

La pêche aux filets dérivants continue d'être pratiquée par la Corée du Sud. Nous prions instamment le gouvernement du Canada de demander à notre ambassade à Séoul d'exhorter la Corée du Sud à respecter le moratoire et à se comporter d'une manière responsable vis-à-vis de l'environnement.

* * *

NAGORNO-KARABAKH

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, hier soir, la télévision soviétique annonçait que le parlement d'Azerbaïdjan avait décidé d'abolir le statut autonome de Nagorno-Karabakh et de changer le nom du centre régional.

L'agence de nouvelles Tass a déclaré que les députés azerbaïdjanais appuyaient cette mesure à l'unanimité. Près de 1 000 personnes ont été tuées et des centaines de milliers d'autres ont dû quitter leurs foyers au cours de la guérilla qui a duré près de quatre ans. La décision d'abolir Nagorno-Karabakh aura certainement pour effet d'engendrer encore de la violence et des effusions de sang.

Je demande à notre gouvernement et aux Nations Unies de dénoncer vigoureusement cette décision du parlement d'Azerbaïdjan.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Ce matin, tous les journaux du pays mentionnaient que le gouvernement avait cédé aux pressions internes et externes et décidé de ne pas déposer de projet de loi sur un référendum national.

• (1420)

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il convient de consulter les Québécois en ce qui a trait à leur avenir constitutionnel, mais qu'il ne convient pas de consulter la population canadienne en ce qui a trait à son avenir à elle?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le gouvernement a pris un engagement très clair dans le discours du Trône, et je cite ici le gouverneur général:

Vous serez appelés à légiférer pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer davantage à la réforme constitutionnelle.

C'est là un engagement que nous avons l'intention de respecter.

La question a trait au mot «référendum». Le député sait que, dans les circonstances actuelles, en particulier dans la province de Québec, ce mot est lourd de sens. Le député sait que si l'on employait ce terme, nous éloignerions ceux que nous voulons plutôt inciter à faire partie du Canada. Nous voulons que l'attention continue d'être portée sur les propositions de renouvellement de la Confédération. J'espère que le député est animé par le même sentiment.

Je n'ai certainement pas l'intention d'employer des mots qui risquent d'éloigner des personnes susceptibles de vouloir faire partie du Canada. Je pose la question suivante au député: va-t-il insister pour employer des mots qui éloigneront des Québécois susceptibles de vouloir faire partie du Canada?

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je veux que le ministre sache que les libéraux ne sont pas des lâches et qu'ils n'ont pas peur des mots. Le mot «référendum» a un sens bien précis.

Au Québec, il y a eu un référendum et il pourrait y en avoir un autre l'an prochain qui permettra aux Québécois de dire oui ou non au Canada.

Pourquoi le ministre et ses collègues ont-ils peur de laisser les Canadiens dire oui dans un référendum national, oui au Canada et oui aussi au Québec?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je sais où le député veut en venir. Je connais l'histoire des campagnes référendaires et les connotations du mot ne m'échappent pas.

Nous avons l'intention de respecter l'engagement que nous avons pris dans le discours du Trône de trouver un moyen pour les Québécois et les autres Canadiens de prendre part aux décisions constitutionnelles. Et c'est ce que nous ferons.

À un moment où nous tâchons d'attirer l'attention sur les propositions de réforme constitutionnelle, où nous cherchons à multiplier les appuis en faveur du renouvellement du Canada, ce serait de la folie pure pour un gouvernement national d'employer un mot chargé. Nous perdrions ainsi de précieux appuis. Ce serait une grave erreur pour le Canada.

C'est peut-être la stratégie du Parti libéral, mais ce n'est pas la nôtre. Nous cherchons des moyens de rallier les Québécois et les autres Canadiens à un fédéralisme renouvelé.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

J'ai beaucoup de sympathie pour le ministre parce que je sais où il veut en venir. Mais j'ai mes doutes au sujet de certains de ses collègues parce que je sais aussi où ils veulent en venir.

Je demande au ministre de nous assurer que tous ses collègues, y compris ceux du Québec, appuient ses initiatives. Peut-il assurer à la Chambre que tous ses collègues du Québec vont expliquer aux Québécois les propositions gouvernementales et qu'ils vont parler au nom du Canada dans la province de Québec?

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je peux assurer mon collègue et le Parti libéral que les membres de mon gouvernement et nos supporters ici vont continuer à travailler pour des changements constructifs dans notre fédération canadienne.

Nous avons mis sur la table des propositions spécifiques et nous avons invité les améliorations à nos propositions spécifiques. On ne veut pas avoir une diversion de cet objectif par l'utilisation des mots qui peuvent donner plus de poids au séparatisme qu'on le veut.

Nous sommes ici pour reconstruire le Canada. Nous ne sommes pas ici pour aider les séparatistes au Québec ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Notre caucus a rencontré aujourd'hui des représentants du monde agricole et des politiques qui, pour parler de l'agriculture, employaient des expressions comme «le déclin d'une nation» et «l'agonie d'une culture».

Les statistiques montrent que les faillites d'entreprises agricoles et connexes ont augmenté de 77 p. 100 en octobre, par rapport à septembre, mais de 250 p. 100 pour la Saskatchewan. Certains agriculteurs ne tiendront pas le coup jusqu'à Noël. Pourtant, ce gouvernement insiste pour attendre avant de distribuer la totalité de ses fonds d'urgence destinés aux agriculteurs?

Pourquoi pas maintenant, par pitié?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, par souci de précision, je rappelle que l'argent est distribué dès maintenant. Déjà environ 10 p. 100 de la somme totale prévue dans le compte de stabilisation du revenu net a été envoyée. Des formules de demande seront envoyées avant la fin de cette semaine, pour ceux qui voudront se prévaloir de l'aide spéciale s'élevant à 400 millions de dollars. On a aussi commencé à distribuer l'argent prévu dans le cadre du régime universel.

Les agriculteurs peuvent obtenir des avances en argent comptant. Le gouvernement, en offrant une marge de crédit à l'Union soviétique, entre autres, accélère grandement le transport terrestre et maritime du grain.

C'est en tant qu'agriculteur que je dis que nous avons beaucoup apprécié d'avoir la visite des agriculteurs, cette semaine. J'ai eu la chance de les rencontrer ce matin, et le caucus entier a passé une heure avec eux. Nous les avons rencontrés hier en compagnie du vice-premier ministre. Notre premier ministre a aussi rencontré son homologue de la Saskatchewan. Ils ont plaidé leur cause avec beaucoup de distinction, et je crois qu'ils sont parvenus à convaincre les gens de la tristesse de leur situation. On prend ainsi conscience du mérite qu'ils ont, en cette période où les prix sont tellement bas.

Cela étant dit, nous sommes en train de distribuer l'argent que nous avons déjà offert. À mon avis, le député devrait se rendre compte que quelque 2,8 milliards de dollars nets seront versés aux agriculteurs dans le cadre de programmes du gouvernement d'ici la fin de juin 1992; c'est beaucoup d'argent.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre, qui a laissé entendre hier qu'il allait rencontrer le ministre des Finances pour discuter de la possibilité d'octroyer une aide financière supplémentaire aux agriculteurs. S'il prend autant de temps à se faire une idée que la dernière fois, des centaines d'agriculteurs pourraient perdre leurs entreprises.

Ma question est la suivante: peut-il donner l'assurance aux agriculteurs canadiens qu'il leur fournira sans tarder cette aide avant que des centaines d'entre eux fassent faillite?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, sauf votre respect, les programmes qui sont mis en oeuvre sont le résultat de consultations tenues auprès des associations d'agriculteurs et des provinces. J'estime que l'aide financière est versée assez rapidement, compte tenu du processus que nous devons utiliser.

Par le passé, une partie de l'aide n'était versée que le printemps, au moment des semences, ce que le député n'a pas manqué de signaler bruyamment à la Chambre ces dernières années. Une partie de l'aide de cette année est en fait sur le point d'être versée. Je viens tout juste de lui dire que les formulaires de demande vont être postés dès cette semaine. Si les agriculteurs remplissent leurs formulaires et nous les font parvenir sans tarder, ils recevront sans doute une partie de leur argent avant Noël.

• (1430)

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une question très grave à poser au premier ministre du Canada.

La plupart d'entre nous, députés, avons eu l'occasion, ces deux derniers jours, de nous entretenir avec des agriculteurs de toute la région des Prairies. Nous connaissons le sentiment de frustration, le désespoir et la situation tragique que vivent ces agriculteurs. Depuis les années 30, nous traversons en ce moment la pire crise de notre histoire, si l'on tient compte du nombre des faillites, du nombre des revenus nettement inférieurs au seuil de la pauvreté, de toutes sortes de problèmes sociaux et économiques, puis de l'exode de la population scolaire et de la population rurale.

Ainsi, le premier ministre peut-il dire aux agriculteurs de notre pays, et notamment à ceux des Prairies, s'il est disposé à leur accorder l'aide supplémentaire de 500 millions de dollars qu'ils demandent et cela, sous peu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu un excellent entretien hier à ce sujet, justement, avec le premier ministre de la Saskatchewan. Celui-ci a reconnu, je crois, que les sommes versées dans le cadre du régime universel et du compte de stabilisation du revenu net et le paiement compensatoire de 800 millions de dollars sont probablement les montants les plus importants jamais versés par le gouvernement fédéral aux agriculteurs canadiens.

Il a fait valoir à nouveau—et je la connais—la situation particulièrement vulnérable dans laquelle les agriculteurs se trouvent à cause des prix à la baisse des céréales. C'est pour cette raison d'ailleurs que le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce extérieur sont à Genève en ce moment, car nous avons une occasion unique d'essayer de mettre fin à la guerre suicidaire des subventions que se livrent les Européens et les Américains aux dépens du commerce, cette guerre qui prive les Canadiens de leur part du marché et qui fait baisser les prix de leurs produits ici même, au Canada.

Nous avons beaucoup fait—comme le premier ministre l'a reconnu, je crois—pour les producteurs, mais les prix au Canada sont encore à peu près aux niveaux de 1962. Les coûts d'exploitation pour les agriculteurs ont grimpé, mais les prix de leurs produits demeurent bas. Nous avons lancé d'excellents programmes et libéré des sommes importantes, mais j'ai fait savoir au premier ministre que dès que le ministre des Finances serait de retour, je m'entretiendrais avec lui et avec le ministre de l'Agriculture de la possibilité de restructurer des programmes afin qu'ils profitent davantage aux agriculteurs.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Hier, j'ai rencontré un citoyen de Gull Lake, en Saskatchewan, qui m'a dit que l'âge moyen des agriculteurs dans les municipalités rurales est actuellement de 61 ans et que 56 p. 100 des agriculteurs de sa localité risquent une saisie. J'estime, monsieur le Président, que nous sommes en présence d'une urgence nationale, d'une crise nationale.

Je me demande si le premier ministre va finir par se rendre compte qu'il est de son devoir de redonner confiance aux agriculteurs en leur assurant que dès qu'il rencontrera son ministre des Finances, il va lui demander d'accorder d'urgence un montant supplémentaire de 500 millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest. Je l'en supplie.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, quel que soit le montant que le gouvernement va dégager pour redresser la situation, il se trouvera sûrement quelqu'un pour dire que c'est une goutte d'eau dans la mer. Nous savons bien que c'est insuffisant. Il y a des gens qui ont du mal à subvenir à leurs besoins avec les revenus qu'ils tirent de l'agriculture. Cela n'a rien de bien réjouissant pour personne.

Permettez-moi de rappeler que, d'ici juin prochain, les agriculteurs canadiens ont la possibilité de faire beaucoup d'argent dans le domaine des céréales. Tout n'est pas perdu. D'ailleurs, il y a des indices qui révèlent que les prix montent. Cette semaine encore, nous avons augmenté les paiements d'acompte dans le cas du malt et de l'orge.

On observe d'autres signes positifs tels la situation favorable du marché du blé, le fort volume des récoltes ou les résultats du programme que nous avons mis en oeuvre pour aider la Commission du blé et d'autres organismes canadiens à s'acquitter de leur mandat qui est de vendre des céréales. Nous avons tout ce qu'il faut pour assurer le transport des récoltes, plus abondantes que jamais, si bien que, la hausse de prix aidant, il y aura encore des rentrées d'argent pour les agriculteurs. Ce sont là autant de signes qui révèlent que la situation s'améliore.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Hier et encore aujourd'hui, le premier ministre a dit que le gouvernement chercherait d'autres fonds pour venir en aide aux agriculteurs. Est-ce uniquement un stratagème pour renvoyer la coalition des agriculteurs chez eux avec une lueur d'espoir ou le premier ministre parle-t-il sérieusement de reconnaître que les agriculteurs ont immédiatement besoin de fonds supplémentaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il se trouve que je suis premier ministre d'un gouvernement qui a accru de 650 p. 100 l'aide aux agriculteurs de l'Ouest et qui leur a accordé plus d'aide que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Nous avons toujours soutenu les agriculteurs canadiens et nous continuerons en ce sens.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je suis une Canadienne hors Québec, comme beaucoup de Canadiennes et de Canadiens qui veulent avoir la possibilité de dire oui au Québec. Il y a des milliers et des milliers de Canadiens hors Québec qui veulent avoir la chance de rétablir la confiance du Québec en notre pays. Est-ce que le premier ministre va nous donner la chance, nous les Canadiens hors Québec qui croyons toujours à un pays renouvelé, de voter oui au Québec dans un référendum national?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien, monsieur le Président, nous avions tous une occasion de dire oui au Québec avec l'Accord du lac Meech.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et je félicite la députée de Hamilton-Est de son appui à cet accord. Malheureusement, certains autres ont refusé de le faire et alors on se retrouve maintenant dans une situation où on est obligés de reconstruire les ponts entre le Québec et le Canada. Voilà que le gouvernement a pris un engagement, comme le ministre vient de le mentionner, à l'effet que le Parlement sera appelé à légiférer, au mois de mai 1991, pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer davantage à la réforme constitutionnelle. Nous allons respecter intégralement cet engagement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai peut-être plus confiance à la démocratie que le premier ministre, parce que moi j'ai confiance que, si l'on donne la chance aux Canadiens et Canadiennes hors Québec, ils vont massivement voter en faveur du Québec, lors d'un référendum.

Alors, je pose ma deuxième question au ministre responsable du dossier constitutionnel.

[*Traduction*]

Contrairement au premier ministre, je ne crains pas la démocratie, et j'estime que les Canadiens devraient avoir voix au chapitre. Je veux donner aux Canadiens une occasion de dire oui au Québec. Des milliers d'entre eux sont prêts à le faire. De quoi avez-vous peur, monsieur le premier ministre?

M. le Président: Le député de Gatineau—La Lièvre a la parole. La députée enfreignait le Règlement.

Mme Copps: Qu'y a-t-il de si difficile?

M. le Président: Le député de Gatineau—La Lièvre a la parole.

Une voix: Ne te lève pas, Mark. Ne te lève pas.

M. le Président: Le député de The Battlefords—Meadow Lake a la parole.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'AGRICULTURE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, une très importante coalition d'agriculteurs et de dirigeants d'associations agricoles sont encore à Ottawa, afin de souligner un grave problème socio-économique auquel les agriculteurs et les Canadiens des régions rurales sont confrontés. Les membres de cette coalition ont signalé qu'ils respectaient leurs engagements financiers, mais que le gouvernement fédéral, qui leur a promis une aide adéquate dans le cadre de la troisième ligne de défense, n'a pas encore respecté cette promesse. Étant donné que le gouvernement fédéral a forcé les provinces à contribuer plus qu'elles ne le pouvaient au RARB et au CSRN, le ministre ne croit-il pas qu'il est temps pour le gouvernement de prendre ses responsabilités en versant dans le cadre de la troisième ligne de défense une aide suffisante et acceptable de 1,3 milliard de dollars comme le réclame la coalition?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, si le député parle de prendre ses responsabilités, je tiens à lui signaler que les agriculteurs n'ont jamais reçu une aide aussi généreuse de la part d'un gouvernement dans le passé. Je le répète, peu importe les montants, ce ne sera jamais assez. Manifestement, les provinces ont également une certaine responsabilité en l'occurrence.

• (1440)

Une partie de la somme de 640 millions de dollars qui a été versée au printemps dernier était destinée à ce qu'on appelle la deuxième ligne de défense, et nous aurions pu garder cet argent et le consacrer à la troisième ligne de défense.

Permettez-moi de vous donner les pourcentages. Au cours de la dernière année financière, 83,2 p. 100 de toute l'aide apportée directement par tous les niveaux de gouvernement aux producteurs en Saskatchewan, venait du gouvernement fédéral.

J'espère que le député demande également à son nouveau premier ministre provincial de faire sa part.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire. Il s'agit d'une question urgente sur laquelle le gouvernement fédéral doit se pencher immédiatement à ce stade-ci. Les producteurs s'attendent à ce que leur gouvernement leur vienne en aide en période de vaches maigres.

Étant donné que les ministres ont trouvé 800 millions de dollars qu'ils disaient ne pas avoir auparavant et que les représentants des agriculteurs présents à Ottawa aujourd'hui jugent ce montant insuffisant, n'est-il pas temps qu'on s'attaque à cette question urgente en prenant des mesures qui s'imposent selon la coalition des agriculteurs, afin que les gens puissent exploiter leurs terres avec confiance plutôt qu'avec crainte.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, ce genre de débat n'aide en rien les agriculteurs. Il s'agit là d'un problème que nous devons tous essayer de régler de notre mieux. Cela vise les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Le député devrait savoir que l'Alberta vient récemment de verser 110 millions de dollars de plus et je voudrais lui rappeler que la province qu'il représente a décidé, sous le nouveau gouvernement provincial, de ne plus harmoniser sa taxe avec la TPS fédérale. Si je ne m'abuse, cette décision va coûter à la province plus de 200 millions de dollars.

Si les autorités provinciales voulaient vraiment aider les agriculteurs, elles auraient dû maintenir cette harmonisation, car elles auraient eu ainsi 200 millions de dollars de plus à consacrer aux agriculteurs de la province.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture.

Après quatre ans de travail auprès des différents participants concernant l'article XI du GATT, le gouvernement canadien a soutenu avoir reçu l'appui de quelques pays participant. En dépit de cela, le Rapport Dunkel révèle un alignement sur la position américaine avec le consentement des gouvernements européens, mettant ainsi fin à tout contingentement des programmes agricoles au Canada.

Quelles sont les intentions du gouvernement face à cette menace à notre système agricole?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je viens de parler, il y a à peine quelques minutes, avec le ministre de l'Agriculture, mon collègue, qui, avec le ministre du Commerce extérieur ont rencontré, plus tôt aujourd'hui, M. Dunkel.

Il y a eu une rencontre également du groupe de Cairns, une rencontre du groupe de Quad dont le Canada fait partie pour justement discuter et en présence, monsieur le Président, et avec la coopération des leaders agricoles canadiens qui sont actuellement à Genève.

Je dois dire que les leaders agricoles canadiens appuient encore totalement la position canadienne et n'ont pas jeté le moindre blâme sur la position canadienne. Nous avons préparé cette position, monsieur le Président, la position canadienne, avec les producteurs agricoles. C'est ensemble, lors d'une consultation extensive, que nous avons préparé notre position au GATT. Nous la défendons toujours avec la dernière des énergies, monsieur le Président, et c'est avec eux que nous avons bâti cette position et c'est avec eux que nous allons continuer de travailler.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, les propos du ministre sont pour le moins surprenants quand on considère que les propositions constitutionnelles, en septembre dernier, prônaient la fin des offices de mise en marché comme une entrave à la circulation des marchandises.

À maintes reprises, le gouvernement avait été obligé de ramener à l'ordre les négociateurs à Genève pour leurs déclarations qui résumaient ces mêmes propositions-là.

Comment voulez-vous, monsieur le ministre, que les cultivateurs aient encore confiance quand ils constatent des contradictions flagrantes dans notre système agricole? En d'autres mots, quelle est votre position agricole pour le Canada?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de voir mon collègue prendre la position que le critique du Bloc québécois soutenait hier à la Chambre des communes. Les ministres provinciaux, M. Picotte et M. Ciaccia, ont réaffirmé hier qu'ils soutenaient et qu'ils étaient toujours derrière la position canadienne, monsieur le Président.

Dans la position canadienne, nous maintenons toujours le maintien de l'article XI renforcé et clarifié, monsieur le Président.

Et c'est la position canadienne très claire, qui a été réaffirmée au directeur général du GATT aujourd'hui et à tous nos partenaires agricoles en Europe, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, Statistique Canada rend publiques de sombres données: les faillites ont augmenté de 45 p. 100. Depuis le début de cette année, 63 000 particuliers et entreprises ont été acculés à la faillite à cause de l'incompétence de ce gouvernement en matière économique.

La semaine dernière, le ministre des Finances a reconnu avoir énormément exagéré en disant qu'il y avait une relance économique. Le premier ministre est-il prêt à l'imiter aujourd'hui? Admettra-t-il enfin qu'il n'y a pas de relance, que la récession persiste et que ce sont les politiques économiques de son gouvernement qui ruinent ainsi l'économie canadienne?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je doute que le gouvernement admette tout cela, car la réalité est tout autre.

Il est vrai que le nombre de faillites est troublant. Nous en sommes bien conscients. Je précise d'ailleurs que ce sont les faillites des particuliers qui sont plus nombreuses, car les faillites des entreprises ont à peine augmenté.

Nous attribuons ces chiffres au niveau élevé des taux d'intérêt et nous avons pris des mesures correctives. Ainsi, depuis septembre, les taux d'intérêt ont baissé de 100 points de base et la situation devrait maintenant favoriser la relance. Cette relance est encore fragile et, si les libéraux affichaient moins de pessimisme, tout le monde s'en portera peut-être mieux.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Selon un sondage Gallup qui doit paraître demain, 90 p. 100 des Canadiens pensent que la récession n'est pas finie. Il y en a 84 p. 100 qui jugent inappropriées et inacceptables les politiques économiques du gouvernement.

Si la récession est terminée, comme il le soutient, le ministre peut-il expliquer pourquoi neuf Canadiens sur dix l'ignorent toujours?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce sondage étant secret, je devrai attendre à demain pour pouvoir en examiner les résultats.

Je conviens que le nombre de faillites est très inquiétant, mais c'est une raison de plus pour nous assurer d'avoir les bonnes politiques. Si le député est d'avis que la façon de faire des libéraux est la meilleure, qu'il faut donc emprunter l'argent qui nous manque, hausser les impôts, s'emparer des capitaux, de sorte que les entreprises ne puissent s'organiser et créer des emplois, je pense qu'il se trompe.

Quant à nous, nous nous rappelons que, pendant la récession des libéraux, le nombre des faillites était deux fois plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

* * *

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La semaine dernière, lorsqu'on a dit, dans cette Chambre, au ministre des Sciences, que l'entente entre McDonnell Douglas et Taiwan coûterait au Canada 3500 emplois dans l'industrie aérospatiale, celui-ci a répondu qu'il ne s'agissait là que d'une simple «supposition».

En même temps, le président de McDonnell Douglas déclarait que lorsque les commandes actuelles auront été exécutées, McDonnell Douglas fermera ses portes.

Pourquoi ce gouvernement ne croit-il pas le président de McDonnell Douglas qui a dit que ces emplois étaient appelés à disparaître? Attend-il, pour agir, que les travailleurs aient obtenu leur lettre de congédiement?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, nous faisons tout notre possible pour aider McDonnell Douglas, surtout en ce qui concerne le MD-12.

Aucune entente ferme n'a été conclue entre McDonnell Douglas et Taiwan. Aucune entente n'a été conclue entre les gouvernements, et le député sait qu'une telle entente est nécessaire avant qu'un engagement ferme ne puisse être pris.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, cela n'a aucun sens, parce que le président de McDonnell Douglas a déclaré que ces emplois étaient en jeu. Ce n'est qu'un autre exemple de l'incompétence et de la mauvaise gestion de ce gouvernement en matière d'économie.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple. La semaine dernière, le ministre des Sciences a dit à la Chambre que le gouvernement n'était pas au courant de l'entente entre McDonnell Douglas et Taiwan.

• (1450)

L'entente a été signée en juillet dernier. Pourquoi le gouvernement n'en savait-il rien? Comment ce gouvernement peut-il gérer notre économie quand il ne sait même pas ce qui arrive à l'un de nos principaux avionneurs?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, ce qui a été signé, c'est une lettre exprimant l'intention d'en arriver à une entente. Cette entente n'a pas encore été conclue. Ni le gouvernement de Taiwan, ni celui des États-Unis n'ont signé d'entente leur permettant d'agir.

En ce qui concerne l'assemblage du MD-12, nous sommes disposés à appuyer McDonnell Douglas et à l'aider à obtenir ce contrat.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre et son gouvernement indiquent que ces chiffres des faillites sont inquiétants. En fait, ils sont à des niveaux records, des niveaux qui n'avaient jamais été aussi élevés dans ce pays. Le ministre laissait entendre qu'il n'y avait pas eu une grosse augmentation du nombre des faillites d'entreprises. En réalité, elle a été de 22 p. 100.

Si le ministre veut vraiment que le crédit parvienne aux gens de ce pays menacés de faillite, pourquoi n'écoute-t-il son surintendant des institutions financières qui disait aujourd'hui que les banques ne prêtaient pas à qui elles devraient? Pourrait-il déclarer ici même que les banques et le gouvernement devraient agir pour stimuler l'économie?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec les chiffres que vient de citer le député. Bien sûr que la situation est inquiétante, et c'est pour cela que nous devons agir pour la corriger en créant les conditions qu'il faut.

Laissez-moi vous donner quelques exemples. Nous avions cette année quelque 2 millions d'entreprises contre moins de 1 million en 1982. Cela donnait pour cette année-là un taux de faillite de 1,28, alors qu'il n'est actuellement que de 0,78. Ce n'est évidemment pas une situation satisfaisante, mais il ne faut pas dramatiser.

Nous traversons une période de transition. Le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut pour créer les conditions de la reprise, et cela ne se fait pas en empruntant l'argent que nous n'avons pas. Le résultat de cela serait simplement un détournement des capitaux vers les coffres de l'État plutôt que vers les entreprises qui en ont grand besoin pour résoudre leurs problèmes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Pourtant, monsieur le Président, le surintendant des institutions financières du gouvernement dit que le système bancaire ne prête pas l'argent aux entreprises qui en ont besoin, en dépit de la baisse des taux d'intérêt. La politique du gouvernement ne donne pas de résultats.

Je voudrais interroger le ministre sur une note confidentielle du Fonds monétaire international indiquant que c'est le FMI qui a prié les gouvernements de suivre cette politique.

Le ministre est-il prêt à admettre que la raison pour laquelle il refuse d'aider la population canadienne qui souffre de la récession c'est qu'il écoute le FMI à Washington?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir dire au député qu'il n'en est rien. Si nous avions suivi la politique que les libéraux ont suivie pendant 15 ans avant nous, notre déficit serait d'au moins 100 milliards et là nous recevrions des instructions du FMI.

Mais pas en ce moment. Nous avons pris ces décisions avant. Ce que dit le FMI, c'est que nous avons déjà pris certaines des mesures qu'il recommanderait, parce que ce sont de saines mesures.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le 5 juin dernier, j'ai demandé au ministre quand il allait produire les études environnementales des politiques du gouvernement. Sa réponse a été la suivante: Nous n'avons pas encore les méthodes pour le faire. Hier, à la Chambre, j'ai posé la même question, et malheureusement j'ai eu la même réponse. Aucun progrès en six mois. Pourtant, un institut très réputé, *Resources Future International*, dans une étude que j'ai ici et que le ministre connaît bien, a déjà développé depuis longtemps les méthodes que le ministre cherche, supposément.

Monsieur le Président, le ministre est-il prêt à soumettre immédiatement au vérificateur général pour approbation, les méthodes établies dans ce rapport afin de les appliquer à l'étude du prochain budget?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on va bien se comprendre sur le sens de nos échanges d'hier. Ce que j'ai dit au député de LaSalle—Émard c'est que le gouvernement devait créer la méthodologie qui nous permettait de faire les évaluations environnementales au fur et à mesure que les politiques progressaient à travers le système de Cabinet. Cela ne veut pas dire, monsieur le Président, qu'il n'en existe pas du tout, bien au contraire, ça veut dire que chaque cas est un cas d'espèce. Lorsque le dossier est présenté, le gouvernement doit s'ajuster en conséquence à ce dossier et mettre en place les processus, les mécanismes, les évaluations qui nous permettent, finalement, de

produire une évaluation environnementale. C'est le sens de ma réponse et c'est ce qu'on va continuer à faire dans les années à venir.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, cela fait huit mois que nous attendons l'évaluation environnementale du budget. Cela fait presque un an que nous attendons l'évaluation environnementale de la politique énergétique du gouvernement et celle de sa politique agricole.

C'est que les constantes tergiversations de ce ministre sur un engagement très ferme du Plan vert en disent long sur le cynisme public généralisé au sujet du processus politique.

Par conséquent, le ministre communiquera-t-il ses documents de travail sur cette question, si du moins il en a? Demandera-t-il à ses fonctionnaires de rencontrer cette semaine un groupe désigné d'organismes environnementaux, auquel se joindraient des représentants des deux côtés de cette Chambre et le vérificateur général, afin que nous puissions ensemble trouver une façon de tenir la promesse que ses collègues voudraient tant réaliser?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il n'y a aucune tergiversation au sujet de cette question.

La preuve, si le député tient absolument à en avoir une, c'est que nous tenons actuellement des négociations avec les États-Unis et le Mexique pour déterminer s'il y a lieu de conclure un accord de libre-échange nord-américain entre nos trois pays. À ce sujet, le député sait qu'une évaluation environnementale est en cours. Si vous voulez un exemple précis, tenez.

C'est au gouvernement qu'il appartient, dans le cadre de notre propre système, de déterminer la démarche à suivre. C'est ce que nous sommes en train de faire à mesure que les différents dossiers se présentent.

Si le député veut absolument poursuivre cette question, je serai très heureux de me présenter devant le Comité permanent de l'environnement pour témoigner. Depuis que je suis ministre, j'ai déjà témoigné quatre fois devant des comités. Je me ferais un plaisir de m'y présenter une fois par semaine, si tel était le désir du député et du comité.

C'est pourquoi nous avons un système de comités à la Chambre des communes.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, en l'absence des ministres des Pêches et de l'Emploi, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre se souviendra que le 21 octobre, le ministre des Pêches a déclaré à la Chambre que le gouvernement fédéral avait dégagé plus de fonds qu'il n'en fallait pour veiller au bien-être de tous les pêcheurs et de tous les travailleurs d'usine qui répondaient aux critères du programme d'aide d'urgence pour les pêcheurs de l'Atlantique.

Le premier ministre sait-il que les fonctionnaires fédéraux disent à la population des provinces atlantiques qu'il n'y a plus de fonds pour les travailleurs d'usine qui répondent aux critères du programmes et qui auraient dû reprendre le travail lundi dernier?

Que fera le premier ministre pour s'assurer que le gouvernement fédéral respectera l'engagement qu'il a pris envers la population du Canada atlantique?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le ministre des Pêches est resté en contact constant avec les représentants des pêcheurs de l'Atlantique et les ministres des Pêches de l'Atlantique. Il était dans la région la semaine dernière et il les a rencontrés. Il connaît les déclarations faites par certaines personnes et on est en train de s'occuper de la situation.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, lorsque d'autres députés libéraux et moi avons soulevé la question il y a plusieurs semaines, le ministre des Pêches a déclaré: «Je peux vous garantir qu'on va apporter de l'aide à tous ceux qui peuvent prouver qu'ils dépendent de la pêche, que ce soit à titre de pêcheurs ou de travailleurs d'une usine de transformation du poisson, ou mon nom n'est pas John Carnell Crosbie.»

Que fera le premier ministre pour que son «anonyme» ministre des Pêches retrouve un nom et se refasse une crédibilité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je le répète pour que cela soit bien clair, mon nom n'est pas «John Carnell Crosbie».

Des voix: Oh, oh!

• (1500)

M. Mulroney: Juste avant de partir, j'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre des Pêches et des Océans et nous avions approuvé, je crois, un programme de 39 millions de dollars en faveur de. . .

Une voix: Seulement pour Terre-Neuve.

M. Mulroney: «Seulement pour Terre-Neuve» dit le député de Nouvelle-Écosse. Qu'il y a-t-il de mal à cela? Il s'agit d'un programme destiné à aider les Terre-Neuviens. Les libéraux s'opposent-ils à ce que nous venions en aide aux Terre-Neuviens? Vous voyez, nous essayons d'aider les Terre-Neuviens avec un programme de 39 millions de dollars et le député de Nouvelle-Écosse dit que ce n'est que pour Terre-Neuve. Personnellement, je dirai que ce n'est pas assez pour les Terre-Neuviens. Nous nous efforçons de faire plus et nous faisons aussi beaucoup pour la Nouvelle-Écosse.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Ces dernières semaines, de nombreux députés ont invité leurs électeurs à des tables rondes et à des réunions populaires dans leur circonscription pour qu'ils leur fassent part de leur point de vue sur l'avenir du pays et plus particulièrement sur les propositions constitutionnelles du gouvernement. Ma question est la suivante.

À quel mécanisme pourrait-on avoir recours pour permettre aux députés de faire part au Parlement et au comité de leur point de vue, point de vue qui reflète les opinions de leurs électeurs?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les députés, des deux côtés de la Chambre, qui ont entrepris de telles consultations dans leurs circonscriptions. C'est une autre façon de nous aider à prendre le pouls du peuple canadien et aussi à améliorer les propositions à l'étude.

La suggestion du député est excellente; nous devrions tenter de trouver un moyen—et je m'engage à recontrer les membres du comité pour en discuter—de communiquer au comité les résultats de ces consulations pour que ce dernier puisse profiter des conseils des Canadiens qui s'intéressent à la question lorsque le moment sera venu de rédiger les recommandations visant à améliorer les propositions que nous avons soumises au Parlement.

* * *

LA TRANSCANADIENNE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Aucune initiative de développement dans les provinces atlantiques n'est aussi importante pour assurer à long terme la prospérité et les services aux citoyens que la réfection de la Transcanadienne, notamment la partie traversant le corridor que constitue la province du Nouveau-Brunswick.

Il est clair que ce projet, de plus de 2 milliards de dollars, ne pourra être réalisé sans une mise de fonds majeure de la part du gouvernement du Canada.

Le ministre peut-il nous dire où en sont les négociations et les plans en ce qui concerne la Transcanadienne? Sa réfection est-elle haut placée dans l'ordre des priorités et verrons-nous les travaux démarrer dans un avenir prévisible?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est précisément parce que nous avons conscience de l'importance de ces routes que mon ministère a consulté les provinces et les territoires de sorte à planifier une nouvelle politique sur le réseau routier national.

Le député sait sans doute que depuis 1978, Transports Canada a versé près de 207 millions de dollars pour l'amélioration du réseau routier au Nouveau-Brunswick, et qu'il y en a encore à venir. Le Nouveau-Brunswick a décidé de consacrer la plupart de ces fonds au nord-est de la région. Nous poursuivons nos consultations avec nos homologues provinciaux pour nous entendre sur une politique sur le réseau routier national.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si, durant les années 80, les sociétés sous contrôle étranger qui sont actives dans l'industrie pétrolière canadienne avaient réinvesti leur marge brute d'autofinancement dans la même proportion que les sociétés sous contrôle canadien l'ont fait, cela aurait injecté huit milliards de plus dans notre économie. Ainsi, un grand nombre des 60 000 emplois qu'a perdus le secteur pétrolier de l'Alberta depuis 1985, soit 40 p. 100 du total, aurait pu être sauvé. Or, au lieu de cela, ce secteur a exporté 23 milliards de dollars.

Au lieu de chercher à faire disparaître les derniers vestiges de contrôle sur les investissements étrangers, le ministre va-t-il s'attacher à trouver de nouvelles sources de capital d'investissement canadien pour l'industrie pétrolière, garantissant ainsi que dorénavant les bénéfices restent au Canada.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai lu attentivement le communiqué de presse du député et pris connaissance des données qu'il a obtenues de mon ministère. Malheureusement, il ne présente qu'un aspect de la question.

Pour la décennie à laquelle se rapportent les chiffres qu'il cite, il est vrai qu'il y a eu beaucoup de placements dans des sociétés canadiennes. Cela s'est fait grâce aux contribuables canadiens, dans le cadre d'un programme appelé PESP. Ces sociétés ont touché, grâce au régime fiscal, des bénéfices plus élevés que le montant de leurs investissements. Il y avait aussi des sociétés comme Dome dans ce temps-là, et vous savez ce qui s'est produit du point de vue du gouvernement du Canada. Le député sait également ce qui est arrivé en ce qui concerne les acquisitions de Petro-Canada.

Je ferai simplement observer ceci au député: s'il jette un coup d'oeil à la situation de l'investissement étranger aujourd'hui, on peut citer des projets comme Caroline de Shell ou Hibernia, dans lesquels la participation majoritaire n'est pas canadienne, mais on peut aussi citer d'autres cas, même celui d'Hibernia avec Husky. Il y en a d'autres, mais je me contenterai de dire au député que...

M. le Président: Je crois que nous devons poursuivre. J'invite le député de Markham—Whitchurch—Stouffville à poser une brève question.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Il n'ignore sans doute pas que les grèves causent énormément d'ennuis aux personnes âgées, aux organismes de charité et aux petites entreprises. J'ai récemment déposé un projet de loi d'initiative parlementaire, qui interdirait effectivement toutes les grèves à Postes Canada. Je demande au ministre s'il consentirait à ce que le gouvernement adopte une mesure analogue visant à déclarer essentiels tous les services et à interdire toute grève à l'avenir.

L'hon. Harvie Andre (Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, il est indéniable que les Canadiens sont exaspérés des grèves déclenchées par certains chefs syndicalistes irresponsables qui ont des visées politiques, comme celui du SPC, sans oublier celui du SCFP, qui n'a pas tellement fait mieux récemment.

J'envisage sérieusement de proposer des modifications à la loi, afin que les Canadiens soient assurés d'obtenir les services qu'ils financent et qu'ils méritent et que nous ne soyons plus à la merci de chefs syndicalistes irresponsables.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je me demande si la présidence pourrait aider les députés de ce côté de la Chambre en nous indiquant l'article du Règlement qui a été enfreint dans l'échange entre le leader adjoint de notre parti et le premier ministre. La présidence pourrait peut-être nous dire s'il s'agissait du paragraphe 1 de l'article 37, de l'article 18 ou, en fait, du paragraphe 6 du commentaire 359 de Beauchesne.

Je dis à la présidence avec tout le respect que je lui dois que nous voudrions savoir quel article du Règlement a été enfreint. Nous voudrions aussi lui demander si elle pourrait réfléchir à son intervention et si celle-ci a été quelque peu hostile, à cause peut-être des circonstances et de l'urgence de la question qui avait été posée.

M. le Président: Je ne pense pas, pour commencer, qu'il convienne de formuler une objection au sujet de la présidence et de demander à celle-ci certaines clarifications que je vais essayer de donner. Mais, à mon avis, laisser entendre que l'intervention de la présidence a été hostile ne facilite pas les choses. J'espère qu'aucun député ne croit que j'interviendrais intentionnellement d'une manière hostile.

Je dis à la députée de Hamilton-Est que je sais qu'elle s'est vexée de l'intervention. Je me demande si les députés pourraient m'accorder un moment jusqu'à ce que nous voyons la transcription. Je me suis peut-être trompé. Si c'est le cas, je serais le premier à le reconnaître. Mais je voudrais voir exactement ce que dit la transcription.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, intitulé «Le Régime des soins de santé au Canada et son financement: des choix difficiles.»

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, je voudrais déposer d'autres documents qui sont la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Les députés m'excuseront de prendre un peu de leur temps. Je concentrais mon attention sur un rappel au Règlement il y a quelques minutes et, ce faisant, j'ai négligé de faire une chose que les députés voudraient sûrement que je fasse, c'est-à-dire leur signaler la présence à la tribune de M. Dimitrji Rupel, ministre des Affaires étrangères de Slovénie.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-35

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, puisque vous occupez maintenant le fauteuil, je voudrais vous rappeler que vendredi dernier, j'ai soulevé une question de procédure concernant le projet de loi C-35. Il restait évidemment plusieurs heures de débat vendredi. Nous avons eu le week-end, puis lundi, mardi, et nous en sommes maintenant à 15h10, mercredi après-midi.

La présidence serait-elle maintenant en mesure de dire aux députés quand la Chambre sera saisie à nouveau de cette question de procédure et quand une décision sera rendue afin que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je comprends très bien l'intérêt et l'impatience peut-être, oserais-je dire, du leader parlementaire de l'opposition, mais je ne peux que m'en tenir à ma réponse d'hier, puisque depuis ce temps, je n'ai eu aucune indication additionnelle. Encore une fois, je pense que la Présidence va noter une fois de plus l'intérêt du député et va, dans les meilleurs délais, apporter des précisions ou des clarifications aux questions soulevées par le leader parlementaire de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Je remercie la présidence de son intervention. Je pense qu'il ne serait sûrement pas trop difficile pour la présidence de nous dire approximativement quand sera rendue cette décision.

Nous sommes en train de discuter à la Chambre d'une mesure qui se rapporte directement à certaines dispositions du projet de loi C-35, et surtout à la partie III. Je me rends bien compte que le Bureau, la présidence et les députés se préoccupent de questions plus importantes.

La présidence ou les services du greffier ne pourraient-ils pas nous donner une petite idée du moment où la décision sera rendue? La présidence pourrait peut-être nous dire que cela se fera rapidement d'ici la fin de la semaine. Cela se fera-t-il avant la fin de la semaine prochaine ou avant que la Chambre n'ajourne ses travaux pour Noël?

Je ne demande pas à la présidence de me donner une date précise. Connaissant les déceptions que les députés doivent surmonter, la présidence pourrait sûrement nous dire approximativement quand la décision sera rendue avec ses motifs dans un sens ou dans l'autre pour répondre à mes arguments de procédure concernant le projet de loi C-35.

Affaires courantes

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je puis assurer l'honorable député que la Présidence ne restera pas insensible à l'insistance du leader parlementaire de l'opposition officielle.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voulais simplement faire écho à certaines des demandes de mon collègue le leader de l'opposition officielle à la Chambre.

Je voulais simplement dire que, vendredi dernier, quand cette entorse à la procédure a été commise, vous vous souviendrez que des deux côtés de la Chambre on a montré beaucoup de bonne volonté pour trouver une solution qui nous a permis de poursuivre les travaux de la journée en attendant une réponse à bref délai.

Je comprends, monsieur le Président, que vous attendiez des renseignements supplémentaires, mais vu notamment toute cette collaboration dont les députés ont fait preuve, je me serais attendu à obtenir après quelques jours une décision claire sur cette question de procédure.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, je n'ai rien à ajouter sinon que de prendre note de l'intérêt des deux leaders parlementaires de l'opposition et du Nouveau parti démocratique.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL – CINQUIÈME RAPPORT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le cinquième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 9 octobre 1991, le comité a entrepris l'étude de la teneur du projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et modifiant le Code criminel en conséquence, et il a convenu d'adopter ce rapport avec la recommandation suivante.

Le comité recommande que le solliciteur général du Canada dépose au Parlement d'ici le 1er mars 1992 un ensemble complet de dispositions législatives effectuant une réforme de la Loi sur le casier judiciaire.

FINANCES – QUATRIÈME, CINQUIÈME ET SIXIÈME RAPPORTS

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui dans les deux langues officielles le quatrième rapport du Comité permanent des finances.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 2 octobre 1991, le comité a examiné le projet de loi C-21, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, et il a convenu d'en faire rapport avec des propositions d'amendement.

J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des finances.

Conformément au mandat qui lui a été confié le mercredi 2 octobre 1991, votre comité a étudié le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, dont il fait rapport sans proposition d'amendement.

Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des finances au sujet de la loi proposée sur le contrôle des dépenses.

Je tiens à préciser que tous les députés de la Chambre se sont montrés très coopératifs et ont contribué à l'élaboration de ce rapport, et je voudrais que la Chambre reconnaisse leur collaboration. Tous les membres ont participé à ce rapport sur lequel nous nous sommes entendus. Nous espérons que le rapport sera utile au gouvernement et l'aidera à présenter le projet de loi officiel.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

L'UKRAINE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter au Parlement une pétition signée par des habitants de ma circonscription de Winnipeg-Nord, d'autres régions du pays et même du Québec; cette pétition compte quelque 55 signatures.

La pétition porte sur la déclaration de l'indépendance de l'Ukraine le 24 août 1991 et sur le fait qu'un million de Canadiens de souche ukrainienne ont appuyé les principes de liberté et épousé la cause que défendait la population du pays de leurs ancêtres.

Comme l'Ukraine est un des pays fondateurs des Nations Unies, les pétitionnaires exhortent le Parlement, en tant que gouvernement du Canada, à appuyer de façon sincère la population ukrainienne en reconnaissant officiellement l'indépendance de l'Ukraine et en établissant des relations diplomatiques complètes avec le gouvernement et la population de cet État immédiatement après le vote de confirmation qui se tiendra dans le cadre d'un référendum le 1er décembre 1991, en Ukraine. Merci.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de présenter une pétition au nom des habitants de Darfield, Heffley Creek, McClure, Barrière et Lewis Creek, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires expriment une vive inquiétude relativement aux intentions d'une certaine société qui veut ériger un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Bayvenby, en Colombie-Britannique, pour en détourner le cours afin de pouvoir vendre cette eau en Californie.

• (1520)

Ils signalent que ce n'est qu'un des nombreux projets américains visant à détourner des rivières canadiennes vers les États-Unis et le nord du Mexique. Ils demandent au gouvernement canadien de faire savoir aux États-Unis que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai une autre pétition à présenter, monsieur le Président. Elle vient principalement des habitants de Kamloops.

Les pétitionnaires signalent que tous les niveaux de gouvernement ont imposé des compressions budgétaires énormes à la GRC et ils sont inquiets parce qu'ils ont de plus en plus l'impression que la GRC est incapable de remplir son mandat.

Ils demandent donc au gouvernement fédéral d'accorder un financement suffisant à la GRC pour qu'elle puisse jouer son rôle en tant que seul service de police visible dans bien des localités de la Colombie-Britannique.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 novembre, du projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuel, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à la décision rendue hier par le Président, nous allons débattre de la motion no A.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion no A

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 2, par substitution aux lignes 18 et 19, page 2, de ce qui suit:

«nommé conformément à l'article 362—dont l'application est prévue par le paragraphe 656(1)—ou au paragraphe 656(3) à l'égard des opérations d'as-».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, cet amendement vise purement la forme de l'article 2 du projet de loi et est rendu nécessaire du fait des changements apportés par le comité. C'est l'une des choses qui a échappé à l'attention du Comité des finances lorsqu'il remettait de l'ordre dans le projet de loi, au moment de son étude en comité. Il s'agit d'un amendement de forme qui ne devrait pas faire l'objet d'un débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la question no A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion no A est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions nos B et 3B, inscrites au nom du ministre, sont groupées pour les fins du débat.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion no B.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 2, par insertion, après la ligne 34, page 8, de ce qui suit:

«Est exclue de la présente définition la société mutuelle transformée en société avec actions ordinaires en vertu de la présente loi.»

Motion nº 3B.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 237, par substitution aux lignes 18 et 19, page 130, de ce qui suit:

«*d*) d'une façon générale, régir la transformation d'une société mutuelle en société avec actions ordinaires.»

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, à la suite de consultations qui ont eu lieu à l'autre endroit avec l'Association du Barreau canadien, la forme du libellé a été modifiée tel qu'il est indiqué à l'amendement B. Cet amendement de forme décrit, avec plus de justesse, un processus de retrait de la forme mutuelle.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no B inscrite au nom de M. Loiselle. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion no B est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion nº 3B. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 3B est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion no C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 13, par substitution à la ligne 25, page 18, de ce qui suit:

«les articles 254 à 259, les parties X, XII et XV à».

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat. La parole est à l'honorable député de Mississauga-Sud.

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement de pure forme. Il ajoute les termes «partie X» à une description des sociétés, au paragraphe 13(2). L'amendement devrait être approuvé sans débat aucun.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no C, inscrite au nom de M. Loiselle. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion no C est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions nºs 1, 6 et 7, inscrites au nom du député de Nickel Belt sont groupées pour les fins du débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 23, en retranchant les lignes 22 à 24, page 21.

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 407, en ajoutant à la suite de la ligne 14, page 215, ce qui suit:

«(2) Le ministre ne peut agréer que les acquisitions suivantes:

a) l'acquisition par une personne ou par une entité qu'elle contrôle de jusqu'à la totalité des actions d'une société ou d'une entité qui détient de telles actions, si la société ou l'entité à acquérir détient au total un actif dont la valeur est inférieure à dix milliards de dollars;

b) l'acquisition par une personne ou par une entité qu'elle contrôle de jusqu'à soixante-quinze pour cent des actions d'une société ou d'une entité qui détient de telles actions, si la société ou l'entité à acquérir détient au total un actif dont la valeur n'est pas inférieure à dix milliards de dollars ni supérieure à vingt milliards de dollars;

c) l'acquisition par une personne ou par une entité qu'elle contrôle de jusqu'à cinquante pour cent des actions d'une société ou d'une entité qui détient de telles actions, si la société ou l'entité à acquérir détient au total un actif dont la valeur n'est pas inférieure à vingt milliards de dollars ni supérieure à trente milliards de dollars;

d) l'acquisition par une personne ou par une entité qu'elle contrôle de jusqu'à vingt-cinq pour cent des actions d'une société ou d'une entité qui détient de telles actions, si la société ou l'entité à acquérir détient au total un actif dont la valeur n'est pas inférieure à trente milliards de dollars ni supérieure à quarante milliards de dollars;

e) l'acquisition par une personne ou par une entité qu'elle contrôle de jusqu'à dix pour cent des actions d'une société ou d'une entité qui détient de telles actions, si la société ou l'entité à acquérir détient au total un actif dont la valeur dépasse quarante milliards de dollars.»

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 411,

a) en retranchant les lignes 30 à 33, page 219, et en les remplaçant par ce qui suit:

«chaque société acquise visée au paragraphe 407(2) doit avoir un nombre d'actions conférant le pourcentage suivant des droits de vote attachés à l'ensemble de ses actions en circulation:

a) s'il s'agit d'une société, visée à l'alinéa 407(2)*b*), vingt-cinq pour cent,

b) s'il s'agit d'une société, visée à l'alinéa 407(2)*c*), cinquante pour cent,

c) s'il s'agit d'une société, visée à l'alinéa 407(2)*d*), soixante-quinze pour cent,

d) s'il s'agit d'une société visée à l'alinéa 407(2)*e*), quatre-vingt-dix pour cent,

et qui:»;

b) en retranchant les lignes 1 à 28, page 220, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Dans le cas d'une société visée au paragraphe (1), qu'il s'agisse ou non d'une société antérieure, la date applicable se situe cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente partie.»

[*Traduction*]

—Monsieur le Président, cet amendement est conforme, lui aussi, à la position que mon parti a adoptée au sujet de la Loi sur les banques et de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt. Je vais parler de la motion nº 1.

Cette motion permettrait à l'État de se doter d'une société pour offrir des services d'assurance. Nous tenons à faire valoir de nouveau les arguments que nous avons déjà avancés.

Pourquoi le gouvernement fédéral exclurait-il, pour lui et les gouvernements provinciaux, la possibilité d'établir une société d'assurance si, dans leur grande sagesse, ces gouvernements jugeaient bon de le faire?

Dans le débat sur d'autres projets, j'ai déjà dit au sujet de dispositions semblables, qu'elles traduisent une conception médiévale du gouvernement. Avant même d'avoir l'occasion d'exercer une option ou même de l'envisager, il s'interdit cette possibilité. Quelle est l'argumentation qu'on nous oppose? Que, pour une raison quelconque, on ne peut permettre aux provinces d'établir des sociétés d'État dans un secteur de compétence fédérale.

Cela se passe couramment dans d'autres secteurs de l'économie. Les gouvernements provinciaux se dotent de sociétés d'État dans le domaine du transport, et elles sont assujetties à la Loi sur les transports nationaux.

Par contre, dans le secteur financier, ce gouvernement, avec sa mentalité et son programme favorable aux grandes sociétés, cherche à empêcher les Canadiens d'agir si leurs gouvernements, dans leur sagesse, estimaient devoir créer une société d'assurance.

Selon nous, c'est inacceptable. C'est la raison pour laquelle nous nous y sommes opposés dans la Loi sur les banques et dans la Loi sur les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt, c'est-à-dire les projets de loi C-4 et C-19, et c'est aussi la raison pour laquelle nous nous y opposons maintenant en ce qui a trait au projet de loi C-28, la Loi sur les compagnies d'assurances.

Nos autres motions portent sur la question de la propriété. Encore une fois, nous faisons valoir un argument que nous avons soulevé dans le cas des projets de loi C-4 et C-19. Selon nous, compte tenu des changements proposés dans ces mesures législatives et du nouveau climat qui prévaudra lorsque ces projets de loi seront finalement adoptés, les compagnies d'assurances pourront faire pratiquement tout ce que les banques font, du fait qu'elles peuvent avoir des sociétés de fiducie et des compagnies de prêt à capital fermé.

• (1530)

Il me semble que tous les éléments d'une fusion sont présents. Nous avons dit que la meilleure garantie pour les actionnaires, les titulaires de police et les Canadiens consiste à avoir des institutions à propriété dispersée.

Hier, au cours du débat, nous avons cité la publication *The Economist*, qui demandait au gouvernement du Canada de continuer à appliquer les règles de la propriété dispersée.

Une fois que la mesure législative entrera en vigueur, il n'y aura plus de petites compagnies d'assurances. Il n'y aura plus d'institutions financières. Il n'y aura plus de petites compagnies d'assurances comme celles que vous avez connues dans votre localité. Il va plutôt y avoir d'importants conglomérats.

En fait, ces projets de loi vont contraindre les institutions à grossir comme un cancer. En effet, celles-ci n'ont aucun avantage à rester petites. Par contre, il y a toutes sortes d'incitations et d'encouragements à grossir.

Ça n'a aucun sens. Nous l'avons déjà dit. Nous avons mentionné hier que le fait de grossir n'est pas nécessairement souhaitable. Selon nous, il conviendrait d'adopter une échelle dégressive de propriété, parce que nous estimons que l'étude faite dans le Livre vert en 1985 est adéquate.

C'est la meilleure façon d'empêcher une concentration du capital. L'un des gros problèmes des institutions financières, et en particulier des fiducies, est celui de la propriété fermée. Il en est ainsi parce que des institutions à caractère financier appartiennent à des intérêts non financiers.

Tout ce que nous avons lu récemment porte qu'il faut veiller à séparer le secteur commercial du secteur financier. Pourquoi une compagnie minière possède-t-elle une société de fiducie? C'est là, me semble-t-il, courir au désastre comme dans le cas de la Standard Trust.

Imaginez une banque Campeau, une fiducie Campeau ou une fiducie Lavalin. Imaginez une banque Algoma ou une société de prêt et de fiducie Algoma. Voilà le danger. Il faut maintenir la distinction entre les deux activités. Il ne faut pas mêler le commercial et le financier.

C'est le raisonnement du Livre vert déposé par le Comité des finances. C'est l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la santé de nos institutions financières, toute cette question de la propriété restreinte.

Nous avons bâti au Canada un système bancaire sans égal. C'est, je n'hésite pas à le dire, le meilleur au monde.

Nous sommes à étudier la Loi sur les banques et nous devons examiner la situation telle qu'elle se présente à nous. Nos banques sont les plus sûres au monde. Elles se sont édifiées sur la base d'un système de réglementation, d'un système à quatre piliers. C'est un système à propriété ouverte.

Et voilà qu'on semble dire que le système qui a permis d'édifier nos structures bancaires n'est pas assez bon pour ces nouvelles structures géantes qu'on envisage. Il est donc question de rejeter une formule qui nous a réussi par le passé. Allez-y, la chasse est ouverte, transformez les mutuelles en sociétés par actions, ce que propose ce projet de loi. Fini le temps où les souscripteurs étaient les propriétaires des compagnies d'assurances à vocation mutuelle. Ouvrons la porte aux fusions, aux collusions, à la concentration du capital en quelques mains. Les jours de la mutualité sont comptés. Les mutuelles seront démutualisées, ce qui ouvrira la porte toute grande aux fusions, à la recherche de partenaires. On assistera à une concentration effrénée, et seuls les plus forts survivront. Ce sera le retour à l'âge de pierre, monsieur le Président. Ce sera la lutte pour la survie.

Je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt des Canadiens.

Nous avons donc proposé dans les motions nos 6 et 7 que la propriété de ces sociétés soit largement répartie. Nous estimons que c'est cette voie qu'il faut suivre. C'est la meilleure garantie, parce qu'à long terme, si ces entreprises font faillite, ce sont les contribuables qui en feront les frais par l'entremise de la SADC. Ce sont les contribuables qui sortent les déposants d'affaire.

Qu'on se le tienne pour dit: c'est la dernière chance, il n'y en aura pas d'autre. Repentez-vous donc maintenant, chers collègues ministériels, acceptez cet amendement, et vous serez sauvés. Repentez-vous maintenant avant qu'il ne soit trop tard. Je vois que vous êtes debout et que mon temps de parole est écoulé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Passons au débat. La parole est à la députée de Malpèque.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur la motion no 1 concernant le projet de loi C-28, Loi sur les sociétés d'assurance.

C'est un amendement semblable à celui dont nous avons discuté au cours des derniers jours, où il a été question de la Loi sur les banques et de la Loi sur les sociétés d'assurances.

J'ai alors signalé à la Chambre que nous, du Parti libéral, étions opposés à la motion. Hier soir encore, nous avons voté contre des motions semblables concernant les banques et les compagnies d'assurances.

Dans les institutions financières, on examine cette mesure législative depuis plus d'une année. Plus d'une centaine de témoins ont comparu. Pourtant, aucun gouvernement provincial ne s'est présenté devant le comité pour demander ce pouvoir; aucun particulier ou groupe de consommateurs n'est venu demander qu'un gouvernement provincial ait le pouvoir de constituer en corporation une compagnie d'assurances en vertu de la loi fédérale.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, si les gouvernements provinciaux veulent se lancer sur le marché des services financiers, rien ne les empêche de créer une société de fiducie provinciale, comme cela s'est fait en Ontario et en Alberta.

En outre, dans le cas où un gouvernement provincial pourrait posséder une institution financière fédérale, je me demande quel effet cela aurait sur les relations fédérales-provinciales.

Pour être conséquents, ce qui est toujours le cas de ce côté-ci de la Chambre, nous voterons contre cette motion pour les mêmes raisons que j'ai évoquées il y a quelques jours au sujet des amendements analogues qui ont été apportés à la loi concernant les sociétés de fiducie et les banques.

Pour le moment, je n'ai plus rien à ajouter au sujet de cet amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (1540)

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

[*Français*]

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appelnominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 6 et le résultat de ce vote s'appliquera à la motion nº 7.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément aux dispositions de l'article 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 1A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 142, par substitution aux lignes 22 à 26, page 78, de ce qui suit:

«*c*) les actionnaires pour toute autre fin, sauf en ce qui touche le droit de recevoir avis d'une assemblée ou d'y voter;

d) les souscripteurs pour toute autre fin, sauf:

(i) en ce qui touche le droit de recevoir avis d'une assemblée ou d'y voter,

(ii) en ce qui touche le droit de recevoir paiement d'une participation ou d'un boni,

(iii) celles pour lesquelles les droits des souscripteurs sont régis par contrat.»

Motion nº 2A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 153 par:

a) substitution, à la ligne 17, page 88, de ce qui suit:

«sieurs polices à participation sur lesquelles aucune prime n'est due dispose d'une»

b) substitution, à la ligne 21, page 88, de ce qui suit:

«souscripteur d'une police à participation, sur laquelle aucune prime n'est due,».

Motion nº 2B.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 153, par substitution à la ligne 19, page 88, de ce qui suit:

«celle des actionnaires et souscripteurs, et a droit d'y assister.»

Motion nº 2C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 154 par:

a) substitution, à la ligne 32, page 88, de ce qui suit:

«154. (1) Si la police émise par la société—sur laquelle aucune prime n'est due—»;

b) substitution, à la ligne 3, page 89, de ce qui suit:

«cipation—émise par une société antérieure, sur laquelle aucune prime n'est due,»;

c) substitution, à la ligne 14, page 89, de ce qui suit:

«polices à participation émises par la société, sur lesquelles aucune prime n'est due,»;

d) substitution, à la ligne 16, page 89, de ce qui suit:

«participation—visées au paragraphe (1), sur lesquelles aucune prime n'est due, n'a».

Motion nº 2D.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 154 par substitution, à la ligne 37, page 88, de ce qui suit:

«cripteurs ou des actionnaires et souscripteurs, et a droit d'y assister.»

Motion nº 2E.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 154 par substitution, à la ligne 26, page 89, de ce qui suit:

«ticipation et les autres souscripteurs. À l'assemblée des actionnaires et souscripteurs, le souscripteur qui est également actionnaire est habile à exercer les droits de vote dont sont assorties ses actions.»

Motion nº 2F.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 164, par insertion, après la ligne 38, page 93, de ce qui suit:

«(3) Il est entendu que, sous réserve du paragraphe (2), le paragraphe (1) s'applique à une police émise avant l'entrée en vigueur du présent article et oblige la société à solliciter le souscripteur de la police conformément à ce paragraphe dans les trois ans suivant cette entrée en vigueur et au moins une fois tous les trois ans par la suite.»

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ce sont vraiment là des amendements de procédure que le Barreau canadien a examinés au cours des audiences d'approbation préalable tenues par le Sénat. Le gouvernement les a adoptés parce qu'ils clarifiaient les définitions contenues dans la loi.

Ils concernent dans une grande mesure la façon dont votent les souscripteurs. Par exemple, un souscripteur peut participer à une réunion et a droit à un vote. Il y a un vote par souscripteur et cela vaut pour tous ces amendements.

Je crois que les amendements devraient être adoptés d'emblée.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ces amendements sont tout à fait acceptables, quant à moi. Comme l'a dit le député de Mississauga-Sud, ils ne font que préciser le contenu.

Je veux signaler une préoccupation que j'ai exprimée au comité. J'ai même tenté de présenter une motion, mais elle a été rejetée. C'est au sujet de la convocation des souscripteurs participants. Je n'étais pas content qu'il incombe aux souscripteurs d'informer les cadres de la société qu'ils voulaient être avisés de la tenue des assemblées annuelles. Il me semblait qu'il devait revenir à la société d'informer les souscripteurs qu'une assemblée annuelle allait se tenir.

Je voulais faire part de mes réserves sur la façon dont ces amendements ont été traités. Je n'ai rien contre le fait qu'on précise ces détails, mais je veux faire savoir que ce point me préoccupe.

J'espère que d'ici à la fin de l'après-midi, quand on en aura terminé avec le projet de loi C-28, nous aurons réglé cette question de convocation des souscripteurs.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, nous avons examiné ces amendements, et je suis d'accord avec le député de Mississauga pour dire qu'il s'agit de précisions techniques. Nous voterons en faveur de ces amendements.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion nº 1A est adoptée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 2E. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion nº 2E est adoptée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 2F. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion nº 2F est adoptée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion no 2A. Le vote sur la motion nº 2A s'appliquera également à la motion nº 2C.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion nº 2A est adoptée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 2B. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera à la motion nº 2D.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion nº 2B est adoptée.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 2G

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 168, par substitution à la ligne 3, page 97, de ce qui suit:

«moral mutualiste dont la plupart des membres».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il s'agit là encore d'un amendement d'ordre administratif qui tend, en fait, à empêcher certaines personnes d'être nommées au conseil d'administration. Il touche les sociétés mutuelles. Je le répète, c'est un amendement hautement administratif. Il vise à remplacer l'expression «tous les» par l'expression «la plupart des». Étant donné que nous parlions l'autre jour d'un langage simple ou de langue commune, je suppose que ma collègue de Malpèque comprendra les problèmes qui se posent relativement à ce type de projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 2G est adoptée.)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, en ajoutant à la suite de la ligne 42, page 116, ce qui suit:

«(3) Le conseil d'administration doit, à l'assemblée annuelle, présenter aux actionnaires pour approbation par ceux-ci par résolution spéciale, une liste contenant les noms des cinq administrateurs, dirigeants ou employés qui recevront de la société les salaires les plus élevés lors du prochain exercice de la société ainsi que le montant de ces salaires.

(4) Nonobstant toute autre loi fédérale, la société ne peut verser les salaires visés au paragraphe (3) que dans la mesure où ces salaires ont été approuvés par résolution spéciale des actionnaires.

(5) La société est tenue de déposer auprès du Surintendant une déclaration contenant les noms des cinq administrateurs, dirigeants ou employés de la société qui recevront de celle-ci les salaires les plus élevés lors de l'exercice de la société qui suit ainsi que le montant de ces salaires.

(6) Pour l'application du présent article «salaire» s'entend de toute forme de rémunération payable par la société à l'administrateur, au dirigeant ou à l'employé en contrepartie de son travail et, notamment:

a) des commissions, indemnités de vacances et des primes;

b) de la juste valeur des prestations en loyers et logements;

c) des rétributions en nature;

d) des autres avantages reçus directement ou indirectement de la société;

à l'exception

e) des indemnités de licenciement.»

—Monsieur le Président, cette motion découle de l'obligation préconisée par le député de Mississauga-Sud, dans le cas, par exemple, des frais de service bancaires, de divulguer tous les renseignements pertinents. Selon lui, on devrait les rendre publics, afin que les gens puissent faire des choix éclairés. Nous avons toujours prétendu que le salaire des dirigeants les mieux rémunérés des institutions financières devrait être approuvé par les actionnaires de ces institutions.

• (1550)

Monsieur le Président, j'ai fait un parallèle avec le Canada; dans ce cas, la population serait les actionnaires, et le gouvernement, le Cabinet et les députés, seraient les dirigeants. Tout le monde connaît le salaire des députés, des ministres et du premier ministre, le premier dirigeant si on peut dire. Les fonctionnaires sont tout à fait au courant. En outre, on a prévu une procédure pour voter ces salaires et les augmentations en question.

Or, les actionnaires d'une institution financière qui constitue un microcosme de la société, ne peuvent pas voter les salaires des dirigeants de cette institution. Les actionnaires sont autorisés à voter les salaires des administrateurs de la société. Par contre, en ce qui concerne ces gens qui bénéficient d'un restaurant privé annexé à leurs bureaux, ceux qui prennent vraiment les décisions, nous ignorons quelles sont leurs options d'achat d'actions, les primes ou le salaire qu'ils touchent et nous ne savons rien de leur parachute doré ou de leur parachute de platine, selon le cas.

Il est essentiel de noter que ces rémunérations ne sont pas établies par les actionnaires. Ils ne les approuvent pas. Au bout du compte, ces rémunérations sont prélevées sur les dividendes qui leur reviendraient. C'est leur argent. Ce sont eux qui ont pris des risques. Ils ont investi dans la société et ils ont le droit d'établir la rémunération de ceux qui sont responsables de l'exploiter.

Or, ce gouvernement leur oppose son refus et déclare que ces renseignements resteront confidentiels. Si jamais la société ouvrait une succursale aux États-Unis et si ses actions étaient vendues sur la Bourse, ces renseignements seraient obligatoirement rendus publics. Nous constatons donc qu'au Canada, il n'est pas nécessaire de mettre ces renseignements à la disposition des actionnaires. Ailleurs, notamment chez notre principal partenaire commercial, il est nécessaire de le faire.

Les Canadiens qui veulent cette information doivent donc se rendre aux États-Unis et emprunter leur procédure d'accès pour l'obtenir.

Je trouve que cette information est très importante, surtout dans le cas des institutions financières. Elle est d'autant plus importante quand on considère ce que feront ces projets de loi C-4, C-19 et C-28.

À mon avis, d'ici deux ou trois ans, une voracité sans précédent se manifestera. On sait ce qui se produit quand on jette un morceau de viande dans un aquarium rempli de piranhas. La scène sera comparable, chacun essayant de faire disparaître son voisin.

Dans un tel scénario, il est très important que les actionnaires sachent quelle rémunération touchent les dirigeants de cette institution financière. C'est très important. Je n'ai pas besoin de vous parler du scénario concernant la Standard Trust. C'est quelque chose que je dois consigner au compte rendu. Je presse le comité approprié de la Chambre, le Comité permanent des finances, pour qu'il continue de faire l'autopsie de la Standard Trust. J'ai envoyé de nombreuses lettres au président du comité pour lui demander de continuer d'examiner cette société.

Il ne s'est rien passé. Nous avons tenu une réunion. Michael MacKenzie a comparu devant le comité et nous n'avons touché que la pointe de l'iceberg en tentant d'analyser ce qui s'était passé.

Je me suis presque demandé—je ne suis pas de nature soupçonneuse—: «Pourquoi n'avons-nous pas fait l'autopsie de la Standard Trust?» Pourquoi, à votre avis, ne l'avons-nous pas fait?

Une voix: Pourquoi?

M. Rodriguez: Je vais vous le dire. C'est parce que, en même temps que la Standard Trust coulait à pic, nous ouvrions les cages des institutions financières.

On commence maintenant à voir une tendance se dessiner. Nous avons peut-être découvert, au sujet du fonctionnement de notre système de réglementation des institutions financières, des choses qui pourraient mettre en doute ce que nous faisons dans ces projets de loi.

Le public aurait peut-être compris que, si l'on ne peut pas contrôler une petite société de fiducie comme la Standard Trust, comment pourra-t-on contrôler la Howe-Cogan? Comment pourra-t-on le faire?

Nous avons maintenant le scénario. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a lancé une enquête sur la Standard Trust. Donne-t-elle des résultats? Non, elle n'en donne pas, parce que M. Michael Mackenzie dit: «Il y a certaines choses que je ne peux pas vous dire. Je ne peux pas produire certains documents. J'ai les lèvres scellées et les mains liées.» Nous avons un organisme de réglementation; alors, que se passe-t-il? La CVM de l'Ontario doit aller devant le tribunal pour savoir s'il peut obliger l'organisme de réglementation à fournir les renseignements.

J'ai toujours pensé que, en tant que législateurs, nous devrions être en mesure de considérer ces choses lorsqu'elles échouent. Il me semble que nous devrions être en mesure d'examiner les ossements et les entrailles pour voir comment construire un meilleur animal.

Cela paraîtrait logique, mais ce n'est pas possible. Il faut qu'il y ait des fuites pour que nous sachions quelque chose des salaires et des émoluments des administrateurs.

C'est ainsi, par exemple, que nous avons appris que la haute gomme de Standard Trust s'accordait 1 million de dollars en paiements de pension. Qui a payé? Non, non, pas les actionnaires, mais vous mes frères contribuables, par l'intermédiaire de la SADC. Lorsque la société a fait faillite, les contribuables qui nous regardent ont dû verser 250 millions de dollars de leur poche pour rembourser les déposants.

À qui est cet argent? Au public. C'est donc dire que ces renseignements devraient être publics, car alors on pourrait forcer les actionnaires à prendre certaines décisions. Ils mettraient un processus en branle.

Le député de Mississauga-Sud disait: «M. Mackenzie a ces renseignements.» M. Mackenzie reçoit ces renseignements de Standard Trust, je suppose. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Votre temps de parole est terminé.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, cette motion ressemble à celle dont nous avons discuté dans les deux derniers jours concernant la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

Il s'agit d'une question que le Comité des finances n'a jamais étudiée au cours de l'année pendant laquelle nous avons examiné les institutions financières. Je sais qu'il existe sûrement de bons arguments de part et d'autre. Les personnes en faveur de la divulgation des salaires soutiennent qu'il est important que les actionnaires possèdent cette information pour être en mesure d'évaluer les salaires des principaux dirigeants des institutions financières.

Elles pourront aussi évaluer les salaires de ces dirigeants par rapport à ce qu'ils font et voir s'ils méritent vraiment ces salaires élevés. Ceux qui s'opposent à la divulgation des salaires invoquent la protection de la vie privée, les risques personnels et la concurrence accrue que cette situation entraîne, comme cela s'est produit aux États-Unis où il existe une loi à ce sujet. L'une des conséquences a été de faire monter les salaires des principaux dirigeants.

• (1600)

J'appuie le principe de la divulgation des salaires. Sans l'ombre d'un doute. Je pense qu'il y a beaucoup de bons arguments en faveur de cet amendement. Cependant, je ne suis pas d'accord pour qu'on fasse une distinction pour les institutions financières et que l'on divulgue les salaires des cinq principaux dirigeants des institutions financières et pas ceux des autres grandes entreprises. Si nous devons divulger les salaires, si nous devons envisager la possibilité de divulger les salaires, alors je propose que nous commencions d'abord par l'étudier, par en trouver les avantages et les inconvénients. Je propose que nous regardions ensuite ce qui en est et, si nous optons pour la divulgation des salaires, que nous soyons justes: que nous n'appliquions pas seulement cette mesure aux institutions financières, mais aussi aux autres grandes entreprises.

J'appuie le principe de la divulgation des salaires, mais je ne suis pas d'accord pour qu'on fasse une distinction pour les institutions financières. Par conséquent, nous voterons contre cet amendement.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais brièvement traiter de cet amendement, parce que je pense que cette motion est certainement digne d'être appuyée. J'ai lu quelques articles et j'ai vu une très bonne émission de télévision, *60 minutes* je crois, portant sur ce genre de problème. C'est un problème qui semble avoir échappé à tout le monde. Il serait peut-être logique et raisonnable de commencer à y voir dans ce projet de loi. Certains semblent occuper dans la structure de leur société une place qui leur permet d'échapper à l'attention générale.

Je suppose que beaucoup d'entre nous dans le caucus ne manifesteraient pas une grande compassion à l'égard de quelqu'un dans le secteur privé, une banque ou une société de prêts par exemple, qui serait trop grassement rémunéré. Toutefois, ce n'est pas là le problème. Le problème, c'est que si l'on attend des contribuables qu'ils fassent directement ou indirectement les frais de cette rémunération excessive, on a certainement tort.

Pour l'instant, il s'agit d'un problème d'accès à l'information, semble-t-il. Souvent, même ceux qui, comme les actionnaires d'une société, devraient normalement avoir accès à cette information, ne l'ont pas.

En ces temps de restrictions que nous sommes censés vivre actuellememt au Canada, nous avons dit à beaucoup de fonctionnaires fédéraux que nous n'avions absolument pas les moyens de leur offrir des augmentations salariales. Nous avons dit la même chose aux sénateurs, aux députés et à beaucoup de gens qui travaillent pour le gouvernement du Canada. C'est une formule qui se répand assez rapidement, le fait de dire qu'on n'a pas les moyens d'accorder des augmentations salariales.

Je ne suis pas tout à fait d'accord, mais je reconnais certainement que c'est ce qu'on dit.

Nous devrions avoir accès à tout renseignement qui nous permet à tout le monde de faire des comparaisons avec ce qui se passe dans le secteur privé. Quand on demande au public de faire les frais de quelque chose, que ce soit de façon directe ou indirecte, nous nous devons assurément de le faire savoir.

L'amendement dont nous sommes saisis est à mon avis très simple. Il dit essentiellement que les actionnaires d'une société auront accès à ces renseignements—non sur tous ou sur tout—mais certainement sur les cinq administrateurs les mieux payés de cette dernière. On peut bien sûr arguer que c'est faire fi de leur droit à la vie privée. Certainement. Mais il en va de même de la publication de mon salaire. Or, la même chose est arrivée à près de 300 personnes à la Chambre. C'est sans aucun doute une incursion dans notre vie privée.

Une voix: Publieriez-vous les salaires de vos employés?

M. Breaugh: Oui, je serais très heureux de le faire. Je ne vois aucun problème à cela. Je ne comprends pas ce qu'il y aurait de mal à dire, puisque nous connaissons l'échelle des salaires de chaque fonctionnaire au Canada, puisque c'est connu du public. . .

Une voix: Et les primes?

M. Breaugh: . . .en quoi cela pourrait-il constituer une violation de leurs droits à la vie privée? Je pense que le problème que nous essayons de cerner, c'est que certaines personnes ne sont pas visées par la divulgation de renseignements sur le salaire. Il est possible qu'à un moment donné il y ait eu une bonne raison de dire qu'on n'avait pas besoin de les connaître, mais je crois que cet argument est maintenant quelque peu dépassé. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir accès à ces renseignements quand on doit, comme dans ce cas précis, examiner les banques et les institutions de prêts et que nous concluons à la nécessité de réécrire la loi. Les subventionnons-nous ou les avons-nous jamais subventionnées? Avons-nous besoin d'investir directement ou indirectement l'argent des contribuables dans leurs opérations?

On nous répète constamment à présent que le secteur privé est le secteur privé et qu'on devrait le laisser tranquille sauf s'il a besoin des deniers publics. Mais lorsqu'il a besoin de fonds publics alors, bien entendu, tout le monde devrait se précipiter. Tous ces gens sont d'ardents défenseurs de l'économie de marché tant qu'elle fonctionne en leur faveur. Mais dès que leurs intérêts sont menacés, ils s'écrient: «Il faut que le gouvernement intervienne. Il faut que le gouvernement nous aide. Il faut que le gouvernement nous subventionne. Il faut que le gouvernement investisse dans le secteur privé.» Je suis prêt à le faire, seulement lorsque nous envisageons d'investir dans le secteur privé, nous devons le faire avec la plus grande conscience professionnelle et en toute connaissance de cause.

Cet amendement ne fait que nous donner le moyen de nous renseigner sur les modalités de rémunération des cinq personnes les mieux payées d'une société. J'estime que c'est raisonnable. Je sympathise avec ceux qui y voient une violation du droit à la vie privée et je pourrais en dire autant de la publication de mon salaire. Si j'ai pu m'y faire, elles pourront s'y faire aussi.

Je soupçonne que la plupart d'entre elles gagnent deux, trois ou quatre fois plus que moi; on pourait donc dire que leurs droits sont encore plus gravement bafoués que les miens. Mais je pense que si on vous offrait un poste à 400 000 dollars par an et que vous saviez à l'avance que votre salaire serait rendu public, je parie que vous ne diriez pas non. Je parie même que vous ne penseriez plus à votre droit à la vie privée en allant déposer votre chèque de paye à votre banque ou à votre société de fiducie.

C'est un sacrifice, un tout petit sacrifice indispensable si la tendance actuelle du secteur privé à se tourner vers le gouvernement pour lui demander, à un moment donné, une aide financière directe ou indirecte doit persister au Canada. Même si, dans bien des cas il convient de le faire, nous serions des actionnaires stupides si nous n'avions pas en main tous les renseignements pertinents à la situation.

Cet amendement prévoit tout simplement que les cinq personnes les plus payées de la hiérarchie doivent faire approuver leurs demandes de salaires par tous les actionnaires.

J'ai essayé de voir les choses sous un autre angle mais ça ne tient pas debout. J'aimerais qu'un député me donne ici et aujourd'hui les raisons pour lesquelles les actionnaires d'une société ne devraient pas savoir combien touchent les cinq personnes les mieux payées de cette société. Si c'est uniquement parce que ça va à l'encontre de leur droit à la vie privée, nous devrions peut-être inclure une petite modification à l'amendement précisant que si vous voulez ce salaire, il faut que vous en rendiez public le montant mais si vous vous y refusez, vous pouvez laisser cet argent là où il est.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais après avoir entendu les députés d'Oshawa et de Nickel Belt, je crois qu'il y a quelques points qui risquent d'avoir jeté le trouble dans l'esprit des gens qui nous regardent. C'est la seule raison de mon intervention.

Tout d'abord, le député de Nickel Belt a donné à penser que l'enquête que menait le Comité des finances sur la Standard Trust aurait été abandonnée en raison de quelque complot, pendant que le gouvernement faisait adopter cette mesure législative de force. Je dirais même que son intervention était truffée de déclarations incendiaires qui laissaient croire, d'une part, à l'existence d'un complot et, d'autre part, que le niveau de rémunération des dirigeants de la Standard Trust aurait, pour une raison ou pour une autre, causé la perte de l'entreprise. Je veux qu'il sache et que vous et toute la Chambre sachent que je ne suis pas du tout convaincu qu'on ne poursuivra pas l'enquête sur la Standard Trust. Je crois plutôt que le comité a eu bien d'autres chats à fouetter,

dont la faillite de la banque de crédit et de commerce. Il a fait enquête sur cette affaire et accompli une foule d'autres choses.

• (1610)

D'après les témoignages que nous avons recueillis dans le cadre de l'enquête sur la Standard Trust—le député de Nickel Belt y a participé et a eu l'occasion de poser de nombreuses questions—il semblerait bien que la conduite des affaires de la société n'était pas irréprochable, même au regard des règles actuelles. Toutefois, rien ne permettait de conclure que la faillite de la Standard Trust était attribuable à la rémunération versée à ses dirigeants ni que la divulgation de leur rémunération aurait pu la sauver de la faillite.

L'autre point que j'ai trouvé particulièrement déconcertant est l'allégation selon laquelle l'amendement proposé par le député allait permettre aux actionnaires de fixer le niveau de rémunération des dirigeants. Tout ce qui est prévu, c'est la divulgation de la rémunération, pas que les actionnaires la votent.

Je crois qu'il faut bien comprendre ce qui se passe. Le député se rappelle sans doute, s'il se reporte aux discussions que nous avons eues à ce moment-là, que j'étais d'accord avec le principe de la divulgation. J'ai cependant mes réserves là-dessus.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que le député n'a pas bien lu l'amendement. Il est libellé ainsi: «Le conseil d'administration doit, à l'assemblée annuelle, présenter aux actionnaires pour approbation par ceux-ci par résolution spéciale, une liste contenant les noms des cinq administrateurs, dirigeants ou employés qui recevront de la société les salaires les plus élevés lors du prochain exercice de la société ainsi que le montant de ces salaires.»

Il y a donc approbation des actionnaires, cher collègue, et c'est ce que je disais dans mon intervention.

M. Manley: Merci, cher collègue de Nickel Belt. À mon avis, il s'agit de l'exigence habituelle requérant l'approbation des actionnaires. Cet amendement n'oblige nullement les actionnaires à approuver le traitement versé. Il exige que la liste des administrateurs soit approuvée. Si le député voulait qu'ils approuvent le traitement, il devra réécrire l'amendement.

L'autre point que j'essaie de faire valoir porte sur le fait que la notion de justice doit exister même parmi les PDG. Le NPD est d'accord avec moi sur ce point, j'imagine.

Si le député veut apporter un tel changement, je lui suggère de déposer un projet de loi d'initiative parlementaire obligeant les sociétés régies par le gouvernement fédéral, et non uniquement les institutions financières, à divulguer les salaires de leurs hauts dirigeants. Ce serait plus juste ainsi.

Mais la justice serait loin d'être tout à fait servie, car les employés des sociétés régies par le gouvernement provincial, de celles constituées en vertu d'une loi de l'Ontario ou d'ailleurs et dont les activités ne sont pas de nature fédérale, continueraient d'être exclus. Et encore, faudrait-il pour cela obtenir la collaboration des gouvernement provinciaux.

Cette mesure découragerait probablement bien des hauts dirigeants qui auraient pu songer à quitter le secteur manufacturier pour celui des services financiers. Tant que tout le monde ne sera pas assujetti aux mêmes règles, je ne crois pas que ce soit là la voie à suivre.

Mon dernier point concerne l'impression qu'ont certains que la divulgation des salaires a quelque chose à voir avec la faillite de ces institutions. Cette idée est particulièrement ressortie des remarques du député d'Oshawa qui a laissé entendre que d'une façon ou d'une autre, quand les institutions financières font faillite, elles sont à la charge de l'État et que, par conséquent, les salaires de ces cadres qui travaillent pour des établissements bénéficiant, je pense, de l'assurance-dépôts doivent être divulgués d'une manière ou d'une autre étant donné que les deniers publics sont en jeu.

Je trouve, je l'avoue que c'est esquiver la question. Il s'agit vraiment, à mon avis, de savoir s'il faut ou non divulguer le salaire des cadres que ce soit pour renseigner des investisseurs ou des actionnaires potentiels ou bien dans l'intérêt de toute la collectivité.

Dans ce cas, nous devrions l'encourager à tous les niveaux. Comme l'a fait remarquer la députée de Malpèque, le fait est qu'aux États-Unis, les PDG touchent un salaire qui est plus élevé par rapport à celui des autres employés de leur société que ce n'est le cas au Canada.

Des statistiques le prouvent. Si son objectif est d'empêcher le salaire des cadres d'augmenter, ce qui est, je pense, ce qu'il veut dire bien qu'il ne l'ait pas exprimé ouvertement, et puisque cela fait partie du principe que tout le monde devrait toucher le même salaire, on peut voir que cela ne se passe pas ainsi. En fait, lorsqu'on divulgue le montant de tous les salaires, alors on assiste à une sorte de guerre de surenchère pour obtenir le meilleur PDG.

Je n'en suis pas sûr, mais il me semble qu'il faudrait étudier un peu plus en détail cet aspect de la proposition avant de s'engager dans cette voie.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 3A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 234, par substitution à la ligne 12, page 129, de ce qui suit:

«mément à la section X, qui s'applique à cette acquisition, avec les adaptations nécessaires, notamment:

(i) «société pollicitée» ou «pollicitant» équivaut à la «société»,

(ii) «pollicité opposant» équivaut au détenteur d'une action de la société qui n'a pas offert de vendre son action dans le cadre d'une proposition de mutualisation,

(iii) «pollicité qui a accepté une offre publique d'achat» équivaut au détenteur d'une action de la société qui a offert de vendre son action dans le cadre de la proposition de mutualisation,

(iv) «date de l'offre publique d'achat» ou «date d'expiration de l'offre publique d'achat» équivaut à la date à laquelle le surintendant approuve l'acquisition des actions de la compagnie dans le cadre d'une proposition de mutualisation.»

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement de nature très technique concernant la mutualisation, non la démutualisation. Il arrive de temps à autre qu'une société à capital fermé dans le monde des assurances veuille devenir une société mutuelle. Cet amendement qui a été formulé au cours de nos audiences au Sénat est un amendement technique visant à établir clairement comment se fait la mutualisation en vertu de la section X du projet de loi.

Je pense que l'amendement devrait être adopté sans plus de débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion nº 3A est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 3C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 254 par:

a) substitution, à la ligne 5, page 142, de ce qui suit:

«ou à se réassurer contre tout ou partie des risques qu'elle garantit;»;

b) substitution, aux lignes 17 à 24, page 142, de ce qui suit:

«ou à se réassurer contre tout ou partie des risques qu'elle garantit;

b) transférer tout ou partie de ses polices, autres que celles qui se trouvent au Canada, à une autre personne morale ou à se réassurer avec une autre personne morale contre tout ou partie des risques qu'elle garantit, autres que ceux qui sont afférents à ses polices au Canada;

c) acheter ou réassurer tout ou partie des polices d'une personne morale;

d) vendre la totalité ou quasi-totalité de».

Motion nº 3D.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 257, par substitution aux lignes 28 et 29, page 143, de ce qui suit:

«transférer ou de se réassurer contre tout ou partie substantielle des risques qu'elle garantit ou de vendre tout».

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ces deux amendements ont trait à l'assurance et à la réassurance dans les cas de sociétés de réassurance et sont de nature très technique; encore une fois, ils ont été formulés au cours de nos audiences au Sénat. Nous croyons qu'ils devraient être adoptés sans débat.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 3C inscrite au nom de M. Loiselle, et le résultat s'appliquera à la motion 3D. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 3C et 3D sont adoptées)

[*Traduction*]

Les motions nos 3E, 5A, 5B, 7C, 9A, 10B, 11A et 11B sont regroupées aux fins du débat.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Motion nº 3E.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version française, à l'article 282, par substitution aux lignes 13 et 14, page 155, de ce qui suit:

«antérieure à».

Motion nº 5A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version française, à l'article 368, par substitution aux lignes 35 et 36, page 198, de ce qui suit:

«quant à l'état des finances de la société pour l'avenir.»

Motion nº 5B.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version française, à l'article 369, par substitution aux lignes 42 et 43, page 198, de ce qui suit:

«effets négatifs importants sur l'état des finances de la société et nécessitent».

Motion nº 7C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version française, à l'article 442, par substitution aux lignes 31 à 38, page 240, de ce qui suit:

«des règlements concernant la divulgation du nom du mandant de la société mandataire visée au paragraphe (1) et de la rétribution éventuelle de celle-ci pour agir à titre de mandataire.»

Motion nº 9A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version française, à l'article 499 par:

a) substitution à la ligne 10, page 271, de ce qui suit:

«un prêt au gouvernement d'un pays étranger ou à une»;

b) substitution à la ligne 20, page 271, de ce qui suit:

«par ce gouvernement si l'acquisition fait partie d'un programme de réaménagement de la dette publique du même gouvernement.»

Motion nº 10B.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version anglaise seulement, à l'article 542, par substitution à la ligne 3, page 299, de ce qui suit:

«provided by a financial institution or a».

Motion nº 11A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version française, à l'article 630, par substitution aux lignes 40 et 41, page 338, et en les remplaçant par ce qui suit:

«prévisions quant à l'état des finances de la société pour l'avenir.»

Motion nº 11B.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, dans la version française, à l'article 631, par substitution à la ligne 6, page 339, de ce qui suit:

«importants sur l'état des finances de la».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ces amendements visent à faire concorder les versions anglaise et française du projet de loi. Nous nous heurtons de temps à autre à ces problèmes quand nous tâchons de faire concorder parfaitement les deux versions de nos projets de loi; comme ces motions contribuent à remédier à ce problème dans le projet de loi, elles devraient être adoptées sans débat.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote sur la motion nº 3E s'appliquera aux autres motions que l'on vient de débattre.

Le premier vote porte donc sur la motion nº 3E. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 3E adoptée. Les motions 5A, 5B, 7C, 9A, 10B, 11A et 11B sont donc adoptées.

(La motion nº 3E est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions nºs 3F, 3H et 11D, toutes inscrites au nom du ministre d'État aux Finances sont groupées pour le débat.

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 3F

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 331, par substitution à la ligne 31, page 183, de ce qui suit:

«cipes comptables généralement reconnus, principalement ceux qui sont énoncés dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.»

Motion nº 3H

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 346, par substitution à la ligne 36, page 190, de ce qui suit:

«de vérification généralement reconnues, principalement celles qui sont énoncées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables aqréés.»

Motion nº 11D.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 641, par substitution à la ligne 20, page 343, de ce qui suit:

«de vérification généralement reconnues, principalement celles qui sont énoncées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.»

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ce sont des amendements très similaires à ceux qui ont été apportés aux projets de loi C-4 et C-19. Ils visent à établir le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés comme ouvrage de référence pour les procédés comptables acceptables, et devraient être adoptés sans débat, comme ils l'ont déjà été.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La question porte donc sur la motion nº 3F inscrite au nom de M. Loiselle.

Je rappelle que le vote sur la motion nº 3F s'appliquera aux motions nºs 3H et 11D. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion no 3F adoptée.

(La motion nº 3F est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions nºs 3H et 11D sont donc adoptées.

[*Traduction*]

Les motions nºs 3G et 11C, inscrites au nom du député de Nickel Belt, sont regroupées aux fins du débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Motion nº 3G.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 337, en retranchant la ligne 34, page 185, et en la remplaçant par ce qui suit:

«nommer deux vérificateurs, qui sont indépendants l'un de l'autre et dont le mandat».

Motion nº 11C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 633, en retranchant les lignes 27 à 29, page 339, et en les remplaçant par ce qui suit:

«633. (1) La société étrangère nomme, à l'égard de ses opérations d'assurances au Canada, deux vérificateurs, qui sont indépendants l'un de l'autre.»

—Monsieur le Président, ces deux amendements exigeraient deux vérificateurs pour ces nouvelles sociétés que crée le projet de loi.

Nous n'avons pas cessé de dire à propos de ces projets de loi C–4, C–19 et C–28 qu'ils donneront lieu à un genre différent d'institution financière. Étant donné que les piliers se sont effondrés, on verra des sociétés d'assurances qui seront propriétaires de sociétés de fiducie et de prêt.

Il y a des pouvoirs accrus pour les sociétés d'assurances. Elles pourront accepter certains types de dépôts. Elles veulent grandir. Elles veulent devenir plus grosses. Elles veulent soutenir la concurrence sur le marché mondial.

Cela étant, nous devons établir une protection à toute épreuve pour les déposants, les investisseurs et les Canadiens. Je ne peux pas imaginer pourquoi le gouvernement et l'opposition libérale sont d'accord pour réduire à un seul le nombre des vérificateurs pour une banque alors qu'il y en avait deux. Je ne peux pas le comprendre.

J'ai entendu les arguments du député de Mississauga–Sud et des libéraux. Le fait d'avoir deux vérificateurs n'a pas empêché la Norbanque de s'effondrer. Ce n'est pas parce que vous avez été victime de cambriolage que vous ne continuez pas de verrouiller les portes de votre maison. C'est le même argument.

Parce que quelqu'un peut entrer par effraction chez vous, vous devriez lui rendre les choses plus faciles en déverrouillant les portes. Laissez–la déverrouillée. Nous avons fait valoir qu'il était essentiel d'avoir deux vérificateurs. De cette manière, l'un peut contrôler le travail de l'autre. C'est une protection pour les investisseurs et pour les déposants.

J'ai été étonné qu'au comité, les conservateurs et les libéraux aient voté en faveur de la suppression du système de double vérification. Ils voudraient par contre un actuaire et un vérificateur. Il me semble absolument essentiel pour l'intégrité des institutions financières d'avoir deux personnes pour vérifier et contre–vérifier.

Michael Mackenzie nous a parlé de Standard Trust quand il a comparu devant le Comité des finances. En lisant le compte rendu de son témoignage—j'en ai lu des extraits l'autre jour—, vous verrez qu'il a répété maintes fois combien le BSIF comptait sur le rapport de vérification.

Il a souligné que le BSIF n'a pas les moyens de faire des vérifications pour toutes les institutions financières de compétence fédérale. Il a dit clairement qu'il comptait sur les rapports de vérification.

Or, à cause d'une nouveauté introduite par ce projet de loi, il faudrait maintenant qu'il se débrouille avec le rapport d'un seul vérificateur.

Même dans le monde de la médecine, on reconnaît qu'un deuxième avis est également très important pour un patient. Vous allez chez un médecin, il vous examine et vous dit que c'est le foie et ajoute que si vous voulez un deuxième avis: «Ce sont les reins.»

Les gens peuvent solliciter un deuxième avis. Je vois le député de Mississauga–Sud qui hoche la tête. Le système de double vérification appliqué aux banques a bien servi les Canadiens. On ouvre ici la porte à la création d'institutions financières très grandes et très complexes. Il est curieux qu'on dise en même temps qu'un seul vérificateur suffit.

C'est inacceptable. Si vous voulez leur donner tous ces nouveaux pouvoirs, alors il ne faut pas réduire les mesures de contrôle. Il ne faut pas réduire les mesures de sauvegarde qui sont nécessaires par rapport au système réglementaire. On m'a accusé quand j'ai dit cela au sujet des projets de loi C–4 et C–19 de vouloir créer du travail pour les comptables. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à encourager les jeunes à entreprendre une carrière en comptabilité, par exemple, quand on sait que plus de 1,5 million de Canadiens sont en chômage.

• (1630)

L'association des comptables verrait d'un oeil on ne peut plus favorable que nous empruntions cette voie.

La profession de comptable est formidable quand on s'intéresse à ce domaine. C'est un emploi garanti.

Nous faisons deux choses. Nous créons une mesure de sauvegarde à l'égard des institutions financières du pays. En fait, quand elles ont comparu devant le comité, les banques ont dit vouloir les deux comptables et les deux vérificateurs. Elles tiennent au système de double vérification. Elles ne veulent pas d'un seul vérificateur, elles en veulent deux. Si toutes les autres institutions sont censées fonctionner de plus en plus comme les banques, soutiennent–elles, alors la même règle devrait s'appliquer pour le système de double vérification. Ainsi, la population saurait qu'il existe un système de garantie, un système de vérification des institutions financières.

Les néo-démocrates de ce coin-ci de la Chambre ne sont pas les seuls à préconiser le système de double vérification pour les institutions financières. Au comité, il y avait un député conservateur qui appuyait également ce système. Il y en a un autre, soit le député de Markham, qui a voté hier comme notre parti, c'est-à-dire en faveur du système de double vérification.

Hier, comme je l'avais par erreur associé aux autres députés conservateurs qui approuvaient l'élimination du système de double vérification, mon collègue de Cambridge a invoqué le Règlement pour signaler que d'autres pays, qui n'avaient jusqu'à maintenant qu'un système à un seul vérificateur, envisagent la possibilité d'adopter le système de double vérification.

Une voix: Voulez-vous dire que nous sommes en train de faire un pas en arrière pendant qu'ils en font un en avant?

M. Rodriguez: Exactement. Ils veulent passer d'un vérificateur à deux vérificateurs pour les institutions financières. Pendant qu'ils progressent, nous reculons.

Encore une fois, je vous supplie d'accéder à notre demande. Je sais que le député d'en face, notre collègue de Mississauga-Sud, celui qui agit comme ministre de service, adore ce poste. Si vous ne pouvez pas être ministre d'État responsable des finances, vous pouvez au moins être ministre de service. Je sais qu'il pourrait se précipiter dans les coulisses et consulter les fonctionnaires, car c'est sa dernière chance de faire quelque chose pour les déposants, les investisseurs et la population du Canada. Il pourrait revenir juste au moment où vous allez mettre la question aux voix, monsieur le Président. Il pourrait revenir rapidement et dire: «Nous mettrons sur pied le système de double vérification.»

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je veux simplement apporter une précision. Je crois que le député a induit en erreur son collègue d'Oshawa. Les banques avaient un système de double vérification, et hier, contrairement à ce que je désirais, on a décidé que les banques auraient désormais la possibilité de faire affaire avec un seul vérificateur. Toutefois, les sociétés d'assurances ne traitent actuellement qu'avec un seul vérificateur, et le député de Nickel Belt veut leur en imposer deux; la situation est très différente.

Je tiens également à préciser que, pendant les travaux du comité, cette question n'a jamais été soulevée.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, il s'agit encore une fois d'une motion semblable à celles dont nous avons discuté à la Chambre au cours des deux derniers jours relativement aux lois sur les banques et sur les sociétés de fiducie.

Cette question a été soulevée au Comité des finances, et on a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir deux vérificateurs. De plus, le surintendant des institutions financières, qui connaît très bien tout ce secteur, a dit qu'il ne voyait aucune raison d'avoir deux vérificateurs.

Peut-être que cela semble être une bonne idée, mais si ce n'est pas nécessaire, comme c'est l'avis du surintendant des institutions financières, alors pourquoi imposer cette dépense supplémentaire aux sociétés d'assurances, qui finiront par aller chercher cet argent dans les poches de leurs clients en augmentant les primes ou par d'autres moyens?

Comme notre parti estime que c'est une dépense inutile, nous ne sommes certainement pas disposés à accepter cette proposition.

Par conséquent, les députés de notre parti voteront contre cet amendement.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le député de Cambridge a dit que mon collègue allait trop loin en demandant qu'il y ait deux vérificateurs alors que la loi actuelle en exige seulement un. Cependant, il n'a peut-être pas entendu mon collègue lorsque celui-ci a mentionné que cet ensemble de mesures législatives que nous étudions permettra aux sociétés d'assurances de devenir des institutions beaucoup plus grandes qu'elles ne le sont actuellement et de faire tout ce que les banques font.

La situation est donc totalement différente. Je vois qu'une discussion est en cours, monsieur le Président. Le député de Cambridge dit que les sociétés d'assurances ne pourront pas accepter de dépôts, alors que le député de Nickel Belt soutient qu'elles pourront accepter certains dépôts. Je ne sais pas quel genre de dépôts elles pourront accepter, et je ne crois pas que cela ait une grande importance. Toutefois, je sais que l'une des raisons pour lesquelles la Chambre étudie actuellement cette mesure législative, c'est que certaines personnes influentes qui veulent que les sociétés d'assurances jouent une rôle beaucoup plus important dans les affaires financières du Canada réclament l'adoption de ce projet de loi. Et c'est probablement ce qui arrivera une fois que nous en aurons terminé l'étude.

De toutes façons, il est certain que les sociétés d'assurances prendront de l'expansion. Si l'idée d'avoir deux vérificateurs a du bon, elle devrait s'appliquer aussi à ces institutions.

Hier, la députée de Malpèque, qui ne voyait pas la nécessité d'imposer cette dépense supplémentaire, et le député de Mississauga–Sud, qui a aussi utilisé cet argument, avaient l'air de dire que cela coûtait deux fois plus cher d'avoir deux vérificateurs que d'en avoir un seul. J'ai dénoncé cette façon de voir hier et j'ai expliqué que, en réalité, ce que dit le gouvernement, c'est que deux cabinets de vérification vont fonctionner comme deux entités totalement distinctes, que l'un va faire le même travail que l'autre et suivre la même démarche que le premier et qu'ils vont, à tour de rôle, prendre la direction de la vérification. Monsieur le Président, le gouvernement ne fait certainement pas beaucoup confiance aux cabinets de vérification s'il croit qu'ils vont recommencer le travail de l'autre pour le simple plaisir de le faire. De plus, si c'était le cas, si cela devait arriver, le gouvernement pourrait voir là une raison de faire appel à deux cabinets de vérification, car les recettes provenant de la TPS s'en trouveraient au moins accrues, et Dieu sait que le gouvernement a besoin de beaucoup plus de fonds ces jours–ci.

Il n'en sera toutefois rien. Si l'on faisait appel à deux cabinets, les frais pourraient augmenter, mais cette augmentation serait minime. Le gouvernement a par ailleurs fait valoir un autre argument. Selon lui, s'il l'on retenait les services de deux cabinets, si deux personnes ou deux cabinets faisaient le même travail, les risques d'oublis seraient plus nombreux, car l'un pourrait tenir pour acquis que l'autre a examiné tel ou tel aspect. J'ai aussi parlé de cet argument hier et j'ai dit que deux cabinets de vérification prendraient le temps de s'asseoir pour planifier leur travail. S'ils étaient deux à faire la vérification, ils auraient plus de chances de tout couvrir, et il y aurait moins de risques d'oublis. Les deux députés se sont dits préoccupés par cette question mais aucun d'eux n'a relevé l'argument que j'ai fait valoir. Ils n'en ont pas parlé. Quand j'ai dit que les coûts augmenteraient peut–être légèrement, mais pour la simple raison que l'on ferait appel à deux cabinets pour garantir une vérification exhaustive, ni l'un ni l'autre n'a répliqué.

• (1640)

Il me semble que j'ai démoli les arguments du député de Mississauga–Sud et de la députée de Malpèque au sujet de la hausse importante des coûts et des risques d'oublis si l'on confiait le travail à deux vérificateurs et qu'ils ne trouvent rien à répondre. Il me semble que leurs arguments pour faire dorénavant appel à un seul vérificateur ne tiennent plus et qu'ils n'ont pas essayé de les étayer. Je me demande si l'un ou l'autre a des observations à faire à ce sujet.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 3G. Le vote sur la motion nº 3G s'appliquera à la motion 11C.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions nos 4, 5, 11 et 12 sont regroupées aux fins du débat.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C–28, à l'article 347, en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 191, ce qui suit:

«(3) Nul n'encourt de responsabilité civile pour avoir fait, de bonne foi, une déclaration orale ou écrite en vertu du paragraphe (1) ou (2).»

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C–28, à l'article 366,

a) en retranchant la ligne 3, page 198, et en la remplaçant par ce qui suit:

«366. (1) Les administrateurs, dirigeants,»;

b) en ajoutant, à la suite de la ligne 13, page 198, ce qui suit:

«(2) Nul n'encourt de responsabilité civile pour avoir fait, de bonne foi, une déclaration orale ou écrite en vertu du paragraphe (1).»

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 628,

a) en retranchant la ligne 8, page 338 et en la remplaçant par ce qui suit:

«628. (1) Les administrateurs ou leurs prédé-»;

b) en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 338, ce qui suit:

«(2) Nul n'encourt de responsabilité civile pour avoir fait, de bonne foi, une déclaration orale ou écrite en vertu du paragraphe (1).»

Motion nº 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 642,

a) en retranchant la ligne 29, page 343 et en la remplaçant par ce qui suit:

«642. (1) L'agent principal ou son prédéces-»;

b) en ajoutant à la suite de la ligne 8, page 344, de ce qui suit:

«(2) Nul n'encourt de responsabilité civile pour avoir fait, de bonne foi, une déclaration orale ou écrite en vertu du paragraphe (1).»

—Monsieur le Président, cette motion a trait aux renseignements communiqués aux vérificateurs et aux actuaires. Je suis heureuse de proposer cette motion aujourd'hui parce que j'estime qu'il est très important que les vérificateurs puissent avoir librement accès à l'information, afin de pouvoir procéder à une vérification en profondeur.

Cet amendement empêche de poursuivre quiconque fournit des renseignements au vérificateur ou à l'actuaire d'institutions financières. Nous estimons que cette protection est nécessaire. En effet, les faillites de banques de l'Ouest en 1985 et, évidemment celle de la compagnie Standard Trust en Ontario l'an dernier, sont en partie attribuables à des pratiques comptables contestables. Le surintendant des institutions financières a déclaré au comité en novembre dernier que des pratiques comptables améliorées auraient pu faire la différence dans le cas de Standard Trust.

Par exemple, si un employé d'une compagnie d'assurances dispose d'informations dont le vérificateur a besoin pour procéder à une vérification adéquate ou approfondie, et que la compagnie préférerait ne pas divulguer, cette personne pourrait être réticente à fournir ces renseignements. Toutefois, si elle sait qu'elle ne peut faire l'objet de poursuites par la compagnie, je suis convaincue que cette personne sera plus disposée à fournir l'information au vérificateur. Or, cette information pourrait fort bien permettre d'établir de meilleurs états financiers, ainsi que de relever des problèmes qui peuvent être mineurs mais qui pourraient devenir graves.

Nous n'avons certainement rien entendu qui permettent de penser qu'il puisse exister des problèmes dans la façon dont les actuaires calculent les risques pour les compagnies d'assurances. Selon nous, le fait d'établir ce genre de protection favoriserait encore davantage l'obtention d'informations. Nous proposons cet amendement non seulement en ce qui a trait aux vérificateurs, mais aussi dans le cas des actuaires.

Je prie la Chambre d'appuyer cet amendement et je rappelle à tous les députés que nous avons accepté, au cours des deux derniers jours, cet amendement dans le cas des banques et des compagnies d'assurances.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le gouvernement appuierait volontiers les amendements s'ils pouvaient être modifiés dans le sens des propositions que j'ai fait tenir à l'opposition.

Les amendements sont les mêmes pour tous les articles modifiés. L'amendement que je propose se lirait ainsi:

«(3) Nul n'encourt de responsabilité civile pour avoir fait, de bonne foi, une déclaration orale ou écrite en vertu du paragraphe (1) ou (2).»

En d'autres termes, l'exclusion de toute poursuite porte sur la déclaration et seulement sur la déclaration. La députée de Malpèque sera sans doute ravie d'accepter ces modifications. Si c'est bien le cas, je pourrais, avec le consentement unanime de la Chambre, proposer ces amendements.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, cette proposition a été faite au départ par une motion des libéraux au sujet du projet de loi C-4, et nous avons présenté des arguments en sa faveur, car il nous semblait que c'était une bonne idée, que c'était un bon amendement, et nous l'avons appuyé. En fait, j'irais jusqu'à dire que c'est à cause de nos interventions vigoureuses et de notre insistance que le gouvernement s'est laissé convaincre.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que l'amendement s'applique aussi pour les compagnies d'assurance.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu le libellé de l'amendement du député de Mississauga-Sud. Est-elle d'accord, à l'unanimité, pour lui permettre de déposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Blenkarn est adopté.)

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Dans le cadre de ce débat, monsieur le Président, je voudrais simplement exposer certains des arguments en faveur de la motion présentée par les libéraux.

Je crois moi aussi que, si le gouvernement réussit à faire adopter son projet de loi, et tout indique qu'il y parviendra, c'en sera fait des fameux piliers, c'est-à-dire que les sociétés de fiducie pourront vendre de l'assurance, les compagnies d'assurance vendre des services de fiducie, et ainsi de suite. La possibilité de conflits d'intérêts et de ventes liées, la possibilité qu'on exerce des pressions indues sur les gens qui prennent une hypothèque, qu'on les oblige tacitement à souscrire une certaine police d'assurance-vie ou d'assurance-hypothèque, la possibilité ou la tentation de faire des choses qui ne sont pas légales sera beaucoup plus grande. Le besoin de réglementation sera donc, bien entendu, beaucoup plus grand.

Il est impossible de réglementer tous les cas, toutes les situations. J'ai donné à la Chambre l'exemple hypothétique d'une succursale de la Banque Royale dans le sud-est de la Saskatchewan où il y a, à un bureau, quelqu'un qui vend des hypothèques et, à un autre bureau, quelqu'un qui vend des assurances. Il est impossible d'empêcher deux personnes de se parler, d'empêcher celui qui vend des hypothèques de dire à celui qui vend des assurances: «Jean Dupont vient de prendre une hypothèque, pourquoi ne pas essayer de lui vendre de l'assurance?» Ce genre d'activité n'est pas légitime et ne devrait pas être légale.

• (1650)

Il faut recourir sur une grande échelle à l'autoréglementation. C'est l'humble commis qui est témoin des abus et des activités illégales. Grâce à cet amendement, le commis hésiterait un peu moins à dénoncer les irrégularités, les activités illégales dont il est témoin. Ce qui fait peur au commis, c'est de s'en prendre à une grosse société.

Une fois le projet de loi adopté, nous verrons sans doute surgir des institutions géantes. Il faut beaucoup de courage à un commis ou à un caissier pour tenir tête à une grande institution. Le risque qu'il court, c'est que l'institution intente des poursuites contre lui. Le petit commis est complètement intimidé. Il a du mal à joindre les deux bouts et tremble à l'idée d'être traîné devant les tribunaux, d'avoir à retenir les services d'un avocat pour se défendre contre le contentieux d'une société de fiducie, d'une banque ou d'une grosse compagnie d'assurance. La lutte est tellement inégale et injuste.

Cet amendement assure au commis, au petit employé, une certaine protection. Je crois que c'est un excellent amendement. Je suis heureux de voir que le gouvernement accepte, grâce au pouvoir de persuasion des députés de l'opposition, le principe de l'amendement. J'espère qu'il fera ce que nous espérons tous qu'il fera, c'est-à-dire assurer une certaine protection aux petits employés des grandes institutions.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 4. Le vote sur la motion nº 4, telle que modifiée, s'appliquera aussi aux motions nºs 5, 11 et 12 telles que modifiées.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 4 modifiée est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 4A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 351, par substitution à la ligne 34, page 193, de ce qui suit:

«*b*) dans le cas d'une société d'assurance-vie, les prêts avancés par la société à une».

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est un amendement de pure forme. Il a pour effet de lier l'alinéa aux compagnies d'assurance-vie. L'un de nos problèmes, c'est que nous mettons les compagnies d'assurance-vie, les compagnies d'assurances IARD et les sociétés de secours mutuels dans un seul projet de loi.

Cet amendement précise que la modification s'applique aux compagnies d'assurance-vie. Il ne sert qu'à clarifier les choses et devrait être adopté sans problème.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 4A est adoptée)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions nos 5C et 11B.1 sont regroupées aux fins du débat.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Motion nº 5C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 370, par:

a) substitution, à la ligne 11, page 199, de ce qui suit:

«370. (1) L'actuaire et ses prédécesseurs jouis-»;

b) insertion, après la ligne 15, page 199, de ce qui suit:

«(2) Il ne peut être intenté d'action civile contre l'actuaire ou ses prédécesseurs pour les dommages résultant des déclarations orales ou écrites ou des rapports faits par eux de bonne foi aux termes des articles 363 ou 369.»

Motion nº 11B.1.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 632, par:

a) substitution, à la ligne 22, page 339, de ce qui suit:

«632. (1) L'actuaire et ses prédécesseurs jouis-»;

b) insertion, après la ligne 26, page 339, de ce qui suit:

«(2) Il ne peut être intenté d'action civile contre l'actuaire ou ses prédécesseurs pour les dommages résultant des déclarations orales ou écrites ou des rapports faits par eux de bonne foi aux termes du paragraphe 627(1) ou de l'article 631.»

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Il est devenu évident qu'il fallait faire quelque chose pour protéger les actuaires et leurs prédécesseurs contre les poursuites judiciaires s'ils ne faisaient que remplir les exigences prévues par la loi qui consistent à faire rapport au surintendant de la situation d'une compagnie donnée sur le plan actuariel.

Étant donné que la plupart de ces actuaires sont des employés et que le fait de déposer un rapport actuariel défavorable pourrait entraîner leur congédiement sous une forme ou une autre, nous estimons qu'il faut les protéger contre une telle éventualité au moyen des amendements nos 5C et 11B.1.

Je pense que ces amendements vont dans le même sens que les quatre que nous venons d'adopter au sujet d'autres employés, dont celui qui portait sur les vérificateurs. Par conséquent, je propose qu'ils soient adoptés de la même façon.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je remarque que cette motion nous a été présentée par le Sénat. J'ai remarqué le témoignage de M. Paul MacCrossan, président du syndicat des actuaires, en lisant le compte rendu du Comité des finances au moment où nous avons étudié ce projet de loi. Son syndicat est très puissant. Je suppose que c'est parce qu'ils sont si peu nombreux au Canada. Quoi qu'il en soit, il s'est présenté et a fait ce commentaire au Comité des finances. Le gouvernement n'a pas marché du tout. M. LePan, du ministère, n'a pas accepté l'idée et les membres du Comité des finances non plus. On en a beaucoup débattu.

Nous libérons les actuaires de toutes poursuites au civil. Il ne s'agit pas d'employés, comme dans le cas que présentait la députée de Malpèque. Ce n'est pas la même chose. Je veux simplement soulever une question. Nous exonérons tous les actuaires. Selon la motion, nous établissons qu'un groupe particulier est exonéré pour toute déclaration faite de bonne foi, oralement ou par écrit. La compétence n'entre donc pas en jeu? S'ils sont incompétents, mais qu'ils disent avoir agi de bonne foi, sont-ils exemptés de poursuites au civil? Où est la limite? Qu'est-ce que la bonne foi? Sommes-nous prêts à refuser aux gens la possibilité d'intenter des poursuites contre un actuaire et à protéger les actuaires contre ces poursuites?

Je pose la question tout en sachant que le député de Mississauga-Sud ne peut pas prendre de nouveau la parole sur cette question. Je me demande s'il ne pourrait pas invoquer le Règlement pour faire un peu de lumière sur le fait que ce qui n'était pas acceptable pour le Comité des finances l'était pour nos amis du Sénat. Pourquoi ont-ils avalé cet argument? Pourquoi le gouvernement et le ministre ont-ils changé d'avis? Je suis intrigué et j'apprécierais que le député puisse prendre la parole dans le cadre d'un rappel au Règlement pour nous dire pourquoi ça s'est produit ainsi.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il n'est que juste d'expliquer à la Chambre ce qui se passe.

Ces motions, en fait, n'ont jamais été soumises au Comité des finances. Elles ont été débattues, mais personne n'était alors disposé à les proposer. Elles ne l'ont donc jamais été.

Au Sénat, une étude préliminaire a révélé qu'il existait davantage de raisons de le faire qu'on en avait fait valoir alors au Comité des finances.

• (1700)

L'un des avantages de l'autre endroit, c'est que des sénateurs ont occupé des postes de cadres supérieurs au sein de ces entreprises. Leurs conseils sont utiles au gouvernement. Je dirai à mon collègue, le député de Nickel Belt, que les sénateurs sont peut-être inutiles et fatigués, par exemple, mais que certains d'entre eux sont fort au fait des rouages d'établissements comme les compagnies d'assurances.

Voilà pourquoi un certain nombre d'amendements découlant des audiences du Sénat sont, à notre avis, exceptionnellement utiles. Cet amendement est de ceux-là. Nous sommes disposés à approuver le même genre de libération que nous étions disposés à accepter pour les autres cadres et employés.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais toucher un mot de cet amendement que nous appuyons. De la sorte, l'actuaire d'une compagnie d'assurances qui dénonce son employeur ne sera pas poursuivi en justice.

Le travail de l'actuaire consiste à évaluer les risques qu'il y a à assurer une personne et à fixer le montant des primes en conséquence. L'actuaire dispose donc d'une foule de renseignements sur sa compagnie. Il est bien placé pour savoir si elle enfreint la loi ou se trouve dans une situation précaire.

C'est la raison pour laquelle cette profession désire que ses membres soient protégés au cas où l'un deux prévienne le surintendant des institutions financières que sa compagnie n'est pas bien gérée ou n'est pas gérée conformément à son mandat ou à la loi.

Contrairement au vérificateur qui passe constamment d'une entreprise à une autre, l'actuaire travaille généralement dans une seule et même compagnie d'assurances. Il finit par ne faire qu'un avec la compagnie. Un actuaire qui dénonce son employeur risque d'être congédié et de perdre sa réputation. Ce n'est pas rien.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons l'amendement. Je voudrais rappeler que lundi et mardi, nous avons proposé un amendement de même nature concernant les lois sur les sociétés de fiducie et les banques. Cet amendement vise à protéger la personne qui, de bonne foi, transmet au vérificateur les données nécessaires pour qu'il effectue une vérification plus approfondie et établisse un rapport plus fidèle.

Nous appuierons cet amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 5C. Le vote sur la motion no 5C s'applique à la motion nº 11B.1.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 5C est adoptée.)

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 6A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 408, par substitution à la ligne 36, page 216, de ce qui suit:

«sinon en société avec actions ordinaires, est infé-».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 6A est adoptée.)

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 7A

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 441 par:

a) insertion, après la ligne 20, page 239, de ce qui suit:

«*d*) fournir au Canada à des entités dans lesquelles elle détient un intérêt de groupe financier des services de traitement de données qu'elle a établis pour son propre usage et qui font partie intégrante de ses activités, à la condition que celles-ci ne fournissent pas de services de traitement de données à d'autres personnes;»;

b) les autres changements de désignation littérale et de présentation des renvois qui en découlent.

Initiatives ministérielles

Motion nº 7B.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 441, par substitution aux lignes 40 à 42, page 239, de ce qui suit:

«vention, de gestion des risques et d'évaluation ou de règlement des sinistres, exploiter des cen-».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ces deux amendements découlent des énormes efforts déployés au Sénat au sujet de ce projet de loi. Il s'agit, selon moi, d'amendements qui améliorent le projet de loi d'un point de vue administratif.

Le premier amendement permet à une société de fournir sans problème à ses filiales des services de traitement de données. C'est permis dans d'autres projets de loi. Le problème en question n'a pas été relevé et corrigé à l'époque.

L'autre amendement porte sur la gestion des risques. Il tend à redéfinir des questions extrêmement complexes qui sont importantes, selon moi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur les motions nos 7A et 7B.

Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 7A et 7B sont adoptées.)

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada) propose:

Motion nº 7D

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 461 par:

a) substitution aux lignes 14 et 15, page 245, de ce qui suit:

«verser à ses actionnaires, ou virer à un compte sur lequel peut être prélevé un versement à ceux-ci, des sommes prélevées sur un»;

b) substitution, à la ligne 28, page 246, de ce qui suit:

«à un compte sur lequel peut être prélevé un versement à ceux-ci n'entraverait pas».

Motion nº 7E

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 463, par substitution aux lignes 18 à 22, page 247, de ce qui suit:

«A représente 10 p. 100 des bénéfices non répartis des comptes de participation qui n'ont pas encore été a affectés».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Une fois encore, ces deux amendements sont de nature technique. L'un permettra à une société de transférer de l'argent d'un compte à un autre pour faire des paiements aux actionnaires et l'autre élimine un plafond de 2 millions sur les transferts et le remplace par un plafond calculé comme le prévoit l'article.

Ce sont des amendements techniques qui résultent de notre examen au Sénat. J'aimerais qu'ils soient adoptés sans plus de débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais faire part de mes inquiétudes concernant la motion 7D. Je suppose qu'elle a été proposée au Sénat. L'article 461 du projet de loi mentionne «ou le virement au compte capital déclaré». S'il s'agit d'une société d'assurances, j'imagine qu'il y a des actionnaires et des souscripteurs. Par conséquent, s'il y a de l'argent dans un compte de participation, les souscripteurs devraient avoir droit à une juste part.

Nous n'avons pas débattu de cette question au Comité des finances. J'ai remarqué que la motion 7D remplace cette disposition et prévoit de virer à un compte sur lequel peut être prélevé un versement à ses actionnaires. Je souligne simplement ce fait.

Encore une fois, j'apprécierais que le député de Mississauga-Sud se lève pour fournir une explication à cet égard. Est-ce que cela signifie que les souscripteurs pourraient recevoir moins d'argent que les actionnaires, surtout si l'on a retiré la forme mutuelle d'une société d'assurances. L'inquiétude est réelle, car nous établissons un compte capital. Les sociétés mutuelles demandaient cette mesure législative parce qu'elles voulaient être en mesure d'augmenter leur capitalisation. Nous avons déclaré que l'idée était bonne. Il ressort maintenant qu'il s'agit d'un compte différent. C'est un compte sur lequel on peut prélever un versement aux actionnaires. Je m'oppose vraiment à cela parce que les souscripteurs d'une société mutuelle sont ceux qui investissent et qui sont les véritables propriétaires. C'était un des points qui nous préoccupaient au comité.

• (1710)

Voilà ce qui arrive quand on envoie un projet de loi à l'autre endroit. Ils proposent un amendement qui fait disparaître le compte capital en le remplaçant par un compte où l'on vire de l'argent à verser aux actionnaires au lieu des souscripteurs.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député s'emporte. À l'article 461, le projet de loi dispose: «La société à capital-actions peut verser à ses actionnaires des sommes prélevées sur un compte de participation». Voici le texte du nouvel article: «ou virer des sommes à un compte sur lequel peut être prélevé un versement à ceux-ci.» Autrement dit, la société pourrait verser des sommes à ses actionnaires ou les virer à un compte sur lequel pourrait être prélevé un versement à ceux-ci. Il n'y a pas à s'y tromper ici, ce n'est qu'une question de formulation. Le projet de loi disait qu'il fallait virer les sommes au compte capital déclaré. Ce sont des sommes qui peuvent encore être versées aux actionnaires parce qu'il s'agit de sommes provenant des actionnaires et leur étant destinées. Elles sont versées de cette façon et se retrouvent dans un compte, mais elles peuvent être versées ultérieurement aux actionnaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Cette réponse satisfait-elle le député de Nickel Belt?

M. Rodriguez: Non. Monsieur le Président. L'une des réserves que nous avions concernant la Loi sur les assurances portait sur l'un des arguments qui ont été présentés par les personnes qui ont témoigné devant le comité. Ces personnes réclamaient le retrait de la forme mutuelle.

M. Blenkarn: Je ne vois pas le rapport.

M. Rodriguez: Eh bien, si les sociétés n'ont plus la forme mutuelle, elles vont se retrouver avec des actionnaires et des souscripteurs. C'est ainsi que cela va fonctionner.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue se rappellera qu'une société d'assurances qui appartient à des actionnaires ordinaires délivre également des polices à participation. Les souscripteurs avec participation ont droit à ce que nous appelons couramment des dividendes. Il s'agit essentiellement ici d'un fonds de réserve de dividendes. Certaines autres dispositions du projet de loi expliquent comment cet argent doit être utilisé et dans quelles circonstances il peut être versé. Autrement dit, ce n'est pas un paiement gratuit, car certaines dispositions prévoient qu'on garde de l'argent dans le compte au nom des souscripteurs avec participation. Cet argent sert à garantir les polices.

C'est une question très technique, et je serais très heureux qu'un des députés chevronnés l'explique mieux que je ne peux le faire, car je ne prétends pas être un expert en tout.

C'est simplement une modification de forme apportée à cette disposition et qui est ressortie de nos audiences au Sénat.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Nickel Belt a quelques mots de plus à ajouter.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai seulement une autre suggestion à faire. Nous devrions inviter le ministre et lui demander de l'expliquer.

Une voix: C'est une bonne idée qui semble raisonnable.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 7D et 7E sont adoptées.)

Mme Catherine Callbeck (Malpèque) propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, en ajoutant, à la suite de la ligne 11, page 256, le nouvel article suivant:

«489. (1) La société doit utiliser la langue commune dans toutes les polices et autres contrats ayant trait à des services financiers, dans toutes les demandes d'assurance ou de services financiers et dans les documents connexes qu'elle fournit à ses clients qui sont des personnes physiques.

(2) Le paragraphe (1) ne vise pas les termes ou formulaires de documents prescrits par la loi.

(3) Le paragraphe (1) ne vise pas les contrats, les demandes d'assurance ou de services financiers et les documents connexes pour lesquels le prix de l'assurance ou du service financier ou la responsabilité totale que le client encourt ou peut encourir dépasse deux cents cinquante mille dollars.

(4) La preuve que la société a pris des précautions raisonnables pour se conformer de façon constante au paragraphe (1) constitue une défense complète dans toute poursuite engagée en vertu du paragraphe (1) et dans tout litige visant à déterminer si le paragraphe (1) a été observé.

(5) L'omission de la société de se conformer au paragraphe (1) n'a pas pour effet d'entacher le caractère exécutoire des documents qui y sont mentionnés et elle ne peut servir de moyen de défense pour un client poursuivi en justice en vertu d'un de ces documents.

(6) Dans le présent article, «client» s'entend aussi d'une personne physique qui agit à titre de caution ou donne une sûreté quelconque à la société.

(7) Les paragraphes (1), (2), (3), (4), (5) et (6) entrent en vigueur deux ans après l'entrée en vigueur de l'article premier de la présente loi.»

—Monsieur le Président, il s'agit de la motion dite de la langue commune. Elle obligerait les compagnies d'assurance à rédiger en termes courants les différents documents que les clients doivent signer de sorte qu'ils puissent les lire sans difficulté.

Je suis convaincue que la plupart d'entre nous avons déjà été aux prises avec des documents d'une compagnie d'assurance extrêmement difficiles à lire, parce qu'ils étaient imprimés en très petits caractères, qu'ils comportaient de longues phrases et des termes juridiques, en d'autres mots, parce qu'ils n'étaient pas dans la langue de tous les jours que le citoyen moyen peut comprendre.

Si cet amendement est adopté, les compagnies d'assurances seront obligées de rédiger leurs documents en langue de tous les jours et avec des phrases courtes pour que le client puisse les lire et les comprendre avant de les signer.

Je sais que le monde de l'assurance s'est déjà engagé dans cette voie. Je sais que la tendance est à la simplification des documents. Je félicite les différentes institutions financières qui ont pris cette direction. Hier, le député de Mississauga a dit que cela était trop difficile à faire. Monsieur le Président, cela a été fait. Aux États-Unis, au moins dix États ont adopté des lois sur la question. New York a été le premier, en 1978, et selon des rapports de spécialistes, les résultats seraient remarquables. Au Canada, l'Alberta a adopté une loi semblable en 1990.

Je reconnais que cela pourrait être difficile, mais puisque cela a été fait ailleurs, il n'y a pas de raisons que nous ne le fassions pas ici.

J'estime qu'il s'agit d'un amendement raisonnable. Il donne aux compagnies d'assurance deux ans pour traduire leurs documents en langage simple, en langue de tous les jours. De plus, cela ne serait que juste pour les clients qui empruntent moins de 250 000 $.

C'est en outre une mesure durable. Je le répète, cela a été fait dans au moins dix États américains avec de bons résultats, ainsi qu'en Alberta. Je crois que cette mesure législative permettrait d'améliorer beaucoup le service aux clients des institutions financières.

Tout au long de l'examen des mesures législatives sur les institutions financières, l'un des principaux objectifs du Parti libéral a été d'améliorer les services que reçoivent les Canadiens. J'invite tous les députés à appuyer cet amendement dit de la langue commune.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai pris la parole à deux reprises à ce sujet hier. Je dois dire que j'apprécie beaucoup l'esprit dans lequel l'amendement est proposé. Malheureusement, il est assez difficile pour nous de déterminer quand une langue est «commune.»

Lorsque j'ai parlé au ministre du Revenu national, il s'est vanté de la clarté de ses documents et de la facilité avec laquelle on pouvait remplir ses formulaires. L'autre jour, j'ai eu le privilège d'aider ma fille à remplir sa déclaration d'impôt. Comme elle est chef d'une famille monoparentale, j'ai dû patauger dans le formulaire.

• (1720)

Le ministre a fait rédiger son livret dans une langue commune et a fait souligner divers paragraphes en jaune pour la mise en relief. Plus je pateaugeais dans le formulaire, plus je me sentais frustré. Comme nous allons tous nous en rendre compte et comme le ministre a clairement déclaré, «ce formulaire est simple, facile à comprendre et n'importe qui pourrait le remplir.»

C'est pourquoi je ne suis pas à la tête du Comité des finances. Pour moi, ce n'était pas du gâteau. Lorsqu'il s'agit de ces choses rédigées dans une langue commune, je pense que nous aimerions tous qu'elles soient plus simples. J'ai eu des difficultés à comprendre le formulaire de déclaration d'impôt que le ministre dit avoir fait rédiger en termes simples.

Mais si nous ajoutons cette exigence à la loi, nous nous trouverions à encourager les gens à entamer d'innombrables poursuites judiciaires en alléguant que le document en question n'était pas rédigé dans une langue assez commune. Je ne sais pas si Shakespeare écrivait en langage courant, mais je suppose que ses propos étaient assez faciles à comprendre à l'époque.

Certains de nous avions en cours d'anglais des problèmes avec les pièces de Shakespeare. À mon avis, le langage ne nous était pas si familier. Dire que telle chose est simple ou ne l'est pas, qu'elle est difficile ou facile, cela est je suppose très subjectif. Il serait très difficile de donner une définition exacte de cette notion.

Un de ces jours, quand les rédacteurs et législateurs que nous sommes mettront de l'ordre dans tout cela, quand nous rédigerons les lois en langage courant, nous pourrons attendre des citoyens qu'ils fassent de même. Entre-temps, je pense que ce serait beaucoup trop exiger d'eux de leur demander de faire mieux.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter ma collègue de Malpèque pour cet amendement.

Rien ne me paraît plus raisonnable que de demander qu'un document soit écrit dans un langage courant. J'ai certes vu beaucoup de gens à mon bureau. Il m'est arrivé personnellement d'avoir terriblement de mal à lire des documents. Les gens ont des difficultés et commettent des erreurs de jugement parce qu'ils ne comprennent pas un document.

Je suis étonnée d'entendre mon collègue d'en face dire qu'il ne comprend pas ce qu'on entend par langue commune. Si une telle langue a été utilisée dans 10 États aux États-Unis et qu'elle l'est avec succès depuis les années 70 à New York, pourquoi—si, comme il vient de le laisser entendre, il ne comprend pas cette notion —, ne prend-il pas le téléphone pour s'enquérir de ce qu'elle veut dire ou ne demande-t-il pas à ses employés de le faire?

Cette motion est tellement raisonnable qu'elle n'aura sans doute pas l'appui du Parti conservateur pour lequel elle est trop simple et trop logique. J'imagine qu'elle ne sera pas appuyée par les députés d'en face.

Encore une fois, je félicite la députée. J'espère que tous les députés appuient cet amendement.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, j'estime qu'il est louable de vouloir écrire les lois dans la langue commune.

Mais je suis un peu perdu dans mon petit coin cet après-midi. J'ai écouté le député de Mississauga-Sud dire très clairement qu'il aimait l'idée d'amendements visant à exiger l'utilisation de la langue commune et qu'il acceptait cette notion dans certaines circonstances mais, si je ne me trompe, il n'est pas prêt à l'accepter dans le cas présent.

En d'autres termes, après avoir dit que c'était une bonne idée maintenant, il se ravise. C'est un autre exemple des tergiversations qui affectent cette Chambre.

Je pense que le concept est louable et qu'il faudrait que tout le monde sache ce qui est dit dans cet amendement que nous étudions cet après-midi; il est particulièrement louable qu'une société soit obligée d'utiliser la langue commune dans tous les contrats ayant trait à des services financiers, dans toutes les demandes de services financiers et les documents connexes qu'elle fournit à ses clients qui sont des personnes physiques.

C'est formidable. Je suis tout à fait d'accord. Par contre, je n'aime pas du tout les termes ambigus qui suivent, à savoir que le paragraphe (1) ne vise pas les termes ou formulaires de documents prescrits par la loi. À quoi ça sert d'écrire quelque chose en langue commune si les formulaires prescrits par la loi ne le sont pas? Il me semble que ça va à l'encontre de l'idée originale.

Le paragraphe (3) dit que le paragraphe (1) ne vise pas les contrats, les demandes de services financiers et les documents connexes pour lesquels le prix du service financier ou la responsabilité totale que le client encourt ou peut encourir dépasse 250 000 dollars. Je ne passe pas de tels contrats tous les jours, mais il me semble que, si je suis pour payer 250 000 $, je devrais au moins être capable de comprendre le document que je signe.

Le paragraphe (4) se lit comme suit:

> La preuve que la société a pris des précautions raisonnables pour se conformer de façon constante au paragraphe (1) constitue une défense complète [. . .]

Bonté divine, s'ils font un effort, cela constitue une défense complète «dans toute poursuite engagée en vertu du paragraphe (1) et dans tout litige visant à déterminer si le paragraphe (1) a été observé.» Il y a longtemps que j'y ai perdu mon latin.

Si vous tournez la page maintenant, le paragraphe (5) se rapportant à l'usage de la langue courante est libellé comme suit:

> L'omission de la société de se conformer au paragraphe (1) n'a pas pour effet d'entacher le caractère exécutoire des documents qui y sont mentionnés et elle ne peut servir de moyen de défense pour un client poursuivi en justice en vertu d'un de ces documents.

Me suivez-vous toujours, mesdames et messieurs de partout au Canada? Il s'agit ici d'un amendement qui dit-on utilise la langue courante. Les avocats doivent déjà commencer à rager.

Au paragraphe (6) de l'amendement sur l'usage de la langue courante, on lit ceci: «Dans le présent article, «client»—tenez-vous bien—s'entend aussi d'une personne physique—il en existe d'autres, mais c'est une personne physique ici—qui agit à titre de caution ou donne une sûreté quelconque à la société.» Un instant, il y a sûrement quelque chose qui cloche.

Mais si le manque de clarté vous inquiétait jusqu'à maintenant, attendez d'arriver au paragraphe (7) de l'amendement sur l'usage de la langue courante. Lisez-le attentivement. Le voici: «Les paragraphes (1), (2), (3), (4), (5) et (6). . .

Une voix: Le numéro 7.

M. Breaugh: Ces six paragraphes «entrent en vigueur deux ans après l'entrée en vigueur de l'article premier de la présente loi.» Ça c'est une mesure législative hermétique!

Chez nous, quand on s'exprime dans une langue courante, à la fin des discussions, les deux parties savent ce qui s'est dit. Je ne crois pas qu'on puisse en dire autant de cette mesure législative.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques observations à cette discussion concernant la langue courante. L'amendement déposé par la députée de Malpèque apporte certaines idées très intéressantes.

Je comprends pourquoi certains collègues n'en veulent pas et en tant que membre du gouvernement je dis que ce n'est pas un amendement que nous voulons adopter. Mais je crois qu'il y a eu une certaine confusion. J'aimerais expliquer le principe qui inspire cet amendement, car la députée soulève, à mon avis, une question d'intérêt public très importante.

Lorsque, dans cet amendement, il est mentionné que ces exigences ne visent pas les formulaires prescrits par la loi, cela veut tout simplement dire qu'il existe certains types de formulaires que les institutions financières doivent utiliser en vertu des exigences gouvernementales, et que les institutions financières n'ont pas à les modifier pour satisfaire à la loi.

La question de la langue courante est très intéressante. C'est une question qui fait depuis longtemps l'objet de débats sérieux parmi les experts en droit commercial. Le besoin de vulgarisation est certes évident. Certains juristes voudraient adopter la courante, tandis que d'autres hésitent à se départir de ce qu'ils appellent «les termes de l'art». Il s'agit en l'occurrence de termes juridiques au sujet desquels une jurisprudence a été établie et dont le sens est connu de tous. Tranquillement, nous délaissons ces termes archaïques pour les remplacer par des expressions du langage courant. Les motifs qui ont inspiré la députée en présentant cet amendement sont très louables et tout à fait conformes au souhait de certains avocats qui voudraient que la terminologie juridique et le langage des contrats cessent d'être l'apanage des seuls experts et deviennent plus accessibles aux profanes.

La question est de savoir si cela devrait être exigé dans les lois. Ma collègue, la députée de Mississauga-Est, soulève une très bonne question: comment le définit-on aux fins de la loi? Je sais que l'un des collègues de la députée a demandé ce que faisaient les Américains. Je voudrais voir s'ils ont une définition législative de ce qu'est «un langage courant» ou s'ils ont des règlements.

Ce qui se produit d'habitude, c'est qu'on établit de nouvelles formules, par exemple, disons, pour une police d'assurance, un prêt ou une hypothèque, sur lesquelles on se met d'accord et dont un grand nombre deviennent alors en fait des formules prescrites par le gouvernement. À mon avis, le problème que présente l'amendement de la députée est qu'il crée une obligation sans indiquer clairement comment il faut s'en acquitter. Mais il ne fait aucun doute, je pense, que la nécessité d'utiliser une langue courante est un principe de plus en plus accepté. Il se peut—je voudrais en voir des exemples—qu'en Alberta on ait prescrit certaines formules et un certain langage.

• (1730)

La députée soulève certes une importante question d'intérêt public dans son amendement. Je le répète, nous finançons au ministère de la Justice un travail de recherche sur la question de la langue commune dans les textes de loi pour tâcher de les rendre plus accessibles.

Sans savoir comment on va l'interpréter, je craindrais d'ajouter maintenant cette disposition dans la loi. Mais je serais certes prête à m'engager au nom de mon gouvernement à travailler avec mon collègue, le ministre responsable des institutions financières, et à étudier davantage la question si l'amendement est rejeté. Je ne critique pas l'intention qui motive l'amendement, mais j'ai des réserves sur la question de savoir si l'on devrait l'ajouter maintenant à la loi.

Je pense comme le député qui vient de parler: je ne trouve rien à redire à l'emploi de l'expression «personne physique». C'est une de ces belles expressions du métier qu'on trouve dans la loi; nous en connaissons tous la signification, et c'est peut-être en soi un argument pour lui trouver une explication en langue plus commune.

Le député parle de termes ambigus, et moi de réserves; cela reflète bien le fait que nous ne sommes peut-être pas encore tout à fait prêts à consacrer ce principe dans la loi. Je tiens cependant à féliciter la députée de Malpèque; elle a mis le doigt sur une très importante question d'intérêt public dont nous tous qui avons à légiférer devrions nous soucier, et je tiens à lui dire que je suis tout à fait disposée à étudier attentivement la teneur de son amendement et à voir avec mon collègue si nous ne pouvons pas effectivement, en général, encourager l'emploi d'un langage plus accessible dans des documents qui sont si importants pour les Canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je n'ai aucune hésitation à appuyer cet amendement. Sincèrement, je suis plutôt étonnée de la réponse de la ministre. Elle dit qu'elle est d'accord sur le principe de l'amendement, mais elle n'irait pas jusqu'à l'intégrer à la loi. Tout d'abord, ce sont des mots simples qui devraient être inscrits dans la loi. Sincèrement, les avocats ne devraient pas être les seuls maîtres de la formulation.

C'est nous qui sommes chargés d'élaborer les lois, et ma collègue de Malpèque a en fait consacré un principe très important, à savoir que la loi devrait obliger les institutions financières à employer des mots simples dans leurs documents. C'est clair. C'est de la langue ordinaire. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Si la ministre est d'accord sur le principe, elle devrait appuyer l'amendement et le laisser faire son chemin; la forme exacte qu'il prendra dans la réglementation pourrait être déterminée à l'étape de la réglementation.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-28, en ajoutant à la suite de la ligne 39, page 272, le nouvel article suivant:

«502. Par dérogation aux articles 495 à 501, il est interdit à une société d'acquérir ou d'augmenter un intérêt de groupe financier:

a) dans une banque;

b) dans une société à laquelle le *Loi sur les sociétés de prêt* ou le *Loi sur les sociétés de fiducie* s'applique;

c) dans une société consitutée en vertu des lois d'une province si les activités de cette société sont sensiblement semblables à celle d'une société visée à l'alinéa *b*).»

—Monsieur le Président, c'est notre dernière chance de sensibiliser les députés aux inquiétudes que nous essayons d'exprimer dans cette motion.

Nos inquiétudes concernent la concentration des activités. Lorsque nous avons discuté d'autres amendements aux projets de loi C-4, C-19 et C-28, nous avons exprimé nos inquiétudes relativement à la concentration des capitaux. À cet égard, nous avons dit que ces mesures législatives, lorsqu'elles entreront en vigueur, permettront une des plus grandes concentrations d'activités financières que nous ayons vues dans ce pays.

Par conséquent, nous sommes retournés au Livre vert et avons choisi une échelle mobile de propriété qui ferait en sorte que les grandes institutions financières soient à participation multiple, y compris les banques.

Monsieur le Président, la motion à l'étude porte sur la concentration des activités, qui nous inquiète aussi. Nous proposons donc un amendement qui empêchera les sociétés d'assurances de posséder un intérêt de groupe financier dans une banque ou dans une société de fiducie. Notre point de vue est très clair. Nous sommes d'avis que, lorsque le Canada a établi un système de piliers pour les institutions financières, c'était une sage décision. Nous avions donc les banques qui s'occupaient des opérations bancaires et qui étaient assujetties à la Loi sur les banques. Nous avions aussi les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances, les coopératives et les courtiers en placements qui avaient chacun leur propre pilier. Évidemment, les courtiers en placements ont perdu leur pilier en 1987, et quiconque était présent à la Chambre à ce moment-là aurait pu prédire sans se tromper que ces courtiers se retrouveraient dans les institutions financières. Et c'est exactement ce qui est arrivé. Ils se sont retrouvés dans les institutions financières.

Évidemment, pour donner l'impression que les opérations de courtage en placements sont séparées des opérations bancaires, on a ce qu'on appelle des murs coupe-feu qui, comme Gerald Corrigan a dit aux États-Unis, deviennent souvent des murs de feu.

Nous voici maintenant en 1991. Nous n'avons rien appris des événements qui se sont déroulés aux États-Unis. Nous supprimons les derniers piliers. Bien sûr, nous aurons encore une Loi sur les banques, une Loi sur les sociétés d'assurances, mais c'est de la frime, car en fait toute l'énergie dirigée vers ces piliers ne contribuera qu'à les faire fondre. Je crois que c'est l'expression que j'ai utilisée. Vous aurez rarement vu les institutions financières fondre aussi rapidement au Canada.

Si les sociétés d'assurances pensent qu'elles parviendront à survivre en restant petites, elles se trompent fort. Une fois ces projets de loi adoptés, seuls les plus forts survivront, et il sera très difficile de réglementer leurs activités. Cela ouvrira de nouveaux horizons. Ce sera le début d'une nouvelle ère pour les institutions financières.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des finances ont constamment parlé de mondialisation. Ils affirmaient qu'ils voulaient être en mesure de soutenir la concurrence au niveau international. Pourtant, quand les grandes institutions financières iront chercher 60 ou 70 p. 100 de leurs profits à l'extérieur du pays, qu'est-ce qui les motivera à prêter attention à ce qui se passe chez nous? Quand elles concentreront à l'étranger leurs efforts pour accroître leurs profits, seront-elles intéressées à bien servir les consommateurs du Canada? Quelle sorte de services offriront-elles aux Canadiens?

Si vous vous souvenez, j'ai traité les banques de lions, les sociétés d'assurances, de mangoustes, et les sociétés de fiducie et de prêt, de cobras. Dans le scénario que j'ai imaginé, j'ai dit que les mangoustes vont manger les cobras et que les lions vont finir par manger les mangoustes. Ce n'est pas un hasard si le symbole de la Banque Royale du Canada est un lion qui serre un globe sur sa poitrine. C'est exactement ce qui va se produire. Un bon matin, les consommateurs vont se réveiller et découvrir qu'il n'y a pas, dans notre pays, la concurrence qui, nous dit-on, fait baisser les prix des produits. Nous allons découvrir qu'il y a une concentration du pouvoir et de l'activité.

• (1740)

Dans un article très vivant paru récemment dans la revue *The Economist*, on invitait les législateurs fédéraux à revenir à la notion de propriété dans son sens large. J'invite les députés à appuyer cet amendement, qui nous permettra de remettre ces animaux dans leurs cages et de revenir au système de piliers au regard de la réglementation.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, cet amendement proposé par le Nouveau Parti démocratique, soit la motion no 10, empêcherait une société d'assurances d'être propriétaire d'une société de fiducie ou d'une banque.

Or, si l'on examine la situation actuelle au Canada, on constate qu'au moins 20 sociétés d'assurances sont présentement propriétaires d'une société de fiducie ou font partie d'un conglomérat qui en possède une. Voilà ce qu'il en est à l'heure actuelle au Canada. De plus, les banques et les sociétés de fiducie peuvent acquérir des sociétés d'assurances. Ce ne serait que justice que les sociétés d'assurances puissent être propriétaires de sociétés de fiducie ou de banques.

À mon sens, c'est un argument très logique. C'est tout ce qu'il y a de plus simple. Nous allons voter contre cet amendement.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi faire quelques observations, mais je serai bref.

L'amendement que nous proposons aujourd'hui est semblable à ceux que nous avons présentés au sujet des banques et des sociétés de fiducie.

Essentiellement, cette déréglementation nous met mal à l'aise. Nous avons vu chacun des piliers du monde des finances s'effriter et voici que c'est maintenant l'effondrement total. Je m'occupe de cette question par intermittence depuis le début des années 80. La question fondamentale à laquelle je reviens sans cesse est celle de notre rôle de parlementaires qui doivent veiller sur l'intérêt public. Nous devons exiger du gouvernement qui propose ces changements de nous prouver qu'ils sont dans l'intérêt public.

Ces nouvelles dispositions sont peut-être dans l'intérêt des banques, des sociétés d'assurance, des sociétés de fiducie. En dernier recours, c'est notre travail à nous de voir si elles sont dans l'intérêt public. Après tout, c'est notre assemblée, ce sont les députés qui, en bout de ligne, doivent assumer cette responsabilité qui nous appartient en propre.

Exerçons-nous cette responsabilité? Les députés ministériels et le ministre n'ont jamais dit que telle ou telle mesure ou tel ou tel amendement étaient proposés parce que le public en tirerait tel ou tel avantage. Jamais on ne nous a donné d'explications en fonction de l'intérêt public. Que nous a-t-on servi comme explication? «C'est ce qui se fait à tel endroit, alors nous devons faire la même chose.» Nous avons eu droit à toutes sortes d'arguments, mais jamais à l'explication fondamentale, celle fondée sur l'intérêt public.

Lorsque j'ai commencé à m'occuper de la réforme des institutions financières, au début des années 80, j'ai bien réfléchi à la question. Je pouvais concevoir certains avantages à fusionner les divers secteurs financiers, les avantages pratiques, etc.

Je m'interroge tout de même sur l'opportunité d'adopter un projet de loi susceptible de donner lieu à des institutions si puissantes que le public, notamment le public canadien, qui a investi dans ces institutions, qui s'en est servi et qui leur a permis de croître comme elles l'ont fait, risque d'y perdre.

Le gouvernement ne m'a pas convaincu et je soupçonne qu'il n'a pas non plus convaincu le public canadien.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 10. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

L'hon. Kim Campbell (pour le ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 10A.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 542 par:

a) insertion, après la ligne 25, page 297, de ce qui suit:

«*d*) la conclusion de contrats de rente avec ses membres ainsi qu'avec le conjoint et les enfants de ceux-ci;

e) si elle est autorisée à garantir des risques dans la branche assurance-vie, l'émission de polices d'assurance-vie aux membres, ainsi qu'au conjoint et aux enfants de ceux-ci, la réception ou la garde, à la demande du souscripteur ou du bénéficiaire de la police, des participations ou bonis ou du capital assuré payables au rachat ou à l'échéance de la police ou au décès de la personne dont la vie est assurée, si le montant des engagements de la société de secours liés aux polices ou à l'égard des sommes reçues ou gardées varie en fonction de la valeur marchande d'un groupe spécifié d'éléments d'actif;»;

b) par les autres changements de désignation littérale et de présentation des renvois qui en découlent;

c) par substitution à la ligne 42, page 298, de ce qui suit:

«(6) Il incombe à la société de secours qui émet les polices ou reçoit ou garde les sommes visées à l'alinéa (1)*e*) de tenir à leur égard des comptes séparés et de constituer une ou plusieurs caisses composées d'éléments d'actif séparés des autres éléments de son actif et dont la valeur marchande lui permettra de déterminer le montant de ses engagements afférents à ces polices ou sommes.

(7) Pour la constitution des caisses séparées, la société de secours peut, sous réserve des règlements, effectuer des virements sur le compte séparé correspondant à la caisse séparée.

(8) La société de secours peut, avec l'approbation du surintendant, reverser sur le compte d'origine tout montant, à sa valeur actuelle, dont le virement a été effectué aux termes du paragraphe (7).

(9) La demande de règlement adressée à une caisse séparée au titre d'une police ou d'une somme justifiant son existence a priorité sur toute autre créance sur l'actif de cette caisse, y compris les créances qui sont visées à l'article 161 de la Loi sur les liquidations.

(10) La responsabilité de la société de secours découlant de polices ou sommes à l'égard desquelles une caisse séparée est constituée aux termes du paragraphe (6) ne donne toutefois lieu à une créance que sur l'actif de celle-ci, sauf si l'actif en question ne suffit pas à régler le montant minimal que la société convient de payer en vertu de la police ou à l'égard de la somme; le cas échéant, la créance a, sur le reste de l'actif de la société de secours, le rang mentionné au paragraphe 161(1) de la Loi sur les liquidations.

(11) La société de secours peut en outre détenir des biens immeubles ou effectuer toutes opérations à leur égard.

(12) La société de secours peut:».

Motion nº 10C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 554 par:

a) insertion, après la ligne 13, page 303, de ce qui suit:

«*a*) une société ou une autre entité se livrant à des activités d'assurance;»;

b) les autres changements de désignation littérale et de présentation des renvois qui en découlent;

c) substitution aux lignes 30 à 32, page 303, de ce qui suit:

«paragraphe (1) que si, d'une part, elle obtient l'agrément préalable écrit du ministre, sur recommandation du surintendant, et d'autre part, dans le cas où la personne morale est une société, la société de secours la contrôle ou la contrôlerait de ce fait.

(3) Par dérogation au paragraphe (2), il n'est pas nécessaire que la société de secours contrôle l'entité constituée ou formée à l'étranger dans laquelle elle détient un intérêt de groupe financier et dont ce paragraphe exige qu'elle ait le contrôle si les lois ou les pratiques commerciales du pays sous le régime des lois duquel l'entité a été constituée ou formée lui interdisent d'en détenir le contrôle.

(4) Pour l'application du paragraphe (2), «contrôle» s'entend au sens de l'article 3, abstraction faite de l'alinéa 3(1)*d*).»

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, en un sens, il s'agit d'amendements de forme, mais ceux-ci sont plutôt longs. Ils visent à accorder à des sociétés de secours mutuel les pouvoirs que, selon nous, celles-ci devraient détenir. Il s'agit en fait des pouvoirs que ces sociétés possédaient déjà en vertu de la loi en vigueur.

Les membres du Comité des finances se souviendront que lorsque nous avons élaboré ce projet de loi, ces sociétés de secours mutuel n'étaient pas trop bien organisées pour ce qui est de faire valoir leurs intérêts. Après de longues discussions dans le cadre des audiences au Sénat, il a été jugé à propos de modifier légèrement le projet de loi, de façon à s'occuper des pouvoirs de ces sociétés, y compris en matière d'investissements.

Telle est la raison d'être des motions nºs 10A et 10C. Je pense que celles-ci devraient être adoptées sans plus de discussion.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 10A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 10A est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 10C. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 10C est adoptée.)

L'hon. Kim Campbell (pour le ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 660, par substitution aux lignes 23 à 26, page 350, de ce qui suit:

«*a*) nomme l'actuaire de la société provinciale dès la délivrance à celle-ci de l'agrément de fonctionnement aux termes de l'article 657;

b) nomme le vérificateur de la société provinciale dès la délivrance à celle-ci de l'agrément de fonctionnement aux termes de l'article 657;».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement de forme concernant la nomination d'actionnaires ainsi que d'un comité d'examen de la conduite des actionnaires. Encore une fois, il s'agit essentiellement d'un amendement de procédure qui vise à clarifier des dispositions transitoires.

Je propose que cette motion soit adoptée sans plus de discussion.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 13 est adoptée.)

L'hon. Kim Campbell (pour le ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 715, par substitution à la ligne 22, page 385, de ce qui suit:

«vigueur de l'alinéa 593*a*) de la *Loi sur les*».

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 716, par substitution à la ligne 9, page 386, de ce qui suit:

«l'alinéa 593*b*) de la *Loi sur les banques et les*».

Motion nº 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 719, par substitution à la ligne 23, page 387, de ce qui suit:

«d'entrée en vigueur du paragraphe 595(2) de».

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 723, par substitution à la ligne 28, page 391, de ce qui suit:

«d'entrée en vigueur du paragraphe 596(1) de».

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 723, par substitution à la ligne 26, page 392, de ce qui suit:

«d'entrée en vigueur du paragraphe 596(3) de».

Motion nº 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 743, par substitution à la ligne 20, page 401, de ce qui suit:

«paragraphe 602(1) de la Loi sur les banques».

Motion nº 20.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 749, par substitution à la ligne 16, page 406, de ce qui suit:

«termes de l'article 451, 542 ou 593 de la Loi sur».

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 par:

a) insertion, après la ligne 14, page 413, de ce qui suit:

«Modification de la présente loi en cas de sanction du projet de loi C- 34

760. Si, au cours de la troisième session de la trente-quatrième législature, le projet de loi C-34 intitulé *Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives* reçoit la sanction royale, alors, dès l'entrée en vigueur de l'article 1 de ce projet de loi ou, si elle lui est postérieure, dès l'entrée en vigueur de l'article 490 de la présente loi, l'alinéa *e*) de la définition de «société de services» au paragraphe 490(1) de la présente loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

e) une autre institution financière canadienne constituée en personne morale ou formée sous le régime d'une loi fédérale ou une coopérative de crédit centrale—assujettie à la partie XVI de la *Loi sur les associations coopératives de crédit* par ordonnance du surintendant rendue aux termes du paragraphe 473(1) de cette loi—qui détient en elle un intérêt de groupe financier;»;

b) les autres changements de désignation numérique et de présentation des renvois qui en découlent.»

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 14. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 14 est adoptée.)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante. Je propose:

Que l'article 529 du projet de loi C-28 soit modifié par substitution, aux lignes 44 et 45, page 290, de ce qui suit:

«cède pas *cent* mille dollars ou, s'il est supérieur, *le double du* traitement annuel du dirigeant.»

Cet amendement a pour effet de rendre ce projet de loi identique aux deux autres projets de loi. Par conséquent, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime.

M. Rodriguez: Je n'ai qu'une observation à présenter, monsieur le Président, compte tenu de l'engagement que nous avons pris envers toutes les parties au comité de faire cela pour les sociétés de fiducie et de prêt comme pour tous les autres groupes.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Nickel Belt a une autre affaire à soumettre à la Chambre.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante:

Il est proposé que l'article 143 du projet de loi C-28 soit modifié par substitution, aux lignes 9 à 19, page 81, de ce qui suit:

Publication dans un journal

«(3) Doit également être publié une fois par semaine pendant au moins quatre semaine consécutives avant la tenue de l'assemblée:

a) dans le cas où une catégorie quelconque d'actions de la société est cotée dans une bourse de valeurs mobilières reconnue au Canada, avis des date, heure et lieu de l'assemblée dans un journal à grand tirage au lieu du siège de la société et en chaque lieu au Canada où soit elle a un agent de transfert, soit il est possible d'inscrire tout transfert de ses actions;

b) dans le cas d'une société mutuelle, avis des date, heure et lieu de l'assemblée des souscripteurs, accompagné des modalités d'obtention de l'avis visé au paragraphe (1), dans un journal au lieu du siège de la société et en chaque région au Canada où résident plus de un pour cent des souscripteurs habiles à y voter.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de m'occuper de la motion du député de Nickel Belt, je vais proposer la motion suivante, inscrite au nom du député de Mississauga-Sud.

Y a-t-il consentement unanime pour que le député propose la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Blenkarn est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Nickel Belt de proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Rodriguez est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les partis ont tenu des discussions pendant toute la journée. Je pense qu'il y aurait consentement unanime à ce qu'on suspende le vote pour le moment et qu'on passe à l'étude du projet de loi C-34, si je ne m'abuse. Quand nous en aurons fini avec ce projet de loi et si un vote doit être pris à ce sujet, nous pourrions alors faire sonner le timbre pendant 15 minutes et voter sur les motions relatives au projet de loi C-28 et au projet de loi C-34 à l'étape du rapport.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, cela nous paraît tout à fait acceptable. Je pense même qu'il faut en profiter pendant qu'on y est.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Six motions à l'étape du rapport sont inscrites au *Feuilleton* au sujet du projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives.

Les motions nos 1 et 3 inscrites au nom du ministre d'État aux Finances sont recevables et seront regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion no 1 s'appliquera à la motion no 3.

Les motions nos 2 et 5 inscrites au nom du ministre d'État aux Finances sont des amendements de forme. Elles seront regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion no 2 s'appliquera à la motion no 5.

Les motions nos 4 et 6 inscrites aux noms de la députée de Malpèque et du ministre d'État aux Finances sont recevables; elles seront débattues et mises aux voix séparément.

Je propose maintenant les motions nos 1 et 3 à la Chambre.

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-34 à l'article 292, par substitution à la ligne 31, page 144, de ce qui suit:

«cipes comptables généralement reconnus, principalement ceux qui sont énoncés dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.»

Motion no 3

Qu'on modifie le projet de loi C-34 à l'article 307, par substitution à la ligne 35 page 151, de ce qui suit:

«de vérification généralement reconnues, principalement celles qui sont énoncées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.»

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, les deux premiers amendements précisent qu'il s'agit des principes énoncés dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés et s'apparentent aux amendements qui ont déjà été présentés et adoptés sans débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion no 1 est adoptée.)

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Motion no 2

Qu'on modifie le projet de loi C-34, dans la version française, à l'article 299, par substitution aux lignes 39 et 40, page 147, de ce qui suit:

«des actions de l'association, d'une centrale membre de celle-ci ou d'une filiale de l'association,».

Motion no 5

Qu'on modifie le projet de loi C-34, dans la version française, à l'article 474, par substitution aux lignes 19 et 20, page 241, de ce qui suit:

«(2)*a*)(*v*) et, pour l'application de ce dernier sous-alinéa, du paragraphe 443(3). À ces fins et».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ces amendements ne sont que des questions de forme et ne concernent que la version française. Il va de soi qu'ils visent seulement à garantir que le projet de loi dira la même chose en français et en anglais. Ils devraient être adoptés sans débat.

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Si la motion no 2 est adoptée, la motion no 5 l'est aussi.

(La motion no 2 est adoptée.)

Mme Catherine Callbeck (Malpèque) propose:

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-34, à l'article 308, en ajoutant à la suite de la ligne 26, page 152, ce qui suit:

«Nul n'encourt de responsabilité civile pour avoir fait, de bonne foi, une déclaration orale ou écrite en vertu du paragraphe (1) ou (2).»

—Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de présenter cet amendement aujourd'hui. Il est semblable à ceux que j'ai proposés à la Loi sur les banques, à la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt et à la Loi concernant les sociétés d'assurances. Je suis heureuse qu'ils aient été acceptés par la Chambre pour ces trois projets de loi, et je suis confiante que celui-ci le sera également pour la Loi sur les associations coopératives de crédit.

Je trouve que c'est important, parce que cela permettra aux vérificateurs d'obtenir toute l'information voulue et de pouvoir ainsi effectuer une vérification complète.

Le but réel de cet amendement est de prévenir les poursuites contre quiconque fournit des renseignements à un vérificateur ou à un actuaire. Je pense donc que les vérificateurs pourraient ainsi obtenir des déclarations plus précises et faire une vérification plus complète, puisqu'ils pourraient s'appuyer sur une grande variété d'informations très utiles. Ils seraient en outre en mesure de signaler des problèmes mineurs avant qu'ils deviennent majeurs et finissent par entraîner une faillite.

C'est donc pour ces raisons et pour toutes celles que j'ai énoncées en rapport avec la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt et la Loi concernant les sociétés d'assurances, que je présente cet amendement. J'espère que la Chambre l'adoptera.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, Le gouvernement est tout à fait disposé à accepter cette motion pourvu qu'on y apporte un petit amendement.

Je voudrais donc vous soumettre, monsieur le Président, un amendement à la motion. Je suis persuadé qu'il sera accepté par ma collègue de Malpèque comme dans le cas de tous les autres projets de loi qui ont été adoptés avec ce même amendement. On utilise simplement un langage un peu plus précis en ce qui concerne l'exemption touchant la responsabilité civile, et je m'attends donc à ce qu'il soit accepté à l'unanimité.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous acceptons cet amendement comme nous l'avons fait lorsqu'il s'appliquait aux autres projets de loi également.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement du député de Mississauga-Sud. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Blenkarn est adopté)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 4 modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 4 modifiée est adoptée.)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-34 à l'article 475, par substitution à la ligne 15, page 242, de ce qui suit:

«ciation dont elle est un associé, une agence d'assurance-dépôts ou le gouvernement de la province où elle est constituée, si l'agence ou le gouvernement sont agréés par le ministre.»

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, on va ainsi aider les centrales provinciales en leur permettant de prendre certaines dispositions en matière de sûreté sous réserve de l'approbation du ministre, et en outre, des agences d'assurance-dépôts, qui sont généralement constituées en vertu d'une loi provinciale, pourront également obtenir une sûreté. C'est là le genre de chose que nous croyons nécessaire pour que ce projet de loi donne les résultats escomptés.

Selon moi, cet amendement doit être adopté sans autre débat.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 6 est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): On va maintenant procéder aux votes différés à l'étape du rapport.

Convoquez les députés.

• (1820)

Et le timbre ayant sonné:

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que la présidence ne procède aux votes au sujet du projet de loi C-28, elle doit dire que, dans son enthousiasme devant une telle collaboration, elle a oublié de présenter la motion d'approbation.

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuel, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le premier vote porte sur la motion nº 1.

(La motion nº 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 78)

POUR

Députés

Angus	Benjamin
Blaikie	Breaugh
Brewin	de Jong
Fulton	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Kristiansen	MacWilliam
Murphy	Riis
Robinson	Rodriguez
Stupich	Taylor
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—22

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bertrand	Bevilacqua
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boudria
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Callbeck
Campbell (Vancouver-Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clancy	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crawford	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Dingwall
Domm	Dorin
Duhamel	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Finestone
Flis	Fretz
Friesen	Gagliano
Gauthier	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvard
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Kindy
Koury	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
Lee	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacAulay	MacDonald (Rosedale)
MacKay	MacLaren
MacLellan	Maheu
Malone	Manley
Marchi	Marin
Marleau	Martin (Lincoln)
Mayer	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McGuire
McLean	Monteith
Moore	Nault
Nicholson	Nunziata
Oberle	Parent
Peterson	Phinney
Porter	Pronovost
Proud	Prud'homme
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Speller	Stevenson
Stewart	Tardif
Tétreault	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Valcourt	Vanclief
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Walker
Wappel	Weiner
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Wood
Worthy—157	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Français*]

• (1830)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois que vous aurez le consentement unanime pour appliquer le résultat du vote qu'on vient de prendre aux motion nºs 6, 3, 36 et 10.

En ce qui concerne la motion nº 9, s'il y a consentement unanime, on pourrait appliquer le même vote, avec la différence que le causus libéral voterait en faveur.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre y consent-elle?

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Calgary-Nord-Est invoque le Règlement.

M. Kindy: Il n'y a pas d'unanimité, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, le député voudra peut-être reconsidérer la question. Il serait préférable que son nom soit inscrit comme il convient pour les motions précises sur lesquelles il désire voter différemment. Ainsi, nous n'aurons pas à répéter le processus et nous pourrons poursuivre nos travaux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député donne-t-il son consentement?

M. Kindy: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion nº 6. Le résultat du vote sur la motion nº 6 s'applique à la motion nº 7.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 79)

POUR

Députés

Angus	Benjamin
Blaikie	Breaugh
Brewin	de Jong
Fulton	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Kindy	Kristiansen
MacWilliam	Murphy
Riis	Robinson
Rodriguez	Stupich
Taylor	Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—23	

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Andre	Arseneault
Attewell	Beatty
Bertrand	Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boudria	Brightwell
Browes	Callbeck
Campbell (Vancouver-Centre)	Charest
Chartrand	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clifford
Collins	Cooper
Corbett	Couture
Crawford	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Dingwall
Duhamel	Epp
Fee	Flis
Fretz	Friesen
Gagliano	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Halliday	Harvard
Hawkes	Jelinek
Lewis	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacKay
MacLaren	Maheu
Malone	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lincoln)	Mayer
McDougall (St. Paul's)	McLean
Nault	Nunziata
Oberle	Parent
Peterson	Phinney
Proud	Prud'homme
Redway	Reimer
Saint-Julien	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sparrow
Speller	Stewart
Valcourt	Vanclief
Vankoughnet	Vézina
Walker	Weiner
Wenman	Winegard—82

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion nº 6 rejetée. Par conséquent, la motion nº 7 est aussi rejetée.

Avant le vote, j'aimerais rappeler que les députés ne devraient pas entrer à la Chambre ou en sortir. Quiconque veut quitter avant le prochain vote devrait partir maintenant. Autrement, les greffiers au bureau auront beaucoup de difficulté à bien inscrire le résultat du vote.

Le prochain vote porte sur la motion nº 3.

• (1840)

M. Angus: Monsieur le Président, pourrions-nous demander à nouveau à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que le résultat du vote précédent s'applique aux motions indiquées par le whip de l'opposition?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 80)

POUR

Députés

Angus	Benjamin
Blaikie	Breaugh
Brewin	de Jong
Fulton	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Kristiansen	MacWilliam
Murphy	Riis
Robinson	Rodriguez
Stupich	Taylor
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—22

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bertrand	Bevilacqua
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boudria
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes

Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crawford
Darling
Della Noce
Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Friesen
Gauthier
Grey (Beaver River)
Guilbault
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Koury
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
MacKay
MacLellan
Malone
Marchi
Marleau
Mayer
McDougall (St. Paul's)
McLean
Moore
Nicholson
Oberle
Peterson
Porter
Proud
Redway
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thorkelson
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wappel
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—157

Callbeck
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Dingwall
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Finestone
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guarnieri
Gustafson
Harvard
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Kindy
Larrivée
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacLaren
Maheu
Manley
Marin
Martin (Lincoln)
McCreath
McGuire
Monteith
Nault
Nunziata
Parent
Phinney
Pronovost
Prud'homme
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Walker
Weiner
White
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 3G. Le vote sur la motion nº 3G vaudra aussi pour la motion nº 11C.

(La motion nº 3G, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 81)

POUR

Députés

Angus
Blaikie
Brewin
Fulton
Heap
Hunter
Kristiansen
Murphy
Robinson
Stupich
Whittaker

Benjamin
Breaugh
de Jong
Harvey (EdmontonEst)
Hovdebo
Karpoff
MacWilliam
Riis
Rodriguez
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—22

CONTRE

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Beatty
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crawford
Darling
Della Noce
Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Friesen
Gauthier
Grey (Beaver River)
Guilbault
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Koury
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
MacKay
MacLellan

Anawak
Arseneault
Attewell
Belsher
Bevilacqua
Bjornson
Blenkarn
Boudria
Boyer
Browes
Callbeck
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Dingwall
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Finestone
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guarnieri
Gustafson
Harvard
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Kindy
Larrivée
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacLaren
Maheu

Malone
Marchi
Marleau
Mayer
McDougall (St. Paul's)
McLean
Moore
Nicholson
Oberle
Peterson
Porter
Proud
Redway
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thorkelson
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wappel
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—157

Manley
Marin
Martin (Lincoln)
McCreath
McGuire
Monteith
Nault
Nunziata
Parent
Phinney
Pronovost
Prud'homme
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Walker
Weiner
White
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 10.

(La motion nº 10, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 82)

POUR

Députés

Angus
Blaikie
Brewin
Fulton
Heap
Hunter
Kristiansen
Murphy
Robinson
Stupich
Whittaker

Benjamin
Breaugh
de Jong
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Karpoff
MacWilliam
Riis
Rodriguez
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—22

CONTRE

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Beatty
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)

Anawak
Arseneault
Attewell
Belsher
Bevilacqua
Bjornson
Blenkarn
Boudria

Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crawford
Darling
Della Noce
Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Friesen
Gauthier
Grey (Beaver River)
Guilbault
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Koury
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
MacLaren
Maheu
Manley
Marin
Martin (Lincoln)
McCreath
McGuire
Monteith
Nault
Nunziata
Parent
Phinney
Pronovost
Prud'homme
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Walker
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—157

Boyer
Browes
Callbeck
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Dingwall
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Finestone
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guarnieri
Gustafson
Harvard
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Kindy
Larrivée
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)MacKay
MacLellan
Malone
Marchi
Marleau
Mayer
McDougall (St. Paul's)
McLean
Moore
Nicholson
Oberle
Peterson
Porter
Proud
Redway
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thorkelson
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wappel
Wenman
Wilbee
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 9.

(La motion nº 9, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 83)

POUR

Députés

Anawak	Arseneault
Bevilacqua	Callbeck
Crawford	Dingwall
Duhamel	Flis
Gagliano	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harvard	Kindy
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacLellan	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McGuire
Nault	Nunziata
Parent	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Speller
Stewart	Vanclief
Walker	Wappel
Wood—37	

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Koury	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacKay
Malone	Marin
Mayer	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McLean
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	Winegard
Worthy—107	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. Riis: Monsieur le Président, je devais être distrait. Je n'ai pas eu connaissance que nous votions sur cette motion. Si je m'étais prononcé, comme j'aurais dû le faire, au nom de mon groupe parlementaire, j'aurais voté en faveur de l'amendement. Mais j'ai raté ma chance.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela nous arrive à tous, de temps à autre.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi amendé soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre spécial pris le mardi 26 novembre 1991, la Chambre passe maintenant à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, et des projets de loi C-19, C-28 et C-34 concernant les instituttions financières.

* * *

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Initiatives ministérielles

LOI SUR LES BANQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): propose: Que le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Par suite des entretiens qui ont eu lieu, j'avais l'impression que, ce soir, nous devions uniquement entendre le ministre, qui finirait de présenter ses observations à l'étape de la troisième lecture, et qu'ensuite nous lèverions la séance. Il ne se levait pas parce que j'invoquais le Règlement.

Je me demande simplement s'il est possible de faire cette proposition à la Chambre. Les observations du ministre devraient prendre une quinzaine de minutes. Nous pourrions ne pas tenir compte de l'heure pour qu'il puisse terminer ses observations, ce qui signifie qu'il faudrait peut-être siéger pendant deux ou trois minutes après 19 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne donc la parole au ministre d'État chargé des Finances.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je prends la parole à une occasion que je considère importante. Nous sommes aujourd'hui à la fin d'un long et parfois tortueux voyage qui a commencé il y a environ six ans. Ce voyage nous a amené aux mesures législatives que nous avons devant nous. Ces mesures représentent un gros travail de réforme de la législation gouvernant les institutions financières du Canada.

• (1850)

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre d'État fait des déclarations très importantes, j'aimerais que ceux qui ne veulent pas écouter sortent derrière les rideaux.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, je désire tout d'abord préciser que je suis tout à fait conscient et très reconnaissant de la contribution apportée par les exministres et le Comité des finances, tant de cette Chambre que de l'autre assemblée. Je veux en particulier remercier l'autre assemblée de son travail de pré-étude de la législation. Je désire également rendre hommage aux efforts déployés par un très grand nombre de personnes et de groupes, issus à la fois des industries visées et du grand public en général.

[*Traduction*]

La dernière étape de la réforme des institutions financières comporte quatre projets de loi, le premier est le C-4 qui applique les principes de la réforme aux sociétés de fiducie et de prêt ayant une charte fédérale. Les trois autres projets de loi sont le C-19 qui applique les principes de la réforme aux banques à charte, le C-28 qui s'applique aux sociétés d'assurances ayant une charte fédérale et le C-34 qui s'applique aux associations coopératives de crédit réglementées par le fédéral.

Dans chaque cas, les bases sont les mêmes. Il y a évidemment des différences entre les quatre projets de loi, car on y applique les principes de la réforme à des institutions de types différents.

Le projet de loi C-4, Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, ou C-83 selon la numérotation de la précédente session de la législature, est particulièrement important car il sert, à bien des égards, de modèle pour les autres nouvelles lois.

Le projet de loi C-19 sur les banques à charte fera, avec le projet de loi C-4, que les banques et les sociétés de fiducie et de prêt ne pourront pas vendre d'assurance dans leurs succursales. Cela garantit que l'assurance continuera à être vendue par des courtiers et agents agréés et qualifiés qui travailleront indépendamment des institutions recevant des dépôts.

En ce qui concerne la propriété des institutions financières, nous avons voulons permettre un régime mixte. Nous avons conservé le principe du grand nombre d'actionnaires pour les banques de l'annexe I, ce qui comprend les six plus grandes banques du Canada. En vertu de ce principe, aucun particulier ou groupe de particuliers ne peut posséder plus de 10 p. 100 des actions d'une catégorie quelconque des banques de l'annexe I.

On permet un actionnariat plus restreint pour les sociétés de fiducie et de prêt et les sociétés d'assurances, bien que les grandes sociétés devront faire en sorte que 35 p. 100 au moins de leurs actions sont détenues par le public et cotées en Bourse avant cinq ans.

[*Français*]

Le projet de loi C-28 touche les compagnies d'assurance. Certains éléments de la réforme sont conçus spécialement pour répondre aux besoins de ce type d'institution. Des pouvoirs élargis seront accordés aux compagnies d'assurance afin de leur premettre d'effectuer des prêts à la consommation et des prêts aux entreprises.

En outre, ce projet de loi reconnaît la place importante occupée par les mutuelles au sein du système financier. De nouveaux pouvoirs leur sont accordés qui leur permettront d'obtenir des capitaux par l'émission de titres de créance et d'actions privilégiées.

[*Traduction*]

Enfin, la mesure législative reconnaît la position des détenteurs de police participants et établit de nouvelles règles pour communiquer avec eux et obtenir leur approbation lorsque des décisions sont prises aux réunions de la compagnie.

Le projet de loi C-34 étend l'application des principes généraux à une quatrième partie du secteur, celui des associations coopératives de crédit réglementées par le gouvernement fédéral. Certaines de ces institutions, plus que toutes les autres du même secteur, relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. En ce moment, une association est régie par la loi fédérale tandis que six centrales enregistrées sont régies et par la loi fédérale et par les lois de leur province. Cependant, les sociétés de crédit locales continuent d'être incorporées en vertu des lois provinciales et ne sont régies que par les lois provinciales.

Le projet de loi donne aux associations le pouvoir de fournir à leurs membres tout un éventail de services comparable à ce qui est prévu dans les autres projets de loi.

La nouvelle loi permet également aux associations de fournir des services liés au rôle d'association qu'elles jouent auprès des autres institutions coopératives.

En adaptant aux institutions financières coopératives réglementées par le gouvernement fédéral les règles sur les investissements énoncées dans le projet de loi C-4, le projet de loi C-34 reflète l'importante fonction de fournisseur de liquidités de ces associations.

Enfin, cette mesure facilitera l'accès des associations fédérales aux capitaux en leur permettant d'émettre des actions privilégiées à des non-membres. Toutefois, ces actions n'accorderont pas le plein droit de vote, afin de garantir que le contrôle des associations reste aux coopératives.

Toutes les mesures législatives que j'ai mentionnées ont bénéficié des discussions ouvertes, intelligentes et constructives qui se sont déroulées en comité, ici et dans l'autre Chambre.

Je crois et j'espère que nous reconnaîtrons tous que le gouvernement s'est montré attentif aux propositions qui ont été faites et aux questions qui ont été soulevées. Les faits sont là. Au cours de la session précédente, un total de 172 amendements ont été apportés au projet de loi C-83 qui a précédé le C-4.

Le C-19 a été amélioré grâce à 70 amendements. Le C-28 et le C-34 ont fait l'objet de 141 et de 62 amendements respectivement à l'étape du comité. D'autres modifications ont été apportées pour tenir compte des résultats de l'étude préalable faite dans l'autre Chambre. En fait, onze des amendements présentés par le gouvernement à l'étape du rapport ont été le fruit de cette étude préalable.

Je suis très heureux de voir dans ces exemples comment le système peut bien fonctionner lorsqu'on s'attelle au boulot avec une attitude positive et constructive pour que ça marche. Toutefois, en dépit de tous ces changements, les principes fondamentaux sur lesquels s'appuient les réformes, demeurent inchangés. Ils demeurent inchangés grâce à l'appui extraordinaire qu'ils ont reçu de ceux qui ont participé aux travaux en comité.

[*Français*]

Les objectifs de la réforme sont clairs et accessibles. Ils visent à améliorer la protection des déposants et des assurés; à faire profiter aux consommateurs d'avantages en avivant la concurrence et en élargissant la gamme des services offerts par les institutions financières; à accroître la capacité de nos institutions financières de concurrencer au pays et à l'étranger; d'amorcer des discussions avec les provinces au sujet de l'harmonisation, les compétences dans le domaine général des institutions financières étant partagées. Ces objectifs sont d'importance, monsieur le Président, et je me réjouis que nous soyons parvenus à les formuler dans les textes de loi et la réglementation.

[*Traduction*]

Je sais que les députés de la Chambre connaissent les grandes lignes des propositions. Nous en avons déjà parlé lors de débats précédents. Je veux néanmoins aborder certains points précis.

Le premier concerne la question des transactions avec apparentés. Des règles plus strictes vont être appliquées. Le rôle et les pouvoirs d'autoréglementation des administrateurs et des vérificateurs seront très clairement définis dans leur mandat. Le surintendant des institutions financières disposera de pouvoirs accrus pour obtenir les renseignements permettant d'anticiper les problèmes. Il aura donc maintenant accès à des renseignements essentiels que, jusqu'ici, il ne pouvait se procurer.

Deuxièmement, les consommateurs auront la tâche plus facile lorsqu'ils seront à la recherche de services financiers; ils auront un plus grand choix puisque les banques, les société de fiducie et de prêt et les compagnies d'assurances seront dorénavant autorisées à être en concurrence plus directe. En ouvrant de nouveaux débouchés aux institutions financières, favorisant ainsi leur expansion, les nouvelles dispositions rendront ces dernières plus aptes à relever les nouveaux défis que présente un marché mondial en pleine transformation.

[*Français*]

Les institutions financières seront en mesure de se diversifier en détenant des institutions dont les activités sont concentrées dans d'autres secteurs de l'industrie. Les banques, notamment, pourront faire l'acquisition de sociétés de fiducie et de prêt, et les compagnies d'assurance auront la possibilité de détenir d'autres institutions financières. Grâce à la large répartition de leur capital, les sociétés mutuelles d'assurance pourront détenir des banques à charte. D'importantes modifications au régime de propriété des institutions financières seront soumises à l'approbation du ministre des Finances, qui devra déterminer si ces changements répondent le mieux aux intérêts du système financier canadien.

[*Traduction*]

L'ensemble de ces propositions fournit un cadre dans lequel pourra s'exercer une concurrence loyale qui donnera à toutes les institutions l'occasion d'offrir une vaste gamme de services financiers.

• (1900)

Ces projets de loi et les règlements dont ils sont assortis couvrent toute une gamme de changements étant donné la taille et l'importance du secteur financier et l'éventail des institutions concernées.

Après tout, ce secteur regroupe plus de 3 000 institutions financières canadiennes, avec quelque 900 milliards d'actifs. Vingt-trois des 25 institutions les plus importantes—représentant des actifs de 760 milliards de dollars—sont à charte fédérale et réglementées par le fédéral. Mais ce n'est pas seulement la taille du secteur qui compte. Il ne faut pas oublier que la santé de ces institutions est essentielle à la vitalité et à la force de notre économie, de même qu'à notre sécurité en tant qu'épargnants et investisseurs.

Les activités de ces institutions affectent nos hypothèques et nos achats de biens et de services. Le secteur financier protège et investit notre épargne, et met à la disposition des nouvelles industries ou de celles en expansion les fonds d'investissement dont elles ont besoin.

À mon avis, les réformes proposées permettront à ces institutions d'être plus efficaces et plus compétitives, afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens.

Nous avons tenu compte de l'importance des institutions financières en élaborant une réglementation juste qui protège le public tout en encourageant l'innovation et la concurrence, et non en les entravant. Nous l'avons fait tout en tenant compte des intérêts opposés au sein du monde financier.

Nous avons essayé d'arriver à un accord aussi vaste que possible. Malheureusement, nous n'avons pu vraiment concilier tous les intérêts. Nous nous sommes efforcés alors de trouver un équilibre raisonnable.

[*Français*]

Je tiens en terminant, monsieur le Président, à souligner que nos propositions visent à l'atteinte d'un juste équilibre entre les critères d'ordre individuel, national, fédéral-provincial, commercial et de prudence.

Les propositions contenues dans ces mesures législatives prennent adéquatement en compte l'intérêt public. Elles renforcent le secteur des institutions financières et permettent à ces dernières de progresser et d'être prospères et partant, de contribuer à la vitalité de l'économie canadienne.

Je remercie, monsieur le Président, tous les députés d'avoir collaboré avec le gouvernement à l'adoption rapide des projets de loi qui composent ce programme législatif important.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk) propose: Que le projet de loi C-250, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

—Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un aspect essentiel de l'infrastructure rurale canadienne, c'est-à-dire la distribution du courrier en milieu rural.

L'objet de mon projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui, c'est de signaler les injustices dont sont victimes les facteurs affectés aux routes rurales. En tant que simple député, j'ai fait tout ce que j'ai pu, sur le plan législatif, pour aider ces travailleurs.

Par conséquent, j'espère que le ministre responsable de la Société canadienne des postes se penchera sérieusement sur les problèmes des facteurs affectés aux routes rurales et qu'il interviendra rapidement dans le débat qui se tiendra ce soir à la Chambre au sujet de la Loi sur la Société canadienne des postes pour venir en aide à ces travailleurs en mettant un terme à ces injustices.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je viens d'une zone rurale du Canada. Il y a des députés aujourd'hui à la Chambre qui représentent une zone rurale. Après le débat sur ce projet de loi, j'invite les députés des régions rurales à aller dire aux facteurs des circuits ruraux quelle a été leur position sur la question.

En tant que porte-parole du Canada rural pour mon parti, soit le responsable du caucus rural, je dois dire qu'après avoir discuté avec mes collègues de mon parti et après avoir examiné la question, nous sommes arrivés à la conclusion que les facteurs des circuits ruraux ne sont pas traités équitablement au Canada.

Ces facteurs, monsieur le Président, fournissent des services à 1,2 million de foyers en milieu rural, souvent isolés. Comme leurs collègues des villes, ils trient et livrent le courrier. La différence entre les deux, c'est que le facteur urbain est un employé de Postes Canada et, en tant que tel, bénéficie d'avantages sociaux.

Au Canada, le facteur rural se voit dénier les droits fondamentaux dont jouit tout travailleur. Il est privé des avantages sociaux courants, comme le congé de maladie, l'assurance-chômage, le congé de maternité, le congé pour décès.

Il n'est pas protégé par le Code canadien du travail. Alors que tant de Canadiens le sont, les préposés à la distribution du courrier dans le Canada rural ne le sont pas. Ils se voient refuser ce droit fondamental. Ils ne sont pas indemnisés en cas d'accident du travail. Ils ne sont pas couverts par la loi sur les normes de sécurité en milieu de travail et n'ont pas droit à l'assurance-chômage.

En 1985, un groupe a été constitué sous le nom de «Courriers des routes rurales du Canada» afin d'essayer d'obtenir de meilleures conditions de travail pour les facteurs et, plus important, pour établir la communication avec la Société canadienne des postes. Comme nous avons pu le constater lors du récent conflit de travail à la Société canadienne des postes, les lignes de communication sont parfois difficiles à ouvrir. Je peux vous assurer que ces facteurs ruraux ont essayé de communiquer avec la société pour qu'elle vienne se rendre compte sur place des conditions dans lesquelles ces facteurs distribuaient le courrier.

Personne à la direction ne s'est montré disposé à rencontrer les facteurs, pas plus au moment du conflit que maintenant, pour résoudre les nombreux problèmes auxquels ils font face jour après jour. L'attitude de la Société des postes est très frustrante pour les facteurs ruraux qui s'en aigrissent mais qui n'en demeurent pas moins déterminés à obtenir les droits et les indemnisations qu'ils méritent tellement.

Le refus de la Société des postes de participer à toute rencontre sérieuse avec les facteurs ruraux les a poussés à prendre des mesures visant à modifier de façon fondamentale les lois existantes.

Ils ont fait appel à la commission des relations de travail et aux législateurs. Il ne faut pas oublier que la situation professionnelle des facteurs des circuits ruraux a été étudiée à quatre reprises.

En 1987, le Conseil canadien des relations de travail a statué que ces facteurs étaient des employés de la Société canadienne des postes. Le conseil a conclu que, jusqu'à la restructuration de la société, les facteurs des circuits ruraux étaient parfaitement intégrés à l'ensemble de l'organisation et remplissaient les mêmes fonctions que leurs homologues des circuits urbains. Autrement dit, le conseil jugeait qu'il existait une relation employeur-employés. Toutefois, la Société canadienne des postes, qui ne voulait pas accepter cette situation, a interjeté appel devant la Cour fédérale.

Et la Cour fédérale a cassé la décision du conseil au terme d'un examen consciencieux, se fondant entièrement sur le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes. C'est pour cette raison que ce projet de loi est à l'étude aujourd'hui.

De toute évidence, le seul recours qui nous reste est de présenter une mesure législative qui reconnaisse la situation professionnelle de ces fonctionnaires laborieux et dévoués. Ne vous y trompez pas. Ces hommes et ces femmes sont des fonctionnaires. Ils servent le public exactement de la même façon que les facteurs dans les centres urbains. Sans aucun doute, la distribution du courrier est encore considérée comme un service public dans notre pays. Le service est assurément le même pour les facteurs syndiqués et les facteurs ruraux. Malheureusement il existe quelques différences fondamentales.

Par exemple, le contrat accordé à un facteur rural s'élève en moyenne à 16 000 $ par an. Ce chiffre est rarement négociable. Dans bien des cas, le facteur rural ne touche aucun supplément pour les itinéraires qui ont été fusionnés. En outre, il ne reçoit aucune augmentation de salaire lorsque le nombre de personnes habitant à une adresse augmente, ni pour les envois contre remboursement, le courrier recommandé, les colis, les envois en express ou le courrier électronique.

• (1910)

Enfin, les augmentations que nous subissons tous actuellement au Canada, comme celles du prix de l'essence, des primes d'assurance ou du coût de la main-d'oeuvre engagée pour faire face à une charge de travail supplémentaire, ont diminué le revenu réel des facteurs ruraux. Postes Canada n'admet pas que les facteurs ruraux connaissent essentiellement les mêmes difficultés que tous les Canadiens. C'est ce qu'il en coûte de monter une affaire et d'essayer de l'exploiter efficacement.

Comprendre l'attitude de Postes Canada au sujet des problèmes rencontrés par les facteurs ruraux, c'est comprendre la manière responsable dont cette société semble gérer ses finances. Je sais que le ministre en a parlé à maintes occasions à la Chambre, affirmant que Postes Canada est en train de devenir financièrement responsable et rentable. En conséquence, comme nous l'avons souligné de ce côté-ci de la Chambre, à bien des égards, le service qu'elle offre aux Canadiens s'est détérioré.

Pour être honnête envers la société et pour bien décrire sa position, signalons que Postes Canada estime, et je cite, que «pour organiser et gérer ses services à la manière des entreprises et conformément aux principes de rentabilité et d'économie, elle recourt à un mécanisme officiel d'évaluation des offres de services, qui assure une saine concurrence entre les fournisseurs et le meilleur rapport coûts-bénéfices pour la société et ses clients.»

Donc, toujours selon Postes Canada, «dans chaque concours, nous tenons compte de tous les éléments techniques, commerciaux et financiers des soumissions. La décision finale est fondée sur l'aptitude du fournisseur à offrir le meilleur service par dollar dépensé.» Autrement dit, l'argent est encore et toujours la considération qui l'emporte. Il en résulte que le service postal, qui est si vital pour nous, Canadiens des régions rurales, souffre de cette attitude de la Société des postes.

En principe, le processus officiel d'appel d'offres ne tient pas compte uniquement des considérations financières. La soumission retenue devrait être synonyme de compétence. La compétence, liée aux considérations commerciales et financières, devrait servir à déterminer l'adjudication du contrat de livraison du courrier. Les facteurs des circuits ruraux ont cependant constaté qu'à la Société canadienne des postes, le processus peut laisser à désirer. Les nombreuses lettres que j'ai reçues de facteurs de circuits ruraux de partout au Canada brossent le portrait d'une société d'État qui place l'argent avant les gens et qui finit pas être un véritable exploiteur.

Je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour lire quelques passages de certaines de ces lettres. C'est vraiment la meilleure façon de dénoncer les injustices qui se commettent dans nos localités rurales.

Comme le disait dans une lettre une dame du sud-ouest de l'Ontario, et je cite:

> Je suis encore facteur du circuit n° 1; je le suis depuis près de 16 ans. J'ai renouvelé mon contrat pour cinq autres années en mai 1981. Mais, un an après avoir reçu ce contrat, notre maître de poste a pris sa retraite, et nous venons de devenir un autre de ces comptoirs postaux de la société.

Nous avons connu ce problème partout au Canada, l'injustice de ces fermetures de bureaux de poste ruraux.

Elle dit ensuite:

> Les premières fois qu'on nous a avisé de ce «changement structural», comme je dis, toutes les lettres nous assuraient que le circuit rural ne subirait aucun changement. Puis, moins de 5 jours avant le début, les services ruraux de la Société canadienne des postes m'ont écrit pour me dire que mon circuit commencerait à 16 kilomètres de chez moi. On m'a dit que je devrais fournir les services du bureau de poste rural, que je devrais trier tout le courrier de la ville en plus du courrier rural, porter tous les colis, les prospectus, les articles recommandés, la poste prioritaire, pour les deux circuits. . .La Société canadienne des postes calcule 30 minutes pour séparer le courrier de la ville du courrier rural et m'offre quelques cents pour les kilomètres supplémentaires que je dois faire. Je fais une tournée de 34,6 kilomètres. Je dessers 85 clients ruraux et distribue pas moins de 15 prospectus différents chaque semaine. Toutefois, comme je dois aller faire le tri dans une autre localité, je parcours 67,8 kilomètres par jour. Je transporte maintenant le courrier de 153 habitants de la ville, en plus de celui de mes 85 clients ruraux.
>
> Il va sans dire que, les lundis et jeudis, la quantité de prospectus que je dois transporter pour autant de clients suffit à remplir ma voiture, et je n'ose même pas penser à ce que ce sera lorsque le courrier de Noël viendra s'ajouter à tout cela.

C'est quelque chose qu'on a simplement imposé à cette dame, monsieur le Président.

> Vous comprenez certainement la gravité de la situation. Lorsque j'ai téléphoné aux représentants de Postes Canada pour essayer d'obtenir leur collaboration et pour leur expliquer qu'il me faut au moins deux heures pour trier le courrier et que, certains jours, je dois faire des voyages supplémentaires parce que ma voiture ne peut pas contenir le courrier des gens de la ville et celui de mes clients ruraux, ils m'ont dit que je pouvais leur donner mon avis dans 60 jours si je n'étais pas satisfaite.

Cela montre bien comment cette société exploite les gens dans le cadre de ce nouveau mandat que lui a confié le gouvernement. La dame dit:

> Je leur ai répondu en leur proposant qu'ils me paient davantage, et j'attends encore une réponse. Je ne peux pas laisser cet emploi, car c'est ma seule source de revenu. Comme mon mari a perdu son emploi, nous sommes forcés d'accepter la charge supplémentaire que m'impose Postes Canada sans rémunération équitable.
>
> Je m'excuse d'avoir été aussi longue et je suis certaine qu'il y en a d'autres qui sont dans des situations pires que la mienne. Cependant, je commence à être tellement fatiguée et déprimée que je voulais que vous sachiez ce dont Postes Canada est capable.

Monsieur le Président, cela décrit bien la situation. Si la Société canadienne des postes était juste, si elle voulait vraiment offrir le même service aux régions rurales qu'aux centres urbains, et ne vous y méprenez pas, monsieur le Président, l'accès à un bon service postal devrait être l'un des droits fondamentaux de tous les Canadiens, elle réparerait des injustices comme celle que je viens de vous décrire.

Permettez-moi de vous lire une autre lettre tout aussi troublante.

> Je suis le seul entrepreneur travaillant pour notre bureau de poste. On me confie jusqu'à 258 boîtes à lettres et un parcours de 57 kilomètres. Je livre le courrier depuis environ 13 ans, mais dès que mon contrat prend fin, j'abandonne tout. Malheureusement, il me reste encore trois ans au plus à faire. Je livre en moyenne 13 dépliants par semaine, et cela sans être rémunéré en conséquence, comme vous le savez. Mon collègue qui est facteur, lui, est rémunéré pour chaque dépliant qu'il livre. La Société canadienne des postes peut m'ordonner de livrer autant de dépliants qu'elle le veut, je n'y puis rien. Un entrepreneur du village voisin m'a confié qu'elle quitterait son poste, elle aussi, dès la fin de son contrat. Nous en avons tous assez. La seule raison qui m'empêche de démissionner immédiatement, c'est le fait que la Société canadienne des postes refuse de me verser une somme de 2 000 $ qu'elle me doit. J'ai dû lui remettre cet argent, car ma banque ne voulait pas émettre une lettre de crédit pour un si petit montant. Il m'a fallu verser à la Société canadienne des postes 10 p. 100 de la valeur d'un an de salaire, sinon elle ne m'aurait pas laissé renouveler mon contrat, pour lequel j'ai dû faire une soumission après toutes ces années de service. Un beau témoignage de reconnaissance.

Ces exemples montrent que, dans bon nombre des régions rurales économiquement défavorisées du Canada, ceux qui cherchent désespérément un emploi concluent, avec Postes Canada, des contrats inéquitables et désavantageux pour se trouver une forme de gagne-pain.

Vous savez que le problème existe. De nombreux facteurs des circuits ruraux sont en effet désavantagés par le processus d'évaluation des soumissions de Postes Canada et, pour essayer d'obtenir un contrat, le facteur d'expérience est obligé de présenter une soumission non représentative du travail ainsi que des dépenses et des coûts qu'il suppose. Dans la plupart des cas, le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire, et le facteur d'expérience, qui veut simplement gagner sa vie honnêtement, est perdant. Il n'est toutefois pas le seul. Tous les Canadiens des régions rurales sont aussi perdants. Par-dessus le marché, bon nombre des problèmes auxquels se heurtent les facteurs des circuits ruraux tiennent à la précarité des conditions de vie dans les régions rurales canadiennes.

• (1920)

Plus que quiconque, le facteur des circuits ruraux se heurte à l'intransigeance de la Société canadienne des postes, qui persiste à croire qu'elle fait affaire avec un pseudo-entrepreneur rural non professionnel. Évidemment, cette situation me préoccupe beaucoup, car, vu la nature du travail, la priorité doit être la population et le service plutôt que les considérations financières.

J'estime que les facteurs ruraux sont victimes de discrimination et d'injustice en raison de leur lien contractuel avec Postes Canada. Cette situation est aggravée par le

paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes, qui dit:

> Pour l'application de la partie I du Code canadien du travail à la Société ainsi qu'à ses dirigeants et employés, les entrepreneurs postaux sont réputés n'être ni des entrepreneurs dépendants ni des employés au sens du paragraphe 3(1) du Code.

Par conséquent, je prie le ministre responsable de la Société canadienne des postes de déposer un projet de loi pour abroger cette disposition discriminatoire. Je l'invite aussi à donner la priorité à cette mesure. Il importe d'abroger ce paragraphe pour deux raisons. Premièrement, le libellé actuel a des répercussions liées à l'article 15 de la Charte des droits et libertés, en ce sens qu'il empêche un facteur rural de toucher un salaire égal pour un travail égal. Les députés sont certainement à même de constater l'hypocrisie d'une société d'État dont les dispositions législatives entrent en conflit avec la Charte. Deuxièmement, une modification de la Loi sur la Société canadienne des postes permettrait de faire en sorte que la partie I du Code canadien du travail s'applique de la même façon aux facteurs ruraux qu'à tous les autres employés de la société et à la plupart des travailleurs canadiens.

Je vois qu'il ne me reste qu'une minute. À mon avis, Postes Canada, dans ses efforts pour agir comme une société privée, a privilégié l'argent plutôt que les personnes. J'invite tous les députés de la Chambre à appuyer cette motion. J'invite aussi le ministre à prendre immédiatement des mesures afin de corriger la situation.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais donner la parole au député de Winnipeg Transcona et à celui de Crowfoot. C'est le nom du député de Crowfoot qui figure en premier sur ma liste. C'est donc à lui que je cède la parole.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je croyais que vous alliez céder la parole à mon collègue. J'aurais probablement dû lui dire que je n'étais pas prêt ou quelque chose du genre.

Je pensais que nous aurions droit aujourd'hui à une bouffée d'air frais, que quelque chose d'exceptionnel allait se produire. J'espérais presque entendre un député libéral proposer à la Chambre un projet tendant à comprimer les dépenses. Cela aurait été une idée absolument originale, d'une rareté extrême. Du jamais vu, quoi. C'est vraiment le cas. Jamais je n'ai entendu parler d'un projet de loi présenté par un député d'opposition qui proposerait de réduire des dépenses. Le député parle d'injustice, d'iniquité.

À dire le vrai, après avoir entendu son réquisitoire, le premier reproche que j'ai à faire au député est que ses assertions ne reposent sur aucune preuve. Avant de passer aux observations que j'ai préparées pour aujourd'hui, je tiens à dire qu'on peut établir, et cela clairement, que c'est aussi ce qu'ont révélé de nombreuses audiences de tribunal sur le sujet, que les tribunaux ont aussi jugé que les allégations d'injustice ne sont tout simplement pas fondées.

Je sympathise avec l'auteur de la lettre que le député a lue officiellement et je comprends qu'il doit être extrêmement difficile de ne toucher pour tout revenu que 16 000 $ par année. Mais personne n'est obligé de n'avoir pour tout emploi que celui de postier rural.

La plupart de ces postes sont à temps partiel. Ils doivent être combinés aux autres occupations qu'ont ces gens-là. Dans les cas extrêmes, c'est même leur seul emploi. Ce n'est pas suffisant.

Dans nombre de régions du Canada, on étudie la question des routes rurales. Dans certaines parties du pays, ce service est superflu. Mais peut-on considérer que ce service est superflu dans une collectivité où les gens vont souvent au village ou à la ville le plus près pour faire leurs courses, faire faire des réparations, etc., et en profitent pour aller au bureau de poste? D'abord, y trouve-t-on un service postal rural?

Je viens d'une très grande circonscription rurale dont la partie nord est principalement agricole. Une partie est desservie par un service rural. La moitié sud pourrait être décrite comme une zone d'élevage. Ma circonscription est à peu près de la taille du Nouveau-Brunswick.

Je dois dire au député de Haldimand—Norfolk que je pourrais trouver bien des raisons de dire que Postes Canada ne se fonde pas sur de bons critères aujourd'hui pour établir des routes rurales. Si l'on examine l'assiette fiscale de l'industrie de l'élevage et celle de l'industrie du pétrole et du gaz, qui partagent la même région, on trouve déjà suffisamment d'argent des contribuables dans ce secteur. Plutôt que de justifier un circuit rural en comptant le nombre de personnes au mille, ce qui serait probablement une étude longue et coûteuse, on devrait envisager la situation sous un autre angle.

Parmi mes électeurs, j'en connais qui doivent parcourir 60 milles, aller seulement, pour avoir leur courrier. Autrement dit, ils font 120 milles aller-retour. Dans la zone agricole, la plupart de ceux qui doivent faire de telles distances se rendent très souvent à la ville pour les membres de leur famille. C'est quand les distances sont longues qu'un service postal s'impose davantage.

Je veux répondre à mon collègue de Haldimand—Norfolk qui veut que l'on abroge le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes pour modifier le statut des postiers ruraux afin d'en faire des employés à plein temps de la Société canadienne des postes.

Le projet de loi C-250 va à l'encontre de tout ce que l'on considère comme raisonnable ou approprié pour les entrepreneurs ruraux et les Canadiens des régions rurales. Ces Canadiens souhaitent un service postal rapide et efficace. En adoptant le projet de loi C-250, on ne tend pas vers cet objectif, car on se trouve à modifier le lien mutuellement bénéfique qui existe entre la Société canadienne des postes et ses entrepreneurs.

En outre, ce lien a fait l'objet d'une étude très approfondie et s'est révélé très profitable. Ces liens sont confirmés sans cesse par les tribunaux et ils s'appuient donc sur une solide base juridique. En fait, dans une décision, le tribunal a jugé que la contestation du paragraphe 13(5) était frivole. La vérité, c'est que la Société canadienne des postes a joué, joue et continuera de jouer un rôle important dans les régions rurales.

Il en ira de même de ses entrepreneurs ruraux. Ce sont des liens tout à fait profitables qui se sont établis au fil des ans et ses entrepreneurs jouent un rôle essentiel dans la prestation des services de plus en plus étendus offerts par la Société canadienne des postes. La société choisit soigneusement ses fournisseurs et les entrepreneurs chargés de fournir une bonne partie de ses produits et de ses services, et elle le fait en fonction des coûts.

Une procédure officielle d'appel d'offres et d'évaluation permet d'assurer une concurrence équitable et donne la possibilité à la société de retenir la soumission la plus rentable et la plus apte à répondre aux besoins du marché. La qualité du service offert constitue le facteur clé dans la décision de la Société canadienne des postes.

Tous les Canadiens ont ainsi la possibilité de faire des affaires avec les postes, et tout le monde sort gagnant.

• (1930)

Les députés se rendent, sans aucun doute, compte que depuis que les postes sont devenues une société d'État, en 1981, elles réalisent d'importants progrès sur le plan de la rentabilité tout en répondant aux besoins de leur énorme clientèle.

La Société canadienne des postes dessert quelque 6 000 localités du pays. Une bonne partie de ses clients vivent dans des régions rurales et comptent sur un service postal efficace pour livrer leurs produits, envoyer leurs factures, ainsi que recevoir certains paiements et leurs chèques d'assistance sociale.

Les liens que les postes entretiennent depuis 100 ans avec leurs entrepreneurs ruraux assurent la survie des services essentiels en question. Depuis qu'elles ont été transformées en société d'État, en 1981, les postes s'efforcent de réduire leurs coûts et d'améliorer le rendement de l'équipement, l'efficacité de leur personnel et la qualité du service, et elles y parviennent.

Au cours de la dernière décennie, Postes Canada a délibérément investi dans du matériel de haute technologie pour assurer un acheminement du courrier plus rapide, meilleur marché et plus efficace, réussissant ainsi là où ses prédécesseurs avaient échoué.

Les derniers résultats d'Ernst et Young concernant la performance indiquaient que 98 p. 100 des lettres sont livrées à temps dans les principales villes du Canada. Postes Canada a également amélioré sa performance en région rurale, car la plus grande partie du courrier passe par les grands centres urbains où elle est traitée plus rapidement et plus efficacement.

Voilà, monsieur le Président, le genre de performance que tous les Canadiens, ruraux et citadins, attendent et dont ils dépendent. En voulant abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes et faire des entrepreneurs postaux des employés d'une société d'État, mon collègue cherche à modifier, sans bonne raison ni précédent juridique, la nature d'une bonne relation qui est critique pour répondre aux besoins des entreprises et des particuliers des régions rurales du Canada.

Le député veut revenir en arrière sur les questions de rentabilité et d'efficacité, deux grandes réalisations durement gagnées dont la Société canadienne des postes est très fière. Quand la Société canadienne des postes a embauché des entrepreneurs postaux dans les zones rurales, elle poursuivait un but bien précis: celui de livrer le courrier, et de le livrer à temps. Les entrepreneurs postaux ont tout de suite accepté les modalités qui leur étaient proposées. Ils voulaient faire affaire avec la Société canadienne des postes sur une base individuelle et non collective.

Personne ne les a forcés à le faire. Ils l'ont fait de leur propre gré, en suivant leur sens des affaires. Maintenant, quelqu'un veut changer les règles. Le gouvernement fédéral est-il en train de modifier les descriptions de poste ou de réécrire les contrats pour créer des emplois? Nous attendons-nous à ce que les sociétés d'État fassent de même?

À quoi cela rime-t-il? Qui, d'après vous, va payer pour tout cela?

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est expiré. Il l'a un peu dépassé, et j'ai le regret de devoir mettre fin à son intervention.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, c'est regrettable. J'avais hâte d'entendre l'autre moitié de ce discours préparé par Postes Canada.

Je n'ai pas cette autre moitié, monsieur le Président, parce que je ne suis pas ici pour représenter la Société canadienne des postes, mais bien les Canadiens qu'elle prétend servir et qui éprouvent des inquiétudes, dont certaines disparaîtraient si la mesure législative dont nous sommes saisis pouvait être adoptée.

Je parle évidemment du projet de loi C-280, qui a pour objet, comme l'a sûrement mentionné le motionnaire, de faire en sorte que les facteurs des circuits ruraux soient assurés de pouvoir s'organiser et adhérer pleinement à un syndicat, en vertu du Code canadien du travail et de la Loi sur la Société canadienne des postes.

À l'heure actuelle, les facteurs des circuits ruraux sont embauchés par contrat et n'ont pas le droit d'adhérer à un syndicat. Les facteurs des circuits ruraux, qui connaissent bien le service postal dans les collectivités rurales, n'ont aucun moyen reconnu d'en appeler quand une décision nuit à ce service.

C'est un argument dont l'orateur précédent aurait pu tenir compte, à moins, et c'est probablement le cas, qu'il ait fait en sorte de défendre la réduction des bureaux de poste et des services postaux dans les régions rurales, qui s'est effectuée depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Si ces employés des bureaux de poste ruraux avaient le statut de syndiqués, ils pourraient résister à des changements dans le service postal rural, non seulement en leur nom, mais également en celui des localités où ils travaillent. À l'heure actuelle, ils ne peuvent pas le faire; on met tout simplement fin à leur emploi. Leur contrat se termine et s'ils n'aiment pas ce qui se passe, ils n'ont absolument aucun recours, pas plus que leur localité n'en a, par leur intermédiaire.

Si ce projet de loi était adopté, on pourrait peut-être, entre autres choses, ralentir à temps les grandes compressions que fait la société dans le service postal rural, afin qu'il reste quelque chose dans le Canada rural lorsqu'un nouveau gouvernement sera élu aux prochaines élections.

Si je comprends bien, le plan d'entreprise de la Société canadienne des postes prévoit la fermeture de tous les bureaux de poste ruraux au Canada d'ici 1996. La mesure à l'étude ferait obstacle à l'exécution de ce plan, et cela plaide en sa faveur auprès de la Chambre ou du moins auprès de ceux d'entre nous qui nous inquiétons de ce plan d'entreprise.

Un autre point en faveur de cette mesure tient au fait que beaucoup de facteurs des circuits ruraux ont accumulé des années de bons et loyaux services pour leur localités et pour Postes Canada. À l'heure actuelle, ils n'ont aucun accès aux avantages de l'ancienneté ni aux régimes de retraite. Ces employés méritent qu'on leur donne, comme le ferait la mesure à l'étude, la possibilité de négocier des avantages sociaux.

Notre porte-parole en matière postale m'a cité le cas de Joe et Elaine Young qui avaient desservi pendant 25 ans la route rurale 2 à Westport, en Ontario. Durant toutes ces années, ils n'avaient manqué qu'une journée de livraison à cause du mauvais temps. Leur soumission pour desservir la route rurale 2 a récemment été rejetée au profit d'une autre qui n'était que légèrement plus basse. Vous voyez le genre d'injustices dont sont victimes les gens qui ont bien servi leur localité, qui possèdent l'ancienneté qui, associée au principe du mérite, les protégerait dans toute autre circonstance. Cependant, pour réaliser des économies de bouts de chandelle, la Société canadienne des postes peut décider que ce couple, qui a bien servi sa communauté, par tous les temps et pendant 25 ans, un quart de siècle, ne fait plus l'affaire. La société peut alors choisir un nouvel entrepreneur, tout nouvellement arrivé dans la localité, ou embaucher n'importe qui.

C'est le genre de choses que nous voulons empêcher et c'est l'objectif, à notre avis, que vise le projet de loi présenté par le député. Même s'il s'agit d'une mesure d'initiative parlementaire, je signale au député qui la propose que, de l'avis du NPD, et je parle ici au nom de tous mes collègues à la Chambre, la Société canadienne des postes devrait encourager ses entrepreneurs des régions rurales à lui donner un service efficace et à long terme en reconnaissant leur ancienneté et le service de qualité qu'ils ont offert pendant de nombreuses années. On ne favorise pas un service soutenu et efficace lorsqu'on préfère aux offres des entrepreneurs qui ont fait leurs preuves les propositions dont le prix est plus bas.

J'ai pu voir de mes propres yeux de quoi il retourne. Je n'ai guère de circuits ruraux de distribution du courrier dans ma nouvelle circonscription, Winnipeg Transcona, mais il y en avait dans l'ancienne, Winnipeg—Bird's Hill. Chaque fois qu'on changeait d'entrepreneur pour obtenir un prix plus bas, il y avait des problèmes. Du moins, on m'en signalait. Des entrepreneurs sur lesquels la collectivité pouvait compter et qui savaient comment assurer le service étaient parfois remplacés par de parfaits inconnus. Je ne crois pas que les entrepreneurs doivent se couper l'herbe sous le pied pour obtenir des contrats. Il faudrait que ceux qui font correctement le travail soient bien payés et aient droit à une certaine sécurité qu'ils n'ont pas en ce moment.

Si le député de Crowfoot veut dire que le système a marché pendant fort longtemps, je lui répondrai que cela a marché fort longtemps à une époque où nous n'avions pas un gouvernement et une Société des postes qui ont toujours les yeux rivés sur la dernière ligne du bilan.

• (1940)

Tant et aussi longtemps que nous avions affaire à l'ancienne Société canadienne des postes et à un autre gouvernement, ce système pouvait fonctionner. Aujourd'hui, ce service est confronté à une situation nouvelle, la compétition. Nous voici dans un monde où les loups se mangent entre eux, où ne survivent que les plus forts. Hélas, on est bien loin de la société que nous avions mis des années à bâtir.

Comme dans bien d'autres domaines, nous croyons être devant un problème particulier aux régions rurales ou aux postes, alors que nous nous trouvons en fait au coeur d'un débat de principe mené par ceux qui sont prêts à sacrifier la qualité de vie chère aux Canadiens sur l'autel de la compétitivité. Tôt ou tard, il va falloir travailler sans arrêt, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour ne pas se laisser distancer par tout pays voulant coûte que coûte battre la concurrence en éliminant complètement toute forme de loisirs et de justice et tout ce que nous croyions viser dans notre mode de vie. Ce projet de loi nous permettrait, quoique modestement, de freiner ce genre de chose, dans les campagnes à tout le moins.

Une chose est claire en ce qui concerne les bureaux de poste depuis les dernières années: dans ce monde où la compétitivité s'intensifie sans cesse, les régions rurales sont abandonnées à leur sort. Ce qui n'est pas sans rappeler ce dont nous avons été témoins aujourd'hui, à savoir la demande d'aide présentée par un groupe d'agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières. Il est à espérer que, lorsque le GATT trouvera une solution et que les prix augmenteront un peu, ou quelle que soit la solution qu'on appliquera à long terme, il restera quelques agriculteurs pour profiter des bienfaits de cette solution.

On soupçonne que les agriculteurs canadiens sont un peu comme les bureaux de poste ruraux. Le gouvernement a décidé qu'on pouvait s'en passer. Il juge que dans la grande entreprise de rationalisation destinée à améliorer notre compétitivité mondiale, de nombreux Canadiens—qu'ils travaillent dans des bureaux de poste ruraux, qu'ils cultivent la terre ou qu'ils oeuvrent dans tout autre domaine traditionnel—sont destinés à perdre leur emploi au nom de ce nouvel ordre mondial qui risque fort, quand on en verra l'accomplissement, de se révéler très déplaisant.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-250, déposé par mon collègue libéral d'en face.

En tout premier lieu, laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que je suis totalement opposé à l'idée que soulève le député dans son projet de loi. J'y suis opposé parce que je pense que la Société canadienne des postes n'est pas là pour créer des emplois, mais d'abord et avant tout pour rentabiliser ses actifs, ses activités, et faire en sorte que les Canadiens et Canadiennes, partout au pays, reçoivent le courrier dans des délais raisonnables, reçoivent un service qui est à la hauteur de leurs aspirations.

Quand le gouvernement progressiste conservateur a pris le pouvoir en 1984—parce qu'à l'occasion il faut faire certaines pages d'histoire—on se souviendra que la Société canadienne des postes avait un déficit qui frisait les 600 millions de dollars. Ces 600 millions de dollars étaient payés par l'ensemble des contribuables canadiens, malgré le fait que l'on sortait d'une récession et d'une époque où des familles canadiennes avaient perdu leurs emplois, d'une époque où les contribuables nous disaient: Écoutez, monsieur le premier ministre, on est tannés de voir des sociétés de la Couronne qui font des déficits, on est tannés de voir des ministères qui dépensent plus que les montants d'argent qui entrent, on est tannés de voir des organismes, ou même des gouvernements—et à l'époque c'était un gouvernement libéral—qui ont une gestion inefficace, qui est en train de brimer l'avenir de nos jeunes et l'avenir de tout le Canada.

Alors, à l'époque, le gouvernement progressiste conservateur a dit à l'ensemble de ses ministères, par le biais du ministre des Finances, M. Wilson, à l'ensemble de ses sociétés de la Couronne: Vous devez, dans la mesure du possible, vous rentabiliser.

La Société canadienne des postes n'a pas fait exception à cette règle. Partant d'un déficit qui frisait les 600 millions de dollars, comme je viens de le mentionner, elle est arrivée au cours des trois dernières années à faire des profits totalisant près de 200 millions de dollars. Voilà une preuve d'efficacité et, lorsque des décisions sont bien prises et bien gérées, l'on peut virer un déficit en un surplus.

Voilà également la preuve, monsieur le Président, qu'une société de la Couronne, quelle qu'elle soit, quels que soient les services qu'elle offre, peut devenir rentable pour l'ensemble des Canadiens. Voilà également la preuve, monsieur le Président, qu'une société de la Couronne, telle la Société canadienne des postes, même si elle n'a pas toujours raison quant aux décisions qu'elle prend, elle peut donner davantage de services à des coûts moindres, tout en créant des bénéfices qui pourront permettre au gouvernement, ou même à cette société, de pouvoir améliorer les services futurs qu'elle offrira à la population et d'être davantage compétitive.

Voilà ce que les Canadiens nous ont demandé, monsieur le Président. C'est le mandat pour lequel nous avons été élus. Le ministre responsable de la Société canadienne des postes a eu comme mandat de dire à cette société qu'elle devait se rentabiliser, et c'est dans cet esprit que la Société canadienne des postes a procédé. Nous devons dire que nous sommes fiers de ses réussites et on espère que cela continuera à l'avenir.

Nous sommes à une période où les entrées d'argent sont extrêmement importantes et je pense qu'à ce titre la Société canadienne des postes a fait sa large part, du moins pour le moment.

Si je suis contre le projet de loi du député libéral, c'est que je considère également injuste de donner des avantages particuliers à une certaine partie de la population, et je m'explique.

Les contrats de poste rurale offerts par la Société canadienne des postes, dans la plupart des zones rurales, dans les petits villages, sont souvent un des seuls moyens par lequel les gens qui veulent soumissionner puissent obtenir des contrats du gouvernement fédéral, puissent obtenir une part de l'argent qu'ils paient en impôt à chaque année.

À cet effet, monsieur le Président, lorsque je suis arrivé au pouvoir en 1984, avec mon gouvernement, il y a des dizaines de gens qui sont venus nous rencontrer. Il y a des dizaines de personnes de ma circonscription qui disaient: Monsieur Champagne, cela n'a pas d'allure de voir que les contrats de poste rurale, depuis des dizaines d'années, ont été donnés de père en fils, et que nous n'ayons jamais eu la chance, en tant que contribuables, de pouvoir soumissionner. On n'a jamais eu la chance, en tant que contribuales canadiens qui payons nos impôts, qui payons nos taxes, de pouvoir servir le pays en ayant un contrat de la Société canadienne des postes, non pas un contrat lucratif au point où tout le monde peut nous envier, mais un contrat sur lequel nous aurions soumissionné, un contrat sur lequel on prétend pouvoir être plus efficaces, un contrat sur lequel on prétend pouvoir offrir un service de qualité.

Et les gens passaient dans mon bureau, en me disant: Quand est-ce que le gouvernement va changer cette attitude? Quand est-ce que le gouvernement va changer cette façon de procéder? Nous avons écrit, à l'époque, au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Il a discuté avec les responsables de cette société et ils en sont arrivés à la conclusion qu'effectivement nous devrions procéder par des soumissions publiques dans chacune des municipalités, dans chacune des zones couvertes pour faire en sorte que l'ensemble des Canadiens qui veulent bien participer à ce type de contrat, puissent le faire.

Aujourd'hui, monsieur le Président, nous voyons dans l'ensemble de nos municipalités de nouvelles figures qui offrent le service pour la Société canadienne des postes. Nous voyons également plus de gens qui s'intéressent aux activités de la Société canadienne des postes, parce que lorsqu'ils voient de quelle façon on procède, lorsqu'ils voient qu'il y a une possibilité pour eux de pouvoir soumissionner sur ce type de contrat, ils regardent avec attention les faits et gestes de cette société. Et cela n'est pas négatif, monsieur le Président. Ce n'est pas négatif, parce que même encore aujourd'hui, il y a des gens qui nous appellent pour nous dire: Monsieur le député, quand est-ce que vous pensez que le contrat de telle route rurale va arriver à échéance? Nous les référons, bien entendu, à la Société canadienne des postes, puisque c'est elle qui en a la gestion, mais on voit jusqu'à quel point la décision de la Société canadienne des postes d'aller en soumission, de permettre à chacun des contribuables de pouvoir tenter sa chance sur ce marché, a fait en sorte que l'on a créé un intérêt.

Si on avait gelé, comme le souhaite le député, les routes rurales aux principaux propriétaires comme elles l'étaient au départ, les Canadiens, les gens de mon comté, ceux et celles qui paient leurs impôts, n'auraient jamais pu avoir la chance de soumissionner sur ces contrats.

Je pense que la logique qui a été choisie par la Société canadienne des postes n'était pas de privilégier une partie de la population, mais bien d'offrir l'opportunité à chacun et chacune de nous de pouvoir soumissionner. Le député devrait le comprendre. Je ne pense pas que le député libéral soit en train de nous dire, monsieur le Président, que nous devons uniquement protéger ceux qui détiennent les contrats, d'oublier les autres, de les laisser de côté, que ce ne serait pas grave s'ils paient leurs impôts comme les autres ou qu'il ne serait pas grave, monsieur le Président, s'ils voulaient avoir une chance égale comme n'importe quel autre Canadien, de pouvoir procéder sur des soumissions. Ce ne serait pas grave, monsieur le Président, parce qu'eux, ceux qui ont eu les projets les premiers, ce sont eux qui ont la chance de pouvoir bénéficier de tous les services, de tous les avantages de la Société canadienne des postes.

Monsieur le Président, je dis non, parce que nous sommes dans un pays où la liberté d'entreprise existe et je dis non, parce que nous sommes dans un pays où chaque Canadien a le droit de gagner sa vie honorablement. Ce n'est certainement pas, monsieur le Président, en fixant des normes, en fixant des restrictions qui empêchent d'autres personnes de pouvoir soumissionner, qui empêchent d'autres personnes de pouvoir rentabiliser une société comme la Société canadienne des postes qu'on va arriver à avoir un pays prospère, un pays dans lequel il y aura moins de chômage, un pays où il y aura moins d'injustice.

Ce que la Société canadienne des postes a fait est une bonne décision. C'est normal, monsieur le Président, qu'en tant que députés conservateurs, qu'on s'oppose à un tel projet de loi parce que pour nous, chaque Canadien a une importance majeure et chaque Canadien a le droit de gagner sa vie dans une démocratie, a le droit de gagner sa vie dans une société qui permet justement la liberté d'entreprise. C'est pourquoi, monsieur le Président, je m'oppose au projet de loi du député.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Aucun autre député ne demandant à prendre la parole pour participer au débat, je déclare que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'affaire est rayée du *Feuilleton*.

Comme il est 19h50, la Chambre s'ajourne à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 50.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 novembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, mon intervention porte en fait sur deux points.

Le premier concerne la décision que vous avez rendue hier à propos de la période des questions. Je me demandais si la présidence avait eu le temps de réfléchir et pouvait donner des indications à la Chambre pour que nous puissions préparer nos députés afin qu'ils posent leurs questions comme il convient, en se conformant au Règlement.

Deuxièmement, la Chambre a été saisie vendredi dernier du projet de loi C-35. J'ai soulevé une question de procédure. Je dois informer la présidence que les trois partis politiques ont collaboré étroitement pour faciliter l'adoption de cette mesure.

La journée de vendredi s'est achevée, lundi, mardi et mercredi ont passé, et nous n'avons toujours pas de décision sur la question de procédure que j'ai soulevée.

J'ai déjà demandé à deux reprises quand la présidence pourrait nous faire part de sa décision. Je sollicite ses conseils sur la façon dont nous devons procéder dans les deux cas.

M. le Président: Je commencerai par le premier point. J'allais convoquer le député de Cap-Breton—Richmond-Est pour un entretien, mais ce n'est peut-être pas utile. Si on prend connaissance des bleus, on constate clairement que le député de Cap-Breton—Richmond-Est a directement posé sa question au premier ministre en s'exprimant à la deuxième personne, ce qui est contraire à nos coutumes. Je suis intervenu à ce moment-là.

De plus, le premier ministre n'était pas disposé à répondre à la question, de toute manière. Je suis donc passé à quelqu'un d'autre.

C'est une question de jugement. Je demanderais aux députés de prendre grand soin de ne pas donner un tour personnel à leur question et de passer par l'entremise de la présidence. Ainsi, ni le député ni la présidence ne se retrouveront, au milieu d'une affaire importante, dans une position embarrassante l'un par rapport à l'autre. Je suis sûr que nous tenons tous à l'éviter.

Quant à la deuxième question, je crois que nous pourrons rendre une décision à 15 heures aujourd'hui. Je suis désolé du retard.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONSTITUTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous en sommes aux affaires courantes. Au cours des dernières heures, nous avons appris des faits nouveaux plutôt étonnants dans le dossier constitutionnel.

Je dois sans doute adresser ma question au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Je sais que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ne peut être parmi nous. Je crois savoir qu'il a des réunions en ce moment. Fera-t-il une déclaration aujourd'hui sur les événements les plus récents? Est-ce prévu, monsieur le Président?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vais devoir considérer cette question comme une requête du député, et je vais la transmettre au ministre.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) demande la permission de déposer le projet de loi C–44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation régionale).

M. le Président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Danis propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

M. le Président: Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question concernant le projet de loi qui vient d'être déposé. Ma question s'adresse à mon ami, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Celui–ci estime–t–il que cette mesure législative a un caractère urgent? D'autre part, l'autre Chambre, c'est–à–dire le Sénat, est–elle en mesure de s'occuper de ce projet de loi cette semaine? Le secrétaire parlementaire peut–il répondre à ces deux questions? S'il ne peut le faire, nous pourrions peut–être avoir des discussions plus tard au cours de la journée.

M. Cooper: Monsieur le Président, il semble bien que cette mesure législative ait un caractère urgent. Je crois savoir que celle–ci permettrait de mettre fin à une grève qui dure depuis plusieurs mois. Pour cette raison, le projet de loi a un caractère urgent.

En ce qui a trait au Sénat, je ne peux répondre en son nom. Toutefois, celui–ci a tendance à faire preuve d'une grande collaboration relativement à ce genre de mesure législative. Ce serait certainement une bonne chose si nous pouvions en terminer avec ce projet de loi d'ici un jour ou deux. Le fait de présenter cette mesure législative au Sénat tôt demain pourrait peut–être permettre son adoption rapide.

• (1020)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre: lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, quand reviendra–t–il? N'est–ce pas mardi?

M. Cooper: Monsieur le Président, n'ayant jamais fait partie de cette auguste institution, je dois admettre que je ne suis pas très au courant des heures de séance du Sénat. Cela dit, je serai heureux de m'informer et vous pouvez être assurés que si la Chambre en vient à une entente relativement à cette question, je serai heureux de faire des démarches auprès des sénateurs afin de faciliter l'adoption de cette mesure législative.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le Parti libéral veut collaborer dans toute la mesure du possible afin de faciliter l'adoption de cette mesure législative à la Chambre. Toutefois, le secrétaire parlementaire devrait peut–être obtenir les réponses aux questions posées par mon ami, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique. Une discussion pourrait ensuite avoir lieu entre les leaders parlementaires plus tard dans la journée, afin de voir si nous pouvons accommoder le ministre dans ce cas–ci.

Je répète que nous sommes tout à fait disposés à collaborer avec le gouvernement, à condition d'avoir des discussions raisonnables plus tard dans la journée.

M. Cooper: Monsieur le Président, on vient tout juste de me remettre une note qui mentionne qu'effectivement le Sénat ne siège pas demain. Par conséquent, les leaders parlementaires pourraient se réunir et tenir une brève discussion pour essayer d'en arriver à une entente raisonnable qui donnerait satisfaction à tous les partis.

M. Riis: Monsieur le Président, je veux seulement dire que j'apprécie les propos de mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle. La suggestion faite est très bonne, à savoir que les leaders parlementaires ou leurs remplaçants désignés se rencontrent afin de voir s'il est possible de s'occuper de cette question sans gêner l'étude du projet de loi.

M. le Président: Je remercie les députés.

PÉTITIONS

LA RIVIÈRE THOMPSON NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants du centre et du nord de la Colombie-Britannique qui apprennent qu'une société de l'Ouest a l'intention, en association avec une société de la Californie, de dresser un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Vavenby, en Colombie-Britannique, dans le but d'acheminer l'eau par le fossé de la vallée du Columbia et une série de canaux et de pipelines jusqu'à San Diego, en Californie. Il ne faut pas s'étonner que pareil projet inquiète beaucoup ceux qui craignent les conséquences de la dérivation des eaux et d'un tel bouleversement de l'écosystème.

Ils ne font que demander au gouvernement du Canada de déclarer catégoriquement que ce projet ne sera pas autorisé.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): À propos d'une question connexe, monsieur le Président, une pétition au nom d'un certain nombre de personnes, surtout de Kamloops, mais aussi des localités environnantes, qui demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que la Gendarmerie royale du Canada dispose de suffisamment de fonds pour s'acquitter de son mandat.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 157 et je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

Question nº 157—**Mme Gaffney:**

> À combien s'élèvent les coûts relatifs à la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction depuis sa mise sur pied en octobre 1989?

M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Depuis sa création en octobre 1989 jusqu'au 15 novembre 1991, la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction a dépensé 12 794 067 $.

[*Français*]

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, dont le Comité législatif B a fait rapport sans propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

M. le Président: Je dois maintenant rendre une décision sur un certain nombre d'amendements qui ont été présentés en fin d'après-midi hier au sujet du projet de loi C-39. Je tiens à dire pour commencer que le personnel a dû travailler jusqu'à minuit pour les étudier, et nous n'avons pas eu le temps, j'espère que les députés le comprendront, pour discuter avec les députés des amendements qui ont été déposés. C'était tout bonnement impossible, et je n'ai pas eu moi-même beaucoup de temps pour les étudier sauf très tôt ce matin.

Je vais faire de mon mieux, mais je suis conscient de n'avoir pas pu suivre la démarche habituelle, soit d'avoir des entretiens avec les députés avant de rendre une décision.

[*Français*]

Il y a 33 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* en ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 1A, 2, 2A, 3, 3A, 6, 6A, 10, 10A, 11, 11A, 12, 12A, 15, 15A, 16, 16A, 17 et 17A, inscrites au nom des députés de Winnipeg-Nord et de Cap-Breton—Richmond-Est, débordent le cadre du projet de loi. Par conséquent, conformément au commentaire 698.1 de la 6e édition de Beauchesne, elles ne peuvent être retenues.

[*Français*]

Les motions nos 4A et 7A, inscrites au nom de l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est, sont groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 4 et 7, inscrites au nom du député de Winnipeg-Nord, ne seront pas retenues parce qu'elles sont identiques aux motions nos 4A et 7A.

[*Français*]

Les motions nos 5A, 9A, 13A et 14A, inscrites au nom de l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est et la motion no 8, inscrite au nom de l'honorable député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, seront groupées pour les fins du débat. Elles seront mises aux voix de la façon suivante:

[*Traduction*]

a) le vote sur la motion no 5A vaudra pour les motions 9A, 13A et 14A; et

b) la motion no 8 fera l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

Les motions nos 5, 9, 13 et 14, inscrites au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord, ne seront pas choisies, car elles sont analogues aux motions nos 5A, 9A, 13A et 14A.

[*Traduction*]

Je résume. Les motions nos 1, 1A, 2, 2A, 3, 3A, 4, 5, 6, 6A, 7, 9, 10, 10A, 11, 11A, 12, 12A, 13, 14, 15, 15A, 16, 16A, 17 et 17A ne sont pas retenues.

[*Français*]

Les motions nos 4A et 7A sont groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 5A, 8, 9A, 13A et 14A sont groupées aux fins du débat et le vote sur la motion no 5A vaudra pour les motions nos 9A, 13A et 14A, tandis que la motion no 8 fera l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

Je vais donc maintenant soumettre les motions nos 4A et 7A à la Chambre.

• (1030)

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est) propose:

Motion no 4A.

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 6, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 4, ce qui suit:

«(2) Pour l'application du présent article:

«mariage» Y est assimilé l'union de fait entre deux personnes de sexe différent qui vivent ensemble dans une situation assimilable à une union conjugale.

«divorce» Y est assimilé la fin d'une union de fait de deux personnes qui vivaient ensemble dans une situation assimilable à une union conjugale.»

Motion no 7A.

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 12, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 13, ce qui suit:

«(10) Dans le cas où une ou plusieurs personnes sont le ou les anciens conjoints d'un cotisant, sous réserve des conditions de toute convention entre conjoints, le ministre partage la pension de survivant entre le conjoint survivant et les anciens conjoints du cotisant dans la proportion de la durée de chacun de ces mariages ou unions de fait par rapport à la durée totale de ceux-ci pendant lequel le cotisant a versé des cotisations.»

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, ces amendements visent à reconnaître qu'un mariage, qu'il soit traditionnel ou qu'il s'agisse d'une union de fait, est un partenariat égal entre les conjoints.

Ces amendements s'inspirent, madame la Présidente, de l'excellent rapport que le Conseil national du Bien-être a publié en février 1990 et qui s'intitule *Réforme des pensions*.

Ces amendements permettraient, madame la Présidente, le partage des crédits au moment de la dissolution, aussi malheureuse soit-elle, d'un mariage légal ou d'une union de fait ayant duré au moins un an.

Ce qui s'est produit à ce jour, c'est que le Parlement du Canada a décrété que le partage des crédits pourrait être assujetti à la loi provinciale sur la famille. La Saskatchewan a d'ailleurs décidé de ne pas tenir compte de la loi fédérale et d'autoriser les conjoints à renoncer à leur droit au partage des crédits.

D'après l'analyse faite par le Conseil national du Bien-être, autoriser un échange des crédits de pension en cas de divorce ou de séparation peut jouer au détriment des femmes. En effet, selon ce rapport, une jeune femme pourrait renoncer à son droit à des crédits de pension

d'une valeur de 10 000 $, par exemple, en échange d'une part supplémentaire de la valeur immobilisée dans le domicile familial, qui équivaudrait à 10 000 $.

Au début de la rupture, cette solution pourrait sembler séduisante, mais elle ne le serait qu'à court terme. Elle pourrait placer la femme dans une situation financière difficile à l'âge de la retraite.

Je voudrais aussi signaler que le partage des crédits est devenu possible en 1978, mais que, au mois de septembre 1989, quelque 21 000 demandes seulement avaient été autorisées à ce sujet dans le cadre du RPC.

Les statistiques indiquent pourtant, madame la Présidente, qu'il y a eu environ un demi-million de divorces dans l'intervalle. Comme vous pouvez le constater, bon nombre ne se sont pas prévalus de ce privilège, surtout parce qu'ils n'étaient pas au courant de son existence.

Nous souhaitons en faire un privilège usuel conféré aux conjoints qui décident de dissoudre légalement leur mariage.

Voilà le but de cet amendement. Il s'agira d'un véritable progrès, parce que nous reconnaîtrons que les conjoints, durant leur mariage légal ou leur union de fait, ont contribué également à l'acquisition des biens qu'ils ont amassés jusqu'à ce moment.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue. Il nous propose un amendement bien réfléchi et des plus opportuns.

C'est malheureux, mais nous savons tous que les mariages légitimes et les unions de fait se brisent de plus en plus. Cette disposition prévoit le partage des droits à la dissolution d'un mariage ayant duré un an.

Mon collègue a très bien expliqué la situation en signalant que, au moment de la rupture, à cause des tensions et des difficultés qui existent, les gens prennent souvent des décisions à court terme. Dans ces moments de grand désespoir, de frustration et d'anxiété, il arrive souvent qu'un des conjoints accepte des gains à court terme. Cependant, à long terme, s'il renonce à une partie des droits qui lui reviennent, cela pourrait certainement lui nuire pour le reste de sa vie.

Comme l'a mentionné le député, certaines provinces ont pris des initiatives sans tenir compte de ces dispositions. Dans ce domaine, on a probablement à traiter en moyenne avec plus de femmes que d'hommes. Un plus grand nombre de femmes se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles quand leur mariage se brise et qu'elles perdent les droits qui leur reviennent.

En ce qui concerne ce projet de loi, je tiens à préciser, au nom du Nouveau Parti démocratique, que c'est avec enthousiasme que nous appuierons cette suggestion.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Madame la Présidente, relativement aux amendements à l'étude aujourd'hui, mon collègue de Winnipeg-Nord a soulevé une question qui mérite d'être examinée plus attentivement.

Lorsqu'il y a divorce ou séparation, nous savons que cela cause des difficultés et des tensions. C'est une période malheureuse dans la vie de beaucoup de gens.

Je tiens à signaler que le député faisait partie du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-39, mesure que nous avons eu le temps d'examiner avant l'étape de la deuxième lecture. Je me demande vraiment pourquoi le député n'a pas soulevé ce point au moment de l'étude en comité législatif. Nous avons passé beaucoup de temps à examiner la question de l'invalidité, et cela a été très enrichissant pour nous tous.

En ce qui concerne ces amendements présentés très tard hier, je voudrais signaler aux députés que d'autres considérations ont été mentionnées à la Chambre aujourd'hui.

Lorsque la loi sur le Régime de pensions du Canada est entrée en vigueur en 1966, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les provinces. Ces ententes exigent que, avant d'apporter quelque modification que ce soit à la loi sur le Régime de pensions du Canada, nous discutions de ces propositions avec les provinces et nous en venions à un accord de principe.

Je ne m'oppose pas aux amendements présentés par mon collègue et je comprends qu'il y a beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Cependant, à ce moment-ci, je ne peux pas accepter ces amendements pour deux raisons. Premièrement, ils n'ont pas été étudiés de façon approfondie et, deuxièmement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas eu

l'occasion de discuter de ces questions avec ses homologues provinciaux au nom du gouvernement fédéral. Je vais certainement prendre note du point qu'il a soulevé et voir à ce que le ministre en soit informé.

Je remercie encore une fois le député d'avoir porté cette question à notre attention. J'aurais seulement préféré qu'il le fasse à l'étape de l'étude en comité législatif. Nous en aurions certainement discuté.

• (1040)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, à propos de l'amendement que mon collègue et moi avons présenté à la Chambre, la députée d'en face dit que ces questions n'ont pas été soulevées au comité.

Comme la présidence le sait, il est possible aux députés de proposer des amendements au comité ou même à l'étape du rapport. Connaissant la députée, je suis convaincu qu'elle n'a pas mis en doute les motifs pour lesquels mon collègue et moi avons présenté ces amendements à ce moment-ci.

Sauf erreur, la députée d'en face trouve que ces amendements sont acceptables dans une certaine mesure, mais à cause des conséquences qu'ils pourraient avoir, elle ne souhaite pas les accepter formellement. C'est compréhensible.

Nous pourrions peut-être donner à la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le temps de vérifier auprès des responsables ministériels si les conséquences qu'ils entrevoient sont oui ou non si mauvaises qu'elles interdiraient d'adopter l'amendement.

Nous soutenons pour notre part que l'amendement est assez simple et que les conséquences qu'il pourrait avoir, que ce soit pour d'autres lois ou pour le Trésor public, ne sont pas celles auxquelles la députée fait allusion. Je demanderais donc à la secrétaire parlementaire de réfléchir sur l'amendement. Il est très simple.

Étant donné ce qui se passe dans notre pays, étant donné la réalité dans notre pays, les définitions du mariage et du divorce que propose l'amendement sont déjà assez généralement acceptées dans chacune des provinces. Je croirais que le gouvernement du Canada voudrait appuyer ce genre d'amendement.

Je ne veux pas donner un cours d'histoire sur les jugements que les tribunaux ont rendus concernant ces termes. Il est parfaitement clair que les définitions proposées dans l'amendement, dans la motion n^o 4A, ne causeront pas trop de difficultés à la Couronne ni n'auront de conséquences désastreuses ni même mineures.

Je prends la secrétaire parlementaire au mot. Je connais la députée; c'est une collègue très éminente et très estimée à la Chambre. J'espère que la secrétaire parlementaire et le gouvernement pourront consacrer un peu de réflexion à l'amendement, dont d'autres députés voudront parler également, car il reflète bien la réalité canadienne. Nos tribunaux la reconnaissent déjà. Elle est reconnue dans l'administration de la justice d'un bout à l'autre du pays et dans toutes les provinces.

Encore une fois, j'inviterais en toute déférence ma collègue d'en face à réfléchir sur mon intervention de même que sur celles des autres députés qui veulent parler de cet amendement.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi répondre au député de Calgary-Sud. Je ne suis absolument pas d'accord sur ce qui a été dit à notre leader à la Chambre concernant ces amendements. Les libéraux savent également à quel point nous étions mécontents quand nous en avons parlé en comité, et pas seulement quand nous avons entendu les témoins. Nous connaissons les problèmes que soulèvent le projet de loi C-39 et le Régime de pensions du Canada. Je veux dire au député de Calgary-Sud que j'ai exprimé les préoccupations des néo-démocrates à ce sujet. Il reste qu'il était évident dès le départ qu'on traitait seulement du projet de loi C-39 et des propositions avancées par le gouvernement.

Lorsque nous avons entendu les témoins, on nous a dit, à notre grand mécontentement, que nous aurions dû carrément traiter du Régime de pensions du Canada. J'appuie les amendements proposés par les libéraux, mais comment allons-nous faire pour les adopter, pour les intégrer à la loi?

Tous ceux qui ont participé aux travaux de ce comité savent que, pour examiner le Régime de pensions du Canada, c'est ce texte qu'il aurait fallu soumettre au comité, de manière que nous puissions exprimer nos divers motifs d'inquiétude, dont certains sont très sérieux. Nous allons appuyer ces amendements. Mais pour qu'ils aillent de l'avant, il aurait fallu carrément examiner

le Régime de pensions du Canada et non le projet de loi C-39 seulement, c'est-à-dire de petites parties du régime. Ce projet de loi soulève des inquiétudes et il faut y apporter des changements.

Je suis donc profondément en désaccord sur ce qui a été dit à notre leader à la Chambre au sujet du fait que nous aurions dû en parler en comité. Les témoins ont exposé leurs doléances, mais nous connnaissions toutes les lacunes de la loi. Puis le député de Calgary-Sud vient nous dire que nous aurions dû soulever ces questions en comité. Je tiens à préciser en toute déférence que nous avions repéré ces problèmes. Il s'agissait ensuite de déterminer comment les régler.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je dirais à la secrétaire parlementaire que ces amendements sont essentiellement proposés par les députés, la Chambre de commerce du Canada, les groupes de personnes handicapées et le Conseil national du Bien-être.

Selon moi, nous devons prouver que nous voulons vraiment procéder à un examen approndi, car il y a à peine deux semaines que nous avons amorcé le débat sur ce projet de loi. Je crois que le moment est bien choisi pour prêter une oreille attentive aux gens désireux de participer au processus en apportant des corrections somme toute mineures, à une très importante mesure législative sur le plan national.

Sauf le respect que je lui dois, je ferais remarquer à la secrétaire parlementaire que si nous ne tenons pas compte des amendements ou des suggestions des gens qui ont une très bonne connaissance des questions liées à ce projet de loi, quelle sera notre crédibilité en tant que législateurs? Ce serait une insulte pour eux et une perte pour nous d'ignorer leur avis.

À l'instar de mon collègue du Cap-Breton, je supplie la secrétaire parlementaire d'y songer, car ces amendements frappés au soin du bon sens ne vont pas modifier le cadre physique du pays. Ils ne visent qu'à améliorer cette mesure législative au nom de nos concitoyens qui ont besoin d'une aide supplémentaire.

Enfin, je profite de l'occasion pour demander à la secrétaire parlementaire de bien vouloir en discuter avec ses collègues.

Nous avons tous parlé à maintes reprises des amendements que nous souhaitons apporter à tous ces projets de loi. Or, ce matin, j'ai l'impression que très peu de Canadiens savent qu'il nous arrive d'apporter de bons amendements à une bonne mesure législative. Je parierais mon dernier dollar que la presse nationale ne va pas en toucher mot. Ce sont des amendements portant sur le Régime de pensions du Canada et, pourtant, très peu de détails parviennent jusque dans les régions.

• (1050)

J'exhorte donc la secrétaire parlementaire à prendre les moyens nécessaires pour assurer une large diffusion de ces amendements à la mesure législative. Elle pourrait peut-être faire appel aux journaux ou à d'autres moyens de communication pour mettre tous les Canadiens au courant de ces changements positifs.

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, je suis pris dans un dilemme intéressant aujourd'hui. Je pense qu'ainsi libellés, ce sont de bons amendements. Dans ma circonscription, j'ai eu connaissance de deux cas où des femmes ayant été mariées au même conjoint pendant des années ont été désavantagées par les procédures de divorce à la rupture de leur mariage et se sont retrouvées sans aucune protection aux termes de cette loi.

Ce projet de loi renferme une foule d'autres dispositions. En fait, ce qui m'inquiète ce matin en ce qui touche ces amendements et les consultations avec les provinces, c'est le temps qu'il va falloir y consacrer et les choses qu'il va falloir faire avant que les modifications entrent en vigueur. Si nous n'acceptons pas ces amendements aujourd'hui, quand seront-ils incorporés dans la loi? Je pense que ce sont de bons amendements. Ils vont améliorer la loi et protéger sans aucun doute la population. On sait que ce sont les gens les moins en mesure de subvenir à leurs propres besoins quand ils avancent en âge et ils forment un élément important de la loi.

La secrétaire parlementaire pourrait-elle nous dire quelle sera la procédure à l'avenir? Quand pourrons-nous étudier de nouveau ce projet de loi s'il n'est pas adopté cette fois-ci? Combien de temps prendront les consultations avec les provinces, lesquelles semblent nécessaires?

Mme le vice-président: Deux députés qui ont déjà parlé au sujet de ces motions demandent de nouveau la parole. Je n'ai aucune objection à les reconnaître tous les

deux, mais j'ai besoin du consentement unanime de la Chambre pour ce faire.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La secrétaire parlementaire pourrait peut-être écouter ce que le député a à dire et lui répondre après. Le député de Winnipeg-Nord.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je tiens seulement à faire écho au sentiment exprimé par le leader parlementaire de mon parti et député du Cap-Breton au sujet de cette procédure, à savoir que nous avons évidemment le droit de présenter cette motion à l'étape du rapport.

Toujours pour faire écho au sentiment exprimé par le NPD à ce comité législatif, je dirai que notre emploi du temps était effectivement tellement chargé qu'il était presque humainement impossible d'examiner tous ces amendements et de débattre raisonnablement et rationnellement les nombreux amendements que nous proposions.

Nous avons fait valoir en gros nos préoccupations, signalant que nous avions donné avis au gouvernement que nous proposerions des amendements à l'étape du rapport.

Je tiens à remercier mon collègue, le député de Delta, d'avoir appuyé cet amendement, ainsi que d'autres députés qui ont pris la parole plus tôt, y compris la secrétaire parlementaire. J'ai remarqué l'embarras de mon collègue, le député de Delta. Je me suis bien demandé pourquoi il était embarrassé. Peut-être est-ce parce qu'il appartient au gouvernement. Dans ce cas, je crois devoir le féliciter aujourd'hui d'avoir eu le courage d'appuyer de façon très impartiale un amendement qui sera, en fait, mis aux voix, comme on l'a proposé. Franchement, je ne dois pas m'approprier tout le mérite. J'ai seulement permis que l'idée du Conseil national du Bien-être se rende jusqu'ici.

À ce sujet, je demanderais instamment à la secrétaire parlementaire d'y réfléchir à deux fois et d'exhorter son gouvernement à appuyer cette motion.

Mme Sparrow: Madame la Présidente, je partage ce point de vue sur la question du partage des avantages en cas de divorce. Je remercie mon collègue de Delta d'avoir exprimé ses préoccupations. Ce n'est pas la première fois que le député nous fait part des préoccupations de ses électeurs et c'est une question qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du ministre avec ses homologues provinciaux.

Cependant, ce dont nous parlons ici aujourd'hui, c'est du partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je suppose que nous en sommes déjà aux avis d'appel et il faut bien nous rendre compte que cette question relève aussi en bonne partie de la compétence provinciale.

Je tâcherai d'informer l'ensemble de la population du Canada des amendements qui ont été présentés et des préoccupations que mon collègue et, bien sûr, le député de Broadview—Greenwood ont exprimées, et de faire connaître les critères d'admissibilité aux prestations du Régime de pensions du Canada.

Le problème, comme le député de Delta le sait, c'est que nous sommes saisis d'un projet de loi qui vise à augmenter les prestations versées aux personnes à charge de cotisants invalides ou décédés. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit adopté et qu'il entre en vigueur à compter du 1er janvier 1992.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses homologues provinciaux se sont rencontrés il y a quelques mois et ont signé un accord de principe. Cet accord s'applique donc aux amendements, qui sont déjà inscrits dans le projet de loi C-39.

Je peux donc vous assurer, madame la Présidente, que je donnerai suite à ces préoccupations pour faire en sorte que le ministre présente, quand il rencontrera ses homologues provinciaux l'année prochaine, une disposition sur le partage des prestations dans les cas où un couple se sépare, qu'il ait été marié légalement ou qu'il ait vécu en union de fait.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: La première question porte sur la motion nº 4A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés :

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote sur la motion est reporté.

Le vote porte sur la motion nº 7A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote sur la motion est reporté.

Nous allons maintenant passer aux motions nos 5A, 9A, 13A et 14A. Elles seront regroupées aux fins du débat.

• (1100)

Je rappelle aux députés que le résultat du vote sur la motion nº 5A s'appliquera aux motions nos 9A, 13A et 14A et que la motion nº 8 fera l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

M. Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 5A.

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 6, en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 4, ce qui suit:

«(3) La même loi est modifiée par insertion, après le paragraphe 55(8), de ce qui suit:

«(8.1) Lorsqu'une personne fait une demande prévue par le présent article, le ministre communique sa décision au requérant, par écrit, dans les trente jours de la date de la réception de la demande et des renseignements requis à l'appui de celle-ci.»»

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La motion nº 8 ne sera pas mise aux voix car le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia n'est pas présent parmi nous.

[*Français*]

M. Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): propose:

Motion nº 9A.

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 14, en ajoutant à la suite de la ligne 4, page 15, ce qui suit:

«(12) Lorsqu'une personne fait une demande prévue par le présent article, le ministre communique sa décision au requérant, par écrit dans les trente jours de la date de la réception de la demande et des renseignements requis à l'appui de celle-ci.»

Motion nº 13A.

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 19, en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 18, ce qui suit:

«(4) Lorsqu'une personne fait une demande prévue par le présent article, le ministre communique sa décision au requérant, par écrit, dans les trente jours de la date de la réception de la demande et des renseignements requis à l'appui de celle-ci.»

Motion nº 14A.

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 20, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 18, ce qui suit:

«(3) Le ministre envoie à la personne qui a interjeté l'appel l'avis de sa décision motivée prévu par le paragraphe (2) dans les trente jours de la date de la réception de l'appel et des renseignements requis à l'appui de celui-ci.»

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre donne au député de Cap-Breton—Richmond-Est la permission d'intervenir.

M. Dingwall: Madame la Présidente, il y a—le député a-t-il une question?

M. Crosby: Non, je ne fais que donner mon consentement.

M. Dingwall: Oh! Je tiens à remercier le député pour son grand geste de générosité en ce jeudi 28 novembre.

Madame la Présidente, mon collègue de Dartmouth, un des députés les plus éminents et les plus laborieux, comprendra pleinement ce que je vais dire au sujet de ces amendements. J'espère que la secrétaire parlementaire comprendra pour sa part que le ministère dont elle est responsable dans cette enceinte peut probablement compter sur certains des meilleurs fonctionnaires au Canada.

Je voudrais parler plus particulièrement, si vous le permettez, des gens qui administrent le Régime de pensions du Canada et qui traitent les demandes de pensions d'invalidité, et de tous ces fonctionnaires qui s'occupent des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse.

J'ai eu le plaisir, au fil des ans, de les rencontrer, de discuter avec eux, de leur écrire et de leur demander leur aide au nom de mes électeurs.

Ils ne peuvent pas tout faire. Ils ne peuvent pas accomplir des miracles, même si parfois, les députés voudraient bien, semble-t-il, qu'ils le fassent. C'est la loi qui les empêche d'accélérer la prise de décisions.

Je ne tiens pas pour acquis que la secrétaire parlementaire rejettera l'amendement proposé. J'espère qu'elle souscrira au fond de cet amendement qui tend à accélérer et à faciliter la procédure pour les personnes qui présentent une demande ainsi que pour les fonctionnaires qui doivent s'occuper de ces demandes.

Je tiens à dire en toute sincérité à la secrétaire parlementaire qu'il est tout à fait honteux que des gens doivent attendre un temps fou avant que le ministère ne prenne une décision.

Je ne dis pas, comme je l'ai indiqué au début, que c'est la faute d'un fonctionnaire qui ne fait pas son travail. J'ai pour les fonctionnaires beaucoup de respect et d'admiration. Leur charge de travail est énorme. Ils ont une éthique professionnelle phénoménale, mais ils ont besoin de l'aide de la Chambre pour leur donner une quantité suffisante de ressources qui sont nécessaires et qui, de toute façon, feront évidemment partie intégrante du projet de loi, car les cotisations ont augmenté et il faudra engager des dépenses administratives supplémentaires. Cela ne fait aucun doute.

Mais 30 jours d'attente, c'est long pour une femme qui demande des prestations. Certains diraient que, à cause de sa négligence flagrante, le gouvernement du Canada ne fait rien pour corriger la situation. La loi est injuste. Nous devrions la modifier.

Des centaines de mes électeurs ont demandé une pension d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada et doivent attendre non pas des jours, des semaines, mais bien des mois. La vie ne s'arrête pas. Il faut toujours mettre du pain sur la table, nourrir les enfants, les vêtir. Il faut toujours payer les factures d'électricité et les coûts de transport des enfants.

La loi est injuste. Elle ne donne pas une directive claire aux fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, des fonctionnaires compétents, ajouterais-je, pour qu'ils veillent à ce que ces prestations soient approuvées rapidement. Si elles ne sont pas approuvées, le rejet devrait également être communiqué rapidement au requérant.

Des électeurs viennent à mon bureau pour me dire qu'ils ont attendu de nombreux mois. Des députés à la Chambre savent pertinemment que certains de ces électeurs ont dû attendre d'engager des dépenses que nécessite la rentrée scolaire de leurs enfants en septembre. Certains ont été privés de ce petit revenu supplémentaire qui leur permettrait d'acheter des cadeaux de Noël.

Je sais que les députés d'en face diront: «Encore du mélodrame.» Ce n'est pas vrai, madame la Présidente. C'est la réalité. C'est un fait.

Une femme qui a deux enfants en pleine croissance, dont l'un est à l'université et l'autre à l'école secondaire, doit les vêtir et les nourrir. Il faut leur offrir des occasions de se divertir, à moins d'avoir les convictions catholiques de certains députés de la Chambre qui pensent que, si l'on est assisté social ou qu'on touche un revenu fixe, ces familles ne sont pas censées avoir un téléviseur. Elles ne sont pas censées pouvoir se divertir, pouvoir sortir, recevoir les nécessités de la vie. La loi est injuste.

• (1110)

Je dirais à la secrétaire parlementaire que cet amendement n'occasionnera aucun fardeau indu à l'État. Il permettra au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de prendre des décisions plus rapidement. Il aidera les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à prendre plus rapidement des décisions concernant les différents requérants. C'est le but de la motion nº 5A qui figure parmi les autres motions d'amendement que j'ai portées à l'attention de la Chambre. Au nom de l'urgence et de la justice, je voudrais que la secrétaire parlementaire comprenne qu'une période d'attente de 30 jours est longue pour toute femme, tout homme ou tout enfant qui attend des prestations du

gouvernement du Canada. Mais parler de 90 jours, de six mois et de 12 mois dépasse l'entendement.

Nous ne défendons pas ici les intérêts du président de la banque Toronto-Dominion. Je ne suis pas ici pour prendre la défense de quelqu'un comme le président de la société Alcan. Je ne suis pas ici pour plaider auprès de la secrétaire parlementaire la cause des chefs syndicalistes ou des politiciens qui ont la vie facile. Je parle ici des Canadiens ordinaires qui ont des revendications légitimes. En toute honnêteté, en toute justice et en toute bonne foi, je demande à la secrétaire parlementaire de réfléchir à la réalité de la société canadienne d'aujourd'hui.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, et le député de Dartmouth en conviendra sûrement, les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont très compétents. Je passe mon temps à dire aux habitants de ma circonscription que les fonctionnaires du bureau qui se trouve dans ma circonscription, à Sydney et à Glace Bay, sont des gens fantastiques, mais que la loi est mauvaise. Nous devons la modifier, sans quoi elle continuera de faire mal.

Pouvez-vous vous imaginer ce que c'est que de voir une femme pleurer dans votre bureau parce qu'elle ne peut obtenir de décision concernant les prestations auxquelles elle croit qu'elle a droit? Savez-vous ce que cela représente, pour un homme, de venir à votre bureau de circonscription pour vous dire qu'il a quatre enfants et qu'il attend encore une décision? C'est très humiliant.

Je ne demande pas au gouvernement de nous écrire un chèque en blanc. Je ne demande pas 250 millions de dollars comme il va, paraît-il, donner à Montréal pour son développement économique. Je ne demande pas 800 millions de dollars comme nous accordons aux agriculteurs, qui ont besoin d'encore plus, avec juste raison. Je ne demande pas de chèque en blanc. Par contre, je demande à la secrétaire parlementaire et aux ministériels un peu d'équité et beaucoup de justice sociale.

Madame la Présidente, vous avez été des plus aimables dans ce débat. Vous m'avez permis d'y participer et de faire valoir des points auxquels je crois fermement. Je termine sur ces quelques mots. Si nous ne parvenons pas à donner à ces personnes un certain sens de respect et de dignité, je me demande bien ce que nous faisons dans cette Chambre. Cette Chambre est une institution fantastique. Une décision positive conférera une certaine confiance, une certaine crédibilité à la Chambre et aux députés qui la composent. Une décision négative pourrait signifier le rejet de l'amendement que j'ai proposé. Mon collègue verra également son amendement rejeté.

Les grands perdants seront les Canadiens qui ont très peu de gens pour prendre leur défense dans le pays. Je demanderais par votre entremise, madame la Présidente, à une députée respectée et distinguée de cette Chambre de bien vouloir étudier attentivement et prudemment cet amendement.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je voudrais prendre part au débat sur ce projet de loi.

J'ignore à quel jeu se livrent les libéraux à la Chambre, aujourd'hui. Si leur leader à la Chambre s'était présenté au comité, il aurait constaté qu'un libéral en faisait partie et que l'actuaire en chef est venu expliquer très clairement au comité toute la procédure à suivre.

Le rapport de l'actuaire qui a été présenté à la Chambre avant la séance du comité rappelle qu'il existe bel et bien des règles et que nous devons les observer. Un actuaire en chef a été nommé et je voudrais me reporter au document qu'il a présenté à la Chambre, comme il devait le faire. J'ai dû l'interroger à cet égard.

Dix minutes avant le début de la séance du comité, on a présenté à la Chambre le rapport de l'actuaire établissant la marche à suivre face à ces questions. Je voudrais décrire brièvement le rôle de l'actuaire en chef, qui est chargé de faire une étude des modifications à la demande du ministre des Finances: «[. . .] l'actuaire en chef prépare, chaque fois qu'un projet de loi est déposé ou présenté à la Chambre des communes pour modifier la présente loi, un rapport à ce sujet indiquant si à son avis ce projet de loi, advenant son adoption par le Parlement, aurait une incidence sur les estimations du plus récent rapport qu'il a lui-même préparé conformément au présent article, et quelle serait à son avis, l'ampleur de cette incidence.»

C'est très clair. Le projet de loi C-39, dont nous sommes saisis, changera les estimations incluses dans le Régime de pensions du Canada. Selon la loi, l'actuaire en chef est censé établir ce que seront les coûts. Voilà où le

dilemme est apparu pour nous au sujet du projet de loi dont nous débattons.

Je ne voudrais pas imiter les libéraux et donner l'impression que nous pouvons modifier cette loi. Oui, le Régime de pensions du Canada présente de graves lacunes. Nous le savons tous d'ailleurs. Avec ce projet de loi, nous soulevons l'espoir que nous allons modifier la loi, alors que nous savons fort bien à la Chambre qu'il faut pour cela obtenir l'accord des deux tiers des provinces. Le Régime de pensions du Canada ne sera pas présenté à la Chambre avant 1994. Ceci est la dernière modification. Je blâme les libéraux autant que les conservateurs de ne pas s'être attaqués à ces problèmes pendant leurs mandats. Aujourd'hui, les conservateurs forment le gouvernement et nous ne devrions pas être obligés d'amender ce projet de loi C-39. Nous devrions plutôt procéder à une révision du Régime de pensions du Canada.

Ces modifications dont nous sommes saisis n'ont rien de sérieux, parce qu'elles ne mènent nulle part et ne peuvent être mises en oeuvre. Comment pourraient-elles l'être? Il faut la participation de l'actuaire en chef et des provinces. La Chambre doit être saisie d'une révision du Régime de pensions du Canada, mais non de ce projet de loi C-39.

Nous allons appuyer vos amendements, mais je ne veux pas donner l'impression à la population du Canada que nous apportons des changements, parce que ce n'est pas le cas.

• (1120)

Nous n'en apporterons pas tant que les gouvernements n'auront pas la volonté de soumettre le Régime de pensions du Canada à une révision. Il est vieux. L'actuaire nous a dit que le secteur privé était maintenant très en avance sur le gouvernement, c'est-à-dire sur le secteur public. Le secteur privé a de meilleurs programmes que le Régime de pensions du Canada. C'est honteux, car le gouvernement du Canada devrait donner l'exemple au secteur privé. Or, d'après ce que les actuaires nous ont dit, ce n'est pas le cas.

Je dis donc au Parti libéral, avec grand respect, qu'il présente ces amendements en sachant fort bien qu'il y a des procédures à suivre et qu'il est impossible que ces amendements soient mis en oeuvre. Nous allons les appuyer, mais mon parti et moi-même ne voulons pas donner l'impression que nous apportons ainsi des changements majeurs. Ce n'est pas le cas.

J'ai appuyé la motion du député de Don Valley-Est, une excellente motion, et obtenu le consentement unanime de la Chambre. Elle a survécu à toutes les lectures, mais voici la réalité: que va-t-il arriver à ce projet de loi? Il a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes que si les personnes ont droit à une indemnité elles l'obtiendront indépendamment du temps écoulé.

Il a été adopté. Alors, maintenant, quelle est la procédure? Je vais vous dire comment je la vois, après l'adoption à l'unanimité par la Chambre des communes. Le ministre va en discuter avec les provinces et s'il obtient le consentement des deux tiers d'entre elles, ce projet de loi va encore rester sur les tablettes pendant deux ans jusqu'à ce que la Loi sur le Régime de pensions du Canada soit modifiée. Cette mesure sera alors intégrée au Régime de pensions du Canada et aura force de loi.

Par conséquent, ne nous trompons pas sur les amendements que vous avez présentés aujourd'hui. Ils sont tous très bons et je pourrais en présenter beaucoup d'autres tout aussi valables. Toutefois, tant que nous ne modifierons pas la Loi sur le Régime de pensions du Canada, nous ne pourrons pas apporter de véritables changements.

Je traiterai du projet de loi lui-même un petit peu plus tard. Mais pour ce qui est de l'augmentation de 35 $ dont il est question pour les orphelins handicapés, tout le monde voudrait que ce projet de loi soit adopté et mis en vigueur. En fait, il sera adopté et il fera partie du programme du gouvernement. On va en discuter avec les provinces et je suis sûr qu'elles seront d'accord parce qu'elles. . .

Une voix: Où est le problème?

M. Parker: Le problème, c'est que si les provinces le désirent, elles peuvent déduire un dollar pour chaque dollar que nous accordons en plus. Par conséquent, si nous accordons une augmentation de 35 $ et que les provinces décident qu'elles ont droit à un minimum, elles pourront déduire un dollar pour chaque dollar de sorte que, dans certains cas, l'augmentation sera nulle. C'est cela le problème.

Nous devons faire quelque chose. Je propose que nous demandions au gouvernement du Canada de s'entendre d'une façon constructive avec les provinces pour s'attaquer au véritable problème, soit la modification de la Loi

sur le Régime de pensions du Canada. C'est ce que nous devons faire. Tant que cette loi ne sera pas modifiée, ces amendements seront inutiles. C'est en 1966 qu'on a adopté cette loi. Il est temps que ce gouvernement, comme vous auriez dû le faire lorsque vous étiez au pouvoir, fasse ce qu'il a à faire, c'est-à-dire la modifier.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je ne peux m'empêcher de prendre la parole pour répondre au député néo-démocrate qui a parlé du rapport de l'actuaire. Il faut qu'il rende à César ce qui est à César. Je n'aime pas me donner des accolades, mais comme chacun sait, c'est tout de même moi qui, en tant que critique de l'opposition officielle en matière de santé et de bien-être social, ai recommandé au comité législatif chargé de l'étude de ce projet de loi d'inviter un expert en questions actuarielles pour parler de ce rapport.

À la suite de cette suggestion, le gouvernement a déposé ce rapport à la Chambre il y a quelques heures pour qu'il soit étudié par le comité législatif. Je suis heureux que mon collègue ait attiré l'attention de la Chambre sur ce rapport. C'est à l'initiative du Parti libéral que l'on doit que ce rapport soit soumis à l'examen du comité législatif.

Pour ce qui est de la procédure, je ne pense pas qu'il faille attendre que le NPD fasse connaître son point de vue sur le rapport. La présidence a jugé cette motion recevable et par conséquent le Parlement est habilité à l'adoption si tel est son bon plaisir.

Ne blâmons personne. En fait, je ne vois pas pourquoi le NPD blâmerait le Parti libéral et, d'un même souffle, admettrait que l'amendement que nous proposons est excellent. C'est paradoxal. Pas un Canadien moyen ne comprendrait la raison d'être d'un tel débat. Ou bien la motion est bonne ou elle ne l'est pas. Si elle est aussi excellente que l'a reconnu le député, il devrait en voter l'adoption, comme il a dit en avoir l'intention. Alors pourquoi blâmer quelqu'un qui propose une motion excellente?

En toute modestie, c'est bien le Parti libéral, le caucus libéral, qui a pris l'initiative en matière de réforme des pensions. Car le Parti libéral préconise des réformes en profondeur.

Pour ce qui est de la déclaration du député qui s'est dit en faveur du projet de loi, j'aimerais l'en remercier et je prierais en outre la secrétaire parlementaire de bien vouloir appuyer cet amendement au nom du gouvernement.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je veux répliquer au député néo-démocrate qui a parlé plus tôt.

Comme mon collègue de Winnipeg, je me suis demandé pourquoi le député dit que ce sont de très bons amendements et ajoute que toute la mesure est une farce. Il me semble que le Parlement est la plus haute instance du Canada pour ce qui est de la réforme du régime de pensions. Si je comprends bien le processus, et si nous avons le consentement unanime pour adopter la plupart de ces amendements, il me paraîtrait plutôt étrange que les provinces ne tiennent pas compte des recommandations. C'est à nous de prendre l'initiative.

Le député de Don Valley-Est qui a présenté cette semaine une remarquable motion que nous avons adoptée à l'unanimité ne s'inquiète certainement pas aujourd'hui de savoir si l'Ontario va rejeter la modification parce qu'il m'est difficile d'imaginer cette province allant à l'encontre de la volonté unanime de la Chambre des communes sur une question aussi fondamentale.

Je sais que nous, à la Chambre des communes, nous laissons un peu intimider par les provinces parce que nous leur avons cédé beaucoup de pouvoirs ces sept ou huit dernières années, mais je crois que nous devons prendre conscience que c'est ici la législature nationale du Canada. Je crois qu'il est temps, lorsque nous faisons ainsi l'unanimité sur des questions fondamentales, que nous disions aux provinces qu'elles doivent nous écouter et se rendre à la volonté politique que nous exprimons.

Telle est ma position sur les rapports avec les provinces, surtout lorsque nous sommes apparemment tous d'accord à la Chambre des communes.

Je veux maintenant revenir à ce qu'a dit plus tôt le député de l'île du Cap-Breton. Il a parfaitement raison au sujet de l'aspect financier. Il y a trois mois ou moins, j'ai entendu parler du cas d'un homme qui attend depuis près de trois ans que sa demande de pension d'invalidité soit évaluée.

• (1130)

Je suis allé le rencontrer chez lui. Il a subi environ 37 différentes fractures. Il marche à l'aide de deux cannes. Son invalidité est évidente. Son cas me donne à penser qu'il devrait y avoir une disposition dans le projet de loi obligeant à respecter des délais raisonnables.

L'un des pires problèmes qu'il y a à Ottawa, c'est la lenteur administrative que les fonctionnaires nous imposent si souvent.

Je dois vous dire que pour les familles qui attendent le versement d'une pension d'invalidité pour faire l'épicerie—et je ne parle pas des cadeaux de Noël—pour chauffer leur logement ou pour payer leur loyer, il est difficile de comprendre pourquoi les fonctionnaires mettent tant de temps à traiter une demande de pension d'invalidité.

Il faut trouver le moyen d'intégrer dans le projet de loi une disposition qui forcerait les fonctionnaires qui administrent la loi à comprendre que si ce n'est que du papier qu'ils poussent toute la journée, une souffrance humaine réelle correspond à ce papier.

Mon collègue du Cap-Breton a bien dépeint la situation des nombreux dossiers en attente dont personne ne s'occupe. Ils restent là un mois, puis deux, puis un an, puis trois. Il faut trouver le moyen d'accélérer les choses.

J'exhorte le secrétaire parlementaire à prendre sérieusement en considération l'amendement proposé.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'aimerais ajouter quelques mots à l'appui de l'amendement proposé par mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est qui en a parlé de façon si éloquente il y a quelques instants.

Mon collègue a raison et n'exagère en rien les affres par lesquels passent les personnes handicapées qui attendent à n'en plus finir que le gouvernement leur fasse savoir si elles pourront ou non toucher des prestations d'invalidité.

Mettons-nous à la place des nombreuses personnes qui viennent à mon bureau de circonscription, à celui de mon collègue, ou au bureau de presque chaque député de la Chambre, pour demander où en est leur demande de prestations d'invalidité.

Si elles n'étaient pas vraiment handicapées, elles ne viendraient pas car elles ont très souvent honte d'admettre qu'elles le sont et qu'elles ont besoin d'aide.

Elles ont le temps de réfléchir à leur situation en attendant qu'on leur réponde. Chaque jour d'attente ne fait qu'ajouter à leurs souffrances. Elles doivent pour s'informer au sujet de leur demande soit aller voir leur député, soit l'appeler, ou encore se déplacer jusqu'au bureau du Régime de pensions.

C'est pour elles un long déplacement, surtout quand elles habitent dans des régions rurales. C'est beaucoup de dérangement.

Ça ne fait qu'ajouter à la souffrance et à la tension déjà causée par leur invalidité, au découragement de constater que leur invalidité n'est pas suffisante pour satisfaire à la loi.

Mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est n'exagère pas. Tout retard entraîne une peine réelle. Les coûts humains sont incalculables. Il est du devoir du gouvernement de se soucier de son peuple, des personnes qui ne sont pas en mesure de prendre soin d'elles-mêmes, et de leur fournir des services. Il lui appartient de faire tout son possible pour veiller à ce que ces retards soient réduits à un minimum.

Cet amendement est, à mon avis, un moyen très utile d'imposer une certaine discipline au gouvernement et aux fonctionnaires qui font de leur mieux. Ils ont de la conscience professionnelle, ils travaillent d'arrache-pied et ils ont à coeur d'aider les personnes qui font une demande ou un appel à leur bureau.

Ils ont une foule d'autres choses à faire. Si on n'impose pas de discipline, comme celle inhérente à une date limite, ces retards vont se perpétuer très facilement. Il est naturel dans le processus bureaucratique de remettre au lendemain ce qui ne présente pas une importance particulière parmi les choses à faire le jour même. La personne qui a fait la demande, la mère célibataire, la personne âgée ou handicapée attend chez elle de recevoir une réponse du gouvernement, mais en vain.

J'estime que la discipline que la motion nº 5A impose au gouvernement et aux fonctionnaires est très salutaire. Elle indique aussi une priorité. Elle dit aux Canadiens que le gouvernement place leur bien-être au premier rang de ses préoccupations dans l'administration des services qu'il fournit, en particulier le plus crucial, une source de revenu fondamentale pour des gens qui d'une façon ou d'une autre ne peuvent pas travailler et subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

J'espérais que le gouvernement appuierait cet amendement et s'imposerait lui-même cette discipline. Je lui demanderais, s'il est douteux qu'il appuie ces amendements, de s'interroger, ainsi que tous les députés d'en face, sur la nature du message qu'il va envoyer aux Canadiens s'il refuse de s'imposer cette très légère obligation d'un délai de 30 jours.

Ce refus indiquera qu'il existe pour lui d'autres priorités plus importantes que de fournir un service rapide et efficace aux Canadiens qui en ont besoin et qui, quand ils se présentent avec une demande de prestations d'invalidité ou de pensions de ce genre, devraient bénéficier de la priorité absolue de la part du gouvernement. Si celui-ci rejette cet amendement, il déclare, à mon avis, aux millions de Canadiens qui se trouvent tous les jours dans cette situation que leur bien-être n'est pas d'une importance primordiale. Il serait tragique que le gouvernement envoie un tel message à ses citoyens.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'aimerais en tout premier lieu féliciter notre leader à la Chambre, le député de Cap Breton—Richmond-Est. Nous nous connaissons depuis belle lurette. Ce n'est pas d'hier qu'il s'intéresse de près au Régime de pensions du Canada.

Il était jeune député en 1980, et moi, qui n'étais qu'un néophyte, travaillais dans son cabinet. Je signale aux députés que, si cet amendement a été déposé, c'est que les mines de charbon du Cap-Breton, qu'on le veuille ou non, sont un lieu de travail plutôt dangereux. Une foule de mineurs y ont vu leur vie utile raccourcie à cause des énormes difficultés auxquelles ils ont dû faire face, à cause des problèmes de santé qu'ils ont éprouvés pour avoir été obligés de travailler penchés, deux milles sous l'océan, au moment où le vieux puits nº 26 était encore en exploitation.

• (1140)

Tous ces mineurs ou presque venaient de la classe ouvrière. Ils n'avaient aucun sou en banque. Ils n'avaient pas de famille riche sur qui compter en cas d'invalidité. Ils n'avaient pas accumulé de généreuses rentes pour leurs vieux jours ou pour les heures difficiles. C'étaient des gens simples, sans façons, qui trimaient dur.

Je faisais partie du cabinet du député de Cap-Breton depuis à peine une journée, quand a été présentée la première demande de prestations d'invalidité en 1980. J'en connaissais alors bien peu à propos du système, mais grand Dieu, j'ai vite appris! Un grand nombre de gens de la région avaient cotisé au Régime de pensions du Canada et devaient hélas réclamer des prestations d'invalidité.

Quoi de plus facile pour nous, qui sommes confortablement installés dans nos tours d'ivoire à Ottawa, que de débattre d'autres questions tout aussi importantes peut-être—tout dépend de qui les présente. Nous avons beau jeu de proposer le report de ce type d'amendements, en particulier celui présenté par le député de Cap-Breton—Richmond-Est, tout simplement parce que le gouvernement n'y a pas pensé, surtout s'ils ne visent qu'un petit nombre de personnes.

Je vous assure, madame la Présidente, qu'ils visent bien plus de gens qu'on ne pense. Avez-vous déjà vu un être dépouillé de sa dignité qui en est réduit à quémander, à implorer littéralement le secours d'un député ou d'un de ses adjoints ou de n'importe quelle autorité? Il vous dit: «Je vous en prie, faites cet appel téléphonique pour voir ce qui se passe. Voyez-vous, je n'ai pas de quoi nourrir mes enfants. Je n'ai plus les moyens de nous loger non plus, car mes paiements hypothécaires, bien que modestes, sont au-dessus de mes moyens. Je vous en supplie, voyez ce que vous pouvez faire.»

Nous, ici, on a la vie facile. Je trouve notre façon d'agir pas mal écoeurante parfois parce que nous faisons preuve de trop d'esprit de parti à certains moments. Nous avons fait tout notre possible. Parfois, quand des membres de l'opposition, notre leader parlementaire par exemple, proposent un amendement motivé, pertinent, réaliste et qui comble certaines lacunes que présente un projet de loi ou qui l'améliore, les ministériels, en face, se contentent de dire que l'idée a peut-être du bon; ils savent que leurs électeurs en profiteront certainement, que cette mesure ne grèvera pas le Trésor public et que le projet de loi s'en trouvera amélioré. Pourtant, ils ne se résignent pas à l'appuyer parce que l'amendement n'est pas sorti de leurs rangs.

Il a beaucoup été question de décorum à la Chambre ces derniers temps. Nous nous sommes également interrogés sur notre rôle et avons cherché à savoir pourquoi les Canadiens n'ont pas de respect à notre égard. La réponse est simple: c'est parce que ce que nous faisons ici n'est pas toujours dans l'intérêt des Canadiens.

L'amendement proposé vise donc à contribuer modestement à donner aux Canadiens une plus haute opinion de ce que nous faisons ici. Il met en lumière une lacune et propose une solution simple pour la combler, soit la modification de la mesure législative à l'étude.

Tous les députés ont eu l'occasion, un jour ou l'autre, en tant que députés ou d'adjoint d'un député, de voir ces gens qui sont dans la dèche. Ils viennent à votre bureau, laissent leur dignité au vestiaire et pleurent, les coudes sur votre bureau, parce qu'ils sont sans le sou. Ils seraient admissibles à un régime, mais, comme on empêche la bureaucratie d'aller aussi vite qu'elle le voudrait et le pourrait, vous êtes obligé de leur dire qu'il leur faudra attendre encore 45 jours avant qu'on puisse entreprendre le traitement de leur demande. Et vous leur recommandez d'aller rejoindre la file de plus en plus longue des assistés sociaux. Madame la Présidente, dans des villes comme Dartmouth, Glace Bay, Toronto et Montréal, c'est bien simple, les municipalités n'ont plus l'argent nécessaire. Deux millions de Canadiens ont été obligés de demander de l'aide sociale à leur municipalité.

Tout d'abord, la personne se sent mal parce qu'elle ne peut apporter sa contribution, parce qu'elle est incapable de travailler pour raison de santé ou autre. Elle se sent incapable d'apporter sa contribution et demande donc des prestations d'aide sociale, prestations qu'elle mérite, pour lesquelles elle a payé et auxquelles elle aura probablement droit. Mais, en attendant, elle pourrait tout aussi bien rester sur la planète Mars. Elle rejoint le groupe des démunis, des désespérés qui doivent sortir de table quand ils ont des difficultés.

L'amendement proposé ici va corriger la situation assez rapidement. Il va exiger que le traitement des demandes soit accéléré. Il préservera la dignité de ceux qui, pour une raison quelconque, se retrouvent dans l'incapacité d'avoir un emploi rémunéré et doivent demander une pension du Canada.

Je sais que, de l'autre côté, la secrétaire parlementaire écoute et qu'elle partage mon point de vue. Nous traitons du sort des gens. Nous sommes ici dans le but de travailler pour les gens. Nous sommes ici pour veiller à adopter des lois qui répondent aux besoins des gens. Certaines personnes ont un sombre hiver en perspective, sans parler du printemps, de l'été et de l'automne.

Cet amendement est mineur. Ce n'est pas ça qui va faire sauter la banque. Cet amendement mineur, donc, réduirait sensiblement la période d'attente et permettrait aux personnes qui en ont le plus besoin d'obtenir de l'aide rapidement. Les demandes pourraient être traitées plus rapidement, et ces personnes pourraient continuer de vivre dignement.

Madame la Présidente, j'espère que cet amendement ne sera pas écarté du revers de la main. J'espère que tout le monde qui nous regarde comprend de quoi nous parlons. Ce que nous voulons, c'est insuffler un peu de justice à ce projet de loi. Cela n'a rien de partial. La justice ne doit pas être limitée par les considérations de parti à la Chambre.

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a simplement voulu mettre un peu de bon sens dans nos affaires. Il a souligné un problème criant concernant le projet de loi sur le Régime de pensions du Canada. Il propose quelque chose de très faisable. Quand nous voterons là-dessus plus tard aujourd'hui, j'espère que nous assumerons nos responsabilités envers nos électeurs et envers tous les Canadiens, notamment ceux que vise cette mesure législative. J'espère que nous n'allons pas sombrer encore une fois dans les considérations de parti et que nous n'allons pas rejeter cet amendement, qui améliore le projet de loi et qui nous permet d'avoir un peu plus le sens du devoir accompli envers nos électeurs.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement l'intervention du député de Cap-Breton—Richmond-Est au sujet de ces amendements.

Tout d'abord, je tiens vraiment à féliciter mon collègue de Kootenay-Est de la contribution qu'il a apportée aux travaux du comité. Madame la Présidente, vous avez certainement expliqué la procédure quand vous avez dit il y a quelques minutes que ces quatre ou cinq amendements seront regroupés aux fins du vote. Nous sommes nombreux à partager ces préoccupations et à souhaiter des changements. Mais il faut du temps pour que les changements passent par tout le système.

Je partage moi aussi vos préoccupations, et nous espérons vraiment que les gens n'en souffrent pas trop quand le système prend plus de temps que nous le souhaiterions pour arriver à une décision.

Le leader de l'opposition officielle à la Chambre a tenu des propos très aimables à l'endroit des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je veillerai certainement à les leur transmettre.

Nous avons tous parlé des délais pour obtenir des décisions de Santé et Bien-être Canada concernant le RPC. C'est une question extrêmement importante.

• (1150)

C'est une question très importante, mais c'est à double tranchant. S'il faut rendre une décision très, très rapidement, on n'aura peut-être pas examiné le cas en profondeur et en toute impartialité. Si, par contre, on met trop de temps à la rendre, des gens en souffriront, comme beaucoup de mes collègues l'ont dit aujourd'hui.

Il faut se rappeler une chose: les députés d'en face qui sont intervenus supposent qu'une décision rendue dans un délai de trente jours dans des cas d'invalidité sera favorable au client ou requérant. Or, ce que je veux en fait, comme la plupart d'entre nous sans doute, c'est que nous fassions tout notre possible, par le truchement de l'administration, pour prévenir toute injustice, toute carence d'admissibilité. Nous cherchons la meilleure façon possible de veiller à ce que le requérant bénéficie de la pension maximale.

Je prends ces amendements très au sérieux, mais je ne puis les appuyer aujourd'hui. Cependant, je vais certes vous donner ma parole, à vous et à la Chambre, que nous ferons tout notre possible pour accélérer les décisions.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 5A et vaudra pour les motions nºs 9A, 13A et 14A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, la motion nº 8 était inscrite à mon nom. Malheureusement, j'assistais à une réunion du Comité des transports et je n'ai pu me présenter à la Chambre à temps pour aborder cet amendement.

Je me demande si je pourrais avoir le consentement unanime de la Chambre pour mettre aux voix la motion nº 8. Je crois comprendre que ma motion fait partie de celles qui ont été jugées recevables; elle permettrait d'assouplir quelque peu les règles afin de permettre aux Canadiens atteints d'incapacité de recevoir une pension d'invalidité même s'ils ont attendu trop longtemps et n'ont pas fait leur demande à temps.

Je demande l'indulgence de la Chambre pour que ma motion soit incluse parmi celles qui seront mises aux voix.

Mme Sparrow: Madame la Présidente, je comprends la position dans laquelle se trouve mon collègue de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia et je sais qu'il n'a pu se présenter à la Chambre ce matin. Il a fait un excellent exposé au comité législatif et, bien sûr, ses suggestions seront transmises au ministre.

Je regrette, mais, à ce stade-ci, nous ne pouvons accéder à sa demande.

Des voix: C'est honteux.

Mme le vice-président: À l'orde, s'il vous plaît. J'ai écouté le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia. Il est vrai que sa motion, la motion nº 8, devait être débattue et mise aux voix séparément. Malheureusement, comme le député n'était pas à la Chambre, la motion n'a pu être mise aux voix. La secrétaire parlementaire a refusé d'accorder le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion aux voix.

Des voix: C'est honteux!

Des voix: À l'ordre.

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur la motion nº 4A.

(La motion nº 4 de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 84)

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Campbell (South West Nova)
Copps
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harb
Heap
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Milliken
Murphy
Nowlan
Pagtakhan
Parker
Phinney
Prud'homme
Rocheleau
Stewart
Taylor
Volpe
Wilbee
Young (Beaches—Woodbine)—79

Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Breaugh
Butland
Catterall
Crawford
Dingwall
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton-Est)
Kaplan
Keyes
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Nunziata
Parent
Peterson
Proud
Riis
Rodriguez
Stupich
Vanclief
Whittaker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Della Noce
Domm
Duplessis
Feltham
Fretz

Andre
Beatty
Bertrand
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Crosbie (St. John's-Ouest)
Danis
de Cotret
Dick
Dorin
Fee
Ferland
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hughes
James
Johnson
Landry
Larrivée
Loiselle
MacKay
Marin
Mayer
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vézina
Vincent
White

Winegard

Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horning
Jacques
Jelinek
Koury
Langlois
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—110

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 4A rejetée.

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, je pense que vous aurez le consentement unanime pour appliquer le résultat du vote qu'on vient de prendre sur la motion 4A aux motions 7A, 5A, 9A, 13A et 14A.

[*Traduction*]

M. Wilbee: Madame la Présidente, je voterais en faveur de la motion nº 7A, mais contre toutes les autres motions. Je voterais en faveur du projet de loi.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le résultat de ce vote soit appliqué aux autres motions?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 7A, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 85)

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bellemare

Angus
Assad
Bélair
Benjamin

Bevilacqua
Boudria
Brewin
Campbell (South West Nova)
Copps
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harb
Heap
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Milliken
Murphy
Nowlan
Pagtakhan
Parker
Phinney
Prud'homme
Rocheleau
Stewart
Taylor
Volpe
Wilbee
Young (Beaches —Woodbine)—79

Blackburn (Brant)
Breaugh
Butland
Catterall
Crawford
Dingwall
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton-Est)
Kaplan
Keyes
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Nunziata
Parent
Peterson
Proud
Riis
Rodriguez
Stupich
Vanclief
Whittaker
Wood

Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vézina
Vincent
White

Winegard

Oberle
Paproski
Porter
Redway
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—110

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 5A, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 86)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Della Noce
Domm
Duplessis
Feltham
Fretz
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hughes
James
Johnson
Landry
Larrivée
Loiselle
MacKay
Marin
Mayer
McLean
Monteith

Andre
Beatty
Bertrand
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Crosbie (St. John's-Ouest)
Danis
de Cotret
Dick
Dorin
Fee
Ferland
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horning
Jacques
Jelinek
Koury
Langlois
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
Merrithew
Moore

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Campbell (South West Nova)
Copps
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harb
Heap
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
Milliken
Murphy
Nowlan
Pagtakhan
Parker
Phinney
Prud'homme
Rocheleau
Stewart
Taylor
Volpe
Wood

Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Breaugh
Butland
Catterall
Crawford
Dingwall
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton-Est)
Kaplan
Keyes
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Nunziata
Parent
Peterson
Proud
Riis
Rodriguez
Stupich
Vanclief
Whittaker
Young (Beaches —Woodbine)—78

Article 31 du Règlement

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Crosbie (St. John's-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Dick
Domm	Dorin
Duplessis	Fee
Feltham	Ferland
Fretz	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Lewis
Loiselle	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	McCreath
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tétreault	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Van De Walle
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—111

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Je déclare donc les motions nos 9A, 13A et 14A rejetées.

L'hon. Harvie Andre (pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Quand le projet sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Madame la Présidente, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est 13 h. Nous entreprendrions alors la troisième lecture de ce projet de loi immédiatement après la période des questions.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion présentée par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES DÉPENSES DES DÉPUTÉS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, vous avez déposé la semaine dernière, au nom du Bureau de régie interne, le rapport du vérificateur général sur l'administration de la Chambre des communes.

Dans l'ensemble, le rapport est très positif en ce qui a trait à l'administration de la Chambre. Mais certaines remarques de la part du vérificateur général concernent les dépenses des députés. Par exemple, l'allocation de 64 points de voyage incite peu à l'économie. Les télécommunications constituent un autre chapitre important de dépenses incitant très peu à économiser.

Chaque année, la Chambre publie dans les comptes publics un état des indemnités, allocations de dépenses et frais de déplacement des députés, mais cela ne représente que 37 p. 100 des dépenses des députés. Selon le rapport, il faudrait assurer une plus grande divulgation publique des dépenses des députés.

Monsieur le Président, je suis actuellement le seul député canadien à divulguer mes dépenses de privilèges et de budgets. Les contribuables de ma circonscription sont très fiers de mon initiative, et aujourd'hui rien n'empêche les députés de volontairement divulguer leurs dépenses.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national dit qu'il y a 8 milliards de dollars d'impôt impayé. S'il est aussi sûr de ce qu'il avance, pourquoi a-t-il négligé de les recouvrer? Après avoir toléré ce délit pendant sept ans, il remue maintenant ciel et terre pour récupérer son dû.

Qu'a-t-il fait pendant tout ce temps? Et pourquoi fixe-t-il son objectif de recouvrement à 160 millions de dollars seulement?

Il ne nous donne peut-être pas l'heure juste. L'an dernier, le gouvernement n'a obtenu gain de cause que pour 47 p. 100 des créances fiscales faisant l'objet d'un appel. Dans le cas de ces créances, l'aspect délictuel n'entrait pas en jeu. Par ailleurs, 38 p. 100 de toutes les décisions rendues au sujet des créances ont été carrément défavorables au ministère.

En réalité, le ministre souhaite recueillir des fonds pour les créances actuellement en litige, car il sait pertinemment qu'il devra en rembourser la majeure partie aux contribuables.

Laissons-le plutôt faire la chasse aux non-déclarants et aux parasites que sa négligence a encouragés. Par la même occasion, il devrait aussi prendre des dispositions pour que son ministère soit plus attentif aux petits détaillants du secteur manufacturier, comme le propriétaire de l'entreprise St. Germain Framing, qui attend depuis six mois une demande de remise de la TPS sur ses stocks. À cause de la lenteur du ministère, ce détaillant subit une double imposition et voit son encaisse réduite.

Le ministre devrait peut-être cesser de parler et commencer à agir.

* * *

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, dans ma circonscription, celle de Sarnia—Lambton, les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, ont suscité un vif intérêt.

Ainsi, j'ai appuyé la tenue d'une assemblée constituante dirigée par des citoyens de la circonscription et faisant appel à la participation des divers segments de la collectivité.

Tous les députés de la Chambre seront heureux d'apprendre que l'assemblée constituante de Sarnia—Lambton a entamé ses travaux et tiendra un certain nombre de discussions dans les semaines à venir. De plus, il y aura des kiosques et des séances d'information dans le mail des centres commerciaux de toute notre région. Ainsi, les citoyens de la circonscription auront l'occasion de proposer des idées et des éléments de solution pour relever le défi constitutionnel.

Je ferai connaître le rapport de l'assemblée constituante au comité chargé d'étudier la Constitution et, je l'espère, à l'ensemble du Parlement. J'estime qu'il incombe à tous les députés d'encourager dans leur circonscription ce genre de discussion.

En effet, ce genre de discussion donne aux citoyens la possibilité de faire valoir leurs vues. Tous les députés devraient préconiser et encourager des initiatives semblables.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, suite aux propos du collègue qui vient de prendre la parole, la semaine dernière j'ai eu non seulement le privilège mais aussi la responsabilité de m'occuper de plusieurs rencontres sur la Constitution dans ma circonscription de Nipissing.

Ces discussions ont été organisées afin d'obtenir l'opinion de mes électeurs sur une vaste gamme de questions constitutionnelles, et d'essayer de trouver des solutions aux difficultés qu'éprouve notre pays.

Ces rencontres ont fait ressortir plusieurs points. Les Canadiens sont très patriotiques et optimistes, et ils croient que nous pouvons solutionner nos problèmes ensemble. Ils veulent un pays uni et caractérisé par une présence fédérale forte. Ils font preuve d'un cynisme de plus en plus grand face à un appareil politique qui dépense des millions de dollars à se déplacer dans le pays uniquement dans le but d'intimider ceux qu'il faut absolument écouter, à savoir les citoyens ordinaires.

Mon rôle, dans le cadre de ces rencontres, consistait à faciliter le dialogue d'une manière rentable. Je n'étais pas là pour contester les points de vue de mes électeurs ni pour en discuter. J'étais là pour écouter. Si l'on veut que notre régime démocratique fonctionne le plus efficacement possible, il faut d'abord connaître les aspirations de ceux que nous représentons avant de nous exprimer en leur nom.

Article 31 du Règlement

C'est à nous les politiciens qu'il incombe de redonner confiance aux Canadiens dans nos institutions. À cette fin, nous devons faire en sorte que la démocratie représentative soit vraiment ce qu'elle est censée être. À cette étape cruciale de notre histoire, j'invite tous les parlementaires à écouter les Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'ai récemment reçu plusieurs lettres concernant la fermeture des bureaux de poste ruraux. Bon nombre de mes électeurs s'inquiètent du sort des maîtres de poste et de leur accessibilité aux services postaux.

Ils s'inquiètent aussi de l'identité de leurs localités. Les bureaux de poste ruraux insufflent vie et croissance aux localités rurales et ils en sont souvent le centre ou le point de mire.

Je demande au gouvernement de tenir compte de la réalité toute particulière des localités rurales du Canada avant de recourir au programme de conversion rurale et de fermer des bureaux de poste traditionnels.

* * *

LA WOLVERINE COPPER

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, voilà qu'une autre succursale canadienne mord la poussière.

Faisant un pied de nez au gouvernement canadien, Wolverine Copper, seul fabricant de tuyaux de l'Ouest canadien, a fermé ses portes pour aller vers des pâturages plus verdoyants. Resté sourd aux appels répétés des travailleurs, le gouvernement a laissé disparaître 175 emplois.

Cette société de l'Alabama desservira maintenant le marché de l'Ouest canadien à partir des États-Unis. Il est tragique que le gouvernement ait refusé de se servir de ses pouvoirs législatifs pour forcer la vente de l'usine. Il a refusé de collaborer à une restructuration financière qui aurait peut-être permis de conserver ces emplois en Colombie-Britannique.

Or, lorsque le chômage augmente au Québec, ce même gouvernement trouve moyen d'offrir un programme d'assistance financière de 160 millions de dollars. Tandis que les travailleurs de la Colombie-Britannique et les agriculteurs des Prairies s'en retournent chez eux bredouilles, on répond aux besoins du Québec. Est-ce juste? Comment s'étonner que les Canadiens de l'Ouest soient si désenchantés de ce gouvernement?

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, à la recherche d'idées nouvelles, le Parti libéral du Canada s'est réuni à Aylmer pour écouter ce que les Canadiens avaient à dire concernant la reprise économique. À la lumière de cette réunion, des messages clairs sont sortis et ont été captés par le chef fédéral qui veut en faire son programme électoral, soit l'éducation, le développement économique, la compétitivité, la réduction du déficit, la réforme des institutions politiques, les politiques cohérentes, etc.

Toutefois, monsieur le Président, il aura fallu sept ans aux Libéraux pour reconnaître le bien-fondé des politiques du Parti progressiste conservateur. On se souviendra que dès son arrivée au pouvoir, en 1984, le premier ministre avait énoncé ces mêmes politiques pour le bien des Canadiens et des Canadiennes. À cette époque, il n'était pas avant-gardiste, mais plutôt réaliste, avec une grande vision. Enfin, les Libéraux ont compris, mais pas tous. Il y a des dissidents, et j'espère que leur chef réussira à les convaincre.

* * *

LE PATINAGE ARTISTIQUE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, le Canada accueille pour la troisième fois, depuis leurs débuts, en 1976, les championnats du monde juniors de patinage artistique. Cette semaine, 118 des meilleurs jeunes patineurs du monde, venus de 26 pays différents, y compris nos champions canadiens, Netty Kim et Jeffrey Langdon, se disputeront les honneurs à l'aréna Robert Guertin de Hull, au Québec.

• (1410)

[*Traduction*]

Hier soir, Caroline Haddad et Jean-Sébastien Fecteau de Montréal ont remporté la médaille d'argent au programme de patinage libre en couple. C'est la première fois depuis 1981 qu'un duo canadien remporte une médaille de championnat mondial junior en patinage couples.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'Association canadienne de patinage artistique, avec l'appui de quelque 300 bénévoles de la région de la Capitale nationale, a travaillé d'arrache-pied à assurer le succès de ces derniers championnats.

Je sais que les autres députés se joindront à moi pour remercier les organisateurs et les commanditaires de l'événement, pour souhaiter bonne chance à nos jeunes patineurs canadiens et pour accueillir chaleureusement tous les athlètes qui participent aux championnats.

* * *

LE RÉFÉRENDUM PANCANADIEN

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de ne plus tenir de référendum. Cette décision s'inscrit dans la saga du débat constitutionnel. Ce recul est explicable par l'opposition, presque unanime, qui se dégage au Québec face à une telle initiative. La vigilance, toutefois, demeure de mise car ce gouvernement n'est pas reconnu pour tenir parole.

Certains députés conservateurs, dont une ministre, ainsi que le seul député du NPD au Québec avaient compris que les Québécois n'accepteraient jamais que l'avenir du Québec se décide ailleurs qu'au Québec même.

Seul John Turner s'est opposé à ce projet parmi les Libéraux. Il n'est pas surprenant que Jean Chrétien se classe derrière Robert Libman quant au degré de confiance qu'il inspire aux Québécois.

Les députés du Bloc québécois défendront en tout temps le droit du Québec à l'autodétermination, faisant écho de ce fait à l'opposition de l'Assemblée nationale du Québec qui ne reconnaît qu'aux Québécois le droit de décider de l'avenir du Québec.

Si par ailleurs, ce gouvernement veut consulter les Québécois et les Canadiens, qu'il déclenche des élections. Les Québécois sauront alors choisir de vrais représentants plutôt que des artistes du flip-flop que sont les Chrétien et Mulroney.

* * *

LA FONDATION CANADIENNE POUR L'ILÉITE ET LA COLITE

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je tiens à vous informer que novembre est le mois officiel de l'iléite et de la colite, une maladie inflammatoire des intestins qui afflige plus de 200 000 personnes au Canada.

Article 31 du Règlement

Je désire profiter de l'occasion, monsieur le Président, pour souligner le travail important de la Fondation canadienne pour l'iléite et la colite dans ce domaine et de les remercier de leur engagement.

La Fondation canadienne pour l'iléite et la colite est une organisation à but non lucratif qui est voué à la recherche médicale et à l'éducation des personnes atteintes de la maladie, des professionnels de la santé et du public en général. La Fondation compte plus de 9 000 membres répartis dans plusieurs sections à travers le pays.

Santé et Bien-être social Canada est heureux de pouvoir contribuer aux objectifs de la Fondation canadienne pour l'iléite et la colite par l'entremise de son programme de subventions de fonctionnement aux organismes bénévoles. Les fonds avancés à la Fondation servent à développer et à améliorer les nombreux programmes de sensibilisation publique et d'éducation des affiliés locaux.

Je tiens à féliciter la direction, le personnel de soutien et les nombreux bénévoles de la Fondation canadienne pour l'iléite et la colite pour leur merveilleux travail et leur dévouement.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'Association des parents francophones, l'Association canadienne d'éducation de langue française, la Fédération des enseignants et enseignantes du Canada, la Fédération des jeunes Canadiens français et la Fédération nationale des commissaires scolaires de langue française viennent d'adresser un télégramme au ministre responsable du dossier constitutionnel, lui demandant d'accéder à leur requête, à savoir de mettre sur pied une commission ou une conférence constitutionnelle sur l'avenir des communautés de langues officielles.

À un moment aussi critique de l'histoire canadienne, monsieur le Président, il est temps que le gouvernement fédéral reconnaisse, par des gestes concrets, l'importance de la dualité linguistique canadienne et accède dans les plus brefs délais à cette requête tout à fait légitime.

* * *

[*Traduction*]

M. DARYL BEAN

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, on dit que Daryl Bean a écrit à trois dames, membres de l'AFPC, et les a traitées de «scabs». Il aurait ajouté ce qui suit: «Après que Dieu eut créé le serpent à sonnettes, le crapaud et le vampire, il ne lui restait plus qu'une matière visqueuse dont il a fait un «scab». Le «scab» est un animal à deux pattes, qui a une âme en

tire-bouchon, un cerveau plein d'eau et une colonne vertébrale faite de jello et de colle. Alors que les autres ont un coeur, lui est porteur d'une tumeur à principes corrompus. Personne n'a le droit d'être «scab» tant qu'il y aura une mare d'eau pour noyer ces gens ou une corde assez longue pour les pendre.»

Quand bon lui semble, le Nouveau Parti démocratique prend position sur des questions concernant les femmes. Quelle est la position du NPD vis-à-vis de la lettre de son vice-président?

* * *

L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour signaler aux députés et à tous les Canadiens que novembre est le mois de la fourrure.

L'industrie de la fourrure est essentielle pour l'économie autochtone et du Nord et pour la préservation de leur mode de vie traditionnel.

Sur les 105 000 Canadiens qui travaillent dans l'industrie de la fourrure, plus de 70 000 sont autochtones. Au Canada, les chasseurs et les trappeurs continuent de favoriser le développement durable, conscients que nous faisons tous partie intégrante de notre écosystème.

Grâce au piégeage sans cruauté, à la recherche et à une bonne gestion, les animaux à fourrure sont plus nombreux que jamais au Canada. Étant donné l'importance du commerce de la fourrure dans l'histoire et l'avenir du Canada, il faut absolument que tous les députés appuient cette industrie respectueuse de l'environnement.

J'invite donc l'ensemble des Canadiens à reconnaître l'importance de l'industrie de la fourrure pour l'économie et le mode de vie du Nord. Protégeons notre environnement et portons de la fourrure.

* * *

M. DARYL BEAN

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir quelle est la position du NPD. Les néo-démocrates sont-ils pour l'intimidation des syndiqués par les dirigeants syndicaux? Croient-ils que les travailleurs devraient être menacés par leurs dirigeants syndicaux lorsqu'ils veulent aller travailler? Croient-ils à la liberté de parole et d'action au sein des syndicats? Approuvent-ils que les syndicalistes s'en prennent à des grands-mères? Croient-ils que les syndicalistes devraient respecter les conventions qu'ils signent?

C'est ainsi que le vice-président du Nouveau Parti démocratique du Canada, M. Daryl Bean, s'efforce de justifier la grève insensée qu'il a imposée aux membres de son syndicat et à l'ensemble de la population canadienne, causant une perte financière aux uns et des ennuis à l'autre.

Je demande à madame le chef du Nouveau Parti démocratique de définir la position de son parti à cet égard et de répudier les gestes de M. Bean.

* * *

LA CULTURE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, compte tenu de la façon dont le présent gouvernement a négocié des accords commerciaux jusqu'à maintenant, il n'est pas étonnant que la plupart des Canadiens soient inquiets pour leur culture.

Pendant que les biens culturels canadiens perdent du terrain à la table des négociations, ils prennent subrepticement le chemin de l'étranger grâce à la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels. Cette loi vise à garder au Canada d'importants éléments de notre patrimoine et de notre culture, ce qui constitue un principe louable.

Toutefois, une enquête approfondie révèle que plus de 95 p. 100 des demandes d'exportation d'oeuvres d'art typiquement canadiennes sont approuvées. Cela veut dire que 95 p. 100 de ces oeuvres d'art quittent le Canada.

Par exemple, un tableau de Tom Thomson intitulé: «Octobre algonquin» se trouve probablement aujourd'hui dans le salon d'un foyer américain. La galerie d'art d'Algoma a perdu cette oeuvre précieuse conformément aux lignes directrices de cette loi.

Des milliers de Canadiens ont ainsi perdu l'occasion d'admirer une oeuvre d'art typiquement canadienne.

Un nouveau projet de loi, le C-18, vise à modifier considérablement la loi de telle sorte que les Canadiens goûtent et gardent les fruits de leur riche culture.

* * *

M. DARYL BEAN

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, le vice-président du Nouveau Parti démocratique, M. Daryl Bean, qui est aussi le président de l'AFPC, avait des petites nouvelles pour les fonctionnaires de sexe féminin qui ont servi le pays pendant la récente grève de l'AFPC. Il a dit qu'il les noierait ou les pendrait, plutôt

que de les laisser aller travailler. C'est ce qu'il a dit dans sa propre lettre qu'il a adressée à trois dames de la fonction publique.

Préconiser le recours à la violence contre les femmes est indigne de tout Canadien qui se respecte. C'est un acte honteux digne d'un pleutre, un acte d'intimidation abject qui n'inspire que dégoût et répulsion.

Si le vice-président du Parti progressiste conservateur ou du Parti libéral avait tenu de tels propos, les membres et les dirigeants du parti auraient exigé sa démission sur-le-champ.

Comment les députés néo-démocrates peuvent-ils poser des questions à la Chambre sur la condition féminine tant que M. Bean est vice-président de leur parti?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour signaler la fermeture imminente de la succursale postale A, à Saanich, en Colombie-Britannique.

Cette succursale est tout à fait rentable. Il y a une liste d'attente de deux ans pour obtenir une case postale et ses recettes ont augmenté de 17 p. 100 cette année, même si l'entreprise privée exploite plus de huit comptoirs postaux dans un rayon de trois kilomètres. Les clients sont allés à ces comptoirs, mais ils sont retournés à la succursale A parce que son personnel syndiqué est plus en mesure de répondre à leurs questions.

Il ne fait pas de doute que les gens et les petites entreprises de ma circonscription préfèrent aller dans un vrai bureau de poste.

À Saanich, il a été démontré que la succursale postale est plus efficace que les comptoirs tenus par l'entreprise privée. Postes Canada se propose maintenant de fermer cette succursale fort rentable, peut-être celle qui a le plus de succès dans tout le Grand Victoria.

J'ai une suggestion à faire à Postes Canada, ainsi qu'à ce gouvernement. Plutôt que de payer des billets d'avion à des gestionnaires supérieurs pour qu'ils puissent aller n'importe où au Canada assister au match de la Coupe Grey ou de réserver les loges d'honneur du SkyDome, occupez-vous donc d'offrir un service de qualité aux clients et contribuables de ma circonscription.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Français*]

LES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Cette semaine, il a rencontré à Montréal le Conseil du patronat pour lui annoncer que le gouvernement était pour amender les propositions du gouvernement sur l'union économique. Je pense que tout le monde reconnaît qu'il serait utile de revoir l'article 121 de la Constitution pour essayer d'obtenir au Canada un véritable marché commun. Cependant, la façon prise par le gouvernement n'est certainement pas la bonne.

Parmi les trois propositions, 14, 15 et 16, quelles sont celles qu'il a l'intention de changer? Et est-ce qu'il va informer soit la Chambre, soit les membres, sénateurs et députés, qui siègent sur le Comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat sur les questions constitutionnelles? Parce que je dois dire au ministre qu'on n'a pas l'intention de perdre notre temps à étudier des propositions que le gouvernement a déjà rejetées.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Malheureusement, monsieur le Président, le député est quelque peu mal informé, j'imagine pour la dernière fois. Ce que j'ai dit au Conseil du patronat, après une conversation vraiment valable, c'était que je comprenais bien leur intérêt d'avoir une situation où les provinces et le gouvernement fédéral, dans un sens de partenariat, pourraient prendre les inititiatives pour faire avancer l'union économique du Canada. Cela a toujours été notre intention. Ce que je leur ai dit était à l'effet que s'il semblait y avoir une différence entre notre intention et les mots employés, qu'on était prêts, bien sûr, à changer la formulation. J'ai ajouté également que l'endroit où les changements doivent être considérés, c'est en comité parlementaire. Le gouvernement fédéral a fait des propositions. Elles sont là pour être améliorées. J'ai l'intention, je crois que c'est tout à fait normal, d'être impliqué avec d'autres dans les conversations en ce qui concerne les améliorations potentielles. Cela est bien compris par le Conseil du patronat et, je l'espère maintenant, par la Chambre des communes, que les améliorations doivent être réalisées par le biais du Comité conjoint.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'apprécie la précision du ministre et je l'en remercie. Je voudrais le questionner maintenant sur une deuxième rencontre qu'il a eue cette semaine, cette fois avec les autochtones, où il leur a promis en quelque sorte une nouvelle rencontre fédérale-provinciale incluant les premiers ministres des provinces et les autochtones. Le ministre doit se rappeler que la dernière fois qu'une telle tentative a eu lieu, le Québec n'était pas présent à la conférence. Or, avant de faire une telle promesse aux autochtones, est-ce que le ministre a consulté le premier ministre du Québec pour s'assurer que celui-ci serait présent? S'il ne l'a pas consulté, pourquoi court-il le risque d'un tel affront?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il s'agit sûrement d'un record quelconque, car le député est mal informé encore une fois. Deux fois dans une seule journée, c'est étonnant.

Ce que j'ai dit aux autochtones, lors d'une conversation franche, et en dépit des rapports médiatiques, la rencontre a été constructive. . . Ce que j'ai dit était que notre préférence allait vers une conférence fédérale-provinciale. Si je leur ai dit cela, c'est qu'il est important pour les autochtones de savoir que si une telle conférence fédérale-provinciale devait avoir lieu, il serait essentiel pour eux d'être présents. J'ai également ajouté, et je cite: «C'est la voie que nous préférons.» Mais cela ne saurait se réaliser sans un engagement ferme et véritable à opérer des changements dans plusieurs domaines. C'est une indication aussi de la complexité des choses, un engagement aux autochtones de les impliquer pleinement dans l'évolution du dossier constitutionnel.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il s'agit là d'une longue réponse pour ne pas nous dire s'il a consulté le premier ministre Bourassa ou non.

[*Traduction*]

Comme question supplémentaire, je voudrais me reporter à une déclaration que le ministre a faite hier soir au réseau national de télévision. Je me reporte plus particulièrement à la partie de son entrevue où il a déclaré au sujet des conférences des premiers ministres: «Nous préférerions en tenir une, car nous savons comment faire en sorte qu'elles aboutissent».

Une voix: À huis clos.

M. Ouellet: Il sait sûrement comment s'y prendre; on a pu le constater la dernière fois.

Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il est prêt à souscrire à un processus en vertu duquel 11 personnes prendraient des décisions à huis clos, mais pas un processus qui permettrait à tous les Canadiens d'avoir leur mot à dire, dans le cadre d'un référendum national?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, c'est vraiment tout à fait extraordinaire. Si je comprends bien la position du porte-parole de l'opposition officielle en matière constitutionnelle, il laisse entendre, semble-t-il, que les gouvernements élus du Canada ne devraient pas participer à la conclusion d'une entente constitutionnelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Eh bien, il a déclaré que les représentants élus du peuple devraient être écartés et que la question devrait être tranchée par un référendum national.

Est-ce là la position du Parti libéral? Il devrait peut-être examiner le langage qu'il a utilisé dans sa question. C'est ce qu'il dit de façon implicite.

Nous croyons qu'il est nécessaire de prévoir un mécanisme grâce auquel les Canadiens pourront participer à la prise des décisions pertinentes. Nous croyons également qu'à un moment donné, les gouvernements devront s'entendre officiellement sur certaines des modifications dont nous discutons en l'occurrence. Personne ne peut dire au juste pour le moment de quelle façon on va procéder.

Chose certaine, notre gouvernement ne croit pas qu'on puisse écarter les provinces et procéder simplement à un référendum national.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le ministre sait que les gouvernements du Québec et de la Colombie-Britannique, pour n'en citer que deux, se sont engagés à faire un référendum dans leur province sur les propositions constitutionnelles.

Je demande au ministre s'il honorera sa promesse de loi sur un référendum national et s'il permettra aux Canadiens de toutes les régions du pays de participer à ce processus des plus importants de construction d'une nation.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Ma promesse, monsieur le Président, c'est qu'il y aurait cette semaine une réunion des leaders à la Chambre pour discuter d'un calendrier éventuel de présentation d'un projet de loi donnant suite

à notre promesse du discours du Trône. Il est bien sûr que nous respecterons cette promesse.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre sait certainement que le mardi 19 novembre, à 11 heures, pendant une réunion avec le chef de l'opposition à la Chambre, dans le bureau du leader du gouvernement et en présence du chef de cabinet du ministre, Jim Judd, le ministre a accepté de présenter une mesure législative autorisant un référendum national. Entre autres choses, le ministre a convenu que les leaders à la Chambre se réuniraient cette semaine pour fixer le calendrier d'adoption d'une telle mesure dès que possible.

Je demande au ministre chargé des Affaires constitutionnelles pourquoi lui et le leader du gouvernement à la Chambre nient avoir fait cette promesse?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il est rare que je cite Christopher Young, mais je vais vous lire une partie de ce qu'il dit aujourd'hui: les membres du comité «devraient se souvenir chaque matin que le temps gaspillé en querelles partisanes est du temps soustrait à l'étude des problèmes qui touchent les agriculteurs, les travailleurs de l'industrie, les pêcheurs et les autres citoyens honnêtes qui les ont élus. Partout au Canada, on entend maintenant qu'il faut régler la question constitutionnelle et passer à autre chose. Ceux qui laissent la tentation du gain politique s'opposer à cet objectif devraient s'attendre à être durement jugés au moment des élections.»

• (1430)

J'espère que le député s'en souviendra.

* * *

LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je m'adresse d'abord au premier ministre suppléant.

Il se souviendra que, pendant de nombreux mois, notre parti a réclamé du gouvernement qu'il vienne en aide à des gens qui connaissent des temps difficiles à Montréal et ailleurs au Québec. Nous sommes heureux d'entendre le gouvernement annoncer qu'il consacrera 160 millions de dollars à un train de mesures visant à soulager la misère provoquée par la récession dans cette partie du Canada.

Hier, le gouvernement a repoussé les agriculteurs en déclarant qu'il n'y avait plus d'argent pour eux. Deux jours avant, il a dit la même chose aux pêcheurs de l'Atlantique. La semaine dernière, le ministre des Finances a soutenu qu'il n'avait pas d'argent à donner pour aider les enfants pauvres du Canada.

Comment le gouvernement s'y prend-il pour déterminer à qui il donne l'argent pour aider les Canadiens qui connaissent des temps difficiles?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue de Kamloops que, sur l'aide de 300 millions de dollars annoncée par deux de mes collègues fédéraux ce matin, soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de l'Agriculture, ainsi que par des ministres québécois, la participation fédérale de 160 millions de dollars provient des réserves des ministères en question. Il n'y aura pas de nouvel impôt à cette fin.

C'est de cette façon que nous voulons aider la province de Québec.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest.

Le ministre sait que le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers, au Manitoba, est sur le point d'expirer, que le programme d'accès qui offre des perspectives d'éducation aux autochtones est expiré et que l'Entente sur la mise en valeur du Nord, qui assure une infrastructure, des emplois et une formation dans la région du Canada qui compte un taux de chômage de 23 p. 100, le taux le plus élevé de toutes les provinces, a également expiré.

Le gouvernement agira-t-il au Manitoba comme il l'a fait au Québec et prévoira-t-il des fonds et des programmes pour cette région?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, nous avons agi et continuerons d'agir non seulement au Manitoba, mais dans tout le reste du pays, car il se trouve que nous

sommes un gouvernement national. Nous tentons de répondre aux besoins partout où ils se font sentir.

Ce genre de question, où l'on tente de brouiller deux régions, en laissant entendre que l'une, celle du Québec, reçoit plus que l'autre, n'aide pas ce parti, qui tente d'être un parti national.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: En ce qui concerne le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers, nous négocions actuellement avec la province et Winnipeg pour savoir ce que nous pouvons faire pour répondre au besoin qui existe dans cette ville. Pour ce qui est des services d'éducation dans le Nord, nous avons également eu des discussions avec la province. Si je me souviens bien, elle a accepté de fournir une partie de l'argent nécessaire pour poursuivre ce programme cette année. Ces services comprennent un des programmes de formation des autochtones qui est offert à l'Université de Brandon. Ce programme a donné de très bons résultats.

Nous ferons tout notre possible, non seulement dans mon ministère, mais également dans celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour appuyer cette initiative très valable.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur une autre région du Canada qui connaît des temps difficiles, les provinces atlantiques.

Répondant à une question hier, le ministre des Transports a montré à quel point le gouvernement se souciait peu des questions critiques de développement économique régional dans le Canada atlantique. Tous les premiers ministres des provinces atlantiques veulent que des améliorations soient apportées à la route transcanadienne qui traverse le Nouveau-Brunswick. Les principaux organismes d'analyse économique de cette région appuient de telles améliorations depuis 1988.

Pourquoi le gouvernement tarde-t-il tant à fournir une aide financière directe à ce projet d'expansion économique régionale d'une importance critique?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État chargé des Finances): Monsieur le Président, il serait peut-être bon ici de donner des chiffres sur les principaux transferts aux provinces et sur le taux de croissance de ces transferts. Cela nous éclairerait beaucoup.

De 1984-1985 à 1990-1991, les taux de croissance des transferts ont été les suivants: Terre-Neuve, 7 p. 100; île-du-Prince-Édouard, 6,9 p. 100; Nouvelle-Écosse, 6,2 p. 100; Nouveau-Brunswick, 7 p. 100; Québec, 3,7 p. 100; Ontario, 7,3 p. 100; Manitoba, 7,7 p. 100; Saskatchewan, 10,3 p. 100; Alberta,. . .

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être transmettre ces chiffres aux députés d'en face.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si nous du Parti libéral applaudissons toute initiative qui puisse aider l'économie de toutes les régions du Canada, nous voulons aussi poser une question au ministre suppléant de l'Agriculture, parce que le ministre sait que, actuellement, il y a 40 000 agriculteurs à travers le Canada qui dépendent d'un système de quotas, un système menacé par les actions actuelles des Américains au niveau du GATT. Quelle promesse peut-on recevoir du ministre à savoir que les intérêts des agriculteurs canadiens seront appuyés à ces négociations du GATT et que le gouvernement du Canada n'abandonnera pas les agriculteurs canadiens aux promesses des Américains?

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, cette question revient tous les jours. Mais plus on la soulève, plus on crée chez les agriculteurs une incertitude dont ils pourraient se passer.

La position du gouvernement est très claire. Nous avons deux ministres à Genève cette semaine pour défendre notre position au nom des offices de commercialisation. De plus, environ 70 p. 100 de l'industrie visée par la gestion des approvisionnements se trouvent en Ontario et au Québec, et cette question les intéresse à bon droit.

Des représentants de l'industrie se trouvaient hier à Genève avec nos deux ministres. Ils connaissent très bien notre position et celle-ci n'a pas changé. Nous avons élaboré cette position avec l'entière collaboration de l'industrie, de certains des producteurs qui se trouvaient hier avec nous à Genève. Elle ne changera pas, à moins qu'ils nous demandent de la changer. Ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas qu'elle change. Nous ne la changerons donc pas. Notre position n'a pas changé depuis que nous l'avons adoptée il y a un an, et nous la maintiendrons jusqu'à ce que les négociations du GATT soient terminées.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous continuerons de poser des questions parce qu'il y a 40 000 agriculteurs canadiens qui comptent sur ce Parlement et sur ce gouvernement pour défendre leurs intérêts dans les négociations du GATT.

Je voudrais demander au ministre de nous expliquer pourquoi, alors que son premier ministre est intervenu directement à deux reprises auprès de son bon ami, le président des États-Unis, les Américains essaient maintenant de torpiller nos offices de commercialisation auprès du GATT. Pourquoi?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Les Américains sont en faveur de la tarification. Nous le savons, car ils l'ont déclaré publiquement. Notre position est constante. Nous sommes appuyés en ce sens par d'autres pays tels que le Japon. Beaucoup de pays européens nous appuient également pour le maintien de l'article XI.

Disons-le encore une fois, notre position n'a pas changé. Nous avons des alliés en ce sens. Nous n'avons aucunement l'intention de la changer. Nous la défendons avec autant de vigueur que possible. Je crois qu'en bout de ligne, quelle que soit la solution que l'on trouvera au GATT pour les problèmes de l'agriculture, elle prévoira une mesure de protection pour les offices de commercialisation du Canada.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre responsable des Céréales et des Oléagineux et porte sur le même sujet que celle de mon collègue.

L'incertitude s'explique par le fait que les agriculteurs veulent savoir où ils en sont et vers quoi ils se dirigent. Le premier ministre a souvent affirmé aux Canadiens que par ses contacts personnels et par ses lettres, il avait ramolli la détermination du président des États-Unis à détruire les offices de commercialisation canadiens lors des négociations du GATT.

Aujourd'hui, les négociateurs des États-Unis nous ont dit que la Communauté européenne et les États-Unis en était arrivés à une entente. Elle n'a pas été signée, mais elle a été conclue.

Le ministre peut-il garantir aux 40 000 producteurs canadiens de produits laitiers, d'oeufs et de volaille que l'accord prévoit le renforcement et l'éclaircissement de l'article XI?

• (1440)

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Tout d'abord, monsieur le Président, laissez-moi assurer au député, aux autres députés ainsi qu'à toutes les personnes liées de près ou de loin à la gestion de l'offre au Canada qu'aucune entente n'a été conclue. Nous n'avons absolument pas l'intention de signer une entente qui ne serait pas avantageuse pour l'industrie canadienne.

Le député peut avoir l'assurance qu'aucune entente n'a été conclue. Il devrait aussi savoir que nous ne signerons rien tant que tout n'aura pas été négocié. Il doit y avoir une entente globale et elle n'a pas encore été conclue. Je le répète, aucune entente n'est intervenue sur les offices de commercialisation, les subventions à l'exportation ou quoi que ce soit d'autre.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Après avoir cédé notre rapport de force dans le traité de libre-échange pour le contingentement de nos produits agricoles, le gouvernement assurait les agriculteurs par la suite que l'article XI du GATT serait même renforcé.

Compte tenu des réponses qu'il a données ici, monsieur le Président, je lui demande ceci: Pensez-vous que les cultivateurs vont croire vos histoires, après que vous les ayez abandonnés lors du libre-échange et maintenant que nous allons avoir une décision dévastatrice du GATT?

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, malgré tout le respect que je lui dois, je dirais que les propos tenus par le député sur l'Accord de libre-échange sont totalement erronés. Les offices de commercialisation sont entièrement protégés par l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Ils se moquent, monsieur le Président, mais ils devraient aussi savoir. . .

Une voix: Vous feriez mieux de lire l'accord.

M. Mayer: On me dit que je devrais lire l'accord. Nous l'avons lu, c'est pourquoi nous avons créé un office de commercialisation des oeufs à couver de poulets à griller après la signature de l'Accord de libre-échange. Si vous voulez parler de l'Accord de libre-échange avec les Américains, de nos transactions avec les États-Unis, eh bien! les offices canadiens de commercialisation sont entièrement protégés.

Pour en revenir à l'autre question au sujet de l'article XI qu'il faudrait soi-disant clarifier et rendre plus contraignant, nous avons adopté une position, en consultation avec les producteurs canadiens que touche cet article. C'est notre position dans les négociations et elle le restera à moins que les gens qui travaillent dans ce secteur nous demandent d'en changer. Et, jusqu'à maintenant, ils ne l'ont pas fait. Notre position reste donc la même.

Questions orales

L'ÉCONOMIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le nord de l'Ontario a l'impression que sa voix se perd dans la nature, qu'on l'oublie. Selon les statistiques, le taux de chômage y atteint un niveau record. Le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 50 p. 100 à Sault Ste. Marie. Rien que cette année, 81 entreprises et des centaines de particuliers y ont déclaré faillite.

Cette situation ne se limite pas à Sault Ste. Marie. Des douzaines de collectivités du nord de l'Ontario sont dans le même cas.

Le nord de l'Ontario mérite qu'on l'écoute. Je demande au ministre de me dire quelles sont les mesures économiques envisagées afin d'aider cette région à se tirer de cette récession créée par le gouvernement.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député est membre du Nouveau Parti démocratique.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, le ministère des Forêts et moi-même avons annoncé, il y a juste quatre semaines, la mise en place d'un programme de 95 millions de dollars destiné à relancer l'économie et à diversifier la base économique du nord de la province. Cet accord a été célébré tant par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario que par le Parlement.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, 75 p. 100 des personnes qui ont perdu leur emploi au cours de cette récession sont de l'Ontario, principalement du sud de la province.

Windsor est un cas typique. Cette ville a le taux de chômage le plus élevé de tout le pays, 13 p. 100. Comme dans le reste du sud de l'Ontario, le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 24 p. 100. Par suite de la désindustrialisation et des achats transfrontière, le secteur de la vente au détail dans cette région se trouve dans une situation terrible.

Ma question s'adresse au ministre: le gouvernement a-t-il l'intention de recourir au fonds de réserve ou à d'autres mesures en vue de remédier à la situation à Windsor, Chatham, Sarnia, Brantford, Kitchener, Waterloo, Hamilton et dans les autres villes du sud-ouest de l'Ontario qui se trouvent en difficulté?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous savons où veut en venir le député. Ce qu'il veut laisser entendre, c'est que l'on a tort de faire quelque chose pour le Québec, en particulier pour Montréal. Voilà son intention.

À présent, revenons au sud-ouest de l'Ontario où le taux de chômage est moins élevé que dans d'autres parties du Canada. En outre, cette région a bénéficié dans une large mesure d'un certain nombre de programmes fédéraux, dont la remise de droits sur les automobiles. Les usines Chrysler à Windsor viennent juste d'inaugurer une troisième chaîne de montage. C'est en grande partie le sud de l'Ontario qui bénéficie de la remise des droits de douane sur le matériel de fabrication et des dépenses consacrées à la défense. Cette région a été bien traitée par le gouvernement fédéral pendant des décennies et continue de l'être.

* * *

LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon bon ami le ministre des Pêches.

Comme il le sait, les agriculteurs ont obtenu 800 millions de dollars. Ils le méritent bien et même plus encore. Aujourd'hui, on vient d'accorder 160 millions au Québec, qui le mérite bien. Il sait aussi que les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la région de l'Atlantique n'ont obtenu que 39 millions de dollars.

Comment le ministre peut-il justifier pareille injustice, cette maigre pitance, presque une mauvaise blague, comme il dirait? Acceptera-t-il, maintenant, de dégager des fonds supplémentaires, de prendre fait et cause pour ces pêcheurs et travailleurs d'usine et faire en sorte qu'ils obtiennent le montant qu'il méritent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il n'y a pas d'injustice dans cela. Jamais dans l'histoire de la région de l'Atlantique, les pêcheurs n'ont-ils obtenu autant d'aide que cette année, soit 57 millions de dollars, c'est-à-dire 18 millions pour les dédommager pour les dégats

causés par les glaces—cela ne s'était jamais vu—en plus de 39 millions au titre de l'assurance-pêche.

Cela ne ferait pas de tort au député d'être honnête pour une fois et de féliciter le gouvernement pour l'aide qu'il a apportée aux pêcheurs.

M. le Président: Je prierais les députés de ne pas faire de remarques que la Présidence pourrait être obligée de juger antiparlementaires.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre sait qu'il peut faire toutes les déclarations à double entente qu'il voudra, il reste qu'il a perdu la bataille au Cabinet. . .

M. le Président: Un instant, je vous prie. Je fais mon possible dans un cas comme dans l'autre, mais je vais avoir besoin d'un peu de collaboration de la part du député et du ministre. Si le député veut bien formuler sa question.

M. Simmons: Pourquoi le ministre n'admet-il pas qu'il a perdu la bataille au Cabinet sur cette question? Ses collègues de la région de l'Atlantique et lui ont été écrasés à plate couture.

Vu que le premier ministre a changé d'idée et qu'il a admis hier que ces pêcheurs et ces employés d'usine méritent un peu plus d'attention, va-t-il consulter le premier ministre? Plus précisément, est-il prêt à saisir le Cabinet d'une demande de fonds supplémentaires pour que ces gens qui tirent vraiment le diable par la queue dans cette région, y compris dans sa propre circonscription, reçoivent le plein montant qu'ils méritent pour passer l'hiver?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Soit dit en passant, le Président peut compter sur mon aide. Il aura besoin de toute l'aide qu'il pourra obtenir, quand on pense au groupe à qui il a affaire.

J'espère que je pourrai compter sur l'appui du député d'en face quand je présenterai mon projet de réforme du ministère des Pêches et Océans pour qu'on arrête de perdre notre temps à s'occuper de petits détails comme l'attribution de permis et d'allocations et à décider si Pierre ou Paul mérite un permis et que l'on consacre plutôt tout notre temps à mettre au point des plans pour aller chercher plus d'argent ailleurs au gouvernement.

L'UKRAINE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En août dernier, le premier ministre a déclaré à Edmonton et je cite:

> Le Canada s'engage à respecter la volonté du peuple ukrainien exprimée librement et démocratiquement, quelle qu'elle soit.

La secrétaire d'État tient maintenant des discours bien différents et impose une série de conditions à la reconnaissance de l'Ukraine par le Canada.

Je veux demander à la ministre pourquoi le gouvernement revient maintenant sur l'engagement pris par le premier ministre en août dernier.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'est absolument pas question de revenir sur un engagement antérieur.

Premièrement, il va y avoir un referendum historique la fin de semaine prochaine dont se réjouiront, je pense, les Canadiens de tous les milieux.

Deuxièmement, le premier ministre s'est engagé à ce que nous respections le processus démocratique. Cela reste l'engagement du gouvernement et c'est exactement ce que nous ferons.

Nous avons dit que tous les pays ont l'obligation d'accepter certains principes, notamment le désarmement nucléaire par l'intermédiaire des traités qui ont été signés, visant, entre autres, les forces classiques en Europe. Le premier ministre et moi-même l'avons dit dans des interviews. Le processus démocratique sera respecté et nous attendons avec impatience de voir les résultats de dimanche qui va être un jour très important.

• (1450)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ce matin au Comité des affaires extérieures, le ministre des Affaires étrangères de la République fédérative de Russie a déclaré que des communiqués et ententes avaient déjà été signés, entre le président de la Russie et M. Kravchuk d'Ukraine, qui indiquaient explicitement qu'il y aurait un contrôle commun des armes nucléaires et que l'Ukraine superviserait tous les accords sur le contrôle des armements.

Quel est le problème? Pourquoi ce retard? Pourquoi revient-on sur cet engagement? Pourquoi la ministre et le gouvernement ne respectent-ils pas ce qu'ils ont dit le 30 août dernier?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je trouve cela drôle parce que le referendum n'a même pas encore eu lieu. Personne ne peut manquer à sa parole à ce stade.

Nous attendons avec impatience ce qui va se passer dimanche. Nous avons gardé rigoureusement la même position depuis le début. Moi aussi, j'ai discuté de cette question avec le ministre des Affaires étrangères de la République de Russie, avec beaucoup d'autres personnes et avec nos alliés, de l'OTAN en particulier.

Comment pourrait-on manquer à notre parole avant que le processus ne soit terminé. Le député, je pense, en conclut trop hâtivement qu'on ne va pas tenir notre promesse alors qu'absolument rien ne le laisse supposer.

* * *

[*Français*]

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Encore une fois, le Syndicat canadien de la Fonction publique est dans l'eau chaude et il s'agit, cette fois, de la division de l'aviation. Le ministre est sûrement au courant du lock-out qui existe chez les agents de bord de Nationair depuis le 19 novembre dernier, les agents de bord basés à Montréal et Toronto. Ce lock-out est dû au fait que le syndicat ne veut absolument pas présenter les offres fermes de la compagnie qu'ils ont entre les mains depuis le 12 novembre dernier, ils refusent de les présenter en assemblée générale à leurs membres pour leur permettre de voter.

Vu le manque de professionnalisme et le manque de bonne volonté de la part des dirigeants du syndicat, est-ce que le ministre pense légiférer pour les forcer à présenter les offres afin qu'ainsi, les membres puissent avoir le choix de voter, j'espère librement, pour rentrer au travail?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, nous sommes en train de réviser la Partie I du Code canadien du travail qui sans doute débouchera sur plusieurs réformes, entre autres la réforme concernant les femmes enceintes qui travaillent devant des écrans cathodiques.

Concernant la question précise de mon collègue, monsieur le Président, je dois dire que j'ai porté une grande attention à ce qui s'est passé à Toronto lorsque le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, a utilisé une clause semblable à celle que mon collègue voudrait voir dans le Code canadien du travail. Je dois lui dire que pour le moment, nous étudions la question et j'espère être en mesure de faire une recommandation à mes collègues dans les mois à venir.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales.

Aujourd'hui, la Société du port de Vancouver, les entreprises céréalières, les associations d'employeurs et les travailleurs concernés ont tous reproché au gouvernement fédéral d'avoir créé un climat d'incertitude économique dans le secteur de l'exportation des céréales en autorisant l'expédition des céréales par le port de Seattle.

Le ministre pourrait-il dissiper cette incertitude et aider l'industrie en indiquant exactement dans quelles circonstances on pourra acheminer les céréales par les ports américains?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État chargé des Céréales): Monsieur le Président, le député devrait comprendre deux ou trois choses.

Premièrement, la Commission canadienne du blé me certifie que les céréales expédiées par le port de Seattle sont des céréales excédentaires que nous n'aurions pas pu expédier.

Je présume que le NPD a confiance dans la commission et c'est pourquoi j'utilise ses chiffres. Cela représente des ventes supplémentaires pour les céréaliculteurs canadiens qui étaient présents ici dans les tribunes hier. Si le député s'y oppose, c'est qu'il est contre les céréaliculteurs.

Deuxièmement, la Commission canadienne du blé a également dit que cette mesure pourrait créer des emplois pour les Canadiens. En effet, si nous pouvons répondre aux besoins d'un client lorsque nos capacités d'expédition sont utilisées au maximum et établir ainsi une nouvelle relation d'affaires avec ce client, il se peut que ce dernier passe d'autres commandes ce qui créera du travail supplémentaire pour les résidents de Vancouver.

Au fond, nous essayons de servir le mieux possible les intérêts des céréaliculteurs canadiens. Ce faisant, nous aurons possiblement plus d'emplois à offrir aux travailleurs dont le sort inquiète le député.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que disait le communiqué d'aujourd'hui.

La Commission canadienne du blé a dit qu'elle avait dû utiliser le port de Seattle parce qu'il n'y avait plus de place au port de Vancouver. Elle a aussi signalé qu'il en coûterait moins cher aux producteurs d'expédier leurs céréales par Seattle. Le communiqué de presse d'aujourd'hui mentionne que ni l'une ni l'autre de ces affirmations sont exactes.

Le ministre pourrait-il dire à la Commission canadienne du blé de corriger ces inexactitudes? Ordonnera-t-il au moins à la Commission canadienne du blé de faire connaître ce que coûtera en fin de compte ce réacheminement de ces cargaisons.

Les céréaliculteurs canadiens, l'industrie des céréales et les contribuables ont le droit d'en être informés.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État chargé des Céréales): Je le répète, monsieur le Président, la Commission canadienne du blé m'a informé qu'il s'agit de tonnage supplémentaire qui ne serait pas expédié si on ne l'acheminait pas par Seattle.

Le député devrait savoir en outre, s'il est inquiet de nous voir faire des affaires avec les Américains, que jusqu'à maintenant cette année nous avons transbordé via les points de transbordement canadiens dans le Saint-Laurent plus d'un million de tonnes de céréales américaines. Nous faisons régulièrement affaire avec les Américains pour le transport de leurs produits, ce qui contribue à créer des emplois au Canada. Je ne crois pas qu'il y ait grand mal à utiliser les ports américains, si cela aide les céréaliculteurs canadiens et que cela contribue à créer des emplois pour les Canadiens.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement du Manitoba a récemment modifié la façon dont les crédits d'impôt provinciaux seront versés aux assistés sociaux. Au lieu de recevoir un crédit d'impôt forfaitaire comme tous les autres Manitobains, ils se verront maintenant inclure une partie du crédit dans chacun de leur chèque mensuel de bien-être social.

Voici ma question: s'agit-il d'une pratique discriminatoire permise en vertu des ententes fédérales-provinciales conclues dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Voilà un cas très intéressant, monsieur le Président, et je remercie mon collègue de Portage—Interlake de nous l'avoir signalé.

Je crois savoir que le ministère a reçu un peu d'information ce matin concernant cette proposition; comme elle est très complexe et qu'elle touche le Régime d'assistance publique du Canada, il faudra un certain temps pour évaluer directement si le supplément proposé va effectivement remplacer le crédit d'impôt.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à tous mes collègues, que le Régime d'assistance publique du Canada est très important pour chacun d'entre nous, car il subvient aux besoins de beaucoup de Canadiens, et je remercie le député de sa question.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics ou au député qui le remplace ici aujourd'hui.

Je veux revenir à l'annulation du contrat de construction de l'immeuble des anciens combattants à Kirkland Lake. Comme l'annulation de ce contrat fera perdre plus de 800 000 dollars à des entreprises du nord de l'Ontario et que le promoteur en cause a finalement prouvé qu'il peut répondre aux critères de Travaux publics, pourquoi le ministre et son ministère refusent-ils toujours d'envisager de lui redonner ce contrat?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, ce contrat avait été adjugé de bonne foi au plus bas soumissionnaire, qui a avoué au ministère des Travaux publics qu'il avait des difficultés financières.

Après deux prolongations, il n'a pu fournir le cautionnement de soumission requis, et le contrat a donc été annulé. Des discussions ont alors été entreprises avec le deuxième soumissionnaire; et ces discussions se poursuivent de bonne foi.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Je veux connaître la vraie raison qui se cache derrière ces belles paroles. Le propriétaire du second emplacement n'est-il pas le beau-frère du député de Timiskaming?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis terriblement déçu, car la députée m'avait confié plus tôt aujourd'hui qu'elle savait que ce facteur n'avait rien à voir là-dedans.

Des voix: Oh, oh!

M. Worthy: Je peux dire, monsieur le Président, que le beau-frère en question n'est pas mêlé à ce projet. Il détient simplement une participation minoritaire dans un terrain qui pourrait servir dans l'exécution de ce contrat, mais je voudrais rappeler à la députée que sa façon de procéder ne lui rapportera rien, ni à elle ni à son parti.

Une voix: Ça rapportera au beau-frère en tout cas.

Mme Copps: Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour la famille?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait certainement que les États-Unis ont imposé des droits compensateurs de 105 p. 100 contre l'importation de rails d'acier trempé fabriqués par la société Sysco, même si le seul autre producteur en Amérique du Nord est en retard de 18 mois dans ses commandes, et que cette mesure nuit beaucoup à la société Sydney Steel.

La France et le Japon fournissent actuellement ces rails aux États-Unis même s'ils n'ont pas d'accord de libre-échange avec ce pays, mais le Canada ne peut pas le faire.

• (1500)

Je veux savoir ce que le gouvernement compte faire pour se débarrasser de ces droits compensateurs afin que la société Sydney Steel ait des chances égales de livrer concurrence aux autres fournisseurs sur le marché américain.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles nous avons l'Accord de libre-échange, c'est justement pour pouvoir nous opposer à l'imposition de droits compensateurs contre nous, et c'est exactement ce que nous faisons.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, les États-Unis ont besoin d'importer ces rails et la Sydney Steel a besoin de ce marché.

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas des mesures pour se débarrasser de ces droits compensateurs et pour donner au Canada atlantique, et particulièrement au Cap-Breton, ce qu'il a dit que l'Accord de libre-échange leur donnerait?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, nous prenons des mesures pour protester contre ces droits compensateurs. Nous faisons exactement ce que vous nous avez demandé de faire.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des grains. Au cours des dernières heures, nous avons pu constater que ses collègues, qui se sont rendus à Genève rencontrer M. Dunkel, sont sortis de la rencontre sur les rotules. Effectivement, le ministre du Commerce international nous a confié qu'il n'avait pas été submergé d'appuis, tandis que le ministre de l'Agriculture a dit lui-même que le Canada semblait incapable d'obtenir l'appui nécessaire au renforcement de l'article XI. Il se demande par la suite pourquoi les producteurs sont inquiets.

Monsieur le Président, à partir du moment où les ministres seniors de ce gouvernement ont fait un aveu d'impuissance hier, à Genève, est-ce que le premier ministre est prêt à prendre lui-même le bâton du pèlerin pour aller s'assurer que l'article XI soit maintenu et renforcé tel qu'ils l'ont promis au moment du débat sur le libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, à ma connaissance, personne n'est sorti à genoux, si c'est ce que le député veut laisser entendre. J'ai lu, du début à la fin, la transcription de la conférence de presse que les deux ministres ont tenue là-bas. Voici ce qui s'est produit. Ils ont eu la chance d'exposer très explicitement et très directement leurs arguments au directeur général du GATT, M. Dunkel, de manière que la position du Canada soit clairement comprise. Le député et la population qu'il représente s'attendent sûrement à ce que, à titre de gouvernement,

nous représentions le point de vue des Canadiens le plus fermement et le plus énergiquement possible.

Comme je l'ai dit, nous avons établi notre position avec l'industrie et nous n'y dérogerons pas tant que cette dernière ne nous demandera pas de la modifier. Si le député estime que nous ne devrions pas aller à Genève et nous y faire accompagner par des producteurs parce que nous n'obtiendrons pas tout ce que nous voulons, je lui réponds que ce n'est pas ainsi qu'on mène des négociations et que ce n'est pas ainsi que nous avons obtenu gain de cause pour les agriculteurs canadiens dans le passé.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Justement, un de vos partenaires, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec vous a recommandé une position: celle de rejeter carrément le Rapport Dunkel comme l'a fait la France, comme l'a fait l'Irlande. Est-ce que le ministre peut me dire pourquoi il considère le Rapport Dunkel comme une base de discussion, quand c'est la mort de l'agriculture québécoise qu'il prépare?

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député est encore une fois totalement dans l'erreur. J'ai lu les deux rapports rendus publics par M. Dunkel; si je ne m'abuse, le premier a été publié aux environs du 8 novembre, et l'autre, d'une trentaine de pages, la semaine dernière. Quand on lit attentivement ces rapports, on constate qu'ils ne portent nullement atteinte aux positions de négociation des parties en cause.

On y explique clairement les paramètres à respecter dans la conduite des pourparlers, mais des exemptions sont également prévues. Il existe des clauses de caducité et toutes sortes de mesures pour protéger les offices de commercialisation.

À mon avis, il est légitime de dire que ce que les Canadiens attendent de nous, c'est que nous exposions notre position le plus fermement et le plus clairement possible aux personnes concernées. C'est ce que nous faisons et ce que nous continuerons de faire.

* * *

[*Français*]

LE PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la Condition féminine. Le président de l'Alliance de la Fonction publique a fait une déclaration qui a choqué bien du monde et qui a été considérée comme violente contre les femmes par le *National Citizen Coalition*. J'aimerais savoir si la ministre a l'intention de demander sa démission, et sinon, qu'est-ce qu'elle entend faire pour corriger ce M. Bean?

[*Traduction*]

M. le Président: La question est très intéressante et peut-être importante, mais elle ne concerne pas l'administration gouvernementale.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale à l'attention des députés la présence dans les tribunes de Son Excellence Andrei Kozyrev, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste fédérative soviétique.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, en ce qui a trait à une question au leader du gouvernement à la Chambre, j'aimerais. . .

M. le Président: Excusez-moi un moment. Le député de Cap-Breton—Richmond Est demande la parole pour l'habituelle question de jeudi sur les travaux de la semaine. Je pense que le député de Kamloops a invoqué le Règlement relativement à cette question. Je cède la parole au député de Kamloops.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il s'agit d'un bref rappel au Règlement.

Lors de la période des déclarations d'aujourd'hui, mon collègue de Portage—Interlake a tenu des propos concernant le président de l'AFPC qui renfermaient des inexactitudes.

Je rappelle le commentaire 493 dans la sixième édition de Beauchesne qui dit:

> (4) Le président demande aux députés de se montrer prudents lorsqu'ils font des déclarations relatives à des personnes qui ne sont pas à la Chambre et qui ne peuvent répliquer.

Un certain nombre d'autres commentaires disent à peu près la même chose.

Je demande à mon ami, compte tenu du fait qu'une bonne partie de ses propos était inexacte, notamment la déclaration portant que M. Bean soit un dirigeant du Nouveau Parti démocratique, alors que ce n'est pas le

cas, de faire preuve de la courtoisie qui le caractérise et de retirer ses propos.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, mon intervention porte sur le même rappel au Règlement. J'ai écouté ce que mon collègue d'en face a dit relativement à ma déclaration. Je pense que mes propos correspondent bien à la réalité. Le député d'en face et son parti devraient dénoncer quiconque tolère le sexisme et la violence.

M. le Président: Je prendrai en considération les observations du député de Kamloops et j'examinerai ce qui a été dit. L'impression générale ici est qu'il est injuste de s'en prendre à des personnes qui ne sont pas à la Chambre et qui ne peuvent répliquer, et que par conséquent il faut faire preuve d'une certaine retenue. Cela dit, j'examinerai attentivement la question soulevée.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je désire souligner à la Chambre la présence à la tribune de l'honorable Leroy Légère, ministre du Travail pour la province de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels seront les travaux de la Chambre pour le restant de la journée d'aujourd'hui, pour vendredi ainsi que pour lundi et mardi.

Pendant que le leader parlementaire du gouvernement y sera, peut-être pourra-t-il nous dire quand le gouvernement compte présenter le projet de loi autorisant la tenue d'un référendum national.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous nous proposons d'entamer d'un moment à l'autre le débat en troisième lecture du projet de loi C-39, dans l'espoir de le compléter.

Des discussions ont eu lieu entre les partis au sujet du projet de loi C-44, tendant à modifier le Code canadien du travail, qui n'est pas controversé et qui contribuerait à mettre un terme à un conflit de travail. J'espère que ces modifications ne poseront pas de problème et que le projet de loi sera adopté le plus tôt possible.

En ce qui concerne la journée de demain, si nous terminons aujourd'hui, comme je le souhaite, la troisième lecture du projet de loi C-39, j'ai l'intention de proposer la troisième lecture des projets de loi sur les institutions financières.

• (1510)

Lundi et mardi, j'ai l'intention de proposer le débat du projet de loi C-20, Loi d'exécution du budget 1991. Comme certaines dispositions de ce projet de loi doivent être adoptées avant le 1er janvier, il nous faut l'adopter au plus tôt de telle sorte que l'autre endroit puisse l'examiner avant le congé de Noël.

Plus tard la semaine prochaine, je m'entretiendrai comme d'habitude avec les députés d'en face au sujet des travaux qui s'imposeront alors.

Comme on l'a dit, mardi, à la réunion des leaders parlementaires, pour ce qui est des détails du projet de loi sur le plébiscite en ce qui concerne, par exemple, les personnes qui seraient autorisées à faire de la propagande et les groupes qui pourraient participer—les députés n'ignorent pas, en effet, que notre Loi électorale actuelle contrevient peut-être à la Charte des droits et liberté en restreignant la participation—nous attendons le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale, la Commission Lortie, pour savoir quelles recommandations elle fera au sujet des restrictions de la propagande, du recensement des électeurs, de la répartition du temps d'antenne gratuit dans les médias électroniques, considérations pratiques qui figurent toutes dans notre Loi électorale, mais qui ne peuvent être transférées automatiquement à une loi sur le plébiscite.

Nous sommes aux prises avec toutes ces choses dont il a été question mardi, à la réunion. Je ne m'attends pas à avoir une réponse avant Noël, car le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a fait savoir au chef de son parti que nous ne serions pas en mesure de présenter un tel projet de loi avant Noël.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre.

Je m'intéresse au plus haut point aux travaux de la Chambre. J'ai plusieurs points à soulever. Je n'ai pu attirer l'attention du Président aujourd'hui et j'ai un point à soulever là-dessus.

Je me demande si ça vaut vraiment la peine de se lever quand on n'est pas sur la liste. Si on n'y est pas, il faut se rendre à l'évidence. C'est jeudi et, d'ordinaire, le fauteuil est occupé par quelqu'un d'autre. Je veux bien faire ma part et me lever le premier ou le deuxième jour. Mais rendu au vendredi, la présidence change et celui ou celle qui occupe le fauteuil pense que je demande la parole pour la première fois. J'ai beau être un bon baptiste, mais j'en ai assez d'être largué tout le temps.

Sur le chapitre des travaux de la Chambre, je me demande si le leader parlementaire, ayant toujours à l'esprit le jour du Souvenir et compte tenu du rapport unanime du Comité de la défense ainsi que de la question posée par le député de Parry Sound—Muskoka vendredi dernier au ministre des Anciens combattants, sauf erreur, au sujet de la mise en oeuvre immédiate de ces recommandations qui s'appliquent aux marins de la marine marchande, une espèce en voie de disparition, je me demande, dis-je, si le leader parlementaire préfère attendre que s'écoule le délai de 150 jours avant de faire connaître sa réponse à ce rapport unanime qui s'adresse enfin aux derniers groupes de combattants qui ont défendu le pays, qui se sont battus vaillamment et ont eu un plus haut taux de morts et de blessés que tout autre groupe des forces armées.

Accomplissons quelque chose de bien et dont les Canadiens pourraient être fiers, puisque nous avons manqué le coche à l'occasion du jour du Souvenir, le gouvernement devrait profiter de la période des fêtes et réagir favorablement aux recommendations visant ces marins de la marine marchande qui approchent du moment de la mort. Différentes statistiques montrent qu'il y en a un ou deux qui meurent chaque semaine en raison de leur âge. Le gouvernement devrait poser un geste positif.

Franchement, nous trouvons de l'argent pour toutes sortes de choses. Il y a un aspect moral à considérer, comme le disait le président du Comité de la défense, dans le versement de ces prestations. Je suis sûr que le leader parlementaire, qui est capable de beaucoup de compassion à l'extérieur de la Chambre, peut comprendre la nécessité morale de faire quelque chose avant que ce groupe ne disparaisse complètement. Autrement dit, il faut contourner la procédure qui prévoit un délai de 150 jours.

Je n'ai pas pu poser de questions au ministre responsable des Affaires constitutionnelles, et j'en avais pourtant plusieurs. Je m'adresse donc au leader parlementaire de l'opposition, qui a abordé le sujet des travaux de la Chambre. Pourrait-il me dire quelle est la différence entre un terme-piège comme «référendum» et un autre terme-piège comme «société distincte»? Le gouvernement a changé d'idée et fait volte-face sur l'une d'elles à cause de ses conséquences, et garde son attitude enthousiaste et naïve sur l'autre. De toute façon, cela sert-il à quelque chose de poursuivre dans cette voie?

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais toucher un mot de la proposition d'accorder le statut d'ancien combattant aux membres de la marine marchande du Canada. Le ministre des Anciens combattants a dit à maintes reprises qu'à ses yeux, c'était très important. Il y travaille.

Sans qu'il ait à travailler pendant 150 jours, le député aura compris que les temps ont bien changé depuis que nous siégeons tous deux dans cette enceinte. En fait, il m'a précédé. À cette époque, on parlait sans cesse de dépenses nouvelles, car l'argent abondait et notre cote de solvabilité était encore bonne.

Malheureusement, nous ne pouvons plus en dire autant. Quand il dit que nous pouvons encore trouver de l'argent, je voudrais bien qu'il ait raison.

Le député a proposé des moyens de faire quelques modestes économies. Toutefois, ce n'est pas en économisant un dollar ici pour en dégager dix là qu'on va y parvenir. Je vais néanmoins transmettre sa demande au ministre des Anciens combattants.

Au cours du débat, on a employé des mots insidieux. J'ai entendu des petits ricanements tout à l'heure quand j'ai parlé de «plébiscite». Si j'ai employé ce mot, c'est que je suis ingénieur de formation et que, comme tous les ingénieurs, j'aime employer les mots justes.

J'ai consulté le dictionnaire *Oxford*. Dans un «référendum», on est tenu de donner suite aux résultats du scrutin des électeurs, tandis que dans un «plébiscite», on sollicite simplement un avis.

Comme vous le savez, notre Constitution ne nous autorise pas à recourir au suffrage direct donnant lieu à une décision obligatoire, et ce, en raison de la formule de modification. Au mieux, nous pouvons tenir un plébiscite, qui permet de sonder l'opinion publique, sans obligation. C'est pourquoi il s'agit d'un plébiscite et non d'un référendum, selon le *Concise Oxford Dictionary*.

M. le Président: Je suis impressionné. C'est merveilleux d'entendre parler un ingénieur, surtout quand on vient du milieu juridique. La consultation du *Concise Oxford Dictionary* est d'un grand secours pour le Président.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je félicite le leader du gouvernement à la Chambre des communes d'être un ingénieur et d'utiliser, de ce fait, un langage précis.

De nombreux Canadiens se demandent probablement si les gens en question sont tout aussi précis lorsqu'il s'agit de prévisions de coûts.

Ma question porte sur le projet de loi touchant le Code canadien du travail qui, selon lui, pourrait nous être renvoyé. Je suis persuadé qu'il se rend compte que les députés verront un problème si nous ne recevons pas le projet de loi sous peu.

Il est inutile que la Chambre des communes fasse passer à ce projet de loi toutes les étapes si, en fait, on ne s'est pas entendu avec le Sénat pour qu'il se penche sur cette mesure cet après-midi.

Selon moi—et j'ai posé la question au leader du gouvernement à la Chambre—il serait inutile que la Chambre fasse passer à ce projet de loi toutes les étapes, à moins que nous ne puissions être certains que le Sénat sera prêt à faire de même plus tard aujourd'hui et non mardi prochain.

M. Andre: Monsieur le Président, sauf erreur—et ce ne sont là que des renseignements de seconde main et je vous invite donc à ne pas m'en vouloir s'ils se révèlent faux—le Sénat serait disposé à poursuivre ses travaux tard cet après-midi.

Si nous étions prêts à adopter ce projet de loi maintenant, nous pourrions l'envoyer à l'autre endroit à temps pour qu'il l'adopte aujourd'hui. On pourrait ainsi écourter de quatre jours une grève qui dure depuis quatre mois maintenant.

Si la grève se poursuit pendant quatre mois et quatre jours, je suppose que seuls ceux qui subissent des inconvénients et perdent de l'argent auront à se plaindre. Je ne pense pas devoir m'attarder davantage sur ce qui se passe au Sénat, car je risque autrement de me faire plus d'ennemis que je n'en ai déjà à l'autre endroit.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais seulement donner un éclaircissement à l'intention des Canadiens.

Nous n'examinons pas ici un projet de loi de rappel au travail. Lorsqu'il fait allusion à une grève, le ministre ne tient pas compte de la substance du projet de loi, qui vise essentiellement à obliger les employeurs à négocier conformément au Code canadien du travail.

Pour la gouverne des Canadiens, il ne s'agit pas d'ordonner à des personnes de retourner au travail. Ce projet de loi vise à clarifier le Code canadien du travail, de sorte que les employeurs puissent négocier comme un seul groupe.

• (1520)

[*Français*]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. le Président: Il me fait plaisir de déposer le Rapport du vérificateur général du Canada portant sur les opérations et l'administration de la Bibliothèque du Parlement.

Cette vérification a été demandée à l'origine par le bibliothécaire parlementaire et a reçu l'aval des Présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Je devrais souligner que la première observation qu'a faite le vérificateur général dans ce rapport est celle-ci:

> Les parlementaires ont vivement félicité la Bibliothèque du Parlement pour la façon dont elle répond à leurs besoins.

Je voudrais transmettre, au nom de la Chambre des communes, nos remerciements au vérificateur général et à ses collaborateurs pour leur examen constructif de la Bibliothèque du Parlement. Je crois savoir que les employés de la Bibliothèque prendront ses suggestions en considération, les étudieront et les mettront en application.

Encore une fois, je tiens à offrir à notre bibliothécaire, M. Spicer, et à ses employés, tous nos remerciements bien mérités pour leur détermination et leur dévouement constants lorsqu'ils répondent aux besoins de renseignements des parlementaires. Ils facilitent grandement notre tâche.

J'ai maintenant la décision à laquelle j'ai fait allusion plus tôt aujourd'hui lors d'un échange avec le député de Cap-Breton—Richmond-Est. J'espère que cette décision aidera les députés à comprendre certaines procédures qui sont parfois appliquées relativement à des mesures législatives.

Je saurais gré aux députés de poursuivre leur conversation derrière les rideaux, parce que celle-ci est captée par les microphones. Je demande aux députés de s'éloigner un peu pour poursuivre leur conversation. Merci.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-35 – LES POINTS DE PROCÉDURE – DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le vendredi 22 novembre 1991, le député de Cap-Breton—Richmond-Est a invoqué le Règlement au moment où la Chambre s'apprêtait à amorcer le débat en troisième lecture sur le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompabilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada.

Le député a demandé l'avis de la présidence concernant la partie III du projet de loi, intitulée Projets de loi déposés mais non sanctionnés. Cette partie renferme des amendements visant six projets de loi qui en sont à diverses étapes du processus législatif.

D'une façon plus précise, il est proposé de modifier certaines dispositions du projet de loi C-3, qui a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre vendredi dernier; du projet de loi C-4, qui est inscrit au *Feuilleton* (troisième lecture); du projet de loi C-18, qui se trouve maintenant devant le Comité permanent des finances; du projet de loi C-19, qui est inscrit au *Feuilleton* (troisième lecture); du projet de loi C-22, qui est maintenant devant le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale; et du projet de loi C-26, qui attend l'étape de la deuxième lecture à la Chambre.

[*Français*]

La Présidence remercie le député de Cap-Breton—Richmond-Est, le député de Kamloops et le secrétaire parlementaire et député de Cariboo—Chilcotin de leurs interventions de vendredi dernier. Je les remercie aussi de leur coopération pour avoir permis que le débat commence en attendant la décision de la Présidence sur cette question. Je suis maintenant prêt à rendre une décision.

Ce n'est pas la première fois que des députés s'inquiètent de ce qu'un projet de loi à l'étude à la Chambre paraisse dépendre d'autres projets de loi encore à l'étude. Le 8 juin 1988, la Présidence a examiné les précédents sur ce sujet, plus particulièrement les décisions du Président Lamoureux du 20 avril 1970 et du 24 février 1971 et celle du vice-président McCleave du 5 février 1973.

[*Traduction*]

Le Président Lamoureux avait jugé qu'il n'y avait rien de mal, du point de vue de la procédure, à ce que la Chambre étudie en même temps des projets de loi parallèles ou liés, pouvant être en contradiction les uns avec les autres, du point de vue des dispositions de la mesure législative proposée comme telle, ou des amendements proposés. En conséquence, le Président Lamoureux avait déclaré que les motions à l'étape de la deuxième lecture pouvaient être acceptées, étant donné que la Chambre ne donnait pas son approbabion définitive aux projets de loi en question.

Toutefois, la Chambre doit aujourd'hui donner son approbation définitive en ce qui a trait au projet de loi C-35 et la présidence doit déterminer si l'on peut passer à la troisième lecture de ce projet de loi, étant donné que la partie III de cette mesure législative modifie six projets de loi qui se trouvent actuellement à diverses étapes du processus législatif.

Dans le cadre de son examen minutieux de la partie III du projet de loi C-35, la présidence a étudié les témoignages fournis devant le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général le 19 novembre 1991, alors que des membres du comité cherchaient à obtenir des représentants du ministère de la Justice des éclaircissements sur l'objet de la partie III.

Permettez-moi d'abord de dire que j'ai été consterné de voir qu'une décision rendue le 8 juin 1988 a été interprétée à tort comme donnant carte blanche à la rédaction de mesures législatives complexes par le biais d'une approche interdépendante. On a dit au comité qu'en 1988, le Président avait décidé que l'inclusion de ces dispositions était tout à fait acceptable.

Une lecture attentive de la décision rendue en juin 1988 révèle plutôt que la présidence a autorisé la deuxième lecture du projet de loi C-130 malgré les objections soulevées relativement à des renvois conditionnels aux projets de loi C-60 et C-110. Quoi qu'il en soit, ce sont les événements qui ont décidé dans ce cas. Aucune objection n'a été soulevée à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-130 et, au moment de la dissolution du Parlement, les projets de loi C-60 et C-110 avaient reçu la sanction royale, tandis que le projet de loi sur le libre-échange est mort au *Feuilleton*.

Je tiens à dire clairement que, selon nos recherches, la présente situation, caractérisée par des objections soulevées à l'étape de la troisième lecture, est sans précédent.

[*Français*]

De même, dans sa décision du 8 juin 1988, la Présidence a déclaré que «l'usage qui consiste à présenter un projet de loi qui en modifie un autre dont la Chambre est encore saisie ou qui n'a pas encore reçu la sanction royale, est acceptable». Cependant, conformément à la mise en garde déjà exprimée par le Président Lamoureux, la Présidence a exprimé la réserve que «si à l'étape de la troisième lecture, certaines circonstances faisaient que la Chambre était encore saisie du projet de loi qui modifie l'autre, je serai disposé à m'en tenir à la décision du Président Lamoureux et à entendre d'autres arguments à ce sujet».

Décision de la présidence

[*Traduction*]

C'est précisément la situation qui est la nôtre aujourd'hui.

Après avoir étudié avec soin le libellé de la partie III du projet de loi C-35, la présidence a de graves réserves quant à cette façon de procéder, car, à la limite, la Chambre se retrouverait dans une position peu enviable, celle de légiférer de manière hypothétique. Par exemple, l'article 157 du projet de loi C-35 propose de modifier le projet de loi C-3 qui vise à prévenir un anachronisme. Il modifie en effet la définition de ministère au projet de loi C-3, qui est faite uniquement par renvoi aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, dont le texte est modifié par le projet de loi C-35.

Si la définition qui figure maintenant au projet de loi C-3 demeurait et que le projet de loi C-35 était adopté sans l'article 157, le projet de loi, au moment de son adoption, contiendrait un renvoi anachronique à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Cela dit, la présidence comprend jusqu'à un certain point les difficultés des rédacteurs de la loi corrective. Les témoignages que le comité a recueillis révèlent qu'il s'agit d'un travail constant et pénible et que la longueur même du processus constitue, dans une certaine mesure, un obstacle à sa réussite, comme entreprise globale. Au moment de l'adoption d'un projet de cette nature, d'autres projets à l'étude au même moment peuvent exiger des modifications corrélatives semblables à ce qu'on trouve à la partie III du projet de loi C-35. Dans le cas du C-35, et il s'agit d'un facteur crucial aux yeux de la présidence, la Chambre étudie un projet d'ensemble classique visant à corriger des anomalies et des incompatibilités.

• (1530)

Dans leur zèle, les rédacteurs du projet de loi C-35 ont soumis à la Chambre non seulement des correctifs touchant les lois adoptées, mais aussi, à la partie III, des correctifs visant des dispositions qui, selon toute probabilité, seront adoptées pendant la session en cours. Ces propositions vont-elles à l'encontre des procédures de la Chambre des communes?

La présidence a le devoir de protéger le droit des députés et de la Chambre de prendre des décisions parfaitement éclairées sur les questions qui leur sont soumises et, en dernière analyse, doit chercher, comme le vice-président McCleave l'a expliqué en 1973, les meilleurs moyens d'assurer la progression logique des travaux sur des projets interdépendants soumis à la Chambre.

Le processus législatif donne aux députés de nombreuses occasions pour amender les mesures proposées, soit au moment de l'étude détaillée au comité, soit à l'étape du rapport à la Chambre.

Pour ce qui est de la partie III du projet de loi C-35, les députés auraient pu rejeter ou proposer de supprimer l'un des six articles en cause ou l'ensemble de ces dispositions. De plus, à la troisième lecture, la Chambre a une dernière occasion de renvoyer le projet de loi C-35 au comité pour une nouvelle étude.

Par ailleurs, la Chambre pourrait décider de ne pas procéder à la troisième lecture du projet de loi C-35 tant que les six projets visés par la partie III n'auront pas franchi toutes les étapes du processus législatif.

Tous ces moyens permettent aux députés d'éviter de légiférer conditionnellement si cela leur répugne. Il appartient à la Chambre de se prononcer.

Après avoir sérieusement réfléchi aux amendements, qui sont de pure forme, à leurs effets ainsi qu'aux occasions que la Chambre a eues et a toujours de rejeter la partie III du projet de loi C-35, la présidence n'est pas portée à intervenir pour des motifs de procédure. En conséquence, la présidence statue qu'il n'est pas irrégulier que la partie III du projet de loi C-35 soit soumise à la Chambre et que le projet de loi C-35 peut franchir l'étape de la troisième lecture.

Je tiens à ajouter, à l'intention du député de Cap-Breton—Richmond-Est, que le point soulevé n'est pas facile, et j'espère que la décision de la présidence sera de quelque utilité à la Chambre. L'affaire est compliquée et, comme je l'ai dit dans ma décision, cette approche n'est pas parfaitement satisfaisante. J'ai tâché de résoudre de mon mieux un problème très épineux, et je remercie le député de Cap-Breton—Richmond-Est d'avoir signalé ce problème à la présidence.

M. Dingwall: Merci, monsieur le Président, de cette décision détaillée. Je me demande toutefois si la présidence pourrait, étant donné son expérience en matière juridique et sa connaissance de la procédure parlementaire, éclairer ma lanterne.

Je suppose que la partie III est maintenant recevable. Vous avez laissé entendre, et corrigez-moi si je me trompe, qu'il y a moyen pour le gouvernement, s'il en décide ainsi, d'attendre que les projets de loi précédents aient été adoptés avant de passer à la troisième lecture du

projet de loi C-35. Est-ce bien là ce que la présidence a déclaré?

Une voix: Faites attention.

M. le Président: J'ai entendu quelqu'un nous conseiller de faire attention. Je pense que cette mise en garde s'adressait à la présidence et qu'elle visait à l'aider.

Il est parfois très tentant, pour la présidence, de coiffer un autre chapeau. Je vais tenter de m'en abstenir et de résister à cette tentation pour le moment. Je pense que le député de Cap-Breton—Richmond-Est a très bien résumé les observations de la présidence.

J'ai déclaré que nous étions saisis de la question, aux termes de la procédure, et que cette question était acceptable du point de vue de la procédure.

Si des députés estiment qu'il serait approprié de la reporter ou, comme je l'ai dit, de la rejeter, c'est à la Chambre de le faire.

Cela revient entièrement à la Chambre, et le Président ne peut rien suggérer, favoriser ou rejeter à cet égard.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la présidence ainsi que le bureau pour la préparation de cette décision.

J'ai demandé à plusieurs reprises que cette décision soit prise sans tarder. J'espère que la présidence et les représentants du bureau n'ont pas vu, dans mes interventions, une tentative de les importuner. Je pensais alors, et je pense encore, qu'il s'agit d'un point très important concernant la procédure de la Chambre des communes. Je tiens à remercier la présidence. Je ne passerai pas de réflexions sur cette décision à la Chambre, mais je tiens vraiment à remercier la présidence.

M. le Président: Je l'ai déjà dit au député de Cap-Breton—Richmond-Est, la question est très complexe. Elle a été soulevée fort à propos. Je ne peux que me dire désolé de n'avoir pas pu rendre ma décision un jour ou deux plus tôt. J'ai relevé que le député était conscient de tout le travail qu'il avait fallu pour arriver à une décision. Il est évident que les services du greffier m'ont beaucoup aidé à trancher cette question qui m'a causé beaucoup de difficultés.

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer l'occasion de remercier à mon tour les services du greffier et le Président pour avoir rendu une décision si difficile qui a exigé d'eux tant de temps. Nous sommes particulièrement heureux de savoir que le processus contesté ne va pas à l'encontre des règles de procédure de la Chambre des communes.

M. Dingwall: Monsieur le Président, puis-je poser une question à mon distingué collègue le secrétaire parlementaire et ami du leader parlementaire du gouvernement? Remarquez que j'utilise le mot «distingué» moi aussi.

M. le Président: Je tiens simplement à rappeler au député de Cap-Breton—Richmond-Est que je fais grand usage de ce terme.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il n'a été utilisé qu'une fois à mon endroit. La personne qui parlait, en anglais, a utilisé le mot «extinguished». Compte tenu de la décision de la présidence, je demande au secrétaire parlementaire s'il envisagera sérieusement le retrait de la partie III du projet de loi C-35.

M. Cooper: Monsieur le Président, compte tenu de la décision de la présidence, je veux faire savoir au député que le gouvernement et la Chambre disposent évidemment d'un certain nombre d'options et je ne veux, pour le moment, en écarter aucune.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le débat.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-39 en troisième lecture. Je voudrais transmettre à la Chambre les excuses du

ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui regrette sincèrement de ne pouvoir être ici aujourd'hui.

Les députés des deux côtés de la Chambre savent que ce projet de loi est urgent et ils ont vraiment fait preuve d'une excellente collaboration pour voir à ce qu'il soit présenté à l'autre Chambre, approuvé ensuite par les provinces et mis en vigueur en janvier 1992.

Tout d'abord, je voudrais remercier le député d'Hochelaga—Maisonneuve qui a présidé le comité législatif, et aussi les députés de Winnipeg-Nord et de Kootenay-Est.

• (1540)

Je voudrais remercier tous ceux qui nous ont fait part de leurs observations en ce qui concerne particulièrement les personnes handicapées. Il y a lieu de noter à cet égard les interventions du député de Swift Current—Maple Creek-Assiniboia et du député de Don Valley-Est, dont l'amendement à la pension d'invalidité figure dans le projet de loi C-280 sur le Régime de pensions du Canada qui a été adopté en troisième lecture mardi soir.

Je voudrais souligner également les questions qui ont été soulevées au comité au sujet du RPC, de la définition du terme «invalidité», du délai de présentation des demandes de pension d'invalidité, et de la protection des personnes qui restent à domicile pour prendre soin des personnes handicapées.

J'aimerais également faire part de ma gratitude la plus sincère à tous les témoins qui ont comparu devant le comité au nom des personnes handicapées. La Coalition des organisations provinciales, ombudsman des handicapés, le Conseil canadien des droits des personnes handicapées et l'Advocacy Resource Centre for the Handicapped ont présenté un mémoire sur le projet de loi C-39. Ils ont soulevé plusieurs points d'importance et ont fait part de l'inquiétude qui inspiraient à de nombreuses personnes les dispositions du RPC concernant l'invalidité.

Il a également été mentionné que certains Canadiens ne sont tout simplement pas au courant des dispositions du régime et risquent de trop tarder avant de faire une demande de prestations d'invalidité et, par conséquent, de se les voir malheureusement refuser.

J'aimerais préciser que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé à faire des efforts de communications tout particuliers à ce sujet. Toutefois, de l'avis de tous les membres du comité législatif et du mien, il est évident que ça ne suffit pas. J'invite tous les députés ici présents, et en fait tous les députés du Parlement, à offrir leurs suggestions pour mieux faire connaître aux Canadiens le RPC et ses dispositions.

Certains des amendements conçus pour améliorer les dispositions du RPC visant l'invalidité ont été apportés dans le cadre du projet de loi C-116 entré en vigueur en 1987. Le taux uniforme des prestations d'invalidité a été relevé et les règles d'admissibilité ont été assouplies grâce à une nouvelle disposition concernant le caractère récent de l'invalidité. Le projet de loi C-39 comprend lui aussi d'importantes dispositions touchant les invalides. Les prestations aux enfants de cotisants invalides ont été augmentées et les critères d'admissibilité pour les cotisants au RPC incapables de faire leur demande à temps pour cause d'invalidité ont été relâchés. Ces personnes seront protégées par l'un de nos amendements.

Il est clair que les députés en veulent davantage. Le projet de loi C-280, dont j'ai parlé, est un projet de loi d'initiative parlementaire dont le député de Don Valley-Est est l'auteur. Le projet de loi a été adopté mardi par la Chambre et se trouve maintenant dans l'autre endroit pour examen.

Ce projet de loi assouplirait les modalités concernant les cotisations ouvrant droit aux prestations d'invalidité. En vertu des dispositions du Régime de pensions du Canada, les termes de ce projet de loi devraient être notifiés aux provinces et approuvés par elles.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance aux témoins de l'Institut canadien des actuaires qui ont comparu devant le comité législatif. Leur témoignage confirme que le Régime de pensions du Canada repose sur des principes actuariels reconnus et que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est solidement fondé sur ces principes.

Monsieur le Président, j'aimerais à présent résumer les principales dispositions contenues dans ce projet, ainsi que certaines dispositions mineures importantes.

Comme le savent les députés, ce projet de loi comporte deux amendements majeurs. Il modifie l'annexe des taux de cotisation fixés pour une période de 25 ans et proroge cette période de cinq ans.

Le projet de loi hausse par ailleurs de 35 $ par mois le montant de la prestation d'enfant de cotisants invalides ou décédés.

Il comporte également un certain nombre de modifications mineures dont l'incidence sur les coûts est vraiment insignifiante. Il prévoit notamment la transformation de la prestation d'enfant de cotisant invalide en prestation d'enfant de cotisant décédé sans qu'il soit nécessaire d'en

faire la demande. Il accorde également une prestation d'enfant pour l'enfant sous la garde d'un cotisant après que ce dernier soit devenu invalide.

Ces modifications mineures permettent également la protection de l'admissibilité aux prestations dans le cas de cotisants qui ne sont pas en mesure d'en faire la demande à temps à cause de leur invalidité. Elles prévoient encore le remboursement des prestations d'invalidité à l'administrateur d'un régime d'assurance-invalidité, selon des modalités approuvées, à la demande du bénéficiaire.

Une autre modification mineure permet l'échange de renseignements entre les administrateurs du Régime de pensions du Canada et des programmes de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales. Cela favorisera une amélioration du service pour tous nos clients. Une autre modification mineure permet l'échange, dans des conditions bien précises, de renseignements entre les administrateurs de ces trois programmes et les administrateurs provinciaux; cela devrait favoriser le versement plus rapide de prestations provinciales aux clients de services relevant des deux paliers de gouvernement. Le projet de loi comporte également un certain nombre d'autres modifications mineures à caractère administratif et technique.

En terminant, je veux remercier tous les députés de même que les membres du comité pour leurs efforts constructifs et leur belle collaboration dans l'examen de cette mesure législative. Cet ensemble d'amendements est un bel exemple de coopération fédérale-provinciale et de négociation.

Les amendements garantiront entre autres que le régime reste financièrement viable longtemps encore. Les prestations augmentent dans le cas des enfants qui étaient à la charge du défunt, et les prestations d'invalidité du RPC représentent une nette amélioration pour un groupe de la société particulièrement vulnérable.

Comme le savent les députés, notre calendrier législatif est très serré. La date visée pour la mise en oeuvre des changements proposés est le 1er janvier 1992. Après l'approbation du Parlement, il faudra absolument l'approbation des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population pour que ces changements puissent être mis en oeuvre. Je sais que les provinces ont déjà enclenché le processus pour pouvoir agir dès que le Parlement aura donné son approbation finale.

Encore une fois, je veux souligner que le ministre apprécie tout le travail du comité, les interventions des témoins et les diverses propositions qui ont été avancées par les députés quant aux moyens d'améliorer le régime de pensions du Canada.

Le ministre m'a demandé d'informer la Chambre aujourd'hui qu'il écrira à ses homologues provinciaux pour leur demander de discuter sans tarder des propositions devant assurer une protection contre l'invalidité encore meilleure et plus juste. Certes, nous espérons que les provinces appuieront cette mesure législative sur le RPC et tous autres amendements qui pourraient être proposés. Il est regrettable que ces propositions n'aient pas été incluses dans le projet de loi C-39.

Le ministre communiquera aussi le texte de ces lettres au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social.

• (1550)

C'est une chose que j'ai promise au comité législatif, ainsi qu'à la Chambre ce matin. Je me suis engagée à ce que le ministre traite, dans la lettre qu'il enverra aux provinces et au comité pertinent, des préoccupations exprimées par mes collègues des deux côtés de la Chambre au sujet du RPC, de la façon dont on peut aider les handicapés et de la répartition des crédits suite à un divorce ou à une séparation.

Nous pouvons et nous devrions faire davantage et je sais que nous voudrons pouvoir compter sur la même collaboration de tous les partis lorsque nous essaierons de protéger et d'améliorer l'assurance sociale des Canadiens et des Canadiennes.

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup et j'attends avec impatience le débat en troisième lecture.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, participer au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-39.

La secrétaire parlementaire a décrit la position du gouvernement du Canada en ce qui concerne ce projet de loi. À l'instar de mon collègue de Winnipeg-Nord, je tiens à préciser que nous voterons en faveur du projet de loi C-39 à l'étape de la troisième lecture. Cela ne veut pas dire que nous sommes entièrement satisfaits de l'ensemble de ce projet de loi ou encore de l'absence de certaines dispositions dans cette mesure législative.

Je tiens à préciser que nous savons, puisque cela a été mentionné au cours du débat, que le projet de loi C-39 fera accroître le taux de cotisation au Régime de pensions du Canada tant des employés que des employeurs. Ce

régime est en vigueur d'un océan à l'autre. Des accords quelque peu différents ont été conclus avec le Québec, mais il s'agit vraiment d'un programme national auquel les Canadiens ont contribué pendant de nombreuses années, au début sur une base volontaire, je dirais, monsieur le Président, puis de façon obligatoire.

Nous avons tenu compte de l'affirmation du gouvernement. Selon lui, il est important d'augmenter les cotisations que versent au Régime les divers cotisants, salariés ou non, afin de préserver la solvabilité du fonds du Régime de pensions du Canada et d'éviter la faillite, sinon, un grand nombre de Canadiens ne pourront toucher la pension à laquelle ils s'attendent.

Le projet de loi prévoit aussi une augmentation des prestations versées aux enfants à charge des cotisants qui souffrent d'un incapacité ou qui sont décédés. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur ces augmentations en janvier 1991, si je ne m'abuse, et nous sommes en train de concrétiser cette entente.

Je tiens à dire que les augmentations prévues dans le projet de loi C-39 ne sont pas énormes, mais ce sont tout de même des augmentations. Les députés devraient en être conscients et comprendre que les personnes qui les recevront vont certainement en profiter.

J'avais espéré que le gouvernement accepte des amendements à l'étape du rapport. La présidence a permis que des amendements soient présentés, mais le gouvernement ne les a pas acceptés. C'est une décision que tout gouvernement dûment élu par les Canadiens a le droit de prendre. Je crois cependant que, dans ce cas, la décision n'était pas fondée sur des motifs valables.

Je sais que le député de Halifax-Ouest voudra participer à ce débat, et peut-être que nous pourrons l'entendre plus tard. Je tiens à dire qu'il y a des situations très inquiétantes qui doivent être signalées à la présidence et à tous les Canadiens relativement au projet de loi C-39 et à ce qu'il aurait pu faire. J'ai un certain nombre de cas dans ma propre circonscription où, selon moi, il y aurait vraiment matière à contestation en vertu des dispositions de la charte concernant la discrimination fondée sur le sexe et l'âge.

On aurait pu incorporer dans le projet de loi C-39 certaines des modifications nécessaires pour corriger le problème.

J'ai une électrice de 43 ans qui, après le décès de son mari, recevait des prestations de 215 $ par mois du Régime de pensions du Canada. Un jour, on a réduit le montant des prestations à 170 $ sans la prévenir. Elle s'est renseignée et a découvert que, comme elle n'avait pas confirmé à Santé et Bien-être social que son fils était encore à l'école, ses prestations ont été réduites parce qu'il n'était plus considéré comme un enfant à charge. Les survivants ne reçoivent plus de prestations à partir du moment où ils ont 18 ans et où ils ont cessé leurs études ou, s'ils sont toujours aux études, à partir du moment où ils ont 25 ans.

Cette dame n'a pas pu recevoir à nouveau les prestations de 215 $ qui lui étaient versées à l'origine et qui avaient ensuite été réduites, simplement parce que—et c'est là l'important—elle était une femme de moins de 45 ans. C'est prévu dans la loi. C'est injuste pour les Canadiens qui doivent composer avec pareille difficulté.

Je vous donne un autre exemple. Une femme devenue veuve en 1985 a demandé des prestations en vertu du Régime de pensions du Canada à deux reprises, soit en 1985 et en 1988. On les lui a refusées les deux fois parce qu'elle avait moins de 35 ans et aucune personne à charge. La Commission canadienne des droits de la personne a été saisie de l'affaire. Les députés et ceux qui suivent nos travaux l'ignorent peut-être, mais la commission a refusé d'étudier l'affaire parce que des régimes de pension étaient en cause. Par contre, Santé et Bien-être Canada a dit à cette dame qu'elle toucherait ses prestations lorsqu'elle aurait 65 ans.

Le Président a eu une formidable carrière et est reconnu pour son bon sens, son équité et, parfois à juste titre, sa fermeté. Je lui demande, ainsi qu'aux députés, de m'expliquer, à moi et aux autres, ce qu'il advient de l'équité dans tout cela. C'est certainement une injustice. Il doit y avoir quelque chose de fondamentalement injuste dans la loi.

Avec le projet de loi C-39, nous avions la chance de rectifier cette très grave erreur, mais nous ne l'avons pas fait. Les députés d'en face ont rejeté notre amendement et il ne peut donc être appliqué.

Réfléchissez-y. Permettez-moi de personnaliser un peu la situation. Vous avez 22 ou 23 ans, vous travaillez et vous décidez de vous marier. Vous vivez en couple et vous décidez de ne pas avoir d'enfant avant d'avoir remboursé les prêts contractés pendant vos études.

• (1600)

Je signale aux députés qui l'ignorent que les prêts aux étudiants peuvent varier. Pour ceux qui fréquentent une école professionnelle ou qui font un doctorat ou une maîtrise au Canada ou à l'étranger, la note est assez élevée.

Voici ce qui arrive lorsque deux personnes mariées qui doivent rembourser les prêts contractés durant leurs études disent: «Nous n'allons pas avoir d'enfant tout de suite. Nous allons attendre quelques années parce que nous voulons rembourser les dettes que nous avons contractées comme étudiants. Nous ne voulons pas verser de loyer à un propriétaire, en pure perte. Nous allons économiser pendant quelques années, faire un versement initial sur une maison et essayer que nos paiements hypothécaires ne nous placent pas dans la situation des Canadiens que l'on appelle des propriétaires pauvres.»

Ainsi, vous ne voulez pas que votre hypothèque soit élevée au point qu'il vous reste très peu d'argent pour autre chose. Ils se marient. Ils remboursent ou tentent de rembourser leurs dettes, entre autres, leurs prêts d'étudiant. Ils épargnent le versement initial sur une hypothèque. Les taux hypothécaires viennent de baisser. Dans certaines régions, ils ont été très élevés comme en attestera plus tard mon collègue de Broadview—Greenwood.

Puis, tout à coup, le sort frappe sous forme d'accident ou de maladie. L'un des deux décède. Vous avez cotisé au Régime de pensions du Canada et vous êtes survivant. Comme la femme n'a pas d'enfants, elle n'a pas droit aux prestations d'un régime auquel elle a scrupuleusement cotisé tous les mois pendant des années.

À mon avis, c'est là une injustice. Comme je l'ai dit ce matin, la loi est de travers et il faut la modifier.

Songez à la veuve de 43 ans qui n'a pas de compte en banque. Comme elle n'a personne qui lui envoie de loin de gros chèques, elle fait tout ce qu'elle peut pour élever ses enfants et leur fournir les nécessités de la vie que beaucoup d'entre nous tiennent si souvent pour acquis.

Elle a deux ou trois enfants. Elle les aide à poursuivre leurs études, mais, à cause d'un oubli, ses prestations chutent. Certains députés diront: «Allons donc, elles passent de 215 à 170 $. Quarante-cinq dollars, ce n'est pas la mer à boire.»

Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, ce qu'on peut acheter avec 45 $ quand le revenu familial est limité.

Avec 45 $ par mois, on peut payer le téléphone. Étant donné les interventions de Bell Canada et de toutes les autres compagnies de téléphone, les tarifs ne diminuent pas, au contraire. Voilà pour une dépense.

Avec 45 $ par mois, on peut acheter le pain. Avec 45 $ par mois, on peut acheter le lait. Et on peut aussi, lorsqu'il fait froid, acheter une combinaison d'hiver pour un enfant qui va à l'école, qui peut vouloir participer avec les autres enfants à des activités dans la cour de l'école ou ailleurs.

On peut aussi payer des leçons de natation. On peut aussi, dans bien des cas, payer les frais de transport d'un enfant de moins de dix ans qui, après l'école, peut avoir à parcourir une grande distance pour rentrer chez lui ou par suite de circonstances spéciales, maladie dans la famille ou rendez-vous chez le dentiste.

Eh bien, cette somme d'argent, le gouvernement du Canada, par ce projet de loi, la refuse à cette personne.

Monsieur le Président, je vous dis, avec tout le respect que je vous dois, que c'est injuste, que cette loi n'est pas correcte. Le projet de loi C-39 aurait pu rectifier la situation. Il ne l'a pas fait.

Il ne s'agit pas d'un gros montant, mais pour les bénéficiaires du programme, c'est une somme appréciable. J'ai donné le chiffre de 45 $. Eh bien, 45 $, ça fait plus de 500 $ par année, voire presque 600 $. Ne parlons donc plus de lait et de pain, de combinaisons d'hiver et d'aide au transport; parlons plutôt d'autres choses.

Vous savez que nombre de Canadiens paient tous les mois ce qu'on appelle une facture d'électricité. Si vous habitez une région où la température fluctue beaucoup—je ne dis pas que celle de la capitale nationale ne fluctue pas ou qu'il n'y fasse pas froid—, vous pouvez participer à un programme et payer le même montant tous les mois. Même s'il fait très froid, vous ne payez que 45 $. Par contre, s'il fait très chaud, vous payez encore 45 $. Les gens ont ainsi de l'électricité et du chauffage. C'est très simple, ils ont de l'électricité. D'aucuns voudraient maintenant les en priver. Mais c'est un besoin essentiel. Et

nous n'avons pas rectifié cette erreur dans ce projet de loi.

Je vous le dis à tous, ce n'est pas correct. Nous devrions y remédier. J'espère que la secrétaire parlementaire respectera sa parole, ce dont je ne doute pas un seul instant, et que cette question sera signalée à l'attention des ministres de la Santé pour que soient apportées les modifications qui s'imposent.

Je soulève cette question parce que je pense qu'il est important que les députés et les auditeurs se rendent compte que nous traitons parfois de questions très techniques et de lois diverses qui influent sur d'autres lois.

• (1610)

Mon collègue du Nouveau Parti démocratique avait tout à fait raison lorsqu'il est intervenu aujourd'hui. Il n'était pas nécessairement d'accord avec moi, mais il avait raison au sujet de la réforme du régime de pensions. Il avait raison. Je pense que personne n'en doute. Certes, nous avons le devoir de hâter l'adoption d'une mesure telle que le projet de loi C-35 qui concerne pas moins de 90 lois fédérales et qui propose quantités d'amendements, principaux et corrélatifs. Il est très important que nous adoptions le projet de loi C-39 qui apportera de grands changements dans la vie des Canadiens.

Bon nombre d'organismes ont félicité le gouvernement d'avoir augmenté les primes versées par l'employeur et l'employé, afin de renflouer la caisse. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que ces modifications visant à corriger une erreur ont été apportées de bonne foi par nous et, espérons-le, par le gouvernement, et nous souhaitons qu'elles soient retenues à l'étape de la troisième lecture.

En terminant, monsieur le Président, j'espère que vous permettrez à mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, de continuer de participer au débat jusqu'à la fin. Toutefois, par votre entremise, je voudrais dire à la secrétaire parlementaire, qui a eu des mots gentils plus tôt aujourd'hui, que je souhaite qu'elle sera fidèle à son engagement et qu'elle transmettra les propositions que nous avons formulées aux ministres de la Santé et aux premiers ministres, afin de voir si nous ne pourrions pas trouver la volonté politique nécessaire pour introduire ce genre de changements que nous croyons importants en ce qu'ils vont aider les bénéficiaires de cette mesure législative et faciliter la mise en oeuvre des modifications que nous proposons.

J'espère, que la secrétaire parlementaire me communiquera la lettre qu'elle va envoyer aux premiers ministres. Je me contenterais du corps de la lettre. Je ne veux pas voir la formule de salutation, pas plus que la signature et les cases réservées aux différents ministres provinciaux. J'espère qu'elle aura l'amabilité d'envoyer une copie de cette lettre aux députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je vais utiliser le temps qu'il restait à mon collègue. Comme il l'a dit, nous félicitons le gouvernement pour avoir présenté ce projet de loi à la Chambre et avoir rajusté le cadre financier du Régime de pensions du Canada. C'est une chose que les personnes âgées du pays apprécieront. Je sais que dans ma propre circonscription, les 22 000 personnes âgées comptent sur la bonne gestion de ce régime national. Lorsqu'elles sauront que nous consacrons notre temps et notre énergie à assurer et maintenir la solvabilité de ce fonds, je suis sûr qu'elles en seront très heureuses, comme leurs concitoyens âgés de tout le pays.

Je veux parler d'une autre facette de ce même projet de loi, la pension versée aux invalides. J'en ai déjà parlé durant le débat en deuxième lecture, je pense, et j'en ai fait mention plus tôt aujourd'hui.

Je vais me répéter, parce que lorsqu'on est nouveau dans les rangs des députés, il y a des jours où l'on aime prendre la parole à la Chambre et être fier de soi.

Mais il y a d'autres jours où l'on se demande ce qu'on fait ici. Quelle perte de temps! J'ai l'impression que je serais beaucoup plus productif si je n'étais pas député.

En ce moment, si je prends le dossier que j'ai en main, j'ai l'impression de piétiner. Je m'occupe personnellement de ce cas depuis le 8 août. C'est un de mes électeurs qui l'a porté à mon attention. Il s'agit d'un ouvrier de ma circonscription, M. Baxevanis, qui a offert son aide à un voisin voulant refaire la toiture de sa maison. Il est monté sur le toit de cette maison, est tombé et s'est brisé une hanche, les jambes et les bras. Il a été chanceux, parce que la seule chose qu'il ne se soit pas brisée, c'est le cou.

Il a subi plus de 30 opérations majeures et est incapable de travailler depuis un peu moins de trois ans.

Voici un homme qui a contribué toute sa vie à l'économie de notre pays. Voici un homme qui s'est marié et qui a élevé trois beaux enfants. C'est dur pour quelqu'un qui a été actif toute sa vie de se trouver tout à coup invalide.

C'est dans ces moments-là que l'on compte sur l'aide du gouvernement fédéral et sur un programme comme celui des pensions d'invalidité.

La première lettre que j'ai reçue à ce sujet date du 23 mai 1990 et m'est venue d'un échevin du nom de Chris Korwin-Kuczynski. La première lettre que j'ai écrite à ce sujet remonte au 7 août. J'ai produit tous les documents exigés. J'ai envoyé lettre sur lettre. J'ai essayé d'obtenir des renseignements de Revenu Canada et je crois y être finalement parvenu—je dois vous dire que cela n'a pas été facile.

Mme Sparrow: Sa demande est-elle arrivée en retard?

M. Mills: Non, il n'a pas présenté sa demande en retard. Il a suivi la procédure normale et il a eu des difficultés à obtenir les documents pertinents du ministère du Revenu national; d'ailleurs, j'ai moi-même écrit au ministre et j'ai eu du mal à obtenir une réponse. En fait, un jour, mon collègue à mon bureau a fondamentalement perdu patience avec le ministère. Je n'ai jamais soulevé cette question durant la période des questions. Me voici maintenant à l'approche de Noël et cette affaire n'a pas encore été réglée.

Voilà le cas d'une homme qui est manifestement handicapé sur le plan physique; toute personne sensée peut s'en rendre compte. Il ne pourra jamais plus être un homme de métier. Heureusement que la collectivité lui est venue en aide, à l'instar de sa famille, ce qui lui a permis de garder sa maison et de nourrir et d'habiller décemment ses enfants, afin qu'ils puissent continuer à mener une vie normale.

Je soulève cette question dans cette enceinte pour une raison. Je ne crois pas que les fonctionnaires compétents veuillent délibérément retarder au maximum le traitement de la demande en question. Je n'accuserai jamais un fonctionnaire de mauvaise volonté.

• (1620)

Nous sommes tout simplement inefficaces. Si la même chose se produisait dans le secteur privé, si nous traitions un client de cette façon, nous ferions rapidement faillite. Il n'est pas surprenant que parfois, nos électeurs, les Canadiens, se demandent ce que nous faisons ici. Je tiens à dire humblement que ce cas me fait sentir tout à fait inutile. En fait, je ne suis même pas en mesure de faire bouger un ministère au sujet d'une affaire importante qui touche la politique sociale fondamentale du Canada. Il ne s'agit pas d'un homme qui essaie de s'enrichir rapidement aux dépens du Trésor public. Sa demande est tout à fait légitime.

Je crains fort qu'il y ait dans tout le pays bien d'autres cas de ce genre où on ne respecte pas l'esprit de ce projet de loi.

Comme je l'ai dit tout à l'heure à la secrétaire parlementaire pour qui j'ai beaucoup de respect, elle est une personne laborieuse et efficace. Ainsi, je m'adresse à elle et je la supplie de se mettre en rapport avec les fonctionnaires compétents, pas pour trouver les raisons des retards dans cette affaire, mais plutôt pour chercher des moyens de respecter l'esprit de la loi dans des cas comme celui de la famille Baxevanis.

Le gouvernement n'est pas là pour aider les nantis, mais les gens défavorisés. Une des raisons pour lesquelles j'étais heureux aujourd'hui de me pencher sur ce projet de loi au sujet de la réforme des pensions, c'est parce qu'en général, il s'agit là d'un projet de loi qui tend à aider beaucoup de gens dans notre collectivité qui, de temps à autre, sont désavantagés. J'implore le gouvernement d'essayer de faire en sorte que la fonction publique fédérale administre de façon plus efficace la loi que nous sommes sur le point d'adopter.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Dans la soirée de lundi dernier, j'ai représenté mon parti au sein du comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-39. Je dois dire que cela a été une expérience édifiante. Pourquoi? Parce que des députés de tous les partis ont écouté des témoins qui représen-

taient les personnes handicapées et, à mon avis, ils ont tous été émus par ces témoignages.

Non seulement nous avons été émus, mais nous avons tous été incités à passer à l'action. En quatre heures et demie, nous étions d'accord pour dire que les dispositions du RPC qui concernent l'invalidité étaient insatisfaisantes.

Je présume que nous pourrions nous demander: que fait réellement ce projet de loi?

Il augmente de 35 $ par mois les prestations versées aux enfants de cotisants au RPC qui décèdent ou qui souffrent d'une invalidité. Tous les prestataires bénéficieraient de cette hausse en janvier 1992, après que les rajustements habituels au coût de la vie seraient apportés aux paiements actuels de 113 $ par mois.

Ainsi, en janvier 1992, la prestation serait de 154,54 $. Nous parlons d'une hausse de 35 $ par mois pour les enfants de personnes handicapées. S'agit-il réellement de 35 $ par mois?

Je crois que je poserai ces questions à la Chambre. Pouvons-nous nous attendre à ce que les provinces, les sociétés d'assurances privées ou d'autres intervenants réduisent leurs prestations de 35 $ par mois à compter de janvier 1992? Si tel est le cas, quel avantage réel en tireraient les Canadiens qui souffrent d'une invalidité? Comment peut-on s'assurer que le projet de loi C-39 soit avantageux pour les Canadiens handicapés et qu'il ne vise pas uniquement à subventionner les sociétés d'assurances privées ou les provinces?

Effectivement, j'avais raison. L'actuaire et les fonctionnaires du ministère m'ont dit que si les provinces décidaient de riposter, elles pourraient réduire leurs prestations du même montant. Une compagnie d'assurances privées qui assure un prestataire pourrait faire la même chose si une clause l'y autorisait.

Nous avons donc ici un projet de loi qui subventionne peut-être d'autres fournisseurs de prestation. Vraiment, c'est un peu décevant. Le ministère estime que 170 000 enfants auront droit à cette prestation plus élevée. Chacun de ces 170 000 enfants touchera les prestations. Nous savons cela, si les provinces y consentent.

Mais les gens devraient savoir que cette augmentation risque d'être neutralisée. Je surveillerai certainement ce qui se passe dans ma province, la Colombie-Britannique, pour m'assurer qu'elle ne le sera pas. Je suis certain qu'elle ne le sera pas.

Je voudrais aller un peu plus profond dans ce projet de loi, si vous le permettez, monsieur le Président. Je voudrais me reporter aux *Règles relatives au caractère récent et à la rétroactivité pour les prestations d'invalidité*, un rapport présenté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social par le Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada en mai 1990.

Au comité nous avons eu des représentants de groupes d'handicapés. Un des témoins était un homme en fauteuil roulant. Il a deux enfants et il reçoit 785 $ par mois pour payer son loyer, entretenir sa maison et nourrir ses enfants. Il m'a dit au comité que ses deux fils ne pouvaient pas jouer au hockey, parce qu'il ne pouvait pas leur acheter d'équipement.

Il ne peut pas non plus essayer de se recycler, même s'il en était capable, dans l'espoir de mener une vie active. Il ne peut pas prendre un emploi à temps partiel, car alors il ne serait plus considéré comme invalide. Quel genre de loi avons-nous si elle permet qu'une personne soit classée invalide pour le reste de sa vie? Il n'y a absolument aucune incitation à essayer de se recycler ou de s'instruire.

On nous a dit au comité que dans certaines provinces il y avait des projets pilotes. Il y en a un en Colombie-Britannique et un en Ontario où c'est possible, à titre expérimental.

J'ai été directement concerné par le système de détermination de l'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Il y avait un jeune garçon qui jouait au hockey avec mon fils, et je le connaissais. Il s'est marié et a eu deux enfants. À 28 ans, il s'est alors trouvé dans un accident. Des grumes sont tombées d'un camion et l'ont écrasé au point où il était littéralement immobilisé.

• (1630)

Lorsqu'on l'a envoyé à Vancouver, par train de passagers, il a fallu entrer la civière par une fenêtre. On a demandé mon aide parce que sa femme et ses enfants ne savaient pas où aller et cherchaient à obtenir une pension d'invalidité. On lui a refusé. Il s'est alors adressé à la Commission d'appel des pensions. Je suis allé assister à l'audition de l'appel. Pour cela, le gouvernement nomme quelqu'un, dans le cas présent c'était un fonctionnaire fédéral, une autre personne est nommée pour représenter l'appelant et un juge indépendant entend la cause et prépare un rapport.

Il a gagné son appel. Depuis cette époque, son état s'est amélioré considérablement. Mais s'il tentait de se recycler ou de trouver un moyen quelconque de décrocher un emploi à temps partiel afin de pouvoir réintégrer le marché du travail, il perdrait sa pension d'invalidité.

À l'époque où nous vivons, avec les technologies modernes qui existent, nous ne devrions pas et nous ne devons pas permettre que des lois fassent ainsi obstacle

aux gens qui pourraient se recycler et réintégrer le marché du travail.

Je veux maintenant aborder, comme je l'ai dit, le rapport du ministère de la Santé. Des données ont été consignées, des études ont été faites et des personnes ont été nommées. En août, le président du Comité consultatif du Régime de pensions du Canada a reçu une lettre de l'honorable Perrin Beatty, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans laquelle il exprimait des réserves concernant les dispositions du Régime de pensions du Canada qui régissent l'admissibilité aux prestations d'invalidité. Le ministre a notamment demandé que le conseil examine les dispositions actuelles sur le caractère récent et la rétroactivité afin de déterminer si des changements s'imposent.

Après avoir consulté le comité sur la question de la rétroactivité, il a déclaré que le plan prévoyait également que nul ne devait être considéré comme étant invalide plus tôt que 15 mois avant le mois où il a présenté sa demande de prestations d'invalidité. Des représentants du ministère ont indiqué qu'il serait très difficile, dans bon nombre de cas, d'établir le moment exact où l'invalidité a commencé si la période de rétroactivité dépassait 15 mois.

Nous avons étudié divers cas. En fait, les chiffres révèlent que 5 ou 6 p. 100 des requérants qui ont cotisé au Régime de pensions du Canada sont inadmissibles parce qu'ils n'ont pas présenté leur demande dans le délai requis. Ces gens ont cotisé à un régime de pensions mais, parce qu'ils pensaient se rétablir ou peut-être parce qu'ils recevaient des prestations d'assurance-chômage ou d'une autre source, ils n'ont pas présenté de demande. Or, ils apprennent tout à coup que le Régime de pensions du Canada prévoit une pension d'invalidité. Enfin, ils présentent une demande et on leur répond: «C'est regrettable, mais vous n'êtes plus admissible maintenant.» Si une personne est invalide, si elle a droit à des prestations et si elle ne présente pas une demande dans le délai requis, il est clair que le ministère a réalisé des économies, car pendant qu'elle ne réclamait rien, le ministre ne lui versait pas d'argent.

Des dispositions protègent le régime, car elles ne prévoient qu'une rétroactivité d'une année. Si une personne devient invalide en 1980 et si, en 1990, elle présente une demande en faisant valoir qu'elle a cotisé au régime et qu'elle peut prouver son invalidité, le régime devrait être rédigé de telle façon qu'on l'informe de cette rétroactivité: «Bien sûr, vous avez droit à des prestations parce que vous avez cotisé, mais ce ne sera que pour la période de rétroactivité d'une année.»

Or, le régime ne fonctionne pas ainsi. Bien des Canadiens restent dans l'ignorance parce qu'ils n'ont pas de représentants syndicaux qui leur indiquent l'existence de ces dispositions.

Le Régime de pensions du Canada n'a pas vraiment fourni ce genre de renseignements sur les pensions d'invalidité. Nous avons interrogé des fonctionnaires à cet égard. Il est clair que la loi régissant le Régime de pensions du Canada doit être modifiée. En présentant ce projet de loi C-39, le gouvernement ne s'attaque qu'à une très petite partie du régime, mais nous allons l'appuyer. Nous l'appuierons parce qu'il s'agit d'une amélioration.

Cependant, je ne voudrais pas laisser l'impression que nous avons accompli notre devoir. Il reste tout un travail à faire.

Les libéraux nous ont entretenus, entre autres, des difficultés relatives à l'invalidité. Je me demande bien où ils étaient entre 1966 et 1984. Les choses qui se passent maintenant se passaient déjà pendant cette période. Vous auriez pu prendre cette loi pour essayer de la modifier, mais vous ne l'avez pas fait.

J'espère que nous retrouverons l'atmosphère qui régnait pendant les audiences du comité législatif et la compassion qui émanait de tous les côtés de la Chambre afin de pouvoir nous réunir en comité et commencer à examiner toute la Loi sur le Régime de pensions du Canada et pas seulement quelques-unes de ses dispositions.

En effet, d'autres aspects du Régime de pensions du Canada donnent lieu à de graves problèmes. Je me rappelle que plusieurs personnes ont reçu, avec leur pension d'invalidité, un chèque avec effet rétroactif de 17 000 $, 18 000 $ ou 20 000 $ sans savoir que cette somme était imposable. On ne leur avait pas dit que ce montant était imposable. À la fin de l'année, ces gens avaient dépensé leur argent. Quand on est handicapé et qu'on a de ces problèmes, Dieu sait combien de temps il faut attendre pour recevoir un chèque de rappel alors qu'on a besoin d'argent. Ils ont donc dépensé cet argent pour apprendre, à la fin d'avril, qu'ils devaient payer de l'impôt sur cette somme. Là aussi, c'est un problème.

J'ai appris des gens du ministère que certains changements seront apportés à l'impôt sur le revenu et que cet impôt sera retenu à la source. Je m'en réjouis. Je suis très heureux également, tout comme les autres députés, de la collaboration dont font preuve les employés et les chefs

de ce ministère. Ils se rendent compte de l'importance du projet de loi et des injustices qu'il y a dans le régime.

Je voudrais parler également des demandes présentées en retard. Là encore, beaucoup de gens n'obtiennent pas le genre d'aide qu'ils devraient recevoir à cause d'une lacune du système. Nous n'avons pas de statistiques sur le nombre de demandes reçues trop tard. Toutefois, les fonctionnaires du ministère ont indiqué que de 5,5 à 6 p. 100 des personnes qui font une demande de prestations voient celle-ci rejetée parce qu'elle n'ont pas de gains cotisables. Ce n'est pas la seule raison. C'est aussi parce que la demande est présentée en retard. C'est ce que je constate dans beaucoup de cas. La personne ne savait pas qu'elle avait droit à des prestations au titre du Régime de pensions du Canada, et n'a donc pas fait de demande. Quand elle en fait une, on lui répond qu'il est trop tard et qu'elle n'y a plus droit.

Que le gouvernement décide ou non de modifier la définition du terme invalidité ou d'étendre au RPC ses programmes d'enseignement, de formation ou de recyclage, je pense que des changements sont nécessaires. J'espère que le ministre étudie attentivement le rapport du comité pour voir dans quelle mesure ces propositions sont appuyées par les différents partis. Je ne saurais trop insister sur ce point.

Comme l'ont indiqué les témoins, ces personnes ne veulent pas rester chez elles à ne rien faire et aimeraient avoir la possibilité de se recycler ou de faire un travail très simple. Mais dans ce cas, elles risquent de perdre leur pension.

Il est un autre problème qui inquiète peut-être encore plus chacune des personnes qui cotisent au Régime de pensions. Celui du financement.

• (1640)

L'actuaire a comparu devant notre comité dix minutes avant de présenter son rapport au leader parlementaire du gouvernement de façon à pouvoir venir nous faire part de ses préoccupations.

Les graphiques qu'il présente révèlent de sérieux problèmes. Comme il l'a indiqué, le financement du Régime de pensions du Canada a besoin d'être examiné très soigneusement. De même le financement de notre régime d'assurance-maladie, de nos programmes d'assistance sociale, et de notre programme de la sécurité de la vieillesse. Car tout se rapporte à ça. Le vieillissement de la population, les changements des limites d'âge au sein de la population active, les changements dans la population active et le montant d'argent qui va au Régime de pensions du Canada. D'ici l'an 2021, nos jeunes devront prendre des décisions extrêmement graves.

Donc, nous avons environ 20 ans pour faire le travail. J'exhorte le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-être social à convoquer le comité pour que nous puissions commencer—je ne veux pas dire immédiatement, je veux dire qu'il faudrait reconvoquer le comité pour qu'il examine d'un bout à l'autre la loi sur le Régime de pensions du Canada et fasse un travail constructif.

Nous savons tous quels sont les problèmes. Nous savons que nous devons suivre certaines règles de procédure, mais le comité pourrait commencer immédiatement à examiner le Régime de pensions en s'attachant tout particulièrement aux problèmes. On pourrait amorcer le dialogue avec les provinces, puis, au moment opportun, présenter les modifications voulues au Régime de pensions. Discutons des nouvelles techniques, prévoyons un recyclage, permettons aux travailleurs invalides de retourner sur le marché du travail dans la mesure de leurs capacités.

J'ai beaucoup aimé travailler au sein de ce comité. J'ai trouvé les témoins entendus, dont l'actuaire, très compétents et j'ai apprécié la qualité des renseignements reçus. Mais je pense que nous ne devons pas en rester là; continuons l'utile travail amorcé.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Débat? Avant d'accorder la parole au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, j'ai le devoir, en vertu de l'article 38 du Règlement. . .

[*Français*]

—de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Le racisme; l'honorable députée de South West Nova—La Défense nationale; l'honorable député de Gatineau—La Lièvre—L'agriculture; l'honorable député de Trinity—Spadina—L'immigration; l'honorable député de Stormont—Dundas—Les achats aux États-Unis.

[*Traduction*]

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de prendre à nouveau la parole sur ce projet de loi. Le C-39 en est maintenant à la troisième lecture et j'aimerais dire que je suis, bien entendu, en faveur de l'ensemble de ses dispositions. J'estime que c'est une grosse amélioration par rapport à ce que nous avions avant. Les prestations aux enfants sont améliorées et les modalités de financement du Régime de pensions du Canada assurent qu'il restera solvable; ce sont là deux modifications fondamentales d'importance.

Je ne peux cependant pas taire la déception que me cause ce qui n'est pas dans ce projet de loi et qui aurait sans doute dû y être. J'aimerais qu'on en prenne note pour qu'on en tienne compte la prochaine fois. Ce qui me chiffonne le plus, c'est la situation dans laquelle se trouvent ces Canadiens qui, par leurs salaires ou leur travail, ont contribué pendant des années au Régime de pensions du Canada et qui doivent quitter leur emploi à la suite d'une invalidité et qui, parce qu'ils ignoraient l'existence de la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada, font leur demande trop tard.

Et quand ils finissent par la faire après avoir appris qu'ils avaient droit à une pension d'invalidité, patatras! Trop tard. À l'heure actuelle, il faut qu'ils aient cotisé deux des trois dernières années ou cinq des dix dernières années.

J'aimerais donner à nouveau en exemple le cas classique de M^me^ Donna Sinclair de Swift Current, Saskatchewan, d'où je viens. Elle a cotisé au Régime de pensions du Canada, en fonction de son salaire, depuis les débuts du RPC en 1966 jusqu'en 1978. Elle y a cotisé pendant 11 de ces 13 années. Elle ignorait l'existence de cette pension. Elle a été frappée d'invalidité et a dû quitter son emploi, et ce n'est qu'en 1987 qu'elle a fait sa demande. En partant de cette date-là pour faire les calculs, on a découvert naturellement qu'elle n'avait pas suffisamment d'années de cotisation, bien qu'elle ait cotisé 11 ans sur 13 quand elle travaillait et jusqu'au moment de son invalidité. Je crois que c'est une injustice regrettable.

On peut y remédier en partie grâce à l'adoption au début de la semaine du projet de loi C-280 d'initiative parlementaire qui a été proposé par mon collègue de Don Valley-Est. Ce projet de loi aurait pour objet essentiellement de changer les critères d'admissibilité pour les personnes qui ont cotisé pendant au moins un tiers des années de la période de contribution.

Si ce projet de loi est approuvé par assez de provinces représentant une proportion suffisante de population, alors il se pourrait que des personnes comme M^me^ Sinclair aient droit à une pension. Il va falloir attendre pour voir ce qui va se passer.

Je suis déçu parce que la Chambre s'est engagée, je crois, en 1988 et 1989 à examiner le problème en question et à en débattre à de prochaines discussions fédérales-provinciales au sujet des modifications à apporter au Régime de pensions du Canada.

Malheureusement, en dépit de cet engagement, cela ne s'est manifestement pas produit. Je fais à nouveau remarquer qu'on s'y était engagé. Cependant, je crois vraiment que cette fois-ci on va prendre des mesures. Le secrétaire parlementaire a dit que le ministre envoie des lettres à ses homologues provinciaux à propos du problème en question et que des copies seront mises à la disposition de la Chambre et du comité concerné. On ne peut qu'espérer que la prochaine fois ce sujet sera discuté.

Je voudrais au moins féliciter le secrétaire parlementaire et le ministre pour avoir pris cette initiative à ce stade. Comme un grand nombre de Canadiens handicapés sans doute, je trouve regrettable que cette mesure n'ait pas été prise plus tôt.

Je voudrais simplement déclarer à nouveau que je suis en faveur du Régime de pensions du Canada qui est contenu dans le projet de loi C-39, mais que je voudrais certes qu'on y apporte des améliorations. J'espère vraiment que les provinces jugeront bon d'approuver les mesures contenues dans le projet de loi C-280 qui a été adopté à la Chambre au début de la semaine. Il me tarde qu'on fasse une certaine mise au point du projet de loi dans l'avenir car il concerne le sort de ces Canadiens handicapés qui demandent les prestations trop tard et se les voient refuser naturellement parce que leur période d'admissibilité est expirée.

Je voudrais maintenant conclure mes remarques. Je serais heureux de répondre aux questions que les députés voudront peut-être poser.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'ai écouté tous les grands orateurs qui ont exprimé leur point de vue sur cette question avant moi aujourd'hui et, du train où vont les choses, je me demande bien dans quel état en fin de compte va se trouver notre beau Régime de pensions du Canada.

• (1650)

Je me demande, et je pose la question à la Chambre, si nous aurons un meilleur programme à offrir à nos compatriotes ou, au contraire, un programme qui avec le temps ne saura plus répondre à leurs attentes.

On prétend que, pour ne pas léguer aux prochaines générations de Canadiens le fardeau de la dette actuelle, il faut payer plus cher dès aujourd'hui. Or, si les fonds nécessaires ne sont pas fournis aujourd'hui, car il ne faut pas oublier qu'on est encore en pleine récession, un grand nombre d'emplois continuent de disparaître et il faudra recycler les travailleurs qui ne sont pas sur le marché du travail à l'heure actuelle. C'est également l'occasion de penser à ces gens qu'on licencie à 50 ou à 55 ans.

Parlons franchement. Ces gens ne peuvent pas se recycler et réintégrer le marché du travail. Ils ne pourront donc plus cotiser au Régime de pensions du Canada. Ces lois dont on a parlé, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, sont trois lois très importantes qui sont au centre de notre filet de sécurité sociale depuis de nombreuses années.

Nous avons promis de toujours nous occuper de nos jeunes, de nos vieux et de nos invalides quand ils seront aux prises avec des difficultés. Je veux citer encore une fois, comme je l'ai déjà fait ici, les paroles que prononçait le regretté et éminent sénateur Hubert Humphrey en déclarant qu'on «juge la valeur morale d'un gouvernement à la façon dont il traite ceux qui sont à l'aube de leur vie, les enfants, ceux qui sont au crépuscule de leur vie, les vieillards, et ceux qui sont dans les zones grises de la vie, les malades, les nécessiteux et les invalides».

C'est un principe dont nous devons tenir compte alors que nous nous apprêtons aujourd'hui à apporter des amendements au projet de loi. Est-ce que nous nous y préparons adéquatement en tant que députés et cotisants, est-ce qu'à titre de gardiens de cette caisse de retraite, nous nous soucions vraiment des intérêts des hommes et des femmes de notre société, ou ne sommes-nous pas en train de chercher une autre façon, une façon mesquine, de soumettre les contribuables à une autre ponction fiscale? Je vous le dis, monsieur le Président, s'il s'agit d'une autre ponction fiscale, nous avons tort.

Je crois de tout coeur au Régime de pensions du Canada et j'ai appuyé sans réserve tout ce qui pouvait faire augmenter les pensions et les prestations pour les Canadiens. Ce Régime de pensions est l'une des lois les plus formidables jamais présentées au Canada. Je me demande si ce que nous faisons est bien. Sommes-nous sincères? Allons-nous vraiment améliorer ce régime? Prenons-nous vraiment sa défense à la Chambre?

Il s'agit d'un régime contributif dont les fonds proviennent des cotisations versées par les employeurs, les employés et les travailleurs indépendants, ainsi que des intérêts qui s'accumulent au fil des années. Pour de nombreux Canadiens, ce régime de pensions est le seul qu'ils ont ou qu'ils auront jamais. Ils n'ont pas la chance de travailler pour une compagnie ou une administration gouvernementale où ils pourraient cotiser à un autre régime. Plus tard, ils recevront donc la pension du RPC, et il est à espérer qu'ils pourront avoir une pension de sécurité de la vieillesse en plus.

Dans tout ce débat d'hier et d'aujourd'hui, je me demande vraiment si nous faisons tout ce que nous pouvons en tant que législateurs. Veillons-nous à ce que ce régime de pensions existe encore pour les jeunes qui grandissent, ceux qui n'ont même pas encore joint les rangs de la population active?

Nous devons veiller à ce que ce régime continue de faire l'envie du reste du monde; nous le devons aux Canadiens. Je ne voudrais pas être de ceux qui auraient contribué à affaiblir ce régime.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard pour son excellent exposé.

En discutant aujourd'hui du projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, mon collègue a parlé assez éloquemment de certains aspects de cette mesure législative. Mais je voudrais lui demander s'il pourrait nous parler un peu de certains cas survenus dans sa circonscription, de certaines des difficultés que des gens de sa circonscription peuvent avoir eues à obtenir leur pension et à joindre les deux bouts.

D'après certains rapports comme celui du Conseil national du Bien-être, il semble par exemple qu'une personne âgée célibataire touchant la pension maximum du RPC et de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti recevait en 1989 environ 12 217 $ par an, ce qui, dans une ville comme Ottawa, représente au mieux à peu près 200 $ de plus que le seuil de la pauvreté. Dans une ville comme la mienne, Ottawa, le maximum

qu'une personne âgée peut recevoir serait donc à peu près à la limite du seuil de la pauvreté.

Je me demande si mon collègue peut nous dire comment la situation se présente à l'Île-du-Prince-Édouard et à quelles sortes de problèmes sont confrontés les personnes âgées de l'île.

M. Proud: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour les observations qu'il a faites et la question qu'il m'a posée.

Comme la plupart des députés, je me demande si ces régimes de pension sont adéquats. Comme je l'ai signalé il y a quelques instants, les personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie sont incapables aujourd'hui de cotiser à un autre régime de retraite privé. Elles ne peuvent donc compter que sur ce régime de pension et sur la pension de la sécurité de la vieillesse pour payer leur loyer, leur épicerie et les autres frais de subsistance.

Je trouve cela très malheureux. À mon avis, nous, les parlementaires, devons constamment faire preuve de vigilance, afin de toujours avoir à coeur les intérêts de tous les Canadiens quand nous modifions ce genre de lois. Un jour, j'espère que tous les Canadiens, y compris les jeunes, auront l'occasion de cotiser aux régimes de pensions ou que le régime de pensions dont nous parlons aujourd'hui suffira à faire vivre les gens qui auront atteint un âge où ils ne peuvent plus ou ne veulent plus travailler, où ils veulent pouvoir se retirer dans la dignité.

Cette responsabilité incombe à de nombreuses organisations au pays, de même qu'au gouvernement. Il est malheureux qu'un grand nombre de personnes âgées se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile. Je connais des gens, dans ma circonscription, qui ont pris leur retraite. Bon nombre d'entre eux travaillaient auparavant pour des sociétés d'État du gouvernement fédéral. Au moment où ils ont pris leur retraite dans les années 1970, ils touchaient une pension de 500 $ et ils reçoivent encore ce montant de nos jours. C'est très peu pour subvenir à leurs besoins.

Il faut procéder à une réforme complète des pensions afin que nos jeunes ne soient pas aux prises avec les mêmes problèmes.

L'autre question portait sur les gens qui viennent me rencontrer à mon bureau pour me parler du Régime de pensions du Canada. Je suis persuadé que vous en voyez, vous aussi, des gens comme eux à votre bureau. Naturellement, l'admissibilité aux prestations d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada est l'un des grands problèmes dont ils me font part. Il est à espérer que ces changements accéléreront le processus. Il semble que tous ceux que j'ai rencontrés ont le même problème: incapables de travailler, sans source de revenu, ils font une demande pour recevoir des prestations du Régime de pensions du Canada et leur requête est toujours rejetée. Il y a sûrement une façon de corriger la situation et de rendre les prestations d'invalidité plus accessibles. Je ne dis pas qu'il faut verser des prestations à ceux qui n'y ont pas droit et je suis certain que ceux-là ne présentent pas de demandes, mais les personnes à qui j'en ai parlé m'ont dit que, de façon générale, il semble que ceux qui présentent une demande pour la première fois essuient un refus. Ils en appellent de la décision, essuient souvent un refus au deuxième palier et finissent par y avoir droit.

• (1700)

Comme l'ont dit de nombreux députés qui ont pris la parole aujourd'hui, il faut accélérer le processus, et ceux qui traitent les demandes doivent se conformer à la loi. À mon avis, à titre de législateurs, nous devons pouvoir modifier les lois de manière qu'on laisse au demandeur le bénéfice du doute, qu'il ait la possibilité de toucher des prestations et qu'il sache qu'il ne perdra pas sa maison ou son appartement parce qu'il est incapable de payer le loyer. Ce sont là des aspects que nous devons absolument prendre en considération.

Je reviens aux questions qui ont été posées au sujet des montants versés. Il n'y a certainement pas suffisamment de fonds et il n'y en aura jamais assez. Je suis un grand défenseur des régimes de pensions et je crois que tout le monde devrait pouvoir cotiser à ce type de régime. À titre de législateurs, nous devrions faire du Régime de pensions du Canada un régime beaucoup plus lucratif. À mon avis, les Canadiens seraient disposés à verser des cotisations plus élevées pour toucher une pension plus généreuse au bout du compte.

C'est difficile de faire comprendre cela aux jeunes. J'ai vu, il y a deux ou trois ans, une société qui a dit à ses employés: «Vous avez le choix cette année entre abaisser l'âge d'admissibilité ou indexer les pensions.» Évidemment, beaucoup de jeunes gens ont dit: «Eh bien, nous ne tenons pas vraiment à abaisser l'âge auquel nous pouvons prendre notre retraite.» Ce sont des décisions qu'on regrette souvent plus tard. Il y a des gens qui voudraient bien avoir cette indexation aujourd'hui, mais ils ne l'ont pas et c'est malheureux.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que nous passions à l'étude des initiatives parlementaires, je dois dire que le député de The Battlefords—Meadow Lake, M. Taylor, m'a avisé par écrit qu'il sera incapable de présenter sa motion durant l'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires le vendredi 29 novembre 1991. Il n'a pas été possible d'organiser un échange de

positions sur la liste de priorité, conformément à l'alinéa 94(2)*a*) du Règlement.

Par conséquent, je demande aux greffiers au Bureau de placer cette motion au bas de la liste de priorité. Conformément à l'alinéa 94(2)*b*) du Règlement, l'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires sera alors suspendue, et la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant cette heure.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Murphy (Churchill) propose: Que le projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (dépenses d'élection), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter ce projet de loi à la Chambre des communes. C'est la première fois que je présente cette mesure législative, bien que je me sois occupé de projets de loi semblables dans le passé.

Ce projet de loi vise à clarifier la définition de l'expression «dépenses d'élection» en ce qui a trait aux frais engagés par les candidats individuels et les partis politiques durant une élection.

Les députés qui étaient ici avant les élections de 1988 se souviendront qu'un comité de la Chambre des communes avait examiné les dépenses d'élection du ministre Marcel Masse lors de la campagne électorale de 1984. Nous avions tous été consternés d'apprendre que Élections Canada avait jugé qu'une grande partie des frais engagés lors de cette campagne ne devaient pas être inclus dans les dépenses d'élection. En vertu d'une nouvelle définition, ces frais étaient des dépenses de campagne et n'étaient pas visés par les restrictions renfermées dans les dispositions législatives adoptées au début des années 1970. En d'autres mots, le fait de dépenser de l'argent dans certains secteurs a permis à ce candidat de dépenser beaucoup d'argent durant sa campagne sans vraiment avoir à tenir compte des limites prévues dans la loi.

En raison de cette échappatoire, un certain nombre de candidats ont fait des dépenses dans ces secteurs en 1988. Selon nous, cette situation n'est pas juste.

Les mesures législatives adoptées par la Chambre des communes il y a près de 20 ans ont constitué la loi du pays au cours de cette période. Ces mesures prévoient expressément une limite quant au montant d'argent qui peut être dépensé par un candidat dans sa circonscription, et à l'échelle fédérale, dans le cadre d'une campagne électorale.

Je sais qu'une commission royale a été créée et chargée d'examiner cette question. Je suis toutefois préoccupé, étant donné que cette commission royale, comme les commissions royales ont eu tendance à le faire dans le passé, n'a pas présenté son rapport à la date prévue. Il ne semble pas que la commission déposera son rapport avant le mois de janvier.

Même en faisant preuve de la meilleure volonté possible à la Chambre, et en dépit de l'approche tout à fait neutre de la commission royale, rien ne garantit qu'une ébauche de projet de loi ou une mesure législative faisant suite aux recommandations de la commission royale sera prête à temps pour les prochaines élections fédérales.

Traditionnellement, il s'écoule une année après l'adoption d'une loi électorale par la Chambre avant que nous n'appliquions celle-ci. En 1974, des élections ont été tenues en vertu de l'ancienne loi, même si la Chambre des communes et le Sénat avaient adopté de nouvelles dispositions législatives.

Il en a été ainsi parce que les dispositions législatives antérieures à la campagne de 1974 n'ont pas été adoptées assez rapidement pour permettre la mise en place des mécanismes pertinents. Ce que je crains, c'est que, même si, malgré toutes les autres choses qu'elle a à faire, la commission royale parvient à définir clairement les dépenses d'élection, la Chambre des communes ne puisse pas adopter la nouvelle loi à temps pour les prochaines élections fédérales.

J'essaie d'envisager ce projet de loi sans esprit de parti. Il s'inspire de la loi ontarienne qui, ayant été adoptée avant l'élection de Bob Rae, n'est évidemment pas l'oeuvre du Nouveau Parti démocratique.

M. Milliken: Cela n'a pas nui. Je suis certain que. . .

M. Murphy: Si cela peut rassurer le député du Parti libéral, oui, la loi ontarienne, qui est en place depuis un certain temps, a été adoptée avec le consentement de tous les partis.

En somme, j'ai modifié cette loi pour l'adapter à la situation fédérale et j'y ai ajouté quelques catégories lorsque des éclaircissements me paraissaient s'imposer.

Au fond, nous disons que doivent être considérés comme dépenses d'élection tous les frais, y compris ceux reliés aux sondages d'opinion, supportés ou engagés dans le but de favoriser ou de contrecarrer directement ou indirectement durant une élection, «un parti enregistré en particulier ou l'élection d'un candidat en particulier».

J'ai énuméré huit exceptions dont tous les députés conviendraient s'ils avaient lu le projet de loi avant de prendre la parole.

Il s'agit de choses comme les honoraires de vérification et de comptabilité. Nous convenons tous que ces frais ne doivent pas être considérés comme des dépenses d'élection parce que, en vertu de la Loi électorale, il faut les payer pour que nos livres soient en ordre.

Les frais supportés pour la tenue d'une réunion-bénéfice; les frais supportés pour des fêtes ou des activités publicitaires postérieures aux élections, le plus souvent pour des notes de remerciement; les frais de location de bureaux ou de matériel pour une période postérieure à la fermeture des bureaux de scrutin; le dépôt versé par le candidat au moment de sa présentation—ce sont certains éléments qui devraient être exclus de la définition des dépenses d'élections.

Pour que ce soit juste envers tous les partis et tous les candidats, tout le reste devrait être compris dans les dépenses d'élections. Ainsi, il revient à chaque parti et à chaque candidat de décider comment ils veulent dépenser leur argent. Il n'y aurait pas de catégories de dépenses créées artificiellement parce que tels frais sont en quelque sorte exemptés en vertu de la loi. Nous voulons que tous soient traités également. Si je décide de consacrer plus d'argent à la sollicitation et moins aux messages radiophoniques, c'est tout à fait admissible. C'est une décision qui relève de moi et de mon équipe.

• (1710)

Ceux qui sont à la Chambre depuis un certain temps s'apercevront qu'il y a quelque chose de nouveau dans le fait d'inclure les sondages d'opinion. Actuellement, malgré que chacun des partis politiques ait dépensé des centaines de milliers de dollars en sondages d'opinion, au cours des campagnes électorales, ce n'est pas une dépense admissible au titre des dépenses électorales.

Monsieur le Président, je pense qu'une définition qui exclut l'une des principales dépenses électorales d'un parti, quel qu'il soit, est de toute évidence une définition inadéquate, qui ne reflète pas la réalité politique de notre époque. Je pense que nous pourrions tous prouver que, sans les élections, cet argent n'aurait pas été dépensé. On pourrait parier que la maison Decima, pour les conservateurs, ou les autres maisons de sondages politiques engagées par les autres partis, ne feraient pas des sondages quotidiens sans que le processus électoral ait été mis en branle.

Nous savons, et c'est malheureux jusqu'à un certain point, que les partis ont modifié leur message, modifié la cible de leur publicité et changé l'itinéraire de leur chef sur la foi des résultats de sondages. Malheureusement pour certains, ils ont même fondamentalement changé leurs politiques à la suite de sondages.

Le fait d'exclure les frais de sondage et de dire que ce ne sont pas des dépenses électorales équivaut donc à rester complètement aveugle à la réalité d'aujourd'hui.

Je serais le premier à dire que ce projet de loi n'est peut-être pas parfait. Mais je demanderais aux députés présents dans cette enceinte, puisque c'est l'heure réservée aux initiatives parlementaires, d'examiner la mesure législative, puis de la renvoyer à un comité législatif. En effet, ce n'est pas le genre de projet de loi qui se prête à un vote automatique. Pour cela, il faut que tous les députés soient d'accord. Toutefois, nous ne disons pas qu'il faut adopter cette mesure législative, qu'elle ne peut être amendée ou qu'elle doit être renvoyée à la Chambre pour la troisième lecture.

Ce que nous souhaitons précisément, c'est que les députés libéraux, les députés conservateurs ainsi que les députés des autres partis indépendants qui ne sont pas présents—s'ils étaient dans cette enceinte, je leur tiendrais les mêmes propos—décident d'aller de l'avant, examinent le projet de loi et fassent en sorte que, quelles que soient les conclusions de la commission royale, nous soyons en mesure d'étudier l'un des éléments fondamentaux de la loi régissant nos élections.

Monsieur le Président, si je parle ainsi, ce n'est pas seulement parce que notre loi électorale a besoin d'être épurée, mais également en raison de l'attitude qui règne actuellement au sein de la population. Nous savons tout le tapage qu'on a fait à propos de la mesure législative concernant les conflits d'intérêts. Il en a été de même avec la Loi sur le Parlement du Canada. J'observe les députés qui ont siégé à ce comité. On a l'impression que nous ne voulons pas adopter une mesure législative qui va à l'encontre des intérêts des députés. Ce n'est qu'une impression. Je pense également, monsieur le Président, à toute la publicité donnée au comité chargé d'étudier le cas de Marcel Masse, puisque cela a suscité le même genre de climat.

Une occasion s'offre à nous à propos de la question des conflits d'intérêts ou de la question qu'a soulevée aujourd'hui l'un de nous, un député conservateur pour être précis, au sujet de la divulgation de nos dépenses. C'est là un domaine où les députés peuvent contribuer à restaurer la réputation du Parlement. Il est à espérer que tous les députés, quel que soit leur parti, adopteront cette démarche.

Je ne dis pas que cette loi est parfaite. Je l'ai déjà dit. Mais je pense qu'elle est un pas dans la bonne direction. Je sais que les députés qui ont siégé au sein de comités chargés d'étudier la Loi électorale ainsi que ceux qui, comme mon collègue du Parti libéral, ont comparu devant la commission royale savent que c'est un domaine dans lequel nous devons agir. Pour rendre justice au député libéral ici présent, j'estime qu'il a présenté un projet de loi semblable à la Chambre des communes et que le Parti libéral, dans une partie fort bien conçue de son mémoire à la commission, a fondamentalement plagié mon projet de loi d'initiative parlementaire. J'admets au moins cela.

Je voudrais souligner que cette démarche n'est évidemment pas partisane. Ceux d'entre nous qui ont comparu devant la commission royale ont dit que c'était cela qu'il nous fallait. Je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt du public, du Parlement et de nous tous que, pour les prochaines élections, on ait une définition des dépenses d'élection qui ne tient pas debout.

Ce serait un paradoxe que le député de Trinity—Spadina soit très en-deçà des limites actuelles de dépenses électorales pour sa circonscription en dépensant 50 000 $, tout en étant en mesure de dépenser 40 000 $, 50 000 $, 80 000 $ ou 100 000 $ pour des choses qui ne sont pas considérées comme des dépenses d'élection.

Quelle que soit la circonscription, si les dépenses s'élèvent à 150 000 $, elles devraient être déclarées. C'est la seule manière qui soit équitable. On pourrait peut-être exclure les sommes consacrées aux personnes handicapées et à la garde des enfants ou, dans des vastes circonscriptions comme la mienne, une partie des frais de déplacement du candidat. Ces sommes devraient entrer dans le calcul des dépenses, mais il est entendu qu'on pourrait décider, en toute justice pour les personnes handicapées, ou en toute justice pour les femmes qui veulent se lancer en politique, que les frais de garde d'enfants devraient être exclus des dépenses électorales proprement dites, mais nous croyons que la grande majorité des dépenses qui sont habituellement associées à la participation à des élections doivent être déclarées et être conformes à la loi qui a été adoptée au début des années 70.

Autrement, on pourrait croire que nous nous en moquons bien, que nous avons adopté cette loi seulement pour répondre à nos besoins personnels, que nous souhaitions une loi si vague que les partis politiques puissent dépenser des centaines de milliers de dollars aux fins des élections sans devoir les déclarer, que nous pouvons dépenser autant comme autant.

Ce que la loi a de paradoxal, notamment, dans sa formulation actuelle et dans la façon dont elle est interprétée, c'est qu'on peut engager, la journée des élections, presque tous les électeurs de sa circonscription, monsieur le Président, contre 10 $ par électeur. Tant qu'on les paie moins cher que le salaire minimum, cela n'est pas considéré comme une dépense électorale.

Certains trouveront cela curieux. Conformément à l'interprétation qu'on donne de la loi, tant qu'on retient les services de quelqu'un la journée des élections contre un salaire horaire inférieur—et c'est une formule extraordinaire—aux deux tiers du salaire minimum dans la province en question, cela est considéré comme couvrant seulement les dépenses d'un travailleur bénévole.

Il y a d'énormes échappatoires dans notre loi électorale. Plutôt que d'encourager les gens à utiliser leur imagination pour abuser du système, adoptons une loi qui montre qu'à la Chambre des communes, nous souhaitons que les élections soient propres et équitables et que les règles régissant nos élections soient honnêtes et facilement compréhensibles. Faisons en sorte que les Canadiens ordinaires sachent exactement en quoi consistent les règles et si oui ou non nous les respectons. Dans le cas contraire, ce serait tout à fait contraire à notre intérêt à tous.

Je compte sur la collaboration de tous les députés, ce soir, pour adopter ce projet de loi.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui afin de discuter du projet de loi C-283 de mon collègue, le député de Churchill. Il indiquait d'ailleurs, lors du dépôt de son projet de loi, que celui-ci clarifierait la définition de «dépenses d'élection» contenue actuellement dans la Loi électorale du Canada.

• (1720)

Si vous me le permettez, madame la Présidente, je vais résumer brièvement le contenu de l'actuelle définition de «dépenses d'élection». En vertu de la présente Loi, l'expression «dépenses d'élection» signifie: a) les sommes payées; b) les dépenses engagées; c) la valeur commerciale des marchandises et services donnés ou fournis, à l'exception du travail bénévole; d) la différence entre les sommes payées et dépenses engagées au titre des marchandises et services autres que le travail bénévole et leur valeur commerciale lorsqu'ils sont fournis à un prix inférieur à leur valeur commerciale. Le tout, dans le but de favoriser ou de contrecarrer directement, en période électorale, un parti enregistré en particulier ou l'élection d'un candidat en particulier. Ensuite, la Loi fournit certains exemples de telles dépenses d'élection, comme le coût de location d'une période d'émission sur un poste d'une entreprise de radiodiffusion ou le coût d'acquisition des services d'une personne, etc.

Mon collègue a déposé le projet de loi C-283 qui, selon la note explicative, élargit la portée de l'expression. Ladite définition présentement à l'étude prévoit que les «dépenses d'élection» s'entendent de tous les frais, y compris ceux reliés aux sondages d'opinion, supportés ou engagés dans le but de favoriser ou de contrecarrer, directement ou indirectement durant une période d'élection, un parti enregistré en particulier ou l'élection d'un candidat en particulier, à l'exception de certains frais, honoraires, dépôts et transferts de fonds, tels que des frais de location de bureaux, des honoraires de comptabilité, etc.

Mon collègue a indiqué qu'il fallait mettre de l'ordre dans la Loi électorale du Canada. Je pense que nous sommes tous d'accord avec le fait que la loi présente doit être une loi qui favorise et qui reflète notre système démocratique, un système électoral juste et démocratique, qui constitue la base de toute démocratie. Certains pays se battent toujours pour mettre en place une démocratie. Le Canada est un de ces pays qui a une tradition bien établie de respect des droits et de la démocratie. La Loi électorale du Canada a été modifiée à certaines reprises, toujours avec un souci d'établir le meilleur système électoral possible.

Il est important, madame la Présidente, que le système électoral fonctionne de façon appropriée afin que les candidats puissent exprimer leurs idées et que les électeurs puissent participer de façon informée et éclairée au processus électoral. Des règles, ainsi que des mécanismes de contrôle doivent alors exister pour régir ce processus.

Madame la Présidente, nous admettons tous, je pense, qu'un examen de la Loi électorale du Canada s'imposait, d'où la création de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis en novembre 1989. La Loi électorale du Canada n'a fait l'objet d'aucun examen exhaustif depuis le milieu des années 1970. La Commission a pour mandat d'enquêter et de faire rapport sur les principes, procédés et règles qui devraient régir l'élection des députés de la Chambre des communes et le financement des partis politiques et des candidats durant les campagnes électorales.

La Commission a entendu beaucoup d'intervenants relativement au financement public, au financement des partis et aux mesures de contrôle, à l'organisatino et au financement des associations de comté, à la réglementation des partis politiques et au plafonnement et à la comptabilisation des dépenses électorales. La Commission s'est par ailleurs penchée sur les questions suivantes: Devrait-on continuer de limiter les dépenses des candidats locaux pendant un campagne électorale fédérale? Dans l'affirmative, quel devrait être ce plafond? Y aurait-il lieu d'assouplir la définition de «dépenses d'élection»? Si oui, quelles dépenses engagées par les candidats ou par les partis devraient en être exclues? Devrait-on, ou non, contrôler les dépenses pré-électorales des partis ou des candidats locaux? Jusqu'à quel point le travail des bénévoles au cours d'une campagne électorale devrait-il être considéré comme un don ou une dépense électorale?

Je crois comprendre que le Comité a entendu quelque 30 intervenants qui ont traité de la définition intéressant les dépenses et les plafonds des campagnes électorales. Il semble que la plupart des intervenants se sont dits en faveur d'une définition des dépenses d'élection plus souple et plus précise que celle qui existe actuellement.

La Commission sur le financement des élections de l'Ontario a recommandé que la Loi fédérale prenne exemple sur celle de l'Ontario pour la définition des «dépenses d'élection», en considérant comme telles tou-

tes les dépenses engagées par un candidat ou pour le compte d'un candidat, sauf exclusion spécifique.

Un certain nombre d'intervenants ont recommandé que certaines dépenses ne soient plus plafonnées, notamment les frais d'administration et de location de bureaux, ainsi que les déboursés intéressant les bénévoles.

La Commission royale sur la réforme électorale devrait rendre public son rapport dans un très proche avenir. Je pense, madame la Présidente, que nous serions bien avisés d'attendre les résultats de l'étude de la Commission avant de se prononcer sur la question qui est devant nous aujourd'hui.

Madame la Présidente, avant de conclure, j'aimerais vous dire que l'on pourrait peut-être s'interroger, à savoir si des gens qui sont prêtés par une entreprise, un syndicat, lors d'élections, doivent être considérés comme étant des bénévoles ou du personnel à temps plein. Dans la loi actuelle, il y a une ambiguïté. Cela a été soulevé au sein de la Commission et cela a posé beaucoup de points d'interrogation à bien des Canadiens. Je pense que dans ce sens-là, je m'attends à ce que la Commission puisse nous faire des recommandations qui pourraient clarifier cet état de faits et qui pourraient peut-être éviter à mon collègue de Churchill de recevoir de la part de certains de ses collègues en cette Chambre certaines remarques, parfois, qu'il n'apprécie pas, mais qui sont quand même le reflet de la réalité.

On pourrait peut-être s'interroger à savoir si l'on devrait tenir compte d' une personne qui assume un poste dans une certaine fonction à titre de bénévole, mais qui est payée officiellement à titre de bénévole ou que l'on pourrait considérer comme payée. Alors je pense que ce sont toutes des questions, madame la Présidente, auxquelles la Commission devrait répondre.

En conclusion, je reviens à ce que je disais au départ, je pense qu'il est un peu trop tôt et que cela serait peut-être manquer beaucoup de respect envers la Commission royale, qui a été créée en 1989 et qui doit rendre les résultats de son travail d'ici quelques temps, que d'essayer de créer un autre comité parlementaire pour étudier exactement la même question qu'étudie présentement la Commission royale.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai bien entendu les paroles de l'honorable député de Portneuf et je regrette qu'il ne puisse appuyer le projet de loi présenté par mon collègue, l'honorable député de Churchill. La raison donnée par l'honorable député de Portneuf aujourd'hui est la même que nous avons entendue plus tôt aujourd'hui de la part de l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. Nous avons demandé au gouvernement de présenter le projet de loi sur les référendums et l'honorable leader du gouvernement a dit qu'il attendait, avec tout le gouvernement, le rapport de la Commission royale sur les élections.

Je regrette que le leader du gouvernement ait un problème à ce sujet. Le gouvernement a donné sa promesse et maintenant celui-ci l'a peut-être retirée. Je crois que c'est un problème pour tout le monde, parce que le fait que la Commission ait eu ce problème n'est pas une raison pour demeurer inactifs face aux questions difficiles posées par l'honorable député de Churchill dans son projet de loi.

[*Traduction*]

Il s'agit là d'un projet de loi que je veux appuyer de tout coeur. Le principe de la déclaration des dépenses d'élection est un principe judicieux que nous avons défendu devant la commission royale dans le cadre des instances que le président du Parti libéral du Canada, le chef suppléant de notre parti et moi-même, à titre de critique en matière de réforme électorale, avons présentées.

En nous saisissant de ce projet de loi, le député de Churchill fait avancer la cause en question. Dans son discours, il a déclaré que dans notre mémoire à la commission royale, nous avions plagié son ancien projet de loi sur la question en ce qui concerne la définition des dépenses d'élection.

Le verbe «plagier» est regrettable et je sais que ce n'est pas ce qu'il voulait dire. Il laisse entendre que nous avons fait quelque chose de répréhensible. Il aurait plutôt dû déclarer que nous avions imité son projet de loi, car après tout, l'imitation est la forme la plus sincère de flatterie. Nous avons souscrit à sa définition. Nous avons jugé qu'elle était réfléchie et nous l'avons adoptée, mais dans notre mémoire, nous avons reconnu qu'elle était de son cru. Nous avons signalé qu'elle venait de lui. Nous n'essayons absolument pas de prétendre qu'elle est notre oeuvre. Nous avons simplement adopté une excellente définition établie par le député et nous avons dit que nous y souscrivions.

• (1730)

Selon nous, on devrait mettre de côté tout sectarisme dans le cadre de l'élaboration de la Loi électorale du Canada. À notre avis, elle devrait être établie dans cette enceinte principalement par tous les partis agissant de concert, afin de parvenir à un véritable consensus sur son libellé.

À notre avis, il est évident que, à défaut de cette entente, si un des partis à la Chambre qui a la majorité à ce moment-là passe sur le corps des autres ou, en fait, si deux partis se liguent contre le troisième et passent outre à ses droits dans l'établissement du droit électoral, nous minerons la crédibilité de notre système électoral, ce qui,

évidemment, n'est dans l'intérêt de personne dans notre pays.

Le Canada est perçu comme ayant un système électoral assez juste et équilibré, qui comporte quelques problèmes mais qui, dans l'ensemble, fait l'envie de nombreux pays. En tant que parlementaires, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir l'intégrité de ce système. J'estime donc que le projet de loi qu'a déposé le député est important, car il favorise le principe de la divulgation de renseignements au public, au sujet du fonctionnement et du financement des élections.

Depuis les 25 dernières années, notre droit électoral vise avant tout à promouvoir ce principe de la divulgation et à imposer une limite aux dépenses d'élection. L'imposition de cette limite a été indispensable au succès que nous avons remporté pour freiner les dépenses d'élection au Canada. Il est très important d'imposer une limite aux dépenses des associations de circonscription et des candidats de la circonscription au cours d'une campagne électorale. Le montant que nous consacrons aux élections est considérablement inférieur à celui que dépensent les candidats à des élections aux États-Unis, où pareille limite n'est pas imposée aux dépenses d'élection.

Le fait que de nombreuses dépenses soient exclues de la définition actuelle est source de préoccupation, car ces dépenses peuvent prendre des proportions exagérées. Bien sûr, on craint que le sondage ne devienne à l'avenir un moyen de faire campagne. En présentant ce projet de loi, je crois que le député n'a peut-être pas insisté beaucoup sur l'aspect des sondages, qui pourtant nous intéresse vivement. En effet, l'expérience des Américains, ainsi que mon expérience personnelle auprès de la commission royale, démontre clairement que les sondeurs profitent de leur travail pour transmettre un message politique et assurer un appui au candidat pour qui ils réalisent le sondage. En d'autres termes, le sondage vise peut-être la collecte de renseignements, mais il peut aussi être réalisé dans le but de gagner un appui à un candidat particulier ou de fournir des renseignements sur lui et, en conséquence, de favoriser son élection, mais pas dans le but d'obtenir des renseignements.

Quand on réalise un tel sondage sans inclure son coût dans les dépenses d'élection, il est évident qu'on passe outre à la loi régissant les dépenses d'élection actuellement en vigueur. Le projet de loi du député vise à corriger cette anomalie. D'après moi, il apporte donc une correction juste et appropriée, et j'espère que nous l'adopterons.

Je ne vois aucune raison d'attendre le rapport de la commission royale. Je sais que le gouvernement préfère nettement attendre ce rapport, mais, lorsque la commission a été formée, on nous a dit qu'elle présenterait son rapport en septembre, cette année. Nous savons que cela ne se fera pas d'ici la fin du mois et, la semaine prochaine, nous serons en décembre. Il est tard. Des élections auront lieu à l'automne prochain. En effet, si le gouvernement observe les dispositions constitutionnelles et se retire à la fin de son mandat de quatre ans, comme il doit le faire, nous aurons des élections l'automne prochain.

Or, d'ici l'automne prochain, le Parlement n'a pas le temps de procéder à une modification importante de la Loi électorale et de faire en sorte que le directeur général des élections soit en mesure d'appliquer la nouvelle loi au cours d'élections en septembre, octobre ou novembre de l'année prochaine.

Je sais bien que le député de Halifax-Ouest hésite à aller devant la population aussi tôt. Il sait qu'il risquerait d'être remercié. C'est dommage, mais c'est le prix à payer pour avoir eu une mauvaise administration. Le député devrait être heureux de se présenter devant la population et de lui donner l'occasion de s'exprimer sur la gestion de son gouvernement, le gouvernement qu'il appuie. S'il en pense tant de bien, il devrait se présenter avec confiance, sachant qu'il va gagner.

S'il reconnaît—comme nous—que le résultat est passablement médiocre, alors il hésitera. Je sens son hésitation. Je suppose qu'il connaît la vérité. Peut-être cela va-t-il le faire taire quelques minutes.

Il est important de considérer cette mesure législative immédiatement. Il y a beaucoup de projets de loi au *Feuilleton* au sujet des élections, notamment un à mon nom. Le député mentionnait un point important, mais malheureusement mon projet de loi n'a pas encore été tiré au sort. Il y avait un autre tirage aujourd'hui, mais je ne suis toujours pas du nombre des élus. Si mon projet de loi pouvait être tiré, je peux lui dire que je présenterais cela très sérieusement. J'ai bien peur que, avant que nous ne recevions le rapport de la commission royale et que le gouvernement décide de ce qu'il en fera, il sera trop tard pour procéder à des changements de la loi électorale applicables aux prochaines élections.

C'est pour cela que j'ai ce projet de loi au *Feuilleton* depuis plus d'un an et pourquoi j'ai essayé de le faire avancer. Malheureusement, à cause du sort, j'en ai été incapable.

C'est un petit élément, malgré tout important, de ce qui devrait être une réforme bien plus vaste. Je suis heureux d'appuyer les efforts du député. J'espère que le gouvernement donnera son consentement pour que ce projet de loi puisse être renvoyé au comité où on pourra l'étudier en détail. Comme je le disais, c'est une amélioration notable de la loi et nous sommes heureux de l'appuyer. J'espère que le gouvernement fera de même pour que l'on puisse poursuivre cette importante question.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir, moi aussi, prendre la parole sur le projet de loi C-283 qui a été présenté par le député de Churchill.

Ce projet de loi propose de modifier l'article 2 de la Loi électorale du Canada. Il propose plus précisément de modifier la définition des dépenses d'élection.

Je n'entends pas reprendre ici l'opinion du député de Kingston et les Îles, mais je reconnais que la définition des dépenses d'élection pour les candidats et les partis politiques est vague et qu'elle peut prêter à diverses interprétations. L'application de cette définition peut parfois sembler tout à fait arbitraire. Elle a d'ailleurs donné lieu à de nombreuses équivoques et à la possibilité d'abus tant délibérés qu'involontaires.

J'en suis à mon premier mandat à la Chambre, et j'ai vécu, en 1988, mes premières élections. J'ai eu la chance d'avoir un agent officiel qui respectait scrupuleusement les détails. Il a insisté pour que nous suivions sa définition très stricte des dépenses d'élection. C'est ce que nous avons fait, mais il y a encore beaucoup, non pas de débats, mais de discussions actives sur ce qui entre ou n'entre pas dans les dépenses d'élection officielles.

J'ai discuté avec des députés plus expérimentés, et je constate que l'interprétation des dépenses d'élection est une question qui n'inquiète pas seulement les nouveaux députés. Le problème a été reconnu; on tente d'ailleurs de le régler autrement que par les mesures proposées par ce projet de loi. En novembre 1989, le gouvernement a institué la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis et l'a chargée de faire un examen complet des lois électorales.

On m'a dit que la commission avait entendu de nombreux témoignages et lu de nombreux mémoires sur la définition des dépenses d'élection. Le parrain de ce projet de loi, et tout ceux d'entre nous qui ont l'expérience du processus électoral, comprennent pourquoi ces mémoires ont été présentés. Le seul fait que cette question soit un sujet de discussion pour tant de personnes prouve qu'il est grand temps de donner une définition claire et précise de l'expression «dépenses d'élection».

Un grand nombre des mémoires présentés à la commission royale d'enquête contenait des recommandations indiquant comment modifier les dispositions de la loi régissant le financement des élections. La plupart des recommandations suggéraient de nouvelles définitions de l'expression «dépenses d'élection». On ne peut donc plus douter qu'il est d'une importance primordiale de préciser ce qu'on entend exactement par dépenses d'élection aux fins de l'application des lois sur le financement des élections. Proposer une nouvelle définition n'est pas une mince affaire si l'on considère toutes les ramifications dont il faudra tenir compte.

La Loi électorale du Canada contient de nombreuses règles de comptabilité très complexes visant les dépenses d'élection. Il faut donc que le terme «dépenses» soit défini le plus soigneusement possible.

En matière de financement, les décisions doivent être prises rapidement et les candidats et leur parti doivent être au courant de leurs droits et de leur obligations. Je ne partage pas le sentiment d'urgence du député de Kingston et les Îles. J'estime qu'il n'y a pas urgence puisqu'il reste encore deux ans avant l'expiration du mandat du gouvernement actuel. Nous avons encore deux ans avant que nous soyons obligés de déclencher les prochaines élections fédérales.

Il nous reste encore beaucoup de pain sur la planche avant l'expiration de ce mandat et je tiens à ce que nous finissions ce que nous avons entrepris. Et pourtant, il est vrai que même deux années, ça passe très vite. Le temps semble s'envoler.

• (1740)

Je crois vraiment qu'il est important que nous allions assez vite car si nous voulons que le processus électoral fonctionne bien aux prochaines élections et à celles qui suivront, les candidats et leurs représentants officiels doivent être en mesure de juger si certains frais peuvent être ou non considérés comme des dépenses électorales. C'est un des principes de base. Il semble qu'on pourrait revoir la définition d'une dépense électorale pour améliorer le processus.

C'est pour essayer d'améliorer le processus électoral que le député de Churchill a déposé le projet de loi C-283. Nous pouvons, de même que de nombreux députés de la Chambre, l'applaudir pour ses efforts, même si

nous ne sommes pas nécessairement d'accord sur tous les résultats.

Il y a dans cette Chambre une place pour les initiatives parlementaires. Une place très importante. On devrait leur accorder une plus grande priorité que nous ne le faisons actuellement. Mais je crains que la question qui nous préoccupe ne soit trop complexe et que sa portée ne soit trop vaste pour pouvoir être réglée dans le cadre d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

La définition proposée dans ce projet de loi est beaucoup trop globale par rapport à la définition actuelle. Elle entend par dépenses électorales tous les frais. Puis elle dresse la liste des exceptions alors que la définition actuelle dresse simplement la liste des frais que cela comprend. La définition contenue dans ce projet de loi est donc plus générale.

Avant d'aller plus loin dans notre examen, il y a lieu de remarquer que la définition des «dépenses d'élection» est capitale pour le régime établi dans la Loi sur les élections afin de contrôler les activités électorales.

Il est donc impossible d'accepter les propositions figurant dans ce projet de loi sans examiner la façon dont elles affectent d'autres dispositions de la loi et la conduite des campagnes électorales. Tout changement apporté à la définition de l'expression «dépenses d'élection» aura des conséquences énormes.

Une nouvelle définition de «dépenses d'élection» influera notamment sur les limites de dépenses. Comme nous le savons tous, la loi impose une limite aux dépenses électorales des candidats. Cette limite est fondée sur une formule qui tient compte du nombre d'électeurs figurant sur la liste préliminaire du district électoral du candidat.

Ici à la Chambre, nous le savons par expérience, mais par égard pour ceux qui liront mes propos ou qui regardent ce débat, je précise que le montant de base est d'un dollar pour chacun des 10 000 premiers électeurs. Il tombe ensuite à 50 cents pour chacun des 10 000 suivants et à 25 cents pour chaque électeur au-delà de 25 000.

Si je ne me trompe, la limite est rajustée si le nombre des électeurs figurant sur la liste préliminaire est inférieur à la moyenne des électeurs de l'ensemble des districts électoraux ou si le nombre des électeurs par kilomètre carré est inférieur à dix. En outre, la limite de dépenses augmente chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

La définition de «dépenses d'élection» dans ce projet de loi est plus globale et plus vaste que celle prévue dans la loi actuelle. Il est presque certain que les candidats atteindront plus vite leur limite de dépenses, car les postes de dépenses sont plus nombreux. Autrement dit, du fait d'inclure beaucoup plus d'activités et de dépenses dans la définition, le total des dépenses doit augmenter.

À moins que les limites ne soient augmentées, cette définition pourrait créer des difficultés pour les partis et les candidats. Je dois dire que, pour ma part, je m'oppose fortement à l'augmentation des limites de dépenses. Il est temps que les députés de tous les partis commencent à montrer leur sens des responsabilités financières et à respecter l'argent des contribuables.

Il est temps de prêcher par l'exemple et ce n'est pas le moment d'augmenter les sommes que nous pouvons consacrer à une campagne électorale ou à d'autres choses. J'espère sincèrement que nous sommes tous conscients de l'importance des limites de dépenses et des contrôles financiers applicables aux campagnes électorales. Ces dispositions visent à garantir qu'un candidat ne jouit pas d'un avantage indu sur les autres parce qu'il dispose de plus de fonds qu'eux.

Dans les débats sur bien des sujets, on entend souvent dire à la Chambre qu'il faut mettre tout le monde sur le même pied. Les limites de dépenses visent justement à instaurer une certaine équité entre les candidats.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de la notion de limites de dépenses et la notion connexe de dépenses d'élection dans notre système démocratique. Non seulement la définition de «dépense d'élection» influe-t-elle sur les limites de dépenses, mais elle a de grandes répercussions sur les autres dispositions de la loi.

On peut proposer de donner une nouvelle définition à un concept contenu dans une mesure législative, mais il ne faut pas perdre de vue toutes les répercussions que cette nouvelle définition peut avoir sur l'ensemble de la loi. Le projet de loi ne tient pas compte des répercussions. Il y manque une évaluation complète de tout ce que recoupent les dépenses d'élection et c'est pourquoi je ne peux pas l'appuyer.

Je le répète, la commission royale d'enquête entend des témoignages et reçoit des mémoires sur la question depuis deux ans. J'ai cru comprendre que dans une trentaine des mémoires, il était fait mention des limites de dépenses lors des campagnes locales.

La plupart des personnes intéressées favorisent la formulation de définitions complètes de «dépenses d'élection», de définitions beaucoup plus claires que celle que nous avons en ce moment. La commission royale est sur le point de présenter son rapport, au terme de plus de deux années de travail. J'estime que nous avons le devoir d'écouter ce qu'elle aura à dire sur la question des dépenses électorales avant de légiférer en la matière, faute de quoi, nous donnerions l'impression de ne pas respecter l'opinion de la commission ou des témoins qu'elle a entendus.

Nous avons tous eu l'occasion de faire partie d'un ou de plusieurs comités de la Chambre. La plupart d'entre nous ont présenté un rapport, et plusieurs d'entre nous savent à quel point il peut être irritant d'avoir l'impression qu'on n'en a fait aucun cas. Ne préjudicions pas aux recommandations que fera la commission en prenant une décision prématurée.

La commission aura envisagé toutes les conséquences qu'entraînera une modification de la définition actuelle des «dépenses électorales». C'était un élément clé de son mandat. Elle aura étudié la question à fond, et je suis sûr que nous pourrons tous tirer profit du travail qu'elle a accompli.

Comme je le disais, la commission doit présenter son rapport incessamment. Nous devrions lui donner la chance de remplir son mandat. Une fois qu'elle aura déposé son rapport, nous pourrons prendre connaissance de l'ensemble de ses recommandations. Je crois fermement que la modification de la définition de «dépenses d'élection» pourrait avoir des répercussions d'une telle portée sur la Loi électorale tout entière que nous n'avons pas le choix et devons l'étudier dans le contexte d'un ensemble de réformes.

Il est à peu près certain que, si nous amendons l'article de la loi qui définit «dépenses d'élection», il nous faudra en amender d'autres en conséquence. Ce qu'il nous faut, c'est un ensemble intégré de réformes.

La définition de «dépenses d'élection» n'est pas le seul défaut des lois régissant les élections. La commission a été saisie de bien d'autres questions dont elle traitera aussi dans son rapport.

À mon avis, il vaudrait mieux attendre que la commission royale ait présenté son rapport et que nous ayons pris connaissance de ses conclusions avant d'adopter un amendement comme celui qui est proposé aujourd'hui dans le projet de loi C-283.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais commencer mes remarques sur le projet de loi en reprenant celles du député de Red Deer qui a dit que la Chambre des communes est tenue d'attendre le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale.

Agir autrement en remaniant ou en modifiant les dispositions de la Loi électorale du Canada serait battre en brèche les efforts déployés par cette commission royale qui représente réellement non seulement le gouvernement du Canada, mais aussi les Canadiens et le processus de réforme électorale, parce qu'on a donné la possibilité à tous les Canadiens de comparaître devant la commission et de faire connaître leur opinion sur la Loi électorale du Canada.

C'est particulièrement vrai pour la question des dépenses électorales qui se trouve au coeur de tout le système de contrôle des élections. Nous pourrions parler des dépenses d'élection et de leur définition, mais cela empiéterait sur la question des limites à imposer aux dépenses électorales et sur un certain nombre d'autres domaines qui constituent vraiment le contrôle des élections d'un bout à l'autre du Canada.

Il ne fait aucun doute, je pense, qu'il convient que la Chambre des communes examine ce projet de loi, s'intéresse à toutes les recommandations visant à apporter des changements à la Loi électorale du Canada, mais quand il s'agit vraiment de modifier les dispositions cette loi, elle ne devrait le faire qu'en se fondant sur les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale.

Je voudrais faire certaines remarques au sujet de tout le processus des dépenses électorales. Je porte un grand intérêt à la question, car j'ai participé aux premières élections qui ont eu lieu depuis l'adoption des nouvelles dispositions régissant les dépenses électorales. C'étaient des élections partielles qui ont eu lieu en 1978. Depuis lors, j'ai été soumis quatre autres fois à l'application de la Loi électorale du Canada. Il est fascinant de constater combien l'attitude envers ces dispositions a changé depuis ces cinq élections.

Au début, les règles étaient interprétées de façon assez large, mais en dix ans, les interprétations se sont raffermies et précisées, et le personnel électoral cherche de plus en plus à obtenir des définitions claires.

Si vous me le permettez, j'appuierai au moins le député de Churchill au point de reconnaître avec lui qu'il est souhaitable et nécessaire d'avoir une définition le plus juste possible de l'expression dépenses électorales. Quant à savoir si la Chambre des communes et les

députés ici présents sont, à cette étape-ci, prêts à décider de ce que devrait être exactement cette définition, je doute que nous soyons aptes à le faire maintenant.

Il y a bien des mythes dont j'aimerais vérifier l'authenticité en ce qui concerne les élections et les dépenses électorales.

• (1750)

Je me demande premièrement s'il y a vraiment corrélation entre le montant dépensé et le succès remporté à des élections. Les résultats obtenus dans ma propre circonscription et lors des dernières élections fédérales me suffisent pour prouver le contraire.

Au cours des dernières élections fédérales, les montants dépensés dans Halifax-Ouest, ma propre circonscription, par le candidat du Nouveau Parti démocratique dépassaient largement ce que j'ai moi-même dépensé pour ma propre campagne électorale. Ils escomptaient peut-être remporter la victoire en s'administrant aussi mal qu'ils ont l'habitude de le faire, et c'est ce qui les a amenés à dépenser 44 434 $ pour leur campagne électorale. Personnellement, je n'ai dépensé que 36 535 $. C'est un montant très modeste, compte tenu de la limite permise dans Halifax-Ouest mais c'est ce que je cherche à prouver.

En 1988, le nombre des voix recueillies par le Nouveau Parti démocratique dans la circonscription de Halifax-Ouest est tombé à 9 011 par rapport à 11 626 lors des élections de 1984. Cette chute représentait une diminution de 20,8 à 16,3 p. 100 de tous les suffrages exprimés.

Je puis comprendre d'une certaine façon que les députés du Nouveau Parti démocratique se préoccupent des dépenses d'élection, car ils ont prouvé, du moins dans le cas de la circonscription fédérale de Halifax-Ouest, qu'un effort accru en termes de dépenses n'a pas donné le résultat électoral qu'il souhaitaient probablement obtenir. Le nombre et le pourcentage de leurs suffrages ont chuté alors que leurs dépenses d'élection augmentaient de façon très spectaculaire.

Nous devrions reconnaître qu'un certain nombre d'aspects et de facteurs entrent en ligne de compte quand on dépense de l'argent à une campagne électorale. S'il n'en tenait qu'à moi, le montant que pourrait dépenser un candidat serait énormément limité et certains éléments pourraient même être exclus, par exemple les affiches fixées aux réverbères et collées dans d'autres endroits publics, qui sont un désagrément dans certains cas pour le public et qui contribuent bien peu au processus électoral.

Nous devrions examiner certains de ces éléments, c'est-à-dire ce qui constitue un objet approprié de dépense d'élection. Cela pourrait se faire par une commission royale d'enquête, par exemple, formée sur une base impartiale et objective, et cela permettrait de mettre au point une meilleure loi électorale pour tous les candidats et, partant, pour tous les Canadiens.

Tous reconnaissent que la définition actuelle des dépenses d'élection ne convient pas et cause d'incroyables difficultés; personne n'est en faveur du maintien intégral de la définition actuelle des dépenses d'élection. Mais quant à savoir si les changements proposés par le député de Churchill dans son projet de loi C-283 sont appropriés, c'est une autre histoire.

Voici un exemple. Le député de Churchill a mentionné qu'en vertu de la définition actuelle, on pouvait le jour des élections accorder une aide financière aux préposés et, pourvu que ce soit moins qu'un certain pourcentage du salaire minimum, ce n'était pas considéré comme une dépense d'élection. C'est tout une erreur, et je m'empresse de dire au cas où cela intéresserait quelqu'un que, sur les plus grosses dépenses d'élection que j'aie jamais engagées, soit 36 535 $, j'ai affecté 14 000 $ pour le travail de ces préposés, pour les aider à payer les frais de garderie, de repas et de transport. À chaque fois et pour chaque bureau de vote, nous avons prévu une modeste somme pour payer ces dépenses. À ce chapitre, je n'ai jamais dépensé plus de 14 000 $, soit plus du tiers des dépenses totales.

Quand le député dit que ces frais n'ont pas à être inclus dans les dépenses d'élection, je me demande ce que les autres députés ont fait, eux, quand ils ont déclaré leurs dépenses d'élection. J'ai bien l'impression qu'il y a un manque flagrant d'uniformité dans la façon de comptabiliser les dépenses d'élection.

Si vous consultez le rapport sur les dépenses électorales diffusé par le directeur général des élections et examinez la répartition et la classification de ces dépenses, vous vous apercevez qu'on ne précise ni le montant exact, ni le but des dépenses.

Comme je l'ai clairement laissé entendre, la plus grande dépense que j'ai déclarée n'est même pas considérée comme une dépense électorale par d'autres candidats,

puisqu'il ne s'agit que d'une somme modeste versée aux militants bénévoles pour couvrir leurs dépenses.

On en vient donc à conclure qu'il est essentiel et souhaitable d'apporter des changements. Bien qu'il soit nécessaire de procéder à une réforme, l'organisme compétent à qui il faudrait confier cette tâche est la Commission royale sur la réforme électorale. Cette commission a été créée le 15 novembre 1989; elle est formée de cinq membres fort compétents et renommés et a déjà tenu, je le répète, des audiences publiques. Je crois qu'on se servira des conclusions de cette commission comme base pour déterminer les changements à apporter afin d'améliorer la Loi électorale du Canada.

Nous savons tous qu'il n'y a pas que les députés de la Chambre qui ont critiqué les dispositions actuelles. En 1986, le directeur général des élections a laissé entendre qu'il fallait modifier la définition des dépenses électorales. Nous avons entendu cela de nouveau après les dernières élections fédérales, en 1988. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut apporter des changements. Cependant, ce sur quoi nous ne pouvons pas nous entendre aujourd'hui, c'est le processus qu'on utiliserait pour apporter ces changements et le résultat ultime de ce processus, c'est-à-dire les nouvelles dispositions à inclure dans la Loi électorale pour définir les dépenses électorales.

D'autres députés ont parlé dans leurs discours de la relation qui existe entre les dépenses électorales elles-mêmes et les limites imposées relativement à ces dépenses. Évidemment, si on élargit la définition des dépenses électorales, on doit tenir compte de l'incidence de cette définition sur les limites totales imposées. Je crois que tous ceux qui participent à une campagne électorale seront d'accord pour dire que moins les limites sont élevées, mieux c'est. Ce sont les limites élevées qui peuvent donner lieu à des pratiques plus ou moins correctes durant une campagne.

En Nouvelle-Écosse, la circonscription de Halifax-Ouest, que je représente, regroupe au moins cinq circonscriptions provinciales. Dans chacune de ces circonscriptions provinciales, les dépenses électorales permises sont plus élevées que pour l'ensemble de la circonscription fédérale de Halifax-Ouest.

En 1988, les élections fédérales, qui ont eu lieu en novembre, ont été déclenchées juste après la tenue d'élections provinciales en septembre. Je me suis donc trouvé à travailler avec des gens qui sortaient d'une campagne où les règles relatives aux dépenses électorales étaient cinq fois plus généreuses—et je ne suis pas certain que ce soit le mot à utiliser—que la limite fédérale. Il fallait toujours dire aux électeurs que nous ne pouvons leur fournir des affiches de grande qualité ou de la documentation comme celle qui est offerte au moment des élections provinciales.

À la suite de cette expérience, j'ai conclu que les limites imposées dans le cadre des élections provinciales en Nouvelle-Écosse, et je ne peux me prononcer sur celles qui sont imposées dans les autres régions du pays, sont beaucoup trop élevées. Il s'ensuit d'importantes campagnes de financement au moment des élections. Parce que beaucoup trop de personnes versent des sommes excessives pendant une campagne, la population se méfie de nos systèmes politiques.

À mon avis, nous nous rendrions, à nous, ainsi qu'à la population canadienne, un fier service en examinant attentivement les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale, laquelle examinera sûrement la question des dépenses électorales, leur définition, ce qu'elles devraient englober et les limites qu'il faudrait imposer à cet égard.

Si nous adoptons cette ligne de conduite, le processus électoral de la Chambre des communes, mais aussi l'ensemble du système électoral canadien s'en trouveront améliorés.

• (1800)

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-283 du député de Churchill, proposition qui vise à modifier la Loi électorale du Canada.

Je tiens, dans mon intervention, à m'associer aux observations de mon collègue de Halifax qui vient de parler. J'ai aussi prêté attention aux propos du député de Kingston et les Îles. Sauf erreur, il a dit qu'il voyait dans ce projet un petit progrès vers un ensemble plus important de réformes électorales. Selon moi, il vaut mieux que la Chambre attende de recevoir le rapport, qui doit venir bientôt, de la commission royale chargée d'étudier la réforme électorale.

Les questions soulevées dans le projet du député sont étudiées par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, commission qui a été mise sur pied à la mi-novembre, en 1989. Cinq commissaires ont été nommés en vertu de la Loi sur les enquêtes pour faire enquête et rapport sur les principes et le processus qui doivent régir l'élection des députés et le

financement des campagnes des partis politiques et de leurs candidats.

Depuis environ deux ans, la commission a tenu des audiences dans toutes les régions et reçu des centaines de mémoires, dont certains portent sur la comptabilité. Le gouvernement a confié à la commission un vaste mandat et lui a demandé de faire une étude exhaustive de toute la législation électorale. On m'informe que la commission prévoit déposer son rapport en janvier 1992, et on peut s'attendre à ce que celle-ci, après plus de deux années de travail, traitera de la question des dépenses d'élection et formulera des recommandations appropriées à la Chambre.

La modification proposée dans le projet de loi pourrait fort bien être pertinente. Je ne conteste pas ce fait. Toutefois, je ne peux l'appuyer personnellement, étant donné, comme l'a mentionné le député de Kingston et les Îles, que nous avons besoin d'une réforme plus globale. À mon avis, nous devrions envisager une réforme électorale plus globale avant de nous occuper d'une modification particulière. Il est fort possible qu'il y ait lieu de modifier d'autres dispositions de la Loi électorale du Canada.

En conclusion, je pense que les députés auraient intérêt à attendre le rapport de la commission royale, qui devrait être déposé sous peu.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE RACISME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le 19 septembre, j'ai demandé au premier ministre s'il allait prendre des mesures plus fermes pour lutter contre la montée du racisme au Canada, mais je n'ai malheureusement pas reçu de réponse bien satisfaisante à ce moment-là. C'est pourquoi je

soulève de nouveau la question à l'occasion du débat d'ajournement d'aujourd'hui.

J'ai fait remarquer à ce moment-là au premier ministre qu'il y a eu de graves incidents racistes l'été dernier au Canada, à Montréal et à Halifax surtout, mais aussi dans d'autres villes.

Dans un article paru dans la *Gazette* de Montréal le 31 juillet 1991, il était fait état du décès de Marcellus François, un jeune noir tué par un policier montréalais. Le titre de l'article était le suivant: «Les relations raciales, le silence officiel est intolérable. La classe politique doit parler pour atténuer les tensions et calmer les esprits.»

Les dirigeants politiques ne se sont pas montrés assez actifs et n'ont pas fait preuve de toute la détermination qu'il faut, et c'est pourquoi j'ai demandé au gouvernement de prendre des mesures plus énergiques.

Il est vrai que le gouvernement fédéral n'est pas responsable de ces incidents. Cependant, je le répète, il importe qu'il joue son rôle de chef de file. J'estime que le gouvernement fédéral pourrait de bien des façons donner l'exemple aux autres paliers de gouvernement, les provinces et les municipalités. Il pourrait prendre davantage de mesures d'action positive touchant en particulier le système judiciaire, les corps de police, les tribunaux, la protection du public et les libérations conditionnelles.

Malheureusement, on ne voit pas beaucoup de visages noirs dans notre système judiciaire. Par conséquent, quand vient le temps de faire appliquer la loi, on trouve le plus souvent des blancs face à des noirs.

À Montréal, ces dernières années, trois jeunes noirs ont été tués par la police, sans motif dans les cas d'Anthony Griffin et de Presley Leslie. Récemment, ça été le cas de Marcellus François, dont l'enquête n'est pas encore terminée.

De temps à autre, on semble avoir tendance à croire que si la personne est un noir ou un Indien, elle doit être coupable. Notre système judiciaire réagit en conséquence.

À Halifax, le 12 septembre dernier, un comité spécial a conclu qu'il fallait procéder à des changements profonds en Nouvelle-Écosse pour lutter contre la montée du racisme. Ce comité a été établi après les émeutes de juillet dernier. Il a présenté 94 recommandations, dont certaines intéressent le gouvernement fédéral et, en particulier, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. On n'a encore donné suite à aucune des

recommandations de la commission royale à l'égard de Donald Marshall.

De toute manière, je répète qu'il y a des choses que le gouvernement fédéral peut faire. À l'heure actuelle, la loi sur l'équité en matière d'emploi est à l'étude après cinq ans d'application. Nous n'ignorons pas que le racisme est lié à un chômage élevé, à la pauvreté et au manque d'instruction et de formation. J'estime qu'on pourrait faire bien des choses pour renforcer la loi sur l'équité en matière d'emploi afin de vraiment donner une chance aux minorités visibles, qui constituent l'un des groupes cibles conformément à la loi.

Actuellement, aucune sanction efficace n'est prévue dans la loi. Même s'il y est précisé que les sociétés de compétence fédérale doivent adopter un programme d'action positive à l'intention des minorités visibles, il n'y a aucune sanction pour les sociétés qui ne respecteraient pas cette obligation. De plus, la loi ne s'applique qu'aux sociétés comptant 100 personnes ou plus et n'est pas applicable au gouvernement fédéral.

En conclusion, je presse le gouvernement de prendre des mesures plus efficaces pour combattre le racisme au Canada. Prenons les devants pour endiguer ce fléau avant qu'il ne s'installe vraiment. Actuellement, aucune sanction efficace n'est prévue dans la loi.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, depuis l'entrée en vigueur en 1985 de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui porte sur les droits à l'égalité, le Canada a accompli des progrès importants.

Le gouvernement fédéral est déterminé à jouer un rôle de chef de file pour éliminer le racisme et la discrimination raciale. C'est pourquoi, madame la Présidente, l'été dernier, à la suite des événements survenus à Halifax et à Montréal et qui ont engendré des tensions raciales, le ministre Gerry Weiner a créé, en Nouvelle-Écosse, le Groupe consultatif sur les relations interraciales.

Le Groupe consultatif composé de représentants des trois niveaux de gouvernement et de la communauté noire avait pour mandat d'élaborer un plan d'action et de présenter des recommandations visant à lutter contre le racisme. Ainsi, en trente jours, le Groupe consultatif a réussi à préparer un rapport qu'il a soumis à M. Weiner. C'est un excellent exemple de ce que nous pouvons accomplir en travaillant ensemble.

Madame la Présidente, le Canada continue de mettre en valeur les principes fondamentaux énoncés dans la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Parmi les initiatives prises dans ce domaine, permettez-moi de souligner la création du Centre canadien de la police sur les relations interraciales. Ce Centre, dont le bureau principal est situé à Ottawa, fonctionne comme un organisme indépendant. Il a pour objectif d'améliorer les relations entre la police et les différents groupes culturels au Canada.

D'autres initiatives ont été prises afin de mettre en oeuvre une stratégie globale en la matière. Parmi celles-ci, notons le financement de conférences sur les minorités visibles et la police dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que l'octroi de fonds à l'Association canadienne des commissions scolaires qui élabore actuellement des politiques et des stratégies en vue d'abolir les obstacles à l'égalité dans les écoles.

Ensemble, madame la Présidente, nous pouvons faire du Canada une véritable terre d'espoir, un pays où les Canadiens de toutes origines seront représentés au sein de nos institutions, un pays où la dignité et la diversité de la population seront protégées et valorisées.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Le 24 septembre, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale si, malgré la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la question de réduire l'infrastructure excédentaire des Forces armées canadiennes, on allait quand même construire les installations annoncées en juillet pour la réserve navale.

• (1810)

Le ministre a déclaré qu'on ne mettait pas en cause ces installations. Je trouve injuste qu'on consacre des millions de dollars à ces nouvelles installations étant donné les autres fermetures qui ont lieu dans le cadre de la politique de défense annoncée par le ministre.

Je voudrais signaler au ministre, par l'entremise de la secrétaire parlementaire, ce que cela signifie pour une base comme Cornwallis, qui a une longue tradition militaire et navale, de voir qu'on va construire de nouvelles installations navales, alors que nous procédons à des coupes sombres dans une région où près de 20 000 personnes dépendent de la base.

Plus tôt cette année, le ministère de la Défense nationale a annoncé que le nombre de recrues à Cornwallis diminuerait de 60 p. 100. Ainsi, 4 100 recrues sont sorties de Cornwallis en 1989-1990, mais leur nombre tournera autour des 2 000 au cours des années qui viennent,

jusqu'en 1996. Quand on pense que nous avions en 1986 un Livre blanc qui prévoyait d'accroître nos forces de défense. Maintenant, nous en avons un qui aura pour effet de les réduire. Il ne semble pas juste pour les Canadiens qu'on puisse modifier ainsi la politique et porter préjudice à leurs moyens d'existence.

La semaine dernière, le capitaine Jones, commandant de la base, a rencontré les gens de la région pour leur expliquer ce que signifierait cette baisse de recrues. Le personnel militaire à l'école des recrues serait réduit, de sorte que l'argent dépensé dans la région le serait également. On dit que 26 millions de dollars auraient été dépensés dans la région si la base avait continué de fonctionner comme à l'époque des forces armées offensives.

Où est l'équité? Pourquoi le ministre ferme-t-il des bases, alors qu'il donne de l'argent à d'autres installations qui ressemblent beaucoup à Cornwallis qui a la capacité d'assumer ce nouveau rôle? Je le répète, Cornwallis a d'abord été une base navale.

J'ai essayé, à titre de députée avertie représentant une circonscription tributaire de cette base, de formuler d'autres demandes, au nom de mes électeurs. Il existe, entre autres, le Programme d'instruction et d'emploi pour les jeunes (PIEJ) qui encourage les jeunes chômeurs, partout au Canada, à s'enrôler dans les forces armées pendant une période de 15 mois, au cours de laquelle ils reçoivent une formation. Cela pourrait aider Cornwallis un certain temps, jusqu'à ce que de nouvelles recrues se présentent.

Nous avons déjà présenté au premier ministre un programme et des propositions en vue d'établir à Cornwallis un centre de formation en vue d'opérations de maintien de la paix. Nous avons demandé que l'on envoie plus de réservistes et de miliciens à Cornwallis, étant donné que désormais leur nombre augmentera.

Je constate que le ministre me regarde, mais j'ai commencé à 18 h 07, et il n'est que 18 h 10. Si vous vérifiez auprès du bureau, vous verrez qu'il me reste encore du temps.

Mme le vice-président: Il reste peut-être 30 secondes.

Mme Campbell (South West Nova): Je n'aime pas qu'une personne se lève et qu'une autre me regarde comme si je devais mettre fin à mon intervention quand mon temps de parole n'est pas écoulé.

La question est importante, et ce n'est pas ma faute si la Chambre tente à ce point de me fournir une réponse. Les habitants de ma circonscription, les 20 000 personnes qui dépendent de la base des Forces canadiennes de Cornwallis, voient bien que les politiques n'aident pas le pays, qu'elles n'ont jamais vraiment contribué à la politique de défense et qu'elles vont dans tous les sens. Nous avons présenté des propositions constructives pour aider cette région, mais il y a encore des congédiements ainsi que des réductions à la base et parmi les recrues.

Mme le vice-président: Des six minutes allouées, il reste peut-être 30 secondes pour la secrétaire parlementaire.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, lors de la période des questions du 24 septembre dernier, l'honorable Marcel Masse a clairement indiqué que le Groupe consultatif portant sur l'infrastructure de la Défense avait pour mandat d'établir une liste de critères devant servir à la restructuration des Forces canadiennes et que ce mandat ne s'étendait pas aux programmes existants.

Le projet de la réserve navale à Pointe-à-Carcy, Québec, constitue l'un de ces programmes existants. En effet, le projet de développement d'une École de la flotte des Forces canadiennes, dans la ville de Québec, fut initié en 1982, lors de l'annonce du projet portant sur une présence navale au Québec. Le projet d'École de la flotte des Forces canadiennes à Pointe-à-Carcy en est déjà à la phase III de l'engagement pris en 1982. Les installations sont construites pour l'entraînement de la réserve navale qui opérera la nouvelle flotte de navires dédiée à la défense des côtes.

Madame la Présidente, on a choisi la ville de Québec pour ces installations sur la base de critères de coûts et d'efficacité. La majorité des réservistes demeurent dans des régions sises au centre du Canada. Le site de Pointe-à-Carcy permet donc de réduire le temps de déplacement et les dépenses de voyages des réservistes. De plus, il va réduire la facture globale en intégrant dans un seul et même complexe différentes organisations situées à divers endroits dans la ville de Québec. Ces organisations sont: le Quartier général de la réserve navale, la Division de la réserve navale et finalement deux corps de cadets.

La réserve navale doit être dotée de ressources dont elle a besoin pour accomplir les nombreuses tâches qui lui sont confiées et acquérir les compétences nécessaires dans les domaines de défense côtière et du contrôle naval

de la navigation commerciale dans nos ports et dans nos eaux.

Par conséquent, madame la Présidente, le ministère de la Défense nationale maintient la décision prise en 1982 d'établir une présence navale à Québec.

L'AGRICULTURE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, il y a quelques semaines, dans cette Chambre, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture et la réponse m'a été faite par le ministre d'État (Agriculture). Ma question concernait les négociations du GATT, à Genève, qui sont d'une très grande importance pour les programmes contingentés au Québec.

À cette époque, le gouvernement était très confiant que les négociateurs auraient gain de cause auprès des autres pays et que notre système de mise en marché, qui est un grand succès pour les agriculteurs, serait retenu. Nous nous sommes défendus, avec preuve à l'appui, que cela était d'une grande importance. D'ailleurs, nous n'étions pas seuls, car le Japon et l'irlande étaient aussi présents. Au fur et à mesure que les semaines se sont écoulées, nous nous sommes rendu compte que les espoirs que l'on avait à Genève s'étaient effondrés.

Madame la Présidente, je voudrais soulever un point qui, à mon avis, est très inquiétant. J'ai en ma possession les procès-verbaux des rencontres qui ont eu lieu avec l'Union des producteurs agricoles du Québec, lorsque le ministre d'État à l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture, en 1987, avaient réussi à convaincre les cultivateurs—du moins, ils ont cru les convaincre—que le traité de libre-échange n'était pas un problème pour les agriculteurs, parce que l'on savait très bien que les Américains n'avaient jamais digéré notre système de mise en marché.

Effectivement, lors des négociations, on savait très bien qu'il y avait eu des pressions et que nous étions finalement devant un fait accompli car le traité de libre-échange avait été signé et qu'il avait fait l'objet d'un vote à la Chambre. Malgré le fait que les mises en marché dans le traité de libre-échange n'aient pas été exclues, les cultivateurs avaient quand même bon espoir qu'ils pourraient avoir l'appui du GATT et que l'article XI, avec lequel tout le monde est familier, pourrait être utilisé pour protéger le contingentement de nos produits agricoles.

Mais on avait eu des doutes parce que, en 1987, l'Union des producteurs agricoles et l'Opposition officielle avaient dit qu'on laissait tomber un élément qui pouvait être très important, et qu'il fallait garder cette certitude. À l'époque, je siégeais à l'Assemblée nationale, et le ministre de l'Agriculture trouvait qu'il y avait un danger. Effectivement, ce danger est apparu et nous faisons présentement face à une situation qui est extrêmement inquiétante pour les agriculteurs à travers le pays.

Il s'agit donc, madame la Présidente, d'un fait accompli et l'on fera face trop tard, dans les prochains jours, à une décision qui pourrait avoir des conséquences énormes pour nos agriculteurs.

• (1820)

Et j'espère, pour le ministère de l'Agriculture, ceux qui ont convaincu les agriculteurs dans le passé, que ces derniers n'auront aucune crainte et qu'ils pourront être protégés. Maintenant, tous ensemble, parce que ce sont tous les agricuteurs qui vont être affectés, j'espère que le ministère de l'Agriculture va trouver des solutions afin que tous nos agriculteurs soient véritablement protégés.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, il ne faut pas se méprendre, la position du Canada relativement aux négociations commerciales multilatérales n'a pas changé. Les négociateurs gardent toujours la même détermination dans l'atteinte des objectifs des NCM déterminés après consultation du secteur agricole et des provinces. Il s'agit des objectifs suivants: réduction importante des subventions qui faussent les échanges, et plus particulièrement les subventions à l'exportation; meilleur accès aux marchés d'exportation; éclaircissement des règles du GATT, y compris l'article XI et remaniement des règles pour qu'elles soient plus justes et plus efficaces; l'établissement de règles visant à empêcher l'usage abusif des règlements sur la santé et l'hygiène pour faire obstacle au commerce.

Le Canada est toujours décidé à faire accepter sa proposition de clarifier et de renforcer l'article XI du GATT. Le gouvernement est toujours aussi déterminé à défendre des régimes de gestion de l'offre. L'article XI permet aux pays de restreindre les importations afin d'appuyer des mesures efficaces de gestion de l'offre. Toutefois, certaines conditions, qui ne sont pas claires et presque impossibles à respecter, sont l'objet de controverses. Il faut s'entendre sur l'interprétatioon de l'article XI afin de lui donner plus de force et d'en clarifier le sens. Pour en arriver là, toutes les parties doivent accepter de négocier.

Le Canada, madame la Présidente, a présenté une proposition visant à clarifier l'article XI. Les négociateurs ont travaillé pour obtenir le plus de soutien possible pour la proposition canadienne. Les ministres ont également fait leur part en veillant à ce que toutes les parties comprennent la position du Canada à cet égard. En septembre, M. Blais est allé à Genève, et MM. Wilson et McKnight s'y trouvaient cette semaine, et ils ont tous répété que le Canada tenait fermement à sa proposition au sujet de l'article XI. Le Canada continuera de poursui-

vre ses objectifs, dont notamment la clarification de l'article XI, dans le cadre de l'*Uruguay Round*.

Pour terminer, un des principaux objectifs que le Canada poursuit dans le cadre de l'*Uruguay Round* est d'améliorer les règles commerciales du GATT. Notre proposition relative à l'article XI nous rapproche de notre objectif en éclaircissant cet article et en le rendant plus juste et plus efficace.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, le 9 octobre dernier, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accroître le nombre de femmes réfugiées accueillies chaque année au Canada dans le cadre du programme «Femmes en détresse», dont ce gouvernement aime à se vanter.

Le ministre n'a pas répondu à ma question. Au lieu de cela, il a vanté d'autres parties du programme du Canada en faveur des réfugiés. En fait, la performance du Canada en ce qui concerne ce programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, entrepris il y a quatre ans, est extrêmement piètre.

Selon les constatations du Haut-Commissariat, les femmes en détresse sont réellement des réfugiées. Le Haut-Commissariat a aussi jugé qu'elles étaient particulièrement en danger. À ce sujet, je cite le Guide de l'immigration de ce gouvernement qui dit au point IS 3.13:

> Toutes les «Femmes en détresse» sélectionnées seront des réfugiés au sens de la Convention ou des membres des catégories désignées.
>
> a) Toutes se trouveront dans une situation précaire, les autorités locales ne pouvant assurer leur sécurité. Il peut s'agir de femmes qui font face à de graves difficultés dans les camps de réfugiés, par exemple celles qui sont victimes de manoeuvres d'intimidation de la part des autorités locales ou de leur propre collectivité. Les cas urgents, comme celui des femmes qui sont menacées physiquement ou qui risquent d'être refoulées, auront la priorité.
>
> b) Les «Femmes en détrese» peuvent aussi être des femmes qui ne sont pas en danger, mais qui vivent en permanence dans une situation instable, et pour lesquelles il n'y a pas d'autre solution. Il s'agit de celles dont la demande a été rejetée par le Canada ou tout autre pays de réétablissement parce qu'elles manquent de connaissances, ou sont accompagnées de jeunes enfants ou encore pour d'autres raisons.

Tel est le règlement de ce gouvernement. Et pourtant, en 1991, sur 540 réfugiées au sens de la Convention, identifiées par le HCR comme étant en danger, le Canada n'en a admis que 29, 29 sur 540.

Ces quatre dernières années, le Canada n'en a admis que 127. Pourquoi? Est-ce que le Canada avait épuisé ses quotas d'immigration? Certainement pas. Ce gouvernement a fixé le nombre maximum de réfugiés d'outre-mer qu'il admettrait au Canada en 1991 à 13 000. Et pourtant, il en a admis moins de 8 000. Pourquoi cette différence de plus de 5 000? Ce gouvernement prétend qu'il n'a pas pu trouver assez de réfugiés susceptibles de s'intégrer dans notre société, que le HCR ne lui en n'a pas fourni.

Et pourtant, le HCR avait une liste de 540 femmes en danger et le gouvernement n'en a admis que 29. Quelle honte! Quel manque de compassion à l'égard des plus vulnérables des réfugiés et quelle malhonnêteté de prétendre que ce gouvernement ne pouvait pas les trouver alors que le HCR a soumis une liste!

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la présidente, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il me fait plaisir de fournir des informations additionnelles concernant les questions que le député de Trinity—Spadina a posées en cette Chambre le 9 octobre dernier.

Le Canada a été le premier pays à mettre sur pied un programme spécial pour venir en aide aux femmes réfugiées. Ce programme a été bien accueilli. De plus, il a donné de très bons résultats, même si sa portée est encore très limitée.

Il n'y a aucune limite quant au nombre de requérantes pouvant être sélectionnées chaque année dans le cadre du Programme Femmes en détresse. En fait, au 20 septembre 1991, plus de 100 femmes avaient été admises au Canada dans le cadre de ce programme.

Les noms des candidates susceptibles de réunir les conditions voulues peuvent être soumis aux bureaux locaux par le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, un bureau canadien des visas ou une organisation non gouvernementale.

Si l'honorable député connaît une femme réfugiée qui pourrait se prévaloir de ce programme, les fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada détermineront, après avoir examiné les circonstances relatives à son cas, si elle satisfait aux exigences établies pour être admise dans le cadre de ce programme.

L'observation du député selon laquelle le gouvernement aurait accordé le droit d'établissement à seulement 32 femmes dans le cadre de ce programme est inexacte. À cet égard, voici les statistiques indiquant le nombre de femmes admises jusqu'à présent: en 1988, 40 cas, total 97 femmes; en 1989, 30 cas, total 88 femmes; en 1990, 28 cas,

total 67 femmes; et en 1991, jusqu'au 20 septembre, 46 cas, total 102 femmes.

Je pense que c'est un effort très louable, qui contredit les données avancées par l'honorable député de Trinity—Spadina.

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, en posant une question au ministre du Revenu national le 18 septembre dernier, je tentais de le sensibiliser aux répercussions du magasinage transfrontalier sur les collectivités frontalières canadiennes et sur l'économie canadienne en général.

Un nombre impressionnant de Canadiens magasinent aux États-Unis. Au cours des neuf premiers mois de l'année, on a enregistré 45,4 millions de voyages aller-retour d'une journée aux États-Unis. Cela représente une augmentation de 15 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier.

Les statistiques du mois de septembre font état d'une diminution du nombre de voyages, mais la plupart des observateurs attribuent cette diminution aux ralentissements provoqués aux postes frontières par les syndiqués de la fonction publique. Quoi qu'il en soit, beaucoup de Canadiens vont magasiner aux États-Unis et cela nuit beaucoup à notre économie.

La situation est telle que le magasinage transfrontalier nous fait perdre des milliards de dollars et l'économie canadienne s'en ressent.

Des entreprises et des gouvernements municipaux des localités frontalières de tout le Canada ont pris des mesures pour réduire le magasinage transfrontalier. Dans ma circonscription de Stormont—Dundas, par exemple, un détaillant du village de Winchester demande à ses clients de conserver leurs reçus pour pouvoir bénéficier de rabais lors de leurs prochains achats. Dans la ville de Cornwall, un épicier local vend le lait et le pain à un prix très concurrentiel. Les épiciers américains utilisent ces deux produits pour attirer les consommateurs canadiens.

La Chambre de commerce de Cornwall a aussi lancé une campagne de prix d'excellence pour le service aux clients ainsi qu'un programme sur le taux de change. Les prix pour le service aux clients visent à améliorer la qualité du service aux clients. Le programme sur le taux de change assure aux clients américains qu'ils recevront un taux avantageux quand ils feront des emplettes à Cornwall.

La Chambre de commerce a aussi mené une enquête pour examiner les habitudes d'achat des consommateurs. Elle a étudié ce que pensent les consommateurs canadiens des magasins de notre pays et des prix demandés et elle leur a demandé les raisons pour lesquelles ils vont faire des achats aux États-Unis.

Les gouvernements locaux conjointement avec les commerçants, les syndicats et les groupes de consommateurs ne s'avouent pas vaincus parce que les Canadiens font des achats aux États-Unis. Ils essayent de remédier au problème et je les félicite de leurs efforts.

Cependant, je crois que le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabiltié et faire sa part. Il devrait établir des programmes efficaces pour réduire la migration des consommateurs vers le Sud. À mon avis, le gouvernement devrait lancer dès maintenant une campagne de sensibilisation pour informer les Canadiens du tort causé à notre économie lorsqu'ils font leurs emplettes outre-frontière.

Le gouvernement doit profiter pleinement de sa participation aux travaux du groupe de travail national chargé d'étudier cette question pour élaborer, en collaboration avec les localités frontalières, les entreprises, les syndicats et les groupes de consommateurs, une stratégie globale susceptible de donner des résultats. Les groupes et les particuliers dont je viens de parler ne peuvent pas tout régler eux-mêmes. Le gouvernement fédéral doit faire preuve d'initiative et prendre les mesures nécessaires pour combattre les achats effectués aux États-Unis.

Certains perçoivent ces achats comme une forme de révolte fiscale de la part des Canadiens qui en ont assez de la taxe sur les produits et services. En outre, dans les localités frontalières, les Canadiens sont amenés à traverser la frontière, car ils peuvent acheter leur essence à un meilleur prix aux États-Unis, du fait que les taxes y sont moins élevées.

Dans ma circonscription, le problème est aggravé par le fait qu'on peut se procurer de l'essence à bien meilleur marché du côté américain de la réserve indienne d'Akwesasne. En effet, madame la Présidente, l'essence s'y vend, 1 $ américain environ le gallon.

Mon collègue, le député de Sarnia—Lambton, a proposé d'accorder une ristourne de taxe sur l'essence aux habitants des localités frontalières. J'exhorte le gouvernement à examiner sérieusement cette proposition.

En conclusion, j'espère que le gouvernement prendra sous peu des mesures pour remédier à la grave menace que les achats aux États-Unis font peser sur l'économie canadienne et sur la viabilité économique de nos localités frontalières.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de répondre, d'une façon plus détaillée, à la question posée par le député de Stormont—Dundas au sujet des répercussions de la taxe sur les produits et services sur les achats outre-frontière.

Madame la Présidente, comme le député en a déjà été informé, on a déclaré, dans un récent numéro de *L'observateur économique canadien*, que la taxe sur les produits et services ne semblait pas influencer l'augmentation des achats outre-frontière. Cette conclusion se fondait sur une analyse des tendances de la circulation aux frontières, tant avant qu'après l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services.

Madame la Présidente, la taxe sur les produits et services n'est pas la cause des achats outre-frontière. En effet, ces achats existaient déjà avant l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services. Comme Statistique Canada l'a clairement démontré, les achats outre-frontière constituent un problème de longue date et il est simpliste de prétendre que le passage de l'ancienne taxe, la taxe de vente du fabricant, à la taxe sur les produits et services ait entraîné les achats outre-frontière.

Revenu Canada (Douanes et Accise) a consacré beaucoup de temps et d'efforts en vue de trouver des façons plus efficientes et efficaces de s'acquitter de son mandat tel qu'il lui a été confié par cette Chambre. Des fonctionnaires du ministère se sont occupés de traiter la question des achats outre-frontière et je peux assurer le député que le ministère continue à faire tout ce qu'il peut pour améliorer les méthodes de traitement.

En plus d'avoir amélioré les opérations douanières, le ministère a aidé activement d'autres parties intéressées à en arriver à un accord sur la complexité des achats outre-frontière, et ce, grâce à des réunions à tous les niveaux et dans toutes les régions du pays. La réaction à l'égard de cette aide s'est avérée positive et l'appui que reçoivent les projets du ministère est encourageant.

En terminant, madame la Présidente, j'aimerais souligner que le fait de relier la taxe sur les produits et services aux achats outre-frontière rend un bien mauvais service aux personnes qui ont consacré leur temps et leurs efforts à la résolution du problème extrêmement complexe des achats outre-frontière.

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. Conséquemment, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain matin, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 novembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE TIMISKAMING

M. le Président: Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le député de Timiskaming a demandé à soulever la question de privilège. Cette question de privilège intéresse un autre député, qui ne peut pas être présent ici pour le moment.

Conformément à l'usage, je soumettrai cette affaire à la Chambre lorsque notre collègue, le député de Timiskaming, aura pu contacter l'autre député, de telle sorte que tous les députés directement intéressés soient présents à la Chambre lorsque cette affaire sera entendue.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, nous avons informé la députée de Sudbury que nous allions soulever la question de privilège.

La question n'intéresse pas que ma personne—mon intégrité et mon honnêteté—mais aussi ma circonscription. Je voudrais qu'on en discute le plus tôt possible, car les accusations qui ont été portées éclaboussent ma personne, les membres de ma famille et les gens que je représente ici.

• (1010)

M. le Président: La Chambre comprend la situation du député, je crois. J'espère que des dispositions pourront être prises pour que la Chambre soit saisie de cette affaire au plus tôt.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation régionale) soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif A.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Nous abordons donc le débat. L'honorable député de Trois-Rivières a la parole.

M. Cooper: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la présidente, je crois vous avoir entendu dire comité législatif. Je pense qu'il y aurait consentement unanime à ce que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ce projet de loi parce que tous s'entendent pour dire qu'il faut que ce dernier franchisse les trois étapes aujourd'hui.

M. Dingwall: Madame la présidente, il n'y a pas eu de discussions entre l'opposition officielle et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour que la Chambre se forme en comité plénier. Cependant, après avoir entendu les interventions du député d'en face, nous sommes disposés à ce que la question soit étudiée en comité plénier.

La prochaine fois, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous informer à l'avance.

M. Murphy: Madame la présidente, nous avions bel et bien compris que cette question serait discutée au-

jourd'hui en comité plénier. Je suis heureux que le secrétaire parlementaire se soit réveillé et ait soulevé la question au moment opportun.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, vous comprendrez que c'est une journée importante et exceptionnelle pour celui qui vous parle d'avoir l'opportunité de faire en sorte qu'une loi qui gouverne le Canada soit modifiée pour un problème qui touche spécifiquement le comté de Trois-Rivières.

Vous me permettrez, au départ, de remercier le ministre du Travail ainsi que ses fonctionnaires qui ont fait un excellent travail. Mais je voudrais souligner, madame la présidente, la coopération du leader de l'opposition, ainsi que celle du leader du Nouveau parti démocratique et des critiques en matière de travail qui ont fait en sorte que l'on puisse, à partir du moment où le projet de loi était prêt, procéder dans un délai relativement court pour régler une situation impardonnable dans la législation et impardonnable dans la situation que les débardeurs de Trois-Rivières vivent présentement.

Vous me permettrez, de plus, de faire faire un petit tour d'horizon de ce dossier sur lequel je travaille depuis plus de deux mois et qui est aberrant, madame la présidente, et vous le comprendrez.

L'article 34 que l'on veut modifier ce matin a été adopté en 1973. À la fin de 1985, les débardeurs de Trois-Rivières ont vu leur convention collective se terminer. Depuis 1985, madame la présidente, les débardeurs de Trois-Rivières qui n'ont pas de convention collective, n'ont donc pas eu d'augmentation de salaire, n'ont donc pas eu ce qui était prévu en termes de fonds de pension. Ils n'ont donc rien eu et, madame la présidente, depuis 1985, ils ont été patients. Ils ont fait en sorte d'avoir une accréditation géographique ou régionale pour que les gens travaillant à Trois-Rivières, tant au port de Trois-Rivières qu'au port de Bécancour, soient enfin unis et puissent négocier de bonne foi avec les employeurs maritimes.

Or, madame la présidente, les employés, les débardeurs, autant ceux qui travaillent à Trois-Rivières qu'à Bécancour, sont sous la même accréditation.

Et l'esprit de l'article 34 était que les employeurs maritimes, qu'ils soient au port de Trois-Rivières, au port de Bécancour ou ailleurs, l'esprit de l'article 34 était à l'effet que ces employeurs-là devaient se nommer un représentant qui, lui, négociait avec le syndicat dûment en place. Et, madame la présidente, depuis plusieurs années, il y a une lutte entre employeurs maritimes qui travaillent au port de Trois-Rivières ou au port de Bécancour, et il y a eu des procédures et encore des procédures—la Cour supérieure, la Cour fédérale, toutes les cours y ont passé—des injonctions, tout ce que vous voudrez, entre employeurs. Pendant ce temps-là, les employés, les débardeurs de Trois-Rivières et de Bécancour n'ont personne en face d'eux, assis à la même table, pour pouvoir simplement négocier une convention collective. Et on ne parle pas des termes de la convention collective, on ne parle pas que les employés et les employeurs ne s'entendent pas. On parle que les employés n'ont même pas la possibilité d'avoir devant eux un représentant patronal pour négocier leurs conditions de travail. C'est de cela dont on parle. Et l'article 34, madame la présidente, n'avait pas le but de faire en sorte que les employeurs puissent entre eux se chicaner et ne pas régler avec les employés en face.

De là l'importance de ce projet de loi et l'importance qu'il soit adopté rapidement. Les débardeurs ont perdu patience et ils sont maintenant en grève légale. Ils auraient pu être en grève légale depuis un an je pense, ils le sont depuis deux mois, et ils ont raison. C'est le seul moyen de pression qui leur reste pour faire comprendre aux employeurs qu'ils doivent s'entendre entre eux, qu'ils s'assoient et discutent. Vous comprendrez que, à partir du moment où la loi est adoptée, forçant les employeurs à nommer un représentant qui devra négocier avec les débardeurs, la porte est ouverte à ce qui est au moins, de la part des employeurs, une avenue pour régler le problème qui existe à ces deux ports-là.

Vous me permettrez, madame la présidente, de lire le texte légal pour les fins des annales de la Chambre des communes, pour bien faire comprendre l'importance et en même temps l'esprit qui avait animé ceux qui avaient au départ rédigé le Code, esprit qui malheureusement, en pratique, comme on peut le voir aujourd'hui, ne s'est pas retrouvé.

En vertu des modifications proposées, quand le Conseil canadien des relations de travail accorde une accréditation régionale, il peut procéder à la nomination d'un représentant patronal, si les employeurs visés ne le font pas eux-mêmes dans les délais qu'il a fixés. Le représentant ainsi nommé est réputé être l'employeur de tous les employés de l'unité de négoiation aux fins de l'application de la Partie I du Code, et il est investi, de par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter des tâches et obligations d'un employeur, y compris—c'est

cela l'important—le pouvoir de conclure une convention collective.

Les modifications envisagées permettront d'investir le Conseil canadien des relations de travail du pouvoir d'entendre et de trancher, après avoir accordé une accréditation régionale, toute question se soulevant quant à l'application de l'article 34 et, en particulier, concernant le choix et la désignation d'un représentant patronal.

Aux termes du projet de loi, le représentant patronal est tenu de représenter équitablement les employeurs au nom desquels il agit. Cette obligation est similaire à celle qui incombe aux syndicats, en vertu de l'article 37, face aux employés de l'unité de négociation.

Si un employeur estime que le représentant patronal a agi de manière arbitraire ou discriminatoire ou de mauvaise foi dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités qu'il assume à titre d'employeur, il peut présenter une plainte au CCRT. En cas de représentation inadéquate, le CCRT peut ordonner au représentant patronal de s'acquitter correctement de ses fonctions, ou rendre toute ordonnnance qu'il juge appropriée pour corriger l'infraction.

Madame la présidente, cette disposition, qui impose au représentant patronal un devoir de représentation juste, assure la protection des intérêts des employeurs individuels opérant dans les ports visés par des accréditations régionales, tout en respectant l'intégrité d'un régime qui a contribué grandement à des relations de travail stables dans l'industrie du débardage depuis son introduction en 1973.

• (1020)

En vertu des dispositions transitoires, les mandataires nommés, conformément aux dispositions actuelles de l'article 34, seront réputés être des représentants patronaux désignés, conformément aux dispositions du présent projet de loi, à compter de la date d'entrée en vigueur de celui-ci.

Vous comprendrez, madame la présidente, que ces dispositions transitoires assureront la continuité des accréditations régionales existantes dans les ports à travers le pays, et permettront aux parties dans les ports de Trois-Rivières et de Bécancour de régler, je l'espère, le conflit de travail qui sévit depuis, comme je l'ai mentionné, six ans, parce qu'il n'y a pas de convention collective de signée.

Madame la présidente, l'objet de la loi est tout simplement de corriger les lacunes rédactionnelles identifiées par les tribunaux en clarifiant la portée de l'article 34, tel que je l'ai souligné, qui avait été envisagé par le Parlement lors de son adoption en 1973. Les modifications proposées assureront la pleine réalisation de l'objet du régime d'accréditation régionale.

Et je conclurai, madame la présidente, en demandant aux partis d'opposition de continuer leur excellente coopération que nous avons eue depuis deux jours, et de faire en sorte que les employés, les débardeurs des ports de Trois-Rivières et de Bécancour aient ce à quoi tout employé a droit, c'est-à-dire un employeur en face pour négocier en bonne et due forme une convention collective.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la présidente, il me fait plaisir ce matin de participer à ce débat, et bien sûr, je veux indiquer à mon collègue d'en face, le secrétaire parlementaire, qu'il nous fera plaisir de collaborer avec le gouvernement afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de délais qui ne sont pas nécessaires en ce qui à trait à l'adoption par cette Chambre de ce projet de loi.

Madame la présidente, on sait que le projet de loi en question modifie l'article 34 du Code canadien du travail, bien sûr, et qu'il vise à corriger certaines lacunes de rédaction. Et ces lacunes de rédaction ont été relevées dans un libellé devant les tribunaux et ce qui est arrivé c'est que la loi actuelle était, à toutes fins pratiques, en tout cas, pour le sujet qui nous concerne ce matin, inapplicable. Ce qui s'était passé, c'est qu'il y avait eu, bien sûr, une opposition à la nomination d'un mandataire qui avait été obtenue par une injonction des tribunaux. L'injonction voulait interdire le mandataire à conclure une entente collective dans le cas des ports en question.

[*Traduction*]

Je dirai d'abord, à l'instar de mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, et d'autres députés de notre parti, qu'il est grand temps que le gouvernement présente un projet de loi semblable. Nous reconnaissons qu'il faut un certain temps pour étudier la décision du tribunal et élaborer des dispositions qui ne seront pas contestées par les tribunaux à l'avenir.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'au moment où on se parle, les travailleurs en cause sont sans convention collective depuis six ou sept ans.

Je voudrais préciser que de travailler sans convention collective dans un secteur comme celui-là n'est pas chose facile.

Lorsque leur convention collective vient à échéance, les travailleurs, quel que soit leur secteur d'activité, ne sont plus protégés et ne peuvent plus obtenir gain de cause quand ils font des revendications. Ce n'est pas une situation facile.

Premièrement, les employés ont rejeté à plusieurs reprises les avantages dont ils auraient pu bénéficier. Deuxièmement, les relations employeur-employé ont

tendance à tourner au vinaigre, même quand il n'y a rien qui cloche; c'est malheureusement le néant entre les deux parties.

Hélas, il y a toujours une foule de choses qui vont mal, surtout quand on a affaire à un organisme de la taille de celui dont nous parlons. En fait, madame la présidente, j'oserais affirmer qu'il est étonnant que cette grève n'ait pas éclaté bien avant.

M. Vincent: Il y a du bon monde à Trois-Rivières.

M. Boudria: J'en suis persuadé. Les Trifluviens sont presque aussi bien que les gens de Glengarry—Prescott—Russell, ajouterais-je sans vouloir prêcher pour ma paroisse.

Peut-être devrions-nous considérer l'ensemble des employés de l'association en question. Selon moi, c'est un sujet sur lequel nous devrions nous pencher à une autre occasion. Nous soutenons qu'il est presque impossible que 60 ou 70 sociétés s'entendent sur le choix d'un représentant. Si ce n'est pas impossible, c'est du moins très difficile. Demander à la commission de prendre cette décision à leur place n'est pas davantage la solution.

Je termine en répétant au secrétaire parlementaire—je sais combien cette question le préoccupe—que nous pensons beaucoup à ses électeurs. Nous voulons faire en sorte que la mesure législative soit adoptée le plus rapidement possible.

Encore une fois, je voudrais faire l'éloge de mon collègue de Kenora, car il a fait un beau travail dans ce domaine. Il a aussi fait savoir qu'il était en faveur de l'adoption rapide de la mesure législative.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, nous, du Nouveau Parti démocratique, avons déjà déclaré que nous donnerions notre appui à ce projet de loi.

Il importe que ceux qui nous écoutent comprennent que ce n'est pas une loi de retour au travail. Nous débattons d'un projet de loi qui vise essentiellement à mettre en place un mécanisme qui garantisse que les employeurs vont se réunir et, par l'intermédiaire de leur association, qu'ils négocient réellement avec les employés touchés.

En vertu des dispositions actuelles du Code canadien du travail, les employeurs sont tenus de se réunir dans ce but. Ce projet de loi vise cependant à répondre à un cas où l'un des groupes d'employeurs a porté une affaire devant les tribunaux et a obtenu une injonction qui permet à l'association de refuser de signer une convention collective avec les employés.

Nous croyons que ce projet de loi permettra d'améliorer la situation et c'est pourquoi nous l'appuyons. Je suis d'accord avec les deux députés qui m'ont précédé pour dire qu'il a été très difficile pour les employés, leur famille et toute la collectivité de vivre une situation conflictuelle pendant aussi longtemps. À notre époque, c'est presque inouï d'avoir à passer six ou sept ans sans contrat de travail.

Je suis heureux que le gouvernement ait réagi à cette affaire, mais la procédure utilisée me préoccupe. Ce n'est pas la première fois que ça se produit. Le gouvernement aurait pu réagir avant. Il aurait pu obtenir plus tôt la collaboration des partis d'opposition.

Il y a une ou deux semaines, on nous a dit au cours d'une réunion des leaders parlementaires qu'une mesure allait être prise à cet égard. Nous avons tenté de savoir ce que serait le contenu de ce projet de loi, mais nous n'en avons rien su avant mercredi, au cours de la période des questions. On nous a demandé de franchir toutes les étapes le jeudi, ce qui ne nous laissait presque pas de temps pour examiner le libellé du projet de loi, en vue de nous assurer que nous ne nous faisions pas prendre au piège, ou que nous n'étions pas induits en erreur par la formulation choisie.

Jeudi matin, à notre arrivée, nous avons constaté que le Sénat n'avait même pas été mis au courant qu'il devait adopter ce projet de loi avant l'ajournement. C'est le Nouveau Parti démocratique—plus précisément moi-même et le leader parlementaire, député de Kamloops—qui a demandé à 11 h si nous avions l'assurance que le Sénat en serait saisi. Nous savons que le Sénat s'ajourne habituellement le jeudi pour ne se réunir de nouveau que le mardi suivant. Nous avons constaté que non seulement cette Chambre n'avait pas collaboré avec l'autre endroit, qu'elle ne l'avait pas informé de cette affaire, mais qu'on n'avait même pas pris les mesures nécessaires pour que le Sénat soit saisi de ce projet de loi.

• (1030)

On constate que, de toute évidence, les différents partis sont prêts à coopérer sur cette question.

Si le Sénat en avait été avisé dans les règles, je suis sûr que ce projet de loi aurait été adopté hier par cette

Chambre et par le Sénat, et qu'il serait déjà en vigueur aujourd'hui.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne.)

[*Français*]

La présidente: À l'ordre. La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation régionale).

Sur l'article 1—*Représentant*

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, je n'ai pas l'intention de poser une série de questions sur ce projet de loi en particulier, mais le porte-parole du gouvernement pourrait-il préciser quand l'employeur a demandé et reçu l'injonction?

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, si ma mémoire est bonne, il y a eu une injonction temporaire en 1989, avant l'injonction permanente de 1990. Nous parlons ici de TPQ. Il y a donc deux ans.

M. Murphy: Madame la présidente, toujours dans le même esprit, je demande au député d'expliquer pourquoi le gouvernement a attendu deux ans avant de présenter ce projet de loi. Il est évident que le problème dure depuis des années, puisque deux injonctions ont été accordées il y a respectivement un an et deux ans. C'est probablement l'immobilisme du gouvernement qui est la cause de la grève, une grève qui dure depuis seulement deux mois.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, pour avoir été aux faits des événements depuis plusieurs années, d'une part, à tous les jours depuis deux ans, il y avait toujours la chance et l'expectative que les employeurs s'entendent. Et de jugement en jugement, les employés et les débardeurs venaient me rencontrer et disaient: Bien, l'un a gagné, l'autre a perdu, bon, cela va finir et on va pouvoir s'asseoir à la table. Je pense que cela est une des raisons.

L'autre raison, sans vouloir dévoiler ce qui s'en vient dans le futur, ces modifications-là étaient dans un projet de loi qui sera bientôt soumis à la Chambre pour modifier plusieurs sections du Code canadien du travail. Suite aux dernières représentations des débardeurs à la fin de l'été, j'ai fait des pressions auprès du ministre du Travail, l'honorable Marcel Danis, pour qu'il sorte ces modifications-là de l'ensemble de son projet de loi modifiant le Code canadien du travail, pour que justement nous puissions adopter strictement et rapidement juste ces modifications-là, et qu'il n'y ait pas de débats sur d'autres sujets qui pourraient peut-être ne pas plaire aux deux partis d'opposition aussi rapidement que ce dossier-là

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la présidente, je vous prie d'excuser mon retard ce matin. J'ai dû courir du ministère des Affaires indiennes à celui du Travail.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire m'explique la partie du projet de loi qui dit que le conseil aura désormais le pouvoir de désigner un représentant patronal au cas où les employeurs eux-mêmes ne peuvent le faire.

Par ailleurs, je m'étonne qu'aucun délai précis ne soit proposé; le projet de loi dit seulement que le conseil donne aux employeurs une possibilité de désigner leur représentant.

Je voudrais savoir comment le gouvernement entend procéder à cet égard dans le cas d'une négociation collective où les employeurs n'arrivent pas à nommer un représentant pour traiter avec l'agent de négociation, en l'occurence le SCFP. Pourriez-vous m'expliquer?

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, vous me permettrez de remercier mon collègue qui a été très coopératif dans le dossier, comme je le soulignais plus tôt. Malheureusement, il n'était pas ici, alors je veux le souligner à nouveau parce que ce projet de loi-là, madame la présidente, démontre, à mon avis—et je ne peux dire que je suis en parfait accord avec mon collègue du NPD—mais il démontre que lorsque les trois partis veulent, pour le bien-être d'une région du pays, que quelque chose se produise, cela se produit. Je tiens à souligner ceci pour mes collègues des deux partis.

Pour répondre à la question du député de Kenora—Rainy River, il est prévu, madame la présidente, que le conseil fixera le délai qu'il jugera bon après avoir entendu les arguments des parties. Il faut comprendre que les employeurs qui ne s'entendent pas entre eux ont le droit de faire des représentations devant le conseil. À partir des représentations entendues par le conseil, il prendra sa décision quant à la nomination et quant au délai qui doivent s'appliquer. Je pense que le conseil connaît très bien le dossier, parce qu'il a fait les étapes du côté employés et entre les différents employeurs qui s'y sont présentés à quelques reprises déjà.

Alors, je ne vois pas de problème de ce côté-là pour le futur. Cela demeure à la discrétion du conseil, après avoir entendu les parties en cause.

[*Traduction*]

M. Murphy: Madame la présidente, ma question porte sur le même sujet, soit le délai. Je voudrais saisir cette occasion, surtout que les fonctionnaires sont ici, pour dire que je crains également qu'il ne se présente un cas où le conseil prenne beaucoup de temps à agir, ce qui, en effet, pourrait provoquer une grève, un lock-out ou un refus de négocier. Je sais que la Chambre a agi rapidement, il y a environ un mois, pour adopter un projet de loi demandant au ministre du Travail de nommer des arbitres lorsque des employés des services postaux ont été congédiés ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires lors de ces troubles. Je parle du moment où le Conseil canadien des relations du travail est intervenu.

Le député pourrait-il nous dire, en tenant compte de l'avis qu'il pourra peut-être obtenir de ses fonctionnaires, si un ou plusieurs arbitres avaient été nommés pour s'occuper de ces personnes, dont certaines ont perdu leur emploi et sont manifestement au chômage à l'heure actuelle.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, vous comprendrez mon intérêt pour le ministère des Finances, alors ma compétence est un peu moindre au ministère du Travail. J'ai beaucoup de plaisir à travailler dans ce dossier-là, mais je n'ai malheureusement pas la compétence pour répondre à mon honorable collègue.

Toutefois, je prends la question en note et je la ferai parvenir au ministre responsable qui, j'en suis convaincu, répondra à mon collègue dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

La présidente: Le député de Churchill comprendra que, en tant que présidente du comité, j'étais un peu embarrassée quant à savoir si sa question était pertinente. J'ai autorisé le député à répondre. Je crois que vous serez heureux de savoir qu'il a été pris note de la question et qu'une réponse lui sera donnée.

• (1040)

M. Murphy: Madame la présidente, je reconnais que le député qui répond au nom du gouvernement est le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Or, lorsque nous étudions en comité plénier un projet de loi de cette nature, le ministre responsable est habituellement présent.

Nous avons convenu d'étudier ce projet de loi en sachant que le ministre ne serait pas ici. Toutefois, j'avais espéré que le gouvernement aurait agi rapidement, étant donné qu'il s'agit d'une question connexe. Après que nous avons adopté des projets de loi précipitamment—et dans les deux cas, ils étaient pilotés par le ministre du Travail—on nous demande d'adopter celui-ci rapidement. On nous a demandé d'adopter rapidement le projet de loi de rappel au travail des employés des services postaux. Nous sommes donc très curieux de savoir combien de temps il faudra au gouvernement et aux organismes gouvernementaux pour agir par la suite.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, je peux assurer mon collègue que dans le dossier présent, dans cette loi-là, si le gouvernement n'agit pas à la vitesse avec laquelle, je pense, qu'il doit agir, je me ferai un immense plaisir d'en faire part à mon collègue, et encore une fois de lui demander son aide pour faire agir le gouvernement rapidement.

[*Traduction*]

M. Nault: Madame la présidente, je voudrais demander précisément aux fonctionnaires s'ils pourraient nous fournir ce type de renseignements, nous dire si, en fait, on a déjà dû avoir recours à cela dans un autre secteur en ce qui concerne les relations patronales-syndicales, afin de ramener les employeurs ou les employés, selon le cas, à la table des négociations. Ou est-ce plutôt la première fois que cela se produit?

En outre, pour bien vous préciser où je veux en venir, ne serait-il pas préférable, afin d'accélérer les choses et de corriger cette situation, de donner au ministre du Travail les pouvoirs nécessaires pour nommer, au nom

des employeurs, un représentant chargé de traiter avec les employés ou un arbitre dès le départ lorsque les employeurs ne peuvent s'entendre entre eux?

Si je pose cette question aux fonctionnaires du ministère, c'est parce que lorsque nous devons prendre arbitrairement des décisions aussi graves que celle que nous envisageons en l'occurrence en demandant au Conseil canadien des relations du travail de choisir un représentant des employeurs, cela risque de causer non seulement des retards, mais également des problèmes à long terme en matière de relations du travail. Les fonctionnaires pourraient-ils nous dire dans quelle mesure la pratique en question est courante ou pas? Ou est-ce qu'il s'agit là d'une toute nouvelle façon d'aborder une question extrêmement délicate?

[*Français*]

M. Vincent: Je remercie mon collègue de sa question. Ce qu'il faut que mon collègue comprenne bien, c'est que, d'une part, nous agissions dans ce dossier-là pour mettre en place un système que nous croyons, nous étant le Parlement, avoir déjà mis en place en 1973. Et c'est par l'interprétation graduelle de l'article 34 par les tribunaux au fil des ans que l'on s'aperçoit aujourd'hui que l'esprit de la législation de 1973 n'est pas appliqué par les tribunaux. Et ces modifications-là viennent mettre, dans le ciment, l'intention du législateur en 1973. Et je dois admettre à mon collègue que le comté de Trois-Rivières fait preuve d'histoire dans ce dossier-là parce que c'est la première fois au Canada qu'une situation comme celle-là se produit, et qu'on se retrouve dans un dédale judiciaire où les employeurs se chicanent entre eux, et les employés, patiemment, attendent.

Alors, je pense qu'avec cette modification-là au Code canadien du travail, le problème va être réglé. De là à prévoir dans la loi que le ministre pourrait à l'avance nommer quelqu'un, je pense que le Conseil est là, et c'est son travail. Il est là pour justement entendre les parties prendre ces décisions.

J'aurais peur de remettre le tout sur les épaules du ministre quand il s'agit d'une situation où il est question d'interprétation d'une loi existante sur laquelle il y a eu des jugements de différentes cours.

[*Traduction*]

M. Nault: Madame la présidente, je comprends la position du ministère. Cependant, un gros problème se pose en l'occurrence.

Retournons au scénario auquel nous sommes confrontés en l'occurrence, à savoir qu'il y a 60 ou 70 employeurs. Ils ont le droit de se présenter devant le conseil pour défendre leur cause. Étant donné le nombre d'employeurs, il faudra littéralement des mois peut-être avant que le conseil puisse choisir un représentant patronal dans le cadre de ce conflit.

Ainsi, en l'occurrence, nous pourrions peut-être aggraver la situation des employés qui sont sans convention collective ou qui sont en grève depuis longtemps.

Les fonctionnaires du ministère pourraient-ils nous dire s'il ne conviendrait pas de fixer un délai au conseil pour désigner ce représentant; ainsi, on pourrait donner un certain temps aux employeurs pour proposer un représentant et à la fin de ce délai, le conseil aura 30 jours pour désigner le représentant patronal.

Si je fais cette proposition, c'est que cela n'a jamais été mis à l'essai auparavant, et si les employeurs ne peuvent prendre une décision, s'ils préfèrent exploiter ce processus, ils risquent d'empêcher le conseil de trancher la question pendant des mois et nous en reviendrons alors au point de départ. En d'autres termes, les employés sont sans convention collective et toute l'industrie reste dans l'incertitude.

Les fonctionnaires du ministère pourraient-ils m'expliquer si, à leur avis, il ne s'agit pas là d'une crainte légitime, car le conseil aura le pouvoir d'agir très rapidement du fait des circonstances entourant tout ce processus?

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, je voudrais souligner à mon collègue que nous sommes dans le secteur maritime spécifiquement. Et, au moment où on se parle, il y a quatre employeurs maritimes au port de Trois-Rivières, qui s'entendent bien, et un au port de Bécancour qui ne s'entend pas avec les quatre autres. Et c'est grâce à l'employeur de Bécancour, qui est tout seul au port de Bécancour, que nous en sommes à faire cette législation. Alors, mon collègue comprendra que son exemple ne va pas avec la réalité du port de Trois-Rivières et du port de Bécancour, et j'irais jusqu'à dire du port de Montréal ou de Québec. Et je continue à penser que des gouvernements précédents ont mis en place le Conseil afin que justement il ait la voie libre pour prendre ses décisions, comme il le doit, en fonction des connaissances qu'il a des dossiers qui lui sont soumis par les personnes qui interviennent devant ce Conseil. À partir de là, je pense qu'il serait peut-être dangereux de fixer un délai, mais vous pouvez être assurée, madame la présidente, quand on parle du dossier de Trois-Rivières et de Bécancour du moins, que les employeurs ont à coeur, en tout cas ceux de Trois-Rivières, que le dossier se finalise au plus vite, parce que je crois qu'eux non plus n'aiment pas la grève. C'est l'optique dans laquelle ces modifications-là sont suggérées pour le meilleur intérêt

des deux parties et de l'économie du Canada, et surtout de l'économie du comté de Trois-Rivières, vous le comprendrez.

[*Traduction*]

M. Murphy: J'aimerais revenir sur la question que j'ai soulevée tout à l'heure et qu'a reprise le député de Kenora—Rainy River.

Je suis porte-parole du parti en matière de relations de travail depuis déjà quelques années. À ma dernière participation active, j'ai constaté qu'il y avait un arriéré, que cela prenait un certain temps avant que les causes ne soient entendues devant le Conseil canadien des relations du travail et que cela prenait encore plus de temps avant que les décisions ne soient rendues.

• (1050)

Le député, ou pour être plus précis, les fonctionnaires, par l'entremise du député, pourraient-ils me dire quel est le temps d'attente moyen avant qu'une cause ne soit entendue et combien de temps il faut attendre en moyenne, et je dis bien en moyenne, car je sais qu'on ne peut avoir de chiffres exacts, avant qu'une décision ne soit rendue, une fois la cause entendue?

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, je m'aperçois que je vais me pratiquer en lois de travail. J'ai étudié cela à l'Université Laval il y a quelques années maintenant. Je voudrais souligner à mon collègue— malheureusement je ne peux pas lui répondre de façon spécifique—mais je voudrais quand même lui souligner deux points. Ce que je sais c'est que dans le cas d'une grève légale ou illégale, le Conseil prend le dossier et le met au-dessus de la pile, ce qui signifie un délai très court. Dépendamment du dossier, ce que je sais également, c'est que le Conseil peut recevoir des représentations écrites, ce qui, encore une fois, signifie un délai très court pour la décision et le bien-être des parties en présence.

Madame la présidente, je prends, encore une fois, la question de mon collègue en considération, avec l'aide des gens qui m'accompagnent, et on va en faire rapport au ministre, M. Danis, qui, je suis encore une fois convaincu, se fera un plaisir de lui répondre de façon spécifique.

[*Traduction*]

M. Nault: Madame la présidente, en ce qui concerne les pouvoirs du conseil énoncés à la première page, il est dit que le conseil procède lui-même, par ordonnance, à la désignation d'un représentant patronal. Les documents d'information que nous ont fait parvenir les fonctionnaires pour expliquer les motifs de ce changement prévoient la nomination d'un représentant de l'employeur par le CCRT si jamais les employeurs visés par l'ordonnance sur l'accréditation régionale ne le font pas dans le délai qu'il fixe.

L'un des points qui me tracassent ici, c'est que le conseil ne fixe aucun délai. Je me demande si le ministère accepterait de modifier un tout petit peu le milieu du paragraphe qui deviendrait «. . .par ordonnance, à la désignation d'un représentant patronal dans un délai de 30 ou 60 jours», selon la pratique acceptée dans ce milieu.

Si je propose cela, c'est surtout à cause des difficultés et des raisons pour lesquelles nous sommes ici, parce que les employeurs eux-mêmes ne parviennent pas à s'entendre sur le représentant qu'ils voudraient choisir et ils pourraient ainsi paralyser le conseil pour une période relativement longue.

Je propose que le projet de loi dise expressément à tous les intervenants que la question devra être réglée dans un délai de 30 jours, par exemple, et que la négociation collective sera mise en oeuvre dès que possible, car c'est malheureux pour les travailleurs de ne pas avoir de négociation collective et de n'avoir personne avec qui négocier.

Je me demande si le ministère, par l'entremise du député, pourrait nous dire si cela ne constituerait pas une amélioration importante ou s'il faut maintenir la souplesse du conseil.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, je voudrais juste souligner à mon collègue qu'il est stipulé à l'article 1.(3), et je cite:

> Lorsqu'il accorde l'accréditation visée au paragraphe (1), le Conseil, par ordonnance:
>
> *a*) enjoint aux employeurs des employés de l'unité de négociation de choisir collectivement un représentant et d'informer le Conseil de leur choix avant l'expiration du délai qu'il fixe.

Alors, c'est le Conseil qui, par la loi, doit fixer un délai aux employeurs. Pour compléter le tout, madame la présidente, je dois vous dire que, peut-être par ma profession d'avocat, je verrais mal comment une loi pourrait exiger un délai pour une décision d'un tribunal judiciaire ou quasi judiciaire. J'ai un peu de misère à voir comment le gouvernement peut forcer un tribunal dans un délai fixe. Je pense qu'à partir du moment où il y a un tribunal judiciaire ou quasi judiciaire, il a, de par la loi, de par la *common law*, ses propres mérites, ses propres coutumes

et également sa propre intégrité. À partir de là, je pense qu'on se doit de respecter ce tribunal quasi judiciaire.

Vous me permettrez, en terminant, madame la présidente, de répondre à mon collègue du Nouveau parti démocratique. Je viens d'avoir une communication du ministre qui me souligne ceci:

[*Traduction*]

Le ministre nommerait un arbitre seulement si les parties ne parviennent pas à s'entendre entre elles sur le choix de cet arbitre pour examiner le cas des employés congédiés ou suspendus.

Pour le moment, les parties n'ont pas demandé au ministre de nommer quelqu'un pour s'occuper de ces questions.

[*Français*]

Alors je pense, madame la présidente, que cela répond à la question de mon collègue du NPD au niveau de la grève des Postes.

[*Traduction*]

M. Nault: Madame la présidente, j'aimerais aborder brièvement l'aspect géographique de la question. Avons-nous été saisis de ce projet de loi parce que la région dont nous parlons est si vaste qu'elle empêche le processus de fonctionner efficacement pour les employeurs? Le ministère a-t-il examiné cet aspect précis et nous a-t-il recommandé de réduire l'étendue de la région ou de la diviser en deux ou en plusieurs parties?

Peut-être pouvons-nous donc raisonnablement supposer que les employeurs ne peuvent pas s'entendre parce qu'ils abordent la question de différents angles et ne visent pas les mêmes objectifs? Et le seul moyen de remédier à cela consiste à modifier les divisions géographiques en cause.

Le député peut-il nous dire si, fondamentalement, nous donnons au conseil la tâche de désigner dans chaque cas le représentant de l'employeur parce que les employeurs seront toujours incapables de s'entendre sur le choix d'un représentant en raison de l'étendue de la région géographique en cause?

[*Français*]

M. Vincent: Madame la présidente, je pense que je vais inviter mon collègue à venir visiter la région, chez nous.

Le port de Trois-Rivières et le port de Bécancour doivent être à peu près à un quart de mille de distance. C'est le fleuve Saint-Laurent qui les sépare simplement. Les employés ont une seule accréditation syndicale pour travailler au port de Trois-Rivières et au port de Bécancour. Alors, la position que j'ai prise, c'est-à-dire si les employés s'entendent et sont prêts à travailler sur les deux ports, à interchanger et à voyager—car il y a un pont, il faut admettre qu'il y a un pont, donc ça va bien—il devrait être normal que les employeurs fassent de même.

Si les employeurs sont prêts—et à ce jour, ils le font en pratique—à engager des débardeurs qui travaillent au port de Trois-Rivières pour les envoyer à Bécancour, et ceux de Bécancour, les envoyer à Trois-Rivières, les employeurs à ce jour ont la grosse part du gâteau. Ils ont les employés, ils n'ont pas de convention collective depuis six ans et tout va bien. De là l'importance de cette législation-ci qui va forcer les employeurs directement ou indirectement à s'entendre, sinon, le Conseil décidera, pour nommer un représentant.

L'ensemble du dossier, c'est que depuis six ans, les employés qui ont une convention collective qui les couvre n'ont personne de l'autre côté de la table pour négocier la convention collective parce que tous les employeurs, ou du moins certains d'entre eux, se chicanent entre eux. De là notre législation qui vient obliger les employeurs à nommer un représentant et donc, à faire en sorte que les employés, nos débardeurs, aient devant eux quelqu'un pour pouvoir négocier.

Le problème de la région géographique, encore une fois, ce n'est pas un problème parce qu'il s'agit d'une courte distance et les employés travaillent ainsi sans problème.

• (1100)

[*Traduction*]

Article 1. . .

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

[*Français*]

M. Weiner (au nom du ministre du Travail) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement unanime des députés, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je demande aux députés qui veulent intervenir dans le débat de troisième lecture d'attendre après la période des questions. Nous procéderons au débat de troisième lecture immédiatement après les affaires courantes.

Comme il est 11 h, la Chambre passe aux déclarations des députés, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la présidente, faut-il que les Canadiens continuent à mourir de jalousie? Ne peuvent-ils lancer que des regards envieux à leurs voisins? Ne sont-ils pas capables d'accueillir l'annonce d'une bonne nouvelle autrement qu'en criant au favoritisme politique et en réclamant leur part?

Quand le gouvernement accorde une aide légitime au développement économique ou autre, il ne se lance pas dans une partie de ping-pong. Et nous ne pouvons pas non plus nous permettre d'acheter la fidélité des membres de la Confédération à coup de subventions.

Je pourrais aujourd'hui vous débiter la liste des millions de dollars d'aide économique que ma province a reçus du gouvernement fédéral au cours des six derniers mois. Mais je ne le ferai pas.

J'ai la certitude que ce que je dis ici aujourd'hui est le fidèle reflet de l'opinion de mes électeurs et, en fait des Manitobains, qui pensent comme moi que ce qui est bon pour une région l'est pour toutes les autres et que nous sommes au-dessus des querelles mesquines du régionalisme.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ MENTALE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la présidente, les maladies mentales affectent plus de Canadiens que n'importe quelle autre maladie y compris le cancer et les maladies cardiaques. Et pourtant, à l'heure actuelle, le gouvernement ne consacre pas plus de 15 p. 100 du budget total de la santé aux maladies mentales.

En dépit de l'engagement, pris par le gouvernement fédéral en 1989, de redresser l'équilibre, les paiements de transfert aux hôpitaux ont été gelés en février de cette année.

Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, on pourrait procéder à une meilleure répartition des fonds par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada et en établissant des directives précises pour les programmes de santé communautaire.

Bien que le gouvernement encourage maintenant les communautés à prendre en main les soins de santé mentale, il ne leur a pas donné les moyens financiers de le faire.

Les Canadiens n'ont pas besoin d'un autre rapport pour leur dire comment s'y prendre. Ils veulent que le gouvernement passe à l'action. Ce ne sont pas les beaux discours qui paieront les soins de santé mentale; je prie donc instamment le gouvernement d'accorder à ce secteur sa juste part du financement des soins de santé.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la présidente, ce n'est pas tant notre avenir qui est en jeu dans les débats constitutionnels, mais plutôt celui des jeunes Canadiens. Ils sont prêts à apporter une contribution.

La semaine dernière, des représentants de six écoles secondaires ont, sur mon invitation, sacrifié leur journée du samedi pour examiner les propositions en vue d'un Canada renouvelé. Ces jeunes Canadiens—trois de chaque école—ont abordé ces questions avec beaucoup d'intelligence et de maturité. Ils ont adopté 24 résolutions que j'ai fait parvenir au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Les idées dont nous font part les jeunes et les habitants plus âgés de nos circonscriptions méritent d'être partagées de façon plus ouverte. Je demande au leader parlementaire du gouvernement de trouver un moyen qui nous permette, à nous députés, de présenter publiquement les idées et la position des habitants de notre circonscription.

Je suggère que l'on consacre un moment à la Chambre pour entendre chaque député exprimer publiquement ses vues et celles des habitants et de ses électeurs.

Jamais question ne sera plus importante et nul lieu n'est mieux indiqué pour l'examiner que la Chambre.

[*Français*]

LA DELMAR CHEMICALS

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la présidente, hier la compagnie canadienne Delmar Chemicals, située à LaSalle dans mon comté, a mis à pied de façon permanente la moitié de ses employés. La Delmar était un fournisseur de produits chimiques pharmaceutiques. Le gouvernement fédéral a accordé une protection accrue aux multinationales pharmaceutiques pour leur permettre d'être plus compétitives et d'investir davantage au Canada. Malheureusement, le gouvernement n'a pas accordé l'attention voulue aux compagnies canadiennes. Il n'a établi aucun plan de développement particulier qui aurait renforcé les compagnies comme la Delmar.

La conclusion est claire, madame la présidente: Si le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires pour stimuler la croissance des industries pharmaceutiques de propriété canadienne, d'autres pertes d'emplois surviendront. Le temps d'agir est maintenant!

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION ILLÉGALE

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la présidente, un homme d'affaires de Vancouver m'a adressé récemment une lettre dans laquelle il dit:

> Comme en témoigne la récente vague d'arrestations et d'expulsions, les étrangers entrés illégalement dans notre pays causent d'énormes problèmes aux gens d'affaires et aux immigrants ayant obtenu le droit d'établissement, qui essaient de se faire une nouvelle vie.
>
> Les problèmes de prostitution et de drogue qu'ont amenés ces gens dans l'est de la ville ne font qu'aggraver le problème de l'immigration illégale, les gens coupables de ces activités étant pour la plupart des étrangers.

Le grand nombre d'immigrants et de réfugiés en situation irrégulière arrêtés dans le cadre de l'importante saisie de drogue effectuée cette semaine à Vancouver confirme ces impressions. Plusieurs de ces personnes avaient déjà fait l'objet de multiples arrestations au Canada.

On ne peut laisser faire ces criminels. Nous devons sans attendre prendre des mesures rigoureuses à leur encontre. Nous ne pouvons les laisser profiter de notre largesse en matière d'immigration, détruire notre société et se moquer de notre système judiciaire.

Article 31 du Règlement

M. DAVID MILGAARD

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la présidente, au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique, je voudrais féliciter le ministre de la Justice pour avoir ordonné aujourd'hui une révision judiciaire dans l'affaire David Milgaard.

Cette décision longtemps attendue est attribuable en grande partie aux efforts extraordinaires de la mère de David, Joyce Milgaard, et d'un groupe de soutien loyal et énergique.

Le courage et la volonté incroyables que M^me^ Milgaard a manifestés pendant ces nombreuses années témoignent non seulement de l'amour d'une mère pour son fils, mais aussi du désir implacable de voir à ce que justice soit faite.

La Commission d'enquête sur l'affaire Donald Marshall avait recommandé l'établissement d'un organisme indépendant chargé d'examiner les affaires où une erreur judiciaire aurait pu être commise. L'expérience atroce que David Milgaard et sa famille ont connue et les dépenses qu'ils ont dû subir prouvent à quel point il est essentiel de donner suite à cette recommandation. De toute évidence le système actuel est inadéquat.

Mes meilleurs voeux à David Milgaard et à sa famille pour cette victoire. Aussitôt que la Cour suprême aura eu l'occasion de réviser cette affaire, je suis certain qu'elle en viendra à la conclusion qu'une erreur judiciaire tragique et malheureuse a été commise à Saskatoon en 1969.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la présidente, le 1^er^ décembre a été désigné «Journée mondiale du SIDA». Le thème de cette journée «Unissons nos forces» vise à reconnaître les personnes et les nombreux groupes qui sont déjà partenaires dans la lutte contre le SIDA, dont les gouvernements et les organismes non gouvernementaux. Le thème vise également à susciter une réaction chez les personnes et les groupes qui ne sont pas encore engagés dans la lutte.

La participation des travailleurs de première ligne dans ce domaine s'est révélée capitale. Les groupes communautaires de lutte contre le SIDA, les personnes infectées par le VIH ou atteintes du SIDA et les professionnels de la santé sont les intervenants-clés. Ils nous aident à comprendre les effets du SIDA sur nos collectivités et

Article 31 du Règlement

comment nous attaquer efficacement aux complexités du problème.

Le gouvernement actuel s'est engagé à appuyer les groupes, les personnes infectées par le VIH ou atteintes du SIDA et les personnes qui les soignent, ainsi qu'à former des partenariats. En les faisant participer à la définition des objectifs ainsi qu'aux initiatives de la stratégie nationale sur le SIDA, nous reconnaissons leur valeur inestimable à titre d'alliés dans notre lutte incessante pour enrayer cette maladie au Canada.

* * *

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la présidente, les gens d'affaires de Saint-Laurent ont maintenant accès à un nouveau service qui leur permettra d'économiser temps et argent, un guichet unique d'information en matière de formation sur mesure.

[*Traduction*]

Le Partenariat pour la formation permet aux gens d'affaires de la ville de Saint-Laurent d'avoir accès à divers services gouvernementaux et établissements scolaires en composant un seul numéro de téléphone.

• (1110)

C'est pour mieux servir le public que la ville de Saint-Laurent, en collaboration avec notre cégep et notre Service d'éducation permanente, a établi le guichet d'information unique.

[*Français*]

Je veux féliciter la ville de Saint-Laurent pour cette initiative. Le guichet unique d'information sera un atout majeur pour les hommes et les femmes d'affaires de Saint-Laurent en matière de formation de la main-d'oeuvre.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME BOURSES CANADA

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la présidente, cet automne le ministre des Sciences a lancé à Dalhousie University de Halifax le Programme bourses Canada pour l'année universitaire en cours. Ce programme fournit un appui et un encouragement financiers aux 3 200 nouveaux boursiers canadiens qui se joindront aux plus de 4 000 jeunes qui poursuivent actuellement des études scientifiques ou d'ingénieur dans les universités canadiennes.

Le Programme bourses Canada reconnaît la nécessité de promouvoir l'excellence dans les domaines des sciences et de l'ingénierie afin de faire progresser notre société dans cette nouvelle ère de la technologie.

Je suis certain que tous les députés se joindront à moi pour féliciter les nouveaux boursiers canadiens dont l'ardeur à tendre vers l'excellence permettra au Canada de prospérer maintenant et au siècle prochain.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, le Parti réformiste a perdu le contact avec les Canadiens du Nord et des zones rurales. Mercredi, Preston Manning, chef du Parti réformiste, a annoncé qu'il supprimerait les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord.

Tous ceux qui connaissent le Nord savent que les habitants de cette région du Canada ont mené une longue lutte acharnée pour obtenir des avantages fiscaux qui reconnaîtraient les frais supplémentaires et les épreuves qu'entraîne la vie dans le nord du Canada. Les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord ne sont pas seulement nécessaires, mais aussi mérités.

Le Parti réformiste prétend qu'il écoute la base. Si Preston Manning le faisait, il saurait que des centaines de localités du Nord ont présenté des pétitions et sont allées à des réunions pour expliquer pourquoi elles ont besoin de ces avantages fiscaux. Le Parti réformiste n'écoute pas les Canadiens. Il va abandonner à leur sort les habitants des régions rurales. Il va imposer un coût de la vie élevé aux Canadiens du Nord sans que le gouvernement le reconnaisse.

Alors que le Parti réformiste accorde ses largesses aux grandes sociétés et aux riches, il se moque des besoins des Canadiens en promettant d'appuyer un élargissement du libre-échange et une diminution des subventions gouvernementales en agriculture.

Il se donne beaucoup de mal pour essayer de se faire passer pour un parti. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, j'attire l'attention des députés sur la fameuse Journée mondiale du SIDA, qui sera célébrée le dimanche 1er décembre et dont le thème sera «Unissons nos forces.»

En insistant autant sur le danger qui nous menace tous que sur la nécessité de nous unir pour faire front commun, l'Organisation mondiale de la santé a non seulement voulu inviter à la compassion, mais a également exhorté tous les citoyens du monde à reconnaître le danger d'entretenir les préjugés qui entourent souvent le virus d'immunodéficience et le SIDA.

L'OMS invite la population à combattre activement la discrimination envers les personnes atteintes du VIH et du SIDA. Les attitudes discriminatoires nuisent à la qualité de leur vie. Par cette attitude les gens nient la réalité à savoir que cette menace nous guette tous. Le SIDA peut frapper n'importe qui: un fils, une fille, un frère, une soeur, un collègue ou un ami.

Comme toute autre affection, le SIDA est considéré au Canada comme une incapacité. Or, la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit toute discrimination contre toutes formes d'incapacité.

Durant cette Journée mondiale du SIDA, des deux côtés de la Chambre. . .

Mme le vice-président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LE RÉSEAU NATIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la présidente, les résidents de la Nouvelle-Écosse ont vraiment peur que le gouvernement leur fasse perdre l'accès au réseau national de transport ferroviaire. Nous n'avons pas oublié la décision impitoyable qu'il a prise il y a deux ans d'abolir les trains de voyageurs entre Thruro et Sydney. Nous craignons que le projet que nourrit actuellement le CN de privatiser ce tronçon ne constitue une tentative à peine voilée d'abandonner ce lien ferroviaire vital.

C'est avec un très grand intérêt que nous avons pris connaissance de la récente décision du cabinet d'annuler l'arrêt d'une compagnie nationale de transport qui aurait permis de ne plus exploiter le tronçon entre Chandler et Gaspé, qui s'étend sur 90 kilomètres. On nous dit, que cette liaison n'est plus rentable depuis des années. Pourtant, pour le sud de la péninsule gaspésienne dont l'économie est particulièrement déprimée, le train est considéré comme un mode de transport essentiel, spécialement en hiver et en particulier pour les vieillards qui ne peuvent passer des heures à conduire une automobile ou à voyager en autobus.

C'est vrai, mais qu'arrive-t-il aux personnes âgées de la Nouvelle-Écosse qui habitent le long du tronçon Thruro-Sydney déjà abandonné? Que fait-on des milliers d'emplois qui dépendent du maintien de la liaison Thruro-Sydney? Le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir au plus tôt pour sauver ces lignes. . .

Mme le vice-président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la présidente, hier, on a annoncé la conclusion d'une entente de développement régional avec le Québec. Le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir 160 millions de dollars, et le gouvernement du Québec, 140 millions.

Je voudrais signaler que le gouvernement fédéral a apporté d'importantes contributions au développement régional non seulement pour le Québec, mais aussi pour ma région, le Canada atlantique, et pour l'Ouest.

Dans le budget de 1989, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi d'une allocation de développement régional pour chacune des grandes régions du Canada. Les 160 millions de dollars fournis par le fédéral dans le cadre de l'entente annoncée hier représentent une part de l'allocation du Québec qui n'avait pas encore été attribuée. Dans les provinces de l'Atlantique, cette allocation de développement régional pour cinq ans s'élève à 2,125 milliards de dollars. En moyenne, donc, 425 millions de dollars par an pourront, dans le cadre du financement actuel, servir à développer l'économie du Canada atlantique.

Le développement des économies de toutes les régions du Canada est une priorité du gouvernement. Il est très regrettable que certains députés de l'opposition se sentent obligés de se lamenter chaque fois que de l'aide est accordée à une région autre que la leur, surtout quand elle est. . .

Mme le vice-président: Désolée, votre temps de parole est écoulé. Le député de Carleton—Gloucester.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la présidente, plusieurs de mes électeurs qui travaillent pour Santé et Bien-être social Canada croient être

victimes de discrimination parce qu'ils font partie de minorités visibles.

Ces gens ont l'impression qu'on leur refuse l'accès à des postes de gestion quand des personnes qu'ils considèrent moins qualifiées qu'eux et qui se trouvent à être des Blancs sont nommées à de tels postes.

[*Français*]

S'il est vrai que les ministères exercent une telle discrimination en faisant fi du principe de mérite et fait la promotion des employés moins qualifiés, la santé des Canadiens est mise en péril.

Le mardi 19 novembre, le président du Conseil du Trésor a affirmé que le gouvernement se voit intolérant face au harcèlement basé sur la race, au sein de la Fonction publique. Cependant, je n'ai observé aucune action de la part du gouvernement destinée à garantir un traitement équitable pour les employés en question.

[*Traduction*]

Un organisme indépendant devrait entreprendre une enquête approfondie sur ces allégations et présenter des recommandations pour régler cette question à Santé et Bien-être social Canada.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la présidente, le dimanche 1er décembre sera la Journée mondiale du SIDA, et je veux parler du rôle que joue le Canada dans le combat contre cette maladie mortelle.

D'après l'Organisation mondiale de la santé, jusqu'à 10 millions de personnes ont déjà contracté le VIH, le virus qui cause le SIDA, et ce chiffre grimpera en flèche pour atteindre 40 millions d'ici l'an 2000. Au Canada seulement, plus de 3 000 personnes sont déjà mortes du SIDA.

Ce qu'il y a de plus tragique à propos de cette maladie, c'est qu'on peut l'éviter. Nous savons exactement comment le VIH se propage et comment en arrêter la propagation. Grâce à l'éducation, nous avons une excellente chance de soustraire des millions de vies aux ravages du VIH.

Le Canada doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le SIDA en continuant à encourager résolument le développement international et en finançant la recherche et l'éducation ici au Canada. De nombreux pays en voie de développement sont impuissants à lutter contre le SIDA, et le Canada peut leur donner les moyens de s'aider eux-mêmes.

Trop souvent, les politiciens ne prêtent attention aux grandes causes qu'une fois par année, lors de jours fixés pour les marquer. Or, on ne peut pas combattre le SIDA une fois par année. Cette cause doit demeurer tout le temps à l'ordre du jour politique, sinon nous risquons de perdre le combat. Le Canada doit faire davantage.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, un sondage Gallup venait confirmer que, de l'avis de 90 p. 100 des Canadiens, la récession n'est pas encore terminée. Aujourd'hui, nous savons pourquoi. Aujourd'hui, Statistique Canada rapporte que l'économie a véritablement ralenti au troisième trimestre. On a observé un ralentissement des activités économiques en août, puis en septembre.

Je voudrais poser la question suivante. Le ministre a-t-il besoin de beaucoup d'autres preuves pour comprendre que les politiques du gouvernement conservateur ne fonctionnent tout simplement pas? Pourquoi ne peut-il élaborer des politiques favorisant une croissance économique durable et la création d'emplois et abandonner celles qui mènent à la stagnation économique et font augmenter le nombre déjà trop élevé d'assistés sociaux au pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, le député se trompe quand il affirme que la croissance a ralenti au troisième trimestre. Le taux de croissance a affiché une hausse de 0,9 p. 100 durant ce trimestre, ce qui est certainement inférieur à ce que nous aurions voulu. Cependant, le deuxième trimestre a été très fructueux.

Je rappelle au député que les données du deuxième trimestre laissent prévoir un taux de croissance annualisé de 4,9 p. 100. Cette estimation a été corrigée à la hausse et portée à 5,7 p. 100. Nous apercevons d'autres signes prometteurs à l'horizon. Ainsi, il y a eu 202 000 mises en chantier en octobre. On a noté une augmentation nette de 108 000 emplois à temps plein aux mois de septembre et d'octobre. La demande dans le secteur de la construction résidentielle s'est accrue. Les bénéfices des sociétés pendant ce trimestre ont augmenté d'environ 15 p. 100, selon les estimations annuelles. Tout cela, à la longue, favorisera les investissements et la création d'emplois.

• (1120)

Je sais que le député prend un malin plaisir à se faire prophète de malheur. Nous aimerions que le taux de croissance soit plus élevé, mais nous faisons l'impossible pour mettre en place tous les éléments de base afin que notre souhait se réalise.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Madame la présidente, si je me trompe, Statistique Canada se trompe aussi puisqu'il a annoncé hier que le produit intérieur brut a baissé de 0,1 en septembre, après un recul de 0,3 en août. Le ministre aurait avantage à lire ses chiffres. Le chômage ne diminue pas, il augmente, et c'est la même chose pour les faillites et le déficit commercial. Pourquoi le ministre dit-il que les Canadiens sont enfin sortis de la période difficile que nous avons traversée alors que tant d'indicateurs économiques vont dans la mauvaise direction, entraînant avec eux les travailleurs canadiens et les localités où ils vivent? Pourquoi ne se réveille-t-il pas enfin au lieu de prendre plaisir à fuir le véritable problème? Ses politiques font régresser l'économie au lieu de la faire avancer.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, non seulement je vais relire les renseignements qui m'ont été fournis, mais je vais les lire au député: «Les données sur les comptes nationaux révèlent que la production réelle s'est accrue à un taux annuel de 0,9 p. 100», c'est bien une hausse et non une baisse, «au troisième trimestre, après une augmentation révisée de 5,7 p. 100 au deuxième trimestre.» Ce dernier pourcentage a été révisé à la hausse et non à la baisse. «Les investissements en stocks ont grandement contribué à la croissance au troisième trimestre. Si on n'avait pas tenu compte des stocks dans les calculs, le PIB aurait baissé de 1,7 p. 100. Le taux d'augmentation des achats de biens et de services par les Canadiens a été légèrement plus élevé, soit 1,6 p. 100, grâce surtout à une forte croissance des investissements résidentiels et des dépenses gouvernementales.»

Je viens de vous lire la note d'information que j'ai reçue, et je serai heureux de la déposer.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Madame la présidente, pourquoi le ministre ne va-t-il pas parler aux 90 p. 100 de Canadiens qui disent que la récession n'est pas terminée pour eux?

[*Français*]

Il n'y a qu'un gouvernement conservateur, madame la présidente, qui oserait nous dire que les choses vont mieux lorsque le taux de chômage est à la hausse, le taux de faillite est à un niveau record et que les exportations sont à la baisse!

Je demande donc ceci au ministre: quand va-t-il donner finalement un peu d'espoir aux familles canadiennes? Quand va-t-il présenter de nouvelles politiques qui vont créer des emplois à travers le Canada au lieu de les détruire?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, je parle aux Canadiens. J'ai commencé à faire des consultations en vue de la préparation du budget, et je me suis entretenu avec les gens d'affaires, les groupes de défense des consommateurs, les représentants du secteur de la vente au détail, les groupes qui luttent contre la pauvreté et les gens qui s'occupent des personnes handicapées.

Une chose est très claire: aucun des groupes consultés ne recommande que nous empruntions davantage, que nous augmentions nos dépenses pour nous sortir de cette période difficile, ce que ferait ainsi augmenter le déficit.

Le député voudrait que nous nous contentions de régler le problème à coup d'argent. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens, et ce n'est certainement pas ce que veut notre gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud-Centre): Madame la présidente, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

J'ai ici une pile de lettres de producteurs laitiers et d'éleveurs de volaille de différents endroits comme Killarney, Gretna, Morden et Rosenfeld, au Manitoba, bref, de diverses localités.

Ces agriculteurs savent que leur gagne-pain est maintenant menacé à cause des graves erreurs commises par le gouvernement. Aux termes de l'Accord de libre-échange, le gouvernement a en effet renoncé à son droit d'imposer des tarifs sur les importations de produits agricoles et d'aliments transformés, ce qui sonne le glas du système de commercialisation. Il est aussi en train de perdre la bataille au sujet de l'article XI du GATT.

Qu'entend faire le gouvernement pour protéger ces agriculteurs? Vu la menace réelle qui pèse sur eux et l'affaiblissement de l'article XI, le gouvernement va-t-il renégocier l'accord avec les États-Unis, pour nous permettre de rétablir le droit du Canada, son droit souverain, de fixer ses propres tarifs sur les aliments transformés et les produits agricoles?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Premièrement, madame la présidente, le député se trompe lorsqu'il dit que l'Accord de libre-échange a porté atteinte à la capacité de maintenir le système de gestion de l'offre au Canada.

Je rappelle au député que, depuis la signature de l'Accord de libre-échange, la seule chose qui ait inspiré des inquiétudes aux agriculteurs, c'est la question du GATT.

Le député parle de l'affaiblissement de l'article XI. Ce que veulent le gouvernement, les producteurs et les provinces, c'est un éclaircissement et un renforcement de l'article XI. Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange, le député doit savoir que, depuis sa signature, les exportations canadiennes de produits agricoles ont augmenté—j'ai bien dit augmenté, madame la présidente. En vertu de l'Accord de libre-échange, les exportations canadiennes aux États-Unis d'Amérique ont atteint un niveau jamais égalé dans le passé.

Une voix: C'est la première nouvelle que j'en ai.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le ministre essaie encore une fois de faire oublier que l'article 401 de l'Accord de libre-échange prive le Canada de la possibilité de fixer ses propres droits sur les aliments transformés. S'il est impossible d'imposer des droits sur ces produits, les producteurs en régime de gestion de l'offre ne pourront pas fournir les transformateurs.

Si le ministre de l'Agriculture n'arrive pas à le comprendre, il devrait quitter son poste.

Comme les producteurs de lait et les éleveurs de dindons et de poulets sont maintenant menacés, que le secteur des grains s'effondre et que tous les Canadiens, dans toutes les régions, sont touchés par la crise, le ministre s'engage-t-il à expliquer au premier ministre qu'il nous faut une conférence nationale qui réunirait les chefs de gouvernement de toutes les provinces et du pouvoir central en vue d'élaborer une stratégie nationale, face à cette crise, avant que tout notre secteur agro-alimentaire ne s'écroule?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Le député n'en est peut-être pas conscient, mais la politique agricole mise en place ces deux dernières années par le gouvernement du Canada a été élaborée avec le concours des producteurs, des diverses parties intéressées, des transformateurs et des provinces.

Le député demande pourquoi les agriculteurs manifestent sur la colline du Parlement. C'est parce qu'ils éprouvent de graves difficultés, et le gouvernement l'a admis. Madame la présidente, le député a posé une question, mais il ne cesse de murmurer pendant que j'essaie de lui répondre.

Je comprends l'intérêt tout nouveau que le député manifeste pour l'agriculture. Le gouvernement a proposé. . .

Une voix: Vous ne vous êtes pas présenté dans les assemblées d'agriculteurs.

M. McKnight: Madame la présidente, le député dit que je ne suis pas allé dans les assemblées. Il ferait mieux de se renseigner, car j'y suis allé.

Une voix: Je ne vous y ai pas vu.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Pour la première fois depuis un certain temps, le PIB a chuté pour un deuxième mois d'affilée. Le taux de croissance a considérablement diminué entre le dernier et le présent trimestres. Or, au lieu d'exposer les difficultés que nous éprouvons, le ministre nous parle des signes prometteurs de l'économie.

Ma question est la suivante: parmi ces signes prometteurs, le ministre inclut-il le 1,5 million de chômeurs, le million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, les investissements qui sont en baisse, notre déficit commercial, les faillites qui n'ont jamais été aussi nombreuses et l'agriculture en crise? Sont-ce là les signes encourageants que voit le ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je pense que le député est quelqu'un d'honnête. Je lui demande donc de considérer en toute honnêteté le fait que la croissance au cours du deuxième trimestre s'est établie à 5,7 p. 100 selon un rythme annuel. Le taux a été rectifié à la hausse à partir du chiffre de 4,9 p. 100, et je pense que nul n'ignore, y compris le député, que ce taux de croissance n'allait pas se maintenir.

En fait, dans nos projections du budget de février 1991, nous avons prévu que la croissance serait nulle au premier semestre. La forte croissance affichée pendant le deuxième trimestre est peut-être due à une demande contenue anticipant quelque peu sur le troisième trimestre. Mais nous n'avons jamais dit que ce taux de croissan-

ce de 5,7 p. 100 se maintiendrait au cours du deuxième semestre de 1991.

• (1130)

Je voulais simplement dire au député que nous aurions certes préféré que la croissance se maintienne au même rythme, mais il reste que les indicateurs du logement, des bénéfices des sociétés et de la création d'emplois pointaient tous dans la même direction, soit que la croissance était modérée, conformément aux prévisions.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la présidente, le ministre vit dans un conte de fées. La réalité pour les agriculteurs et les travailleurs canadiens, ce sont les chômeurs, les pauvres, les temps difficiles. On dirait que le ministre vit dans un rêve!

Pourquoi le ministre ne veut-il pas admettre que nous venons de traverser deux mois consécutifs de baisse et nous dire ce que le gouvernement actuel attend pour modifier ses politiques et créer de l'emploi pour les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, je ne vis pas dans un conte de fées. Nous venons d'enregistrer deux semestres consécutifs de croissance. Les faits sont là. Le député nous demande d'agir. Il propose de dépenser, d'emprunter plus d'argent et de le consacrer à la relance de l'économie.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai commencé mes consultations préliminaires à l'établissement du budget. Je vous assure, madame la présidente, que personne ne s'entend pour dire que nous devrions adopter cette ligne de conduite. Au contraire, ce qu'on recommande, c'est de continuer à faire ce que nous faisons déjà, c'est-à-dire nous remettre sur le droit chemin, maintenir les taux d'intérêt bas, juguler l'inflation, résister aux pressions inflationnistes et mettre de l'ordre dans nos affaires financières. C'est le message que nous transmettent les Canadiens, et je crois fermement que c'est ce que nous devons faire si nous voulons nous assurer une économie forte et prospère.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la présidente, le message que me transmettent les Canadiens, le monde des affaires, les syndicats, tout le monde, c'est qu'il faut commencer par se débarrasser de la TPS, puis dévaluer le dollar canadien. Voilà ce qui va nous remettre sur la voie de la reprise économique.

[*Français*]

Ma question supplémentaire, madame la présidente, est celle-ci: Le gouvernement se rend-il compte qu'il y a beaucoup de souffrance au Canada et au Québec? Ses politiques ont élargi le fossé entre les pauvres et les riches, et accentué les divisions à l'intérieur du pays. Quand le gouvernement va-t-il agir et venir en aide aux Canadiens et aux Canadiennes, partout au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, le député affirme qu'il faut supprimer la TPS. Par quoi allons-nous la remplacer? Le député recommande-t-il d'accroître le déficit d'un montant supplémentaire de 16 milliards de dollars? Cela frise l'irresponsabilité, madame la présidente. Il propose de supprimer la TPS, ce qui aurait pour effet d'accroître le déficit de 16 milliards de dollars de plus. Voilà bien le genre de propositions absurdes qui nous viennent des députés d'en face.

Le député nous exhorte maintenant à aider les Québécois. Or, hier, à la Chambre, les députés d'en face ont trouvé à redire au programme de développement régional on ne peut plus légitime qui a pour but de venir en aide aux Québécois. Le député doit choisir. On ne peut pas, un jour, reprocher au gouvernement de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes de développement régional du Québec et, le lendemain, supplier la Chambre de venir au secours des Québécois.

* * *

LA SANTÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la présidente, j'adresse aujourd'hui ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou à son porte-parole.

La présidente de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction, le docteur Patricia Baird, a déclaré que la commission ne remettrait pas son rapport avant le mois d'octobre 1992. Beaucoup d'intervenants du milieu médical sont très préoccupés par la recherche que subventionne cette commission, et plus précisément par le genre de recherche subventionnée.

Ma question est la suivante: combien a déjà été dépensé de la somme de 26 millions de dollars, qui constitue le budget de la commission? Quel est le coût estimatif des travaux de cette commission et quand publiera-t-elle une liste détaillée des projets de recherche qu'elle a subventionnés ou qu'elle subventionnera?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la présidente, je sais que cette commission a commandé

quelques projets de recherche. Je ne suis pas en mesure de répondre aux questions de mon collègue qui ont trait aux coûts des travaux. Il s'agit bien sûr d'une commission royale sans lien de dépendance. Je me ferai tout de même un plaisir de transmettre les questions de mon collègue à la présidente de la commission et je suis sûr qu'elle se chargera d'y répondre directement.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Avant le Traité de libre-échange en 1987, le ministre de l'Agriculture avait pris un engagement formel envers les agriculteurs de protéger le système de mise en marché. Compte tenu des événements à Genève depuis les derniers mois, les dernières semaines, est-ce que le ministre de l'Agriculture a l'intention de faire appel au premier ministre afin qu'il intervienne lui-même dans ce dossier qui est une question de vie ou de mort pour les agriculteurs au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la présidente, comme ne l'ignore pas le député, le ministre du Commerce extérieur et moi-même venons d'avoir des discussions avec le directeur général du GATT, M. Dunkel, avec le groupe de Cairns, avec le Quad. Après ces discussions, où nous avons fait valoir la position du Canada en faveur du renforcement et de la clarification de l'article XI, position qui a été mise au point par les producteurs et par les gouvernements provinciaux et qui a été défendue par le gouvernement fédéral tout au long des négociations, mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, et moi-même avons eu l'occasion de nous entretenir avec les dirigeants des producteurs des produits dont l'offre est gérée au Canada. Nous leur avons fait part de toutes les discussions que nous avions eues à Genève, des rencontres que nous y avions faites et de la position que nous avions continué à y défendre. Il a été entendu hier, à la fin des discussions que le ministre du Commerce extérieur et moi-même avons eues avec les dirigeants agricoles, que nous continuerions de demander le renforcement et la clarification de l'article XI du GATT comme le souhaitent les premiers intéressés et comme l'a toujours fait le gouvernement fédéral.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la présidente, cela n'est pas très rassurant. J'aimerais poser une question supplémentaire au même ministre. Le 23 juillet 1988, le ministre du Commerce extérieur de l'époque, le député de St. John's-Ouest, nous disait, et je cite: «Nous refuserons toute conclusion des négociations au GATT qui mettrait en danger nos producteurs laitiers.»

Le ministre peut-il encore nous dire aujourd'hui, peut-il même nous assurer, comme son collègue l'a fait dans le passé, que le Canada refusera de signer une entente au GATT, qui mettrait en péril l'article XI? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Le député ne doit pas oublier de quoi retourne l'article XI. Dans sa forme actuelle, l'article XI ne suffit pas, de l'avis des producteurs de produits dont l'offre est gérée, de l'avis de ces secteurs industriels, à leur assurer la protection qu'ils estiment importante et que le gouvernement estime importante pour préserver le genre de système de gestion de l'offre qui existe aujourd'hui au Canada.

En réponse à un autre de ses collègues, à un autre député libéral, j'ai fait valoir que les discussions en cours se font entre 108 pays. Le Canada a fait valoir sa position concernant le renforcement et la clarification de l'article XI et nous allons continuer de le faire. Le député parle comme si les discussions du GATT étaient terminées. Ce n'est pas le cas. À l'heure actuelle, 108 pays présentent des propositions visant à renforcer l'activité économique dans le monde entier. L'agriculture constitue un élément très important de ces discussions qui sont en cours.

* * *

M. DAVID MILGAARD

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Après que David Milgaard eut passé 22 ans de sa vie en prison, le gouvernement a enfin décidé de soumettre son cas à la Cour suprême du Canada aux fins de révision. Cependant, le fait demeure, madame la présidente, que David Milgaard est toujours emprisonné.

Après tout ce que la famille Milgaard et David Milgaard en particulier ont traversé à cause des retards dans cette affaire, je pense qu'il est temps de faire preuve d'un peu d'humanité et je voudrais savoir pourquoi le gouvernement ne permet pas que David Milgaard soit libéré sous caution, afin que la famille Milgaard puisse passer un joyeux Noël enfin, après 23 ans.

• (1140)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la présidente, comme mon collègue l'a signalé, la ministre de la Justice a annoncé aujourd'hui qu'elle avait décidé de renvoyer le cas à la Cour suprême.

En ce qui concerne la question précise de mon collègue, la ministre a signalé qu'il incomberait aux avocats de M. Milgaard de présenter une requête en ce sens au tribunal compétent.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la présidente, si le gouvernement suit la procédure établie dans l'affaire Donald Marshall, David Milgaard pourrait être libéré sous caution d'ici à Noël et M^me^ Milgaard, qui est une femme vraiment remarquable, pourrait avoir son fils à la maison pour les fêtes.

Je voudrais obtenir certaines assurances du gouvernement; peut-on m'assurer que dans ce renvoi à la Cour suprême du Canada, on va permettre à la cour d'examiner une demande de libération sous caution et faire en sorte qu'une décision soit rendue rapidement.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la présidente, je le répète, en réponse à une question semblable ce matin, la ministre de la Justice a signalé qu'il incombait aux avocats de M. Milgaard de présenter la demande pertinente.

Sauf erreur, M. Milgaard a déjà obtenu à quelques reprises dans le passé la permission de sortir sous surveillance et je crois comprendre qu'il sera manifestement admissible à des libérations temporaires de ce genre à l'avenir, à moins que le tribunal n'accepte de le libérer sous caution, comme le député le propose.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la présidente, j'ai aussi une question pour le ministre de l'Agriculture.

Comme il est au courant, au cours des dernières vingt années, les offices de commercialisation pour le lait, la dinde, le poulet et les oeufs, dans ce pays, ont été extrêmement importants pour les produits agricoles, en particulier pour les producteurs laitiers du Québec qui produisent à peu près 50 p. 100 du lait canadien.

À titre de clarification, madame la présidente, puisque c'est tellement important pour les producteurs agricoles, est-ce que je pourrais avoir l'assurance de ce ministre maintenant que dans les négociations au GATT, le gouvernement canadien va protéger ces offices de commercialisation qui sont vitales à la survie de l'agriculture dans ce pays? Est-ce que je peux avoir l'assurance catégorique de ce ministre de l'Agriculture?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la présidente, le député pose une question importante, non seulement pour les producteurs de la province de Québec, mais pour tous les producteurs du Canada.

Comme il l'a mentionné, un fort pourcentage de la production laitière est produit au Québec. Je peux seulement dire au député que la position avancée par le Canada, soit celle qui vise le renforcement et la clarification de l'actuel article XI du GATT, est une position qui a été élaborée de concert avec les producteurs. Hier encore, cette position était toujours défendue dans les entretiens avec les dirigeants agricoles.

Selon le député, le Canada, qui est l'un des 108 membres du GATT, peut décider des résultats des négociations en cours. En fait, ce qui est dans notre pouvoir de faire, et cela vaut pour tous les autres membres d'ailleurs, c'est de faire valoir une position qui soit dans le meilleur intérêt de nos producteurs et c'est ce que nous entendons continuer de faire.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la présidente, je pose une question directe que je considère très importante.

Si l'article XI n'était pas renforcé, étant donné qu'il est important que les offices de commercialisation assurent aux producteurs un revenu stable et aux consommateurs, une offre stable de denrées alimentaires, et si les offices

de commercialisation faiblissaient le moindrement, le ministre de l'Agriculture peut-il garantir qu'il recommanderait au gouvernement de ne pas signer un nouvel accord, qui nous priverait de notre droit de protéger nos agriculteurs canadiens? Je voudrais qu'on réponde oui ou non à cette question précise.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Je doute que le député ait réfléchi longuement à cette question. Je ne crois pas que le Canada puisse exister sans être membre de la communauté commerciale mondiale, et cela est vrai aussi bien dans le secteur du lait, des oeufs et de la volaille que dans celui de la fabrication industrielle ou de l'exportation de produits partout dans le monde.

Le député laisse entendre que le Canada pourrait être indépendant. Or, je répète ce que j'ai déclaré au député et, hier encore, dans mes entretiens avec les leaders agricoles dans les secteurs où il y a la gestion de l'offre. Ces leaders sont d'accord. Nous avons élaboré conjointement la position que nous défendons, parce que nous croyons qu'elle protège les intérêts des consommateurs et des producteurs canadiens. Nous continuerons à faire valoir cette position.

* * *

L'ÉTHANOL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la présidente, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture.

Le ministre devrait savoir que l'Association canadienne des carburants renouvelables estime que si l'essence vendue au Canada contenait 10 p. 100 d'éthanol il faudrait entre 8 et 10 millions de boisseaux de grain, ce qui est presque un cinquième de notre production annuelle totale. On a déjà fait valoir que l'essence contenant de l'éthanol est souhaitable sur le plan environnemental.

Pourquoi le gouvernement tarde-t-il à créer cet énorme marché intérieur pour les grains canadiens, vu que cela aurait aussi l'avantage d'assainir l'environnement?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la présidente, comme le député devrait le savoir, encore que sa question tende à indiquer que non, le gouvernement participe à la promotion de la production d'éthanol destiné à être ajouté à l'essence.

Je peux citer deux projets en Saskatchewan auxquels le gouvernement fédéral participe. L'un est à Kerrobert où la North-West Food and Fuels utilise des grains pour produire de l'alcool.

L'autre est à Langham, en Saskatchewan. Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, le gouvernement provincial et le Saskatchewan Wheat Pool y collaborent à la production d'éthanol à mélanger à l'essence et de sous-produits destinés à l'alimentation animale.

Notre gouvernement appuie la production d'éthanol à partir de grains et continuera de l'appuyer. Certaines provinces appuient cette production conjointement avec le gouvernement fédéral. Nous estimons que c'est une source importante d'énergie. C'est important aussi pour l'environnement. Nous espérons que la coopération et la croissance se poursuivront dans ce secteur.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la présidente, je suis très renseigné sur la nouvelle usine de Langham, en Saskatchewan, et sur la deuxième, à Minnedosa, au Manitoba, et je sais que d'autres petites usines sont construites, mais elles ne répondront qu'à une petite partie des besoins du Canada.

Une essence contenant 10 p. 100 d'éthanol remplacerait l'antidétonant MMT, le manganèse tricarbonylméthylcyclopentadiényle, actuellement utilisé au Canada. Cette substance, qui attaque le système nerveux, est interdite aux États-Unis depuis 1978. Les preuves selon lesquelles cet additif nuit à la santé des Canadiens sont de plus en plus nombreuses.

Le ministre entend-il agir dès maintenant pour interdire le MMT au Canada et protéger la vie des Canadiens, particulièrement celle de nos enfants, qui sont les plus vulnérables? Quand ce gouvernement se ralliera-t-il à l'Association canadienne des carburants renouvelables et lui accordera-t-il son appui au lieu d'encourager l'utilisation d'un produit interdit dans d'autres pays?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la présidente, le député avance une hypothèse absolument scandaleuse avec laquelle je ne suis pas d'accord. Rien, scientifiquement, ne lui permet de prouver le bien-fondé des accusations qu'il porte.

Le gouvernement s'intéresse à la production d'éthanol. La production d'éthanol est importante à deux points de vue: celui de l'environnement et celui de la possibilité d'utiliser une ressource renouvelable.

Le député sait que nous avons participé à des discussions avec cette industrie. Il sait également que nous lui avons donné notre appui, et que nous continuerons de le lui donner.

* * *

LE PLOMB ET LE MERCURE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Au début de la semaine, le ministre des Consommateurs et des Sociétés a déclaré à la Chambre que les fabricants de peinture avaient, de plein gré, cessé d'utiliser du plomb dans leurs produits. Pourtant un rapport émanant de son propre ministère contredit cette déclaration et révèle clairement que le plomb et le mercure contenus dans la peinture continuent de mettre en danger la santé des enfants, même avant leur naissance.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'interdire le plomb et le mercure dans la peinture? Pourquoi refuse-t-il de collaborer avec les fabricants qui lui ont pourtant demandé de bannir ces substances afin de protéger nos enfants?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la présidente, je vais répondre à cette question au nom du ministre des Consommateurs et Sociétés. À ce que je sache, il existe encore beaucoup de maisons qui ont été peintes à une époque où l'on ignorait les dangers du plomb. La peinture à forte teneur en plomb utilisée dans les travaux de rénovation ou autres constitue un danger. C'est tout ce que le ministre des Consommateurs et Sociétés a déclaré. Il y a un danger dans cela.

En ce qui concerne l'interdiction générale de ces produits, je suis sûr que le député reconnaîtra qu'elle en vaut la peine s'il y a risque de contact avec la peau, mais que cela ne rime à rien dans le cas contraire.

• (1150)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la présidente, le ministre a clairement déclaré que la collaboration avec les fabricants avait permis d'éliminer la peinture au plomb, mais ce n'est pas le cas.

Un porte-parole sur la question de l'innocuité des produits a fait savoir il y a plusieurs mois à la radio qu'un règlement était en voie de rédaction. Les fabricants de peinture ont demandé au gouvernement en septembre 1990 d'interdire l'addition de plomb et le mercure dans toutes les nouvelles peintures. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette demande.

Pour le dire carrément, combien d'enfants devront encore être empoisonnés avant que le gouvernement ne fasse ce que l'industrie et les gens en général ont demandé, c'est-à-dire interdire l'addition de plomb et de mercure dans la peinture? C'est aussi simple que cela.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la présidente, je ne crois pas qu'il y ait une controverse là-dessus. Personne dans cette Chambre ne nie que le plomb et le mercure sont des poisons et qu'il faudrait les éliminer autant que possible afin d'éviter que ces substances n'entrent en contact avec la peau.

La députée n'aide certainement pas sa cause en déclarant ici que des enfants sont en train de mourir dans ce pays à l'instant même à cause de ces substances. C'est faux et elle le sait. Je me demande pourquoi elle se sent obligée de chercher à faire peur aux Canadiens plutôt que de faire valoir, d'une façon logique et raisonnable, que l'usage du plomb et du mercure devrait être limité.

Il n'est pas nécessaire de semer la panique en disant que des enfants meurent à cause de cette situation.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

J'ai entendu le ministre déclarer à la Chambre que le Canada avait accru substantiellement ses exportations de produits agricoles grâce à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Quelle est la véritable ampleur de l'accroissement du commerce avec les États-Unis? Le libre-échange a-t-il eu des effets négatifs sur les offices de commercialisation qui existent actuellement au Canada?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la présidente, le député a raison d'attirer l'attention de la Chambre sur l'accroissement des exportations après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Depuis le 1er janvier 1991, le commerce de produits agricoles a augmenté de quelque 25 p. 100. C'est beaucoup, madame la présidente, lorsque vous pensez au pourcentage de produits agricoles importés. Les importations au Canada n'ont augmenté que de 16 p. 100. Dans le

domaine agricole, le Canada a retiré un avantage net de la signature d'un accord avec les États-Unis.

Le député sait également, comme mon collègue l'a souligné hier, qu'une nouvelle agence de commercialisation a été ajoutée à notre système de gestion de l'offre depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il s'agit de l'office chargé des couvoirs de poulets à griller qui a permis d'exporter encore plus de produits agricoles qu'auparavant aux États-Unis.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la présidente, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

Comme le sait le gouvernement, la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, dont le Canada est signataire, interdit qu'un réfugié soit renvoyé de force, directement ou indirectement, dans un pays où il risque d'être persécuté.

Le ministre pourrait-il confirmer que le Canada est en train de négocier un accord avec la Communauté européenne qui lui permettrait de renvoyer dans les pays de la CEE par lesquels elles auraient transité, des personnes revendiquant le statut de réfugié, sans même avoir étudié leur demande?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la présidente, je peux donner l'assurance à notre collègue de notre responsabilité comme gouvernement de respecter les conventions qui sont signées de part et d'autre. Et si notre collègue fait référence à la Convention de Dublin, nous pouvons rappeler à cette Chambre que nous supportons le développement des stratégies internationales et que nous serons toujours, comme gouvernement, responsables des signatures que nous avons apposées au bas des conventions internationales.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Étant donné que certains pays de la Communauté européenne ne définissent pas le terme «réfugié» selon les mêmes normes que le Canada et qu'ils ne les traitent pas avec autant d'égards le ministre peut-il assurer la Chambre que le Canada ne renverra aucune personne revendiquant le statut de réfugié à moins que sa demande, après étude, soit jugée non recevable?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la présidente, notre collègue connaît très bien la façon de travailler que nous avons. Chaque demande est étudiée individuellement et nous avons une approche qui est celle de l'humanité. Et bien sûr que toutes les références auxquelles vous faites seront traitées selon les mesures de notre Loi de l'immigration canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LES SERVICES DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports, mais en son absence, je la pose au vice-premier ministre. Elle porte sur le processus d'appel d'offres pour les services de contrôle de sécurité au pré-embarquement à l'aéroport de Moncton et dans les autres aéroports du Canada atlantique.

Le ministre des Transports précédent avait dit que lorsqu'elles procédaient à des appels d'offres pour renouveler les contrats de services de contrôle de sécurité dans les aéroports, les compagnies aériennes devaient inclure une disposition garantissant aux employés les mêmes salaires et les mêmes avantages sociaux qu'ils avaient en vertu du contrat alors en vigueur.

Les employés qui assurent ce service à l'heure actuelle sont sur le point d'être congédiés et remplacés par d'autres qui seront engagés à un salaire bien inférieur par la nouvelle entreprise qui vient d'obtenir le contrat. Le gouvernement est-il prêt à faire quelque chose pour protéger ces employés?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la présidente, je pense que le député sait que l'octroi des contrats et les changements de personnel qui s'ensuivent ne regardent que le transporteur et l'agence de sécurité qui, ensemble, en négocient les modalités.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la présidente, j'ai une question supplémentaire. Cette réponse est absurde.

Ce contrat est renouvelé tous les trois ans et le gouvernement a l'obligation morale de protéger ces employés contre de nouveaux adjudicataires qui risquent de diminuer leurs salaires ou, pire encore, de les congédier.

Ce gouvernement prendra-t-il un jour le parti des victimes de l'injustice?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la présidente, je pense qu'étant donné qu'on a déjà répondu à cette question en Chambre, le député doit savoir qu'en 1988 l'ancien ministre des Transports était parvenu à un accord avec les compagnies aériennes visant à protéger les salaires et les avantages sociaux des employés en place qui étaient réengagés.

Les fonctionnaires du ministère des Transports sont en train de revoir les conditions dans lesquelles le nouveau contrat a été octroyé de façon à s'assurer que les engagements antérieurs seront respectés.

* * *

[*Français*]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Afin d'accorder des bourses aux étudiants pour leur permettre de suivre des études postsecondaires, votre gouvernement continue d'utiliser de l'information recueillie en 1984, c'est-à-dire des données qui ont déjà sept ans. Cette pratique, cette politique, si vous préférez, empêche des milliers d'étudiants de recevoir des millions de dollars d'aide, d'assistance financière. Pourquoi est-ce que le gouvernement continue à utiliser ces données désuètes, dépassées? Pourquoi est-ce qu'il continue de maltraiter, de traiter de façon insensible les étudiants, les empêcher de poursuivre des études qui pourraient les amener à combler de bons postes?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Madame la présidente, le gouvernement est tout à fait d'accord que l'on a un besoin aigu de faire une refonte du système de prêts aux étudiants. Je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, puis à mon honorable collègue. C'est un programme qui existe depuis 27 ans, qui n'a connu aucune modification. Je suis heureux de dire à mon collègue aujourd'hui que nous sommes très près de déposer ici à la Chambre une refonte complète du système de prêts aux étudiants, justement pour remplir l'objectif premier du programme, qui est d'aider des étudiants dans le besoin à compléter leurs études et puis à devenir des citoyens canadiens à part entière.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la présidente, mon autre question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre sait sans doute que l'Assemblée des premières nations s'est réunie cette semaine à Ottawa et a rédigé un rapport intitulé *Tradition and Education: Towards a Vision of Our Future*, dans lequel elle déclare avoir compétence en matière d'éducation.

Par ailleurs, en 1990, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait passé avec Me Jim McPherson, doyen d'Osgoode Hall, un contrat afin d'étudier les questions de compétence en ce qui concerne l'éducation des autochtones.

Le ministre a-t-il pris connaissance du premier rapport et peut-il dire à la Chambre quand il présentera le deuxième rapport, autrement dit les conclusions de cette deuxième étude—qu'il a déjà depuis le mois de septembre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, je ne suis au courant ni du contenu de ce rapport, ni des recommandations auxquelles il pourrait donner lieu. Je serai heureux, quand les fonctionnaires de mon ministère auront fini de l'analyser, de l'examiner et de le présenter en temps voulu.

Je dois dire que le gouvernement fédéral s'est pleinement engagé à transmettre aux Premières nations la responsabilité en matière d'éducation. En fait, nous avons déjà fait beaucoup en ce sens, puisque les Premières nations sont aujourd'hui responsables de l'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire.

• (1200)

J'ai moi-même signé avec l'Assemblée des chefs du Manitoba un accord tout à fait nouveau pour la mise en place d'un programme quinquennal de recherche en matière d'éducation. Aujourd'hui, 87 p. 100 des fonds mis à la disposition des étudiants autochtones du post-secondaire sont administrés par des organisations indiennes. La plupart des écoles sont administrées par des Indiens et les priorités sont fixées par les autorités autochtones.

* * *

L'ÉCONOMIE DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il sait que tous les indicateurs économiques du Manitoba sont négatifs. Ils sont tous en baisse. Par exemple, en ce qui concerne les investissements, le commerce de détail, le Manitoba se place huitième sur dix; il arrive dixième sur dix pour les mises en chantier et les livraisons de produits manufacturés.

Je demande au vice-premier ministre quels accords précis le gouvernement fédéral est en train de négocier avec la province du Manitoba pour essayer de remédier à cette très grave crise économique.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, comme le sait le député, l'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest par laquelle on a versé bien plus de 1 milliard de dollars pour diversifier l'économie de l'ouest du Canada a été un des principaux facteurs qui a permis de renforcer et d'élargir le potentiel économique de cette région.

En outre, il y a les programmes en cours qui sont négociés en tant qu'associés sous les auspices des accords de collaboration dans le cadre desquels la province elle-même détermine les priorités qu'elle veut adopter. Nous élaborons les accords sur cette base.

Je devrais dire au député, parce que cela va l'intéresser, j'en suis sûr, qu'en ce qui concerne le financement consenti au développement régional tel qu'il apparaît dans le budget de février 1991, sur le montant total de 1,1 milliard de dollars, l'ouest du Canada reçoit environ 363 millions de dollars au titre du Fonds de développement de l'Ouest qui viennent s'ajouter au financement provenant de certains des programmes établis.

Je résumerai en disant qu'il y a en place un certain nombre d'accords de collaboration. Nous appuyons beaucoup le secteur agricole et naturellement nous sommes toujours prêts à rencontrer les provinces pour les aider à établir de nouvelles industries ou à élargir des secteurs.

M. Rod Murphy (Churchill): Je voudrais poser une brève question supplémentaire. Je dirais aussi que c'est depuis l'entrée en vigueur du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest que nous avons commencé à avoir ces chiffres alarmants dans la province du Manitoba.

Me reportant encore une fois aux propres statistiques du gouvernement, je poserai la question suivante. La région du Canada dans nos provinces qui compte le taux de chômage le plus élevé est le nord du Manitoba avec 23,3 p. 100 de chômeurs. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas négocié un nouvelle entente sur la mise en valeur du Nord pour faire en sorte qu'il y ait dans cette région l'infrastructure et la formation nécessaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, le député dénigre l'Initiative de diversité de l'économie de l'Ouest. Il existe environ 400 projets précis qui ont été financés ou aidés dans le cadre de ce programme.

Une voix: Au Manitoba?

M. Mazanskowski: Rien qu'au Manitoba et, au total, 2 700 intitiatives ont été financées dans l'ouest du Canada.

Le député propose-t-il que nous supprimions l'Initiative de diversité de l'économie de l'Ouest et les 300 ou 400 projets qui ont été financés au Manitoba? Quand il dit que tout s'est détérioré depuis l'entrée en vigueur de ce programme, cela signifie qu'il n'appuie pas les 300 ou 400 projets qui ont été financés.

* * *

LA SANTÉ

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, j'ai rencontré la présidente de l'Association de la santé mentale des Territoires du Nord-Ouest, Barbara Hood Hall. La maladie mentale frappe plus de Canadiens que toute autre maladie dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous arrivons bon premiers au chapitre de la morbidité et de la mauvaise santé. Les taux de décès et de maladie sont plus élevés dans le nord que dans le reste du pays, tout comme les taux de mortalité périnatale et infantile. Il y a quatre fois plus de cas de cancer. C'est là qu'il y a le plus fort taux de suicide.

Sachant cela, comment le ministre peut-il retenir les sommes dont le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a tant besoin pour remédier à cette situation désespérée?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, depuis la signature de la dernière entente sur la méthode de financement préétablie, en décembre 1989, je crois, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a accepté d'assumer de plus en plus de responsabilités en ce qui concerne l'administration des programmes de santé publique et nous avons eu maintes discussions avec ce gouvernement concernant ces responsabilités.

J'en ai parlé dernièrement avec le nouveau premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Nellie Cournoyer. Naturellement, de nombreux points continueront d'être débattus. Si j'ai bonne mémoire, l'utilisation de la méthode de financement préétablie a permis d'augmenter le montant de financement par personne attribué aux Territoires du Nord-Ouest l'an dernier par rapport aux années précédentes. Il s'agit là d'un moyen très généreux et approprié d'assurer un soutien financier et des arrangements fiscaux adéquats aux Territoires du Nord-Ouest.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE RAPPORTS

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la présidente, au cours de la période des questions, le député de Saint-Boniface a fait allusion à deux rapports en posant une question au ministre des Affaires indiennes.

Je voudrais savoir, par le truchement de la présidence, si ces deux rapports pourraient être déposés à un moment opportun.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU TROISIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Conformément à l'article 48 de la Loi sur les langues officielles, je suis heureux, à titre de président du Conseil du Trésor, de déposer devant le Parlement, dans les deux langues officielles, le troisième rapport annuel sur les langues officielles dans les institutions officielles portant sur l'exercice financier 1990-1991.

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 15 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la présidente, j'ai l'honneur de présenter le dix-huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA JUSTICE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la présidente, j'ai l'honneur, le devoir et le privilège de présenter à la Chambre une série de pétitions, que le greffier des pétitions a jugées conformes à l'article 36 du Règlement.

Ces pétitions portent la signature de Canadiens qui vivent dans ma ville de Hamilton, ainsi qu'à Stoney Creek, Caledonia, Beamsville, Dundas et Burlington. Ils se joignent aux milliers d'autres Canadiens dont les pétitions ont été présentées en cette auguste enceinte.

Tous les pétitionnaires soutiennent les parents de Nina De Villiers. Ils demandent au Parlement de reconnaître que les crimes avec violence contre la personne sont graves et répugnants pour la société. Ils nous demandent de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA BFC CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la présidente, j'ai moi aussi l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une autre pétition signée par des habitants de Middleton, Nictaux, Paradise et Greenwood, en Nouvelle-Écosse.

Ils veulent rappeler au gouvernement que la BFC Cornwallis possède des installations de premier ordre qui pourraient facilement se prêter à de nouvelles fonctions, outre la formation des recrues, dont la Défense nationale pourrait avoir besoin.

Compte tenu de cela, ils demandent humblement au Parlement d'exhorter le ministère de la Défense nationale à ajouter de nouvelles fonctions aux activités actuelles de la BFC Cornwallis comme école de formation des recrues.

Initiatives ministérielles

LES ENFANTS

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition venant d'un certain nombre de mes électeurs habitant à Moncton, Dieppe, Salisbury et Riverview, qui demandent au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre les prestations associées à l'enfant et les déductions pour frais de garde d'enfant justes et équitables pour toutes les structures familiales en fonction des besoins financiers et sans égard aux choix en matière de garde d'enfant.

* * *

• (1210)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suggère, madame la présidente, que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Weiner (au nom du ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation régionale), soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la présidente, quelques minutes en troisième lecture pour avoir la chance de souligner de façon particulière que ce que nous faisons aujourd'hui, une modification à l'article 34 du projet de loi, est une première canadienne. Et le dossier que nous avions à traiter par la modification de l'article 34, c'est quasiment une première canadienne. Et je pense qu'on se doit de le souligner de façon particulière.

L'article 34 avait pour but en 1973 et a encore pour but de faire en sorte que les employeurs maritimes doivent nommer un représentant, représentant qui devra obligatoirement négocier avec les débardeurs. Les problèmes que nous avons vécus, principalement dans le comté de Trois-Rivières, port de Trois-Rivières et port de Bécancour, est à l'effet que depuis six ans les débardeurs de Trois-Rivières n'ont pas eu l'opportunité, je dis bien l'opportunité, de négocier une convention collective parce que les employeurs, entre eux, se renvoyaient la balle, à coups d'injonctions provisoires, permanentes ou autres, faisant en sorte qu'il n'y avait personne autour de la table qui avait l'autorité, le mandat de négocier en bonne et due forme avec les employés. Et je pense qu'il est important de souligner ce fait-là, et en même temps de s'assurer qu'une fois qu'il sera adopté en cette Chambre, que dans les meilleurs délais, l'autre endroit, comme on se plaît à l'appeler, l'adopte rapidement. Et je compte là-dessus, madame la présidente, sur mon collègue de Kenora—Rainy River, qui pourra faire les messages opportuns à ses collègues de l'autre endroit, afin qu'il soit adopté rapidement. Et je peux lui dire à l'avance que de mon côté les sénateurs seront avisés qu'ils doivent faire diligence dans ce projet de loi C-44, qui est primordial pour aider à la solution du litige que l'on connaît à Trois-Rivières, et faire en sorte que les débardeurs qui sont en grève depuis maintenant deux mois, puissent rentrer au travail, avec une convention collective en bonne et due forme, qui représente ce dont ils ont besoin, qui représente les six dernières années.

Vous me permettrez de souligner de façon particulière, madame la présidente, l'honneur que j'ai de m'occuper de ce projet de loi, qui fait en sorte qu'un député réalise des choses pour son comté. C'est un bel exemple d'un dossier qui avait pris des proportions gigantesques en termes judiciaires et qui, je pense, avec ce projet de loi va régler le problème. Et je veux souligner le travail des députés de Churchill et de Kenora—Rainy River, qui ont agréablement fait en sorte que l'on puisse procéder rapidement.

Naturellement, madame la présidente, comme vous le savez, les leaders à la Chambre ont également leur mot à dire, et je veux remercier le mien et les deux autres aussi qui ont, de bonne foi, agréé à ce qu'on passe un peu plus vite que d'habitude, et de façon expéditive, pour des raisons économiques—certes, le port de Trois-Rivières est en grève—mais pour des raisons humanitaires aussi. Vous savez, madame la présidente, lorsque des employés, pendant six ans, n'ont pas eu d'augmentation de salaire, et qu'ils sont en grève depuis maintenant deux mois, il y a un problème majeur. Avec l'appui de la Chambre et celui

de l'autre endroit, je l'espère, nous allons pouvoir faire le bout de chemin que le gouvernement fédéral peut faire pour les aider à régler leurs problèmes.

Madame la présidente, vous me permettrez de souligner de façon particulière la patience et le travail acharné que M. Bernard Paquet a fait dans le dossier, le délégué syndical, ainsi que les membres du Conseil d'administration des débardeurs de Trois-Rivières, les Wilfrid Martel, Stanley St-Louis, Jean-Guy Lafrenière, Léo Dumont et tous les autres comme Robert Lemay, etc. Et je ne veux pas tous les nommer, parce que je vais sûrement en oublier, mais je veux souligner leur patience envers la procédure, envers ce qu'ils ont vécu depuis un bon bout de temps. Ils sont dédiés, madame la présidente, à la cause et ils sont dédiés à aider leurs collègues les débardeurs. Je pense que l'on doit le souligner.

En terminant, madame la présidente, il est sûr que ce projet de loi, je l'espère, sera adopté aujourd'hui. Je demande en terminant à mes collègues de faire en sorte, en l'adoptant aujourd'hui, qu'on puisse, dans les meilleurs délais, pouvoir dire à nos gens à Trois-Rivières: Mission accomplie.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la présidente, je voudrais moi aussi me joindre au débat en troisième lecture et faire quelques commentaires. Il est impératif de bien comprendre l'importance du projet de loi C-44 et les changements qu'il apporte à l'article 34 du Code canadien du travail.

Avant de parler du projet de loi comme tel, je veux dire qu'il est très difficile d'essayer de trouver des raisons qui expliquent pourquoi le gouvernement a attendu près de sept ans avant de présenter cette mesure législative, alors qu'il savait pertinemment que les employés en cause n'ont pu obtenir d'augmentation de salaire et ont dû fonctionner dans le vide, sans convention collective.

Connaissant le mouvement ouvrier et ayant moi-même participé à des négociations collectives, je sais à quel point il doit être démotivant pour une personne de devoir aller travailler tous les jours alors qu'aucune convention collective ne l'incite à donner le meilleur d'elle-même.

Je veux dire au gouvernement qu'il est grand temps d'adopter cette mesure législative et cette modification du Code canadien du travail. Était-il sage d'ailleurs d'attendre la fin de la semaine pour présenter ce projet de loi, alors que le Sénat ne siège pas? À cause de cela, ce ne sera pas avant la semaine prochaine, au mieux, que ce projet de loi pourra être finalement adopté et que nous pourrons reconnaître aux employés leur droit à la négociation collective en obligeant les employeurs à retourner à la table des négociations.

Les gens qui nous écoutent aujourd'hui doivent bien comprendre que cette modification permet au CCRT d'adopter les changements nécessaires pour obliger les employeurs à nommer quelqu'un dans un délai raisonnable, faute de quoi il le fera à leur place.

En comité ce matin, nous avons entre autres soulevé la possiblité que, même avec ces changements, on doive attendre encore plusieurs mois, car le CCRT devra s'entretenir avec les divers employeurs et leur demander pourquoi ils ont du mal à parvenir à une entente. Il faudra voir aussi comment réagissent les employeurs avant que le conseil décide s'il est nécessaire de nommer quelqu'un.

Dans sa correspondance avec le CCRT, le gouvernement devrait non seulement donner des explications sur le problème lui-même, mais insister aussi sur le fait que la question doit être réglée dans les plus brefs délais, avant toute autre affaire dont le conseil pourrait être saisi actuellement.

• (1220)

La raison en est fort simple: comme vous le savez, nous avons affaire ici à des employés qui sont en grève. Le temps des fêtes approche très rapidement. À mon avis, il est grand temps que les gens reviennent à la table des négociations et règlent toute cette question.

De plus, je me demande si nos démarches sont sages, si elles contribueront à résoudre le problème. Vont-elles améliorer le processus de négociation collective dans cette région, puisque les employeurs ont été incapables, ces six ou sept dernières années, de s'organiser et de nommer un représentant pour participer aux négociations collectives, comme ils sont en droit de le faire et

comme ils en ont l'obligation morale envers leurs employés?

J'ai recommandé au comité plénier de procéder à un examen complet de l'accréditation dans cette région, de revoir l'ensemble de la situation afin de déterminer s'il est possible ou nécessaire d'apporter des changements afin de tenir compte de la réalité. Étant donné que le processus est en place depuis longtemps, depuis 1973, la situation a probablement évolué au fil des ans.

Je tiens à préciser au gouvernement que les députés de ce côté-ci de la Chambre approuvent cette mesure législative dans son ensemble. Nous avons certaines réserves; nous nous demandons si elle sera aussi efficace qu'elle pourrait l'être. Nous espérons régler ce problème dans l'intérêt des hommes et des femmes au coeur de ce conflit.

Nous demandons à la Chambre, de même qu'au Sénat, d'adopter rapidement ce projet de loi. Comme le mentionnait le député, nous enverrons certainement un message au Sénat pour lui signaler que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne voient aucune raison de retarder l'adoption de cette mesure législative. Elle devrait être adoptée dès que possible.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, je vais commencer mes très brèves remarques en soulevant un point auquel les libéraux et les porte-parole du gouvernement ont fait allusion eux aussi, si je ne m'abuse. On demande à la Chambre d'accélérer l'étude de cette mesure législative parce qu'on estime que c'est nécessaire. Par contre, nous savons que le Sénat ne siège pas aujourd'hui et qu'il ne siégera pas durant le week-end. Il ne siégera pas non plus lundi. Donc, il ne pourra certainement pas étudier ce projet de loi avant mardi.

Je me demande comment le gouvernement peut dire à la Chambre qu'il faut qu'elle adopte ce projet de loi le plus rapidement possible, sans toutefois prendre d'arrangements pour que le Sénat l'étudie sans tarder.

Je trouve aussi ironique que, normalement, en cas de grève ou de lock-out, le gouvernement agit très rapidement lorsqu'il juge que c'est nécessaire dans l'intérêt des Canadiens.

Comme l'a signalé l'orateur précédent, ce problème existe depuis plusieurs années. Les employés sont sans convention collective depuis sept ans. La société qui a refusé que l'Association des employeurs maritimes représente les employés à la table de négociation obtient des injonctions depuis deux ans.

La grève elle-même dure depuis 60 jours. Pourtant, la situation n'a pas semblé inquiéter le gouvernement jusqu'au dernier moment. Par ailleurs, lorsque nous avons interrogé le gouvernement au sujet des travaux de la Chambre la semaine dernière, il n'a pas mentionné qu'il avait l'intention de mettre ce projet de loi à l'étude jeudi ou vendredi de cette semaine.

En fait, il n'a même pas été question de ce projet de loi pendant les discussions entre les leaders parlementaires au début de la semaine. On se demande quelles sont les priorités du gouvernement.

Je félicite quand même le député d'avoir présenté cette mesure législative à la Chambre, mais je crois qu'on aurait pu s'y prendre mieux que cela. Il me semble que les employés d'un bout à l'autre du pays continueront de penser que, lorsque c'est une mesure législative qui leur est défavorable, le gouvernement agit rapidement, mais lorsque c'est une mesure qui leur est favorable, il agit très lentement.

Manifestement, la façon de procéder du gouvernement, par l'intermédiaire de son leader parlementaire, n'est pas avantageuse pour les employés.

Je veux aussi soulever une question dont on a parlé au comité plénier. En réalité, rien n'empêche l'employeur qui a demandé une injonction d'essayer de causer d'autres problèmes.

Rien n'empêche cet employeur de demander une injonction pendant que la Commission canadienne des relations du travail examine son appel. Encore une fois, comme on l'a mentionné au comité plénier, il n'y a rien qui nous dise que la Commission canadienne des relations du travail rendra sa décision rapidement. Peut-être qu'elle traitera cette affaire comme une priorité, peut-être que non. Nous ne le savons pas.

Le député du parti ministériel qui a pris la parole, celui-là même qui a présenté le projet de loi, souhaite que la question soit réglée rapidement, mais il ne voit pas l'utilité de fixer des échéanciers au conseil quasi-judiciaire.

Nous fixons des échéanciers à toutes sortes d'organismes et de personnes. Ceux qui ne sont pas d'accord avec une décision rendue au sujet de l'assurance-chômage ont 30 jours pour en appeler de la décision, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps à quelqu'un pour rassembler les informations dont il peut avoir besoin avant de comparaître devant une commission quasi judiciaire. Les lois en matière de travail prévoient souvent un échéancier, une date limite à laquelle l'arbitre doit avoir rendu sa décision.

Je pense au temps qui s'est écoulé en l'occurrence, c'est-à-dire sept ans sans convention collective et deux ans depuis que la société a demandé une première injonction pour essayer de contourner le Code canadien du travail, et au fait que ces employés sont en grève depuis maintenant 60 jours parce que leur employeur ne peut légalement négocier.

À mon avis, il aurait été raisonnable et sensé d'inclure dans ce projet de loi une disposition garantissant que, dans ce cas particulier, si des appels étaient interjetés, le conseil aurait 60 jours pour entendre l'affaire et rendre sa décision. Cette disposition aurait été excellente, aurait rendu la loi à toute épreuve et aurait donné aux travailleurs l'assurance qu'ils ne risquaient pas de se trouver prisonniers d'un autre conflit traînant en longueur.

Je conclus sur ces paroles, madame la présidente, pour ne pas retarder la mise aux voix du projet de loi. Je regrette sincèrement que le Sénat ne puisse être rappelé pour examiner ce projet de loi plus tard aujourd'hui.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 novembre, de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la présidente, permettez-moi de commencer par féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir présenté ce projet de loi. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous aurions dû voir le problème que présentait notre régime de pensions et que ce projet de loi vise à régler. Nous aurions dû nous en rendre compte avant. Malheureusement, à cause d'une erreur de calcul, ce ne fut pas le cas.

En fait, le projet de loi est présenté en vue d'assurer la viabilité future du Régime de pensions du Canada. À mon avis, c'est la raison d'être du projet de loi. En même temps, certaines modifications accessoires sont effectuées, comme la hausse d'environ 30 p. 100 des prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada aux personnes à charge de cotisants invalides ou décédés. Cela signifie concrètement que les prestations passeront d'environ 113 $ à quelque 148 $ par mois.

• (1230)

En conséquence, près de 170 000 enfants recevraient ces prestations au Canada, au coût approximatif de 75 millions de dollars pour le gouvernement.

Le projet de loi présente quelques autres modifications. Certains changements mineurs assurent, par exemple, l'admissibilité aux prestations des cotisants au régime qui ne peuvent présenter une demande dans le délai normal, pour cause d'incapacité. L'admissibilité aux prestations est aussi étendue aux enfants placés sous la tutelle d'une personne qui reçoit déjà des prestations d'invalidité.

C'est à peu près l'essentiel de la mesure que nous étudions aujourd'hui. Afin de répondre aux besoins, la nouvelle loi prévoit que la contribution combinée de l'employeur et de l'employé augmente progressivement à partir de 1991, où elle se situe à 4,6 p. 100, jusqu'en 2011, où elle se sera accrue de quelque 9,1 p. 100. Par comparaison, si l'on ne hausse pas cette contribution, un employé et un employeur ne contribueront que 7,6 p. 100 en 2011.

S'il nous faut hausser cette contribution aujourd'hui, c'est que les hauts fonctionnaires du ministère ou, en fait, les personnes qui ont fait les calculs, avaient compté sur

un fort taux de natalité au Canada dans les années 70. Ces prévisions ne se sont malheureusement pas avérées justes. Ils avaient supposé alors qu'il y aurait aujourd'hui six travailleurs par retraité mais, à cause de la dénatalité, il n'y a maintenant plus que trois travailleurs pour payer les prestations d'un retraité.

Il s'ensuit une insuffisance considérable de fonds pour le régime de pensions. Nous risquons d'avoir de gros problèmes en 2011 ou 2016.

Avant de poursuivre, je tiens à féliciter notre porte-parole dans le domaine de la santé nationale et du bien-être social et député de Winnipeg-Nord, pour l'excellent exposé qu'il a présenté hier et pour les efforts qu'il a déployés en vue de faire amender le projet de loi. Malheureusement, le gouvernement a rejeté le gros de ses amendements. C'est bien dommage, car ils étaient pour la plupart excellents. Je crois que le gouvernement devrait les réexaminer et revenir sur ses positions de sorte qu'il pourrait peut-être ensuite faire des démarches auprès du Sénat afin de les remettre en discussion et de les adopter.

Quand il est question de pension, la première chose qui me vient à l'esprit, c'est l'image des bénéficiaires, de ceux qui ne sont plus sur le marché du travail, nos aînés.

Vous le savez, d'ici l'an 2031, le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus va presque quadrupler. En 1971, la tranche d'âge des 65 ans et plus représentait environ 8 p. 100 de la population. Selon Statistique Canada, en 2031, plus de 8 millions de Canadiens seront admissibles à la pension et ne travailleront plus, et ce, sur une population totale d'environ 32 millions de Canadiens.

À court terme, le pourcentage des personnes âgées devrait donc s'élever à 15,7 p. 100 d'ici l'an 2011, ce qui fait environ 5 millions de personnes âgées. Si le gouvernement veut aller de l'avant avec sa proposition, c'est justement pour prévenir les problèmes que cela pourrait entraîner.

Or, nous sommes confrontés à la fois à un vieillissement de la population, à partir de l'an 2011, et à une diminution de l'assiette fiscale. Les travailleurs ne seront plus assez nombreux pour financer l'ensemble des programmes actuels ou l'ensemble des programmes qui ne manqueront pas de s'ajouter dans l'intervalle, à moins que nous ne donnions un sérieux coup de barre.

C'est pourquoi, au cours des deux ou trois dernières années, j'ai insisté sur l'importance de mettre beaucoup plus l'accent sur l'éducation, l'investissement dans la recherche et le développement, la lutte contre l'analphabétisme, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnels. On dirait qu'à l'examen de chaque mesure législative dont est saisie la Chambre, je trouve une lacune ou une meilleure solution. La réponse me semble toujours être l'éducation et l'investissement dans tout ce qui est de nature à assurer un meilleur avenir aux Canadiens.

Madame la présidente, vous serez sans doute heureuse d'apprendre que, si elle vieillit, notre population, grâce aux compétences des gens qui oeuvrent dans l'industrie, jouit d'une plus grande longévité. Par exemple, entre 1966 et 1986, le nombre d'hommes âgés de plus 90 ans a doublé, alors que celui des femmes du même âge a triplé.

Autre fait à remarquer, à mesure qu'ils vieillissent, les gens quittent le foyer familial. Ainsi, en 1986, 86 p. 100 environ des hommes âgés entre 55 et 64 ans vivaient au domicile familial. Chez les hommes âgés de plus de 75 ans, cette proportion était d'environ 66 p. 100. Pour les femmes, la diminution était encore plus grande. Près de 80 p. 100 des femmes âgées entre 55 et 64 ans vivaient au domicile familial, alors que celles âgées de 75 ans ou plus y vivaient encore dans une proportion de 35 p. 100 seulement. On voit donc qu'une bonne partie des personnes âgées ne vivent plus dans un foyer familial et qu'elles ont donc besoin d'un soutien comme le Régime de pensions du Canada.

Qu'elles vivent à la maison ou non, les personnes âgées de plus de 65 ans ne restent pas inactives. Bien au contraire, vous serez sans doute heureux d'apprendre que 25 p. 100 environ des femmes âgées de plus de 65 ans et que plus de 20 p. 100 des hommes de plus de 55 ans font énormément de bénévolat pour une variété d'organismes sans but lucratif. Nous assistons en outre à une tendance étonnante chez les retraités. En effet, il semble qu'ils se rendent de plus en plus compte de la nécessité de l'instruction. Ainsi, il y a, à l'heure actuelle, plus de 5 300 personnes âgées inscrites dans les universités canadiennes. La plupart de ces personnes âgées sont inscrites à des cours à temps partiel et bénéficient de programmes que nombre d'universités leur offrent gratuitement, ce pourquoi celles-ci méritent d'être félicitées.

• (1240)

De plus, si on jette un coup d'oeil sur les effectifs d'étudiants à plein temps, on constate qu'ils ont augmenté de près de 70 p. 100 pour les études du premier cycle et de plus de 40 p. 100 pour les cycles supérieurs.

Non seulement nous allons devoir relever un défi, celui de nous assurer d'avoir suffisamment de fonds dans notre budget pour répondre à des questions comme les pensions, mais nous devrons également songer à adopter des programmes qui répondront aux besoins des personnes âgées de l'an 2011.

Ainsi, nous devrons revoir entièrement tous nos régimes actuels pour nous assurer qu'ils répondent aux besoins des personnes âgées, non seulement aujourd'hui, mais également à l'avenir.

Le régime idéal serait en fait un régime qu'on pourrait utiliser et appliquer sans aucune difficulté et sans aucune inquiétude. Malheureusement, lorsqu'il a été adopté en 1966, l'actuel Régime de pensions du Canada était conçu en fonction de la limite des 25 p. 100, dans l'espoir que les employés adhéreraient à d'autres régimes, comme les régimes de retraite professionnels et les régimes enregistrés d'épargne-retraite, et qu'ils auraient d'autres revenus sur lesquels les personnes âgées peuvent compter.

Malheureusement, cette attente n'était pas réaliste. Le RPC était conçu simplement, parce que beaucoup de gens qui touchent actuellement des prestations ne comptaient pas réellement sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite. C'est parce que les REER sont utilisés par des gens qui gagnent beaucoup, soit plus de 35 000 $ ou 40 000 $.

Par conséquent, ces régimes n'étaient pas à leur portée. Bien que nous accordions annuellement des prestations de retraite de plus de 7 milliards de dollars à plus de 2 millions de personnes âgées, le fait est que beaucoup de ces personnes doivent compter sur d'autres sources pour s'assurer de joindre les deux bouts à la fin du mois.

Jetons un coup d'oeil sur certains exemples. Si nous examinons les différents programmes pour savoir quel montant maximal une personne âgée ou retraitée peut tirer de toutes les pensions possibles, nous constaterons que, si une personne seule doit compter sur les prestations prévues dans le Régime de pensions du Canada, qui s'élèvent à environ 6 800 $, sur la pension de la vieillesse, qui est d'environ 4 000 $, et sur le revenu annuel garanti qui, dans certains cas, atteint 1 400 $ ou 1 500 $, elle touchera un revenu total d'environ 12 200 $.

Or, dans un centre urbain, le seuil de la pauvreté se situe à environ 12 000 $ par année. On peut constater dès lors que le régime, même s'il est utilisé à capacité, permet à peine de survivre.

Ainsi, même si nos régimes de pension sont excellents, ils ne répondent toujours pas réellement à l'objectif que nous voudrions qu'ils atteignent.

Par exemple, en 1989, 57 p. 100 des personnes seules de 65 à 69 ans touchaient un revenu de moins de 15 000 $ par année. Soixante-huit pour cent des personnes de plus de 70 ans touchaient également un revenu de moins de 15 000 $. Ces chiffres montrent seulement la pointe de l'iceberg, car Statistique Canada a révélé que, la même année, près de 40 p. 100 de toutes les personnes âgées seules vivaient sous le seuil de la pauvreté. Près de 40 p. 100 des personnes âgées vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

De ce nombre, 80 p. 100 environ sont des femmes. En outre, 41 p. 100 des femmes et 26,9 p. 100 des hommes dans cette situation réclament de l'aide, et il faut donc se pencher sur le problème en question. Cependant, si fondamentalement, nous nous contentons de présenter un programme sans tenir compte du coût de la vie et des divers problèmes auxquels nos personnes âgées sont confrontées, chose certaine, dans un avenir très rapproché, le nombre de personnes âgées vivant au-dessous du seuil de pauvreté augmentera; ce sera catastrophique.

En ce qui concerne le projet de loi proposé, même si à mon avis, il renferme d'excellentes choses, il se pose, semble-t-il, quelques problèmes. Mon collègue de Winnipeg-Nord a exprimé son point de vue sur ces questions. Ainsi, en vertu de la loi actuelle sur le Régime de pensions du Canada, pour toucher des prestations d'invalidité, il faut que cette invalidité soit grave et prolongée. Je le répète, ce langage est plutôt ambigu. Mon collègue a proposé qu'une invalidité est «grave» si elle rend la personne incapable d'accomplir le genre de travail qu'elle accomplissait auparavant, sans éprouver des problèmes mentaux ou physiques l'empêchant de bien s'acquitter de ses fonctions, selon un médecin.

Malheureusement, dans mon bureau de circonscription, nous sommes saisis du cas d'une personne qui, après une crise cardiaque, a demandé une pension et a eu bien de la difficulté à toucher des prestations. En outre, nous souhaitions que le terme «prolongée» signifie trois mois ou plus d'incapacité permanente.

Il y a d'autres amendements que mon collègue a essayé de soumettre à la Chambre. Malheureusement, beaucoup de ces amendements n'ont pas été adoptés. Cependant, je voudrais signaler au ministre qu'en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, il faut examiner non seulement la gestion globale de ces programmes,

mais également les services offerts en général à la collectivité.

Vous serez surpris d'apprendre que dans certains cas, avant de toucher des prestations, une personne doit attendre plus de quatre mois. On a signalé qu'il y avait un énorme arriéré dans le traitement des demandes; cela toucherait plus de 50 000 demandes dans tout le pays. Il faut près de trois mois pour apporter une légère modification en ce qui concerne l'adresse du requérant ou le nom du bénéficiaire.

Ce sont là les questions sur lesquelles le gouvernement devrait se pencher. En terminant, je souhaiterais que le gouvernement examine nos amendements présentés par mon collègue de Winnipeg–Nord et qu'il en tienne compte.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis certaine que mon collègue d'Ottawa–Centre sait que les prestations d'invalidité actuellement prévues par le Régime des pensions du Canada peuvent cesser si le prestataire tente de se recycler en vue de réintégrer le marché du travail.

En tant que porte–parole des personnes handicapées, j'ai collaboré avec le groupe de travail qui a parcouru le Canada au cours du printemps et de l'été derniers. Presque tous ceux qui ont comparu devant ce groupe de travail ont mentionné que ces prestataires sont piégés du fait même qu'ils touchent cette pension d'invalidité. S'ils font une tentative pour ne pas être totalement aux dépens du gouvernement et se recyclent ou décrochent un emploi au salaire minimum, ils perdent automatiquement toutes ces prestations.

• (1250)

Il leur faut faire des démarches pour avoir à nouveau droit aux pensions d'invalidité, ou alors ils ne prennent pas la peine d'essayer de travailler parce qu'ils n'ont aucune ressource. Sans cette pension d'invalidité, ils ne peuvent rien se payer. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux paient les appareils ou les remèdes dont ils ont constamment besoin.

Je me demande si, comme moi, le député regrette l'amendement qu'avait proposé notre collègue et qui aurait fait en sorte que ceux qui touchent la pension d'invalidité du Régime des pensions du Canada puissent suivre des cours de recyclage ou de formation dans un établissement reconnu et se préparer à un autre emploi, sans devoir renoncer à leurs prestations. Il aurait été très logique d'inclure cette mesure dans le projet de loi.

M. Harb: Madame la présidente, je voudrais remercier la députée de Hamilton Mountain pour ses observations des plus pertinentes.

Je sais qu'elle a participé au groupe de travail qui a parcouru le Canada pour entendre les préoccupations des personnes handicapées. Elle a d'ailleurs fait de l'excellent travail. Les autres députés de cette Chambre et moi avons bien hâte de prendre connaissance de son rapport final.

La députée a soulevé un point très intéressant. Tout régime, toute prestation ou tout programme ne devrait jamais, au grand jamais, pénaliser les bénéficiaires qui suivent des cours dans le but d'élargir leurs connaissances ou de devenir de meilleurs citoyens.

Cela est bien clair dans mon esprit. Quand nous examinons le système en vigueur, que ce soit pour discuter des prestations dont la députée parle ou de tout type de prestations, nous constatons qu'il est discriminatoire à l'endroit de ceux qui veulent devenir de meilleurs citoyens dans notre société.

C'est pourquoi je pense que le gouvernement a la responsabilité morale d'examiner tous les programmes d'assistance sociale afin de garantir qu'ils ne font pas que répondre aux besoins et aux objectifs qui avaient été fixés, mais qu'ils peuvent également servir à inciter, par une aide financière, les bénéficiaires qui choisissent de suivre des cours ou de suivre un recyclage à le faire.

Comme la députée l'a souligné, c'est exactement le contraire qui se produit actuellement. Le système établit une discrimination contre ceux qui veulent parfaire leurs compétences et devenir de meilleurs citoyens.

Cela m'amène à un autre point. Il me semble que nous sommes toujours en train de régler les problèmes au lieu de les prévenir. Si nous établissions des plans, peut–être que les problèmes ne surviendraient pas.

J'espère que nous laisserons tomber les propositions à court terme au profit de propositions à long terme qui changeront notre société dans son ensemble. Je trouve ce projet de loi très bon et très valable. Je pense toutefois que les exemples comme celui que la députée vient de donner et que le gouvernement devrait examiner de près montrent que le besoin d'amendement est réel.

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'examine pas ces amendements et qu'il ne les met pas en oeuvre. D'aucuns diront qu'il est un peu trop tard. Mais il n'est jamais trop tard. Le projet de loi est rendu à l'étape de la troisième lecture après quoi, il sera renvoyé au Sénat. Le ministre voudra peut-être aller rencontrer les représentants du Sénat et tenter de présenter ces amendements.

Pour terminer, je tiens à féliciter la députée de son excellent travail. Ses observations sont des plus pertinentes. Je suis tout à fait d'accord avec elle.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la présidente, un des problèmes que nous avons eus avec les régimes d'assistance fédéraux-provinciaux au cours des années, c'est que chaque fois que quelqu'un qui dépend de programmes d'aide provinciaux commence à recevoir la pension du Canada, ce qu'il reçoit de la province est réduit du montant reçu du RPC. Par conséquent, la situation de ces gens ne s'en trouve pas améliorée. En fait, ils pourraient même avoir de sérieux problèmes sur le plan médical.

J'aimerais que le député fasse quelques commentaires là-dessus. À mon bureau nous avons réglé de très nombreux cas concernant le Régime de pensions du Canada et je dois dire qu'en ce qui me concerne j'ai toujours trouvé le personnel du régime d'un commerce agréable. Je les félicite, car ils ont un travail énorme.

J'aimerais que le député nous parle de cela, car il me semble que cela ne résout pas un des problèmes principaux des personnes qui commencent à recevoir leur chèque du fédéral, vu qu'elles cessent de recevoir le même montant du provincial. Cela ne résout pas leur problème. Que pouvez-vous répondre à cela?

M. Harb: Excellente question. Il s'agit d'un autre exemple qui montre bien le problème dont nous sommes saisis. Il porte sur une partie du problème, mais non sur l'ensemble.

C'est pourquoi, j'aurais espéré que le gouvernement fédéral se donne la peine d'étudier notre amendement et nos propositions pour que soient colmatées avec équité et fermeté les brèches que mon collègue a signalées.

Il ne fait pas de doute pour moi que nos personnes âgées et celles qui prennent leur retraite doivent passer d'un service à l'autre. On pourrait éviter cela si le système en place était mis au point et s'il était possible d'obtenir tous les services au même guichet, si je puis dire.

La personne âgée ou le retraité ne devraient pas avoir à se disputer avec une multitude d'organismes et de niveaux de gouvernement et à s'occuper de plusieurs comptes. Le ciel leur soit en aide, car cela doit être très exaspérant, et je peux comprendre pourquoi le député soulève ce point.

J'ignore quand le gouvernement va prendre le temps d'étudier la manière dont nous assurons les services aux personnes âgées. Comme je l'ai dit tout à l'heure, madame la présidente, le moment est venu de nous attaquer à la grande question d'une société qui vieillit, dont l'assiette fiscale se réduit, d'une société qui a beaucoup plus à offrir, mais aussi beaucoup à perdre, à moins que nous ne fassions une planification à long terme pour ses personnes âgées et ses jeunes.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la présidente, vous voir aujourd'hui présider la Chambre avec votre talent habituel, me rappelle que c'est aussi une femme qui, à l'origine, avait présenté le Régime de pensions du Canada à la Chambre.

Le Régime de pensions du Canada a en effet été présenté à la Chambre par l'honorable Judy LaMarsh et est entré en vigueur le 1er janvier 1966. L'honorable Edgar Benson, alors ministre du Revenu national, avait fait le gros du travail, puisqu'il était allé rencontrer les ministres de la Santé de chaque province pour mettre ce régime sur pied. Judy LaMarsh avait ensuite présenté le projet de loi à la Chambre et l'avait piloté jusqu'à son adoption.

Je pense qu'il est très important, afin de lui rendre hommage, de dire aujourd'hui que ce projet de loi, qu'elle a réussi à faire adopter par la Chambre au début des années 60, a rendu d'immenses services à des dizaines de milliers, que dis-je, des centaines de milliers de Canadiens. Nous la remercions.

• (1300)

Le Régime de pensions du Canada, est à de nombreux égards l'une des pierres angulaires de notre système de protection sociale. Nombre de personnes qui s'étaient vu refuser des prestations d'invalidité sont venues me voir à mon bureau. Nous nous sommes occupés d'elles.

La première chose sur laquelle j'insiste lorsque je leur parle, c'est d'apporter le rapport de leur médecin. Il arrive que dans son rapport, le médecin déclare la personne capable de faire des petits travaux. Qu'un médecin dise ça et non que la personne souffre d'une invalidité est la pire chose qui puisse arriver. Dans ma circonscription, et je sais que c'est la même chose dans celle de beaucoup

d'autres députés, les petits travaux sont rares. Il n'y en pas vraiment. C'est limiter ces gens qui ne sont vraiment pas en état d'aller travailler. Ils accepteront un emploi s'ils en trouvent, et ils souffriront au travail, mais quand ils font une demande de prestations au titre du Régime de pensions du Canada, le fait est qu'ils ont besoin d'un certificat de leur médecin déclarant qu'ils souffrent d'une invalidité et ont besoin d'aide.

Je tiens aujourd'hui à féliciter le ministre de la Santé d'avoir présenté ce projet de loi. Naturellement, j'aurais aimé y voir figurer beaucoup d'autres éléments, par exemple les amendements proposés par le député de Winnipeg-Nord—un de mes collègues qui a fait un excellent travail en tant que porte-parole de l'opposition pour la Santé et le Bien-Etre social.

La façon dont le ministre a présenté ce projet de loi va contribuer au maintien du Régime de pensions du Canada. En tant qu'ancien président du Comité permanent des comptes publics, je suis ravi de noter dans le projet de loi que le vérificateur général du Canada l'examinera minutieusement afin de s'assurer que les fonds versés au Régime de pensions du Canada sont bien utilisés. Il est évident que ce projet de loi améliorera considérablement la santé financière du fonds.

Les 42 milliards de dollars contenus dans ce fonds serviront à payer les déboursés des deux prochaines années. Le fonds a d'énormes engagements pour les deux prochaines années. Cependant, si les hausses de cotisations des travailleurs et des employeurs ne sont pas versées dans le fonds du Régime de pensions du Canada, ce fonds ne pourra payer que ce qu'il doit payer au cours des six prochains mois.

Ce régime présente tant d'avantages pour les Canadiens qu'il constitue un véritable filet de sécurité pour beaucoup d'entre eux. À mon avis, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-maladie sont deux choses qu'il faut suivre de près et dont il faut assurer la santé financière pour que les Canadiens qui vivent aujourd'hui et les générations futures puissent compter sur leurs régimes d'assurance-maladie.

Si vous avez suivi les élections qui se sont déroulées récemment aux États-Unis, vous avez sans aucun doute entendu parler de ce candidat qui partait avec un déficit de 45 p. 100 dans les intentions de vote et qui, grâce à une proposition de mise sur pied d'un régime d'assurance-maladie, s'est fait élire avec une écrasante majorité. C'est assez facile à comprendre puisque les États-Unis n'ont pas d'aussi bons programmes que notre Régime de pensions du Canada et notre régime d'assurance-maladie.

Je pense que tous les partis à la Chambre des communes s'entendent assez bien sur ces programmes.

Grâce à ce projet de loi qui augmente les cotisations au Régime de pensions du Canada, les travailleurs qui cotisent aujourd'hui assurent le maintien de ce régime pendant les 20 prochaines années. Si on n'augmentait pas les taux de cotisation au RPC et si on n'en maintient pas la santé financière, les cotisants ne pourraient jamais rien retirer du régime. Il s'agit d'une véritable police d'assurance pour les Canadiens. Espérons-le, tout le monde en bénéficiera à un moment ou à un autre.

Les prestations aux familles constituent une autre importante caractéristique du Régime de pensions du Canada. Il faudrait augmenter les prestations versées aux veufs et aux veuves laissés avec de jeunes enfants.

Par exemple, une personne de moins de 35 ans qui perd son conjoint peut obtenir des prestations si elle a des personnes à sa charge. Dans le monde d'aujourd'hui où des familles monoparentales doivent encourir des dépenses spéciales pour donner une bonne éducation à leurs enfants, on a besoin de cette aide supplémentaire. Il est très important que ce projet de loi tienne compte de ce fait et qu'il prévoie une aide financière supplémentaire pour ceux qui vivent l'expérience traumatisante de la perte de leur conjoint. Lorsque ces gens ont des enfants et qu'ils sont absolument seuls pour s'en occuper, ils n'ont pas la vie facile. Ils ont quand même un peu d'espoir et d'encouragement lorsqu'ils se rendent compte que le Régime de pensions du Canada peut les aider.

Il est très important que ce Parlement donne suite à ce grand projet de loi présenté dans cette Chambre par la députée Judy LaMarsh qui est décédée depuis. Cette loi est une grande contribution à la politique canadienne.

En vertu des dispositions actuelles, la caisse serait réduite à six mois de prestations d'ici l'an 2001, c'est-à-dire dans deux ans. Si j'ai dit cela il y a un moment, j'avais tort. Je voulais dire qu'il resterait seulement six mois de prestations dans la caisse d'ici l'an 2001, alors qu'elle contient actuellement deux ans de prestations pour une valeur de 42 milliards de dollars.

Il est très important de garder cette caisse toujours en bonne posture. Aujourd'hui, on parle beaucoup de l'insolvabilité des régimes de retraite. Nous savons, vous et moi, que ces régimes sont examinés par des experts financiers. Si les fonds viennent à manquer, il faut alors augmenter les cotisations. Si nous voulons maintenir ces prestations au Canada, et je suis sûr que nous le voulons tous, nous devrons alors en assumer les frais.

Les temps sont durs compte tenu de la situation économique et des gens qui ont perdu leur emploi. Notre seul espoir, c'est que ces gens contribuent au moins à un régime dont eux ou leur famille pourront profiter un jour.

Dans le cas des 170 000 enfants de cotisants décédés, les prestations passeront de 113 $ à 148 $ par mois à compter de janvier 1992. Ce sont là quelques-unes des mesures vraiment nécessaires.

D'autres ont traité de cette question en détail. Il est donc inutile que je revienne là-dessus.

• (1310)

J'avoue que mon collègue de Winnipeg-Nord a présenté des amendements très valables à cette mesure législative. Lorsqu'il a précisé les motifs ouvrant droit aux prestations d'invalidité, il a dit que la personne devait avoir une invalidité grave et prolongée. À mon avis, les mots «grave» et «prolongée» sont plutôt vagues. Quel sens donne-t-on à ces mots lorsqu'il s'agit de décider si la personne a droit à une pension ou non?

Nous savons qu'à l'étape de l'étude au comité, ces deux mots sont remplacés par les expressions «maladie importante» et «incapacité de longue durée». Ces expressions sont plutôt générales et ne veulent pas dire grand-chose lorsqu'il faut prendre une décision. Le député a notamment présenté un amendement visant à mieux définir cette notion. Je l'en félicite.

Il y a longtemps que nous attendions ce projet de loi. Je remercie le gouvernement de l'avoir enfin présenté. Il n'arrive pas très souvent de nos jours qu'on nous présente des lois qui correspondent aussi bien aux besoins des Canadiens et à propos desquelles nous nous entendons si bien. Nous, de l'opposition officielle, avions déposé des amendements qui n'ont pas été adoptés, et je n'ai pas de félicitations à transmettre au ministre à ce sujet. Les modifications que nous avons adoptées sont élémentaires et elles rendront le Régime de pensions du Canada conforme aux besoins de l'avenir. Chaque député devrait avoir à coeur de poursuivre de tels objectifs.

Pour conclure, permettez-moi d'ajouter qu'au fil des ans un grand nombre de personnes ont apporté de très bonnes améliorations au Régime de pensions du Canada, souvent à la suggestion de quidams qui se sont présentés à nos bureaux pour nous faire des suggestions. Il est probable que certains d'entre eux sont convaincus que leurs idées n'ont jamais été transmises et qu'elles en sont restées au stade du bavardage. Je crois qu'il importe de noter que certaines de ces idées ont été formulées à l'étape de l'étude au comité.

Il m'arrive en effet de discuter à l'occasion avec les ministres des suggestions qui me sont faites. Je crois que c'est indispensable dans le cas de n'importe quelle mesure soumise à la Chambre.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience et j'espère que lorsque cette loi sera en vigueur, nous ne nous arrêterons pas là et que nous aurons encore d'autres amendements à proposer au fil des ans. Peut-être adopterons-nous alors ceux que nous venons de rejeter.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de faire quelques brefs commentaires à propos de ce projet de loi.

Le Régime de pensions du Canada est l'une des mesures les plus importantes qui figurent actuellement dans nos recueils de lois. Il existe assurément grâce aux efforts inlassables du Nouveau Parti démocratique qui a toujours été le premier à se soucier du bien-être social et des pensions des Canadiens et à prendre soin du Canadien moyen.

Les modifications qui ont été apportées à ce projet de loi sont importantes. Ce sont assurément des modifications que mon caucus et moi-même pouvons appuyer. Cependant, il y a d'autres aspects de ce projet de loi qui auront besoin bientôt d'être étudiés.

Dans ma circonscription, j'ai un certain nombre d'électeurs qui sont venus dans mon bureau alarmés par la notion d'invalidité permanente contenue dans le Régime de pensions du Canada. Cette définition est extrêmement rigide. Il est regrettable, et je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet, que de nombreux Canadiens qui méritent de recevoir cette pension ne la tou-

chent pas parce que l'invalidité doit être permanente et de longue date.

Je sais qu'il a été question à la Chambre de renvoyer ce projet de loi en comité pour en étudier les avantages et les inconvénients. Un certain nombre de députés estiment, je le sais, que la définition de l'invalidité permanente devrait être étudiée dans le but de l'élargir et d'englober non seulement les personnes qui sont affligées d'une invalidité permanente, mais celles qui peut-être ne peuvent pas travailler pendant un certain temps ou qui ne peuvent faire qu'un travail très limité.

Dans l'état actuel des choses, quiconque peut exercer un travail quelconque n'a pas droit à une pension d'invalidité. Le Nouveau Parti démocratique aimerait que le ministre et le comité de la santé examinent plus attentivement cette question.

Des considérations de temps sont attachées au critère d'invalidité permanente prévu au Régime de pensions du Canada. Pour avoir droit à une pension, une personne doit avoir travaillé pendant deux des trois dernières années ou cinq des dix dernières.

Encore une fois, je connais dans ma circonscription des cas de personnes qui ont été blessées, il y a dix ans disons, et qui se rendent compte seulement maintenant qu'elles souffrent d'invalidité permanente; elles ont produit une demande, mais comme elles n'ont pas travaillé pendant cinq des dix dernières années, elles sont disqualifiées. C'est injuste. Il y a des cas de personnes invalides et incapables de travailler qui ont tâché de se réadapter ou de se recycler et qui ont constaté, après avoir consacré beaucoup de temps et d'effort à essayer de retrouver un emploi rémunérateur, que c'était tout simplement impossible. Elles se sont finalement tournées, en dernier recours, vers le Régime de pensions du Canada pour constater qu'elles n'étaient plus admissibles à une pension.

C'est injuste et cela doit changer. Il est malheureux qu'on n'ait pas profité de l'occasion pour s'attaquer à cette question.

L'étude de la mesure dont la Chambre est présentement saisie a heureusement permis aux députés de signaler ces problèmes. Notre porte-parole en matière de santé a fait une recommandation à cet égard en disant espérer qu'on fasse un examen plus général du Régime de pensions du Canada au comité pour susciter d'autres recommandations. J'espère que cela se fera, car mes électeurs seraient heureux qu'on réexamine cette loi et qu'on adopte à son égard une approche plus humanitaire.

On souhaite que le Régime de pensions du Canada reste en place au moins tel qu'il est maintenant et dispose des fonds nécessaires pour pouvoir payer les gens qui y deviennent admissibles dans toutes les catégories. Il est certainement nécessaire d'examiner très attentivement l'avenir de la caisse et le montant des cotisations. Même si on y a apporté certaines modifications, on craint encore que le Régime de pensions du Canada ne connaisse des difficultés à l'avenir.

Pour conclure, je voudrais dire que même si la mesure à l'étude constitue un pas dans la bonne voie et que nous, du Nouveau Parti démocratique, pouvons appuyer, il y a encore place pour de l'amélioration, il est nécessaire d'y apporter des améliorations et d'en discuter davantage. Notre caucus insistera très fort pour qu'on réexamine certaines de ces questions avec l'espoir qu'on présente à la Chambre une autre mesure législative visant à rendre le Régime de pensions du Canada plus juste et plus équitable pour tous les Canadiens.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'honorable député qui vient juste de traiter de ce projet de loi.

Je crois comprendre qu'un certain nombre d'organisations, qui ont comparu devant le comité pour exprimer leur point de vue au sujet de cette mesure législative, ont signalé que le projet de loi n'aborde pas certaines questions précises qui les préoccupent. Ces organisations mentionnaient entre autres deux questions qui m'intéressent particulièrement, soit la définition de l'incapacité et, un aspect encore plus important que nous ne devrions jamais perdre de vue quand nous étudions n'importe quel projet de loi à la Chambre, soit les conditions d'admissibilité, et le fait en particulier que les cours de recyclage ou de formation ont été proscrits.

• (1320)

Je me demande si le député pourrait nous donner son avis là-dessus.

M. Laporte: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il sait fort bien que la définition de l'incapacité permanente suscite de vives inquiétudes et qu'il faut la revoir dans le but de l'élargir.

À l'heure actuelle, il y a beaucoup de gens au pays qui subissent une blessure et deviennent invalides, mais qui ne satisfont pas aux critères de cette définition très stricte du terme. Pourtant, sur le plan moral, nous considérerions tous que ces gens ont le droit de recevoir des prestations dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

Comme le député le sait, une personne qui peut, selon un docteur, effectuer, par exemple, un travail léger, terme qui demeure assez large, n'est pas admissible à la pension d'invalidité. Très souvent, nous voyons des gens lutter pour subvenir à leurs besoins, accepter des emplois pour lesquels ils n'ont pas de formation et dans des domaines où ils n'ont aucune expérience. Ces gens sont obligés d'aller travailler, même si cela leur est très pénible, simplement pour subvenir à leurs besoins, alors que nous serions tous d'avis qu'ils ne devraient pas travailler, mais qu'ils devraient plutôt toucher des prestations du Régime de pensions du Canada.

Nous connaissons tous des gens dans cette situation. Comme l'ont souligné de nombreux groupes et certainement mon collègue, les membres de son caucus et les membres de notre caucus, il est important de revoir la définition de l'invalidité permanente, afin de l'élargir et de la rendre plus juste et équitable.

La formation est une autre question que nous devons examiner, car un certain nombre de personnes, devenues invalides et incapables d'occuper un emploi, veulent quand même contribuer à la société. Je crois que nous avons le devoir, en tant que législateurs, de faire l'impossible pour permettre à ces gens de se recycler, d'occuper d'autres emplois, de se sentir utiles et de contribuer à leur société, à leur pays. C'est donc un autre aspect de la question que nous devrions étudier et revoir attentivement.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je me joins cet après-midi au débat sur le projet de loi C-39.

Je tiens à préciser que mon approche sera un peu différente. Je traiterai surtout de deux grandes questions dans le temps dont je dispose. Je voudrais dire pour commencer à mes électeurs et aux gens qui nous regardent de quoi nous parlons ici aujourd'hui. Nous parlons des changements que nous voulons apporter au Régime de pensions du Canada et de leur incidence sur les gens.

Tous les députés savent bien que nous modifions le Régime de pensions du Canada premièrement pour qu'il conserve de solides bases financières et deuxièmement pour accroître les prestations dans le cas des enfants. Puis il y a des modifications mineures.

Dans les modifications majeures, donc, il y a l'augmentation des prestations pour les enfants à charge des cotisants invalides ou décédés. Cette proposition est admirable. De toute évidence—et ceux parmi nous qui ont siégé au comité chargé d'examiner le projet de loi C-39 le savent bien—, pour que ce régime soit financièrement viable, il faut augmenter les cotisations des Canadiens, car on avait mal évalué combien de personnes cotiseraient et combien d'enfants elles auraient au cours des 25 premières années du régime. Pour contrer ces erreurs d'estimation, il faut tous les cinq ans revoir la situation afin de rajuster le tir, de manière que le régime conserve un solide fondement financier.

Pour que les gens le sachent, donc, voilà la principale raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. De plus—et nous y attachons tous beaucoup d'importance—, les provinces devront nous confirmer si elles approuvent les modifications proposées. Nous avons aussi obtenu cette confirmation. Les provinces ont dit, à l'unanimité, qu'elles approuvaient les modifications au régime; tous les éléments sont donc en place. Une fois que le projet de loi sera adopté à cet endroit, qu'il sera renvoyé au Sénat, qu'il y sera approuvé et qu'il recevra la sanction royale, les modifications devraient entrer en vigueur le 1er janvier 1992.

Le comité a examiné, entre autres choses, les problèmes que pose le régime dans sa forme actuelle. Nous avons abondamment discuté de l'accessibilité aux pensions d'invalidité du RPC. Pour un député qui doit traiter quotidiennement de ces questions dans la circonscription qu'il représente, je dois vous dire que la situation est très frustrante, car les définitions du RPC ne sont maintenant plus représentatives de la réalité d'un Canada moderne, d'un monde moderne.

Vu les modifications qui s'imposent afin que ce régime devienne plus accessible et efficace pour l'ensemble des

Canadiens, nous aurions espéré que, dans le cadre de l'examen obligatoire du comité consultatif mandaté pour cinq ans, le comité se serait aussi occupé d'apporter les modifications importantes concernant, par exemple, ce que l'on considère comme une définition pertinente des invalides et des autres.

Si je porte cette question à votre attention aujourd'hui, c'est que, dans nos circonscriptions, il y a souvent des électeurs qui peuvent toucher des prestations d'invalidité d'un régime provincial ou privé, mais qui, au niveau fédéral, ne satisfont pas toujours aux critères établis pour toucher une pension d'invalidité en vertu du RPC. Les régimes ne sont donc pas uniformes à l'échelle du pays.

Il est très important pour le gouvernement fédéral et pour les gouvernements provinciaux d'essayer de mettre en place des programmes qui vont dans la même direction. Par exemple, en Ontario, l'indemnisation des accidents du travail permet à une personne d'être en réadaptation ou même en formation pendant qu'elle touche des prestations d'invalidité. Au niveau fédéral, le régime ne permet pas cela. Nous sommes donc en désaccord avec les provinces sur la façon de donner aux gens que nous considérons comme invalides—peut-être dans un secteur en particulier—une formation quelconque sur une longue période. Ces gens peuvent recommencer à neuf et suivre un cours de quatre ans dans un établissement d'enseignement postsecondaire mais, pendant cette période, ils ne sont pas admissibles aux prestations du RPC à cause de la définition du terme «invalidité».

On a discuté de cette définition durant l'étude en comité, et je crois que c'est important que nous la lisions. Aux fins du RPC, une invalidité doit être «grave» et «prolongée». Ces deux critères sont évalués séparément pour chaque demande.

• (1330)

Grave: aux fins du RPC, une invalidité est grave «si elle rend la personne régulièrement incapable de détenir une occupation véritablement rémunératrice.» Cela veut simplement dire que, essentiellement, selon notre régime, une personne qui souffre d'une incapacité devrait pouvoir, si elle le veut, travailler à temps partiel, un jour par semaine, par exemple comme gardien de sécurité dans un grand magasin, travail très facile pourvu qu'on n'ait pas à faire la chasse à un criminel. C'est quelque chose que nous devrions encourager.

Nous savons tous que le montant des prestations d'invalidité est loin d'être suffisant pour permettre à ces personnes d'avoir une vie que nous pourrions considérer comme convenable. Il faudrait encourager les gens à se trouver un emploi à temps partiel, même si ce n'est qu'un ou deux jours par mois, pour rester actifs dans la communauté tout en gagnant quelques dollars. Or, la définition restreint énormément cette possibilité.

L'autre terme dont nous avons discuté, c'est «prolongée», qui veut dire que l'invalidité doit «vraisemblablement durer pendant une période longue et indéfinie ou devoir entraîner vraisemblablement le décès.» Pour moi, l'invalidité est prolongée quand elle dure plus de trois ou quatre mois, six mois, voire un an. En effet, à moins de toucher d'autres sortes d'assurances, il est impossible de survivre sans prestations pendant plus de deux ou trois mois.

Il faut donc veiller à ne pas empêcher complètement ceux qui, au moment où ils font leur demande, sont incapables de reprendre leur emploi habituel, mais qui comptent bien s'en sortir un jour. Si on voulait vraiment aider ceux qui ne peuvent pas s'aider eux-mêmes, on apporterait à la définition ces améliorations, comme le disait mon collègue le porte-parole de notre parti, qui propose un amendement.

Le premier amendement consiste essentiellement à modifier la définition en remplaçant les mots «grave et prolongée» par les mots «importante et durable». Ces modifications permettraient aux gens de présenter une demande de prestations d'invalidité tout en leur donnant la chance d'améliorer leur état.

Ce qui m'amène, madame la présidente, à l'autre question. C'est que, au sujet de ces amendements, je crois que nous avons raté l'occasion que nous offre le C-39 de modifier le Régime de pensions du Canada. Le C-39 aurait dû tenir compte de quelque chose dont nous parlons ici depuis bien des mois, à savoir la nécessité de miser sur l'aptitude des Canadiens à se réadapter eux-

mêmes. Nous affectons, en effet, des crédits d'assurance-chômage à la formation professionnelle de manière que les gens puissent se former eux-mêmes et s'habituer au fait que, dans une société de plus en plus planétaire, il est normal d'avoir à se recycler deux, trois, voire quatre fois dans sa vie.

D'une part, donc, nous affectons des crédits de l'assurance-chômage à la formation professionnelle, mais d'autre part, nous disons aux personnes handicapées qui ont décidé de se prendre en main, de ne pas toucher des prestations d'invalidité pour le reste de leur vie, qu'elles ne pourront pas profiter des occasions de poursuivre leurs études, de suivre une formation qui leur permettrait de réintégrer un jour la population active. Voilà qui va à l'encontre de tout ce dont nous avons parlé dans cette enceinte.

En substance, le message qu'on envoie aux gens, c'est qu'une fois que vous touchez des prestations de pension du RPC, mieux vaut continuer de les toucher, car si vous en interrompez le service pour tenter d'améliorer votre sort, vous n'aurez plus droit à vos prestations, aux termes de cette loi. Ce n'est évidemment pas le message que le gouvernement devrait envoyer.

Dans ma circonscription, je le répète, il se présente une foule de cas où le demandeur n'est pas au courant des critères du programme. Il arrive souvent que les gens ne savent pas que, pour toucher des prestations du RPC, ils n'ont qu'à en faire la demande.

Mon collègue de Winnipeg-Nord a présenté un amendement qui aurait pour effet d'attirer l'attention du gouvernement sur le fait que les Canadiens devraient se prévaloir de ces programmes parce que s'ils attendent trop longtemps, ils pourraient bien ne pas y être admissibles, en raison de la rareté des crédits du RPC. Bon nombre de personnes âgées n'auront donc droit à aucune forme de prestations ou d'assurance en cas d'invalidité.

J'estime que le gouvernement et les réseaux de communications pourraient facilement rectifier la situation. Ils pourraient le faire très rapidement. À mon sens, le gouvernement pourrait profiter de l'occasion présente pour dire aux Canadiens quels sont exactement les programmes et les avantages auxquels ils ont droit. Ce faisant, il éliminerait nombre de cas qui sont portés à notre connaissance à nos bureaux de circonscription. Les gens n'auraient plus à venir se plaindre du fait qu'ils ont passé outre la date limite, qu'ils ne sont plus admissibles parce que la date où il fallait faire la demande est passée. C'est tragique lorsque les gens viennent nous voir à nos bureaux, que nos savons qu'ils auraient eu droit au programme en question, mais qu'ils n'étaient pas au courant et qu'il n'y a rien qu'on puisse faire. J'estime que cette modification mineure permettrait d'améliorer considérablement ce programme.

Il y a un autre changement que certains députés considèrent comme un élément positif. Je ne suis pas tout à fait de cet avis. En l'occurrence, ils proposent que la période d'appel d'un an au premier palier de l'appel soit réduite à trois mois.

Dans la plupart des cas dont je me suis occupé dans ma circonscription, ces personnes ne savent même pas, faute de documentation, si elles auront le droit d'interjeter appel. Dans la plupart des cas, elles en sont encore à essayer d'être reconnues aptes au travail conformément à la Commission des accidents du travail et à se convaincre qu'elles peuvent encore travailler, qu'elles sont encore des personnes productives. Elles veulent garder le niveau de vie auquel elles étaient habituées avant d'éprouver les problèmes qui les ont poussées à faire appel à leur député pour faire une demande de prestations au RPC.

Le seul avantage de la période de trois mois par rapport à celle d'un an, c'est qu'on pourra désormais, conformément à la loi et aux changements proposés par le gouvernement, écrire au ministre et au ministère pour solliciter une prolongation. C'est ainsi que, conformément à ces changements, nous allons pouvoir demander tout de suite, en tant que députés, que la période soit indéfiniment prolongée. On sera désormais protégé pendant qu'on attendra de savoir si l'on peut être réformé conformément à la CAT ou pendant qu'on participe à un programme de recyclage du gouvernement de l'Ontario en vue de faire autre chose.

Entre-temps, on demandera à son député de s'assurer qu'on peut contester toute l'affaire depuis le début, si nécessaire.

• (1340)

Je me demande si les gens vont qualifier d'amélioration le fait que la durée du processus passe d'un an à 90 jours. Dans les documents et les communiqués qu'il a publiés, le gouvernement annonce son intention d'accélérer le processus. J'en doute énormément, madame la présidente. Quand les gens connaissent le programme—ce qui n'est pas le cas de tous—, la seule chose qui les empêche de faire leur demande immédiatement, c'est qu'ils ne sont pas sûrs d'être handicapés, car ils doivent d'abord s'acquitter des formalités auprès de leur médecin, de leur employeur et de la Commission des accidents du travail. Une fois qu'on a confirmé qu'ils satisfont à tous les critères, ils font leur demande.

C'est pour cette bonne raison que le gouvernement précédent avait fixé la durée du processus à un an. Quant à moi, madame la présidente, c'était plein de bons sens.

En résumé, je voudrais faire comprendre à mes électeurs qu'en gros, la somme de 35 $ versée au titre de prestations aux enfants qui sont à la charge de cotisants handicapés ou décédés s'élève, une fois tout le processus terminé et compte tenu de l'inflation, à un montant total variant entre 144 et 155 $ par mois. Ce n'est pas beaucoup, madame la présidente, mais c'est déjà mieux.

Je voudrais que le gouvernement sache que je suis très heureux qu'il ait reconnu l'importance de consacrer plus d'argent au bien-être de nos enfants. De plus, je suis tout à fait d'accord pour que le régime tout entier s'inscrire dans une infrastructure financière à toute épreuve. Je voudrais que mes électeurs sachent que nous aurons tôt fait de nous rendre compte qu'il n'y aura bientôt plus que trois travailleurs qui paieront pour une personne handicapée. Cette mesure exigera des Canadiens qu'ils subissent une hausse constante des primes qu'ils devront payer pour assurer la poursuite du programme dans les meilleures conditions possibles, ce que nous jugeons nécessaire parce qu'il est indispensable pour ceux qui sont incapables d'assurer leur propre subsistance.

Les personnes invalides et l'ensemble des Canadiens qui n'ont pas d'autre régime de pensions ont besoin d'un système de sécurité sociale quelconque. Je crois par conséquent qu'il importe que nous, en tant que parlementaires et contribuables, voyions à ce que ces programmes fonctionnent de façon sensée.

J'ai déjà fait remarquer à la Chambre que si la prestation versée en vertu d'un programme provincial est réduite dès que les contribuables canadiens et la Chambre des communes augmentent leurs contributions au régime fédéral, cela ne règle rien.

Nous demandons par la voie d'un amendement présenté par mon collègue de Winnipeg-Nord qu'un règlement soit négocié à cette fin entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous voulons nous assurer que si un enfant à charge est admissible à une augmentation de 35 $, par exemple, le gouvernement de l'Ontario n'en profite pas pour réduire les avantages auxquels ce même enfant est admissible en vertu de l'un de ses programmes sociaux, ce qui lui laisserait ainsi le même montant d'argent qu'il recevait avant qu'on entreprenne tout ce débat.

C'est le genre de situation absurde qui révolte bien des gens et qui est à l'origine du cynisme dont les politiciens sont la cible chez nous.

Je vous assure que mes électeurs seront très bien informés de ce changement. J'ai l'habitude de faire part à mes électeurs de tout changement à la loi qui les touche directement. Je les mettrai au courant de ces changements afin qu'ils puissent adapter leur mode de vie en conséquence et qu'ils soient plus en mesure de comprendre ce que tout cela signifie concrètement pour eux, à partir du 1er janvier 1992.

Soyez sûrs que nous, de ce côté, allons continuer à être vigilants quant aux difficultés que ce programme peut entraîner pour nos électeurs. C'est pour eux que nous sommes ici en train de discuter de ces changements. Nous devrions maintenir le dialogue que nous avons amorcé dans un esprit d'ouverture, pour prendre connaissance des graves difficultés que connaissent nos électeurs en rapport avec le RPC. Je pense qu'avec le temps, nous finirons par mettre au point un programme qui ne laissera pas les gens démunis, qui ne les obligera pas à s'en remettre aux banques d'alimentation. Nous ferons en sorte que nos citoyens âgés ou invalides obtiennent les ressources qu'il leur faut.

J'apprécie d'avoir pu vous faire part de mes observations, aujourd'hui.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir cet après-midi au sujet de cette très importante question, les modifications apportées au Régime de pensions du Canada.

En tant que député d'une région rurale, c'est au sujet de ce régime plus que de toute autre chose, à part l'assurance-chômage, que les gens s'adressent à mon bureau de circonscription. Je ne dirais pas que c'est l'aspect le plus exaspérant de notre travail, car ce sont

sûrement les services d'immigration qui nous donnent le plus de problèmes, mais c'est là une autre question dont nous discuterons à une autre occasion.

Ainsi, le Régime de pensions du Canada représente beaucoup de travail pour de nombreux bureaux de circonscription des députés et c'est particulièrement le cas du mien.

Une des choses les plus exaspérantes auxquelles nous sommes confrontés en tant que députés, ce sont les retards, surtout en ce qui concerne le versement de prestations d'invalidité au titre du Régime de pensions du Canada. Je pense que le moment est assez bien choisi pour s'assurer que les ministres d'en face, les nombreux ministres présents, leurs secrétaires parlementaires et les autres députés qui sont parmi nous, prennent note de tout ceci.

Pour ma part, je trouve inacceptable qu'un de mes électeurs qui demande une prestation d'invalidité au titre du Régime de pensions du Canada doive attendre des mois et des mois. Enfin, huit ou neuf mois plus tard, ils reçoivent une lettre les informant qu'ils n'ont pas droit à des prestations, car leur invalidité n'est pas grave et prolongée.

Il s'agit d'une formule portant une signature reproduite par ordinateur et, je le répète, les gens doivent attendre la majeure partie de l'année avant d'essuyer ce refus. Ils font alors appel. Ils s'adressent très souvent au bureau de circonscription de leur député, et on examine avec eux leur demande initiale, lorsqu'ils l'ont. C'est là un autre problème; les médecins remplissent ces formules et n'en remettent pas une copie à leurs patients. Si des médecins nous écoutent, je tiens à leur dire que la plus grande faveur qu'ils puissent faire à leurs patients, c'est de leur fournir une copie de la demande. Dans le cas contraire, on doit la reconstituer de mémoire.

Quoi qu'il en soit, plusieurs mois après, nous essayons de savoir au juste pourquoi la demande a été rejetée et dans bien des cas, bien entendu, nous ne pouvons pas compter sur la demande initiale et nous ne savons pas au juste ce que le médecin avait inscrit. Comment peut-on alors contester ce qui a été dit, lorsqu'on ignore ce qui figure sur la formule? Manifestement, c'est très difficile.

Les députés demandent aux patients s'ils savent ce que leur médecin a écrit et leur demandent de retourner voir ce médecin ou un autre pour obtenir un nouvel avis médical car leur cas s'est peut-être aggravé depuis, par exemple. Nous demandons une deuxième opinion que nous accompagnons d'une lettre, nous envoyons le tout au nom de notre électeur et nous attendons. Nous attendons six mois, un an, 18 mois. Enfin la personne obtient une audition. Pas immédiatement, mais quelques mois plus tard. C'est alors la deuxième partie de l'exercice qui, parfois, échoue également. Mais parfois il réussit. Je vois que le ministre, en face, écoute ce discours. Il a été, pendant un bon bout de temps, ministre de la Santé. Je me rappelle lui avoir écrit de nombreuses fois au nom d'électeurs qui attendaient depuis longtemps et semblaient incapables d'obtenir des prestations du Régime de pensions du Canada.

• (1350)

Il y a aussi le cas des gens dont la situation n'est pas clairement couverte. J'ai demandé à mon personnel de m'envoyer quelques exemples de tels cas. Je ne vais évidemment pas vous dire de qui il s'agit, car je n'ai pas demandé leur permission au préalable, mais j'ai ici le cas d'une femme pour laquelle j'ai fait appel, mais que nous n'avons pas gagné. Le mari de cette femme était devenu invalide à un point tel qu'il ne pouvait plus vivre à la maison.

Pour résumer, cet homme a fini par décéder, mais lorsque sa femme a essayé d'obtenir des prestations de survivant, le Régime de pensions du Canada a refusé. La raison du refus c'est qu'ils n'étaient pas légalement mariés. Cela n'aurait pas dû avoir d'importance, puisqu'ils vivaient ensemble, avaient eu deux enfants alors adolescents et que l'homme n'était pas légalement marié à une autre personne. Autrement dit, il n'y avait pas d'autre personne réclamant la même pension.

Les braves gens du Régime de pensions du Canada ont dit: «Au moment du décès vous ne viviez pas ensemble.» C'était peut-être vrai, mais c'est parce que la vie commune n'était pas possible en raison de la grave invalidité d'un des deux. Ils ont dit: «Nous regrettons, mais si vous n'étiez pas légalement mariés et si vous ne viviez pas ensemble au moment du décès, vous n'avez pas droit aux prestations.» Je dis que c'est là un argument ridicule.

Je suis allé défendre cette cause, mais je l'ai perdue, même si, dans ce cas précis, le nom du mari et de la femme figurait sur les chèques d'allocations familiales provenant du même ministère. Les chèques d'allocations familiales portaient le nom des deux conjoints. En d'au-

tres termes, Santé nationale et Bien-être social Canada a dit, d'une part: «Oui, vous êtes les parents de ces enfants. Oui, nous reconnaissons que vous êtes des conjoints dans la gestion des prestations pour enfants de votre noyau familial.» Mais il a dit, d'autre part: «Non, lorsque le mari décède, vous n'êtes plus considérée comme son conjoint pour pouvoir toucher des prestations au titre du Régime de pensions du Canada.»

Comment cela peut-il être logique? Le motif qu'on a invoqué lorsque nous avons perdu notre cause était simple: le libellé est différent, c'est-à-dire que la définition de «conjoint» n'est pas nécessairement la même dans les deux lois.

Madame la présidente, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais lorsque je rentre chez moi le soir, ma femme ne cherche pas à savoir aux termes de quelle loi nous sommes conjoints ou non. Nous nous considérons habituellement comme tels, peu importe la loi dont nous parlons.

C'est un problème que pose ce projet de loi et dont on n'a peut-être pas discuté assez longuement. Il faut clarifier un bon nombre des termes, surtout lorsqu'il s'agit de gérer divers programmes qui relèvent du même ministère fédéral et non seulement du même gouvernement.

J'ai un autre cas que je voudrais signaler à la Chambre. Il s'agit d'un homme qui a été travailleur indépendant pendant de nombreuses années, qui est devenu handicapé et qui ne pouvait plus occuper un emploi quel qu'il soit. Après examen, les responsables du Régime des pensions du Canada ont déclaré: «Oui, vous êtes handicapé et votre handicap est de longue durée. Non, vous ne recevrez pas de pension. Vous demandez pourquoi? Parce que, pendant cinq des dix dernières années, vous n'avez versé aucune cotisation.» Nous avons examiné la situation; d'après les déclarations d'impôt sur le revenu de ce monsieur, il avait cotisé pendant toutes ces années.

Vous voulez savoir ce qui s'était produit? La dernière année qu'il était sur le marché du travail, il n'avait travaillé que deux semaines environ et, parce que les cotisations qu'il avait effectivement versées au Régime des pensions du Canada étaient inférieures à un montant donné, le ministère du Revenu les lui avait remboursées. La situation ne dépendait absolument pas de lui. Il avait cotisé pendant le nombre d'années exigé. Son invalidité était grave et prolongée et il remplissait toutes les conditions, mais il ne pouvait recevoir ces prestations, même s'il était admissible et qu'il avait versé les cotisations exigées.

Pour quelle raison? Parce que Revenu Canada lui avait remboursé ses cotisations. Avait-il demandé ce remboursement à Revenu Canada? Non. Était-il au courant qu'on lui avait remboursé ses cotisations 11 ans auparavant? De toute évidence, non, mais comme c'était le cas, il n'était pas admissible.

Voilà encore une personne qui se fait jouer par le système. Je le sais, j'ai défendu sa cause et je l'ai perdue. Ce ne sont là que certains cas qui sont exclus d'un système qui suppose de très lourdes tracasseries administratives.

Voici ce que je tiens à dire aux ministériels d'en face.

[*Français*]

Je suis très heureux de voir qu'ils ont finalement augmenté les prestations sous le régime, mais on ne devrait pas prétendre qu'ayant augmenté ces prestations-là que nous avons trouvé une solution à tous les problèmes, madame la présidente, car notre collègue de Winnipeg nous l'a bien indiqué dans plusieurs des amendements qu'il a proposés. Nous devons modifier le projet de loi davantage. Cela ne veut pas dire, que nous du Parti libéral, sommes contre les modifications présentées par le gouvernement, mais il doit y en avoir davantage. Je n'ai pas à dresser toute la liste, mon collègue de Winnipeg l'ayant déjà fait avant moi. Nous aurions souhaité que le gouvernement adopte un bon nombre des modifications que nous avons proposées. Tel n'a pas été le cas malheureusement, madame la présidente, mais quand même je reconnais moi aussi que le projet de loi va dans la bonne direction.

[*Traduction*]

Finalement, je m'inquiète aussi du fonctionnement global du Régime des pensions du Canada. J'ai cette préoccupation depuis le temps où j'étais député d'une assemblée législative provinciale, c'est-à-dire celle de l'Ontario. Je ne peux m'empêcher de penser que quelque chose ne va pas lorsque des provinces peuvent emprunter de l'argent cotisé par les contribuables à meilleur marché qu'elles ne peuvent le faire ailleurs. Autrement dit, elles empruntent cet argent à des taux d'intérêt réduits pour financer leurs programmes.

Mon collègue d'Oshawa se souviendra de nos années à l'assemblée législative, où là aussi nous avions l'habitude de demander comment il se faisait que des Canadiens cotisaient à ce régime et que le gouvernement provincial

pouvait s'emparer de l'argent, en l'empruntant à des taux réduits mais sans jamais le rembourser. C'est là une question très préoccupante. J'aurais espéré que les députés en saisissent la Chambre, peut-être pas seulement dans le cadre de ce projet de loi, mais autrement. Comme je l'ai dit, c'est une question à laquelle nous tous, ici présents, devrions réfléchir très sérieusement.

Si c'était à refaire, et je sais que ce régime est en vigueur depuis de nombreuses années déjà, je me demande s'il ne faudrait pas faire quelque chose de complètement différent. Prendre ces caisses dans les régions. . . Nous ne pourrions en faire une seule grande caisse. Cela ferait trop d'argent. D'aussi grandes sommes seraient trop difficiles à gérer. Dans les régions, dans les provinces ou peut-être dans les subdivisions plus petites, l'argent des caisses pourrait être placé dans diverses entreprises ou dans d'autres secteurs, afin de rapporter des revenus. Les revenus ainsi obtenus pourraient être versés dans ces caisses, et nous pourrions verser des prestations aux personnes admissibles. Mais nous parlons en vain. Le système est en vigueur depuis 25 ans.

• (1400)

Je reviens aux préoccupations que j'ai exprimées tout à l'heure. Je voudrais dire au gouvernement qu'en plus des modifications qui ont été proposées, il faudrait également inclure, que ce soit dans cette mesure législative ou dans une mesure ultérieure, des modifications semblables aux amendements qui ont été proposés par le député de Winnipeg. Il faut aussi coordonner les procédures au sein du ministère afin de réduire ces retards qui sont tout à fait intolérables à l'heure actuelle.

Il est question dans ce projet de loi de réduire le délai qu'a une personne pour interjeter appel. Par contre on ne dit pas de combien de jours dispose le gouvernement pour réagir. Si le gouvernement ne réagit pas dans un certain délai, on présume que la personne a droit à des prestations. Si le contribuable assume le fardeau de la preuve, peut-être le gouvernement devrait-il l'assumer aussi, ce qui ferait bouger la personne responsable de ces retards.

De même, il faut revoir les définitions des différentes lois, qui sont simplement stupides, voire contradictoires, et qui entraînent des problèmes comme celui que je viens de décrire: le cas de cette femme qui, mariée à cet homme, avait élevé ses enfants, alors que celui-ci avait été presque toujours malade depuis leur naissance. Parce que le mari vivait dans une institution au moment de son décès, la famille ne pouvait toucher les prestations sous prétexte qu'ils ne vivaient pas ensemble et qu'ils n'étaient pas mariés au moment du décès. Les règles de ce genre, surtout quand elles varient au sein d'un même ministère, sont injustes, voire stupides. C'est le seul mot qui me vient à l'esprit.

[*Français*]

Alors, madame la présidente, il m'a fait plaisir moi aussi d'avoir participé à ce débat cet après-midi. Avec mes collègues, je répète au gouvernement qu'il aurait dû écouter les conseils du député de Winnipeg-Nord qui voulait, bien sûr, offrir bon nombre d'amendements pour rendre encore meilleure cette modification que nous propose le gouvernement aujourd'hui.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour parler du projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Je viens d'une région où chacun, chaque famille, chaque membre de la famille est touché par ce projet de loi. Personne n'y est indifférent; il est d'une importance capitale pour de nombreuses personnes.

Il est très malheureux que les amendements proposés n'aient pas été acceptés. Ils auraient donné plus de mordant au projet de loi et auraient tenu compte d'un grand nombre des préoccupations exprimées par les témoins qui ont comparu devant les comités de la Chambre des communes. Certains de ces témoins ont permis de donner un visage humain aux problèmes causés par une loi régressive qui aurait pu être plus utile si ces amendements avaient été acceptés. On a rejeté l'amendement nº 2 tendant à éliminer toute date limite pour faire une demande d'indemnité dans le cas des personnes atteintes d'incapacité mentale, ce qui aurait amélioré le sort de nombreuses personnes touchées par cette disposition d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à dire que nous devons remercier les députés de Winnipeg–Nord et de Hamilton Mountain pour le travail qu'ils ont fait et féliciter le gouvernement pour cet important projet de loi. J'aimerais en parler d'un point de vue légèrement différent, puisque dans ma circonscription, il touche, dans le Nord, des personnes âgées, des invalides et des femmes qui dépendent de ces prestations auxquelles ils ont droit; je veux parler aussi de ses effets sur la pauvreté dans le Nord.

Les trois pires problèmes des personnes âgées des Territoires du Nord–Ouest sont les piètres conditions de logement, les revenus faibles et fixes et peut–être les mauvais traitements dont une partie d'entre eux sont victimes. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un problème précis de ma circonscription et il faut, à mon sens, s'en occuper.

Aujourd'hui, le Nord est confronté à de nombreux défis dont l'un des plus grands consiste à trouver le moyen de s'occuper des personnes âgées maintenant que le gouvernement fédéral retire une partie des fonds qu'il consacrait autrefois aux programmes sociaux et aux programmes de santé. Au cours de la semaine écoulée, il a beaucoup été question dans le Nord de la décision du gouvernement fédéral de retirer 50 millions de dollars de ses paiements de transfert au gouvernement territorial au titre des soins de santé. Cela a des répercussions directes sur les personnes âgées, les gens les plus vulnérables et ceux qui bénéficieraient le plus de ces fonds.

Dans le passé, j'ai eu l'occasion de travailler directement auprès de beaucoup de personnes âgées du Nord. J'ai notamment travaillé avec un groupe de 38 personnes âgées que j'ai aidées à écrire l'histoire de leur vie. Je me sens particulièrement privilégiée d'avoir travaillé avec ces personnes âgées du Nord dont Margaret Thom, Tessa MacIntosh et bien d'autres à la rédaction d'un livre intitulé *Nahecho Keh* qui renferme toutes les préoccupations exprimées par les personnes âgées au sujet de leur vie et des obstacles qu'ils doivent surmonter. Nous avons édité ce livre parce que nous étions convaincus que les personnes âgées, grâce à leur sagesse infinie, reflètent les valeurs et les principes qui sont importants pour notre survie dans la société moderne.

Les conditions de logement constituent le pire problème auquel sont confrontées aujourd'hui les personnes âgées des Territoires du Nord–Ouest. Comment un projet de loi peut–il tenir compte des besoins en matière de logement lorsque vous avez un revenu fixe, que vous essayez d'obtenir votre pension et que vous rencontrez tous ces obstacles? L'un des problèmes que vous pourriez rencontrer si vous n'avez pas d'argent, c'est de trouver un logement lorsque vous avez un revenu fixe. Le logement coûte très cher dans le Nord. Il faut noter également que le logement constitue une première nécessité pour la santé, un droit fondamental que la plupart des Canadiens tiennent pour acquis.

Je suis particulièrement heureuse de parler de ces choses qui touchent à la santé, parce que des responsables de la santé mentale se sont réunis à Ottawa cette semaine pour en discuter. Hier, j'ai parlé à notre représentante, Barbara Hood Hall, des graves problèmes de santé mentale qui se posent dans le Nord. La santé mentale vient en tête dans notre liste de priorités. Comme je l'ai dit plus tôt, l'une des causes des maladies mentales et des autres maladies dans le Nord, c'est l'insalubrité du logement. Il n'est pas rare que l'on trouve jusqu'à seize personnes vivant dans un taudis mal aéré. La pénurie chronique de logement est un grand obstacle à la lutte contre les maladies telles que la tuberculose et les infections respiratoires qui harcèlent beaucoup de personnes âgées.

Dans le Nord, il est urgent que l'on fournisse aux personnes âgées des logements individuels. Il existe quelques foyers pour personnes âgées dans des localités du Nord telles que Fort McPherson, Aklavik et Inuvik, et dans la région du Delta du Mackenzie, à Fort Rae, à Fort Providence et à Yellowknife.

• (1410)

Il y a encore 23 autres localités qui auraient besoin de ces foyers. Il est donc évident que le logement constitue un problème pour ces personnes âgées. Beaucoup de personnes âgées vivent dans des logements subventionnés où elles doivent payer un loyer d'au moins 150 $ plus les services publics.

Le problème, c'est que dans 85 p. 100 des cas, ces personnes âgées ont un revenu fixe. Dans le Nord, le revenu fixe moyen des personnes âgées qui ont droit à la sécurité de la vieillesse, au supplément de revenu garanti et au supplément territorial n'est que de 850 $ par mois. À noter que ce revenu mensuel s'applique à des personnes qui vivent dans des localités où le coût de la vie dépasse, dans une proportion allant de 30 à 60 p. 100, celui des villes du Sud, telles qu'Edmonton. Autrement

dit, la majorité des personnes âgées du Nord vit sous le seuil de la pauvreté.

Pour la plupart, les personnes handicapées du Nord qui sont concernées par ce projet de loi, comme les personnes âgées, sont plus menacées par la pauvreté que les autres à cause des débouchés moins nombreux, de la dicrimination, du fait qu'on ne reconnaît pas leur travail, du coût de la vie plus élevé et du soutien du revenu insuffisant.

De nombreuses personnes âgées vivent uniquement de leur régime de pensions et de l'argent provenant de pensions acquises par leur travail, parce qu'un grand nombre d'entre elles partagent leur revenu avec des parents dans le cadre de la famille étendue. Elles partagent leur revenu avec leurs fils et leurs filles, leurs petits-enfants et d'autres parents. Il ne s'agit pas d'un revenu qui subvient aux besoins d'une seule personne ou de deux, selon le cas, mais d'un revenu qui aide j'imagine à assurer le bien-être de toute la famille, lorsque le chômage est élevé.

Quant à la question de la pauvreté, c'est un autre problème qui est ressenti, je pense, à cause des répercussions de ce projet de loi qui n'est pas assez modifié. L'organisation de lutte contre la pauvreté a déterminé qu'un Canadien sur quatre âgé de plus de 65 ans vit au-dessous du seuil de la pauvreté. Le risque de pauvreté est plus grand pour les femmes de plus de 65 ans qui vivent seules ou sans membre de leur famille. Plus de la moitié de ces femmes vivent dans la pauvreté contre seulement 23,9 p. 100 des hommes. Ces personnes qui ont contribué à l'édification de notre pays, qui ont fondamentalement investi le travail de toute leur vie pour bâtir et pour améliorer nos collectivités et pour nourrir des familles, méritent vraiment mieux que le traitement qu'on leur inflige. Personne ne devrait être obligé de vivre au-dessous du seuil de la pauvreté—mais ce n'est pas le cas dans notre pays.

J'aimerais aussi ajouter que, d'après les données du recensement, deux Canadiens sur cinq gagnaient moins de 10 000 $ en 1985. Or, ce pourcentage est bien plus élevé dans le Nord que dans le reste du Canada, notamment en ce qui concerne les invalides, les autochtones y compris les métis, ainsi que les Indiens vivant dans une réserve. Il est aux environs de 55 p. 100.

Les résidents du Nord, notamment les personnes âgées, sont là pour témoigner que le revenu est réparti bien inégalement au Canada. Dans les années 1990, nos aînés, nos vieillards, ne sont pas pauvres par choix. La pauvreté leur est imposée. Leur situation, comme celle des enfants canadiens qui vivent dans la misère, constitue le problème le plus horrible au Canada à l'heure actuelle. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des sans-foyer et des affamés, quand le Canada a la réputation d'être un des pays où l'on vit le mieux. Les vieillards et les enfants des pauvres sont les victimes les plus démunies de la société. À mon avis, ce problème est une honte nationale.

Nos vieillards sont non seulement victimes de la pauvreté, mais—et c'est un sujet des plus difficiles à aborder—ils sont de plus en plus victimes de mauvais traitements. Je veux parler des sévices physiques, de la négligence, de l'exploitation financière et de l'intimidation dont ils sont victimes. Nos aînés, nos personnes âgées, sont violentés parce qu'ils sont vulnérables, à cause de leur âge. Ce problème a probablement toujours existé, mais enfin, on s'en préoccupe. Comme les invalides, les personnes âgées sont victimes de mauvais traitements parce qu'elles doivent compter sur les autres pour obtenir des soins. Les coupables sont souvent des membres de la famille, mais aussi des voisins, des dispensateurs de soins, des étrangers et des membres de la parenté. C'est un sujet dont on n'aime pas parler. Ce sont des faits parfois incroyables, mais qui existent. D'après les statistiques, la violence familiale, y compris celle qui est faite aux personnes âgées, est plus répandue dans les collectivités autochtones qu'ailleurs. Ce ne sont pas des statistiques que j'aime citer en tant qu'autochtone, mais c'est un fait.

Connaissant les problèmes des personnes âgées, des personnes handicapées et des autochtones, il nous incombe au plus haut point de financer les programmes et services destinés à aider ces groupes importants mais vulnérables.

Je voudrais en terminant rendre hommage à tous les gens du Nord, travailleurs ou parents qui prodiguent des soins aux personnes âgées.

Je voudrais mentionner aux députés qu'il y a deux personnes âgées de Yellowknife qui ont consacré toute leur vie à aider les pauvres, les sans-abris aux prises avec le froid. Il n'y a rien de formidable à coucher dehors quand il fait 40 sous zéro. C'est vraiment triste.

À Yellowknife, Ruth et Gordon Bailey ont longtemps ouvert leurs portes aux étrangers et amis dans le besoin. Aujourd'hui, M^me^ Bailey a des problèmes de santé et son mari et elle ont changé de ville, mais ils font encore du bénévolat pour l'Église et la communauté. Si nous avions tous autant à coeur que les Bailey d'améliorer la qualité

de la vie, notre pays serait encore plus merveilleux, et plus sûr.

Il nous incombe comme législateurs de veiller à tout faire pour donner la meilleure loi possible aux gens qui ont le plus besoin de notre aide.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la présidente, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-39. Il s'agit d'une mesure très importante.

En étudiant le projet de loi, nous nous rendons bien compte de son importance, et plus particulièrement de l'importance du Régime de pensions du Canada et des autres avantages dont nous bénéficions dans notre pays.

Le projet de loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse vise surtout à hausser les cotisations afin que la caisse soit suffisamment approvisionnée. Mais je crains que nous ne perdions de vue certaines des choses qu'il est vraiment nécessaire de faire.

Je tiens à remercier mes collègues, les députés de Hamilton Mountain et de Winnipeg-Nord, qui y ont consacré beaucoup de travail. Non seulement ils y ont beaucoup travaillé, mais comme ce sont des hommes très compatissants, leur travail a été très pertinent. Il traduit bien ce que nous, de notre parti, voulons faire comprendre quand nous parlons de l'importance de cette législation et de l'importance qu'y attachent les Canadiens.

L'aspect qui me paraît le plus important aujourd'hui est certes le programme d'invalidité du Régime de pensions du Canada. C'est celui que les Canadiens semblent le moins connaître; quand on parle du Régime de pensions du Canada, en effet, tout le monde sait bien qu'on a droit à la pension de vieillesse quand on atteint l'âge de 65 ans ou qu'on peut même y avoir droit à 60 ans, dans une mesure réduite, si on remplit les conditions nécessaires. Il y a aussi les prestations de survivant et divers autres types de prestations du même ordre. Tout le monde connaît très bien aussi le très important programme de sécurité de la vieillesse, et aussi le supplément de revenu garanti et la déduction pour amortissement.

L'élément du Régime de pensions du Canada que les gens connaissent le moins bien est donc le programme d'invalidité. C'est surtout parce que la plupart des Canadiens ont la chance d'être en bonne santé. Ils ont pu exercer leur emploi sans avoir à se préoccuper de l'avenir, sans avoir le sentiment qu'ils devront bientôt cesser de travailler.

Je ne parle bien sûr pas de ceux qui perdent leur emploi parce qu'ils sont mis à pied, à cause des fermetures d'usines, ou parce qu'ils vivent dans des régions du pays en proie à une dépression économique. Je veux parler de ceux qui ont un emploi durable, mais qu'ils sont incapables de conserver à cause de problèmes de santé. C'est une situation très tragique, car, malgré tout ce qu'on dira, je ne pense pas que quelqu'un veuille abandonner son emploi. Il s'agit d'une chose très importante non seulement comme source de revenu et comme occupation quotidienne, mais aussi comme source de dignité.

• (1420)

Pouvoir travailler et exercer un emploi rémunérateur occupe une place très importante dans la vie et les attentes des Canadiens. Il est très traumatisant d'avoir à abandonner son emploi.

Je le sais, parce que le taux de chômage atteint environ 35 p. 100 dans ma région. Les emplois se trouvent en grande partie dans l'industrie lourde, surtout dans l'extraction du charbon et la sidérurgie. Il arrive beaucoup d'accidents du travail, et les travailleurs blessés, alors qu'ils sont souvent encore très jeunes, sont incapables de conserver leur emploi.

Si le programme d'invalidité du Régime de pensions du Canada n'avait pas existé, il n'y aurait pas de revenu pour eux et leur famille. Je ne sais pas comment ma région survivrait même au point où elle l'a fait jusqu'à présent.

J'inviterais le gouvernement à essayer d'imaginer les ramifications de ce programme et tout le bien qu'il fait. De bien vouloir imaginer les gens et les régions du pays qui profitent du programme.

À ceux qui pensent que les fonctionnaires ne sont pas très complaisants et ne tiennent pas compte des besoins des autres, je tiens à préciser que j'ai toujours entretenu d'excellents rapports avec les fonctionnaires de la Section des prestations de pension et en particulier de la Section des pensions d'invalidité. Je les ai trouvés très serviables et très efficaces.

Étant donné qu'ils vivent ici, à Ottawa, qu'ils occupent un emploi et sont en bonne santé, on pourrait penser qu'ils ont tendance à oublier ceux qui souffrent de problèmes de santé et sont incapables de travailler. On pourrait penser qu'ils disent: «Au fond, cette personne n'est pas si grièvement blessée.» Ou encore: «Cette

personne n'est pas si malade.» On pourrait croire qu'ils extrapolent.

Vous pouvez en rencontrer des fonctionnaires de ce genre, mais la plupart sont très obligeants. On devrait les féliciter pour le travail qu'ils accomplissent.

Le programme étant ce qu'il est, je crois que les fonctionnaires en tirent le maximum. Le programme pose des problèmes que nous devrions, franchement, examiner. Le député de Winnipeg–Nord en a mentionné quelques-uns; en fait, lui et la députée de Hamilton Mountain ont proposé, à l'étape du rapport, certains amendements qui ont été rejetés.

C'est dommage, parce qu'il s'agissait d'amendements très valables qui auraient grandement contribué à améliorer le programme.

Dans un de ces amendements, le député rappelait la procédure normale, utilisée dans la plupart des cas, pour rejeter une demande de pension d'invalidité. Les fonctionnaires déclarent que la blessure ou l'invalidité n'est pas grave et prolongée. C'est très nébuleux. Comme le faisaient remarquer la députée de Hamilton Mountain et le député de Winnipeg–Nord: «Comment détermine-t-on ce qui est grave et prolongé». C'est extrêmement difficile parce que cela dépend de plusieurs facteurs. C'est une décision subjective qui est prise par les gens qui jugent la personne.

S'il s'agit d'une personne de ma circonscription, elle est à l'île du Cap-Breton, alors que les gens qui la jugent sont ici, à Ottawa, et ne l'ont jamais vue. Certes, si la demande est rejetée une première fois et une deuxième fois en appel, on demandera, la troisième fois, que la personne soit examinée par le médecin du gouvernement, auquel cas les gens à Ottawa auront un dénominateur commun.

Évidemment, le problème qui se pose alors, c'est que plus d'un an s'est écoulé probablement, et le demandeur n'a aucun revenu pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Cela dépend donc vraiment de cette décision subjective. Je crois que les fonctionnaires ici, à Ottawa, ont été fondamentalement justes. Je sais qu'il n'ont pas pleine latitude puisque nous avons une définition de ce qu'est une invalidité grave et prolongée. Le problème, c'est qu'on a maintenant tendance à dire que le terme «prolongée» s'appliquera à une invalidité qui dure encore plus longtemps et que le terme «grave» s'appliquera dans certains cas à une maladie ou à une blessure qui fait que la personne est incapable de bouger.

En plus de dire que l'invalidité doit être grave et prolongée, la lettre de rejet du gouvernement fédéral dit que la personne est capable de faire du travail léger. C'est extrêmement difficile à prendre pour quelqu'un qui a mal au dos et qui ne peut même pas rester assis ni debout pendant de longues périodes. On n'est pas vraiment juste envers le demandeur en lui disant qu'il peut faire du travail léger ou que ce genre de travail l'aidera. Je crois que cette approche doit être changée considérablement.

Il ne faut surtout par oublier que, dans les régions où le chômage est élevé, il est difficile de trouver non seulement du travail léger, mais n'importe quel genre de travail. Comme vous le savez, madame la présidente, dans les entreprises où il y a des emplois qui ne sont peut-être pas trop exigeants, on donne certains de ces emplois à des travailleurs âgés qui souffrent peut-être d'une invalidité mineure ou d'un problème de santé mineur. Par contre, il n'y a pas d'emplois pour ceux qui souffrent vraiment d'une grave invalidité ou d'un grave problème de santé. S'ils ont plus de 35 ans, ils ne peuvent même pas, aujourd'hui, postuler un autre emploi parce qu'ils sont considérés comme étant trop vieux. Même s'il existe des emplois dans d'autres industries, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de régions du pays, il n'y en a pas pour eux.

Je crois que cette attitude du gouvernement, qui voit la personne comme étant capable de faire du travail léger, est très injuste. Cela donne au demandeur l'impression que le gouvernement pense qu'il essaie de le duper. À mon avis, c'est injuste. Cela ne vient qu'aggraver les difficultés psychologiques qu'une personne doit surmonter lorsqu'elle réalise qu'elle doit demander une pension d'invalidité en vertu du RPC.

Notre parti a défini comme étant grave une invalidité qui rend la personne incapable d'accomplir, sans tensions physiques ou psychologiques, le genre de travail qu'elle effectuait auparavant et qui l'empêche de s'acquitter pleinement de ces fonctions, conformément au diagnostic rendu par un médecin agréé. D'après notre définition, une invalidité est prolongée si elle dure pendant une période continue d'au moins trois mois. À mon avis, ces définitions constitueraient une grande amélioration si le gouvernement les adoptait.

Elles tempéreraient aussi ceux qui croient que les invalides peuvent effectuer un travail léger, ce qui est faux, dans la plupart des cas, à supposer qu'ils réussissent à trouver du travail.

Une personne qui touche des prestations d'invalidité en vertu du Régime de pensions du Canada peut attendre un ou deux ans avant de recevoir ses prestations si elle interjette appel deux fois et s'il faut qu'un médecin du gouvernement fédéral l'examine. Il se peut qu'elle attende deux ans. En ce cas, elle reçoit un chèque rétroactif pour la période commençant quatre mois après la date de sa première demande. Entre temps, elle n'a peut-être aucun revenu si elle ne touche pas de prestations d'aide

sociale, auquel cas elle se trouve dans une situation financière très difficile.

À mon avis, il faudrait que les demandeurs puissent obtenir une aide financière plus facilement. Il faudrait discuter de cette question avec les provinces, afin que les services sociaux se montrent plus souples avec ces demandeurs en attente.

Le gouvernement fédéral n'encourrait alors aucun risque, car si la personne réussit à obtenir une pension d'invalidité dans le cadre du RPC, la province réclamerait alors le montant qu'elle a versé en aide sociale pendant la période d'attente. La province se ferait rembourser, et le gouvernement fédéral n'aurait rien d'autre à débourser. Entre temps, le demandeur recevrait de l'aide. La période d'attente sans aide financière suffisante peut en effet être longue.

• (1430)

Par ailleurs, lorsque la demande sera acceptée et que le demandeur recevra son dû, la province ne manquera pas de réclamer ce qu'elle aura versé. Si le gouvernement fédéral décide d'augmenter les prestations d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada, les provinces vont alors décider de réduire leur aide.

Par conséquent, si une personne est invalide, a une femme et des enfants, que les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ne suffisent pas pour satisfaire ses besoins et qu'elle touche une aide de la province, celle-ci réduit sa participation au fur et à mesure que les versements fédéraux s'accroissent. Cette personne n'arrive donc pas à s'en tirer.

Je demanderais au gouvernement fédéral et aux provinces de s'entendre sur cette question pour que, lorsqu'une augmentation est consentie, les prestataires en bénéficient.

Je dois ajouter que nous ne devons pas oublier les familles. Bien souvent, lorsqu'une personne touche une pension d'invalidité, les membres de sa famille sont touchés aussi, car les femmes et les enfants doivent se débrouiller avec moins d'argent, lorsque la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada est versée.

Entre temps, les jeunes gens veulent aller à l'université et se perfectionner. On ne peut pas dire que ce soit un aspect négligeable. Si nous voulons que nos jeunes reçoivent une bonne formation et si le gouvernement tient vraiment à favoriser les études supérieures et une bonne préparation de notre main-d'oeuvre, alors nous devons nous intéresser à la situation des fils et des filles de ceux qui touchent une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Nous devons nous assurer qu'ils n'ont pas à subir les conséquences si leur père, leur mère ou les deux, diligents au travail et convaincus de la valeur du travail, se sont blessés au travail, constatant ensuite que leurs enfants ne pourraient, à cause de cet accident, faire des études satisfaisantes. Il faut s'intéresser à ce problème.

Selon les dispositions du régime, «il faut être en mesure de faire des travaux légers», mais le prestataire n'est pas autorisé à poursuivre ses études ou à prendre un complément de formation pour se perfectionner et profiter de débouchés dans son domaine de formation, ce qui lui permettrait de se passer de la pension d'invalidité. Si c'est le cas, non seulement le gouvernement fait-il obstacle au but du programme, mais il alourdi le coût du programme tout en privant la personne d'une possibilité.

J'espère que le gouvernement accueillera plus favorablement la recommandation des députés de Winnipeg-Nord et de Hamilton Mountain portant que le demandeur puisse recevoir une formation et toucher une pension d'invalidité durant toute la durée de cette formation ainsi que pendant une période raisonnable par la suite, afin de lui permettre de se trouver un emploi. Je pense que cette recommandation est très raisonnable et qu'elle aurait pour effet d'aider tous ceux qui se trouvent dans une telle situation.

Lorsque la pension d'invalidité du Canada constitue la seule source de revenu d'une famille et que les conditions économiques deviennent difficiles, les couples vivent un stress énorme. Il arrive souvent que leur union ne résiste pas à cette pression, ce qui est toujours très malheureux, et que les femmes ne savent pas qu'elles ont des droits et qu'elles peuvent bénéficier d'une aide. Toutefois, de plus en plus de femmes sont conscientes du fait qu'elles ne sont pas nécessairement condamnées à rester sans le sou et qu'elles ont droit à une aide financière. Malheureusement, en vertu du programme de pension d'invalidité du Canada, les droits de ces femmes sont plutôt limités.

Je tiens à donner mon appui à une recommandation qui a déjà été faite par le parti, à savoir que des conjoints mariés qui se séparent doivent pouvoir se partager la

pension d'invalidité du Canada. Ainsi, si deux personnes se séparent ou divorcent, la femme a automatiquement droit à un certain pourcentage de la pension d'invalidité.

Il arrive très souvent que la femme ne sait pas qu'elle a ce droit, et il s'écoule parfois plusieurs mois et même des années avant qu'elle ne découvre qu'elle a droit à des prestations d'invalidité. Par conséquent, cette mesure devrait être rétroactive et un programme devrait être mis sur pied afin de s'assurer que les femmes ont droit au partage automatique des prestations et qu'elles sont au courant de ce droit.

Si nous voulons faire preuve d'équité, nous devons agir dans ce sens.

Ce programme est une mesure qui deviendra de plus en plus importante. À l'heure actuelle, le taux de chômage est très élevé; en fait, il est beaucoup trop élevé. Il y a beaucoup de personnes qui ont travaillé très fort durant toute leur vie, qui ont occupé des emplois très stressants et préjudiciables à leur santé, et qui ont subi des blessures graves. Il y a aussi des jeunes qui se cherchent des emplois et ne peuvent en trouver. Par conséquent, nous devons adopter une approche réaliste dans le cas de ceux qui ont subi des blessures, au lieu de les contraindre de toutes sortes de façons à prouver que leur incapacité justifie une aide en vertu de ce programme. Nous devons nous montrer plus réceptifs et leur accorder cette aide. Parfois, ces personnes bénéficient du programme et un emploi devient disponible. Cet emploi peut être réservé à une jeune personne qui est mariée depuis peu de temps, qui a une famille, une hypothèque et qui a grandement besoin d'un salaire.

Il faut donc faire preuve de compassion relativement à ce programme et aux Canadiens qu'il vise à aider. J'espère que le gouvernement ne tentera pas de faire des compressions, parce que ce programme constitue l'une des rares sources de revenu pour les Canadiens à faible revenu. C'est l'un des rares moyens qui permettent aux Canadiens à faible revenu de survivre et de préserver leur dignité en cette période de débouchés de plus en plus rares, de compressions des dépenses en matière de logement, ainsi que de réduction de la durée des prestations d'assurance-chômage. Nous devons préserver la dignité des Canadiens en préservant leurs possibilités de revenu.

Ce programme est très important et lorsqu'une personne subit le stress lié à la perte de son emploi par suite d'une blessure ou d'un problème psychique, la situation s'en trouve aggravée. Dans les circonstances, ces personnes ne devraient pas avoir à remuer ciel et terre pour obtenir une aide dans le cadre de ce programme. J'espère que le gouvernement se montrera sensible à la situation qui prévaut et qu'il reconnaîtra que ce programme est en train de devenir, si ce n'est déjà fait, l'un des programmes sociaux les plus importants au pays.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la présidente, j'ai écouté avec intérêt mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys et j'ai trouvé ses observations fort à propos.

Je me demande toutefois si je pourrais faire quelques observations, puis poser une question à mon collègue.

Le député de Cap-Breton—The Sydneys sert ses électeurs avec distinction depuis près de 13 ans, je crois. Il est probablement aussi bien renseigné que nous qui représentons des circonscriptions dans différentes régions du pays. Je suis certain que, pendant ces années, on lui a signalé de nombreux cas où l'administration a mis beaucoup trop de temps à traiter une demande de prestations d'assurance-invalidité ou d'autres prestations dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Je me demande s'il a rencontré les mêmes genres de cas que moi. En tout cas, dans ma circonscription, qui est voisine de la sienne, il y a beaucoup de gens qui doivent attendre trois, six, neuf, douze, quinze, voire dix-huit mois avant que l'administration ne les informe si leur demande de prestations a été acceptée ou rejetée. Comme le demandeur peut alors faire appel, il lui faudra attendre encore au mois six mois avant d'être fixé. Je me demande si le député pourrait nous dire s'il trouve que le traitement des demandes de prestations prend beaucoup trop de temps.

• (1440)

Deuxièmement, comme le député est le porte-parole du Parti libéral pour la justice, porte-parole du reste fort compétent, je me demande s'il pourrait nous dire s'il trouve juste que les Canadiens aient à attendre si longtemps une décision qu'on espère favorable.

Je pense, par exemple, aux principes de justice naturelle. Comment, pour l'amour de Dieu, le gouvernement du Canada peut-il décider du sort d'un demandeur d'Hamilton, en Ontario, quand celui-ci n'est pas en contact avec les responsables de son cas à Ottawa?

Enfin, mon observation et ma question, la troisième, ont trait à l'inquiétude que je ressens quand le gouvernement du Canada augmente les prestations. Prenons le cas d'un demandeur de prestations pour invalidité. Supposons qu'il habite la circonscription du député, Cap-Breton—The Syndneys, ou la mienne, Cap-Breton—Richmond-Est. Il était dans les usages du gouvernement de l'ancien premier ministre, M. Buchanan, et il en est sans doute encore ainsi sous le gouvernement de Don Cameron, le premier ministre de Nouvelle-Écosse, que lorsqu'une prestation était versée par Ottawa, la province s'en emparait.

Nous, du Parlement du Canada, accordons une prestation à une personne handicapée et nous nous rendons compte finalement que le jour où le chèque est envoyé au bénéficiaire, le gouvernement provincial arrive avec ses gros sabots et s'en empare. Il ne reste plus ensuite que quelques sous au bénéficiaire, ce qui manifestement insuffisant.

Le député voudra bien le confirmer, nous ne parlons pas ici de grosses sommes, mais plutôt du montant, important, qui est accordé au bénéficiaire. J'ai donné un exemple hier. Je suis certain que la présidence a lu le hansard et qu'elle a suivi très attentivement le débat sur le montant de 45 ou de 36 $ par mois qui, ajouté aux 400 $ par an, peut servir à acquitter la facture du chauffage, à acheter des vêtements aux enfants, ou encore du lait, du pain ou d'autres choses essentielles à la vie.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement du Canada ne prend pas les mesures nécessaires pour s'assurer que les gouvernements provinciaux ne touchent pas à la prestation, afin que le bénéficiaire en profite intégralement. En outre, le gouvernement met un temps fou à faire parvenir ces chèques.

Avec votre permission, madame la présidente, je voudrais avoir l'avis du député qui s'est distingué dans cette enceinte comme porte-parole du Parti libéral du Canada en matière de justice et qui a une grande expérience des questions relatives au Régime de pensions du Canada et des diverses demandes de prestation faites en vertu de cette mesure législative.

M. MacLellan: Madame la présidente, je voudrais aussi remercier mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, des questions qu'il a soulevées parce que ce sont des questions fort importantes, des questions auxquelles il est confronté en sa qualité de député d'une circonscription aux prises, comme la mienne, avec un taux de chômage malheureusement élevé qu'il aimerait voir diminuer.

Je voudrais de nouveau parler du troisième point qu'il a soulevé, soit le fait que la province s'empare de l'augmentation relative au RPC décrétée par le gouvernement fédéral, que la province prive les prestataires de ce supplément. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il se pencherait sur la question et qu'il prendrait les mesures qui s'imposent. Or, rien n'a changé. C'est vraiment décourageant pour les familles, qui ont droit à la pension d'invalidité fédérale et à l'aide provinciale, de ne pas bénéficier de l'augmentation quand on sait que les prix augmentent. Comment peuvent-elles joindre les deux bouts? Nous demandons cela depuis un bon bout de temps, mais il semble que les gouvernements fassent la sourde oreille. Je pense que le gouvernement fédéral doit faire davantage d'efforts pour inciter les provinces à autoriser l'augmentation des prestations.

En outre, comme l'a dit à bon droit mon collègue, c'est empiéter sur ses droits naturels que d'empêcher un particulier de subvenir aux besoins de sa famille, de nos jours. Franchement, la terrible tendance qui se dégage de tout cela, c'est que le gouvernement accepte qu'il y ait deux catégories de Canadiens. Si vous êtes en santé, si vous avez un emploi, c'est tant mieux pour vous, vous travaillez et payez vos impôts. Mais si vous êtes sans emploi, si vous êtes invalide et ne pouvez travailler, c'est là que ça devient difficile. Vous n'avez pas été chanceux. Nous allons voir à ce que le ciel ne vous tombe pas sur la tête et nous allons vous assurer l'essentiel, mais c'est tout ce que nous sommes prêts à faire.

Je pense que ce n'est pas correct. Aucune de ces personnes n'a demandé à devenir invalide. Aucune n'a voulu avoir des problèmes de santé et, la plupart du temps, elles se sont acharnées pendant un bon bout de temps à travailler en supportant les inconvénients de leur handicap, parce qu'elles étaient absolument réticentes à l'idée de réclamer ce genre d'aide. Bien des gens ont

honte de le faire. Ils ont l'impression de n'être plus les mêmes s'ils ne peuvent plus travailler. En outre, les revenus sur lesquels ils peuvent compter sont presque toujours très inférieurs à ce qu'ils gagnent en travaillant.

Je voudrais revenir au premier point soulevé par le député, la question du processus suivi. Je ne blâme pas les fonctionnaires au départ. C'est plutôt le gouvernement qui y regagne, à mon avis, car, lorsqu'on demandera une pension d'invalidité, on se fera dire de ne compter sur aucune réponse avant quatre mois. C'est désormais la période de base. Il faut quatre mois avant qu'on examine son dossier. Il n'y a manifestement pas assez de monde pour traiter ce genre de dossiers.

On verra peut-être sa demande rejetée sous prétexte que ses blessures guériront vite ou qu'elles ne sont pas assez graves, ce qui constitue un jugement pour le moins très subjectif, et on se fera dire d'essayer de trouver un travail léger, ce qui n'existe tout simplement pas dans la circonscription du député ni dans la mienne. Puis, on s'embarquera dans un processus d'appel qui prendra probablement encore six mois. Comme le dit mon collègue, il pourrait se passer jusqu'à deux ans, si le second appel est rejeté, avant qu'on puisse interjeter un second appel, soit au troisième palier. On se fera dire alors qu'on doit se soumettre à un examen fait par un médecin du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne notre région du Cap-Breton, la plupart des médecins à consulter sont à Halifax.

• (1450)

Il faudra se rendre à Halifax en autocar, en avion ou en voiture pour se faire examiner, ce qui n'est pas commode du tout. On ne peut plus prendre le train, qui est maintenant chose du passé. Avec un peu de chance, on saura deux ans plus tard si sa demande est agréée ou rejetée.

Le système pourrait être bien meilleur. Le programme est excellent, mais son application laisse à désirer. Elle ne tient aucun compte de la dignité et des besoins des Canadiens.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la présidente, un des avantages—car ils sont nombreux, bien sûr—qu'il y a à arriver à la fin d'un débat, c'est de pouvoir écouter les propos de ses collègues. On nous dit souvent que le Parlement est de moins en moins utile pour gouverner le Canada. Actuellement, je m'opposerais vigoureusement à une telle affirmation. En effet, depuis plusieurs jours, j'écoute les observations des députés des deux côtés de la Chambre sur la question très fondamentale que comprennent tous les Canadiens, quelle que soit leur région, et qui est ce besoin que l'on a de se savoir en sécurité lorsqu'on vieillit et aussi lorsqu'on fait soudainement face à la possibilité d'être invalide.

J'ai vraiment appris en écoutant les déboires vécus par les électeurs de Cap-Breton et ceux de la Saskatchewan.

J'espère seulement que bien des gens entendront ce débat. Il doit être clair pour nous tous que, grâce à ce projet de loi, que je qualifie de «réparateur», parce qu'il remédie à des problèmes qui étaient clairement apparus, surtout celui du sous-financement du Régime des pensions du Canada, un débat s'est effectué qui a fait en sorte que la situation soit désormais perçue et comprise d'une façon très différente.

Ce qu'il faut retirer de ce débat, ce n'est pas tant les détails du projet de loi que l'occasion qu'il nous a donnée d'exposer une gamme beaucoup plus vaste des préoccupations que soulève le Régime des pensions du Canada.

Cela nous ramène à une question fondamentale. Quand le RPC a été présenté, on avait supposé que le recours aux régimes complémentaires privés serait beaucoup plus important qu'il ne l'a été dans les faits, et que les prestations du RPC viendraient en quelque sorte compléter les prestations des régimes privés. Mais c'est le contraire qui est arrivé. Les régimes de pension privés n'ont pas évolué autant que nous l'aurions imaginé. Il existe bien sûr des régimes de pension, mais bon nombre d'entre eux sont minés. Au fur et à mesure que nous avançons dans cette longue période de récession, il est de plus en plus fréquent de voir des prestations réduites, et des compagnies déménager.

J'ai eu connaissance d'un cas semblable dans ma circonscription, il y a quelques semaines. Un homme a perdu ses prestations de pension parce que la compagnie a plié bagage, qu'elle a déménagé dans le Sud et qu'elle n'était aucunement obligée de continuer à lui verser des prestations.

Les régimes de pension du secteur privé ne sont plus ce qu'ils étaient, ce qui accroît d'autant les responsabilités du régime de pension du secteur public.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souligner aux députés, ainsi qu'aux ministériels d'aujourd'hui et de demain, la nécessité de réformer le régime de pension en profondeur et non seulement de parer au plus pressé. Il se peut que nous ayons à nous attaquer au niveau des prestations de pension qui seront disponibles au fur et à mesure que chaque génération de Canadiens atteindra l'âge de la retraite.

Il y a, dans ma circonscription, de 18 000 à 20 000 personnes qui gagnent moins de 25 000 $ par année. Si nous utilisons les calculs donnés par le Conseil consultatif national du bien-être social, nous constatons que leurs prestations de pension plus les allocations de vieillesse et le supplément de revenu garanti les placeraient encore sous le seuil de la pauvreté. Avec la quantité insuffisante de crédits de pension qu'elles ont accumulés dans le RPC et la sécurité de la vieillesse, elles ne peuvent penser à leur retraite en toute quiétude. C'est un problème qui existe particulièrement dans les grandes villes comme Winnipeg, Toronto ou Vancouver, où les coûts sont beaucoup plus élevés.

À mon avis, nous devrions tenter de savoir ce que sera le profil de la population canadienne dans 10, 15 ou 20 ans et concevoir notre RPC en conséquence. Ainsi, les futurs législateurs n'auront pas à faire face à un problème beaucoup plus grand et qui suscitera beaucoup d'insécurité parce que nous n'assumons pas dès maintenant notre responsabilité de gérants d'affaires, soit de nous assurer qu'il y aura suffisamment de prestations pour répondre aux besoins.

En outre, je trouve réellement inquiétant que ce projet de loi n'examine pas pleinement les vrais problèmes qu'on a décelés dans l'application et la gestion du Régime de pensions du Canada.

Le député du Cap-Breton qui vient de prendre la parole a expliqué très clairement les problèmes de lenteur, d'admissibilité, de traitement approprié au sujet des prestations de pension et les nombreux cas d'incohérences.

Je pourrais peut-être vous parler d'un cas dans ma circonscription, si les députés veulent bien patienter. M. Gerald Kelly m'a tenu des propos très sérieux et, à mon avis, très éloquents. Il a souligné que, pour des raisons totalement indépendantes de sa volonté, il a dû accepter une retraite anticipée et toucher une pension du gouvernement. Il avait des impôts de 8 000 $ à payer au moment de sa retraite. Malgré nos efforts, ni lui, ni moi, ni personne d'autre n'avons pu faire broncher le ministre fédéral.

Prenons le cas des travailleurs qui sont mis à pied à cause des restrictions budgétaires et de la période d'austérité que nous vivons. Ils s'attendaient à toucher une pension mais, en raison de la nature de leur indemnité de départ, ils reçoivent une somme forfaitaire qui, dans le cas de M. Kelly, est d'environ 8 000 $. C'est une pénalité énorme à payer parce que quelqu'un d'autre a décidé que vous n'étiez plus un membre utile de la population active.

Ce n'est pas juste. C'est un point qu'on aurait pu rectifier dans l'examen global du régime de retraite ou dont on pourrait tenir compte dans l'examen du régime de pensions de la fonction publique. Le problème, c'est qu'il y a des gens qui sont victimes des règlements et des formalités administratives établis pour pénaliser des citoyens comme M. Kelly.

Permettez que je cite un autre exemple, celui de M. Carleton, du boulevard Kenniston, qui a passé de nombreuses années dans les forces armées. S'étant remarié après le décès de son épouse, il s'est rendu compte qu'il n'avait plus droit à des prestations de survivant. Encore une fois, voilà le cas d'un honnête citoyen qui a cotisé au Régime de pensions du Canada pendant des années pour découvrir que sa famille ne jouit plus de la protection qu'elle est en droit d'espérer. Toutes sortes de démarches ont été faites, des décisions ont été rendues, toujours sans succès.

À ce propos, j'ai probablement l'une des plus longues lettres jamais écrites par le Président du Conseil du Trésor, dans laquelle il essaie de s'en sortir. Ce qui est difficile à accepter, c'est que l'on fasse tant d'efforts pour trouver un faux-fuyant au lieu d'essayer de résoudre le problème.

J'ai trouvé très intéressants les propos de notre leader à la Chambre qui a déclaré hier, au début de la troisième lecture, que beaucoup de ces problèmes étaient faciles à régler à condition de faire preuve de souplesse et d'être prêt à résoudre les problèmes administratifs au lieu de chercher des excuses. Comme il l'a dit, il n'est pas étonnant que les gens soient parfois découragés par le gouver-

nement quand ils se heurtent à ce mur qu'est l'administration et que personne n'est prêt à les aider.

• (1500)

Un autre cas intéressant vient d'être porté à mon attention. Il s'agit d'un monsieur qui désire cotiser à un régime de retraite au Royaume-Uni de sorte à pouvoir toucher une pension à l'âge de 65 ans—mais qui n'a le droit à aucune déduction aux fins d'impôt. Comme il le fait justement remarquer s'il est autorisé à faire ces paiements supplémentaires pendant à peu près dix ans, il aura droit à une pension complète. . . et ne sera pas un fardeau pour la société canadienne. Mais, là encore, le ministre des Finances dit qu'il ne peut rien y faire. Bien sûr qu'il peut faire quelque chose dans certains cas. Utiliser ce prétexte comme excuse n'est tout simplement pas acceptable. Il pourrait faire beaucoup de choses s'il le voulait.

J'ai un dossier plein de ces cas mais je ne me servirai que de deux ou trois exemples pour prouver qu'il est urgent, comme l'a démontré ce débat, de procéder à une réforme en profondeur du régime des pensions dans ce pays d'une part pour s'assurer que les prestations seront suffisantes et tiendront compte du vieillissement de notre population et d'autre part pour attaquer ce problème sur tous les fronts et lui trouver une solution. En même temps, mais à un niveau différent, il est tout aussi urgent de se débarrasser de tous ces méandres dans lesquels se noient les personnes qui se débattent pour s'assurer la sécurité la plus élémentaire.

Il faut donc que nous saisissions l'occasion que nous offre ce débat de présenter nos arguments. J'estime que ce Parlement ne pourrait pas faire de plus grande contribution au bien-être du peuple canadien que de lui assurer un certain degré de sécurité.

Il y a quelques jours, j'ai eu le plaisir de dîner avec une vieille connaissance qui occupe un poste élevé dans une agence de publicité. Je lui ai demandé si ses affaires étaient affectées par la récession et par les événements actuels. J'ai trouvé sa réponse très intéressante et je pense qu'elle ajoutera de l'eau au moulin de notre débat. Selon lui, les gens ont un tel sentiment d'insécurité qu'ils se refusent à acheter quoi que ce soit et à prendre des engagements lorsqu'ils savent que les caprices du hasard risquent de les priver de leur travail, de leur emploi, de les ajouter à la liste des chômeurs et que peut-être ils n'auront même plus droit à certaines prestations.

Je pense que les députés de l'autre côté ne se rendent pas compte de l'effet cumulatif des attaques qu'ils mènent depuis huit ans contre le contrat social de ce pays. Je ne pense pas qu'ils comprennent bien comment cela a changé la perception que les Canadiens ont d'eux-mêmes et de leur rôle dans la société. Nous avons consacré de nombreuses années à tenter de mettre en place un filet de sécurité, d'instaurer un contrat social permettant à tous d'avoir le sentiment de sécurité qu'il faut pour les inciter à devenir entrepreneurs, à innover, à prendre des risques, à investir et à sentir qu'ils ont un véritable enjeu dans la société où ils vivent. Mais chaque fois que le gouvernement impose des mesures de récupération, chaque fois qu'il impose des coupures, chaque fois qu'il rogne un peu l'un ou l'autre des avantages—paiements de transfert, prestations pour enfants, allocations familiales—chaque fois qu'il touche à ces avantages, il porte un peu atteinte à ce sentiment de sécurité et crée un peu plus d'incertitude face au lendemain.

Cela a aussi pour conséquence de pousser les gens à se replier sur soi parce qu'ils sentent le besoin de se protéger, ce qui fait que leurs efforts et leurs énergies ne sont pas orientés dans le sens qu'il faudrait pour apporter une contribution utile au Canada. Cette menace qui plane sur les Canadiens qui s'attendaient à ce qu'on prenne soin d'eux—non pas d'une manière paternaliste, mais parce qu'ils ont apporté une bonne contribution et qu'ils ont maintenant le droit de s'attendre à une certaine récompense—constitue, à mon avis, l'un des aspects les plus pernicieux et les plus préjudiciables de ces huit dernières années. Et naturellement cela concerne presque toujours nos personnes âgées qui se sentent fondamentalement trahies à bien des égards.

Mais cela souligne aussi peut-être le problème le plus flagrant que les députés de ce côté-ci de la Chambre essaient de porter à l'attention du Parlement et du public depuis deux ou trois mois, à savoir le sort des enfants. J'ai écouté pendant le débat la secrétaire parlementaire qui a déclaré avec enthousiasme comment ce projet de loi va ajouter 35 $ par mois aux prestations versées aux personnes à la charge d'handicapés. Elle a dit combien c'était important, mais elle ne s'est jamais demandé dans son discours ce qu'il allait advenir des autres enfants de notre société qui ne recoivent pas 35 $ de plus par mois, qui ne peuvent pas bénéficier de cette prestation de 178 $ par mois et qui doivent se contenter d'environ 35 $ d'allocations familiales.

Ce qui m'a frappé, quand la secrétaire parlementaire a parlé à la troisième lecture au sujet de cet avantage accordé aux personnes à la charge d'handicapés, c'est qu'elle a peut-être compris qu'il s'agit d'un problème d'une portée beaucoup plus considérable. L'un des éléments de la sécurité qu'il est temps d'assurer au Canada

est celui qui permet à la famille de jouer son rôle de pilier véritable de la société, qui lui confère solidité et stabilité pour que ces personnes ne se sentent pas marginalisées et qu'elles ne craignent pas, lorsque survient le moindre problème—accident, maladie, échec matrimonial—d'être laissées pour compte et de se retrouver dans la rue ou à la soupe populaire et sans le soutien dont elles ont besoin. C'est pourtant une réalité quotidienne. On ne subvient plus aux besoins de ces personnes.

J'espère que les changements proposés en ce qui concerne les personnes à charge des prestataires à la pension d'invalidité seront utiles. Je ne peux cependant m'empêcher de m'inquiéter de tous ceux et celles dont les difficultés n'ont pas reçu la même attention parce qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune mesure législative présentée à la Chambre.

Alors que s'achève l'étude en troisième lecture de cette mesure législative qui va aller dans nos recueils de lois et que nous nous apprêtons à passer à autre chose, n'oublions pas la description que les députés des trois partis principaux ont donnée à la Chambre des problèmes et des angoisses de leurs électeurs—personnes âgées dont la pension est insuffisante, personnes handicapées, conjoints qui n'ont pas droit à leur juste part de prestations par suite de l'échec de leur mariage.

Nous aussi reconnaissons qu'il faut aborder ces problèmes d'un point de vue beaucoup plus large et englober une tranche beaucoup plus vaste de la population canadienne. Voilà ce qui est important: qui dit sécurité ne dit pas bien-être. La sécurité n'est pas une aumône. La sécurité n'est pas paternalisme. Elle est le fondement sur lequel nous bâtissons notre économie et édifions une société qui a confiance en son potentiel et qui éprouve un sentiment de solidarité. Voilà comment nous pourrons devenir une «nouvelle société productive».

Le gouvernement s'est lancé dans des consultations par suite de la publication de son nouveau document sur la concurrence et la productivité. J'ai lu ces documents attentivement. Malheureusement, on n'y parle pas du facteur qui contribue peut-être le plus à rendre une société productive et concurrentielle, c'est-à-dire une société qui a confiance en son potentiel, qui sait prendre soin des moins fortunés et exploiter au maximum les talents de tous ses membres.

Pas question de devenir concurrentiel et productif, si l'on continue de traiter les gens comme des citoyens de seconde zone, pour reprendre les mots de mon collègue.

Je voterai en faveur de ce projet de loi parce qu'il s'oriente dans la voie du règlement des problèmes du régime de pensions et qu'il offre une ouverture en ce qui concerne les invalides. J'espère bien qu'après avoir adopté ce projet de loi, nous réaliserons que nous avons encore beaucoup de travail à accomplir.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, chaque fois que j'entends dire que mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre participe au débat, j'essaie d'être là, car s'il y a un député qui s'est montré capable de représenter ses électeurs avec force, enthousiasme et intelligence, c'est bien le député de Winnipeg-Sud-Centre.

Il s'est nettement distingué à la Chambre, non seulement à titre de député depuis les élections fédérales de 1988, mais à d'autres titres également.

Il sait de quoi il parle quand il fait allusion à certaines des lacunes du Régime de pensions du Canada, quand il signale aux députés les injustices encore présentes dans le système. Il sait bien, j'en suis sûr, qu'il y a des fonctionnaires brillants et dynamiques qui, à cause des restrictions de la loi, sont retrouvent dans l'incapacité de corriger les erreurs.

• (1510)

Le député a parlé de la souplesse nécessaire pour régler les problèmes. Comment les députés pourraient-ils ne pas être d'accord là-dessus? Mais, s'il faut de la souplesse, il faut aussi un certain sens de la discipline, pour que l'argent aille à ceux qui en ont besoin, comme dans le cas qui nous occupe. On sait que les survivants auront droit à une augmentation d'environ 35 $, soit à peu près 420 $ par année. Il faut donc de la souplesse dans le Régime de pensions du Canada, et de la discipline en plus.

Faire attendre quelqu'un de six mois à deux ans, ce n'est pas de la souplesse. Je suis certain que le député d'en face, le secrétaire parlementaire, serait entièrement d'accord avec moi. C'est de la pure négligence, non de la part des fonctionnaires, mais de celle des législateurs, de notre part à nous au Parlement.

Le député sent-il une volonté politique au gouvernement d'essayer de corriger ces erreurs? Quelle que soit sa réponse, j'aurais tendance à le croire vu la manière dont il s'illustre à la Chambre, vu la manière dont il a toujours

su représenter ses électeurs, que ce soit dans l'opposition ou parmi les ministériels.

Puisqu'il est debout, le député pourrait peut-être répondre à une autre question concernant le projet de loi C-39 et son incidence sur la réforme des pensions. Je vais terminer en posant cette question, monsieur le Président. Je sais que la Chambre serait probablement disposée à me permettre de continuer, mais je vais terminer en posant cette question.

Le député sait fort bien que nous sommes en période de crise, que la récession n'est pas encore finie et que les Canadiens d'un océan à l'autre, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, dans la belle province de Québec, dans l'ouest du Canada et en Ontario, connaissent des difficultés. Est-ce juste de la part des gouvernements de ne rien faire, ou presque, pour aider les demandeurs qui doivent attendre plus de 18 mois avant que leur demande soit traitée? Est-ce là ce que le député appelle la justice?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire à mon distingué collègue, qui a eu des bons mots à mon endroit au début de son intervention, que si sa générosité ne lui vaut pas le paradis, sa propension à l'exagération l'enverra en enfer.

Je me sens incapable de répondre à sa question, car nous savons tous que personne à la Chambre ne s'y connaît mieux dans le domaine de la réforme des pensions que notre leader parlementaire, qui était auparavant porte-parole de notre parti en matière de santé et de bien-être social. J'espère que le leader parlementaire du Parti libéral se rend bien compte que tous les députés reconnaissent son énorme contribution non seulement à ce débat, mais à tout le mouvement vers la réforme des pensions. D'ailleurs, notre leader parlementaire ne cesse de se battre et de réclamer que nous nous attaquions aux véritables problèmes.

Ce que j'ai essayé d'expliquer, c'est que si la décision laisse à désirer, ce n'est pas parce qu'elle est uniquement attribuable à la politique générale. Comme le député l'a si bien dit, elle est aussi attribuable à une question d'attitude au niveau ministériel. En effet, si un ministre reconnaît l'urgence et le caractère impérieux de la situation dans laquelle nous nous trouvons, rien ne l'empêche de prendre des dispositions spéciales pour assurer, rationaliser et accélérer le traitement des demandes. C'est simplement une question de volonté.

Il lui suffit de dire: «Comment allons-nous procéder?», et d'utiliser les meilleures ressources de la fonction publique pour régler le problème. Je me souviens que, lorsque j'étais responsable de l'immigration, nous avons eu un problème avec les immigrants illégaux. Nous avons mis sur pied un système d'arbitrage spécial qui nous a permis de traiter, en six mois, les demandes de milliers de demandeurs de diverses catégories. C'était un excellent système.

Il me semble que nous pourrions trouver le même genre de réponse aujourd'hui. Dans ce cas-ci, il faut peut-être un peu d'insistance. Je constate le même problème. Lorsqu'il s'agit de problèmes de pension, on a l'impression qu'il s'agit de défaire le noeud gordien. Comme s'il y avait un labyrinthe à traverser pour obtenir une réponse, mais qu'on ne trouvait jamais l'issue.

Il est inconcevable qu'il faille une chemise de correspondance épais comme ça pour régler un seul cas de pension. Tous les députés savent que c'est le même problème, que nous consommons beaucoup de papier, de temps et d'énergie pour régler un seul cas, alors qu'un ministre pourrait dire: «Oublions l'esprit de parti, oublions que je suis membre du Cabinet, une partie de mon travail est de rencontrer mes hauts fonctionnaires, un bon vendredi après-midi, et de régler le problème. Je vais mettre de l'ordre dans ce gâchis.» C'est tout ce qu'il faudrait.

Le président suppléant (M. O'Kurley): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Cooper: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je crois que vous constaterez en ce lieu magique appelé Parlement que nous pourrions dire qu'il est 16 heures.

Mme le vice-président: S'il y a consentement unanime pour que je voie 16 heures à l'horloge, il est donc 16 heures.

La Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 décembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) propose: Que le projet de loi C-237, Loi modifiant la loi sur l'intérêt (calcul des intérêts des cartes de crédit) soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif E.

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur l'intérêt. Le calcul des intérêts et la manière de procéder relèvent de la compétence fédérale et sont une question que nous n'avons pas étudiée suffisamment. Le projet de loi porte sur le calcul des taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit et ses modalités; il ne limite pas et ne contrôle pas non plus les taux d'intérêt; il se contente de déterminer comment il faut calculer les intérêts pour les raisons suivantes:

Premièrement, c'est un projet de loi conçu pour rendre le calcul des intérêts possible et prouvable. Deuxièmement, son but est de normaliser le calcul des intérêts de sorte que les consommateurs puissent comparer les taux d'intérêt qu'on leur fait payer sur les cartes de crédit. Troisièmement, il a pour objet d'empêcher un cumul déraisonnable de la part de certaines sociétés de cartes de crédit qui font payer deux fois des intérêts sur de l'argent pour lequel elles ont déjà reçu un paiement ou qui imposent des frais de service pour prêter cet argent.

Nous sommes tous très attachés à nos cartes de crédit en plastique. Il n'y pas un seul Canadien qui n'ait ses cartes avec lui en toutes circonstances. Nous avons en moyenne quelque chose comme 2,5 cartes par personne. Nous aimons tous nos cartes.

Avant les cartes de crédit, nous étions obligés de payer nos factures en liquide et si on n'avait pas cet argent, on ne pouvait pas payer ou bien on donnait un chèque, mais si le commerçant le refusait, alors on ne pouvait pas faire d'achat, ou si on avait un accord avec ce commerçant, il pouvait vous faire crédit, mais il fallait le payer à la fin du mois ou à la date fixée.

Les cartes de crédit permettent maintenant aux gens d'acheter des biens et des services partout dans le monde, c'est-à-dire là où les cartes sont acceptées.

Entre nous, je dirai qu'il vaudrait mieux pour nous dans un certain sens que nous n'ayons pas de cartes de crédit, car nous n'aurions pas certaines des dettes que nous contractons, mais notre monde évolue parce que nous pouvons faire circuler rapidement de l'argent d'une personne à l'autre, et c'est ce que les cartes de crédit permettent de faire.

Ceux qui délivrent des cartes de crédit sont payés pour leur service de trois manières différentes. Premièrement, ils font payer ce qu'on appelle la commission des commerçants. La commission est en vérité une méthode qui permet au marchand de transférer sa créance parce qu'il n'a pas été payé comptant à une banque ou une compagnie émettrice de cartes de crédit laquelle lui règle le montant de sa créance, puis facture au client, détenteur de la carte de crédit, le prix du produit ou du service au moment où le paiement est effectué et prend, sur ce montant, un pourcentage qu'on appelle une commission de financement.

Si la commission est de 3 $ pour un produit ou un service de 100 $, le marchand reçoit 97 $, et la banque ou la compagnie émettrice recouvre, quand elle perçoit sa commission au moment opportun, la créance de 100 $, dont elle garde 3 $ pour avoir fait crédit ou pour l'avoir géré.

La deuxième forme sous laquelle on peut payer des émoluments à la compagnie qui délivre des cartes de crédit est la tarification des services ou droits d'utilisation. Il y en a pour tous les goûts. Certaines imposent des droits annuels. American Express par exemple demande 75 $ au détenteurs de la carte verte. D'autres exigent des droits mensuels. On vous demande ici 1 $ par mois, là, 12 $ par année ou encore 0,50 $ par transaction. Ce sont tous des droits d'utilisation, et ils varient d'une compagnie à une autre. Ils sont fixés en fonction des conditions fixées pour l'octroi de la carte de crédit et de l'usage que veut en faire la compagnie.

Toutes les compagnies prélèvent, sous une forme ou sous une autre, un intérêt calculé de façons diverses sur le solde débiteur des cartes. Dans certains cas, comme celui de la MasterCard émise par la Banque de Montréal, il n'y a pas de frais d'utilisation, seulement une commission et des intérêts sur les montants impayés.

American Express, sur sa carte verte Amex, exige des droits d'utilisation très élevés que le détenteur doit payer d'avance ainsi qu'une commission au commerçant mais, dans ce cas, l'intérêt n'est facturé que si le compte est en souffrance. La compagnie perçoit alors l'intérêt et annule généralement le crédit en même temps parce que, en ce qui a trait à la carte verte en tout cas, l'établissement ne se considère pas comme un établissement de crédit. Son but est plutôt d'encourager le détenteur de la carte à faire des achats. Les intérêts sont exigés sur les montants impayés seulement, et la carte est annulée si le client ne les acquitte pas. À ce moment, American Express s'adresse aux tribunaux pour percevoir son dû, et c'est alors que la compagnie réclame des intérêts.

• (1120)

Permettez-moi de vous expliquer la façon de procéder proposée dans ce projet de loi. À l'heure actuelle, les intérêts sont calculés différemment selon l'émetteur de la carte. Pour comprendre comment ce calcul se fait, il faut connaître le système des commissions des commerçants et leur raison d'être.

Les commissions qu'acquittent les commerçants représentent entre 1,5 et 5 p. 100 du prix de vente, selon le type de contrat conclu entre le marchand et l'émetteur de la carte, qui peut être une banque ou un autre établissement.

Par exemple, je vais chez le bijoutier acheter une breloque de 100 $ pour ma femme. Supposons que le marchand a convenu de verser une commission de 3 p. 100 à l'émetteur de la carte. Je signe la facture et j'accepte de rembourser 100 $ à Visa. Je prends la breloque, le marchand prend le bordereau, le dépose dans son compte de banque, et la banque lui crédite non pas 100 $, mais 97 $. Il encaisse ce montant sur-le-champ. Il n'a pas à soucier du crédit qu'il vient de me consentir. Il n'a pas à s'inquiéter de voir le chèque retourné avec la mention «provisions insuffisantes». Il a pu conclure le marché même si je n'avais les 100 $ en poche et que je n'aurais pas pu acheter la breloque autrement. Cette vente n'aurait donc pas pu être conclue.

Le marchand est heureux, car il dispose maintenant de 97 $. Je suppose en outre qu'il avait inclus ce que lui coûte ce crédit dans son prix de vente.

C'est pourtant 100 $ que la banque me demandera de rembourser. Les 3 $ que verse le marchand en commission reviennent intégralement à la banque. D'après moi, cette commission est l'intérêt que paie le marchand pour son avance de fonds. C'est cela au fond. Il s'agit d'un intérêt fixe que le marchand paie pour obtenir un crédit qu'il trouve avantageux.

Supposons que cet achat ait été fait le 15 novembre. À cette date, le marchand a obtenu ses 97 $, car la banque les lui a crédités. Sur les cartes Visa, la facturation couvre tous les achats faits avant la fin du mois courant. Le 2 décembre, Visa m'enverra donc un compte, sur lequel il sera mentionné que je ne paierai aucun intérêt si le compte est acquitté avant le 21 décembre. Ce n'est donc que 100 $ que j'aurai à payer si je respecte l'échéance.

La plupart du temps, tout s'arrêtera là. En effet, au moins la moitié des détenteurs de cartes de crédit acquittent leur compte en dedans de ce délai. Dans cet exemple, le crédit courra jusqu'au 21 décembre, j'aurai jusqu'à l'expiration de ce délai pour acquitter le compte, et il est probable que je paierai à temps. Voilà.

Supposons que je n'aie pas eu 100 $, mais seulement 50 $ et que ce soit ce que j'ai versé; il restait donc 50 $ à payer. La banque ayant déjà touché des intérêts au 21 décembre—3 $ d'intérêts—, il semblerait décent qu'elle calcule les intérêts sur les 50 $ restants pour la période allant du 21 décembre jusqu'à la date du prochain paiement exigible. C'est ainsi que normalement devraient se faire les calculs.

Mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

C'est le problème qu'il faut régler, et c'est ce que fait ce projet de loi. Au lieu de considérer qu'elle a déjà reçu 50 $, la banque dit qu'elle n'a pas été remboursée au complet et qu'elle est donc en droit d'exiger des intérêts sur 100 $.

Elle demande donc des intérêts sur 100 $, selon un taux de 18 p. 100 par an, disons, pour la période qui va non pas du 21 ou du 2 décembre, mais du 15 novembre. Du 15 novembre au 21 décembre, les intérêts sur 100 $ s'élèvent à environ 1,80 $. La banque ajoute donc 1,80 $ au compte, puis elle reçoit un versement de 50 $, ce qui laisse encore 50 $ de dette.

Non contente d'ajouter 1,80 $ à ce moment, lorsqu'elle envoie le compte le 2 janvier, elle calcule sur les 50 $ restants des intérêts pour la période allant du 21 décem-

bre au 21 janvier, ce qui donne encore 75 ou 76c. Le 2 janvier, elle envoie un compte de 52,86 $.

Le projet de loi permettra de corriger la situation. Il dit: «Les intérêts des comptes de carte de crédit se calculent mensuellement, à compter du moment où ils commencent à courir, et à défaut de paiement à l'échéance, ils sont composés mensuellement à compter de la date de leur échéance.» Dans le cas qui nous occupe, le paiement était exigible le 21 décembre, et les intérêts devraient donc être calculés à partir de cette date.

Quand la banque envoie le compte le 2 janvier, elle devrait avoir calculé des intérêts pour la période allant du 21 décembre au 21 janvier, soit à peu près 76 cents, ce qui ferait un compte de 50,76 $. C'est à cela qu'elle devrait avoir droit sur la somme avancée.

Il est de plus en plus fréquent que les compagnies de cartes de crédit pénalisent doublement le consommateur en calculant les intérêts deux fois. Tout d'abord, elles exploitent le consommateur, indirectement je l'admets, mais elles l'exploitent parce qu'elles touchent une commission du commerçant pour couvrir les frais de crédit jusqu'à la fin de la période de crédit.

Puis, quand le solde n'est pas payé entièrement, elles imposent à nouveau des frais d'intérêt calculés sur le même montant. La mesure à l'étude vise à empêcher cela. Elle a pour objet de permettre aux consommateurs de calculer les frais d'intérêt à payer.

Dans mon exemple, je n'avais acheté qu'un article pendant le mois, mais j'aurais pu acheter une série d'articles les 2, 14, 15 et 27 novembre, par exemple. Dans chaque cas, la banque aurait calculé les frais d'intérêt à compter de la date d'achat. Je ne pourrais sans doute pas déterminer le montant issu du calcul de la banque.

En vertu du système actuel, quand arrive la facture portant les frais d'intérêt, je dois tout simplement supposer que le montant est correct. Mais en vertu du système proposé dans la mesure à l'étude, quand j'aurai versé 50 $ sur mon compte, je saurai quel est le montant du solde à payer sur mon compte. Je serai capable, à l'aide d'une table de multiplication s'il le faut, de calculer les intérêts qui devraient être dûs lorsque je recevrai en janvier mon compte à payer avant le 21 janvier.

Si cette mesure est adoptée, les consommateurs pourront, pour la première fois, déterminer les frais d'intérêt qu'ils ont à payer sur l'avance qui leur a été consentie par l'établissement émetteur de la carte de crédit.

• (1130)

Je recommande à la Chambre d'adopter cette mesure. Il faut régler cette question. Les établissements financiers ont tâché d'éviter d'en parler. Je suppose que le gouvernement fera intervenir comme d'habitude un orateur après l'autre pour dire que cette mesure a pour effet de s'ingérer dans les affaires des établissements financiers.

Eh bien, il est grand temps que l'on permette à ces établissements d'exercer raisonnablement et équitablement leurs activités, mais il est grand temps aussi que le calcul des frais d'intérêt soit contrôlé de la même façon pour tout le monde, et c'est ce que tâche de faire la mesure à l'étude.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est bon de vous voir aussi fringant à cette heure de la matinée. Vous donnez le ton pour le reste de la semaine.

Je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-237, présenté par mon collègue. Il a travaillé fort pour préparer ce projet de loi, que j'ai eu le plaisir de lire au cours des derniers mois. J'ai aussi lu un bon nombre des communiqués du député, ainsi que les témoignages entendus par le Comité des finances lorsqu'il était président de ce comité. Le Comité des finances a présenté un rapport sur les cartes de crédit en général en 1988, si je ne m'abuse. En 1989, le Comité permanent des consommateurs et des sociétés s'est de nouveau penché sur cette question. On peut dire que c'est un sujet d'actualité puisque ce dernier comité l'étudie encore aujourd'hui.

Tout d'abord, je tiens à dire au député que les questions qu'il soulève sont des questions sérieuses qui touchent presque tous les consommateurs canadiens. Souvent, les mesures d'initiative parlementaire présentées à la Chambre ont une portée très limitée et touchent peu de gens. J'oserai dire qu'il n'y a probablement aucun député ici qui ne soit pas titulaire d'une carte de crédit. En fait, très peu d'adultes au Canada n'ont pas de carte de crédit. Selon les statistiques, il y a environ 27 millions de cartes émises par les banques, alors qu'on ne compte qu'environ 18 millions d'adultes au Canada. En outre, il y a probablement aussi 30 ou 40 millions de cartes émises par les grands magasins.

On peut donc dire que ce projet de loi touche tous les consommateurs canadiens. Il faut dire aussi que le député qui a présenté cette mesure a beaucoup de crédibilité en matière de finances. Il n'est pas un nouveau venu dans le monde complexe des établissements financiers. Il s'intéresse de près à ces questions depuis fort longtemps. Je veux le féliciter de la grande persévérance dont il fait preuve à ce stade-ci de sa carrière. Il continue de suivre cette question parce qu'il sait que des changements fondamentaux sont nécessaires.

Il y a un point que je veux souligner. Le député a dit que la méthode employée par les émetteurs de cartes de crédit pour calculer l'intérêt est plutôt bizarre. C'est bien de dire que les consommateurs devraient savoir exactement quel taux d'intérêt ils doivent payer. Je suis prêt à parier que, si vous demandiez à une douzaine de députés comment les sociétés émettrices de cartes de crédit calculent l'intérêt, ils ne le sauraient pas à moins d'avoir participé aux délibérations du Comité des finances en 1988 ou du Comité des consommateurs et des sociétés en 1989. Ils n'en auraient aucune idée. C'est presque la même chose que les polices d'assurance-vie. Combien de gens comprennent vraiment toutes les clauses de leur police d'assurance-vie? Je pense que la plupart des courtiers d'assurance-vie ne le savent pas non plus.

Cela vaut aussi pour les taux d'intérêt s'appliquant aux cartes de crédit. Mon collègue a tout à fait raison. La situation est très claire. L'émetteur de cartes de crédit vous promet une période de grâce; si vous payez le solde pendant cette période, aucun intérêt ne vous est facturé. Voilà essentiellement comment les choses se passent. Il y a à peine deux semaines, des représentants de la Banque Royale et de la Banque de Montréal nous ont déclaré avoir observé en moyenne un solde impayé de 1 000 $ par mois sur la moitié de toutes les cartes de crédit bancaires, comme Visa et Master Card, en circulation. On ne parle pas d'une somme dérisoire, mais bien d'environ 15 millions de cartes affichant en moyenne un solde impayé de 1 000 $ par mois.

Je voudrais vous lire une lettre que je viens de recevoir. Elle est parvenue à mon bureau le 27 novembre 1991 et est adressée à l'honorable Pierre Blais. Je ne vous dévoile pas le nom de l'expéditeur, puisqu'il donne certains renseignements de nature financière qu'il ne voudrait peut-être pas que nous divulguions.

Je vous lis la lettre, parce qu'elle nous situe bien dans le contexte. L'expéditeur nous dit que, sur le relevé de sa carte Visa pour le mois d'octobre 1991, le montant dû atteignait 2 101,72 $. Il avait l'intention de régler la facture au complet, comme il le fait toujours. C'est un bon consommateur qui règle sa facture tous les mois. Il est chanceux, n'est-ce pas, d'avoir l'argent pour le faire. Cependant, il commet une erreur et libelle un chèque de l'ordre de 2 001,72 $ dont il m'envoie une copie. C'est donc dire qu'un montant de 100 $ est porté à son débit.

L'expéditeur pensait avoir réglé au complet la facture de 2 101,72 $, mais, à cause d'une erreur qu'il a commise en libellant le chèque, il lui restait 100 $ à payer. Il est l'un des chanceux qui peuvent payer leur facture au complet à la fin du mois.

Sur son relevé du mois de novembre 1991, et j'en ai une copie ici, il s'aperçoit qu'on lui demande 50,57 $ d'intérêt sur une somme due de 100 $. En intérêt, il a donc payé un montant équivalant à 50 p. 100 du solde. Cela se produit parce que vous n'êtes exempté d'intérêt que si vous payez la facture au complet, jusqu'au dernier cent. Si vous n'acquittez pas la facture au complet pendant la période de grâce, on vous impose de l'intérêt sur le montant total, y compris la portion que vous avez déjà remboursée. Cette lettre illustre à merveille la situation que nous décrivait mon collègue.

En 1988, mon collègue a présenté un projet de loi, qu'on appelait à l'époque le C-238. Ce projet de loi visait alors le même objectif que celui dont nous sommes actuellement saisis. Son but est de remettre un peu d'ordre sur le marché et, en ce qui concerne les transactions avec les établissements financiers et les grandes sociétés émettrices de cartes de crédit, d'uniformiser la méthode de calcul des intérêts de manière que les consommateurs puissent être pleinement informés. C'est très difficile. C'est comme se rendre dans un coin obscur et essayer de choisir à tâtons, parmi douze serpents, celui qui n'est pas venimeux. Les consommateurs qui tentent actuellement de comprendre les différents taux d'intérêt calculés par les divers émetteurs de cartes de crédit sont dans une situation analogue.

Mon collègue a présenté un projet de loi que le gouvernement pourrait facilement accepter. Les établissements financiers ne l'apprécieront peut-être pas, mais ils sont habituellement mécontents lorsqu'ils sont assujettis à des règlements qui les obligent à rendre davantage de comptes, non seulement au Parlement, mais aussi aux consommateurs.

Comme l'a dit tout à l'heure un de mes collègues, les émetteurs de cartes de crédit tirent leurs revenus de trois sources différentes: d'abord des frais de transaction qu'ils exigent des détaillants, ensuite des taux d'intérêt et enfin des frais qu'ils exigent des utilisateurs.

Ceux qui pourraient s'apitoyer sur le sort des grandes sociétés émettrices de cartes de crédit au Canada doivent savoir que le Comité des consommateurs et des sociétés a interrogé, il y a quelques semaines, des représentants de deux grandes banques au Canada, dans le cadre de ses audiences. Nous voulions savoir pourquoi les banques devaient fixer leur taux préférentiel à 12 pour cent au-dessus du taux d'intérêt des bons du Trésor. Les banques ont dit que c'était en raison de leurs pertes sur prêts. Le pays connaît une récession, 40 000 consommateurs ont fait faillite au pays au cours des 10 derniers mois, statistique pour le moins effarante, et on nous explique que ce

sont les pertes sur prêts des comptes Visa et MasterCard qui sont en cause.

Je me suis montré très pointilleux et j'ai dit: «Est-ce à dire que vous perdez de l'argent?» On m'a répondu: «Non, mais nos pertes sont élevées.» J'ai dit: «Voulez-vous dire que dans l'un des trois secteurs où vous réalisez des bénéfices, vous devez exiger 12 p. 100 de plus parce que vous jugez ces bénéfices insuffisants? Est-ce là ce que vous essayez de nous dire?» Les témoins n'ont pas acquiescé de la tête, mais leur silence et leur regard stoïque ne mentaient pas: la réponse ne pouvait être qu'affirmative.

Si ce projet de loi est adopté, les banques protesteront sûrement, diront qu'il restreint injustement et indûment le marché et que ces calculs financiers complexes ne devraient pas être assujettis au Parlement et à sa réglementation. Or, nous avons connu cette année une des pires récessions jamais enregistrées, une récession très pénible. La Banque Royale est une excellente banque; ses administrateurs ne m'écrivent donc pas. Il s'agit d'un très bon établissement financier qui sert bien ses actionnaires. Cela représente beaucoup d'argent, et les banques sont là pour faire de l'argent. L'an dernier, la Banque Royale du Canada a réalisé des revenus nets de 923 millions de dollars. Cette année, elle aura probablement de résultats légèrement inférieurs à moins que le prochain mois ne soit meilleur et ne lui permette d'atteindre le milliard. C'est beaucoup d'argent.

La Banque de Montréal est très dynamique. Elle s'est affirmée sur le marché en baissant ses taux d'intérêt. Elle est un concurrent redoutable pour les autres établissements. Je donne à la direction de cette banque le crédit pour avoir secoué tous les établissements financiers au Canada par son audace. Au beau milieu de la récession, la Banque de Montréal a enregistré des bénéfices records. Lorsque nous nous mettons à la tâche et que nous nous attaquons. . .

Une voix: Combien d'impôts les banques ont-elles payé?

M. MacDonald (Dartmouth): Mon collègue de Broadview—Greenwood demande combien les banques ont payé d'impôts.

Une voix: Et aux dépens de qui?

M. MacDonald (Dartmouth): Et aux dépens de qui.

• (1140)

Si l'on veut placer ce projet de loi dans son contexte, on peut dire qu'il cherche à soulager les consommateurs. Il implante sur le marché un régime uniformisé pour que le consommateur sache une fois pour toutes comment les frais d'intérêt sont calculés.

De plus, le projet prévient les grands établissements financiers que nous les avons à l'oeil. Nous ne voulons pas les priver de leur rentabilité, mais nous ne voulons pas non plus leur laisser la bride sur le cou au point que le consommateur va en souffrir.

Nous, libéraux, estimons que ce genre de mesure peut protéger à la fois les intérêts des consommateurs et ceux des établissements financiers.

Le Canada a besoin d'établissements financiers solides. Il lui faut aussi une excellente protection pour les consommateurs afin que ceux-ci ne soient pas exploités et qu'ils soient à l'abri de méthodes que certains apparentent à la collusion.

En guise de conclusion, je tiens à féliciter mon collègue. Il fait preuve d'une extraordinaire ténacité. Il est comme un chien à qui on ne pourrait pas arracher son os. Sa persévérance inspire beaucoup de respect à certains députés de ce côté-ci. Nous pensons que ce projet marque un progrès considérable si nous voulons faire en sorte que la fixation des taux d'intérêt sur les cartes de crédit, dans les trois domaines dont nous avons parlé, fasse l'objet d'un examen public plus serré et que des comptes plus rigoureux soient rendus aux 22 millions de détenteurs de cartes de crédit qu'on dénombre au Canada.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je pense que le député de Don Valley tape dans le mille aujourd'hui. À l'approche de Noël, il le mérite probablement, et j'ai l'intention de parler en faveur de son projet de loi.

J'ai défendu la cause des consommateurs durant près de 23 ans et j'ai moi aussi vu ces derniers se faire escroquer par le biais de taux d'intérêt trop élevés sur les comptes de cartes de crédit, ainsi que de pratiques injustes relativement à ces cartes. Si l'on jette un coup d'oeil sur l'établissement des taux d'intérêt, il n'est pas surprenant que nous les membres du comité des consommateurs et des sociétés, ainsi que mon collègue du Cap-Breton, souhaitions l'adoption d'une approche structurée afin de faire baisser ces taux. Que l'on opte pour un plafond flottant ou l'application d'autres mécanismes, des mesures efficaces doivent être prises immédiatement

afin que l'on cesse de saigner les consommateurs canadiens.

Lorsqu'on parle d'abus au niveau des taux d'intérêt et des pratiques qui ont cours dans le secteur des cartes de crédit, il faut considérer deux aspects. En ce qui a trait aux taux d'intérêt, mon parti et, sauf erreur, les autres partis sont en faveur de l'adoption d'un plafond flottant. Le projet de loi du député ne fait pas mention de ce mécanisme. C'est malheureux, parce qu'à deux reprises, soit en 1989 et auparavant, si je ne me trompe, le comité des consommateurs et des sociétés avait recommandé l'adoption d'un plafond flottant. Le comité était multipartite, étant composé de conservateurs, de libéraux et de néo-démocrates. Cette recommandation correspondait simplement au gros bon sens.

Je suis convaincu que le député est probablement d'accord avec le gouvernement. Celui-ci ne souhaitait pas qu'un plafond flottant soit appliqué aux taux d'intérêt. C'est malheureux, parce qu'il s'agit d'un problème très grave. Selon moi, ce problème est même plus grave que celui de la double imposition qui a cours dans le calcul du taux d'intérêt.

Si nous jetons un coup d'oeil à la structure actuelle des taux d'intérêt, les compagnies de cartes de crédit vont dire: «Nous devons avoir recours à tous les moyens possibles, compte tenu du nombre de déclarations frauduleuses et du nombre de personnes dont le compte est en souffrance.»

Si vous me le permettez, je vais m'arrêter un instant parce que le bruit qui vient d'en face m'empêche pratiquement de comprendre mes propres propos.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Si vous voulez converser, veuillez aller derrière le rideau. On entend à peine le député.

[*Français*]

M. Edmonston: Monsieur le Président, c'est surtout quand nous parlons du fait que les compagnies qui émettent les cartes de crédit ont comme excuse que les taux d'intérêt sont élevés à cause du fait qu'il y a beaucoup de comptes en souffrance et qu'il y a des gens qui font aussi des réclamations frauduleuses. Mais ce n'est pas le problème des consommateurs, c'est plutôt le problème des compagnies qui émettent les cartes de crédit. Leur façon de choisir les détenteurs de cartes de crédit est assez bizarre. Il y a même des gens qui ont fait une faillite de 250 000 $, qui, le lendemain, sont encore une fois sollicités pour obtenir une carte de crédit. Ils sont approchés par des compagnies émettrices de cartes de crédit, comme par exemple des banques, et dans un cas précis *American Express*, cas qui a été relaté par le journaliste Pierre Berton. Donc, ces gens sont sollicités constamment, qu'ils fassent faillite ou non. Il s'agit, bien sûr, d'une façon d'obtenir peut-être d'autres clients, mais cela oblige les gens comme vous et moi, et bien d'autres Canadiens qui paient à chaque mois, à payer plus cher pour les gens qui ne paient pas. Je trouve que cela n'est ni juste, ni correct.

Monsieur le Président, les taux d'intérêt sont inacceptables. Ils varient, comme mon honorable collègue l'a dit, de 19 à 20 p. 100 dans certains cas, avec la banque, mais ils peuvent aller jusqu'à 25 p. 100 pour les magasins à rayons et d'autres compagnies, ou même jusqu'à 30 p. 100, si c'est le cas de l'*American Express*, 30 p. 100! Il faudrait voir si les compagnies sont tellement en mauvaise posture qu'un tel projet de loi, tel que présenté par l'honorable député, pourrait mettre ces compagnies en faillite. Est-ce que cela pourrait leur causer des pertes importantes? Je ne le crois pas. Je crois tout simplement qu'il serait juste que ces compagnies soient obligées d'être responsables envers leurs clients, en fixant des taux d'intérêt acceptables. Une différence de 12 points entre le taux bancaire et le taux d'intérêt actuel, c'est vraiment énorme. Si l'on coupait cela de moitié, à 4, 4,5 ou 5 p. 100, cela voudrait dire au moins que le client, le consommateur, pourrait obtenir justice. J'appelle cela une simple justice.

Il est vrai que les compagnies qui émettent des cartes de crédit aujourd'hui font des profits énormes sauf, peut-être,—et cela est assez intéressant—l'*American Express* avec la carte *Optima*, qui a été un grand fiasco. Aux États-Unis, il y a des gens qui sont vraiment mécontents de la carte *Optima*, comme les hôteliers, les différents restaurateurs, et la compagnie *American Express* a probablement besoin d'un taux d'intérêt de 30 p. 100 aujourd'hui, parce qu'elle a fait tellement de pertes dans le passé. Mais je trouve que les taux de 25 p. 100 et 20 p. 100 pour les banques, les magasins à rayons et les autres compagnies sont vraiment inacceptables, surtout face aux profits que font les institutions financières, surtout les banques, tout récemment.

Alors, en ce qui touche les taux d'intérêt, je trouve que mon honorable collègue aurait dû faire preuve d'un certain courage, d'une certaine indépendance, peut-être d'une certaine ténacité, et exiger vraiment que les taux d'intérêt soient plafonnés, jusqu'à un certain point, et que les banques et les autres compagnies soient obligées de respecter ce plafonnement.

Quand j'ai parlé avec les représentants des banques qui ont comparu devant le Comité des consommateurs et sociétés et administration gouvernementale, les représentants de la Royal Bank et de la Banque de Montréal ont dit, ou ils ont plutôt avoué—parce qu'ils n'ont pas voulu le déclarer tout de suite—ils ont avoué que dans le passé, dans les années 1960, peut-être que l'honorable collègue de Don Valley n'était pas au courant de cela, mais durant les années 1960, il y avait un plafonnement des taux d'intérêt. Et j'ai demandé aux représentants des banques: Avez-vous eu une difficulté particulière avec le plafonnement des taux d'intérêt? Et ils m'ont répondu, et vous pouvez vérifier ce qu'ils ont dit: Non, on n'a pas eu

de difficulté. Ce n'était pas un problème à ce moment-là. Peut-être aujourd'hui, on parle de 30 ans plus tard, il est normal qu'il y ait un problème, je ne le sais pas. Mais dans le passé, quand on a plafonné les taux d'intérêt, on n'a pas eu ce problème.

• (1150)

Donc, j'aurais tendance à croire que les banques et d'autres institutions, avec un plafonnement des taux d'intérêts, n'auront pas de très grands problèmes.

Une deuxième chose que j'aimerais bien soulever, à part le besoin d'avoir un plafonnement des taux d'intérêts, c'est que, comme mon honorable collègue vient de le souligner, l'approche actuelle pour le calcul des intérêts sur le solde dû, malheureusement, ce n'est pas correct, et je pense que le projet de loi privé de l'honorable député est excellent en ce qui touche ces questions, en ce sens que les détenteurs de cartes de crédit devraient payer l'intérêt sur le solde dû, et non pas sur le montant initial. Je ne sais pas si l'honorable député est au courant, car il parle de *double dipping*. Mais moi je peux lui parler de *triple dipping*.

J'ai personnellement rencontré un restaurateur qui accepte la carte *American Express* et qui m'a fait part du fait que la compagnie American Express, selon une procédure bien établie, ne rembourse pas immédiatement les restaurateurs. Mon honorable collègue est dans l'erreur quand il pense que tout le monde peut avoir une compensation, un dédommagement immédiatement, au moment où le client paie avec sa carte. Cela peut prendre quelquefois 10 jours, quelquefois 21 jours.

Pour conclure, monsieur le Président, j'aimerais souligner que les restaurateurs qui acceptent la carte *American Express* ont fait, non pas un boycottage, mais ont demandé à leurs clients de laisser leur carte chez eux. Au lieu de présenter la carte *American Express*, ils disent non, *we would prefer to leave home without it.* Il y a donc là un sérieux problème de *triple dipping*.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'appuie la position prise par mon honorable collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés. Je suis tout à fait d'accord avec son analyse circonspecte de la question dont nous sommes saisis—les taux d'intérêt imposés par les émetteurs de cartes de crédit sur les soldes dus—et avec l'approche qu'il a tracée pour résoudre cette question.

En même temps, je suis également sensible à la préoccupation de mon honorable collègue qui a présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire, et je souscris pleinement à son objet, qui est de venir en aide aux consommateurs qui se prévalent du crédit en utilisant des cartes de crédit.

Toutefois, après mûre réflexion, je ne puis qu'en conclure que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui est peu avisée et ne devrait pas être adoptée dans la situation.

Monsieur le Président, je crois que nous ne devrions pas nous prononcer sur cette question sans avoir pleinement considéré, et les besoins des consommateurs et les conséquences de toute mesure que pourrait adopter cette Chambre. Nous devrions poursuivre dans la voie du processus continu de réforme de la réglementation dans lequel s'est lancé notre gouvernement, et ne pas nous égarer en adoptant des mesures spéciales. Nos réformes ont pour but, ont pour objet tant d'assurer la stabilité du secteur financier que d'accroître la concurrence entre les intervenants de cette industrie, toujours dans l'intérêt des consommateurs.

Aucun objectif ne devrait l'emporter sur l'autre. Si nous nuisons à la stabilité de l'industrie financière, tous les secteurs de notre économie s'en ressentiront. Et, automatiquement, les consommateurs en seront les perdants.

Inversement, il n'est pas dans notre intérêt de choyer les institutions financières en atténuant la concurrence. Une telle politique, si le gouvernement manquait de perspicacité au point de la mettre en oeuvre, aurait non seulement pour effet de pénaliser les consommateurs, mais elle nuirait à la compétitivité de notre industrie financière et l'affaiblirait—alors qu'elle figure aujourd'hui parmi les plus avancées et les plus concurrentielles au monde.

Après avoir parlé en termes généraux de la réglementation du secteur financier, permettez-moi, monsieur le Président, d'aborder la question des taux d'intérêt sur les cartes de crédit et d'avancer un certain nombre d'arguments.

Premièrement, les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, et les taux d'intérêt exigés sur les diverses formes de crédit disponibles aujourd'hui, sont fixés par le marché, ce qui laisse aux consommateurs le choix de magasiner et d'obtenir meilleurs taux.

Il convient de noter également, monsieur le Président, que les consommateurs qui ont des soldes en souffrance sur leurs cartes de crédit appartiennent habituellement aux catégories de revenu supérieur et ont un niveau d'instruction plus élevé que la moyenne. On s'attendrait à ce que ces personnes aient accès à d'autres formes de crédit moins coûteuses, par exemple une marge de crédit ou un prêt à la consommation, mais on ne peut qu'émettre des hypothèses sur les raisons pour lesquelles elles ont décidé de recourir à une forme de crédit plus onéreuse.

L'une des raisons peut-être est qu'elles ne connaissent pas bien les diverses formes de crédit qui sont disponibles. Il appartient au ministère des Consommateurs et des Sociétés de les y sensibiliser. Il est également possi-

ble que certains préfèrent utiliser pleinement le crédit que leur offrent les cartes parce que cela est définitivement pratique. Il appartient finalement, monsieur le Président, à chaque personne de décider du pour et du contre de cette commodité.

Deuxièmement, je voudrais m'attarder sur le coût du crédit consenti par les émetteurs de cartes de crédit. Des trois composantes du coût du crédit, une seule, le coût des fonds empruntés, a diminué au cours des derniers mois. Si vous me permettez une légère digression, monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre que cette dernière a joué, avec le présent gouvernement, un rôle important, et la Banque du Canada, pour lutter justement contre l'inflation, de façon à ce que cette baisse des taux d'intérêt puisse se produire. Je pense que mon collègue qui a déposé ce projet de loi va être d'accord là-dessus.

Les autres composantes du coût du crédit, les frais d'administration des services de cartes de crédit ainsi que l'établissement des réserves pour couvrir les mauvaises créances ne baissent pas nécessairement lorsque le taux d'intérêt baisse. Bien qu'il ne vise pas à plafonner les taux d'intérêt, le projet de loi sous étude ce matin se propose d'agir par le biais d'une législation sur le calcul des taux d'intérêt sur les soldes en souffrance des cartes de crédit. Par conséquent, il faudrait l'évaluer selon les mêmes critères que toute autre mesure de fixation des taux.

Aussi bien intentionnée que cette mesure soit, elle demande malheureusement au Parlement d'agir de façon unilatérale à cet égard. Jusqu'à présent, les diverses parties concernées par cette question ne se sont pas entendues. J'inviterais donc les députés à analyser la question et à en débattre longuement avant d'adopter une mesure aussi concrète.

En conclusion, monsieur le Président, je crois que le meilleur moyen de permettre aux consommateurs d'obtenir la forme de crédit la moins coûteuse consiste à laisser jouer les forces du marché. La législation du secteur financier, qu'a présentée le gouvernement, élargira l'éventail de choix qui s'offrent aux consommateurs. C'est grâce à de telles mesures qui sont le fruit de consultations et de débats bien documentés des divers intervenants dans nos secteurs financiers que nous pourrons le mieux répondre à toute la gamme des besoins des consommateurs canadiens.

Par conséquent, monsieur le Président, je me devrai de voter contre l'adoption de ce projet de loi et vous me permettrez de recommander que nous cherchions d'autres moyens d'assurer le fonctionnement sain et équitable du secteur financier. De ce fait, monsieur le Président, je demanderais également à mes collègues députés de voter contre cette mesure.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, franchement, les propos du secrétaire parlementaire du ministre des Finances me désolent parce que, à mon avis, le gouvernement avait la chance aujourd'hui de faire quelque chose qui, contrairement à ce qu'il prétend, ne bouleverserait en rien le régime financier de nos établissements de crédit.

En présentant ce projet de loi d'initiative parlementaire, le député de Mississauga-Sud plaide pour la justice au nom de tous les consommateurs canadiens. Nous savons tous qu'il y a près de 50 millions de cartes de crédit en circulation à l'heure actuelle.

• (1200)

Dans une économie en récession, à un moment où nos établissements financiers enregistrent des bénéfices sans précédent, cette mesure aurait pour effet non seulement de stimuler l'activité économique, mais de montrer que le gouvernement tient à une certaine justice dans le système économique.

Tout ce que je peux dire au député de Mississauga-Sud, étant donné que le gouvernement semble vouloir étouffer ce projet de loi, c'est que, en tant que député moi aussi d'une circonscription du centre-ville de Toronto, j'appuie complètement son projet de loi. Peut-être, dans un avenir assez rapproché, le gouvernement finira par comprendre l'opportunité de modifier ce texte de loi.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Mississauga-Sud pour la motion qu'il a proposée ce matin à l'égard du projet de loi C-237, dont la Chambre est présentement saisie.

Ce projet de loi vise simplement à faire que les utilisateurs de cartes de crédit soient traités équitablement. J'ai à l'esprit le cas d'un de mes électeurs qui est avocat pour le compte d'une banque à charte. Il y a deux mois, l'état de compte des achats qu'il avait effectués avec sa carte de crédit s'élevait à quelque chose comme 1 700 $.

Il n'arrivait pas à reconnaître l'une des factures qu'on lui réclamait et qui provenait d'une société à nom numérique et non d'une société ayant une dénomination sociale. Il s'est simplement renseigné et a réglé tout ce qu'on lui réclamait sauf cette facture, qui s'élevait à 50 $, je crois. Il s'agissait finalement d'une facture de restaurant, qui ne portait pas le nom du restaurant, mais un nom numérique.

Il a donc envoyé 1 650 $, c'est-à-dire toute la facture moins le montant de 50 $. Et voilà que le mois suivant, on lui réclamait de l'intérêt sur toute la facture de 1 700 $ et non sur les 50 $ non payés. Inutile de dire qu'il était absolument furieux.

Je ne vois pas comment le secrétaire parlementaire peut venir déclarer aujourd'hui à la Chambre qu'il ne faut pas pénaliser le consommateur. Certes, la loi actuelle régissant le taux d'intérêt sur les cartes de crédit pénalise le consommateur. Les taux d'intérêt bancaires sont trop élevés de toute façon, mais on ne devrait sûrement pas devoir payer, en surcharge extraordinaire, de l'intérêt sur des paiements qui ont déjà été faits.

Le secrétaire parlementaire dit que nous devrions analyser la question avant de prendre une décision. La Chambre a analysé la question ici, ce matin, et a décidé d'appuyer le député de Mississauga-Sud.

Le secrétaire parlementaire dit que nous devrions débattre la question. Nous l'avons débattue, et les arguments du secrétaire parlementaire ne font vraiment pas le poids. Son argumentation n'est pas convaincante.

J'ose espérer que, grâce au consentement unanime et à une attitude réaliste, ce projet de loi pourra être à nouveau présenté aujourd'hui ou très bientôt par le ministre des Finances et le secrétaire parlementaire et être adopté. C'est la seule façon de traiter équitablement les consommateurs de notre pays.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre afin de présenter des amendements que j'ai rédigés et que j'ai présentés un peu trop tard vendredi dernier pour respecter l'échéance de 14 heures.

Je crois savoir qu'il y a eu des discussions à ce propos. J'espère que la Chambre pourra donner son consentement unanime pour qu'on puisse parler de certains des éléments disparates que comporte de projet de loi.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer qu'il y a eu des discussions à ce sujet. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il est clair pour tous les députés, comme le député le sait, que les leaders des partis se sont entretenus au sujet du calendrier des travaux d'ici Noël. Nous voulons simplement avoir l'assurance que la décision de donner suite à ces amendements n'entraînera pas de modification au calendrier.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suppose que la présidence n'a pas eu l'occasion d'examiner l'opportunité, voire l'admissibilité de ces amendements. À ma connaissance, ils devraient tous être sans doute déclarés irrecevables.

J'estime que si nous acceptons de les étudier, il faut obtenir l'assurance qu'ils le seront tous ensemble et non séparément. Je pense qu'ils sont très nombreux et que la plupart d'entre eux ont pour effet d'annihiler le projet de loi. Je crois donc qu'ils seraient jugés irrecevables.

Je demanderais qu'on les examine tout de suite.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais voir d'abord s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime à ce que ces amendements soient présentés?

Des voix: D'accord.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Ces six motions visent à supprimer des articles du projet de loi. Il y a six motions d'amendement pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991.

Les motions nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, inscrites au nom du député d'Essex—Windsor, seront groupées aux fins du débat. Le vote sur la motion no 1 s'appliquera à la motion no 2.

La motion no 3 sera mise aux voix séparément, et le vote sur la motion no 4 s'appliquera aux motions nos 5 et 6.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion no 1

Que le projet de loi C-20 soit modifié par la suppression de l'article 2.

Motion no 2

Que le projet de loi C-20 soit modifié par la suppression de l'article 3.

• (1210)

Motion no 3

Que le projet de loi C-20 soit modifié par la suppression de l'article 7.

Motion no 4

Que le projet de loi C-20 soit modifié par la suppression de l'article 8.

Motion no 5

Que le projet de loi C-20 soit modifié par la suppression de l'article 9.

Motion no 6

Que le projet de loi C-20 soit modifié par la suppression de l'article 20.

—Monsieur le Président, nous sommes saisis d'un projet de loi qui est à la source des réductions et des compressions de dépenses faisant partie du budget présenté à la Chambre à la fin de l'hiver dernier. Nous avons discuté de ce projet de loi au comité, et je dois vous dire que tous les groupes qui ont témoigné—et je parle d'un grand nombre de groupes, quelque 25 ou 30 groupes, dont certains ont réellement témoigné tandis que d'autres ont simplement présenté un mémoire—ont tous, sans exception, dénoncé ce projet de loi.

Ces amendements touchent précisément les aspects de la mesure législative que désapprouvent le plus les groupes et les particuliers.

Les deux premiers amendements visent à prolonger le gel des paiements de transfert aux provinces dans les domaines des soins de santé et de l'éducation postsecondaire. Pour ma part, je trouve tout à fait remarquable qu'un gouvernement puisse prétendre vouloir rendre le pays plus prospère et plus compétitif et le doter d'un meilleur système d'éducation, tout en saisissant la Chambre de mesures comme celles-là, qui visent à réduire le montant de l'aide consacrée à l'éducation postsecondaire.

Je ferai également observer qu'en ce qui concerne les soins de santé, les groupes que nous avons entendus représentaient un ensemble impressionnant de tous les éléments du milieu de la santé au Canada. Ainsi, j'ai devant moi le mémoire présenté par l'Association médicale du Canada. Il est inutile de mentionner que l'Association médicale du Canada n'est pas un organisme radical; son unique engagement vise à doter le Canada d'un bon système de soins de santé. Or, elle nous a demandé de ne pas adopter le projet de loi C-20 avant que soient connus les résultats de l'examen des accords de perception fiscale ainsi que des entretiens sur les paiements de transfert et le programme de péréquation du fédéral.

En outre, l'association recommande l'adoption d'une mesure législative forçant le gouvernement fédéral à financer des programmes de santé. Elle nous exhorte donc à scruter nos dépenses dans le domaine des soins de santé, et à le faire de toute urgence car ce n'est pas avec les réductions envisagées dans ce projet de loi que nous arriverons à quelque chose.

Je voudrais bien mentionner une réalité des plus renversantes qui est ressortie des entretiens avec l'Association médicale du Canada.

Nous sommes en présence d'une initiative du gouvernement fédérale qui va avoir de graves conséquences pour notre système de soins de santé. Pourtant, je dois vous avouer, ainsi qu'à tous les Canadiens, que cette proposition n'a même pas été discutée ni avec les médecins, ni avec les infirmiers et infirmières, ni avec les divers employés de soutien qui travaillent dans nos hôpitaux. Il est vraiment scandaleux que cette mesure n'ait pas été abordée avec l'Association médicale du Canada.

Nous proposons également la suppression de l'article 7, qui concerne la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, car cet article aussi bloque le montant qui peut être transféré aux provinces. En fait, le gouvernement tente de refiler aux provinces le gâchis économique qu'il a causé avec le déficit au cours des sept dernières années et demie.

Enfin, nous proposons de supprimer l'article 8, celui qui augmente les cotisations prévues dans la loi sur l'assurance-chômage.

Nous estimons qu'imposer cette taxe supplémentaire en pleine récession au Canada constitue une mesure économique non seulement stupide, mais également tragique pour les gens qui doivent effectuer des paiements accrus dans une période où ils doivent déjà se serrer la

ceinture au maximum. Nous espérons donc que cet article sera supprimé du projet de loi.

Nous proposons également la suppression de l'article 9, qui traite aussi des cotisations prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage.

Cela a été une expérience remarquable que d'écouter des groupes d'un peu partout dans le pays, comme la B.C. Association of Community Care, l'Association canadienne des professeurs d'université, l'Association canadienne des coopératives, la Fédération canadienne du travail et la Fédération canadienne des étudiants, la Canadian Health Coalition, le Congrès du travail du Canada, l'Association médicale du Canada, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association canadienne de santé publique. Et on pourrait continuer de dresser la liste des nombreux groupes de défenseurs des soins de santé de la Colombie-Britannique.

Les uns après les autres, ces groupes ont comparu devant nous pour nous dire qu'il fallait faire quelque chose au sujet des dépenses en matière de santé et pour nous rappeler que resserrer davantage les crédits affectés à ce régime à ce moment-ci revient en fait à menacer gravement l'avenir de l'assurance-maladie au Canada.

L'assurance-maladie est peut-être la chose la plus importante qui unit notre pays et qui donne aux Canadiens un sentiment de fierté et d'engagement envers leur pays. À cause du simple fait que le gouvernement songe à imposer ces compressions, il sera plus difficile, et certains groupes disent qu'il sera impossible, d'améliorer notre système de soins médicaux pour qu'il fonctionne bien à l'avenir. C'est une mesure déplorable.

J'espère donc que la Chambre ne prendra pas cette mesure. J'espère également que ces amendements seront acceptés.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de ces amendements.

Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler à la Chambre qu'il s'agit là d'une des stratégies les plus trompeuses que le NPD ait jamais utilisées dans la promotion de l'assurance-maladie. C'est ce que les néo-démocrates ont choisi de faire, et il suffit d'examiner les amendements proposés pour se demander ce qui reste en définitive. Il reste l'article 4 qui constitue l'attaque la plus draconienne possible sur les autres programmes sociaux et d'éducation. Si on acceptait la stratégie des néo-démocrates, le gouvernement fédéral se contenterait de prendre de l'argent dans d'autres programmes, afin de protéger l'assurance-maladie. Tout cela semble bien beau sur le plan social, car nous voulons tous garantir le maintien de l'assurance-maladie, mais là où les conservateurs et les néo-démocrates sont d'accord, c'est qu'au lieu de débloquer des crédits, d'élaborer un régime fiscal équitable et de bien financer les programmes du gouvernement, ils se contenteraient de financer l'assurance-maladie avec l'argent pris à d'autres programmes. Cela nous rappelle beaucoup les stratégies qui, mises à l'essai par d'autres partis, comme le Parti travailliste en Grande-Bretagne, consistent à faire craindre le pire aux gens au sujet d'un programme et, du même coup, à amener d'autres groupes à se sentir extrêmement vulnérables.

• (1220)

Ainsi, si on suivait la stratégie néo-démocrate en l'occurrence, les paiements de péréquation au chapitre de l'enseignement postsecondaire seraient réduits, ce qui aurait des répercussions financières importantes pour certaines personnes. Dans son intervention, le député d'Essex—Windsor a pris soin de ne pas parler du mémoire pertinent dans lequel la Fédération canadienne des étudiants se dit sidérée par les répercussions de ce projet de loi sur l'enseignement. Si on adoptait cette stratégie et les amendements proposés, ces étudiants, seraient beaucoup plus vulnérables, car on précise que, pour améliorer l'assurance-maladie, le gouvernement fédéral devrait s'en prendre aux étudiants et aux professeurs.

L'Association canadienne des professeurs d'université a également déclaré qu'elle trouvait la mesure en question tout à fait draconienne. Le gouvernement pourrait sabrer dans les paiements de péréquation qui sont évalués à 8,4 milliards de dollars ou dans d'autres paiements; en effet, il y a également 1,41 milliard de dollars pour les Territoires du Nord-Ouest, 344 millions de dollars sous forme de subventions en remplacement d'impôts, 280 millions de dollars environ pour le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, 36 millions de dollars en subventions prévues par la loi, 6,4 milliards de dollars pour le soutien du revenu et les services sociaux en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, 207 millions de dollars sous forme de contributions à l'assurance-récolte, 243 millions de dollars pour les programmes reliés aux langues officielles, 170 millions de dollars pour les programmes divers de santé et de bien-être social, 158 millions de dollars pour les services offerts aux jeunes contrevenants, 77 millions de dollars pour les transferts au chapitre de la justice et 69 millions de dollars pour ceux reliés au transport.

Si on s'en tient à ces amendements, si on adopte cette stratégie, il s'agira alors de mettre de côté la question la plus délicate: Comment financer au juste le régime d'assurance-maladie?

Le gouvernement a été honnête; il a exposé carrément sa stratégie. Il a dit qu'il allait sabrer dans les transferts aux provinces et prendre de l'argent dans d'autres programmes, afin de financer l'assurance-maladie. C'est une stratégie honnête. La seconde stratégie consiste à dire: «Faisons fi de ce qui se passe vraiment et montrons aux gens que nous essayons de protéger l'assurance-maladie. Oublions que nous allons prendre de l'argent

dans d'autres programmes et laissons le soin aux gens de le découvrir par la suite.» Un bon exemple de cela est la stratégie suivie par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, qui sabre dans les crédits destinés au régime d'assurance-maladie en fermant des hôpitaux par exemple. Les néo-démocrates ontariens connaissent la vérité. Ils doivent y faire face. Ils ne vivent pas dans un monde imaginaire comme celui que reflètent les dispositions en question.

Une stratégie plus directe consisterait à aborder le projet de loi dans son ensemble, à comprendre que son principe est répréhensible et à s'opposer à cette mesure législative. J'ose dire qu'en choisissant des dispositions comme celles-ci, on trompe les Canadiens, car les députés seront en mesure de dire dans leurs discours qu'ils luttent pour préserver l'assurance-maladie alors qu'en fait, ils détruisent ce régime, et on devrait les arrêter dès maintenant.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur ce projet de loi.

Entre autres choses, il semble de plus en plus clair que, dans sa forme actuelle, le régime national d'assurance-maladie est menacé. Il est d'ailleurs menacé depuis un bon nombre d'années, soit depuis 1977, année où les libéraux ont écarté le principe d'un partenariat entre les gouvernement fédéral et provinciaux en vue d'une participation égale à un régime pancanadien d'assurance-maladie.

Ils l'ont repoussé davantage, en 1982-1983, en adoptant le régime du 6, puis du 5 p. 100 et en réduisant les paiements de transfert versés aux provinces en vertu du FPE. En fait, ils ont simplement montré aux conservateurs comment rogner systématiquement les paiements de transfert. Il va sans dire que les conservateurs ont appris vite.

Nous devons notamment nous demander ce que signifie un régime pancanadien d'assurance-maladie. À ce moment de notre histoire où la population veut un gouvernement central pour tout le pays, parce qu'elle en a besoin et parce qu'elle a de solides raisons de le faire, ce gouvernement semble déterminé à sacrifier l'institution nationale à laquelle la population tient le plus, c'est-à-dire l'assurance-maladie.

Les Canadiens s'identifient vraiment à cette institution. Quand on demande à un Canadien pourquoi il tient à sa nationalité, une des premières réponses qu'il donne, c'est le régime national d'assurance-maladie.

Qu'est-ce que ce gouvernement a fait? Il a fait en sorte que les provinces soient moins en mesure de répondre aux cinq critères établis dans la Loi canadienne sur la santé. Les réductions qui s'effectuent aujourd'hui ont commencé en 1986, elles se sont poursuivies en vertu du projet de loi C-69 et prennent la forme du projet de loi dont nous sommes saisis maintenant; elles totaliseront 62,4 milliards de dollars d'ici l'an 2000.

La population doit bien comprendre que ces réductions ne se fondent pas sur un coût en progression. Le gouvernement n'est pas tenu de s'ajuster au coût. On s'est fondé sur le principe de l'augmentation du produit intérieur brut.

En d'autres termes, l'augmentation ne serait présente que si l'économie progressait. Pourtant, on a soutenu que, pour nous acquitter de nos responsabilités en matière d'assurance-maladie à l'échelle pancanadienne, cette augmentation ne devrait pas se poursuivre, même s'il y avait une croissance économique. On a donc déclaré qu'elle serait de zéro quelle que soit la progression économique. Cela signifie que les provinces subiront une perte de 62,4 milliards de dollars.

Rien que pour la dernière année, cette perte s'élèvera à 10,9 milliards de dollars. La Colombie-Britannique, qui est ma province, aura perdu plus de 5 milliards de dollars d'ici l'an 2000, et près d'un demi-milliard de dollars cette année seulement.

Les répercussions sur les provinces plus faibles sont déjà catastrophiques. Terre-Neuve a dû mettre à pied 10 p. 100 de ses effectifs infirmiers. Les autres provinces ont dû réduire les programmes de paiement des produits pharmaceutiques, les programmes de soins dentaires pour les enfants ainsi que les programmes de soins préventifs.

Avec toutes ces réductions, le gouvernement se retrouvera dans une position où il ne pourra plus appliquer la Loi canadienne sur la santé parce qu'il n'effectuera plus de paiements de transfert au comptant aux provinces dès 1997 dans certaines provinces et d'ici 2004 dans toutes les provinces. Cela signifie que le gouvernement fédéral ne sera plus en mesure d'appliquer ses normes.

Et voilà qu'il propose ce qu'il croit être une solution, c'est-à-dire prendre des fonds à d'autres programmes. Il n'a même pas pensé à proposer un amendement pour rejeter cet article. Cet article est si odieux que nous sommes certains que même les députés conservateurs de l'arrière-ban le rejetteront. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de proposer un amendement pour le rejeter. Aucun conservateur ne se lèvera dans cette Chambre pour dire qu'afin de rendre les soins de santé accessibles, son parti entend retirer de l'argent réservé dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada aux enfants qui ont faim.

Une voix: Les libéraux y ont pensé.

M. Karpoff: Oui, les libéraux y ont pensé. Mais ce n'est pas nécessaire; aucun conservateur n'aura le courage de se lever pour appuyer le retrait de fonds destinés aux enquêtes sur les enfants maltraités et à la protection de ceux-ci, dans le but d'appliquer une norme d'accessibilité. Nous ne pensons pas qu'un tel amendement soit nécessaire car nous sommes convaincus que même les conservateurs n'oseront pas se lever pour adopter l'article 4 de ce projet de loi.

• (1230)

Il est certain, dans le climat politique actuel du Canada, que la question des pouvoirs de dépenser du gouvernement fédéral revêt une importance critique tout comme la capacité de ce gouvernement de diriger les programmes sociaux sur une base nationale, ou qu'on va permettre au gouvernement fédéral de prendre des paiements faits au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada ou de la péréquation pour appliquer une loi fédérale qui prévoit un régime dans lequel il ne verse plus d'argent.

Bon nombre de juristes estiment que cet article est anticonstitutionnel, que nous n'avons rien à craindre et qu'il ne résistera pas aux contestations de sa constitutionnalité. Ces contestations se préparent en ce moment.

L'un des points que je tiens à souligner à propos de cette mesure législative, c'est qu'à l'instar du député, j'ai moi aussi participé à bon nombre d'audiences du comité. Les groupes, professionnels ou communautaires, qui ont comparu devant le comité ont tous, sans exception, condamné cette mesure législative. Ils l'ont condamnée parce que c'est une trahison de l'institution nationale qu'est l'assurance-maladie. Ils l'ont condamnée parce que la seule solution que le gouvernement fédéral propose à sa mauvaise gestion et à l'augmentation de la dette, c'est le transfert de la dette aux provinces et au système de soins des provinces.

Cela n'économise pas un centime. En fait, cela compromet la capacité des provinces de prendre des mesures innovatrices pour contenir l'augmentation des frais médicaux, car c'est bien au niveau des provinces que l'on trouve les innovations. Tout ce qu'il vous suffit de faire pour vous en rendre compte, c'est de regarder les rapports qui ont été publiés par un certain nombre de provinces, notamment le rapport Seaton en Colombie-Britannique.

Les provinces savent que certains domaines de l'administration des soins doivent évoluer. Elles sont prêtes à faire les changements nécessaires, à insister davantage sur les soins en dehors des établissements, sur la prévention et sur le soutien. Toutefois, elles ne peuvent agir que si elles ont l'argent, et ce projet de loi est justement conçu pour saper les bases mêmes de notre régime de santé, et je pense que, ce faisant, on va, malheureusement, saper aussi les bases du Canada tel que nous le connaissons.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne peux pas en croire mes oreilles ce matin. Au lieu de s'attaquer directement au problème, le Nouveau Parti démocratique essaie de faire une diversion. J'ai trouvé intéressant que le député ait parlé ce matin des différentes personnes qui se sont présentées devant le Comité des finances pour contester le projet de loi C-20, mais, et je veux qu'on me corrige si je me trompe, je ne l'ai pas entendu mentionner le nom de Michael Rachlis qui a comparu devant le Comité des finances pour s'opposer au projet de loi C-20. Le député n'a pas mentionné non plus que le projet de loi n'était probablement pas constitutionnel. Il n'en a pas parlé. Pourtant, M. Rachlis s'affiche ouvertement membre du Nouveau Parti démocratique. Il se trouve qu'il est également de ma circonscription. Il a écrit un livre intitulé *Second Opinion: What's Wrong with Canada's Health Care System* et dans lequel il parle des problèmes du système des soins de santé du Canada. C'est un livre qu'il a écrit en collaboration avec une M^me^ Carol Kushner.

Ce que je ne comprends pas dans le Nouveau Parti démocratique, c'est qu'il ne parle pas de la théorie de M. Rachlis qui croit que nous trouverions des solutions si nous nous attaquions directement au problème. Au contraire, le Nouveau Parti démocratique essaie de faire une diversion en disant que nous nous amusons à enlever de l'argent aux autres programmes. Si nous voulons parler dans cette Chambre de normes nationales en matière d'éducation, de formation et de recyclage, pourquoi apporter une série d'amendements selon lesquels, pour venir en aide à notre système des soins de santé, on va puiser dans l'enveloppe de l'éducation? Je crois que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre avait raison de dire que nous allions contester ces amendements. J'espère que nous avancerons des arguments solides, constructifs et créatifs dans le débat d'aujourd'hui pour combattre le projet de loi C-20 du gouvernement. J'espère aussi que nous apporterons quelques idées sur la manière de préserver et de maintenir les normes concernant notre système national de soins de santé sans faire toutes sortes de diversions.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir brièvement dans le débat. Après avoir écouté les deux députés de l'opposition, j'ai eu peine à me retenir pour ne pas fondre en larmes ou vomir.

Cela m'a rappelé 1945, au Parlement britannique lorsque M. Churchill a présenté une mesure législative visant à prolonger le rationnement du charbon et du poisson. Aneurin Bevan, l'un de mes héros en politique, fameux social-démocrate du pays de Galles, avait alors déclaré: «Monsieur le Président, l'Angleterre est une île de charbon entourée d'une mer de poisson, et seul le très honorable premier ministre, grâce à son sens extraordinaire de l'organisation, a trouvé le moyen de provoquer une pénurie des deux.»

Le Canada est une nation qui possède les ressources, les talents et les personnes compétentes qu'il faut pour trouver les fonds nécessaires au financement des différents programmes touchés par la mesure législative. Mais seul le gouvernement conservateur, grâce à sons sens extraordinaire de l'organisation, a trouvé le moyen de sabrer dans ces programmes et d'en miner les fondements. Nous, dans notre parti, voulons mettre fin à ce mouvement.

Le premier député de l'opposition officielle à parler nous a critiqué parce qu'il y a une disposition que mon collègue, notre porte-parole dans l'étude du projet de loi, n'a pas proposé d'éliminer. C'est celle qui prévoit des pénalités pour les provinces qui ne respectent pas les cinq principes de l'assurance-maladie. Nous croyons que si une province tente de s'en prendre à l'un ou l'autre de ces cinq principes, elle doit être pénalisée. Il le faut parce qu'elle menace l'universalité et la couverture complète.

Je trouve renversant d'entendre un libéral ou un conservateur dire à quel point il appuie l'assurance-maladie. Il faut être culotté.

J'étais en Saskatchewan en 1962 lorsque les libéraux et les conservateurs ont organisé un mouvement d'opposition à la mise en oeuvre de l'assurance-maladie dans cette province. Avec l'appui des médecins, ils ont amené des milliers d'opposants au régime devant les immeubles de l'assemblée législative de la province. Ils voulaient que le parti réunissant la plus grande foule puisse imposer ses règles même si le gouvernement en poste avait été élu avec une majorité et si le premier article de sa plate-forme électorale avait été l'assurance-maladie. Ça me fait mal au coeur d'entendre les libéraux et les conservateurs nous rebattre les oreilles avec ce qu'ils ont fait à l'appui de ce programme.

• (1240)

Ce sont les libéraux, en 1975, sous le député de Vancouver Quadra—alors ministre des Finances—, qui, ont commencé. Ils ont le toupet de dire qu'ils vont s'y opposer. Ils n'y ont jamais cru. Ils n'ont jamais rien fait pour ce programme. Ils ne l'ont jamais appuyé.

La même chose vaut pour le gouvernement conservateur. C'est la même race. Il n'y a aucune différence. La seule chose est que l'un est au pouvoir, l'autre n'y est plus. Ce sont les mêmes inepties.

Les libéraux disent qu'ils ont introduit le régime public d'assurance-maladie en 1966. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? Parce qu'en 1963 et en 1965, c'était des gouvernements minoritaires. Ce sont des gens comme Tommy Douglas et Stanley Knowles qui, sous peine de renverser le gouvernement, l'ont obligé à introduire ce programme. C'est contre leur gré qu'ils se sont adaptés aux nouvelles réalités du XX^{e} siècle.

Ils ont la mémoire sélective. Ils n'aiment pas s'en souvenir ou qu'on le leur rappelle. Peu importe qui est au pouvoir. Il faut les forcer à se comporter de manière décente et civilisée—, oui j'irai jusqu'à dire chrétienne.

Je ne comprends pas comment un gouvernement peut avoir le toupet de réduire ainsi les fonds. La Loi sur le financement des programmes établis prévoit qu'il n'y aura pas d'augmentation sauf pour tenir compte de l'accroissement de la population. Grâce au génie des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'organisation, nous avons une sortie nette de gens. La Saskatchewan n'a pas besoin de cette partie du projet de loi. Nous allons déjà avoir droit à une réduction étant donné la diminution du nombre de nos habitants.

J'allais parler des provinces démunies, mais de nos jours, elles le sont toutes. Celles que l'on considérait jadis comme des provinces riches et qui versaient le plus de fonds aux programmes de péréquation ont de réels problèmes. Tout le pays est dans le même panier.

La solution que propose ce gouvernement est identique à la politique de R. B. Bennett en 1935, puis à celle appliquée par Mackenzie King jusqu'au moment de la déclaration de la guerre: nous devons réduire et encore réduire. Un ministre des Finances javait dit au député de Weyburn d'alors, un certain T. C. Douglas, que l'argent ne poussait pas comme ça. Une semaine après que la guerre eut été déclarée, on en a trouvé. Et beaucoup. D'un seul coup, on a roulé sur l'or quand il s'est agi de

faire la guerre. Aucune guerre n'était plus justifiée que celle-là.

Si l'on convertissait en dollars de 1991 la dette nationale qui était celle de notre pays à la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle serait bien supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Si vous preniez le déficit du dernier exercice budgétaire de la Seconde Guerre mondiale et que vous le convertissiez en dollars de 1991, vous vous retrouveriez avec un déficit égal sinon supérieur au déficit actuel.

Une voix: Mais nous l'avons épongé, celui-là!

M. Benjamin: Et comment nous l'avons épongé! Après la guerre, nous avons dû rebâtir notre économie; nos usines, nos infrastructures municipales, tout était à reconstruire. Après les terribles années 30 et la guerre, il n'en restait pas grand-chose. C'est alors que nous avons eu le plein emploi et, quand tout le monde travaille, tout le monde paie des impôts. En dix ans, nous avions remboursé toutes nos dettes. Sans une politique de plein emploi, pas un parti, pas un gouvernement ne peut faire quoi que ce soit pour notre déficit annuel ou notre dette nationale.

Il y a tant à faire dans ce pays, tant de choses à faire. Ça vous saute aux yeux à chaque fois que vous rentrez dans votre circonscription ou dans votre province. Dans ce pays, il y a des dizaines de villes, petites et grandes, qui ont besoin de lits pour malades chroniques, de foyers pour personnes âgées, de logements coopératifs à loyer modique, de nouveaux systèmes d'égout et d'adduction d'eau pour que les eaux usées non traitées ne soient plus déversées dans nos lacs et nos rivières; nous avons tout ça à faire. Ça représente des centaines de milliers d'emplois. Au cours de la prochaine décennie, nous pourrions employer un quart de million de personnes uniquement pour assainir nos eaux et notre air.

Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1867 n'ont pas su quoi faire ni comment s'y prendre. Ils n'ont pas eu le courage de le faire et, de toute façon, ça ne les intéresse pas, parce que ce n'est pas dans l'intérêt des entreprises qui les ont mis au pouvoir et qui les financent. J'invite les députés à lire un petit livre intitulé «The Unnecessary Evil», d'un certain Rubin Ballen, professeur à l'université du Manitoba. Il n'est pas membre du NPD, mais je vous invite à le lire quand même. Il réfute un par un tous les arguments qu'on nous répète *ad nauseam* au sujet du déficit et de la dette nationale.

Les compressions dont nous sommes témoins à l'heure actuelle, et qui ont débuté avec les libéraux en 1975, sont allées à l'encontre des buts visés puisque le chômage a empiré et que la dette a augmenté. Il montre les dangers d'une telle politique.

J'aimerais féliciter mon collègue pour les amendements qu'il propose. Ils visent à remanier ce projet de loi comme il devrait l'être, à moins que le gouvernement ait le courage de ses convictions et retire le tout.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques observations au sujet des amendements à l'étude. Je suis tout particulièrement froissé par ce qu'a dit mon collègue de Regina—Lumsden, qui a souvent soulevé des débats intéressants à la Chambre, comme il l'a encore fait il y a quelques semaines quand il a présenté une mesure sur les marins marchands, mesure que j'ai d'ailleurs appuyée.

Je ne saurais laisser cette version néo-démocrate de l'histoire être consignée dans le hansard sans protester. Il y a des moments, à la Chambre, où l'on peut se taire et laisser braire et d'autres où il faut faire connaître clairement sa position. Je trouve que cela dépasse les bornes quand j'entends cette bande de pharisiens à ma gauche—ils sont littéralement à ma gauche—essayer de récrire l'histoire. Mais, bonté divine, à en croire le député de Regina—Lumsden, on doit au Nouveau Parti démocratique et à la CCF avant lui que la terre tourne.

J'ai beaucoup de respect pour ce qu'a accompli la CCF et pour ses traditions. J'ai beaucoup de respect pour la grande sagesse de certains des hommes politiques issus de ce parti, dont Tommy Douglas et Stanley Knowles qui prend place au Bureau de la Chambre en tant que greffier honoraire. Par contre, je prends fortement ombrage quand le député essaie de s'attribuer le mérite de toutes les mesures valables qu'ont fait adopter des personnes comme Lester B. Pearson, un premier ministre libéral, et toutes les garanties touchant les soins de santé au Canada qu'ont fait adopter les ministres et le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau.

Une voix: Quand étaient-ils au pouvoir?

M. MacDonald (Dartmouth): Un de mes collègues me demande quand ils étaient au pouvoir. Il y a un moment qu'ils ne le sont plus. Je ne suis pas ignare. Je fais mon possible pour me renseigner sur l'histoire de la Chambre et celle de l'idéologie des divers partis politiques et sur la façon dont elle s'est manifestée en ce lieu. À en croire le Nouveau Parti démocratique, le Parlement a dû frémir de peur.

• (1250)

Les députés ont dû trembler de peur lorsque l'assurance-maladie a été adoptée ici. Ils ont dû attendre que les néo-démocrates ici à gauche arrivent et tapent

sur la table pour dire: «Faisons cela, sinon vous allez perdre votre siège.» C'est complètement idiot.

Il est totalement absurde de nier la contribution de gens comme Pierre Elliott Trudeau, Lester P. Pearson ou Allan J. MacEachen qui ont été la conscience sociale de la Chambre et qui ont été responsables de plus de projets de loi sociaux progressistes que presque n'importe qui d'autre qui ait jamais siégé à la Chambre. Monique Bégin s'est opposée aux provinces qui proposaient d'instaurer des tickets modérateurs. Le député siégeait d'ailleurs ici à cette époque-là.

Si le député veut prendre la parole pour parler des amendements et du caractère rétrograde de ce projet de loi, qu'il le fasse. Il a le devoir et le droit de le faire. J'ai aussi le droit d'intervenir pour mettre les choses au point.

Quiconque lit l'histoire de la Chambre sait que ce que je dis est vrai. En ce qui concerne le député, il semble qu'il puisse se lever et hurler à la lune chaque fois qu'on étudie un projet de loi. Lui et son parti veulent s'attribuer le mérite de tout ce qui été fait par le Parti libéral.

Il doit aussi comprendre que ses collégues néo-démocrates ont pris certaines mesures, en particulier dans la province de l'Ontario avec M. Bob Rae qui opère tant de compressions budgétaires. Il a été élu en promettant que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il allait paver toutes les rues et il y allait y avoir deux poules au pot dans chaque foyer. Les néo-démocrates peuvent le promettre, mais que se passe-t-il en réalité?

Ils sont portés au pouvoir en Ontario par un heureux hasard, car c'est vraiment par un vrai coup de chance que la population de l'Ontario a élu une majorité de députés néo-démocrates à la tête de son gouvernement. En fait, ils le doivent aux 37 ou 38 p. 100 d'électeurs qui ont voté pour eux. La chance leur a permis d'entrer, mais on constate que l'Ontario n'a fait que descendre la pente depuis.

Je suis originaire d'une région qui n'a été intégrée au Canada que depuis peu. Je vous le dis franchement, j'aimerais mieux vivre en Nouvelle-Écosse qu'en Ontario avec un gouvernement dirigée par Bob Rae et les néo-démocrates. Les Ontariens perdent un hôpital par jour. On les fusionne, des lits disparaissent et on refuse de soigner ceux qui ont le plus besoin de soins en Ontario.

Pourtant, le Nouveau Parti démocratique est là à nous dire: «Nous allons faire notre devoir, nous allons mettre les choses au point. Si l'assurance-maladie est une mesure valable, c'est grâce à nous. Si l'assurance-chômage est un bon programme, c'est grâce à nous.»

Le Parlement doit avoir changé, car j'ai certes l'impression de pouvoir exprimer mon point de vue sur n'importe quelle question à mon gré. Je constate que nous essayons toujours de conseiller le gouvernement d'en face et de lui suggérer de meilleures façons de gérer ses programmes. Parfois, il nous écoute, mais la plupart du temps, il ne le fait pas. Ce devait être bien différent à l'époque, en 1966, quand l'assurance-maladie a été instituée. Nous devions tous avoir, la veille, un ange gardien néo-démocrate pour nous chuchoter de gentilles paroles. Cela nous a amenés à faire tout ce que nous croyons juste et bon. C'est pour cela qu'ils s'en attribuent le mérite.

Mon honorable collègue d'en face, le ministre, dit qu'il était là à l'époque et il m'assure que les néo-démocrates n'étaient pas des anges. Je lui laisse le soin d'expliquer ce qu'ils étaient alors.

Mettons les choses au clair. Cette série d'amendements, comme l'a dit mon collègue, ne respecte pas l'esprit du projet de loi. Il est correct de suggérer des orientations ou des mesures. Nous, nous sommes en faveur du maintien de l'assurance-maladie. C'est une noble cause.

Nous luttons pour cela depuis depuis que nous, les libéraux, avons introduit ce régime en 1966. Et nous continuerons de lutter pour cela.

Ce serait faire preuve d'irresponsabilité que de rendre les pauvres encore plus pauvres et de permettre au gouvernement de toucher à d'autres transferts relatifs à des programmes sociaux tout aussi importants pour ceux qui en dépendent.

Le député néo-démocrate d'en face peut bien essayer de refaire l'histoire dans les vingt petites minutes mises à sa disposition, mais je voudrais que tous ceux qui nous regardent examinent bien la teneur du projet de loi. C'est un mauvais projet de loi. Et les amendements proposés par les néo-démocrates sont tout aussi mauvais; ils ne résistent pas à un examen minutieux.

J'ai appuyé mon collègue dans les explications qu'il a pu donner à la Chambre lors de discours magistraux qu'il a prononcés à certaines occasions. Mais là, même ses belles paroles ne sauraient donner de la substance aux amendements superficiels proposés par son collègue.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, on a eu droit, au cours des 20 dernières minutes, à une leçon d'histoire intéressante, et ce à plusieurs points de vue. Je voudrais commenter les déclarations de mon collègue de Regina—Lumsden, qui a bien décrit le contexte.

J'étais jeune, même très jeune, quand le régime d'assurance-maladie a été créé en Saskatchewan. Chose certaine, n'eût été du courage politique de certaines personnalités comme Tommy Douglas, notre pays ne serait pas encore doté d'un régime d'assurance-maladie.

Le député de Dartmouth vient de critiquer les gens qui hurlent à la lune. Pourtant, il n'a qu'à regarder dans un miroir pour en voir un bel exemple.

Tous les Canadiens tiennent énormément au régime d'assurance-maladie du Canada. Ils le considèrent comme un programme authentiquement canadien, pour lequel ils ont dû travailler et se battre pendant de nombreuses années. Rappelez-vous la situation pendant la crise, à l'époque où l'assurance-maladie n'existait pas. Ma belle-mère n'était encore qu'une fillette qui vivait en Saskatchewan. Elle souffrait d'une crise d'appendicite, mais sa famille ne pouvait se permettre les services d'un médecin. Si son frère aîné n'était pas revenu à la maison à temps pour dire à ses parents qu'il fallait la conduire à l'hôpital, je ne crois pas qu'elle serait en vie aujourd'hui, puisque son appendice avait crevé. À l'époque, les citoyens ordinaires ne pouvaient tout simplement pas consulter un médecin, car ils devaient choisir: ou ils nourrissaient leur famille, ou ils faisaient soigner l'un des leurs qui était malade. Ils attendaient donc trop longtemps. Non pas qu'ils n'avaient pas de coeur, mais ils n'avaient pas les moyens de faire autrement.

Aujourd'hui, la situation a changé au Canada. Les citoyens peuvent se rendre à l'hôpital et consulter des médecins. On ne peut laisser les gouvernements libéraux et conservateurs qui se succèdent miner ce programme.

Des délégations américaines viennent constamment au Canada pour étudier notre régime d'assurance-maladie. Il y a un mouvement de plus en plus important aux États-Unis qui réclame un régime d'assurance-maladie semblable à celui que nous avons au Canada. Ces délégations ont découvert et ont fait découvrir aux Canadiens que notre régime national d'assurance-maladie est beaucoup plus rentable que les régimes privés d'assurance-maladie aux États-Unis. Non seulement notre système est plus juste, non seulement il permet à tous les Canadiens d'avoir accès à l'assurance-maladie, mais il est plus rentable que le système américain. Il ne coûte pas plus cher, il coûte moins cher.

Qu'avons-nous vu ces dernières années? Tout d'abord, en 1977, ce sont les libéraux qui ont changé la formule de partage des coûts pour l'assurance-maladie et le Financement des programmes établis. Jusqu'à ce moment-là, les coûts étaient partagés également entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Ce fut le premier pas vers l'érosion de notre régime national d'assurance-maladie, et c'est les libéraux que nous devons remercier pour cela.

En 1984, Mulroney est arrivé au pouvoir. Que nous a-t-il promis? Il nous a promis de maintenir les paiements de transfert. Il a dit que les programmes sociaux étaient un dépôt sacré. Cependant, en 1986, le gouvernement conservateur a lancé son assaut contre le FPE, c'est-à-dire contre l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire.

En 1990, les conservateurs ont présenté le projet de loi C-69 qui prévoyait que le Financement des programmes établis serait gelé aux niveaux de 1989 jusqu'en 1992. Nous avons maintenant le projet de loi C-20, qui prolonge ce gel jusqu'en 1994 ou 1995.

Ces réductions du FPE mettent en péril notre régime d'assurance-maladie et notre système d'enseignement postsecondaire.

L'impact de ces réductions sur notre pays est énorme. Ce gel du FPE fera perdre plus de 97 milliards de dollars aux Canadiens d'ici l'an 2000. Il ne s'agit pas ici de sommes minimes, mais bien de coupes massives dans les programmes auxquels les Canadiens tiennent beaucoup.

Que dit ce projet de loi aux Canadiens qui attendent une place à l'hôpital? Dans ma province, la Colombie-Britannique, nous avons de longues listes d'attente dans les hôpitaux. Les gens qui ont besoin d'une chirurgie cardiaque sont obligés d'aller se faire opérer à Seattle parce que n'avons pas assez de place pour les opérer chez nous.

• (1300)

Ces compressions, alliées aux autres politiques draconiennes du gouvernement conservateur, se traduiront par une perte de plus de 5 milliards pour la Colombie-Britannique d'ici à l'an 2000. La situation des services de santé est déjà critique. Déjà, les malades doivent attendre pour se faire soigner. Je reçois de plus en plus de lettres de mes électeurs qui s'inquiètent et s'impatientent parce qu'un membre de leur famille ne peut entrer à l'hôpital pour subir une intervention chirurgicale nécessaire, à cause de tous ces retards. Ces compressions et le blocage des paiements de transfert ne vont pas arranger les choses.

Ce projet menace directement les normes nationales de santé établies dans la Loi canadienne sur la santé. Ce sont les femmes et les enfants qui sont les premières victimes de ces compressions imposées par les conservateurs—et ce projet n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de cette manie des compressions tous azimuts.

Un sous-comité des Communes tient des audiences en ce moment sur le cancer du sein, l'augmentation du nombre de ces cancers chez les Canadiennes et les Nord-Américaines ainsi que sur toute la question des soins d'obstétrique et de gynécologie et des services de pédiatrie, dans un pays comme le Canada qui compte plus de un million d'enfants vivant dans la pauvreté. Ces compressions vont faire diminuer encore les services que notre société doit assurer aux femmes et aux enfants. Elles ouvrent la porte à la surfacturation, à la facturation des services, à la réduction des services, au transfert de la fonction d'assurance au secteur privé et à la création de deux classes de services de santé.

Les femmes et les enfants sont toujours les plus durement touchés lorsque les services de santé deviennent peu accessibles. Les mères seules et leurs enfants forment la majorité des familles à faible revenu. Le gouvernement maintient les avantages fiscaux de la grande entreprise tout en tournant le dos à ceux qui ont le plus besoin d'aide, aux enfants réduits à l'indigence, aux enfants qui font la queue avec leur mère devant les banques d'alimentation pour obtenir un panier de provisions. Ce sont toujours les citoyens à faible et à moyen revenus qui font les frais des politiques conservatrices.

Le projet de loi porte aussi atteinte à notre système d'enseignement postsecondaire, à un moment où le sous-financement paralyse déjà les universités canadiennes. Comment le gouvernement peut-il parler *ad nauseam* de la croissance économique, de la concurrence et de la compétitivité sur les marchés internationaux, d'une part, tout en continuant, d'autre part, d'affaiblir les institutions qui peuvent fournir la formation et la technologie dont les Canadiens ont besoin pour être concurrentiels sur les marchés mondiaux? Comment peut-il continuer de parler de l'égalité des femmes alors qu'il restreint l'accès de ces dernières à un enseignement de qualité?

C'est en s'instruisant que les femmes pourront obtenir des emplois plus rémunérateurs et qu'elles réussiront à se sortir du cercle vicieux de la pauvreté dont elles sont prisonnières. Au Canada, pour un travail à plein temps qui dure toute l'année, les femmes ne gagnent encore que 66 p. 100 du salaire que touchent les hommes. Le gouvernement ferme encore la porte aux femmes et aux jeunes, aux Canadiens qui n'auront pas les moyens de faire des études universitaires.

Mon collègue de Regina a dit tout à l'heure que, à la fin des années 30, lorsque l'argent se faisait rare, on en a trouvé pour participer à la guerre. La même situation s'est produite à la Chambre il y a un an. On nous disait alors qu'il n'y avait pas de fonds pour les garderies, pour les soins de santé et pour les services sociaux, mais on en a pourtant trouvé pour participer à la guerre du Golfe.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps de la députée est écoulé.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à intervenir dans ce débat aujourd'hui parce que nous estimons utile à ce stade-ci de l'étude de ce projet de loi de tenir un grand débat au sujet de ce qui sera sans aucun doute un point tournant dans l'histoire de notre pays.

C'est que le gouvernement transforme complètement le rôle qu'il joue dans toutes sortes de programmes à frais partagés avec les provinces. Il s'agit, entre autres, de l'éducation, des soins de santé, du logement, des programmes sociaux et de toute une gamme de services qui commencent à se développer autour de la garde des enfants, de problèmes dont on ne parlait guère il y a une dizaine d'années, comme les enfants maltraités et la violence faite aux femmes.

Nous commençons tout juste à cerner le problème et à mettre en place des programmes pour y remédier. Comme il s'agit, bien entendu, des derniers programmes en date, ils auraient du mal à obtenir des fonds même en temps normal. Or, par ce projet de loi, le gouvernement fédéral proclame qu'il n'entend plus supporter sa juste part du fardeau, qu'il se défile.

Je me suis demandé, pendant ce débat, pourquoi les ministériels ne prenaient pas la parole pour défendre la cause. Et tout à coup, j'ai compris qu'ils n'avaient pas besoin de le faire puisque leurs alliés traditionnels le faisaient à leur place.

On disait jadis que les libéraux étaient des conservateurs pressés. De nos jours, ce sont les conservateurs qui sont des libéraux pressés. Alors que Pierre Elliott Trudeau se contentait d'un programme de modération de 6 et de 5 p. 100 à l'échelle nationale, les conservateurs trouvent que c'est de la petite bière. Ce qu'ils veulent, c'est zéro pour cent, absolument rien.

Vers la fin des années 70, j'ai été porte-parole du parti provincial pour la justice. La personne avec qui je discutais à l'époque était une libérale, Monique Bégin, excellente personne, bien qu'elle ait mis en place le Financement des programmes établis, le Financement global et d'autres changements aux moyens traditionnels par lesquels le gouvernement fédéral partageait les frais avec les provinces.

Dans toutes les provinces, on a entendu alors non pas un tollé, mais une mise en garde: «Le gouvernement fédéral pourrait ainsi plus facilement se soustraire à ses obligations.» Elle répondait, je m'en souviens: «Jamais nous ne ferions cela.» Puis, c'est exactement ce qu'elle a fait peu après.

Les gens disaient à l'époque: «Il sera beaucoup plus difficile d'obtenir de nouveaux programmes parce que, tandis que nous sommes aux prises avec un programme de modération d'Ottawa, nous devons nous accommoder d'un système en place.»

Il a beaucoup été question aujourd'hui du système de santé au Canada. C'est sans doute un des meilleurs au monde. Mais il est loin d'être parfait. Il s'efforce de s'adapter à de nouvelles conditions non seulement financières, mais technologiques, à de nouvelles idées et à de nouveaux concepts, ce qui se comprend puisque ceux qui dirigent le système de santé sont formés de manière très traditionnelle et ont probablement travaillé longtemps pour établir des programmes de santé qu'ils connaissent à fond.

Lorsque quelqu'un laisse entendre que le fait de dispenser des soins traditionnels en milieu hospitalier ne constitue pas la seule façon de soigner les gens, ces intervenants se tiennent sur la réserve. Ils ne sont pas particulièrement ouverts, mais je pense qu'il est raisonnable de dire maintenant qu'ils reconnaissent avec prudence que, peut-être, c'est vrai et qu'il est possible que les centres de santé communautaires pourraient dispenser ces soins d'une façon plus rentable. Il reste que ces intervenants ont beaucoup de réserves.

Il faudra les bousculer un peu dans leurs habitudes et aussi les convaincre si l'on espère les faire dispenser de nouveaux soins. Cela dit, je pense que cette transformation est en train de se faire.

Ce qui est tragique toutefois, c'est que le fait d'accepter le contenu de ce projet de loi et le fait d'accepter ce que les libéraux et les conservateurs défendent si vaillamment ce matin, c'est accepter qu'aucune idée nouvelle ne puisse faire son chemin. Ce projet de loi a pour effet de détruire un système pour essayer d'en instaurer un autre, sans toutefois prévoir de transition.

Cela vaut dans tous les cas, peu importe le genre de soins que vous essayez de fournir. Par exemple, si vous voulez traiter différemment ceux qui contreviennent à la loi et que vous n'aimez pas les prisons, et personne d'entre nous n'aime les prisons, bref que vous n'aimez pas le système traditionnel de punition, et il n'y en a pas beaucoup qui aiment ce système, mais que vous voulez essayer une autre formule, qu'allez-vous faire? Comment allez-vous mettre en place un nouveau régime de soins, de conseils et de traitements?

Ces situations se produisent dans toutes nos circonscriptions. Un grand nombre d'entre nous étaient fiers de voir l'ancien système carcéral être pratiquement démantelé; toutefois, je pense que nous regrettons tous de ne pas disposer, à l'heure actuelle, d'un financement qui permette d'appliquer une solution de rechange. Nous sommes coincés.

Beaucoup d'entre nous défendent les besoins des femmes au sein de la société moderne, comme par exemple les garderies, des logements adéquats ainsi que les possibilités de counselling et de recyclage. Nous savons tous que ces idées commencent tout juste à circuler au sein de nos collectivités. Les programmes commencent tout juste à être mis en place. Or, la survie de ces programmes est constamment menacée par des problèmes de financement.

• (1310)

Je ne serais pas très fier d'un gouvernement qui interromprait tout ce qu'il a fait jusqu'à maintenant en matière de soins de santé, de soins aux enfants ou de soins aux personnes âgées. Je ne serais pas fier si le gouvernement annonçait qu'il se retirait de tous ces programmes et qu'il allait plutôt financer de nouvelles initiatives. Je ne pense pas qu'on puisse fonctionner de cette façon. Ce qu'il fallait, c'était une transition rationnelle et logique d'une forme de soins à une autre pouvant être sensiblement différente.

En fin de compte, la nouvelle forme de soins pourrait être plus rentable. Là n'est pas la question à mon avis. Il faudrait nous demander s'il s'agit d'un meilleur service, et il sera d'importance secondaire que ce service puisse être offert à un coût moindre pour le trésor public.

Enfin, je veux faire comprendre ce matin que tout est affaire de perception. Je l'admets dès le départ. Cela n'a peut-être pas grand-chose à voir avec la répartition des fonds publics. Il est terriblement exaspérant pour les Canadiens de lire dans leur journal que le gouvernement prêche la modération, mais dépense 104 000 $ pour transporter une personne du Sénégal à Ottawa.

Il est vraiment dur pour mes électeurs dont les prestations ne connaîtront aucune hausse cette année et qui luttent pour obtenir le genre de services dont ils ont désespérément besoin, d'apprendre que le ministre du Revenu national a dépensé 10 000 $ pour aller prendre la parole devant les membres du Club Rotary à Hamilton.

Il est bon qu'il aille leur adresser la parole. Il est bon de fournir au ministre les moyens de transport nécessaires pour retourner en Saskatchewan au coût de 35 000 $. Nous n'arrivons pas à comprendre comment on peut dépenser de pareils montants et parler d'austérité pour tout le monde.

Si nous vous voyions voyager en train, nous trouverions cela formidable, mais nous vous dirions que vous ne devriez probablement pas prendre le train tout le temps parce que vous êtes fatigués. Si nous vous fournissons les moyens de voyager à bord des avions des lignes commerciales, nous dirions probablement que c'est parfaitement correct, que nous comprenons que vous travaillez dur, que vous êtes fatigués et avez besoin de souffler, et que voyager est un aspect difficile de la vie politique.

Mais les gens ne peuvent absolument pas comprendre comment on peut dépenser gaiement de l'argent comme ça et leur prêcher l'austérité en même temps. Cela arrive tous les jours dans ma circonscription. Il y a toujours quelqu'un qui découvre un nouveau cas de dépense des fonds publics par un gouvernement qui est toujours prompt à nous dire qu'il doit faire preuve d'austérité dans les services qu'il offre.

Voilà ce qui ne tourne pas rond dans le pays. Voilà à quoi ces amendements tentent de remédier. Le débat a été pour le moins intéressant.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce projet de loi. Ces dernières années, mon mari, qui souffrait d'un cancer, a été hospitalisé à maintes reprises. Je ne saurais donc trop insister sur l'importance et la valeur que peut avoir notre système de soins de santé, en dépit du fait que le gouvernement actuel, tout comme le gouvernement libéral précédent d'ailleurs, a constamment cherché à réduire la part du gouvernement fédéral dans le financement des programmes, ce qui a amené les provinces à effectuer des compressions et à adopter des mesures telles que l'établissement des frais modérateurs et autres, qui sont contraires à l'esprit de la Loi canadienne sur la santé.

D'après mon expérience personnelle, il est bon, dans les moments difficiles, de pouvoir compter sur un système de soins de santé adéquat, d'être exempté des tracasseries administratives et de ne pas avoir à s'inquiéter du paiement des factures et des suppressions de services absolument essentiels.

Par ailleurs, pour l'avoir vu de mes propres yeux, je trouve déplorable qu'en Colombie-Britannique—et je suis sûre qu'il en est de même un peu partout au Canada—, il y ait des chambres vides pour la simple raison que les hôpitaux n'ont plus les fonds nécessaires pour utiliser leurs installations au maximum. Il y a des infirmiers et des infirmières ainsi que d'autres préposés extraordinaires qui continuent de dispenser des soins et des services hautement professionnels. Et je les en félicite.

Toutefois, ces gens-là sont surchargés de travail, cela ne fait aucun doute. Il n'y a pas assez d'employés. Dans les provinces, on a réduit le nombre des auxiliaires, ce qui a diminué grandement la qualité des services.

Comme le disait ma collègue de New Westminster, il y a de longues listes d'attente pour ceux qui ont besoin d'une opération ou de soins spécialisés. En Colombie-Britannique, nous attendons avec impatience les résultats des travaux de la nouvelle commission nommée par le gouvernement précédent. Il est intéressant d'apprendre qu'elle a récemment publié un rapport préconisant d'excellentes réformes dans les services de soins de santé. Le rapport recommandait qu'on accorde plus d'importance aux services communautaires et à la prévention. Il favorisait les soins à domicile, afin de diminuer la demande de soins hospitaliers souvent moins personnalisés et certainement plus chers.

Plusieurs réformes sont nécessaires, mais il faut pouvoir compter sur des fonds pour maintenir des services, remplacer ceux qui ont été supprimés et envisager de nouveaux services communautaires.

Que fait ce gouvernement? Il est indéniable que le gouvernement—qui a sabré à quatre reprises le financement des soins médicaux, si je me souviens bien—a réduit de plus de 42 milliards de dollars le financement des services de soins de santé du Canada. Ce chiffre englobe les compressions proposées dans ce projet de loi. Le financement des services de soins de santé du Canada sera amputé de 42 milliards de dollars.

Je me demande quel genre de répercussions cela aura sur votre famille et sur la mienne ainsi que sur tous les Canadiens. Les conséquences seront désastreuses. Je remarque, dans certains documents que j'ai ici, que nous avons demandé l'avis du ministre actuel de la Santé. Je cite une remarque qu'il a faite le 28 mai 1991, quand on l'a interrogé au sujet du régime d'assurance-maladie et des frais modérateurs. On parlait alors de la proposition du gouvernement du Québec d'imposer un ticket modé-

rateur aux patients des services d'urgence des hôpitaux. Il a déclaré:

> Si l'on impose des frais modérateurs, je crains que les moins bien nantis n'utilisent plus ces services parce qu'ils auront peur d'avoir à payer. Je n'accepterai jamais qu'on ait deux systèmes de soins de santé, un pour les riches et un pour les pauvres.

C'est un risque réel, et il a absolument raison. Il ajoute: «Si je peux faire quelque chose pour contrer cette loi, je vais le faire.»

Je pense donc que ce ministre devrait s'opposer très fermement à ce projet de loi qui réduira les paiements du FPE destinés aux services de soins de santé et à l'enseignement postsecondaire, un autre domaine très important.

Il devrait être le premier à prendre la parole pour dire qu'il n'appuie pas ce projet de loi, qui n'est rien d'autre qu'une façon très sournoise de couper le financement. En fait, on rognera sur les services de soins de santé pendant cinq ans, ce qui revient à dire qu'on élimine les paiements du FPE.

Dans son mémoire au Comité permanent des finances, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada déclare que le projet de loi C-20 est la quatrième tentative d'affilée du gouvernement de limiter la participation du gouvernement fédéral à l'assurance-maladie. Elle expose l'effet cumulatif de ces changements dans un tableau qui montre que, en 1992, le gouvernement conservateur aura réduit de 42 milliards de dollars au total sa participation au financement des services de santé.

Même si les libéraux ont dit aujourd'hui à quel point ils appuient l'assurance-maladie, nous savons aussi que l'ancien gouvernement libéral et même une ancienne ministre pour laquelle j'ai beaucoup de respect, soit M^me^ Monique Bégin, ont autorisé le financement global et les projets de loi qui établissaient le Financement des programmes établis. Bien sûr, M^me^ Bégin allait découvrir plus tard qu'il lui fallait défendre très fermement la position fédérale et limiter quelque peu le financement provincial tant que les gouvernements provinciaux ne souscriraient pas aux conditions de la Loi canadienne sur la santé.

Je tiens à rappeler ici que la Loi canadienne sur la santé, dont nous, Canadiens, sommes si fiers et que beaucoup d'Américains nous envient, pose cinq principes pour les soins de santé, principes qui fonctionnent bien dans notre pays. Nous avons l'un des meilleurs systèmes de soins de santé au monde, et l'un des plus abordables au plan économique.

• (1320)

Ces cinq principes sont l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité—de telle sorte que les Canadiens qui déménagent d'une province à l'autre bénéficient des mêmes soins de santé—l'intégralité et l'administration publique. Ce sont là d'excellents principes, des principes éprouvés depuis que la Loi canadienne sur la santé a été promulguée.

J'espère que les Canadiens comprendront que des mesures comme le projet de loi C-20 et des projets de loi visant à miner le financement des soins de santé qui ont été adoptés l'an dernier, constituent une véritable tragédie et minent en fait la Loi canadienne sur la santé elle-même. Il sera littéralement impossible pour les gouvernements provinciaux d'assurer l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, l'intégralité et l'administration publique des soins de santé de la façon prévue dans cette loi si le gouvernement fédéral ne leur prête pas son concours financier.

Nous avons vu les gouvernements provinciaux imposer des frais modérateurs et recourir à d'autres moyens pour réduire l'accessibilité aux soins de santé, parce que le financement est insuffisant.

Je voudrais mentionner certains des points qui ont été soulevés devant le Comité des finances par les défenseurs des soins de santé de la Colombie-Britannique, que je félicite pour le mémoire qu'ils ont présenté au comité. Ce mémoire constitue un excellent examen de l'évolution et de la dégradation des services de soins de santé au Canada. Ils estiment que les principes de l'assurance-maladie universelle, tels qu'énoncés dans la Loi canadienne sur la santé, devraient être maintenus.

Le gouvernement conservateur a augmenté les compressions au point où les transferts aux provinces pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire cesseront d'ici quelques années. Il ne s'agit pas seulement de compressions. C'est évidemment ce qu'il fait croire à la population, que ce sont des compressions dues au déficit. Il est vrai que les conservateurs aiment à blâmer les programmes sociaux pour le déficit.

La population doit savoir que ce ne sont pas seulement des compressions. Il s'agit en fait de l'abandon pur et simple d'ici cinq ans du financement de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie tel que nous le connaissons.

Les défenseurs du système de soins de santé de la Colombie-Britannique disent plus loin que le gouvernement fédéral a adopté, en 1966, une loi sur l'assurance-maladie aux termes de laquelle il convenait de financer la moitié du coût des régimes d'assurance-maladie provinciaux. Dans les six années qui ont suivi, toutes les provinces se sont dotées d'un régime d'assurance-maladie. Ce sont des normes nationales qui sont si importantes qu'elles doivent faire l'objet de discussions dans le cadre des négociations constitutionnelles. Nous devons faire en sorte qu'elles soient maintenues dans nos programmes futurs.

Le régime d'assurance-maladie compte parmi les plus importants programmes sociaux du Canada. Il fait la fierté des Canadiens et constitue un trait distinctif de notre pays. Il est un objet de fierté et contribue à consolider l'unité canadienne. Une unité qu'effrite ce même projet de loi. Je sais que ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Nous sommes fiers de posséder le meilleur régime d'assurance-maladie au monde. Par comparaison, aux États-Unis, plus de 30 millions de personnes n'ont pas droit à l'assurance-maladie alors qu'au Canada, tout le monde en bénéficie. Certains diront: «Oh! c'est trop cher.» Par contre, quand on examine les faits, les Canadiens consacrent 9 p. 100 de leur produit intérieur brut aux soins de santé alors que les États-Unis y affectent près de 12 p. 100 du leur.

Sur le plan économique, c'est très, très juste. Nous devons rejeter ce projet de loi. Mon collègue a présenté des amendements pour tenter d'adoucir l'effet de ce projet de loi. La situation est déplorable. Je regrette de ne pas avoir le temps d'aborder la question de l'enseignement postsecondaire.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de participer, même brièvement, au débat sur ce projet de loi très important.

Le gouvernement s'en sert pour gruger le système de santé et d'enseignement postsecondaire que nous avons mis en place au Canada. Comme ma collègue de Vancouver-Est l'a mentionné, il gruge ce système d'une façon très sournoise.

Savez-vous pourquoi il agit d'une façon aussi sournoise? Examinons un peu l'effet qu'aura cette mesure législative d'à peine six pages. Je parle des six pages du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991. Malheureusement, ces six pages résument ce que le gouvernement fait du système de santé et d'enseignement postsecondaire du Canada. Les ministériels devraient avoir honte de présenter ce genre de mesure à la Chambre.

Je sais que les députés néo-démocrates sont ici aujourd'hui pour débattre ce projet de loi et défendre notre régime d'assurance-maladie, l'une des raisons essentielles pour lesquelles le Canada est un merveilleux pays où il fait si bon vivre.

J'invite nos vis-à-vis qui critiquent tant l'assurance-maladie et tous les avantages qu'elle rapporte, à aller aux États-Unis et à déchirer leur carte d'assurance-maladie. Je les mets au défi de le faire. Bien sûr, ils n'en feront rien. Nous devons défendre l'assurance-maladie contre ce gouvernement et d'autres partis qui font tout en leur pouvoir pour la détruire.

Il y a deux autres questions importantes au sujet de ce que le gouvernement fait et de la politique qu'il poursuit. Tout a commencé sous les libéraux, en 1977, lorsqu'ils ont décidé de modifier le système, afin que certains transferts du gouvernement fédéral aux provinces n'aient plus à être affectés exclusivement à l'enseignement postsecondaire et à la santé; ils ont introduit alors la notion de financement global. Fondamentalement, les provinces peuvent dépenser cet argent selon leurs propres priorités.

D'aucuns prétendent que certains gouvernements provinciaux utilisent les crédits destinés à la santé et à l'enseignement postsecondaire pour construire des routes et le reste. Le gouvernement précédent de la Colombie-Britannique, les cousins des conservateurs dans cette enceinte, aurait utilisé à l'époque une partie de l'argent en question pour financer des projets bidons comme le Coquihalla et d'autres programmes du genre.

Afin d'éclaircir la situation, dans le cadre d'un débat à la Chambre sur le même sujet, j'ai demandé au secrétaire d'État de l'époque s'il pouvait nous garantir, ainsi qu'aux Canadiens, que l'argent versé par le gouvernement fédéral au chapitre de la santé et de l'enseignement avait bien été consacré aux programmes en question. Le secrétaire d'État a déclaré alors que c'était bien le cas et que nous devions lui faire confiance à ce sujet.

Si les Canadiens, c'est-à-dire les contibuables, savaient que le gouvernement du Canada transfère aux provinces des milliards de dollars et pourtant que le ministre responsable était incapable de dire à la Chambre, avec certitude, que l'argent allait servir à la santé et à l'enseignement, je pense qu'ils exigeraient du Parlement qu'il rende des comptes et qu'il leur dise ce qu'il a l'intention de faire.

Il y a eu un changement en 1977, sous les Libéraux, lorsque le gouvernement a institué le financement global. Je suggère au Parlement du Canada que nous en revenions à un système où des partenaires égaux partagent moitié-moitié les frais des soins et de l'enseignement postsecondaire au Canada.

J'estime que le gouvernement du Canada a l'obligation d'expliquer aux Canadiens où va l'argent et de rendre des comptes. Habituellement, ce qu'on entend de la part du fédéral, c'est: «Nous n'en tirons pas suffisamment de publicité. Nous n'avons pas l'occasion de mettre nos pancartes.»

• (1330)

Je dis que c'est de sa faute si sa participation à l'enseignement postsecondaire et à la santé dans les provinces n'est pas convenablement reconnue. Si vous regardez les statistiques de ma province, où les paiements de transfert diminuent et où le précédent gouvernement dirigeait la lutte contre le gouvernement fédéral, vous verrez l'impact du rôle fédéral. J'accuse le gouvernement de ne pas avoir l'intelligence d'essayer d'expliquer aux Canadiens quel genre de participation il pourrait avoir. En réalité, c'est tout le contraire, il fait tout son possible pour que les soins de santé et l'enseignement postsecondaire ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin.

Nous avons tous des expériences personnelles concernant le système de soins de santé au Canada. J'en ai eu une cette année et j'ai pu comprendre ce que cela signifiait que de voir le système médico-hospitalier utilisé par un de vos proches. Dans ce cas particulier touchant ma famille, le système était tel que mon père a dû aller à Seattle pour se faire traiter. Il est incroyable, n'est-ce pas, qu'il ait dû se rendre à Seattle pour se faire soigner du cancer parce qu'il n'y avait pas de place ni assez d'équipement au Canada.

Les députés d'en face nous interpellent ou prétendent qu'ils ne détruisent pas le régime des soins de santé, mais je les mets au défi d'aller dire cela à mon père qui est à Seattle en ce moment. Je les défie de le dire, car c'est véritablement ce qui se produit avec les gouvernements de droite comme les conservateurs ici ou le Crédit social. Heureusement, les nouveaux gouvernements élus dans les provinces, et en Colombie-Britannique en particulier, amèneront une révolution dans le système et pourront enfin préparer les normes nécessaires pour s'assurer que les Canadiens continuent de recevoir les traitements médicaux que leur état requiert.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui parler de ce projet de loi. On a longuement parlé des articles du projet de loi qui portent sur les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, mais on a très peu parlé des articles 8, 9 et 10 qui portent sur l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage. Je sais que beaucoup de gens pensent qu'il s'agit là d'un fait accompli, qu'il ne faudrait plus en discuter et qu'il n'y a rien dire à ce sujet.

Je vois que beaucoup de ministériels nous lancent des commentaires, monsieur le Président, pas des commentaires odieux, et nous les accueillons de bonne grâce. Cependant, aucun d'eux ne se lève pour faire une déclaration publique sur ces articles ou sur l'un de nos arguments. Pourquoi ne se lèvent-ils pas et ne prennent-ils pas la parole, s'ils ont quelque chose à dire, au lieu de rester assis et de parler pour ne rien dire?

La hausse du taux de cotisation d'assurance-chômage est un dur coup pour tout le pays. Il y a le nombre de mises à pied, le nombre de faillites, le nombre de chômeurs et le nombre de compagnies et d'épiceries qui ferment leurs portes parce qu'elles ne sont plus capables d'assumer d'autres taxes. Il y a eu des augmentations de coûts à cause de la TPS et maintenant, avec cette augmentation de 7,1 p. 100 des cotisations d'assurance-chômage, nous devons nous attendre à d'autres mises à pied.

Quelles en sont les répercussions? Il y a tellement de chômeurs à l'heure actuelle que le système d'assurance-chômage n'arrive pas à suivre. L'an dernier, en juin, les cotisations d'assurance-chômage ont augmenté de 24 p. 100. Cette augmentation est survenue peu de temps après que le ministre des Finances d'alors ait déclaré que le gouvernement comblerait tout déficit de la caisse d'assurance-chômage. Il ne s'était pas écoulé six mois que nous nous retrouvions avec une augmentation de 24 p. 100. Et voilà qu'une autre augmentation de 7,1 p. 100 est prévue pour cette année.

L'article 48.1 de l'actuelle Loi sur l'assurance-chômage dit: «Par dérogation à l'article 48, le taux de cotisation que les personnes exerçant un emploi assurable doivent verser au cours de chacune des années 1990, 1991 et 1992 est de 2,25 p. 100 des rémunérations assurables de chacune de ces années.»

Comme je l'ai mentionné, nous avons entendu le ministre des Finances dire que le gouvernement comblerait tout déficit. Quelques mois plus tard, en juin, il a imposé une hausse de 24 p. 100.

Nous sommes maintenant en décembre et nous assistons à une autre augmentation. Pourquoi ces augmentations constantes? C'est parce que de plus en plus de travailleurs sont mis au chômage, de sorte que de plus en plus de gens touchent des prestations d'assurance-chômage. De moins en moins de Canadiens contribuent au régime d'assurance-chômage.

C'est un cercle vicieux. Nous n'allons jamais nous rattraper, à moins que nous ne trouvions un plan ou un programme qui permettra de créer des emplois. C'est cela la solution: le plein emploi. Alors, personne n'aura besoin de subventionner le régime d'assurance-chômage.

Au train où vont les choses, de plus en plus de travailleurs sont mis à pied et touchent des prestations d'assurance-chômage. Cela ne finira jamais.

L'amendement proposé par le député d'Essex—Windsor aura pour effet de corriger un tort. Il obligera le gouvernement à respecter la déclaration qu'a faite le ministre des Finances, c'est-à-dire que le gouvernement comblerait tout déficit.

Nous ne pouvons plus tolérer la politique économique et les mesures de restrictions financières du gouvernement, qui dit à tous les autres Canadiens qu'ils doivent se serrer la ceinture, alors que lui ne le fait pas. Le gouvernement veut reprendre tous les fonds qu'il verse dans les programmes, il veut s'en laver les mains et il veut que les contribuables écopent pour son échec.

Nous avons besoin d'une responsabilité financière, et elle doit commencer de ce côté-là de la Chambre. Nous avons besoin d'un gouvernement qui manifestera un peu de confiance dans notre pays, car la confiance qui existait s'est érodée. Au Canada, le moral est si bas que tous les Canadiens veulent s'installer ailleurs. Où vont-ils aller pour trouver du travail? Un magasin d'alimentation, installé à Timmins depuis 30 ans, a annoncé la semaine dernière qu'il allait fermer ses portes. Il va complètement cesser ses activités.

Les banques d'alimentation se multiplient. Il y a quelque chose qui ne va pas. Les gens n'ont pas d'argent pour l'épicerie parce qu'ils ne travaillent pas. Chaque semaine, des mines annoncent qu'elles vont fermer leurs portes et qu'elles vont faire des mises à pied. Si l'on n'intervient pas bientôt, l'industrie minière va disparaître.

Il est temps que les Canadiens se rendent compte que quelque chose doit changer, et c'est ce message qui doit être transmis au gouvernement. Ce projet de loi C-20, qui permet au gouvernement de retirer son aide financière à tous les programmes, n'est pas du tout acceptable.

Lorsque les articles 8, 9 et 10 de ce projet de loi seront mis aux voix, j'espère que nous allons tous nous lever pour appuyer les amendements présentés par mon collègue d'Essex—Windsor. Il est clair que si nous voulons survivre, nous ne pouvons plus ajouter au fardeau fiscal des employeurs et des salariés. Si nous voulons vraiment créer des emplois, je crois que ce gouvernement doit commencer par investir plus d'argent là où il le faut.

Il ne fait aucun doute dans l'esprit des Canadiens que nous devons payer des taxes dans ce pays. Nous sommes disposés à le faire. Ce que nous n'aimons pas, c'est l'usage qu'on fait de l'argent. Si l'argent était dépensé là où il le faut, nous n'aurions pas besoin de subventions. Le gouvernement n'aurait pas besoin d'intervenir tout le temps pour nous tirer d'affaire parce que nous aurions un système qui permettrait à l'argent de se regénérer et de retourner aux organismes d'où il provient.

En conclusion, j'espère que lorsqu'il s'agira de voter sur les amendements proposés aux articles 8, 9 et 10 du projet de loi C-20, nous allons tous nous lever pour les approuver.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1340)

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 4. Le résultat du vote sur la motion nº 4 s'appliquera également aux motions nºs 5 et 6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

La Chambre passe maintenant aux votes reportés sur le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, tel que rapporté, avec propositions d'amendements, par le Comité permanent des finances.

Convoquez les députés.

Article 31 du Règlement

Et après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à 15 heures. En conséquence, conformément au paragraphe 45(8) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 15 heures aujourd'hui. Le timbre ne sonnera pas alors plus de 15 minutes pour convoquer les députés.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je vous informe que nous nous sommes déjà consultés, et je crois que vous constaterez que la Chambre est d'accord pour suspendre la séance jusqu'à 13 h 59 aujourd'hui, ce qui signifie que nous reviendrons à temps pour les déclarations de députés et la période des questions. Nous tiendrons ensuite le vote, puis nous passerons à l'article suivant sous la rubrique des initiatives ministérielles.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord pour suspendre la séance.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est d'accord.

La séance est suspendue jusqu'à 13 h 59.

(La séance est suspendue à 13 h 42.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons la première campagne annuelle du ruban blanc. Cette campagne a été organisée pour aider à mettre fin à la violence contre les femmes et à sensibiliser les hommes à ce problème de plus en plus répandu.

La violence contre les femmes prend de nombreuses formes dont les agressions sexuelles et physiques ainsi que la cruauté mentale. Les femmes de tous les âges, de toutes les cultures et de toutes les origines y sont exposées. Les récents actes de violence commis par des hom-

Article 31 du Règlement

mes contre des femmes, pourraient nous amener à croire que le mot civilisé n'appartient pas à notre vocabulaire.

Un nombre record de femmes sont abattues à l'arme à feu, poignardées et battues, mais ces actes de violence ne sont pas nouveaux. Ils surviennent depuis un certain temps déjà.

J'invite mes collègues masculins, voire tous les hommes du Canada, à prendre des initiatives pour mettre fin à cette folie. C'est à nous qu'il appartient de donner un peu d'espoir aux victimes. Nous devons battre en brèche les attitudes et les comportements traditionnels. Nous devons enseigner à nos jeunes une nouvelle façon de voir l'humanité. Nous ne pouvons plus demeurer silencieux parce que, comme pour toutes les autres atrocités, ce silence nous rend aussi coupables que les auteurs de cette violence.

Une semaine a été désignée pour sensibiliser la population au phénomène, mais nous ne pouvons pas oublier les 51 autres semaines de l'année. J'espère que tous les hommes porteront un ruban blanc pour indiquer qu'ils appuient la cause. Le pays n'est peut-être pas couvert de neige, mais nous pouvons le couvrir de rubans blancs.

* * *

LA CONGRÉGATION DE ST. ANDREW'S CHURCH ON THE RED

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais féliciter la congrégation de St. Andrew's on the Red.

Les fidèles de cette paroisse, sous la direction du père Stephen Sharman, et avec l'aide du gouvernement du Canada, sont sur le point de procéder à la restauration de l'église en pierre la plus ancienne de l'ouest du Canada.

À une époque où savoir où nous allons nous préoccupe tellement, il est important de savoir d'où nous venons. Grâce aux efforts des fidèles de St. Andrew's on the Red, un élément très important de notre patrimoine sera préservé pour les générations à venir.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, cela fait maintenant deux ans qu'a eu lieu la tragédie de l'École polytechnique à Montréal. Depuis, la guerre contre les femmes continue. Les hommes continuent à les maltraiter, à les harceler, à les brutaliser et à les assassiner. Les hommes doivent prendre leurs responsabilités d'hommes et approfondir leurs connaissances pour mieux comprendre en quoi consiste le sexisme et pour le dénoncer en paroles et en actions dans leur vie quotidienne.

Nous devons exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il accroisse le financement des centres anti-viol, des refuges pour femmes battues et des programmes de sensibilisation destinés aux hommes qui occupent des postes importants dans la magistrature, les forces de police et même dans cette Chambre.

Les hommes doivent assumer la responsabilité de la violence qui règne dans nos foyers et dans nos rues. Cette semaine plus que jamais, nous devons nous engager sur la voie du changement, dénoncer la violence et contribuer à cette cause, soit par nos dons, soit par nos gestes. Cette semaine, des centaines d'hommes ont collaboré au lancement de la campagne du ruban blanc. Dans tout le Canada, on demande aux hommes de porter un ruban blanc et d'en accrocher un à la maison, sur leur véhicule ou là où ils travaillent.

Par ce ruban blanc, nous exhortons tous les hommes à déposer leurs armes contre nos soeurs. Nous ne pouvons pas refuser d'obéir à cet appel.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je me joins à mes honorables collègues d'en face pour aborder le même sujet.

À mon avis, aucun homme sensé ne peut fermer les yeux sur la violence faite aux femmes. Ce qu'un bon nombre d'entre nous avons du mal à accepter, c'est l'idée que tous les hommes, y compris ceux qui n'oseraient jamais lever le petit doigt contre quelqu'un, soient en partie responsables de cette violence. C'est le message que veut livrer la campagne du ruban blanc, qui débute aujourd'hui pour se terminer vendredi, le deuxième anniversaire du massacre tragique et troublant de Montréal.

J'interviens aujourd'hui, en tant qu'homme au sein de la société canadienne, pour dire que j'accepte le devoir qui m'incombe d'essayer de trouver une solution à ce problème. Cette campagne aura eu du succès, si nous parvenons à nous sensibiliser davantage à l'idée que le sexisme est inacceptable, quelle que soit la forme sous laquelle il se présente: plaisanteries, harcèlement ou brutalité.

Le moins que l'on puisse faire, à ce moment-ci, c'est de dire que nous déplorons profondément cet événement.

Article 31 du Règlement

LES OTAGES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous tous, députés, sommes vraiment enchantés d'apprendre que l'otage américain Joseph Cicippio, qui était détenu au Liban, a été relâché aujourd'hui. Il a été libéré quelques heures après qu'Israël eut relâché 25 prisonniers arabes.

Il ne reste plus qu'une poignée d'otages occidentaux en captivité, et nous avons bon espoir que cette rude épreuve prendra fin dans les semaines, voire les jours, qui viennent.

Leur libération n'est pas attribuable au seul vent de bonne volonté qui souffle au Moyen-Orient. Elle est le fruit des pressions constantes qui ont été exercées et des efforts soutenus qui ont été déployés par la communauté internationale.

Malheureusement, notre bonheur n'est pas parfait. Il est obscurci par la détention de M^me^ Henriette Haddad, qui a été prise en otage au Liban il y a plus de six ans. Jusqu'ici, malgré les instances de la famille, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a refusé ne serait-ce que d'inscrire le nom de M^me^ Haddad sur la liste des otages.

Comme la famille le mentionnait à mon collègue le député de Winnipeg-Sud-Centre cette semaine, le gouvernement canadien ne la considère même pas comme une otage.

Notre gouvernement a le devoir de se porter à la défense de nos compatriotes, comme nous avons pu voir le gouvernement des États-Unis et d'autres pays le faire dans les cas de prise d'otages au Liban. Nous voulons que M^me^ Haddad soit libérée et nous voulons que le gouvernement canadien demande que la communauté internationale exerce des pressions pour qu'elle soit relâchée dans les plus brefs délais.

* * *

[*Français*]

L'INDÉPENDANCE DE L'UKRAINE

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté, de joie et d'espoir que la communauté ukrainienne de mon comté a accueilli les résultats du référendum sur l'indépendance de leur pays d'origine. Cet exercice démocratique a permis l'expression claire de la volonté souveraine du peuple ukrainien après 350 ans d'injustice d'une union forcée.

Bien sûr, le président Gorbatchev a proféré des menaces: «Sans Ukraine, pas d'union et sans union, il n'y aura ni paix sociale, ni économie de marché, le pays sombrera dans les luttes inter-ethniques et l'anarchie», disait-il.

Nous voyons plutôt naître un nouveau pays démocratique, ouvert, tolérant envers ses minorités et prêt à s'associer sur une base normale des intérêts mutuels et non plus sur une base de relation dominant-dominé.

Je souhaite que l'indépendance de l'Ukraine soit immédiatement reconnue par le Canada et tous les pays du monde.

Je tiens aussi à déplorer la décision de notre gouvernement de ne pas inclure le député d'origine ukrainienne de Calgary-Nord-Est comme membre de la délégation de parlementaires canadiens pour surveiller le déroulement du référendum alors qu'il avait reçu une invitation officielle et qu'il est un observateur averti de l'évolution démocratique de l'Ukraine.

* * *

[*Traduction*]

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA FAUNE

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, on a franchi une nouvelle étape pour assurer l'avenir vert du Canada lorsqu'on a lancé vendredi dernier la Stratégie nationale de la faune. Cette stratégie, qui fait partie du Plan vert du Canada, va protéger la diversité de la faune, conserver son habitat et assurer des écosystèmes sains.

On va redoubler d'efforts en vue de récuperer les populations des espèces en voie de disparition. On envisage de recenser les habitats afin de protéger les réserves naturelles de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs ainsi que d'importants marécages.

On va accélérer les programmes de recherche dans le domaine des maladies, de l'écologie et de la toxicologie de la faune. Cette nouvelle Stratégie nationale de la faune va de pair avec de nouveau projets de loi dont la Chambre est saisie. La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages a pour objet de protéger la faune, en particulier les espèces en voie de disparition, contre le commerce illégal et le braconnage. Plusieurs asociations se sont formées pour sauver la faune et les réserves.

Les gouvernements, des associations communautaires et des particuliers collaborent tous pour atteindre ce but commun. Le gouvernement fédéral est fier de participer à un engagement d'aussi grande envergure à l'égard de la faune.

Article 31 du Règlement

J'exhorte tous les députés et tous les Canadiens à appuyer ces projets du Plan vert ainsi que d'autres qui contribuent à assurer un environnement sain.

* * *

OBJECTIF 100

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, Objectif 100 est un projet pilote de partenariat en matière d'emploi qui a été mis sur pied sous l'égide du Conseil de l'industrie et de l'éducation de Hamilton. Ce projet vise à améliorer l'efficacité et la rentabilité des services d'emploi destinés aux personnes handicapées.

Un certain nombre de petits entrepreneurs, sous la direction de Don Fell, de la Fell Fab Products de Hamilton, ont pris un remarquable engagement dans le cadre de cette initiative. Vingt de ces représentants du monde des affaires se sont donné pour objectif de trouver 100 emplois pour des personnes handicapées d'ici la fin de 1991.

• (1410)

Le consortium d'employeurs créé autour de ce projet est unique en son genre au Canada. Les représentants de six secteurs: l'emploi, les syndicats, les services, les consommateurs, l'éducation et les ressources cernent les problèmes et les possibilités d'emploi et coordonnent les programmes fédéraux, provinciaux et régionaux existants.

Environ 25 000 personnes handicapées sont en quête d'un emploi dans la région de Hamilton-Wentworth. Grâce à l'aide des entreprises participant au projet Objectif 100, plusieurs d'entre elles pourront quitter les rangs des assistés sociaux et joindre ceux des travailleurs.

Nous félicitons les gens d'affaires de Hamilton pour leurs efforts en vue de permettre à des personnes défavorisées de devenir productives sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Il faut les citer en exemples aux autres employeurs. . .

M. le Président: Le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le premier ministre Bourassa déplore les accusations de favoritisme à l'endroit du Québec qui ont circulé la semaine dernière aux Communes, à la suite de l'annonce d'une entente de développement industriel conclue entre Québec et Ottawa, des accusations aucunement justifiées selon lui. De septembre de cette année à juin l'an prochain, une aide de 2,9 milliards sera accordée sous forme de soutien agricole dans le domaine des céréales, essentiellement concentrée dans les provinces de l'Ouest, ce qui fera monter le total à 20 milliards depuis 1985, a fait valoir M. Bourassa. Ce n'est tout de même pas insignifiant, dit-il.

Depuis plusieurs mois, les députés conservateurs québécois, de concert avec l'honorable Benoît Bouchard, ont su démontrer au Cabinet des ministres canadiens que le Québec a le droit de recevoir sa part pour une relance économique au Québec.

Monsieur le Président, les déclarations des députés NPD, d'un député libéral de Terre-Neuve et du *Reform Party* à Ottawa la semaine dernière sont du pipi de chat.

* * *

[*Traduction*]

L'UKRAINE

M. Jessee Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, hier, le 1er décembre, environ 80 p. 100 des Ukrainiens ont voté oui à un référendum sur l'affirmation de la déclaration d'indépendance prononcée par le Parlement ukrainien le 24 août.

Plus de 6 000 Canadiens d'origine ukrainienne qui vivent dans ma circonscription de Parkdale—High Park prient le gouvernement canadien de reconnaître aujourd'hui l'indépendance de l'Ukraine et de nouer avec elle des relations diplomatiques complètes.

M. Kravchuk a affirmé lors de sa récente visite au Canada que, jusqu'à ce qu'elles soient complètement éliminées, les armes nucléaires en Ukraine resteront sous le contrôle d'une alliance assurant l'interdépendance de ses membres sur le plan de la défense. Il a dit aussi que l'Ukraine garantira l'égalité des droits aux Russes, aux juifs et aux autres minorités visibles.

Monsieur le Président, je recommande au gouvernement de présenter aujourd'hui à la Chambre une résolution reconnaissant l'Ukraine comme le tout dernier pays à avoir déclaré son indépendance jusqu'à maintenant, l'Ukraine qui compte 52 millions d'habitants et qui est le quatrième pays d'Europe en importance du point de vue de la superficie.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, de nombreux héros méconnus s'emploient à promouvoir l'unité du Canada.

Citons l'exemple de Jim Taylor, de Toronto, qui distribue ses affiches au Canada atlantique ces temps-ci. Vendredi dernier, dans ma circonscription, il s'est gagné l'appui de bien des gens grâce à sa déclaration: «Mon Canada comprend le Québec.»

Mentionnons également la troupe de chanteurs et danseurs, tous des étudiants de Fredericton, qu'on appelle «Characters Incorporated». Ces derniers mois, ils ont effectué une tournée, qui les a menés dans bien des régions du pays, dans le but d'insuffler de la fierté à l'égard du Canada grâce à leur performance remarquable.

En chemin, ils ont recueilli la signature d'habitants de nombreuses régions du pays disposés à prouver leur engagement envers le Canada. En temps opportun, ils présenteront ce témoignage impressionnant au Parlement, par l'entremise du premier ministre.

Ce type d'initiatives illustrent le pouvoir de l'opinion publique. Les gens aiment le Canada, et il faudrait encourager et appuyer des démarches de ce genre à chacune des étapes du débat constitutionnel. Puissent tous les Canadiens suivre l'exemple de ces héros méconnus.

* * *

L'UKRAINE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, mon collègue d'Edmonton-Est, qui faisait partie de la délégation canadienne envoyée en Ukraine pour observer les élections qui ont eu lieu durant le week-end, a confirmé ce matin que le peuple ukrainien a choisi, par une majorité écrasante, de devenir maître de sa propre destinée. C'est un événement historique.

Cette décision a fait des heureux non seulement en Ukraine, mais aussi chez les centaines de milliers de Canadiens d'origine ukrainienne.

Je prie instamment le premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de voir à ce que le Canada soit parmi les premiers pays à reconnaître officiellement cette dernière nation qui vient se joindre à la communauté mondiale des États indépendants.

C'est le moment idéal de renforcer les liens culturels et économiques entre nos deux nations. À mon avis, la meilleure façon de célébrer le centième anniversaire de l'arrivée des premiers Ukrainiens qui sont venus s'établir au Canada c'est de réaffirmer dès aujourd'hui les liens historiques qui unissent nos deux pays.

C'est un jour crucial pour le peuple ukrainien. Voyons à ce que le Canada soit là pour l'aider à relever les défis qui se présenteront à l'avenir.

Article 31 du Règlement

LES AVANTAGES FISCAUX CONSENTIS AUX HABITANTS DU NORD

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, lors de sa visite de la semaine dernière dans la région de Peace River, le chef du Parti réformiste du Canada, Preston Manning, a annoncé que son parti abolirait les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord.

Pendant maintes années, bon nombre de ses partisans les plus fidèles se sont enrichis en rapportant chez eux les bénéfices qu'ils tiraient de nos gisements d'hydrocarbures. Grâce aux avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord, les ouvriers qui travaillent d'arrache-pied dans cette région ont pu au moins conserver sur place une part infime de ces bénéfices.

J'exhorte Preston Manning à ne plus écouter les riches et à aider les pauvres. Les avantages consentis aux habitants du Nord aident financièrement les hommes et les femmes qui triment dur dans les localités du Nord canadien.

Je compte me mettre en rapport avec les préfets, les maires, les députés provinciaux et fédéraux ainsi que les autres dirigeants des localités septentrionales. Obtenir les avantages fiscaux pour les habitants du Nord ne constituait que la moitié de la bataille; il faut maintenant lutter pour les conserver.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE DE L'EST DE L'ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vendredi dernier, le Centre de mirage d'oeufs Maurice Lamoureux Limitée, de Saint-Isidore, fermait ses portes, causant la perte de 34 emplois dans ma circonscription. C'est la deuxième fois en un mois que Saint-Isidore de Prescott, population 500, se fait frapper de cette façon. Cette fermeture s'ajoute à plusieurs autres dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

J'en profite aujourd'hui pour répéter la requête que j'ai faite nombre de fois en cette Chambre dans le passé et elle est la suivante: L'est de l'Ontario a besoin d'un programme de développement régional afin de résorber le chômage chronique dans notre région. J'attends toujours, monsieur le Président, et mes électeurs attendent eux aussi. Ils attendent une réponse favorable de ce gouvernement.

[*Traduction*]

LE TIMBRE DE NOËL

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais annoncer à la Chambre les détails de la campagne du timbre de Noël de l'Association pulmonaire du Canada.

L'Association pulmonaire du Canada, qui a vu le jour en 1900, est notre plus ancien organisme national de services bénévoles de santé. Au départ, son premier centre d'intérêt était la prévention de la tuberculose, mais d'autres affections pulmonaires graves réclament maintenant son attention. Depuis le début des années 70, les décès causés par l'asthme ont augmenté de 163 p. 100 chez les personnes de 15 à 34 ans.

L'association lutte contre ces maladies graves en soutenant la recherche, l'information, les services aux patients et la promotion d'habitudes de vie saines. La campagne annuelle nationale du timbre de Noël est la principale source de financement de l'organisme.

Dans London—Middlesex, l'association a aidé 25 900 personnes: asthmatiques, personnes atteintes de maladies pulmonaires chroniques, étudiants qui veulent arrêter de fumer et autres. Elle dispose d'un centre de documentation. Elle peut compter sur 180 bénévoles. Elle souhaiterait avoir un plus grand nombre de spécialistes dévoués comme le Dr Neville Lefcoe et d'autres qui, à l'hôpital Victoria, travaillent d'arrache-pied dans ce champ d'activité.

L'Association pulmonaire du Canada a lancé un programme spécial pour souligner l'effort des pharmacies qui ont banni le tabac.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, hier, le chef de l'opposition, l'honorable Jean Chrétien, a fait des déclarations concernant les référendums. Celui-ci a suggéré de tenir un référendum le jour même où le Québec tiendrait le sien. Et il a ajouté que si le Canada anglais disait non à ce référendum, ce sera le statu quo. «On aura la Constitution qu'on aura», disait-il.

Monsieur le Président, un référendum, ce n'est pas un jeu. Et le chef de l'opposition devrait cesser d'irriter inutilement les Québécois. Une loi sur les référendums, c'est un outil pour nous sortir d'une impasse, un outil pour le «au cas où». Ce n'est pas pour provoquer les Québécois et encore moins les «bulldozer».

D'autre part, M. Chrétien doit comprendre une chose: On ne peut pas faire un référendum national et en cas d'échec, faire comme s'il ne s'était rien passé. Il n'y aura pas de troisième chance!

* * *

[*Traduction*]

M. STANLEY KNOWLES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le 30 novembre 1942, les électeurs de Winnipeg-Nord-Centre ont député Stanley Knowles à la Chambre des communes. Il y est encore et il mérite toutes nos félicitations et notre estime.

Lorsque je grandissais dans les environs de Winnipeg, je ne connaissais pas grand-chose de la politique, mais j'entendais souvent parler de Stanley Knowles: Stanley pour des pensions raisonnables; Stanley pour les travailleurs; Stanley pour les femmes pauvres; Stanley pour les chômeurs, les démunis, les laissés pour compte de la société. Stanley Knowles était alors un symbole. Il est devenu une institution. Il continue d'incarner une philosophie du service, du dévouement et de l'abnégation. Stanley Knowles n'a été défait qu'une fois, mais même pendant cette pause, il n'a pas cessé de combattre pour la justice sociale. Au moment où il commence sa 50e année à Ottawa, nous tenons comme beaucoup d'autres Canadiens à souhaiter nos meilleurs voeux à Stanley Knowles, un vrai homme du peuple.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, qui représentent les trois partis politiques nationaux au Canada, ont lancé un appel concerté au gouvernement fédéral afin que celui-ci cesse de négliger l'économie et convoque immédiatement une conférence des premiers ministres sur l'économie.

• (1420)

Le premier ministre va-t-il convoquer immédiatement une conférence des premiers ministres sur l'économie, comme le demandent les trois premiers ministres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances aura deux journées de consultation intensives, les 12 et 13 décembre, avec les ministres provinciaux des Finances, précisément pour discuter de questions économiques.

Par ailleurs, j'ai des rencontres bilatérales avec les premiers ministres Bourassa et Rae. Je rencontrerai aussi les premiers ministres Romanow, Harcourt, Getty et Wells la semaine prochaine, et je m'assurerai de consulter tous les premiers ministres au cours de cette période.

Je tiendrai certainement compte de leurs opinions, ainsi que de celle du ministre des Finances une fois qu'il aura rencontré ses homologues provinciaux et qu'il m'aura fait part de l'utilité d'une telle rencontre.

Par conséquent, je serai heureux de fournir plus de précisions à mon ami dès que ces rencontres auront eu lieu. Nous ferons évidemment ce qui est dans l'intérêt du Canada.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à la lumière des nouvelles que nous avons à l'heure actuelle à l'effet, par exemple, que 650 000 Canadiens et Canadiennes doivent compter sur les banques alimentaires pour leur pain quotidien, ces gens-là ne peuvent plus attendre. Et à la lumière du fait que la semaine dernière, le premier ministre a eu l'occasion de rencontrer le premier ministre de l'Ontario, et après la rencontre qu'il a eue avec le premier ministre, il a demandé de convoquer une conférence, le premier ministre ne juge-t-il pas qu'il serait maintenant opportun de montrer un intérêt très vital vis-à-vis le malheur de ces gens qui doivent avoir recours aux banques alimentaires dans un pays comme le Canada? Est-ce qu'il ne serait pas temps de leur donner un peu d'espoir en réunissant tous les premiers ministres pour trouver une solution à la récession?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je veux, bien sûr, leur donner de l'espoir, mais pas un espoir qui s'avérerait faux à la suite de tout cela. À ce jour, les taux d'intérêt au Canada sont à la baisse; le taux d'inflation est à la baisse; le FMI et l'OCDE indiquent que l'an prochain le Canada sera le numéro 1 en terme de croissance économique de tous les grands pays industrialisés du monde. Donc, il y a des signes d'encouragement malgré certaines difficultés que l'on connaît. Alors, le contrôle des dépenses au niveau provincial, les emprunts au niveau provincial y sont pour beaucoup.

Même si nous avons une rencontre, je vais examiner très attentivement, avec les premiers ministres, en public, le taux de croissance de leurs dépenses et de leurs emprunts par rapport au gouvernement fédéral. Je pense que vous verrez que le gouvernement fédéral exerce un rôle de grand leadership dans ce domaine, et si on peut inciter les provinces à nous suivre, la reprise économique déjà annoncée sera plus forte et plus durable.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le problème avec le gouvernement actuel est que depuis deux ans celui-ci nous répète que la récession sera de très courte durée. La récession en est à sa deuxième année; en fait, cette deuxième année est pratiquement terminée. Le mois dernier, environ 145 000 personnes, dont près de la moitié était des enfants, se sont rendues dans des banques alimentaires, à Toronto seulement.

Quand le gouvernement cessera-t-il de lutter contre l'inflation et regardera-t-il l'envers de la médaille? Les Canadiens ont besoin d'emplois afin de cesser d'aller dans les banques alimentaires. Quand le gouvernement arrêtera-t-il de lutter contre l'inflation pour essayer plutôt de trouver des emplois à ces personnes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au leader de l'opposition que 108 000 emplois ont été créés en septembre et en octobre. L'indice composé publié aujourd'hui par Statistique Canada fait état d'une sixième augmentation consécutive. Cet indice est une mesure globale de l'économie; il tient compte d'une dizaine de composantes, depuis les valeurs mobilières jusqu'aux meubles.

Il convient aussi de noter que même si la croissance n'a pas été aussi marquée que nous l'aurions souhaité au cours du troisième trimestre, celle-ci s'est chiffrée à 5,2 p. 100 dans le secteur de la fabrication des biens. Je pense que c'est là un signe encourageant, de même que l'augmentation de 17,2 p. 100 dans les investissements résidentiels, l'augmentation du nombre d'emplois, ainsi que la baisse continue des taux d'intérêt et du taux d'inflation, qui assurera une sécurité aux personnes à revenu faible ou à revenu fixe.

La situation n'est donc pas si sombre. Nous devrions connaître un bon taux de croissance en 1992, comme le laissent entendre les projections du FMI, de l'OCDE, du Conference Board du Canada et d'autres organismes.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le mois d'octobre a été une autre période déterminante pour le gouvernement actuel.

[*Français*]

On a battu les records pour le nombre de faillites et de personnes forcées de recourir aux banques de nourriture. Une personne sur cinq parmi celles qui ont recours aux banques d'alimentation a perdu son emploi l'an dernier et a épuisé son chômage.

Est-ce que le ministre admet que les coupures de son gouvernement dans l'assurance-chômage ont provoqué un transfert du fardeau social aux organismes de charité?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il va de soi que toute faillite est déplorable. Nous sommes évidemment préoccupés par le grand nombre de faillites. La baisse des taux d'intérêt aidant, le pire semble passé et le nombre des faillites devrait maintenant diminuer. On continue d'observer des tendances positives. Un des signes les plus encourageants, c'est que la baisse des taux d'intérêt se poursuit.

Je dois faire observer que, comparativement à la situation qu'on a connue en 1981-1982, la récession que nous venons de traverser n'aura pas paru catastrophique sur le chapitre des faillites.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Quand le ministre des Finances a prévenu les Canadiens qu'il ne fallait pas s'attendre à une forte diminution du nombre des chômeurs cette année encore, des milliers de citoyens se sont demandé combien de temps il leur restait avant de faire faillite et d'aller grossir les rangs de ceux qui font la queue à la banque d'alimentation de leur localité.

Le ministre s'engage-t-il à annoncer que son gouvernement ne va plus renier les chômeurs et les pauvres, mais plutôt chercher à sauver les victimes du fardeau fiscal imposé par les conservateurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, 108 000 emplois ont été créés au cours des mois de septembre et d'octobre. On s'attend à ce que plus de 300 000 nouveaux emplois voient le jour en 1992. Sans l'augmentation du nombre de travailleurs et sans l'expansion de la main-d'oeuvre, cela aurait eu pour effet d'abaisser de 2 p. 100 le taux de chômage.

Toutefois, en raison du grand nombre de Canadiens sur le marché du travail, il est beaucoup plus difficile de relever le défi. Je rappelle au député que, sur le plan de la participation, le Canada est au premier rang des pays industrialisés, ce qui est de nature à nous compliquer de plus en plus la tâche.

Je le répète, nous devons adhérer aux principes essentiels si vous voulons réaliser une croissance durable grâce à la stabilité des prix. Il en résultera une croissance à long terme et la sécurité d'emploi.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Statistique Canada nous apprend aujourd'hui que notre économie connaît en fait un ralentissement par rapport au mois dernier. Cela ne fait que confirmer ce que savent déjà des millions de Canadiens, soit que la récession est très loin d'être terminée.

Le ministre des Finances cite souvent la hausse des profits des sociétés comme preuve de la reprise. Je demanderais au ministre des Finances et au premier ministre de considérer le nombre des travailleurs qui ont été mis à pied cette semaine seulement: 139 à la Norsk Hydro, 2 000 à IBM et 1 300 dans les magasins Town & Country de tout le pays. Et le CN se prépare à effectuer d'autres mises à pied.

Quand le premier ministre se décidera-t-il à tenir compte de la récession, des vrais victimes de la récession, des personnes qui sont sans emploi et à qui il faut redonner espoir en mettant en place un programme de création d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète que la seule façon d'assurer à long terme la croissance, la prospérité et la création d'emplois permanents, c'est de s'en tenir à l'essentiel, soit réduire les taux d'intérêt et juguler l'inflation. Ce n'est qu'en consolidant et en gérant bien nos finances que nous aurons un jour la croissance et la stabilité à long terme dont parle la députée.

• (1430)

Je rappelle à la députée que notre gouvernement a contribué à créer le climat qui a suscité la création de 1,6 million d'emplois, un record parmi les pays industrialisés. Nous traversons une période d'adaptation et de perte d'emplois; en fait, le gouverneur de la Banque du Canada a exposé aujourd'hui dans son allocution le principal point, et je cite: «Je tiens à dire que, grâce à cette politique monétaire, le Canada est désormais nettement mieux en mesure de connaître un bon rendement économique. . .»

M. le Président: La députée du Yukon.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président.

Il est clair, monsieur le Président, que lorsque ce gouvernement fait preuve d'optimisme, il prévoit qu'une personne sur dix sera sans emploi dès l'année prochaine. Pour le 1,5 million de chômeurs et les 2 millions de personnes sur le bien-être, ce gouvernement n'a pas de plan de relance économique. Une politique économique qui assure des milliards de profits aux banques alors que des enfants ne mangent pas à leur faim, c'est une politique qui ne marche pas.

Je voudrais demander au ministre: Quand ce gouvernement va-t-il aider les vraies victimes de la récession, les personnes sans emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, madame le chef du Nouveau Parti démocratique pourrait peut-être collaborer un peu dans ce domaine également, parce que si l'on regarde les chiffres de septembre sur la croissance, on constate une baisse de 0,1 p. 100. Je pense que tout le monde serait d'accord pour dire que, s'il n'y avait pas eu de grèves, on aurait probablement enregistré un mouvement de croissance en septembre.

L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique devrait savoir qu'à cause des grèves, nous avons perdu beaucoup de livraisons de grain et que cela a certainement nui à notre position sur le marché des exportations. Notre balance commerciale en a donc souffert dans le secteur des marchandises.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne convaincra pas un seul Canadien que la mauvaise gestion du gouvernement peut lui servir d'excuse. Les relations des travailleurs avec ce gouvernement sont tellement mauvaises qu'il n'a même pas été capable de négocier avec ses propres employés. Je tiens à dire que ce n'est pas cela la cause de la récession; la cause de la récession réside dans les politiques du gouvernement.

Je veux dire au ministre des Finances qu'une reprise qui ne donne pas de travail aux chômeurs n'est pas une reprise. Il nous a dit la semaine dernière que les consultations qu'il a menées sur son budget lui avaient révélé qu'il était dans la bonne voie. Je voudrais bien qu'il me dise à qui il s'est adressé. S'est-il contenté de parler aux banquiers, qui ont encaissé tous ces profits? Pourquoi n'interroge-t-il pas les trois millions de personnes sans emploi, qui vivent de l'aide sociale? Il faudrait demander à ces gens s'ils ont des commentaires à formuler. Leur a-t-il parlé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de répondre à la question.

J'ai consulté des groupes de lutte contre la pauvreté ainsi que des représentants de l'association des paraplégiques et du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. J'ai aussi consulté les détaillants, les agriculteurs et littéralement tous les milieux de la société, monsieur le Président.

Une voix: Que faites-vous?

M. Mazankowski: Que faisons nous? Le fait est que tout le monde sait que le gouvernement précédent nous a légué une situation déficitaire et qu'il nous faut la corriger.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'UKRAINE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Nous nous réjouissons du fait que le premier ministre ait reconnu officiellement ce matin l'indépendance de l'Ukraine.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Je voudrais cependant que le premier ministre clarifie la déclaration rendue publique par son cabinet ce matin et dans laquelle on lit que «le Canada n'amorcera les négociations et devra avoir l'assurance que les dirigeants ukrainiens ont l'intention d'exercer un contrôle strict sur les armes nucléaires et de respecter les

ententes existantes en matière de réduction des armements» et ainsi de suite.

Je crois savoir que le président de l'Ukraine, M. Kravtchuk, a déjà donné ces assurances dans une lettre adressée cette semaine au premier ministre. Quelles conditions supplémentaires, quelles assurances supplémentaires le premier ministre exige-t-il avant d'établir une ambassade à Kiev et de transférer les pleins pouvoirs diplomatiques et autres au poste dans cette ville?

Le premier ministre pourrait-il préciser les garanties supplémentaires que tente d'obtenir le Canada dans ces négociations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Quand les résultats du vote en Ukraine ont été connus, le gouvernement a décidé de reconnaître celle-ci comme pays indépendant. Nous l'avons fait et annoncé.

Il n'est pas inhabituel en pareil cas d'amorcer des négociations au sujet de l'établissement de relations diplomatiques. Dans le cas présent qui est plutôt inhabituel, le Canada veut avoir l'assurance, notamment, que les armes nucléaires seront placées sous bonne garde jusqu'à leur destruction. C'est que, du jour au lendemain, ce pays est devenu une puissance nucléaire disposant d'armes atomiques sur son territoire.

Il est évident qu'il va nous falloir, dans l'intérêt de saines relations bilatérales et de la sécurité, nous assurer que ces armements seront placés sous bonne garde. Nous voulons qu'ils soient détruits ou placés sous bonne garde. C'est un processus tout à fait normal que les dirigeants de l'Ukraine acceptent volontiers, selon nos sources.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je pense qu'il faut se demander s'il s'agit là d'une reconnaissance conditionnelle ou pas. Nous voudrions connaître les garanties supplémentaires que le premier ministre cherche à obtenir en plus de la lettre de M. Kravchuk.

Selon moi, nous sommes tous conscients du fait qu'il faut plus que reconnaître un pays qui vient juste d'accéder à l'indépendance. Il a besoin d'aide sur le plan économique et sur le plan de la sécurité, surtout dans le cas de l'Ukraine où le démantèlement des armes nucléaires revêt une importance cruciale.

Nous devrions tous tenir compte du rapport des Nations Unies publié ce matin, dans lequel on affirme qu'on pourrait assister à de graves troubles en Europe de l'Est faute d'un autre Plan Marshall.

Le premier ministre pourrait-il donc nous dire si en plus de ces négociations sur les armes nucléaires, le Canada est disposé à offrir à l'Ukraine une nouvelle aide économique importante et notamment à donner suite à la demande que nous avons présentée ce matin, lorsque nous avons invité le gouvernement à aider l'Ukraine à convertir ses ogives nucléaires à des fins pacifiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Nous ne voulons pas convertir ces ogives nucléaires, mais les faire disparaître, un point c'est tout. C'est ce que nous souhaitons.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon collègue a posé deux questions. La réponse à la première figure dans le premier paragraphe de la déclaration où on dit: «Le premier ministre Brian Mulroney a annoncé aujourd'hui que le Canada avait décidé de reconnaître l'Ukraine en tant qu'État indépendant.» La question de la reconnaissance est donc réglée.

En ce qui concerne la seconde question au sujet de l'aide économique à l'avenir et le reste, je tiens à dire que, lors de mes rencontres avec le président Kravchuk, avant les élections, lorsqu'il est venu me rencontrer à Ottawa, je lui ai dit qu'à la suite de ces élections, si l'indépendance recueillait la faveur populaire, nous enverrions des hauts fonctionnaires fédéraux rencontrer des représentants du gouvernement nouvellement élu pour traiter précisément des questions soulevées par mon collègue.

La dernière ligne du communiqué porte précisément là-dessus; on y dit: «M. Mulroney a confirmé que des hauts fonctionnaires du gouvernement se rendront à Kiev dans les prochains jours pour faire connaître la position du Canada et entamer le processus de négociations»; cela répond également aux questions de mon collègue.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a 18 mois, le gouvernement s'est engagé à faire des études environnementales de toutes ses politiques. Le Plan vert a renforcé cette promesse.

Cela dit, jusqu'à maintenant, aucune étude environnementale globale n'a été produite sur les politiques du ministère de l'Énergie. Le ministre refuse tout simplement de coopérer. Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie n'est pas en mesure de refuser de collaborer.

Tous les dossiers qui sont étudiés par le Cabinet comportent habituellement une documentation détaillant les conditions qui ont été réunies et, à titre de ministre de l'Énergie, je veille à ce que les conditions environnementales soient réunies. C'est comme cela que fonctionne le processus décisionnel du Cabinet.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La politique énergétique représente un indicateur important de l'engagement d'un gouvernement à l'égard du développement durable. Le refus du ministre et du cabinet d'autoriser une évaluation environnementale de la politique énergétique du gouvernement traduit non seulement une insouciance à l'égard de l'environnement, mais également une piètre politique économique.

• (1440)

Ma question est très nette: Quand le gouvernement présentera-t-il l'évaluation environnementale des choix énergétiques de son ministère, évaluation qui a été promise d'une façon claire et sans équivoque, il y a 18 mois?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, s'il y a un changement de politique et si le Cabinet prend cette décision, le processus décisionnel sera fondé en partie sur des considérations environnementales. Nous réitérons ce que nous avons déjà déclaré, rien n'a changé.

* * *

LES PROGRAMMES D'INFORMATEURS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances.

La plupart des Canadiens comprennent facilement pourquoi on dédommage certaines personnes des risques qu'elles prennent en fournissant de l'information sur le trafic de drogues, les meurtres ou les complots à la GRC ou au Service canadien du renseignement de sécurité. Ce qui est moins clair, c'est pourquoi Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et Revenu Canada ont eux aussi des programmes de rétribution de leurs informateurs.

Le ministre des Finances pourrait-il m'expliquer pourquoi certains ministères sont autorisés à exécuter de tels programmes sans en inclure les coûts dans le budget déposé au Parlement, budget dont il est responsable?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches, je peux affirmer à cette Chambre que je prends bonne note de la question du député et que je lui donnerai une réponse dès que possible.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Pêches est présent; la réponse du solliciteur général n'était donc pas très utile.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il faudra peut-être que nous recommencions. Le député de Skeena a la parole.

M. Fulton: Oui, monsieur le Président, le ministre des Pêches l'a manifestement échappé belle.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, car c'est là une importante fonction de vérification dont il est chargé. Actuellement, au moins cinq ministères ont des programmes de rétribution des informateurs.

Je voudrais demander au ministre des Finances s'il convient que, au lieu des programmes de chasseurs de primes qui sont actuellement exploités par les ministères des Pêches, du Revenu et, bientôt, de l'Environnement, et dans lesquels il y a des comptes bancaires et des numéros de téléphone secrets, il ne serait pas préférable d'installer des lignes téléphoniques spéciales permettant aux Canadiens d'informer les ministères d'activités illégales dont ils sont au courant.

En outre, le ministre assurera-t-il à la Chambre que, d'ici la fin de la journée, il déposera les budgets de tous les ministères qui possèdent des programmes de rétribution des informateurs.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Puisque le député a fait allusion au Budget des dépenses principal, je pourrai peut-être lui être utile.

Je voudrais lui dire que les paiements effectués par divers ministères à des particuliers dans le cadre de leurs programmes de lutte contre les infractions sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Le budget des dépenses ne prévoit aucun poste distinct à cette fin, mais les montants sont disponibles, comme le député le sait très bien, car les réponses lui ont été données lorsqu'il a posé sa question.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Alors que nous nous préparons à commémorer le deuxième anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique, la violence contre les femmes sur les campus canadiens est en augmentation. Le nombre des femmes violées par l'homme avec lequel elles sortaient a augmenté de façon effrayante.

Le premier ministre est-il prêt à organiser une réunion nationale des recteurs d'université pour mettre sur pied un plan concret, comprenant notamment des mesures éducatives et des mesures répressives pour mettre un terme à la violence contre les femmes sur les campus canadiens?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je regrette que la ministre responsable de la condition féminine soit en mission officielle aujourd'hui, mais je vais certainement attirer son attention sur ce sujet à son retour.

On sait combien elle travaille à nous sensibiliser tous aux effets pernicieux de la violence faite aux femmes et du harcèlement sexuel, et à nous rappeler combien il reste à faire.

Cette semaine, on commémorera le deuxième anniversaire de cet événement, et nous penserons tous à ces jeunes femmes dont la vie a été prise avant qu'elles aient pu voir leur avenir s'épanouir.

Je suis sûr que la ministre parlera de cela à son retour à la Chambre.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais j'avais adressé ma question au premier ministre et c'est à lui aussi que j'adresse ma question supplémentaire.

[*Français*]

Est-ce que le premier ministre est préparé à s'engager à contribuer au financement des universités canadiennes afin qu'elles puissent développer des politiques adéquates pour combattre le viol par une connaissance?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que la députée d'Halifax doit être au courant que récemment, à Edmonton, j'ai fait l'annonce de l'attribution de trois chaires universitaires dans le domaine de la recherche sur la violence faite aux femmes. Eh bien, ce qu'elle me dit, ce n'est pas ce qu'elle veut dire, mais je pense qu'elle parle de collaboration avec les centres de formation, particulièrement au niveau universitaire. Et cela a été excessivement bien reçu par les groupes de femmes au moment où j'ai fait l'annonce à Edmonton parce que, je pense, c'est une des politiques qui va permettre de déterminer—et je suis complètement d'accord avec mon collègue—exactement ce qui doit être fait à l'intérieur de la société canadienne pour déterminer des mécanismes permettant de lutter contre la violence faite aux femmes. Et c'est la même chose, monsieur le Président, contre toute forme de violence faite aux femmes, faite aux enfants, sur lesquelles nous nous sommes engagés, entre autres, au niveau des politiques d'impliquer des centaines de millions de dollars.

Mais, encore une fois, je le répète, nous avons pris des engagements envers les groupes féminins. J'ai annoncé moi-même l'octroi de trois chaires universitaires sur la violence faite aux femmes qui sont octroyées pour l'année qui vient. Je pense que c'est l'expression de la volonté du gouvernement de faire quelque chose en ce sens.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Des millions de Canadiens ont vu hier soir et verront encore ce soir à la télévision un documentaire électrisant sur le meurtre brutal d'une autochtone du Manitoba, Helen Betty Osborne.

Ce meurtre a attiré l'attention de la Commission d'enquête sur la justice pénale et les autochtones du Manitoba, qui a publié son rapport l'été dernier. Ce rapport contient plusieurs recommandations pour le gouvernement fédéral.

Pourquoi le gouvernement tarde-t-il de réagir et passe-t-il sous silence toutes les mesures qu'il pourrait prendre par l'intermédiaire de nombreux ministères pour faire de la justice une réalité chez les autochtones du Canada?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement est tout à fait au courant du rapport mentionné par mon ami le député.

En fait, j'ai aussi rencontré le ministre de la Justice du Manitoba pour discuter du rapport adressé au gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, les recommandations du rapport sont examinées par la GRC. Je puis assurer au député que ce n'est pas du tout une question dans laquelle nous tardons à intervenir.

Nous voulons réagir de façon sérieuse et approfondie à cette enquête très importante.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au solliciteur général.

Il est difficile de croire qu'après trois mois, alors que 150 recommandations ont été faites au sujet de l'une des plus graves questions de justice pénale et sociale de ce pays, le ministre ne sait toujours pas par où commencer.

Quand le gouvernement commencera–t–il à s'attaquer à ce très grave problème?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que dans des réponses données précédemment, le gouvernement a fait allusion aujourd'hui aux diverses mesures qu'il entend prendre pour s'attaquer à ce très grave problème.

Je puis assurer à mon ami le député que ces 150 recommandations doivent être examinées avec soin. Nous n'avons pas l'intention de traîner sur cette question très importante; nous sommes en train d'étudier sérieusement ces recommandations. Le gouvernement apportera une réponse lorsque la question sera soulevée.

Nous ne pouvons répondre qu'aux recommandations qui nous concernent. Naturellement, cette question relève de la compétence du ministre de la Justice du Manitoba. Nous voulons bien sûr étudier ce rapport et répondre à autant de recommandations que nous le pouvons.

* * *

L'ASSURANCE–MALADIE

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de la Santé.

La réponse que le gouvernement fédéral a donnée jeudi aux recommandations contenues dans le rapport du Comité permanent de la santé est décevante, particulièrement à un moment où les Canadiens cherchent des raisons convaincantes de rester dans la confédération canadienne.

• (1450)

Le ministre peut–il dire à la Chambre pourquoi son gouvernement appuie les recommandations des membres du comité libéraux et conservateurs qui proposent la renégociation complète du régime d'assurance–maladie alors que les Canadiens se sont prononcés très clairement en faveur d'un régime national selon des normes nationales et contre le projet de loi C–20 ainsi que la réduction des contributions fédérales à ce régime?

Des voix: Le Règlement!

M. le Président: J'ai écouté toute la question car je ne voulais pas intervenir trop rapidement, mais j'estime qu'elle a trait au fonctionnement du comité et que, par conséquent, elle n'est pas recevable.

* * *

LA CONSTITUTION

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Depuis septembre, une vingtaine de bénévoles de ma collectivité se réunissent, discutent et tiennent des débats publics sur les propositions constitutionnelles.

Récemment, le plan de travail du comité mixte du Parlement a été changé et on a opté pour des conférences constitutionnelles.

Je me demande si le ministre peut dire à la Chambre quel sera le statut de ces conférences constitutionnelles et quelle influence elles auront sur les petits comités formés au niveau local.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui qu'il y aura cinq conférences constitutionnelles tenues cinq fins de semaine consécutives dans des villes canadiennes. La première sera tenue à Halifax le 17 janvier. Ces conférences sont parrainées par des instituts indépendants: le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, la Canada West Foundation, l'Institut C. D. Howe, l'Institut de recherches politiques et le Niagara Institute.

Ces conférences réuniront des experts ainsi que des porte–parole représentatifs de la population en général choisis grâce à un processus arrêté de concert avec les instituts. Cela nous permettra d'atteindre le consensus recherché sur les améliorations à apporter aux propositions présentées par le premier ministre en septembre.

La cinquième conférence sera une réunion de récapitulation organisée conjointement par le gouvernement du Canada et les cinq instituts.

Comme les députés le savent, il y a eu des pourparlers sur la tenue d'une conférence sur les questions autochtones. J'ai rencontré les chefs des quatre organismes autochtones nationaux et, pour le moment, ils ne souhaitent pas que l'on aille de l'avant avec un débat sur les sujets qui les touchent directement, mais cette question fait l'objet de discussions.

* * *

L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La California Public Utilities Commission a annoncé récemment sa décision de résilier les contrats privés à long terme entre les producteurs canadiens de gaz naturel et les consommateurs californiens. Ce serait extrêmement grave pour notre industrie du gaz naturel.

Quand le ministre tiendra-t-il compte des démarches rigoureuses que font souvent les députés de l'Alberta à la Chambre et quand prendra-t-il des mesures pour défendre les intérêts des producteurs canadiens de gaz naturel?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour sa question.

C'est une question très sérieuse, et j'espère que tous les députés de la Chambre approuveront les mesures gouvernementales que nous avons l'intention de dévoiler demain à Calgary. C'est une question d'inviolabilité des contrats.

Le marché californien a bénéficié des ventes de gaz naturel. Depuis 1961, diverses administrations ont appuyé ce type d'exportation.

J'espère que demain la province de l'Alberta, l'industrie et les députés des deux côtés de la Chambre se joindront à nous pour confirmer l'inviolabilité des contrats et approuver les mesures que nous proposons.

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans a déclaré la semaine dernière, à la Chambre, que son ministre était au courant de ce que disaient les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation concernant l'insuffisance du programme d'assurance-pêches. Souvent, les pêcheurs qui ont pêché toute leur vie n'y sont pas admissibles ou, s'ils le sont, les fonds ne sont pas disponibles.

Si le ministre est au courant de ce problème, j'aimerais bien qu'il nous dise quelles mesures il entend prendre et quand il a l'intention d'intervenir.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, on m'informe que tous ceux demeurant dans les secteurs visés et ayant vraisemblablement un lien avec la pêche conformément aux règles établies reçoivent de l'aide en vertu de ce programme. Si certains ont été oubliés, ils seront inscrits dès qu'ils auront fourni les renseignements attestant qu'ils s'adonnent à des activités de pêche.

Il n'y a pas de problème en ce qui concerne les fonds. L'ennui, c'est qu'un assez bon nombre de personnes ne participent pas vraiment à des activités de pêche, et elles n'ont pas droit non plus aux prestations d'assurance-chômage ou elles sont sur le point de cesser de retirer des prestations dans un ou deux mois. Voilà où réside la difficulté.

Mais ceux qui s'adonnent raisonnablement à des activités de pêche ont pu, je crois, bénéficier du programme.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la semaine dernière à la même heure, le premier ministre a déclaré en réponse à une question que les 39 millions de dollars qui étaient fournis, selon lui, à Terre-Neuve n'étaient pas suffisants. En fait, ces 39 millions de dollars étaient destinés à trois provinces. Terre-Neuve et le Labrador ont donc reçu une somme bien inférieure.

De toute façon, le premier ministre a dit que ce n'était pas suffisant pour les Terre-Neuviens. Il sait donc que le programme présente certaines lacunes, et le ministre le sait aussi en dépit de ce qu'il vient de dire.

Est-ce que je pourrais demander au premier ministre d'ordonner à son ministre des Pêches de venir en aide aux travailleurs d'usine et aux pêcheurs de Terre-Neuve en donnant davantage d'argent en vue de créer à leur intention des programmes dont ils ont grand besoin et qu'ils méritent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, en ce qui concerne ce programme, celui-ci a fourni des fonds pour aider les pêcheurs qui rentraient bredouilles partout où ils se trouvaient au Canada atlantique, y compris en Nouvelle-Écosse. La part du lion de cette aide, si on peut l'appeler ainsi, est allée à Terre-Neuve et au Labrador parce que c'était la principale région où les pêcheurs connaissaient ces difficultés.

Par exemple, en ce qui concerne le financement fourni pour 14 000 tonnes supplémentaires de harengs à acheter pour donner davantage de travail aux pêcheurs et aux travailleurs des usines de transformation du poisson, 10 000 tonnes ont été attribuées à Terre-Neuve et 4 000 tonnes à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Nous essayons de nous montrer aussi équitables que possible.

Le premier ministre est naturellement absolument en faveur d'aider toute personne habitant dans n'importe quelle région du Canada où un besoin manifeste se fait sentir comme l'ont montré les initiatives du gouvernement.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Voilà 50 ans que la bande du lac Lubicon essaie d'obtenir le règlement de ses revendications territoriales. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit qu'il était déterminé à régler ces revendications.

Comment se fait-il, alors, qu'il n'y a pas eu de négociations avec les Cris du lac Lubicon depuis 1989? Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé une nouvelle bande sur le territoire que revendique la bande du lac Lubicon et lui a accordé des fonds?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je comprends l'intérêt soutenu que le député porte à cette question. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aussi s'y intéresse.

Nous avons travaillé de concert avec les bandes en vue d'en arriver à une entente en la matière.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Foutaises!

Mme Martin: Nous sommes tout disposés à discuter avec elles quand elles voudront bien revenir à la table de négociation. Nous allons y donner suite.

M. le Président: Le député d'Edmonton-Sud-Est aurait-il l'amabilité de présenter des excuses à la ministre pour avoir chahuté au milieu de son intervention?

M. Kilgour : Monsieur le Président, je prie la ministre d'accepter mes excuses, mais je ne crois pas que sa réponse était bien franche.

M. le Président: De telles excuses ne sont bonnes à rien. C'est précisément le genre de chose qui cause des problèmes. J'ai demandé au député de se rétracter purement et simplement.

M. Kilgour: Je n'irai pas plus loin. J'ai présenté mes excuses.

M. le Président: Je prierais le député de se lever et de s'adresser à moi. Je ne peux pas comprendre ce qu'il dit autrement.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je connais bien le dossier de la bande du lac Lubicon moi aussi. Je soutiens que la question était franche, mais je ne crois pas que la réponse l'était.

M. le Président: Je crois que l'intervention du député est tout à fait déplacée.

M. Kilgour: J'avoue y être allé un peu fort.

M. le Président: Je demande au député de bien faire comprendre, à la présidence à tout le moins, qu'il reconnaît que son intention était déplacée et qu'il retire ce qu'il a dit.

M. Kilgour: Par respect pour vous, monsieur le Président, je vais admettre que j'y suis allé un peu fort. Si mes propos vous ont offensé, je m'en excuse.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Rétractez-vous!

• (1500)

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Il semble qu'un décret visant encore une fois la création d'une nouvelle bande, la bande du lac Loon, dans le nord de la région revendiquée par la bande du lac Lubicon, serait rendu au cabinet du ministre des Affaires

indiennes et du Nord où il n'aurait plus qu'à être signé par le ministre.

Pour prouver que son gouvernement s'est engagé à négocier un accord équitable avec la bande du lac Lubicon, le premier ministre ordonnera-t-il aujourd'hui même au ministre de ne pas signer le décret et de reprendre immédiatement les négociations avec la bande du lac Lubicon?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je tiens à déclarer, et j'espère ne pas être interrompue cette fois-ci, que le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La présidence est intervenue. Je demanderais à la ministre de répondre aussi clairement que possible à la question sans alimenter la controverse.

Mme Martin: Je le répète, je sais que ce problème préoccupe énormément le député. Je transmettrai la dernière question au ministre des Affaires indiennes s'il revient demain et j'en discuterai avec lui.

* * *

LE SIDA

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et a trait au financement de la Stratégie nationale sur le SIDA. Le ministre le sait, nous avons célébré hier la Journée mondiale du SIDA et tâchons de traiter de ce problème d'une façon plus constructive.

Le ministre doit connaître l'excellent travail qu'accomplissent les groupes d'aide aux sidéens partout au Canada et il doit savoir que les fonds affectés à ces groupes dans le cadre du RAPC ont été ramenés de 7 à 6,4 millions de dollars pour 1991.

Le ministre peut-il confirmer aujourd'hui que ces 600 000 $ seront rétablis immédiatement de sorte que les groupes d'aide aux sidéens puissent poursuivre leur travail d'une importance cruciale?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je partage l'opinion du député à l'égard de la Journée mondiale du SIDA célébrée hier. Tous les Canadiens doivent se sentir concernés par cette terrible maladie.

À propos du RAPC, j'ai déclaré au comité lorsque j'y ai comparu le 30 octobre que j'examinais la possibilité de réaffecter l'argent déjà consacré à cette fin, et s'il est possible de le faire pour 1991, je le ferai cette année. Je puis confirmer que le budget pour 1992-1993 sera fixé à 7 millions de dollars.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, comme le ministre le sait également, il existe d'un bout à l'autre du Canada de grandes inégalités dans le traitement du SIDA et dans la disponibilité et le coût des médicaments d'ordonnance.

Le ministre peut-il dire quelles mesures il prend pour éliminer ces inégalités de sorte que les personnes atteintes du SIDA puissent bénéficier de la même accessibilité au traitement médical peu importe où elles habitent.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous tâchons de collaborer avec les gouvernements provinciaux à ce sujet. Le député le sait très bien, les médicaments d'ordonnance sont régis par les provinces. Ce sont elles qui prennent les décisions.

Le système de soins de santé est conçu de telle façon que nous pouvons fournir tous les soins possibles. Comme on me l'a dit récemment en Europe, nous avons le meilleur système de soins de santé du monde. C'est pour cette raison que nous tâchons de fournir les mêmes services d'un bout à l'autre du pays, mais il existe bien sûr des problèmes entourant ce genre de traitement et ce genre de médicaments d'ordonnance. Par exemple, le problème n'est pas le même à Vancouver, à Toronto et à Montréal qu'ailleurs dans les autres provinces. Voilà pourquoi, encore une fois, nous collaborons avec les provinces.

La question est bien posée. Les provinces devraient s'en préoccuper.

* * *

LA CROATIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, mes électeurs s'insurgent contre l'effusion de sang qui se poursuit en Croatie; ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Peut-elle dire à la Chambre où en sont les efforts visant à envoyer en Yougoslavie une force de maintien de la paix des Nations Unies pour contrôler l'armée serbe, et est-ce que le Canada s'engagera à fournir des troupes pour aider à protéger la Croatie?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans ce dossier, le Canada a pris les devants dès le début, exhortant notamment le Conseil de sécurité et les Nations Unies à s'engager dans cette affaire pour mettre un terme à la violence.

Oui, nous enverrons des troupes de maintien de la paix dans la région. M. Vance, qui représente le secrétaire général de l'ONU, est à Belgrade actuellement, et son adjoint est à Zagreb. Nous demeurons en contact avec les Nations Unies et avec M. Vance, à qui j'ai parlé juste avant qu'il parte pour lui répéter ce que le premier ministre a dit publiquement, à savoir que le Canada se joindrait à la force de maintien de la paix que nous exhortons le Conseil de sécurité à mettre sur pied. Je crois comprendre qu'il faudra qu'une autre résolution soit présentée aux Nations Unies au retour de M. Vance. Nous sommes en contact avec nos représentants aux Nations Unies et, par l'entremise de nos missions dans les divers pays membres du Conseil de sécurité, nous continuons à demander instamment la création d'une force de maintien de la paix pour que nous puissions prendre une part active à cet effort.

M. le Président: La période des questions orales est terminée.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Gordon Wilson, leader de l'opposition officielle à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le président du Conseil du Trésor a répondu à ma question supplémentaire. J'espère qu'il est prêt à déposer ces chiffres dès maintenant. Il a dit qu'il avait les chiffres concernant les programmes d'informateurs en place dans au moins cinq ministères. Je n'ai pas ces chiffres, et ils ne sont pas accessibles au public.

J'espère que le président du Conseil du Trésor se rétractera s'il a fait une erreur ou déposera ces chiffres aujourd'hui.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux simplement éclaircir un point.

Pendant la période des questions, le député de Skeena a pu, en posant sa question, donner l'impression qu'un tel programme est actuellement en place à Environnement Canada.

Je tiens à dire clairement qu'il n'y actuellement aucun programme de ce genre à Environnement Canada.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du fait que la question que le député de Surrey a posée durant la période des questions a été jugée irrecevable.

Le député a posé une question au sujet de la réponse du gouvernement à un rapport de comité déposé à la Chambre, rapport qui ne relevait donc plus du comité mais bien de la Chambre, puisqu'elle en avait été saisie. Il a posé au gouvernement une question sur sa réponse à ce rapport. En posant sa question, il a mentionné le projet de loi C-20, que nous étudions à la Chambre aujourd'hui, mais l'objet principal de la question était la réponse du gouvernement à un rapport de comité.

Sauf votre respect, monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi vous avez jugé sa question irrecevable.

M. le Président: Je me trompe peut-être mais, lorsque j'ai entendu la question, il m'a semblé qu'elle se rapportait au fonctionnement du comité. De toute façon, il m'a semblé que le député empiétait sur l'ordre du jour.

Certains députés ne partagent peut-être pas mon opinion, mais c'est la décision que j'ai rendue. Si je me suis trompé, je ne peux qu'exprimer mes regrets au député. Peut-être que la question pourrait être soulevée d'une autre façon, à un autre moment.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Convoquez les députés.

(La motion nº 1 mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 88)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Catterall	Chrétien
Clancy	Copps
Crawford	Dingwall
Duhamel	Edmonston
Flis	Foster
Fulton	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Hopkins
Howdebo	Hunter
Kaplan	Karpoff
Keyes	Langdon (Essex—Windsor)
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
Manley	Marchi
Martin (LaSalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Mitchell
Murphy	Prud'homme
Robinson	Rocheleau
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Taylor	Tobin
Venne	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—57	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Bjornson
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Cardiff
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Duplessis
Edwards	Epp
Ferland	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Hudon
James	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Marin	Martin (Lincoln)
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Pronovost	Redway
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vincent
Weiner	Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard—85	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil / aucun

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 1 rejetée. Je déclare donc la motion nº 2 rejetée.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que la Chambre consentira de façon unanime à ce que le résultat du vote qui vient d'être pris soit appliqué à la motion nº 3, et le vote à la motion nº 4 aux motions nºs 5 et 6.

[*Traduction*]

M. Hawkes: D'après notre liste, il est question des motions nºs 3 et 4. Elles ne figurent pas dans le *Feuilleton*, car elles ont été approuvées par consentement unanime plus tôt aujourd'hui. Je veux simplement m'assurer qu'il s'agit bel et bien des deux derniers votes concernant les amendements à ce projet de loi.

M. Nowlan: En ce qui concerne ce même rappel au Règlement, je ne veux pas entraver la poursuite des travaux, mais je ne me suis prononcé ni pour ni contre parce que je n'avais pas le texte de l'amendement devant moi et que, en toute honnêteté, je ne savais pas sur quoi diable je votais. Si nous votons sur l'exécution générale du budget, je pourrais peut-être prendre position. Je voterais peut-être en faveur des autres amendements si j'en connaissais la teneur. Je me suis toutefois abstenu de voter la première fois parce que je n'avais pas le texte de l'amendement sous les yeux et que j'ignorais l'objet du vote. Si vous pouvez m'en expliquer la teneur et celle des amendements, je participerai au vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans la motion nº 3, le député d'Essex—Windsor propose que l'on amende le projet de loi C-20 en y retranchant l'article 7. Dans la motion nº 4, M. Langdon propose que l'on amende le projet de loi C-20 en y retranchant l'article 8.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 3.

(La motion nº 3 mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 89)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor West)
Hovdebo
Kaplan
Keyes
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Robinson
Samson
Taylor
Venne
Young (Beaches—Woodbine)—57

Anawak
Assad
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Breaugh
Chrétien
Copps
Dingwall
Edmonston
Foster
Gagliano
Gauthier
Hopkins
Hunter
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
MacLaren
Marchi
McCurdy
Mitchell
Prud'homme
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Blenkarn
Brightwell
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
de Cotret
Desjardins
Edwards
Ferland
Greene
Halliday
Hawkes
Hogue
James
Joncas
Koury
Lewis
Lopez
Marin
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean

Andre
Attewell
Bjornson
Bouchard (Roberval)
Cardiff
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Della Noce
Duplessis
Epp
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Hudon
Johnson
Kempling
Landry
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Merrithew

Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Weiner
Winegard—85

Moore
Oberle
Plourde
Redway
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vincent
Wilson (Etobicoke Centre)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil / aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 4 qui disposera des motions nºs 5 et 6.

(La motion nº 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 90)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor West)
Hovdebo
Kaplan
Keyes
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Robinson
Samson
Taylor
Venne
Young (Beaches—Woodbine)—57

Anawak
Assad
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Breaugh
Chrétien
Copps
Dingwall
Edmonston
Foster
Gagliano
Gauthier
Hopkins
Hunter
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
MacLaren
Marchi
McCurdy
Mitchell
Prud'homme
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Blenkarn
Brightwell

Andre
Attewell
Bjornson
Bouchard (Roberval)
Cardiff

Affaires courantes

Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Duplessis
Edwards	Epp
Ferland	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Hudon
James	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Marin	Martin (Lincoln)
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Pronovost	Redway
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vincent
Weiner	Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard—85	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil / aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée. Les motions nos 5 et 6 sont donc rejetées.

L'hon. Harvie Andre (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances) propose que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du Budget déposé au Parlement le 26 février 1991, tel que modifié, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois qu'il aurait fallu dire que, «avec la permission de la Chambre», nous allions passer à la troisième lecture du projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Oshawa invoque le Règlement.

M. Breaugh: Monsieur le Président, je sollicite vos conseils. Est-il acceptable que des députés se prononcent contre une motion au cours du débat et votent ensuite en sa faveur?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 15 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI DE 1992 SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports) demande la permission de déposer le projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Corbeil propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose une pétition de citoyens de ma circonscription et d'autres régions du Grand Toronto. Ceux-ci exhortent le ministre de l'Immigration à émettre des permis pour les conjoints et enfants à charge de personnes reconnues comme des réfugiés au sens de la convention et à permettre la réunification de ces familles au Canada, en acceptant que les demandes d'immigration soient faites à partir de notre territoire.

Ainsi, nous réglerions quelques situations dramatiques comme celle des quatre enfants Gunajothy, âgés de 5 à 12 ans, qui attendent depuis trois ans dans une chambre d'hôtel à Colombo. Ils vivent dans la terreur et ils n'ont personne pour s'occuper d'eux en permanence, tandis que les parents ont été reconnus comme réfugiés et ont été accueillis chez nous en juin dernier.

Ils sont parrainés depuis maintenant six mois et ils n'ont même pas encore reçu d'instructions médicales. Ces enfants qui seront citoyens canadiens se souviendront de ces années de peur, de solitude et d'attente.

[*Français*]

L'ARTICLE XI DU GATT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidants de Sydenham, South Mountain, Joyceville, Plantagenet. . .

[*Traduction*]

Ces pétitionnaires s'opposent à ce que le gouvernement modifie sa position sur l'article XI du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ils demandent au gouvernement de citer en exemple au monde le système canadien et de veiller à ce qu'on ne le modifie en rien dans les négociations en cours. Ils le pressent de faire preuve de fermeté pour une fois et d'appuyer les agriculteurs canadiens dans ces négociations.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Affaires courantes

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 117 et 141.

[*Texte*]

Question nº 117—**M. Vanclief:**

Au sujet des certificats décernés pour commémorer la participation du Canada à la guerre du Golfe persique, *a*) combien en a-t-on imprimés, *b*) combien en a-t-on postés, *c*) quel en a été le coût unitaire d'impression, *d*) qui les a imprimés, *e*) quel a été le montant total des coûts postaux, *f*) combien ont coûté, (i) la conception graphique des certificats, (ii) leur insertion dans des enveloppes, (iii) l'établissement de la liste des récipiendaires?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): a) 1 600

b) 700

c) 1,75 $ par certificat.

d) le ministère des Approvisionnements et Services

e) Les coûts postaux se sont élevés à environ 300 $. La plupart des envois consistaient en un paquet contenant plusieurs certificats.

f) (i) Environ 1,5 heures ont été consacrées à ce travail par le personnel du MDN dans l'exercice de leurs fonctions habituelles.

(ii) Environ 2 heures ont été consacrées à ce travail par le personnel du MDN dans l'exercice de leurs fonctions habituelles.

(iii) Environ 3 heures ont été consacrées à ce travail par le personnel du MDN dans l'exercice de leurs fonctions habituelles.

Question nº 141—**Mme Campbell (South West Nova):**

En ce qui concerne la base de la réserve navale que l'on prévoit construire à Pointe-à-Carcy (Québec) au coût de 36 millions de dollars, *a*) combien de recrues accueillera-t-elle, *b*) combien d'employés militaires et civils y travailleront à temps plein, *c*) combien d'installations nouvelles devront y être aménagées et de quel genre d'installations s'agira-t-il, *d*) quel sera son budget d'exploitation annuel?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Trois organisations emménageront dans les installations de la réserve navale de Pointe-à-Carcy, Québec: Le quartier général de la Réserve navale, le NCSM Montcalm et l'école de la flotte des Forces canadiennes Québec.

a) Il est prévu que l'école de la flotte des Forces canadiennes Québec et le NCSM Montcalm pourront accueillir jusqu'à 1 500 recrues par année.

b) Le personnel permanent des trois organisations sera composé de militaires et de civils dont le nombre s'élèvera à 130. (Veuillez noter que le quartier général de la

Réserve navale, constitué de 67 employés, loge au 94 Dalhousie depuis 1988).

c) Les installations de la réserve navale comprendront trois édifices:

(1) L'édifice des nouveaux quartiers sera construit sur la rue Dalhousie et abritera la résidence ainsi que les mess;

(2) Le présent Hangar 19, restauré et agrandi, servira d'instruction et abritera le NCSM Montcalm avec les ressources d'instruction de l'école de la flotte des Forces canadiennes Québec; et

(3) L'édifice John Munn, situé au 112 de la rue Dalhousie, sera aménagé en locaux pour bureaux, logeant les administrations de l'école de la flotte des Forces canadiennes Québec et du quartier général de la Réserve navale.

d) On prévoit que les coûts ordinaires annuels d'opération et d'entretien des trois édifices seront de 2 269 000 $, incluant: 533 000 $ pour les coûts d'utilisation de l'équipement et de 1 736 000 $ pour les frais d'entretien (année budgétaire de 1996/97).

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE TIMISKAMING

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, après en avoir donné avis à la présidence jeudi, j'ai soulevé la question de privilège le lendemain après en avoir informé la députée de Sudbury qui, à la page 5508 du *hansard* du 28 novembre, a porté des allégations contre moi, ma famille et ma circonscription.

Je voudrais aujourd'hui, bien que la députée de Sudbury ne soit pas présente, parler de vous dans une déclaration. . .

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il est vrai que le député d'en face a pris la parole vendredi dernier et qu'il a donné avis à la présidence qu'il entendait soulever une question de privilège au sujet de quelque chose qui, estime-t-il, lui a porté préjudice à lui et à ses responsabilités en tant que député.

Par l'entremise de la présidence, je dirai au député que la députée dont il parle sera présente demain matin. Peut-être voudra-t-il alors soulever sa question de privilège. Je crois qu'elle a eu des problèmes de transport à destination et en provenance de sa circonscription. Par conséquent, si le député veut bien patienter, monsieur le Président, la députée sera ici demain, et je suis sûr que la question pourra alors être discutée dans les conditions les meilleures.

M. MacDougall: Monsieur le Président, je suis prêt à attendre, mais je voudrais dire combien ces quatre jours ont été difficiles pour moi, ma famille et mes électeurs quand de pareilles allégations sont portées.

Une voix: Allez-y alors.

M. MacDougall: Je tiens à ce que la députée soit présente pour qu'elle puisse en personne justifier ce qu'elle a dit et prendre conscience des ennuis qu'elle a causés à ma famille et à moi.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je crois que nous pouvons promettre que la députée sera présente demain pour débattre la question et donner sa version des faits.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend bonne note des remarques faites de part et d'autre de la Chambre et je souligne notamment la gentilhommerie du député de Timiskaming.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-20. Comme tous le savent, cette mesure législative porte exécution des mesures annoncées dans le budget de février 1991 par le ministre des Finances de l'époque.

Le projet de loi C-20 prévoit l'exécution de plusieurs mesures de restriction des dépenses et de contrôle du déficit. Il touche la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et la Loi sur l'assurance-chômage.

Avant de discuter en détail du projet de loi, j'aimerais remercier tous les membres du comité de leur travail, de leurs suggestions et de leurs observations utiles.

Ce matin, j'ai écouté très attentivement les propos de mes collègues des deux partis de l'opposition. Cette mesure législative doit être considérée dans le contexte du programme économique global du gouvernement. Les mesures proposées dans le budget de février et énoncées dans le plan de relance économique sont essentielles pour rétablir une croissance forte et continue qui assurera la prospérité renouvelée que les Canadiens souhaitent.

La relance économique passe par des taux d'intérêt moins élevés, par des attentes moindres et par une baisse du taux de l'inflation. Ces conditions seront en partie remplies par l'adoption de budgets équilibrés et la restriction de l'activité gouvernementale. Les plans budgétaires de relance économique appuient ces objectifs en prévoyant le maintien d'un programme d'austérité, la réduction du déficit et le contrôle des coûts de fonctionnement du gouvernement.

Aujourd'hui, durant la période des questions, le ministre des Finances a déclaré qu'il tenait des consultations prébudgétaires avec le plus large éventail possible de Canadiens représentant toutes les couches de la société. J'ai présidé avec lui ces consultations la semaine dernière, à Toronto, et de nombreux groupes y étaient présents.

Tous ces groupes éprouvaient des problèmes financiers en cette période de fin de récession, mais ils nous ont invités très clairement, à l'issue de ces consultations, à nous en tenir à notre programme actuel et ils nous ont dit que nous étions sur la bonne voie et que les faits à l'avenir le confirmeraient. Les taux d'intérêt baissent et le taux d'inflation est, en chiffres annualisés, inférieur aux objectifs que le gouvernement fédéral s'était donnés au départ.

• (1550)

Tous ces gens nous ont exhortés à poursuivre nos efforts dans le même sens et à ne surtout pas changer de cap. Beaucoup de ces groupes ont proposé des façons d'améliorer la situation économique. Ces propositions visaient le budget qui sera présenté au printemps de 1992. En général, c'était là le thème qui ressortait de toutes les instances présentées.

Ce projet de loi porte sur la plupart des politiques que nous mettons en oeuvre afin de nous assurer de rester sur la bonne voie et de garantir aux générations futures qu'elles n'auront pas à payer la note. Nous allons commencer à réduire notre énorme dette accumulée au fil de nombreuses années.

Les mesures dont nous sommes saisis aujourd'hui ont des répercussions importantes sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et notamment les principaux transferts à deux provinces.

Aujourd'hui, j'ai écouté les chiffres cités par les députés de l'opposition. J'ignore la source de ces chiffres ou le taux d'inflation qui a servi aux calculs. Or, toutes les séries de chiffres présentées aujourd'hui résultaient d'hypothèses; on a additionné ou soustrait, bien que l'opposition ait plutôt tendance à additionner, pour mieux frapper l'imagination. Nous ne sommes pas certains qu'il serait possible de prouver l'exactitude de ces chiffres.

Le gouvernement fournit aujourd'hui une aide financière d'environ 37 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux, par le biais de trois principaux programmes de transfert. Ces trois moyens qu'il emprunte sont le FPE, la péréquation et le Régime d'assurance publique du Canada, ou le RAPC. Ces programmes représentent 90 p. 100 de tous les transferts du fédéral aux provinces et, en 1991-1992, leur valeur doit dépasser 34 milliards de dollars.

C'est beaucoup d'argent. C'est environ 20 ou 25 p. 100 de nos dépenses de programmes qui vont aux provinces. Le projet de loi C-20, dont nous débattons en troisième lecture, aide à maîtriser la croissance des transferts du fédéral aux provinces. Il ne réduit pas ces transferts, que cela soit bien compris. En effet, il fait correspondre ces transferts avec la situation financière actuelle en limitant la croissance des paiements prévus par le FPE. Je crois qu'il est très important de comprendre que ces paiements continueront d'augmenter, peut-être pas au rythme que souhaiteraient le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral, voire le Parti conservateur, mais surtout pas au rythme que souhaiteraient les provinces. Nous croyons que cette mesure reflète les réalités fiscales dont nous devons tenir compte.

Il est important de remarquer que le gouvernement n'a pas touché à la péréquation. Les transferts que ce programme destine aux provinces moins riches ne sont pas visés par le contrôle des dépenses budgétaires. J'insiste que, même avec les mesures proposées dans le budget, la croissance annuelle des transferts du fédéral sera de 3,7 p. 100 entre 1991-1992 et 1995-1996. C'est une croissance supérieure au taux d'inflation pour la période visée, si nos objectifs sont atteints—et nous croyons qu'ils le seront, comparativement à 3 p. 100 pour l'ensemble des programmes fédéraux pour la même période.

Le projet de loi C-20 met les transferts fédéraux aux provinces au diapason de la nouvelle réalité fiscale qui est loin de ressembler à celle des années 60 et 70, au moment où nos principaux programmes de transfert sont entrés en vigueur sous leur forme actuelle. Les temps changent, et l'économie évolue au gré des circonstances. Le gouvernement fédéral a déjà annoncé et même entrepris des consultations avec les provinces et avec la population canadienne en général sur la réforme du principal système de transfert. Ce sont les provinces qui l'ont demandé. Elles veulent que le financement soit garanti, car le système les inquiètent, et nous voulons en faire un examen attentif. Notre démarche est guidée par le principe voulant que le nouveau système doit être abordable.

Il doit accorder une protection aux province moins riches. Il doit prévoir le maintien des services publics nationaux d'importance vitale auxquelles s'attendent les Canadiens tout en garantissant qu'on rend des comptes au public.

Je trouve tout à fait injuste et injustifié les tactiques alarmistes auquel se sont adonnés les députés néo-démocrates ce matin, avec leurs cris et leurs gémissements au sujet de notre régime de soins de santé que les méchants conservateurs veulent supprimer. Quelle absurdité! Que de balivernes! Que de bêtises socialistes! Cela n'a aucun bon sens, absolument aucun! Nous nous soucions du régime de soins de santé autant que n'importe qui.

Une voix: Nous voulons qu'il existe encore au XXI^e^ siècle.

M. McDermid: C'est exactement ce que nous voulons faire. Nous voulons nous assurer que les services sont dispensés et à un prix raisonnable. Voilà de quoi il est question.

Quand le Nouveau Parti démocratique affirme que le gouvernement ne s'intéresse pas à l'assurance-maladie, c'est absolument faux. Je le répète, c'est absolument faux.

Une voix: Pourquoi voulez-vous saborder le programme?

M. McDermid: Il n'y a pas très longtemps, monsieur le Président, ils blâmaient les provinces de ne pas utiliser pour l'assurance-maladie les fonds qu'elles obtiennent du gouvernement fédéral.

J'en conclus que le gouvernement fédéral distribue les deniers et que les provinces ne s'en servent pas pour l'assurance-maladie. C'est l'un ou l'autre. On ne peut pas dire d'une part que le gouvernement saborde le programme et d'autre part que les provinces ne dépensent pas les fonds qu'elles reçoivent pour l'assurance-maladie. C'est impossible. N'allez pas croire que je vais redire une telle absurdité aux Canadiens, car ce n'est pas vrai et le député le sait.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant la période de questions, aujourd'hui, le Président a rappelé à l'ordre un député du Parti libéral qui avait laissé entendre que le ministre avait dit des balivernes.

Le ministre a précisément dit la même chose en parlant des propos de mon honorable collègue de Vancouver. Je vous demanderais d'avoir l'obligeance, monsieur le Président, de demander au ministre de retirer ses paroles qui ne sont pas conformes à la terminologie parlementaire courante, dont le Président a fait état au cours de la période de questions d'aujourd'hui.

M. McDermid: Je parlais des balivernes socialistes. Je n'ai accusé aucun député de dire des balivernes. J'ai parlé des balivernes socialistes. Il n'y a rien de mal à cela.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement sur le même point. Je suis prêt à engager un débat soutenu avec le ministre au sujet de la valeur de cette mesure législative.

Je vous ai demandé de rendre une décision à ce sujet. Il me semble que si le Président juge un mot inadmissible lorsqu'il est prononcé par un député de l'opposition, le même mot est certes tout aussi inadmissible lorsqu'il est prononcé par un député ministériel.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois que lorsque le Président est intervenu plus tôt, lors de la séance d'aujourd'hui, c'était plutôt pour rappeler à un député qui, semble-t-il, interrompait à quelques reprises... C'est plutôt sur le comportement et non pas sur le terme lui-même que le Président a fait un rappel à

l'ordre. C'est pourquoi j'aimerais m'en tenir. . . J'aime autant laisser le débat se poursuivre et redonner la parole au ministre d'État (Finances et Privatisation).

• (1600)

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne voudrais pas limiter le débat mais, bien sûr, c'est ce que nous faisons. N'est-ce pas vrai?

Le député de Kingston et les Îles en convient très bruyamment et je lui en sais gré.

Pour continuer, je voudrais aborder le projet de loi dont nous sommes saisis. Il modifie les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, afin de prolonger pendant trois années de plus, soit jusqu'à 1994-1995, le gel imposé par habitant sur les transferts au chapitre du FPE et prévu dans le budget de février 1990.

Toutefois, ce projet de loi n'a aucun effet sur les transferts effectués pendant l'année financière en cours ou l'année prochaine. Les transferts au chapitre du FPE continueront d'augmenter en fonction de la croissance démographique dans chaque province. Il s'agit du plus vaste programme de transfert que possède le gouvernement. En 1991-1992, nous transférons 20 milliards de dollars à toutes les provinces, en fonction du nombre de leurs habitants. Ce montant augmente chaque année, toujours selon la population de chaque province.

Par le passé, ces transferts visaient à aider les provinces dans les secteurs des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Toutefois, les provinces peuvent utiliser ces transferts selon leurs priorités. Comme les députés l'ont souligné aujourd'hui, cette décision a été prise en 1977, je crois.

Or, un grand nombre de recteurs d'université et de professionnels des soins de santé accusent les provinces de ne pas affecter les fonds aux secteurs auxquels ils sont destinés. Si nous revenons à ce genre de chose, je suis certain que cela fera l'objet d'une étude entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Il doit, bien sûr, exister un système comptable, une vérification, pour ce genre de chose. Ce n'est sûrement pas pour rien que des changements ont été apportés en 1977. Les transferts, les méthodes de tranferts, les points d'impôt par opposition aux transferts pécuniaires, sont examinés; maintenant, on examinera également ce point.

À ceux qui critiquent la prolongation du gel sur le Financement des programmes établis, je voudrais dire ceci, monsieur le Président. Pendant des décennies, le gouvernement du Canada a fourni aux provinces un appui financier important et de plus en plus grand. En fait, tandis que les déficits montaient au niveau fédéral, certains gouvernements provinciaux parvenaient à équilibrer leurs budgets avec ce qu'ils recevaient du gouvernement fédéral. Je pense qu'il faut le souligner.

Les transferts fédéraux, qui atteignent maintenant presque 37 milliards de dollars, sont trop importants pour être exemptés de notre programme de contrôle des dépenses. Si 25 p. 100 ou 30 p. 100 de votre budget vont aux provinces sous forme de paiements de transfert, alors ils font partie du problème que constituent les dépenses du gouvernement fédéral.

Et s'ils font partie du problème, ils doivent aussi faire partie de la solution. Cela va de soi.

Pour diminuer notre déficit, nous devons contrôler les transferts aux provinces d'une manière réaliste. Les transferts sont donc concernés. Je pense que beaucoup de gens seront d'accord là-dessus.

J'ai écouté les députés du NPD se plaindre aujourd'hui encore du fait que les fonds du régime public d'assurance-maladie allaient être utilisés pour réparer les chaussées et que les gouvernements provinciaux allaient s'en servir pour d'autres fins que celles auxquelles ils étaient destinés. C'est ce qu'on a prétendu aujourd'hui. J'ai souvent entendu la même remarque chez des Canadiens qui s'interrogent sur les transferts aux provinces.

Si tel est le cas et si le gouvernement fédéral doit réduire ses dépenses, si les Canadiens—les électeurs de Brampton, ceux de Don Mills, ceux que je rencontre partout—disent que nous devons réduire nos dépenses, comme 30 p. 100 de ces dépenses sont des transferts aux provinces, celles-ci doivent faire leur part.

De plus, les provinces devraient aussi réduire leurs dépenses. Il y a de nombreux domaines où elles pourraient le faire sans nuire aux soins médicaux ou à l'enseignement postsecondaire.

Elles aussi ont la responsabilité de dégraisser leurs budgets de fonctionnement. Il faut d'ailleurs reconnaître que, au cours des deux dernières années, la plupart des gouvernements provinciaux l'ont constaté et ont fait

quelque chose. Elles ont pris des décisions difficiles et ont commencé à réduire leurs budgets.

Je m'inquiète de l'Ontario. Je suis très inquiet de l'augmentation du déficit et des problèmes devant lesquels elle se trouve. Je suis très, très inquiet. Alors que les autres provinces se conforment, l'Ontario donne de grosses augmentations de salaires. À une époque où tout le monde se serre la ceinture, elle dépense de l'argent dans des secteurs critiquables. Elle pourrait elle aussi dégraisser son administration.

Tous les gouvernements provinciaux vont dans une direction, mais le gouvernement de l'Ontario semble aller à contre-courant. Je crois que ce qu'il fait va à l'encontre de ce que nous essayons de faire dans ce pays. Et c'est ce qui nous inquiète.

M. Milliken: Et cela devrait vous inquiéter.

M. McDermid: Merci. Mon collègue de Kingston et les Îles dit que nous devrions nous inquiéter parce qu'eux-mêmes sont inquiets. Je comprends ça.

Quand on parle avec les ministres provinciaux des Finances, on voit qu'ils se rendent compte que le déficit est un problème national. Ils le comprennent parfaitement. Ce n'est pas un problème fédéral, mais national, et tous les gouvernements doivent contribuer à le régler.

Nous avons eu l'autre jour une réunion avec le ministre des Finances de l'Ontario. Même lui cherche où réduire les dépenses. Il est également en train de privatiser, ce qui est très intéressant. Un gouvernement néo-démocrate—socialiste—qui est aussi en train de privatiser, de chercher à déterminer ce qu'il pourrait vendre. Que je sache, ils viennent de vendre le Dome.

Une voix: Ils l'ont bradé.

M. Blackburn (Brant): Que feriez-vous?

M. McDermid: Le NPD est en train de se disputer avec les libéraux à ce sujet. Peut-être devrais-je tout simplement les laisser faire. C'est fantastique.

Comme je l'ai fait remarquer, les principaux paiements de transfert aux provinces, y compris les transferts pécuniaires et les points d'impôt, augmenteront en moyenne de 3,7 p. 100 par an durant la période de 1991-1992 à 1995-1996, et tous les programmes fédéraux augmenteront de 3,4 p. 100.

À mon avis, il importe de mentionner ces chiffres car tout ce dont nous entendons parler, c'est de réductions et encore de réductions. Je tiens à ce qu'on prenne note de ces chiffres. Les paiements de péréquation étaient de 14 568 millions de dollars en 1984-1985. Ils seront de 20 620 millions au cours du prochain exercice, celui de 1992-1993. C'est-à-dire qu'ils vont grimper de 14,5 à 20,6 milliards de dollars.

Durant cette période, on est passé de 5,5 milliards de dollars à un peu plus de 9 milliards de dollars. Le Régime d'assistance publique du Canada n'est plus de 4 mais de 6,6 milliards. D'autres paiements de transfert sont passés de 2,1 milliards à 3 milliards de dollars. Au total, les paiements de transfert sont passés de 25,6 milliards à 38,1 milliards de dollars ou 38 100 millions pour l'exercice 1992-1993. Il ne s'agit donc pas de réductions. Ce sont bel et bien des augmentations. Nous sommes en train de limiter ces augmentations pour que le gouvernement fédéral aussi bien que les gouvernements provinciaux fassent preuve de discipline et de sagesse dans leur budget et leurs dépenses. C'est ce que les gens nous demandent de faire très clairement.

Je voudrais parler pendant une minute, si possible, des normes de santé provinciales. Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet ce matin.

Le projet de loi C-20 modifie la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne la Loi canadienne sur la santé.

• (1610)

Actuellement, le gouvernement fédéral peut retenir les paiements de péréquation destinés à toute province qui ne respecte pas les normes de santé nationales prévues par la Loi canadienne sur la santé en ce qui a trait à l'intégralité, à l'accessibilité, à l'universalité et à la transférabilité des services ainsi qu'à l'administration publique du régime.

Étant donné que la croissance des transferts au chapitre du Financement des programmes établis est limitée, certains craignent que le gouvernement fédéral ne soit plus capable de continuer à appliquer la loi.

Le projet de loi C-20 permet au gouvernement fédéral de voir à ce que les provinces continuent de se conformer à Loi canadienne sur la santé en l'autorisant à retenir des fonds autres que les transferts pécuniaires prévus au chapitre du FPE. Cette mesure donnera plus de latitude au gouvernement pour faire respecter les normes et les critères qui régissent le régime national d'assurance-maladie.

Permettez-moi de répondre à ceux qui prétendent que cette disposition est anticonstitutionnelle. Le gouvernement a été avisé par ses juristes que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, tel que l'a récemment confirmé la Cour suprême dans sa décision au sujet du renvoi concernant le RAPC, permet à celui-ci d'accompagner de conditions les fonds qu'il transfère aux

provinces. Ces conditions peuvent relever de domaines qui, autrement, échapperaient au gouvernement fédéral.

Le député de Timmins a dit aujourd'hui que le projet de loi C-20, qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage et prévoit l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage, vise à assurer la stabilité et la viabilité du régime d'assurance-chômage. Grâce à cette mesure, on n'aura pas besoin plus tard d'avoir recours à des augmentations beaucoup plus importantes pour renflouer les coffres de l'assurance-chômage. Cela empêchera également l'accumulation de dettes à ce chapitre.

Les taux de cotisation avaient été fixés en 1989 pour une période de trois ans débutant en 1990 en fonction des conditions économiques prévues à l'époque. La situation économique et le taux de chômage se sont toutefois grandement détériorés, comme chacun sait. Si les cotisations étaient maintenues aux taux actuels, la caisse de l'assurance-chômage, qui avait un surplus à la fin de 1990, accuserait un déficit de 6 milliards de dollars à la fin de 1992 en raison de l'augmentation plus rapide que prévue des prestations à verser.

Un tel déficit menacerait l'autofinancement de ce programme et mettrait le gouvernement fédéral dans une situation fiscale difficile. L'accumulation de dettes a pour l'assurance-chômage le même effet que pour toutes les autres dettes fédérales. Nous savons ce qu'il en coûte d'emprunter aujourd'hui et de grever notre avenir. Dieu sait quel fardeau cela représente pour nous à l'heure actuelle.

Une bonne gestion, c'est prendre les mesures nécessaires pour que l'assurance-chômage continue à s'autofinancer. Je sais que tous, nous avons entendu des électeurs nous parler de leurs prestations d'assurance chômage et de leurs difficultés, mais cela me rappelle un commercial que nous voyions à la télévision il n'y a pas si longtemps: «Vous pouvez me payer maintenant ou plus tard.» Le problème, c'est que si vous choisissez de payer plus tard, la dette grossit sans arrêt et vous devez, au bout du compte, payer beaucoup plus.

Il y a toujours eu des gens pour nous dire que nous devions tout payer au fur et à mesure. Certains proposent même d'adopter une loi forçant le gouvernement à adopter un budget équilibré tous les trois ans. Ce serait là une loi intéressante et il serait encore plus intéressant d'essayer de la faire fonctionner, surtout en cette période où nous avons une dette si élevée, mais c'est vers cela que nous nous dirigeons. En 1995, nous aurons un budget où nous n'aurons plus à emprunter du public et nous pourrons même commencer à rembourser une partie de la dette que notre gouvernement et ceux qui l'ont précédé ont accumulée ces dernières années.

Le projet de loi C-20 modifie également la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cette loi prévoit que le gouvernement fédéral doit transférer aux provinces 95 p. 100 de tout l'impôt sur le revenu fédéral payé par les sociétés privées d'électricité et de gaz. Ces transferts ont été gelés dans le budget de 1990 et, puisque le gouvernement n'a pas les moyens de reprendre ces paiements, compte tenu du contexte économique actuel, le gel est prolongé de quatre ans.

En période de difficultés économiques, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement et les fonctionnaires portent une partie du fardeau des compressions, et il incombe tout particulièrement aux hommes et aux femmes politiques de donner l'exemple et de se montrer déterminés à aider le pays.

À l'origine, le projet de loi C-20 prévoyait une compression de la rémunération des députés et des sénateurs, comme promis dans le budget de février. Ces mesures ont cependant été mises en oeuvre au moyen du projet de loi C-29, et les dispositions à ce sujet ont été supprimées au comité. Mais le traitement des députés, des sénateurs, des membres du Cabinet et du premier ministre sera complètement bloqué durant un an et suivra par la suite la courbe des hausses salariales dans la fonction publique jusqu'à un maximum de 3 p. 100 selon les circonstances.

Aucune de ces mesures ne compromet ni ne compromettra les normes régissant nos programmes de santé et nos programmes sociaux. Grâce à ces mesures, au contraire, notre économie demeurera forte, et nous pourrons continuer de nous payer ces programmes à l'avenir.

J'ai entendu aujourd'hui une députée du Parti libéral, celle de Mississauga-Est, je pense, dire: «Oublions la lutte contre l'inflation. Ne nous soucions pas de l'inflation. Occupons-nous plutôt d'aider ceux qui en ont le plus besoin.»

Mais l'inflation fait davantage tort aux pauvres, aux personnes à revenus fixes et aux clients des banques alimentaires, qu'à n'importe qui d'autre dans la société. Faire baisser le taux d'inflation et le garder faible est tellement important pour ces gens-là. Malgré sa recommandation d'abandonner le combat, nous n'en ferons rien. Nous devons continuer de combattre l'inflation et de nous efforcer d'atteindre les objectifs réalistes que s'est fixés le gouvernement du Canada. Nous avons une façon équilibrée et prudente de veiller à ce que le déficit n'augmente pas cette année par rapport à l'année dernière. C'est difficile à faire pendant la période de récession économique que nous traversons et dont nous sommes en train de sortir, bien que lentement. Nous voyons effectivement la lumière au bout du tunnel.

Liées à la reprise économique et aux faibles taux d'intérêt, ces mesures vont contribuer à réduire nettement notre déficit. Nous prévoyons que le déficit sera de l'ordre de 25 milliards de dollars en 1992, soit le plus faible depuis dix ans. D'ici 1995, nous aurons éliminé la nécessité, je le répète, de tout nouvel emprunt public sur les marchés financiers. C'est la première fois que pareille chose se verra au Canada depuis 25 ans.

Lors de la récession de 1981-1982, le gouvernement de l'époque avait choisi une voie différente. Il avait laissé le déficit se gonfler de 23 milliards pendant cette période de deux ans pour atteindre un total d'environ 38,5 milliards de dollars. C'est ce fardeau de la dette dont nous avons hérité et dont tous les Canadiens ont hérité—nous avons tous à le payer et je crains bien que même ceux qui ne sont pas encore nés aient eux aussi à en payer une partie—qui a rendu si nécessaire la mesure à l'étude aujourd'hui.

Le déficit fédéral, je le répète, et le fardeau de la dette sont des problèmes nationaux et, à ce titre, exigent des solutions nationales. Les provinces ont beaucoup bénéficié de ce soutien fédéral dans le passé et, en contribuant à cet effort d'austérité, elles en récolteront elles aussi les bénéfices sous forme d'inflation réduite, de taux d'intérêt moins élevés et de reprise économique.

Les mesures d'austérité proposées dans le projet de loi C-20 font partie intégrante du plan de reprise économique du gouvernement. Ce plan est conçu pour rétablir une forte croissance économique durable, capable de créer les conditions nécessaires à un regain de prospérité, et, dans l'intérêt de tous les Canadiens, j'exhorte les députés à appuyer le projet de loi C-20 à l'étape de la troisième lecture.

M. Mills: Monsieur le Président, je me demandais si je pouvais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour poser une petite question au ministre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de York-Ouest—Les aéroports; l'honorable député de Skeena—Les pêches; l'honorable députée de Halifax—Le port de Halifax; l'honorable député de Don Valley-Est—Le secteur manufacturier; et l'honorable député de Saint-Boniface—L'éducation.

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre d'avoir expliqué à la Chambre pourquoi le gouvernement présentait le projet de loi C-20.

• (1620)

En l'écoutant, j'ai pensé au livre que j'ai commencé à lire, un livre d'Albert Hirschman, des États-Unis. Le titre est *The Rhetoric of Reaction*, et le sous-titre, *Perversity, Futility and Jeopardy.*

Le livre commence par une question intéressante: «Comment en arrive-t-on là?» Cette question reflète bien notre époque et tous les problèmes et les tensions qui assaillent l'individu dans notre société démocratique.

Je voudrais citer à la Chambre quelques extraits de ce livre qui illustrent bien ce qui se passe actuellement entre le gouvernement et les Canadiens:

«La pénible impression d'être coupé de la réalité, de ne prendre part ni aux opinions ni à l'expérience de vie d'un grand nombre de ses contemporains est en fait très représentative de nos sociétés démocratiques.»

«En cette ère de célébration universelle du modèle démocratique, il peut être puéril de s'arrêter sur les lacunes du fonctionnement de la démocratie occidentale. C'est précisément le spectacle enivrant de certains murs qui tombent qui attire l'attention sur les problèmes qui demeurent intacts ou sur les fossés qui risquent de s'élargir.»

«Parmi eux, il y en a un qu'on retrouve fréquemment dans les démocraties avancées: le manque systématique de communication entre groupes de citoyens.»

L'histoire du projet de loi C-20 est à l'image d'un gouvernement qui est coupé de la réalité des citoyens, qui est incapable d'écouter et qui est incapable de changer d'avis. Le gouvernement ne cesse de nier la réalité depuis le projet de loi C-69, qui a été suivi de divers budgets, puis finalement de cette mesure législative qui porte un

autre coup à nos programmes d'éducation et de soins de santé auxquels nous tenons tant au Canada.

Ce n'est pas la première fois qu'on en parle au gouvernement. Ce n'est pas la première fois qu'on lui pose des questions là-dessus. Le 4 juin 1991, au cours de la période des questions orales, quand on l'a interrogé au sujet des conséquences des compressions dont faisait état le Conseil national du bien-être, le même ministre a refusé d'admettre que les compressions causeraient des difficultés.

Il a dit: «. . .je suppose que l'une des premières choses que nous pouvons faire pour aider les Canadiens démunis, c'est de réduire le déficit.» Et qu'est-ce qu'on entend aujourd'hui? On a demandé au premier ministre ce qu'il fallait penser des tendances voulant que le Québec n'obtienne plus aucun paiement de transfert pécuniaires, dans cinq ans.

Au lieu d'admettre que cela allait causer l'un des principaux problèmes auxquels la confédération canadienne fera face au cours des prochaines années, le premier ministre a déclaré que cette allégation était fausse. Il a ajouté que le député verrait que les prévisions du gouvernement ne justifient aucunement les chiffres avancés aujourd'hui.

C'est tout le contraire que nous voyons. Un conflit n'attend pas l'autre, et le gouvernement soulève les mêmes questions et offre les mêmes démentis. Entretemps, le pays perd un peu plus de sa confiance, il ne sait plus trop dans quelle direction aller, il n'a plus les moyens de financer ses programmes, il perd l'appui de ses amis et il s'effrite graduellement.

Chaque député a la responsabilité de ne pas déchirer le pays, mais de sommer le gouvernement d'agir dans le bon sens.

Avec le projet de loi C-20, le gouvernement continue d'appliquer sa politique du bâton. Il profite des règlements, du projet de loi C-32 et de la décision de la Cour suprême l'autorisant à plafonner encore le Programme d'assistance publique du Canada, le FPE. De plus, il étend son champ de compétence, de sorte que si jamais il n'a plus d'argent pour financer l'amélioration du programme de la santé, il aura quand même voix au chapitre.

J'ai écouté très attentivement le débat ce matin. Je m'inquiète, comme la plupart des députés, de l'avenir du régime d'assurance-maladie. L'assurance-maladie deviendra le test décisif qu'aura à subir tout le pays dans les années 90. On verra si nous sommes capables de financer suffisamment le programme, de le réformer et de le préserver. C'est à cela que la population jaugera ses dirigeants politiques.

Si nous voulons protéger l'assurance-maladie, nous ne pouvons abandonner les autres intervenants à l'intérieur du système qui, depuis des années et avec raison, comptent sur la participation du fédéral. Il y a un certain nombre de programmes, sur lesquels je reviendrai dans un instant et qui ne devraient pas être menacés, même si le gouvernement refuse de financer adéquatement l'assurance-maladie.

Le ministre semblait laisser entendre que les provinces ne dépensent pas l'argent de façon judicieuse. Le gouvernement a eu sept ans pour discuter de cette question avec les provinces. S'il estime que la seule façon de servir une leçon aux provinces est de les menacer du bâton, cela prouve qu'il n'a pas su communiquer, trouver la volonté politique nécessaire et élaborer un régime fiscal auquel les citoyens auraient volontiers contribué, en voyant l'objectif qui était visé.

Voilà pourquoi je crois que la stratégie du gouvernement est incorrecte et pourquoi nous nous y opposons avec tant d'acharnement.

Le gouvernement refuse également d'admettre que notre système s'est détérioré depuis 1984. Si le ministre avait eu l'occasion, malgré son horaire chargé, d'écouter les groupes qui ont comparu devant le Comité des finances, il aurait vu exactement combien de groupes s'entendent pour dire que les conditions se sont détériorées.

L'un des rapports les plus percutants au sujet des programmes touchant la santé et les services sociaux a été rendu public la semaine dernière et s'intitule *Unequal Futures: the Legacies of Child Poverty in Canada*. Les auteurs représentent des groupes très importants, dont certains sont particulièrement actifs dans la région de Toronto, tels le *Child Poverty Action Group* et le *Social Planning Council of Metropolitan Toronto*, ainsi que des établissements comme l'Institut Ryerson et l'Université York, qui étudient depuis longtemps les questions relevant de la politique sociale.

Ce document adresse une série de reproches au gouvernement. On y explique que les possibilités de favoriser l'égalité d'accès grâce à l'éducation sont maintenant restreintes du fait des compressions. En outre, d'après ce rapport, une bonne partie des Canadiens croient que l'éducation donne aux enfants pauvres une chance de dépasser les limites de leur contexte familial, celui d'être nés pauvres, d'être femmes ou d'appartenir à une minorité visible.

L'éducation est considérée comme le premier atout dans la vie. Je mets le gouvernement au défi de nous donner, au cours de ce débat, une preuve que le projet de loi C-20 a des répercussions positives sur notre système d'éducation au Canada, que ce soit au niveau postsecondaire, à des niveaux qui exigent des engagements concernant l'enseignement de l'anglais langue seconde ou à d'autres égards.

Le rapport traite ensuite de la dégradation des mesures sociales qui aident les familles canadiennes. En voulant combattre l'inflation avec des taux d'intérêt élevés, on augmente le nombre de chômeurs et d'entreprises en faillite. Le chômage est l'une des principales causes de la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Il frappe les familles plus durement que l'inflation.

En d'autres termes, la stratégie est axée sur les mauvais objectifs. Elle ne devrait pas être axée sur la lutte à l'inflation, mais bien sur le plein emploi. Tous les groupes au Canada le reconnaissent, sauf le gouvernement qui adopte une stratégie qui ne tient pas compte des besoins ni des désirs des Canadiens et qui est totalement contredite par tous les indices connus au pays.

Il suffit d'examiner des indices simples comme les résultats des sondages ou d'autres plus sérieux comme la population manifestant son mécontentement dans les rues pour comprendre que personne ne veut de ce gouvernement désormais.

L'abandon par le gouvernement d'un engagement fondamental à l'égard du plein emploi et d'un salaire minimum suffisant s'est accompagné, ces dernières années, d'une attaque en règle contre les programmes sociaux et d'une atteinte encore plus grave aux principes fondamentaux témoignant de la solidarité sociale qui a uni les Canadiens pendant des décennies.

Prenons l'exemple du salaire minimum. À l'heure actuelle, les salaires minimums des entreprises assujetties à la réglementation fédérale sont les plus bas au Canada. En réponse à une question posée à la Chambre par un député de notre parti, le ministre du Travail a répondu, il y a plusieurs mois, que c'était une préoccupation valable, qu'il s'en occupait et qu'il nous en donnerait des nouvelles sans tarder. Les travailleurs qui relèvent de l'administration fédérale, qui pense que 5 $ l'heure constituent un bon salaire, attendent encore les bonnes nouvelles.

Il s'écoulera probablement une autre année avant que nous ayons un salaire minimum convenable pour les employés qui relèvent de l'administration fédérale parce que le gouvernement conservateur continue de dénier ses responsabilités à l'égard des familles. Oublions les gens qui, pour quelque raison que ce soit, dépendent de l'aide sociale. Parlons des gens qui travaillent. Ils sont payés 5 $ l'heure, et le gouvernement n'a pas une minute à leur consacrer. Après plusieurs années au pouvoir, il n'a pas encore prêt à reconnaître ce que c'est que de travailler 40 heures par semaine pour 200 $. Le gouvernement agit mal quand il dit à ces travailleurs: «Nous songeons à augmenter votre salaire. Nous vous accorderons peut-être une augmentation de 10c. ou 15c. l'heure.» Quand les Canadiens peuvent-ils penser que le gouvernement se préoccupe vraiment de leur bien-être? Jamais.

Ce rapport fait également ressortir la façon dont le gouvernement a transféré le fardeau fiscal aux personnes et aux familles à revenu faible et moyen. «Au Canada, l'effet global du régime fiscal est régressif à cause du fait qu'on allège le fardeau fiscal des sociétés pour alourdir celui des particuliers et à cause du recours excessif aux taxes à la consommation qui touchent le plus durement les familles à faible revenu.»

C'est vraiment une critique à l'endroit d'un gouvernement qui a parlé de réforme fiscale lorsqu'il est arrivé au pouvoir, qui a produit une série de budgets, mais qui n'a jamais rien fait à propos du transfert du fardeau fiscal aux familles à revenu moyen. Nous avons ensuite entendu que les députés conservateurs d'arrière-ban n'étaient pas contents. Ils veulent une réduction des impôts.

• (1630)

Bienvenue sur Terre. Où étiez-vous passés lorsque vos ministres élaboraient les budgets, ces six dernières années? Pourquoi n'avez-vous pas signalé le problème à ce moment-là, pourquoi n'avez-vous pas dit que les contribuables croulaient sous les impôts? Maintenant que c'est la crise et que les pauvres ont besoin d'aide, ceux-là même sur lesquels nous comptons pour faire tourner l'économie et assurer les rentrées fiscales disent qu'ils en ont plein le dos. Ils en ont soupé parce que vous avez tout bousillé et que le pays paie les pots cassés.

Voilà dans quel contexte le Comité des finances a étudié le projet de loi C-20. Avant de mettre un point final à mon aperçu général sur l'économie canadienne, je voudrais dire un mot sur les répercussions des mesures proposées par le gouvernement sur nos services de santé.

Je sais que le sujet a déjà été abordé, mais je voudrais le présenter sous un angle particulier. Winnipeg Harvest est l'une des nombreuses banques d'alimentation du Canada. Elle est en activité depuis des années et elle éprouve de temps à autre de telles difficultés à Winnipeg qu'elle manque de denrées. Nous sommes tous au courant des statistiques sur les banques d'alimentation. Le sujet re-

vient régulièrement à la période des questions, mais c'est peine perdue. M. Moscovitch, de l'Université Carleton, a présenté les résultats de ses recherches au Comité permanent des finances des Communes. Il nous a appris que, sur les 900 000 assistés sociaux que l'on compte en Ontario, cette province qui est la pièce maîtresse de notre économie, plus de 400 000 sont des jeunes. Il faut bien réfléchir à ce que cela veut dire. Il y a beaucoup de villes qui essaient désespérément de subvenir aux besoins de milliers de personnes qui ont faim.

À propos d'alimentation, il faut signaler que 6 p. 100 des bébés qui naissent au Canada ont un poids inférieur à la normale, ce qui est une cause importante de difficultés de développement. Le nombre des naissances est inversement proportionnel à l'importance du revenu. Une étude de dix ans sur les effets d'une amélioration du régime des femmes pauvres a permis d'examiner l'effet d'une alimentation complémentaire sur un important groupe de femmes enceintes. En moyenne, on a donné à ces femmes un supplément de seulement 530 calories, y compris 32 grammes de protéine. Les bébés de ces femmes ont eu le même taux de mortalité prénatale et prématurée que les bébés de familles plus riches. Ils étaient en bien meilleure santé que d'autres bébés nés dans des cliniques publiques et que les autres enfants nés des mêmes mères auparavant. En d'autres mots, il ne coûte pas cher de sauver ces bébés et de leur donner un bon départ dans la vie.

Le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé chez les familles pauvres que chez les familles ayant les niveaux de revenus les plus élevés.

Je pourrais vous fournir d'autres statistiques du genre, mais cela n'aurait que pour effet de me déprimer et, j'en suis sûr, de déprimer les nombreux députés qui s'intéressent à cette question. Nous essayons d'instaurer un nouveau climat afin que les Canadiens puissent discuter avec nous, parce qu'ils savent que nous sommes conscients de leurs craintes et de leurs incertitudes.

À l'époque où j'ai grandi, et c'est certainement vrai aussi pour d'autres députés, les Canadiens n'auraient jamais cru qu'ils verraient le jour où l'on parlerait, dans d'autres pays, des enfants qui meurent de malnutrition au Canada. Pourtant, tous ceux d'entre nous qui connaissent la vie dans les réserves savent que c'est une réalité quotidienne. De même, ceux d'entre nous qui se rendent dans les hôpitaux du centre-ville d'endroits comme Winnipeg savent à combien peu tient la vie de nombreux jeunes enfants qui vivent dans des conditions dont ils ne sont pas responsables et qu'ils ne seront jamais en mesure de changer si nous n'intervenons pas.

Il est intéressant de voir certains projets au coeur des villes. J'ai assisté à un événement samedi qui m'a rappelé combien nous en savons peu sur notre pays. Il y avait là des personnes tellement heureuses de pouvoir jouer une partie de hockey, d'avoir un endroit où mettre leurs patins et de manger un hot-dog. Il n'y a rien de luxueux là-dedans. Pourtant, nous sommes en train d'oublier ici certains éléments fondamentaux dont ont besoin les gens pour vivre une vie agréable. Il faut se rappeler que sans ces éléments fondamentaux, la vie des gens perd son sens.

Au nombre des études importantes qui ont été publiées cet été au sujet des soins de santé, il y a celle du professeur Thompson de l'organisme HEAL, en juin 1991. Cette étude, qui porte sur le soutien du gouvernement fédéral en matière de soins de santé, devrait être présentée au Parlement en raison du nombre de façons dont le gouvernement fédéral a miné le programme. Dans son rapport, le professeur Thompson écrit:

> Il est clair que les récentes mesures fédérales ont rendu plus difficile pour les provinces le maintien des niveaux actuels de services de santé assurés et non assurés, et ont rendu encore plus difficile l'élaboration de nouveaux programmes dans les secteurs de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé.

Compte tenu des propos formulés par le ministre il y a quelques minutes et selon lesquels les provinces ne dépensent pas de façon appropriée, le ministre serait peut-être curieux de voir comment le professeur Thompson en est arrivé à ces conclusions.

Les données fournies par le Pr Thompson sur le montant d'argent retiré du système comptent parmi les plus impressionnantes que j'aie vues. Il estime, et le groupe HEAL abonde dans son sens, que, de 1986-1987 à 1995-1996, le gouvernement fédéral aura retiré 42 milliards de dollars du FPE au chapitre de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Songez-y, 42 milliards de dollars de moins dans le système. Ce sont ces coupes sombres qui ont des effets dévastateurs d'un océan à l'autre. Au chapitre de la santé, 30 milliards de dollars, et au chapitre de l'éducation postsecondaire, 12 milliards. Et on se demande pourquoi les frais de scolarité augmentent. On se demande pourquoi les universités ne se renouvellent pas. On se demande pourquoi le système s'effrite. Mais alors, bien entendu, on ne dit pas que le gouvernement vient de retrancher 12 milliards de dollars du système.

Parmi les ministériels, il y a un ancien président d'université. Si, pendant qu'il en était le président, l'Université de Guelph avait perdu autant d'argent qu'elle en perd aujourd'hui, je me demande ce qu'il aurait dit. Je crois qu'il aurait trouvé inacceptable que le système dont il est maintenant le ministre responsable soit amputé de 12 milliards de dollars au chapitre de l'éducation postsecondaire.

Allons-y province par province pour l'année en cours. Terre-Neuve perd 71 millions de dollars au chapitre de la santé et 29 millions au chapitre de l'éducation. L'Île-du-Prince-Édouard perd 16 millions au chapitre de la santé et 7 millions au chapitre de l'éducation. La Nouvelle-Écosse perd 111 millions au chapitre de la santé et 37 millions au chapitre de l'éducation. Le Nouveau-Brunswick perd 90 millions au chapitre de la santé et 37 millions au chapitre de l'éducation. Le Québec perd 843 millions au chapitre de la santé et 340 millions au chapitre de l'éducation. L'Ontario—d'où la crise que traverse le gouvernement de l'Ontario—perd 1,2 milliard au chapitre de la santé et 489 millions au chapitre de l'éducation. Le Manitoba perd 136 millions au chapitre de la santé et 55 millions au chapitre de l'éducation. La Saskatchewan perd 125 millions au chapitre de la santé et 50 millions au chapitre de l'éducation. L'Alberta perd 308 millions au chapitre de la santé et 124 millions au chapitre de l'éducation. La Colombie-Britannique perd 390 millions au chapitre de la santé et 158 millions au chapitre de l'éducation. Les Territoires du Nord-Ouest—même eux n'y échappent pas—perd 6 millions au chapitre de la santé et 3 millions au chapitre de l'éducation. Le Territoire du Yukon perd 3 millions au chapitre de la santé et 1 million au chapitre de l'éducation. Ce qui fait un total de 4,6 milliards de dollars de moins dans le système.

Tôt ou tard nous en ressentirons les effets. C'est à nous parlementaires qu'il incombe de reconnaître, dans le cadre d'un bon débat, que le système est au bord de la faillite et que nous devons réagir en commençant à le réformer et à le financer comme il faut.

Les conclusions de ce rapport méritent notre attention. Je cite:

> Les réductions récentes de l'appui fédéral aux programmes provinciaux de santé et de soins de santé sont très préoccupantes. Ces réductions sont considérables et vont en augmentant, pour emprunter une expression de l'ancien ministre des Finances. Le manque à gagner de 3,3 milliards de dollars au chapitre des programmes de santé pour l'année en cours passera à 4,2 milliards l'an prochain et à 6,6 milliards en 1995-1996.
>
> Ce problème se complique du fait que les versements pécuniaires au chapitre des services de santé assurés commenceront à disparaître dans la seconde moitié de la décennie. Après avoir admis qu'il ne pourra plus faire respecter les critères et les conditions fixés par la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement fédéral a annoncé l'intention de déposer un projet de loi qui lui permette de retenir tout montant payable en vertu des programmes.

Voilà le noeud du problème dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Plusieurs groupes se sont présentés pour rencontrer le Comité permanent des finances. C'était une question de santé, mais ils en ont saisi le Comité permanent des finances. Tous ces groupes avaient un thème commun. Nous ne vous demandons pas de distribuer de l'argent sans restriction. Nous savons que l'argent est rare. Nous savons qu'il faut certaines réformes, mais cessez d'agir aussi unilatéralement. À chaque nouveau budget, vous en dites de moins en moins. Cessez de refuser de reconnaître que nous essayons de faire changer les choses. De nouveaux groupes ont été formés, comme le HEAL, qui est un rassemblement de plusieurs groupes importants du secteur de la santé désireux de travailler ensemble. Mais on ne peut pas travailler ensemble si ceux qui financent le processus ne comprennent pas le dilemme, s'ils ne comprennent pas qu'on n'est plus dans les années 60, comme le dit le ministre, qu'on n'est plus dans les années 70. Tout le monde le sait. C'est une formule éculée.

• (1640)

Cela ne veut pas dire qu'il faut être chiche et rendre les gens malheureux pour arriver aux résultats recherchés. Ces groupes ont très souvent fait savoir qu'ils étaient prêts à collaborer à la réforme du système, si on cessait d'agir ainsi à leur égard. Ils savent qu'il n'y a pas beaucoup d'argent disponible, mais disent que si on leur en donne de moins en moins, ils ne pourront pas nous faire profiter de telle ou telle occasion de réforme.

La Fédération canadienne des étudiants a fait remarquer dans son mémoire qu'elle souhaitait voir le projet de loi C-20 retiré afin qu'elle puisse commencer à discuter utilement de l'avenir de l'enseignement postsecondaire au Canada. «Assez, c'est assez», a-t-elle écrit. Pourrait-il y avoir un message plus clair pour le gouvernement?

La Fédération canadienne du travail a écrit ce qui suit: «Le gel constant des paiements de transfert aura des conséquences graves pour l'avenir du régime d'assurance-maladie. Il s'agit d'un programme national auquel les Canadiens tiennent beaucoup. Pour nombre de Canadiens, c'est devenu bien plus qu'un programme social, c'est un élément fondamental de la structure du Canada. L'élimination du régime d'assurance-maladie aura non seulement des conséquences graves pour la santé et le budget de nombreux Canadiens, mais elle affaiblira encore un peu plus notre identité nationale.» C'est un message clair au gouvernement.

L'Association des hôpitaux du Canada a aussi participé à ce mouvement. L'Association canadienne de santé publique dit essentiellement la même chose en déclarant que le projet de loi C-20, cette mesure budgétaire visant à modifier le financement des services de soins de santé, ne suffira pas à empêcher que ces principes ne s'effritent avec le temps.

Le Service de santé publique de la ville de Toronto a déclaré ce qui suit: «Nous sommes l'un des plus gros services de santé publique du Canada et avons pour mission de prévenir la maladie et de promouvoir la santé chez les quelque 623 000 habitants de Toronto.» Les porte-parole de ce service estiment aussi que le projet de loi C-20 va saper notre capacité d'assurer des soins de santé.

L'organisme ayant pour nom Concerned Friends of Ontario, qui regroupe des gens d'établissements de santé, est du même avis, tout comme End Legislative Poverty. Home Support est un organisme très innovateur dans ce domaine. Voici ce qu'ont dit ses représentants: «Nous estimons que le gel des paiements de transfert en vigueur depuis 1990 nuit sérieusement à la capacité de nombre de gouvernements provinciaux de financer suffisamment leurs services de santé. Nous pensons aussi que si la tendance actuelle de la baisse des paiements de transfert aux provinces se maintient, la capacité du gouvernement fédéral de faire respecter les normes de la Loi canadienne sur la santé s'en trouvera amoindrie.» Personne n'est donc à l'écoute des doléances de ces groupes?

Le Conseil des hôpitaux du Grand Toronto a tenu des propos fermes. La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés a déclaré ce qui suit: «Le maintien du gel des paiements de transfert va avoir de graves répercussions sur l'avenir du régime public d'assurance-maladie. Ce dernier est un programme national auquel les Canadiens tiennent beaucoup. Notre identité nationale en souffrira encore s'il est aboli.»

Le Centre d'ergothérapie de Winnipeg a soutenu la même chose.

Les porte-parole de l'Ontario Coalition for Better Child Care ont dit: «Nous estimons que le projet de loi C-20 pourrait avoir des répercussions d'une portée plus grande encore qu'aucun autre projet de loi avant lui. Tous les Canadiens devraient avoir l'occasion de se faire entendre sur cette importante question.»

Les représentants de l'Hôpital général St. Boniface ont demandé à être entendus pour les mêmes raisons, tout comme la Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales.

Ce ne sont pas là des gens qui se plaignent de tout et de rien, des gens qu'on s'attend de voir aux réunions communautaires locales où il n'y a que des groupes s'intéressant à la politique sociale. Au contraire, ce sont des organismes qui représentent la population en général et qui se rendent compte que les fondements mêmes du pays sont menacés.

«Le Canada devra dorénavant être de plus en plus concurrentiel sur les marchés internationaux. Sans une main-d'oeuvre bien formée dans les métiers et les technologies nécessaires lui permettant de relever ce défi, nos entreprises et nos concitoyens seront condamnés à un niveau de vie toujours plus bas. Tout comme les femmes, nous sommes particulièrement conscients de cette réalité. En effet, la majorité des gens vivant sous le seuil de pauvreté au Canada est composée de femmes et d'enfants. Sans les fonds qui sont nécessaires pour garantir des programmes de formation et de perfectionnement et aider les femmes à poursuivre des études postsecondaires, nous n'arriverons jamais à briser le cycle de la pauvreté.» Encore là, le message est clair pour le gouvernement.

Je tiens à consacrer la plus grande partie du temps qui m'est ici imparti à exposer ce que je considère comme la principale lacune de ce projet de loi. La question a été soulevée lorsque le gouvernement a déposé son budget en février et à nouveau au cours du débat à la Chambre et au comité. Il s'agit du caractère inconstitutionnel de l'article 4.

Avec l'article 4, le gouvernement fédéral s'efforce d'élargir ses pouvoirs dans le domaine des soins de santé afin de s'assurer que le système de soins de santé est préservé. Aucune personne saine d'esprit ne dira qu'elle souhaite miner le système des soins de santé. Comme le gouvernement fédéral admet que moins d'argent sera transféré dans le système et qu'il aura, par conséquent, moins d'influence sur les gouvernements provinciaux, il se reconnaît deux options: abandonner le domaine ou élargir indirectement ses pouvoirs sur les provinces.

Le projet de loi C-20 vise à élargir indirectement les pouvoirs du fédéral sur les provinces. Nous contestons pareille démarche parce qu'elle met d'autres groupes à la merci d'un gouvernement qui veut protéger son assise politique sans débourser d'argent. Le gouvernement sait que, s'il est pris à miner le moindrement l'assurance-maladie, il est pour ainsi dire «cuit». Il risque de miner

complètement ce programme et de perdre, en fait, son assise politique au Canada.

Le gouvernement a présenté très discrètement un projet de loi qui, à première vue, constitue une bonne idée, je suppose. Comme on n'a pas d'argent à mettre dans le système de soins de santé, puisons des fonds dans les autres programmes et forçons les provinces à se comporter comme on pense qu'elles le devraient.

Quels programmes peut-on «écrémer»? Voyons voir: il y a les 8,4 milliards de dollars des paiements de péréquation, le milliard de dollars environ consacré au financement de terrains, les 344 milliards de dollars en subventions tenant lieu d'impôts, les 280 autres millions en transferts d'impôt des services publics, les 36 millions en crédits réglementaires, les 6,4 milliards de dollars qui leur sont déjà acquis dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, les 270 millions d'assurance-récolte, les 243 millions au chapitre des langues officielles et de l'éducation, les 170 millions en transferts divers sur le chapitre de la santé et du bien-être social, les 158 millions pour les services aux jeunes contrevenants, les 77 millions en transferts au chapitre de la justice, les 69 millions en transferts aux provinces et aux municipalités au chapitre des transports. Tout cela est désormais menacé à cause de cette stratégie du gouvernement fédéral.

Beaucoup de groupes sont venus nous dire qu'ils croyaient fermement que cette stratégie était non seulement mesquine mais anticonstitutionnelle. En comité, on nous a présenté l'avis juridique d'une étude d'avocats torontoise, Goodman et Carr. Selon ces avocats, le projet de loi C-20 est vulnérable sur le plan constitutionnel. Pour une des rares fois dans l'histoire de la Chambre des communes—je devrais me renseigner à ce sujet auprès du Bureau—, cet avis juridique a été annexé au rapport du comité à la Chambre, si bien que le ministre sait pertinemment que les membres du comité se sont interrogés sur la constitutionnalité de l'article 4 et sur la procédure consistant à affecter au programme des soins de santé des paiements de transfert faits dans le cadre d'autres programmes.

C'est la raison pour laquelle nous abordons cette question avec tout le sérieux voulu. Selon l'étude d'avocats, le Parlement a le droit de décider unilatéralement de modifier une gamme étendue d'arrangements fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Subsiste néanmoins une question: Peut-on imposer ces changements dans le seul but de compenser une diminution de l'aide financière que le gouvernement fédéral accorde pour financer des régimes d'assurance-maladie et pour assurer le maintien de normes et de services de soins de santé à l'échelle nationale en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

Selon l'étude d'avocats, sur le plan purement juridique, ce n'est pas possible; le projet de loi C-20 est vulnérable sur le plan constitutionnel pour les raisons qui sont exposées dans l'avis. Il faut examiner la vulnérabilité du projet de loi C-20 à la lumière des principes de base de l'État canadien. Les avocats partent du principe que le Canada est un État fédéral. Il s'ensuit que la totalité des pouvoirs dont dispose en théorie le gouvernement de tout État sur le plan législatif doivent être répartis entre deux niveaux de gouvernement et qu'on ne peut passer de l'un à l'autre sans l'existence préalable d'une série de mesures législatives, d'entretiens et de lois.

Par contre, on soutient qu'édicter une loi telle que la Loi canadienne sur la santé, ce qui a pour effet d'établir les modalités de transfert et d'amener les provinces à faire des choix précis quant à la politique à suivre, c'est-à-dire gérer les régimes d'assurance-maladie comme s'il s'agissait d'une entreprise à but non lucratif, équivaut à permettre au gouvernement fédéral de faire indirectement ce que, faute de compétence sur le plan législatif, il ne peut faire directement.

• (1650)

Cet avis, monsieur le Président, fait ressortir un changement de position très important de la part du gouvernement fédéral. Celui-ci s'écarte du volontarisme, une doctrine selon laquelle une province peut décider de poursuivre des objectifs autres que ceux énoncés par le gouvernement fédéral dans la Loi canadienne sur la santé en renonçant simplement à l'aide fédérale normalement affectée à son régime d'assurance-maladie.

Les normes nationales énoncées dans la loi semblent différer de beaucoup de celles du projet de loi C-20, en ce qu'elles sont obligatoires, et non pas facultatives. En l'occurrence, si une province choisissait d'user de son pouvoir législatif et de promulguer une loi allant à l'encontre de la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement fédéral pourrait pénaliser cette province en fonction de la gravité de la violation des normes en ne lui versant pas une partie de l'argent qu'il lui doit.

Toute sanction imposée en vertu du projet de loi C-20 excéderait nécessairement la contribution pécuniaire du gouvernement fédéral au régime d'assurance-maladie de la province.

Ainsi, pour échapper à l'obligation de respecter les normes nationales établies par la Loi canadienne sur la santé, une province devrait se retirer de tous les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux prévoyant le transfert d'argent du gouvernement fédéral à une province, ce qui serait tout à fait impossible et irréaliste.

Selon la firme d'avocats en question, le projet de loi C-20 a pour effet de modifier la nature des sanctions imposées en vertu de la Loi canadienne sur la santé; au lieu de retirer un privilège, c'est-à-dire l'accès aux crédits fédéraux pour venir compléter le budget provincial en matière de soins de santé, on prévoit l'imposition d'amendes—on refuse plus exactement de transférer des crédits fédéraux destinés à des programmes autres que les soins de santé auxquels la province aurait normalement droit.

Dans ce cas, afin de réaliser ses objectifs et d'éviter d'accorder davantage de crédits, de se pencher sur la question de la réforme fiscale et de bien financer les programmes sociaux du Canada, le Cabinet va voir qui est le plus vulnérable et qui n'a aucun poids politique. Est-ce les pauvres qui reçoivent des prestations sociales par le biais du Régime d'assistance publique du Canada? S'agit-il plutôt des étudiants qui ont besoin de prêts ou des professeurs qui réclament de nouvelles bibliothèques et des établissements de qualité? Qui est vulnérable? Est-ce la ville d'Ottawa? Celle de Winnipeg? Peut-on s'en prendre au programme d'initiatives dans les vieux quartiers? À qui peut-on s'attaquer?

Il s'agit pour le gouvernement fédéral de montrer aux provinces qu'il est le grand patron et qu'il peut prendre de l'argent dans les programmes en question, car il sait pertinemment que les provinces ne mettront pas en danger l'assurance-maladie pour protéger ces petits programmes. Lorsque les provinces doivent choisir entre maintenir un programme d'assurance-maladie ou conserver un programme d'initiatives dans les vieux quartiers, un programme de garde d'enfants dans une petite localité, nous savons le choix qu'elles vont faire, car en tant que politiciens, nous n'ignorons pas ce qui inquiète vraiment les gens. Cependant, c'est là une attitude tout à fait mesquine et méprisable qu'on porte à l'attention des Canadiens, et il faut former une coalition afin d'empêcher le gouvernement de mener à bien son projet.

Notre parti est fondamentalement en désaccord avec le NPD sur cette question et on a pu s'en apercevoir au comité, ainsi que dans le cadre du débat d'aujourd'hui; nous ne souscrivons pas à la façon dont les néo-démocrates souhaitent modifier la loi. Ils ont évité de discuter de l'article 4 aujourd'hui, car au comité, ils ont adopté la position selon laquelle l'article 4, même imparfait, est préférable à rien du tout.

Mon argument, c'est qu'il faut craindre d'accéder aux désirs d'un gouvernement, surtout un gouvernement de droite comme celui-ci. Il faut craindre de lui donner toute autorité de choisir arbitrairement qui va être vulnérable et qui va payer le prix d'un bon système de soins.

La responsabilité du régime des soins médicaux appartient conjointement au fédéral et au provincial. Nous en profitons tous et, en tant que contribuables, nous y cotisons tous. C'est pour cela qu'il doit être maintenu dans le contexte du régime fiscal et des priorités canadiennes, le domaine sanitaire et social étant parmi les plus élevées de ces priorités.

En répondant aux besoins des Canadiens en matière de santé, on ne peut négliger les autres besoins. Ce n'est pas aussi noble de parler des besoins des pauvres ou des autochtones, et personne ne veut réellement se mouiller en disant qu'ils ont besoin de beaucoup plus d'argent et de ressources. Tout le monde veut éviter cela.

Notre parti veut que l'on sache que nous ne tournerons le dos à personne. Nous n'accepterons pas une mesure législative qui permet au gouvernement de choisir qui il va aider et qui il va négliger afin de maintenir le système de soins actuel. La responsabilité du gouvernement fédéral est d'organiser ses affaires pour que les Canadiens soient persuadés que leur système de soins est protégé et que les groupes défavorisés ne seront pas abandonnés. Notre parti est prêt à s'opposer à ce projet de loi à toutes les étapes. Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement d'un autre point que, j'en suis sûr, d'autres députés soulèveront sans doute et dont ils parleront plus en détail, et c'est que ce projet de loi fait une série de modifications, en apparence mineures, à la Loi sur l'assurance-chômage.

Peu après l'adoption de cette mesure, le gouvernement a vu l'économie péricliter encore plus vite qu'avant. Au printemps, nous nous trouverons devant des centaines de milliers de Canadiens qui n'auront plus droit aux presta-

tions d'assurance-chômage et qui, pour la première fois de leur vie, devront demander de l'aide sociale.

Peu importe s'il s'agit de localités comme Windsor, ou la mienne, Winnipeg, ou d'autres localités ou provinces représentées par des députés de l'autre côté de la Chambre, comme Toronto ou l'Île-du-Prince-Édouard, des gens verront leurs prestations d'assurance-chômage s'épuiser. Aujourd'hui, en continuant d'insister pour que l'étude de ce projet de loi se termine et pour que celui-ci soit adopté à la Chambre, le gouvernement a encore une fois refusé de reconnaître les conséquences désastreuses des modifications de l'assurance-chômage pour les Canadiens.

Une nouvelle fois, le gouvernement augmente discrètement les impôts, sans accorder aucune prestation aux personnes qui en ont désespérément besoin. En outre, les modifications apportées à l'assurance-chômage ont entièrement miné l'organisation de la formation parmi les groupes sociaux du pays. C'est une dérobade totale de responsabilité dont les Canadiens tiendront le gouvernement responsable.

En conclusion, je voudrais proposer un amendement.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais soit renvoyé au Comité permanent des finances pour un réexamen des articles 2, 3, 4 et 8.

Le président suppléant (M. DeBlois): La présidence vérifiera pour savoir si la motion est recevable.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que les discours prononcés à l'ouverture de ce débat, d'une part, par le ministre et, d'autre part, par le porte-parole du Parti libéral en matière de santé, le député de Winnipeg, traduisaient bien leurs idées politiques. Je les félicite tous deux d'avoir clairement fait connaître leur position et de l'avoir fait avec sincérité et conviction.

Avant d'entamer mon discours, je voudrais simplement revenir sur un argument du porte-parole du Parti libéral en matière de santé. Je crois qu'il est très important à la Chambre que nous tenions compte de la réalité. Cela veut dire en partie qu'il faut reconnaître que les provinces essayent parfois de se dérober aux obligations prévues par la Loi canadienne sur la santé. Il doit y avoir un engagement clair, non pas de la part du gouvernement actuel qui exerce temporairement le pouvoir, mais bien de la part du Parlement qui doit adopter ou rejeter ce projet de loi. Il faut s'engager clairement à l'égard de toutes les provinces, pour qu'elles sachent que la Loi canadienne sur la santé est au coeur de notre vision du Canada. L'accès au régime, sa transférabilité ou l'équité avec laquelle il s'applique sont tellement indispensables, qu'il faut s'engager sérieusement à imposer des sanctions aux provinces qui ne respectent pas leurs obligations à l'égard de la Loi canadienne sur la santé.

• (1700)

Le représentant du Parti libéral laisse entendre que l'article 4 prévoit de telles sanctions. Notre parti considère que ces dispositions ne constituent pas nécessairement la protection idéale; ce ne sont pas les sanctions les plus efficaces.

Par exemple, la version actuelle de la Loi canadienne sur la santé prévoit le pouvoir d'imposer des sanctions. À propos, cette mesure avait été adoptée par le Parti libéral.

Je voudrais rappeler à la Chambre le témoignage de l'Association canadienne de la santé publique qui, à mon avis, a remis un des plus solides mémoires au Comité des finances chargé d'examiner le projet de loi C-20. L'Association a déclaré très clairement:

Nous appuyons l'article 4 qui renforcera le rôle du gouvernement fédéral pour ce qui est de maintenir les mécanismes financiers et législatifs destinés à faire respecter les normes nationales en matière de santé.

C'est ce qui, fondamentalement, nous tracasse dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Nous avons ici une mesure législative qui attaque essentiellement l'avenir de notre régime d'assurance-maladie, un régime dont tous les Canadiens sont fiers, auquel ils croient et qu'ils veulent voir survivre.

C'est aussi une attaque contre la sécurité du financement de notre enseignement postsecondaire. C'est une attaque, à mon avis, contre les petites entreprises et contre les travailleurs, étant donné la hausse des cotisations d'assurance-chômage qui est proposée.

Et surtout, cela ne représente pas un effort sérieux pour régler le problème du déficit du pays, mais plutôt un moyen de faire assumer ce problème par les provinces. C'est une mesure législative qui amène les provinces à acquitter la note que le gouvernement fédéral, tant libéral que conservateur, n'a pas acquittée depuis les 15 dernières années au Canada. C'est pourquoi notre parti s'oppose fermement à cette mesure législative.

J'aimerais tout d'abord parler de certains points et reprendre, à cette fin, des propos tenus par un représentant de l'opposition. Il s'agit de propos très fermes et de positions très fortes.

Permettez-moi, donc, de citer ici des propos qui ont été tenus à une autre occasion au sujet de réductions semblables à celles proposées dans le projet de loi. Un chef de l'opposition a alors fait la déclaration suivante:

> Si le régime public d'assurance-maladie connaît des difficultés, c'est parce que le gouvernement fédéral n'a pas respecté les engagements qu'il a pris envers les provinces et qu'il a réduit considérablement les fonds qu'il leur octroie pour gérer et financer ce régime.

Ce même chef de l'opposition a ajouté que son parti voulait «que les Canadiens jouissent d'un régime d'assurance-maladie de qualité et universel». Il a précisé que «le problème tient à une réduction unilatérale et arbitraire, de la part du gouvernement fédéral, des fonds versés aux provinces qui ont la responsabilité de payer la note». C'est là le problème. Ce même chef de l'opposition a ensuite déclaré que si son parti était élu, son gouvernement rétablirait le partage des frais de l'assurance-maladie à parts égales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Certains députés à la Chambre se demandent peut-être de quel chef de l'opposition je parle. Est-ce le député de Vancouver Quadra qui attaquait auparavant les budgets des conservateurs? Est-ce le chef de l'opposition qui siège actuellement à la Chambre comme chef du Parti libéral? Est-ce peut-être mon collègue de Windsor qui a déjà été chef de l'opposition pour le Parti libéral?

Non. Ces déclarations et ces critiques proviennent d'un chef de l'opposition qui est maintenant premier ministre de ce pays. Avant son élection, le premier ministre avait déclaré que le problème était dû aux «attaques arbitraires et unilatérales menées par le gouvernement fédéral contre les provinces». Il avait promis de rétablir le partage 50-50 des frais de l'assurance-maladie. Cette déclaration a été citée dans l'édition du 24 août 1983 du quotidien *The Ottawa Citizen*. La déclaration précédente sur l'assurance-maladie, reprise dans le *Vancouver Sun* du 8 août 1983, avait été faite au cours d'une campagne qui l'a mené d'un bout à l'autre du pays.

Pourtant, qu'a-t-il fait, ce gouvernement? Il a fait quatre attaques directes, en tous points semblables à celles que ce premier ministre critiquait lorsqu'il était dans l'opposition, des attaques arbitraires et unilatérales par lesquelles il a réduit les paiements de transfert en rejetant le fardeau du déficit sur les épaules des provinces.

Des dizaines de groupes venant de partout au pays ont témoigné devant le Comité des finances au sujet des effets de cette politique. Quelques-uns de leurs mémoires ont été cités par le député qui a pris la parole auparavant au nom du Parti libéral. Permettez-moi d'en citer encore quelques-uns.

Voici ce qu'avait à dire la Fédération canadienne des étudiants:

> On doit examiner les effets du projet de loi C-20 et des projets de loi qui l'ont précédé dans le cadre de la longue suite de mesures gouvernementales qui touchent les étudiants. Il y a deux ans, le gouvernement a commencé à privatiser le programme de prêts aux étudiants. Cette année, il est question d'une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, de l'application de la taxe sur les produits et services aux manuels et de la fermeture, dans tout le pays, des centres d'emploi du Canada sur les campus.

Les étudiants du postsecondaire ont été particulièrement touchés.

L'Association canadienne de la santé publique, l'un des groupes les plus respectés du pays, a fait savoir à ce comité ce qu'elle pensait de cette mesure. Voici ce qu'elle a dit:

> Réduire unilatéralement les fonds destinés à l'assurance-maladie n'est ni le seul moyen, ni le plus efficace pour le gouvernement fédéral de s'attaquer aux problèmes financiers.

Le Syndicat des employés d'hôpitaux a déclaré ce qui suit au comité:

> Le régime public d'assurance-maladie est devenu pour beaucoup de Canadiens plus qu'un programme social. Il est en bonne partie ce qui définit le Canada. Sa dégradation non seulement aura de graves conséquences sur le plan de la santé et sur le plan financier pour de nombreux Canadiens, mais sera un autre coup porté à notre identité nationale.

Plus important encore, voyons ce qu'en pense l'Association médicale canadienne. Voici un groupe que, penserions-nous, le gouvernement aurait au moins consulté avant de démolir notre programme d'assurance-santé. Non, il ne l'a même pas fait. Il n'a eu aucun entretien avec ce groupe de personnes qui détient la responsabilité peut-être la plus importante au sein du système de santé. Que pensent les médecins de notre pays, de notre gouvernement et de ce qu'il fait à l'assurance-maladie. Ce qui est clair aux yeux de l'association et des milieux de la santé en général, c'est que les changements apportés aux paiements de transfert au Financement des programmes établis, y compris l'idée de continuer de geler les fonds, ont déstabilisé le système qui n'est plus capable de fournir des services de soins de haute qualité à tous les Canadiens.

• (1710)

Monsieur le Président, je vous demande maintenant si la Chambre peut accepter une démarche qui va carrément à l'encontre des recommandations les plus pressantes des médecins sur lesquels nous comptons pour faire fonctionner notre régime d'assurance-maladie. Et n'oublions pas les infirmières qui ont dit dans le mémoire qu'elles ont présenté au comité que le projet de loi C-20 représentait la quatrième tentative consécutive du gouvernement pour limiter la participation fédérale au régime d'assurance-maladie. Les effets de ces changements font l'objet de tableaux qu'elles ont soumis au comité et qui prouvent que, depuis 1985, date de la première réduction des paiements de transfert, le gouvernement fédéral a économisé plus de 42 milliards de dollars. La grosse majorité de ces économies, 30 milliards, a été réalisée dans le domaine de la santé.

Cela révèle de façon très graphique la façon dont le gouvernement s'y est pris pour transférer aux provinces ses obligations, ses responsabilités et la réalisation des promesses qu'il avait faites aux Canadiens. Certaines provinces ont été particulièrement affectées par ces mesures. D'autres sont parvenues à maintenir leur régime d'assurance-maladie, mais d'autres se sont vues dans l'obligation de faillir à leurs engagements tels que définis par le régime d'assurance-maladie de ce pays.

La Colombie-Britannique, par exemple, a dû relever ses cotisations. Elles sont de 840 $ par an pour une famille. Le Manitoba a sensiblement réduit la protection qu'il offrait pour les soins dentaires et les soins des troubles auditifs chez l'enfant. Il impose maintenant un ticket modérateur de 50 $ aux habitants du Nord qui viennent dans le Sud pour des interventions chirurgicales non urgentes. La Nouvelle-Écosse a réduit la protection qu'elle offrait pour les soins dentaires des enfants et pour les médicaments des personnes âgées et des pauvres. La Saskatchewan fait payer aux personnes âgées 25 p. 100 du coût des médicaments qu'elles prennent sur ordonnance et les résidants de maison de santé doivent en payer la totalité. Cette province a également augmenté les tarifs des soins à domicile de 15 p. 100. Terre-Neuve, sous un gouvernement libéral, a supprimé 360 lits de soins actifs et congédié 1 500 employés du domaine de la santé. Le Québec se propose d'imposer un ticket modérateur de 5 $ aux personnes qui font un usage «frivole» des services d'urgence. L'Alberta a fermé deux centres de santé communautaires, augmenté les cotisations d'assurance-maladie de 13 p. 100 et obligé les personnes âgées à assumer 25 p. 100 du prix des cannes, des fauteuils roulants, des déambulateurs et autres articles médicaux. C'est à cela qu'ont conduit ces économies de 42 milliards de dollars. Cet argent n'est pas disparu comme par enchantement. Il est allé grossir les déficits des provinces. L'augmentation du coût des soins médicaux de base au Canada a dû être assumé par la population.

Mais il ne faut pas faire preuve de complaisance à l'égard du système de soins de santé. Nous devons nous préoccuper du coût de l'assurance-maladie. En fait, l'Association canadienne des coopératives nous a présenté toute une série de recommandations constituant les premiers pas d'une réforme du régime d'assurance-maladie. Il y avait notamment le maintien à domicile d'un plus grand nombre de Canadiens âgés; la réduction du nombre de tests qui ne sont pas nécessaires; le recours accru aux cliniques communautaires; des prescriptions mieux avisées. Nous pouvons faire beaucoup de choses. Il faut une réforme.

Tous les groupes entendus par le Comité des finances ont déclaré que, pour contrer l'escalade des coûts des soins de santé, il fallait procéder à des réformes et modifier le système de soins de santé pour le rendre encore plus efficace qu'il est en ce moment, ce qui nécessite une certaine latitude. Nous ne pouvons pas constamment imposer des compressions et acculer le système de soins de santé à la faillite en prolongant d'encore trois ans le gel des paiements de transfert.

Quelques-uns de mes collègues diront la même chose des modifications au régime d'assurance-chômage qui frappent les petites entreprises et les travailleurs. Le projet de loi crée aussi des problèmes pour l'enseignement postsecondaire. Mais c'est le régime d'assurance-maladie, auquel les Canadiens sont si attachés, qui est le plus menacé par ce projet de loi. Nous lutterons avec toute l'énergie que nous pouvons déployer, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, pour empêcher que le régime d'assurance-maladie soit frappé.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis prêt à déclarer que la motion, déposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre est recevable.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivemnt et avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon collègue d'Essex. Il est manifestement clair pour nous du Nouveau Parti démocratique que ce projet de loi C-20, avec le prolongement du blocage de l'enveloppe du FPE, n'est qu'une preuve de plus que le gouvernement veut faire entrer de plus en plus le niveau des programmes de soins de santé et de l'enseignement postsecondaire dans les limites du plan d'ensemble ou du marché et le considérer de moins en moins comme un élément de la politique sociale de notre pays.

Comme le ministre le sait, une des grandes caractéristiques de notre pays par rapport aux États-Unis, par exemple, est le fait que nous avions une politique sociale qui nous différenciait, qui faisait de nous une société plus compatissante et capable de plus de mansuétude. Ce projet de loi porte atteinte assurément à cette tradition sociale qui existe dans notre pays depuis quelque 40 ans

et qui, je suis fier de le dire, a été considérablement influencée par mon parti.

Je voudrais poser une question à mon collègue d'Essex et lui demander, après avoir écouté ses remarques sur le projet de loi C-20 et les répercussions de celui-ci sur le Canada dans son ensemble et sur l'économie nationale en général, quelles conséquences ce projet de loi et ses dispositions auront sur sa circonscription et sur la région qu'il représente.

• (1720)

Je fais maintenant allusion à Windsor et à la région rurale qui l'entoure et qui ressemble beaucoup à la mienne, la circonscription fédérale de Brant qui a été absolument ravagée par cette récession, comme au début des années 80, mais cette fois-ci les effets en ont été plus graves et plus profonds.

Je voudrais demander à mon collègue quelles répercussions ce projet de loi aura sur sa circonscription et sur la région de Windsor qu'il représente.

M. Langdon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Brant pour ses observations et sa question.

Il conviendrait peut-être de noter, à propos de certaines des remarques de mon collègue, que nous ne semblons pas nous rendre compte à quel point notre régime de soins de santé est supérieur au régime américain.

Je voulais ajouter une citation que je n'ai pas pu inclure dans mon discours. Voici ce que la Fédération nationale des syndicats d'infirmières avait à dire sur ce sujet dans son mémoire: «Une étude comparative récente du Massachusetts et du Manitoba a révélé que, dans neuf interventions chirurgicales sur onze, le taux de mortalité des Manitobains était inférieur à celui des patients hospitalisés au Massachusetts. La comparaison des taux de mortalité et de l'espérance de vie confirme en outre que les Canadiens sont en meilleure santé que les Américains.» Nous parlons donc d'un régime qui a fait ses preuves, mais qui est mis à rude épreuve.

Je m'en rends compte dans ma circonscription, en tout cas. Le manque des ressources est évident dans les hôpitaux de ma localité. Il n'y a pas que les problèmes liés à limitation du nombre de lits faute d'argent. On voit aussi les files d'attente s'allonger, tant et si bien que certaines personnes sont forcées d'aller se faire soigner aux États-Unis, notamment si elles souffrent de troubles cardiaques. Cela ne devrait pas se voir dans un pays comme le nôtre. Nous avons d'éminents médecins. Souvent, nous avons aussi les installations nécessaires, mais elles ne sont pas opérationnelles à cause des compressions budgétaires qui ont été imposées par suite des réductions de 30 milliards de dollars auxquelles le gouvernement fédéral a procédé depuis 1985, et ce n'est pas fini.

Pour les gens de ma collectivité, leur régime de soins de santé représente un énorme avantage par rapport à leurs voisins des États-Unis, juste de l'autre côté de la rivière, mais ils se rendent compte aussi qu'il est soumis de plus en plus à rude épreuve. J'espère pour eux, pour leur santé et pour nous tous que quelqu'un au Canada va se rendre compte que cette mesure législative contribue à mettre encore plus en péril notre régime de soins médicaux.

M. Blackburn (Brant): Une dernière question et un dernier commentaire, monsieur le Président. Il me semble que plus nous dégradons notre régime d'assurance-maladie au moyen de réductions ou de blocage de crédits, plus cela nuira aux efforts des groupes, aux États-Unis, qui souhaitent instaurer un régime semblable au nôtre à la place de leurs régimes privés.

Je parlais récemment avec des membres du Congrès américain, qui me disaient: «Nous aimerions bien copier votre modèle.» C'étaient naturellement des démocrates libéraux, bien que certains d'entre eux étaient des républicains, qui représentent des groupes habitant des grandes villes où il y a beaucoup de pauvreté.

J'aimerais demander à mon collègue d'Essex s'il estime qu'en dégradant notre régime d'assurance-maladie par des réductions de crédits comme le gouvernement est en train de faire, les forces progressistes qui, aux États-Unis, étaient en faveur de l'instauration d'un régime public d'assurance-maladie vont perdre du terrain.

M. Langdon: Monsieur le Président, je crois que le député soulève là un excellent point.

Le Comité des finances s'est rendu récemment à Washington pour étudier les moyens de juguler le déficit. Assez curieusement, parmi les représentants du gouvernement américain que nous avons rencontrés, nombreux

étaient d'avis qu'il serait impérieux d'instaurer chez eux un régime public d'assurance-maladie pour régler les problèmes de plus en plus évidents auxquels ils font face et pour freiner la montée vertigineuse des coûts des régimes privés, dont la progression est beaucoup plus importante et rapide que chez nous.

Certains groupes de pression particuliers, notamment des hôpitaux privés, s'opposent vivement à un tel projet. Je crois que, si nous ne nous employons pas à préserver notre système, tout merveilleux qu'il soit malgré ses lacunes, ceux qui sont déjà engagés dans le débat aux États-Unis auront encore plus de mal à convaincre leurs adversaires.

Ceux-ci seront en mesure de voir les problèmes auxquels nous faisons face au Canada. Ils verront les contraintes auxquels notre régime est soumis et diront: «Ces difficultés sont inhérentes aux régimes de santé publics et il ne peut en être autrement avec des arrangements de financement aussi irresponsables que ceux pris par le gouvernement fédéral à l'égard de ce régime public.»

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de manifester mon opposition au projet de loi C-20 présenté par le gouvernement.

Je dois dire pour commencer que je suis d'accord sur presque tout ce qu'a dit le député précédent, le député néo-démocrate d'Essex—Windsor. J'espère qu'il pourra faire part de son point de vue à ses amis de Queen's Park, en Ontario, d'où je viens, car je pense comme lui que la Loi canadienne sur la santé occupe une place centrale dans notre vision du Canada. Toute tentative visant à détruire ou à réduire notre système de soins de santé porte un coup aux valeurs fondamentales de notre pays.

Je sais que l'Ontario est dans une position difficile à cet égard. Cette loi sur la santé est une initiative du gouvernement fédéral. C'est le gouvernement fédéral qui a donné l'impulsion de notre régime de soins de santé.

Sincèrement, durant les dernières élections dans ma circonscription, si j'ai dit que j'étais inquiet au sujet de l'Accord du lac Meech, c'est que je craignais pour les normes nationales de nos institutions nationales.

• (1730)

Nous étions nombreux à entrevoir que l'habitude prise par le gouvernement de se décharger de ses responsabilités sur le dos des provinces allait entraîner la chute de ces services nationaux.

Ceux d'entre nous qui étaient inquiets et qui voulaient faire modifier l'Accord du lac Meech n'étaient pas contre le Québec. Mais nous trouvions des points faibles dans ce document. C'est un parfait exemple de cas où le gouvernement fédéral met en péril quelque chose de capital, quelque chose d'essentiel par rapport à nos valeurs fondamentales. Je parle des valeurs auxquelles nous sommes attachés en tant que société aimante et généreuse dont témoigne notre régime national de soins de santé, nos normes nationales qui assurent à toutes les régions et à tous les citoyens du pays un accès à une assurance-maladie universelle.

J'ai écouté ce qu'a dit plus tôt le ministre responsable de la Privatisation. Il a dit que, la semaine dernière, ses collègues et lui se sont entretenus avec des experts à Toronto à l'occasion de consultations préalables au budget. Ces spécialistes ont dit au gouvernement qu'il suivait la bonne voie et n'avait qu'à continuer dans le même sens. Je voudrais bien savoir qui sont ces experts et quelle est la voie qu'ils suivent.

Le député de Don Valley-Est, que je connais, est inquiet à ce sujet car, dans sa circonscription—et j'en partage la responsabilité avec lui—, se trouve l'*East General Hospital*. Dans cet hôpital, un des plus grands du Grand Toronto, le moral est actuellement au plus bas. Il est terriblement difficile pour les professionnels qui s'y trouvent de maintenir le service de qualité qui a fait leur réputation. Cela est surtout attribuable au manque de ressources budgétaires nécessaires pour assurer le genre de service professionnel qui a toujours été la norme dans notre pays et qui nous a toujours rendus tellement uniques.

Comme certains députés l'ont déjà dit, on vient de partout dans le monde pour étudier notre régime d'assurance-maladie. Juste au moment où d'autres pays veulent se convertir à notre système, nous nous mettons à le modifier d'une manière qui pourrait le miner et finir par le transformer en un système de second ordre.

Il est donc important de nous concentrer sur cette question. Notre régime d'assurance-maladie est un bien qui nous a galvanisés en tant que pays. C'est un bien dont nous avons toujours été très fiers. Chaque fois que le gouvernement actuel est aux prises avec des arguments de responsabilité financière, il semble toujours avoir pour

réaction immédiate de sabrer automatiquement dans les dépenses.

Les Canadiens ne lui pardonneront jamais d'avoir recouru à ce procédé à l'égard de notre régime d'assurance-maladie. Je ne pense pas qu'ils nous pardonneraient non plus, à ceux d'entre nous qui sommes aujourd'hui à la Chambre, de laisser adopter ce projet de loi sans le remettre en question.

Ce n'est pas comme si les idées manquaient dans le public quant aux moyens d'améliorer l'usage que nous faisons de notre régime d'assurance-soins médicaux.

J'ai fait il y a trois semaines la connaissance du Dr Michael Rachlis, mais pas de son associée, Carol Kushner. Ils ont écrit en collaboration un ouvrage intitulé *Second Opinion*. J'en recommande la lecture à tous ceux qui s'intéressent à la question de l'assurance-maladie et des soins de santé au Canada. L'ouvrage décrit ce qui ne va pas dans le système de soins de santé du Canada et les moyens à prendre pour y remédier. Non seulement il traite en détail de certains des problèmes de notre système, mais il propose également toutes sortes d'idées et de solutions constructives qui nous permettraient d'améliorer notre régime d'assurance-maladie sans avoir à toucher à l'universalité d'accès ni à réduire les services.

Il parle d'économies que nous pourrions réaliser, de l'ordre de 8 à 16 milliards de dollars, si nous nous donnions la peine de faire un véritable examen du système et une véritable redistribution des ressources. Je ne dis pas que j'approuve chacun des aspects de toutes ses recommandations.

Il y a des professionnels au pays qui ont consacré toute leur vie au régime d'assurance-maladie, et nous avons le devoir de les consulter et de mettre à l'essai certaines de leurs suggestions avant de procéder à des compressions.

De nos jours, le moral de ceux qui oeuvrent à l'intérieur du régime d'assurance-maladie est très bas. Nous faisons d'eux des bureaucrates. Nous ne respectons pas leur talent d'entrepreneur. Certains médecins veulent redoubler d'ardeur et travailler de plus longues heures. Ils savent que leur profession est presque une vocation, et pourtant, nous cherchons à les étouffer. Au nom de la responsabilité financière, nous faisons d'eux des bureaucrates.

Il est temps de faire preuve de créativité en examinant notre régime d'assurance-maladie, car les Canadiens comptent sur nous pour trouver des solutions autres que les compressions. D'ailleurs, à cause de ces compressions, le moral au pays n'a jamais été aussi bas, et pourtant, il existe des solutions de rechange.

Notre régime de soins de santé devrait être le tout dernier programme auquel nous devrions nous attaquer. Comme un député néo-démocrate l'a dit un peu plus tôt aujourd'hui, ce programme est essentiel à la vision que nous partageons tous et que nous voulons préserver. Toute tentative pour le modifier constituerait une mesure régressive qui ne réussira pas tellement bien.

J'exhorte les ministériels et les autres députés à s'opposer au gouvernement et à se prononcer contre ce projet de loi. Renvoyons cette mesure législative. Cessons de croire que nous pouvons nous attaquer à notre programme de soins de santé; en nous en prenant au programme, nous ne contribuerons qu'à miner davantage le moral des Canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue pour son bon discours qui allait droit au but.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Comme d'habitude.

M. Mifflin: Comme d'habitude. Je sais que notre système national de soins de santé lui tient vraiment à coeur. Nous sommes tous conscients de la position difficile dans laquelle se trouvent nos médecins et nos infirmières ainsi que tout notre système de soins de santé à cause de la réduction du nombre de lits dans les hôpitaux. Je suis certain que la situation à Toronto n'est pas tellement différente de ce qui se passe dans ma circonscription et, en fait, dans toute la province de Terre-Neuve et du Labrador, où les gens commencent à sentir les effets des compressions budgétaires. On n'a pas l'argent nécessaire, les médecins sont inquiets, les conseils de soins de santé sont inquiets et on est obligé de fermé des lits et même des hôpitaux tout entiers.

Il y a un autre aspect sur lequel le député voudra faire quelques remarques, j'en suis certain. Le taux de chômage est assez élevé à Toronto actuellement. Auparavant, les habitants de ma circonscription, où le chômage a toujours été élevé, quittaient cette région pour aller à Toronto, dans la circonscription du député. En fait, je crois qu'il y a, dans la circonscription du député, un nombre considérable de personnes originaires de Terre-Neuve et du Labrador, et même de ma circonscription en particulier. J'ai rencontré certaines de ces personnes lorsque j'ai visité cette région il y a quelques années. J'étais très heureux de les rencontrer. Les Terre-Neuviens ne peuvent plus quitter leur province pour aller s'installer à Toronto parce qu'il n'y a plus d'emplois à Toronto.

• (1740)

Je suis certain que le député a discuté avec ses électeurs d'un problème qui préoccupe beaucoup notre parti. Je veux parler ici de la façon dont le gouvernement a traité le régime d'assurance-chômage. Il n'a tenu aucune des promesses qu'il avait faites sur cette question des plus importantes.

Il y a à peine deux semaines, le député de Restigouche—Chaleur et d'autres députés de notre parti ont parlé à la Chambre de ce que nous pourrions faire, ou du moins de ce que le gouvernement pourrait faire, pour être plus sensibles aux besoins des Canadiens. Nous proposions que les gens qui sont appelés à être membres d'un jury soient quand même admissibles aux prestations. Je ne comprends toujours pas pourquoi le gouvernement n'a pas accepté cette proposition.

Je me demande aussi ce qui est advenu des promesses faites par le ministre des Finances qui, lors de la présentation de son budget, avait dit qu'il verrait à combler tout autre déficit éventuel de la caisse d'assurance-chômage.

Au cours de la période relativement courte qui s'est écoulée depuis que le député et moi avons fait notre entrée sur la scène politique, la cotisation de l'employé est passée de 1,95 $ à 3 $, une hausse de 60 p. 100. Cela n'a peut-être pas l'air considérable lorsqu'on dit que la cotisation est passée de 1,95 $ à 3 $, mais c'est pour chaque tranche de 100 $ de gains.

Pour l'employeur, qui paie environ 40 p. 100 de plus, la cotisation est passée de 2,73 $ à 4,20 $. Le gouvernement, qui assumait 31 p. 100 des coûts auparavant, ne paie plus rien.

Je veux demander au député s'il entend des plaintes dans sa circonscription au sujet de cette promesse non tenue, car le gouvernement avait affirmé, avant les dernières élections, qu'il n'augmenterait pas les cotisations et qu'il ne changerait rien au régime d'assurance-chômage. Je veux aussi lui demander quel effet cela a sur ses électeurs et ce qu'il dit à ces derniers au sujet des prochaines mesures que le gouvernement pourrait prendre.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Avec sa politique fiscale insensée, le gouvernement a fondamentalement détruit l'esprit d'entreprise au Canada et a, du même coup, été à l'origine d'un taux de chômage national aujourd'hui inquiétant.

Nous nous trouvons dans une situation où les chômeurs ont perdu tout espoir et où ceux qui ont un emploi craignent de le perdre demain ou la semaine prochaine.

Ce phénomène est d'autant plus paralysant que le gouvernement continue de multiplier les petites taxes, tel ce prélèvement au chapitre de l'assurance-chômage, pour accabler encore davantage les quelques entreprises qui luttent pour survivre, pour surmonter ce qui constitue probablement la pire récession que ce pays ait jamais connue.

Je n'arrive pas à comprendre la conduite du gouvernement. Je l'ai déjà dit à la Chambre. Je préférerais que le déficit augmente de deux, trois ou quatre milliards de dollars et que l'on donne de l'emploi à ce 1,5 million de chômeurs au lieu d'avoir un déficit de 30 milliards et quelques et près de 2 millions de chômeurs qui ne paient pas d'impôt et dont la subsistance dépend des quelques Canadiens qui travaillent.

Je crois que le gouvernement a encore une fois manqué de prévoyance en ce qui concerne la caisse et les cotisations d'assurance-chômage et je ne comprends pas son optique—le gouvernement dit se fier aux spécialistes qui prétendent qu'il est sur la bonne voie. Je viens de la même région que le ministre responsable de la Privatisation et je n'arrive pas à trouver un seul spécialiste qui tienne ce discours. Même à Midland ou à Penetang, je n'en ai pas trouvé un seul qui estime que le gouvernement est sur la bonne voie.

À mon avis, le gouvernement essaie encore une fois de nous faire croire qu'il a rencontré, au cours d'une rencontre officieuse, quelqu'un qui lui a par hasard donné raison. Le gouvernement n'écoute pas la majorité des Canadiens.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le député qui vient d'intervenir, le représentant de Broadview—Greenwood, a parlé du chômage en situant le problème par rapport à la dette et au déficit. S'est-il demandé si un effort de réduction du chômage, c'est-à-dire des investissements permettant de remettre les Canadiens au travail, ne serait pas utile, en fait, pour réduire la dette et le déficit? Voudrait-il commenter?

Il y a un grand nombre de personnes qui ne travaillent pas, ne touchent aucun revenu, ne paient pas d'impôt et vivent de prestations de chômage, d'aide sociale ou d'autres formes d'assistance dont ils ont besoin pour tenir le coup. Il me semble que tous ceux qui ne travaillent pas contribuent directement à alourdir la dette ou le déficit et que l'un des meilleurs moyens pour éliminer le déficit est de remettre ces 10 p. 100 de Canadiens au travail. Ils toucheront un revenu, créeront des emplois pour d'autres Canadiens en achetant des biens et des services et paieront des impôts au lieu d'être dans la situation peu enviable de compter sur le soutien des autres.

M. Mills: Monsieur le Président, la députée d'Ottawa-Ouest a parfaitement raison de dire que le plein emploi peut effectivement faire toute une différence dans le coût du régime d'assurance-chômage pour le Trésor public. Selon les prévisions, les déboursés devraient être de 16, 17 ou 18 milliards de dollars cette année.

Personnellement, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne préfère pas faire le pari de dépenser de l'argent pour appliquer des programmes et faire des immobilisations afin que cette main-d'oeuvre retrouve de l'emploi. Ces travailleurs cesseront de toucher le chômage et deviendront des contribuables.

Il me semble que ce programme qui consiste à tout faire disparaître, à réduire l'inflation à néant. . . Je n'arrive pas à croire que la Banque du Canada utilise un modèle contemporain pour calculer l'inflation. Je ne vois aucune trace d'inflation à Toronto.

Nous avons rencontré des agriculteurs de l'Ouest la semaine dernière. Il n'y a pas d'inflation dans leur région. Quand allons-nous cesser ces contorsions à propos de l'inflation et allons-nous prendre conscience qu'il y a tout de même un peu de jeu et que nous pouvons essayer de relancer l'emploi?

Redonnons du travail aux Canadiens. Qu'ils recommencent à payer des impôts. Cela réglera le problème de déficit du gouvernement beaucoup plus rapidement que ces compressions à temps et à contretemps qui démoralisent tout le pays.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de me donner encore une fois l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-20, une mesure du gouvernement conservateur qui, comme vous le savez, a pour but d'infliger des supplices à notre pauvre pays.

En effet, examen fait de la portée et des conséquences de ce projet de loi, je n'ai d'autres choix que d'exprimer mon appréhension. Cette mesure législative ne servira qu'à miner nos programmes d'éducation, nos soins médicaux ainsi que nos programmes sociaux, lesquels sont devenus la marque de notre pays. Et, comble de l'insolence, le gouvernement fait cela de façon sournoise avec un projet de loi qui paraît tellement inoffensif et technique qu'il pourrait presque passer inaperçu.

Fait important à souligner, monsieur le Président, en nous proposant une mesure aussi régressive, le gouvernement contribue à l'érosion du tissu social de notre pays. On pourrait croire que les Conservateurs ont signé une reddition inconditionnelle et qu'ils abandonnent le Canada à son sort.

• (1750)

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, ce projet de loi signifie que le gouvernement ne veut pas travailler de façon active à l'élaboration des mesures qui pourraient aider à regrouper les gens de toutes les régions derrière la bannière canadienne.

Comment comprendre pourquoi un gouvernement national s'évertue inlassablement à réduire le Canada à une coquille vide? Plutôt que d'administrer le pays de façon responsable en tenant compte des intérêts de tous les citoyens, le gouvernement s'acharne à équilibrer son budget, réduire les dépenses en fonction de la dette publique et à combattre le déficit sur le dos des citoyens. Sous prétexte de la réduction du déficit budgétaire, ignorant complètement les coûts du déficit social, le gouvernement se dérobe face à ses responsabilités.

Par conséquent, il ne fait rien qui permettrait de bâtir le pays, de rapprocher les gens et de veiller à ce que tous les Canadiens aient le sentiment de pouvoir tirer avantage de notre pays. Depuis 1977, le gouvernement fédéral contribue à la santé et à l'enseignement supérieur au moyen de paiements de transfert d'impôt et de paiements comptants.

Le soutien fédéral à la santé et à l'enseignement postsecondaire devait suivre chaque année la croissance économique globale. Malheureusement, depuis 1986, ce soutien a été réduit, suite à une série de décisions prises par le gouvernement conservateur sous prétexte de réduire le déficit. Si cette tendance se poursuit, selon le rapport que le Conseil national du bien-être social a déposé le printemps dernier, la somme en entier que le gouvernement fédéral verse en argent comptant pour la santé et l'enseignement supérieur en vertu des arrangements fiscaux de 1977 disparaîtra d'ici quelques années.

En outre, si le soutien fédéral se détériore davantage, comme je l'ai indiqué lors du débat sur cette mesure le printemps dernier, le Canada se retrouvera aux prises avec douze différentes régimes provinciaux et territoriaux, plutôt qu'avec le Régime d'assurance-maladie que nous connaissons et qui varie peu d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur le Président, si une balkanisation se manifeste, nous verrons fort probablement renaître dans plusieurs régions les honoraires supplémentaires et les frais modérateurs hospitaliers que la Loi canadienne de 1984 sur la santé avait réussi à faire disparaître presque entièrement.

Le projet de loi C-20 pourra avoir une incidence sur les domaines tels que les soins de santé, la garde d'enfants, les prestations d'aide sociale, les impôts, les subventions tenant lieu d'impôt versées aux municipalités et les subventions versées aux autochtones et ainsi de suite.

Les agriculteurs seront touchés du fait que l'assurance-récolte pourra être réduite. Les étudiants qui font des études supérieures seront aussi tout particulièrement touchés. La possibilité existe que ces transferts soient coupés, ce qui aura une incidence sur les services aux jeunes contrevenants. Les programmes d'aide juridique pourraient aussi être touchés, ainsi que les subventions aux provinces, aux municipalités au titre des transports. Ce domaine me préoccupe beaucoup, car les ressources accordées pour l'exploitation des aéroports pourraient fort bien s'en ressentir.

L'aéroport de Charlo, qui se trouve dans ma circonscription, éprouve un besoin constant de financement et il ne peut se permettre de compressions.

Par ailleurs, les dispositions du projet de loi C-20 concernant l'assurance-chômage contredisent carrément l'engagement que le gouvernement avait donné d'aider au financement du programme en période difficile.

[*Traduction*]

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui, ce soir et probablement demain, est très complexe et très formelle, mais il a des conséquences dévastatrices pour tout le Canada, et en particulier, les régions du pays.

Le projet de loi C-20 vise à mettre en oeuvre quatre initiatives présentées dans le budget fédéral du mois de février 1991. Je n'ai pas besoin de dire ce que les Canadiens pensent de ce budget. L'un des changements les plus importants prévoit des modifications à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Ces modifications auraient pour effet de prolonger le plafonnement du Financement des programmes établis, c'est-à-dire les transferts aux provinces.

Une autre modification proposée aurait pour effet d'augmenter sensiblement le montant des cotisations d'assurance-chômage, tant pour les employés que pour les employeurs. Les deux autres modifications prévoient le plafonnement des indemnités annuelles de session—ce qui ne pose aucun problème—ainsi que le maintien du gel des subventions fiscales aux provinces à l'égard du revenu des entreprises d'utilité publique.

Je pense sincèrement qu'une forte présence fédérale s'impose en ce qui a trait à notre régime de santé, et je pense que, pour assurer cette présence, il faut un engagement financier solide de la part du gouvernement. Or, ce n'est pas ce qui fait le projet de loi C-20. Cette mesure législative place les provinces dans une situation très difficile. On leur accorde deux possibilités: soit augmenter les impôts—et je peux vous assurer dès maintenant que les contribuables sont déjà imposés à leur maximum, tant au niveau fédéral que provincial—, soit réduire les services et programmes. À mon avis, c'est tout simplement inacceptable.

Ce projet de loi est une attaque contre le régime d'assurance-maladie. C'est aussi une attaque contre l'enseignement postsecondaire. Cette mesure législative a pour effet de retenir les transferts aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis, ce qui mine la Loi canadienne sur la santé, mais elle touche aussi l'enseignement.

Si vous me le permettez, j'aimerais prendre quelques minutes pour discuter de la question de l'enseignement. En ce qui a trait à ce secteur, le gouvernement s'est surtout contenté de belles paroles—il s'est surtout occupé de relations publiques, annonçant la création de beaux programmes, à grand renfort de belles paroles. Toutefois, si l'on regarde les faits, nous constatons que le programme de prêts aux étudiants doit faire l'objet d'une révision complète au Canada. Les sommes affectées à ces programmes n'ont pas été augmentées depuis 1984. En fait, le gouvernement a même imposé une taxe administrative de 3 p. 100 sur les prêts consentis aux étudiants. C'est tout à fait honteux. Le gouvernement s'en prend à des personnes qui n'ont tout simplement pas les moyens de payer une telle taxe.

À titre de porte-parole en matière de communications et de culture, je me dois de mentionner que c'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement taxe le savoir. Le premier ministre a déclaré à la Chambre que nous voulions valoriser le savoir. En fait, le gouvernement fait le contraire en imposant la TPS sur les livres et les revues. Cette mesure est contraire à la volonté du premier ministre. Par conséquent, je pense que celui-ci devrait peut-être revoir certaines politiques pertinentes.

Je voudrais aussi dire un mot sur le secteur du transport. Comment le transport. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Un moment, s'il vous plaît! Je regrette d'interrompre l'orateur, mais j'appelle à la collaboration d'un peu tout le monde. J'ai de la misère à entendre l'orateur et j'imagine que les auditeurs peuvent également éprouver une certaine difficulté. Alors, j'en appelle à la collaboration de tout le monde. L'honorable député de Restigouche—Chaleur a la parole.

[*Traduction*]

M. Arseneault: Monsieur le Président, je signale à ceux qui écoutent, des deux côtés de la Chambre, que je venais d'aborder le sujet des transports. Vous devez vous demander ce que ça vient faire avec les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Il y a une partie du projet de loi qui doit être ramenée au dénominateur commun que voici: le gouvernement fédéral espère avoir recours à d'autres mécanismes pour forcer les provinces à maintenir certaines normes en matière de santé, à l'échelle canadienne. Autrement dit, des normes nationales nous seront imposées dans le domaine. À cette fin, le gouvernement fédéral nous accordait autrefois une somme d'argent raisonnable pour nous permettre de réaliser ces programmes. Il pouvait donc jouer cette carte pour s'assurer de la bonne volonté des provinces sur le plan du respect des normes en matière de santé.

Le gouvernement fédéral imposant maintenant cette réduction de fonds au régime d'assurance-maladie, il pourrait arriver un jour que les provinces ne reçoivent plus du tout d'argent à ce titre. Elles n'auraient donc plus à s'engager à maintenir les normes de qualité à cet égard, et le gouvernement fédéral n'aurait plus de moyens de pression à cette fin. C'est pourquoi on a décidé de prévoir d'autres moyens dans ce projet de loi. Le gouvernement aimerait puiser dans d'autres programmes. Il pourrait nous dire que, si les normes nationales ne sont pas respectées, il va couper ailleurs. C'est pour cette raison que je veux vous dire ce soir, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés par votre intermédiaire, que les transports sont indispensables dans ma circonscription.

• (1800)

J'ai deux points importants à signaler à cet égard. Le premier porte sur le seul aéroport qu'il y ait dans ma circonscription, à Charlo. Il y a quelques années, pendant le premier mandat des conservateurs, on a fermé la station météorologique de l'aéroport. On a aussi essayé depuis de réduire le service des vols. En fait, on nous en a déjà enlevé un service.

Je voudrais faire deux observations au sujet de ces deux mesures. D'abord, on n'avait encore jamais enregistré de gros accidents mortels avant la fermeture de la station météorologique, mais depuis lors, deux accidents d'avion se sont produits qui ont fait un mort. Je n'irai pas jusqu'à affirmer que ces accidents sont dûs au fait qu'il n'y a plus de station météorologique, mais le fait est qu'ils se sont produits par mauvais temps en hiver.

Il faut savoir également que le service des vols est le seul service du genre à fonctionner dans les deux langues officielles, depuis le préposé du centre jusqu'au pilote, dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. On envisage la fermeture de ce service ou la réduction de ses heures de service. Je dois ajouter que l'aéroport Charlo dessert également la péninsule de Gaspé. Il nous faut maintenir cet aéroport en service et, pour cela, consentir toute l'aide financière nécessaire.

Ma deuxième observation a trait au transport. La circonscription compte deux grands ports, ceux de Dalhousie et de Belledune. Très bien connus dans le monde entier, ils n'ont jamais été choisis pour la réalisation d'un projet fédéral d'envergure. Le gouvernement fédéral s'est contenté de verser de l'argent de temps à autre pour améliorer les installations. Les deux ports ont vu le jour sous des gouvernements libéraux, mais quelque chose leur fait défaut. Il n'y a pas de stratégie bien définie. La région étant aux prises avec un taux de chômage de 18,5 p. 100, je proposerais que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES AÉROPORTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce soir de soulever et de discuter brièvement d'une question que j'ai posée au ministre le 28 octobre dernier.

[*Traduction*]

Elle concerne l'industrie des limousines et des taxis qui dessert l'Aéroport international Pearson.

En tant que porte-parole de mon parti pour les transports, je me suis maintes fois entretenu avec des représentants de l'association des chauffeurs de taxi et de limousine, notamment au sujet de la hausse incroyable imposée par le ministère des Transports au permis annuel qu'ils doivent acheter. En avril, cette hausse était en moyenne de 500 p.100 pour les taxis. C'est ainsi que le

prix du permis annuel de taxi est passé de 1 000 $ à 4 200 $, pendant que celui des limousines était porté de 1 100 $ à 6 000 $. Il s'agit seulement ici du permis. Les frais d'entretien de la voiture, l'essence, les primes d'assurance, le salaire du chauffeur qui conduit la limousine ou le taxi le reste de la journée, tous ces frais sont la responsabilité du premier chauffeur.

Bref, l'industrie devient de moins en moins concurrentielle et refile ses frais additionnels aux clients, soit les voyageurs qui passent par les aéroports.

Ceux-ci doivent payer des tarifs incroyables pour aller de l'aéroport Pearson au centre-ville de Toronto ou ailleurs dans le Grand Toronto et dans la région.

Par conséquent, l'association réclame une diminution du prix des permis. Elle est prête à accepter une hausse modérée du prix du permis, qui n'a pas augmenté ces dernières années. Elle veut bien accepter cela, mais non absorber du jour au lendemain une hausse de 500 p. 100 environ, alors que le nombre de voyageurs a diminué de 5 à 7 p. 100 pour la première fois depuis 1982, d'après la direction de l'aéroport.

Lorsqu'on a délivré de nouveaux permis en prévision de l'ouverture de la troisième aérogare, qui n'a pas suscité un accroissement du nombre des voyageurs, on n'a fait que diviser la clientèle en trois plutôt qu'en deux, et des chauffeurs ont dû se retirer des affaires, perdant ainsi leur gagne-pain et le moyen de faire vivre leur famille. Il y a eu un grand revirement dans ce secteur.

La même chose est en train de se produire aux aéroports de Vancouver et de Montréal, quoiqu'à un degré moindre. Le 28 octobre, j'ai donc demandé au ministre s'il accepterait une diminution. Dans sa réponse, il a dit que cela avait déjà été fait. C'est faux.

En fait, il m'a écrit quelques jours après pour confirmer que la diminution en question n'avait pas été apportée. Le gel ne portait que sur toute augmentation au-dessus de la hausse de 500 p. 100.

Nous estimons être en plein coeur d'une récession. Le nombre de passagers dans les aéroports a diminué. Les gens paient maintenant des prix exorbitants pour se rendre d'un point à un autre. Nous avons une industrie du taxi et des limousines où règne une situation de monopole et qui devrait faire l'objet d'une enquête.

Par conséquent, je demande au secrétaire parlementaire de redresser un tort incroyable.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, on tient compte des préoccupations des propriétaires de taxis et de limousines au sujet des augmentations en question et on fait tout ce qui est possible pour y répondre.

En ce qui concerne les permis, on en a délivré jusqu'à maintenant 323 pour les taxis et 236 pour les limousines, relativement à la prestation de services à l'aéroport international Pearson. En 1989, on a émis six autres permis de limousine pour des véhicules accesibles aux personnes handicapées, mais aucun droit n'a été exigé.

En ce qui a trait aux droits, après des années de discussions avec les propriétaires de taxis et de limousines de l'aéroport, et les représentants municipaux, on a approuvé une augmentation des droits pour le 1er avril 1991.

C'était la première fois depuis 1976, la première fois en 15 ans, qu'on augmentait de façon marquée les droits. Ces nouveaux droits reflètent la rentabilité du marché qui s'offre aux propriétaires de limousines et de taxis.

Avec l'ouverture de l'aérogare nº 3 à l'aéroport Pearson, les autorités de l'aéroport avaient proposé de délivrer 50 permis de taxi et 100 permis de limousine de plus. Ces permis supplémentaires devaient permettre de continuer à assurer l'excellent service offert aux aérogares nos 1 et 2.

Les détenteurs actuels de permis s'y sont opposés malgré des années de consultations. À la suite d'une autre rencontre avec les représentants des propriétaires de taxis et de limousines à l'aéroport, à laquelle a assisté également le maire de la ville de Mississauga, on a reconsidéré la délivrance de permis supplémentaires et les augmentations de droits.

En septembre 1991, le ministre des Transports a répondu aux deux préoccupations en question en acceptant qu'il n'y ait aucune augmentation avant avril 1993. Les autres augmentations de droits seront basées sur l'augmentation en pourcentage du tarif fixe pour les taxis et limousines établi par la ville de Mississauga.

On ne peut cependant annuler l'augmentation des droits d'avril 1991, car le Ministère doit tenir compte de ses responsabilités financières, comme le vérificateur général l'a également signalé.

En ce qui concerne les nouveaux permis, on a décidé de n'en émettre aucun avant juillet 1992. La délivrance de nouveaux permis sera basée sur une formule établissant les besoins qu'on recommandait dans un rapport Touche-Ross et que les autorités aéroportuaires sont en train de peaufiner.

On prévoit d'autres discussions avec les représentants des propriétaires de taxis et de limousines à l'aéroport. Les autorités se sont engagées à effectuer une étude sur le secteur des liaisons terrestres avec l'aéroport avant d'envisager d'autres modifications.

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'apprécie la possibilité qui m'est offerte de revenir au débat du 16 septembre.

Je voudrais que le gouvernement me dise ce soir ce qu'il compte faire pour remédier aux arraisonnements illégaux, aux confiscations, aux enlèvements et aux vols de cargaisons qu'ont subis sept navires de pêche canadiens à l'entrée Dixon, l'été dernier.

• (1810)

En 1989, quand le *Fonzie* et le *Viscount*, deux navires de pêche canadiens, ont été illégalement arraisonnés, saisis et emmenés à l'extérieur du Canada, le très honorable Joe Clark, qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Siddon, qui était alors ministre des Pêches et des Océans, avaient fourni une aide juridique avant que des poursuites ne soient intentées aux États-Unis relativement à ces navires, ce que les deux ministres occupant aujourd'hui ces postes, le ministre des Pêches et des Océans et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ont pas encore fait.

La question que j'avais alors posée était très claire et très directe. Nous la retrouvons à la page 2158 du hansard:

> La ministre peut-elle expliquer à la population pourquoi le gouvernement a refusé d'inculper les militaires américains qui ont illégalement saisi ces navires canadiens et emmené de force des citoyens canadiens aux États-Unis?

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait répondu:

> En plus d'une protestation publique et vigoureuse, nous avons intensifié notre surveillance le long de l'autre côte.

Cela ne règle pas la question. Augmenter la surveillance à l'extérieur du Canada atlantique n'aide pas les pêcheurs de la côte du Pacifique. La garde côtière américaine continue d'entrer illégalement au Canada. J'ai demandé un débat d'urgence dans l'affaire mettant en cause le *Liberty*, navire de la garde côtière américaine, et l'*Eliza Joye*. Ce navire était détenu à un mille des côtes canadiennes. Lorsque nos agents de pêche à bord du *Lewis Reef* ont tenté de monter à bord du navire canadien se trouvant à un mille de la limite des eaux canadiennes, l'équipage militaire du navire *Liberty*, de la Garde côtière américaine, a dit aux agents canadiens qu'ils ne pouvaient pas monter à bord d'un navire de pêche canadien se trouvant dans une zone canadienne, ce qui est contraire au droit canadien et au droit international.

Qu'est-ce que le ministre des Pêches et des Océans a eu à dire aux autorités municipales de Prince Rupert? Il leur a fait parvenir une lettre datée du 21 novembre, qui est parvenue à Prince Rupert le 26 novembre. Elle dit:

> La Garde côtière américaine n'aurait pas dû faire ses arrestations dans les eaux intérieures du Canada, au sud de la ligne A-B. Le gouvernement canadien a réagi rapidement aux arrestations et a dit clairement aux autorités américaines—de vive voix et par écrit—qu'il était inacceptable que des Américains arraisonnent des navires de pêche canadiens dans ces eaux. Ces mesures ont été prises pour protéger la souveraineté du Canada et ne visent pas, bien sûr, à offrir un moyen d'évasion aux navires canadiens si les autorités américaines soutiennent qu'ils ont violé leur loi dans des eaux américaines incontestées.

C'est un cas manifeste où les autorités canadiennes chargées d'appliquer la loi n'ont pas porté d'accusations en vertu du Code criminel du Canada, comme cela s'impose dans toute autre situation. Il faudrait porter des accusations de vol, de détention forcée, d'enlèvement, d'arraisonnement illégal et de confiscation illégale.

Ce sont là des actes criminels extrêmement graves. Je demande au gouvernement du Canada d'agir. Il reste encore des mois et, dans certains cas, des années pour porter des accusations, mais il faudrait toujours les porter avec autant de rapidité et de compétence que possible.

À mon avis, mes électeurs partagent l'opinion que j'ai déjà exprimée à la Chambre, c'est-à-dire qu'on assiste à une sorte de stratégie sinistre de tyrannie, de duperie, de mésinformation et de trahison, où les militaires américains peuvent entrer au Canada, monter illégalement à bord de navires canadiens, arrêter illégalement leur capitaine et son équipage, s'emparer de la cargaison et partir sans faire l'objet d'aucune accusation.

Je demande au gouvernement de porter ces accusations contre les militaires américains et de les poursuivre avec toute la rigueur de la loi.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Bien que je ne dispose que de deux minutes, monsieur le Président, je vais tenter de répondre à toutes ces questions. Cela va être très difficile, mais je vais conclure dans le laps de temps qui m'est alloué.

Le Canada a toujours maintenu que l'entrée Dixon fait partie de ses eaux intérieures. Les États-Unis contestent cette position et revendiquent un droit sur une partie de ces eaux.

Cet été, la Garde côtière américaine a arraisonné quatre navires de pêche canadiens dans l'entrée Dixon, au sud de ce que l'on appelle la ligne A-B, qui constitue selon le Canada la frontière tant à l'égard de la terre que de la mer dans cette région. Les États-Unis ont prétendu que ces navires pêchaient dans des eaux incontestablement américaines, au nord de la ligne A-B.

Nous avons fait des représentations diplomatiques vigoureuses auprès des États-Unis dans chacun de ces cas, en protestant contre des actions que nous jugions inacceptables et contraires au droit international. À la suite de ces protestations, tous les navires ont été rapidement relâchés et, dans le cas d'un d'entre eux, l'*Eliza Joye*, aucune accusation n'a été portée. Les États-Unis ont imposé des amendes dans les trois autres cas.

Nous avons bien fait comprendre aux États-Unis qu'il faudrait désormais éviter ce genre d'incident. Si les autorités américaines ont la preuve que des navires canadiens pêchent au nord de la ligne A-B, nous estimons qu'elles doivent donner un avertissement.

Nous nous employons depuis longtemps à gérer efficacement nos relations avec les États-Unis dans le domaine des pêches le long de toutes nos frontières, y compris l'entrée Dixon. Nous nous sommes empressés de protester contre ces violations de la souveraineté canadienne et d'assurer les conditions les plus sûres possible pour nos pêcheurs. Il n'y a aucun doute, monsieur le Président, que les États-Unis ont bien compris le message.

Mon collègue a également soulevé la question du passage de sous-marins, mais le temps me manque pour y répondre. Pour conclure, monsieur le Président, encore une fois, je peux rassurer mon honorable collègue que le Canada continue à maintenir, comme il l'a toujours fait, que l'entrée Dixon fait partie de ses eaux intérieures.

[*Traduction*]

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, quand le gouvernement se rendra-t-il compte que, pour être concurrentiel, il faut avoir une bonne notion des transports et que, si l'on parle de transports, il faut parler du port de Halifax?

Cet automne, j'ai demandé maintes fois au gouvernement de prendre des mesures pour aider la principale source de l'économie de l'Atlantique, le port de Halifax. Le gouvernement a répondu avec apathie, répétant qu'il s'agissait d'un problème de surcapacité ou encore promettant de me contacter plus tard.

Au nom des Canadiens de l'Atlantique, je déclare donc au gouvernement qu'après avoir attendu sept ans qu'il nous «contacte plus tard», nous en avons assez.

Combien d'études devront encore être déposées sur le bureau du ministre avant qu'il reconnaisse qu'à cause de ses politiques et de celles de ses collègues, notre port est très désavantagé par rapport à ses concurrents?

L'étude la plus récente, qui souligne de façon accablante l'apathie du gouvernement, vient de Ports Canada et voici sa principale conclusion:

> Pour rétablir la concurrence du Canada dans l'industrie du transport par chemins de fer, le gouvernement devrait rajuster ses politiques financières et réglementaires, de manière à réduire les taxes sur le carburant et les impôts fonciers, à hausser les taux de déductions pour amortissement et à augmenter l'abandon d'infrastructures ferroviaires non rentables.

Je voudrais que ce gouvernement annonce sans délai qu'il se propose de modifier la Loi nationale sur les transports, pour donner suite aux recommandations présentées dans sa propre étude.

Le fardeau fiscal inférieur de nos concurrents américains leur donne un avantage de près de cinq à un. Appelez la direction de CN Rail et demandez pourquoi cette société d'État ne fait pas davantage pour les contribuables des régions en rétablissant le service sur les lignes désaffectées.

Pourquoi ne fait-elle pas activement la promotion de Halifax dans les ports étrangers? Pourquoi aucune mesure n'a-t-elle été prise pendant toute la décennie 1980 alors qu'il était évident que les Américains utilisaient de plus en plus les wagons porte-conteneurs à deux niveaux?

De plus, je veux que le gouvernement amorce immédiatement un processus de consultation avec ceux qui prennent les décisions aux paliers municipal, provincial et fédéral, et avec les dirigeants des entreprises afin d'élaborer un plan de reprise. On a déjà perdu trop de temps. Si nous travaillons ensemble, nous pouvons avoir l'assurance que ce que nous devrons faire ne sera pas trop peu et trop tard.

Pourquoi le gouvernement doit-il appliquer son malheureux programme de récupération des coûts à l'expédition alors qu'il est clair qu'aucun autre secteur de l'industrie, pas même chez nos concurrents, ne fait la même chose? Le recouvrement des coûts est louable, en théo-

rie, tant que tout le monde respecte les mêmes règles et est sur le même pied. Soyons enfin cohérents.

Il faudra que le gouvernement manifeste une volonté politique. Il lui faudra adopter une nouvelle attitude témoignant du fait que, à Halifax, nous avons le meilleur port naturel au monde. Ce que nous demandons au gouvernement, c'est d'adopter une telle attitude et de promulguer quelques lois. Après cela, laissons tout simplement les gens qui travaillent dans le port de Halifax faire ce qu'ils font le mieux depuis 250 ans.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, les difficultés que rencontre actuellement le port de Halifax sont dues à la forte concurrence qui touche tous nos grands ports dans le commerce international. Il est vrai que certaines lignes de navigation ont annoncé qu'elles réduisaient leurs services ou cessaient de desservir ce port, mais d'autres ont pris un nouvel engagement vis-à-vis du port d'après l'augmentation de leur tonnage.

En janvier, les lignes de navigation NOL et NYK devraient commencer à faire escale dans le port. En outre, quelques-unes des lignes de navigation qui continuent de desservir le port augmenteront la fréquence de leurs services. Entre-temps, il est du devoir de tous les niveaux de gouvernement de faire tout en leur pouvoir pour établir et améliorer les liaisons nationales et internationales dont les ports font partie intégrante.

• (1820)

J'ai déjà parlé de cette question. Je ne crois pas que la députée veuille que j'expose encore toute la liste des efforts que le bureau régional de la Société canadienne des ports, la municipalité et le service ferroviaire ont déployés en collaboration avec le gouvernement fédéral et les provinces. Elle est au courant de tout cela et elle continue de se montrer pessimiste et de souligner les aspects négatifs alors que d'autres essaient de faire la promotion du port. C'est un travail d'équipe. J'aimerais que la députée de Halifax y participe.

L'une des choses que la députée ne m'a pas donné l'occasion de mentionner, c'est le groupe de travail dont la province a annoncé la création sous la direction de l'honorable Gerald Regan, pour étudier les moyens d'améliorer la compétitivité du port de Halifax. Le groupe de travail vient d'annoncer la liste de ses membres qui proviennent pour la majorité de la région de Halifax dont ils se feront sans aucun doute l'écho.

J'aimerais également faire remarquer que la Nouvelle-Écosse a toujours encouragé le transport ferroviaire des marchandises dans la province et que c'est la seule province qui n'impose pas de taxe d'accise sur le carburant de locomotive, taxe dont on sait qu'elle s'ajoute aux frais d'exploitation déjà écrasants des chemins de fer.

La situation à Halifax a poussé le ministère des Transports à se pencher sur la question du trafic intermodal au Canada et sur l'importance des conteneurs pour améliorer la compétitivité non seulement des grands ports mais de la nation dans son ensemble.

Le ministère suit la situation de près et étudie comment rendre plus efficaces et plus concurrentielles les liaisons intermodales du système canadien de distribution. Et c'est pour ça que Ports Canada, en tant qu'organisme fédéral, tente de faciliter la coopération à plus long terme entre les terminaux portuaires à conteneurs et les chemins de fer, de façon à rendre les itinéraires canadiens plus attrayants pour le transport par conteneur en général et à promouvoir le port de Halifax en particulier.

LE SECTEUR MANUFACTURIER

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, lors de la campagne électorale de 1988, j'ai frappé un jour chez les Hession, qui habitent chemin Ellswick, dans le quartier de Parkview Hills qui fait partie de East York, dans l'agglomération torontoise.

C'est Michael Hession qui m'a ouvert la porte. Il m'a dit qu'il travaillait pour la société Colgate-Palmolive Canada et qu'il craignait les mesures que prendrait celle-ci si l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis entrait en vigueur. Il craignait bien sûr que l'usine ne ferme. C'était l'usine où il travaillait, avenue Colgate à Toronto. Il avait peur que la société ne déplace ses opérations aux États-Unis à la suite de l'Accord de libre-échange. Bien entendu, dans ce cas, il perdrait son emploi, de même que les nombreuses personnes qui travaillaient dans cette unsine.

Monsieur le Président, je sais que vous auriez compris ses appréhensions. Je les ai également comprises. Avant le jour des élections, le 21 novembre 1988, il y a tout juste trois ans, j'ai mené une enquête approfondie auprès des fonctionnaires du ministère du Commerce extérieur et

du ministre d'alors. On m'a assuré à cette époque que la société Colgate-Palmolive n'avait absolument pas l'intention de fermer ses portes et d'aller s'installer aux États-Unis, libre-échange ou non avec les États-Unis. On m'a asssuré que la société Colgate-Palmolive n'avait nullement l'intention de le faire.

C'est ce que j'ai dit à M. Hession et, comme vous l'imaginez, il était un peu sceptique. Il m'a répondu qu'il fallait avoir espoir et qu'il me faisait confiance, quoi qu'il arrivât, et qu'il m'appuierait.

Après les élections, j'ai continué de temps à autre à m'informer car la conversation que j'avais eue cet après-midi là me poursuivait. J'ai mon enquête auprès du ministère. J'ai continué à me renseigner sur Colgate-Palmolive. Chaque fois, on m'assurait que la société n'avait aucunement l'intention de quitter le pays. Elle était ici pour rester. Elle allait demeurer sur l'avenue Colgate, à Toronto. Il n'y avait pas de doutes là-dessus.

Il y a environ trois mois maintenant, au début de septembre de cette année, Colgate-Palmolive a annoncé qu'elle allait fermer son usine sur l'avenue Colgate à Toronto et déménager 250 emplois aux États-Unis. Comme vous pouvez l'imaginer, une des premières choses auxquelles j'ai pensé quand j'ai reçu cette nouvelle, c'est au cas de M. Hession. Je l'ai appelé et il m'a dit que des gestionnaires américains étaient venus et avaient annoncé cavalièrement qu'ils allaient fermer l'usine et tout déménager aux États-Unis. Quel horrible choc pour M. Hession et tous les autres travailleurs de cette usine.

Je me suis adressé à Colgate-Palmolive et on m'a dit que c'était regrettable, mais que ce n'était pas simplement une décision Canada—États-Unis. C'était une décision qui résultait des activités à l'échelle mondiale et de la nécessité d'être efficace au niveau mondial. Il fallait moderniser les usines dont le prix de revient était trop élevé. Il y avait un excédent de capacité aux États-Unis. Par conséquent, on fermait et on déménageait l'usine canadienne aux États-Unis.

C'était une bien mince consolation pour M. Hession et sa famille ainsi que pour les 249 autres familles touchées.

Ce n'est qu'un des nombreux exemples de nature similaire que le Canada. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais votre temps de parole est terminé.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue, pour qui j'ai beaucoup d'estime. En 1984, notre gouvernement a instauré un programme de renouveau économique qui établissait une stratégie mettant en place des politiques et programmes offrant de grands avantages à long terme.

Grâce à des mesures comme la réforme fiscale et la multiplication des débouchés commerciaux, notre secteur de fabrication a pu soutenir la concurrence en fonction de règles de jeu plus équitables.

Premièrement, l'abolition de la taxe cachée de vente fédérale a été importante pour les entreprises canadiennes. Cette taxe accordait aux fabricants étrangers un avantage concurrentiel indiscutable et était une source de graves problèmes au chapitre de l'emploi.

Deuxièmement, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a offert à l'industrie manufacturière du Canada une occasion unique et sans pareille d'entrer sur un marché de 250 millions de clients. Les Canadiens voient déjà les résultats positifs de cet accord. La valeur de toutes les exportations canadiennes aux États-Unis a augmenté de près de 8 milliards de dollars depuis 1988 pour atteindre un total de 110,3 milliards de dollars en 1990. La vigueur de notre secteur manufacturier est assurée et il y aura plus d'emplois pour les Canadiens.

Je tiens à souligner que les manufacturiers canadiens ont soucrit aux mesures prises par le gouvernement du Canada dans ces domaines. Ils ont reconnu que la suppression de l'ancienne taxe de vente fédérale et la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange ont amélioré leurs prévisions au chapitre de la croissance. Mais la tâche n'est pas terminée, monsieur le Président. Le gouvernement lancera bientôt une initiative qui permettra à tous les Canadiens d'établir un nouveau programme concernant notre croissance et notre prospérité futures.

Tous les Canadiens et Canadiennes, hommes et femmes d'affaires, travailleurs et travailleuses, éducateurs et éducatrices, et groupes d'action sociale seront invités à participer à un dialogue conduisant à l'élaboration d'un plan d'action qui permettra au Canada de faire encore mieux à l'avenir. En terminant, il ne peut y avoir qu'un objectif: Que tous les Canadiens travaillent ensemble pour édifier un Canada plus prospère. Je suis convaincu que les Canadiens et Canadiennes relèveront le défi.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai bon espoir que mon collègue qui répondra à mon grief mettra ses notes de côté, puis parlera du fond de son coeur.

Au mois de septembre, j'avais posé la question: Comment est-ce qu'on peut couper, sabrer les budgets dans le domaine de l'éducation, fermer les centres d'emplois sur les campus universitaires et puis parler de créer de la compétitivité, de la productivité, une ambiance, et puis disons un climat, si vous voulez, une culture qui nous mène à apprendre davantage? Lorsque l'on regarde la réalité, voilà ce qui se passe.

[*Traduction*]

Si on considère en bloc les décisions prises par le gouvernement de 1986 à 1995, on s'aperçoit qu'il y a de 9 à 10 milliards de dollars de moins—pas des millions, des milliards—pour l'enseignement et qu'il y a moins d'argent pour la formation et le recyclage. En dépit du fait que nous avons conclu un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui nous a obligés à procéder à toutes sortes de modifications, il y a presque 4,5 millions de chômeurs en ce moment, 2 millions de gens touchent des prestations d'aide sociale et 1,8 million s'adresseront cette année pour se nourrir aux banques d'alimentation.

Qu'est-il arrivé à la formation et au recyclage? On avait promis de doubler l'investissement. Nous étions à 1,40 p. 100 de notre PIB, ce qui représente la moitié du niveau de nos principaux concurrents. Maintenant nous sommes tombés à 1,20 p. 100, nous avons diminué la part que recevaient les sciences et la technologie et le gouvernement a en outre imposé une taxe de 3 p. 100 sur l'aide accordée aux étudiants.

Je ne peux croire à une telle indifférence. On a réduit les centres pour étudiants sur les campus à un moment où le chômage parmi les étudiants atteignait environ 20 p. 100. L'endettement des étudiants a augmenté et dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Il s'agit souvent de dette allant de 25 000 à 50 000 $.

J'ai parlé à un étudiant pas plus tard que la semaine dernière qui avait contracté une dette de près de 50 000 $. Quelle en est la raison? Quelles en sont les conséquences?

Eh bien, les frais de scolarité sont montés en flèche depuis dix ans. On a assisté à une augmentation de 120 p. 100 dont la majeure partie s'est produite depuis 1986. On ne parle pas des faux frais. Ces petits frais qu'ils doivent payer pour divers services à l'université sont un autre élément important pour les étudiants.

Les frais de repas et d'hébergement sont très élevés, et ceux-ci constituent une grande partie du budget d'un étudiant. Que s'est-il passé? Cela s'explique par les réductions budgétaires et les augmentations du fardeau dont le gouvernement s'est déchargé sur le dos des provinces, des universités et des étudiants.

Ce qui me choque le plus, c'est que le gouvernement se vante de contrôler les dépenses.

[*Français*]

C'est un peu comme si je prenais mes dettes et que je les donnais toutes à ma femme ou à mes enfants ou au voisin et après cela, je sortais et je disais: Eh bien écoutez, j'ai réduit mes dettes. Ce n'est pas bien cela? Eh bien non, ce n'est pas bien du tout et cela frise la malhonnêteté.

Je vais vous soumettre un autre point.

[*Traduction*]

Quand le gouvernement parle du montant de ses dépenses, il pense à ce qu'il fait. Il songe aux transferts pécuniaires. Quand il parle des sommes qu'il investit dans l'enseignement, il songe aux transferts pécuniaires et aux transferts de points fiscaux.

[*Français*]

Il existe deux poids et deux mesures. Je voudrais simplement terminer mes remarques en disant que. . .

j'espère que mon honorable collègue va parler du fond du coeur, va répondre honnêtement à ma question, à savoir pourquoi on prend des décisions qui ne visent qu'à couper, à sabrer alors qu'ils parlent éloquemment de tout ce qu'ils veulent faire dans le domaine de l'éducation. Il y a une contradiction flagrante.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je vous remercie et je comprends mon honorable collègue. J'aimerais lui parler du coeur, car j'ai déjà parlé de cette chose avec lui et je lui ai parlé du coeur.

Mais malheureusement, en l'espace de deux minutes, on ne pourra pas faire de grands discours. Mais la partie du coeur est que moi aussi j'ai un enfant qui va présentement à l'Université de Montréal. Je peux lui assurer que si les prêts avaient été remboursés dans le passé, étant donné les négligences des banques qui doivent les percevoir,—comme le gouvernement garantit les prêts, elles ne font pas d'efforts—nous sommes encore chanceux d'avoir des prêts aux étudiants aujourd'hui.

Le coût de 3 p. 100 que j'aimerais rappeler à mon honorable collègue, c'est peut-être un coût qui représente environ 80 $ sur 2 700 $ pour 200 000 étudiants. C'est peut-être, monsieur le Président, la garantie que ce programme canadien auprès des étudiants va continuer de fournir efficacement le petit montant dont ces 200 000 étudiants bénéficient chaque année.

Maintenant, monsieur le Président, je vais donner quelques chiffres à mon honorable collègue. Ce programme garantit aux institutions financières que les prêts qu'elles accordent aux étudiants du postsecondaire leur

seront remboursés—et je dois ajouter ceci qui n'est pas dans mes notes et qui vient du coeur—sans effort de leur part puisque le gouvernement le garantit.

En 1990-1991, pas moins de 632 millions de dollars ont été remis en prêts à des étudiants canadiens. Cette garantie de remboursement signifie concrètement que le gouvernement doit rembourser lui-même le prêt dans le cas où l'étudiant omet de le faire. Et même si l'étudiant n'omet pas de le faire, les banques ne font pas d'efforts pour aller le chercher parce qu'elles ont quelqu'un qui garantit ces prêts. Cela veut dire aussi que les frais de recouvrement sont à la charge du gouvernement.

La réalité à laquelle notre gouvernement doit faire face, monsieur le Président, c'est que les coûts relatifs à la garantie des prêts au paiement de leurs intérêts ont augmenté de 435 millions de dollars. À ces hausses plus que substantielles s'ajoutent les 879 millions de dollars que représente la totalité des prêts recevables par le gouvernement.

Je crois que tous conviendront que le gouvernement ne peut indéfiniment faire face à ces augmentations constantes sans augmenter ses revenus. Les frais de garantie de 3 p. 100 visent donc à compenser une partie de l'accroissement des coûts du programme et peut-être à garantir la continuité de ce programme.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 décembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Essentiellement, je voudrais obtenir une explication. Tout le monde ici apprécie les privilèges dont jouissent les députés lorsqu'ils font des interventions dans cette enceinte parce qu'ils leur garantissent la liberté de parole à la Chambre.

C'est la première occasion qui m'est offerte de soulever cette question. Je voudrais revenir sur ce qui s'est produit jeudi dernier quand mon collègue de Portage—Interlake a fait des observations au sujet du président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Il est intervenu à deux reprises pour affirmer notamment que M. Bean avait commis un acte honteux digne d'un pleutre et qu'il était prêt à noyer ou à pendre des gens.

Si je rapporte ces propos, c'est que je voudrais que la présidence rende une décision ou donne un conseil. En lisant le hansard d'hier pendant que je voyageais, j'ai constaté que la présidence est intervenue lors de la période des questions quand un député du Parti libéral a qualifié les observations d'un ministre de «foutaises». Vous avez alors jugé bon d'intervenir et de demander au député de présenter des excuses, ce qu'il a fait. Monsieur le Président, j'approuve le geste de la présidence.

Quand un député accuse quelqu'un qui n'est pas dans cette enceinte—et qui n'est donc pas en mesure de se défendre—d'être un pleutre, d'avoir une conduite ignoble et de vouloir encourager les gens à en noyer et à en pendre d'autres, je suis d'avis qu'il faut mettre un terme à tout cela et s'attendre à une réaction de votre part, monsieur le Président.

Bien que vous ayez prié le député de se rétracter, si on regarde ses observations de près, il semble bien qu'il n'a fait que les amplifier. Vous avez dit alors que vous alliez examiner la situation et exprimer ensuite un avis. J'apprécie cette façon de faire. Peut-être, monsieur le Président—j'étais en voyage hier et donc absent de la Chambre—, aviez-vous l'intention de le faire. Quoi qu'il en soit, je voulais vous inviter à revenir à cette question, surtout après l'intervention que vous avez faite hier et qui, selon moi, était tout à fait justifiée. Vous avez dit qu'à la première occasion, vous nous donneriez quelques directives sur ce qui constitue la mesure à respecter.

Après tout, étant donné que les privilèges dont nous jouissons nous garantissent toute liberté de parole et qu'on ne peut pas nous poursuivre pour les propos que nous tenons dans cette enceinte—c'est-à-dire qu'on ne peut pas nous intenter un procès en diffamation, par exemple—, c'est à nous, députés du Parlement, et notamment par votre entremise, monsieur le Président, qu'il appartient de fixer une ligne de conduite à cet égard et de demander à la présidence de bien vouloir la faire respecter.

C'est donc dans un esprit des plus constructifs que je vous implore de nous donner un avis.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je voudrais faire deux courtes observations sur cette intervention. La première, c'est qu'en principe, j'appuie de tout coeur la proposition du député.

Je pense que le leader parlementaire du NPD a soulevé une question qui préoccupe de plus en plus les députés, à savoir que nous devons faire preuve de prudence dans nos affirmations sur la réputation de personnes qui ne sont pas ici pour se défendre. Je voulais donc faire savoir à la présidence que je l'appuie sans réserve quand elle doit faire preuve de beaucoup de fermeté et d'autorité pour condamner de telles actions. Je pense qu'il faut le

faire et que la population canadienne veut qu'on le fasse. C'est pourquoi j'appuie fortement le point de vue du député à ce sujet.

Cependant, monsieur le Président, je voudrais m'arrêter un instant sur la déclaration que le député de Portage—Interlake, si je ne m'abuse, a faite le 28 novembre et qu'on trouve aux pages 5498 et 5499 du hansard. À titre d'information, je voudrais lire le paragraphe auquel le député fait allusion. Le voici:

> Préconiser le recours à la violence contre les femmes est indigne de tout Canadien qui se respecte. C'est un acte honteux digne d'un pleutre, un acte d'intimidation abject qui n'inspire que dégoût et répulsion.

À mon avis, monsieur le Président, cette déclaration traite de la violence contre les femmes. Je ne pense pas qu'elle vise le président de l'AFPC. Bien que le député de Portage—Interlake ait déclaré qu'il s'oppose catégoriquement à la lettre du président de l'AFPC, il ne le traite pas directement de pleutre, ni d'être abject. Ce qu'il a dit, c'est qu'en préconisant le recours à la violence contre les femmes, M. Bean a commis un acte honteux, abject et digne d'un pleutre.

J'estime donc, monsieur le Président, que la déclaration ne visait pas M. Bean lui-même, mais plutôt la violence contre les femmes.

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire. Je donne Maintenant la parole au député de Cap-Breton—Richmond-Est.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je pense que mon collègue et ami, le leader parlementaire du NPD, a soulevé un point très important en ce qui touche les normes qu'il faut respecter à la Chambre des communes et qui s'appliquent tant aux députés ministériels qu'à ceux de l'opposition.

Je me réjouis d'entendre le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement dire qu'il souscrit au principe énoncé par mon collègue ce matin. Hier, nous avons eu une conservation privée au sujet de mon collègue et du terme «foutaises» qu'il avait utilisé. Plus tard, au beau milieu de la période des questions, vous êtes intervenu sur ce sujet, prenant ainsi un peu de temps que nous aurions pu utiliser pour poser des questions. Au lieu d'attendre le moment opportun, soit vers 15 heures, à mon avis, vous êtes intervenu pendant la période des questions pour attirer l'attention de la Chambre sur les propos que vous jugiez quelque peu choquants. Par ailleurs, monsieur le Président, on peut se demander—et je voudrais obtenir l'avis de la présidence là-dessus—quels moyens de contrôle seront exercés sur les ministériels au cours des débats, pendant les déclarations de députés ou à tout autre moment.

Nous comprenons que nous sommes membres d'un parti d'opposition, monsieur le Président. Nous savons que certaines règles s'appliquent à nous, mais nous aimerions qu'elles s'appliquent à tous les députés à l'avenir. Je demande à la présidence comment elle compte s'y prendre pour contrôler certaines situations parce qu'à première vue, monsieur le Président, certains députés ont pensé tout haut que les normes que nous tentons de respecter ne s'appliquent peut-être pas équitablement, ou comme elles le devraient, à tous les députés.

Je vois le secrétaire parlementaire qui hoche la tête de l'autre côté. S'il veut prendre part au débat, qu'il le fasse, mais qu'il cesse de gesticuler pour tenter d'intimider ceux d'entre nous qui demandent conseil à la présidence sur une question très importante. S'il ne croit pas que la question soulevée soit suffisamment importante, qu'il le dise. De notre côté, nous demandons conseil à la présidence au sujet des normes auxquelles elle tente d'assujettir tous les députés, et non pas juste l'opposition.

• (1020)

M. Cooper: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, ce qui m'inquiète, c'est que selon moi, les propos du leader parlementaire du Parti libéral sont à un cheveu d'être une accusation contre de la présidence. Je suis sûr que ce n'était pas là son intention.

À mon avis, il est évident que tous les députés appuient la présidence quand elle rappelle à l'ordre un député dont le comportement est inopportun, quel que soit le côté où il siège.

Je veux être bien clair, monsieur le Président, je suis sûr que ce n'est pas ce que le député voulait dire. Je suis sûr qu'il disait que le Règlement doit être appliqué équitablement, et nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Riis: Monsieur le Président, très brièvement, je veux signaler que mon collègue a soulevé des points techniquement corrects.

Je pense qu'être juste, c'est un objectif légitime auquel nous aspirons tous. Si l'on avait lu soigneusement ce qu'on a rapporté au sujet du président de l'AFPC, on saurait qu'il ne préconisait pas personnellement la violence contre les femmes.

Pourtant, je remarque que le gouvernement—je ne sais pas qui détermine l'ordre des orateurs—a décidé de parler de cette question trois fois ce jour-là. À deux reprises, au cours de la période des questions, on a désigné M. Bean comme le vice-président du Nouveau Parti démocratique, ce qu'il n'est évidemment pas.

Maintenant, il ne convient pas de rapporter le contenu d'une lettre et d'en interpréter différemment le propos, probablement sans le vouloir. Pourtant, ce n'est pas quelque chose de si rare. Lorsqu'on s'en prend ici à l'un d'entre nous, on sait pertinemment que cette personne aura l'occasion de se défendre.

D'après moi, c'est une initiative malheureuse que d'attaquer quelqu'un qui ne fait pas partie de la Chambre d'une façon aussi malveillante, en sachant très bien que tant que les observations en question sont faites ici, elles ne peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires comme ce serait probablement le cas si elles étaient faites ailleurs.

Je soupçonne que je ne suis pas le seul à penser ainsi. Je comprends les observations qu'a faites mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. En disant oui, il reconnaît même maintenant la portée générale de l'argumentation qu'il appuie.

Voilà pourquoi nous comptons sur vous pour nous donner une idée de la façon dont nous devrions procéder à l'avenir.

M. le Président: J'aime beaucoup le ton de l'intervention du député de Kamloops, de même que des autres interventions qui ont été faites aujourd'hui.

Cette affaire remonte à plusieurs jours déjà. Pour être franc, je dois dire à la Chambre que je n'ai pas fini de l'examiner.

Cette question n'est pas aussi facile à régler qu'on pourrait le croire à première vue. Tout d'abord, un incident s'est produit à l'extérieur de la Chambre. La présidence n'est pas en mesure de savoir ce qui s'est produit au juste, sauf par ouï-dire.

Ensuite, et mis à part l'incident en question, il y a des affaires qui relèvent du domaine public à l'extérieur de la Chambre. Il est parfois difficile de faire la part des choses entre ce qu'il convient et ce qu'il ne convient pas d'en dire.

On a fait remarquer à juste titre que nous ne devrions pas oublier qu'il faut faire preuve de considérablement de retenue lorsqu'on fait, au sujet de quelqu'un qui n'est pas à la Chambre, des observations qui seraient considérées comme diffamatoires si elles étaient faites à l'extérieur de la Chambre.

Je vais essayer de trouver le moyen de définir ici une certaine ligne de conduite. J'ai remarqué avec inquiétude que les expressions très imagées ou les insinuations que les deux côtés de la Chambre emploient parfois à l'égard de diverses personnes ou de leur association avec diverses personnes peuvent se révéler effectivement fort avilissantes.

Cela suscite certes l'agacement ou la colère de la Chambre et, partant, le désordre.

Je conviens avec les députés qui ont pris la parole que cette affaire mérite réflexion. Je vais m'efforcer de rendre un jugement utile.

J'ose croire que l'incident d'hier ne portera personne à croire que les deux côtés de la Chambre ne sont pas traités de la même manière, ni même que les députés ne sont pas traités de la même façon selon qu'ils sont placés près du fauteuil ou à l'autre bout de la Chambre. Très franchement, je n'entends pas la plupart du temps les observations impertinentes.

Je crois que le député que j'ai réprimandé, qui s'est rétracté et qui s'est excusé, criait à la tête d'un ministre qui était en train de répondre. J'ai estimé opportun dans les circonstances de le rappeler à l'ordre.

Je tiens simplement à signaler très clairement que si j'entends des observations du même genre adressées par des ministériels à des députés de l'opposition qui posent des questions, je les déclarerai contraires au Règlement. Je peux vous garantir que la présidence essaie de s'assurer que le Règlement s'applique de la même façon aux députés des deux côtés de la Chambre.

En toute franchise, je suis encouragé par les observations des députés ce matin à ce sujet, et je pense que cela dénote le sentiment général dans cette enceinte qu'il nous faut déployer des efforts supplémentaires pour nous

assurer que le décorum à la Chambre est acceptable non seulement pour tous les députés, mais également pour la population.

À cet égard, je voudrais souligner qu'on peut soit déplorer la présence de caméras de télévision soit s'en féliciter, mais quoi qu'il en soit, elles sont ici et il faut s'en accommoder. Chose certaine, elles donnent à beaucoup de Canadiens la possibilité de suivre nos travaux. Cela aide peut-être certains d'entre eux à voir ce que nous faisons en matière de politique et le reste, mais cela permet également à beaucoup de gens de voir des choses que nous faisons et qu'ils n'apprécient absolument pas. Je pense que nous devons tenir compte de cela. Manifestement, le débat de ce matin m'est utile, et j'espère être en mesure de donner une réponse utile également à la Chambre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE TIMISKAMING

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, jeudi dernier, j'ai avisé la Chambre que j'entendais soulever la question de privilège.

C'est probablement la déclaration la plus importante que j'aie jamais faite au cours des neuf dernières années à titre de député de la circonscription de Timiskaming. Je me reporte aux observations formulées par la députée de Sudbury le 28 novembre dernier, comme en témoigne la page 5508 du hansard.

Il s'agit en l'occurrence d'une question d'honnêteté et d'intégrité. Je me présente aujourd'hui à la Chambre comme un député qui en est à son troisième mandat.

Les accusations en question me causent du tort, ainsi qu'à ma famille et à la circonscription de Timiskaming que je représente depuis neuf ans.

Je voudrais prendre un instant pour revenir sur cette question et mettre les choses au point. Lorsque des accusations sont portées dans cette enceinte et qu'elles vont jusqu'aux oreilles des électeurs, il est extrêmement difficile de se défendre sans mettre les choses au clair une fois pour toutes.

Il y a un an, on a lancé un appel d'offres pour la construction d'un immeuble à Kirkland Lake. Dans le premier groupe, les soumissions se sont révélées trop élevées. Le second groupe a été rejeté. Le second soumissionnaire était une entreprise appelée Cohole Construction, de Kirkland Lake.

Je voudrais juste vous lire quelques paragraphes d'une lettre qui a été envoyée le 27 novembre 1991 à M. Young Hong, président de la Cohole Development Corporation; les voici:

> Je tiens à confirmer, une fois de plus, l'avis que vous ont signifié mes collaborateurs le 16 octobre 1991 et que confirmait la lettre que je vous ai fait parvenir le 15 novembre 1991; Travaux publics Canada a annulé le contrat signé avec la Cohole Development Corporation pour fournir les locaux nécessaires.

• (1030)

Il faut comprendre que cette décision se fonde sur deux motifs. Tout d'abord, la Cohole Development n'ayant plus les moyens de financer ce projet, votre entrepreneur a cessé les travaux en septembre 1991, ce qui menaçait gravement le projet. Vous n'avez pas été en mesure d'obtenir d'autres sources de financement bien qu'on vous ait accordé plusieurs prorogations de délai jusqu'au 16 octobre 1991. Donc, nous avons dû résilier le contrat, car nous n'avions aucune garantie que la société Cohole Development serait en mesure de terminer le projet. . .

Vous vous rappelez peut-être que, lors d'une rencontre dans votre bureau le 21 février 1991, les fonctionnaires de notre ministère et un représentant du ministère des Anciens combattants ont discuté avec vous des exigences relatives à ce projet et vous ont signalé à l'époque que vous devriez verser un cautionnement de 2 millions de dollars dans le cadre du contrat.

Ce cautionnement vise à protéger l'État, au cas où vous ne puissiez achever le projet, puisqu'il minimise notre risque en mettant à notre disposition les fonds qui serviraient à compenser les coûts de location de locaux en attendant. . .

Comme vous le savez, mes collaborateurs vous ont à nouveau informé, le 21 juin 1991, au moment où le contrat vous a été accordé, de la nécessité de verser un cautionnement de deux millions de dollars.

Travaux publics Canada s'est alors adressé au troisième soumissionnaire, la société Anthony Kemp Architects Inc. Je me reporte à la page 5508 du hansard, où l'on signale que mon beau-frère aurait une participation dans cette société.

Je dépose à la Chambre aujourd'hui une lettre de Anthony Kemp selon laquelle «par ailleurs, l'unique propriétaire de 926260 Ontario Limited est Anthony Kemp. Si nous obtenons ce marché, la société réunira les personnes suivantes: Anthony Kemp, Garry Fairhurst, Warren Beamish, Norman Seymour, Robert Chafee et Peter Balan. M. Gary Watkins ne possède aucune participation, ni aucun intérêt, présents ou futurs, dans l'entreprise 926260 Ontario Limited.»

Je vous présente également les diverses soumissions, soit celle de la société nº 926260 d'un montant de 9 630 000 $ et celle de Cohole Construction, de 9 570 000 $.

Au sujet de l'accusation selon laquelle mon beau-frère aurait une part de propriété dans le terrain, ce dont on m'a aussi accusé, voici ce que le cabinet de comptables agréés Cook, Hawley et Marks déclare:

> Après avoir examiné le registre des actionnaires (voir l'annexe), nous confirmons que M. Gary Watkins, par l'entremise de la société nº 510177 Ontario Limited et de la fiducie First Watkins Family Trust, possède une participation minoritaire de 28,69 p. 100 dans la société Nelson Bros. Construction Limited.

Il s'agit de la propriété dans laquelle on m'accuse de détenir un intérêt.

Je termine mon intervention sur le terrain en question en précisant qu'il était évalué à 500 000 $ dans la soumission présentée au ministère des Anciens combattants. En outre, les coûts de réinstallation que nous aurions assumés dans le cas du projet de Nelson Bros. auraient été déduits de ces 500 000 $.

En décembre 1988, bien avant le projet du ministère des Anciens combattants, nous avons demandé une évaluation de ce terrain. Il a alors été évalué à 558 600 $. Nous avons aussi un droit d'option sur la valeur de ce terrain, à 810 000 $. Ces faits permettent de conclure que Gary Watkins ne bénéficie aucunement de notre participation au projet du MAC.

J'ajoute que je sympathise beaucoup avec les personnes qui travaillaient pour Cohole Construction. Cette série d'événements concernait strictement Cohole et le ministère des Travaux publics. Il est regrettable que des gens aient commencé à travailler en pensant que Cohole avait les fonds nécessaires.

Quand on est en affaires depuis 18 ans, on vérifie si ses créanciers ont bien l'argent en main. On a omis de s'en assurer. Je dois dire, monsieur le Président, que ma famille et moi avons trouvé très préoccupant d'entendre les allégations qui ont été faites contre moi, contre les miens et contre les gens que je représente depuis neuf ans.

Pour que la justice règne à la Chambre et pour faire taire ces allégations, il nous faut les démentir une fois pour toutes et empêcher qu'une telle situation se reproduise.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, tout d'abord, le député a dit hier, je crois, que j'avais fait des allégations à son sujet ou à l'égard de sa participation à la résiliation du marché de construction de l'immeuble du ministère des Anciens combattants à Kirkland Lake.

Cette conclusion est totalement injustifiée. J'ai posé la question suivante au ministre des Travaux publics: «Je veux connaître la vraie raison qui se cache derrière ces belles paroles.» Cette question figure dans le hansard, comme vous l'avez lu: «Le propriétaire du second emplacement n'est-il pas le beau-frère du député de Timiskaming?» Cette déclaration est vraie. Le propriétaire de l'emplacement envisagé est la Nelson Brothers Construction. Il se trouve que le beau-frère du député de Timiskaming est actionnaire et vice-président de cette société. Je n'accuse absolument pas le député de méfaits. Par contre, son beau-frère est mêlé au projet. Personne ne croit qu'on peut être responsable de son beau-frère ou en être le gardien, surtout pas moi, car j'ai huit beaux-frères et je peux vous affirmer que je ne prétends pas me mêler de la façon dont ils mènent leur vie.

Il y a plus d'un son de cloche à propos de ce marché. Je vous ferai part de la version des faits que j'ai entendue. Effectivement, il y avait un soumissionnaire dont la soumission a été rejetée. On m'a dit que c'était parce que le zonage n'était pas en place lorsqu'il l'a présentée. Une deuxième soumission a été présentée. Puis, le 21 juin, la Cohole Development a reçu une lettre disant: «Nous avons accepté votre soumission. Veuillez entreprendre les travaux de construction.»

Les travaux ont débuté le 16 juillet. La cérémonie du premier coup de bêche a eu lieu le 18 juillet. Permettez-moi de rappeler aux députés que le marché ne faisait aucune mention d'un cautionnement exigible ou de son montant. On disait seulement que le montant devait être jugé raisonnable, et c'est très bien. Les travaux ont commencé le 16 juillet et se sont poursuivis jusque après le 23 septembre, lorsque la Cohole Development a reçu une lettre disant qu'on voulait un cautionnement exigible de 2 millions de dollars.

Ceux qui viennent du nord de l'Ontario savent combien il est difficile de faire affaire avec les banquiers. J'avoue que la Cohole Development a eu du mal à recueillir les 2 millions de dollars pour le cautionnement. Aucune prorogation du délai ne lui a été accordée et aucune autre lettre ne lui a été envoyée. Une réunion a eu lieu à Toronto en octobre, lorsqu'une autre proposition a été faite. La compagnie a attendu une réponse du ministère des Travaux publics et ne l'a reçue que le 15 novembre, lorsqu'on l'a informé que le marché était résilié, un point c'est tout.

Depuis, la Cohole Development a recueilli les 2 millions de dollars pour le cautionnement. J'ai tenté à de nombreuses reprises d'interroger le ministre des Travaux publics afin de m'assurer qu'il traitait toute cette affaire aussi équitablement que possible, car beaucoup d'argent est investi dans cet emplacement. Une grande partie des

travaux de construction ont été exécutés. Des entrepreneurs de toutes les municipalités du Nord risquent de perdre gros. Si je me suis intéressée à cette question, c'est que certains entrepreneurs viennent de ma circonscription et ont communiqué avec moi. Ils m'ont dit: «Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi nous traite-t-on de la sorte?»

Le gouvernement continue de dire qu'il va employer ce nouvel entrepreneur. Or, comme la soumission du nouvel entrepreneur est périmée, le gouvernement doit lui demander de nouveaux prix. Et l'histoire se continue.

Entre temps, j'ai appris aujourd'hui que le propriétaire de Cohole Development a remis le cautionnement exigible de 2 millions de dollars aux gens de Toronto. Je voudrais que le gouvernement continue d'examiner cette affaire afin que les pertes massives cessent, non seulement pour les entrepreneurs concernés mais aussi pour lui-même, car il a investi beaucoup d'argent dans ce projet.

Quand les fondations sont en place, que l'emplacement est déblayé, que les structures sont montées et que les travaux d'architecture ont été faits, c'est toute une entreprise que de décider tout à coup de changer d'emplacement, que de délaisser un emplacement situé à une extrémité de la ville pour un emplacement situé à l'autre extrémité qui appartient à Nelson Brothers Construction, cela ne fait aucun doute dans mon esprit.

J'espère que le député de Timiskaming veillera à ce le gouvernement traite tout le monde aussi équitablement que possible.

M. le Président: Le député de Timiskaming aura la parole dans un moment. Peut-être puis-je être utile à la Chambre.

J'ai écouté très attentivement les deux parties parce que la question est complexe. En ce qui me concerne, je dois décider si la façon dont la question a été formulée par la députée de Sudbury est irrecevable ou constitue une atteinte au privilège du député de Timiskaming.

• (1040)

À titre d'information pour les députés qui voudraient prendre la parole à ce sujet, je rappelle que la question posée par la députée était la suivante: «Je veux connaître la vraie raison qui se cache derrière ces belles paroles. Le propriétaire du second emplacement n'est-il pas le beau-frère du député de Timiskaming?»

Le secrétaire parlementaire du ministre de Travaux publics avait alors réfuté cette allégation. Puis, quelqu'un a dit: «Ça rapportera au beau-frère en tout cas.» Et un député d'ajouter: «Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour la famille?»

Je dois tenir compte du climat que la question a créé. C'est essentiellement là où le Président doit décider si les termes utilisés convenaient dans les circonstances et s'ils constituaient une atteinte au Règlement de la Chambre, ou pire encore.

M. MacDougall: Monsieur le Président, votre discours rejoint mes préoccupations.

Il s'agit strictement d'un contrat d'affaires entre Travaux publics et les soumissionnaires. Ce que je veux, ici, c'est défendre ma réputation et celle de ma famille.

M. le Président: Je pense encore à la question que nous avons débattue tout à l'heure. Je vais l'examiner attentivement.

Je tiens à souligner que peu importe la décision que je prendrai, les députés peuvent voir comment toute accusation portée au moyen d'une question ou d'une réponse d'un ministre peut devenir très personnelle et causer du tort, sans compter les difficultés que cela crée à la Chambre et entre les députés.

Je vais étudier la question et voir si je peux proposer une solution procédurale qui soit appropriée. Je remercie la députée de Sudbury. Je sais qu'elle a éprouvé des difficultés à se rendre à la Chambre hier. J'ai reçu son message très tôt ce matin, et je l'en remercie. J'espère que la députée fera part à son personnel de notre gratitude. Le message a été transmis.

Je suis heureux du ton qu'a utilisé le député de Timiskaming en parlant à la Chambre de cette affaire qui est pour lui fort pénible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE RAPPORT ANNUEL—LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI, 1991

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé: *Rapport annuel—Loi sur l'équité en matière d'emploi, 1991.*

PÉTITIONS

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants de l'Ontario, la plupart de communautés agricoles ou de petites villes.

Ces pétitionnaires craignent que le gouvernement ne renonce à la possibilité d'avoir des offices de commercialisation, au cours des négociations du GATT actuellement en cours.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de présenter au monde entier le système canadien comme un modèle, et donc de faire en sorte que l'article XI soit conservé et que les droits dont dispose le Canada en vertu de cet article ne soient pas diminués comme le gouvernement semble le souhaiter.

LA JUSTICE

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter sept pétitions contenant quelque 300 signatures.

Les pétitionnaires sont de Burlington, Stoney Creek, Hamilton, Beamsville, Brantford, Ancaster, Kitchener, Grimsby, St. Catharines, Caledonia, Hannon, Dunnville et Binbrook. Ces gens demandent au gouvernement du Canada d'appuyer les parents de Nina deVilliers qui a été assassinée le 9 août 1991. Ils demandent au Parlement de reconnaître que les crimes de violence contre les personnes sont graves et intolérables dans notre société et ils demandent donc que le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle soient modifiés en conséquence.

L'UKRAINE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions aujourd'hui. J'avais voulu présenter la première hier, mais ce n'était pas possible. Elle est signée par des électeurs d'origine ukrainienne de ma circonscription qui demandent au gouvernement fédéral de reconnaître l'indépendance de l'Ukraine si les citoyens consultés au référendum se prononcent, bien sûr, en faveur d'une telle indépendance.

Je me joins à beaucoup de Canadiens partout au pays pour me réjouir avec eux de l'issue de ce référendum et de la reconnaissance de l'Ukraine par le gouvernement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): La deuxième pétition porte sur l'application de la taxe sur les produits et services aux imprimés tels que les magazines, les livres et les journaux.

Les pétitionnaires font remarquer qu'aucune taxe de ce genre n'a été appliquée depuis le début de la Confédération. Ils soulignent également que cette taxe est inefficace et qu'elle va à l'encontre de la notion de démocratie dans une société qui est censée être bien informée et qui s'efforce, bien sûr, d'atteindre à l'excellence au moyen de l'éducation. Il ne fait pas de doute que ces articles sont importants pour l'épanouissement de tous les citoyens.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): La dernière pétition porte sur l'éducation. Elle critique le gouvernement qui parle de compétitivité, de productivité et de valorisation du savoir alors qu'il réduit d'un demi-milliard de dollars cette année les paiements de transfert aux provinces tout en imposant des frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à ces mesures régressives afin que nos jeunes puissent aller au collège et à l'université afin de trouver des emplois qui leur permettront de contribuer pleinement à notre société.

LE CENTENAIRE DE L'ARRIVÉE DES PREMIERS CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter quelques pétitions qui pourraient vous intéresser puisqu'elles portent sur le centenaire de l'arrivée des premiers Canadiens d'origine ukrainienne.

Ces pétitions viennent de Kenora, Rama et Yorkton. Je voulais les présenter hier, mais elles sont encore d'actualité aujourd'hui.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à appuyer franchement les habitants de l'Ukraine en reconnaissant officiellement l'indépendance de leur république et en établissant sans tarder des liens diplomatiques complets avec elle, par suite du référendum qui s'est tenu mardi.

Comme je l'ai dit, ces pétitions sont signées par toute une liste de citoyens comme Metri Dutchak, de Canora, Olga Rusnak, de Yorkton, et beaucoup d'autres qui ont apporté une grande contribution à ce pays et qui célébraient dimanche avec nous la victoire du référendum.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce matin de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops (Colombie-Britannique) qui se disent préoccupés par l'incapacité de la GRC de s'acquitter de son mandat.

Ils ont fait remarquer au cours de divers entretiens que le nombre croissant de cambriolages, de délits mineurs, et autres est dû selon eux à l'incapacité de la GRC de faire son travail. Ils demandent au gouvernement du Canada de voir à ce que les fonds nécessaires soient mis à la dispositon de la GRC de façon à lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'aimerais également présenter au nom de diverses collectivités de la Colombie-Britannique une autre pétition concernant un problème très important. Elles ont appris qu'une entreprise ayant son siège à Vancouver et ayant des contacts en Californie a annoncé son intention de donner suite aux plans de construction d'un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Valemount (Colombie-Britannique), afin d'en dériver les eaux vers la région de San Diego, en Californie.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez que cela fait partie du North American Water and Power Alliance Plan qui prévoit la diversion totale ou partielle des eaux canadiennes vers les États-Unis. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de déclarer catégoriquement que les eaux canadiennes ne sont pas à vendre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 161.

[*Texte*]

Question nº 161—**M. Stupich:**

En ce qui concerne les élections du 21 novembre 1988 dans la circonscription de Nanaimo—Cowichan, *a*) combien d'électeurs dont le nom n'apparaissait pas sur la liste électorale ont effectivement voté en vertu des dispositions qui permettent aux électeurs ruraux d'être assermentés le jour du scrutin, *b*) ce nombre est-il compris dans le nombre total d'électeurs éligibles figurant dans la liste du directeur général des élections?

Le très hon. Charles Joseph Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): (a) Les renseignements demandés dans la première partie de cette question tombent sous l'égide du paragraphe 196 (1) de la *Loi électorale du Canada*, qui requiert que le Directeur général des élections conserve les documents d'élection pour au moins un an si une élection n'est pas contestée. Étant donné qu'en l'occurence il n'y a pas eu de contestation, il est impossible de produire une réponse précise.

(b) Le Raport préparé par le Directeur général des élections en vertu de l'article 193 de la Loi contient le nombre total d'électeurs et le nombre total de votes. Le nombre d'électeurs qui ont votés en étant accompagnés d'un répondant est compris dans la colonne Vote total, mais pas dans la colonne Électeurs sur la liste.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il a été répondu à la question nº 161.

Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 109 était transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 109 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

Question nº 109—**M. Riis:**

Pour chaque année financière depuis 1985, le gouvernement a-t-il retenu les services de sociétés d'avocats privées à Kamloops (Colombie-Britannique) et, dans l'affirmative, quels étaient le nom de chaque société et le montant qu'elle a reçu pour ses services?

(Le document est déposé.)

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1050)

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement de M. Walker (p. 5662).

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque nous avons interrompu le débat, il restait cinq minutes au député de Restigouche—Chaleur ainsi qu'une période de dix minutes pour les questions ou les commentaires.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je tiens à dire en partant que c'est probablement ma plus longue intervention puisque j'ai commencé hier soir vers 17 h 45 et que j'ai encore la parole aujourd'hui. Je peux dire à mes électeurs que je n'ai pas parlé toute la nuit. Mes piles ne sont pas aussi fortes.

Je l'ai dit hier soir, le projet de loi est très complexe et très formelle. En terminant hier soir, je parlais des répercussions que le projet de loi pourrait avoir sur les transports dans ma circonscription. J'ai parlé de l'aéroport de Charlo et de son importance dans ma circonscription, ainsi que de la perte de la station météorologique située à cet aéroport alors qu'une autre station était installée à un autre aéroport. Je précise que je ne suis pas opposé aux améliorations apportées dans d'autres régions ou collectivités, mais je ne crois pas qu'il faille déshabiller Saint Pierre pour habiller Saint Paul. Je crois que lorsqu'un nouveau service ou de nouveaux programmes sont lancés, tout le monde doit avoir des chances égales, mais lorsque des installations sont déjà en place dans une collectivité, il ne faut pas les démanteler simplement pour les relocaliser ailleurs.

J'ai parlé des ports de Dalhousie et de Belledune ainsi que de notre taux élevé de chômage et j'ai dit que le gouvernement fédéral n'avait pas joué un grand rôle dans la promotion et le développement de ces deux ports. Il le devrait pourtant parce que ce sont des installations fédérales. Il n'y a pas de directeur sur place en permanence, mais ce serait nécessaire si nous voulons faire la promotion de ces deux ports et élaborer un plan de développement.

Je veux aussi parler ce matin des répercussions des changements sur l'assurance-chômage. En présentant le budget de 1989, le ministre des Finances avait pris l'engagement suivant: «Le gouvernement continuera de contribuer au financement du programme pendant les périodes économiquement difficiles, alors qu'il ne convient pas de majorer les primes et qu'il est prudent de laisser augmenter le déficit du compte d'assurance-chômage.»

J'imagine que personne n'a besoin de tenter de convaincre qui que ce soit que c'est encore là une promesse que le gouvernement n'a pas tenue. Le projet de loi C-21, le budget, bref, tout annonçait la hausse des cotisations. J'estime personnellement, et des électeurs de ma circonscription, surtout ceux qui exploitent une petite entreprise, me le confirment, que c'est une autre forme de taxe, c'est une attaque contre les petites entreprises et les employés parce qu'ils doivent eux aussi payer des cotisations plus élevées.

Par conséquent, cela aura des répercussions négatives sur les petites entreprises et les travailleurs de ma région.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi C-20 constitue une attaque délibérée menée contre la population rurale du Canada et contre l'ensemble du Canada. Il n'est certainement pas acceptable pour la grande majorité des Canadiens. Cette mesure législative aura pour effet de forcer des provinces comme la mienne, le Nouveau-Brunswick, à prendre des décisions très difficiles. La population du Nouveau-Brunswick est consciente que le gouvernement de sa province est contraint de prendre de telles décisions parce que Ottawa fait des compressions relativement aux arrangements fiscaux.

Monsieur le Président, à un moment où le Canada vit une période critique de son histoire, le gouvernement fédéral doit prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité nationale et réduire les disparités régionales. Par contre, si le gouvernement fédéral continue de réduire les paiements comptants, les disparités régionales ne pourront qu'être amplifiées. Les résidants des provinces plus pauvres devront alors se contenter de services de santé et d'éducation postsecondaire de quali-

té inférieure à ceux dont bénéficient les Canadiens des provinces plus riches.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je désire féliciter mon collègue du Nouveau-Brunswick qui se fait toujours le fidèle porte-parole de ses électeurs dans cette Chambre. Ce matin, il nous a dit combien il était important que la présence fédérale se fasse sentir dans sa circonscription; d'un bout à l'autre du Canada, il y a de nombreuses circonscriptions qui, à l'heure actuelle, comptent sur cette même présence fédérale pour cimenter notre unité. Dans bien des régions, c'est le cordon ombilical qui les relie au gouvernement national.

La question que j'adresse au député touche directement à l'économie. Il représente une circonscription rurale. Et moi, je représente une circonscription urbaine, tout ce qu'il y a de plus urbaine. Jour après jour, j'entends dire que nous, les députés fédéraux, ne semblons pas consacrer suffisamment de temps aux problèmes économiques de ce pays. Nous ne passons pas assez de temps à chercher des solutions au chômage de nos compatriotes.

Ils sont alarmés à l'idée qu'on puisse toucher à l'assurance-maladie, à notre système de santé national, comme le fait le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, et ils nous sont reconnaissants de prendre leurs préoccupations au sérieux; tout au long de la journée, je ne cesserai de demander à mes collègues leur avis sur le démantèlement de notre système de soins de santé.

Pour le moment, j'aimerais que le député me dise si ses électeurs ruraux partagent l'idée que se font les électeurs urbains de leurs députés fédéraux à qui ils reprochent de ne pas parler assez de l'économie de ce pays et s'ils ont une idée de ce que nous devrions faire.

M. Arseneault: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Broadview—Greenwood, qui est non seulement un collègue mais aussi un ami, de sa question et de l'intérêt dont il fait preuve. Je tiens à dire tout d'abord qu'il a suivi ce débat depuis le début et qu'il a fait de nombreuses interventions, que la préservation de notre régime d'assurance-maladie lui tient très à coeur et qu'il est prêt à tout pour le défendre.

En ce qui concerne l'économie, permettez-moi de faire un retour en arrière et de rappeler que le premier ministre, ou plutôt celui qui allait devenir le premier ministre actuel, avait promis aux Canadiens de leur donner du travail, du travail et encore du travail. Les historiens vont s'en souvenir de cette promesse!

Et qu'est-ce que nous avons? Du chômage, encore du chômage et toujours du chômage! Dans ma circonscription, le taux de chômage est de 18,5 p. 100. Mes électeurs me disent que nous devons nous occuper de l'économie. Il faut que nous leur trouvions du travail. Il le faut.

Ce week-end, j'ai assisté à une conférence et je félicite les gens de ma circonscription qui l'ont organisée. Deux groupes distincts représentant les deux régions de ma circonscription travaillent dans ce domaine. Le premier, qui vient de tenir une conférence sur l'économie, est en train d'élaborer une stratégie, une stratégie économique pour sa région. L'autre tiendra une réunion samedi pour constituer le comité qui sera chargé de l'organisation d'une conférence sur l'économie dans sa région. Il s'est fixé comme mandat de cerner les secteurs prioritaires pour lesquels il adoptera un plan d'action et fera appel à l'aide des gouvernements.

Pour en revenir à la présence fédérale, j'estime que c'est la clé du succès. Si le gouvernement fédéral ne fait pas preuve de confiance dans une région donnée, pourquoi les entrepreneurs n'en feraient-ils pas autant? Ma région, par exemple, a été pendant de nombreuses années un centre important pour le CN qui employait environ 1 500 personnes depuis 10 ou 15 ans; maintenant il n'en emploie plus que 200. Que peuvent penser les entrepreneurs quand le gouvernement fédéral supprime tous ces emplois dans une région? Quelle confiance est-ce que cela peut donner?

• (1100)

C'est la même chose pour VIA Rail. La confusion la plus complète règne dans l'industrie forestière. Il y a des licenciements et des arrêts de production dans un grand nombre de nos usines. Il y a même une usine, un des grands employeurs de la région, Atholville Pulp Inc, qui, paraît-il, a définitivement fermé ses portes. Nous essayons de la faire rouvrir et nous cherchons un acheteur. Nous tentons de diversifier l'économie. Nos efforts vont donc dans ce sens. Songeons à Dalhousie Mill qui, il y a 10 ou 15 ans, employait près de 1 500 personnes pour l'exploitation des boisés et de l'usine, alors qu'aujourd'hui, il n'y a plus que 1 000 employés et ce nombre est en diminution constante.

Manifestement, l'économie traverse une crise. Nous avons besoin d'aide, et c'est le gouvernement fédéral qui doit la donner. Je ne demande pas l'aumône ni qu'on distribue de l'argent à droite et à gauche. Les gens veulent travailler. Ils tiennent à leur fierté et à leur dignité.

Je me demande pourquoi, lorsque vient le moment de chercher de nouveaux centres qui pourraient offrir des possibilités d'emploi, on ne songe pas à une petite région comme Restigouche–Chaleur, en particulier avec le réseau de télécommunications que nous avons maintenant. Nous sommes une région forestière, pourquoi n'établirions–nous pas un centre forestier qui fournirait 50 emplois bien rémunérés? Cela indiquerait que le gouvernement est convaincu de la survie de cette région.

Quant au port de Belledune à Dalhousie, pourquoi ne pas installer un gestionnaire sur place et élaborer une stratégie? Quand nous parlons de stratégie industrielle, nous n'en avons pas au Canada, et encore moins pour chacune des provinces. Je devrais aussi profiter de cette occasion pour féliciter la province de Québec pour avoir publié hier la première stratégie industrielle provinciale. Je lui souhaite de réussir. C'est un modèle pour nous, et nous devrions peut–être l'utiliser davantage.

Le gouvernement fédéral semble résolu à faire sans cesse des compressions budgétaires quand les temps sont durs, alors que c'est le moment précisément où il devrait faire le contraire et où il devrait stimuler l'économie et procéder à des investissements.

Je donnerai un autre exemple, à savoir le pauvre village de Dorchester qui a la réputation et les antécédents de servir le système judiciaire. Quand on a prévu de nouvelles installations pour un centre de détention de femmes, ce village aurait dû être le premier choisi. Où a–t–on installé ce centre dans le Canada atlantique? Je me demande pourquoi on prend de telles décisions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député dispose de deux minutes et demie pour une question ou un commentaire, aussi s'il veut une réponse, je m'attends à ce qu'il laisse un peu de temps au député.

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais féliciter aussi mon collègue pour ses remarques sur ce projet de loi. Vers la fin de ses commentaires, il a parlé de l'augmentation des cotisations d'assurance–chômage et du fait que le gouvernement les a encore majorées en plein milieu de l'une des pires récessions que nous ayons jamais eues au Canada.

Je voudrais poser une question au député, à mon collègue qui représente une circonscription où le secteur forestier constitue une partie importante de l'économie locale et qui, comme il le sait, subit actuellement une crise très grave au Canada. Certains disent que c'est la période la pire qu'ils aient connu depuis la dépression ou que la situation est même plus critique que pendant celle–ci.

Il y a, dans ma circonscription, une excellente entreprise, Stora Forest Industries. Même si c'est un employeur modèle dont la contribution est essentielle à l'économie de Cap–Breton Highlands—Canso, elle subit néanmoins les effets du ralentissement économique au même titre que les autres entreprises forestières canadiennes. L'un des coups durs qu'elle a essuyés dernièrement a été la hausse des cotisations d'assurance–chômage sans parler des autres augmentations que prévoit ce projet de loi. Celles–ci arrivent plutôt mal, car le gouvernement devrait plutôt recourir au programme d'assurance–chômage pour stimuler et non étouffer l'économie.

J'aimerais que mon collègue me dise s'il a vécu la même expérience dans sa circonscription du nord du Nouveau–Brunswick, en ce qui concerne le secteur forestier qu'il connaît si bien.

M. Arseneault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je puis lui garantir que j'ai rencontré les gros bonnets de l'industrie forestière dans ma circonscription. Je vous assure qu'ils trouvent les temps durs. En fait, ils comparent l'époque actuelle aux années de la grande crise.

Certains des facteurs dont nous parlons sont peut–être imputables à l'industrie elle–même. Mais il en est d'autres dont elle n'est pas responsable. C'est le gouvernement qui en a le contrôle, notamment la politique financière, les impératifs fiscaux et les cotisations d'assurance–chômage, par exemple.

Le député voudrait savoir où est le problème. Le gouvernement ne fait rien pour stimuler l'économie quand les temps sont durs. Au lieu d'aider, il nuit. Il bloque constamment les crédits.

Où cela va–t–il nous mener? Arrêtez de faire des coupes dans les budgets et faites quelque chose pour relancer l'économie. Pourquoi augmenter les cotisations d'assurance–chômage? C'est une autre forme d'imposition. La petite entreprise aussi bien que la grande entreprise ne sont pas en mesure d'absorber une telle hausse. Qui plus est, les employés sont mis aussi à contribution. Leurs salaires n'ont pas suivi le rythme de l'inflation ces dernières années. Ils ont moins d'argent dans leur poche. C'est donc un cercle vicieux. Le gouvernement ne fait rien pour nous aider à en sortir. Il ne fait qu'empirer les problèmes.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ce projet de loi propose l'adoption de mesures pour mettre en oeuvre le Budget déposé le 26 février dernier, des mesures qui traduisent clairement une partie de la stratégie du gouvernement pour réduire le déficit. Mais, pour comprendre l'ensemble de la stratégie, nous devons ajouter les objectifs concernant le contrôle de l'inflation qui ont fait l'objet de concertation avec le gouverneur de la Banque du Canada. En somme, l'ensemble des mesures contenues dans ce projet de loi sont prises dans le contexte où nous vivons la première récession *made in Canada*, une récession délibérément provoquée pour contrôler l'inflation.

Vous savez, dans la période de pré-récession, on a donc eu des taux d'intérêt très élevés et qui ont eu un effet néfaste sur le déficit du gouvernement fédéral. Le service de la dette, qui est très important, a augmenté de 28 p. 100 sur deux ans, avant le présent Budget.

Mais regardons ce qui arrive pendant la récession. Pendant la récession, on a une croissance forcée du chômage, et donc des prestations d'assurance-chômage. On a aussi une croissance de l'aide sociale qui, en 1981-1982, lors de la dernière récession, avait connu une croissance de 32 p. 100. Nous savons tous que les frais de santé, qui augmentent normalement de 2 à 3 p. 100 de plus que l'inflation, étant donné le vieillissement de la population, augmentent encore plus rapidement en période de récession. Et nous savons aussi que les frais de l'éducation postsecondaire augmentent eux aussi plus rapidement en période de récession puisque les étudiants demeurent plus longtemps au collège et à l'université.

Pendant la période de récession, on observe aussi une diminution de l'inflation et des taux d'intérêt moins élevés. Quels sont donc les impacts de l'ensemble de ces mesures sur les budgets? Ce qu'on peut constater, c'est que le gouvernement fédéral, en fait, transfère tous les coûts de la récession, d'un côté, aux employés et aux employeurs par l'augmentation, incroyable en période de récession, des cotisations à l'assurance-chômage de 24,5 p. 100 au moment du Budget, et encore récemment de plus de 7 p. 100. Les autres coûts de la récession sont transférés aux provinces.

• (1110)

Nous avons, dans ces mesures qui nous sont présentées aujourd'hui, tous les instruments qui permettent au gouvernement fédéral de se mettre à l'abri des coûts de la récession dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation postsecondaire. Ce sont les provinces qui vont assumer l'ensemble de ces coûts qui vont être et qui sont très importants, nous le savons.

Au cours de la même période, les taux d'intérêt diminuant,—et on sait par exemple que le gouvernement avait prévu des taux d'intérêt de 9 p. 100, alors qu'ils sont maintenant de 7 p. 100—le déficit fédéral va donc devenir plus contrôlable. Bien sûr, le gouvernement fédéral a conservé les ascenseurs qui descendaient et a transféré aux entreprises, aux particuliers et aux provinces les ascenseurs qui montaient, en période de récession.

Encore quelques semaines et nous aurons un gouvernement fédéral vertueux, capable de contrôler son déficit, alors que dans les faits, il l'a transféré aux provinces et aux entreprises.

J'écoutais hier le premier ministre qui hésite à tenir une conférence économique, à la demande des provinces, et je le comprends très bien. Il osait même mentionner qu'il allait forcer un peu les provinces à contrôler leur budget. Qu'est-ce que les provinces vont faire pour contrôler leur budget? Elles vont augmenter les taxes, ou elles vont faire comme au Québec: transférer les coûts aux municipalités. Les transferts de coûts aux municipalités résulteront elles aussi à des augmentations de taxe. L'augmentation des frais de scolarité dans les universités en est rendue à être la principale composante de l'inflation.

Monsieur le Président, nous en sommes rendus à un point tel que nous risquons de ne pas atteindre nos objectifs d'inflation, précisément à cause du transfert de coûts du fédéral vers les provinces, vers les municipalités et vers les universités.

Pour la première fois ce matin, dans le *Globe & Mail*, un groupe de 17 économistes consultés, 17 économistes de boîtes de prévisions, nous disent que la croissance canadienne risque d'être plus faible que prévue; que le compte courant canadien va connaître une augmentation considérable de son déficit et que l'inflation risque d'être plus forte.

Monsieur le Président, je me suis dit que cela n'est pas possible, après les mesures draconiennes que l'on vient de connaître. Et l'inflation risque d'être plus forte, parce qu'au niveau local et au niveau provincial, la seule façon de se sortir de la situation dans laquelle les met le gouvernement fédéral, c'est d'augmenter considérablement les taxes, augmenter les taxes qui augmentent l'inflation.

Donc, je pense, monsieur le Président, qu'il faut rapidement un rééquilibrage de la situation. Vous savez que le gouvernement fédéral a dépensé, dans les années 1980, à un rythme incroyable, a connu des déficits très élevés et je pense que l'on était sérieux pendant une certaine période lorsque l'on croyait que ce déficit était devenu incontrôlable. Bien sûr, nous avons une dette inacceptable. Il faut réduire le déficit; il faut aussi tenter de conserver une inflation moins élevée. Mais on risque actuellement, par des mesures aussi draconiennes que

celles que nous avons prises, non seulement de conserver une économie en récession profonde, mais de connaître une augmentation de l'inflation.

Donc, il faut réviser le dosage. Il est clair que les dépenses du gouvernement fédéral, ce qu'on a connu dans le passé, se réfèrent par exemple au dernier rapport du Conseil économique du Canada. Bien sûr, la capacité fiscale du gouvernement fédéral est encore hypothéquée pour plusieurs années, 1994-1995, mais on dit qu'après 1995-1996, il y aurait encore une marge de manoeuvre. Il y aurait une marge de manoeuvre pour quoi? La marge de manoeuvre qui est indiquée est parfaitement théorique, parce qu'on a transféré les dépenses moins contrôlables aux provinces, et de plus en plus, on se rend compte qu'elles seront incapables de les assumer complètement.

L'Ontario connaît un déficit, pour la première fois, de 10 milliards de dollars. La réaction du ministre des Finances a été de les accuser de tous les maux. Bien sûr, ils ont rajouté 800 millions de dépenses nouvelles. Sans aucune dépense nouvelle pour tenter de relancer l'économie, l'Ontario aurait eu un déficit de tout près de 9 milliards et il en sera de même l'an prochain, et de façon permanente.

Avec la nouvelle répartition instaurée par le projet de loi C-20, on peut être assurés que les provinces, l'ensemble des provinces, vont faire des déficits croissants et il ne serait pas surprenant que dans les prochains mois, les provinces connaissent une décote importante au niveau de leurs capacités d'emprunt.

On sait déjà que les provinces paient, dans l'ensemble, plus cher que le gouvernement fédéral pour emprunter. De plus en plus d'analystes prédisent que la différence va continuer d'accroître. Donc, en transférant son déficit aux provinces, le gouvernement fédéral, bien sûr, accroît la pression pour que les provinces et les municipalités réduisent leurs dépenses. Mais il est en train de créer de l'inflation et il va aussi amener un coût beaucoup plus élevé pour le financement de ces déficits puisque le coût de financement des municipalités et des provinces, qui est toujours à au moins 75 points plus élevé que celui du gouvernement fédéral, risque, dans les prochains mois, d'augmenter de 1 point ou de 1,25 point, ce qui représente des coûts additionnels sans aucune raison.

Pire que cela, monsieur le Président, on peut penser que si on arrivait à passer au travers et que le gouvernement fédéral aurait encore une marge de manoeuvre, il n'est pas du tout certain que ces choix de dépenses conviendraient à la société canadienne. Je vais vous citer quelques chiffres. On dit qu'on continue à verser de l'argent aux provinces et c'est la vérité, en partie, mais on diminue considérablement et on diminue beaucoup plus qu'on contrôle les dépenses fédérales.

Les transferts aux provinces représentent 22 p. 100 du budget fédéral. Pourtant, ils représentent 34 p. 100 des coupures du gouvernement fédéral. Donc, il est clair qu'on coupe beaucoup plus dans les éléments que la société canadienne considère essentiels, soit la santé, l'éducation postsecondaire qu'on coupe dans la Défense, dans la multiplication des initiatives constitutionnelles du gouvernement fédéral, etc.

Je pense, monsieur le Président, que c'est inquiétant. Ce l'est parce que le gouvernement fédéral, par son pouvoir de dépenser, par son pouvoir, par la suite, de décider seul de transférer ses dépenses aux provinces nous place dans un système qui est un véritable cul-de-sac. Non seulement les gouvernements provinciaux qui arrivent à bien contrôler leurs dépenses ne peuvent pas être assurés de leurs budgets puisque les transferts fédéraux varient et diminuent continuellement, mais ils savent très bien... Souvenez-vous de l'élection de 1988 où ce gouvernement, qui devait connaître ses chiffres, a promis 2 milliards et demi de dollars pour les garderies. Eh bien, monsieur le Président, le lendemain de l'élection, on a dû l'oublier car le ministre des Finances a découvert que le déficit était très important et qu'il fallait couper partout.

Est-ce que l'élection de 1993 nous amènera encore des promesses du même ordre? Bien sûr, monsieur le Président! Le plus grave, c'est qu'elles soient réalisées, car on risquerait encore de subir un transfert aux provinces. C'est absolument invivable. Bien sûr, la situation québécoise nous amène à espérer qu'on pourra, nous, régler notre problème plus rapidement. Mais si on conserve une perspective canadienne, il est absolument urgent que les provinces obtiennent un pouvoir de contrôle des dépenses fédérales. Cela n'a aucun sens!

Les initiatives qui risquent d'être prises par un gouvernement fédéral qui aurait la moindre marge de manoeuvre risquent d'empirer la situation.

• (1120)

Le rôle traditionnel du gouvernement fédéral dans la relance de l'économie, monsieur le Président, se résume actuellement à des lancements à grands renforts de publicité, de documents aussi insignifiants que celui pour la prospérité du Canada. Aucune mesure proposée. On demande au citoyen de téléphoner et de donner son opinion pour offrir des solutions au gouvernement. C'est incroyable. Bien sûr, plus personne n'en parle; on ne sait pas s'il y a eu beaucoup d'appels téléphoniques. Il n'a pas dû y en avoir beaucoup puisqu'il n'y a aucune solution nouvelle d'annoncée. De plus en plus, on sent que l'initiative se prend au niveau local et que ce gouvernement est incapable d'aller chercher le moindre consensus qui est nécessaire pour une croissance à long terme.

Je pense, monsieur le Président, que même si on est d'accord avec le contrôle du déficit, même si nous sommes d'accord que certaines mesures devaient être prises, il y a des éléments qui sont acceptables. Je pense en particulier à la limitation de la croissance des dépenses dans les provinces les plus riches. Elles sont acceptables, mais elles sont mises dans un contexte qui rend leur gestion presque impossible parce que non seulement on limite les provinces, mais on leur transfère tout le coût de la récession. Donc, monsieur le Président, nous allons devoir nous objecter à la plupart des éléments contenus dans ce projet de loi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à l'honorable député de Rosemont. Il a très bien décrit la condition actuelle de l'économie. Cependant, j'éprouve un problème vis-à-vis le discours du député. À mon avis, la confiance de ceux qui investissent dans l'économie du pays est très fragile maintenant. Il y a plusieurs raisons à cela, bien sûr, mais je crois que l'une de ces raisons est la difficulté que nous connaissons maintenant avec les discussions sur la Constitution. Je pense que les propos tenus par les séparatistes n'aident pas l'économie du pays en ce moment. L'honorable député croit-il que les propos tenus par les séparatistes sont bénéfiques pour l'économie du Canada en ce moment?

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je ferai remarquer que la croissance des investissements des entreprises dans la période récente des années 1980 a été excellente au Canada. Et, peut-être avec trop d'optimisme, c'est précisément ce type de personnes qui ont décidé de créer la crise constitutionnelle. On nous regarde maintenant comme si nous avions créé la crise constitutionnelle. Eh bien non, monsieur le Président, il y avait un processus d'entrepris, et ce processus a été remis en cause par des gens qui n'ont peut-être pas pensé plus loin que leur nez. Cela dit, il est bien clair que la situation actuelle concernant les investissements est beaucoup plus liée à l'incertitude sur la capacité de remettre la confiance chez les consommateurs qui sont fortement endettés, le transfert vers les provinces d'un fardeau fiscal, d'un fardeau de coûts très important. Donc on sait bien que leur marge de manoeuvre pour relancer l'économie est très faible, la capacité d'emprunt des consommateurs est faible, et la reprise américaine. Il faut comprendre que, pour la première fois, nous avons créé une récession canadienne avant la récession américaine. Le Canada a toujours suivi la récession américaine. Eh bien maintenant, cette fois-ci, pour contrer l'inflation, nous avons créé une récession avant la récession américaine, en espérant peut-être en sortir avant les États-Unis. C'était absolument ne pas compter sur le fait que la relance américaine est indispensable, étant donné le niveau de nos exportations, à la relance de l'économie canadienne.

Donc, la faiblesse de la croissance américaine amène une faiblesse de la croissance de nos exportations. Pour la première fois en 15 ans, on a connu un déficit commercial au Canada. Donc, je pense qu'on est en train de payer l'irresponsabilité du gouvernement fédéral depuis le début des années 1980. Et je suis relativement sympathique aux efforts qui ont été faits pour contrôler le déficit. Le problème fondamental que j'y vois, ce n'est pas la nécessité du contrôle de déficit, mais c'est la façon dont c'est fait. En transférant le déficit vers les provinces et vers les municipalités, on amène une augmentation considérable de taxes et on se retrouve, par exemple, avec une inflation, dans le secteur privé, à peu près nulle au Québec et une inflation en chiffres de 7 p. 100. Pourquoi? Parce que le gouvernement a décidé de limiter son déficit au Québec, d'augmenter considérablement les taxes, de transférer les coûts aux municipalités qui augmentent les taxes et de doubler les frais de scolarité.

Donc, au bout du compte, on a une inflation créée par le gouvernement qui est en fait créée par les transferts des responsabilités du gouvernement fédéral vers les provinces. Et pour ce qui est de l'investissement à moyen terme au Québec, je vous dirais que nous sommes très optimistes et encore davantage optimistes dans le contexte de la souveraineté.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le député nous dit que si ce projet de loi était adopté, le Québec ne recevrait plus d'argent pour la santé et l'éducation, pour les programmes établis. De plus, le député nous dit qu'il n'est pas d'accord avec la manière dont le gouvernement s'y prend pour combattre le déficit, et nous sommes d'accord. Nous, du Parti libéral, avons dit à maintes reprises ici à la Chambre qu'on n'était pas d'accord avec la stratégie du gouvernement de transférer son déficit aux provinces et aux municipalités. Nous sommes d'accord sur ce point, mais avec son projet de souveraineté qui fera en sorte que le Québec ne recevrait plus de transferts du fédéral, et surtout à cause du fait que les taxes au Québec sont déjà parmi les plus élevées au Canada, est-ce qu'il pense que dans une situation d'économie compétitive, que le Québec, qui a déjà de la difficulté à accepter la réduction des transferts que va provoquer ce projet de loi, ne sera pas plus désavantagé s'il accepte de ne plus recevoir de transferts, en plus d'être obligé de combler une grande partie du déficit qu'il a accumulé au niveau fédéral, advenant le cas où il deviendrait indépendant?

Je demande au député comment il peut concilier ses propos aujourd'hui avec son projet de souveraineté, qui ferait en sorte que le Québec aurait des taxes déjà encore plus élevées, qu'il recevrait encore moins d'aide d'une autre partie du Canada, ce qui est le cas actuellement au pays?

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, mon cher collègue oublie un élément: les taxes qui sont perçues par le gouvernement fédéral au Québec, mon cher ami. Je n'aurais aucune objection aux transferts contenus dans le projet de loi C-20, si en même temps on transférait aux provinces la capacité fiscale qui convient. Je comprends mon collègue qui vient d'une province maritime d'avoir une autre perception, puisque là vous avez des provinces dont les budgets dépendent à 40 ou 50 p. 100 des transferts fédéraux. Ce n'est pas du tout le cas du Québec.

• (1130)

Ce qu'on demande, si on veut transférer des fonds, si on veut transférer les coûts des systèmes de santé, transférons le pouvoir fiscal qui lui est inhérent. Ce que fait le gouvernement actuel, il transfère les comptes à payer et il conserve les revenus. Bien sûr, le fédéralisme est de moins en moins rentable, pour le Québec, dans de telles conditions. On comprend l'objectif de réduction du déficit fédéral et je répète que je n'ai pas d'objection à le réduire, mais il s'agit d'une proportion. On est rendus maintenant avec de tels transferts de coûts, qu'on risque, essentiellement, de contrer les objectifs qu'on vise.

Je songe à mon collègue qui s'inquiète du climat des investissements. Je lui conseillerais, à lui et à son parti, de même qu'au premier ministre et à d'autres, de lire à nouveau le rapport du Conseil économique du Canada qui dit que dans le contexte de la souveraineté du Québec, la suggestion qui est faite à toutes les parties, c'est d'entreprendre des discussions pour maintenir l'union économique. Bien sûr, avec des discours comme celui du premier ministre dimanche dernier, cela risque d'effrayer quelques personnes, mais pas les investisseurs sérieux.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-20 qui, à mon avis, est une mesure législative importante, non seulement à l'égard de la gestion financière mais à l'égard de la politique sociale canadienne.

J'ai vécu une expérience intéressante, il y a quelques semaines, en discutant avec un groupe de jeunes de ma circonscription qui sont à peu près du même âge que mon fils et ma fille, soit environ 25 ans. Nous avons commencé à parler de la menace qui plane sur notre régime national de soins de santé. À mon grand étonnement, j'ai constaté que les jeunes de cet âge tiennent notre régime de santé pour acquis.

Quand on se présente à l'hôpital, présumaient-ils, on n'a pas besoin de payer, on reçoit les meilleurs soins et, avant d'y être admis, on n'a pas à prouver qu'on est financièrement en mesure de payer les soins dont on a besoin. Ils tenaient pour acquis qu'on va tout simplement consulter le médecin quand on en a besoin. On ne commence pas par examiner sa situation financière pour voir si on a les moyens de se faire soigner.

Quand nous discutons du projet de loi, il est important de bien nous rappeler qu'il n'en a pas toujours été ainsi au Canada.

Je me rappelle très bien que, quand j'étais jeune, un frère aîné avait contracté une grave maladie. Nous vivions à l'époque dans un village des Prairies, dans le sud de l'Alberta, tout près de la frontière américaine. Mon frère a d'abord fait quelques séjours à l'hôpital de Lethbridge.

Les ressources financières de ma famille étaient grevées au point où elles ne permettaient plus de lui fournir les soins médicaux nécessaires. Il fut finalement décidé que ce jeune adolescent irait se faire soigner dans un hôpital de mission situé au nord d'Edmonton, à des centaines de milles de sa famille, tout simplement parce que l'hôpital de mission était financé par l'Église Unie et était disposé à donner les traitements médicaux nécessaires sans que les parents n'aient à payer tout de suite. Les Canadiens de l'âge de mes enfants ne le croient tout simplement pas. Ils trouvent absolument incompréhensible que pareille chose ait pu arriver au Canada.

J'ai vécu une autre expérience juste avant d'être élu à la Chambre, lors d'un voyage en Nouvelle-Zélande. Ma mère, qui se fait vieille, nous accompagnait parfois; elle est tombée et s'est fracturé la cheville. Nous n'avons pas hésité à chercher immédiatement les meilleurs soins disponibles. Nous avons constaté à notre grande surprise qu'en Nouvelle-Zélande, un régime d'assurance-accidents très semblable à notre régime d'assurance contre les accidents du travail payait les dépenses médicales de toutes les victimes d'accidents, même s'il s'agit de résidants étrangers.

Nous avons fait la connaissance d'un certain nombre d'autres patients à l'hôpital, dont une Américaine qui avait eu elle aussi le malheur de tomber et de se fracturer la jambe et qui souffrait de multiples fractures ouvertes. Elle a dû séjourner plusieurs mois à l'hôpital en Nouvelle-Zélande avant que son état lui permette de rentrer aux États-Unis.

Sur le chemin de l'aéroport, elle m'a raconté qu'elle et son mari venaient de prendre leur retraite. Ce dernier était retourné aux États-Unis parce qu'il ne pouvait pas rester en Nouvelle-Zélande. Ils n'étaient pas riches, mais ils étaient à l'aise et avaient prévu mener une vie active durant leurs années de retraite. Elle m'a dit que si elle avait fait une pareille chute aux États-Unis, même s'ils avaient une certaine assurance-soins médicaux, ils auraient été financièrement ruinés, à tel point qu'ils auraient probablement dû déclarer faillite. Ils n'auraient certainement pas pu espérer avoir une retraite confortable.

Les Canadiens devraient commencer à comprendre qu'en prenant pour acquis notre système de soins de santé, ils risquent de le perdre. La mesure à l'étude s'inscrit dans un processus d'érosion constante de notre système national de soins de santé.

Notre régime d'assurance-maladie n'a pas eu une naissance facile dans notre pays. C'est à force de prévoyance et de combat que nous l'avons gagné après que Tommy Douglas l'eut établi en Saskatchewan. Il est important de nous rappeler que c'est là que s'est livrée la bataille initiale et décisive pour la création de l'assurance-maladie. Ses adversaires étaient très puissants et regroupaient l'opposition libérale ainsi que les médecins et autres groupes d'intérêts spéciaux qui ont déclenché une grève et lutté désespérément pour tâcher de préserver leurs droits et privilèges et pour empêcher l'éclosion d'un régime universel d'assurance-maladie.

Nous avons fini par remporter la bataille, et le gouvernement fédéral a finalement été forcé d'établir un régime national d'assurance-maladie au palier fédéral.

• (1140)

Ce programme a permis de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des soins de santé de grande qualité.

Ce n'est pas la première fois que les conservateurs portent un coup à notre régime de soins de santé, sans parler de l'effritement causé aux programmes cofinancés par l'introduction du financement global. Il importe que la Chambre et les Canadiens comprennent bien que le Financement des programmes établis, qui remonte à la fin des années 70, était basé sur les transferts fédéraux aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé; il n'était pas basé sur le montant dépensé par les provinces, mais bien sur l'augmentation du nombre d'habitants et la croissance du PNB.

Le gouvernement fédéral a fait grand cas de ce que le coût des soins de santé a augmenté considérablement dans les provinces, et il a effectivement beaucoup augmenté. Il a fait grand cas de ce que les provinces devaient contenir le coût des soins de santé, et elles le font. La formule des paiements de tranfert n'avait rien à voir là-dedans. Elle était liée à la croissance du PNB. Sans croissance du PNB, le gouvernement fédéral n'augmentait pas ses versements aux provinces, sauf s'il y avait accroissement du nombre d'habitants.

Le gouvernement a décidé de modifier unilatéralement cette formule. Comme je viens de la Colombie-Britannique, j'imagine que le gouvernement a dû s'inspirer du gouvernement créditiste sortant. C'est peut-être ce qui est arrivé quand la ministre de la Justice a quitté les créditistes de sa province pour joindre les rangs des conservateurs fédéraux. Elle a peut-être ramené de la Colombie-Britannique l'incompétence créditiste en gestion financière, ce qu'on appelle aujourd'hui la formule du «délestage».

Le gouvernement ne s'est pas soucié de contrôler ses propres dépenses de publicité. Il ne s'est même pas soucié d'essayer de contrôler ses propres dépenses par rapport à la croissance gouvernementale ou dans d'autres domaines dont il était directement responsable. Il s'est simplement délesté de ses problèmes: il s'en est déchargé sur le dos des municipalités, des conseils scolaires et des hôpitaux, dont il a réduit le financement.

Il s'est dit tout bonnement qu'étant incapable de contrôler ses propres dépenses, il pouvait par contre bloquer les paiements de transfert.

C'est donc ce que le gouvernement a décidé de faire. Il s'est inspiré des créditistes, qui, en matière de gestion financière, avaient décidé de se délester du déficit et de la dette. Ainsi, le fédéral se décharge de ses responsabilités sur le dos des provinces. Il a décidé de modifier la formule des paiements de transfert. Après avoir réussi à imposer une réduction de 2 p. 100 ou de 3 p. 100 de moins que la croissance du PNB, il s'est dit pourquoi pas 0 p. 100 tant qu'à faire. Voilà maintenant que ce projet de loi prolonge de cinq ans cette croissance zéro des paiements de transfert. Le gouvernement se décharge de ses responsabilités et de ses problèmes sur le dos des provinces.

Cette façon de faire a des répercussions sur notre régime national de soins de santé. Tout d'abord, les provinces ont réduit sensiblement les sommes qu'elles affectent dans ce domaine. Dans le domaine de la santé seulement, et je ne parle pas de l'enseignement postsecondaire, ces compressions auront un effet cumulatif évalué à 62,4 milliards de dollars. Les dernières années, on observera des pertes de recettes d'environ 10 milliards de dollars par année. Je tiens à préciser de nouveau que l'évaluation de ces pertes se fonde sur l'augmentation du PNB, et non sur les coûts ou d'autres facteurs. Les gouvernements provinciaux s'attendaient à recevoir ces subventions; ils croyaient que le financement était prévu dans un accord financier et qu'ils pouvaient compter sur ces fonds pour bâtir leur système de soins de santé.

Les compressions ont déjà eu des répercussions dévastatrices. Certaines provinces parmi les plus démunies, particulièrement les provinces de l'Atlantique, ont dû réduire énormément leur système de soins de santé. D'un seul coup, Terre-Neuve a dû mettre à pied 10 p. 100 de son personnel infirmier, et nous n'en sommes qu'à la première année. Attendez de voir les effets cumulatifs qui se feront sentir les troisième, quatrième et cinquième années. Même les provinces les mieux nanties commencent à être serrées. D'ici l'an 2000, la Colombie-Britannique aura perdu plus de 5 milliards de dollars. Cette année seulement, elle perdra environ 500 millions.

Les localités auront de plus en plus de mal à offrir des soins de santé, puisqu'elles seront obligées, avec les hôpitaux locaux, d'assumer les pertes de recettes accumulées par les provinces.

Dans ma circonscription de Surrey-Nord, l'une des localités en pleine expansion au Canada, nous sommes tout simplement incapables de trouver les fonds nécessaires pour maintenir les services de santé dont a besoin la population. Nous n'avons que 1,1 lit pour malade aigu pour 1 000 habitants, tandis que la moyenne provinciale correspond à 3,3. À Surrey, 40 p. 100 des habitants doivent se rendre à l'extérieur de la ville pour obtenir des soins de santé de base. Il nous manque 34 infirmiers ou infirmières de la santé publique et 27 inspecteurs-hygiénistes pour satisfaire aux besoins de la communauté. À mon avis, c'est important, car le manque de personnel est probablement plus grave que la perte de lits pour malades aigus. Nous savons tous qu'il nous faut entre autres réorienter notre système de soins de santé; passer du traitement des maladies chroniques ou aiguës à la prévention. Toutefois, ce sont souvent ces programmes de prévention à caractère social qui écopent lorsqu'on procède à des compressions arbitraires et inutiles.

De plus, cette réduction des paiements de transfert remet en question la capacité du gouvernement fédéral de préserver un système national de soins de santé et d'imposer des normes nationales. Étant donné les compressions prévues dans ce projet de loi, d'ici les années 1995, 1996 et 1997, le gouvernement fédéral ne versera plus d'argent à l'Ontario et au Québec. Autrement dit, il ne pourra plus imposer de normes nationales. D'ici l'an 2004, il ne versera plus d'argent du tout aux provinces. C'est donc dire qu'il ne pourra plus faire respecter les normes nationales en invoquant la Loi canadienne sur la santé.

Monsieur le Président, vous m'indiquez qu'il ne me reste qu'une minute. Je ne crois pas. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député a commencé à parler à 11 h 28, il doit alors terminer à 11 h 48.

M. Karpoff: Je vous remercie beaucoup.

• (1150)

Le Président a raison. Je suis simplement étonné que mon temps de parole se soit écoulé aussi rapidement. Je veux seulement faire une ou deux remarques très brièvement.

Le gouvernement fédéral croit pouvoir inclure dans le projet de loi C-20 une nouvelle disposition qui lui permet, dans la mesure où il ne transfère pas de paiements dans le cadre du financement global aux provinces, de lier l'attribution d'autres sommes à l'application de sa Loi canadienne sur la santé.

C'est faux. C'est irréalisable et cela ne se passera pas ainsi. D'après de nombreux avis juridiques qui ont déjà été rendus, c'est tout simplement anticonstitutionnel; qui plus est, en vertu des pouvoirs de dépenser du gouvernement fédéral et de la répartition des pouvoirs entre les provinces, si le gouvernement fédéral n'engage pas de fonds dans les soins de santé, il lui est impossible de retenir d'autres sommes pour faire appliquer ses normes nationales en matière de santé.

Par ailleurs, quelles sommes va-t-il lier? Va-t-il lier les fonds consentis dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada? Le gouvernement croit-il vraiment qu'il va retenir les fonds prévus pour les enfants affamés afin d'obliger une province à respecter ses normes concernant le programme national de soins de santé? Va-t-il retenir les fonds prévus pour les enfants victimes de violence, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada?

Ce régime assure l'octroi de fonds garantissant un revenu minimum aux enfants et permettant la réalisation d'études sur les enfants victimes de violence. Le gouvernement croit-il vraiment qu'il va agir ainsi? Dans le contexte canadien actuel de renouvellement du fédéralisme, le gouvernement fédéral croit-il vraiment qu'il peut se soustraire à toute obligation financière en matière de soins de santé et insister par ailleurs pour déterminer les

normes nationales et les faire appliquer en retenant d'autres paiements?

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Surrey-Nord.

Vu le discours qu'il a prononcé ce matin, j'aimerais qu'il représente une circonscription de ma province. Il pourrait m'aider à transmettre ce message au premier ministre néo-démocrate de l'Ontario.

J'ai reçu hier une lettre du Dr Philip G. Klotz. Il a entendu une partie du débat. Croyez-moi, le corps médical canadien partage bon nombre des préoccupations et des opinions exprimées par les députés au sujet de l'avenir des soins de santé au Canada.

Le Dr Klotz souligne que le gouvernement essaie de contrôler les coûts en refusant des fonds aux hôpitaux et aux facultés de médecine. Voici certaines de ses observations: «Les administrateurs d'hôpitaux sont obligés de fermer des lits, de fermer des blocs opératoires, d'utiliser des installations vétustes et de congédier du personnel. Les facultés de médecine sont à court d'argent, ne peuvent embaucher des spécialistes et doivent congédier des employés. Nos meilleurs médecins émigrent aux États-Unis. Ceux qui enseignent dans les hôpitaux universitaires ne peuvent être remplacés. On contrôle les coûts en limitant les honoraires versés aux médecins. On menace ces derniers de les rémunérer comme des salariés, de leur imposer des budgets globaux et de plafonner les revenus. Du côté du public, on ne tente pas de freiner l'utilisation des services, sinon en limitant l'accès aux installations.»

Il a poursuivi longuement dans la même veine. Il a parlé du moral des médecins, qui n'a jamais été si bas. L'incertitude règne. Les médecins sont amers parce qu'on leur impute les problèmes des services de santé. Beaucoup de nos meilleurs médecins sont accusés de ne s'intéresser qu'à l'argent.

Il y a de graves difficultés dans nos services de santé, dans notre régime d'assurance-maladie. La question n'est pas facile. Elle est même très difficile pour un gouvernement qui est aux prises avec des problèmes financiers, quoique je ne partage pas son approche. Je pense que plus il y a de compressions, plus le moral baisse. Et plus le moral baisse, plus il est difficile de produire et de collaborer.

Résultat, nous sommes dans un cercle vicieux. J'estime que le gouvernement doit repenser toute son approche. J'ai une question à poser au député néo-démocrate de Surrey-Nord. Peut-il me donner une assurance quelconque que le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario ne va pas renoncer aux normes nationales en matière de soins de santé, normes que, pendant de longues années, nous avons essayé de respecter au prix de grands efforts, sachant fort bien que le gouvernement central impose des compressions par le projet de loi C-20?

Je n'essaie pas de tout mettre sur les épaules du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, mais je dois savoir ce que nous pouvons faire ou dire pour nous assurer que, malgré les pressions que lui fait subir le gouvernement fédéral, le premier ministre de l'Ontario ne va pas laisser s'effondrer le système des soins de santé en Ontario.

M. Karpoff: Monsieur le Président, dans les trois régions où il a formé un nouveau gouvernement au cours de la dernière année, le Nouveau Parti démocratique a dû gérer une crise financière léguée par les gouvernements précédents et aggravée par le gouvernement central.

Cette année seulement, les pertes de l'Ontario au chapitre des paiements de transfert seront d'environ 2,5 milliards de dollars. L'une des difficultés, c'est que ces provinces sont elles-mêmes aux prises avec un déficit de plus en plus lourd, dont une grande partie s'explique par le fait que le gouvernement fédéral s'est simplement déchargé d'une partie de ses responsabilités sur les provinces. L'Ontario a dû combler une diminution des paiements de transfert de 2,5 milliards.

Toutes les provinces cherchent à rendre les services de santé plus efficaces. Un député a semblé dire qu'il souhaitait que les médecins puissent, en fin de compte, augmenter leurs honoraires autant qu'ils le voulaient. Il ne préconisait pas une limitation des frais médicaux.

Une voix: En effet.

M. Karpoff: Il dit «en effet», ce qui veut dire qu'il pense que les médecins devraient pouvoir demander les honoraires qu'ils veulent. Est-ce là la politique des libéraux? Est-ce ainsi qu'ils comptent régler la crise du système de santé? Seraient-ils aussi en faveur de la surfacturation ou des frais modérateurs?

Une voix: Non.

M. Karpoff: Les médecins demanderont ce qu'ils veulent, et le gouvernement provincial paiera.

Les provinces envisagent toutes sortes de mesures pour rationaliser et rentabiliser leur système de santé.

Presque toutes les provinces ont commandé un rapport qui énumère les mesures à prendre. Il y a le rapport Seaton en Colombie-Britannique. L'un des problèmes qui se posent concerne le nombre et la répartition des médecins. Il y a un consensus. Il ressort de tous les rapports qu'on forme probablement 500 médecins de trop par année au Canada, qu'il y a beaucoup trop de médecins dans les régions urbaines et pas assez dans les régions rurales et que c'est là un problème auquel les provinces devront s'attaquer en collaborant avec le gouvernement fédéral pour déterminer les moyens d'égaliser la répartition des médecins à l'échelle nationale.

Voilà une des choses que les provinces devront faire. Il leur faudra sûrement mettre en place plus de programmes communautaires comme solution de rechange aux soins en établissement. Tous les rapports sont d'accord là-dessus.

L'un des problèmes, c'est que les compressions du gouvernement fédéral privent les provinces de l'argent dont elles auraient justement besoin pour lancer de nouveaux programmes, innover en matière de services de santé et évaluer les soins de santé existants. Les provinces sont donc moins en mesure de prendre les mesures d'efficience économique qui s'imposent pour que le système de santé se maintienne. Il y a, dans notre système de santé national, des problèmes auxquels il faut s'attaquer, mais il faut le faire dans le cadre de la collaboration fédérale-provinciale. Or, ce que je trouve odieux dans ce projet de loi, c'est qu'il détruit le partenariat qui existe entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

• (1200)

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois vous avouer que je n'avais pas prévu prendre la parole sur ce projet de loi là ce matin, mais après avoir entendu ce qui s'est dit ici depuis le début de la séance ce matin, je me sens obligé de prendre la parole et de tenter d'expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes qui nous écoutent l'idée de ce projet de loi, le projet de loi C-20, et la réalité canadienne.

Malheureusement, monsieur le Président, lorsqu'on entend les commentaires des collègues de l'autre côté de cette Chambre, on n'y fait pas part de la réalité canadienne. On entend des propos qui se rapportent au rêve passé ou à un rêve futur, mais ce n'est pas la réalité.

Qu'est-ce que c'est, la réalité canadienne, monsieur le Président? D'une part, il y a, au Canada, le gouvernement fédéral qui distribue aux provinces des sommes d'argent annuellement. Et il le fait de deux façons, par le biais de deux programmes complètement différents. Le premier est par la voie du financement des programmes établis par lequel, monsieur le Président, toutes les provinces reçoivent un montant d'argent égal selon le nombre d'habitants qui y résident. Il y a également un autre programme qui s'appelle le programme de péréquation où les provinces dites moins riches reçoivent des montants d'argent supplémentaires de la part du fédéral. Ce sont les deux principales sources de financement des provinces provenant du gouvernement fédéral.

Ce dont on a entendu parler ici ce matin, monsieur le Président, c'est de santé, d'hôpitaux, etc., et que l'argent donné par le fédéral ferait en sorte que la santé, les hôpitaux, etc., iraient moins bien dans les provinces. Monsieur le Président, il n'y a rien de plus faux que cela! On n'a pas cité de chiffres ce matin ou plutôt, on en a cité, mais ils ne correspondent pas toujours à ce qu'il faut regarder.

En 1984-1985, le gouvernement fédéral, par le financement des programmes établis, donnait aux provinces 14,5 milliards de dollars. En 1990-1991, monsieur le Président, au niveau du financement des programmes établis, c'était un peu plus de 20 milliards de dollars, 20,1 milliards. En 1991-1992, il s'est agi de 20,4 milliards; en 1992-1993, c'est 20,6 milliards aux provinces uniquement pour ce qui est du financement des programmes établis, communément appelé le FPE. Cela, monsieur le Président, est réparti, comme je l'ai souligné, équitablement à travers toutes les provinces, par habitant.

J'en viens maintenant à la péréquation, monsieur le Président. En 1984-1985, ce fut 5,4 milliards; en 1990-1991, 8,1 milliards; en 1991-1992, 8,465 milliards, presque 8,5 milliards; et en 1992-1993, 9 milliards de dollars. La péréquation, comme je l'ai souligné, va aux provinces moins riches, celles qui en ont besoin pour continuer à assurer à leurs citoyens les besoins nécessaires que le Canada a voulu se donner, que les provinces ont voulu se donner.

Or, monsieur le Président, si on regarde cela, de 1984-1985 à 1991-1992, il y a eu une augmentation majeure dans les deux principaux programmes. Si j'en viens par exemple au Régime d'assistance publique du Canada, qui s'applique dans toutes les provinces sauf au Québec, en 1984, il s'agissait de 4 milliards, en 1990-1991, c'était 6 milliards, 1991-1992, 6,3 milliards et en 1992-1993, 6,6 milliards de dollars.

Encore une fois, monsieur le Président, on voit une augmentation normale et raisonnable des transferts du gouvernement fédéral vers les provinces. Et cela je pense qu'il faut le souligner et l'expliquer, parce qu'on entend l'opposition dire qu'il y a eu des coupures dans l'argent donné par le gouvernement fédéral aux provinces. Il n'y a pas eu de coupures et il n'y en aura pas. Ce qu'il y a eu et ce qu'il y aura, c'est une diminution de l'augmenation des transferts du fédéral aux provinces.

Monsieur le Président, dans le comté de Trois-Rivières, ils comprennent cela. Quand on dit à quelqu'un que tu as une diminution à ton augmentation, il comprend qu'il a une augmentation.

M. Langlois: Oui.

M. Vincent: À Trois-Rivières et dans le comté de Manicouagan. . .

M. Langlois: Ils comprennent cela.

M. Vincent: . . .ils comprennent cela, monsieur le Président. Je suis convaincu que dans votre comté aussi ils comprennent cela.

Mais ici l'opposition, de l'autre côté de la Chambre, ils ne comprennent pas cela. Ils ne comprennent pas qu'il y a eu et qu'il y aura, par le projet de loi C-20, une diminution de l'augmentation de l'argent transféré par le gouvernement fédéral aux provinces. Pourtant, je viens de leur donner les chiffres. S'ils ne comprennent pas le texte de loi, ils pourraient comprendre les chiffres. Les chiffres vont en montant.

Monsieur le Président, dans le comté de Trois-Rivières, quand les chiffres vont en montant, tout le monde est heureux. Je pense qu'ici aussi, quand les chiffres vont en montant, tout le monde devrait être heureux. Mais malheureusement, ce n'est pas ce qui arrive.

Vous savez, monsieur le Président, on peut se poser la question: Pourquoi diminue-t-on l'augmentation? C'est cela la véritable question. Il y a une seule réponse à cela et la réponse est la suivante: Nous avons comme pays une dette nationale, non pas une dette fédérale, une dette nationale monstrueuse que nous devons contrôler et diminuer. Cela, monsieur le Président, plusieurs diront: Bien oui, ça fait longtemps que vous parlez de ça, puis on est «tannés» d'en entendre parler. Nous, on est «tannés» d'en parler, mais c'est une réalité avec laquelle nous devons vivre et c'est une réalité qui fait en sorte que le Canada de demain sera d'une façon ou d'une autre. Nous nous devons de contrôler et de diminuer la dette nationale. Et quand je dis nationale, monsieur le Président, je le dis spécifiquement pour bien démontrer que cette dette-là n'appartient pas au gouvernement fédéral. Elle appartient à tout le pays. Et à partir de là, toutes les administrations au pays doivent contribuer à faire en sorte que cette dette-là soit contrôlée et diminuée.

Et ce n'est pas la responsabilité strictement du fédéral. C'est autant la responsabilité des provinces, des municipalités et des individus. Les provinces diront: Oui, mais ce n'est pas nous qui l'avons créée, c'est le gouvernement libéral d'antan. Et là-dessus, monsieur le Président, je suis d'accord avec eux, mais il reste qu'elles ont bénéficié de l'argent emprunté par le gouvernement libéral pour leur être envoyé. Elles doivent à ce niveau-là faire partie de l'équipe qui travaille à régler le problème de notre dette.

Vous savez, monsieur le Président, je pense que ce gouvernement-ci depuis 1984 a fait ses devoirs. Si on regarde l'augmentation moyenne des dépenses du gouvernement depuis 1984, cela se chiffre à environ 3,5 p. 100 pour sept ans. Et si je regarde l'augmentation moyenne des dépenses des provinces depuis 1984, je regarde 1984-1985 à 1990-1991, à Terre-Neuve, l'augmentation moyenne, 7,6 p. 100; l'Île-du-Prince-Édouard, 8,4 p. 100; la Nouvelle-Écosse, 6,1 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 6,9 p. 100; le Québec, 5,5 p. 100; l'Ontario, 10,2 p. 100; le Manitoba, 6,2 p. 100; la Saskatchewan, 6,1 p. 100; l'Alberta, 4,7 p. 100; la Colombie-Britannique, 7,6 p. 100; le Yukon, 11,8 p. 100; les Territoires du Nord-Ouest, 11,7 p. 100. Ce qui fait une moyenne, de toutes les provinces, de 7,4 p. 100. Le gouvernement fédéral en est exactement à 3,7 p. 100 d'augmentation de ses dépenses, de 1984 à 1991. On peut, monsieur le Président, et on doit se poser une question: Est-ce que les provinces n'augmentent pas leurs dépenses sur le dos de l'argent reçu par Ottawa, alors que nous ici on se doit de se serrer la ceinture pour prendre en main et en charge notre dette nationale? Et, monsieur le Président, vous connaissez aussi bien que moi les chiffres d'endettement de chacune des provinces. Les provinces sont beaucoup moins endettées que le gouvernement fédéral, et je les en félicite.

• (1210)

Je pense que ce sont des chiffres qui parlent d'eux-mêmes, qui expliquent la réalité canadienne, qui expliquent les problèmes que ce gouvernement doit affronter pour que dans un avenir immédiat il y ait une situation économique valable au pays. L'individu, la compagnie, l'administration politique qui doit trop d'argent n'est plus nécessairement en contrôle de ses décisions. Et, à partir du moment où une administration quelconque, un individu quelconque n'est plus en contrôle de ses décisions, ça peut aller à peu près n'importe où. Le Canada, monsieur le Président, est en contrôle de ses décisions, mais a une dette énorme. Et s'il veut continuer à être en contrôle de ses décisions, il doit prendre les mesures nécessaires pour diminuer la dette et, automatiquement, gérer ses finances comme il le doit.

Alors, monsieur le Président, on s'aperçoit, avec les chiffres que je vous cite, que ce qu'on a entendu de l'autre côté de la Chambre ce matin ne reflète pas la réalité. Et vous me permettrez de souligner de façon exceptionnelle la province d'où je viens, la belle province de Québec. En 1984–1985, le Québec recevait 8,1 milliards de dollars du gouvernement fédéral, l'année fiscale où nous avons été élus. Cela représentait, par personne, 1 256 $ par personne vivant au Québec. En 1991–1992, cette année fiscale, nous y sommes, le gouvernement du Québec va recevoir 10 599 000 000 $, 10,6 milliards quasiment. Cela représente, par personne, 1 541 $. Le gouvernement fédéral va envoyer à la province de Québec 1 541 $ par personne, pour deux programmes, strictement le financement des programmes établis (FPE) et la péréquation. Alors, monsieur le Président, si je fais le calcul rapide, entre 1984–1985 et 1991–1992, il y a une augmentation, par personne, de 300 $ au Québec. J'entendais des collègues venir dire que le fédéral pelletait son déficit dans la cour des provinces. Eh bien, monsieur le Président, à Trois-Rivière, quand on pellete dans la cour de l'autre, on ne fait pas une augmentation de 300 $ au bout de sept ans. Et c'est cela qu'on a ici. Et c'est de cela dont il faut être conscient.

Ce dossier-ci est un dossier de chiffres. Les chiffres disent que, entre 1984–1985 et 1991–1992, chaque résidant du Québec, par le biais de son gouvernement, a reçu du gouvernmement fédéral 300 $ dans deux programmes spécifiques. Alors, le pelletage du déficit, monsieur le Président, la pelle n'est pas grosse, parce qu'il n'y en a pas eu de pelletage. Il y a eu et il y a ici à Ottawa une saine administration. Le projet de loi C–20 fait partie de la définition d'une saine administration. Il est sûr, monsieur le Président, que comme gouvernement fédéral, on aimerait cela en donner encore plus aux provinces et à tout le monde, c'est vrai. On est des politiciens, puis on aime cela donner parce que les gens sont heureux quand on donne, et quand on enlève, ils sont malheureux, et nous aussi parce qu'ils ne nous disent pas des mots gentils et jolis.

On a également été élus, monsieur le Président, avec des responsabilités profondes. Quand je dis des responsabilités profondes, je ne parle pas seulement du gouvernement, mais je parle aussi de l'opposition. Ils sont dûment élus, et ils sont élus pour administrer un pays. Et administrer un pays, monsieur le Président, ça veut dire prendre des décisions qui ne sont pas nécessairement faciles et qui ne font pas nécessairement plaisir. Cela veut dire être capable de dire non quand ce n'est pas pour le bien-être du pays. Et le bien-être du pays, il se résume,—en tout cas, encore une fois, chez nous dans le comté de Trois-Rivières—au pain puis au beurre. À partir du moment où au niveau économique les gens sont heureux, le reste «déboule» de façon pas mal plus logique. Mais à partir du moment, où la situation économique ou financière d'un pays va mal, la population va mal.

Monsieur le Président, on a des intérêts énormes à payer sur des dettes énormes et on se doit de prendre des décisions pour que justement ces intérêts et ces dettes soient payés. Et c'est dans ce cadre général qu'il faut regarder le projet de loi C–20 qui, encore une fois, n'enlève pas le pain et le beurre de la bouche des provinces, parce que les chiffres, comme je les ai démontrés, font en sorte que, annuellement, les provinces vont en recevoir plus que ce qu'elles avaient lorsque nous avons été élus. Mais elles vont recevoir moins de ce qu'elles auraient pu espérer recevoir, c'est vrai. Et cela, je pense que c'est en vertu de leurs efforts pour aider ce gouvernement et le Parlement canadien à faire en sorte que notre économie canadienne soit plus forte. Une des raisons pour qu'elle soit plus forte c'est justement que l'on contrôle, que l'on maîtrise notre dette nationale, encore une fois, monsieur le Président, non pas notre dette fédérale.

Monsieur le Président, je m'aperçois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, et je vous en remercie. J'exhorte, monsieur le Président, les partis de l'opposition à bien prendre conscience de la réalité et du mandat qu'ils ont eu de leurs électeurs. Et le mandat qu'ils ont eu, ce n'est pas strictement de s'opposer, c'est de gérer et d'administrer, à l'intérieur de cet endroit, le pays qui s'appelle le Canada.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'écoute avec beaucoup d'attention ce que mon honorable collègue de l'autre côté de la Chambre vient de nous dire. En tant que députée de l'opposition, je dois lui dire que moi aussi j'ai beaucoup d'intérêt à ce que le pays soit géré d'une façon raisonnable et d'une façon où on pourrait être capables de donner aux gens les genres de programmes et les genres de choses qu'ils désirent. Mais, vous savez, en tant que députés de l'opposition, c'est très difficile de faire notre job, si vous voulez, de faire les choses pour lesquelles on a été élus, lorsque nous sommes confrontés continuellement à un gouvernement qui nous ordonne de faire des choses et qui nous dit: Nous, on sait comment tout faire; vous, vous ne savez absolument rien faire.

Vous savez, il y a des fois où nous aussi on a des points à soumettre, qui sont valables, qui valent la peine d'être écoutés. Moi, j'ai bien hâte de voir le jour où on pourra s'asseoir ensemble et dialoguer d'une façon absolument positive, au lieu de toujours se faire dire qu'on est une *gang* de niaiseux, si vous voulez, qu'on ne connaît absolument rien, que nous les gens qu'on représente, bien ils ne savent pas de quoi ils parlent, tandis qu'eux ils connaissent tout, ils savent tout, ils ont toutes les réponses.

• (1220)

On vous demande: Êtes-vous prêts à nous aider? Un jour, messieurs, si vous avez encore la chance d'être ici, vous serez dans l'opposition et vous verrez les frustrations qu'on ressent ici lorsqu'on soumet un point valable et qu'on se fait descendre continuellement. Cela n'aide pas le pays. Alors, vous voyez où nous en sommes aujourd'hui.

Je vous demande si, par grande chance, vous êtes encore ici la prochaine fois—ce dont je doute—si vous êtes ici, êtes-vous prêts à nous aider parce que nous, si on se retrouve dans votre position, et si moi j'en ai à faire et je sais que plusieurs de mes collègues pensent la même chose, on sera prêts à travailler avec les partis d'opposition et non pas de toujours leur dire que tout ce qu'ils disent c'est faux.

M. Vincent: Monsieur le Président, vous me permettrez au départ de souligner à ma collègue qu'elle a une très jolie robe, mais que surtout la couleur est extraordinaire. Je tenais à lui dire cela, c'est vraiment une belle couleur, monsieur le Président. J'espère qu'elle la portera régulièrement.

Cela étant dit, monsieur le Président, je dois dire que je ne suis pas d'accord avec ma collègue qui dit que l'opposition n'est jamais écoutée et que leurs suggestions ne sont jamais entendues. J'en prends comme exemple, monsieur le Président, le projet de loi C-44, la Loi modifiant le Code canadien du travail, que j'ai piloté dans cette Chambre pas plus tard que vendredi dernier et qui touche principalement le comté de Trois-Rivières. J'ai travaillé de concert avec le critique de son parti en matière de travail, de même qu'avec le leader en Chambre de son parti et nous avons réussi, au cours de la journée de vendredi, avec le concours du Nouveau parti démocratique, à adopter ce projet de loi qui est important pour la région chez nous et qui est également important pour le Canada.

Il y a un travail d'équipe qui peut se faire, mais encore une fois, à une condition, c'est-à-dire qu'on comprenne également les chiffres. Je suis prêt à aider ma collègue et elle le sait, mais il ne faut pas qu'elle demande de l'argent toutes les fois qu'elle soumet une idée! Il ne faut pas que son idée représente toujours nécessairement une demande d'argent, parce que là on a un problème, on n'en a pas d'argent. Mais à partir du moment où on parle d'idées, je pense que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont toujours prêts à travailler en équipe et d'ailleurs, les comités sont là pour le démontrer.

En conclusion, vous me permettrez, monsieur le Président, d'inciter ma collègue à passer le message à ses collègues libéraux de l'autre endroit, s'ils peuvent adopter aujourd'hui même le projet de loi C-44, les gens du comté de Trois-Rivières en seraient très heureux. Si elle peut transmettre le message, monsieur le Président, il me fera plaisir de lui remettre la pareille à un autre moment.

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, j'ai une brève question pour le secrétaire parlementaire.

Il a dit pendant son discours que c'était une question de chiffres. Eh bien, je ne suis pas d'accord avec lui. Ce n'est pas seulement une question de chiffres. Il y a manifestement quelque chose qui ne tourne pas rond puisque, en dépit des transferts fédéraux-provinciaux, notre système de santé n'a jamais été aussi mal en point, et ce dans toutes les régions du pays.

Peut-être en demandons-nous trop à notre système de santé. Sinon, c'est que son efficience laisse à désirer.

Voilà où nous divergeons d'opinion, lui et moi, sur le rôle du gouvernement national. Étant donné que le gouvernement du Canada est un partenaire si important, le pilier du système universel de soins de santé dans notre pays, et qu'on a l'impression que ce système est sur le point de s'effondrer malgré les grosses sommes versées aux provinces au chapitre des paiements de tranfert, le secrétaire parlementaire ne croit-il pas qu'il y aurait lieu de procéder à une enquête pour nous assurer que, dans le cadre de ce partenariat, le système qui relève de nous est géré comme il faut? Il a bien raison de dire que nous devons faire face à la réalité. La réalité, c'est que notre système de soins de santé ne fonctionne plus aussi bien qu'avant. Je ne crois pas que l'unique solution consiste à sabrer et à s'en tenir aux chiffres. Quand M^me^ Monique Bégin a dû intervenir au milieu des années 80 parce que les provinces avaient décidé d'imposer des frais modérateurs, le gouvernement de M. Pierre Trudeau a interdit cette pratique. Malgré la période difficile que nous traversions alors, nous avons donné le ton en affirmant que nous étions un partenaire important du système de soins de santé et que nous n'aimions pas ce que les provinces voulaient en faire.

En tant que députés de l'opposition, nous voulons être constructifs et conseiller au gouvernement, et notamment au secrétaire parlementaire du ministre des Finances, de cesser de dire aux contribuables canadiens que le gouvernement verse 40 milliards de dollars en paiements de transfert, quand nous savons que les services ne tournent pas rond, et d'oublier les chiffres pour se pencher sur les modalités de gestion du système.

J'aimerais entendre la réponse du secrétaire parlementaire.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, j'aime la question de mon collègue, et je l'en remercie. Je disais que c'est une question de chiffres dans l'optique où la majorité des discussions sur le projet de loi ont été à l'effet que le gouvernement fédéral coupait, ce qui n'est pas le cas. À partir du moment où on parle d'un autre problème qui

s'appelle le Régime de soins de santé au Canada, je pourrais lui donner raison quand il dit que ce régime semble n'aller nulle part au moment où on se parle. Par contre, j'ai un problème. J'ai un problème parce que j'ai toujours compris, monsieur le Président, que lorsqu'on était dans le domaine de la santé, ça relevait strictement et uniquement des provinces. Et j'ai toujours compris que le gouvernement fédéral donnait de l'argent aux provinces pour s'assurer qu'à travers le pays il y avait la même possibilité pour les Canadiens d'avoir un bon système de santé. Mais, à partir du moment où ce sont les provinces qui sont responsables de ce dossier-là, comme député fédéral, je me vois mal et je vois mal mon gouvernement venir investir et regarder ce qui se passe dans les hôpitaux du comté de Trois-Rivières, et tenter de régler les problèmes qui sont de l'administration et de la juridiction des provinces.

Le niveau national de santé à travers les provinces semble, à ma connaissance, être valable et être le même partout. L'administration du Régime de soins de santé, le service que les malades ont ne semble pas être le même partout, et je suis d'accord avec mon collègue là-dessus. Mais cela dépend de l'administration que chacune des provinces en fait. Et je ne suis pas de ceux qui veulent intervenir dans les juridictions et les compétences provinciales. Et je ne me mêle pas des hôpitaux de mon comté et le député provincial chez nous ne se mêle pas des dossiers du fédéral. Je pense que c'est dans cette optique que oui on donne beaucoup d'argent. Mais les administrations provinciales, les provinces ont été dûment élues, ces gouvernements-là ont été dûment élus par les mêmes gens qui ont élu mon collègue et qui m'ont élu. Et je prends pour acquis qu'ils sont assez compétents pour utiliser à bon escient l'argent qui leur est envoyé annuellement par le fédéral pour justement faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes, d'un bout à l'autre du pays, aient des services de santé de qualité.

Mais, encore une fois, monsieur le Président, et je vois mon collègue faire signe que non, l'administration de la santé relève des provinces. Et, monsieur le Président, je ne suis pas d'avis qu'il faille se mettre le nez dans les affaires des provinces. C'est une matière, surtout de ce temps-ci, qui est sensible, et il y en a qui ont la peau courte là-dessus et la peau fragile, monsieur le Président. Je constate que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

• (1230)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour répondre au secrétaire parlementaire qui a demandé à la Chambre de faire face à la réalité.

Je voudrais d'abord lui demander de faire lui-même face à la réalité qui fait les manchettes de journaux aujourd'hui. Dans les sondages, son gouvernement n'a la faveur que de 16 p. 100 de la population, quelle que soit la région, et n'a plus la confiance des Canadiens, car ils ne le croient plus capable de gouverner le pays.

Il est aisé d'en connaître la raison. On n'a qu'à songer aux propos que le secrétaire parlementaire a tenus tout à l'heure. Il a en effet décrit sa réalité, qui est bien différente de celle des Canadiens. Il vit dans un autre monde. Il vit dans le monde que le ministère des Finances a créé pour décrire le Canada. Il n'évoque pas la réalité de ma circonscription où il faut maintenant attendre des mois pour subir la moindre intervention chirurgicale à l'hôpital.

L'Université du Manitoba a dû hausser de 20 p. 100 ses frais de scolarité et supprimer 125 postes parce qu'elle n'a plus les moyens d'offrir un bon système d'éducation, alors même qu'elle a accueilli 7 000 étudiants de plus au cours des trois ou quatre dernières années. Telle est la dure réalité au Canada.

La dure réalité est que les Canadiens croient que ce qui distingue le Canada, c'est son système de soins de santé. Pendant des décennies, ils ont cru à l'entraide. Puis, ils se rendent bien compte que le gouvernement est en train de démanteler petit à petit ce système avec une indifférence totale, comme l'a prouvé le secrétaire parlementaire.

L'irrationalité dans tout cela, c'est que le gouvernement parle d'un autre montant de 25 millions de dollars ainsi que d'une autre consultation visant à accroître notre compétitivité et notre productivité, alors qu'au même moment, il réduit les investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation qui sont indispensables pour nous rendre justement plus compétitifs et productifs. Où est la logique dans tout ça?

Je vais m'arrêter maintenant. J'entends un député conservateur dire: «Que faites-vous du déficit?» Je suis heureux qu'il pose cette question.

[*Français*]

Oh, attention, mon ami! Attendez une minute.

[*Traduction*]

Statistique Canada, qui est un organisme d'État et non un centre de recherche libéral ou quelque centre d'analystes de gauche, a fait paraître un rapport dans la revue *L'Observateur économique* ce printemps. Que lisait-on dans ce rapport? Quelle est la cause du déficit actuel? La cause n'est pas l'augmentation des dépenses consacrées

aux programmes sociaux, qui sont relativement stables depuis 15 ans en proportion du PNB.

Selon Statistique Canada, le déficit a deux causes. Primo, le gouvernement fédéral a cédé beaucoup de recettes et a remis beaucoup d'argent à l'entreprise privée. Secundo, le gouvernement maintient les taux d'intérêt à des niveaux trop élevés, croyant à tort que c'est ainsi qu'il favorisera la santé et la stabilité économiques. C'est ça la cause du déficit. Il essaie de nous faire croire, par un faux argument, que la seule façon de régler les problèmes économiques du Canada, c'est de comprimer les programmes sociaux et de réduire les dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il se livre à de véritables acrobaties verbales. Il fait de véritables entorses à la logique.

Mais les Canadiens ne sont pas dupes. C'est ce qui explique pourquoi ce gouvernement est si bas dans les sondages et pourquoi son autorité et ses appuis s'effritent autant. Telle est la dure réalité.

Nous ne réglerons les problèmes du pays qu'après la chute de ce gouvernement. Il n'a plus la capacité ni la confiance de la population ni l'intégrité pour continuer de gouverner le pays. J'espère que tous les Canadiens suivront ce débat dans les jours à venir, car le projet de loi C-20 résume bien à quel point les conservateurs sont devenus bizarres et tordus.

Le secrétaire parlementaire a fait de son mieux pour manipuler les données et dire qu'elles avaient apporté de légères augmentations tous les ans. Il a oublié de dire que l'inflation augmentait aussi un petit peu tous les ans. Si on analyse les données par habitant de 1994-1995, on constate que les fonds consacrés à la santé seront inférieurs aux données par habitant de 1977-1978, au moment où le FPE a été créé.

Si on rajuste les montants pour tenir compte de l'inflation et qu'on utilise des données constantes, on observe que le gouvernement fédéral consacrera moins d'argent à la santé en 1994-1995 qu'il ne le faisait en 1977-1978, il y a presque 20 ans.

Telle est la contribution à nos régimes de santé et d'éducation que nous allons réduire substantiellement. Après 20 ans de croissance, le gouvernement n'est même pas prêt à admettre que cette contribution va baisser. Il dit que c'est un magnifique exemple de la gestion et de l'administration du gouvernement. Quel genre de logique conservatrice, quel genre de mathématiques conservatrices, quel genre de calcul à la Mulroney est-ce là, monsieur le Président, qui fait dire que ça, c'est de la bonne gestion?

[*Français*]

Et pour la province de Québec, la grande province représentée par le secrétaire parlementaire, il ne restera plus d'argent en 1996-1997, parce qu'il n'existera plus de transferts, sous forme monétaire, pour la province de Québec au titre de la santé pour l'année 1996-1997.

[*Traduction*]

Donc, malheureusement, monsieur le Président, même dans sa propre province, le secrétaire parlementaire. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): S'il vous plaît, il y aura une période de questions et d'observations quand le député aura terminé. Le député a la parole.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je peux vous dire, monsieur le Président, que je serai heureux de répondre à ces questions.

Je veux qu'une chose soit bien claire. Ce que fait le projet de loi C-20, c'est d'éliminer année après année les paiements de transfert du fédéral aux provinces, en commençant par la province de Québec au milieu des années 90 et en finissant par Terre-Neuve vers l'an 2003. Il ne restera alors plus alors aucune trace d'aide financière du fédéral pour les programmes de santé et d'enseignement supérieur. Nous ne pourrons plus avoir la moindre influence dans la gestion de ces affaires, en tant que gouvernement national.

Même le ministre actuel du Commerce extérieur, quand il était ministre des Finances—juste avant qu'il n'abandonne ce navire en perdition—, a admis que c'était bien vrai, que cela se produirait, mais qu'il présenterait un autre projet de loi pour garantir que les provinces continuent à respecter les exigences du système de soins de santé. Cela pose cependant un problème, monsieur le Président: un tel projet de loi ne résisterait pas à un examen par les tribunaux. Selon certains avis juridiques, ce n'est même pas constitutionnel.

Nous sommes en présence d'une situation où le ministre des Finances fait progressivement disparaître les paiements de transfert au chapitre de la santé et de l'enseignement, en commençant par geler totalement le financement pour les trois prochaines années. Il l'admet et il avoue que cela posera un problème pour le régime d'assurance-maladie. J'ai une solution à proposer. Je présenterai un nouveau projet de loi, qui sera illégal et inconstitutionnel et qui ne fonctionnera pas.

Que se passera-t-il? Quelles seront les conséquences? Notre régime d'assurance-maladie se fractionnera. Nous aurons un système à deux niveaux, un pour les riches et un pour les pauvres. Le régime d'assurance-maladie, qui a été l'une des grandes réalisations de ce pays, cessera d'exister dans sa forme actuelle. Ce sera l'aboutissement du projet de loi C-20.

Ce sera un moment marquant pour notre pays, puisqu'il perdra l'un des éléments qui lui ont donné un objectif commun, un sens de l'unité. Les députés d'en face disent qu'il faut sauvegarder l'unité, mais ils la détruisent par ailleurs et démantèlent ce qui a unifié le pays. Ils ont démantelé ce qui a réuni les Canadiens. Ils ont transformé le pays en une mosaïque de régions qui s'opposent les unes aux autres. Je le dis parce que nous ne possédons plus rien en commun.

Nous vendons telle ou telle société d'État. Nous abolissons le service des postes. Nous démantelons le régime d'assurance-maladie. Il ne reste plus grand-chose de la nation. Après huit ans de régime conservateur, ce pays est en voie d'être anéanti, et le projet de loi C-20 en est un bon exemple. Première pièce à conviction, monsieur le Président.

• (1240)

Une voix: Rappelez-vous le déficit.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Et nous en revenons encore au déficit.

Le problème des conservateurs, c'est qu'ils ne sont pas très attentifs. Je conviens qu'il faut réduire le déficit, mais je dis qu'il faut demander au président du Conseil du Trésor de s'attaquer au problème qu'ont révélé les études mêmes du gouvernement, les études effectuées par un organisme gouvernemental. Il faut absolument trouver le moyen d'augmenter les recettes et de baisser les taux d'intérêt, car cela n'a rien à voir avec le coût des programmes sociaux.

Je sais qu'ils ont des problèmes à lire. Je sais que l'ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Crosbie, n'a jamais lu la loi sur l'Accord de libre-échange. Pas étonnant que nous soyons dans un tel pétrin. Voici maintenant que le président du Conseil du Trésor avoue qu'il ne lit pas les analyses économiques d'un organisme gouvernemental appelé Statistique Canada, lesquelles exposent pour sa gouverne le problème du déficit.

Je dirai, en toute charité et bienveillance, que la meilleure solution pour le Canada, dans les quelques mois que durera encore le mandat du gouvernement, serait d'offrir aux ministériels un cours de rattrapage en lecture de telle sorte qu'ils puissent lire les documents que produisent leurs propres organismes et comprendre ce qui se passe ici.

Et surtout, cela leur permettrait peut-être de lire le projet de loi C-20, qui prévoit noir sur blanc que, en l'an 2003, le gouvernement fédéral n'appuiera plus directement les soins de santé ni l'enseignement supérieur.

Il s'ensuit que l'on ne pourra plus respecter les cinq principes que sont l'accessibilité, la transférabilité, l'intégralité et l'administration publique, car on n'aura plus le moyen d'influencer les gouvernements provinciaux.

Si un gouvernement provincial veut établir un ticket modérateur, il pourra le faire. En fait, mon collègue manitobain, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et député de Provencher, a déclaré qu'il faudrait peut-être imposer un ticket modérateur. Son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en a convenu en septembre, à la conférence sur la santé qui a eu lieu à Winnipeg. Il est disposé à adopter une mesure similaire dans le domaine des soins de santé. C'est ainsi qu'il ne verra aucun inconvénient à ce qu'une province impose un ticket modérateur et qu'une autre ne le fasse pas. Cela ne le dérange pas.

J'estime que dès que nous commencerons à céder sur ce front, dès que nous dirons que le système de soins de santé sera fonction de la capacité de payer de chacun et que les meilleurs soins iront aux plus fortunés, notre pays ne sera vraiment plus le même.

Non seulement la prestation des services de santé ne sera plus la même, non seulement les choses auront changé en ce qui a trait à l'argent, mais elles auront aussi changé du point de vue de notre système de valeurs. Voilà pourquoi ce projet de loi est tellement important et pourquoi les députés d'en face devraient comprendre que nous, de ce côté-ci, y tenons tellement.

Nous sommes en communication avec nos électeurs. Nous comprenons quelle est leur réalité. La réalité, c'est qu'ils voient bien qu'on est en train de détruire leur pays. Ils voient bien qu'on le démolit petit à petit. Ils voient bien qu'on est en train de miner des programmes qui sont essentiels à leur sentiment d'appartenance et à leur sécurité en tant que Canadiens. Telle est la dure réalité.

Si les gens sont mécontents et éprouvent une telle angoisse et une telle insécurité, c'est que tout s'écroule autour d'eux. Ce que le gouvernement rejette et met aux rebuts, c'est le genre de contrat social que nous essayons depuis des décennies de bâtir au Canada et sur lequel le système de marché et la libre entreprise sont basés, la notion selon laquelle on peut bâtir un cadre essentiel de sécurité et laisser le soin au gouvernement de jouer un rôle stabilisateur.

Sitôt qu'on commence à détruire ce contrat social et à le démanteler, tout le reste s'effondre. C'est alors que les syndicats et le patronat s'affrontent dans le cadre de conflits très durs. C'est alors que les régions et les localités se montent les unes contre les autres.

Une voix: . . .Il faut donner du travail aux gens.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est là la différence.

Je trouve ceci tout à fait étrange. Il est presque immoral qu'un membre du Cabinet puisse s'enorgueillir d'une économie qui fait 1,5 million de chômeurs. C'est vraiment un merveilleux résultat.

Il y a de quoi être fier, n'est–il pas vrai? N'est–ce pas là l'exemple d'un gouvernement qui a à coeur les intérêts des gens? N'est–ce pas là le signe d'un gouvernement qui sait vraiment comment gérer l'économie et qui est d'ailleurs tout à fait prêt à tolérer 1,5 million de chômeurs? Cela fait 1,5 million de Canadiens qui n'ont plus de salaire, qui ne paient plus d'impôt, qui ne peuvent plus subvenir aux besoins de leur famille et qui doivent s'adresser aux banques d'alimentation. Or, plutôt de constater cela avec regret et tristesse, plutôt que d'affirmer que c'est là un sujet de préoccupation, le ministre s'en félicite. Il pense que c'est merveilleux.

Je tiens à dire que c'est là une des raisons pour lesquelles, dans tous les journaux d'aujourd'hui, on dit en manchettes qu'aucun gouvernement n'a jamais été aussi bas dans les sondages depuis cinquante ans et que le gouvernement conservateur a totalement perdu la confiance des Canadiens.

M. Corbeil: C'est pourquoi nous prenons des mesures raisonnables pour remédier à la situation.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Oh! Voilà maintenant que vous faites en sorte de remédier à la situation. N'est–ce pas intéressant? Voyons les mesures que nos vis–à–vis prennent. Ils ont signé un accord de libre–échange et que se passe–t–il? Pour la première fois en 15 ans, il y a un déficit de la balance commerciale. N'est–ce pas là un merveilleux progrès? Cet accord était censé nous ouvrir d'énormes débouchés et nous voilà aux prises avec notre premier déficit commercial en 15 ans.

Nos industries exportatrices sont décimées par le niveau élevé du dollar. En outre, 600 000 Canadiens doivent faire appel aux banques d'alimentation, et cela signifie, sur le plan économique, que ce sont des gens qui ne peuvent plus produire pour eux–mêmes ou pour leur collectivité. Ils sont incapables d'acheter quoi que ce soit, qu'il s'agisse d'un réfrigérateur ou de vêtements pour leurs enfants en cette période de Noël. De ce fait, les magasins de vente au détail ferment leurs portes et ils licencient leurs employés qui toucheront des prestations d'assurance–chômage réduites et qui, en définitive, ne seront même plus admissibles à ces prestations.

Ce qui se passe, c'est que notre base économique se rétrécie. La confiance diminue et la demande disparaît. Or, le gouvernement ne trouve rien d'autre à faire que de dire qu'il prend les bonnes mesures. Remarquable! Il fait ce qu'il faut, selon lui.

Pendant que tout s'effondre autour d'eux, ce ministre et ce gouvernement courageux poursuivent leur marche. Malheureusement, personne au Canada ne les suit plus. Tôt ou tard, leur belle marche va prendre fin et nous allons pouvoir ramener notre pays sur la bonne voie.

Avant toutes choses, nous allons déchirer ce projet de loi C–20. Il faut s'empresser de le faire disparaître, parce qu'au Canada, il faut que nous recommencions à investir dans un système approprié de soins de santé et d'enseignement. Notre pays ne sera jamais solide, productif et concurrentiel, si notre système d'enseignement supérieur perd toute sa qualité et sa valeur, s'il n'encourage pas la recherche, s'il n'arrive pas à former les étudiants, s'il congédie les enseignants et s'il ne permet pas de regarnir les rayons des bibliothèques. Notre pays ne sera jamais concurrentiel et productif, si l'on se met à démanteler le système de soins de santé, qui garantit la sécurité de sa population.

Il est fascinant de constater qu'aux États–Unis, qui est un modèle pour la libre entreprise, on discute maintenant de la possibilité de se doter d'un régime d'assurance–maladie du type canadien. Pourquoi donc? Pour pouvoir être plus concurrentiel et plus productif, et pour établir un même régime dans tout le pays, afin de stabiliser quelque peu les coûts. Les Américains trouvent que leurs régimes d'assurance–maladie privés leur coûtent plus cher et, par conséquent, nuisent à leur compétitivité.

Au moment où ils commencent à examiner notre régime, notre gouvernement s'acharne à le détruire, ce qui, encore une fois, constitue un acte d'une perversité illogique sans précédent à l'égard de la population.

Je doute que nous puissions dire quelque chose qui le fasse changer d'idée. Je vous annonce ce qui se produira. Ce démantèlement accélérera le changement de gouvernement au Canada. Il précipitera ce changement, de sorte que nous recommencerons à prendre des mesures typiquement canadienne au nom de tous les Canadiens.

C'est donc dire que nous recommencerons à mettre de l'ordre dans nos priorités. Permettez-moi d'indiquer quelle doit être la priorité. Ce n'est pas l'illusion dont vient de parler le secrétaire parlementaire. Si ce gouvernement voulait vraiment s'occuper du déficit, il aurait désigné un ministre des finances assez brave pour commencer à récupérer les recettes qu'il a distribuées à ses amis du monde des affaires au cours des huit dernières années, comme l'a déclaré Statistique Canada.

Les gains en capital, les déductions pour amortissement et les subventions, il suffit de les nommer pour les avoir. Or, un jour viendra—mais il ne viendra pas pour les ministériels, qui ne seront plus à la Chambre—où nous pourrons redonner un sens de la réalité dans la façon de gouverner le pays et nous pourrons déterminer qui sont les gagnants et les perdants. En réalité, tout se résumera à une bataille entre une vision du monde chère aux entreprises élitistes et chère à ce gouvernement et une vision démocrate qui convient à un gouvernement qui représente tous les Canadiens et qui établit des programmes ainsi que des politiques financières et économiques que les Canadiens souhaitent.

• (1250)

Voilà pourquoi le projet de loi C-20 revêt une importance capitale pour nous tous. Il illustre vraiment, et peut-être plus que toute autre mesure législative, cette différence de perspective. Il représente, peut-être plus que toute autre mesure présentée par ce gouvernement, une démarcation nette de philosophie et d'approche quant à la façon de gouverner le pays. Il est très révélateur du parti auquel vous adhérez et de vos intérêts réels.

C'est la raison pour laquelle notre parti s'y oppose et c'est la raison pour laquelle notre parti s'est engagé clairement à rétablir une participation convenable du gouvernement fédéral à l'enseignement et à l'assurance-maladie dans ce pays. Parce que c'est ainsi que nous pourrons bâtir un Canada solide.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Sud-Centre, au lieu de s'adresser au projet de loi qui est débattu devant cette Chambre aujourd'hui, a décidé de faire un discours à saveur extrêmement politique qui est truffé, à mon avis, d'imprécisions, de fausses vérités et truffé de faussetés qu'il me faut aujourd'hui, je pense, corriger.

Il y a deux points sur lesquels je voudrais m'adresser.

[*Traduction*]

Le député de Winnipeg-Sud-Centre a déclaré que les paiements de transfert aux provinces au programme de soins de santé ont été réduits. Je tiens à préciser qu'il n'en est rien. La réalité est tout autre. En réalité, les paiements de transfert ont augmenté moins rapidement dans les dernières années. Et cela tient principalement à un facteur, monsieur le Président. Quand ce gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement dont le député de Winnipeg-Sud-Centre faisait partie à titre de ministre, lui avait laissé un déficit de 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, le déficit est d'environ 400 milliards de dollars. Mais cette augmentation tient à l'intérêt composé de près de 200 milliards de dollars qui a couru sur la dette. Ce gouvernement n'a pas augmenté le déficit d'un seul cent.

Pour rembourser l'intérêt accumulé sur les 400 milliards de dollars, nous devons payer environ 40 milliards de dollars en intérêts chaque année. C'est pourquoi nous avons dû réduire les paiements de transfert. C'est la dure réalité.

[*Français*]

Il a aussi mentionné qu'en 1995-1996, la province de Québec ne retirerait plus ou ne profiterait plus des transferts de paiement du gouvernement fédéral. Encore là, il a faussé la réalité, monsieur le Président, parce que mon honorable collègue sait très bien que le gouvernement du Québec a décidé d'opter pour des points d'impôt, au lieu des transferts de paiement. L'augmentation des points d'impôt que le gouvernement du Québec a négocié avec le gouvernement fédéral, qu'il a décidé de prendre, occasionne effectivement des réductions de transferts de *cash*, de transferts d'argent. J'aimerais demander à mon honorable collègue: Au moment où le Québec faisait sa demande d'augmentation de points d'impôt au lieu des transferts de paiement, alors qu'il était membre du Cabinet du gouvernement qui dirigeait le pays à ce moment-là, s'il s'oppose à ce principe-là aujourd'hui, comment se fait-il qu'il ne s'est pas levé au

moment où il aurait pu le faire, pour s'opposer et faire valoir les points qu'il a fait valoir en cette Chambre aujourd'hui comme étant des points négatifs?

Moi je dis qu'il aurait dû le faire à ce moment-là. Il est trop tard aujourd'hui. Cela a été le choix du Québec d'opter pour cette formule-là, c'est son choix, c'est un choix que le gouvernement fédéral respecte, et c'est un choix que le gouvernement fédéral va essayer de respecter dans le futur aussi, évidemment, puisque c'est le désir de la province.

Alors, que mon honorable collègue de Winnipeg-Sud-Centre dise donc à la Chambre et dise donc aux Québécois où il était au moment où ces discussions-là ont été entreprises!

[*Traduction*]

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le député profite de l'occasion pour contester certains faits. En réalité, le Québec n'a pas choisi de recevoir uniquement des points d'impôt, il reçoit encore des transferts pécuniaires.

Je réitère ce que j'ai dit et ce que confirment les propres chiffres du gouvernement: les transferts pécuniaires cesseront d'ici 1996-1997.

Je renvoie le député aux déclarations qui ont été faites par les ministres de la Santé, à la réunion qui s'est déroulée à Winnipeg, en septembre. Tous ces ministres ont commencé à dire que c'est là que résidait le problème.

C'est cette question que le député cherche à éviter. Peut-être qu'elle n'a pas d'importance pour lui, mais elle en a pour bon nombre d'entre nous. Quand les transferts pécuniaires auront disparu, comme ce sera le cas au Québec en 1996-1997, comment le gouvernement fédéral pourra-t-il exercer sa responsabilité de garantir l'universalité et l'accessibilité du régime d'assurance-maladie du Canada? Comment s'y prendra-t-il? La réponse est bien simple: il présentera une loi qui lui permettra, légalement, d'exercer sa responsabilité à cet égard. Sauf que nous savons maintenant que, sur les plans juridique et constitutionnel, cette loi sera invalidée par les tribunaux. Une telle mesure a été contestée.

Par conséquent, le retrait du gouvernement fédéral de ce système signifie que nous allons nous retrouver avec différents programmes de soins de santé selon les provinces et selon les régions. Les provinces qui paieront le plus sont les provinces pauvres qui n'ont pas de réserves d'encaisse.

Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je regrette profondément que les députés d'en face soient si illettrés. S'ils s'étaient donné la peine de prendre connaissance de l'opinion juridique présentée au comité chargé de l'étude du projet de loi C-20, ils auraient su ce qu'il en était de cette opinion. Malheureusement, ils ne se sont pas donné la peine de le faire.

Revenons à cette «question de déficit». C'est un petit débat intéressant parce que les conservateurs adorent en parler. Je me répète une fois encore, car il semble qu'ils n'aient pas tout à fait compris la première et la deuxième fois.

Statistique Canada, un organisme qui appartient au gouvernement du Canada, a publié au printemps dernier un rapport disant que les causes du déficit n'étaient pas liées aux dépenses de programmes. Ces causes sont toujours les mêmes. Le déficit est dû à un manque à gagner parce que le gouvernement a réduit ses recettes d'environ 20 p. 100 et a renoncé à toutes sortes rentrées de fonds qu'il aurait pu avoir autrement. La politique économique qui prédomine dans ce gouvernement depuis son accession au pouvoir, c'est celle du dollar fort et des taux d'intérêts élevés. Et M. Mulroney nous dit: «Nous avons hérité de ce déficit. Il a grimpé pour passer de 125 à 400 millions de dollars. Nous n'en sommes pas responsables. Ça ne peut être nous les responsables. Il est vrai que le déficit est passé de 125 à 400 millions de dollars, mais le fait que nous soyons au pouvoir depuis près de huit ans n'a absolument rien à y voir.»

Pendant les quatre premières années, nous avons assisté à une croissance de l'économie de l'ordre de 5 à 6 p. 100 par année en moyenne. Pendant cette période, les taxes ont connu trente-deux augmentations différentes. Où sont passées les recettes? À qui le gouvernement a-t-il donné cet argent? A-t-il utilisé le fruit de cette forte croissance et de ces trente-deux augmentations de taxes pour réduire le déficit? J'en doute. Il est encore de 31 milliards par année.

S'inspirant de ses brillantes analyses économiques, il a haussé les taux d'intérêts de sorte que le déficit, bien sûr, a quadruplé dans une proportion géométrique. C'est une conséquence directe de la politique adoptée par ce gouvernement depuis huit ans. C'est ce qui explique l'augmentation du déficit. Par conséquent. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je note qu'il est treize heures moins quatre minutes. Puis-je dire qu'il est treize heures?

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport du vérificateur général du Canada, à la Chambre des communes, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

[*Traduction*]

Je rappelle aux députés qu'en vertu de l'alinéa 108(3)*e*) du Règlement, ce document est renvoyé d'office en permanence au Comité permanent des comptes publics.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, cette semaine est celle de la première campagne du ruban blanc, initiative annuelle de sensibilisation des hommes aux problèmes de la violence contre les femmes, qui revêt diverses formes.

Les faits sont éloquents. Les hommes représentent seulement 48 p. 100 de notre population et sont pourtant responsables de 90 p. 100 des actes de violence. Plus de 90 p. 100 des agressions sexuelles sont commises contre des femmes. On sait que chez les moins de 18 ans, une fille sur quatre est appelée à être victime de mauvais traitements.

Ces faits sont réels. Les femmes vivent dans la peur de se voir harceler sexuellement à un moment de leur vie. La violence faite aux femmes est symptomatique des problèmes profonds de sexisme et de stéréotype dont souffre notre société. La violence contre les femmes n'est pas un problème social. C'est un crime. Nous en avons eu clairement la preuve avec ce qui s'est passé au Humber College d'Etobicoke. Ce n'est que par l'éducation qu'on peut espérer mettre fin à la violence. Il est temps que nous fassions face à ce problème et que tous les Canadiens—hommes et femmes—disent ce qu'ils ont sur le coeur. À l'approche de l'anniversaire de la tragédie

qui s'est produite à l'École polytechnique, rendons hommage aux victimes de la violence et à leurs familles.

* * *

[*Français*]

LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la nouvelle politique industrielle québécoise a été dévoilée hier à Montréal par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, en présence du premier ministre, Robert Bourassa, des dirigeants Ghislain Dufour et Richard Le Hir, du Conseil du patronat et de l'Association des manufacturiers, et des présidents Fernand Daoust et Gérald Larose des centrales FTQ et CSN.

La Stratégie industrielle du Québec a pour objectif de créer 200 000 emplois additionnels d'ici l'an 2000 et réduire ainsi le taux de chômage à 8 p. 100. Il s'agit là d'une première en Amérique du Nord. C'est ainsi que les entreprises d'un même secteur seront appelées à se regrouper ou à interagir pour stimuler la création d'emplois et favoriser l'émergence de firmes locales de sous-traitance. Toute la population sera invitée à prendre aussi le train de la concertation. Selon le ministre Tremblay, la réussite collective passe maintenant par la transition rapide à une économie à valeur ajoutée. La population doit participer à la stratégie en remettant en question la générosité du système et en exigeant des produits de qualité.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, hier soir les habitants d'Ottawa ont eu droit à un spectacle exceptionnel—l'allumage des lumières de Noël sur la colline du Parlement.

Je ne voudrais pas que le premier ministre et le ministre des Finances se laissent aveugler pour autant. Je veux les éclairer sur le problème de nos chômeurs car il semble en effet qu'ils ne se rendent pas compte des conséquences des politiques gouvernementales pour les Canadiens.

Dans ma circonscription de Timmins—Chapleau, le taux de chômage atteint aujourd'hui 15,2 p. 100, et ce par suite des mises à pied auxquelles ont procédé au cours de l'année les sociétés Renabie Mines (190 employés), Dome Mines (277), Canamax Mines (99) et Palmour Mines (62).

Article 31 du Règlement

Ce taux va encore augmenter du fait de la mise à pied de 161 travailleurs par la société Abitibi Price et de 191 employés par la chaîne Mike's Supermarkets.

Et en cette période de fêtes, tout ce que le gouvernement trouve à faire face à cette crise du chômage, c'est de s'en moquer.

* * *

CHYPRE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, un quotidien de Montréal, *La Presse*, a publié sur Chypre une série d'articles de M. Toupin, que j'ai trouvés très instructifs.

[*Français*]

Les nombreuses résolutions des Nations Unies en vue d'apporter un terme à l'occupation turque ne sont pas encore mises en application. Les efforts récents des Nations Unies, ajoutés aux nombreuses initiatives du gouvernement américain, dans le but de réconcilier les différences, ne semblent pas débloquer.

Les Canadiens sont fiers d'associer leur voix à toutes celles qui militent pour la justice et l'ordre international. Notre présence à Chypre comme agent de la paix nous donne encore plus de crédibilité. Notre position, monsieur le Président, ne diffère pas des résolutions des Nations Unies que nous supportons d'ailleurs.

[*Traduction*]

Permettez-moi de citer le président de Chypre, M. Vassiliou, qui a dit:

[*Français*]

«La solution du problème cypriote a une importance qui est plus grande que le problème lui-même.»

* * *

[*Traduction*]

LES BRASSERIES CANADIENNES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange était censé protéger nos brasseries. Or, voici trois ans que cet accord a été passé avec les États-Unis et que nous constatons que ses dispositions ne sont pas respectées.

Le représentant américain du Commerce extérieur, M^me^ Carla Hills, a lancé, la semaine dernière, un ultimatum, avant même la réunion du Conseil du GATT en février, demandant qu'il soit mis fin à toute mesure discriminatoire contre la bière américaine d'ici le 29 décembre, faute de quoi les États-Unis imposeraient des droits de douane aux importations de bières canadiennes aux États-Unis. De nombreux emplois sont en jeu dans les brasseries canadiennes de Labatt, Molson et Moose Head. Nos exportations aux États-Unis se chiffrent annuellement à plus de 190 millions de dollars.

Je demande au gouvernement s'il va faire ce qu'il a promis de faire en vertu de l'Accord de libre-échange et s'il va se porter à la défense de nos brasseries canadiennes. Le gouvernement canadien va-t-il s'opposer aux mesures discriminatoires prises par les États-Unis contre la vente de bières canadiennes sur leur territoire?

Que Carla Hills s'en prenne une et qu'elle aille se promener!

* * *

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, à la mi-octobre, le ministre de l'Agriculture a parlé des possibilités d'utiliser l'éthanol comme carburant à un auditoire composé d'agriculteurs et de gens d'affaires de l'Ouest.

Il a dit que l'éthanol produit à partir de céréales ou de la biomasse pourrait être l'une des solutions de remplacement des carburants automobiles dans les années 90 au Canada.

Dans quelques semaines seulement, nous serons en 1992. Comment se fait-il que les États-Unis puissent profiter de ces débouchés si rapidement alors que le Canada, empêtré dans les tracasseries administratives, n'a toujours pas de politique en matière de production d'éthanol? Le ministre devrait insuffler un peu de vigueur dans ce domaine et se porter au secours des agriculteurs, du secteur industriel et de l'environnement.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, la récession n'est pas terminée dans le sud-ouest de l'Ontario.

À Chatham et dans le comté de Kent, le nombre des assistés sociaux, qui a augmenté de 400 p. 100 depuis 1981, et un taux de chômage de 30 p. 100 dans le seul secteur automobile sont autant d'indices que la récession de M. Mulroney est bien vivante.

À l'ouest de Toronto, des millions de personnes se noient dans un océan de désespoir, sans aucun programme de développement régional.

La signature dernièrement d'un accord d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre entre le Canada et l'Ontario est un signe encourageant. La région de Chatham présente tous les critères pour avoir droit aux subventions en vertu de ce programme. La formation professionnelle est absolument vitale.

Le Kent Industrial Training Committee travaille en collaboration avec le collège St. Clair, et l'École secondaire de Wallaceburg est la première en Ontario à offrir à

ses étudiants et aux chômeurs une formation permanente allant des rudiments les plus élémentaires à la technologie de pointe. J'exhorte le gouvernement à joindre l'acte à la parole et à augmenter l'appui accordé, entre autres, à ces installations de formation afin d'aider encore plus de gens en cette période d'adaptation économique.

* * *

• (1410)

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour me joindre à mes collègues qui se sont élevés hier et aujourd'hui contre la violence des hommes contre les femmes.

Des événements récents ont amené des hommes de partout à examiner leur attitude à l'égard des femmes.

[*Français*]

Il y a deux ans survenait la tragédie à l'École Polytechnique. Celle-ci est considérée comme un cas de violence terrible contre les femmes mais elle n'en est que l'exemple le plus horrible et brutal. Il est temps pour nous de prendre un rôle plus actif, de prendre nos responsabilités et cette campagne du «ruban blanc» est un moyen idéal afin de sensibiliser nos concitoyens au besoin d'agir pour mettre fin à la violence contre les femmes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la famille.

[*Traduction*]

La campagne du ruban blanc gagne rapidement de plus en plus de partisans d'un bout à l'autre du Canada. J'exhorte le gouvernement à susciter une prise de conscience du public encore plus grande en établissant des programmes de sensibilisation.

Par ces moyens et d'autres, nous pourrons assurer aux Canadiennes un avenir qui soit exempt de violence.

J'exhorte mes collègues à appuyer la campagne du ruban blanc et à prendre des mesures pour réduire la violence absurde contre les femmes et je demande en particulier à tous les chefs autochtones de faire de même.

* * *

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, on accuse la Commission royale d'enquête sur les techniques de reproduction d'avoir commis de graves irrégularités. Quatre des neuf commissaires comptent engager des poursuites judiciaires contre la commission et le gouvernement fédéral.

Article 31 du Règlement

Ce dernier est déjà intervenu auprès de la commission l'année dernière lorsqu'il a modifié le décret et nommé deux nouveaux commissaires. Il a retiré aux commissaires toute autorité et toute participation au processus de prise de décision afin de donner cette autorité uniquement à la présidence.

On craint fort que le gouvernement ne dissolve la commission afin d'éviter l'embarras d'un procès.

Les nouvelles techniques de reproduction progressent plus vite que notre capacité de les comprendre et elles ont de grandes répercussions sur notre société. Elle commercialisent la vie et créent la notion de bébés sur mesure.

Le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance que cette commission ne sera pas dissoute uniquement pour éviter des révélations gênantes?

* * *

M. DARYL BEAN

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le dirigeant syndicaliste, Daryl Bean, est vice-président du Nouveau Parti démocratique. Le chef du NPD l'a soutenu pendant la récente grève de l'Alliance de la fonction publique.

Mais le NDP a été aussi un partisan farouche des efforts déployés pour supprimer toutes traces de violence contre les femmes. Un grand nombre de néo-démocrates portent comme moi aujourd'hui à la Chambre des rubans blancs pour montrer cet engagement.

Je leur pose cette question ainsi qu'à leur chef:

Fermez-vous les yeux sur les menaces que Daryl Bean a proférées contre trois. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Certains députés, dont peut-être le député de Halton—Peel, ne savent pas que la présidence est justement saisie de cette question et que je vais rendre une décision.

* * *

LA SOCIÉTÉ SPRUCE POWER & PAPER

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le 3 décembre 1991 est une date historique importante pour les localités suivantes du nord de l'Ontario: Opasatika, Val Rita-Harty, Kapuskasing, Moonbeam et Fauquier. Les employés et les habitants de ces villes sont devenus aujourd'hui les actionnaires majoritaires de la société Spruce Falls Power & Paper, avec Tembec, qui en est l'actionnaire minoritaire.

Article 31 du Règlement

L'année dernière, les habitants de la région ont manifesté une vigueur et une détermination extraordinaires, car ils voulaient conserver les 5 000 emplois dans la région. La perte de ces emplois aurait été désastreuse pour la région entière.

À compter de maintenant, les investisseurs locaux commenceront à prendre leur destinée en main. Ils réinvestiront leurs profits dans leur propre usine pour demeurer concurrentiels sur les marchés internationaux. Le fait d'avoir investi ces quelque 15 millions de dollars témoigne de la confiance qu'ils placent dans la compétence et le talent des travailleurs.

C'est avec une très grande fierté que j'exprime ma profonde gratitude à ces hommes et à ces femmes qui ont contribué au succès de ce projet en garantissant la viabilité future de la société Spruce Falls Power & Paper.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le ministère des Approvisionnements et Services a accordé 400 000 $ de contrats de recherche à des universités américaines. L'un de ces contrats concerne l'élaboration d'un modèle pour la technologie énergétique, un autre porte sur les oxydants atmosphériques, un autre sur la validité des détecteurs de mensonges et un autre sur la technologie de l'enseignement interactif.

Aucune université canadienne, à ce qu'on dit, n'était en mesure de faire ces travaux, dont certains ont sans contredit une importance stratégique.

La question ici n'est pas de savoir si les contrats auraient dû être attribués à des universités américaines.

Il s'agit plutôt de savoir si l'on ne risque pas de voir ce genre de situation se présenter de plus en plus fréquemment car les universités canadiennes, qui n'ont pas déjà les laboratoires et les chercheurs voulus et qui ont de moins en moins les budgets de recherche et de fonctionnement nécessaires, sont en voie de devenir de moins en moins aptes à répondre aux besoins de compétitivité du Canada.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, dans un article publié la semaine dernière dans *The Gazette*, intitulé «All the Bickering is among politicians», il était question de nos discussions constitutionnelles.

L'auteur de cet article disait, entre autres choses, que les rapports entre les personnes étaient étonnamment harmonieux. Le journal *The Gazette* est pas tellement lu en l'Alberta, mais le thème abordé dans cet article était tout aussi vrai là-bas qu'à Montréal.

Les Canadiens bien-pensants souhaitent que notre pays demeure uni, mais ils aimeraient que les autres Canadiens les comprennent et qu'ils comprennent aussi leurs aspirations. Ce n'est pas le moment de chercher à nous assurer des avantages politiques. C'est le temps d'écouter et de partager les opinions exprimées par nos électeurs.

Les Albertains m'ont fait part de certains points qui leur tiennent à coeur. Ils veulent que les autres les comprennent et ils sont disposés à comprendre les autres. En tant que députés, nous devons mettre de côté nos considérations partisanes. Chacun de nous doit écouter ses électeurs avec calme, dans un esprit constructif. Nous devons ensuite leur montrer que la Chambre est une institution efficace, que nous pouvons vraiment représenter leur point de vue et essayer d'en arriver à un consensus.

Les Canadiens le demandent. Les Canadiens le méritent. Le pays en vaut plus que la peine.

* * *

LE CENTRE AÉROSPATIAL DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le jeudi 5 décembre marquera l'ouverture officielle de la division de l'Atlantique de la société Bendix Avelex et de la société Atlantic Turbines.

Ces installations font partie du nouveau Centre aérospatial de Summerside situé à St. Eleanors, à l'Île-du-Prince-Édouard, là où se trouvait auparavant la BFC Summerside.

Ces sociétés sont les principaux locataires du nouveau centre, un complexe de haute technologie créé dans le but de favoriser le développement économique dans la région de Summerside et de redonner à cette région une partie des emplois perdus par suite de la fermeture de la base.

Atlantic Turbines est un atelier de réparation et de révision qui compte une trentaine d'employés et qui prévoit prendre de l'expansion et accroître son effectif au cours de la nouvelle année.

Bendix Avelex est un fournisseur de matériel aérospatial et de matériel de défense de niveau mondial. Sa division de l'Atlantique offre des services de soutien pour le matériel et les accessoires utilisés dans les avions du gouvernement, les avions commerciaux et les avions d'affaires. La société est le plus important entrepreneur de ce genre au Canada. Elle emploie plus de 20 personnes et son potentiel de croissance est énorme.

C'est une grande réalisation que d'avoir attiré des entreprises de ce calibre à Summerside. C'est un commencement, et nous devons cette réussite au travail acharné de la Slemon Park Corporation, du ministère de l'Industrie de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'APECA. Je tiens à féliciter toutes les parties concernées, y compris les deux sociétés en question.

* * *

L'INDUSTRIE DES ARBRES DE NOËL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la semaine dernière, le député de South Shore a critiqué la Chambre des communes pour avoir installé des arbres de Noël artificiels. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

Par contre, je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il dit que les plus beaux arbres de Noël naturels viennent du comté de Cumberland, en Nouvelle-Écosse.

Les plus beaux arbres viennent du Nouveau-Brunswick, plus précisément de la circonscription de Carleton—Charlotte.

Ce fait a d'ailleurs été reconnu publiquement hier, monsieur le Président, lorsque le maire de Nackawic, au Nouveau-Brunswick, et moi avons offert au gouverneur général un véritable arbre de Noël du Nouveau-Brunswick.

Contrairement à la Chambre des communes, Rideau Hall n'aura pas d'arbre artificiel, mais bien un magnifique arbre naturel qui lui a été offert par les habitants de Nackawic, au Nouveau-Brunswick, la capitale forestière du Canada pour 1991.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, notre pays a besoin plus que jamais d'hommes et de femmes qui ont des solutions à proposer pour régler nos problèmes environnementaux.

Grâce à un autre élément du Plan vert, les gens qui ont des idées novatrices seront plus en mesure de contribuer à assainir notre environnement.

En effet, le gouvernement a lancé son programme d'innovation en matière d'environnement, qui servira à financer des propositions originales de recherche et de développement dans le domaine de l'environnement.

Le programme fera appel au grand esprit d'invention des Canadiens. Vingt millions de dollars seront mis à la disposition des universités, des groupes environnementaux, des industries, des groupes autochtones et des particuliers afin de les aider à mener leurs bonnes idées aux étapes de la production et de la commercialisation.

L'innovation en matière d'environnement n'est rien de nouveau pour les Canadiens. Notre plan vert appuie les leaders dans le domaine de l'environnement. Il les appuie en encourageant la recherche et le développement ainsi que la compétitivité industrielle dans le secteur de la technologie environnementale.

Je crois qu'en appuyant l'innovation en matière d'environnement, le Plan vert aidera le Canada à se donner un avenir plus écologique et plus prospère.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous avons aujourd'hui reçu le rapport annuel du vérificateur général du Canada.

[*Traduction*]

J'aurais voulu poser ma question au ministre des Finances, mais en son absence, je vais l'adresser à qui voudra bien y répondre parmi mes collègues d'en face, le ministre suppléant, par exemple.

Dans son rapport, le vérificateur général explique que, pour financer une part importante de son déficit budgétaire annuel, le gouvernement emprunte sur les fonds de pension. Ainsi, il aurait emprunté, ces dernières années, 18 p. 100 de l'ensemble de la dette, soit 71 milliards de dollars à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le gouvernement n'a pas examiné les répercussions à long terme de cette pratique. Le gouvernement peut-il nous dire pourquoi il n'a jamais demandé d'étude sur cette pratique?

• (1420)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il y a de très nombreux facteurs à prendre en considération quand on parle de la gestion des fonds de pension. Le député sait très bien que la gestion actuelle découle des lois adoptées par cette Chambre. Il sait aussi que nous

examinons les lois sur les pensions de la fonction publique et que, le moment venu, nous étudierons cette question.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le gouvernement a emprunté 71 milliards de dollars des fonds de pension des fonctionnaires fédéraux pour financer son déficit. Les rendements de ces emprunts sont inférieurs à ce que le marché rapporterait. Certains prétendent même que les fonds de pension sont en danger. Le ministre peut-il assurer la Chambre que les fonds de pension publics ne sont pas en danger et que le gouvernement reverra cette pratique qui n'est pas permise dans le secteur privé? On ne peut pas être à la fois parrain, administrateur et fiduciaire, monsieur le Président, c'est contre la loi. Est-ce que le gouvernement va revoir cette pratique?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que l'honorable député reconnaîtra, encore une fois, que ces fonds-là sont en toute sécurité, qu'il y a une différence importante entre un gouvernement qui ne peut pas, je dirais, *go out of business*, et le secteur privé, à moins bien sûr que le gouvernement soit le gouvernement libéral qui a bien failli le faire pour le Canada. Mais dans le cas de la gestion des fonds de pension, c'est un fait que le vérificateur indique qu'il y a un différentiel qui existe entre les rentrées de ce fonds et ce qui serait obtenu sur les marchés publics. Mais cela étant dit, il y a beaucoup d'autres facteurs quant à la gestion commune de ce fonds, par exemple, par les employés et par l'employeur. Alors, ce sont toutes des questions que nous sommes en train de revoir présentement dans le cadre de la réforme des pensions du secteur public.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous ne connaissons pas les répercussions à long terme des emprunts sur les fonds de pension que le gouvernement contracte pour assurer le service de la dette. À l'heure actuelle, il n'y a rien dans les livres qui puisse nous rassurer à ce sujet.

D'après le rapport du vérificateur général, il est clair que le taux de rendement de cet investissement est de 1,5 à 2 p. 100 inférieur aux taux du marché, c'est-à-dire ceux dont le secteur privé bénéficierait pour de tels emprunts. Le ministre peut-il nous assurer que la gestion de la dette sera améliorée et que le gouvernement va cesser de dévaliser le fonds de pension de la fonction publique pour financer sa mauvaise gestion?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je puis donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne dévalise pas le fonds de pension de la fonction publique. Il l'administre conformément aux lois adoptées par cette Chambre.

Je l'ai dit et je le répète, nous allons examiner cette question et tous les autres aspects de la gestion du fonds de pension de la fonction publique dans les mois à venir.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, voici ce qu'a déclaré le vieil acolyte du premier ministre, Peter Lesaux, président de l'APECA: «C'est l'analphabétisme et le mauvais temps qui empêchent les entreprises de venir s'implanter au Cap-Breton.»

Monsieur le Président, ce n'est pas le mauvais temps qui empêche les entreprises de s'y implanter. Dans son rapport, le vérificateur général confirme, mieux que quiconque, la mauvaise gestion de l'APECA et l'incompétence de son président.

Quelles modifications le ministre a-t-il apportées pour surveiller et vérifier convenablement l'accord de financement du programme Action, de manière que des entreprises comme la *World Communications Network*, dont la société mère se trouve en Californie, ne puissent arnaquer les contribuables canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous savons tous que le député vient d'énoncer une simple généralité. Il y manque de la spécificité, si vous me passez le mot. La totalité de ses spécificités laisse beaucoup à désirer.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Quant à l'APECA, moins de 5 p. 100 des projets subventionnés par le programme Action sont des échecs. L'APECA est là pour prendre des risques, pour prendre de plus grands risques, mettons, que les banques commerciales ordinaires.

Si nous appliquions les mêmes normes que les banques commerciales ordinaires et étions aussi prudents qu'elles, nous ne consentirions pas de prêts au Canada atlantique.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le député sait bien que, dans son rapport, le vérificateur général reproche durement à l'APECA de ne pas évaluer comme il faut les avantages économiques d'un projet avant d'y apporter une contribution financière. C'est écrit noir sur blanc.

Quelles mesures le ministre responsable de l'APECA entend-il prendre pour écarter les demandeurs comme World Communications Network, de manière à protéger le Trésor canadien et à faire en sorte que les crédits de développement économique régional soient dépensés à bon escient et dans les régions qui en ont absolument besoin? Le ministre peut-il donner à la Chambre des assurances à cet égard?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, si le député m'interrogeait sur une recommandation précise du vérificateur général, je pourrais lui répondre. Je suis sûr que son rapport fait état de cas où les formes n'ont pas été respectées et où les procédures n'ont pas été suivies. Bien entendu, nous veillerons à ce qu'elles le soient sauf accident, car, après tout, l'erreur est humaine.

Quant à l'entreprise dont parle le député, je crois que c'est une entreprise du Cap-Breton. Comme on le sait, l'an passé, nous avons fait faire une étude sur la situation au Cap-Breton et nous donnons suite aux recommandations du rapport de M. Braith. Au Cap-Breton, en particulier, nous privilégions les initiatives des habitants de la région et nous sommes beaucoup plus prudents à l'égard de celles qui sont proposées par des gens de l'extérieur qui prétendent pouvoir faire des miracles pour l'avancement économique du Cap-Breton.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le vérificateur général dit que les initiatives du gouvernement pour nettoyer les dépotoirs de déchets toxiques abandonnés étaient vouées à l'échec. Le rapport dit que Environnement Canada est complètement dépassé. Ils n'ont ni les ressources ni le personnel pour identifier les sites ou pour les nettoyer. Pourquoi ce programme important manque-t-il de fonds? Pourquoi ce gouvernement met-il en danger la santé et la vie des Canadiens?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que ce que le vérificateur général du Canada dit, c'est que le gouvernement a prévu dépenser approximativement 150 millions de dollars pour le nettoyage de sites orphelins, et le vérificateur général remet en question la justesse des informations que nous avons à ce moment-ci, et il remet en question la tâche qui nous attend. Mais je ne pense pas que le vérificateur général, par ailleurs, remette en question la volonté du gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, responsabilité conjointe, soit dit en passant, avec une juridiction des provinces.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): De toute évidence, ce que disait le vérificateur général, c'est que la volonté y est peut-être, mais qu'il n'y a sûrement pas assez d'argent. S'il manque de personnel, c'est tout simplement impossible, et le ministre doit le reconnaître.

Aujourd'hui, le vérificateur général a également déclaré que Revenu Canada Douanes ne faisait pas respecter la Loi sur les produits dangereux, loi qui est censée régir l'importation de substances toxiques, ce qui est très sérieux.

Quand on a demandé au vérificateur général si c'était là enfreindre la loi, il a répondu ce matin: «Vous pourriez tirer cette conclusion.»

Le ministre peut-il expliquer pourquoi on ne fait pas respecter la loi concernant l'importation de substances toxiques? Peut-il expliquer pourquoi on met chaque jour la santé des Canadiens en péril en important ces substances inconnues?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le sait sans doute le chef du Nouveau Parti démocratique, il n'y a pas l'ombre d'une preuve que la moindre quantité d'une substance illégale ou non contrôlée soit entrée au Canada au cours des quelque dix dernières années.

La députée sait aussi que, depuis mai 1989, nous rehaussons l'inspection des carburants ainsi que l'inspection des déchets et des substances toxiques en procédant à des échantillonnages aléatoires aux frontières et à des campagnes-éclair, en augmentant les contrôles d'inspection, en vérifiant la propreté des carburants, et ainsi de suite. Or, il n'y a pas la moindre preuve que des substances dangereuses soient entrées au Canada illégalement.

En outre, la question nous préoccupe tant que nous avons signé avec le ministère de l'Environnement un protocole d'entente en vertu duquel nous travaillons main dans la main pour améliorer les opérations non seulement d'année en année, mais de jour en jour. Nous avons adopté de nouveaux systèmes et de nouvelles techniques. Nous avons fait appel à du nouveau personnel, et je suis convaincu que nous protégeons le Canada de notre mieux.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre en est peut-être convaincu, mais pas le vérificateur général.

Selon ce dernier, rien ne montre que les services des douanes prennent des mesures pour appliquer la Loi sur les produits dangereux. Il ajoute qu'une note a même été envoyée aux inspecteurs des douanes leur donnant instruction de laisser passer des livraisons contenant des produits interdits ou d'utilisation restreinte, quitte à aviser le ministère des Consommateurs et des Sociétés, tout cela en dépit du fait que ces produits sont clairement interdits.

Je demanderais au ministre de s'occuper de ce problème, car il est évident que le vérificateur général n'est pas d'accord pour dire que rien ne prouve que des produits dangereux sont importés chez nous. Il est même convaincu du contraire.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je puis le confirmer encore à la Chambre et aux Canadiens: nous avons prélevé des échantillons au hasard, fait des campagnes de contrôle et procédé à quelque 1 400 vérifications aux frontières. Or, il n'y a absolument aucune preuve que des produits illégaux, toxiques ou dangereux sont entrés au Canada.

M. Fulton: Pas étonnant que nous n'en trouviez pas, Otto, vous n'en cherchez pas.

M. Jelinek: Le député dit que nous ne cherchons pas à dépister ces produits. J'ai signalé un seul élément, les carburants toxiques et les déchets toxiques. Dans ce cas, il y a eu 1 400 vérifications. Quelles autres mesures le Nouveau Parti démocratique voudrait-il que nous prenions? Nous avons regarni les effectifs à la frontière. Nous avons mis en place de nouveaux systèmes et adopté de nouvelles techniques.

M. Fulton: Il dit que vous enfreignez la loi.

M. Jelinek: Nous avons signé un protocole d'entente qui nous donne de plus nombreuses possibilités pour protéger les Canadiens contre l'importation de déchets dangereux au Canada. Dans l'immédiat, nous poursuivons nos efforts pour apporter toutes les améliorations possibles.

* * *

L'APECA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé de l'APECA. À propos des rapports du vérificateur général, le ministre réclame des détails concrets. Je vais lui en donner un. Il s'agit d'un problème que le vérificateur général a relevé dans la propre circonscription du ministre.

Le vérificateur général signale aujourd'hui que, juste avant les dernières élections, un fabricant de portes et de fenêtres de St. John's a touché une subvention non remboursable de 5,2 millions de dollars de l'APECA seulement 30 jours après avoir présenté sa demande à l'organisme. La subvention en question a été accordée en moins de 30 jours même si le ministère avait soulevé de graves questions au sujet des activités de l'entreprise et des effets qu'elle aurait sur les fabricants déjà en place à St. John's.

Voici ma question. Pourquoi les règles normales ont-elles été contournées pendant la période pré-électorale, dans la circonscription du ministre lui-même?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, pendant qu'un député laisse entendre que l'APECA est peu efficace, un autre dit que l'organisme peut être d'une efficacité redoutable. Que faut-il croire, monsieur le Président?

En fait, je n'étais pas chargé de l'APECA lors des dernières élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Apparemment, il a fallu à l'APECA 210 jours pour étudier et approuver la demande en question. Si j'avais été au courant, les choses se seraient faites bien plus rondement, à supposer que les critères aient été respectés.

De plus, le comité d'examen des projets a fait une recommandation favorable. Cette entreprise est florissante et compte 50 employés à temps plein. Le député devrait féliciter l'APECA d'avoir soutenu ce projet.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, en tentant de faire de l'humour, le ministre n'avoue pas que, durant une campagne électorale, une subvention-cadeau non remboursable de 5,2 millions de dollars a été accordée à une entreprise de sa circonscription, au bout de 30 jours seulement et à un moment où les règles permettaient l'octroi d'une subvention pouvant atteindre 20 millions de dollars en vertu du programme dit accéléré, alors qu'aujourd'hui, ces règles ne permettent que l'octroi d'un prêt jusqu'à concurrence de 500 000 $. Pourquoi offrir des cadeaux durant une campagne électorale et uniquement des prêts aujourd'hui?

Comment le ministre responsable de l'APECA compte-t-il enquêter sur les irrégularités qui se sont produites dans sa propre circonscription et dont le vérificateur général fait état dans son rapport? Quels sont, en l'occurrence, les intérêts en conflit, et comment les Canadiens peuvent-ils savoir à quoi servent véritablement leurs impôts?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député nous amuse toujours beaucoup avec ses petits numéros, et celui qu'il vient de nous présenter nous a certainement égayés. Il parle d'une entreprise qui était prospère, et dans le cas présent, les critiques du vérificateur général portent sur la forme et non le fond.

Pendant l'étude de cette demande, il y a eu un changement de propriétaires. Beaucoup de temps s'est écoulé entre la première demande et la dernière qui a été approuvée. Comme nos fonctionnaires ont estimé que le changement de propriétaires survenu entre temps renforçait l'entreprise, ils ne l'ont pas signalé au ministre. Voilà la teneur des critiques formulées par le vérificateur général.

Comme je l'ai dit plus tôt, il a fallu 210 jours pour examiner et approuver cette demande. Elle n'a donc pas été avalisé en catastrophe. L'entreprise est un succès et elle emploie 50 Terre-Neuviens qui seraient peut-être en chômage autrement. Pourquoi le député nous adresse-t-il des reproches?

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans son rapport l'année dernière, le vérificateur général a demandé au gouvernement de concevoir des mécanismes pour rendre compte au Parlement dans quelle mesure il s'acquitte de ses responsabilités environnementales. Le résultat, monsieur le Présidant, un an plus tard, et je cite le rapport du vérificateur général, qui a été déposé aujourd'hui:

> [. . .] Aucun éclaircissement n'a encore été apporté à ce sujet.

Bref, monsieur le Président, en un an, le ministre n'a rien fait. Voici donc ma question: Pourquoi ce dédain, ce mépris envers le Parlement canadien?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je comprends que le député de LaSalle—Émard aime bien s'activer autour de ces questions-là. Je pense que s'il prenait le temps de s'arrêter un peu, de faire une analyse du Plan vert du Canada, il verrait que le gouvernement s'est justement engagé dans ce Plan vert, a différents mécanismes pour mesurer, pour faire des rapports, par exemple, sur l'état de l'environnement. Et nous allons effectivement faire rapport en 1992 au Parlement canadien. Je pense que s'il prenait même le temps de prendre connaissance de tout le document du vérificateur général, je ne suis pas sûr, mais je pense que le vérificateur général le reconnaît aussi, que nous allons, à travers ce mécanisme-là, faire rapport au Parlement canadien.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le vérificateur général a expressément dénoncé l'inertie du ministre de l'Environnement. Son prédécesseur a promis des dates cibles pour la réalisation des objectifs du Plan vert; le ministre actuel a fait machine arrière. Son prédécesseur a promis une politique d'évaluation des incidences environnementales; le ministre actuel a fait machine arrière.

Sous sa gouverne, le Ministère a été trouvé coupable de refuser les demandes légitimes que les Canadiens présentent en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, et le vérificateur général dit maintenant que, depuis la nomination de ce ministre, le gouvernement se dérobe à ses responsabilités envers le Parlement.

Quand le ministre cessera-t-il d'entraver le droit du public à l'information?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, au delà des beaux discours du député de LaSalle—Émard et de ses semblables, les Canadiens découvriront que le gouvernement a engagé 3 milliards de dollars pour la réalisation du Plan vert au cours des six prochaines années. Nous avons mis en oeuvre le Plan vert avec célérité.

Ainsi, nous avons annoncé l'octroi de 100 millions de dollars pour un projet concernant le fleuve Fraser, l'attribution de 100 millions de dollars pour une Stratégie de l'environnement arctique dans le cadre du Plan vert, l'engagement de 100 millions de dollars pour le développement forestier durable, l'affectation de 250 millions de dollars pour un projet d'installation de réseaux d'égout sur les réserves autochtones, l'octroi de 25 millions de dollars pour que la population ait accès à de l'eau potable, l'attribution de 50 millions de dollars pour favoriser la recherche dans le domaine de. . .

Des voix: Encore!

M. Charest: Nous avons attribué 100 millions de dollars pour la commercialisation.

Questions orales

LE LOGEMENT AUTOCHTONE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, dans son nouveau programme, le gouvernement a promis d'améliorer les conditions socio-économiques pour les autochtones de notre pays.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le rapport du vérificateur général rendu public aujourd'hui révèle que son ministère savait qu'il avait un arriéré de 10 000 logements et que 72 p. 100 des logements existants n'étaient même pas conformes aux normes. Pourtant, il n'a rien fait à ce sujet.

Quand le ministre des Affaires indiennes va-t-il enfin faire face à la crise dans le secteur du logement autochtone et prendre des mesures positives à cet égard?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, mon collègue doit reconnaître que ce gouvernement-ci s'est engagé d'une façon très déterminée, avec un agenda très particulier, pour essayer d'améliorer le sort des communautés autochtones.

Dans le cadre du logement, nous sommes en train d'élaborer une politique, en consultation avec la communauté autochtone. Mon honorable collègue devrait reconnaître que nous faisons ces élaborations de politique en étroite collaboration avec les communautés de façon à pouvoir améliorer les programmes et les rendre plus efficaces.

[*Traduction*]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Le rapport présenté aujourd'hui par le vérificateur général montre que le nombre d'Indiens inscrits rétablis dans leurs droits en vertu du projet de loi C-31 a été supérieur de 50 p. 100 à ce que le ministère des Affaires indiennes avait prédit en 1985. Les groupes autochtones disent: «Nous vous avions prévenus.»

Même si le ministère avait promis qu'aucune bande ne souffrirait de l'arrivée soudaine d'un nombre important de femmes et d'enfants autochtones, le ministère n'a rien fait pour voir à ce qu'ils soient logés convenablement. Ma question est fort simple: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait? Pourquoi n'a-t-il rien prévu pour loger ces gens?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue devrait reconnaître que des investissements annuels de 120 millions à 140 millions de dollars sont quand même des engagements concrets et précis pour venir en aide aux communautés autochtones dans le domaine des logements.

Nous sommes conscients que le projet de loi C-31 demande des efforts supplémentaires et en l'occurrence, nous sommes en train de regarder la politique. Je dois dire qu'actuellement, avec les fonds mis à la disposition des communautés autochtones, 3 000 nouvelles maisons peuvent être construites par année et nous en rénovons de 3 000 à 4 000 également par année. Je pense que ce sont des engagements très concrets et précis.

Quant au problème des égouts et des conditions sanitaires auxquelles font face les communautés, là également il y a des engagements très précis—et mon collègue, le ministre de l'Environnement l'a mentionné tout à l'heure—250 millions de dollars seront dépensés dans les six prochaines années pour des égouts et 25 millions pour de l'eau potable.

Monsieur le Président, ce sont des engagements que nous tenons fermement.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le vérificateur général a révélé aujourd'hui que le ministère des Transports, le ministre des Transports et, en fait, le Cabinet tout entier avaient approuvé un bail de 42 ans pour la construction d'un hôtel à l'aéroport international de Halifax, sans avoir de preuves qu'on avait besoin de ces chambres et que le promoteur avait le financement nécessaire pour mener ce projet à bien.

Si le financement n'était pas assuré et si ces chambres n'étaient pas une nécessité, le ministre peut-il me dire sur quel critère il s'est fondé pour conseiller au Cabinet d'approuver ce projet?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis assurer au député et à tous les députés de la Chambre que c'est le preneur qui a assumé la majeure partie des risques. Mon ministère a décidé de s'en remettre à l'évaluation des risques effectuée par

l'industrie puisque c'est le preneur, et non le ministère, qui fournissait le capital risque pour ce projet.

Je crois que, lorsque nous avons examiné ce projet, nous avons conclu que tout était dans l'ordre. Nous avons alors décidé d'approuver le projet parce que nous estimions que c'était un bon investissement pour la région.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

À cause des bévues du gouvernement, nous nous retrouvons avec une structure en béton inachevée juste à côté de l'aéroport international de Halifax.

Je voudrais poser la question suivante. Le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de financer le parachèvement de cet hôtel, ou le ministre va-t-il puiser encore une fois dans l'argent des contribuables pour démolir le tout dernier monument témoignant de l'incompétence de son cabinet et de ses collègues?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette question sera examinée tout d'abord par le syndic, puis par les autres qui ont des intérêts dans cette affaire.

Nous voulons que la construction de cet hôtel soit achevée. De plus, dans le cadre des pourparlers qui se déroulent actuellement, nous veillerons à ce que l'hôtel soit construit de façon à satisfaire les clients de la région, puisqu'il deviendra un atout pour l'économie régionale.

* * *

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Les agriculteurs et les pêcheurs demandent de l'aide financière, et le gouvernement leur répond toujours qu'il n'a pas d'argent. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi son ministère a puisé dans la caisse du PPIMD pour verser 26 millions de dollars à des sociétés qui n'en avaient même pas fait la demande?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député, qui a déjà été ministre de l'Industrie, n'est pas sans savoir que les sociétés doivent satisfaire à des critères très rigoureux avant de pouvoir toucher de telles subventions.

Nous parlons ici d'un bon programme, qui sert à appuyer considérablement la science et la technologie ainsi que la recherche et le développement, surtout dans les secteurs de haute technologie qui ont besoin de ce genre d'aide financière. Le député sait fort bien que les critères d'admissibilité à ces subventions sont très rigoureux.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le vérificateur général, dans son rapport qui a été publié aujourd'hui, a dit qu'à la fin de l'année, le ministère de l'honorable ministre a donné 28 millions de dollars à des compagnies qui n'en avaient même pas fait la demande. Pourquoi y a-t-il de l'argent pour les amis du gouvernement alors qu'il n'y en a pas pour les fermiers et pour les pêcheurs au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, que le chef de l'opposition me comprenne bien. Le ministère discute avec les représentants de l'industrie de certaines situations pour déterminer s'il devrait accorder des subventions une année ou une autre afin de satisfaire à des besoins qui sont, de l'avis de l'industrie et du gouvernement, essentiels.

Voilà les circonstances dans lesquelles sont conclus des accords de ce genre.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, le gouvernement américain a annoncé que le taux préférentiel consenti par Hydro-Québec aux sociétés Norsk Hydro constituait une forme de subsides injustes. Des tarifs compensateurs de 33 p. 100 vont donc être imposés sur des exportations de magnésium aux États-Unis. Ma question est donc la suivante: Est-ce que ce gouvernement est maintenant enfin prêt à admettre que son Entente de libre-échange ne nous protège d'aucune façon des politiques protectionnistes des États-Unis? Et encore là, est-ce que ce gouvernement va laisser tomber le Québec comme il le fait présentement avec le GATT?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à préciser une chose au député.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, les deux parties peuvent protester si elles estiment que des subventions sont versées. Déjà, à un certain nombre d'occasions, nous avons contesté les décisions des Américains, et c'est à leur tour aujourd'hui de le faire.

Nous ne partageons pas leur avis; selon nous, il n'y a pas de subventions. Nous collaborons avec la province et l'industrie pour défendre le mieux possible notre cause. Nous contestons également les arguments invoqués par les sociétés américaines ainsi que leur droit de procéder comme elles l'ont fait, et nous en avons saisi le GATT.

Enfin, permettez-moi de rappeler au député que, selon les règles régissant l'Accord de libre-échange, il ne s'agit que d'une décision provisoire. Si nous ne souscrivons pas à la décision finale, nous avons le droit, aux termes de l'Accord de libre-échange, de soumettre la question à un groupe bilatéral chargé du règlement des différends, ce qui n'était pas le cas avant la ratification de cet accord.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, de toute évidence, ce n'est pas la vraie réponse, et le gouvernement le sait. La vraie réponse, c'est que l'Accord de libre-échange ne sert pas les intérêts du Canada. Il ne fonctionne pas pour la Colombie-Britannique et le secteur du bois d'oeuvre; il ne fonctionne pas pour le Québec non plus. Bref, il ne fonctionne pas du tout.

Je voudrais que le ministre réponde clairement et sans détours: Que va-t-il dire aux entreprises? Il y a plus d'une en cause. Il y a le secteur de l'aluminium qui pourrait rencontrer le même problème, et le Québec pourrait être sérieusement handicapé dans son développement.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le boniment de mon collègue n'ajoute rien à ce que pensent les gens de cette question.

J'ai dit clairement que nous allons tout faire avec les provinces et l'industrie pour veiller à promouvoir nos intérêts dans ce dossier. Nous avons aussi contesté auprès du GATT la légitimité des mesures prises à l'encontre de cette société.

• (1450)

Enfin, comme je l'ai dit, en vertu de l'Accord de libre-échange, ce qui n'était pas le cas avant et ce qui est impossible avec le GATT, nous pouvons nous adresser à un comité de règlement des différends pour faire valoir nos droits.

L'APECA

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Au départ, l'APECA a recu 1 milliard de dollars—montant qui a ensuite été renouvelé pour sept ans—afin de favoriser au Canada atlantique un développement régional qui aurait été impossible sans l'aide du fédéral.

On me dit que les fonds qui n'ont pas été utilisés avant la fin d'un exercice ne peuvent être reportés, ce qui fait que, parfois, on perd pour ainsi dire de l'argent, mais, le plus souvent, il semble qu'on cherche par tous les moyens à dépenser cet argent. D'une manière ou de l'autre, il semble que la formule des fonds non reportables impose à l'APECA des limites budgétaires artificielles.

Voici ma question: Pourrait-on trouver un mécanisme pour veiller à ce que les fonds de l'APECA non encore utilisés en fin d'exercice puissent être reportés sur l'année suivante et être affectés à des projets d'intérêt?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, la question des reports me fait penser aux départs que connaîtront les députés d'en face aux prochaines élections.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Déclenchez les élections maintenant!

M. Crosbie: Il ne faudrait pas nous tenter. Pour ce qui est des fonds non reportables, l'APECA s'en tire bien jusqu'à maintenant. Tous les ministères ont ce problème s'ils ne dépensent pas dans le courant de l'année les crédits qui leur ont été affectés. Évidemment, on ne peut pas toujours prévoir combien on va dépenser. Tout dépend des prêts et autres sommes demandées dans le cadre des programmes offerts.

L'an dernier, sur les 277 millions de dollars prévus pour les subventions et les contributions, seulement 5 millions n'ont pas été utilisés, soit moins de 2 p. 100. Mon collègue n'a donc pas à se faire de souci pour l'APECA. Si des fonds ne sont pas utilisés cette année pour le Canada atlantique, nous verrons à ce qu'ils le soient l'an prochain.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Une grossière erreur judiciaire a été commise au Brésil au détriment de deux Canadiens. En appel, Christine Lamont et David Spencer ont vu leur peine passer à 28 ans de prison chacun pour leur prétendue participation dans une affaire d'enlèvement qui a fait grand bruit au Brésil, bien qu'une bonne partie de la preuve permette de croire en leur innocence.

La ministre a refusé d'aider ces Canadiens. Cette peine est plus sévère que celle prévue en cas de meurtre au Canada et elle est absolument absurde. La ministre reconnaîtra-t-elle enfin l'injustice de cette affaire et prendra-t-elle immédiatement des mesures pour réclamer leur expulsion du Brésil?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme je l'ai déjà fait remarquer, monsieur le Président, le ministère et nos services consulaires ont aidé très activement ce couple de toutes les manières possible et ils ont également suivi tout le processus judiciaire.

La peine me paraît excessive, et je vais examiner le jugement rendu par la cour d'appel brésilienne. Lorsque j'aurai terminé mon examen, je me ferai un plaisir de voir s'il y a quoi que ce soit d'autre qu'on puisse faire.

Mais, cela dit, je me permettrai de rappeler que j'ai examiné personnellement cette affaire à deux reprises. Nous avons affaire en l'occurrence à deux Canadiens adultes—elle a 31 ans et lui 29—qui ont été reconnus coupables d'enlèvement, de conspiration et d'avoir résisté à leur arrestation. Ils sont tous deux entrés au Brésil avec de faux passeports canadiens. Tous leurs co-accusés ont reçu la même sentence. Et ils n'ont pas été torturés, comme on l'a prétendu dans certains médias.

J'ai demandé à mes collaborateurs d'examiner les circonstances entourant leur condamnation, mais tels sont les faits.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la ministre.

Elle a prononcé beaucoup de discours au sujet de la défense des droits de la personne à l'étranger. Je le lui demande ceci: N'est-il pas temps qu'elle se mette à défendre les droits humains des Canadiens, de nos propres citoyens?

Il est clair en effet qu'en vertu de la loi brésilienne, un ressortissant étranger n'a pas les mêmes droits qu'un citoyen brésilien pour interjeter appel ou pour demander sa libération conditionnelle.

N'est-ce pas là une négation des droits de M^me^ Lamont et de M. Spencer? Quand la ministre va-t-elle assumer sa responsabilité fondamentale et défendre les intérêts des Canadiens à l'étranger, et quand demandera-t-elle au gouvernement brésilien d'expulser ces deux Canadiens, comme le juge brésilien a recommandé à la ministre de le faire?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me rends compte que le député se met à crier quand il sait que sa cause n'est pas solide.

J'ai répondu à la première question en disant que la peine me paraît sévère et que j'ai l'intention d'examiner le jugement rendu en appel. Bien sûr, c'est ma responsabilité. C'est ce que j'ai l'intention de faire. Cela ne change rien aux éléments fondamentaux de l'affaire, y compris le fait que les autres conspirateurs ont reçu la même sentence.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Emploi et Immigration). M. Petar Zilic, résidant de Saint-Léonard et originaire de la Croatie, a appris que ses parents ont été torturés et tués dans leur village natal qui est maintenant détruit. Craignant pour leur vie, le reste de sa famille s'est enfui des lieux, laissant derrière eux des documents importants tels leurs passeports et autres pièces d'identité. La ministre pourrait-elle introduire des mesures extraordinaires pour aider M. Zilic, et d'autres comme lui, à amener au Canada leurs familles qui vivent dans la terreur?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rappeler aux députés de cette Chambre que nous avons déjà à l'intérieur de notre niveau d'immigration et de notre façon de

travailler des mesures que j'appellerais extraordinaires, en respectant les personnes sur une base individuelle, et en ayant toujours présente à l'esprit cette approche humanitaire.

Pour ce qui est du cas particulier qui vient d'être référé, je soumettrai votre demande à notre ministre responsable, et nous ferons rapport au moment pertinent.

[*Traduction*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le cabinet du ministre de l'Immigration et, hier après-midi, celui de la ministre d'État chargée de l'Immigration, ont appris à mes collaborateurs qu'il était peu probable que M. Zilic puisse faire venir les membres de sa famille au Canada, s'ils n'ont pas de pièces d'identité. C'est également ce que le personnel de l'ambassade canadienne à Zagreb a dit aux amis de sa famille.

Je demande à nouveau à la ministre si elle a l'intention d'intervenir et de se servir de son autorité ministérielle pour aider M. Zilic et d'autres comme lui qui voudraient faire venir des membres de leur famille au Canada pour leur sauver la vie.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, au risque de me répéter, chaque cas est traité individuellement, selon la juridiction de la Loi sur l'immigration canadienne, et nous prendrons les mesures qui s'imposent pour rester en accord avec notre loi.

* * *

[*Traduction*]

LA CROATIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, hier, la ministre des Affaires extérieures a informé les députés que le Canada s'engagerait à envoyer un contingent pour le maintien de la paix en Croatie. Mes électeurs de descendance croatienne sont heureux de cette décision, mais ils souhaiteraient que le Canada reconnaisse l'indépendance de la Croatie, comme il l'a fait cette semaine dans le cas de l'Ukraine.

Ma question est la suivante: Quels critères la Croatie doit-elle respecter pour que le Canada lui fasse la faveur de la reconnaître comme État souverain?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je félicite le député de l'intérêt qu'il continue de porter à la question. Comme je l'ai déjà signalé, le cas de l'Ukraine et celui de la Croatie sont différents à bien des égards.

La première chose que nous demandons à la Croatie et aux autres régions de la Yougoslavie est qu'elles mettent fin à la violence dans le cadre d'un règlement global négocié. C'est seulement de cette façon, à notre avis, que l'on pourra mettre un terme à ces horreurs.

Nous exigeons deuxièmement que les minorités soient protégées et, troisièmement, que les parties s'entendent pour fixer les frontières, car nous ne reconnaîtrons pas des frontières établies par la force. Quatrièmement, nous demandons que les parties respectent les droits de la personne et les autres principes de la CSCE.

Je vous rappelle qu'au moment des référendums en Croatie et en Slovénie, les deux républiques ont convenu, en vertu de l'accord de Brioni, d'attendre trois mois avant de demander leur indépendance.

Le facteur clé qui sous-tend l'indépendance à l'heure actuelle est l'acceptation par toutes les parties de mettre fin à la violence et de négocier de bonne foi. Nous les exhortons à le faire depuis quelques mois en utilisant toutes les tribunes dont nous disposons.

* * *

L'APECA

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'APECA.

Le rapport du vérificateur général cite quelques exemples importants de cas où des fonctionnaires de l'APECA n'auraient pas informé le ministre des changements apportés aux propositions et aux recommandations leur enjoignant de ne pas entreprendre certains projets et auraient consenti des millions de dollars d'avances à des entreprises ne répondant pas aux critères de financement établis.

C'est une situation incroyable. Le ministre admettra-t-il maintenant qu'il a perdu la maîtrise de l'agence et que celle-ci est sans gouverne? Pourrait-il dire aux députés quelles mesures il entend prendre pour remédier aux problèmes évidents qu'il a avec l'APECA?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député ne rend pas service à la Chambre ni à notre pays en faisant des déclarations et en portant des accusations générales aussi ridicules.

On n'a pas perdu le contrôle de l'APECA. Elle étudie des centaines et des milliers de demandes tous les ans. Dans quelques cas, un agent de projet ou autre n'a pas vu certains aspects techniques, et cela n'a entraîné aucune, perte grave pour l'APECA. Aussi, je dirai seulement que le député exagère énormément et nous rend un mauvais service.

• (1500)

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être lire le rapport du vérificateur général pour se rendre compte de l'étendue de ces problèmes.

Ces exemples sont cités par le vérificateur général et ce sont, entre autres, les plus récents d'une longue liste d'enquêtes criminelles similaires menées par la GRC.

Je voudrais demander au ministre combien d'enquêtes et de rapports faudra-t-il avant qu'il n'intervienne pour faire en sorte que cet argent serve à créer des emplois dans le Canada atlantique, et non pour l'escouade des infractions commerciales de la GRC ou les syndics de faillite.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le parti de mon collègue n'a jamais créé un seul emploi dans le Canada atlantique. Il n'en a jamais eu l'occasion et, Dieu merci, il ne l'aura jamais.

En ce qui concerne la question des enquêtes criminelles, on a en menées à propos de plusieurs projets au Cap-Breton et la Chambre en est au courant. À la suite de ces événements, on a fait étudier toute la situation dans cette région par Anthony Braite. . .

Une voix: Rendez-en responsables les habitants du Cap-Breton.

M. Crosbie: Non, je ne vais pas en rendre responsables les habitants du Cap-Breton parce que je pense que ces. .

M. Dingwall: Rendez-en responsable le président de l'APECA.

M. Crosbie: Non, non, je ne vais pas en rendre responsable le président de l'APECA, uniquement parce que le député mène une sorte de vendetta contre un fonctionnaire loyal, enthousiaste et compétent. Je ne vais certainement pas faire cela.

* * *

M. DARYL BEAN

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'adresse ma question par votre entremise à la ministre responsable de la situation de la femme.

Les attaques et les menaces qu'aurait proférées par écrit Daryl Bean à l'égard d'employées du gouvernement dépassent ce que je considère être les limites acceptables de la décence. Et pourtant personne ne semble réagir. Bien que ces prétendues sorties visaient des fonctionnaires de sexe féminin, les organismes féministes n'ont encore rien dit, pas plus que le Nouveau Parti démocratique.

Je voudrais savoir si la ministre responsable de la situation de la femme va également garder le silence et, dans la négative, ce qu'elle envisage de faire pour protéger ces employées contre les agissements ignobles du président de l'AFP.

M. le Président: Je dois rappeler au député que la question de savoir ce qu'a dit ou n'a pas dit cette personne a fait l'objet d'un long débat ce matin et que la présidence en a été saisie. J'ai déjà indiqué, en réponse à une question posée il y a quelques jours, que ce sujet dépassait sans doute la compétence du gouvernement et que nous devrions par conséquent le laisser de côté en attendant que je puisse trancher.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Cela fait déjà une semaine que le ministre a rencontré les ministériels québécois et qu'il a publiquement changé d'avis quant à la tenue d'un référendum.

Compte tenu des remarques contradictoires faites d'une part par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à Québec vendredi et d'autre part par le premier ministre pendant le week-end dans deux discours sur le référendum, le ministre peut-il affirmer catégoriquement et clairement qu'un référendum fait toujours partie des options du gouvernement fédéral canadien? Si tel est le cas, quand la Chambre sera-t-elle saisie de ce projet de loi?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, j'ai parfois l'impression d'être plus souvent en accord avec mon caucus que le député l'est avec le sien.

Je peux certainement l'assurer que cette option existe toujours et que le gouvernement envisage encore d'avoir recours à un référendum pour consulter les Canadiens, comme il s'y est engagé dans le discours du Trône. Nous avons cependant décidé de ne pas déposer de projet de loi à cette fin avant Noël, mais nous n'avons pas encore

choisi de date pour le faire, si telle est la voie que nous adoptons.

Nous sommes à la recherche d'une méthode de consultation qui donnera aux Canadiens les moyens de parvenir à un consensus constructif sur les changements constitutionnels.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la troisième fois et adopté; et de la motion de M. Walker (p. 5662).

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-20.

Je m'efforcerai de montrer qu'il s'agit d'une mesure législative cruelle qui témoigne d'une grande insensibilité. Elle est une source de dissensions.

[*Français*]

J'irais même plus loin, c'est déchirant, *it is misleading*, c'est un projet de loi trop peu, *and it simply will not work*. Cela ne sera jamais, jamais accepté.

[*Traduction*]

Avant d'entrer dans les détails pour démontrer ce que j'avance, je résume très rapidement le projet de loi pour rappeler à ceux qui suivent le débat à la télévision et à mes collègues qu'il vise bel et bien à limiter les transferts à trois provinces au chapitre de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale, à hausser les cotisations d'assurance-chômage et à prolonger le gel prévu dans la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cet impôt serait normalement versé aux provinces.

Il est également très important de mentionner que nous parlons de montants de l'ordre de 36 milliards de dollars en transferts pécuniaires et en points d'impôt. C'est donc beaucoup d'argent. Les provinces et les territoires ont vraiment besoin de cet argent pour poursuivre leurs activités quotidiennes et garantir aux citoyens canadiens, peu importe où ils vivent, l'accès aux programmes auxquels ils ont droit.

Il s'agit de 24 milliards de dollars en transferts pécuniaires et de 12 milliards de dollars en points d'impôt répartis ainsi: près de 20 milliards prévus sous le régime du Financement des programmes établis au chapitre de la santé et de l'éducation; environ 8 milliards de dollars en paiements de péréquation; pour le Régime d'assistance publique du Canada, soit les programmes d'aide sociale, 6 milliards de dollars. Bien sûr, il y a tous les autres paiements dont le total approche les 3 milliards de dollars. Je le répète, il s'agit de beaucoup d'argent.

J'ai commencé en disant que cette mesure législative n'était pas présentée à un moment opportun. On pouvait s'y attendre de la part d'un député de l'opposition, mais je vous fais part des déclarations faites par d'autres.

J'ai ici un communiqué du gouvernement du Canada, soit le Conseil national du Bien-être. Il est intitulé «Les paiements au chapitre de l'assurance-maladie et de l'enseignement supérieur sont menacés». Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le Conseil national du Bien-être et le gouvernement du Canada.

J'ai un autre communiqué. Celui-là provient du Conseil canadien de développement social du Canada. «Le budget fédéral pourrait détruire le système de programmes sociaux du Canada.» C'est le titre du communiqué du Conseil canadien de développement social.

J'ai aussi un article récent du journal *The Citizen*: «Un groupe craint le démantèlement des programmes nationaux.» Un journaliste s'est entretenu avec les gens puis a examiné la situation, et c'est le jugement qu'il émet.

Enfin, je me reporte à un article paru le 28 novembre 1991 dans le *Globe and Mail*. Il est intitulé «Les députés apprennent que le plan de maintien de l'assurance-maladie est compromis par la loi.» Que s'est-il donc passé? Fondamentalement, le gouvernement a fait savoir qu'il ne verserait plus de fonds aux provinces pour les dépenses au chapitre de la santé et de l'éducation.

Il y a d'ailleurs dans le projet de loi une disposition selon laquelle certaines catégories de paiements au cha-

pitre de la santé seront retenues si une province ne respecte pas des normes fixées par le gouvernement fédéral.

Quel genre de retenues le gouvernement pourrait-il faire? Quelles exigences pourrait-il imposer? Il pourrait s'en prendre aux paiements de péréquation qui représentent près de 8,4 milliards de dollars. Il pourrait s'en prendre aux fonds qu'il verse aux gouvernements territoriaux et qui dépassent le milliard de dollars. Il pourrait s'en prendre aux subventions tenant lieu de taxe qu'il verse aux gouvernements provinciaux et municipaux. Ces subventions s'élèvent à 344 millions de dollars. Le gouvernement pourrait, s'il le voulait, diminuer le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises de services publics—ce qui représente 260 millions de dollars—ou réduire les subventions de l'ordre de 36 millions de dollars qu'il est tenu de verser en vertu de la loi et qui constituent la forme la plus ancienne de paiement de transfert. Il pourrait en fait s'en prendre au Régime d'assistance publique du Canada dont le budget dépasse 6 milliards de dollars, ou encore au programme d'assurance-récolte, de 297 millions de dollars—207 millions de dollars, je crois, pour l'année en cours.

• (1510)

Voilà le genre de programmes dans le cas desquels le gouvernement pourrait différer les paiements, et il y en a d'autres. Le gouvernement pourrait en fait s'attaquer aux programmes des langues officielles et de l'éducation, pour lesquels les provinces se sont vu attribuer 243 millions de dollars l'an dernier, ou aux programmes divers de santé et de bien-être social, qui se sont chiffrés à 170 millions de dollars. Il pourrait encore s'en prendre aux services d'aide aux jeunes contrevenants, lesquels représentent 158 millions de dollars, ou réduire les paiements de transfert au chapitre de la justice—soit 77 millions de dollars, et finalement s'attaquer au domaine des transports—69 millions de dollars.

Voilà ce que ce projet de loi pourrait amener le gouvernement à faire si les provinces n'utilisent pas les fonds ou les paiements relatifs au transfert d'impôt qu'elles reçoivent de la façon dont le gouvernement voudrait qu'elles le fassent.

Par conséquent, des étudiants, des jeunes contrevenants, des agriculteurs, des gens d'affaires, des femmes, et nombre d'autres personnes pourraient se voir pénalisés tout simplement parce qu'un gouvernement provincial ne peut ou ne veut pas satisfaire aux conditions et aux normes fixées par le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'utilisation des fonds destinés aux soins de santé.

J'ai dit au début que ce projet de loi, le C-20, était à mon avis brutal et insensible. Pourquoi ai-je dit ça? Parce que, à mon avis, il ne tient pas compte des réalités actuelles. Ainsi que de nombreux collègues, j'ai parlé des pauvres de cette nation—ils sont aujourd'hui plus de 5 millions à vivre au seuil ou en-dessous du seuil de la pauvreté. Il s'agit pour la plupart de femmes, pour beaucoup de personnes âgées, sans oublier plus d'un million d'enfants. J'ai parlé des assistés sociaux—actuellement au nombre de 2 millions—, de ces gens nourris par les banques alimentaires—au nombre de 1,8 million cette année au Canada—de ce million et demi de personnes qui en fait touchent des prestations d'assurance-chômage. Et la liste continue.

Pourquoi brutal et insensible? Parce que parmi les personnes faisant partie de ces groupes, qui peut espérer recevoir une aide avec ce type de mesure législative? Pas une seule.

Qu'arrivera-t-il d'autre? Les provinces comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta qui apportent une contribution financière au reste du Canada afin d'établir l'équilibre des richesses et de permettre aux autres Canadiens de recevoir des services de base en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale et autres et de jouir d'un standard de vie plus ou moins semblable à celui du reste du Canada, ces provinces éprouvent aussi des difficultés. Malgré tout, on leur a fixé un plafond en ce qui a trait aux dépenses d'aide sociale.

Comment aiment-elles ça? Elles ont versé des contributions énormes, et voilà qu'on leur impose un plafond. Non seulement le ressentiment grandit-il dans ces provinces, mais encore il crée deux classes de gens, ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, et il donne lieu de plus en plus à des tensions et des conflits. En outre, les petites provinces, celles qui sont plus faibles économiquement s'appauvrissent; elles sont incapables d'assurer les services essentiels à la qualité de vie.

Il y aura encore d'autres difficultés.

[*Français*]

C'est malheureux, mais ce projet de loi ne fait absolument rien pour les gens que j'ai identifiés, que ce soit les pauvres, les gens qui sont nourris par des banques alimentaires, ceux qui sont sur le chômage ou ceux et celles qui reçoivent de l'aide sociale.

[*Traduction*]

J'ai déclaré également que ce projet de loi créerait une scission au pays. Oui, elle en crée. Et c'est de plus en plus vrai parce qu'en dépit des temps difficiles qu'elles traversent, certaines des provinces riches réussissent à consacrer plus de fonds, par exemple, à leurs hôpitaux et à leurs établissements d'enseignement postsecondaire, de sorte que nous sommes en train de créer différentes classes de collèges et d'universités. Comment aimerions-nous cela si les universités et les collèges de notre provin-

ce étaient incapables d'offrir des programmes d'aussi bonne qualité que ceux qui sont offerts ailleurs?

Nous voici province contre province, université contre université, collège contre collège, région contre région et, comme je l'ai déjà dit, les provinces telles que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sentent parfois qu'on les dresse contre le reste du Canada. La confiance se perd de plus en plus. Malheureusement, la tristesse et la méfiance qui règnent dans le pays continuent de s'accroître.

[*Français*]

Et je trouve extrêmement malheureux que l'on ait une région du pays qui soit contre une autre région, que l'on ait certaines institutions qui se voient maltraitées, qui le sont, et qui, à cause du traitement qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral au point de vue financier, ne sont aucunement capables de donner les services qu'elles voudraient, que ce soit les services de santé, dans le domaine de l'éducation, aide sociale, ou ailleurs. On est en train de créer une classe de gens plus ou moins «à l'aise» et ceux qui sont très peu «à l'aise», et je crois que l'écart qui existe entre ces deux groupes est en train de croître de façon assez alarmante.

[*Traduction*]

J'ai aussi déclaré au début que ce projet de loi était trompeur. Pourquoi ai-je dit cela? Le gouvernement laisse entendre de façon assez explicite que cette mesure vise à réduire le déficit et la dette. Nous l'avons encore entendu aujourd'hui. Nous savons que le déficit tourne autour de 30 milliards de dollars. Personne ne s'en réjouit. Nous savons que la dette dépasse les 400 milliards de dollars. Cela nous attriste certainement. Mais ce qui nous offense vraiment, c'est que le gouvernement prétend que les chiffres ont atteint ce sommet, ou ce niveau si vous voulez, à cause du déficit et de la dette que lui a légués le gouvernement précédent.

Je regrette, mais ce n'est pas vrai. J'ai une lettre signée par l'ancien ministre des Finances, l'actuel ministre du Commerce extérieur, indiquant que l'année où le gouvernement a pris le pouvoir, la dette était de moins de 168 milliards de dollars. En tenant compte des taux d'intérêts appliqués depuis lors, il est impossible qu'elle ait pu atteindre les 400 milliards. Je l'ai fait et d'autres l'ont fait aussi. Je suppose que l'on pourrait qualifier de démarche trompeuse cet effort pour essayer de rejeter le blâme sur d'autres plutôt que de dire: «Nous avons fait certaines erreurs, en voici quelques-unes, et voici ce que nous essayons de faire pour les corriger.»

C'est trompeur, car que fera ce projet de loi? Qu'ont fait les réductions de budget antérieures pour la diminution de la dette et du déficit? Les Canadiens ne le savent pas. Il y a eu plus de 30 augmentations de taxes et d'impôts, dont l'infâme taxe sur les produits et services, ce qui fait qu'ils paient plus qu'ils n'ont jamais payé. La classe moyenne est particulièrement frappée, les pauvres sont encore plus pauvres tandis que ceux qui sont au sommet de l'échelle profitent de plus en plus du système. La population se demande lorsque tout cela cessera.

Les Canadiens ne seraient pas tellement mécontents s'ils constataient que l'on fait des progrès, s'ils pouvaient voir que le déficit baisse, que la dette diminue, s'ils savaient que leurs emplois sont assurés, que leurs pensions seront honorées à l'avenir—ils s'inquiètent maintenant de savoir s'ils toucheront leurs pensions—, s'ils étaient sûrs que leurs enfants pourraient obtenir une bonne éducation et trouver un emploi satisfaisant leur permettant de développer leur talent et de contribuer pleinement à la vie économique du pays et même du monde entier. Ils seraient alors moins inquiets, moins mécontents de la situation.

[*Français*]

Mais, malheureusement, c'est un projet de loi qui fait trop peu, trop peu dans le sens qu'il semble indiquer qu'il va faire quelque chose, c'est-à-dire réduire le déficit et la dette. Mais, malheureusement, ce n'est pas le cas. On n'a aucune preuve. Et si on regarde toutes les augmentations qu'on a subies depuis 1984, 34 je crois, on n'a pas fait de chemin, on a même glissé. Si on prend, par exemple, le pourcentage de la dette au Produit national brut, il n'est pas du tout le même qu'il était en 1984. Il y a eu une décroissance qui n'est pas à notre avantage, c'est-à-dire à l'avantage du Parlement ou du gouvernement et, bien sûr, du pays.

[*Traduction*]

Mon dernier point lorsque j'ai parlé pour la première fois de ce projet de loi, c'est qu'il ne fonctionnera pas. Pourquoi cela? Nous savons déjà qu'il sera contesté, il l'est déjà, et c'est un bien mauvais début pour n'importe quelle mesure législative. Nous savons qu'il va accroître l'animosité. J'ai déjà dit que les provinces qui se voient imposer un plafonnement ne sont pas heureuses. Regardez l'Ontario et le nombre de faillites, le nombre de chômeurs et le nombre d'assistés sociaux, alors que le gouvernement suggère que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont dans une bonne situation.

Ce n'est pas le cas. Elles ont de sérieuses difficultés comme le reste du Canada. Que va-t-il se passer? Il y aura une montée de l'intolérance, de l'animosité et de la colère qui viendra de ce traitement particulier. Que diront les jeunes quand ils verront qu'il n'y a plus d'argent pour la santé, alors que leurs parents vieillissent et qu'eux arrivent à un âge où leurs besoins en services

médicaux augmentent, ou pour l'enseignement, alors qu'ils voudraient aller à l'université et qu'ils voient s'estomper leur espoir d'avoir une bonne éducation, un bon emploi et un avenir prometteur. Comment réagiront-ils? Comment pourraient-ils, dans ces conditions, participer pleinement?

• (1520)

Nous ressentons tous une grande déception, non seulement devant cette mesure législative, mais devant beaucoup d'autres décisions qui ont été prises pour limiter la qualité de vie de nos citoyens, que l'on parle de soins médicaux, d'enseignement, d'aide sociale ou de nombreux autres domaines.

[*Français*]

Je l'ai dit au début, j'aimerais bien me tromper, c'est-à-dire que ce projet de loi ne fonctionnera pas, n'apportera pas les résultats pour lesquels il a été présenté, au moins pour lesquels on a dit qu'il a été présenté, soit de réduire le déficit, de réduire la dette, évidemment, et essayer d'établir un système, une infrastructure beaucoup plus solide que celle que l'on a en ce moment afin d'assurer la santé économique du Canada, afin qu'on puisse établir des programmes sociaux qui répondront aux besoins des gens. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Et donc, en terminant, monsieur le Président, je veux simplement répéter ce que je trouve malheureux dans ce projet de loi, c'est qu'il ne s'adresse pas aux vrais problèmes qu'on a comme Canadiens et Canadiennes aujourd'hui. C'est un projet que je trouve brutal, insensible et que je trouve même abusif, qui va diviser davantage. C'est un projet de loi qui propose trop peu et qui ne fonctionnera aucunement. C'est un projet de loi qui veut donner l'impression qu'on est en train de couper afin d'essayer d'améliorer le sort économique des Canadiens et ce ne sera pas le cas.

Je complète mon discours en faisant une seule remarque. On a entendu hier, à la Chambre des communes, et aussi dans le quotidien *The Citizen* d'aujourd'hui, il y a un article qui dit:

[*Traduction*]

«Serrez-vous la ceinture», disait le premier ministre du Canada aux premiers ministres des provinces. Je suppose qu'une des choses les plus insultantes que le gouvernement ait faites, c'est laisser entendre qu'il contrôlait les dépenses du gouvernement fédéral alors que nous savons tous qu'il se contente de transférer le fardeau aux provinces et aux territoires, ainsi qu'à tous les contribuables.

J'ai déjà dit et je voudrais répéter qu'il est très facile de dire qu'on contrôle ses dépenses lorsqu'on les refile à quelqu'un d'autre. J'ai des dettes, mais si je pouvais les confier à mes collègues de la Chambre—il pourrait y avoir certaines réticences—, je pourrais partir d'ici débarrassé. C'est ce qu'a fait le gouvernement.

Il dit qu'il limite la croissance de ses dépenses à 3 p. 100. Cela n'est pas surprenant, il a refilé toutes ses dépenses aux gouvernements provinciaux, qui les refilent ensuite aux hôpitaux, aux universités et aux collèges, qui les refilent ensuite aux étudiants, aux malades et au reste.

Que le premier ministre ait demandé aux premiers ministres provinciaux de se serrer la ceinture n'est pas très honnête. C'est le mot le plus gentil qui me vienne à l'esprit; je pourrais en choisir d'autres beaucoup moins gentils. Une telle déclaration ne dit pas toute la vérité. Je crois que cela fait partie du malaise que l'on ressent dans notre pays aujourd'hui. On comprend pourquoi les citoyens ne font pas tellement confiance aux partis politiques et aux politiciens, pourquoi ils veulent vraiment des changements de fond, des changements qui surviendront par suite de discussions fermes des idées et des questions en jeu. Je suis certain que tous les Canadiens se réjouissent de cette perspective; avec des renseignements exacts, ils pourront savoir qui a raison et qui a tort.

Pour terminer, je trouve que le projet de loi C-20 constitue une régression. Il ne répondra pas aux objectifs connus ou tacites du gouvernement. Il ne fera pas baisser le déficit ou la dette. De fait, il décevra beaucoup de personnes: les pauvres, les chômeurs, ceux qui doivent faire appel aux banques d'alimentation, les assistés sociaux et tous les autres Canadiens qui reçoivent ou qui recevront des traitements médicaux et qui aspirent à une formation ainsi qu'à un meilleur emploi afin de conserver une certaine dignité au moment de leur retraite.

[*Français*]

Monsieur le Président, il me ferait tellement plaisir si le gouvernement était prêt à considérer les points, non seulement que j'ai soumis, mais que mes collègues aussi ont faits, avec l'idée de la possibilité de changer certains aspects d'un tel projet de loi et peut-être l'orientation gouvernementale.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Saint–Boniface pour son excellente intervention. J'aimerais poursuivre dans le même ordre d'idées.

Le gouvernement a présenté le projet de loi C–20 pour mettre en oeuvre le budget qu'il a déposé le 26 février 1991. J'aimerais parler d'un élément de ce budget, qui porte sur les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire.

Si le gouvernement respecte son plan, d'ici l'an 2004, il n'y aura plus de paiements de transfert aux provinces tant pour les soins de santé que pour l'enseignement postsecondaire.

C'est très inquiétant. C'est, d'une certaine façon, contradictoire à ce dont le gouvernement parle actuellement dans ses propositions constitutionnelles, en particulier dans les propositions qui portent sur la valorisation du savoir et notre capacité d'être compétitifs mondialement.

Il n'est pas juste que le gouvernement fédéral, d'une part, parle de l'importance de l'éducation, et d'autre part, réduise les paiements de transfert. Les provinces, tout comme les municipalités et les commissions scolaires, ne peuvent continuer d'assumer à elles seules la charge de travail qu'elles assument actuellement sans recevoir une certaine aide de la part du gouvernement fédéral.

Nous constatons, dans le budget de 1991, que l'on a réduit de 485 millions de dollars les crédits de l'enseignement. Les contributions fédérales en matière d'enseignement et de formation ont diminué de 4,6 p. 100, tandis que les dépenses du gouvernement ont augmenté de 4,3 p. 100. D'un côté, les dépenses dans certains secteurs ont augmenté, tandis que de l'autre, en matière d'enseignement et de formation, elles ont diminué.

Entre 1984 et 1986, le gouvernement fédéral a réduit d'environ 9,5 milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces. Avec le temps, l'engagement du gouvernement fédéral envers l'enseignement et les provinces semble de moins en moins important.

Ainsi, les fonds consacrés à l'enseignement ont diminué, alors que les frais des étudiants augmentent. Au chapitre de l'enseignement postsecondaire, Statistique Canada révèle qu'en Ontario seulement, les frais de scolarité ont augmenté d'environ 53,5 p. 100 entre 1983–1984 et 1990–1991. L'augmentation des frais de scolarité et des coûts de l'enseignement a été accompagnée d'une réduction des contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire.

Lorsqu'on examine les loyers des étudiants dans tout le Canada, on constate que, dans ma circonscription, par exemple, les loyers dans les résidences d'étudiants ont augmenté de 40,6 p. 100 à 176 p. 100 environ depuis 1984–1985. Par exemple, il y a six ans, une chambre dans les résidences de l'une des deux universités se louait entre 1 127 $ et 1 326 $ par année. Maintenant, elle se loue entre 1 600 $ et 3 600 $. Le député de Terre–Neuve dit que c'est incroyable.

• (1530)

En plus des hausses du coût de la vie, le gouvernement fédéral a imposé la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants et la TPS sur les livres. Ces taxes ont alourdi d'au moins quelques centaines de dollars le fardeau financier de beaucoup d'étudiants et ont frappé le plus durement ceux qui touchent un revenu moyen ou faible.

Non seulement le gouvernement a réduit le financement de l'enseignement—on le voit très clairement dans le projet de loi C–20 et ses conséquences—mais, par exemple, en 1984, il s'était engagé à doubler le pourcentage du produit intérieur brut consacré à la recherche et au développement. Ce qui s'est passé en réalité, c'est que le montant consacré à la recherche et au développement est passé de 1,42 p. 100 en 1985 à 1,36 p. 100 en 1990.

Donc, cela indique en fait que, à mesure que nous nous approchons du XXI^{e} siècle, le gouvernement fédéral investit de moins en moins dans la recherche et le développement ainsi que dans l'enseignement.

Nous allons faire face à une situation alarmante au cours des prochaines années. D'ici l'an 2030, un Canadien sur quatre sera âgé, comparativement à un sur dix à l'heure actuelle. D'ici la fin du siècle, les personnes âgées représenteront environ 13 p. 100 de la population et les jeunes, approximativement 9,4 p. 100. Je le rappelle parce que je voudrais que l'on comprenne que notre assiette fiscale rétrécit du fait qu'il y a désormais moins de gens qui paient des impôts et qu'il y en aura encore moins à l'avenir.

Par suite du rétrécissement de l'assiette fiscale, monsieur le Président, la pression sera plus forte sur l'infrastructure, soit sur nos régimes d'assurance–maladie et d'aide sociale. Pourtant, les personnes âgées auront encore plus besoin de soins et d'aide. En conséquence, le gouvernement devra chercher des moyens de produire plus de recettes.

À mon avis, monsieur le Président, un de ces moyens consistera à investir dans l'enseignement ainsi que dans la recherche et le développement plutôt que d'y effectuer des coupes. Sur ce point, je m'arrête uniquement à la question de la productivité au Canada.

Si nous examinons la productivité de la main-d'oeuvre du Canada, nous constatons qu'elle est inférieure à celle des autres pays économiquement développés. On sait qu'un fort pourcentage de nos travailleurs sont illettrés en quelque sorte et sont incapables d'utiliser la nouvelle technologie. Le problème est particulièrement inquiétant quand on tient compte de l'évolution actuelle du commerce international. L'industrie fondée sur les ressources, sur laquelle repose l'économie canadienne, cède actuellement le pas à l'industrie à base d'informations et de connaissances.

Considérant toujours la productivité de notre main-d'oeuvre, si nous comparons la croissance de cette productivité avec celle des pays du G-7, nous faisons piètre figure dans le domaine clé de la compétitivité internationale. Par exemple, en 1990 seulement, le Canada s'est classé bien au-dessous de la moyenne des 23 pays étudiés par le Forum économique mondial. Entre autres facteurs, le Forum avaient retenu l'orientation internationale, l'initiative des cadres et le nombre de travailleurs qualifiés.

Les comparaisons à l'échelle internationale ont en général montré que nous investissons assez pour rester compétitifs dans la mesure où les techniques que nos étudiants acquièrent sont pertinentes et bien appliquées. Il est évident que cet investissement ne produit pas les résultats que nous attendons.

Je dis cela parce que près de 40 p. 100 des Canadiens éprouvent de la difficulté à écrire et à faire des mathématiques élémentaires. Par comparaison, le taux d'analphabétisme au Japon est inférieur à 1 p. 100; en Allemagne de l'Ouest, il est inférieur à 4 p. 100 et, dans le Royaume-Uni, il est inférieur à 6 p. 100.

Manifestement, il faut que tout le pays porte son attention sur ce problème, si nous voulons vraiment améliorer notre productivité, réduire notre déficit et devenir compétitifs sur le plan international.

Ainsi, le gouvernement fédéral ne devrait pas sabrer dans les domaines de la recherche et du développement, de la formation et de l'éducation, bien au contraire; il devrait plutôt y investir.

Une étude publiée en 1990 par le Conference Board du Canada montrait que l'analphabétisme empêche les sociétés d'avoir recours à la nouvelle technologie comme des ordinateurs ou du matériel de pointe. Elle nous a également appris—et mon collègue de Broadview—Greenwood écoute attentivement mes paroles en tant que critique en matière de petites entreprises—que pratiquement un tiers des 626 sociétés interrogées avaient déclaré que l'analphabétisme avait ralenti de façon marquée le travail ou causé des problèmes de contrôle de la qualité, car les travailleurs ne pouvaient comprendre les directives pertinentes.

En outre, selon le Groupe de travail des entreprises canadiennes sur l'analphabétisme, le problème coûterait à la société canadienne 10 milliards de dollars environ par année et les entreprises elles-mêmes subiraient une perte de près de 4 milliards de dollars par année. En fait, en l'occurrence, le gouvernement se trompe de cible.

Nous sabrons dans les domaines où, selon moi, nous devrions investir davantage. Nous effectuons des coupes sombres dans ces domaines, car nous croyons que nous pourrons ainsi réduire le déficit et le maîtriser. Comme je l'ai déclaré à de nombreuses reprises auparavant, c'est un peu comme si une personne vendait ses meubles pour payer son loyer. En l'occurrence, ce devrait être l'inverse. Le gouvernement devrait élaborer une stratégie plutôt dynamique d'investissements. Il faut parler d'investissements et non de dépenses, car c'est bien ce dont il s'agit.

Il y a d'autres domaines dans lesquels le gouvernement n'investit pas. Il s'agit de formation aux adultes et de l'enseignement. Je voudrais également mentionner la question de la formation. Le gouvernement en parle, semble-t-il, beaucoup dernièrement.

La situation est alarmante puisque, en 1988, le travailleur canadien moyen a reçu 6,7 heures de formation en classe. Comparativement, les travailleurs australiens ont profité de 17 heures de formation, les Suédois de 170 heures et les Japonais de 200 heures. Si l'on compare ce que le Canada investit dans le secteur de la formation à ce qui se passe dans le monde entier, on peut constater que notre gouvernement investit de façon dérisoire dans notre main-d'oeuvre.

C'est pourtant cette même main-d'oeuvre qui va nous faire rentrer dans le XXI^{e} siècle et qui est censée nous permettre d'être compétitifs sur le plan international et donner au gouvernement les recettes fiscales nécessaires pour venir en aide aux gens dans le besoin.

En outre, il est très intéressant de constater qu'à peine le tiers des entreprises canadiennes forment leurs employés. Bien entendu, elles ne peuvent offrir une formation suffisante à leurs employés, car le gouvernement n'investit pas assez à cet égard et n'offre pas suffisamment d'encouragements. Il devrait jouer un rôle beaucoup plus actif dans le domaine de la formation. Il est vrai

qu'il existe certains programmes, mais ils sont insuffisants. Ils ne permettent pas d'atteindre les objectifs visés.

• (1540)

Dans le cadre de l'enquête réalisée par le Conference Board, 75 p. 100 des sociétés ont déclaré que l'analphabétisme leur posait des problèmes fondamentaux. Le gouvernement investira de l'argent dans des programmes d'alphabétisation au cours des cinq prochaines années, mais certains de mes collègues ont signalé que cela revenait littéralement à quelques dollars par analphabète. On n'investit certes pas assez pour remédier à l'analphabétisme.

Il nous faut investir davantage et non moins dans un domaine comme l'éducation. Nous consacrons à la formation des adultes ou, si vous préférez, à l'enseignement aux adultes, par exemple, quelque cinq milliards de dollars, soit grosso modo le huitième de ce que nous consacrons à l'enseignement proprement dit. Mais si l'on examine ce qui se passe ailleurs, on se rend compte que d'autres pays accroissent chaque année leur budget de la formation, et non le contraire.

Considérez le cas de l'Allemagne, par exemple. Ce pays a accru ses dépenses de formation de 45 p. 100 au cours des trois dernières années. Les Allemands ont reconnu que, pour que leur pays entre dans le XXI^{e} siècle, il leur fallait prendre des mesures vraiment draconiennes. Ils se sont rendu compte que les barrières commerciales ont été supprimées au plan international. Ils ont compris que, pour être le premier au monde, leur pays doit s'attaquer directement à la question de l'éducation et de la formation, en faire une priorité et, partant, y investir davantage d'argent.

Le Japon, par exemple, accroît aussi chaque année ses dépenses à un rythme incroyable. Je n'ai pas les statistiques exactes, mais je suppose qu'elles sont beaucoup plus imposantes que les nôtres.

Considérez cela à la lumière de ce que nous disent nos spécialistes gouvernementaux. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, pour ne citer que celui-là, prédit à juste titre que beaucoup d'emplois pour travailleurs peu spécialisés disparaîtront tout simplement au cours du prochain siècle. Il n'y aura plus d'emplois pour les travailleurs non qualifiés et cela, par suite de l'automatisation, de la mondialisation des échanges commerciaux et de l'importance croissante du secteur des services, qui commence à peine à émerger. Une transformation est en cours. Nous perdons beaucoup d'entreprises qui utilisent une technologie simple. Elles sont purement et simplement en train de disparaître au profit de l'industrie exploitant du matériel de pointe. Le problème, c'est que l'utilisation du matériel de pointe exige plus ou moins l'embauche de travailleurs hautement spécialisés qui seront capables d'utiliser ce matériel et de lire les instructions pertinentes.

Il est évident que notre main-d'oeuvre actuelle n'a pas la capacité de se former par elle-même. Elle a besoin de l'aide du gouvernement. Elle a besoin que le gouvernement investisse afin qu'elle puisse faire un pas en avant et aborder le siècle prochain avec tout le bagage de connaissances nécessaires.

Si je porte ces chiffres à votre attention, monsieur le Président, c'est pour faire valoir que, dans un sens, le projet de loi C-20 impose des limites et n'envoie pas le bon signal. Il impose un plafond non pas aux provinces, ni aux universités, ni aux municipalités, mais à la société tout entière. Par ce projet de loi, nous disons à l'ensemble de la société que la conjoncture actuelle est difficile. Nous n'avons pas d'argent et nous ne ferons rien pour nous en sortir.

À mon avis, ce n'est pas la bonne attitude.

Le gouvernement devrait bien au contraire, même au prix d'hypothéquer la Chambre des communes, investir dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'alphabétisation. Cette hypothèque se paierait plutôt rapidement, et nous aurions une société tout à fait en mesure d'aborder le XXI^{e} siècle de plain-pied et de soutenir la concurrence, en Amérique du Nord et partout dans le monde. Nous pourrions faire passer le Canada dans le peloton de tête.

Je veux terminer en citant M. Lewis Perleman de l'Institut Hudson. Il écrivait ceci dans le numéro de décembre 1990 du *Business Week*: «Comme le savoir est la matière première de l'économie postindustrielle. . .»

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps est écoulé.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue d'Ottawa-Centre pour avoir traité, dans son discours, d'un large éventail de sujets liés à la santé et à l'enseignement—surtout à l'enseignement. Il a su exposer certaines des conséquences qu'aura ce projet de loi C-20. Je pense que l'essence de son message, c'est que c'est une politique à courte vue que de faire ceci tout en présentant des rapports affirmant que nous ne sommes pas concurrentiels parce que nous ne formons pas assez bien nos gens, comparativement à des pays comme le Japon et l'Allemagne. S'il est un message que nous avons entendu à satiété à la Chambre, et j'ai entendu la plupart des interventions, c'est bien celui-là, à peu de choses près.

Sans se laisser intimider par la gravité des affirmations du député d'Ottawa–Centre, je voudrais seulement attirer l'attention de la Chambre sur le fait que 14 ou 15 paiements aux provinces seront supprimés. Ce sont les paiements dans les domaines de l'assurance–maladie et de l'enseignement postsecondaire qui me préoccupent le plus, en tant que député de Terre–Neuve. Ce qu'on lit dans le rapport intitulé *Les dangers qui guettent le financement de la santé et de l'enseignement* est horrible. J'ai une partie de ce rapport ici. On y lit que d'ici quelques années, à moins que des dispositions financières soient prises, les provinces et les territoires vont manquer d'argent pour la santé et l'éducation.

C'est effrayant. Juste pour vous donner une idée, quand ce gouvernement a commencé à réduire le FPE en 1986, les réductions étaient relativement modestes et s'élevaient à 100 millions de dollars cette année–là. Si cette tendance se maintient, elles s'élèveront à 16 milliards de dollars vers la fin du siècle. La perte cumulative pour les provinces se chiffrera alors à près de 100 milliards de dollars.

Voilà ce qu'on dit dans ce rapport; les chiffres sont saisissants. Je vois que le ministre de la Santé est tout oreilles.

Les auteurs du rapport prévoient que les transferts fédéraux au Québec diminueront graduellement pour s'établir à zéro d'ici 1996, soit dans quelques années seulement. Les paiements de transfert à l'Ontario prendront fin d'ici l'exercice 2002. Les derniers paiements de transfert fédéraux aux provinces de Terre–Neuve, de la Nouvelle–Écosse, du Nouveau–Brunswick et de l'Île–du–Prince–Édouard, notamment, et aux territoires, comme le Yukon, seront versés pour l'exercice 2008–2009.

J'estime que c'est inacceptable. Je vois que beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre hochent la tête. Ils n'en reviennent pas. Ceux qui suivent ces présentations se rappellent le budget qui a été déposé en février et se demandent si ce budget vient encore les hanter. Ce projet de loi donnera effet au budget de février. Je pense que nombre d'entre nous, sinon la plupart des députés de ce côté–ci de la Chambre, vont s'y opposer, comme vous pouvez déjà le constater.

M. Harb: Monsieur le Président, j'approuve totalement les propos de mon collègue. En outre, je voudrais que la Chambre sache bien que notre système national de soins de santé est l'une des plus belles initiatives que nous ayons prises au cours des 20 ou 30 dernières années.

Très bien conçu au départ, ce système reste l'un des meilleurs qui soient au monde. Même aux États–Unis, on le considère comme un modèle et on veut s'en inspirer.

C'est ahurissant, quand on songe qu'il y a dans notre société des gens qui veulent s'en écarter.

Une voix: Ils cherchent à le détruire.

M. Harb: Ils cherchent à le détruire, convaincus qu'en abandonnant le système de soins de santé actuel, ils rendent service aux Canadiens. En réalité, en abandonnant l'infrastructure mise en place il y a 20 ans, on ne travaille pas pour le plus grand bien des Canadiens. Nous devons maintenir notre système de soins de santé. Nous devons chercher à le consolider, au lieu de tenter de le réduire. Pourtant, c'est manifestement ce que fait le budget du gouvernement.

• (1550)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le député d'Ottawa–Centre a fait valoir un argument très important aujourd'hui quand il a parlé de productivité.

Au Canada, il est absolument impossible de créer une main–d'oeuvre qui finira par générer assez de richesses pour relever ces deux défis que sont le déficit et la dette nationale.

Selon moi, le député d'Ottawa–Centre a clairement fait valoir que le gouvernement n'examine pas d'assez près cette question. Si nous parvenons à créer une main–d'oeuvre spécialisée, motivée et productive, nous serons capables de relever ces deux défis que sont le déficit et la dette nationale.

Chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre, le député d'Ottawa–Centre insiste sur la nécessité de lutter contre l'analphabétisme et de consacrer plus d'argent à l'éducation et à la formation. Mon collègue peut–il me dire comment nous pourrions amener le gouvernement actuel à considérer d'autres solutions ou d'autres stratégies que celles qu'il emploie actuellement et qui, de toute évidence, sont inefficaces?

M. Harb: Monsieur le Président, je voudrais remercier non collègue de Broadview—Greenwood pour son excellente intervention.

La réponse à cette question, comme notre chef l'a mentionné à la conférence d'Aylmer, serait de fixer une norme nationale d'enseignement. C'est une façon de régler le problème et, à mon avis, c'est la seule.

Mon collègue a parlé de la question de la formation et, manifestement, il y avait réfléchi sérieusement. Je suis perplexe. Au moment où nous avons un tel besoin de main d'oeuvre, pourquoi le gouvernement fédéral parle dans son projet constitutionnel de transférer aux provinces la question de la formation sans fixer aucune norme pour celle-ci, sans envisager la possibilité d'établir une norme de formation dans tout le pays pour supprimer toute inégalité, de telle sorte que, si quelqu'un reçoit une formation à Terre-Neuve ou dans une autre région de notre pays, les deux recevraient le même genre de formation sans rencontrer les difficultés auxquelles ils pourraient faire face dans les différentes parties de notre pays.

La réponse à cette question est que moi aussi je suis perplexe en ce qui concerne la motivation du gouvernement quand il s'agit de régler la question de la formation, de réduire le déficit et d'améliorer la productivité.

Je veux prendre le temps de remercier mon collègue de Broadview—Greenwood, le critique du dossier des petites entreprises, qui ne cesse de répéter la même chose, à savoir qu'il faut établir une stratégie. Je voudrais me joindre à lui, je pense, pour dire qu'il est peut-être temps que le gouvernement commence à nous écouter.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le projet de loi C-20 n'est pas la première mesure que le gouvernement prend pour réduire les crédits accordés aux provinces pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, mais en étudiant ce projet de loi, nous voyons clairement la différence de conception qui existe entre le gouvernement et la plupart des Canadiens. C'est une différence que la plupart des Canadiens demandent instamment au gouvernement de combler. Tout indique que celui-ci n'est pas au diapason des souhaits, désirs et aspirations des autres Canadiens.

Il y a quelque chose qui distingue le Canada de bien d'autres pays, en particulier des États-Unis. Le gouvernement fédéral et les provinces participent conjointement au financement des programmes de santé, d'enseignement postsecondaire et d'aide sociale. Ils prennent ensemble des engagements à leur égard.

Autrement dit, nous sommes liés par une sorte de contrat social au Canada. Les Canadiens souhaitent et s'attendent que leurs gouvernements, provincial ou fédéral, contribuent au financement des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire et des mesures de protection sociale. Non seulement veulent-ils qu'ils contribuent à leur financement, mais ils leur demandent d'essayer de les améliorer et de ne rien faire pour les mettre en péril.

Ce que nous voyons un peu partout au pays, ce sont des gouvernements libéraux et conservateurs qui remettent ces programmes en question et qui réduisent les crédits alloués au financement des soins de santé, de l'enseignement et des mesures d'aide sociale. Nous avons un gouvernement fédéral qui, régulièrement depuis 1984, dégrade les programmes que la plupart des Canadiens estiment importants.

Ces programmes, les programmes fédéraux et provinciaux de soutien en matière de soins de santé, d'enseignement postsecondaire et de sécurité sociale, sont importants pour les Canadiens, à entendre ce qu'ils disent à propos du caractère de notre pays et des qualités de son peuple.

Ils disent que le Canada est un pays qui veut améliorer le sort de ses citoyens quand les temps sont durs, qui prend soin de ses citoyens quand ils sont malades et qui encourage et aide ses citoyens à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible pour qu'ils puissent ensuite apporter une précieuse contribution à la société.

Les programmes que sape le projet de loi C-20 sont très importants aux yeux des Canadiens.

En plus de réduire les fonds alloués aux provinces aux fins de la santé et de l'éducation, le projet de loi hausse également les cotisations des employés et des employeurs à la caisse de l'assurance-chômage, un programme qui est conçu pour protéger les Canadiens quand ils perdent involontairement leur emploi et qu'ils ont besoin d'aide pour survivre durant le temps qu'il faut pour retrouver du travail, espérons-le. Ce programme les aide à nourrir leur famille et à conserver leur foyer.

Étant donné que le gouvernement fédéral a renié son engagement envers le Régime d'assurance-chômage, qu'il a réduit sa participation a ce régime, il est plus difficile pour les Canadiens de bénéficier de l'assurance-chômage, et ils en touchent moins longtemps des prestations; ce sont les Canadiens ordinaires qui écopent le plus.

Lors de l'étude du projet de loi en comité, tous les témoins qui se sont présentés devant le comité nous ont dit que le projet de loi ferait du tort aux Canadiens ordinaires. Notre système de soins de santé et notre système d'enseignement postsecondaire en souffriraient, de même que les Canadiens qui ont besoin de temps à autre des prestations d'assurance-chômage. Tous les groupes ont fait remarquer que cette mesure pourrait constituer un autre clou rivé dans le cercueil de l'assurance-maladie au Canada. En bloquant pendant plusieurs années encore les contributions versées aux provinces, le projet de loi C-20 ne ferait qu'aggraver l'insuffisance du financement qu'on déplore déjà, la détérioration de notre système de soins de santé qui est déjà évidente d'un bout à l'autre du pays pour quiconque se donne la peine de voir, et l'allongement des listes d'attente pour les interventions chirurgicales. Tous les témoins qui se sont présentés devant le comité nous l'ont dit.

Ce sont ces groupes qui connaissent le mieux ces problèmes car leurs membres oeuvrent dans le monde de la santé ou celui de l'éducation. Ces témoins travaillent tous les jours auprès des Canadiens qui sont malades ou qui souffrent de la pauvreté et du chômage. Il s'agit d'organismes qui comprennent ces problèmes. Ils savent à quel point il est difficile pour tant de Canadiens de nourrir leur famille et de joindre les deux bouts. Des gens qui s'y connaissent ont avisé le comité et le gouvernement d'éliminer le projet de loi C-20; ils ont exhorté le gouvernement à renouveler plutôt son engagement envers ces importants programmes sociaux qui distinguent le Canada de son voisin du Sud.

• (1600)

Pourquoi ces groupes ont-ils soulevé les problèmes que posent ces réductions supplémentaires? Ce n'est pas parce qu'ils ne comprennent pas le déficit. Ils le comprennent fort bien. Nous connaissons les pressions qui s'exercent sur les ressources financières du pays. Mais les adversaires du projet de loi C-20, ceux qui veulent conserver le meilleur régime possible de soins de santé et le meilleur système possible d'éducation postsecondaire, considèrent que c'est la seule façon de faire avancer le pays.

Le gouvernement ne cesse de répéter à quel point il importe d'être productif et compétitif dans une économie mondiale, mais on ne peut du même souffle proposer de réduire le financement de l'enseignement postsecondaire. Il est insensé de promouvoir la compétitivité tout en retirant les moyens d'être compétitif.

Réduire les paiements aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire, c'est réduire notre capacité de livrer concurrence et de survivre; c'est limiter les chances des Canadiens de prendre part à l'économie le plus efficacement possible. En réduisant le financement de l'enseignement postsecondaire, on porte atteinte à l'instrument même qui peut nous permettre d'éponger le déficit, de rembourser la dette et de remettre le pays sur la voie du progrès.

Plus les Canadiens seront instruits, plus ils auront de chances de trouver du travail. En réduisant le financement de l'enseignement postsecondaire, on garantit une nette augmentation du nombre de chômeurs. C'est une attitude rétrograde à adopter quand on cherche à régler ce problème.

Que dire des soins de santé? On en revient à la question des soins de santé. Les Canadiens savent qu'ils n'y laisseront pas leur dernière chemise s'ils sont malades. Ils ont la certitude que les frais seront payés, peu importe la gravité du problème dont ils pourraient souffrir. Ils ne seront pas ruinés s'ils tombent malades.

Plus vite le gouvernement fédéral commencera à réduire les transferts pécuniaires accordés aux provinces, plus vite il cessera complètement de leur verser de l'argent. Par contre, en agissant de la sorte, il s'enlève le pouvoir de veiller à ce que le système de soins de santé soit le plus efficace possible et de punir les provinces qui n'offrent pas un système de soins de santé complet, universel, transférable et géré par l'État.

Plus il réduira le financement, plus le gouvernement fédéral diminuera sa capacité de préserver la qualité et l'accessibilité de notre système de soins de santé. Le projet de loi C-20 comporte de graves répercussions. Le gouvernement fédéral, en plafonnant de nouveau sa contribution aux provinces en matière de santé, remet en question l'équité et l'accessibilité de notre système de santé.

Par ailleurs, je le répète, ce projet de loi fait augmenter les cotisations des employés et des employeurs à la suite des modifications apportées au Régime d'assurance-chômage. Déjà, l'accès au programme est devenu plus difficile; les chômeurs canadiens se sont rendu compte qu'il leur était plus difficile d'obtenir des prestations d'assurance-chômage. Ils ne peuvent plus toucher de prestations pendant aussi longtemps qu'auparavant. Avec ce projet de loi, ils devront payer davantage pour avoir le privilège de profiter de ce programme; d'ailleurs la hausse des cotisations s'applique autant aux entreprises qu'aux travailleurs. En cette période de grande récession, ce changement a de graves conséquences pour les entreprises. Ce n'est pas le moment d'accroître les frais d'exploitation des petites entreprises au Canada en forçant celles-ci à verser plus d'argent dans le régime.

Il sera de plus en plus difficile pour le Canada de se sortir de cette crise économique que nous traversons à cause de ces réductions appliquées aux programmes. Nous avons d'ailleurs déjà pu le constater puisqu'elles sont en vigueur depuis un certain temps. Parmi les arguments qu'il utilise, le gouvernement fédéral soutient que les gouvernements provinciaux sont dans une meilleure situation financière que lui et devraient donc porter une partie du fardeau du déficit fédéral. Sur la période de cinq ans se terminant en 1994-95, ce projet de loi fera perdre 348 millions de dollars à la Saskatchewan.

Comme vous le savez, la Saskatchewan a changé de gouvernement il y a un mois. Le nouveau gouvernement néo-démocrate examine de près les finances de l'ancien gouvernement conservateur, un gouvernement qui suivait les mêmes politiques économiques que le gouvernement fédéral. À cause de la mauvaise gestion et des politiques peu judicieuses de l'ancien gouvernement conservateur, la Saskatchewan, une province qui ne compte même pas un million d'habitants, a maintenant une dette qui dépasse les 13 milliards de dollars—et le nouveau gouvernement néo-démocrate n'a même pas encore fini de faire les calculs, car les diverses composantes de la dette ne sont pas toujours faciles à trouver. Nous avons un nombre record de faillites agricoles, commerciales et personnelles. Quatre-vingt mille personnes, soit presque 10 p. 100 de la population, ont quitté la province depuis 1982. Pourtant, malgré toutes ces difficultés d'une gravité sans précédent, le gouvernement fédéral décide de réduire de 348 millions de dollars sur les cinq prochaines années les fonds qu'il verse à la Saskatchewan au chapitre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Pourquoi s'en prendre maintenant aux malades et aux étudiants de la Saskatchewan alors que, comme je l'ai dit, la province souffre déjà d'un nombre record de faillites agricoles, commerciales et personnelles et voit sa population s'exiler à un rythme encore jamais vu?

Tout cela ne fera qu'aggraver la situation pour les Canadiens qui habitent la Saskatchewan. Et, bien entendu, ce qui se passe en Saskatchewan n'est que le reflet de ce qui se passe dans les autres provinces. La population de toutes les provinces va pâtir de l'engagement du gouvernement à combler le déficit aux dépens des contribuables canadiens.

Évidemment, il ne faut pas passer sous silence la conduite du gouvernement. Nous avons entendu et nous continuerons d'entendre de nombreux députés de l'opposition officielle dénoncer l'ampleur des compressions et le fait qu'elles minent la capacité de notre pays de fonctionner et de se sortir de la récession. Cependant, il y a quelques années à peine, durant la dernière décennie, les gouvernements libéraux ont fait exactement la même chose. Dès 1975, ils ont plafonné les contributions du gouvernement fédéral au régime de soins de santé en établissant le financement global; en 1977, ils ont mis un terme au partage des coûts à parts égales et, en 1982, ils ont supprimé le revenu garanti. Toutes ces mesures ont contribué largement à réduire la qualité de notre système de soins de santé et l'accessibilité à ce dernier.

Lorsqu'elle était au pouvoir, l'opposition officielle libérale a adopté cette ligne de conduite. Le gouvernement qui lui a succédé a continué de la suivre scrupuleusement. Voilà comment les événements se sont succédé—aux compressions des libéraux ont succédé celles des conservateurs. Évidemment, ce sont toujours les contribuables canadiens qui en pâtissent.

Le moment est venu d'investir dans l'avenir, dans le Canada et dans les Canadiens. On peut y parvenir autrement qu'en minant progressivement l'économie, ce que fait le gouvernement actuel. On peut y parvenir autrement qu'en réduisant les services sociaux et les soins de santé, à un moment ou la population en a le plus besoin; on peut y parvenir autrement qu'en imposant des compressions au secteur de l'enseignement postsecondaire, secteur qui nous permettrait de surmonter nos difficultés économiques.

Il y a d'autres façons d'y parvenir. D'autres solutions ont été adoptées par des pays qui ont réussi à surmonter les problèmes auxquels nous faisons face. Prenons le modèle japonais, par exemple, ou un pays comme l'Autriche. Ce pays a suivi une politique de plein emploi, a ramené le chômage à un niveau extrêmement bas, a contenu l'inflation, a maintenu la valeur de sa devise au

niveau souhaitable, s'est occupé de manière efficace de la mainmise étrangère et s'est attaqué aux problèmes d'investissement et de recherche dans son économie. Un pays comme celui-là a choisi la création d'emplois comme but principal de sa politique économique et a articulé tout le reste autour de cet élément central.

Les dirigeants n'ont pas fermé les yeux sur l'inflation, le taux de change et les autres indicateurs économiques. Ils ont reconnu très clairement que la manière de régler les problèmes économiques était de s'assurer que les citoyens avaient du travail en appliquant une politique de plein emploi. Ni les gouvernements fédéraux libéraux et conservateurs, ni les provinces n'ont jamais appliqué une politique de plein emploi. Aucun n'a mis la lutte contre le chômage en tête de ses priorités.

• (1610)

Nous percevons l'inflation comme un problème. Alors que font les gouvernements libéraux et conservateurs? Ils aggravent le chômage pour combattre l'inflation. C'est le simple citoyen qui paie les pots cassés, lorsque les politiques du gouvernement échouent.

Face à tous ces problèmes, comment s'y prennent les pays qui ont opté pour le plein emploi? Par la concertation. Le monde des affaires, les pouvoirs publics et les syndicats collaborent pour résoudre les problèmes économiques les plus graves de l'heure. Cette formule fonctionne dans les pays scandinaves de même qu'en Autriche, et elle assure une sécurité ainsi que des emplois aux gens tout en les faisant participer au processus de prise de décision.

Enfin, si nous appliquons des politiques de plein emploi et si nous donnons du travail aux Canadiens, ceux-ci pourront subvenir aux besoins de leurs familles. Ils pourront acheter la nourriture qui leur est nécessaire. Ils pourront se loger. Il ne sera pas nécessaire que ces besoins soient satisfaits au moyen d'un filet de sécurité sociale.

Évidemment, les Canadiens auront parfois besoin du filet de sécurité sociale. Ils pourront parfois être en chômage et ils auront besoin de la protection ou du coussin assuré par un régime d'assurance-chômage. Néanmoins, c'est avant tout en travaillant que ceux-ci pourront obtenir les services et les biens dont ils ont besoin.

La seule façon de s'assurer que les Canadiens puissent nourrir leur famille, la loger et lui fournir les autres nécéssités consiste à leur donner des emplois. Il est temps que le gouvernement renonce aux politiques économiques qui ne donnent pas de résultats. Il est très clair que ces politiques ne donnent de résultats nulle part dans le monde. Il est temps de les remplacer par des initiatives qui donnent la priorité aux gens plutôt qu'aux grandes sociétés, et il est temps d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique dynamique de plein emploi, afin que les Canadiens puissent travailler et subvenir à leurs besoins.

La solution ne consiste pas à effectuer des compressions des services sociaux, de l'enseignement et du financement des soins de santé aux provinces. Il est très clair que les provinces ne peuvent maintenir ces programmes au niveau nécessaire au Canada.

Il est temps que le gouvernement donne la priorité aux Canadiens, qu'il investisse dans leur avenir et qu'il investisse dans le Canada.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je veux dire encore une fois combien je m'estime privilégié de participer aux débats à la Chambre et en l'occurrence à celui qui porte sur l'important projet de loi C-20.

Cette mesure législative a déclenché plusieurs alertes au pays en raison de son incidence sur la politique sociale très vénérable qu'est le régime d'assurance-maladie. Évidemment, ce projet de loi a aussi des répercussions sur l'enseignement postsecondaire et il s'inscrit dans l'effort du gouvernement conservateur en vue d'éliminer l'analphabétisme au pays.

Ces deux secteurs sont évidemment de compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral est en mesure de dicter les politiques pertinentes parce que c'est lui qui en assume les coûts. Nous assumons ces coûts. Le projet de loi à l'étude a pour effet de dégager le gouvernement fédéral de ses engagements financiers dans ces secteurs. L'avenir de ces programmes s'en trouve donc pour le moins assombri.

Il faut se poser la question suivante: Si le gouvernement fédéral verse moins d'argent aux provinces relativement à ces programmes, celui-ci sera-t-il encore en mesure de dicter des normes nationales? Il me semble que les Canadiens en général et les résidants d'Hamilton-Ouest ne veulent pas que le gouvernement fédéral renonce à son rôle traditionnel en ce qui a trait au soutien

de ces programmes et à l'application de normes nationales. Le gouvernement doit continuer d'intervenir en matière de financement et d'établissement de normes nationales.

Le projet de loi vise principalement à prolonger jusqu'en 1995 le gel du Financement des programmes établis, c'est-à-dire les transferts aux provinces. Cette mesure constitue l'héritage laissé au pays par l'ancien ministre des Finances.

C'est l'assurance-maladie qui serait le plus touchée par ce programme à cause de la façon dont elle est traitée par la loi-cadre de l'assurance-maladie, la Loi canadienne sur la santé.

Ce qui m'inquiète moi et les électeurs avec qui j'ai parlé récemment, c'est l'impact du C-20 sur les programmes de sécurité sociale, de santé et d'éducation qui nous sont chers et qui sont hautement respectés. Le C-20, c'est, de la part du gouvernement, le recours à la manière forte, une attaque délibérée contre, entre autres choses, l'avenir même du système d'assurance-maladie au Canada.

Les Canadiens sont fiers de leurs programmes sociaux, notamment l'assurance-maladie. Nous connaissons la différence entre notre système de santé et celui des États-Unis. Aux États-Unis, il faut s'assurer jusqu'aux dents tellement les soins de santé coûtent cher. Mais au Canada, nous les tenons pour acquis.

Ce n'est pas une critique. Ce que je dis, c'est qu'il existe un système d'assurance-maladie sur lequel nous pouvons compter quand nous en avons besoin. Il s'ensuit, bien entendu, qu'il est d'accès universel.

Or, c'est cette universalité qui est menacée par le C-20. Les soins de santé relèvent des provinces, mais le gouvernement fédéral impose ses normes parce qu'il a de l'argent. Moins le gouvernement aura d'argent à dépenser, moins il sera en mesure de faire respecter la Loi canadienne sur la santé.

Dans l'éventualité d'un effondrement du système de santé, imaginons le pire. Dans les provinces moins bien nanties, les ressources se feraient extrêmement rares. Dans les provinces mieux nanties, elles seraient plus abondantes. Qu'en résulterait-il? Il en résulterait que le système ne serait plus universel d'un océan à l'autre et que la qualité des soins de santé varierait grandement d'une région à l'autre.

Les craintes de mes électeurs sont très réelles. La Loi canadienne sur la santé, notre système public d'assurance-maladie, constitue l'une des pierres angulaires de notre grand pays. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec quelques-uns des administrateurs d'hôpitaux de ma circonscription.

À Hamilton, nous sommes très fiers de nos deux hôpitaux municipaux, Henderson et General. Nous nous enorgueillissons d'avoir l'hôpital St. Joseph en plein centre-ville. Nous avons aussi les hôpitaux Chedoke et McMaster. Nombreux sont les députés, j'en suis sûr, qui connaissent le centre médical de l'Université McMaster.

Qu'est-ce qu'ils disent? Si vous voulez que je cite textuellement l'un d'entre eux, je me ferai un plaisir de le faire. «Du fait de la situation financière dans laquelle nous sommes placés cette année, nous allons pouvoir survivre.» Je souligne qu'on parle de survivre. On ajoute: «L'année prochaine, cela va être une toute autre histoire.»

Pourquoi? Probablement parce que ces gens prévoient pour l'année prochaine un déficit budgétaire qu'ils ne pourront probablement éponger avant trois ans, selon eux. Un déficit de 5 à 9 millions de dollars l'année prochaine, en 1992, est tout à fait possible. Tout cela sur un budget d'à peine plus de 220 millions de dollars.

De quoi auront donc besoin les hôpitaux de Hamilton l'année prochaine pour maintenir leurs services et leurs programmes? Ils réclament une augmentation de leurs crédits de 6 à 7 p. 100. Cela permettrait de maintenir les services et les programmes à leur niveau actuel.

• (1620)

Bien entendu, du fait des compressions, de la réduction des paiements de transfert, des réévaluations et le reste, ils supposent qu'ils obtiendront une augmentation non pas de 6 ou 7 p. 100, mais d'à peine 2 p. 100. Ainsi, que va-t-il se passer? La réponse est évidente. Cela va avoir des répercussions sur les programmes et les services offerts; on va devoir sabrer dans ces derniers.

D'autres députés de la région de Toronto nous ont dit que les coupes sombres en question étaient inévitables. Elles ont déjà commencé. On ferme des salles et on licencie des employés.

Qu'en est-il de Hamilton? Dans cette merveilleuse ville où on peut compter sur des programmes de recherche sur le cancer, des programmes de lutte contre les troubles cardio-vasculaires et des programmes de neurologie, ainsi que sur un service de grands brûlés et un

service de traumatologie qui comptent parmi les meilleurs du monde, que va-t-il se passer l'année prochaine? Tous ces services vont être aux prises avec des déficits et ils n'auront droit qu'à une augmentation de 2 p. 100.

Le gouvernement actuel joue dangereusement avec notre régime de soins de santé qui est le meilleur qui soit. À tout le moins, on éprouve un sentiment d'insécurité. Les hôpitaux de la région de Hamilton, de Burlington, de Halton—Peel et d'ailleurs éprouvent le sentiment d'insécurité que fait peser la crise budgétaire qui pourrait éclater à la fin de l'exercice, le 31 mars prochain. Les administrateurs ne savent pas où donner de la tête.

Ils se demandent s'il est encore possible de réaliser des économies. Le gouvernement espère économiser, grâce à ce projet de loi et à d'autres éléments de sa stratégie.

Dans les hôpitaux, les administrateurs me disent qu'ils vont essayer d'économiser et que, pour réaliser ces économies, ils vont fermer un service. La maternité, par exemple. Ainsi, à l'hôpital de Halmilton, on va devoir fermer le service de la maternité pour économiser. Mais, en fait, on ne va économiser que la moitié du montant prévu. Pourquoi? La demande de la population par rapport aux services offerts par cet hôpital, et notamment la maternité, va simplement être acheminée vers un autre établissement hospitalier. Mais, dans ce cas, où est l'économie? On observera une demande accrue dans un autre hôpital situé à 10 ou 15 kilomètres du premier.

Est-ce le genre de système que souhaitent les Canadiens? Je ne le pense pas. Ce projet de loi ne crée pas un tel écart. Selon moi, ce projet de loi et la façon dont le gouvernement actuel gère le système n'augurent rien de bon pour les soins de santé au Canada.

Que notre système de soins de santé ait tout à craindre de l'adoption du projet de loi C-20, j'en veux pour preuve les propos que l'ancien ministre des Finances a tenus le 26 février 1991, et je cite: «Je reconnais qu'une limitation de la croissance des transferts au Financement des programmes établis peut nous amener à nous préoccuper de la capacité du gouvernement fédéral de continuer à faire respecter les principes nationaux régissant l'assurance-maladie, aux termes de la Loi canadienne sur la santé... et des mesures législatives seront présentées afin que le gouvernement fédéral garde les moyens de faire observer ces principes nationaux de soins de santé.»

Autrement dit, à travers ce beau discours, le gouvernement actuel laisse entendre que, même s'il acquitte de moins en moins de la facture, c'est encore lui qui mène la barque. Le gouvernement est tellement convaincu qu'il a abandonné son rôle qu'il a inséré dans le projet de loi un article où il tente de renforcer la présence fédérale dans le régime public d'assurance-maladie, mais seulement sur papier. Le problème, c'est que sans l'engagement financier, sans l'aide financière du gouvernement fédéral, les provinces ne seront pas tenues d'écouter ce dernier. Sans l'appui du gouvernement fédéral, il sera très difficile de faire respecter des normes nationales, ce sera même inconstitutionnel, comme certains l'ont dit.

Les Canadiens ne sont pas dupes face à cette tentative de démantèlement du régime public d'assurance-maladie. Nous ne le sommes pas non plus, de ce côté-ci de la Chambre. Soit que vous êtes pour, soit que vous êtes contre, pas les deux à la fois.

Ce gouvernement accule les Canadiens au chômage et néglige les programmes qui sont à la base même de notre pays.

Il nous faut le plein emploi. Il faut sauver les programmes sociaux et les normes nationales avant qu'il soit trop tard.

Nous demandons au gouvernement de se mettre à l'écoute de la population, d'écouter ce qu'elle a à dire.

Je n'ai pu m'empêcher de lire, dans le *Quorum* d'aujourd'hui, les résultats d'un sondage Angus Reid des plus récents réalisé auprès de 1 505 adultes. Voici ce qu'on y lit:

«Voilà un gouvernement qui ne jouit de l'appui de la population dans aucune région du pays. Il est la cause d'un niveau sans précédent de colère et d'anxiété au sein de la population. Anxiété parce qu'il ne s'occupe pas de choses qui préoccupent les gens, comme l'économie. Colère parce que les gens ont l'impression de vivre dans une dictature.»

Les preuves sont là: 1 505 adultes ont répondu au téléphone et ont dit: «Je me sens impuissant.»

Le nombre de chômeurs augmente, les banques alimentaires n'ont plus rien à donner, davantage de gens font appel à elles et le nombre d'enfants pauvres augmente; ils sont maintenant un million au Canada. C'est scandaleux.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-20. Quelle sorte de stratégie est-ce là?

Je défie le gouvernement de me montrer, de montrer à mes électeurs ou à tous les Canadiens en quoi ce projet de loi constitue une mesure utile pour notre système de soins de santé, en quoi il offre quelque avantage pour l'enseignement postsecondaire, et surtout pour l'alphabétisation. S'il y parvient, je m'engage à l'appuyer sans réserve.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-20 illustre l'attitude du gouvernement, qui est à l'affût de la moindre occasion, éprouvant très peu de compassion envers ceux qui sont dans le besoin, surtout si l'on tient compte de la conjoncture actuelle et de la dégradation tragique du climat économique, de la mauvaise gestion économique de ce gouvernement depuis trois ans et on peut même remonter plus loin, à presque huit ans. Il y a huit ans que nous avons un problème dans notre pays, et pendant ces huit années, nous aurions pu l'alléger un peu.

Une voix: Onze ans si l'on compte. . .

M. Keyes: Si le député néo-démocrate veut prendre la parole, il pourra le faire en temps opportun.

Nous avons la possibilité de faire quelque chose et nous voilà saisis du projet de loi C-20. Dans sa forme actuelle, ce projet de loi rend bien vulnérables les principes qui nous sont chers. Ni moi ni le parti auquel je suis fier d'appartenir ne serons pour quelque chose dans son adoption.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon ami au sujet de l'assurance-maladie.

Les paiements de transfert ne se faisant pas comme prévu en vue de conserver la qualité du système en place dans notre pays, le gouvernement fédéral retirant son appui aux provinces et leur laissant le choix entre augmenter leurs investissements ou réduire leurs services, le député peut-il nous donner son avis sur les conséquences à court terme de ce retrait du gouvernement fédéral, qui néglige ses responsabilités nationales de maintenir les normes et les taux d'imposition fixés par les autres ordres de gouvernement à un niveau raisonnable, dans ce pays, en ce qui a trait à l'assurance-maladie offerte à tous les Canadiens?

• (1630)

M. Keyes: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir posé la question.

J'ai cité tout à l'heure en exemple la ville de Hamilton, qui compte nombre d'hôpitaux modèles: le *Hamilton Civic Hospital*, le *St. Joseph's Hospital*, le Centre médical de l'Université McMaster et le *Chedoke Hospital*. Notre système est réputé dans le monde entier. On l'envie à tel point que même les Américains essaient de le copier.

Le gouvernement s'efforce de le détruire complètement pour des raisons économiques, selon une stratégie qui est absolument étrangère aux intérêts canadiens. J'ai déjà dit comment on essayait d'épargner de l'argent en supprimant un service de maternité dans un hôpital rien qu'en orientant ses cilentes vers un autre hôpital. Qu'est-ce qu'il y a d'économique là-dedans?

Je répondrai à mon collègue d'étendre cela à l'échelle du pays tout entier. Prenons l'Ontario, par exemple. Quelle magnifique province que l'Ontario! C'est le moteur de tout le pays. C'est une province bien nantie, mais d'autres provinces ne sont pas aussi fortunées que l'Ontario. Il y a des provinces dont le climat n'est pas propice à un développement aussi marqué que celui de l'Ontario.

Il faut aider ces provinces. Ce sont des régions qui n'ont pas, comme Hamilton et Toronto, la chance d'avoir de nombreux hôpitaux et des services variés. Les habitants de ces régions devront parcourir des kilomètres et des kilomètres, cet hiver, pour faire vacciner leurs enfants contre le rhume ou la grippe.

Les habitants des régions isolées font des sacrifices. Le moins que puisse faire le gouvernement du Canada, c'est de faire en sorte que les services qui sont assurés dans les provinces riches le soient également dans les provinces pauvres. Après tout, notre pays s'appelle le Canada, bordé de trois océans.

Le Canada ne se limite pas à l'Ontario ni à l'Ontario et au Québec, ni même à l'Ontario, au Québec et à la Colombie-Britannique. Ce sont des provinces qui ont bien de la chance. Or, quand on possède beaucoup, on partage avec ceux qui possèdent peu. Il suffit de traverser le pays en entier en examinant la situation de chaque province.

Prenons, par exemple, les réductions effectuées cette année, en commençant dans l'Est, où Terre-Neuve perd 71 millions de dollars dans le domaine de la santé et 29 millions de dollars dans celui de l'éducation; pour l'Île-du-Prince-Édouard, ces pertes sont de 16 millions et de 7 millions; en Nouvelle-Écosse, elles sont de 111 millions et de 45 millions; au Nouveau-Brunswick, elles sont de 90 millions et 37 millions.

La belle province, le Québec, perd 843 millions pour la santé et 340 millions pour l'éducation. Quant à l'Ontario, ces pertes s'établissent à 1,2 milliard pour la santé et 489 millions de dollars pour l'éducation.

Si l'on continue vers l'Ouest, on constate que les pertes dans les domaines de la santé et de l'éducation sont pour le Manitoba, 136 millions et 55 millions; en Saskatchewan, 125 millions et 15 millions; en Alberta, 308 millions et 124 millions et en Colombie-Britannique, 390 millions et 158 millions de dollars.

Même les Territoires du Nord-Ouest subissent une perte: 6 millions dans le domaine de la santé et 3 millions dans le domaine de l'éducation. Le Yukon perd des fonds de 3 millions de dollars destinés à la santé et de 1 million de dollars consacrés à l'enseignement. Le gouvernement retranche du système un montant total de 4,6 milliards de dollars. Comment cela peut-il n'avoir aucun effet sur l'enseignement postsecondaire et sur notre régime d'assurance-maladie, qui est la pierre angulaire du système le plus admiré au monde?

J'admets que nous devons payer pour ce système. Nous devons compter sur un gouvernement qui proposera les politiques économiques et financières qui donneront une nouvelle impulsion au pays. Lorsque les gens des provinces nanties peuvent retourner au travail et toucher un chèque de paie après avoir accompli 40 heures par semaine, ils sont très heureux de partager avec les provinces démunies. Ils sont disposés à le faire.

Lorsqu'on crée des emplois, que les gens travaillent et que la politique économique est solide, on peut alors verser aux provinces l'argent dont elles ont besoin pour garder le pays solidement aligné sur les politiques et les programmes que les autres pays du monde qualifient de typiquement canadiens.

Ces pays ne disent pas que nous avons un régime d'assurance-maladie ou un système d'éducation fantastique, mais que le système canadien est fantastique. C'est un système dont nous sommes fiers mais, ensemble, une mauvaise gestion économique et la suppression de fonds le mènent à sa perte au moment où nous en avons le plus besoin, étant donné le climat économique difficile créé par le gouvernement.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir une occasion de parler du projet de loi C-20, un autre projet de loi gouvernemental qui vise à réduire les programmes payés par les travailleurs canadiens pendant de nombreuses décennies et qu'ils réclament de leurs gouvernements. Le gouvernement fédéral réduit les programmes de péréquation, de santé, d'enseignement, d'aide sociale, de services publics, et j'allais dire d'assurance-chômage, mais ce n'est pas tout à fait cela. C'est pire. Bien sûr, le gouvernement ne verse plus rien au programme d'assurance-chômage.

Il n'y a qu'un autre pays industrialisé qui refuse de contribuer au programme d'assurance-chômage. Ce sont les États-Unis. C'est à leur niveau que le gouvernement veut nous abaisser.

Ces réductions sont catastrophiques pour notre pays. Elles font suite aux politiques qui sont entrées en vigueur il y a environ 18 ans sous le gouvernement libéral, qui se sont poursuivies dans les années 80 et qui se sont sérieusement aggravées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

C'est le résultat de presque 18 ans de politiques fiscales qui ont favorisé les riches, les entreprises et les gros actionnaires. C'est également la suite ou le résultat de l'Accord de libre-échange qui a accéléré la cession d'industries canadiennes, surtout d'industries de fabrication, aux États-Unis.

C'est aussi le résultat de la privatisation de certains des services que les contribuables canadiens ont édifiés avec leurs impôts et leur énergie et qui ont été cédés aux amis de ce gouvernement pour presque rien, des services tels que les transports et la Société canadienne des postes, ainsi qu'un nombre croissant de services gouvernementaux qui valent maintenant plus de 5 milliards de dollars par année en contrats, en contrats conclus avec des industries privées à but lucratif pour du travail qui devrait être fait par les fonctionnaires. C'est pourquoi cette manne que représentent les marchés publics s'élève à plus de 5 milliards de dollars. Elle est plus coûteuse que toute la fonction publique et le gouvernement n'a pas à la justifier aussi rigoureusement que dans le cas du coût de la fonction publique. Ce qui est paradoxal, c'est que ce gouvernement se dit pauvre. Jamais il n'a mentionné qu'à chaque heure du jour, chaque jour, 4 millions de dollars en revenus d'investissement quittent le Canada à destination des États-Unis—4 millions de dollars à chaque heure. Cela correspond, grosso modo, à 34 milliards de dollars chaque année. Et ce montant ne cesse de grimper en raison de la politique du gouvernement qui vise à faciliter la prise de contrôle, par les États-Unis, d'un nombre sans cesse croissant d'industries canadiennes, soit en détournant les bénéfices vers les États-Unis, soit en y exportant les emplois, les emplois les mieux rémunérés, parfois en mettant fin aux activités de certaines entreprises, comme ce fut le cas pour les machines à laver Inglis à Trinity Spadina, une fermeture qui a entraîné le licenciement de 700 ou 800 travailleurs, de sorte que les États-Unis nous vendent des produits auparavant fabriqués par des travailleurs canadiens.

• (1640)

Prétendant qu'il est démuni après avoir tout donné aux riches et permis qu'une quantité toujours plus grande de nos richesses s'enfuit vers les États-Unis, à un rythme de plusieurs milliards par année, le gouvernement veut

maintenant réduire de 4,5 milliards les programmes qui répondent aux besoins fondamentaux des Canadiens. Il veut limiter l'augmentation des paiements aux provinces en vertu des principaux programmes de transfert à 1 milliard par année jusqu'en 1995. Pourtant, il dispose d'un demi milliard de plus pour la guerre, alors que la situation n'a jamais été aussi pacifique, et il rajoute 30 millions au budget de la police secrète, le SCRS, sans que les Canadiens puissent savoir ce que l'on fait de cet argent, puisque c'est secret. Il reste donc moins pour la santé, l'enseignement, l'aide sociale et, comme je l'ai dit, l'assurance-chômage, sauf une loi qui augmente les cotisations à un moment où les travailleurs ont moins d'argent pour payer.

Je voudrais parler quelques minutes de notre système de soins médicaux. D'autres en ont parlé avant moi, mais j'estime qu'il est nécessaire de rappeler certaines choses et d'en ajouter d'autres. Le système que nous avons mis sur pied au Canada répond à cinq grands principes. Le premier, c'est l'intégralité. On ne couvre pas tous les frais médicaux mais presque, évitant ainsi que les gens ne fassent faillite si par hasard ils tombent malades. On paie tous les soins lorsqu'ils sont sur le dos et incapables de gagner leur vie, ce qui est de la plus haute importance.

Le deuxième est l'universalité. Tout le monde y a droit. Les pauvres ne sont pas laissés de côté.

Le troisième est la portabilité. On parle beaucoup d'unité ces temps-ci, unité entre les provinces. Lorsque le gouvernement réduit sa part du financement des programmes de santé, il place les provinces dans une situation où elles sont tentées de dire, comme on l'entend maintenant à l'occasion: «Non, vous ne pouvez pas être admis dans cet hôpital, car vous résidez dans une autre province. Vous pouvez être Canadien, mais vous ne pouvez pas venir vous faire soigner dans notre province, parce que nous ne voulons pas payer des soins de santé pour quelqu'un d'une autre province.» En somme, le principe de la transférabilité visait à faire en sorte qu'un Canadien puisse obtenir les soins de santé dont il a besoin n'importe où au Canada, indépendamment de la province dont il relève. Le régime des soins de santé devrait être accessible et il a connu une bonne expansion même dans les régions isolées du pays. Il n'est pas allé aussi loin qu'il le devait, mais il va dans ce sens et c'est un régime public. Il est donc efficace par rapport à la formule anarchique, axée sur le marché, de nos voisins du Sud. Je reviendrai sur ce point plus tard.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de voir à l'application de ces cinq principes en respectant l'entente initiale sur le partage des frais à parts égales et en apportant au régime une contribution égale à celle des provinces. Ce principe a été érodé sous les libéraux. La dégradation se poursuit, et le principe finira par disparaître ou par perdre toute sa pertinence sous le gouvernement conservateur actuel.

C'est un régime qui a vu le jour en Saskatchewan sous la Fédération du commonwealth coopératif et le Nouveau Parti démocratique. Il était tellement bon que d'autres provinces ont tenu à l'avoir et que le gouvernement fédéral l'a adopté dans les années 60. C'est certainement l'un des meilleurs, sinon le meilleur régime du monde et nos voisins du Sud le reconnaissent comme tel, même si leur gouvernement n'est peut-être pas prêt à en convenir.

Le NPD croit que nous devons augmenter et non réduire les dépenses consacrées aux soins de santé afin de faire face aux nouvelles maladies qui menacent notre pays telles que les maladies liées à la dégradation de l'environnement. Nous devons dès maintenant offrir des soins préventifs et lutter contre les substances nocives que nous rejetons dans notre environnement, et c'est ainsi que nous ferons de grandes économies, à la longue, sur les soins actifs.

Je voudrais faire plusieurs remarques au sujet du système de santé au Canada. Les États-Unis consacrent environ 600 milliards de dollars par an pour la santé. Pourtant, 40 millions d'Américains n'ont aucune protection médicale. C'est le seul pays du monde, en dehors de l'Afrique du Sud, à ne pas avoir de système de santé publique.

L'universalité est le fondement de tout système qui fait passer l'efficacité avant la concurrence. Ce pays, au Sud de notre frontière et au système chaotique de marché basé sur la concurrence, consacre aux soins de santé beaucoup plus par personne que ne le fait le Canada et ce pour des résultats moins bons, une santé moins bonne et moins de vies sauvées à plus de frais. Tout ça parce qu'il n'applique pas le principe d'universalité et n'ont pas d'administration publique. Par exemple, les États-Unis dépensent environ 2 268 $ par habitant au chapitre de la protection médicale alors que le Canada en dépense 1 580, moins des deux tiers. Une journée d'hôpital aux États-Unis coûte en moyenne 360 $ par rapport à 210 $ au Canada—je parle en dollars canadiens.

La plupart des pays occidentaux ont stabilisé leurs budgets de santé, mais pas les États-Unis, pays où le marché est roi et où la personne qui ne peut pas payer se voit refuser l'admission à l'hôpital, qu'importe la gravité de son état ou qu'elle soit dans le besoin. En 1987, les fonds consacrés aux soins de santé aux États-Unis représentaient plus de 11 p. 100 du produit national brut, par rapport à 8,5 p. 100 au Canada. Dans certains pays d'Europe où le système de soins de santé est à peu près le même qu'au Canada, ils sont encore plus bas, représentant en moyenne 7,5 p. 100 du produit national brut.

Le système canadien est plus efficace. Les Canadiens restent hospitalisés en moyenne 11,4 jours par rapport à 6,4 jours dans le cas des Américains. Les taux d'hospitalisation sont plus élevés au Canada en raison de l'utilisation intensive de la technologie. En 1989, 37,2 p. 100 des médecins américains ont été poursuivis en justice pour fautes professionnelles. Par conséquent, quelques-uns d'entre eux évitent certains actes médicaux parce qu'ils présentent trop de risques. En d'autres mots, notre système fonctionne mieux.

• (1650)

Le nombre d'actes médicaux posés par les médecins canadiens et américains est sensiblement le même, mais la grande différence entre le Canada et les États-Unis, c'est que là-bas, les honoraires des médecins augmentent beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation.

Au Canada, les honoraires ont diminué pendant les années 70. Ils ont augmenté légèrement depuis, mais en restant un peu en deçà du taux d'inflation.

Il en résulte donc qu'au Canada, l'espérance de vie est de 72,9 ans pour les hommes et de 79,8 ans pour les femmes, tandis qu'elle n'est que de 71 ans pour les hommes et de 78,3 ans pour les femmes aux États-Unis. Les Canadiens et les Canadiennes vivent plus longtemps que les Américains grâce à notre système de santé.

Au Canada, le taux de mortalité infantile était, en 1985, de 7,9 pour 100 000 naissances vivantes. Aux États-Unis, il était supérieur de 25 p. 100, soit 10,6 décès pour 100 000 naissances. Les États-Unis viennent au vingtième rang pour ce qui est de la mortalité infantile. Le Canada se classe bon cinquième parmi les pays où ce taux est le plus faible.

Les Canadiens peuvent choisir plus librement leur médecin. Mon fils, qui vit en ce moment à San Francisco, me dit que le système de santé du Canada fait l'objet d'un débat dans la presse locale. Certains pensent qu'il est en difficulté, mais d'autres écrivent aux journaux pour dire que ce n'est pas vrai et qu'ils le savent bien puisqu'ils y sont allés. Un lecteur prétendait qu'on ne pouvait pas choisir son médecin au Canada alors qu'un autre affirmait l'inverse.

L'État de New York est en train d'étudier un projet de loi qui le doterait d'un régime similaire à celui du Canada. Les représentants de cet État au Congrès ont présenté un projet de loi semblable. Le mouvement ouvrier américain préconise vigoureusement la mise en place d'un système de santé axé sur le modèle canadien. Des membres du NPD ont même été invités à se rendre aux États-Unis pour y parler de notre système. Pourtant, ici au Canada, le gouvernement veut le miner et le remettre entre les mains du secteur privé.

Les Canadiens sont relativement satisfaits de leur système de santé en partie parce que les médecins n'ont aucun intérêt, au point de vue financier, à ne pas accepter un malade, contrairement à ce qui se passe trop souvent aux États-Unis où les médecins et les hôpitaux peuvent refuser de soigner les malades qui se trouvent dans l'impossibilité de payer à l'avance.

Les compressions que ce gouvernement propose dans ce projet de loi seront désastreuses pour notre système de santé. De même, il est désastreux de réduire les crédits alloués à l'enseignement postsecondaire. Les étudiants arrêtent leurs études pour des raisons financières. C'est quelquefois simplement trop leur demander que d'avoir un emploi et d'étudier en même temps. Ils ne peuvent pas arrêter de manger, aussi ils doivent renoncer à leurs études. Certains étudiants sortent de l'université avec des dettes énormes qu'ils ne peuvent pas rembourser alors qu'ils sont au chômage ou sous-employés pendant un, deux et trois ans.

Les universités ont demandé des crédits à l'industrie privée. Cela veut dire qu'elles doivent faire la recherche qui, selon celle-ci, va avantager telle ou telle branche de l'industrie, au lieu de se consacrer à la recherche fondamentale qui rendrait notre pays plus fort, non seulement du point de vue technique, mais aussi intellectuellement au sens le plus large, et sur le plan international, au lieu dispenser un enseignement non spécialisé.

C'est une ironie du sort. Il y a quelques autres députés à cheveux blancs à la Chambre des communes qui se souviennent de l'époque où nous sommes sortis des forces armées—c'était en 1945—et où on nous a offert les programmes pour anciens combattants. Le ministère des Anciens combattants nous a dit: «Nous vous aiderons à monter une affaire, à construire une maison, à devenir

des agriculteurs ou à aller à l'université.» J'ai reçu 60 $ par mois, et mes frais de scolarité étaient payés. En travaillant très peu, habituellement l'été, j'ai pu me débrouiller. Cette somme a été portée plus tard à 80 $ et, deux ou trois ans plus tard, à 100 $, mais on nous donnait une allocation mensuelle tant que nous étudions, tant que nos notes aux examens restaient à un certain niveau. On pensait alors que les études étaient du travail et qu'elles étaient utiles au Canada. Notre pays nous a payés pour étudier.

Des dizaines de milliers de Canadiens qui, sont allés à l'université grâce au MAC n'y auraient autrement jamais mis les pieds. Je n'ai pas fait partie de ces personnes-là parce que j'avais la chance que mes parents aient les moyens de m'envoyer à l'université de toute façon. Certaines de ces personnes sont devenues de brillants scientifiques et des génies de l'industrie et de la finance. Certains d'entre eux sont encore députés. Et pourtant le gouvernement veut enlever cette possibilité au Canada.

Il y a aussi la question de l'aide sociale. À ce chapitre, les programmes canadiens sont moins généreux que ceux de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne de l'Ouest. Nous avons 14 p. 100 de notre population qui vit dans la pauvreté et nous diminuons les crédits d'aide sociale. L'Allemagne n'a que 7 p. 100 de pauvres, la Grande-Bretagne 9 p. 100 et la Norvège ainsi que la Suède 5 p. 100. Il ne faudrait pas oublier non plus les récentes compressions budgétaires en matière d'assurance-chômage.

Ces compressions n'ont pas pour objet d'équilibrer le budget, ni de diminuer le déficit, car ce sont les dons faits aux riches qui ont créé le déficit. Il s'agit d'une attaque dirigée par la classe des propriétaires d'industries, des sociétés et de leurs principaux actionnaires contre ceux qui doivent gagner leur vie par leur travail. On réduit leurs salaires, on les humilie, on alimente leurs rancoeurs et on les incite à réclamer massivement un changement de régime politique au Canada.

J'espère que le gouvernement mettra la pédale douce, car le changement risque d'être plus chaotique et plus violent que nous ne le souhaiterions, d'après ce qu'on lit dans les journaux. Le gouvernement devrait négocier de concert avec la population canadienne des conditions permettant à chacun d'avoir la chance de travailler et de vivre décemment et d'avoir le sentiment de vivre dans une société solidaire dont les membres ne sont pas constamment en lutte pour servir les entreprises américaines.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Algoma—L'agriculture; le député de Burnaby—Kingsway—L'Union soviétique; le député de Surrey-Nord—La santé; le député de Cochrane-Supérieur—Le commerce extérieur; le député de Scarborough-Ouest—L'immigration.

Reprise du débat. Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a la parole. Je rappelle au député que les cinq heures prévues pour le débat sont maintenant écoulées.

[*Français*]

La période de cinq heures est maintenant terminée. Nous passons aux discours d'une durée de dix minutes, sans question ni commentaire.

L'honorable député a la parole.

[*Traduction*]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je m'inquiétais qu'on ne me donne pas la parole lorsque je me suis levé tout à l'heure. Je croyais comprendre qu'il y aurait un orateur néo-démocrate suivi de deux libéraux. Nous n'avons eu qu'un orateur libéral après quoi vous avez donné la parole à un néo-démocrate.

Étant donné cela, je me demande si on ne pourrait pas m'accorder 20 minutes au lieu de 10.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour accorder 20 minutes au député?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: Je vous remercie beaucoup de votre obligeance, monsieur le Président, ainsi que les députés présents à la Chambre.

La mesure à l'étude aujourd'hui donne au gouvernement l'espoir qu'il pourra prolonger durant trois ans encore le gel des transferts accordés au Financement des programmes établis. Cela veut dire que les fonds de transfert fédéraux aux provinces seront bloqués. Cela constitue en soi une très grave décision financière. Tous les hommes d'affaires le savent, tous ceux qui apportent un chèque de paye à la maison le savent, si nous n'obtenons pas le montant d'argent supplémentaire que nous coûte l'inflation, notre salaire se trouve à diminuer d'année en année.

• (1700)

Le gouvernement fédéral donne de moins en moins aux provinces chaque année, compte tenu de l'inflation. Il ne comble pas la différence.

Cela met les provinces canadiennes dans la position d'avoir soit à réduire leurs services, soit à hausser les taxes et les impôts au niveau provincial. Il faut bien que quelqu'un paie la note. Si elles ne veulent pas hausser les taxes et les impôts, elles doivent donc réduire les services. Sinon, elles doivent s'endetter toujours davantage.

Ce projet de loi a de très graves répercussions dans le domaine de l'assurance-maladie pour les Canadiens. Il se prend de très graves décisions dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, et la semaine dernière à peine, nous avons eu à la Chambre un débat très important sur la Loi concernant les jeunes contrevenants.

Si les provinces doivent allouer plus d'argent à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé, étant donné que le gouvernement fédéral ne respecte pas ses engagements, elles n'auront pas les fonds additionnels qu'elles devraient consacrer aux services requis pour veiller à l'application de la Loi concernant les jeunes contrevenants qui a été adoptée à la Chambre la semaine dernière. C'est grave.

À quoi bon pour un gouvernement canadien faire adopter des lois à la Chambre s'il ne fournit pas l'argent nécessaire à leur application? Voilà ce qui arrive à notre système d'enseignement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES CENTRES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River) propose:

Que la Chambre prie le gouvernement d'appuyer la création de centres de santé communautaires, dirigés par des consommateurs, qui se donnent pour vocation première la prestation de services préventifs de santé et qui embauchent des professionnels de la santé à salaire ou à contrat, par opposition à la facturation traditionnelle.

—Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de pouvoir présenter cette motion à la Chambre aujourd'hui, car je considère que cette question est très importante.

Il est un peu paradoxal que nous discutions de cette motion d'initiative ministérielle le jour même où nous avons entendu plusieurs discours à la Chambre sur les projets de loi C-20 et C-69 concernant les compressions effectuées dans notre régime de soins de santé et la menace que cela fait peser sur l'avenir de ce régime.

Je trouve paradoxal que nous passions tant de temps à discuter des aspects négatifs des mesures touchant notre régime de soins de santé et que nous en consacrions si peu à parler des solutions positives qui pourraient être adoptées. À cet égard, je suis désolé que ce ne soit pas une motion pouvant faire l'objet d'un vote, car les députés auraient eu l'occasion alors de dire quelque chose de positif au sujet des soins de santé au lieu de continuer à parler des sempiternelles compressions.

Les Canadiens sont bien conscients de la crise du financement du régime de soins de santé. Mais ils restent en même temps attachés à leur régime de soins de santé.

Ils appuient fortement les principes de base de l'assurance-maladie, qui est devenue un élément essentiel de ce qui fait notre pays.

Selon la commission Spicer, dans toutes les provinces et toutes les localités du pays, les habitants considèrent l'assurance-maladie comme la principale institution qui unit le Canada.

Dans le débat constitutionnel, il est intéressant de voir que les gens ont un peu de mal à bien saisir la signification que pourrait avoir un charte des droits sociaux et les ramifications politiques d'un référendum. Je suis convaincu que, si nous proposions aux Canadiens d'insérer l'assurance-maladie dans la Constitution du Canada, nous obtiendrions le consentement d'à peu près toute la population.

La question des soins de santé fait encore beaucoup de bruit non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis, comme nous avons pu le constater. L'élection récente du sénateur Wofford en Pennsylvanie nous en donne un bel exemple. Le sénateur a fondé sa campagne électorale sur le slogan suivant: Pourquoi les criminels devraient-ils avoir droit à un avocat quand vous n'avez même pas droit à un médecin?

Cela a touché une corde sensible chez les habitants de la Pennsylvanie et les Américains en général. Ils en discutent énormément, et les Canadiens veulent également tenir un débat positif sur l'avenir de l'assurance-maladie.

Je voudrais en profiter, au début de mon discours, pour signaler que, si je m'intéresse aux centres de santé communautaires, c'est surtout à cause de la situation que j'ai observée à Prince-Albert. Lorsqu'ils ont fait face à la grève des médecins en 1962, les habitants de Prince Albert ont pris les mesures nécessaires. Ils ont organisé un centre de santé communautaire avec l'aide d'un médecin du nom d'Orville Hjertaas.

Ce fut l'un des plus grands moments de l'histoire de l'assurance-maladie, et je crois que cela mérite d'être souligné.

À Prince Albert, nous avons prouvé tout ce dont je vais parler dans mon discours. Nous avons prouvé que les centres de santé communautaires coûtent moins cher, qu'ils sont plus efficaces dans le domaine des soins préventifs et qu'ils fonctionnent bien grâce au travail des membres de la collectivité.

Les centres de santé communautaires sont fondés sur un principe fort différent de celui qui sert de base à notre système régulier de soins de santé. Ils sont créés au sein de la collectivité par des gens de l'endroit qui, par expérience, connaissent bien les besoins de la collectivité. Ce sont donc vraiment des centres communautaires à partir du moment où ils sont créés.

Ces centres sont administrés par des bénévoles élus par la collectivité, qu'ils fonctionnent comme une coopérative ou comme un autre genre d'organisme sans but lucratif.

De nombreuses études ont été faites sur les centres de santé communautaires au Canada, et je tiens à mentionner qu'il y a d'autres centres qui ont beaucoup de succès dans notre pays à part celui de Prince Albert.

Il y a des cliniques communautaires à Winnipeg, à Montréal, à Vancouver, dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard et dans le nord de l'Ontario. Tous ces établissements sont des modèles très positifs non seulement à l'échelle locale, mais à l'échelle nationale.

Par exemple, dans un rapport intitulé *Co-op Consumer Sponsored Health Care Delivery Effectiveness* et parrainé par la *Canadian Co-operative Association*, avec l'aide du secrétariat des coopératives du gouvernement fédéral, les auteurs, Douglas Angus et Pran Manga, ont conclu que les centres de santé communautaires sont vraiment efficaces.

Une étude commandée en 1982 par le gouvernement de la Saskatchewan a comparé 15 297 patients de cliniques communautaires à un nombre égal de patients fréquentant des cabinets privés et présentant les mêmes caractéristiques socio-économiques.

Fait à signaler, l'ancien gouvernement de la Saskatchewan a refusé de rendre public ce rapport qu'il a commandé en 1982 et qui a été terminé en 1984 ou 1985. À mon avis, s'il ne l'a rendu public qu'en 1989, c'est parce qu'il ne prisait pas beaucoup ses conclusions; d'après ce rapport, il nous faut modifier complètement notre façon d'envisager les soins de santé.

Cette étude a conclu que l'ensemble des coûts liés aux services de santé était de 13 à 17 p. 100 moins élevé pour les patients des cliniques communautaires que pour ceux des cabinets privés. J'ai bien dit de 13 à 17 p. 100 moins élevé.

Voici ce que disent les auteurs de l'étude: «La rentabilité tient principalement au fait que la clientèle des cliniques fréquentent moins les hôpitaux que celle des médecins rémunérés à l'acte.» Les auteurs poursuivent en disant que cette fréquentation moins importante des hôpitaux est la constatation la plus significative et incontestable de nombreuses études empiriques dont ils ont pris connaissance.

Dans les systèmes qui ne sont pas fondés sur la rémunération à l'acte, le taux de fréquentation des hôpitaux est de 10 à 40 p. 100 inférieur à celui des systèmes où les médecins sont rémunérés à l'acte.

• (1710)

D'autres études portant sur une plus vaste clientèle qui fréquente les cliniques communautaires américaines corroborent ces constatations.

Les économies de 20 p. 100 réalisées au regard des coûts hospitaliers et des jours-patients permettent de réaliser, sur l'ensemble des coûts, des économies générales d'environ 5 à 8 p. 100 uniquement pour l'hospitalisation. Cette composante des coûts liés aux soins de santé est celle qui augmente le plus rapidement.

Les cliniques offrent aussi de meilleurs services pour l'immunisation des enfants, le dépistage et la prévention du cancer ainsi que la prévention qui aide les femmes, les personnes âgées et les futures mères à rester en santé. Il s'ensuit des patients en meilleure santé, des coûts moins importants pour les médicaments et une note moins élevée pour l'ensemble de la collectivité.

Les médecins des cliniques communautaires prescrivent moins de médicaments sur ordonnance, ce qui comporte des avantages au regard des coûts et pour la santé. La prestation de services externes et de soutien comme les rayons X, les analyses et la physiothérapie peuvent

coûter beaucoup moins cher que les mêmes services en milieu hospitalier.

Les mesures préventives comme les cliniques pour bébés, les soins gériatriques de jour, la sensibilisation au problème de la violence contre les femmes et les enfants peuvent toutes être intégrées dans un modèle de services de santé communautaires qui non seulement coûtent moins cher, mais qui permettent aussi d'avoir des citoyens et une collectivité en bien meilleure santé.

J'ajouterai que, à notre époque, chacun exige d'être davantage maître de sa propre vie. Tous exigent un certain contrôle sur les établissements qui dispensent les services. Chose certaine, les services de santé communautaires donnent aux gens du milieu l'occasion de participer directement à leurs propres services de santé. Nous avons également constaté que les gens attachent personnellement un grand intérêt aux services de santé et sont disposés à s'en occuper.

Un autre avantage des cliniques est qu'elles peuvent s'adapter à la grande diversité des besoins. Elles peuvent se spécialiser par exemple dans les services aux néo-Canadiens, aux autochtones vivant à la ville ou à la campagne, aux collectivités agricoles. On peut concevoir une infinité de modèles pour s'adapter aux situations locales.

Les centres de santé communautaires sont également efficaces par rapport aux coûts parce qu'ils sont gérés par des administrateurs professionnels des services de santé. Rares sont les pratiques privées qui peuvent compter sur ce type de gestion.

En outre, il est plus facile aux gouvernements provinciaux de contrôler la budgétisation et les coûts pour les soins primaires, car les budgets sont négociés globalement, si bien qu'ils sont prévisibles d'année en année et qu'on peut faire des évaluations montrant si les dépenses sont faites judicieusement.

Ce qui semblera peut-être le plus convaincant dans ce débat, aujourd'hui, ce sont les économies, qui pourraient être de 13 à 17 p. 100. Essayons de voir ce que cela représente. En 1990, les dépenses de santé ont totalisé environ 60 milliards de dollars au Canada, soit 9 p. 100 du produit national brut ou 2 266 $ par personne. Ces dépenses augmentent d'environ 12 p. 100 par an. C'est connu.

Imaginons que, par suite de ce changement fondamental dans la façon d'envisager le fonctionnement du système de santé, nous pourrions économiser entre 13 et 17 p. 100 de ces 60 milliards de dollars. Même à 10 p. 100, ce serait une économie de 6 milliards de dollars, ce qui n'est pas à négliger dans notre situation financière actuelle. Le gouvernement fédéral ne peut pas négliger une telle économie pas plus que les gouvernements provinciaux.

Quel est le rôle du gouvernement fédéral dans tout cela? Je crois qu'il est légitime de poser la question parce que le gouvernement fédéral semble chercher à jouer un rôle toujours plus petit dans le domaine de la santé. En continuant à réduire ses versements, il semble aussi vouloir cesser de jouer ce qu'il considérait comme un rôle directeur dans la fourniture de soins de santé aux Canadiens et, notamment, dans l'établissement de l'assurance-maladie.

Ces deux aspects, l'établissement de l'assurance-maladie et l'établissement de normes nationales, continuent certainement de relever du gouvernement fédéral.

Mais le gouvernement a déjà parlé aussi d'une participation plus active au système de santé. En novembre 1966, l'honorable Jake Epp, alors ministre de la Santé, aujourd'hui ministre de l'Énergie, a rendu public un plan directeur pour le système de santé au Canada sous le titre «La Santé et nous: plan d'ensemble pour la promotion de la santé». Le système de santé qui y est exposé cadre entièrement avec le modèle coopératif et communautaire.

Ce rapport contient trois stratégies.

On y recommandait, premièrement, d'encourager une plus grande participation de la population, deuxièmement, de mieux garantir les services communautaires et, troisièmement, de coordonner les mesures d'intérêt public. Ces trois recommandations s'adaptent exactement à la structure des centres de soins communautaires et aux cliniques coopératives. Pourtant, quel genre de mesures le gouvernement adopte-t-il?

En effectuant la recherche en vue de ce discours, j'ai constaté que la situation était absolument déplorable. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, une seule personne travaille à plein temps au dossier des soins de santé communautaires conçus pour les consommateurs, c'est-à-dire des cliniques de soins de santé communautaires. Il convient de noter que, cette année, ce ministère emploie au total 8 500 personnes—une personne sur 8 500 travaille sur ce mode de prestation, qui pourrait permettre d'économiser de 13 à 17 p. 100 des coûts que nous consacrons aux soins de santé. C'est tout simplement stupide.

Nous avons vu que le gouvernement fait de beaux discours, mais il agit peu. Nous en avons eu des preuves au niveau provincial. Le rapport Seaton, rendu public dernièrement en Colombie-Britannique, appuie fortement les soins de santé communautaires. Le ministère de

la Santé de l'Ontario a récemment publié un document de travail intitulé *New Beginnings*, qui concluait que les organismes communautaires de santé réalisaient mieux leurs objectifs, qui étaient de servir une large clientèle tout en minimisant les coûts, que les organimes non communautaires. En Saskatchewan, le nouveau gouvernement a, entre autres, axé sa campagne sur les soins préventifs communautaires.

Partout au Canada, les gouvernements provinciaux arrivent aux mêmes conclusions: c'est dans cette direction qu'il faut aller, mais quelqu'un doit faire preuve de leadership. Étant donné les réductions qu'impose le gouvernement fédéral, les provinces disposent sûrement d'une latitude beaucoup moins grande pour dépenser dans ce domaine. Les initiatives fédérales que nous avaient promises tout d'abord le rapport Epp et par la suite, les ministres chargés de la coopération se font toujours attendre.

Il y a quelques années, il y a eu une rencontre fédérale-provinciale des ministres compétents; c'était au printemps 1989, et on a décidé alors que, parmi les quatre principales priorités, il fallait notamment encourager l'établissement de modèles de santé communautaire dans tout le pays. On a donc établi cela comme une des quatre principales priorités et ce, avec l'appui du gouvernement fédéral. On a fait alors toutes sortes de discours et on a publié un grand nombre de communiqués sur les initiatives que le gouvernement allait prendre. Où est donc l'esprit d'initiative en question? Il n'existe tout simplement pas.

Il y a d'autres domaines dans lesquels le gouvernement pourrait jouer un rôle en ce qui concerne la promotion de la notion de santé communautaire. On a fait beaucoup dans les domaines de la pauvreté, de la nutrition et de la santé et on se demande comment les services en question pourraient être le mieux offerts grâce aux cliniques communautaires. Les programmes de lutte contre la violence familiale pourraient relever des cliniques communautaires. La santé communautaire pourrait faire partie intégrante des initiatives en matière de logement.

Chose certaine, tout le domaine de la santé des autochtones se prête fort bien à l'intégration d'un système de santé communautaire, car il offre un bon moyen d'intégrer les méthodes traditionnelles de traitement et les structures communautaires de soutien inhérentes à la collectivité autochtone avec le modèle de santé scientifique d'une façon convenant aux collectivités en question. Cependant, le gouvernement fédéral tarde à prendre ce type d'initiatives, même s'il a manifestement un certain mandat dans le domaine de la santé des autochtones.

Le gouvernement fédéral doit également régler des conflits de compétence dans de nombreux domaines. Il y a aussi la question des besoins des femmes en matière de santé et de l'appui offert aux femmes ainsi qu'aux enfants face à une crise; c'est là encore un des domaines dans lequel les cliniques communautaires peuvent offrir un premier mécanisme de soutien. Il ne faut pas oublier, en outre, les besoins de santé des pauvres auxquels on ne répond pas, ainsi que les problèmes d'abus des drogues dans un grand nombre de nos collectivités.

Le gouvernement peut jouer un rôle fondamental de catalyseur dans tous ces domaines. Il pourrait être en mesure d'élaborer une stratégie nationale de coordination faisant appel aux provinces, au secteur des coopératives et aux modèles existants de santé communautaire, afin d'établir le nouveau cadre nécessaire à un centre canadien de santé. Chose certaine, un grand nombre d'initiatives sont en cours. En Ontario, le gouvernement va de l'avant avec les meilleures ressources à sa disposition. Il existe déjà 41 cliniques et 25 à 30 autres devraient ouvrir à plus ou moins long terme.

Cependant, les centres de santé communautaires ont besoin d'argent pour effectuer des études de faisabilité et des travaux de planification. Il leur faut de l'argent pour s'organiser, pour créer une organisation nationale. Il n'est pas question de grosses sommes, mais de très petits montants d'argent, de capitaux de lancement qui permettraient en définitive de réduire de 13 à 17 p. 100 la facture totale.

• (1720)

En terminant, je voudrais dire qu'à mon avis, de nombreuses personnes ont montré que des centres de santé communautaires, des centres de santé où les professionnels de la santé travaillent à salaire plutôt que d'être payés à l'acte, constituent non seulement le modèle le plus rentable, mais également celui qui répond le mieux aux besoins de la collectivité et qui est le plus efficace en matière de prévention.

Je tiens à ajouter qu'il y a une autre raison pour laquelle je voudrais me pencher sur cette question; en effet, beaucoup d'entre nous se posent la question suivante: Si notre système de santé est si merveilleux et si les Américains veulent le copier, comment se fait-il qu'il soit aux prises avec tant de problèmes? Il y a une bonne raison à cela: c'est parce qu'à peine la moitié du programme d'assurance-maladie a été mise en oeuvre.

Je me rappelle fort bien ce qui s'est passé en 1962, lorsqu'on a lancé le programme d'assurance-maladie en Saskatchewan. Ma famille était l'une des deux ou trois familles de notre localité qui ont appuyé l'établissement du régime d'assurance-maladie. C'était une époque extrêmement amère dans ces localités. Je me souviens d'avoir été harcelé dans la cour d'école, avec les enfants d'autres personnes qui appuyaient l'établissement de ce

régime. Beaucoup d'autres habitants de la Saskatchewan ont connu des expériences analogues.

Les médecins ont fait la grève, appuyés non seulement par l'Association médicale canadienne, mais également par l'Amerian Medical Association. Le Parti conservateur et le Parti libéral de l'époque ont défendu les médecins dans cette grève. C'était une lutte âpre. Alors, Tommy Douglas a adopté le régime fondé sur l'assurance des soins de santé existants. Mais M. Douglas a dit à l'époque: «Ce n'est que la première étape»—parce qu'elle était certes nécessaire pour que tous aient accès à un régime universel de soins de santé—«mais une deuxième étape s'impose.» Il fallait franchir une deuxième étape pour offrir un régime communautaire économique qui réponde réellement aux besoins de chacun. Tommy Douglas avait parlé dès le départ de la nécessité d'établir un régime d'assurance-maladie fondé sur des centres de santé communautaires. Si nous voulons être fidèles aux fondateurs du régime d'assurance-maladie et nous sortir de la crise dans laquelle nous sommes actuellement, c'est la voie à suivre.

J'exhorte tous les députés de la Chambre, notamment les ministériels, à prendre cette motion très au sérieux et à y donner suite car, à bien des égards, l'avenir de notre pays et ce qu'il représente sont en jeu.

[*Français*]

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je suis convaincu que l'honorable député de Prince-Albert—Churchill River sait sûrement que la prestation des services de santé et leur organisation relèvent de la compétence des provinces.

Malgré tout, notre gouvernement se préoccupe vivement de la prestation efficace et efficiente des services de santé et, de concert avec les provinces, explore de nouvelles voies afin d'assurer le mieux-être de tous les Canadiens.

Alors, nous sommes conscients que bon nombre des études effectuées à l'échelle provinciale au cours des cinq ou six dernières années soulignent la nécessité de repenser le mode de fourniture des services et de réexaminer le mode de remboursement des services médicaux fournis par les professionnels de la santé.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la santé de la Colombie-Britannique publié récemment témoigne, on ne peut mieux, du sérieux de l'exercice de réflexion en cours à cet égard d'un bout à l'autre du pays. Les auteurs reconnaissent que la transition d'un simple système de soins de santé à un système qui favorise la santé nous oblige à explorer beaucoup de voies différentes. On ne saurait examiner une seule issue sans tenir compte des répercussions possibles dans les autres secteurs, de tout changement apporté au système.

Plus de 400 recommandations figurent dans le rapport de la Colombie-Britannique, ce qui montre bien la complexité de cette question. Il serait donc utopique de prétendre, monsieur le Président, qu'une démarche donnée représente la solution à tous les problèmes de notre système de soins de santé. Ce serait trop simple. Ce serait en outre balayer du revers de la main les efforts considérables qui ont été déployés par les professionnels de la santé ainsi que par les établissements de santé canadiens afin d'améliorer la santé des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Il est vrai que nos systèmes de santé avaient tendance à privilégier une approche de la santé axée sur les services en établissement et à recourir à des modes de rémunération qui mettaient l'accent sur le traitement lui-même plutôt que sur une approche intégrée. La réflexion des provinces les a amenées à tendre vers un système plus équilibré, qui tienne compte d'un vaste éventail d'avenues possibles pour faire face à des conjonctures diverses. Les centres de santé pourraient être l'une de ces avenues et ressembler dans l'ensemble, sinon trait pour trait, au portrait qu'en a tracé l'honorable député.

Je dois toutefois rappeler, monsieur le Président, que ces questions sont de compétence provinciale. Le gouvernement peut cependant aider les provinces—et il le fait d'ailleurs—à compiler les renseignements qui serviront à étayer un examen plus approfondi de ces questions. Ainsi, la conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de la Santé a endossé le récent rapport Barer—Stoddart intitulé *Vers des politiques intégrées sur les effectifs médicaux au Canada*. Les auteurs de ce rapport font un certain nombre de recommandations relativement à la rémunération des médecins. Lors de leur réunion de septembre 1991, les ministres de la Santé des provinces et des territoires se sont dit d'avis que l'on pourrait, dans l'avenir, entreprendre des discussions avec toutes les parties intéressées, à la lumière de ce rapport.

Le gouvernement aide en outre les provinces à élaborer leur propre politique grâce à la base des données nationale sur les médecins qui fournit de l'information relativement aux paiements versés à ces derniers en vertu du régime de rémunération à l'acte. On tente, à l'heure actuelle, d'élargir cette base de données de façon à englober d'autres mécanismes de remboursement. On ne saurait prendre de décisions éclairées sans ce type de données, et le partenariat établi entre le gouvernement et les provinces permettra d'esquisser un portrait de la situation actuelle dans ce domaine, d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur le Président, je suis heureux de constater que l'honorable député manifeste un tel intérêt envers la participation des usagers aux questions de santé. Je pense qu'il entend par «usagers» tous ceux qui bénéficient du système de soins de santé au Canada. Le gouvernement encourage la participation des Canadiens à l'amélioration de leur propre santé. En 1986, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social publiait un rapport intitulé *La santé pour tous: plan d'ensemble pour la promotion de la santé*. Les auteurs de ce document mettaient de l'avant trois stratégies clés destinées à réduire les inégalités et à accroître la prévention; ils soulignaient notamment l'importance d'encourager la participation de la population et de renforcer les services de santé communautaire.

Toutes les campagnes fédérales de prévention, qu'il s'agisse de la Stratégie nationale antidrogue, de la Stratégie nationale de lutte contre le SIDA ou de la Stratégie nationale de lutte contre le tabagisme, mettent l'accent sur la participation des usagers. Les gens veulent participer, et c'est avec tout le bagage de connaissances et d'expérience dont ils disposent qu'ils appuient ces programmes dans leur collectivité.

La participation active de la population est bénéfique à plus d'un titre. En effet, lorsque les gens prennent à coeur les problèmes communautaires et conjuguent leurs efforts pour les résoudre, trois phénomènes se produisent: premièrement, ces gens deviennent plus conscients des divers éléments du poblème et leur connaissance des mesures de prévention s'en trouve accrue; deuxièmement, ils contribuent à sensibiliser leur collectivité et y deviennent de véritables instigateurs du changement; troisièmement, de façon générale, les services et les programmes élaborés de concert avec la collectivité répondent mieux aux besoins locaux et s'avèrent plus efficaces, puisqu'ils jouissent de l'appui de la population.

Par l'entremise de ces programmes de financement, le gouvernement fédéral appuie directement la participation des citoyens à toutes les questions relatives à la santé. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social soutient financièrement plus de 70 organisations nationales bénévoles de services sanitaires et sociaux. Certains programmes particuliers reçoivent, en outre, des contributions financières, par l'entremise d'une diversité de programmes, par exemple, le Programme Nouveaux horizons et le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s, l'Initiative en matière de violence familiale et le Fonds de promotion de la santé. Le gouvernement est fier d'agir en tant que partenaire et de contribuer à la réussite des projets mis en oeuvre d'un bout à l'autre du pays, dans toutes les collectivités, grandes ou petites. Ce partenariat est des plus fructueux et permet d'atteindre des résultats qui seraient hors de notre portée si nous faisions cavalier seul.

• (1730)

Certains de ces résultats sont tangibles, d'autres moins. J'ai déjà dit que ce travail conjoint permettrait d'accroître la sensibilisation du public ainsi que l'efficacité des programmes. Mais ceux-là mêmes qui sont actifs dans leur collectivité en retirent des avantages non négligeables: Ils acquièrent plus de confiance en eux, sont mieux à même de prendre des décisions éclairées concernant leur propre santé et celle de leurs proches. Certains diront qu'on leur a donné les pouvoirs et les moyens voulus. Je suis d'avis qu'ils ont su, tout simplement, reconnaître leur propre force.

Ce partenariat est en outre profitable sur le plan financier. En effet, pour chaque dollar accordé par le gouvernement aux organisations nationales bénévoles qui oeuvrent dans le domaine de la santé, ces dernières se procurent 80 millions de dollars additionnels, qu'elles consacrent à la sensibilisation des usagers, à des programmes de prévention et à la recherche.

Monsieur le Président, on a tout intérêt à encourager la participation des usagers dans le domaine de la santé. Toutefois, cette participation ne sera féconde que si les usagers disposent des compétences et des outils voulus pour examiner les questions qui posent problème ou au contraire sont riches de possibilités, pour concevoir des formules valables et mettre au point les multiples détails, souvent oubliés mais néanmoins essentiels à la réussite d'un projet.

Le gouvernement entend faciliter l'accès des usagers aux outils de planification dont ils ont besoin pour mettre sur pied de bons programmes. À cette fin, le ministère a créé une trousse d'information intitulée «La trousse d'action communautaire». On y trouve des renseignements pratiques et des outils visant à encourager la création des programmes communautaires. Cette trousse a été élaborée en consultation avec les provinces ainsi qu'avec un grand nombre de groupes et d'organismes communautaires des quatre coins du pays.

Ce bref exposé, monsieur le Président, démontre clairement que le gouvernement se préoccupe du problème soulevé par l'honorable député de Prince-Albert—Churchill River et collabore étroitement avec les provinces à cet égard. La décision de créer des centres de santé communautaire gérés par les usagers est strictement de compétence provinciale, mais notre gouvernement entend continuer à appuyer la démarche des provinces qui cherchent à cerner les domaines prioritaires et tendent vers un système plus équilibré, un système qui favorise la santé au Canada.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis honorée de prendre la parole dans le débat portant sur cette motion d'initiative parlementaire présentée par le député de Prince-Albert—Churchill River.

La motion dit:

> Que la Chambre prie le gouvernement d'appuyer la création de centres de santé communautaires, dirigés par des consommateurs, qui se donnent pour vocation première la prestation de services préventifs de santé et qui embauchent des professionnels de la santé à salaire ou à contrat, par opposition à la facturation traditionnelle.

Je suis heureuse de traiter de cette motion. À mon avis, le fonctionnement des centres de santé de l'ouest de l'Arctique pourrait être un exemple de centres de santé dirigés par des consommateurs. Je vous donnerai d'autres détails à ce sujet plus tard.

Il est opportun que nous discutions de cette motion le jour où la Chambre discute du projet de loi C-20, un projet de loi qui devrait carrément être rejeté et remplacé par un engagement du gouvernement à appuyer notre régime d'assurance-maladie essentiel et universel.

Je voudrais dire, avant d'aller plus loin, qu'un programme d'assurance-maladie universel est indispensable à toute philosophie et à toute politique libérales et, fondamentalement, à la philosophie du Canada. Le Parti libéral s'oppose à tout recours exagéré au régime d'assurance-maladie et aux dépassements d'honoraires. Je ne perdrai donc pas de temps à discuter des principes acceptés du régime d'assurance-maladie que sont l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, l'intégralité et l'administration publique. Je m'attarderai plutôt à la prestation des services de santé, aux responsabilités des professionnels de la santé à cet égard et à leur rémunération.

Je suis d'accord pour que les Canadiens examinent des solutions de rechange pour garantir que les services de santé répondent aux besoins des femmes, des autochtones, des personnes âgées et des minorités. J'appuie le concept voulant que le gouvernement fédéral complète le régime actuel d'assurance-maladie universelle en permettant à des organismes non gouvernementaux de fournir les services dont on a tant besoin à condition qu'ils suivent les procédures approuvées, qu'ils respectent les normes établies par le gouvernement et que leurs tarifs ne dépassent pas ceux qui ont été fixés dans les régimes d'assurance-maladie des provinces et des territoires.

Le Comité permanent de la santé, qui a mis deux ans à produire son rapport, a présenté des recommandations qui ont été acceptées par tous les partis. Ces recommandations visaient à faciliter le contrôle local, à accroître l'accessibilité aux services et à offrir des services plus variés que ceux offerts depuis toujours dans les hôpitaux et dans les dispensaires. La première partie de la motion mentionne la création de centres de santé communautaires dirigés par des consommateurs. Je suppose que l'on désire que ces centres soient sans but lucratif et adhèrent aux principes de la Loi canadienne sur la santé.

Dans ma circonscription, nous appelons cela des services de santé communautaires. Ces services, souvent appelés infirmeries, et les hôpitaux classiques sont administrés par des conseils régionaux de la santé. Dans la circonscription de Western Arctic, il y a cinq de ces conseils régionaux: les Services de santé du Mackenzie, le Conseil de la santé de Fort Smith, l'hôpital H.W. Williams de Hay River, le Conseil de la santé d'Inuvik et le Conseil de l'hôpital Stanton à Yellowknife.

La théorie derrière ces conseils est de déléguer le contrôle des services de santé au niveau local. Ils sont représentatifs des communautés desservies par les centres de soins. Ils bénéficient de l'intervention de certains ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui ont apporté leur concours.

Récemment, hier en fait, je visitais l'Arctic College à Fort Smith où un groupe d'étudiants a été constitué pour étudier la terminologie médicale en langues autochtones et former un corps d'interprètes, ce qui est tout à fait nouveau et ne serait jamais arrivé si les gens n'avaient pas eu accès au système médico-hospitalier. Il est absolument essentiel lorsqu'un patient ne parle que sa langue, qu'il ait accès à quelqu'un qui puisse l'aider à communiquer ses symptômes et ses inquiétudes aux médecins et infirmières.

L'apport local et le contrôle des ressources permettent non seulement de connaître les besoins au niveau local, mais aussi d'agir pour répondre à ces besoins. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a enlevé l'administration des programmes de santé au gouvernement fédéral en 1988, et c'est ainsi qu'il a réussi à établir ces conseils régionaux sans difficulté. De telles initiatives éprouvent toujours des difficultés de croissance, mais ce projet a reçu un accueil plutôt favorable dans l'édition du 19 novembre 1991 du *Medical Post*. On y lit en grands titres que les Territoires du Nord-Ouest sont heureux de diriger leurs services de soins de santé depuis 1988.

Des gens comme Sharon Conley, infirmière régionale à Inuvik, estiment que le conseil de santé d'Inuvik fonctionne. Elle dit: «Depuis le transfert des programmes, les gens de la région s'intéressent beaucoup plus aux soins de santé. Les choses se font beaucoup plus facilement, parce que nous n'avons pas à attendre des décisions d'Ottawa par l'intermédiaire de Yellowknife.»

Ce sont là les avantages d'un régime de soins de santé dirigé par la région et administré par les usagers.

Nous lisons dans le même article: «Les représentants de l'Association médicale des Territoires du Nord-Ouest estiment que le transfert des programmes au gouvernement territorial a eu des effets positifs. Les administrateurs sont plus près de l'action et répondent mieux aux besoins des territoires. Par exemple, le conseil de santé d'Inuvik comprend dix-sept membres qui proviennent de toutes les localités de la région et qui appartiennent tant aux gouvernements qu'aux organisations autochtones.»

C'est un échantillon très sain de la population, sans jeu de mots, qui siège à un conseil régional de santé pour reconnaître et exprimer les préoccupations des gens vivant dans cette région. Le conseil est chargé, entre autres, de l'établissement du budget et des politiques ainsi que de l'embauche des médecins et des spécialistes. Il s'assure également de la participation des gens, en particulier dans les petites communautés autochtones.

L'autre question qui, d'après moi, présente un intérêt particulier, c'est celle des soins de santé préventifs. C'est le sujet sur lequel porte cette motion. Le premier facteur à l'origine du mauvais état de santé des habitants du Grand Nord est l'insalubrité des logements. Le deuxième, le cadre familial. C'est pour cela que c'est dans les territoires du Nord que l'on trouve le plus de gens malades et en mauvaise santé.

Comme je l'ai déclaré à la Chambre le 29 novembre, les taux de mortalité et de morbidité de même que les taux de naissance et de mortalité infantile sont plus élevés dans le Nord que dans le reste du Canada. Il y a quatre fois plus de cas de cancer et c'est là qu'il y a le plus fort taux de suicides. Les causes à l'origine de ces statistiques sont pour beaucoup le logement inadéquat et la piètre qualité de la vie en général.

Il faut commencer dans le Grand Nord par les besoins fondamentaux: la mise en place de l'infrastructure, la construction de logements adéquats ainsi que l'aménagement de systèmes de distribution d'eau et de systèmes d'égoûts. Ce sont là les choses, qui, d'après les autorités locales, affectent le plus leur famille et les gens de leurs collectivités, les gens avec lesquels ils ont affaire quotidiennement, pas seulement des noms et des nombres qui ne leur disent absolument rien. Je suis une incondionnelle de la médecine préventive. Je crois que le gouvernement devrait renforcer son engagement à l'égard de la participation, de la prévention de l'abus des drogues et de l'éducation sur le SIDA. Je crois aussi que les postes de soins infirmiers et leur personnel jouent un rôle clé, de même que les représentants de la santé communautaire qui ont reçu une formation. Ces installations et le jumelage avec les autres représentants de la santé communautaire sont essentiels à la santé et au bien-être de tous les membres des collectivités privées d'hôpitaux.

• (1740)

Ces postes infirmiers sont un lieu de réconfort pour les nombreuses personnes qui doivent s'y rendre quand il n'y a pas d'ambulance et qui dépendent des secours médicaux—lesquels doivent se déplacer au milieu de la nuit, par toutes les intempéries, dans des conditions extrêmement dures et pénibles. Et ce quand le personnel basé dans ces collectivités est là avec l'approbation, le consentement et l'appui des conseils de santé régionaux qui les ont placés là. Ils veillent à ce que nous ayons les gens de qualité dont nous avons besoin. La formation est très spéciale; elle est axée sur la communauté. La plupart des représentants de la santé communautaire parlent la langue de la collectivité au sein de laquelle ils travaillent et jouent un rôle très important.

Je tiens à féliciter mon collègue le député de Prince-Albert—Churchill River pour cette initiative parlementaire extrêmement importante. Je l'appuie sans réserve. J'imagine que nous des Territoires du Nord-Ouest illustrons bien ce qui peut être fait lorsque nous confions le pouvoir et les ressources aux personnes qui comprennent leur collectivité et peuvent représenter leur peuple aussi bien que n'importe qui d'autre au Canada.

Je pense que nous avons des soins de qualité et que nous avons fixé des priorités qui correspondent, notamment pour ce qui est des soins préventifs, aux besoins de la population tels que déterminés par la région où elle vit.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je remercie le député de Prince-Albert—Churchill River de nous fournir l'occasion de parler de l'un des secteurs de développement les plus intéressants pour les systèmes de santé du Canada. Quand on parle de santé, on regarde la qualité de la vie, et cela touche tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Monsieur le Président, quoique la prestation des services de santé relève des provinces, le gouvernement fédéral est depuis longtemps intéressé à trouver des moyens innovateurs d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé au pays. Le travail effectué par Santé et Bien-être social Canada illustre bien la volonté du gouvernement d'appuyer les approches axées sur la prévention et les communautés dans le domaine de la santé. Ce ministère dont l'effectif est constitué de personnes ayant une formation et une expérience dans les secteurs de la santé, des services sociaux, du travail communautaire et bénévole, de l'éducation, de la recherche et de l'élaboration des programmes ou des politiques, fournit son appui aux programmes qui sont utiles au fonctionnement des Centres de santé communautaire et travaille à l'élaboration de nouveaux programmes dans ce domaine.

Le principe qui nous guide dans cette entreprise est celui de la participation communautaire, car les communautés sont capables de prendre en main leur propre santé et devraient participer à la définition de leurs besoins et à l'élaboration des moyens pour y répondre.

Afin d'aider les centres de santé communautaires qui sont en expansion d'un bout à l'autre du Canada, Santé et Bien-être social Canada a publié un répertoire de ces centres qui fournira à chacun de l'information sur ce que les autres accomplissent dans ce domaine. Le ministère a également produit une trousse documentaire à l'intention des groupes et des travailleurs communautaires qui offre des outils pratiques pour l'action dans ce domaine. Cette trousse d'action communautaire a déjà été mises à l'essai au sein des groupes et des centres de santé communautaires dans tout le pays. Il s'agit d'un excellent exemple de la façon dont notre gouvernement a collaboré avec les provinces et le secteur bénévole pour appuyer les efforts qu'ils déploient afin de renforcer le rôle et la responsabilité des individus et de la communauté dans le domaine de la santé et des services de la santé.

Le concept de la participation des consommateurs à la question de la santé est relativement nouveau. Bien des aspects différents doivent être explorés, notamment le recours aux approches de développement communautaire en ce qui a trait à la santé.

Monsieur le Président, le ministère a parrainé des initiatives de recherche dans ce domaine par l'entremise du Programme national de recherche et de développement en matière de santé. Il a également financé, au moyen du Programme de contributions à la promotion de la santé, de nouveaux projets communautaires qui font appel à ces approches. Ensemble, nous apprenons qu'un aspect du travail entrepris est celui de la collaboration qui s'est établie entre un certain nombre de représentants provinciaux, de gestionnaires de centres de santé et de chercheurs oeuvrant dans le domaine de la santé communautaire.

Tous ont concerté leurs efforts pour déterminer de quelle façon les approches de développement communautaire peuvent être mises à profit de façon efficace dans la prestation des services de santé. Ce genre de recherche et de développement conceptuel peut s'avérer très utile lorsqu'il s'agit d'envisager le rôle que les centres de santé communautaire, dirigés par les consommateurs, peuvent jouer dans un système de santé équilibré.

Monsieur le Président, nous insistons sur l'aspect de la participation du consommateur qui ressort de la motion de l'honorable député car nous croyons que la méthode utilisée pour la mise sur pied des services de santé est d'une importance capitale pour leur efficacité. Un grand nombre des études qui existent sur le sujet indiquent que les méthodes les plus efficaces sont celles qui comportent une approche ascendante et qui encouragent les communautés à participer à l'analyse de leurs besoins en matière de santé et à l'élaboration de moyens appropriés pour y répondre.

Dans cette optique de développement de la santé communautaire, il semble que les centres de santé communautaire dirigés par les consommateurs ont joué un rôle de précurseurs. Il suffit de considérer l'une de ces premières initiatives, les centres locaux de services communautaires, qu'on appelle communément les CLSC au Québec. Dès le début des années 1970, on a institué des postes d'organisateurs communautaires dans les premiers centres.

Autre exemple d'initiative à cet égard, les centres de santé communautaire de l'Ontario, où des équipes de travailleurs étaient dirigées par des coordonnateurs d'action communautaire et des agents de développement communautaire. Ces équipes oeuvraient principalement dans les secteurs de prévention et du développement de la santé communautaire.

Le député de Prince-Albert—Churchill River n'ignore sûrement pas que les cliniques communautaires coopératives de la Saskatchewan ont été les premiers centres de santé dirigés par les consommateurs au Canada, il y a déjà plus de trente ans. Ces cliniques ont d'ailleurs été parmi les premières à faire l'objet d'études complètes et sérieuses qui ont montré que les centres de santé communautaire parallèles entraînent d'importantes économies dans les coûts de la santé.

Je suis persuadé que l'honorable député connaît l'étude sur les cliniques communautaires menées par le gouvernement de la Saskatchewan en 1983 dans laquelle on trouve une analyse de ces résultats. Le Rapport Hastings est un autre document qui a fait date dans la question des centres de santé communautaire. Ce rapport commandé à la suite d'une conférence des sous-ministres de la Santé insistait sur l'importance des centres de santé commu-

nautaire comme instruments dans la gestion des coûts de la santé et appuyait la création d'un plus grand nombre d'organisations de ce type.

Bien entendu, ce concept ne s'est pas implanté du jour au lendemain dans tous les secteurs. Mais si nous examinons les rapports et les études publiés par les provinces au cours des dernières années, nous constatons qu'ils suscitent un intérêt grandissant. Par exemple, le Conseil du premier ministre en matière de santé du Nouveau-Brunswick est en train d'évaluer de quelle façon on peut appliquer le modèle des centres de santé communautaire à la province et le Québec a réaffirmé sa confiance dans ces centres locaux de services communautaires.

D'autres provinces examinent actuellement la possibilité d'adopter des modèles semblables. En dépit de cet intérêt grandissant un peu partout au pays pour les centres de santé communautaire dirigés par les consommateurs, force nous est de constater que toutes les provinces n'appuient pas de la même façon ce genre de centres.

• (1750)

Ainsi, dans certaines provinces, on ne trouve aucune reconnaissance officielle à l'égard de ces organisations en tant que modèles parallèles pour la prestation des services de santé, tandis que d'autres ont adopté des dispositions législatives et des mécanismes de financement permanent pour leur donner une assise solide.

En juin 1991, des représentants de centres de santé communautaire coopératifs ou dirigés par les consommateurs de différentes régions se sont réunis pour étudier la possibilité de créer un réseau national. Selon eux, la création d'une organisation nationale aidera à orienter la discussion et facilitera l'échange d'information.

Monsieur le Président, le gouvernement continuera de suivre avec un grand intérêt les discussions sur les centres de santé communautaire dirigés par les consommateurs. Il n'y a pas de solution miracle aux difficultés auxquelles se heurtent aujourd'hui nos systèmes de santé. Nous croyons que par une bonne communication et un examen sérieux des questions en jeu, les Canadiens parviendront à une heureuse combinaison d'approche qui leur permettra de répondre à leurs besoins en matière de santé.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes: Monsieur le Président, je profite de l'interruption naturelle entre deux interventions de députés pour invoquer le Règlement. Je crois que vous constaterez que la Chambre est prête à adopter à l'unanimité la motion suivante:

Que nonobstant tout Règlement ou usage de la Chambre, tous les votes par appel nominal demandés le mercredi 4 décembre 1991 soient réputés différés au lundi 9 décembre 1991, à 18 h.

Deuxièmement, que huit députés, un attaché de recherche et le greffier du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale soient autorisés, conformément à l'article 108(2) du Règlement, à se rendre à Washington D.C. les 4 et 5 février 1992 dans le cadre de l'examen par le Comité des cartes de crédit et de débit.

Troisièmement, que le Sous-comité de l'exportation des armes du Comité permament des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorité à se déplacer à Winnipeg et Victoria du lundi 10 février au vendredi 14 février 1992 et à Montréal et Halifax du lundi 24 février au vendredi 28 février 1992, afin de tenir des séances et de visiter des compagnies et des bases militaires en relation avec l'étude du Sous-comité qui traite de la production et de l'exportation des armes.

Que le personnel nécessaire accompagne le Sous-comité.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu les motions. Plaît-il à la Chambre de les adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA SANTÉ

LES CENTRES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Funk (p. 5741).

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, il y a plusieurs aspects de ce projet de loi d'initiative parlementaire, dont nous sommes saisis ce soir, qui ne sont pas de la compétence du gouvernement fédéral.

Je pense que, pour la plupart, nous savons que, en vertu de la Constitution, les soins de santé relèvent en premier lieu des provinces. La Loi canadienne sur la santé, entrée en vigueur le 1er avril 1984, pose les principes de base qui constituent la pierre angulaire du système de santé canadien. Elle demande seulement aux provinces d'offrir une rémunération raisonnable aux médecins et aux dentistes pour tous les services couverts par le régime d'assurance qu'ils offrent.

Elle n'en précise ni les modalités de paiement ni les structures hiérarchiques. J'aimerais faire remarquer que la Loi canadienne sur la santé a été approuvée par cette Chambre avec le consentement unanime de tous les partis.

Je voudrais cependant que vous soyez tous conscients du fait que, bien que le gouvernement fédéral ne veuille pas s'immiscer dans les mécanismes des systèmes de santé des provinces, contrairement à ce que semble croire le député, nous avons obtenu d'excellents résultats en matière de prévention en offrant encouragements et soutien sans enfreindre les prérogatives constitutionnelles des provinces qui leur permettent de gérer leur système de santé comme bon leur semble.

Par l'entremise du Programme national de recherche et développement en matière de santé, nous contribuons à des projets de recherche, à des études, ainsi qu'à des projets-pilotes et à des évaluations des soins de santé. Ce programme national s'applique aussi à la recherche dans d'autres domaines: la promotion de la santé, la prévention des maladies, l'évaluation des risques, la santé des autochtones, la réadaptation et la vulgarisation des travaux de recherche des organismes de santé.

J'aimerais aborder maintenant le domaine de la prévention, domaine pour lequel le Canada est mondialement reconnu comme étant l'un des chefs de file de l'intégration des services de prévention aux services de soins primaires.

On a eu recours à cette méthode il y a plus d'une dizaine d'années lorsqu'on a commencé à s'inquiéter des prièstres résultats des techniques médicales curatives et de l'accroissement faramineux du coût des soins de santé. Afin de régler ce problème urgent d'une manière vraiment rationnelle et d'aider à préserver le système des soins de santé dont les Canadiens sont si fiers à juste titre, la conférence des sous-ministres de la Santé en 1976 a établi le Groupe de travail canadien sur les examens médicaux périodiques. On a donné à celui-ci le mandat de formuler des recommandations qui aideraient à intégrer des mesures préventives dans la médecine clinique. Le groupe de travail devait étudier le bien-fondé d'une grande variété de mesures préventives. Cela exigeait un examen approfondi des publications scientifiques concernées qui étaient dans le domaine public, ce qui était une tâche très difficile. Et si on voulait que le tout ait un sens, on ne pouvait pas le faire à l'aveuglette.

Le groupe de travail a donc élaboré un processus d'évaluation rigoureux, comprenant des paramètres tels que le degré actuel de souffrance par rapport à la prévention, à la sécurité, à la simplicité, au coût et naturellement à l'acceptablilité pour la personne.

Ce groupe a établi des règles de la preuve fondées sur des critères rigoureux sur la manière d'évaluer l'aide des périodiques scientifiques pour les interventions préventives. Ces règles de la preuve ont conduit à une classification de recommandations qui indiquaient au médecin s'il y avait ou non des raisons bonnes, assez bonnes ou médiocres de pratiquer ou non une intervention préventive.

À la suite de ses travaux de pionnier effectués en 1979, le Groupe de travail canadien sur les examens médicaux périodiques a publié une monographie traitant de 78 états déterminés accompagnés des recommandations de médecine clinique qui étaient adaptées à l'âge du patient, à son sexe et aux risques qu'il présentait.

Dans le domaine de la prévention clinique, ce rapport a été entendu dans le monde entier. Sans fondement législatif, le groupe de travail a recommandé d'abandonner les examens annuels dans le cas des adultes manifestement en bonne santé et la prestation de soins préventifs dans le cadre de programmes adaptés en fonction de l'âge ou du sexe.

Cette recommandation a eu un effet important sur les normes adoptées dans sept pays occidentaux en matière de médecine préventive. Ainsi, en 1984, le Département de la santé et des services sociaux des États-Unis a créé un groupe de travail sur la médecine préventive, calqué sur le modèle canadien. Les départements et organismes nationaux de la santé de nombreux autres pays continuent de porter un vif intérêt aux méthodes utilisées par le groupe de travail.

Depuis la publication de son célèbre rapport, en 1979, le Groupe de travail canadien sur les examens médicaux périodiques a publié plusieurs mises à jour. Elles sont diffusées dans le *Canadian Medical Association Journal* à l'intention des médecins anglophones et dans l'*Union médicale du Canada*, à l'intention des médecins francophones. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en achète des copies qu'il distribue aux personnes et aux établissements intéressés. La méthodologie du groupe de travail a été appliquée à quelque 200 évaluations au Canada et à l'étranger.

• (1800)

Non seulement il a encouragé l'élaboration de normes d'excellence en matière de prévention, mais le gouvernement fédéral est intervenu activement pour prôner l'établissement de services de soins préventifs. En 1987, notre ministère de la Santé et le département américain, de concert avec certaines entreprises privées, ont financé l'organisation d'un symposium international sur l'établis-

sement de services de soins préventifs. Ce symposium s'est tenu à l'*Estérel*, au Québec. Il a non seulement constitué un merveilleux exemple de coopération nationale, mais il a vraiment montré que la coopération est importante dans un pays. Il a attiré de nombreux experts du domaine de la prévention, qui sont venus du Royaume-Uni, d'Europe et d'Australie.

Ledit symposium a donné lieu à plusieurs recommandations concernant l'établissement de services de prévention. Ces recommandations prônaient notamment la diffusion des recommandations du Groupe de travail sur les examens médicaux périodiques; la poursuite des travaux du groupe de travail; l'élaboration d'un plan d'implantation et la création d'infrastructures; l'adoption de programmes de formation davantage axés sur la prévention et sur le travail en équipe; l'adoption de lois sur l'immunisation ainsi que sur le port de casques protecteurs et de ceintures de sécurité; l'adoption d'ordonnances concernant l'interdiction de fumer, domaine où notre gouvernement fédéral donne un magnifique exemple.

Le gouvernement fédéral progresse dans le domaine de la prévention clinique. Il continue de financer les travaux du Groupe de travail canadien sur les examens médicaux périodiques, et, par le truchement du groupe de travail, nous assurons la liaison. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre la députée.

Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, un grand rassemblement s'est déroulé le 30 septembre à Rosetown, en Saskatchewan, où plus de 4 000 agriculteurs se sont retrouvés pour protester contre l'inaction du gouvernement du Canada devant la terrible crise financière qui paralyse de nombreuses régions du pays, dont les régions rurales de l'Ontario et des Prairies. C'est un des nombreux rassemblements qui ont eu lieu cet automne.

Ce jour-là, à la Chambre des communes, j'ai posé au vice-premier ministre et ministre des Finances, et ex-ministre de l'Agriculture, la question suivante:

> Cet après-midi, à Rosetown, en Saskatchewan, plus de 1 500 agriculteurs se réunissent pour dénoncer l'inaction du gouvernement alors qu'ils se trouvent devant la pire crise financière que les agriculteurs canadiens aient connue depuis une génération.
>
> Le gouvernement s'était engagé l'hiver dernier à fournir une troisième ligne d'assistance financière à ces producteurs. Quand le gouvernement va-t-il la leur accorder?

Le ministre des Finances et vice-premier ministre a répondu que le ministre de l'Agriculture allait assister au rassemblement de Rosetown et qu'il y exposerait toute la liste des programmes et des mesures de soutien que le gouvernement a fournis au secteur agricole. Le ministre de l'Agriculture a effectivement assisté au rassemblement, mais il y est arrivé et en est sorti plutôt subrepticement. Presque personne dans l'auditoire ne l'a vu et personne ne l'a entendu, car il n'a pas prononcé une seule parole à l'assemblée. À sa sortie, il a donné une entrevue aux journalistes pour dire qu'il n'avait aucune intention de fournir davantage d'aide financière aux agriculteurs canadiens en proie à de grandes difficultés.

La semaine dernière, plusieurs semaines après cet événement, après la tenue d'autres rassemblements du genre, après qu'environ 3 000 agriculteurs eurent tenu un important rassemblement à Weyburn quelques semaines après le premier et après que plus de 7 000 agriculteurs se furent rassemblés un peu plus tard à Regina, le gouvernement a finalement annoncé, tardivement, qu'il allait fournir une aide de 700 millions de dollars aux producteurs canadiens de grains et d'oléagineux. Il n'a cependant pas dit quand ni comment il allait distribuer cet argent. Après plusieurs autres semaines, le gouvernement a annoncé qu'il distribuerait environ la moitié de cette somme vers le 1er de l'an prochain et le reste quelque part au cours de la nouvelle année financière après le 1er avril.

La réaction du gouvernement devant la crise financière n'est tout simplement pas appropriée. Cette crise financière est attribuable à deux facteurs. Un de ces facteurs, c'est le fait que le gouvernement a, l'an dernier, réduit son aide aux programmes d'environ 1,3 milliard de dollars. Ajoutez à cela la réduction des cours mondiaux du grain et des oléagineux et vous avez une crise majeure pour les agriculteurs canadiens. Un an plus tard, le gouvernement continue d'aider les agriculteurs au

compte-gouttes: une première contribution en janvier, puis l'autre en avril.

C'est pourquoi nous avons eu une autre délégation. La semaine dernière, ici, à Ottawa, le nouveau premier ministre de la Saskatchewan, les ministres de l'Agriculture de l'Alberta et du Manitoba, des chefs d'opposition, Linda Haverstock de la Saskatchewan et l'ancien chef de l'Alberta, Nick Taylor, le chef du Manitoba Sharon Carstairs, sont tous venus pour faire d'autres instances. Il est temps que le gouvernement cesse de s'éparpiller et qu'il fasse ces versements.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est écoulé.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les choses ne se passent pas comme prévu. C'est le député de Scarborough-Ouest qui aurait dû intervenir le premier, mais, de toute évidence, il n'a pas pu se rendre à la Chambre. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture est en chemin. Je demanderais l'indulgence de mon collègue. Il voudra peut-être attendre quelques minutes. Ou alors je pourrais toujours lui répondre de but en blanc, mais je préférerais que le ministre le fasse.

L'UNION SOVIÉTIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, il y a environ deux mois, j'ai posé une question en Chambre au ministre des Finances concernant la situation économiquement et socialement explosive dans laquelle se trouvent les habitants de l'Union soviétique à l'approche de l'hiver.

J'ai mentionné qu'Alexandre Yakovlev, ancien ambassadeur soviétique au Canada, un homme très respecté qui est un des conseillers du nouveau gouvernement, a déclaré que les casseroles vides sont plus à craindre que les chars d'assaut. J'exhorte le ministre des Finances à reconnaître que le Canada doit faire preuve de leadership au sein du Groupe des 7 et appuyer l'urgente demande d'aide faite par les dirigeants de l'Union soviétique et de diverses républiques à l'approche de l'hiver.

Nous voilà deux mois plus tard, et la situation est désespérée. Nous savons, par exemple, que le représentant de la Fédération russe, M. Yuri Luzhkov, responsable des Affaires économiques extérieures, a rencontré le ministre du Commerce extérieur, M. Wilson, et lui a mentionné que son pays avait besoin de céréales, de fourrage, de viande, de produits laitiers, de sucre, d'huile végétale, de thé, de café et de produits d'emballage. Il lui a fait remarquer que la population avait désespérément besoin de nourriture.

Nous savons également qu'il y a pénurie d'énergie. D'ailleurs, le ministre de l'Énergie, M. Evgeny Petrayev, a déclaré: «Nous n'avons jamais été aussi mal préparés à affronter les rigueurs de l'hiver.» Au moins 40 villes pourraient faire face à de graves pénuries d'énergie cet hiver. Nous savons qu'il y a aussi pénurie de médicaments de base et de seringues jetables, malgré le SIDA qui menace la population de l'Union soviétique, des nouveaux États indépendants, des États baltes, de l'État indépendant ukrainien. Étant donné que cela ne fait que quelques jours que plus de 90 p. 100 de la population ukrainienne s'est prononcée, dans le cadre d'un référendum libre et démocratique, en faveur de l'indépendance et de la liberté, je pourrais profiter de l'occasion pour féliciter les Ukrainiens d'avoir pris cette décision qui passera à l'histoire.

• (1810)

Bon nombre d'habitants de ma circonscription sont de souche ukrainienne. Plus d'un million de Canadiens ont célébré cette décision historique. Je veux profiter également du centième anniversaire de l'arrivée des premiers immigrants ukrainiens au Canada pour souligner le rôle formidable qu'ont joué les Canadiens d'origine ukrainienne dans notre société.

Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir. La tragédie survenue à Tchernobyl continue toujours de menacer les enfants en Ukraine et en Biélorussie en particulier. En septembre, je demandais au gouvernement de répondre à l'appel lancé à l'assemblée générale des Nations Unies par ces républiques qui demandent 646 millions de dollars pour aider à éliminer la radioactivité de la chaîne alimentaire et à reloger les victimes de la catastrophe de Tchernobyl qui se sont retrouvés sans abri. Le gouvernement n'a pas encore répondu à cet appel.

Je veux profiter des quelques instants qu'il me reste pour répéter que le geste le plus concret que nous pouvons faire pour célébrer l'indépendance de l'Ukraine, pour célébrer l'indépendance des États baltes et pour répondre à l'appel désespéré des autres républiques soviétiques, particulièrement la Russie, c'est de reconnaître qu'il faut accorder dès maintenant une aide directe pour que les habitants de ces régions aient la nourriture, les médicaments et l'énergie dont ils ont besoin et, bien entendu, puissent éviter une désastre environnemental. Nous ne pouvons pas rester sourds à cet appel.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, je veux dire au départ que le Canada répond rapidement aux besoins des Soviétiques en se servant à la fois des crédits existants pour les céréales et des nouveaux crédits de 150 millions de dollars pour un vaste éventail de denrées alimentaires. Nous

reconnaissons tous qu'il faut faire plus que fournir de la nourriture.

L'URSS doit améliorer son infrastructure. Par conséquent, en plus de notre aide alimentaire, nous avons établi un fonds de 25 millions de dollars pour l'aide technique. Il ne faut pas oublier non plus que nous avons annoncé des lignes de crédit de 80 millions de dollars pour l'Ukraine et les trois républiques baltes indépendantes.

Je suis certaine que le député sera d'accord avec moi pour dire qu'il est essentiel, dans l'intérêt du peuple soviétique, que nous poursuivions nos efforts pour voir à ce que l'aide que le Canada et les autres pays occidentaux donnent à l'URSS va aux régions qui en ont le plus besoin. À cette fin, nous coordonnons étroitement nos efforts avec nos partenaires du Groupe des 7.

Pour ce qui est de Tchernobyl, nous nous sommes engagés à verser 1 million de dollars pour les projets d'aide. La moitié de cette somme servira à financer la construction et l'exploitation d'une clinique pour les enfants souffrant de maladies liées à l'exposition au rayonnement, et l'autre moitié a été affectée, par l'entremise de l'UNESCO, au financement de la recherche sur les effets de la radioactivité sur les êtres humains.

Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer le peuple soviétique pendant la difficile transition vers une société pleinement démocratique. Je tiens à dire que nous avons déjà fait beaucoup et que c'est notre premier ministre qui a porté cette question à l'attention de ses collègues du Groupe des 7. Nous continuerons d'appuyer l'URSS.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir discuter, durant le court laps de temps qui m'est accordé, d'une question que j'ai posée au vice-premier ministre, le 3 octobre 1991. Elle concernait l'annonce, par le Canada, de son intention d'annuler, à partir du 4 octobre 1991, le protocole d'entente sur les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. J'ai demandé au gouvernement quelles mesures d'urgence il avait prévues pour contrer les inévitables représailles américaines.

Nous savons tous que le protocole d'entente relatif au bois d'oeuvre n'a jamais été censé constituer une mesure permanente, mais il semble que les Américains ne l'entendent pas ainsi.

Durant le débat sur le libre-échange, le gouvernement a répété à satiété aux Canadiens que l'accord nous garantirait l'accès aux marchés américains. Nous constatons, encore une fois, à quel point cette promesse n'était pas sincère.

Maintenant que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre sont de nouveau prises à partie, je dois en conclure que le gouvernement canadien n'a pas fait son travail. Le Canada devrait facilement obtenir gain de cause dans ce litige qui remonte à une dizaine d'années. À la fin de novembre, le Canada avait une excellente cause à défendre devant la Commission américaine du commerce international, mais il n'y a fait que piètre figure.

D'après certains observateurs, nos représentants ont radoté pendant la première partie des audiences de la commission, semant la confusion par leur description détaillée des diverses essences d'arbres et de leurs utilisations. Leurs arguments sont tombés dans les oreilles de sourds.

Les arguments du Canada sont simples et concluants. La part du marché américain que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre détient a baissé considérablement, passant de 33 p. 100, en 1985-1986, à moins de 26 p. 100 cette année, le plus bas niveau enregistré en 13 ans.

Entre 1987, l'année où le protocole d'entente est entré en vigueur, et 1991, la valeur du dollar canadien a fait un bond de 21 p. 100, passant de 72 cents, en 1986, à près de 88 cents, aujourd'hui. Les effets conjugués de notre dollar surévalué et de la surtaxe à l'exportation de 15 p. 100 se sont traduits par une surtaxe totale d'environ 36 p. 100 qui a réduit les bénéfices sur le bois d'oeuvre et rendu l'industrie canadienne beaucoup moins compétitive sur les marchés américains.

Le cautionnement provisoire exigé par les Américains aura le même effet que notre surtaxe volontaire à l'exportation de 15 pour cent, blessure que nous nous sommes infligée volontairement et qui n'est pas encore cicatrisée.

C'est la récession, et non le prix du bois d'oeuvre canadien, qui est à l'origine des pertes d'emploi dans l'industrie américaine. La Colombie-Britannique, le Québec, l'Ontario et d'autres provinces productrices de bois d'oeuvre ne réalisent pas de bénéfices sur le marché actuel, même si on accuse notre industrie d'être subventionnée. Quelque 29 000 travailleurs de l'industrie canadienne du sciage ont été congédiés, d'un océan à l'autre, depuis l'entrée en vigueur de ce protocole.

Depuis mon élection, j'incite sans cesse le gouvernement à demander au GATT de rendre une décision. Il a attendu jusqu'en novembre dernier. Pourquoi avoir attendu trois ans? Entre temps, l'industrie a perdu des marchés et elle aura du mal à les récupérer.

En guise de conclusion, j'exhorte le gouvernement à préparer avec le plus grand soin son exposé devant l'ITC et à insister pour que les Américains se conforment à l'esprit de l'Accord de libre-échange. Il y va de la survie de cette très importante industrie.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je réponds à cette question concernant les mesures prises par le gouvernement à la suite de la décision des États-Unis d'engager une enquête en vue de l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre et d'exiger un cautionnement provisoire pour les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada. Dès le début, nous avons pressé le département du Commerce extérieur des États-Unis d'exclure les provinces de l'Atlantique de l'enquête au sujet des droits compensateurs. Je me réjouis qu'il y ait consenti.

Nous lui avons demandé d'exclure également le Manitoba, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Enfin, le département du Commerce a limité son enquête aux pratiques de fixations des droits de coupe provinciale en vigueur, alors qu'en 1986 il avait examiné la soixantaine de programmes et pratiques fédéraux, fédéraux-provinciaux et provinciaux, relatifs au bois d'oeuvre.

Dans ce dossier, notre gouvernement a pour priorité d'élaborer la meilleure défense possible, en collaboration étroite avec les provinces et l'industrie, pour prouver que les allégations américaines concernant l'octroi de subventions ne sont pas fondées. Nous avons retenu les services d'un avocat de Washington.

En outre, les principales provinces, ainsi que l'industrie, ont engagé un avocat américain pour défendre leurs intérêts.

L'avocat du gouvernement se tient en liaison constante avec l'avocat des provinces et de l'industrie depuis que les États-Unis ont engagé leur enquête en vue de l'application de droits compensateurs. Jusqu'ici, la collaboration a été excellente.

Nous exercerons évidemment tous les droits dont nous disposons en vertu de l'Entente de libre-échange. Si nécessaire, nous porterons en appel toutes décisions non favorables auprès du mécanisme binational de règlement des différends prévu par l'Entente, une option qui n'était pas disponible en 1986.

Par ailleurs, notre gouvernement s'est adressé au GATT pour protéger les intérêts du Canada. Nous avons demandé la création d'un groupe spécial chargé de déterminer si les droits de coupe imposés par un gouvernement constituent une subvention pouvant donner lieu à des mesures compensatoires et si le cautionnement provisoire exigé par les États-Unis est conforme aux obligations contractées par ceux-ci en vertu du GATT.

En terminant, monsieur le Président, nous sommes résolus à défendre notre cause jusqu'au bout, et nous sommes sûrs que les conditions normales du commerce du bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis seront rétablies.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, vous vous souvenez peut-être de ma première intervention. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture est maintenant ici et il pourrait peut-être lire sa réponse.

Le président suppléant (M. DeBlois): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

L'AGRICULTURE

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, qu'on m'excuse pour ces quelques difficultés que nous avons éprouvées. Je croyais que cette question viendrait au quatrième ou cinquième rang. Je suis désolé de ne pas avoir été présent.

Le gouvernement admet que les cours sont tombés à un niveau presque sans précédent et que beaucoup d'agriculteurs sont aux prises avec des difficultés très réelles. Je tiens à dire que le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État chargé des Céréales et le ministre d'État à l'Agriculture sont tous très inquiets de la situation de l'agriculture, tout comme le sont d'ailleurs le caucus conservateur et le parti. Je pourrais sans doute ajouter que tous les députés partagent cette inquiétude qui est la nôtre et celle de nos producteurs.

Le gouvernement est assurément conscient de l'importance de l'agriculture dans notre économie. Voilà pourquoi nous avons écouté les préoccupations des agriculteurs et pourquoi nous avons agi.

Le 21 novembre, le gouvernement a annoncé les modalités de distribution des 800 millions de dollars d'aide spéciale aux agriculteurs. Cette somme s'ajoute aux 640 millions annoncés en avril dans le cadre de mesures de soutien et d'adaptation en agriculture. La deuxième ronde du programme MSAA fournira aux agriculteurs cana-

diens l'argent dont ils ont tant besoin avant les semailles du printemps.

Les MSAA I et II dégageront 1,4 milliard de dollars d'aide transitoire jusqu'à ce que le Programme d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu agricole deviennent pleinement opérationnels.

Le gros de l'argent récemment annoncé ira aux producteurs de céréales et d'oléagineux. Ils recevront 700 millions de dollars en deux versements, dont le premier sera envoyé dans un mois environ, et les 100 millions qui restent seront partagés entre les maraîchers, les acériculteurs, les éleveurs de visons et de renards et les producteurs de miel.

Le gouvernement continue de soutenir les agriculteurs canadiens comme par le passé. Depuis 1983, nous l'avons dit bien des fois, les dépenses agricoles du gouvernement ont augmenté de 650 p. 100. En 1986, le gouvernement a versé 1 milliard de dollars dans le cadre du programme spécial pour les grains. En 1987, il a versé 1,1 milliard dans le cadre du même programme sans compter 850 millions en vertu du programme d'aide aux victimes de la sécheresse et 500 millions en vertu du programme spécial de soutien du revenu pour 1990.

Le gouvernement du Canada a montré par les paroles et par les gestes qu'il est prêt à soutenir les agriculteurs dans ces temps difficiles. Nous comprenons leur situation et nous agissons en conséquence.

Il y en aurait beaucoup plus à dire, mais l'essentiel, c'est que nous sommes déterminés à sauvegarder l'avenir de l'agriculture dans ce pays. Nous venons en aide aux agriculteurs dans les temps les plus difficiles et nous leur viendrons en aide chaque fois qu'ils en auront besoin.

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en répondant à la question orale que j'ai posée, le 31 octobre dernier, le ministre a parlé des camps de réfugiés et d'internement, mais il a laissé entendre que mon parti ou moi étions en faveur de ce que sa ministre d'État, la députée de Rimouski—Témiscouata, a appelé des camps de concentration.

Cette insinuation prenait son origine dans un article du *Ottawa Citizen* du 24 octobre précédent. L'article a ensuite paru sous diverses formes dans de nombreux journaux de la chaîne Southam.

Cet article faisait allusion à une proposition visant l'établissement de camps de travail pour réfugiés, qui aurait apparemment été tirée d'un document de travail sur l'immigration que j'avais rédigé.

Parce que cette impression est fausse, parce que la ministre s'est fondée, non pas sur des faits, mais bien sur cet article pour répandre des calomnies sur mon parti et sur moi, et parce que des gens partout au Canada ont tiré des conclusions erronées en se basant sur un article qui déformait la vérité, je voudrais rétablir les faits.

Le chef de mon parti m'a demandé de rédiger un document sur l'immigration. L'objectif consistait à soulever une discussion sur tous les aspects de l'immigration, afin que les députés libéraux puissent élaborer une politique d'immigration équitable et sensible pour les années 90.

J'ai fait ce qu'on m'a demandé. Mon premier travail comprend 71 pages et présente 30 recommandations pour discussion. J'ai présenté mon document au comité approprié du caucus, conformément à la procédure établie par mon parti. Ainsi, je n'ai présenté ce document qu'à neuf de mes 81 collègues. Jusqu'ici, je n'en ai remis un exemplaire à personne d'autre dans mon caucus. Pourquoi? Parce que, en tant que porte-parole pour l'immigration, je suis volontairement lié par les règles et les procédures que nous, les libéraux, avons adoptées pour l'examen et le débat de documents de travail. Mon document en est toujours à l'étape de discussion au sein du comité approprié.

Une ou plusieurs personnes dont l'identité n'est pas encore connue ont divulgué la teneur de mon document au *Ottawa Citizen* et, plus tard, au *Toronto Star* et à la revue *Maclean's*. Les articles qui y paraissent déforment grossièrement les quelques recommandations et utilisent des termes incendiaires qu'on ne trouve nulle part dans mon document.

J'ai fermement refusé de discuter publiquement du contenu de mon rapport avant qu'il ne franchisse toutes les étapes prévues par mon groupe parlementaire et avant que tous les 72 députés libéraux qui ne l'ont pas encore reçu aient eu l'occasion de le lire. Cependant, ces restrictions ne valent pas pour les journalistes qui ont obtenu une copie de mon rapport. Je suis certain que, même si les médias ne sont pas prêts à imprimer textuellement ce que j'ai écrit, les journalistes n'hésiteront pas à en fournir une copie aux Canadiens qui leur en font la demande pour que ceux-ci puissent tirer leurs propres conclusions. Je donnerai donc ici au ministre et aux Canadiens les noms et les numéros de téléphone des journalistes qui m'ont dit posséder une copie de mon rapport. S'ils vous en font parvenir une copie, vous pour-

rez en prendre connaissance et vous faire une opinion. Pendant que vous y êtes, demandez-leur donc de qui ils l'ont obtenue.

Voici les noms et les numéros de téléphone: Iain Hunter, *Ottawa Citizen*, (613) 232-4885; Paul Watson, du *Toronto Star*, (416) 869-4424; Cecile Ross, de la revue *MacLeans's*, (416) 596-6061.

Mes amis Canadiens, ne présumez jamais que ce qui est publié est exact. Découvrez la vérité par vous-mêmes. Vous savez comment le faire maintenant. À vous de jouer.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon ami de Scarborough-Ouest avait posé une question le 31 octobre et c'est pourquoi il participe au débat sur la motion d'ajournement.

En fait, il a parlé de quelque chose de tout à fait différent. Je voudrais lui dire que je comprends son point de vue. Je sais combien il peut être regrettable d'être mal cité ou d'être cité hors contexte, car les déclarations que l'on fait prennent alors un tout autre sens.

J'ai travaillé en comité avec mon ami de Scarborough-Ouest. J'ai découvert en lui le type de personne avec qui je serais fier de participer à n'importe quel comité, en particulier au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je sens qu'il éprouve vraiment de l'empathie pour les gens et qu'il comprend les difficultés que nous avons avec notre politique d'immigration. Il apporte des idées vraiment constructives. Il fait des critiques là où il le faut et des éloges là où il le faut.

Tout ce que je veux dire, c'est que je suis certain qu'après ses remarques de ce soir, on peut laisser tomber cette affaire. Je tiens à assurer mon collègue que nous prendrons les choses comme il les a présentées à la Chambre. C'est quelque chose que nous comprenons tous.

Il nous arrive à tous d'avoir des problèmes de ce genre. Nous voulons vous exprimer notre sympathie. L'affaire va se tasser, et nous ne vous tiendrons certainement pas rigueur de ce que la presse a dit.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 décembre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exhorter le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre au moins une des recommandations du vérificateur général du Canada. En effet, le gouvernement devrait commencer tout de suite à remettre aux contribuables une feuille de pointage pour marquer les progrès réalisés dans la lutte contre le déficit. Ce n'est pas suffisant d'exposer la situation financière aux Canadiens une fois par année, à l'occasion du budget. Des gens qui paient des impôts élevés, des taxes commerciales, des taxes de vente, des frais modérateurs, des charges sociales et des surtaxes ont droit d'être tenus au courant tous les mois ou au moins tous les trimestres. Le gouvernement doit nous donner l'espoir qu'il y a de la lumière au bout du tunnel, que le déficit sera résorbé dans tant de mois.

Le vérificateur général a vu juste. Le ministre des Finances, lui, aurait intérêt à l'écouter et à passer à l'action.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, le chômage au Québec ne cesse d'augmenter. Dans mon comté de Chambly, la Société Aliments Terra a fermé ses portes, avec 200 mises à pied. Le 3 janvier, les Usines Angus vont fermer dans l'est de Montréal; encore 3 000 emplois perdus. Il y a un besoin urgent pour les gouvernements de se concerter pour redémarrer l'économie montréalaise.

L'annonce, la semaine dernière, d'un pitoyable 32 millions de dollars par année pour cinq ans ne constitue en aucune façon un programme sérieux de concertation pour aider l'économie au Québec.

J'en appelle donc au gouvernement de prendre au sérieux son devoir de s'impliquer dans la relance de l'économie québécoise. Et j'invite tous les députés de cette Chambre à se documenter davantage pour contribuer d'une façon constructive quand ils se lancent dans ce genre de débat. Ce n'est pas une question de patronage, c'est une question de justice fondamentale et de gros bon sens.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de la principale industrie du Canada, notamment du nord-ouest de l'Ontario et de Thunder Bay: l'industrie forestière.

Les ventes s'élèvent à plus de 40 milliards de dollars par année et les exportations, à près de 20 milliards de dollars américains par année. Ce secteur emploie plus de 800 000 Canadiens, sans oublier les 8 000 petites et grandes entreprises qui profitent directement de ses retombées.

Cependant, cette industrie est aux prises aujourd'hui avec de sérieuses difficultés et a grand besoin de l'aide de l'État. Il nous faut des usines de désencrage et de recyclage du papier au Canada. L'avenir même de l'industrie forestière canadienne et du nord-ouest de l'Ontario dépend de sa capacité d'approvisionner ses clients en produits recyclés.

Le gouvernement doit agir avant que ne disparaisse cette industrie majeure.

* * *

LES SOEURS DE L'ASSOMPTION

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Récemment, les soeurs de l'Assomption ont célébré leur centenaire de loyaux services à la population des Quatre nations d'Hobbema, dans ma circonscription, et de l'Ouest.

Article 31 du Règlement

Voici un extrait d'un poème de remerciement de Linda Cutknife:

—Ces soeurs veillent sur la population d'Hobbema,

des plus pauvres aux plus riches.

Elles partagent nos joies et nos peines.

Elles nous accompagnent dans nos heures sombres quand nous enterrons nos morts.

Elles nous offrent leurs prières et leur bonté quand nous pensons

que le monde est devenu fou.

Nous n'oublierons jamais ces soeurs,

qui étaient parfois nos mères, nos amies, nos professeurs,

ou tout ce que nous voulions qu'elles soient.

Elles nous ont appris à prier Dieu,

à parler à Jésus comme à un ami.

Enfin, elles nous ont raconté comment Jésus est mort

Pour racheter nos péchés.—

Dans l'esprit de l'unité nationale, je demande à tous les députés de se joindre à nous, mes électeurs et moi, pour remercier les soeurs de l'Assomption de tout ce qu'elles ont fait pour édifier notre grand pays.

* * *

LES CONTRÔLEURS AÉRIENS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis ahuri d'entendre dire que le ministère fédéral des Transports envisage de retirer les contrôleurs de la circulation aérienne de Charlottetown et de douze autres aéroports canadiens.

Il paraîtrait que les contrôleurs pourraient être obligés de quitter dès février prochain.

• (1410)

Chaque année, quelque 30 000 vols passent par l'aéroport de Charlottetown. En outre, les gens de cette région ont droit aux mêmes services que les autres Canadiens.

La détérioration constante des services offerts dans les régions périphériques du Canada prouve bien que le gouvernement actuel essaie de régler ses problèmes de déficit au détriment des gens les plus démunis et des régions les plus pauvres.

J'exhorte le ministre des Transports à s'opposer à ce projet et à faire le nécessaire pour que les Canadiens des petites localités obtiennent les mêmes services que les autres.

LE CHEVAL CANADIEN

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question qui intéresse un grand nombre d'électeurs de la région de Cambridge.

Le cheval canadien est une espèce nationale qui est actuellement menacée. Il y en a encore 1 100, dont 700 pur-sang. Il fait partie de notre patrimoine et a été proclamé espèce nationale par le Parlement le 17 mars 1909.

Afin de promouvoir les espèces canadiennes, de leur réserver la place qui leur revient dans notre histoire et de sensibiliser les Canadiens à notre patrimoine naturel, les électeurs de Cambridge souhaitent l'émission d'une série de timbres en l'honneur du cheval canadien.

Je demande donc que l'on envisage sérieusement la possibilité d'honorer le cheval canadien par l'émission d'un timbre.

* * *

LA CROATIE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, *La situation en Croatie*, un rapport établi par onze des douze délégations de surveillance, fournit une surabondance de faits à l'appui des accusations portées contre l'armée yougoslave: malades pris pour cible, enfants massacrés et villages passés au bouteur.

Il est manifeste que des civils innoncents font face à une armée déchaînée. Pendant combien de temps encore la communauté internationale va-t-elle rester inerte? Qu'en est-il du nouvel ordre mondial que l'on proclamait il y a peu de temps encore?

Sommes-nous condamnés à répéter l'histoire? Non, monsieur le Président. Les Nations Unies doivent intervenir. Il faut interposer des troupes entre l'armée yougoslave et ceux qu'elle brutalise.

Il doit y avoir un transfert massif d'aide humanitaire. La communauté internationale doit relever le défi, et le Canada, s'il veut respecter sa propre ligne de pensée, doit prendre la tête du mouvement.

LES JUIFS DE SYRIE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, hier, le Groupe parlementaire canadien d'amitié envers les juifs de Syrie a été mis sur pied. Il compte des représentants conservateurs, libéraux et néo-démocrates, qui sont tous très préoccupés par la situation tragique que subissent les juifs de Syrie.

Aujourd'hui, je veux porter cette grave situation à l'attention de mes collègues à la Chambre et de tous les Canadiens.

Il y a 4 500 juifs en Syrie qui se voient interdire le droit d'échapper au régime oppressif de Syrie.

[*Français*]

Les Juifs qui vivent en Syrie voient leurs droits fondamentaux totalement brimés. Ils ne peuvent émigrer, ils ne peuvent voyager librement, ne peuvent voter. On les emprisonne, on les torture. Leur correspondance et les appels téléphoniques qu'ils peuvent faire sont censurés, leurs activités sont très étroitement surveillées.

[*Traduction*]

Nous devons travailler ensemble pour garantir à tous les juifs de Syrie que les droits de la personne seront respectés à leur égard et qu'en conséquence, ils pourront en toute sécurité échapper à l'oppression syrienne et avoir accès à la liberté.

* * *

LES PÊCHES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, les usines de transformation du poisson sont indispensables pour l'économie locale de Glace Bay et de Louisbourg.

Le gouvernement fédéral devrait expliquer pourquoi il a décidé d'accroître, pour l'année écoulée, les quotas de morue accordés aux Français venant de Saint-Malo qui pêchent autour de l'île du Cap-Breton, alors qu'il a réduit les quotas des Canadiens.

Le gouvernement fédéral devrait aussi annuler l'engagement qu'il a pris envers la France en autorisant ses pêcheurs à prendre 60 p. 100 de son quota annuel de morue autour de l'île du Cap-Breton au cours des trois premiers mois de 1992.

On a non seulement haussé les quotas de morue accordés à la France pour la pêche autour de l'île du Cap-Breton, mais on a également délivré ce qu'on appelle des permis expérimentaux à des pays étrangers, comme la Bulgarie et la Pologne, pour la pêche au maquereau, avec

Article 31 du Règlement

possibilité d'une prise accessoire de capelan, représentant 30 p. 100 du total, dans la baie de Sydney au cours de l'année dernière.

Le gouvernement a détruit systématiquement la pêche à la morue autour de l'île du Cap-Breton et dans le golfe en accordant à Cuba un permis de pêche au calmar le long de la côte de Nouvelle-Écosse et un permis de pêche au capelan à l'URSS. Ces deux espèces alimentent la morue dans le golfe.

On ne devrait pas retrancher une tonne de poisson des quotas canadiens parce que le Canada augmente d'une once les quotas qu'il accorde aux pays étrangers.

* * *

LA CROATIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitechurch—Stouffville): Monsieur le Président, dans un rapport spécial signé par onze des douze délégations de surveillance des pays membres de la Communauté européenne, l'armée yougoslave est accusée de prendre délibérément pour cibles des civils, des hôpitaux et des écoles de Croatie.

Le rapport affirme que ces actes sont brutaux et se sont avérés efficaces pour terroriser les habitants de Croatie. Le rapport de la semaine dernière, intitulé *La situation en Croatie*, condamne la force yougoslave dominée par les Serbes qu'il décrit comme une armée de lâches qui ne se battent pas pour un principe établi, mais plutôt instinctivement pour sa survie et la défense de son propre statut.

Le rapport recommande que les douze pays de la Communauté européenne fassent intervenir leur armée et punissent l'armée fédérale de Yougoslavie. Je crois que nous devrions faire un pas de plus. Nous devons annoncer à ces officiers communistes de l'armée yougoslave, qui combattent pour leur propre bien, qu'un tribunal de guerre sera formé en vue de juger les officiers de l'une ou l'autre armée ayant commis des crimes de guerre.

Les attaques barbares et le bain de sang dont les Croatiens sont victimes doivent prendre fin.

* * *

LA CROATIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, hier soir, en face du Parlement, j'ai célébré l'indépendance de l'Ukraine avec des Canadiens d'origine ukrainienne. Aujourd'hui, au même endroit, plus de deux mille Canadiens d'origine croate ont demandé à leur gouvernement pourquoi le Canada et le monde

ne veulent toujours pas reconnaître l'indépendance de la Croatie alors que 94 p. 100 des habitants de la Croatie et de la Slovénie se sont prononcés plus tôt, cette année, pour la liberté et la souveraineté de leur pays.

La Communauté européenne vient de publier un rapport dans lequel elle accuse l'armée yougoslave de prendre pour cibles des civils, des hôpitaux et des écoles croates afin de terroriser la population.

La Croatie est évidemment tenue de respecter intégralement les droits de la minorité serbe, mais ce sont les droits de la majorité croate qui sont brutalement violés. Le Canada doit exhorter les Nations Unies à intervenir immédiatement. Pour arrêter le massacre, le Canada doit fournir directement au peuple de la Croatie l'aide humanitaire dont celui-ci a désespérément besoin et il doit se décider à intervenir pour s'assurer que les rêves de liberté, de démocratie et d'indépendance des Croates et des Slovènes se réalisent enfin.

* * *

L'UKRAINE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, le 1er décembre dernier, le monde a été le témoin d'un événement remarquable qui s'est déroulé en Ukraine, où un peuple assoiffé de liberté a décidé par un moyen démocratique de joindre la communauté internationale en tant que pays indépendant.

Notre premier ministre a pris immédiatement conscience de l'importance de cet événement et a reconnu la naissance de la nouvelle république de l'Ukraine.

À l'instar de millions de personnes dans le monde entier, les Canadiens d'origine ukrainienne de London félicitent le premier ministre et le Canada. Félicitations, monsieur le premier ministre, d'avoir fait preuve encore une fois du leadership qui fait la réputation du Canada dans le monde entier.

Le premier ministre va-t-il faire preuve de leadership une fois de plus en reconnaissant maintenant la république de la Croatie?

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, la semaine dernière, le fédéral annonçait qu'il allait accorder au Québec 160 millions de dollars sur une période de cinq ans. Cela veut dire 32 millions de dollars par année et 5 $ par personne par année au Québec. Monsieur le Président, c'est nettement insuffisant, compte tenu des dommages que les politiques fédérales ont causés à l'économie du Québec.

Par ailleurs, les critiques de l'opposition, de la part des néo-démocrates et des libéraux, étaient carrément biaisées et déplacées. Est-ce que les Québécois ont dénoncé dernièrement les 800 millions qu'on a envoyés dans l'Ouest? Non, monsieur le Président. Tout ce que le Québec veut, c'est recevoir sa part équitable des impôts et des taxes qu'il paie à Ottawa. Il ne veut pas de cadeau et son plus grand souhait c'est de garder tous ses impôts et d'en disposer suivant ses priorités.

* * *

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'informe aujourd'hui la Chambre de ce qui s'est passé cette semaine à une réunion de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, à Paris.

La ministre d'État chargée de l'Environnement a dirigé la délégation canadienne et coprésidé la réunion. Cette importante rencontre des ministres de l'Environnement et du Développement des 24 pays membres de l'OCDE portait sur l'association pour un développement durable.

Lundi, madame la ministre a exhorté ses collègues des autres pays de l'OCDE à collaborer à la mise au point de nouvelles associations mondiales en faveur du développement durable.

Le Canada est bien placé pour prendre l'initiative en collaboration avec le secteur privé, le monde des affaires, l'industrie, le mouvement ouvrier, les enseignants et les diverses institutions.

La position centrale et l'importance de l'OCDE en tant qu'institution, ainsi que de ses pays membres, lui permettront de jouer un certain nombre de rôles clés dans la période précédant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans le cadre des initiatives en question et d'y accorder la plus grande importance.

M. le Président: Puis-je avoir l'attention de la Chambre un instant?

Comme certains députés le savent, depuis de nombreuses semaines, le mercredi, j'arrive plus tôt, afin que la prière puisse avoir lieu à temps pour entreprendre les déclarations de députés exactement à l'heure dite.

Or, je ne peux ouvrir la séance à moins qu'il y ait quorum. J'ai déjà attiré l'attention sur ce point. Je demande à tous les députés de s'assurer qu'il y a quorum

quelques minutes à l'avance, afin que tous les députés qui le souhaitent puissent faire une déclaration au cours de la période de 15 minutes réservée à cette fin; j'ai vraiment besoin de la collaboration de tous les députés à cet égard.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Hier, le premier ministre a rencontré le premier ministre de la Colombie-Britannique qui est maintenant le cinquième premier ministre d'une province à souhaiter une conférence des premiers ministres sur l'économie. On a appris aussi que le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a dit qu'il serait prêt à venir à une telle conférence si cette conférence pouvait donner des résultats positifs.

Comme nous voyons, à l'heure actuelle, que des premiers ministres provinciaux représentant les trois grands partis politiques du Canada sont prêts à rencontrer le premier ministre du Canada pour discuter des problèmes économiques dès maintenant, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'avoir une telle conférence, qui pourrait donner une chance de trouver une solution à cette récession qui n'en finit plus?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre ne refusera pas une rencontre avec les premiers ministres. Il a déjà rencontré quelques premiers ministres la semaine passée, et d'autres réunions sont prévues dans les prochains jours. Et une réunion avec les premiers ministres portant sur l'économie est possible.

[*Traduction*]

Le premier ministre a déclaré hier qu'il allait réfléchir au conseil du ministre des Finances qui rencontrera ses homologues provinciaux les 11 et 12 décembre. Il va se pencher sur le point de vue exprimé par les premiers ministres provinciaux avec lesquels il a des entretiens.

Durant la conférence de presse impromptue d'hier, le ministre des Finances a déclaré ceci: «S'il pense qu'une rencontre serait utile, je serai heureux de l'organiser.»

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais à nouveau poser une question au ministre. Hier, le premier ministre a prononcé un discours à Vancouver et il a déclaré notamment que les Canadiens allaient devoir se décider au sujet de l'avenir du pays.

Je suis tout à fait d'accord avec lui. Cependant, si le premier ministre croit vraiment, à mon instar, que tous les Canadiens doivent avoir la chance de dire oui au Québec et au Canada, pourquoi a-t-il rejeté la proposition que j'avais faite de bonne foi et qui tendait à organiser un référendum national permettant à tous les Canadiens de se prononcer sur l'avenir de notre pays?

[*Français*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, selon la Presse canadienne, le premier ministre a dit à Vancouver hier que le discours du Trône a promis une consultation pour les Canadiens. Le discours du Trône ne précise pas quelle forme prendra cette consultation. Nous sommes encore en train de regarder les diverses options. Nous n'avons éliminé aucune option. Mais nous honorons cette promesse faite lors du discours du Trône.

[*Traduction*]

Le leader de l'opposition n'a peut-être pas compris hier la réponse que mon collègue, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, a donnée au député d'Annapolis Valley—Hants, mais je le répète, il a précisé très clairement, tout comme le premier ministre, qu'on n'écarte aucune solution.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre qui remplace le ministre responsables des Affaires constitutionnelles. Le gouvernment ne serait-il pas prêt à ce moment-ci à clarifier la situation et à faire comprendre aux gens que ce que nous voulons, c'est un référendum avec une double majorité, où chacune des régions du Canada, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest canadien pourraient dire en même temps oui au Québec et oui au Canada? Pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas immédiatement une telle solution puisque personne ne sait exactement ce que le gouvernement veut faire, ce qui crée la confusion, et qu'il est plus que temps de trouver une solution positive pour sauver ce pays?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme l'honorable chef de l'opposition le signale, son parti et lui s'en tiennent à la position selon laquelle il doit y avoir un référendum sur une formule donnée. Ce que le premier ministre et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ont précisé, c'est que nous sommes en faveur du processus de consultation le plus large et le plus constructif possible. Je souligne le terme «constructif»; toutes les mesures

que nous prenons doivent aider à unir les Canadiens et non à les diviser ou à polariser les opinions.

Il incombe aux députés de tous les côtés de faire tout en leur pouvoir pour faire participer les Canadiens au processus et pour les unifier plutôt que de dresser des barrières entre eux.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Comme le ministre le sait, on demande habituellement aux employés de Postes Canada qui travaillent à London, en Ontario, d'utiliser le nom et le numéro d'assurance sociale d'une autre personne lorsqu'ils travaillent comme sous-traitants pour Postes Canada après les heures d'ouverture.

Postes Canada viole ainsi le Code canadien du travail, la convention collective, la Loi de l'impôt sur le revenu et peut-être bien d'autres lois du Canada. Le ministre peut-il nous dire quand il a pris connaissance de cette pratique et ce qu'il a fait pour l'arrêter?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait qu'en exécutant des recoupements, Revenu Canada relève les problèmes ou les injustices qui peuvent exister. Nous avons découvert cette pratique ces jours derniers. Nous enquêtons sur cette affaire de la façon la plus consciencieuse possible.

À la fin de cette enquête, nous adopterons les mesures appropriées. Pour l'instant, nous devons protéger la personne intéressée.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les employés ne sont pas à blâmer dans cette affaire. Ils ont suivi les conseils de Postes Canada, qui a d'ailleurs reconnu publiquement cette pratique.

J'ai ici un chèque qui a été remis à M. Mike Bellemy, mais qui a été libellé à l'ordre de sa mère, Audrey Bellemy, une personne âgée.

[*Français*]

Maintenant, je veux demander au ministre d'en face quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre, non pas pour punir les employés, mais pour rassurer les Canadiens que la Société canadienne des postes respecte la loi?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, tout d'abord, si le député ou un autre de mes collègues a une autre preuve à présenter, je l'accepterai avec plaisir pour l'inclure dans les pièces qui serviront à l'enquête qui est en cours.

Je répète aux députés et aux Canadiens qui sont touchés par cette affaire qu'un programme de recoupement ultérieur est vraiment appliqué et qu'une mesure appropriée sera prise. De toute façon, si le député possède d'autres renseignements, je serai très heureux de les examiner.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le chef de l'opposition continue de parler de référendum sur la Constitution et le premier ministre parle de la consultation avec le public. Mais l'avenir du pays, ce n'est pas juste la Constitution. Il suffit d'écouter les gens. Les vrais problèmes, c'est tenter de se trouver du travail et c'est l'économie.

Ce gouvernement a complètement échoué dans le domaine de l'économie. Quand ce gouvernement va-t-il organiser le seul vrai référendum national qui compte, quand le gouvernement va-t-il déclencher des élections?

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, cela arrivera en temps voulu.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre précédent a parlé de la consultation la plus large possible. Or, il existe une forme de consultation étendue et tout indique que ce gouvernement a échoué sur tous les plans au Canada et surtout en matière d'économie. Chaque fois que le gouvernement s'est levé pour dire qu'il était sur la bonne voie, nous devions nous demander s'il parlait au nom des banques, qui ont réalisé

un milliard de dollars de profits, alors qu'il y avait 27 milliards de dollars d'impôts sur le revenu des sociétés qui demeurent impayés.

Qui le ministre écoute-t-il? Il ne parle certainement pas au nom des Canadiens qui tiennent à participer pleinement au moyen d'une élection. Quand ce gouvernement déclenchera-t-il donc des élections pour que cette participation soit complète.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, un jeu politique de ce genre n'amuse pas les Canadiens. Ce que les Canadiens recherchent, c'est une consultation au sujet de l'économie. C'est précisément ce que nous entreprenons au moyen de l'initiative de la prospérité, en tenant des rencontres dans les collectivités.

J'ai rencontré des gens dans la localité de la députée, et je lui dirais que cette rencontre a été très fructueuse. Ces gens ont donné leur opinion sur la façon dont nous devrions traiter avec les marchés internationaux, examiner les questions de formation et de technologie et trouver des investissements qui permettront de créer des emplois dans des collectivités comme celle de la députée. Ce sont des dialogues de ce genre parmi les Canadiens qui susciteront le changement d'attitude qui s'impose dans notre pays.

• (1430)

M. le Président: Je crois que nous devrions poursuivre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Ce que les Canadiens veulent, ce sont des mesures économiques. Or, ils n'en obtiennent pas et ne trouvent pas d'emplois. Aujourd'hui, Statistique Canada a révélé encore une fois que le nombre d'emplois disponibles n'a pas changé depuis le mois dernier et que, au cours de la dernière année, le nombre d'emplois disponibles dans tout le pays a connu une reduction de l'ordre de 12 à 26 p. 100. Il y a moins d'emplois pour les Canadiens.

Les Canadiens veulent que le gouvernement prenne des mesures au sujet de l'économie. Tout indique qu'il refuse. . .

M. le Président: La députée pourrait-elle poser sa question?

Mme McLaughlin: Le gouvernement refuse de prendre des mesures. Je pose donc cette question au ministre responsable: Le gouvernement déclenchera-t-il des élections et demandera-t-il aux Canadiens de lui donner leur honnête opinion?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que le fait que les taux d'intérêt ont baissé de 6 p. 100 depuis mai 1990 montre que le gouvernement n'est pas resté inactif.

La députée parle de la création d'emplois. Depuis février dernier, on a créé 101 000 emplois. Donc, on a fait quelque chose à ce sujet.

La députée parle de la situation économique. Depuis six ou sept mois, il y a plus de 150 000 mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire chaque mois. Il y en a même eu jusqu'à 200 000 pendant un mois, cet été. Donc, la situation change.

M. le Président: Je crois que nous allons devoir passer à un autre point.

* * *

LA CROATIE

L'hon. Llyod Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures deux questions au sujet d'une affaire internationale qui m'intéresse au plus haut point.

Premièrement, le groupe de surveillance de la Communauté européenne a rapporté que la violence contre les Croates se poursuit et que les mesures qui ont été prises pour mettre fin aux actes de terrorisme perpétrés au hasard par l'armée yougoslave ont échoué.

Au nom du Canada, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures entend-elle demander au Conseil de sécurité de se réunir de toute urgence pour veiller à ce que les Nations Unies envoient immédiatement un contingent afin de protéger la population civile croate?

Deuxièmement, rencontrera-t-elle personnellement les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne pour discuter de leurs intentions et leur demander s'ils envisagent de reconnaître la Croatie et la Slovénie, et quand ils comptent le faire?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est très important que nous reconnaissions tous l'horreur de la situation qui règne en Croatie et dans d'autres parties de la Yougoslavie.

Je me suis mise en rapport ce matin avec notre ambassadeur aux Nations Unies. Cyrus Vance, qui se trouve actuellement en Yougoslavie, doit rentrer demain à New York où il fera rapport au Conseil de sécurité. Il reste un journée de plus dans la région afin de veiller au maintien

du cessez-le-feu. Son bras droit et lui sont à Zagreb, en Croatie.

J'ai par ailleurs parlé à notre ambassadeur en Yougoslavie. Je lui ai donné des instructions afin qu'il demande aux autorités croates la permission de se rendre lui-même en Croatie et de me rendre compte directement de cette démarche. Je dois préciser qu'aucun autre ambassadeur étranger en poste à Belgrade ne s'est rendu en Croatie, et cela, en partie à la demande des autorités croates. J'ai donc adressé, par l'entremise de notre ambassadeur, mon message personnel aux autorités croates. Notre ambassadeur devrait me rendre compte directement de cette démarche.

* * *

MME HENRIETTE HADDAD

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais juste dire que la ministre pourrait peut-être envisager d'envoyer une délégation spéciale en Croatie pour étudier la situation.

Je désire également poser une autre question. Des deux côtés de la Chambre et dans tout le pays, on se réjouit de la libération des otages occidentaux, mais il y a une exception. Une Canadienne, Mme Henriette Haddad, est toujours détenue depuis six ans, et il n'y a pas grand espoir de libération.

Je voudrais demander à la ministre pourquoi elle est restée silencieuse à ce sujet? Pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas fait inscrire le nom de Mme Haddad sur la liste d'otages dont l'ONU négocie la libération? Prendra-t-elle des mesures immédiates, pendant qu'il est encore temps, pour que Mme Haddad fasse partie du marché conclu en vue de la libération des otages occidentaux cette semaine?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons parlé du cas de Mme Haddad avec les Nations Unies. Mon chef de cabinet a rencontré la famille de Mme Haddad. Je devrais dire que le fils de Mme Haddad a rendu visite à un député en 1985, pour parler de la disparition de sa mère, puis une nouvelle fois en 1987. Ensuite, il ne s'est plus adressé à nous avant cette année. Nous avons cherché Mme Haddad en utilisant toutes nos relations, y compris au sein des organisations terroristes.

Aucune organisation en Syrie, au Liban ou dans une autre partie de cette région n'a dit détenir Mme Haddad, en dépit de nos efforts pour la trouver et pour discuter...

Mme Copps: Mettez son nom sur la liste.

Mme McDougall: Je me demande parfois si la députée se soucie vraiment de cette affaire.

Nous avons communiqué à ce sujet avec les Nations Unies. Nous avons communiqué par l'intermédiaire de nos agents de liaison avec la Syrie, le Liban et même les groupes que l'on sait détenir des otages. Nous n'avons trouvé aucune trace de Mme Haddad, mais nous poursuivons nos recherches.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien l'absence du ministre.

Le rapport du vérificateur général dit que ce gouvernement n'a jamais haussé les subventions destinées au logement des autochtones alors que la population autochtone a augmenté trois fois plus que la moyenne nationale.

Le ministre ou la ministre associée vont-t-ils cesser de se soustraire à leurs obligations et offrir maintenant aux autochtones les fonds dont ils ont tellement besoin pour le logement?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, hier, une question semblable m'a été posée par un député de l'opposition néo-démocrate. Alors, il me fait plaisir de répondre à ma collègue pour lui donner de l'information. Nous reconnaissons les besoins immenses des communautés autochtones en fonction de logements. Nous avons déjà investi énormément d'argent et hier j'ai indiqué des chiffres, je pense, relativement importants qui démontrent l'engagement de ce gouvernement de contribuer à améliorer le sort de l'habitation des autochtones. On a investi de 120 à 140 millions de dollars par année, et actuellement, 3 000 nouvelles maisons sont construites et nous fournissons également des fonds pour en rénover de 3 000 à 4 000.

Cela étant dit, nous sommes conscients des besoins supérieurs à cela. Nous sommes actuellement—ma collègue le sait sûrement— en discussions. Il y a un rapport qui a été produit par le ministère et les communautés

autochtones en sont saisies. Nous sommes en train d'élaborer avec elles une nouvelle politique de façon à pouvoir répondre d'une façon plus efficace aux besoins très urgents des communautés autochtones.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, avant de passer à ma question supplémentaire, je voudrais faire remarquer que, quelle que soit la façon dont on présente les choses, il manque 10 000 logements aux autochtones. Je n'invente rien, ce chiffre provient du vérificateur général.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme elle sait très bien, l'éducation est essentielle à l'avenir des autochtones. Le gouvernement fédéral se doit de répondre aux besoins de tous les autochtones en matière d'éducation.

Comment la ministre peut-elle justifier le plafond imposé au financement de l'éducation postsecondaire des autochtones? Comment le gouvernement peut-il refuser d'aider les 5 000 étudiants qui ont réussi à terminer leurs études secondaires en dépit d'une grande adversité et entourés de décrocheurs, et qui se trouvent maintenant sur une liste d'attente? Comment le gouvernement peut-il justifier ce plafonnement des subventions?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je pense que ce gouvernement-ci a reconnu énormément l'importance de l'éducation auprès des communautés autochtones, et dans ce sens-là,—elle ne le sait probablement pas, je suis heureuse de lui dire—nous avons triplé les montants depuis l'année 1984-1985 et nous avons presque triplé le nombre d'étudiants qui atteignent actuellement le degré postsecondaire. Nous avons augmenté les budgets et cette année le budget de cette catégorie-là est de 190 millions et augmentera à 242 millions en 1995-1996. Nous sommes actuellement également à revoir la situation. Même si toutes les catégories d'étudiants I et II ont été remplies, nous sommes conscients que quelques étudiants ont pu être peut-être mis de côté. Nous essayons de régler le problème le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports.

Selon certains reportages des médias à Winnipeg, le CN, la propre société du gouvernement, envisagerait d'expédier le grain et la potasse en contournant le port de Thunder Bay et la voie maritime, pour passer par Fort Frances et Windsor, et en empruntant la voie ferrée américaine. S'il est adopté et mis à exécution, ce plan signifie la fin du port de Thunder Bay, de la voie maritime et d'un certain nombre de ports du Québec.

La ministre d'État ordonnera-t-elle à la société CN de renoncer à ce plan?

• (1440)

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État chargée des Transports): Monsieur le Président, je partage les inquiétudes de mon collègue à ce sujet. Je tiens toutefois à le rassurer. Il n'existe aucun plan en vue d'acheminer les céréales par les États-Unis.

Comme il l'a dit, ce n'est que spéculation. Ce n'est pas vrai. Aucune expédition de céréales ne passe par ces ports. Les expéditions continueront de se faire par Thunder Bay.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question à la ministre. Je pense que le CN nie l'existence de ce plan, comme il a déjà nié celle d'autres plans qui existaient bel et bien.

La ministre est-elle prête, au nom du gouvernement du Canada qui détient des actions de cette société d'État et qui, en tant qu'actionnaire, a le droit d'ordonner au CN de ne pas établir de plans en vue de contourner les ports canadiens pour l'expédition de grain, de potasse ou d'autres marchandises, Est-elle prête à prendre cette responsabilité à l'égard du peuple du Canada?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État chargée des Transports): Monsieur le Président, je prends à coeur mes responsabilités à l'égard du peuple du Canada. Le CN a déjà fait savoir aux autorités du port de Thunder Bay qu'il n'avait pas l'intention de le faire. Il n'est donc pas nécessaire que je lui donne d'autres instructions.

[*Français*]

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, mais étant donné son absence, j'aimerais la poser au ministre responsable. Le vérificateur général du Canada a été très sévère à l'égard des contrats de traduction faits par son ministère, à l'extérieur de la Fonction publique du Canada. On sait que 42 p. 100 des contrats actuels de traduction sont donnés à l'extérieur du gouvernement et que cette pratique, en 1994, pourrait s'élever à 50 p. 100 de tous les contrats.

La qualité de la traduction est critiquée par le vérificateur général qui dit que la capacité du secrétaire d'État de gérer ses ressources humaines est mauvaise. Ma question est très simple. Le gouvernement entend-il agir, dans les plus brefs délais, pour corriger les lacunes que le vérificateur général soulève? Établira-t-il des objectifs clairs et précis, des objectifs de gestion de cette pratique de sous-traitance en traduction? Ou est-il en train de démanteler le Bureau de traductions sur l'autel de la privatisation? C'est là ma question.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Non, monsieur le Président. Nous allons préserver ce service essentiel qui est un service excellent. Oui, nous avons déjà commencé à agir. Je peux dire franchement que le ministère a accepté les recommandations, qu'il est d'accord avec celles-ci. Il a déjà mis en place un groupe de travail qui a commencé une revue complète, globale, des opérations du Bureau de traductions. Et, d'ici le printemps, tel qu'il m'a avisé, il va y avoir un plan d'orientation et la mise en oeuvre d'une stratégie complète pour ce service, avec une nouvelle orientation, une réorientation.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le vérificateur général a déclaré que l'administration des contrats de traduction laisse à désirer. C'est une grave accusation. Il a dit que le gouvernement a perdu beaucoup d'employés compétents, que le climat de travail au Bureau de la traduction est mauvais, que le moral des employés y est très bas et qu'il y a eu une chute générale de la qualité des traductions.

Le Canada, avec deux langues officielles, doit offrir des traductions de qualité. Puisque le pourcentage de la traduction faite par le secteur privé doit augmenter jusqu'à 50 p. 100 d'ici 1994, quelles mesures le Secrétariat d'État entend-il prendre pour régler les problèmes de la pige?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Au nom du ministre qui est à l'extérieur de la ville pour affaire, j'ai fait savoir que le ministère souscrivait aux recommandations du vérificateur général. J'ai aussi déclaré que le Bureau de la traduction avait déjà pris un certain nombre de mesures très positives qui devraient permettre de proposer de nouveaux moyens de fournir le service.

Pour ce qui est du moral des employés, je crois que le groupe accomplit un travail remarquable. Les traducteurs fournissent un excellent service. Ils traduisent dans peut-être 60 langues, d'après ce que je me souviens de mon passage au Secrétairat d'État.

Je crois que la nouvelle petite équipe qui analyse la situation a été très bien accueillie par les employés. Vous pouvez avoir l'assurance que nous faisons tout notre possible pour protéger le service qui existe depuis maintenant 57 ans.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Il y a six ans et demi, le ministre des Transports déclarait devant cette Chambre que ce gouvernement n'avait pas l'intention de dévaloriser le rôle de Winnipeg en tant que centre de transport et élément important du CN.

Depuis cettte promesse, et j'emploie promesse au sens large du terme, les Manitobains ont vu près de 2 000 emplois disparaître, pour la plupart des ateliers de Transcona au dépôt de Symington.

On annonce maintenant que 1 300 autres emplois sont menacés dans tout le Canada et spécialement au Manitoba. Quand la direction du CN et ce gouvernement arrêteront-ils de prendre les cheminots manitobains à la gorge?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État aux Transports): Monsieur le Président, le CN doit, de par son mandat, se montrer financièrement responsable dans sa gestion d'un réseau ferroviaire au service des habitants de ce pays. L'élaboration du plan financier du CN exige que nous prenions certaines décisions.

L'article paru dans un journal de Winnipeg n'est, pour le moment, que le fruit de pures spéculations, et il ne convient pas d'en discuter maintenant.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

Il y a quatre ans, le gouvernement a fait une autre promesse, celle de garder à Winnipeg son rôle de plaque tournante du transport ferroviaire. Comment s'étonner que les gens soient inquiets après toutes ces vaines promesses!

Depuis, nous avons vu près de 250 emplois disparaître de ce secteur, en plus des 2 000 du CN dont je viens de parler. De ces emplois, un millier ont été supprimés au cours des trois dernières années.

Où va-t-on? Que nous cache-t-on? Pourquoi ne lève-t-on qu'un coin du voile? Quand nous donnera-t-on le programme d'ensemble? Quand les cheminots sauront-ils à quoi s'en tenir?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député devrait faire un peu attention quand il dit que Winnipeg est un centre ferroviaire, parce que c'est le cas effectivement.

Le Manitoba compte plus d'employés du CN que n'importe quelle autre région de notre pays à l'exception du Québec où se trouve le siège social de cette société. Le Manitoba produit 8 p. 100 du trafic feroviaire et emploie 44 p. 100 du personnel du CN.

En critiquant le CN, on devrait prendre garde de ne pas donner l'impression que cette société n'est pas la bienvenue au Manitoba parce qu'elle en constitue une partie importante. Cette province dispose du plus grand centre de triage, des ateliers de Transcona et des locomotives de trains à Gimli. Cette société est et continuera à être un très important générateur d'emplois pour le Manitoba.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé des affaires autochtones ou à la personne qui le représente aujourd'hui.

En 1991, divers ministères ont dépensé environ 4 milliards de dollars pour assurer des services de base fournis à la collectivité autochtone. D'après le récent rapport du vérificateur général, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a aucune garantie que cet argent est utilisé dans le but prévu ni qu'il est géré avec un maximum d'efficacité. Il en est de même pour le ministère de l'Agriculture.

Quelle mesure le gouvernement prend-il pour faire en sorte que les peuples autochtones et les agriculteurs du Canada bénéficient des services les plus économiques et de la meilleure qualité possible?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la députée fait allusion au rapport du vérificateur général qui remet en question certaines dépenses que le gouvernement a faites au nom des contribuables canadiens pour venir en aide aux agriculteurs. Ces dépenses s'élèvent à plus de 11 milliards de dollars.

Je lui répondrai ceci: je connais la politique du parti qu'elle représente. Les agriculteurs vont devoir se contenter de moins. Ils seront au nombre de ceux touchés par la réduction globale de 15 p. 100 des dépenses publiques que préconise son chef, lequel a d'ailleurs déclaré que le gouvernement du Canada devrait sacrifier les intérêts des exportateurs de grain de l'Ouest au profit de ceux des exploitants d'entreprises soumises à la gestion de l'offre dans le centre du Canada, soit au Québec et en Ontario.

Je tiens à lui dire que notre gouvernement représente toute l'industrie agricole et que, si elle veut tant savoir si ces sommes ont été dépensées utilement, elle n'a qu'à le demander aux producteurs à qui nous les avons versées.

Mlle Grey: Monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit une question de gros sous. C'est de l'efficacité des programmes en vigueur dont il est question ainsi que des objectifs à long terme du gouvernement conservateur pour ce qui est de justifier l'emploi des fonds publics.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Dans un autre ordre d'idées, j'aurais une question à poser au ministre des Transports.

J'ai appris que le ministre doit annoncer d'ici à vendredi l'octroi d'une subvention de 2,7 à 3,5 millions de dollars à l'industrie du camionnage.

• (1450)

Nombre de décisions entourant l'octroi de cette subvention auraient été prises, à ce qu'on me dit, sans qu'on ait consulté des membres éminents du secteur du transport routier.

On parle de consentir des subventions à cette industrie, alors que tant de gens prétendent, dont la Alberta Trucking Association, qu'il vaudrait mieux affecter ces sommes à la réduction de la dette.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Je m'excuse, monsieur le Président, mais je n'ai vraiment pas entendu la question à la fin de cette déclaration. Je puis cependant dire au député que nous travaillons depuis plus d'un an, de concert avec tous les représentants des camionneurs, à l'élaboration de plans qui renforceront vraiment l'industrie et la rendront plus concurrentielle à l'avenir. Nous poursuivons d'ailleurs nos efforts dans ce sens.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Hier, le vérificateur général a critiqué le gouvernement de s'être servi de la caisse de retraite des fonctionnaires pour financer le déficit. Il a évalué la perte globale imputable à cette pratique à un milliard de dollars par an.

Je demande au ministre s'il peut nous garantir que, dans la loi qu'il a l'intention de présenter bientôt, on ne demandera pas aux fonctionnaires de verser des contributions plus élevées ou d'accepter des prestations moins généreuses, à cause des milliards de dollars que le gouvernement puise dans leur caisse de retraite depuis 30 ans.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État chargé des Finances): Monsieur le Président, je ne sais si le député dormait durant toutes ces années, mais l'intégration de cette caisse avec le Trésor remonte à 1954. Il se réveille maintenant parce que le vérificateur général a signalé que, si nous avions investi ces fonds sur le marché, nous aurions probablement obtenu un meilleur rendement. Nous aurions cependant été obligés d'emprunter l'équivalent ailleurs, ce qui aurait fait monter les taux d'intérêt et aurait été plus coûteux pour les contribuables canadiens.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne, où les fonctionnaires sont en grève depuis maintenant près de sept semaines.

Le ministre du Travail avait l'habitude, dans ce genre de cas, de demander à la Chambre de nommer un médiateur parce que, disait-il, il ne pouvait le faire si aucune demande officielle ne lui était présentée. La loi l'autorise effectivement à désigner un médiateur, et je prierais le gouvernement de s'engager à demander au ministre du Travail de désigner un médiateur afin que les parties puissent revenir à la table de négociations et mettre fin à la grève.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il est regrettable que les membres du SCFP aient refusé une offre de 5,5 p. 100 l'an dernier. Cette année, compte tenu du nouveau contexte, ils n'ont accepté aucune des offres. Cela les a amenés à faire une grève bien tranquille et à s'absenter du travail seulement quelques uns à la fois.

À l'heure actuelle, il n'y a pas lieu que le ministre du Travail nomme un médiateur, à moins qu'une des deux parties au moins ne s'y montre intéressée.

* * *

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le gouvernement provincial du Québec a récemment annoncé un plan d'action visant à y revitaliser l'économie en fixant des objectifs à atteindre dans la voie du renouveau économique, et cela sans avoir eu à tenir de consultations publiques.

Le ministre et son collègue de l'Emploi et de l'Immigration ont pour leur part annoncé une initiative sur la prospérité future du Canada dans le cadre de laquelle des consultants vont partout dans le pays visiter les villes et villages pour demander aux organismes locaux de parrainer des séances de discussions locales.

Récemment, Michael Porter a publié un rapport intitulé «Le Canada à la croisée des chemins» pour dire quoi faire aux Canadiens.

Pourquoi le ministre continue-t-il à lancer de pareilles consultations? Qu'espère-t-il entendre qu'il n'ait pas déjà entendu? Pourquoi ne présente-t-il pas sa nouvelle politique en matière de compétitivité?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a une chose que les Canadiens nous ont très clairement fait savoir, c'est qu'il importe que nous les consultions pour savoir ce qu'ils pensent de toute la gamme de facteurs qui influent sur notre compétitivité.

Nous ne cherchons pas à obtenir seulement une liste de choses à faire pour le gouvernement, ou pour tous les gouvernements, mais une liste de propositions émanant des divers intéressés, qu'il s'agisse des gouvernements, des employeurs, des syndicats, des enseignants, des scientifiques, bref de tous ceux qui contribuent à bâtir l'économie canadienne.

Grâce à ces consultations, nous espérons susciter une compréhension plus générale des enjeux et provoquer ainsi un changement d'attitude en faveur du vaste éventail de mesures qui seront nécessaires pour soutenir les sciences et la technologie, la formation, le recyclage, les investissements, nos efforts sur les marchés nationaux et nos efforts pour réussir à nous tailler une place sur les marchés internationaux.

M. Nowlan: Je voudrais poser une question supplémentaire, si une telle chose est possible à la Chambre. Chose certaine, on devrait pouvoir poser une question supplémentaire à une question des ministériels.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à notre fougueux ministre de l'Emploi, qui, j'en suis sûr, voudra reconnaître que le programme d'aide aux pêcheurs de l'Atlantique est appliqué d'une manière très injuste. Certains pêcheurs, qui ont dû demander encore une fois de l'assurance-chômage à cause d'une saison de pêche désastreuse, sont exclus de ce programme d'aide en dépit du fait que leurs prestations d'assurance-chômage arrivent à expiration.

Quelles mesures le ministre est-il disposé à prendre pour corriger cette injustice?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre des Pêches a fait savoir plus tôt cette semaine que ce programme est appliqué selon les règles qui ont été fixées. Il a mentionné aussi qu'il y avait certains problèmes pour certains pêcheurs de longue date qui n'étaient pas admissibles.

Je ne vois pas à quoi le député veut en venir au juste avec sa question. S'il veut parler des difficultés qui affligent les pêcheurs, c'est justement pour cela que nous avons autorisé 57 millions de dollars dans le cadre de ce programme d'aide. Si le député veut préciser sa pensée, alors je pourrai peut-être l'aider.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je croyais avoir été très explicite. Les personnes qui cesseront bientôt de recevoir des prestations ne peuvent, à cause d'une simple formalité, devenir admissibles au programme. Le ministre va-t-il étudier la question pour voir ce qu'on peut faire?

Je voudrais poser une question supplémentaire. Bien des gens, qui ont clairement prouvé, au fil des ans, leur appartenance à l'industrie de la pêche, se sont vu refuser l'accès au programme, et ce, malgré les déclarations du ministre des Pêches. Ils sont jugés inadmissibles au programme, parce qu'ils n'ont pas un nombre suffisant de semaines d'emploi assurable cette année.

Le ministre procédera-t-il à un examen des lignes directrices régissant le programme, afin que les gens qui ont vraiment besoin de cette aide financière cet hiver puissent la recevoir pendant qu'il en est encore temps?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux assurer au député que je serai heureux d'étudier le problème. Je m'en occuperai personnellement.

En ce qui concerne la révision des lignes directrices, il est évident que je pourrais le demander, mais je ne veux pas susciter de faux espoirs chez les Terre-Neuviens. Je retiens la suggestion du député.

* * *

L'ÉTHANOL

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les agriculteurs ontariens ont demandé à plusieurs reprises des éclaircissements au sujet de la politique fédérale et réclament un programme d'aide à la commercialisation de l'éthanol produit à partir de grains. Ils attendent une réponse depuis des années.

Le ministre peut-il m'assurer et assurer aux Canadiens que l'attente est terminée?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il faut reconnaître l'intérêt soutenu de la députée pour cette importante question.

La semaine dernière, dans ma réponse à une question posée par un autre député sur le même sujet, j'ai expliqué pourquoi le Canada appuyait la production d'éthanol. C'est utile du point de vue de l'environnement et cela nous permet d'utiliser une ressource renouvelable provenant du secteur des céréales et des oléagineux.

Comme la députée le sait, il y a actuellement une usine de production commerciale d'éthanol en Ontario. Certaines provinces ont proposé des initiatives pour favoriser l'établissement d'usines de production d'éthanol. J'espère que nous serons capables de collaborer avec les provinces, comme nous l'avons fait dans le passé, pour que continue cet important projet.

* * *

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question supplémentaire fait suite à la question très judicieuse que le député de Cambridge a posée au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Je suis d'accord avec lui pour dire que c'est très intéressant de tenir des consultations avec des gens responsables. La première séance de consultation, la séance d'essai, a eu lieu dans ma circonscription. On a demandé aux participants ce qu'ils voulaient et comment ils voulaient que cela se fasse. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens comment ces consultations publiques dans 150 localités d'un bout à l'autre du pays, ces séances de deux heures et demie de dialogue sur ces deux questions générales, vont contribuer à rendre le Canada plus compétitif sur la scène internationale?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question assez peu judicieuse, finalement.

Je sais que mon collègue voit d'un bon oeil notre approche en vue de consulter les Canadiens. À mon avis, la réunion dans la circonscription qu'il représente a été fructueuse.

Comme je l'ai déjà dit, nous voulons amener les Canadiens à parler des diverses questions abordées dans les documents d'étude que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et moi avons présentés au nom du gouvernement.

Si le député avait assisté aux ateliers qui se sont tenus en dehors de cette réunion, il aurait été témoin de l'excellent dialogue. . .

M. le Président: Je crois que nous allons devoir passer à une autre question.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État responsable des Transports.

Un très grave conflit afflige actuellement le secteur de la pêche au homard dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Les pêcheurs de homard estiment, entre autres choses, ne pas avoir un accès équitable à la capacité de fret aérien disponible pour le transport du homard vers les marchés lucratifs de l'Europe durant la période de Noël.

Voici ma question. La ministre va-t-elle examiner immédiatement la situation afin que la côte est ait accès à la capacité de fret aérien disponible et qu'elle puisse expédier vers le marché européen la plus grande quantité de homard possible?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Oui, monsieur le Président.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, en l'absence de ce dernier.

D'après un article paru dans un des journaux du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, il y aura augmentation des contingents de poisson de fond fixés pour 1992 dans la région Scotia-Fundy.

Comme les pêcheurs de la région doivent en être informés immédiatement avant de devoir transférer davantage de contingents aux entreprises, le secrétaire parlementaire va-t-il se renseigner pour savoir si ces contingents vont effectivement augmenter et va-t-il en informer la population de la région Scotia-Fundy, le cas échéant?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je puis dire au député que nous allons nous occuper immédiatement de la question.

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je commençais à me faire du mauvais sang. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Depuis quatre ans, les Canadiens attendent patiemment que le gouvernement fédéral finisse par adopter des normes nationales complètes pour obliger l'industrie des pâtes et papiers, le plus grand pollueur au Canada, à être plus propre. Aujourd'hui, ils apprennent que le ministre de l'Environnement accède à tous les voeux de l'industrie. En effet, elle pourra continuer à déverser des produits toxiques pendant six ans dans l'ensemble des cas et jusqu'en décembre 1995 dans des cas spéciaux. De plus, aucun objectif ni calendrier ne sont fixés pour l'élimination graduelle des organochlorés, même si le ministère de l'Environnement préconise cette mesure.

Le ministre avouera-t-il au moins que, parce qu'il refuse d'imposer une réduction, le niveau global des organochlorés toxiques va continuer d'augmenter dans l'environnement, les eaux, le poisson et les systèmes écologiques?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est faux. Pour commencer, le député affirme que nous laisserons l'industrie continuer à déverser des produits toxiques pendant six ans. J'ignore où il va chercher ces chiffres. À la vérité, nous allons prendre, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, un règlement sur les dioxines et les furannes qui s'appliquera immédiatement pour les usines construites après 1990 et à compter de janvier 1994 pour celles construites avant cette date.

Ce règlement aura pour effet de ramener la quantité d'organochlorés à moins de deux kilogrammes par tonne. Il y aura donc en 1993 une réduction nette de 600 000 tonnes d'organochlorés par rapport aux niveaux de 1980. Voilà ce que donnera notre règlement, qui se compare fort bien avec tous les règlements semblables que le député pourra trouver dans le monde entier.

M. le Président: Une question supplémentaire très brève.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Hier, le vérificateur général signalait que la présence de renseignements trompeurs ainsi que la surestimation d'amendes constituaient des problèmes graves dans les rapports publiés par le ministère en matière de protection environnementale.

Le ministre peut-il au moins garantir aujourd'hui aux Canadiens que les règlements trop mous que lui et le ministre des Pêches et Océans ont annoncés aujourd'hui seront respectés et appliqués à la lettre? Donnez-nous au moins cette assurance.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député fait allusion au rapport du vérificateur général, qui a été rendu public hier. En fait, le vérificateur général a dit «pouvaient»—et non «étaient»—relativement à certains renseignements communiqués par le biais de trois instruments différents, notamment la partie III du Budget des dépenses. À cet égard, il faisait allusion à des données renfermées dans le Budget des dépenses de 1990-1991, concernant lesquelles des corrections ont été apportées.

L'autre élément auquel il a fait allusion est un rapport publié en 1988 et concernant lequel des corrections ont aussi été apportées, Il en est de même de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Je me permets d'ajouter, en ce qui a trait au deuxième volet de la question du député, que le gouvernement a annoncé aujourd'hui, dans le cadre du Plan vert, une initiative de 55 millions de dollars en vue d'assurer l'exécution de nos règlements en matière d'environnement. Cette mesure fait suite à l'adoption des nouveaux règlements ainsi qu'au rapport du vérificateur général.

M. le Président: Ce sera la dernière question. Je sais que la députée d'Argenteuil—Papineau souhaite prendre la parole, mais le temps nous manque. Demain peut-être. Le député de Fredericton—York—Sunbury.

* * *

RADIO-CANADA

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Dans le fouillis des restrictions budgétaires qui frappent Radio-Canada, il faut se réjouir d'entendre son président réclamer des moyens de gestion financière plus prévisibles et plus flexibles.

On imagine mal, par exemple, comment une société de 1 milliard de dollars peut se maintenir dans le monde incertain d'aujourd'hui sans la moindre possibilité d'emprunter pour répondre à ses besoins opérationnels à court terme ou pour investir dans des immobilisations amorties.

Le ministre est-il prêt à envisager de modifier la loi pour conférer à Radio-Canada un certain pouvoir d'emprunter de manière qu'elle puisse davantage gérer ses affaires à la façon du secteur privé?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je prends bonne note de la suggestion du député. De toute évidence, une société de 1,3 milliard de dollars doit disposer d'une certaine latitude et des moyens nécessaires pour gérer ses affaires à la façon du secteur privé.

Dans le cadre de l'examen dont fait actuellement l'objet toute la question du financement à long terme de Radio-Canada, je tiendrai certainement compte de la suggestion du député.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège par suite de l'apparente violation de la liberté de parole à la Chambre des communes en ce qui concerne les témoins des comités parlementaires.

Cet automne, le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord a tenu des audiences sur le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada. Dans le cadre de leur témoignage, des membres du secteur privé du conseil consultatif du PARI ont critiqué le Conseil national de recherches du Canada et son président.

Or, on me dit que le Conseil national de recherches du Canada, peut-être en manière de représailles, a démantelé le conseil consultatif du PARI et en aurait ni plus ni moins remercié les membres qui ont témoigné devant le comité.

Je voudrais déposer à la Chambre des copies de lettres qui ont été adressées à des membres du conseil pour les informer de la décision du CNRC. Monsieur le Président, si vous voulez, je peux vous envoyer les documents où il est fait état de la mésentente entre le conseil consultatif du PARI et le président du Conseil national de recherches.

J'estime toutefois, monsieur le Président. . .

M. le Président: Un instant, je vous prie. J'ai écouté attentivement le député et je vais le laisser continuer, mais je dois dire que j'ai de la difficulté à comprendre comment une décision du Conseil national de recherches du Canada peut constituer une atteinte aux privilèges du député. Ce dernier pourrait peut-être éclairer ma lanterne.

M. Berger: Oui, monsieur le Président, je vais vous expliquer.

Il est essentiel que les comités parlementaires entendent des témoins qui sont libres de témoigner sans craindre des représailles. La suppression de ce conseil et le message du CNRC, qui a sans doute agi avec l'approbation du gouvernement, sont inadmissibles.

Les futurs témoins ne peuvent. . .

• (1510)

M. le Président: Un instant, je vous prie. Le député aurait-il l'obligeance de s'asseoir une minute? Si je comprends bien, le député accuse quelqu'un d'avoir empêché le comité d'entendre des témoins ou d'avoir rendu la chose impossible. Ce pourrait être une accusation très grave. Mais comme je ne sais pas où le député veut en venir, je lui demanderais de préciser le fond de sa pensée.

Le fait que le Conseil national de recherches du Canada prend telle ou telle décision à l'endroit d'un groupe qui relève de lui ne constitue pas une atteinte aux privilèges du député. Si, par contre, le CNRC a délibérément tenté d'empêcher des membres de comparaître devant un comité qui les avait invités à témoigner et que cette tentative s'est faite d'une manière tout à fait abusive, cela pourrait constituer une atteinte aux privilèges. Et il se pourrait très bien que la première tâche du comité consiste à régler cette affaire.

Toutefois, je voudrais qu'on en vienne aux faits.

M. Berger: Monsieur le Président, vous parlez d'une tentative délibérée pour empêcher des témoins de comparaître. Les témoins ont bel et bien comparu devant notre comité. C'étaient des membres d'un conseil consultatif du secteur privé. Ils y siégeaient à titre bénévole. Le fait est que ce conseil a été démantelé.

Ce que je voulais faire comprendre, monsieur le Président, c'est qu'il y a atteinte à la liberté de parole et pas seulement dans le sens que, à l'avenir, les témoins qui comparaîtront devant des comités pourront faire face à des manoeuvres d'intimidation. J'y vois une autre atteinte possible:

[*Français*]

Non seulement s'agit-il d'une limite à la liberté d'expression due à une menace de représailles, mais également de la confiance du public dans nos institutions parlementaires. Les témoins ne viendront tout simplement pas, monsieur le Président, si le Parlement ne défend pas leur droit de parler librement.

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député.

[*Traduction*]

Mais pour le moment, j'estime qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège—pour le moment, en tout cas. Je demande au député de bien vouloir faire sa démarche auprès du comité. Il se pourrait bien qu'à la suite de cette démarche, la question de privilège soit fondée. Pour le moment, toutefois, il n'en est rien.

Je vais poursuivre. Je remercie le député de sa courtoisie.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Raphaël Shakhbazian, ministre chargé des Produits céréaliers d'Arménie.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA STRATÉGIE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis très heureux de déposer un document qui met en relief les progrès remarquables réalisés par les autochtones du Canada pour rétablir une de leurs traditions ancestrales, soit l'autonomie économique.

Ce document relate l'évolution de la situation depuis 18 mois dans le cadre de la stratégie canadienne de développement économique des autochtones, qui vise à faire du gouvernement et des autochtones des partenaires sur le plan du développement économique.

Au nom de mes collègues, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dont le ministère a aussi collaboré à l'élaboration de cette stratégie, je suis heureux de faire rapport des progrès accomplis. Nous réaffirmons l'engagement que le gouvernement a pris de poursuivre ses efforts en vue de relever l'autonomie des groupes autochtones sur le plan économique.

* * *

FINANCES

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent des finances.

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 8 octobre 1991, votre comité a examiné le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, et s'est entendu pour en faire rapport avec des propositions d'amendement.

* * *

LE PROJET DE LOI C-38

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF E

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif E chargé d'étudier le projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de Télésat Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada, avec des propositions d'amendement.

C'est la première fois que je présente un rapport en tant que président d'un comité, et je tiens à remercier particulièrement tous les membres de leur collaboration qui nous a permis de faire très efficacement notre travail.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (MAISON MOBILE)

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-325, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (maison mobile).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier la définition d'une maison mobile aux fins de la taxe sur les produits et services de façon à en supprimer toute caractéristique concernant les dimensions. Il s'agit de faire en sorte que toute habitation soit exemptée de la taxe sur les produits et services, quelles que soient ses dimensions.

Bien sûr, cette mesure ne vaudrait que d'ici à la suppression de la TPS par un gouvernement néo-démocrate.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Robinson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION (PERSONNES MORALES)

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-326, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information (personnes morales).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'assujettir le Conseil canadien de protection des animaux aux conditions de la Loi sur l'accès à l'information. Cela permettrait une plus grande transparence en ce qui concerne la protection des animaux et leur utilisation aux fins de la recherche.

Même si la plupart des établissements qui utilisent des animaux sont des établissements publics qui sont financés grâce aux fonds publics et qui visent l'intérêt public, le système n'est pas responsable envers la population. Par conséquent, ce projet de loi garantirait que les établissements de recherche scientifique qui utilisent des animaux lèvent en fait le voile du secret et soient ouverts et responsables envers la population.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Robinson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PROJETS DE LOI PRIVÉS

MOTION VISANT À CONSIDÉRER COMME REÇUE DANS LES DÉLAIS PRESCRITS UNE PÉTITION TARDIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il y a eu les consultations habituelles avec les députés et je demanderais le consentement unanime pour déposer une motion visant à considérer comme reçue une pétition tardive.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que les honorables députés accordent leur consentement unanime au député pour déposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la motion se lit comme suit:

> Que nonobstant l'article 132 du Règlement, la pétition introductive d'un projet de loi d'intérêt privé de la Métropolitaine générale, Compagnie d'assurances, déposée le mardi 26 novembre 1991 et dont le greffier des pétitions a fait rapport le 27 novembre 1991, soit considérée avoir été reçue dans les délais prescrits.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1520)

PÉTITIONS

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de l'Ontario, notamment de Seeleys Bay, Sydenham, Arrowsmith, Kingston, Mississauga, Merrickville, Norwood, Peterborough, Tweed, Foxboro et d'autres localités de la province.

Les pétitionnaires craignent que le gouvernement ne trahisse les intérêts du Canada dans le cadre des négociations du GATT en laissant notamment tomber l'article XI, car si cet article était modifié en profondeur, tout le système de commercialisation des produits agricoles du Canada pourrait être détruit.

Étant donné que le gouvernement a manqué de courage dans le passé, les gens ont peur qu'il ne trahisse à nouveau le Canada dans le cadre de ces pourparlers. Ils invitent le gouvernement à donner notre système en exemple au monde entier et à le protéger dans le cadre de ces négociations.

L'UKRAINE

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition exhortant le Canada à reconnaître officiellement l'indépendance de l'Ukraine et à établir immédiatement des relations diplomatiques avec le gouvernement et le peuple de l'Ukraine.

J'ai reçu un certain nombre de ces pétitions avant que le premier ministre n'annonce hier que le Canada reconnaissait l'Ukraine en tant qu'État indépendant. Malheureusement, c'est là la seule qui a été certifiée conforme en vertu de l'article 36 du Règlement.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de présenter une pétition signée par 100 Canadiens du Grand Toronto.

Les pétitionnaires viennent également de Hamilton, Beamsville, St. Catharines, Grimsby, Sarnia et Oshawa. Un grand nombre sont de Bradford, en Ontario.

Ils prient instamment le Parlement de demander au gouvernement du Canada d'appuyer véritablement les Ukrainiens en reconnaissant officiellement l'indépendance de l'Ukraine et en établissant des relations diplomatiques avec le gouvernement et le peuple de l'Ukraine immédiatement après un vote positif au référendum sur l'indépendance de l'Ukraine, le 1er décembre 1991.

Tous ces pétitionnaires, vous, monsieur le Président, et moi avons été ravis d'entendre le premier ministre annoncer, le lundi 2 décembre, que le Canada reconnaissait officiellement l'Ukraine comme un État indépendant.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition.

Dans ce cas-ci, les pétitionnaires viennent tous de la vallée de l'Okanagan et ils signalent qu'une société a annoncé son intention de construire un barrage sur la rivière Thompson-Nord, à Valemount, afin de dériver un cours d'eau et de vendre cette eau à San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires soulignent que le gouvernement fédéral n'interdit nullement la dérivation de cours d'eau du Canada vers les États-Unis d'Amérique.

Ils demandent au Parlement d'inviter le gouvernement du Canada à déclarer catégoriquement qu'il interdira la construction de barrages, pour dériver nos rivières d'eau douce vers les États-Unis d'Amérique et à signaler que nos rivières ne sont pas à vendre.

L'UKRAINE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de me lever pour présenter une pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Elk Island, qui appuient l'initiative prise par le gouvernement du Canada, qui a reconnu officiellement l'indépendance de l'Ukraine.

Les pétitionnaires invitent également le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue d'établir des relations diplomatiques avec l'Ukraine.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter également, au nom d'un certain nombre d'habitants de ma circonscription, une pétition demandant au gouvernement de reconnaître officiellement l'Ukraine et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour établir rapidement des relations avec elle et l'aider à devenir immédiatement un État viable.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui un certain nombre de pétitions signées par environ 400 habitants de la région d'Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires sont très inquiets car ils craignent que Multinational Resources construise un barrage sur la rivière Thompson-Nord, à Valemount, pour dériver ses eaux vers les États-Unis.

Étant donné les dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ils craignent que les exportations d'eau du Canada vers les États-Unis risquent en fait de consacrer l'obligation du Canada de maintenir ces exportations, même en cas de pénuries d'eau canadienne.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas le détournement d'eau douce vers les États-Unis et que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, sur un autre sujet, j'ai également un certain nombre de pétitions signées par des habitants de la Colombie-Britannique, qui s'inquiètent du financement de la Société Radio-Canada.

Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à songer à rétablir le financement complet de la SRC pour qu'elle puisse remplir son mandat et faire battre le coeur du Canada. Ils demandent que le gouvernement revienne sur ses priorités qui consistent à réduire le financement des établissements canadiens.

LA JUSTICE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, en ce jour du ruban blanc, j'ai une pétition au nom des parents de Nina De Villiers, qui désirent attirer l'attention de la Chambre et du Parlement pour qu'ils reconnaissent que les crimes de violence contre la personne sont graves et odieux aux yeux de la société et pour qu'ils modifient en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

Ces parents sont actuellement à l'autre endroit pour traiter du projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Ils désirent attirer l'attention de la Chambre sur ces pétitions.

L'UKRAINE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le 24 août 1991, le Parlement ukrainien a déclaré l'indépendance de l'Ukraine et la création d'une Ukraine indépendante et démocratique. Le 2 décembre, il a confirmé cette déclaration.

Attendu que plus d'un million de Canadiens d'origine ukrainienne sont restés fidèles, pendant des siècles, à leurs idéaux de liberté, de démocratie et d'indépendance pour leur patrie.

Attendu que le 22 septembre 1991, le gouvernement du Canada et celui de l'Ukraine ont signé une déclaration historique sur les relations entre le Canada et l'Ukraine visant à créer des liens solides, notamment en matière de politique, d'économie, de sciences, de technologie, d'éducation et de sports.

La communauté des Canadiens d'origine ukrainienne demande donc au gouvernement non seulement d'établir officiellement des relations avec l'Ukraine, mais aussi d'aider l'Ukraine à se faire pleinement reconnaître aux Nations Unies.

Sur ce, nous félicitons le Bureau d'information sur l'Ukraine pour son excellent travail.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je me demande si on n'a pas déjà répondu à cette question. Le secrétaire parlementaire pourrait-il mettre la Chambre au courant au sujet de la question nº 138, qui a été posée plusieurs fois?

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis désolé de devoir répondre au député que je n'ai pas fait autant de progrès que la dernière fois concernant cette question. Il reste encore quatre ministères ou organismes. J'espère que nous pourrons régler cela très rapidement et répondre au député.

M. Dingwall: Monsieur le Président, puisque le secrétaire parlementaire paraît on ne peut plus coopératif dans son désir d'expédier cette affaire, il pourrait peut-être s'engager à essayer d'obtenir une réponse à cette question avant la fin de la semaine.

S'il y avait des raisons valables empêchant la publication de la réponse, un cas de force majeure ou quelque chose comme cela, il pourrait peut-être s'engager à donner au député qui a posé la question les renseignements qu'il a à sa disposition et donner ensuite, au député et à la Chambre, les renseignements venant des quatre derniers ministères qui, certainement, communiqueront leur réponse au secrétaire parlementaire. Dans l'esprit

de générosité qui marque généralement l'approche de Noël, monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous donner cet engagement.

• (1530)

M. Cooper: Monsieur le Président, la suggestion de mon collègue est intéressante. Je dois admettre que nous hésitons beaucoup de ce côté de la Chambre à ne répondre aux questions que partiellement. Nous aimons, autant que possible, donner une réponse complète à tous points de vue.

Ce que je peux affirmer au député, c'est que je vais essayer de savoir quel est le problème dans ces quatre ministères ou agences. Je vais effectivement essayer d'avoir la réponse avant la fin de la semaine.

J'espère en tout cas pouvoir la donner au moins avant la fin des travaux pour cette année, le 13 décembre.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la troisième fois et adopté; et de la motion de M. Walker (p. 5662).

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais rappeler aux honorables députés que nous en sommes maintenant à la période des discours de 10 minutes, sans questions et commentaires.

[*Traduction*]

Hier, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a obtenu le consentement unanime de la Chambre pour parler pendant 20 minutes. Il reste 16 minutes au député.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le projet de loi C-20, intitulé Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, vise à mettre en oeuvre quatre

initiatives particulières ou spéciales prévues par ce budget.

L'un des principaux changements qu'on y propose aurait pour objet de modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé ainsi que de proroger le plafonnement des paiements de transfert aux provinces au chapitre du Financement des programmes établis. Cela veut dire en fait que les paiements de transfert destinés aux provinces ne vont pas augmenter, même pas pour tenir compte de l'inflation ou des frais additionnels de ces programmes.

Les provinces devront trouver elles-mêmes les fonds nécessaires pour faire face à l'inflation et aux frais additionnels liés à l'enseignement postsecondaire et aux programmes de soins de santé. Cela aura des conséquences très graves pour les Canadiens et signifie que le gouvernement fédéral est en train de se dérober à ses responsabilités.

Un autre changement proposé aurait pour effet d'augmenter considérablement les primes d'assurance-chômage tant pour les employeurs que les salariés.

Les deux autres modifications visent à plafonner les indemnités de session et à maintenir le gel des transferts aux provinces de l'impôt provenant des services publics. Le gouvernement fédéral fixe donc un autre plafond à ces programmes.

En vertu du projet de loi C-20, le gouvernement espère proroger de trois ans le gel imposé aux paiements de transfert au chapitre du Financement des programmes établis. Imaginez une prorogation de trois ans, et non pas d'un an. Comme je l'ai dit, les paiements de transfert dans le cadre du Financement des programmes établis sont destinés à aider les provinces en matière de santé et d'enseignement postsecondaire.

Plus précisément, ces modifications signifient que les provinces devront débourser les sommes nécessaires pour assumer les frais additionnels entraînés par l'administration des programmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire et même la hausse de l'inflation. On peut voir où le gouvernement veut en venir.

Comment les provinces peuvent-elles s'en sortir? Comme je l'ai dit hier, elles peuvent soit augmenter les taxes et les impôts, soit simplement réduire leurs services. En fait, ce qu'est en train de leur dire ce gouvernement, c'est qu'elles seront pénalisées si elles ne réduisent

pas leurs services. J'en viendrai dans un moment à la façon dont ça va se faire.

Nous savons l'effet que cela va avoir sur le Canadien moyen. Comme je l'ai dit, afin de veiller à ce que les normes de la Loi canadienne sur la santé soient respectées, le gouvernement a inclus dans ce projet de loi une disposition en vertu de laquelle il peut retenir, réduire ou déduire des fonds sur les paiements de transferts pécuniaires ou sur tout autre paiement de transfert qui sont effectués, non seulement au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des services de santé, mais aussi à celui d'autres services. Tous les autres services peuvent être réduits si les provinces ne respectent pas les normes nationales en matière de santé.

Le gouvernement fédéral dit en fait aux provinces qu'il n'a pas l'intention de payer pour le maintien d'une assurance-maladie nationale, et que c'est à elles de le faire. Nous savons que certaines provinces n'en ont pas les moyens.

La constitutionnalité de cette disposition, qui prévoit la retenue d'autres paiements de transfert, fait actuellement l'objet d'une contestation devant les tribunaux. Selon certains avocats qui ont examiné le projet de loi, celui-ci outrepasserait le pouvoir du gouvernement d'intervenir au niveau de la santé.

Je poursuivrai en rappelant certains faits. L'ancien ministre des Finances nous avait informés, dans son budget du 19 février 1991, que le gel s'appliquant aux transferts pécuniaires et fiscaux effectués dans le cadre de ces programmes, gel qui avait été annoncé dans le budget de 1990 pour les exercices 1990-1991 et 1992-1993, serait maintenu jusqu'en 1994-1995, soit pendant les trois prochaines années. Le ministre des Finances avait déclaré alors—écoutez bien, on l'a déjà dit, mais cela mérite d'être répété encore et encore: «Je reconnais qu'une limitation de la croissance des transferts au chapitre du Financement des programmes établis peut nous amener à nous préoccuper de la capacité du gouvernement fédéral de continuer à faire respecter les principes nationaux régissant l'assurance-maladie, aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*. Des mesures législatives seront présentées afin que le gouvernement fédéral garde les moyens de faire observer ces principes nationaux de soins de santé.» Il a tenu ces propos que l'on peut lire à la page 21 du discours du budget, le 26 février.

Cependant, il a assuré aux Canadiens ceci: «Les principes de la Loi canadienne sur la santé ne seront pas compromis.» En plus de cet engagement, l'ancien ministre des Finances a déclaré: «Des mesures législatives seront présentées afin que le gouvernement fédéral garde les moyens de faire observer ces principes nationaux de soins de santé.» Cela aussi se retrouve dans le discours du budget.

On pourrait se poser la question suivante: Puisque le gouvernement fédéral ne consacre pas assez d'argent au régime d'assurance-maladie national pour dire qu'il fait vraiment sa juste part, comment peut-il avoir le droit d'imposer son point de vue? C'est précisément à cette question qu'on a demandé aux tribunaux de répondre.

Le ministre des Finances a fait d'autres déclarations en février de cette année. La teneur de ces déclarations se reflète du paragraphe 23(2) du projet de loi C-20. Je vous en lis la première partie. Je ne le lis pas au complet parce que, pour beaucoup de gens, y compris moi-même, c'est du charabia.

> Au présent article, «paiement fédéral» s'entend du paiement fait par le Canada à une province en vertu de la présente loi ou de toute autre loi fédérale édictée avant ou après l'entrée en vigueur du présent article ou de tout arrangement fiscal ou accord intervenu, entre le Canada et cette province, avant ou après cette date.

C'est une garantie générale.

Cette mesure législative va bien au-delà de la retenue des paiements de transfert comme moyen de dissuader les provinces d'enfreindre la Loi canadienne sur la santé. En vertu du projet de loi C-20, les provinces pourraient saper tous les programmes de paiements de transfert fédéraux. Afin de punir une province qui ne respecterait pas les normes fixées par le gouvernement fédéral, qui n'est lui-même pas prêt à payer sa juste part, celui-ci serait prêt à pénaliser des citoyens innocents. Donc, la manière dont les provinces administreront leurs programmes de soins de santé aura maintenant des répercussions directes sur les garderies, les programmes d'aide sociale, les municipalités, les autochtones, les agriculteurs, les étudiants et bien d'autres personnes ou groupes qui pourront être privés de programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai englobé les municipalités dans ma liste.

• (1540)

D'un bout à l'autre du pays, les municipalités vont subir les répercussions de la diminution des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Ces dernières vont devoir réduire leurs dépenses et elles vont probablement donner moins d'argent aux municipalités dans le cadre des programmes dont elles se partagent les frais. Et c'est sur le dos des simples citoyens, les contribuables locaux, que tout va retomber.

D'aucuns diront que c'est toujours eux qui finissent par payer. Il n'en reste pas moins que c'est le gouvernement fédéral qui devrait donner l'exemple. Mais il s'y refuse. Et il refile le fardeau aux provinces et aux municipalités d'un bout à l'autre du pays.

Quelles autres répercussions ces réductions vont-elles avoir? En vertu des dispositions du projet de loi C-20, le fédéral peut, en s'en prenant à toute une variété d'autres programmes, pénaliser les provinces qui ne respectent pas les normes du régime d'assurance-maladie. Il peut

diminuer non seulement ses paiements de transfert mais aussi d'autres paiements destinés aux provinces.

Prenons tout d'abord le premier cas. On estime qu'en 1991–1992, les seuls paiements de péréquation aux provinces incapables d'assurer les services publics à des niveaux relativement comparables sans avoir à augmenter leurs impôts de façon déraisonnable, s'élèveront à 8,4 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral est en droit de réduire ses paiements à une province donnée s'il estime qu'elle ne respecte pas les normes nationales du régime d'assurance–maladie.

Les subventions permettant aux territoires d'offrir dans le Nord la même gamme de services publics qu'on retrouve dans les provinces s'élèveront à 1,41 milliard de dollars en 1991–1992. Pouvez–vous concevoir qu'on en réduise le montant? À quelle assiette fiscale les territoires pourraient–ils avoir recours pour combler ce déficit? C'est un projet de loi odieux qui pénalise les régions du Canada, en particulier celles qui sont le plus dans le besoin.

Le gouvernement fédéral accorde des subventions au lieu de payer des taxes aux gouvernements provinciaux et municipaux sur les biens diplomatiques et fédéraux. Ces subventions sont estimées à 344 millions de dollars pour 1991–1992. Elles pourraient être déduites.

Les paiements de transfert relatifs à l'impôt sur le revenu des services publics représentent 95 p. 100 de l'impôt sur le revenu fédéral payé par certains services publics détenus par des sociétés privées qui est tranféré aux provinces par le gouvernement fédéral. Ce transfert est estimé à 280 millions de dollars pour 1991–1992.

Les subventions prévues par la loi sont les paiements de transfert les plus anciens qui sont versés à chaque province d'après les modalités de la Confédération. On estime le montant de ces subventions à 36 millions de dollars pour 1991–1992. Le gouvernement fédéral partage le coût des programmes des services sociaux et du soutien du revenu de toutes les provinces. Ce coût est important.

Le coût des programmes des services sociaux est partagé moitié–moitié aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. La contribution fédérale est estimée à 6,4 milliards de dollars pour 1991–1992. En cette période de récession, nous pouvons imaginer les conséquences que cela entraîne pour les provinces et les municipalités si le gouvernement fédéral ne paie pas sa quote–part légitime à l'aide sociale au niveau local, au moment où le coût de celle–ci augmente pour les municipalités d'un bout à l'autre de notre pays.

Le président du conseil municipal d'une localité m'a informé que son budget pour l'aide sociale a augmenté de 2 000 p. 100 par rapport à ce qu'il est normalement.

Comment les petites municipalités peuvent–elles se débrouiller si le gouvernement fédéral réduit sa part de paiement aux provinces et que celles–ci n'ont pas assez d'argent? En même temps, les provinces doivent augmenter les impôts afin de pouvoir faire face aux frais de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

Parlons de la contribution à l'assurance–récolte. Au moment où les agriculteurs canadiens font face à la crise la plus terrible qu'ils aient connue depuis le début des années 30 ou même dans toute l'histoire du pays, il est possible que les contributions au programme d'assurance–récolte, évaluées à 207 millions de dollars pour 1991, soient réduites parce qu'une province ne paiera pas la part fédérale pour pouvoir faire face aux coûts de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

Je mentionnerai également la question des jeunes contrevenants, dont j'ai déjà parlé hier. Il y a toute une série de programmes dont je pourrais parler, mais la Chambre a adopté, la semaine dernière en troisième lecture, une mesure apportant des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Aux termes de cette mesure, les jeunes contrevenants devront recevoir pendant leur détention un traitement médical permettant de déterminer à quel moment leur mise en liberté ne posera aucun danger. C'est la grande question que se posent aujourd'hui les Canadiens: Pourquoi remet–on prématurément en liberté des délinquants qui causent d'autres problèmes? Il faut que les services médicaux dans les prisons puissent déterminer à quel moment il n'y a aucun danger à remettre quelqu'un en liberté.

Nous voyons le gouvernement fédéral faire adopter ici une mesure législative en promettant aux Canadiens qu'elle va contribuer à rendre plus sûres les rues de leurs villes, mais sans fournir en même temps l'argent nécessaire pour assurer l'application du programme lui–même. C'est ce qu'on appelle refiler ses responsabilités à d'autres, et c'est là une abdication du sens des responsabilités de la part de notre gouvernement national.

Passons maintenant au programme d'assurance–chômage. Nous savons que le gouvernement en a haussé les cotisations de 24,4 p. 100.

Vous me faites signe qu'il ne me reste plus qu'une minute, monsieur le Président, et je vais respecter votre décision.

Je l'ai déjà dit à la Chambre, le gouvernement fédéral du Canada s'est fait accorder en 1940, par une modifica-

tion à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la responsabilité touchant les chômeurs canadiens. Cette mesure faisait suite au rapport de la commission Rowell–Sirois de 1937, qui constitue l'étude la plus approfondie jamais effectuée dans toute l'histoire canadienne sur la pauvreté et les conditions économiques ainsi que sur la division des pouvoirs fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Or, le gouvernement actuel hausse maintenant de 24,4 p. 100 les cotisations à la caisse d'assurance–chômage, mais sans y contribuer lui–même. Il refile aux employeurs et aux employés la responsabilité de payer pour tout le programme. Ce n'est pas seulement refiler à d'autres ses responsabilités; c'est manquer à ses responsabilités constitutionnelles comme gouvernement du Canada.

L'assurance–chômage avait été instituée afin de venir en aide aux municipalités et aux régions pauvres du Canada; le gouvernement fédéral actuel leur refile maintenant cette responsabilité et les fait payer. Je maintiens qu'avant que tout cela soit terminé, et je vais m'arrêter là, il va falloir que nous tenions une autre enquête détaillée sur la politique de ce pays en matière de partage fiscal car les provinces et les municipalités ont le dos au mur et elles ne peuvent pas s'en sortir. C'est au gouvernement national d'Ottawa de prendre ses responsabilités et de garantir le transfert des impôts de façon à assurer le financement de ces programmes. Faute de quoi, nous ne devrions pas avoir l'audace de faire adopter ce projet de loi par cette Chambre des communes.

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je sais que je ne dispose que de dix minutes pour présenter mes arguments.

Ce projet de loi présente de nombreux problèmes pour les électeurs dont je suis le porte–parole dans cette Chambre, et j'aimerais vous faire part de certaines de leurs préoccupations.

Ce projet de loi, qui a été déposé en Chambre il y a déjà quelque temps, porte exécution du budget de février 1991 et vise plusieurs objectifs.

En premier lieu, il modifie les arrangements fiscaux entre le fédéral et les provinces en matière d'enseignement postsecondaire et de santé ainsi que proroge le plafonnement des transferts aux provinces au chapitre du Financement des programmes établis.

L'enseignement postsecondaire est d'une importance capitale dans un pays qui espère et désire se faire une place sur le marché international. Bon nombre de nos jeunes, d'un océan à l'autre, veulent poursuivre leurs études postsecondaires de façon non seulement à devenir qualifiés mais aussi à acquérir les compétences qui leur permettront de contribuer de façon concrète et positive à la société canadienne.

• (1550)

Ce qu'il y a de déplorable, à mon avis, dans ce projet de loi, c'est que la réduction des paiements de transfert et le plafonnement des divers paiements aux provinces causent de très graves problèmes à nos étudiants. À tel point que les étudiants de ma circonscription, de mon collège universitaire du Cap–Breton, se sont vus demander par le gouvernement—non pas demander mais imposer—de payer une surtaxe de 3 p. 100 sur le montant de leurs emprunts.

Je crois vous avoir déjà dit que, pour un profane, ce montant semble plutôt insignifiant. Mais si vous prenez 3 p. 100 de 3 000 $, c'est beaucoup. C'est autant de moins que l'étudiant aura pour acheter des fournitures scolaires et pour payer son transport pour se rendre à l'université ou chez lui, surtout s'il demeure à l'extérieur de la région ou de la province. Il s'agit donc, en fait, d'une taxe imposée aux jeunes, qui s'efforcent d'acquérir une éducation postsecondaire.

Je trouve le gouvernement pas mal hypocrite d'aller dire, dans le document sur la prospérité déposé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, qu'il veut avoir d'utiles consultations en matière de concurrence, alors qu'il traite tout autrement les étudiants qui incarnent vraiment—et je ne voudrais pas les flatter indûment—nos meilleurs espoirs en ce qui concerne la contribution future qu'ils peuvent apporter pour améliorer la société canadienne. J'estime que le projet de loi C–20 empêchera vraiment les étudiants et les jeunes de progresser et, plus précisément, de terminer leurs études postsecondaires.

D'accord, le gouvernement va dire, à juste titre je crois, qu'il augmente encore les paiements aux universités. Vous admettrez avec moi, monsieur le Président, que si vous vous attendiez à recevoir une certaine augmentation, qu'on vous avait d'ailleurs garantie, vous ne seriez pas très heureux de vous faire dire ensuite qu'on déduira ceci et cela et que vous devrez vous contenter du reste. Cela déséquilibre les budgets des gouvernements provinciaux et cause certainement des problèmes dans l'administration des universités, que ce soit pour financer les travaux de recherche des professeurs ou pour aider les étudiants dans le besoin. En fait, certaines personnes perdront leur emploi à cause de cela, car de l'argent, il y en a une certaine quantité dans la caisse, et c'est tout.

Monsieur le Président, l'éducation, c'est une chose—et l'enseignement postsecondaire est très important—, mais le projet de loi C-20 traite aussi des soins de ,santé dans les provinces. Un certain montant est accordé aux gouvernements des provinces démunies comme la Nouvelle-Écosse pour qu'ils appliquent les principes de la Loi canadienne sur la santé. Mais chaque fois qu'on puise dans cette caisse, les perspectives du régime de soins de santé se rétrécissent.

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est qu'il y aura probablement moins d'argent pour la recherche. Et si ce n'est pas pour la recherche et les soins de santé, ce sera pour autre chose qu'il y aura moins d'argent. C'est ce que ressentent non pas les médecins, mais plutôt des gens comme les concierges des hôpitaux—j'en connais plusieurs, à Glace Bay, à New Waterford, dans ma circonscription, à Sydney et à Sydney River. Ces gens-là vont en subir les conséquences. Pourquoi? Parce qu'il y aura des mises à pied et que les heures supplémentaires seront réduites. C'est eux qui, dans le monde hospitalier, feront les frais du projet de loi C-20. Personne à la Chambre ne peut passer sous silence le fait que les compressions qui ont été annoncées par le gouvernement dans le budget de février 91 et qui seront effectuées au moyen du projet de loi C-20 se répercuteront très négativement sur ce que les Canadiens considèrent comme le propramme social le plus important qui ait jamais été mis en place.

J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi les députés d'en face s'en prennent aux fondements de l'assurance-maladie. Je sais qu'ils s'en défendent bien et qu'ils nient vouloir saper les bases de notre régime de soins de santé. Pensez au gâteau et aux parts que représentent les services. Si le gâteau rapetisse, il y a des services qui s'en ressentent, que ce soit la recherche ou l'entretien dans les divers hôpitaux. Voilà ce qui se produit.

Le projet de loi C-20 vise également les cotisations d'assurance-chômage. Dans les quelques minutes qu'il me reste, je tiens à signaler à la présidence que je n'ai jamais vu un gouvernement faire preuve d'autant d'hypocrisie que notre gouvernement avec ce projet de loi qui porte sur les cotisations d'assurance-chômage.

N'oubliez pas que c'est le député de St. John's-Ouest qui, pendant la dernière campagne électorale, a déclaré sur les ondes d'une station de télévision nationale qu'aucun changement ne serait apporté au Régime de l'assurance-chômage au pays. Pourtant, aux termes du projet de loi C-20, on augmente les cotisations de 24,4 p. 100.

Voilà ce que j'appelle un bel engagement, une belle promesse de la part des députés d'en face. Cette hausse s'appliquera aux travailleurs canadiens ordinaires et aux employeurs ordinaires dans les diverses petites entreprises au pays. Certaines de ces entreprises ne peuvent compter sur des profits énormes, contrairement à la société General Motors ou à d'autres grandes sociétés au pays, pour payer cette taxe supplémentaire. Certains d'entre elles parviennent tout juste à survivre d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre. C'est le gérant de la teinturerie, de la pizzeria ou de la pharmacie qui devra subir les conséquences négatives de cette hausse des cotisations. C'est tellement injuste. Le comble de l'hypocrisie, c'est d'entendre le ministre des Finances qui, quand je lui pose des questions, n'est pas assez franc pour confirmer qu'il n'y aura pas d'augmentations en 1992. C'est donc dire que les cotisations d'assurance-chômage seront frappées d'une autre hausse bien au-delà de 24 p. 100.

En guise de conclusion, je tiens à préciser que je suis heureux d'avoir eu l'occasion de faire cette intervention. J'espère que les députés accepteront de rejeter les dispositions du projet de loi C-20, une mesure législative des plus draconiennes. Je suis certain que si ce n'était de la solidarité ministérielles, le ministre serait d'accord avec moi.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je veux profiter du peu de temps dont je dispose aujourd'hui pour expliquer ce que le projet de loi C-20 signifie exactement pour les provinces du Canada, particulièrement pour ma province, la Colombie-Britannique, et pour la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, que je représente.

Le projet de loi C-20 est la continuation du projet de loi C-69, qui prévoyait des réductions importantes des fonds versés aux provinces du Canada, et particulièrement à la Colombie-Britannique, au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

• (1600)

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui prolonge jusqu'en 1994-1995 les réductions du Financement des programmes établis, c'est-à-dire les paiements de transferts aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et les soins de santé.

Je crois comprendre que les réductions s'élèveront à près de 9,5 milliards de dollars pendant cette période et qu'elles coûteront près de 1,2 milliard de dollars à la Colombie-Britannique.

Il faudra que cet argent vienne d'ailleurs. Les provinces et les municipalités devront réduire leurs programmes ou hausser les impôts.

D'après les lettres que m'ont envoyées mes électeurs et d'après les discussions que j'ai eues avec des députés de tous les partis, le projet de loi C-20, qui est la continuation du projet de loi C-69, marque le début de la fin de l'assurance-maladie telle que nous la connaissons.

Certes, les députés d'en face diront: «Vous êtes alarmiste. Vous essayez de faire peur aux gens.» Je crois qu'il est grand temps que les Canadiens se rendent compte qu'ils doivent faire en sorte que ce gouvernement ne soit pas réélu.

Le gouvernement a continué dans la voie qu'il suit depuis son accession au pouvoir en 1984. Nous en voyons maintenant les conséquences dans l'érosion de nos programmes d'éducation, de notre système de soins de santé et de notre mode de vie. Je crois que nous devons nous inquiéter. Il faut commencer à dire ce que nous pensons vraiment.

Selon les derniers résultats de sondage que j'ai vus, seulement 16 p. 100 des Canadiens croient que le gouvernement fait du bon travail et voteraient encore pour lui. Je prédis que cette tendance se maintiendra jusqu'aux prochaines élections, qu'elles aient lieu en 1992 ou 1993, et que le gouvernement aura ce qu'il mérite.

La population canadienne ne tolérera pas la dégradation et la réduction constantes de ces programmes pour lesquels mes parents et grands-parents ont lutté au fil des ans et que les jeunes ont commencé à considérer comme faisant partie intégrante de la vie de tout Canadien.

Dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, le nombre de personnes âgées a triplé, comme ailleurs au Canada. Près de 33 p. 100 des habitants de la circonscription d'Okanagan—Similkameen, de certains secteurs de la vallée de l'Okanagan et, dans une certaine mesure, de la région limitrophe ainsi que de la vallée de la Similkameen, ont plus de 65 ans.

Quant aux retraités, ils représentent près de 50 p. 100 de la population.

En quoi ce projet de loi ainsi que la réduction des paiements de transfert et du Financement des programmes établis, dans le domaine des soins de santé seulement, ont-ils des répercussions sur la région que je représente? Ils ont des effets dévastateurs. La population de ma circonscription et moi considérons que ce projet de loi est une mesure fondamentalement draconienne qui ne peut qu'affliger davantage les plus démunis, les Canadiens à faible et à moyen revenus de même que ceux qui disposent d'un revenu fixe comme les personnes âgées de ma région.

Je suis très inquiet. Je suis très contrarié à l'idée que la population de ma circonscription, de la Colombie-Britannique et de l'ensemble du Canada va souffrir terriblement des dispositions prévues dans ce projet de loi et de la direction qu'il fait prendre au Canada et à notre système de soins de santé.

Depuis six mois à un an, des gens sont venus me voir pour me faire part de leurs problèmes. Ainsi, une femme d'Oliver, en Colombie-Britannique, m'a dit que son mari devait absolument subir une opération au genou, mais que son nom figurait sur une liste d'attente et qu'il n'y avait pas de place pour lui à l'hôpital en raison des compressions et des soins pouvant être offerts. Même si cet homme est maintenant invalide, son cas n'est pas prioritaire. Ce couple possède un verger, et la femme doit effectuer tout le travail. Ces deux personnes ne sont pas jeunes et elles, pourtant, sont pénalisées par la situation que le gouvernement a créée en procédant à des compressions dans le domaine des soins de santé.

Je voudrais aussi parler des compressions concernant l'enseignement postsecondaire. Il y a trois collèges dans la circonscription que je représente: celui de Selkirk, dont je suis moi-même un ancien élève, celui d'Okanagan, qui est situé au coeur de la vallée de l'Okanagan, et celui de Caribou, dans la région de Merritt.

Ces régions sont directement touchées. En effet, à mesure que les coûts de l'enseignement postsecondaire augmentent, il devient de plus en plus difficile pour le Canadien ou le salarié moyen d'aider ses enfants, garçons ou filles, à faire des études universitaires. Les universités et collèges sont obligés d'augmenter considérablement leurs frais de scolarité. En vertu des politiques du gouvernement, le coût des livres, de la pension et du transport continue d'augmenter.

Nous encourageons les jeunes à fréquenter des institutions d'enseignement dans la région, où ces frais sont un peu moins élevés. Pourtant, en agissant de la sorte, nous forçons les jeunes à renoncer à des études postsecondaires et nous les forçons à essayer de se trouver un emploi.

Malheureusement, en raison des politiques du gouvernement, le Régime d'assistance publique du Canada a fait l'objet de compressions, et il est probable que le secteur du bien-être sera touché.

En ce qui a trait à l'assurance-chômage, les étudiants doivent maintenant travailler un plus grand nombre de semaines, alors que la période de versements des prestations a été raccourcie. Il est difficile de trouver des emplois dans des régions comme l'Okanagan où le taux de chômage est sensiblement plus élevé que la moyenne nationale. À Merritt, par exemple, le taux de chômage a

grimpé à environ 34 p. 100 au cours des dernières années. Je viens d'apprendre cette semaine que l'un des principaux employeurs de Merritt, c'est-à-dire une grande scierie, a mis à pied un certain nombre d'employés pour une période qui pourrait durer de un mois à quatre mois, et peut-être même plus.

Les intéressés blâment le gouvernement et ses politiques fiscales et monétaires, de même que la TPS. Ils dénoncent aussi l'impôt supplémentaire prélevé par le biais des cotisations d'assurance-chômage. Ils blâment le gouvernement de maintenir la valeur du dollar et les taux d'intérêt élevés. Il y a deux ans, lors des audiences relatives à la TPS, on avait prédit la grave récession que nous vivons actuellement, ainsi que les inquiétudes que soulèverait la mise en oeuvre de la TPS, en particulier au mois de janvier 1991.

Malheureusement, ces prédictions sont en train de se réaliser, et nous pouvons aussi prédire, par suite de ce projet de loi et de sa mise en oeuvre, qu'il y aura encore plus de jeunes sur les listes de chômage et d'assistance sociale. Par ailleurs, il y aura de moins en moins de Canadiens ordinaires qui seront en mesure de s'instruire et d'améliorer leur sort. Il y aura aussi de moins en moins d'argent disponible pour la recherche et le développement, et de moins en moins de possibilités, pour les jeunes, d'obtenir des emplois raisonnables dans l'avenir.

Suis-je alarmiste? Oui, je le suis parce que je pense que les députés de la Chambre, notamment ceux d'en face, doivent se rendre compte que nous ne pouvons plus continuer à appliquer les politiques monétaires et fiscales de ce gouvernement. Nous devons créer des emplois. Nous devons veiller à ce que les personnes âgées puissent bénéficier de soins de santé. De même, les jeunes doivent pouvoir aller à l'université, de façon à obtenir des emplois et des salaires adéquats pour élever leur famille dans un milieu serein et sain.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, avant que le projet de loi C-20 ne soit adopté de force par la majorité conservatrice qui a sûrement la tête enfoncée dans le sable, certaines choses doivent être dites. Je vois que le député de Fraser Valley-Est est en train de bafouiller; il va sûrement avoir du sable dans la bouche, mais au moins il est conscient, il est ici avec nous et, si surprenant cela soit-il, c'est tout à son honneur.

• (1610)

Il importe de comprendre le projet de loi, c'est-à-dire de mesurer ses conséquences. À cette fin, reportons-nous aux propos d'autres personnes, plutôt qu'aux miens, parce que je vois le ministre du Multiculturalisme qui me jette un regard désapprobateur parce qu'il croit que je vais tenir des propos imbus d'esprit de parti.

Je vais lui faire plaisir aujourd'hui et plutôt lui dire ce que pensent certains organismes chargés de conseiller le gouvernement. Je songe notamment au Conseil national du Bien-être, qui est l'un des organismes chargés de conseiller le gouvernement relativement à ces questions. Voici donc ce que le conseil pense de ce projet de loi. Le ministre fait signe de la tête comme pour dire qu'il sait ce que le Conseil national du Bien-être a dit. Oh, si seulement il avait tenu compte de ce qu'il a dit, parce qu'il s'agit d'un conseil consultatif fédéral et que le ministre écoute parfois l'avis des gens compétents.

Bref, le conseil a dit que le régime d'assurance-maladie du Canada va disparaître et que le soutien fédéral à l'enseignement postsecondaire va prendre fin d'ici la fin du siècle, à moins qu'Ottawa n'arrête de réduire les fonds transférés aux provinces pour la santé et les universités.

Le Conseil national du Bien-être poursuit en disant qu'il craint que ce scénario ne se concrétise et que les normes nationales ne disparaissent parce que les provinces plus pauvres seront incapables d'assurer des services de santé adéquats.

Il n'y a qu'une parole malheureuse dans tout cela. Il s'agit de l'allusion aux provinces pauvres. Je dis avec fierté que je représente la population de Terre-Neuve et du Labrador. Nous n'avons jamais souscrit à l'opinion selon laquelle nous sommes une province pauvre. Nous sommes une province avec moins de liquidités que certaines autres, mais ne nous qualifiez jamais de province pauvre. Ce n'est pas tant à cause de nos ressources naturelles ou de notre contribution au produit intérieur brut, mais grâce à nos ressources humaines.

Saviez-vous, monsieur le Président, qu'il y a plus de natifs de Terre-Neuve à l'extérieur qu'à l'intérieur de la province. Nous enrichissons donc tout le pays depuis Fort McMurray—je dis cela à mon collègue de Cochrane—Supérieur qui a certainement le plaisir d'avoir des Terre-Neuviens dans sa circonscription. Il fait signe que oui.

Il y en a partout, même dans Haldimand—Norfolk et dans la circonscription de mon excellent collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Dans tout le pays, il y a des gens de Terre-Neuve et du Labrador qui enrichissent les régions. Cela me soulage de dire cela, monsieur le Président, même si je sais que le Conseil national du Bien-être ne voulait pas nous insulter en nous qualifiant de «province pauvre». Je comprends, comme vous, ce qu'il voulait dire.

Ce qu'il voulait dire, c'est que les normes nationales vont disparaître, car les provinces les moins en mesure de financer le coût des soins ou de l'enseignement postsecondaire, ces provinces là—et c'est sans doute à elles que l'on appliquait l'adjectif «pauvres»—ne pourront pas maintenir les normes nationales. Ce sont des provinces comme Terre-Neuve et d'autres qui, sans être pauvres, n'ont pas autant de liquidités que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Si le ministre n'est pas tout à fait convaincu, peut-être aimerait-il entendre le point de vue d'un autre organisme national reconnu, le Conseil canadien de développement social, qui soutient que ces mesures et ce projet de loi dépouilleront en fait le pays—c'est l'expression qu'il a utilisée—de son infrastructure sociale à un moment où elle est le plus indispensable pour des raisons d'ordre à la fois constitutionnel et économique.

Ces deux organismes nationaux fort bien réputés, qui suivent ces questions, sont nettement mieux informés sur ces points que nous le sommes, vous et moi, puisqu'ils se sont chargés de déterminer l'incidence de ce projet de loi.

Je me fie à leur avis. Je prends leurs préoccupations au sérieux. S'il n'y avait pas de Conseil national du Bien-Être ou s'il n'y avait pas de Conseil canadien de développement social, je vous dirais moi ce qu'il y a et vous pourriez peut-être penser à des parallèles dans votre circonscription, monsieur le Président. Je n'ai pas besoin de ces conseils pour voir les conséquences de ce projet de loi. Il y a les habitants de Grand Beach. Oui, je représente Grand Bank, et je représente aussi une collectivité appelée Grand Beach, qui constitue le meilleur conseil consultatif possible pour vous dire les répercussions de ce projet de loi sur les paiements de transfert, l'enseignement postsecondaire, l'accès à l'assurance-maladie et le système d'assurance-chômage, sur lequel je reviendrai dans un moment.

Les habitants de Grand Beach, de Monkstown, de Cap-Anguille, de Petits et des autres collectivités comme Sheaves Cove, Codroy, Burgeo et Fortune, qui forment ma circonscription, soit 158 localités au total, sont bien placés pour savoir comment les compressions au régime d'assurance-santé imposées par ce projet de loi et ceux qui l'ont précédé limiteront l'accès des jeunes hommes et des jeunes femmes à l'université, et l'accès de leurs grands-mères, de leurs tantes et de leur belle-famille aux services de chirurgie non urgente.

Oui, monsieur le Président, il y a eu d'autres projets de loi du même ordre. Vous le savez, ce n'est pas la première fois que le ministre des Finances et son prédécesseur, maintenant ministre du Commerce extérieur, mettent la hache dans les budgets des programmes sociaux, avec la bénédiction du gentleman de Baie-Comeau, le premier ministre. Ce n'est pas la première fois qu'ils reviennent sur un engagement en ne maintenant pas nos infrastructures, notre réseau de programmes sociaux, notre régime d'assurance-maladie et notre enseignement postsecondaire. Ils ont commencé en 1985.

Je ne peux pas donner de chiffres pour l'ensemble du pays, mais ma province seulement, une petite province qui ne compte que 580 000 habitants, aura eu 845 millions de dollars de moins à consacrer à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé entre 1985 et 1995-1996, période jusqu'où s'étend ce projet de loi qui s'en prend au Financement des programmes établis.

Je vois que je n'ai presque plus de temps. Je vous remercie de m'avoir fait signe. En terminant, je dirai quelques mots au sujet des cotisations d'assurance-chômage.

Je me demande si nos vis-à-vis auront le courage de se présenter une fois de plus devant l'électorat, mais je crois qu'ils aspirent tous à disparaître et à se trouver un nouveau gagne-pain. Je suis certain que c'est ce que le député de Fraser Valley-Est va faire. Il ne semble pas suicidaire. Il ne se présentera probablement même pas, mais si jamais les ministériels ont l'audace d'affronter les électeurs une fois de plus, le test décisif par lequel l'électorat les jugera c'est de savoir si leurs actes n'ont pas démenti leurs paroles.

Quand le gouvernement a voulu faire adopter de force des amendements au projet de loi C-21, il a promis de ne pas toucher au programme d'assurance-chômage de base ni d'en majorer les primes en périodes de difficultés économiques. Qui des députés d'en face n'a pas entendu parler des difficultés économiques? Savez-vous que ce projet de loi aurait pour effet de majorer les primes de 25 p. 100, et ce n'est qu'un début. Le gouvernement a déjà

fait connaître son intention de les majorer de 7,5 p. 100 encore tout de suite après.

La population canadienne en a marre de cette race de gens qui se contredisent tout le temps. Ils disent qu'ils vont faire quelque chose, ils font des promesses, puis ils agissent exactement en sens contraire.

Je ne m'attends pas à ce que le député de Fraser Valley saute de joie, quoiqu'il semble assez enthousiaste. Je ne m'attends pas à ce qu'il soit d'accord. Je lui demande seulement d'avoir l'honnêteté de prendre la parole. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Votre de temps de parole est écoulé.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon ami de Burin—Saint-Georges. Il a soulevé à la toute fin de son intervention une question que je ne comptais pas aborder. Comme il a été interrompu, à juste titre il va sans dire, je voudrais renchérir sur le sentiment et la préoccupation qu'il a exprimés au sujet des conséquences de ce projet de loi sur l'assurance-chômage. Je rappelle, pour nous rafraîchir la mémoire, qu'une des dispositions du projet de loi C-20 consiste à hausser les cotisations des employeurs et des employés à la caisse de l'assurance-chômage.

• (1620)

Il vaut la peine de remonter un peu dans l'histoire du régime d'assurance-chômage. Je ne veux pas remonter à 1940 lorsque les libéraux l'ont institué pour servir de filet de sécurité aux Canadiens sans travail. Remontons quatre ans en arrière. À cette époque, l'assurance-chômage fonctionnait ainsi: le gouvernement payait 26 p. 100, l'employé, 31 p. 100 et l'employeur, 40 p. 100 de plus que l'employé, soit 43 p. 100.

Or, on craignait qu'il fallût modifier la loi et le régime d'assurance-chômage à cause de l'Accord de libre-échange, à cause de la théorie des règles du jeu équitables. Je me rappelle que le premier ministre et l'actuel ministre des Pêches et des Océans ont nié catégoriquement, quelques semaines avant le déclenchement des élections, que le gouvernement songeait à y apporter des modifications. Cela devait dissiper toute inquiétude et tout doute.

Les gens me disaient: «N'avez-vous pas entendu ce qu'ils ont dit? Ne faites pas le prophète de malheurs en semant le doute dans l'esprit des gens.» J'éprouvais moi-même quelques doutes à ce moment-là. Six mois plus tard, lorsque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a présenté les propositions qui devaient conduire au projet de loi C-21, je n'ai certes plus douté qu'on allait bientôt traduire dans les faits la théorie des règles du jeu équitables.

Une semaine avant le déclenchement des élections générales—et ceci est un fait—, le gouvernement a réduit les cotisations de 17 p. 100 et augmenté les prestations de 7 p. 100, en niant que le moment choisi pour prendre cette mesure ait quoi que ce soit à voir avec l'imminence d'élections fédérales. Le taux des cotisations est passé de 2,35 à 1,95 p. 100 des rémunérations hebdomadaires assurables, la semaine précédant le déclenchement des élections. Six mois plus tard, le gouvernement a présenté le projet de loi C-21 qui mettait entièrement fin à sa participation au régime d'assurance-chômage.

Autrement dit, il mettait fin à sa contribution de 26 p. 100 à la caisse d'assurance-chômage qui lui permettait d'en surveiller l'administration et de veiller à ce qu'elle soit toujours garnie de sorte que les gens n'aient pas à craindre de voir augmenter leurs cotisations. Il a cessé toute participation. Le gouvernement n'y contribue plus maintenant.

Que s'est-il passé? Après le budget de 1989, pas longtemps après les élections, on haussait les cotisations des employés pour les ramener à ce qu'elles étaient, à 10 cents près, c'est-à-dire au taux de 2,25 p. 100 des rémunérations assurables. Je vais m'en tenir à la cotisation des employés, mais celle des employeurs a augmenté de façon correspondante. Conformément à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, qui est devenue plus tard le projet de loi C-21, le budget de 1989 répétait que le gouvernement n'allait plus contribuer au régime.

Le budget dont nous discutons ici aujourd'hui aux termes du projet de loi C-20—je viens d'en lire des extraits—dit pourtant bien au sujet de l'assurance-chômage que le gouvernement continuera à financer le programme dans les périodes économiques difficiles, lorsqu'une augmentation des cotisations serait déplacée.

Pour les gens que je représente—nous représentons une foule de personnes de côté-ci de la Chambre—, si les temps ont déjà été durs, je ne vois pas comment ils pourraient l'être plus que maintenant. Le gouvernement revient sur sa parole. Les cotisations étaient déjà passées de 2,25 $ à 2,80 $ et elles vont encore augmenter.

Avant même que le budget soit approuvé et qu'on approuve officiellement quelque chose qui remonte au 1er juillet, soit l'augmentation de taux de 24 p. 100, et bien que nous en discutions aujourd'hui à la Chambre, le 1er janvier, les cotisations augmenteront encore de 7,1 p. 100.

Il est difficile d'y voir une façon de respecter ses engagements. C'est plutôt le contraire. Par trois fois, cet engagement a été bafoué. On avait dit qu'en périodes difficiles, il ne serait pas nécessaire de payer de cotisations. C'est exactement ce qui avait été dit.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'un travailleur gagnant 40 000 $ par année—il faudra aussi discuter à un moment donné de cette dernière chose—subira une augmentation de taux de 204 $ par an. Pour le Canadien moyen, dans ma circonscription, l'augmentation se situera entre 60 et 95 $ par an. Monsieur le Président, c'est peut-être peu pour certains, mais c'est beaucoup pour ceux qui n'ont pas d'argent.

Sincèrement, je me demande où l'on s'en va. J'ai parlé des répercussions abominables que ces changements ont déjà sur les soins de santé. Il y a de nombreuses personnes âgées dans ma circonscription. Elles ont déjà assez de soucis. Il y a près de 70 foyers pour personnes âgées dans ma circonscription, et on a beaucoup parlé du système de soins de santé dans ces établissements, comme j'ai pu le constater quand je les ai tous visités l'an dernier.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, la plupart d'entre nous avons discuté avec les étudiants. Nous les rencontrons régulièrement. Je leur écris, et je reçois aussi énormément de courrier de leur part. Ils s'inquiètent du financement insuffisant que pourrait entraîner l'adoption de ce projet de loi.

Je ne vis pas dans un monde imaginaire, et j'espère que très peu de députés se bercent d'illusions. Je sais que l'argent ne tombe pas du ciel. Je sais que le pays traverse une période difficile. Nous sommes fauchés. Les conservateurs ont cherché à juguler le déficit, à nous sortir du pétrin. Je ne vais pas m'attarder au fait qu'ils rejettent la responsabilité du déficit sur les libéraux, mais c'est ce qu'ils font, et c'est malheureux. Après sept ans au pouvoir, ils auront, à mon avis, beaucoup de mal à blâmer un autre gouvernement qui était à la tête du pays il y a sept ans.

C'est comme si un capitaine, à la barre d'un navire depuis un ans, mettrait le naufrage de son navire sur le dos de l'ancien capitaine, en lui reprochant de ne pas avoir veillé au bon fonctionnement du moteur. Personne ne le croirait et personne ne croit les conservateurs quand ils prétendent que c'est à cause de nous que la dette est au moins 2 fois et demie plus élevée.

Ces trois questions sont celles qui me préoccupent le plus. On peut toujours trouver l'argent ailleurs. On a assez de souplesse pour le faire. Nous savons comment le gouvernement finance ses dépenses. On peut trouver l'argent dans d'autres fonds discrétionnaires. Ils auront peut-être à gratter pour trouver l'argent nécessaire. Je dois avouer, en toute franchise, que je déteste avoir à gratter. Je déteste cela, parce que c'est symptomatique d'autres problèmes à venir. Faute de temps, je n'approfondirai toutefois pas cette question.

Je m'en tiendrai plutôt à trois aspects: la hausse des cotisations à l'assurance-chômage qui, depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement en 1988, ont augmenté de 54 p. 100, c'est-à-dire qu'elles ont presque doublé; l'élimination, à plus ou moins long terme, de notre système de soins de santé que nous commençons à ébrécher, mais qui va complètement disparaître—comme je l'ai dit hier, à la Chambre, du train où vont les choses, en l'an 2000, il ne restera plus un sou pour les soins de santé; enfin, en nous punissant nous-mêmes par la réduction des crédits aux provinces pour l'enseignement postsecondaire, nous économiserons peut-être à court terme, mais selon moi, nous deviendrons, à long terme, moins compétitifs, et il nous sera de plus en plus difficile de ne pas courir aveuglément à notre perte.

C'est ainsi que je conçois la situation actuelle. Je n'aime pas la tournure des événements. Je suis inquiet. J'espère que vous n'interpréterez pas l'expression de mes préoccupations comme un geste imbu de partialité ou une occasion de fustiger le gouvernement. Si je me suis fais quelque réputation que ce soit, ce n'est pas celle de député à l'esprit sectaire.

Je n'aime pas ce projet de loi. Je sais que mes collègues ne l'aiment pas non plus. J'espère que nous aurons un sursis. Je sais que l'étude à l'étape du rapport est terminée, mais lorsqu'on nous demandera prochainement d'adopter ce projet de loi, je vais certainement m'y opposer. À mon avis, nous ne faisons pas ce qu'il faut pour maintenir notre pays à flot et pour répondre aux besoins des démunis, des simples contribuables, hommes ou femmes. Nous leur imposons un autre prélèvement en sus de la TPS et de 30 autres taxes. À mon sens, il doit y avoir une solution de rechange.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, il est usuel de prendre la parole dans cette Chambre pour dire que nous sommes très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-20. Il n'en est toutefois rien. J'en ai assez de devoir parler de projets de loi comme le C-96, le C-69 et, maintenant, le C-20. En fait, il est réellement très bizarre sinon hypocri-

te que j'aie quitté une réunion du Comité de l'industrie, de la science et de la technologie, au cours de laquelle le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie défendait le programme de prospérité du gouvernement, qui est fondé sur la compétitivité et qui, comme vous le savez, insiste sur l'importance de la science, de la technologie, de l'enseignement et de la formation pour la survie économique du Canada.

• (1630)

Après avoir passé sept années à effectuer des compressions au chapitre de la formation, de l'enseignement, de la recherche et du développement, voilà que le gouvernement prend soudain conscience de la situation et qu'il veut sensibiliser la population au fait que les priorités en matière de développement économique sont liées à la recherche, au développement et à l'enseignement, et qu'elles doivent être reconnues comme telles, en dépit du fait que le gouvernement lui-même n'a pas su les reconnaître comme des priorités.

Je veux m'attarder sur la question de l'enseignement postsecondaire. Voyons un peu ce que le gouvernement dit dans son programme de prospérité. Il veut éliminer l'analphabétisme au pays et il veut quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés. Toutefois, ce qui est plus important dans le contexte du présent débat, c'est le fait que le gouvernement dit vouloir doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie.

Pourtant, ce gouvernement a suivi la voie tracée par les libéraux en présentant des mesures législatives telles que le projet de loi C-96, le projet de loi C-69 et maintenant le projet de loi C-20, qui entraîneront des compressions totales de 9 milliards de dollars dans le système d'enseignement postsecondaire.

Comme je l'ai dit, le gouvernement ne fait pas oeuvre de pionnier dans ce secteur. Il n'y a qu'à se rappeler les changements apportés par les gouvernements libéraux entre 1977 et 1984, changements qui avaient entraîné des compressions de 5,7 milliards de dollars dans le système d'enseignement postsecondaire.

Au moment où nous cherchons à améliorer la compétitivité du Canada, nous sommes aux prises avec l'héritage de l'ancien gouvernement et les actions du présent gouvernement, dont le C-20, et les effets sont déjà catastrophiques. Et le gouvernement a le culot d'aller auprès des gens pour tenter de les convaincre de l'importance de la formation et de l'éducation alors qu'il n'a rien fait pour l'éducation.

Les répercussions sont extrêmement graves tant sur l'accessibilité et la qualité que sur les coûts, lesquels doivent être supportés par les étudiants et les professeurs ainsi que les systèmes provinciaux d'éducation secondaire.

Prenons l'exemple de Terre-Neuve, où la seule université, Memorial, a dû comprimer son budget de 10 millions de dollars par suite des mesures du gouvernement. Elle a augmenté les frais de scolarité de 5 p. 100 et a mis à pied 100 employés.

Étant donné les changements que le gouvernement a apportés au programme Défi et au Programme des prêts aux étudiants, il ne faut pas s'étonner que l'Université de l'Alberta ait dû depuis deux ans relever les frais de scolarité de 35 p. 100. Il y a maintenant sur le campus des banques d'alimentation pour les étudiants diplômés. Tout cela parce que le gouvernement refuse de reconnaître que, en période de déficit, il y a des choix budgétaires à faire, et que l'une des priorités consiste à améliorer la capacité de nos gens à faire profiter l'économie de leurs connaissances et de leurs compétences de manière que, ses citoyens étant mieux en mesure de faire valoir leurs talents, le Canada devienne un pays plus prospère.

Le déficit a servi de prétexte alors que, en fait, il découle de la détérioration de l'économie et en est la manifestation. Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs n'ont pas su voir ce qu'il fallait faire pour que nos produits se vendent à l'étranger et chez nous, malgré la concurrence des importations.

Le projet de loi C-20 est un autre exemple d'échec. Il pue l'hypocrisie. Au moment même où nous allons réduire le financement de l'enseignement supérieur, le ministre déclare que les Canadiens doivent accepter les priorités que le gouvernement doit se donner pour que nous devenions plus concurrentiels. Le gouvernement, pendant ce temps, enlève 9 milliards de dollars à l'enseignement postsecondaire.

Ce que le ministre a dit et ce que le gouvernement fait depuis sept ans sont sans exemple dans l'histoire du Canada, en ce sens qu'on n'a jamais vu un tel écart entre ce qui est dit et ce qui se fait concrètement. On n'a jamais détruit avec un pareil acharnement les moyens que possède notre pays pour survivre économiquement et politiquement.

Le projet de loi C-20 est une autre preuve que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Il n'apprendra jamais. Il faut l'éjecter.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de discuter des effets du projet de loi C-20 sur un seul aspect, celui des services de santé du Canada.

Une grande partie de ce que je vais dire vient d'une série d'articles très succincts mais aussi très fouillés que Carol Goar a publiés dans le *Toronto Star*. J'en recommande la lecture aux députés d'en face et surtout au ministre de la Santé nationale. Ces articles très instructifs reposent sur de solides recherches.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention les débats sur cette question et je dois avouer que je suis renversé. Je trouve révoltant que le gouvernement adopte une politique à aussi courte vue, car il renonce au rôle de chef de file qu'il devrait jouer pour que nous conservions un système de services publics de santé efficaces pour tous les Canadiens.

Il semble faire une équation entre ressources financières et services publics efficaces. On nous a dit que, si le gouvernement relâchait les cordons de la bourse ou donnait aux provinces ce qu'elles veulent, notre régime serait automatiquement remis d'aplomb. Nous savons tous qu'il n'en est rien.

Même si toutes les contraintes financières disparaissaient aujourd'hui, certaines difficultés subsisteraient.

Nous venons de célébrer les 30 ans du régime de soins de santé du Canada. C'est l'un des meilleurs du monde. Les Canadiens ne risquent pas la catastrophe financière s'ils tombent malades. Lorsqu'on est pauvre, au Canada, on peut tout de même se faire soigner par un médecin et se faire hospitaliser. Nous pouvons tous être fiers des exigeantes normes que s'imposent la plupart des spécialistes du domaine de la santé.

Au cours des 30 dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux, portés par une économie en constante expansion, n'ont pas remis en question la croissance des coûts des services de santé. Aujourd'hui, nous estimons que cette expérience, vieille de 30 ans, a assez duré. Le gouvernement actuel et chaque province font face à des déficits qui ne cessent de s'amplifier. Le déficit du gouvernement actuel continue d'avoisiner les 30 milliards de dollars. Notre dette nationale dépasse de beaucoup les 400 milliards de dollars.

• (1640)

Avec 37 cents de chaque dollar d'impôt perçu, on ne peut pas acquitter les frais d'une visite chez le médecin ou d'un acte médical; ces 37 cents ne correspondent pas au coût d'administration d'un remède, d'une heure de soins infirmiers ou d'un lit d'hôpital. Sur chaque dollar perçu, 37 cents servent à payer l'intérêt de la dette nationale, si bien qu'il ne reste plus que 63 cents pour administrer les affaires du pays tout entier. Les soins de santé, tout le monde le sait, absorbent une bonne partie de ce qui reste.

Ce que je veux faire comprendre, c'est que le gouvernement et nous devons trouver une nouvelle façon de faire. Or, c'est précisément sur ce point que le gouvernement actuel ne s'est pas montré à la hauteur. Il nous faut commencer à restructurer notre système de soins de santé, et c'est précisément là où le gouvernement a échoué. Nous devons élaborer une stratégie nationale globale, ce que, je le répète, le gouvernement n'a pas fait.

Le gouvernement ne peut pas unilatéralement comprimer les dépenses de santé dans notre pays, comme il tente de le faire avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le gouvernement fédéral doit prendre les devants et travailler de concert avec les provinces et les municipalités pour inciter les bureaucrates des trois paliers de gouvernement, qui s'occupent du système de soins de santé, à mieux collaborer.

Un bon gouvernement fédéral doit prendre les devants et définir en quoi consiste le système de soins de santé. Il doit supprimer les programmes sociaux qui sont devenus un fardeau financier pour le système de soins de santé et retirer du budget de la santé les questions liées à la santé pour mieux définir le système.

Un bon gouvernement fédéral doit donner l'exemple en faisant preuve de rigueur dans ses analyses de la valeur des technologies nouvelles, des médicaments coûteux et autres éléments dispendieux.

Le gouvernement fédéral doit prendre les devants et suivre de près les traitements qui peuvent être administrés à la maison ou dans des cliniques, plutôt que dans les hôpitaux, où les lits coûtent cher.

Le bon gouvernement fédéral doit prendre les devants et établir des systèmes de prévention pour détecter les maladies avant qu'elles atteignent un stade critique, où les traitements sont coûteux.

Le gouvernement doit prendre les devants et faire un suivi des services nationaux dans chaque localité afin d'éliminer le coûteux double emploi de services de santé. Une planification à long terme est indispensable.

Le gouvernement fédéral doit prendre les devants dans les décisions morales qui touchent à ce que tous nos citoyens sont en droit de recevoir en fait de soins de santé.

Le gouvernement fédéral doit prendre les devants en disant à tous les Canadiens que le ticket modérateur ne sera toléré nulle part au Canada. De cette façon, il assurerait à tous les Canadiens, et surtout aux personnes âgées et aux pauvres, aux moins fortunés, qu'ils n'auront jamais à s'inquiéter du coût que pourrait supposer une mauvaise santé.

Le gouvernement fédéral doit prendre les devants pour renouveler à la source le système de soins de santé, en tirant parti de ces ressources humaines inestimables que nous avons déjà.

Le gouvernement fédéral doit agir en chef de file dans tous ces domaines importants et travailler en étroite collaboration avec les provinces et les municipalités, qui oeuvrent déjà dans ce très important secteur des soins de santé. Nous avons besoin d'un gouvernement disposé à prendre des décisions difficiles mais nécessaires, afin de ramener la discipline dans la prestation des soins de santé au Canada. Ce n'est qu'alors, quand on aura pris des décisions fermes et sans détour, que nous pourrons conserver notre système de soins de santé—non seulement le conserver, mais le consolider, pour notre bien à nous et pour le bien de ceux qui vont suivre.

Un gouvernement libéral adhère aux principes que j'ai exposés dans ce court essai. Ce n'est pas en réduisant les paiements de transfert qu'on y parviendra, et ce gouvernement devrait avoir honte de penser ainsi.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat à cette étape du projet de loi. Mon collègue d'en face a été assez éloquent dans l'analyse qu'il a faite de la mesure présentée.

Nous, du Parti libéral, sommes extrêmement préoccupés par l'élimination progressive des paiements de transfert du fédéral aux provinces. Nous sommes extrêmement inquiets de voir que le gouvernement est en train de réduire grandement la capacité de toutes les provinces d'offrir des services respectant les normes nationales, quel que soit leur niveau de richesse à un époque précise. Nous appréhendons énormément les mesures que le gouvernement a prises et les quelques mauvaises transactions financières qu'il a opérées pour transférer le fardeau de sa dette aux plus pauvres d'entre les pauvres.

Le problème, c'est que les gels, les réductions et les contraintes qui sont imposés aux programmes finissent tôt ou tard par nuire aux personnes mêmes qui sont le moins en mesure d'absorber le coup. L'une de nos principales préoccupations concerne l'incidence des réductions imposées ces dernières années au Financement des programmes établis, lesquelles sont absolument terrifiantes.

Le gouvernement a décidé de bloquer les transferts aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis. Il n'en considère pas moins qu'il respecte son engagement constitutionnel de verser des paiements de péréquation suffisants pour que chacune des provinces canadiennes puisse offrir des programmes conformes aux normes nationales.

L'incidence des gels que le gouvernement a imposés au Financement des programmes établis est absolument tragique. Lorsque nous avons procédé à l'examen préliminaire du projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur la faillite, nous avons reçu un mémoire de l'Association des hôpitaux du Canada qui, comme je l'avais signalé à l'époque au représentant de l'association, n'était peut-être pas adapté au projet de loi C-22, mais était certes assez pertinent pour être ultérieurement débattu et pour que je tienne à le citer ici.

Le gouvernement actuel a sérieusement compromis la capacité des diverses provinces d'offrir un enseignement universitaire et des soins de santé qui répondent aux normes nationales.

La différence entre les fonds qui devaient être consacrés au Financement des programmes établis, selon une progression régulière, et les fonds qui y sont effectivement consacrés est renversante. Entre 1986 et 1996, le gouvernement fédéral aura épargné ainsi presque 30 milliards de dollars. Les conservateurs réduisent de près de 30 milliards de dollars les transferts aux provinces prévus au chapitre des soins de santé.

C'est honteux, monsieur le Président. Or, tout ceci se produit, monsieur le Président, alors que des provinces comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan n'ont pas amélioré leur sort depuis leur entrée

dans la Confédération. En fait, en proportion, les disparités régionales sur le plan économique s'accentuent.

Au lieu de reconnaître que le gouvernement fédéral doit s'assurer que les provinces reçoivent des transferts suffisants pour réaliser l'objectif en question en vertu de notre Constitution et qu'elles peuvent compter sur les paiements de péréquation nécessaires pour maintenir les programmes nationaux, que font nos vis-à-vis en cette période de déclin pour les provinces les plus défavorisées? Ils procèdent à des coupes sombres.

Ainsi, contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire, on ne peut se contenter de dire à la Nouvelle-Écosse, par exemple, qu'on a réduit les paiements qu'elle s'attendait à recevoir pour les soins de santé et qu'elle devra trouver l'argent qui lui manque ailleurs. Nos vis-à-vis voudraient dire à Terre-Neuve qu'ils sont désolés, mais qu'ils ne peuvent lui verser davantage et qu'elle doit quand même assurer des soins de santé d'aussi bonne qualité que l'Ontario, le Québec ou l'Alberta. Il est question d'une perte de 30 milliards de dollars à cause des gels dans le Financement des programmes établis.

• (1650)

Le régime d'assurance-maladie au Canada est en péril. Les gouvernements provinciaux qui veulent s'assurer de maintenir l'universalité de ce régime sur leur territoire sont acculés au pied du mur. Que peuvent-ils faire?

En dix brèves années, le gouvernement fédéral aura réussi à priver les provinces de 30 milliards de dollars qui devaient servir à la prestation des services de santé. Il y a quelques semaines, les conservateurs se sont levés pour brailler qu'ils entendaient parler de prospérité, de la prospérité qui viendrait au pays grâce à de nouvelles initiatives. Leur nouvelle initiative bidon consiste à aller dans tout le pays consulter les Canadiens au sujet de la prospérité.

Toute personne le moindrement sensée sait bien que la prospérité et la compétitivité d'un pays sont directement liées à la qualité des connaissances et au degré d'instruction que possède sa population. Quand un pays décide qu'il n'a pas l'argent nécessaire pour investir dans l'instruction de ses jeunes, on constate au bout de cinq ou dix ans que sa compétitivité diminue, que la productivité individuelle de ses habitants régresse et que la qualité de vie se détériore.

Le gouvernement se plaît beaucoup à parler de la prospérité qu'il compte nous offrir. De ce temps-ci, c'est son mot favori. En réalité, c'est que les réductions que ce même gouvernement a prévu d'imposer de 1986 à 1996 se traduiront par une coupe totale de 12,109 milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces partout au Canada, paiements qui permettent à chaque province d'offrir un enseignement postsecondaire correspondant aux normes canadiennes.

En fait, par le biais de son programme de réductions de 1986 à 1996, ce gouvernement s'est assuré que l'instruction postsecondaire devienne un rêve qu'au Canada seuls les riches peuvent se payer. Voilà ce qu'a fait le gouvernement.

La Nouvelle-Écosse n'est pas une province riche, mais elle recèle beaucoup de détermination. Des universités qui comptent parmi les meilleures au Canada y sont établies depuis longtemps. Mon collègue de Saskatoon peut le confirmer, car il a enseigné dans une de ces universités. Je crois qu'il s'agit de l'université Saint Mary's. Autrefois, les étudiants de cette université savaient qu'avec le prêt qui leur serait accordé, ils obtiendraient une instruction de qualité supérieure. Or, il fallait que les frais de scolarité deviennent inabordables.

À l'université Dalhousie, tout près de l'université Saint Mary's, à Halifax, les étudiants ont dû occuper l'immeuble abritant le conseil de l'université tandis que l'administration de l'université se demandait comment affronter la hausse des coûts, le gouvernement fédéral ne fournissant pas d'argent.

Pour ce qui est du régime d'assurance-maladie, je sais que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour intervenir dans les transferts essentiels aux provinces et les réduire, alors que ce sont ces transferts mêmes qui permettent aux provinces de maintenir des programmes répondant aux normes nationales.

Et le gouvernement ose nous dire qu'il se préoccupe de l'assurance-maladie! S'il s'en préoccupe autant qu'il le dit et s'il s'inquiète du fait que des frais d'utilisation seront imposés en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, il ne devrait pas présenter des mesures punitives comme celle-ci qui lui permettront de retenir des fonds dans d'autres secteurs dans lesquels il a déjà fait des coupes. Si le gouvernement se préoccupe vraiment du régime d'assurance-maladie, il ne devrait pas présenter une mesure législative aussi draconienne que celle dont nous, sommes saisis et que nous débattons. Si le gouvernement se préoccupe vraiment de l'érosion des soins de santé au Canada, il ne devrait pas chercher à pénaliser les provinces qu'il a conduites au bord de l'abîme par ses réductions.

Les conservateurs devraient reconnaître que sont eux qui ont fait le malheur du Canada dans le secteur des soins de santé, et non les provinces, et qu'ils devraient annuler le gel qu'ils ont eux-même imposé au Financement des programmes établis. Car ce ne sont pas les provinces mais ce gel qui met en péril le régime d'assurance-maladie universel qu'un gouvernement libéral a adopté et qui sert si bien le pays.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je ne dirai pas que je suis heureux de prendre part à ce débat, car je ne le suis pas.

Je m'y sens cependant obligé, étant donné que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui montre encore une fois que l'actuel gouvernement conservateur est déterminé à miner davantage les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral du Canada et les provinces.

Le projet de loi C-20 vise en réalité à transférer la dette, et non pas les paiements, du gouvernement fédéral aux provinces. Ensuite, bien sûr, les provinces doivent refiler le fardeau de cette dette aux municipalités.

Ce qui se passe actuellement, c'est qu'au lieu d'assumer la responsabilité de sa dette ici, à Ottawa, le gouvernement fédéral la refile aux conseils municipaux des villes et villages du pays.

Il est manifestement injuste et, en fait, dangereux que le gouvernement fédéral refile constamment cette responsabilité aux provinces et aux municipalités. Je peux vous assurer que, si nous ne pouvons pas concevoir que des compressions de plusieurs milliards de dollars seront faites dans les municipalités, nous pouvons certes concevoir que celles-ci subiront des compressions de centaines de milliers de dollars.

Le premier argument que je voudrais faire valoir, c'est que nous ne réglons aucun des maux, des problèmes et des défis économiques du pays en refilant la dette du gouvernement fédéral aux provinces qui, à leur tour, la refilent aux municipalités.

Le deuxième argument que je voudrais présenter pendant le très peu de temps que j'ai à ma disposition, c'est qu'il est absolument scandaleux que le gouvernement fédéral continue de réduire les paiements qu'il transfère aux provinces et qui sont destinés expressément à l'enseignement postsecondaire.

Il est bien connu que les meilleures universités du pays souffrent grandement d'un manque de fonds. Il n'est un secret pour personne que les bibliothèques, les installations de recherche, les moyens d'enseignement et les centres d'apprentissage d'un peu partout dans le pays souffrent d'un manque de fonds adéquats.

Ainsi, non seulement les universités ne sont plus à la hauteur de leur réputation à l'échelle mondiale, mais divers départements et facultés au sein de ces universités perdent également leur réputation. Je parle d'universités éminentes comme celle de Toronto, l'Université McGill et l'Université Queen.

Ce n'est pas une critique des capacités des professeurs et des étudiants de ces établissements car, en fait, comme tous les établissements d'enseignement supérieur de ce pays, ils souffrent de la malheureuse politique du gouvernement fédéral conservateur qui réduit les dépenses dans un domaine où nous devrions au contraire investir, la recherche et le développement dont l'industrie et le commerce ont besoin pour survivre dans un monde en croissance de plus en plus compétitif.

Nous devons nous assurer que plus d'argent est consacré à la recherche, pas seulement à la recherche et au développement, mais aussi à la formation et à l'amélioration des compétences pratiques et théoriques.

Je représente la circonscription de Brant qui a été durement frappée par la récession. Pourtant, lorsque je regarde le nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, je constate que la proportion de ceux qui ne font que recevoir des prestations, sans suivre de cours de formation ou de recyclage, est exactement la même qu'en 1981-1982.

Nous n'avons pas changé d'un iota. Nous n'avons pas amélioré la formation et le développement des compétences pendant cette récession par rapport à celle d'il y a dix ans. Autrement dit, le gouvernement n'a rien appris de l'histoire.

Il parle de compétitivité et il parle de globalisation. Pourtant, il n'est pas prêt à faire un effort concerté pour améliorer le financement de la recherche et du développement dans le secteur privé ni à améliorer le financement de la formation au travail ou du développement des connaissances fondamentales des travailleurs du côté de ce qu'on appelle l'adaptation. Cela à une époque où non seulement nous traversons une grave récession, mais aussi où nous subissons les contraintes et les conséquences de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, conséquences qui s'aggraveront encore si l'accord est étendu au Mexique. Voilà encore un domaine où le gouvernement n'a pas été sage et judicieux dans ses

habitudes de dépenses depuis pratiquement 1984, mais surtout dans les deux dernières années.

• (1700)

Enfin, la question des soins médicaux a été soulevée par nombre de députés de ce côté. J'ai remarqué que personne de l'autre côté ne se porte à la défense de la position du gouvernement sur les réductions des transferts aux provinces qui se répercuteront sur l'assurance-maladie, mais de ce côté-ci, des députés ont dénoncé ces réductions avec constance depuis le début du débat.

Le régime d'assurance-maladie canadien est tiraillé de toutes parts et connaît des problèmes, dont une forte proportion sont d'ordre financier, mais pas tous évidemment. Nous oublions ici la vision qui a donné naissance à l'assurance-maladie pour nous attacher aux questions d'argent. Comme nous le savons, à l'origine, l'assurance-maladie n'a pas été conçue uniquement comme un programme humanitaire dont la mission était de voir aux soins des malades. Il s'agissait d'un effort concerté et réfléchi de la part des gouvernements pour s'assurer que tous les citoyens canadiens, peu importe leurs revenus ou leur statut social, peu importe leur degré de richesse, aient un accès égal aux meilleurs traitements médicaux que le Canada puisse leur fournir.

Il s'agit là d'un engagement moral et philosophique que le gouvernement actuel a perdu de vue. Le gouvernement ne voit l'assurance-maladie qu'avec des yeux de comptable, contrairement à beaucoup d'entre nous qui voyons ce régime comme l'un des fondements de la politique sociale canadienne.

Lorsque l'on perd de vue l'aspect moral et philosophique de l'assurance-maladie, il est alors très facile de s'en détacher, de prendre un crayon de comptable et, en très peu de temps—disons de trois à cinq ans—, de faire disparaître ce programme médico-social. Avant longtemps, on voit apparaître des tickets modérateurs. On impose à notre système de soins de santé toutes sortes de nouveaux frais qui finiront par nous ramener aux années 50. Je me souviens qu'à cette époque, si nous n'aviez pas l'argent nécessaire, vous ne pouviez pas vous faire opérer.

Une voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): On m'accuse d'être alarmiste. La question n'est pas là. Le problème, c'est que le système des soins de santé a déjà commencé à cafouiller. Par exemple, les Américains qui critiquent notre système invoquent ces arguments pour repousser les forces libérales et progressistes qui réclament aux États-Unis un système de soins de santé financé par les fonds publics.

Les conservateurs d'en face qui nous accusent de tenir des propos alarmistes, n'ont qu'à se pencher sur les arguments que leurs homologues conservateurs aux États-Unis opposent à l'assurance-maladie et qui sont fondés sur des faits découlant du financement insuffisant de notre système médical par ce gouvernement, et donc de sa dégradation.

J'estime totalement inacceptable, et les Canadiens le savent, que ce gouvernement continue à détruire notre régime public d'assurance-maladie. Nous sommes un pays en vieillissement. À mesure qu'elle vieillit, la population va être de plus en plus inquiète de voir au pouvoir, ici à Ottawa, un gouvernement qui ne se soucie plus du maintien du régime public d'assurance-maladie.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de reparler de ce projet de loi à présent qu'il a été examiné par le comité et renvoyé à la Chambre. Je pense en effet que ce projet de loi est pour ce pays une démonstration fondamentale d'une approche—celle adoptée par le gouvernement actuel—qui va à l'encontre de l'histoire du Canada, de la volonté de partage et des chances égales pour tous les Canadiens, autrement dit d'une approche contraire à la tradition qui a été la nôtre depuis la création de notre pays.

Permettez-moi de passer brièvement en revue certains programmes qui seront gravement affectés par ce projet de loi. Je commencerai par le principe fondamental qui, selon moi, devrait s'appliquer quand on regarde des programmes comme l'éducation, le régime public d'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les services aux jeunes contrevenants, le partage général des recettes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, entre ces derniers et les autorités municipales et enfin les organismes communautaires de ce pays.

Le principe fondamental dont se vante ce gouvernement et dont il aime à parler, mais qu'il semble avoir du mal à vraiment respecter quand il s'agit d'appliquer la loi, est que la ressource la plus importante de notre nation est son peuple. Combien de fois ai-je entendu ces propos venant du gouvernement. Mais chaque fois que j'examine une mesure législative, je me rends compte qu'elle ne tient absolument pas compte de ce principe. Voyons certains éléments de ce projet de loi qui, à mon avis, le font.

Essentiellement, si nous estimons que les gens doivent avoir la possibilité de développer au mieux leurs talents et d'apporter une contribution au Canada et si nous estimons que, dans une société, chaque citoyen devrait pouvoir s'épanouir au maximum, c'est que nous croyons à l'éducation.

Si nous estimons que nous faisons face à une concurrence internationale de plus en plus grande et que le Canada doit être mondialement compétitif, nous devons forcément croire à l'enseignement postsecondaire pour tout citoyen capable d'atteindre le niveau qui lui permettra de réussir ses études supérieures.

Que dit ce projet de loi? Il dit que le gouvernement fédéral du Canada, qui a la responsabilité de veiller à ce que notre pays puisse affronter la concurrence internationale dans un monde nouveau où le savoir va devenir au moins aussi important et peut-être plus important que les ressources, va plafonner notre contribution à l'enseignement postsecondaire au Canada. Cela signifie que nous allons continuer à maintenir un plafond à notre capacité de développer et d'utiliser les talents de tous les jeunes Canadiens et à plafonner la capacité des gens qui s'apercoivent au milieu de leur carrière qu'ils doivent changer d'orientation et se recycler. Autrement dit, on va les empêcher de retourner à l'université et de pouvoir s'adapter à l'économie ainsi qu'à l'environnement mondial en mutation, ce que le gouvernement aime tant prôner.

Si nous avions besoin d'un exemple concret, je n'aurais qu'à me reporter à une déclaration de Siemens Corporation qui espère créer prochainement 3 000 nouveaux emplois au Canada. Cette société va peut-être y renoncer pour la principale raison qu'elle n'est pas sure de trouver les gens qualifiés. Cependant, le gouvernement veut imposer un plafond à ses dépenses dans le domaine de l'enseignement.

Il veut imposer aussi un plafond aux services sociaux. Nous avons tous entendu à maintes reprises à la Chambre les statistiques sur la pauvreté et ce que celle-ci finit par nous coûter si nous ne remédions pas à la pauvreté des enfants. Nous savons que les enfants pauvres ont quatre fois plus de chances que le reste de la population d'abandonner leurs études, de ne jamais finir leurs études secondaires et, par conséquent, de ne jamais avoir les mêmes possibilités d'emploi et les mêmes perspectives d'avenir pour contribuer à l'économie canadienne, que des enfants qui finissent leur secondaire et qui, peut-être, vont à l'université.

Par ce projet de loi, le gouvernement plafonne la capacité des provinces et des municipalités canadiennes de s'attaquer au problème de la pauvreté qui touche un million d'enfants dans notre pays. Il plafonne notre capacité de venir à bout de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants chez qui les risques de blessures graves, de décès prématuré et de suicide sont plus élevés à cause de la pauvreté.

Il n'est pas salutaire à notre pays que des enfants et leur famille vivent dans la pauvreté. Pourtant, le gouvernement s'obstine à dire: «Nous ne sommes pas prêts à répartir les ressources du pays de façon à régler le problème de la pauvreté pour que ces enfants puissent devenir des adultes capables d'apporter une contribution pleine et entière à la société canadienne.»

• (1710)

À un moment où le taux de faillites dans la petite entreprise est extrêmement élevés—et je rappelle au gouvernement que la petite entreprise crée 80 p. 100 des emplois au Canada—, à un moment où les emplois manquent et où nous avons besoin de la petite entreprise pour en créer, le gouvernement décide de majorer les cotisations d'assurance-chômage de 24 p. 100. Il avait pourtant promis, il y a moins de deux ans, que ces primes étaient fixes et qu'elles ne changeraient pas avant trois ans.

J'espère que nous ne perdrons pas de vue qu'il y a deux ans à peine des majorations de cotisation énormes et dévastatrices ont été imposées au chapitre de l'assurance-chômage. Deux ans seulement avant que la TPS ne frappe les petites entreprises, celles-ci devaient composer en même temps avec une hausse des cotisations à la caisse d'assurance-chômage, sans parler du fait que les employés et les travailleurs canadiens paient des cotisations plus élevées pour une moindre protection. À quel autre fournisseur de services au Canada laisserait-on passer pareille chose: nous faire payer davantage pour obtenir moins?

Mon dernier et principal sujet de préoccupation a trait au régime d'assurance-maladie de notre pays. Nous bénéficions d'un régime qui fournit des soins de santé à un coût inférieur de 25 p. 100 à ce qu'il est aux États-Unis où la santé relève du secteur privé. Nous avons une population qui est plus saine, une population qui a un meilleur accès à des soins de santé d'un coût raisonnable, moins

chers de 25 p. 100 par rapport à ce qu'ils sont chez nos voisins du Sud.

Pourtant, le gouvernement actuel veut réduire ses paiements de transfert destinés à subvenir aux besoins de l'assurance-maladie, au point où le gouvernement fédéral ne versera plus d'argent pour soutenir un système national de soins médicaux qui nous a donné une population solide et en bonne santé. Non seulement cela, il introduit également une disposition qui équivaut à une mesure de chantage en vertu de laquelle, lorsque le gouvernement fédéral ne versera plus d'argent aux provinces aux fins de l'assurance-maladie, il retiendra l'argent qui devrait servir aux services destinés aux jeunes contrevenants ou à l'enseignement dans les langues officielles, à un moment où l'unité nationale constitue un grave sujet d'inquiétude. Il est ridicule qu'on songe même à appliquer pareille mesure.

La disposition de chantage frappant l'assurance-maladie est particulièrement insidieuse et très probablement anticonstitutionnelle. Pourtant, le gouvernement persiste dans son intention de miner le régime d'assurance-maladie pour servir des objectifs à court terme qui s'inspirent davantage de considérations politiques que de l'intérêt public.

Il faudrait beaucoup plus de temps pour analyser toutes les faiblesses de ce projet de loi. Or, il n'est pas bon de négliger notre ressource première, c'est-à-dire les gens, lorsque l'économie va mal, qu'on est encore en pleine récession et qu'on a besoin de travailleurs plus compétents, plus productifs, mieux éduqués et en meilleure santé.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends la parole au sujet du C-20. Ce projet de loi est un affreux présage de ce que nous réserve le gouvernement.

C'est un mauvais projet de loi. Il a de terribles répercussions sur nos programmes sociaux et sur l'avenir de nos systèmes d'éducation.

Par ce projet de loi, le gouvernement montre qu'il est déterminé à détruire les institutions canadiennes et, somme toute, le mode de vie canadien. Au fond, ce projet de loi signale le commencement de la fin de l'assurance-maladie universelle dans sa version actuelle et l'érosion inéluctable de l'engagement fédéral en faveur des programmes d'enseignement postsecondaire d'un océan à l'autre.

L'assurance-maladie, l'éducation postsecondaire, l'assurance-chômage ne sont que quelques-unes des victimes de ce projet de loi, des victimes du programme dicté au gouvernement par les grandes entreprises. Il s'agit d'une attaque délibérée contre notre structure sociale fondamentale et de l'adoption d'un style de gouvernement qui nous devient de plus en plus familier et qui n'est qu'un pâle reflet du système dominé par le marché de nos voisins du Sud.

En plafonnant la contribution fédérale à l'éducation dans le cadre du Financement des programmes établis, le gouvernement trahit notre jeunesse, compromet son avenir. Il force les étudiants à hypothéquer leur avenir afin d'en avoir un.

Alors que le gouvernement ne cesse de parler de compétitivité et de formation de la main-d'oeuvre, il sape les fondements mêmes de la compétitivité. Sans une main-d'oeuvre éduquée et compétente, le Canada ne pourra jamais soutenir la concurrence sur le marché mondial. Alors même qu'il parle de compétitivité internationale, il sape les fondements de l'enseignement postsecondaire au Canada. Il coûte de plus en plus cher de poursuivre des études postsecondaires au Canada. C'est devenu essentiellement l'apanage des riches, au détriment des étudiants moins fortunés.

Le gouvernement prétend qu'il n'a d'autre choix que de réduire ces programmes, de restreindre les services de soins de santé assurés dans les provinces, de réduire le financement de l'enseignement postsecondaire et de cesser de financer l'assurance-chômage, sous prétexte que l'argent se fait rare. Il nous répète sans cesse que l'argent se fait rare. Il dit pourtant lui-même qu'il vient de trouver plus de 8 milliards de dollars—8 milliards en reports d'impôts de sociétés impayés. Et il a dilapidé 53 millions de dollars pour un service de communications en ligne, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, pour nos ambassades dans le monde—un service superflu qui n'est toujours pas installé. Il a engouffré 53 millions de dollars dans ce seul programme.

Le gouvernement a trouvé de l'argent, pour une bonne cause dirais-je, pour créer de l'emploi au Québec, mais il ne fait rien par contre pour compenser les pertes d'emploi dans ma province de la Colombie-Britannique, faisant fi des difficultés de notre secteur forestier et faisant fi des pêcheurs de la côte ouest comme de ceux de la côte est également. Les gens remettent en question l'équité du système, quand le gouvernement, qui prétend être démuni, trouve toujours des fonds. Il trouve la somme de 8 milliards de dollars qu'il avait tout simplement choisi d'oublier et qu'il refuse de prélever auprès des sociétés canadiennes qui n'ont pas versé leur juste part d'impôt.

Entre-temps, le gouvernement se retire du Régime d'assurance-chômage et oblige les petites entreprises et les travailleurs du Canada à augmenter sans cesse leurs cotisations afin de financer le régime. C'est un fardeau terrible qu'on a mis sur les épaules des petites entreprises canadiennes.

J'en ai discuté avec des représentants de petites entreprises de ma circonscription, Okanagan—Shuswap. Étant donné la conjoncture, bon nombre d'entre eux traversent une période assez difficile. Les frais supplémentaires qu'ils doivent assumer pour l'assurance-chômage et l'administration de la TPS rendent leur situation des plus intenables. Je voudrais parler pendant quelques instants des compressions que le gouvernement fédéral a appliquées au programme de soins de santé. Aux termes du projet de loi C-20, le gel des paiements de transfert versés aux provinces et aux territoires, en vigueur depuis deux ans, se poursuivra pendant encore trois années, jusqu'en 1995.

• (1720)

Selon nos premiers calculs, à cause de ce gel de cinq ans des paiements de transfert au chapitre des programmes établis, les provinces perdront environ 13 milliards de dollars. Quelqu'un devra compenser ces pertes; sinon les programmes seront considérablement réduits. Cela force les provinces et, par conséquent, les contribuables de ces provinces, à financer des programmes qui, traditionnellement et légitimement, devraient être financés par le gouvernement fédéral. On calcule une perte de quelque 9,5 milliards de dollars sur cinq ans pour les services de soins de santé. À mon avis, les provinces ne peuvent absolument pas compenser cette perte sans une érosion importante de notre système de soins de santé.

À elle seule, la Colombie-Britannique perdra quelque 1,14 milliard de dollars. C'est une perte importante pour une province dont le système de soins de santé est déjà taxé au maximum, et je crois que c'est la même chose d'un bout à l'autre du pays.

Ce sont là les conséquences de ce projet de loi: l'érosion des soins de santé, l'érosion de l'enseignement postsecondaire et l'érosion des institutions qui sont devenues des symboles de notre pays. Ce projet de loi annonce la fin de ces programmes. C'est une mauvaise mesure législative, et c'est un jour bien triste pour le Canada.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire quelques remarques concernant le projet de loi C-20, qui vise à mettre en oeuvre certaines des initiatives prévues dans le budget de février 1991.

Nous devons prendre le projet de loi C-20 pour ce qu'il est vraiment. C'est une mesure législative qui donne au gouvernement la possibilité d'éliminer les paiements de transfert fédéraux aux provinces. Du même coup, il permet au gouvernement fédéral de se retirer petit à petit, sur plusieurs années, de notre beau régime d'assurance-maladie.

En supprimant le financement d'une manière lente et pénible, ce projet de loi mine le Régime d'assistance publique du Canada, il mine le principe de la péréquation, il mine notre régime d'assurance-maladie et il commence à miner notre système d'enseignement postsecondaire.

On a qualifié ce projet de loi, à juste titre d'ailleurs, de mesure sociale furtive, parce qu'il met en oeuvre une stratégie qui permettra au gouvernement fédéral de réduire considérablement ses obligations financières à l'égard de ses propres programmes ainsi que ses paiements de transfert aux provinces tout en continuant d'avoir son mot à dire sur les régimes d'assurance-maladie provinciaux, grâce à des dispositions qui n'étaient pas prévues dans la Loi canadienne sur la santé.

Le gouvernement dit tantôt blanc, tantôt noir. Il dit qu'il appuie certains programmes et, la seconde d'après, il commence à se retirer de leur financement, d'une manière très détournée.

Le gouvernement fédéral peut retenir les sommes auxquelles les provinces ont droit en vertu de la Loi canadienne sur la santé, par l'entremise du Financement des programmes établis, afin de dissuader une province de déroger aux exigences de la loi qui ont trait aux critères nationaux. Comme les paiements de transfert versés dans le cadre du Financement des programmes établis diminuent progressivement, le gouvernement fédéral a perdu son levier pour faire respecter les principes qu'il a établis au regard des soins de santé. Voilà ce dont parlait le ministre des Finances lorsqu'il a déposé son budget de 1991 et que le gel des paiements de transferts en vertu du FPE a été maintenu pour 1994 et 1995

Le ministre des Finances a reconnu qu'en raison du gel des paiements de transfert dans le cadre du Financement des programmes établis, on pouvait s'interroger sur la capacité du gouvernement fédéral de continuer d'assurer l'application des principes régissant les soins de santé à l'échelle nationale, aux termes de la Loi canadienne sur la santé. Voici ce que je demande à la Chambre et aux Canadiens: Si le ministre était sincèrement préoccupé par cette question, pourquoi a-t-il agi ainsi de toute façon?

Qu'a fait le gouvernement? En résumé, le projet de loi permettra au gouvernement fédéral de déduire des montants, pour des infractions à la Loi canadienne sur la santé, des sommes qu'il doit aux provinces en vertu de tout programme fédéral de transfert. Ce projet de loi est loin de se limiter à la retenue de paiements dans le cadre du FPE. Les dispositions du projet de loi C-20 peuvent porter atteinte à tous les paiements de transfert fédéraux. Le gouvernement peut maintenant amener un particulier, une entreprise ou une municipalité à se retourner contre une province qui a enfreint la Loi canadienne sur la santé.

Le gouvernement fédéral va appliquer ses principes directeurs en punissant des innocents pour les infractions que d'autres auront commises. Je le répète, il s'agit d'une mesure sociale furtive.

Quels sont certains des secteurs qui seront touchés? À cause du projet de loi C-20, les méthodes propres à une province, dans les services de santé, auront un effet direct sur tout groupe qui dépend du financement des programmes à frais partagés. La liste est longue, monsieur le Président. Je vais simplement vous faire part de quelques lettres qui m'arrivent déjà de mes électeurs et de divers organismes. Les effets se font déjà sentir dans les provinces.

Voici un lettre écrite par Cathy Mates, du Quinte Literary Council: «J'ai reçu récemment une lettre des Fellow Family Literacy Workers. J'ai été très troublée d'apprendre que les ministères de l'Éducation et des Services sociaux et communautaires envisageaient d'interrompre le financement qu'ils accordent à nos programmes pour les assistés sociaux.» Elle ajoute que c'est parce que la province réduit son apport financier.

Voici une autre lettre, celle-là de M. Richard Bower, directeur général du Quinte Regional Credit Counselling Service: «Le ministère ontarien des Services sociaux et communautaires a décidé d'éliminer complètement les services de consultation sur le crédit.» J'ai reçu la visite à mon bureau, la semaine dernière, du directeur général de l'Association canadienne pour la santé mentale, section de Hastings et Prince Edward. «Les documents ci-joint vous donneront un bref aperçu du rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer, selon nous, pour atténuer les difficultés occasionnées à certains de nos clients par la réduction du financement.» Et le correspondant explique ce qui se passe. Le gouvernement fédéral ne verse pas le financement à la province.

On peut utiliser un programme pour faire pression à propos d'un autre. Si une province ne respecte pas les normes que le gouvernement fédéral fixe, mais dont il refuse de financer l'application, celui-ci peut refuser de verser les fonds de l'assurance récolte aux agriculteurs, les fonds destinés aux programmes pour les handicapés ainsi que les fonds permettant d'offrir des services d'aide juridique et d'indemniser les victimes de la criminalité. Et la liste continue.

Ce projet de loi a aussi un impact sur le financement de l'enseignement postsecondaire. Il révoque plusieurs articles et applique une stratégie de faible croissance aux transferts aux provinces.

Il est fort possible que les frais de scolarité des universités atteignent très bientôt 3 000 $ par an. Le gouvernement met l'enseignement supérieur hors de la portée du Canadien ordinaire alors que c'est le Canadien ordinaire qu'il faut former si nous voulons que notre pays puisse soutenir la concurrence sur le marché mondial au XXI^{e} siècle.

Le projet de loi C-20 prévoit également une augmentation de 30 p. 100 des cotisations d'assurance-chômage. En faisant adopter le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage il y a deux ans, le gouvernement a déclaré qu'il se désistait de ses obligations financières à l'égard du fonds d'assurance-chômage et qu'il mettait en oeuvre un plan conçu pour assurer l'autofinancement de ce fonds, mais en nous assurant qu'il comblerait les trous imprévus, surtout dans les temps durs. Ces assurances se sont traduites par deux augmentations des cotisations d'assurance-chômage.

Une voix: C'était faux.

M. Vanclief: C'était donc faux. Le gouvernement n'a pas respecté ses engagements envers les Canadiens, envers les employeurs et les employés. Depuis lors, nous avons eu deux augmentations: l'une de 24 p. 100, l'autre de 7 p. 100. C'est ce que paie l'employé, et, comme vous le savez, l'employeur paie 1,4 fois ce montant.

En terminant, j'aurais quelques solutions à soumettre à l'examen du gouvernement.

• (1730)

Premièrement, le gouvernement fédéral devrait continuer de jouer un rôle de premier plan dans le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Quand je parle d'un rôle de premier plan, je ne veux pas dire parler simplement pour la forme, mais prendre des mesures concrètes. En d'autres termes, il devrait joindre le geste à la parole.

Deuxièmement, toute modification dans le financement des soins de santé et de l'enseignement supérieur devrait faire suite à des négociations fédérales-provinciales au lieu d'être simplement imposée par Ottawa.

Troisièmement, toute nouvelle entente négociée pour le financement des soins de santé et de l'enseignement supérieur devrait être axée sur les paiements du gouvernement fédéral, qui a les ressources financières nécessaires pour payer ces programmes une fois qu'une entente est intervenue à leur sujet.

Quatrièmement, le financement fédéral des soins de santé devrait être distinct du financement de l'enseignement postsecondaire.

Il faudrait mentionner, dans la loi fédérale, que les sommes versées à une province pour les soins de santé et l'enseignement supérieur doivent être dépensées à cette fin.

En conclusion, le projet de loi C-20 est une stratégie axée sur les aspects négatifs de la lutte au déficit. Il s'agit d'une approche négative pour résoudre le problème. À mon avis, les Canadiens ont en tête suffisamment de pensées négatives à l'heure actuelle.

Le moment est venu de recourir à un projet de loi pour trouver des solutions créatives à nos problèmes. Essayons de trouver des solutions efficaces et utiles à nos problèmes concernant l'élaboration des programmes, la réforme fiscale et la réduction du déficit au lieu de simplement les transférer à quelqu'un d'autre.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat concernant la troisième lecture du projet de loi C-20, car ce projet de loi constitue une mesure législative particulièrement pernicieuse. Je constate que cette pensée rend le secrétaire parlementaire nerveux. Il devrait, lui aussi, prendre la parole pour s'opposer à ce projet de loi, ce que ses électeurs l'exhortent à faire, j'en suis certain. Je parle du secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement.

Comme vient de le dire mon collègue très compétent, le député de Prince Edward—Hastings, cette mesure législative a des répercussions sur plus d'une loi. En fait, je voudrais parler de deux principes et dénoncer les mesures que propose le gouvernement dans le projet de loi C-20.

L'aspect primordial de ce projet de loi, c'est qu'il limite les paiements de transfert aux provinces. Les dispositions à ce sujet sont un désastre. Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a réduit massivement les paiements de transfert aux provinces. Je dis que ces réductions sont une honte nationale. Elles compromettent toujours plus la capacité des provinces d'offrir à leurs administrés des programmes, notamment les programmes de santé, d'éducation et de sécurité sociale. Ce sont ces trois programmes qui ont subi les pires compressions.

Une voix: Et le déficit?

M. Milliken: Mon ami demande ce que nous allons faire du déficit. J'en parlerai dans quelques instants s'il veut bien patienter.

Ces réductions nous inquiètent parce que les provinces sont incapables de continuer à offrir ces programmes, en particulier les provinces pauvres, mais l'Ontario est en train de devenir une province pauvre sous le gouvernement du Nouveau Parti démocratique. L'Ontario accumule des déficits sans précédent qui vont compromettre sa capacité de fonctionner quand un autre parti prendra le pouvoir, un parti capable de gérer l'économie comme le gouvernement précédent.

Une voix: Les libéraux.

M. Milliken: L'ancien gouvernement libéral était un excellent gouvernement. Je suis content de voir que mon collègue du Nouveau Parti démocratique est d'accord. Le fait est que. . .

Une voix: Un déficit de 2 milliards de dollars.

M. Milliken: Oui. Comme le dit mon collègue, il y avait un déficit de 2 milliards de dollars sous le gouvernement libéral en Ontario et, en un an, il est passé à 10 milliards de dollars à cause de la mauvaise administration dont pâtit cette province.

Je note que le député est du Québec. Je comprends pourquoi il cite ces chiffres. C'est parce que ses collègues de l'Ontario n'osent pas citer ces chiffres lorsqu'ils pren-

nent la parole dans cette enceinte. Ils ont honte de la conduite du gouvernement à Toronto.

Cependant, pour poursuivre ce que je disais, le problème que posent ces réductions, c'est qu'elles nuisent à la capacité de nos gouvernements provinciaux d'offrir ces importants programmes qui, après tout, ont été établis en grande partie par le gouvernement fédéral.

Tous les députés savent que le régime national d'assurance-maladie a été mis sur pied par un gouvernement fédéral et que les provinces ont accepté d'y participer. Certaines provinces ont protesté un peu, mais elles sont toutes contentes d'y participer maintenant. Le hic, c'est que le gouvernement fédéral a décidé de se retirer du financement des programmes de soins de santé offerts dans les provinces. C'est la même chose pour l'éducation et pour l'aide sociale.

En fait, le Conseil national du Bien-être a prédit que, d'ici l'an 2000, ces réductions des paiements de transfert aux provinces permettront au gouvernement fédéral d'économiser quelque 16 milliards de dollars par année.

C'est une somme énorme. Il est évident que les provinces se retrouveront dans une situation très difficile à ce moment-là s'il n'y a pas de changement dans les arrangements financiers entre les deux niveaux de gouvernement.

Le deuxième aspect important de ce projet de loi concerne l'assurance-chômage. Je veux citer les paroles de l'ancien ministre des Finances, le député d'Etobicoke-Centre, qui, dans son exposé budgétaire de 1989, a fait une déclaration qui s'est révélée totalement fausse.

Il a dit: «L'État continuera de contribuer au financement du programme»—le programme d'assurance-chômage—«en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations et prudent de laisser les déficits s'accumuler au Compte de l'assurance-chômage.» Nous traversons une période de difficultés économiques.

Il a fallu talonner le ministre des Finances pendant des mois pour qu'il admette enfin que nous étions en période de récession l'année dernière. Tous les Canadiens, sauf le ministre, voient bien que la récession n'est pas terminée. Nous traversons une période difficile. Un nombre record d'entreprises canadiennes font faillite et un nombre record de Canadiens vont faire leurs achats à l'extérieur du pays.

Je lisais justement aujourd'hui, dans le journal de Kingston, combien les files d'attente sont longues à la frontière. Les gens veulent sortir du Canada pour aller faire des achats aux États-Unis. C'était peut-être dans le journal d'Ottawa. On parlait d'un poste frontière à Cornwall.

Cela pose un grave problème aux détaillants canadiens. Les entreprises canadiennes souffrent à cause des mesures économiques mal ficelées du gouvernement. Pourtant, le gouvernement soutient que les temps difficiles seraient choses du passé. Il a augmenté les cotisations d'assurance-chômage par deux fois, comme l'a mentionné mon collègue. En juillet, il leur a imposé une hausse vertigineuse de 25 p. 100, et voilà qu'il les accroîtra encore de 7 p. 100 en janvier.

C'est de la mauvaise gestion économique à grande échelle. Il est absurde de prétendre que nous ne traversons pas une période difficile et que la caisse d'assurance-chômage devrait être renflouée par des crédits prélevés sur le Trésor. Pourtant, c'est exactement ce que le gouvernement propose dans cette mesure législative.

Mon collègue d'Edmonton Strathcona voulait entendre parler du déficit. Si nous nous retrouvons dans une situation financière aussi désastreuse, c'est en partie à cause du gouvernement qui a été incapable de restreindre ses dépenses.

En 1984, pendant la campagne électorale, je sais que le député ne briguait pas les suffrages à l'époque, moi non plus d'ailleurs, mais j'ai quand même fait campagne, et je le soupçonne d'en avoir fait autant. Le député de Fraser Valley-Est me fait signe que oui. Il doit se rappeler que son chef avait alors promis que le Parti conservateur allait s'attaquer au déficit dès qu'il serait porté au pouvoir. Il en faisait sa grande priorité. Réduire le déficit à zéro deviendrait sa grande priorité.

Une voix: Qu'allez-vous réduire?

M. Milliken: Ce n'est pas nous qui avons fait cette promesse. C'est le premier ministre qui l'a faite quand il a été élu, et voyez ce que son gouvernement fait.

Leur méthode de réduction du déficit consiste à accroître le déficit chaque année. Voilà ce qui se passe depuis qu'ils sont au pouvoir. Le gouvernement n'a pas la moindre idée des mesures à prendre pour réduire le déficit.

Jour après jour, je me suis levé à la Chambre pour dire que les chiffres montent constamment. Depuis trois ans, le déficit augmente au Canada. Chaque fois que nous soulevons la question et demandons quand vous respecterez l'engagement que vous avez pris en 1984 de réduire le déficit, les députés ministériels crient qu'ils ont hérité de cette dette énorme et que les paiements d'intérêt sont

trop lourds pour eux à cause d'un gouvernement libéral d'avant 1984.

Si le déficit était si grand, pourquoi avaient-ils promis de l'éliminer pendant la campagne électorale de 1984? Mentaient-ils aux Canadiens? Est-ce que c'est ça?

Une voix: Je n'en ai aucune idée.

M. Milliken: Moi, je le sais très bien. Je sais ce qu'étaient le déficit et la dette nationale en 1984. Je savais ce que le gouvernement promettait, mais je ne le croyais pas.

Les Canadiens ont été dupés par le premier ministre et ses collègues qui ont parcouru le pays avec la promesse d'éliminer le déficit. Le ministre fait partie de ce groupe qui gère le pays si mal qu'il le mène à la ruine.

C'est parce que le gouvernement est incapable de tenir ses promesses. C'est ça le problème. S'il tenait sa promesse et éliminait le déficit, s'il éliminait les programmes qu'il devait éliminer, nous n'aurions pas un tel projet de loi aujourd'hui. Nous n'aurions pas la récession que nous connaissons actuellement au Canada et qui est due aux politiques économiques désastreuses de ce gouvernement.

Une voix: Que proposez-vous?

• (1740)

M. Milliken: Le député demande ce que je propose. Je vais le lui dire. Si nous avions commis l'erreur de signer l'Accord de libre-échange—ce que nous avons pas fait, bien sûr, et je me suis opposé à cet accord—, nous aurions baissé les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien afin que les entreprises canadiennes puissent prospérer au lieu de faire faillite. Voilà ce que nous aurions fait. En réduisant les taux d'intérêt et la valeur du dollar, nous aurions restreint de plusieurs milliards de dollars les paiements d'intérêt sur la dette publique, et le déficit serait moins élevé aujourd'hui, au lieu du contraire. C'est un fait.

Au lieu de tenir compte de nos suggestions bien raisonnables, le ministre des Finances et son ami le gouverneur de la Banque du Canada décident de mater l'inflation et de l'éliminer même si cela conduit le pays à la ruine. Et c'est exactement ce qui se passe: les entreprises sont acculées au bord de la faillite. Ils se disent les champions de la libre entreprise. Pourtant, on assiste à un nombre record de faillites et le magasinage transfrontalier a atteint des proportions sans précédent. Tout cela fait boule de neige, au grand dam de notre pays, et tout cela à cause des politiques désastreuses introduites par le gouvernement.

L'heure du changement a sonné. Le secrétaire parlementaire sourit. Il sait bien que l'heure du changement a sonné. Lui et le député d'Edmonton—Strathcona devraient voter contre ce projet de loi. Il faudrait renverser le gouvernement et l'obliger à déclencher des élections pour que nous ayons la chance de former un gouvernement qui a du bon sens et qui est capable de régler les problèmes au lieu de les accentuer.

Je suis désolé que mon temps de parole soit écoulé.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je suis ravi de voir que l'esprit des fêtes commence à se manifester. On sent que Noël s'en vient à grands pas.

Chaque fois qu'on se lance dans un débat semblable, je souhaiterais donc qu'on cesse de se renvoyer la balle en se disant que c'est la faute de l'autre. Mais il faut dire que la situation est grave. Il y a par contre deux côtés à cette médaille. Et je pense que, de chaque côté, il y a du bon et il y a du mauvais. Je m'explique.

Il est vrai que le gouvernement conservateur a hérité d'un terrible déficit, et il est vrai que bon nombre des problèmes que nous avons aujourd'hui viennent des folles dépenses du gouvernement libéral précédent, de l'époque où on jetait l'argent par les fenêtres, ce contre quoi je m'insurgeais, pas parce qu'il y avait des élections auxquelles j'aurais participé, mais simplement comme contribuable. À ce titre d'ailleurs, ce gaspillage me révoltait encore plus. Je ne sais pas si vous vous rappelez les derniers jours de ce gouvernement libéral. On assistait alors à une orgie de favoritisme où tous ceux qui avaient des relations obtenaient un poste et où l'on jetait tout simplement l'argent par les fenêtres.

Nous avons depuis ce temps-là un gouvernement conservateur qui, je le pense, a tâché honnêtement de réduire les dépenses, il a cherché à refiler le problème aux provinces en se débarrassant du fardeau sur les épaules des gens qui sont le moins en mesure d'accepter ces réductions.

M. Scott Thorkelson (Edmonton-Strathcona): Où devrions-nous réduire les dépenses?

M. Edmonston: On devrait plutôt demander: «Comment aurions-nous pu le faire?» Je suis très étonné que les conservateurs le demandent à un député d'opposition, car ils devraient savoir quoi faire. Malheureusement, ils ne le savent pas. Il y a beaucoup de choses qu'on peut faire. Le NPD a eu une politique touchant les réductions de dépenses qu'on pourrait faire sans que les gens qui sont le moins en mesure de les accepter, n'aient à en souffrir.

Nous avons déjà dit qu'on pourrait instituer un impôt minimum pour les sociétés. Nous l'avons dit à maintes et maintes reprises. Les États-Unis ont institué un tel impôt minimum, mais, que je sache, cela n'a pas eu d'effet particulièrement négatif sur les entreprises. Quant aux échappatoires fiscales dont bénéficient les sociétés, Statistique Canada affirme que ce ne sont pas nécessairement ces programmes qui causent le déficit. Cet organisme a déclaré il n'y a pas longtemps que le problème que nous connaissons aujourd'hui à cet égard est attribuable au déficit énorme que les libéraux ont laissé aux conservateurs en leur cédant le pouvoir.

Il est attribuable au fait que le nouveau gouvernement a dû dépenser énormément pour le service de la dette et n'a pas réussi à réduire les dépenses publiques.

Si le gouvernement veut vraiment savoir comment réduire ses dépenses, je lui ferai remarquer qu'un brillant document publié il y a 24 heures signale des moyens de le faire. Il s'agit du rapport du vérificateur général.

Il parle de dépenses non justifiées de plusieurs milliards de dollars et de possibilités d'économies de plusieurs millions de dollars. Et pourtant, quand nous, les parlementaires, venons à la Chambre dire au gouvernement que nous ne voulons pas qu'il réduise les contributions versées aux provinces en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, le gouvernement fait preuve de sectarisme et demande dans quels secteurs il devrait réduire ses dépenses. Comme si le vérificateur général n'existait pas. Comme s'il n'y avait aucune source impartiale où obtenir une sorte de carte pour lui indiquer la voie des principes de saine gestion. Cette source existe. C'est le bureau du vérificateur général.

Je signale aux députés ministériels que même le Parti libéral propose une réforme fiscale. Un parlementaire, le député de Broadview-Greenwood, a rédigé un rapport prônant l'adoption d'un impôt unique. L'idée était très intéressante. La réforme fiscale exposée dans certains chapitres du rapport est tout à fait applicable. Elle nous permettrait de rééquilibrer nos finances, sans nous en prendre à ceux qui sont le moins en mesure de faire face à des augmentations d'impôt.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous devons repenser nos théories. Devons-nous continuer de taxer ceux qui sont le moins en mesure de subir des augmentations d'impôt, quand le Canada court à la ruine? Qu'on soit libéral, conservateur ou néo-démocrate, force nous est de reconnaître le conseil que nous donnent nos électeurs quand nous rentrons dans nos circonscriptions. Ils disent au gouvernement fédéral: «Cessez de vous ingérer dans nos vies personnelles. Nous en avons assez. Chaque fois que vous bougez au Parlement, nos porte-feuilles s'aplatissent.»

Voilà ce que les gens pensent un peu partout au Canada. Tout le monde éprouve des difficultés. Quand je dis que nous devons repenser nos théories, je veux dire que les citoyens ne veulent pas qu'on sabre dans les programmes d'éducation et de santé, comme le propose le projet de loi C-20.

C'est mal. Il y a d'autres solutions. Nous vous en avons suggéré quelques-unes. Le vérificateur général vous en a soumis d'autres. J'espère tout simplement que, lorsque vous entendrez les propositions du NPD, des libéraux et du vérificateur général, qui n'a pas de lien avec le gouvernement, vous retrouverez vos esprits. Plus vous approcherez des prochaines élections, plus vous aurez à le faire. J'espère que vous n'attendrez pas trop longtemps parce qu'en règle générale, en prévision des élections, le gouvernement au pouvoir commence à faire des cadeaux à droite et à gauche pour recueillir plus de voix. J'espère que c'est une tactique qui n'a plus cours parce que ce n'est pas ainsi qu'on édifie un pays.

Le fédéralisme au Canada n'est pas du genre qui s'achète. J'espère que la seule raison pour laquelle nous allons voter pour tel ou tel parti politique et choisir de demeurer fédéralistes ou Canadiens ne sera pas pas parce que vous avez donné plus d'argent à notre province qu'aux autres et que vous nous avez achetés. Laissez-moi vous dire qu'on ne peut pas acheter les Canadiens. Par contre, on peut les mettre en colère, et la colère gronde chez les Canadiens à l'heure actuelle.

Leur colère est telle que des gens des diverses provinces s'unissent pour former des groupes de revendication fiscale afin de se protéger, comme cela s'est fait dans ma province, au Québec, et je pense qu'ils font bien. Nous sommes à la veille d'une révolution. Les gens en ont assez de payer sans cesse plus d'impôts et d'obtenir sans cesse moins de services. Le projet de loi C-20 vise à réduire les paiements de transfert aux provinces, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire qui sont justement deux domaines où il ne faudrait pas faire de compressions.

Permettez-moi de vous faire part de la réaction du Canadien de classe moyenne devant ce que nous avons accompli en tant que parlementaires en matière de fiscalité et devant notre incapacité de réduire les dépenses.

• (1750)

Sur le chapitre de l'enseignement postsecondaire, le taux de décrochage au Québec est d'environ 38 p. 100, ce qui veut dire que 38 p. 100 des étudiants abandonnent leurs études. Notre avenir repose sur les étudiants d'aujourd'hui, et nous sommes en train d'écarter 38 p. 100 d'entre eux. C'est énorme. C'est vraiment terrible. Il est inconcevable qu'une telle chose soit tolérée où que ce soit. Au lieu d'être majorés, les fonds alloués à l'enseignement postsecondaire sont réduits.

En ce qui concerne les soins de santé maintenant, vu du Québec toujours, on tient désespérément au maintien de normes nationales. Mais comment, pour l'amour de Dieu, voulez-vous qu'on respecte les normes nationales au Québec quand l'aide financière diminue constamment et qu'on nous répète sans cesse: «Nous voulons que vous couriez le marathon, mais nous voulons que vous chaussiez des Reeboks d'acier.» C'est simplement impossible. On ne peut pas fournir ces services. Et le contribuable ordinaire de la classe moyenne qui veut ces services, des normes nationales et une imposition équitable est mécontent, et nous nous trouvons à la veille d'une révolution. Nous sommes sur le point, je pense, de voir ce mécontement s'orienter vers une demande très sérieuse de réformes.

Pour conclure, je dirai que mon parti et moi sommes opposés à ce projet de loi. Et nous le sommes parce que le gouvernement ne s'est pas rendu compte de la réalité et il n'opère pas de compressions budgétaires là où il faudrait. Malheureusement, nous ne pourrons pas faire grand-chose pour y remédier, sinon en parler jusqu'aux prochaines élections, aussi je voudrais qu'on puisse déclencher les élections le plus rapidement possible.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler ce soir du projet de loi C-20 qui essaie de réduire les dépenses du gouvernement. Il ne les arrête pas naturellement, mais il essaye de les réduire un peu. Il y a un grand nombre de Canadiens qui commencent maintenant à s'inquiéter de savoir ce qui va se passer quand les crédits du gouvernement vont être un peu réduits, en particulier dans la perspective d'une récession, quand l'économie keynésienne nous montre que c'est précisément le mauvais moment pour réduire les dépenses de l'État.

De toute façon, comment en sommes-nous arrivés là? Comment nous sommes-nous mis dans cette situation où nous devons maintenant modifier radicalement la manière dont nous finançons les paiements de transfert aux provinces et les programmes de l'État. Est-ce qu'on maintient tous les services qui sont fournis par le gouvernement fédéral, par les gouvernements provinciaux et par les municipalités, services qui sont financés par ces transferts de FPE et par les autres mécanismes mentionnés dans ce projet de loi? Il y a des besoins qui se font sentir, entre autres, dans l'enseignement, les soins de santé et l'assurance-chômage, et avec cette récession, le besoin ressenti pour ces services est véritablement accru. Il ne diminue pas, il grandit même pendant la récession.

Pourquoi nous trouvons-nous maintenant dans une telle situation? Il y a plusieurs raisons—et je sais que nous en débattrons à la Chambre pendant de nombreuses années. Mais, à mon avis, après la récession de 1982-1983, quand il y a eu un grave déficit, une succession de graves déficits s'élevant à environ 167 milliards de dollars, on a connu quelques bonnes années approximativement entre 1984 et 1990. Nous ne pouvons pas rendre le gouvernement nécessairement responsable des récessions. Elles se produisent de façon cyclique au cours de l'histoire. Nous les avons enregistrées et surveillées pendant tout ce siècle. Mais néanmoins elles se produisent. Elles sont peut-être un mal nécessaire. Cependant, dans ce cas précis, en pleine récession comme en ce moment, des éléments de preuve tangibles montrent que la politique monétaire du gouvernement, menée par l'intermédiaire de la Banque du Canada, a permis la récession ou l'a provoquée.

Il s'agissait d'une politique délibérée du gouvernement. Il ne peut pas le nier, C'est le gouvernement qui a décidé de garder les taux d'intérêt à un niveau élevé. Il en est peut-être résulté une récession deux fois pire que ce qu'elle aurait été autrement.

Quoi qu'il en soit, j'estime qu'entre les deux récessions, celle de 1982-1983 et celle que nous traversons en ce moment, le gouvernement n'a pas réussi à s'occuper efficacement du déficit et il n'a pas non plus bien administré l'économie. Je soutiens que c'était de la mauvaise gestion de la part du gouvernement de ne pas tenir compte de la croissance des paiements au chapitre du FPE et de ne pas tenir compte de la possibilité de réaliser des excédents budgétaires pendant les années de prospérité.

Par conséquent, nous sommes aux prises avec une récession, et nous sommes en position de faiblesse, ce qui déçoit beaucoup les Canadiens. Il y a maintenant cinq ou six ans qu'ils sont déçus. C'est ainsi que nous sommes arrivés où nous en sommes.

Quelles en sont les conséquences pour les Canadiens? Je mentionnerai deux points. Premièrement—et il y a plusieurs angles sous lesquels aborder le projet de loi—, les contributions du gouvernement à la caisse de l'assurance-chômage diminuent. Des députés néo-démocrates et peut-être même des ministériels l'ont mentionné, mais il était clair dès le budget de 1989 que le gouvernement avait l'intention de solidifier les assises de la caisse de l'assurance-chômage pour qu'il ne soit pas nécessaire de majorer indûment les cotisations.

Je sais que l'on a déjà cité ses paroles, mais je tiens à rappeler que le député d'Etobicoke-Centre lui-même a déclaré que le gouvernement continuerait de contribuer au financement du programme pendant les périodes économiques difficiles lorsqu'il ne convient pas d'augmenter les cotisations, mais qu'il est prudent de laisser le déficit de la caisse de l'assurance-chômage augmenter. Cela a été confirmé lors de débats précédents à la Chambre et au Sénat, l'autre endroit.

Toutefois, par l'entremise de ce projet de loi que nous étudions et que nous ne voulons pas sanctionner, le gouvernement autorise une augmentation de 24,4 p. 100 du fonds de l'assurance-chômage. Une fois cette mesure en place, si le projet de loi est adopté, il s'ensuivra une autre augmentation d'importance.

La gestion financière de ce pays est tellement lamentable que le gouvernement ne peut pas plus tenir cette promesse que d'autres qu'il avait faites. Oui, nous sommes déçus et en colère. C'est à cause de sa mauvaise gestion financière pendant les années de prospérité que ce gouvernement est incapable de tenir ses promesses; c'est parce qu'il ne s'est pas préparé pour les années de vaches maigres que nous nous retrouvons dans ce pétrin, et qu'il va falloir que nous unissions nos efforts d'un bout à l'autre du pays pour nous en sortir.

La deuxième chose que j'ai à dire est que tout l'argent qui passe du fédéral aux provinces est destiné aux services dont, la plupart sont assurés par l'entremise de programmes provinciaux. Une partie va à l'enseignement postsecondaire. Cet argent va aussi aux assistés sociaux. Je parle des gens vraiment nécessiteux, de ceux qui n'ont vraiment rien à manger et de ceux qui sont réellement pauvres. C'est à eux que ces fonds dont nous parlons aujourd'hui dans cette Chambre était censés aller et ne vont pas.

La réaction du gouvernement est de modifier les mécanismes de financement comme s'il s'agissait simplement d'une pièce de machine. Ce gouvernement n'a pas le courage de dire aux pauvres que les provisions sont épuisées.

Il se contente de modifier les mécanismes. En fait, il confie ce travail aux provinces, aux municipalités, aux travailleurs sociaux ou encore aux enseignants. Il se décharge sur eux de cette tâche ingrate causée par six années de mauvaise gestion financière.

C'est ce qui nous déçoit et ce qui nous irrite. C'est ce qui nous gêne un peu ici.

Dans la mesure où le gouvernement fait faire le sale travail aux autres, il le fait aveuglément sans mesurer les conséquences que cela aura pour les gens réellement pauvres, ceux qui sont réellement dans le besoin ou ceux qui ont vraiment faim. Ne faisant pas ce travail lui-même, il ne peut voir ce qui se passe. Il le fait indirectement, en procédant à des ajustements et en modifiant les mécanismes de financement.

Il est très difficile d'avoir l'esprit constructif face à un projet de loi comme celui-ci qui ne propose que des réductions. C'est très difficile, et je ne le peux pas. Je peux par contre me montrer critique. Je peux critiquer la façon dont nous en sommes arrivés là et les conséquences que ces mesures représentent pour les Canadiens qui ont besoin de ce type d'aide de la part du gouvernement. C'est un legs de la récession de 1982-1983. C'est le legs d'une mauvaise gestion des années prospères, mais encore une fois une mauvaise gestion. J'aimerais qu'on puisse refaire l'histoire. Malheureusement, c'est impossible.

• (1800)

Nous nous opposons à ce projet de loi.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse moi aussi de participer ce soir à la troisième lecture du projet de loi C-20 en vertu duquel le gouvernement compte réduire ses engagements au chapitre de l'enseignement et de la santé ainsi que dans d'autres domaines.

J'ai eu l'occasion également de prendre la parole en deuxième lecture de ce projet de loi. J'ai parlé à ce moment-là des dommages que cette mesure allait causer à notre régime de soins de santé et au secteur de l'enseignement, ainsi que des conséquences qu'elle aurait sur la capacité des provinces de gérer leur budget.

J'ai parlé aussi des politiques que le gouvernement inflige aux petites entreprises. On peut voir ce qui se passe. Le taux des faillites n'a jamais été aussi élevé dans ce pays.

Je voudrais aborder quelques-unes de ces questions aujourd'hui. Je voudrais discuter toutefois en détail de l'argument du gouvernement selon lequel il faut réduire les dépenses au chapitre de l'enseignement afin de combattre le déficit et de rendre ce pays compétitif.

Comme nous le savons, ce gouvernement a doublé la dette en six ans seulement. Il envisage de réduire les dépenses au chapitre de l'enseignement et des soins de santé. Il prétend qu'il doit le faire afin de combattre le déficit et de rendre le Canada plus compétitif.

Je pense qu'il a tort dans les deux cas. Tout d'abord, le document qu'il a publié récemment sur la prospérité révèle que, dans l'ensemble, le niveau de scolarité de la main-d'oeuvre est bien inférieur à celui qui sera exigé à l'avenir. En fait, on prévoit qu'entre 1989 et l'an 2000, qu'on atteindra dans neuf ans seulement, 62,9 p. 100 des emplois exigeront au moins la douzième année et 40 p. 100 des emplois exigeront seize ans de formation. Telles sont les exigences auxquelles il faudra satisfaire à l'avenir.

Aujourd'hui, le niveau de formation de notre main-d'oeuvre est inférieur à celui qui sera exigé. Voici quelques chiffres sur la situation actuelle: 40 p. 100 des adultes ont des difficultés à lire et à faire de simples calculs. Dans nos écoles secondaires, trois élèves sur dix quittent avant d'avoir leur diplôme.

La compétitivité future de l'économie dépend directement des compétences et des capacités de notre population active. Il est évident que si une société ne peut pas trouver les employés spécialisés dont elle a besoin pour être compétitive sur le plan mondial et si la formation des jeunes n'est pas d'une qualité suffisante pour que notre économie ait une population active compétitive, comment voulez-vous que le gouvernement puisse s'attendre à ce que le Canada soutienne la concurrence dans une économie mondiale toujours plus compétitive?

Bien sûr que ce projet de loi réduit le financement de l'enseignement. Comme vous le savez, nous avons également eu des réductions dans le secteur de la recherche. En fait, la part du fédéral dans le financement de la recherche et du développement dans les universités est passée de 36 p. 100 de tous les fonds de recherche universitaire en 1984, à 32 p. 100 aujourd'hui.

Vous pourriez croire malgré tout que le gouvernement souhaiterait améliorer l'enseignement. Pourtant, par ses initiatives et les projets de loi qu'il présente, il fait tout le contraire.

Comme je l'ai dit plus tôt, réduire le budget de l'enseignement peut faciliter la réalisation d'objectifs à court terme de réduction du déficit, mais à long terme, c'est notre capacité de soutenir la concurrence internationale qui en souffrira. C'est la probabilité que nous devenions réellement prospère à l'avenir qui est en cause. Cela va nous coûter des emplois, des techniques et des recettes fiscales et cela nuira certainement à la réalisation de tout plan général et à long terme de réduction du déficit.

Ma circonscription est dans l'Île-du-Prince-Édouard. Je peux vous dire que, dans cette province, où notre budget total ne dépasse guère 700 millions, ces réductions d'engagements de dépenses auront de graves conséquences. L'effet est très important pour une province de la taille de la nôtre.

Depuis 1988, notre province a perdu quelque 100 millions du fait du plafonnement des paiements de transfert par ce gouvernement: 45 millions en paiements de péréquation et 54 millions pour le Financement des programmes établis. C'est de l'argent que nous aurions reçu pour l'enseignement postsecondaire.

Ce que le gouvernement a fait, ce n'est pas réellement réduire le fardeau du pays, c'est simplement passer la dette sur le dos des gouvernements provinciaux. Comme je l'ai dit plus tôt, une déficit inférieur aiderait le Canada a améliorer sa santé économique. À vouloir réduire notre déficit en consacrant moins de fonds à l'éducation, on risque de ne plus jamais pouvoir devenir compétitifs. À long terme, cela ne sera pas favorable, mais néfaste à notre économie.

Outre les problèmes liés aux compressions effectuées dans les domaines de l'éducation et de la santé, plusieurs provinces connaissent une période très difficile sur le plan économique.

Je pourrais épiloguer encore longtemps sur les nombreux problèmes que va entraîner la mesure législative dont nous débattons ce soir. Tout cela aura des conséquences négatives pour ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, je vais me contenter de faire trois recommandations au gouvernement.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer ses politiques économiques peu judicieuses. Elles ont provoqué des problèmes que le gouvernement actuel ne saurait résoudre par le biais de cette mesure législative. J'exhorte le gouvernement à proposer une mesure législative visant à dynamiser l'économie, et non à l'étrangler.

Enfin, j'exhorte le gouvernement à retirer cette mesure législative et à la remplacer par un nouveau plan économique qui rendrait inutiles les mesures dont il est question dans le projet de loi C-20.

• (1810)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom de M. Walker. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé au lundi 9 décembre 1991, à 18 heures.

M. Cooper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous constaterez probablement qu'il y a consentement unanime pour passer immédiatement à la principale motion de telle sorte que nous puissions tenir les deux votes lundi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour passer à l'étude des initiatives parlementaires?

[*Français*]

Après consultation, je dois rappeler qu'on ne peut mettre la motion principale aux voix tant que la Chambre n'a pas disposé de la motion d'amendement.

L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à préciser officiellement que la Chambre consent à ce que nous terminions le débat de telle sorte que les deux motions soient mises aux voix lundi.

Je tiens à signaler aussi à la Chambre qu'il y a probablement consentement unanime pour dire qu'il est 19 heures et partant, pour passer immédiatement à l'étude des initiatives parlementaires.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On ne peut évidemment écarter aucune possibilité.

Nous semblons effectivement d'accord mais, monsieur le Président, vous avez raison de nous rappeler que nous ne pouvons pas aller aussi vite que cela. Nous allons procéder de façon ordonnée.

Une entente existe, mais tout peut arriver, comme notre collègue le sait mieux que personne. Nous ne pouvons donc pas accorder officiellement aujourd'hui un trop grand nombre de consentements unanimes. Nous allons procéder comme vous le proposez à si juste titre dans votre ordre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 19 heures?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ACIER

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait créer un groupe de travail chargé d'étudier la crise grandissante dans l'industrie canadienne de l'acier, les plaintes des travailleurs et des manufacturiers de l'acier, qui incluent une haute valeur du dollar, des taux d'intérêt élevés et l'Accord de libre-échange.

—Monsieur le Président, je suis vraiment honoré qu'on débatte cette motion. Après trois ans, le tirage au sort m'a enfin favorisé. Je suis donc heureux d'avoir l'occasion de parler de l'industrie de l'acier de notre pays. Je pense que les trois partis, les syndicats, les travailleurs et les producteurs conviendront tous que l'industrie de l'acier est en crise. J'ai proposé l'établissement d'un groupe de travail pour plusieurs raisons. D'abord, je voulais savoir ce qu'il fallait entendre par groupe de travail. Je n'avais pas la présomption de demander la tenue d'une commission royale d'enquête.

Un groupe de travail met l'accent sur les audiences publiques. Il siège moins longtemps qu'une commission royale. Il a moins de personnel et moins besoin d'argent qu'une commission royale. Il est plus souple et moins prestigieux qu'une commission royale. Il constitue un bon moyen de régler rapidement une crise. C'est ce qu'il nous faut, à mon avis, dans le cas présent. Il y a une crise, et nous devons agir très rapidement.

Je pense qu'un groupe de travail éliminerait certaines des susceptibilités auxquelles a donné lieu la proposition du député de Selkirk-Red River voulant qu'un comité composé de membres des différents partis discute de la question sous les auspices d'un sous-comité de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Cela n'a malheureusement pas marché. À mon avis, un groupe de travail

serait plus sensible aux différences et pourrait réunir tous les partis dans le délai nécessaire, qui est de fait très bref.

Les précédents sont nombreux. Des groupes de travail ont été formés pour discuter de questions moins importantes. Donc, il existe des précédents. Me permettez-vous d'en nommer quelques-uns? Le Groupe de travail sur la mise en valeur des ressources humaines, le Groupe de travail sur les avantages fiscaux pour les régions éloignées et les régions nordiques du Canada ainsi que les groupes de travail sur l'électricité. Les mandats de ces groupes de travail ont été tantôt microscopiques, tantôt macroscopiques.

Pourquoi faudrait-il former un groupe de travail dans ce cas-ci? Toutes les industries, pas seulement Algoma Steel, traversent une période de crise, et la plupart d'entre elles perdent des dizaines, voire des centaines de millions de dollars. Soit dit en passant, seulement Ipsco, en Saskatchewan, semble se tirer d'affaire assez bien.

Dans tout pays, c'est l'industrie de l'acier qui est la pierre angulaire des industries de fabrication. Elle pourrait être décimée, voire complètement détruite, s'il ne se produit pas de changements importants. Je crois que tous les intervenants doivent faire leur part avant que ces changements ne se produisent.

Un groupe de travail ferait ressortir l'importance de l'industrie et nous renseignerait sur la gravité de la situation. Certains diront que d'autres études ont été entreprises. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie mène actuellement une enquête très poussée sur l'industrie de l'acier, dont les résultats devraient être connus à la fin du printemps.

Une étude de la main-d'oeuvre a été entreprise. Il s'agit d'une étude menée conjointement par les syndicats et le gouvernement, qui ne traitera que superficiellement de l'industrie de l'acier. Je ne propose pas de réinventer la roue et de reprendre les enquêtes à zéro. En fait, certains des producteurs d'acier m'ont signalé qu'ils peuvent déjà compter sur toutes ces choses. C'est peut-être bien le cas, mais selon moi, il faudra peut-être une initiative de ce genre pour regrouper toutes ces choses en un seul programme, avec l'approbation du gouvernement, afin que nous puissions aller de l'avant.

Ce qui existe à l'heure actuelle n'a pas le soutien politique voulu. Aucun autre organisme ne peut vraiment s'attaquer à cette question aussi bien qu'un groupe de travail.

Quels sont les problèmes de l'industrie? Selon moi, l'Accord de libre-échange nous est néfaste. La preuve, c'est que les Américains exportent maintenant au Canada au rythme de 17 p. 100. La pénétration des importations s'établit maintenant à 25 p. 100. Selon M. Telmer, de Stelco, les Américains se taillent une bonne part du gâteau. Or, à mon avis, c'est tout le gâteau qu'ils prennent. À ceux qui vantent les mérites du mécanisme de règlement des différends, je voudrais signaler que les décisions rendues nous ont été défavorables. On a mis Algoma dans le même panier que Sysco même si, à mon avis, nous ne faisions absolument pas de dumping en ce qui concerne les rails sur le marché américain. Quoi qu'il en soit, nous avons été traités comme Sysco, et nous connaissons les problèmes reliés à cette société.

• (1820)

Sauf erreur, le député de cette région a signalé que nous ne pouvons vendre des rails aux États-Unis, alors qu'on ne peut même pas y répondre à la demande puisqu'il y a un retard de 18 mois dans l'exécution des commandes.

Nous vendons beaucoup d'acier à l'étranger avec peu ou pas de profits, et le marché américain nous est interdit. La demande intérieure est en baisse. Grâce au méga-projet d'Hibernia, nous nous attendions à profiter au Canada de certaines commandes, mais la première commande est allée à une société de la Belgique. Que ce soit du dumping ou non, c'est l'industrie canadienne de l'acier qui en souffre.

Je crois que le député de Burlington a déjà été un défenseur de cette industrie et, à mon avis, il y a un groupe parlementaire qui s'occupe de l'acier. Or, notre groupe n'ayant pas été formé de façon officielle, nous arrivons difficilement à nous faire entendre, surtout quand nous allons à Washington. Si nous ne pouvons être reconnus et si nous ne pouvons former un comité, nous devons encore une fois recourir à un groupe de travail.

Parmi les autres difficultés, il faut noter qu'un organisme représente les fabricants canadiens d'acier, mais les temps sont tellement durs qu'un de ses principaux membres a dû se retirer. Comment peuvent-ils se faire entendre?

Il faut reconnaître que nous devons nous concurrencer les uns les autres, même si nous appartenons à la même industrie. Il faut le faire, mais j'espère que le groupe de travail pourra unifier le groupe, de sorte qu'une seule voix se ferait entendre et nous pourrions nous attaquer aux problèmes ensemble.

J'ai eu l'occasion tout dernièrement de me rendre au Moyen-Orient et en Chine. J'y ai notamment appris que certains de nos principaux concurrents, nommément British Steel, possède un bureau au Moyen-Orient depuis 20 ans. Nous, nous y dépêchons parfois un représentant pour étudier le marché. Il n'est donc pas étonnant que nous arrivions difficilement à réaliser des ventes.

En Chine, pour une raison quelconque, nous devons recourir aux service de représentants américains. Les Chinois eux-mêmes ont demandé: «Pourquoi ne traitez-vous pas directement avec nous?» Sommes-nous obligés d'avoir un intermédiaire américain? Un groupe de travail pourrait se pencher sur ces questions.

En ce qui concerne recherche et le développement, la situation de l'industrie ne nous permet pas d'investir dans ce domaine. Malheureusement, quand les temps étaient moins durs, on n'y a pas consacré autant d'argent qu'il le fallait. On m'a dit que si l'on en était venu à appliquer des sanctions en Afrique du Sud, ce que la plupart d'entre nous approuvaient, cela aurait pu anéantir l'industrie de l'acier. Certaines des ressources naturelles dont nous avons besoin ne peuvent s'obtenir nulle part ailleurs dans le monde.

J'ai entendu dire qu'on travaillait peut-être à un produit synthétique destiné à remplacer ces ressources d'Afrique du Sud. Encore une fois, je pense que ce n'est pas toute l'industrie qui s'intéresse à ce projet et je ne crois pas qu'il aille de l'avant.

C'est difficile pour l'industrie canadienne d'être concurrentielle. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous avons pour concurrents des producteurs étrangers qui paient leur main-d'oeuvre beaucoup moins cher que nous. Nous concurrençons de mini-aciéries américaines, qui sont extrêmement compétititives. Il devient de plus en plus difficile pour nous d'être compétitifs. Nous ne pouvons pas abandonner. Il y a sûrement des solutions pour l'industrie canadienne de l'acier.

L'industrie de l'acier a été réorganisée à l'échelle mondiale. L'industrie canadienne a aussi été réorganisée. La société Algoma embauchait 12 000 travailleurs en 1980. Il y en a maintenant 4 000, 5 000 ou 6 000, selon les époques. Je pense que les travailleurs sont prêts à se priver et à collaborer pour la solution du problème. Ils auront besoin d'aide, et je pense que le gouvernement a un rôle à jouer dans les circonstances. Les résultats permettraient de colliger le travail de ce petit groupe de personnes. Nous devons les faire participer. Encore une fois, un des membres a proposé la création d'un sous-comité du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie doté d'un mandat de 14 semaines, ce qui est trop long. Il a proposé que le sous-comité se déplace dans les régions, mais certains membres du comité étaient réticents, estimant que ce n'était pas la solution appropriée, car elle serait coûteuse et prendrait vraiment trop de temps.

À mon avis, un groupe de travail pourrait présenter ses conclusions et formuler des recommandations précises après quatre ou cinq semaines. D'innombrables études ont été effectuées par le passé et certaines sont actuellement en cours, mais leurs résultats n'ont pas été colligés. J'estime qu'un groupe de travail pourrait colliger les documents et présenter des recommandations précises, que nous pourrions étudier. Là encore, plus la liste des recommandations sera courte, le mieux ce sera pour l'industrie de l'acier.

Si vous me permettez de faire une digression pendant un instant, je suis d'avis que nous devons devenir un peu plus dynamiques sur le marché d'exportation, notamment dans nos relations commerciales avec nos voisins américains qui, par exemple, nous exemptent des accords d'autolimitation en ce qui concerne l'exportation de notre acier vers leur marché. Je vous ai déjà cité les statistiques sur la différence entre les importations et les exportations. Soit dit en passant, notre part du marché américain a été réduite de moitié au cours des trois dernières années. Lorsque j'ai demandé au ministre de faire preuve de ce dynamisme à l'égard du marché américain, il a dit que c'était une arme à deux tranchants. Je suis d'accord avec lui. Mais je lui ai répondu que les deux tranchants de l'arme nous touchaient.

L'industrie et le gouvernement doivent simplement devenir plus dynamiques. Et le gouvernement doit soutenir davantage l'industrie. Je n'oublierai jamais ma première visite à Washington avec le groupe du caucus de l'acier. Essentiellement, les Américains nous ont dit: «Ne venez pas sur notre marché. Vous avez votre part, vous n'aurez rien de plus.» Ces paroles étaient prophétiques, car elles ont été confirmées par leurs actions. Le protectionnisme américain se porte bien, et notre réponse à nos voisins américains a été, jusqu'ici, fort passive.

Des fonctionnaires du commerce nous disent parfois lors de séances d'information: «Je ne comprends pas pourquoi les Américains nous font cela, nous sommes des compétiteurs loyaux.» Nous sommes certainement plus que loyaux, mais nous ne recevons pas ce que nous devrions recevoir.

Un autre problème, propre à Algoma, mais qui pourrait sans doute s'appliquer à tout le secteur de l'acier en raison du volume des importations, c'est que nous sommes convaincus que des produits tubulaires du monde entier entrent chez nous après avoir transité aux États-Unis. C'est une situation très complexe et très difficile pour un inspecteur qui doit monter pour vérifier ces charges et déterminer la provenance de cette sorte de tuyau. J'ajoute à l'honneur d'ISTC et de Revenu Canada,

dont nous avons le plaisir de voir le ministre ici, que Revenu Canada a jugé bon de former ses inspecteurs et de leur donner des instructions précises quant à la façon de déterminer les tuyaux qui peuvent ou ne peuvent pas être importés et ceux qui sont mal étiquetés. Maintenant que nous l'avons reconnu, il reste que nous n'avons pas assez d'inspecteurs pour faire ce travail comme il faut. Il faudrait examiner une simple recommandation comme celle-là. Elle n'a pas été étudiée auparavant, mais elle pourrait être examinée par un groupe de travail qui se pencherait également sur d'autres aspects de l'industrie de l'acier.

• (1830)

Nous devons élaborer une stratégie globale. Algoma ne peut pas fonctionner de façon isolée, pas plus que Dofasco ni Stelco. Nous pensions tous que les liens qui existent entre les sociétés Algoma et Dofasco en tant que société mère et filiale étaient excellents et qu'elles feraient bon ménage. Pourtant, Dofasco a fini par dire: «Nous allons couper tous nos liens avec Algoma.» Cette affirmation témoigne peut-être de la situation de l'industrie. Il vaudrait beaucoup mieux que nous nous occupions de cela tous ensemble, du moins dans le cadre d'un groupe de travail.

Nous ne pouvons pas mener la lutte tout seuls. Nous avons besoin de l'aide du gouvernement. Nous devons réagir dès à présent. Nous ne pouvons attendre d'autres études. Examinons celles que nous avons.

Pour terminer, je crois comprendre que le Sous-comité des affaires émanant des députés avait jugé que ce point pouvait faire l'objet d'un vote. Toutefois, le comité a décidé que non, ce point ne pourrait faire l'objet d'un vote. Je suis très impatient d'entendre ce que les membres du gouvernement et peut-être de l'opposition officielle ont à dire, et de savoir quelle serait leur réaction à un groupe de travail. Ce point ne peut faire l'objet d'un vote, mais j'espère bien que les députés des deux autres partis l'appuieront au moins verbalement et moralement, car je sais qu'il y a ici un ou deux députés qui, par leurs actions, s'intéressent à l'industrie canadienne de l'acier, et la soutiennent. Je pense qu'ils conviendront que la crise est actuelle et qu'il faut prendre des mesures maintenant. Je pense qu'un moyen de s'y attaquer est de recourir à un groupe de travail.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je crois qu'il y a une semaine et demie je n'aurais pas fait la remarque que je vais faire. Aujourd'hui, je veux me dresser contre cette motion particulière.

Grâce aux efforts du député de Sault Ste. Marie afin de constituer un groupe de groupe de travail dont il a décrit la composition, et grâce aux travaux du comité permanent—et il reconnaît les efforts que j'ai fait afin de constituer un comité permanent—qui a travaillé de 14 à 16 semaines, nous avons maintenant une étude réellement approfondie de l'industrie de l'acier.

Je m'étonne de ce que quand nous sommes parvenus à ce point de nos discussions concernant le sous-comité, le député ait décidé que celui-ci n'était pas alors aussi nécessaire que son groupe de travail l'est à présent. Il m'est désagréable de penser que si nous avions su qu'il y avait des discussions sur la possibilité de former un groupe de travail, nous aurions pu en parler.

Vous savez, monsieur le Président, que nous avons eu l'occasion de discuter de la formation d'un sous-comité entre membres du comité permanent et avec des représentants de l'industrie. Nous avons mentionné que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie devrait participer aux travaux de ce sous-comité; nous avons envisagé la participation des syndicats ainsi que celle de représentants des employeurs.

Mais, pour une raison ou une autre, à mon sens, il y a anguille sous roche. Tout le monde semblait vouloir torpiller l'idée. J'espère seulement que ce n'est pas parce que l'on voulait former un groupe de travail. J'espère que les raisons étaient autres, car un groupe de travail ou un sous-comité du comité permanent seraient probablement arrivés aux mêmes résultats. On s'inquiétait du délai jugé trop court. Mais je pense, comme le député le sait de toute évidence, que les sujets de préoccupation supposés étaient beaucoup plus sérieux. Je dis «supposés» parce que nous n'aurons maintenant plus la possibilité de les faire examiner par le comité permanent. Mais la réticence et de l'industrie et des fonctionnaires à aller de l'avant me donne à penser qu'il y a anguille sous roche.

Dans mes entretiens avec le président et le directeur général de l'Association canadienne des producteurs d'acier ainsi qu'avec un représentant du ministère de l'ISTC qui s'occupe beaucoup de l'industrie sidérurgique, il semblait qu'on s'inquiétait au sujet d'une étude parallèle.

Que cette étude parallèle soit effectuée par le comité permanent qui dispose des ressources et des capacités nécessaires pour étudier cette industrie ou par un groupe de travail, je penserais que les résultats seraient les mêmes.

Je me demande si l'industrie aurait la même réaction à l'égard d'un groupe de travail qu'envers un sous-comité du comité permanent. Pour une raison ou pour une autre, il a décidé de ne pas la faire, j'imagine. Je me demande si, dans le cadre de l'étude conjointe qu'ont entrepris le patronat, les organisations syndicales et ISTC pour trouver une solution, ce ne sont pas le patronat et les syndicats qui orientent les travaux dans la direction de leur choix.

Je m'inquiète par ailleurs de ce que le ministère hésite peut-être à soumettre les résultats de cette étude à une tierce partie de peur qu'elle ne parvienne pas à la même conclusion. J'ai des doutes.

Quoi qu'il en soit, étant donné que ni les fonctionnaires du ministère ni le patronat n'étaient disposés à entreprendre cette étude, je ne pense pas que nous puissions imposer notre volonté et insister pour que le travail soit bien fait. J'aimerais signaler que, lorsque le ministère publiera son rapport suite à l'étude de l'industrie, j'en ferai personnellement une étude minutieuse et je soumettrai au comité permanent mes recommandations sur la façon d'en disposer.

Le député de Sault Ste. Marie a soulevé un certain nombre de points au sujet des aciéries. Il a dit qu'on n'y consacrait pas suffisamment de dépenses pour la recherche et le développement. Il ne fait aucun doute que l'industrie ne dépense pas suffisamment à cet égard.

Nous savons tous que le gouvernement du Canada offre l'allégement fiscal le plus généreux au monde en matière de recherche et de développement. Pour une raison ou une autre, l'industrie a décidé de ne pas s'en prévaloir. Nous parlons de l'histoire de l'industrie sidérurgique, et le député a dit qu'on n'y investit pas beaucoup dans la recherche et le développement ainsi que dans les immobilisations. Cela ne fait aucun doute.

Le rapport entre l'industrie sidérurgique et ce que nous avons trouvé dans l'étude sur l'industrie des pièces d'automobiles est exactement le même. Je me demande si la protection créée par la faiblesse du dollar à la fin des années 70 et au début des années 80, la protection qu'offrait le Pacte de l'automobile à l'industrie sidérurgique, que ce soit à l'industrie des pièces d'automobiles ou à l'industrie sidérurgique elle-même, et l'existence du Programme énergétique national qui permettait aux manufacturiers de payer un prix artificiel pour leur énergie, si tout cela ne les a pas desservies sur le plan de la compétitivité quand il s'est agi pour elles d'entrer dans le monde réel.

Beaucoup de ces considérations remontent à la surface. Je me demande si les inquiétudes que les représentants de l'industrie ont exposées devant le comité permanent ne sont peut-être pas tout simplement superficielles. Je me demande si l'industrie ne se contente pas tout simplement de critiquer les politiques du gouvernement, au lieu d'être vraiment disposée à discuter des vrais problèmes concrets et à examiner comment on pourrait résoudre certains de ses problèmes.

Le député de Sault Ste. Marie a parlé éloquemment de la difficulté pour le Canada à avoir une main-d'oeuvre concurrentielle. Il faut tenir compte du coût de la main-d'oeuvre dans ma région où se touve une toute petite aciérie qui fait ce qu'elle peut pour être compétitive tant par la R-D que par la modernisation fréquente de ses procédés de fabrication. Elle a un important service de perfectionnement qui veille au recyclage professionnel de ses employés. Elle fait vraiment tout son possible.

Elle est obligée d'y mettre le prix. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais, à des fins de comparaison, disons qu'elle paye sa main-d'oeuvre environ 18 $ l'heure. Ses concurrents, dans le sud des États-Unis, paient quelque chose comme 8 $ l'heure. Il existe donc une différence notable au chapitre du coût de la main-d'oeuvre.

Ici, on paie 18 $, là-bas 8 $. Ce sont des chiffres approximatifs, bien sûr. La différence, c'est que les 18 $ au Manitoba constituent un taux fixe. C'est le salaire moyen de l'usine, et il n'y a pas de souplesse. Les travailleurs reçoivent leur paie chaque jour ou chaque semaine et c'est tout.

• (1840)

L'usine américaine qui lui fait concurrence a la même capacité et le même âge, mais paie les travailleurs 8 $ l'heure, plus une prime liée à la production. Les travailleurs de la petite usine américaine gagnent en principe 8 $ l'heure mais, en fin de compte, ils gagnent près de 20 $ l'heure si l'on tient compte des autres facteurs. Par ailleurs, nous avons des problèmes au niveau de la recherche et du développement, des projets d'investissement qui n'ont pas abouti et du manque de collaboration des travailleurs. Nous devons changer cette structure et montrer qu'il doit y avoir un équilibre et que les travailleurs et la direction doivent collaborer pour le bien de l'entreprise et de la collectivité.

Je ne sais vraiment pas comment y arriver maintenant. Au début, j'étais un peu méfiant parce qu'on n'avait pas réussi à créer un sous-comité du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, malgré beaucoup d'efforts. Moins d'une semaine plus tard, nous parlions à la Chambre d'un groupe de travail qui est censé faire la même chose. Je suis mal à l'aise face à cette situation.

Comme je l'ai déjà dit, je me consacrerai, en tant que membre du comité permanent de l'ISTC, à l'étude du rapport de l'industrie et du ministère lorsqu'il sera publié. Je sais que, en fin de compte, nous travaillerons fort en tant que gouvernement pour maintenir une industrie sidérurgique viable au Canada.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'aborder brièvement la motion présentée aujourd'hui à la Chambre par le député de Sault Ste. Marie. Cette motion nous permet d'examiner la situation actuelle dans l'industrie de l'acier au Canada.

L'importance de cette industrie pour tout pays industrialisé moderne ne peut, bien sûr, être sous-estimée. Naturellement, pour le Canada et pour des localités canadiennes comme Sault Ste. Marie, Burlington, Hamilton, le Cap-Breton et au moins 13 autres communautés, il s'agit d'une grande industrie, d'un employeur important et d'un bon indice de l'importance de l'économie canadienne. C'est certainement une industrie importante.

Cependant, l'industrie de l'acier connaît des ennuis très graves. Au cours des cinq dernières années, elle a perdu quelque 9 000 employés. On ne peut pas facilement fermer les yeux sur ces pertes d'emplois, et, bien sûr, l'industrie aura des difficultés encore plus énormes à surmonter dans les années qui viennent.

Pendant la récession de 1982, on croyait que l'industrie traversait une période très difficile. C'est vrai, mais dans un mémoire présenté récemment au Groupe de travail libéral sur la désindustrialisation, le représentant de Stelco a dit que la récession de 1982 n'était rien comparativement à celle de 1990-1991 qui, de toute évidence, se poursuivra en 1992.

C'est certainement évident pour les gens du district d'Algoma et de la ville de Sault Ste. Marie parce que nous nous demandons si nous serons capables ou non de sauver la société Algoma Steel. En 1982, cette société comptait quelque 10 000 employés, elle n'en compte plus que 6 000, et le scénario le plus optimiste nous permet d'espérer que la société pourra garder quelque 4 200 employés, soit presque deux fois et demie moins qu'il y a dix ans.

Lorsque nous regardons l'industrie sidérurgique canadienne, nous voyons une industrie qui connaît beaucoup des difficultés que l'industrie américaine a éprouvées durant les années 80. On nous dit que, aux États-Unis, les divers niveaux de gouvernement ont injecté quelque 35 milliards de dollars dans cette industrie au cours des années 80. En fait, l'industrie a perdu plusieurs centaines de milliers d'emplois. Je crois que le nombre d'emplois est passé de quelque 480 000 à 180 000 durant cette décennie. C'est maintenant notre tour. Lorsque nous avons traversé une période de récession au début des années 80, notre situation était de beaucoup meilleure que la leur.

Pourquoi avons-nous tant de difficultés maintenant? Ces difficultés sont attribuables à plusieurs facteurs, mais il est clair que la valeur extrêmement élevée du dollar et les taux d'intérêt élevés en vigueur depuis la signature de l'Accord de libre-échange ont joué un rôle très important. L'Association canadienne des producteurs d'acier estime que la valeur élevée du dollar a entraîné une réduction d'environ 20 p. 100 de la demande. L'Association souligne qu'en raison des taux d'intérêt élevés depuis 1988, soit depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, il est extrêmement difficile pour l'industrie de se moderniser et d'installer de l'équipement nouveau.

Compte tenu de ces taux et d'un certain nombre d'autres facteurs, il est tragique que nos producteurs canadiens doivent faire preuve d'une prudence aussi extrême afin d'éviter d'obtenir un soutien de la part du gouvernement aux fins de restructuration. Voyons les choses telles quelles sont: la plupart des industries de l'acier dans le monde bénéficient d'une aide de l'État sous une forme ou une autre.

Cette année, j'ai eu la chance de visiter une industrie de l'acier à Taiwan. Cette industrie appartenait exclusivement à l'État. Je pense qu'il y a maintenant une certaine participation privée, mais la plupart des industries de l'acier dans le monde ont bénéficié d'un soutien de l'État. Pourtant, si le gouvernement fédéral accorde une aide un tant sois peu tangible, l'industrie canadienne est immédiatement assujettie à des droits compensateurs par les États-Unis, dont la propre industrie a bénéficié d'un soutien de l'ordre de 30 à 35 milliards de dollars au cours de la dernière décennie. Nous éprouvons de grandes difficultés.

À l'époque du débat sur le libre-échange en 1988, chaque industrie de l'acier au Canada s'est alignée: «C'était une solution. Personne n'avait jamais pu trouver une solution comme l'Accord de libre-échange aux défis posés par les droits compensateurs et les droits antidumping imposés par les États-Unis.» Évidemment, cela n'a pas marché. Des droits compensateurs et des droits antidumping ont été imposés à Sysco et à Algoma, relativement aux tubes, aux chemins de fer et ainsi de suite, par les États-Unis.

J'imagine que vous commencez à vous demander: Était-ce là un simple oubli mineur de la part du gouvernement lors des négociations sur le libre-échange? Il ne semble pas que ce soit le cas. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange, nous avons convenu de charger un comité d'établir un code des subventions, un code des programmes de soutien qui seraient à l'abri des droits compensateurs.

Depuis 1989, en trois ans donc, il n'y a eu aucun progrès. En fait, on me dit que les négociateurs canadiens ne veulent même pas en parler ni amorcer de négociations sérieuses, parce qu'ils aimeraient mieux travailler dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT.

C'est à se demander s'ils n'ont pas peur de négocier un code des subventions pour qu'Algoma, Sysco ou l'une des autres sidérurgies, qui pourraient avoir besoin d'aide à la restructuration, sachent si tel ou tel programme de soutien est sujet à des droits compensateurs. Rien n'a été fait à ce sujet. Nous espérons qu'il sortira quelque chose d'utile à cet égard des négociations du GATT à Genève, qui devraient se terminer au cours des semaines qui viennent. De toute évidence, l'industrie américaine reçoit un soutien massif de l'État alors que la nôtre ne peut pas recevoir d'appui sans s'exposer à des droits compensateurs et à des droits antidumping.

• (1850)

Voilà plusieurs des problèmes auxquels l'industrie fait face. On me dit que, de janvier 1990 à juillet 1991, la production canadienne a diminué de 527 000 tonnes, et ce sont les États-Unis qui en ont récupéré les deux tiers à cause de leur capacité, du faible coût de revient dans certains de leurs secteurs, des mini-usines, de la valeur du dollar, et ainsi de suite, plus un processus très suicidaire de fixation des prix.

On m'a dit qu'aux États-Unis, les aciéries avaient accepté de perdre quelque 738 millions de dollars au cours du premier trimestre de 1991 pour faire baisser les prix.

Monsieur le Président, nous devons étudier le problème, et je crois que nous devrions le faire par l'entremise du comité permanent. Ces gens-là sont bien organisés pour ce faire. D'ailleurs, ils se sont déjà mis à l'oeuvre.

Nous devons faire davantage encore. Nous avons besoin de l'intervention du gouvernement. Celui-ci doit agir sur la macroéconomie. Il faut que le gouvernement s'occupe du cas d'Algoma. Nous avons besoin d'aide pour une foule de choses dans le cadre de la restructuration du programme d'adaptation des travailleurs âgés. Nous devons investir dans ce domaine. Nous devons créer un centre national de formation pour prêter main-forte à tous ces travailleurs, qui sont nombreux, et à l'ensemble de l'industrie.

Le gouvernement doit prévoir des incitations fiscales pour favoriser ce projet d'achat par les employés, car nous entrons dans une ère nouvelle, où il nous faut être compétitifs et productifs. Selon moi, cette stratégie d'achat par les employés est la solution optimale.

Tant de choses restent à faire. Il est important et utile que les comités et groupes parlementaires étudient ces questions et fassent des recommandations au gouvernement. Cependant, il importe également que le gouvernement prenne non seulement des mesures particulières pour aider des entreprises comme Algoma, mais aussi des mesures macroéconomiques et commerciales sur lesquelles l'industrie de l'acier compte énormément.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais comme il reste du temps, j'en profiterai pour éclaircir quelques mystères qui nous ont été racontés à la Chambre.

D'abord, le problème fondamental auquel fait face l'industrie de l'acier, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, c'est la surproduction. On produit dans le monde 100 000 tonnes d'acier de trop. Cet acier finit, pour une bonne part, par aboutir en Amérique du Nord parce que celle-ci représente l'un des derniers bastions de la libre entreprise dans le monde.

J'espère que tout le monde comprend que l'un des problèmes fondamentaux est la surproduction. Outre ce problème, il y a la question des prix. Les prix de l'acier sont faibles et ne semblent pas pouvoir monter. Les bénéfices sont donc inexistants. Et sans bénéfices, on ne peut pas construire de nouvelles usines, etc.

J'ai remarqué récemment que quelques aciéries américaines avaient monté leurs prix légèrement. Il est à espérer que les prix pourront se maintenir à ce niveau. Le cas échéant, ce sera de bon augure pour l'industrie canadienne de l'acier.

Permettez-moi d'aborder brièvement la question du libre-échange. Aucun tarif n'était imposé sur l'acier ordinaire. Tout le monde devrait savoir cela. En réalité, l'acier n'a pas été intégré à l'Accord de libre-échange.

Ce que l'industrie a apprécié, c'est qu'elle allait pouvoir profiter du mécanisme de règlement des différends, mais aucun cas vraiment grave n'a été présenté à la commission qui en est chargée.

L'affaire d'Algoma, en ce qui a trait aux rails d'acier, et l'affaire Sysco ont été portées devant le Tribunal de commerce international. Il s'agissait de mesures de dumping.

Au Canada et aux États-Unis, les lois antidumping sont encore en vigueur. Il pourrait arriver un jour que l'on fonde ces lois pour les simplifier et pour mettre fin à cette absurdité. Le règlement pose des problèmes pour l'acheminement de l'acier de l'autre côté de la frontière, et ce n'est pas une chose qu'on peut régler à l'avantage de toutes les parties en cause. C'est un fait qu'il existe beaucoup de règles de douanes aux États-Unis et que nous n'avons pas réussi à les surmonter, mais nous y parviendrons. Nous faisons tout ce qu'il faut pour y arriver.

En ce qui a trait au mécanisme de règlement des différends, nous nous sommes donné cinq ans en vertu de l'Accord de libre-échange, pour mettre au point une définition de subvention. Nous avons dit que si ce n'était pas fait d'ici cinq ans, nous nous accorderions une prolongation de deux ans. Nous avons donc sept ans pour définir ce que nous entendons par subvention.

Pendant ce temps, il y a trois négociations multilatérales au GATT où on discute également de subventions. Je m'entretiens avec mes collègues au Congrès américain et selon eux, les États-Unis vont finir probablement par accepter la définition de «subvention» du GATT, ce qui réglera la question de leur côté. Je suppose qu'en définitive, c'est ce qui va se passer.

L'avantage du mécanisme de règlement des différends est celui-ci. On choisit un groupe formé de cinq Américains et de cinq Canadiens et ces dix personnes doivent ensuite, à partir d'une liste de candidats canadiens et américains, choisir leur président. Selon moi, il vaut beaucoup mieux procéder ainsi que de soumettre le cas à la Commission américaine du commerce international que nous sommes allés supplier de nous rendre justice. Selon moi, le recours au mécanisme de règlement des différends se révélera être, après tout, la meilleure chose que nous ayons jamais faite pour le secteur de l'acier et de nombreux autres secteurs également.

Les statistiques sont parfois trompeuses. Les gens peuvent leur faire dire ce qu'ils veulent, mais en fait, lorsqu'on examine les chiffres sur le tonnage ou les montants en jeu, on s'aperçoit que nos exportations d'acier vers les États-Unis sont supérieures à nos importations en provenance de ce pays. Les États-Unis sont notre principal client en ce qui concerne l'acier. Nous sommes également leur premier client, mais nous avons quand même un avantage sur eux, car nos ventes d'acier aux États-Unis sont supérieures aux ventes américaines sur le marché canadien.

En ce qui a trait aux balances commerciales récemment, le problème, c'est qu'il y a eu une grève dans le secteur de l'acier et ce, au moment même où General Motors passait ses commandes d'automne pour ses nouvelles autos. Le résultat, c'est que son fournisseur habituel n'a pu répondre à ses besoins. L'autre société à laquelle General Motors aurait pu acheter son acier avait un carnet de commandes bien rempli et ainsi, General Motors a dû se procurer le gros de son acier aux États-Unis et en Allemagne. C'est ce qui s'est passé; c'est ce qui explique les statistiques.

Une voix: Oh, oh!

M. Kempling: Le député semble en douter. Je pense que, s'il étudiait la question, il constaterait que c'est la vérité.

On aperçoit la lumière au bout du tunnel pour certaines de nos aciéries au Canada. Il y en a beaucoup qui sont indispensables; elles dureront encore longtemps. D'autres sont construites partout dans le monde, et la seule chose qui nous inquiète, c'est de savoir d'où viendront les matières pour les alimenter. La plupart d'entre elles utilisent des carcasses d'automobiles. Si nous voulons aider l'industrie de l'acier, nous pouvons trouver des moyens de fournir à l'industrie un plus grand nombre de ces carcasses, au lieu de les importer des États-Unis, comme nous le faisons.

Le problème qu'affronte l'industrie de l'acier réside actuellement dans le ratio d'endettement. Les fabricants ont emprunté à l'étranger, parce que c'était moins cher, au Japon surtout et, dans certains cas, en Allemagne. Ils ont emprunté, acheté de nouvelles techniques et mis en place de nouveaux procédés. Defasco, qui a fusionné avec NKK et National Steel, ouvrira bientôt dans la région de Windsor une usine qui produira de l'acier recouvert de zinc sur une face. Stelco vient tout juste d'ouvrir sa ligne «Z». Ces aciéries et leur production sont destinées à l'industrie de l'automobile. Cette société a dépensé beaucoup d'argent, elle a contracté des emprunts à l'étranger et elle doit suivre de très près son ratio d'endettement.

Mais je suis convaincu qu'elle a les machines, l'équipement et le marché pour faire face à la situation.

Le marché de l'acier, ou plutôt de la production d'acier au Canada, est le suivant: 85 p. 100 de l'acier est destiné au marché intérieur, et seulement 15 p. 100 à l'exportation. Donc, vous savez, nous ne devrions pas tant nous inquiéter. Nous aimerions exporter plus d'acier que nous n'en exportons à l'heure actuelle, et je crois que nous y arriverons. L'Accord de libre-échange ne fixe aucun quota, pas plus qu'il ne parle de 3 p. 100 du marché. Mais nous pouvons exporter de l'acier aux États-Unis. Nous le faisons d'ailleurs tous les jours, et cela va très bien.

Je sais que mon collègue de Sault Ste. Marie est inquiet au sujet d'Algoma, mais je le suis aussi, et d'autres le sont également. Algoma n'avait pas les reins assez solides pour s'endetter à ce point et elle a donc de sérieux problèmes. Nous espérons qu'elle survivra à ces difficultés. J'ignore si bon nombre estiment vraiment qu'elle va s'en sortir, mais nous l'espérons.

Quant à la possibilité que le gouvernement la renfloue, je ne crois pas que ce soit une bonne idée dans la mesure où notre plus gros acheteur en prendrait ombrage. Je sais bien que les néo-démocrates s'en prennent toujours aux Américains dans leurs beaux discours, mais il reste que ce sont nos plus gros clients, et si nous injectons de l'argent dans l'industrie de l'acier, les Américains y verront une forme de subvention; je ne crois donc pas que ce serait avisé de notre part par les temps qui courent.

Voilà qui met fin à mon intervention. Je voudrais simplement ajouter au sujet de ce groupe de travail qu'il serait sage d'attendre le rapport du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, puis de mettre sur pied un sous-comité du commerce pour étudier ce rapport. À partir des connaissances acquises grâce à cette étude, on pourrait ensuite agir comme bon nous semble.

Le président suppléant (M. DeBlois): Aucun autre député ne demandant à prendre la parole pour participer au débat, je déclare que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'affaire est rayée du *Feuilleton*.

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 décembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 10 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, j'ai une très longue pétition.

Les pétitionnaires sont des habitants de Huntsville, Barry' Bay, Pembroke, Renfrew, Combermere, Whitney, Highland Grove et de bien d'autres localités de l'Ontario.

La pétition signale à la Chambre que les bombes de Mace et de gaz lacrymogène sont illégales au Canada parce qu'elles briment les droits des assaillants. Ces bombes peuvent sauver la vie des femmes à une époque où elles sont de plus en plus victimes de viol et de meurtre.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de légaliser les bombes de Mace et de gaz lacrymogène à des fins de légitime défense.

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'environ 150 habitants du sud de la Saskatchewan, notamment des localités d'Assiniboia et Gravelbourg.

Ces gens assistent au dépérissement du mode de vie rural, et ils en ont assez, notamment en ce qui a trait à la fermeture des bureaux de poste ruraux.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le mode de vie rural canadien, de se prononcer en faveur du maintien des bureaux de poste et des services postaux ruraux et de rejeter le programme de réductions et de fermetures du gouvernement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition de plusieurs électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires se préoccupent de la possibilité de réductions à la GRC. Ils demandent simplement au gouvernement de veiller à ce que la GRC ait suffisamment de ressources pour s'acquitter de son mandat en tant qu'unique service de police de nombreuses localités de la Colombie-Britannique et symbole vivace de l'unité canadienne en ces temps critiques.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame le Présidente, sur un autre sujet, les pétitionnaires, encore principalement des habitants de nombreuses localités de la Colombie-Britannique, déclarent s'inquiéter de l'intention qu'on aurait de détourner une des rivières de la Colombie-Britannique pour desservir la Californie.

Les pétionnaires demandent au gouvernement de ne pas permettre qu'on dresse un barrage sur cette rivière ou qu'on la fasse dériver vers les États-Unis.

LA BASE CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition que le greffier a jugée correcte quant à la forme et au contenu. Elle est signée par quelques centaines d'habitants de la région de Middleton, Annapolis et Digby.

Les pétitionnaires s'inquiètent de l'orientation que le ministère de la Défense nationale donne à la politique de défense, notamment en ce qui concerne la base des forces canadiennes Cornwallis, où ils veulent qu'on continue d'assurer l'entraînement des recrues et qu'on conserve d'autres emplois.

Ils voudraient que le ministère augmente l'utilisation de la BFC Cornwallis et y installe peut-être même un centre d'entraînement au maintien de la paix.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, dont le Comité des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme le vice-président: Dois-je comprendre qu'il y a consentement unanime pour passer à l'étude du rapport sur ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi modifié soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Danis (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je ne vais pas retenir la Chambre très longtemps pour débattre du projet de loi C-18 à l'étape de la troisième lecture.

Je signale que mon collègue du Nouveau Parti démocratique voulait demander le consentement unanime pour présenter un amendement. Je dois dire à la Chambre que nous nous y serions opposés non à cause de l'amendement lui-même, mais parce qu'il arrive trop tard et que nous n'avons pas eu l'occasion de l'étudier.

Toutefois, j'ai pris envers le député l'engagement, au nom du ministre, d'étudier sa proposition avec très grand soin et d'en tenir compte pour le prochain projet de loi sur des questions de forme que les Finances proposeront.

Avant d'aborder les questions sur lesquelles porte le projet de loi, je tiens à remercier le Comité des finances et tous ceux qui ont participé à l'étude du projet.

Madame la Présidente, cet automne, ceux qui prennent part aux travaux du Comité des finances ainsi que des comités législatifs qui étudient des questions financières, ont abattu une bonne besogne. Il y a eu d'excellentes discussions et une grande collaboration entre les partis. Je crois que, malheureusement, le public se fait une idée du travail accompli aux Communes à partir de ce qu'il voit à la période des questions. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de comprendre ce qui se passe ici et à l'autre endroit. J'ai comparu au Sénat hier soir. Le travail qui se fait dans les comités et au cours des débats de la Chambre, en dehors de la période des questions, est la plupart du temps très productif.

• (1020)

Cet automne le Comité des finances et les comités législatifs chargés de questions financières ont beaucoup travaillé. C'est le domaine qui m'intéresse, madame la Présidente, et c'est pourquoi je puis commenter ce qui se passe. On travaille aussi ailleurs, mais ce qui s'est fait dans le domaine financier est extraordinaire, et je tiens à remercier publiquement ici tous ceux qui ont mis la main à la pâte.

Un régime fiscal équitable et efficace revêt une importance capitale pour créer la stabilité nécessaire à la croissance et à la prospérité. Les objectifs d'équité et d'efficacité sont au coeur des diverses mesures de réforme fiscale que le gouvernement a présentées dans le cadre de son programme de renouvellement économique élaboré en 1984.

Dans l'intérêt des Canadiens, le projet de loi C-18 aidera à rendre notre régime fiscal plus équitable et efficace dans un certain nombre de domaines importants. À elle seule, la portée du projet de loi en témoigne.

Le projet de loi comprend des mesures qui ont été annoncées dans les budgets de 1990 et 1991, ainsi que de nombreuses autres ayant fait l'objet d'annonces distinctes. Il comprend un certain nombre de modifications qui touchent principalement la forme et visent à améliorer l'équité administrative du régime fiscal.

Je dois aussi dire que nous avons reçu des conseils utiles sur la forme du projet de loi, dans le cadre des consultations que nous avons menées auprès des contribuables et de leurs conseillers. Depuis l'annonce de ces mesures, le ministère des Finances a mené de nombreuses consultations auprès de ces personnes et a apporté certaines améliorations à la suite de cet exercice.

Comme je l'ai dit, le projet de loi C-18 regroupe des mesures qui visent à rendre le régime fiscal plus équitable dans un certain nombre de domaines importants. Si vous me le permettez, j'aimerais prendre quelques minutes pour en faire un rapide survol.

Le régime fiscal canadien s'est reconnu, depuis longtemps, une obligation de traiter équitablement les Canadiens qui ont un handicap physique ou mental et ceux qui n'en ont pas. Le projet de loi C-18 comprend diverses mesures visant à améliorer et à élargir l'aide fiscale offerte aux Canadiens handicapés. Ces mesures ont été annoncées dans le budget que mon collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a présenté en février 1991, lorsqu'il était ministre des Finances. Je ne vais pas toutes les expliquer aujourd'hui, mais j'aimerais en signaler deux ou trois.

En 1991, le crédit d'impôt pour handicapés passera de 125 $ à 700 $, et les critères d'admissibilité à ce crédit seront clarifiés de manière que leur application soit plus équitable et uniforme. Du fait de cette mesure, le gouvernement fédéral augmentera son aide aux Canadiens handicapés de 35 millions de dollars par année.

Le crédit pour frais médicaux sera élargi pour les personnes handicapées. La liste des frais médicaux pour lesquels on pourra demander un crédit est allongée, et les Canadiens handicapés qui ne travaillent pas bénéficieront d'un crédit pour les soins auxiliaires à temps partiel.

Les propriétaires d'édifices qui ont entrepris de rénover ces derniers pour les rendre plus accessibles aux handicapés, pourront déduire le coût de ces rénovations immédiatement, plutôt que sur un certain nombre d'années. Évidemment, certains édifices sont rénovés, mais il y a encore beaucoup à faire, et nous encourageons les propriétaires qui n'ont pas encore procédé à ces transformations à le faire. Nous croyons que cette mesure fiscale sera très utile à cette fin.

Avec les autres modifications apportées, madame la Présidente, ces mesures représentent un énorme progrès dans la manière dont le régime fiscal encourage l'égalité d'accès des Canadiens handicapés. Dans le cadre de consultations que le ministre des Finances et moi menons d'un océan à l'autre avant le dépôt du budget, nous avons rencontré, la semaine dernière, à Toronto, des représentants de l'Association canadienne des paraplégiques qui nous ont immédiatement signalé d'autres mesures que le gouvernement peut prendre pour améliorer le sort des handicapés. Nous avons écouté leurs exposés qui étaient très bien documentés et nous les étudions systématiquement pour déterminer comment nous pouvons réellement rendre le régime plus équitable pour les handicapés.

Le projet de loi C-18 comprend aussi des mesures dont il était question dans les budgets de 1990 et 1991 et qui visaient à renforcer la culture canadienne. Un aspect extrêmement important de l'identité canadienne tient à notre culture.

C'est un secteur que le gouvernement examine depuis très longtemps pour voir comment nous pouvons améliorer la situation des artistes et des artisans dans notre pays et pour nous assurer qu'ils sont reconnus et traités de façon juste dans notre régime fiscal.

La Loi de l'impôt sur le revenu encourage les dons de biens culturels à certains établissements ou à certaines administrations canadiennes en accordant à ces dons un traitement spécial aux fins de l'impôt. Comme vous le savez, certains artistes font don de leurs oeuvres, et nous voulons nous assurer que le projet de loi C-18 simplifie les règles régissant les dons de biens culturels en élargissant le rôle que joue la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels pour ce qui est de déterminer la valeur de ces biens.

Le projet de loi prévoit aussi des mesures qui profiteront directement aux artistes. En effet, les artistes auront désormais droit à une déduction pour les dépenses engagées dans l'exercice de leur métier. Un artiste autonome qui fait don d'oeuvres certifiées à des établissements ou à des administrations désignés aura droit à un crédit pour don de charité sans que la valeur de ces oeuvres soit incluse dans le revenu. Je dois dire que toutes ces mesures sont le fruit des démarches que les artistes canadiens ont faites ces dernières années et de la détermination du premier ministre à voir à ce que des changements soient effectués afin que nos artistes soient reconnus. À mon avis, aucun autre secteur de notre économie n'a joué un rôle si important.

Je veux retourner au secteur des petites entreprises. Je crois que ce secteur a contribué plus que tout autre à la croissance économique et à la création de nouveaux emplois. Le projet de loi C-18 prévoit deux mesures qui montrent à quel point le gouvernement est déterminé à encourager les gens à investir dans les petites entreprises.

La première mesure est l'amélioration du traitement des actions de petites entreprises aux fins de l'impôt. Voici la raison de ce changement. Un contribuable qui réalise des gains en capital en vendant des actions d'une petite entreprise admissible a droit à une exemption accrue de 500 000 $ pour gains en capital. Cependant, lorsqu'une société privée prospère veut prendre de l'expansion en se faisant inscrire à la bourse au Canada, elle cesse d'être une petite entreprise admissible. Il en résulte que les gens qui détenaient des actions avant l'inscription à la bourse n'ont plus droit à l'exemption accrue pour gains en capital, même pour les gains réalisés pendant que la société était encore admissible. Cette situation se trouve donc à pénaliser les entreprises prospères.

Le projet de loi C-18 corrige cette anomalie en permettant à une petite entreprise de devenir ouverte sans que ses actionnaires aient à renoncer à l'exemption accrue. C'est plein de bon sens.

Il y a une deuxième initiative qui aidera les petites entreprises. Il s'agit des nouvelles règles régissant les sociétés à capital de risque de travailleurs, règles qui encourageront les gens à investir dans les petites entreprises. Des consultations préalables au dépôt du budget, il y a un thème qui ressort. En effet, les associations et les groupes que nous rencontrons mentionnent tous le problème que pose le capital de risque au pays.

Cette année, nous avons quelque peu modifié la formule de ces consultations pré-budgétaires; nous rencontrons les intéressés non pas individuellement, mais en groupes. Les gens ont ainsi l'occasion de se parler, ce qui est merveilleux, étant donné que les représentants du Comité d'action nationale ont participé à des réunions avec l'Association des banquiers canadiens, le Conseil canadien du commerce du détail et des porte-parole de la communauté agricole. En dialoguant, les participants ont compris qu'ils faisaient face aux mêmes problèmes.

Quand nous avons abordé la question du capital de risque, les gens nous ont dit que nous avions besoin de ce genre de capital au pays. Cependant, les solutions qui nous permettraient de satisfaire à ce besoin, de favoriser le capital de risque, ont été formulées par trois groupes différents, des groupes aux opinions divergentes qui rejetaient les propositions des autres pour une raison ou une autre.

À la suite de cette réunion, toutefois, on s'est aperçu que ces groupes avaient décidé de s'unir pour proposer une solution cohérente susceptible, à leur avis, de favoriser l'investissement de capital de risque au pays. Par conséquent, nous sommes heureux du succès que remportent ces rencontres. Elles attirent beaucoup de gens et suscitent des commentaires favorables, et le taux de participation est phénoménal. Je viens juste de parler au ministre des Finances, qui se trouve dans l'ouest du pays;

il me mentionnait qu'il avait assisté à une de ces réunions pas plus tard qu'hier, à Winnipeg.

• (1030)

La réunion a été couronnée de succès, me disait-il. Les groupes ont pu discuter, dialoguer et se rendre compte qu'ils étaient tous dans le même bain. Nous avons tous des liens qui nous unissent et il est dans notre intérêt de combiner nos efforts.

Je trouve ce concept très excitant. Avant, j'étais comme Saint Thomas, mais après avoir assisté à l'une des deux premières séances de consultation, j'ai été converti. Il s'agit d'une excellente formule de consultation qui bénéficiera au pays.

L'élément clé de la stratégie du gouvernement est de veiller à ce que tous les revenus soient taxés de façon équitable au Canada. C'est d'ailleurs l'objectif que visent un certain nombre de mesures prévues dans le projet de loi C-18. Mentionnons par exemple les mesures relatives à l'impôt des personnes non résidantes, aux compagnies d'assurance-vie et aux régimes enregistrés d'épargne-études. Permettez-moi d'aborder brièvement chacune de ces mesures.

Dans le budget 1990, le gouvernement annonçait des mesures pour veiller à ce que les personnes non résidantes qui effectuent des transactions immobilières au Canada ou qui créent des fonds mutuels dans le but d'investir dans l'immobilier au Canada soient taxées de façon équitable. Avec ce projet de loi, il impose aux établissements financiers la taxe appliquée aux grandes compagnies d'assurance-vie dans le cadre de la réforme fiscale.

Le projet de loi sert également à préciser les règles concernant les régimes enregistrés d'épargne-études. On limitera le montant total pouvant être versé pour chacun des bénéficiaires et on autorisera, dans le cadre d'un nouveau régime, le versement des fonds au bénéficiaire seulement s'il s'agit d'un étudiant à plein temps. Ces modifications et d'autres changements apportés dans ce domaine nous permettront de mieux contrôler les régimes.

Le projet de loi prévoit d'autres changements importants servant à réviser le système d'avantages fiscaux offerts aux habitants du Nord et des régions éloignées, à simplifier le calcul de l'impôt sur le revenu de placement des compagnies d'assurance-vie et à appliquer ce qu'on appelle désormais la règle de mise en place qui régit l'approbation de certaines dépenses et de certains crédits.

Ce projet de loi concerne aussi les fonds de pension. Il reconnaît les avantages de la diversification des investissements dans les régimes de pension. Avant 1990, les fonds de pension étaient assujettis à un impôt spécial si plus de 10 p. 100 de l'actif consistait en biens étrangers. Le projet de loi C-18 inclut la proposition annoncée dans le budget de 1990 et visant à permettre que jusqu'à 20 p. 100 de l'actif puisse consister en biens étrangers d'ici 1994.

D'un point de vue administratif, du point de vue du contribuable, le projet de loi C-18 représente un pas en avant, car il rend le régime fiscal plus juste et plus souple. Il donne au ministre du Revenu national plus de latitude dans un certain nombre de domaines.

Par exemple, si un contribuable découvre, après que la période normale de réévaluation a expiré, qu'il a omis par inadvertance de demander une déduction, le ministre du Revenu national pourra rajuster l'impôt payé et rembourser le paiement en trop. Le ministre pourra aussi annuler des pénalités d'intérêts si une personne n'a pu se conformer à la loi à cause de circonstances extraordinaires comme une catastrophe naturelle ou une maladie grave.

Cela m'amène chaque fois à parler des petites entreprises dans lesquelles une seule et même personne dirige la boîte, veille à la tenue des livres, etc. Cette personne peut avoir omis un paiement à Revenu Canada pour une raison bien légitime. Automatiquement, elle est pénalisée pour paiement en retard, doit payer des frais d'intérêts, et ainsi de suite. Mais il peut y avoir des circonstances atténuantes qui justifient l'annulation des pénalités. Les nouvelles dispositions sont particulièrement importantes pour les petites entreprises. Quant aux grandes entreprises, elles ont des systèmes bien en place, ce n'est pas un problème pour elles. Ce sont habituellement les petits entrepreneurs qui ont ces problèmes. Les nouvelles dispositions leur seront utiles.

Je n'encourage pas les gens à ne pas faire leurs paiements à temps. Il doit y avoir de bonnes raisons pour ne pas être pénalisés, et il y en a.

Enfin, ce projet de loi renferme un certain nombre de modifications de forme qui aideront les contribuables dans d'autres situations imprévues pour lesquelles la loi actuelle n'était pas appropriée. D'autres modifications assurent la cohésion interne du régime fiscal ou éclaircissent des dispositions ambiguës.

Toutes ces mesures traduisent le souci constant qu'a le gouvernement de veiller à ce que le régime fiscal canadien soit aussi juste et efficace qu'ailleurs dans le monde.

Pour cette raison, le projet de loi C-18 mérite d'être appuyé par la Chambre. Encore une fois, je veux remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre pour leur travail sur ce projet de loi et pour leur coopération.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Madame la Présidente, le projet de loi à l'étude aujourd'hui est une mesure législative complexe, à l'image du sujet lui-même.

On n'a qu'à prendre le projet de loi dans ses mains pour sentir le poids des propositions qu'il renferme. Il couvre quelque 2 000 pages et concerne diverses mesures, comme le ministre vient de le dire dans son introduction pour la troisième lecture.

L'opposition officielle appuie sans réserves la plupart de ces mesures, qui corrigent des anomalies du régime fiscal, des choses qui n'avaient pas été voulues.

Certes, les mesures au profit des artistes, le traitement fiscal des activités internationales des compagnies de transport ayant leur siège social au Canada, la pénalité imposée aux grandes sociétés et la règle sur les biens de remplacement sont des questions dont nous avons eu l'occasion de discuter assez abondamment en comité.

Les derniers résultats nous paraissent satisfaisants. Le ministre exagère beaucoup, cependant, quand il prétend que la mesure à l'étude constitue d'une certaine manière un reflet de la réforme fiscale, car il s'agit d'une mesure à caractère essentiellement technique.

Le fait est, comme mon collègue de Broadview—Greenwood l'expliquera sans doute dans quelques minutes, que le projet de loi n'a rien à voir avec l'équité fiscale. C'est montrer qu'on n'a rien compris que de prétendre qu'il témoigne au sens large d'un souci d'équité fiscale de la part du gouvernement.

Mon collègue d'Ottawa–Sud a eu l'occasion le 7 octobre à la Chambre de traiter longuement des questions d'équité fiscale, une cause à laquelle les Canadiens s'intéressent de plus en plus à mesure qu'ils constatent l'impact croissant que les politiques fiscales conservatrices ont sur eux à titre individuel et même sur les entreprises canadiennes quant à leur compétitivité sur les marchés internationaux.

Mon collègue de Broadview—Greenwood a formulé un certain nombre de suggestions visant à simplifier le régime fiscal. Celles-ci méritent d'être prises sérieusement en considération. Comme il voudra sûrement en exposer quelques-unes en détail au cours de son intervention, je ne m'attarderai pas sur le sujet pour le moment.

Dans l'intervention très instructive qu'il a faite il y a un mois, le député d'Ottawa–Sud a fait remarquer que la réforme fiscale était évidemment une affaire très complexe qui soulève des questions d'équité.

À son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement s'était fixé pour objectif d'introduire une plus grande mesure d'équité dans le régime fiscal. Il y a loin de la coupe aux lèvres. Le régime fiscal canadien n'est pas plus équitable qu'il l'était.

Nous constatons encore que les contribuables à revenus élevés et les sociétés rentables ne portent absolument pas ce que l'on pourrait considérer comme leur juste part de l'ensemble du fardeau fiscal.

Le fait que ce fardeau fiscal a énormément grossi, c'est-à-dire qu'il est devenu beaucoup trop lourd, constitue bien sûr un autre problème dont je parlerai dans un moment. Quant à l'équité du régime fiscal, il y a de quoi s'interroger sur les mesures prises par le gouvernement conservateur quand on voit qu'elles ont contribué à en réduire le caractère progressif. Le recours aux taxes de vente plutôt qu'à l'impôt sur le revenu en a en effet réduit inévitablement le caractère progressif et a alourdi encore davantage le fardeau fiscal imposé aux particuliers.

• (1040)

À cet égard, je tiens à dire que le traitement des familles dans notre société doit être un sujet de réelle préoccupation pour tous les Canadiens et pour les députés quand ils abordent des questions relatives au régime fiscal.

Il n'y a certainement rien dans le projet de loi ni même dans le programme législatif du gouvernement qui permette de croire à une réforme fondamentale du régime fiscal susceptible de réserver un traitement plus équitable aux familles, ce qui constitue à mes yeux un élément essentiel de toute réforme fiscale. Je regrette que le gouvernement n'ait pas profité de l'occasion ni de toutes les autres pour le faire. J'ose espérer que, dans le prochain budget, il se penchera sur cette question du traitement fiscal équitable des familles canadiennes, mais nous verrons bien.

J'ai abordé quelques points concernant l'équité de notre régime fiscal, mais je laisserai à quelques-uns de mes collègues le soin de les développer lorsqu'ils répondront au ministre qui affirme que ce projet de loi rendra le régime fiscal plus équitable. Après avoir subi des hausses d'impôt répétées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, n'importe quel Canadien mettrait en doute l'équité d'un tel régime.

À l'origine de nos difficultés économiques et, en un sens, du projet de loi à l'étude, se trouve le fait que les Canadiens depuis plusieurs décennies n'ont cessé de dépenser plus qu'ils n'investissaient ou produisaient. Or, une bonne part de cette consommation a été stimulée par le gouvernement fédéral, qui n'a jamais senti le besoin d'appliquer une politique fiscale contracyclique.

Le ministre qui vient de déposer ce projet de loi sait très bien que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 1984 et, au cours des années qui ont suivi alors que l'économie était en progression croissante à cause des mesures prises par le précédent gouvernement en 1982-1983, il n'a pas profité de l'occasion, comme il l'avait promis à la population canadienne, pour diminuer les dépenses de l'État et pour s'assurer que les deniers publics serviraient à ceux à qui ils devraient être destinés. Au lieu de cela, il a continué de dépenser sans compter pendant toute la période de prospérité inégalée qu'a connue notre pays, contribuant ainsi à accroître régulièrement le déficit et la dette publique.

Le fait est que, sept ans après son arrivée au pouvoir, le gouvernement s'apprête à léguer aux Canadiens une dette et un déficit accrus. Nous savons tous très bien que nous constaterons encore cette année que le gouvernement n'a pas pu s'en tenir à ses prévisions. Il ne parviendra pas à mettre un frein au déficit budgétaire comme il l'avait prévu, et qu'arrivera-t-il?

Le fait est que, en pratiquant la politique du déficit systématique, le gouvernement a drainé une bonne part des épargnes privées dont notre économie avait tant besoin. On assiste à l'invasion du marché financier par le gouvernement au détriment des investisseurs privés qui auraient eu besoin de fonds pour augmenter leur productivité et accroître la compétitivité du Canada sur le plan international. Ces fonds servent au contraire à financer la surconsommation du secteur public. Cette politique a eu notamment pour conséquence d'obliger les investisseurs privés—et les gouvernements provinciaux—à aller emprunter leurs capitaux à l'étranger, augmentant ainsi l'endettement du Canada à l'égard de l'étranger.

Complètement incapable de résorber le déficit et la dette—ne soyons pas dupes—, le gouvernement s'est mis, lui aussi, à emprunter sur les marchés étrangers. La dette extérieure du Canada a maintenant atteint un niveau sans précédent. Le fait est que les Canadiens sont en train de créer un problème que les générations futures devront régler, avec des moyens qui seront malheureusement pénibles et exigeants.

J'attire votre attention sur ce qui arrive lorsque le gouvernement est obligé d'emprunter à l'étranger pour financer ses dépenses excessives. Entre autres choses, les taux d'intérêt montent. Les taux d'intérêt élevés ne sont pas la seule conséquence des emprunts à l'étranger, mais ils y contribuent certes. Nous faisons grimper les taux d'intérêt afin d'attirer les capitaux étrangers, normalement le dollar canadien emboîte le pas, de telle sorte que le dollar se trouve fortement surévalué par rapport à sa valeur réelle ainsi qu'à sa valeur optimale pour favoriser les exportations canadiennes. Par conséquent, le Canada est aux prises avec une grave fuite de capitaux au moment où nos exportations ne peuvent plus soutenir la concurrence étrangère.

J'ai dit tout à l'heure que le gouvernement fédéral vit au-dessus de ses moyens. En fait, pour tout dire, les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens. Toutefois, au lieu d'arranger les choses, le gouvernement conservateur n'a pas cessé d'appliquer des mesures économiques hétérogènes, déstabilisant ainsi encore plus notre économie et exacerbant nos problèmes d'endettement au pays et à l'étranger.

La politique conservatrice de l'argent cher, combinée à la surévaluation délibérée du dollar canadien, aux énormes déficits budgétaires auxquels le gouvernement ne s'est pas attaqué sérieusement et à l'absence totale de stratégie industrielle, a mis le Canada dans la situation catastrophique où il se trouve aujourd'hui.

Quand je parle de stratégie économique, loin de moi l'idée de dire que le gouvernement aurait dû adopter une politique gagnant-perdant d'intervention massive dans l'économie pour essayer d'en contrôler tous les aspects jusque dans les moindres détails. Je crois qu'il aurait dû plutôt s'attacher aux aspects de la politique nationale susceptible de renforcer notre compétitivité à l'échelle internationale.

Je dis cela pour deux raisons. Premièrement, il va être facile pour le Canada de rembourser assez rapidement, grâce à ses exportations, la dette extérieure contractée par le gouvernement conservateur et qui croît de façon inquiétante. C'est d'ailleurs le seul moyen. Il faut absolument exporter, si nous voulons régler notre dette extérieure. Comment le gouvernement va-t-il s'y prendre? La seule façon d'y arriver, c'est d'aider les Canadiens à être plus compétitifs.

Il y a une question plus fondamentale encore, à savoir que le gouvernement sait très bien que la compétitivité du Canada et des Canadiens sur les marchés internationaux est notre seule planche de salut, si nous voulons neutraliser les effets ainsi que survivre à la globalisation

des investissements et des échanges commerciaux. La globalisation touche tous les pays. Bien sûr, il y en a qui savent faire face aux problèmes qu'elle pose efficacement. D'autres, dont le Canada, ont manqué de courage et hésitent quant aux mesures à prendre face au phénomène de la mobilité de la main-d'oeuvre, des capitaux et des marchandises à l'échelle mondiale, phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Par main-d'oeuvre, j'entends la capacité de produire n'importe où.

Qu'a fait le gouvernement conservateur? D'après ce que nous pouvons voir depuis un mois environ, tout ce qu'il a trouvé à faire, c'est de proposer encore 12 mois de consultations. Douze mois pour quoi faire? Après avoir appliqué une politique de laissez-faire durant sept ans, le gouvernement conservateur décide tout à coup que la chose à faire est de prendre une année de plus pour demander aux Canadiens s'ils pensent que notre système d'enseignement est adéquat.

• (1050)

Y a-t-il quelqu'un dans tout le Canada qui pense qu'il est adéquat? Ceux qui ont encore des doutes n'ont qu'à venir dans ma circonscription ou dans celle du député de Kingston et les Îles. Les gens vont leur dire à quel point ils sont insatisfaits de notre système d'enseignement. Ils savent qu'il leur coûte cher en impôts. Ils savent, comme mon collègue de High Park qui est lui-même un enseignant et un éminent directeur d'école, que le système d'enseignement dans notre pays semble non seulement manquer de solidité, mais aussi empêcher les Canadiens d'être efficacement concurrentiels dans l'économie planétaire, comme je viens de l'expliquer.

Le gouvernement a non seulement décidé de remettre à plus tard toutes les décisions qui pourraient aider les Canadiens à être concurrentiels, dans un sens à un niveau macroéconomique, et à gagner ainsi ce niveau de vie plus élevé auxquels nous aspirons tous, mais du point de vue macroéconomique, le gouvernemnt a échoué également. Nous le voyons se préoccuper, et ce terme est faible, d'une politique monétaire qui utilise les taux d'intérêt comme arme unique dans son arsenal de lutte contre l'inflation.

Nous assistons à une déformation flagrante de la politique gouvernementale. Le gouvernement dispose d'autres outils que le simple recours aux taux d'intérêts élevés. Il en résulte que, sous prétexte de lutter contre l'inflation, nous nous retrouvons avec une économie qui est incapable d'affronter la concurrence étrangère. Nous souffrons de taux d'imposition très lourds et du fait que le gouvernement n'intervient pas pour rendre l'économie plus prospère ainsi que pour créer un cadre permettant aux Canadiens de se tirer eux-mêmes d'affaire, et il en résulte que notre économie se trouve dans ce que j'ai appelé précédemment une situation catastrophique: une économie déséquilibrée et des programmes économiques hétérogènes.

Si le gouvernement avait poursuivi une politique économique équilibrée qui utilise des moyens financiers, s'il avait réduit ses propres dépenses et s'il avait adopté une politique modérée d'intervention monétaire, alors nous serions, je pense, dans une bien meilleure situation économique. Les personnes qui sont au chômage, qui ont recours aux banques alimentaires du Canada et qui voient peu d'avenir pour leurs enfants ne subiraient pas les affres très réelles qui leur sont infligées aujourd'hui.

Avec ce commentaire sur le projet de loi et les principes dont il s'inspire, je conclurai en disant simplement que, bien que nous ayons l'intention d'appuyer ce projet de loi, je veux qu'il soit bien clair que les mesures économiques que le gouvernement a adoptées sont en partie responsables des circonstances qui ont rendu ce projet de loi nécessaire. Ces mesures ont été néfastes et peu judicieuses. Le gouvernement doit les changer ou alors le prochain gouvernement le fera certainement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je commencerai par dire qu'il est toujours intéressant d'écouter le député d'Etobicoke parce qu'il a l'habitude de parler au nom du vrai Parti libéral qui diffère du Parti libéral que nous voyons représenté à la période des questions quand l'opposition libérale a critiqué bruyamment les diverses réductions que le gouvernement a apportées à ses dépenses. Le député prend alors la parole pour déclarer que l'une des choses que le gouvernement ne fait pas assez, c'est réduire ses dépenses et être financièrement responsable. Cela a donc toujours été un grand mystère pour moi, et pour un grand nombre de Canadiens, j'en suis sûr, de savoir qui parle au nom du Parti libéral. J'aurai peut-être le temps d'approfondir la question plus tard.

Tout d'abord, pour en revenir à ce que le ministre a dit au début de ses remarques, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire a proposé un amendement à l'article 91 de ce projet de loi qui aurait remédié à une lacune de celui-ci concernant les déficients mentaux et le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le député de Beaches—Woodbine donnera plus de détails sur la question, je pense, quand il prendra la parole pour

participer au débat, mais je voudrais remercier le ministre de s'être engagé à étudier cet amendement.

Ce problème a été porté à l'attention du comité et de la Chambre par M. Paul Badertscher lorsqu'il a comparu à ce sujet devant le comité auquel il a suggéré un amendement qui a incité l'Association canadienne pour l'intégration communautaire à soumettre à son tour un amendement, amendement dont nous avions espéré qu'il recevrait le consentement unanime de la Chambre lorsqu'il lui serait présenté à l'étape du rapport; le gouvernement estime toutefois qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier cet amendement. Nous espérons donc qu'on abordera ce problème dans la prochaine série d'amendements de forme, comme l'a dit le ministre.

Ce projet de loi est polyvalent; les projets de loi de ce genre sont toujours une source de problèmes pour l'opposition car ils contiennent invariablement des éléments que nous approuvons—et dans le cas présent, il y en a beaucoup comme par exemple les amendements de forme, les amendements d'ordre administratif, les changements du libellé pour remplacer le langage sexiste par un langage neutre, etc. Bon nombre de ces choses ne prêtent pas à controverse même si plusieurs des amendements d'ordre administratif touchent des mesures fiscales que nous avons critiquées par le passé. Mais il y a aussi dans ce projet de loi des choses que nous désapprouvons et qui nous empêcheront de lui accorder notre appui.

Revenons, par exemple, à la question des Canadiens handicapés; le crédit d'impôt dont ils bénéficient est passé de 575 $ à 700 $ par an, ce qui représente une heureuse modification du système fiscal; malheureusement, il est assujetti à la disposition de récupération indexée sur l'inflation moins 3 p. 100 par an. Les besoins des handicapés augmentent certainement à un rythme supérieur au taux d'inflation moins 3 p. 100. Nous retrouvons donc, même dans une mesure utile, cette ambiguïté qui consiste à inclure une disposition à laquelle nous nous opposons vigoureusement, qu'elle s'applique aux allocations familiales, au crédit d'impôt pour handicapés ou à d'autres domaines dans lesquels le gouvernement cherche à limiter les responsabilités qui lui incombent en vertu des engagements qu'il a pris en matière de politique sociale et qui l'obligent à tenir sa parole à l'égard de ces Canadiens, que ce soit les familles, les handicapés ou d'autres groupes, qu'il s'est engagé à protéger dans sa décision originale.

Nous nous retrouvons, au contraire, avec une bombe à retardement qui risque de détruire toute protection financière pour ces gens si cette disposition de récupération est appliquée dans tous les secteurs de la politique sociale du gouvernement.

Les avantages fiscaux pour le Nord sont un autre des éléments du projet de loi qui nous intéressent. Je pense que le député de Prince George—Bulkley Valley parlera de cela au nom du caucus néo-démocrate.

Comme le député l'a dit tout à l'heure, ce projet de loi n'instaure pas l'équité dans le domaine fiscal. Quiconque a pris la peine de le lire se rend compte qu'il ne contient rien qui transforme le régime canadien de l'impôt sur le revenu à un point tel que l'on pourrait parler d'une tentative d'instaurer un régime fiscal équitable ou quoi que ce soit d'approchant. Les éléments inéquitables du régime fiscal canadien n'ont pas été abordés dans le projet de loi. Je dirais même que, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, le régime fiscal canadien est devenu de plus en plus inéquitable.

• (1100)

Lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir en 1984, les conservateurs n'ont pas hérité d'un régime fiscal parfait. Il ne faudrait pas croire cela. Il comportait beaucoup de caractéristiques créatrices d'inéquités, d'abris fiscaux, d'échappatoires, et le reste, sans parler des dépenses fiscales, tout cela mis en place par le gouvernement libéral précédent, surtout dans les années 70. Certains de ces défauts ont été corrigés, mais, à notre avis, il en reste encore, et des gros, que le gouvernement devrait éliminer plutôt que d'accroître le fardeau fiscal des Canadiens de la classe moyenne.

Je crois que la goutte qui a fait déborder le vase est la TPS qui a frappé la classe moyenne plus que les autres. Nous constatons que, de plus en plus, les Canadiens prennent le régime fiscal en aversion. Ils ont l'impression d'être étouffés par les taxes. Cela a toutes sortes de conséquences politiques et idéologiques malheureuses en ce sens que les gens en viennent à croire que certains de nos programmes sociaux doivent être ramenés à de plus petites proportions ou amputés d'une partie de leur budget alors que, si nous prenons la peine d'analyser la situation, nous constatons, comme l'a fait, par exemple, Statistique Canada dans une étude, que ce ne sont pas les programmes sociaux qui créent le déficit, mais les dépenses fiscales et l'intérêt que nous payons sur la dette. Ces choses sont. . .

M. Milliken: Que fait Bob Rae à ce sujet? Dites-nous ce que fait Bob Rae, lui qui porte des chaussettes de soie.

M. Blaikie: Je ne suis pas sûr de comprendre de quoi parle le député de Kingston et les Îles. Je ne l'entends pas. Est-il en désaccord? Dois-je comprendre que les libéraux ne sont pas d'accord avec moi lorsque je dis que ce ne sont pas les programmes sociaux qui causent le déficit?

M. Milliken: Tout contribue au déficit.

M. Blaikie: Il dit que tout contribue au déficit. Se contenter de dire que tout ajoute au déficit n'est pas faire preuve de trop de discrimination. Peut-être est-ce là la nouvelle orientation des libéraux après leur conférence de penseurs. Mais c'est presque une contradiction que de parler d'une conférence de penseurs libéraux.

Quoi qu'il en soit, ils ont eu une conférence où ils ont finalement montré leur vrai visage, comme l'a fait le député d'Etobicoke à la Chambre lorsqu'il a déclaré, au nom du vrai Parti libéral, que nous devons accepter la mondialisation des économies et que le protectionnisme est du passé. On voit maintenant que les arguments libéraux contre le libre-échange étaient aussi faux que nous pensions qu'ils l'étaient en 1988. Ils ont accepté l'idée de l'accord de libre-échange nord-américain. Pas plus tard que l'autre jour, un député libéral de l'Assemblée législative du Manitoba a proposé, relativement à l'accord de libre-échange nord-américain, une motion qui consiste essentiellement à reconnaître la réalité de ces négociations et à demander que l'on fasse quelque chose au sujet des normes de travail et d'environnement.

Nous voyons ici le Parti libéral sous son véritable jour. Ses idées et son programme pour les sociétés sont les mêmes que ceux du Parti conservateur. Pourquoi s'en étonner? Nous savons que le Parti libéral et le Parti conservateur sont financés par les mêmes sources et que ce sont elles qui donnent le ton. Le Parti libéral est autorisé à formuler des idées progressistes au moment des élections si on peut ainsi tromper les Canadiens progressistes et les amener à voter en faveur des libéraux.

Or, n'oublions pas que c'est aux gouvernements libéraux des années 70 que l'on doit la plupart des injustices que comporte le système fiscal, notamment sur le plan des dépenses fiscales. Jusqu'ici, le Parti libéral n'a lancé aucun appel collectif en vue de l'élimination de ces échappatoires fiscales. Il arrive que l'un d'eux se singularise, par exemple le député de Broadview—Greenwood, qui veut remplacer tout le système par un impôt uniforme, un impôt unique. Pourquoi pas. Je ne suis pas d'accord avec lui, mais au moins il a une idée sur la réforme fiscale.

Mais encore une fois, nous n'avons jamais entendu le Parti libéral s'exprimer collectivement sur ce point. En effet, le député de Broadview—Greenwood n'est pas le porte-parole de son parti pour les questions fiscales, même s'il aimerait l'être. Ce rôle appartient au député d'Ottawa-Sud, qui n'a pas demandé, au nom du Parti libéral, l'élimination de ces échappatoires.

Le système fiscal actuel ne peut permettre à lui seul de résorber le déficit à moins que l'on ne modifie la politique monétaire et budgétaire, en réduisant par exemple les taux d'intérêt. On pourrait faire beaucoup à condition d'avoir la volonté politique d'éliminer ces importantes dépenses fiscales.

Par exemple, le système fiscal actuel permet aux gens d'affaires de déduire 80 p. 100 de leurs frais de repas et de représentation, TPS comprise. Cela coûte au gouvernement fédéral plus d'un milliard de recettes fiscales—exactement le montant par lequel le gouvernement fédéral réduit le régime public d'assurance-maladie dans le budget de 1991.

Quand on lui demande les raisons pour lesquelles les repas devraient passer avant les infirmières, le ministre des Finances invoque la compétitivité par rapport aux États-Unis. Voilà les fameuses règles du jeu égales qui nous ont été promises. Nous réduisons notre programme de soins de santé—d'aucuns diraient que nous l'éliminons complètement—et nous sommes incapables de prendre les décisions difficiles qui s'imposeraient dans la situation actuelle. Si les entreprises canadiennes dépendent de cette dépense fiscale pour leur survie, nous sommes vraiment mal en point.

Alors que des Canadiens font la queue devant les banques alimentaires, les contribuables ne devraient pas, par cette déduction fiscale accordée aux entreprises, financer et encourager les frais abusifs de représentation au détriment de l'investissement productif.

Le Canada a établi le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation au début des années 70 pour combattre une subvention accordée aux exportateurs américains. Le gouvernement américain a annulé sa subvention en 1986, mais le Canada a maintenu son crédit d'impôt supposément pour compenser la taxe exécrée sur les ventes des fabricants.

La taxe sur les ventes des fabricants a été remplacée par la TPS, mais cette dépense fiscale d'un milliard de dollars par an a survécu au budget, et le ministre des Finances de l'époque, devenu depuis le ministre du Commerce extérieur, l'a défendue à la Chambre le 27 février comme si aucun changement ne s'était produit au Canada ou aux États-Unis.

Lorsque l'exemption à vie de 500 000 $ pour gains en capital a été annoncée à la Chambre en 1985, le caucus conservateur en entier s'est levé pour faire l'une des ovations les plus longues et les plus spectaculaires qu'on ait jamais entendues au milieu d'un discours du budget. J'étais là et je m'en souviens très bien.

En 1987, ces applaudissements ont certainement été repris par les 10 p. 100 de Canadiens les plus riches qui reçoivent plus de 80 p. 100 de cette forme de revenu non imposable. Depuis lors, cette exemption a été réduite. Elle continue de coûter au Trésor environ 1,7 milliard de dollars par année, et c'est un manque à gagner qu'on doit compenser en imposant des sacrifices aux Canadiens à revenus faibles et moyens.

Le crédit d'impôt pour dividendes coûte au gouvernement environ un milliard de dollars par année. Au début, cette disposition était destinée à éviter la double imposition en remettant aux actionnaires une partie de l'impôt payé par les sociétés et à encourager les Canadiens à investir dans des sociétés canadiennes.

Compte tenu du nombre des sociétés qui réussissent à échapper complètement à l'impôt, cette protection contre la double imposition constitue souvent une garantie de non-imposition. Par ailleurs, on n'a pas vraiment montré que les autres objectifs économiques de cette dépense fiscale étaient atteints.

Il y a d'autres dépenses fiscales comme les subventions qui permettent aux promoteurs immobiliers de déclarer une dépréciation sur des biens dont la valeur augmente en réalité, les déductions pour publicité d'opinion accordées au monde des affaires, le report sans fin de l'impôt qui permet aux sociétés de déclarer une dépréciation exagérée de leurs immobilisations et l'application de la règle de déduction de l'intérêt à d'autres fins que la stimulation des petites entreprises. Toutes ces subventions totalisent un montant ahurissant qui ne constitue rien d'autre qu'une forme de dépense cachée du gouvernement.

Les milliards de dollars consacrés aux dépenses fiscales sont la réalité qui se cache derrière le gros mensonge lorsqu'on prétend que le déficit est dû aux dépenses sociales. C'est l'intérêt sur la dette, associé à une politique interne de taux d'intérêts élevés et aux dépenses fiscales accumulées d'un gouvernement à l'autre, qui est à l'origine du déficit.

L'élimination de ces dépenses fiscales, associée à un régime d'impôt sur le revenu plus progressif, en particulier au sommet de l'échelle où il n'y a pas de différence de taux marginal d'imposition que vous gagniez 60 000 $ ou 600 000 $ par année, et à une forme d'impôt sur la richesse apporterait des milliards au gouvernement canadien qui pourrait les utiliser pour réduire le déficit et pour aider à rendre ce pays véritablement compétitif.

• (1110)

Les conservateurs sont toujours en train de nous placer devant le faux dilemme qui consisterait à choisir entre la justice sociale et la compétitivité. La vérité, c'est que les taxes et les impôts ne sont qu'un moyen pouvant servir à faire de ce pays un endroit attrayant pour investir et pour vivre.

Les conservateurs font l'erreur fatale de choisir ce que l'on pourrait appeler une compétitivité négative, sacrifiant l'harmonie sociale, des infrastructures importantes, la recherche et le développement ainsi que le capital écologique et humain du Canada, alors qu'un gouvernement véritablement sage percevrait les impôts de façon juste et équitable et en investirait les recettes dans les choses qui amélioreraient la compétitivité au XXIe siècle.

Ceux qui quitteraient un tel Canada, mettraient à exécution leur menace de s'en aller si nous adoptions un tel régime fiscal et partiraient parce qu'ils sont opposés à de justes recettes fiscales dépensées prudemment et adroitement, reviendraient comme l'on fait tant de médecins dans les années 70 lorsqu'ils ont découvert qu'un gros revenu n'est pas tout dans la pratique de la médecine. Sommes-nous dans une meilleure situation sans eux? À une période où les Canadiens devraient s'unir sur quelque chose, notre objectif commun devrait être la justice sociale.

Madame la Présidente, s'il me reste du temps, je voudrais insister sur cette notion de compétitivité positive, car il y a plus d'une façon d'être compétitif.

Le problème de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et plus encore du libre-échange nord-américain, s'il voit le jour, c'est que la concurrence se fait aux dépens des autres. C'est à qui pourra payer les salaires les plus bas ou se préoccuper le moins de l'environnement, à qui aura les normes de sécurité au travail les plus épouvantables.

Des États comme la Géorgie font de la publicité disant: «Venez investir chez nous. Nous avons aucun de ces règlements comme il y a au Canada qui obligent les employeurs à payer des salaires décents et à respecter l'environnement.» Ce n'est pas que nous en soyons très respectueux ici, madame la Présidente, mais peut-être un peu plus qu'en Géorgie. Si l'on signe avec le Mexique, ce sera pire encore.

L'autre façon de concurrencer, madame la Présidente, c'est de le faire comme le font des pays comme l'Allemagne, le Japon, la Suède et beaucoup d'autres. Ils disent ceci: «Nous allons avoir le type de recherche et de développement, le type d'infrastructure de transport et de communication ainsi que le genre de main-d'oeuvre qualifiée qui feront de ce pays un bon endroit pour investir, en dépit du fait que nos impôts sont plus élevés et que nos programmes sociaux sont coûteux.»

Ce n'est pas la voie que suit le gouvernement. Ce n'est pas la manière nord-américaine. C'est triste à dire, mais il semble que nous tombions dans un genre de cercle vicieux. Nous devons plutôt nous engager dans un cercle vertueux dont parlait l'économiste Robert Reich, où nous renforçons les règles pour devenir plus compétitifs au lieu de les détruire comme nous semblons le faire maintenant.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député de Winnipeg Transcona. Mais auparavant, je voudrais faire une mise au point concernant certaines des déclarations qu'il vient de faire.

Son commentaire à l'endroit du député d'Etobicoke-Nord traduit bien l'esprit qui règne actuellement au sein du Parti libéral, où l'on discute de tous les aspects de ces questions très complexes.

Le fait que nous ayons à débattre de questions complexes de temps à autre ne nous inquiète pas tellement. Il est normal, dans des discussions franches, que nous ayons de légères divergences d'opinions. Je reviens également à ce que le député a dit au sujet de la conférence de réflexion organisée par les libéraux à Aylmer.

Le député devrait savoir qu'il ne s'agissait pas d'une conférence de réflexion des libéraux. L'initiative d'organiser cette conférence a été prise par quelques libéraux bien intentionnés. En réalité, il y avait là des libéraux qui se sont adressés à certains membres de notre groupe parlementaire et à d'autres membres de notre parti en général.

La plupart des conférenciers n'étaient pas des libéraux. Notre parti a pu prendre connaissance des opinions des néo-démocrates qui étaient présents, des conservateurs et des gens de partout dans le monde parce que nous cherchions à faire la lumière sur certaines des questions complexes auxquelles nous faisons face aujourd'hui, en tant que politiciens, sur la scène nationale.

Ce que j'ai un peu moins aimé, ce sont les déclarations que le député a faites sur la contribution des libéraux à la complexité du régime fiscal. Je pense que les libéraux doivent reconnaître leur part des responsabilités. D'ailleurs, la plupart des libéraux la reconnaissent. Par contre, je trouve le député plutôt injuste parce qu'il oublie qu'au cours des dernières élections, son ami, le premier ministre néo-démocrate Bob Rae, a mené une campagne pour l'équité fiscale en Ontario. Je pense d'ailleurs qu'il a bien agi en plaçant cette question au centre de sa campagne électorale.

Toutefois, depuis son arrivée au pouvoir, comme les conservateurs, il n'a fait essentiellement qu'instituer une commission d'équité fiscale. Alors qu'il voulait faire quelque chose de constructif, il a tellement effrayé les investisseurs par son attitude que la fuite de capitaux, en particulier en Ontario, a baissé presque de moitié au cours de la dernière année.

La question que je voudrais poser au député est très simple. Ne se rend-il pas compte que le fait d'attirer des capitaux étrangers au pays est indispensable à la création d'emplois? À mon avis, ça l'est. Ne se rend-il pas compte que c'est au moyen du régime fiscal qu'on peut attirer des capitaux étrangers au pays? J'aimerais entendre ses commentaires à ce sujet.

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député pourrait peut-être nous dire lui-même, au nom du Parti libéral, ce que ce dernier entend par le fait d'attirer des capitaux étrangers au moyen du régime fiscal. Si cela signifie que le Canada doit devenir une sorte de refuge fiscal où des étrangers peuvent venir faire de l'argent sans contribuer à l'économie canadienne, une telle politique d'attraction des capitaux ne m'intéresse guère.

Le député a mentionné le gouvernement de l'Ontario. Encore une fois, sauf le respect que je lui dois, il tente de jouer sur les deux tableaux. Il est ridicule de comparer les politiques du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario avec celles du gouvernement fédéral. Ce dernier s'est donné beaucoup de mal pour faire savoir à quel point ses politiques sont différentes et à l'opposé de celles du gouvernement ontarien. Le gouvernement fédéral accuse constamment le gouvernement ontarien de suivre une politique économique entièrement différente de la sienne, en ce qui a trait au déficit et le reste.

Quant aux impôts, le député a dit que le gouvernement ontarien a établi une commission d'équité fiscale S'il ne s'est rien passé, c'est que cette commission n'a pas encore déposé son rapport. Le député demande pourquoi nous n'avons pas agi, mais il dit en même temps que le fait même que les néo-démocrates aient établi la notion de l'équité fiscale provoque la fuite des capitaux hors de l'Ontario. Qu'il se branche. Dit-il que les néo-démocrates auraient dû établir plus tôt un régime d'équité fiscale et, selon son analyse, provoquer la fuite de plus de capitaux hors de l'Ontario?

Comme le député le sait, mais comme il n'a peut-être pas eu le temps de dire ou n'est pas disposé à admettre, en Ontario, le problème n'est pas tant lié au gouvernement néo-démocrate ou à la situation de la politique intérieure qu'à l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement néo-démocrate a eu la terrible malchance d'être élu juste au moment où les effets de l'Accord de libre-échange ont commencé à se faire sentir en Ontario. Si les libéraux estiment que ce n'est pas l'Accord de libre-échange qui détruit l'économie ontarienne, je voudrais bien qu'ils me le disent. S'ils rejettent cette analyse, je voudrais le savoir et le voir consigner dans le compte rendu. Le fait est que c'est l'Accord de libre-échange qui est le responsable.

Lorsque j'entends des députés du gouvernement de l'Ontario parler de la récession, j'estime qu'il y a plus que cela et que la récession actuelle ne ressemble à aucune autre. C'est l'économie de tout le continent nord-américain qui est en jeu, à un point tel que l'Ontario ne s'en remettra jamais, peu importe les politiques que puisse adopter quelque gouvernement provincial que ce soit, à moins que nous ne trouvions un moyen de nous extirper de l'Accord de libre-échange et du prochain accord de libre-échange nord-américain.

• (1120)

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'aimerais poser quelques questions au député du Parti néo-démocrate.

On dit que les capitaux sortent du Canada, que les gens d'affaires décident de s'en aller aux États-Unis par exemple et qu'il y a un exode des cerveaux vers les États-Unis. On dit qu'il y a 50 p. 100 des gens, nos universitaires, nos techniciens qualifiés qui s'en vont aux États-Unis, environ 50 p. 100. Nous les formons donc pour les États-Unis. La plus grande cause dans tout cela, dans le fond, c'est qu'aux États-Unis, on paie 25 p. 100 moins d'impôt strictement au niveau du salaire que l'on paie ici au Canada.

Le grand malheur que nous avons, c'est que les gens s'en vont aux États-Unis parce qu'il leur reste 25 p. 100 de plus sur leurs payes. Quand on dit que le système socialiste est un système efficace et adéquat, je pense qu'on s'en va carrément en faillite avec tout cela. Ce sont les statistiques qui le démontrent. Il y a deux semaines, dans la presse, des statistiques le prouvaient.

Alors, la raison est simple. Une étude a été faite par des experts, une firme d'experts de Montréal, qui dit clairement qu'une personne, aux États-Unis, qui gagne 100 000 $ et qui paie les mêmes services qu'on reçoit au Canada ou au Québec, particulièrement au Québec car cela a été fait pour le Québec, donc si cette personne paie les mêmes services, qu'ils soient médicaux ou autres, si on se paie exactement la même chose qu'on a comme services ici au Québec ou au Canada, il lui reste 25 000 $ de plus dans ses poches pour consommer. C'est cela le système et quand on dit au gouvernement de contrôler à peu près tout, c'est cela le système socialiste avec lequel je ne suis pas d'accord parce que justement, ce que le gouvernement gère, cela coûte toujours deux ou trois fois plus cher que si les gens le faisaient eux-mêmes.

Ceci veut donc dire que plus on laisse à l'entreprise privée l'exercice de donner les services à la population, plus on a de chance que cela coûte meilleur marché. La preuve en est faite, cela coûte 25 p. 100 plus cher au Canada que cela coûte aux États-Unis.

Alors, ma question est celle-ci: Au niveau des taxes et des impôts, si on laisse partir les gens pour les États-Unis parce qu'ils paient trop d'impôts ici, on laisse partir nos entreprises parce qu'elles paient trop d'impôts ici, ne croit-il pas que cela coûte trop cher en taxes et en impôts au Canada?

[*Traduction*]

M. Blaikie: Madame la Présidente, je suis consterné d'entendre le député du Bloc québécois faire ce commentaire. J'espère vivement que les Québécois en viendront à connaître cette opinion: que le régime canadien de soins de santé constitue une forme de socialisme que le député rejette.

Si l'on se fie à l'analyse que le député a proposée, une personne qui touche 100 000 $ peut bénéficier des mêmes soins de santé aux États-Unis qu'au Canada, tout en ayant un revenu disponible de 25 p. 100 de plus. Je ne sais pas si cela est vrai ou non, mais admettons, à titre

d'exemple, que ce soit vrai. Le fait est cependant que l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens qui touchent 100 000 $ par année ont un revenu disponible moins élevé, c'est qu'ils contribuent, au moyen du régime fiscal, à un régime de soins de santé qui vise tous les Canadiens. Par contre, une personne qui touche 100 000 $ aux États-Unis ne contribue pas à un régime de soins de santé qui s'appliquerait aux 35 millions d'Américains qui ne possèdent absolument aucune assurance-santé.

Bien sûr, la personne qui gagne 100 000 $ par année aux États-Unis, considère peut-être qu'il fait très bon y vivre. Or, madame la Présidente, c'est là une opinion bien personnelle qui ne tient nullement compte du bien commun, d'un principe quelconque de justice sociale, du pays dans son ensemble ni d'aucun autre facteur. C'est ce libéralisme, cette analyse individualiste de la réalité qui nous cause tout ce souci. Pour ma part, j'imagine difficilement, parce que je suis trop entêté—comme diraient certains—, que des gens puissent déménager aux États-Unis simplement pour avoir un peu plus d'argent. Si le fait d'être Canadien leur importe si peu, bon débarras!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, mon collègue de Eglinton—Lawrence et moi avons échangé nos tours de parole.

Ce matin, avant de venir prendre part au débat sur ce projet de loi, j'ai parlé avec un de mes collègues sur la Colline de deux amis communs, soit Colin Sparling, entraîneur de chevaux, de Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Peter Berringer, également entraîneur de chevaux, de Aurora. Nous parlions de la vie que mènent ces gens, qui doivent se lever chaque matin à cinq heures pour nettoyer les stalles et travailler au froid. Nous disions: «Quel rapport peut bien avoir ce projet de loi avec la vie de ces gens?»

Devant un document de ce genre, qui compte près de 2 000 pages, on se demande si l'équité existe, parce qu'avant même de pouvoir décider de l'équité, il faut pouvoir comprendre. Comme la plupart des Canadiens, personnellement, je ne peux vraiment dire si ce projet de loi est équitable.

Finalement, il nous faut croire aveuglément les bureaucrates qui ont rédigé ce document et espérer que l'objet visé soit atteint. C'est pourquoi je lutte si fort à la Chambre depuis deux ans. De plus en plus de députés se rendent compte cette semaine, comme l'a si bien dit le vérificateur général dans son rapport, que le régime fiscal, la façon dont sont conçus les impôts et les déclarations d'impôt au Canada ne servent pas la population.

Nous devons revenir à des choses simples, parce qu'avec la simplicité, nous pourrons entamer le processus consistant à étudier ensemble ce qui arrive à notre régime fiscal. Au bout du compte, nous deviendrons des politiciens mieux en mesure de rendre compte des impôts que nous imposons à nos électeurs partout au Canada. Je persiste à signaler qu'il s'agit là d'un problème.

Je voudrais revenir sur une observation formulée par le député de Winnipeg Transcona plus tôt aujourd'hui en réponse à ma question au sujet de l'importance d'utiliser le régime fiscal pour attirer les investissements étrangers. Selon moi, un des principaux problèmes auxquels nous faisons face au Canada à l'heure actuelle réside dans la fuite de capitaux. Un grand nombre de gens, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés, quittent le pays avec leurs capitaux, à cause du régime fiscal, et cela devient un grave problème.

À mon avis, le député néo-démocrate de Winnipeg Transcona a traité cette question plutôt à la légère. Il était un peu trop sur la défensive au sujet des mesures prises par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui, selon moi, ne comprend pas l'importance des capitaux pour la création d'emplois.

Il a déclaré qu'il ne voulait pas faire du Canada un paradis fiscal. Je n'ai jamais prôné cela, mais je n'aurais rien contre si des investisseurs internationaux, des chefs d'entreprise ou des particuliers locaux, qui ont accumulé une certaine richesse, avaient le sentiment qu'il s'agit là d'un paradis fiscal. Je verrais d'un très bon oeil que toutes les personnes nanties du monde veuillent déposer leur argent dans nos établissements financiers. Je préfère en effet voir cet argent dans nos établissements que dans certaines îles, en Suisse ou en Californie, où vivent plus d'un million de Canadiens à l'heure actuelle. Beaucoup d'entre eux vous diront qu'ils sont là à cause du régime fiscal actuel au Canada.

• (1130)

À quel point est-il important d'attirer des capitaux étrangers au Canada? Les établissements financiers réalisent des profits lorsqu'ils peuvent prêter des capitaux. C'est la seule façon pour eux de faire de l'argent. Or, lorsque nos établissements financiers reçoivent plus de capitaux qu'il ne leur en faut, ils se livrent alors une concurrence acharnée, ce qui conduit inévitablement à une baisse des taux d'intérêt et, en définitive, à la création d'emplois. Lorsque les chefs d'entreprise peuvent emprunter à 4 ou 5 p. 100 et lorsque les banques ont tant de capitaux qu'elles veulent les prêter à tout prix, c'est alors que l'esprit d'entreprise au Canada est revitalisé.

C'est quand les 900 000 chefs d'entreprise du pays ont accès à des capitaux, ce qui leur permet d'exploiter au maximum leur créativité et leur productivité, que des emplois sont créés. C'est de cette façon qu'on peut réduire les sommes versées au chapitre de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale et qu'on peut s'attaquer au problème de déficit et d'endettement du pays.

Je ne peux comprendre que le gouvernement soit incapable de voir cela. Pourquoi ne modifie-t-il pas le régime fiscal du Canada, afin d'attirer les capitaux étrangers? Le régime décourage en effet l'esprit d'entreprise et nuit à la productivité. Mes électeurs et les Canadiens en général se plaignent quotidiennement de notre régime fiscal. Quand le gouvernement va-t-il faire quelque chose pour le réformer du tout au tout, afin qu'il soit équitable? Pour parvenir à l'équité, il faut mettre en oeuvre un régime simple qui, en définitive, pourra alors être efficace.

Une fois de plus, nous sommes saisis de modifications mineures à la Loi de l'impôt sur le revenu dans le projet de loi C-18. Ces légères modifications remplissent près de 2 000 pages. Comme mes collègues, les députés d'Ottawa-Sud et d'Etobicoke-Nord, le feront valoir tout au long du présent débat, il faut commencer à donner aux Canadiens des raisons de croire qu'on va finalement modifier la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu pour qu'elle soit plus simple et plus équitable.

Je tiens à revenir aux mouvements de capitaux, qui sont tellement importants pour notre pays. Depuis deux à trois semaines, le ministre des Finances ne cesse de répéter: «Bonté divine, les taux d'intérêt ont baissé de 5 à 6 p. 100 au cours des huit derniers mois. Regardez comme nous gérons bien l'économie de notre pays!»

Ce qu'il ne dit pas, mais que sait tout entrepreneur, à l'heure actuelle, au Canada, c'est qu'il n'est pas facile d'obtenir des capitaux pour faire fonctionner une entreprise ou pour lui faire prendre de l'expansion. Tout entrepreneur vous dira que les banques n'accordent pas facilement de lignes de crédit et qu'elles ne consentent pas facilement un prêt aux personnes qui veulent lancer une entreprise. Je me rétracterai, madame la Présidente, si l'on peut me citer plus d'une dizaine de vrais projets qu'elles ont accepté de financer. Ce que me disent les entrepreneurs, qu'ils emploient cinq ou 5 000 personnes, c'est qu'il y a actuellement une grave pénurie de capitaux au Canada, même si les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis dix à 12 ans. C'est la source de nos problèmes, et il faut faire quelque chose pour attirer les capitaux et mettre un terme à la fuite des capitaux vers l'étranger.

Pourquoi ne pas imposer davantage les gens qui touchent un million de dollars par année ou, dans le cas d'un acteur, par exemple, dix millions par année, de façon à garder chez nous ces capitaux que les établissements financiers pourraient utiliser ou prêter à des entrepreneurs pour lancer toutes sortes de projets, des restaurants aux entreprises touristiques, en passant par des magasins de pièces d'automobiles et des entreprises de services?

Pourquoi ne peut-on pas faire cela? On pourrait le faire, madame la Présidente, si seulement le gouvernement avait la volonté politique nécessaire et écoutait les Canadiens. Il y a quatre semaines à peine, le ministre du Commerce insistait sur la nécessité de procéder à des consultations en vue d'améliorer notre compétitivité. Si le gouvernement veut vraiment que le Canada devienne plus concurrentiel au plan international—et je ne peux pas croire qu'il n'est pas sérieux—, il doit écouter les employés de magasin et de bureau, qui lui diront, comme ils le disent non seulement à moi, mais à d'autres députés, y compris des députés ministériels, qu'il faut une fiscalité plus juste au Canada. C'est la seule vraie façon d'accroître la productivité au Canada et, au bout du compte, c'est la productivité qui intéresse les investisseurs; c'est la productivité qui attire les capitaux étrangers.

Mais les conservateurs n'ont pas la volonté politique de proposer une réforme globale de la fiscalité. Lorsque les députés ministériels formaient l'opposition, ils étaient nombreux à tenir un autre langage. Je me rappelle que le député de Welland—Grey—Dufferin—Simcoe a présidé, lorsqu'il siégeait dans l'opposition, un bon groupe de travail sur la réforme fiscale qui avait parcouru le pays pour consulter les Canadiens. Et, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, ils ont bel et bien dit qu'ils allaient entreprendre la phase I de la réforme de la fiscalité. Madame la Présidente, cette réforme ne doit pas être suffisante puisque les Canadiens ne sont pas satisfaits. Elle n'est en fait qu'un ramassis de modifications.

Ce que demandent les Canadiens, c'est d'arrêter de faire tourner l'économie canadienne à partir du ministère des Finances et du régime fiscal. Il y a tellement de règles, de règlements, d'exceptions et d'exceptions aux exceptions que nous ne comprenons plus la logique de cette loi de l'impôt. Utilisez les mesures fiscales pour recueillir des recettes et, lorsque vous voulez réaliser des projets relevant d'une politique sociale ou aider un secteur donné, faites-le directement en créant des programmes propres à chaque ministère. Faites-le de façon à

pouvoir rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent des Canadiens, plutôt que de tout camoufler dans une loi de l'impôt de 15 000 pages.

Madame la Présidente, je crois que nous vivons actuellement une période critique pour l'avenir du pays. Les désirs de la population sont incertains.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance pour quelques minutes, jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 11 h 37.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 11 h 46.)

Mme le vice-président: Je remercie les députés pour leur compréhension. Je sais que ce doit être difficile pour le député de Broadview—Greenwood. Il lui reste cinq minutes.

M. Mills: Madame la Présidente, nous souhaitons tous un prompt rétablissement à notre ami.

J'essayais d'établir la pertinence de cette modification à la loi de l'impôt, le projet de loi C-18, pour mes amis Collin Sparling et Peter Berringer.

Selon moi, si le gouvernement voulait faire une réforme globale de la fiscalité, si le message qu'il transmettait non seulement aux Canadiens mais à tous les pays du monde était qu'il veut mettre au point un régime fiscal jugé efficace, simple et juste, cela pourrait suffire à changer toute l'attitude qui règne au sein de notre économie, et ce changement pourrait se réaliser presque du jour au lendemain. Il pourrait simplement annoncer ses intentions dans le budget de février ou de mars. Je pense que le simple fait de l'annoncer amorcerait une reprise.

Ce gouvernement doit faire quelque chose de concret pour motiver les Canadiens et ranimer la confiance des Canadiens qui sont presque dans un état de dépression chronique en ce moment. Ils n'attendent pas que les provinces posent un geste. Ils attendent que leur gouvernement national le fasse. Ils attendent que leurs politiciens fédéraux agissent.

Quand nous avons la possibilité, comme aujourd'hui à la Chambre des communes, de parler de modifications à la loi de l'impôt, je pense que nous devons tous nous demander ce que cela changera pour les Canadiens qui ne sont pas des fiscalistes, des comptables ou des hauts fonctionnaires du ministère des Finances ou du ministère du Revenu national. Quelles seront les conséquences de cette mesure pour les hommes et les femmes qui travaillent dans des manufactures, qui occupent des emplois de troisième, ordre, qui travaillent dans des restaurants ou qui sont payés à l'heure? Avec ce projet de loi, leur situation fiscale sera-t-elle plus juste, plus simple et plus efficace?

Ce projet de loi comporte des lacunes. Certains éléments contribueront à rendre la loi plus juste, mais dans l'ensemble, ce n'est que du rafistolage. J'ai déjà fait partie d'un gouvernement qui a fait la même chose. Nous ne sommes certes pas à l'abri des critiques, mais le temps est venu de reconnaître la nécessité d'une réforme fiscale en profondeur. C'est ce que veut la population canadienne, et nous exhortons le ministre des Finances et le gouvernement à faire quelque chose d'ici le prochain budget.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'aimerais poser quelques questions au député de Broadview—Greenwood. Il dit, par exemple, combien il est désastreux de voir toutes ces fuites de capitaux. Il dit également qu'il faut un régime fiscal mieux adapté, ou que l'on refasse une structure globale du système fiscal. Mais je ne l'ai pas encore entendu dire de quelle façon il prévoit améliorer le système fiscal en place. Ce que je veux lui dire, c'est que le Canada a une dette accumulée de 430 milliards de dollars. Et 430 milliards de dollars, ce ne sont pas des *peanuts*; c'est une dette accumulée de 430 000 millions de dollars, et ce pour une population d'à peine 27 millions d'habitants. Le grand problème auquel nous faisons face, c'est qu'il y a 11 pouvoirs politiques, au Canada, qui se contredisent jour après jour. Nous avons un exemple frappant de ce qui existe actuellement et c'est cela qui fait augmenter la dette.

Actuellement, nous avons en Ontario un gouvernement socialiste, dans cette province qui représente 42 p. 100 du Produit intérieur brut du Canada, qui a des politiques complètement contraires à celles du gouvernement fédéral. Cette incohérence entre ces 11 pouvoirs politiques nous mène à l'inefficacité et l'inefficacité nous mène carrément vers la faillite. N'essayons pas de trouver des formules. Je pense que la seule formule par laquelle on pourrait réussir à comprendre, la seule formule intelligente que le Canada devrait avoir, serait de décentraliser au maximum, de donner plus de pouvoirs aux provinces. La majorité des provinces devrait avoir la presque totalité des pouvoirs, tel que demandé par le Québec.

Madame la Présidente, c'est quand même important, car on parle de l'avenir du pays, ce pays qui s'en va en faillite. Alors, il faut quand même en parler un peu. Le problème est que le Québec demande, puis avec raison, au moins 22 ou 23 pouvoirs pour pouvoir s'épanouir. Et le gouvernement fédéral, d'un autre côté, demande à avoir tous les pouvoirs. Alors cette confrontation va durer encore combien d'années? Dix ans, quinze ans, vingt ans? Il faut régler ce problème au plus «sacrant». Que l'on fasse le plus beau système de régime fiscal au monde, on est quand même en train de couler jour après jour! Depuis les 20 dernières années, on ne réussit pas à faire baisser le déficit annuel de moins de 30 milliards de dollars par année. Alors, il y a quelque chose qui ne marche pas là-dedans! La solution, c'est une décentralisation très forte. Nous, on va plus loin que cela, parce que le Canada anglais ne comprend pas. On dit que l'on veut faire la souveraineté du Québec. Puis après cela, peut-être que l'on comprendra que l'on a raison. On fera la souveraineté de l'Ontario, la souveraineté de l'Ouest et de l'Est, puis on s'associera peut-être à un système. Mais le problème est là.

M. Boudria: La souveraineté de Longueuil!

M. Leblanc (Longueuil): Non, non. Le problème est là, madame la Présidente, et c'est cela que je veux dire au député. Il y a 11 pouvoirs politiques dans ce pays et c'est pour cela que ça ne fonctionne pas. Alors il faut comprendre cela une fois pour toutes. Voilà la réalité.

M. Mills: Madame la Présidente, le député de Longueuil a posé une bonne question. Je ferai mes remarques un peu plus tard en ce qui touche le système de l'impôt unique.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je voudrais dire au député du Bloc québécois que son discours, à mon humble avis, fait plus de tort à l'économie du pays que n'importe quelle mesure du gouvernement. Si vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'il faut attirer les investissements étrangers au Canada pour créer des emplois, je vous dis respectueusement que, lorsque les investisseurs étrangers entendent dire que certains députés veulent scinder le pays, ils se demandent s'ils vont venir investir leur argent chez nous dans un tel climat. J'espère donc qu'avec le temps, nous réussirons à convaincre le député et son parti qu'ils devraient aborder les choses d'une autre façon. Je pense que le député a raison de dire qu'il y a trop de paliers de gouvernement. Mais de là à tout jeter par-dessus bord, à vouloir la destruction de notre pays, c'est comme si je disais que je voulais créer mon propre pays dans la circonscription de Broadview—Greenwood.

• (1200)

Je dirais à mon collègue que c'est une idée plutôt loufoque que de vouloir créer mon propre pays dans la circonscription de Broadview—Greenwood ou dans celle d'Eglinton-Nord.

Trêve de balivernes, revenons au député parce que je pense qu'il se préoccupe autant que moi de ses électeurs.

J'estime que si vos électeurs jouissaient du plein emploi, s'ils soutenaient la concurrence et s'ils étaient pleinement et dignement respectés, ils ne penseraient sûrement pas à se séparer du Canada. Je vois le président du Conseil du Trésor là-bas, qui est un des plus brillants députés d'en face et membres du Cabinet, et je lui dis qu'il devrait user de son influence pour dire à ses amis du Québec que nous allons réformer le régime fiscal et que nous allons remettre tout le monde au travail dans notre pays, y compris dans son propre secteur, de manière à discréditer les idées du Bloc québécois.

Il incombe aux députés de la province de Québec, qu'ils soient du côté du gouvernement comme du nôtre, de dire que nous allons faire des efforts pour ramener la prospérité et hausser notre niveau de vie plutôt que d'alimenter des déceptions qui ont toujours existé en raison de nos différences culturelles.

Pendant des années, nous avons réussi à faire abstraction de ces différences, qui existent pourtant indéniablement. C'est comme ça. Mais si nous voulons stimuler notre volonté nationale, la façon la plus rapide d'y parvenir est de veiller au bon fonctionnement de notre économie. Du même coup, nous ruinerons les arguments du Bloc québécois.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood d'avoir soulevé des points très intéressants. Il a notamment insisté sur le fait qu'il faut faire valoir à l'ensemble des Canadiens et aux députés la pertinence de certaines mesures législatives que nous adoptons.

Mon collègue de Broadview—Greenwood a mentionné que certains de ses électeurs lui avaient dit: «Pourquoi ce document est-il aussi volumineux? Qu'est-ce que cela va changer dans notre vie de tous les jours? Cela va-t-il modifier le montant de nos impôts? Cela aura-t-il des répercussions sur la redistribution des recettes tirées des impôts? Cette façon de nous assujettir à l'impôt est-elle équitable? Enfin, cela va-t-il nous apporter quelque chose de concret pour nos entreprises, nos emplois et nos familles? Cela va-t-il nous éclairer et nous aider à déterminer nos objectifs nationaux?»

Je crains qu'après avoir lu ce projet de loi, je ne saurais quoi répondre à ces électeurs. Je vais faire ressortir sept points pour illustrer les problèmes inhérents, selon moi, à des mesures comme le projet de loi C-18 et aux activités menant à sa mise en oeuvre. Mais je ne saurais être plus éloquent qu'un électeur, M. Gabriel Petricca, habitant avenue Claudia, à Woodbridge, qui m'a transmis un exemplaire d'une lettre adressée au premier ministre. Comme elle est longue de trois pages, je ne vais donc pas la lire en entier. Je me bornerai à quelques paragraphes qui illustrent très bien l'attitude, le climat psychologique qui est le nôtre actuellement et que mon collègue de Broadview—Greenwood a si bien décrit.

L'heure n'est pas aux débats stériles sur des mesures législatives futiles qui ne veulent absolument rien dire pour les électeurs canadiens.

Je cite: «J'en ai assez des promesses en l'air et des comités chargés d'étudier ces promesses! Nous sommes vraiment dans le pétrin et nous avons besoin d'aide. Pas question d'attendre aux prochaines élections!

«Ils ont l'air ridicule, tous ces députés qui passent le plus clair de leur temps à de prétendus débats, alors que 26 millions de Canadiens attendent autre chose que des décisions puériles et des solutions inacceptables.» Soit dit en passant, ça ressemble au projet de loi C-18. Nous avons besoin d'emplois. «Nous avons besoin d'investissements étrangers. Il nous faut accroître nos exportations. Nous manquons de main-d'oeuvre qualifiée. Bien sûr, je ne vous dis rien que vous ne sachiez déjà. À quand donc les solutions?»

N'oubliez pas que c'est tiré textuellement d'une lettre au premier ministre. Je poursuis:

«Pourquoi vend-on les actifs de l'État? Pourquoi nos entreprises déménagent-elles aux États-Unis? Pourquoi a-t-on relevé les taux d'intérêt au grand préjudice de l'économie? Pourquoi a-t-on négocié un accord de libre-échange sans que la majorité de nos entreprises en profitent? Pourquoi devient-il plus avantageux de rester chez soi et de toucher l'assurance-chômage, l'assistance sociale et l'indemnisation des accidents du travail? Je pourrais continuer ainsi, mais à quoi bon?»

Je reviendrai à cette lettre. À en juger par ces quelques lignes, on sent le désespoir qui s'est emparé d'une bonne partie des Canadiens. Allons-nous faire quelque chose pour chasser ce désespoir? Les députés, les hommes et les femmes politiques ne devraient-ils pas tous être au moins des marchands d'espoir? Nous devrions offrir des perspectives et indiquer des voies d'avenir.

L'auteur de cette lettre est né au Canada, où il a grandi et fait ses études. Il a passé le gros de sa vie dans l'entreprise privée où il a obtenu un certain succès. Son initiative donnait de l'emploi à 15 personnes directement et à 100 à 150 personnes indirectement. Il est ni plus ni moins en faillite. En nous voyant étudier le C-18, il dirait sans doute: «C'est donc ça, le Parlement.»

À propos de ce projet de loi, il faudrait nous demander quel est son objet. Le ministre dit qu'il vise à rendre le système plus juste. Mon collègue de Broadview—Greenwood dit: «D'accord pour plus de justice, mais qu'en est-il des résultats.»

S'il y a plus de justice, y aura-t-il aussi plus d'emplois? Va-t-il contribuer à redonner aux Canadiens le goût d'inventer et de se livrer au commerce ainsi qu'à l'industrie? Vise-t-il à donner aux Canadiens ce dont ils ont désespérément besoin, c'est-à-dire une revitalisation du commerce intraprovincial et interprovincial qui permette à tous les Canadiens d'être partie prenante dans leur pays?

Le C-18 vise à rendre le système plus juste, nous dit-on. Grâce à lui, le ministre pourra, par exemple, permettre à tous les Canadiens de retourner cinq ans au lieu de trois ans en arrière pour demander des remboursements et des crédits d'impôts supplémentaires et faire grâce des intérêts et des amendes à ceux qui le méritent. Voilà un autre exemple de rafistolage qui atteste d'un manque d'envergure et d'une absence de projet d'avenir.

On ne voit pas de plan d'ensemble. Nous regardons les arbres, et ils nous cachent la forêt.

Le gouvernement dit depuis très longtemps qu'il veut se montrer juste envers les contribuables. Pourtant, il y a quelques jours à peine, le vérificateur général signalait dans un rapport que 37 p. 100 des Canadiens adultes, c'est-à-dire 6,5 millions de personnes, ne peuvent lire leur déclaration d'impôt sur le revenu parce que celle-ci est trop compliquée. L'équité va de pair avec la simplicité. Par ailleurs, 20 p. 100 de tous les contribuables qui ont demandé de l'aide à Revenu Canada relativement à leur déclaration d'impôt, n'ont obtenu aucune réponse ou ont été mal renseignés, ce qui est pire, relativement à l'incidence des dispositions fiscales dans leur cas. Soixante-huit pour cent de toutes les personnes qui ont téléphoné pour obtenir des renseignements fiscaux n'ont jamais pu obtenir la communication. Par conséquent, si nous voulons rendre le système plus équitable, il faut simplifier le régime d'imposition et la déclaration d'impôt, mais il faut aussi rendre facilement accessible le ministère du Revenu.

• (1210)

En 1987, 42 p. 100 des contribuables ont eu besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. Nous ne pouvons parler d'équité de façon ésotérique, se débarrasser d'un autre document de cette importance et dire: «Nous avons réglé le problème du manque d'équité dans le régime fiscal.» C'est de la foutaise. Il n'y a rien dans cette mesure législative qui va de faire baisser les statistiques que je viens de citer.

Mon collègue de Longueuil parlait de souveraineté dans toutes les provinces du pays. Je n'ai jamais entendu autant d'absurdités. Dans la région d'où je viens, il n'y a personne qui n'estime pas faire partie intégrante de la société canadienne, et qui ne considère pas les 27 autres millions de Canadiens comme étant au même niveau et comme devant être traités de la même façon en ce qui a trait aux possibilités d'accès à leur gouvernement, lequel réside en principe ici dans cette Chambre.

Lors d'un sondage effectué par l'Université York, 80 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré que le régime fiscal était très injuste. Je sais que mon collègue de Broadview—Greenwood souscrira à cette opinion. Celui-ci a proposé un régime fiscal unique qui serait beaucoup plus juste. Sa proposition mérite d'être étudiée. Après tout, 80 p. 100 des Canadiens pensent comme mon collègue.

En vertu de la loi actuelle, le ministère ne fournit aucune explication aux contribuables qui font l'objet d'une nouvelle cotisation, c'est-à-dire d'une modification de leur cotisation originale. Le ministère fait preuve d'une trop grande discrétion, si je puis m'exprimer ainsi.

Ce n'est là qu'un élément parmi d'autres. Je voudrais revenir à ce dont nous discutions plus tôt. Si l'équité fiscale est un élément, les autres portent évidemment sur la question de savoir ce que nous faisons avec cet argent, et celle de savoir pourquoi nous avons un régime d'imposition.

Avant de discuter du deuxième point, il convient de dire un mot sur les statistiques du ministère des Finances. Nous avons tous ces données. Celles-ci datent du 25 octobre. Le fait qu'elles ne soient parvenues à nos bureaux que la semaine dernière—sans compter qu'il s'agit de données du mois d'août 1991—laisse entendre que le processus de diffusion d'information est lent et, je suppose, qu'il est conçu de façon à empêcher les députés d'avoir des données bien à jour sur la situation.

Voici certains de ces renseignements. Cette année, l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté. Il ne faut pas oublier ici que nous sommes en pleine récession. Quelqu'un à la Chambre et d'autres un peu partout au pays ont parlé de double imposition. C'est une récession ajoutée à une récession. N'empêche que l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté au cours des huit premiers mois de l'année.

Au cours de ces huit mois, pendant que la récession sévit, l'impôt sur le revenu des particuliers augmente. Le chômage est à la hausse. Où le gouvernement va-t-il chercher ses recettes supplémentaires? Certainement pas chez ceux qui travaillent, puisqu'il y a de plus en plus de chômeurs. Il faut que, par le biais du régime fiscal, il serre la vis, puisque, de toute évidence, les contribuables paient davantage d'impôt sur le revenu. La situation est ridicule.

Le projet de loi propose en deuxième lieu de soustraire à l'impôt les revenus provenant des activités internationales des sociétés de transport canadiennes. On dit que cela pourrait se traduire par la création de 1 000 emplois par année au cours des dix prochaines années. Tous les députés, surtout ceux de l'opposition, ont été plus que bienveillants, patients et courtois en donnant au gouver-

nement le bénéfice du doute pour la plupart de ses prévisions.

L'Accord de libre-échange devait créer de l'emploi. Or, nous accusons une baisse de 13 p. 100 dans le secteur manufacturier. L'Ontario a perdu à elle seule 226 000 emplois depuis un an à cause, dans une grande mesure, de l'Accord de libre-échange. Nous avons sur les bras un grave problème chez les travailleurs âgés parce que nous manquons de programmes de recyclage à leur intention, et le gouvernement ne leur a jeté que des miettes, 15 millions, en annonçant ses dernières mesures.

Lorsqu'on calcule ce que cela représente pour chacun, c'est moins que des miettes. C'est carrément une insulte. Non pas parce que c'est de l'argent, mais parce que cela montre que le gouvernement est tout à fait inconscient. Il n'a pas préparé les citoyens à des changements profonds, à un changement structurel, sur les plans économique et social. Ce montant de 15 millions, c'est l'équivalent de ce que Judas Iscariote a touché il y a 2 000 ans.

Est-il bien nécessaire de le rappeler à la Chambre, au moment où nous parlons de faire des petits rajustements à nos lois pour favoriser le commerce international, nous enregistrons un déficit dans nos échanges avec l'étranger, pour la première fois depuis 1976, pour la première fois en 15 ans. Pourtant, le Canada vit du commerce. Le gouvernement a besoin du commerce international. Comme l'a dit un de mes électeurs, à quoi servent toutes ces prévisions, ces projections et ces mesures du gouvernement et où nous mènent-elles?

Cessons de perdre du temps avec des projets de loi et de nous arrêter à des bricoles. Comme l'a proposé mon collègue de Broadview—Greenwood, faisons preuve de détermination, renversons la vapeur à l'échelle nationale et engageons-nous dans un projet important, au lieu de mettre sur pied une autre commission chargée de déterminer les mesures à prendre pour que nous soyons compétitifs. Nous pouvons fort bien être compétitifs, mais voyons ce que le gouvernement fera.

Aux termes de ce projet de loi, les sociétés d'assurances seront désormais assujetties à l'impôt sur le capital, qui s'appliquait, depuis 1988, aux sociétés de fiducie et aux banques ayant des actifs supérieurs à 200 millions de dollars. L'impôt sur le capital sera maintenant un impôt de remplacement plutôt que ce qu'il devrait vraiment être, c'est-à-dire un impôt sur le revenu. C'est un cadeau. Encore du tripatouillage.

Pour sa gouverne, je signale au ministre les paroles du président du Comité des finances qui disait que, entre 1988 et 1990, l'industrie de l'assurance-vie a réalisé un milliard de dollars de bénéfices par année et n'a, pour ainsi dire, pas payé d'impôt sur le revenu. Vous rendez-vous compte? On comprend parfaitement pourquoi les Canadiens sont démoralisés; le gouvernement leur demande de faire sans cesse des sacrifices, mais il ne rectifie pas certaines des iniquités fondamentales de notre régime.

L'impôt des sociétés, qui représentait 15 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales en 1984, année de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, n'en représentait plus que 8,7 p. 100 en 1990, l'an dernier. Par contre, l'impôt sur le revenu des particuliers, qui équivalait à 49 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales en 1984, a grimpé à 56 p. 100 l'an dernier. Ce sont les statistiques du ministère des Finances de cette année; toujours la même année, les recettes fiscales des sociétés ont chuté de plus de 50 p. 100 au mois d'août. Elles ont baissé de 26 p. 100 par rapport au mois d'août l'an dernier. Cette baisse est attribuable en grande partie à l'état lamentable dans lequel se trouve notre économie, grâce à notre gouvernement, et au grand nombre d'entreprises qui ont fait faillite, encore une fois grâce aux initiatives de notre gouvernement. Par contre, l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté.

Si ce projet de loi est censé corriger certaines injustices—n'oublions pas que le gouvernement a dit que ce serait un ensemble de mesures visant à rendre notre régime fiscal plus juste—, je voudrais signaler un cinquième point, et c'est celui qui irrite vraiment tous les gens qui savent ce que c'est que la justice. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées passera de 575 $ à 700 $ par année, une hausse d'environ 35 millions de dollars qui portera le total de ces crédits à 200 millions de dollars. On accordera aussi un crédit d'impôt de 5 000 $ pour frais médicaux aux personnes handicapées qui ne travaillent pas.

Mon collègue qui a siégé avec moi au Comité des personnes handicapées ne sera pas content lorsqu'il se lèvera pour parler de cela. C'est ridicule. C'est absolument scandaleux.

• (1220)

Encore une fois, on ne donne que des miettes aux plus nécessiteux. Je parle ici de Canadiens qui ont travaillé pour leur pays toute leur vie et qui ont eu la chance de se lancer en entreprise et de se faire entendre par leur gouvernement comme tous les autres, et que faisons-nous? Nous leur donnons un cadeau, juste un petit quelque chose pour qu'ils se tiennent tranquilles. Ça n'équivaut même pas au taux d'inflation.

Quelles autres mesures sont prévues dans ce projet de loi? On permettra aux petites entreprises de devenir des sociétés ouvertes sans que leurs actionnaires aient à renoncer à l'exemption de 500 000 $ pour gains en capital.

Mon collègue dit que c'est bien. C'est vrai. Savez-vous pourquoi c'est bien? Parce que s'il est quelque chose dont les petites entreprises ont besoin aujourd'hui, c'est bien de l'argent. Mon collègue de Broadview—Greenwood dit: «Il n'y a pas d'argent. C'est impossible d'obtenir de l'argent, même si les taux d'intérêt sont bas. Cette situation est attribuable en partie au fait que le capital se dévalue et qu'il devient donc impossible d'obtenir des fonds.» Il s'agit d'une petite compensation pour la politique des impôts, du dollar et des taux d'intérêt élevés que le gouvernement applique depuis un an et demi. C'est presque comme la conversion sur le chemin de Damas. Enfin, nous voyons la lumière. Nous allons faire quelque chose. Apportons de petites modifications au lieu de changer tout le système.

Pendant combien de temps encore allons-nous nous contenter d'apporter de petites modifications pendant que l'économie s'effondre autour de nous? Cela fait de moi un interventionniste. J'aimerais mieux qu'on m'accuse d'intervenir au nom de tous les Canadiens que de rester ici à me tourner les pouces en disant que je ne peux pas faire ceci ni cela. Est-ce que le fait de changer une virgule, un point virgule ou un mot va faire une grande différence? Allons!

Si le gouvernement veut prendre les choses au sérieux, qu'il crée des emplois pour les Canadiens. Qu'il redonne aux Canadiens l'espoir de retrouver un niveau de vie au moins aussi élevé que celui dont ils jouissaient il y a quelques années, un niveau de vie qu'ils pourraient promettre à leurs enfants et à leurs familles.

Le projet de loi C-18 ne fait rien en ce sens. En parlant des familles, il y a une question que je veux aborder, celle des limites imposées aux régimes enregistrés d'épargne-études afin que les contribuables ne puissent obtenir trop de déductions. Pouvez-vous le croire? Obtenir trop de déductions, et ce quand le gouvernement, je le répète, affirme déjà que l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté. En cette année de récession, on prévoit 1 500 $ par enfant. Le parent de quatre enfants pourrait trouver cela offensant.

Depuis 1986-1987, les dépenses du gouvernement fédéral au chapitre de l'éducation et de la formation n'ont augmenté que de 6,5 p. 100, tandis que l'inflation grimpait de 25,5 p. 100. Autrement dit, la contribution du gouvernement fédéral dans ces domaines a diminué. Pourtant, le gouvernement envisage d'accentuer le développement et de faire quelque chose d'utile pour prouver notre compétitivité. Comment va-t-il établir la compétitivité des Canadiens s'il n'a aucune confiance en eux?

Depuis 1983, les dépenses du gouvernement dans ces domaines n'ont jamais été aussi faibles. C'est comme tourner le couteau dans la plaie. De plus, le gouvernement impose une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants fréquentant l'université, s'attaquant ainsi à ceux qui ont le plus besoin de son aide et qui sont les mieux placés pour améliorer notre compétitivité. On ne mentionne pas du tout la TPS prélevée sur les manuels.

Il y a tellement de contradictions dans ce genre de mesure législative que ça pourrait nous faire enrager. J'aimerais vous lire d'autres extraits de la lettre que j'ai reçue d'un de mes électeurs. Dans le cadre de ce débat, cette lettre est plus éloquente que presque tout ce qu'un député imbu d'esprit de parti pourrait dire pour défendre les politiques ou les initiatives du gouvernement. J'accède à votre demande. Je m'arrête ici pour répondre à toutes les questions qui pourraient m'être posées. Je vous remercie de votre attention.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je remercie le député de ses interventions. J'étais professeur et je sais qu'il s'intéresse beaucoup à ce que les étudiants compétents puissent terminer leurs études.

Cette année, ma fille a commencé ses études à l'Université Carleton. Des amis de l'école secondaire qu'elle fréquentait n'ont pu aller à l'université parce que leur père ou leur mère avait perdu leur emploi ou que le revenu de la famille était trop faible. Des étudiants plus doués que ma fille, qui auraient pu terminer des études postsecondaires, ne sont pas allés à l'université. Ils devaient aller travailler parce qu'ils ne pouvaient pas payer les frais de scolarité.

Cette semaine, ma fille m'a dit que les professeurs et administrateurs de l'université Carleton ont annoncé une hausse des frais de scolarité de 20 à 30 p. 100 pour l'année prochaine. Quelle incidence est-ce que cela aura sur les étudiants du niveau secondaire qui veulent aller à l'université l'année prochaine?

M. Volpe: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de la question. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai des enfants, donc je ne parle pas en tant que politicien. On nous accuse aujourd'hui de parler pour nos propres intérêts et par esprit de parti.

Tout père mère de famille doit s'inquiéter de ce qui se passe dans l'éducation. Personnellement, comme mes collègues, je devrai établir un budget pour permettre à mes enfants de poursuivre leurs études. Est-ce que je veux leur donner les mêmes chances que mes parents m'ont données? Bien sûr que oui. C'est vrai pour tout le monde. Mais est-ce que j'en aurai les moyens?

Mon collègue donne une réponse théorique à une question théorique. Non, nous n'aurons pas les moyens sans faire d'énormes sacrifices. Il faut envisager une augmentation des seuls frais de scolarité de 25 à 30 p. 100, si l'étudiant reste chez ses parents. Évidemment, les jeunes ne pourront pas aller ailleurs parce que les coûts augmenteront. D'abord, ils devront rester avec leurs parents. Deuxièmement, à cause de ces hausses de frais de scolarité, à cause de la hausse du coût des livres et d'autres frais connexes. . .

Une voix: Et la TPS en plus.

M. Volpe: . . .et la TPS en plus, comme dit si bien mon collègue.

Ces hausses vont nuire à un groupe de citoyens qui est actuellement en mesure de poursuivre son développement intellectuel et qui alimente notre bassin de ressources intellectuelles grâce auquel nous pouvons le mieux nous adapter aux besoins de l'ère post-technologique.

Au Canada, nous sommes déjà dans cette ère. Notre population ne répond pas aux défis. Combien de fois avons-nous tous entendu ici que nous avons le plus haut taux d'analphabétisme chez les adultes parmi l'ensemble des pays occidentaux. Nous avons aussi le taux de décrochage au secondaire le plus élevé parmi les pays occidentaux.

Mon collègue demande bien sincèrement ce qui va arriver aux élèves du secondaire quand ils verront que les frais de scolarité vont augmenter à cause de cette initiative du gouvernement. Ce dernier est malveillant avec ses mesures de découragement. Comment les Canadiens vont-ils réagir devant les incitations du marché? Les jeunes sont incités à abandonner les études et à trouver du travail qui ne mène nulle part. Ce n'est pas une façon de favoriser le développement d'une société concurrentielle. Ce n'est pas une façon de relever les défis de l'ère post-technologique et de bâtir l'avenir de nos familles, un avenir comme mon collègue de Broadview—Greenwood et moi voudrions pour nos familles et pour tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, il y a deux députés du Parti libéral qui ont pris la parole plus tôt et ils parlaient plus particulièrement de la fuite de capitaux vers les États-Unis plus spécifiquement et d'une réforme fiscale. Mais en même temps, le député de Winnipeg-Nord nous dit qu'on n'impose pas suffisamment les entreprises. Je ne vois pas la logique dans tout cela. Nos entreprises s'en vont à l'extérieur parce qu'on les taxe trop. On peut toujours les taxer davantage les entreprises, mais si on les taxe davantage, on risque par le fait même que cela se reflète dans le produit. Et qui consomme? Ce sont les salariés. C'est toujours le consommateur en bout de ligne qui paie. Essayons d'être honnêtes et de parler franchement et dire que c'est toujours le consommateur qui paie.

• (1230)

Bien sûr que dans un régime fiscal, il faut un bon équilibre. On peut susciter des intérêts, à gauche et à droite, ce que l'on croit de meilleures façons de faire. Mais le grand problème que nous vivons, ce n'est pas tant le régime fiscal que d'essayer de diminuer la dette. Et c'est là le grand problème. Comment y arriver? Je l'ai dit tantôt: il faut décentraliser. C'est cela le grand problème. Je l'ai vécu depuis sept ans que je suis ici. Depuis six ans que je me promène dans les comités économiques, à travers le Canada, les grands experts disent tous la même chose: il faut être capable de se concerter, entre les syndicats, le patronat, centres de recherche, universités, au niveau de la formation de la main-d'oeuvre, et j'en passe, il faut se concerter. Mais, malheureusement, la concertation n'est pas possible quand on a 11 pouvoirs politiques dans ce pays qui se contredisent, amenant par le fait même de l'incohérence. C'est là que réside tout le problème. Alors, si on veut régler la dette, il faut décentraliser. Mais, malheureusement, des pouvoirs, autres que le Québec, veulent le contraire, veulent une union économique tellement forte, tellement centralisée, allant même jusqu'à vouloir légiférer là-dessus. Ça c'est le Canada anglais: on veut centraliser.

Eh bien, cela ne marche pas. C'est comme cela qu'on s'en va vers la faillite. On aura beau faire le meilleur système fiscal au monde, si on ne règle pas notre problème d'efficacité, si on n'arrive pas à créer la richesse, comment peut-on la partager? Il faut d'abord la créer cette richesse, il faut décentraliser. Mais comme vous ne voulez pas décentraliser, nous proposons, au Québec, la souveraineté. Et vous comprendrez peut-être qu'on aura eu raison. Sinon, on est en train de couler dans le même bateau que vous autres. Et, comme on ne veut pas couler dans le même bateau, on décide de s'occuper nous-mêmes de nos propres affaires. Et c'est cela que nous faisons, puisque que vous ne voulez pas comprendre que c'est dans la décentralisation qu'on va pouvoir parvenir à

sauver le Canada. Mais cela, vous ne le comprenez pas! Et, pourtant, tous les experts le disent. C'est dans ce sens, madame la Présidente, que je dis: On aura beau parler de fiscalité, la première chose qu'il faut faire, c'est de créer la richesse. Et, pour créer la richesse, il faut décentraliser l'action économique.

M. Volpe: Madame la Présidente, je pense que tous les autres députés de la Chambre sont tout aussi confus que moi. Nous voyons ici un député du Québec, du Bloc québécois, qui parle comme un conservateur, comme un membre du gouvernement qu'il a déjà abandonné. Il a abandonné le gouvernement, il a abandonné les principes, les programmes, la politique du gouvernement conservateur, mais il emploie toujours les mêmes mots, le même vocabulaire, et il démontre, encore une fois, la même mentalité qui a été démontrée comme étant injuste, qui ne colle pas à la réalité d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Si nous écoutons un député comme lui qui dit qu'il y a une incohérence fondamentale,

[*Français*]

Je soumets, madame la Présidente, que l'incohérence de la philosophie et du programme, qui doit créer la richesse pour ce pays et redonner espoir aux citoyens de ce pays, de la province de Québec, de la province de l'Ontario et de toutes les autres régions de ce pays, est effrayante. Je suggérerais à mon ami que le problème se trouve dans les programmes de son gouvernement dont il était membre, qui proposait un taux d'intérêt très élevé, le plus élevé pendant les huit dernières années.

[*Traduction*]

Les taux ont été de 14,75 p. 100 l'an dernier. Il y a toute une différence entre nous, les États-Unis et le marché mondial. C'est plus que n'en peut supporter notre économie. La décentralisation ne viendra pas régler les politiques fiscales qu'il propose, bien au contraire.

[*Français*]

Le député devrait avoir l'honnêteté de le reconnaître. Et le député devrait être assez honnête envers les citoyens du Québec, envers tous les citoyens du Canada, pour reconnaître qu'une décentralisation des programmes économiques, dans un monde global, dans un marché global, est infantile et stupide, c'est le mot qui me vient à l'esprit.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention d'intervenir trop longuement dans le débat du projet de loi C-18 étant donné que j'ai parlé assez longuement de la question qui me préoccupe plus spécialement lors du débat de deuxième lecture. Par ailleurs, le député de Winnipeg-Transcona, notre porte-parole en la matière, a exposé les préoccupations plus générales que nous inspire la mesure à l'étude.

Au début du débat aujourd'hui, le ministre d'État aux Finances a mentionné que mon collègue, le député de Winnipeg-Transcona, lui avait parlé de la possibilité d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour proposer quelques amendements très importants. Avant qu'un groupe de personnes n'aient réussi à mettre au point le libellé des amendements hier soir, il était trop tard pour les soumettre avant l'heure limite de 18 heures hier pour qu'on puisse les présenter aujourd'hui à la Chambre.

Ces amendements, que je considère très importants, se rapportent à l'article 91 de ce projet de loi assez épais et lourd dont nous sommes saisis. Ils émanent surtout de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, qui avait adressé par télécopieur, le 8 novembre, une lettre dans laquelle elle exprimait ses inquiétudes en détail au président du Comité permanent des finances pour qu'on les étudie au comité.

Il semble que cette lettre aurait été égarée par mégarde ou ne serait pas parvenue à la présidence, car elle n'a pas été distribuée aux membres du comité qui, on peut raisonnablement le penser, n'étaient pas au courant de ces inquiétudes. S'ils avaient été au courant, nous serions peut-être en train de tenir un débat assez différent de ce qu'il est aujourd'hui.

Hier encore, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire a envoyé une autre lettre par télécopieur, adressée cette fois-ci au ministre des Finances, pour demander qu'on examine ces inquiétudes même à cette date tardive. Avec votre approbation, madame la Présidente, je ferai consigner cette lettre au compte rendu car elle me paraît très importante. Elle est de M. Raffath Sayeed, un des directeurs de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire. Les points qui pourraient vous intéresser, madame la Présidente, commencent par ces mots:

Le 8 novembre 1991, vous auriez dû recevoir, par télécopieur, une copie du mémoire sur le projet de loi C-18, que Dulcie McCallum, du bureau de l'ACIC, a envoyée au Comité des finances. On m'informe que ce projet de loi reviendra à la Chambre des communes demain et que sa mise aux voix a été reportée à lundi prochain. Je vous envoie également par télécopieur une deuxième copie du mémoire ainsi que cette lettre.

Il est essentiel d'inclure les handicapés mentaux dans les modifications à la Loi de l'impôt, sans être irrévérent envers eux. La proposition que nous avons soumise au comité aurait pu le guider dans la formulation d'un amendement à l'article des définitions. Notre démarche semble n'avoir eu aucun effet, mais c'est peut-être que notre mémoire a été mal classé par inadvertance ou que la présidence ne l'a pas reçu. Quoi qu'il en soit, le mémoire n'a pas été distribué aux membres du comité.

Il importe, à tous le moins à ce stade-ci, que la définition de vie quotidienne soit redéfinie. Cette définition détermine quelles personnes handicapées auront droit au crédit d'impôt.

Nous vous soumettons donc, pour étude immédiate, une proposition d'amendement à l'article 91 du projet de loi, que nous vous invitons à adopter.

• (1240)

Cette association demandait au gouvernement d'étudier cette proposition, qui nous a été présentée tard hier, sans qu'elle y soit pour rien cependant. À cause d'une erreur de classement, ces questions n'ont été ni débattues ni examinées par le Comité des finances au moment où il étudiait ce projet de loi.

Pour mémoire, je signale qu'à mon avis, la Chambre devrait en être saisie. Puisque le Comité des finances n'a pas eu, pour une raison quelconque, l'occasion de les étudier, je profite de mon intervention pour faire consigner la proposition de cette association.

Ses préoccupations concernent la définition de déficience grave et prolongée, qui risque d'être interprétée, aux termes de cette loi, au détriment des milliers de Canadiens qui ont une forme quelconque de déficience mentale.

C'est ce que disait l'Association canadienne pour l'intégration communautaire dans la lettre que Dulcie McCallum a envoyée par télécopieur au comité.

Il semblerait que la redéfinition de la notion d'incapacité grave et prolongée aurait pour but de réduire le nombre de ceux qui pourraient demander le crédit d'impôt pour personnes handicapées et pour d'autres dépenses liées à la garde de ces personnes. L'esprit de la loi est de s'assurer que le crédit est accordé à ceux qui le demandent de bonne foi. Or, nous estimons que le changement proposé ne permettra pas d'atteindre le but recherché, ni ne garantira que le crédit sera accordé à toutes les personnes qui devraient en bénéficier.

2. Le principal changement aurait pour effet d'énoncer explicitement dans la loi les critères qui servent, semble-t-il, aux médecins pour établir que la capacité d'une personne «d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne est limitée de façon marquée». L'amendement ne semble plus permettre aux médecins de donner aux termes une interprétation aussi libérale qu'autrefois. Nous nous réjouissons de voir qu'on s'éloigne du modèle dans lequel le diagnostic d'incapacité est entièrement fondé sur l'opinion d'experts en médecine. Malheureusement, bien peu des critères énumérés sont pertinents en ce qui concerne les déficients mentaux. Ils sont principalement axés sur les incapacités physiques et témoignent d'une profonde incompréhension de ce qu'est la déficience mentale. Un travail considérable se fait actuellement dans plusieurs provinces, notamment en Colombie-Britannique, au Yukon, au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, et la question de l'établissement d'un diagnostic satisfaisant d'incapacité mentale exige qu'il faille aider l'handicapé à prendre des décisions. La méthode d'évaluation traditionnelle a été remise en question dans le cadre de toutes ces études. Nous nous demandons si, dans sa forme actuelle, la définition ne risque pas de forcer les particuliers à se fier à des évaluations médicales traditionnelles qui, dans le cas des déficients mentaux, sont tout à faits inadéquates.

3. La plupart des déficients mentaux ne considéreraient probablement pas que leur capacité est «limitée de façon marquée» du point de vue de la perception, de la réflexion et de la mémoire. Or, c'est à peu près le seul élément de la liste des activités courantes de la vie quotidienne qui a un rapport quelconque avec leur situation. Aux fins de votre définition, il faut faire la distinction entre une déficience mentale et une maladie mentale. Les personnes qui souffrent d'une déficience mentale que l'on considérait traditionnellement comme arriérées ont la même capacité de perception, de réflexion et de mémoire que nous tous. La seule différence réside peut-être dans la rapidité avec laquelle elles peuvent réfléchir et prendre des décisions. L'amendement proposé a pour conséquence néfaste que les déficients mentaux seront obligés, pour bénéficier du crédit d'impôt pour personnes handicapées, de reconnaître que leur capacité de perception, de réflexion et de mémoire est limitée de façon marquée, ce qui est faux dans la grande majorité des cas.

4. Il en résulte que seront exclues un grand nombre de personnes souffrant de déficiences mentales qui, après avoir subi un test approprié, devraient y avoir droit, mais qui ne sont pas disposées à reconnaître que leur capacité de perception, de réflexion et de mémoire est limitée de façon marquée. En outre, étant donné que la capacité limitée de perception, de réflexion et de mémoire ne peut être mesurée que d'une manière purement individuelle, cette définition est dénuée de sens et, par conséquent, ne devrait pas être conservée.

5. Le fait est que cette définition comprend un paragraphe destiné à apporter une plus grande certitude ce qui exclut toutes les autres activités. Nous nous inquiétons beaucoup de la façon dont le projet de loi protège les intérêts des déficients mentaux. À cause de la nature des déficiences mentales, certaines personnes peuvent n'avoir besoin que d'un soutien du revenu, de l'assurance-chômage et d'une aide à domicile. Le projet de loi ne peut pas avoir pour but d'empêcher un contribuable d'avoir droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées quand cette personne atteinte d'une déficience mentale travaille et vit d'une manière semi-indépendante moyennant un soutien. C'est

malheureusement notre interprétation du projet de loi pour la personne qui peut accomplir les activités courantes de la vie quotidienne énumérées au sous-alinéa 118(4)(1)*c*) du projet de loi en question.

À propos d'une autre question, je cite:

Je donnerai une note d'avertissement au sujet des soins apportés aux handicapés. Comme une association qui se consacre à encourager les collectivités où les familles et les amis fournissent l'appui naturel aux déficients mentaux, nous respectons le principe que les familles ne devraient pas être payées pour faire ce qui est considéré comme leur devoir. Cependant, comme nous l'avons vu dans le cas des parents qui ont choisi de rester à la maison pour élever leurs enfants, leur travail est souvent dénigré parce qu'il n'est pas rémunéré. Nous continuons à chercher comment, notamment, le système fiscal pourrait reconnaître la valeur de ce travail. De même, le travail des conjoints des personnes qui ont besoin de soins auxiliaires doit être reconnu à sa juste valeur. Il faut que nous nous rendions compte de la difficulté de telles situations. N'est-il pas préférable d'offrir à un couple une aide financière qui lui évite de se séparer et qui permette au conjoint d'assurer les soins auxiliaires au lieu d'être obligé à chercher du travail à l'extérieur du foyer pour éviter la faillite financière? Je suggère que nous envisagions cette possibilité et que nous y donnions suite au cours de nos délibérations.

On espère que le gouvernement ne jugera pas qu'il est trop tard pour tenir compte de cet argument.

Comme je l'ai déjà fait remarquer lors de la deuxième lecture de ce projet de loi, je suis extrêmement déçu, et c'est le moins qu'on puisse dire, qu'en dépit du fait que cette Chambre ait créé, il y a 10 ou 11 ans, un comité permanent dont le mandat est d'exposer au grand jour les problèmes auxquels se heurtent les Canadiens handicapés et que ce comité ait soumis à la Chambre un nombre incalculable de rapports qui ont reçu l'assentiment enthousiaste des députés des deux côtés de la Chambre, nous nous retrouvions avec ce projet de loi. Non seulement il est un affront pour les handicapés, mais en plus, il va à l'encontre des intérêts de cette grosse portion de la population canadienne qui souffre de troubles développementaux.

Si les bureaucrates ne sont pas disposés à écouter ce que les comités ont à leur dire, je me demande si les politiciens eux-mêmes écoutent ce que leur disent les bureaucrates qui doivent exécuter leurs ordres. Ce genre de discours qui, je l'ai dit auparavant, est un affront, va priver de leurs avantages fiscaux tout un nombre de Canadiens qui bénéficient actuellement d'un avantage fiscal auquel ils ont droit en vertu de nos lois.

Au lieu d'aller de l'avant, comme nous devrions le faire, nous partons à reculons. Je ne peux m'empêcher de demander à nouveau pourquoi?

J'ajoute qu'il n'est pas trop tard simplement parce que le comité n'a pas reçu le mémoire qu'il aurait dû recevoir. Il n'a pas eu l'occasion d'examiner non seulement les préoccupations, mais les très bons arguments présentés par l'Association canadienne pour l'intégration communautaire.

• (1250)

Puisque ces amendements ont été jugés irrecevables uniquement pour des raisons de forme, même si notre critique, le député de Winnipeg-Transcona, a tenté d'obtenir l'approbation du ministre pour demander le consentement unanime des députés afin de procéder à leur étude aujourd'hui, le ministre pourrait peut-être, s'il fait preuve d'ouverture, et s'il en manifeste la volonté politique, s'assurer que les bulletins d'interprétation, qui seront publiés par le ministère du Revenu après l'adoption du projet de loi, respectent les principes énoncés dans la lettre envoyée au ministre des Finances.

Il n'est pas trop tard. J'exhorte le ministre des Finances à accueillir favorablement cette requête.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Beaches qui reste très attentionné et continue de faire preuve de compassion envers les personnes handicapées.

Il a très bien expliqué le problème que cause notre régime fiscal complexe. Je crois que nous devrions éliminer le facteur invalidité du régime fiscal, notamment parce que la situation des personnes handicapées varie énormément de l'une à l'autre.

Il y a plus de deux millions de personnes handicapées au Canada. Je crois que plutôt que de tenter de regrouper toutes les personnes handicapées dans un article extrêmement complexe de la Loi de l'impôt, il serait préférable de recourir à un financement direct dans le cadre duquel on pourrait, pour ainsi dire, personnaliser le traitement de chaque personne.

Si le député de Beaches voulait bien préciser ce qu'il pense du financement direct du programme. Il en coûte directement aux contribuables, mais très peu de Canadiens se rendent compte que, même sous forme de crédit d'impôt, c'est encore des frais pour le Trésor. Il ne semble pas que nous puissions régler chaque cas de cette façon. Par contre, si nous le faisions d'une manière directe, je pense que ce serait beaucoup plus juste.

J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

M. Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je remercie le député de Broadview—Greenwood pour sa question. Plusieurs approches adoptées ici et ailleurs, je crois, permettraient aux personnes handicapées d'être entièrement intégrées au reste de la société.

Certaines personnes avec lesquelles j'ai eu l'occasion de discuter au fil des ans m'ont fait remarquer que c'était très bien de vouloir mettre fin à la discrimination à l'égard des personnes handicapées, mais que nous ne voulions jamais parler des frais que ça peut représenter. Il y a deux raisons à cela. La première est qu'il est bénéfique non seulement pour la personne handicapée, mais aussi pour la société dans son ensemble, qu'une personne qui souffre d'un handicap quelconque puisse vivre une vie pleine au sein de la société. Je crois également que c'est rentable.

On l'a compris aux États-Unis où, il y a environ un an, la loi intitulée «The Americans with Disabilities Act» a été adoptée avec l'appui de tous les segments de la société. L'un des principaux motifs qui ont poussé les législateurs américains à adopter cette mesure plutôt progressiste pour la société américaine, c'est le coût énorme de la non-intégration des personnes handicapées dans la société.

J'ai oublié les chiffres exacts, mais notre comité s'est rendu à Washington pour en discuter. On estime que le fait de ne pas intégrer les personnes handicapées dans la société coûte des milliards et des milliards de dollars.

Le député d'Eglinton—Lawrence était avec moi et il peut en témoigner. Il ne s'agit pas seulement de ce qu'il en coûterait au contribuable de permettre à ces personnes de vivre dans la société canadienne, mais aussi de ce qu'il en coûterait de ne pas le faire.

Je crois que la Loi de l'impôt sur le revenu est un outil qu'on peut utiliser dans certaines circonstances. Mais elle est loin de résoudre les problèmes que rencontrent les personnes handicapées dans la société canadienne. Ces problèmes ne seront résolus que lorsque nous aurons finalement reconnu qu'une personne handicapée a le droit d'occuper un emploi, d'avoir accès aux moyens de transport, d'avoir des loisirs et de jouir des mêmes privilèges qu'une personne non handicapée.

À moins que nous ne soyons disposés à nous attaquer à cette situation et à prendre des décisions très claires, les problèmes des personnes handicapées de la société canadienne ne seront jamais réglés. On ne peut pas se contenter de faire des retouches à la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est ce que fait ce projet de loi qui n'apporte certainement pas la solution au problème.

[*Français*]

M. Champagne: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'aimerais savoir s'il y a consentement unanime pour que l'on puisse continuer le débat sur l'heure réservée pour le repas.

[*Traduction*]

M. Boudria: Madame la Présidente, notre parti a été consulté. Nous sommes prêts à y consentir, à condition bien sûr qu'on ne signale pas l'absence du quorum et qu'on ne présente pas d'autre motion de ce genre pendant cette période.

En outre, nous sommes disposés uniquement à débattre de cette mesure et non à entamer l'étude d'un autre projet de loi. Dans ces conditions, nous y consentons volontiers.

M. Blaikie: Madame la Présidente, nous avons été consultés également et nous sommes prêts à acquiescer à cette demande aux mêmes conditions que celles exigées par le député de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Français*]

M. Champagne: C'est exactement ce que nous avions en tête, madame la Présidente.

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, au nom du Bloc québécois, oui je suis d'accord, parce que je trouve que c'est une question très importante pour l'avenir du Québec, en particulier.

[*Traduction*]

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je serai bref.

Je ne suis aucunement en désaccord avec ce que disait le député au sujet des personnes handicapées et du mode d'imposition qui s'applique à elles.

Je veux simplement faire une observation générale sur le régime fiscal canadien. Pendant tout ce débat, les députés ont réclamé un régime plus simple ainsi que des réformes qui rendraient ce régime plus compréhensible, et ils ont donné l'impression que c'était possible.

La réalité, c'est que notre régime est simple. Nous prenons tout simplement un pourcentage du revenu d'une personne, encore qu'il y ait trois pourcentages différents applicable selon le niveau de revenu. Les quelque 300 pages de ce projet de loi, en plus de toutes les autres pages de la loi de l'impôt, sont relatives à l'interprétation de ce qui constitue le revenu d'une personne.

Nous avons un régime simple. Ce que nous avons greffé sur ce régime, c'est toute une série de règles. Ce que fait le député en ce moment, c'est demander encore une autre variante, à savoir une méthode pour calculer l'impôt des personnes handicapées.

Cela signifie de nouvelles règles et de nouvelles ramifications, bien que je ne nie pas que ce soit un objectif nécessaire et souhaitable. Mon objection, c'est que cela ne fera qu'allourdir le régime.

Je demande aux députés de se rappeler, lorsqu'ils parlent du régime fiscal et de la mesure législative présentée à la Chambre, que le régime lui-même est simple.

M. Mills: Oh!

• (1300)

M. Crosby: Vous voyez, c'est exactement ce que je disais, l'interjection du député de Broadview—Greenwood indique précisément de quoi je me plains. Il veut prétendre qu'il peut y avoir un système plus simple où l'on prendrait un certain pourcentage du revenu.

C'est déjà ce que l'on fait, on prend un pourcentage du revenu, mais là où nous tombons dans toutes sortes d'arguments, de discussions et de ramifications, c'est dans la définition de ce qui constitue un revenu aux fins du calcul du pourcentage. Peut-être connaît-il un moyen d'éviter cela et peut-être connaît-il un moyen d'imposer les handicapés, un moyen qui serait juste pour eux et qui ferait qu'en remplissant leur déclaration d'impôt, ils diraient: «C'est juste, c'est ce que je devrais payer, je suis d'accord.»

Hélas, je crains bien qu'il n'y ait pas un Canadien qui remplira jamais sa déclaration d'impôt et dira après: «C'est juste, je suis d'accord pour payer ce montant qui sera ma contribution aux services gouvernementaux.» Peu importe l'impôt que paie un Canadien, il estimera que c'est un impôt injuste. Il n'y a pas d'impôts équitables. Les députés qui tentent de faire croire le contraire dans des discours prononcés à la Chambre et à l'extérieur cherchent tout simplement à induire la population en erreur.

M. Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je serai très bref. J'espère que le député n'a pas raison car, lorsque le ministre a pris la parole à la Chambre ce matin, il a dit estimer que les arguments que je viens de présenter avaient du mérite. Il demandera à ses fonctionnaires de les examiner lorsqu'ils reverront la réglementation.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les observations du député sur l'équité fiscale et le régime fiscal. Je me souviens que, du temps où il faisait partie de l'opposition à la Chambre, il nous demandait constamment de simplifier les formules de déclaration d'impôt. Il attribuait alors la complexité de ces formules à la complexité du régime fiscal. Nous débattons aujourd'hui la même question, et ni les formules de déclaration d'impôt ni le régime fiscal n'ont été simplifiés.

Nous examinons ce matin un projet de loi d'environ 400 pages, rédigé en langage juridique, qui a été présenté à la Chambre et qui porte sur la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes. Tout cela, dans un seul projet de loi.

Je me souviens de débats qui ont eu lieu dans cette Chambre et dans lesquels des députés critiquaient le fait qu'un seul projet de loi porte sur tant de points. Pourtant, ce sont ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, présentent à la Chambre de communes un projet de loi de 400 pages qui porte sur toutes ces questions fiscales ainsi que sur le Régime de pensions du Canada, le programme d'assurance-chômage et les programmes d'expansion régionale. Et tout cela, dans un seul et même projet de loi.

Je ne veux ici que montrer à quel point les choses peuvent devenir compliquées dans cette Chambre. Quand les députés commencent à parler de simplification, je deviens perplexe. . . Quant aux auteurs du projet de loi, je me demande combien de subtilités du projet de loi leur ont échappé. Car il est arrivé, dans le passé, que des mesures législatives qui avaient été adoptées par cette Chambre s'avèrent, dans la pratique, tout à fait différentes de ce à quoi on s'était attendu.

Sur les questions importantes concernant l'impôt, qui est un sujet très compliqué, les députés à la Chambre éprouvent un inconvénient majeur, soit celui de ne pas connaître toutes les mesures contenues dans un projet de

loi de ce genre. En effet, le lire en entier serait un cauchemar, en raison du jargon juridique du texte.

Comme on l'a souvent déclaré à la Chambre, je crois qu'il est temps de moderniser le Parlement, en accompagnant les projets de loi qui portent sur des domaines compliqués, de documents rédigés dans une langue courante, de sorte que les députés ne consacrent pas à leur lecture une nuit complète ou une demi-journée, sinon une journée entière, pour être en mesure d'en débattre. Il doit y avoir moyen de simplifier les choses.

Les gens parlent de projets de loi de nature fiscale et de formules de déclaration d'impôt qui sont compliqués, alors qu'à la Chambre, nous n'avons pas remédié à notre problème qui consiste à savoir exactement ce que dit le libellé de ces projets de loi.

Par exemple, ce matin, dans un des discours les plus informatifs qu'il ait prononcés, le ministre a touché de nombreux sujets; je l'en remercie. Il a notamment parlé de capital-risque. Il a soulevé d'autres subtilités du projet de loi. Les projets de loi concernant, entre autres, l'impôt et les douanes sont rédigés dans une langue juridique tellement technique que certains éléments échappent à la population.

Il y a notamment un élément de la Loi sur l'Accord de libre-échange qui serait lié aux douanes et aux impôts. Il y a une dizaine de jours, deux camions chargés d'allumettes de la Compagnie d'allumettes Eddy Limitée se sont présentés au bureau des douanes de Buffalo. On les a arrêtés à la frontière. Pourquoi, madame la Présidente? Parce que l'indication «produit du Canada» ne paraissait pas au bon endroit sur chacun des petits paquets d'allumettes. Il s'agissait là d'une barrière non tarifaire.

Pouvez-vous imaginer que pour exporter ces allumettes aux États-Unis, la compagnie aurait dû imprimer «Made in Canada» juste sous le nom du restaurant ou de l'hôter auquel les allumettes étaient destinées? De plus, il aurait fallu que les caractères de la mention «Made in Canada» soient de la même dimension que ceux du nom de l'établissement. Si le nom d'une chaîne de restaurants ou d'hôtels figurait sur ce paquet d'allumettes, on devrait inscrire la mention «Made in Canada» au-dessous, même si cette chaîne peut être présente à Phoenix, en Arizona, à Tacoma, dans l'État de Washington, ou à Boston, au Massachusetts et le reste. La mention «Made in Canada» devrait accompagner le nom de ce restaurant ou de cet hôtel.

Madame la Présidente, c'est là juste une excuse pour dresser une barrière non tarifaire, afin d'empêcher un produit canadien d'entrer sur le marché américain. Pourquoi? Tout simplement parce qu'un fabricant d'allumettes au Texas éprouve de graves difficultés financières. Ainsi, malgré l'Accord de libre-échange avec le Canada, les Américains se servent de barrières non tarifaires pour aider leur propre industrie.

Il est difficile d'avoir confiance dans la loi. Ce qui m'inquiète vivement au sujet d'un projet de loi aussi volumineux, c'est qu'on me dit que nos représentants et les Américains ont soulevé cette question au cours des pourparlers sur l'Accord de libre-échange, mais qu'ils n'ont pu parvenir à un accord et ont donc laissé cette question de côté. Ainsi, à l'heure actuelle, le Canada est pénalisé, car nous ne pouvons pas imposer la même législation fiscale ou douanière aux produits américains entrant sur notre marché. Il suffit aux Américains d'inscrire la mention «Made in USA» à un endroit et ils peuvent alors écouler tous leurs produits chez nous.

Par contre, pour les douanes américaines, s'il y a cinq hôtels inscrits sur ce paquet d'allumettes, il faut reprendre la mention «Made in Canada» cinq fois. Cela montre que les Américains n'entendent absolument pas à appliquer l'Accord de libre-échange. C'est tout à fait absurde. La société d'allumettes Eddy a maintenant été placée par les autorités américaines compétentes sur la liste des sociétés à surveiller. Ce n'est là qu'un exemple.

• (1310)

Ce matin, le ministre a mentionné une chose qui me tient beaucoup à coeur, ainsi qu'aux petites entreprises du pays, soit le capital-risque. S'il y a un secteur que nous trahissons à l'heure actuelle, c'est bien celui des petites entreprises, car nous sommes incapables de leur offrir une bonne source de capital-risque. Tant que nous n'aurons pas réglé cette question, nous n'allons pas aider les petites entreprises à se développer et à prendre de l'expansion comme elles le devraient. La plupart d'entre elles ne veulent pas de cadeaux; elles souhaitent tout simplement être traitées de façon équitable. Donnez-leur de l'argent et elles réaliseront des profits qui leur permettront de le rembourser.

Une voix: Et de créer des emplois.

M. Hopkins: Et de créer des emplois, comme le dit mon collègue, le député de Broadview. Bien plus, cela va nous aider à garder nos richesses naturelles chez nous.

Je vais illustrer d'un exemple ce que je veux dire par là. Il y a, dans la vallée de l'Outaouais, une entreprise qui s'appelle Two Island Marble. Il s'agit d'une énorme carrière qui produit l'un des meilleurs marbres au monde. La famille qui en est la propriétaire et qui s'efforce de l'exploiter cherche du capital de risque. L'entreprise pourrait prendre de l'expansion, car elle reçoit toutes sortes de commandes d'autres entreprises, mais elle a besoin de capital de risque.

Qu'arrivera-t-il si le Canada ne réussit pas à fournir à ses petites entreprises et à ses entrepreneurs le capital de risque dont ils ont besoin? Je vais vous le dire. Des Italiens s'intéressent à cette carrière de marbre. Ce qui va arriver, c'est qu'ils vont l'acheter et l'exploiter eux-mêmes. La ressource est à notre porte, des Canadiens veulent l'exploiter et faire que cette entreprise prenne de l'expansion, ils sont prêts à y consacrer énormément de temps s'il le faut, mais voici que nous réorganisons notre régime fiscal à raison de 400 pages de modifications—et cela ne représente qu'une petite partie de la réforme—sans arriver à mettre au point un système de capital de risque qui vienne au secours de cette très importante entreprise.

Une voix: Nous faisons du rafistolage.

M. Hopkins: Nous faisons du rafistolage, comme le dit mon collègue.

Ce matin, le ministre a signalé qu'on lui avait fait trois propositions fort convaincantes sur la façon de gérer le capital de risque, l'endroit où aller le chercher ou le susciter, et ainsi de suite. Il a dit qu'elles étaient très différentes les unes des autres, au point de se contredire parfois.

Tout ce que j'ai à dire là-dessus, c'est qu'il incombe au gouvernement fédéral de décider. C'est pour cela que les conservateurs ont été élus. À les entendre, ils allaient venir en aide aux entreprises. Qu'en est-il aujourd'hui? Les temps sont durs pour les petits entrepreneurs, parce qu'il leur faudra assumer très bientôt une hausse de 24,4 p. 100 des cotisations à l'assurance-chômage. Il faudra payer, parce que le gouvernement n'assumera plus sa part. Le gouvernement ne versera pas un cent pour augmenter la caisse d'assurance-chômage et surmonter le déficit de six milliards de dollars. Ce sont les travailleurs de notre époque et les entrepreneurs qui paieront, et ce sera une charge supplémentaire.

De plus, ils doivent s'occuper des tas d'autres choses, comme la paperasserie des régimes d'assurance-santé, les formules fiscales interminables, les longues formules pour Statistique Canada et toutes sortes d'autres formalités.

En réalité, ils administrent un petit bureau pour les affaires gouvernementales, qu'elles soient provinciales ou fédérales, ou qu'il s'agisse d'une combinaison des deux paliers. Ils doivent aussi faire affaire avec les municipalités où ils sont établis.

Ils passent tellement de temps à cette paperasserie qu'il ne leur reste plus d'énergie pour se consacrer à la croissance de l'entreprise et de son marché, afin de créer des emplois.

Aujourd'hui, nous devons relever un véritable défi avec le programme de développement régional, le régime d'assurance-chômage et le Régime d'assistance publique du Canada, qui est un régime extraordinaire. Nous devons faire en sorte qu'il existe pour bien des années à venir. Nous devons faire en sorte que le régime d'assurance-maladie existe pour bien des années à venir. Et ce sera beaucoup moins onéreux d'utiliser à cette fin nos impôts que d'avoir recours à des régimes privés. Les Américains s'en sont rendu compte. Ils paient entre 350 $ et 400 $ par mois environ à des assureurs privés pour assurer leur famille contre la maladie.

Au Canada, nous avons la chance d'avoir un régime public. Il faut donc le protéger. Nous ne devrions jamais nous plaindre de payer des impôts pour notre régime public d'assurance-maladie et notre régime de pensions parce que la solution de rechange serait beaucoup plus coûteuse.

Je ne vais pas entrer dans les détails des exigences du Régime de pensions du Canada, que comporte le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je voudrais toutefois préciser, au sujet de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, qu'une entente sur les ressources extracôtières était intervenue entre le Canada et la Nouvelle-Écosse. J'ai déposé ce projet de loi à la Chambre en 1984.

Dans le cadre de ce plan de développement régional, j'ai eu l'occasion d'étudier, en tant que membre du Comité des comptes publics de la Chambre des communes, le rapport du vérificateur général dans lequel celui-ci critiquait sévèrement l'affectation des fonds de ce plan.

Peu importe de quelle manière on aborde les choses, madame la Présidente, plus on dépense de l'argent, plus il faut prélever des impôts. Le vieux dicton qui veut qu'un sou est un sou n'a plus tellement cours de nos jours, mais il est tout aussi vrai qu'il y a 100 ans. Savez-vous à quoi a servi cet argent qui devait être affecté au développement des ressources extracôtières sous le gouvernement de M. Buchanan, qui siège maintenant à l'autre endroit? Il a servi à l'installation de lampadaires, à la construction de routes et de ponts ainsi qu'à une foule d'autres choses absolument fantastiques. Il a servi à la construction d'un havre qui n'a guère été utilisé. Tout cet argent est allé dans cette infrastructure et n'a eu que peu de retombées.

Il ne faut jamais oublier que les politiques de développement régional du gouvernement fédéral sont très importantes pour les régions. Le gouvernement fédéral a également l'obligation de faire en sorte que l'argent confié à quelqu'un d'autre sert effectivement aux fins prévues.

Comment allons-nous pouvoir affirmer que l'argent perçu est affecté au Régime de pensions du Canada? Nous avons un fonds spécial pour cela. C'est là que va l'argent. Une bonne partie de l'argent est versé dans un genre de fonds d'impôt général qui jouit d'une grande souplesse quant à la façon de dépenser l'argent. Ou bien dans le cas d'un accord plutôt vague, ce sont les bénéficiaires qui ont des coudées franches.

• (1320)

Le premier ministre Buchanan de Nouvelle-Écosse m'a déjà reproché dans *The Halifax Chronicle Herald* de ne pas savoir ce que je faisais.

Si je ne savais pas ce que je faisais, c'était aussi le cas du vérificateur général du Canada. J'estime que le vérificateur général du Canada et le président du Comité des comptes publics en savaient beaucoup plus que le premier ministre Buchanan ne voulait bien l'admettre. Ce débat s'est poursuivi.

Ce que je veux faire valoir, madame la Présidente, c'est que, si nous avons l'intention de maintenir le rythme actuel de perception des impôts, il va falloir d'abord faire en sorte de bien réserver cet argent et de veiller à ce qu'il soit affecté aux fins initialement prévues. Ce n'est que dans la mesure où nous surveillerons de très près la façon dont les dollars d'impôt sont dépensés dans tout le secteur public que le Canada pourra s'enorgueillir de posséder un régime d'assurance-maladie et un régime de pensions solides comme le roc.

Le député, qui est à ma gauche et qui a traité du Régime de pensions du Canada et de ses subtilités il y a quelque temps, a fait ressortir certaines exigences à respecter dans ce régime. Voici simplement où je veux en venir. Nous avons l'obligation de voir à ce que les dollars d'impôt soient utilisés correctement et à des fins déterminées à l'avance. Dans le cas contraire, s'il prend à quelqu'un la fantaisie d'utiliser cet argent pour d'autres choses, il faut le réprimander et le contraindre à respecter la consigne.

Je voudrais dire au collègue qui est à ma gauche, le député de Vanier, et qu'il deviendra, je l'espère, le nouveau président du Comité des comptes publics. Je suis persuadé qu'il verra à ce que le rapport du vérificateur général soit l'objet d'un suivi, à ce que le comité se penche sur toutes les iniquités ou les mauvaises pratiques de dépense et à ce que des recommandations soient formulées à la Chambre.

Un des avantages du Comité des comptes publics, madame la Présidente, c'est qu'il peut soumettre des rapports très pertinents et des recommandations à la Chambre des communes. Le gouvernement doit y donner suite dans les jours ou les mois qui suivent. C'est le comité qui fixe l'échéance.

Certes, il est très important d'assurer la mise en place des programmes, mais nous devons veiller à être d'aussi bons dépensiers que le gouvernement actuel est bon percepteur, comme il l'a prouvé au fil des ans, à notre détriment.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, en écoutant parler mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je me suis mis à penser à quel point ces débats pouvaient être beaucoup plus utiles et parfois même encore meilleurs que la période des questions.

Les questions peuvent être traitées plus en détail. Aujourd'hui, le député a exposé le cas d'un important employeur de sa localité, la Compagnie d'allumettes Eddy qui, à cause de certains subtilités d'une loi, a été entravée dans son travail.

Siègeant à la Chambre depuis plus de 26 ans, le député a vu des milliers de projets de loi lui passer sous le nez. J'aimerais lui demander s'il croit que l'esprit des lois est en train de faiblir et que la lettre, l'aspect bureaucratique de la loi, l'emporte sur le fait que l'unique raison d'être des projets de loi est l'intérêt public.

Je n'entends pas par là que les fonctionnaires sont de mauvaise foi, mais il m'arrive de penser qu'ils oublient le but ultime de la fonction publique.

Au lieu de prévoir un délai administratif maximum pour une question donnée, ils devraient tenter de faciliter les choses et s'intéresser davantage à l'esprit de la loi plutôt qu'à la lettre.

M. Hopkins: Madame la Présidente, le député soulève des points fort intéressants. Il a parlé de l'esprit de la loi. Je dirais que l'esprit de l'Accord de libre-échange, par exemple, n'est guère respecté quand on voit pareilles

barrières non tarifaires empêchant des produits canadiens de franchir la frontière américaine. Imaginez ce vaste marché libre qu'on nous avait promis. Il arrive maintenant que vous soyez arrêté à la frontière et que vous ne puissiez faire franchir la frontière à votre produit pour le vendre sur ce vaste marché libre dont on a tant parlé à la Chambre des communes.

Le député a probablement soulevé un point indirectement sans le vouloir—parce que nous devons nous rappeler que la personne qui a négocié cet accord et qui s'est retirée des négociations était un bureaucrate qui a été longtemps au service de gouvernements au Canada. Il devrait avoir honte d'avoir abandonné, de s'être retiré des pourparlers et de ne pas avoir fait un suivi de la mise en oeuvre de l'accord.

Pour ce qui est de la lettre de la loi, je pense qu'elle est importante. J'ai dit comment nous devrions gérer nos finances et ne pas en déroger. Je ne pense pas que la lettre de la loi devrait aller à l'encontre du bon sens. Le député a voulu dire, à mon avis, qu'il ne fallait pas que la mise en oeuvre de la loi constitue un obstacle empêchant les gens de réussir dans leurs entreprises.

Le député a proposé qu'on revienne aux fondements, et j'estime qu'il a touché là un point crucial. Je conclurai en lui disant que la Chambre a toujours respecté l'esprit de la loi. Je suis d'avis qu'en prenant la loi trop à la lettre, on détruit l'esprit même du Parlement, ce qui est grave.

Quand un député parle d'une bureaucratie qui produit un projet de loi de 400 pages traitant de sept ou huit lois différentes en une seule fois, c'est à l'esprit du Parlement lui-même qu'il s'attaque. Les députés sont mandatés par les électeurs pour jouer un rôle de législateur. Il faut qu'un tel projet de loi, ou tout autre projet de loi, soit accompagné d'explications compréhensibles pour tous. Je parle sérieusement; je pense qu'il ne pourrait rien arriver de plus merveilleux pour améliorer l'esprit du Parlement lui-même que de rédiger les projets de loi dans une langue que tout le monde peut comprendre. Il devrait être interdit de les déposer à la Chambre sans un texte d'accompagnement ainsi rédigé. Il y a bien des députés à la Chambre qui votent sur un projet de loi sans vraiment le comprendre à fond.

Mais, étant donné la discipline parlementaire que nous appliquons rigoureusement ici, les députés votent selon la ligne de leur parti. Je pense que nous devrons relâcher un peu cette discipline dans les années à venir. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit, madame la Présidente. Il faudra qu'il y ait des règles établissant que les gouvernements ne peuvent être défaits que dans certaines conditions et que les députés sont libres de voter au nom de leur région. À mon avis, c'est une question très importante sur le plan de l'unité.

Si les députés connaissent mal les lois qui sont présentées à la Chambre, on se retrouve avec un pays gouverné par le pouvoir exécutif. Cela signifie que c'est le Cabinet qui gouverne. C'est le Cabinet qui établit les règlements, qui dépose les projets de loi, qui rassemble ses troupes pour être sûr que ceux-ci seront adoptés—et les Canadiens doivent accepter les modifications aux lois et les règlements d'application. Ma plus grande inquiétude, c'est qu'à mesure que la société deviendra de plus en plus complexe et que les régimes fiscaux se compliqueront toujours plus, nous aurons davantage de députés à la Chambre qui ne pourront pas s'appuyer sur une version simplifiée pour comprendre le contenu d'un projet de loi et livrer un discours vraiment intelligent dans cette enceinte.

• (1330)

Je pense que nous entendrions de meilleurs discours à la Chambre des communes si nous adoptions ce genre de mesure. Il est essentiel que les gens comprennent à quel point il est important que les législateurs qu'ils élisent dans cette enceinte sachent exactement ce qui se passe, afin que le Cabinet lui-même ne s'arroge pas le pouvoir exécutif, en présentant des projets de loi et en forçant ses troupes à les adopter. Le public canadien a cette mesure sur les bras maintenant et les députés ne sont pas vraiment informés de ce qui se passe à la Chambre.

S'il y a une chose que nous pouvons faire dans l'esprit de la véritable démocratie au Canada, c'est d'être toujours vigilants dans cette enceinte.

Je tiens à remercier mon collègue de Broadview—Greenwood pour sa question.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur un article en particulier de ce projet de loi qui est, comme certains autres députés l'ont signalé, volumineux, puisqu'il renferme quelque 400 pages.

Je voudrais plus particulièrement formuler quelques observations sur les questions touchant l'indemnisation fiscale des habitants du Nord dont il est question dans ce projet de loi. Essentiellement, certains articles de ce projet de loi tendent à mettre en oeuvre des mesures présentées par le gouvernement au sujet de cette indemnisation fiscale. Ces mesures découlent principalement d'un énorme débat public dans tout le nord du Canada et le nord de la Colombie-Britannique, ma région, et plus précisément du rapport préparé par le ministre des Finances de l'époque, en octobre 1989 et de l'annonce faite ensuite par le gouvernement, en février dernier, au sujet des modifications à apporter aux dispositions législatives sur l'indemnisation fiscale des habitants du Nord.

Le résultat de tout ceci, c'est le projet de loi C-18 dont nous discutons aujourd'hui. D'autres députés ont parlé de divers aspects de ce projet de loi. Mon collègue de Beaches—Woodbine s'est arrêté sur les handicapés. Je le répète, je voudrais me pencher sur l'indemnisation fiscale des habitants du Nord et les répercussions de ce projet de loi à cet égard. C'est un programme tellement important pour les gens qui habitent dans le nord de la Colombie-Britannique et le nord du Canada.

Pourquoi? Tout d'abord, il faut comprendre la situation de beaucoup d'entre nous qui vivent dans le Nord et dans les régions éloignées, comme la ville de Prince George et la circonscription que je représente, dont certains coins sont isolés et éloignés. Bien entendu, il y a de nombreuses autres localités du pays qui sont situées beaucoup plus au Nord et sont plus éloignées.

En général, quels sont les programmes dont nous ne pouvons pas profiter et que les habitants des grandes villes tiennent pour acquis? Dans certaines localités de ma circonscription comme Grand Isle, il est difficile d'obtenir de bons services médicaux. Pour se trouver des médecins, une localité comme Valemount est obligée de publier des annonces dans des publications internationales. Pouvez-vous imaginer que des localités comme Toronto, Montréal, Vancouver ou Regina ne puissent pas bénéficier de bons services de santé? Pouvez-vous imaginer qu'un certain nombre de ces régions n'aient même pas quelque chose d'aussi élémentaire que des services bancaires?

Voyons l'éducation, par exemple. Nous, dans le nord de la Colombie-Britannique, nous réjouissons fort du fait que nous allons avoir l'Université du nord de la Colombie-Britannique mais, dans les régions éloignées, on a parfois le sentiment de devoir se traîner sur les genoux pour arriver à convaincre les gouvernements que l'on a des besoins. Ce n'est pas que l'on soit exigeant. Je crois, en fait, que les habitants de bien des localités du Nord sont probablement plus patients qu'ils ne devraient l'être avec leurs gouvernements, quel que soit le parti au pouvoir.

Le gouvernement fédéral et, bien sûr, les gouvernements provinciaux ont encore fort à faire, je crois, pour que les habitants de ces localités soient traités de la même façon que les autres, sur un pied d'égalité, si vous voulez.

En Colombie-Britannique, si vous pouvez vendre une caisse de bière au même prix à Vancouver que dans le reste de la province, les gouvernements devraient certes être capables d'offrir à toutes les localités du Nord les services dont elles ont besoin.

Ce que fait le projet de loi qui est présenté aujourd'hui, c'est donner suite, je le répète, à un certain nombre de propositions gouvernementales à l'égard de l'administration de la déduction pour les habitants des régions éloignées. Il importe de bien aborder cette question, ce qui n'est malheureusement pas évident dans ce document et ce que ne fait certes pas le gouvernement.

Selon le rapport de l'étude, qui est le fruit d'audiences tenues dans les régions juste avant les dernières élections fédérales, sauf erreur, le gouvernement savait que cette question lui causait des difficultés. C'est donc en vue d'apaiser le mécontentement des électeurs de nombreuses circonscriptions du Nord face à cette question qu'il a décidé d'entreprendre l'étude.

Les responsables de l'étude sur le programme d'indemnisation fiscale des localités du Nord ont rencontré des habitants de collectivités situées partout dans le Nord, pour discuter des modalités d'application du programme. L'étude fournit des renseignements intéressants sur le fait qu'il est nécessaire de verser l'indemnisation pour pouvoir réaliser cette équité du régime fiscal dont nous parlons constamment.

Ceux qui possèdent un exemplaire du rapport peuvent lire, à la page 14, un exemple de travailleurs du Nord et du Sud, dans lequel on tient compte du fait que les salaires sont souvent plus élevés dans le Nord, quoique ce ne soit pas toujours le cas, ainsi que de la différence du coût de la vie et d'autres coûts.

Madame la Présidente, il vous intéressera sûrement d'entendre que l'étude a montré qu'au bout du compte, les gens qui vivent dans le Nord ont un pouvoir d'achat inférieur à celui des gens du Sud. Ce fait appuie mon argument selon lequel, même si le gouvernement s'est penché sur la question et a rejeté la méthode du cas par cas, nous devrions essayer d'appliquer cette méthode et ce programme.

Le rapport signale qu'il y avait de nombreux problèmes liés à la mise en oeuvre cas par cas de l'indemnisation fiscale des localités du Nord. En fait, tout député qui s'est penché sur cette question a pu relever des exemples de cas où nous avons collaboré avec Revenu Canada, entre autres, pour appliquer ce programme et où nous faisons face à des situations absolument ridicules. Dans ma circonscription, le ministère a confondu McBride Lake, lac qui se trouve au sud de Houston à l'extrémité ouest de la circonscription, et McBride, Colombie-Britannique, région qui se trouve dans l'est de ma circonscription. Il y a donc beaucoup d'incertitude au sujet de ce programme. Ce programme posait également des problèmes de gestion pour des questions simples; par exemple, on y était admissible ou non si on habitait tel ou tel côté de la rue. Ce rapport reconnaît et aborde certaines préoccupations ainsi que certains problèmes que soulève la gestion de ce programme.

• (1340)

À mon avis, il est assez évident que le ministère peut corriger rapidement bon nombre des problèmes qui ont été décelés, en recueillant les renseignements appropriés auprès des divers organismes et ministères qui sont souvent appelés à fournir ces renseignements.

Le groupe de travail et le gouvernement ayant rejeté ce système de cas par cas, le gouvernement tracera peut-être essentiellement et unilatéralement un parallèle pour rejeter la plupart des collectivités du Nord qui avaient légitimement pensé obtenir l'indemnisation fiscale. Je présume que c'est ce que le groupe de travail avait en tête: déposer un rapport rejetant d'emblée le système de cas par cas qui permettait de déterminer l'indemnisation fiscale pour les localités du Nord.

Lorsque je me suis rendu dans ma circonscription et que je me suis entretenu avec des électeurs au sujet de cette question, j'ai eu l'occasion de rencontrer un ami qui est comptable à Burns Lake et qui s'est chargé d'un grand nombre des appels interjetés par ses clients à l'égard de ce programme. Il a fait une observation très intéressante.

Il y a environ un an et demi, ou peut-être davantage, il avait constaté l'existence de nombreuses difficultés dans l'application de l'approche cas par cas que Revenu Canada avait adoptée. Il avait ajouté que ces problèmes seraient bientôt réglés et que tout allait rentrer dans l'ordre parce que le ministère commençait à comprendre comment administrer le programme.

Ce commentaire a suscité mon intérêt. J'en ai discuté avec le ministre, et il semble que le nombre d'appels ou de problèmes concernant le programme ait diminué.

Dans le rapport du vérificateur général qui a été rendu public hier et dans lequel on reproche longuement au gouvernement sa mauvaise utilisation flagrante des deniers publics, il est intéressant de voir la réponse que Revenu Canada a donnée à une question du vérificateur général sur l'admissibilité au programme.

Le vérificateur général veut naturellement que le ministère n'évalue pas incorrectement les demandes, afin qu'il n'accorde pas d'avantages indus.

Je suppose que c'est plutôt rare que des gens félicitent le ministère du Revenu national pour son travail. D'après ce qui est écrit dans le rapport du vérificateur général et mon interprétation de la réponse faite au vérificateur général, après avoir vérifié par ordinateur les déclarations de 1988 et de 1989 des personnes qui réclamaient ou qui recevaient l'allocation pour les habitants de régions éloignées, le ministère a constaté qu'il y avait peu de cas de non-conformité, c'est-à-dire de fraude, dans ces régions en 1989. Il a donc affecté son personnel de vérification à d'autres activités.

Je pense que cela donne un certain poids aux commentaires formulés par des habitants de ma circonscription, en particulier par le comptable dont j'ai parlé tout à

l'heure, et voulant que le ministère savait mieux comment s'y prendre dans son approche cas par cas. À mon avis, cela montre clairement mon attachement à l'utilisation de la méthode communauté par communauté, une méthode qui peut fonctionner. Je pense que c'est une façon plus logique et plus homogène d'administration d'un programme que l'utilisation d'une ligne arbitraire comme la latitude, la solution adoptée par le gouvernement.

En fait, je travaille à cette question et j'ai demandé que l'on prépare un rapport sur la mise au point d'une méthode communauté par communauté pour l'application de ce programme, de sorte que Valemount, Vanderhoof, Fort St. James, Houston et autres communautés puissent profiter de ce programme. Je pense qu'il y a une bonne raison à cela, madame la Présidente, et c'est celle-ci: si l'objectif du gouvernement, fédéral ou provincial, est de fournir à tous ses citoyens le degré de service que nous en sommes venus à attendre, et souvent que nous devrions exiger, alors comment faire en sorte que l'on obtienne des gouvernements que ce soit fait? Je pense qu'il serait logique de mettre au point un système de cotation qui, selon l'éloignement de la communauté et selon les services disponibles, placerait la communauté sur une certaine échelle. Si, alors, le gouvernement prend l'initiative et fournit l'école, l'hôpital ou les services médicaux, ou encore si un entrepreneur ou une banque s'installe, parfait. Plus bas sur l'échelle, nous avons une mesure des services que nous méritons tous, que nous vivions à Vancouver ou Regina, ou encore à Vanderhoof, Penny, Burns Lake ou Fraser Lake. C'est le genre de système que je vois apparaître ici. Malheureusement, ce gouvernement est en train de faire un pas en arrière avec ce projet de loi. Je pense qu'à la longue ce programme sera complètement éliminé à la grande déception, bien sûr, de nombreux résidants du nord canadien.

Par conséquent, les localités qui ont réussi dans les limites fixées par le gouvernement vont devoir redoubler d'efforts. Cette mesure a un nouvel adversaire, le Parti réformiste du Canada, qui s'oppose à toute forme d'indemnisation fiscale pour les localités du Nord. Ce sera toute une surprise pour beaucoup d'anciens conservateurs qui sont en train de lorgner le Parti réformiste du Canada. Ils seront tout à fait surpris de ce pas en arrière que nous attendions, bien sûr, du Parti réformiste et qui est venu de ce parti. D'après moi, c'est parce qu'ils ont hâte d'être réellement des conservateurs à la traîne, si vous voulez, ou parce qu'ils craignent que même les conservateurs ne soient pas assez à droite dans leurs politiques économiques, qu'ils essaient de faire encore pire qu'eux. Dans certains cas, ils réussissent très bien. Le Parti réformiste et le Parti conservateur sont donc sur la même longueur d'onde à ce sujet. Les résidants du Nord et des régions isolées devront affronter un autre adversaire pour obtenir les services dont ils ont réellement besoin et qu'ils méritent d'avoir dans ce pays.

C'est un élément important dont les résidants du Nord devraient être au courant dans ce projet de loi. Je vais informer les électeurs que j'ai dans ces localités des changements que va apporter ce projet de loi. Je suis prêt, si les députés d'en face et mes autres collègues à la Chambre le souhaitent, à leur faire partager les solutions de rechange auxquelles mes recherches m'ont finalement conduit. Je serais très heureux de leur faire part de mes conclusions car je crois que tous les députés de la Chambre, qui représentent les collectivités rurales et du Nord savent combien ce programme est important. Nous devons nous battre afin de garder le peu de ressources qui nous reste et nous efforcer autant que possible de les accroître de façon à pouvoir en faire profiter les collectivités qui en ont besoin.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme le vice-président: Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE GROUPE D'AMITIÉ PARLEMENTAIRE CANADA-ARMÉNIE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, le comité fondateur du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Arménie s'est réuni aujourd'hui. C'est une journée historique pour les relations entre le Canada et l'Arménie, nouvellement indépendante.

Comme vous le savez, le 21 septembre 1991, un référendum sur la question de l'indépendance a été tenu en Arménie. Plus de 99 p. 100 des Arméniens se sont prononcés en faveur de l'indépendance.

Le 15 novembre 1991, le nouveau président élu de l'Arménie, M. Levon Ter-Petrosian, est venu au Canada où il a rencontré un groupe de députés et a eu un entretien avec notre premier ministre.

L'Arménie étant maintenant libre et indépendante, les parlementaires de nos deux pays s'efforceront ensemble de bâtir une Arménie vraiment démocratique et financièrement puissante.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous voulons aujourd'hui présenter nos hommages au peuple et à ses représentants et les assurer de notre support.

* * *

[*Traduction*]

LE FONDS DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, dans son rapport de 1991, le vérificateur général reproche au gouvernement de mal gérer les fonds de pension de ses employés et de les utiliser afin de financer des projets gouvernementaux. La dette actuelle consiste en 18 p. 100 d'emprunts au Fonds de pension de la fonction publique.

Si le gouvernement avait investi ces fonds sur le marché canadien des valeurs mobilières au lieu de les emprunter pour ses besoins personnels, le taux de rendement aurait pu être de 2 p. 100 plus élevé, ce qui aurait représenté 1,5 milliard de plus pour le fonds de pension des employés.

Un fonds mieux géré permettrait d'éviter une augmentation de la dette publique qui retomberait sur les Canadiens, lesquels auraient à payer des impôts plus élevés.

[*Français*]

Il est grand temps que le gouvernement cesse les abus

Article 31 du Règlement

des contributions de ses employés à leur fonds de pensions. Le gouvernement doit établir une meilleure stratégie d'investissement dans le but d'assurer le meilleur rendement possible à ses fonctionnaires ainsi qu'aux contribuables canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, il y aura deux ans demain, 14 jeunes femmes brillantes et innocentes étaient assassinées par un misogyne nommé Marc Lépine, simplement parce qu'elles étaient des femmes.

Le 6 décembre a été désigné journée de sensibilisation au problème très répandu de la violence contre les femmes. C'est aussi une journée où nous devons nous rappeler cet acte horrible commis il y a deux ans.

Il faut que chaque année, cette journée nous rappelle les femmes qui ont été assassinées. Peu de Canadiens sont insensibles au fait que les actes de violence contre les femmes sont très répandus. Personnellement, ces actes m'horrifient.

Demain, lors d'une veille à la bougie à Markham, j'allumerai une bougie à la mémoire des 14 femmes assassinées. Je rendrai aussi hommage à leurs soeurs de partout dans le monde qui, chaque jour, continuent d'être victimes de mauvais traitements.

* * *

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, hier, mon collègue de Winnipeg Transcona a demandé au gouvernement pourquoi il n'était pas intervenu dans la grève de l'Hôtel de la monnaie de Winnipeg qui dure depuis près de sept semaines.

Le porte-parole du gouvernement a répondu:

> [. . .] le ministre du Travail n'avait aucune raison de nommer un médiateur tant qu'au moins une des parties n'en manifeste pas le désir.

Cette réponse va à l'encontre de l'article 105 du Code du travail qui permet au ministre de prendre l'initiative dans de tels cas.

Aujourd'hui, à Ottawa, 350 travailleurs de l'Hôtel de la monnaie se sont joints aux grévistes de Winnipeg. J'ai rencontré ces travailleurs, et leurs demandes ne sont pas déraisonnables.

Article 31 du Règlement

Il n'est pas irréaliste de leur accorder un salaire décent étant donné la rentabilité de l'Hôtel de la monnaie. Une augmentation salariale reflétant le coût de la vie ne serait pas déraisonnable compte tenu des primes qui ont été accordées aux cadres supérieurs.

L'Hôtel de la monnaie a déjà perdu dans cette grève plus d'argent que ce que lui aurait coûté un règlement salarial juste. J'exhorte le ministre du Travail à prendre immédiatement des mesures pour que ce conflit de travail soit réglé rapidement et de façon équitable. Il a le pouvoir d'agir, il devrait donc le faire sans attendre.

* * *

LE SECTEUR MANUFACTURIER

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'aimerais parler à nouveau de la détresse des industriels de ma circonscription de Northumberland et en fait de tous les industriels canadiens.

La vente de leurs produits au Canada et à l'étranger est devenue quasiment impossible à cause de la TPS, de l'augmentation de leurs cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-chômage, des règlements gouvernementaux écrasants et du dollar élevé. Et en plus, le gouvernement se propose maintenant de prélever une nouvelle cotisation sociale pour financer la protection des salaires des employés des entreprises qui ont déposé leur bilan.

Le président de la Compagnie de la Baie d'Hudson aurait dit à des industriels américains qu'à l'heure actuelle, le prix de revient d'un produit fait au Canada est supérieur de 30 p. 100 à celui d'un produit américain à cause de la taxe à la valeur ajoutée et des droits de douanes.

Un représentant de Vagden Industries, bonneterie de qualité située à Trenton, en Ontario, et fournisseur de la Baie, écrit:

> Comment pouvons-nous soutenir la concurrence dans ces conditions?

Le gouvernement ne comprend-il pas les difficultés de cet industriel et de milliers de ses pareils au Canada? Les entreprises canadiennes ne survivront pas à de nouvelles taxes; en ces temps de récession, il leur faut un système fiscal plus équitable et des programmes d'aide. Le gouvernement doit agir sans plus tarder.

LA CONFÉRENCE SUR LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je suis certain que les députés se joindront à moi pour offrir tous nos voeux de succès à la conférence sur la paix au Moyen-Orient, qui a débuté à Washington hier.

Après des années de souffrance et de troubles, la paix est enfin un espoir réel pour cette région; nous félicitons toutes les parties qui sont actuellement à la recherche d'une solution pacifique à ce conflit.

• (1410)

Ayant récemment visité cette région, je puis assurer à la Chambre qu'il y a tout lieu d'être optimiste et d'espérer que les problèmes, y compris celui d'une patrie pour les Palestiniens, pourront être résolus par le dialogue.

Dans ce dossier, il faut rendre hommage à la patience et aux efforts inlassables dont ont fait preuve le président des États-Unis, M. George Bush, et son secrétaire d'État, James Baker, pour lancer cette initiative de paix et pour l'empêcher de dérailler.

Il n'y a pas de meilleur exemple de cette paix aux hommes de bonne volonté que nous proclamons en ce temps-ci de l'année que la conférence de Washington qui offre une occasion de désamorcer les tensions et l'antagonisme qui règnent au Moyen-Orient. Nous nous en réjouissons.

* * *

DIGNITÉ RURALE DU CANADA

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, le 14 décembre constitue une importante date anniversaire au Canada. Les Canadiens des régions rurales partout au Canada reconnaîtront les efforts résolus de l'association, Dignité rurale du Canada, qui existe et lutte maintenant depuis cinq ans.

Dignité rurale du Canada est un réseau de personnes engagées qui se sont ralliées pour s'opposer, par exemple, à la fermeture des bureaux de poste ruraux et à la réduction des services de VIA Rail et pour lutter afin de conserver des localités rurales viables.

Face à de grandes difficultés, à un gouvernement résolu à détruire l'infrastructure du Canada rural, à l'indifférence bienveillante des médias des grandes villes et aux défis de l'isolement, Dignité rurale du Canada a remporté quelques grandes victoires. Ces victoires sont symbolisées par le fait qu'alors que Postes Canada a réussi à

fermer 1 200 bureaux de poste ruraux, il y en a aussi 1 200 autres encore ouverts que cette société projetait de fermer.

Dignité rurale du Canada est un excellent exemple de la vitalité et de l'énergie des mouvements populaires dans notre pays. Tous les députés voudront se joindre à moi, j'en sûr, pour féliciter les membres de Dignité rurale et leur souhaiter une victoire totale dans leur lutte pour redonner de la vitalité au Canada rural.

* * *

M. DARYL BEAN

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les dirigeants élus démocratiquement dans le monde entier et au Canada doivent donner l'exemple de la dignité, de l'honnêteté et de la courtoisie.

Vous les Canadiennes, qui êtes associées à des organismes nationaux de femmes comme YWCA, le Comité d'action nationale sur le statut de la femme, la Société Elizabeth Fry, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, l'Organisation des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada, Real women et d'innombrables autres associations ayant pour membres en particulier des femmes comme Shirley Carr et des femmes qui dirigent le Nouveau Parti démocratique, vous devriez toutes exiger la démission de Daryl Bean pour sa conduite méprisable.

* * *

LA GESTION DE L'OFFRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le système de gestion de l'offre du Canada risque, semble-t-il, de servir de monnaie d'échange dans le cadre des actuelles négociations du GATT.

L'implantation d'un système tarifaire à la place de notre système de gestion de l'offre créerait des conditions de concurrence injustes pour nos producteurs, vu l'absence de règles du jeu équitables.

En tout cas, un grand nombre de producteurs laitiers et de producteurs de volaille et d'oeufs seraient acculés à la faillite, et l'économie déjà précaire de l'Île-du-Prince-Édouard en prendrait un rude coup.

Le pourcentage du produit intérieur brut de l'Île-du-Prince-Édouard, qui repose sur l'agriculture, est le plus élevé au Canada, après la Saskatchewan.

La prospérité économique de l'Île-du-Prince-Édouard sera gravement menacée si le gouvernement du Canada ne parvient pas à protéger, à clarifier et à renforcer l'article XI.

Je recommande donc fortement au gouvernement fédéral de veiller, par tous les moyens raisonnables, au maintien et au renforcement du système canadien de gestion de l'offre.

* * *

LA CROATIE

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, hier, des Canadiens d'origine croate ont manifesté sur la colline du Parlement pour demander que le Canada reconnaisse la Croatie comme un État souverain.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait état de quatres conditions qui devaient être remplies avant que le Canada puisse reconnaître la Croatie. Premièrement, la violence doit cesser. Deuxièmement, les minorités doivent être protégées. Troisièmement, les frontières doivent être délimitées. Quatrièmement, le respect des droits de la personne doit être garanti.

La Croatie a adopté des mesures législatives visant à garantir les droits de la personne et ceux des minorités dans la constitution et dans les lois pénales. Les frontières de la Croatie avaient été délimitées avant que la violence n'éclate.

Enfin, ce n'est pas la Croatie qui est l'agresseur dans ce conflit. Je prie donc instamment la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'efforcer, de concert avec les Nations Unies, de faire cesser la violence en Croatie pour que le Canada puisse reconnaître l'indépendance de ce pays.

* * *

LE GATT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, vu l'importance de la sécurité alimentaire pour un pays, la politique agricole a une portée bien différente de celle des autres sujets actuellement en discussion au GATT.

C'est d'ailleurs à cause de l'importance qu'attache le gouvernement japonais à sa sécurité alimentaire nationale, qu'il défend avec autant d'acharnement son mode de commercialisation du riz, qui est tout à fait protectionniste.

Ceux qui négocient le maintien de nos offices de commercialisation au GATT doivent être parfaitement conscients que l'approvisionnement alimentaire d'un pays n'est comparable à nul autre approvisionnement et ne doivent pas se laisser influencer par l'attitude des Américains à l'égard des offices de commercialisation, attitude qui, aux dires mêmes des Américains, leur sert de moyen de défense face à leurs problèmes intérieurs et aux pressions qui s'exercent dans leur pays.

Si notre système de commercialisation disparaît, nombre d'agriculteurs canadiens seront forcés de mettre fin à leur exploitation à cause de la concurrence des grandes

entreprises agroalimentaires américaines, et la survie de ce secteur de notre industrie agricole sera menacée.

Nous avons connu une certaine stabilité dans ce secteur et nous ferons en sorte de le placer dans une situation analogue à celle des céréaliculteurs de l'Ouest.

* * *

LA TENUE VESTIMENTAIRE DES DÉPUTÉS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, il n'y a pas dû avoir grand-chose à rapporter dans le *Globe and Mail*, hier. Il semble en effet que ce grand quotidien a jugé utile de rapporter que les ministres Kim Campbell et Mary Collins se sont présentées à un événement à Vancouver, portant exactement la même toilette à quelques différences près, ce qui leur a heureusement permis d'éviter un faux pas sur le plan de la mode.

Je trouve remarquable qu'on en ait même fait état, étant donné qu'on fait rarement cas de la tenue des députés de sexe masculin, qui portent toujours les mêmes costumes monotones, occasions spéciales ou pas, comme une bande de pingouins, cravates noires et tout.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens signaler à la députée que je suis l'un des coupables qui portent invariablement les mêmes costumes monotones.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, voilà des mois et des mois que d'autres collègues de l'opposition et moi signalons la corrélation entre la TPS et l'augmentation des achats outre-frontière.

Le gouvernement a fait fi de toutes nos instances, et notamment de notre prédiction que cela ferait diminuer les recettes de l'État. Entre temps, le ministre remaniait la procédure des douanes afin de dissiper les protestations.

Voici ce que le vérificateur général pense des efforts du ministre du Revenu national. Tout d'abord, on n'a fait aucune analyse pour évaluer l'incidence des voies express sur les achats outre-frontière et la perception des recettes. Deuxièmement, contrairement aux affirmations du gouvernement, les données pour 1990-1991 révèlent une augmentation des achats outre-frontière. Troisièmement, la congestion aux postes-frontière augmente le risque de compromettre les efforts en matière d'exécution de la loi, y compris la perception des recettes. Quatrièmement, des installations frontalières terrestres mal adaptées peuvent nuire aux efforts en matière d'exécution de la loi et de facilitation du passage des voyageurs, y compris la perception des recettes.

Le ministre continue pourtant de prétendre que les réductions des services publics et des ressources ne nuiront pas à ses capacités de perception des recettes.

Le ministre reconnaîtra-t-il maintenant l'erreur de ses hypothèses et prendra-t-il des mesures appropriées pour protéger les recettes de l'État canadien et l'intégrité du système canadien des douanes?

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui parce que je trouve révoltant de voir ce que la chaîne *CBC Newsworld* estime valoir la peine de diffuser.

La situation est absolument désespérée en Croatie. De nombreux événements qui peuvent constituer autant de bonnes nouvelles se produisent partout au Canada. Nous avons même une merveilleuse chorale qui chante dans la rotonde de l'édifice du Parlement.

Mais que choisit *CBC Newsworld* pour remplir sa programmation? Le procès pour viol qui se déroule actuellement en Floride. Le viol, quelles que soient les circonstances, est toujours ignoble. La CBC n'a pas besoin de lui donner un caractère sensationnel. On devrait admoneste r le service national des nouvelles de la CBC et lui enjoindre de trouver de bonnes nouvelles canadiennes sur lesquelles il pourrait concentrer ses efforts.

* * *

LA CAMPAGNE DU RUBAN BLANC

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, on célébrera demain la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. De nombreux hommes partout au Canada, dont des députés, ont décidé de manifester leur souci à cet égard, leur solidarité avec les femmes et leur volonté de mettre fin à la violence faite aux femmes en portant cette semaine un ruban blanc.

Cependant, les militaires ne sont pas autorisés à porter un ruban blanc sur leurs uniformes. Il existe pourtant de nombreux cas d'autres journées nationales pour lesquelles il est permis de porter des insignes distinctifs. Si les militaires peuvent arborer l'insigne du poireau le jour de la Saint-David et l'insigne du chardon le jour de la Saint-André, pourquoi pas un ruban blanc cette semaine?

J'invite la ministre à faire preuve de bon sens et à remédier aujourd'hui à cette situation ridicule.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, à Calgary, le premier ministre a déclaré, et j'en suis très heureux, qu'il a l'intention de consulter les Canadiens au sujet de l'avenir constitutionnel du pays, et c'est ce que nous souhaitons depuis longtemps. Il a mis de côté l'option d'une élection, mais évidemment, l'autre possibilité c'est un référendum que nous préconisons. Nous voudrions savoir de la part du premier ministre suppléant si tout le Cabinet est d'accord avec cette nouvelle position du premier ministre à l'effet que nous devrions consulter les Canadiens, présumément sous une forme de référendum? Est-ce que mon ami le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est d'accord? Est-ce que mon ami le président du Conseil du Trésor est d'accord? Est-ce que mon ami le ministre de la Défense nationale est d'accord avec le premier ministre à l'idée d'un référendum canadien?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, la position du gouvernement est bien claire. Le premier ministre et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ont été catégoriques.

Nous sommes résolus à faire en sorte que les Canadiens participent au processus parce que nous reconnaissons que la Constitution leur appartient. Nous voulons procéder d'une manière constructive et non polarisante, qui ne dresse pas une région contre une autre. C'est pourquoi aucune option n'est exclue.

Les libéraux ferment la porte à toute autre option en déclarant que le référendum est la seule acceptable. Dans la consultation des Canadiens, dans nos efforts pour que les Canadiens aient le sentiment d'avoir pu réellement participer au remodelage de la Constitution, nous voulons procéder d'une manière constructive, pacifiante et unificatrice.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre dire de la bouche du ministre que la Constitution appartient aux Canadiens. Or, il y a une seule façon d'obtenir le consentement des Canadiens des diverses régions. Nous voulons que cesse la confusion.

Il y a deux semaines, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles était en faveur du référendum. La semaine dernière, quand six péquistes au sein du groupe parlementaire conservateur ont manifesté leur opposition à ce référendum, il a changé d'idée. Il a eu peur.

Cette option n'avait pourtant pas l'air de faire peur au premier ministre hier à Calgary. Nous voulons savoir du premier ministre suppléant: Quand la confusion disparaîtra-t-elle au sein du gouvernement et quand les Canadiens sauront-ils clairement que, oui, ils seront consultés sur l'avenir de leur pays?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, quelle idée intéressante. Le chef de l'opposition dit que la seule façon dont les Canadiens peuvent s'exprimer, la seule façon de les consulter, c'est par la voie d'un référendum sur la Constitution. C'est la position qu'il défend actuellement.

J'ai fait partie en 1982 du comité spécial sur la Constitution. En 1981, c'est mon honorable collègue qui était responsable de la position du gouvernement en la matière. Si le référendum est la seule façon d'assurer la légitimité de la réforme constitutionnelle, pourquoi n'en a-t-il pas tenu un à l'époque?

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Hier, à Calgary, le premier ministre a exclu la possibilité de tenir des élections générales pour régler la question constitutionnelle. Il a dit que le gouvernement envisage au moins quatre options.

Je veux poser la question suivante au ministre: Si l'une des quatre options à l'étude est de tenir un référendum national, pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas un projet de loi pertinent? Pourquoi veut-il cacher ses intentions aux députés et à la population canadienne?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, loin de cacher ses intentions aux Canadiens et au Parlement, le gouvernement a précisé très clairement que toutes les options sont possibles.

Nous n'avons qu'un but, et c'est d'assurer l'unité du Canada grâce à une constitution renouvelée. À cette fin, nous voulons faire participer les Canadiens d'une manière qui favorise l'unité et qui les rapproche.

Toutes les options sont possibles à cette fin. La différence entre nous et les libéraux, c'est que les libéraux n'ont qu'une seule option.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Ou le référendum national est l'une des quatre options du gouvernement ou il ne l'est pas. S'il l'est, je veux demander au ministre pourquoi le gouvernement tarde à présenter un projet de loi qui permette de tenir un tel référendum. Si le gouvernement ne tarde pas, je veux savoir pourquoi celui-ci renonce à une promesse du ministre responsable des affaires constitutionnelles, qui a dit que le gouvernement présenterait un projet de loi en ce sens.

Je demande au ministre d'expliquer cette contradiction évidente.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, s'il y a contradiction, ce n'est que dans l'esprit du député.

Le gouvernement s'est montré très clair à ce sujet. Je le répète: aucune option n'a été écartée. Parmi tous les efforts que nous déployons pour la Constitution, nous voulons prendre des mesures pour rapprocher les Canadiens, pour les unir, et non pour susciter la rivalité entre les diverses régions et les divers groupes.

Si la tenue d'un référendum sur la Constitution peut nous aider à unifier le Canada, nous sommes certainement disposés à envisager cette possibilité. Cependant, le Parlement et tous les députés ont le devoir d'oublier leur esprit de parti et d'accorder la priorité à l'unité du Canada.

* * *

LE GATT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à celui ou à celle qui se fait aujourd'hui le porte-parole du gouvernement en matière de commerce.

À l'approche des négociations du GATT, un vent de panique, semblable à celui qui a précédé la ratification de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, souffle sur le Canada. En effet, les consommateurs canadiens, les contribuables, les travailleurs de l'industrie des médicaments génériques du Canada et les responsables des régimes provinciaux d'assurance-médicaments craignent que nos négociateurs acceptent sans réserve les propositions des États-Unis relativement aux droits de propriété intellectuelle.

Dans le cadre de ces négociations, le gouvernement défendra-t-il le droit des sociétés canadiennes de fabriquer des médicaments génériques ou acceptera-t-il la proposition des Américains qui aura pour effet de détruire notre industrie des médicaments génériques et d'accroître considérablement la somme que les Canadiens consacrent chaque année aux médicaments et qui atteint déjà 8,5 milliards de dollars?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Il est évident, monsieur le Président, que nous n'adopterons pas cette ligne de conduite et qu'il serait absolument ridicule de le faire dans la conjoncture actuelle. Depuis que le gouvernement a légiféré, il y a environ quatre ans, dans le domaine des brevets pharmaceutiques, cette industrie a investi plus que jamais dans la recherche et le développement au Canada; elle a investi des millions dans ce domaine.

De plus, les prix n'ont pas augmenté au même rythme que l'indice des prix à la consommation. Le gouvernement a clairement signalé son intention de continuer à maintenir les prix à un niveau raisonnable pour les consommateurs et à tenir compte des préoccupations des fabricants des médicaments portant un nom de commerce et des médicaments génériques ainsi que des consommateurs. Pourquoi voudrions-nous modifier une politique aussi efficace?

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je crois que le ministre devrait revoir les statistiques. Les prix ont monté de 36 p. 100 au cours des quatre dernières années. C'est là un taux d'augmentation plus élevé qu'auparavant.

Pour ce qui est de l'article XI, le gouvernement a-t-il cédé aux pressions des Américains en acceptant que tous les produits soient soumis à la tarification, comme le rapportent les observateurs et nos négociateurs? Abandonnera-t-il nos producteurs des secteurs soumis à la gestion de l'offre, ceux qui fournissent aux consommateurs canadiens de la volaille et des produits laitiers de bonne qualité à très bas prix? Pourquoi nos négociateurs adoptent-ils la position des Américains aux négociations du GATT et pourquoi envisagent-ils la possibilité d'accepter la tarification?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, si je peux répondre au nom du ministre de l'Agriculture, je dirai que les propositions concernant la tarification sont évidemment à l'étude dans le cadre des NCM. Toutefois, la semaine dernière, à Genève, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce extérieur ont éclairci notre position à l'égard de l'article XI, et notre position à l'égard de la gestion de l'offre. Nous maintenons cette position.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, il est assez évident pour les observateurs que notre position de dernier recours est d'accepter la tarification.

Comme les dernières négociations risquent de prendre fin après l'ajournement du Parlement et peut-être avant Noël, le gouvernement soumettra-t-il au Parlement toute entente proposée par le GATT? Le Parlement sera-t-il consulté? Les provinces seront-elles consultées? Ou est-ce que le gouvernement signera une entente à Genève et mettra ensuite la Chambre devant un fait accompli en lui demandant d'approuver cette entente, ce qui ne sera qu'un simple formalité puisque nous avons un gouvernement majoritaire?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est clair que le député et son parti sont maintenant mécontents du GATT. Ils ne semblent pas priser les NCM non plus. Il sera intéressant d'entendre ce qu'ils auront à dire lorsque le nouvel accord du GATT sera présenté à la Chambre. Le Parlement sera évidemment consulté. Il l'a toujours été au sujet des questions multinationales de commerce, de tarifs et de gestion de l'offre, et il continuera de l'être.

* * *

LES DÉPENSES DE L'ÉTAT

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, il y a cinq semaines à peine, la campagne gouvernementale sur la prospérité devait coûter 15 millions de dollars, plus 4,5 millions en soi-disant publicité.

Hier, le ministre de l'Industrie a dit que l'exercice coûtait maintenant plus de 21 millions de dollars, plus un montant dont il ne pouvait même pas donner une approximation pour la publicité.

Le gouvernement va-t-il déposer aujourd'hui un budget détaillé où figurent tous les deniers publics qui seront engagés dans cet exercice sur la prospérité, y compris le coût total de cette propagande «jovialiste» des conservateurs?

• (1430)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Mon collègue aime lire les titres des journaux, mais il s'arrête là. S'il avait lu la suite de l'article de la Presse canadienne, il aurait eu la réponse à la question qu'il vient de poser. Je me ferai toutefois un plaisir de la lui donner.

Premièrement, il n'est pas question de dépenser 21 millions de dollars en publicité. Les dépenses pour les activités de communication, qui comprennent l'impression et la diffusion de documents de travail et d'autres rapports, des sondages d'opinion publique et une analyse des réactions des médias, devraient représenter 5,1 millions de dollars, et non pas 21 millions.

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Je désire poser une question supplémentaire au même ministre, monsieur le Président. Où sont les priorités du gouvernement? Il nous dit qu'il n'y a pas d'argent, ni pour la recherche universitaire et industrielle ni pour la promotion des exportations. Effectivement, ne sont-elles pas des priorités? Le ministre peut-il expliquer aux Canadiens comment il a réussi à trouver 5 millions de fonds additionnels pour la propagande du gouvernement, quand il n'est même pas en mesure de trouver des fonds pour aider les Canadiens à investir dans la recherche et à exporter?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, si le député avait assisté aux consultations sur la prospérité qui ont été menées dans diverses localités canadiennes, il aurait constaté que, d'un océan à l'autre, les Canadiens veulent, plus que jamais, savoir comment accroître notre compétitivité et notre prospérité. Voilà le but de cet exercice et la raison pour laquelle il faut faire une certaine publicité pour encourager la population à y participer.

L'exercice fonctionne et il fonctionne même très bien. Lorsque les Canadiens travaillent ensemble, ils peuvent soulever des montagnes. Voilà notre message. Nous voulons que les Canadiens participent à cet exercice, et c'est ce que ce programme permet.

* * *

L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie.

Les producteurs de gaz naturel de l'Ouest dépendent dans une très grande mesure de leurs exportations aux États-Unis. Or, la California Public Utilities Commission vient d'ordonner à la plus grande entreprise de services publics du nord de la Californie de résilier ses contrats à long terme avec les producteurs canadiens, ce qui contrevient nettement à l'article 905 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'Association pétrolière indépendante du Canada a demandé à l'Office national de l'énergie de tenir des audiences sur la question le plus rapidement possible. Le ministre est-il disposé à s'engager clairement, dès aujourd'hui, à soutenir l'initiative de cette association?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je rappelle au député que nous avons tenu une conférence de presse à Calgary, il y a deux jours, avec le ministre de l'Énergie de l'Alberta. Nous avons eu aussi des consultations très poussées avec le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique.

Nous avons proposé un programme en trois points bien concerté. À la différence de ce qui s'est fréquemment produit par le passé, les producteurs, le gouvernement du Canada et les provinces productrices s'entendent parfaitement, cette fois-ci, sur la politique de l'énergie. Cela me paraît très important. Nous avons exprimé notre position avec une grande fermeté.

Le député a posé une question très directe sur l'Office national de l'énergie. Il doit savoir que l'Association pétrolière du Canada a présenté une deuxième demande à cet organisme. Je connais bien mes responsabilités, comme ministre, et je dois préserver l'indépendance de l'ONE, mais il est certain que des discussions se poursuivent à ce sujet avec l'organisme. Je vais m'en tenir là pour l'instant.

En terminant, je signale un mécanisme de consultation en matière d'énergie, à savoir une rencontre qui a lieu deux fois par an, à Ottawa et à Washington. Cette rencontre se tient aujourd'hui et demain ici à Ottawa. À cette occasion, nous avons invité des représentants de la Californie, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La rencontre se déroule au moment où je vous parle.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le ministre ne prend pas d'engagement. Pourtant, il doit savoir que la réaction a été très négative suite à la conférence de presse tenue hier en Alberta.

La situation nuit non seulement aux exportations mais aussi à la construction de pipelines, à l'amélioration du transport, aux activités d'exploration et, en fait, à l'avenir d'une industrie vitale de l'Ouest du Canada.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à interjeter appel le plus tôt possible au tribunal créé en vertu de l'Accord de libre-échange, relativement à cette question extrêmement importante?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député et moi sommes à la Chambre depuis un certain temps, et je suis en mesure de reconnaître les questions imbues de partialité.

Sur un ton plus sérieux, le député devrait voir quelle a été la réaction de l'industrie suite à la conférence de presse. Cette réaction a été tout à fait positive. En fait, je me suis personnellement entretenu avec des représentants de l'industrie à 11 heures hier soir, heure de Calgary.

Par conséquent, je ne vois pas où le député veut en venir, si ce n'est qu'il tient à prendre la parole à la Chambre. Le fait est. . .

M. le Président: Le député de Windsor—Sainte-Claire.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, au ministre des Sciences, ou au député chargé de répondre au nom de l'un ou de l'autre.

Compte tenu des nombreux rapports qui font état d'intimidation et de représailles à l'endroit d'employés et d'anciens employés du CNRC qui ont osé contester les décisions de la direction, compte tenu des représailles exercées à l'endroit de Chandler Grover qui a déposé une plainte de discrimination raciale sur laquelle la GRC fait enquête, et compte tenu des représailles exercées contre le conseil du PARI parce que ses membres ont comparu devant un comité de la Chambre, le gouvernement se préoccupe-t-il du style vindicatif et féodal de gestion au CNRC, et quelles mesures entend-il prendre?

Une voix: Daryl Bean va répondre à celle-là.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Comme le dit mon collègue: «Daryl Bean peut répondre à cette question.»

Le député qualifie de féodal le conseil d'un organisme autonome; il voudrait que le gouvernement s'immisce dans les affaires d'un organisme autonome. Monsieur le Président, les organismes autonomes au pays sont habilités à diriger leurs propres affaires. Dans ce cas particulier, le conseil a rendu sa décision quant à la façon d'appliquer le programme. Nous respectons le droit du conseil de prendre cette décision.

Cela dit, je rappelle à mon collègue que le PARI et son lien avec le CNRC sera examiné au cours de la nouvelle année. Les responsables sont en train de s'organiser afin de pouvoir procéder à un examen objectif. Quant à nous,

nous continuons d'appuyer le PARI, qui s'est révélé très efficace au cours des années.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, vous avez remarqué, j'en suis sûr, comme d'ailleurs la plupart des Canadiens, que Daryl Bean ne siège pas au conseil du CNRC.

Vous aurez remarqué, monsieur le Président, que le conseil du CNRC ne congédie pas d'employés, que ce n'est pas contre le conseil du CNRC qu'on a déposé une plainte de discrimination raciale, et que ce n'est pas le conseil du CNRC qui fait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada pour exercice de représailles?

Je demande à nouveau au gouvernement s'il ne s'inquiète pas des actions de celui qu'il a nommé à la présidence du CNRC. N'est-il pas temps qu'il intervienne?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est évident que, à l'égard d'un organisme indépendant, le NPD a pour règle de se mêler des plus petits détails. Voilà l'attitude du NPD.

Nous sommes très fiers du PARI. Nous voulons qu'il soit renforcé et amélioré. Et le CNRC y veille.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

L'an passé et cette année, le vérificateur général a repéré, et je cite, «de sérieuses lacunes dans la façon dont les ministères fédéraux rendent compte au Parlement des résultats que donnent leurs efforts pour protéger l'environnement».

Trois ministères ont dépensé à eux seuls 120 millions de dollars pour l'eau, l'énergie, le papier, puis pour l'évacuation des déchets. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il toujours de tenir l'engagement qu'il a pris dans le Plan vert de répondre de l'environnement?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Monsieur le Président, nous arrivons à la fin de la première année du Plan vert, ce programme de 3 milliards de dollars qui vise, sur six ans, à assainir l'environnement du Canada.

Je pense que les Canadiens peuvent être fiers de ce que nous avons fait tous ensemble pour nettoyer l'eau, l'air et le sol. Quant aux initiatives, dont quelque 35 ont été annoncées, elles totalisent plus de 1 milliard de dollars et, croyez-moi, c'est de l'argent bien dépensé.

• (1440)

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre ou au ministre suppléant, si celui-ci veut bien y répondre.

Le vérificateur général a critiqué le ministère dont la ministre est responsable pour ne pas s'être bien acquittée de sa mission de dépolluer les Grands Lacs, port de Hamilton y compris. Il a notamment affirmé que l'absence de plans et d'objectifs précis constituait «un manque de respect pour le rôle que joue le Canada dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs».

Quand la ministre va-t-elle établir des objectifs et un échéancier précis pour la dépollution des Grands Lacs?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Monsieur le Président, les cinq lacs que compte la région des Grands Lacs sont sans doute l'une des ressources les plus extraordinaires du Canada. Je pense que tout le monde est au courant des problèmes que nous avons depuis bien des années à cause des déversements de produits chimiques dans les Grands Lacs.

Un montant de 125 millions de dollars a été affecté à la dépollution des Grands Lacs. Nous avons repéré 17 points chauds du côté canadien. En consultation avec les localités intéressées, nous sommes en train d'établir des plans de mesures correctives pour cerner les problèmes et trouver les solutions.

Nous sommes très heureux de la façon dont certains de ces plans ont été établis et vont de l'avant. D'autres plans doivent être approfondis, et nous veillerons à ce qu'ils le soient.

* * *

L'APECA

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Hier, un porte-parole de l'APECA a dit que l'on était en train d'examiner les méthodes en vigueur à la lumière des conclusions du rapport du vérificateur général. Le ministre de l'Emploi peut-il dire à la Chambre aujourd'hui ce que son gouvernement entend faire—ce qui serait une première dans son histoire—pour s'assurer que ces méthodes seront enfin favorables aux Canadiens des provinces de l'Atlantique?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suppose que la députée estime que les dépenses engagées par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ne servent pas la région de l'Atlantique. Si tel est son avis, qu'elle le dise aux milliers d'entrepreneurs de cette région qui considèrent l'APECA comme un important outil de développement économique.

Le monde dans lequel nous vivons n'est évidemment pas parfait. Je pense que les porte-parole de cet organisme ont reconnu hier que le système devait être amélioré, conformément aux recommandations du vérificateur général, et ils vont le faire.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est vrai que la perfection n'est pas de ce monde. On le voit d'ailleurs fort bien dans la région de l'Atlantique qui ne profite pas des programmes de développement régional auxquels elle a pourtant droit.

Je demande donc au ministre si son gouvernement va ordonner aux porte-parole de l'APECA de rencontrer dès que possible des représentants de la ville et du comté de Halifax, où le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a atteint des proportions alarmantes, afin d'élaborer un plan de redressement économique pour que la population de Halifax puisse retrouver espoir et voir un peu de lumière au bout du tunnel.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a toujours eu pour pratique de consulter la population de la région de l'Atlantique. Les habitants de Halifax n'ont pas été traités différemment.

Mme Clancy: Non, nous avons tous été mal traités.

M. Valcourt: Bien sûr, la députée ne pense qu'à son image politique. Je pense que la population de la région de l'Atlantique sait que l'APECA sert bien les intérêts de sa région.

* * *

L'INDONÉSIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il y a trois semaines, à la suite du massacre de plus de 100 civils innocents qui assistaient à des funérailles au Timor oriental, la ministre a promis d'examiner la politique canadienne d'aide à l'Indonésie.

La ministre annoncera-t-elle dès maintenant à la Chambre quand le gouvernement entend suspendre son aide non humanitaire au gouvernement d'Indonésie et imposer en outre un embargo total sur la vente d'armes à ce gouvernement répressif?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'examen de notre aide à l'Indonésie est presque terminé. J'ai reçu un rapport préliminaire à cet égard et je le rendrai public probablement la semaine prochaine.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai aussi posé une question à la ministre au sujet d'un embargo sur les armes. Je suis sûr qu'elle en parlera dans sa réponse à ma question supplémentaire.

Ma question s'adresse à la même ministre. Le 7 décembre marque le 16e anniversaire de l'invasion du Timor oriental par l'Indonésie. C'est un véritable génocide qui dure depuis 16 ans. Plus de 200 000 personnes sont mortes.

La ministre cessera-t-elle de répéter que la souveraineté de l'Indonésie sur le Timor oriental est un fait accompli? La ministre acceptera-t-elle plutôt d'appuyer fermement les résolutions 384 et 389 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamnent l'invasion et réaffirment sans équivoque le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental? Acceptera-t-elle de faire quelque chose au nom du peuple du Timor oriental?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons fait quelque chose au nom du peuple du Timor oriental. D'abord, j'ai personnellement dénoncé cette affaire auprès du ministre des Affaires étrangères d'Indonésie dans les heures qui ont suivi l'incident et, ensuite, nous sommes en train de réviser notre programme d'aide. Notre ambassadrice à Djakarta a elle-même enquêté activement sur la situation au Timor oriental. Je me fonde sur les rapports qu'elle a transmis pour réviser notre programme d'aide.

Nous ferons tout ce que nous pourrons pour faire cesser la violence.

[*Français*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Les événements des derniers jours et les rapports des différents médias d'aujourd'hui prouvent hors de tout doute que le Service canadien du renseignement de sécurité avait raison de craindre l'influence grandissante des *warriors* qui ne veulent pas de la présence ni de la GRC, ni de la SQ,—on le sait bien, monsieur le Président—pour pouvoir se livrer d'une façon plus ouverte à leurs activités illégales et de contrebande. Est-ce que le ministre peut nous confirmer qu'il a effectivement rencontré dimanche dernier, M. Ryan, son homologue provincial, et qu'entendent-ils faire pour remédier à la situation explosive qui prévaut dans cette région, monsieur le Président?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que ma collègue s'intéresse particulièrement à cette question et qu'elle s'efforce de représenter le mieux possible ses électeurs. Je puis assurer à la députée et à la Chambre que le gouvernement s'est fixé comme importante priorité d'essayer de trouver une solution pacifique à ce problème.

Je me suis entretenu avec M. Ryan, dimanche dernier, et nous avons discuté de cette affaire. Je lui ai parlé au téléphone ce matin. Je crois que nous sommes sur la bonne voie et que la discussion ainsi que la négociation sont les seuls moyens d'en arriver à une solution. J'espère que nous pourrons annoncer des progrès sous peu.

* * *

LE PARC DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée de l'Environnement.

Cela fait plus de deux ans que le gouvernement a promis de contribuer dix millions de dollars à l'aménagement d'un parc urbain dans la vallée de la Rouge, à l'est du Grand Toronto.

La ministre peut-elle me dire pourquoi cette promesse n'a pas encore été respectée? Pourquoi cela tarde-t-il tant? Où est-ce que cela piétine? Ce projet est très important au plan national. Je demande des explications à la ministre. Peut-on faire quelque chose pour accélérer la réalisation de cette affaire?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Monsieur le Président, le député et certains de ses collègues méritent vraiment des félicitations pour leur intérêt, leur dévouement et leurs efforts à l'égard de la création d'un parc dans la magnifique région de la Rouge.

Le comité consultatif que le gouvernement ontarien a créé et dont fait partie le gouvernement fédéral propose un plan de gestion dans son premier rapport, que j'ai ici en mains. Ce document très fouillé témoigne d'un esprit visionnaire. La première assemblée publique sur ce sujet est prévue pour ce soir.

Je tiens à dire que le rapport final est attendu pour le printemps 92. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada examine aussi les possibilités archéologiques de la région de la Rouge et, en fait, le gouvernement fédéral libérera les dix millions de dollars promis dès que sera créé ce parc urbain qui sera le plus grand en Amérique du Nord.

* * *

[*Français*]

LA TAXATION

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ce gouvernement a un bon appétit gourmand pour augmenter nos taxes. Il nous a imposé rien de moins que 33 augmentations depuis son élection. Il ajoute une taxe sur le chômage, une taxe sur les régimes de pension, une taxe proposée sur les faillites, et maintenant, une autre taxe sur le câble. Assez, c'est assez! Quand ce gouvernement va-t-il enlever ses mains de nos poches et quand le ministre va-t-il dire non aux taxes sur le câble?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, ma collègue n'est peut-être pas au courant, mais le gouvernement a annoncé il y a plusieurs semaines qu'il financerait lui-même la Société Radio-Canada plutôt que de percevoir une taxe sur le câble à cet effet.

La députée avance une proposition très intéressante. Elle a absolument raison lorsqu'elle dit que les Canadiens estiment qu'ils paient vraiment trop d'impôts et de taxes. C'est pourquoi il incombe aux députés de tous les partis représentés à la Chambre d'expliquer, lorsqu'ils proposent de faire de nouvelles dépenses, d'où viendraient au juste les fonds nécessaires.

• (1450)

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, les contribuables en ont assez de cette gabegie des conservateurs.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Il faut inclure les télécommunications et la radiotélédiffusion dans le programme de prospérité du gouvernement. La mauvaise gestion du gouvernement retarde des décisions extrêmement importantes dans le domaine des télécommunications et des audiences clés en matière de radiotélédiffusion. On ne profite pas de certains débouchés, car le gouvernement ne comble pas les vacances au CRTC, même si plus de la moitié ou près de la moitié des sièges sont vacants.

Le ministre pourrait-il nous dire ce qui retarde ces nominations et empêche du même coup les grands secteurs en question de mettre en oeuvre leurs plans de travail?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement continue de faire des nominations à toutes les commissions et à tous les conseils gouvernementaux, notamment le CRTC et d'autres organismes également.

Lorsque la députée parle de l'importance du secteur de la radiodiffusion au Canada, par exemple, elle devrait savoir que lundi et mardi prochains, à Montréal, je vais organiser le premier sommet de la télédiffusion au Canada. Je collaborerai alors avec les représentants de tous les secteurs de cette industrie, avec le CRTC et avec les radiodiffuseurs publics et d'autres, afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé de l'industrie canadienne de la radiodiffusion.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La Société canadienne des postes affirme que, malgré l'enquête annoncée hier par le ministre du Revenu, elle entend poursuivre sa politique tendant à encourager les employés à faire des heures supplémentaires en se servant du nom et du numéro d'assurance sociale d'une autre personne, même si c'est illégal.

Le ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement va se décider à forcer la Société canadienne des postes à se plier à la loi comme tout le monde?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai examiné cette question en détail. Comme le député le sait, le ministère du Revenu et la Société canadienne des postes poursuivent en collaboration leur enquête.

Cependant, je voudrais profiter de l'occasion pour corriger ce qui semble être les mauvaises informations du député à ce sujet, car la Société canadienne des postes. . .

Une voix: Ce qui semble être les mauvaises informations?

M. Jelinek: L'anglais n'est pas ma langue maternelle, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: La politique de la Société canadienne des postes consiste à n'accorder des contrats qu'à ses sous-traitants ou conducteurs-propriétaires et non à ses employés. C'est là la politique des postes et ainsi, lorsque des représentants de la société affirment qu'il n'y aucun changement de politique, c'est simplement parce que cette politique ne permet déjà pas le type de choses dont parle le député aujourd'hui.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre n'a rien compris du tout. Ce sont les cadres de la Société canadienne des postes qui ont recommandé à leurs employés de procéder de cette façon.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre va-t-il aujourd'hui prendre des mesures, soit l'article 49 de la Loi sur l'administration financière, ou devant les tribunaux, pour obtenir une injonction et forcer la Société canadienne des postes à obéir à la loi? Parce qu'en ce moment on dit aux employés de la Société canadienne des postes d'utiliser le numéro d'assurance sociale de quelqu'un d'autre, et cela est illégal.

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député exagère et, par suite de ma conversation avec Don Lander ce matin, je peux garantir à la Chambre et aux Canadiens que la Société canadienne des postes ne recommande nullement à ses employés d'agir comme le député le laisse entendre. Ce n'est pas du tout le cas.

La société n'approuve pas cette pratique. Elle donne sa collaboration. Il montre le *Toronto Star*, monsieur le Président, mais je ne comprends pas bien ce qu'il veut dire. Je vous donne les faits. Les renseignements qu'a fournis le député à la Chambre aujourd'hui sont totalement faux.

J'ai toutes les raisons de croire que la Société canadienne des postes observe sa politique comme il faut et selon la loi.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, cette semaine, il y a une campagne de sensibilisation pour dénoncer la violence faite aux femmes. Or, au même moment, l'émission *Newsworld* du réseau anglais de Radio-Canada transmet en direct un procès pour viol qui se tient en Floride.

Ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné l'excellente réunion de notre comité sur la Constitution qui se déroule maintenant à Ottawa, pourrait-il ordonner à la SRC de diffuser ce programme plutôt que le procès pour viol qui se déroule en Floride?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis certain qu'il y a des moments où tous les députés voudraient établir la programmation de notre société d'État ou lui indiquer quels reportages présenter ou éviter. Le gouvernement respecte le principe de l'indépendance dans ses relations avec la SRC.

Je sais que des gens de la SRC regardent attentivement notre période des questions chaque jour; c'est dire qu'ils prendront connaissance des inquiétudes du député.

* * *

LE CN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports.

En répondant hier, à la Chambre, à une question que j'ai posée au sujet d'un plan du CN de détourner la circulation en passant par les États-Unis, la ministre a dit:

> Le CN a déjà fait savoir aux autorités du port de Thunder Bay qu'il n'avait pas l'intention de le faire. Il n'est donc pas nécessaire que je lui donne d'autres instructions.

Aujourd'hui, nous découvrons que le CN a une nouvelle filiale, dont le siège social est à Detroit, au Michigan, et qui s'appelle CN North America. Nous constatons aussi que le CN a pleinement l'intention de maximiser l'utilisation des trois chemins de fer qu'il possède aux États-Unis.

La ministre a-t-elle invoqué le pouvoir que lui confère le paragraphe 89(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques pour ordonner au CN de ne pas utiliser ce stratagème afin de transporter des marchandises canadiennes d'une région à une autre du Canada en passant par les États-Unis? L'a-t-elle fait?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la question que le député a posée hier portait sur le transport de céréales via les États-Unis et non via le Canada. C'est ce qui a été communiqué au directeur du port. On l'a informé que le CN ne procéderait pas de cette façon.

Quant à la nouvelle société que le CN a créée, le CN a pour mandat d'offrir un service aux expéditeurs du Canada, c'est-à-dire de leur permettre d'expédier des marchandises aux États-Unis, étant donné que, avec l'Accord de libre-échange, nous y avons un marché beaucoup plus vaste que jamais auparavant.

C'est ce que fera le CN pour les expéditions canadiennes vers les États-Unis.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Je tiens à rappeler à la ministre que ma question d'hier portait sur les céréales, la potasse et d'autres marchandises. Or, dans le *Times News* de Thunder Bay, on rapporte aujourd'hui que la ministre a dit: «Le CN doit préparer son avenir et chercher à être un réseau ferroviaire viable au Canada. Pour ce faire, il devra peut-être décider d'acheminer des marchandises en passant par les États-Unis.»

La ministre utilisera-t-elle son pouvoir pour s'assurer que le CN ne détourne pas des trains ou des travaux de réparation vers les États-Unis? Utilisera-t-elle son pouvoir pour protéger les emplois canadiens, les localités canadiennes et la voie maritime?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, si nous voulons desservir le marché américain, nous allons devoir expédier des marchandises aux États-Unis. Je préfère qu'un transporteur canadien s'en charge, plutôt qu'un transporteur américain.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (Lasalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant du Commerce extérieur.

Elle fait suite à la discussion sur les conséquences de l'accord de libre-échange nord-américain, discussion qui a eu lieu ce matin entre les représentants des trois pays concernés.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que la signature de cet accord n'entraînera pas de pertes d'emplois ou ne mettra pas en péril les emplois au Canada parce que les deux autres pays participant à l'accord, les États-Unis et le Mexique, n'ont pas des normes environnementales aussi rigoureuses que les nôtres?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la situation des États-Unis varie selon les régions. Je conseille au député de bien considérer ce facteur. Je lui conseille également d'examiner les plans que le Mexique a adoptés.

En ce qui concerne sa suggestion générale au sujet de la discussion de ce matin, en vérité, nous allons négocier une entente avec les États-Unis et le Mexique qui protégera nos industries et qui permettra d'éliminer les droits de douane imposés par le Mexique aux exportations canadiennes qui, à l'heure actuelle, sont nettement plus élevés que les droits de douane que le Canada applique aux importations mexicaines.

Sur le plan de l'environnement, il est très important que nous placions le Mexique dans le contexte de l'accord de libre-échange nord-américain, où nous pouvons exercer une plus grande influence sur les normes environnementales.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai bien peur que le ministre ne se fourvoie, car il s'agissait d'une conférence libérale.

Je vais poser une question supplémentaire, mais je voudrais d'abord faire remarquer que le ministre n'a pas répondu à la question. Il n'a pas dit que le Canada ne perdrait pas d'emplois.

Le ministre peut-il nous assurer qu'en vertu de cet accord, la capacité du Canada de protéger son environnement ne serait aucunement compromise? Plus précisément, le ministre peut-il nous garantir que les tentatives pour protéger l'environnement ne seront pas perçues comme des entraves au commerce?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, non seulement la réponse à cette demande est oui, mais en plus, nous allons ouvrir, au Mexique, un marché pour la vente de techniques canadiennes de dépollution.

* * *

• (1500)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse de nouveau à la ministre d'État chargée des Transports.

Nous avons un gouvernement qui vient de finir de saper le service ferroviaire de passagers en démantelant VIA Rail et qui est maintenant prêt à miner tout le secteur du transport ferroviaire des marchandises.

Comment la ministre peut-elle autoriser une société d'État à utiliser les lignes ferroviaires américaines pour le transport à courte distance vers l'Est et vers l'Ouest? La ministre va-t-elle mettre un terme à cela et exiger que l'on utilise les lignes canadiennes, protégeant ainsi des emplois au Canada, au lieu de toujours aider ses amis américains?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, en ce qui concerne VIA Rail, le gouvernement a pris très consciemment la décision d'utiliser convenablement l'argent des contribuables.

Pour ce qui est du transport des marchandises, la nouvelle société formée par le CN cherche de nouveaux débouchés, elle ne vise pas à modifier les services qui existent, mais à trouver de nouveaux contrats aux États-Unis, pour expédier des produits canadiens vers les marchés américains.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je reviens encore à la ministre qui semble fermer les yeux sur les emplois qui se créent aux États-Unis, qui encourage les investissements aux États-Unis, et qui favorise l'industrie ferroviaire américaine au détriment de celle du Canada et des travailleurs canadiens.

Au nom des Canadiens, je demande encore une fois à la ministre et à son gouvernement de faire passer le Canada en premier, de se soucier d'abord de nos problèmes et de cesser de faire un crochet par les États-Unis d'Amérique pour aller vers l'Est ou vers l'Ouest.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, notre gouvernement fait passer le Canada en premier en veillant à ce que nous ayons un bon réseau ferroviaire capable de faire face à la concurrence sur l'ensemble du continent nord-américain et pas seulement au Canada. Un bon réseau ferroviaire national servira à créer des emplois au Canada.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai une question pour la ministre d'État aux Transports.

Nous voulons parler du transport de marchandises canadiennes à destination de villes canadiennes par des lignes de chemin de fer américaines et non de l'expédition de nos marchandises aux marchés américains.

Ma question est la suivante. Quand le gouvernement refusera-t-il d'accepter la marginalisation complète du

système de transport canadien, notamment au Manitoba et en Ontario?

L'intérêt public ou l'intérêt national ne devrait-il pas avoir la priorité sur le marché à un moment donné?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la meilleure façon de défendre l'intérêt public ou l'intérêt national, c'est d'avoir un bon réseau ferroviaire national.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT DE DOCUMENT

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Monsieur le Président, en réponse à une question du député de Markham—Whitchurch—Stouffville, je voudrais déposer le document que j'avais mentionné.

Ce document s'intitule «Rouge Valley Park Planning Project, Phase I Report: Background, Principles and Options». Le sommaire du rapport est présenté dans les deux langues officielles.

RECTIFICATION

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): J'invoque brièvement le Règlement pour rectifier quelques renseignements fournis hier à la Chambre, renseignements qui figurent à la page 5773 du hansard du 4 décembre.

Le ministre de l'Environnement a déclaré à la Chambre qu'on attendrait en 1993 une réduction nette de 600 000 tonnes d'organochlorés et il avait raison, mais il aurait dû dire par rapport aux niveaux de 1988 et non pas de 1980.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en l'absence du leader du gouvernement à la Chambre, pourrais-je demander à son suppléant de nous indiquer quels seront les travaux pour le reste de la journée, vendredi, lundi et la semaine prochaine, y compris jeudi et vendredi, voire au besoin samedi.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d"État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): C'est avec plaisir, madame la Présidente, que je vais tenter de répondre à la question usuelle de mon honorable collègue. Pour ce qui est d'aujourd'hui, nous appellerons les projets de loi sur les institutions financières, en troisième lecture, cet après-midi, soit C-4, C-19, C-28 et C-34.

Pour ce qui est de demain, madame la Présidente, nous espérons continuer et compléter le débat en troisième lecture sur les projets de loi sur les institutions financières. Et aussi, nous désirons compléter le débat à l'étape du rapport et en troisième lecture du projet de loi C-5, Loi sur l'aéronautique.

Quant à lundi, le 9 décembre, nous appellerons pour débat à l'étape du rapport le projet de loi C-32, soit le Régime d'assistance publique, et possiblement pour débat en troisième lecture, madame la Présidente.

Quant à mardi, ce sera la dernière journée des subsides.

Pour ce qui est de mercredi, nous appelerons pour débat à l'étape du rapport le projet de loi C-38, Privatisation de Télésat, et nous espérons terminer le débat à cette étape et en troisième lecture la même journée.

Quant à jeudi, vendredi, samedi, et dimanche, s'il le faut, madame la Présidente, les discussions d'usage continueront.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Madame la Présidente, le ministre pourrait peut-être vérifier auprès du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné qu'à ma connaissance, mardi est un jour réservé à l'opposition, j'avais pensé que lundi serait consacré à l'étude du projet de loi C-32. J'avais compris que, vendredi, nous procéderions à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-5, et nous espérions ensuite passer, dans l'après-midi, à une motion d'approbation de mon collègue d'Ottawa—Vanier concernant le deuxième rapport.

Je me demande si le ministre, qui a maintenant eu la possibilité de s'en informer, pourrait nous donner des éclaircissements. Je pense qu'il s'agit seulement de re-

nommer certains des projets de loi numérotés de 32 à 38. Peut-être pourrait-il changer ça.

[*Français*]

M. Cadieux: Madame la Présidente, c'est peut-être dans la traduction qu'il y a eu confusion, mais les chiffres que j'ai donnés demeurent.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la motion d'approbation, il est clair que nous nous en occuperons vendredi s'il nous reste du temps.

M. Dingwall: Madame la Présidente, étant donné ces éclaircissements qui n'en sont pas, je voudrais indiquer au leader adjoint à la Chambre qu'il y a eu des entretiens—il le sait, j'en suis sûr—au sujet des mesures financières. Nous serions prêts s'il le faut, de ce côté de la Chambre, à proroger la séance ce soir afin d'en terminer avec ce projet de loi et de pouvoir vendredi procéder à l'examen du projet de loi C-5, et bien sûr nous occuper de la motion d'approbation de mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, concernant le deuxième rapport sur les comptes publics.

[*Français*]

M. Cadieux: J'ose espérer, madame la Présidente, que ce n'est pas relativement au service de la traduction auquel mon collègue faisait allusion lorsqu'il disait que c'était un peu embrouillé comme de la boue; au contraire.

Pour ce qui est d'extensionner les heures ce soir, nous n'avons pas d'objection en principe. Il devrait y avoir des discussions sur la façon dont le tout devra se faire.

Mme le vice-président: Je pense que c'est une excellente suggestion que les discussions se fassent comme à l'accoutumée, pour que, ensuite, quelqu'un vienne aviser la Chambre et que nous sachions exactement comment procéder pour le reste de la journée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 novembre, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

LOI SUR LES BANQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 novembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 novembre, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurance et, les sociétés de secours mutuel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 novembre, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui dans le débat sur les mesures législatives concernant les institutions financières.

Quatre projets de loi sont à l'étude: la Loi sur les banques, celle sur les sociétés de fiducie et de prêt, celle sur les compagnies d'assurances et celle sur les associations coopératives de crédit.

La semaine dernière, nous avons consacré trois journées de débat aux nombreux amendements proposés à ces mesures législatives et, aujourd'hui, je suis heureuse de pouvoir participer au débat de troisième lecture. Ce processus a été très long. Nous avons mis plus d'un an à étudier les propositions du gouvernement, dont un grand nombre sont compliquées et de nature technique. Ces projets de loi sont extrêmement importants.

• (1510)

En fait, de l'avis des experts, il s'agit de la réforme des institutions financières la plus importante qui ait jamais été entreprise au Canada.

Pendant toute la durée de ce processus qui, comme je l'ai dit, madame la Présidente, fut très long, les membres libéraux du Comité des finances chargé de l'étude de ces projets de loi s'étaient fixés plusieurs objectifs.

Nous voulions tout d'abord nous assurer que nous allions mieux servir les intérêts des consommateurs. Nous voulions être sûrs qu'une fois ces projets de loi adoptés, les déposants, les détenteurs de police d'assurance et tous les clients des institutions financières seraient mieux servis par ces nouvelles lois.

Notre deuxième objectif était de nous assurer que nos institutions financières seraient bien gérées. Nous sommes certainement tous au courant de ce qui se passe au sud de notre frontière et, madame la Présidente, nous ne voulons en aucun cas que la même chose se produise au Canada.

Notre troisième objectif consistait à rendre nos institutions financières plus concurrentielles sur le marché international, ce qui est d'un importance capitale par les temps qui courent.

Comme je l'ai déjà dit, le processus fut certainement long et ardu. Mais ce n'est pas étonnant si on considère qu'il s'agit de quatre projets de loi comprenant plus de 2 400 articles et 1 300 pages. Depuis le début de nos travaux sur la loi régissant les société de fiducie et de prêt, en octobre dernier, nous avons entendu plus de 100 témoins.

Ces derniers provenaient de tous les secteurs. Nous avons eu des consommateurs qui s'inquiétaient de divers aspects du projet de loi. Nous avons eu des universitaires qui en avaient étudié plusieurs parties en détail. Nous avons entendu les témoignages de responsables de la réglementation, de banquiers, d'agents d'assurances ainsi que de représentants de coopératives et de sociétés de fiducie.

Ils nous ont montré le pour et le contre des divers aspects de ces mesures législatives et, de façon générale, ils ont contribué à donner plus de vigueur aux projets de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je voudrais profiter de l'occasion, madame la Présidente, pour remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps de comparaître devant le comité. Outre les personnes qui ont témoigné, il y a celles qui nous ont fait parvenir lettres, mémoires et autres documents pour nous aider dans l'examen des quatre mesures législatives à l'étude cet après-midi.

Laissez-moi vous dire, pour commencer, que j'ai la conviction que les membres du comité ont fait de leur mieux. Je crois sincèrement que nous nous sommes tous efforcés d'arriver à la meilleure solution possible compte tenu des circonstances.

Je suis consciente que le président du comité, le député de Mississauga, aurait parfois voulu accélérer les choses, mais en vain; ce n'est pas faute d'avoir essayé. Je trouve d'ailleurs cela ironique, vu que le gouvernement fait traîner en longueur depuis nombre d'années tout le processus de la réforme des institutions financières.

En tout cas, nous, les libéraux membres du comité, avons fait tout notre possible pour coopérer avec le gouvernement et adopter ces mesures législatives dont on a grand besoin, tout en atteignant nos objectifs.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avions essentiellement trois objectifs.

Nous voulions que les intérêts des consommateurs soient mieux servis. Nous voulions garantir la sécurité et la solidité de nos institutions financières et nous assurer qu'elles pourront être plus compétitives à l'échelle internationale.

Nous estimons avoir trouvé un juste milieu entre ces trois objectifs. C'est pourquoi nous appuyons les mesures à l'étude aujourd'hui. Ces nouveaux projets de loi sur les banques, sur les sociétés de fiducie et de prêt, sur les assurances et sur les coopératives marquent un net progrès par rapport à ce qui existait auparavant.

Dans certains cas, nos lois n'avaient pas été mises à jour depuis des dizaines d'années. La Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt par exemple n'a, pour ainsi dire, pas été révisée depuis que Mackenzie King l'a présentée, voilà presque 60 ans. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts en matière de législation financière au cours de cette période. Nous avions vraiment des lois dépassées. Cela imposait un fardeau considérable aux sociétés et aux institutions qui essayent de se conformer aux normes du marché moderne.

Je citerai un exemple, la Loi sur les compagnies fiduciaires qui régit actuellement les sociétés de fiducie exige que 93 p. 100 des prêts qu'elles consentent soient des hypothèques. Donc en limitant les sociétés de fiducie à ce secteur des hypothéques, cette vielle loi a pu leur faire courir un risque parce que la valeur d'un bien hypothéqué peut changer énormément à cause des variations de prix de l'immobilier.

Il ne restait que 7 p. 100 des investissements des sociétés de fiducie pour les prêts commerciaux et à la consommation. Aux termes du nouveau projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, cette stipulation va être supprimée, donnant ainsi aux sociétés de fiducie et d'assurance une gamme plus étendue de possibilités et leur permettant de mieux répondre aux besoins du marché.

Cet après-midi, je vais limiter mes commentaires à la Loi sur les banques, à la Loi sur les société de fiducie et de prêt ainsi qu'à la Loi sur les sociétés d'assurance parce que mon collègue de Moncton, qui est le critique pour les coopératives, parlera du projet de loi C-34, la Loi sur les coopératives.

Les pouvoirs d'une personne physique sont l'un des principaux éléments contenus dans ces trois projets de loi. Autrement dit, les banques et les sociétés de fiducie et d'assurance pourront faire tout ce qui, dans leur secteur d'activité, n'est pas clairement interdit par la loi.

Cela constitue assurément un changement par rapport à la situation qui existe en vertu de la loi actuelle. Cela signifie que ces sociétés pourront faire tout ce qu'elles veulent dans leur secteur d'activité à moins que cela soit interdit dans la loi.

Par exemple, dans le projet de loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, il y a 11 pouvoirs commerciaux que les sociétés de fiducie ne pourront pas avoir. L'un d'eux est le pouvoir de vendre tous les genres d'assurance.

Un autre élément important dans le nouveau projet de loi consiste à mieux protéger la solvabilité des institutions financières canadiennes. Ainsi, le tiers des administrateurs de ces établissements ne devront pas avoir de liens avec la société.

Il importe donc de savoir qui fait partie du groupe et qui n'en fait pas partie. Aux termes de la loi, un administrateur est réputé faire partie du groupe d'un établissement s'il en est un dirigeant, un employé ou un client important.

Autrement dit, à compter de maintenant, le tiers des administrateurs des institutions financières ne pourront être des dirigeants, des employés ou des clients importants de ces institutions.

• (1520)

Aussi, toujours pour rendre ces institutions plus sûres et plus fiables, celles-ci devront se doter de codes sur les conflits d'intérêt. Deux comités de plus devront être établis: un comité de vérification et un comité de révision.

Le comité de vérification aura pour tâche d'étudier tous les problèmes relevés par le vérificateur général dans son rapport. Le comité de révision examinera les éventuels cas de rapports avec des apparentés.

Je veux parler, par exemple, du cas d'un administrateur de société qui se servirait de son influence auprès de l'institution pour en retirer un avantage personnel.

Toutes les mesures dont je viens de parler rendront les institutions financières plus sûres et plus solides.

J'aimerais maintenant aborder un autre aspect de la loi, celui concernant le nouveau régime de propriété. En vertu de cette mesure, les banques, les sociétés d'assurance et les sociétés de fiducie pourront être propriétaires les unes des autres. Tous ces établissements pourront en outre posséder des sociétés ayant des activités dans le secteur des services financiers.

Cette mesure législative conférera aux s ociétés de fiducie et d'assurance le pouvoir de consentir tous genres de prêts commerciaux et à la consommation. Les sociétés de fiducie ne seront plus tenues de limiter ces genres de prêts à 7 p. 100 de l'ensemble de leurs activités, comme c'était le cas sous l'ancienne loi. En outre, les sociétés d'assurance pourront consentir des prêts non seulement à leurs assurés mais au public en général.

Voilà certaines des modifications qu'apportera ce nouveau projet de loi. Certains aspects de l'ancienne législation seront maintenus. Ainsi, les banques et les sociétés de fiducie ne seront pas autorisées à vendre tous les types d'assurance.

Ce projet de loi comporte de nombreux éléments importants et, je le répète, certains d'entre eux sont nouveaux et d'autres sont simplement repris de l'ancienne loi.

La question la plus controversée dont le comité a eu à discuter avait trait à la vente au détail d'assurances par les banques et les sociétés de fiducie. Aucune autre question n'a suscité plus d'études, d'appels téléphoniques, de réunions ou de discussion dans la salle du comité. Nous, du Parti libéral, avons entendu des arguments de la part de plusieurs groupes et de plusieurs personnes qui se partageaient entre deux camps sur cette question. Ceux qui préconisaient que les banques puissent vendre de l'assurance affirmaient que ce serait plus économique et plus commode pour le client. Ils nous ont assuré qu'il n'y avait aucun risque de vente liée, ce qui arriverait si une banque tentait de forcer un client à acheter de l'assurance chez elle en le menaçant de lui refuser un prêt hypothécaire.

On nous a dit qu'ailleurs dans le monde et même dans certaines parties du Canada, des établissemets de dépôt vendaient de l'assurance sans problème pour le consommateur et à des prix très compétitifs.

Par contre, nous avons également entendu de nombreux arguments de la part des tenants de la thèse opposée. Tout d'abord, on nous a dit que rien ne prouvait que les banques pouvaient vendre de l'assurance moins cher que les sociétés d'assurances à l'heure actuelle. Je veux dire moins cher à long terme. On soutient que, peut-être à court terme, les banques pourraient vendre moins cher que les sociétés d'assurances pour se tailler une place sur le marché, de sorte que le consommateur pourrait y gagner à court terme.

Mais à long terme, ce dont nous devons vraiment nous préoccuper, c'est qu'il est encore loin d'être certain que les banques offriraient de l'assurance à des prix super-compétitifs.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages contradictoires sur cette question. Par exemple, en 1989, le Centre de recherche sur l'intérêt public a publié une étude dans lequel il soutenait que les consommateurs économiseraient des millions de dollars si les banques vendaient de l'assurance. Mais en 1991, cette année, une étude effectuée par la firme Eckler Partners a mis en doute cette première étude.

C'est ce que je veux dire quand je parle de beaucoup de témoignages contradictoires, et il nous a fallu essayer de faire un tri dans tout cela et de prendre des décisions.

Nous avons également entendu beaucoup d'arguments selon lesquels les banques pratiqueraient une concurrence très déloyale. Cela, à cause de leur taille. Avec un actif de 126 milliards de dollars, une banque, la Banque royale, serait plus grande que tout le secteur des assurances au Canada. Ensemble, les six grandes banques représentent près de 90 p. 100 des 584 milliards de l'actif bancaire canadien.

On a fait valoir, comme je l'ai dit, qu'il pourrait y avoir une concurrence très inégale entre les banques et les sociétés d'assurances simplement à cause de l'importance de l'actif des six banques à charte.

Si les banques et les sociétés de fiducie vendaient des assurances, il pourrait y avoir une lutte courte mais féroce entre les grandes banques à charte et les petites sociétés d'assurances. Il pourrait donc y avoir d'importants bouleversements dans le secteur des assurances, qui regroupe 170 sociétés et 35 000 agents.

De nombreux agents d'assurances pourraient perdre leur emploi, et le secteur des assurances, qui se porte très bien actuellement et qui sert le Canada rural et le Canada urbain, subirait des torts irréparables dans cette bataille injuste.

D'après certaines données, il pourrait aussi y avoir des ventes liées, ce que j'ai décrit plus tôt. Selon une enquête menée aux États-Unis par le secteur des assurances, les autorités réglementaires ont trouvé beaucoup de preuves de ventes liées. Est-ce à dire que la même chose arriverait au Canada? Pas nécessairement, mais c'est certainement un des arguments ou des facteurs dont nous avons dû tenir bien compte.

Donc, comme je l'ai dit plus tôt, nous avons entendu de nombreux points de vue contradictoires quant à savoir si les banques et les sociétés de fiducie devraient pouvoir vendre tous les types d'assurances. Nous nous sommes beaucoup penchés là-dessus et, vu le coût potentiel considérable pour le secteur des assurances, nous, les libéraux, avons déterminé que les banques et les sociétés de fiducie ne devraient pas pouvoir vendre tous les types d'assurances.

Une autre question qui a demandé beaucoup de temps en comité et que nous avons examinée en détail, c'est la question de savoir quels types d'institutions étrangères devraient pouvoir posséder des banques de l'annexe II. La nouvelle loi sur les banques à l'étude aujourd'hui ajoute des institutions financières à la liste de celles qui peuvent demander à détenir une banque visée à l'annexe II.

• (1530)

À notre avis, il est juste que les institutions financières étrangères puissent demander d'être inscrites à l'Annexe II comme une banque, à condition qu'elles répondent à certaines normes de qualité.

Le premier projet que le gouvernement a présenté au comité, prévoyait que toute entreprise de services financiers pourrait demander d'être inscrite comme une banque à l'annexe II. Nous nous en inquiétions, et on se préoccupait beaucoup de la déstabilisation que pourraient provoquer des entreprises non réglementées comme la General Electric Finance Corporation et d'autres. Cette situation pourrait vraiment créer de graves problèmes au Canada.

La première version de cet article était très vague aussi. Comme je l'ai dit, n'importe quelle entreprise de services financiers pourrait demander d'être considérée comme une banque au Canada. À notre avis, cela laissait la porte ouverte à toutes sortes de candidats non désirables, susceptibles de miner la solidité et la sécurité des institutions financières au Canada.

Comme je l'ai déjà dit, c'était l'un des principaux objectifs du Parti libéral lorsque nous avons étudié ce projet de loi. Les entreprises étrangères autres que des banques, comme GE Finance, font beaucoup de choses qu'accomplissent les banques canadiennes. Elles mobilisent des fonds au moyen d'emprunts commerciaux à court terme. Il s'agit de transactions bancaires, même si ces entreprises ne sont pas réglementées et qu'elles ont des liens avec des entreprises commerciales. C'est sûr qu'elles seraient réglementées au Canada.

Toutefois, l'admission au Canada de telles entreprises ayant des liens commerciaux pourrait être injuste envers les banques canadiennes et nuire à la solidité de l'industrie financière canadienne.

On peut bien se demander si la première version de la Loi sur les banques que le gouvernement a présentée désavantagerait nos banques. Selon la nouvelle version du projet de loi, il n'y a que les banques étrangères et les établissements financiers étrangers, comme les associations coopératives, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les courtiers en valeurs mobilières qui peuvent faire une demande.

Cependant, la loi va encore plus loin. Le surintendant des institutions financières doit évaluer le demandeur. Autrement dit, le surintendant se doit de poser de nombreuses questions à quiconque veut ouvrir au Canada une banque figurant à l'annexe II. Il doit obtenir des réponses satisfaisantes et juger que le demandeur contribuera à améliorer les institutions financières au pays.

Toute cette nouvelle partie sur les banques étrangères découle d'un compromis négocié au Comité des finances. Ce compromis ne satisfait pas tout le monde, mais il résume bien les préoccupations qui ont été exprimées. Il illustre bien les concessions qui doivent être faites pour en arriver à une mesure législative applicable.

Certains maintiennent que seules les banques devraient pouvoir faire une demande de constitution d'une banque figurant à l'annexe II. Ils signalent le cas de la Banque de crédit et de commerce du Canada et rappellent qu'étant donné le scandale survenu cette année, on devrait comprendre pourquoi il faut resserrer les règles. L'exemple est trompeur, parce que la Banque de crédit et de commerce du Canada satisferait aux critères régissant la constitution d'une banque. Ce n'est vraiment pas un exemple qui se tient dans le cadre de ce débat.

Le surintendant des institutions financières estime que la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui et les dispositions relatives aux établissements étrangers qui font une demande de constitution d'une banque figurant à l'annexe II ne menacent en rien la solidité des institutions financières canadiennes.

Je le répète, c'était là un des principaux objectifs que visaient les membres du Parti libéral lorsque nous avons étudié ce projet de loi.

Je voudrais aborder brièvement une troisième question, soit les préoccupations des consommateurs. C'était un de nos principaux objectifs. Nous voulions nous assurer que ce projet de loi aiderait les consommateurs et qu'il contribuerait à améliorer les services offerts aux consommateurs par les institutions financières. Évidemment, notre parti était extrêmement heureux lorsque le comité ait accepté un amendement qui a finalement été inclus également dans le projet de loi sur les banques et dans celui sur les sociétés d'assurances.

Notre amendement visait à donner aux consommateurs le droit de se plaindre si les institutions financières imposaient des frais qu'ils estimaient beaucoup trop élevés. Selon le mécanisme établi, ils pourront d'abord se plaindre à l'institution elle-même et, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils pourront soumettre leur plainte directement à la plus haute instance, c'est-à-dire au surintendant des institutions financières.

Le surintendant devra inclure dans son rapport annuel une section sur ces plaintes, plus précisément sur le nombre et le genre de plaintes et sur la façon dont elles ont été réglées.

Comme je l'ai dit, nous étions extrêmement heureux que le comité adopte notre amendement qui, selon nous, sera très avantageux pour les consommateurs.

Je veux mentionner quelques autres amendements. La semaine dernière, durant le débat sur ces mesures législatives, nous avons proposé un amendement qui portait sur la divulgation de renseignements aux vérificateurs. Je suis heureuse de dire que tous les députés ont jugé bon d'appuyer cet amendement qui, à mon avis, contribuera à améliorer la qualité des états financiers produits et, probablement, à assurer la solvabilité de nos institutions financières.

Cet amendement empêche que des poursuites judiciaires soient intentées contre quiconque fournit, de bonne foi, des renseignements au vérificateur d'une institution financière. Nous croyons que cette protection est importante. Ces renseignements peuvent aider à produire des états financiers plus justes et plus exacts.

Les faillites de deux banques dans l'Ouest en 1985 et la faillite de la société Standard Trust cette année étaient en partie attribuables à des pratiques comptables douteuses. En fait, le surintendant des institutions financières a dit au Comité des finances, en novembre dernier, que des pratiques comptables approuvées auraient pu faire une différence dans le cas de la société Standard Trust.

L'amendement que nous proposons serait utile, par exemple, si un employé d'une société de fiducie sait que cette société dispose de renseignements dont le vérificateur a absolument besoin pour effectuer une vérification exacte et s'il sait qu'il n'y a aucune chance que la société en question les lui communique.

• (1540)

Dans les circonstances actuelles, il pourrait hésiter à les lui transmettre par crainte de poursuite devant les tribunaux.

Cet amendement permettrait à l'employé de communiquer l'information sans s'exposer à des poursuites. À mon avis, madame la Présidente, cet amendement permettrait une meilleure vérification. S'il était adopté, les états financiers pourraient s'en trouver améliorés, et le surintendant aurait peut-être plus de chances de déceler les petits problèmes qui, s'ils passent inaperçus au début, risquent de prendre des proportions démesurées, voire d'entraîner la faillite de l'institution.

Le Parti libéral propose aussi un autre amendement concernant l'emploi d'un langage clair. Nous sommes très déçus que le gouvernement n'ait pas jugé bon de l'appuyer. Cet amendement obligerait les sociétés de fiducie et les autres institutions financières à rédiger, dans un langage clair, les différents documents que doivent signer leurs clients.

Il est très important que les clients comprennent ce qu'ils signent. Nous savons tous que certains documents, qu'ils proviennent de sociétés d'assurances, de sociétés de fiducie ou de banques, sont généralement très difficiles à lire. Ils sont imprimés en caractères minuscules, leurs phrases sont très longues et ils sont truffés d'expressions relevant du jargon juridique.

Cet amendement que je présente et que le gouvernement a rejeté propose l'emploi de phrases plus courtes et de mots courants et la rédaction de documents qui soient, autant que possible, faciles à comprendre.

Je dois toutefois reconnaître qu'il y a eu des progrès à ce chapitre. Les institutions financières y ont elles-mêmes vu. Elles savent que bon nombre de documents sont difficiles à comprendre. Pour le commun des mortels, ils sont presque impossibles à comprendre.

Il y a une tendance, dans le secteur financier, à rédiger un grand nombre des documents dans la langue courante, et cela mérite des félicitations.

Lorsque j'ai abordé cette question la semaine dernière, le député de Mississauga a dit que c'était trop difficile. On l'a pourtant fait. Aux États-Unis, dix États ont légiféré en ce sens. New York a été le premier État à le faire en 1978, et les résultats ont été tout à fait impressionnants.

Une province canadienne, l'Alberta, a aussi adopté une loi en 1990 pour imposer l'usage de la langue courante. Il s'agissait d'un amendement raisonnable, car il donnait aux sociétés d'assurance et de fiducie ainsi qu'aux banques deux ans pour rédiger ces documents dans la langue courante.

De plus, la disposition n'était pas d'application générale. Elle n'avait pas à s'appliquer aux gros clients empruntant plus de 250 000 $. Je le répète, le gouvernement n'a pas jugé bon de l'appuyer sous prétexte que c'était trop difficile. Ce n'est pas une réponse. C'est bien une réponse, mais pas la bonne, parce que cela s'est déjà fait ailleurs, dans dix États et une province.

Selon moi, ce genre d'initiative ferait beaucoup pour améliorer les services que les établissements financiers offrent aux consommateurs. J'ai vivement déploré que le gouvernement n'appuie pas cet amendement. Il aurait été de la plus grande utilité pour les clients des établissements financiers.

Dans l'ensemble, les banques et les sociétés de fiducie et d'assurance se disent satisfaites des nouvelles lois. Nous avons la nette impression que celles-ci seront aussi avantageuses pour les consommateurs à bien des égards. Comme je l'ai dit, l'un de nos principaux objectifs était que les consommateurs bénéficient de ces lois. J'ai bon espoir que ce sera le cas.

Le milieu financier se dit généralement satisfait. Les divers secteurs en ont assez des discussions sur les pouvoirs propres à chacun et ils veulent se mettre à l'oeuvre. C'est exactement le point de vue du Parti libéral.

Ces projets de loi feront l'objet d'un examen après cinq ans. À cette occasion, un grand nombre de questions devront être réexaminées, notamment celles que nous n'avons pu régler à la satisfaction des intéressés au cours de l'année consacrée à l'étude de ce secteur des institutions financières.

Cet examen est extrêmement important. L'industrie des institutions financières évolue tellement rapidement. Nous avons proposé en comité que cet examen se fasse après trois ans, mais le gouvernement a rejeté cette proposition. Comme je l'ai dit, cet examen se fera après cinq ans, comme le prévoit la mesure législative qui en est aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture.

Une question qui suscitera sans doute un long débat lors du prochain examen est celle de savoir si les banques et les fiducies devraient vendre de l'assurance. Il ne fait aucun doute que la situation évolue dans ce secteur. Si je comprends bien, les banques contrôleront environ 20 p. 100 du marché de l'assurance-vie en Europe en 1995. En Espagne, il semble que les banques distribuent 74 p. 100 des polices d'assurance-vie et d'assurance sous forme de pension. Comme je l'ai dit, il s'agit d'une question globale et je suis certaine que le comité y consacrera beaucoup de temps dans cinq ans.

Une autre question importante sur laquelle je voudrais m'arrêter quelques minutes et qui devra être réglée est celle de l'harmonisation des règles provinciales et fédérales visant les fiducies et les compagnies d'assurances. Contrairement aux banques qui sont assujetties à la réglementation fédérale, les fiducies et compagnies d'assurances font l'objet d'une réglementation fédérale et provinciale. Dans certains cas, cela signifie que ces institutions sont assujetties à onze ensembles de règles différents.

C'est beaucoup de règles. C'est très coûteux, ça exige beaucoup de temps, et qui croyez-vous doit en assumer les coûts? C'est le client de l'institution financière, qu'il s'agisse de la compagnie d'assurances ou de la fiducie.

Madame la Présidente, vous m'avez dit qu'il ne me restait qu'une minute. Je voudrais simplement terminer en soulignant que nous en sommes à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, c'est-à-dire à l'étape finale de ce que les experts appellent la plus importante réforme des institutions financières de l'histoire du Canada.

Je suis heureuse d'appuyer cette mesure législative, parce que celle-ci répond à nos objectifs. Ce projet de loi améliorera la situation des clients. Il garantira l'existence d'institutions financières solides et sûres. En outre, il rendra les institutions financières canadiennes plus compétitives au niveau international.

Je tiens à rappeler une chose au gouvernement: nos institutions financières ne pourront réaliser leur potentiel au niveau international tant que le gouvernement ne sera pas parvenu à harmoniser la réglementation au pays.

• (1550)

J'encourage le gouvernement à accomplir ce que j'encourage le ministre à faire depuis un an. Comme ce projet de loi va être adopté, je l'exhorte à poursuivre le travail parce qu'il n'a plus de raison de ne pas aller de l'avant maintenant que ces quatre projets de loi ont été étudiés à fond en comité et que la Chambre des communes s'apprête à les adopter. J'encourage le ministre, une fois qu'ils seront adoptés par le Sénat et entrés en vigueur, à poursuivre l'harmonisation des réglementations canadiennes.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Comme il doit partir à 4 h 15, mon collègue libéral de Moncton m'a demandé s'il pourrait passer avant moi pour parler 10 minutes et j'ai accepté.

Mme le vice-président: Je remercie le député. Je n'étais pas au courant. Je me fais un plaisir de donner la parole au député de Moncton.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, nous étions en train de négocier au moment où la députée de Malpèque terminait son discours. C'est pourquoi nous n'avons pas pu vous consulter.

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole au sujet de ce projet de loi et d'avoir pris part au processus. Je tiens d'abord à féliciter la députée de Malpèque, notre porte-parole pour les institutions financières, de son excellent travail. Comme il ressort de son discours de cet après-midi, elle s'est beaucoup intéressée à ce projet de loi. Elle est entrée dans les détails et elle a fouillé des points importants que beaucoup de parlementaires, y compris moi-même, ont tendance à négliger.

Elle y a mis beaucoup de temps et d'énergie et elle a travaillé d'arrache-pied pour faire valoir la position de notre parti sur ce qui est, sans exagération, le projet de loi le plus épais et le plus ennuyeux que j'aie vu depuis longtemps, cela dit sans vouloir offusquer l'une ou l'autre des institutions ou le président du comité ou qui que ce soit. Ce document est certes ennuyeux, mais il est très important pour notre pays, nos institutions financières et, pour employer un mot à la mode, la compétitivité.

Ce n'est pas toujours facile de vivre à une époque intéressante comme celle qui s'annonce. Partout dans le monde, on assiste à des changements. On a vu des changements politiques en Union soviétique, en Europe de l'Est et ailleurs. On parle de globalisation des marchés. On voit avec intérêt le Marché commun européen s'acheminer vers une monnaie unique, l'Eurodollar, de préférence au yen, au mark, au dollar canadien, au dollar américain et à d'autres monnaies. On assiste également à des changements fondamentaux au sein de nos institutions financières et économiques.

Reste à savoir si nous nous sommes bien acquittés de notre tâche à l'égard de la mesure législative dont la Chambre est saisie. Je pense qu'on a réussi à s'épuiser plutôt qu'à régler beaucoup de questions. Voilà belle lurette que cette mesure législative a été déposée. Nous l'examinons depuis un bon bout de temps. Les institutions financières en ont assez; elles sont prêtes à accepter

la mesure législative telle qu'elle est. Je crois que tous les membres du comité sont passablement de cet avis.

Nous devons néanmoins préparer ces institutions financières pour l'an 2000 et après. J'ai l'impression, comme mon parti, que nous les avons préparées pour les années 90, mais pas pour l'an 2000. Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, car nous devons rendre nos institutions beaucoup plus compétitives et beaucoup plus axées sur l'économie globale.

L'impression que nous avons, c'est que la réforme ne va pas assez loin et que nous devrons nous pencher de nouveau sur la question à l'avenir afin de rendre nos institutions financières plus concurrentielles.

Je dois dire aussi qu'en cette ère de l'information, où on peut demain à Tokyo se servir d'un guichet automatique pour retirer, en yens, de l'argent de son propre compte, les banques vont bientôt traiter une bonne partie de leurs affaires de l'autre côté du globe. Autrement dit, les banques du Canada et des États-Unis vont sans doute traiter une bonne partie de leurs données à Hong Kong, à Taiwan ou au Japon, parce que quand c'est la nuit ici, c'est le jour là-bas, et vice versa.

Il va y avoir des changements majeurs, et nous devons nous inquiéter de ce qui va arriver à nos établissements, car nous ne pouvons nous permettre de perdre notre avantage concurrentiel ni laisser des organismes et des pays étrangers accéder frauduleusement à nos banques de données et en faire usage.

Nous devons maintenir des normes de sécurité et garantir l'intégrité de nos systèmes et de nos données, dont le traitement se fera dans d'autres pays.

Je suis conscient moi aussi des défis à relever. Les objectifs du Parti libéral étaient simples à ce stade: essayer de protéger les consommateurs canadiens, établir nos institutions financières sur des bases solides et les rendre plus concurrentielles.

Je pense que nous avons réussi dans une certaine mesure à mieux servir les intérêts des consommateurs canadiens. Je ne suis pas sûr que nous ayons mis en place tous les filets de sécurité nécessaires pour nos institutions financières. Je me demande si, dans sa forme actuelle, le BSIF puisse vraiment faire le travail pour lequel il a été créé. Il semble que dès que le BSIF s'intéresse à une institution financière, tout le monde se rue pour aller retirer son argent et c'est parfois tellement exagéré.

Cela s'est produit par le passé pour quelques-unes de nos institutions financières. Il est donc nécessaire de faire du BSIF une organisation solide. Il faut lui donner les moyens de mieux protéger nos institutions financières et non en faire un organisme qui les anéantit.

Nous avons aussi discuté de compétitivité. C'est un fait que nos institutions financières ont perdu leur avantage concurrentiel depuis quelques années et que nos banques, qui se classaient parmi les plus importantes dans l'économie mondiale, n'ont plus maintenant qu'un rôle secondaire. Il importe donc que nous fassions tout ce que nous pouvons pour renforcer ces institutions financières.

Je veux aussi parler du mouvement coopératif, des coopératives, des coopératives de crédit et des autres organisations de ce genre parce qu'elles prendront plus d'importance dans les années à venir. En effet, à mesure que nous irons vers une économie globale et que nos institutions commenceront à être concurrentielles à l'échelle mondiale et à devenir plus imposantes, on aura tendance à oublier l'individu.

Il nous faut donc des organisations qui soient attentives aux préoccupations des gens et qui répondent aux besoins qui se font sentir dans les exploitations agricoles, les localités de pêche ainsi que les villes et villages de notre pays. Je crois que les coopératives de crédit, les caisses populaires et les autres organisations de ce genre sauront offrir aux consommateurs canadiens les services financiers dont ils ont besoin et qu'ils méritent et que, grâce à ces organisations, le mouvement coopératif finira par s'imposer aussi à l'échelle internationale.

Il est évident que le mouvement des caisses populaires et des coopératives de crédit a stimulé le développement économique de la province de Québec. Je crois que, compte tenu des principes sur lesquels il se fonde, il peut promouvoir considérablement la prospérité économique de notre pays.

Madame la Présidente, pour avoir siégé au comité, je me réjouis de pouvoir présenter une observation extrêmement brève sur ce projet de loi. C'est avec plaisir que j'ai collaboré avec le président du comité et député de Mississauga, qui m'a beaucoup appris sur le secteur des chemins de fer au cours de l'étude de ce projet de loi. Il a

magnifiquement réussi à faire adopter rapidement un certain nombre de dispositions.

• (1600)

C'était bon de voir revivre VIA Rail et le CN, du moins au Comité permanent des finances. Ce fut un plaisir d'examiner le projet de loi et de voir un bon président l'expliquer au comité. Il sera intéressant, j'en suis sûr, d'entendre mon collègue, le député de Nickel Belt, parler d'animaux en cage et d'autres choses du genre au sujet des établissements financiers.

Le seul avertissement que j'ai à faire, c'est que lorsqu'on commence à mettre des animaux en cage et à monter un zoo financier, il ne faut pas oublier qu'on devra par la suite nourrir ces animaux et que cela peut s'avérer extrêmement onéreux. Mais je remercie le député de Nickel Belt de m'avoir permis de prendre la parole avant lui. Je regrette de ne pas pouvoir rester jusqu'à la fin de son allocution, quoique j'en entendrai quand même une partie.

M. Whittaker: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. On s'est entendu, en fait, aujourd'hui pour étudier dans le cadre du même débat quatre projets de loi différents. Étant donné que mon collègue de Nickel Belt aurait normalement 80 minutes à sa disposition à raison de 20 minutes par projet de loi, je me demande si, dans l'esprit de Noël, nous pourrions demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de parler un peu plus que 20 minutes, jusqu'à concurrence de 40 minutes. Après avoir examiné certaines de ses notes, je sais que non seulement mon collègue va divertir la Chambre, mais également qu'il a beaucoup à nous offrir, ainsi qu'aux Canadiens dans son discours.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour accorder au député le même temps de parole que le premier orateur du gouvernement et du Parti libéral?

Mme Marleau: Je suis certes heureuse d'accepter de donner 40 minutes à mon voisin, mais je voudrais préciser qu'il n'y aura pas de période de dix minutes réservée aux questions et aux observations. Est-ce compris?

Mme le vice-président: C'est la procédure normale dans le cas d'un discours de 40 minutes. Il n'y a alors pas de période de questions et d'observations.

Des voix: D'accord.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je tiens à remercier mes collègues de leur gentillesse.

Il ne s'agit pas en l'occurrence de projets de loi ordinaires. Ils portent sur l'argent des Canadiens; c'est ce dont il est question.

Le cheminement très long de ces projets de loi a commencé avec le projet de loi C-83 au cours de la législature précédente. Cependant, tout a commencé même avant cela. Il y a eu tout d'abord le Livre vert de McDougall de 1985, le Livre bleu de Hockin de 1986, l'avant-projet de loi sur les sociétés de fiducie en 1987, ainsi que le rapport du Sénat de 1990. Au total, tous ces projets de loi renfermaient 2 428 articles.

Vous devez essayer d'imaginer en quoi consiste la structure des institutions financières. Ces institutions étaient réglementées par le surintendant des institutions financières, un certain Michael Mackenzie. Il était en quelque sorte un chef d'orchestre. Il devait s'assurer, en fait, que tous les musiciens jouent ensemble, qu'ils se complètent et que les instruments à vent, les instruments à corde, les cuivres ainsi que tous les autres forment un tout. C'est cela rôle de M. Mackenzie en tant que surintendant des institutions financières.

Je tiens à vous dire qu'on redéfinit tout l'avenir de ces institutions et qu'il s'agit dans tous les cas des économies des Canadiens.

En fait, nous avons maintenant une nouvelle façon de voir le surintendant des institutions financières. Nous avons abandonné l'image du chef d'orchestre. Nous ne le voyons plus au pupitre, car il n'y a plus de symphonie. Ces projets de loi arrivent maintenant à la fin de l'étape de la troisième lecture, et nous considérerons désormais le surintendant des institutions financières comme un marieur ou un entremetteur, qu'on appelle «shadchan» dans la culture juive. En fait, ce rôle de marieur pour le surintendant des institutions financières est très bien décrit dans le journal aujourd'hui.

Il s'agit vraiment de conclure une union. Selon un article de Brian Milner: «Le prétendant éconduit s'éloigne perplexe. L'union paraissait cependant parfaite. Une riche société de fiducie établie au Québec, qui a de grandes ambitions, s'unit à une concurrente légèrement plus grosse qui, même si elle éprouve des difficultés, possède toujours de précieux bijoux de famille.» On comprend la situation, n'est-ce pas? D'une part, quelqu'un a des difficultés, mais possède des bijoux de famille et, d'autre part, un autre a de grandes ambitions.

Qui est donc l'ambitieuse? La Compagnie Montréal Trust qui appartient aux Entreprises Bell Canada. On saisit bien ce qui se passe? La concurrente est Central Guaranty. Que se passe-t-il? Les deux sociétés consultent un entremetteur. Central Guaranty veut être renflouée, ce que Montréal Trust est disposée à faire. Elles consultent l'entremetteur, qui est Michael Mackenzie. Celui-ci n'est plus au pupitre. Il joue le rôle d'entremetteur maintenant. Il essaie de conclure l'union, mais il se produit un incident, et le projet tombe à l'eau. Eh oui, le projet échoue. Pourquoi?

Voici les propos qu'ont tenus les représentants de la Central Guaranty. «Les représentants de Central Guaranty disent que la tactique de négociation mesquine employée par la Compagnie Montréal Trust n'a laissé aucun choix à leur conseil d'administration.» Ce dernier a trouvé une autre société. Vous saurez dans un instant de laquelle il s'agit.

Un représentant de Central Guaranty a déclaré: «La Montréal Trust était extrêmement cupide. Elle voulait s'emparer de notre société.» Elle pensait être la seule à soumissionner, mais elle s'est fait damer le pion. On dit ici: «On croit que M. Mackenzie a joué, dans les coulisses, un rôle important dans le marché qui a mené à la vente de la succursale de Central Guaranty.» Devinez qui s'est glissé dans la chambre à coucher en pleine nuit et s'est enfui en emportant les bijoux de famille? La Banque Nationale du Canada. Elle s'est emparée de prêts lucratifs et de dépôts de 3,5 milliards de dollars, en laissant toutes les choses inutiles derrière. Je me demande qui va les récupérer. Les prêts irrécouvrables, les prêts non productifs et toutes les autres choses non rentables sont restés là. Qui va s'en charger?

Avec ces projets de loi, le surintendant des institutions financières joue désormais un nouveau rôle, non plus celui de chef d'orchestre, mais bien de marieur qui tente de réunir le faible et le fort.

En fait, toutes ces activités sont très secrètes. On pourrait penser que le surintendant des institutions financières accomplit réellement un travail au nom des contribuables canadiens. Mais lorsqu'il invoque le cinquième amendement et refuse de témoigner devant la CVMO, il faut se demander ce qui se passe. Ce n'est plus un système transparent et, avec tous ces projets de loi que nous adoptons, ce sera encore pire.

• (1610)

Quelle était l'opinion du gouvernement sur cette réforme? Pourquoi la propose-t-il? Quel est son objectif? On trouve la réponse dans une feuille de renseignements datée du 27 septembre 1990: l'objectif de cette mesure législative est de faire profiter le consommateur d'une concurrence accrue et d'une plus grande variété de services offerts par les institutions financières.

Ce que cela dit, lorsqu'on lit entre les lignes, c'est qu'il faut bâtir de plus grosses institutions financières, des lutteurs de sumo dans leur domaine, pour qu'elles puissent soutenir la concurrence à l'étranger.

Le deuxième objectif de la mesure législative était d'améliorer la protection des déposants et des détenteurs de polices. Lisez entre les lignes et qu'est-ce que cela signifie? Traduction: abattre les piliers; déréglementer.

Troisièmement: renforcer la capacité des institutions financières canadiennes à soutenir la concurrence ici et à l'étranger en leur donnant de nouvelles possibilités de croissance.

Et bien, nous venons de le voir dans le dernier état de la Banque Royale sur ses bénéfices. Regardez-le. Regardez-le bien. La Banque Royale a environ 27 milliards d'avoirs internationaux qui rapportent 1,52 p. 100. Elle a aussi 102 milliards d'avoirs nationaux, mais ils ne rapportent que 0,55 p. 100. Je répète, 1,52 p. 100 sur 27 milliards à l'étranger et 0,55 p. 100 sur 102 milliards au Canada.

C'est très important quand vous y réfléchissez, c'est pour cela que les banques veulent grossir, parce qu'il y a plus à gagner et parce que nous faisons tout le traitement ici. Voilà ce que l'on peut lire entre les lignes.

Quatrièmement: jeter les bases des discussions avec les provinces afin d'harmoniser les règlements sur la surveillance des institutions financières.

Lisez entre les lignes. Cela signifie «relâcher au maximum les règles régissant la propriété commerciale et les pouvoirs commerciaux.» Il n'est pas question ici de renforcer les règles et de dire aux provinces que leurs règles doivent maintenant être aussi strictes que les règles fédérales. Non, on va plutôt maintenant assouplir au maximum les règles. C'est ce que nous avons fait avec ces projets de loi; nous avons mis de l'eau dans notre vin. Nous n'avons rien fait, au Canada, pout tenter d'amener les provinces à s'harmoniser avec les pouvoirs de réglementation plus sévères qui devraient exister au niveau fédéral.

Quand il est question de réforme des institutions financières, deux points intéressent les néo-démocrates: premièrement, la solvabilité des sociétés financières, et deuxièmement, la disponibilité du crédit à un prix raisonnable, pour chaque région, chaque ville et chaque citoyen. Ce sont les deux objectifs que nous poursuivons.

Si vous saviez combien d'experts ont défilé devant le comité! Les banquiers, les vérificateurs et les spécialistes de tous genres étaient légion. Nous avons eu droit aux espèces les plus exotiques de la flore des jungles financières du Canada.

M. de Jong: Et de la faune.

M. Rodriguez: Je préfère parler de la flore, c'est moins cruel. Ils étaient là, dans toute leur splendeur. Ils étaient toujours présents, à toutes les étapes. Jamais dans l'histoire, les députés n'ont été autant inondés de lobbyistes de tous genres. Et le comité s'est réuni, sous la direction du grand sorcier qui, nous regardant, prononçait des incantations: «Rendement des capitaux propres, capital de base, retrait de la forme mutuelle, effet de levier, régie des sociétés, amendements de forme, rapport insolvabilité–perte.»

Une voix: Qui était ce sorcier?

M. Rodriguez: Le grand sorcier, le député de Mississauga–Sud dans ses plus beaux atours: «La synergie des piliers». Il me faisait penser aux sorcières de MacBeth, récitant leur formule magique: «Trouble double et malheur et brouille; Brûle le feu, le chaudron bouille!» C'est l'image qu'il projetait.

Il a ensuite plongé sa main dans le chaudron pour en sortir le projet de loi C–34. Tout le monde a admis que ce n'était pas tellement dangereux, les coopératives. Mon ami en parlera plus tard, quand il aura la parole. Il l'a mis de côté. Ensuite, il a sorti d'autres choses comme «administration prudente de la société». Je parie que vous ne savez pas de quoi il s'agit: «Administration prudente de la société, conduite aux comités de vérification, indépendance vis–à–vis de la haute direction.» Ces premières expressions sorties du chaudron ne nous posaient aucun problème.

Dans les images projetées par la fumée émanant du chaudron, nous avons vu le mauvais côté. Il est caractérisé par la médiocrité, parce qu'il assouplit les règles qui s'appliquent à la propriété et aux relations entre les sociétés commerciales et financières. C'est une victoire de la médiocrité sur l'excellence. En assouplissant les règles de la propriété et en élargissant les pouvoirs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, nous avons renoncé à l'opposition que nous avions toujours manifestée contre l'acquisition des institutions financières par des institutions commerciales.

Nous pensions que le sorcier voulait s'assurer de l'expansion du droit de propriété qu'il avait souvent appuyée avant de devenir sorcier. Il était prêt à faire ce que nous avions prévu en 1987. Après quelques incantations, il a recouvert le chaudron en déclarant: «C'est une affaire arrêtée.» Personne ne pouvait plus rien mettre dans le chaudron.

Je voulais y ajouter un peu d'ail pour chasser les mauvais esprits. Il a refusé. «Pas d'ail», a–t–il dit. Je ne pouvais même pas faire une croix sur le chaudron, parce qu'il psalmodiait: «C'est une affaire arrêtée, c'est une affaire arrêtée.»

Ni vous ni moi n'aurions pu changer un iota madame la Présidente. On ne pouvait changer quoique ce soit parce que c'était une affaire arrêtée.

• (1620)

À mon avis, ces projets de loi ne s'attaquent pas aux graves questions qui nous préoccupent, la question du contrôle des institutions financières. Il ne s'attaque pas à la nécessité de ne pas mélanger les questions commerciales et les questions financières. Ce sont deux choses qu'on ne peut mélanger.

En fait, je ne suis pas seul à le dire. Henry Kaufman, l'un des économistes américains les plus connus a comparu ce mois–ci devant le Congrès auquel il a dit que les pays comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, où le commerce et les banques fonctionnent en étroite relation, ont tendance à devenir des États industriels élitistes.

Gerald Corrigan, le président de la Banque fédérale de réserves de New York, a signalé que la banque centrale estimait qu'on pouvait exagérer le recours à l'assurance–dépôt. Les banques centrales connaissent mal certains secteurs industriels, il leur est donc difficile de bien superviser les filiales bancaires. C'est également pourquoi la politique monétaire sera difficile à administrer.

Corrigan a fait la même mise en garde. Il a averti le gouvernement américain et les organismes de réglementation américains que la meilleure recette pour courir au désastre était de mélanger les questions commerciales et les questions financières. Or, c'est exactement ce que nous avons là. Ça a été cuisiné et mijoté par mon collègue, le député de Mississauga–Sud.

Ces projets de loi ne s'attaquent pas au problème de l'harmonisation. Nous avons demandé au gouvernement de faire preuve de leadership. Nous lui avons demandé pourquoi il n'organisait pas de réunion avec les organismes de réglementation et les provinces pour examiner le problème extrêmement important pour le Canada qu'est l'harmonisation des institutions financières.

Certaines choses permises à l'échelon provincial ne le sont pas au fédéral. Les sociétés vont tout simplement se constituer à l'échelon provincial où les règles sont un peu moins strictes.

Nous adoptons ici des règles qui sont en contradiction avec celles des provinces. Cela n'a aucun sens. Chaque sphère de compétence a ses propres règles qui vont à l'encontre des règles fédérales ou font double emploi. À mon avis, ces projets de loi sont destinés à plaire à une mythique province moyenne.

Ils sont fondés sur le plus petit dénominateur commun plutôt que sur le plus grand facteur commun.

M. Mills: Il n'y a pas de normes nationales.

M. Rodriguez: C'est exact, mon collègue et ami de Broadview—Greenwood a parfaitement raison.

L'harmonisation des règles concernant les institutions financières n'est pas tant une question de complexité technique que de volonté politique. Ont-ils la volonté politique d'harmoniser ces règles? Le gouvernement actuel n'a jamais fait preuve de leadership national, surtout lorsqu'il s'agit d'harmoniser les règles concernant les institutions financières.

Ce sont les pieds qui commandent à la tête. Je suis désolé de devoir dire ceci à mes collègues de droite, mais pendant toute la durée des travaux du comité, les libéraux n'ont fait montre d'aucun esprit d'initiative, ils se sont contentés de suivre.

Il est même arrivé à plusieurs reprises qu'ils diluent nos propositions, allant jusqu'à dire au gouvernement qu'il allait trop loin. À un certain moment, nous voulions qu'il y ait deux vérificateurs, mais ils ont dit: «Non, un suffit.» À la fin, nous nous retrouvons avec un seul vérificateur des institutions financières.

Lisez les journaux. Apprenez ce qui se passe. C'est un carnage. Les sociétés de fiducie et de prêt se lancent dans toutes sortes de transactions immobilières. Elles ont faim de capitaux.

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais je dois interrompre le député.

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants: le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence; le projet de loi C-27, Loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 5 décembre 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Frank Iacobucci, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 décembre 1991, à 16 h 20, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
La secrétaire du Gouverneur général, Judith A. LaRocque

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la chambre du Sénat, son Excellence a bien voulu, au nom de Sa Majesté, donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation géographique)—Chapitre 39.

Initiatives ministérielles

Projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence—Chapitre 40.

Projet de loi C-27, Loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales—Chapitre 41.

* * *

[*Traduction*]

LOI RÉGISSANT LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES BANQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI CONCERNANT LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurance et les sociétés de secours mutuels, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LA LOI RÉGISSANT LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, comme je le disais, la question du chevauchement entre les règles du gouvernement fédéral régissant les institutions financières et les règles provinciales n'a pas été entièrement réglée; il existe encore des chevauchements dans le domaine des conflits d'intérêts, des liens de dépendance, des opérations avec apparentés et du capital suffisant. On n'a pas éliminés tous les chevauchements entre le fédéral et les provinces.

Pour ce qui est de la stabilité et de la solidité de notre système, ce sont les principales caractéristiques des institutions financières de notre pays. C'est l'un des meilleurs systèmes au monde, si on en croit ce que nous voyons au sud de nos frontières et si nous considérons les problèmes des Européens et des Japonais. Je laisse tomber la critique que nous avons souvent faite des taux d'intérêt des cartes de crédit et du tarif des services bancaires et des institutions financières qui servent les communautés rurales ainsi que les villes dépendant d'une seule et même industrie. Je ne veux pas y revenir pour le moment. Fondé sur la solidité et la stabilité, le système des institutions financières de notre pays est l'un des meilleurs au monde, sinon le meilleur.

Comment le système a-t-il acquis cette stabilité? On la doit au krach de 1929 et non pas aux deux principaux partis qui ont gouverné le Canada. C'est une conséquence directe des dures leçons que nous avons tirées du krach de 1929 et, naturellement, des vaillants citoyens de notre pays qui ont contribué à cette haute qualité.

Nous avons fait une mise en garde à toutes les étapes de ce projet de loi, à savoir que les avantages acquis par la déréglementation ne sont pas gratuits: ils ont leur prix. Combien nous coûtent nos guerriers planétaires? Lisez les journaux. Voyez ce qui se passe. Il se produit une concentration accrue de la propriété et des activités, et nos institutions financières sont de plus en plus vulnérables alors qu'elles pénètrent sur des marchés étrangers et que, peu à peu, une plus grande partie de leurs gains se trouve à l'extérieur du Canada. Songeons aux incursions qui ont été faites depuis deux ou trois ans, où certaines de nos institutions financières sont allées aux États-Unis et ont commencé à acheter des biens immobiliers et à effectuer des prêts commerciaux immobiliers, pour construire des terrains de golf et des immeubles. Elles finissent par posséder beaucoup de terrains et d'immeubles aux États-Unis.

• (1640)

J'ai parlé de leurs marchés étrangers. Quand une part accrue de leurs gains provient de leurs investissements étrangers, comment peut-on le contrôler? Comment contrôle-t-on ces activités?

Nous avons fait remarquer les lacunes de cette réforme qui n'a pas remédié à la diminution de la transparence du système financier dans son ensemble. Comment peut-on essayer de contrôler les transactions financières lorsqu'elles traversent des frontières?

Avons-nous oublié la BCCI? Nous ne savions même pas quelles transactions internationales étaient effectuées entre la Colombie-Britannique au Canada et le Royaume-Uni. Nous recevions le rapport du responsable chargé de la réglementation en Grande-Bretagne au sujet du la BCCI. On n'a pas pu le lire à cause de tous les renseignements obscurs qu'il contenait. Il a fallu avoir recours aux service d'un agent secret pour essayer de le déchiffrer.

C'est la première fois que je vois une institution financière tomber parce qu'elle fait des bénéfices. Habituellement, c'est parce qu'elle est en déficit.

Notre responsable de la réglementation ne peut même pas obtenir tous les renseignements sur les opérations qui s'effectuent ailleurs qu'au Canada. Nous ne sommes pas en mesure d'exercer cette surveillance et, pourtant, nous encourageons la formation de ces lutteurs sumo, ce qui nous obligera à renforcer l'arène d'Albert Hall pour qu'ils puissent s'affronter.

À l'étape du rapport, au comité, nous avons proposé des amendements et des solutions qui auraient permis de remédier à certains problèmes soulevés ici. Nous voulions parfaire le projet de loi, sans toutefois exagérer.

Compte tenu des circonstances, nous avons fait notre possible. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons fait des efforts, mais ils ont été vains. Nous avons entendu le président de Mississauga-Sud se vanter que l'affaire était dans le sac et que nous ne pouvions rien faire.

On trouve un article à ce sujet dans le *Financial Post* du 29 novembre 1991. On y lit que le député de Mississauga-Sud, président du comité:

> [. . .] avec le ministre d'État chargé des Finances, a défendu le projet de loi dans d'interminables audiences parlementaires.

Défendu, c'est bien ce qu'il a fait. Et astucieusement. Il disait: «Plaît-il aux députés d'adopter les articles 400 à 600?» Et les conservateurs répondaient: «Oui, oui!» «Plaît-il aux députés d'adopter les articles 600 à 650?» Et les conservateurs répondaient: «Oui, oui!». Il agissait très bien. Il a parrainé ainsi 2 468 articles qu'il a rendus à bon port.

Si quelqu'un n'aimait pas quelque chose au comité, il allait voir le capitaine, le ministre, qui, d'un signe de tête, donnait son aval.

Avec toutes ces «affaires dans le sac», le gouvernement finira par ridiculiser complètement le Parlement et son rôle en tant que gardien de l'avenir du pays.

Les institutions financières savaient depuis plusieurs mois déjà que les murs entre les banques, les sociétés d'assurances et les sociétés de fiducie allaient tomber. Les murs de Jéricho allaient s'écrouler. Elles le savaient et elles ont redoublé d'effort pour devenir des joueurs importants. Depuis 12 ou 18 mois, elles recrutent maintenant les as dans le domaine de l'immobilier, les as dans le domaine de l'assurance. Quand on a quelque chose à faire réparer, on s'adresse aux meilleurs. Un marché a été conclu à huis clos, un marché concernant ces projets de loi. Le Parlement n'a pas légiféré en l'occurrence. Nous nous livrons ici à un exercice de pure forme. Ce fut un marché conclu à huis clos, avec le Conseil canadien des chefs d'entreprises et les grosses légumes de la finance au Canada. Ils ont fabriqué ce marché et ils l'ont transmis au gouvernement en lui enjoignant de le faire accepter par ses députés. Et c'est ce qui s'est passé. C'est ce que nous avons ici.

C'est pourquoi nous n'avons pas réussi à proposer aucun amendement important, ni ne pouvions faire modifier quoi que ce soit d'important dans ces projets de loi. C'était une affaire entendue, comme l'a dit le député de Mississauga. Autrement dit, il s'agit d'un compromis auquel en sont arrivées les grandes entreprises du pays. Elles attrapent ce qu'elles peuvent et elles gardent ce qu'elles ont, telle est leur attitude. «Ce que j'ai est à moi et ce qui est à toi est négociable», telle est leur philosophie; telle est la tradition canadienne.

Le gouvernement conservateur a accéléré et poursuivi ce que les gouvernements libéraux avaient commencé avant eux. Quand on lit les projets de loi, on voit qu'ils sont rédigés dans un langage complexe, qui se prête aux échappatoires et aux interprétations, un langage qui divise la société entre ceux qui s'y connaissent et ceux qui doivent se débrouiller pour comprendre. Un langage qui protège les emplois et les revenus sans cesse croissants d'une myriade d'avocats, de comptables et de spécialistes auxquels le légalisme réussit. Il protège les fortunes privées et les empires des 40 à 60 familles et sociétés qui contrôlent au Canada les deux tiers de l'actif financier du pays.

Le monde financier reposait sur quatre piliers, conformément à un arrangement conclu à la suite du krach de 1929: un pilier représenté par les banques, un pilier représenté par les courtiers en valeurs mobilières, un pilier représenté par les sociétés de fiducie et de prêt, et un pilier représenté par les sociétés d'assurance. Nous avions quatre piliers, et la première chose qu'ils ont faite en 1987 pour renflouer les maisons de courtage qui avaient pris trop de risques et n'avaient plus assez d'argent, ce fut de détruire un pilier, au profit des banques. Les banques ont toutes des filiales. Ce sont RBC, Dominion, ScotiaMcLeod. On y porte même le fameux tartan écossais. On les identifie au tartan et au petit béret écossais, comme mon collègue de Thunder Bay, sauf pour ce qui est de la couleur, qui est d'un orange vif. J'ignore d'où c'est parti.

La déréglementation financière a été enclenchée par le gouvernement Reagan, au début des années 80. Que les forces du marché décident, s'est-on dit, et ces systèmes deviendront encore plus efficaces dans un marché mondial.

Le premier pilier est tombé, madame la Présidente. Les projets de loi C-4, C-19 et C-28 ont accentué l'affaiblissement des piliers. Il n'y aura plus de distinctions, ou bien peu, entre les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurances. Cela favorisera encore plus l'affaiblissement de la structure des piliers.

On assistera à l'émergence d'un vaste conglomérat financier offrant tous les services. Ce sera le grand oeuvre du sorcier de Mississauga-Sud. On aura droit grâce à lui à une institution financière géante. Soit que les pouvoirs internes seront renforcés, soit qu'il y aura acquisition de filiales, y compris de sociétés d'assurance, et vice-versa.

Les lois et règlements du Canada appuyaient le concept des piliers d'un point de vue national. Ces piliers devaient permettre de créer et de réglementer des institutions qui remplissaient des fonctions distinctes bien définies et obéissaient à des règles différentes en matière de propriété.

• (1650)

Madame la Présidente, les contraintes imposées devaient rendre la surveillance plus facile. Les piliers devaient protéger les marchés nationaux contre la concentration et réduire les réactions en chaîne en cas de faillite. Les règles régissant la propriété devaient décourager l'accumulation directe de pouvoirs. Elles devaient empêcher la concentration verticale, les conflits d'intérêts et les transactions intéressées.

Ces règles garantissaient aussi un contenu canadien prédominant. Nous connaissons tous la règle des 10 p. 100 pour les banques, et la règle selon laquelle aucun groupe de non-résidants ne peut détenir plus de 25 p. 100 des actions d'une banque. Mais c'est chose du passé maintenant. Les banques, les sociétés d'assurance et les sociétés de fiducie pourront pratiquement posséder n'importe quel type d'institutions financières.

Regardez ce qui nous attend. Regardez ce qui mijote dans le chaudron, ce qui va émerger du fond du chaudron au-dessus duquel s'agite le député de Mississauga-Sud, le grand manitou du comité. Regardez ce qui se passe. Depuis quelque temps, les compagnies d'assurance ne font qu'une bouchée des sociétés de fiducie. La Sun Life Trust, succursale et propriété exclusive de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, a acheté Coronet Trust de la société Crown et Counsel Trust de la société Counsel, ce qui la place au huitième rang des sociétés de fiducie au pays, avec un actif supérieur à 3 milliards de dollars.

La Confédération, compagnie d'assurance-vie, troisième parmi nos compagnies d'assurance, possède maintenant six succursales de fiducie au pays qui détiennent un actif de 1,5 milliard de dollars. La société Standard Trust a été vendue à la Banque laurentienne du Canada; la Cabot Capital Corporation et 50 p. 100 de la société Huronia Trust ainsi que First-Line Trust ont été vendus à la Financière Manuvie. Il faut également mentionner la vente de la société Citizens Trust à la Vancouver City Savings Credit Union, l'acquisition de deux succursales de la Financière Coopérants Inc. par la Financière Coopérants Crédit-Bail Inc et la vente de la Financière Coopérants prêt-épargne Inc. à la Banque laurentienne.

Le Trust Central Guaranty n'attend que l'intervention de l'entremetteur pour consumer son mariage. Il est là qui attend dans la chambre à coucher.

Les sociétés Trust National et First City Trust pourraient fusionner. Encore du travail pour l'entremetteur; on ne parle plus du chef d'orchestre, mais bien du nouvel entremetteur. C'est la nouvelle réalité. Voilà comment les conservateurs voient désormais nos institutions financières.

Je n'ai jamais cessé de répéter en comité que, en combinant les entreprises financières et les entreprises commerciales, on légaliserait la création d'importants gouvernements privés qui nuiraient énormément à notre SADC.

Imaginez ce qui arrivera lorsqu'un des ces géants, dont les avoirs atteignent 700 milliards de dollars, entrera dans le bureau du premier ministre et dira: «Hé, Charlie, voilà ce que tu vas faire.» Pensez-vous que le premier ministre va s'opposer à quelqu'un comme ça? Certainement pas. Il dira: «Combien voulez-vous, monsieur?» Voilà le danger. Un monopole accru et une faillite qui coûte cher.

Pouvez-vous imaginer ce qui serait arrivé si nous avions eu une Banque Algoma, ou une Banque Lavalin, ou une Banque Robert Campeau? Où serions-nous aujourd'hui? Nous n'aurions jamais fini de payer.

Dans son rapport annuel de 1989, la SADC a signalé que, depuis 1970, une vingtaine de sociétés de fiducie et de prêt avaient fait faillite. Ces faillites ont coûté 1,048 milliard de dollars à la SADC. C'est nous qui avons payé. La situation que j'ai décrite encourage les fusions. Elle encourage l'intégration des activités commerciales et des activités financières. Le système ne sera pas plus réglementé qu'il ne l'était. Ce sera plutôt le contraire. Il n'y a aucune harmonisation avec les provinces. Cela fait partie de la nouvelle philosophie des conservateurs: ce qui est bon pour le marché est bon pour le Canada. Ce n'est pas nécessairement vrai.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre quelques minutes pour participer à ce débat.

Ces mesures législatives sur les institutions financières nous ont permis de voir combien le Parlement peut être efficace. Les députés de tous les partis ont été très coopératifs à l'étape de la deuxième lecture, à l'étape de l'étude en comité, et maintenant aux étapes du rapport et de la troisième lecture.

Par conséquent, je crois que ces mesures législatives ont fait l'objet d'un examen très complet et minutieux. On doit féliciter les députés de tous les partis pour l'excellent travail qu'ils ont fait.

Madame la Présidente, je sais que vous êtes consciente de l'impact que cela a eu sur la Chambre et sur l'esprit de collaboration qui y règne.

Lorsqu'il a posé sa question habituelle du jeudi, le leader parlementaire de l'opposition a dit qu'il y avait de fortes chances que les députés de son parti soient prêts à prolonger la séance de ce soir pour nous permettre de siéger au-delà de l'heure généralement prévue pour l'ajournement, de manière que le projet de loi puisse franchir l'étape de la troisième lecture. Je sais que tous les députés veulent que le débat sur ce projet de loi se termine afin que le Sénat puisse en être saisi et qu'il ait le temps de l'étudier la semaine prochaine, de manière qu'il puisse recevoir la sanction royale avant le congé de Noël.

Je ne veux pas monopoliser le temps de la Chambre. Conformément au paragraphe 26 (1) du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives.

M. Angus: Madame la Présidente, je veux simplement informer la Chambre que, dans la mesure où un certain nombre de nos députés, qui doivent participer au débat sur ce projet de loi, sont dans l'impossibilité de le faire ce soir, nous ne pourrons appuyer la motion. Mais surtout, je veux signaler à la Chambre et aux téléspectateurs que, indépendamment du fait que le projet de loi franchisse l'étape de la troisième lecture aujourd'hui ou demain, le vote à son sujet ne pourra se tenir avant lundi prochain. Par conséquent, il n'y a pas lieu de se presser pour le renvoyer au Sénat, car celui-ci ne pourra en être saisi qu'après lundi, de toute façon.

M. Cooper: Je suis désolé, madame la Présidente. Je ne veux pas retarder la mise aux voix de la motion, mais je voudrais poser une question à mon collègue. Comme il le sait, la coopération a été excellente à la Chambre dernièrement, et l'opposition officielle a dit que, demain après-midi, elle aimerait proposer une motion d'adoption qui, bien entendu, aura d'énormes répercussions sur le temps dont la Chambre dispose pour terminer l'étude du projet de loi C-5 et des projets de loi concernant les institutions financières dont elle est actuellement saisie.

Peut-il nous donner l'assurance que leur étude pourra, sans problème, être terminée avant les affaires courantes qui, demain, sont normalement prévues aux environs de midi?

M. Angus: Madame la Présidente, pour le moment, sans avoir consulté notre porte-parole chargé de ces projets de loi, je ne saurais dire combien de temps il souhaite avoir pour nos députés.

Pour ce qui est du projet de loi C-5, dont je suis responsable, je n'ai pas l'intention de faire un discours de plus de cinq minutes et je suis prêt à accepter que le projet franchisse dès demain l'étape du rapport et celle de la deuxième lecture, car nous souhaitons que le projet soit adopté et renvoyé au Sénat.

De toute manière, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a signalé, au cours d'une conférence de presse cet après-midi, que les travaux de jeudi et vendredi de la semaine prochaine n'avaient pas encore été arrêtés. Il sait qu'il a une certaine marge de manoeuvre pour terminer le programme du gouvernement d'ici à vendredi prochain.

M. Cooper: Je ne voudrais pas prolonger les échanges inutilement, mais je dois être très clair. Ce que dit le député, c'est qu'il y a eu un accord entre les leaders à la Chambre pour que nous terminions à toutes les étapes l'étude du projet de loi C-5 et des projets de loi sur les institutions financières au plus tard demain. Il sait bien sûr que nous avons des préoccupations au sujet du Sénat.

Je voudrais éviter tout malentendu.

Mme le vice-président: Un instant. Je constate que le député a quitté la Chambre. Le député d'Oshawa s'est levé, vexé, et a invoqué le Règlement, alors qu'un autre député avait déjà été autorisé à prendre la parole pour un autre rappel au Règlement. Il a paru assez vexé de l'intervention du Président.

• (1700)

J'espère que le whip fera comprendre au député que je ne peux pas accorder la parole à deux personnes à la fois. On doit parler à tour de rôle, et quelqu'un avait déjà la parole.

M. Angus: Madame la Présidente, je communiquerai cette information.

Je voudrais dire à la Chambre qu'à mon sens, nous n'avons jamais consenti à réduire le nombre des orateurs pour que le projet de loi soit adopté demain. Nous ignorions que l'opposition officielle avait l'intention de demander l'adoption de cette motion demain, ce qui vient bouleverser le calendrier établi par les leaders parlementaires. Je crois comprendre que l'avis a été donné à la réunion des leaders parlementaires. Cela ne faisait donc pas partie de l'entente. Nous sommes toujours disposés à souscrire à cet engagement, mais ce ne sera pas possible si nos députés n'ont pas tout le temps de faire leurs observations.

Je sais que certains restent à Ottawa pour cette raison, même s'ils ne sont pas dans cette enceinte ce soir.

Mme le vice-président: Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés

La vice-présidente: Conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est retirée.

(La motion est retirée.)

Mme le vice-président: En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'économie, le député de South West Nova; Les implants mammaires Même, la députée de Mission—Coquitlam; L'importation de tapis, le député de Drummond; L'emploi, le député de York-Nord; La pauvreté, le député de Saint-Boniface.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Mes excuses, madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Je voudrais que la présidence éclaire ma lanterne. Si je comprends bien, le député de Thunder Bay a, plus tôt aujourd'hui, demandé le consentement unanime de la Chambre pour prolonger le débat de 40 minutes afin qu'il puisse présenter son point de vue sur ce projet de loi. Dans un esprit de collaboration, nous avons donné notre accord pour faire avancer l'étude du projet de loi.

Si je comprends bien, le NPD dit maintenant que nous ne pouvons pas poursuivre le débat sur le projet de loi pour en faire avancer l'étude?

Une voix: Exactement.

Mme le vice-président: J'invite le député à lire l'article 26(1) du Règlement qui prévoit, en substance, que si un député demande que la séance se prolonge après les heures normales et que moins de 15 députés se lèvent, le débat se poursuit. Si 15 députés ou plus se lèvent pour exprimer leur désaccord, la motion est retirée d'office. C'est ce qui s'est passé au cours des dernières minutes.

Le Président peut expliquer le Règlement. C'est tout ce que j'essaie de faire.

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 octobre 1991, de la motion de M^me^ Black (p. 4331).

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends ici la parole pour appuyer la motion proposée par ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby.

L'un des phénomènes les plus frappants dans notre société, c'est qu'une même situation peut être à la fois l'une des plus grandes sources de joie et l'une des plus grandes causes de chagrin, à savoir la découverte par une femme qu'elle est enceinte.

Si la femme est mûre, financièrement à l'aise et désireuse d'être mère, elle sera remplie de joie et d'allégresse. Si elle est peu mûre, pauvre, sans emploi et, surtout, si elle ne souhaite pas avoir un enfant, la nouvelle sera fort angoissante, traumatisante et douloureuse.

Le gouvernement n'a pas réussi à recriminaliser l'avortement, mais il n'a pas su non plus présenter des moyens constructifs de régler concrètement le problème des grossesses non désirées. Je crois que ce projet de loi prévoit des moyens très constructifs de régler concrètement ce problème et d'autres qui sont liés au phénomène des grossesses non désirées et à la propagation des maladies vénériennes.

L'ignorance en matière sexuelle est généralisée et, avant de lancer des programmes, il faut, je crois, examiner quelques statistiques canadiennes. Une jeune fille de 14 ans sur cinq et une jeune fille de 16 ans sur deux sont actives sexuellement. Une adolescente sur cinq sera enceinte avant d'atteindre l'âge de 20 ans. Les maladies transmises sexuellement affectent un Canadien sur huit. Un couple sur dix est infertile, en partie à cause de maladies transmises sexuellement.

Même si 83 p. 100 des Canadiens croient que l'éducation sexuelle est l'affaire des écoles, la moitié seulement des écoles du Canada acceptent de dispenser pareil programme. Quarante–six pour cent des Canadiennes ont le sentiment qu'elles ont un accès limité à la contraception et aux programmes de planification familiale. Près de 70 000 femmes se font avorter chaque année au Canada.

Lorsqu'on examine ces statistiques et qu'on les compare à celles d'autres pays, notamment ceux où la planification familiale et l'éducation sexuelle sont la norme, on s'aperçoit que les différences sont frappantes. Le taux des grossesses chez les adolescentes au Canada est cinq fois supérieur à celui des Pays–Bas et quatre fois plus important que celui des pays scandinaves.

Nous savons ce que peuvent apporter même des programmes limités de planification familiale destinés aux adolescentes et aux jeunes femmes. En Ontario, de 1976 à 1986, le nombre de grossesses chez les adolescentes a diminué de 23 p. 100. Il est passé de 21 000 à 14 000 par année. Le taux des avortements durant cette période est demeuré relativement le même. Ces chiffres découlent des programmes d'éducation entrepris par l'Ontario.

• (1710)

En 1975, le gouvernement de l'Ontario a commencé à dire qu'il allait financer entièrement les services d'information et de contraception par l'entremise des centres de santé. Ainsi, 81 p. 100 de ces centres offrent maintenant ces services. Pendant ce temps, on a fait en sorte que l'éducation sexuelle puisse être offerte dans les écoles. Bien entendu, cela ne se fait pas partout.

Ainsi, on assiste à une baisse très marquée du taux des grossesses et des avortements en Ontario, surtout parmi les jeunes adolescentes âgées de 16 ans au plus. Le taux des grossesses a baissé de 33 p. 100, le taux des naissances, de 40 p. 100 et le taux des avortements, de 28 p. 100.

Pour ce qui est des adolescentes plus âgées, celles de 17 à 19 ans, le taux des grossesses a baissé de 20 p. 100 et le taux des naissances de 38 p. 100, mais celui des avortements a augmenté.

Dans le rapport tendant à établir le lien qui existe entre l'accès à la prévention et la réduction des avortements et des naissances chez les célibataires, on dit ce qui suit en conclusion: «Il est raisonnable de penser que la réduction des grossesses durant la décennie est largement attribuable aux programmes permettant de rejoindre les jeunes les plus accessibles que ce soit sur le plan géographique, c'est–à–dire ceux qui vivent près des ressources publiques et privées de prévention; sur le plan social, c'est–à–dire ceux dont les amis ou les parents mettent également l'accent sur la prévention; et enfin, sur le plan personnel, soit les jeunes qui n'ont pas de besoins spéciaux, qui ne souffrent d'aucun handicap et qui ne vivent pas dans des milieux défavorisés en proie à des crises.»

Ainsi, tout montre que la planification familiale et l'éducation donnent des résultats.

Nous voulons vraiment voir ce qui se passe au Canada en ce qui concerne la planification familiale. Le gouvernement fédéral a apporté son appui à la planification familiale et à l'Association de planification des naissances au Canada. Leur financement a atteint un sommet en 1977, quand il s'est établi à 627 000 $, mais depuis ce temps, deux gouvernements l'ont laissé en chute libre. L'ancien gouvernement libéral avait réduit le financement de l'association, le faisant passer de 627 000 $ à 237 000 $ au moment où il a quitté le pouvoir en 1984. La situation était tragique. Le financement était réduit de plus de la moitié de son montant initial.

Le gouvernement conservateur a alors pris le pouvoir. Il allait montrer qu'il pouvait faire mieux. Il pouvait faire des coupes plus considérables et plus rapides, de sorte qu'en 1990, du montant de 237 000 $, il ne restait plus que 146 000 $, soit le montant gelé. Il ne reste donc plus aucun vaste programme au Canada.

Il semble donc que mon temps de parole s'achève. Je termine donc en disant que l'absence de programme est tragique, surtout si l'on considère que le rapport coûts–avantages est de un à dix.

Or, c'est également une tragédie sur le plan individuel. Je crois que ces mesures pourraient faire beaucoup pour rétablir ces programmes et pour aider les femmes ainsi que les jeunes gens à faire face à cette question d'une façon très positive.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social est conscient de la nécessité de mettre sur pied des programmes d'éducation sexuelle et de planification familiale, en particulier à l'intention des jeunes.

Dans le cadre du Programme de contribution à la promotion de la santé, le Fonds de promotion de la santé finance des projets communautaires et, depuis 1983, il a consacré plus de deux millions de dollars à des projets liés à l'hygiène de la reproduction, notamment à la fertilité et à la planification familiale. La création, par la Fédération pour le planning des naissances du Canada d'un centre national d'information et de ressources sur la sexualité fait partie de ces projets.

Par l'entremise du Fonds de promotion de la santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social a versé 314 000 $ à la Fédération afin de l'aider à atteindre son objectif. Et, grâce à cette subvention, la Fédération pourra, non seulement entreprendre une évaluation méthodique des besoins à cet égard, mais encore amorcer la création du Centre d'information et de ressources sur la sexualité.

Ce projet vise à combler des lacunes existantes en matière de services d'information et à aider les formateurs qui oeuvrent avec les intervenants dans le domaine de l'éducation familiale.

Bon nombre d'organisations ont souligné la nécessité d'offrir, de façon concertée, de l'information de qualité en matière de sexualité humaine.

Madame la Présidente, à l'heure actuelle, la Fédération pour le planning des naissances s'emploie avec énergie à recueillir des fonds auprès des particuliers, des fondations et du secteur privé afin de payer les coûts élevés de mise en train du Centre d'information et de ressources. Bon nombre de centres d'information ont dû relever le même défi, trouver et conserver des sources de financement.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social appuie la création de ce centre et invite les représentants de tous les secteurs à s'intéresser à ce projet des plus louables. Au Canada, nous sommes privilégiés que le secteur bénévole joue un rôle d'une telle importance dans le domaine des soins de santé. Une telle entreprise est parfaitement conforme à notre philosophie, qui est d'encourager la participation de la population et appuyer les interventions communautaires visant à répondre aux besoins dans le domaine de la santé.

Madame la Présidente, le Fonds de promotion de la santé accorde son appui financier à beaucoup d'autres projets liés à l'hygiène de la reproduction, notamment la création d'une Trousse de prévention de l'exploitation des enfants à l'intention des travailleurs de garderie et d'une Trousse de ressources communautaires sur les nouvelles techniques de reproduction, un atelier sur l'accouchement destiné aux femmes du Nord et à leurs familles, une évaluation des besoins des femmes ménopausées et un plan d'action à leur égard. Enfin, dans les Maritimes, un projet d'éducation sexuelle à l'intention des parents.

Le Fonds de la promotion de la santé gère en outre le Programme d'action communautaire sur le SIDA, le programme PACS. Par l'entremise de ce programme, on accorde une contribution financière aux projets qui abordent les questions relatives au SIDA et au VIH et qui encouragent la participation communautaire, la concertation et l'évaluation inter–sectorielles dans ce domaine.

Dans le cadre de la section éducation et sensibilisation de ce programme, on finance plusieurs projets qui favorisent les capacités de faire face à la situation et les modifications du comportement.

C'est le cas notamment de deux projets: le premier, *Sex without Aids today*, est financé par la Faculté de nursing de l'Université du Nouveau–Brunswick, et le second, *Talking sex on campus*, par le Conseil des étudiantes de la Faculté de nursing de l'Université de Toronto. Ces projets mettent tous deux l'accent sur l'acquisition de compétences et l'adoption, par les étudiants, de comportements sexuels plus sûrs.

• (1720)

Un autre projet, *How to Talk to Your Kids about AIDS*, financé par la Fédération pour le planning des naissances de Hamilton, en Ontario, vise à aider les parents à faire l'éducation sexuelle de leurs enfants.

Tous ces projets et bien d'autres encouragent des comportements sexuels plus sûrs et invitent chacun à examiner son propre comportement sexuel.

Madame la Présidente, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a en outre travaillé pendant un an à un projet des plus stimulants, financé par Téléfilm Canada, la Société Radio-Canada et Playing with Time Incorporated. Cet effort de collaboration et de consultation a permis la création d'une série de six documentaires de caractère novateur, *Degrassi Talks*. On y aborde les préoccuations et les problèmes auxquels les jeunes doivent faire face dans la vie de tous les jours. Des comédiens de la distribution de l'émission télévisée *Degrassi* animeront cette série qui comprendra notamment des entretiens avec les adolescents sur des questions qui les préoccupent: la sexualité, les relations sexuelles chez les adolescents, la dépression, l'exploitation sexuelle, les drogues et l'alcool.

Le gouvernement est très fier de contribuer à ce programme national d'éducation et envisage aussi d'autres moyens de contribuer à la diffusion de cette production télévisée de la Société Radio-Canada.

Madame la Présidente, parmi les adoslescents et les jeunes adultes, ce sont les décrocheurs les chômeurs et les sans-abri qui sont les plus vulnérables. Dans ce groupe, l'incidence des grossesses, des maladies transmises sexuellement et du SIDA est plus élevée, et il en va de même en ce qui concerne la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues. Bon nombre des stratégies pédagogiques auxquelles on a recours pour prévenir l'abus d'intoxicants contribuent à accroître l'estime de soi et la capacité de prendre des décisions. En outre, beaucoup de programmes de la Stratégie antidrogue ont été conçus dans le même esprit et privilégient une approche globale, de façon à améliorer l'hygiène de vie du sujet ainsi que son hygiène sexuelle.

La Stratégie nationale antidrogue vise à réduire les effets dévastateurs de l'alcool et des autres drogues sur les individus, les familles et les collectivités. Un grand nombre de partenaires conjuguent leurs efforts pour lutter contre la drogue au Canada, et le ministère de la santé nationale et du Bien-être social joue un rôle de chef de file à cet égard. Il accorde des subventions et des contributions à des programmes communautaires de sensibilisation au problème de la drogue, par exemple, les programmes *Finissants sans accident* et *Students Against Impaired Driving*, ainsi qu'à d'autres programmes communautaires de lutte contre la consommation excessive d'alcool. Certains programmes de prévention, telle la campagne de sensibilisation *Les drogues, on s'en parle!*, visent à modifier les attitudes des adolescents face aux pressions des pairs, à les aider à se sentir mieux dans leur peau et à ne pas rougir de leurs décisions et de leurs choix. *Partons du bon pied* est un programme pédagogique dont l'objectif est de donner aux parents les pouvoirs et les moyens d'aider leurs enfants âgés de huit à douze ans à faire des choix judicieux et éclairés concernant l'usage des drogues. Au moyen de discussions en groupe et de séances d'information, on espère en outre aider les pères et les mères à mieux remplir leur rôle et à mieux communiquer avec leurs enfants.

Ces programmes, de même que beaucoup d'autres programmes de la Stratégie nationale antidrogue, favorisent l'acquisition d'aptitudes de vie qui aideront les gens à prendre des décisions plus éclairées dans une grande diversité de situations, à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et, par conséquent, à faire des choix plus judicieux en ce qui concerne leurs habitudes de vie.

Pour terminer, madame la Présidente, notre gouvernement a évalué les besoins d'un grand nombre d'individus, d'organisations et de collectivités et s'emploie à y répondre. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social entend poursuivre ses efforts afin de favoriser une approche globale et concertée de l'hygiène sexuelle et de l'hygiène de la reproduction.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre, soit le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Métropolitaine générale, Compagnie d'assurances, afin d'autoriser la prorogation de cette compagnie en vertu des lois de la province de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Black (p. 4331)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre part au débat sur la motion d'initiative parlementaire, qui est en faveur de l'élaboration de programmes liés à la prévention de grossesses non désirées.

Il est vraiment honteux de devoir simplement associer ces mots et de penser qu'une grossesse, la naissance possible d'un enfant, puisse être un événement non désiré dans une vie, mais cela est possible. Les chiffres abondent dans les discours que j'ai lus et entendus à cet égard. Ces statistiques portent notamment sur le nombre de grossesses, sur les maladies transmises sexuellement, sur l'âge auquel les jeunes deviennent sexuellement actifs et sur le nombre d'avortements qui en résultent.

Je pense parfois qu'il est plus efficace de parler de cas vécus que de donner des statistiques. Je vais donc vous parler de deux jeunes femmes que je connais et qui ont des histoires passablement différentes, bien qu'elles viennent de milieux semblables.

Je vais tout d'abord vous parler de Jan, une jeune femme qui m'a rendu visite très récemment à mon bureau de circonscription. Je lui avais déjà dit que si jamais elle avait besoin d'aide pour retourner à l'école, elle n'avait qu'à me téléphoner. C'est ce qu'elle a fait. Nous avons discuté pendant environ une heure, un samedi après-midi.

Jan a grandi dans un quartier pauvre où les gens vivent dans des logements subventionnés et sont, pour les deux tiers, des assistés sociaux. Les autres occupent des emplois très peu rémunérés. Ce sont, pour la vaste majorité, des pères ou des mères seuls. Les enfants vivent donc, pour la plupart, avec un seul parent. Au moins les deux tiers d'entre eux vivent dans une pauvreté extrême.

Jan m'a dit: «Vous connaissez notre milieu depuis longtemps. Vous avez vu grandir bon nombre d'entre nous.» Et elle m'a nommé certaines personnes dont je me souvenais effectivement. Elle a précisé que seulement deux jeunes filles de cette communauté de 132 familles avaient terminé leurs études secondaires et n'étaient pas devenues des toxicomanes, n'avaient pas eu de démêlés avec la justice et n'étaient pas tombées enceintes. Seulement deux.

Jan est décidée à retourner au collège communautaire. Elle a occupé deux emplois afin de pouvoir amasser l'argent nécessaire. Si elle réalise son rêve, elle décrochera son diplôme dans environ deux ans et pourra même peut-être aller à l'université. Elle pourra espérer avoir un avenir. Nous avons parlé de toutes les jeunes filles qui étaient tombées enceintes, et des raisons qui les avaient conduites à se trouver dans cette situation.

Je voudrais vous parler d'une autre jeune fille, Penny, que j'ai également vue grandir depuis qu'elle a deux ans. Elle aussi a vécu dans la pauvreté, dans une autre localité où les logements sont subventionnés, et où il n'y a pas suffisamment de services sociaux ou de services de soutien pour les familles. Elle aussi caressait des rêves.

Elle rêvait de devenir ingénieure en aéronautique. Cela peut sembler irréaliste pour une petite fille qui grandit dans la pauvreté. En fait, elle était sur le point de terminer ses études secondaires comme mécanicienne d'automobiles dans une école technique, ce qui l'aurait prédisposée à devenir ingénieure en aéronautique. Mais elle est devenue enceinte, a perdu le bébé et est retombée enceinte.

Nous avons parlé du manque de respect de soi lorsqu'on grandit dans la pauvreté et de toutes les raisons pour lesquelles des adolescentes deviennent enceintes au lieu de caresser les mêmes rêves que d'autres et de tenter de les réaliser.

Je ne dis pas que seules les jeunes femmes qui grandissent dans la pauvreté deviennent enceintes, mais leur nombre est disproportionné par rapport aux autres. C'est une grave question à laquelle nous devons répondre: Pourquoi notre société, l'une des plus riches au monde, compte-t-elle un million d'enfants pauvres? Nous savons que cela signifie qu'ils sont quatre fois plus susceptibles que les autres d'abandonner l'école.

• (1730)

Il est beaucoup moins probable qu'ils fréquenteront une université, même s'ils terminent leurs études secondaires. Ils sont plus susceptibles de mourir, de tomber malade, de se blesser et de se suicider.

Si nous commençons à parler de programmes visant à éviter les grossesses non désirées, nous devons commencer à examiner toutes les raisons fondamentales pour lesquelles des adolescentes deviennent enceintes. La pauvreté est certes l'une d'elles. Mais la plus importante—elle découle de la pauvreté—est le manque de respect de soi.

Tant que nous ne pourrons pas régler ce problème, je continuerai de voir dans ma localité des adolescentes de neuf, dix ou onze ans qui répondent aux avances sexuelles de jeunes garçons, parce qu'elles se sentent ainsi appréciées et que cela leur donne de l'assurance.

Regardez la publicité qu'il y a sur nos ondes. Regardez comment on utilise la sexualité pour vendre des produits et convaincre les très jeunes filles que c'est seulement en étant sexuellement actives, sexuellement attrayantes et sexuellement agressives qu'elles auront de la valeur.

Beaucoup de choses dans notre société disent aux femmes qu'elles sont quantité négligeable, alors que l'on dépense beaucoup d'argent à leur dire que leur seule valeur est sexuelle.

Si nous voulons résoudre la question des grossesses non désirées, nous devons nous attaquer au problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Si nous ne le faisons pas, quel sera le résultat? Ce sera celui que l'on voit en ce moment: 66 000 avortements par année au coût que cela suppose sur le plan financier, mais surtout psychologique.

Nous voyons à nouveau de jeunes femmes abandonner l'école, vivre dans la pauvreté et menacer leur santé.

Si nous ne nous attaquons pas à la question des grossesses non désirées, ce sera encore un cas de discrimination basée sur le sexe. Les garçons ne tombent pas enceints. Les garçons n'ont pas à se préoccuper d'une grossesse éventuelle. Ce sont uniquement les femmes qui en supportent le coût économique, social et sanitaire. Ce coût, c'est leur avenir.

Nous ne faisons que renouveler le cycle lorsque nos enfants ont des enfants et qu'ils essayent de les élever. Il n'est pas surprenant que nous ayons des problèmes à trouver une politique publique à ce sujet. Croyez-le ou non, on peut vendre ou distribuer légalement des renseignements sur la contraception que depuis 20 ans seulement dans ce pays. Si l'épidémie de SIDA étaient apparue il y a 22 ans, il aurait été impossible d'entrer dans une pharmacie et d'acheter des préservatifs.

Il n'est donc pas surprenant que nous ayons encore du mal à situer notre politique en matière de planification des naissances ou de planification familiale. Les régimes d'assurance de nombre de provinces ne couvrent même pas le coût des contraceptifs, et l'on se demande pourquoi nous avons des grossesses non désirées.

Nous avons besoin de parler de prévention. Pourtant, nous réduisons le financement des programmes provinciaux qui traitent de la pauvreté et des problèmes touchant les jeunes femmes dont j'ai parlé.

Des restrictions budgétaires imposées au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, minent le genre de programmes dont la députée vient de parler. En fait, on y supprime des programmes de prévention de l'ivresse au volant à cause des réductions budgétaires et des compressions de personnel.

Nous sommes en train de sacrifier ces programmes de prévention. Nous éliminons des programmes d'emploi d'été qui permettent, entre autres, à quelques-uns des jeunes dont j'ai parlé de retourner à l'école en automne. Sans ces emplois d'été, ils ne retourneraient jamais aux études.

Enfin, je voudrais parler des lettres que j'ai adressées à plusieurs ministres de la Santé nationale et du Bien-être social pour leur demander pourquoi on ne faisait pas de recherches sur la contraception. Nous avons créé le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui était censé surveiller le prix des médicaments et la façon dont les compagnies, qui jouissaient d'un nouvelle protection de leurs bénéfices, utilisaient leurs budgets de recherche.

Pourtant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne se préoccupe pas de savoir pourquoi ces budgets ne prévoient pas la recherche sur la contraception et la prévention des grossesses.

Nous avons le devoir de renseigner nos enfants, de les éduquer et de leur offrir des programmes. Nous nous devons tout particulièrement de faire comprendre à ces jeunes femmes qu'elles ont quelque chose de précieux à offrir et qu'elles n'ont pas à avoir une vie sexuelle active pour le faire.

Nous devons aborder ce genre de questions lorsque nous parlons de programmes de prévention des grossesses non désirées.

J'espère que la Chambre appuiera cette motion. C'est peut-être le coup d'envoi d'un programme qui permettra à nos jeunes de mener une vie pleine et entière sans une grossesse indésirée.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je suis heureux de dire quelques mots au sujet de cette question si importante.

En ce qui concerne la grossesse chez les jeunes, le gouvernement a adopté une politique globale vis-à-vis de l'hygiène sexuelle et de la santé périnatale. Nous nous attaquons à ce genre de problèmes en créant des programmes qui préconisent des comportements sexuels responsables. Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour réduire les risques de grossesse chez les jeunes au Canada.

Nous savons que, dans certains cas, l'activité sexuelle commence à se manifester très tôt chez les jeunes. Dans une enquête sur le SIDA et les jeunes au Canada, des jeunes de 14 ans et de 16 ans ont déclaré qu'ils avaient eu des relations sexuelles au moins une fois, dans une proportion de un sur cinq dans le premier groupe, et de un sur deux dans le deuxième.

En 1987, 36 000 adolescentes canadiennes sont tombées enceintes. C'est là un nombre vraiment trop important d'adolescentes qui se sont trouvées dans cette situation avant d'y être prêtes sur les plans social, économique, physique et affectif. Les conséquences de devenir mère à un âge précoce ont été bien documentées et peuvent être graves pour l'adolescente elle-même, pour l'enfant, pour la famille, pour les parents et pour la société.

Les gouvernements des provinces et des territoires veillent de diverses manières à ce que les adolescents reçoivent une éducation sexuelle, cela par l'intermédiaire des écoles, des cliniques, des médecins de famille, des infirmières-hygiénistes et des centres de services sociaux. Il existe également une myriade d'autres organisations non gouvernementales qui s'occupent de cette question.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement doit travailler avec les organisations non gouvernementales, les autres paliers de gouvernement et les particuliers afin de cerner les obstacles à ces services et de prendre des mesures en vue de les éliminer.

Le gouvernement pense que l'éducation et l'accès aux ressources appropriées sont des mesures indispensables pour prévenir les problèmes difficiles de la grossesse chez les adolescentes et des maladies sexuellement transmissibles.

Permettez-moi de décrire certaines initiatives prises par le gouvernement pour prévenir la grossesse chez les adolescentes. Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial a publié récemment un rapport sur l'hygiène de la reproduction chez les adolescentes. Ce rapport a été diffusé dans tout le Canada. On y examine les problèmes associés à l'hygiène sexuelle et à la reproduction, en insistant sur la grossesse chez les adolescentes et les maladies sexuellement transmissibles. On y souligne également l'importance de l'éducation sexuelle et on y fait des recommandations. Le gouvernement s'est engagé à appuyer les activités organisées par les provinces, les territoires et les organisations afin de donner suite aux recommandations de ce rapport. Par exemple, grâce à son concours spécial, le Programme national de recherche et développement en matière de santé financera des projets de recherche ayant trait à l'éducation sexuelle, à la santé du système reproducteur et aux services de conseillers.

Dans la même veine, de nombreux services au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social participent à l'examen de projets de recherche sur le matériel contraceptif et les services de planification familiale.

Le Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux de la Direction générale de la protection de la santé examine les données sur la sécurité et l'efficacité des nouveaux moyens contraceptifs et réagit aux problèmes signalés mettant en cause des moyens offerts sur le marché. Au Canada, la vente du matériel contraceptif est régie par la Loi sur les aliments et drogues et le Règlement sur les instruments médicaux.

• (1740)

Grâce à ce règlement, les Canadiens peuvent avoir l'assurance que seuls des produits sûrs et efficaces sont mis sur le marché. On examine les rapports de recherche sur tout le matériel contraceptif laissé à l'intérieur du corps humain plus de 30 jours, comme les stérilets. On examine les données sur la sécurité et l'efficacité de ce matériel avant de le mettre sur le marché au Canada.

Dans d'autres cas, le matériel est soumis à une surveillance après sa mise en marché, notamment par l'examen des déclarations des fabricants sur la sécurité et l'efficacité de leur produit.

De plus, le bureau continue de collaborer à l'élaboration de normes internationales applicables aux essais sur les condoms. Cela signifie qu'il faut recueillir des données sur les normes, la qualité, la distribution et l'utilisation des condoms.

La Loi et le Règlement sur les aliments et drogues obligent le Bureau des médicaments de prescription pour usage humain de la Direction générale de la protection de la santé à surveiller et à évaluer tous les nouveaux médicaments contraceptifs. On s'assure de leur innocuité et de leur efficacité au moyen d'essais cliniques faits avant leur mise en vente.

Pendant la première heure de débat, la députée de New Westminster—Burnaby a demandé au gouvernement d'examiner le médicament RU-486 qui sert à interrompre les grossesses. Le gouvernement n'a pas, pour l'instant, l'intention de faire subir d'essais cliniques au RU-486.

Avant qu'un médicament comme le RU-486 soit mis en vente au Canada, le fabricant doit soumettre à la Direction générale de la protection de la santé une demande. Selon le Règlement sur les aliments et drogues, une telle demande doit s'accompagner de nombreuses données établissant la sécurité et l'efficacité du produit dans les conditions d'utilisation recommandées.

Jusqu'à maintenant, la Direction générale n'a reçu aucune demande ni protocole d'essai clinique se rapportant au RU-486. Notons qu'en vertu de la Loi canadienne sur les aliments et drogues et des règlements connexes, c'est au fabricant d'un produit nouveau de prendre la décision de faire une demande.

La Direction de la protection de la santé compte sur son comité consultatif en matière de physiologie des organes de reproduction pour la conseiller dans le domaine de la contraception.

Par exemple, le libellé des étiquettes des contraceptifs oraux est revu périodiquement par ces deux organismes ainsi que par la Direction de la protection de la santé; il est modifié à la lumière de tout nouveau renseignement.

Les travaux du Bureau des instruments médicaux et du Bureau des médicaments de prescription à usage humain ont un effet direct sur l'efficacité des méthodes contraceptives utilisées, sur la prévention des grossesses chez les adolescentes et sur la prévention des maladies transmises sexuellement.

Le gouvernement fédéral attache une importance toute particulière au rôle que jouent les parents dans les familles et vient en aide aux adolescentes qui ont charge d'enfants. C'est ainsi que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a mis sur pied un programme national d'aide aux parents dans la période qui suit la naissance de leur enfant. Grâce à ce dernier, les hôpitaux canadiens et les organismes communautaires de santé font de plus en plus appel à la famille pour le soin des nouveau-nés et de leurs mères. Ce programme offre également aux parents aide et information durant la période post-partum.

Il vient en aide aux adolescentes enceintes qui décident de garder l'enfant, en les mettant en contact avec les organismes compétents et en leur indiquant les ressources que la collectivité a à leur offrir, à elles et à leurs bébés.

Le programme intitulé «Y'a personne de parfait» est un autre exemple des efforts déployés par le ministère en faveur de la famille. Ce programme, établi en coopération avec les provinces, s'adresse aux jeunes parents célibataires à faible revenu qui se sentent seuls, qui manquent d'assurance et qui ont besoin qu'on les aide à élever leurs enfants. Ce programme permet de donner aux parents des informations précises concernant la santé, la sécurité, le développement et le comportement de leurs enfants.

Ces programmes comportent tous les deux un volet sur la sexualité et un volet sur la planification de naissances. Ils insistent sur l'importance du planning familial et sur la nécessité d'avoir un comportement responsable en matière de sexualité.

Parce que l'adoption est une option inévitable pour bien des parents, un groupe d'étude a été formé pour étudier les moyens de sensibiliser le public à ce sujet et d'encourager les parents à y recourir. L'étude a débuté en avril 1989. Elle permettra de recueillir des données sur les tendances et les pratiques actuelles en matière d'adoption, ainsi que sur les obstacles et les motifs qui amènent les parents à opter pour l'adoption face à des grossesses non planifiées.

Comme nous l'avons décrit, il est évident qu'on se préoccupe beaucoup du problème de la grossesse chez les adolescentes. C'est grâce à ce genre d'efforts concertés que nous provoquerons un changement.

[*Français*]

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, si les maladies transmises sexuellement sont un problème aussi répandu aujourd'hui, c'est sans doute en raison des comportements sexuels qui ont cours aujourd'hui, c'est-à-dire les relations sexuelles non planifiées et non protégées. Les efforts concertés des gouvernements, des personnes qui oeuvrent dans le domaine de la promotion de la santé, à l'intérieur de la communauté scientifique et chez les éducateurs, peuvent toutefois contribuer à faire diminuer l'incidence de ces maladies.

En 1988, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé une division et un laboratoire national pour les maladies transmises sexuellement, et cela au Laboratoire de lutte contre la maladie. Je crois qu'il faut continuer de créer des programmes visant à combattre les maladies transmises sexuellement, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes, groupes où l'on signale les taux les plus élevés de ce type de maladies. La Division de lutte contre les maladies transmises sexuellement collabore aussi étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer les activités de surveillance, en particulier en ce qui concerne l'infection à Chlamydia. Il s'agit en effet de la maladie transmise sexuellement le plus souvent déclarée chez les jeunes femmes, et le problème est d'autant plus sérieux que cette maladie risque d'avoir des conséquences à long terme. Exemple: la salpingite aiguë, grossesse extra-utérine et stérilité.

Monsieur le Président, en 1986, le Laboratoire de lutte contre la maladie a créé un comité consultatif interdisciplinaire en matière de maladies transmises sexuellement, en particulier chez les enfants et les jeunes. Ce comité vient d'achever son mandat. On l'avait notamment chargé d'étudier les questions entourant les maladies transmises sexuellement et l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes, et de mener aussi une vaste recherche à l'échelle nationale, et de remplir un rôle consultatif relativement à la sensibilisation aux maladies transmises sexuellement et à leur traitement. Tout cela afin de faire des recommandations en ce qui concerne les programmes d'éducation du public et de la promotion de la santé. L'élaboration de lignes directrices nationales relatives au diagnostic et au traitement des maladies transmises sexuellement chez les enfants, les adolescents et les adultes fut l'une des réalisations principales de ce comité. Fort bien accueillies lors de leur publication en 1989, ces lignes directrices ont été diffusées un peu partout et mises en oeuvre dans le secteur de la santé.

Monsieur le Président, le Bureau de lutte contre les maladies transmises sexuellement a consacré 450 000 $ sur une période de cinq ans au financement de la recherche dans le domaine des maladies transmises sexuellement. Deux écoles professionnelles ont bénéficié récemment de subventions à la recherche afin d'étudier la formation universitaire offerte à l'heure actuelle dans ce domaine.

Les résultats de cette recherche seront publiés dans des périodiques universitaires, ce qui représentera un autre pas en avant dans la lutte contre ces maladies. L'étude sur les jeunes Canadiens face au SIDA aborde tous les volets de l'hygiène sexuelle.

• (1750)

On a en outre financé une analyse secondaire chez les jeunes étudiants canadiens des niveaux collégial et universitaire face au SIDA. Une analyse des résultats de cette étude, publiés en 1990, révèle que bon nombre d'étudiants ont des comportements sexuels à haut risque, et cela bien qu'ils connaissent les pratiques sexuelles sûres. Il est particulièrement inquiétant de constater que les étudiants ont de plus en plus recours aux contraceptifs oraux et de moins en moins au condom à mesure que s'accroît le nombre de leurs partenaires sexuels.

On procède actuellement à une autre analyse secondaire visant à comparer les jeunes des rues, les décrocheurs et les étudiants du Secondaire V. Toutes ces études, financées par le gouvernement, sont directement reliées à la prévention primaire des maladies transmises sexuellement.

Monsieur le Président, à l'heure actuelle, un groupe d'experts, financé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, travaille à l'élaboration des lignes directrices nationales concernant l'éducation en matière d'hygiène sexuelle. Ce projet a été mis sur pied à l'instigation du Comité consultatif interdisciplinaire d'experts en matière de maladies transmises sexuellement chez les enfants et les jeunes, et il vise à mettre en oeuvre l'une des recommandations du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la santé génésique des adolescents. Ces lignes directrices seront rédigées à l'intention des groupes multi-sectoriels désireux de mettre en oeuvre des programmes dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de l'hygiène de la reproduction. Elles visent à accroître les connaissances des travailleurs de la santé à cet égard et à les aider à créer des programmes d'éducation en matière d'hygiène sexuelle dans les écoles, en milieu de travail et dans la collectivité. Ces lignes directrices feront ressortir l'importance d'une approche globale de l'hygiène sexuelle.

On a en outre publié récemment une brochure intitulée «Maladies transmises sexuellement». Il s'agit là d'un outil pédagoqique à l'intention des adolescents, des parents et des fournisseurs de services. Cette publication est le fruit d'un effort concerté du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et des directeurs provinciaux et territoriaux des services de prévention de la lutte contre les maladies transmises sexuellement. On y décrit les divers types de maladies transmises sexuellement, de même que les mécanismes de prévention et de traitement. Cette brochure sera diffusée d'un bout à l'autre du Canada, aux commissions scolaires, aux organismes de santé publique et aux organisations qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation en matière d'hygiène sexuelle.

Dans un autre domaine, la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction ne se limite pas à ce seul sujet d'étude mais insiste particulièrement sur l'importance de la prévention des problèmes de santé sexuelle, et notamment des maladies transmises sexuellement. La Commission devrait déposer son rapport en octobre 1992, et ses recommandations auront une incidence importante dans le domaine de l'éducation en matière d'hygiène sexuelle.

Monsieur le Président, pour les gouvernements, les organismes bénévoles et les groupes communautaires, la recherche dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de l'hygiène de la reproduction est un volet essentiel de la planification et de la mise en oeuvre des programmes. L'amélioration des services et de l'information contribuera en outre à réduire l'incidence des grossesses chez les adolescentes, des grossesses non désirées et des maladies transmises sexuellement et peuvent favoriser un sain épanouissement sexuel.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui justement pour parler sur la motion nº 44 de ma collègue. Pour bien situer le débat, j'aimerais bien vous donner la teneur de cette motion, que je cite:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures pour réduire le nombre de grossesses non désirées dans notre société en rétablissant la Division de planification des naissances au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en ramenant les subventions destinées à la Fédération pour la planification des naissances du Canada à leur niveau antérieur, en établissant de nouveaux programmes de lutte contre les maladies transmissibles sexuellement et les grossesses non désirées, en créant un bureau national de planification des naissances et en accroissant les crédits affectés à la recherche des méthodes de contraception sûres.

Monsieur le Président, cette motion de ma collègue de la Colombie-Britannique est extrêmement importante dans la conjoncture actuelle dans laquelle nous nous trouvons comme société. Laissez-moi vous donner quelques exemples de problèmes de sexualité chez les jeunes aujourd'hui.

Par exemple, un jeune sur cinq—et il est question ici des jeunes de 14 ans—au moins un sur cinq de ces jeunes-là et un sur deux, soit 50 p. 100 des jeunes de 16 ans et plus, sont actifs sexuellement. Cela veut dire que si nous disons que les jeunes, la sexualité ou le sexe ne les intéresse pas, c'est faux. Ils sont déjà sexuellement actifs.

Pour les jeunes de 14 ans, ce serait un sur cinq et pour ceux de 16 ans et plus, il s'agit de la moitié de ces jeunes qui sont sexuellement actifs.

Encore là, monsieur le Président, pour les jeunes filles—et en anglais on les appelle les *teenagers*—il s'agit de une sur cinq. Il y en aura une sur cinq qui deviendra enceinte avant l'âge de 20 ans. Imaginez-vous, monsieur le Président, avant que les filles n'atteignent l'âge de 20 ans, une sur cinq d'entre elles sera enceinte. C'est incroyable! On pense toujours que cela arrivera aux autres, à ceux qui sont mal éduqués, à ceux qui sont des nonos, des niaiseux, ceux qui ne comprennent rien. Mais non! Cela arrive à tout le monde. Une sur cinq de ces jeunes, avant d'atteindre 20 ans, tombera enceinte.

Encore là, monsieur le Président, on peut parler des maladies transmises sexuellement. On pense aussi que cela n'arrive qu'aux nonos, aux niaiseux, aux gens qui vivent en promiscuité sexuelle. On pense toujours que cela n'arrive qu'aux autres. Mais imaginez-vous le nombre de gens qui sont atteints par les maladies transmissibles sexuellement aujourd'hui; 1 sur 100? Non. Un sur cinquante? Non. Un sur vingt-cinq qui a une maladie transmise sexuellement? Non plus. Monsieur le Président, c'est avec un certain étonnement que je dois vous citer les véritables chiffres des gens qui sont affectés par des maladies qu'on appelait dans le passé des maladies vénériennes, mais on appelle cela aujourd'hui des maladies transmises sexuellement.

Au Canada, monsieur le Président, il s'agit d'une personne sur huit qui est affectée par les maladies transmises sexuellement. Cela, c'est fort, un sur huit! Et cela n'arrive pas aux gens niaiseux, nonos, ignorants. Cela n'arrive pas juste aux pauvres. Cela arrive... Vous pouvez parler aux joueurs de hockey aujourd'hui. Ils sont pas mal inquiets, ils ne savent pas sur quel pied...

Mme Black: Parlez-en à Magic Johnson!

M. Edmonston: Ils ne savent pas sur quel pied, pas danser, mais sur quel pied patiner parce que la maladie transmise sexuellement, tu ne peux pas patiner là-dessus! Il n'y a pas de patinage à faire; tu l'as ou tu ne l'as pas. Parlez-en à Magic Johnson; parlez-en aux athlètes, aux gars qui paraissent les plus costauds et les plus forts, malgré tout l'argent que M. Johnson a gagné, malgré toutes les filles qu'il a rencontrées, aujourd'hui, je suis sûr que, dans sa tête, il le regrette. Il le regrette après coup. Et lui, Magic Johnson, est atteint d'une maladie transmise sexuellement qui s'appelle HIV positif, que la plupart du monde appelle le précurseur du SIDA.

• (1800)

Ce n'est pas un pauvre, M. Johnson! Ce n'est pas un nono! Peut-être pense-t-il, aujourd'hui, qu'il est nono d'avoir oublié de porter un condom. Oui. C'est un athlète qui était un des plus respectés, des plus gentils, ce que nous pouvons appeler un *role model*. Quel *role model*! Madame la Présidente, ça explique justement pourquoi nous avons un grand besoin d'éducation.

Au lieu de faire comme le Parti libéral, soit de couper progressivement les subventions aux organismes de planning familial, il faut les augmenter parce que ce n'est pas une question d'éduquer les gens sur un sujet à prendre ou à laisser, c'est une question de vie ou de mort. C'est une question de maladie, et dans le cas des jeunes filles qui tombent enceintes, c'est une question qui concerne les générations à venir: Est-ce que nous voulons peupler le monde avec des enfants non désirés? Vraiment! Est-ce que nous voulons peupler le monde avec des enfants qui seront maltraités parce qu'ils n'ont jamais été voulus par leur mère? Moi, je crois que non. À un certain degré, je respecte les gens qui disent: «Je ne suis pas en faveur de l'avortement. L'avortement, c'est terrible, je ne suis pas en faveur.» Je respecte ces gens-là parce que je pars du principe qu'il faut les respecter.

Madame la Présidente, une société équilibrée devrait fournir de l'information aux gens qui veulent vraiment en obtenir sur le planning des naissances et c'est ce que nous essayons de faire par cette motion.

Mme le vice-président: Malheureusement, je dois interrompre le député.

Le temps réservé pour les affaires émanant des députés est maintenant écoulé.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'ÉCONOMIE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, le 1er octobre 1991, j'ai demandé au ministre des Finances s'il allait abandonner la politique du dollar canadien fort qui est si nuisible à bon nombre de nos industries primaires. Je lui ai posé cette question, parce que je venais justement d'apprendre que la mine de Rio Algom, la seule mine d'étain en Amérique du Nord, allait fermer.

Je viens de recevoir une lettre du président de Rio Algom qui rendait responsables de la décision de fermer la mine «les problèmes actuels du marché international de l'étain et la valeur forte du dollar canadien».

C'était seulement une société canadienne de plus qui fermait ses portes à cause du dollar canadien fort par rapport au dollar américain. Il est facile de comprendre que chaque fois que notre dollar augmente d'un cent par rapport au dollar américain, nos exportateurs ont plus de difficultés à faire des profits avec leurs produits aux États-Unis ou sur le marché international.

En novembre 1985, notre dollar valait 72,7c. américains. C'était au sommet d'une vague de prospérité que notre pays n'avait pas connue depuis longtemps. Aujourd'hui, avec la politique du gouvernement, il vaut 88c. américains.

Les Canadiens moyens savent ce que signifie la politique du gouvernement d'un dollar canadien fort. Demandez aux 220 travailleurs de la mine d'étain qui vont perdre leur travail en janvier, aux 330 travailleurs de Dominion Textile de Yarmouth qui ont perdu leur emploi en juin dernier, aux pêcheurs et aux travailleurs des usines de transformation du poisson dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse qui doivent faire face à une réduction des quotas, à une surveillance à quai ainsi qu'à un dollar canadien élevé et qui doivent essayer de vendre leur produit.

Songez à la pêche au homard dont le coût a augmenté depuis l'année dernière. Le dollar a augmenté, mais le prix du homard a baissé depuis l'année dernière. Comment pouvons-nous espérer que notre industrie primaire affronte la concurrence sur le marché américain ou international quand le dollar augmente? Demandez à n'importe quelle personne qui travaille dans les industries primaires quelles ont été les conséquences d'un dollar fort. Demandez aux entreprises locales qui font faillite ce que cela signifie.

Le ministre répondra ce soir comme il a répondu à ma question ce jour-là en disant qu'il a réduit les taux d'intérêt. À ce stade-ci, réduire les taux d'intérêt contribue bien peu à stimuler l'économie par un accroissement des investissements.

L'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel est faible, tout comme la demande de prêts, et ce pour deux raisons: les entreprises ne font pas de profits, et les individus sont trop préoccupés de conserver leur emploi pour même penser à faire des investissements.

Mais une baisse des taux d'intérêt et une dévaluation du dollar favoriseraient énormément la performance des exportations, et c'est ce que le gouvernement devrait chercher à accomplir.

On a aujourd'hui plus de chômeurs qu'il y a un mois. Un pourcentage considérable des chômeurs sont sans travail depuis plus d'un an, ce que les Canadiens ne devraient pas accepter. Ce n'est pas à cela que les Canadiens s'attendent du gouvernement. On ne devrait certes pas devoir composer avec une telle situation au Canada.

Cela montre encore une fois au gouvernement que sa politique suicidaire de dollar élevé a décimé notre base industrielle au lendemain de l'Accord de libre-échange.

Nous ne pouvons avoir un dollar élevé et espérer concurrencer les Américains, mais le ministre continue de prétendre que la force du dollar ne traduit pas une politique délibérée et il ne veut pas donner aux Canadiens une stratégie qui permettrait de faire baisser le dollar pour aider nos exportateurs, favoriser nos produits primaires et encourager nos industries.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, je voudrais informer la députée de South West Nova que le gouvernement n'a pas de politique de taux d'intérêts élevés, bien au contraire. Le gouvernement cherche à stabiliser les taux d'intérêt à un bas niveau en réduisant l'inflation, comme elle le sait probablement.

Notre politique fonctionne. Au cours des derniers mois, les pressions inflationnistes ont diminué, tout comme les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt à court terme se situent à 625 points de base de moins qu'en mai dernier, époque où ils avaient atteint un sommet. La baisse des taux d'intérêt se poursuivra et elle sera durable.

Passons maintenant au taux de change dont elle a parlé. Il n'y a pas de cible ou d'écarts cibles pour ce qui est du dollar. Le taux de change est déterminé par les forces du marché. La députée le sait, mais elle fait l'espiègle.

La valeur relative de notre dollar est fonction de nombreux facteurs, pas seulement des taux d'intérêt; des facteurs comme l'évolution et les perspectives de l'inflation, la confiance des investisseurs dans l'économie, le climat d'incertitude sur la scène internationale et l'incertitude sur les plans politique et économique ainsi que les pratiques d'emprunt des entreprises et des gouvernements canadiens peuvent tous influer sur le cours du dollar.

Il est clair que les taux d'intérêt canadiens n'expliquent en rien la hausse du taux de change depuis un an à peu près. Les emprunts des gouvernements provinciaux et le climat d'incertitude sur la scène internationale contribuent à faire grimper le dollar. Ces facteurs ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution du cours du dollar. Les gouvernements provinciaux ont émis sur les marchés financiers étrangers de nouvelles obligations d'une valeur totale de 10,9 milliards de dollars au cours du premier semestre de cette année, soit deux fois plus que pour toute l'année 1990.

L'incertitude sur le plan politique influe également sur le cours du dollar. Les problèmes en Union soviétique, au Moyen-Orient et ailleurs ont suscité une demande accrue pour des devises refuge. Cela explique le déplacement des investisseurs européens et asiatiques vers le marché nord-américain.

Le taux de change a un effet sur notre compétitivité, mais la cause première de la détérioration de notre compétitivité réside dans la croissance plus rapide de la charge salariale et la croissance plus lente de la productivité au Canada que chez nos principaux partenaires commerciaux.

Mme Campbell (South West Nova): Une hausse de zéro pour cent.

M. James: Des améliorations durables de notre compétitivité ne peuvent venir que d'une meilleure productivité et du contrôle des coûts de production au Canada. Toute tentative d'accroître notre compétitivité en diminuant la valeur du dollar à l'aide de politiques monétaires inflationnistes ne rapporterait, au mieux, que des avantages provisoires et irait à l'encontre du but recherché.

• (1810)

LES IMPLANTS MAMMAIRES MÊME

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, le 26 septembre dernier, je suis intervenue à la Chambre pour demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il allait, à l'instar de la FDA aux États-Unis, ordonner aux fabricants d'implants mammaires de fournir aux patientes des renseignements sur les risques que comportent les implants.

J'ai également signalé que le sous-ministre avait déclaré publiquement qu'il n'était pas nécessaire de faire la même chose au Canada. Le ministre a répondu que le sous-ministre lui avait parlé la veille de la directive américaine sur les implants mammaires et qu'il allait demander la même chose des fabricants d'implants vendus au Canada.

J'ai alors posé une question supplémentaire où je demandais au ministre s'il allait réviser la brochure dont il avait fait mention dans sa première réponse, brochure publiée non seulement par les fabricants d'implants mammaires, mais aussi par l'Association des chirurgiens esthétiques du Québec, la Société des chirurgiens esthétiques du Canada et le gouvernement. J'ai fait valoir deux points au sujet de cette brochure.

Premièrement, elle n'est pas très claire. Elle ne fait que réfuter les objections soulevées à propos des implants mammaires. Deuxièmement, à notre avis, les fabricants n'ont pas à collaborer à la production de cette brochure.

Le ministre a alors dit espérer que je sois d'accord avec lui pour dire que ce sont des renseignements des plus pertinents; j'avais déjà abondé dans ce sens. Il a ajouté qu'il était important de transmettre aux femmes des renseignements au sujet des implants mammaires.

Nous voilà au mois de décembre. J'ai effectivement reçu du ministre une lettre dans laquelle il réitère son intention de réviser la brochure. J'ai demandé que la brochure soit révisée de façon à être facile à comprendre pour les femmes qui songent à des implants mammaires, que ce soit pour des raisons esthétiques ou parce qu'elles ont subi une mastectomie.

J'ai aussi signalé que la brochure que le ministre projette de réviser ne parle pas de la durée de vie prévue des implants, et je crois que ce serait très important d'y inclure ces renseignements. La brochure ne parle pas non plus de la douleur que cause ce genre de chirurgie. Elle ne dit rien des effets secondaires connus ni de la quantité croissante de preuves qui lient les implants en silicone à la maladie auto-immune. On n'y trouve certainement aucun renseignement qui réponde aux questions que pourraient se poser les femmes qui ont des implants à des fins esthétiques au sujet de la grossesse ou de l'allaitement.

Je sais que ce n'est pas le ministère qui a rédigé cette brochure, mais lorsqu'il en rédigera une, j'espère qu'il le fera sans la collaboration de l'industrie de la chirurgie esthétique et qu'il y inclura ces renseignements très importants.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est responsable depuis plus de trois ans à fournir aux patientes des informations sur les implants mammaires. Le ministère a publié, en collaboration avec les associations de chirurgiens-plasticiens, une brochure sur l'augmentation mammaire. Les chirurgiens-plasticiens font grand usage de cette brochure qui leur sert à donner aux femmes qui considèrent de subir une mammoplastie d'addition des informations précises supplémentaires sur les aspects positifs et négatifs d'une telle chirurgie.

Santé et Bien-être social Canada fait parvenir la brochure à toute personne qui demande des renseignements sur les implants mammaires.

Madame la Présidente, outre la publication de cette brochure, la Direction générale de la protection de la santé exigera désormais que tous les fabricants d'implants mammaires vendus au Canada fournissent des renseignements à l'intention des patientes. Les femmes canadiennes et américaines recevront des renseignements semblables. Nous avons fait parenir une lettre de renseignements à tous les fabricants pour les aviser de cette exigence en matière d'étiquetage. Les fiches techniques nous parviendront dans les 60 jours suivant la date de réception de la lettre les avisant de ce changement.

Les renseignements offerts dans les fiches techniques ressembleront beaucoup à ceux trouvés dans la brochure canadienne portant sur l'augmentation mammaire.

Le ministère, en collaboration avec les association de chirurgiens-plasticiens, révisera également la brochure en vue d'assurer que tous les renseignements sont des plus récents.

Madame la Présidente, la brochure sur l'augmentation mammaire démontre la grande satisfaction des patientes. En mai dernier, la plupart des interlocutrices qui ont eu recours à la ligne directe de Santé et Bien-être social Canada pour s'informer sur les implants mammaires se sont dites satisfaites des résultats de leur chirurgie.

Des milliers de femmes au Canada ont choisi de subir une chirurgie d'augmentation mammaire. Comme pour toute intervention chirurgicale, on peut s'attendre à ce qu'un certain d'entre elles éprouvent des complications post-opératoires. Comme dans tous les domaines d'activités humaines, il existe des risques. C'est pourquoi le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social veut s'assurer que les femmes qui considèrent l'addition mammaire comprennent bien les risques que présente une telle chirurgie. Néanmoins, ce sont les femmes, en consultation avec leurs médecins, qui ont le dernier mot.

Le ministère continuera de fournir aux femmes toute l'information disponible et de veiller à ce que les implants mammaires offerts sur le marché satisfassent aux normes courantes d'innocuité et d'efficacité.

[*Traduction*]

Mme Langan: Madame la Présidente, aux termes de l'article 44 du Règlement, je puis invoquer le Règlement si j'estime, ce qui est le cas, que le secrétaire parlementaire m'a mal comprise.

Il serait extrêmement utile que, à l'avenir, le secrétaire parlementaire écoute ce que dit le député et réponde à ce qu'il a dit au lieu de faire une réponse totalement. . .

Mme le vice-président: Je suis aux prises avec un problème, car notre Règlement dit que je n'aurais pas dû accepter un rappel au Règlement au beau milieu du débat d'ajournement, puisque c'est sur la motion d'ajournement que porte cette dernière demi-heure de séance. Je ne dois accepter aucun rappel au Règlement au cours de ce débat.

Je suis convaincue que la députée et le secrétaire parlementaire, qui a remplacé le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pourront se rencontrer et s'arranger pour que la députée obtienne une réponse satisfaisante.

[*Français*]

L'IMPORTATION DE TAPIS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole ce soir afin de poursuivre la question que j'ai soulevée en cette Chambre le 4 octobre dernier en regard de l'ouverture d'une enquête antidumping sur le tapis manufacturé sur des machines à touffeter, originaire ou exporté des États-Unis d'Amérique.

Suite à une intervention de M. Yvon Hébert, président de Tapis Venture Limitée, de Drummondville, dans ma circonscription, c'est avec plaisir que j'ai dirigé M. Hébert et ses partenaires commerciaux, MM. Barry Husk et Bertrand Desautels, dans leurs démarches en vue de l'ouverture de cette enquête.

La plainte déposée par l'Institut canadien du tapis, dont le directeur exécutif est M. Michael Kronick, soutient que la production totale au Canada pour 1990, dans cette sorte de tapis, atteignait presque 54 millions de mètres carrés des marchandises en cause, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui représente des ventes d'une valeur de 506 millions de dollars sur le marché intérieur et de 37 millions de dollars sur le marché à l'exportation.

Le marché canadien pour les années 1988-1989-1990 démontre clairement que la taille absolue du marché et la part relative des producteurs canadiens se sont rétrécies énormément au cours de cette période. Les 10 producteurs du tapis en cause au Canada, dont six sont membres de l'Institut canadien du tapis, appuient cette plainte. Madame la Présidente, depuis 1988, le volume et la valeur des importations en provenance des États-Unis ont augmenté, alors que la part du marché des importations venant d'autres pays, tels que la Belgique, le Mexique et l'Allemagne de l'Ouest, a fluctué tout en se

situant à peu près à 1 p. 100 en volume et en valeur. Les importations des États-Unis ont augmenté de 12 millions de mètres carrés, soit 98 millions de dollars depuis 1988. Le changement de volume représente une augmentation de 215 p. 100 en trois ans. En valeur, la part des États-Unis s'est accrue de 190 p. 100.

• (1820)

L'analyse entreprise par le ministère, suite à la plainte déposée le 21 juin dernier, a dégagé des marges de dumping de 0 à 91 p. 100. Les marchandises en cause importées au Canada à des supposés prix de dumping ont eu un impact direct sur les ventes et la production de tapis au Canada. Les importations sous-évaluées ont causé une diminution des ventes intérieures de 5 millions de mètres carrés en 1989 et de 10 millions de mètres carrés en 1990. La part du marché canadien, occupée par les importations en provenance des États-Unis, est passée de 8 p. 100 à 28 p. 100 en 1990.

La forte concurrence des prix du tapis produit aux États-Unis a amené une compression des prix de vente de l'industrie canadienne. D'ailleurs, le nombre d'emplois dans ce secteur de production a chuté de 1 952 employés à 985 de 1989 à 1990. Il y a certes lieu, madame la Présidente, d'accélérer le processus d'évaluation dans ce dossier afin de déterminer officiellement s'il y a dumping.

En vue de prévenir d'autres pertes d'emplois ou de fermetures d'usines, est-ce que le ministre peut nous assurer que toute la diligence est accordée à cette enquête et que le résultat sera connu sous peu? Comme il y a dumping, comme il y a baisse de ventes, baisse de marchés, baisse de production, baisse des prix, baisse des profits, pertes d'emplois, il y a fermetures d'usines. Madame la Présidente, il est facile de mettre tout cela sur le dos du libre-échange, mais la piraterie commerciale existera toujours. Je crois que si le ministère le veut, on peut mettre plus d'employés et on peut travailler plus fort à terminer cette enquête.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, il me fait plaisir de répondre avec plus de précision à la question posée le 4 octobre 1991 par l'honorable député de Drummond.

Comme l'honorable député l'a signalé, le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise a fait ouvrir, le 6 août 1991, une enquête sur les tapis produits sur machines à touffeter originaires des États-Unis, conformément à la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Cette enquête faisait suite à une plainte présentée par l'Institut canadien du tapis au nom des producteurs canadiens de tapis.

J'aimerais préciser à l'honorable député que des fonctionnaires du ministère sont en train d'analyser les renseignements obtenus des exportateurs et des importateurs. Il s'agit d'une tâche immense qui comprend le calcul des marges de dumping pour les milliers de types de tapis exportés au Canada par les divers exportateurs.

À cet égard, l'honorable député de Drummond sera intéressé d'apprendre qu'en raison du grand nombre d'importateurs et d'exportateurs visés par l'enquête et des très nombreux types de tapis pour lesquels la marge de dumping, le cas échéant, doit être calculée, la durée de l'enquête portant sur le dumping de certains tapis produits sur machines à touffeter a été prolongée, passant de 90 jours à 135 jours, comme le prévoit la législation. L'étape préliminaire d'une enquête mène à la décision provisoire de dumping s'il y a effectivement dumping, ou à la fin de l'enquête, dans le cas contraire.

Si le sous-ministre rend une décision provisoire de dumping, les fonctionnaires du ministère commenceront à percevoir un droit provisoire de dumping sur les marchandises importées et réfèreront la question à savoir si le dumping cause un préjudice aux producteurs canadiens de tapis au Tribunal canadien du commerce extérieur. Les fonctionnaires du ministère poursuivront leur enquête pendant encore 90 jours et rendront ensuite une décision finale sur le dumping. Le TCCE dispose de 30 jours de plus pour rendre sa conclusion relative au préjudice que pourraient causer les marchandises sous-évaluées aux producteurs canadiens. Si le TCCE conclut au préjudice causé aux producteurs canadiens, le droit provisoire en vigueur au moment de la décision provisoire de dumping continuera de s'appliquer sous forme de droits antidumping pour toutes les expéditions de tapis importées au Canada par la suite.

Enfin, madame la Présidente, pour faire en sorte que le gouvernement ne prenne pas des mesures qui soient impropres ou arbitraires, l'honorable député de Drummond peut être certain que l'enquête sur le tapis sera terminée le plus rapidement possible et que les résultats de l'enquête seront rendus publics à ce moment-là.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La présidence est parfaitement consciente de l'importance des questions soulevées par les députés. Les secrétaires parlementaires essaient de donner des réponses les plus complètes possible.

L'ajournement

Je rappelle aux députés des deux côtés de cette Chambre que le nouveau Règlement prévoit des interventions de quatre et de deux minutes, et non pas de sept et de trois minutes. Nous allons terminer après l'heure prévue. Je vais accorder, à ceux qui prendront la parole, quatre et deux minutes. Je vous saurais gré d'aider quiconque occupe le fauteuil durant le débat sur la motion d'ajournement.

L'EMPLOI

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Madame la Présidente, le 10 octobre, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser, au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, une question très importante sur le 1,5 million de Canadiens sans emploi.

Voici ce que je lui ai alors demandé: Quand ce gouvernement regardera–t–il les choses en face et prendra–t–il toutes les mesures nécessaires pour arrêter la désindustrialisation de ce pays et remettre les Canadiens au travail?

Je parlais alors de la réalité des chômeurs durant la récession en cours. Contrairement à ce qui s'est produit durant les autres récessions, les emplois actuellement perdus le sont à tout jamais. Les usines qui ont fermé leurs portes ne les rouvriront plus.

À moins que le gouvernement n'assume ses responsabilités, les Canadiens seront coincés avec une économie et une structure économique décimées. La proportion de jeunes chômeurs, qui atteint maintenant 16 p. 100, est un autre aspect de cette triste réalité. Il y a 400 000 jeunes sans emploi.

Cette génération s'attend, après tout, à gagner sa vie dans l'avenir. Je me demande comment ces jeunes, qui font aujourd'hui la queue dans les bureaux d'assurance–chômage canadiens, y parviendront.

La situation ne semble pas préoccuper beaucoup le ministre. En répondant à ma question, il a fait des remarques qui, à mon avis, méritent d'être analysées attentivement.

Le ministre a d'abord dit: «Je ne vois pas pourquoi il a combattu si longtemps le projet de loi C–21 avec son parti et sa cohorte de l'autre Chambre.» Nous avons combattu le projet de loi C–21 pour deux excellentes raisons.

À titre de libéraux, nous croyons que le gouvernement a un rôle à jouer en aidant les chômeurs. Avec le projet de loi C–21, le gouvernement a cessé de contribuer à la caisse de l'assurance–chômage et en a laissé tout le fardeau aux employeurs et aux employés.

Avec le projet de loi C–21, il est devenu beaucoup plus difficile pour les Canadiens sans emploi d'avoir droit à l'assurance–chômage. Je le répète, en ces temps difficiles, les libéraux croient qu'il faut aider les Canadiens, pas les abandonner.

Le ministre a dit ausi en parlant des chômeurs: «Cette année, ces personnes auront 1,8 milliard de dollars de plus en formation.» C'est faux. L'année dernière, le budget de la formation s'élevait à 1,4 milliard de dollars et cette année, à 1,8 milliard de dollars.

En se fondant sur ces chiffres, il semble que les chômeurs auront 400 millions de dollars de plus et non pas 1,8 milliard de dollars. Bien plus, cette somme modique de 400 millions de dollars est discutable.

Comme l'a fait remarquer la Commission canadienne de mise en valeur de la main d'oeuvre, la moitié de cette somme ira compenser les 200 millions de dollars qu'on a retirés du budget de la Planification de l'emploi au cours des deux dernières années.

Enfin, même cette augmentation de 200 millions de dollars est illusoire. L'argent qui sera dépensé pour les programmes de formation proviendra des sommes que le gouvernement a extorquées aux Canadiens en augmentant les primes d'assurance–chômage et en rendant plus sévères les critères d'admissibilité.

En fin de compte, nous voyons que la déclaration du ministre concernant une augmentation de 1,8 milliard de dollars pour la formation n'est pas du tout aussi impressionnante qu'elle en avait l'air. Voici un bon exemple de l'indifférence du gouvernement à l'égard de la formation.

Entre 1987 et 1990, le pourcentage des dépenses fédérales en matière de formation, par rapport au PIB, est passé de 0,19 p. 100 à 0,17 p. 100. En 1988, le travailleur japonais moyen recevait 200 heures de formation. En Suède, c'était 170 heures et au Canada, moins de sept heures.

Si nous voulons que le Canada devienne compétitif sur les marchés internationaux, nous devrons changer complètement de tactique. Le géant allemand de l'électronique, Siemens Electric, a déclaré qu'il aimerait créer 9 000 postes de haute technicité au Canada, mais qu'il craint que notre pays ne soit pas en mesure de lui fournir la main–d'oeuvre compétente.

Nous aurons besoin de ces emplois de haute technicité pour maintenir nos programmes sociaux et le niveau de vie auquel nous sommes habitués. Pour affronter la concurrence internationale, nous devrons aider les chômeurs et les jeunes Canadiens à se préparer au XXI^{e} siècle, en leur offrant des programmes de formation modernes et à jour.

• (1830)

Le gouvernement ne s'en rend pas compte. Entre 1985 et 1990, il a réduit le programme EEET de moitié, privant ainsi près de 40 000 jeunes Canadiens et Canadiennes d'un emploi. Le gouvernement doit élaborer un plan global de formation pour le Canada.

En conclusion, tant qu'il ne reconnaîtra pas que l'avenir appartient au pays qui a les travailleurs les mieux formés et les plus compétents et qu'il n'agira pas en conséquence, le Canada met son avenir en danger.

Je demande au gouvernement de faire son travail et de nous fournir un plan global de formation pour que les chômeurs canadiens, jeunes et vieux, puissent relever les défis de demain tout en faisant face à la réalité d'aujourd'hui.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je suis heureux de pouvoir fournir un complément d'information portant sur la question que le député de York–Nord a posée le 10 octobre au sujet de la politique gouvernementale en matière de main–d'oeuvre.

En 1989, le gouvernement a mis en oeuvre la Stratégie de mise en valeur de la main–d'oeuvre. Dans le cadre de cette stratégie, nous avons affecté 3,1 milliards de dollars la première année et 3,4 milliards de plus en 1992 à des programmes d'aide à l'adaptation à l'intention des travailleurs canadiens, soit plus de six milliards de dollars en deux ans.

Ces fonds ont permis aux travailleurs et à leurs employeurs de parfaire leurs compétences. Ils ont servi à préserver et à créer des emplois stables et de longue durée au lieu de financer des programmes ponctuels de création d'emplois.

Dans le rapport qu'il a publié récemment sur le Canada, l'expert en compétitivité Michael Porter fait observer que les efforts déployés ces derniers temps par le gouvernement fédéral pour faire une plus grande place à la formation des chômeurs constituent un pas dans la bonne voie. De plus, la création plus tôt cette année de la Commission canadienne de mise en valeur de la main–d'oeuvre illustre la formule de partenariat qu'il faut adopter au Canada. Le Canada doit demeurer prospère dans un environnement de plus en plus compétitif.

L'initiative de la prospérité lancée par le gouvernement comprend ce qui suit: le 29 octobre 1991, le ministre des Sciences et de la Technologie et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont publié deux documents de travail, un sur la compétitivité, l'autre sur l'éducation. Ces documents visent à susciter un débat national sur les facteurs exerçant une certaine influence sur notre prospérité actuelle et future.

Le débat national sur la prospérité sera coordonné par un groupe directeur formé de représentants du secteur privé, et tous les Canadiens intéressés pourront y participer.

Quant aux consultations sur l'éducation, elles permettront de déterminer les lacunes qui existent encore dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et les solutions que pourraient adopter tous les Canadiens pour tenter ensemble de régler le problème.

Aujourd'hui comme hier, les initiatives gouvernementales prouvent à quel point le gouvernement accorde de l'importance aux politiques relatives au marché du travail, et ce dans le but de faciliter l'adaptation des Canadiens et de bâtir une économie plus solide et plus compétitive. Merci beaucoup.

LA PAUVRETÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Madame la Présidente, j'ai posé le 21 novembre à la Chambre une question ayant trait à la pauvreté des enfants.

Ma question comportait deux éléments. Le premier portait sur les prestations de bien–être sociale que reçoivent certaines familles, et je me préoccupais plus spécialement des parents uniques. Il s'agit dans la plupart des cas de femmes et de leurs enfants. Le deuxième élément portait sur les paiements de pension alimentaire.

Voyons la situation. On compte environ cinq millions de pauvres dans notre pays, dont plus d'un million sont des enfants, et leur nombre augmente sans cesse. Cette année, 1,8 millions de personnes se nourriront grâce aux banques alimentaires au Canada, et environ 40 p. 100 d'entre eux seront des enfants. C'est un chiffre déplorable.

Dans son rapport intitulé Revenus de bien–être social, le Conseil national du Bien–être a dit que, au Manitoba, une famille monoparentale, le plus souvent une femme avec un enfant, gagne 3 p. 100 de moins aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Ce même parent avec un enfant à élever recevait 9 000 $ de moins que le seuil de la pauvreté. Pouvez–vous imaginer? C'est presque un salaire en soi.

Le gouvernement dira, je le vois venir, qu'il dépense plus. Évidemment qu'il dépense plus. Il y a plus de gens qui sont pauvres. Il y a plus de prestataires. Il dira qu'il a augmenté certains paiements. Mais cela ne tient pas compte de l'inflation. En quoi cela aide–t–il cette mère et son enfant?

Je voudrais parler des versements d'aide pour les enfants, car on n'a absolument pas répondu à cet aspect de ma question, ce qui m'a terriblement déçu. Nous savons que ces paiements ne sont pas suffisants. Nous savons qu'ils arrivent tard et que, parfois, ils n'arrivent pas du tout. En fait, au Canada, les gens ne paient pas ou paient en retard dans 50 p. 100 à 85 p. 100 des cas.

Nous savons que ces pensions alimentaires ne correspondent pas aux coûts réels liées aux soins des enfants. Nous savons que les parents qui paient peuvent déduire ces paiements de leur revenu, alors que ceux qui les reçoivent doivent les déclarer comme un revenu et payer de l'impôt sur un montant déjà très minime. Si on examine l'ensemble des pensions alimentaires, elles sont en effet très peu élevées.

Nous savons que les montants accordés par les tribunaux ne correspondent pas aux coûts réels, qu'ils ne sont pas indexés sur le taux d'inflation et que les pauvres mères et les pauvres enfants ne cessent de s'appauvrir davantage.

Les études révèlent que les enfants qui viennent de familles monoparentales ont plus de difficultés à l'école, parfois du point de vue de l'apprentissage et, dans certains cas, du point de vue de la discipline, et il est plus difficile pour eux d'obtenir des prêts pour poursuivre leur études plus tard à cause de la situation délicate dans laquelle ils se trouvent.

La pauvreté chez les enfants est plus fréquente au Canada que dans huit autres pays industrialisés, à l'exception des États-Unis. On m'a dit que, au moment-même où nous parlons, le total des pensions alimentaires qui n'ont pas été payées pourrait atteindre 1 milliard de dollars, pas 1 million mais bien 1 milliard de dollars.

[*Français*]

Pour l'amour des enfants et de leurs mères, faisons quelque chose. Il faut réagir.

[*Traduction*]

Je terminerai en disant ceci: pour l'amour des enfants et, le plus souvent, de leurs mères, et je devrais dire de leurs pauvres mères, faisons quelque chose et faisons-le maintenant.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, je voudrais répondre à mon collègue, le député de Saint-Boniface. Je sais qu'il s'intéresse vraiment au bien-être des enfants et à leur droit de vivre décemment au Canada.

Toutefois, je tiens à faire valoir deux ou trois points au sujet de l'interprétation que l'on fait des statistiques dans le rapport auquel il fait allusion. Le Conseil national du Bien-être compare effectivement les prestations provinciales d'aide sociale. Je rappelle d'abord au député que les prestations de l'aide sociale relèvent de la compétence provinciale et non de la compétence fédérale, et que ce sont donc les gouvernements provinciaux, et non le gouvernement fédéral, qui en fixent le montant. Comme il ne l'ignore sans doute pas, le gouvernement fédéral, bien sûr, aide considérablement les provinces à remplir leurs obligations financières à cet égard.

Le député dit que l'on va citer des chiffres, mais ces chiffres sont plutôt imposants. La contribution fédérale aux provinces a été évaluée à quelque 6,4 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

D'autre part, nous pensons qu'il est un peu trompeur de comparer les prestations d'assurance sociale aux critères relatifs au seuil de faible revenu au Canada, étant donné que Statistique Canada même nie que ce seuil corresponde au seuil de pauvreté. Nous devons par conséquent faire preuve de prudence en ce qui a trait à ces données. On nous dit que ce seuil de faible revenu est surtout utile pour comparer des périodes ou des groupes de la population canadienne, mais non comme mesure de la pauvreté.

Depuis 1984, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre d'initiatives. Le député d'en face mentionnait que nous allions en discuter. Le crédit d'impôt pour enfants maximal est passé de 367 $ en 1984 à 585 $. Le député parle d'inflation, mais il s'agit là d'une hausse de 16 p. 100 même en tenant compte de l'inflation.

En outre, un supplément du crédit d'impôt pour enfants s'élevant à 200 $ par enfant âgé de moins de sept ans a été mis en place par le gouvernement actuel en 1988. Quant aux familles à revenu modique, elles reçoivent maintenant environ 1 000 $ par enfant à titre de prestations pour enfants.

Un grand nombre de projets, de nouvelles mesures et de programmes à frais partagés ont été instaurés.

Je voudrais réaffirmer l'engagement du gouvernement actuel à l'égard des enfants et des familles ayant des enfants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le discours du Trône mentionnait que le gouvernement était en train de réviser sa politique familiale. Nous ferons sous peu des annonces qui devraient intéresser le député.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain matin, à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 décembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue jeudi le 5 décembre, de la motion de M. Loiselle portant que le projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES BANQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue jeudi le 5 décembre de la motion de M. Mazankowski que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue jeudi le 5 décembre de la motion de M. Loiselle que le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude interrompue jeudi le 5 décembre de la motion de M. Loiselle que le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Cooper: Madame la Présidente, j'apprends qu'il y a eu des discussions et qu'on s'est entendu pour expédier le projet de loi C-5. Il faudrait que je le confirme, mais je crois bien qu'on s'est entendu pour expédier le projet de loi C-5 avant de passer au projet de loi C-4.

M. Angus: Madame la Présidente, les choses vont un peu vite. Bien que j'aie pris part à ces discussions, je ne savais pas que le collègue qui est censé parler de la Loi sur la gestion des finances publiques avait un problème d'horaire. Je me demande d'ailleurs combien de temps le gouvernement et l'opposition officielle entendent passer sur le projet de loi C-5. Quant à moi, cinq minutes maximum, le temps de me situer avant que nous nous entendions sur la question de savoir si nous avons le temps de passer au projet de loi C-20 avant 11 heures de manière que mon collègue puisse prononcer son discours avant de partir pour sa circonscription.

M. Gagliano: Nous avons une objection. Comme le ministre ne semble pas être là, peut-être pourrions-nous commencer par les projets de loi financiers, d'autant plus qu'un de nos députés qui doit présenter des amendements n'est pas là non plus. Il vaudrait donc peut-être mieux suivre l'ordre du jour, quitte à nous entendre pour que, dès que le ministre et le député seront là, nous revenions au C-5 et l'expédiions après le déjeuner.

M. Cooper: Voilà une bonne solution, madame la Présidente, qui montre l'esprit de coopération dont nous essayons de faire preuve. Revenons donc au projet de loi C-4.

Mme le vice-président: Reprise du débat sur le projet de loi C-4. Nous sommes bien d'accord sur le projet de loi C-4.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, je remercie la Chambre de m'avoir permis de prononcer mon discours de manière que je puisse me rendre aujourd'hui dans ma circonscription y remplir les devoirs de ma charge.

C'est l'une des rares fois que je prends la parole à la Chambre en tant que membre du Nouveau Parti démocratique pour féliciter tous ceux qui ont joué un rôle relativement à ce projet de loi, y compris les membres du gouvernement et le gouvernement lui-même pour du

travail bien fait. Cette mesure législative s'imposait depuis longtemps; quoi qu'il en soit, le gouvernement, le Comité des finances et les fonctionnaires qui ont participé à la rédaction de ce projet de loi ont pris la peine d'y inclure ce que les personnes les plus touchées voulaient voir inclus. Des consultations poussées ont eu lieu avec la Société canadienne de crédit coopératif et d'autres organismes de coopératives de crédit. On a écouté ces intervenants, ce qui a donné une mesure législative qui, selon moi, constitue un grand pas dans la réglementation des coopératives de crédit et qui, en fait, offre de nouvelles possibilités aux coopératives.

La loi s'applique aux coopératives de crédit centrales qui sont constituées en vertu des lois fédérales. Au Canada, un grand nombre d'importantes coopératives de crédit centrales appartiennent à cette catégorie. En effet, les coopératives de crédit centrales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse sont toutes constituées en vertu des lois fédérales, de sorte qu'elles sont visées par le projet de loi C-34.

Cette mesure législative a pour effet d'assurer aux coopératives de crédit des règles du jeu équitables avec d'autres institutions financières. La notion de règles du jeu équitables, tout comme celle de concurrence et d'autres ont été dévalorisées dans l'esprit de certaines personnes, peut-être parce que le gouvernement d'en face fait un emploi abusif de ces termes. Quoiqu'il en soit, il convient de noter que le projet de loi assure des règles du jeu équitables aux coopératives de crédit, par rapport aux autres intervenants dans le secteur des services financiers. Cette mesure législative renforce aussi certaines dispositions visant à protéger les membres de coopératives de crédit et prévoit notamment de nouvelles procédures en cas de conflits d'intérêts et d'opérations d'initiés au sein des coopératives de crédit, afin d'éviter une répétition de certaines expériences malheureuses.

Sur le plan légal, le projet de loi confère aux coopératives de crédit centrales les droits et les pouvoirs de personnes physiques, leur permettant ainsi de s'adonner à des activités qui n'étaient pas auparavant autorisées dans la loi.

Le projet de loi élargit aussi les possibilités de diversification dans d'autres secteurs financiers, par l'entremise de filiales, permettant ainsi la création des réseaux et des services nécessaires pour faire concurrence aux autres institutions financières canadiennes et étrangères qui exercent leur activité dans notre pays.

En vertu de cette mesure législative, les coopératives de crédit pourront aussi constituer leur avoir par l'émission d'actions privilégiées à des non-membres. Il est absolument essentiel d'augmenter l'avoir d'un grand nombre de coopératives de crédit si l'on veut que celles-ci puissent jouer le rôle qu'on attend d'elles au sein de la collectivité, et si l'on veut qu'elles réalisent leur véritable potentiel.

Je suis membre d'une coopérative de crédit depuis 1971. Je n'ai guère eu d'argent à mettre de côté; toutefois, le peu que j'économise, je le confie à une coopérative de crédit depuis cette date. À titre de membre d'une coopérative, j'espère que cette disposition particulière n'entraînera pas un affaiblissement du contrôle exercé par les membres sur leurs coopératives de crédit. Je sais que telle était l'intention des coopératives de crédit centrales qui tenaient tellement à ce que cette disposition soit incluse dans le projet de loi.

Je félicite le gouvernement d'avoir écouté le secteur des coopératives de crédit. À titre de porte-parole de mon parti aux Communes pour la coopération, cela revêt une grande signification pour moi, et j'espère qu'il s'agit d'un précédent, car nous avons encore le problème du mouvement coopératif dans le commerce de détail qui essaie de faire comprendre sa situation aux fonctionnaires du ministère des Finances à propos de l'application de la TPS et des frais directs dans les transactions entre les divers niveaux du réseau coopératif. On dirait vraiment que ces fonctionnaires n'arrivent pas à comprendre la nature du système coopératif. Il y a aussi un problème de longue date dans le logement coopératif, secteur qui n'a jamais atteint les 5 000 logements par année qu'on lui avait promis, nombre en fonction duquel le système est conçu.

Les coopératives de travailleurs ont également eu du mal à se faire reconnaître dans le cadre de la nouvelle loi sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre. Elles n'ont pas les mêmes chances que d'autres types d'entreprises commerciales pour utiliser les fonds prévus.

Il y a encore le problème des syndicats des Prairies, qui représentent la vaste majorité des agriculteurs de cette région et dont on ne se soucie guère lorsqu'il s'agit de formuler la politique agricole.

J'espère que la grande attention et l'excellente compréhension qu'on a remarquées à propos du projet de loi C-34 et des coopératives de crédit révèlent, chez le gouvernement, une nouvelle attitude à l'égard des coopératives.

Si l'on examine les coopératives et, dans ce cas, le secteur du crédit, on constate que c'est une grande réussite. Prenons le cas de la VanCity Credit Union. Mon voisin de gauche, le député de Mission—Port Moody, en est peut-être membre, puisqu'il est de cette région. Il s'agit d'une entreprise immensément fructueuse qui

n'est pas seulement une grande coopérative de crédit avec un actif énorme, mais aussi une coopérative qui a étendu ses ramifications pour former d'autres entreprises fructueuses, qui a créé une fondation grâce à ses propres capitaux pour stimuler le développement local et aider financièrement ceux qui sont au bas de l'échelle dans notre économie et ont besoin de ce soutien pour échapper à la pauvreté.

Il y a également des coopératives de crédit en Saskatchewan, dont la Saskatchewan Credit Union Central. Il faut signaler que, pendant que la plupart des banques sinon toutes réduisent leurs activités en Saskatchewan, surtout dans les campagnes, le réseau coopératif prend de l'expansion pour assurer des services financiers à presque toutes les localités de la province.

• (1020)

Je signale aussi la coopérative de crédit de Prince Albert, la Caisse populaire d'Albertville, la New Buffalo Narrows Credit Union, du nord de la province, de création récente, où la base a formé sa propre coopérative parce qu'il fallait trouver le moyen de réunir des capitaux et de faire des affaires dans un endroit éloigné des grands centres.

La Artic co-operatives se lance dans le crédit. Nous verrons bientôt un réseau de coopératives de crédit dans les Territoires du Nord-Ouest, qui sera un modèle à suivre dans les régions éloignées pour réunir du capital et assurer des services financiers.

Je vous signale qu'au Québec, le mouvement coopératif Desjardins a prouvé que, non seulement ce mouvement peut avoir beaucoup de répercussions à l'échelle locale, mais qu'il peut aussi jouer un rôle de premier plan dans le développement et les stratégies économiques de l'ensemble d'une région ou d'une province.

Je vais parler un peu plus des coopératives de crédit et du rôle qu'elles ont joué dans notre société. Les gens imaginent souvent les coopératives de crédit comme de minuscules entreprises installées dans des sous-sols d'églises. Ils les voient comme des entreprises un peu bizarres, vieillottes et très sympathiques, mais plutôt limitées. Même s'il n'en est rien, c'est l'idée que les gens se font de ces coopératives.

Il est vrai que de nombreuses coopératives de crédit ont commencé ainsi et que bon nombre fonctionnent encore de cette façon. Grâce à elles, beaucoup de personnes sans argent ni autres ressources ont pu démarrer. Elles ont aussi été à l'origine de nombreux progrès et innovations qu'une bonne partie de la population tient maintenant pour acquis dans l'industrie des services financiers au Canada.

Ainsi, les coopératives de crédit ont été les premières institutions financières à consentir des prêts personnels. Cette catégorie de prêts est maintenant répandue et considérée comme allant de soi, mais ces coopératives ont été les premières à les accorder.

Elles ont aussi été les premières à installer des guichets automatiques au Canada. Ce sont elles qui ont lancé les comptes d'épargne à intérêt quotidien. Il y a quinze ans, elles ont créé les cartes de débit qui commencent tout juste à s'implanter sur l'ensemble du marché.

Elles ont aussi autorisé les versements hypothécaires hebdomadaires et toutes les deux semaines, lesquels sont plus avantageux pour les salariés et les autres consommateurs.

Elles ont acquis une solide réputation au regard de l'aide directe, en aidant les sociétaires à administrer leur avoir et en leur donnant la formation leur permettant d'être actifs dans le secteur financier. Par exemple, la coopérative de crédit de Rosetown a récemment vendu des ordinateurs à un prix de groupe aux agriculteurs de cette localité. Le personnel de la coopérative de crédit a montré aux agriculteurs comment utiliser les progiciels de gestion d'entreprises agricoles, de manière qu'ils puissent bien administrer chaque dollar en cette période très difficile pour eux.

De nombreuses coopératives de crédit ont donné des cours sur le système de gestion financière à des étudiants du niveau secondaire.

Au Québec, les caisses populaires ont été très avant-gardistes en offrant un système de cartes de débit pour le remboursement des frais de médicaments prescrits couverts par un régime d'assurance; grâce à ce système, les 2,5 millions de sociétaires n'ont qu'à payer la partie déductible. Leurs demandes de remboursement sont traitées grâce au système de cartes de débit de leur caisse populaire. C'est un énorme avantage pour les sociétaires des caisses populaires du Québec.

Les centrales des coopératives de crédit ont aussi une nouvelle règle. Elles font maintenant des vérifications financières, certes, mais aussi d'autres à caractère social, pour s'assurer que leurs décisions leur permettent de s'acquitter de leurs obligations sociales comme l'équité en matière d'emploi, les services aux minorités visibles et l'accès pour les personnes ayant un handicap physique.

Je le répète, les coopératives de crédit font figure de proue dans le secteur financier et dans le monde des entreprises et elles leur montrent la voie à prendre.

Quand on examine les coopératives de crédit à l'échelle canadienne, on constate qu'elles sont un géant qui sommeille et que leur capacité réelle d'influencer l'économie canadienne est à peine exploitée.

Depuis plusieurs années, il apparaît clairement que le gouvernement a décidé, pour le meilleur et pour le pire, de ne pas user de mesures négatives ou coercitives pour encourager ou garantir le contrôle de l'économie par des intérêts canadiens.

Ainsi, nous avons laissé tomber l'examen de l'investissement étranger et démantelé l'agence qui s'en chargeait. Nous avons vu disparaître la politique énergétique nationale et d'autres mécanismes qui visaient à faire en sorte que l'économie soit contrôlée par les Canadiens. C'est une décision que le gouvernement a prise et, en tant que député de l'opposition, je n'ai pas pu faire grand-chose à cet égard, pas plus que les Canadiens en général.

Toutefois, le gouvernement peut aussi jouer un rôle positif. En reconnaissant l'importance des coopératives de crédit au moyen de ce projet de loi, le gouvernement commence peut-être à se rendre compte du rôle positif qu'il peut jouer. Il y a un secteur financier dans notre pays qui est contrôlé à 100 p. 100 par des Canadiens: il appartient à 100 p. 100 à des Canadiens. On peut être certain que tous les profits réalisés par les coopératives de crédit resteront chez nous et qu'ils ne seront pas versés à des sociétés mères étrangères sous forme de dividendes, de paiements de R-D ou d'autres genres de paiements d'intérêt. Ce sont les Canadiens qui en bénéficieront.

Je crois que cela représente un défi pour beaucoup d'entre nous et pour beaucoup de Canadiens qui prétendent être des nationalistes économiques, mais qui n'ont pas encore vu le lien qui existe entre le nationalisme économique et le secteur coopératif. J'invite ces gens à devenir actifs au sein du mouvement coopératif et à mettre en pratique la philosophie à laquelle ils prétendent adhérer. C'est quelque chose de positif que tous les Canadiens peuvent faire pour voir à ce que nous restions maîtres de notre économie.

Il y a une autre caractéristique des coopératives qui vaut la peine d'être signalée, et c'est qu'elles permettent à des gens de l'endroit d'acquérir des compétences dans le domaine de la gestion et de la planification financières et des les appliquer dans leur localité. Quelque 15 000 bénévoles font partie des conseils d'administration des coopératives de crédit, et le nombre est à peu près le même dans le cas des caisses populaires. Cela veut dire qu'il y a environ 30 000 Canadiens qui apprennent comment fonctionne le système financier et qui prennent des décisions à caractère financier au nom de la collectivité dont ils font partie. Cela crée une mine de talents dont on pourra se servir pour favoriser le développement économique local.

En créant un système de coopératives de crédit qui est solide, on permet à d'autres secteurs du mouvement coopératif de prospérer, par exemple les coopératives d'habitation, les coopératives de soins de santé, les coopératives de vente au détail et les coopératives de travailleurs. Il est vrai que, dans de nombreuses localités et certainement dans l'arrière-pays ainsi que dans les centres névralgiques des grandes villes, là où l'on observe une fuite des capitaux, les coopératives constituent la seule solution favorisant la formation de capital ainsi que la création de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités pour ces régions.

Cela ne veut pas dire que les projets de coopératives doivent nécessairement manquer d'ampleur. Nous parlons ici d'initiatives comme l'usine coopérative de valorisation Enerco à Regina, filiale de la coopérative de raffinement qui a été créée avec la collaboration des syndicats céréaliers, des coopératives de crédit et des gouvernements fédéral et provincial. Cette usine sert désormais à la valorisation de vastes gisements de pétrole lourd dans cette province. Le pétrole n'a plus à être expédié au Minnesota, à Minneapolis, pour être raffiné, puisqu'il peut être transformé ici même au pays. C'est ce genre d'exploitation à valeur ajoutée qui nous garantit à nous tous la prospérité.

Les coopératives de crédit diffèrent des établissements banquiers, en ce sens qu'elles ne se contentent pas de jouer un rôle financier dans leur localité. J'en ai discuté avec les représentants d'organismes de services et de diverses organisations bénévoles locales. Ils m'ont avoué ne pas avoir l'habitude de solliciter les banques pour obtenir des dons, en vue de l'achat de trophées pour les hockeyeurs ou des oeuvres de charité, parce que les grandes institutions bancaires leur répondent généralement que les dons sont faits par l'entremise de leur siège social et qu'elles n'ont que très peu d'argent à donner à leur localité.

Ce n'est pas le cas des coopératives de crédit. Elles appuient les entreprises locales. Elles sont là quand vient le temps de subventionner un projet communautaire, un festival local, les artistes régionaux, etc. Les coopératives de crédit sont un outil de développement communautaire qui offre de multiples possibilités à bon nombre de nos localités.

En résumé, dans la conjoncture économique actuelle, à la suite de la libéralisation des échanges commerciaux, les coopératives de crédit offrent une solution de rechange aux localités, qui peuvent ainsi veiller à ce que les capitaux et la richesse qu'elles génèrent demeurent chez elles et profitent à leur population. Les coopératives de crédit offrent également une solution de rechange à toute la société canadienne qui pense que sa destinée économique lui échappe de plus en plus.

• (1030)

Je voudrais féliciter le gouvernement pour ce projet de loi. En guise de conclusion, je tiens à signaler que, contrairement à mon collègue, le député de Nickel Belt qui s'inquiète de l'évolution des autres institutions financières, je ne crois pas que nous sommes en train de créer un nouveau géant.

Nous ne faisons pas du système de coopératives de crédit un nouveau géant. En consolidant ce système, nous consolidons toute l'équipe, qui prend de l'expansion constamment. Quand l'équipe gagne, nous sommes tous gagnants. Quand les coopératives de crédit gagnent de la solidité, tous les Canadiens en sortent gagnants.

Je voudrais féliciter le gouvernement et tous ceux qui ont eu l'heureuse idée de présenter ce projet de loi.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter le député de Prince-Albert—Churchill River pour son discours et pour avoir si bien parlé du système des *credit unions*. J'ai observé qu'il a beaucoup parlé en faveur des *credit unions* et qu'il a fait mention, en passant, de sa caisse populaire d'Albertville, en Saskatchewan tout comme des caisses populaires de la province de Québec.

Ce que je me pose comme question, aujourd'hui, c'est si le député est conscient qu'en Ontario, par exemple, il y a une immense Fédération des caisses populaires. Est-il conscient qu'en Ontario, la loi qui régit les caisses populaires s'adresse à la fois aux *credit unions of Ontario* et aux caisses populaires de l'Ontario? Est-il conscient que c'est un M. Desjardins qui a développé le Mouvement des caisses populaires, un M. Desjardins de Lévis qui s'est promené au début du siècle à travers la province de Québec, à travers le Canada, à travers la province d'Ontario, qui a fait le tour des syndicats dans le secteur de Niagara Falls, de Hamilton, etc.?

Est-ce que le député est conscient par exemple que dans la région de la Capitale, vous avez, du côté de l'Ontario, à Ottawa, des caisses populaires qui sont excessivement fortes financièrement, telles que la Caisse populaire Laurier, de même que la Caisse populaire d'Orléans? Est-il conscient que dans ma propre circonscription, on peut compter au moins une demi-douzaine de caisses populaires qui détiennent plusieurs millions de dollars et qu'ensemble, elles peuvent sûrement atteindre des milliards? Est-ce que le député est conscient que les caisses populaires sont plus qu'une affaire du Québec ou d'Albertville en Saskatchewan, mais qu'on les voit un peu partout au Canada?

Pour terminer, je le félicite d'avoir parlé des mouvements et des caisses populaires et des *credit unions*.

[*Traduction*]

M. Funk: Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire l'éloge du mouvement des caisses populaires au Canada, qui m'intéresse depuis longtemps. Mon grand-père a lui-même étudié le mouvement coopératif en Allemagne au début du siècle. Notre famille a participé activement au développement des coopératives de crédit pendant des décennies.

Comme le dit le député, le secteur des caisses populaires oeuvre non seulement au Québec, mais aussi dans plusieurs autres provinces, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, avec lesquelles je suis personnellement en contact. Les caisses populaires, au nombre de 1 400, comptent 4,4 millions de membres. C'est un vaste mouvement: 34 000 employés et un actif de 4,4 milliards de dollars. Au Québec, les caisses populaires représentent le plus gros employeur après le gouvernement.

Je voudrais attirer particulièrement l'attention sur le mouvement des caisses populaires hors Québec. . .

Une voix: Et dans le comté d'Essex.

M. Funk: . . .et dans le comté d'Essex, comme dit mon collègue, ainsi que dans ma propre circonscription. Les caisses populaires sont souvent le point de ralliement de francophones hors Québec, qui, comme chacun sait, ont souvent dû se battre pour leur survie. Les caisses populaires y jouent non seulement un rôle d'institution financière, mais aussi un rôle important dans le développement communautaire et culturel.

Je sais d'expérience que les coopératives de crédit ont parfois eu du mal à remplir leur rôle social et communautaire, alors que les caisses populaires, du moins dans l'Ouest, avaient déjà atteint leur rythme de croisière et comptaient des agents de développement communautaire parmi leurs effectifs. Elles étaient visionnaires et méritent nos éloges non seulement pour le travail qu'elles accomplissent comme institutions financières, mais

aussi pour leur engagement au service de la cause des francophones hors Québec.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour son discours.

Moi, évidemment, je viens de Surrey, l'une des régions canadiennes les plus rapides à se développer et, évidemment, nous avons une des coopératives de crédit également parmi les plus rapides à se développer, la Surrey Metro Savings, appelée depuis peu Surrey Credit Union. C'est la deuxième coopérative de crédit en importance au Canada après Van City. Sa croissance est basée sur le développement communautaire et sur les hypothèques qu'elle a consenties aux familles de notre collectivité pour leur permmettre d'avoir une maison. Elle a aidé à financer de nombreux projets de construction d'entrepreneurs locaux, ce qui a permis de créer des emplois.

Elle s'est bien sûr lancée dans les prêts commerciaux pour que les gens puissent acheter de nouvelles voitures ou refaire leur cuisine, enfin dans tout ce qui peut aider sur le plan local.

J'ai trouvé particulièrement intéressant que le député parle de l'engagement du conseil. Le conseil se compose de résidants locaux, et il est donc bien placé pour agir dans le plus grand intérêt de la collectivité. C'est ce qui a fait la force de la Surrey Metro Savings au cours de toutes les années où j'en ai été membre, et je dois dire, à regret, que j'en suis peut–être un des plus vieux, car j'en suis devenu membre dès que je me suis installé à Surrey en 1967.

Un des aspects dont je voudrais que le député parle vraiment, c'est le contrôle local, et à quel point cela les distingue tellement des banques et des sociétés de fiducie et à quel point la collectivité locale en a bénéficié, car les coopératives de crédit s'intéressent avant tout aux entreprises locales, aux projets communautaires et aux besoins des familles qui en sont membres.

M. Funk: Madame la Présidente, je remercie le député de Surrey–Nord de son excellente question. Je tiens également à le féliciter, lui et les autres personnes actives au sein de la Surrey Metro Savings Credit Union, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Comme il l'a dit, c'est la coopérative de crédit qui a la croissance la plus rapide au Canada. J'ai eu l'occasion de m'arrêter à l'une de ses succursales cet été, et on pouvait certes constater au premier regard qu'il s'agissait d'une entreprise efficace et bien administrée.

Je devrais également réparer une omission que j'ai faite plus tôt dans mon intervention lorsque j'ai parlé de la Van City Credit Union. J'ai oublié de parler du fonds de croissance à caractère social qui constitue un des efforts de pionnier déployés dans notre pays pour canaliser les investissements au moyen d'instruments comme les REER dans des domaines où les gens qui se préoccupent de questions éthiques comme l'environnement, l'équité en matière d'emploi, le droit du travail et ainsi de suite, peuvent être assurés que leur argent est investi de la façon ils le souhaiteraient.

Je voudrais revenir brièvement au plaidoyer qu'a fait le député de Surrey–Nord. Le contrôle local fait certainement une énorme différence et parfois même toute la différence. En parlant de sa propre ville, il a invoqué certains exemples excellents où cela était vrai. Cela a permis aux habitants de contrôler le développement dans leur ville au lieu de se laisser envahir et submerger par de gros promoteurs immobiliers de l'extérieur. Cela veut dire que, presque pour toujours, cette ville aura été bâtie par ses propres habitants pour répondre à leurs propres besoins plutôt que par des gens de l'extérieur.

De même, quand il s'agit de choses comme les prêts aux petites entreprises, ce qui est important dans ma circonscription comme dans bien d'autres, les coopératives de crédit font une énorme différence. Il arrive, malheureusement, que lorsque paraissent dans le *Globe and Mail* des articles décrivant les difficultés économiques que traverse la Saskatchewan et y prédisant un ralentissement de la croissance, les gens du siège social de la Banque Royale ou de la Banque Toronto–Dominion ou de quelque société que ce soit à Toronto se disent qu'ils doivent resserrer le crédit et faire serrer les ceintures à Prince Albert, en Saskatchewan, parce que les temps y sont durs.

• (1040)

Cela veut dire que des entreprises parfaitement viables se voient soudainement retirer leur marge de crédit. Cela veut dire que les seuls à pouvoir emprunter de l'argent sont ceux qui n'en ont pas besoin, comme on dit.

Sur la foi de quelques articles de journaux, toute la structure financière d'une ville comme Prince Albert qui compte 35 000 habitants peut soudainement dépérir à cause des décisions d'une poignée de sièges sociaux.

Rien de tel avec les coopératives de crédit. Elles connaissent bien les temps durs et savent y faire face. Elles peuvent aider à se développer les entreprises qu'elles savent être en mesure de payer et elles peuvent donner le genre d'aide et de conseils dont ont besoin celles qui sont en difficulté.

Dans une province comme la Saskatchewan, les institutions qui survivent au niveau local quand les temps sont durs sont les coopératives de crédit et les entreprises coopératives, et il y a une bonne raison à cela. C'est parce qu'elles savent comment fonctionnent ces collectivités et qu'elles éprouvent envers elles un sentiment de solidarité.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord féliciter le député néo-démocrate de Prince-Albert—Churchill River, car je partage la plupart de ses opinions au sujet des coopératives.

Étant député d'une circonscription urbaine, je trouve que nous, les citadins, ne comprenons pas aussi bien que les députés des régions rurales et que la plupart des députés de l'Ouest tout le dynamisme des coopératives et toute leur utilité. Je sais que les caisses populaires ont une forte présence dans la province de Québec, comme à Ottawa, bien sûr, mais à Toronto, on semble ne trouver que les cinq grandes banques. La réalité, et je ne crois pas que le député de Mississauga-Sud partage mon point de vue là-dessus, c'est que, d'après ce que mes électeurs semblent dire, notamment les petits et moyens entrepreneurs, lorsqu'on essuie un refus à la Banque Royale, on est cuit. Je ne veux pas parler seulement de la Banque Royale car celui qui essuie un refus de l'une des cinq grandes banques à toutes fins pratiques n'a pas d'autre issue.

Par conséquent, en ce qui concerne les amendements qu'on nous propose aujourd'hui d'apporter à la législation régissant les coopératives, heureusement, ils auront pour effet d'insuffler un nouveau dynamisme, d'accroître la concurrence et de rendre les coopératives plus visibles dans les régions urbaines.

Il est intéressant de constater que le député de Prince-Albert—Churchill River a souligné l'esprit de solidarité et la participation des coopératives à la vie de leur collectivité. Après réflexion, j'ai tendance à partager son point de vue. Cela m'a frappé notamment lorsqu'on s'adresse à une banque locale, une succursale d'une des cinq grandes banques, pour lui demander de parrainer un événement ou de verser une contribution—et je ne parle pas ici de contribution à un parti politique—à l'équipe de baseball d'un enfant et à une fête organisée par une association de familles monoparentales, la succursale doit invariablement soumettre la demande au siège social.

Dans les succursales des cinq grandes banques, l'accueil a tendance à être impersonnel. Avec le nouveau dynamisme qu'on s'apprête à insuffler aux coopératives des régions urbaines, ces succursales feront face à une plus vive concurrence et peut-être leur laissera-t-on alors plus de latitude.

Ce n'est pas tellement que les dirigeants de succursales veulent adopter des attitudes de retenue. C'est souvent la politique de la banque centrale qui limite leur capacité d'agir et d'être moins réceptifs aux besoins du milieu ou de la région.

Je répète que je félicite mon collègue de Prince-Albert—Churchill River de ses observations au sujet du projet de loi régissant les coopératives et associations de prêt.

J'aimerais maintenant dire un mot des amendements qu'on nous propose d'apporter à la loi régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales. Le gouvernement fait bien d'élargir leur mandat et de leur donner la chance de participer pleinement aux arrangements des institutions financières relatifs aux statuts.

Comme je l'ai déjà dit, toute modification que nous apportons ici à une mesure législative et qui stimulera la concurrence chez nos institutions financières sans mettre en péril la stabilité de l'ensemble de notre système financier, toutes ces modifications méritent d'être applaudies. Je félicite donc le gouvernement d'avoir apporté ces changements.

J'ai cependant quelque appréhension en ce qui concerne la partie de cette brochette de projets de loi qui se rapporte à la Loi sur les banques, parce que je n'y vois rien d'assez fondamental pour vraiment forcer les grandes banques canadiennes à s'interroger sur leurs attitudes et les inciter à réviser leurs méthodes et systèmes.

Je ne fais que transmettre à la Chambre les réactions dont m'ont fait part mes électeurs. Ils ne sont pas tous de petits entrepreneurs. Il y a aussi des grosses entreprises qui jugent qu'en période de difficultés financières et de tension comme celle que nous traversons depuis ces 16 derniers mois, nos grandes institutions financières semblent resserrer fortement les cordons de leur bourse pour ce qui est des marges de crédit et adopter une attitude d'austérité. Et cela justement au moment où nos entreprises, dont dépend en fin de compte la création d'emplois, ont besoin d'un coup de pouce de cette nature.

Je sais que le député de Mississauga-Sud a proposé un amendement relatif aux plaintes des consommateurs. Je pense que c'est une bonne chose. Comme je l'ai dit, j'aimerais qu'il soit possible de faire savoir aux Canadiens que ce nouvel amendement sur les plaintes des consommateurs est intégré dans la nouvelle Loi sur les banques. Ainsi, si un client, que ce soit un particulier ou une entreprise, estime que l'institution financière ne lui offre pas des services professionnels équitables et adéquats, il peut signaler l'incident au surintendant des institutions

financières qui, après avoir fait enquête, doit consigner cette plainte dans son rapport.

Je crois qu'il s'agit d'une mesure valable. C'est une mise en garde qu'on adresse aux grandes banques. Je me demande seulement combien des 900 000 entrepreneurs canadiens sont au courant de l'existence de cet amendement. Je prie donc le gouvernement et le député de Mississauga-Sud de chercher un moyen de faire mieux connaître au public cet amendement à la Loi sur les banques. Pareille mesure rendra beaucoup plus crédible l'objectif que vise l'amendement et l'intention fondamentale sans compromettre la stabilité financière de nos institutions financières. Elle leur imposera en outre une certaine forme de responsabilité envers le public.

Nous ne pouvons pas, en tant que députés, faire enquête sur chacune des plaintes que nous recevons de particuliers ou d'entreprises qui estiment ne pas avoir été traités équitablement par leur banque, que ce soit au niveau local, régional ou central. Mais les banques feraient plus attention à la façon dont elles traitent leurs clients si elles savaient pertinemment qu'elles risquent d'être mentionnées dans le rapport du surintendant des institutions financières.

• (1050)

Encore une fois, je veux dire aux banques de notre pays que nous traversons actuellement une période particulièrement difficile, et beaucoup de gens ne comprennent pas, entre autres, pourquoi la situation ne s'améliore pas, bien que nous ayons les taux d'intérêt les plus bas depuis 18 ans—c'était aujourd'hui le gros titre d'un journal: «Le taux d'escompte le plus bas depuis 18 ans»—et cette nouvelle semble de bonne augure et suscite un peu d'espoir. Je me rends compte que si ce taux est si bas, c'est uniquement parce que notre économie connaît une telle crise, comme l'a si justement signalé le député de Mississauga-Sud en évoquant l'épée à double tranchant que cela symbolise en quelque sorte.

Mais je veux aussi dire aux gens qui dirigent des institutions financières de prendre garde à ne pas induire le public en erreur. Parce qu'en dehors des hypothèques, il semble que ce taux d'escompte de 8 p. 100 soit presque une sorte de publicité trompeuse, parce que j'entends de nombreux hommes d'affaires dire que, certes, le taux d'escompte est de 8 p. 100, mais que les marges de crédit ou les nouveaux prêts pour les entreprises naissantes sont très difficiles à obtenir.

Le député de Mississauga-Sud secoue la tête en signe de dénégation, et je sais qu'il va parler un peu plus tard, et s'il peut donner un peu d'espoir qui permettrait de laisser penser le contraire, alors je peux vous dire que les 900 000 entrepreneurs de notre pays s'en réjouiront.

Mais s'il y a, je pense, une chose que je voudrais dire aux lobbyistes qui ont tendance à orchestrer ce projet de loi sur les banques, aux représentants des banquiers et aux banquiers eux-mêmes, c'est que notre pays traverse une période très difficile et pénible. Nous comprenons que, à cause de l'échec de certaines grandes prises de contrôle spéculatives, à cause de certains grands prêts immobiliers impayés—ce qui s'élèvent pour certains d'entre eux à des milliards de dollars—et à cause des énormes refinancements à effectuer, leurs capituax doivent être examinés de très près ces temps-ci et, en conséquence, les banques ont tendance à se montrer un peu moins progressistes à l'égard de certains de leurs petits prêts individuels. D'une certaine manière, les banques doivent se montrer prudentes pendant la période que nous traversons; autrement, je crains bien que cette soi-disant reprise, que je ne vois ni ne sens encore, va être bien plus longue que personne à la Chambre ne le souhaite vraiment.

L'attitude de toutes nos institutions financières, à mon avis, peut jouer un grand rôle pour susciter un peu d'espoir qui donnera confiance à la collectivité, relancera les dépenses de consommation et finalement donnera du travail à nos détaillants.

Je crains qu'au cours des deux ou trois semaines à venir, les gens qui traditionnellement dépensent beaucoup limitent leurs achats et que les deux premiers mois du nouvel an soient bien tristes et durs pour de nombreux détaillants canadiens; même les années prospères, janvier et février sont généralement des mois maigres. Le climat d'appréhension générale qui plane sur notre économie assombrit l'état d'esprit des gens qui n'achètent pas autant qu'ils le font d'habitude pour Noël. Soit dit en passant, les banques sont en partie responsables de cet état de choses.

Beaucoup d'entreprises continuent de restreindre leurs dépenses en matière d'équipement ou d'embauche. Elles ont décidé de les remettre au printemps, entraînant une réaction en chaîne qui a des répercussions dans toute l'économie.

Les établissements bancaires et les institutions financières de ce pays devraient y mettre du leur au cours des deux ou trois semaines à venir pour amortir le choc du premier trimestre de la nouvelle année, qui va être dur et qui l'est toujours même dans les meilleures des conditions, en permettant à l'économie de reprendre un peu son souffle en cette fin d'année.

J'aimerais terminer en disant qu'à l'instar du Nouveau Parti démocratique, je suis en faveur de ces amendements concernant les coopératives et des amendements visant les sociétés de fiducie et de prêt. J'applaudis le député de Mississauga-Sud qui a proposé l'amendement au sujet des plaintes des consommateurs.

Je ne veux toutefois pas terminer sans demander aux grandes banques de ce pays d'y aller doucement et d'aider les Canadiens à garder espoir au cours des trois ou quatre mois à venir, le temps que nous reprenions pied et adoptions une stratégie économique mieux adaptée à la situation actuelle.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, comme d'habitude, le député a fait des remarques très pertinentes devant cette Chambre.

À l'heure qu'il est, nombre de mes électeurs, et les siens aussi j'en suis sûr, font leurs courses de Noël avec leurs cartes de crédit. Et comme il parle souvent aux banquiers, je me demande s'il pourrait expliquer à cette Chambre pourquoi il y a une telle différence entre les taux d'intérêt actuels des banques et les taux exorbitants des cartes de crédit. D'une certaine façon, les cartes de crédit sont une forme de prêt qui vous permettent d'acheter à crédit.

Quelle est la raison de cet énorme écart qui nuit à tant de Canadiens?

M. Mills: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Parkdale—High Park pour sa question. Puisqu'il est de Toronto, il sent sans aucun doute la nervosité des consommateurs et il voit les difficultés de nombreux exploitants de petites entreprises. Je sais que le long de la rue Bloor, en plein coeur de sa circonscription, il y a beaucoup de commerçants très inquiets face à la saison qui vient.

L'une des raisons qui retiennent les consommateurs d'acheter est qu'ils ont l'impression que les cartes de crédit sont en train de devenir de vrais gouffres. Comme vous le savez, madame la Présidente, lundi ou mardi de cette semaine, nous avons étudié un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Mississauga-Sud, député conservateur et président du Comité des finances, qui demandait au gouvernement de changer la philosophie qu'il a face aux cartes de crédit au Canada.

Lui et d'autres députés ont présenté des arguments logiques montrant que les taux d'intérêt sur les cartes de crédit pourraient être réduits sensiblement sans aucun risque pour les institutions financières. Nous avons donné une longue liste d'entreprises en précisant les profits respectables réalisés par chacune même en période de grave récession. Le député de Mississauga-Sud et moi—je dis cela à l'intention du député de Parkdale—High Park par votre intermédiaire, madame la Présidente—avons établi que la rentabilité de ces compagnies émettrices de cartes de crédit ne serait pas du tout menacée par l'abaissement de leurs taux d'intérêt.

Il n'y a absolument aucun risque. Parce que les électeurs de ma circonscription m'en parlent aussi, j'ai vérifié auprès d'American Express il y a environ trois semaines quels motifs les institutions financières invoquaient. L'une des raisons mentionnées est que, pendant les périodes économiques difficiles, beaucoup de détenteurs de cartes ne paient pas leur compte; aussi, les taux d'intérêt élevés permettent-ils de couvrir les soldes impayés.

• (1100)

J'ai consulté mon collègue de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, qui a fait des recherches assez poussées sur la question puisqu'il est le critique de notre parti pour les questions de consommation. Il a dit que cet argument ne tenait pas debout.

Le gouvernement n'avait aucune raison de rejeter le projet de loi du député de Mississauga-Sud présenté à la Chambre lundi dernier. Le gouvernement devra répondre de sa démarche improvisée et insensible lors des prochaines élections.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, nous étudions plus d'un projet de loi. Le gouvernement tente de mettre de l'ordre dans les affaires financières. Le député de Nickel Belt a beaucoup parlé des ramifications de ces projets de loi de réorganisation des institutions financières. Mon collègue néo-démocrate qui a pris la parole tout à l'heure a parlé des aspects positifs du projet de loi sur les coopératives et les caisses populaires.

Cependant, le député de Nickel Belt a expliqué en quoi ce projet de loi allait, par certains aspects, à l'encontre de l'intérêt des Canadiens. Le député a utilisé l'image d'une grande marmite dont un sorcier brasserait le contenu sans nous permettre d'ajouter quoi que ce soit à sa recette, même si c'est à l'avantage des consommateurs. On ne pouvait rien y ajouter. Voici un projet de loi qui apporte quelques améliorations très mineures pour le consommateur tout en offrant, dans de nombreux domaines, des avantages considérables au secteur industriel.

Il est intéressant de noter la remarque du député de Nickel Belt qui a dit—et je suis d'accord avec lui—qu'avant l'introduction de ces projets de loi, les institutions financières étaient régies à la façon dont on conduit un orchestre, le chef d'orchestre—c'est-à-dire le

Article 31 du Règlement

gouvernement—assurant une certaine harmonie. J'y reviendrai un peu plus en détail au cours du débat.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je dois interrompre l'honorable député qui pourra continuer, bien sûr, un peu plus tard. Comme il est 11 heures, nous allons procéder avec les déclarations de députés, selon l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE RECYCLAGE

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, étant donné les proportions que prend l'insuffisance des décharges municipales dans de nombreuses villes et le coût jamais vu de l'élimination des déchets, il est temps que nous examinions sérieusement la question des ordures ménagères et des eaux usées pour voir s'il serait possible de les recycler à des fins agricoles.

Grâce aux «boîtes bleues», les objets de verre, de métal et de plastique sont maintenant séparés des autres résidus urbains. Ce qui reste est en grande partie biodégradable. Les tests en laboratoire permettent de déterminer quelles boues d'épuration peuvent être utilisées sans danger comme engrais. Le compostage de ces boues d'épuration avec les feuilles que l'on ramasse chaque automne dans les villes permettrait d'obtenir une excellente source de matière organique et nutritive pour l'agriculture.

On a tout à y gagner. Cela permettrait d'épargner des fonds, d'améliorer substantiellement la qualité de notre environnement et de développer un système de production alimentaire qui subviendrait à ses propres besoins.

* * *

LA VIOLENCE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, cette journée marque le deuxième anniversaire de la tragédie survenue à Montréal. Il y a deux ans, quatorze jeunes femmes ont été assassinées par un jeune homme qui tenait responsables de son échec les femmes ambitieuses et sûres d'elles. Cette horrible attaque perpétrée contre quatorze femmes à l'École polytechnique par un véritable obsédé n'a pas d'équivalent dans les temps modernes.

C'est également aujourd'hui le dernier jour de la campagne de sensibilisation à la violence contre les femmes. Pour la première fois dans l'histoire, les hommes reconnaissent que la seule façon d'y mettre fin est que chaque homme participe à la lutte.

Enfin, madame la Présidente, nous avons aujourd'hui dans ce pays une nouvelle loi sur les armes à feu. Après maintes délibérations, nous avons enfin une loi rendant plus difficile à une personne d'en tuer une autre. Nous devons maintenant passer à l'étape suivante. Nous devons commencer à éduquer les hommes de la prochaine génération de façon à ce qu'on reconnaisse à l'unanimité que les femmes ont droit au même respect que les hommes, que ce soit à la maison, au travail, dans la rue et dans tous les secteurs de l'activité humaine.

* * *

[*Français*]

LES ANCIENS COMBATTANTS DE HONG KONG

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, il y a 50 ans, presque jour pour jour, quelque 1 975 Canadiens allaient vivre l'enfer de la guerre. Ce furent les défenseurs de Hong Kong. Comme nous le savons, il n'y avait aucun espoir de pouvoir repousser cette attaque des Japonais, qui suivait celle de Pearl Harbour.

Madame la Présidente, 290 Canadiens sont morts en tentant de tenir le coup jusqu'au jour de Noël 1941. En plus des pertes de vie, de nombreux autres Canadiens furent victimes des traitements inhumains qui leur furent infligés en tant que prisonniers de guerre.

Le Canada a fait ce qu'il pouvait pour indemniser ces vaillants soldats, à cause de ce qu'ils ont dû endurer. De fait, en grande partie de cette expérience, le Canada est devenu le premier pays à mettre au point un programme important d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre.

Le présent gouvernement a instauré des mesures législatives visant à ce qu'ils reçoivent tout l'argent qui leur est dû, tant à l'égard de leur invalidité de guerre que du temps qu'ils ont passé comme prisonniers de guerre.

Madame la Présidente, nul programme et nulle prestation ne sauraient vraiment indemniser les anciens combattants de Hong Kong. Ils ont vécu la pire des guerres.

Dimanche prochain, des membres de l'Association des anciens combattants de Hong Kong déposeront. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre l'honorable député car, malheureusement, le temps de parole alloué est maintenant écoulé.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, aujourd'hui, c'est le deuxième anniversaire du massacre de l'École Polytechnique de

Montréal, une tragédie épouvantable, qui nous rappelle la distance qu'il reste à parcourir à notre société pour résoudre le problème de la violence dirigée contre les femmes.

L'un des thèmes des lendemains du massacre a été: «Il faut d'abord vivre son deuil, puis travailler à ce que cela n'arrive jamais plus». Même si nous vivrons toujours le deuil de cet événement tragique, il est important que tous les Canadiens et les Canadiennes commencent à prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre la violence faite aux femmes. Il incombe aux hommes d'accepter que «non» est une réponse claire. Il incombe aux hommes de s'opposer aux comportements sexistes. Il incombe aux hommes de rejeter la pornographie. Enfin, il incombe aux hommes d'être à l'écoute des femmes.

J'espère, madame la Président, que le gouvernement fédéral. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre l'honorable député car, malheureusement, le temps de parole alloué est maintenant écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, un grand nombre de mes électeurs en ont assez du processus de renouvellement de la Constitution, parce qu'ils croient qu'il ne porte pas sur ce qui les intéresse le plus, l'économie.

Cette perception n'est pas tout à fait justifiée, car parmi les 28 propositions que le gouvernement a faites à ce sujet, il y en a qui visent à renforcer l'union économique au Canada et à supprimer les barrières tarifaires coûteuses entre les provinces.

Peut-être devrions-nous aller plus loin. Peut-être que la Constitution canadienne devrait prévoir une disposition qui interdirait au gouvernement fédéral d'avoir un déficit budgétaire.

Le déficit n'est rien d'autre qu'un impôt reporté, et le fardeau fiscal des Canadiens est au maximum pour le moment. C'est pourquoi je prie le comité parlementaire qui étudie les propositions du gouvernement d'envisager sérieusement une disposition interdisant le déficit. Ce serait le plus grand cadeau à offrir aux nouvelles générations de contribuables canadiens.

* * *

LA VIOLENCE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, avant le massacre insensé qui s'est produit à Montréal il y a deux ans, j'avais vu commettre des actes de violence tout aussi lamentables contre les femmes, mais je m'étais senti incapable d'aider à résoudre ce problème.

Ce terrible événement ainsi que le débat public qui a suivi m'ont obligé à faire face à une brutale réalité. C'est la société, la nôtre et la mienne, qui crée les Marc Lépine au Canada et dans le monde. Nous devons changer cette société.

On ne pouvait mieux faire en commençant par les enfants. La coalition contre la violence dans la programmation destinée aux enfants, qui a son siège à Montréal, a déclaré dans une publication récente:

> Si par le truchement de la télévision, du cinéma et des jouets [. . .] nous glorifions la violence, nous pouvons nous attendre tous les jours à ce qu'il joue à la guerre, une guerre réelle ou imaginaire qu'il transportera à la maison, à l'école et dans le quartier.

Aujourd'hui, nous pensons à ces quatorze jeunes femmes assassinées. Nous pensons à cent trente Canadiennes. . .

Mme le vice-président: Votre temps de parole est expiré. La parole est au député de Don Valley-Est.

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, le gouvernement a passé plusieurs semaines cet été à débattre de ses propositions constitutionnelles à huis clos. D'après les médias, il y aurait eu quelques désaccords.

• (1110)

Les propositions finales, qui touchent à un grand nombre des questions soulevées par la commission Spicer, ne tiennent pas compte cependant de toutes ces questions. Maintenant, tous les Canadiens en discutent ouvertement.

Espérons que le gouvernement est prêt à examiner et à accepter non seulement des modifications constructives, mais aussi d'autres bonnes propositions comme celles peut-être qui ont déjà été débattues à huis clos et rejetées sans participation du public. Après tout, la Constitution doit exprimer les objectifs et les valeurs de tous les Canadiens et pas seulement ceux du gouvernement.

En définitive, il faudrait arriver à une entente constitutionnelle que la majorité des Canadiens pourrait accepter.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, c'est aujourd'hui la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Article 31 du Règlement

Le ruban blanc, que de nombreux députés ont porté cette semaine, est rapidement devenu le symbole de cette journée. Tout comme le coquelicot commémore le souvenir de ceux qui sont morts à la guerre, le ruban blanc symbolise notre effort pour nous souvenir de la violence faite aux femmes et pour prendre les mesures afin de l'enrayer.

Les néo-démocrates regrettent vivement que les réseaux de télévision, dont Radio-Canada, CTV et Global, aient interdit à leur personnel de porter le ruban blanc sur le plateau. Il est pourtant important que nous le portions tous, et nous les hommes en particulier, car nous assumons la responsabilité de la violence faite aux femmes.

Je demande aux réseaux de revoir leur décision et de donner à leurs employés le droit de porter le ruban blanc qui témoigne si clairement que l'on s'oppose à la violence faite aux femmes.

* * *

LA CROATIE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, je prends la parole au nom de Joe Maric, Peter Matuzich, Tom Vlasic, Goran Ivanic et Drago Bigec.

Des Canadiens d'origine croate de ma circonscription de Sarnia—Lambton sont venus au Parlement cette semaine pour exprimer leur inquiétude face au sort de la Croatie. Ils sont venus à Ottawa montrer leur désir que l'on mette un terme à la violence et à l'effusion de sang en Croatie.

Je pense que le Canada devrait prendre note de la condamnation par la Communauté européenne des attaques aveugles de l'armée yougoslave contre les civils et les institutions de Croatie.

Nous devrions nous assurer que le gouvernement fédéral n'appuie pas l'agression par une armée qui ne semble agir que pour se perpétuer.

Tous les Canadiens devraient chaudement approuver la décision du gouvernement du Canada d'appuyer l'envoi d'une force de l'ONU en Yougoslavie. Nos troupes sont prêtes.

Le Canada devrait aussi faire tout son possible pour que toutes les parties acceptent un accord futur, de sorte qu'une mission de paix de l'ONU puisse être envoyée en Yougoslavie.

De plus, nous espérons tous que les conditions qui permettraient la reconnaissance de l'indépendance de la Croatie, comme les définissait la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, seront remplies aussi rapidement que possible.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, permettez-moi aujourd'hui de souligner la tragédie survenue il y a deux ans exactement à la Polytechnique de Montréal. Ce souvenir dramatique nous rappelle la violence quotidienne qui est faite aux femmes dans notre société.

La violence psychologique, verbale et sexuelle est plus difficile à déceler. Toutefois, la violence conjugale a plusieurs visages. Elle ne pourrait se perpétuer sans une violence sociale. Cette violence sociale est structurelle et institutionnelle. Les préjugés qui discréditent les femmes, la transmission des stéréotypes qui ont pour conséquence de soumettre les femmes au pouvoir masculin maintiennent les femmes dans une situation de dépendance. La violence conjugale se retrouve dans toutes les couches de la société, de tous les groupes d'âge et de tous les revenus.

Quarante p. 100 des femmes battues l'ont été pour la première fois pendant leur grossesse. Nous ne pouvons garder le silence devant une telle situation et ensemble, il faut combattre cette violence.

Mme le vice-président: Malheureusement, le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape sur la longue route qui conduira à une société où il n'y aura plus de violence contre les femmes. En cette Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, nous devrions rendre hommage à ces 14 innocentes victimes. Il est important que chaque Canadien réfléchisse à la mort de ces jeunes femmes et s'interroge sur ses propres attitudes et actions en ce qui concerne la violence faite aux femmes.

Nous devons maintenant envisager l'avenir. C'est ce qu'a fait notre gouvernement en lançant les initiatives suivantes: la réponse du gouvernement fédéral au rap-

port «La guerre contre les femmes»; le Comité canadien sur la violence faite aux femmes; le projet de loi sur le contrôle des armes à feu; l'initiative fédérale de 1991 en matière de lutte contre la violence conjugale; un réseau de centres de recherche sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes; l'annonce faite ce matin, par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'une initiative conjointe. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais votre temps est expiré.

* * *

L'UKRAINE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'ai le grand plaisir de pouvoir prendre la parole à la Chambre pour la première fois depuis mon retour d'Ukraine, hier soir. Je voudrais tout d'abord féliciter sincèrement les habitants de l'Ukraine pour leur nouvelle indépendance.

Il était très touchant d'entendre les Ukrainiens exprimer toute leur gratitude envers le Canada pour sa participation à ce processus pacifique et démocratique. L'indépendance a été acquise sans effusion de sang, mais par l'expression pacifique de la volonté du peuple ukrainien.

Plus de 90 p. 100 des électeurs ukrainiens se sont prononcés librement en faveur de l'indépendance.

L'histoire de l'Ukraine est marquée par des siècles de guerre, de tyrannie et de persécution aux mains de l'ennemi. Néanmoins, la flamme de l'espoir et de la liberté n'a jamais cessé de réchauffer les coeurs des Ukrainiens.

Je suis profondément honoré d'avoir pu assister à un si grand événement historique. De fait, les raisons de célébrer sont nombreuses, tant en Ukraine qu'au Canada. Les Canadiens sont sûrement très fiers que leur gouvernement ait été l'un des premiers à décider de reconnaître l'indépendance de l'Ukraine. Mais notre rôle ne s'arrête pas là. Nous devons dès maintenant établir des relations diplomatiques. Le gouvernement ukrainien a besoin de notre aide.

Mme le vice-président: Je regrette, mais votre temps est expiré.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, la violence faite aux femmes dans notre société va bien plus loin que les agressions brutales et les meurtres haineux. Quand nous observerons une minute de silence aujourd'hui en mémoire des 14 femmes qui ont été assassinées lors d'un terrible massacre à Montréal, nous devrons notamment réfléchir à ce que symbolise leur mort.

Pour un grand nombre de femmes, leur mort symbolise toute une vie de crainte et d'anxiété; toute une vie de peur, consciente ou inconsciente, dans les rues, dans les stationnements, dans les centres commerciaux et dans leurs propres maisons; toute une vie passée à se rappeler qu'il faut emprunter le chemin le plus sûr, bien verrouiller les portes et se faire accompagner jusqu'à la voiture.

Alors que nous craignons d'être attaquées par des inconnus, nous apprenons que la plupart des femmes qui sont victimes d'actes de violence et qui en meurent sont agressées par l'homme qu'elles aiment. Les Canadiens aujourd'hui doivent s'accorder un temps de réflexion et songer à ce qui a pu amener au moins la moitié de la population à vivre dans la peur.

Nous devons nous assurer que, au nombre des libertés dont nous jouissons en tant que Canadiens qui vivons dans une société démocratique, on trouve la liberté de ne pas craindre la violence.

* * *

LES DROITS DES MINORITÉS

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, avec la progression du dialogue constitutionnel, je rappelle au premier ministre que nous devons protéger les droits linguistiques et autres droits des minorités.

Il faut réellement être aux aguets. Le Québec a toujours sa loi 178, qui demeure une loi offensante pour tous ceux d'entre nous qui ne recherchent que le droit à la liberté d'expression. Je dis au premier ministre Bourassa, comme je l'ai fait à maintes reprises: la suppression de la loi 178 montrera à tous les Canadiens qu'ils sont chez eux partout dans notre grand pays, et qu'ils peuvent parler et communiquer, dans la langue de leur choix, à l'intérieur comme à l'extérieur des commerces. Un prétendu assouplissement de la loi 178 ne suffira pas. Qu'on se rappelle que la plupart des Québécois ordinaires d'un peu partout dans la province sont de cet avis et ne sont pas si bornés.

Comme il semble que le parti de M. Bourassa examinera ce week-end la scandaleuse loi sur l'affichage uniquement en français, je demande au premier ministre du Canada de transmettre ce message au gouvernement à

Québec. C'est le temps de retirer la loi 178. On ne fait avancer ni la société ni sa majorité en réduisant les droits de la minorité, qu'il s'agisse de protéger le droit de parler anglais au Québec ou de lutter contre la perception par d'autres pays du monde que nous sommes une société raciste ou sectaire.

[*Français*]

Biffez la Loi 178 de la carte du Québec. Vive la liberté d'expression!

* * *

[*Traduction*]

LA BATAILLE DE HONG KONG

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, il y a cinquante ans, le 8 décembre 1941, deux bataillons de soldats canadiens ont commencé à lutter pour sauver leur vie lorsque des forces japonaises ont envahi Hong Kong.

Les hommes des Royal Rifles of Canada et des Winnipeg Grenadiers n'avaient jamais osé espérer pouvoir repousser une telle invasion. Ils n'avaient aucun appui aérien. Leurs armes étaient insuffisantes. La majeure partie de leurs moyens de transport n'étaient pas encore arrivés. Ils n'avaient aucune route d'évasion; en fait, ils étaient condamnés dès le premier jour.

Pourtant, ces hommes formés uniquement au service de garnison sont parvenus à tenir jusqu'au jour de Noël. Quelque 290 Canadiens ont été tués en tentant l'impossible.

Pour les survivants, l'épreuve venait à peine de commencer. Pendant le reste de la guerre, ils ont dû combattre la brutalité, les travaux forcés, les rations de famine et la maladie.

Étonnamment, bon nombre d'entre eux ont réussi à tenir le coup et à vivre pour acclamer le jour de la victoire et de la libération. Leur force de caractère et leur volonté de vivre étaient invincibles.

Les statistiques nous révèlent que, en octobre 1941, 1 975 Canadiens se sont embarqués à Vancouver à destination de Hong Kong. Plus de 550 ne sont jamais revenus.

En ce 50^{e} anniversaire de la Bataille de Hong Kong, saluons ces soldats canadiens qui ont été le premier groupe à entrer en action et le dernier à recouvrer la liberté. Ils ont mérité notre respect éternel.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je rappelle au premier ministre qu'en cette fin de 1991, il y a 1 424 000 chômeurs au Canada, dont 600 000 femmes. Nous sommes forcés de conclure que ces chiffres représentent, pour le gouvernement, une perte acceptable sur le plan humain dans sa prétendue lutte contre l'inflation.

• (1120)

Le premier ministre suppléant peut-il indiquer quel espoir ou quelle promesse d'amélioration il offrira à ces 1,4 million de Canadiens qui, pour Noël cette année, feront partie des statistiques sur le chômage qui prouvent nettement l'échec économique de ce gouvernement?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, les données sur le chômage qui ont été rendues publiques hier ne réjouissent personne. Cependant, il faut remarquer que l'emploi a augmenté pendant six des neufs derniers mois. Le recul que nous accusons au mois de novembre porte surtout sur les emplois à temps partiel. En octobre et en novembre, 98 000 emplois à plein temps ont été créés.

L'économie vient de traverser une période très dure. La reprise est lente, mais elle est réelle et montre des signes très encourageants. Je peux déclarer au député que nous prévoyons une bonne relance en 1992. Avec la participation des travailleurs, la conjoncture devrait s'améliorer considérablement sous peu.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, voilà une réponse incroyable de la part du ministre qui est censé savoir ce que se passe dans l'économie canadienne. Le ministre parle de la participation des travailleurs, mais il ne dit ni aux Canadiens ni à la Chambre que 45 000 de nos concitoyens ont perdu leur travail le mois dernier ni que, si ces 45 000 Canadiens n'avaient pas abandonné leur quête d'emploi ou ne s'étaient pas tournés vers l'aide sociale, le taux de

chômage aujourd'hui n'atteindrait pas 10,3 p. 100, mais bien 10,6 p. 100.

Le ministre est-il d'accord avec Doug Peters, économiste principal de la Banque Toronto-Dominion, qui a dit aujourd'hui: «Il est temps d'examiner le gâchis dans lequel nous sommes et les politiques qui l'ont entraîné.» Le gouvernement finira-t-il par reconnaître que le Canadien moyen éprouve des difficultés et se décidera-t-il à modifier les politiques qui ont causé ce gâchis?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Au lieu de crier et de tempêter comme le fait à l'occasion le député, il vaut beaucoup mieux s'assurer que l'économie reprend sur une base solide. Voilà ce qu'il importe de faire avant tout.

Nous avons pu constater hier que les taux d'intérêt ont baissé pour s'établir au niveau le plus bas depuis 18 ans. De même, les taux hypothécaires ont diminué hier de sorte qu'ils se situent à un niveau jamais vu depuis 23 ans.

En fait, ce sont les pressions inflationnistes qui diminuent; c'est un signe très positif. En octobre, les mises en chantier dans la construction domiciliaire étaient à la hausse et dépassaient le chiffre annualisé de 200 000. Ce sont des signes encourageants. La meilleure chose que puissent faire les Canadiens, c'est de s'assurer que la relance soit forte et renvoie les gens à un travail stable. Voilà le but que nous poursuivons.

En passant, M. Peters a droit à son opinion. Les libéraux aiment bien citer M. Peters de temps à autre. Je l'ai rencontré à Montréal, il y a une quinzaine de jours, et moi aussi, je l'ai écouté. Or, d'autres économistes ont des opinions différentes. En fait, dans le cadre des consultations prébudgétaires, la majorité des gens disent que nous sommes sur la bonne voie et nous invitent à poursuivre notre politique, car ils voient la lumière au bout du tunnel.

[*Français*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, 13 000 emplois ont été perdus au Québec, le mois dernier, dont 92 p. 100 étaient occupés par des femmes. Quand le ministre va-t-il proposer des programmes concrets pour aider ces femmes québécoises à retrouver leur emploi et à reprendre leur juste place dans la société?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Je remercie le député. Le gouvernement fait tout en son pouvoir pour aider notamment le groupe en question dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. En vertu de cette stratégie, nous avons prévu 3,1 milliards de dollars cette année et 3,4 milliards de dollars l'année prochaine pour les programmes de formation et d'adaptation des travailleurs canadiens, ce qui représente donc plus de 6 milliards de dollars en deux ans. Ces initiatives donnent des résultats.

En fait, j'étais à Montréal l'autre soir et j'ai rencontré alors un homme qui m'a dit avoir suivi un cours de formation et avoir pu ainsi obtenir un bon emploi à temps plein à Montréal. Je tenais à remercier le gouvernement de lui avoir offert ce programme de formation. Ce sont-là les résultats que nous obtenons. Le député s'en moque, mais je tiens à lui dire que ceux qui suivent les cours de formation et trouvent ainsi des emplois en sont reconnaissants au gouvernement, et ce devrait être également le cas du député.

* * *

L'OPÉRATION REFUGE

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme.

L'Opération refuge tire à sa fin. Les travailleurs sociaux qui s'occupent des femmes battues dans tout le pays se demandent encore où est passé l'argent en question. La ministre pourrait-elle nous préciser quelle partie des crédits destinés à ce projet ont déjà été dépensés et pourrait-elle également nous dire combien de maisons de transition ont déjà été construites avec cet argent?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je serais heureuse de répondre à ma collègue.

Ce programme relève de la SCHL, mais sauf erreur, fondamentalement, on a dépensé ou engagé tous les crédits prévus en vertu de l'ancienne Opération refuge, et 499 nouveaux logements ont été construits pour les femmes admissibles et leurs enfants.

Comme la députée le sait, il y a maintenant un nouveau projet qui commence cette année et qui mettra l'accent plus particulièrement sur les maisons d'hébergement prolongé, même si certains éléments du programme portent encore sur l'hébergement d'urgence.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, nous sommes très heureux pour les 499 personnes qu'on aura ainsi aidées. Nous espérons que le gouvernement

pensera au million de femmes au moins qui éprouvent encore de graves problèmes.

Madame la Présidente, l'organisme Micmac Family and Children's Services de la Nouvelles-Écosse attend encore une décision finale en ce qui concerne le financement de l'Opération refuge. Le ministère a donné son accord, mais jusqu'à maintenant, aucun crédit n'a été dépensé dans la région de l'Atlantique dans le cadre de ce projet.

La ministre va-t-elle s'engager aujourd'hui à financer ce projet de Micmac Family and Children's Services de la Nouvelle-Écosse, qui a déjà l'appui du ministère?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je me suis personnellement occupé de cette demande. Les députés se rappelleront qu'elle a été présentée après la date d'expiration de la période de financement du programme. Je me suis entretenu avec les parrains du programme et je leur ai assuré que je ferais tout mon possible pour trouver le moyen de financer les maisons supplémentaires demandées.

Je vous signale que les sommes demandées pour chaque maison sont deux fois plus élevées en moyenne que ce que nous accordons habituellement dans le cadre de la composante du programme Opération refuge destinée aux autochtones, mais que nous cherchons le moyen de financer ce projet au cours du prochain exercice.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Aujourd'hui, le pays tout entier se souvient du massacre à Montréal, mais cette journée de souvenir doit être aussi une journée d'actions.

Madame la Présidente, le ministre des Finances dit qu'il prépare son Budget. Je voudrais dire au ministre que les femmes sont «tannées» de mendier pour les maisons d'hébergement pour femmes violentées. Nous sommes «tannées» d'organiser des ventes de garage, de faire des gâteaux pour que nos enfants dorment en sécurité. Rien qu'au Québec, 12 maisons menacent de fermer. Le ministre va-t-il dire aux femmes que dans le prochain Budget il y aura assez de fonds pour ces maisons?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je sais que le ministre des Finances a déjà commencé à consulter des représentantes de groupes de femmes en prévision du prochain budget et qu'il le fait d'une façon fort nouvelle, je crois. Je suis persuadée qu'on lui fera part de ces mêmes préoccupations et je compte que le prochain budget tiendra compte de nombre d'entre elles.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, des groupes de femmes de tout le pays ont fait valoir maintes fois auprès du gouvernement actuel la nécessité de prévoir un financement de base pour les programmes destinés aux femmes et les refuges pour femmes battues. Il est temps d'en finir avec les consultations et de passer à l'action.

La ministre responsable de la situation de la femme, qui est aussi ministre associée de la Défense nationale, pourrait demander aux forces armées, je suppose, de tenir une vente de pâtisseries en vue d'assurer le financement de base des programmes destinés aux femmes. Cela pourrait faire une différence pour les femmes de notre pays.

Le premier ministre suppléant pourrait-il répondre aussi à la question suivante: Quarante-cinq mille autres Canadiens sont passés le mois dernier de prestataires de l'assurance-chômage à bénéficiaires de l'aide sociale—il s'agit là de familles—et une des causes de la violence faite aux femmes est l'éclatement des familles qui découle du chômage. . .

Mme le vice-président: La députée aurait-elle l'obligeance de poser sa question?

• (1130)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je veux demander au premier ministre suppléant ou au ministre des Finances suppléant ce que ce gouvernement est prêt à faire pour donner un choix réel aux femmes. Qu'est-ce que ce gouvernement est prêt à faire pour redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, nos programmes de relance économique commencent à donner des résultats très prometteurs. Les taux d'intérêt et d'inflation sont à la baisse.

La députée et les membres de son parti nous demandent depuis des mois de faire baisser les taux d'intérêt, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons ramené le taux d'inflation à un niveau qui nous permettait de faire baisser les taux d'intérêt, et cette mesure donnera des résultats, à n'en pas douter.

Pour ce qui est d'aider les femmes à obtenir des emplois rénumérateurs, les programmes que nous avons instaurés commencent à porter fruit, cela ne fait aucun doute. Certaines donnés révèlent que les gens reviennent sur le marché de travail, y viennent pour la première fois,

ou suivent une nouvelle formation lorsque leur spécialité n'est plus en demande. Nous allons dépenser six milliards de dollars exclusivement pour la formation, cette année et l'année prochaine, ce qui est considérable. Et une grande partie de cet investissement est destinée aux femmes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, madame la Présidente. Le gouvernement nous parle toujours d'une possibilité de reprise en 1992, peut-être au milieu de 1992. Autrefois, c'était l'Église qui nous parlait d'une vie meilleure dans l'au-delà; maintenant, c'est le gouvernement.

Je voulais dire au ministre qu'il y a dans notre pays, en 1991, des femmes et des familles qui luttent au jour le jour juste pour assurer leur survie. Je veux poser la question suivante au ministre: En ce jour de commémoration, qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour offrir des possibilités aux femmes sur le plan économique—tant aux jeunes femmes coincées dans une relation marquée par la violence qu'aux femmes âgées qui sont de plus en plus limitées dans leurs choix à cause des politiques économiques de ce gouvernement?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je pourrais peut-être répondre au chef du NPD, parce que je pense qu'il se passe bien des choses.

Comme mon collègue l'a déjà dit, la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre vise particulièrement les femmes et cherche à leur garantir des possibilités de formation et de recyclage. Nous mettons surtout l'accent sur un vaste éventail de programmes d'éducation et d'information sur les problèmes de violence en vue d'aider les femmes.

À lui seul, le programme sur la violence familiale comporte un budget de 136 millions de dollars et offre toute une gamme d'activités conçues pour aider toutes les femmes canadiennes. Faut-il préciser que ce matin-même, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé un programme offert en collaboration avec les YWCA de tout le pays. Il s'agit d'un programme d'information communautaire et de sensibilisation du public sur des sujets liés à la violence faite aux femmes.

Nous n'avons pas toutes les réponses, mais je pense que nous essayons de les trouver tous ensemble, comme en témoigne ce genre d'esprit de collaboration.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice suppléant.

Le projet de loi C-17, la loi sur le contrôle des armes à feu, a été adoptée et a reçu la sanction royale au Sénat hier. Cependant, on le sait, cette loi n'entrera en vigueur qu'après le dépôt de son règlement d'application et sa proclamation par décret.

Les Canadiens, et surtout les femmes, veulent qu'on passe à l'action sans tarder dans ce dossier. Quand le règlement sur le contrôle des armes à feu sera-t-il déposé et quand la loi sera-t-elle proclamée? Quel est l'échéancier du gouvernement?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, au nom de ma collègue, la ministre de la Justice, je puis assurer à tous les députés que la ministre est déterminée à faire avancer les choses le plus rapidement possible.

En fait, je crois savoir que ses collaborateurs vont travailler pendant la période des Fêtes pour élaborer le règlement et le présenter à la Chambre dès qu'elle reprendra ses travaux. Comme vous le savez, le projet de règlement doit être renvoyé au comité, mais j'espère, qu'il entrera en vigueur dès le début de l'année.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, cette réponse ne suffit pas. Nous voulons un échéancier plus précis que ça.

[*Français*]

Madame la Présidente, l'année dernière au Canada, 234 femmes étaient tuées, dont 74 par leurs maris. Il y a eu, au Québec, une augmentation de 8,3 p. 100 dans les crimes de violence contre les femmes. Même si le projet de loi C-17 sur le contrôle des armes à feu a été adopté hier, il y a encore des lacunes sérieuses dans la loi.

Est-ce que le gouvernement a l'intention de continuer à surveiller la situation pour savoir si la loi est vraiment efficace contre ces crimes de violence? Quelles sont les plans du gouvernement à cet égard au niveau de la surveillance?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'"État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, tel que ma collègue l'a indiqué il y a quelques instants dans l'autre langue, il est bien évident que le projet de loi a été sanctionné par le Sénat hier. Je pense que nous tous dans cette Chambre

devons nous féliciter d'en être arrivés finalement à l'adoption du projet de loi en question.

La réglementation va être déposée aussitôt que faire se peut dans la nouvelle année. Et il est bien sûr, madame la Présidente, comme toute loi, et particulièrement celle-ci, qu'il y aura certainement place à amélioration. Le gouvernement surveillera cela de très près, particulièrement ma collègue, la ministre de la Justice. Et lorsqu'il y aura lieu d'apporter des amendements appropriés, ce sera fait, madame la Présidente.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Selon Statistique Canada, le taux de chômage au Québec est près de 12 p. 100, et il y a 13 000 travailleurs de plus qui sont sans emploi au mois de novembre, comparativement au mois d'octobre. Sur ces 13 000 emplois perdus, 12 000 étaient occupés par des femmes. Comment le gouvernement entend-il renverser cette tendance qui est désastreuse pour le Québec et pour le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, si on examine les chiffres, le député a raison. Par contre, la plupart des emplois qui ont été perdus sont des emplois à temps partiel, et non à temps plein.

Ce que nous faisons non seulement au Québec, mais dans tout le pays, c'est consacrer beaucoup d'argent à la formation et au recyclage des prestataires de l'assurance-chômage—sans travail parce que leur emploi est devenu inutile—pour leur apprendre les choses qu'ils auront besoin de savoir dans les années à venir s'ils veulent soutenir la concurrence qui se fera de plus en plus acharnée dans notre pays.

C'est l'orientation que nous nous sommes donné. Nous y consacrons quelque six milliards de dollars, ce qui est un montant énorme, et ce sont les femmes qui vont en profiter le plus.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, de toutes les grandes villes canadiennes, Montréal affiche le plus haut taux de chômage, tout près de 12 p. 100. Pourquoi le gouvernement ne réalise-t-il pas que ses politiques n'aident pas la région de Montréal? Et quand va-t-il faire quelque chose pour sortir Montréal de ce marasme économique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député de Saint-Léonard est sûrement au courant, ou devrait l'être à tout le moins, des efforts que ce gouvernement a faits au cours des dernières années pour créer dans la région de Montréal des emplois de l'avenir, des emplois de haute technologie, dans l'aéronautique et les produits pharmaceutiques, et qui sont le résultat de lois adoptées et d'actions prises par ce gouvernement.

En ce qui concerne particulièrement la situation des chômeurs dans Montréal en général et dans l'est de Montréal en particulier, je pense que les programmes que nous avons créés à travers la modification de la Loi sur l'assurance-chômage qui nous permettent de consacrer beaucoup de dollars à la formation professionnelle, en coopération avec le gouvernement du Québec, sont des mesures concrètes qui ont été prises pour corriger la situation.

* * *

[*Traduction*]

LA CAMPAGNE DU RUBAN BLANC

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, hier, j'ai écrit une lettre à la ministre responsable de la situation de la femme pour l'exhorter à exercer ses pouvoirs, en sa qualité de ministre associée de la Défense nationale, son autre fonction, afin d'autoriser les militaires à porter un ruban blanc cette semaine, tout comme ils sont autorisés à porter un chardon à la Saint-André, un trèfle à la Saint-Patrick, un poireau à la Saint-David et un coquelicot le jour du Souvenir.

Est-ce que la ministre est intervenue dans cette affaire et, dans la négative, quels sont ses motifs?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, j'ai trouvé la lettre de ma collègue ce matin, à mon retour à Ottawa. Si elle avait pu m'en parler un peu à l'avance, nous aurions peut-être eu plus de temps pour en discuter.

Ce que je peux dire à ma collègue pour le moment, c'est qu'il y a évidemment des règles régissant le port de l'uniforme. Quand des changements se révèlent nécessaires, c'est le Conseil des Forces armées qui décide.

J'ai fait savoir aux organisateurs de la campagne du ruban blanc—car je suppose qu'ils ont l'intention d'en faire un événement annuel—que je suis tout à fait disposée à présenter une demande en ce sens. J'espère que cette affaire sera réglée avant que la campagne ne soit lancée l'an prochain.

Je voudrais faire une autre observation, madame la Présidente. Étant donné que nous sommes aujourd'hui vendredi, les militaires ne sont pas en uniforme, à Ottawa, et un bon nombre d'entre eux portent un ruban blanc.

• (1140)

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je crois comprendre que la ministre associée et le ministre de la Défense nationale ont le pouvoir de faire une déclaration autorisant le port d'un ruban blanc pour sensibiliser les gens à la violence faite aux femmes et pour honorer la mémoire des femmes qui ont été tués en cette journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Nous avons également appris que les gens de la télévision se sont vu refuser le droit de porter le symbole, un ruban blanc. Les autorités expliquent qu'elles n'utilisent aucun signe apparent qui risquerait de leur faire perdre leur position de neutralité. Qu'entend-on par position de neutralité? On ne peut pas rester neutre face à ce problème. Il ne s'agit pas là d'une campagne politique. Quelle serait l'autre côté de la médaille.

Est-ce que la ministre va faire le nécessaire pour favoriser une plus grande liberté et une plus grande participation à la campagne du ruban blanc? Va-t-elle écrire aux médias nationaux, à tout le moins pour leur faire connaître son opinion et les inviter à offrir aux journalistes l'occasion de manifester leur solidarité envers les femmes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, si je comprends bien, les promoteurs de la campagne du ruban blanc sont un groupe d'hommes très honorables de toutes les conditions sociales, qui sont désireux d'exprimer leur engagement face au phénomène de la violence faite aux femmes. J'y vois un bon moyen de susciter la compréhension qu'il faut pour aborder ce genre de problème.

Si l'on veut vraiment atteindre la population, ces gens sont très bien placés, à mon sens, pour assurer l'interaction. Certes, j'appuie cette démarche. Toutefois, j'imagine que les hommes qui font partie de ce mouvement et qui participent à cette campagne voudront faire connaître leurs inquiétudes et leurs points de vue aux institutions nationales, aux radiodiffuseurs et à l'ensemble de la société.

* * *

LE PONT BLUE WATER

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, je voudrais que, par votre entremise, le ministre du Revenu national sache que le pont international Blue Water voit grossir sans cesse le nombre des véhicules qui l'empruntent. Il serait également bon qu'il sache que cette situation est attribuable à l'accroissement du transport par camion, de la circulation commerciale et du tourisme. En fait, le volume de circulation est tel qu'on songe à construire une deuxième travée.

Les embouteillages que nous connaissons sont dus aux précontrôles douaniers. L'Administration du pont Blue Water est prête à ériger d'autres cabines et postes de précontrôle.

Le ministre peut-il veiller à ce que son ministère prenne immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer la formation et l'embauche des douaniers dont nous avons besoin pour faciliter la circulation sur le pont Blue Water. Le ministre ayant pris bien des mesures utiles dans le passé, je réclame son aide pour les années à venir.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je suis sensible à l'intérêt que le député manifeste pour cette question très importante.

Il m'a déjà saisi de cette question, et depuis, de nombreuses améliorations ont été apportées au pont Blue Water, entre autres l'embauche de douaniers supplémentaires.

Toutefois, si l'Administration du pont se propose d'augmenter le nombre de cabines ou de voies, nous examinerons le dossier. S'il faut embaucher d'autres douaniers pour ces cabines, nous interviendrons de façon positive.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Alors que le taux de chômage dans le Grand Toronto reste relativement stable à un niveau alarmant de 10 p. 100, le taux réel pourrait être beaucoup plus élevé encore, puisque 14 000 Torontois ont quitté la population active en novembre seulement. Ce sont des gens qui ne

cherchent pas d'emploi, touchent de l'aide sociale ou ont quitté la région de Toronto.

Étant donné que l'économie de Toronto est vitale pour la reprise économique nationale et qu'elle connaît actuellement des ratés, voire un rétrécissement, quand ce gouvernement prendra-t-il des mesures pour stimuler et faire redémarrer cette indispensable composante de l'économie du pays?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, tous les groupes qui ont conseillé le gouvernement lui ont dit que la meilleure façon de faire redémarrer l'économie était de commencer par juguler l'inflation et diminuer les taux d'intérêt.

Je viens tout juste d'avoir des entretiens avec un certain nombre de gens du secteur immobilier de Toronto et des régions. À l'heure actuelle, le marché immobilier le plus actif est celui des acheteurs de première maison. C'est bon signe. C'est signe que l'activité économique reprend et que les gens achètent leur maison dans la région de Toronto.

À vrai dire, dans ma région, à Brampton, des centaines de nouvelles maisons ont été vendues dernièrement surtout à des gens pour qui c'était la première maison. Le député semble surpris, mais je peux lui faire visiter le nouveau quartier de Springdale et lui montrer les 500 maisons qui ont été vendues en une semaine.

L'économie redémarre dans le Grand Toronto. Et les programmes de formation offerts dans les collèges communautaires aident les gens à se recycler. Certains indices laissent croire à une reprise économique dès le début de 1992.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La crise chronique du chômage dans le Grand Toronto est le signe d'une situation socio-économique inquiétante et très troublante. La région compte plus de 50 000 sans abri, 250 000 bénéficiaires de l'aide sociale, 160 000 prestataires de l'assurance-chômage, 150 000 personnes qui comptent sur les banques d'alimentation pour se nourrir, et j'en passe.

Je voudrais que le ministre nous dise quand le gouvernement va reconnaître qu'à Toronto, l'écart se creuse de plus en plus entre les riches et les pauvres et qu'il faut un plan de relance économique pour insuffler une vie nouvelle à son économie, qui est actuellement en pleine stagnation, mais qui a déjà été très dynamique et florissante.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je viens de cette région et je suis très fier de cette ville et du rôle qu'elle joue dans l'économie canadienne.

Le député présente un scénario apocalyptique qui ne fait rien pour mettre en valeur les avantages économiques du Grand Toronto. Toronto est une ville en mouvement. Son économie commence à reprendre. Nous décelons des signes très prometteurs. Elle profitera de la croissance estimée à 3,5 ou 4 p. 100 pour 1992. Ces estimations sont faites par des groupes indépendants, et non par le gouvernement.

Toronto en bénéficiera sûrement. C'est une ville très dynamique. J'en suis extrêmement fier et je suis sûr que ces personnes trouveront des emplois satisfaisants dans un avenir pas très lointain et que leur ville reprendra le rythme qu'on lui connaît et dont nous sommes tous fiers.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés ou au ministre suppléant, et porte sur les autres taux d'intérêt, ceux des cartes de crédit.

À une époque où l'on exploite outrageusement les consommateurs par le biais des taux d'intérêt sur les cartes de crédit, le ministre des Consommateurs et des Sociétés n'a rien de mieux à dire aux Canadiens que de magasiner pour trouver le meilleur taux. Voici cette liste de magasinage, madame la Présidente: la carte MasterCard de la Banque de Montréal, 19,25 p. 100; la carte Visa de la banque de Toronto-Dominion, 19,75 p. 100; la Banque nationale, 19,75 o, 100; la carte Visa de la Banque de Nouvelle-Écosse, 19,25 p. 100.

Je demande au gouvernement si c'est ce qu'on appelle la justice conservatrice.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, la justice conservatrice, c'est celle qui nous pousse à faire baisser les taux d'intérêt. Tous les Canadiens, qu'ils empruntent sur leurs cartes de crédit ou qu'ils demandent un prêt hypothécaire, devraient être très heureux que le taux d'escompte ait chuté hier à 8 p. 100, son taux le plus bas en 18 ans.

Ce taux est bon pour tout le monde, madame la Présidente. Il a pour effet de faire baisser les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, et le ministre des Consommateurs et des Sociétés avait parfaitement raison de dire que c'est

maintenant le temps de magasiner pour profiter des taux plus avantageux qui sont offerts aux consommateurs et aux sociétés.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je viens de lire la liste de magasinage. Les taux accusent une différence de 12 p. 100 avec le taux d'escompte. Seul un conservateur peut penser que c'est acceptable.

[*Français*]

Madame la Présidente, pourquoi le gouvernement permet-il aux banques à charte de saigner les contribuables canadiens avec des taux usuraires sur les cartes de crédit?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jellinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, de toute évidence, le député ne réussit pas à comprendre que les entreprises et les particuliers peuvent maintenant emprunter de l'argent auprès de leur institution financière aux taux les plus bas qu'on ait connus en 18 ans.

C'est une bonne nouvelle, tant pour les consommateurs que pour les sociétés. C'est une bonne nouvelle pour les Canadiens et pour l'économie canadienne. Le député devrait féliciter le gouvernement plutôt que de s'en tenir toujours aux mêmes arguments.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Celui-ci se rappellera que, en 1982, les députés, c'est-à-dire les hommes qui siègent à la Chambre, ont ri lorsque j'ai déclaré qu'un homme sur dix battait sa femme. Même si les hommes ici présents portent aujourd'hui un ruban, la violence a gagné du terrain, car il semble qu'une femme sur huit soit désormais battue par son compagnon. Cette violence doit cesser. Le gouvernement doit y voir sans tarder.

• (1150)

Le premier ministre suppléant peut-il me dire si le gouvernement va hausser le plafond du Régime d'assistance publique du Canada de telle sorte qu'une femme sur deux ne soit plus refoulée par les refuges et qu'elle reçoive avec ses enfants l'aide dont elle a besoin?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, ma collègue sait aussi bien que les autres députés, je crois, que nous travaillons tous à essayer de mettre fin à la violence faite aux femmes. Un ordre de gouvernement ne peut pas tout faire à lui seul. Il va falloir que les attitudes changent profondément au sein de notre société et que les hommes se décident à vraiment traiter les femmes comme leurs égales.

En ce qui concerne le dernier volet de la question de la députée, je suis persuadée que la députée n'est pas sans savoir qu'on a estimé que peut-être le quart du un milliard et demi versé en paiements de transfert aux provinces sert en fait à appuyer toute une batterie de services destinés aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. C'est là une contribution très substantielle.

Comme ne l'ignore pas non plus la députée, les contributions au Régime d'assistance publique du Canada continuent d'augmenter dans toutes les provinces et la limite de 5 p. 100 imposée aux trois provinces les plus prospères est nettement supérieure au taux d'inflation de 2,6 p. 100 seulement qui est prévu pour cette année. La situation évolue donc, et mes homologues provinciaux et moi nous nous efforçons de bien établir nos priorités, d'agir de façon concertée et d'employer nos fonds le plus efficacement possible pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Comment peut-on afficher autant de complaisance? La ministre sait pertinemment que la violence faite aux femmes n'est nulle part plus présente que dans les provinces où les contributions au RAPC ont été plafonnées, où des refuges sont fermés et où l'on établit très peu de maisons de transition.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Immigration ou au ministre suppléant, selon le cas.

Les femmes qui font partie des minorités visibles, les immigrantes et les travailleuses domestiques subissent souvent la violence en silence, car elles craignent, si elles se plaignent, d'être expulsées, de perdre leur emploi et d'être rejetées par leur famille et leur collectivité.

Quelles mesures entend prendre la ministre de l'Immigration pour s'assurer que les immigrantes seront vraiment protégées contre la violence et qu'elles en seront bien informées de telle sorte qu'elles cessent de souffrir en silence?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, notre collègue sait très bien que nous avons déjà des programmes à l'intérieur du ministère au

niveau des mesures qui sont mises en application pour faciliter l'intégration sociale des immigrantes.

Je pourrais aussi ajouter cette mesure qui s'appelle la Loi sur l'équité en matière d'emploi, que nous avons mise en application à partir de 1986. Nous savons tous qu'une révision sera faite et qu'elle est déjà entreprise à partir d'un comité législatif. À l'intérieur de ces mesures législatives, nous pourrons améliorer la loi qui est à notre disposition depuis cinq ans. Les progrès se font lentement, mais nous faisons des progrès. Je rejoins les propos de ma collègue responsable de la situation de la femme pour dire que c'est tous ensemble que nous réussirons à faire en sorte que les minorités visibles, les femmes, les autochtones et les handicapés aient leur place dans une société bien équilibrée.

* * *

[*Traduction*]

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale.

À la suite de l'adoption de la Loi sur la protection civile en 1988, le ministre associé de la Défense nationale d'alors a annoncé durant la campagne électorale la construction d'un nouvel immeuble au Collège de la protection civile, à Arnprior, en Ontario.

Cet immeuble devait être occupé par des étudiants des municipalités, d'autres niveaux de gouvernement et d'organisations de tout le pays dès décembre 1990. Or, jusqu'à maintenant, les travaux n'ont même pas encore été entrepris. Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas ses engagements en ce qui concerne ce très important processus de formation des gens dans le domaine de la gestion des crises?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, mon collègue, le ministre de la Défense nationale, est responsable de la protection civile, et je serais heureuse de porter cette question à son attention.

Selon moi, bien entendu, dans le cadre d'un programme d'austérité, on doit réévaluer toutes les priorités. Nous ne sommes pas en mesure de mener à bien tous les projets prévus. J'espère que les activités à notre collège d'Arnprior sont très importantes. On continuera d'offrir des programmes de formation aux municipalités et aux gens de tout le pays, et je suis persuadée que nous pourrons ainsi nous assurer que nos mesures d'urgence sont efficaces dans tout le pays.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, l'ancien ministre de la Défense nationale qui est maintenant ministre des Communications a fait grand bruit de la présentation de la Loi sur la protection civile. Cette mesure avait été assez bien conçue à l'époque.

Étant donné l'appui en question et l'annonce du gouvernement, les mesures que le gouvernement prévoit sont-elles les mêmes et vont-elles répondre aux besoins du collège d'Arnprior où on forme des milliers de Canadiens dans le domaine de la gestion des crises? C'est très important pour faire face aux problèmes qui peuvent se poser, comme des incendies, des tempêtes, et même la désobéissance civile. Selon moi, c'est essentiel à la sécurité des Canadiens.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je peux garantir à mon collègue que le gouvernement entend bien faire en sorte que tous les gens compétents reçoivent la formation voulue en ce qui concerne les mesures d'urgence et la protection civile.

Je viens de la Colombie-Britannique et je sais donc que toute la question des tremblements de terre revêt beaucoup d'importance dans le cadre de la protection civile. Nous avons adopté la loi en question, nous avons pris l'engagement dont on parle et nous faisons en sorte de le respecter.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre répondant au nom du Conseil du Trésor.

Dans le cadre du projet Fonction publique 2000, le gouvernement propose d'accorder aux gestionnaires plus de pouvoirs en matière de marchés de services. Or, dans son rapport, le vérificateur général critique la mauvaise gestion des opérations et des ressources humaines en ce qui concerne les marchés de services à l'heure actuelle.

Pourquoi, après une grève de la fonction publique catastrophique causée, soit dit en passant, par la politique du gouvernement, nos vis-à-vis veulent-ils maintenant accorder aux gestionnaires davantage de pouvoirs en matière de marchés de services sans leur donner des lignes directrices claires et précises à ce sujet? Pour quelle raison a-t-on adopté une politique de ce genre qui ne peut conduire qu'à des conflits plutôt qu'à des relations harmonieuses?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, comme le député le sait pertinemment, le projet Fonction publique 2000 tend à rationaliser la fonction publique, à la préparer au XXI^{e} siècle et à s'assurer que les services offerts aux

Canadiens, qui sont, après tout, ceux qui paient, répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

Les recommandations formulées par le vérificateur général dans son rapport nous aideront, bien entendu, à élaborer les plans voulus pour l'avenir des fonctionnaires. Nous considérons le vérificateur général comme une personne pouvant nous aider à mieux administrer les deniers publics. En fait, si le député était équitable, il signalerait également que le vérificateur général a déclaré que le gouvernement réalisait de grands progrès sur le plan de l'administration depuis quelques années.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, pour ne citer qu'un exemple, au Bureau des traductions, 64 p. 100 des départs dans les cinq dernières années ont été par démission. Je demanderais au ministre si le gouvernement est prêt aujourd'hui à rencontrer les syndicats pour discuter avec eux, sérieusement, d'un problème aigu, qui touche le moral des troupes, qui touche justement ce facteur de stress, à savoir la sécurité d'emploi. Est-ce qu'il est prêt à rencontrer les syndicats pour discuter avec eux afin de régler ce problème qui est très sérieux?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, si j'ai bien compris, les syndicats, au cours de la dernière ronde de négociations, ont accepté le recours aux marchés de services et à la privatisation pour arriver à un règlement avec le gouvernement fédéral. En fait, Daryl Bean a déclaré à qui veut l'entendre que les fonctionnaires étaient bien protégés dans le cas d'un recours aux marchés de services et à la privatisation.

Ces négociations ont eu lieu. Aujourd'hui, je crois qu'à cause de ces négociations, l'AFPC reconnaît que les marchés de services qui se passent peuvent et doivent continuer et qu'il en va de même pour la privatisation.

Il arrive que le secteur privé s'acquitte de travaux et fournisse des services d'une façon plus économique et mieux que la fonction publique. Nous l'avons constaté dans le passé, et je suis certain que cela se produira encore.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre des Transports.

Il y a environ trois mois, un brise-glace conçu au Canada a atteint le pôle Nord. Il a été construit récemment à un coût inférieur à la moitié du montant que le gouvernement consacre à rénover et à rééquiper un vieux brise-glace moins puissant.

Comment se fait-il que le ministe ait décidé de consacrer tout cet argent pour remettre en état un brise-glace de 21 ans, au lieu d'en faire construire un neuf plus puissant, ce qui aurait du même coup permis d'économiser 85 millions de dollars?

• (1200)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je tiens à informer le député que, malgré les déclarations de concurrents dans l'industrie de la construction navale, il en coûterait, selon les estimations, quelque 250 millions de dollars pour remplacer le *Louis St. Laurent* par un navire ayant le même potentiel, si la construction du nouveau navire respectait les normes canadiennes ainsi que le Règlement sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques et était réalisée dans un chantier naval canandien.

Tous les coûts que des concepteurs-constructeurs peuvent mentionner à cette étape-ci relèvent de la pure conjecture.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale et se rapporte à la présence d'homosexuels hommes et femmes dans les Forces canadiennes.

En octobre, la ministre a déclaré devant un comité de la Chambre des communes que la politique discriminatoire actuellement en vigueur était mauvaise, que le chef d'état-major de la Défense était du même avis, que le ministère de la Justice avait dit qu'elle était contraire à la Charte canadienne des droits et libertés et donc illégale, et que cette politique allait être modifiée bien avant la nouvelle année.

Pourquoi la politique n'a-t-elle pas encore été modifiée? Le sera-t-elle d'ici la nouvelle année? Ou alors, le gouvernement a-t-il, comme certains le soutiennent, cédé devant la résistance des hommes de Neandertal qui font partie caucus conservateur?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je ne partage pas les sentiments exprimés dans la dernière partie des questions du député.

Une décision définitive n'a pas encore été prise à ce sujet. Dès qu'elle le sera, bien sûr, nous l'annoncerons comme il se doit. Mais je peux assurer au député que nous avons beaucoup travaillé à ce dossier. J'ai récemment rencontré mon nouveau comité chargé d'étudier les changements sociaux et lui ai demandé, non pas de déterminer si nous devrions modifier la politique—il y a eu certains malentendus à cet égard—mais, au cas où l'on décide de la modifier, comment nous pouvons faire en sorte qu'elle sera appliquée le plus efficacement possible.

À mon avis, c'est le genre de leadership que les députés et d'autres personnes approuveront, car il faut veiller à ce que tout changement soit mis en oeuvre efficacement.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, la ministre a manifestement évité de saisir l'occasion de prendre aujourd'hui, devant la Chambre, l'engagement qu'elle a prise devant le comité, soit de faire modifier la politique avant l'année prochaine.

La Chambre peut donc en conclure que la ministre est revenue sur la promesse qu'elle avait faite devant ce comité. Je demande à la ministre, ainsi qu'à sa collègue, la ministre de la Justice, comment elles peuvent continuer de faire partie d'un gouvernement qui exerce une discrimination systémique contre les homosexuels hommes et femmes qui travaillent dans l'une des plus importantes institutions publiques du Canada.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, comme je l'ai dit au député et au comité, il faut aborder bien des aspects différents de cette question. J'ai dit espérer qu'une décision serait prise avant la fin de l'année. Elle n'a pas encore été arrêtée. Dès qu'elle le sera, le député en sera informé, tout comme les autres députés de la Chambre.

Mme le vice-président: Nous terminerons par une question du député de Parkdale—High Park et une autre du député de Halton—Peel.

* * *

LA SLOVÉNIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Elle sait que le 2 décembre, le Canada a reconnu l'Ukraine en tant qu'État indépendant, après que 80 p. 100 de la population ukrainienne eut voté en faveur de l'indépendance. La Slovénie a déclaré son indépendance le 25 juin, après que 93 p. 100 de la population slovène eut voté en faveur de cette indépendance au cours d'un référendum libre et démocratique. Le 8 octobre, la Slovénie a commencé à émettre sa propre monnaie et ses propres passeports. Enfin, le 26 octobre, les derniers soldats de l'armée fédérale yougoslave ont quitté le territoire slovène. La Slovénie a désormais la pleine mainmise sur ses frontières et ses forces de défense.

La ministre pourrait-elle me dire si elle est prête à reconnaître la Slovénie en tant qu'État indépendant, compte tenu du fait que cette république agit déjà comme un État souverain?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, comme je l'ai dit au ministre des Affaires étrangères de la Slovénie lors de sa visite et de la réunion avec lui qui m'a beaucoup éclairée, les républiques yougoslaves qui demanderont la reconnaissance l'obtiendraient. Ce qui reste à déterminer, c'est la façon dont on les reconnaîtra et le moment de la reconnaissance.

Le problème, c'est qu'avec un pays qui est actuellement en guerre, il est important que toutes les parties s'entendent sur une solution concernant les républiques et leurs relations mutuelles.

Nous ne voulons plus d'effusions de sang. C'est ce qui importe le plus. Nous voudrions que les Nations Unies envoient des forces de maintien de la paix en Yougoslavie; nous avons d'ailleurs promis notre participation à cet égard. C'est donc dans cette direction que nous entendons concentrer nos efforts. Nous pensons toutefois que de reconnaître les républiques à ce moment-ci modifierait essentiellement la nature du processus de négociation ou les chances de négociation. En effet, ce processus pourrait ne jamais avoir lieu.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, l'avenir de l'accord de libre-échange nord-américain semble quelque peu incertain depuis que les États-Unis ont décidé de se retirer des pourparlers. Je crois comprendre que des représentants du Canada poursuivent les négociations avec leurs homologues du Mexique et des États-Unis.

Le ministre du Commerce extérieur pourrait-il me dire si le Canada continuera de participer aux négociations si les Américains n'y participent plus? Pourrait-il nous dire où en sont rendues les négociations?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le député a dit que les États-Unis s'étaient retirés des pourparlers. Il n'en est rien. Les médias ont fait état, comment dire, d'une certaine tiédeur de la part des Américains, mais nous pouvons affirmer que cette tiédeur ne se ressent pas à la table des négociations.

Nous procédons actuellement à l'échange de documents provisoires afin d'accélérer les négociations. Les Américains y participent pleinement. De fait, dans des entretiens que j'ai eus tout récemment avec M. Mossbacker, qui était ici au début de la semaine, et avec M^me^ Hills, avec qui j'ai abordé cette question en deux ou trois occasions au cours du dernier mois, j'ai appris que leur gouvernement est bien déterminé à faire avancer les négociations de l'accord de libre-échange nord-américain.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Mme le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Dwain M. Lingenfelter, ministre de la Diversification de l'économie et du Commerce, et leader du gouvernement à Chambre, à l'assemblée législative de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 15 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, pourrais-je demander à la présidence de revoir les bleus de la question placée au *Feuilleton* par le député de Victoria. J'estime qu'il y a dans cette question des affirmations qui sont irrecevables.

Mme le vice-président: Je remercie le député. Je vais certainement l'examiner, et si j'y vois quelque chose d'inacceptable, j'en informerai la Chambre.

Je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir porté cela à mon attention.

* * *

[*Français*]

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Mary Collins (ministre associé de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui en cette première Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

J'aimerais saluer la présence dans la tribune aujourd'hui de représentantes de groupes féminins qui, avec beaucoup d'autres, ont travaillé en première ligne dans la collectivité pour résoudre le problème de la violence faite aux femmes.

Le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes de l'Université de Montréal ont été assassinées. Il s'agit là d'un moment tragique dans notre histoire. Le choc, l'horreur et la colère, nous ne l'oublierons jamais; notre élan de sympathie envers les familles et les ami(e)s en deuil des victimes, ainsi que la peine que nous avons ressentie pour la société en général, non plus.

[*Traduction*]

La commémoration de cette journée fait que le crime commis à l'École polytechnique ne pourra jamais être classé simplement comme le geste d'un fou solitaire. Elle nous rappelle la violence que de nombreuses femmes connaissent dans leur vie quotidienne, à la maison, au travail ou dans la rue.

Le 6 décembre est non seulement une journée de commémoration, mais aussi une journée d'action contre la violence faite aux femmes. La mémoire des innombra-

bles femmes victimes de violence n'exige rien de moins que l'engagement de tous pour éradiquer la violence de notre société. Le premier ministre disait que même s'il ne restait qu'une seule femme victime de violence à la maison ou ailleurs, ce serait trop.

• (1210)

Notre gouvernement a fait de l'éradication de la violence contre les femmes une de ses premières priorités, et notre objectif est purement et simplement une tolérance zéro. Pour y parvenir, nous devons reconnaître le sort critique et les difficultés des victimes de violence et de leur famille.

Dans le cadre de l'initiative contre la violence familiale annoncée par le gouvernement fédéral en février dernier, nous dépenserons 136 millions de dollars au cours des quatre prochaines années dans le domaine des services sanitaires et sociaux, de la justice pénale, de l'action communautaire, du logement et de l'aide aux services dans les communautés autochtones.

Dans le cadre de cette initiative aussi, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec ses partenaires dans la société afin de promouvoir des projets communautaires, de créer de nouveaux abris d'urgence pour les femmes et d'aider les policiers et les juges à comprendre l'ampleur de la violence faite aux femmes.

Je voudrais mentionner en particulier l'initiative des YWCA annoncée ce matin, le programme national de sensibilisation à la violence faite aux femmes. Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé ce matin à Toronto que les YWCA recevront un million de dollars au cours des quatre prochaines années pour organiser une campagne nationale de sensibilisation avec l'aide des centres locaux et des organismes communautaires partout au pays.

Pour atteindre la tolérance zéro, nous devons essayer de mieux comprendre dans notre société les attitudes et les valeurs fondamentales qui permettent à la violence faite aux femmes de se répandre. À cette fin, nous avons créé un programme d'un million et demi de dollars en vue d'établir trois centres de recherche, trois centres d'excellence dont le but sera de promouvoir et de coordonner la recherche faite au Canada sur la violence familiale ainsi que la violence faite aux femmes et d'en diffuser les résultats.

Pour atteindre la tolérance zéro, nous devons aussi encourager les femmes à s'ouvrir et à partager leurs expériences et leurs solutions. C'est pourquoi, nous avons créé le groupe de travail canadien sur la violence faite aux femmes. Les membres de ce groupe iront rencontrer des hommes et des femmes de tous les milieux et partout au pays afin de connaître leurs expériences et les solutions qu'ils proposent à ce problème.

Nous espérons qu'à l'occasion de ce dialogue général avec le public, les membres du groupe de travail éveilleront les consciences, relèveront les incidents de violence avec leurs causes et leurs effets, et établiront pour la première fois au Canada et dans le monde un plan d'action national qui contribuera à rendre la société canadienne plus sûre et plus équitable pour les femmes.

[*Français*]

Pour parvenir à la tolérance zéro, il faut aussi que l'appareil judiciaire reconnaisse que les actes criminels commis contre les femmes et les enfants sont aussi graves que ceux qui sont commis contre des biens matériels, ou contre les hommes.

C'est pourquoi nous étudions des façons de rendre le système judiciaire plus efficace lorsqu'il s'agit de protéger le droit des femmes de vivre sans craindre la violence. Dans ce but, nous avons adopté une nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu et nous remplacerons les dispositions du Code criminel qui traitent de la protection des victimes d'agression sexuelle.

[*Traduction*]

Enfin, pour atteindre la tolérance zéro, nous devons sensibiliser le public aux stéréotypes et aux attitudes qui encouragent la violence faite aux femmes. Dans la réponse que nous avons donnée au rapport du sous-comité intitulé «La guerre contre les femmes», nous avons annoncé notre intention de coordonner de nouveaux programmes d'information du public axés sur la prévention, avec l'aide des entreprises, des syndicats, des professionnels, des groupes de femmes et des organismes non gouvernementaux, tout en tenant compte des efforts qu'on déploie actuellement à ce sujet dans les provinces et les territoires.

Je voudrais féliciter l'initiative que des groupes d'hommes ont prise en lançant la campagne nationale du ruban blanc afin de contrer la violence des hommes contre les femmes. Cette initiative amène les hommes à reconnaître l'égalité des femmes sur tous les plans et les encourage fortement à contribuer à la solution du problème de la violence faite aux femmes.

Je suis encouragée par l'appui qui m'a été manifesté cette semaine par les députés des deux côtés de la chambre et tout le pays pour mon initiative.

Il n'existe pas de réponse aisée, de solution simple ou de façon magique de procéder. Les Canadiens vont devoir faire un effort concerté afin de changer la perception que nous—hommes et femmes—avons les uns les autres et les relations que nous entretenons avec le sexe opposé. Nous allons tous devoir faire un effort concerté pour changer les attitudes qui ont encouragé la violence et empêché les femmes d'être tout à fait égales aux hommes.

Je demande aux députés des deux côtés de la Chambre de se joindre aujourd'hui aux femmes et aux hommes de notre pays et de réaffirmer qu'ils ne toléreront aucun acte de violence contre les femmes.

Nous prenons, vis-à-vis des 14 jeunes femmes que nous pleurons aujourd'hui, de leurs parents et de leurs amis, l'engagement de bâtir une société où la femme pourra vivre sans crainte dans son foyer, à son travail et dans sa collectivité, l'engagement de bâtir ensemble une société où femmes et hommes seront véritablement égaux.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je remercie l'honorable ministre pour ses commentaires. J'aimerais me sentir aussi encouragée par cette initiative. Je me réjouis des nombreuses mesures qui ont été prises. Néanmoins, le 6 décembre est pour moi, comme pour nous tous je pense, une journée où la dépression et la peine l'emportent sur tout autre sentiment.

Il y a deux ans aujourd'hui, quatorze jeunes femmes ont été tuées par un homme clamant sa haine envers les femmes, quatorze jeunes femmes dont le seul désir était d'avoir une vie normale qui leur a été refusée parce que cela suppose une éducation dans un domaine non traditionnel.

[*Français*]

Ces femmes ne voulaient pas devenir des symboles, elles voulaient être ingénieurs. La tragédie qui nous dépasse est que toutes les femmes sont en danger, qu'elles soient des femmes soi-disant traditionnelles ou des femmes soi-disant modernes.

[*Traduction*]

Pourtant, pour certains, c'est encore l'acte d'un psychopathe ordinaire, quoi que cela veuille dire.

La publicité, la sensibilisation du public ainsi que les mesures qui ont été prises n'ont pas encore provoqué les changements d'attitude nécessaires chez le grand public et, malgré tout le respect que je leur dois, chez de nombreux hommes.

Prenons par exemple la réaction de certains au rapport du Sous-comité sur la condition féminine, rapport intitulé «La guerre contre les femmes». Elle ne reflétait pas vraiment les vues exprimées du fond de leur coeur par les femmes de ce pays qui se trouvent en première ligne.

La réaction à la campagne du ruban blanc, tant au sein des forces armées du Canada qu'à Radio-Canada, n'est pas de type à nous réjouir particulièrement, de même que le refus persistant du gouvernement de soumettre les juges nommés par le fédéral à un programme de sensibilisation aux dangers de réactions stéréotypées liées au sexe. C'est ça dont nous avons encore et terriblement besoin.

Juste avant de venir à la Chambre, on m'a remis cette coupure de journal. Les corps de deux femmes, l'une battue à mort, l'autre poignardée, ont été découverts par la police de Montréal aujourd'hui, en cette journée du deuxième anniversaire du meurtre de 14 femmes à l'Université de Montréal.

L'une des victimes a été découverte vers 7 heures du matin dans une ruelle derrière une série de magasins, dans le Nord de la ville. Elle avait été battue à mort. Quatre heures plus tôt, une femme était trouvée morte dans un appartement de l'est de la ville. Elle avait été poignardée plusieurs fois.

Il n'y a eu aucune arrestation et on n'a pas pu encore établir les mobiles de ces meurtres.

Il n'y a pas de mobiles. Nous pouvons seulement en conclure que les femmes ne sont pas en sécurité dans ce pays et que nous semblons incapables de faire quoi que ce soit pour garantir leur sécurité.

Les femmes qui souffrent de la pauvreté, les femmes qui sont enfermées dans des emplois subalternes, les femmes qui sont bloquées dans leur avancement par des barrières invisibles, les femmes marquées, les femmes marginalisées, les femmes maltraitées, les femmes qui subissent des sévices physiques, psychologiques ou émotionnels, sont toutes victimes de violence. Nous ne pouvons rester indifférents devant une telle cruauté. Nous devons y mettre fin.

[*Français*]

Madame la Présidente, cette violence doit arrêter. Elle doit arrêter immédiatement!

[*Traduction*]

Nous devons agir. Nous pouvons faire davantage. Pour l'amour du Ciel, faisons-le.

• (1220)

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, aujourd'hui marque le deuxième anniversaire de l'horreur gravée à tout jamais dans le coeur et l'esprit des Canadiens. Aujourd'hui marque le deuxième anniversaire du massacre de 14 jeunes femmes à Montréal, jeunes femmes qui avaient des rêves, qui partageaient leurs espoirs ainsi que leurs aspirations, qui

s'étaient fixé des objectifs et qui s'employaient à les atteindre.

Ces jeunes femmes aimaient et étaient aimées. Et elles ont été assassinées simplement parce qu'elles étaient des femmes.

Notre Parlement a déclaré le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. C'est un indice que nous commençons à prendre au sérieux la violence faite aux femmes, problème ancien qui a atteint des proportions épidémiques.

Arrêtons-nous aux chiffres suivants. Entre 1984 et 1988, au Canada, plus de 100 000 agressions sexuelles ont été déclarées à la police. De l'avis d'un grand nombre d'agents de police, ce chiffre ne représente que 10 p. 100 des agressions sexuelles perpétrées en réalité; 40 p. 100 des voies de fait contre les épouses commencent avec la première grossesse.

En 1988, au Canada, plus du tiers des homicides ont eu lieu en milieu familial et 64 p. 100 des femmes assassinées l'ont été chez elles; 36 p. 100 des hommes qui battent leur femme maltraitent aussi leurs enfants.

Le *Surgeon general* des États-Unis a publié un rapport en octobre, qui révèle que la violence contre les femmes fait plus de blessées que le total combiné des accidents d'auto, des vols et agressions et des viols. Plus de 100 femmes sont tuées au Canada chaque année par l'homme avec qui elles vivaient ou avaient vécu, par l'homme en qui elles avaient confiance.

Au Canada, nous avons commencé à prendre quelques mesures concrètes. Des hommes concernés ont montré leur solidarité avec les femmes en lançant la campagne du ruban blanc; ils s'engagent par là à oeuvrer en faveur de l'égalité économique et sociale des femmes ainsi qu'à éliminer la violence faite aux femmes. Ces hommes veulent participer à la solution.

Les médias ont eux aussi fait campagne toute la semaine contre la violence faite aux femmes, pour informer le public à ce sujet et lui faire prendre conscience des dimensions de ce problème social qui n'est que trop réel.

Envers et contre tous, les femmes poursuivent leurs efforts pour financer les foyers d'hébergement pour femmes battues et les centres d'intervention en cas de viol où elles travaillent de longues heures pour presque rien. Les femmes continuent à exercer des pressions sur les gouvernements, à tous les paliers, pour obtenir un financement adéquat des services destinés aux femmes.

Certaines de ces femmes sont ici dans la tribune avec nous aujourd'hui, et j'aimerais rendre hommage à leur dévouement, à leur engagement et à l'action infatigable qu'elles mènent en faveur de nos soeurs battues.

La ministre a parlé de l'initiative de son gouvernement contre la violence en milieu familial: 136 millions de dollars seront répartis entre huit différents ministères et étalés sur les quatre prochaines années. En fait, le gouvernement ne prévoit dépenser que 49 millions de dollars avant les prochaines élections. Mais parallèlement à cette initiative, il a sabré dans les paiements de transfert aux provinces et a gelé ses contributions au Régime d'assistance publique du Canada ainsi qu'au financement des programmes établis pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Le plafond imposé aux contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada, qui finance, entre autres, des centres d'hébergement pour femmes battues, des places de garderie et des services de bien-être social, coûtera à l'Ontario seulement, et rien que la première année, quatre fois plus que tout le budget de 136 millions de dollars de l'initiative fédérale.

La ministre a parlé de la campagne de sensibilisation multimédias annoncée par le ministre de la Santé aujourd'hui. L'ancien ministre avait déclaré que son gouvernement espérait faire comprendre aux Canadiens qu'il était important de demander de l'aide lorsqu'ils subissent de mauvais traitements.

Que se passera-t-il si c'est ce que font les Canadiens? Nous n'avons pas entendu parler de nouveaux services ni des nouvelles ressources que les travailleurs de première ligne réclament pourtant depuis des années pour fournir de meilleurs services. En ce moment, des milliers de femmes battues qui s'enfuient avec leurs enfants sont refusées dans les centres d'hébergement parce que ceux-ci manquent de places. La recherche sur la question et une campagne de sensibilisation dans les médias sont deux éléments essentiels d'une solution à long terme. Mais il faut agir maintenant et venir en aide aux femmes qui subissent en ce moment de mauvais traitements ou qui se font battre et qui se font refuser l'accès aux centres d'hébergement.

Il ne suffit pas de dire que l'on s'efforce de transformer notre société et que nos filles en profiteront. Nous devons faire en sorte que les femmes qui souffrent aujourd'hui reçoivent le soutien et aient accès aux services dont elles ont désespérément besoin. Nous savons qu'il faut d'urgence augmenter le nombre de places dans les centres d'hébergement et offrir plus de services d'hébergement de deuxième urgence et de services d'orientation.

Nous ne pouvons pas attendre le rapport du groupe d'étude sur la violence contre les femmes qui, je le sais et la ministre le sait, recommandera d'augmenter le nombre de places dans les centres d'hébergement. Le temps qu'il faut à ce groupe d'étude pour procéder à des consultations, faire son rapport et présenter ses recommandations ne doit jamais être considéré comme une période de grâce pour le gouvernement. La période de grâce est terminée. On n'aurait jamais dû compter sur une ni en accorder une non plus.

Dans toutes les régions du Canada, les hommes et les femmes se réunissent pour se souvenir de toutes les victimes de la violence faite aux femmes, pour partager leur douleur et pour retrouver mutuellement courage. Ils passent à l'action. Ils sont résolus à changer notre société ainsi qu'à faire en sorte que les femmes puissent se promener en toute sécurité dans nos rues, que nous soyons en sécurité chez nous et que nous puissions faire pleinement partie de notre société comme partenaires égales de nos frères. Ensemble, les hommes et les femmes apporteront des changements salutaires à notre société.

Je voudrais conclure avec une citation de Judy Chicago dans laquelle elle exprimait sa vision d'un avenir sans violence et d'un monde où les femmes et les hommes seraient appréciés et respectés. Voici:

> «Et puis tout ce qui nous a divisés ne fera plus qu'un.
>
> Et puis la compassion sera alliée au pouvoir.
>
> Et puis un monde qui est dur et impitoyable s'adoucira.
>
> Et puis les femmes et les hommes feront preuve de douceur.
>
> Et puis les femmes et les hommes seront forts.
>
> Et puis aucune personne ne sera soumise à la volonté d'une autre.

Nous nous souvenons. Qui pourrait oublier?

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CAMPAGNE DU RUBAN BLANC

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, c'est le moment opportun, je pense, que je propose cette motion au nom du député de Lachine—Lac-Saint-Louis pour qu'elle soit adoptée à l'unanimité:

> Que la Chambre des communes appuie la «campagne du ruban blanc», en encourageant le port, par tous les hommes, d'un ruban blanc, pour montrer leur support à la campagne contre la violence faite aux femmes.

L'hon. Warrem Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je suis heureux d'appuyer au nom du parti libéral cette importante motion condamnant la violence faite aux femmes. On signale constamment de graves incidents de violence faite aux femmes dans toutes les régions du Canada: des meurtres, des viols, des sévices, du harcèlement, de la prostitution forcée, de l'inceste, de la pornographie et de la répression.

Hier, le Parlement a adopté une loi plus sévère sur le contrôle des armes à feu, mais ce n'est pas suffisant. On a besoin de plus d'abris pour les femmes menacées, d'une intervention plus efficace dans les cas de violence au sein de la famille et d'une intensification de l'aide socio-psychologique pour les hommes portés à la violence. En outre, nous devons prendre de nouvelles mesures pour combattre l'accès facile à la pornographie violente et la banalisation de la violence faite aux femmes dans les films, à la télévision et dans les revues.

Cette campagne du ruban blanc a pour but de montrer la solidarité des hommes à l'égard des femmes pour combattre cette vague de violence croissante, mais il ne suffit pas que les députés et les ministres portent un ruban blanc à la Chambre. Si notre souci est véritable, alors nous devons contribuer davantage au financement du programme de maisons d'accueil. Nous devons débloquer plus de ressources pour combattre la violence.

• (1230)

La violence contre les femmes, sous quelque forme que ce soit, ne saurait être tolérée.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je me fais le porte-parole du caucus du Nouveau Parti démocratique et du parti proprement dit, pour faire savoir que nous appuyons cette motion.

Je crois que nous avons été témoins cette semaine partout au pays d'une prise de position concertée d'hommes qui, pour la première fois, ont clairement manifesté leur préoccupation. Il y a plus, madame la Présidente. Ces hommes joignent leur voix à celles des Canadiennes qui crient dans le désert depuis nombre d'années pour nous dire que nous devons tous faire quelque chose.

Ce n'est pas simplement une journée de commémoration. Ce n'est pas simplement une campagne, une telle année. C'est un engagement de la part de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes pour que leurs gouvernements—fédéral, provincial et municipal—viennent en aide aux victimes de violence par des moyens concrets et, plus important encore, pour qu'ils apportent les changements nécessaires afin qu'il ne faille plus à l'avenir mener de campagnes pour attirer l'attention sur

le sort des femmes et des enfants qui sont agressés par ceux qui les aiment, par des hommes. Il faut y voir un signe, madame la Présidente—et j'espère que le gouvernement s'en rend compte—que la population du Canada est en faveur d'un changement d'attitude et en faveur de l'engagement de fonds pour garantir cette protection, mais aussi pour qu'on puisse s'attaquer à la racine du problème.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI S-6

MOTION VISANT À DISPOSER DU PROJET DE LOI À TOUTES LES ÉTAPES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je me lève pour demander le consentement unanime pour présenter la motion suivante:

Que, nonobstant le Règlement et les usages ordinaires de la Chambre, le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi constituant en corporation La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance afin d'autoriser la prorogation de cette compagnie en vertu des lois de la province de Québec, soit renvoyé, après la deuxième lecture, à un Comité plénier plutôt qu'au Comité législatif H; et

Que, à moins qu'on en ait disposé plus tôt, à la fin de la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés aujourd'hui, le Président interrompe toute délibération dont la Chambre est alors saisie et mette aux voix, sur-le-champ et successivement sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire en vue de disposer du projet de loi à toutes les étapes.

Que le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi constituant en corporation La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance afin d'autoriser la prorogation de cette compagnie en vertu des lois de la province de Québec, soit choisi comme affaire faisant objet d'un vote.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'UKRAINE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, j'ai le grand honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens d'origine ukrainienne qui habitent dans ma circonscription. Ils réclament la reconnaissance de l'Ukraine, mais plus important encore et parce que cela n'a pas encore été fait, l'établissement de relations diplomatiques normales et régulières entre le gouvernement de la république d'Ukraine et celui du Canada. J'espère en outre que la liaison aérienne entre le Canada et Kiev sera rétablie d'ici peu.

L'UKRAINE

M. Rey Pagtakan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter les pétitions de plus de 250 électeurs de Winnipeg-Nord, parrainées par le Métropolite Maxim Hermaniuk et pétitions reçues à mon bureau le jour où je suis parti pour l'Ukraine en tant que membre de la délégation officielle canadienne qui devait observer la tenue du scrutin référendaire sur l'indépendance de ce pays.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à appuyer concrètement le peuple de l'Ukraine en reconnaissant officiellement l'indépendance de ce pays et en établissant des liens diplomatiques complets avec le gouvernement et la population d'Ukraine, dès que la compilation des voix exprimées lors du référendum du 1er décembre 1991 aura confirmé une adhésion positive à cette option.

Je suis fier de constater que le Canada a déjà décidé de reconnaître l'Ukraine et j'espère que le gouvernement du Canada répondra aux voeux humblement exprimés de mes électeurs et de ces pétitionnaires et qu'il établira des liens diplomatiques complets avec ce pays.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question nº 107 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question no 107 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 107—**Mme Gaffney:**

Pour les années financières *a*) 1988-1989, *b*) 1989-1990, *c*) 1990-1991 et *d*) 1991-1992, quel montant a été approuvé pour les programmes gouvernementaux d'emplois des jeunes (i) Promotion des initiatives privées (PIP), (ii) Ateliers d'orientation du travail (AOT), (iii) Emploi d'été/Expérience de travail (EEET) dans chaque circonscription fédérale?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: J'informe la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 19 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, dont le Comité permanent des transports a fait rapport avec propositions d'amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a trois avis de motion d'amendement au projet de loi C-5. Les motions nos 1 et 2, inscrites au nom du député de Scarborough—Rouge River, seront débattues ensemble. Le vote sur la motion no 1 s'appliquera à la motion no 2. La motion no 3, inscrite au nom du député de York-Ouest, sera débattue et mise au voix séparément.

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet loi C-5, à l'article 12, en retranchant les lignes 13 à 18, page 7.

Motion no 2

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 13, en retranchant les lignes 14 à 20, page 8.

—Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler d'une question d'une grande importance pour notre système juridique et judiciaire. La mesure à l'étude a trait à la Loi sur l'aéronautique, et je n'ai rien à redire aux principes généraux du projet de loi. Nous sommes pour la plupart impatients de le voir adopter sous réserve de l'amendement que mon ami et collègue souhaite présenter plus tard.

Quoi qu'il en soit, le cadre juridique d'après lequel nous faisons appliquer nos lois au Canada n'est pas très complexe; nous commençons par adopter une loi par laquelle nous interdisons ou nous exigeons de faire certaines choses, et parfois ou très souvent, aux termes de cette loi, nous autorisons le Cabinet ou le gouverneur en conseil à prendre des règlements, des décrets ou autres textes réglementaires, et ces règlements et arrêtés secondaires sont ensuite publiés dans la *Gazette du Canada* et prennent force de loi.

La Loi sur l'aéronautique prescrit maintenant des amendes punissant la violation des règlements ainsi que des conditions et dispositions prévues dans les exigences de cette loi.

• (1240)

L'article 6.2 proposé en l'occurrence permet au ministre de restreindre l'usage de l'espace aérien ou d'aérodromes. Je n'ai rien à redire à cela. Pour des raisons de sécurité et bien d'autres raisons encore, il est parfois nécessaire de restreindre l'accès à l'espace aérien autour des aéroports et à des parties de l'aéroport même.

Le ministre le fait en vertu de cet article en faisant approuver un règlement par le truchement du gouverneur en conseil et, ordinairement, en vertu de notre droit, ce règlement ou arrêté serait publié dans la *Gazette du Canada* pour que tout le monde soit au courant.

En l'occurrence, et cela arrive dans certaines autres lois, il n'est pas prévu que le règlement pris en vertu de l'article 6.2 sera publié. Nous ne ferons pas savoir au reste du monde qu'il existe, par exemple, une certaine interdiction. Il est donc très probable que cet arrêté ou règlement ne parviendra pas à la connaissance de beaucoup de Canadiens.

Dans notre droit canadien, il est répugnant que quelqu'un puisse être reconnu coupable d'avoir contrevenu à une loi dont il ignorait l'existence et dont il n'avait aucun moyen de connaître l'existence. Tous les Canadiens sont d'accord avec ce principe. En fait, l'article 6.2 comporte un paragraphe qui codifie et établit pratiquement cette répugnance. Il prévoit en effet—je ne le cite pas textuellement—qu'on ne peut reconnaître quelqu'un coupable d'avoir contrevenu à un règlement qui n'a pas été publié à moins qu'on ait pris toutes les mesures raisonnables pour que les intéressés soient informés de la teneur du texte en question.

Nous avons accepté cela dans notre droit, et cette position y est codifiée. On ne peut reconnaître quelqu'un coupable à moins que le gouvernement ait pris toutes les mesures raisonnables pour porter son arrêté à la connaissance des intéressés.

J'ai vu cela dans plusieurs lois. La semaine dernière encore, le ministre des Affaires indiennes et du Nord

canadien a confirmé qu'une telle disposition existait dans une autre loi connexe à la Loi sur les Indiens, où il est prévu que les arrêtés ou textes réglementaires pris par les conseils de bande ne sont pas publiés dans la *Gazette du Canada*.

Toutefois, le gouvernement est allé beaucoup plus loin dans cette modification qu'il propose d'apporter à la loi. Il rompt l'équilibre. Le paragraphe (3) de ce nouvel article stipule en effet ceci:

> Le certificat censé signé par le ministre ou par le secrétaire du ministre des Transports et faisant état de la diffusion d'un avis accompagné du texte du règlement ou de l'arrêté fait foi, sauf preuve contraire, de la prise des mesures indiquées à ce paragraphe.

Nous constatons donc que si le gouvernement veut intenter des poursuites pour une violation de l'arrêté, il n'a qu'à produire devant le tribunal un certificat signé par le ministre des Transports ou son secrétaire. Au lieu de devoir prouver qu'il a pris les mesures raisonnables pour informer la personne, il n'a qu'à dire qu'il a pris un arrêté.

Cette disposition fait passer les considérations administratives avant les intérêts de la justice et de l'équité envers l'accusé. Prenons un exemple hypothétique. Le ministre décide de limiter à certaines personnes l'accès aux escaliers d'un aéroport, disons à l'escalier nord de l'aéroport d'une ville quelconque. Une personne qui n'est absolument pas au courant décide de prendre un raccourci, d'emprunter l'escalier en question et elle se fait prendre. Elle est accusée et traduite en justice.

Elle ne savait pas que l'accès à cet escalier était restreint—il n'est pas nécessaire qu'un écriteau l'indique; il suffit que le ministre ait pris un arrêté limitant l'accès à l'escalier. Cette personne est traduite en justice, mais elle ne savait pas qu'elle commettait une infraction. Le gouvernement remplit un certificat pour dire qu'il a pris toutes les mesures raisonnables. Il émet simplement l'arrêté. Le nouveau paragraphe de la loi précise qu'une déclaration ou un certificat du gouvernement est la preuve qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour porter l'arrêté en question à l'attention de cette personne.

Que doit alors faire la personne accusée. Elle doit prouver le contraire, c'est-à-dire prouver que le gouvernement n'a pas pris les mesures raisonnables nécessaires. Mais comment aurait-elle pu être au courant de ce que fait le gouvernement pour informer le public de ces choses si l'arrêté n'a jamais été publié? Il a été pris, mais jamais publié. C'est manifestement injuste et cela impose le fardeau de la preuve à l'accusé.

Finalement, l'article 6.2 et l'article suivant, 6.41, suppriment le rôle du juge quant à savoir si, d'après les faits, la personne a été accusée à tort ou à raison. Mais il n'y a pas de faits. Le ministre a simplement déposé un certificat et accuse la personne d'avoir emprunté l'escalier. C'est un fonctionnaire qui a décidé de restreindre l'accès à cet escalier. Le fardeau de la preuve se retrouve sur les épaules de l'accusé, alors qu'en vertu du common law, une personne est présumée innocente tant que la Couronne n'a pas prouvé le contraire.

L'accusé, qui ne connaît pas nécessairement la politique des transports ni les rouages gouvernementaux, doit prouver, pour être déclaré innocent, que le gouvernement n'a pas pris les mesures pour l'informer. C'est injuste.

Comment les paragraphes 6.2(3) et 6.41(6) du projet de loi peuvent-ils affirmer un tel principe, qui est absolument contraire à notre système de justice, comme je l'ai expliqué. Cela dépasse les bornes, et les Canadiens ne doivent pas permettre qu'on dépasse ces bornes. Selon eux, ne peut altérer les principes de notre système de justice par souci de commodité administrative. Nous tenons à ces principes, à la justice et à l'équité qui caractérisent notre droit criminel et notre droit quasi-criminel.

De plus, puisque cette mesure fera les annales du Parlement, je soutiens que la charte pourrait être invoquée ici. On établit un mécanisme par lequel on pourra inculper un Canadien d'une infraction dont il n'a jamais entendu parler et dont il n'aurait jamais pu prendre connaissance en lisant la Gazette du Canada et d'autres documents. On lui impose une obligation que la plupart des Canadiens auraient du mal à assumer devant les tribunaux.

C'est injuste, et c'est pourquoi je m'oppose à cette disposition. J'espère que la ministre a une explication, ou du moins des précisions, à nous fournir.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je serai très bref. Je comprends l'intention de mon collègue. Nous devons reconnaître que, dans l'industrie dont nous parlons, il arrivera parfois que le gouvernement, après avoir décidé de prendre un arrêté d'urgence, sera incapable d'en informer le transporteur, à cause de la nature des activités du transporteur aérien. Il voyage d'un endroit à l'autre.

Dans un tel cas, le gouvernement doit détenir ce pouvoir. Si le gouvernement prend un arrêté d'urgence pour ordonner au transporteur de cesser ses activités et qu'il doit l'en informer par radio, il peut enregistrer le message pour prouver qu'il a bien signifié au pilote d'atterrir à l'aéroport le plus près. Je crois que nous devons accorder cette souplesse au gouvernement.

Il ne s'agit pas d'une disposition qui pourrait nous coûter cher. Le gouvernement ne l'appliquerait pas à la légère. Par conséquent, je me sentirais plus à l'aise si ce pouvoir figurait dans la loi.

La ministre pourrait peut-être nous décrire dans quelles circonstances son gouvernement pourrait appliquer cette disposition.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, cette question a été longuement débattue en comité, par les agents du ministère et par le député qui la soulève.

• (1250)

Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de la population de conserver ces deux dispositions du projet de loi, d'autant plus qu'elles nous permettent de prendre les mesures nécessaires dans ce domaine.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur la motion nº 1, et le résultat du vote sur la motion nº 1 sera appliqué à la motion nº 2.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(Les motions nºs 1 et 2 sont rejetées.)

[*Français*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 21, page 9, ce qui suit:

«(1.1) Par dérogation à tout article de la présente loi ou à ses règlements d'application, le ministre annule un document d'aviation canadien lorsque le titulaire du document ou le propriétaire, utilisateur ou exploitant de l'aéronef, aéroport ou autre installation que vise le document a contrevenu trois fois à la présente partie ou à ses textes d'application concernant le bruit.»

[*Traduction*]

Madame la Présidente, si j'interviens au nom de mon collègue de Scarborough—Rouge River et des membres du caucus libéral, c'est parce que le problème que posent la réduction du bruit et la pollution par le bruit dans les localités situées autour des grands aéroports internationaux, comme l'aéroport Pearson dans le Grand Toronto, est très grave.

Cependant, les habitants de ces localités adoptent une attitude très responsable. Vous ne les entendez pas, par exemple, réclamer que l'aéroport Pearson cesse ses activités ou qu'on revienne à l'époque des charrues tirées par les chevaux au lieu d'avoir à endurer le bruit que font les avions modernes.

Je crois que, qu'on habite près ou loin d'un aéroport, on se rend compte que non seulement le transport aérien est ici pour rester, mais que, comme le rythme de vie des Canadiens est de plus en plus rapide, ce secteur connaîtra inévitablement une croissance, même si le nombre de voyageurs a baissé à cause de la récession économique et des problèmes que cela apporte aux transporteurs aériens.

C'est pour cette raison que nous avons le projet de loi C-5. Il faut essayer de trouver un juste milieu entre, d'une part, la nécessité d'assurer la vitalité d'un aéroport, de reconnaître l'effet multiplicateur d'un aéroport dans une région comme Toronto, Montréal ou Vancouver et de répondre aux besoins des voyageurs canadiens ou étrangers, et, d'autre part, la nécessité de voir à ce que les localités situées près des aéroports puissent continuer d'exister au lieu de laisser les gens quitter ces endroits à cause du bruit.

Par conséquent, un des amendements que nous avons présentés à la Chambre aujourd'hui découle du fait que, parfois, les transporteurs aériens sont prêts à payer une amende ou à risquer de se voir imposer une amende pour avoir enfreint les règlements relatifs au bruit. Ils se disent que cela fait partie de la rançon des affaires. C'est peut-être plus avantageux pour eux de simplement payer une amende ou, en fait, d'essayer d'interjeter appel, car le nombre d'amendes imposées est largement supérieur au nombre d'amendes payées.

Les fonctionnaires du ministère des Transports nous ont signalé que certains des contrevenants les plus importants sont des transporteurs aériens étrangers qui utilisent l'aéroport international Pearson et d'autres aéroports d'un bout à l'autre du pays.

Mon amendement nous permettrait d'empêcher, dans la mesure du possible, qu'un transporteur aérien accepte de payer des amendes régulièrement comme si cela faisait partie des frais d'utilisation des aéroports internationaux canadiens et passe outre aux règlements que nous avons mis en place pour protéger les localités avoisinantes. De façon plus précise, mon amendement propose que, à la troisième infraction, le ministre, le ministère et, en fait, le gouvernement soient tenus d'annuler le document d'aviation de façon à ce que le contrevenant ne puisse plus utiliser cet aéroport canadien.

Nous croyons que ces sanctions sévères feraient comprendre clairement aux transporteurs aériens étrangers, dont les règlements sont peut-être différents des nôtres, que nous voulons respecter l'équilibre entre la vitalité d'un aéroport et la vitalité des localités avoisinantes. Actuellement, le ministre peut annuler le document d'aviation, mais il n'est pas tenu de le faire. Ce n'est pas obligatoire, mais bien facultatif.

Nous voudrions simplement que cela devienne obligatoire afin de décourager tout transporteur aérien qui juge plus avantageux de payer l'amende au lieu de respecter nos règlements en matière de bruit et nos couvre-feu parce que son avion est plein et que, de toutes façons, il a de l'argent en banque.

Mon amendement va plus loin que les dispositions existantes, qui donnent simplement au ministre ou au gouvernement la possibilité de faire preuve de sévérité. Il y a évidemment des pouvoirs spéciaux que tous les ministre peuvent exercer dans des circonstances très spéciales ou dans des cas d'urgence. Cependant, nous voudrions que les nouveaux règlements qui, en matière de bruit, découleront du projet de loi C-5, si celui-ci est adopté, aillent un peu plus loin pour empêcher les transporteurs aériens, particulièrement les transporteurs étrangers selon les renseignements fournis par le ministère, d'enfreindre systématiquement ces règlements au détriment des localités avoisinantes.

M. Ian Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer l'amendement de mon collègue. Je veux simplement signaler très brièvement que, comme l'a dit mon collègue, les amendes s'apparentent davantage à un droit de permis.

Même si les tribunaux sont actuellement habilités à imposer des amendes pouvant atteindre 25 000 $, en raison d'un amendement accepté par tous les partis lors de l'étude en comité, les statistiques montrent que, entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989, 2 599 plaintes ont été déposées; de ce nombre, 1 783 ont été traitées selon la filière administrative, 78 ont fait l'objet de poursuites devant les tribunaux et 738 sont restées lettre morte parce qu'aucune enquête n'a été menée.

Dans le cadre de la filière administrative, des amendes ont été imposées à 347 reprises, l'amende moyenne étant de 215 $. Quant aux tribunaux, ils ont imposé des amendes à 157 reprises, l'amende moyenne s'élevant à 314 $.

Dans le premier cas, l'amende de 215 $ est nettement inférieure au prix de presque tous les billets d'avion pour aller à Toronto, à Mirabel ou à Dorval. Quant à l'amende de 314 $, elle représentera à peu près le prix d'un aller à l'un de ces trois aéroports. Je dois payer plus cher pour un billet d'avion aller-retour de Thunder Bay à Ottawa, avec escale à Toronto, que l'amende de 500 $ qui semble généralement imposée.

Même si elles peuvent être beaucoup plus lourdes, les amendes imposées n'ont manifestement pas été assez élevées pour convaincre les transporteurs aériens de modifier leurs habitudes.

Dans son amendement, mon collègue propose de couper les ailes des transporteurs aériens qui ont enfreint la réglementation antibruit à trois occasions différentes. À mon avis, c'est une excellente idée.

L'amendement ne propose pas de leur couper les ailes à tout jamais, ni d'obliger le transporteur à fermer ses portes, bien que le gouvernement ait actuellement le droit de le faire, droit dont il ne s'est toutefois jamais prévalu. Si le gouvernement annulait leurs documents pendant un jour ou deux, ce ne serait pas la fin du monde.

• (1300)

À mon avis, les transporteurs aériens nationaux—les quelques survivants—et les transporteurs internationaux qui assurent des liaisons au Canada y penseraient à deux fois. Je vois d'ailleurs là une analogie avec les lois de tolérance zéro qui permettent aux autorités de divers pays de saisir un avion qui a servi au transport de drogue ou d'immigrants illégaux. Ces lois mettent rapidement un terme à ce genre d'activités illégales.

J'encourage donc le gouvernement à examiner attentivement ce pouvoir que nous, parlementaires, voulons lui donner, de manière qu'il puisse montrer sa détermination à sévir contre ceux qui enfreignent la réglementation antibruit à l'aéroport international Pearson, aux aéroports de Mirabel, de Vancouver et de Thunder Bay, et partout où le problème se pose.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Au sujet de cet amendement, les chiffres que le député de Thunder Bay—Atikokan vient de mentionner et qui sont faibles, bien entendu, s'expliquent par le fait que le seuil maximum est de seulement 1 000 $ en ce moment.

Comme il a été signalé, les amendes prévues par les nouvelles mesures pourront atteindre 25 000 $. Il sera possible d'imposer des amendes beaucoup plus sévères qu'aujourd'hui.

Le ministre a le pouvoir, en ce moment, de retirer un document d'aviation si cette mesure s'impose. Si nous refusons d'insérer une disposition qui prévoit trois infractions avant une intervention de cette nature, nous pourrons agir dès la première infraction si nous le jugeons nécessaire. Nous préférerions laisser les choses telles quelles.

Le président suppléant (M. Moore): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Moore): Le vote porte sur la motion no 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(La motion nº 3 est rejetée.)

Mme Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Moore): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Dès maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais commenter les dispositions du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.

Avant toute chose, je tiens à remercier sincèrement le président du Comité des transports et tous les autres membres de ce comité de la diligence dont ils ont fait preuve tout au long des séances, et des propositions d'amendement qu'ils ont faites pour donner suite aux instances qui leur ont été présentées.

Certains des amendements proposés peuvent se résumer comme suit: l'amende maximale pour contravention à un texte désigné, comme les procédures d'atténuation du bruit, augmentera pour les personnes morales comme pour les personnes physiques. Par ailleurs, un nouvel article autorise le ministre des Transports à prendre des arrêtés d'urgence visant à donner immédiatement suite à toute recommandation de mesure de sécurité d'urgence émanant d'organismes comme le Bureau de la sécurité des transports du Canada. En outre, le ministre des Transports aura le pouvoir de refuser de délivrer, de suspendre ou d'annuler un document d'aviation canadien quand il estime que les antécédents aériens du titulaire du document le justifient, ce qui élimine une échappatoire de la loi antérieure.

Sur les instances de plusieurs groupes, le comité a adopté à l'unanimité un autre amendement que propose mon ami d'en face, le député de Thunder Bay—Atikokan. Cet amendement a pour effet d'inclure dans la Loi sur l'aéronautique le pouvoir de fixer les heures de travail des membres d'équipage, y compris donc les agents de bord. C'est reconnaître jusqu'à un certain point les importantes fonctions que les agents de bord exercent en matière de sécurité sur les vols commerciaux.

D'autres amendements ont pour objet de corriger et de mettre à jour certaines dispositions de la Loi sur l'aéronautique.

L'adoption de ce projet de loi est attendue avec impatience par ceux qui habitent près des grands aéroports du Canada, notamment l'aéroport international Lester B. Pearson. En fait, l'article qui prévoit des amendes plus lourdes pour les dérogations aux procédures d'atténuation du bruit et aux trajectoires de vol est issu de larges consultations menées auprès des voisins de l'aéroport Pearson. Les dirigeants municipaux et les groupes communautaires ont dit à nos fonctionnaires qu'une amende

maximale de 1 000 $ n'était pas assez dissuasive, et nous les avons écoutés.

Ce projet de loi modifié prévoit une amende maximale de 2 500 $ pour les personnes morales et 5 000 $ pour les personnes physiques. Dans le cas des personnes morales, l'amende maximale recommandée par le comité permanent et proposée par mon collègue, le député de St. Catharines, est plus élevée que d'abord prévu. Mes fonctionnaires à l'aéroport Pearson me disent que l'augmentation des amendes revient souvent sur le tapis dans les assemblées publiques qu'ils tiennent régulièrement. Mais l'augmentation des amendes n'est qu'une partie de la solution. À l'aréoport Pearson, on a installé le système le plus perfectionné de surveillance du bruit et de contrôle des trajectoires de vol au monde, et il fournit déjà de précieux renseignements. Le système sera pleinement opérationnel une fois en place le nouveau système de contrôle de la circulation aérienne.

Le Bureau de gestion du bruit de l'aéroport Pearson disposera d'un raccordement automatique entre 14 nouveaux détecteurs de bruit installés dans les quartiers voisins de l'aéroport et le système de radar qui contrôle les trajectoires de vol. Jusqu'ici nous nous en remettions surtout aux plaintes des voisins. Avec le nouveau système, les déviations de la trajectoire de vol ou les dérogations aux procédures d'atténuation du bruit seront immédiatement décelées.

Je suis confiant d'avoir aussi répondu aux préoccupations de ceux qui représentent les intérêts du domaine de l'aviation générale en ce qui concerne le transfert de certains pouvoirs de zonage du fédéral aux autorités provinciales.

Ce qui nous réjouit également, c'est l'appui que les transporteurs aériens canadiens et l'Airline Pilots Association apportent à l'amendement proposé concernant les arrêtés d'urgence visant à donner immédiatement suite à toute recommandation qui, en matière de sécurité aérienne ou de sécurité des personnes, est formulée après une enquête sur un accident ou un incident.

L'une des préoccupations soulevées au comité permanent concernait le libellé et l'objet de certains amendements proposés aux articles 12 et 13. C'est aussi l'objet de nouveaux amendements qui, selon ce qu'on a entendu dire, ont été proposés aujourd'hui et inscrits au *Feuilleton* au nom du député de Scarborough—Rouge River.

Il faut d'abord comprendre que ces paragraphes du projet de loi C-5 sont des amendements corrélatifs de la première Loi sur l'aéronautique adoptée en 1985. Le dernier paragraphe de ces dispositions transfère le fardeau de la preuve documentaire à l'accusé, lorsque le règlement présumément violé n'a pas été publié dans la *Gazette du Canada*. Ces paragraphes visent à prévoir une situation où le ministère aurait porté le règlement à l'attention de l'accusé par d'autres moyens. Les amendements de mon ami de Scarborough—Rouge River au projet de loi C-5 visent à retrancher ces deux paragraphes.

• (1310)

Le ministère a bien établi la pratique, quant à la manière de communiquer au secteur de l'aviation les règlements qui ne sont pas soumis aux exigences de publication contenues dans la Loi sur les textes réglementaires. Ces dispositions s'appliquent au secteur de l'aviation, en tant que groupe très spécialisé et facilement identifiable, et non au grand public.

Le principal moyen de communiquer avec ce groupe est l'avis aux navigateurs aériens, ou NOTAM, qui est distribué régulièrement à tous les pilotes et opérateurs brevetés et qu'on peut aussi se procurer dans les postes de contrôle de la circulation aérienne. La loi exige que les pilotes prennent connaissance de toute l'information ayant trait aux vols qu'ils prévoient faire, y compris qu'ils se familiarisent avec le contenu de tous les NOTAM pertinents.

Si l'accusé a une bonne raison de croire qu'au gouvernement et dans l'industrie, il y a de vieilles pratiques sanctionnées par la loi qui ne sont pas justifiées dans son cas, il ne serait que juste qu'il puisse les dénoncer.

C'est précisément pour ce motif que, dans les paragraphes en question, on impose désormais le fardeau de la preuve documentaire à l'accusé. Nous approuvons tout à fait ce changement. S'il est possible de prouver que des mesures raisonnables n'ont pas été prises à l'égard de l'accusé, celui-ci est bien placé pour en témoigner. Il s'ensuit que l'accusation d'avoir commis une infraction au règlement n'est pas retenue contre lui.

En terminant, je voudrais une fois de plus remercier les membres du comité ainsi que les associations qui ont comparu devant le comité pour leurs très précieuses contributions à l'élaboration du projet de loi C-5. J'espère que tous les députés appuieront ce projet de loi et que nous continuerons à faire notre possible pour accroître le niveau de sécurité dans l'aviation au Canada, niveau qui est déjà respectable.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, au nom du député de Hamilton-Ouest et de tous les membres de mon caucus, je suis heureux d'appuyer le projet de loi C-5 à l'étape de la troisième lecture.

Dans l'ensemble, c'est un projet de loi qui a reçu beaucoup d'appuis de tous les côtés. Comme le ministre l'a souligné, l'idée maîtresse de cette mesure législative, c'est de remonter la barre des peines infligées aux compagnies aériennes qui violent les règlements contre le bruit. Ces amendes ont été relevées de façon spectaculaire. Avant le projet de loi C-5, les amendes s'élevaient à 1 000 $, qu'il s'agisse d'un petit transporteur ou d'une grosse compagnie.

Grâce au travail accompli par le comité avec la collaboration du milieu, et notamment les groupes communautaires consultés, on a fixé les amendes à 5 000 $ dans le cas d'un petit transporteur et à 25 000 $ dans le cas d'une grosse compagnie.

Espérons que cette mesure aura pour effet de dissuader les compagnies aériennes de violer nos règlements. Comme je l'ai mentionné, il est important pour nos grands aéroports, comme pour tous les aéroports dans le monde, de trouver le juste milieu. Nous ne pouvons tout simplement pas fermer les yeux ou passer cela sous silence au nom de la promotion des voyages aériens au Canada, de l'agrandissement des aéroports ou de la création d'emplois dans les aéroports. Le fait est que les aéroports sont là pour rester.

Les voyages par avion sont de plus en plus populaires chez les Canadiens d'un océan à l'autre. Tout cela est reconnu par les gens qui habitent à proximité des aéroports. Cependant, il importe de trouver un juste équilibre entre les droits des usagers des aéroports et ceux des gens qui vivent à proximité de ceux-ci. Il faut en effet tenir compte des familles, des entreprises et des collectivités qui sont situées près des aéroports.

Il est tout simplement injuste de leur dire: «Si vous n'aimez pas cela et si vous trouvez que c'est trop bruyant, vous n'avez qu'à déménager.» C'est un argument spécieux qui ne règle rien.

Quand nous planifions la construction des infrastructures de transport, y compris les aéroports, nous devons tenir compte du fait que toutes les collectivités ont le même droit à la tranquillité et à la jouissance paisible de leur quartier, sans entendre à toutes les 30 secondes le vacarme assourdissant des avions qui décollent de l'aéroport de Toronto ou y atterrissent. Ces gens-là ont le droit comme les autres de jouir de la beauté de leur quartier.

Soyons réalistes, à la fin de la journée de travail, au moment où s'accélère le rythme de la vie moderne, le foyer familial n'est-il pas le seul havre de paix qui nous reste? Nos foyers sont nos châteaux. Nos foyers représentent le plus gros investissement que la plupart d'entre nous feront au cours de leur vie active. C'est plus qu'un abri, c'est un refuge. On y retrouve son conjoint et ses enfants, on y relaxe, on s'y amuse et on y recharge ses batteries pour affronter le monde le lendemain matin. Il faut donc reconnaître et respecter des besoins aussi réels.

Lorsqu'on parle de localités du Grand Toronto, on ne parle pas seulement de quelques petits quartiers. Le député de Broadview—Greenwood, par exemple, qui va prendre la parole dans un instant, vous dira que sa circonscription a beau être située à l'Est, loin de l'aéroport, on s'y plaint que des avions circulent régulièrement le long de l'autoroute Don Valley, et cela pose des problèmes.

Il y a des problèmes dans le secteur sud de York-Nord, ma circonscription. Il y en a à Mississauga, à Etobicoke aussi et à Brampton. L'aéroport international Pearson est le principal aéroport du Canada. C'est un important aéroport international qui attire donc, comme de raison, de très nombreux voyageurs du monde entier.

Il n'est donc pas question ici d'un bassin isolé, et on ne fait pas non plus preuve d'esprit de clocher. Il est question d'un phénomène bien réel qui ennuie beaucoup de monde, à l'aéroport Pearson et dans les alentours.

Je crois que lorsqu'on parle d'expansion, de privatisation et de nouvelles pistes d'atterrissage, il ne faut pas oublier ce que des Canadiens devront endurer à cause de l'accroissement de la circulation aérienne à l'aéroport Pearson.

Le problème du bruit qu'engendrent les aéroports et toute la question des amendes accrues qui seront imposées aux compagnies aériennes qui enfreignent ces règlements, constituent probablement l'essentiel du projet de loi C-5.

Le ministre a mentionné que certains textes d'application, par exemple, décrivent mieux les procédures de zonage dans les aéroports et dans leur voisinage aux termes du projet de loi sur l'aéronautique. Il sera intéressant de voir quelle sera la solution dans le cas du nouvel

hôtel du terminal 3 de l'aéroport Pearson, qui dépasse de quatre étages les normes de sûreté des vols à l'aéroport.

Il a aussi été question de permettre au ministre de recourir, dans le cas de catastrophes qui se produisent malheureusement de temps à autre, à un mécanisme d'intervention plus rapide. Plutôt que d'attendre que le processus de réglementation soit enclenché, le ministre, pendant deux ans, peut intervenir immédiatement, ce qui est très bon parce que, dans des cas d'urgence ou lorsqu'il se produit des tragédies, il est rassurant pour la population, pour un gouvernement ou pour un ministre de pouvoir recourir aux mécanismes et aux moyens leur permettant d'intervenir rapidement et brièvement pas seulement pour remédier à la situation, pas seulement pour se débarrasser d'une telle situation à l'avenir, mais aussi pour rétablir le sentiment de confiance et de sûreté chez les voyageurs.

La hausse des amendes n'est qu'un facteur parmi de nombreux autres qui contribue à compliquer l'équation en ce qui a trait à la réduction du bruit. Je suis heureux que le ministre soit présent à la Chambre. J'ai proposé un train de mesures à l'étape de l'étude en comité et à celle du rapport, mais on a jugé qu'elles allaient au-delà de la portée du projet de loi. Je déclare maintenant que je voudrais les reproposer aujourd'hui à cette étape.

• (1320)

Je ne pense pas que nous devrions simplement faire fi de ces idées parce que nous n'avons pas résolu les problèmes dus au bruit avec ce simple projet de loi, bien qu'il permette vraiment une amélioration en ce qui concerne les amendes.

Un amendement que je propose vise l'établissement d'un programme antibruit, comme celui qui s'est avéré très efficace à Denver, où le problème prenait de graves proportions. La situation là-bas ressemblait beaucoup à celle que vivent les habitants de Mississauga et de ma circonscription, où les maisons, les portes et les fenêtres vibrent chaque fois qu'un aéronef vole avant d'atterrir ou après avoir décollé.

L'aéroport de Denver, de concert avec les autorités gouvernementales, a essentiellement employé une technique d'isolation de dernier cri pour réduire les vibrations et le bruit dans ces maisons et ces immeubles. Il a établi un programme d'isolation dont les localités sont encouragées à profiter.

J'ai lu un article au sujet du succès qu'a remporté l'aéroport international de Denver—Stapleton. On y dit que le gouvernement prévoit d'accorder des fonds allant jusqu'à 7 500 $, de sorte que le gouvernement et la localité font leur part pour accroître le nombre de programmes d'isolation et pour les adapter aux défis auxquels ils doivent faire face.

Par le passé, au Canada, on a encouragé la mise sur pied de programmes d'isolation. À mon avis, il ne serait pas exagéré, particulièrement dans le cas des localités contiguës aux grands aéroports internationaux, d'examiner l'expérience faite à Denver pour déterminer si nous ne pourrions pas l'adapter à notre réalité. Si c'était possible, ce serait merveilleux pour le gouvernement, que les localités harcèlent constamment avec leurs problèmes de bruit, n'ayant personne d'autre à qui s'adresser.

Ce serait merveilleux pour les habitants, car le gouvernement les aiderait financièrement à acheter ce nouveau matériau isolant. Ce serait également merveilleux pour l'emploi et certains secteurs d'activité, notamment celui des services d'ouvriers spécialisés près des aéroports du Grand Toronto. Ainsi, certains entrepreneurs pourraient reprendre leurs activités.

Nous ne devrions certes pas nous contenter de lire cette histoire dans une revue pour l'oublier aussitôt après. Si cette expérience fonctionne à Denver, qu'elle remporte un certain succès et qu'elle sera financée, je crois que le gouvernement canadien devrait en tirer parti, car cela lui permettrait de créer des emplois, tout en réduisant le bruit.

Il s'agit là d'un programme que j'invite le gouvernement à étudier au moins, afin de voir si nous pourrions l'adapter à notre situation. Si les Américains ont obtenu des résultats à Denver, je pense alors que les Canadiens peuvent espérer de même à Toronto, Vancouver ou Montréal.

J'ai également présenté un amendement à l'étape du rapport. Je pensais qu'il serait utile que la loi empêche les compagnies aériennes de penser simplement qu'elles peuvent faire totalement fi de notre réglementation sur le bruit et de considérer que c'est là un coût inhérent à leurs activités.

Pour certaines grandes compagnies aériennes ou certains particuliers, il se peut qu'une somme de 25 000 $ ou 10 000 $ soit importante, et je ne voudrais pas minimiser l'effet dissuasif d'une amende de ce genre, mais en fait, il est possible que de grosses sociétés internationales, américaines ou autres, qui desservent 24 heures sur 24 tous les coins du monde, trouvent ce montant plutôt dérisoire.

Ainsi, selon les fonctionnaires du ministère des Transports qui ont témoigné devant le comité, il arrive que des compagnies aériennes fassent totalement fi des droits ou amendes qui leur sont imposés pour avoir violé un règlement pertinent et qu'elles incluent simplement cela dans leurs frais d'exploitation en tenant pour acquis que leur avion est bondé et qu'elles réalisent d'excellents profits, ce qui leur permettra de payer facilement cette amende.

J'ai proposé de retirer les documents pertinents à toute compagnie aérienne violant à trois reprises nos normes et nos règlements en matière de bruit. Elle n'aurait ainsi plus le droit de desservir les aéroports canadiens.

Selon moi, cela donnerait plus de muscle au projet de loi et signalerait clairement aux transporteurs aériens, surtout les transporteurs étrangers, qui sont les plus nombreux, comme on l'a dit au comité, que nous ne prenons pas les choses à la légère lorsque nous parlons de l'importance de parvenir à un certain équilibre entre l'intérêt des aéroports et celui des localités les entourant. Certains de ces transporteurs sont établis dans des pays où il n'y pas de normes en matière d'environnement ou de bruit, et il faut les forcer à respecter les décisions que nous prenons au nom de nos citoyens et faire en sorte qu'ils ne violent pas systématiquement nos lois.

En l'absence du projet de loi C-5, le ministre peut déjà maintenant retirer un document d'aviation canadien à quelqu'un après la première violation. Le ministre en a parlé. Cependant, il y a une grande différence entre une sanction facultative et une sanction obligatoire. J'aurais espéré que le ministre et le gouvernement jugent approprié de rendre ces normes obligatoires afin d'amener les transporteurs aériens étrangers à les respecter. J'espère toutefois que le ministre et le gouvernement sont sérieux et qu'ils seront sévères envers les compagnies aériennes qui ont l'habitude d'enfreindre nos lois. En réalité, très peu des compagnies aériennes qui sont condamnées à des amendes paient cellec-ci. Les grands perdants, en fin de compte, sont les Canadiens qui vivent aux alentours de ces aéroports et qui doivent subir beaucoup de bruit et de pollution atmosphérique. Ils qualifient cette situation de vraiment injuste.

J'ai également proposé, après avoir consulté les collectivités de Brampton, Etobicoke, Mississauga et North York qui m'en ont donné l'idée, d'utiliser localement l'argent ou une partie de l'argent provenant du paiement des amendes pour améliorer les procédures de réduction du bruit ou mener une lutte plus efficace contre le bruit venant des aéroports.

Cela ressemble beaucoup à ce que proposent les députés de ce côté-ci de la Chambre après avoir reçu un grand nombre de pétitions—vous en avez reçues aussi—, c'est-à-dire que l'argent confisqué dans les saisies de drogues, au lieu d'être remis entièrement au Trésor à Ottawa d'où il ne revient jamais, soit donné au service de police local et aux organismes locaux de lutte contre les drogues.

Ce que nous proposons donc, c'est d'augmenter les amendes imposées aux sociétés aériennes qui violent la réglementation contre le bruit et, si nous sommes sérieux et exigeons que ces amendes soient acquittées, d'utiliser l'argent, sous réserve d'une responsabilité financière appropriée, pour chercher à mettre au point un meilleur système aux aéroports afin d'enregistrer et de combattre ces violations de la réglementation contre le bruit.

Cela me paraissait une idée originale. Je trouvais que cela était fait de bonne foi par les communautés et que le gouvernement dirait de bonne foi également: «D'accord, cet argent n'ira pas dans quelque trou sans fond; comme il provient des amendes imposées pour violation de la réglementation contre le bruit, nous allons le réinjecter, totalement ou au moins partiellement, dans la lutte contre le problème de sorte que, avec le temps, la situation s'améliore au lieu de s'aggraver.»

Un autre point que nous avons fait valoir en amendement au projet de loi est quelque chose que nous avions déjà recommandé, en tant que groupe de travail du caucus libéral de Toronto, il y a quelques années, deux ans pour être exact. Les députés libéraux de la région de Toronto avaient proposé au gouvernement un ensemble de recommandations, qui me paraissait logique et créatif, pour combattre et gérer non seulement le problème de l'expansion de l'aéroport, mais aussi le bruit de l'aéroport. Une des principales recommandations que nous avons faites était la création d'un ombudsman de l'aéroport, faute d'un meilleur titre.

• (1330)

Le problème maintenant, c'est qu'en cas de violation du règlement contre le bruit, il y a généralement une plainte par téléphone d'un électeur ou d'un propriétaire et alors une des deux choses suivantes se produit. Ou bien la ligne est occupée ou bien on a accès à un répondeur.

Naturellement, cela a pour effet de rendre la personne qui appelle furieuse et, si les plaintes ne sont pas reçues, la colère et l'anxiété montent dans la communauté et l'on en arrive à une confrontation entre la communauté et l'aéroport ou son gestionnaire, ce qui ne peut conduire à rien de bon.

Nous parlons ici de la façon de traiter le problème réel causé par le bruit et les plaintes qui se présenteront invariablement, compte tenu de l'ampleur d'un complexe comme l'aéroport international Pearson.

Il faut être réaliste. Nous n'avons pas voulu créer des titres pour le plaisir de le faire ni engager des dépenses pour le plaisir de dépenser. Nous avons voulu améliorer les communications. Nous avons voulu faire comprendre aux gens qu'il y a au moins quelqu'un à l'autre bout du fil qui comprend leurs frustrations et qui peut y répondre d'une façon systématique au lieu de laisser un répondeur enregistrer, à deux heures du matin, les appels d'urgence disant que les fenêtres volent en éclats à cause d'un autre avion en provenance de la Jamaïque qui atterrit à l'aéroport international Pearson.

Si c'est une machine qui vous répond, qui va empêcher un autre avion de faire la même chose la nuit prochaine à la même heure?

Les gens se sentent impuissants face à ce problème. C'est d'ailleurs une situation qui se répète partout au pays lorsqu'un citoyen se demande s'il peut faire quoi que ce soit contre le système et s'il vaut la peine d'aller voter pour y changer quelque chose.

Le poste de ce défenseur du citoyen est un symbole qui signifie qu'on prend les plaintes au sérieux et qu'elles seront surveillées et analysées de façon systématique afin de faciliter la vie aux habitants des localités avoisinantes.

Nous avons abordé cette question dans le rapport d'un groupe de travail il y a deux ans, et j'ai proposé l'amendement à nouveau à l'étape du comité. Il a été rejeté sous prétexte qu'il outrepassait la portée du projet de loi. Encore une fois, je demande au ministre et aux députés du gouvernement de ne pas perdre de vue ce rôle qui pourrait non seulement faciliter la vie des gens qui habitent près de l'aéroport, mais aussi améliorer l'administration et alléger les problèmes qui se posent tous les jours au directeur de l'aéroport international Pearson.

L'autre réalité, c'est toute la question des interdictions d'atterrissage et de décollage de nuit. Le 25 octobre, la ministre d'État aux Transports a répondu à une lettre que je lui avais adressée au nom des électeurs de York-Ouest concernant le problème du bruit. Elle a dit: «Je tiens à souligner qu'il n'y a pas d'interdictions d'atterrissage et de décollage de nuit à l'aéroport international Pearson. Toutefois, les activités des avions à réaction gros porteurs sont restreintes entre minuit et sept heures du matin.»

Il y a un débat sur la question de savoir s'il faut interdire ou non les atterrissages et les décollages de nuit dans un aéroport comme Pearson. Je pense que oui. On nous oppose que certain types d'avions de la nouvelle génération—les plus récents—sont plus silencieux ou moins bruyants que les gros DC-8 allongés, par exemple. C'est vrai.

Aucun propriétaire moyen habitant à proximité d'un aéroport ne connaît d'avion qui ne fait pas de bruit. C'est une réalité. Pourtant, certains types d'avions appartenant à différentes générations sont autorisés à atterrir entre minuit et sept heures du matin. Et ça cause donc des problèmes pratiques.

Les gens sont régulièrement réveillés au milieu de la nuit par un avion qui, pour une raison ou une autre, atterrit aux heures les plus saugrenues. Mettons-nous à la place de ces gens qui doivent se lever à six heures du matin pour aller gagner leur vie; nous ne serions certainement pas contents d'être réveillés à deux, trois ou quatre heures du matin par les avions qui atterrissent.

Encore une fois, le ministre pourrait-il se pencher sérieusement sur la question d'interdire les atterrissages et les décollages de nuit?

Les Canadiens qui vivent à proximité de l'aéroport peuvent comprendre qu'il existe des circonstances exceptionnelles, par exemple un atterrissage d'urgence, un avion qui ne peut atterrir au point A et doit se poser au point B, ou encore une urgence de la Croix-Rouge. Ce qu'ils ne comprennent pas, c'est que ce qui devrait être une exception se produit un peu trop souvent. Certains trouvent que c'est plutôt la règle que l'exception pour les avions de décoller ou d'atterrir au petit matin.

Nous devons revoir la question de l'interdiction pour les avions de décoller ou d'atterrir la nuit et voir si on devrait la faire appliquer de façon plus stricte. À mon avis, tout indique que cette interdiction devrait être appliquée de façon plus rigoureuse dans les grands aéroports internationaux.

Un autre moyen utilisé, notamment à l'aéroport international Pearson, pour tenter de réduire le niveau de bruit est l'alternance. Il s'agit de faire alterner les décolages et les atterrissages entre les différentes pistes. Le problème du bruit se pose tout particulièrement dans la partie sud de ma circonscription.

Dès que les avions utilisent la piste 24-LO6R plutôt que la piste 24-RO6L, ils doivent nécessairement passer au-dessus de la collectivité d'Humberlea qui forme la partie sud de ma circonscription. Les habitants de cette localité n'ont pas demandé de mettre la piste 24L hors service, même pour les atterrissages d'urgence. Ce qu'ils demandent, c'est l'alternance entre les pistes 24L et 24R qui sont sensiblement équivalentes, ce qui répartirait le bruit au lieu de l'imposer à une seule collectivité.

Il ne faut pas réfléchir longtemps pour trouver pourquoi tant d'avions utilisent la piste 24L. C'est la piste située la plus près de l'aérogare. Je sais que les sociétés aériennes veulent réduire leur consommation de carburant et préfèrent que leurs avions n'aient à rouler que deux minutes au lieu de 15 entre la piste et l'aérogare. Je comprends que les sociétés aériennes veulent offrir le meilleur service possible à leurs passagers en les conduisant à l'aérogare en cinq minutes plutôt qu'en quinze. Je le comprends.

Je pense que la direction de l'aéroport, le ministère et les sociétés aériennes doivent comprendre que lorsqu'une piste est utilisée plus fréquemment que les autres, une collectivité souffre plus que les autres du problème du bruit, ce qui est injuste.

C'est comme les taxes. Les contribuables se révoltent contre les taxes non seulement parce qu'ils jugent qu'ils en paient trop et qu'ils ne vivent que pour remplir le coffres du gouvernement, mais aussi parce qu'ils ont l'impression que tous ne font pas leur juste part et qu'il y a des contribuables qui paient plus que les autres. Nous sommes tous prêts à payer notre juste part, mais s'il arrive qu'un groupe ou un individu ne le fasse pas, alors c'est là que vous avez une révolution! Et en ce moment, le fardeau qui pèse sur les épaules de notre laborieuse classe moyenne est parfois anormalement lourd.

Il en est de même ici. Pourquoi faudrait-il que ce problème du bruit des avions retombe presque entièrement sur le dos de la collectivité de Humberlea, à North York, alors que nous pouvons essayer de le partager pour qu'il soit plus supportable.

J'ai écrit à la ministre à mainte reprises et j'ai eu le plaisir de lire ses réponses, mais le problème n'en demeure pas moins. Il faut que la ministre et son ministère obtiennent des contrôleurs aériens et des capitaines d'avions qu'ils ne se servent pas toujours des mêmes pistes, même si elles permettent d'arriver à l'aérogare le plus rapidement et le plus économiquement possible; il faut qu'ils alternent. Mais ce n'est que l'un des termes de l'équation. Il ne faut pas oublier les personnes qui doivent supporter les effets de cette pollution acoustique.

Pour finir, j'aimerais remercier les organismes communautaires qui sont venus témoigner. Je voudrais remercier tout particulièrement M. John Doherty, du Council of Concerned Citizens, l'Etobicoke Federation of Residents and Ratepayers Association, les groupes de Mississauga et Humberlea qui ont fait part de leurs préoccupations, M. Gilbert Parrotta, de la Humberlea Community Association ainsi que Jack Sweet et Ted Wray, de l'Oakdale Residents Association. Les associations se sont montrées vigilantes face à un secrétaire parlementaire qui s'est déshonoré par les questions incessantes qu'il a posées à ces associations communautaires en allant jusqu'à mettre en doute leur légitimité ou la crédibilité de certains représentants du ministère.

• (1340)

Un article est paru en octobre dans *The Mississauga News*. Dans l'article, M. David Austin, directeur des communications de l'aéroport international Pearson, a laissé entendre qu'au fond ce n'est «qu'une petite clique qui se plaint du bruit». Il laissait supposer que la majorité des personnes habitant à proximité de l'aéroport sont satisfaites.

Je peux dire que le secrétaire parlementaire avec son attitude cavalière aussi bien que M. Austin avec ce genre d'allégation sont complètement dans l'erreur. Ces associations communautaires n'ont d'autres intérêts que de faire connaître, bénévolement, l'opinion de leurs voisins et des collectivités qu'elles représentent. Elles se sont présentées de bonne foi pour essayer de représenter ces personnes et être traitées équitablement. C'est tout ce qu'elles demandent. Elles ne réclament pas de faveur, seulement un traitement équitable.

Du côté libéral, non seulement nous acceptons leur témoignage, mais nous leur avons demandé de témoigner. Mais qu'un secrétaire parlementaire mette en doute à tous propos la crédibilité des associations communautaires ne rend pas justice, je pense, au gouvernement qui laisse entendre qu'il souhaite consulter le public sur toutes les questions et sur toutes les décisions qu'il doit prendre.

Pour résumer mes remarques, j'aimerais dire que le projet de loi C-5, en ce qui concerne les amendes infligées aux campagnies aériennes pour avoir enfreint les règlements contre le bruit, est une bonne mesure législative. Cependant, ce n'est qu'un aspect d'une bataille bien plus vaste que nous devons mener contre le bruit des aéroports au profit des Canadiens qui habitent dans les localités qui se trouvent derrière l'aéroport.

Il faut aussi prendre le temps de tenir compte de ces contribuables quand nous parlons de l'agrandissement de l'aéroport, de sa gestion et des transports. Ils sont sérieux et raisonnables. Ils ne demandent pas la suppression des transports aériens, ni la fermeture de l'aéroport Pearson. Ils nous demandent simplement, lorsque nous le pouvons, et par quelque moyen que ce soit, de satisfaire les besoins d'une société très complexe en conciliant ceux des usagers des aéroports et ceux des personnes qui habitent à proximité de ces aéroports.

Ce n'est pas une demande injustifiée, et il ne semble pas qu'il soit impossible de trouver une solution. Je crois que nous sommes sur le point de trouver des éléments de solution. Il incombe au Parlement et au gouvernement de les examiner.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.

Je le fais à titre de membre du Comité permanent des transports, à qui on avait confié la responsabilité d'examiner cette mesure législative. J'aimerais d'abord, à l'instar de la ministre d'État chargée des Transports, féliciter mes collègues de tous les partis qui siègeaient à ce comité. Je crois que nous avons prouvé à nouveau que le Parlement et le régime parlementaire peuvent être efficaces.

Disons au premier chef que la mesure législative proposée par le gouvernement était bonne. Elle comportait certaines lacunes, que nous avons réussi à combler grâce à l'accord des membres du comité. Une disposition, qui aurait raccourci le délai pour donner avis d'une opposition, ramène ce délai à 60 jours, pour tenir compte des réalités du Nord canadien et pour donner le temps aux sociétés aériennes de cette région de prendre connaissance des changements apportés par le gouvernement.

En outre, comme on l'a déjà signalé, nous voulions augmenter le montant des amendes imposées aux sociétés aériennes ayant enfreint les règlements contre le bruit, par exemple. Nous avons essayé de réduire le montant des amendes imposées aux particuliers, parce que ces derniers ne font souvent que se conformer à la politique de leur société aérienne. Nous n'avons pas jugé que la pénalité était appropriée dans le cas d'un pilote à qui on aurait demandé de respecter les délais de livraison ou à qui on aurait dit: «Ne vous préoccupez pas des règlements, attendez pour atterrir ou atterrissez plus tôt». Mais le gouvernement a rejeté cet amendement. Il a par contre accepté de porter l'amende à 25 000 $.

Mais le changement qui a vraiment prouvé que notre assemblée pouvait fonctionner, c'est celui que nous avons effectué lorsque nous avons accepté, du consentement unanime, d'examiner un amendement qui dépassait les limites du projet de loi, mais qui était souhaité par tous les partis, par le gouvernement et certes par les employés des compagnies aériennes, donnant au gouvernement le droit de réglementer les heures de travail des agents de bord. À l'heure actuelle, le gouvernement a le droit de réglementer les heures de travail des membres d'équipage de la cabine de pilotage—les pilotes, les mécaniciens de bord, ceux qui font voler l'avion—et il l'exerce, car il a prescrit une journée de travail d'un maximum de 15 heures.

Cela ne s'applique malheureusement pas, comme nous l'avons constaté, aux agents de bord dont la principale responsabilité n'est pas de nous servir des aliments et des boissons; elle consiste plutôt à veiller sur notre sécurité au moment du décollage et de l'atterrissage en faisant respecter les exigences relatives au rangement des bagages dans les compartiments prévus à cet effet pour garder le passage libre en cas d'urgence, et en nous faisant boucler notre ceinture; en cas d'atterrissage et d'évacuation d'urgence, ils ont pour mission de nous faire sortir de l'appareil sains et saufs.

Je voudrais signaler—et je ne prendrai pas beaucoup de temps—deux exemples qui nous feront comprendre pourquoi il est nécessaire de réglementer sur ce point et pourquoi nous ne pouvons laisser au processus de négociation collective le soin de trancher ces questions.

Le premier exemple met en cause la société Nationair 10. Le 3 décembre 1990, le vol 680 de Nationair a décollé de Mirabel à 9 h pour atterrir à 12 h 30 à Fort Lauderdale. L'avion devait repartir à 14 h 30 et arriver à Mirabel vers 17 h 30 le même jour, ce qui voulait dire pour l'équipage une journée de travail de neuf heures et demie.

Pour le vol de retour de Fort Lauderdale, les passagers sont montés à bord à 14 h. Puis le capitaine a annoncé un retard de 45 minutes, sous prétexte qu'il fallait des plats supplémentaires à cause du nombre de passagers plus élevé que prévu. Mais les passagers ont vite remarqué les

mécaniciens autour d'un des moteurs. Divers incidents ont suivi, et les agents de bord ont finalement décidé qu'ils étaient trop fatigués pour faire le trajet et veiller à la sécurité. Le pilote comprenait mal ce qui se passait, probablement lui aussi à cause d'une trop longue journée de travail.

L'équipage s'était affairé toute la journée auprès des passagers, qui étaient inquiets et agités. Les passagers ont dû embarquer et débarquer trois fois en tout; la plupart du temps, ils devaient attendre dans l'avion, dont la climatisation ne fonctionnait pas, et on ne les a pas informés des raisons réelles du retard.

Il était prévisible qu'ils montrent parfois des signes d'impatience, et certains sont même devenus tellement excédés qu'ils se sont mis à hurler pour qu'on les laisse descendre. Dans leur hâte, des passagers sont partis sans leurs bagages. Certains allaient fumer sur la passerelle. Quand le capitaine a ordonné à l'équipage de fermer les portes et de planter là ceux qui n'étaient pas à bord, cela faisait déjà seize heures et demie qu'il travaillait. Et il lui restait entre trois et quatre heures à faire. Il était très tendu. Certains agents de bord s'interrogeaient sur sa capacité de prendre des décisions; ce fut un facteur déterminant dans leur refus de continuer.

On a découvert plus tard que, de toutes façons, l'appareil n'était pas en état de voler. Comme l'ennui mécanique était assez grave, il a fallu faire appel à des spécialistes, et le moteur ne pouvait être réparé avant le lendemain. Si l'avion avait décollé, le pilote aurait enfreint les mesures de sécurité, puisque les propriétaires des valises doivent tous prendre place à bord de l'avion. Un certain nombre de passagers avaient déjà quitté l'aéroport et le pilote voulait que les autres restent sur la piste pendant que leurs valises étaient encore dans l'avion.

Ayant exercé leur droit de refuser de travailler en tout 18,5 heures de suite, et peut-être même davantage, ce que le pilote leur ordonnait de faire, les dix agents de bord ont été renvoyés. À l'heure actuelle, la société Nationair poursuit chacun d'entre eux; elle leur réclame le montant qu'elle aurait perdu à cause de leur refus, soit plus de 120 000 $ chacun.

Monsieur le Président, voilà comment les choses se passent dans cette industrie et voilà pourquoi nous ne pouvons nous fier simplement au processus de négociation collective pour assurer la protection non seulement des travailleurs, mais aussi des voyageurs, comme vous et moi, qui font affaire avec Nationair, Air Canada, les Lignes aériennes Canadien ou n'importe quelle ligne aérienne.

La deuxième exemple consiste en une lettre que je veux vous lire. Celle-ci est datée du mois de janvier 1990. Elle est adressée au Syndicat canadien de la Fonction publique, au ministère des Transports et à une autre personne.

• (1350)

À qui de droit,

Je voudrais, par la présente, vous faire part des mesures de sécurité inadéquates qui ont été appliquées au cours d'un vol auquel j'étais affecté plus tôt au cours du mois.

Le 8 janvier, je devais effectuer le vol Vancouver–Honolulu dont l'enregistrement devait se faire à 8 h 15. Le 7 janvier, vers 20 h 30, j'ai reçu un appel du Bureau d'affectation des équipages, m'informant que je devais effectuer le vol de mise en place qui m'amènerait à Winnipeg. De là, je ferais Winnipeg–Vancouver, puis Vancouver–Honolulu; le départ était prévu pour le 8 janvier, à 3 h 15. La séance d'information allait avoir lieu à 2 h 15, à moins de six heures d'avis. Avant que j'aie eu fait mes valises et deux appels téléphoniques, il était 21 h 30. Je me suis endormi un peu après 22 h 30 et j'ai dû me lever à 1 h. Le vol vers Winnipeg a duré deux heures et vingt minutes, et j'ai pu faire un somme d'au plus une heure et demie.

Lorsque nous avons atterri à Vancouver et que j'ai constaté que la compagnie n'avait pas l'intention de nous remplacer, j'ai pensé que je n'y arriverais pas. Nous avons quitté Vancouver à 11 heures. Je me suis presque endormi dans mon strapontin. Trois heures après le décollage, j'ai senti que j'étais comme dans un rêve. Tout se passait au ralenti. S'il y avait eu un incendie ou une urgence médicale, je ne sais vraiment avec quelle rapidité j'aurais pu réagir. Lorsque nous sommes arrivés à Honolulu, j'avais eu au plus 4 heures de sommeil en 32 heures. Je priais pour que l'atterrissage se fasse sans problème. C'est tout ce que je pouvais faire pour rester éveillé.

C'est une expérience effrayante que de se sentir incapable de faire quoi que ce soit lorsqu'on sait que la vie de beaucoup de gens pourrait dépendre de soi. Ce qui est plus effrayant encore, c'est de penser que l'équipage dans le poste de pilotage était dans la même situation. Après le vol, je leur ai demandé combien d'heures de sommeil ils avaient eues, et le mécanicien naviguant m'a répondu qu'il avait eu deux heures de sommeil.

J'estime que nous avons été chanceux cette fois, mais quand la chance nous abandonnera-t-elle? Pourquoi mettons-nous la vie de nos passagers en danger? Je suis certain que vous reconnaîtrez que cette situation présente un danger pour le public et que vous ferez tout ce que vous pouvez pour empêcher que cela se produise de nouveau.

C'est exactement ce que le Comité des transports et la Chambre ont fait. Je tiens à remercier tous les hommes et toutes les femmes qui voient à notre sécurité dans le ciel et au sol pour l'excellent travail qu'ils font. Je remercie la Chambre des communes, la ministre, son personnel, le ministère et l'opposition officielle d'avoir accepté mon amendement visant à donner au gouvernement le pouvoir de réglementer les heures de travail des agents de bord. Nous avons intérêt à prendre ce genre de mesure.

J'ai une dernière remarque à faire. La prochaine étape, une fois que ce projet de loi aura été étudié à l'autre endroit, sera la rédaction des règlements. Je sais qu'il y aura des négociations entre l'Association du transport

aérien, le Syndicat canadien de la Fonction publique et le gouvernement du Canada.

J'exhorte l'autre endroit à adopter rapidement le projet de loi C-5. J'exhorte aussi la ministre et son personnel à examiner sans tarder les négociations concernant les heures de travail des agents de bord, parce que nous avons tout intérêt à adopter une loi à ce sujet, à rédiger ses règlements d'application et à les publier dans la *Gazette* le plus tôt possible. Nous savons qu'il faudra un certain temps pour cela, mais le plus tôt sera le mieux, car nous ne voulons pas que la question soit soulevée à la table des négociations. On m'a dit que Air Canada allait essayer de négocier une journée plus longue aux prochaines négociations de septembre.

Le temps presse. J'exhorte le gouvernement à agir très rapidement.

Encore une fois, je vous remercie. Cette journée a vraiment été excellente pour le Parlement et elle a été encore meilleure pour les employés des transporteurs aériens.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je puis garantir aux leaders parlementaires que je serai très bref. J'essaierai de me limiter à deux minutes, car je sais que nous essayons de faire adopter ce projet de loi à la Chambre des communes avant 13 heures aujourd'hui.

J'appuie tout ce qu'ont dit aujourd'hui la ministre des Transports, ainsi que mon collègue de York-Sud—Weston et le député du Nouveau Parti démocratique, mais je veux signaler que les problèmes de réduction du bruit ne sont pas uniquement le lot des grands aéroports canadiens.

Dans la circonscription que je représente, le problème vient de ce que les avions qui décollent de l'aéroport Island ou qui y atterrissent survolent la promenade Don Valley, c'est-à-dire une bande de terre située presque au centre-ville. De nombreux citoyens déplorent qu'on fasse autant de tapage autour des problèmes de bruit à l'aéroport Lester B. Pearson, mais qu'on oublie certains aéroports moins importants qui ont, eux aussi, des problèmes concernant le bruit et les heures de travail. Je demande à la ministre, qui a défendu avec tant d'efficacité le projet de loi à la Chambre, de ne pas oublier les aéroports plus petits comme celui d'Island de Toronto, où il y a un nombre excessif d'arrivées et de départs tôt le matin et tard le soir. Comme vous le savez, cet aéroport est situé juste au centre d'une zone fortement urbanisée. C'est avec plaisir que je vais dire cette semaine à mon groupe de citoyens que, grâce à l'efficacité de la Chambre, le projet de loi a été adopté en une journée, en quelques heures. Cela devrait réjouir bien des gens.

Le président suppléant (M. Moore): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Moore): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES BANQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurance et les sociétés de secours mutuel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[*Traduction*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): C'est avec grand plaisir que, encore une fois, j'aborde les quatre projets dont nous sommes saisis. Il s'agit bien sûr des projets de loi C-4, C-19, C-28 et C-34, portant sur la réglementation qui redéfinira les pouvoirs et les structures de propriété des établissements financiers canadiens.

Ce sont des lois importantes. Leur origine remonte à 1985, année du dépôt du Livre vert McDougall. En 1986, il y a eu le Livre bleu Hockin. En décembre 1987, nous avons eu l'avant-projet de loi sur les sociétés de fiducie. Enfin, en 1992, le Sénat canadien a rédigé un rapport intitulé *Vers un marché national des services financiers*.

J'ai déjà dit que ces projets de loi, qui comptent à eux quatre 2 428 articles, étaient l'occasion, pourvu que nous fassions de notre mieux, d'apporter une amélioration considérable à la réglementation des institutions financières.

Une voix: C'est ce que nous avons fait.

M. Edmonston: Un député d'en face, celui de Mississauga-Est, je crois, dit que c'est ce que nous avons fait. Je ne suis pas d'accord. Nous n'y sommes pas parvenus. Nous tenions une excellente occasion de montrer au Canadien moyen que nous prenons sa part. Malheureusement, nous n'avons accouché que d'une législation médiocre. Je songeais en fait à ce que le député de Nickel Belt disait du député de Mississauga. Disons pour faire image que celui-ci, qui a été président du comité, a revêtu son costume de sorcier, s'est mis à remuer sa mixture de réglementation financière dans son gros chaudron et a dit que nous ne pouvions rien y ajouter, ni changer: «On ne veut pas d'une législation qui soit résolument favorable au consommateur canadien.»

• (1400)

Je suis sûr que mon collègue me dira: «Minute, Phil, cela dépend de ta définition d'un consommateur. Les sociétés de fiducie, les banques et les autres institutions du même genre sont des consommateurs, et nous devons aussi défendre leurs intérêts.» Jusqu'à un certain point, c'est vrai, mais je crois que les intérêts que nous défendons ne sont pas surtout ceux des consommateurs, mais dans une mesure très large, voire excessive, ceux des grandes sociétés.

Comme je l'ai dit, l'éléphant semble avoir accouché d'une souris, une souris fort médiocre d'ailleurs. Mais il y a malgré tout du bon dans ce projet de loi.

Nous nous réjouissons du projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit. Pour qui vient du Québec, il est impensable d'être contre un projet de loi qui améliore la situation des caisses populaires, par exemple.

[*Français*]

Je fus pas mal surpris et heureux que quelques-uns de mes collègues aient souligné le fait que les caisses populaires ne se limitent pas seulement au Québec. Madame la Présidente, le Mouvement des caisses populaires et le Mouvement de M. Rouleau existent aussi dans toutes les autres provinces.

Une voix: Il y a aussi les caisses populaires Desjardins.

M. Edmonston: Bien oui, je le sais. Mais en ce qui a trait aux caisses populaires en général, 1 400 succursales, si je comprends bien, détiennent un actif de presque 44 milliards de dollars. De plus, il s'agit du plus important employeur au Québec.

Alors, c'est pour cela que je félicite le gouvernement d'avoir quand même travaillé dans le sens de réglementer les caisses populaires à un point tel que l'on puisse avoir une meilleure harmonisation de leur travail ainsi que plus de pouvoirs, pour les enraciner davantage dans la communauté.

Madame la Présidente, nous sommes d'accord avec les articles de ce projet de loi qui touchent la protection du consommateur et la façon dont le Comité de révision ou le Comité de protection, ce que l'on appelle le *Audit Committee*, a été établi. Nous trouvons que cela est une bonne chose que quelques-uns des règlements stipulent que la majorité des membres de ces comités ne soient pas affiliés au directeur de la compagnie.

Nous sommes surtout heureux de constater que les membres de ce Comité de révision ou de protection des intérêts des actionnaires soient des individus indépendants, et cela est extrêmement important. Madame la Présidente, je ne sais pas si vous avez déjà assisté, en tant que sociétaire, à un conseil d'administration et que vous n'étiez pas tellement satisfaite de l'information que vous aviez reçue de gens soi-disant indépendants, de gens qui vous auraient renseignée sur l'état financier de votre organisme,—peut-être que c'est une caisse populaire, je ne le sais pas—à cause du fait qu'il n'y avait pas assez d'indépendance ou de transparence de la part de ceux qui vous avaient fourni l'information et de l'organisme même.

Je pense que l'on a vraiment fait un pas en avant avec ce projet de loi, dans le sens qu'il doit y avoir une certaine indépendance chez les gens qui vont nous informer du véritable état de santé économique de ces institutions financière.

Madame la Présidente, je trouve qu'il y a certaines bonnes choses dans ces quatre projets de loi qui se rapportent aux institutions financières, mais il y a quand même certaines lacunes. Mon parti politique et moi-même, en tant que député, ne sommes pas du tout d'accord avec le fait que ce projet de réforme contenu dans les quatre projets de loi n'aborde pas la question de l'harmonisation et de la balkanisation de nos marchés nationaux et de nos autorités réglementaires.

Je trouve qu'avec la déréglementation que l'on connaît présentement, il y a une espèce de marchandage d'une juridiction envers l'autre. Je sais très bien, madame la Présidente, que vous êtes au courant de cette différence de juridiction entre le fédéral et le provincial en ce qui concerne les institutions financières. Parfois, les compagnies ne savent pas sur quel pied danser. Les règlements au fédéral sont tellement onéreux que ces compagnies ne savent pas quoi faire et elles sont obligées, parfois, d'aller sous la protection presque de la juridiction de différentes provinces. Par exemple, la province de Québec a des règlements différents de ceux du fédéral en ce qui concerne les compagnies d'assurance.

Je ne veux pas dire qu'une réglementation est meilleure que l'autre, mais c'est différent. Il n'y a pas d'harmonisation et c'est à cause de ce manque d'harmonisation que des compagnies d'assurance, par exemple, ou d'autres compagnies peuvent avoir beaucoup de difficultés. Et je dénonce cela parce qu'on demande de plus en plus, aujourd'hui, une concertation de gros bon sens. Et cela, ce n'est pas difficile, il suffit juste que nous mettions nos têtes toutes ensemble pour dire: Bon, est-ce qu'on peut accommoder des compagnies; est-ce qu'on peut accommoder des institutions financières et aussi, est-ce qu'on peut accommoder les désirs du public en général, les besoins du public et ne peut-on pas, en même temps, protéger le public?

Je pense qu'on peut le faire, mais dans ce projet de loi—et actuellement, il est question de quatre projets de loi—on n'a pas harmonisé les choses qui auraient dû être harmonisées. Mais, madame la Présidente, je trouve aussi qu'on aurait pu faire mieux. Par exemple, ce gouvernement, à part des projets de loi qui sont déjà présentés, aurait pu présenter un projet de loi permettant aux banques de vendre de l'assurance. Ce n'est pourtant pas si difficile! Au Québec, on fait cela depuis longtemps avec les caisses populaires Desjardins. Elles vendent de l'assurance.

À titre d'ancien président de l'Association pour la protection des automobilistes, j'ai appuyé le Mouvement Desjardins dans cette démarche parce que j'ai pensé que cela pouvait augmenter la concurrence au Québec et, de ce fait, alléger les coûts de l'assurance—c'est cela, la concurrence—et deuxièmement, obliger tous les acteurs de l'industrie des assurances à être plus responsables envers leurs clients.

Madame la Présidente, c'est justement cela que j'ai vu comme effet. Ce n'est pas d'hier et ça ne s'est pas fait tout de suite, mais cela fait presque dix ans maintenant qu'on voit la concurrence des caisses populaires Desjardins dans le milieu des assurances parce qu'elles peuvent, au Québec, vendre des contrats d'assurance, comme l'assurance-automobile, à leurs clients. Plusieurs de mes électeurs et de mes électrices, dans Chambly, m'ont écrit justement à ce sujet pour me dire qu'ils trouvaient les prix très, très concurrentiels aux caisses populaires Desjardins et en plus, ils trouvaient que la façon dont ils avaient été traités était exemplaire. Même en faisant la comparaison entre la caisse populaire et les compagnies d'assurance ailleurs, ils ont trouvé que c'était très, très salutaire, la concurrence des caisses populaires dans le domaine des ventes d'assurance.

Il est intéressant de remarquer que le précurseur de ces quatre projets de loi fut le projet de loi C-93 et ce dernier, finalement, a été divisé parmi les projets de loi que nous étudions maintenant, c'est-à-dire le C-4, le C-19, le C-28 et le C-34.

• (1410)

Madame la Présidente, je me trompe peut-être de numéro de projet de loi, et le député de Mississauga pourra peut-être m'aider tantôt. On avait originalement un article qui permettait—et j'espère que mon collègue sera d'accord avec moi, parce que je l'ai lu—aux banques de vendre de l'assurance. Elles ont eu le droit de vendre de l'assurance. Mais aujourd'hui, madame la Présidente, je ne sais pas, c'est peut-être à cause de notre apprenti sorcier, avec son espèce de soupe faite dans un chaudron, mais on ne voit plus cet article qui permettait aux banques de vendre de l'assurance. Je suis déçu, parce que l'on dit souvent que c'est le gros bon sens. Même nous du NPD voulions voir la concurrence et trouvions que c'était une excellente suggestion du gouvernement fédéral, de ce gouvernement, qu'un article de ce projet de loi puisse permettre aux banques de vendre de l'assurance, parce qu'on n'a pas vu d'abus, on n'a vu aucun abus de la part des caisses populaires Desjardins. On a vu un meilleur service qui s'est développé à la suite de cette concurrence. Mais malheureusement, quelque part, pour quelque raison que ce soit, je ne sais pas, ce gouvernement, qui est un gouvernement qui prône, qui a voulu promouvoir la concurrence, qui a voulu soi-disant protéger les consom-

mateurs, a refusé aux banques de vendre de l'assurance à leurs clients.

Une voix: Heureusement!

M. Edmonston: Un de mes collègues libéraux dit «heureusement». Moi je trouve que c'est malheureux. Si cela fonctionne sans problème au Québec, cela peut aussi fonctionner ailleurs sans problème. C'est le gros bon sens, pas plus, pas moins.

On aurait pu aussi faire mieux, et cela a déjà été souligné par un de mes collègues. On aurait pu obliger les compagnies qui émettent des cartes de crédit de calculer les intérêts de façon différente, selon ce que le député de Mississauga nous a proposé dans son projet de loi C-236, je crois. Ce projet de loi prévoit que les compagnies émettrices de cartes de crédit calculent les intérêts seulement sur le solde qu'il reste à payer, plutôt que sur le montant total qui a été emprunté. Cela veut dire que si vous avez une carte de crédit sur laquelle il y a 500 $ à payer, et que vous en avez payé 250 $, l'émetteur de votre carte de crédit peut seulement vous calculer l'intérêt sur les 250 $ qui restent comme solde.

Une voix: Ils ont voulu faire cela!

M. Edmonston: Mais non, ils n'ont pas voulu faire cela. Ça, c'est trop pro-consommateur, trop révolutionnaire, si j'ose dire. C'était peut-être trop NPD pour ce gouvernement, je ne le sais pas. Je dis que ce n'est pas là le gros bon sens, car la plupart de nos électeurs sont en faveur de cela, madame la Présidente. Je suis sûr que la plupart des députés sont d'accord sur le fait que ce gouvernement, quand il a proposé ces quatre projets de loi dans le but de nous protéger, de nous aider, de réglementer les institutions financières, a oublié de protéger les gens qui sont au bas de l'échelle. Est-ce que c'est un oubli? Moi, je préfère dire que c'en est un. Je ne parle pas des banques, je ne parle pas des autres institutions financières, mais je parle de gens comme nous qui utilisons les cartes de crédit.

Nous qui sommes obligés de payer, même si on paie 250 $ sur un total de 500 $, on est obligés aujourd'hui de payer de l'intérêt sur ces 500 $. Cela, c'est écoeurant, c'est inacceptable et c'est anti-consommateur, c'est anti-logique et malheureusement, c'est vraiment triste de voir un gouvernement omettre une telle chose, faire un tel oubli.

[*Traduction*]

Je suis déçu de ces quatre projets de loi. Comme je l'ai dit à mon collègue, que j'ai comparé à un sorcier qui brasse dans un chaudron sa soupe, toutes ces résolutions, toutes ces dispositions—2 400 et quelques dispositions qui sont censées harmoniser le système, ce qu'elles ne font pas, facilitant ainsi la tâche des grandes sociétés désireuses de fusionner—au lieu de mieux fonctionner, le système va fonctionner moins bien.

Le gouvernement aurait pu faire mieux. Il aurait pu faire beaucoup plus pour protéger à la fois les institutions et les Canadiens ordinaires. Nous aurions pu le faire et nous ne l'avons pas fait. Il y a des choses que le gouvernement aurait pu faire s'il était sérieux.

Le gouvernement est toujours en train de demander des exemples au NPD, à Edmonston, à Audrey McLaughlin. Mais que pouvions-nous faire? Que feriez-vous, vous?

J'ai dit d'abord que j'abaisserais les taux d'intérêt. J'abaisserais les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Regardez les cartes de crédit. Le gouvernement dit qu'il l'a fait. Absolument pas. Regardez le taux préférentiel. Il n'a jamais été aussi faible en 18 ans. Quel est le taux d'intérêt sur les cartes de crédit?

Quand on demande au ministre des Consommateurs ce qu'il entend faire au sujet de l'écart de plus de 10 p. 100 entre les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et le taux préférentiel, il nous dit: «Écoutez-moi attentivement parce qu'il s'agit d'une logique que je ne suis pas sûr de bien comprendre.» C'est très court. Je résume: «Les coûts liés à l'utilisation des cartes de crédit sont variés et complexes, et les consommateurs devraient considérer d'autres formes de crédit plus avantageuses.»

Une voix: Lesquelles?

M. Edmonston: N'est-ce pas une façon d'abandonner la partie? C'est comme le ministre disait: «Désolé, je suis le ministre des Consommateurs et des Sociétés, certes, mais avant tout le ministre des Sociétés». Tel est son message. «Je ne peux rien pour vous. Allez voir ailleurs».

En somme, madame la Présidente, je veux faire comprendre que le gouvernement aurait pu faire beaucoup plus. Il aurait pu faire évoluer davantage les choses. Je ne lui demande pas de tout révolutionner. Ce qu'on constate dans le projet de loi C-4, on le constate aussi dans le projet de loi C-19, dans le projet de loi C-28 et dans le projet de loi C-34. La triste réalité, c'est que la montagne a accouché d'une souris, une mesure législative médiocre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue de la circonscription de Malpèque pour la dure besogne qu'elle a abattue avec tous les autres membres des comités, de quelque côté de la Chambre qu'ils viennent, et pour le travail qu'elle a accompli avec le gouvernement pour que ce projet de loi voie le jour.

Je voudrais lui rendre officiellement hommage pour ses réalisations dans le domaine de la protection des consommateurs. Elle a, en effet, veillé à ce qu'une procédure relative aux plaintes fasse partie intégrante de cette mesure législative. En outre, je félicite le gouvernement d'avoir adopté cette proposition et de l'avoir inscrite dans son projet de loi.

Au total, nous avons donc une assez bonne mesure législative. Espérons que la Chambre l'adoptera et l'enverra au plus vite au Sénat.

Cela dit, madame la Présidente, après m'être entretenu avec ma collègue au sujet de ses points de vue sur la question, je voudrais lui poser quelques questions au sujet de certains amendements qu'elle a proposés. Elle a porté à mon attention un amendement assez impressionnant. Je dois dire que j'ai été surpris que le gouvernement ne donne pas suite à sa proposition.

• (1420)

L'amendement porte sur l'utilisation d'une langue simple dans les communiqués émis par les sociétés de fiducie ou les banques à l'intention des consommateurs ou de leurs clients. Je crois comprendre que le gouvernement résiste parce qu'il a l'impression qu'il est un peu tard pour adopter une telle proposition.

Je suggère au gouvernement de consulter le Sénat, qui est sur le point d'être saisi du projet de loi, afin que l'autre endroit adopte une proposition aussi intéressante et équilibrée.

Je signale que ma collègue de Malpèque, à l'Île-du-Prince-Édouard, a fait comme toujours de très bonnes recherches. De toute évidence, elle a examiné la situation à d'autres endroits, au Canada et ailleurs en Amérique du Nord. Elle m'a dit qu'en Alberta, cette disposition était déjà prévue, mais qu'il restait encore un peu de travail à faire avant qu'elle n'entre en vigueur. Elle m'a dit également qu'à New York, on a adopté une loi autorisant l'emploi d'une langue vulgarisée et que cela semble donner des résultats très intéressants.

Je suis plutôt surpris que le gouvernement ait décidé de ne pas aller de l'avant et de ne pas adopter une proposition de ce genre, étant donné que la population canadienne est de plus en plus consciente de la nécessité d'employer une langue simple, que ce soit dans les discours des politiciens ou dans les communications des gouvernements sur les règlements en vigueur.

Le recours à la langue simple est très important parce que, comme vous le savez, madame la Présidente, le taux d'analphabétisme s'établit à 38 ou 40 p. 100 environ. En fait, le moins qu'on puisse faire dans nos communications avec les gens, c'est leur fournir des renseignements qui leur soient utiles et qu'ils puissent comprendre aisément.

Cela dit, je voudrais maintenant passer à la question des banques et de ses liens avec les consommateurs ainsi que la situation financière à laquelle nous faisons face au Canada. Je ne puis m'empêcher d'aborder la question dans son ensemble plutôt qu'en particulier, comme le fait le projet de loi dont nous sommes saisis.

C'est un bon projet de loi, une excellente proposition. Nous voudrions y apporter des amendements, mais si ce n'est pas possible cette fois-ci, peut-être pourrons-nous mieux le faire au cours des prochaines années. Cependant, nous devons examiner tout cela par rapport à l'industrie et aux consommateurs.

Je voudrais dire d'abord que nous devrions tous être très fiers de notre secteur bancaire parce qu'il est l'un des meilleurs en Amérique du Nord, voire dans le monde entier. Et je le dis parce que tout le mérite en revient aux organismes de réglementation et à l'industrie elle-même. Celle-ci a joué un rôle de chef de file en aplanissant les difficultés éventuelles; les organismes de réglementation ont, quant à eux, travaillé de concert avec l'industrie au fil des ans pour élaborer des propositions qui satisfassent les banques tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

La proposition du gouvernement est d'ailleurs un autre exemple de la collaboration dont ont fait preuve le secteur privé et le gouvernement dans ce domaine.

Lorsque je considère la situation des banques ou la situation financière, je ne peux m'empêcher de songer aux gens qui ont eu recours aux services de nos banques ces derniers mois et de faire remarquer qu'il est temps de s'arrêter aux problèmes qui assaillent une partie de notre collectivité.

Je voudrais attirer votre attention sur une déclaration qu'a faite, pas plus tard que le 20 novembre dernier, le principal régisseur des services financiers du Canada. Celui-ci semblait quelque peu pessimiste au sujet de la faiblesse de l'économie. S'adressant à un groupe de banquiers, le surintendant des institutions financières, M. Mackenzie, a dit que, compte tenu de la situation du logement, du secteur immobilier et de la revente, il

régnait un fort pessimisme dans le secteur des banques avec lequel il collabore.

J'ai trouvé la déclaration plutôt étrange en ce moment même où il faut brosser un tableau réaliste de la situation, redonner confiance à la population, chercher activement à juguler l'inflation, réduire les taux d'intérêt et relancer l'économie.

J'ai mis la main sur un document qui a été publié par le ministère des Consommateurs et des Sociétés et qui fait état des faillites survenues en octobre 1991. Il vous peinera d'apprendre que, au cours de ce seul mois, il y a eu 974 faillites au Canada et cela, dans divers secteurs, dont l'industrie manufacturière, la construction, les transports, l'entreposage, les communications et d'autres services publics, le commerce de gros et de détail ainsi que le secteur des services. En fait, plus d'une vingtaine de groupes sont touchés.

Lorsqu'on se penche sur le nombre de faillites jusqu'à maintenant cette année, on s'aperçoit que sur 8 000 faillites environ, près de 1 800 ont eu lieu dans le secteur de la vente au détail. On en retrouve plus de 1 200 dans le secteur de la construction, 700 environ dans le secteur manufacturier et 474 dans le secteur des services et le reste.

À la lumière de ces chiffres, j'ai jugé que cela semblait être les principaux secteurs où il y a un grand nombre de faillites des entreprises. C'est plus particulièrement le cas du secteur de la construction et du secteur manufacturier. J'ai comparé ces chiffres à la déclaration de Michael Mackenzie, le surintendant des institutions financières qui a affirmé qu'il y avait, semble-t-il, un pessimisme profond dans le secteur bancaire. Selon moi, il se reportait au fait qu'il y a un grand nombre de faillites dans ces secteurs qui ont des répercussions sur les banques. Comme vous le savez, madame la Présidente, des entreprises fabriquent du bois, de l'acier ou le reste pouvant être utilisé dans le secteur de la construction, et ce dernier secteur peut alors construire des maisons que les consommateurs vont acheter. Or, pour ce faire, les consommateurs peuvent s'adresser à une banque pour emprunter.

Ainsi, la santé de l'économie canadienne dépend dans une large mesure de celle du secteur de la construction et de l'industrie en général. De ce fait, lorsque les chiffres sont mauvais dans le secteur de la construction, c'est mauvais signe, et il y a des raisons de s'inquiéter.

Je le répète, j'ai examiné ces chiffres et je me suis attardé sur un rapport publié assez récemment par le Conseil économique du Canada, afin de voir quels emplois dépendaient directement ou indirectement des exportations au Canada. Je me suis penché sur le pourcentage des exportations par rapport à la production totale.

• (1430)

Pour donner une idée, si l'on étudie la situation de l'emploi dans un ensemble de domaines, tels que les chemins de fer, le camionnage et les autres industries du transport et de l'entreposage, on constate qu'il y a plus de 60 p. 100 de tous les emplois dans ces domaines qui sont liés à l'exportation.

Si l'on prend les faillites au Canada, dans le domaine du transport et dans les industries connexes, on constate que sur quelque 8 000 entreprises, il y en a environ 600 qui ont fait faillite.

Chez les grossistes et le commerçants, l'exportation représente environ 11,8 p. 100 de l'ensemble des emplois. Le nombre total des détaillants qui ont fait faillite est d'environ 1 800 sur les 8 000 faillites qui se sont produites jusqu'à maintenant dans l'industrie.

Si l'on retient seulement ces deux composantes, on voit tout de suite que bon nombre de leurs entreprises, qui font des affaires à l'échelle internationale, créent des emplois au pays. Quand ces entreprises éprouvent des difficultés et font faillite, des emplois disparaissent automatiquement.

Je veux simplement donner une idée du fait que, comme de nombreux emplois au Canada dépendent dans une large mesure du volume des ventes que réalisent nos industries à l'étranger, plus nous leur faciliterons ce commerce et plus nous protégerons nos emplois au Canada.

Comme l'ont montré les chiffres, un grand nombre d'entreprises font faillite. De plus, le Conseil économique du Canada a publié en 1990 un ouvrage indiquant que la grande majorité des emplois perdus sont effectivement liés à l'exportation. Nous en viendrons automatiquement à la conclusion que, pour faire face aux problèmes socio-économiques que nous avons actuellement ici, au Cana-

da, nous devons améliorer la situation de ces sociétés qui font du commerce à l'étranger.

Cela m'amène à la question désagréable de la valeur élevée du dollar. À mon avis, nous pouvons faire tout ce que nous voulons, mais si nous n'adoptons pas une politique propre à équilibrer la valeur du dollar et l'inflation, nous ne pourrons pas, à court terme, relancer l'économie de façon à pouvoir passer à la question du chômage élevé et à celle du ralentissement de la croissance économique.

À cet égard, la relance économique ici, au Canada, dépend directement de la baisse du dollar. Cela fait, nous pourrons alors permettre à ces sociétés de livrer concurrence sur la scène internationale, tout en protégeant nos emplois.

À Ottawa, par exemple, il y a eu environ 1 230 faillites de janvier à octobre 1990.

Une voix: C'est honteux.

M. Harb: Le député de Toronto dit que c'est honteux. Effectivement. Le tableau devient encore plus sombre en 1991. Dans notre région, il y a eu plus de 1 748 faillites, soit 500 de plus que l'année dernière.

Au cours des 12 derniers mois, de novembre 1990 à octobre 1991, il y a eu en tout 25 414 faillites en Ontario.

La situation de l'Ontario est semblable en tous points à celle du reste du Canada. Par exemple, pour la même période, vous serez déçus d'apprendre qu'au cours des 12 derniers mois, de novembre 1990 à octobre 1991, plus de 64 052 faillites ont été déclarées au Canada. L'heure est grave.

Je n'aime pas toujours rapporter des mauvaises nouvelles aux Canadiens ou aux députés de la Chambre. Je voulais toutefois profiter de cette occasion pour dire que le gouvernement fédéral, qui a la responsabilité de surveiller la valeur du dollar canadien et de l'équilibrer avec un taux d'inflation contrôlé, a fait un travail catastrophique en Ontario. Il n'a pas su trouver une stratégie adéquate qui aiderait la croissance économique de cette province.

Le mois dernier par exemple, les faillites des entreprises en Ontario sont passées à 315, alors qu'elles avaient légèrement diminué en septembre, et les faillites des particuliers, au nombre de 2 369 en septembre, ont grimpé à 2 782. Le nombre total des faillites a augmenté de 17,4 p. 100 en Ontario.

Aimeriez-vous savoir pourquoi? Pour une seule et unique raison: parce que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario n'a pas répondu aux attentes des Ontariens à deux égards. En période électorale, il leur avait promis la lune, dans l'espoir qu'ils le croient et qu'ils voient en lui le remède à tous leurs maux, qui étaient alors très grands. Ils l'ont porté au pouvoir. Les milieux d'affaires avaient beaucoup de problèmes à soumettre au gouvernement.

Mais celui-ci, après avoir été porté au pouvoir, a examiné la situation et a constaté qu'il ne pouvait répondre aux attentes qu'il avait créées. S'il ne peut respecter ses promesses, soit. Mais qu'il vienne devant le public et qu'il le lui dise clairement. S'il faisait cela, les entreprises sauraient que le gouvernement NPD de l'Ontario, qui a trompé l'électorat, ne pourra pas tenir ses promesses, et elles pourraient recommencer à investir en Ontario.

Mais pour le moment, c'est une situation impossible pour les entreprises. D'une part, elles ne savent pas à quoi s'attendre de la part du gouvernement de la province. Donc, elles n'investissent pas; et d'autre part, elles voient quotidiennement de nouvelles faillites dans la province.

Il est temps que le gouvernement de l'Ontario dise aux gens qu'il ne pourra pas tenir ses promesses électorales et qu'il leur avoue qu'il les a bien eus.

Après cela, nous pourrions peut-être, en tant qu'une des plus grandes provinces de ce pays, une province qui était parmi les plus riches, laisser la vie reprendre son cours, et le public ainsi que le secteur des affaires pourraient recommencer à investir dans l'économie.

Je dis tout cela pour montrer qu'il n'y a pas que le gouvernement fédéral à blâmer pour son manque d'initiative dans le domaine du cours du dollar.

Une bonne partie du blâme va aussi à la plus grande province du Canada, la province d'Ontario. Je mentionne cette province parce qu'elle était traditionnellement le moteur de la reprise économique.

Madame la Présidente, vous m'avez signalé que mon temps de parole était terminé. J'aurais bien aimé poursuivre pour toucher à d'autres points du débat que nous avons aujourd'hui, mais je m'arrête et je vous remercie infiniment.

• (1440)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je voudrais faire une brève observation comme quelqu'un qui a assisté d'une manière désintéressée aux dernières élections en Ontario.

Je viens d'entendre dans cette Chambre des déclarations tout à fait étonnantes au sujet de ces élections. Oui, des déclarations tout à fait étonnantes. Si quelqu'un a été déçu, c'est bien le Parti libéral de l'Ontario qui s'était présenté aux élections en prétendant qu'il y avait un excédent dans les comptes publics de la province. Il parlait d'un excédent de 20 millions de dollars. Lorsqu'on a ouvert les livres après les élections, même le ministre des Finances, le trésorier du Parti libéral d'alors, a dû admettre que la province avait un déficit énorme et non un excédent.

Une voix: C'est honteux!

M. Langdon: Lorsqu'on a fait le bilan de la mauvaise gestion des libéraux pour cette période, on a vu qu'elle avait coûté 2,7 milliards de dollars jusqu'à cette année-là. Par suite des programmes de dépenses créés par ce gouvernement libéral, le déficit allait automatiquement dépasser les 8 milliards de dollars pour la même année, c'est-à-dire cette année-ci.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Par contre, le gouvernement du Nouveau Parti démocratique de cette province a fait deux choses. D'abord, il a décidé qu'il était important d'appliquer quelques mesures de contrôle des dépenses. Croyez-le ou non mais, sous le régime des conservateurs et de libéraux de l'Ontario, il n'y avait pas de conseil du trésor.

Une voix: C'est honteux!

M. Langdon: Il n'y avait même pas de conseil chargé de contrôler les dépenses de la province. Aucun plafond n'était fixé aux dépenses pour les soins de santé à l'extérieur de la province. D'un bout à l'autre des États-Unis, les hôpitaux exploitaient les résidants de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario a fixé un plafond à ces dépenses.

Deuxièment, le gouvernement de l'Ontario a dit qu'il ne pourrait faire autant de choses qu'il le voudrait, étant donné la mauvaise gestion dont le gouvernement libéral s'était bien caché. A la place, nous avons mis sur pied un programme en vue de redresser l'économie.

Il est frappant de constater que tandis que le taux de chômage continue d'augmenter dans les autres provinces, il a diminué en Ontario grâce à l'excellent budget établi pour cette province.

Mme le vice-président: Permettez-moi de vous interrompre. Je n'ai pas encore donné la parole au député. J'ai permis au député d'Ottawa-Centre de s'écarter quelque peu du sujet qui nous préoccupe cet après-midi. Le député d'Essex—Windsor a pris la parole pour répondre à une partie de ce qui était son discours. Pour être juste, je l'ai laissé répliquer à son tour. Mais, il serait bon, pour la présidence et pour la Chambre, que le député d'Ottawa-Centre s'arrange pour revenir au projet de loi C-4.

M. Harb: Madame la Présidente, c'est exactement ce que j'allais faire, mais je n'en ai pas eu le temps.

Je veux attirer l'attention sur la situation en Ontario, qui est directement imputable au gouvernement provincial, et la replacer dans le contexte général afin de vous montrer qu'elle est un facteur important de la situation économique difficile dans laquelle se trouve le Canada.

Puisque le député m'a posé la question, si tout allait si bien en Ontario, pourquoi la province aurait-elle besoin de quelqu'un à Ottawa pour justifier à sa place ce qui a été fait au cours de l'année? Il suffit de regarder toute la gamme des promesses qu'ils ont faites depuis deux ans et demi et les rares qu'ils ont tenues.

J'ajouterai autre chose parce que le député a fait allusion au déficit. Si vous regardez. . .

M. Boudria: Et la taxe sur les pierres tombales.

M. Harb: Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell souligne que l'Ontario taxe les pierres tombales. Encore une source de revenus.

Mes collègues parlent du déficit de l'Ontario. Lorsque le gouvernement libéral a été remplacé par un gouvernement néo-démocrate, le déficit était de 750 millions de dollars. De combien est-il maintenant?

Une voix: De plus de 10 milliards de dollars.

M. Harb: Plus de 10 milliards de dollars. C'est peut-être plus que le déficit national si on le calcule par habitant. Mais le moins qu'on puisse dire au député, c'est de repasser un autre jour s'il veut faire l'apologie de ce gouvernement provincial qui accumule les erreurs.

M. Whittaker: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Si le député a terminé sa tirade, je veux préciser que cela n'a rien à voir avec les projets de loi de nature financière à l'étude. Je voudrais qu'on reprenne le débat.

M. Blenkarn: Prenez-vous en à Langdon, la prochaine fois.

Mme le vice-président: Le député a peut-être entendu la présidence demander la même chose plus tôt, parce qu'à un certain moment, j'ai eu l'impression d'avoir été transportée à Queen's Park.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, je comprends pourquoi le député de Windsor s'est cru obligé de venir à la défense de son chef en Ontario. Il n'y est pas vraiment parvenu, mais il a fait de son mieux dans les circonstances.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est probablement l'un des plus complexes qui aient jamais été présentés à ce Parlement. Il vise à la réforme des grandes institutions financières canadiennes, réforme qui s'est fait attendre.

Je ne connais pas de sujet plus compliqué et dont les ramifications sont aussi nombreuses; cela est dû à l'évolution de notre secteur financier.

Dans le bon vieux temps, il y a une dizaine d'années, nous avions ce qu'il était convenu d'appeler les quatre piliers: les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les compagnies d'assurances et les courtiers en valeurs mobilières. Tout le monde savait à peu près ce qu'ils faisaient. Ils travaillaient chacun discrètement dans leur coin sans aucune concurrence. Chaque secteur avait le monopole, parfois quasi total, de son propre domaine.

Au cours des dix dernières années, les cloisons entre les quatre principaux types d'institutions financières ont progressivement disparu. Elles empiètent les unes sur les autres. Le projet de loi que nous avons sous les yeux consacre l'effondrement de ces quatre piliers tels que nous les avons connus. Même si nous le voulions, nous ne pourrions pas retourner dix ans en arrière, à cette époque où les choses étaient plus simples; les cloisons n'existent plus.

Ce projet de loi ne supprime pas toutes les démarcations. Les quatre piliers sont encore en partie debout. Chacune des institutions financières ne peut pas se lancer dans tous les mêmes domaines que les autres, et c'est pour ça que la loi est si complexe et qu'il nous est si difficile, à nous députés, de dire que ce que nous avons fait est parfait.

Nous devons rester humbles et ne pas nous vanter de ce que nous avons accompli car lorsque l'effondrement de ces cloisons sera officialisé, certaines institutions vont prétendre que nous n'avons pas été justes avec elles. Des institutions financières diront qu'elles n'ont pas pu avoir accès à certains domaines alors que d'autres le peuvent et qu'elles n'ont pas les mêmes avantages que d'autres institutions en matière de concurrence.

Aussi, après avoir abordé ce projet de loi avec une certaine humilité, à cause de la difficulté de refléter dans un projet de loi les réalités économiques des années 90, je voudrais féliciter les membres du comité qui se sont donnés tant de mal pour étudier ces projets de loi. Je voudrais qu'il soit bien clair que je félicite la députée de Malpèque qui a participé d'une manière très active et très constructive à tout le débat.

• (1450)

Ce nouveau projet de loi a trois objectifs principaux. Le premier est de fournir de meilleurs services aux emprunteurs et aux déposants de ces institutions ainsi qu'aux propriétaires; le deuxième est d'assurer la sécurité et la prospérité de ces institutions financières et le troisième est de faire en sorte que nos institutions puissent être concurrentielles au Canada aussi bien que sur le marché mondial.

Examinons le premier de ces objectifs, l'amélioration du service. Dans le temps qui m'est imparti, je ne peux pas aborder tous les aspects de la question, mais je voudrais parler seulement de deux ou trois. Est-ce que ce projet de loi traite des taux d'intérêt qui peuvent être imposés aux utilisateurs de cartes de crédit? Le taux d'escompte aujourd'hui est de 8 p. 100 au Canada, ce qui est le plus bas depuis 18 ans. Dieu merci, il a diminué, et le gouvernement l'a fait baisser parce que c'est lui qui était responsable de sa hausse.

Mais est-ce que les taux d'intérêt sur les cartes de crédit ont baissé? Ils s'élèvent actuellement à 19 p. 100 et plus. C'est un écart énorme, et je n'ai rien entendu à la Chambre qui justifie les taux élevés que doivent payer les utilisateurs de cartes de crédit.

Ce projet de loi n'aborde pas cette question, et c'est une lacune manifeste.

Un projet de loi qui avait été présenté par la députée de Malpèque porte sur un autre aspect de la question concernant un meilleur service au public. Elle a pu le faire adopter, avec la collaboration du gouvernement et des députés de l'opposition. Si un client veut se plaindre, la loi lui donne maintenant le droit d'adresser cette plainte à son institution financière et, si celle-ci ne lui donne pas satisfaction, il peut alors s'adresser au surintendant. Cette exigence est maintenant inscrite dans la loi. Elle donne, à mon avis, un pouvoir accru aux consommateurs, qui pourront désormais être traités équitablement par ces institutions réglementées.

À propos de la fiabilité et de la solidité financière de ces institutions, j'aimerais à nouveau féliciter la députée de Malpèque qui a déposé la motion nº 47. Celle-là aussi a été adoptée par tous les députés. Cet amendement, qui a été déposé à la toute dernière minute, incite les employés à dénoncer les pratiques comptables qu'ils jugent incorrectes. Cet amendement précise qu'on ne doit pas pénaliser les employés qui s'avisent d'expliquer aux vérificateurs des faits que la direction de l'institution ou l'institution elle-même ne voudrait pas voir divulgués.

Cela est important pour la solidité de nos institutions financières, car certains témoins nous ont déclaré que si les méthodes comptables de Standard Trust avaient été plus saines, la catastrophe aurait peut-être pu être évitée ainsi que les problèmes survenus dans nos deux banques de l'Ouest.

Plus on encouragera les employés à être francs avec les vérificateurs et à les bien informer, plus nos institutions financières seront solides. Ces dernières n'ont pas seulement pour mission de bien servir leurs actionnaires, mais de bien servir le public en général.

Nous ne pouvons prétendre avoir complètement réussi à mettre à jour cette mesure législative, madame la Présidente. La loi contient encore une anomalie, qui était peut-être inévitable, celle d'avoir des sociétés de fiducie et de prêt plus imposantes que les banques, qui acceptent des dépôts et consentent des prêts.

Contrairement aux banques, elles n'ont pas à avoir une multiplicité d'actionnaires. Dans sa sagesse, le Parlement a dit que les banques doivent avoir des actionnaires multiples pour éviter les éventuels conflits d'intérêt.

Ce fut l'un des points sur lesquels nous avons eu le plus de difficulté à nous entendre, car certaines de nos sociétés de fiducie et de prêts sont considérables. Elles sont administrées avec prudence et sagesse. Cependant, elles sont nées et ont grandi sous un seul propriétaire.

Nous devrons sûrement revenir à cette question d'ici deux ou trois ans, car, si les banques doivent avoir un grand nombre d'actionnaires, sans qu'aucun ne possède plus de 10 p. 100 des actions, ne devrait-on pas imposer la même exigence aux sociétés de fiducie et de prêt? Le projet de loi ne traitait pas de cet aspect.

Un autre point qui ne relève probablement pas de la compétence du Parlement canadien, et c'est très regrettable, c'est toute la question de la réglementation de nos institutions financières. Il existe des sociétés de fiducie et de prêt à charte fédérale, des banques à charte fédérale, ainsi que des sociétés de fiducie et de prêt à charte provinciale. Une société de fiducie et de prêt à charte fédérale peut exercer ses activités dans la province d'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario cherche à réglementer, en vertu de ses propres lois, ces sociétés de fiducie et de prêt, et les lois ontariennes peuvent être complètement ou assez différentes des lois fédérales sur certains points.

En outre, l'Ontario réglementera les activités qu'exerce la société de fiducie et de prêt à charte fédérale non seulement en Ontario mais partout au Canada.

Nous voulons une réglementation sûre, mais il nous faut aussi une réglementation efficace. Cela suppose l'harmonisation de nos lois fédérales et provinciales concernant nos institutions financières. Nous sommes un pays de 26 millions d'habitants. Si nous voulons être compétitifs, est-il raisonnable d'avoir 11 lois différentes pour réglementer ces institutions financières? Au nom de l'efficacité et de la compétitivité, nous, Canadiens, devrions sûrement trouver le moyen de réglementer nos principales institutions financières à un seul palier de gouvernement. C'est un objectif que nous, à titre de parlementaires et de Canadiens d'un océan à l'autre, devions chercher à atteindre.

Le troisième objectif dont j'ai parlé est celui de la concurrence internationale. Il s'agit en l'occurence de savoir quelles activités les institutions financières étrangères devraient pouvoir exercer au Canada. Que peuvent-elles faire chez nous? Je n'ai jamais été pleinement convaincu qu'en soumettant nos institutions financières à la libre concurrence étrangère, nous les aidions à se renforcer et à faire encore meilleure figure sur la scène nationale et internationale.

Quand, au début des années 80, nous avons modifié la loi sur les banques pour accroître le nombre de banques de l'annexe B ou de l'annexe II et qu'une soixantaine de banques étrangères ont ouvert des bureaux au Canada—on en trouvait très peu avant—, je me rappelle que je me

demandais à quoi tout cela rimait. Étions-nous en train de permettre à ces banques étrangères de venir au Canada s'accaparer certains des meilleurs comptes, ceux des multinationales, laissant aux banques canadiennes les comptes des propriétaires de maisons, des agriculteurs et des petites entreprises? Cela m'inquiétait beaucoup.

Le Parlement a, dans sa grande sagesse, adopté la loi permettant l'entrée des banques étrangères. Au Comité des finances, nous disions à l'époque qu'il fallait absolument exercer une surveillance pour s'assurer qu'elles ne faisaient pas que s'engraisser, qu'elles contribuaient à notre compétitivité et faisaient leur juste part pour les petites entreprises, les agriculteurs et les propriétaires de maisons.

Cette surveillance, j'ai le regret de le dire, n'a pas été exercée. Les espoirs de voir notre compétitivité s'améliorer et nos petits emprunteurs avantagés en conséquence ont donc été déçus.

Le fait d'avoir ouvert le Canada à la concurrence des banques étrangères nous a-t-il donné davantage accès à d'autres marchés dans le monde? Notre principal partenaire, c'est les États-Unis. En ouvrant le Canada à la concurrence des banques américaines, avons-nous obtenu pour les banques canadiennes un droit accru de livrer une concurrence sur le marché américain? Avec l'Accord de libre-échange, qui a supprimé d'autres barrières, avons-nous obtenu les mêmes droits aux États-Unis que les droits obtenus par les Américains au Canada? Le député de Burlington a complètement tort. Nous n'avons pas obtenu le droit pour nos banques à la réciprocité. Nous avons obtenu un traitement national. Le traitement national, ce n'est pas du tout la même chose que la réciprocité. Permettez-moi de vous expliquer la différence.

• (1500)

Les banques américaines autorisées à s'établir au Canada peuvent créer un réseau national de succursales bancaires. Elles peuvent ouvrir des succursales partout au pays. Les banques canadiennes ont-elles le même droit au États-Unis? Non.

Tout récemment, on espérait que le Congrès adopte une loi permettant aux banques canadiennes d'ouvrir des succursales aux États-Unis. Ce ne fut pas le cas. Alors, quand on parle de réciprocité, on veut dire que les banques américaines au Canada peuvent ouvrir des succursales partout au pays, mais que les banques canadiennes ne peuvent en faire autant aux États-Unis. Voilà la première lacune de la réciprocité.

Deuxième lacune: les banques américaines peuvent posséder des services de courtiers en valeurs mobilières, une société comme American Express, par exemple. Certains diront qu'il ne s'agit pas d'une banque, mais il reste que les banques peuvent être propriétaires de grands services de courtiers en valeurs mobilières. Les banques canadiennes ont-elles le même droit aux États-Unis? Non, et cela nous déplaît grandement.

Troisième lacune: aux termes de la mesure législative dont nous sommes saisis, les banques américaines au Canada peuvent posséder des compagnies d'assurance et des sociétés de fiducie. Les banques canadiennes peuvent-elles être propriétaires de compagnies d'épargne et de prêt, de compagnies d'assurance ou de sociétés de fiducie aux États-Unis? Autrement dit, auparavant, les institutions financières canadiennes ne recevaient pas un traitement réciproque par rapport aux banques américaines; aujourd'hui, l'écart se creuse avec ce projet de loi. En quoi cela pourrait-il nous aider à améliorer notre compétitivité?

Je suis également déçu de ce projet de loi, parce qu'il ne traite pas de ce qui m'apparaît comme un exemple frappant de duplicité, en ce qui concerne l'administration de nos institutions financières. Cela ternit la réputation que nous avions acquise en tant qu'État impartial respectueux de la primauté du droit. En accordant à la société American Express le permis de la Banque Amex du Canada, on a enfreint cinq des neufs lignes directrices établies par le gouvernement. Le Canada a montré au monde entier que le pouvoir et les bonnes relations avec ses amis sont des droits et des avantages qui ne sont accordés qu'à certains privilégiés.

À maintes occasions, nous avons parlé de ce qui s'est produit et de la façon dont American Express a exercé des pressions. En appuyant massivement le gouvernement lors des dernières élections qui ont porté sur le libre-échange, American Express a exercé des pressions pour que le gouvernement ouvre ses frontières aux entreprises offrant des services financiers. La société American Express ne voulait pas être considérée comme une banque au regard de la législation américaine, car elle aurait alors dû se départir de ses principales maisons de courtage en valeurs mobilières. Elle n'a pas été assujettie à la réglementation sur les banques aux États-Unis.

C'est probablement en raison de l'appui énorme qu'il a reçu d'American Express que le gouvernement s'est montré disposé à enfreindre cinq de ses neufs lignes directrices pour permettre l'émission de ce permis de banque, et ce, même après que nos fonctionnaires cana-

diens appliqués eurent retenu la demande pendant à peu près 27 mois.

Ce projet de loi permet-il de résoudre ce problème de quelque façon que ce soit? Non. Si American Express présentait une demande aujourd'hui, elle contreviendrait encore à cinq des lignes directrices.

Je peux seulement me réjouir que le projet de loi ne légitime pas rétroactivement ce qui a constitué un terrible abus de confiance du gouvernement à l'égard de la population canadienne. Le gouvernement a récompensé ses amis. Il leur a fait une faveur qu'il n'aurait accordée à nul autre. Dieu merci, ce projet de loi ne légitime pas rétroactivement ce genre de procédé, mais il ne va pas suffisamment loin pour freiner un gouvernement qui pourrait décider encore une fois, dans l'avenir, d'agir arbitrairement et de favoriser ses amis au détriment de tous les autres qui présentent une demande en toute honnêteté et de bonne foi et qui croient que, au Canada, la primauté du droit s'appliquera également et équitablement à tous les demandeurs.

Ce projet de loi ne peut être considéré comme le fin du fin. De nombreux problèmes subsistent. C'est le fruit d'un effort honnête pour surmonter ce qui constitue, à mon avis, l'un des problèmes les plus complexes qui existent. La situation est complexe en raison de l'effondrement des quatre anciens piliers et de leur fusion et parce que, au Canada, nous avons tenté d'établir entre eux une équité et un équilibre. Nous avons essayé de composer avec la nouvelle réalité, tout en satisfaisant aux besoins des clients, des emprunteurs et des déposants. Nous avons, par la même occasion, essayé que ces institutions soient solides et sûres, car la réputation du système bancaire canadien doit, d'abord et avant tout, reposer sur sa solidité et son caractère sécuritaire. Voilà pourquoi il ne faut plus émettre des permis comme celui qui a été accordé à AMEX, si nous ne voulons pas passer pour une république de bananes.

Ce projet de loi essaie d'aborder la question de la concurrence, qu'il s'agisse de la concurrence entre ces quatre institutions au Canada, de la concurrence entre ces institutions et des institutions étrangères au Canada ou de la capacité de ces institutions d'être concurrentielles à l'étranger.

J'ai l'impression que c'est dans le domaine de la concurrence que ce projet de loi présente des lacunes. Il y a des gens au Canada qui croient encore—et je suis un de ceux-là—que les institutions financières étrangères ont plus de privilèges au Canada que nous en avons dans leur pays. Il y a à peine dix ans—et je vais terminer sur cette note—, nos banques étaient parmi les plus importantes à l'échelle mondiale sur le plan de l'actif. Aujourd'hui, nous pouvons nous compter chanceux si nous en avons une parmi les cinquante plus importantes. Nous avons beaucoup de chemin à faire. En tant que pays, prenons les mesures qui s'imposent pour voir à ce que nos banques et nos institutions financières, jouent le rôle dont nous avons parlé.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je vais résister à la tentation de répondre à l'orateur précédent au sujet des péchés et des injustices que son frère a commis lorsqu'il était au pouvoir. Cela ne vaut probablement pas la peine de s'étendre sur le sujet.

Ce que j'aimerais faire, sérieusement, c'est féliciter le comité qui a étudié ces mesures législatives. Je tiens à féliciter en particulier le député de Nickel Belt, qui nous a représentés tout au long de ce marathon extrêmement difficile qu'a été l'étude de ces quatre projets de loi fort complexes. Chacune de ces mesures intéressait des parties aussi diverses que nombreuses qui voulaient toutes exprimer leur point de vue. Ce fut une tâche difficile pour tous les membres du comité, et je tiens à les féliciter.

Je dois dire, puisqu'il est à la Chambre, que l'ancien président du Comité des finances, qui préside maintenant le sous-comité ou le comité législatif—j'oublie lequel des deux—qui a étudié ces mesures législatives, le député de Mississauga-Sud, mieux connu sous le nom de *Terminator* du temps de la TPS, a fait de l'excellent travail à cet égard. Nous avons devant nous des projets de loi qui incarnent trois grandes philosophies. Il y a d'abord, et peut-être surtout, cette nouvelle philosophie en vertu de laquelle il faut permettre aux institutions financières de nouer des liens beaucoup plus qu'auparavant. Les banques pourront posséder des sociétés d'assurances, et les sociétés d'assurance, des sociétés de fiducie. On tente d'élever de soi-disant cloisons entre les opérations de ces institutions, mais franchement, je doute fort qu'elles soient aussi étanches et hermétiques que voudraient nous le faire croire les promoteurs de ces projets de loi. Je ne le crois pas. Nous verrons de plus en plus, je crois, les institutions financières constituer des conglomérats.

• (1510)

La deuxième philosophie qu'incarnent ces trois projets de loi met l'accent sur l'autoréglementation. C'est là aussi un principe que le gouvernement défend avec vigueur, mais il comporte un grand risque, le risque que l'autoréglementation ne se fasse pas. Il y a eu au Canada récemment plusieurs événements regrettables dans le secteur des banques et des sociétés de fiducie. Nous avons assisté à l'effondrement de deux banques de

l'Ouest, à l'effondrement de la Standard Trust ainsi qu'à la mise en tutelle et à la suspension des opérations de la Banque de Crédit et de Commerce, une banque étrangère qui a trempé dans toutes sortes de scandales et d'activités frauduleuses ailleurs dans le monde. Nous voyons en ce moment vaciller au bord de l'abîme la Central Guaranty Trust, qui a annoncé cette semaine qu'elle vend 25 de ses succursales à cause de pressions financières.

Dans les cas sur lesquels nous avons pu enquêter, au sein d'instances comme le Comité des finances, nous avons mis au jour de graves problèmes. Nous avons découvert, par exemple, que la Banque de Crédit et de Commerce n'avait pas toujours suivi les règles de la Société d'assurance-dépôts du Canada dans ses opérations canadiennes. Nous avons découvert que plusieurs sociétés de fiducie qui subissent des pressions financières depuis quelques années, avaient consenti des prêts sur des placements que ne justifiait pas l'ampleur des prêts ou le risque de l'entreprise soutenue.

Dans certains cas, nous assistons à l'effondrement du marché de l'immobilier, notamment en Alberta, ce qui explique en grande partie la faillite de ces deux banques de l'Ouest.

Il y a d'autres problèmes aussi, dont le refus de reconnaître qu'une sécurité financière rigoureuse s'imposait. Malgré l'expérience que nous avons vécue et celle de nos cousins des États-Unis—où des institutions d'épargne et de crédit ont fait faillite par dizaine, ce qui a coûté au Trésor américain et aux contribuables américains près de 320 milliards de dollars américains—, malgré tout, nous persistons à croire qu'on peut laisser ces institutions financières se réglementer elles-mêmes. Personnellement, je suis sceptique, et mon parti aussi est sceptique.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Pas possible! Il y a des députés à la Chambre pour m'écouter un vendredi après-midi.

Une voix: Et on vous écoute très attentivement.

M. Langdon: C'est renversant! Le troisième point qu'il faut faire ressortir. . .

Une voix: On n'a fait ça que pour vous réveiller.

M. Langdon: Ma démarche est tout à fait sérieuse, quoiqu'on ne puisse en dire autant de certains échanges auxquels se livrent les députés de part et d'autre de la salle.

On note en outre, dans ce cas-ci, la volonté du gouvernement d'imposer des règles relatives à la propriété dont la rigueur s'accroîtra à mesure que grossiront les institutions visées.

Je crois que, dans la pratique, l'application de ces règles va se révéler extrêmement difficile. Nous allons nous rendre compte qu'il ne sera pas facile pour l'institution qui prend de l'expansion de ramener tout à coup son niveau de participation de 30 à 10 p. 100 par exemple. On demandera donc aux organismes de réglementation de faire des exceptions, exceptions qui, je crois, ne seront pas faciles à accepter.

Le train de mesures législatives à l'étude aura vraisemblablement les effets suivants. Premièrement, un resserrement marqué du réseau d'institutions financières au Canada, c'est-à-dire plus de concentration au sommet du système financier.

Deuxièmement, nous n'avons pas étudié la question du contrôle à exercer sur les banques étrangères, comme la Banque de Crédit et de Commerce qui ne s'est pas conformée à certaines règles canadiennes.

Troisièmement, nous allons nous retrouver avec des institutions beaucoup plus susceptibles de faire faillite, à mon avis, comme cela s'est vu dans le cas de banques et de sociétés de fiducie et comme cela se verra de plus en plus à l'avenir sous l'effet de cette mesure législative.

Enfin, je pense que nous allons nous rendre compte que, parce qu'on se fie trop sur l'autoréglementation, ces institutions financières ne seront pas soumises à une surveillance suffisante. Les institutions financières de tout le pays sont essentielles non seulement au progrès économique en général du pays, mais également à son développement. Elles nous permettent, en fait, de parvenir à une certaine croissance et de procéder à des changements dans notre économie. C'est pourquoi il faut pouvoir compter sur une bonne législation en ce qui concerne les institutions financières.

Je me réjouis de certains des progrès prévus par ce projet de loi, mais chose certaine, mon parti et moi trouvons regrettable que le gouvernement ne se soit pas attaqué à des domaines comme ceux dont j'ai parlé. Il avait là une chance en or de résoudre les problèmes en question. Au lieu de cela, nous sommes saisis d'une solution de compromis qui répond aux attentes de ceux qui représentent nos institutions financières plutôt que de favoriser le développement économique au Canada.

Des voix: Bravo!

• (1520)

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 26 novembre 1991, le premier vote porte sur le projet de loi C-4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

[*Français*]

Et plus de cinq députés s'étant levés

Mme le vice-président: Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé à 18 heures, le lundi 9 décembre 1991.

[*Traduction*]

Conformément à l'ordre du mardi 26 novembre 1991, le vote porte maintenant sur le projet de loi C-19. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 9 décembre 1991.

[*Français*]

Conformément à l'ordre du mardi 26 novembre 1991, la prochaine question porte sur le vote en troisième lecture du projet de loi C-28.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés

Mme le vice-président: Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé à 18 heures, le lundi 9 décembre 1991.

[*Traduction*]

Conformément à l'ordre du mardi 26 novembre 1991, le vote porte maintenant sur le projet de loi C-34. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 15 h 20, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI CONSTITUANT EN CORPORATION LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose: Que le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi constituant en corporation La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance afin d'autoriser la prorogation de cette compagnie en vertu des lois de la province de Québec, soit lu pour la deuxième fois et du consentement unanime déféré à un Comité plénier.

—Madame la Présidente, La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance a été constituée en vertu du chapitre 51 des lois du Canada de 1956 et est régie par la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

En avril 1987, La Métropolitaine, Compagnie d'assurance-vie, importante compagnie mutuelle d'assurance-vie dont le siège canadien est situé ici même à Ottawa, a acquis La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance.

La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance est un souscripteur direct d'assurance automobile et d'assurance habitation dont les agents d'assurance traitent directement avec les clients sans faire appel à des courtiers d'assurance indépendants. La totalité des encaissements de primes de cette compagnie proviennent du Québec.

En 1990, le volume total des primes émises de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance s'élevait à 12,2 millions de dollars et elle comptait alors 26 281 polices en vigueur.

Par suite de pertes nettes de plus de 5 millions de dollars en 1989 et 1990, la société-mère de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance a annoncé, en janvier 1991, que cette dernière cesserait d'exercer ses activités à la fin de mars 1991 si elle ne trouvait pas d'acquéreur.

Le 4 juin 1991, Le Groupe Commerce, Compagnie d'assurance de Saint-Hyacinthe, dans votre comté, madame la Présidente, compagnie d'assurance constituée sous le régime des lois fédérales et l'une des deux sociétés exploitantes constituant Commassur Inc., chef de file de l'assurance IARD au Québec—l'acronyme IARD veut dire assurance incendie, accidents, risques, divers—donc, Commassur a acquis La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance. Après l'achat et afin de renforcer la situation financière de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance, Le Groupe Commerce, Compagnie d'assurance a versé 9 millions de dollars au capital-actions de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance, dont le capital et le surplus a, par le fait même, plus que triplé.

Le Groupe Commerce, Compagnie d'assurance exerce son activité exclusivement par l'intermédiaire de courtiers d'assurances indépendants, alors que La Compagnie d'assurances Belair, un nouveau joueur dans cette affaire-là, autre membre du groupe Commassur Inc., fait affaires directement avec ses clients, sans l'intervention de courtiers indépendants, à l'instar de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance. La Compagnie d'assurances Belair est constituée sous le régime de la Loi sur les assurances du Québec.

La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance, souscripteur direct d'assurance, désire être prorogée sous le régime des lois du Québec pour pouvoir fusionner avec La Compagnie d'assurances Belair, qui est également un souscripteur direct d'assurance.

La direction de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance est d'avis qu'elle peut offrir des produits plus concurrentiels et améliorer le service aux assurés en fusionnant avec La Compagnie d'assurances Belair, compagnie bien connue d'ailleurs et respectée. Le système informatisé et les 35 bureaux de vente de La Compagnie d'assurances Belair permettront d'absorber une augmentation du volume de ses primes à un coût marginal peu élevé. La fusion devrait permettre d'augmenter la rentabilité du groupe Commassur Inc. au cours des prochaines années. En outre, plus de 40 emplois qui auraient été perdus si La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance avait cessé ses activités, seront maintenus grâce à son acquisition par Le Groupe Commerce, Compagnie d'assurance et à sa fusion avec La Compagnie d'assurances Belair.

La prorogation de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance sous le régime des lois du Québec ne peut avoir lieu que si elle y est autorisée en vertu des lois qui la régissent; cette autorisation ne peut être accordée qu'au moyen d'une loi d'intérêt privé adoptée par le Parlement du Canada. Cette prorogation a été approuvée—en passant, je le dis—à l'unanimité lors d'une assemblée générale et extraordinaire des actionnaires tenue le 5 novembre 1991.

Le transfert proposé de juridiction de La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance est manifestement dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et du public en général.

Madame la Présidente, en terminant, vous me permettrez de dire que Le Groupe Commerce, Compagnie d'assurance est dans la ville de Saint-Hyacinthe, comme je le disais, dans le comté de Saint-Hyacinthe—Bagot et que c'est à votre demande que j'ai parrainé ce projet de loi. Je remercie les députés de cette Chambre de leur coopération, en donnant leur aval aux procédures exceptionnelles adoptées pour pouvoir permettre que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, c'est vraiment avec beaucoup de plaisir que nous sommes en mesure d'appuyer ce projet de loi, surtout parce que, plus tôt aujourd'hui, je m'étais penché sur la question des institutions financières et sur la nécessité de parvenir à une plus grande harmonisation entre la réglementation fédérale et provinciale. Lorsqu'une compagnie essaie de satisfaire aux exigences des lois et règlements fédéraux ainsi que provinciaux, la situation est très complexe et la façon de procéder n'est certainement pas évidente. Je ne peux m'empêcher de penser aux 40 emplois qui seront sauvés grâce à ce projet de loi.

• (1530)

Je ne peux m'empêcher non plus de penser à ce qu'on appelle au Québec le gros bon sens. À mon avis, ce projet de loi se fonde sur le gros bon sens, et je suis fier, en tant que Québécois, protecteur des consommateurs et député de Chambly, d'en discuter aujourd'hui. Je pense que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de ce projet de loi ainsi que sur l'urgence de l'adopter. Par conséquent, je tiens seulement à vous dire, madame la Présidente, ainsi qu'à ceux qui nous écoutent aujourd'hui, qu'il arrive souvent que la Chambre accomplisse des choses extraordinaires. Celle-ci sait faire l'unanimité à l'égard des mesures législatives qu'elle estime urgentes et nécessaires.

Je termine sur cette note.

[*Français*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^me^ Champagne.)

La Présidente: La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi constituant en corporation La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance afin d'autoriser la prorogation de cette compagnie en vertu des lois de la province de Québec.

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

Mme le vice-président: Il est très rare que la Présidence puisse porter aussi le chapeau de député. Mais je m'en voudrais aujourd'hui de ne pas remercier l'honorable député d'Ottawa—Vanier d'avoir accepté de piloter ce projet, et remercier les députés de tous les côtés de la Chambre, au nom de mes commettants de Saint-Hyacinthe—Bagot.

Je peux vous assurer qu'il y a des gens à Saint-Hyacinthe et dans la région ce soir qui seront très heureux, et je vous en suis reconnaissante.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais prendre un instant pour dire que vos électeurs peuvent être très fiers de vous. Vous avez accompli un excellent travail pour ce qui est de diriger la discussion sur le projet de loi à la Chambre. Cette tâche n'est jamais facile, et vous vous êtes très bien tirée.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il n'y a plus de projets de loi devant la Chambre à ce moment-ci, je pense que nous pourrons dire qu'il est 16 heures.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Comme il 16 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 décembre 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 18 novembre, de la motion de M. Gardiner (p. 4875).

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi proposé par mon collègue de Prince George—Bulkley Valley. Je voudrais le féliciter d'avoir proposé ce projet de loi à ce moment précis de l'histoire du Canada. Je crois qu'il est important de mentionner qu'il a cru sage de rappeler aux Canadiens qu'ils ont de nombreuses raisons d'être fiers, qu'ils possèdent un riche patrimoine et qu'au beau milieu du débat sur la Constitution et des problèmes qui en découlent, il est bon de prendre conscience des raisons que nous avons d'être fiers de ce que nous sommes, ainsi que de la richesse de notre patrimoine dont nous ne saurions trop nous enorgueillir.

L'an prochain, le Canada fêtera son 125e anniversaire. Je crois que le moment est bien choisi pour saisir la Chambre de cette motion afin qu'elle puisse être adoptée et que le premier jour du patrimoine national puisse être célébré à l'occasion de notre 125e anniversaire.

Selon moi, une des caractéristiques qui fait du Canada un pays unique, c'est que la plupart de ses habitants ont des racines dans plusieurs de ses régions. Malgré les différences régionales et les divergences d'opinions, la majorité des Canadiens ont, de par leurs antécédents familiaux, des racines dans toutes les régions du pays.

Dans mon cas, par exemple, mon grand-père, ma grand-mère et ma mère sont nés au Québec. Ils sont originaires des cantons du Sud. J'ai des racines en Alberta car mon père s'est établi à Edmonton. J'ai maintenant des racines en Colombie-Britannique puisque j'y habite depuis 40 ans.

C'est justement parce que les Canadiens ont des racines un peu partout au Canada que nous devrions observer un jour du patrimoine national—et pas seulement un jour où l'on fête la Colombie-Britannique ou le Québec, par exemple—,un jour qui nous rappellerait que nous sommes tous des Canadiens et que nous possédons un précieux patrimoine.

Il n'y a pas une seule région canadienne qui n'ait pas un riche patrimoine. Ma ville, Surrey, ainsi nommée d'après une localité d'Angleterre, se démarque sur ce plan. Les gens oublient que c'est là qu'a été établie une des premières exploitations forestières. En regardant certaines vieilles photos, on peut constater que la partie nord, entre autres, était couverte de sapins de Douglas, des arbres énormes. Sur les photos montrant des bûcherons à l'oeuvre, il n'est pas rare de voir des souches de six pieds de diamètre. On se servait alors de boeufs ou des premières locomotives à vapeur pour sortir le bois de la forêt.

À Surrey, nous avons la chance de posséder un des plus beaux musées de l'Ouest, sinon de tout le Canada. Il abrite et préserve bon nombre d'éléments de l'histoire et du patrimoine de Surrey et de sa population d'agriculteurs qui se sont établis dans le delta des rivières Serpentine et Nikomekl dans le sud et plus au nord à Port Kells, qui se trouve dans ma circonscription. C'est là, sur de riches terres du Sud de la vallée du Fraser, que se sont établis les premiers agriculteurs. Cette région comprend des coins, comme Tynhead, maintenant un parc provincial, qui ont été colonisés il y a longtemps.

Il y a bien sûr le fleuve Fraser et son formidable patrimoine. Comme chacun sait, le Fraser servait de voie de navigation vers l'arrière-pays. Il était la voie empruntée par les voyageurs pour l'exploration de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Il servait aussi, au début, de moyen de transport pour les exploitations forestières. Il a connu des périodes d'intense activité. L'industrie forestière de la Colombie-Britannique, qui occupe une place

si importante chez nous et qui est célèbre dans le monde entier, a essentiellement vu le jour sur les rives du Fraser.

Nous avons des sentiers de randonnée historique comme le sentier Semiamo, qui relie New Westminster aux États-Unis et qui constitue notre premier lien nord-sud avec les Américains.

Voilà comment se compose le patrimoine d'une petite localité comme Surrey. Cette dernière a aussi un patrimoine multiculturel propre qui remonte à de nombreuses années. En effet, des familles indo-canadiennes, japonaises, voire, plus récemment, des familles portugaises, italiennes et vietnamiennes s'y sont établies, enrichissant du même coup notre patrimoine.

• (1120)

À l'approche de notre 125e anniversaire, il y aurait lieu de créer un jour du patrimoine qui servirait de fondement à l'unité nationale. On enverrait le message suivant aux Canadiens: «Nous sommes fiers. Nous avons un potentiel énorme. Nous avons une histoire riche, une grande diversité, de même que des objectifs communs à atteindre et des événements à célébrer ensemble.»

Par conséquent, j'exhorte tous les députés, quel que soit leur parti, à appuyer sans réserve le projet de loi présenté par le député de Prince George—Bulkley Valley pour que nous puissions l'adopter et qu'il entre en vigueur. L'an prochain, à l'occasion du 125e anniversaire du Canada, nous pourrions ainsi célébrer pour la première fois le jour du patrimoine.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): D'entrée de jeu, monsieur le Président, j'aimerais vous remercier de me reconnaître.

Monsieur le Président, je suis très reconnaissant du privilège qui m'est accordé de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-236, instituant le Jour du patrimoine national, d'autant plus que cette mesure peut avoir des répercussions fort importantes pour l'ensemble de la population.

En tant que citoyens et citoyennes de ce pays, nous sommes en droit d'être fiers de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel, ainsi que de la contribution éminemment importante des hommes et des femmes qui, au cours des siècles, ont travaillé à bâtir le Canada d'aujourd'hui, un des pays les plus enviables au monde.

Nous sommes aussi en droit d'être fiers de nos origines, de notre langue, de même que de nos traditions familiales et religieuses, d'une riche diversité. Réunies ensemble, ces valeurs évoquent non seulement notre attachement envers le passé, mais aussi notre admiration envers ceux et celles qui l'ont façonné.

Face aux changements profonds qui s'opèrent au sein de notre société actuelle, et plus précisément en ces heures critiques où nous sommes à redéfinir notre avenir collectif, il est impérieux que les gouvernements, et chacun d'entre nous, investissions davantage d'efforts dans la préservation de notre histoire et de notre identité culturelle.

Le Canada, comme nous le savons tous, réunit un amalgame unique de traditions et de symboles tirés de notre histoire, tirés de notre héritage diversifié et de notre évolution historique. Ces traditions et ces symboles viennent renforcer notre sentiment d'appartenance et établissent la continuité entre notre passé et notre avenir.

Monsieur le Président, nous sommes à un tournant de notre histoire, tant au plan national qu'international. Les choix constitutionnels que nous nous apprêtons à faire toucheront, non seulement notre définition comme nation, mais notre position sur le plan mondial.

En tant que nation, nous sommes une confédération, et nous voulons le rester. Cela ne signifie pas que le cadre doive être identique à ce qu'il a été jusqu'à maintenant. Nous devons faire preuve de créativité et d'initiative. Nous devons entamer les débats avec l'idée d'en sortir vainqueurs, avec l'idée de créer un Canada où chacun pourra profiter de tous les bienfaits de ce pays.

Mais comment y arriver? Il est évident, monsieur le Président, qu'il nous faut une bonne dose de tolérance et d'ouverture d'esprit, deux qualités qui se développent à mesure qu'augmente notre connaissance du passé. Quand nous parlons du passé, il ne s'agit pas de débiter des faits historiques, de débiter des dates, il s'agit de comprendre ceux et celles qui nous ont précédés, leurs actions et leur cheminement. Nous sommes alors bien plus en mesure de nous en servir pour bâtir notre avenir.

Au plan international, monsieur le Président, nous voulons rester ce que nous sommes: une nation prospère et compétitive. Pour ce faire, nous devons emboîter le pas aux changements rapides qui s'effectuent dans le monde. La prospérité future du Canada dépend de sa capacité de profiter des occasions et de relever avec succès les défis posés par les changements rapides, marquant certains domaines comme l'informatique, la biotechnologie, les télécommunications.

Il peut apparaître étrange, monsieur le Président, que je fasse mention de ces trois domaines lorsque l'on parle d'un sujet comme celui qui est à l'ordre du jour. Quel lien y a-t-il, en d'autres mots, entre cette expansion technologique et notre patrimoine? Un lien très étroit puisque ce n'est qu'en ayant un sens profond de notre patrimoine et des assises solides d'appartenance, ce n'est qu'en comprenant et en assumant à fond notre passé que nous pourrons aller de l'avant.

Regardons simplement autour de nous. Les pays qui se servent de leurs exploits et de leurs erreurs passés sont ceux qui sont résolument tournés vers l'avenir. Si nous voulons bâtir le Canada et si nous voulons bâtir l'avenir du Canada, mais ensemble, il importe que nous connaissions bien nos origines. Pour que les Canadiens et les Canadiennes contribuent au progrès et à l'unité du pays, il convient qu'ils en connaissent les fondements.

À mon avis, monsieur le Président, la question n'est donc pas de savoir si les Canadiens doivent souligner la richesse de leur patrimoine, mais plutôt comment nous devons nous y prendre pour arriver à cette fin. La création d'un Jour du patrimoine national pourrait en effet s'inscrire dans les efforts déployés par le gouvernement pour marquer l'importance de l'unité canadienne et de sa sauvegarde.

Il est vrai aussi que l'ajout d'un congé qui met à l'honneur le Canada, son peuple, ses réalisations viendrait compléter la Fête du Canada que nous célébrons chaque année le 1er juillet. Nous sommes parmi les pays, monsieur le Président, qui commémorons le moins motre patrimoine. Et pourtant, nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos antécédents. Le fait de sensibiliser la population à la richesse de notre histoire et aux valeurs patrimoniales en général aurait, sans aucun doute, pour effet de rehausser l'esprit d'appartenance des Canadiens et des Canadiennes. Alors que la Fête du Canada souligne notre fierté en tant que citoyens d'une confédération qui nous unit, le Jour du patrimoine national accentuerait nos origines diverses et nous permettrait de mieux comprendre nos réalisations passées, des réalisations des hommes et des femmes qui ont tissé notre vie présente, notre vie actuelle.

Il a déjà été proposé de célébrer le Jour du patrimoine national le troisième lundi de février, au cours de la période sans congé qui est la plus longue de l'année. Nous ne nous y opposons certes pas et pour cause: l'idée est excellente. Je suis certain que l'ensemble de la population ne demanderait pas mieux que de profiter d'une journée de répit en cette période hivernale. Quel meilleur temps pour s'arrêter et réfléchir aux réalisations de nos ancêtres. Quel meilleur temps pour revenir à nos sources. Alors que les rigueurs de l'hiver se font sentir et que nous fonctionnons souvent au ralenti, cet arrêt pourrait avoir pour effet d'améliorer le moral des travailleurs et de toute la population en général.

De plus, alors que la Fête du Canada se célèbre pendant la période où les jeunes sont en vacances, le Jour du patrimoine national serait commémoré pendant l'année scolaire. Les jeunes auraient alors l'occasion de se pencher sur le passé de leur pays. Leur curiosité et leur ouverture d'esprit innés nous forceraient à explorer des avenues trop souvent négligées.

Les parents, les aînés, les divers groupes culturels pourraient alors participer à une foule d'activités organisées dans les écoles en prévision de la fête.

• (1130)

Si nous voulons que les générations futures soient fières de leur identité et de leur appartenance à ce grand pays, donnons-leur l'occasion de fouiller le passé, de mieux comprendre les changements survenus au cours des siècles et qui ont façonné le pays où nous vivons aujourd'hui.

Mais, monsieur le Président, il y a aussi, dans cette optique générale et dans cette perspective, les intérêts économiques du pays qu'il nous faut regarder. Une journée de congé coûterait à notre pays beaucoup d'argent, en fait, le Canada perdrait environ 2 milliards et demi de dollars pendant cette journée. Et je sais que l'appartenance et la fierté n'a pas de prix, mais il faut quand même jouer avec la réalité et composer avec celle-ci.

Nous croyons que c'est la croissance de la productivité qui détermine la croissance du revenu réel des Canadiens. Dans le contexte actuel de l'économie, et alors que nous travaillons à créer une économie plus concurrentielle, un coût aussi élevé incite à la réflexion. Bien que nous soyons d'accord avec le principe du Jour du patrimoine national, nous ne pouvons perdre de vue la prospérité économique de notre pays.

La création du Jour du patrimoine national pourrait également entraîner des répercussions sociales assez importantes, puisque ce jour s'adresserait finalement à une minorité de Canadiens. Il y aurait environ 8 p. 100 de la population canadienne qui serait partie de cette journée magnifique. Il faut aussi finalement,—et le temps presse, je vois votre signe, monsieur le Président—pour en arriver à ce consensus, nous devons nous efforcer d'éveiller chez la population un véritable sens des valeurs patrimoniales et travailler collectivement à l'établissement d'un climat économique, social et politique favorable à la réception d'un tel message.

Un Jour du patrimoine national doit être le fruit d'une consultation élargie et par le fait même, monsieur le Président, je suis d'avis que tant que nous n'avons pas trouvé la formule permettant à tous les Canadiens et

Canadiennes de partager cette fierté, il n'est pas sage d'instituer un Jour du patrimoine national.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter le député de Prince George—Bulkley Valley d'avoir présenté ce projet de loi aujourd'hui. Je déplore toutefois que le député qui a parlé au nom du Parti conservateur ait demandé que l'étude de ce projet de loi soit repoussée.

À mon sens, nous ne célébrerons jamais assez le patrimoine du Canada. Nous devrions en outre attirer l'attention des Canadiens sur lui en créant des journées spéciales et des congés comme celui-ci, qu'ils devraient respecter et célébrer.

À l'heure actuelle, les fondements mêmes du pays sont attaqués de toutes parts. Bien des gens s'inquiètent parce que les institutions qui ont contribué à unir ce pays à l'origine, comme Postes Canada et VIA Rail, le réseau national de chemins de fer, sont en voie d'être démantelées. Les forces mêmes qui gardent ce pays uni s'effritent peu à peu, et toute la population s'inquiète.

La même chose est vraie du débat entourant notre Constitution et du débat sur la séparation de la province de Québec. Beaucoup de Canadiens s'inquiètent de ce qui attend notre pays. Ils veulent qu'on mette l'accent sur l'importance de l'unité canadienne et sur la valeur de notre patrimoine, que nous chérissons tous.

Les gens s'inquiètent des promesses d'intégration économique du Canada avec les États-Unis et d'autres pays de l'hémisphère nord, ces promesses faites il y a longtemps, qui se réalisent maintenant et qui anéantissent notre identité nationale. À l'heure actuelle, les Canadiens ont besoin d'une cause commune pour être capables de reconnaître et de respecter le patrimoine qui a uni ce pays.

Par exemple, le Canada est vu comme un pays qui a été créé en dépit de tout, même de la géographie. Dans cet hémisphère, la configuration géographique présente des divisions nord-sud, qu'il s'agisse des chaînes de montagne ou de la vallée du Mississippi. Cette réalité nous amène à nous intéresser aux relations nord-sud, mais les Canadiens d'autrefois ont tout de même bâti un pays en défiant les lois de la géographie, un pays qui traverse le continent d'un océan à l'autre. C'est ce pays que nous tentons de garder uni 125 ans après sa fondation en 1867, et j'espère que nous y parviendrons. Mais si nous ne rappelons pas constamment aux Canadiens l'importance de leur pays et la valeur de leur patrimoine à une époque où des tensions menacent de le déchirer, j'ai bien peur que les gens se tourneront vers d'autres horizons et cesseront de s'intéresser à leur pays.

Un nombre impressionnant de gens ont fait des sacrifices pendant de très nombreuses années pour construire ce pays et le garder uni. Je pense que les Canadiens doivent reconnaître et respecter ces sacrifices. Un projet de congé comme celui que propose mon collègue, un jour du patrimoine national, répond exactement à nos besoins. Comme le disait le député qui a pris la parole avant moi, nous avons déjà la fête du Dominion, ou fête du Canada, que nous célébrons le 1er juillet, mais nous sommes l'un des pays du monde ayant le moins de jours de fête pour célébrer son patrimoine. Je pense que plus nous en aurons, mieux nous serons, parce qu'il faut amener les gens à prendre conscience de la valeur de leur culture.

Beaucoup de collectivités cherchent déjà à le faire. Par exemple, je vis dans un milieu qui s'est développé grâce à l'industrie forestière et à la coupe du bois. En fait, on pourrait dire que c'est une colonie pionnière dans l'exploitation des pâtes et papiers sur la côte ouest du Canada et l'établissement de marchés en Asie. Ces gens sont des pionniers dans le domaine, mais ils n'ont jamais vraiment fait attention à leur patrimoine avant de s'apercevoir que l'industrie était en danger et que le patrimoine l'était donc également. Des membres de la collectivité ont remis en état un ancien réseau de chemins d'exploitation où circulait dans le temps un véhicule de transport de bois qu'on appellait communément un «two-spot». Ils ont restauré une ancienne gare de chemins de fer qui allait être démolie. Elle se trouve maintenant au bord de l'eau et rappelle à la collectivité que ce secteur industriel a beaucoup contribué à l'édification de la localité.

Ils ont aussi récupéré une ancienne scierie dans la vallée, le McLean Mill, qu'ils sont en train de restaurer. Ils espèrent la remettre en état de fonctionner de façon à pouvoir montrer comment s'articulait au juste le secteur forestier, il y a bien des années de cela, et ce que les travailleurs devaient endurer pour faire fonctionner constamment ces machines et pour alimenter sans cesse la scierie en matières premières.

Beaucoup de localités de tout le pays se penchent sur leur passé, restaurant les éléments patrimoniaux qui en valent la peine, les mettant en valeur et s'en servant pour montrer à leurs enfants ce en quoi notre pays et ses localités croyaient autrefois.

Trop souvent au course des 20 ou 30 dernières années, nous avons méprisé notre passé à tel point que nombre d'enfants et de jeunes ne s'intéressent pas à l'histoire de leur pays ou ont tout bonnement perdu les valeurs de leurs ancêtres. Ce projet de congé national visant à célébrer notre patrimoine me semble un excellent moyen d'intéresser nos jeunes aux valeurs dans lesquelles nous, Canadiens, croyons, et de leur donner le sens de l'histoire.

Il serait dommage de considérer l'établissement d'un autre congé férié simplement comme un coût additionnel pour les entreprises. Le précédent orateur a signalé que cela coûterait quelque deux milliards et demi de dollars au Canada, mais ce n'est là qu'un côté de la médaille. Nous savons tous que les congés fériés ont aussi une valeur économique pour le Canada. En fait, la main-d'oeuvre canadienne bénéficie de moins de congé fériés que celle de presque tous les autres pays du monde. Je lisais dernièrement dans une revue américaine un article qui énumérait tous les congés fériés auxquels ont droit les citoyens de divers pays.

• (1140)

En Autriche, par exemple, les travailleurs ont droit à au moins 30 jours de congé par année; les travailleurs danois et suédois ont droit à 30 jours de congé, les Italiens à 28, les Français à 25, les Hollandais à 24, les Espagnols et les Britanniques à 22, les Australiens, les Belges, les Finlandais et les Suisses à 20, les Allemands de l'Ouest à 18 et, tout au bas de la liste, les Canadiens bénéficient d'au moins dix jours de congé par années.

Beaucoup des pays qui sont en tête de liste sont très compétitifs par rapport au Canada. Les congés fériés n'entraînent pas des coûts pour les entreprises. En fait, ils leur apportent quelque chose. Les travailleurs en profitent pour relaxer et se débarrasser du stress que leur cause le travail: Ces congés sont donc importants.

En outre, lorsque des gens obtiennent davantage de congés, d'autres personnes cherchant un emploi peuvent alors prendre leur place et il est ainsi possible de réduire le taux de chômage au Canada. Or, en réduisant le taux de chômage, à l'instar du grand nombre de pays qui ont davantage de congés que nous, nous serons peut-être en mesure de ramener sur le marché du travail les gens au chômage et de leur donner ainsi le sentiment qu'ils jouent un plus grand rôle dans la société, qu'ils contribuent davantage à l'essor de notre pays et qu'ils ne sont pas un fardeau pour le Canada, ce qui les rendra davantage fiers de leur identité en tant que Canadiens.

Je demande à tous les députés de souscrire à ce projet de loi tendant à instituer un jour du patrimoine national durant la troisième semaine de février. Je tiens encore à féliciter le député de Prince George—Bulkley Valley pour cette proposition.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais dire à quel point je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Je souscris à ce projet de loi et je félicite le député de sa motion.

L'établissement d'un jour du patrimoine au Canada n'est pas une idée nouvelle, mais elle est quand même excellente. En tant que Canadien qui adore son pays, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nous avons tant de difficultés relativement à notre identité et pourquoi, dans un pays aussi merveilleux que le nôtre, nous ne parvenons pas à l'unité. C'est l'un des meilleurs pays du monde. Des millions et des milliards de gens du monde entier donneraient n'importe quoi pour pouvoir être des citoyens canadiens.

Nous sommes l'un des peuples les plus privilégiés du monde, nous avons la chance de vivre dans un merveilleux pays et pourtant nous sommes aux prises avec des problèmes d'unité. Nous mettons, semble-t-il, l'accent sur les aspects négatifs. Nous avons tendance à nous arrêter sur les choses qui nous séparent plutôt que sur celles que nous avons en commun et qui nous unissent.

Le fait est que, contrairement à nos amis américains, nous ne glorifions pas suffisamment notre pays. Nous ne faisons pas assez étalage de nos succès ou de notre fierté. Les Américains vont peut-être trop loin à cet égard, car ils ne manquent pas une seule occasion d'étaler leur fierté. Nous avons plutôt tendance à être timides et modestes. Je ne propose pas d'imiter les Américains, mais je crois que nous devons glorifier notre pays comme il le mérite.

Contrairement aux États-Unis, notre pays n'est pas né d'une révolution. Notre histoire est pacifique. Nous pouvons compter sur une évolution pacifique. Nous devrions nous en enorgueillir. Nous avons des raisons d'en être très fiers. Pourtant, nous avons plutôt tendance à nous tenir sur la réserve au sujet de notre pays et nous n'avons pas du tout à le faire. Sortons de notre réserve et disons au monde entier à quel point notre pays est merveilleux.

Nous avons tant de choses à commémorer. Nous célébrerons sous peu le 125e anniversaire de la Confédération. Ce serait le moment idéal pour instituer le jour du patrimoine national. Pensons à la collaboration entre les secteurs privé et public qui a marqué le Canada. Cette collaboration a été remarquable. Elle explique d'ailleurs en partie la réussite de notre pays, car cette réussite n'est pas seulement attribuable à l'argent et au dynamisme du secteur privé. Nous avons bénéficié d'une collaboration formidable et très productive entre le gouvernement et l'entreprise privée.

Par exemple, le Canadien Pacifique date de la fin du XIX[e] siècle, époque où nous avons bâti la ligne de chemin de fer jusqu'à la côte ouest. Nous avons aussi construit la voie maritime avec l'aide des Américains dans les années 50. Il y a encore d'autres grandes initiatives publiques, notamment la Société Radio-Canada que nous avons mise sur pied dans les années 30.

Le régime d'assurance-maladie a été établi dans les années 60 et, selon moi, il constitue toujours un modèle de régime de santé publique qui fait l'envie presque partout dans le monde. Bien sûr, ce régime éprouve des difficultés financières de nos jours, mais il n'en demeure pas moins une réussite formidable, un modèle que tous les pays devraient imiter. Oui, nous avons beaucoup de choses à commémorer.

Pensons un peu à notre diversité. Aujourd'hui, notre pays est la patrie de gens qui sont venus des quatre coins du monde. De partout, des gens ont immigré au Canada pour y vivre, pour y établir leur famille, pour poursuivre leur carrière et pour apporter leur contribution.

Cette diversité est une autre raison de notre réussite. À mon avis, nous avons hérité des meilleurs éléments de tous les pays du monde. En effet, ce sont des gens extraordinaires qui sont venus s'établir ici. Leur immigration a été un grand avantage pour nous.

Un jour du patrimoine ne me rappelle pas seulement notre diversité, mais il me fait aussi penser que notre multiculturalisme nous a causé des difficultés. En réalité, nous éprouvons ces difficultés parce que nous ne saisissons pas bien ce qu'est le multiculturalisme. Nous le comparons à ce qu'on appelle le «melting pot», de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis.

Ce creuset américain est en grande partie un mythe. En effet, les Noirs et les hispaniques se sont-ils vraiment fondus dans la société américaine? Je ne le crois pas. Il y a beaucoup de diversité aux États-Unis. Le multiculturalisme y est bien réel. Pourtant, le mythe du creuset américain persiste. Il existe vraiment, avec l'hymne national, le *Stars and Stripes*, le drapeau américain et la tarte à l'ancienne. C'est vraiment à ce niveau que se trouve le creuset américain. Quand on approfondit le moindrement l'analyse du peuple américain, on se rend compte qu'aux États-Unis, il y a autant de diversité et de multiculturalisme qu'au Canada.

Le jour du patrimoine pourrait servir à expliquer ce qu'est le multiculturalisme et serait une occasion de le faire. Cela permettrait aux néo-Canadiens et aux groupes de Canadiens qui sont nés ailleurs de montrer à quel point ils sont de bons Canadiens.

Je crois de tout coeur qu'il importe peu qu'on ait la peau pâle ou foncée, que notre religion soit l'islam ou le catholicisme ou que notre langue maternelle soit le français, l'anglais, l'allemand ou le swahili. Aucune de ces différences ne nous empêche d'être de bons Canadiens.

Lorsque quelqu'un me demande ce qu'est un Canadien, mis à part le fait que nous partageons tous une citoyenneté, j'ai beaucoup de mal à l'expliquer. Je n'assimile pas un Canadien à son origine ethnique, à la couleur de sa peau ou à sa religion. Un Canadien est quelqu'un qui vit au Canada, qui croit en ce pays, qui aime ce pays, et qui est fier d'être citoyen canadien et d'habiter dans ce pays.

Alors, à l'occasion d'une journée du patrimoine dont, à mon avis, nous avons besoin, nous pourrions raconter la merveilleuse histoire du Canada.

• (1150)

Elle nous permettrait d'expliquer notre passé, notre présent, qui est difficile à certains moments, et notre avenir éventuel. Nous pourrions avoir une seule journée de plus à célébrer. Nous célébrons la fête du Canada le 1[er] juillet, mais nous pourrions prévoir beaucoup d'autres journées. Dans d'autres pays, il n'est pas inhabituel de réserver plusieurs journées pour célébrer le patrimoine national.

L'orateur précédent a mentionné l'Autriche, qui réserve jusqu'à 30 jours, je crois, pour célébrer d'une façon ou d'une autre son patrimoine. Aux États-Unis, nos voisins, il y a apparemment cinq jours du patrimoine national. En Finlande, il y en a 12.

Il me semble que notre grand pays, le Canada, pourrait se permettre de célébrer au moins une journée de plus. Quelle meilleure période pour ce faire que le mois glacial de février? Nous vivons dans un pays froid. Il conviendrait donc, au beau milieu de l'hiver, quelques semaines après Noël et le Nouvel An, de réserver une journée pour célébrer notre pays. Nous avons beaucoup de choses à célébrer.

Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire et j'en félicite encore une fois l'auteur. J'espère que le vote au sujet de ce projet de loi sera favorable, de sorte qu'un comité puisse l'examiner plus longuement.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais prendre la parole en faveur de cette motion instituant un jour du patrimoine national. Je tiens à féliciter le député de Prince George—Bulkley Valley d'avoir présenté cette motion.

Je voudrais commencer mes observations en citant un extrait d'une publication du gouvernement intitulée: *To Be a Canadian, A Rich Cultural Tradition*. À la page 21, on dit:

> Un jour du patrimoine célébré dans tout le pays permettrait de faire valoir deux aspects cruciaux de l'identité canadienne. Nous porterons notre attention sur deux éléments de notre patrimoine qui traduisent réellement nos réalisations communes, depuis nos villes habitables jusqu'au génie artistique. Et nous nous ouvririons à nos nombreuses cultures pour connaître et savourer les différences que représente notre patrimoine. En d'autres mots, un jour du patrimoine national serait une occasion unique pour le Canada de célébrer à la fois son unité et sa diversité.

Ce paragraphe saisit bien, à mon avis, toute l'idée d'un jour du patrimoine national. Il définit très bien ce que c'est que d'être Canadiens et ce qui fait du Canada ce pays en lequel nous croyons.

Depuis au moins 125 ans, le Canada accueille des gens de partout dans le monde. Ces ethnies viennent l'enrichir de leur histoire et de leur héritage. Le Canada est riche de diverses langues, et de diverses cultures et de diverses visions des choses. Au fil des ans, le Canada est devenu un pays dont nous pouvons tous être très fiers.

Pourtant, rien n'est facile. Nous sommes en plein coeur d'un débat sur l'unité nationale dans lequel nous nous demandons si nous devrions demeurer unis, d'un océan à l'autre. Je suis certain que la plupart d'entre nous estiment que la richesse de notre patrimoine dépasse de loin celle de tout autre pays.

Il fut un temps où, jeune adolescent entreprenant des études secondaires, je trouvais que le Canada n'avait pas une histoire très riche.

Puis, à mesure que le temps passait et que j'avançais dans mes études, j'ai commencé à comprendre toute la richesse de notre histoire et de notre pays. Monsieur le Président, j'ai beaucoup appris sur la richesse du Canada par mes nombreuses lectures sur l'histoire politique et sur la vie d'hommes politiques, ainsi que par d'excellentes publications canadiennes telles que *Canadian Forum*, *Options* et *Maclean's*, pour ne nommer que ces trois-là, qui expriment clairement le point de vue des Canadiens et les raisons pour lesquelles les Canadiens se distinguent dans le monde entier.

Alors que nous débattons la question de l'unité nationale, je trouve qu'un jour du patrimoine national serait tout indiqué pour nous faire réfléchir à la chance que nous avons et à la façon dont nous sommes perçus, non seulement ici, au Canada, mais dans les autres pays du monde entier.

Les étrangers ont beaucoup de difficulté à croire que les Canadiens puissent même songer à diviser leur merveilleux pays. Nous avons tant pour nous, non seulement au pays, mais aussi dans le monde entier. Pour l'amour de notre patrimoine, je crois fermement que nous devons donner suite à cette idée. Nous devons non seulement prendre en considération le chemin que nous avons parcouru et notre situation actuelle, mais aussi nous en servir pour nous guider pour l'avenir.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse sur la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt et sur certaines choses qui se produisent dans cette circonscription et dans la région de Kootenays où je suis né et où j'ai grandi. Les choses dont je veux vous parler sont très importantes pour notre histoire et pour les générations futures. Nous devons à tout prix protéger notre patrimoine afin de ne jamais oublier la richesse de notre histoire, de notre culture et de nos arts—tant les arts visuels que ceux de la scène—qui fait de nous ce que nous sommes.

Prenons l'exemple de Christina Lake. Il y a là un groupe qui tente actuellement de protéger la centrale électrique Cascade de Christina Lake, un immeuble important qui fait partie de l'histoire de cette région. Grand Forks, dont l'histoire remonte aussi loin que n'importe quelle autre communauté de Colombie-Britannique, a un riche patrimoine minier. On essaie actuellement d'en protéger la gare et les voies abandonnées de la région, pour que ce patrimoine soit protégé.

À Penticton, nous avons un projet de restauration du SS Sicammous, un des rares bâtiments à roue arrière encore en existence. L'autre, dans notre région, le SS Moyie, qui se trouve dans la circonscription de Kootenay-Ouest, à Kaslo, où habitaient mon père et ma femme, est aussi en restauration et il abritera un musée.

Ce sont là des éléments importants de notre passé qui doivent être conservés pour que nos enfants comprennent ce que nous avons vécu et ce que nos parents ont vécu, car ce sont ces éléments du passé qui nous aident à orienter l'avenir.

Je voudrais dire aussi, brièvement, l'importance de l'art pour notre culture et notre patrimoine. Sur la côte ouest, par exemple, il y a Emily Carr dont l'art relie son passé au patrimoine de la communauté qui s'est construite autour d'elle.

Dans tout le Canada, les arts visuels nous donnent l'occasion de comprendre non seulement ce qui se passait à ce moment-là, mais ce qui s'est passé avant et, j'en suis persuadé, ce qui se passera à l'avenir.

• (1200)

Les arts d'interprétation, représentés par exemple par le Ballet national à Ottawa, le Royal Winnipeg Ballet et les orchestres symphoniques éprouvant beaucoup de difficultés, que ce soit à Vancouver ou ailleurs, ce sont aussi des éléments importants de notre patrimoine, et il serait bon qu'il y ait un jour où tous les Canadiens puissent réfléchir à cela.

Aspect secondaire, mais non négligeable, la nécessité d'un jour de repos pour tous les travailleurs du Canada. Ce ne serait pas simplement un jour pour se prélasser, mais un jour avec un but, comme le Jour du Canada, le 1er juillet. Un jour où on rappellerait la richesse de notre passé, la richesse de notre présent et l'espoir que cette richesse se prolonge dans l'avenir.

C'est important. J'estime que la Chambre devrait passer à l'étape suivante en ce qui concerne le jour du patrimoine national, c'est-à-dire renvoyer de projet de loi en comité pour qu'on puisse en enlever les défauts, puis qu'il revienne pour la troisième lecture et l'adoption. Oui, les Canadiens veulent un jour où ils pourraient se remémorer le passé, réfléchir au présent et s'assurer que le futur s'en inspire. Ils ont besoin d'un tel jour.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je constate qu'il ne reste plus qu'une minute environ. Je me contenterai donc de faire quelques premières remarques que je compléterai par la suite si cette question revient.

J'appuie ce projet de loi qui vise à instituer un jour du patrimoine national. C'est une importante mesure législative, et je tiens à féliciter le député qui l'a présentée. Je suis déçu car j'aurais aimé qu'au moins quelques membres du gouvernement lui donnent leur appui. En fait, le secrétaire parlementaire a fait remarquer que, comme ce projet de loi ne s'applique qu'aux employés relevant du fédéral, il ne vise pas un nombre suffisant de gens au Canada pour avoir l'appui du gouvernement—raison à vrai dire plutôt fallacieuse.

Le gouvernement devrait, il me semble, reconnaître que ce projet de loi est une première étape seulement. Il s'adresse aux personnes qui relèvent de la compétence du Parlement. Nous ne pouvons nous limiter aux employés relevant de la compétence fédérale et, donc, si cette idée est bonne, nous devrions l'appliquer à tous. Or, je sais que nombre de ministériels la trouvent fondamentalement bonne.

Sur ce, je me rends compte qu'il est midi. Peut-être pourrai-je poursuivre la prochaine fois.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 19(93) du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

M. Gardiner: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. Vous pouvez me corriger, mais je crois que si vous vérifiez auprès du bureau, vous constateriez que nous venons de terminer la deuxième heure du débat sur ce projet de loi. Il nous reste donc une heure avant de passer au vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a raison.

Je veux seulement rappeler à la Chambre, ainsi que je l'ai dit plus tôt, que conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion nº 1, inscrite au nom de l'honorable député de Essex-Windsor, sera débattue et mise aux voix séparément. L'honorable député de Essex-Windsor.

MESURE MODIFICATIVE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Qu'on modifie le projet de loi c-32, en supprimant l'article 1.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, précisons bien ce dont il s'agit ici, pour les gens que ce débat intéresse.

Le gouvernement essaie d'étendre son gel discriminatoire sur les paiements qu'il effectue au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada aux autres provinces, notamment la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Les paiements effectués à ces provinces ne pourront augmenter de plus de 5 p. 100 par an. Si cette mesure législative est adoptée, ce gel s'appliquera jusqu'en 1995. Il s'agit d'un projet de loi extrêmement simple qui ne comporte réellement qu'un seule article. Pour montrer notre complète opposition à ce projet de loi et pour montrer à quel point nous jugeons qu'il est injuste envers les trois provinces visées et envers les centaines de milliers de sans-emploi du Canada qui ont dû demander des prestations d'aide sociale en raison de la récession créée par le gouvernement, nous avons l'intention de proposer que la disposition au complet soit éliminée, ce qui, bien sûr, rendrait toute la mesure législative nulle.

Nous croyons que ce serait là la meilleure chose à faire devant ce projet de loi irresponsable, dur et tout à fait inacceptable présenté par un gouvernement qui ne semble pas se rendre compte à quel point il a durement frappé les hommes, les femmes et les enfants du Canada avec ses mesures destinées à économiser de l'argent—je dois d'ailleurs dire que, depuis mon entrée au Parlement, il y a environ sept ans et demi, je n'ai jamais vu un gouvernement adopter une attitude aussi insensible. Je n'ai jamais vu attitude plus cruelle—aller jusqu'à provoquer une récession. Et n'oubliez pas que certains, et pas des députés de l'opposition, mais des amis du gouvernement comme le Conference Board of Canada qui est un organisme appuyé par les grandes entreprises du Canada, ont déclaré que cette récession avait été créée au Canada et qu'elle était le résultat de mesures prises par le gouvernement ainsi que de l'échec de sa politique économique.

Puis, après avoir créé cette récession, le gouvernement a décidé qu'il prendrait certaines mesures dont je vous donne des exemples. Il a apporté au régime d'assurance-chômage des modifications qui rendent plus difficile pour les travailleurs des régions les plus durement frappées par la récession, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, de toucher les prestations qui leur sont dues, compte tenu de leurs années de cotisation.

• (1210)

Ces travailleurs ont constaté l'effet de ces modifications car ils n'ont pas reçu un juste montant d'assurance-chômage au milieu de ce qui, selon les chiffres, en Ontario du moins, a été la pire récession depuis celle des années 30. Pendant ce temps, le ministre et ses collègues soutiennent que nous avons toutes les raisons d'être optimistes. Même si Statistique Canada ne veut pas annoncer la fin de la récession, parce qu'il est si évident qu'elle n'est pas terminée, les ministériels s'obstinent à dire que tout va de mieux en mieux. Cela nuit aux Canadiens d'un océan à l'autre.

D'abord, le gouvernement adopte ces modifications du régime de l'assurance-chômage qui forcent les chômeurs à avoir recours à l'aide sociale puis, comme si ça ne suffisait pas, il place cette limite de 5 p. 100 sur les contributions du gouvernement fédéral aux services d'assistance publique et de protection sociale. C'est ce qu'on appelle le plafonnement du RAPC. Le plafonnement de l'aide accordée aux provinces au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada a mis ces dernières dans l'obligation, soit de laisser les assistés sociaux mourir de faim, soit d'assurer elles-mêmes le coût de l'aide sociale.

Nous sommes Canadiens et nous n'acceptons pas qu'on laisse les gens mourir de faim ni que leur vie soit détruite par la mauvaise gestion du gouvernement fédéral; c'est pour ça que la plupart des provinces ont dit: «Nous désapprouvons. Nous pensons que c'est tellement injuste que nous allons essayer de poursuivre le gouvernement fédéral en justice, mais nous allons quand même assumer ces coûts supplémentaires.»

Dans le cas de la Colombie-Britannique, le coût de cette nouvelle mesure législative s'élèvera à 900 millions de dollars de plus, d'ici à 1995. En Ontario, on l'évalue à 1,7 milliard de dollars pour les deux premières années. Il va en coûter 1,7 milliard de dollars à l'Ontario seulement pour les deux premières années de ce plafonnement. En Alberta, les chiffres sont tout aussi catastrophiques. Ce gouvernement reproche aux provinces d'être en déficit alors qu'en fait, c'est lui qui systématiquement force les provinces soit à mettre leurs citoyens à la rue et à les laisser mourir de faim, soit à augmenter leur déficit contre leur gré; les provinces préféreraient ne pas être en déficit, mais elles n'ont pas d'autre solution pour venir en aide à leurs citoyens.

C'est à mon avis au manque de coeur de ce gouvernement et aux tragiques changements du régime de l'assurance-chômage en ce qui concerne les prestataires qu'on doit la crise financière que traversent nos provinces et la situation catastrophique des Canadiens qui, d'un bout à l'autre du pays, doivent faire appel à l'aide sociale et qui, bien souvent, y laissent leur dignité. Ce sont des gens qui ont travaillé—je leur ai parlé—pendant 27 ou 28 ans au service d'une même entreprise et qui se retrouvent sans travail à la suite de l'Accord de libre-échange signé par ce gouvernement. Et par-dessus le marché, il nous demande maintenant d'adopter ce projet de loi qui ne fera qu'envenimer la situation.

J'exhorte cette Chambre à accepter cet amendement, à ramener ce pays sur la voie de la raison et à forcer le gouvernement fédéral à s'acquitter des responsabilités que lui ont confiées les électeurs à l'égard du peuple canadien qu'il se doit de protéger.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est une ironie du sort que, pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés de 11 heures à midi ce matin, nous avons débattu d'un projet de loi concernant l'adoption d'un jour du patrimoine national.

À mon avis, le RAPC ou Régime d'assistance publique du Canada est l'un des plus plus grands patrimoines de notre pays. Il serait peut-être bon, je pense, de rappeler aux téléspectateurs ce qu'est le Régime d'assistance publique du Canada et pourquoi il a été adopté.

Comme le motionnaire l'a déjà dit, le RAPC a été établi en 1966 pour encourager la création et l'extension de programmes relatifs aux services d'assistance publique et de protection sociale dans tout le Canada. Dans le cadre de ce régime, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les provinces et les territoires en vue de partager les frais engagés par les territoires, les provinces et les municipalités. C'est crucial parce que le gouvernement fédéral semble dire que ces questions relèvent des municipalités ou des provinces.

Le régime stipule expressément: «. . .et les municipalités pour fournir des services d'assistance et de protection sociale aux Canadiens nécessiteux.» Les principaux objectifs du RAPC sont: premièrement, appuyer la prestation par les provinces de services d'assistance suffisants et de soins en établissement aux personnes nécessiteuses—je souligne «appuyer», qu'il ne faut pas supprimer comme le projet de loi C-32 veut le faire; deuxièmement, appuyer la prestation par les provinces de services de protection sociale destinés à diminuer, à supprimer ou à éviter les causes et les conséquences de la pauvreté, les enfants délaissés ou la dépendance envers l'assistance publique—encore une fois, je souligne «appuyer», qu'il ne faut pas supprimer comme le projet de loi C-32 essaye de le faire.

Aux termes du RAPC, le gouvernement fédéral prend en charge 50 p. 100 des frais engagés par les provinces et les municipalités en fournissant de l'aide aux personnes nécessiteuses quelle qu'en soit la cause. Je veux souligner ce membre de phrase «quelle qu'en soit la cause». Le régime permet aussi au gouvernement fédéral de prendre en charge 50 p. 100 de certains frais provinciaux et municipaux pour fournir des services de protection sociale à des personnes nécessiteuses ou qui vont probablement le devenir si ces services ne sont pas fournis.

Le régime stipule qui devrait recevoir de l'aide. Les personnes qui bénéficient des services d'assistance publique et de protection sociale comprennent les enfants qui ont besoin de protection à cause de mauvais traitements ou de négligence et les personnes handicapées mentalement ou physiquement. J'ai de nombreuses personnes dans ma circonscription qui souffrent de déficience mentale. Le gouvernement provincial, sous la direction du premier ministre Davis, a décidé de désinstitutionaliser les programmes destinés aux déficients mentaux. C'était une bonne décision, mais elle n'a pas été accompagnée de services de soutien. Le gouvernement conservateur provincial les a jetées à la rue, de sorte qu'elles se retrouvent sans conseils sur la façon de prendre leurs médicaments, sans aide pour trouver un logement et ainsi de suite. Les conservateurs provinciaux les ont abandonnées et maintenant le gouvernement conservateur fédéral délaisse à son tour ces nécessiteux: les familles monoparentales, les aînés et les chômeurs. Laissez-moi vous décrire la situation des chômeurs dans la région de Toronto et plus particulièrement dans Parkdale—High Park. Des gens qui ont fait des études universitaires perdent leur emploi. Ils vivent d'abord de l'assurance-chômage. Puis, une fois les prestations d'assurance-chômage épuisées, ils sont contraints d'aller grossir les rangs des assistés sociaux. Ils n'ont pas le choix.

• (1220)

Le président de l'agglomération torontoise, Alan Tonks, et la nouvelle mairesse de Toronto, June Rowlands, me le répètent chaque fois que je les rencontre: le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur les provinces et sur les municipalités.

Le RAP est censé aider les familles et les particuliers en situation de crise. Il faut s'en remettre à l'Armée du salut parce que le gouvernement fédéral a laissé tomber ces gens, notamment les petits salariés et les femmes battues. La plupart des députés arboraient un ruban blanc la semaine dernière. N'empêche que, cette semaine, le gouvernement va mettre en vigueur le projet de loi C-32 qui abolit des programmes à l'intention des femmes battues. Une semaine, ils portent des rubans blancs, et la semaine suivante, ils suppriment les programmes. Bel exemple de la sincérité du gouvernement conservateur! Pas étonnant que la population ne fasse plus confiance à pareille façon de gérer et de gouverner.

On voit tous les jours des manchettes sur les répercussions que le plafonnement du RAPC a sur les gens. On voit tous les jours, à propos du régime d'assurance-maladie des manchettes comme: «L'étau budgétaire met en péril les emplois dans le secteur de la santé publique.» «Crise imminente dans les hôpitaux.»

Une voix: Dixit le *Toronto Star*.

M. Flis: Non, ce n'était pas le *Toronto Star*, mais le *Ottawa Sun*, si le ministre tient à le savoir. On dit aussi: «La réduction du nombre de lits va augmenter, selon M. Langdon.» En voici une autre, tirée d'un journal conservateur, le *Globe and Mail*: «D'après le gouvernement de l'Ontario, des hôpitaux devront peut-être fusionner.» «Le ministre prédit une période de vaches maigres.» «Licenciements supplémentaires inévitables annoncés aux hôpitaux.» «Compressions dans les hôpitaux». «Province à court d'argent insiste pour serrer encore plus la ceinture aux hôpitaux.»

M. McDermid: Cela n'a rien à voir avec les paiements de transfert.

M. Flis: Le ministre dit que cela n'a rien à voir avec les paiements de transfert. Mais, c'est tout le contraire.

La réduction des paiements de transfert se répercute maintenant sur l'éducation. Ma fille vient d'entrer à l'université, cette année, et déjà les professeurs ont prévenu les étudiants que leurs frais de scolarité vont peut-être augmenter de 20 à 30 p. 100 l'an prochain.

Une voix: Peut-être.

M. Flis: Peut-être. N'adoptons pas ce projet de loi. Comme ça, ils n'augmenteront pas. Le ministre insiste sur «peut-être». Certains des camarades de ma fille à l'école secondaire n'ont pas pu s'inscrire à l'université faute d'argent. Quelle honte! Des étudiants doués et pleins de possibilités ne peuvent pas entreprendre d'études universitaires parce que le gouvernement fédéral dit *nyet* à l'éducation. Il va pourtant injecter 20 millions de dollars dans son plan intitulé «La compétitivité mène à la prospérité».

Ma fille me dit que les premiers programmes à être frappés, au niveau postsecondaire, seraient les programmes d'enseignement des langues. Comment pouvons-nous dire, à la Chambre, que nous allons promouvoir la compétitivité et allons inciter les gens à devenir plus concurrentiels, quand nous nous attaquons à l'enseignement des langues. Nous ne saurons pas parler la langue de ceux avec qui nous ferons affaire. Quel investissement! Quelle belle administration!

Bon Dieu, un peu de cohérence, messieurs d'en face! Si vous avez l'intention d'investir des millions pour parler de compétitivité et inciter les gens à devenir plus concurrentiels, n'allez pas réduire les budgets de l'enseignement des langues dans les universités.

Ma fille, monsieur le Président. . .

M. McDermid: Monsieur le Président, je crois que le député devrait avoir plus de rigueur. L'éducation est un domaine de compétence provinciale, et ces décisions sont prises par les universités et les gouvernements provinciaux et non par le gouvernement fédéral.

M. Blaikie: Monsieur le Président, ce n'était pas là un rappel au Règlement. Je crois qu'il y a lieu de le signaler.

M. Flis: J'aimerais revenir à la question de nos universités. Ma fille étudie le français.

Savez-vous comment on enseigne le français dans les universités, monsieur le Président? On met 100 à 200 étudiants dans une classe, on leur donne un manuel et on leur demande de le traduire en anglais. Voilà comment on enseigne le français au Canada. Au lieu de mettre les étudiants par groupes de 20 à 30 de façon à leur permettre d'apprendre la langue, on leur donne un manuel et on leur dit de le traduire. Pourquoi utilise-t-on ces méthodes? Ce n'est pas la faute des professeurs et des universités. C'est parce que le gouvernement fédéral bloque les crédits que les universités doivent entasser 100, 200 et 300 étudiants par classe de langue.

Une voix: Bon Dieu!

M. Flis: Voilà comment on dévalorise notre système d'éducation. Ce même gouvernement veut dépenser des millions pour apprendre à nos étudiants comment être concurrentiels dans l'avenir. Pendant qu'il démolit notre système d'enseignement postsecondaire, il subventionne les maisons de publicité et d'experts conseils amies pour leur donner du travail. Ma fille aura-t-elle un emploi quand elle quittera l'université? En tout cas, elle ne pourra pas parler l'autre langue officielle, à la manière dont on l'enseigne dans les universités à l'heure actuelle.

Une autre chose me bouleverse quand je lis les manchettes des journaux au sujet des conséquences du projet de loi C-32. La réduction des paiements de transferts va nuire à la police. L'Ontario a son propre corps de policiers et ceux-ci sont très inquiets. Il est question dans des manchettes de risque de mises à pied à la police provinciale à cause d'un déficit éventuel de 16 millions; d'une réduction des effectifs qui nuit au travail des policiers; du danger aux dires de la PPO rapportés au solliciteur général que; des compressions budgétaires. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'interviens pour appuyer l'amendement proposé par le NPD. Je suis heureux que le ministre d'État (Finances et Privatisation) soit présent aujourd'hui. Il ne s'attaque pas à une chose que l'on observe aujourd'hui sur le marché et qui a vraiment autant d'importance pour l'équation économique de la gestion d'un pays que les efforts visant à juguler l'inflation et à faire diminuer les taux d'intérêt.

Cela a quelque chose à voir avec l'esprit qui existe aujourd'hui dans notre pays. Je tiens à le dire au ministre: je reconnais volontiers que le taux d'intérêt a atteint son point le plus bas depuis 18 ans et je reconnais que le gouvernement a atteint ses objectifs dans sa lutte contre l'inflation avec probablement trois ou quatre mois d'avance.

L'inflation au Canada a pratiquement chuté à zéro. C'est un noble objectif que celui de réduire le taux d'inflation, personne à la Chambre ne le conteste. Or, l'agressivité avec laquelle le gouvernement met en oeuvre sa politique radine et mesquine a fait naître un climat de crainte sur le marché qui se répercute sur la confiance des consommateurs et leurs habitudes de dépenses.

Les gens qui sont sans emploi et même ceux qui ont un emploi craignent d'être les prochains à se trouver à la rue. Quand on entend dire que des sociétés comme IBM et Dialects Diversified, des entreprises qui constituent les bases de l'économie locale, traversent une phase de restructuration, il est normal que cela provoque un frisson sur le marché.

J'ai discuté en fin de semaine avec un des marchands locaux de fruit, Sunland Fruit, de la rue Danforth. Celui-ci m'a dit que les gens achetaient de plus en plus de produits abîmés. Autrement dit, alors que les gens achetaient pour 20 $ ou 30 $ de fruits il y a un an ou deux, ils en achètent maintenant pour 5 $ ou 6 $ à cause du fort climat de crainte. Ils n'achètent que pour 10 $ de fruits à la fois. La crainte s'est vraiment emparé de l'économie.

• (1230)

Un des instruments dont le gouvernement dispose pour stabiliser en quelque sorte le marché et atténuer un peu de cette crainte, c'est le Régime d'assistance publique du Canada. Le RAPC a toujours été conçu comme un filet de sécurité. D'accord, la croissance des contributions au RAPC a été plafonnée à 5 p. 100, la réduction est symbolique, mais la plupart des Canadiens ne comprennent pas qu'on s'attaque à l'assistance publique.

Autrement dit, cette mesure ne fait qu'exacerber le climat de crainte, car les provinces et les municipalités se plaignent de manquer de fonds pour financer tous ces programmes destinés à venir en aide aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs et aux assistés sociaux dont le nombre a beaucoup augmenté depuis que la période de prestations d'assurance-chômage a été réduite. Comme le système de bien-être social n'est plus financé suffisamment pour assurer la survie des programmes destinés à venir en aide aux femmes battues et aux gagne-petit, l'annonce que le gouvernement plafonne ses contributions au Régime d'assistance publique du Canada ne peut qu'exacerber le climat de crainte.

Autrement dit, quand les choses vont si mal dans notre pays, pourquoi le gouvernement national adresse-t-il un tel signal aux membres les plus défavorisés de notre société?

Au début de la journée, nous avons discuté d'un projet de loi d'initiative parlementaire visant à instituer un jour du patrimoine national. S'il est un élément de notre patrimoine dont nous étions très fiers depuis un certain nombre d'années, c'est bien notre solide filet de sécurité sociale.

Le Régime d'assistance publique du Canada était un de ces instruments de sécurité sociale. Même si nous vivons des moments difficiles, c'est un des instruments auxquels il ne faut pas toucher, car de cette manière on envoie un mauvais signal au marché et on entretient les craintes, et il y a alors un ralentissement des dépenses de consommation qui se répercute sur tous nos détaillants, ce qui crée finalement un cercle vicieux par rapport à l'assurance-chômage et aux autres programmes sociaux qui font notre fierté depuis si longtemps et qui ont alimenté notre sentiment de sécurité et la conviction que nous savions que jamais on ne toucherait à ces programmes.

Je veux dire au gouvernement que c'est bien beau d'avoir réussi à juguler l'inflation et d'avoir ramené les taux d'intérêt au plus bas niveau enregistré depuis dix-huit ans, mais une des raisons pour lesquelles les taux d'intérêt sont si bas, c'est que les dépenses de consommation sont presque au point mort.

Je veux dire au gouvernement qu'il est temps qu'il abandonne ses politiques radines et mesquines et qu'il

soit un peu plus généreux dans ses plans économiques. Personne au Canada ne contesterait la capacité du gouvernement à être radin et mesquin—personne. Mais gouverner, c'est aussi reconnaître dans son système de valeurs l'importance de la générosité. Au sujet de ce projet de loi, donc, le gouvernement devrait réviser ses positions et renoncer à plafonner le RAPC.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le député de Broadview—Greenwood dit que personne ne contesterait la capacité du gouvernement d'être radin et mesquin. Le ministre s'était empressé de faire remarquer que le Parti réformiste pourrait très bien le contester, lui, car aussi radin et mesquin que puisse être le gouvernement, le Parti réformiste le serait sûrement encore plus, il serait sûrement encore plus conservateur que les conservateurs, et les gens qui songent peut-être à voter pour le Parti réformiste ne devraient pas l'oublier. S'ils n'apprécient pas ce qu'ils ont obtenu du gouvernement actuel, je ne vois vraiment pas pourquoi ils voteraient pour le Parti réformiste, qui ne ferait que multiplier encore davantage les souffrances qui leur sont actuellement affligées.

Traditionnellement, le gouvernement a partagé les frais de divers programmes d'aide sociale par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada. Le plafonnement de ce régime est une décision morale ignoble et une mesure économique méprisable, qui illustre bien le peu de valeur morale du gouvernement. Tandis qu'il refuse ne serait-ce que d'envisager l'abolition des déductions fiscales pour les frais professionnels et les frais de représentation, qui servent à financer les déjeuners des gens riches et célèbres, à offrir aux amis des sociétés de bons billets pour un match de hockey, etc., le gouvernement tient à plafonner l'aide qu'il offre aux gens démunis, dont un bon nombre doivent désormais quémander de la nourriture auprès des banques d'alimentation.

Toujours disposé, grâce à son régime fiscal, à financer des déjeuners coûteux dans de grands restaurants, le gouvernement s'attaque aux Canadiens actuellement obligés d'avoir recours aux services des banques d'alimentation en limitant leur capacité de favoriser leurs propres intérêts économiques et d'espérer un jour s'en sortir sans toucher de prestations d'aide sociale.

Le gouvernement a également refusé d'envisager la possibilité de supprimer d'autres échappatoires fiscales, notamment la règle concernant la déductibilité des intérêts que font valoir les sociétés étrangères pour obtenir chez nous des prêts sans intérêt afin d'aller accroître leurs activités à l'étranger. Mentionnons aussi le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation, qui continue d'exister même si, au fil des ans, on a justifié son existence en invoquant divers motifs qui ne tiennent plus. Il ne faut pas oublier le traitement spécial des gains en capital aux fins de l'impôt, ni le traitement fiscal spécial accordé aux promoteurs immobiliers pour l'amortissement des biens qui techniquement sont censés perdre de leur valeur, mais qui, en réalité, en prennent.

Il y aussi la règle établie en 1972 et concernant la disposition réputée d'un bien par une fiducie dans les 21 ans. Le gouvernement songe, de son propre aveu, à modifier cette règle afin que les familles riches qui ont ainsi mis de l'argent de côté il y a 21 ans puissent continuer à profiter de cet allégement fiscal.

Toutes ces mesures contrastent avec le plafonnement du RAPC, puisqu'elles visent, comme le signalait le gouvernement, à améliorer le sort des riches. En fait, le ministre des Finances a dit clairement, dans un de ses discours à la Chambre, qu'il n'y avait pas assez de gens riches au Canada. Le gouvernement s'est certainement donné beaucoup de mal pour voir à ce que les Canadiens bien nantis soient encore mieux qu'avant. Il a changé le régime fiscal pour le rendre moins progressif qu'il ne l'était, de sorte que les Canadiens qui sont en haut de l'échelle des revenus paient encore moins d'impôt qu'avant.

Ce sont des faits indéniables. Le ministre d'État chargé des Finances peut bien dire le contraire s'il le veut, mais il n'en reste pas moins que, suite aux modifications que son gouvernement a apportées à notre système d'impôt progressif, les Canadiens qui sont dans la tranche de revenu la plus élevée paient moins d'impôt qu'avant. C'est un fait que le gouvernement ne voudra même pas contester parce que c'était intentionnel; cela faisait partie de sa politique.

Cette mesure, qui vise à prolonger le plafonnement des fonds versés aux programmes à frais partagés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, fait ressortir le contraste entre ce que le gouvernement est prêt à faire pour les gens très riches au Canada et ce qu'il est prêt à faire pour les gens très pauvres. J'ajouterai que la raison que le gouvernement a donnée pour justifier cette mesure, c'est que ce sont les trois provinces les plus riches et elles devraient donc être capables de porter elles-mêmes ce fardeau.

Il y a deux choses qui font défaut dans ce raisonnement. Premièrement, on ne rompt pas unilatéralement une entente fédérale-provinciale qui existe depuis des décennies. De nombreuses études ont révélé que, bien qu'il ne soit pas parfait, le Régime d'assistance publique du Canada est un des meilleures programmes fédéraux-provinciaux dans notre pays.

• (1240)

Pourtant, le gouvernement a décidé unilatéralement de se retirer de ce programme, comme c'est le cas aussi pour d'autres programmes fédéraux-provinciaux. On se demande, monsieur le Président, pourquoi nous traversons une crise constitutionnelle et pourquoi les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement fédéral. C'est justement parce que le gouvernement a décidé unilatéralement de rompre des ententes conclues il y a de nombreuses années.

Malheureusement pour le député de Broadview—Greenwood et d'autres qui ont pris la parole au sujet de cet amendement, c'est un gouvernement libéral qui, en 1982, a été le premier à changer unilatéralement les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux. Le ministre des Finances de l'époque, plus précisément le sénateur MacEachen qui siège maintenant à l'autre endroit, avait changé unilatéralement les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux qui devaient être négociés en 1982.

Je ne dis pas cela pour excuser les députés d'en face, car ils ont certainement accéléré le mouvement en ce sens. Ils l'ont dénoncé lorsque les libéraux l'ont amorcé, mais dès leur accession au pouvoir, ils ont été coupables de leur propres actions unilatérales. Les décisions de cette nature se sont succédé, que ce soit au regard du Financement des programmes établis, du Régime d'assistance publique du Canada ou d'autres programmes.

En fait, les gouvernements qui se sont succédé se sont unilatéralement soustraits à des ententes. Comme je l'ai dit, ce sont les libéraux qui ont malheureusement donné le coup d'envoi, mais les conservateurs n'avaient pas à précipiter le mouvement ni à aggraver la situation.

L'Ontario et d'autres provinces riches sont également dans une situation très difficile à l'heure actuelle, mais particulièrement l'Ontario; un nombre beaucoup plus grand d'Ontariens dépendent maintenant de l'aide sociale à cause de l'Accord de libre-échange qui a entraîné une restructuration radicale de l'économie ontarienne, à tel point qu'on n'y retrouve pas le genre d'emplois qui existaient naguère.

Je lisais l'autre jour un article dans lequel on expliquait que quelque 36 ou 40 p. 100 des bénéficiaires actuels de l'aide sociale en Ontario avaient d'excellents emplois il n'y a pas si longtemps, il y a quelques mois à peine. Il s'agit d'un très grave problème pour l'Ontario, et le gouvernement a choisi un très mauvais moment pour dire à cette province qui est en difficulté à cause de l'Accord de libre-échange: «Nous sommes désolés, mais vous allez devoir vous débrouiller seuls même si c'est une mesure fédérale, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est à l'origine de la situation en Ontario.»

En somme, le gouvernement a pris une décision ignoble en imposant un plafond au RAPC et en décidant maintenant de le prolonger. Voilà la preuve incontestable de la perversion morale du gouvernement d'en face, qui a choisi, comme je l'ai déjà dit, de limiter son engagement traditionnel à aider les Canadiens démunis tout en refusant de supprimer les nombreuses échappatoires fiscales dont continuent de bénéficier les Canadiens très nantis.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai décidé de prendre la parole après avoir écouté le dernier orateur dénoncer, pendant la majeure partie de son discours, comme les députés du Nouveau Parti démocratique ont l'habitude de le faire, les mesures prises par les libéraux pour venir à bout des récessions dans notre pays, et après l'avoir entendu dire que les libéraux ont été les premiers à réduire certains transferts aux provinces.

S'il écoute ce que j'ai à dire, il apprendra peut-être quelque chose. Ses accusations à l'égard des anciens gouvernements libéraux ne sont, de toute évidence, pas fondées. Premièrement, il oublie que ce sont les libéraux qui ont créé ces programmes. Ce sont eux qui les ont établis, pas les conservateurs, ni les néo-démocrates. Les néo-démocrates n'ont jamais été portés au pouvoir au Canada et ils n'ont rien mis sur pied. C'est le Parti libéral qui, au premier chef, a institué ces programmes lorsqu'il était au pouvoir. Il se couvre de ridicule en profitant de son discours pour rejeter tout le blâme sur le Parti libéral.

Deuxième chose, le député devrait se rappeler comment les gouvernements néo-démocrates se comportent lorsqu'ils prennent le pouvoir. Nous en sommes témoins quotidiennement en Ontario. Nous sommes conscients de la situation désastreuse dans laquelle les citoyens de cette province se retrouvent. L'Ontario est plongée dans une grave crise, d'autant plus grave qu'elle s'est donné un gouvernement néo-démocrate qui semble dépassé par les événements.

Songeons seulement à l'énorme augmentation de la dette provinciale qui sert à créer des emplois. En fait, on paie des gens à ne rien faire. Voilà comment se comporte le gouvernement de l'Ontario. Il devrait consacrer son argent à des grands projets d'immobilisations comme les gouvernements libéraux l'ont fait par le passé.

Au cours de la dernière récession, le député de Broadview—Greenwood le sait pertinemment, le gouvernement fédéral d'allégeance libérale a dépensé des milliards pour créer des emplois en finançant des projets d'immobilisations aux quatre coins du Canada.

Une voix: Il a dépensé de l'argent qu'il n'avait pas.

M. Milliken: Le député fait remarquer que le gouvernement dépensait ainsi de l'argent qu'il n'avait pas. J'en conviens. Mais c'est justement ce qu'il faut faire, emprunter et accroître les dépenses pendant les récessions, et c'est exactement ce qu'il a fait.

Le gouvernement actuel a continué d'emprunter pendant six des meilleures années que le Canada ait jamais connues, de l'aveu même du gouvernement. Le député des sans-abri dit que non. Les six années dont ils se vantent qu'elles ont été des années de prospérité illimitée au Canada, et dont le premier ministre n'arrête pas de parler, sont les années au cours desquelles ils ont continué à faire grimper la dette du pays, à raison de 30 milliards de dollars par année.

Une voix: Attribuez-vous-en le mérite.

M. Milliken: Le député me dit de m'en attribuer le mérite. Je suis réticent à m'attribuer le mérite de l'incompétence du gouvernement. Le député sait très bien que son gouvernement a fait un tel gâchis qu'il ne sait plus où donner de la tête. Le député est mal à l'aise maintenant. Il commence à rougir. Je le comprends. Il est normal qu'il rougisse de la performance de son gouvernement.

Parlons de la performance du Parti libéral dans le passé. Celui-ci a lancé et financé des projets d'immobilisations pour créer des emplois au Canada et pour donner du travail aux Canadiens. Évidemment que les libéraux ont ainsi fait grimper le déficit, mais comme n'importe quel économiste le sait, cela est tout a fait normal. Vous dépensez en période difficile, de façon à économiser en période de prospérité. La différence est que l'actuel gouvernement n'a pas su économiser en période de prospérité. Il a fait augmenter le déficit et voilà qu'il dit maintenant: «Nous ne voulons pas faire encore augmenter le déficit pour créer des emplois.»

Il y a aussi le gouvernement néo-démocrate ontarien qui fait quintupler le déficit sans créer de nouveaux emplois. Vous savez fort bien que ce gouvernement n'a pas créé de nouveaux emplois.

Une voix: C'est de l'hypocrisie.

M. Milliken: Le député dit que c'est de l'hypocrisie. Il sait que c'est ce qui se passe au pays. Il sait que son gouvernement n'est pas parvenu à contrôler le déficit en six ans. Nous en sommes à la septième année de mauvaise gestion du régime conservateur, en fait nous sommes sur le point d'entamer la huitième année, et la dette nationale a doublé grâce au gouvernement que le député a appuyé depuis le début. Voilà pourquoi le gouvernement est incapable de s'occuper de la crise qu'il a provoquée au Canada par le biais de ses mauvaises politiques économiques.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario offre maintenant une aide ridicule à ceux qui ont besoin de l'assistance sociale. Il est incapable de suivre le taux de l'inflation. Après avoir constamment répété ici à la Chambre combien équitable était leur politique et combien injuste était toute augmentation inférieure au taux d'inflation, il semble qu'une fois qu'ils ont pris le pouvoir, les néo-démocrates ont commencé à agir comme les conservateurs. Nous avons toujours soupçonné le NPD et les conservateurs d'être de connivence, et je pense que le comportement du gouvernement actuel—des députés d'en face trouvent cela drôle. Ils devraient avoir honte au lieu de rire. Même le premier ministre commence à rougir encore. C'est une honte.

Quoiqu'il en soit, je veux discuter du caractère injuste de ce projet de loi. Selon moi, l'amendement du député d'Essex—Windsor est tout à fait sensé. C'est un mauvais projet de loi. Sous cette forme ou sous une autre, il ne doit pas être adopté.

Les réductions dont le député de Parkdale—High Park a parlé sont réelles. Ma circonscription de Kingston et les Îles s'en ressent vivement. Les réductions au chapitre de l'éducation sont un désastre et, en les imposant, le gouvernement fédéral rend la tâche de plus en plus difficile aux gouvernements provinciaux qui veulent maintenir leur part des dépenses d'éducation, domaine si important pour notre pays.

Dans le document sur la compétitivité qui lui a coûté 25 millions de dollars, ce qui est un gaspillage de l'argent des contribuables que le gouvernement aime tant dépenser, le gouvernement accorde une très grande priorité à l'éducation parce que c'est un moyen de rendre les Canadiens compétitifs sur le marché mondial qui revêt, nous dit-il, tant d'importance pour le Canada. Or, au lieu d'augmenter ses contributions à l'éducation, il les réduit. Il les réduit pour ce qu'il appelle les provinces les plus prospères, les provinces riches, qui ont autant besoin d'argent que les autres au chapitre de l'éducation.

Si l'on réduit les dépenses en matière d'éducation et de formation, comment les Canadiens vont-ils soutenir la concurrence sur le marché mondial qui fait partie intégrante, nous dit le gouvernement, de notre système? Ne devrait-on pas alors plutôt les maintenir? Loin de réduire ces dépenses, il faudrait les augmenter, surtout en période de récession, quand les gouvernements provinciaux, y

compris le gouvernement néo-démocratique de l'Ontario, semblent si désireux de réduire les contributions aux établissements d'enseignement postsecondaire.

• (1250)

L'autre jour je lisais dans le journal que le ministre de l'Éducation de l'Ontario informait les universités et les hôpitaux qu'ils doivent s'attendre l'an prochain à une croissance zéro ou à une très faible augmentation. Alors qu'on veut augmenter notre compétitivité, pourquoi coupe-t-on les vivres à nos établissements d'enseignement, qui sont l'épine dorsale de notre compétitivité? Ce n'est ni logique ni raisonnable.

C'est pourtant la politique que pratiquent le Nouveau Parti démocratique en Ontario et le Parti conservateur à Ottawa. Et les conséquences risquent d'être désastreuses pour les habitants de l'Ontario, voire pour la population canadienne tout entière, si on poursuit cette politique aveugle et malavisée qui ne convient pas aux circonstances décrites dans tous les autres rapports du gouvernement.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai moi aussi souri pendant l'intervention du député qui vient de s'asseoir. Il est on ne peut plus évident que le Parti libéral est beaucoup plus à droite depuis son congrès d'Aylmer, même s'il cherche en ce moment à le dissimuler. C'est le Parti libéral qui est à l'origine de la dette nationale, à cause de sa mauvaise gestion de l'économie. Bien des mesures, comme les compressions dont nous sommes actuellement témoins dans les programmes sociaux, ont été lancées et promues par les libéraux quand ils étaient au pouvoir.

À propos de Bob Rae, il est très intéressant de noter que sa cote de popularité s'établit maintenant à 40 p. 100, près de 5 p. 100 de plus que ce qu'elle était le jour où il a été élu.

Une voix: Ce n'est pas vrai. Vérifiez les sondages.

M. Karpoff: Selon les sondages, Bob Rae bénéficiait la semaine dernière d'un appui bien supérieur aux 40 p. 100 obtenus le jour des élections. Il est extrêmement populaire et il est grand temps que les libéraux s'en rendent compte.

M. McDermid: Quelle hypocrisie!

M. Karpoff: Il est tout à fait évident que son gouvernement a l'appui de la population parce que les gens comprennent bon nombre des mesures qu'il a prises. Songeons au Régime d'assistance publique du Canada et à sa raison d'être.

Ce régime a été conçu pour combattre la pauvreté au Canada ainsi que pour supprimer les causes et les effets de la pauvreté. Il a été pensé en fonction d'offrir toute une gamme de services sociaux, depuis les garderies jusqu'aux foyers pour enfants maltraités en passant par les refuges pour femmes battues. L'existence de ces programmes est maintenant menacée par ce projet de loi et par le gouvernement actuel.

Le Régime d'assistance publique du Canada reposait sur le partenariat fédéral-provincial, concept selon lequel le gouvernement fédéral viendrait en aide aux provinces dans ce genre de domaine. Je pense qu'il est très important de se rappeler, au moment où le pays est en crise et risque d'éclater, que c'est le gouvernement lui-même qui s'en est pris à ces facteurs d'unité que sont ces programmes fondés sur un partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous devons en conclure que si les Canadiens commencent à remettre en question l'existence même du Canada, la faute en est principalement aux impôts qui sont prélevés sur ces programmes.

Je voudrais m'arrêter un peu sur toute la question du soutien du revenu. Les cas de soutien du revenu ont monté en flèche dans la plupart des provinces pour deux raisons: en premier lieu, les modifications du régime d'assurance-chômage ont rendu plus difficile l'accès aux prestations et réduit le nombre de semaines d'indemnisation; en second lieu, la récession qui frappe notre pays et que le gouvernement fédéral a délibérément provoquée en adoptant l'Accord de libre-échange qui a ruiné le coeur industriel du pays.

Des voix: Je suppose que c'est cela aussi qui a causé la récession aux États-Unis?

M. Karpoff: En maintenant le dollar à un niveau élevé, ce qui a sûrement acculé à la ruine nombre de nos industries exportatrices, dont l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, en gardant les taux d'intérêt à des niveaux artificiellement élevés, comparativement à ceux pratiqués aux États-Unis.

Le gouvernement fédéral crée ce genre de choses en modifiant le régime d'assurance-chômage et en provoquant une récession, mais il se garde bien d'en assumer les conséquences. Bien au contraire, il tente d'adopter une loi qui aura pour effet de transmettre ce fardeau aux provinces, dont les trois gros morceaux que sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Il limite sa participation à 5 p. 100, mais transmet en même temps aux provinces non pas des millions, mais des milliards de dollars de dépenses. Cela ne peut faire autrement que d'avoir des répercussions même dans des provinces plus riches comme l'Ontario. La capacité de ces provinces d'aider les pauvres s'en trouvera réduite à néant.

Cela constitue également une charge contre les principes fondamentaux qui sont à la base de notre pays. L'un des effets du Régime d'assistance publique du Canada a été d'abolir les exigences quant au lieu de résidence. Il était devenu possible de déménager d'une province à l'autre et de continuer à recevoir de l'aide financière ou un complément de revenu.

Je me souviens du moment où j'ai commencé à travailler dans le domaine de l'aide sociale. C'était en Colombie-Britannique, et tout un réseau bureaucratique était en place. Il fallait retracer non seulement la province, mais la municipalité où une personne devait avoir vécu une année complète sans avoir reçu de prestations d'aide sociale. Ensuite, la Colombie-Britannique réclamait à cette municipalité et à cette province la somme d'aide sociale qu'elle lui avait versée. Que de paperasserie!

Tout d'un coup, le gouvernement commence à dire aux provinces riches que si les gens viennent de Nouvelle-Écosse, du Manitoba ou du Québec, il ne partagera plus les coûts. Encore une fois, la population se met à penser qu'on devrait peut-être en revenir à l'ancienne façon de faire, quand le soin d'aider financièrement un citoyen revenait à la dernière province dans laquelle il avait habité une année entière.

Sans l'aide du gouvernement fédéral, les provinces sont forcées d'envisager le retour à cette solution. Tout ce que fait ce gouvernement conservateur gruge les normes des programmes nationaux. Dans le cas du soutien du revenu, ces normes établissaient qu'on ne pouvait alléguer les exigences relatives au lieu de résidence pour réduire l'aide offerte.

Je crois qu'il est très dangereux que ce gouvernement réserve un traitement différent à diverses provinces, surtout quand il s'agit de programmes sociaux. Cela équivaut à dire que les citoyens sont traités différemment selon les régions.

Une section entière du Régime d'assistance publique du Canada a trait à la violence familiale et à la protection sociale des enfants. Je pense que c'est le domaine où ce gouvernement montre le plus d'hypocrisie. Il se fait le champion de l'Année internationale de l'enfant, décrétée par les Nations Unies, puis il refuse de se conformer aux valeurs défendues cette année-là. Le gouvernement annonce à grand renfort de publicité un programme de lutte contre la violence familiale, qui recevra 137 millions de dollars sur cinq ans mais, en fait, 40 millions seulement seront libérés avant 1993, lorsque les conservateurs auront perdu le pouvoir depuis longtemps déjà.

Que fait-il ensuite? Il retire à ces provinces trois ou quatre fois le montant qu'elles auraient pu consacrer aux enfants maltraités et à l'étude des cas d'enfants maltraités, aux refuges pour femmes battues, aux maisons de transition et aux programmes de counselling destinés aux femmes victimes de violence. Le gouvernement vide de leur substance tous les programmes fondamentaux de lutte contre la violence familiale en plafonnant sa contribution au Régime d'assistance publique du Canada, puis se vante de pouvoir régler le problème grâce à ces fonds qui seront libérés sur un certain nombre d'années.

• (1300)

Le Régime d'assistance publique du Canada représente lui aussi un mécanisme d'unification du Canada. Le gouvernement actuel a décidé de l'attaquer, comme il s'en est pris à d'autres genres de programmes d'unification et de programmes sociaux.

Le gouvernement ne doit plus s'étonner, je crois, qu'une telle attitude de sa part suscite une remise en question de l'unité canadienne.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai décidé de participer ce matin au débat par suite de diverses observations que j'ai entendu proférer par des députés d'en face. Je tiens à faire valoir officiellement quelques idées.

Il est intéressant que le député néo-démocrate d'Essex—Windsor ait signalé ici ce matin à quel point la situation est difficile en Ontario. Je suis un peu perdu, car je ne sais pas au juste où il se situe. Vendredi dernier, il a pris la parole pour défendre le budget du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. En fait, comme on peut le lire à la page 5947 du hansard, il a dit ceci: «Il est frappant de constater que tandis que le taux de chômage continue d'augmenter dans les autres provinces, il a diminué en Ontario grâce à l'excellent budget établi pour cette province.»

Il dit une chose vendredi, puis il dit autre chose lorsque le débat prend une autre tangente. Le député sait que c'est vrai.

L'autre chose que je trouve également importante au sujet de ces programmes et qui constitue l'un des problèmes, c'est que le gouvernement fédéral doit, dans le cas d'un programme à frais partagés, supporter 50 p. 100 des coûts. Pourtant, nous ne pouvons exercer un grand contrôle sur l'utilisation que l'on fait de l'argent en question.

Ainsi, parfois, les provinces dépensent de l'argent et nous envoient ensuite la facture.

Je voudrais vous citer un passage du budget que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a présenté cette année. On y dit ceci: «Les paiements totaux reçus du gouvernement fédéral étaient de 406 millions de dollars supérieurs aux prévisions contenues dans le budget de 1990 de l'Ontario. Une partie de l'augmentation en question découlait des demandes de l'année précédente, mais la majeure partie de cette augmentation était due à un accroissement marqué des dépenses provinciales dans le cadre des programmes d'assistance sociale à frais partagés.»

Nous demandons à exercer des contrôles, mais en fait, c'est de cette façon que tout fonctionne. On a pu le constater dans le budget de l'Ontario. Je vous cite ce matin des déclarations que des députés néo-démocrates ont faites à l'Assemblée législative de l'Ontario et dans cette enceinte; ce sont de vraies perles de sagessse.

Le député de Kingston et les Îles a parlé de la politique financière des libéraux au début des années 80. Or, j'ai en main une citation de Donald MacDonald, qui a été longtemps ministre au sein d'un gouvernement libéral. Il aurait déclaré ceci: «J'ai très peu traité avec le premier ministre Mulroney au cours des trois dernières années, mais dans l'ensemble, je l'apprécie. Il est prêt à entreprendre des initiatives que des politiciens, notamment des gens comme moi, n'ont pas eu le courage de lancer.»

C'est là une observation de la part d'un ministre libéral qui réfléchit à ce qu'il a fait lorsqu'il siégeait dans cette enceinte et à ce qui s'est passé au cours des huit dernières années. Selon moi, il exprime une certaine admiration pour le premier ministre, en fait.

Enfin, je voudrais signaler que nous parlons en l'occurrence du Régime d'assistance publique du Canada. En 1984-1985, les sommes versées à ce titre ont été légèrement supérieures à 4 milliards de dollars. En 1990-1991, ce montant a dépassé les 6 milliards de dollars. En 1991-1992, il passe à 6,350 milliards de dollars et, en 1992, il sera de 6,642 milliards. En fait, ce montant continue à augmenter. Je suppose qu'en dernier lieu. . .

M. Mills: Une fois le Canada sorti de la récession grâce à vous.

M. Sobeski: J'entends très bien le député de Broadview—Greenwood. Dans son discours, il a signalé que l'inflation est fondamentalement nulle. Ainsi, si on prévoit une augmentation maximale de 5 p. 100 et si l'inflation est à 0 p. 100, il s'agit alors, semble-t-il, d'une augmentation de 5 p. 100 en chiffres nets.

Je voulais simplement formuler ces quelques observations.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai trouvé l'intervention du député très intéressante. Il semble ne pas savoir du tout que le chômage a augmenté considérablement, que 75 p. 100 de cette hausse du chômage provoqué par son gouvernement frappe l'Ontario et que les coûts de l'assistance sociale ont aussi augmenté terriblement, toujours à cause de la récession due à ce gouvernement sans compter les modifications à l'assurance-chômage et aux paiements de transfert qui ont rendu encore plus criant le besoin d'augmenter les dépenses dans le domaine de l'aide sociale. Voilà la réalité.

J'espère que ce député, qui soutient devoir dire un dernier mot, parlera beaucoup au cours des prochains mois, car il est fort probable que très peu de députés conservateurs auront l'occasion de faire des observations sur quelque sujet que ce soit après les prochaines élections.

Nous avons débattu précédemment du projet de loi devant instituer un jour du patrimoine national. Voilà le ministre qui vient pour se plaindre et je vais le prendre, car je sais qu'il mordra à l'hameçon. Le voilà qui mord. Or, nous parlons sérieusement de ce qui se passe au Canada.

Juste avant qu'il entre pour faire le genre d'interventions dont il est friand, mais qui ne veulent rien dire la plupart du temps, je disais que nous débattions ce matin du projet de loi sur le jour du patrimoine, qui aurait permis de faire valoir les caractéristiques du Canada qui expliquent notre grande fierté d'en faire partie.

Il est évident que, parmi ces caractéristiques qui nous distinguent vraiment de nos voisins du Sud, il y a le fait que nous sommes tous convaincus d'avoir une responsabilité envers nos concitoyens et que nous croyons tous qu'il ne devrait pas y avoir de pauvreté extrême, de sorte qu'en cas de difficultés, tous les contribuables—vous et moi—doivent rassembler leur argent, afin d'aider ceux qui ont moins de chance, car notre système se fonde sur la générosité et la compassion.

Cela est parfois exagéré, car lorsque le gouvernement examine le déficit, il semble fermement déterminé à faire croire qu'il découle de la propension des Canadiens à dépenser de l'argent pour les programmes sociaux.

Voici en partie le raisonnement qui se cache derrière le plafond imposé au RAPC: d'une façon ou d'une autre, le déficit est attribuable au sens de générosité des Canadiens. Ils ont en quelque sorte dépensé exagérément en aidant les habitants du pays qui sont les moins en mesure de s'aider eux-mêmes.

Le fait est que les programmes sociaux représentent 6 p. 100 de notre déficit budgétaire ou de notre dette. Quarante-quatre pour cent de notre dette est attribuable à des paiements ou à des dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés et aux gens très riches. Le reste, environ 50 p. 100 de toute la dette, provient des paiements d'intérêts. Si la dette atteint actuellement des proportions astronomiques, c'est en partie à cause des taux d'intérêt très élevés que nous avons connus au début des années 80. Les libéraux qui formaient le gouvernement à l'époque ont aggravé la dette en dépensant beaucoup dans un effort futile pour rétablir la situation. Mais ce gouvernement-ci doit reconnaître qu'une grande partie de notre dette découle des paiements accordés à ceux-là mêmes qui bénéficient de la prétendue réforme fiscale. Ainsi, si l'on est très riche, on fera beaucoup d'argent en profitant du déficit.

Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour obtenir l'argent qui va réduire la dette? Il va aller le chercher chez les gens ordinaires. Il a donc imposé un plafond de 5 p. 100 en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Je présume que si le gouvernement fait cela, c'est qu'il se dit que l'Ontario s'en tire énormément bien. J'admets qu'à une certaine époque, elle ne s'en tirait pas trop mal, mais c'était avant que le gouvernement n'accède au pouvoir, avant l'Accord de libre-échange et avant que l'échec destructeur de la politique industrielle du gouvernement ne mette l'Ontario dans la situation terrible dans laquelle elle se trouve actuellement.

• (1310)

Dans le sud-ouest de l'Ontario, notamment à Windsor, les cas d'assistance sociale ont augmenté de 24 p. 100. Et le gouvernement impose maintenant au RAPC un plafond de 5 p. 100, qui a déjà coûté 1,7 milliard de dollars à la province. Jusqu'à l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir, l'Ontario était la province industrielle la plus riche et la plus productive du pays. Ce gouvernement l'a presque ruinée et, maintenant, il voudrait limiter les paiements versés à ceux qu'il a blessés. Et qu'entend-il faire? Il entend jeter le blâme sur le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, qui lui essaie maintenant de ramasser les morceaux. C'est un véritable scandale.

Une voix: En effet.

M. McCurdy: Quand nous parlions, ce matin, du projet de création d'un jour du patrimoine national et de la célébration de tous les points positifs de notre patrimoine, je tiens à souligner qu'il y aura une période de notre histoire à laquelle nous allons réfléchir et qui sera connue comme la période noire du Canada. Je parle ici de la période où un gouvernement conservateur mesquin et méchant a voulu s'inspirer du Conseil canadien des chefs d'entreprise, de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher pour tenter de détruire le pays.

Je me réjouis en pensant que lorsque le jour du patrimoine viendra, les Canadiens célébreront le jour où ils auront fait tomber ce gouvernement et sauvé le Canada afin de pouvoir suivre à nouveau la bonne voie qu'ils avaient suivie dans le passé.

Je comprends les paroles, les invectives et les stupidités qui sont prononcées par le ministre et par le secrétaire et qui parviennent jusqu'ici. Ils s'inquiètent, quoique sans raison. Oui, ils recevront leur pension, mais ils recevront aussi des critiques pour tout le mal qu'ils ont fait pendant les sept dernières années.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour présenter à la Chambre un cas spécial que nous pourrions utiliser comme exemple pour montrer à ce gouvernement que la pauvreté et le besoin ne se trouvent pas que dans les provinces ou les villes les plus pauvres de ce pays.

Je représente une région que, selon les normes nationales, on pourrait qualifier de riche. Pourtant, j'ai eu l'occasion, en collaboration avec les édiles municipaux, les organismes et associations qui se préoccupent des besoins des particuliers dans ma circonscription, de participer à la production d'un rapport intitulé: *Addressing the Crisis of Human Services in York Region* (Que faire face à la crise des services sociaux dans la région de York).

Aujourd'hui, je regarde du côté du gouvernement et je m'interroge sur ce qu'il a fait de l'économie. Ce faisant, je m'aperçois que le gouvernement a perdu contact avec la réalité de ce pays. Il a en particulier perdu contact dans le domaine social et au chapitre de la compassion.

Le rapport que j'ai cité plus tôt indique clairement que, dans ma circonscription, c'est le pire moment pour réduire les paiements de transfert aux provinces.

Nous nous trouvons devant une situation ou des mères seules et des personnes qui ont d'énormes difficultés, demandent de l'aide. Le gouvernement, dont la philosophie est une économie purement de marché, n'a pas de place pour la compassion et les oeuvres sociales. Nous avons été témoins de coupures et de plafonnements. Appelez cela comme vous voulez, mais la réalité, c'est que ce gouvernement ne se porte pas au secours de ceux qui en ont besoin.

Ce que demande, dans une de ses recommandations, le rapport que j'ai cité, c'est que le gouvernement fédéral augmente son niveau de soutien aux programmes sociaux à frais partagés. Ce rapport est fondé sur les recherches que nous avons effectuées dans notre région, celle de York, et sur l'analyse que nous avons pu faire d'une région considérée prospère par rapport aux normes nationales. Pourtant, des gens y souffrent de la pauvreté; d'ailleurs, au pays, la pauvreté ne connaît pas de frontières. Les Canadiens attendent du gouvernement fédéral qu'il fasse preuve du type de leadership qui permettra de procéder à des réformes efficaces et de venir en aide aux personnes qui se trouvent désespérément dans le besoin.

Il y a dans notre pays 1,5 million de chômeurs qui ont besoin d'aide. Il y a des mères seules qui, pour leur repas quotidien, se trouvent obligées de faire la queue devant les banques d'alimentation avec leurs enfants. Dans une région aussi nantie et prospère que celle de York, j'ai été obligé d'organiser une collecte de vivres et de jouets avec l'aide de l'Association des pompiers et de l'Armée du Salut.

Le programme des conservateurs ne fonctionne nulle part au Canada. Et ce parce que les conservateurs ne comprennent pas ce que c'est que diriger un pays, ils ne saisissent pas que l'un des buts fondamentaux du gouvernement est de venir en aide aux gens quand ils se trouvent dans le besoin.

J'en reviens au rapport sur la région de York où les gens ont été gravement touchés par la stratégie économique régressive du gouvernement. L'écart entre riches et pauvres s'est accentué. Le système fiscal est injuste. Durant les années de prospérité, le gouvernement a empoché sans rien dire les recettes supplémentaires. À présent, les Canadiens se demandent pourquoi le gouvernement n'a pas réussi à maîtriser le déficit et la dette alors qu'eux-mêmes croulent comme jamais sous les impôts.

Le gouvernement fédéral doit mieux rendre compte qu'il ne le fait, et la population, notamment les électeurs de ma circonscription de York-Nord, se demande ce que le gouvernement fait pour des collectivités comme la mienne qui compte un fort pourcentage de jeunes familles et a donc besoin de plus d'écoles, de plus de garderies, de plus services d'orientation familiale et de plus de services de santé. La population veut que le gouvernement lui dise ce qu'il fera pour York qui enregistre le plus fort taux de croissance de la région de Toronto. Nous avons par habitant, les plus faibles subventions pour le financement des services de santé mentale. La Société d'aide à l'enfance de la région de York reçoit le moins de fonds par enfant de toute la province. Le système d'éducation y est celui où on enregistre la plus forte croissance en Ontario et certaines écoles sont surpeuplées. On retrouve dans la région de York un foyer d'hébergement pour femmes, un centre pour itinérants et huit lits dans des foyers de groupe pour jeunes sans-abri. Dans toute la province, seulement deux services de santé publique reçoivent moins de fonds que celui de York.

• (1320)

Tout cela, dans une région que l'on croit riche. Il y a des gens qui souffrent dans ma coollectivité. En tant que député, je ne peux pas accepter la réaction du gouvernement fédéral. Je ne l'accepte pas parce qu'à mon sens, le gouvernement fédéral a l'obligation morale et le devoir d'aider les gens. Il ne peut pas se contenter de dire que tout est normal, parce qu'il n'est pas normal qu'il y ait 1,5 million de chômeurs dans un pays industrialisé comme le Canada.

Nous ne devons pas nous contenter de dire que les tragédies humaines et les familles qui se brisent sont des choses qui arrivent tous les jours au Canada. Je me souviens de l'époque où le Canada offrait des possibilités aux Canadiens. Je me souviens de l'époque où, au Canada, les jeunes pouvaient avoir l'espoir de participer à l'édification d'une nation prospère. Aujourd'hui, nous sommes accablés par les mauvaises nouvelles. Aujourd'hui nous sommes démoralisés par un gouvernement qui ne pense qu'aux intérêts de ce petit groupe de privilégiés que forment ses amis, et qui ne fait rien pour les millions de Canadiens dans le besoin. Il se contente de les regarder appeler au secours.

Ce n'est pas comme ça que nous avons eu l'habitude d'être gouvernés. Ce n'est pas comme ça que gouvernaient les libéraux. Ce gouvernement a abordé le déficit avec des oeillères; il a entrepris de le réduire sur le dos des chômeurs, des mères seules et de ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Les Canadiens n'oublieront pas la façon dont on les traite; ils n'oublieront pas qu'on a laissé leurs enfants avoir faim et qu'on a obligé les chefs de famille monoparentale à faire la queue devant les banques d'alimentation chaque jour de la semaine. Je vous le dis, les Canadiens en ont plus qu'assez de cette arrogance. D'un océan à l'autre, ils en sont démoralisés.

Je demande au ministre, qui m'écoute attentivement, de forcer le Cabinet à gouverner avec humanité au lieu d'être obnubilé par la performance de notre économie et de semer le désespoir dans tout le pays. Il est temps qu'il s'occupe de ceux qui sont vraiment dans le besoin.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte d'exprimer mon opposition au projet de loi C-32, ou plutôt de me prononcer en faveur de notre amendement qui vise à éliminer l'article 1 de ce projet de loi, ce qui reviendrait au même que de le rejeter tout entier.

Le projet de loi C-32 est non seulement cruel à l'égard des millions de personnes qui se trouvent dans le besoin et qui n'y sont pour rien, mais en plus il continue dans cette voie stupide qu'a empruntée ce gouvernement pour le plus grand malheur de notre économie.

Pour donner une idée de l'impact économique de cette mesure législative, disons qu'elle coûtera aux environs de 389 millions de dollars à la Colombie-Britannique et à l'Alberta pour l'exercice financier de 1991-1992. En Ontario, elle a déjà coûté 415 millions de dollars en 1990-1991 et doit atteindre 1,2 milliard de dollars en 1991-1992.

De tels chiffres sont si élevés que le Canadien moyen qui les entend a du mal à faire la différence entre un million et un milliard, parce que si son revenu annuel s'élève à quelques milliers de dollars, c'est l'ordre de grandeur auquel il est habitué. Je voudrais parler un peu des conséquences.

L'ancien ministre des Finances se vante qu'il va maintenant extorquer aux Canadiens plus de 2 milliards de dollars par an avec le plafond qu'il a imposé au Régime d'assistance publique du Canada. C'est le seul programme avec lequel Ottawa aide les personnes nécessiteuses des provinces du Canada.

Je voudrais d'abord parler de ma circonscription de Trinity—Spadina où on a procédé à des coupes sombres pour ce type de programme. On y trouve plusieurs centres comunautaires, surtout construits avec des crédits municipaux et, dans une certaine mesure, des crédits provinciaux.

Leurs programmes destinés aux jeunes et aux enfants sont annulés parce que les subventions dont ils dépendent sont réduites ou supprimées. On leur demande de combattre la toxicomanie chez les jeunes en dispensant des programmes éducatifs. Ces centres manquent d'argent pour ces programmes anti-drogue. Ils demandent de l'argent pour aider les jeunes à être mieux armés pour chercher un emploi, c'est exactement ce que le gouvernement prétend encourager, et ils peuvent habituellement l'obtenir.

Mais des centres comme University Settlement House, Scadding Court Community Centre, St. Stephen's Community House et St. Christopher House essayent avec de moins en moins d'argent de secourir dans la région de plus en plus de pauvres, de personnes démunies. Ils essaient de donner un peu d'espoir aux enfants qui font leurs études secondaires, à ceux qui les arrêtent ou même aux rares qui les terminent.

Nous ne recevons pas cette aide financière, et le taux de chômage est le plus élevé depuis la crise des années trente. Depuis environ deux ans et demi, au moins 435 000 emplois ont disparu à tout jamais dans l'industrie au Canada.

Au syndicat des métallurgistes de l'Ontario, on me dit que les métallurgistes n'ont à peu près rien d'autre à faire que de démanteler les usines et non pas d'en construire. C'est la faute du gouvernement qui par son programme a contribué à déposséder le Canada de ses biens.

Le gouvernement se targue de stimuler l'investissement; 97 p. 100 des fonds investis par les étrangers au Canada servent à acheter des entreprises canadiennes. Dans bien des cas, ces étrangers ne veulent que fermer les usines, faire disparaître les emplois et s'approprier la marque de commerce. Prenez, par exemple, la marque Inglis. On vend des laveuses Inglis au Canada, mais elles ne sont pas fabriquées ici.

C'est le gouvernement qui a causé ce chômage. À Toronto, il a fallu distribuer cette année 30 p. 100 de plus de denrées alimentaires pour Noël, mais il en faudrait 60 p. 100 de plus pour répondre aux besoins. Cent quarante mille personnes comptent sur les banques alimentaires pour se nourrir en comparaison de 90 000 l'an dernier à la même époque, et sur ce nombre, 60 000 sont des enfants.

Pourquoi en est-il ainsi, me direz-vous? Le gouvernement dit en fait que les travailleurs sont paresseux. C'est un mensonge. La vérité, c'est qu'il refuse de taxer les riches. Il préfère demander aux pauvres de payer les taxes que les riches ne paient pas. Son argument, c'est qu'en donnant des allégements fiscaux aux riches, cela va les inciter à investir et cela va créer des emplois. En réalité, entre 1979 et 1990, les investisseurs canadiens ont plutôt exporté leurs capitaux. En 1979, ces exportations représentaient un peu plus de 5 p. 100 du produit intérieur brut. À l'heure actuelle, c'est près de 15 p. 100 de notre produit intérieur brut qui s'en va ainsi à l'extérieur du pays. Or, la plus grande partie de ces capitaux investis à l'étranger proviennent des allégements fiscaux accordés par le gouvernement actuel et le précédent gouvernement libéral.

Ce sont les mêmes. Bon nombre d'entre eux, leurs copains et le Conseil canadien des chefs d'entreprise, qui ont tiré les conservateurs d'affaire lors de la dernière campagne électorale au moyen d'une campagne de publicité monstre faite par des tiers, par le truchement de leurs filiales financières. En récompense, ces sociétés reçoivent encore d'autres cadeaux fiscaux. Le gouvernement réduit la création d'emplois au Canada et demande aux pauvres de payer la note fiscale.

D'après le *Financial Post* du 29 août 1990, Revenu Canada calcule que l'écart fiscal, c'est-à-dire le montant d'impôt dû mais non payé par les Canadiens, a atteint 10 milliards de dollars en 1987, la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres à cet égard.

• (1330)

Je puis très bien comprendre que le gouvernement ne fournisse pas de chiffres plus à jour. Mais c'était presque quatre fois plus que le montant de 1977. Non seulement le gouvernement accorde des allégements fiscaux, mais lorsque les très grandes sociétés ne paient pas leurs impôts, elles peuvent argumenter sur le sujet pendant cinq ans devant les tribunaux, et lorsqu'elles finissent par payer, c'est comme si elles avaient pu emprunter cet argent sans intérêt pendant cinq ans.

Ainsi donc, le gouvernement dit aux ouvriers, aux employés des transports, aux employés de bureaux, aux chômeurs s'ils touchent encore des prestations d'assurance-chômage, et aux familles d'assistés sociaux, de payer les impôts que les riches particuliers et les riches sociétés refusent de payer et dont le gouvernement actuel leur fait grâce.

Le gouvernement a même réduit les crédits alloués au programme mis sur pied par Revenu Canada pour attraper certains de ces tricheurs de l'impôt. Le programme connaissait un énorme succès, récupérant l'équivalent de 17 $ pour chaque dollar dépensé pour recouvrer l'impôt dû. Le gouvernement a réduit ces crédits à moins du quart de ce qu'ils étaient. Il ne veut pas attraper les plus gros tricheurs, car ce sont eux qui financent ses campagnes électorales.

Le gouvernement devrait avoir honte de forcer les pauvres à payer les impôts des riches.

Une voix: Vous avez raison, Dan, vous avez absolument raison.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ce projet de loi qui vise à limiter à 5 p. 100 la croissance des paiements fédéraux aux provinces les plus riches, et l'amendement proposé par le critique financier du Nouveau parti démocratique qui vise, celui-ci, à maintenir carrément le statu quo, reflètent bien l'absence de débat et le minimum de consensus au pays.

Monsieur le Président, le Régime d'assistance publique du Canada a connu une croissance des dépenses énormément plus grande dans les provinces les plus riches au cours des 10 dernières années, et les transferts fédéraux aux provinces les plus riches ont connu une croissance beaucoup plus forte que dans les provinces les plus pauvres. Ce phénomène s'est accéléré depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement progressiste conservateur en 1984.

En fait, les transferts fédéraux pour le Régime d'assistance publique du Canada et même pour l'ensemble des transferts fédéraux aux provinces ont tous crû plus vite pour les provinces les plus riches que pour les provinces les plus pauvres, même lorsqu'on inclut la péréquation, monsieur le Président.

En fait, depuis 1984, les transferts du fédéral aux provinces les plus pauvres ont connu une croissance de 5,7 p. 100, alors que pour les provinces les plus riches, cette croissance a été de 7,7 p. 100. Si on enlevait la péréquation qui corrige un peu, ce serait presque du simple au double, la quantité d'argent, la croissance des transferts du gouvernement fédéral vers les provinces les plus riches.

Or, nous nous retrouvons aujourd'hui avec une proposition du gouvernement fédéral de limiter les transferts aux trois provinces les plus riches à une croissance de 5 p. 100. Et voilà que le Nouveau parti démocratique, qui prétend défendre les pauvres, s'oppose et dépose un amendement qui vise carrément à annuler cette loi. Ce parti, qui devrait défendre les provinces les plus pauvres, au contraire, s'attache clairement à maintenir le statu quo des transferts fédéraux qui favorisent les provinces les plus riches.

C'est le même parti, monsieur le Président, qui, il y a très peu de temps, avait fait un scandale à cause de l'Entente de développement régional par laquelle le gouvernement fédéral donnait 160 millions de dollars sur cinq ans, au Québec, donc un peu plus de 30 millions par année. Or, simplement en paiements de péréquation, monsieur le Président, depuis 1987, le Québec a perdu 2,2 milliards. Pour la simple année en cours, il y a eu des coupures de l'ordre de 440 millions de dollars. Est-ce que vous avez vu un seul député néo-démocrate se lever pour dénoncer la situation? Ils se lèvent tous ce matin, monsieur le Président, pour dénoncer un projet de loi qui vise à restreindre la croissance des dépenses dans les provinces les plus riches.

Voilà le vrai visage du NPD pour les Québécois et les Québécoises, et j'espère qu'ils vont bien le regarder, parce que ce matin, ils ont l'opportunité de rétablir un minimum d'équité dans les transferts. Bien sûr, il faut admettre que cette décision est unilatérale de la part du gouvernement fédéral dont le pouvoir vient d'ailleurs d'être confirmé par la Cour suprême de changer unilatéralement les règles du jeu des accords fiscaux. C'est bien

sûr une situation qui est inacceptable pour un gouvernement provincial responsable. On devrait avoir des accords fiscaux dans lesquel il y aurait l'engagement mutuel du gouvernement fédéral et des provinces que des changements devraient être négociés. Nous aurions une belle opportunité d'arriver à un système plus équilibré, puisque les accords fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral doivent être renégociés pour la période 1992–1997 et sont en cours de négociation. Pourtant, nous n'avons encore eu aucune discussion sérieuse sur le type d'arrangements fiscaux, sur le type d'accords qu'on devrait avoir entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous assistons plutôt à un transfert du déficit fédéral vers les provinces et, contrairement à ce qui est dit aujourd'hui par le Nouveau parti démocratique, ces coupures, ces transferts se sont faits au cours des dernières années de façon encore plus forte envers les provinces les plus pauvres, et non envers les provinces les plus riches.

Le gel des paiements de transferts sur la santé et l'éducation a été valable pour toutes les provinces. Le plafonnement des transferts de péréquation est fait déjà depuis 1987. Or, on a attendu en 1991 pour limiter la croissance des dépenses des provinces les plus riches qui reçoivent toujours plus de fonds du gouvernement fédéral, des fonds qui devraient servir à équilibrer, à rétablir un peu d'équité pour maintenir une capacité fiscale des gouvernements d'offrir des services à l'ensemble de la population. Cette situation est tellement évidente, bien sûr, que les ministres des finances se rencontreront cette semaine, et on pourra voir le gouvernement du Québec, encore une fois, exprimer clairement son point de vue, non seulement sur les coupures qui ont été faites dans le domaine de la péréquation et dans le domaine des transferts pour les programmes établis, mais aussi pour l'argent que le gouvernement fédéral vient chercher. Et là non plus je n'ai vu personne du NPD se lever pour en parler. Les nouvelles taxes que le gouvernement fédéral va lever, c'est-à-dire la décision du gouvernement fédéral de ne plus permettre de déduire pour fins d'impôt fédéral les taxes sur la masse salariale et le capital, va signifier un coût de 46 $ par habitant par année au Québec, 15 $ par année en Ontario. Ce sera par ailleurs un bénéfice de 39 $ par personne en Alberta, et un bénéfice de 16 $ par personne en Colombie-Britannique.

Alors, non seulement il y a des coupures de transferts, mais on réorganise l'assiette fiscale pour venir chercher 325 millions de dollars de plus. Dans ce contexte-là, la mesure qui est présentée par le gouvernement ce matin est un petit élément d'équité envers les provinces qui ont une capacité fiscale moins grande, alors que l'ensemble du système est un système qui profite encore largement, et très largement, aux provinces les plus riches.

[*Traduction*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation sur ce que le dernier orateur vient de dire.

• (1340)

J'ai bien écouté ce qu'il a dit et, sincèrement, je ne vois pas pourquoi il s'unirait au PQ pour dire que la province devrait se séparer.

Je suis étonné, car les propos édifiants du député traduisent un souci pour les régions les moins riches. Dans son vibrant plaidoyer, le député a décrit ce qui fait que le Canada est ce qu'il est. Il n'y a pas de fossé entre les divers députés en ce qui concerne ce souci pour les Canadiens ordinaires dont le député a parlé si éloquemment.

Sincèrement, j'étais fier d'entendre le député défendre la cause des gens moins fortunés.

Nous pouvons partager cela avec mon collègue, le désir de ne pas faire éclater le Canada, le désir de conserver notre pays, dans la justice, la décence et l'ouverture les uns envers les autres.

Il l'a fait valoir éloquemment.

Je voudrais m'étendre sur la question soulevée par mon collègue du Québec. On peut ne pas être d'accord sur le plafonnement de ces paiements de transfert et de péréquation que nous connaissions avant le gouvernement libéral négligent de la fin des années 70 et du début des années 80 et le gouvernement conservateur désastreux des six dernières années. Les régions en sont réduites à se battre les unes contre les autres à cause des politiques financières du gouvernement.

Je rappelle à mon collègue qu'il n'y a pas de fossé entre francophones et anglophones en ce qui concerne ce souci pour les régions pauvres.

Alors que nous en sommes réduits à cela dans le débat, un événement vient nous rappeler tous les jours la faillite morale du gouvernement. Nous en sommes rendus à présenter une motion pour supprimer le projet de loi au lieu de tenir le débat intelligent que nous voudrions tous, comme dit mon collègue. Il est vrai que nous passons à

côté de la question dans ce débat, comme l'a si bien dit le député du Québec.

À quoi rime ce débat? Nous parlons de compressions, alors que ceux qui devraient porter leur juste part du fardeau s'en tirent indemnes. Quand on dit que le gouvernement a même réduit les impôts des riches du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, des sociétés qui abusent des travailleurs canadiens et réalisent des bénéfices astronomiques.

On suscite la rivalité et l'antagonisme entre les diverses régions du pays, on sème la discorde au sujet de la langue et des pouvoirs provinciaux, on nous immisce dans le débat constitutionnel, quand la rancoeur et l'hostilité observée au pays proviennent de l'iniquité du régime fiscal canadien et des souffrances infligées aux pauvres.

Faisant cause commune avec mon collègue qui est intervenu aujourd'hui et qui m'a beaucoup impressionné, je soutiens que c'est le mot «équité» qui devrait nous unir au pays.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons découvert que les banques avaient enregistré des bénéfices usuraires de plus de 3 milliards de dollars. Pendant que le pays s'en va à la dérive, pendant que le gouvernement réduit les services offerts à la population du Québec, des Maritimes, de la Colombie-Britannique, pendant qu'il effectue des compressions budgétaires et plafonne les dépenses, les banques vont encore chercher 3 milliards de dollars dans les poches des travailleurs canadiens.

C'est de l'usure. De plus, lorsqu'on demande à la Chambre une simple mesure corrective s'appliquant uniquement aux cartes de crédit, que répond le gouvernement? Il dit qu'il n'y a rien à faire. C'est tellement honteux que même les députés de son propre parti ont annoncé que les banques seraient mises sur la sellette au sujet de leurs profits exagérément élevés. C'est ce qu'ont dit les membres du parti ministériel.

Ils veulent sauver leur peau dans leurs circonscriptions et, si c'est vrai qu'ils sont aussi préoccupés par le problème et aussi déterminés à faire quelque chose, ils devraient protester énergiquement ici, à la Chambre, dire non au plafonnement et exiger que les banques ainsi que les sociétés canadiennes paient leur juste part d'impôt.

Le gouvernement est trop tolérant envers les banques. Il n'a même pas permis que les banques se fassent taper sur les doigts à cause des taux d'intérêt et des frais reliés à leurs cartes de crédit. Le gouvernement est un tigre de papier, un chaton de papier. C'est un gouvernement lâche qui a tout cédé au secteur privé et qui a causé les divisions dont mon collègue du Québec a parlé de façon si éloquente aujourd'hui.

C'était un grand discours canadien, et j'étais fier de l'entendre. Maintenant je veux vous dire ceci. Peu importe la langue qu'on parle dans ce pays, que ce soit l'anglais ou le français, les véritables causes du problème sont les inégalités qui existent sur le plan économique et fiscal ainsi que le sentiment d'injustice qui règne d'un bout à l'autre du pays. Cela pousse les gens à protéger leur propre région au lieu de travailler à l'édification de la grande nation canadienne que nous rêvions tous de voir et qui a d'ailleurs existé à un certain moment.

Je tiens à vous dire que même nos voisins du Sud, qui nous ont écorchés vifs dans l'Accord de libre-échange, se sont mieux tirés que nous de cette crise économique. Ronald Reagan était leur maître à penser; ils ont vu en lui, non seulement un président, mais aussi un des plus grands commentateurs sportifs de tous les temps.

Je vous signale que même les États-Unis d'Amérique ont fixé un impôt minimum de 20 p. 100 sur les revenus des sociétés. Savez-vous combien d'argent le gouvernement prélèverait pour le Québec, les Maritimes et toute autre province canadienne dans le besoin, s'il établissait un impôt minimum sur les revenus des sociétés au Canada? Plus de 6 milliards de dollars seraient disponibles, mon cher collègue, et nous ne serions pas en train de couper les cheveux en quatre à propos de 200 millions de dollars ici ou là.

Il est embarrassant de devoir lutter pour les chômeurs, qui ne sont pas différents, qu'ils soient de Montréal, de Toronto ou de Vancouver. C'est l'équité qui peut unir notre grand pays, pas la disparité selon les régions ni la division qui résultent de ce projet de loi.

Parce que le gouvernement leur impose un plafond en période difficile, les provinces riches refuseront de partager lorsque la conjoncture sera favorable.

Dans le passé, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont, de bonne grâce, accepté de partager lorsque la situation était clémente, mais en leur imposant un plafond en période difficile, voici le message que leur livre le gouvernement: «Soyez cupides et tenez votre bout jusqu'à ce que la conjoncture soit favorable.» Ce n'est pas ainsi qu'on bâtit un pays. Ce n'est pas ainsi que le Québécois, l'Ontarien ou le simple citoyen de toute autre province conçoit son pays.

Mon collègue a fait aujourd'hui une déclaration réfléchie, une déclaration ayant une portée pancanadienne. Je ne pensais pas que le Bloc québécois ferait pareille déclaration, mais il l'a fait, et, à mon avis, nous devrions le respecter pour cela. Je répondrai à mon collègue que la solution de rechange est un régime fiscal juste qui permet de prélever des impôts équitablement, selon la capacité

de payer. J'ajouterai que les banques sont les pires profiteurs du régime fiscal.

Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends à la Chambre une telle unanimité au sujet d'un projet de loi de cette nature, une unanimité qui n'a rien à voir avec les considérations régionales, la séparation ou la défense des intérêts d'une circonscription, exercice primordial pour tout homme ou femme politique désireux de se faire élire. Il s'agit plutôt d'un plaidoyer en faveur du Canada et d'un régime fiscal équitable. Le seul parti qui n'est pas au diapason à la Chambre, c'est le Parti conservateur, et ce n'est pas celui de John Diefenbaker. Le gouvernement a capitulé et a concédé aux États-Unis un accord de libre-échange et une assiette fiscale limitée qui avantagent les sociétés au lieu de répondre aux besoins des contribuables canadiens.

Une voix: Que dire des libéraux?

M. Barrett: Les libéraux ne savent pas de quel côté se ranger. Ils devront retourner à Aylmer et repartir de zéro.

Je rappelle que l'une des plus émouvantes déclarations ayant une portée pancanadienne a été prononcée par un député du Bloc québécois. C'est très intéressant. Il y a des gens humains d'un océan à l'autre. Ils sont tous Canadiens. Nous sommes tous Canadiens. Si vous voulez que notre pays reste uni, mettez fin aux traitements de faveur en matière de fiscalité. Que les riches paient leur juste part. Voilà par où il faut commencer pour rebâtir notre pays.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole après le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui a situé le problème exactement comme il le fallait, en ce qui concerne les répercussions du projet à l'étude et les politiques successives du gouvernement actuel sur l'unité nationale.

Le projet, qui impose un plafond aux contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada pour trois provinces, sème la division. Il pénalise les plus démunis. Il aggrave encore l'état de notre régime de services sociaux et constitue à mon avis une grave atteinte à l'unité nationale au plus mauvais moment.

Comme il a déjà été dit, le projet de loi C-32, qui en est à l'étape du rapport, prolonge de 1992 à 1995 une limitation précise des contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada pour trois provinces: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le projet qui l'a précédé limitait les contributions au RAPC jusqu'en 1992. Dans son dernier budget, le gouvernement a annoncé son intention de légiférer pour prolonger l'application de cette mesure jusqu'en 1995.

Les répercussions financières de ce projet sont très lourdes. Le gouvernement a dit espérer faire des économies de 2 milliards par année et il tente de justifier ce projet en invoquant ses difficultés financières.

Ce projet est imparfait pour trois grandes raisons. La première, c'est qu'il vise à réduire le déficit en s'attaquant à des programmes sociaux, ce qui, inévitablement, aura des conséquences regrettables pour les plus démunis, à une époque où tout notre pays est plongé dans la récession.

Nous apprenons par exemple que, dans l'agglomération urbaine de Toronto, il y aura cette année 200 000 enfants qui devront aller chercher leur dîner de Noël dans les banques d'alimentation. Pour un pays riche comme le nôtre, la pauvreté chez les enfants est une honte. Ce projet va perpétuer et aggraver le traitement scandaleux que notre société réserve aux enfants. Et cela, malgré les propos qu'a tenus le premier ministre il n'y a pas si longtemps au sommet sur les droits de l'enfant à l'ONU.

On a les paroles, mais pas d'actions concrètes. Tout ce qu'on obtient, c'est un projet de loi qui aura de lourdes répercussions sur les enfants et notamment sur ceux qui sont le plus démunis.

Le second problème avec ce projet de loi, c'est qu'il ne s'attaque pas au déficit là où il faudrait. Le déficit qui s'est accumulé pendant les 20 dernières années sous les libéraux comme sous les conservateurs résulte presque entièrement de deux politiques. La première consiste à multiplier les allégements fiscaux à l'usage des entreprises et des riches. Il ressort d'une étude récente que 44 p. 100 du déficit découle des politiques mises en oeuvre par le député de Vancouver Quadra lorsqu'il était ministre des Finances, politiques qui ont été maintenues par les différents gouvernements libéraux et accentuées par les conservateurs.

• (1350)

La deuxième politique que les libéraux et les conservateurs ont suivie chaque fois que l'économie fléchissait, c'est d'augmenter les taux d'intérêt. C'est ce qui s'est passé au début des années 80, quand les taux d'intérêt ont dépassé les 20 p. 100, et c'est ce qui s'est passé récemment sous les conservateurs. Cette politique a eu un impact sur le déficit parce que, comme le gouvernement fédéral enregistrait un déficit tous les ans, le service de la dette coûtait de plus en plus cher. C'était l'une des

dépenses les plus importantes pour le contribuable canadien.

Les services sociaux ne représentent qu'un ajout de 6 p. 100 à la dette nationale totale ces dernières années.

Une voix: Ça n'a pas de sens!

M. Brewin: Le député libéral de Kingston crie que ça n'a pas de sens. On sait toujours qu'on a affaire à des libéraux quand on entend crier.

Les conservateurs et les néo-démocrates savent fort bien que les politiques des conservateurs et celles des gouvernements libéraux précédents ne sont que bonnet blanc et blanc bonnet.

Fait à remarquer, après un léger glissement vers la gauche, le Parti libéral s'est rangé à droite, comme on l'a vu au congrès d'Aylmer. Il veut maintenant disputer aux conservateurs le vote des gens d'affaires. Je leur souhaite bonne chance.

Une voix: Parlez-nous de Bob Rae.

M. Brewin: Le troisième problème a trait aux effets de ce projet de loi sur l'unité nationale. J'ai quelques mots à dire là-dessus. D'abord, le projet de loi contrevient à une entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Les tribunaux ont certes décidé que le Parlement avait parfaitement le droit de présenter ce projet de loi et qu'il en avait la compétence, mais nous sommes d'avis que, moralement, il n'a pas le droit de présenter un projet de loi qui contrevient à une promesse solennelle faite aux provinces.

Ensuite, le projet de loi est discriminatoire envers trois des dix provinces. Il a choisi comme cibles les prétendues provinces riches, alors qu'elles sont aux prises avec des coûts d'aide sociale plus élevés à cause de la récession qu'a provoquée le gouvernement. Certaines provinces finissent même par dire: «Cela ne nous concerne pas. Nous n'avons donc pas d'objection à ce que la population de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique paie davantage d'impôts.» C'est un projet de loi qui confère une sorte de statut spécial à l'envers à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario. C'est un projet de loi dont nous pouvons nous passer à ce moment-ci de notre histoire.

Enfin, c'est une attaque délibérée de la part des conservateurs contre notre régime de sécurité et notre système de services sociaux, qui constituent les fondements mêmes de notre pays et de notre identité nationale.

Le Régime d'assistance publique du Canada est une véritable entente fédérale-provinciale. Il existe depuis de nombreuses années. Le gouvernement fédéral s'est engagé à payer 50 p. 100 des frais des services sociaux au niveau provincial. Cela confère au gouvernement fédéral un rôle majeur dans le maintien du filet de sécurité sociale du pays. Ce projet de loi représente un net recul du gouvernement fédéral dans la prestation de services sociaux au Canada. Il est même un élément central du programme de ce gouvernement.

Ce gouvernement a d'abord modifié le régime fiscal afin de réduire le fardeau des entreprises et des riches.

Deuxièmement, avec le libre-échange, ce gouvernement a réduit la protection de l'industrie canadienne et exposé le pays à des attaques encore plus poussées de la part des multinationales étrangères.

Troisièmement, ce gouvernement a facilité les choses pour les sociétés étrangères qui veulent investir dans les sociétés canadiennes ou les acheter, peut-être même avec notre propre argent.

Quatrièmement, le gouvernement a entamé un processus de privatisation qui a nui aux institutions publiques.

Cinquièmement, il s'en est pris aux fonctionnaires du pays, et particulièrement aux employés de la fonction publique fédérale. Nous avons été témoins de l'attaque qu'il a menée récemment contre les membres de l'AFPC, lors de la dernière grève. Il a par ailleurs établi des politiques comme l'impartition et a eu recours à la nomination d'employés exclus ou désignés pour entraver les négociations collectives dans la fonction publique.

Constatant qu'il n'y parvenait pas même avec ces méthodes, le gouvernement a adopté une loi fixant les règles qu'il allait imposer en tant qu'employeur aux employés de la fonction publique du Canada.

Le plus déplorable, c'est qu'il se soit attaqué aux services sociaux du Canada. Il s'en est pris aux allocations familiales et aux pensions. Il vise maintenant l'assurance-maladie ainsi que l'accès aux études universitaires et à la formation postsecondaire au pays. Il a réduit l'efficacité

de l'assurance-chômage, ce qui fut une autre surcharge pour les programmes d'assistance sociale de tout le pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps est écoulé.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir manifester mon opposition au projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, et au plafonnement à 5 p. 100 imposé aux provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Je voudrais d'abord faire quelques observations au sujet de l'intervention du député du Bloc québécois. Il a certes bien exprimé ses inquiétudes, mais je lui dirais ceci: si on est pauvre au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique, c'est justement pour cela que ce régime a été créé.

Nous aurions tort de nous mettre à présenter des mesures législatives qui plafonnent des programmes dans certaines provinces parce que celles-ci sont riches. Dans toutes les provinces, les pauvres crient à l'aide. Nous avons un programme national, le Régime d'assistance publique du Canada.

Je ferai observer à tous que le moment est venu de se pencher sur le Régime d'assistance publique du Canada, à trois semaines de Noël. Dans trois semaines ce sera Noël, et le gouvernement actuel en profite pour présenter une mesure visant à plafonner des programmes dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

C'est scandaleux. Oui, c'est tout à fait scandaleux. Des gens font la queue dans les banques d'alimentation un peu partout au Canada; certains membres du gouvernement feraient bien d'aller les voir et de les écouter.

Quand mon collègue de Juan de Fuca évoque les profits que font actuellement les banques grâce à leurs cartes de crédit et à d'autres tactiques dont nous avons parlé à la Chambre, le gouvernement fait la sourde oreille. Il ne veut rien entendre. Il ne veut pas entendre parler des profits réalisés par les banques. Pourquoi ne pourrions-nous pas mettre en oeuvre un régime fiscal qui permettrait de percevoir immédiatement l'impôt sur le salaire du travailleur? Pourquoi ne peut-on prélever à la source un impôt minimal de 20 p. 100 sur les profits des banques et des grandes sociétés, comme le propose mon collègue, le député de Juan de Fuca? On devrait établir un impôt minimal dans tout le pays. Les libéraux n'ont pas voulu le faire. Les conservateurs ne vont certes pas le faire. Les néo-démocrates montreront donc bientôt aux Canadiens ce qu'est une fiscalité équitable. Le NPD va établir un régime fiscal équitable qui tiendra compte des besoins des Canadiens.

Nous le ferons sans compromettre l'unité de notre pays. Nous le ferons sans réduire les programmes sociaux. Au cours de la dernière campagne électorale, l'actuel premier ministre du Canada a dit que nos programmes sociaux étaient sacrés pour les Canadiens et pour les conservateurs.

Comme je vois qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur le Président, je m'arrête ici et je poursuivrai après la période des questions.

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU HOMARD

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le *Guardian de Charlottetown* a publié, mercredi dernier, une lettre du ministre des Pêches dans laquelle il est dit que, comme le homard constitue la principale prise des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, les pêcheurs de poisson de fond de cette province ne méritent pas l'aide du gouvernement.

Cela fait 18 mois que les pêcheurs réclament leur juste part de l'aide gouvernementale.

Sur les 40 millions de dollars d'aide accordés récemment, l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas reçu un cent. Sur les 584 millions qui ont été libérés en mai 1990, l'Île-du-Prince-Édouard a reçu la maigre somme de 150 000 $, dont une partie a servi à établir le centre sur la TPS à Summerside.

J'exhorte le ministre des Pêches à écouter les pêcheurs côtiers de poisson de fond, qui n'arriveront pas à faire leurs versements sur leurs bateaux. Je le mets au défi d'expliquer aux pêcheurs de poisson de fond de l'Île-du-Prince-Édouard pourquoi ils ne reçoivent pas d'aide.

Article 31 du Règlement

L'UNITÉ NATIONALE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, car je m'inquiète de l'avenir de mon pays, ainsi que des récentes observations formulées à ce sujet par le chef du Parti québécois. Comme vous savez, à de nombreuses reprises, on a dit de notre pays que son union était un mariage.

Les gens de ma circonscription croient que notre pays est, comme dans le cas d'un mariage, une association basée sur l'amour mutuel, la confiance et le respect. Toute autre notion n'est rien d'autre qu'une union libre.

Or, les gens que je représente ne sont pas intéressés par ce type d'union pour le Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre ne cesse de dire à quel point nous sommes fiers d'être Canadiens. Cependant, on renie ce privilège indubitable à 50 000 immigrants en bonne et due forme qui attendent qu'on veuille bien prendre le décret pertinent et qui sont victimes de retards.

Pour ces dizaines de milliers d'immigrants qui sont au Canada et qui, pour la plupart, ont passé les examens en matière de sécurité et de santé, l'arriéré en question est la seule chose qui les empêche d'être reconnus officiellement comme immigrants reçus. Or, ils doivent recevoir les documents d'immigration avant de pouvoir demander leur citoyenneté.

Il n'y a aucune explication raisonnable pour ce retard. La réalité, c'est que le gouvernement fait traîner les choses, afin qu'on ait l'impression qu'on atteint les niveaux d'immigration annoncés par le ministère.

Je veux que le gouvernement cesse de jouer avec les chiffres. Les gens sont ici, au Canada, et ils ont suivi la procédure normale. Rien ne justifie de retarder davantage leur admission officielle. Cessez de jouer avec les chiffres et, ce faisant, de jouer avec la vie d'être humains.

* * *

L'AUTONOMIE POLITIQUE DES AUTOCHTONES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui, afin de féliciter le gouvernement territorial du Yukon, le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement fédéral qui sont parvenus à conclure un accord historique sur l'autonomie politique des autochtones.

L'entente ratifiée par quatre des premières nations du Yukon la semaine dernière marque la fin d'une ère et le commencement d'une nouvelle relation basée non pas sur la dépendance, mais sur l'égalité. On applique le principe selon lequel les membres des premières nations du Yukon ont le droit d'administrer leurs terres et de se gouverner eux-mêmes.

Cela nous montre tous que lorsque la volonté politique voulue existe, lorsque les gouvernements de tous les niveaux peuvent se réunir et lorsqu'on souhaite vraiment qu'il y ait une société plus équitable, il est possible de parvenir à l'autonomie politique.

J'encourage fortement le gouvernement à ratifier maintenant cette entente historique sur l'autonomie politique et à mettre en pratique le principe en question.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le mercredi 18 décembre, une assemblée aura lieu à Springhill, en Nouvelle-Écosse, dans le but d'étudier une proposition du docteur Bruce Filiter, selon laquelle les Canadiens d'expression anglaise doivent déclarer qu'ils tiennent à ce que le Québec continue de faire partie du Canada.

Selon le docteur Filiter, les politiciens n'arrivent pas à assurer la communication entre le Québec et le reste du Canada; je suis d'accord avec lui. Il croit en outre que si les Canadiens ordinaires ne commencent pas à se prouver mutuellement que l'avenir du Canada leur importe, ce pays risque de disparaître; là encore, je suis d'accord avec lui.

Le docteur Filiter pense que le Canada anglais doit saisir toutes les occasions pour arborer le drapeau québécois; il compte donc présenter cette proposition à la rencontre du 18 décembre.

Dans une lettre qu'il a envoyée au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, il a dit qu'arborer le drapeau québécois peut paraître peu important, mais que de tels gestes peuvent étouffer les flammes de la séparation qu'attisent

les incompréhensions, les petites jalousies et la grande place que les médias accordent aux forces de division.

Je suis d'accord avec le docteur Filiter, qui croit que tous les Canadiens, quelle que soit leur condition, doivent faire entendre leur voix dans ce débat. Les politiciens et les médias n'ont pas réussi à établir une bonne communication et certains ont même exagéré les divergences d'idées qui pouvaient exister.

Je félicite le docteur Filiter pour ses efforts et pour sa détermination. Je lui souhaite le plus grand succès dans la démarche qu'il adopte à l'égard de cette importante question.

* * *

LA BATAILLE DE HONG KONG

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, hier, le 8 décembre, c'était le cinquantième anniversaire du début de l'attaque des Japonais contre Hong Kong, attaque qui s'est terminée le jour de Noël de la même année, soit en 1941. Sur 1 975 Canadiens, 557 ont été tués ou sont morts dans des camps de prisonniers. Ceux qui sont revenus après des années d'un traitement brutal étaient irrémédiablement marqués.

Même si l'on peut remettre en question la sagesse de la politique et du gouvernement qui les avaient dépêchés là-bas, leur volonté de vivre et d'être de bons Canadiens doit servir d'exemple à tous les Canadiens qui voudraient se montrer cyniques à l'égard du Canada, lorsque surviennent des événements beaucoup moins dévastateurs sur le plan personnel.

Que ce qu'ils ont fait ensemble pour défendre l'indéfendable et endurer l'intolérable remette en perspective les problèmes auxquels nous faisons face actuellement et nous rappelle ce dont les Canadiens sont capables quand on fait appel à leurs meilleures qualités.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AÉROPORTUAIRE DE VAL-D'OR

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre des Transports du Canada a officiellement annoncé la création du Conseil de développement économique aéroportuaire de Val-d'Or.

Le nouvel organisme, composé de représentants du milieu, se veut un outil pour promouvoir et développer les intérêts de cet aéroport régional du Nord québécois. L'aéroport régional de Transport Canada de Val-d'Or peut se vanter de posséder une piste de 10 000 pieds de long par 200 pieds de large et il a déjà accueilli un Concorde, des Boeing 747, le Galaxy C-5 de la Défense américaine, soit le plus grand appareil au monde.

Aujourd'hui, l'aéroport a une capacité d'accueil de 400 à 500 vols par jour ou 30 vols à l'heure. Depuis l'été dernier, des compagnies aériennes internationales ont débuté des arrêts techniques à Val-d'Or. Suite à une étude de faisabilité, il est apparu évident qu'un marché pour les arrêts techniques sur la route est-ouest vers Toronto et Chicago existait à Val-d'Or.

* * *

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ce soir, il se déroule deux événements à l'hôtel Radisson de Terre-Neuve. Dans le premier, M. Crosbie, notre ministre de Terre-Neuve, et le premier ministre assistent à l'intérieur de l'hôtel à un dîner à 500 $ le couvert. En même temps, un autre événement se déroule à l'hôtel, mais à l'extérieur. Il s'agit d'une soupe populaire, qui a été organisée pour venir en aide aux pauvres qui sont victimes des politiques de ce gouvernement.

Ces deux événements illustrent bien la situation actuelle du pays. Tandis que les uns se paient des repas très chers, les autres, qui ont perdu leur emploi en raison des politiques mises en place par cette même élite, s'asseoient dehors, gèlent et mangent de la soupe à 50 cents.

Je ne déplore pas ce soir que le ministre célèbre ses 25 ans de bons services à la province et au pays. De cela, je le félicite. Ce que je déplore, c'est qu'il se trouve à l'intérieur de l'hôtel, avec l'élite, et non à l'extérieur, avec les gens qui l'ont élu, à l'extérieur où souvent, il est beaucoup plus à l'aise. Je lui demanderais, à cette heure tardive, de délaisser l'élite et de venir rejoindre le peuple.

* * *

L'UKRAINE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, le 1er décembre, lors d'un référendum libre et juste, les habitants de l'Ukraine ont voté pour la liberté, la démocratie et l'indépendance.

Article 31 du Règlement

Hier, à Winnipeg, des centaines de personnes se sont rassemblées à l'hôtel de ville pour célébrer l'issue du référendum et lever le drapeau de l'Ukraine. Au nombre des personnes qui ont pris la parole à cette occasion se trouvait M. Ihor Derkatch, membre du Parlement de l'Ukraine. Des représentants des églises orthodoxe et catholique d'Ukraine ainsi que des porte-parole de tous les paliers de gouvernement et des différents partis politiques s'y trouvaient également.

Le Canada a été le premier pays occidental à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine. Il ressort clairement des déclarations du Parlement de l'Ukraine et des déclarations du nouveau président, M. Leonid Kravtchuk, que l'Ukraine préconisera vigoureusement, à l'échelle internationale, le contrôle des armements et le respect des droits de la personne.

Il faut absolument que le Canada donne suite à sa reconnaissance de l'Ukraine en établissant des relations diplomatiques avec cette république dès maintenant.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, vendredi dernier, le gouvernement a annoncé à Toronto, Vancouver et Montréal une importante initiative prévue dans le Plan vert et visant à lutter contre le smog. Cette initiative devrait permettre de réduire considérablement les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatiles, qui sont les principaux polluants responsables du smog. Elle permettra également d'améliorer grandement la qualité de l'air au cours des dix prochaines années.

• (1410)

Plus précisément, de nouveaux règlements, protocoles et codes de pratique seront établis pour le transport ferroviaire, les moteurs automobiles diesel, les centrales électriques, les usines de produits chimiques et les installations de nettoyage à sec. Un programme de recherche sera mis en oeuvre, une campagne de sensibilisation publique sera lancée et des accords bilatéraux seront négociés avec les provinces.

Cette initiative du Plan vert constitue un progrès important dans la lutte contre le smog au Canada.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, c'est inquiétant de lire dans les quotidiens d'aujourd'hui que le gouvernement reviendrait sur son engagement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

En 1986, le gouvernement a accepté la recommandation du Sous-comité sur les droits à l'égalité pour qu'il modifie en ce sens la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La Commission canadienne des droits de la personne a également recommandé à maintes reprises que le gouvernement modifie cette loi. Au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et dans le territoire du Yukon, les codes des droits de la personne prévoient tous cette protection.

Il incombe au gouvernement de protéger les Canadiens qui sont victimes de discrimination. Il lui incombe également d'honorer ses promesses. Beaucoup de Canadiens souffrent de discrimination à cause de leur orientation sexuelle et ont besoin d'être protégés. Il est inacceptable que cette situation continue de durer.

J'exhorte le gouvernement à agir sans plus attendre et à déposer le projet de loi qui a longuement tardé.

* * *

LA MAISON-REFUGE DE WOODSTOCK

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai participé à une cérémonie commémorant le 1er anniversaire et l'achèvement des rénovations de la maison-refuge de Woodstock. Ce projet a été rendu possible par une subvention du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Opération refuge de la SCHL.

Cette maison permet de loger temporairement les victimes de violence familiale. Cette maison de transition est ouverte 24 heures par jour et apporte le gîte et le couvert, ainsi que l'aide morale et l'accès à d'autres services. C'est un endroit sûr pour les femmes battues et leurs enfants.

La maison-refuge de Woodstock reconnaît les besoins particuliers des enfants élevés dans un milieu marqué par la violence. Il faut féliciter et remercier les habitants de Woodstock, au Nouveau-Brunswick, et des localités avoisinantes d'avoir travaillé si fort pour faire de ce refuge une réalité.

L'ÉCONOMIE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, voilà près de huit ans que ce gouvernement est au pouvoir et il n'a toujours pas réussi à jeter les bases d'une économie prospère. Rien n'indique encore que l'actuelle récession soit sur le point de se terminer. Jusqu'à présent, il y a eu 71 000 licenciements en Ontario, et l'an dernier, 350 000 emplois ont disparu de façon permanente au Canada.

Les entreprises continuent de faire faillite et des milliers de travailleurs canadiens connaissent le chômage permanent. Le nombre des assistés sociaux grimpe de façon vertigineuse, et les familles doivent avoir recours aux banques alimentaires pour survivre.

Demandez à n'importe quel détaillant, et il vous dira qu'il n'y aura pas de boum à Noël. Les Canadiens affichent leur manque de confiance dans l'économie canadienne et leur manque de confiance en ce gouvernement.

Quand arrêtera-t-il de prétendre qu'il y a une reprise et commencera-t-il à faire quelque chose au sujet de cette récession interminable? Comparé au premier ministre, même Séraphin aurait l'air généreux.

* * *

LA LOI 178

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, les Canadiens souffrent de fatigue constitutionnelle chronique. Ils en ont assez des débats, des menaces, des consultations et des beaux discours. Le dialogue constitutionnel ne doit pas être un monologue. Il est temps d'établir un véritable dialogue digne de ce nom.

L'Accord du lac Meech n'est pas mort en juin 1990. L'esprit en avait déjà été tué en décembre 1988 dans presque tout le Canada anglais, lorsque le Québec a adopté la Loi 178.

Je tiens à féliciter le premier ministre Bourassa et le Parti libéral du Québec d'avoir pris hier la décision de chercher des solutions de rechange à la loi 178.

Le Québec et les Québécois font partie intégrante du Canada, et nous tenons à ce qu'ils le demeurent. Il est temps que leurs dirigeants s'assoient à la table des négociations et se mettent au travail. La motion d'hier concernant la loi 178 est une initiative heureuse qui va dans cette direction et qui devrait être applaudie comme telle par tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Vendredi, le ministre d'État aux Finances s'est vanté de ce que son gouvernement s'attendait à une solide reprise de l'économie; il a même ajouté qu'on en voyait déjà les signes. Les chiffres révèlent hélas une réalité bien différente. Ne serait-ce que le mois dernier, le Canada a perdu 49 000 emplois. Selon Statistique Canada, 305 000 emplois ont disparu à tout jamais du secteur manufacturier depuis juin 1989.

Les seuls à profiter de cette économie semblent être les détaillants américains qui ont empoché plus de 3 milliards de dollars dépensés par les Canadiens dans leurs magasins. Les gens ont perdu espoir. Ils disparaissent dans le gouffre du désespoir d'un chômage sans fond.

Le gouvernement a-t-il l'intention de nous faire croire à une reprise en dissimulant le nombre de ces chômeurs?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, la députée sait parfaitement qu'au cours des deuxième et troisième trimestres, la croissance réelle a atteint une moyenne de 3,3 p. 100, je dis bien 3,3 p. 100. C'est une croissance modeste, mais une croissance quand même, et nous pensons vraiment que nous arrivons à la fin de la récession.

Contrairement à ce que dit la députée, il ne s'agit pas là de fanfaronnades. La situation économique est encore difficile, mais nous commençons à voir la fin du tunnel.

La députée ferait mieux de promouvoir le Canada plutôt que de parler des gens qui vont faire leurs achats aux États-Unis. Elle nous ferait nettement plus de bien.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce que nous les députés de ce côté de la Chambre aimerions faire, c'est promouvoir l'aide alimentaire pour les enfants qui meurent de faim.

Le nombre de gens qui dépendent des banques d'alimentation en cette année de soi-disant reprise économique a augmenté de 20 p. 100. Deux cent quatre-vingt quatre mille enfants devront compter sur les banques d'alimentation à Noël. Pour vous donner une idée de ce que ça représente, monsieur le Président, les enfants qui ont faim pourraient remplir le SkyDome, B.C. Place et le

Stade olympique. Et encore, 100 000 enfants attendraient dehors pour essayer d'avoir à manger.

Ces enfants ne demandent pas des cadeaux au père Noël. Ils lui demandent de quoi manger; ils lui demandent un gouvernement qui se souciera enfin de leur sort.

Comment avez-vous l'audace de parler de reprise économique quand la queue devant les banques alimentaires s'est étendue cette année de 20 p. 100?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, quelle que soit l'époque de l'année, personne n'est heureux de voir des familles dans le besoin, encore moins en cette période.

Pour être juste, la députée sait parfaitement qu'un certain nombre de gens, de familles à faible revenu, sont sortis du cycle de la pauvreté ces derniers temps. Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants. Ce gouvernement a entrepris plusieurs projets afin de venir en aide aux personnes dans le besoin en cette période, sans compter bien sûr le remboursement aux familles à faible revenu, par chèque trimestriel, de la taxe sur les produits et services.

Je voudrais qu'il soit possible de faire plus. Je crois que c'est ce que tous les députés à la Chambre voudraient. Malheureusement, le mieux que nous puissions faire pour ces gens et pour l'ensemble des Canadiens, c'est de remettre notre économie sur pied, de créer des emplois et de voir à ce que les chômeurs retrouvent un emploi valable qui leur permette de ne plus dépendre des prestations d'assurance-chômage et de l'aide sociale. Voilà notre objectif. Et nous y arriverons.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le nombre d'enfants qui sont dans le besoin à Montréal seulement se chiffre à 50 000, quasiment assez pour remplir le stade olympique! On sait aussi que M. Robert Normand a déclaré samedi qu'il s'attendait à ce que le taux de chômage augmente jusqu'à 11 p. 100. Comment le gouvernement peut-il prétendre que la récession est finie quand il sait que le nombre d'enfants qui vivent dans le besoin a augmenté de 20 p. 100 cette année seulement?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, la question supplémentaire que la députée a répété en français la question supplémentaire qu'elle avait posée en anglais.

Que la députée sache que l'économie se rétablit. La situation commence à s'améliorer, mais il est dans l'intérêt des députés de l'opposition de toujours brosser un tableau plus sombre de la réalité qu'elle ne l'est vraiment parce qu'ils croient que cela leur permettra d'accéder au pouvoir lors des prochaines élections.

La situation économique s'améliore et si, plutôt que de se plaindre constamment à la Chambre, l'opposition parlait un peu plus positivement de ce qui va bien au Canada, la reprise économique serait plus rapide.

* * *

• (1420)

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Selon un rapport confidentiel du ministère des Affaires extérieures, le Canada ne devrait jamais prendre la tête du peloton en matière de normes environnementales pour des motifs de compétitivité.

Cela est en contradiction flagrante avec le rapport Porter et est à l'opposé des stratégies de compétitivité du Japon et de l'Allemagne qui ont déjà déclaré que se placer au premier rang sur les questions de protection de l'environnement faisait partie intégrante de leur programme pour atteindre la prédominance dans le domaine économique.

Voici ma question: Comment le gouvernement a-t-il pu présenter un programme de prospérité économique il y a un mois en gaspillant de façon indécente 21 millions de dollars pour le communiquer aux Canadiens si son véritable dessein est d'empêcher les Canadiens de devenir compétitifs sur le marché qui connaîtra la plus forte croissance au cours de la prochaine décennie, soit celui des techniques de l'environnement?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je recommande au député de lire tout le rapport avant de se prononcer.

Tout d'abord, je tiens à préciser que moi et mes collègues le ministre de l'Environnement et la ministre d'État à l'Environnement avons rencontré quelques Canadiens de premier plan qui ont travaillé à la conférence de Stockholm et nous ont aidés à élaborer notre position à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous avons notamment discuté du lien important qui existe entre le commerce et l'environnement et de la question de savoir, justement, comment tirer profit de la protection de l'environnement.

Le monde d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était. Commerce et environnement vont maintenant de pair. Nous sommes fiers des mesures de protection de l'environnement prises au Canada et nous entendons demeurer

parmi les pays qui ouvrent la voie dans les dossiers environnementaux.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, à moins que la ministre ne s'occupe actuellement activement de réécrire ce rapport, j'ai ici une copie complète dans laquelle on dit très clairement que le Canada doit améliorer sa politique, mais ne doit pas donner l'exemple à ses partenaires en ce qui concerne l'établissement de normes environnementales.

La déclaration sur la stratégie du gouvernement est non seulement une mauvaise politique environnemntale, mais elle est aussi incroyablement stupide et dépassée du point de vue économique.

Cependant, quoi qu'il en soit, je demanderai à la ministre comme question supplémentaire comment elle concilie la déclaration contenue dans ce rapport de stratégie selon laquelle le Canada ne doit pas donner l'exemple à ses partenaires commerciaux en ce qui concerne la protection de l'environnement, avec la position contraire adoptée par le même gouvernement selon laquelle, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, il est tout à fait acceptable que le Canada applique des normes environementales qui soient beaucoup plus strictes que celles du Mexique.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la partie pertinente du document auquel le député fait allusion quand il sera diffusé au public est, je pense, le passage concernant les objectifs. C'est celui que le député et tous ses collègues de la Chambre devraient lire. Je lui demande d'attendre que ce document soit publié et de regarder ce passage sur les objectifs avant de rendre un jugement sur ce document ou de faire une déclaration à ce sujet.

En outre, le député a laissé entendre que les techniques environnementales sont importantes. Eh bien, le gouvernement a annoncé une initiative de 100 millions de dollars dans le cadre du Plan vert.

M. Martin: Ce n'est rien.

M. Charest: Seul un libéral affirmerait que 100 millions de dollars ne sont rien. On va consacrer 100 millions de dollars sur six ans aux techniques environnementales dans le cadre du Plan vert pour mettre au point une technologie et la commercialiser. C'est l'engagement qu'a pris le gouvernement.

Le député sait également que, dans le contexte de l'accord de libre-échange Canada—États-Unis—Mexique, nous menons parallèlement des négociations avec les trois parties au sujet des questions environnementales. Il n'y a jamais eu de telle démarche. C'est un fait sans précédent. Nous faisons donc d'énormes progrès dans ce domaine.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Aujourd'hui, nous apprenons que le nombre de maisons en construction est à la baisse, que les voitures se vendent difficilement, 20 p. 100 de moins que le mois dernier, et que les magasins s'attendent à une saison des Fêtes au ralenti. L'économie s'effondre, et le premier ministre se promène au pays pour amasser des fonds pour son parti, et ses ministres responsables de l'économie parlent Constitution. Quand ce gouvernement va-t-il changer ses priorités et aider les gens à trouver du travail?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, les mises en chantier annualisées, dans le domaine domiciliaire, s'établiront cette année à quelque 174 000; elles sont donc à peu près comparables à celles des années précédentes. Depuis le début de l'année, il y en a 20 p. 100 de plus que l'an dernier, et ce sont là des signes encourageants.

Quant aux ventes d'automobiles, la députée affirme qu'elles ont baissé de 20 p. 100. Il est intéressant de constater notamment que les ventes de voitures étrangères ont diminué considérablement, tandis que celles d'automobiles nord-américaines ont augmenté de 1,5 p. 100. Ce n'est pas tellement, mais, au moins, elles augmentent. C'est du travail créé au Canada, et non chez les fabricants étrangers.

Cela augure bien pour l'économie. Espérons que la remontée va se poursuivre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire.

Nous aimerions tous voir des signes encourageants, mais une diminution de 13 p. 100 des mises en chantier et une baisse de 20 p. 100 des ventes d'automobiles ne sont des signes encourageants ni pour les vendeurs, ni pour les fabricants, ni pour les travailleurs du bâtiment.

J'ajouterai également que 35 000 emplois ont disparu dans le secteur manufacturier, uniquement le mois dernier. L'Association des manufacturiers canadiens estime que si ce rythme se maintient, dans à peine 30 mois, il ne restera plus personne au travail.

Ma question au ministre est la suivante: Quand le premier ministre va-t-il enfin annoncer une conférence des premiers ministres sur l'économie et nous donner un signe évident qu'il a l'intention de la prendre au sérieux et de se montrer ouvert à des changements dans sa politique économique?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le premier ministre a rencontré les premiers ministres provinciaux d'un bout à l'autre du pays, et le ministre des Finances rencontrera ses homologues provinciaux jeudi prochain pour discuter de bon nombre des questions que soulève l'honorable députée et que les premiers ministres provinciaux ont abordées avec le premier ministre.

Une fois que ces discussions auront eu lieu jeudi et vendredi, le ministre des Finances sera en mesure de conseiller le premier ministre sur l'opportunité de convoquer une conférence des premiers ministres sur l'économie.

J'attire l'attention sur l'observation du premier ministre québécois Robert Bourassa qui a laissé entendre qu'il examinerait la possibilité d'assister à un sommet national sur l'économie si les autres premiers ministres n'en faisaient pas un concert de lamentations. Nous tenons à faire en sorte que ça ne se produise pas.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire.

Tandis que les Canadiens aimeraient voir le gouvernement faire quelque chose pour créer des emplois, nous avons encore un million et demi de chômeurs, et le même nombre de prestataires de l'assurance-chômage et des centaines de milliers d'enfants peuvent s'attendre à trouver leur dîner de Noël, si tant est qu'ils le trouvent, dans une banque alimentaire. En même temps, les banques canadiennes affichent encore cette année des bénéfices de près de 4 milliards de dollars.

Le ministre sait qu'il existe des échappatoires qui permettront aux banques d'éviter de payer de l'impôt sur une bonne partie de ces bénéfices. Le gouvernement dit qu'il a besoin d'argent. Les Canadiens savent qu'il est nécessaire de trouver de l'argent. Le gouvernement est-il prêt à prendre des mesures pour que les banques paient leur part juste et entière d'impôt cette année?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux que l'honorable députée soulève cette question car, avant que notre gouvernement n'arrive au pouvoir, les banques ne payaient guère d'impôt si tant est qu'elles en payaient. L'an dernier, elles ont payé 750 millions de dollars en impôt et, cette année, elles en paieront plus du double. Il s'agit d'impôt sur les bénéfices que les banques font maintenant.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État.

Il a mentionné qu'en fin de semaine, le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a été le sixième à faire connaître son intention de participer à la conférence des premiers ministres sur l'économie.

Je demande ceci au ministre d'État ou au vice-premier ministre: Maintenant qu'une majorité de premiers ministres veulent tenir une telle conférence, pourquoi le gouvernement n'annonce-t-il pas aujourd'hui la tenue prochaine d'une conférence des premiers ministres sur l'économie, en vue de trouver avec les provinces des moyens de favoriser la croissance économique et de créer des emplois pour les Canadiens? Qu'est-ce qu'il attend?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis désolé que le déupté n'ait pas entendu ma réponse au chef du Nouveau Parti démocratique. Je vais la lui répéter, et lentement, pour qu'il comprenne bien.

Les premiers ministres des provinces se sont entretenus avec le premier ministre du Canada et ils ont présenté un certain nombre de questions qu'ils voudraient faire inscrire à l'ordre du jour.

Les ministres des Finances des provinces se réunissent jeudi et vendredi avec le ministre des Finances du Canada pour discuter de certaines des questions que les premiers ministres provinciaux ont présentées.

Une fois ces rencontres terminées, le ministre des Finances fera la recommandation voulue au premier ministre, en collaboration avec les premiers ministres provinciaux. Il est insensé d'annoncer aujourd'hui la tenue d'une réunion alors que les ministres des Finances n'ont pas l'occasion de discuter de ces questions comme il se doit.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, pendant que le ministre répond de façon arrogante et cynique aux préoccupations exprimées au nom d'un million et demi de Canadiens qui sont en chômage, de nombreux autres citoyens viennent gonfler les rangs des assistés sociaux.

Dans les propositions constitutionnelles qu'il a récemment déposées, le gouvernement a déclaré qu'il voulait collaborer avec les provinces pour renforcer l'économie.

• (1430)

Ma question s'adresse au ministre. Comment les Canadiens peuvent-ils accorder de la crédibilité au gouvernement et à ses propositions quand, à peine deux mois plus tard, le gouvernement fédéral ne s'est pas montré empressé et a même refusé jusqu'à maintenant de rencontrer les représentants des provinces dont il sollicitait la collaboration afin de relancer l'économie? Pourquoi le gouvernement ne s'engage-t-il pas véritablement à favo-

riser la croissance économique et la création d'emplois pour les Canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je demanderais simplement pour la forme: Pourquoi pensez-vous que les ministres des Finances se rencontrent cette semaine? Quelle question absurde.

* * *

LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

En avril 1989, le gouvernement a annoncé la création de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction. En mars dernier, le mandat de la commission a été prolongé d'un an. La semaine dernière, pour la première fois peut-être dans notre histoire, certains membres d'une commission royale ont annoncé leur intention de poursuivre cette même commission royale d'enquête devant la Cour fédérale.

Comment le gouvernement a-t-il pu laisser la situation s'envenimer ainsi? Pourquoi a-t-on aussi mal administré l'étude d'une question aussi grave?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction étudie des questions très complexes relativement à la recherche effectuée dans le domaine de la reproduction. Elle traite des mères-porteuses, des banques de sperme et des greffes d'organe, tous des sujets très difficiles à aborder. Nous attendons avec impatience les recommandations que la commission royale d'enquête nous formulera à la fin de 1992. Nous savons que la commission surmonte actuellement de très grands obstacles.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la présidente du Comité permanent de la santé et du bien-être social.

Cette commission a dépensé vingt-cinq millions de dollars et elle refuse maintenant de mettre à la disposition de la communauté médicale des résumés de ses propositions. La présidente du Comité permanent de la santé et du bien-être social convoquera-t-elle une réunion de ce comité afin que les députés de tous les partis puissent interroger les commissaires sur cet incroyable fiasco?

M. le Président: Je tiens seulement à préciser que la députée ne peut répondre à cette question que dans la mesure où elle porte strictement sur ce que le comité est sur le point de faire. La question était adressée à la présidente du comité.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, nous aurons une réunion d'organisation du comité demain. Je serai certainement disposée à discuter de cette question à ce moment-là. Je suis convaincue qu'il faut tenir une audition sur cette question, mais je ne suis pas certaine que ce soit au Sous-comité sur la condition féminine de le faire.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens croient que l'élimination de la TPS donnerait beaucoup de tonus à l'économie canadienne et nous aiderait à sortir de ce marasme économique dans lequel nous sommes.

Le ministre des Finances a dit hier soir, à la télévision, que les recettes provenant de la TPS seraient difficiles à remplacer.

Je veux demander ceci au ministre d'État chargé des Finances: Si le gouvernement veut vraiment trouver des solutions de rechange à la TPS, pourquoi refuse-t-il d'examiner la possibilité de supprimer la déduction d'impôt pour frais de représentation, le traitement spécial des gains en capital aux fins de l'impôt, les allégements fiscaux spéciaux consentis aux promoteurs immobiliers, les allégements fiscaux applicables dans le cas des fusions, la déductibilité des intérêts pour les multinationales étrangères, le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation ainsi que le crédit d'impôt pour dividendes? Ce ne sont là que quelques solutions qui permettraient au gouvernement d'aller chercher des milliards de dollars s'il tenait vraiment à régler le problème du déficit au lieu de s'intéresser uniquement à son programme idéologique.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je m'étonne beaucoup que, d'un côté, les néo-démocrates prennent la parole, comme leur chef l'a fait aujourd'hui, pour dénoncer la disparition d'emplois dans le secteur manufacturier, alors que, de l'autre, ils paralyseraient ce secteur avec des impôts supplémentaires.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ce qui paralyse réellement le secteur manufacturier canadien, c'est l'Accord de libre-échange entre le

Canada et les États-Unis que nous a imposé la bande d'en face et leur refus de l'admettre.

Si le gouvernement est aussi déterminé à réduire le déficit qu'il le prétend, le ministre d'État responsable des Finances peut-il nous dire pourquoi il refuse d'envisager la suppression de certaines échappatoires fiscales qui avantagent les Canadiens nantis, alors que les démunis font la queue aux banques d'alimentation en ce jour même où le gouvernement propose de limiter l'aide sociale au Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, en disant que le gouvernement n'aide que les Canadiens nantis, le député énonce une généralité tout à fait absurde.

Les différents encouragements fiscaux dont il est question visent à rendre les industries canadiennes compétitives par rapport à leurs concurrents sur le marché américain ou autre.

Nous devons pouvoir soutenir leur concurrence. Nous exportons 35 p. 100 de notre production. Nous devons être concurrentiels. Si nous adoptions la ligne de conduite fiscale préconisée par le NPD, nos entreprises seraient grevées d'impôts au point de n'être plus concurrentielles, et nos concurrents à l'étranger nous élimineraient.

Le député sait pertinemment que les mesures fiscales dont il parle ne sont pas des échappatoires, mais bien des incitatifs fiscaux.

* * *

LE PORT DE CHURCHILL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports suppléant.

À la fin de la semaine dernière, le ministre des Transports a dit à Winnipeg que le gouvernement envisageait sérieusement la possibilité de fermer le port de Churchill l'an prochain. Cette décision aurait des conséquences désastreuses sur l'économie des Prairies et, chose certaine, sur la ville même de Churchill.

Il y a eu ces derniers temps un certain nombre d'expéditions de grains vers les diverses républiques de l'Europe de l'Est et de ce qui était autrefois l'Union soviétique. Pourquoi ne peut-on pas acheminer une partie de ces grains par Churchill? Pourquoi le gouvernement conspire-t-il avec CN Rail pour fermer le port de Churchill?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il n'y a aucune conspiration avec CN Rail pour fermer le port de Churchill.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je dois donc conclure que le gouvernement s'y prend tout seul, ce qui n'excuse rien.

Question supplémentaire. Une entreprise privée, Canada Space Technologies, a annoncé qu'elle choisissait Churchill pour implanter d'importantes installations à cause de l'infrastructure ferroviaire et portuaire de cette ville. Ces nouvelles installations représenteraient pour le Nord des millions de dollars en développement économique et de très nombreux emplois.

Le gouvernement s'engagerait-il à garder le port de Churchill ouvert pour que ce projet puisse se réaliser et pour que les travailleurs du nord du Manitoba aient ainsi de nouveaux débouchés?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir qu'une entreprise commerciale est en train de faire une étude de marché pour voir s'il est rentable de rouvrir la base de lancement de fusées de Churchill. Ces études terminées, l'Agence spatiale canadienne reverra l'ensemble du dossier.

* * *

[*Français*]

L'ENTENTE DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Compte tenu de la réaction des États-Unis face à la gestion par le gouvernement du Québec de ses ressources hydro-électriques, en particulier Norsk Hydro, une décision ayant trait au fait que le gouvernement du Québec subventionne ces compagnies-là, et maintenant que le Québec commence à réaliser que l'Entente de libre-échange est susceptible de ruiner son infrastructure économique et industrielle, quelles mesures le ministre va-t-il prendre pour garantir au Québec qu'il ne sera pas davantage victime du libre-échange que vous avez signé avec les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je crois que le député sait que le ministre travaille en étroite collaboration avec le Québec

et que nous avons protesté très vigoureusement contre cette mesure auprès des autorités américaines.

Selon nous, la mesure prise par les États-Unis va tout à fait à l'encontre du GATT, et nous avons fait connaître très clairement notre position.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je demanderais au ministre s'il a l'intention, dans les jours à venir, au moins de consulter le gouvernement du Québec sur ce sujet parce qu'ils ne sont pas d'accord du tout avec l'approche que vous avez prise dans l'Entente de libre-échange pour protéger l'énergie qui provient en particulier du Québec.

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, il est évident que nous collaborons avec le Québec dans cette importante affaire. Il ne fait aucun doute que la mesure prise par les États-Unis va à l'encontre du GATT, et nous la combattrons avec tous les moyens à notre disposition.

* * *

• (1440)

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Alors que le taux d'escompte s'élève à 7,54 p. 100, les taux d'intérêt sur les cartes de crédit sont 2,5 à 4 fois plus élevés. Et dire que le gouvernement compte sur les dépenses de consommation pour sortir l'économie du marasme.

Le ministre des Consommateurs et des Sociétés va-t-il donner aux institutions financières l'instruction d'abaisser les taux d'intérêt sur les cartes de crédit à la limite flottante recommandée par le Comité des consommateurs et des sociétés il y a deux ans?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue l'a mentionné, les taux d'intérêt sont actuellement à un niveau record des dernières années. Cela est une conséquence directe des politiques économiques de ce gouvernement et je crois que l'on doit s'en féliciter. Des taux d'intérêt qui permettent à quelqu'un d'aller emprunter pour une hypothèque à des taux aussi bas que 8,25 ou 8,50 p. 100, monsieur le Président, et des prêts personnels à des taux un peu plus élevés, cela ne s'était pas vu depuis bien longtemps.

Monsieur le Président, cela dit, en soulevant cette importante question, mon collègue me permet de réitérer en cette Chambre le fait que si on informe davantage les consommateurs comme je l'ai fait la semaine dernière et comme mon collègue le fait à l'occasion, on pourra les inciter à prendre de meilleures décisions au moment de choisir le type d'emprunt, et de laisser de côté les taux d'intérêt sur leurs cartes de crédit pour emprunter au moyen de prêts personnels.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous connaissons la réponse.

Jesse James s'est forgé une réputation peu enviable en faisant des hold-up dans les banques. Aujourd'hui, ce sont les banques qui sont en train de se forger une réputation peu enviable en faisant les poches aux consommateurs canadiens.

Ma question au ministre se veut très positive. Le ministre est-il prêt à convoquer les dirigeants de toutes les institutions financières à une réunion au sommet et à leur demander de baisser immédiatement les taux dans un effort national pour créer un climat de confiance chez les consommateurs et pour permettre à ceux-ci de participer aux profits d'aubaine réalisés par les banques?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je sais que Jesse James et les tortues Ninja sont les héros de mon collègue. Ce matin, j'ai vu une photo le montrant en train de regarder des tortues Ninja.

Sur une note plus sérieuse, monsieur le Président, je voudrais signaler que la semaine dernière et la semaine d'avant, j'ai rencontré la direction de l'Association des banquiers du Canada, de toutes les associations de sociétés de fiducie et des grands magasins. Je leur ai dit ce que j'ai dit au député à la Chambre, c'est-à-dire que je m'intéresse de très près aux taux. Comme vous le savez, ces taux ont baissé ces dernières semaines.

Ce mouvement à la baisse n'est peut-être pas terminé. De toute façon, je crois que nous devrions continuer de faire des pressions et de veiller à ce que les consommateurs fassent le bon choix quand ils vont à la banque.

[*Français*]

LES MÉDICAMENTS BREVETÉS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

La Loi C-22 sur les brevets pharmaceutiques, adoptée en 1987, oblige le gouvernement à faire un examen de cette législation après quatre ans, soit dès cette année. Le ministre des Consommateurs et des Sociétés pourrait-il indiquer à la Chambre s'il y a eu effectivement une augmentation des sommes consacrées à la recherche et au développement par les compagnies pharmaceutiques, et si ces modifications ont eu pour effet de faire augmenter les prix des médicaments brevetés destinés aux consommateurs?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, c'est une question excessivement importante qui est soulevée par mon collègue. Effectivement, suite à la législation qui a été adoptée en 1986, le projet de loi C-22, il y avait une obligation dans la loi de regarder les résultats de cette législation. Et, effectivement, nous avons constaté que le taux de croissance du prix des médicaments brevetés a été seulement de 3,1 p. 100 alors que le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation était de 4,7, ce qui est un résultat excellent compte tenu que nous avions formé un comité pour surveiller ces augmentations.

Par ailleurs, la recherche et le développement dans le secteur pharmaceutique a atteint un niveau de près de 300 millions de dollars en 1990, et cette année nous devrions atteindre un taux de ratio d'investissement de 10 p. 100 par rapport aux ventes, ce qui était l'objectif prévu pour 1996. Donc, tout tend a démontrer, monsieur le Président, que c'était une bonne décision et nous allons continuer en ce sens.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre suppléante de l'Emploi et de l'Immigration.

Les membres de la famille Matta vivant à Edmonton sont des Israéliens de religion chrétienne. En Israël, Fhimi Matta était conducteur d'autobus. Des terroristes lui ont demandé de poser une bombe dans une gare d'autobus en Israël. Il a refusé. Récemment, à l'issue d'une étude de crédibilité tenue à Edmonton, un comité a ordonné l'expulsion de la famille.

Est-ce que la ministre suppléante va nous annoncer aujourd'hui qu'elle-même et ses collègues interviendront pour que cette famille puisse demeurer au Canada?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je dois admettre que je ne connais pas ce cas spécifique. Le député sait très bien que la Loi de la divulgation de l'information nous empêche de donner des détails. Ce que je peux m'engager à faire, c'est de vérifier avec le ministère et mon collègue responsable et, à l'intérieur des mesures qui sont réservées à notre processus de la Loi sur l'immigration, essayer de donner suite à sa question.

[*Traduction*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Je comprends que le collègue de la ministre hésite à le faire parce que M. Matta est retourné en Israël pour chercher sa famille.

La ministre sait-elle que M. Matta essayait de recueillir des fonds pour acheter des billets d'avion afin d'amener sa famille au Canada? Sait-elle aussi qu'il a dû attendre des places pour revenir au Canada? Sait-elle qu'il se cachait en Israël?

M. le Président: Étant donné la réponse de la ministre, la question semble un peu redondante.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je maintiens, comme je l'ai dit tout à l'heure, que je suis dans l'impossibilité de faire un commentaire sur le cas précis qui est cité ici à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma question s'adresse au ministre du Travail. Les travailleurs des bureaux de Winnipeg et d'Ottawa de la Monnaie royale canadienne, qui sont en grève, ont appris que la direction refusait de les rencontrer.

La grève a déjà coûté 500 000 $ aux Canadiens. Le ministre va-t-il intervenir et nommer un médiateur pour mettre un terme à ce conflit qui non seulement coûte cher aux contribuables canadiens, mais encore menace la

réputation et l'avenir de la Monnaie royale. Ces gens-là ne passeront certes pas des fêtes agréables et pacifiques.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme le député le sait, les services de médiation et de conciliation de Travail Canada sont toujours à la disposition des gens pour des situations comme celle dont parle le député. Cependant, je m'étonne de sa question puisque c'est lui qui propose que nous nommions un médiateur. Je n'ai pas reçu de demande en ce sens de la part de la direction ni du syndicat.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le ministre sait très bien qu'il a légalement le droit, en vertu de l'article 105 du Code du travail du Canada, de nommer un médiateur. En outre, il est tenu par cette même loi de promouvoir les bonnes relations de travail dans notre pays.

Puisqu'il l'a fait dans le cas de la Société canadienne des postes et des manutentionnaires du grain et qu'il peut le faire pour la Monnaie royale, puis-je dire à mon électeur, un fidèle travailleur depuis plus de 30 ans qui n'a pas envie d'être en grève pendant le temps des fêtes, ainsi qu'à ses collègues que le ministre nommera un médiateur, comme la loi le lui permet?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): La députée a raison au sujet de l'article 105 de la loi. Elle doit savoir cependant qu'un médiateur est nommé lorsqu'il y a espoir de règlement. Les fois précédentes, la députée a dit que les parties en présence en avaient elles-mêmes fait la demande. Je peux lui assurer que si on me le demande et si nous croyons qu'il y a la moindre chance de succès, je nommerai un médiateur, mais, jusqu'à maintenant, aucune des parties n'en a fait la demande.

* * *

• (1450)

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Lorsque les inspecteurs ont prélevé des échantillons d'orge qui devaient être envoyés par bateau de Seattle, ils ont trouvé des cucujides des meuneries, des pyrales méditerranéennes de la farine, des cucujides plats, des cucujides de la moutarde, des petits perceurs des céréales, des charançons du grain, des charançons du riz et des tribo-liums bruns de la farine. Tous ces échantillons avaient été pris d'un même silo crasseux de Cargill, et cette affaire va coûter des milliers de dollars aux agriculteurs.

Le ministre fera-t-il quelque chose pour maintenir l'intégrité du système de production du grain au Canada et s'engagera-t-il a ce qu'il n'y ait plus de ces prétendues expériences de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Le député a une longue liste de coléoptères, d'insectes et d'autres bestioles qui l'inquiètent, comme le tribalium brun de la farine.

Je tiens à dire au député que la Commission canadienne du blé est parfaitement au courant du problème. Elle adopte des mesures—puisqu'elle prend le temps de fumiger le grain. Sauf erreur, cela ne coûtera pas un sou à la commission, ni aux producteurs; c'est le propriétaire des installations utilisées par la Commission canadienne du blé pour faciliter l'expérience en question qui paiera la note.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, il semble tout à fait clair—et il y a beaucoup de gens qui feraient cette affirmation—que c'est la société Cargill et le gouvernement qui font en sorte de miner toute l'industrie céréalière au Canada. En effet, elle a fait fi de la procédure établie en chargeant des compartiments de stockage en violation des règlements pertinents et avant que les inspections voulues ne soient effectuées. Le résultat, c'est que des wagons à céréales sont bloqués et que les expéditions vont être retardées, ce qui va entraîner des frais de surestarie en attendant qu'on puisse remédier à cette infestation.

Je voudrais demander au ministre pourquoi il refuse de reconnaître que cette expérience est catastrophique pour les agriculteurs, pour tout le système céréalier et pour la réputation à l'égard de la qualité de nos produits?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir, j'en suis persuadé, que c'est la Commission canadienne du blé qui a pris la décision de donner suite à cette expérience. La commission doit faire tout en son pouvoir pour obtenir le meilleur rendement possible pour les céréaliers canadiens.

Je suis sûr que le député et son parti continuent d'appuyer la commission. Pourquoi veut-il maintenant modifier les orientations de la Commission canadienne du blé?

Questions orales

LE TOURISME

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Tourisme.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral ont signé récemment une entente de 19,3 millions de dollars sur le tourisme, mais on n'a pas donné de détails sur la façon d'obtenir les crédits en question dans le cadre de cette entente.

Le ministre pourrait-il nous préciser quelle partie de cet argent est déjà affectée à certaines fins et comment des groupes ou des particuliers peuvent avoir accès à ces crédits?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je tiens à remercier mon collègue, monsieur le Président, d'avoir posé une question aussi opportune. Le ministre responsable de l'APECA et les ministres provinciaux intéressés ont annoncé la semaine dernière un nouveau programme de promotion du tourisme, qui est l'un des secteurs industriels les plus importants de la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement fédéral versera plus de 10,9 millions de dollars et le gouvernement néo-écossais, 8,3 millions. Ces fonds serviront à mettre au point des produits, à publiciser ce qui nous avons à offrir, à mettre sur pied des programmes de formation et, surtout, à faire mieux connaître la Nouvelle-Écosse en tant que destination touristique, non seulement dans le reste du Canada mais dans le monde entier.

Le député pourra en apprendre davantage sur le programme en s'adressant à l'APECA et à nos hauts fonctionnaires. Je tiens à ce qu'il sache qu'aucune somme n'a été réservée.

* * *

[*Français*]

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Citoyenneté.

Suite aux déclarations récentes du premier ministre à Montréal concernant la citoyenneté canadienne dans le contexte de la souveraineté du Québec, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de déposer bientôt un amendement à la Loi canadienne sur la citoyenneté pour retirer le droit reconnu depuis 1977 à tout citoyen canadien d'acquérir une nouvelle nationalité sans perdre sa nationalité canadienne.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, nous allons bientôt déposer une nouvelle Loi sur la citoyenneté. À ce moment-ci, nous débutons tout juste nos réflexions à savoir ce que nous aurons comme sujets, mais à mon avis, je ne vois aucune possibilité pour le sujet qui est soulevé par le député, aucune chance que cela soit inclus.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROPRIÉTAIRES DE NAVIRES À PASSAGERS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

De passage à Brockville, dans ma circonscription, il y a deux semaines, le ministre a assuré au président de l'Association canadienne des propriétaires de navires à passagers qu'il allait rencontrer les membres de cette association pour discuter avec eux des problèmes de leur secteur, ce qui est très encourageant.

Le ministre pourrait-il me dire si la date, l'heure et l'endroit de cette rencontre ont déjà été fixés?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, au nom du ministre des Transports, je vais certainement le contacter et lui demander si une date a été fixée, et si aucune ne l'a été, je serai heureuse d'essayer de m'entendre avec lui pour trouver une date à laquelle nous puissions nous rencontrer.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je remercie la ministre d'État de sa réponse.

Je me demande si elle pourrait me donner l'assurance qu'à l'ordre du jour de cette réunion, elle mettra la réglementation qui limite le secteur des bateaux d'excursion au point où ils ne seront plus en mesure de concurrencer les Américains. L'idée, bien sûr, n'est pas de compromettre la sécurité.

Je me demande donc si la ministre pourrait demander au ministre des Transports qu'il parle de cette question à la réunion. Pourrais-je avoir cette assurance aujourd'hui?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il est certain que la sécurité est toujours l'élément premier de tout examen de la réglementation, et je serai heureuse d'en parler avec le ministre pour m'assurer qu'on en parle avec les propriétaires.

* * *

LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Transports.

En septembre 1987, le ministre des Transports annonçait un nouveau plan de sécurité pour les aéroports canadiens, appelé Programme d'autorisation d'accès aux zones réglementées d'aéroports, ou du moins c'était une partie de ce plan. En vertu de ce programme, le personnel de vol et leurs conjoints devaient donner leurs empreintes digitales et se soumettre à une enquête personnelle et à une vérification du crédit faites par le SCRS.

Comment une personne contre qui un mandat d'Interpol a été émis et qui fait son premier voyage comme hôtesse à bord d'un avion dont le personnel régulier est en grève, se trouve-t-elle interceptée par Interpol à Bruxelles? Qu'est-il advenu du programme de sécurité que le gouvernement devait mettre en place.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la personne en question n'avait pas son propre laissez-passer, mais seulement une carte d'accompagnement. Je crois que ce programme est appliqué dans les aéroports et que Transports Canada l'observe.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, puisqu'on a exigé, en vertu de ce programme, que tous les agents de bord au Canada fassent l'objet de cette vérification, il faut se demander ceci: En cas de conflit de travail, si une compagnie aérienne recourt à des remplaçants, les restrictions sont-elles écartées pour faciliter l'embauche rapide de briseurs de grève?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, rien n'est écarté dans un processus d'embauche. Des laissez-passer temporaires sont délivrés pendant qu'on effectue la vérification de sécurité complète et, pendant cette période temporaire, la personne n'a pas droit à un libre accès. Elle doit être accompagnée pour circuler dans un aéroport.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture. Nous sommes potentiellement à la onzième heure de l'article XI du GATT. Compte tenu que nous sommes seulement à quelques jours près de la fin des négociations, quelle assurance concrète le ministre peut-il nous donner aujourd'hui afin qu'on puisse assurer aux agriculteurs canadiens que leurs quotas seront préservés?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement canadien a fait tout en son pouvoir, au cours des deux dernières années, pour maintenir la position canadienne qui répond exactement aux demandes des producteurs agricoles québécois et canadiens. Et je vous dirai que notre collègue, le ministre d'État aux céréales, est actuellement à Genève. Après une rencontre du groupe de Cairns, il s'est entretenu avec d'autres représentants de pays étrangers, nos alliés là-dessus. Et je rencontre, dans quelques instants, d'autres représentants de groupes agricoles québécois et canadiens pour faire le point et voir de quelle façon on puisse assurer, monsieur le Président, le maintien des offices de commercialisation au Canada. Je crois que c'est un engagement que le gouvernement a pris et qu'il a bien l'intention de tenir.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je n'ai pas encore entendu de garantie de la part du ministre. Peut-il nous assurer en ce moment que les contrôles quantitatifs qui sont appliqués actuellement à la frontière seront maintenus quand les négociations du GATT seront terminées? Peut-il nous donner immédiatement cette garantie?

• (1500)

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, nous comptons maintenir le système de la gestion de l'offre. C'est là notre intention et notre politique. Nous défendons ce système et nous n'allons pas changer d'idée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 15 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement.

Affaires courantes

Conformément aux dispositions de l'article 110 du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents qui sont indiqués sur la liste qui y est jointe.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais désigner demain dernière journée de l'opposition pendant cette période d'étude des crédits.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

GESTION DE LA CHAMBRE—DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, qui porte sur le choix des affaires qui font l'objet d'un vote parmi les initiatives parlementaires.

Comformément au paragraphe 92(2), ce rapport est adopté et déposé sur le Bureau.

PROJET DE LOI C-13—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF C.

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport, avec des propositions d'amendements, du comité législatif C sur le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande la permission de déposer le projet de loi C-46, Loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M^me^ Campbell (Vancouver-Centre) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'AGRICULTURE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 1 050 électeurs de la magnifique circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. La population de cette circonscription est préoccupée par les présentes négociations du GATT et demande à la Chambre des communes et au gouvernement de protéger l'article XI du GATT qui est vital pour les systèmes canadiens de gestion de l'offre des produits agricoles.

Je suis heureux d'ajouter mon soutien personnel à cette pétition.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux habitants de Nepean, Ottawa, Vanier, Glouscester, Hull et Gatineau.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'intervenir pour corriger l'injustice relative aux prix de l'essence dans la région d'Ottawa-Carleton.

LA JUSTICE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été signée par plusieurs centaines de personnes.

La députée de Hamilton Mountain m'a indiqué que 100 000 personnes, venant surtout de l'Ontario, avaient signé la pétition concernant le meurtre tragique de Nina DeVilliers. Je voudrais préciser que certaines venaient de l'Alberta.

Les pétitionnaires se disent préoccupés par le système de justice pénale et par le fait que, souvent, la peine infligée aux auteurs de crimes commis avec violence n'est pas proportionnelle à la gravité du crime. Ils demandent que l'on modifie le Code criminel, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle afin de traiter plus sévèrement les auteurs de crimes commis avec violence.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter.

La première porte sur la discrimination en matière de d'imposition. Les pétitionnaires, pour la plupart de ma circonscription, font remarquer qu'il est possible, à l'égard des frais de garderie, de déduire jusqu'à 4 000 $ pour un enfant de la naissance à l'âge de 6 ans et 2 000 $ pour un enfant de 7 à 14 ans.

Les pétitionnaires font en outre remarquer qu'il existe aussi une discrimination entre les couples mariés et ceux qui ne le sont pas. Ils ne cherchent pas à faire baisser l'impôt à payer. Ils veulent seulement s'assurer que ces mesures sont justes et cohérentes.

Enfin, les pétitionnaires notent également que ces politiques ne tiennent pas compte du temps que les parents peuvent en fait passer avec leurs enfants s'ils optent pour cette solution. Or, ils n'ont pas vraiment le choix; donc, il n'y a vraiment guère d'options.

Les pétitionnaires demandent que soient revues ces politiques régressives et de nombreuses autres.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, la pétition suivante porte sur les coupes dans le domaine de l'enseignement qui affectent tous les Canadiens et qui atteindront un demi-milliard de dollars cette année.

La majoration de 3 p. 100 pour frais d'administration du taux des prêts aux étudiants soulève leur colère; de l'avis général, elle va à l'encontre des objectifs de mondialisation, de compétitivité et de productivité.

Les pétitionnaires estiment que ce n'est pas comme ça que notre pays deviendra plus productif, plus fort et plus uni.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente vise la taxe sur les produits et services qui frappe les revues, les livres et les journaux.

Les pétitionnaires font remarquer que, depuis les débuts de la Confédération, ces articles n'ont jamais été taxés. Ils rappellent que les livres et autres documents du même genre forment la pierre angulaire d'une société démocratique comme la nôtre.

Ils réclament par conséquent la suppression immédiate de cette taxe régressive et destructive.

LES AÉROPORTS

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter 36 pages de pétitions qui ont toutes été certifiées conformes par le greffier.

Les pétitionnaires prient le Parlement de reconsidérer la décision de fermer les aérodromes des parcs nationaux de Banff et de Jasper.

Pour des raisons de sécurité publique et de mobilité, ils demandent au Parlement de faire en sorte que ces deux aérodromes restent ouverts.

Je me fais un plaisir de me joindre à eux et d'appuyer leur pétition.

L'UKRAINE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui une pétition signée par un très grand nombre de mes électeurs de Saskatoon—Dundurn, d'origine ukrainienne.

Ils font remarquer que, le 24 août 1991, le Parlement ukrainien a déclaré l'indépendance de l'État démocratique d'Ukraine. Ils signalent également que le Canada et l'Ukraine ont signé un accord visant à multiplier les contacts entre eux dans les domaines de la politique, de l'économie, de la science et de la technologie, de l'enseignement, des arts et autres.

Les pétitionnaires rappellent que, depuis leur arrivée au Canada il y a plus de cent ans, les Canadiens d'origine ukrainienne ont toujours été en faveur d'une patrie ukrainienne.

Ils demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à accorder un appui véritable aux Ukrainiens en reconnaissant officiellement l'indépendance de l'Ukraine et en établissant des relations diplomatiques complètes avec le gouvernemnt et le peuple de ce pays immédiatement après la confirmation des résultats positifs du référendum tenu dans cette république le 1er décembre dernier.

Ce référendum a eu lieu, les résultats en ont été confirmés, et je demande au gouvernement de faire ce que mes pétitionnaires lui demandent si humblement.

• (1510)

LES LANGUES AUTOCHTONES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter trois pétitions à la Chambre.

La première pétition est signée par des Canadiens habitant de Vancouver à Whitehorse. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de remplir ses devoirs et ses responsabilités à l'égard des citoyens des Premières nations et des peuples autochtones du Canada en prenant immédiatement des mesures en vue de reconnaître le droit d'utiliser, de conserver et de promouvoir les langues autochtones dans la Constitution du Canada.

Affaires courantes

LES RÉFUGIÉS

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): La deuxième pétition, monsieur le Président, est signée litéralement par des centaines de personnes.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre, et en particulier au ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi qu'à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'accélérer l'étude de l'arriéré des dossiers présentés par les demandeurs du statut de réfugié.

LA JUSTICE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): La dernière pétition que j'ai aujourd'hui, monsieur le Président, est signée par de nombreuses personnes habitant dans la région de Hamilton et de Burlington.

Ces pétitionnaires se joignent aux plus de 100 000 autres de notre région de Hamilton-Burlington. Cette pétition est une initiative de la députée de Hamilton Mountain qui s'est jointe à une famille qui a été frappée par une tragédie, c'est-à-dire aux parents de Nina DeVilliers.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur les crimes d'agression commis contre la personne. Ils demandent au Parlement de reconnaître leur gravité et leur horreur pour la société et de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui, au nom de nombreux résidents de Brandon—Souris, une pétition demandant au gouvernement du Canada de classer les produits d'hygiène féminine comme des biens essentiels, afin que les achats de ces articles ne soient pas assujettis à la TPS.

LES RÉFUGIÉS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi le plaisir de déposer quelque 2 000 pétitions demandant au gouvernement de permettre aux immigrants de l'Europe de l'Est de demeurer légalement au Canada, sans préjudice. Ces pétitions s'ajoutent aux 2 000 autres et plus que j'ai déjà déposées sur le même sujet.

Les pétitionnaires déclarent que les Européens de l'Est qui demandent le statut de réfugié se voient refuser le droit d'établissement au moment de l'enquête préliminaire et de l'examen des considérations humanitaires et que le retard dans l'étude de leur dossier fait du tort à bon nombre d'entre eux.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi qu'à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'accélérer l'étude de tout arriéré des dossiers présentés par les demandeurs du statut de réfugié, d'admettre toute personne déjà établie au Canada et inscrite à titre de demandeur de statut d'immigrant admis lors de l'enquête préliminaire et de l'examen des considérations humanitaires et de permettre à toute personne inscrite aux termes des dispositions du projet de loi C-55 de demander le statut d'immigrant reçu en vertu du programme d'exilés volontaires, pourvu qu'elle ait été au Canada avant le 31 août 1990, date à laquelle le programme a officiellement été aboli.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions sur le contrôle des armes à feu. La première demande au Parlement d'adopter sans tarder une loi exigeant que toutes les armes à feu soient enregistrées dans une base de données nationale sur les armes et sur les propriétaires d'armes.

La deuxième demande au Parlement la même chose, mais en français.

La troisième demande au Parlement d'adopter sans tarder une loi interdisant à ceux qui ont un casier judiciaire de posséder des armes à feu.

La quatrième demande au Parlement d'adopter sans tarder une loi interdisant d'avoir en sa possession des armes à feu automatiques ou semi-automatiques sur le territoire canadien.

L'UKRAINE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition des habitants de Winnipeg, notamment de Winnipeg-Nord-Centre, qui s'inquiètent de la lenteur du gouvernement canadien à reconnaître l'Ukraine.

Winnipeg abrite l'une des plus grosses communautés de Canadiens ukrainiens, qui font connaître leurs vues non seulement par des pétitions, mais par des manifestations comme celle d'hier au centre-ville de Winnipeg.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de presser le gouvernement de soutenir réellement le peuple de l'Ukraine en reconnaissant officiellement l'indépendance de l'Ukraine et en établissant des relations diplomatiques complètes avec le gouvernement et le peuple de ce pays aussitôt après le vote de confirmation du 1er décembre 1991.

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le grand honneur de présenter plusieurs centaines de pétitions comportant probablement plusieurs centaines de milliers de signatures qui viennent s'ajouter aux plusieurs centaines de milliers précédentes.

Ces pétitions proviennent de la Nouvelle-Écosse, d'Edmonton, de Toronto, d'Oshawa, de Cambridge, de Woodstock et d'un peu partout dans le sud de l'Ontario.

Ces pétitionnaires appuient les parents de Nina DeVilliers assassinée il y a quelques mois. Ils sont d'avis qu'il existe de graves lacunes dans le Code criminel. Ils réclament que le Parlement reconnaisse que les actes de violence contre une personne sont des crimes graves qui répugnent à la société. Ils prient le Parlement de modifier, en conséquence, le Code criminel et la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter une pétition signée par bon nombre d'habitants de la région d'Ottawa qui prient instamment le gouvernement de corriger l'injustice commise contre les automobilistes à cause des prix élevés de l'essence dans la région.

Son attitude d'indifférence envers les prix de l'essence et les taux d'intérêt calculés sur les cartes de crédit montre bien que le gouvernement est tout disposé à tolérer le maintien de ces prix exorbitants, ce à quoi s'opposent avec raison ces pétitionnaires. J'appuie donc leur pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n^{os} 125, 134, 154 et 170.

[*Texte*]

Question n^{o} 125—**M. Manley:**

Quelles recettes brutes prévoit-on tirer à l'échelle nationale, en 1991, de la taxe sur les produits et services prélevée sur a) les vêtements pour enfants, b) l'huile et le gaz de chauffage domestique, c) le transport de passagers en avion, en train et en autobus, d) les médicaments vendus sans ordonnance, e) les services funèbres, f) les timbres postaux?

L'hon. Donald Frank Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): On suppose que l'honorable député est essentiellement intéressé à savoir le montant de TPS payé par les consomateurs sur les dépenses mentionnées dans la question.

Les sources de données dont dispose le gouvernement ne permettent pas d'établir une ventilation exacte pour toutes les catégories figurant dans la question. Voici les données approximatives les plus justes:

Recettes prévues

(en millions de dollars, total pour 1991)

(a)	Vêtements - (enfants et adultes)	1 240
(b)	Chauffage domiciliaire au mazout et au gaz	345
(c)	Services de transport - (par avion, train, autobus—dans les villes et entre les villes—bateau et taxi)	475
(d)	Médicaments sans ordonnance	140
(e)	Services funéraires	non disponible
(f)	Timbres-poste	non disponible

Question n^{o} 134—**Mme Maheu:**

En ce qui concerne les mesures de réparation concernant la taxe de capitation levée auprès des immigrants chinois, *a*) le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a-t-il rencontré des représentants de la communauté chinoise au Canada afin de discuter de ce dossier, *b*) le gouvernement est-il décidé à prendre des mesures de réparation et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): a) À la demande du Premier ministre, le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a rencontré, à plusieurs reprises, des représentants de la communauté chinoise au Canada afin de discuter de ce dossier.

Au cours de sa dernière réunion avec le Conseil national des Canadiens Chinois, le 28 octobre 1991, on présenté au ministre des propositions détaillées qu'il a l'intention d'examiner soigneusement.

b) Le ministre est également en train de rencontrer des représentants d'autres groupes ethnoculturels qui s'intéressent à ce sujet. À la suite de ces discussions le ministre

fera rapport au Premier ministre et à ses collègues du Cabinet.

Question nº 154—**M. Jordan:**

Le solliciteur général du Canada s'est-il rendu récemment à Victoria, Colombie-Britannique, dans l'exercice de ses fonctions et, dans l'affirmative, *a*) combien de jours a-t-il passés à Victoria, *b)* à combien se sont élevés les frais de déplacement et d'hébergement du ministre et des fonctionnaires qui l'ont accompagné?

L'hon. Douglas Grinslade Lewis (solliciteur général du Canada): Le 11 octobre 1991, le Solliciteur général du Canada s'est rendu à Victoria (Colombie-Britannique) pour assister à la conférence de l'Association canadienne de justice pénale.

a) Un jour

b) Le Ministre était accompagné d'un membre du personnel exonéré et d'un contractuel, et le total des frais de déplacement et d'hébergement s'élevait à 1 228,32 $.

Question nº 170—**M. Proud:**

En ce qui concerne les membres du Tribunal d'appel des anciens combattants, *a*) qui sont-ils, *b*) quels sont leurs salaires, *c*) quel est la durée du mandat de chaque membre, *d*) y a-t-il eu des démissions au cours des deux dernières années et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

L'hon Gerald Stairs Merrithew (ministre des Anciens combattants):

MEMBRES

(a)	la présidente	–	Twila Whalen
	le vice-président	–	Bernard Cormier
	membres	–	Roger Wedge
		–	Kathleen McCorkell
		–	Brendon McGinn
	membres	–	John Diamond
	vacataires	–	Robert MacArthur
		–	Brian McKenna
		–	Albert Lawrence
		–	André Roy
		–	Melbourne Gass
		–	Robert Howie
		–	Gaston Garçeau
		–	William Wright

SALAIRES

(b)	présidente – (GIC-7)	95 200 $ à	112 100 $
	vice-président – (GIC-5)	77 800 $ à	91 700 $
	membres et vacataires – (GIC-4)	71 300 $ à	83 900 $

DURÉE DU MANDAT

(c)	T. Whalen	7 ans
	R. Wedge	7 ans
	B. Cormier	5 ans
	K. McCorkell	5 ans
	B. McGinn	5 ans
	J. Diamond	3 ans
	R. MacArthur	3 ans
	B. McKenna	3 ans
	A. Roy	3 ans
	M. Gass	3 ans
	R. Howie	3 ans
	G. Garçeau	3 ans
	W. Wright	3 ans
	A. Lawrence	3 ans

DÉMISSIONS

(d)	Norman Pimlott	– nouveau mandat avec la Commission canadienne des pensions
	Mike Forrestal	– nomination au Sénat
	George MacKay	– retraité

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 95 marquée d'un astérisque.

Je demande que cette question soit imprimée au hansard et considérée lue.

*Question nº 95—**M. Riis:**

Le gouvernement a-t-il assumé les coûts liés à la Commission d'enquête sur les activités de la GRC, relativement à des allégations faites au Sénat du Canada (enquête Cogger) et, dans l'affirmative, à combien

s'élevaient a) les frais (i) d'avocat du sénateur Michel Cogger, (ii) de tous les autres avocats, b) tous les autres coûts?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): En raison des travaux de la Commission d'enquête sur les allégations soulevées au Sénat du Canada concernant les activités de la GRC (enquête Cogger), les dépenses suivantes ont été ou seront assumées par le gouvernement:

a) (i) Avocat représentant l'honorable Michel Cogger, 27 321,65 $;

(ii) Tous les autres avocats, 462 695 $;

b) Tous les autres frais payés en date du 30 septembre 1991, 455 190 $. À l'exception des sommes payées à l'avocat représentant le sénateur et à tous les autres avocats, les montants susmentionnés ne sont pas nécessairement définitifs.

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA CROATIE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai une demande relative à l'article 52 du Règlement.

M. Svend Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 52 du Règlement en vue de discuter d'une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la tragédie qui se déroule actuellement en Croatie.

L'armée fédérale yougoslave poursuit sont attaque implacable contre la Croatie et a recommencé à bombarder Dubrovnik. Selon un rapport récent du porte-parole de la Communauté européenne, il y aurait partout des attaques non provoquées contre des civils, des hôpitaux et des écoles.

Enfin, la Chambre a tenu un important débat sur cette question le 18 novembre dernier. Encore une fois, j'aimerais que la Chambre accepte de tenir un débat sur cette question, afin d'examiner cette situation très grave, qu'elle envisage d'envoyer immédiatement des troupes de maintien de la paix de l'ONU dans cette région et qu'elle étudie la possibilité que le Canada reconnaisse la Croatie et la Slovénie.

J'aimerais que la Chambre accepte de tenir un débat d'urgence ce soir sur cette situation désespérée qui affecte les Croates, mais qui inquiète aussi grandement tous les Canadiens.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Burnaby—Kingsway soulève une question fort importante et fort préoccupante. Mais, selon les dispositions actuelles de l'article 52 du Règlement, il ne m'est pas permis d'accéder pour le moment à la demande du député de Burnaby—Kingsway.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-32 (M. Mazankowski), Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je veux prendre la parole contre le projet de loi C-32. Comme vous le savez, je poursuis le discours que j'ai interrompu au moment de la période des questions. Je parlais alors des propos qu'avait tenus le premier ministre au cours des dernières élections, pendant qu'on discutait de libre-échange. Il avait dit que les programmes sociaux étaient sacrés et qu'il verrait à ce qu'ils le restent au Canada.

Nous nous trouvons évidemment aux prises avec un projet de loi qui impose un plafond d'environ 5 p. 100 à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario. Ce n'est pas ce qu'on appelle créer un régime universel.

• (1520)

Je tiens à dire que, pendant les négociations touchant l'Accord de libre-échange, quand on parlait de règles du jeu équitables, c'est le genre de questions que nous avons tâché de signaler aux Canadiens en prédisant ce que ferait le gouvernement.

Je voudrais parler un peu de ces programmes et de l'incidence que l'Accord de libre-échange a eue sur eux. Le gouvernement a fait adopter l'accord peu après notre retour à la Chambre. Après tous les bénéfices que font les banques, nous sommes saisis du projet de loi C-21 qui

rend plus sévères les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage et réduit la durée de la période des prestations.

Encore une fois, le gouvernement proposait une mesure législative qui avait pour effet de modifier tout le système. Autrefois, les travailleurs, les employeurs et le gouvernement contribuaient de façon égale au financement du programme. Le gouvernement a maintenant introduit un changement qui supprime la participation au programme et en fait une affaire concernant strictement les employeurs et les employés. Cela renvoie directement à l'Accord de libre-échange, et le gouvernement peut dire aux Américains qu'il ne subventionne plus le programme.

Passons maintenant à une autre mesure dont la Chambre a été saisie, soit la désindexation partielle des allocations familiales. Cela veut dire que les familles qui ont besoin d'argent en reçoivent moins chaque année. C'est une autre mesure destinée à montrer à nos amis américains que nous ne subventionnerons plus ces programmes.

À cause de la récupération des allocations familliales et des pensions, elles aussi partiellement désindexées, la menace de réduction des prestations s'accroît chaque année. Encore une fois, le gouvernement peut dire à ses amis américains qu'il s'occupe de la question et qu'il instaure un ordre qui établit des règles du jeu plus équitables.

Il y a eu d'autres réductions au financement de l'assistance publique, de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Les projets de loi C-69 et C-20 menacent l'avenir de l'assurance-maladie et l'accessibilité de l'enseignement. Encore une fois, nous en revenons directement à l'Accord de libre-échange, car tout se passe comme nous l'avions prédit. Le gouvernement modifie systématiquement les programmes canadiens pour tâcher de répondre aux besoins de ses amis américains.

Rien n'annonce encore la stratégie nationale en matière de garde d'enfants promise depuis longtemps et dont nous avons si désespérément besoin au Canada. Il n'en est pas question à l'heure actuelle.

Nous déplorons la valeur élevée du dollar canadien, dont l'ex-président du Conseil du Trésor au sein du Cabinet précédent avait dit aux Canadiens qu'il était directement relié au libre-échange. Le gouvernement avait promis aux Américains de faire grimper la valeur de notre dollar pour compenser les genres de marchés dans lesquels nous allions entrer.

Dans la circonscription de Kootenay-Est, ce cours élevé du dollar a eu une incidence sur les ventes de charbon et nos ventes nationales, car tout cela est lié à la valeur du dollar canadien et à nos ventes de minerais. Nous avons sans cesse eu des problèmes semblables, et cela se répercute sur nos programmes sociaux.

La TPS est aussi directement liée à l'Accord de libre-échange. Le gouvernement a introduit divers programmes pour mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange.

Le premier ministre avait promis aux Canadiens que l'Accord de libre-échange n'aurait pas d'impact sur les programmes sociaux. Il avait dit que ces programmes étaient sacrés. Les Canadiens ne peuvent compter sur le gouvernement ou le premier ministre pour protéger les programmes sociaux universels. Ces programmes sont sérieusement menacés, et nous devons prendre la parole à la Chambre pour les défendre chaque fois que l'occasion se présente.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, la Convention relative aux droits de l'enfant a été le principal sujet de discussion au Sommet de l'ONU sur les enfants que le Canada avait coparrainé et qui s'est tenu à New York les 29 et 30 septembre 1990. Je crois comprendre que le Canada adoptera la convention, qui doit être ratifiée cette semaine.

Ce sommet sur l'enfance a débouché sur une déclaration très progressiste, très généreuse et d'une grande portée pour les enfants du monde entier, y compris ceux du Canada.

Malheureusement, les belles paroles dont nous abreuve le gouvernement ne se concrétisent pas dans ses mesures législatives. Bien qu'il ait coparrainé le sommet tenu il y a un an et demi et qu'il ait décidé d'adhérer à la convention qui doit être ratifiée cette semaine, le gouvernement se paie de mots. Il ne prend pas de mesures semblables pour les enfants du Canada.

Voyez ce qu'il fait pour les enfants du Canada. Il adopte ce projet de loi C-32 qui limite la croissance des montants accordés au Régime d'assistance publique du Canada dans le cas de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Le Régime d'assistance publique du Canada est une loi fondamentale qui devait permettre de lutter contre la pauvreté et d'appuyer des initiatives comme le programme de soins de santé du Canada.

Être pauvre en Alberta, c'est aussi dur qu'être pauvre à Terre-Neuve. Ce sont toujours les enfants qui en souffrent le plus. Toutes les discussions sur le sommet en faveur des enfants et la convention relative aux droits de l'enfant ne riment à rien si vous tolérez que des enfants vivent dans la pauvreté chez nous.

Mentionnons, par exemple, qu'un enfant sur six au Canada est pauvre. Il y a plus d'un million d'enfants âgés de moins de 18 ans au Canada qui sont pauvres, de sorte

que les enfants forment le plus grand groupe de personnes vivant dans des familles à faible revenu.

Le gouvernement croit-il qu'aucun de ces enfants ne vit au Québec, en Ontario ou en Alberta? Près de la moitié des Canadiens qui doivent parfois quémander de la nourriture aux banques d'alimentation sont des enfants. Environ 284 000 enfants souffrent de la faim et ont recours aux banques d'alimentation. Dans un article paru dans le *Globe and Mail*, un porte-parole de l'Association canadienne des banques alimentaires déclarait:

> Pendant la période des fêtes, jusqu'à 284 000 enfants au Canada souffriront de la faim. Gerald Kennedy, également directeur de la Daily Bread Food Bank, de Toronto, signalait que cette estimation est fondée sur le nombre de ménages touchant des prestations d'aide sociale et ayant recours aux banques d'alimentation.

À Montréal, il y a 50 000 enfants qui, parfois, n'ont pas de quoi manger et doivent alors utiliser les services des banques d'alimentation. On pourrait reprendre le même exemple pour tous les grands centres au pays.

Le gouvernement ne cesse d'affirmer qu'il y a moins de pauvres dans le monde et au Canada depuis quelques temps. Même si le nombre d'enfants pauvres au Canada a diminué depuis 1984, il y en a encore plus aujourd'hui qu'il y a dix ans, et ce malgré une baisse de 3,7 p. 100 du nombre total d'enfants au pays. Comme si le projet de loi C-32 ne causait pas assez de dommages à lui seul, nous avons eu, ces dernières années, toute une série de projets de loi qui ont contribué à aggraver le problème de la pauvreté chez les enfants ou qui ont fait en sorte que les parents ont encore plus de difficulté à subvenir aux besoins de leurs enfants.

Comme mon collègue l'a mentionné, le projet de loi C-21 a rendu plus sévères les critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage et a raccourci la période de prestations. Il y a également eu une désindexation partielle des allocations familiales et des pensions de vieillesse. La récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse, qui ont déjà été partiellement désindexées, signifie que le seuil d'inadmissibilité aux prestations sera de plus en plus bas chaque année.

• (1530)

Les projets de loi C-69 et C-20 prévoyaient d'autres réductions des fonds versés à l'égard de l'aide sociale, des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Ces mesures compromettent l'avenir de l'assurance-maladie et l'accès à l'éducation.

Ce genre de projet de loi contribue au malaise qu'on ressent d'un bout à l'autre du pays. Il contribue aussi à la pauvreté, à la nécessité d'avoir des banques d'alimentation et à un besoin d'aide accrue. Ce projet de loi laisse toutefois supposer que ce besoin d'aide accrue n'existe pas en Ontario, au Québec ni en Alberta.

Nous sommes aux prises avec un manque d'unité au Canada et nous contribuons nous-mêmes à ce manque d'unité en traitant certaines provinces différemment. Le projet de loi C-23 est un autre assaut que le gouvernement lance contre les programmes sociaux en invoquant les compressions budgétaires.

Lorsqu'il est question de compressions budgétaires, tout dépend de la façon dont on dépense l'argent et de l'endroit où on va chercher cet argent. Le gouvernement va chercher son argent dans la poches des pauvres, qui en ont le plus besoin. Il a permis aux banques d'accroître leurs profits de plus de 137 milliards de dollars cette année, même si elles continuent d'être beaucoup moins taxées que les pauvres. Si les banques payaient une taxe de 7 p. 100 sur ces profits comme nous en payons une sur chaque produit que nous achetons, elles feraient davantage leur part.

Mes collègues et moi n'appuierons pas le projet de loi C-32.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir exprimer mon opposition au projet de loi C-32.

Dès le dépôt de ce projet de loi à la Chambre en septembre, notre parti a joué un rôle de premier plan dans le mouvement d'opposition à son égard. Bon nombre de mes collègues ont alors pris la parole pour alimenter le débat. Nous avons exprimé notre opposition au moment de l'étude du budget. Nous avons mené le mouvement d'opposition durant les audiences du comité. De nombreux groupes nous ont dit que, comme le Parti libéral, ils s'opposent au projet de loi C-32, mais aussi au projet de loi C-20.

Pour ceux que cela intéresse, je signale que, la semaine dernière, des députés ont, tour à tour, pris la parole pour appuyer des amendements et une importante motion dénonçant la décision du gouvernement de réduire son aide en matière de santé et de bien-être social.

Deux nouveaux faits m'ont frappé cette semaine. J'ai d'abord été étonné des articles de journaux concernant le nombre accru de citoyens, et particulièrement d'enfants, faisant appel aux banques d'alimentation. L'hiver vient tout juste de commencer, et je suis sidéré par le nombre d'articles négatifs sur cette question. J'ai eu la chance de me rendre en Union soviétique. J'ai vu partout, mais surtout en Russie, des gens faire la queue pour avoir du pain. On se demande comment ce pays peut survivre à la famine. De retour au bercail, on constate le même phénomène, même s'il est à une échelle réduite. Nous ne pouvons plus nourrir nos jeunes. Nous ne pouvons plus aider ceux qui comptent sur nous depuis des années.

Le rapport du groupe de travail sur la Constitution mis sur pied en Nouvelle-Écosse m'a impressionné. À la page 28 de ce rapport intitulé *Canada: Country for All*, voici ce qu'on dit des programmes sociaux:

Les Néo-Écossais croient qu'il faut préserver, protéger et encourager les programmes sociaux d'un océan à l'autre. Cela englobe le régime universel d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie, l'assurance-chômage et tous les autres programmes sociaux qui garantissent une certaine aide à tous les Canadiens.»

Un certain intérêt s'est manifesté aussi pour une amélioration de la protection sociale au moyen d'un régime de revenu annuel garanti. D'autres s'inquiètent des conséquences des changements qui s'opèrent au niveau fédéral.

Ce paragraphe exprime avec concision les inquiétudes dont les programmes sociaux font l'objet, et les répercussions de projets comme le C-32 n'ont rien à voir avec les caprices des partis d'opposition. Elles vont en fait au coeur même des préoccupations qui s'expriment dans tout le pays.

Tout le mal n'a pas été fait que par le Parti conservateur fédéral. Un grand paradoxe, et je suis certain que le député de Kingston et les Îles l'aura remarqué, puisqu'il s'agit de sa province, c'est que le gouvernement ontarien n'a pas pu, je devrais peut-être dire plutôt n'a pas voulu, venir en aide aux assistés sociaux qui ont désespérément besoin de secours.

Selon les témoignages recueillis par le Comité des finances la semaine dernière, plus de 900 000 Ontariens vivent maintenant d'aide sociale. Selon certains, il y en aurait plus de 250 000 dans l'agglomération torontoise.

Voilà donc le joyau de notre pays qui est la cible des conservateurs au niveau fédéral et des néo-démocrates à l'échelon provincial. Le député de Kingston et les Îles est au courant. Le plus déplorable, c'est que, dans ce débat, le NPD a choisi de faire de la petite politique partisane au lieu de parler de ces problèmes nationaux.

Les néo-démocrates refusent de comprendre que la réforme fiscale est une question qui concerne non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les provinces. Ils se rallient au premier ministre provincial qui, pendant des générations, s'est attaqué au gouvernement fédéral, qu'il a pris comme bouc émissaire.

Voilà donc le nouveau messie de la politique canadienne, le premier ministre de l'Ontario. Que fait-il? Il s'attaque au pouvoir central. C'est une solution de facilité. Il faut que l'engagement à l'égard de la réforme tienne sur toute la ligne. Il ne faut pas hésiter à faire des reproches à ses propres collègues lorsque cela s'impose.

Les libéraux, qui ont davantage l'habitude du pouvoir, savent parfaitement bien comment rappeler leurs troupes à l'ordre lorsqu'il le faut.

M. Angus: Parlez-nous du gouvernement libéral provincial qui nous a laissé un déficit de 8 milliards de dollars.

M. Walker: Le député de Thunder Bay—Atikokan emploie le royal, maintenant. Voyez donc cela! Nous comptons parmi nous un député de l'Assemblée législative de l'Ontario, un député qui cumule deux sièges, soit un au Parlement fédéral et un autre au Parlement provincial. Comme c'est étrange: c'est nous ou eux. Le dernier orateur n'a fait que cela, opposer le «nous» au «ils». Imposer les riches. Épargner les pauvres. C'est un discours extraordinairement nouveau. À ma connaissance, on n'a rien entendu de tel depuis 200 ans.

Comment ces gens-là peuvent-ils se faire une bonne idée de la situation? Cela fait 200 ans qu'ils ne lisent plus. Ils n'ont pas suivi le moindrement l'évolution de la société canadienne. Ils n'ont aucune idée de la façon dont il faut défendre les intérêts des Canadiens. Tout ce qu'ils savent faire, c'est nous rebattre les oreilles avec des clichés éculés en espérant avoir ainsi quelque chose à publier dans leur bulletin parlementaire, sans se rendre compte du tort qu'ils causent.

M. Angus: Le député qui a la parole illustre cela parfaitement.

M. Walker: Le député a la bonté de m'appuyer. Une démarche multipartite serait fort goûtée en la matière.

Je m'inscris en faux contre l'utilisation de la Chambre à des fins sectaires et je voudrais bien que tous les députés comprennent qu'il est du devoir de tous les niveaux de gouvernement de venir en aide aux pauvres.

Je suis contre le projet de loi C-32 parce qu'il témoigne de l'incapacité et de la réticence du gouvernement à prendre la défense des pauvres de notre pays. Je fustige tous les gouvernements qui sont portés au pouvoir sur la foi d'un programme et qui s'empressent d'en changer complètement.

Je sais que les autres partis ont toujours critiqué le Parti libéral. Vous faites campagne à gauche, mais vous gouvernez à droite. Dans tout le pays, on manipule l'électorat en lui faisant miroiter l'espoir de lendemains qui chantent, puis on change son fusil d'épaule aussitôt élu et on le traite encore plus mal que le gouvernement précédent.

C'est une honte, mais il faut en parler dans la population pour que tous les Canadiens comprennent le débat qui a lieu.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je dois dire que le projet de loi dont nous sommes saisis, étant donné le moment où il est examiné à la Chambre en attendant de l'être à l'autre endroit, est un bien mauvais cadeau de Noël pour les pauvres et les personnes qui gagnent un faible revenu au Canada.

Au cours de ma brève intervention, monsieur le Président, je voudrais décrire ce à quoi nous nous opposons. Je cite l'exemple de ma propre collectivité pour illustrer les répercussions de cette économie que nous a donnée le gouvernement du Canada.

Il y a le niveau élevé du dollar et des taux d'intérêt, même si ces derniers sont en baisse, ce qui est favorable, ainsi que l'Accord de libre-échange. Des usines ont fermé complètement. La main-d'oeuvre a été coupée de moitié dans des usines de pâtes et papiers. Les activités forestières ont presque disparu et, en fait, une société songe à les éliminer presque toutes, parce que l'exploitation est modifiée.

D'une façon générale, le recours à l'aide sociale s'est accru, de sorte que le nombre des prestataires a subi une hausse de près de 19 p. 100 entre septembre 1990 et septembre 1991.

• (1540)

Il y a maintenant 3 767 bénéficiaires d'aide sociale dans la collectivité de Thunder Bay, qui compte environ 110 000 habitants. Selon notre service d'aide sociale, il y aura une augmentation de 56,4 p. 100 des dépenses d'aide sociale en 1992 par rapport à 1991.

Nous devons reconnaître que le Régime d'assistance publique du Canada, à un moment donné, garantissait que les gouvernements provinciaux et municipaux puissent faire face aux fluctuations du nombre d'assistés sociaux.

Aujourd'hui, nous constatons qu'à Thunder Bay, il faudra assumer des coûts bruts de 28,5 millions de dollars en 1992, pour s'occuper des habitants de notre collectivité, qui n'ont ni emploi, ni assurance-chômage, ni prestations d'invalidité, ni pensions, en leur permettant tout juste de survivre.

Nous pouvons voir ailleurs ce qui se passe lorsqu'on joue ainsi avec la vie et l'avenir des gens. La Lutheran Care Community de Thunder Bay vient en aide aux gens dans le besoin. En 1991, jusqu'en septembre, cet organisme a distribué 755 paniers de provisions, soit 84 environ par mois. Il est intéressant d'examiner la ventilation de la source des revenus de ces gens. Quelque 44 p. 100 sont des assistés sociaux; 20 p. 100 touchent des prestations familiales; 9 p. 100, une pension d'invalidité; 12 p. 100, des prestations de chômage; 12 p. 100 encore sont des petits salariés et 3 p. 100 sont des gens sans domicile fixe. Quelle belle société nous avons; les gens qui reçoivent de l'aide du gouvernement doivent quand même compter sur les églises et leurs organismes, ainsi que sur les organisations communautaires pour s'en sortir chaque mois.

Le Do Drop Inn, une soupe populaire offerte par la St. Andrew's Roman Catholic Church de Thunder Bay, sert environ 80 personnes par jour. Cela représente une augmentation de 30 p. 100 par rapport à l'année dernière, et 50 p. 100 de ses clients sont des gens souffrant de troubles psychiatriques qu'on a désinstitutionnalisés, jetés à la rue en quelque sorte sans leur apporter aucun soutien.

À cette époque-ci de l'année, lorsqu'on a manifestement tendance à penser aux autres gens moins privilégiés, on s'aperçoit qu'à Thunder Bay, il faudra, dans le cadre de la campagne du panier de Noël, fournir 2 600 paniers de provisions pour 3 900 enfants et 2 100 adultes. Cela représente 6 000 personnes qui ont besoin de l'aide et de la charité des autres, afin de passer Noël. Selon moi, ce n'est pas là le type de société que nous souhaitons. En plafonnant les crédits destinés au Régime d'assistance publique du Canada, nous contribuons à la situation en question.

Nos maisons d'hébergement d'urgence ont reçu, en 1990, 40 p. 100 de plus de gens qu'en 1989 et il y a une augmentation de 18 p. 100 cette année. En 1991, 75 personnes par jour en moyenne ont compté sur la soupe populaire.

Lorsque le gouvernement fédéral a décidé, par l'entremise du premier projet de loi et maintenant du projet de loi C-32, de plafonner les crédits versés à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta à l'égard du Régime d'assistance publique du Canada, il a fait, en définitive, une distinction entre les pauvres de l'Ontario et ceux de la région de l'Atlantique, par exemple. Il a établi la même distinction dans le cas de l'Alberta et de la Saskatchewan ou encore de la Colombie-Britannique et des territoires.

Manifestement, le gouvernement comprend qu'une personne est pauvre où qu'elle vive, si elle n'a pas suffisamment d'argent pour se loger décemment, pour se procurer des vêtements convenant au climat et pour se nourrir sainement. Un pauvre est toujours un pauvre. Le gouvernement dit à l'Ontario, à l'Alberta ou à la Colombie-Britannique qu'il ne va leur donner autant d'argent, car ce sont des provinces nanties. Je ne peux pas parler au nom des habitants de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, bien que je sache que les temps sont également durs dans ces provinces, mais je peux vous dire qu'en Ontario, nous avons été dévastés par la récession, par l'Accord de libre-échange que le gouvernement

nous a imposé et par le dollar élevé qui a fait disparaître, non pas temporairement, mais à jamais, des milliers d'emplois dans le Nord. Nous avons été dévastés par les modifications apportées à l'assurance-chômage, de sorte que les gens qui ont de bonnes indemnités de départ voient leur revenu érodé à cause de la Loi sur l'assurance-chômage et de son règlement d'application. Nous avons été dévastés par le fiasco de l'industrie du bois d'oeuvre que le gouvernement n'a pas su empêcher. Un grand nombre de scieries et d'exploitations de terres boisées ont fermé, si bien que des gens qui n'avaient pas d'autres compétences ont été laissés pour compte et doivent dépendre du Régime d'assistance publique du Canada pour survivre.

Je suis le premier à admettre que les fonds que les gouvernements fédéral et provinciaux accordent aux assistés sociaux ou à tous ceux qui bénéficient d'un programme de soutien du revenu ne suffisent plus à répondre à leurs besoins. Cela ne fait aucun doute. Lorsque le gouvernement fédéral dit à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique: «Vous devez vous débrouiller davantage toutes seules. Nous n'allons plus vous aider autant», il leur dit en réalité: «Nous ne vous attachons plus la même importance qu'auparavant. Peu nous importe si vous souffrez et si vous connaissez des hausses massives de chômage et d'assistance sociale. Vous devez trouver vos propres fonds.»

Pour parler bien franchement, ce qui se passe, comme cela s'est passé avec des gouvernements précédents, tant libéraux que conservateurs, c'est que lorsque le gouvernement fédéral accorde moins d'argent aux provinces, celles-ci se voient contraintes de refiler la responsabilité financière aux municipalités. Tandis que le revenu du gouvernement fédéral et des provinces provient principalement de l'impôt sur le revenu, celui des municipalités provient des frais d'usager et des impôts fonciers.

Or, les municipalités ne peuvent plus se permettre des augmentations. À certains égards, le gouvernement fédéral ne fait que refiler les déficits, son déficit, aux provinces. Les provinces refilent les déficits aux municipalités. En fin de compte, ce sont toujours les mêmes contribuables qui paient. Et ils en ont assez de ce petit jeu. Ils réclament un système fiscal juste afin de garantir que les services, des services de qualité, sont fournis à ceux qui en ont besoin en temps utile, sans qu'il faille pour autant mettre les gens à la rue ou réduire les programmes de soutien du revenu, de garderies, de subvention des services communautaires et autres.

C'est la raison pour laquelle mon parti s'est toujours opposé à ce projet de loi et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de loi. Il est tout à fait inique, comme le sont d'ailleurs la plupart des mesures prises par ce gouvernement.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, il est vraiment dommage que nous devions traiter du projet de loi C-32 qui vise à imposer un plafond au Régime d'assistance publique du Canada.

En ce jour, alors que la Chambre s'apprête à s'ajourner à la fin de la semaine pour la période des fêtes et que la plupart des Canadiens espèrent passer de joyeuses fêtes, le gouvernement au pouvoir jouera encore une fois le mauvais génie et glissera dans leur bas de Noël des morceaux de charbon, comme il l'a fait dans les deux dernières années.

Il est étonnant de voir toute l'étendue des dommages qu'un gouvernement peut causer avec un projet de loi de deux pages. Les projets de loi dont nous avons été saisis dernièrement faisaient de 300 à 400 pages et étaient très compliqués. Ils visaient à modifier un grand nombre de projets de loi et exigeaient beaucoup d'attention de notre part afin que nous en comprenions bien les questions en jeu.

Ce n'est pas la même chose aujourd'hui. En deux petites pages, le gouvernement fait plus pour détruire les programmes sociaux du Canada que le projet de loi de 400 pages que nous avons étudié l'autre jour. Il importe de faire connaître certaines des préoccupations et certains des problèmes que nous avons de ce côté-ci de la Chambre, ou du moins, que le Nouveau Parti démocratique a.

Permettez-moi de faire un bref historique de la question. «Le Régime d'assistance publique du Canada, créé en 1966, avait alors pour objectif d'encourager le développement et l'expansion des services d'aide sociale et de bien-être dans tout le Canada en partageant le coût de ces services avec les provinces et territoires.» C'est officiel. Cela vient du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans une lettre qu'il m'adressait après que je lui ai eu exprimé mon inquiétude au sujet du financement du régime et des divers programmes, et des conséquences pour ma région, en particulier celle de Prince George.

• (1550)

Le résultat de cette vue plus idéologique du monde est la volonté du gouvernement d'imposer sa marque conservatrice sur la politique sociale de ce pays, une politique qui fait un tort considérable au Canada.

Il n'y a pas de doute que si vous parlez aux Canadiens des différentes provinces, vous constaterez que les gens rejettent cette vue conservatrice du monde et, naturellement, nous espérons qu'aux prochaines élections, l'an prochain ou la suivante, ils feront en sorte de faire valoir leur vision de ce que le Canada devrait être et enverront un message sans ambiguïté aux conservateurs.

Cette mesure législative qui autorise un plafonnement de 5 p. 100 au financement du Régime d'assistance publique du Canada en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario fait, comme le disait mon collègue de Thunder Bay, que vous êtes différent si vous êtes pauvre en Ontario, en Colombie-Britannique ou en Alberta. Vous êtes différent parce que ce gouvernement a décidé que ces provinces ne méritent pas l'engagement envers l'assistance sociale et les programmes sociaux que le gouvernement fédéral devrait maintenir.

Les provinces qui sont affectées par ce projet de loi émanant du gouvernement sont celles là mêmes qui risquent fort d'avoir le plus besoin du Régime d'assistance publique du Canada et ce, parce que quand la situation économique se détériore comme elle est en train de le faire actuellement à cause de la TPS, du libre-échange et des autres mesures économiques prises par ce gouvernement, ces provinces sont considérées comme une planche de salut pour les gens qui perdent leur emploi et viennent s'y réfugier pour essayer de trouver du travail ou Dieu sait quoi. Malheureusement, nombre de personnes dans notre pays finissent par devenir des assistés sociaux, que ce soit en Colombie-Britannique, ma province, ou en Ontario, où les municipalités partagent, voire sont obligées de partager certains frais.

Ce doit être pour certaines municipalités en Ontario une terrible charge étant donné l'état de dévastation dans lequel la politique de libre-échange et la politique fiscale du gouvernement ont mis la province.

Le Régime d'assistance publique du Canada est un élément important faisant partie intégrante du type de programme mis en place dans ce pays; la vision du Canada que partagent le gouvernement fédéral et les provinces. Nous avons le Régime d'assistance publique du Canada, un programme de partage des frais à parts égales avec les provinces. Nous avons le Financement des programmes établis, axé principalement sur l'enseignement postsecondaire et la santé, qui, comme je l'ai dit plusieurs fois à la Chambre, est mal en point. Nous avons la formule de financement global qui avait été conçue par le Parti libéral et qui permet maintenant à certaines provinces d'utiliser les fonds normalement destinés à la santé et à l'enseignement pour les autoroutes. Nous avons la formule de péréquation.

Nous avons aussi un certain nombre d'accords fédéraux-provinciaux qui permettent de développer les aspects économiques de notre pays et d'assurer les ressources nécessaires pour les différents programmes sociaux. Ainsi, l'accord sur la foresterie en Colombie-Britannique est loin d'atteindre ce que nous escomptions. Autre exemple, la Nouvelle-Écosse attend toujours que le ministre des Forêts signe cet accord avec elle; il a pourtant dit au comité des forêts qu'il espérait que les ministres qui le voulaient sortiraient leur agenda avant Noël et choisiraient une date pour se retrouver et apposer leur parafe à l'accord.

Le Régime d'assistance publique du Canada joue un rôle important. Il permet au gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec les provinces, et parfois les municipalités, pour offrir des programmes d'aide sociale.

J'ai fait quelques recherches dans ma région de Prince George.

J'ai en main la liste d'une vingtaine d'organismes reconnus par le gouvernement comme étant admissibles à une aide dans le cadre du RAPC, le Mums and Kids Drop-in , le Native Friendship Centre, le YM-YWCA, le Home Support Group, le Senior Citizens Activity Centre, la Spruceland Parent Participation Nursery et l'Association de la paralysie cérébrale. Tous ces organismes vont fort probablement ressentir, dans un an ou deux, les répercussions de ce dont nous discutons ici aujourd'hui. Ce projet de loi de deux pages, ces organismes de Prince George sauront dans un an ou deux ce qu'il représente pour eux.

Rappelons que du temps de Ronald Reagan, le gouvernement actuel disait que de telles mesures finiraient par profiter à tous. Nous savons maintenant qu'il n'en est rien. Mais nous savons que sous un gouvernement conservateur, créditiste ou libéral, les avantages ne se répandent pas, ils ont plutôt tendance à disparaître.

L'aspect primordial de la question est le suivant: c'est un moyen par lequel le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent collaborer à l'élaboration du genre de programmes qui donnent aux plus démunis d'entre nous l'assurance que l'on s'occupera d'eux. Il n'y a rien de plus important pour un gouvernement. Son rôle premier n'est pas uniquement de lever des taxes et de dépenser de l'argent, mais de protéger les citoyens et de voir à ce qu'ils soient nourris ainsi que logés.

C'est grâce aux programmes visés que l'on peut faire cela. Ce sont les projets de loi comme celui que nous étudions qui commencent à détruire nos programmes d'aide. Nous espérons que certains de nos vis-à-vis retourneront dans leur circonscription, qu'ils verront les répercussions du projet de loi, qu'ils comprendront quels changements il amène, et j'espère que, au moment du vote, ils repenseront à la position du gouvernement, comprendront ce qu'il essaie de faire et uniront leur voix à celle des députés de ce côté-ci en votant contre le projet de loi C-32. J'espère qu'ils feront ce que je dis de bonne foi, dans un geste amical inspiré par l'esprit des fêtes de fin d'année.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ce n'est pas le genre de projet de loi qui devrait être adopté facilement à la Chambre des communes. Ce projet de loi, comme le projet de loi C-69 qui s'appliquait aux années financières 1990-1991 et 1991-1992, aura des effets si dévastateurs et si injustes sur plusieurs catégories de personnes que nous devrions nous y opposer avec toute l'énergie que nous avons déployée contre les pires projets de loi étudiés jusqu'à maintenant.

Devant un tel projet de loi, nous ne pouvons pas invoquer la discipline de parti ou tout autre ciment qui tient nos vis-à-vis ensemble et qui n'est certainement pas le simple bon sens. Il doit y avoir longtemps qu'il n'y a plus une once de simple bon sens du côté ministériel, car ils auraient sûrement défait certaines autres mesures législatives, comme celle sur la taxe sur les produits et services, pour ne donner qu'un exemple. Quatre-vingt-cinq pour cent des Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services, mais les députés d'en face refusent de les écouter.

Il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Les ministériels n'ont-ils tiré aucune leçon de cette ignominie qu'on appelle la taxe sur les produits et services? N'ont-ils rien appris des souffrances qu'ils ont infligées aux gens avec leur accord de libre-échange? Combien de fois faut-il leur taper sur la tête avec des battes de base-ball avant qu'ils ne comprennent un simple message? Sont-ils tous en face des kamikazes, des suicidaires du point de vue politique? Qu'est-ce qui ne va pas chez ces gens-là?

• (1600)

Habituellement, ils ont l'air de gens normaux. Ils portent de belles chemises et des cravates, ou des robes selon le cas, mais ils se comportent de façon très anormale. Ils ne réagissent pas.

Pendant mes études universitaires, j'ai eu une fois l'occasion de rendre visite à B. F. Skinner dans sa classse à l'Université Harvard. Il m'a montré la fameuse boîte Skinner. C'était un expert sur la question du réflexe de Pavlov, le lien entre la stimulation et la réponse.

Ces gens, y compris mon collègue de la circonscription de Red Deer, ne réagissent pas au genre de stimulation dont parlait M. Skinner. En tant qu'hommes politiques ou qu'êtres humains, ils ne semblent pas être touchés par la souffrance de leurs semblables. Ils semblent être terriblement indifférents à l'égard de questions qui provoquent des réactions chez les gens normaux.

On n'a qu'à aller dans des centres commerciaux au moment de Noël: on voit des gens normaux qui ne peuvent passer devant des représentant de l'Armée du Salut ou d'autres organismes de bienfaisance sans déposer leur obole parce que c'est une occasion pour eux, à ce moment de l'année, de montrer concrètement qu'ils compatissent au sort de ceux qui souffrent. Ils voudraient pouvoir les soulager.

Comparez cette attitude et celle des gens d'en face. Ces derniers ne semblent pas comprendre que le public, les pauvres de notre pays, vont une fois de plus être anéantis par ce projet de loi. Les pauvres n'ont pas besoin d'un autre coup de pied de la part de ces gens-là, mais d'un peu de compassion. Les temps sont durs, très durs. Ils le sont dans ma province de Terre-Neuve et du Labrador, mais ils le sont aussi en Ontario.

Ce n'est qu'en partie la faute du gouvernement néo-démocrate. Les temps auraient été durs de toute façon. Ils auraient été plus durs, mais ça, c'est une autre histoire. Les temps sont durs, en Ontario.

M. Skelly (Comox—Alberni): À essayer de dépenser, malgré le déficit libéral.

M. Simmons: Je savais que mon collègue de la Colombie-Britannique allait réagir.

La belle Colombie-Britannique. Il y a des pauvres aussi en Colombie-Britannique. Il y a des pauvres partout au Canada.

M. Heap: Exactement, et vous pourrez rendre le nouveau gouvernement responsable de tous ces problèmes, une ou deux semaines après son arrivée au pouvoir.

M. Simmons: Mon collègue de Spadina devrait savoir deux choses. Premièrement, que cela fait beaucoup plus de deux semaines que le gouvernement de Queen's Park est au pouvoir.

M. Heap: À essayer de rattraper le déficit que les Libéraux avaient camouflé.

M. Simmons: Non seulement, le député emploie des termes non parlementaires, mais il ne rapporte pas les faits avec exactitude.

M. Heap: Ils l'avaient caché.

M. Simmons: Il fait aussi autre chose. Il prononce l'un des discours les plus intéressants qu'il ait jamais prononcé à la Chambre. Je vais faire un pacte avec lui.

S'il se tait durant les cinq prochaines minutes, alors je l'écouterai pendant dix. Comme il le sait, il ne m'en reste que dix. J'aime bien jouter de verve avec lui, car il sert ma cause.

J'essayais justement de montrer que les conservateurs semblent être si préoccupés par leur programme politique qu'ils n'ont pas le temps de s'intéresser aux Canadiens. Ce que le député de Spadina vient de faire sans le vouloir, c'est de me prouver que le NPD, c'est du pareil au même. Tout ce qu'il veut faire, c'est arborer la bannière du NPD et nous dire que le socialiste en pantoufles du nom de Bob Rae n'est au pouvoir que depuis une ou deux semaines.

Ils ont eu deux semaines désastreuses, je puis le lui dire. Dieu vienne en aide aux contribuables si le NPD gouverne bien longtemps encore.

Je demanderais au député de Spadina et aux autres néo-démocrates ainsi qu'aux conservateurs à la Chambre d'écouter ce que j'ai vraiment à dire. Pourraient-ils mettre un instant de côté leur esprit de parti, passer moins de temps à défendre les Bobby Rae de ce monde et plus de temps à défendre les pauvres gens à qui cette mesure va porter un coup terrible?

La mesure à l'étude va vraiment leur porter un coup terrible.

On peut parler tant qu'on veut de déficits libéraux ou de politiques conservatrices ou de programmes néo-démocrates, mais quand on en arrive à penser qu'on peut juger de l'honnêteté de quelqu'un à la Chambre uniquement à son étiquette politique, il est temps de faire un long examen de conscience, qu'on soit de Spadina ou de n'importe où ailleurs.

M. Heap: Vous avez oublié que vous avez commencé.

M. Simmons: Monsieur le Président, nous touchons quelques points névralgiques, et c'est bien normal.

M. Heap: Nous touchons les vôtres également.

M. Simmons: Oui, le député de Spadina a bien raison de dire qu'il me tape sur les nerfs. Quand j'entends pareille foutaise, pareille absurdité, à savoir que cette bande de socialistes qui gouvernent à Queen's Park ne peuvent pas se tromper, j'ai beaucoup de mal à garder mon sang-froid. En fait, il a réagi à une petite phrase sans importance.

Ce que je voulais dire—puisqu'il ne rend pas très bien le message pour les gens qu'il représente—, c'est que les habitants de Spadina souffrent aussi. C'est peut-être entre autres à cause du gouvernement de Queen's Park. Mais ce n'est qu'une des raisons; il y en a bien d'autres.

Et quelles que soient les raisons, cela n'aide en rien les pauvres incapables de payer l'épicerie que de connaître les raisons de leurs souffrances, à moins que quelqu'un agisse sur ces raisons et les aide à payer l'épicerie.

Si on veut faire preuve d'esprit de parti, oui, ce gouvernement continue de courir à sa perte avec ce projet de loi C-32, qui porte en fait un autre coup aux Canadiens, et les Canadiens ont reçu trop de coups de ce gouvernement insensible.

Malgré nos différences, le député de Spadina et moi—ainsi que qu'autres, j'en suis sûr—serons unis dans notre opposition à ce projet de loi.

J'en appelle à la générosité dont mon collègue de Red Deer fait preuve dans nos entretiens personnels.

M. Heap: Vous voterez pour notre amendement, n'est-ce pas?

M. Simmons: J'en appelle à sa générosité envers ses électeurs.

Quant à l'amendement du NPD, nous examinerons tout amendement sensé, ce qui ne devrait pas prendre trop de temps si nous faisons fi de certaines préoccupations que soulèvent les propositions néo-démocrates. Nous mettrons nos doutes de côté et nous examinerons rapidement cet amendement.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je tenais absolument à participer à ce débat pour faire connaître ma farouche opposition à ce projet de loi C-32 qui plafonnera le financement fédéral des services sociaux dans trois provinces, la Colombie-Britannique, d'où je viens, l'Ontario et l'Alberta, ce qui, d'après moi et la plupart des députés, va à l'encontre de

toute l'idée de la Condéfération et du principe de l'unité canadienne.

Il y a eu de nombreux intervenants, et nous avons exposé de nombreux faits aujourd'hui et les autres jours pour manifester notre opposition à ce projet de loi carrément anti-canadien. Je veux parler tout particulièrement au nom de mes électeurs de Vancouver-Est et de la côte ouest en général ainsi que de l'Ontario et de l'Alberta qui sont aux prises avec l'augmentation du chômage et le recul de l'économie et qui, en ces moments difficiles, ne bénéficient pas du Régime d'assistance publique du Canada, parce que le gouvernement ne veut pas assumer sa moitié des frais.

Je demande au gouvernement et aux ministériels rassemblés ici aujourd'hui de reconnaître que le chômage et la pauvreté se sont nettement accentués dans ces trois provinces, comme dans toutes les autres provinces canadiennes. C'est d'une injustice criante de voir le gouvernement réduire le financement des services essentiels.

Cela a une grave incidence sur les budgets des gouvernements provinciaux et locaux. Ceux-ci sont absolument incapables de satisfaire aux besoins de la population sans l'aide du gouvernement fédéral. Il reste très peu d'argent pour les services de soutien, comme les garderies, les programmes de formation et les emplois dans les services communautaires, tous des services nécessaires que nous devons appuyer si nous voulons aider les gens à ne plus dépendre de l'aide sociale.

Il n'y a rien de prévu à cette fin, aucune augmentation des subventions, malgré l'augmentation très notable des besoins dans ce domaine.

• (1610)

À cause de la conjoncture économique désespérée, dont le gouvernement doit assumer la responsabilité, l'emploi dans le secteur manufacturier traditionnel et les industries axées sur les ressources se sont effondrés. Des hommes et des femmes qui ont travaillé toute leur vie touchent désormais des prestations d'aide sociale et n'ont aucun espoir de quitter un jour les rangs des assistés sociaux.

Je pense en particulier aux travailleurs de Vancouver-Est, en Colombie-Britannique, à ceux qui ont travaillé dans l'industrie forestière, à ces membres du Syndicat international des travailleurs unis du bois qui ont tellement contribué par le passé à bâtir l'économie de cette province. Aujourd'hui, ils n'ont plus d'emploi; ils ne touchent même pas des prestations d'assurance-chômage et, pis encore, des prestations d'aide sociale.

Je pense aussi aux travailleurs hautement qualifiés qui, auparavant, occupaient des emplois dans le secteur de la construction navale dans ma province. Ces deux dernières années, comme le gouvernement fédéral n'a pas accordé à cette industrie l'aide dont elle avait besoin, non seulement ces travailleurs se sont trouvés à épuiser leurs prestations d'assurance-chômage et leurs économies, mais ils sont maintenant obligés de dépendre de l'aide sociale. Ce sont là des travailleurs hautement qualifiés.

L'Accord de libre-échange a fait disparaître l'industrie du vêtement et l'industrie de la culture maraîchère, où de nombreux immigrants trouvaient de l'emploi, particulièrement jusqu'à ce qu'ils connaissent suffisamment l'anglais pour pouvoir s'intégrer à l'économie générale. L'Accord de libre-échange a également causé du tort aux entreprises qui emploient des immigrants.

Il y a de plus en plus de sans-abri, des gens qui vivent dans les rues et sous les ponts à Vancouver. Il y a des jeunes dans les rues qui entrent dans le monde de la drogue et de la prostitution et qui n'en sortiront jamais. Ils ne seraient pas là si leur famille et la collectivité dont ils font partie étaient capables d'offrir des solutions de rechange. Dans bien des cas, les solutions de rechange sont des programmes et de l'aide sociale pendant les périodes difficiles.

Il est absolument essentiel que le gouvernement fédéral continue de participer au Régime d'assistance publique du Canada dans toutes les provinces. Les frais devraient être partagés également, 50-50. Pourquoi le gouvernement ferait-il de la discrimination contre trois provinces, celles qu'on prétend être les provinces riches, alors que, en réalité, ce sont ces provinces qui ont été le plus durement touchées par le libre-échange et la récession?

Ce n'est pas seulement l'impact sur les gens, sur les services et sur les coûts qui est tellement dévastateur, mais aussi le fait que le gouvernement manque à une promesse et à une responsabilité constitutionnelle en présentant cette mesure très régressive qui mine le Régime d'assistance publique du Canada, un de nos programmes sociaux les plus importants au niveau fédéral.

Je me souviens qu'au moment de sa création, le Régime d'assistance publique du Canada comptait parmi les meilleurs programmes d'aide sociale au Canada. Du temps où je m'occupais activement de service social et que j'étudiais la politique sociale, nous n'avions cesse de dire combien c'était important. Il s'agissait d'un programme progressiste qu'il faudrait conserver, au même titre que l'universalité des prestations minimales d'aide sociale, au nombre des responsabilités du Canada envers ses habitants.

Durant les années 70 et 80, nous nous sommes vivement opposés aux tentatives de modification de ce mode de financement à parts égales quand certaines personnes, des autorités gouvernementales surtout, ont essayé de remplacer cette méthode par le financement global ou le financement à capital variable comme dans le cas du

Financement des programme établis en matière de soins de santé et d'enseignement post-secondaire.

Le Régime d'assistance publique du Canada avait ceci de bon que les provinces et les collectivités pouvaient compter sur le financement à parts égales. Quand elles engagaient des dépenses à l'égard des services sociaux, y compris à l'égard de services de prévention et de réadaptation ainsi que d'aide sociale, elles savaient que le gouvernement fédéral était obligé de leur en rembourser la moitié. Il était donc possible, durant les années 70 et au début des années 80 à tout le moins, d'élaborer des programmes à caractère préventif. Ceux-ci ont tous disparu à cause de l'augmentation du coût de l'aide sociale, et des compressions des dépenses imposées par les gouvernements tant fédéral que provinciaux qui ne les reconnaissent pas à leur juste valeur.

Et voici que le gouvernement conservateur tente de se servir du Régime d'assistance publique du Canada pour réduire les paiements de transfert à l'égard du RAP, comme on l'appelle, versés à trois provinces—trois des plus grosses provinces—, et cela sur le dos des pauvres.

Comme je l'ai dit, nous devrions continuer à partager également les frais.

Je pense qu'on devrait répéter ce qu'un de mes collègues a dit: Si l'on est pauvre, qu'on n'a pas assez à manger, qu'on ne peut payer le loyer et qu'on n'a pas d'endroit où dormir la nuit, la province où l'on vit importe peu. C'est dur pour les adultes qui sont devenus pauvres par la force des choses ou qui ont grandi dans la pauvreté et ne peuvent pas s'en sortir, mais c'est une tragédie pour les enfants et les jeunes. C'est tragique que, dans un pays comme le Canada, ces personnes n'aient pas la chance de se tenir debout et de se sortir du cycle de la pauvreté.

Ce gouvernement fait fi de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants et de la déclaration moralisatrice du premier ministre au sommet sur les enfants qu'il a présidé l'année dernière, où il a dit qu'il fallait assurer un meilleur avenir aux enfants. Je peux vous dire que son gouvernement n'assure pas un meilleur avenir aux enfants en supprimant les fonds nécessaires pour les nourrir.

Le projet de loi C-32 Contrevient à la convention des Nations Unies sur les droits des enfants.

On a grand besoin des fonds du RAPC, surtout pour contrer les problèmes au coeur des grandes villes. Je voudrais citer en exemple certains besoins et projets dans ma propre circonscription, Vancouver-Est. Des professeurs, des parents et des animateurs communautaires soucieux du problème se sont réunis pour documenter les besoins en soins de santé améliorés, les besoins des enfants qui ont faim, le décrochage scolaire et les autres problèmes sociaux des jeunes qui sont dus à la faim et aux effets de la pauvreté.

Nous savons que la pauvreté a des répercussions sur les enfants dès leur bas âge, voire durant la période prénatale, et qu'elle cause des tensions familiales très graves.

Il n'est pas rare et on ne saurait se surprendre que, au moment de l'adolescence, les jeunes qui ont eu des difficultés à l'école fassent partie de bandes, commettent des agressions, se suicident et fuguent. Les écoles situées dans le centre de nos zones urbaines et leur milieu environnant essaient de faire quelque chose pour remédier au problème, mais elles doivent pouvoir continuer de compter sur l'aide financière du Régime d'assistance publique du Canada, du gouvernement fédéral et des provinces pour appuyer les programmes de cantine scolaire et de nutrition ainsi que pour aider les familles.

Comme mon temps est écoulé, j'exhorte les députés du parti ministériel à rejeter ce projet de loi, à voter comme nous en ayant à l'esprit les enfants du Canada et à s'acquitter de leurs obligations à titre de Canadiens.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui propose, en quelque sorte, de supprimer le seul article du projet de loi.

Fondamentalement, ce projet de loi vise à mettre un terme au Régime d'assistance publique du Canada, d'abord dans les trois provinces qui étaient autrefois considérées comme les plus riches du Canada; cependant, à cause des orientations du gouvernement actuel, presque toutes les provinces canadiennes frôlent la faillite. Le projet de loi touche d'abord et avant tout les trois provinces autrefois considérées comme les provinces nanties du Canada, lorsque la conjoncture politique et économique était plus favorable, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. À cause du gouvernement actuel, elles n'ont plus de statut, comme presque toutes les autres provinces canadiennes, du reste.

Ce projet de loi m'inquiète parce qu'il ne permet même pas de réaliser l'objectif annoncé par le gouvernement. Le gouvernement dit qu'il faut adopter ce projet de loi pour réduire les coûts, comprimer les dépenses et réduire le déficit essentiellement attribuable au capital et aux intérêts à rembourser sur la dette nationale. En fait, Statistique Canada a déjà souligné que la principale cause de la dette, et par conséquent, du déficit au Canada, ce ne sont pas les programmes sociaux ni les dépenses liés aux

programmes, comme le gouvernement conservateur voudrait bien nous le faire croire.

• (1620)

Statistique Canada a signalé dans une étude que le gouvernement a commencé par cacher, jusqu'à ce qu'il soit forcé de la rendre publique, que 44 p. 100 de notre dette nationale était attribuable à des concessions fiscales et autres accordées aux grandes sociétés, aux riches et à ceux qui ont de l'influence dans notre pays.

La moitié de cette dette s'explique par les politiques de resserrement du crédit pratiquées par le gouvernement actuel et l'ancien gouvernement libéral. Ces hauts taux d'intérêt ont fait monter en flèche notre dette, qui avoisine les 400 milliards. Cela est imputable aux concessions fiscales que libéraux et conservateurs ont consenties aux riches et aussi à la politique d'argent cher.

Selon Statistique Canada, seulement 6 p. 100 de la dette du Canada est attribuable au coût des programmes sociaux. Le gouvernement se préoccupe de ces 6 p. 100 au lieu de s'attaquer au 44 p. 100 et de réduire certaines concessions fiscales faites aux sociétés, surtout à celles qui ne remplissent aucun rôle utile, à celles qui n'incarnent en rien la théorie de la percolation si chère aux conservateurs. Tout le monde sait que le gouvernement fait des concessions fiscales aux riches et aux sociétés pour qu'ils puissent garder leur richesse au lieu d'en faire profiter également les autres. Si vous voulez que des avantages se transmettent, pourquoi vous en remettre à des intermédiaires? Pourquoi ne pas verser directement l'argent à ceux qui en ont besoin et qui en profiteront, c'est-à-dire les pauvres et les bénéficiaires des programmes sociaux.

Cette théorie de la percolation ne marche pas. C'est une politique stérile. Il est démontré depuis des décennies que cela ne donne rien. Comme elle fait partie de l'idéologie invétérée des conservateurs et des libéraux lorsqu'ils sont au pouvoir, cette théorie continue de dominer notre législation.

Si vous voulez réduire le déficit, ne le faites pas aux dépens des programmes sociaux qui, tout le monde le sait, ne sont pas responsables du déficit. Faites-le en supprimant les allégements fiscaux inutiles dont profitent les riches. On a fait remarquer dans d'autres débats que nous renonçons à un milliard de dollars d'impôts pour financer les frais de représentation des agents des grandes sociétés, des gens riches essentiellement.

Un milliard de dollars. On pourrait réduire le déficit d'un trentième en une année si on supprimait la déduction des frais de représentation. Ces allégements ne rapportent rien aux Canadiens. La déduction des frais de représentation n'a aucune valeur démontrée. Un milliard de dollars.

Ôtez aux sociétés la possibilité de réduire les pertes qu'elles essuient à l'étranger en puisant dans les bénéfices qu'elles réalisent au Canada. Cette mesure économiserait aussi des centaines de millions de dollars à l'égard des déductions permises aux entreprises canadiennes en activité à l'étranger, déductions qui ne rapportent rien aux Canadiens. Au fil des ans, les libéraux et les conservateurs ont accordé aux entreprises des concessions qui ne servent à rien et qui équivalent à 44 p. 100 de la dette nationale. Or, le gouvernement n'a pas touché à ces allégements. En fait, au cours des huit dernières années, il les a bonifiés. Les riches font encore plus d'argent que jamais tandis que les pauvres souffrent davantage.

Le 14 octobre, j'ai lu dans *Maclean's* un article au sujet de l'un des hommes les plus riches du monde. Il n'y a que sept autres personnes au monde qui soient plus riches que Kenneth Thompson. Selon *Maclean's*, il gagne plus de 27 800 $ l'heure à l'état de veille comme à l'état de sommeil, vif ou mort. Imaginez, 27 800 $ l'heure. Il y a beaucoup de personnes dans ma circonscription qui seraient heureuses de gagner en une année ce que cet homme gagne en une heure sans lever le petit doigt. Celui-ci gagne 4,4 millions de dollars par semaine. Voilà le genre de personne qui bénéficie des allégements fiscaux accordés par ce gouvernement et par les gouvernements libéraux qui l'ont précédé pour aider celle-ci à gagner 27 800 $ l'heure, qu'elle soit éveillée ou endormie et peu importe ce qu'elle fasse. Personne au Canada ne devrait gagner autant d'argent sans assumer sa juste part du fardeau fiscal.

Nous ne devrions pas réduire des programmes comme le Régime d'assistance publique du Canada, qui profite essentiellement aux pauvres, aux malades et à ceux qui ont besoin des services gouvernementaux. Il faut plutôt commencer par prélever une juste part d'impôt sur les 27 800 $ l'heure que Ken Thompson gagne en profitant des efforts des autres.

Je lisais dans un autre article que les dirigeants d'entreprises canadiennes touchent au moins cent fois plus que les employés des chaînes de fabrication. Tel est l'écart entre le revenu de ces travailleurs et celui des chefs d'entreprises au Canada.

Au Japon, ces dirigeants ne gagnent que seize fois plus que les travailleurs des chaînes de production. Pourquoi nos chefs d'entreprises touchent-ils autant d'argent et pourquoi ne paient-ils pas leur juste part d'impôts? Le gouvernement préfère adopter des mesures législatives comme celles-ci et qui pensez-vous est le plus durement touché? Ce sont les enfants négligés, victimes d'abus et ayant besoin de protection, les personnes qui souffrent d'un handicap physique ou mental, les familles monoparentales, les personnes âgées, les chômeurs et travailleurs pauvres, les femmes battues, ainsi que les familles et les personnes en situation de crise.

Dans quel genre de pays vivons-nous pour tolérer que des gens qui ne paient pratiquement aucun impôt et qui gagnent 4,4 millions de dollars par semaine, c'est-à-dire 27 800 $ l'heure, ne soient pas touchés par les mesures prises par le gouvernement, si ce n'est que celui-ci leur permet d'augmenter encore davantage leur revenu en leur accordant des allégements fiscaux? Par contre, ce gouvernement adopte des mesures législatives comme celle-ci, qui font mal aux plus pauvres d'entre les pauvres, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus besoin de ces services.

J'exhorte les députés, s'ils ont le moindrement de compassion et sont capables de faire preuve de compassion, à lire ce projet de loi, à comprendre son incidence, à s'y opposer et à appuyer l'amendement proposé par le Nouveau Parti démocratique.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois depuis une semaine que je prends la parole au sujet d'une question qui se trouve au coeur même de l'identité canadienne.

La semaine dernière, le gouvernement a présenté un projet de loi, le projet de loi C-20, si je ne m'abuse, pour faire assumer aux provinces les plus pauvres les coûts de sa mauvaise gestion. Par le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, ce même gouvernement tente de faire payer les pots cassés de sa mauvaise gestion non seulement aux provinces les plus pauvres, mais aussi aux gens les plus démunis.

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans une société, dans un gouvernement et dans un pays riche comme le Canada, qui est peut-être le plus riche du monde, quand le gouvernement a tellement gaspillé les ressources du pays et les a tellement mal utilisées, qu'en pleine récession—car nous sommmes vraiment dans la pire récession depuis la crise des années 30—, qu'en pleine récession, dis-je, dans le pays le plus riche du monde, les gens font la queue devant les banques d'alimentation de toutes les localités du pays. Les églises ne fournissent pas à la demande.

La circonscription de Dartmouth que je représente est prospère. Son taux de chômage est le plus faible du Canada atlantique. Elle possède une importante infrastructure industrielle. Elle compte beaucoup de foyers à deux salaires possédant deux voitures et un appartement en copropriété. Mais, bien souvent, on oublie qu'au beau milieu de la ville de Dartmouth, il y a des gens qui ne peuvent même pas se trouver du travail ou qui s'en trouvent à 5 $ l'heure et qui ne peuvent même pas nourrir leurs enfants. Ils ne peuvent pas se permettre de vêtir leur enfants décemment. Ils vivent dans des logements qu'aucun Canadien ne voudrait avoir à présenter comme étant l'oeuvre de ce grand pays et la preuve de notre échec complet à redistribuer les richesses.

• (1630)

J'ai parlé des églises de ma circonscription, Dartmouth. J'ai été absolument stupéfait et choqué de ce que le révérend Chang m'a révélé. Il a fait beaucoup pour aider ceux qui en ont besoin dans notre ville, ceux qui n'ont pas eu accès à nos richesses, même en période d'abondance. Il m'a dit que, dans ma ville, le nombre de personnes qui doivent faire fi de leur orgueil et de leur fierté pour aller faire la file à la porte des bonnes oeuvres chrétiennes accuse une croissance presque exponentielle. Ceux qui ont tenté de leur mieux de gagner leur vie, de rester autonomes et de faire vivre leur famille ont ressenti très fortement le coup porté par cette récession.

Tandis que les rangs des pauvres grossissaient à une vitesse étonnante, nous avons vu la semaine dernière les banques à charte du Canada afficher des bénéfices record. Le vice-président de la Banque Royale m'a envoyé aujourd'hui une lettre qui était loin d'être élogieuse, parce qu'on n'a pas apprécié ce que j'ai dit au sujet de ces bénéfices. Nous avons vu la Banque Royale afficher des bénéfices d'un milliard de dollars en plein milieu d'une récession. Nous avons vu la Banque de Montréal afficher les bénéfices les plus élevés qu'elle ait connus depuis son ouverture. Nous avons vu d'innombrables entreprises faire faillite au pays.

Il y a quelque chose de fondamentalement mauvais dans le fait que le gouvernement vienne nous dire, au moyen de ce projet de loi régressif, qu'il ne peut plus se permettre de payer sa juste part et de répartir ses richesses parmi les plus pauvres d'entre les pauvres, qu'il n'a pas les ressources nécessaires et que tout le monde doit se serrer la ceinture un peu plus.

Qu'en est-il des grandes banques et institutions financières? Je ne crois pas que les actionnaires de la Banque Royale auraient fait faillite si leurs bénéfices avaient été de 750 millions de dollars plutôt que de 1 000 millions, ou un milliard. On pourrait remplir bien des estomacs creux d'un bout à l'autre du pays avec 250 millions de dollars, juste avant l'époque des fêtes. La même chose est vraie pour la Banque de Montréal ou pour toute autre institution de cette catégorie.

Nous sommes tellement occupés dans cette enceinte à traiter avec les groupes d'intérêt et à introduire une mesure législative nous assurant que le régime fiscal sera juste pour les grandes sociétés établies au Canada et que les particuliers qui détiennent une fiducie n'auront pas à payer d'impôt sur celle-ci. Puis, le gouvernement dit: «Désolé, mes pauvres enfants, j'ai les mains liées. Vos petits estomacs affamés vont devoir encore attendre un peu, car nous n'avons pas l'argent nécessaire.» Ce pourrait-il que le gouvernement n'ait pas la force ou la volonté d'agir?

J'ai parlé avec un de mes collègues du Sénat aujourd'hui, quelqu'un qui m'a précédé dans la fonction, le sénateur Forrestall. Nous avons parlé des richesses que recèle le Canada et du fait que, malheureusement, bien des Canadiens ne peuvent pas profiter de ces richesses. Pourtant, c'est bien là le rôle du gouvernement, le rôle qui a toujours été assigné aux gouvernements depuis la fondation du Canada. Nous avons inscrit dans notre Constitution le principe de la péréquation pour que les richesses de notre pays appartiennent à tous. C'est le rôle du gouvernement, par le biais de ses infrastructures, de la Chambre des communes et des diverses mesures législatives, de répartir ces richesses. Nous nous y employons depuis 1867. Nous avons aidé tour à tour des régions comme les provinces de l'Atlantique ou les Prairies. Nous avons utilisé les infrastructures du gouvernement et nous avons fait en sorte que la croissance et la richesse soient réparties également afin que tout le monde ait ce dont il a besoin.

Or, voilà qu'au beau milieu d'une récession, le gouvernement actuel transmet le message suivant: «Certaines provinces étant mieux nanties que d'autres, nous allons courir après la Colombie-Britannique, après l'Alberta et après l'Ontario et leur imposer un plafonnement.» Le gouvernement sait pertinemment ce qu'il en résultera. Cela veut dire que la capacité des gouvernements provinciaux d'offrir un minimum de services aux plus pauvres d'entre les pauvres s'en trouve réduite. Voilà ce que fait ici le gouvernement. Et il s'en prend à l'Ontario, qui est en pleine récession. L'industrie manufacturière, qui était au coeur de l'économie ontarienne, est absolument ruinée par suite de la libéralisation des échanges et de la politique économique stupide du gouvernement. C'est en Ontario qu'est créée la richesse de notre pays. C'est là que se trouve l'assise fiscale qui permet aux gouvernements de redistribuer la richesse.

Or, non seulement le gouvernement est-il responsable de la récession qui frappe l'économie ontarienne, mais il vient dire ceci au gouvernement ontarien: «Après avoir créé une récession chez vous, nous n'allons pas vous aider autant que nous le devrions à venir au secours des plus pauvres parmi les pauvres, des affamés, des sans-abri, des opprimés, des personnes âgées et des véritables nécessiteux.»

Il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond chez un gouvernement qui présente un projet de loi aussi mesquin que celui-ci, un projet de loi qui vise à plafonner sa contribution au RAPC.

Beaucoup de gens pensent que les pauvres n'ont personne pour les défendre, et c'est vrai qu'ils sont oubliés dans un trop grand nombre de nos localités. J'ai trois enfants: une petite fille de sept ans qui s'appelle Danielle, un garçon de cinq ans, Matthew, et un bébé de six mois et, quand je pense qu'il y a des membres de notre société qui se demandent constamment comment donner un repas chaud à leurs enfants, je suis vraiment écoeuré.

Tout le monde aime critiquer les parasites de l'assistance sociale et les pauvres. Ma foi, je dirai à n'importe quel député ou à tout Canadien qui fait partie de l'extrême droite de notre société qu'il est fou de croire qu'on choisit d'être pauvre. La misère avilit l'être humain; elle en détruit l'intégrité et la capacité de rêver. Le plus grand crime que commet la société en permettant que des enfants soient élevés dans la pauvreté, c'est qu'elle leur vole leur capacité de rêver. Ils en perdent toute sensibilité et presque toute chance de participer un jour pleinement à la vie de la société.

Les néo-démocrates présentent une motion qui fondamentalement dit—et c'est ce dont nous discutons aujourd'hui—que le projet de loi sur le plafonnement des crédits destinés au Régime d'assistance publique du Canada, la mesure habilitante, mourrait au *Feuilleton*, car il ne comporte qu'un seul article, et nos vis-à-vis veulent supprimer la modification proposée. Et bien, je suis d'accord avec eux pour annuler cette modification. Cepen-

dant, je partage également l'opinion de dizaines ou de centaines de millions de Canadiens qui croient que nous devons établir à nouveau en quoi consiste nos priorités. Il s'agit de nourrir la population, de redistribuer les richesses et de redonner aux pauvres la dignité qu'ils méritent tant et qu'on leur refuse si souvent.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'interviens en faveur de la motion présentée au sujet du plafonnement des crédits destinés au Régime d'assistance publique du Canada. C'est avec beaucoup de regret et une certaine émotion que je parle de ce projet de loi qui nous montre bien ce que nous faisons aux pauvres, ceux qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté ou qui ont du mal à rester au-dessus de ce seuil.

Il y a au Canada un grave problème de redistribution des richesses, et tous les députés qui sont intervenus ont condamné l'initiative en question et ont réclamé qu'on prenne des mesures logiques au sujet de ces Canadiens auxquels on doit absolument donner la chance de se sortir de la situation financière dans laquelle ils sont.

Le gouvernement est incapable de se charger de la tâche en question, et au fil des ans, on a créé un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Ces organismes éprouvent toutes sortes de difficultés également, et même si cette motion et ce projet de loi ne touchent que trois provinces, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, les répercussions se font sentir sur tout le système. En effet, ce n'est pas le seul projet de loi présenté par le gouvernement ni sa seule iniative. Les organisations non gouvernementales de tout le pays sont dans une situation difficile et ce sont celles qui essaient de plus en plus de combler le vide laissé par les gouvernements.

• (1640)

Dans ma propre circonscription, l'un des groupes les plus actifs est Transition House. Cet organisme est situé à Moose Jaw, une petite ville comparée à certaines autres villes du pays, avec une population d'environ 35 000 habitants. Il n'y a qu'une seule maison de transition et elle est surpeuplée. Il faudrait l'agrandir. Or, les responsables du projet n'ont pas l'argent nécessaire. En fait, ils avaient l'habitude d'être payés trimestriellement. Or, on les paie maintenant mensuellement et il est alors très difficile pour eux de fonctionner et d'établir un budget. Leurs crédits augmentent beaucoup moins rapidement que l'inflation, et certaines années, ils sont gelés.

Ces gens sont dans une situation précaire. Ainsi, les représentants de l'ancien gouvernement provincial leur ont dit de se débrouiller avec une équipe de huit heures. Or, cette maison est ouverte 24 heures sur 24. Cela doit être le cas, car personne ne sait quand une tragédie va se produire, quand une mère, une femme, va devoir être hébergée. On ne peut quand même pas demander aux gens d'avoir des difficultés entre 8 et 17 heures.

La maison de transition est donc ouverte 24 heures sur 24, mais elle ne peut verser qu'un salaire de huit heures. Elle n'est ouverte que parce que son personnel se dévoue au service des Canadiens.

Elle voudrait aussi avoir un conseiller pour les enfants, parce qu'elle accueille souvent des enfants. Ces enfants ont besoin d'aide. Ce sont les enfants qui souffrent le plus au cours d'incidents et de tragédies de ce genre. Ils sont impressionnables, et les expériences difficiles laissent des marques permanentes.

Dans la ville de Regina, on a réussi à avoir un conseiller pour les enfants, mais ce n'est pas le cas à Moose Jaw. En fait, les difficultés sont aussi nombreuses à Regina, mais l'argent manque pour y remédier. Ce gouvernement est allé tellement loin avec la TPS que c'est la population qui doit maintenant en assumer les coûts, qui sont dévastateurs.

Sans le dévouement de son personnel et de sa directrice, Marilyn McCrea, entre autres, cet établissement ne serait pas là pour servir la population. Nous avons aussi deux groupes de conseillers, le Moose Jaw Family Life et le Moose Jaw Christian Counselling.

Un groupe de pression est récemment venu à Ottawa pour discuter des problèmes qu'éprouve la collectivité dans le domaine de la santé mentale et du fait qu'il faut que le gouvernement accorde plus d'attention à ce domaine. Les deux services de Moose Jaw dont je viens de parler à l'instant font tout leur possible pour venir en aide aux Canadiens qui éprouvent de nombreuses difficultés qui ont été soit causées, soit aggravées par la situation économique actuelle. Beaucoup de cas ne sont pas traités ou empirent en raison de la pauvreté qui sévit dans bon nombre de foyers. Ce n'est pas que les gens sont paresseux ou qu'ils ne veulent rien faire, c'est plutôt parce qu'on ne leur donne aucune chance.

Actuellement, la différence entre les riches et les pauvres se fait de plus en plus marquée. En tant que députés, nous n'avons pas à nous plaindre. Nous sommes bien rémunérés et, comme d'autres Canadiens, nous vivons confortablement, avons une belle maison, et mangeons bien. Nous n'avons pas à nous inquiéter; nous touchons régulièrement une paye. Mais tous n'ont pas cette chance.

Ces services de counselling, dont nous avons tant besoin, luttent pour leur survie, tout comme les maisons de transition. Mais leurs dirigeants sont bien décidés à ce qu'ils continuent de fonctionner. Et pourtant, ils reçoivent de moins en moins d'aide et de moins en moins d'appui de la part de ce gouvernement.

Prenons l'exemple de l'organisme Thunder Creek Home Care, qui offre des services aux personnes âgées qui veulent vivre chez elles, dans leur domicile. Bon nombre de ces personnes ont des revenus fixes. Je dirais même que, dans ma circonscription, c'est le cas de la plupart d'entre elles. Leurs revenus n'ont pas augmenté avec l'inflation. Leurs dépenses augmentent, et Thunder Creek Home Care tente de les aider. Elles aussi souffrent.

Dans les régions rurales de la circonscription de Moose Jaw, les besoins sont énormes et découlent en grande partie directement de la conjoncture économique dans notre pays. Dans les localités rurales, des familles d'agriculteurs se meurent littéralement. Elles sont aux prises avec toutes sortes de situations et de problèmes familiaux qui peuvent être directement attribuables aux problèmes économiques. Ces gens ont besoin de l'aide du gouvernement. Au lieu de réduire le Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement devrait le renforcer, afin de les aider à traverser leurs épreuves et à se remettre sur pied, mais il ne le fait pas.

Avec la pauvreté, on trouve, bien sûr, une autre institution: les banques d'alimentation. Je lisais aujourd'hui dans le *Globe and Mail* que 284 000 enfants canadiens ont recours aux banques d'alimentation. Cela étonnera peut-être le ministre du Commerce extérieur, qui dit que personne dans notre pays ne souffre de la pauvreté. En fait, dans un discours qu'il a prononcé aux États-Unis, il a dit que nous dépensons notre argent à des choses comme la culture, les arts, et cetera, et qu'aucun Canadien ne souffre de la faim. C'est une déclaration déplorable, mais il l'a faite. Ce sont des observations comme celles-là qui contredisent réellement les prétendus efforts du gouvernement pour venir en aide aux Canadiens.

Il y a 284 000 enfants qui ont besoin des banques d'alimentation au Canada. C'est difficile à croire. Le fait est que bon nombre de ces personnes vivent sous le seuil de la pauvreté, et nous parlons de réduire le Régime d'assistance publique du Canada. Mais, par ailleurs, pourquoi au Canada les personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté doivent-elles payer de l'impôt sur le revenu? Est-ce que c'est logique? Pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas la Loi de l'impôt pour dire que ceux qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté ne paient pas d'impôts? Cela aiderait. Mais non, il ne le fait pas. La réforme fiscale n'est pas faite pour aider les Canadiens qui ont des difficultés économiques à se remettre en selle.

Le gouvernement a des programmes fiscaux qui aident les riches et ne font pas grand-chose pour redistribuer la richesse. Ce projet de loi que nous étudions est une tragédie, une erreur, une chose que, en tant que Parlement, nous devrions avoir honte d'étudier même.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, depuis que je suis ici et que j'écoute les débats, et même avant, j'entends dire, sur les bancs de la majorité en particulier, que nous sommes le pays le plus riche du monde.

Je suppose que si vous appartenez au parti d'en face et si vous circulez parmi l'élite de la société, vous êtes sans doute justifié de dire que c'est le pays le plus riche du monde. Et même s'il ne l'était pas, ce ne serait pas grave, parce que vous êtes en mesure de vivre si bien que vous ne pouvez pas faire la différence. Il y a assez d'argent pour acheter le caviar, les meilleur vins et les plus belles vacances, assez d'argent pour frayer avec le beau monde, pour avoir une loge privée au Skydome et pour investir dans les meilleures actions à la bourse de Toronto, Tokyo, Paris ou Londres, selon l'endroit qui vous paraît le plus profitable pour le moment. Je suppose que vous investissez dans tous ces endroits parce qu'ainsi vous avez votre argent là où il vous rapporte le plus.

Je suppose qu'il y en a ici qui diraient que nous vivons dans le pays le plus riche du monde. Je ne peux pas dire cela. Je sais par expérience que nous ne sommes pas le pays le plus riche du monde.

Une voix: La richesse, c'est relatif.

M. Fisher: Oui, c'est relatif, mais si vous considérez le nombre de gens qui fréquentent les banques alimentaires, un bon point de référence, alors vous ne pouvez certainement pas dire que nous sommes le pays le plus riche du monde.

• (1650)

Il y a d'innombrables pays dans le monde où les enfants ne vivent pas dans l'abjecte pauvreté où vivent des enfants canadiens.

Depuis que je suis arrivé au Parlement, la raison pour laquelle les Canadiens sont de plus en plus pauvres est devenue évidente—il y a d'excellentes statistiques sur lesquelles je reviendrai—, ce sont les politiques du gouvernement. Il est clair que mon parti et même la majeure partie des députés sont contre des mesures comme le libre-échange.

Nous soutenons que les politiques conservatrices, l'idéologie conservatrice, se rapprochent énormément du «reaganisme». Les conservateurs ont été les contemporains de Reagan et ils en sont aujourd'hui les dignes successeurs, mais heureusement, cette anomalie de l'histoire, ce président gâteux, a quitté la scène politique.

Lorsqu'ils ont présenté les modifications au régime d'assurance-chômage, nous leur avons répété maintes et maintes fois que, s'ils exigeaient que les gens travaillent plus longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage et s'ils leur donnaient moins cher une fois au chômage—nous avons dit, que ce pouvait fort bien être à cause du libre-échange—, non seulement ces gens souffriraient-ils, mais les provinces et les municipalités aussi seraient durement frappées, ce qui devient de plus en plus évident et ce qui est l'aboutissement logique des intentions des conservateurs.

J'imagine que le premier ministre disait la vérité lorsqu'il a déclaré: «Donnez-nous vingt ans et vous ne reconnaîtrez plus ce pays.» Il ne leur pas fallu vingt ans, mais à peine huit ans. Leurs réalisations dépassent nettement j'en suis sûr les aspirations de Milton Friedman, les rêves de ceux qui suivent l'évolution de la situation. Elle vont au-delà de la philosophie politique de ce gouvernement conservateur pour remplir les poches des riches au détriment des autres.

Je dirais que les 20 p. 100 de Canadiens qui forment la classe supérieure de ce pays sont immensément riches. Les 10 p. 100 les plus riches de notre société mènent un train de vie impossible à imaginer pour les 90 p. 100 de Canadiens qui restent.

Pour une fois, le premier ministre dit la vérité. Je dois dire que ce pays est méconnaissable. Ce pays est méconnaissable—je dois être un peu plus judicieux dans le choix de mes mots. Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement en 1984, le taux d'inflation a grimpé de 29 p. 100. L'impôt sur les sociétés a augmenté de 17 p. 100, bien que, de 1986 à 1989, il soit en fait tombé par rapport au chiffre que je vais vous indiquer.

Depuis 1984, l'impôt sur les sociétés a connu une hausse de 17 p. 100—un taux nettement inférieur à celui de l'inflation. Je ne vais pas vous tenir en haleine plus longtemps. L'impôt sur le revenu des particuliers a grimpé de 103 p. 100. Pas étonnant que les Canadiens deviennent chaque jour de plus en plus pauvres. Les raisons pour cela ne sont un mystère ni pour moi, ni pour les personnes auxquelles je parle dans ma circonscription.

L'un des refrains que j'entends le plus souvent de la part des habitants de Saskatoon—Dundurn, c'est celui de ceux qui me disent: «Ron, nous n'avons jamais été aussi mal en point. Jamais.» Les chiffres le confirment.

Dans les années 60, le revenu disponible avait augmenté de 34 p. 100. Dans les années 70, de 22 p. 100. Ce n'était pas encore trop mal. Ceux de nous qui avons connu les années 60 et 70 s'exclameraient que nous n'avions pas réussi trop mal, que la situation s'était améliorée et que nous pouvions nous acheter par exemple une voiture neuve tous les trois ans. Nous pouvions, sans trop de peine, nourrir, loger et faire instruire nos enfants.

Dans les années 80, le revenu disponible a augmenté de 0,5 p. 100, ce qui représente 0,44 p. 100 de l'augmentation que l'on connaissait dans les années 70.

Les gens à qui j'ai parlé sur le pas de leur porte ne sont pas étonnés, ni moi non plus d'ailleurs, que des jeunes qui ont commencé à travailler en 1980 n'ont pas pu du tout améliorer leur situation dans notre société.

Qu'est-il arrivé au principe de la mobilité ascendante? Avec de tels chiffres, tout ce principe, toute cette base sur laquelle notre société est fondée économiquement a disparu, et la mobilité ascendante s'est arrêtée brutalement. Les prévisions pour 1992 et au-delà n'annoncent pas une augmentation, mais une diminution du revenu disponible.

Nous arrivons au projet de loi C-32 qui impose un plafond au RAPC. Le gouvernement prétend qu'il doit le faire, qu'il doit réduire ces paiements de transfert aux provinces. Cela n'a rien à voir avec la dette, mais avec le manque de compassion dont fait preuve le gouvernement qui regarde cette catégorie de personnes dans notre société, pour la plupart des enfants, des personnes âgées, des handicapés, des mères seules et des femmes qui ont absolument besoin du genre d'aide que donne ce régime en ce qui concerne les maisons de transition ou les refuges pour femmes battues, et qui dit que les assistés sociaux sont des bons à rien paresseux et que, s'ils ne vont pas travailler, il faut faire quelque chose pour les y obliger.

Je ne comprends absolument pas comment le gouvernement peut consentir tant d'allégements fiscaux. Quelqu'un d'autre a fait remarquer que les allégements fiscaux consentis aux sociétés représentent 44 p. 100 de la dette fédérale. La moitié de la dette fédérale est imputable aux taux d'intérêts élevés que nous devons payer sur les sommes que nous avons dû emprunter parce qu'il n'était pas question d'aller les chercher auprès des sociétés.

La seule raison pour laquelle ces modifications sont apportées à la loi, la seule raison pour laquelle ils maintiennent le statu quo c'est qu'ils espèrent que, ce faisant, ils diminueront la dette nationale. Je n'arrive pas à comprendre comment ils peuvent accorder des allégements fiscaux aussi gigantesques aux société et prétendre que c'est pour les stimuler. S'ils veulent aussi encourager les pauvres, pourquoi ne pas les traiter comme les sociétés?

Qu'y a-t-il de mal à mettre des sommes raisonnables dans les poches des assistés sociaux? Il me semble qu'on devrait encourager tout le monde de la même façon, mais ce gouvernement mesquin s'y refuse catégoriquement.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, ce n'est pas avec plaisir que je prends part à ce débat. Dans l'état actuel des choses, un tel débat ne devrait pas avoir lieu au Parlement.

Je voudrais commencer en disant que la mesure de l'avancement d'une civilisation réside dans la façon dont elle traite les vieux, les pauvres, les malades et les enfants; dans la façon dont elle protège et préserve l'environnement; dans la façon dont elle traite les autochtones et vient en aide aux infortunés des pays pauvres.

Les gouvernements et les sociétés qui n'ont pas appris les leçons de l'histoire sont condamnés à en répéter les erreurs, et c'est ce que nous sommes en train de faire. La situation dans laquelle se trouve le Canada en ce moment est similaire à celle des années 30 et, dans certains cas, pire. De 1930 à 1935, c'étaient les conservateurs de R.B. Bennett qui étaient au pouvoir.

Je n'avais que dix ans, mais je me souviens encore de ce qu'on disait alors: «Les temps sont durs sous les conservateurs.» De 1935 à 1940, sous les libéraux de Mackenzie King, les temps durs ont continué et n'ont fait qu'empirer sous certains rapports.

• (1700)

Les deux gouvernements se demandaient mutuellement: «Où allez-vous prendre l'argent?» Le gouvernement actuel tient exactement le même genre de propos. Il n'a tiré aucune leçon de l'histoire récente.

En 1940, les municipalités, les conseils scolaires, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral étaient tous endettés; certains étaient tous même fauchés. Ma province, la Saskatchewan, était en faillite. On ne pouvait pas trouver preneur pour ses obligations. Sa cote de crédit était nulle, et les gens étaient au désespoir et vivaient dans la misère.

«Ou va-t-on trouver l'argent?» disait le gouvernement. Eh bien, il y a plusieurs façons d'en trouver. Le gouvernement pourrait trouver 1 ou 2 milliards de plus, en supprimant les échappatoires fiscales qui restent et qui profitent aux sociétés et aux riches. Il pourrait augmenter radicalement les rentrées fiscales—et quand je dis radicalement, j'entends en appliquant rigoureusement la loi et en percevant les impôts différés. On percevrait ainsi 10 milliards de dollars et plus en impôts impayés. C'était 10 milliards en 1987. Il y a fort à parier que c'est beaucoup plus que cela en 1991. Mais les dernières données disponibles datent de 1987, celles que *The Financial Post*, pas une revue socialiste quelconque, mais *The Financial Post* a publiées et tirées d'un rapport de Revenu Canada.

Cet article traitait des coupables de fraude et d'évasion fiscales, de tous ceux qui ont des arriérés d'impôt, de tous ces contribuables qui ont les moyens d'engager des comptables et des avocats pour tirer parti au maximum du droit fiscal. Même lorsqu'ils sont pris au piège par Revenu Canada, peu de ces contribuables changent leur comportement et se mettent à payer scrupuleusement leur impôt, rapporte *The Financial Post*.

Il y a tant à faire au Canada que nous n'avons aucune excuse de ne pas intervenir. J'ai mentionné deux moyens de récupérer des milliards d'ici un an ou à peu près. Je vous signale que ces propos n'engagent que moi. Je ne prétends pas parler ici au nom de mon parti. Je suis de ces ardents défenseurs des thèses de John Maynard Keynes. Pendant les années de vaches maigres, on emprunte et on dépense, et pendant les années de vaches grasses, on perçoit des impôts et on rembourse.

S'il m'appartenait de décider, pendant les deux prochaines années, nous augmenterions le déficit de 2, 3 ou 4 milliards encore, ou du montant nécessaire. Nous offririons un financement à court terme aux banques alimentaires. Quand j'étais jeune pendant les sales années 30, on les appelait soupes populaires. L'institution s'est maintenant raffinée pour devenir une banque alimentaire.

Le fait est qu'il s'agit d'une tache pour la réputation de notre pays, c'est une honte pour n'importe quel gouvernement dans n'importe quelle société que de continuer à tolérer cela. La seule façon de nous débarrasser des déficits et de l'endettement consisterait à appliquer des politiques de plein emploi. Pourquoi ne pas instituer une caisse municipale dont les municipalités pourraient emprunter? Si le gouvernement peut obtenir de l'argent à 7 p. 100, il pourrait le prêter aux municipalités à 5 p. 100 et subventionner les taux d'intérêt, ou leur prêter à 4 p. 100, ou payer tous les frais d'intérêt durant la première année.

Le gouvernement fédéral est le palier de gouvernement qui a tout le contrôle et tout le pouvoir en matière de politique monétaire et fiscale au Canada. Nulle province, nulle municipalité, nulle commission scolaire ne peut en faire autant, et mon honorable collègue d'en face ne peut dire le contraire.

Il y a dans notre pays un grand nombre de municipalités dont les infrastructures ont besoin d'être reconstruites et agrandies.

On laisse encore rejeter dans le Saint-Laurent les eaux-vannes non traitées de Montréal. Quand allons-nous nous attaquer à ce problème et contribuer à y remédier?

Un grand nombre de municipalités d'un bout à l'autre du Canada ont besoin de réparer, reconstruire et moderniser leurs systèmes d'égouts collecteurs et de conduites de distribution d'eau, leurs rues et trottoirs ainsi que leurs lignes de transmission d'électricité. Cela représente des emplois. On mettrait ainsi des milliers de gens au travail, et ils paieraient des impôts et des taxes. Il n'y a pas une grande ville au Canada qui n'ait pas une liste interminable de personnes qui attendent de trouver un logement ou une place dans un hôpital pour maladies chroniques; pourquoi n'investissons-nous pas? Un gain dans le bâtiment représente de plus en plus d'emplois dans les projets de construction de logements coopératifs ou pour personnes à faibles revenu entrepris sous l'égide des gouvernements fédéral, provincial ou municipal ou sous l'égide du mouvement coopératif; pourquoi n'investissons-nous pas?

Nous pourrions consacrer les dix prochaines années et un quart de million de personnes à simplement purifier l'air et l'eau. Il faudra du courage. Il faudra faire taire la sagesse traditionnelle et faire fi de la sempiternelle interrogation des libéraux et des conservateurs quant à savoir où prendre l'argent.

Quand nous avons déclaré la guerre, on a trouvé tout d'un coup énormément d'argent. Nous devrions maintenant déclarer la guerre à la pauvreté, à la maladie, aux problèmes de logement et aux problèmes écologiques et redoubler d'ardeur par rapport à ce que nous avons fait durant la Deuxième Guerre mondiale.

Il faudra de tels efforts, et l'appui de toute la population, et il faudra que ces efforts soient orientés par le gouvernement fédéral et par le Parlement. On se tourne les pouces et on se cantonne dans les vieilles interrogations idéologiques, alors qu'en fait l'argent est là. Nous devons mettre les Canadiens au défi de retrousser leurs manches et de faire tout ce qu'il y a à faire. Une politique de plein emploi contribuerait bien plus à éponger les déficits et à réduire, voire à éliminer la dette nationale.

Voilà ce qu'il faut faire, tout comme nous l'avons fait après la Deuxième Guerre mondiale. En 1945, traduite en dollars d'aujourd'hui, notre dette était équivalente, voire supérieure à la dette de 1991. Il nous a fallu dix à douze ans pour nous acquitter de notre dette. Nous avons financé toute la Deuxième Guerre mondiale sans un seul cent provenant d'investisseurs étrangers.

Pourtant, nous continuons de sacrifier notre économie afin d'attirer des investisseurs étrangers et de les inciter à s'installer au pays ainsi qu'à venir faire chez-nous des profits qu'ils iront investir ailleurs, tout cela grâce à des emprunts que nous leur aurons en général consentis. C'est avec notre argent qu'ils font mainmise sur notre économie et sur notre pays.

Voilà autant de mesures que se doit de prendre le Parlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en vérité, je ne suis pas très heureux de participer au débat sur ce projet de loi. Cependant, nous devons certainement exprimer notre opposition si nous voulons faire comprendre au gouvernement ce qu'il est en train de faire au régime d'assurance-maladie au pays.

Je reviens tout juste de Kamloops où j'ai passé les trois derniers jours à visiter des gens à domicile, à parler aux

consommateurs dans les centres commerciaux et à me promener pour rencontrer les petits entrepreneurs. Quand j'ai demandé aux gens s'ils savaient que le gouvernement Mulroney s'employait actuellement à abolir l'assurance-maladie au Canada, ils m'ont avoué qu'ils n'étaient pas au courant.

Je leur ai rappelé le projet de loi C-69. Bien entendu, ils se souvenaient de cette mesure, puisqu'elle plafonnait la contribution du gouvernement fédéral à l'assurance-maladie et aux soins hospitaliers au Canada. Ils se souvenaient d'avoir entendu les gens dire à l'époque que cela marquait le commencement de la fin de l'assurance-maladie au Canada. Je leur ai parlé de cette mesure législative, du projet de loi C-32, qui fait avancer le processus.

• (1710)

Il est intéressant de noter les très nombreux témoignages entendus par le comité. J'ai ici l'avis qu'ont donné divers témoins, des spécialistes du domaine de la santé, des professionnels qui administrent notre système de soins de santé et d'autres qui l'ont étudié. Presque tous les témoins qui ont comparu devant le comité l'ont prié et supplié d'abandonner ce projet de loi, parce qu'il signe l'arrêt de mort de l'assurance-maladie au Canada, l'une des grandes marques de la société canadienne.

Après tout, nous savons tous que, chaque année, il y a des centaines de milliers de personnes, ou plutôt des millions de personnes qui voudraient venir au Canada, devenir immigrants reçus et, plus tard, citoyens de ce beau pays parce qu'ils savent que la citoyenneté canadienne apporte de nombreux avantages, dont l'assurance-maladie. Tous les Canadiens ont accès à l'assurance-maladie, qu'ils habitent à Terre-Neuve, dans les territoires, en Colombie-Britannique, dans les provinces des Prairies ou ailleurs. Ce n'est pas comme aux États-Unis qui, aujourd'hui, prennent comme exemple l'ancien modèle canadien et disent: «Voilà le modèle que nous voulons avoir aux États-Unis.»

Le gouvernement, les ministres du Cabinet et les députés conservateurs d'arrière-ban sont en train de détruire le régime d'assurance-maladie, qui est un symbole de la citoyenneté canadienne. C'est très mauvais.

Lorsque les Canadiens se rendront compte de ce que le gouvernement fait à notre pays et à notre régime d'assurance-maladie et lorsqu'ils apprendront, grâce au travail que nous faisons en tant que députés de l'opposition, tout ce que ces experts en soins de santé ont dit au sujet de ce projet de loi, notamment qu'il sonne le glas de notre régime d'assurance-maladie, ils devraient punir les conservateurs d'avoir présenté cette mesure législative. Ils devraient les chasser du pouvoir. Ils n'ont qu'à élire un gouvernement néo-démocrate, et nous leur redonnerons le régime d'assurance-maladie qu'ils devraient avoir, un régime auquel les habitants de toutes les régions du Canada auront accès.

Je n'arrive pas à croire que mes collègues d'en face veulent faire adopter une telle mesure. Quelle raison ont-ils de s'en prendre aux gens malades?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Nous ne nous en prenons pas aux gens malades, et vous le savez.

M. Riis: Pourquoi s'en prennent-ils aux gens qui souffrent?

Une voix: Ils ne sont pas vos amis.

M. McDermid: Quelles absurdités! Quelles balivernes!

M. Riis: Voilà mon ami le ministre qui prétend que tous les experts ont tort; oui, il a raison et ses collègues ont raison, mais tous les experts se trompent. Pour ma part, je prends parti pour les professionnels de la santé. Je dirais à mon collègue. . .

M. McDermid: Où allez-vous prendre l'argent?

M. Riis: Il crie: «Où allez-vous prendre l'argent?» Je vais lui dire où il peut prendre l'argent. Il y a 69 000 sociétés rentables au Canada qui ne paient pas un cent d'impôt. C'est de là que devrait venir l'argent.

Dans les autres pays du monde, lorsqu'on hérite d'importantes sommes d'argent et lorsqu'on investit d'importantes sommes d'argent, on doit payer de l'impôt, mais pas au Canada. Si vous appartenez à une famille nantie et que celle-ci vous lègue des millions de dollars, devez-vous payer de l'impôt sur le revenu au gouvernement canadien? Non, car les familles nanties ont des amis en haut lieu. Ce sont les ministres du Cabinet conservateur qui accordent des privilèges aux riches de notre pays et qui paient ces privilèges en démantelant les soins de santé.

M. McDermid: Quelle absurdité.

M. Riis: À notre avis, c'est tout à fait inacceptable. C'est anticanadien. Pourquoi devrions-nous nous étonner que le gouvernement présente un projet de loi anticanadien? Dans quelque domaine que ce soit, qu'il s'agisse de la radiodiffusion ainsi que des programmes économiques et sociaux, le gouvernement a-t-il adopté une seule mesure avantageuse pour l'ensemble des Canadiens plutôt que pour une poignée de gens riches? Pas une. On

aura beau examiner tous les rapports et mesures issus de ce Cabinet, on ne pourra en trouver aucune.

Les gens du monde entier sont perplexes, car ils savent qu'ils ne bénéficient pas de ce genre de services dans leur pays. Qu'on songe seulement à la situation dans ce qui était autrefois la Yougoslavie, là où des dizaines et des centaines de milliers de Croates sont les victimes d'une armée dirigée par des Serbes et où les gens n'ont que des fusils de chasse pour se défendre et protéger leurs maisons, leurs biens et leurs familles contre les chars d'assaut, les tirs d'artillerie ainsi que les bombardements de l'armée de l'air et de la marine. À l'heure actuelle, l'armée yougoslave dirigée par des Serbes détruit des monuments historiques que les Nations Unies avaient désignés comme faisant partie du patrimoine historique mondial. Apparemment, on y bombarde des églises et des hôpitaux anciens, des villes et des quartiers historiques pour briser le moral de la population croate. Les Croates nous observent et se demandent pourquoi nous voudrions démanteler quelque chose d'aussi extraordinaire que notre système de soins de santé, alors que, eux, ils luttent pour simplement protéger leur patrie contre ces forces barbares.

Quand on pense que quelque 500 000 Croates essaient de fuir leur pays par tous les moyens possibles ou qu'ils essaient de trouver refuge auprès de parents, d'amis ou de voisins. D'incroyables souffrances sont infligées à des innocents dans cette région du monde, et notre gouvernement refuse de reconnaître la Croatie.

Des députés conservateurs ont demandé à leur gouvernement de le faire, des simples députés conservateurs, tout comme d'autres députés, ont demandé au premier ministre de reconnaître la Croatie, mais le gouvernement s'y refuse. A-t-il demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'envoyer des forces de maintien de la paix? Non plus.

Lorsque j'entends des simples députés conservateurs demander à leur gouvernement d'agir et que celui-ci fait la sourde oreille, je me dis qu'il ne faut pas s'étonner qu'il ne tienne aucun compte de l'avis des experts dans le domaine de la santé. Puisqu'il n'écoute même pas ses propres députés à propos de la situation de la Croatie, où des vies sont menacées, pourquoi se soucierait-il de ceux qui s'y connaissent en soins de santé et qui se prononcent contre le projet de loi à l'étude?

C'est toujours la même histoire. Le gouvernement se cantonne dans une attitude paternaliste. Le premier ministre se présente comme le grand frère qui sait ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens et qui est prêt à le leur imposer, même s'ils lui refusent leur appui, parce qu'il est sûr d'avoir raison.

C'est une attitude dictatoriale. C'est l'attitude d'un dirigeant totalitaire. Voilà tout ce que le premier ministre a à dire en cette triste époque: c'est lui qui a raison, pas les Canadiens. C'est lui qui a raison, pas les spécialistes.

Plus on y pense, plus on se dit que c'est une triste époque. Nous avons mis des années à nous doter de l'un des meilleurs régimes du monde en matière de santé. Le gouvernement actuel a décidé—cela remonte au projet de loi C-69, il y a quelques années—de mettre un terme au régime d'assurance-maladie. Il a décidé que, peut-être, il pourrait rétablir des services de santé à des fins lucratives dans certains régions. Quelques provinces riches vont pouvoir survivre à la destruction complète du régime d'assurance-maladie, mais les régions les plus pauvres ne pourront pas maintenir le niveau des soins.

Quant aux normes nationales, elles disparaîtront parce que le gouvernement fédéral, en ne versant plus une participation raisonnable pour le financement des services de santé, renonce aux moyens qu'il a de les faire respecter. Nous vivons une bien triste journée: Triste journée pour le Canada, pour les Canadiens, pour tous les hommes et toutes les femmes qui ont consacré leur vie à mettre en place un régime de soins de santé convenable au Canada. Qu'on soit riche ou pauvre, qu'on habite dans l'Est ou dans l'Ouest, peu importait, vous aviez droit à un régime universel de soins de santé. Il n'en sera plus ainsi, et ce sera le premier ministre du Canada et son gouvernement qui auront mis la hache dans l'assurance-maladie.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous savons où sont les maux de tête. Ils sont de l'autre côté de la chambre, juste en face de l'opposition.

Le gouvernement a déposé un projet de loi qui reconduit le plafonnement du RAPC pour trois ans. Le parrain du premier plafonnement, c'est nul autre que l'ancien vice-premier ministre, Erik Nielson, le bon vieux Bouche-Cousue. On l'avait chargé d'examiner tous les programmes gouvernementaux pour voir où il serait possible d'économiser l'argent des contribuables.

• (1720)

Il a examiné le RAPC. Il a trouvé que c'était un très bon régime, qui faisait toutes sortes de bonnes choses. Mais il en avait contre les accords ouverts. Le parrain du plafonnement du RAPC, eh oui, c'est Erik Bouche-Cousue Nielsen lui-même. Il a beau être grippe-sou quand il s'agit des pauvres et quand il s'agit de transférer

de l'argent aux démunis, il change du tout au tout quand il s'agit de ses propres dépenses. . .

Une voix: Racontez-nous ça.

M. Rodriguez: Le député dit: «Racontez-nous ça.» Voilà le gars qui veut dépenser comme le père Noël et économiser comme Séraphin. Il dépense comme le père Noël quand il s'agit de lui-même. Ce même Erik Nielsen est descendu récemment dans un hôtel de Vancouver pour deux nuits qui ont coûté 1 000 $. Il s'est rendu en voiture d'Ottawa à Whitehorse, au Yukon, pour 5 865 $. Il prenait son temps, quoi!

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): A-t-il acheté la voiture?

M. Rodriguez: Bonne question. En fait, on pourrait acheter une voiture neuve avec cet argent. Il pourrait acheter une de nos compagnies aériennes avec cet argent par les temps qui courent. Entre le 1er et le 3 novembre, il était à Edmonton, où il est resté à l'hôtel Fantasyland pour deux nuits. Deux nuits qui ont coûté 403,20 $.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Il vit dans un monde de rêve depuis des années.

M. Rodriguez: Tout le voyage effectué du 1er au 3 novembre a coûté 1 888 $ aux contribuables. Ensuite, il s'est rendu à Vancouver, où il a séjourné du 10 au 12 novembre. Le billet d'avion a coûté 1 805 $ et la chambre d'hôtel pour deux nuits, 973,44 $, ce qui fait plus de 2 700 $ pour un voyage de deux jours.

Tous ces déplacements ont été effectués par le député qui a parrainé le plafonnement du RAPC et qui a examiné les comptes publics. Ce gentilhomme, Erik Nielsen, a déclaré: «Nous devons nous serrer la ceinture et couper dans le gras.»

N'oubliez pas qu'il vivait dans un monde de rêve; il dépensait l'argent des contribuables. Pourquoi n'a-t-il pas songé à réduire ses propres dépenses et à économiser ainsi les deniers publics? J'observe les ministériels d'en face. C'est très bien d'applaudir après coup, après que l'argent a été dépensé.

Il a fallu faire une recherche exhaustive et passer par le Bureau de l'accès à l'information pour obtenir des renseignements sur ce genre de dépenses. Il y a un vieux proverbe qui dit: «Il n'y a pas de petites économies.» Les députés d'en face protègent les intérêts d'un seul groupe, les bien nantis. Ils ne se préoccupent aucunement des gens qui souffrent à cause de certaines des mesures qu'ils ont prises.

Cela fait partie de la culture des conservateurs. Ils n'ont jamais été attentifs aux besoins des gens qui travaillent fort pour gagner leur vie. Ils se préoccupent uniquement des investisseurs, dont ils protègent les intérêts. Les ministériels me disent: «Vous n'êtes pas juste envers nous.» Je vais essayer d'être juste.

J'ai ici un article qui a paru le 29 août 1990 dans le *Financial Post*. Il est intitulé: «Les grandes sociétés viennent au premier rang pour ce qui est de l'évasion fiscale.» C'est ce qui est écrit. Il n'est pas question ici d'évitement fiscal, mais bien d'évasion fiscale. Il y a une énorme différence entre les deux.

Voici ce que dit l'article: «Revenu Canada estime que les impôts non payés par les Canadiens se sont élevés à 10 milliards de dollars en 1987, dernière année pour laquelle une estimation est disponible.» Ce montant est presque quatre fois plus élevé qu'en 1977.

Il est question ici d'impôts qui ne sont pas perçus. Lorsqu'une veuve dans ma circonscription doit quelques centaines de dollars à Revenu Canada, vous devriez voir à quel point le ministère est dur envers elle. Il envoie ses hommes de main. Il envoie des lettres. Il la menace. Il est un dur percepteur.

Les députés qui s'intéressent à ce problème demandent aux fonctionnaires de Revenu Canada: «Pourquoi êtes-vous si durs avec les pauvres gens? La société Inco vous doit un montant énorme en impôts différés. Pourquoi n'êtes-vous pas durs avec elle? Pourquoi ne lui dites-vous pas que vous allez envoyer vos hommes de main?» Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas cela? Pourquoi ne grève-t-il pas la mine d'un privilège ou ne saisit-il pas ses recettes?

Oh non! Il ne fera pas cela. Il ne fera jamais cela. En fait, je dirai très sérieusement qu'il complique délibérément les lois fiscales de notre pays pour que les sociétés dont il protège les intérêts puissent ne pas payer d'impôts.

Lisez la Loi de l'impôt. Ils parlent tous avec onctuosité de la nécessité de simplifier le libellé de notre législation fiscale. On exsude les bons sentiments, en face, à propos de la simplicité de la législation fiscale. Ils sont au pouvoir depuis maintenant sept ans, et nous n'avons été témoins d'aucune simplification de la législation fiscale. Le gouvernement en a même accru encore la complexité. Les

dispositions de l'impôt sur le revenu des sociétés sont d'une complexité extrême.

Que font les sociétés? Elles engagent de grands consultants en fiscalité, des fiscalistes ainsi que des comptables spécialisés et elles finissent par éviter de payer de l'impôt. Même si elles se font épingler, elles ne paient pas. Elles interjettent appel et, les procédures s'éternisant, ne paient pas d'impôts pendant des années.

Je suppose que certaines finissent par partir pour les Etats du Sud lorsqu'elles peuvent s'y installer et éviter de payer. En fait, le régime fiscal a été si malmené que le gouvernement perçoit aujourd'hui environ 45 p. 100 de ses recettes auprès du simple contribuable. Quant à ses amis des grandes sociétés, ils ne versent que 9 p. 100 des recettes totales de l'État.

Cest un vrai revirement. C'est l'histoire de Robin des bois, mais à l'envers. Robin des bois prenait de l'argent aux riches pour en donner aux pauvres. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie.

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Depuis quelques heures, nous n'avons pas eu le plaisir d'entendre un seul libéral se prononcer sur ce projet de loi. Nous nous demandons si c'est parce que le Président n'arrive plus à voir les libéraux ou si c'est parce que les libéraux ont abandonné la lutte pour sauver le Régime d'assistance publique du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais rappeler au député qu'il n'y a pas là matière à faire un rappel au Règlement.

• (1730)

M. Flis: Monsieur le Président, si le député avait été présent, il aurait entendu plusieurs libéraux prendre la parole ce matin et toute la journée d'ailleurs. Comme il était absent, il ne les a pas entendus.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, comme il est agréable d'être complimenté par quelqu'un qui traite les chauves de la Chambre des communes de tous les noms.

La modification dont la Chambre des communes est saisie aujourd'hui a trait au projet de loi C-32. Cette mesure vise évidemment à prolonger le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada jusqu'en 1995. C'est un prolongement du projet de loi C-69 qui a été qualifié d'infamie partout au Canada l'année dernière quand les gens se sont rendu compte que ce projet de loi représentait, comme mon collègue de Kamloops l'a dit, une menace pour notre système d'assurance-maladie, notre système de soins de santé et notre système d'éducation postsecondaire. Nous avons parlé de cet aspect du prolongement la semaine dernière.

Le projet de loi C-32 influe directement sur le Régime d'assistance publique du Canada. Celui-ci prévoit une série de paiements de transfert aux provinces pour des questions d'aide sociale ou ayant trait à des programmes provinciaux ou interprovinciaux destinés aux gens qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins pour des raisons généralement indépendantes de leur volonté.

L'amendement proposé par mon collègue, le député d'Essex—Windsor, aurait pour effet de supprimer simplement cette modification. En supprimant l'article 1 du projet de loi C-32, on supprime le projet de loi tout entier et on rétablit le régime dans son état initial, comme il se doit.

Je suis en faveur de cet amendement, mais contre l'idée derrière le projet de loi C-32.

Dans la *Gazette* de Montréal du 7 décembre dernier, le journaliste Eric Beauchesne, de Southam News, a écrit un article qu'il a intitulé *Abandon de la recherche d'un emploi*. Il dit dans cet article:

> Des milliers de chômeurs, désespérés par le manque d'offres d'emploi, ont cessé de chercher du travail le mois dernier, et c'est ce qui a empêché le taux de chômage de dépasser le chiffre déjà funeste de 10,3 p. 100. C'est la conclusion que des analystes ont publiée hier.
>
> En novembre, 49 000 chômeurs se sont trouvé du travail, mais le taux de chômage est resté inchangé par rapport à octobre parce que 45 000 travailleurs ont perdu leur emploi, selon Statistique Canada.

Cette semaine, la semaine du 7 décembre, Statistique Canada a rapporté que les perspectives d'emploi sont les plus minces qu'on ait connues en sept ans.

Quel est le rapport entre le taux de chômage et les gens qui ont quitté le marché du travail, d'une part, et la question du Régime d'assistance publique du Canada, d'autre part? Où vont les chômeurs, à votre avis? Ils ne peuvent plus compter sur l'assurance-chômage parce que le gouvernement a changé les règles du jeu. Il a resserré les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage et il en a raccourci la période d'admissibilité.

Compte tenu de la situation du marché du travail à l'heure actuelle, comme on l'a décrit dans cet article et dans beaucoup d'autres, il est évident que ces gens cherchent un emploi. Ils veulent travailler. Ils ont besoin d'argent pour nourrir leur famille. La famille moyenne compte au moins deux enfants. Ce sont ces enfants qui souffrent le plus de la pauvreté de leurs parents.

Lorsqu'ils n'ont plus droit à l'assurance-chômage, ils se rabattent sur les économies qu'ils ont eu la chance d'accumuler au fil des années. Que peuvent-ils faire?

Ils se tournent vers l'aide sociale. Les programmes d'aide sociale sont appliqués par les provinces ou, dans certains cas, directement par les grandes municipalités. Il doivent se tourner vers ces programmes.

À mon avis, certaines des 45 000 personnes qui ne sont plus sur le marché du travail sont aussi celles qui cherchent d'autres moyens d'obtenir de l'argent, probablement souvent en ayant recours à l'aide sociale. L'argent qui vient de l'aide sociale doit venir de quelque part. S'il vole Pierre pour payer Paul, le gouvernement fédéral se dérobe à la responsabilité envers ces gens qui ont souffert des des politiques budgétaires et financières que ce gouvernement observe depuis 1984.

Dans le témoignage qu'elle a présenté devant le Comité des finances chargé d'étudier le projet de loi C-32, Lise Corbeil, de l'Organisation nationale anti-pauvreté, a déclaré: «Le projet de loi C-32 aura un effet incroyable sur les pauvres. Parce qu'il faut réduire le déficit, on leur demande de se serrer la ceinture et d'éliminer les dépenses superflues, alors que l'étude du Conseil national du bien-être social a établi qu'il n'y a absolument aucun superflu quand on vit d'aide sociale. Pour le gouvernement, le RAPC représente un des nombreux postes budgétaires de son livre de dépenses. Ce n'est qu'une ligne. Pour les gens qui vivent d'aide sociale, c'est une planche de salut. L'aide sociale c'est leur seul moyen de survivre. Ce n'est certes pas un exercice intellectuel visant à équilibrer un budget.»

Ce témoignage montre bien que le problème, c'est le plafonnement qu'impose le gouvernement au Régime d'assistance publique du Canada.

Au fur et à mesure que le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux augmente et que davantage de gens vont s'installer dans des provinces comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois provinces touchées par le plafonnement en question, celles-ci sont forcées soit de réduire les services, soit d'augmenter les impôts, car ce sont elles qui ont le plus besoin de l'aide du gouvernement fédéral à cause du grand nombre de personnes venant d'autres régions du pays ou du monde qui viennent s'installer sur leur territoire. Les gens vont s'établir dans les régions les plus attrayantes, comme l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique, qui sont justement les provinces victimes du plafonnement en question.

Eh bien, qui est touché par cette politique? Les pauvres, ceux qui n'ont nulle part où aller et ceux qui ont absolument besoin de ces services. Ce sont des programmes essentiels aux enfants qui sont menacés par la réduction de l'aide fédérale.

Il est intéressant de remarquer qu'un enfant sur six au Canada est considéré comme pauvre. Plus d'un million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans la pauvreté. Il est également significatif et triste de constater qu'à l'heure actuelle au Canada, près de la moitié des Canadiens qui comptent sur les banques d'alimentation sont des enfants, soit 225 000 enfants.

Une voix: C'est honteux!

M. Whittaker: En effet, c'est tout à fait regrettable. Voilà une chose dont le gouvernement doit tenir compte lorsqu'il examine sa politique. De nombreux enfants pauvres vivent dans des familles qui doivent se débrouiller avec un revenu équivalent à 50 ou 60 p. 100 à peine du montant correspondent au seuil de pauvreté.

À cette époque-ci de l'année, alors que nous approchons de Noël, le problème devient de plus en plus évident. Les personnes dans les longues files d'attente dans les banques d'alimentation, le nombre de gens qui vivent dans la pauvreté, ceux qui ne pourront pas s'attabler devant une dinde farcie ou recevoir des cadeaux de Noël, ceux qui ne pourront pas fêter Noël comme les enfants et nous tous devraient pourtant pouvoir le faire. Il est difficile de se rappeler les joies du temps des fêtes lorsqu'on n'a pas de nourriture à donner à ses enfants et que leur ventre crie famine.

• (1740)

Nous devons agir au sujet de ce projet de loi. À mon avis, le moyen d'agir est d'appuyer cet amendement. Je demande donc à la Chambre de l'étudier sérieusement et de l'adopter.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, il est ironique qu'aujourd'hui, premier jour de séance de la Chambre après le 6 décembre qui est la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, nous soyons ici, dans cette Chambre, pour débattre un projet de loi qui vise à étendre le gel au Régime d'assistance publique du Canada.

Vendredi, les députés de la Chambre condamnaient la violence faite aux femmes. Ils disaient que nous devions mettre fin aux situations qui engendrent la violence contre les femmes et prendre des mesures efficaces pour faire cesser cette violence. Nous devons fournir,

ajoutaient-ils, les services dont les femmes battues ont tant besoin afin d'échapper aux situations de violence.

C'est à la fois ironique et triste. C'est triste, parce que ce projet de loi, le projet de loi C-32, aura pour effet de geler la construction des refuges pour femmes battues. À l'heure actuelle, le Régime d'assistance publique du Canada est le seul mécanisme de financement permettant la création de refuges pour les femmes battues. Et voilà que le gouvernement prolonge le gel des fonds jusqu'en 1995. Quelle hypocrisie. Nous les avons entendus, tout le monde les a entendus à la Chambre, vendredi, dire: «Nous devons faire quelque chose pour mettre un terme à la violence». Pourtant, ils coupent les services dont ces femmes ont désespérément besoin pour briser le cercle de la violence dans lequel elles sont enfermées.

Cela me dépasse. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut se vanter constamment, comme il l'a fait encore vendredi, de son fonds pour des initiatives contre la violence familiale et ensuite couper sans cesse dans les services dont les femmes ont besoin.

Il réduit les programmes sociaux. Il réduit le budget des refuges pour les femmes battues. Il réduit le nombre de place dans les garderies, et nous savons tous la situation désespérée des garderies de ce pays. Voilà ce que fait ce projet de loi.

Le RAPC est le seul mécanisme de financement des places de garderie. Le gouvernement sait combien le besoin est grand. La situation des garderies au Canada est désespérée. Aujourd'hui, lorsqu'une Canadienne apprend qu'elle est enceinte, la première chose qu'elle fait si elle travaille à l'extérieur de la maison, c'est d'aller s'inscrire sur la liste d'attente d'une garderie dans l'espoir que son enfant pourra avoir une place avant l'âge de deux ans. Mais, au Canada, il faut attendre des années avant de trouver des garderies qui conviennent.

Le gouvernement a refusé de tenir les promesses qu'il avait faites dans ses discours du trône, en 1984 et encore en 1988, de mettre sur pied un programme national de garderies. Et voici qu'aujourd'hui, les conservateurs reportent les compressions budgétaires imposées au seul programme qui finance des garderies au Canada.

Ils affirment qu'ils ne font que limiter les fonds —car ils appellent cela limiter —à un taux de croissance de 5 p. 100 tandis que nous savons bien qu'en tenant compte de l'inflation et de tout le reste, il s'agit de véritables réductions de fonds. Ils soutiennent qu'ils agissent ainsi pour assainir les finances et qu'ils ne visent que les provinces qui peuvent absorber ce plafonnement. Le gouvernement sait que plus de 50 p. 100 des pauvres du Canada vivent dans ces trois provinces que sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Dans ma province, la Colombie-Britannique, il y a une banque d'aliments à Vancouver qui ne s'occupe que des femmes et des enfants. À quoi est réduit le Canada si les organismes de bénévoles et les associations confessionnelles en sont à mettre sur pied des banques d'aliments uniquement pour les femmes et les enfants? Le fait est que la moitié des pauvres vivent dans ces trois provinces et qu'ils y sont aussi pauvres que dans le reste du Canada.

Les femmes qui sont battues dans ces provinces sont toutes aussi couvertes de bleus et toutes aussi humiliées que les femmes dans n'importe quelle autre province du Canada.

Ce projet de loi n'est qu'un autre exemple de la façon dont le gouvernement a décidé de placer le fardeau du remboursement de la dette nationale sur les épaules de ceux qui sont le moins à même de le faire, de ceux qui n'y sont pour rien.

Selon Statistique Canada, les programmes sociaux ne représentent que 6 p. 100 de la dette nationale. En réalité, ce sont aux allégements fiscaux accordés aux riches et aux sociétés qu'on doit 44 p. 100 de la dette.

Le gouvernement n'a pas cherché à connaître les causes de la dette avant d'essayer de la réduire. Les impôts sur les sociétés ont baissé de près de 20 p. 100 de 1986 à 1989 alors que leurs bénéfices augmentaient de 34 p. 100.

En fait, les chiffres publiés en avril par Statistique Canada prouvent que, de 1988 à 1989, ce sont les contribuables qui se situaient presqu'au bas de l'échelle pour ce qui est des revenus, c'est-à-dire au deuxième échelon, qui ont vu leurs impôts augmenter le plus, de 1,1 p. 100 exactement. Par contre, les impôts de ceux qui avaient le revenu le plus élevé ont augmenté de 0,9 p. 100; et ceux des contribuables qui se situaient dans la tranche suivante n'ont augmenté que de 0,3 p. 100.

Je me demande si c'est ça que le gouvernement appelle l'équité fiscale? C'est ça, une réforme fiscale? Ça ressemble plus à une malformation qu'à une réforme.

Ces chiffres ne font que confirmer que ceux qui devraient contribuer à la réduction du déficit ne le font pas. Les échappatoires fiscales pour les riches et pour les grosses sociétés s'élèvent à plus de 6 milliards de dollars par an. Eh bien! Pour ce prix-là, nous pourrions avoir un programme de protection de l'enfance formidable: un programme qui répondrait aux besoins de tous les enfants du Canada.

Les conservateurs n'ont absolument rien fait pour éliminer les échappatoires créées par le gouvernement libéral qui les a précédés, qui a eu ses commissions lorsqu'il était au pouvoir et a ignoré les recommandations qui lui ont été faites en matière d'équité fiscale, exactement comme le fait ce gouvernement.

Les groupes les plus affectés par ce projet de loi sont, bien sûr, les enfants et les pauvres de ce pays. L'action du gouvernement contraste avec l'engagement qu'il a pris d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Comment le gouvernement espère-t-il soustraire les enfants à la pauvreté en réduisant les fonds de l'assistance sociale? Il est paradoxal que le Canada ait l'intention de ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant quand ce projet de loi aura un effet dévastateur sur la santé et le bien-être des enfants —plus d'un million —de ce pays qui dépendent de l'assistance sociale.

Notre pays est l'une des nations les plus riches du monde et, pourtant, un million d'enfants vivent encore dans la pauvreté au Canada. Il n'y a que les États-Unis qui nous battent en ce qui concerne le niveau de pauvreté des enfants dans le monde industrialisé.

Ces enfants, ces femmes battues et les pauvres de notre pays sont ceux à qui on demande de payer le prix des échappatoires fiscales offertes aux riches et aux grandes sociétés. Je vous le demande: Est-ce juste, est-ce équitable, s'agit-il là d'une réforme fiscale? Je ne pense pas.

Comme si le projet de loi C-32 ne causait pas assez de ravages, quand on l'ajoute aux autres mesures rétrogrades du gouvernement, on constate que l'avenir du Canada semble vraiment très sombre. Il y a le projet de loi C-21 qui rendra les prestations d'assurance-chômage plus difficiles à obtenir. La désindexation des allocations familiales signifie que les familles recoivent de moins en moins d'argent tous les ans pour leurs enfants, sans compter la disposition de récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse.

L'avenir de l'assurance-maladie et l'accès universel à l'enseignement postsecondaire sont menacés par d'autres compressions dans le budget des programmes d'aide sociale, de santé et d'enseignement postsecondaire ainsi que par des projets de loi comme le C-69 et le C-20.

Il n'y a toujours aucun indice que la politique des garderies est pour bientôt. Le gouvernement ne cesse de faire des promesses, mais il ne les respecte jamais. Il s'agit là simplement d'un autre exemple où les conservateurs s'en prennent aux programmes sociaux, et ce, sous prétexte qu'il faut comprimer les dépenses. Il est évident qu'il s'agit d'un choix politique, bien plus que la nécessité de regarnir le Trésor et de mettre de l'ordre dans les finances. C'est un choix politique dont l'objectif est de rendre la vie plus facile aux amis du gouvernement et d'appauvrir et de rendre plus misérables des millions de Canadiens pour qui le fardeau fiscal est devenu trop lourd et le filet de sécurité sociale moins sûr.

C'est vraiment un gouvernement mesquin à cette époque-ci de l'année.

• (1750)

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Nous vivons actuellement, monsieur le Président, une situation économique désastreuse, et le moment d'appliquer des plafonds sur le Régime d'assistance publique au Canada n'est définitivement pas bienvenu.

La grande région de Montréal connaît un niveau inégalé de pauvreté. Plus de 15 p. 100 de la population de l'île de Montréal vit dans des ménages pauvres, c'est-à-dire 200 000 pauvres de plus que les quatre provinces Maritimes réunies. Au moins 60 p. 100 des assistés sociaux à Montréal sont inscrits depuis deux ans aux programmes d'aide sociale. Le taux de chômage, dans la région de Montréal—on a eu les statistiques vendredi—se situe toujours à 12 p. 100. Comment s'en sortir? En ce moment difficile que nous vivons présentement, le gouvernement veut imposer un plafond sur l'assistance publique au Canada, monsieur le Président.

Selon Statistique Canada, 45 000 travailleurs ne sont plus sur la liste de ceux qui sont à la recherche d'un emploi, et ce pas parce qu'ils ont trouvé de l'emploi, mais parce que la majorité de ces personnes, n'étant plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage, tombent sur l'aide sociale.

Pour ma part, monsieur le Président, mon bureau de comté est situé dans le même édifice que le bureau d'aide sociale. Et je peux vous assurer que chaque fois que j'utilise l'ascenseur, il y a des gens malheureux, il y en a beaucoup, et le bureau d'aide sociale dans mon comté, comme partout d'ailleurs, ne réussit plus à fournir.

Donc, on a les bureaux d'assurance-chômage qui ne suffisent plus à la demande. Et que dire des bureaux d'aide sociale! Il y a plus de 10 000 personnes, à Montréal seulement, qui n'ont pas de toit, qui passent l'hiver dans les stations de métro. Avec les températures glaciales que l'on connaît dans ce pays, comment vont-ils passer l'hiver, croyez-vous? Les banques d'alimentation... Je lisais justement dans les journaux, en fin de semaine, que l'organisme *Sun Youth*, un organisme qui accomplit un travail exceptionnel, et là le temps des Fêtes arrive, et il ne réussit plus à fournir. Les sacs sont vides, on manque de nourriture.

Ce n'est sûrement pas le moment de couper, de plafonner l'assistance publique, monsieur le Président. On a eu vendredi des déclarations des deux côtés de la Chambre portant sur la violence envers les femmes, mais aussi sur la violence en général. Chaque fois que je me lève le matin, je lis les journaux, et je constate qu'il y a toujours quelqu'un, quelque part, qui se fait tirer, qui se fait tuer. Cela découle du fait que beaucoup de gens n'ont pas d'endroit où se loger, n'ont rien à manger, n'ont pas d'emploi, ils n'ont rien. Nous en voyons les résultats: c'est l'escalade de la violence, et nous voyons le nombre de cas de violence qui augmente chaque jour.

Donc, c'est la responsabilité du gouvernement de faire quelque chose, d'aider en cette période très difficile. Il y aura, je l'espère, tout comme vous l'espérez aussi, monsieur le Président, de meilleurs moments en ce pays. Mais, pour le moment, tout va tellement mal qu'on a besoin d'aider ces gens qui sont dans le besoin afin qu'ils puissent eux aussi espérer.

Monsieur le Président—et ce n'est pas la première fois que l'on parle de ce problème en cette Chambre—il y a des jeunes à Montréal pour lesquels on a été obligé de remettre le moment des examens scolaires au même moment où les familles recevaient leurs chèques du bien-être social, sinon, après une couple de semaines, il ne restait plus rien, et les enfants se rendaient à l'école sans nourriture, et ils ne pouvaient pas passer les examens. C'est tellement grave et incroyable.

Dans l'est de Montréal, monsieur le Président, je donne les chiffres pour l'île de Montréal, mais il y a l'ouest, le centre, et il y a d'autres régions, mais l'est de Montréal, c'est complètement inacceptable. On n'a jamais vu une situation pareille.

J'invite le gouvernement à réviser son plan, à mettre de côté ce plafonnement à l'assistance publique et à donner vraiment à ceux qui en ont besoin. En cette période des Fêtes, monsieur le Président, c'est important de donner, c'est important qu'on laisse croire aux gens qu'il y a de la lumière au bout du tunnel afin qu'ils puissent espérer voir de meilleurs jours. Si on les abandonne. . . Le gouvernement a, bien sûr, tous les arguments pour dire qu'ils ont des problèmes financiers, mais est-ce le moment de couper, est-ce le moment de régler ces problèmes financiers?

Monsieur le Président, le gouvernement a connu des années de vaches grasses. Il y a eu des années où l'économie allait bien et c'était à ce moment-là qu'il devait régler les problèmes. C'est parce qu'ils ont été incapables de régler les problèmes économiques que l'on connaît aujourd'hui cette crise économique. Le gouvernement continue à couper. Mais quand vous continuez à presser le citron, monsieur le Président, et qu'il n'y a plus de jus, cela a pour résultat les cas de violence que l'on vit tous les jours, non seulement à Montréal—je suis de Montréal, donc j'en suis conscient—mais cela se produit à travers tout le Canada.

Mais j'espère que le gouvernement pourra écouter les députés des deux côtés de la Chambre, car je suis persuadé qu'il y a des députés du gouvernement, monsieur le Président, comme vous-même, qui partagez ce sentiment. Peut-être que dans l'esprit de Noël qui s'en vient, on devrait mettre de côté la partisanerie politique, retirer ce projet de loi et augmenter l'assistance publique afin que les Canadiens pauvres puissent espérer avoir un joyeux Noël, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'interviens pour appuyer cette motion qui pratique une véritable opération chirurgicale sur ce projet de loi C-32. C'est un amendement, qui ampute radicalement le projet de loi.

Ce projet de loi resserre vraiment les cordons du trésor. Il nous impose de réels sacrifices. Mais qui devra le faire? Ce sont les pauvres et les affamés. Ce ne sont pas ceux qui sont habitués de recevoir chaque semaine leur chèque de paie et qui ont encore un emploi en cette période de récession. Ce sont les pauvres et les affamés.

Le gouvernement nous dit: «Ils n'ont qu'une très faible incidence sur les paiements de transfert, ces paiements à l'égard du Régime d'assistance publique faits aux provinces.» Elle est faible et elle limite les augmentations, mais ce sont les pauvres et les crève-la-faim qui font les frais de chaque dollar ainsi économisé. Pour eux, pour cette tranche de notre société, l'incidence n'est pas minime.

On fait d'un programme de deux ans un programme quinquennal. On le prolonge de trois ans pour économiser deux milliards de plus. Je demanderais à la Chambre de bien vouloir établir une comparaison avec la bataille que la fonction publique a menée ici, à Ottawa, et dans le pays entier sur la question du contrôle des salaires —avec les augmentations fixées à zéro, trois et trois p. 100 —et celle de l'arbitrage forcé. Ça a été toute une bataille! Les fonctionnaires ont fait la grève, perturbant les services publics d'un bout à l'autre du pays. Pourtant, ce projet de loi aura un effet tout aussi perturbateur, et peut-être même plus, sur nos compatriotes qui sont démunis et qui ont faim.

Où sont-ils? Je me risquerai à dire que nombre d'entre eux ne savent même pas ce qui se passe ici. Qui va prendre ici la défense des pauvres et des affamés, alors que le temps des fêtes approche? Le moment est terriblement mal choisi.

Il est devenu nécéssaire de se serrer ainsi la ceinture parce que le gouvernement n'a pas réussi à régler ses problèmes de gestion financière au milieu des années 80. Il a accumulé un déficit qui est apparu en 1982 et en 1983. Le déficit a continué d'augmenter et de s'accumuler d'une année à l'autre durant les années de prospérité, pendant lesquelles nous avions l'occasion de mettre nos finances en ordre.

Je reproche au gouvernement d'avoir laissé passer cette occasion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps de parole est écoulé.

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 décembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la troisième fois et adopté; et de la motion de M. Walker (p. 5662).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le 3 décembre 1991, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement de M. Walker à la troisième étape de l'étude du projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991.

Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 90)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Brewin
Campbell (South West Nova)
Copps
de Jong
Edmonston
Fisher
Fontana
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Mills
Nault
Pagtakhan
Peterson
Proud
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—87

Althouse
Arseneault
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Breaugh
Callbeck
Catterall
Crawford
Duhamel
Finestone
Flis
Fulton
Gardiner
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Milliken
Mitchell
Nystrom
Parker
Plamondon
Rideout
Robinson
Simmons
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Walker
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
Malone
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Ricard
Robitaille

Andre
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
McDougall (St. Paul's)
McLean
Moore
Oberle
Paproski
Pronovost
Reimer
Richardson
Saint-Julien

Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—120

Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte sur la motion principale.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime afin d'appliquer, à la motion principale, le résultat du vote que l'on vient de prendre sur l'amendement, mais à l'inverse.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime. Le prochain vote porte donc sur la motion principale.

Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée, avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 6 décembre 1991, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 91)

POUR

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Bélair
Belsher
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Crawford
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Duhamel
Epp
Feltham
Finestone
Fontaine
Friesen
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Maheu
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McDermid

Anderson
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Bjornson
Blais
Boudria
Boyer
Browes
Callbeck
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Fee
Ferland
Flis
Fontana
Gagliano
Gérin
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Hopkins
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Kindy
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
Malone
Marleau
Martin (Lincoln)
McDougall (St. Paul's)

McGuire
McLean
Mills
Moore
Nicholson
O'Kurley
Paproski
Peterson
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robitaille
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Walker
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—173
McKnight
Milliken
Monteith
Nault
Oberle
Pagtakhan
Parent
Plamondon
Pronovost
Redway
Ricard
Rideout
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Vanclief
Vézina
Vincent
Wappel
White
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Benjamin
Blackburn (Brant)
Breaugh
de Jong
Fisher
Gardiner
Heap
Hunter
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
McCurdy
Mitchell
Parker
Robinson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—35
Angus
Black
Blaikie
Brewin
Edmonston
Fulton
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
McLaughlin
Nystrom
Riis
Rodriguez
Stupich
Whittaker

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

• (1830)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LES BANQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 6 décembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je vais essayer pour une deuxième fois et j'espère que j'aurai plus de chance que la première. Si vous demandiez à nouveau le consentement unanime de la Chambre, peut-être qu'on pourrait appliquer le résultat du vote qui vient d'être pris à la prochaine motion.

M. Gérin: Le Bloc québécois n'a pas été consulté sur la procédure, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Est-on d'accord pour appliquer le résultat du vote qui vient d'être pris à la prochaine motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas de consentement unanime, je dois procéder au vote.

Le vote porte donc sur la motion principale du projet de loi C-19.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 92)

POUR

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Bélair
Belsher
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Anderson
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Bjornson
Blais
Boudria
Boyer
Browes
Callbeck
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper

Copps
Corbett
Crawford
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Duplessis
Fee
Ferland
Flis
Fontana
Gagliano
Gérin
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Hopkins
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Kindy
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
Malone
Marleau
Martin (Lincoln)
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Milliken
Monteith
Nault
Oberle
Pagtakhan
Parent
Plamondon
Pronovost
Redway
Ricard
Rideout
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Vanclief
Vézina
Vincent
Wappel
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—172

Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Domm
Duhamel
Epp
Feltham
Finestone
Fontaine
Friesen
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Maheu
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McDermid
McGuire
McLean
Mills
Moore
Nicholson
O'Kurley
Paproski
Peterson
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robitaille
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Walker
Weiner
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Benjamin
Blackburn (Brant)
Breaugh
de Jong
Fisher
Gardiner
Heap
Hunter

Angus
Black
Blaikie
Brewin
Edmonston
Fulton
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff

Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
McCurdy
Mitchell
Parker
Robinson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—35

Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
McLaughlin
Nystrom
Riis
Rodriguez
Stupich
Whittaker

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

• (1840)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 6 décembre 1991, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C–28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–28, Loi concernant les sociétés d'assurance et les sociétés de secours mutuels.

M. Gagliano: Monsieur le Président, par votre entremise, j'aimerais maintenant consulter tous les députés de cette Chambre à savoir s'ils sont prêts à donner leur consentement pour que le vote que l'on vient de prendre s'applique à la motion principale du projet de loi C–28.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je voudrais qu'il prenne l'habitude de nous consulter avant les votes, comme il le fait avec les autres partis.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas consentement unanime, le prochain vote porte donc sur la motion principale du projet de loi C–28.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 93)

POUR

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Bélair
Belsher
Bertrand
Bird

Anderson
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Bjornson

Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Domm
Duhamel
Epp
Feltham
Finestone
Fontaine
Friesen
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Maheu
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McDermid
McKnight
Milliken
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Paproski
Peterson
Porter
Proud
Blais
Boudria
Boyer
Browes
Callbeck
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Crawford
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Duplessis
Fee
Ferland
Flis
Fontana
Gagliano
Gérin
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Hopkins
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Kindy
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
Malone
Marleau
Martin (Lincoln)
McGuire
McLean
Mills
Nault
Oberle
Pagtakhan
Parent
Plamondon
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Robitaille
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Walker
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—169
Ricard
Rideout
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Vanclief
Vézina
Vincent
Wappel
White
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Benjamin
Blackburn (Brant)
Breaugh
de Jong
Fisher
Gardiner
Heap
Hunter
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
McCurdy
Nystrom
Riis
Rodriguez
Stupich
Whittaker
Angus
Black
Blaikie
Brewin
Edmonston
Fulton
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Mitchell
Parker
Robinson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—34

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h 50, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 décembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de souligner la Journée internationale des droits de la personne. Cet événement revêt un caractère particulièrement important à l'heure où les peuples des cinq continents nourrissent plus que jamais de légitimes aspirations à la liberté, à la justice sociale et à l'état de droit.

Le monde a subi des changements profonds depuis l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous commémorons en ce 10 décembre le quarante-troisième anniversaire. Des progrès considérables se sont produits dans bien des domaines, particulièrement sur la scène politique mondiale.

Au cours des deux dernières années seulement, on a assisté à l'effondrement du mur de Berlin, symbole de la guerre froide, et à d'importants bouleversements dans les pays de l'Europe de l'Est. L'amélioration des relations Est-Ouest a eu un effet de cascade. La réunification des deux Allemagnes et la tenue d'élections libres dans cette partie du continent en sont d'impressionnants témoignages.

Les régimes totalitaires de l'Europe de l'Est se sont effondrés sous la pression des ambitions démocratiques des peuples trop longtemps privés de leurs libertés individuelles et politiques. En Afrique, plusieurs pays dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Zambie et la Namibie ont choisi la voie de la démocratie.

[*Traduction*]

En Afrique du Sud, le régime d'apartheid se démantèle. En Asie, des élections ont eu lieu dans plusieurs pays, dont la Mongolie et les Philippines et, enfin, la rivalité entre les deux grands blocs a pris fin, ce qui a permis à l'ONU de raviver l'esprit de coopération envisagé dans la charte. L'ONU a retrouvé son rôle déterminant dans le maintien de l'ordre international et dans la recherche de solutions aux conflits.

Ce nouveau climat de collaboration et ce nouvel ordre mondial qui se dessinent, conjugués aux négociations sur le désarmement, ont permis de redéfinir la notion de sécurité sur des bases beaucoup plus socio-économiques que militaires.

Notre conception de la sécurité doit maintenant s'adapter à un nouveau contexte qui englobe l'ensemble des menaces à la paix et à la stabilité dans le monde.

La pauvreté persistante, l'endettement, les disparités socio-économiques, la dégradation de l'environnement, les conflits régionaux non résolus et les gouvernements répressifs, toutes ces pressions socio-économiques représentent des menaces à la paix mondiale et appellent une concertation internationale ainsi qu'un dialogue politique soutenu entre tous les pays. Une meilleure compréhension de la dimension humaine et la reconnaissance de l'universalité de valeurs fondamentales, comme les libertés individuelles et politiques, sont essentielles à l'avancement de toutes les sociétés du monde.

[*Français*]

Monsieur le Président, le respect des droits de la personne et le maintien de la paix et de la sécurité sont étroitement liés, tout comme le sont la liberté et le développement humain.

• (1010)

La sécurité de notre pays est aussi étroitement liée à notre ouverture sur le monde et à notre volonté de faire du Canada un espace unifié de libertés démocratiques, économiques et culturelles, un Canada fier de promouvoir ses valeurs et ses convictions au-delà de ses frontières, un Canada qui occupera une place de choix dans l'espace mondial des années 2000.

La promotion des droits de la personne représente depuis nombre d'années un des piliers de la politique étrangère du Canada et se manifeste sous différentes formes d'intervention, notamment par notre appui aux institutions internationales comme la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, par nos prises de position en faveur des droits de la personne et du développement démocratique dans nos rapports bilatéraux, par notre assistance matérielle et technique aux pays et aux institutions au titre d'appui à la promotion des droits de la personne, par la création d'un Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, par l'appui d'Élections Canada au processus électoral et par notre programme d'aide au développement.

L'appartenance du Canada aux institutions internationales, comme la Francophonie et le Commonwealth, constitue un facteur déterminant dans la qualité et la crédibilité du dialogue politique que nous entretenons avec les autres États.

L'influence du Canada sur le plan international devient de plus en plus efficace dans la démarche envers un plus grand respect des droits humains. La crédibilité croissante que nous avons acquise à l'extérieur de nos frontières vient de la qualité de nos interventions et de la vision que nous cherchons à partager à l'égard de l'ensemble des sociétés humaines.

Sous le remarquable leadership du premier ministre, le Canada s'est démarqué par la fermeté de ses positions et par ses initiatives innovatrices. À l'issue du Sommet de Dakar en 1989, les participants, dans leur déclaration commune, ont fait appel au respect des droits de la personne comme au respect du droit au développement. Cet énoncé, proposé par le Canada, définissait avec précision la correspondance entre les droits des individus et les droits des peuples.

Au Sommet mondial pour les enfants, tenu à New York en septembre 1990 sous la coprésidence du premier ministre du Canada, non seulement le Canada y a joué un rôle très actif, mais nous avons honoré nos engagements par des initiatives concrètes, notamment notre considérable appui financier au Programme d'immunisation universelle.

Au Sommet du Commonwealth, tenu à Harare en octobre dernier, la question des droits de la personne a été mise de l'avant sous la pression du Canada. L'intervention du Canada fut aussi déterminante dans la décision de ne pas tenir le quatrième Sommet de la Francophonie à Kinshasa en présence du colonel Mobutu. Le Sommet fut déplacé à Paris.

Je ne voudrais pas manquer de souligner l'appui que le Canada n'a cessé de manifester au seul dirigeant légitime d'Haïti, le président Jean-Bertrand Aristide, qui séjourne actuellement dans notre pays et que j'aurai le plaisir d'aller accueillir à Ottawa dans quelques minutes.

De plus, nous avons annoncé, pas plus tard qu'hier, que le Canada suspendait l'approbation de nouveaux projets d'aide à l'Indonésie en signe d'indignation à la suite des assassinats commis récemment au Timor Oriental et de la situation des droits de la personne dans ce pays.

Finalement, la ferme opposition exprimée par le premier ministre du Canada sur les droits de la personne et l'édification de la démocratie a donné le ton au débat et à la décision finale de Chaillot, dont je vous cite l'essentiel:

> «Réunis pour affirmer une fois de plus notre solidarité et notre ferme volonté de concourir activement à façonner ensemble un avenir meilleur pour nos peuples et pour la communauté internationale [. . .], nous, chefs d'État, de gouvernement et de délégation, réunis à Chaillot, entendons ainsi faire face à nos responsabilités historiques et répondre aux aspirations légitimes de nos peuples dans un contexte international nouveau».

Ce contexte international nouveau nous lance des messages clairs qui réclament une conception commune des droits et libertés, associés au développement humain.

L'ensemble du monde s'est engagé dans un mouvement irréversible vers un plus grand respect des droits et libertés de la personne humaine.

Ce mouvement s'appuie sur une prise de conscience croissante de notre interdépendance et de notre communauté de destinée, et sur une large aspiration à un développement mondial qui soit à la fois démocratique et durable.

Monsieur le Président, il y a 43 ans, les peuples des Nations Unies ont proclamé, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, «leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande». Voilà l'engagement fondamental que la communauté internationale a pris. Et voilà les valeurs que mon gouvernement défend, et continuera de défendre avec conviction.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur la Journée internationale des droits de la personne, en cette journée mémorable où nous célébrons le 43e anniversaire de l'adoption par les pays de la Terre de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je suis d'accord avec la ministre. Le monde a changé radicalement depuis le 10 décembre 1948. Des progrès ont été réalisés sur la scène politique internationale. Par exemple, l'Union soviétique n'existe plus comme nous l'avons connue. Cette ancienne superpuissance est maintenant plus que disposée à travailler de concert avec son adversaire de naguère, les États-Unis, pour trouver un terrain commun d'entente sur les questions de politique internationale, plutôt qu'à maintenir comme avant l'équilibre de la terreur.

Le démantèlement du mur de Berlin a marqué la fin de la guerre froide et le début de changements révolutionnaires en Europe de l'Est. Plusieurs pays africains, asiatiques et américains font le pari de la démocratie. Une vague démocratique déferle sur le monde. Plus jamais personne n'acceptera de vivre sous le joug de l'autoritarisme.

En 1991, nous avons pris davantage conscience de la tragédie vécue par les victimes de la violence dans le monde. Depuis que nous avons proclamé la Journée internationale des droits de la personne, le monde a été en guerre contre l'Irak.

La Yougoslavie continue de se déchirer dans une lutte sanglante. Au Proche-Orient, même si les violations des droits de la personne subsistent, les pourparlers de paix ont fait naître un nouvel espoir.

Un nouvel internationalisme est en devenir. Il sera fondé sur les objectifs universels de l'élimination de la pauvreté, de la reconnaissance de la fragilité de l'environnement et de la lente reconnaissance des droits fondamentaux ainsi que de la dignité de la personne et des peuples.

Partout, y compris dans les anciennes républiques soviétiques, la lutte pour l'indépendance est à l'ordre du jour. Le mot clé est lutte. Avec la liberté que nous connaissons, au Canada, vient la responsabilité de contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre international.

Le Canada a toujours été présent sur la scène politique internationale, comme en témoignent les initiatives des premiers ministres Saint-Laurent, Pearson et Trudeau. Face à tous ces défis à relever, nous pouvons encore participer à l'émergence d'une nouvelle forme de coopération, d'ouverture et de compassion internationales ayant pour objectif la liberté pour tous les peuples.

Mon chef, le chef du Parti libéral, a dit ceci dans un discours sur la politique extérieure, il y a un an:

> Je suis réaliste quant à notre capacité d'influer sur le cours des événements dans un monde où d'autres pays ont davantage de poids et de moyens que nous. Il n'empêche que le Canada inspire le respect et qu'il partage les intérêts légitimes d'une foule d'autres pays. Nous donnons l'exemple quand nous contribuons à créer une vision harmonieuse du monde ou quand nous défendons la loi et la médiation internationales, ou encore quand nous manifestons du souci pour ceux qui souffrent dans le monde.

La ministre parle de l'appui que le Canada accorde à des institutions internationales comme les Nations Unies, à des politiques que le gouvernement a établies en faveur des droits de la personne ainsi qu'à des principes démocratiques qui guident nos relations bilatérales. Pourtant, depuis quelque temps, les exemples abondent où les actes ne sont pas à la hauteur du discours.

Je songe en particulier au Timor oriental. Ce n'est qu'hier que le gouvernement a suspendu l'approbation de nouveaux projets d'aide à l'Indonésie pour manifester l'indignation des Canadiens à la suite du récent massacre par des soldats indonésiens d'environ 200 habitants non armés au Timor oriental.

Ce minuscule pays, après avoir lutté pour l'indépendance et l'autodétermination, a été envahi par l'Indonésie en 1975. La population du Timor oriental a été l'objet d'une des pires persécutions de l'histoire contemporaine. Toutes proportions gardées, les atrocités commises contre ce petit peuple de moins de un million d'habitants dépassent celles dont se sont rendus coupables les Khmers rouges au Cambodge. Près du tiers de la population de cette petite île du Pacifique sud a péri au cours de la guerre par suite des actes de violence commis par l'armée indonésienne ou des mesures qu'elle a prises pour faire mourir de faim ou de maladies les habitants du Timor oriental.

• (1020)

Le 7 décembre marquait le seizième anniversaire de cette invasion. Bien que nous soyons reconnaissants au gouvernement d'avoir pris cette mesure, je crains qu'elle ne soit insuffisante et qu'elle n'intervienne trop tard.

En envahissant et en occupant le Timor oriental, l'Indonésie a violé ouvertement les deux principes fondamentaux des Nations Unies, que sont l'intégrité territoriale et le droit à l'autodétermination. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté des résolutions exigeant le retrait de l'Indonésie. Or, le Canada est l'un des deux derniers pays à se faire tirer l'oreille. En effet, le gouvernement a reconnu la mainmise de l'Indonésie sur le Timor oriental. Le Canada s'est prononcé contre les résolutions des Nations Unies exigeant le retrait de l'Indonésie. Nous devrions en avoir honte.

Pour être conséquent dans sa condamnation des atrocités commises par l'Indonésie contre le Timor oriental, le Canada doit appuyer immédiatement et sans équivoque toutes les résolutions des Nations Unies condamnant l'occupation illégale du Timor oriental par l'Indonésie.

Nous devons exiger le respect des résolutions nos 389 et 384 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui demandent le retrait immédiat des troupes de l'Indonésie et lancent un appel à l'aide internationale en faveur de la population du Timor oriental.

Il me vient à l'esprit une déclaration faite par M. Andrei Sakharov, à Oxford, en 1986, et je cite: «Le silence n'aide pas la cause des droits de la personne.» En restant silencieux, nous sommes aussi coupables que celui qui viole les droits de la personne. Et le gouvernement est resté silencieux dans certains cas. Le premier ministre a pris des engagements édifiants pour l'application d'une politique rendant l'aide canadienne aux pays étrangers conditionnelle au respect des droits de la personne dans ces pays. Nous ne savons pas encore comment fonctionnera cette politique. Son application semble reposer sur deux poids, deux mesures. Par exemple, pourquoi ce gouvernement a-t-il choisi de réagir différemment aux invasions du Koweït et du Timor oriental?

Je me permets de recommander qu'on élabore et qu'on précise les critères d'application de cette politique qui doit être établie dans un esprit de transparence, de constance, de cohérence et de compassion.

Pour terminer, je veux rendre hommage à la récipiendaire du prix Nobel de la paix de cette année, Mme Aung San Suu Kyi, pour la lutte non violente qu'elle livre en vue du rétablissement de la liberté démocratique dans son pays, le Myanmar, qu'on appelait autrefois la Birmanie. Elle a payé cher pour avoir prêché les valeurs que nous honorons aujourd'hui, Journée internationale des droits de la personne.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui alors que nous commémorons le 43e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est l'occasion pour nous, au Canada, d'examiner les progrès qui ont été faits sur les questions d'égalité et de respect fondamental des droits de la personne, mais aussi de souligner les nombreux défis qui nous attendent encore aujourd'hui dans le monde à cet égard, et même ici au Canada.

À l'échelle internationale, je rappelle à la Chambre que la Déclaration universelle des droits de l'homme porte sur les droits tant civils que politiques, sans oublier les droits économiques, sociaux et culturels qui sont des aspects extrêmement importants. Souvenons-nous des paroles de Frank Scott, notre distingué compatriote poète, auteur, avocat, constitutionnaliste et spécialiste des droits de la personne, qui disait qu'un corps politique émacié se drapait dans les oripeaux de la démocratie.

Nous ne le savons que trop bien dans ce monde où 40 000 enfants meurent chaque jour de faim et de maladies pour lesquelles il existe un remède. C'est ce que nous apprend le rapport annuel de l'UNICEF sur la condition des enfants dans le monde. Nous savons qu'il y a plus de un million d'enfants pauvres au Canada. C'est une disgrâce nationale. Et même en sachant cela, on dépense dans le monde plus de 900 milliards de dollars en armes offensives.

Il est sûrement temps de reconnaître que les véritables menaces à la sécurité dans le monde sont la pauvreté, la faim, le nombre de sans abri, la maladie et le SIDA. Ce sont les facteurs de destruction de notre monde.

Le premier ministre a parlé de l'importance de lier l'aide canadienne au respect des droits de la personne. Il est à espérer que ce principe s'applique également à nos relations commerciales. Nous souscrivons évidemment à cet objectif, mais il y a encore un large fossé à combler entre les beaux discours et la réalité.

Hier soir encore, au comité des affaires extérieures, par exemple, on a entendu des représentants d'ONG qui travaillent courageusement et avec diligence sur la question de l'autodétermination des habitants du Timor oriental.

On a aussi entendu des représentants du gouvernement faire savoir qu'ils ne sont pas disposés à imposer à l'Indonésie un embargo sur les armes, ce qui suppose qu'ils ne sont pas prêts à appuyer les résolutions de l'ONU sur l'autodétermination. Cela laisse entendre qu'il ne sont pas disposés à encourager vivement la tenue d'une enquête internationale indépendante sur les meurtres qui ont été perpétrés, le 12 novembre dernier, à Dili.

[*Français*]

Monsieur le Président, quand on parle des droits fondamentaux, on ne doit pas oublier que les droits économiques et sociaux et les droits civils et politiques tels que reconnus internationalement, sont indissociables, particulièrement dans le contexte de pays en voie de développement.

Monsieur le Président, le Canada ne doit pas pousser les pays récipiendaires de l'aide à adopter des politiques économiques conçues par des institutions financières internationales qui ne tiennent guère compte des droits économiques et sociaux des populations pauvres. Le Canada doit avoir le même standard dans les institutions financières internationales.

[*Traduction*]

Amnistie internationale a monté un dossier sur de nombreuses autres régions du monde où les droits de la personne sont terriblement méprisés, dont la Birmanie, le pays de la récipiendaire du prix Nobel de la paix, Mme

Aung San Suu Kyi, à laquelle nous rendons hommage aujourd'hui. Il y a la Chine, le Tibet y compris, l'Amérique centrale, où plus de 70 000 personnes ont péri dans la tragique guerre qui a secoué le Salvador. Il y a le Sri Lanka et l'Inde, en particulier le Cachemire et le Pendjab. Il y a le Mexique, et l'Afrique du Sud, où l'apartheid fait encore des ravages. Il y a le Togo, où la nouvelle démocratie fragile a été renversée par une invasion militaire. Au Moyen-Orient, les droits de la personne continuent d'être violés; en Syrie, 4 500 juifs continuent de se voir lésés dans leurs droits les plus fondamentaux. Au Moyen-Orient, les Palestiniens ont commémoré hier le quatrième anniversaire de l'intifada. Certes, il est plus que temps que les Palestiniens reçoivent justice, qu'on reconnaisse leur droit à l'autodétermination et à la souveraineté et qu'on cesse de porter atteinte à leurs droits les plus fondamentaux.

En Croatie, à Vojvodine et au Kosovo, des gens ont perdu la vie de façon tragique, et des éléments du patrimoine culturel ont été détruits.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous accueillons chaleureusement Jean-Bertand Aristide qui est ici à Ottawa et nous lui souhaitons un vite retour en Haïti en tant que président de ce pays.

[*Traduction*]

Pour terminer, je rappelle à la Chambre que le Canada doit mettre en pratique chez lui ce qu'il prêche à l'étranger en ce qui concerne les droits de la personne. C'est ainsi que le comité interconfessionnel pour les réfugiés nous a rappelé à quel point il importe que le Canada dénonce l'exploitation des réfugiés et des chercheurs d'asile dans les pays développés et que le Canada fasse beaucoup plus pour régler les cas documentés de violation de droits de la personne que révèlent ses propres programmes destinés aux réfugiés.

Enfin, je rappelle à la Chambre que la Loi canadienne sur les droits de la personne doit être modifiée. Il y a trop longtemps que nous attendons que soit établie l'égalité de tous les Canadiens. L'égalité pour les femmes et hommes homosexuels à qui on l'a promise, il y a cinq ans et demi, et qui ne l'ont toujours pas. L'égalité pour les personnes handicapées et pour les personnes de couleur qui sont encore trop souvent victimes de racisme. L'égalité pour les femmes qui sont encore des citoyens de deuxième classe au Canada. Le traitement infligé aux autochtones au Canada est une tragédie et une honte nationales.

Sur la scène internationale et au Canada, beaucoup de choses restent à faire. De nombreux défis demeurent. Nous célébrons nos réalisations aujourd'hui, en cette Journée internationale des droits de l'homme. Nous rendons hommage à ceux qui travaillent au sein d'ONG au Canada et sur la scène internationale. Nous devons nous rappeler que bien du travail reste à accomplir, afin de réaliser le principe établi de façon si éloquente par. . .

[*Français*]

. . .Jean-Bertand Aristide, hier soir à Montréal, quand il nous a dit: «Les droits de la personne sont le flambeau de la démocratie moderne.»

Cela est vrai, monsieur le Président. Alors, soyons sûrs que ce soit une réalité et au Canada, et partout dans le monde.

• (1030)

M. le Président: Étant donné les circonstances, je crois qu'il serait approprié de rappeler à ce moment-ci l'ordre des travaux. Nous en sommes donc à la rubrique Présentation de rapports de délégations interparlementaires, sous Affaires courantes.

* * *

[*Traduction*]

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

FÉLICITATIONS À AUNG SANG SUU KYI

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai consulté mes collègues de tous les côtés et, sauf erreur, il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante:

> Que la Chambre transmette ses félicitations à Aung San Suu Kyi, récipiendaire du Prix Nobel de la paix de 1991, qui lui est décerné à Oslo aujourd'hui pour honorer son courage, son intégrité et son engagement envers la lutte que livre le peuple birman pour la défense des droits de la personne et la démocratie.

On demande instamment au Conseil d'État de Birmanie pour le rétablissement de l'ordre et du droit de respecter les résultats de l'élection nationale de 1990, de libérer Aung San Suu Kyi ainsi que les soixante-deux députés emprisonnés et, de lui permettre de prononcer son discours d'acceptation de ce prix des plus prestigieux depuis sa résidence à Rangoon.

Monsieur le Président, sauf erreur, la Chambre est prête à donner son consentement à cette motion.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, j'appuie la motion proposée par le député de

Burnaby—Kingsway. M^me^ Aung San Suu Kyi a fait preuve d'un courage extraordinaire en regard de la répression de la part du conseil d'État pour le restauration du droit et de l'ordre.

Les efforts qu'elle a déployés pour promouvoir les droits humains et la démocratie en Birmanie méritent d'être soulignés dans cette Chambre. Le gouvernement du Canada a réclamé à maintes reprises la libération de Aung San Suu Kyi, ainsi que celles de tous les prisonniers politiques détenus en Birmanie, en demandant aux autorités birmanes de respecter le résultat de l'élection de mai 1990.

La motion d'aujourd'hui vient s'ajouter à nos représentations antérieures.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je tiens, au nom de notre caucus, à souscrire à cette motion surtout en cette journée où la plus haute récompense pouvant être accordée à un être humain est décernée au chef de l'opposition en Birmanie.

Il est tragique qu'à ce stade–ci, on lui nie le droit fondamental non seulement d'intervenir au nom de son peuple, mais également d'être avec sa famille, son mari et ses amis en cette période de Noël.

Selon moi, le Parlement doit officiellement appuyer cette motion, notamment dans l'espoir que nous puissions exhorter notre propre gouvernement à réclamer lui aussi la libération de Aung San Suu Kyi. Il est absolument essentiel que sa voix vienne s'ajouter à toutes les autres qui réclament la paix dans le monde.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Nous en sommes maintenant à la rubrique Pétitions.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA JUSTICE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens afin de présenter un certain nombre de pétitions de gens de Windsor et de diverses autres villes de l'Ontario.

Ces pétitions portent près de 8 000 signatures et elles exhortent le Parlement à adopter une loi établissant des peines obligatoires minimales pour tous les crimes violents, peines qui seraient appliquées de façon uniforme dans toutes les régions du pays.

LE ROCHER HATZIC

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée surtout par des gens de la circonscription de Mission—Coquitlam.

Ces gens exhortent le gouvernement à reconnaître que le rocher Hatzic, près de Mission, en Colombie–Britannique, revêt une grande importance sur les plans historique et religieux pour la nation sto:lo et les habitants de Mission—Coquitlam.

Ainsi, nous demandons que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que ce site est préservé et protégé comme un élément de notre patrimoine national.

L'UKRAINE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription, Burnaby—Kingsway, et d'ailleurs en Colombie–Britannique et au Québec.

Les pétitionnaires soulignent que, le 24 août dernier, le Parlement de l'Ukraine a déclaré l'indépendance du pays et la création d'un État ukrainien indépendant et démocratique, et que un million de Canadiens d'ascendance ukrainienne maintiennent leurs idéaux de liberté et de démocratie pour un pays ancestral indépendant.

Ils rappellent des événements qui ont conduit au mémorable référendum tenu tout récemment en Ukraine. Enfin, ils prient le Parlement du Canada d'inviter le gouvernement à appuyer vraiment les Ukrainiens, en reconnaissant officiellement l'indépendance de leur pays et en établissant des relations diplomatiques complètes avec le gouvernement et les habitants de l'Ukraine immédiatement après le référendum positif du 1^er^ décembre de cette année.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 145.

[*Texte*]

Question nº 145—**M. Duhamel:**

1. Depuis 1984, au titre *a*) de l'allocation aux veuves des anciens combattants, *b*) du supplément de revenu garanti, *c*) de la pension d'invalidité de survivant, (i) combien a-t-on reçu de demandes tardives, (ii) combien en a-t-on agréées?

2. Environ combien d'argent le gouvernement a-t-il économisé du fait du non-paiement de ces prestations aux ayants droit?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères des Anciens combattants et de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

1. *a)* En ce qui concerne le paiement rétroactif de l'allocation de veuve, la Loi sur les allocations aux anciens combattants ne contient aucune disposition autorisant un paiement pour une période précédant le premier jour du mois au cours duquel la demande est présentée. C'est la Loi, et il n'y a pas de pouvoir discrétionnaire à cet égard. Donc pour répondre à la question de l'honorable député, aux fins de l'allocation aux anciens combattants, il n'y a pas de «demande tardive».

c) Selon la Loi sur les pensions, il n'y a pas de date limite pour soumettre une demande de pension de survivant. Lorsqu'une pension est accordée au survivant d'un titulaire de pension d'invalidité, le paiement de la pension prend effet à partir de celle des dates suivantes qui est postérieure à l'autre; le jour suivant la date du décès du titulaire de pension d'invalidité ou une date précédant de trois ans la date à laquelle la pension de survivant a été accordée.

2. Puisque la Loi sur les allocations aux anciens combattants ne contient aucune disposition autorisant un paiement pour une période précédant le premier jour du mois au cours duquel la demande est présentée, la question portant sur les économies estimatives ne se pose pas.

Il n'est pas possible de déterminer, ou d'estimer avec une certaine exactitude, le nombre de demandes pour prestations de survivant qui auraient pu être affectées par les limites de rétroactivité incluses dans la Loi sur les pensions.

1. *b)* et 2. À l'heure actuelle, le système de prestations de la Sécurité de la vieillesse ne permet pas de faire l'historique des paiements pour chaque bénéficiaire. Pour obtenir les renseignements demandés, il serait donc nécessaire d'entreprendre des recherches approfondies qui occasionneraient des frais administratifs et entraîneraient l'utilisation d'années-personnes.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 87 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document en question serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 87 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 87—**M. Whittaker:**

Pour chaque mois depuis le 21 novembre 1988, des paiements ont-ils été faits en vertu du Règlement sur les frais des secrétaires parlementaires et, dans l'affirmative, à quels secrétaires parlementaires ont-ils été faits et quels ont été les montants payés à chacun?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*a*) du Règlement, et en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée aujourd'hui de 23 minutes, à compter de 13 heures.

De plus, puisqu'aujourd'hui est un jour désigné pour la période des crédits se terminant le 10 décembre 1991, la Chambre suivra les procédures habituelles pour l'étude et la mise aux voix du projet de loi de crédits. Étant donné les pratiques récemment adoptées, les députés acceptent-ils que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 81 DU RÈGLEMENT—LA SITUATION ÉCONOMIQUE CANADIENNE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour sa mauvaise gestion économique qui a entraîné un taux intolérable et tragique de chômage, d'entreprises en faillite et de pauvreté au Canada.

—Monsieur le Président, en ce 10 décembre, il me fait plaisir de me lever en Chambre, mais tout d'abord, je voudrais souligner qu'à cette date, il y a un an, les électeurs de la circonscription de Beauséjour avaient la gentillesse de me choisir comme leur député. Je tiens à les en remercier.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'ai eu l'honneur et le privilège d'avoir été élu dans un comté qui représente vraiment ce qu'il y a de mieux au Canada, où deux tiers de francophones vivent amicalement avec un tiers d'anglophones dans le sud-est de la province du Nouveau-Brunswick. Ce sont de durs travailleurs et de dignes Canadiens tout à fait fiers de leur diversité linguistique et culturelle. Ce sont, pour les deux tiers d'entre eux, des francophones qui ont été déportés, qui sont revenus et qui croient vraiment en la culture et la langue françaises, qui sont tout à fait fiers d'être des Canadiens et de participer à la société canadienne.

[*Traduction*]

Chaque jour de leur vie, ils donnent des exemples de ce qui est possible au Canada. Les Acadiens francophones, qui représentent les deux tiers de la population de Beauséjour, travaillent côte à côte avec le tiers des anglophones qui ont de fortes racines au Canada. Bon nombre d'entre eux étaient des loyalistes venus des États-Unis pour vivre sous le régime canadien. Ils ont montré à notre pays qu'il est possible de vivre et de travailler ensemble harmonieusement. Occuper les fonctions de député de Beauséjour ces 12 derniers mois a été pour moi une expérience merveilleuse et un grand honneur.

• (1040)

Je voudrais féliciter le député de York-Nord, qui célèbre son retour à la Chambre. Il est un des rares députés qui ont eu l'occasion d'être élus à deux reprises à la Chambre au cours d'une législature. Nous sommes tous très fiers de l'avoir pour collègue et nous tenons à lui transmettre nos félicitations pour sa deuxième élection en un mandat.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette motion que je propose vise à condamner les politiques économiques de ce gouvernement. Évidemment, à la fin de cette année, à la période des Fêtes, nous voudrions être capables de nous lever, avoir le sourire aux lèvres et dire que nous nous en allons vers l'an prochain avec beaucoup d'optimisme.

[*Traduction*]

Nous devons reconnaître que la mauvaise gestion de l'économie par le gouvernement a causé la crise la plus grave et la plus longue depuis les années 30. Chaque famille, chaque localité, chaque région, chaque secteur de l'économie en souffre.

Depuis les trois dernières années, nous disons au gouvernement que ses politiques économiques était mauvaises. Pourtant, il continue de les appliquer.

Pendant les trois dernières années, la seule obsession du gouvernement a été de freiner l'inflation à tout prix. Qu'a donné cette politique qui a conduit à un dollar surévalué et à des taux d'intérêt élevés? Quelle est actuellement la situation au Canada?

Quelqu'un a dit que cette terrible stratégie économique du gouvernement constitue plus ou moins une version politique de la bombe à neutrons. Les immeubles sont restés debout, mais à l'intérieur, tous les gens ont été tués.

Aujourd'hui, 1,5 million de Canadiens sont sans emploi. En moins d'un an, il y a eu 60 000 faillites de particuliers ou d'entreprises. Quoi que nous disions au sujet de l'économie, elle est désastreuse. Qu'on regarde ce qui s'est passé dans les villes. Que voit-on à Toronto et à Montréal? C'est la catastrophe totale. En fait, dans toute grande ville canadienne, le secteur de l'économie qui croît le plus rapidement est celui des banques d'alimentation et des soupes populaires.

À Toronto, il y a plus de 100 000 assistés sociaux, et quelque 120 000 personnes, dont le tiers sont des enfants, doivent avoir recours aux banques d'alimentation.

[*Français*]

Aujourd'hui, la belle ville de Montréal, cette ville dont on disait il y a quelques années: «La fierté a une ville: Montréal», aujourd'hui, on dit plutôt que c'est le chômage qui a une ville: Montréal. Trente p. 100 des citoyens du grand Montréal reçoivent de l'assurance-chômage, ou des prestations du bien-être social, d'une manière ou d'une autre, des gouvernements, et c'est un désastre.

Que l'on se promène à Montréal ou ailleurs dans la province de Québec, comme j'ai eu l'occasion de le faire, les gens sont complètement démoralisés. Et ce même phénomène se retrouve à la grandeur du pays. Les gens quittent la campagne ou les régions rurales de la province de Québec pour aller vivre à Montréal, et évidemment, il n'y trouvent pas d'emploi. Il n'y a rien de plus déprimant aujourd'hui que de se promener sur la rue Sainte-Catherine à Montréal. Les magasins ferment les uns après les autres. Voilà le résultat des politiques économiques de ce gouvernement!

On pourrait parler de bien d'autres secteurs, comme l'agriculture, par exemple. S'il y avait un secteur qui était stable, même en Ontario, c'était le secteur agricole, parce que les offices de mises en marché avaient, au cours des 10 dernières années, stabilisé un secteur, où la production était équilibrée avec la demande; cela donnait aux consommateurs des prix fixes, des prix prévisibles et des revenus stables pour les fermiers.

Mais qu'est-ce qui arrive aujourd'hui? À cause de la mauvaise stratégie de ce gouvernement, on se retrouve devant une question difficile, à savoir, qu'est-ce qui va se produire au GATT. Personne ne le sait. Si l'article XI disparaissait, qu'est-ce qui arriverait aux offices de mise en marché? Dans l'Accord de libre-échange, qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a complètement abandonné la possibilité selon laquelle, dans le cas où le GATT prendrait une décision défavorable aux fermiers, nous puissions, d'une façon bilatérale, ériger des barrières tarifaires avec le marché américain. Au cours des dernières années, on avait réussi, à force de travail, à bien stabiliser ce secteur. Il est maintenant dans la plus grande insécurité, et ce sont des milliers d'emplois qui vont en souffrir.

[*Traduction*]

Je pourrais parler des autres agriculteurs, pas seulement de ceux qui ont besoin du système de gestion de l'offre au Canada, mais également des agriculteurs de l'Ouest. Le prix qu'ils obtiennent pour leur blé est à son plus bas depuis la dépression. Chaque jour, des agriculteurs abandonnent leur exploitation. Pour aller où? Il n'y a aucun endroit où aller. S'ils s'en vont en ville, ils n'y trouvent aucun emploi. Chaque jour, des familles perdent leurs biens de toute une vie et ne savent réellement pas ce qui leur arrivera. C'est presque incroyable.

À Beauséjour, au Manitoba, on a mis sur pied une banque d'alimentation pour les agriculteurs, ceux-là mêmes dont le travail consiste à produire des denrées alimentaires. Ils n'en ont pas suffisamment pour se nourrir eux-mêmes. Nous n'avons jamais vu pareille catastrophe au Canada. Quand est-ce le temps pour le gouvernement de donner un peu d'aide? Lorsque la tension monte, il le fait uniquement au milieu des élections, simplement pour montrer qu'il peut acheter des votes. Attendez aux prochaines élections. Il ne pourra acheter aucun vote. Je vous le guarantis.

Parlons maintenant des pêches et de la surpêche. Aucun contrôle n'est exercé sur les navires étrangers qui s'emparent des ressources canadiennes. Par contre, nous protégeons le poisson sur les Grands bancs, au large de la côte de Terre-Neuve. Nous prenons des mesures de conservation. En effet, nous interdisons à nos propres pêcheurs de dépasser un certain quota de prises.

Et qu'arrive-t-il? À l'autre extrémité des bancs, les sociétés étrangères viennent pêcher ce poisson. Les poissons n'ont pas de passeport. Ils ne savent pas s'ils se trouvent en eaux canadiennes ou en eaux internationales. Ni la communauté internationale ni ce gouvernement ne font pression auprès des pays qui enfreignent les règles. Ces sociétés épuisent des ressources qui existent depuis plusieurs siècles.

[*Français*]

En fin de semaine, j'étais dans mon comté de Beauséjour, où j'ai rencontré des pêcheurs et des gens qui, à Cap-Pelé, travaillent dans les boucanières. À Cap-Pelé, ils ont développé sans doute la plus grande concentration de boucanières en Amérique, sinon dans le monde. Et ils ont travaillé très fort toute l'année. Les entrepreneurs ont bâti des inventaires considérables. Et qu'est-ce qui leur arrive? Soudainement, mais raisonnablement, le gouvernement impose un embargo sur ces produits destinés à Haïti, en l'occurrence leur principal client. Mais qui paye la note? Ce sont les pêcheurs et les entrepreneurs, qui sont tous de petits entrepreneurs, et le gouvernement ne fait rien. On appelle à l'ACDI, on n'a pas de nouvelles, on n'entend rien. On ne devrait pas détruire cette industrie-là. Je ne dis pas qu'on ne doit pas imposer des sanctions économiques contre Haïti, mais c'est quand même de la nourriture qui peut se conserver, et le gouvernement devrait faire quelque chose. Et cela a été causé directement par une politique gouvernementale, bien intentionnée, qui paraît bien à travers le monde. Mais ce n'est pas le gouvernement qui paye. Qui paye? Ce sont les pêcheurs et les manufacturiers des boucanières de Cap-Pelé, au Nouveau-Brunswick, dans le comté de Beauséjour. J'espère que quelqu'un nous écoute à l'ACDI et qu'ils vont réaliser qu'ils sont en train de nuire à une industrie qui est traditionnelle et qui est rentable

depuis de nombreuses années, qu'ils sont en train de la mettre à terre et peut-être de la détruire à tout jamais.

Et c'est le genre de politique que ce gouvernement nous présente tout le temps. Je pourrais parler de la fermeture des usines.

• (1050)

[*Traduction*]

Partout au Canada, des compagnies ferment leurs portes. Il y a 10 ans, en 1982, quand nous avons connu une période de récession, elles ne fermaient leurs portes que temporairement. Maintenant, elles les ferment pour de bon. Mues par l'Accord de libre-échange, elles déménagent aux États-Unis. Ce gouvernement ne veut rien faire pour remédier à cette situation.

Je pourrais parler du déficit commercial. Pour la première fois en 15 ans, le Canada a un déficit commercial. Nous avions coutume d'avoir des problèmes de balance des paiements, mais nous n'avions jamais de déficit commercial. Cette situation se répète partout au Canada, et le gouvernement ne fait absolument rien pour la changer. Pourquoi? Parce qu'il est obsédé par l'inflation, et que cela détruit tout.

Hier, le ministre des Finances était à Montréal pour discuter avec des gens d'affaires. Ceux-ci lui ont dit qu'ils voulaient d'un dollar canadien plus bas et qu'ils voulaient être compétitifs.

Je me souviens de la position que le secteur manufacturier du Canada avait adoptée au moment de la signature de l'Accord de libre-échange. Il consentait à ce que nous signions cet accord, à condition que le dollar reste compétitif. Mais le gouvernement a refusé de reconnaître cette réalité parce que certains de ses conseillers ont eu l'audace de dire que nous devrons subir un taux de chômage de 30 p. 100 pour espérer avoir une inflation nulle. Ils devraient pourtant savoir qu'un taux de 30 p. 100 de chômage signifie la révolution. Ceux qui gèrent la politique économique et la politique monétaire de ce pays sont obsédés par l'inflation; mais ils doivent aussi penser à l'emploi et à la concurrence. C'est exactement ce que nous avons dit au gouvernement.

À l'automne, j'ai parcouru le pays et j'ai parlé des cinq principes dont nous avons besoin pour rétablir la situation au Canada. Nous avons dit qu'une des premières choses dont nous avons besoin, c'est de rétablir la puissance industrielle du Canada. Le seul instrument dont l'industrie dispose en cette période très difficile que nous traversons, c'est le cours du dollar. Nous avons toujours un dollar élevé. Pourquoi? Nous ne savons pas. Est-ce parce qu'il y en a qui disent que l'on devrait avoir une inflation nulle, un résultat qu'ils craignent d'ailleurs d'atteindre?

M. James Baker, lorsqu'il était secrétaire américain au Trésor, disait: «Nous n'avons pas de problème commercial avec le Canada. Le seul problème que nous ayons avec ce pays, c'est le cours du dollar canadien.» Depuis que le gouvernement a signé l'Accord de libre-échange, le dollar est demeuré à un niveau élevé. Il faut en examiner toutes les raisons. Le ministre va nous dire que les taux d'intérêt diminuent. C'est vrai, mais notre taux préférentiel est toujours 3,04 p. 100 au-dessus de celui des États-Unis. Oui, monsieur, j'ai vérifié ce matin. Vous pouvez dire ce que vous voulez, il est. . .

Des voix: Vous avez raison.

M. Chrétien: C'est 3,04. Pourquoi? Parce que le gouvernement a, pour politique, de s'assurer que le cours du dollar canadien reste élevé. C'est pour cela que l'investisseur cherche à acheter des dollars canadiens. Le taux préférentiel a baissé, mais la différence est restée la même. Il y a toujours un écart de trois points. Alors, laissons baisser le dollar.

Le ministre va nous dire qu'il ne peut pas laisser baisser le dollar. J'ai été ministre des Finances. Je sais que le gouvernement intervient, vigoureusement ou pas. Je suis passé par là. Le dollar était alors à 93 cents, mais parce que nous voulions que les industries de la circonscription du ministre, en Colombie-Britannique, puissent vendre leur bois aux États-Unis, nous avons laissé le dollar canadien passer de 93 cents à 85 cents. C'est ce que nous devons faire. Nous devons nous assurer que nous formons notre main-d'oeuvre, que nous avons de la recherche et du développement et que nous avons des marchés.

Je pourrais continuer, mais apparemment mon temps de parole se termine.

Des voix: Encore, encore.

M. Chrétien: Nous devons réduire le fardeau fiscal de la classe moyenne. Le gouvernement a majoré les impôts au cours des dernières années 32 fois. L'écart entre le Canada et les États-Unis en matière d'impôts et de PIB est plus grand jamais.

Nous devons être en mesure de soutenir la concurrence et, avec la mondialisation des marchés, nous devons nous doter de politiques complètes et créatives d'adaptation, pour ne pas abandonner à eux-mêmes ceux qui sont touchés par la conjoncture, comme le fait le gouvernement actuellement. Personne ne fait quoi que ce soit.

Nous devons nous assurer—c'est mon quatrième point—que nous équilibrons la croissance des économies régionales, car nous ne pouvons laisser cela aux forces du marché. Il n'y a plus rien de canadien. Le gouvernement détruit tout, qu'il s'agisse des transports ou des autres programmes qui maintenaient ce pays unifié. Qu'arrive-t-il en l'absence de transports? Les habitants du Canada atlantique y sont coincés et condamnés à rester pauvres.

Il nous faut un gouvernement qui puisse intervenir comme au Japon et en Allemagne, où le gouvernement intervient chaque fois qu'on a besoin de lui. C'est pour ça que ces pays sont prospères. Ils n'ont pas comme nous un gouvernement qui applique une politique de laisser-faire.

Le cinquième point est bien sûr qu'ils ont été élus parce qu'ils avaient promis de réduire la dette. Vous souvenez vous, monsieur le Président, qu'à leur arrivée au pouvoir, ils s'étaient plaints de la terrible dette laissée par les libéraux? Ils ont travaillé à mettre en place un programme afin de réduire la dette. Ils ont fait de durs efforts pour finalement arriver à une dette de 400 milliards de dollars. Quels beaux résultats!

J'aimerais pour terminer, que tout le monde sache que, oui, les Canadiens sont au plus bas, mais il y a de l'espoir au bout du tunnel. Si ce gouvernement avait un peu de coeur au ventre, il déclencherait des élections au cours des douze prochains mois. Les dernières élections ont eu lieu il y a trois ans et un mois. Les nouvelles devraient donc avoir lieu en 1992.

Quand je me déplace, je dis aux Canadiens que nous avons besoin d'un nouveau gouvernement, mais il faut que se soit un gouvernement qui ait une mission. Celle de redonner à cette nation l'espoir et la fierté que lui a ôtés ce gouvernement. Aujourd'hui, ce pays est désespéré à tout point de vue.

Ce gouvernement a semé la pagaille sur le plan constitutionnel. Nous essaierons d'arranger les choses sans faire de sectarisme politique. Les ministériels auraient mieux fait de se taire en 1987 quand tout ce qui les intéressait au Québec était d'avoir une nouvelle classe de gens d'affaires qui réussissaient sur la scène commerciale internationale. Ils ont ouvert une blessure qu'ils auront terriblement de mal à refermer. Nous les aiderons.

J'espère qu'ils vont cesser leurs idioties, arrêter de se donner en spectacle avec cette nouvelle commission à la Spicer et cesser de faire ce qu'ils sont en train de faire aujourd'hui. Nous du NPD et du Parti libéral avons été catégoriques. Nous ne voulons plus de ce genre de spectacle. Nous voulons que les membres étudient les 28 propositions. Ça nous a demandé beaucoup d'efforts, mais nous y sommes parvenus. J'espère que nous pourrons trouver une solution qui permettra de retrouver espoir. Ce problème n'était pas nécessaire. C'est, nous le savons tous, à ce gouvernement et à la pagaille économique dans laquelle nous nous trouvons que nous devons l'attribuer. Que les Canadiens sachent qu'il y aura des élections. Il y aura un gouvernement qui comprendra que nous n'avons nullement l'ambition d'être le petit chien du président américain et que nous voulons nous exprimer en tant que Canadiens fiers de l'être. Qu'ils sachent qu'ils auront un gouvernement qui se soucie de leur bien-être.

À la conférence d'Aylmer, des experts venus de tous les coins du monde nous ont dit qu'on pouvait parfaitement relever le défi de la mondialisation tout en maintenant la protection sociale qui fait l'orgueil du Canada. Si la population est fière et indépendante, personne ne vivra dans la misère. Elle soutiendra la concurrence sur les marchés internationaux.»

Le gouvernement que nous formerons, s'il y a des élections l'an prochain, si le gouvernement a le courage de consulter le peuple, sera un gouvernement qui permettra aux Canadiens de conserver leur dignité et qui les préparera, leur donnera la formation ainsi que l'éducation nécessaires pour faire d'eux les citoyens les plus qualifiés et les mieux éduqués d'Amérique du Nord.

Nous pouvons nous hisser aux premiers rangs des pays du monde si nous nous donnons un gouvernement qui se soucie du peuple et lui redonne sa fierté. Nous entrerons dans le XXI^{e} siècle comme il se doit, c'est-à-dire comme un Canada fier et indépendant qui ne craint pas la mondialisation de l'économie, mais qui demeure, comme j'aime à le dire, un pays uni dans sa diversité et qui fait l'envie du monde.

Des voix: Bravo!

• (1100)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, dans la motion d'aujourd'hui, le Parti libéral parle des taux tragiques de chômage, de faillites d'entreprises et de pauvreté au Canada. Certes, je souscris à une bonne partie de ce que le chef de l'opposition a dit, mais je crois qu'il y a deux aspects très importants qu'il n'a pas mentionnés et dont j'aimerais l'entendre parler.

Il y a deux mesures économiques précises mises en oeuvre par le gouvernement qui ont dévasté l'économie canadienne. Elles ont provoqué la pauvreté, les faillites d'entreprises et le chômage dont il est question dans la motion. Ce sont l'Accord de libre-échange canado-américain et la TPS.

Le libre-échange nous a fait perdre des emplois dans le secteur manufacturier. La semaine dernière, un représentant de Norsk Québec a déclaré que le libre-échange avait fait perdre des ventes à l'entreprise et l'avait contrainte à mettre à pied du personnel. Le même scénario se reproduit partout au Canada.

Nous avons cédé l'accès à nos ressources pétrolières et gazières. L'Accord de libre-échange mine nos programmes sociaux. Nous avons créé un contexte tel que des programmes comme l'assurance-maladie ne pourront jamais plus être mis sur pied au Canada. Il est certain que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a donné naissance à beaucoup des problèmes mentionnés par le chef de l'opposition. La TPS aussi est responsable de faillites et dévaste les petites et moyennes entreprises.

Je voudrais poser une question au chef de l'opposition. Le Nouveau Parti démocratique a déclaré ouvertement qu'il fallait abroger l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et qu'il ne fallait pas l'étendre au Mexique. Je demande maintenant au chef de l'opposition officielle quelle est sa position sur ces deux mesures, causes de tant de problèmes économiques.

Ensuite, la position du Nouveau Parti démocratique sur la TPS est de s'en débarrasser. Qu'en pense le chef de l'opposition?

M. Chrétien: Sur la question du libre-échange, notre position est claire; le chef du NPD l'a copiée dans une interview qu'elle a accordée au *Financial Post* il y a trois semaines. Elle a dit très nettement qu'elle rouvrirait les négociations mais que, si les Américains ne voulaient pas renégocier, elle révoquerait l'accord. Telle est aussi notre position, merci beaucoup.

Cet accord est boiteux, il n'y a aucun doute; il n'est appliqué qu'en partie. Le cas de l'exportation d'électricité du Québec en est un exemple; maintenant, d'après les Américains, tout devient une subvention. Ce gouvernement a fait une erreur monumentale en ne définissant pas en quoi consistait exactement une subvention. Tout devient une subvention.

Je me réjouis de constater que, pour ce qui est de l'Accord de libre-échange, le chef du NPD partage nos vues. C'est un changement de politique notable, un tournant dans la bonne direction.

Sur la TPS, notre position est on ne peut plus claire. Nous voulons la supprimer et la remplacer par autre chose. Nous ne nous contentons pas, contrairement au NPD, de dire que nous voulons nous en débarrasser. Il en résulterait une perte de 25 milliards de dollars et le NPD ne sait même pas, de son propre aveu, où il irait les chercher. Nous aurons une solution de rechange. Si la TPS a fait rentrer 20 milliards de dollars dans les caisses de l'État, nous trouverons 20 milliards pour la remplacer. Si on a le sens de ses responsabilités, c'est la seule façon de procéder. Nous supprimerons la TPS, mais nous la remplacerons par autre chose, car nous prenons nos responsabilités au sérieux, contrairement au NPD.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Beauséjour.

De nos jours, la confiance est au centre de la vie publique. D'un océan à l'autre, les Canadiens avouent qu'ils ne font pas confiance aux politiciens. Quelle assurance peut-il offrir aux Canadiens que le Parti libéral du Canada adhérera à un système de valeurs qui inspirera confiance?

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Monsieur le Président, je pense que c'est une très bonne question. Cela constitue actuellement un problème très important au Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le NDP trouve que c'est amusant.

M. Chrétien: Les néo-démocrates en rient parce qu'ils ont promis de supprimer la TPS, mais ils n'ont rien proposé d'autre pour la remplacer.

On nous fera confiance quand nous dirons que nous allons supprimer la TPS et que nous proposerons une solution de rechange. C'est ce que doit faire un gouvernement responsable et c'est ce que nous allons offrir aux gens. Nous n'essaierons pas d'acheter les votes parce que les gens ne veulent pas les vendre. Ils veulent un gouvernement honnête. Ils ne veulent pas que se reproduise ce que le gouvernement actuel a fait à notre pays, à savoir prendre des engagements et ne jamais les tenir.

Nous dirons aux gens que nous n'allons pas acheter leur vote. Nous serons francs avec eux. Nous aurons un gouvernement honnête qui ne sera pas entaché de scandales comme celui que nous avons maintenant. Ce sera un gouvernement honnête qui appellera un chat, un chat, et les gens auront confiance en lui. Nous rétablirons la confiance en cette institution.

M. Maurice Bevilacqua (York-North): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais féliciter mon chef à l'occasion du premier anniversaire de sa victoire électorale à Beauséjour. Je voudrais aussi le féliciter pour ce que je considère un discours excellent et enthousiaste qui expose clairement, à mon avis, les inquiétudes ressenties par des millions de Canadiens dans tout le pays.

Je voudrais également faire remarquer, ce qui est important aussi au sujet du discours du chef de l'opposition, qu'il souligne et ponctue nettement les différences qui existent entre les partis politiques canadiens et que le

Parti libéral a proposé aux Canadiens un programme économique clair et précis.

La question que je veux poser au chef de l'opposition concerne le taux de chômage élevé chez les jeunes. Notre pays compte au total 400 000 jeunes chômeurs. Je voudrais demander au chef de l'opposition d'exprimer une opinion sur cette question nationale extrêmement importante.

M. Chrétien: Monsieur le Président, le député de York-Nord a soulevé la question de l'avenir. Ce que nous devons faire—et ce sera le défi lancé aux Canadiens—, c'est devenir les gens les plus instruits et les mieux formés d'Amérique. Nous pouvons y parvenir. Afin d'atteindre ce but, nous devrons investir dans les jeunes canadiens ainsi que dans l'enseignement et la formation. Nous devrons collaborer avec les provinces pour fixer un objectif commun.

J'ai pris bonne note hier, et c'est un progrès, que toutes les gouvernements provinciaux se sont mis d'accord sur une sorte de norme nationale pour l'enseignement. Malheureusement, seul le gouvernement néo-démocrate de Saskatchewan l'a rejeté.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: J'ignore pourquoi un seul gouvernement ne veut pas l'approuver. Le gouvernement québécois reconnaît la nécessité de rendre tous les Canadiens très compétitifs. Il faut que nous soyons instruits pour être aussi bons que les Allemands et les Japonais, mais un seul gouvernement a refusé de le faire. C'est le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan.

Ce n'est pas un gouvernement libéral, car nous avons tous foi en la jeunesse du Canada. Elle est notre avenir. Nous investirons dans nos jeunes, car ils feront de notre pays le meilleur du monde.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le chef de l'opposition semble penser, parce qu'il dit quelque chose, que c'est vrai. S'il était logique et conséquent, peut-être que les Canadiens penseraient que c'est vrai aussi. Il devrait se montrer plus cohérent lorsqu'il parle de ces questions.

Le chef de l'opposition a signalé qu'il avait été élu il y a un an. Je l'en félicite. S'il avait été ici, il aurait entendu les solutions que le Nouveau Parti démocratique a immanquablement proposées pour remplacer la TPS. C'est notre parti qui a proposé des solutions de rechange à la TPS. Le chef de l'opposition le sait très bien. C'est notre parti qui a toujours dit qu'il abrogerait l'Accord de libre-échange. Ce traité ne peut être renégocié.

Je demande au chef de l'opposition pourquoi il n'a pas le cran de dire honnêtement la même chose au peuple canadien, à savoir que cet accord doit être abrogé.

• (1110)

M. Chrétien: Peut-être n'ai-je pas été gentil envers le NPD. Elle est plutôt de mauvaise humeur. Problablement que ce que j'aurais de mieux à faire, ce serait de lui souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne année, mais la réalité, c'est que tout ce que j'ai dit est vrai.

Sauf erreur, hier, il n'y avait que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan qui n'était pas d'accord. Voyez comment le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a traité ses électeurs, trahissant tous ses engagements.

Nous sommes responsables. Nous voulons nous débarrasser de la TPS et nous proposerons une solution qui ne ressemblera pas à celle du NPD. Concernant l'Accord de libre-échange, je répète ce qu'il m'a été très agréable de l'entendre dire aux journalistes du *Financial Post:* «Nous adopterons tout simplement les prises de position libérales.» Merci beaucoup, madame, et *Joyeux Noël!*

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'avoue que je prends beaucoup de plaisir à la querelle de famille dont nous sommes témoins. C'est très révélateur, et nous avons tous recueilli des éléments d'information sur la façon dont la politique est effectivement formulée, à la sauvette et à la Chambre des communes.

Le député de Broadview—Greenwood parle de confiance. Le chef de l'oppositon dit: «Nous allons abolir la TPS et, n'ayez crainte, je proposerai une solution de rechange.»

Il devra nous donner plus de précisions que cela. Je suis sûr qu'il saura le faire. Lui et Preston Manning sauront sûrement bien nous éclairer à ce sujet.

Oui, nous sommes dans l'esprit de Noël. J'en conviens. J'ai pensé que, pour commencer, monsieur le Président, il serait peut-être bon de jeter un coup d'oeil au bilan de gestion d'un gouvernement dont le chef de l'opposition faisait partie. Je viens de faire un rapide examen pour constater qu'il y a 10 ans aujourd'hui, les taux d'intérêt que devait payer l'homme d'affaires ordinaire étaient d'environ 18 à 20 p. 100. Il parle d'écarts. Je puis vous dire, monsieur le Président, que l'écart entre le taux préférentiel canadien et le taux préférentiel américain est d'environ 0,5 p. 100. Le taux préférentiel canadien, le

plus faible depuis 18 ans, s'établit à 8 p. 100, contre 7,5 p. 100 pour le taux préférentiel américain. Quant aux effets de commerce de trois mois, l'écart est d'environ 2,6 p. 100 et oscille entre 2,4 et 2,6 p. 100.

Sur le plan des faits, je pense que le chef de l'opposition se trompe.

Le taux de chômage atteignait environ 11,2 p. 100. Le taux d'inflation s'établissait à 12,6 p. 100, et savez-vous ce qu'il était advenu du PIB pendant le troisième trimestre de 1981? Il avait chuté de 3,5 points. L'honorable député condamne le gouvernement fédéral pour sa mauvaise gestion économique, mais lorsqu'il faisait partie du gouvernement dont j'ai parlé, nous avons eu amplement à déplorer son irresponsabilité financière et l'étouffement de la structure économique. Je veux parler de l'irresponsabilité financière qui fait peser un lourd fardeau, un fardeau excessif, sur les épaules de tous les Canadiens, car la dette et le service de la dette grèvent notre budget et coûtent aux contribuables canadiens 35c. pour chaque dollar d'impôt qu'ils paient au gouvernement du Canada.

Voyons encore quelques-unes des réalisations du chef de l'opposition tandis que j'ai son attention. Il reproche à notre gouvernement sa mauvaise gestion financière. Or quand il était président du Conseil du Trésor de 1974 à 1976, en deux brèves années, il a dépensé. . .

Une voix: Vous n'avez aucune honte, absolument aucune honte.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si vous voulez donner au député la chance de prendre la parole, je suis persuadé que cela peut s'arranger.

M. le Président: Le député peut très bien chercher à obtenir du temps pour intervenir, mais c'est le ministre des Finances qui a la parole, et je sais que les députés voudront bien avoir l'obligeance de l'écouter.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, en deux brèves années, de 1974 à 1976, il a présidé à une augmentation des dépenses de 33 p. 100 et, en parlant d'une augmentation des dépenses de 16 p. 100 pour une année, il a affirmé que cela reflétait une grande modération.

Le vérificateur général Macdonnel disait dans son rapport pour l'année 1974-1975:

> L'état actuel des systèmes de gestion et de contrôle financiers dans les ministères et organismes du gouvernement du Canada est sensiblement inférieur aux normes acceptables de qualité et d'efficacité.

En septembre 1976, il écrivait ceci:

> Je crains énormément que le Parlement, et en fait le gouvernement, n'aient perdu ou soient sur le point de perdre le contrôle réel du Trésor public.

Il est donc capital de remettre de l'ordre dans la gestion des finances publiques et de rétablir l'intégrité financière de notre pays. Pour vous donner un autre exemple des prouesses financières de l'honorable député, pour mettre fin à une grève au cours de laquelle des employés de l'État avaient paralysé le secteur du transport du grain durant 31 jours, il a accordé une augmentation de 29,25 p. 100 et s'en est vanté comme une preuve de son leadership.

Parlons du déficit quand il était ministre des Finances. Au printemps de l'exercice 1977-1978—le déficit de l'année précédente avait été de 6,3 milliards de dollars—, il a présenté un budget dans lequel il annonçait un déficit de 7,2 milliards de dollars, alors que le déficit a atteint cette année-là 10 milliards de dollars, soit une augmentation de 70 p. 100.

L'année suivante, cette hausse était de 30 p. 100. C'est là que nous sommes tombés dans cet engrenage de dépenses et d'emprunts, au détriment des générations futures.

Il parle du contrôle qu'il avait sur la Banque du Canada et de la façon dont il orientait le taux de change. À ce sujet, voici entre autres des citations du hansard qui disent le contraire. Le 27 février 1978, il a dit au *Canadian Club* de Montréal, et je cite:

> Ce sont les forces du marché qui doivent continuer à déterminer la valeur de notre devise.

Voici une citation du hansard du 17 novembre 1978, page 1222. Il a dit, et je cite:

> Nous avons toujours dit n'avoir aucune intention de fixer le taux du dollar canadien: le marché en décidera.

Voici une autre citation; il disait:

> [. . .] la politique monétaire [. . .]a été déterminée par le gouverneur de la Banque du Canada, et je n'ai pas l'intention de lui demander de changer sa politique.

Cette citation est tirée du hansard du 7 décembre 1977, page 1635.

Monsieur le Président, ce que dit l'honorable député aujourd'hui, c'est de la foutaise. Quel baratin! Il dit telle chose quand il détient le portefeuille des finances et telle autre quand il siège dans l'opposition. Il ne faut pas oublier cela dans tout ce débat.

On ne saurait contester le fait que l'économie sort d'une très mauvaise passe. Ce fut un période douloureuse pour de nombreux Canadiens. Nous sortons à peine de la récession et vivons une période de transition où nous voyons qu'il faut procéder à des changements structuraux. La situation est difficile pour tous les secteurs de l'économie.

J'ai dit devant le comité de la Chambre le mois dernier que la récession avait été un peu plus grave que prévu et que le rythme de la reprise économique était un peu plus lent que prévu aussi. Mais il faut voir tout cela dans une perspective mondiale. L'économie mondiale, par exemple—et je l'ai dit à maintes occasions—, a connu une croissance de 2 p. 100 en 1990, et ce taux sera de 1 p. 100 seulement en 1991; pour 1992, on prévoit un taux de croissance d'environ 3 p. 100. J'ai ici le titre d'un article paru dans *The Ottawa Citizen*. On y dit que l'économie mondiale n'a jamais été aussi mal en point depuis 1945.

Le taux de croissance de 1 p. 100 en 1991 est le pire qu'on ait enregistré depuis 1981 ou 1982. Il faut voir la situation canadienne dans ce contexte, et je rappelle aux députés que tous les pays industrialisés ont révisé leurs projections à la baisse. Les deux seuls qui connaîtront une amélioration sur le plan de l'emploi en 1992 sont le Canada et les États-Unis, d'après le Conference Board du Canada. Tous les autres pays industrialisés, notamment au sein du Groupe des 7, subiront une augmentation du chômage en 1992. Je le dis parce que le monde traverse une période difficile et que le Canada s'en ressent lui aussi puisqu'il est un des acteurs de la scène économique internationale. On ne peut le nier.

• (1120)

Il y a des aspects positifs de la conjoncture que nous ne devons pas passer sous silence et qu'il convient de rappeler aux députés. Sur une base annualisée, l'inflation a été ramenée à 1,6 p. 100 au cours des six derniers mois, soit le taux le plus bas en vingt ans.

J'ai aussi parlé des taux d'intérêt. Le taux préférentiel se situe à 8 p. 100, soit le taux le plus bas en 18 ans. C'est toute une réalisation. Nous avons accompli d'autres progrès aussi au troisième trimestre.

Les bénéfices des sociétés augmentent. Il faut que les sociétés réalisent des bénéfices pour qu'elles investissent dans les usines et le matériel. Ils ont affiché une hausse de 15 p. 100, selon les estimations annualisées. D'après les plus récentes données, le revenu des particuliers a augmenté de 4,4 p. 100 par rapport à l'an dernier, et leur revenu disponible, de 4,6 p. 100.

Il est également intéressant de noter que le taux d'épargne des Canadiens s'est accru, passant d'une moyenne variant entre 9 et 9,5 p. 100 à environ 11 p. 100. Je rappelle aux députés que chaque fois que le taux d'épargne personnelle au pays augmente d'un point de pourcentage, la consommation diminue d'environ 4,5 milliards de dollars. Autrement dit, si le taux d'épargne n'était pas passé de 9 à 11 p. 100, les Canadiens auraient consacré 9 milliards de dollars de plus à la consommation de biens et de services.

Il est assez évident que les Canadiens épargnent davantage à cause du climat d'incertitude qui règne et du manque de confiance qu'ils manifestent à l'égard de l'économie. C'est vrai, mais ils commenceront prochainement à accroître leurs dépenses.

Le secteur producteur de biens est un autre indicateur très important. Selon les statistiques pour le troisième trimestre, il y aurait eu une hausse de 5,2 p. 100 dans ce secteur. Il convient également de noter que les 300 grandes sociétés en activité au Canada ont déclaré, dans un sondage, qu'elles augmenteraient leurs dépenses d'investissements d'environ 5,2 p. 100 en 1992. Voilà une autre bonne nouvelle.

Les taux hypothécaires ont chuté; quiconque renouvellera une hypothèque de 75 000 $ s'apercevra que ses versements hypothécaires mensuels diminueront de 275 $ à 300 $. Grâce à cette épargne importante, les Canadiens disposeront de plus d'argent pour la consommation de biens et de services.

Les mises en chantier constituent un autre indicateur important qui a de quoi nous réjouir, à mon avis. Au troisième trimestre, on a observé une hausse d'à peu près 17,2 p. 100 dans l'investissement résidentiel. Les mises en chantier augmentent au rythme d'environ 200 000 par année. Il est vrai que les données diffusées ne sont pas

toujours cohérentes. Elles varient, ce qui est tout à fait normal à la suite d'une récession.

Dans l'exposé budgétaire de 1991, nous prévoyions une reprise de la croissance au deuxième trimestre de 1991. Nos collègues n'ont certainement pas condamné le gouvernement pour s'être montré trop conservateur en établissement ses prévisions, mais il reste qu'on a observé une augmentation de la croissance au deuxième trimestre. Au début, la hausse réelle a été évaluée à 4,9 p. 100, puis, au troisième trimestre, elle a été rajustée à la hausse, pour s'établir à 5,7 p. 100. C'est une remontée fulgurante quand on pense à la baisse de 4,9 p. 100 observée au quatrième trimestre de 1990 et au recul de 4,7 p. 100 au premier trimestre de 1991. Une hausse de 5,7 p. 100 au deuxième trimestre, c'est un véritable revirement.

Bien entendu, personne ne s'attendait à ce que la reprise économique soutienne ce rythme-là. Effectivement, au troisième trimestre, le taux de croissance était plus faible, à 0,9 p. 100. Cependant, si l'on fait la moyenne des deux, on obtient un taux de croissance moyen, calculé sur six mois, de 3,3 p. 100. Ce n'est pas si mal quand on tient compte de la gravité de la récession, qui fut beaucoup plus sévère que ce que nous avions prévu. Nous nous attendions à une baisse maximale d'environ 2,5 p. 100; elle a plutôt atteint 2,8 p. 100 approximativement. Combinée au besoin de nous réadapter et de restructurer notre économie, la récession rend le problème beaucoup plus compliqué, beaucoup plus critique.

Je vous rappellerais que, au début de la reprise en 1981 et 1982, nous avions des données semblables qui étaient, elles aussi, très variables. En fait, au cours du neuvième et du douzième mois de la reprise, en 1983-1984, nous avons connu une période de décroissance.

Revoyons quelques déclarations faites par les analystes et les journalistes à l'époque. Prenons les journaux de 1982-1983. Du premier au troisième mois de la reprise, on pouvait lire, par exemple, dans le *Globe and Mail*, le chroniqueur Peter Cook qui disait: «La conjoncture se détériore et semble annoncer un nouveau marasme.» Le 7 décembre, on pouvait lire: «La situation économique va de mal en pis.»

Le 30 décembre, deux mois après le début de la reprise: «Peu de signes nous portent à croire que nos problèmes économiques tirent à leur fin.» Encore des mauvaises nouvelles, il ne semblait y avoir que des mauvaises nouvelles sur le plan économique. Puis, du quatrième au sixième mois de la reprise, on s'est mis à voir dans les journaux: «Dans la conjoncture actuelle, les progrès semblent incertains. La reprise est commencée, mais elle est encore faible.» Le 6 avril: «Le taux de reprise dans le secteur manufacturier commence à baisser.» Le 22 juillet 1983: «Ne vous fiez pas seulement aux consommateurs.»

Le 2 août 1983, de 10 à 12 mois après le début de la reprise, on peut lire à la une: «La reprise économique faiblit-elle?» Le 31 août 1983, le *Globe and Mail* publie un article intitulé: «Les experts constatent un ralentissement de la reprise.» Le 1er octobre, le *Star Phoenix* dit que la situation économique est sombre.

C'est le genre de situation que nous traversons actuellement. Nous aurons inévitablement des données instables comme cela qui nécessiteront une explication.

Nous restons quand même convaincus que la croissance en 1992 sera de l'ordre de 3 à 3,5 p. 100. Le dernier sondage effectué par le ministère des Finances et le secteur privé prévoit un taux de croissance d'environ 3,5 p. 100.

Les plus récentes prévisions du FMI laissaient présager un taux de croissance de 3,8 p. 100. L'OCDE prévoit un taux de croissance de 3,5 p. 100. Quant au Conference Board du Canada, il prévoit un taux de croissance de plus de 4 p. 100. Selon des critères historiques, on pourrait qualifier cette reprise de modeste à modérée.

Nous devons rester fidèles à notre politique qui consiste à faire baisser le taux d'inflation et à maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé, car c'est ce qui produira la croissance qui, elle, créera des emplois à long terme.

L'histoire prouve que les politiques inflationnistes préconisées par les députés d'en face ne donneront pas au Canada les biens, les services et les emplois dont il a besoin ainsi que la prospérité à long terme qu'il recherche.

Selon des critères historiques, nous savons que la reprise est lente à cause de notre incapacité d'injecter des stimulants financiers dans l'économie, et le député devrait comprendre cela. Nous devons nous pencher sur les questions auxquelles nous faisons vraiment face. Il ne s'agit pas seulement pour nous de chercher à sortir de la récession, mais aussi de chercher à être plus concurrentiels et plus productifs. Il faut pour cela qu'il y ait du leadership, de la coordination et une bonne collaboration entre tous les secteurs de la société.

J'ai lu dans le *Globe and Mail*, je crois que c'était samedi dernier, que le président de la société Ford a dit ce qui suit au sujet de la politique du gouvernement ontarien. Je ne suis pas ici pour m'en prendre à l'Ontario, mais je donne cet exemple seulement pour montrer la nécessité de coordonner la politique économique dans notre pays. Le titre disait que nos entrepreneurs avaient peur d'investir en Ontario. Et voici ce que disait M. Harrigan:

> La politique économique de l'Ontario nuit à la reprise et effraie les investisseurs.

Franchement, les entrepreneurs ont peur d'investir en Ontario. L'industrie de l'automobile s'inquiète des changements qui faciliteront la syndicalisation, particulièrement chez les fabricants de pièces d'automobile; une grève dans une de ces entreprises forcerait les fabricants d'automobiles du Canada et des États-Unis, qui utilisent un système de livraison des pièces au moment adéquat, à fermer temporairement leurs portes, car 80 p. 100 de leur production est exportée aux États-Unis.

Nous devons coordonner notre politique de façon à pouvoir relever les défis. Le Canada est une nation commerçante. Nous venons au septième rang parmi les plus grandes nations commerçantes du monde. Nous devons faire du commerce pour survivre.

• (1130)

Nous devons relever le défi de la mondialisation; nous devons réussir à améliorer notre productivité. Les fondements de la prospérité avaient commencé à se désagréger lorsque nous avons été portés au pouvoir, et il a fallu apporter des changements structurels majeurs—limiter le déficit, apporter des modifications structurelles comme la déréglementation, conclure un accord de libre-échange et libéraliser le commerce, démanteler l'AEIE, mettre un terme au Programme énergétique national ainsi que créer un climat propice aux investisseurs canadiens et où les compétences et l'esprit d'entreprise pourront être mis en valeur.

Voilà le genre de cadre que nous avons mis en place. Nous avons fait des changements structurels, nous avons réglé les questions financières et monétaires fondamentales, nous avons jeté les bases d'une croissance soutenue et forte avec une stabilité des prix. Voilà ce qui favorisera la croissance, ce qui permettra la création d'emplois et ce qui garantira la sécurité à tous les Canadiens.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, avant de faire mes observations ou de poser ma question au ministre, permettez-moi de dire que c'est cela que les Canadiens attendent du Parlement. Aujourd'hui, le Parlement nous donne le meilleur de lui-même. Aussi, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat.

J'ai été déçu d'entendre la réponse du ministre sur ce qui rebute vraiment la population canadienne. Le Canada est en difficulté, et nous aurions espéré mieux que l'échange de banalités auquel se livrent les deux partis qui se sont partagé le pouvoir et qui représentent les mêmes intérêts qui dirigent ce pays depuis cent ans.

Nous aurions espéré du gouvernement et de l'opposition officielle des solutions de rechange et des mesures concrètes, car la population souffre. Parler des spécialistes et de leur interprétation relève du cliché. Au Canada, il y a un million et demi de spécialistes de la crise économique; ils sont tous chômeurs et connaissent parfaitement leur situation ainsi que celle de leur famille.

Permettez-moi de dire à notre collègue qui veut citer les économistes que l'un des principaux problèmes du pauvre, c'est le manque d'argent. Si vous ne réussissez pas à comprendre cela, il n'y a pas un spécialiste dans le monde qui pourra vous aider, ni vous, ni l'opposition officielle.

Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre maintenant? Que va-t-il faire aujourd'hui, compte tenu du fait qu'il a promis, au moment des élections de 1988, la création de 250 000 nouveaux emplois à la suite de la ratification de l'Accord de libre-échange? Qu'est-il disposé à faire aujourd'hui pour aider ceux qui attendent la réalisation de cette promesse? Qu'est-il prêt à faire aujourd'hui pour mobiliser les épargnes des Canadiens au lieu de déplorer le ralentissement de la consommation?

Qu'est-il disposé à faire pour commencer à utiliser les REER de manière imaginative et pour rétablir les infrastructures de nos municipalités et de nos villes grâce aux obligations municipales? Est-il prêt à faire comme les gouvernements en temps de guerre—faire preuve de leadership, donner de l'aide à ceux qui en ont besoin et les réconforter, au lieu de faire de beaux discours et commentaires sur ce que disent les économistes et les éditorialistes?

Voici enfin la question que je veux poser au ministre, la plus importante d'entre toutes: Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il que son taux de popularité demeure à 16 p. 100 d'après les sondages? Déclenchez des élections et, bon sang, laissez votre place à d'autres.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'aurais pensé qu'à la suite de ce préambule, le député aurait évité de se lancer dans un beau discours politique. Je reconnais la

gravité de la situation. Restez aux aguets. Il y aura des élections, et j'espère que le député sera alors prêt.

Le député me reproche d'utilise des clichés. Lorsqu'il s'agit de s'attaquer à certains des problèmes fondamentaux, d'ordre financier et monétaire, que le Canada connaît, et d'esquisser un plan d'action précis pour atteindre nos objectifs en matière financière et dans la lutte contre le déficit, je ne crois pas que ce soient des vains mots et des clichés. Je n'ai cité aucun économiste. J'ai fait allusion, cependant, à des groupes d'études, à des groupes de grande réputation comme le FMI, l'OCDE et le Conference Board du Canada.

Le député fait une proposition: utiliser les REER et les obligations municipales. S'il voulait me communiquer de l'information, je l'étudierais avec un vif intérêt. J'inviterais même le député à mon bureau pour que nous puissions en discuter. Je suis certainement ouvert à toutes les propositions susceptibles de nous aider. J'ai au moins relevé un élément positif dans la question du député. Qu'allons-nous faire à propos de l'emploi?

Nous prévoyons, je l'ai dit, que la croissance remontera à 3,2 ou 3,5 p. 100. Selon nos estimations, cette croissance se traduira par la création de 300 000 emplois.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le ministre a dit que les taux d'intérêt au Canada étaient presque identiques à ceux des États-Unis ou que la différence était négligeable.

Avec tout le respect que je lui dois, je crois que le ministre comparait les taux de base des deux pays. Le chef de l'opposition parlait d'autre chose, selon moi. Il parlait du taux américain sur les fonds fédéraux, qui est de 4,5 p. 100. En tout cas, c'était le taux hier. Je crois savoir qu'il a encore diminué hier après-midi. L'écart est donc maintenant de plus de 3 points.

Le taux de base de la Banque du Canada est de 7,54 p. 100. L'écart entre les taux était donc de 3,04 points avant la baisse d'hier. L'écart s'est accru et doit être supérieur à 3 points. Or, l'écart entre ces deux taux a toujours été normalement de 2 points.

J'estime pour ma part, et je voudrais avoir son point de vue là-dessus, que l'importance de cet écart est la cause de notre manque de prospérité. L'écart est bien trop grand. J'avoue que les taux d'intérêt ont diminué, mais ils n'ont pas encore assez baissé, et je crois que le ministre le sait fort bien. Le ministre voudrait-il commenter et admettre que les chiffres du chef de l'opposition sont exacts?

Je dois dire au ministre que je suis d'accord sur l'autre partie de ses observations. Deux grandes raisons expliquent la faible performance de l'économie ontarienne. La première est le gouvernement actuel de l'Ontario, dont la seule présence décourage l'investissement dans la province. Nous perdons beaucoup d'investissements qui auraient normalement dû se faire pour nous arracher à la récession, mais qui ne se font pas à cause de l'incompétence du gouvernement ontarien. Il y a également l'écart entre les taux d'intérêt canadien et américain, qui donne une valeur artificiellement élevée au dollar canadien et décourage les investisseurs étrangers, qui hésitent à implanter de nouvelles usines parce qu'il coûte plus cher de faire des affaires au Canada que ce ne devrait être le cas. Cette situation incite les entreprises à déménager aux États-Unis et nous coûte très cher.

Le ministre pourrait-il formuler des observations relativement à ces deux questions et admettre que les chiffres avancés par le chef de l'opposition sont en fait exacts?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je vais faire des observations. Premièrement, les Américains n'empruntent pas d'argent au gouvernement fédéral: ils empruntent des banques. Au Canada, les Canadiens n'empruntent pas de la Banque du Canada; ils empruntent aussi aux banques. L'écart entre le taux préférentiel, qui est la différence entre le taux préférentiel commercial des banques au Canada et le taux commercial des banques aux États-Unis, est 1/2 p. 100. Aux États-Unis, ce taux est de 7,5 p. 100 et il est de 8 p. 100 ici.

Le chiffre normalement employé pour établir les écarts est celui du papier commercial de trois mois qui, à 14 heures hier, était de 2,6 p. 100. Ce chiffre oscille entre 2,3 et 2,5 p. 100, ce qui est de beaucoup inférieur à l'écart de 5,65 p. 100 qui existait il y a un peu plus d'un an.

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question au ministre des Finances.

Il s'est livré aujourd'hui à son exercice habituel qui consiste à nous fournir un grand nombre de statistiques optimistes et à essayer de nous donner un tableau très favorable de la situation. Comment peut-il expliquer, non pas après sept mois de régime conservateur mais bien après sept années et demie, le fait que tous les beaux plans dont il a parlé et les nouvelles orientations qu'il a annoncées font qu'il y a maintenant 1,5 million de chômeurs au pays? Il y a eu plus d'emplois perdus l'année dernière que le gouvernement nous avait promis d'en créer par suite de l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que ses politiques ont échoué et qu'il doit les changer afin de redonner du travail aux Canadiens et de relancer un mouvement d'unité au pays?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si je pouvais influencer la politique économique mondiale, je pourrais donner suite à la suggestion du député.

• (1140)

Nous n'avons certainement jamais nié le fait que le Canada fait partie de la communauté commerciale internationale. Nous sommes le septième pays commercial au monde. Notre économie est la septième ou la huitième au monde, et il en est ainsi parce que nous nous adonnons au commerce. Nous sommes des commerçants très dynamiques. Notre prospérité est très étroitement liée à notre capacité commerciale.

Nous sortons d'une récession, mais notre économie connaît une période de transition. Nous nous efforçons d'améliorer notre productivité afin de soutenir la concurrence au sein d'une économie mondiale. Nous sommes en train de passer d'une économie axée sur les ressources et le secteur manufacturier à une économie orientée sur les services et le secteur à valeur ajoutée. Tous ces aspects font partie du processus qu'il faut suivre.

Nous essayons de mettre en place les changements structurels qui permettront que cette adaptation se fasse plus efficacement. Peut-être cette adaptation aurait-elle dû être amorcée plus tôt. Peut-être aurait-elle dû être entreprise au début des années 80. Nous payons un peu pour ce retard aujourd'hui.

Le fait que la valeur de notre dollar ait été peu élevée de 1976 à 1986 a masqué un grand nombre de nos problèmes de compétitivité. Nous procédons à ce changement structurel maintenant et nous devons nous y prendre de la bonne façon.

Au cours de la période de 1970 à 1973, le taux d'inflation était faible, se situant en moyenne à 2,8 p. 100. De même, le taux de chômage moyen était de 4,8 p. 100, tandis que le taux de croissance moyen était tout juste inférieur à 5 p. 100.

Traditionnellement, la seule façon d'assurer une croissance durable et un taux de chômage faible à long terme a consisté à recourir au genre de politique que nous appliquons. Le député devrait peut-être jeter un bref coup d'oeil sur la petite histoire. Peut-être conviendra-t-il avec nous que nous sommes bel et bien sur la voie de la reprise durable et de la croissance durable avec la stabilité des prix.

Les crédits

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a félicité la Chambre de la qualité du débat de ce matin sur l'économie. Il a dit que c'était ce que nous devrions faire, et je suis d'accord avec lui.

Je me demande si je pourrais avoir le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de cinq minutes la période réservée aux questions et aux observations étant donné que nous n'avons pas souvent l'occasion d'interroger le ministre des Finances et de discuter avec lui. Cette prolongation permettrait à quelques autres députés qui veulent participer au débat de poser des questions.

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park a demandé le consentement pour prolonger de cinq minutes la période réservée aux questions et aux observations. Y a-t-il consentement?

Une voix: D'accord.

M. le Président: Je sais que le député de Parkdale—High Park ne prendra pas à lui tout seul les cinq minutes.

M. Flis: Monsieur le Président, le chef de notre parti, le chef adjoint de l'opposition et moi avons souvent demandé au gouvernement, pendant la période de questions, ce qu'il allait faire pour éliminer les banques d'alimentation de notre société?

Il y a un an, j'ai dit au gouvernement qu'il lui restait deux ans avant la fin de son mandat et je lui ai demandé s'il pouvait nous dévoiler un plan, un programme conçu pour éliminer de notre société les banques d'alimentation et la pauvreté chez les enfants? Pour toute réponse, le ministre nous parle de l'augmentation du nombre des gens qui sont au-dessus du seuil de la pauvreté.

Ce n'est pas une réponse. Les banques d'alimentation se multiplient. Le nombre des enfants à qui il faut donner le petit déjeuner avant l'école augmente. Il reste au ministre un an avant la fin de son mandat. Accepterait-il de partager avec nous les plans de son gouvernement en vue d'éliminer de notre société les banques d'alimentation, cette verrue et cette honte pour nous tous?

M. Mazankowski: C'est, en effet, monsieur le Président, une tragédie. Le ministre de la Santé travaille à l'élaboration d'un programme à l'intention des enfants pauvres. Il l'a déclaré en Chambre.

Ce programme suivra la filière habituelle. Je ne peux pas dire au député quand il sera annoncé, mais je peux lui garantir qu'on y travaille activement. Quand il sera engagé dans le processus des comités du Cabinet, je suis sûr qu'on annoncera quelque chose.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, à l'époque où j'étais directrice de Centraide dans le Lower Mainland, j'ai coordonné 32 centres d'action que le gouvernement subventionnait à l'intention des chômeurs de toute la Colombie-Britannique.

C'est la Fédération du travail de la Colombie-Britannique qui faisait fonctionner ces centres chargés d'aider les travailleurs à effectuer la transition entre l'assurance-chômage et l'assistance sociale à une époque où le chômage était moins élevé qu'aujourd'hui. Le gouvernement conservateur a coupé les vivres à ces centres d'action par l'entremise d'Emploi et Immigration Canada. Quelques-uns seulement ont tant bien que mal survécu.

Le gouvernement ne parvient pas à réduire le chômage ne serait-ce qu'aux niveaux où il était lorsque nous avions ces centres d'action dans le début des années 80, ces centres d'action à qui le gouvernement a coupé les vivres. Le ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement compte faire pour aider les chômeurs à effectuer la transition entre l'assurance-chômage et l'assistance sociale? À l'heure actuelle, il n'y a rien.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis disposé à me renseigner sur l'affaire dont parle la députée. Je lui rappelle que, il y a trois semaines, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des crédits supplémentaires pour le volet formation et perfectionnement du Programme d'assurance-chômage. Il fait passer cette contribution de 1,4 à 1,8 milliard de dollars. Je ne sais pas si cette activité y serait admissible, mais on pourrait peut-être en explorer la possibilité.

Je m'engage à me renseigner sur l'affaire soulevée par la députée. Si elle nous donnait plus de détails, je pourrais demander à un de mes collaborateurs de lui téléphoner à son bureau aujourd'hui même.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aimerais poser une brève question au ministre des Finances.

Le régime fiscal des particuliers et celui des sociétés tel qu'ils sont conçus au Canada, ont un effet antistimulant sur la productivité et sur les dépenses de consommation. J'estime que les objectifs que le gouvernement comptait atteindre avec la phase I de sa réforme fiscale n'ont pas été réalisés.

Je demande donc au ministre, s'il va tenter une nouvelle fois d'effectuer une réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés dans le prochain budget.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le problème de toute réforme fiscale, c'est qu'elle provoque l'incertitude. L'incertitude a été telle que nous avons cherché à mettre le système au point et à le stabiliser.

Le député propose une solution originale dont il s'est fait le champion. Je l'ai étudiée. La plus grosse difficulté que j'y vois est que, si nous l'adoptions, près de la moitié des contribuables canadiens paieraient alors plus d'impôt qu'ils n'en paient aujourd'hui.

Si je me trompe, peut-être pourrait-il éclairer ma lanterne, car c'est ce qui ressort de notre étude de sa proposition.

Si la question est de savoir si nous envisageons une réforme fiscale de grande envergure, la réponse est non. Nous cherchons des moyens de huiler le système fiscal. Nous espérons arriver à le simplifier, à le rationaliser et à en accroître l'efficacité du point de vue des démarches nécessaires pour stimuler les investissements ainsi que l'activité économique et pour créer des emplois.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre part à ce débat aujourd'hui.

Il est important que nous ayons à la Chambre un débat sur l'économie et que nous puissions émettre les solutions de rechange que nos partis préconisent. Le gouvernement n'en a certes pas formulées beaucoup, ni l'opposition officielle d'ailleurs. Mais quand on voit ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle, une chose est certaine: la politique économique du gouvernement conservateur est un échec.

Les mesures économiques néo-conservatrices pratiquées par ce gouvernement et par les gouvernements libéraux avant lui sont en effet la cause de nos déboires actuels.

Je ne crois pas nécessaire de m'étendre sur le bilan du gouvernement conservateur. Nous lui demandons presque quotidiennement, à la période des questions, s'il serait disposé à corriger les mesures économiques qui sont en train d'anéantir notre pays. Chaque fois, la réponse est la même: il ne veut pas écouter ce que les Canadiens ont à dire. Il ne s'intéresse pas aux solutions de rechange que le NPD propose en tout cas. Ce que le gouvernement ne peut pas faire semblant d'ignorer, ce sont les 1,5 million de chômeurs. Il ne peut pas non plus faire semblant d'ignorer les 1,5 million d'autres Canadiens qui vivent de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage.

• (1150)

Le nombre record des faillites de petites entreprises, le nombre record des faillites d'agriculteurs et la disparition du secteur industriel, toutes ces caractéristiques de l'économie canadienne sont liées directement aux politiques du gouvernement. Les millions de Canadiens, dont un enfant sur six, qui vivent dans la pauvreté, la multiplication des banques d'alimentation et l'augmentation du nombre des sans-abri, tous ces problèmes exigent qu'on prenne des mesures dès maintenant. Les sans-abri, les pauvres, les chômeurs et les assistés sociaux ne peuvent pas attendre jusqu'au milieu de 1992 ou en 1993. C'est maintenant qu'ils ont besoin d'aide.

Lorsque ce gouvernement a été élu pour la première fois en 1984, personne, pas même ses adversaires les plus forts, n'aurait pu prévoir le marasme dans lequel il a entraîné l'économie canadienne. Personne ne pouvait prévoir la mesure dans laquelle ce gouvernement comprimerait les programmes sociaux, qu'il qualifiait pourtant de dépôt sacré. Personne ne pouvait prévoir qu'un un pays qui pouvait espérer tant de choses en viendrait à regretter tant de choses.

Le gouvernement a été élu avec un certain enthousiasme en 1984. Il a été réélu tant bien que mal en 1988 et, aux prochaines élections, il connaîtra le sort qu'il mérite pour tout le tort qu'il a fait au Canada.

[*Français*]

Ce que les Canadiens et les Canadiennes ont appris au cours de la dernière décennie, c'est que les politiques néo-conservatrices ne fonctionnent pas. Elles ne fonctionnent pas lorsqu'elles sont utilisées par un gouvernement libéral. Elles ne fonctionnent pas lorsqu'elles sont utilisées par un gouvernement conservateur. Je parle des taux d'intérêt élevés, d'un dollar canadien surévalué, de l'Entente commerciale entre le Canada et les États-Unis, de la TPS, de la privatisation et de la déréglementation, monsieur le Président.

Soyons concis et précis. Chacune de ces politiques a été un désastre total. Toutes ensemble, elles ont entraîné la ruine économique des familles canadiennes. La TPS est peut-être le meilleur exemple de ces politiques économiques destructrices. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a expliqué de quelle façon cette taxe de vente détruit les petites entreprises de ce pays. Elle réduit le pouvoir d'achat des consommateurs, elle a grugé la confiance des consommateurs et elle a incité les Canadiens à magasiner aux États-Unis.

La TPS est le iceberg qui est en train de couler le navire commercial de notre économie. Les familles canadiennes risquent de disparaître elles aussi. Si notre économie réussit à arriver à bon port, il faudra supprimer la TPS. Avec un gouvernement néo-démocrate, la TPS sera supprimée!

[*Traduction*]

L'opposition, quant à elle, s'est montrée, si je peux dire, catégoriquement ambivalente au sujet de la taxe sur les produits et services. Il s'agit, selon son chef, tantôt d'une taxe régressive et discriminatoire, tantôt d'une taxe qui serait abolie et remplacée par quelque chose de semblable. Les Canadiens ont du mal à s'y retrouver.

S'il y a une chose que les Canadiens et l'économie ne peuvent pas supporter, c'est la TPS, qu'elle soit des conservateurs ou des libéraux. Il faut abolir la TPS. Voilà la politique du Nouveau Parti démocratique.

Les Canadiens souhaitent une fiscalité qui soit juste. Le ministre des Finances vient de dire que, en cette période d'instabilité, il serait difficile d'envisager d'apporter de grands changements à notre régime fiscal. Je proposerais au ministre d'aller n'importe où au Canada demander aux personnes à revenu moyen, aux familles qui ont du mal à joindre les deux bouts, si le régime fiscal a besoin d'être réformé dans le sens de la justice. Les Canadiens lui diront qu'ils souhaitent un régime fiscal qui soit juste, équitable et réformé.

Le gouvernement, comme l'opposition d'ailleurs, s'empresse toujours de faire remarquer que si on se débarrasse de la TPS, il faut la remplacer par quelque chose. Nous n'en disconvenons pas, mon parti et moi. C'est pourquoi nous avons proposé plusieurs mesures visant à éliminer les échappatoires fiscales et à garantir que les riches et les grosses sociétés paient leur juste part d'impôts.

Hier, je crois, pendant un débat, j'ai entendu un député libéral dire que l'idée de taxer les riches n'était pas nouvelle. Qu'il aille donc demander à un chômeur, à quelqu'un qui fait la queue à une banque d'alimentation, si cette vieille idée n'est pas la meilleure qui soit, et s'il n'est pas tant d'agir en ce sens.

Je proposerais, par exemple, entre autres moyens de remplacer la TPS et de combler le manque à gagner, de créer des impôts sur la fortune et sur les successions comme cela se fait communément en Europe. Il faut créer, par ailleurs, un impôt minimal pour les sociétés comme aux États-Unis.

Pourquoi le Canada ne peut-il pas adopter des taxes semblables afin de faire payer ceux qui en ont les moyens, plutôt que d'imposer des mesures régressives comme la TPS? Pourquoi les libéraux et les conservateurs refusent-ils d'agir dans ce sens? Pourquoi les libéraux ont-ils créé des échappatoires fiscales dans les années 70 pour les compagnies, ce qui a eu pour effet de faire en sorte que les riches paient encore moins qu'auparavant leur juste part d'impôt? Pourquoi y a-t-il des banques qui réalisent des profits de 4 milliards de dollars et qui ne paient pas leur juste part d'impôt?

La réponse est bien simple, et les Canadiens la connaissent. Ces banques sont celles qui financent les partis conservateur et libéral, et qui les soutiennent. Il est temps d'avoir un gouvernement qui soit du côté des familles canadiennes et qui n'ait pas peur d'assurer l'équité fiscale.

En cette période difficile, il y a des banques qui font des profits de 4 milliards de dollars, et nous avons proportionnellement le plus grand nombre de milliardaires au monde. Pourtant, notre pays vit des temps difficiles. Des millions de Canadiens vivent dans la pauvreté et, comme je l'ai dit, des centaines de milliers doivent compter sur les banques alimentaires, sans compter que le nombre des sans-abri augmente.

Quelqu'un oserait-il nier ici que ceux qui en ont les moyens doivent payer leur juste part d'impôt afin d'aider les moins fortunés?

Et l'on parle de société éclairée. En fait, on n'en parle plus beaucoup maintenant; pourtant, nous voulons tous que le Canada soit une bonne société, et c'est ce que notre pays doit être.

[*Français*]

Parlons maintenant de la politique commerciale, monsieur le Président. Parlons de l'entente commerciale entre le Canada et les États-Unis, des centaines de milliers d'emplois qui ont été perdus. Ces pertes d'emplois sont réelles. Ces emplois se retrouvent maintenant dans les usines aux États-Unis ou au Mexique. Est-ce que des ministres se sont donnés la peine de visiter dernièrement le sud ou le sud-ouest de l'Ontario, ou le Québec, pour voir ce que cette entente commerciale a causé à l'industrie des pièces automobiles, au secteur manufacturier? Moi, j'y suis allée; mes collègues y sont allés. On n'y parle pas de chômage dans l'abstrait. Nous parlons de la vie des gens, nous parlons des familles sans emploi, nous parlons de familles à la recherche d'un emploi. Nous parlons de familles pour qui l'avenir est sombre. Ces usines, elles sont fermées et, dans bien des cas, elles sont fermées pour toujours. Ces pertes d'emploi sont permanentes. C'est cela que ce gouvernement a fait. C'est cela la honte de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Selon le gouvernement, la solution consiste à élargir l'accord de façon à inclure le Mexique, c'est-à-dire à empirer une situation déjà mauvaise. Encore une fois, la position des libéraux relativement à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis est pour le moins ambiguë. Si je comprends bien, le chef de l'opposition a changé la position de son parti concernant cette entente, puisqu'après avoir voulu mettre fin à cet accord, voilà qu'il veut maintenant que certains aspects soient renégociés.

Moi, mon caucus et mon parti n'avons pas changé d'idée. L'accord qui a coûté des centaines de milliers d'emplois aux Canadiens, qui a miné les programmes sociaux de notre pays et qui a fait que nous ne pouvons même pas nous servir de nos propres ressources en pétrole et en gaz, doit disparaître.

• (1200)

Je crois savoir que telle n'est pas la position du parti de l'opposition. Le Parti libéral semble considérer les négociations en vue d'en arriver à un accord continental incluant le Mexique comme une bonne occasion pour le Canada.

Dans une lettre envoyée à un citoyen, le porte-parole du parti en ce qui a trait aux affaires internationales, le député de Winnipeg, écrit: «Les pourparlers actuels sur un accord de libre-échange nord-américain nous offrent de nouvelles possibilités en ce sens que le gouvernement peut insister sur des dispositions qui protégeraient la population et l'économie canadiennes.»

Insister sur des dispositions! Ils ont vendu le Canada, et on veut leur donner une deuxième chance. Le Nouveau Parti démocratique dit non! Pas question de donner une deuxième chance de vendre le Canada.

Un accord de libre-échange nord-américain du genre proposé par ce gouvernement serait un désastre pour les travailleurs canadiens, pour un grand nombre de travailleurs américains ainsi que pour les travailleurs mexicains.

Il y a quelques semaines, le parti de l'opposition officielle a tenu une conférence au cours de laquelle il a semblé effectuer un important virage à droite, se rapprochant des politiques néo-conservatrices qui nous ont mené à la pauvreté et qui ont entraîné le ralentissement de l'activité économique ainsi que l'augmentation du nombre de faillites que nous connaissons actuellement.

La mondialisation est une réalité incontournable. Nous sommes tous d'accord là-dessus, mais cela ne veut pas dire que nous devons accepter les politiques néo-conservatrices sur la façon de composer avec cette mondialisation. Cela ne veut pas dire que nous devons adopter les

politiques de libre marché sans aucun contrôle de la part des gouvernements en place.

Il y a deux manières d'aborder la mondialisation: laisser faire et supporter toutes les conséquences négatives, ou bien veiller à ce que l'intensification de la concurrence internationale ne se fasse pas au détriment des travailleurs du monde entier, des familles du monde entier et de l'environnement de toute la planète.

Le gouvernement canadien semble croire que, parce que beaucoup de pays commerçants ont une semaine de travail de six jours et de 60 heures ainsi que des salaires de 1 $ l'heure, nous devons abaisser nos propres normes et nos salaires pour livrer concurrence.

Le ministre des Finances dit qu'il ne prise guère la proposition de l'Ontario, qui préconise une syndicalisation plus poussée des travailleurs, des pouvoirs accrus pour les travailleurs, ces travailleurs qui ont bâti notre pays, qui sont productifs, mais qui sont en difficulté à cause des politiques économiques du gouvernement. Ces politiques empêchent le Canada de livrer concurrence dans de nombreux secteurs.

Comme ces autres pays ont des normes environnementales inférieures aux nôtres, le gouvernement voudrait que nous assouplissions notre propre réglementation pour accroître notre compétitivité. Il est bien évident que c'est impossible et futile. Ce n'est pas nécessaire non plus.

Ce que nous pouvons faire, face à la mondialisation, c'est établir des règles internationales de base pour éviter que les travailleurs ne soient exploités, que les programmes sociaux ne soient détruits et que l'environnement ne soit dégradé.

La charte sociale dont la Communauté européenne discute justement cette semaine est un exemple de règles de base de cette nature. Chose curieuse, ni les libéraux ni les conservateurs n'ont manifesté le moindre intérêt pour l'adoption de chartes sociales nationale et internationale. Le gouvernement insiste pour dire que les accords commerciaux sont strictement commerciaux et qu'ils ne touchent ni les travailleurs ni le gouvernement. Ce sont des balivernes. Les Européens, au moins, sont conscients de la situation.

Je dois dire qu'une personne, au sein de la CEE, s'oppose à l'adoption d'une charte sociale. C'est le premier ministre de Grande-Bretagne. M. Major s'y oppose parce que la charte européenne imposerait une semaine d'au plus 48 heures, des pauses pendant le travail, des congés de maternité de 14 semaines et des consultations entre employeurs et employés.

Le colonialisme géographique est depuis longtemps chose du passé. Je regrette que le premier ministre de Grande-Bretagne pense pouvoir continuer à imposer les politiques de Thatcher et de Reagan aux travailleurs dans le reste de l'Europe. Le Canada devrait donner l'exemple en disant qu'il ne va pas agir de la sorte dans ses accords commerciaux et qu'il donnera son appui à une charte sociale.

Nous reconnaissons tous que le Canada doit être davantage compétitif et que nous pouvons relever le défi de la mondialisation d'une manière qui, à mon sens, peut être positive. Ne ne voyons pas là une occasion de restreindre nos droits et libertés, mais bien d'améliorer ceux des exploités du monde entier. Personne ne devrait avoir à travailler 60 ou 70 heures par semaine. Aucun enfant de 12 ans ne devrait avoir à travailler. Aucune famille ne devrait être obligée de vivre à côté d'un site d'enfouissement de produits toxiques.

Rendons le Canada plus compétitif, mais au lieu d'abaisser nos normes, de réduire les budgets d'éducation et les programmes sociaux, au lieu de perpétuer des taux de chômage à deux chiffres, investissons plutôt dans les Canadiens et remettons-les sur le marché du travail.

Il suffit, pour ce faire, d'investir dans l'éducation, dans la formation professionnelle, dans la recherche et dans les nouvelles technologies. C'est un investissement qui nous ouvre des perspectives d'avenir. Il permet de créer des emplois. Il favorise la croissance et, partant, permet de réduire la dette. Les emplois doivent être une priorité. Les groupes sociaux, les travailleurs, les entreprises et le gouvernement doivent pouvoir participer à la prise des décisions économiques.

C'est ce que font les économies les plus prospères du monde, et c'est ce que le Canada doit faire. Au lieu d'imiter les économies les plus faibles, le Canada devrait s'inspirer des plus solides. Au lieu de concurrencer les meilleures, le Canada devrait aspirer à être le meilleur. Visons la première place, monsieur le Président.

En terminant, je voudrais proposer l'amendement suivant à la motion:

> Que la motion soit amendée par l'ajout des mots suivants,
>
> «taux sans précédent depuis 1982.»

M. le Président: La députée du Yukon, appuyée par le député de Kamloops, propose la motion suivante: Que la motion soit amendée par l'ajout des mots suivants, «taux sans précédent depuis 1982.» Questions et observations. La parole est au député de Broadview—Greenwood.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a dit aujourd'hui bien des choses sur lesquelles je suis parfaitement d'accord. Nous, du Parti libéral, estimons qu'il faut accorder la priorité au plein emploi. Nous privilégions aussi un régime fiscal équitable au Canada. Si j'ai bien compris, elle propose essentiellement de prélever, auprès des riches et des grandes sociétés, les recettes dont nous avons besoin.

J'ai pris la parole à maintes occasions à la Chambre et signalé que, il y a près de trois ans, on comptait au Canada 6 200 personnes dont les revenus étaient supérieurs à 500 000 $ par année et qui ne payaient pas d'impôt sur le revenu des particuliers. C'est inacceptable. Il y a trois ans, on comptait aussi 2 200 sociétés dont les bénéfices non répartis étaient supérieurs à 25 millions de dollars et qui ne payaient aucun impôt. À mon avis, c'est aussi injuste.

Toutefois, si nous ne faisions qu'imposer les gens riches et les quelques grandes sociétés qui restent, cela ne produirait pas assez de recettes pour que le Trésor puisse financer tous les programmes sociaux associés au mode de vie que nous voulons dans ce pays.

• (1210)

Je veux poser la question suivante au chef du Nouveau Parti démocratique: Outre le fait d'imposer les quelques gens riches et les quelques grandes sociétés qui restent, quelles solutions de rechange propose-t-elle afin d'aller chercher les recettes nécessaires pour faire fonctionner le pays?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je suppose que le député ne veut pas dire que les riches ne devraient pas payer leur juste part d'impôts. Il a dit qu'il y a un certain nombre de gens qui ne paient pas d'impôts, et nous sommes d'accord avec lui sur ce point.

Pour ce qui est des solutions de rechange, permettez-moi d'en mentionner quelques-unes. J'ai déjà parlé, dans mon discours, d'un impôt minimum pour les sociétés. Il y a environ 60 000 sociétés rentables qui ne paient pas d'impôts, et ce n'est vraiment pas juste. Cela est très clair pour la plupart des Canadiens. Ces sociétés devraient payer leur juste part d'impôts.

Deuxièmement, il existe certaines échappatoires fiscales pour les personnes qui sont dans les tranches de revenu les plus élevées. Comme le député l'a dit, beaucoup de gens dont le revenu annuel dépasse 500 000 $ ne paient pas d'impôts. Ce n'est vraiment pas juste, et nous devons faire disparaître ces échappatoires fiscales.

Il y a d'autres genres d'impôts. On pourrait avoir un impôt sur la fortune semblable à ce qui existe en Europe. Ce genre d'impôt s'est avéré très efficace sur le plan de la production des recettes et il ne touche que les gens à revenu très élevé. Il ne nuit donc pas aux gens à revenu moyen.

Nous avons parlé de supprimer la déduction de 100 000 $ pour gains en capital. Cette mesure ne profite qu'aux personnes qui ont de l'argent. Elle prive le gouvernement des recettes fiscales qu'il pourrait redistribuer dans notre société à ceux qui en ont besoin. C'est d'ailleurs là une des tâches les plus importantes d'un gouvernement.

On pourrait aussi supprimer la déduction pour frais de représentation, qui coûte un milliard de dollars aux Canadiens. Tout gouvernement doit établir ses priorités. Il est certainement plus important de donner à manger aux enfants que d'accorder une déduction fiscale pour une loge au Skydome ou pour des déjeuners d'affaires. C'est le genre de compromis dont nous parlons.

Le député a parlé d'options en matière d'impôts. J'en ai mentionné trois parmi tant d'autres. Comme le député le sait, les impôts non perçus totalisent des milliards de dollars. Il se souviendra que, il y a à peine deux semaines, le gouvernement a découvert que les sociétés devaient des milliards de dollars d'impôts non perçus. Cela n'a surpris personne au sein du Nouveau Parti démocratique. Nous sommes d'avis que, même en vertu des règles actuelles, il y a une quantité énorme d'impôts qui ne sont pas perçus, ce que le vérificateur général du Canada a confirmé à plusieurs reprises.

Enfin, je voudrais faire quelques remarques sur ce que le député a dit au sujet du plein emploi. Je crois qu'il a tout à fait raison de dire que le plein emploi devrait être l'objectif visé par notre société. Cela veut dire que, une fois l'objectif fixé, nous devons structurer nos programmes de formation ainsi que nos activités de recherche et de développement en fonction de cet objectif.

Le taux de chômage chez les jeunes Canadiens est une véritable tragédie. Un pays qui ne peut offrir d'avenir à ses jeunes ne gagnera certainement pas la confiance des Canadiens, jeunes ou vieux.

Le Nouveau Parti démocratique préconise depuis longtemps une politique de plein emploi. Nous continuons de le faire. Nous croyons que cet objectif peut être atteint, mais il faut, à cette fin, changer notre attitude et créer des programmes précis en matière de formation, d'éducation et de soutien de revenu.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je voudrais, à mon tour, poser une question à la députée du Yukon, le chef du NPD.

J'ai écouté son exposé et, dans un certain sens, je me dois certainement de la féliciter, parce qu'elle nous a proposé, de façon très claire, une solution de rechange au système que maintient actuellement le gouvernement dont je fais partie.

Je voudrais faire valoir le point suivant. Il ne fait aucun doute que, dans la circonscription d'Ontario que je représente, le moral dans le milieu des affaires est très bas. Les gens d'affaires craignent d'investir dans de nouvelles usines et de nouvelles pièces d'équipement. Ils n'ont pas peur cependant d'investir ailleurs au Canada. Ils ont peur d'investir dans ma circonscription et en Ontario. Leurs craintes sont partiellement fondées sur le fait que les programmes sociaux en Ontario se sont considérablement accrus.

Au cours de son intervention, la députée d'en face a déclaré que le gouvernement du Canada, le Parti conservateur ou le Parti libéral sont financés par les banques et les grandes sociétés. Nous savons tous que les syndicats au pays financent le NPD. En Ontario, nous avons un gouvernement néo-démocrate qui a proposé des lois qui ont nettement favorisé les syndicats et énormément découragé les investisseurs ontariens. En agissant ainsi, le gouvernement néo-démocrate s'en est pris aux investisseurs qui seraient en mesure d'améliorer l'économie de l'Ontario. Pourtant, la députée a déclaré en public qu'elle appuie les mesures prises par le gouvernement ontarien et qu'elle adopterait des politiques similaires.

Ma question porte sur le point suivant. La semaine dernière, j'ai rencontré un manufacturier qui s'apprête à annoncer d'ici deux semaines qu'il dépensera 100 millions de dollars pour accroître sa capacité de production au Canada, dans une autre province, même si le siège social de sa société est situé dans ma circonscription, en Ontario. Il en rejetait clairement la responsabilité sur les politiques prônées par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

Je voudrais poser la question suivante. Dieu fasse que le NPD ne soit jamais élu à la tête du pays, mais si cela se produisait, la députée, qui a avoué qu'elle appuie les mesures prises en Ontario, adopterait-elle les politiques qui sont appliquées en Ontario?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je suggère au député de regarder les sondages et de ne pas oublier que plus de 40 p. 100 des Ontariens appuient le gouvernement de l'Ontario. Et si peu d'Ontariens appuient les conservateurs sur les scènes fédérale et ontarienne—sur la scène fédérale surtout à l'heure actuelle—, c'est que les conservateurs ont causé un chômage sans précédent en Ontario: près d'une personne sur dix dans le Grand Toronto vit d'une forme quelconque d'aide sociale, et il en était ainsi bien avant que les néo-démocrates arrivent au pouvoir.

Le gouvernement fédéral ne cesse de dire qu'il faut être patient et qu'il viendra en aide aux gens. Il fut un temps où l'Église nous demandait d'attendre la vie éternelle; aujourd'hui, c'est au tour des conservateurs de nous le demander. Mais il y a des pauvres qui souffrent et des personnes qui ne mangent pas à leur faim; Dieu merci, des gouvernements comme celui de l'Ontario se soucient de ces gens et ont adopté des politiques d'aide à leur intention.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis impressionné par le sérieux des solutions précises que le chef du Nouveau Parti démocratique a proposées. Même les porte-parole du gouvernement et d'autres en ont reconnu l'intérêt.

Au Canada, on est actuellement déçu de la politique et des politiciens. Je veux demander ceci au chef des néo-démocrates: quand elle dit qu'elle imposera un impôt minimum aux sociétés, qu'il y aura des droits successoraux et que la TPS sera éliminée, peut-elle nous donner un échéancier, et quelles réalisations peut-elle mettre en avant, outre l'approche socialiste des néo-démocrates et leurs efforts pour diriger le pays au lieu de suivre comme des moutons?

Mme McLaughlin: Excellentes questions que celles de mon honorable collègue! Certes, si je devais me mettre à énumérer les importantes contributions des gouvernements néo-démocrates à notre pays, la liste serait longue.

Je voudrais donner deux exemples de contributions que l'on doit justement à mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca quand il était premier ministre de la Colombie-Britannique. Lui aussi a créé des programmes pour servir les intérêts des gens de cette province; il a pris les rennes de l'économie et a décidé d'adopter des mesures destinées à favoriser les habitants de la Colombie-Britannique ainsi que les Canadiens en général.

Mon collègue s'interroge sur l'échéancier. Il est clair que notre parti entend adopter un régime fiscal juste. Dans les années 60, la commission Carter avait fait de nombreuses suggestions excellentes que les gouvernements libéraux ont refusé d'examiner et que les gouvernements conservateurs ont omis d'envisager. Nous avons la solution: réformer la fiscalité; une des priorités d'un gouvernement néo-démocrate serait de rendre le régime fiscal plus juste. Je peux assurer à mon collègue et à tous

les Canadiens que ce sera une de nos grandes priorités quand nous formerons le gouvernement.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux faire savoir qu'à partir de maintenant, les orateurs du Parti libéral feront des interventions de dix minutes; autrement dit, nous divisons notre temps de parole en deux périodes de dix minutes, suivies d'une période de cinq minutes réservée aux questions et observations.

• (1220)

Une voix: Oh, oh!

M. Milliken: Je ne relèverai pas l'observation du député, qui veut laisser entendre que notre parti est divisé sur sa politique, mais il ne l'est pas aussi sérieusement que le parti à ma gauche.

Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour siéger pendant la période du déjeuner. En d'autres mots, nous siégerons depuis l'heure prévue d'interruption à 13 h 23 jusqu'à 14 heures. Si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour cela, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime pour prolonger la séance pendant la période du déjeuner?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée d'Ottawa-Ouest a dix minutes.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les propos que je tiendrai dans les prochaines minutes ont beaucoup à voir avec le «paradis perdu», je suppose, et seront empreints d'un certain désespoir de retrouver un jour ce paradis.

Je veux parler des mots codés que nous avons entendus depuis 1984. Je veux parler des mots codés qui sont devenus des mots vides, des mots creux, c'est-à-dire des promesses non tenues et des rêves brisés pour les Canadiens. Je commencerai par les plus célèbres des mots vides que nous avons entendus de la part du gouvernement actuel et du premier ministre, qui parlaient sans cesse de création d'emplois.

Le chômage dans notre pays frappe à l'heure actuelle un million et demi de personnes. Cela veut dire qu'il n'y a à peu près personne au Canada dont la famille, les amis ou les voisins ne soient touchés par la tragédie d'être sans emploi et sans un revenu suffisant pour subvenir adéquatement aux besoins de sa famille ainsi que pour assurer sa survie et son bien-être.

Le chômage s'est accompagné d'une augmentation spectaculaire du nombre des faillites et est partiellement attribuable à ces faillites, car le gouvernement actuel, qui est arrivé au pouvoir en disant que le Canada était maintenant prêt à faire des affaires, ne comprend pas les petites entreprises. Il ne comprend pas que 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada sont créés par les petites entreprises indépendantes appartenant à des intérêts canadiens, et ses politiques ont été dévastatrices pour ces entreprises qui sont essentielles si nous voulons redonner du travail aux Canadiens.

Sur une plus large échelle, nous avons maintenant perdu un demi-million d'emplois dans le secteur manufacturier. Le chiffre est déjà suffisamment terrible, mais cela représente près du quart de la capacité manufacturière du pays, qui est disparu en très peu de temps à cause des politiques du gouvernement actuel.

Mettre le Canada au travail, cela veut dire redonner du travail aux Canadiens. Les Canadiens qui travaillent paient des taxes et des impôts, et ils achètent des produits et des services, ce qui créera des emplois pour d'autres Canadiens. Cela signifie une diminution du montant que les Canadiens doivent obtenir du gouvernement pour les aider à traverser ces périodes difficiles ainsi que pour financer l'assurance-chômage et les programmes sociaux.

Des emplois, encore des emplois et toujours des emplois. Des mots vides de sens, des mots qui sonnent creux pour des millions de Canadiens aujourd'hui et pour les chômeurs qui seront plus d'un million et demi cette année. La situation est d'autant plus catastrophique qu'elle frappe les jeunes enfants, à un moment de l'année où il serait normal de s'adonner aux réjouissances. Les familles craignent de ne pas pouvoir tenir le coup. Elles n'ont pas le coeur à festoyer ni à se réjouir en cette période de l'année.

J'aimerais parler aussi des autres mots clés qu'utilise le gouvernement: la mondialisation, la compétitivité et le libre-échange. Les Canadiens savent que rien n'est gratuit et ils ne font que découvrir combien nous coûte le libre-échange.

Je rappelle au gouvernement que lorsqu'il a formulé ses prédictions sur les avantages du libre-échange, peu de Canadiens le croyaient. Mais le gouvernement croyait, en fait il savait, que l'Accord de libre-échange n'aurait de retombées positives que si le cours du dollar ne dépassait pas 85c.

Il savait que, pour chaque centième de cent au-delà de 85c., le libre-échange aurait des effets négatifs. Pourtant, il a laissé constamment monter le dollar et il a permis qu'il se fixe aux environs de 90c.

La politique de taux d'intérêt élevés appliquée par ce gouvernement a ruiné les commerçants et les fabricants canadiens. Parlons maintenant des impôts. Trente-trois nouveaux impôts ont été créés depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Qu'en est-il de l'augmentation de la dette et du déficit? Eh bien, c'est la première fois depuis 15 ans que nous enregistrons un déficit commercial. Nous avons un déficit commercial dans le secteur de produits manufacturés. Rien d'étonnant car nous avons perdu une bonne partie de notre infrastructure industrielle.

Qui plus est, nous semblons croire que seules les forces brutes du marché permettent de bâtir un pays et qu'elles nous permettront de sortir de l'ornière, de devenir concurrentiels sur les marchés internationaux et de prospérer.

C'est la doctrine que ce gouvernement applique depuis 1984, et nous sommes loin de prospérer. Notre pays ne counnaît pas de croissance. Nous ne sommes pas concurrentiels. Les gens adoptent l'attitude contraire selon laquelle les capitaux doivent pouvoir circuler librement dans le monde. Le gouvernement est en quête de main-d'oeuvre et de ressources bon marché se préoccupe davantage d'accueillir les dollars étrangers que d'aider sa population.

Telle est l'attitude de ce gouvernement. C'est du néo-colonialisme économique que ce gouvernement pratique, en allant jusqu'à dire que les mal nantis de n'importe quel pays au monde seront encore plus défavorisés qu'ils ne le sont maintenant.

Le troisième mot clé que ce gouvernement emploie constamment et qui est absolument vide de sens est que notre capital humain est notre «ressource» la plus précieuse. Si cela est vrai, pourquoi alors a-t-on réduit les prestations d'assurance-chômage ainsi que les services auxquels avaient accès ceux qui sont aux prises avec les problèmes issus de la récession d'origine canadienne créée par ce gouvernement?

Pourquoi les budgets de formation ont-ils été réduits de centaines de millions de dollars? Pourquoi aucun programme d'adaptation au travail n'a-t-il vu le jour? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas donné suite à l'idée de créer de bons programmes nationaux d'apprentissage? Pourquoi s'être acharné sur le secteur des sciences et de la recherche, à tel point que nos brillants jeunes scientifiques sont obligés de s'exiler aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour exercer des talents qu'ils ont développés à nos frais à nous, au Canada? Pourquoi un brillant diplômé qui détient un doctorat et qui possède une longue expérience de l'aéronautique au Canada ne peut-il pas trouver d'emploi ici et contribuer ainsi à l'essor du pays et à notre avenir?

Pourquoi l'Ontario, la plus riche des provinces canadiennes, ne majore-t-elle les prestations d'aide sociale—qui donnent tout juste de quoi vivre à des dizaines de milliers de familles ontariennes—de 2 p. 100 seulement quand le taux d'inflation s'élève à 4 p. 100 et plus?

On nous dit: «Passez-vous de programmes sociaux. Passez-vous d'éducation. Passez-vous de soins médicaux. Passez-vous de formation. Passez-vous de tous ces programmes sociaux pour qu'on puisse bâtir une économie qui nous permettra d'avoir tout cela dans l'avenir.» Nous consentons tous ces sacrifices, mais sans jamais voir se concrétiser ces belles promesses d'avenir.

Je voudrais vous toucher un mot du quatrième mot clé, à savoir «développement durable». Nous savons que prospérité économique et préservation des ressources vont de pair. Pas un seul secteur de croissance ou de prospérité économique ne peut se passer des ressources naturelles.

Or, notre gouvernement présente un projet bien élaboré d'union économique, mais qui ne tient aucun compte du fait que le développement durable suppose l'intégration de la planification environnementale à la planification économique.

Nous avons un gouvernement qui négocie un nouvel accord de libre-échange—il s'agit indiscutablement d'un document à caractère économique—, mais qui refuse d'intégrer les considérations environnementales dans cet accord à caractère économique.

En terminant, je voudrais relater brièvement une expérience que j'ai vécue il y a quelques semaines. Je m'entretenais avec un petit groupe d'immigrants quand l'un d'eux, un homme originaire du Salvador qui vit ici depuis cinq ans environ, m'a dit ceci: «Ce que nous n'arrivons pas à nous expliquer, c'est que vous ayez un gouvernement qui détruit plus qu'il ne bâtit.»

• (1230)

Voici ce que j'ai répondu: «Vous me faites penser à quelque chose. Comme vous êtes tous au Canada depuis moins de sept ans, vous n'avez connu que le régime conservateur. Laissez-moi vous dire qu'il y a eu, au Canada, des gouvernements qui ont créé le régime de soins de santé, qui ont créé la Charte des droits et libertés, qui ont créé le régime de pensions et prévu leur indexation pour garantir un niveau de vie convenable à tout le monde, qui ont créé le régime d'assurance-chômage et qui ont élaboré des mesures législatives pour protéger les travailleurs. Nous avons eu de tels gouvernements au Canada et nous en aurons encore, quand les

libéraux seront reportés au pouvoir, car aucune amélioration n'est à espérer sous le régime actuel.»

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, c'est un plaisir de poser une question à la députée, parce qu'elle a parlé de ce groupe qu'elle a rencontré et qui n'est au Canada que depuis sept ans et n'a pas connu les gouvernements précédents. Elle a continué à parler à ce groupe pour lui expliquer certaines des choses effectuées par les gouvernements précédents.

Je me demande si elle a aussi indiqué que le gouvernement précédent avait imposé à notre pays un taux d'inflation nettement supérieur à celui des États-Unis et qu'il avait mis en place un Programme énergétique national qui s'opposait avec acharnement aux désirs et aux besoins du Canada de l'Ouest. A-t-elle parlé du gouvernement qui a fait monter les taux d'intérêt à 22 p. 100 et les hypothèques à des niveaux si élevés que des millions de personnes ont perdu leur maison à cause des mesures économiques du gouvernement libéral dont elle parlait? A-t-elle parlé à ces gens de la dette de quelque 200 milliards de dollars que le gouvernement précédent a accumulée en finançant toutes ces choses dont elle s'est attribuée le mérite dans son exposé à ce groupe?

Je suis vraiment curieux. La députée a-t-elle été assez honnête envers ces gens quand elle a parlé des gouvernements précédents et du chaos dans lequel ils ont laissé le pays? Si on ne les avait pas arrêtés dans la voie qu'ils avaient prise, alors je me risquerais à dire qu'un grand nombre d'entre nous ne seraient pas ici aujourd'hui au Parlement—en train de débattre, d'une manière aussi franche et libre, des perspectives économiques de notre pays car les décisions économiques concernant notre pays seraient prises par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale parce que, avec les mesures et le gouvernement qui, d'après elle, étaient si avisés dans le passé, nous aurions perdu tout contrôle sur toutes ces décisions. Je me demande si elle a expliqué cela aux gens qu'elle a rencontrés l'autre soir.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait me dire à quels programmes et à quelles mesures dont j'ai parlé il s'oppose et quels sont ceux qu'il estime être indignes des gouvernements libéraux. S'agit-il de l'assurance-maladie, de la Charte des droits et libertés, des pensions indexées pour que les gens ne souffrent pas de la pauvreté dans leur vieillesse ou de l'assurance-chômage? Je veux dire que ce sont tous les programmes que le gouvernement semble résolu à supprimer.

Je pense aussi que nous devrions demander aux Canadiens s'ils préféraient le genre de programmes que les gouvernements libéraux ont établis aux cours des années ou ceux que le gouvernement réalise maintenant, et s'ils se sentaient plus optimistes dans les années 70 et au début des années 80 qu'actuellement avec le désespoir qu'ils ressentent à cause du gouvernement. Je pense que la réponse à ces questions se trouve dans les sondages que nous indiquent que la popularité du gouvernement est tombée à moins de 15 p. 100.

Je n'ai vraiment pas abordé beaucoup de questions avec le groupe d'immigrants auquel j'ai parlé. Je n'ai pas eu le temps de leur raconter comment ce gouvernement a réussi à plus que doubler la dette nationale, ainsi que les sommes et les intérêts qu'il doit payer uniquement pour rembourser cette dette, et ce alors que nous traversions une période relativement prospère, qu'il n'y avait presque pas de chômage et que notre balance commerciale était excédentaire.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui devant cette Chambre pour me joindre au débat sur la très importante motion du chef de l'opposition.

Je vous rappelle que ce gouvernement a été élu pour la première fois il y a sept ans en promettant de remettre l'économie sur pied et de réduire la dette nationale. Si l'avenir du Canada n'était pas en jeu, on serait tenter de rire.

Il y a sept ans, les conservateurs étaient pleins d'idées. Ils allaient donner aux Canadiens un niveau de prospérité inégalé. Ils allaient faire du Canada un pays défiant toute concurrence grâce à de nouveaux programmes en matière de recherche et de développement. Ils allaient alléger le fardeau fiscal des Canadiens et créer un climat favorable aux activités commerciales et aux affaires et par conséquent, à la croissance économique. Tant d'espoir! Tant de déception!

Sept ans plus tard, le spectacle d'une économie dévastée par les ravages de la politique économique des conservateurs est désolant. L'Ontario, centre industriel du Canada, est en plein marasme; les usines ferment les unes après les autres et s'en vont ailleurs.

Montréal, grande ville manufacturière débordante de dynamisme, est un désert où le taux de chômage atteint 11,8 p. 100. Dans l'Ouest, les agriculteurs ne peuvent plus compter sur l'aide du gouvernement et, dans l'Est, les pêcheurs sont dans la même situation.

La colère gronde dans ce pays; les agriculteurs, les pêcheurs et les chômeurs en ont assez de l'indifférence et des piètres excuses du gouvernement qui essaie de rejeter le blâme sur les gouvernements précédents. Cette excuse ne tient plus après sept ans. Il est seul responsable de ses erreurs.

Quant à la dette nationale, les conservateurs ont plus que triplé la dette qui s'était accumulée de 1867 à 1984; elle atteint maintenant plus de 400 milliards de dollars. N'est-ce pas un exemple incontestable de mauvaise gestion?

Les conservateurs avaient également promis qu'ils réduiraient le déficit; bien qu'ils aient été au pouvoir pendant des années de prospérité record, ils ne sont jamais parvenus à le faire descendre en deça de 28 milliards de dollars. Bien entendu, ils ont toutes sortes d'excuses. Il n'en demeure pas moins que ces individus qui ont été élus pour leurs qualités de bons gestionnaires financiers ne sont pas arrivés à réduire le déficit même pendant la période de prospérité du milieu des années 80.

Ils ont eu beau comprimer les dépenses et augmenter les impôts, grevant chaque famille canadienne de 1 500 dollars d'impôts sur le revenu supplémentaires, ils n'ont pas pu réduire le déficit. Même la TPS, qui a tellement nui aux commerçants et sapé la confiance des consommateurs, n'a eu aucun effet sur le déficit.

Les exemples de leur ineptie à gérer l'économie sont nombreux. En septembre, la balance commerciale du Canada était déficitaire pour la première fois en 15 ans. Pour un pays comme le nôtre, qui dépend tellement de ses échanges commerciaux, c'est alarmant. Le mois dernier, nous avons perdu encore 49 000 emplois. Les travailleurs touchés sont venus s'ajouter au million et demi de Canadiens sans emploi, mais cela ne fait pas varier le taux de chômage parce que 45 000 Canadiens ont quitté le marché du travail. En d'autres mots, la situation a été si mauvaise pendant si longtemps pour ces derniers que leurs prestations d'assurance-chômage ont pris fin, qu'ils ont renoncé à chercher du travail et qu'ils sont allés grossir les rangs des assistés sociaux.

Il ne faut pas oublier non plus les 250 000 emplois perdus dans le secteur manufacturier depuis 1988. Au cours de la campagne électorale de 1988, le premier ministre disait aux Canadiens de ne pas craindre le libre-échange, car il y aurait des programmes d'adaptation pour les travailleurs touchés. Trois ans plus tard, ces programmes n'existent encore que sur papier.

La mauvaise gestion des conservateurs est facile à expliquer. Ils n'ont pas de plan cohérent. Ils n'ont pas de plan d'ensemble, pas d'idées innovatrices pour affronter la mondialisation de l'économie. Aujourd'hui, dans le domaine économique, il ne suffit plus, comme autrefois, d'augmenter les taxes et de comprimer les dépenses pour faire face au nouveau contexte international.

Je ne pense pas que le programme conservateur rendra le Canada compétitif sur la scène internationale. Il n'est pas étonnant que notre nation fasse si mauvaise figure. Cependant, je dois dire qu'il existe une solution et que, pour les années 90, le Parti libéral possède un programme clair, précis et bien planifié pour remettre sur pied l'économie canadienne qui a été si mal administrée depuis 1984 que des travailleurs et leurs familles, des petites et moyennes entreprises ainsi que des villes entières ont souffert inutilement.

Le Parti libéral a cinq grands principes en matière économique. Il faut restaurer la puissance industrielle du Canada. Il faut laisser les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien descendre graduellement pour aider les Canadiens et leurs produits à être plus compétitifs sur la scène internationale. Il faut prendre des initiatives originales pour favoriser la formation de la main-d'oeuvre, la recherche et le développement ainsi qu'un soutien à la mise en marché.

• (1240)

Nous devons mettre en place un régime fiscal juste. Le chef de l'opposition sait que l'on ne peut pas du jour au lendemain rendre le régime fiscal équitable. Comme il faudrait offrir des réductions d'impôt à tout le monde, les libéraux réclament l'instauration d'un régime fiscal juste, surtout pour la classe moyenne.

Nous avons une politique d'adaptation complète et originale. Un gouvernement libéral mettrait en oeuvre des programmes d'adaptation complets pour aider et les entreprises et les travailleurs à s'adapter aux changements économiques qui surviennent en ce moment.

Le Canada doit aider ses travailleurs à acquérir la formation dont ils ont besoin pour trouver les emplois qualifiés et bien rémunérés dans les industries de l'avenir. Il nous faut une croissance économique régionale équilibrée. Toutes les régions du Canada doivent avoir la possibilité de réaliser leur potentiel économique. Les industries futures devraient reposer sur les assises de nos industries de ressources actuelles, et le Canada devrait saisir sans attendre les débouchés qu'offrent les marchés en rapide expansion de l'Europe, de l'Asie et de la région du Pacifique.

Il nous faut un gouvernement plus rigoureux dans sa politique budgétaire. Les déficits annuels et la dette cumulée du Canada freinent de plus en plus la croissance économique. Le chef de l'opposition a dit que, s'ils étaient élus, les libéraux examineraient minutieusement chaque poste de dépense et qu'ils ne confieraient à l'État que les choses qu'il peut faire et qu'il est censé faire.

Pour conclure, tous les Canadiens sont déçus face à l'échec des politiques économiques de ce gouvernement. Les Canadiens, et je le pense sincèrement, ne demandent pas grand-chose. Ils veulent que leur gouvernement à Ottawa fasse preuve d'équité et de justice, et se soucie de

la situation dans laquelle ils se trouvent actuellement. Les Canadiens veulent avoir le sentiment de vivre au sein d'une nation où les rêves et les aspirations sont encore possibles. Ils veulent que leurs enfants et leurs petits-enfants puissent vivre dans l'espoir d'un avenir plus brillant.

Alors même que les gens ont besoin qu'on leur vienne en aide, le gouvernement conservateur se décharge de ses responsabilités sur les citoyens de ce pays. J'espère que la motion présentée aujourd'hui par le chef de l'opposition à la Chambre a ranimé certains sentiments et certaines passions nécessaires à tout gouvernement qui veut restaurer la foi et la confiance dans une nation à la recherche de son identité.

Il y a un an que j'ai été réélu à la Chambre des communes. J'espérais réellement pouvoir intervenir à la Chambre et rassurer les résidants de York-Nord. Malheureusement, je me vois obligé, un an plus tard, d'intervenir de nouveau face à l'aggravation de la situation dans ce pays, ainsi que de celle des habitants de York-Nord et, en fait, de tous les Canadiens d'un bout à l'autre de cette nation. La confiance n'est pas là. Elle fait terriblement défaut. Le gouvernement doit faire son introspection et trouver la force intérieure nécessaire pour procéder aux réformes constructives qui permettront de venir en aide aux Canadiens, notamment aux personnes injustement touchées par cette récession économique qui a causé tant de tourments à de nombreuses familles et de nombreuses collectivités dans ce pays.

J'espère que le gouvernement entendra ce message que lui adressent les habitants du Canada.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de York-Nord de sa réélection.

Je veux parler d'une question liée à l'économie. Dans nos circonscriptions nous nous rendons dans les restaurants. J'ai quelques endroits favoris. Il y a un, dans la partie sud de ma circonscription, sur la rue Yonge, qui s'appelle le restaurant Albion, où je vais le samedi matin pour tâcher de prendre le pouls de ce qui se passe dans la communauté. Je sais que le député de York-Nord fait la même chose dans sa communauté, et ce que l'on entend constamment, c'est que le régime fiscal nuit à la croissance et a l'essor économique du Canada. Le député habite probablement dans une des régions les plus riches du pays, et nous avons entendu aujourd'hui les députés néo-démocrates lancer quelques flèches en disant: «Imposons les riches et cela réglera probablement tous nos problèmes.» Je ne suis pas d'accord. Bien sûr, ceux qui ne paient pas du tout d'impôts devraient payer leur juste part.

Mais je voudrais que le député, qui connaît bien ses électeurs, nous dise que les gens ne sont pas réellement contre—du moins à mon avis—le fait de payer leur juste part. Cela dit, cependant, ils souhaitent un régime fiscal qui stimule la productivité au lieu d'agir comme une désincitation à travailler davantage. Pourrait-il parler un peu de cela pour ceux d'entre nous qui ne viennent pas d'une région aussi prospère que la sienne, et nous faire partager son opinion.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je remercie le député de Broadview—Greenwood de sa question et surtout de la sincérité de sa question, car c'est un des députés qui a travaillé très dur à concevoir une proposition qui lui est propre. Je sais qu'il a réfléchi longtemps aux moyens d'avoir une structure fiscale qui reflète le mieux possible les aspirations des Canadiens. Je pense que son point est important.

Les électeurs de la circonscription de York-Nord, comme tous les autres Canadiens, n'ont rien contre le fait de payer leur juste part d'impôts. Par contre, ils ont des objections à un régime fiscal qui nuit à l'activité économique et à la croissance du pays.

Je dis au député de Broadview—Greenwood, que le Parti libéral, comme il l'a déjà fait lors du débat sur la taxe sur les produits et service, définit clairement les principes qu'il respectera dans sa réforme fiscale, des principes comme la simplicité, la visibilité, la justice, la capacité de payer et la non augmentation des recettes. Voilà les principes dont nous ne saurions déroger.

Nous n'allons pas les négliger comme les conservateurs l'ont fait avec leur taxe sur les produits et services. Nous allons concevoir un régime fiscal qui encouragera les Canadiens à produire et à stimuler la croissance économique.

En ce qui concerne la taxation, je pense parfois qu'il faut avoir pas mal l'esprit de clocher pour penser que le

déficit peut être réduit par une augmentation de l'impôt. Je trouve cela incroyable.

La seule façon de réduire le déficit est de stimuler la productivité et la croissance économiques, et pour cela il faut que l'économie grandisse. Il faut donc que le gâteau soit plus grand.

Je suis souvent surpris de voir que nous utilisons encore les façons traditionnelles de traiter du déficit quand nous débattons des impôts. Nous avons besoin de mesures novatrices, de mesures qui engendreront une croissance de l'économie et qui sauront intéresser les investisseurs qui veulent investir dans nos gens et, en fait, dans notre infrastructure économique. Le gouvernement, à mon avis, pourrait jouer un rôle de catalyseur.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler du bilan de ce gouvernement en matière de gestion économique.

Contrairement à certains des députés qui ont pris la parole avant moi et à d'autres qui la prendront sûrement après moi, je parlerai de ce bilan tel qu'il est et non tel que certains se le représentent.

• (1250)

Le gouvernement dont je fais partie a été élu il y a environ sept ans. Il a hérité de dépenses déficitaires déjà engagées et d'une dette accumulée jamais vue au Canada. Examinez les différents pays du monde. Je suis certain que ceux qui ont vu leur dette et leur déficit par habitant atteindre les niveaux enregistrés au Canada sont très peu nombreux. Rien ne peut faire disparaître ces années d'irresponsabilité financière.

Il est tout à fait louable que ce gouvernement, au lieu de ne faire que souhaiter que ce problème disparaisse, ait pris des mesures fermes pour le corriger, surtout depuis les trois dernières années. Il est faux et irresponsable de dire que le moyen d'amener la prospérité, c'est de dépenser sans compter. Le gouvernement agit de manière responsable en remettant de l'ordre dans nos finances, car les seules fondations solides sur lesquelles nous bâtirons le Canada sont la croissance et la prospérité.

La situation est claire. Le Canada a un déficit de 400 milliards de dollars. Il a un problème d'endettement parce que, dans les années 70 et 80, le gouvernement a dépensé plus sur les programmes, les services publics et les intérêts qu'il n'a touché de recettes. Et tandis que le déficit augmentait, plutôt que de dépenser moins, il dépensait toujours plus.

En 1984–1985, le gouvernement avait un déficit de 16,5 milliards de dollars seulement pour les programmes et l'administration courante. Si nous ajoutons à cela un autre montant de 22 milliards de dollars en intérêts sur la dette nationale, il avait un déficit de 38,5 milliards de dollars. Il dépensait 1,33 $ dollar pour chaque dollar d'impôt qu'il percevait.

«Dépensons aujourd'hui, payons demain». Cette politique a eu pour résultat de multiplier la dette nationale par presque huit en seulement 10 ans: de 27 milliards qu'elle était en 1974–1975, elle est passée à 206 milliards en 1984–1985. C'est dans cette mauvaise situation que se trouvait le gouvernement du Canada à notre arrivée au pouvoir. Il était presque impossible pour nous de l'en sortir. C'est ainsi qu'au cours des six dernières années, la dette a presque doublé, et frôle aujourd'hui les 400 milliards de dollars.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur suit un plan très ferme afin d'augmenter le potentiel économique du Canada. En fait, le député qui a pris la parole tout juste avant moi a déclaré que la solution ne consistait pas à augmenter les impôts, mais à avoir un gâteau plus grand. Je peux vous affirmer que c'est exactement ce qu'entend faire le gouvernement dont je fais partie.

Nous avons dû nous attaquer à la dette sur deux fronts. Premièrement, nous avons dû réformer la structure à la base afin de revitaliser le secteur privé et de favoriser la croissance en tant que source de nouvelles recettes pour le gouvernement. Ces initiatives comprennent notamment la déréglementation de secteurs clés de l'économie, la réforme fiscale, la privatisation de plus de 20 sociétés d'État, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi que l'abandon de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et du Programme énergétique national. Toutes ces mesures ont permis d'instaurer un climat plus favorable aux investissements.

Elles ont produit de véritables avantages financiers. Par exemple, les contribuables n'ont plus à subventionner de Havilland et Canadair qui, vers la fin de 1984, avaient coûté au gouvernement au moins 2,5 milliards de dollars. La privatisation a contribué à retrancher de la liste de paie de l'État 80 000 fonctionnaires et employés de sociétés d'État. Cette année, les paiements que versera le gouvernement à Postes Canada seront de 500 millions de dollars inférieurs à ce qu'ils étaient en 1984–1985.

En fait, j'ai entendu tout à l'heure des députés néo-démocrates et leur chef qui parlaient d'un impôt minimum sur le revenu des sociétés. Je voudrais bien qu'on m'explique pourquoi ce parti s'est opposé à cet impôt lorsque le

gouvernement l'a proposé à la Chambre. Malgré tout, cet impôt est maintenant en place.

Nous avons également institué un impôt sur le capital. Comment se fait-il que le NPD et même le Parti libéral ont voté contre ces propositions? Ils parlent de l'équité du régime fiscal. Pourtant, les deux partis se sont clairement prononcés contre ces deux deux mesures précises.

Nous reconnaissons en outre que le fardeau de la dette du Canada représentait en soi un obstacle à la croissance économique en augmentant la pression sur les impôts, sur l'inflation et finalement sur les taux d'intérêt. Cela voulait dire qu'il fallait agir directement à la source du problème d'endettement, c'est-à-dire les dépenses publiques. Nous l'avons fait.

Sous la direction du premier ministre Mulroney, nous avons établi un vaste programme de contrôle des dépenses. Nous avons effectué des coupes radicales partout où c'était possible dans les programmes et nous avons restreint sévèrement la croissance dans d'autres domaines. Le gouvernement a éliminé complètement les programmes sur l'isolation des résidences, le remplacement du pétrole et les usines d'eau lourde. En conséquence, les subventions fédérales dans le secteur de l'énergie sont de 2,4 milliards de dollars inférieures à ce qu'elles étaient il y a sept ans.

Nous avons fermé des bases militaires, réduit les subventions de VIA Rail et diminué l'effectif de la fonction publique. Tout cela supposait des décisions difficiles, mais nous les avons prises. Cette discipline rigoureuse donne des résultats remarquables. De 1984-1985 à 1990-1991, la croissance des dépenses de programmes du fédéral, c'est-à-dire de toutes les dépenses sauf le versement des intérêts et la dette, a été maintenue à seulement 3,7 p. 100 par année. Par comparaison, leur taux de croissance annuelle était de 13,8 p. 100 en moyenne pour les 15 années précédentes.

Nous avons fait encore davantage, car, dans le dernier budget que nous avons présenté à la Chambre, nous avons inclus une proposition à laquelle le ministre des Finances met la dernière main. Il s'agit d'une loi sur le contrôle des dépenses, qui limitera sérieusement la façon dont le gouvernement dépensera au cours des cinq années à venir.

Il importe de reconnaître que l'amélioration des résultats de fonctionnement a été réalisée, pour les deux tiers, au moyen du contrôle des dépenses. Les recettes n'ont en effet contribué que pour un tiers à cette amélioration. En fait, en proportion du produit intérieur brut, les recettes de l'État ne sont pas plus élevées qu'elles ne l'étaient au début des années 70.

Comme le gouvernement a réussi à avoir cet excédent d'exploitation, toute l'augmentation de la dette nationale depuis 1984-1985 est uniquement attribuable aux frais d'intérêts composés sur la dette dont nous avons héritée. Le fait est que nous devons effectuer ces paiements d'intérêts, ce qui entraîne d'autres déficits, une dette toujours croissante et les frais d'intérêts que la dette impose.

C'est la raison pour laquelle, dans le budget de février, nous avons adopté d'autres mesures, premièrement pour limiter le déficit à 30,5 milliards de dollars cette année, en dépit des effets de la récession, de la guerre des subventions agricoles et des dépenses éventuelles pour la guerre du golfe Persique. À mon avis, c'était une réalisation majeure. Deuxièmement, nous voulions ramener le déficit à 25 milliards de dollars l'année prochaine, une première depuis dix ans, et faire en sorte qu'il continuera de baisser encore davantage. Enfin, nous avons pris des mesures pour éliminer la nécessité de nouveaux emprunts de l'État sur les marchés financiers d'ici 1994-1995. C'est la première fois depuis 25 ans que le gouvernement du Canada n'aura pas besoin de contracter des emprunts de la sorte.

La situation est difficile, et nous devons prendre certaines mesures. J'ai mentionné que nous avons présenté la Loi sur le contrôle des dépenses, qui impose des limites très précises à la croissance des dépenses de programmes pendant les cinq prochaines années. En fait, le Comité des finances a examiné cette loi et en a fait rapport.

Au cours des deux prochaines années, presque toutes les augmentations des dépenses de programmes sont concentrées là où elles sont le plus nécessaires: la sécurité de la vieillesse, les prestations d'assurance-chômage, les hausses des transferts aux provinces à revenu moins élevé et les transferts des paiements d'aide sociale à l'égard du Régime d'assistance publique du Canada.

En plus de la Loi sur le contrôle des dépenses, nous avons le Compte de service et de réduction de la dette, qui assurera que toutes les recettes nettes provenant de la TPS serviront uniquement à payer la dette et à la réduire en fin de compte. C'est ce que les Canadiens ont exigé lors des audiences sur la TPS et lorsque celle-ci a été mise en oeuvre. Ils voulaient que le gouvernement leur garantisse qu'il n'allait pas consacrer à de nouveaux programmes les recettes provenant de la TPS. Ils ont cet engagement sous forme d'une mesure législative du gouvernement.

Enfin, nous avons établi des objectifs précis pour ramener l'inflation à moins de 2 p. 100 d'ici la fin de 1995. Nous avons déjà constaté qu'une inflation moins élevée consti-

tue la clé de la réduction des taux d'intérêt. Le taux préférentiel des banques est à son plus bas niveau depuis le début des années 70. Certains taux hypothécaires sont inférieurs à ce qu'ils étaient pendant les années 60. Je peux vous le confirmer personnellement. Nous avons acheté notre première maison en 1970 et, depuis cette année-là, notre taux hypothécaire n'a jamais été aussi faible qu'aujourd'hui. Cela donne des résultats.

Dans ma circonscription, où d'énormes projets domiciliaires sont en cours, malgré la récession, je peux vous dire que les prêts hypothécaires sont très importants pour mes électeurs. Les taux d'intérêt plus avantageux permettent, en fait, de réduire le coût de service de la dette.

Administrer sainement l'économie consiste à tenir compte de la réalité financière. Il ne s'agit pas de promettre qu'on va adopter des solutions miracles, faire baisser les taux d'intérêt à volonté, accroître les dépenses sans se soucier du terrible fardeau que constitue notre endettement et ramener le cours du dollar à un niveau inférieur à sa juste valeur, comme l'opposition dit qu'elle va le faire. Ce ne sont que des remèdes de charlatan. Tout cela ne peut conduire qu'à une perte permanente de compétitivité et au déclin de notre nation.

Il faut garder les choses dans leur contexte alors que nous examinons les défis que nous devrons relever à l'avenir en tant que Canadiens. Le Canada est un des pays les plus prospères et les plus privilégiés du monde sur les plans des richesses, des revenus et de la création d'emplois. Notre économie vient au septième rang, et nous venons au deuxième rang pour ce qui est du niveau de vie. En d'autres termes, nous devrions être conscients de nos points forts et bâtir à partir de là. En décidant de mettre de l'ordre dans nos affaires, le gouvernement agit de façon réfléchie, ce qui nous permet et nous permettra de bâtir notre avenir sur nos points forts et non nos points faibles. Enfin, je voudrais m'attarder sur un autre domaine essentiel où le gouvernement propose des façons de renforcer notre potentiel économique. Il s'agit des propositions que nous avons présentées, afin d'améliorer le fonctionnement de notre union économique nationale. Elles permettraient de consolider notre économie de deux façons importantes.

• (1300)

Avant de vous les énumérer, je voudrais signaler que, dans ma circonscription, des discussions ont lieu au sujet des propositions constitutionnelles dont le pays est saisi. De nombreux Canadiens nous demandent d'oublier la Constitution et de concentrer nos efforts sur les problèmes économiques. Eh bien, manifestement, ces Canadiens n'ont pas lu les propositions en entier, car s'ils les examinent vraiment, ils s'apercevront que 14 des 28 propositions en question portent sur des questions économiques. C'est dans ce domaine que nous devons réaliser des progrès et, manifestement, c'est là que le gouvernement agit.

Je voudrais revenir sur mes observations au sujet de deux questions bien précises. Tout d'abord, nous essayons de faire disparaître les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

En outre, nous nous efforçons de faire en sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux puissent prendre conjointement des décisions sur des questions où, grâce à une meilleure coordination et à une meilleure harmonisation, on peut améliorer le fonctionnement de notre union économique. Les barrières qu'on rencontre sur notre marché intérieur représentent un énorme fardeau pour tous les Canadiens.

Selon l'Association des manufacturiers canadiens, ces barrières coûtent à la famille canadienne moyenne de quatre personnes 1 000 $ par année. Ce sont là des barrières internes, des barrières commerciales provinciales qui nuisent aux Canadiens.

Pour remédier à la situation, nous avons proposé une modification à l'article de la Constitution portant sur un marché commun. Cela permettrait aux Canadiens, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, de contester devant les tribunaux les pratiques de l'État qui constituent des barrières empêchant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au Canada entre les provinces ou territoires.

Cette modification constitutionnelle aurait des effets très clairs et très simples. Elle donnerait à tous les Canadiens le droit d'avoir le gagne-pain de leur choix et de profiter de toutes les occasions économiques possibles où qu'elles soient dans notre merveilleux pays. Cependant, il faudra plus que cela pour parvenir à une union économique plus forte, plus compétitive. Il faudra aussi une plus grande collaboration et une meilleure harmonisation entre les politiques des divers ordres de gouvernement, en particulier des gouvernements fédéral et provinciaux.

Jusqu'à maintenant, les gouvernements fédéral et provinciaux ne disposaient d'aucun mécanisme leur permettant de collaborer étroitement à la mise en oeuvre d'une bonne politique économique. Faute d'un tel mécanisme, les conférences fédérales-provinciales ont souvent semblé se résumer, pour bien des Canadiens, à des luttes acharnées parce qu'il n'y avait aucun moyen de prendre des décisions ni de faire valoir son point de vue.

Il faut trouver mieux. Il faut un mécanisme mixte de prise de décisions qui permette à tous les ordres de

gouvernement de prendre ensemble des mesures pour améliorer le fonctionnement de notre économie nationale. À cette fin, nous proposons d'apporter une deuxième modification à la Constitution.

Nous proposons que le Parlement ait le pouvoir de légiférer en vue du bon fonctionnement de l'union économique avec—et j'insiste là-dessus—et seulement avec l'accord d'au moins sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Le gouvernement fédéral ne pourrait se servir d'une telle mesure pour s'approprier des pouvoirs.

Grâce à cette disposition, ce pouvoir, qui n'a rien de comparable actuellement dans la Constitution, ne pourrait être utilisé qu'avec l'accord des deux ordres de gouvernement. Il ne s'appliquerait qu'à la mise en oeuvre de mesures communes visant à améliorer le fonctionnement de l'union économique canadienne.

Il importe de signaler que nombre de nos concurrents internationaux ont renforcé leurs unions économiques en transférant des pouvoirs au gouvernement central. Notre démarche est différente. Les propositions s'appliquent aux deux ordres de gouvernement, et le modèle que nous proposons repose sur la collaboration et non la domination.

J'ajouterai ceci, qui est important. Non seulement nos propositions visent à améliorer la collaboration entre les gouvernements, mais elle reflète la nécessité de rendre l'établissement d'une politique économique plus ouvert et transparent pour la population en général.

Les contribuables canadiens et les décideurs du monde des affaires ont le droit d'être bien informés des éléments, des objectifs et des restrictions de la politique. Des échanges de vues plus ouverts et mieux informés entre le gouvernement et la population constituent en soi un fondement important d'un meilleur rendement économique et d'une collaboration plus étroite. Notre gouvernement est résolu à réformer la fiscalité de telle sorte qu'on en arrive finalement à résorber la dette nationale. Certes, tout le monde ici ne peut qu'appuyer un tel but. Il importe également que l'on replace la conjoncture économique actuelle dans son contexte. Il ne faut pas qu'un pessimisme injustifié ne préside à l'établissement des prévisions économiques. Il faut reconnaître aussi que nous avons fait des progrès réels dans l'assainissement des finances du pays.

Ce n'est qu'en maintenant ce cap responsable que nous atteindrons la prospérité. C'est ça une bonne gestion économique.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a fait ressortir les politiques responsables de son parti et tout le bien qu'elles ont apporté à notre pays.

Si elles ont si bien marché, comment se fait-il qu'il y ait entre 1,5 et 2 millions de chômeurs aujourd'hui et qu'il y ait un million d'enfants pauvres. Si la politique de resserrement du crédit de son gouvernement fonctionne si bien, comment se fait-il qu'il y ait eu une baisse des mises en chantier plutôt qu'une hausse ces derniers temps dans tout le pays? Il est temps que le député regarde les choses en face.

Les politiques de son gouvernement ont échoué. Il devrait l'admettre, comme l'a fait R.B. Bennett à la fin de la grande crise, et modifier ses politiques afin de faire face à la réalité: la récession. Le gouvernement doit agir pour sortir le pays de la récession.

Les politiques de son gouvernement ont clairement échoué. Comment le député explique-t-il que le taux de chômage soit si élevé, qu'il y ait autant de pauvres, que le nombre de mises en chantier ait diminué et que l'activité économique soit en plein marasme? Il doit reconnaître que les politiques de son gouvernement ont lamentablement échoué.

M. Soetens: Monsieur le Président, personne ne se réjouit du fait qu'il y ait 1,5 million de chômeurs. En fait, ce nombre est peut-être légèrement plus élevé encore. Il n'y a pas de quoi se réjouir. On ne peut toutefois, comme semble le proposer le député, faire abstraction de la dette, de l'inflation et des taux d'intérêt.

À bien y penser, ce sont les gens dont il parle, ce sont les pauvres qui sont le plus touchés par l'inflation et par les taux d'intérêt élevés.

Il est clair qu'il faut s'occuper d'abord des fondements de l'économie pour attirer les investisseurs. Je voudrais lui lire une citation qui résume le mieux ma pensée au sujet de la conjoncture et des bons résultats obtenus par certains de nos voisins et de nos concurrents. Il s'agit d'une phrase tirée de l'édition du 16 décembre du magazine *Fortune*: «Ce dont l'économie a besoin en ce moment, ce ne sont pas des encouragements fiscaux. Cela engendrerait une nouvelle flambée des taux d'intérêt. À long terme, ce serait préférable de réduire l'impôt à l'investissement et de payer les factures.»

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député d'Ontario. J'ai tendance à souscrire à certains des points de vue qu'il a présentés dans son discours.

Il a dit que le gouvernement visait une inflation d'environ 2 p. 100 d'ici 1995. Nous sommes en 1991, et le taux d'inflation annuel s'établit presque à zéro pour les deux derniers mois. Il n'y aura probablement pas d'inflation dans notre pays pendant le premier trimestre de 1992. Je crois que le ministre d'État aux Finances l'a dit pas plus tard qu'hier ou avant-hier.

Pour y arriver, il a vraiment fallu s'attaquer fermement à l'inflation. Le député sait que l'économie en souffre beaucoup. En ramenant aussi rapidement l'inflation à un niveau aussi bas, il est évident qu'on a engendré un taux de chômage élevé et une certaine nervosité au sein de la population, même si les taux d'intérêt sont bas. Ce sont les plus bas que nous ayions eus en 18 ans. Les gens ne dépensent pas. Beaucoup de détaillants se demandent en ce moment, mois le plus occupé de l'année, s'ils pourront survivre après le 1er février, compte tenu du ralentissement de la consommation.

Je pose la question suivante au membre du Comité des finances: À quel moment allez-vous alléger les mesures que vous avez prises contre l'inflation, surtout qu'elle est à zéro, pour permettre aux gens de recommencer à vivre et à l'économie de continuer à rouler? À quel moment?

• (1310)

M. Soetens: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Il est problable que ses propos sur le taux actuel d'inflation sont justes. Il faut savoir qu'on a fait quelques études sur les taux d'inflation et les taux d'intérêt, depuis trois ans que je siège au Comité des finances. Il ne fait aucun doute qu'il y a un lien direct entre les deux.

Il y a bien sûr d'autres facteurs qui jouent sur les taux d'intérêt, mais l'inflation en est un.

Même si les taux d'inflation sont extrêmement bas pendant deux ou trois mois, je pense que ce que dit le gouvernement, c'est qu'il vise à atteindre un taux d'inflation stable à 2 p. 100.

Je serais d'accord avec le député pour dire qu'on ne peut maintenir le taux à 0 p. 100. Ce ne serait pas sain pour l'économie de garder bien longtemps le taux d'inflation à 0 p. 100. Je suppose qu'il faut effectivement permettre la croissance de l'économie. Nous l'avons déjà admis. Nous l'avons admis à propos de la réduction des taux d'intérêt.

Je crois personnellement que cette situation se maintiendra. J'espère qu'elle se maintiendra. Si l'on peut faire baisser les taux à 7 ou 6 p. 100, je pense que les consommateurs canadiens se rendront compte qu'il n'est pas si payant de mettre de l'argent à la banque, comme nous le disions ce matin.

Il y en a qui économisent actuellement. Dès qu'ils auront repris confiance dans l'économie, et nous pensons que cela se produira, ils auront de l'argent à dépenser. Ils pourront aussi emprunter de l'argent à un taux très avantageux, ce qui stimulera les dépenses. Je pense qu'alors, l'économie fonctionnera très bien, avec un faible taux d'inflation. Je crois que nous le verrons très bientôt, d'ici le prochain trimestre, sinon le suivant.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter mon collègue d'Ontario pour son excellent discours. Je pense qu'il a fait un tour d'horizon valable de la situation que le Canada a connue et que nous connaissons encore.

Monsieur le Président, cela étant dit, j'aimerais que mon collègue m'explique, et je lui pose la question: On parle de la dette nationale qui se situe aux alentours de 400 milliards de dollars et on sait qu'en 1984, lorsque ce gouvernement-ci a été élu, elle était aux environs de 200 milliards. Donc, la question que je pose à mon collègue se formule ainsi: Est-il vrai de dire que le déficit annuel du gouvernement depuis 1984, qui s'est additionné, représente à 90 ou 95 p. 100 effectivement des intérêts que le gouvernement a dû payer depuis 1984 sur la dette qui nous a été léguée par l'ancien gouvernement libéral?

En faisant ce calcul, je dois dire qu'annuellement, à partir de 1984, j'avais une dette de 200 milliards, j'avais des intérêts de X milliards par année à payer; donc, si j'additionne tous ces intérêts-là, depuis ce temps, cela équivaut à l'augmentation de la dette nationale que nous avons aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Soetens: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Trois-Rivières de m'avoir posé cette question.

Avant 1984, la croissance de la dette de l'État tenait sans aucun doute à deux facteurs: d'abord on consacrait plus d'argent aux programmes qu'on a touché de recettes. Puis, il y avait les frais d'intérêt.

Depuis 1984, dans les budgets qui ont été présentés six années de suite—je ne suis pas sûr du chiffre de cette année—sous le gouvernement conservateur, environ 15 milliards de dollars de la croissance globale de la dette du gouvernement du Canada sont imputables au fait que le gouvernement a consacré plus d'argent aux programmes au cours de ces six années, qu'il n'a touché de recettes.

Le reste de la croissance de la dette nationale, soit 185 milliards de dollars, découle directement des versements d'intérêt que nous avons dû faire sur la dette qui se chiffrait à 200 milliards de dollars au moment où le gouvernement a été élu en 1984.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je ferais observer au député que le nombre des faillites des petites entreprises et des faillites personnelles a monté en flèche cette année.

Selon les dernières données pour le mois d'octobre, quelque 6 986 entrepreneurs et consommateurs ont déclaré faillite. Sur ce nombre, 1 156 entreprises ont fait faillite en octobre, soit 22 p. 100 de plus que le mois précédent et 1 p. 100 de plus qu'il y a un an.

Comment le député peut-il affirmer que les politiques monétaires et budgétaires du gouvernement progressiste-conservateur sont efficaces alors que le taux de chômage est extrêmement élevé, que la pauvreté a atteint des niveaux sans précédent à l'échelle nationale et qu'on n'a jamais vu autant de faillites de petites entreprises de toute l'histoire du Canada? Comment peut-il oser dire aux Canadiens que les politiques budgétaires et monétaires du gouvernement sont efficaces alors qu'il y a tant de gens qui en supportent les conséquences?

M. Soetens: Monsieur le Président, personne ne se réjouit quand on mentionne que 6 986 personnes ou entreprises ont déposé leur bilan ou ont fait faillite. En effet, 1 156 entreprises—de petites entreprises, je suppose—ont déposé leur bilan. C'est un chiffre épouvantable. Ce que le député refuse de reconnaître, par contre, c'est qu'au cours des six ou sept dernières années, quelque 1,5 million de petites entreprises ont été créées au Canada.

Malheureusement, il y a des pertes. Malheureusement, 1 156 faillites ont été enregistrées le mois dernier, mais on ne saurait passer sous silence les 1,500 million d'entreprises qui ont été créées au cours des six dernières années.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à cet important débat sur la motion présentée par le chef de l'opposition.

La motion dont nous sommes saisis en cette journée de l'opposition devrait intéresser tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, l'emploi qu'ils occupent s'ils ne sont pas en chômage, ou leur situation financière.

La motion a trait à l'économie. Elle évoque la situation déplorable dans laquelle se trouve actuellement notre beau et riche pays. Tout à l'heure, j'ai affirmé que le Canada était peut-être le pays le plus riche et le plus beau du monde. En effet, nous avons plus de ressources que bien d'autres pays dans le monde. Nous sommes du nombre des favorisés de cette planète.

Il y a un problème, mais ce n'est pas que nous manquons de ressources. Ce n'est pas que nous manquons d'ingéniosité. Le problème, c'est le manque d'empressement des Canadiens à se montrer productifs pour que leur économie se développe et prospère en vue de devenir plus compétitifs à l'échelle nationale et internationale. Le problème est attribuable à la façon dont sont gérées nos immenses ressources collectives. Voilà où se situe le problème.

Cette lamentable équipe d'en face est en place depuis 1984. Je me souviens de cette année-là. Le premier ministre sillonnait le pays avec un petit sourire narquois en répétant le mot «emplois». Il suffisait d'élire Brian Mulroney et ses conservateurs pour que les emplois se multiplient partout.

Dans les provinces de l'Atlantique, le premier ministre a menacé de nous imposer la prospérité. C'était un défi très emballant à relever.

En 1984, on l'a élu en s'imaginant qu'il était peut-être le mieux placé pour poursuivre des politiques à caractère libéral sur les plans de l'économie, de la péréquation, de la création de programmes sociaux ou de l'accroissement de notre compétitivité et de notre productivité.

Vers la fin de 1988, on attendait toujours qu'il passe à l'action. Les Canadiens de tous les coins du pays ont attendu patiemment cette fameuse prospérité, mais ils n'ont eu droit qu'à la récession, à la régression et à la crise.

Dans les provinces de l'Atlantique et certaines régions de l'Ouest, qui sont les premières à être touchées par la récession et les dernières à s'en sortir, les gens ont attendu. Lorsque ce fut enfin notre tour de profiter de la prospérité, il ne restait plus que des miettes. En 1988, il savait que sa promesse de créer des emplois ne deviendrait jamais réalité. C'est alors que ses faiseurs de miracles, les mandarins fédéraux, ses amis dispendieux des agences de publicité de Bay Street, voire de New York et d'ailleurs, et lui ont orchestré une campagne en faveur du libre-échange. On nous a encore dit que la clé de l'avenir

du Canada et de sa compétitivité résidait dans le chef du Parti progressiste-conservateur. Ce dernier nous invitait à le suivre dans sa croisade libre-échangiste qui devait ramener la prospérité, l'abondance et le plein emploi. Mon collègue dit que les grandes entreprises ont fait paraître des annonces pleine page dans les médias. Les électeurs canadiens n'y ont vu que du feu. Résultat: le chef du Parti conservateur s'est fait élire une autre fois avec l'aide des grandes entreprises et de leurs campagnes de presse.

• (1320)

Les résultats se font attendre. Les élections ont eu lieu il y a trois ans et on ne l'a toujours pas cette fameuse prospérité. Qu'en est-il du sentiment des Canadiens que ce gouvernement a sacrifié la grandeur de ce pays? Le climat est malsain au Canada. Nous ne voulons plus rester ensemble. Pouvez-vous imaginer cela? Nous sommes pourtant comblés. Nous vivons dans le pays le plus riche du monde. Or, voilà que nous nous demandons s'il vaut la peine que nous restions ensemble, que les anglophones cohabitent avec les francophones, les immigrants et les autochtones. Ces pulsions d'autodestruction, de racisme et d'intolérance ne sont pas venues au hasard. Elles ont été provoquées par le gouvernement conservateur.

Quand on commence à se demander si on arrivera à mettre du pain et du beurre sur la table pour ses enfants—du pain et de la margarine car personne n'a les moyens d'acheter du beurre par les temps qui courent—, si ses enfants pourront aller à l'université, si l'on arrivera à joindre les deux bouts lorsqu'on parvient à toucher des prestations de l'assurance-chômage et si le grand rêve canadien a perdu de son éclat et de sa magie.

Voyons ce que le gouvernement nous a fait. Les députés d'en face sont tellement arrogants que, lorsque nous leur posons des questions, ils essaient de nous faire taire parce qu'ils ne veulent pas entendre ce que nous avons à dire. Mais nous parlons au nom des Canadiens.

Considérons le taux de chômage. Il y a un million et demi de chômeurs au Canada, à l'heure actuelle; un autre demi-million ou peut-être même un million dépendent des banques d'alimentation. Je parle ici du Canada, et non d'un pays du tiers monde. Il s'agit bien du Canada. Ces Canadiens doivent compter sur les banques d'alimentation pour nourrir et habiller leurs enfants.

Le magnifique secteur canadien des affaires, les Canadiens et les Canadiennes qui dirigent des petites et des moyennes entreprises, a fait la grandeur de notre pays. C'est grâce à l'ingéniosité, au dur labeur, à la détermination et aux capitaux de ces hommes et de ces femmes que notre pays a grandi et a prospéré. Mais il fallait que le gouvernement aille semer la pagaille là aussi en les assommant d'impôts. Il a établi la taxe sur les produits et services en disant à tous les gens d'affaires du Canada: «Ne craignez rien, ce sera mieux que la maudite taxe de vente provinciale, qui nous fait perdre des emplois. Faites-nous confiance encore une fois.»

Ma foi, il s'en est trouvé pour lui faire confiance, mais la plupart ont dit qu'ils étaient trompés depuis trop longtemps par cette équipe, qui a promis des emplois, des emplois et encore des emplois en 1984 et qui a vanté les mérites de l'Accord de libre-échange en 1988.

Regardez le secteur manufacturier. Près de 400 000 emplois ont été perdus à cause du libre-échange, la plupart dans le sud et le sud-ouest de l'Ontario. Le gouvernement vient ensuite nous imposer la TPS en nous disant de lui faire confiance, car c'est un moyen équitable de taxer la population. C'est en effet pas mal équitable pour les 51 000 entreprises qui ont dû déclarer faillite au cours des dix premiers mois de l'année. Allez leur parler de justice et de prospérité économique. Ils ont vu leur entreprise, leur vie familiale et leur dignité s'écrouler—non parce qu'ils n'avaient pas les fonds ou le génie nécessaires, mais simplement parce qu'ils ne pouvaient pas supporter cet autre coup porté par le gouvernement avec ses politiques économiques insensées.

Allez en parler aux 15 000 Canadiens qui ont fait une faillite personnelle dans les dix derniers mois. Allez leur parler des grandes choses que ce gouvernement a faites avec ces fabuleuses ressources qu'on lui a confiées et qui composent le Canada. Parlez-en aux détaillants, qui n'ont probablement même plus d'ongles à ronger.

Ils en sont à l'os. Ce doit être le cas des détaillants de tous les centres commerciaux et de toutes les rues commerciales du Canada. Nous, de notre côté, ne les avons pas oubliés. Nous avons fait ce que nous pouvions pour eux. Ce gouvernement a causé une récession avec ses politiques économiques. La TPS est venue compliquer la situation. La TPS a fait plus pour réduire la confiance des consommateurs dans l'économie que toute autre politique de tous les gouvernements antérieurs. Les consommateurs ne dépensent plus. Savez-vous pourquoi? Ce

n'est pas seulement la faute de la TPS. C'est simplement qu'ils ne savent pas ce que le gouvernement leur réserve encore. Ils ne croient pas que ce gouvernement soit de bonne foi et doutent qu'il n'ait pas abusé de leur confiance.

Une voix: Ils sont obsédés par l'inflation.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Je pourrais poursuivre indéfiniment, monsieur le Président. Le nombre de faillites est à la hausse, la TPS détruit la confiance des consommateurs et il y a 2 millions de chômeurs. Le chiffre réel est même plus élevé que cela. Que fait-on de tous ces gens qui sont sans emploi? Quel est leur sentiment? Ils suivent peut-être nos travaux en direct, car ils n'ont pas d'emploi, et on ne leur a peut-être pas encore coupé le service de câblodistribution. Ce sera chose faite après Noël. Ils nous regardent en nous demandant de faire quelque chose pour eux et de cesser de s'en prendre toujours à eux.

Mon vis-à-vis a déclaré tout à l'heure que son gouvernement avait dû prendre des mesures difficiles. Eh bien, il est facile pour nous de faire des affirmations de ce genre. Nous gagnons près de 100 000 $ par année dans cette enceinte. Il est facile pour nous de parler de périodes de vaches maigres n'est-ce-pas, alors que les mesures que nous prenons frapent les gens les plus défavorisés de notre société.

Je souhaiterais pouvoir parler pendant des jours là-dessus. Cependant, ce que je tiens à dire en conclusion, c'est que le gouvernement a reçu un message bien clair. Il n'obtient que 14 p. 100 des intentions de vote dans les sondages. N'a-t-il pas honte? Sa politique frappe durement les petites entreprises ainsi que l'économie, et en l'occurrence il faut que le gouvernement change du tout au tout sa politique économique ou qu'il agisse de façon honorable et qu'il fasse preuve d'un certain bon sens ainsi que d'une certaine décence en déclenchant des élections afin que les Canadiens puissent avoir à nouveau espoir dans l'avenir.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue de Dartmouth qu'il met exactement le doigt sur le problème.

Les Canadiens se demandent très souvent si l'opposition sait seulement comment critiquer. Ils ignorent même si elle a des idées à proposer. Or, l'opposition soumet constamment de nouvelles idées, mais on n'en parle parfois pas assez.

Je veux revenir sur une idée que mon collègue a abordée plus tôt la semaine dernière. Cela concernait les taux d'intérêt sur les cartes de crédit au Canada.

Nous savons tous que, si notre système est équitable, les gens seront incités à réussir et à être productifs; ils auront confiance. Or, chaque jour, à la Chambre des communes, durant la période des questions, les ministériels nous parlent de taux d'escompte à 8 p. 100. Ils affirment que les taux n'ont jamais été aussi bas depuis 18 ans. Cependant, il y a au Canada près de 50 millions de cartes de crédit, et le taux d'intérêt pratiqués dans ce cas-là varient entre 18.5 p. 100 et 19,5 p. 100. C'est de ces cartes que les gens se servent pour faire leurs achats au Canada à l'heure actuelle. Je le répète, il y en a près de 50 millions.

Ne croit-il pas que si le gouvernement voulait vraiment stimuler l'économie, le moment serait bien choisi pour prendre un décret et adopter une mesure concrète, afin de ramener les taux d'intérêt pratiqués sur les cartes de crédit à un niveau plus raisonnable, surtout quand on sait maintenant que les grandes institutions financières du pays viennent d'enregistrer des profits de près de 4 milliards de dollars?

M. MacDonald (Dartmouth): Je voudrais remercier mon collègue de Broadview—Greenwood pour une question tout à fait pertinente, surtout à ce stade-ci de l'année. C'est là une période où les gens se servent le plus des cartes de crédit, ce mode de paiement qu'on les incite fortement à utiliser. Il a tout à fait raison. Il y a au Canada près de 27 millions de cartes Visa et Mastercard. Or, dans la moitié des cas, chaque mois, il y a un solde débiteur d'environ 1 000 $ sur ces cartes. Cela représente beaucoup d'argent. Faites le calcul; des millions de dollars sont en jeu. Le gouvernement est en mesure de réglementer ce secteur, mais il n'en fait rien. Les taux d'intérêt baissent.

• (1330)

Pourtant, l'écart entre les taux préférentiels et les taux pratiqués sur les cartes de crédit que doivent payer près de 18 millions de consommateurs canadiens est de près de 12 p. 100.

Quelles sont les conséquences de cet écart de 12 p. 100? Un pour cent de différence représente chaque mois une perte de 15 millions de dollars pour les consommateurs canadiens qui se font ainsi escroquer.

Dans ce cas, c'est encore une question de confiance. Le gouvernement possède les instruments qu'il lui faut et le président du comité, M. Holtmann—je sais que je ne devrais pas le nommer, mais je crois que les Canadiens devraient être au courant—a accompli un excellent travail, en garantissant l'impartialité du comité chargé de cette étude.

Nous avons présenté de solides recommandations au gouvernement. Nous lui avons déclaré que c'était facile à faire et qu'il ne lui en coûterait rien. Au contraire, les consommateurs auront plus d'argent dans leurs poches. Plus important encore, les consommateurs retrouveront un peu de confiance, car ils ne penseront plus que le gouvernement les trompe, mais bien qu'il les écoute et qu'il prend actuellement les mesures appropriées pour que les Canadiens deviennent plus productifs et pour que leurs intérêts soient surveillés. Cela pourrait se faire aisément.

Les banques ont réalisé jusqu'à maintenant un bénéfice de 3,7 milliards de dollars, alors que nous traversons la période la plus difficile depuis la crise des années 30. En effet, il y a 1,5 millions de chômeurs et près de un demi-million de gens qui doivent recourir aux banques d'alimentation. Le taux de chômage dépasse 10 p. 100. Les Canadiens souffrent. Au moment même où les Canadiens éprouvent le plus de difficulté, le gouvernement déclare: «J'ai les mains liées. Je ne peux rien faire.» Si nous arrivons à faire baisser les taux d'intérêt de 2 points, cela leur donnera 30 millions de dollars par mois, ou 360 millions par année.

Je suis heureux qu'il ait soulevé ce point, parce que les Canadiens constatent que le gouvernement peut faire quelque chose. Il peut facilement et rapidement hausser la confiance des consommateurs, ce qui en retour accélérera la relance dont nous avons désespérément besoin.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet très important, l'économie du Canada.

J'aimerais parler essentiellement de quatre points. Tout d'abord, je voudrais présenter aux Canadiens un tableau général de la situation actuelle du pays, afin qu'ils la comprennent bien. Ils n'ignorent pas que le déficit est très élevé: il dépasse 30 milliards de dollars. Ils savent aussi que la dette a dépassé 400 milliards de dollars. Ce sont là des chiffres astronomiques que la plupart des gens ont de la difficulté à comprendre parce qu'ils n'ont pas à s'y arrêter régulièrement.

Les Canadiens savent qu'ils ont subi augmentation d'impôt après augmentation d'impôt. En réalité, ils en ont subi plus d'une trentaine. Je crois que le chiffre exact est 34, si nous comptons la taxe sur les produits et services. Il est peut-être même de 35, si nous comptons l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage.

Ils voient ces augmentations, mais ne voient aucune diminution du déficit. Le déficit a presque doublé. Ils ne savent plus que penser, et se demandent pourquoi on ne règle pas ces problèmes. En même temps, ils reconnaissent qu'à son arrivée au pouvoir, le gouvernement obtenait des recettes fiscales de près de 70 milliards de dollars.

Ces recettes ont presque doublé. Selon nos prévisions, elles dépasseront 130 milliards de dollars. Les Canadiens se demandent pourquoi, malgré toutes ces augmentations d'impôt et le fait que les recettes ont presque doublé, on n'enregistre aucune réduction importante du déficit ou de la dette. Ils savent que les taux d'intérêt, jusqu'à tout récemment, étaient très élevés.

Ils savent que si ces taux avaient été moins élevés, il en aurait coûté moins cher pour servir la dette et payer les intérêts. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne sont pas très heureux de la situation.

Ils savent que, depuis juin 1989, il y a eu plus de 300 000 mises à pied dans le secteur manufacturier. Cela les inquiète. Ils s'inquiètent de leur situation actuelle et de leur avenir, ainsi que de celui de leurs enfants.

Ils savent également que notre pays, un des meilleurs au monde, qui fait l'envie de la plupart des étrangers, est non seulement dans une situation financière grave, mais que les institutions sur lesquelles nous pouvions compter s'effondrent réellement.

[*Français*]

Par exemple, au Canada, au moment où nous parlons, il y a environ 5 millions de gens qui sont pauvres. Il y en a un grand nombre—je crois que ça dépasse un million—qui sont des jeunes, des enfants, et puis une grande majorité sont des femmes.

On se rend compte, au moment où je vous parle, qu'il y a au-delà de 2 millions de Canadiens qui reçoivent de l'assistance sociale, qu'il y a près d'un million et demi de Canadiens qui sont sur le chômage. Et là on sait très bien

qu'il y en a beaucoup plus que cela, car il y en a qui ont abandonné la lutte.

On sait que cette année il y a aura près de deux millions de Canadiens, soit 1,8 million de Canadiens, qui devront recourir aux banques alimentaires. Pouvons-nous nous imaginer cela, et ce dans notre pays? C'est le portrait qui existe aujourd'hui, et ce n'est pas du tout plaisant, même que c'en est choquant. On se rend compte que parmi ces 1,8 million de Canadiens qui sont nourris grâce aux banques alimentaires, qu'il y en aura près de 300 000 qui seront des enfants, et de très jeunes gens. C'est inimaginable, inacceptable, et puis cela fait peur aux gens. Cela leur fait perdre toute confiance.

[*Traduction*]

Lorsqu'ils regardent cette situation se détériorer, comme je l'ai dit, ces gens ont peur. Ils perdent confiance dans leur pays, dans ses institutions et dans leur gouvernement, ce qui, bien sûr, rend encore beaucoup plus difficile le défi de gouverner le pays.

Il n'est pas inhabituel que nous ayons un peu partout dans le pays de graves conflits au sujet de l'unité nationale et au sujet de gens qui ne sont pas disposés à faire des concessions ou des compromis parce qu'ils craignent que s'ils en faisaient, ils perdraient encore plus qu'ils n'ont perdu.

Ils regardent le pays et y voient des faillites. Je veux citer les chiffres pour n'induire personne en erreur. Il y a eu plus de faillites au cours des dix premiers mois de cette année que pendant toute l'année dernière, qui était une année record pour les faillites de particuliers et de sociétés. C'était au Manitoba. Du 1er janvier au 1er novembre de cette année, 2 455 faillites, dont 331 faillites d'entreprises, ont été enregistrées au Manitoba.

Lorsque je voyage dans ma circonscription, je vois de nombreux commerces fermés. Bon nombre des régions qui étaient autrefois florissantes et qui regorgeaient de petites entreprises actives, vivantes et concurrentielles ressemblent à des zones sinistrées. Cette situation effraie également les gens, car lorsqu'ils se rendent à leur travail ou sortent pour faire le peu de magasinage qu'ils peuvent, ils voient que la situation ne s'améliore pas, mais qu'elle empire. Elle devient réellement très grave.

Permettez-moi de partager avec vous quelques statistiques personnelles que j'ai recueillies dans ma circonscription. J'emploierai des noms fictifs pour protéger l'identité des intéressés. Le premier, Allan, a presque 50 ans, il a perdu son emploi qui était devenu inutile et il cherche un nouveau travail depuis plus d'un an. Il faisait partie des cadres moyens, mais il est incapable de trouver quoi que ce soit, bien qu'il ait un excellent dossier professionnel et des références exceptionnelles.

Et Brian? Il a une maîtrise en administration publique. Il n'a pas encore réussi à trouver un travail à plein temps. Il n'a trouvé que de petits emplois, très souvent mal rémunérés.

Il y a Charles, qui a une maîtrise en économie. Lui non plus n'a pas encore eu de travail durable. Si mes souvenirs sont exacts, son plus long emploi a été de six mois.

Et Donalda, une mère seule qui a deux diplômes et ne peut rien trouver de valable? En fait, si les choses continuent ainsi, elle devra sans doute prendre un emploi de débutant qui ne paie que le salaire minimum ou un tout petit peu plus.

Ernest a une maîtrise. C'est un nouveau Canadien, plein d'enthousiasme. Que fait-il? Il cherche un travail depuis plusieurs années.

Toutes ces personnes, et je pourrais en citer beaucoup d'autres, sont responsables et ont une bonne éducation. Elles ont des compétences, mais elles sont incapables de trouver du travail. Je n'ai pas mentionné tous les Paul et toutes les Janice qui n'ont que des références de manoeuvres ou d'artisans, qui ont perdu leur emploi et qui accepteraient de travailler pour la moitié de leur ancien salaire s'ils pouvaient trouver quelque chose. Il y a aussi beaucoup de ces gens-là.

Au CN, par exemple, comme je l'ai mentionné à la Chambre cette semaine, 2 000 emplois ont disparu au cours des 10 dernières années, dont 1 000, je pense, ces 3 dernières années. Ils se demandent ce qui arrive à leur pays, à leur province et à leur ville.

• (1340)

Ils regardent Via Rail, dont la disparition a coûté leur emploi à 3 000 personnes qui ne le retrouveront jamais; Route Canada, une entreprise de camionnage qui a fait faillite il y a un certain nombre d'années laissant sur la paille 1 900 personnes. Rien n'a été fait pour elles. Il y également TIEM, cette compagnie qui était censée venir en aide aux petites entreprises. Nous n'avons pas tous les faits, mais nous savons qu'ils sont loin d'être agréables. Ça n'a pas marché du tout. Plusieurs personnes qui avaient investi beaucoup de temps et d'argent dans cette compagnie se sont retrouvés sans rien.

Et que dire des nouvelles catastrophes, par exemple l'annonce hier de la fermeture possible du port de Churchill. Il y a quelques jours de cela, ils ont pu lire les manchettes annonçant de nouvelles mises à pied aux Chemins de fer nationaux du Canada. Et que dire des compressions de personnel chez Air Canada et les lignes aériennes Canadien International? Ils se demandent quand ça va s'arrêter.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il aurait pu augmenter les fonds consacrés à l'éducation, mais il n'a pas trouvé mieux que de les réduire de 10 milliards de dollars entre 1986 et 1995.

Alors que nous avons besoin d'un plus grand nombre de programmes de formation et de recyclage, il a réduit les crédits dans ce domaine. Il allait consacrer deux fois plus de fonds à la recherche et le développement. Qu'est-il arrivé? Le contraire. Il a réduit les crédits. Et je pourrais vous citer bien d'autres exemples.

Il nous faut des élections. Nous avons vraiment besoin d'entendre les Canadiens donner leur avis sur les programmes. Nous devons envisager d'autres politiques, par exemple un dollar plus faible. Nous devons nous pencher sur toutes les mesures que nous pouvons prendre pour que les Canadiens puissent retrouver un emploi.

Si nous pouvions en ce moment même prendre une décision, ce serait de réduire les taux d'intérêt sur les cartes de crédit en cette période de fêtes. Je suis sûr que ça aiderait les petites entreprises qui luttent pour faire un chiffre d'affaires suffisant durant les fêtes de Noël. Sinon, le nombre de faillites risque d'augmenter de beaucoup au cours des quelques prochaines semaines.

Je suis heureux d'avoir pu exprimer mon point de vue sur cette motion.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, vous m'avez pris par surprise. J'étais convaincu que mes vis-à-vis poseraient des questions.

La motion à l'étude est sérieuse, certes, et je crois qu'il est important que les Canadiens nous entendent en débattre à la Chambre des communes aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que l'économie canadienne est mal en point, que nous sommes en pleine récession et qu'il y a plus d'un million de chômeurs au Canada.

Je pense que nous ne devons pas parler uniquement du Canada, mais qu'il faut nous situer par rapport au reste du monde et prendre conscience que nous ne sommes pas les seuls dans notre situation. Personne ici n'aime prendre connaissance des statistiques qui ont été cités ici ce matin. Certaines étaient très exactes et d'autres étaient trompeuses.

La plupart des députés reconnaissent qu'il y a plus d'un million de sans emploi et nous convenons que ce n'est guère réjouissant lorsque nous allons dans nos circonscriptions. Nous sommes tous touchés.

Le chômage n'a pas d'allégeance politique. Que l'on soit néo-démocrate, libéral ou conservateur, tous, nous voyons que notre circonscription, notre voisinage et même notre famille sont touchés. Il n'est guère agréable de voir cela, surtout à cette époque-ci de l'année.

Comme je l'ai dit en commençant, nous ne sommes pas seuls dans une telle situation. C'est là-dessus qu'il faut mettre l'accent dans le débat d'aujourd'hui. Le Canada est en train de se sortir de la récession. Certains indicateurs très fiables permettent de le croire. Ce sera lent, nous le reconnaissons, mais nous nous en sortons.

Aujourd'hui, on a beaucoup comparé le Canada aux États-Unis et on a beaucoup parlé du libre-échange avec les États-Unis. Arrêtons-nous un instant à l'économie américaine. Essayons de voir ce qui va et ce qui ne va pas dans cette économie. Les États-Unis d'Amérique ont des problèmes monumentaux. Quand nous parlons de perte d'emplois au Canada, nous parlons de la perte d'un peu plus d'un million d'emplois et nous acceptons ce chiffre.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce n'est pas facile mais nous le faisons.

Au Sud, aux États-Unis, il y a à l'heure actuelle, selon les sources auxquelles vous vous fiez, entre 10 et 12 millions de chômeurs. Ils ont leurs problèmes, eux aussi.

Il est intéressant de remarquer que nous prenons des mesures correctives pour améliorer notre situation et que nous sommes conscients de leur nécessité.

Contrairement aux États-Unis qui se refusent à corriger les problèmes structurels de leur économie, nous savons ce que nous avons à faire pour sortir de la récession, pour relancer notre économie et pour entrer dans une période de croissance, et nous le faisons.

Ces deux dernières années, nous avons dû prendre des décisions difficiles, beaucoup de décisions difficiles. Il n'est pas aisé de retourner dans nos circonscriptions et de les défendre, mais ça ne nous a pas empêchés de les prendre.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir, en 1984, un des problèmes les plus graves auquel nous avons dû faire face était le montant toujours croissant de la dette nationale, une dette paralysante qui ne pouvait qu'aboutir aux difficultés que nous éprouvons à l'heure actuelle.

En 1984, la dette représentait 8,7 p. 100 du produit intérieur brut. Et aujourd'hui? Aujourd'hui, ce pourcentage a diminué de presque la moitié. La dette représente environ 4,6 p. 100 du produit intérieur brut. Ce pourcentage montre vraiment ce que nous avons réalisé au sujet de l'endettement parce que l'économie canadienne a prospéré, mais notre capacité de lutter contre cette dette par rapport à la croissance de l'économie a beaucoup augmenté. Personne ne le conteste, surtout pas les investisseurs étrangers quand ils songent à notre pays et qu'ils peuvent apprécier ce que nous avons réalisé.

Cela n'a pas été facile du point de vue politique, si vous voulez vous moquer de notre taux de popularité dans les sondages, il est en fait plus élevé aujourd'hui que les taux d'intérêt. Il y a deux ou trois ans peut-être, nous aurions pu dire qu'il ne l'était pas, mais c'est le cas maintenant.

À mon avis, la situation réelle de l'économie canadienne peut être mesurée par les investissements internationaux, sur les marchés de placement. Nous adoptons les mesures qui s'imposent et, bien qu'elles soient difficiles à prendre politiquement, ce sont celles qui conviennent.

Ce pourcentage de la dette de 4,6 p. 100 du produit intérieur brut va tomber à moins de 1 p. 100 en 1995. En fait, si nos prévisions sont exactes, il va atteindre environ 0,7 p. 100, soit moins de 1 p. 100. Ce sera l'année, à peu de chose près, où nous allons aussi commencer à rembourser la dette. Nous nous trouverons dans ce que nous appelons une position d'emprunt nul. Nous pourrons vraiment commencer à rembourser la dette.

L'une des difficultés dont nous avons hérité en 1984 de ce côté-ci de la Chambre, j'ai mentionné le pourcentage de la dette par rapport au produit intérieur brut, a été le déficit de notre budget d'exploitation. Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, le coût des programmes avant de payer les intérêts dépassait d'environ 16 milliards de dollars le montant des recettes. Nous avons changé cette situation. Maintenant nous avons un excédent de 12 milliards de dollars dans notre compte d'exploitation.

C'est ce déficit qui nous empêchait de rembourser la dette. Abstraction faite des considérations politiques, quand on prend la dette dont nous avons hérité en 1984, laquelle s'élevait à plus de 200 milliards de dollars, et qu'on la compare à la dette accumulée qui est actuellement d'environ 390 milliards de dollars, on se rend compte qu'il s'agit en fait d'intérêt accumulé sur la dette originale en raison du déficit structurel dont nous avons hérité, ce qui nous a empêchés de faire des remboursements de capital. On n'a fait que payer l'intérêt.

On sait quelle part des recettes publiques ces frais d'intérêt accaparent aujourd'hui.

Les Canadiens payent probablement trop d'impôt; 35 cents par dollar servent exclusivement à payer l'intérêt sur cette dette.

• (1350)

C'est insensé. C'est une situation intenable pour un gouvernement. Comment avons-nous pu nous laisser mettre dans une telle situation? C'est simple comme le vieux tour de passe-passe que j'utilise pour l'expliquer aux gens de ma circonscription. Je sors un stylo de ma poche. Celui-ci est rouge. C'est plutôt intéressant, compte tenu du fait que nous sommes dans le rouge parce que, durant les années précédant 1984, les ministériels allaient dans leur circonscription et signaient des chèques comme si de rien n'était, sachant très bien qu'ils étaient sans fonds.

Nous n'avions pas d'argent pour payer nos dépenses. Il a donc fallu emprunter. Nous nous sommes engagés sur cette voie dangereuse et l'avons suivie durant des années.

Le gouvernement conservateur est le premier dans l'histoire canadienne des 30 dernières années qui a eu le courage de dire: «Non, nous refusons de suivre cette voie destructive.» Ces 35c. qu'on envoie à Ottawa pour payer la dette, c'est de l'argent gaspillé.

Imaginez simplement les programmes que nous aurions aujourd'hui au Canada, si, sur chaque dollar, 35c. n'allaient pas au paiement des intérêts sur la dette. C'est de l'argent gaspillé, qu'on ne peut pas utiliser pour financer les programmes de santé, ou les programmes de logement. Cet argent s'en va en pure perte. Ce sont les détenteurs d'obligations qui en récoltent tout le fruit.

Parlez d'une ironie. Ceux qui ont le moins besoin d'argent sont ceux qui sont gagnants dans un système grevé de dettes. Bien peu de pays occidentaux depuis 10, 20, ou 30 ans ont osé faire ce que le Canada a fait, soit affronter la réalité et revenir à la case de départ.

C'est de tout cela qu'il était question dans l'éditorial du *Globe and Mail* du 7 novembre 1991, lequel avait pour titre: «Un signal d'alarme pour George Bush.» Dans cet article, on disait tout simplement que les États-Unis d'Amérique refusent de mettre un frein à leurs dépenses excessives, comme on le fait au Canada. Quand j'ai cité ces données sur la part qu'occupe la dette dans notre produit intérieur brut, j'ai oublié de dire que nous étions dans une position bien plus favorable qu'il y a sept, huit ou dix ans.

Nous sommes sur une lancée qui nous permet d'entrevoir une lueur au bout du tunnel. La position des Américains est claire. Politiquement, ils ne veulent pas s'attaquer au problème de la dette et du déficit, car l'adoption d'une telle option ne serait pas sans conséquences. Ils n'ont pas, comme nous, à justifier l'abolition des programmes, devant leur électorat, ni à se présenter sans chèque dans leurs poches pour financer les projets qui nous rendent si populaires dans nos circonscriptions.

Les États-Unis n'ont pas commencé à s'attaquer à ce problème. Ils se préoccupent des élections de 1992, mais ils refusent de faire face à la réalité. Ils veulent continuer à dépenser en empruntant l'argent des futures générations.

Nous ne ferons plus jamais cela au Canada. C'est une des raisons pour lesquelles notre gouvernement va présenter un projet de loi sur le contrôle des dépenses. Il est encore à l'état de projet pour le moment, car il n'a pas encore été présenté à la Chambre.

Voici en quoi il consiste: nous allons limiter le pouvoir du gouvernement du Canada de dépenser l'argent des contribuables. Nous savons que l'avenir de notre pays ne pourra être assuré que lorsque nous aurons supprimé le fardeau de la dette sous lequel nous vivons actuellement. Nous allons y réussir.

Certains des arguments que nous avons entendus à la Chambre ce matin avaient trait à l'Accord de libre-échange. Je veux en réfuter quelques-uns. Ils brossent un tableau qui n'est absolument pas fidèle à la réalité.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis fonctionne, sans aller jusqu'à dire qu'il soit parfait, mais il fonctionne. Je tiens à vous donner quelques chiffres que je pourrais appuyer n'importe quand, n'importe où.

Nos exportations aux États-Unis au cours des deux premières années depuis la ratification de l'Accord de libre-échange ont augmenté de 8 milliards de dollars. Depuis cet accord, l'excédent de notre balance commerciale avec les États-Unis a augmenté d'environ 3 milliards de dollars. De 1988 à 1990, le Canada est passé d'une sortie nette d'investissements directs de 2,5 milliards à une entrée nette d'investissements directs de 5,1 milliards, soit un revirement net de 7,6 milliards de dollars.

Ce sont d'excellents chiffres, des chiffres croyables. Au mois d'août dernier, Statistique Canada a annoncé que nos exportations vers les États-Unis avaient atteint un sommet sans précédent. L'Accord de libre-échange a été bon et très positif pour le Canada.

À la Chambre, l'opposition a pris l'habitude de lancer des noms de sociétés, fictives ou non, qui ont abandonné le Canada en n'y voyant plus un endroit propice où investir. Je voudrais passer en revue la liste des sociétés qui ont quitté les États-Unis pour venir s'établir au Canada et y investir leurs capitaux. Voyons-en quelques-unes.

La Canadian Thermos Products a fermé des usines aux États-Unis et est venue au Canada qu'elle considère propice aux investissements. La Gandalf Technologies, établie à Nepean, est elle aussi une société américaine venue s'établir au Canada. Même chose pour la Heron Cable, de Waterloo, en Ontario, qui a quitté les États-Unis pour venir au Canada. Hughes Aircraft Company, à Midland, en Ontario, a quitté les États-Unis pour venir au Canada.

Inter-City Products Corporation, à Brantford, en Ontario, a quitté les États-Unis et a décidé d'investir au Canada par suite de l'Accord de libre-échange. Kodak Canada Limited, important investisseur à Toronto, a quitté les États-Unis pour venir au Canada. Keep-Rite Incorporated, de Brantford, en Ontario, a quitté elle aussi les États-Unis pour venir au Canada. Sault Star Seamless Cylinder Co. de Sault Ste. Marie, en Ontario, a quitté aussi les États-Unis pour venir au Canada. J. L. DeBall Ltd. de Montréal a quitté les États-Unis pour venir au Canada. Polymer International a quitté les États-Unis pour venir s'installer à Truro, en Nouvelle-Écosse. C'est tout un chapelet de sociétés, car le Canada est un lieu de choix pour les investisseurs.

Les investisseurs internationaux le reconnaissent, simplement grâce à ce que nous faisons. Nous travaillons à effacer la dette et attirons les investisseurs internationaux au Canada.

Les députés d'en face disent entre autres que la valeur du dollar canadien est trop élevée, et c'est peut-être vrai. Mais ce sont les marchés mondiaux qui déterminent la valeur du dollar canadien, et ce que les marchés mondiaux et les investisseurs internationaux disent aux Canadiens, c'est ceci: «Vous avez un bon pays, un pays de choix pour les investisseurs.» La valeur du dollar canadien traduit simplement ce que nous sommes en train de faire au Canada: édifier un pays fort ayant une forte économie et, chose encore plus importante, remettre de l'ordre et consolider les acquis, pour que les investisseurs puissent composer avec la réalité canadienne, surtout avec l'inflation.

Nous voulons une économie dans laquelle le taux d'inflation est le plus bas possible. Nous y parvenons. Nous voulons aussi une économie où règne la stabilité des prix. Nous y parvenons également. Ce genre de

mesures attirent les investisseurs. C'est donc en prenant ce genre de mesures que nous avons réussi à attirer au Canada les sociétés que je viens de mentionner.

Nous parlons également de stabilité d'emploi. Parlons, si vous le voulez bien, de la TPS, sujet que prise particulièrement l'opposition. Nous avons décidé de modifier la vieille taxe sur les ventes des fabricants afin d'aider le secteur manufacturier. Ça marche, la nouvelle taxe aide le secteur manufacturier. Elle attire des investisseurs étrangers au pays et fait ce que nous avions prévu.

Quand les députés de l'opposition parlent des avantages politiques de la TPS et de son incidence négative sur notre cote de popularité dans les sondages, je suis entièrement d'accord avec eux. Avec cette taxe, nous avons pris des mesures difficiles, mais nous avions de bonnes raisons d'agir ainsi. Nous voulions simplement relancer l'économie canadienne afin de pouvoir soutenir la concurrence dans les années 90 et à l'aube du nouveau siècle ainsi que remplir le mandat que nous ont confié nos électeurs. Nous n'avons pas été élus simplement pour nous maintenir au pouvoir et pour prendre des mesures populaires. Nous avons été élus pour prendre des décisions difficiles dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Nos politiques économiques fonctionnent. Quand des élections seront déclenchées en 1993, les Canadiens auront l'occasion de réfléchir aux décisions que nous avons prises et ils diront: «Oui, vous avez pris les mesures difficiles qui s'imposaient. Nous sommes disposés à vous réélire.»

• (1400)

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, chaque année, les gouvernements en Europe et en Amérique du Nord subventionnent les consommateurs en aidant les agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires à perte.

Le Canada a mis au point un système de gestion de l'offre qui aide à la fois les producteurs, l'industrie de la transformation et les consommateurs, mais qui ne nécessite qu'un apport financier minime de la part du Trésor canadien.

Beaucoup de gens d'un bout à l'autre du Canada ont appuyé la position que le gouvernement fédéral a adoptée aux négociations du GATT relativement au renforcement et à l'éclaircissement du sous-alinéa XI:2*c*)(i) de l'accord général.

Il est important que nous ayons un meilleur accès aux marchés mondiaux, des règles claires et équitables en ce qui concerne les droits compensatoires et des règles visant à empêcher qu'on invoque de façon abusive des raisons d'hygiène et de santé pour faire entrave au commerce de façon déguisée.

Si nous voulons que l'agriculture survive au Canada, il est essentiel que nous assurions une plus grande stabilité aux producteurs de denrées destinées au marché intérieur ou destinées à l'exportation.

Je prie instamment tous les députés d'appuyer le gouvernement pour que la position du Canada prévale durant ces négociations de dernière minute.

* * *

AIR CANADA

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, Air Canada n'a pas vu à ce que la politique fédérale relative aux contrats de travail des préposés à la sécurité aéroportuaire soit respectée à l'aéroport international de Halifax.

La politique fédérale consistait à réduire le taux de roulement de ces travailleurs en améliorant et en protégeant leurs salaires et leurs avantages sociaux. Transports Canada était censé assurer la sécurité d'emploi et protéger les salaires de ces travailleurs pendant la période de transition. Il a failli à la tâche.

Ces travailleurs ont perdu leurs salaires et leurs emplois. La semaine dernière, la nouvelle agence de sécurité n'avait pas reconnu l'ancienneté de travailleurs qui avaient jusqu'à neuf ans d'expérience.

La société Walker Security comptait 30 employés. Je prie donc instamment le gouvernement de demander à Air Canada de réexaminer le contrat avec la nouvelle agence de sécurité. S'il appert que la société s'est soustraite à son engagement envers Air Canada et les travailleurs, il faudrait annuler le contrat et négocier pour garantir un traitement équitable à ces employés.

Transports Canada et le gouvernement ont abandonné ces employés.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, je prends la parole pour rappeler à tous les dépu-

tés que le Canada et le monde entier célèbrent aujourd'hui un événement très important, soit la Journée internationale des droits de la personne et le 43e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies.

Le monde a progressé à pas de géant. Cependant, on signale encore quotidiennement des cas de violation des droits de la personne. Voilà pourquoi nous devons continuer de travailler en collaboration avec les autres pays, de manière à progresser dans notre recherche d'un monde exempt d'injustice, de discrimination et de préjudice.

Aujourd'hui, le prix Nobel de la paix a été décerné à Daw Aung San Suu Kyi, femme courageuse qui a participé à la fondation de la Ligue nationale pour la démocratie du Myanmar et qui est actuellement assignée à résidence en raison de ses convictions. Tous les membres du Sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur la félicitent et demandent sa libération immédiate.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique présente aujourd'hui sa réponse aux recommandations du rapport du groupe de travail des Premières nations sur les revendications territoriales.

Depuis mes débuts à l'assemblée législative de la C.-B., il y a près de 18 ans, je préconise, dans ma province, un règlement des revendications territoriales qui soit fondé sur les droits et les titres ancestraux.

Maintenant qu'un gouvernement de la Colombie-Britannique est enfin disposé à le faire, le ministre fédéral des Affaires indiennes dresse un autre obstacle.

En menaçant de retarder les négociations avec les Premières nations tant que la province n'aura pas accepté les conditions préalables relatives au partage des coûts, le ministre semble refuser catégoriquement toute négociation avec les autochtones.

Je félicite Andrew Petter, ministre des Affaires autochtones de Mike Harcourt, et le gouvernement néo-démocrate d'avoir créé un précédent par leur engagement historique à régler les revendications des Premières nations en Colombie-Britannique.

Je demande au ministre des Affaires indiennes de lever les obstacles, de renoncer aux conditions préalables qu'il impose aux négociations avec les Premières nations et de négocier un règlement honorable des revendications territoriales en Colombie-Britannique.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, comme vient de le dire en anglais mon collègue de Saint-Albert, j'aimerais rappeler à cette Chambre que c'est le 10 décembre qu'a été déclarée la Journée internationale des droits de la personne et qu'aujourd'hui, c'est le 43e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies.

Il y en a en effet 43 ans, jour pour jour, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait cette Déclaration universelle, ce document qui allait donner à tous les hommes, où qu'ils se trouvent dans le monde, les mêmes droits et les mêmes libertés fondamentales. Cela ne veut pas dire pour autant que l'injustice et l'intolérance aient complètement disparues de la surface du globe. Malheureusement, dans certains pays, ces droits et libertés ne sont pas respectés. Le Canada a adopté sa propre Charte des droits et libertés, mais il reste encore du travail à faire. Nous voulons donner à tous les Canadiens, sans distinction aucune, la possibilité de participer pleinement à la vie de la collectivité.

Monsieur le Président, la Journée internationale des droits de la personne nous incite à la réflexion, mais aussi à l'action. Nous devrions en profiter pour nous demander comment nous pourrions, ensemble, bâtir un pays plus juste, plus tolérant, un pays où tous pourront donner leur pleine mesure.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, vendredi dernier, les Canadiens ont de nouveau commémoré le massacre survenu un 6 décembre à Montréal. Cet événement nous rappelle le problème de la violence faite aux femmes. Aujourd'hui, comme tous les jours, des femmes et des enfants voient leur vie et leur famille brisées par la violence. Les gouvernements ne font pas grand-chose pour prévenir ou réprimer cette violence.

J'invite les députés fédéraux et les membres de toutes les assemblées législatives au Canada à scruter leurs lois et programmes à la recherche de moyens pour contrer la menace qui plane sur tant de foyers canadiens. Nos lois doivent être plus efficaces, non seulement dans leur formulation, mais aussi dans leur application concrète.

Article 31 du Règlement

Les refuges ne sont là que pour faire face aux conséquences de la violence. La société doit s'attaquer aux causes.

Des enfants et des femmes des quatre coins du Canada attendent une protection de leurs législateurs. Le Parlement ne doit pas de nouveau les décevoir.

* * *

L'ÉDUCATION

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer la proposition que les gouvernements provinciaux ont faite à leur réunion de Toronto, hier, au sujet des examens uniformes à l'échelle nationale.

Nous le savons tous, l'avenir de notre pays dépend de notre compétitivité. Or, celle-ci restera hors de notre portée si nous n'avons pas une société suffisamment instruite.

De nos jours, au Canada, l'absence de normes nationales en matière d'éducation entrave la mobilité des travailleurs, qui permettrait à ceux-ci de mieux subvenir à leurs besoins et nous donnerait une économie plus solide. J'espère maintenant que les milieux des affaires et de la politique collaboreront pour établir ces normes, et que le milieu de l'enseignement jouera un rôle très important dans cette nouvelle stratégie.

Monsieur le Président, je félicite tous les gouvernements provinciaux des efforts qu'ils ont déployés pour conclure cet accord.

* * *

LES PÊCHES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse de profiter de l'occasion pour féliciter environ 200 pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont participé au onzième congrès annuel de l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, la fin de semaine dernière.

Il est malheureux que le ministre fédéral des Pêches n'ait pu être présent. Celui-ci a raté une excellente occasion d'entendre les préoccupations, les points de vue et les solutions proposées par les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'industrie de la pêche emploie approximativement 10 p. 100 de la population active de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1989, cette industrie a injecté 226 millions de dollars dans notre économie provinciale.

La question la plus importante parmi les nombreuses qui ont été soulevées demeure la réticence du gouvernement à revenir à une carapace minimale de 2,5 pouces pour le homard pêché dans les trois zones désignées.

J'attends avec impatience de recevoir copie des résolutions adoptées, et j'ai l'intention d'en faire part à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

[*Français*]

LE PEUPLE SERBE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, permettez-moi d'attirer votre attention sur le sort inéquitable que subit le peuple serbe au plus haut niveau du parlementarisme canadien. La Serbie, qui compte plus de 100 000 des siens au Canada, a pourtant été son allié tout au long de son existence et, de plus, le peuple serbe a été l'un de ceux les plus éprouvés lors des deux dernières guerres, perdant près d'un tiers de sa population au cours de ces conflits.

Ce peuple a le droit aujourd'hui d'être traité de façon juste à la Chambre des communes. En fait, on ne lui reconnaît malheureusement pas ses droits de société les plus fondamentaux, même s'il est encore aujourd'hui la première victime de la remontée du fascisme en Europe. On doit constater que certains milieux politiques canadiens agissent d'une façon malheureuse dans la crise yougoslave actuelle. Il est à souhaiter qu'ici même, au pays, tous les partis concernés daignent au moins, au nom de la vérité, regarder des deux côtés de la médaille.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui m'associer à la joie des six collectivités autochtones du nord-ouest de l'Ontario qui, après des décennies de délaissement, obtiendront enfin une assise territoriale ferme et l'argent nécessaire pour se doter de services d'eau et d'égout, de logements convenables, d'infrastructures communautaires, sans parler d'éventuelles améliorations économiques.

Comme l'a déclaré hier mon collègue, Bud Wildman, ministre des Affaires autochtones de l'Ontario: «Nous faisons les premiers pas en vue de garantir aux six com-

munautés de la nation nishnawbe-aski un avenir plus prometteur et plus sain.»

C'est un premier pas historique pour les habitants membres des Premières nations de Kee-Way-Win, McDowell Lake, New Slate Falls, Saugeen, Aroland et Wawakapewin. Je leur adresse mes meilleurs voeux et mes félicitations.

Au gouvernement de l'Ontario, je dis merci d'avoir pris l'initiative de régler ce litige de longue date.

Au gouvernement fédéral, je demande pourquoi il a tant tardé.

Appuyons-nous sur cette décision pour faire avancer le règlement des autres revendications autochtones. C'est notre responsabilité.

* * *

L'ENTRÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, depuis des décennies, la Nouvelle-Écosse accueille les visiteurs comme nulle autre province au Canada au principal point d'accès routier à son territoire.

Grâce à l'immense jardin et aux kiosques d'information où sont décrits les attraits de la province, les touristes se sentent immédiatement chez eux.

Maintenant que la nouvelle route contournera ce point d'accès, il importe que les groupes de promotion du tourisme collaborent avec la province pour reconstruire cette infrastructure d'accueil à nulle autre pareille. La commission de développement d'Amherst et de ses environs mène le mouvement en faveur de la création d'une installation encore plus impressionnante qu'avant.

Le projet consiste, entre autres, à réinstaller le *Bluenose II* à l'endroit où les visiteurs reçoivent leur première impression de la province et d'où ils en emportent leur dernier souvenir.

Le *Bluenose II* arrivera bientôt au terme de sa vie utile, et le site à l'entrée de la province constitue le meilleur endroit pour exposer ce symbole par excellence de la Nouvelle-Écosse, car tous les visiteurs sauront en le voyant qu'ils sont arrivés dans une province bien spéciale.

Je presse le ministre du Tourisme, la province, le gouvernement provincial et tous les intéressés de travailler ensemble pour rétablir ce poste à l'entrée de la Nouvelle-Écosse.

Article 31 du Règlement

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, créé en 1977, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration a reçu pour mandat de fournir au gouvernement des conseils impartiaux sur les questions d'orientation.

Ces dernières années, le conseil a recommandé, entre autres choses, une politique de plein emploi, une stratégie régionale en matière d'emploi et des programmes de recyclage pour les travailleurs plus âgés. Il s'est en outre opposé aux compressions du régime d'assurance-chômage. Dans la plupart des cas, le gouvernement n'a absolument pas tenu compte de ces conseils.

On craint maintenant qu'il ne mette un terme aux activités du conseil. Il y a cinq vacances au conseil qui n'ont jamais été comblées, dont les postes de président et de vice-président.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire au sujet de ce conseil consultatif indépendant et privé aux larges assises? Le gouvernement n'accepte-t-il pas de se faire dire qu'il a tort dans certains cas? Est-ce un autre exemple du fait que le gouvernement baîllonne toute forme d'opposition légitime?

Quel est l'avenir du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada s'est fixé comme objectif d'assainir notre environnement.

Dans le cadre du Plan vert, notre gouvernement améliorera la capacité des Canadiens de prévoir les urgences météorologiques et d'émettre des avertissements. Chaque année, quelque 150 Canadiens meurent des conséquences directes de mauvaises conditions météorologiques. Beaucoup d'autres subissent les effets d'inondations, et sont impliqués dnas des accidents d'automobiles causés par le mauvais temps.

Ce programme de 40 millions de dollars vise à améliorer les systèmes de prévision des urgences météorologiques et les systèmes de surveillance. La population sera ainsi mieux tenue au courant des catastrophes naturelles prévues et des façons de réagir.

Les radars Doppler, déjà en place à Edmonton et à Toronto, seront aussi installés en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec en vue de prévenir plus rapidement la population de l'arrivée d'une tornade. Un modèle d'ordinateur plus précis sera mis au point afin

d'améliorer la capacité du Canada de suivre les nuages de retombées nucléaires et de détecter les éruptions volcaniques ainsi que les émissions importantes de gaz toxiques.

Le réseau radio météorologique, qui compte déjà plus de 100 émetteurs, sera élargi et amélioré. Des messages spéciaux télédiffusés avertiront la population des inondations imminentes et des déplacements des iceberg.

Travaillons ensemble afin de créer un environnement plus sûr pour tous les Canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la récession créée par les taxes élevées, le dollar élevé et le libre-échange de ce gouvernement continue à faire perdre leur emplois aux travailleurs canadiens.

Dans la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke que je représente, les fermetures d'usines ont contribué l'an dernier à faire grimper le taux de chômage à 13,9 p. 100.

Les emplois perdus sont les suivants: 95 postes de haute technologie déplacés aux États-Unis à la suite de la fermeture de Johnson-Matthey, à Trail; 167 emplois liés aux produits du bois perdus pour de bon à la suite de la fermeture de YMIR Forest Products, de Koala Timber, de L & W Sawmills, de Poplar Cedar, de Shelly Cedar et de Eaglewood Firewood.

Beaucoup d'autres ont été licenciés: 240 de la société Westar Timber, à Castelgar; 50 autres par suite de la fermeture de la société Treminco Resources Mine, à Sandon; 130 autres des sociétés Kalesnikoff Lumber, Kooteney Valley Sawmills et Slocan Forest Products; 100 autres par suite de la fermeture de la société Columbia River Shake and Shingle; et au moins 200 bûcherons se sont retrouvés sans emploi dans ce vent de fermetures. Mes électeurs et moi exhortons le premier ministre et son ministre des Finances à ouvrir les yeux pour voir les conséquences de leurs actes.

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Voici le message que je voudrais leur transmettre: arrêtez, regardez et écoutez les chômeurs canadiens. Réveillez-vous ou abandonnez la partie.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, il est très important de nous accrocher aux symboles qui nous unissent et de rendre hommage à ceux qui ont servi leur patrie. À l'instar de tous les Canadiens, j'étais heureux et j'ai félicité le ministre des Anciens combattants, le printemps dernier, quand il a annoncé qu'une médaille allait enfin être frappée et décernée à nos militaires qui se sont distingés pendant la guerre de Corée, il y a une quarantaine d'années.

C'était une bonne idée de conférer quelques médailles lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au début de novembre en présence du gouverneur général. Toutefois, le ministre se rend-il bien compte du temps qu'il faut pour traiter les demandes relatives à ces médailles? Est-ce qu'il se rend bien compte qu'on envisage d'expédier ces médailles par la poste a lieu de les décerner avec un minimum de décorum?

Monsieur le Président, quelle hypocrisie! Comment le gouvernement actuel peut-il oser envoyer des médailles d'honneur par la poste?

J'exhorte le gouvernement à offrir aux personnes qui ont mérité ces médailles une présentation plus digne que celle initialement prévue.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, les Canadiens ont toutes les raisons d'être fiers des progrès sensibles faits dans le cadre du Plan vert, puisque 80 p. 100 des objectifs fixés pour la première année du programme seront atteints d'ici la fin de l'exercice.

Peu importe où ils vivent, les Canadiens bénéfieront des avantages découlant d'importantes mesures telles que l'accord sur la qualité de l'air conclue entre le Canada et les États-Unis ou le programme d'amélioration de l'eau et de la santé des Indiens qui se chiffre à 275 millions de dollars.

Grâce aux 100 millions de dollars affectés au programme Stratégie pour l'environnement arctique, les localités du Nord et les organismes non gouvernementaux seront en mesure d'intervenir dans d'importants dossiers locaux concernant l'environnement.

En outre, nous allons dépenser 100 millions de dollars pour contribuer à la dépollution de la rivière Fraser et pour ramener les populations de saumon aux niveaux antérieurs.

Le programme d'action de 10 millions de dollars de la côte atlantique, visant le réaménagement d'installations portuaires et de régions côtières, servira à financer des projets qui seront réalisés par des représentants de la localité de concert avec des représentants du gouvernement, du secteur industriel et du milieu des affaires.

Bref, nous progressons bien dans la réalisation de notre but avoué d'intégrer le développement économique et la protection de l'environnement. Le plus beau dans tout cela, c'est que nous améliorons la façon de prendre les décisions.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances.

Hier, le ministre des Finances et certains de ses collègues ministres venant de la province de Québec ont rencontré des hommes d'affaires ainsi que des dirigeants syndicaux à Montréal et suivant les dépêches de presse, ce fut uniquement, un dialogue de sourds.

Je voudrais donc demander au ministre des Finances pourquoi il ne veut pas reconnaître que les hommes d'affaires de Montréal et les syndiqués de Montréal avaient raison lorsqu'ils disaient qu'il était inutile d'avoir des taux d'intérêt de la Banque du Canada à 3 p. 100 plus élevés que ceux du gouvernement central américain. Pourquoi ne pas prendre les dispositions nécessaires pour avoir un dollar canadien qui permettrait de faire ouvrir les usines qui sont fermées dans la région de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je regrette de décevoir le chef de l'opposition, mais mes collègues et moi avons eu un entretien très productif et constructif avec les gens d'affaires du Québec. Ceux-ci ont reconnu que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis les 18 dernières années. Nous sommes au troisième rang dans le monde à cet égard, après les États-Unis et le Japon. L'écart dont parle le député se situe entre le taux de la Banque du Canada et celui de la Banque fédérale des États-Unis.

Comme je l'ai dit à la Chambre ce matin, les gens n'empruntent pas de la Banque fédérale des États-Unis ni de la Banque du Canada, mais de banques commerciales et, à ce niveau, l'écart est de 1/2 p. 100 environ. Notre taux préférentiel, au Canada, est de 8 p. 100. Il est aux États-Unis de 7,5 p. 100. C'est un écart incroyablement faible.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme le ministre le fait depuis des semaines déjà, il a dit ce matin croire que la récession est terminée.

Il n'est pas sans savoir, par exemple, que les mises en chantier accusaient une baisse de 13 p. 100 le mois dernier. C'est là un secteur qui était censé prendre du mieux, d'après le gouvernement, et il accuse une baisse de 13 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas que nous sommes encore en récession et pourquoi s'entête-t-il à défendre l'indéfendable, soit le budget de son prédécesseur, plutôt que de présenter son propre budget de telle sorte que nous ayons une chance de redonner maintenant confiance aux Canadiens?

• (1420)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai que les mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire ont baissé quelque peu en novembre par rapport à octobre, mais je rappelle au député qu'il y a eu en octobre 204 000 mises en chantier, soit le chiffre le plus élevé en 17 mois.

Il serait très inhabituel de maintenir ce type de croissance. Je peux donc dire au député que la situation s'améliore en ce qui concerne les mises en chantier. Il y en a donc eu 178 000 au cours du mois en question, mais manifestement, étant donné que le logement est un secteur très sensible aux taux d'intérêt et que, durant le troisième trimestre, les investissements dans le secteur de la construction domiciliaire avaient augmenté de 17,2 p. 100, je pense que ce sont là des signes positifs pour ce secteur.

Je suis d'accord sur un point avec le député, la reprise dans le secteur de la construction domiciliaire a de très importantes répercussions sur toute l'économie.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense qu'il serait utile que le ministre soit plus réaliste et voie ce qui se passe.

La semaine dernière, par exemple, nous avons appris que la chaîne Town and Country allait fermer 162 magasins dans tout le pays. Aujourd'hui, la chaîne Ayres a décidé qu'elle allait fermer 60 magasins au Canada et elle n'attend même pas Noël; elle prend cette mesure dès maintenant.

Toutes ces entreprises ont les mêmes raisons pour agir ainsi: un cours du dollar et des taux d'intérêt élevés, les achats aux États-Unis, la TPS et une terrible situation économique.

Je repose donc la question au ministre: Pourquoi essaie-t-il de défendre un budget qui est un échec complet et pourquoi ne présente-t-il pas un nouveau budget qui serait peut-être plus sensé que celui de son voisin de gauche?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je préférerais suivre les conseils de l'ancien ministre des Finan-

ces que ceux du chef de l'opposition dont le bilan est très peu reluisant.

J'ai signalé quelques petites choses ce matin. Ainsi, il a dépassé de 70 p. 100 les prévisions de son premier budget. En ce qui concerne son deuxième budget, il a sous-estimé de 30 p. 100 le déficit. Lorsqu'il était président du Conseil du Trésor on pouvait, selon lui, parler d'austérité quand les dépenses de programmes augmentaient de 16 p. 100. Quelle merveilleuse austérité!

Monsieur le Président, je ne veux rien enlever au sérieux de la question que le député a posée. Manifestement, et je tiens à le signaler à mon collègue, le gouvernement n'a pas une politique de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé, car ces taux n'ont jamais été aussi bas en 18 ans.

Manifestement, nous voulons nous attaquer à la source du problème, réparer les fondations de l'édifice, c'est-à-dire réduire les pressions inflationnistes. Ainsi, les taux d'intérêt baisseront, comme ils l'ont d'ailleurs fait, et cela favorisera le développement durable et la stabilité des prix.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a déclaré que la pauvreté régressait à Terre-Neuve. Or, ce n'est pas du tout le cas.

Seulement à Terre-Neuve, le nombre des assistés sociaux augmente de 2 000 par mois pour atteindre des chiffres sans précédent. Quand le premier ministre a déclaré que la pauvreté régressait, je me demande s'il parlait de Disneyland. La politique de l'autruche satisfait peut-être le gouvernement, mais ce n'est pas elle qui nourrit les familles.

Comme Noël approche, que dirait donc le premier ministre pour donner un peu d'espoir à un enfant de quatre ans qui fait la queue devant la banque d'alimentation à Terre-Neuve?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne ferai aucun commentaire sur la façon fantaisiste dont la députée tourne sa question, mais je rappelle qu'hier, j'ai simplement indiqué, comme les statistiques le prouveront, que le taux de chômage à Terre-Neuve a baissé d'environ 6 p. 100, et je cite ce chiffre de mémoire, par rapport à ce qu'il était quand nous en avons hérité en 1984. Il est encore trop élevé. Or, il s'établissait à 23,5 p. 100 lorsque les libéraux ont laissé le pouvoir. Je crois qu'il se situe à 18,1 p. 100 aujourd'hui.

Nous poursuivons nos efforts. Environ 25 000 nouveaux emplois sont apparus à Terre-Neuve depuis six ans, alors que 1 000 emplois avaient été perdus entre 1980 et 1984.

Le projet Hibernia a créé quelque 35 000 nouveaux emplois dont 3 500 emplois permanents. Il semble que le premier ministre Wells ait accepté hier—on pourra vérifier—l'orientation générale du gouvernement du Canada sur les plans budgétaire et financier, orientation qu'il approuve généralement. Il est très heureux de ce que nous avons fait dans le cas de Hibernia et des diverses initiatives économiques que nous avons prises. Il est d'avis que, grâce à la collaboration entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve, sa province deviendra prospère.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la question que j'ai posée à propos du garçonnet de quatre ans qui va manger, ce Noël, à une soupe populaire, ce n'est pas une farce, c'est la réalité! À Montréal seulement, il y a 50 000 enfants qui vont manger, ce Noël, aux soupes populaires. Devant ces faits, pourquoi le gouvernement, le premier ministre ainsi que son collègue le ministre des Pêches et des Océans continuent-ils à prétendre que la pauvreté n'a pas augmenté, quand il sait fort bien que le taux de chômage et le taux de bien-être social est en train de s'accroître, pas de baisser?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon amie se trompe encore. Il n'y a personne qui prend à la légère les problèmes sociaux que nous connaissons présentement au Canada; au contraire. Au Québec, nous avons des problèmes sérieux, par exemple dans l'est de Montréal et à travers certaines régions de l'est du Québec, dans la région Atlantique et dans d'autres régions du pays. Il y aura toujours trop de cas de pauvreté, trop de cas, de problèmes touchant les enfants au Canada. Mais le gouvernement en a fait beaucoup. Et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans un avenir, je pense, rapproché, va annoncer certaines initiatives importantes afin justement de sécuriser davantage les enfants affectés par le problème de la pauvreté et d'autres problèmes sociaux.

Cela dit, il est important de constater que la vraie richesse nationale se crée par le secteur privé et non par les gouvernements avec des déficits. Et le secteur privé va créer la richesse si les taux d'intérêt sont à la baisse. Mais, aujourd'hui, les taux d'intérêt sont à leur plus bas taux depuis maintenant 18 ans; le taux d'inflation est à son plus bas depuis 21 ans. Voilà des signes qui devraient encourager la députée, au lieu de la décourager.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Beaucoup de gens au Canada ont été bouleversés d'apprendre, le 30 septembre dernier, que le président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, élu démocratiqument, avait été renversé par un coup d'État militaire. Le Canada a donc gelé 20 millions de dollars d'aide dont 10 millions étaient destinés à des organismes non gouvernementaux.

Nous sommes pour des sanctions économiques contre la dictature militaire, mais la situation des pauvres, sans abri et sans nourriture, est effroyable. Est-ce que le gouvernement va réinstaurer l'aide destinée aux ONG?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement canadien appuie le président Aristide et épaule tous les efforts pour faciliter la réintégration du président dans ses fonctions démocratiques à Port-au-Prince. Donc, nous appuyons également l'embargo décrété par l'Organisation des États américains. Et, malgré le fait malheureux que cela cause des ennuis sérieux auprès d'une couche importante de la population, je crois que la position du président Aristide, c'est que les citoyens d'Haïti préfèrent de beaucoup ces problèmes sur une base temporaire, au lieu de la perte de la démocratie. Et il croit que les initiatives du gouvernement canadien épaulent la restauration de la démocratie en Haïti. Cest pour cette raison que nous allons maintenir et redoubler nos efforts en faveur de la restauration de la démocratie en Haïti.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Si je comprends bien, cela veut dire que le gouvernement n'assistera pas la Croix-Rouge et d'autres organismes qui ont demandé une aide supplémentaire pour venir au secours des Haïtiens qui souffrent.

La question que je veux poser au premier ministre porte toutefois sur un autre sujet. Il a été très prudent à l'égard d'une autre question internationale, celle du démembrement de l'Union soviétique. La réaction du Canada à cette question extrêmement complexe et délicate a été prudente. Cependant, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas été aussi prudente dans ses observations au sujet de la communauté slave. Elle a dit que l'Union soviétique prenait une nouvelle forme et que les changements dont nous étions témoins étaient favorables.

• (1430)

Le premier ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui s'il convient que les récents changements sont favorables et fera-t-il savoir à la Chambre si c'est le message qu'il a transmis à Mikhail Gorbatchev?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'étais absent hier, mais j'ai lu le compte rendu et on m'a dit que la ministre a indiqué que le fait que les trois républiques désiraient travailler ensemble constituait un signe favorable. Bien sûr, quels que soient les normes qu'on applique, c'est là un signe favorable.

Nos préoccupations—et je crois que la députée les partage—à l'égard de l'Union soviétique concernent la stabilité politique dans l'ancienne U.R.S.S., car on s'accorde généralement pour dire que ce pays est en évolution et que la transformation se fait par consentement. Nous sommes vivement préoccupés, comme je l'ai dit à la Chambre il y a quelques jours, par le déploiement, l'utilisation et le contrôle d'armes nucléaires sur le territoire de bon nombre des républiques. Nous nous inquiétons des pénuries d'aliments, des pénuries de médicaments cet hiver et de tous les dommages que cela peut causer aux Soviétiques. Nous nous inquiétons des minorités et des frontières, et nous voulons faire en sorte que la situation en Union soviétique ne dégénère pas en une catastrophe semblable à celle que connaît la Yougoslavie.

Nous faisons preuve de prudence. Nous sommes très prudents, car nous voudrions, si cela est possible, avoir une influence constructive sur le déroulement de la situation en Union soviétique. C'est pourquoi nous consulterons les partis de la Chambre et essaierons d'adopter l'attitude la plus constructive possible.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le premier ministre a exprimé des préoccupations que partagent bon nombre de Canadiens et de gens dans le monde entier. Il a également déclaré qu'il appuyait la collaboration entre les États nouvellement indépendants.

Je voudrais lui poser une question à propos d'un point qu'il a lui-même soulevé. Dans les trois nouveaux États indépendants se trouvent 8 911 ogives nucléaires pointées vers l'Amérique du Nord et vers l'Europe. Hier, les dirigeants des trois nouvelles républiques soviétiques ont

fait des déclarations contradictoires sur le contrôle de cet arsenal.

Le premier ministre s'est dit inquiet. Pourrait-il me dire s'il a fait connaître ses inquiétudes aux dirigeants de ces nouvelles républiques et s'il a l'intention de leur demander de produire un plan précis sur le contrôle, la non-prolifération et l'élimination ultérieure de cet arsenal nucléaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la position que nous avons adoptée et communiquée au président Gorbatchev en personne et aux divers ministres représentant les républiques en question est résumée dans la communication envoyée au président de l'Ukraine lorsque nous avons reconnu l'indépendance de ce pays.

Nous avons reconnu l'indépendance de l'Ukraine, mais nous avons entamé un processus de négociation de la reconnaissance diplomatique en vertu de quatre ou cinq critères importants, dont certains ont été mentionnés par ma collègue. Nous avons des hauts fonctionnaires à Kiev qui travaillent à cela avec une république dont nous avons reconnu l'indépendance et nous agirons sans doute de la même façon dans d'autres circonstances analogues, car les problèmes sont en gros les mêmes dans les diverses républiques.

Je pense que le précédent que le gouvernement du Canada a établi en ce qui concerne l'Ukraine pourra servir de guide à l'égard de l'évolution des autres républiques soviétiques.

M. le Président: Je désire avertir la Chambre que je vais m'écarter de la pratique récente, mais je pense que la Chambre comprendra la raison pour laquelle je fais cela maintenant.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je désire souligner la présence à la tribune de Son Excellence M. Jean-Bertrand Aristide, président d'Haïti.

Des voix: Bravo! Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre des Finances, dans sa réponse au chef de l'opposition officielle, reconnaissait que les chiffres publiés par la SCHL indiquaient que les mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire avaient diminué de 13 p. 100.

Le secteur de la construction domiciliaire a fait plusieurs propositions au ministre des finances, dont celle de l'Association canadienne de l'immeuble au sujet des REER et du premier versement de 5 p. 100 par les acheteurs de maison.

Quand le gouvernement décidera-t-il de faire quelque chose à ce sujet et proposera-t-il une politique proactive pour relancer le secteur de la construction domiciliaire.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je le répète, le nombre de mises en chantier a été assez élevé, atteignant les 204 000 au mois d'octobre. On n'avait pas vu ça depuis 17 mois. Et je reconnais, comme je l'ai indiqué dans ma réponse à une question antérieure, que tout ce qui pourrait encore stimuler l'industrie du logement aurait certainement des retombées importantes sur l'ensemble de l'économie.

Le député fait référence à deux propositions que je suis en train d'étudier soigneusement avec mon collègue, le ministre des Travaux publics, qui est responsable de la SCHL. J'espère que nous arriverons à une action positive et que nous serons bientôt en mesure de publier les résultats de cette étude.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ce gouvernement devrait aller faire un tour dans les rues pour se mettre au fait des réalités au Canada. Selon la SCHL, les programmes fédéraux en matière de logement n'atteignent pas plus de 1,25 million de ménages qui ont besoin d'aide sur ce plan. Malgré ça, ce gouvernement continue de réduire les programmes et les crédits. C'est inacceptable et irresponsable. C'est faire preuve d'indifférence.

Le ministre des Finances peut-il me dire quand ce gouvernement respectera ses engagements, s'acquittera de ses responsabilités et rétablira le financement nécessaire à la construction de logements à loyer modique et d'ensembles d'habitation coopératifs dans ce pays?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense qu'il est très important pour les Canadiens de replacer cette question dans son contexte. Il y a actuellement plus de 640 000 logements pour les gens qui reçoivent une aide du gouvernement fédéral. Il y en a quarante mille de plus que l'an dernier. On a augmenté l'aide au logement de 116 millions de dollars.

Le député devrait se rendre compte que les Canadiens veulent savoir si l'on va pour cela augmenter les impôts? Si ce gouvernement est prêt à agir de façon responsable? La réponse est oui, et nous continuerons de le faire.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je veux poser une question au premier ministre qui, après sa rencontre d'hier avec le premier ministre Wells, a décidé, tout à son honneur, de réévaluer la réforme des pêches annoncée la semaine dernière par le ministre des Pêches et des Océans, réforme qui était, à mon sens, d'une bêtise consommée et avait apparemment pour seul motif de dresser les pêcheurs de l'Atlantique les uns contre les autres.

Le premier ministre ordonnera-t-il maintenant au ministre de se rendre à Terre-Neuve pour discuter avec le gouvernement de cette province afin que toute modification au système de gestion des pêches reflète le nouvel esprit de coopération qui existe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas entrepris de réévaluation des programmes du ministre. Je me suis engagé à étudier le plan soumis par le gouvernement provincial.

M. Simmons: Ce n'est pas ce que disent les journaux.

M. Mulroney: Si ce n'est pas ce que disent les journaux, c'est à eux qu'il faut s'en prendre, pas à moi. Je m'excuse, Roger, ils ont toujours raison. Je suis désolé.

• (1440)

Comme il est Terre-Neuvien, je crois que le député sera heureux que je souligne qu'hier soir, un millier de Terre-Neuviens se sont réunis pour rendre hommage à l'un des plus grands fils de Terre-Neuve, l'honorable John Crosbie.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Le 21 octobre de cette année, ce fils de Terre-Neuve...

Des voix: Bravo!

M. Tobin: . . .a déclaré que tout pêcheur et tout travailleur d'usine admissible à une aide en vertu du programme d'aide aux pêcheurs obtiendrait une aide ou bien: «Mon nom n'est pas John Carnell Crosbie.»

Je demande au ministre des Pêches, ce fils de Terre-Neuve, pourquoi quelque 150 pêcheurs et travailleurs d'usine de la grande péninsule du Nord et des centaines d'autres de partout dans la province ont été déclarés inadmissibles au programme alors qu'ils y sont admissibles?

Respectera-t-il la parole donnée le 21 octobre? S'assurera-t-il qu'ils recevront une aide? Pourra-t-il continuer de se dire fils de Terre-Neuve et de s'appeler John Carnell Crosbie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'annoncer à la Chambre qu'un fils de l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre Ghiz, a participé à la magnifique soirée de collecte de fonds organisée hier soir par le PC en mon honneur.

Il a parlé avec grande éloquence de l'unité nationale. C'est un libéral qui a les idées claires et qui connaît les meilleurs endroits. C'est un homme admirable.

En réponse à la question du député, je dirais que tous ceux qui répondent au critère d'authenticité ont reçu l'aide qui leur est due en vertu du programme. Si tel n'est pas le cas, leur dossier sera rouvert et étudié.

Le problème à Terre-Neuve est le suivant: beaucoup de personnes, qui ne trouvent pas de travail ou dont l'assurance-chômage a expiré ne répondent pas à ce critère. Elles ne peuvent pas trouver de travail; ça devrait être un argument suffisant en faveur d'un programme de création d'emploi.

Malheureusement, elles ne remplissent pas les conditions de ce programme qui avait pour but de suppléer aux mauvaises pêches, ce qu'il a fait effectivement. Je vais continuer à m'appeler John Carnell Crosbie et à assister à des soirées comme celles d'hier soir avec le premier ministre.

Vous vous êtes très bien débrouillé, monsieur le premier ministre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une question pour J.C.

Elle porte sur le fleuron de la recherche en eaux douces au Canada. Le rapport du vérificateur général, publié la semaine dernière, met en évidence l'importance nationale et internationale du programme de la Région des lacs expérimentaux.

Ce programme est essentiel à notre bonne compréhension des pluies acides, de la qualité de l'eau des Grands Lacs, des pêches durables ainsi que de la production de mercure et de méthane en relation avec les barrages hydro-électriques; il cherche également à mesurer de façon précise le réchauffement de la terre. Je me demande si J.C. pourrait expliquer pourquoi le financement de ce projet de recherche scientifique des plus critiques a été amputé de plus de 70 p. 100 depuis 1976. Est-il prêt à le rétablir?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, manifestement les pluies acides n'ont pas abîmé la moustache du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Elles lui ont plutôt ramolli le cerveau.

Le programme de la région des lacs expérimentaux n'est pas terminé. Nous avons conclu un contrat avec l'Académie Rawson, qui est, je pense, un organisme environnemental de bonne renommée, afin d'établir un plan d'exploitaiton pour la région des lacs expérimentaux.

Ce plan d'exploitaiton doit être terminé en mars 1992, et les travaux se poursuivront. Il est exact qu'on a opéré une certaine compression budgétaire à cause de la nécessité de faire des économies, compression qui concerne tout le gouvernement, mais les travaux vont assurément se poursuivre.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire ne s'adresse pas au même ministre, mais au ministre responsable du plan vert. Étant donné que le ministre de l'Environnement vient de publier sa liste de contrôle anniversaire que presque tout le monde considère comme une liste non pertinente qui ne correspond à aucun calendrier et qui constitue une caisse noire pour les autres ministres et leurs projets favoris, voudrait-il saisir cette occasion pour nous faire grâce du bluff et annoncer aux Canadiens qu'on va rétablir en fait le plein financement de ce projet concernant la région des lacs expérimentaux?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureux de saisir cette occasion de répondre au député de Skeena au sujet du nombre et de l'étendue des travaux que nous avons effectués dans le cadre du Plan vert. En fait, nous suivons le programme prévu. Nous avons réalisé jusqu'à présent environ 80 p. 100 de notre engagement au sujet des dépenses dans le cadre du Plan vert. Celles-ci s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars qui seront étalées sur une période de six ans.

En fait, ce plan vert dont le député vient de parler est probablement la stratégie en matière d'environnement la plus complète du monde.

[*Français*]

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais dire que nous souhaitons la présence du président Aristide ici, mais surtout au parlement d'Haïti, immédiatement!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'UNION SOVIÉTIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet des événements historiques et graves auxquels on assiste actuellement dans les anciennes républiques soviétiques.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré hier qu'il s'agissait d'une réalité encourageante. Aujourd'hui, le premier ministre nous dit que le Canada agit avec prudence.

Le premier ministre pourrait-il nous dire que fera le Canada et comment nous allons nous y prendre? Nous trouvons-nous à désavouer la reconnaissance accordée à l'appareil actuel du gouvernement soviétique dirigé par le président Gorbatchev? Allons-nous reconnaître le nouveau soi-disant commonwealth? Entamerons-nous des pourparlers en vue d'établir des relations diplomatiques avec toutes les autres républiques qui formaient autrefois l'Union soviétique?

Peut-être le premier ministre pourrait-il nous dire exactement ce que nous allons faire au juste.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai donné la réponse à cette question en réponse à une autre question. Je crois comprendre que la ministre aurait dit hier qu'il était encourageant de constater que ces trois républiques souhaitaient faire cause commune. De toute évidence, tout ce qui est susceptible de restaurer la stabilité dans la région est très encourageant.

J'ai fait savoir, hier, à St. John's—et encore tout à l'heure, avant que le ministre ne prenne la parole—que le gouvernement du Canada allait attendre que le président Gorbatchev ait prononcé son discours, ce qu'il a fait

plus tard dans la journée, et qu'il mettrait beaucoup de circonspection dans l'examen de la situation en raison des quatre ou cinq sujets de préoccupation que j'ai énumérés au chef du NPD, notamment le déploiement et le contrôle des armes nucléaires sur le territoire d'un certain nombre de ces républiques.

Certains événements se déroulent en ce moment. Nous recevons des comptes rendus réguliers de notre ambassadeur ainsi que de nos représentants à Kiev et ailleurs. Nous suivons l'évolution de la situation de très, très près, pour faire en sorte que la politique du gouvernement du Canada soit constructive et qu'elle favorise le respect des quatre ou cinq critères que j'ai énumérés en réponse à la question sur l'Ukraine et à celle du chef du NPD aujourd'hui.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. Il s'agit d'un point au sujet duquel le premier ministre a été muet dans ses remarques précédentes concernant les ententes conclues avec l'ancien gouvernement soviétique au sujet des ventes de blé et de l'ouverture de crédit de plus de 2 milliards de dollars.

Ma question est la suivante: Continuons–nous d'envoyer de l'aide alimentaire aux diverses républiques de l'Union soviétique? Dans l'affirmative, quelles sont les ententes de crédit conclues et comment les montants en cause seront–ils désormais remboursés? Les dispositions de ces ententes seront–elles tout simplement respectées telles quelles? Continuerons–nous d'accorder le même type d'aide humanitaire, compte tenu de son importance à l'approche des mois d'hiver qui s'annoncent particulièrement difficiles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai écrit au président Gorbatchev, il y a quelques jours, quand nous avons pris la décision de reconnaître l'Ukraine. Je lui ai signalé que le gouvernement du Canada avait l'intention de l'aider dans ses efforts en vue de surmonter les graves problèmes dont mon collègue vient juste de parler—pénuries alimentaires, manque de médicaments et ainsi de suite—particulièrement à l'approche de l'hiver.

• (1450)

En ce qui concerne les ventes de blé, je devrai me renseigner pour voir ce qu'il en est. Mais, si j'ai bonne mémoire, la dernière vente importante de blé conclue par le gouvernement du Canada par l'entremise de la Commission canadienne du blé était assortie d'une garantie et de la co–signature de la république de Russie. Le ministre de l'Agriculture me fait signe que c'est exact. Donc, des négociations ont été tenues en bonne et due forme, mais nous avons exigé une garantie supplémentaire et l'avons obtenue.

L'INDONÉSIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, en réaction aux massacres survenus récemment au Timor oriental, le gouvernement a censément suspendu des projets bilatéraux de développement de 30 millions de dollars en Indonésie. Or, malgré nos demandes de renseignements, nous ne savons pas quels projets ont ainsi été suspendus. De plus, la reprise de l'aide canadienne dépendra, chose inouïe, du rapport de la commission d'enquête indonésienne sur les massacres au Timor oriental.

Le premier ministre exigera–t–il aujourd'hui que l'Organisation des Nations Unies institue une commission d'enquête indépendante sur les massacres au Timor oriental?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le Canada a suspendu certains projets de développement, comme mon honorable collègue vient de le dire. Cette décision touchera des projets dont la valeur totalise environ 30 millions de dollars.

Quant au rôle que peut jouer le Canada pour exiger la tenue d'une enquête indépendante sous l'égide de l'ONU, je crois savoir que le secrétaire général de l'ONU a annoncé qu'il dépêchait un envoyé à Djakarta. Nous attendrons de connaître les résultats de cette visite, nous consulterons les Nations Unies sur ces conclusions et, une fois en possession de cette information, nous serons en mesure de décider quoi faire.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Ma question s'adresse au même ministre.

La suspension d'une aide de 30 millions de dollars à l'Indonésie constitue une mesure importante, mais ce n'est qu'une fraction de ce que le Canada devrait faire.

Le ministre assurera–t–il aujourd'hui à la Chambre que le Canada finira par retirer tout soutien à ce régime despotique et appuiera immédiatement les résolutions 384 et 389 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réclament le retrait des troupes indonésiennes du Timor oriental?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, tel que mon collègue a répondu à mon honorable collègue de l'opposition, nous avons en effet suspendu trois projets d'aide totalisant 30 millions de dollars.

Ce que je voudrais demander à l'opposition, c'est où se situent-ils dans le débat d'aide aux pays du Tiers monde? Les projets qui sont maintenus en Indonésie—et je serais très heureuse de les citer en cette Chambre si on m'accordait le temps nécessaire—ce sont des projets qui viennent directement en aide à la population.

J'ai ici la liste—et je pourrais les nommer—des projets qui supportent les populations directement, par des organismes non gouvernementaux canadiens. Qu'est-ce que l'opposition veut? Veut-elle qu'on aide vraiment les populations? Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons en maintenant certains projets d'aide qui viennent vraiment en aide à la population à la base.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles, monsieur le Président.

Comme les Canadiens le savent, le premier ministre a eu une série d'entretiens avec les premiers ministres provinciaux d'un bout à l'autre du pays, et le ministre a dit lui-même qu'il voulait rencontrer au cours de la nouvelle année les premiers ministres provinciaux au sujet de la Constitution.

Je me demande si le ministre peut nous dire deux choses: Premièrement, par suite des discussions qui ont déjà eu lieu, a-t-on modifié les propositions constitutionnelles que le gouvernement a déposées; deuxièmement, le ministre peut-il assurer à la Chambre que, si les discussions se poursuivent l'an prochain avec les premiers ministres et les hauts fonctionnaires des provinces, toutes modifications dont le gouvernement fédéral et les premiers ministres provinciaux auront pu convenir seront immédiatement communiquées au comité pour que son travail puisse être le plus efficace possible?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je suis un peu étonné de la question. Quoi qu'il en soit, les modifications qui seront apportées aux propositions seront les modifications recommandées par le comité mixte spécial. C'est ce qui a toujours été entendu à la Chambre et au gouvernement. Je l'ai précisé à diverses reprises.

Ce député et d'autres veulent que nous fassions tout pour encourager les gens qui ont des améliorations concrètes à proposer à le faire, pour qu'on puisse examiner des suggestions précises afin d'améliorer les propositions que nous avons présentées en septembre.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je remercie le ministre de nous avoir répété que le comité en sera évidemment informé immédiatement et que c'est le comité qui recommandera des modifications aux propositions.

[*Français*]

Mais hier, monsieur le Président, à Montréal, le ministre a rencontré le Regroupement économie et Constitution, y inclus le président de Bombardier. Ce groupe a suggéré de laisser de côté la proposition sur l'union économique. Pour des raisons différentes, monsieur le Président, je suis d'accord. Mais je désire poser la question suivante: Afin de faciliter un consensus national, le ministre est-il prêt à accepter la suggestion de ce groupe important du Québec et laisser de côté la proposition sur l'union économique?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je crois que la deuxième question est exactement l'inverse de la première. Ce que nous sommes en train de faire, c'est d'inviter les Canadiens à proposer des améliorations, des bonifications à notre proposition.

Hier, ici à Ottawa, je fus heureux d'avoir une conversation avec un groupe de gens d'affaires du Québec, intéressés dans un fédéralisme efficace, qui ont suggéré certains changements. Je crois qu'ils auront l'occasion aujourd'hui ou demain de faire les mêmes propositions devant le Comité spécial mixte, et j'espère que le Comité va considérer leurs propositions. Mais pour ce qui est de notre part, nous avons fait des propositions, nous allons continuer à encourager des améliorations, mais il reste au Comité spécial mixte de faire les prochains changements, de prendre la prochaine étape dans l'évolution d'une position canadienne constitutionnelle.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

L'industrie canadienne de l'automobile a du mal à soutenir la concurrence des voitures et camions d'occasion américains importés au Canada parce que certaines des normes exposées dans la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles ne sont pas appliquées aux véhicules américains.

Le ministère des Transports est en train de rédiger de nouvelles règles pour corriger la situation, mais, d'ici là, le ministre peut-il assurer à l'industrie canadienne que les règles actuelles seront appliquées tant aux produits américains qu'aux produits canadiens et que les nouvelles règles exigeront que les véhicules américains répondent exactement aux mêmes normes que les véhicules canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour la ténacité dont il fait preuve dans ce dossier. Je peux lui assurer, à lui et à l'industrie automobile, qu'aucun véhicule ne sera admis au pays s'il n'est pas aussi sécuritaire que les véhicules construits au Canada.

Nous avons pris en considération les préoccupations exprimées par le député et les représentants de l'industrie. D'ici Noël, nous diffuserons un document de consultation sur les différentes options envisagées, comme l'élaboration de règlements concernant les constructeurs automobiles. Nous veillerons à ce que les véhicules construits à l'extérieur du pays satisfassent aux normes de sécurité imposées aux véhicules fabriquées au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Pour pouvoir préserver la gestion de l'offre, les agriculteurs canadiens demandent le renforcement et la clarification de l'article XI du GATT. Nous avons l'impression que les pourparlers outre-mer ne vont pas très bien. À cause de l'Accord de libre-échange, de nombreux agriculteurs canadiens sont vulnérables devant la concurrence déloyale que leur livrent les États-Unis. Si nos démarches échouent au GATT, les agriculteurs canadiens n'auront plus aucun moyen de se défendre.

Je voudrais demander au ministre s'il peut garantir aujourd'hui à la Chambre que son gouvernement n'acceptera rien d'autre que le renforcement et la clarification de l'article XI.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je répondrai au député en lui posant une question. Veut-il laisser entendre que le Canada devrait être le seul, parmi 108 pays, à ne pas signer un accord du GATT qui bénéficierait au pays et au secteur agricole? Nous croyons avoir élaboré, avec la collaboration des producteurs et des provinces, une politique visant à éliminer les subventions à l'exportation qui faussent le marché ainsi qu'à renforcer et à clarifier l'article XI, ce qui permettra de maintenir la gestion de l'offre au Canada et d'accroître les exportations dans le secteur agricole. Notre position là-dessus est ferme, nous avons l'appui de l'industrie, et j'espère également avoir l'appui du député et de son parti, puisque nous tentons de prendre des mesures qui préserveront la gestion de l'offre au pays.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je crois que le ministre vient de nous dire qu'il a cédé.

[*Français*]

J'aimerais poser une question supplémentaire très spécifique, et que j'ai soulevée hier: Est-ce que le ministre peut nous assurer que les contrôles quantitatifs existant aujourd'hui sous l'article XI du GATT seront conservés après les négociations actuelles? Oui ou non?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député a suivi le débat, il saura que c'est justement dans ce but précis que nous demandons que l'article XI soit renforcé et clarifié.

* * *

LES VOLS ACROBATIQUES

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Comme le ministre le sait, le permis qu'il a accordé pour l'exécution de vols irréguliers et non sécuritaires au-dessus de la localité de St. Andrews expirera bientôt. Le permis en question autorise l'exécution de vols acrobatiques irréguliers à quelques mètres d'un important ensemble résidentiel à St. Andrews, alors qu'il y a déjà une zone spécialement désignée pour les vols acrobatiques à sept kilomètres de là.

Le ministre interdira-t-il ces vols acrobatiques irréguliers en ordonnant qu'ils soient exécutés dans la zone spécialement désignée à cette fin ou met-il en doute la

sécurité des zones spéciales de son ministère d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois informer mon collègue que nous n'avons pas encore pris de décision finale à cet égard.

Ma collègue, la ministre d'État, s'est engagée à examiner toutes les questions soulevées, et nous communiquerons très bientôt avec le député pour lui faire part des résultats de cet examen.

M. le Président: Le député de Dartmouth a la parole pour une seule question. Ce sera la dernière question.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Le ministre sait que la loi sur les brevets pharmaceutiques a été offerte comme élément négociable au GATT, décision qui menace des milliers d'emplois dans l'industrie pharmaceutique canadienne.

Je demande des éclaircissements au ministre. Est-il pour ou contre l'idée de porter à 20 ans la protection accordée par les brevets, qui est actuellement de 10 ans, et est-ce bien vrai que l'octroi obligatoire de licences a été offert comme élément négociable au GATT?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je me réjouis de cette question. Comme moi, mon collègue reconnaîtra sûrement que le projet de loi C-22, adopté en 1986-1987, a été une excellente mesure qui a permis une augmentation du prix des médicaments inférieure au taux d'inflation, ainsi que d'importants investissements.

Je peux vous donner quelques chiffres, si vous le voulez: Bristol Myers—151 millions de dollars; Borough Welcom—20 millions; CibaGeigy—225 millions; Eli Lilly Canada Inc.—70 millions; Boehringer Inglehien Canada Ltée—135 millions, et Glaxo—275 millions. Je peux, au besoin, répéter ces chiffres. Tous ces investissements ont été possibles parce que nous avons adopté une loi favorisant la recherche et le développement au Canada.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M^me^ Joan Sawicki, présidente désignée de l'Assemblée législative provinciale de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je veux simplement vous signaler que, durant la période des questions aujourd'hui, les députés de l'opposition ont pu poser plus d'une vingtaine de questions, mais que vous n'avez laissé les députés de ce côté-ci de la Chambre n'en poser que deux, et ce, durant les cinq dernières minutes de la période des questions.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, que d'autres députés du parti ministériel présents à la période des questions aujourd'hui avaient des questions à poser au gouvernement. Bon nombre de nos électeurs. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais simplement rappeler à l'honorable député que ce point a déjà été soulevé à plusieurs reprises dans le passé et que le Président ne peut que donner la même réponse. Si l'honorable député a des choses à présenter, il sait fort bien qu'il existe un comité parlementaire sur la Chambre et qu'il pourra, à ce moment-là, faire des suggestions pour améliorer, s'il le juge à propos, le Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien (p. 6042) et de l'amendement de M^me^ McLaughlin (p. 6057).

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est au député de Carleton—Charlotte. Il vous reste une minute.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je ne sais pas trop ce que je peux dire en une minute, mais je peux au moins inviter. . .

Des voix: Prenez votre temps.

M. Thompson: D'après ce que je crois entendre, les députés vont me donner plus d'une minute.

J'ai toutefois une période de dix minutes pour les questions et les commentaires. Je pourrais donc laisser

l'opposition réagir à certaines de mes observations. Si des députés ont des questions ou des critiques à formuler, je me ferai un plaisir de leur répondre.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député juste avant la période des questions. Il ne veut certainement pas induire en erreur la Chambre et les Canadiens. Il a parlé d'une dette de 200 milliards. Je possède une lettre signée par l'ancien ministre des Finances disant que, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, la dette était d'environ 168 millions de dollars. Je peux la déposer s'il le souhaite. Je saurais gré au député de bien vouloir admettre ce fait et accepter cette mise au point.

Le député a dit que, si on ajoutait seulement les frais d'intérêt à la dette dont les conservateurs ont hérité, on obtiendrait comme somme le montant de la dette actuelle. C'est faux. Il le sait, et s'il ne le sait pas, il devrait le savoir. J'ai fait les calculs et je les ai fait vérifier. L'affirmation du député est erronée. Je l'invite à l'admettre également. Je suis sûr qu'il profitera de l'occasion que je lui fournis pour le faire.

L'autre question à laquelle il n'a pas donné suite est celle des recettes. Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, les recettes étaient de l'ordre de 70 milliards de dollars. Cette année, elles dépasseront 130 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 60 milliards de dollars et correspond à près du double des recettes originales. J'aimerais bien savoir ce qu'ils ont fait avec l'argent des contribuables canadiens.

Pour terminer, je veux dire un mot sur le fameux contrôle de la dette. Il est très facile de contrôler la dette si vous la refilez à quelqu'un d'autre. C'est exactement ce que les conservateurs ont fait. Ils ont refilé la dette aux provinces qui, à leur tour, l'ont refilé aux universités, aux collèges, aux hôpitaux, aux contribuables et aux étudiants. Le gouvernement ne devrait pas se vanter de contrôler la dette. Il agit exactement comme si je refilais à chacun d'entre vous une partie de mes dettes puis que je disparaîtrais en disant que je n'ai plus de dettes ou du moins que j'en ai moins que vous.

Lorsqu'ils ont pris le pouvoir en 1984, la dette n'était pas de 200 milliards de dollars comme le dit le député et comme un certain nombre de personnes le soutiennent. Il n'est pas juste de dire que si vous additionnez uniquement les intérêts, vous arrivez au montant de la dette actuelle. Cette déclaration n'est pas juste. Évidemment, celle-ci ne traite même pas de la question des taux d'intérêt élevés qui existaient et qui, en fait, ont engendré une dette supplémentaire. Il s'agit d'une autre question. Les recettes ont augmenté. Elles ont presque doublé. J'aimerais obtenir une réponse concernant ce point.

Enfin, on contrôle la dette en la reléguant aux provinces. Je pense qu'un certain nombre de déclarations étaient presque irresponsables et à tout le moins exagérées.

M. Thompson: Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à répondre à cette intervention. Si le député a effectivement les données qu'il dit posséder, qu'il les présente ou qu'il les dépose à la Chambre. Je maintiens ma déclaration ainsi que le chiffre que j'ai donné et que donnent pratiquement tous les députés ici, y compris ceux de l'opposition, à savoir que la dette dont nous avons hérité est de 200 milliards de dollars.

Le fait demeure que, si vous tenez compte de l'intérêt dans le calcul de ce montant, le déficit de 390 milliards de dollars accumulé à ce jour n'est que l'intérêt sur la dette originale. Le député peut secouer la tête tant qu'il voudra, il reste que ce sont là les faits.

Si le député a d'autres arguments ou preuves, il aurait intérêt à les présenter à la Chambre. Jusqu'à maintenant, il ne l'a pas fait.

• (1510)

L'arithmétique imbue d'esprit de parti qu'il emploie ne convaincra pas les Canadiens parce qu'elle ne repose pas sur les faits. Elle en dit long sur le député. Il se perd dans sa propre rhétorique.

Il n'y a pas de doute là-dessus. Par rapport au produit intérieur brut, le service de la dette est beaucoup moins onéreux aujourd'hui qu'à notre arrivée au pouvoir. J'ai cité ces chiffres ce matin pour montrer que nous avions fait des progrès. Comme l'économie a continué de croître sous notre administration, le pourcentage du PIB affecté au service de la dette a diminué de la moitié depuis notre accession au pouvoir en 1984. Ces données sont incontestables.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, j'ai une question pour le député de Carleton—Charlotte.

Pendant la campagne électorale, le gouvernement parlait de responsibilité. Il ne parlait pas de déficit. Il disait aux Canadiens qu'il pouvait beaucoup mieux gérer l'économie, beaucoup mieux gouverner.

Il reste qu'il y a tous ces chômeurs d'un océan à l'autre. Le gouvernement a promis des emplois et encore des emplois. Il trouve l'argent nécessaire pour livrer une guerre dans le Golfe, mais il n'arrive pas à en trouver pour remettre les gens au travail. Le chômage sévit partout au Canada. Le gouvernement sabre dans le Programme d'assistance publique du Canada. Il sabre dans

ses contributions aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie et de la péréquation. Il sabre dans les oeuvres vives de l'économie canadienne et il nous dit que c'est notre faute. Il a un problème de crédibilité. Il a promis aux Canadiens qu'il allait régler leurs problèmes. Et il n'a pas tenu parole.

Qu'allez-vous faire pour venir en aide aux chômeurs pendant le temps des fêtes, période de pointe pour les banques d'alimentation? Qu'allez-vous faire pour remettre ces gens au travail de manière qu'ils puissent faire partie intégrante de la société canadienne, ce que nous appelons tous de nos voeux?

M. Thompson: Monsieur le Président, le premier ministre a répondu à cette question lors de la période des questions. Il a dit ce que le gouvernement entendait faire concrètement.

Le mieux, c'est d'avoir une vision globale des objectifs que se fixe le gouvernement. Le gouvernement entend résoudre les problèmes fondamentaux; pour ce faire, il entend tout bonnement réduire la dette pour débarrasser les Canadiens de ce fardeau écrasant.

En fait, 35 cents de chaque dollar d'impôt vont au service de la dette nationale. Imaginez un instant tout ce qu'on pourrait faire pour nos pauvres, pour les Canadiens qui ont vraiment besoin d'aide, si nous n'avions pas à affecter ces 35 cents au service de la dette. Voilà la véritable solution au problème.

Le gouvernement est bien conscient du problème. Tous les jours, il fait son possible pour le résoudre. La véritable solution, c'est de nous attaquer à notre dette et à nos déficits. Après quoi, le gouvernement pourra utiliser l'argent des contribuables pour aider les plus démunis.

Fait intéressant à souligner, l'an dernier, les Nations Unies ont fait une étude sur la façon dont 162 pays traitent leurs citoyens et sur l'aide qu'ils leur fournissent. Ils ont été comparés en fonction de certains critères comme l'aide aux pauvres et aux personnes âgées, les normes de logement ainsi que les avantages sociaux de toutes sortes. Le seul pays qui fait mieux que le Canada, c'est le Japon. Le Canada est arrivé deuxième et le Japon, premier. Le Canada devance les 160 autres pays. Il fait du bon travail, mais il y a encore beaucoup à faire. Pour cela, il nous faut nous débarrasser de cette dette qui nous empêche de faire tout ce que le gouvernement veut faire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Très brièvement, l'honorable député de Longueuil. Très brièvement, je vous prie.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le député à parlé du libre-échange. Je tiens à lui dire que j'étais en faveur du libre-échange moi aussi pendant ces négociations. Mais ce qui s'est passé, malheureusement, c'est qu'un an après, on a décidé de dire aux gens du Québec et du Canada qu'ils auraient à l'avenir un grand marché ouvert pour vendre leurs produits. Ils ont commencé à dépenser pour ouvrir des bureaux afin de promouvoir les produits aux États-Unis, et en même temps, on leur a dit qu'ils devaient aussi former leur personnel, améliorer leur équipement dans le but de produire plus efficacement et plus productivement.

Un an après, ce que le gouvernement a fait, malheureusement, c'est qu'il a augmenté les taux d'intérêt, il les a gardés élevés longtemps. De plus, il a haussé le dollar canadien, ce qui a fait en sorte que les entreprises canadiennes ont commencé à faire faillite. Au lieu d'avoir aidé, le libre-échange a nui parce que le gouvernement a été incohérent dans ses politiques.

Alors, lorsque le député me dit que le Canada est un pays prospère, moi je lui dis que le Canada serait un pays prospère si on pouvait être cohérent. Pour être cohérent, il ne faut pas avoir 11 pouvoirs politiques dans ce pays.

Alors, est-ce qu'il peut me répondre? Je n'ai pas beaucoup de temps, j'y reviendrai, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Thompson: Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur des points soulevés par le député. Nul doute qu'il connaît assez bien les questions économiques pour savoir que la valeur du dollar canadien n'est que le reflet de la confiance dont jouit le Canada auprès des investisseurs. Le Canada a une excellente réputation à l'étranger. C'est ce qui explique la valeur élevée du dollar canadien. Aucun pays au monde n'a profité de la dévaluation artificielle de sa monnaie. J'ose croire que ce n'est pas ce que propose le député. J'espère que ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, ceux-ci n'ont jamais été aussi bas depuis vingt ans. Je pense que cela va rapporter au Canada tout entier au cours des prochains mois.

M. Whittaker: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je voudrais partager mon temps de parole avec le député de Comox—Alberni.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cela ne pose pas problème. Vous n'avez pas besoin du consentement unanime pour le faire. Vous avez la parole pour les dix prochaines minutes.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je pense qu'il serait utile, dès le début du débat sur cette motion de l'opposition, que je replace mes observations dans leur contexte. La motion se lit comme suit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour sa mauvaise gestion économique qui a entraîné un taux intolérable et tragique de chômage, d'entreprises en faillite et de pauvreté au Canada.

À mon avis, cette motion est présentée au bon moment, si l'on examine ce qui se passe au Canada aujourd'hui en raison des politiques monétaires et budgétaires que ce gouvernement applique avec conséquence depuis 1984, et surtout depuis l'automne 88, époque où je suis arrivé à la Chambre.

Si l'on regarde les réalisations du gouvernement depuis trois ans, il y a eu l'Accord de libre-échange, des taux d'intérêt élevés, un dollar atteignant des sommets encore inégalés et la TPS avec ses effets dévastateurs. Nous avons vu les impôts des entreprises augmenter à cause, notamment, de l'assurance-chômage et, si le gouvernement y parvient, du nouvel impôt sur les entreprises prévu dans la Loi sur la faillite.

Je place mes observations dans leur contexte en citant quelques chiffres parmi les plus récents qui aient paru sur les faillites commerciales et personnelles. Ils révèlent qu'on a battu un record en octobre, 6 896 entreprises et consommateurs ayant déclaré faillite. Sur ce nombre, 5 740 étaient de simples consommateurs. Ce chiffre est en hausse de 20 p. 100 par rapport à octobre dernier et de 10 p. 100 par rapport au mois précédent. Plus de 60 000 consommateurs ont dû déclarer faillite au cours des douze derniers mois. Sur le total de presque 7 000 entreprises et consommateurs ayant fait faillite, 1 156 étaient des entreprises. La plupart d'entre elles étaient des petites entreprises. Encore une fois, ce chiffre est de 22 p. 100 plus élevé que le mois dernier et de 1 p. 100 plus élevé qu'il y a un an. Au cours de la dernière année, 12 952 entreprises ont été acculées à la faillite.

• (1520)

Examinons les causes. Pourquoi ces gens et ces entreprises ont-ils été forcés de déclarer faillite maintenant? C'est facile de répondre que nous traversons une récession et que ce sont des choses qui arrivent dans les circonstances. Il ressort très clairement de l'historique de la récession que le Canada a été frappé bien avant les autres pays à cause de la politique du gouvernement actuel. Cette politique a exacerbé un problème mondial et a fait que la récession s'est installée au Canada beaucoup plus vite que partout ailleurs.

Lorsque je siégeais au Comité des finances, qui s'est penché sur le document de travail sur la TPS, on nous a averti maintes et maintes fois que la récession frapperait à l'automne 90 ou au début de l'hiver 91 et que l'établissement de la TPS à ce moment-là aggraverait de beaucoup le problème. Cela empirerait les choses à tel point que, prédisait le trésorier de la province de l'Alberta, qui est aussi un conservateur, nous tomberions en fait dans une récession telle et les entreprises comme les consommateurs perdraient tellement de terrain que nous n'arriverions jamais à sortir du trou que nous aurait creusé le gouvernement actuel avec ses politiques monétaires et budgétaires, et en particulier avec la TPS.

Nous avons examiné récemment un certain nombre d'études concernant la taxe sur les produits et services en tant que facteur de la récession. Nous nous sommes penchés sur le phénomène du magasinage aux États-Unis et sur ce qui l'explique. Venant d'une localité et d'une circonscription frontalière du sud de la Colombie-Britannique, il m'apparaît manifeste que le problème a été considérablement exacerbé par la TPS, alliée à la force de notre dollar. Les Canadiens savent qu'ils sont imposés à mort par le gouvernement actuel et ils sont prêts à oublier tous les avantages qu'offre le Canada pour aller faire des achats aux États-Unis.

C'est plutôt catastrophique pour le secteur de la petite entreprise. Selon un sondage mené récemment par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'établissement de cette terrible taxe sur les produits et services, dans la seule province de la Colombie-Britannique, a coûté en moyenne 4 190 $ à chaque entreprise et son administration, 430 $ par mois. Pour les entreprises de la Colombie-Britannique, il en coûterait au total près de 1,3 milliard de dollars. Cet argent vient

vraiment des poches des gens d'affaires vers qui nous devons nous tourner pour pouvoir sortir de la récession. C'est ce regroupement d'entreprises qui crée 85 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada et qui fait en sorte que presque tous les profits que réalise la petite entreprise soient réinvestis au Canada.

Voilà ce que fait ce gouvernement à notre secteur de la petite entreprise avec la taxe sur les produits et services. Le sondage réalisé pour le compte des entreprises canadiennes a montré que les coûts permanents qu'entraîne l'application de cette taxe s'élèvent à 9,6 milliards de dollars et que c'est la petite entreprise qui assume 82 p. 100 des frais de sa mise en oeuvre, en ce qui concerne les frais relatifs aux écritures et à l'administration.

Peut-on parler d'équité du régime fiscal? Est-ce qu'on est équitable envers la collectivité à qui nous demandons d'aider le Canada? On peut répondre par un «non» retentissant, monsieur le Président, car cette façon d'agir n'est pas équitable. Nous devons nous pencher sur cette question. Le Nouveau Parti démocratique l'a fait. Il a convenu avec les petites entreprises au Canada qu'il fallait abolir la taxe sur les produits et services.

Il ne fait aucun doute qu'à cause de cette taxe, les petites entreprises sont gravement désavantagées par rapport aux grandes sociétés. Il est prouvé qu'à cause de cette taxe régressive, les petites entreprises, qui ont des entrées d'argent plus faibles, doivent assumer des frais administratifs beaucoup plus onéreux que les grandes sociétés.

On devine bien pourquoi les grandes sociétés acceptent la taxe sur les produits et services, et pourquoi cette dernière nuit tellement aux petites entreprises.

Examinons à nouveau certains des effets néfastes qu'a eu le programme du Parti conservateur concernant les banques. C'est qu'il a tellement besoin des banques quand arrivent les élections; on peut supposer qu'il leur doit des faveurs en échange.

Il en coûte cher aux petites entreprises pour observer les lois. Prenons, par exemple, les frais qu'entraîne l'utilisation des cartes de crédit. À eux seuls, ces frais s'élèvent annuellement à des centaines de millions de dollars pour les petites entreprises.

Si on se penche sur certaines des recettes qu'on prévoit tirer de la TPS, on peut s'apercevoir qu'une fois de plus, cette taxe frappe durement les petites gens, ainsi que les petites entreprises.

Prenons le cas des vêtements pour enfants qui n'ont pas été taxés jusqu'à maintenant par le gouvernement. Ils seront dorénavant inclus avec les vêtements pour adultes, ce qui permettra de percevoir près de 1,24 milliard de dollars en TPS. C'est là de l'argent que l'on vient prendre dans la poche des petites gens et des petites entreprises.

Du fait de la taxe sur le mazout, les petites entreprises et la population vont verser 345 millions de dollars au gouvernement. En outre, les taxes sur le transport et sur les médicaments en vente libre rapporteront au gouvernement 475 millions de dollars et 140 millions de dollars respectivement.

Il est manifeste que les politiques monétaire et financière de même que les orientations du gouvernement sont tout à fait catastrophiques pour les Canadiens et plus particulièrement les petites entreprises.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de nous avoir fait part de son point de vue aujourd'hui.

Son discours me laisse quelque peu perplexe. Il était plein de critiques, et je pense qu'il y a bien des raisons pour lesquelles nous devrions critiquer la politique du gouvernement.

Cependant, ce que j'ai remarqué, c'est que mon collègue néo-démocrate ne propose aucun plan global pour faire face à la nouvelle économie mondiale et à la nouvelle réalité sur la scène internationale à l'heure actuelle.

Dans mon discours de ce matin, j'ai non seulement critiqué le gouvernement, mais également exposé très clairement les cinq principes économiques auxquels souscrit le Parti libéral.

Selon moi, il incombe à l'opposition de non seulement critiquer le gouvernement, mais également d'offrir des solutions de rechange concrètes. Le député pourrait-il au moins nous faire part de ses solutions concrètes, du nouveau plan cadre du Nouveau Parti démocratique pour apaiser les très graves craintes qu'ont les Canadiens à l'heure actuelle?

• (1530)

M. Whittaker: Monsieur le Président, je pense que c'est tout à fait évident et je remercie le député de sa question. Cependant, s'il avait suivi au cours des dernières années ce qui s'est passé au Nouveau Parti démocratique, ce qu'il n'a pas fait manifestement, il se serait aperçu que nous proposons des solutions extrêmement constructives relativement à l'économie mondiale. Contrairement au Parti libéral, nous avons été prêts à soumettre aux Canadiens des solutions pour remplacer la TPS.

Je me suis demandé à ce moment-là où étaient les libéraux. Lorsque j'ai siégé avec eux au Comité des

finances, je me suis aperçu qu'en fait leur principal critique, du Nouveau-Brunswick, souscrivait en quelque sorte à la taxe sur les produits et services. Les libéraux étaient divisés et ils ne savaient pas au juste s'ils devaient appuyer ou non cette taxe. Nous avons regardé le Parti libéral faire volte-face après volte-face sur la question de savoir s'il fallait approuver la taxe sur les produits et services, qu'elle lui plaise ou non. Mais a-t-il proposé des solutions de rechange? Non, il était à court d'idées, comme beaucoup de petites entreprises sont actuellement à court d'argent. Il n'avait aucune idée. Il devait décider si la taxe lui plaisait ou non, et ce qu'il allait faire à son sujet.

Ce qui s'est passé, c'est qu'il a décidé de s'y opposer sans jamais examiner d'autres solutions de rechange. Quant à nous, nous l'avons examinée très sérieusement de concert avec des économistes de tout le pays, et avec d'autres personnes qui avaient travaillé dans d'autres pays où l'on applique une taxe sur les produits et services et une taxe à la valeur ajoutée. Nous voulions trouver des solutions de rechange sérieuses et raisonnables à la taxe sur les produits et services.

Au sein du Comité des finances, nous avons présenté ces solutions dans notre rapport minoritaire.

Par ailleurs, je crois que si le député jette un coup d'oeil sur une province comme la Colombie-Britannique, qui a récemment eu le bon sens d'élire un gouvernement néo-démocrate dirigé par le nouveau premier ministre Mike Harcourt, il devra bien se rendre compte que nous ne pouvons plus continuer de traverser simplement la frontière pour faire affaire avec les États-Unis. L'avenir du Canada est avec le soleil levant et non avec le soleil couchant, au Sud. Nous devons faire affaire avec les pays du Pacifique. Et c'est ce qu'a fait M. Harcourt, premier ministre de la Colombie-Britannique. Il a traversé l'océan dans son premier voyage à l'étranger pour qu'on sache au moins que la côte ouest du Canada existe, lorsque des débouchés se présenteront. Nous prévoyons la naissance de nouveaux partenaires commerciaux, et non la mort de vieux partenaires commerciaux.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'interviens très rarement dans les questions qui suivent un discours, mais je ne peux laisser un député faire impunément des affirmations mal fondées ou erronées.

Par exemple, il tient la TPS responsable de l'augmentation des achats aux États-Unis, quand il sait très bien que le récent rapport de Statistique Canada a révélé qu'en fait, les voyages d'un jour aux États-Unis ont diminué depuis le 1er janvier dernier. Soit dit en passant, c'est le jour où la TPS a remplacé l'ancienne taxe fédérale sur les ventes des fabricants. L'augmentation des achats aux États-Unis est en train de ralentir.

Le député parle aussi du rapport de la FCEI sur les coûts que la TPS représente pour les entreprises. On a dit très clairement dans cette Chambre, et des analystes d'un océan à l'autre l'ont dit également, que ce rapport reposait sur des méthodes non pertinentes. J'ai ici une lettre que la société Didatech Software Limited de Burnaby, en Colombie-Britannique, la province du député, a adressée à M. John Bullock lui disant que son rapport était imparfait. Cette lettre se termine ainsi:

> Je dirige une petite entreprise qui compte 12 employés et qui a un chiffres d'affaires de près de 1 million de dollars par année. La TPS a amélioré notre compétitivité et notre capacité d'exportation vers les États-Unis. Nous consacrons très peu de temps à l'administration de la TPS. En fait, le seul problème concernant la TPS, c'est qu'elle ne s'applique pas à tout.

[Elle est signée par] Paul Melhus, président de Didatech Software Limited

J'aimerais que le député réponde à cet habitant de la Colombie-Britannique qui préfère la TPS à la taxe sur les ventes des fabricants qui était imparfaite et qui a nui aux entreprises canadiennes.

M. Whittaker: Monsieur le Président, il est très difficile de répondre succinctement à cette question, mais je vais essayer.

Tout d'abord, il est intéressant de constater que le ministre utilise des statistiques sur le magasinage outre-frontière qui ont été récemment rajustées, mais s'il regarde les chiffres de Statistique Canada, il verra que la valeur des marchandises qui traversent la frontière a augmenté d'autant.

En ce qui concerne le coût pour les entreprises calculé par la FCEI, il déclare que la méthodologie est mauvaise. Pourtant, au cours des années, le gouvernement ne s'est pas gêné pour citer les chiffres de la FCEI pour justifier ce qu'il faisait.

Maintenant, il nous donne un exemple, un seul, de quelqu'un qui souscrit à la TPS. Cet été, j'ai visité des industries forestières et de grandes industries qui ont été durement touchées par la TPS en raison des frais d'administration. J'ai parlé aussi à de petits entrepreneurs qui

me disaient que ce gouvernement allait les conduire à la faillite avec ses politiques fiscales.

Je pense que le ministre ferait bien d'ouvrir les yeux, de parler à la population et de reconnaître que la TPS fait un tort considérable au pays et doit être éliminée.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue qui a accepté de partager une période de temps pour que je puisse parler de la motion libérale. Je veux que la Chambre sache que j'appuie sans réserve cette motion sur la mauvaise gestion du gouvernement qui a plongé le pays dans la récession que nous vivons actuellement.

Je soupçonne que la majorité des Canadiens n'ont probablement jamais connu une période comme la grande dépression des années 30. En fait, la plupart d'entre nous, ici, étaient trop jeunes pour se souvenir de ses effets véritables ou, comme moi, sont nés durant la guerre, à une époque où la situation économique avait changée, ou encore appartiennent à la génération du baby-boom de l'après-guerre.

Je suppose que les deux dernières récessions, celle de 1981-1982, alors que les libéraux étaient au pouvoir, et celle que nous traversons actuellement et que l'on doit au gouvernement conservateur, sont les seuls événements qui nous ont presque permis de comprendre les affres par lesquelles sont passés les gens pendant la «récession» de 1929 à 1939.

Mes parents me disaient alors que les prix des marchandises à la ferme et dans les autres secteurs étaient tombés à des niveaux record. Que les agriculteurs, les pêcheurs, les personnes employées dans le secteur de l'exploitation forestière et celles qui travaillaient dans les industries partout au Canada, avaient vu le prix de leurs produits baisser à un point tel qu'ils n'arrivaient même pas à couvrir leurs frais d'exploitation, encore moins à réaliser des bénéfices.

Le taux de chômage montait en flèche. Les jeunes gens au chômage en particulier allaient d'un bout à l'autre du pays pour se trouver du travail. Ils étaient loin d'être paresseux. Ils cherchaient du travail. Malheureusement, il n'y en avait nulle part et ce par suite des politiques du gouvernement. Qu'importe l'endroit où ils cherchaient, et ils le faisaient, croyez-moi.

Ceux de nous qui ont grandi durant la dépression ou qui sont nés pendant ou après la guerre ne peuvent pas vraiment se rendre compte des effets de la dépression. Nous avons été élevés à une époque où les gouvernements essayaient de comprendre les causes de ce phénomène et où ils prenaient des mesures pour mettre en oeuvre des politiques qui, leur semblaient-ils, les mettraient à l'abri de dépressions du genre de celle qu'ils avaient connue entre 1929 et 1939.

Je me souviens de l'avoir lu dans des livres, notamment celui de Pierre Berton, que même R. B. Bennett, vers la fin de la dépression, juste avant les élections de 1935, déclarait à la radio que peut-être la solution de Roosevelt était la bonne et que nous faisions fausse route ici au Canada.

Même R. B. Bennett proposait des mesures qui auraient permis de réinsérer les gens dans la population active, ce qui aurait stimulé l'économie et aidé des régions du pays plus durement frappées que d'autres par la dépression. Ces mesures visaient à faire travailler les gens plutôt que de les garder dans des camps de secours de style militaire ou des camps de concentration comme ceux que proposait d'établir Charlotte Witton, ancienne mairesse d'Ottawa.

J'ai été élevé à une époque où les gouvernements mettaient en oeuvre des programmes de grande envergure pour prévenir d'autres dépressions comme celle de 1929 à 1939.

• (1540)

Ils avaient conclu que c'est la liberté totale des systèmes de marché qui avait été la cause de la récession, que c'est cette liberté qui avait provoqué la dépression de 1929 à 1939. Même R. B. Bennett, en 1935, déclarait lors de ses émissions de radio que: «Le temps de laisser l'entière liberté au système de marché est révolu. Ce système n'a pas fonctionné. Il a provoqué la dépression. Il nous faut maintenant une plus grande intervention de l'État.»

Cela pourrait vous surprendre que cela vienne de la bouche de l'un des conservateurs convaincus de son époque. Il a dit: «Le principe du laissez-faire en ce qui concerne le système de marché n'a pas réussi aux Canadiens ni aux autres peuples du monde, et une plus grande participation du gouvernement est nécessaire pour développer l'économie. Il faut une plus grande réglementation du marché et de l'industrie privée afin de protéger les gens des effets d'une autre récession ou d'une autre dépression, comme la grande crise des années 30.»

J'ai grandi dans ce genre d'économie. Bien que ma famille était relativement pauvre, mon expérience est que c'était une économie bienfaisante. Ce n'était pas le

genre d'économie que nous connaissons actuellement. Le gouvernement intervenait dans l'économie comme vous le savez pertinemment. C'est lui qui a établi le réseau canadien de radiodiffusion et les compagnies aériennnes transcanadiennes. Il s'occupait des programmes de transfert qui aidaient les régions les moins favorisées de notre pays. Il s'occupait des programmes de transfert entre le gouvernement fédéral et ce qu'on appelait les provinces pauvres afin d'aider à améliorer le niveau des services offerts dans ces provinces.

Toutes ces mesures ont été adoptées par des gouvernements après la grande crise afin d'éviter qu'il ne s'en produise une autre. Des mesures, comme le système d'impôt sur le revenu progressiste ainsi que la répartition des biens et des revenus dans le pays, ont été considérées comme nécessaires afin d'éviter une autre dépression.

Des programmes, comme le Régime d'assistance publique du Canada, le Financement des programmes établis et l'assurance-maladie à l'échelle nationale, ont été mis en place, je suppose, à la fin de cette période dans les années 60 pour faire en sorte que le même niveau de service soit fourni dans tout le pays.

Malheureusement, dans les années 70 et 80, ce vieux phénomène de l'idéologie conservatrice et du marché libre a reparu. Le pendule a de nouveau oscillé vers la droite. C'est le genre de problème auquel nous faisons face actuellement.

Tous les règlements mis en place après la dépression et après la guerre pour éviter une autre dépression, toutes ces mesures que nous devons aux gouvernements libéraux et conservateurs de l'époque, toutes ces mesures sont en train d'être démantelées.

Les paiements de transfert? Nous venons tout juste d'adopter une loi imposant un plafond à certains de ces programmes, les condamnant ainsi à mort.

L'assurance-chômage? Le gouvernement conservateur fait tout pour démanteler le régime d'assurance-chômage.

C'est amusant de lire les discours prononcés par R.B. Bennett et par Mackenzie King pendant la dépression; ils sont tellement similaires. Tous deux ont manipulé le système fiscal pour essayer d'équilibrer leurs budgets. Mais la seule chose qui ne les intéressait pas, la seule chose qu'ils ne voulaient pas savoir, et je remarque le même phénomène dans les discours des conservateurs de l'autre côté de cette Chambre, c'est de savoir si ces beaux programmes de réduction du déficit étaient efficaces.

Ils parlaient de leurs programmes de lutte contre l'inflation qui n'ont rien changé à la dépression. Ils parlent maintenant de leurs programmes financiers et de toutes leurs manipulations du système fiscal, mais ils ne sont pas arrivés à créer un seul emploi ces derniers temps.

Le problème, c'est que les néo-conservateurs d'aujourd'hui—et en fait nous ne devrions pas parler de néo-conservateurs puisque c'est un non-sens—, ces néo-conservateurs sont semblables aux vieux conservateurs du temps de Herbert Hoover et de Calvin Coolidge. C'est à eux que nous devons la dernière dépression. Les mesures qu'on nous impose aujourd'hui vont nous conduire tout droit à une autre dépression.

C'est drôle, quand même, d'entendre les gens d'en face répéter sans cesse la même chose depuis les années 20 et 30. Leurs déclarations n'ont pas changé d'un iota ou presque durant toutes ces années. Le problème, c'est que les conservateurs créent des crises; sous les régimes conservateurs, les temps sont durs. Quand il s'agit de gérer l'économie, l'idéologie prime le sens pratique dans l'esprit des conservateurs, et c'est justement le problème auquel fait face le Canada en ce moment.

Si tel n'était pas le cas, alors peut-être le ministre pourrait-il se lever pour faire changement et me dire comment il se fait qu'il y a deux millions de sans-emploi au Canada. Pourquoi y a-t-il un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté? Pourquoi des centaines de milliers de gens doivent-ils fréquenter les banques d'alimentation sous le régime conservateur, alors que le ministre des Finances assure à la Chambre que la prospérité est en vue, ou que l'on aperçoit une lueur au bout du tunnel? Il se demande pourquoi tous ses programmes sont des échecs.

Pour que ces programmes marchent, il faudrait qu'ils soient axés sur les personnes qui en ont vraiment besoin, c'est-à-dire les pauvres, les chômeurs, les personnes qui ont besoin des banques d'alimentation. Voilà les personnes sur lesquelles le gouvernement devrait concentrer son attention, mais il ne le fait pas.

Nous avons besoin de programmes d'emploi pour que ces personnes puissent réintégrer le marché du travail. Nous avons besoin de programmes de formation pour qu'elles soient en mesure de faire des affaires dans les systèmes économiques de demain et d'y survivre.

Au lieu de cela, le gouvernement réduit le financement de ces programmes et les paiements de transfert aux provinces. Le problème, c'est que nous avons un gouvernement conservateur et qu'il va être remplacé par un autre gouvernement conservateur qui se fait appeler libéral et qui va perpétuer le problème.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je crois que le député avait raison et qu'il y a probablement de très bonnes chances pour que nous remplacions le gouvernement. Vous pouvez toutefois être assurés que nos programmes montreront beaucoup

plus de compassion que certains des programmes du gouvernement actuel. Nous en reparlerons plus tard.

J'aurais une question à poser au député, car j'aurais besoin de quelques explications. Un gouvernement néo-démocrate est actuellement au pouvoir en Ontario et, à la façon dont il se conduit, il semble que, pour reprendre les propos de mon collègue de Kingston et les Îles, la situation semble parfois plutôt désespérée.

Ma question au député de Comox—Alberni est la suivante: Préférerait-il payer les chômeurs sur les deniers publics, pour qu'ils ne travaillent pas, ou préférerait-il faire travailler ces chômeurs à des grands travaux, à des projets environnementaux, analogues à ceux qu'accomplissait la Compagnie des jeunes Canadiens, dans le tiers monde? J'aimerais simplement que le député me donne des précisions sur son concept de la morale du travail? Autrement dit, nous disons qu'il y a des chômeurs qui veulent travailler et qu'il faut mettre les gens au travail, mais irait-il jusqu'à dire qu'il serait de loin préférable, pour maintenir la productivité et le moral des Canadiens, d'affecter ces malheureux, qui sont actuellement en chômage à cause de la situation économique ou pour d'autres raisons, à des projets constructifs plutôt que de les laisser chez eux à ne rien faire en attendant leurs chèques de chômage ou de bien-être?

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je veux simplement revenir à la première partie de sa question et au souci qu'il se fait pour le gouvernement de l'Ontario. Je suis convaincu que ce dernier aurait eu une bien meilleure idée de la façon dont il allait gouverner la province si on lui avait dit franchement combien d'argent il restait dans le Trésor public.

Je me rapelle avoir vu dans le *Toronto Sun* une caricature dans laquelle, pendant la période de transition, le Trésorier libéral de l'Ontario faisait faire à Bob Rae une visite de la chambre forte du Trésor dans les édifices du Parlement, à Queen's Park. Le mur du fond de la chambre forte était constitué d'un miroir. Quelqu'un avait brisé le miroir de sorte qu'il ne paraissait pas y avoir deux fois plus d'argent qu'il y en avait en réalité. Et le Trésorier d'expliquer: «Eh bien! un des employés a dû frapper le miroir de son balai, de sorte qu'il ne reste plus que la moitié de l'argent qu'il y avait dans le Trésor.» En fait, les libéraux savaient avant de déclencher les élections qu'ils allaient afficher un déficit considérable l'année suivante. Ils n'ont pas dit la vérité aux électeurs ontariens à ce sujet, et cela a donc changé toute la perspective des élections. Quand les nouveaux élus sont arrivés au pouvoir et ont découvert qu'ils ne disposaient que de la moitié de l'argent dont leurs prédécesseurs disaient posséder, ils ont fait face à un grave problème. C'est le problème avec lequel Bob Rae est aux prises à l'heure actuelle.

• (1550)

Le député m'a demandé comment on pourrait redonner du travail aux gens dans la situation économique actuelle. On peut examiner les modèles que nous fournissent d'autres pays où le chômage est relativement peu élevé et qui se sont dotés de tout un éventail de stratégies d'emploi pour résoudre le problème du chômage.

Dans la plupart des pays d'Europe, les gens prennent leur retraite à l'âge de 55 ans, volontairement. Les jeunes peuvent donc entrer sur le marché du travail et prendre leur place. Dans bien des cas, ils possèdent une meilleure formation. Il existe dans beaucoup de pays d'Europe des avantages sociaux comme les congés d'étude payés, permettant aux travailleurs de quitter les rangs de la population active pour suivre des cours de formation pendant un an peut-être, de s'améliorer et de devenir plus compétents soit dans leur occupation soit dans une autre occupation, et donc de devenir plus précieux pour leurs employeurs et pour l'économie grâce à ce processus de congé d'études payé.

Dans la plupart des cas, ce genre de programme est financé en partie par les employeurs et les employés selon des modalités établies dans les conventions collectives et est subventionné par les programmes d'assurance-chômage de l'État. Il y a bien des façons de créer des emplois et de faire entrer plus de monde dans la population active grâce au financement conjoint de la part de tous les participants.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, la députée de Calgary devait passer avant moi, mais ce n'est pas un problème. Je peux lui céder la parole ou continuer, comme elle préfère.

Mme Sparrow: Après vous.

M. Simmons: Comme c'est gentil. Merci. Je réfléchissais pendant que je me préparais, du moins mentalement, à prendre la parole au cours de ce débat sur les deux Canada.

Mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est de bonne humeur comme d'habitude. Je suis content de le voir.

Je réfléchissais aux événements d'hier. J'en ai parlé hier à la Chambre, mais je n'ai vraiment pas eu assez de temps, à tout le moins de mon point de vue. Je réfléchissais aux deux événements qui se sont déroulés hier soir à l'hôtel Radisson de St. John's, à Terre-Neuve.

Un de ces deux événements a eu lieu dans l'hôtel et il a réuni un groupe assez sélect. Le premier ministre s'est empressé de faire remarquer que c'étaient tous des Terre-Neuviens, et je ne mets pas sa parole en doute là-dessus. Il se trouve que, par habitant, nous avons plus de millionnaires que partout ailleurs au Canada, me dit-on. Je ne suis pas étonné qu'on ait pu trouver là-bas des gens pour vendre. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Simmons: C'est une remarque que je ne répéterai pas, car cela pourrait mettre le ministre dans l'embarras, et je l'apprécie trop pour cela. Mais cette remarque est épouvantable.

Une des sociétés mentionnées aujourd'hui, Ayre's Limited, qui est obligée pour diverses raisons de fermer 62 magasins au Canada, a son siège à St. John's, à Terre-Neuve. C'est là qu'elle a commencé, je crois, il y a quelque deux cents ans. C'est une société qui a fait preuve de beaucoup de leadership dans le domaine de la vente au détail au Canada.

Je sais bien que c'était une plaisanterie, mais je tiens à lui dire que les Terre-Neuviens aussi gagnent leur vie honorablement et, si ce n'étaient des politiques du gouvernement, ils pourraient continuer à fournir de l'emploi à des milliers de Terre-Neuviens et à des milliers d'autres Canadiens, tout comme la société Ayre's, qui, jusqu'ici, embauchait plus de 700 personnes d'un bout à l'autre du pays dans ses 62 magasins. La famille Ayre n'a jamais été particulièrement libérale, ce qui ne devrait pas étonner d'après ce que je viens de dire à son sujet. Dans son communiqué, la famille Ayer a pointé du doigt les politiques gouvernementales en cause.

Ce ne sont pas mes paroles. Ces gens mentionnent l'Accord de libre-échange. Ils mentionnent le magasinage outre-frontière. La députée de Calgary a l'air de s'intéresser à ce que je dis, mais elle n'a manifestement pas entendu ce que je viens de dire. Je viens de signaler que cette société a 62 magasins d'un bout à l'autre du pays, à Toronto, à Montréal, partout.

Terre-Neuve fait partie de la Confédération depuis si peu de temps que vous risquez de nous surprendre à employer le mot «pays» lorsque nous parlons de Terre-Neuve. Nous disons encore souvent cela là-bas. Toutefois, je tiens à préciser à la députée que, dans ce cas, lorsque j'ai employé le mot «pays», je voulais parler du Canada. Je voulais dire d'un océan à l'autre. J'ai dit que les 62 magasins Ayre à Vancouver, Montréal, Toronto et ailleurs étaient en train de faire faillite et de fermer leurs portes, à cause, et ce sont là les paroles de la direction de cette chaîne de magasins, des politiques de ce gouvernement, un gouvernement que cette famille a appuyé pendant de nombreuses années.

Je me suis quelque peu éloigné de mon but, mais le ministre m'a aidé à soulevé un point. Je veux maintenant soulever un deuxième point, celui que je devais soulever au départ. Hier soir, deux événements se déroulaient simultanément à l'hôtel Radisson. Tout d'abord, il y avait un événement qui se déroulait à l'intérieur de l'hôtel, un bel hôtel construit grâce au financement accordé par un gouvernement libéral qui s'est dit que, si toutes les autres provinces avaient un centre des congrès, il n'y avait pas de raison pour que Terre-Neuve n'ait pas le sien. Le gouvernement du jour—c'était avant 1984—a alors autorisé les fonds nécessaires. Ceux-ci ont évidemment été versés au début de 1985 grâce à mon bon ami, qui est maintenant ministre des Pêches, et cela a permis la construction du centre des congrès et de l'hôtel Radisson à St. John's.

Certains vous diront qu'un des hôtels, dont je tairai le nom, est celui des libéraux et que le Radisson est l'hôtel des conservateurs. Je trouve cela ridicule. Je séjourne dans l'un ou l'autre de ces hôtels, selon l'occasion.

Il y avait donc deux événements hier soir. Un se déroulait à l'intérieur de l'hôtel, avec l'élite, c'est-à-dire certains des millionnaires terre-neuviens et d'autres qui pouvaient se permettre de payer 500 $ pour voir le premier ministre. Soyons honnêtes, on n'a pas eu souvent l'occasion de voir le premier ministre là-bas récemment. On ne l'avait pas vu là-bas depuis le mois de mai, l'an dernier, même s'il s'agit d'une région importante du pays, comme vous en conviendrez, monsieur le Président, vous qui venez d'une autre région importante, le Québec.

J'imagine que certaines personnes avaient hâte de le voir, puisqu'elles ont accepté de verser 500 $ pour le rencontrer. Cependant, pour payer 500 $, il faut en avoir les moyens. Il faut disposer de cet argent. Les Terre-Neuviens ont toujours été assez astucieux, et ceux d'entre nous qui ne pouvaient payer 500 $ ont trouvé une autre solution. Nous avons trouvé un autre moyen. Nous avons organisé une soupe populaire. C'est l'autre activité dont je voulais parler. On ne servait pas les gens dans l'hôtel même, mais juste à l'extérieur, et on n'exigeait pas la même somme. Ce n'était pas 500 $, mais bien 50c. que nous demandions pour un bol de soupe. La soupe n'avait pas tellement d'importance, mais les frais de 50 c. équivalaient à la somme de 500 dollars, puisqu'ils donnaient aux

gens l'occasion de voir le premier ministre qui se faisait rare depuis quelque temps.

Cela leur permettait aussi d'aider mon bon ami de St. John's-Ouest à célébrer son 25e anniversaire de vie politique, 25 ans pendant lesquels il a merveilleusement bien servi notre province et le pays en général.

Quelle autre différence y a-t-il entre 500 $ et 50c. Si vous soustrayez l'un de l'autre, la différence est énorme, elle représente une somme assez considérable. Il y a aussi le fait que peu de gens disposent d'une grosse somme, comme 500 $, tandis que la plupart des gens ont 50 cents.

Monsieur le Président, ces deux activités, et ces deux montants, sont caractéristiques des deux Canadas. Il y a deux Canadas prévus dans ce projet de loi. Il y a les deux Canadas que les politiques du petit gars de Baie-Comeau ont déjà commencé à construire. Vous avez le Canada de l'élite, des bien nantis et des citoyens qui touchent un revenu de 100 000 $ ou plus. Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont baissé de 1 200 $ l'impôt que doivent verser ces privilégiés. C'est exact. Ceux dont les revenus sont de 100 000 $ ou plus paient maintenant 1 200 $ de moins qu'en 1984. Quant aux autres Canadiens, ceux qui fréquentent les soupes populaires grâce aux bons soins du gouvernement, ils ont vu leur impôt augmenter de 1 600 $ par année. En impôt fédéral, ils paient maintenant 1 600 $ de plus qu'il y a sept ans, lorsque les conservateurs ont été portés au pouvoir. De qui s'agit-il? De ceux dont le salaire est de 30 000 $ ou moins. Voilà les deux catégories de Canadiens dont nous parlons. Voilà les deux catégories de Canadiens que ce projet de loi perpétuerait et consacrerait.

• (1600)

Ce n'est pas le genre de Canada auquel j'aspire. Nous n'avons pas besoin d'un Canada où certains s'attablent devant un somptueux festin, alors que les autres espèrent seulement pouvoir s'approcher suffisamment de la table pour amasser quelques miettes.

Voilà à quoi se résument ce projet de loi et son prédécesseur présenté environ un an auparavant. Ce projet de loi propose de perpétuer une injustice qui, au premier chef, n'aurait jamais dû exister. Lisez le livre de Linda McQuaig, qui s'intitule *The Quick and the Dead*. À ma connaissance, on ne l'a jamais accusée d'être libérale, mais elle dit ce que nous répétons depuis longtemps.

Elle dit ce que le pays tout entier répète ces jours-ci. Elle dit que toutes ces mesures, qu'il s'agisse du libre-échange, de la TPS ou des modifications à la législation fiscale, rapportent aux riches, ajoutant que le premier ministre et sa bande veillent au bien-être de leurs amis en même temps qu'ils font tout un plat pour nous faire croire qu'ils se préoccupent vraiment des pauvres et des chômeurs.

Ils prennent la parole pour citer des chiffres. Ils jouent et s'amusent avec les chiffres. Des Canadiens font toutefois la queue aux soupes populaires et aux banques d'alimentation: des Canadiens qui, il y a sept ans, avaient un emploi qu'ils auraient conservé n'eût été des méfaits de ce gouvernement à l'échelle du pays.

J'aurais aimé parler un peu plus longuement, mais je vois que mon temps est écoulé.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, il me fait plaisir de poser une question au député libéral qui était ministre, je crois, sous le gouvernement Trudeau, et aussi faire quelques commentaires.

De 1975 à 1984, le gouvernement Trudeau a tellement essayé de centraliser de pouvoirs à Ottawa qu'il a créé toute une confrontation royale entre les provinces, particulièrement entre le Québec et le Canada.

En 1984, quand le Parti conservateur a pris le pouvoir,—à ce moment-là j'étais avec le Parti conservateur—on disait trois choses: Il fallait décentraliser pour pouvoir mieux gérer ce pays et le rendre plus rentable, plus prospère. Il fallait décentraliser. C'est ce genre de discours que l'on tenait en 1984. On parlait également de réconciliation nationale; on parlait aussi de réduire le déficit parce que cette incohérence, cette centralisation du Parti libéral du temps avait eu pour résultat d'endetter le pays d'environ 200 milliards de dollars.

Sept ans plus tard, on vit exactement le même problème. Le gouvernement fédéral veut centraliser davantage. La réconciliation nationale ne s'est pas produite. Pour ce qui est de la réduction du déficit, on a l'effet contraire. Apparemment, on se retrouve face à une dette accumulée d'environ 420 ou 430 milliards de dollars.

Devant ces faits, j'aimerais mentionner ceci au député libéral qui a vécu ces problèmes sous le gouvernement Trudeau, problèmes qui ont continué sous le gouvernement conservateur, le gouvernement Mulroney. Ce qui se passe, dans le fond, il importe peu de savoir lequel des deux partis, libéral ou conservateur, est le meilleur pour gérer ce pays, mais ce dont on peut se rendre compte, c'est que le système fédéral actuel ne fonctionne pas. La preuve en est que le système fédéral actuel ne fonctionne pas. Tant et aussi longtemps qu'on n'arrivera pas à décen-

traliser fortement la gestion gouvernementale, ce pays s'en va carrément vers la faillite. Je lui poserais donc cette question: Qui est le plus coupable? Est-ce le Parti libéral, qui a amené le Canada vers un déficit de 200 milliards, ou est-ce le Parti conservateur, qui a ajouté un autre 200 milliards au déficit? Quand il parlait tantôt des impôts, sous les Conservateurs, je tiens à lui dire que, avec un déficit aussi élevé que nous avons présentement, les impôts et les taxes vont continuer à augmenter. Alors quelles sont les solutions, à son avis?

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Longueuil pour sa question. Comme il le sait et comme il peut le deviner, j'ai des électeurs qui sont francophones et j'espère être capable de bien leur parler français. Aujourd'hui, je lui demande de comprendre qu'il m'est nécessaire de parler anglais afin d'assurer la clarté de ma réponse.

[*Traduction*]

Je remercie le député de Longueuil et je prends envers lui l'engagement de lui répondre dans sa langue maternelle à la première occasion, car il est important de faire preuve de ce genre de courtoise, d'autant plus que je représente plusieurs milliers de francophones qui habitent dans la péninsule de Port-au-Port, dans ma circonscription.

Le député a posé une question à laquelle je voudrais répondre. Il demande qui a la plus grande part de responsabilité. Lorsque les libéraux ont perdu le pouvoir, en 1984, la dette était de l'ordre de 170 ou de 180 milliards, mais si l'on veut critiquer honnêtement la situation, il faut revenir à l'époque et constater que la dette a explosé au cours des cinq ou six dernières années du régime.

Ce n'est pas sans raison. Il ne faut pas oublier que la conjoncture, à l'échelle mondiale, a été très difficile au début des années 80, et que nous avons connu une récession comme il n'y en avait pas eu depuis la grande crise.

Tous ceux qui parlent de la dette laissée par les libéraux en 1984 et la qualifient de massive doivent en toute honnêteté préciser les circonstances qui l'expliquent.

Qui a la plus grande part de responsabilité? Ceux qui ont pris le pouvoir en 1984, les conservateurs, l'ont fait en toute connaissance de cause et en s'engageant à s'y prendre différemment. Ils savaient dans quoi ils s'embarquaient. Le député le sait bien, puisqu'il faisait partie de l'équipe à l'époque. Ils étaient au courant de ce grave problème d'endettement.

Les conservateurs ne cessent de dire que le vrai problème, ce sont les frais d'intérêt sur la dette accumulée. J'ai une question à poser au député qui faisait partie de cette équipe. N'étaient-ils pas conscients, en 1984, de cette réalité que sont les frais d'intérêt? Ne le savaient-ils pas lorsqu'ils se sont engagés à éliminer la dette? Ne savaient-ils pas que les intérêts allaient peut-être courir sur la dette impayée d'année en année?

Je lui répondrai que les conservateurs, y compris lui-même puisqu'il en était jusqu'à il y a un an environ, sont beaucoup plus coupables parce qu'ils ont pratiqué la désinformation systématique à une époque où ils savaient la différence. Ils savaient qu'ils n'arriveraient jamais à éponger la dette dans les délais promis.

Je dirai à ma bonne amie de Calgary-Sud-Ouest que j'ai hâte d'entendre son discours même si je sais que nous ne nous entendons pas dans tous les domaines. C'est pourquoi elle se trouve de l'autre côté. Nous sommes d'accord sur le ski, dit-elle. C'est vrai, mais je lui dirai que nous allons de mal en pis dans un tout autre domaine, un domaine où ne nous ne sommes décidément pas d'accord.

En réponse directe à la question du député, je dis qu'une bonne partie du blâme revient aux conservateurs parce qu'ils ont trompé les gens au sujet de la dette. Mais à quoi bon distribuer les blâmes? Ce qui importe, c'est d'indiquer comment nous nous y prendrions, et c'est ce que nous faisons, je crois.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Un instant. Je veux être sûr parce que les libéraux m'ont laissé entendre qu'ils avaient partagé leur temps. Le député de Burin—Saint Georges a parlé 10 minutes et il reste encore 10 minutes aux libéraux.

La députée de Calgary-Sud-Ouest.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet qui préoccupe vivement tous les Canadiens, la pauvreté. Je rappelle aux députés que tous les Canadiens, peu importe leur affiliation politique, ne peuvent avoir la conscience tranquille quand tant de leurs concitoyens vivent dans la pauvreté. Nous partageons leurs

préoccupations. C'est sur le plan des politiques et des orientations qu'il y a de légères divergences.

• (1610)

Dans l'ensemble, les Canadiens bénéficient du meilleur niveau de vie au monde après les Américains. L'une des priorités du gouvernement, c'est de maintenir et d'améliorer le niveau de vie des Canadiens et notamment celui des enfants. Assurer un meilleur avenir aux Canadiens et protéger notre filet de sécurité sociale, voilà la base d'une économie saine et prospère. Pour que le Canada soit une société vraiment bienveillante, nous devons partager notre richesse et notre prospérité avec les défavorisés et les plus démunis.

Examinons d'abord la question de la croissance et de la prospérité. Il ne fait aucun doute que les politiques du gouvernement ont favorisé la croissance économique au Canada depuis 1984. Cette année-là, le gouvernement a mis en place un programme de relance de l'économie. Suite à l'application de nos politiques économiques, de nouveaux emplois ont été créés.

Les Canadiens dans le besoin ont pu profiter de cette croissance. Depuis 1984, près d'un million de personnes ont pu s'extirper du groupe des gens à faible revenu. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires afin d'aider ceux qui sont le plus dans le besoin et de faire en sorte que la croissance économique se poursuive.

En dépit de ces réalisations importantes, la plupart des Canadiens sont conscients du grave problème dont nous discutons aujourd'hui à la Chambre, à savoir celui de la dette. L'année dernière, plus d'argent a été consacré au service de notre dette nationale qu'à tous les programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous consacrons plus d'argent au service de la dette qu'au financement des programmes nationaux de ce ministère qui, comme beaucoup d'entre vous le savent, absorbent près de 60 p. 100 de notre budget.

Il y a les programmes nationaux de soins de santé, d'assistance sociale et de sécurité de la vieillesse, ainsi que les allocations familiales et l'aide accordée par le biais des transferts aux provinces. Il est évident que si le service de la dette nous coûte plus cher que l'aide fournie aux Canadiens par l'entremise de Santé et Bien-être social, les recettes du gouvernement sont très lourdement grevées.

La survie des programmes en place dépend réellement de la prospérité du pays. Nous devons maintenant adopter des mesures pour assurer l'avenir des générations futures, de nos enfants. Nous devons absolument adopter aujourd'hui ces mesures radicales, si nous voulons maintenir le niveau de vie auquel les Canadiens pourront continuer d'aspirer.

Cela ne nous a pas empêchés de mettre en place des programmes avant-gardistes pour permettre à tous les Canadiens de continuer de vivre dans la prospérité. La réforme fiscale nous a permis de simplifier notre régime d'imposition et de le rendre plus juste ainsi que plus équitable. C'est pour cela que nous avons converti les exemptions en crédits d'impôt et que nous avons abaissé les taux d'imposition, qui sont maintenant beaucoup moins nombreux. Huit cent cinquante mille Canadiens à faible revenu ne sont plus inscrits dans les registres de l'impôt depuis ce changement.

Le gouvernement est toujours fermement résolu à maintenir les programmes sociaux, tout en reconnaissant la nécessité d'en faire bénéficier les plus nécessiteux. Il n'y a qu'à voir les améliorations substantielles apportées ces dernières années aux avantages accordés aux familles pour constater à quel point le gouvernement est résolument déterminé à aider les personnes et les familles défavorisées.

Au palier fédéral, l'idée d'accorder un avantage aux familles ayant des enfants remonte à 1918. L'adoption de cette mesure avait donné lieu à une première modification à la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Elle créait l'exemption d'impôt pour enfants.

Le programme des allocations familiales est entré en vigueur en 1945. En l'adoptant, le Canada montrait qu'il était conscient de son devoir d'aider financièrement les familles à élever leurs enfants. Grâce aux allocations familiales, le gouvernement fédéral ajoutait un complément de revenu aux familles pour leur permettre de réduire le coût de la garde et de l'éducation des enfants.

Depuis son adoption, le programme des allocations familiales a été maintes fois modifié pour mieux diriger l'aide vers les familles les plus nécessiteuses. Le gouvernement fédéral verse actuellement près de 2,7 milliards de dollars en allocations familiales à plus de trois millions et demi de familles en faveur de six millions et demi d'enfants.

Les allocations sont habituellement versées chaque mois à la mère. En 1991, l'allocation mensuelle s'établissait à 34 $ en moyenne par enfant. Le montant total diffère d'une province à l'autre selon le groupe d'âge.

Les mesures actuelles de soutien fédéral du revenu pour les familles ne s'arrêtent pas aux allocations familiales. Ces dernières sont complétées par un système de prestations associées à l'enfant qui s'applique surtout au moyen du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

Le programme de crédit d'impôt pour enfants, qui procure des prestations aux familles à faible revenu, est un autre instrument important de soutien du revenu pour les familles. Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, notre gouvernement a augmenté sensiblement, de plus de 50 p. 100, la valeur maximale de ce crédit. Le montant versé à cet égard est passé de 367 $ par enfant en 1984 à 585 $ en 1991.

Dans le cadre de sa stratégie nationale sur la garde des enfants, le gouvernement fédéral a également institué en 1988 un supplément au crédit d'impôt pour enfants à l'égard des enfants de 6 ans et moins. Le supplément est évalué à 207 $ par enfant pour 1991.

Le gouvernement fédéral a entrepris d'autres mesures de soutien du revenu pour aider les familles avec enfants. Par exemple, il a mis sur pied un ensemble de crédit pour taxe sur les produits et services grâce auquel, compte tenu de tous les éléments, les familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 $ s'en trouvent mieux qu'avant l'entrée en vigueur de la TPS. Les familles bénéficient d'un meilleur crédit pour TPS qui leur est versé chaque trimestre. En 1991, la valeur maximale de ce crédit s'établit à 190 $ par adulte et à 100 $ par enfant.

Pour bien des raisons, la question de la violence familiale constitue également un sujet de préoccupation pour notre gouvernement. Elle a des effets durables pour les individus et pour les familles de même que pour l'ensemble de notre société.

Nous avons tous un rôle à jouer. Le gouvernement fédéral a annoncé en février 1991 un programme de quatre ans d'une valeur de 136 millions de dollars pour poursuivre les efforts visant à réduire l'incidence de la violence familiale au Canada. Cette nouvelle initiative vise à remédier à la violence contre les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés de même que dans les communautés indiennes et inuit.

Le gouvernement fédéral a également atténué le problème de la rupture de mariage et du divorce en présentant une nouvelle loi sur le divorce qui a modifié les motifs de divorce et en a humanisé les conséquences. D'abord, pour faciliter l'exécution des ordonnances de soutien financier, le gouvernement fédéral a aussi introduit des services qui assurent la communication de renseignements de banques de données fédérales dans le but d'aider à retrouver des personnes qui ne s'acquittent pas des obligations prévues dans ces ordonnances. Ensuite, la loi donne en outre le droit de saisie-arrêt à l'égard des fonds fédéraux désignés en cas de défaut de paiement de la part du conjoint.

• (1620)

Vu l'accroissement de la participation des femmes sur le marché du travail et l'évolution de la structure de la cellule familiale, il est indéniable que la question des garderies est importante. Le gouvernement fédéral fournit une aide considérable en la matière, de l'ordre du milliard de dollars par année. Cette somme comprend évidemment plus de 250 millions de dollars de contributions fédérales aux provinces et territoires à l'égard des dépenses pour services de garderie. Elle comprend aussi les recettes fiscales auxquelles le gouvernement renonce en accordant la déduction pour frais de garderie. Pour l'année d'imposition 1988, on a augmenté cette déduction afin de mieux tenir compte des frais réels engagés par les parents pour les services de garderie; je parle ici des frais assortis d'un reçu.

Pour les parents d'enfants d'âge pré-scolaire, la déduction annuelle maximale est maintenant de 4 000 $ par enfant au lieu de 2 000 $.

Il y a aussi la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants, qui permet d'appuyer des initiatives innovatrices dans ce domaine. Jusqu'à maintenant, par exemple, on a ainsi financé toute une gamme de projets comme l'Enquête nationale sur la garde des enfants menée par le National Day Care Research Network; des conférences nationales parrainées par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance; une enquête nationale sur les salaires et les conditions de travail des employés de garderies.

Les parents de nouveau-nés reçoivent plus d'aide grâce aux modifications qui ont été apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. On a ainsi introduit un système combiné de prestations de maternité, de prestations parentales et de prestations de maladie: quinze semaines de prestations de maternité pour la période entourant la naissance de l'enfant, dix semaines de prestations parentales pour les parents naturels ou adoptifs, soit pour la mère, soit pour le père, et quinze semaines de prestations de maladie.

Cette année, les parents recevront plus de 1 milliard de dollars en prestations pour s'occuper de leurs nouveau-nés ou de leurs enfants adoptifs.

Le gouvernement fédéral joue aussi un rôle dans les services sociaux. Bien que l'aide sociale et les services sociaux relèvent des provinces et que ce soient elles qui déterminent les politiques en la matière, le gouvernement fédéral partage avec elles les dépenses admissibles faites dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Actuellement, les dépenses fédérales à l'égard de ce régime, le RAPC, s'élèvent à environ 6,3 milliards de dollars pour l'exercice 1991-1992. De plus, le gouvernement fédéral, avec la collaboration des provinces, tente de satisfaire aux besoins en logements des Canadiens défavorisés.

En 1990, la construction et la rénovation de plus de 42 000 nouveaux logements ont été subventionnés par les programmes fédéraux de logement social. Dans la plupart des cas, les provinces et les territoires partageaient les frais de ces programmes. Il faut nous pencher sur la question du logement. Par ailleurs, plus de 640 000 ménages reçoivent de l'aide chaque année. Il y a bien d'autres mesures que nous pouvons prendre et que nous devrions probablement prendre, mais nous devons tenter de satisfaire aux besoins avec les fonds dont nous disposons.

Le gouvernement s'est aussi engagé à améliorer le système de soins de santé au Canada, à améliorer encore davantage l'un des meilleurs systèmes au monde.

Aux termes de la Constitution, les soins de santé relèvent des provinces, qui ont donc l'obligation de déterminer les besoins dans ce domaine, d'offrir les services et de gérer les dépenses au chapitre de la santé.

Le rôle premier du gouvernement du Canada est de contribuer financièrement aux programmes provinciaux de santé. Dans le cadre du Financement des programmes établis, les transferts aux provinces à l'égard des services hospitaliers et médicaux et des soins de santé prolongés ont atteint environ 14,3 milliards de dollars au cours de l'exercice financier qui vient de prendre fin.

Cela constitue une hausse considérable par rapport aux montants versés l'exercice précédent. Ces transferts continueront de s'accroître, monsieur le Président. Le gouvernement fédéral veut améliorer la santé des Canadiens en appuyant la recherche dans le domaine médical et les services de santé.

Chaque année, le Conseil de recherches médicales accorde des subventions et des bourses d'études, investissant ainsi plus de 2 millions de dollars dans la recherche. Le Programme national de recherche et de développement en matière de santé appuie la recherche sur la prestation des services de santé, la distribution des soins de santé au Canada, et d'autres causes, comme le traitement du SIDA et de la maladie d'Alzheimer.

Le gouvernement s'est aussi engagé à lutter contre les grands fléaux qui menacent la santé et le bien-être des Canadiens. À cette fin, il finance des programmes spéciaux de lutte contre la toxicomanie, notamment la Stratégie nationale antidrogue.

Aux termes de plusieurs ententes que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a conclues, des subventions seront accordées à des programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie un peu partout au pays.

Grâce à ces ententes, 20 millions de dollars seront versés cette année et toutes les années subséquentes pour aider ceux dont l'accoutumance à des drogues et autres substances chimiques a propulsé dans un cercle vicieux. Évidemment, nous ne pouvons pas oublier notre système d'aide aux personnes âgées, dont le noyau est le programme de sécurité de la vieillesse, qui donne aux Canadiens âgés une prestation de base qui leur permet de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Plus de 3 millions de Canadiens reçoivent cette prestation de base de plus de 4 400 $. En outre, le supplément de revenu garanti aide les personnes âgées à faible revenu en versant une prestation non imposable aux personnes qui reçoivent la prestation de sécurité de la vieillesse mais qui n'ont pas d'autre revenu ou très peu.

Le supplément de revenu garanti tient compte de la réalité à laquelle beaucoup de personnes âgées font face aujourd'hui. Il s'agit d'une prestation liée au revenu, ce qui fait que l'aide va aux personnes les plus nécessiteuses.

Je n'insisterai jamais assez sur l'importance que le gouvernement accorde au problème de la pauvreté et à ses effets sur les enfants et les familles. Pour moi, aucune autre question ne mérite que tous les Canadiens y consacrent autant d'attention.

En fait, l'un des principaux objectifs du gouvernement consiste à investir dans nos enfants et à voir à ce qu'ils soient mieux instruits, mieux protégés et mieux nourris, de façon à pouvoir eux-mêmes contribué à l'avenir de notre pays.

En 1990, nous avons vu les enfants prendre une nouvelle importance sur la scène politique mondiale. Lors du Sommet mondial en faveur des enfants, qui était coprésidé par notre premier ministre, 70 chefs d'État ont adopté la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant ainsi que le plan d'action.

En signant cette déclaration, le Canada s'est engagé à élaborer son propre plan d'action. C'est ce que nous sommes en train de faire, et je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera en mesure de présenter des recommandations et une politique dès le début de la nouvelle année.

Au nom du gouvernement, j'ai énuméré certains secteurs où nous avons pris des mesures. Nous nous rendons compte qu'il faut aussi que nous nous attaquions au problème de la dette et du déficit.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Je tiens à féliciter le député ministériel pour la sincérité de ses propos.

Il nous a fait part de sa profonde inquiétude, surtout en ce qui concerne toute la question de la famille et des enfants. Cependant, une partie de la réalité canadienne actuelle, c'est qu'il y a 1,5 million de Canadiens sans emploi, dont 400 000 jeunes. Nous avons perdu environ 250 000 emplois dans le secteur manufacturier. Quant à la classe moyenne, depuis que ce gouvernement a été porté au pouvoir, elle paie 1 500 $ de plus en impôt. L'écart entre les riches et les pauvres s'est également élargi au Canada.

• (1630)

Le gouvernement doit bien avoir un plan directeur pour résoudre les problèmes et améliorer la réalité dont je parle actuellement. Je suis certain que le gouvernement conservateur ne veut pas que 1,5 million de Canadiens soient en chômage. Je suis certain qu'il ne s'enorgueillit pas des quelque 400 000 jeunes sans emploi. Cependant, il m'arrive de penser que je me trompe, quand je constate les compressions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, le plafond imposé dans le cadre du RAPC et ses effets préjudiciables sur de nombreuses localités et un grand nombre de Canadiens d'un océan à l'autre. S'il y a effectivement un plan directeur, je me demande alors ce qui a bien pu clocher. Car, de toute évidence, quelque chose a cloché. À mon avis, un pays comme le Canada ne peut se permettre et ne devrait pas compter 1,5 million de chômeurs. Nous ne devrions pas non plus avoir à nous inquiéter de ce qu'il y a, dans toutes les régions du Canada, de jeunes enfants qui ont des difficultés d'apprentissage scolaire parce que, le soir, ils vont au lit le ventre vide et que, le lendemain matin, ils n'ont rien à manger au déjeuner. Dans un pays aussi industrialisé que le nôtre, ces problèmes sont une honte nationale.

Je voudrais une réponse concrète et très détaillée. Qu'allons-nous faire pour résoudre concrètement le problème de la pauvreté? Je ne veux pas qu'on me cite des chiffres. Je veux qu'on me parle de solutions concrètes et qu'on m'explique comment on s'y prendra pour permettre à ces enfants d'aller à l'école sans avoir le ventre vide.

La Chambre doit prendre conscience que ces enfants et ces jeunes sont l'avenir de notre pays, et le gouvernement devrait comprendre cela très rapidement avant qu'une autre génération ne soit sacrifiée.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions.

Au sujet des 1,5 million de chômeurs et des 400 000 jeunes qui sont sans travail, il faut dire que la situation est très pénible. J'ai essayé de m'exprimer avec la plus grande sincérité, et j'ai la conviction profonde que les problèmes du chômage et de la pauvreté nous préoccupent tous très vivement.

Tout d'abord, un mot sur le décrochage scolaire. Nous sommes tous au courant des statistiques selon lesquelles le taux de décrochage atteindrait 30 p. 100. De plus, le quart de notre main-d'oeuvre est analphabète. Je veux dire par là que ces personnes ne peuvent pas lire ou comprendre les manuels ou les programmes pour faire fonctionner des machines ou faire tourner une entreprise. C'est inacceptable.

Nous nous attaquons à certains de ces problèmes en nous alliant aux syndicats, aux universitaires, aux établissements d'enseignement et au secteur privé pour chercher les moyens de mieux former la main-d'oeuvre, de pousser l'alphabétisation et d'éliminer l'analphabétisme. Il faudra du temps.

Je dois ajouter également que les sciences et la technologie ainsi que la mondialisation font évoluer le monde très rapidement.

Nous comprenons tous qu'il nous faut changer nos attitudes.

Oui, nous avons un problème. Nous sortons, je l'espère, de cette récession qui a fait tant de tort aux Canadiens de toutes les provinces. Au début des années 80, la stratégie dont son parti s'est servi contre la récession, c'est la planche à billets. Tandis qu'il imprimait de l'argent et qu'il le dépensait, l'inflation augmentait et les taux d'intérêt grimpaient.

Des voix: Et l'inflation?

Mme Sparrow: L'inflation était de 13,5 p. 100 et les taux d'intérêt, de 22 ou 23 p. 100, ce qui est tout à fait inacceptable.

Une voix: Vous oubliez le fameux programme des cinq et six pour cent.

Mme Sparrow: Merveilleux.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, d'autres députés veulent peut-être faire des observations ou poser des questions.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai bien écouté la députée de Calgary-Sud-Ouest. J'ai eu le plaisir de travailler avec elle au Comité de 9zl'industrie, des sciences et de la technologie pendant quelques années. Mais j'ai été un peu surpris de voir qu'elle n'avait pas vraiment abordé le sujet du jour. Elle a plutôt parlé de ce qu'elle faisait pour les pauvres. Je suis tout à fait d'accord avec cela, spécialement en période de récession. Nous avions fait une étude qui s'appelait «le développement durable», où on a entendu les plus grands spécialistes du Canada nous parler de ce qu'il fallait faire pour promouvoir l'économie canadienne, et je sais que ces gens-là ont dit qu'il fallait se concerter davantage, entre universités, centres de recherche, gouvernements, patronats et syndicats. J'aurais bien aimé que la députée puisse nous parler de quelle façon il faudrait promouvoir nos entreprises.

Depuis ce temps, on peut dire que les entreprises canadiennes, particulièrement au Québec, ont plutôt tendance à aller vers la faillite qu'à être prospères. On n'a vraiment pas réussi, on n'a vraiment pas trouvé de solutions non plus. Et là, j'aimerais bien l'entendre parler un peu d'économie, de la façon de promouvoir l'économie, en ce sens d'en arriver à créer des entreprises prospères, créer des emplois, diminuer le chômage et diminuer le bien-être social. J'aimerais avoir une réponse à ce sujet.

Mme Sparrow: Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie mon honorable collègue pour sa question. Je vais maintenant poursuivre en anglais, je m'en excuse.

[*Traduction*]

Je remercie mon collègue. Nous avons siégé ensemble au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord et du tourisme et de la petite entreprise. Nous avons beaucoup appris des témoins. Parmi les domaines où le gouvernement est intervenu, il y a les centres d'excellence. Je crois qu'on en a annoncé 14 ou 15 il y a un an et demi ou deux. On a consacré à cela quelque 240 millions de dollars.

C'était intéressant parce que, par l'entremise du ministre des Sciences, nous nous sommes associés avec les établissements d'enseignement postsecondaire, l'entreprise privée et certains de nos homologues provinciaux. Les gens se sont mis à se concerter.

Il y a aussi les bourses du Canada pour les étudiants en sciences. Ce programme a débuté il y a trois ans. Quelque 2 500 bourses sont décernées chaque année. La moitié de ces bourses sont décernées à des femmes. Nous essayons d'encourager les femmes à faire carrière en sciences et en génie.

Il n'y a évidemment pas de solution miracle, mais nous sommes convaincus que, en encourageant les jeunes à se lancer en génie et en sciences, nous pourrons mieux nous attaquer à ces problèmes.

Mon collègue parlait il y a quelque temps de décentralisation. Il ressort d'un sondage que j'ai mené en Alberta que 90 p. 100 des répondants étaient en faveur d'un Canada fort et uni doté d'un gouvernement central fort.

• (1640)

J'ai noté avec intérêt que beaucoup de gens ne souhaitaient pas dix gouvernements distincts, ce qui m'amène à dire que nous avons besoin d'un Canada uni et doté d'un gouvernement fédéral fort.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre l'argumentation de la députée de Calgary-Sud-Ouest pour répondre au député de Longueil qui demandait ce que l'on pouvait faire pour assurer la reprise des affaires dans la province de Québec. Était-ce bien là le fond de la question? L'ai-je bien compris?

Je voudrais faire quelques suggestions au député avant de passer à mes observations proprement dites. Pour commencer, en tant que député, dans cette enceinte qui est en quelque sorte la salle de réunions nationale, vous devez être dans l'ombre du ministre responsable de l'unité nationale. Selon moi, un des problèmes auxquels nous faisons actuellement face, c'est la peur qui règne chez les investisseurs étrangers et locaux à cause de tout le bruit qu'on fait autour de la question de la séparation.

Si le député consacrait moins de temps aux questions de séparation et s'il s'efforçait davantage de stimuler la volonté des Canadiens, je suis persuadé, sauf le respect que je lui dois, que cela contribuerait beaucoup à rétablir les affaires au Québec. Et pas seulement au Québec, car c'est l'économie du Canada tout entier qui y gagnerait.

Je souscris aux observations de la députée de Calgary-Sud-Ouest qui, contrairement à son adversaire du Parti réformiste, qui parle toujours en termes vagues, traite toujours très précisément les sujets qu'elle aborde. Je l'ai bien remarqué au cours des trois années que j'ai passées à la Chambre. Je ne suis pas toujours d'accord, mais c'est normal. Je respecte la députée de Calgary-Sud-Ouest parce qu'elle parle toujours en termes précis.

Je veux commencer par dire que je suis content de la motion présentée aujourd'hui par mon chef sur la question économique. Il y a tellement de Canadiens qui attendaient que notre chef précise sa pensée sur l'économie. Aujourd'hui, j'ai eu l'impression qu'il avait apporté beaucoup de précisions.

Il a commencé par parler d'un système de valeurs que le Parti libéral établirait comme pierre angulaire, puisque nous sommes en train de mettre au point une politique en prévision du moment où nous pourrons gouverner le Canada. Il a parlé d'un système de valeurs fondé sur l'attention, la facilité de communication et beaucoup de compassion. Il a parlé d'un gouvernement qui doit vraiment présenter les faits de façon honnête.

Je sais que les Canadiens d'un océan à l'autre désirent qu'un système de valeurs comme celui-là soit rétabli et qu'il soit à la base de la politique que nous mettons au point pour le pays.

Oublions le système de valeurs et abordons une question plus précise: je veux parler de la dette nationale. Il y a une chose que les ministériels répètent comme une rengaine et qui est presque un élément de stratégie. Ils ne peuvent pas prononcer un discours sans parler de la dette nationale—du déficit et de la dette. On fait pratiquement un lavage de cerveau aux Canadiens. J'ai remarqué cela en siégeant dans ce coin-ci de la Chambre et en écoutant les discours des derniers mois.

Tout d'abord, le gouvernement exagère l'endettement de notre pays. C'est même une très grosse exagération de près de 40 milliards de dollars. Il ne tient pas compte des réserves de la Banque du Canada qui sont de l'ordre de 23 milliards de dollars.

De qui relève le gouverneur de la Banque du Canada? Du gouvernement fédéral. Or, les ministériels n'en tiennent pas compte dans leurs calculs. Il y a également d'autres réserves, un autre montant de 23 milliard de dollars, qu'on oublie. Je ne dis pas que notre endettement n'est pas important, mais je n'aime pas voir le gouvernement essayer d'effrayer les Canadiens, afin que, pour eux, plus rien d'autre ne compte que la dette nationale.

Il faut se pencher sur le problème. Je ne prétends pas que nous devrions fermer les yeux, mais je pense que l'une des meilleures façons de s'attaquer à notre endettement consisterait à s'assurer que notre main-d'oeuvre est productive.

Le produit national brut du Canada varie entre 625 et 630 milliards de dollars. Pouvez-vous imaginer ce qui se passerait si la productivité au Canada augmentait de quelque 10 p. 100? Si on jugule l'inflation et les dépenses, cela pourrait représenter des recettes brutes de près de 60 milliards de dollars.

Je reconnais que tout cela ne revient pas au Trésor fédéral. Cependant, je crois que la meilleure façon de s'attaquer au problème d'endettement du Canada consiste à galvaniser notre main d'oeuvre et à lui donner la volonté de réussir.

Sur quels instruments le gouvernement fédéral peut-il compter pour cela? C'est en galvanisant les gens qu'on pourra accroître leur productivité. Vous savez, mes prévisions à 10 p. 100 sont peut être trop prudentes, car il ne faut pas considérer la productivité simplement en fonction du nombre d'articles qu'une personne peut fabriquer en une heure, du fait qu'elle est plus productive.

Il faut également penser à l'esprit créateur qu'aurait une main-d'oeuvre galvanisée et motivée. Je me demandais donc tout à l'heure les instruments que le gouvernement fédéral avait à sa disposition. Le gouvernement possède un instrument qui peut toucher toute la population, et c'est la façon de concevoir le régime fiscal.

Ce gouvernement a lamentablement échoué dans sa façon de concevoir le régime fiscal. Quand il est arrivé au pouvoir, en 1984, il a promis une réforme fiscale complète. La population peut juger. D'après moi, les réformes canadiennes touchant aussi bien l'impôt sur le revenu des sociétés que l'impôt sur le revenu des particuliers ont échoué. Le gouvernement n'a pas à se tourner vers l'opposition pour entendre des critiques. En effet, en écoutant ses propres électeurs, dont on voit l'attitude dans les habitudes de travail, il constatera que sa façon de concevoir le régime fiscal décourage totalement la productivité. Comme la députée de Calgary-Sud-Ouest l'a mentionné précédemment, pour corriger la situation, il faut s'occuper de la dette nationale.

Bien sûr, le gouvernement a exacerbé le problème avec sa taxe sur les produits et services. Nous commençons une nouvelle saison, un nouveau budget s'annonce, mais

il reste un peu de temps. Monsieur le Président, je sais que vous m'avez accordé une minute. Je supplie le gouvernement d'utiliser l'instrument qu'il possède pour renforcer la volonté des Canadiens, de sorte que, grâce aux niveaux de productivité, nous puissions créer de l'emploi et nous attaquer à la dette, ce qui pourra se faire aisément une fois que les Canadiens seront déterminés à travailler ensemble et à rechercher le succès.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vois que vous constaterez que la Chambre consentira à adopter les motions suivantes:

Que, nonobstant l'ordre du 22 novembre 1991, la représentation du Sénat au Comité mixte spécial chargé d'examiner l'objet du projet de loi C-43, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, passe de cinq à sept membres; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs en conséquence.

• (1650)

Que nonobstant les dispositions du règlement et les usages de la Chambre;

Que l'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés soit annulée les mercredi 11 et jeudi 12 décembre 1991 et que les affaires dont l'étude était prévue conservent leur rang dans l'ordre de priorité;

Que le projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de Télésat Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada, soit étudié à l'étape du rapport le mercredi 11 décembre 1991, après l'étude des affaires courantes, et que le Président mette immédiatement et successivement aux voix toute question nécessaire pour disposer dudit projet de loi à toutes les étapes ultérieures au plus tard à 17 h 00 ce jour-là;

Que tout vote par appel nominal demandé ne soit pas reporté et que la sonnerie d'appel des députés se fasse entendre pendant au plus 15 minutes;

Que le jeudi 12 décembre 1991, après l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 h 00 le lundi 3 février 1992;

Que à tout moment pendant l'ajournement de la Chambre, le Président, après avoir consulté le gouvernement, puisse décider d'un moment où la Chambre doit se réunir à la seule fin d'accorder la sanction royale à un ou plusieurs des projets de loi;

Qu'après la sanction royale, la Chambre demeure de nouveau ajournée, conformément à l'article 28 du Règlement; et

Que le présent ordre n'ait pas préséance sur les dispositions de l'article 28(3) du Règlement.

M. Rod Murphy (Churchill): Il est prévu que la Chambre ajourne ses travaux après l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Est-ce là le seul projet de loi que le gouvernement entend mettre à l'ordre du jour de cette séance-là?

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre que c'est effectivement l'intention du gouvernement. Il a été entendu à la réunion des leaders parlementaires que, s'il y avait accord pour débattre d'un autre projet de loi—c'est-à-dire accord des trois partis—, nous le ferions peut-être. Mais cet accord sera absolument nécessaire. Autrement, nous n'étudierons que le projet de loi C-32.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une seule question à poser au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Elle n'a pas directement rapport avec notre permission de présenter cette motion, mais elle touche quelque chose qui aura lieu pendant que la Chambre ne siégera pas. Le secrétaire parlementaire n'ignore pas que j'ai écrit au leader parlementaire du gouvernement plus tôt aujourd'hui pour lui rappeler que la Commission royale sur la Loi électorale publiera son rapport à la mi-janvier, rapport qui comprendra un avant-projet de loi.

Le gouvernement pourrait-il répondre à ma proposition de charger un comité de procéder à l'étude préliminaire de cet avant-projet de loi? C'est important, et j'estime qu'il serait dans le meilleur intérêt de tous les députés et de tous les partis que nous fassions quelque chose à l'égard de ce projet de loi. Je serais certes partisan d'une étude préliminaire du projet de loi.

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette, mais je ne suis pas au courant de la lettre du député. La question a été soulevée à la réunion des leaders parlementaires qui a eu lieu plus tôt, cet après-midi. Je puis dire au député que les leaders à la Chambre ont convenu d'examiner cette question et d'arriver à une décision, espérons-le, avant l'ajournement. Je ne veux toutefois pas m'engager au nom de mon leader ou d'un des autres leaders à la Chambre qui étaient présents à la réunion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime afin que le député propose ces motions?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions sont-elle adoptées à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(Les motions de M. Cooper sont adoptées.)

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA SITUATION ÉCONOMIQUE CANADIENNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien (p. 6042) et de l'amendement de M^me^ McLaughlin (p. 6057).

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je veux seulement faire quelques commentaires, puis je demanderai peut-être au député de Broadview—Greenwood de répondre à une question que j'ai à lui poser et de me faire part de ses commentaires.

J'ai écouté ce matin le chef de l'opposition officielle parler de sa motion et de l'économie. Et je dois dire que je suis entièrement d'accord avec lui.

Je veux toutefois revenir à ce que le député de Broadview—Greenwood a dit ce matin au chef de l'opposition officielle, à savoir qu'il a noté qu'il y avait un problème dans ce pays, soit que les Canadiens n'avaient plus confiance dans le système. Je veux poser une nouvelle fois cette question au député parce qu'elle est à mon avis très importante. Quand je vais dans ma circonscription, mes électeurs me disent tous la même chose: ils ont perdu confiance, pas nécessairement dans les politiciens mais dans le système lui-même; celui-ci ne semble plus vouloir fonctionner. Ils sont extrêmement frustrés.

Ma première question est celle-ci: Le député peut-il m'expliquer ainsi qu'à la Chambre comment il espère rétablir la confiance à l'égard du système?

La deuxième question que je veux lui poser concerne la réforme de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement nous reproche très souvent de manquer d'idées. Je sais que le député est connu pour ses idées et je sais qu'il en a une très bonne en ce qui concerne la taxe unique. J'ai discuté un peu de cette taxe unique dans ma circonscription et je me demande si le député pourrait expliquer aux députés ici présents en quoi elle consiste et comment elle pourrait remplacer la TPS et peut-être aussi contribuer à une baisse des impôts sur le revenu, laissant ainsi plus d'argent dans les poches des Canadiens.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Restigouche—Chaleur de ses deux questions.

Sa première question portait sur la confiance; la confiance qui, à mes yeux et à ceux de la plupart d'entre nous, sera au centre de la prochaine campagne électorale. Ils sont révolus les jours où on avait une confiance aveugle dans les politiciens. Je crois que lorsque nous ferons campagne la prochaine fois, les électeurs ne voudront pas savoir contre quoi nous sommes mais plutôt si ce que nous proposons est supérieur, ou au moins égal, à ce qui existe déjà.

Une des choses dont je me réjouis vraiment est le fait que, dans le Parti libéral, nous ne nous contentons pas d'écouter les membres de notre parti pour nous préparer aux prochaines élections et arrêter nos politiques. Nous nous adressons à des experts qui viennent de tous les partis et de toutes les régions de la terre, comme nous l'avons fait lors de notre congrès à Aylmer, il y a 15 jours. Je suis convaincu que c'est une réflexion de ce genre que le peuple canadien aimerait retrouver dans le processus politique.

Pour en revenir à la taxe unique, j'ai une dernière chose à dire. Nous avons fait une percée importante aujourd'hui. Le ministre des Finances m'a en effet dit dans cette Chambre que, si je pouvais lui prouver qu'en vertu du système que je propose, 50 p. 100 de la population ne paierait pas plus qu'elle ne paie en vertu du système actuel, il serait prêt à m'écouter. Je vais lui communiquer toute la documentation à ce sujet.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question au député est tout simplement la suivante. Je me demande si le député, qui a une certaine expérience des entrepreneurs et qui en est lui-même un, en quelque sorte, pourrait analyser le bien-fondé de la politique monétaire du gouvernement canadien en ce qui concerne les entrepreneurs de ce pays et leur désir de créer les emplois supplémentaires dont nous avons besoin, ce à quoi ne sont pas parvenues les ineptes mesures du gouvernement en la matière.

J'aimerais que le député me donne son opinion.

• (1700)

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Cap-Breton. Comme il le sait et comme il en a si souvent parlé à la Chambre, les 900 000 entrepreneurs d'un bout à l'autre du pays sont le meilleur espoir que nous ayons de remettre les gens au travail. Pour une raison inconnue, le gouvernement ne veut pas s'attaquer de front à cette situation. À mon avis, au lieu de lutter contre l'inflation au point que nous avons maintenant de la déflation, s'il renonçait un peu à combattre l'inflation, ce qui causerait peut-être en fin de compte une légère baise du dollar, cela engendrait le genre de confiance qui créerait beaucoup plus d'emplois dans notre pays, ce dont nous avons actuellement un besoin si pressant.

Le pré.sident suppléant (M. DeBlois): Reprenons le débat. Pour éviter tout malentendu, j'ai donné la parole au député de Broadview—Greenwood parce que c'était le tour des libéraux de parler, tour qu'avait amorcé le député de Burin—Saint Georges. Je donne maintenant la parole à deux autres libéraux pendant dix minutes chacun, parce qu'il n'y a pas d'orateurs de l'autre côté. La parole est au député de Willowdale.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement. Si le député s'est joint à notre parti et est connu comme député libéral, nous serions prêt à lui donner la parole s'il a l'intention d'appuyer les mesures que nous venons d'exposer.

M. Barrett: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je ne me joindrai pas à un groupe qui voudrait de moi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous faisons déjà preuve ici de la bonne humeur des Fêtes.

Le député de Willowdale a la parole pendant 10 minutes.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, en relevant les défis économiques extrêmement graves auxquels nous faisons face aujourd'hui au Canada, je pense que nous avons besoin d'avoir recours à une double stratégie. Depuis trois ans, nous exposons au gouvernement un aspect de cette stratégie, à savoir le genre de politique industrielle à long terme dont nous avons besoin et que nous méritons en tant que Canadiens.

C'est une politique nécessaire non seulement pour nous permettre d'être compétitifs, mais plus important encore, pour nous en donner les moyens. Nous avons parlé longuement des mesures monétaires et financières, de la formation, du développement, des sciences, des techniques de recherche, des innovations, de toutes les choses qui sont le propre d'une société compétitive à l'échelle internationale et qui sont les domaines où nous régressons.

L'autre aspect de notre stratégie doit avoir franchement pour objectif de remédier aujourd'hui au rendement économique du Canada, très décevant pour les députés de ce côté-ci de la Chambre aussi bien que de l'autre côté.

Nous ne sommes pas encore sortis de la récession. Nous sommes peut-être sur le point d'y être plongés une seconde fois. Le chômage demeure statique. Le nombre de chômeurs n'a pas diminué le mois dernier, et 45 000 autres Canadiens ne font désormais plus partie de la population active. Il faut redresser la situation au plus tôt.

J'aimerais vous indiquer quelques secteurs où nous pourrions intervenir immédiatement pour régler ce problème déprimant.

Je vais commencer par un bref tour d'horizon. À l'heure actuelle, le Canada dépense directement en prestations d'assurance-chômage et de bien-être 31 milliards de dollars. Si nous pouvions abolir toutes les prestations de bien-être et d'assurance-chômage pour un an, nous effacerions tout le déficit fédéral.

Si nous répartissons cette somme par individu, nous constatons que chaque chômeur nous coûte 13 000 $ par an en assurance-chômage. En plus de cela, nous dépensons 12 800 $ par an pour chaque prestataire de bien-être social.

Si nous retirions tous ces assistés du cycle de l'assurance-chômage et du cycle du bien-être social, nous aurions les ressources voulues, soit 31 milliards de dollars, pour investir dans des secteurs plus productifs de l'économie, y compris pour créer des emplois. Voyons brièvement comment nous pourrions utiliser ces ressources à des fins plus constructives.

Premièrement, nous pourrions moderniser nos infrastructures municipales. En 1988, nous avions élaboré un plan de réfection des infrastructures municipales, routes, égouts, ponts et le reste, qui aurait entraîné des dépenses de 15 milliards étalées sur cinq ans et partagées à parts égales entre les trois paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal.

Le programme aurait donc coûté au gouvernement fédéral 1 milliard de dollars par an durant cinq ans. Or, selon une étude faite par Informatica pour le compte de la Fédération canadienne des municipalités, le coût réel de ce qu'il aurait fallu débourser n'aurait pas été 1 milliard, mais 80 millions de dollars seulement.

Qu'aurions-nous eu pour 80 millions de dollars par an durant cinq ans? Nous aurions créé 62 800 emplois par an. Le coût net par emploi aurait été de 1 274 $ par an, montant qui ne tenait pas compte des 13 000 $ par an que nous devons verser en assurance-chômage.

La mise en place d'un programme de réfection des infrastructures municipales aurait permis au gouvernement fédéral d'économiser près de 11 700 $ par an. L'effet sur l'économie n'aurait donc pas été négligeable. Il aurait suffi d'investir un montant minime, et nous aurions obtenu des retombées considérables sous forme d'épargnes, d'encouragement, et le reste.

La construction domiciliaire est un autre secteur où nous pourrions être très créateurs. Les mises en chantier ont chuté dramatiquement et, cette année, nous aurons de la chance si l'on réussit à dépasser le seuil alarmant de l'an dernier.

L'industrie de la construction ne fonctionne qu'à 50 p. 100 de sa capacité. Actuellement, 180 000 travailleurs du bâtiment sont en chômage au Canada. Voyons quelques moyens constructifs de faire tourner cette industrie tout en économisant l'argent des contribuables canadiens. Il faudrait ramener à 5 p. 100 le versement initial pour l'achat d'une nouvelle maison.

Le gouvernement nous dit que nous sommes sortis de la récession et que l'avenir s'annonce prometteur. Le gouvernement ne devrait donc avoir aucun problème à garantir le financement des 95 p. 100 restants de la valeur d'une maison.

Une autre possibilité dont nous avons discuté ne coûterait rien aux contribuables. Il s'agirait d'autoriser les propriétaires à faire leur versement initial grâce à leurs économies accumulées dans un REER, en autorisant des fonds qui existent déjà sans qu'il n'en coûte rien au contribuable.

Un autre domaine où le gouvernement a économisé un dollar pour en prodiguer mille est celui de la formation pour l'acquisition de nouvelles compétences. Prenons l'analphabétisme, par exemple. Le sondage Southam a révélé que 5 millions de Canadiens sont analphabètes.

Cet analphabétisme coûte à lui seul 4 milliards de dollars par année aux entreprises. Le coût social annuel est évalué à 10 milliards. Étant donné de pareils coûts pour les Canadiens, ne serait-il pas raisonnable d'investir un peu d'argent pour en économiser une partie?

Qu'a fait le gouvernement? Il a annoncé un programme en 1988, en disant qu'il dépenserait un total de 22 millions de dollars en cinq ans pour s'attaquer au problème de l'analphabétisme au Canada. Savez-vous ce que cela représente, monsieur le Président? Cela représente 4,40 $ par année pour chaque Canadien analphabète. Cela représente 1,21c. par jour pour apprendre à lire et à écrire aux analphabètes canadiens. C'est presque rien quand on songe au coût que nous pourrions économiser, le coût social de 10 milliards et le coût de 4 milliards pour le secteur privé.

• (1710)

Enfin, pourquoi ne pas songer à donner à tout chômeur canadien le droit facultatif de subir un examen d'aptitudes pour bénéficier immédiatment d'un cours de rattrapage et d'acquisition de nouvelles compétences?

Quand on dépense de telles sommes, 31 milliards de dollars du Trésor public versés directement en prestations d'assurance-chômage et de bien-être social, soit 13 000 $ par année pour chaque chômeur canadien et 12 800 $ pour chaque assisté social, on dispose de fonds énormes pour créer des emplois par le truchement du secteur privé.

Si nous pouvions créer des emplois en investissant tout cet argent ou une partie de celui-ci dans la création d'emplois, nous pourrions rendre aux gens la dignité du travail. Nous aurions des contribuables au lieu de bénéficiaires de l'assurance-chômage et du bien-être social.

Il y a beaucoup de programmes dont les petites entreprises en particulier pourraient bénéficier, non pas qu'on leur accorderait le plein montant. On pourrait, par exemple, verser 5 000 $ en vue de la création d'un emploi à plein temps pour un an. Ainsi, un nouvel emploi à plein temps serait créé par une entreprise au Canada. Sur les plans financier et économique, cela nous aiderait énormément à résorber le déficit. Toutefois, ce qui est encore plus important, c'est que ces mesures redonneraient de la dignité aux gens qui veulent travailler, mais qui ne trouvent pas d'emploi.

Nous avons tellement de choses à faire pour pouvoir à long terme soutenir la concurrence. À court terme, le gouvernement a négligé les principes les plus fondamentaux d'une bonne gestion financière. Le gouvernement a encore fait preuve d'incompétence en dépensant sans compter dans les petites choses et en refusant d'investir dans les programmes qui pourraient nous aider immédiatement à ne plus dépendre de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale.

Il est essentiel d'agir sur-le-champ. Le gouvernement devrait. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais que le député nous dise, au début de son intervention, s'il s'est entendu avec l'opposition libérale.

Les crédits

M. Barrett: Monsieur le Président, je croyais avoir obtenu l'accord de M. Dingwall.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais que vous donniez certaines explications au député.

M. Clark (Yellowhead): Il faudrait expliquer à la Chambre les détails de cette nouvelle osmose afin que le reste d'entre nous comprennent exactement ce qui se passe.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous allons instituer une commission royale pour étudier la question en profondeur. Je signale à la présidence que le député siège depuis longtemps à la Chambre. Comme nous nous sentons généreux à l'approche de Noël et qu'il n'a pas voulu se joindre à notre parti, nous avons pensé lui céder la parole pendant 10 ou 12 minutes, après quoi nous poursuivrons le débat.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je veux réfléchir. Généralement, les deux partis qui ont été au pouvoir et qui ont tous les deux créé le gâchis dont nous parlons dans ce pays depuis 50 ans ne se montrent pas aussi généreux à mon endroit. Je suis heureux qu'il reconnaisse mon rôle dans ce débat.

Je me réjouis particulièrement de l'amendement qui dénonce la situation sans précédent depuis 1982, car les deux partis sont alors visés. Je ne veux pas blâmer les libéraux. Je ne veux pas non plus blâmer les conservateurs qui ont été loyaux à leurs partisans. Voilà le résultat direct de leur loyauté à leurs partisans, car ces deux partis défendent les intérêts des entreprises au Canada.

Par loyauté à l'égard des entreprises qui les ont appuyés, ils ont donc ruiné ce pays, mais une précision importante s'impose. Avant que ce gouvernement soit porté au pouvoir, aucun gouvernement libéral ou conservateur, n'avait ainsi abandonné le Canada. Contrairement aux gouvernements libéraux et conservateurs précédents, ce gouvernement-ci a abandonné le Canada le jour où il a commencé à négocier l'Accord de libre-échange.

Qui a prononcé le discours le plus vigoureux et a adopté la position la plus claire contre l'Accord de libre-échange avant les élections de 1984? C'est nul autre que le chef du Parti conservateur, l'actuel premier ministre, qui a dit: «Ne me parlez pas de libre-échange. Je ne mènerai jamais les Canadiens dans cette voie.» Les députés se le rappellent-ils?

Des voix: Oui, oui.

M. Barrett: Oui, les députés se le rappellent tous. Les députés de ce côté-là se le rappellent-ils? Non, monsieur le Président. Je suis consterné. Ils ne se rappellent pas ces sages paroles de leur propre chef, qui avait fait croire à certains d'entre eux que, lorsqu'ils appuieraient le premier ministre actuel, il tiendrait sa parole et ne se lancerait jamais dans le libre-échange. Comme ils ont été consternés!

Ils ont été tellement consternés qu'ils ont perdu leur capacité de réfléchir et l'ont suivi aveuglément depuis qu'il a changé d'idées. C'était l'actuel premier ministre du Canada qui avait dit qu'il ne permettrait jamais le libre-échange. Il avait dit de ne pas lui parler de libre-échange. . .

Une voix: C'est injuste.

M. Barrett: Ah! cher collègue. Monsieur le Président, on m'attaque. Pourquoi? Parce que je répète les propos du premier ministre. Je veux vous dire que je suis consterné. Je sais que tous les Canadiens m'attaquent parce que je répète les propos du premier ministre. Je sais que les libéraux m'attaquent parce que je répète les propos du premier ministre, mais lorsque c'est le gouvernement qui critique ces propos, alors là, je suis consterné.

Il a dit: «Ne me parlez pas de libre-échange.» Vous voulez maintenant modifier ses propos et en ajouter d'autres. N'essayez pas de me jouer ce tour. En réalité, c'est le programme du gouvernement et c'est ça la cause du problème.

Les conséquences en sont de la colère, de la frustration et un sentiment de déception générale dans le pays. On a même vu surgir un nouveau parti appelé «Parti réformiste du Canada». Le Parti réformiste est un mouvement de droite qui réagit à ce qu'il considère comme une trahison de la part du Parti conservateur. La droite a quitté le Parti conservateur et menace de jeter aux orties les conservateurs modérés qui ont plus de jugement et de raison et qu'on appelle traditionnellement les «Tories rouges».

L'un d'eux est le ministre chargé des Affaires constitutionnelles. Le voici qui tente de rapiécer le pays alors qu'il pourrait même ne pas être réélu.

Quelle est la cause de tout cela? Je vais vous le dire. Les Canadiens d'un océan à l'autre ne font plus confiance au gouvernement parce qu'il ne peut pas résoudre les problèmes qu'il a lui-même causés par ses politiques.

La motion porte sur le fait que l'économie de notre pays est en lambeaux. Il y a 1,5 million de chômeurs au Canada, et le gouvernement présente inlassablement la même excuse depuis sept ans et demi: il dit que les responsables sont les libéraux. Il ne lui reste que 33 ans à vivre dans le désert comme Moïse avant de recevoir sa sentence, mais déjà on constate une différence entre son bilan et celui des libéraux. Je trouve insupportable que, pendant le débat actuel sur la motion de l'opposition, le gouvernement blâme les libéraux, et pourtant, je suis prêt à accepter toute critique des libéraux.

C'en est trop. En sept ans et demi, il a provoqué la création du Parti réformiste et du Bloc québécois. Il a ruiné l'économie du pays. Et il se contente de dire à la Chambre que c'est la faute des libéraux. C'est pour cela qu'il a été élu. Les conservateurs ont prétendu qu'ils seraient différents. Ils ont prétendu qu'ils créeraient une nouvelle économie. Le premier ministre a déclaré qu'il ne parlerait pas de libre-échange. Or, c'est lui qui entraîné le pays dans cette galère.

Il n'est pas nécessaire de condamner les libéraux à tort et à travers. La réalité n'est que trop accablante, pour eux.

Je pense donc qu'il est injuste que ce gouvernement blâme les libéraux pour le gâchis qu'il a fait lui-même. À lui d'en assumer les conséquences! A-t-il dit un seul mot aujourd'hui qui puisse servir d'encouragement, de baume et de stimulant? Même mon collègue ici, le député libéral de Willowdale, a fait une analyse sensée des problèmes et des possibilités pour les résoudre. Une des choses dont il a parlé, c'est de l'absence des simples travaux depuis le départ de l'administration libérale, et je dois dire que je reconnais la valeur qu'avaient leurs programmes de travaux d'hiver. Cette administration avait commencé, à sa façon bien maladroite, à s'attaquer aux problèmes des infrastructures municipales. C'est d'un grave problème national dont a parlé mon collègue. Il y a tout un romantisme politique a parler de routes, d'égouts et de trottoirs. Même si l'on prétend que le gouvernement connaît bien les égouts, ce sont des routes et des trottoirs que nous parlons. Nous parlons de la nécessité de reconstruire les infrastructures nationales. Je peux vous dire que le député de Willowdale est modeste lorsqu'il parle de 5 milliards, je dirais plutôt que c'est 15 milliards par an qu'il faudrait dépenser dès maintenant.

• (1720)

Bien sûr, j'entends déjà dire: «Où prendra-t-on l'argent?» Ça y est, je l'entends. Non, en fait c'était le ministre des Finances qui disait à l'humble député que je suis: «J'aime bien ce que vous disiez sur les REER, venez donc à mon bureau, nous allons en parler.» Monsieur le Président, c'est ce qu'il a dit aujourd'hui. Oui, oui. N'a-t-il pas dit cela? Oui, bien sûr. Merci beaucoup. Mais, au fait, pourquoi irai-je à son bureau? Je suis ici, à la Chambre des communes où il faut dire aux Canadiens quelles sont les possibilités. Si le ministre veut venir dans un bureau, qu'il vienne dans le mien. S'il prend rendez-vous, je le rencontrerai, mais, monsieur le Président, n'est-il pas ironique que, pour justifier l'absence totale de mesure, le ministre dise que j'ai une bonne idée et qu'il m'invite à son bureau pour en parler?

Mais que diable font-ils? Ce sont eux qui gouvernent, ils ont tous les bureaucrates, ils ont des experts géniaux, ils ont tous les économistes et tout ce qu'ils ont trouvé à dire aujourd'hui, a été pour blâmer les libéraux et me dire d'aller au bureau du ministre pour le conseiller. Il doit être vraiment fauché pour me demander d'aller le conseiller.

Maintenant qu'il a montré à quel point il était fauché, je lui donnerai un petit conseil: premièrement, s'il veut un vrai conseil, qu'il démissionne. Cela nous épargnerait bien des problèmes. Qu'il démissionne, tout simplement. Quittez la Chambre des communes, vous n'êtes plus utile ici. Oh, il est parti. Non, soyons juste, il n'a pas besoin de démissionner; le Parti réformiste s'occupera de lui.

Il y a 90 milliards de dollars dans les REER au Canada dont la moitié sous forme de dépôts généraux. Aux États-Unis, il existe un système d'obligations municipales dont le rendement est de 5 p. 100 et l'intérêt sur ces obligations n'est pas imposable pendant dix ans. Ce n'est pas là du socialisme radical, ce n'est pas non plus un libéralisme dangereux, cela se fait sous un régime conservateur de gestion financière.

S'il vous plaît, soyez calme, car il ne me reste plus qu'une minute et demie. Le Président ne peut lever qu'un seul doigt, mais je sais que cela signifie une minute et demie.

Donc, des obligations municipales à 5 p. 100 d'intérêt achetées avec l'argent des REER et prêtées au gouvernement fédéral rapportent 30 000 $ après un minimum de 10 ans. Au terme de ces dix ans, nous avons utilisé l'argent prêté à 5 p. 100. Nous permettons aux gens de retirer 30 000 $ libres d'impôt de leur REER et d'utiliser cet argent comme bon leur semble. Libres d'impôt, mon ami. Je vais vous dire pourquoi. Si nous puisons dans cette moitié des REER, cela nous donne accès à une somme globale de quelque 40 milliards de dollars. La

première année, nous mettons cet argent à la disposition des municipalités à 5,5 p. 100 d'intérêt, et les contribuables municipaux ont le droit de décider de façon démocratique comment l'argent sera dépensé.

Mon temps de parole est écoulé, mais si quelqu'un ose me poser une question sur le reste de ce programme, je me ferai un devoir de tout expliquer.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions ou observations? Le député de Haldimand—Norfolk a cinq minutes.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que le député a dit au sujet du libre-échange et des conséquences néfastes qu'il a eues sur les Canadiens. Il doit pourtant savoir que, en ce qui concerne la gestion de l'offre et l'article XI du GATT, c'est l'Accord de libre-échange qui nous a fait perdre une grande partie des pouvoirs que nous avions relativement aux offices de commercialisation.

S'il est d'avis que la gestion de l'offre est un principe qu'il faut défendre, pourquoi alors aurait-il dit, selon ce qu'on a pu lire dans les journaux il y a quelques semaines, que l'élimination de la gestion de l'offre serait très avantageuse pour les consommateurs? Cela m'inquiète vraiment, car il y a des députés de Nouveau Parti démocratique qui disent ouvertement à la Chambre qu'ils appuient la gestion de l'offre. Quand je lis quelque chose comme cela dans les journaux, je m'inquiète du fait qu'il y a peut-être, au sein du Nouveau Parti démocratique, des députés qui ne comprennent pas l'importance de la gestion de l'offre, non seulement pour les secteurs des produits laitiers et de la volaille, mais pour tout le Canada rural.

M. Barrett: Monsieur le Président, c'est un recherchiste libéral qui m'a signalé cet article. À vrai dire, comme il arrive quelquefois aux politiciens. On m'a mal cité. Il y a 30 ans que je suis en politique, et j'ai toujours appuyé les offices de commercialisation. Mon cher père travaillait dans le domaine. Son âme ne reposerait pas en paix s'il pensait que j'avais changé d'idée. Ce qu'on dit dans le journal est faux. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'apporter cette rectification.

Votre deuxième question concerne les REER.

Une voix: Où allez-vous prendre l'argent des REER?

M. Barrett: Où allons-nous prendre l'argent des REER? Je vous l'ai déjà dit, mon bon ami. Pour un ministre, la moitié de l'argent d'un REER n'est pas orienté.

Une voix: Il est placé quelque part.

M. Barrett: En effet, il est placé quelque part. Je suis content de voir que la lumière se fait dans l'esprit du conservateur. Où cet argent est-il placé? Il est placé par les banques privées à qui il permet de faire des profits usuraires. Voilà où va l'argent à l'heure actuelle.

Il ne comprend pas cela. Je dis qu'il faut donner aux déposants la liberté de choisir le meilleur instrument de placement. Offrez-leur la possibilité de souscrire une obligation municipale qui rapporte 5 p. 100 et laissez le gouvernement mettre l'argent à la disposition des municipalités. Nous pouvons ainsi utiliser des capitaux nationaux, comme l'a clairement démontré mon ami de Willowdale, parce que les projets municipaux à vocation sociale ne coûtent pas des mégadollars comme les stupides mégaprojets. Ils sont un investissement social fait avec des capitaux nationaux qui rapportent plus au fisc que la subvention que peut recevoir le prêteur au bout de dix ans.

En fait, les recettes que génère un projet municipal de travaux publics de 15 milliards de dollars nous permettraient de diminuer sensiblement le chômage. Nous ajouterions aux recettes fiscales de la municipalité, de la province et du gouvernement fédéral. Il y a un choix. Si vous ne comprenez pas cela, vous ne pouvez rien comprendre.

Je conclurai en disant que, si la question du ministre est une indication de ce que le gouvernement sait au sujet de l'usage que font les banques de votre argent, que Dieu nous vienne en aide.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne la parole au député de Restigouche—Chaleur pour dix minutes pour le dernier tour de l'opposition.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat sur l'économie.

La motion dont nous sommes saisis demande:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour sa mauvaise gestion économique qui a entraîné un taux intolérable et tragique de chômage, de faillites d'entreprises et de pauvreté au Canada.

De toute évidence, le gouvernement Mulroney porte la responsabilité de la première récession, entièrement créée au Canada, avec ses politiques du dollar cher et des taux d'intérêt élevés. Le résultat de ces mesures myopes sont plus que déconcertantes pour les chômeurs et pour tous ceux qui doivent dépendre des banques alimentaires pour se nourrir.

Le taux de chômage du Canada s'élevant à 10,3 p. cent, ou 1,4 million de Canadiens, et le nombre de faillites se chiffrant à 62 969, soit 45 p. 100 de plus que l'an dernier, indiquent clairement l'ampleur du problème et l'urgence pour le gouvernement de prendre les mesures afin de le solutionner.

Cependant, cela serait demander beaucoup de ce gouvernement qui a fait tout en son pouvoir pour causer cet état lamentable. En effet, si on remonte au mois de septembre 1990, lorsqu'il devenait de plus en plus évident qu'une récession fabriquée au Canada s'annonçait, le gouvernement s'est dérobé face à ses responsabilités en déclarant que ce phénomène n'était qu'un ralentissement économique naturel et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

• (1730)

Et pour comble, le gouvernement a empiré la situation au mois de janvier 1991 en nous procurant l'infâme taxe sur les produits et services. Comme vous le savez fort bien, monsieur le Président, la TPS est un véritable albatros suspendu autour du cou de l'économie canadienne. Cette taxe a eu pour effet de décourager les dépenses à la consommation qui constituent la pierre angulaire de toute reprise économique vigoureuse.

La TPS incite également les Canadiens à magasiner outre-frontière, c'est-à-dire aux États-Unis, chose qui nuit terriblement à notre industrie touristique. Les chiffres les plus récents du ministre des Finances démontrent que l'introduction de la TPS a coûté 900 millions aux contribuables canadiens.

Comme si cela n'était pas suffisant, le Budget que le gouvernement a déposé le 26 février dernier a complètement négligé les grands dossiers de l'heure: l'unité nationale et la récession. Au beau milieu de la récession, le Budget n'offrait aucune aide aux 1,3 million de chômeurs et au demi-million de personnes qui doivent utiliser les banques alimentaires.

Ce Budget n'a rien fait non plus pour améliorer la concurrence du Canada dans le contexte d'une économie mondiale. Il n'est pas surprenant que la Banque Toronto-Dominion ait conclu dans son analyse que le Budget de 1991, sur le plan économique, est le plus absurde, le plus destructeur de tous les budgets depuis les années 1930.

Le dernier Budget des Conservateurs se désintéressait du sort des sans-emploi, admettant que le chômage se maintiendrait au-delà de 10 p. 100 pendant au moins deux ans. Par ailleurs, aucune nouvelle mesure n'y était proposée visant la création d'emplois. Au contraire, le ministre des Finances a amputé de 100 millions de dollars les crédits destinés à la planification de l'emploi et a haussé de 24 p. 100 les cotisations des travailleurs à l'assurance-chômage, et il a comprimé les crédits destinés au développement régional.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, j'ai entendu plusieurs orateurs débattre de l'économie et d'une question très importante. Je voudrais ramener tout cela à l'échelle locale. On a beaucoup parlé de l'économie nationale. Je voudrais vous expliquer ce qui se passe dans la circonscription de Restigouche—Chaleur et, de là, vous proposer quelques solutions possibles.

Dans la région de Restigouche—Chaleur, nous avons une partie des ressources naturelles du Canada. Comme vous le savez, notre industrie forestière est aux prises avec un problème. À Acadieville, au Nouveau-Brunswick, une usine a fermé définitivement ses portes. Nous avons créé un comité qui cherche par tous les moyens à faire rouvrir l'usine: appel à un nouvel investisseur ou à un acheteur, diversification des produits et, enfin, élaboration d'un produit à valeur ajoutée.

L'usine de Dalhousie, qui a été exploitée pendant de nombreuses années, a subi une série de rénovations, mais a dû faire d'autres mises à pied. Il y a dix ans, elle comptait 1 500 travailleurs affectés aux activités de coupe et de sciage; elle n'en comprend plus que moins de 1 000. Nos scieries de Kedgwick et d'ailleurs sont victimes de périodes d'inactivité et de problèmes économiques.

L'industrie minière de ma circonscription connaît également des difficultés. En fait, l'usine d'engrais de Belledune a dû fermer ses portes pour deux mois, d'après ce qu'on m'a dit. Il y a eu aussi des licenciements chez Brunswick Mining. Le CN a déjà employé plus 1 200 personnes dans ma circonscription. Il n'en a plus que 200 à son service à l'heure actuelle. Tous ces facteurs influent sur la région.

Au sujet du taux de chômage—on en a beaucoup parlé aujourd'hui, et on a souvent cité le pourcentage national, mais dans ma circonscription, ce taux s'établit à 18,5 p.

100. C'est inacceptable à notre époque. Je voulais simplement mentionner certaines solutions que nous pourrions appliquer et citer certaines activités très prometteuses qui se passent dans ma circonscription. Je veux mentionner qu'un groupe s'est formé pour créer ce que ses membres appellent une conférence économique. La conférence économique de Nepisiguit s'est tenue il y a un peu plus d'une semaine, après deux ans de préparation. Le groupe a mis au point, sur la foi de sa propre analyse de la situation, une stratégie conçue pour remettre la région sur pied et qui doit ultérieurement être mise en oeuvre.

[*Français*]

Je profite de l'occasion pour féliciter les deux coprésidents, M. Ian Oliver et M. Gérald Mallais, les coprésidents de cette conférence économique de Nepisiguit. J'aimerais aussi féliciter le coordinateur, M. Georges Marcoux ainsi que son équipe, pour avoir mis en place cette conférence économique de Nepisiguit.

[*Traduction*]

J'ajouterai qu'un autre groupe s'occupe dans une autre partie de la circonscription de préparer une autre conférence économique qui aura, elle aussi, deux coprésidents, soit M^me^ Luminas Sénéchal, de Campbellton, et le maire de Dalhousie, M. Sandy MacLean, auxquels je souhaite bonne chance.

Voilà un groupe de personnes qui se rendent compte qu'il y un problème dans leur région et qui sont prêtes à essayer d'y trouver une solution en l'analysant eux-mêmes.

Je tiens à bien préciser que je crois sincèrement que le gouvernement fédéral doit être présent non seulement dans ma circonscription, mais dans toutes les circonscriptions du Canada. En toute honnêteté, je crois que les crédits fédéraux devraient servir à favoriser le développement régional. Je pense également qu'il faut commencer à élaborer des programmes et à implanter dans les cercles gouvernementaux une nouvelle attitude qui permettra de créer de nouveaux postes dans les ministères où on lance de nouveaux programmes pour lesquels on devra engager du personnel. Il serait bon également d'établir ces postes dans les régions où le taux de chômage est élevé: procéder à une décentralisation en quelque sorte.

Selon moi, dans la région de Restigouche—Chaleur, il faudrait créer 200 nouveaux postes de fonctionnaires fédéraux, pour stimuler l'économie, redonner une certaine confiance à la région et montrer clairement aux chefs d'entreprise qui veulent y investir, que le gouvernement fédéral est là et qu'il est prêt à les aider.

Pour terminer, je voudrais simplement dire qu'on nous a proposé beaucoup de solutions aujourd'hui. Certaines sont excellentes. Je souscris aux observations du député de Willowdale qui a parlé d'infrastructures municipales. Je crois fermement qu'il s'agit là d'un outil très utile et tout à fait raisonnable. Il y a ensuite le secteur de la construction domiciliaire; on propose de ramener le versement initial à 5 p. 100 et de permettre aux gens d'utiliser l'argent qu'ils ont dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour investir dans l'achat d'une maison neuve.

En conclusion, lorsque nous examinons l'économie et que nous nous penchons sur la motion d'aujourd'hui, nous devons nous demander en fait si notre situation est meilleure qu'elle ne l'était en 1984. Je suppose que mes électeurs répondraient carrément non. Je vais en rester là.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais simplement poser une brève question à mon collègue de Restigouche—Chaleur.

Je me suis rendu au Nouveau-Brunswick, il y a un an et demi environ. J'y ai entre autres remarqué qu'il y avait tout un potentiel pour l'industrie du tourisme dans cette province. Nous savons tous que le tourisme est probablement l'industrie qui crée le plus grand nombre d'emplois au Canada. Je demande donc au député de prendre une ou deux minutes pour présenter aux Canadiens—car c'est en fait sur une tribune nationale que se déroulent nos débats à la Chambre aujourd'hui—certaines idées relatives au tourisme et au potentiel que recèle cette province et que j'ai pu constater au moment de ma visite.

M. Arseneault: Monsieur le Président, je remercie le député de Broadview—Greenwood d'avoir formulé cette demande. Tout d'abord, je voudrais dire qu'au Nouveau-Brunswick, comme partout au Canada, la population est très fière. Elle ne quémande pas. Certains se méprennent parfois lorsque nous parlons de temps difficiles et de chômage. Ils s'imaginent que nous nous contentons de tendre la main en disant: «Donnez-nous de l'argent et nous nous en irons. Nous serons très discrets.»

• (1740)

Ce que j'entends dans ma circonscription et ce que je constate auprès de ceux qui viennent me voir, c'est que tous recherchent du travail. Ils veulent travailler.

La responsabilité du gouvernement fédéral est de faire travailler les gens et de concevoir des programmes pour cela. S'il n'en est pas capable, il ne devrait pas continuer à gouverner. C'est aussi simple que cela. C'est pourtant ce gouvernement qui avait promis des emplois, des emplois et des emplois. Mais nous n'en avons pas. Nous n'avons

pas d'emplois, pas d'emplois et pas d'emplois. C'est le problème que nous avons en ce moment.

En ce qui concerne le tourisme, je pense comme le député que la petite entreprise est le moteur de l'économie. Il appartient au gouvernement de faire marcher ce moteur. Il doit s'assurer qu'il y a de l'huile dans le carter et de l'essence dans le réservoir. Actuellement, il fonctionne en marche arrière seulement.

Le gouvernement ne fait rien. Le réservoir est à sec. On pourrait développer de petites entreprises en encourageant le tourisme. J'ai parlé il y a un moment des conférences économiques dans ma circonscription. Ce sont là deux priorités dont j'ai parlé à ces occasions. Et elles le resteront.

C'est une priorité au Nouveau-Brunswick, mais nous avons besoin d'un partenariat qui réunirait les gens et les gouvernements à l'échelon municipal, provincial et fédéral. Les gens ne peuvent y arriver seuls. Nous devons prendre une part entière à ces efforts, à ce partenariat.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion du chef de l'opposition qui blâme le gouvernement pour la mauvaise gestion économique qui aurait entraîné un taux intolérable et tragique de chômage et d'entreprises en faillite au Canada. Je dois vous dire que lorsqu'il était ministre des Finances, en 1981, le taux de la Banque du Canada se situait à 22 p. 100, alors qu'aujourd'hui, avec nous, il est actuellement à 7,54 p. 100. Le taux préférentiel des banques, au mois d'août 1981, était de 22,75 p. 100 sous sa gouverne, alors qu'il est actuellement de 8 p. 100.

Le taux hypothécaire pour cinq ans à ce moment-là était de 21,75 p. 100 et il est maintenant de 9,9 p. 100. Le taux pour un an était de 21,25 p. 100 à ce moment-là et il est maintenant de 8,75 p. 100. Tout ceci pour vous dire que les conditions, n'étant peut-être pas favorables, nous avons pris les mesures nécessaires pour tenter d'amenuiser la récession et de rétablir l'économie.

Monsieur le Président, cela prend beaucoup de courage de la part de mon chef de gouvernement pour prendre des mesures qui, justement, vont ramener la prospérité aux Canadiens et aux Canadiennes. Vous savez, on est allés au fond du baril à 12 p. 100 dans les sondages, mais il faut vous dire que si on peut arrêter de parler de la Constitution et régler ce problème-là, peut-être que les taux d'intérêt baisseraient encore davantage d'ici une semaine, peut-être même de 2 p. 100.

On a réalisé de grandes choses depuis que nous formons le gouvernement, mais personne n'en parle aujourd'hui. Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, il y en a certains de l'autre côté de la Chambre qui ont dit tout à l'heure que ce n'était pas bénéfique pour les Canadiens. Je comprends qu'il puisse y avoir des perdants dans cet accord ou ces échanges, mais il y a aussi des gagnants. Je peux vous dire que ma ville, Drummondville, a été choisie ville industrielle de l'année au Québec, en 1991, justement parce que des entreprises et des gens, des industriels de ma ville ont fait affaire justement avec les États-Unis et ils ont accru, justement, les mouvements vers nos voisins du Sud.

On a également eu, si vous vous souvenez bien, monsieur le Président, la réforme fiscale. Il y a eu de plus la fameuse disparition de la taxe de 13,5 p. 100 qui grugeait nos exportations. Eh bien là, vous allez voir le côté positif de la mise en place de cette nouvelle taxe. On a aussi eu la déréglementation, la privatisation de plusieurs sociétés d'État et vous vous rendrez compte des changements de cela, le bien-être et le mieux-être de tout cela, vous allez le voir prochainement.

Vous avez vu les critiques dernièrement, la diminution des dépenses du gouvernement fédéral, le gel dans la Fonction publique; on a eu le courage d'instaurer des systèmes semblables justement qui ont été aussi. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député.

[*Traduction*]

Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 81(15) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

[*Français*]

En conséquence, le vote porte sur l'amendement de M^me^ McLaughlin.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendemant?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Les crédits

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 94)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Black
Blaikie
Butland
Edmonston
Fulton
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kristiansen
Laporte
McLaughlin
Nystrom
Plamondon
Robinson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Venne
Young (Beaches—Woodbine)—39

Angus
Benjamin
Blackburn (Brant)
Brewin
de Jong
Fisher
Funk
Gérin
Heap
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
Murphy
Parker
Riis
Rodriguez
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

CONTRE

Députés

Allmand
Andre
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Belsher
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bosley
Boudria
Brightwell
Cadieux
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick

Anderson
Arseneault
Atkinson
Baker
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Bjornson
Blais
Blondin
Bouchard (Roberval)
Boyer
Caccia
Callbeck
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Chartrand
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Desjardins
Dingwall

Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferguson
Flis
Fontana
Friesen
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hopkins
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
MacLellan
Malone
Marchi
Marleau
Martin (Lincoln)
McCreath
McGuire
Merrithew
Milliken
Mulroney
Oberle
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Porter
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Rompkey
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wappel
Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy

Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Gaffney
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
Maheu
Manley
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mifflin
Mills
Nault
O'Kurley
Parent
Phinney
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tobin
Tremblay (Lotbinière)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—192

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, même s'il n'y a pas eu de discussions entre les partis, vous constaterez probablement que les députés sont prêts à appliquer le résultat du vote qu'on est sur le point de nous communiquer à la motion principale.

M. le Président: Le prochain vote porte sur la motion principale, inscrite au nom de M. Chrétien. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 95)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Clancy
de Jong
Duhamel
Ferguson
Flis
Fulton
Gaffney
Gérin
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Pagtakhan
Parker
Phinney
Plamondon
Rideout
Robinson
Rompkey
Simmons
Speller
Stupich
Tobin
Vanclief
Walker
Whittaker
Young (Beaches —Woodbine)—103

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Copps
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Funk
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Proud
Riis
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Andre
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Mulroney
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle

Les crédits

Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—128	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (B), pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992, déposé sur le Bureau le vendredi 22 novembre 1991, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Loiselle propose: Que le projet de loi C-47, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1991 soit lu pour la première fois et imprimé.

M. le Président: Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour le première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Loiselle: propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

• (1830)

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me demande si la Chambre serait disposée à appliquer le résultat du vote sur la motion précédente à ce vote-ci. Nous n'aurions pas ainsi à procéder à un vote par appel nominal.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, je désire vous dire que le Bloc québécois n'a pas été consulté pour ce vote-là.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Chambre aura compris que personne n'a été consulté. Le whip en chef du gouvernement a décidé, à lui seul, de proposer à la Chambre d'appliquer le résultat des votes antérieurs, et je crois que nous devrions envisager cette possibilité.

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 96*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Della Noce	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath

McDermid
Merrithew
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—127

McKnight
Mulroney
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Têtreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Callbeck
Chrétien
Copps
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fulton
Gaffney
Gérin
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hunter
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Parker
Phinney
Plamondon
Rideout
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
de Jong
Duhamel
Ferguson
Flis
Funk
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
Maheu
Marchi
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Proud
Riis
Rodriguez
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Vanclief
Walker
Whittaker
Young (Beaches —Woodbine)—98

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est renvoyé au comité.)

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque de nouveau le Règlement. Il n'y a pas eu de consultations à ce sujet, mais étant donné l'heure tardive, vous pourriez peut-être demander à la Chambre s'il y a accord pour que les résultats du dernier vote s'appliquent aux divers articles du projet de loi, à la motion d'approbation de l'étape du rapport et à la motion portant troisième lecture.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Il semble y avoir accord général.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

Le projet de loi est réputé avoir été étudié en comité.

Rapport est réputé avoir été fait du projet de loi.

M. Loiselle propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 97*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois

Andre
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée

Layton
Littlechild
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy–Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee

Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—127

Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Mulroney
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec–Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)

Walker
Whittaker
Young (Beaches —Woodbine)—98

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Callbeck
Chrétien
Copps
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fulton
Gaffney
Gérin
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hunter
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Parker
Phinney
Plamondon
Rideout
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Tremblay (Rosemont)

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
de Jong
Duhamel
Ferguson
Flis
Funk
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
Maheu
Marchi
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Proud
Riis
Rodriguez
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Vanclief

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Loiselle propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 98)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy–Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker

Andre
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Mulroney
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson

Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—127	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Callbeck	Catterall
Chrétien	Clancy
Copps	de Jong
Dingwall	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Fisher	Flis
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Gérin	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hunter	Jordan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Plamondon	Proud
Rideout	Riis
Robinson	Rodriguez
Rompkey	Samson
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Vanclief
Venne	Walker
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches —Woodbine)—98

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 19 novembre, de la motion de M. Arseneault: Que le projet de loi C-211, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (service communautaire temporaire), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif A.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas eu de consultations à ce sujet, mais d'après l'ordre projeté des travaux pour aujourd'hui, nous devrions normalement passer ensuite aux initiatives ministérielles.

Je me demandais si le député dont la motion doit être débattue accepterait de reporter à demain, 15 heures, le vote qui pourrait avoir lieu à ce sujet. Les députés seraient ainsi plus libres de ne pas modifier ce qu'ils avaient prévu en soirée.

Autrement, le timbre se fera entendre dans 45 minutes, et les députés devront revenir. La décision appartient au député, puisque nous en sommes à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je me demandais si le député de Restigouche—Chaleur accepterait de reporter la mise aux voix si la tenue d'un vote par appel nominal s'impose.

M. Arseneault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'irais jusqu'à retirer la motion et je renverrais toute la question en comité. C'est ce que je ferais si j'avais le consentement unanime de la Chambre.

M. Hawkes: Du point de vue du gouvernement, nous serions heureux que la question soit renvoyée en comité.

C'est une question importante, et nous serions d'accord là-dessus.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné. Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et la teneur du projet de loi est renvoyé au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

(L'ordre est annulé, et le projet de loi est retiré.)

M. le Président: Comme il est 18 h 43, la Chambre s'ajourne à deux heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 43.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 décembre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les budgets fédéraux pour la construction de logements sociaux sont insuffisants pour répondre aux besoins de 1,25 million de ménages canadiens dont le tiers est québécois.

Selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain du Québec, Ottawa doit, dans son prochain budget, mettre fin à la réduction de 15 p. 100 imposée en 1990 aux sommes allouées à la construction de logements à prix modique. Dans le domaine de l'habitation, environ 60 p. 100 des budgets consacrés aux logements au Québec viennent du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, il serait souhaitable qu'Ottawa s'engage à construire 20 000 unités par année au Canada, dont 5 000 au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la décision du Conseil du Trésor, décision qui a fait l'objet de fuites, de fermer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, organisme de renommée internationale, le 1er avril 1992, jour du poisson d'avril, n'a rien d'une blague.

Ce n'est même pas de l'humour noir. C'est une tragédie qui compromet la vie, la santé et la productivité des Canadiens. Outre qu'il protège la vie et la santé des travailleurs et des travailleuses, le centre offre un moyen évident d'établir des conditions de travail qui tiennent enfin compte du coût réel des accidents du travail et des maladies professionnelles causées par des dangers mal compris, etc. Il fait oeuvre de pionnier en matière de conditions de travail sûres et rentables.

Que va donner cette fermeture? Il en coûtera plus cher au gouvernement de fermer le centre que de maintenir la coopération financière promise jusqu'en 1995, année où le centre devait pouvoir s'autofinancer.

Il en coûtera 3 millions de dollars en indemnités de départ et près de 2 millions en frais de résiliation des baux. Mais ce n'est qu'un début. Le départ des membres et la résiliation de contrats signés de bonne foi avec des organismes internationaux comme l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du travail seront une perte incalculable.

À un moment où les pertes de productivité s'élèvent à 17 p. 100 ou 3 p. 100 du PNB, cette décision est si étonnante qu'on doit sérieusement mettre en doute.

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, c'est à titre de député de Québec-Est, circonscription où se situe une des extrémités du corridor du train à grande vitesse, que je désire mentionner aux membres de cette Chambre que je suis heureux de la décision de mon gouvernement de procéder à une étude de faisabilité qui fera la lumière sur l'opportunité d'aller de l'avant avec un premier projet de train à grande vitesse au Canada.

En effet, mon collègue, le ministre des Transports, de concert avec ses collègues de Transport Ontario et de Transport Québec, a posé le jalon qu'il fallait poser afin de faire avancer ce dossier qui s'avère un des plus exaltants présentement envisagés au Canada et qui constitue une première en Amérique du Nord.

Cette décision fait suite à la recommandation du rapport Carmann-Bujold qui souhaitait une étude plus poussée avant qu'une décision positive ou négative ne soit prise.

Article 31 du Règlement

Il est d'ailleurs important de savoir, monsieur le Président, que le corridor Québec–Windsor s'inscrit dans un ensemble de 23 corridors potentiels en Amérique du Nord.

Malheureusement, étant donné le peu de temps qui m'est accordé à ce moment-ci des travaux de la Chambre, je ne pourrai poursuivre sur ce dossier d'actualité si important. Toutefois, je souhaite vous sensibiliser au fait que j'ai prononcé dernièrement une allocution à ce sujet et que des copies sont disponibles à mon bureau pour ceux et celles qui voudraient en prendre connaissance.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre a beau parler souvent et en termes éloquents et louangeurs du développement durable, son gouvernement n'a toujours pas, un an après avoir déposé le Plan vert, pris une seule mesure concrète en vue d'intégrer l'environnement aux décisions économiques.

Si le premier ministre comprenait ce qu'il dit au sujet du développement durable et s'il était sincère, son gouvernement n'aurait jamais déposé un projet d'union économique sans y intégrer pleinement un projet d'union environnementale. Le gouvernement ne négocierait pas un accord commercial trilatéral, accord manifestement économique, sans conclure en même temps un accord environnemental.

Je demande donc au premier ministre de faire à la Chambre une déclaration sans équivoque sur ce qu'il entend par développement durable et sur ce qu'il compte faire à ce sujet, et d'arrêter de faire semblant.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, l'unité du Canada comporte plusieurs dimensions. En fait, la diversité même de l'identité canadienne compte parmi les éléments qui font la force de notre pays.

Le Conseil des Arts du Canada exprime très bien ce précepte dans les efforts qu'il déploie pour favoriser l'excellence chez nos artistes. Son système d'évaluation par des pairs lui permet de promouvoir et de reconnaître des normes nationales et artistiques des plus strictes. Le conseil tient compte de l'ensemble de la perspective canadienne. Il ne suffit pas d'exceller dans sa région ou dans sa province ou même dans son domaine artistique. Il faut pouvoir se mesurer à tous les Canadiens pour obtenir le soutien critique et exigeant qui fait la réputation du conseil.

Le conseil croit que c'est en célébrant toutes nos identités culturelles que nous réaliserons pleinement le potentiel du Canada.

Si, comme le croient tant de Canadiens, nos diverses expressions culturelles sont l'âme de notre génie national, le Conseil des Arts du Canada est sûrement l'une des institutions les plus importantes pour l'accomplissement de notre destinée nationale.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le 24 novembre 1989, la Chambre adoptait une résolution en vertu de laquelle le gouvernement s'engageait à éliminer la pauvreté enfantine au Canada d'ici l'an 2000.

Il y a tout juste un an, le premier ministre Mulroney signait une convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Tous les signataires s'engageaient, entre autres, à atténuer le problème de la pauvreté d'ici la fin de 1990.

Dans l'édition d'aujourd'hui du *Hamilton Spectator*, on signale que plus de 1 550 enfants devront compter sur le centre Good Shepherd à Noël pour obtenir de la nourriture et des vêtements. Ce nombre représente une augmentation de 105 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Des électeurs m'ont écrit afin de me demander pourquoi le gouvernement conservateur n'avait pas donné suite à ces engagements. Pourquoi le premier ministre a-t-il oublié le sort des enfants canadiens?

J'exhorte le gouvernement à adopter une dernière résolution cette année, c'est-à-dire à prendre une résolution du Nouvel An portant qu'il cessera de faire des promesses qu'il ne peut tenir et qu'il donnera suite à la proposition visant à éliminer la pauvreté enfantine au Canada d'ici l'an 2000, et qu'il ratifiera aussi la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Les enfants canadiens méritent au moins cela.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, les Canadiens commencent à prendre conscience du démantèlement qui serait survenu en Union soviétique le week-end dernier. Il semble que notre pays deviendra l'un des plus grands pays du monde, par suite de l'échec de l'URSS et de sa fragmentation.

Cette nouvelle devrait tous nous faire réfléchir. Nous vivons dans un grand pays et nous sommes peu nombreux et privilégiés, puisque notre niveau de vie est le deuxième

au monde. Nous sommes riches en ressources. Nous parlons deux langues importantes à l'échelle mondiale. Nous jouissons de programmes sociaux qui font l'envie de nos voisins américains.

Comment des Canadiens raisonnables peuvent-ils envisager de renoncer à tous ces avantages? Pourtant, c'est exactement ce que font les séparatistes au Québec. C'est aussi ce que les régionalistes du reste du pays sont prêts à envisager lorsqu'ils disent, comme Preston Manning, que l'on devrait traiter le Québec avec une «douce indifférence».

Je suis un Canadien qui n'a aucune intention de faire preuve d'une douce indifférence et j'estime qu'il vaut la peine de lutter pour préserver notre pays, qui est l'un des plus grands du monde.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, comme cette séance du Parlement tire à sa fin, je prie le premier ministre d'accepter de tenir une réunion sur l'économie avec ses homologues provinciaux.

Le premier ministre a déclaré hier qu'il ne tiendra une telle rencontre que si les premiers ministres provinciaux s'engagent à ne pas se plaindre de l'économie. Pas de jérémiades, a dit le premier ministre. Il veut que ses homologues provinciaux lui disent que lui et son gouvernement font un excellent travail et que l'économie n'éprouve aucun problème.

J'espère seulement que le premier ministre plaisantait. Si l'économie va si bien, pourquoi pense-t-il que les premiers ministres provinciaux demandent la tenue d'une telle rencontre?

• (1410)

Le taux de chômage au Cap-Breton dépasse 30 p. 100. Au cours de l'année écoulée, nous avons enregistré un nombre record de faillites. Les résidants du Cap-Breton craignent fort que la nouvelle année ne soit une répétition de celle qui se termine.

Je prie le premier ministre de rencontrer son homologue de la Nouvelle-Écosse ainsi que les autres premiers ministres pour essayer de réparer le désastre économique provoqué par son gouvernement.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE PLAN VERT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, le Plan vert est bien engagé et va de l'avant. Nous avons amorcé les changements nécessaires pour faire du développement durable une réalité au Canada. Il nous faut maintenant continuer sur cette importante lancée. Le gouvernement fédéral maintiendra le partenariat qu'il a initié avec la population canadienne, afin de bâtir sur le succès obtenu à ce jour. Quatre cent millions ont été alloués pour l'exercice 1992-1993.

Il nous faut aussi poursuivre la mise en oeuvre des projets déjà commencés. Le gouvernement présentera de nouvelles initiatives bientôt et il fera diligence pour changer les processus décisionnels à tous les niveaux de la société. En outre, le gouvernement continuera de promouvoir activement le développement durable au sein de diverses tribunes internationales.

Monsieur le Président, nous sommes fermement déterminés à appliquer le Plan vert du Canada dans son intégralité, un plan d'action à la fois tourné vers l'avenir et axé sur la protection du patrimoine canadien.

* * *

[*Traduction*]

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, selon cette note interne, le ministre du Travail a reçu l'ordre du Conseil du Trésor de fermer le très respecté Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail à moins, évidemment, que son ministère et les entreprises ne puissent trouver 1,5 million de dollars d'ici le milieu du mois prochain, ce qui est très improbable compte tenu de la récession engendrée au Canada par le gouvernement.

On dit notamment au ministre de présenter les informations suivantes:

> Les noms du président et des membres du comité responsable de la fermeture du centre, un plan de résiliation des contrats avec les employés et les clients du centre, un relevé des coûts totaux, ainsi qu'une ébauche de l'annonce officielle de la fermeture.

Il y a un an, la Chambre avait appuyé mon projet de loi d'initiative parlementaire visant à rétablir le financement du centre. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette recommandation.

Article 31 du Règlement

Le ministre du Travail est-il devenu l'homme de main empressé du Conseil du Trésor ou appuiera-t-il un centre national dont les programmes ont permis de sauver la vie de travailleurs canadiens?

* * *

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le Programme canadien de prêts aux étudiants est en difficulté. Il faut le remanier. Les montants proposés aux étudiants sont bloqués au niveau de 1984 alors que les frais de scolarité et autres ont considérablement augmenté, en grande partie à cause des politiques du gouvernement actuel.

Certaines universités ont ouvert des banques d'alimentation pour leurs étudiants. Les ministres provinciaux de l'Éducation réclament des changements. Ils veulent que le gouvernement fédéral agisse sur-le-champ, comme il le doit, pour que les consultations puissent avoir lieu et qu'un nouveau programme soit prêt à la fin de janvier. Si ce délai n'est pas respecté, les modifications seront repoussées d'un an encore. Le gouvernement s'efforce, au cours des consultations qu'il mène actuellement dans tout le pays, de convaincre les Canadiens que l'éducation est d'une importance cruciale pour notre prospérité.

Quel meilleur moyen de les convaincre d'agir? Même à cette heure tardive, même après sept ans d'inaction, un nouveau programme de prêts aux étudiants serait au moins un début.

* * *

LA MÉDAILLE CANADIENNE DU VOLONTAIRE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, la Médaille canadienne du volontaire de Corée n'est pas une distinction d'honneur, mais une médaille pour service. Elle est remise aux anciens combattants qui en font la demande par la poste et qui y ont droit, en raison de leurs états de service en Corée.

C'est ainsi qu'ont été remises les médailles pour service de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. C'est de cette manière que le ministère des Anciens combattants a envoyé les médailles de remplacement qui relèvent de sa compétence. C'est aussi de cette façon que le cabinet du gouverneur général du Canada envoie la Médaille canadienne du volontaire de Corée. Le président de la Korean Veterans Association of Canada a accepté cette méthode, comme l'atteste un bulletin récent que j'ai sous les yeux.

Le ministre des Anciens combattants a écrit à tous les intéressés pour expliquer comment s'y prendre pour organiser des cérémonies à caractère plus officiel. J'invite le député de Hillsborough à prendre connaissance de cette lettre. D'ailleurs, le député est porte-parole pour les anciens combattants depuis assez longtemps pour savoir comment les médailles sont remises.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Environnement a avoué que les répercussions environnementales des budgets et des politiques ne faisaient l'objet d'aucune évaluation.

Les énoncés de politique du gouvernement contiennent tous les mots à la mode, mais ce sont des mots vides de sens. Ainsi, le ministère des Affaires extérieures vient de présenter un document sur la politique étrangère. L'exposé est d'une lecture très agréable jusqu'à la conclusion, où il est dit que le Canada n'a pas les moyens de se porter à l'avant-garde, en matière d'environnement.

Pourquoi? Parce que le gouvernement suppose, à tort, que l'environnement et l'économie sont deux réalités distinctes. À cause de cette attitude dépassée, le Canada perd constamment du terrain dans le développement de techniques industrielles et environnementales efficaces et concurrentielles. Il faut dire hélas que le gouvernement, loin d'appliquer les principes du développement durable, ne les comprend même pas encore.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, l'ingéniosité des détaillants des villes frontalières qui trouvent des moyens inventifs pour inciter les consommateurs à faire leurs achats dans leurs localités m'impressionne.

J'ai en main le premier numéro d'une publication du groupe national sur les achats outre-frontière, intitulée *Cross-Border Bulletin*. Dans cette publication, on reconnaît que, même si les achats outre-frontière demeurent une menace pour les entreprises, les Canadiens ont déjà prouvé qu'ils peuvent être concurrentiels et surpasser leurs plus âpres compétiteurs.

Je suis fier des commerçants de la circonscription d'Erie. Ils en savent beaucoup sur la concurrence avec les États-Unis. À Port Colborne, des responsables du programme Développement des collectivités et du réseau des entreprises locales ont, en collaboration avec la Chambre de commerce et la Commission de mise en valeur du centre-ville, organisé un séminaire sur l'excellence du service, à l'intention de 17 entreprises et d'étu-

diants de deux écoles secondaires locales qui suivent des cours d'administration des affaires.

Je félicite toutes les localités frontalières qui relèvent le défi de plein front. Je suis également convaincu que leur effort donnera du tonus à toutes les entreprises canadiennes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le premier ministre a refusé, une fois de plus, de tenir une conférence des premiers ministres qui porterait sur l'économie. Il a dit que son gouvernement tenait mordicus à ses politiques et que les premiers ministres n'avaient d'autre choix que de se rallier, et de se la fermer. Je demande donc ceci au premier ministre: Si ses politiques sont si bonnes, pourquoi avons-nous perdu 49 000 emplois le mois dernier au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la déclaration du chef de l'opposition, malheureusement, est complètement fausse. Je n'ai fait aucune déclaration de cette nature, mais aucune!

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur une déclaration que le premier ministre a faite hier au sujet de la confiance en matière d'économie.

Voici ce qu'il a déclaré, à l'extérieur de la Chambre, dans l'escalier: «Nous avons un plan d'action, et le gouvernement entend le suivre. Les premiers ministres provinciaux sont libres d'y participer ou non. Bon sang, s'ils ont de meilleures idées, ils peuvent fort bien nous les communiquer.»

Je signale au premier ministre qu'il y a 1,4 million de Canadiens qui sont sans emploi et qui veulent une réponse du gouvernement. Ils n'aiment pas le «c'est à prendre ou à laisser» systématique du premier ministre. La population canadienne sait pertinemment que le premier ministre ne peut faire la leçon à personne lorsqu'il est question de l'économie du pays.

Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas ce qui s'impose et ne convoque-t-il pas une conférence immédiatement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette déclaration est fausse, peu importe qu'il la fasse en anglais ou en français. Le chef de l'opposition a commencé par dire que j'avais refusé de convoquer une conférence des premiers ministres sur l'économie. C'est faux.

M. Tobin: En annoncez-vous une?

M. Mulroney: Mon collègue demande que j'en annonce une. Si le chef de l'opposition avait continué de lire le compte rendu, il aurait appris que j'annoncerai ma décision après la rencontre que le ministre des Finances doit avoir avec ses homologues provinciaux, comme je l'ai dit dès le début.

J'ai, par ailleurs, rencontré tous les premiers ministres provinciaux. J'ai eu avec eux des entretiens très intéressants sur l'économie.

On m'a posé une question, monsieur le Président, et j'essaie d'y répondre. La plupart des premiers ministres se sont montrés intéressés à participer à une réunion, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une séance de lamentations et de jérémiades. Ils ne veulent pas participer à ce genre d'absurdité. Je refuse aussi de tenir ce genre de réunion, car je ne crois pas qu'elle serait utile.

• (1420)

Comme je l'ai dit dès le début, le ministre des Finances rencontrera ses homologues provinciaux durant deux jours et me présentera ensuite une recommandation sur l'opportunité de tenir une conférence. S'il estime que l'idée est valable, je me ferai un plaisir de réunir les premiers ministres provinciaux à Ottawa et de mettre à profit leurs idées sur la façon d'améliorer la conjoncture économique dans leurs provinces et d'un océan à l'autre.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis plus heureux de la réponse que le premier ministre a donnée aujourd'hui parce qu'hier, son propre ami, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Cameron, qui représente le comté de Pictou, a dit qu'il était mécontent de l'attitude du premier ministre. Je sais que les gens qui fréquentent les salles de la Légion en Nouvelle-Écosse ont employé un autre mot.

Je veux poser au premier ministre la question suivante. Pourquoi ne change-t-il pas d'attitude et ne pense-t-il pas à ces chômeurs qui veulent que tous les Canadiens unissent leurs efforts aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, s'il est quelqu'un que j'essaie d'éviter, c'est bien une personne mécontente de Pictou. Comme tout le monde, j'ai une très bonne relation avec le pre-

mier ministre Cameron, qui fait de l'excellent travail là-bas.

Une voix: Soyez sérieux.

M. Mulroney: Le député libéral du Cap-Breton me dit d'être sérieux. Il contredit son chef qui vient de laisser entendre que le premier ministre Cameron fait de l'excellent travail dans sa province, ce sur quoi je suis entièrement d'accord avec lui. Je suis impatient de travailler avec le premier ministre Cameron et ses collègues des autres provinces en vue d'améliorer la situation économique au Canada. Je suis impatient d'entendre leurs idées.

Je m'attends à ce que les premiers ministres provinciaux aient des idées et je suis impatient de les entendre. Cependant, je crois que la population canadienne sera d'accord avec moi pour dire que nous ne devrions rien attendre du Parti libéral à Ottawa.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les Comptes publics du Canada pour 1991 ont été déposés à la Chambre hier, mais le vérificateur général du Canada ne les a pas encore entièrement approuvés parce qu'il dit que le gouvernement a utilisé des méthodes comptables discutables, des méthodes qui diminuent artificiellement de quelque 2 milliards de dollars le déficit pour 1991.

La question que je veux poser au ministre est la suivante: Pourquoi le gouvernement a-t-il recours à des pratiques comptables déloyales? Pourquoi le gouvernement ne joue-t-il pas franc jeu avec les Canadiens? Pourquoi le gouvernement truque-t-il les comptes?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'espérais que le député donne à la Chambre l'occasion d'entendre une déclaration d'abord; cependant, comme j'ai lu un article sur le sujet dans le journal ce matin, je m'attendais à cette question.

Le député saura que le vérificateur général a exprimé certaines réserves 14 fois au cours des 15 dernières années. Cette année, si le député se donne la peine de lire attentivement le rapport du vérificateur, ce dernier nous accuse d'avoir employé non pas de mauvais chiffres, mais de mauvaises méthodes comptables. Il dit que nous exagérons parfois les montants et que, d'autres fois, nous les minimisons.

Nous ne sommes évidemment pas d'accord sur certains aspects de la comptabilité, mais nous sommes prêts à défendre nos chiffres.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances parce que je voudrais avoir, cette fois-ci, une réponse sérieuse.

En 1988, l'Institut canadien des comptables agréés avait recommandé au gouvernement de modifier ses conventions et pratiques comptables, et je cite le document: «. . .afin que les déficits et la dette soient mesurés et présentés fidèlement et de la même manière d'un exercice à l'autre.» Monsieur le Président, à ce jour, le gouvernement n'a rien fait.

Est-ce que le ministre des Finances a l'intention d'accepter les méthodes comptables proposées par les professionnels? Est-ce que dans son Budget de février prochain, il va finalement adopter des méthodes comptables modernes et efficaces?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je peux dire que le gouvernement utilise ces méthodes.

On peut, bien sûr, quant à l'évaluation actuarielle de certaines projections, être en désaccord. Cela arrive, d'ailleurs. Même quand on a deux firmes de vérificateurs, parfois elles ne s'entendent pas entre elles. Mais nous sommes très attentifs à l'utilisation des méthodes actuarielles les plus modernes, conformes aux règles de l'art, et je dois dire que notre évaluation est tout à fait consistante avec celle que nous avions dans le Budget.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

J'ai ici la liste partielle de toutes les mises à pied effectuées en 1991. Des centaines et des centaines de sociétés ont mis à pied des milliers et des milliers d'employés. Aujourd'hui, nous apprenons que 3 700 travailleurs d'une usine de la société GM risquent de perdre leur emploi. Les magasins de vente au détail ferment leurs portes. De plus en plus de gens sont sans emploi. Chaque jour, les familles souffrent.

Le ministre des Finances n'a pas besoin d'attendre plus longtemps. Qu'il dise au premier ministre de tenir une conférence des premiers ministres sur l'économie et de redonner des emplois aux Canadiens.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du NPD devrait avant tout supplier son chef en Ontario de cesser de créer des entraves à la reprise économique, ce qu'il fait, au dire du président de la société Ford.

Je sais que les temps sont durs, mais il est important, à mon avis, de bien situer les choses dans leur contexte. La députée parle de l'Accord de libre-échange et de la TPS, mais je voudrais lui signaler les sociétés qui, dans les douze derniers mois environ, ont cessé leurs activités aux États-Unis et se sont installées au Canada. Il y a Canadian Thermos Productions, à Scarborough, en Ontario; Gandalf Technologies, à Nepean, en Ontario; Huron Cable, à Waterloo, en Ontario; Hughes Aircraft, à Midland, en Ontario; InterCity Products, à Brantford, en Ontario; Kodak Canada, à Toronto, en Ontario; Keeprite Incorporation, à Brandford, en Ontario.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre des Finances pour toutes ces merveilleuses sociétés qui s'installent en Ontario. Nous savons pourquoi.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Tous les économistes remettent en question les politiques économiques du gouvernement et réclament des changements. Je ferais remarquer au premier ministre que la colère et la furie que nous avons observées un peu partout au pays se transforment très rapidement en désespoir et en peur.

Je pourrais, en réalité, vous citer les lettres que je reçois quotidiennement. J'en ai reçu une pas plus tard qu'hier d'un homme qui a été mis à pied. Il affirme: «J'ai travaillé dans le secteur de la construction pendant 10 ans. C'est désespérant. Je ne peux pas trouver d'emploi. Je ne peux plus marcher la tête haute.»

J'aimerais que le premier ministre cesse de parler simplement des gens qui se plaignent. Les gens qui ont perdu leur emploi ne se plaignent pas, ils éprouvent un sentiment de désespoir. J'adresse ma requête au premier ministre lui-même. Va-t-il convoquer une conférence des premiers ministres sur l'économie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait que nous traversons une période très difficile, mais aucune personne bien informée ne m'a encore suggéré de changer de cap.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, même le Trésorier de l'Ontario ne nous recommanderait pas de changer de cap.

Comme le signale aujourd'hui l'OCDE, l'économie mondiale est en plein marasme. L'OCDE a rajusté à la baisse ses prévisions, en réduisant de 3/4 p. 100 le taux de croissance moyen dans le monde industrialisé, lequel s'établit désormais à environ 2,2 p. 100. Elle a également ramené le taux de croissance pour le Japon de 3,5 à 2,5 p. 100, et celui des États-Unis à 2,2 p. 100. Le Canada fait partie de l'économie mondiale. Il fait partie de la zone commerciale internationale, et nous ne pouvons vivre isolés. Par conséquent, nous avons conçu un programme, un plan visant à atténuer les pressions inflationnistes et à maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau. C'est la meilleure solution à adopter pour favoriser la croissance durable et la stabilité des prix.

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur le Président. Si le premier ministre ne veut pas ou ne peut pas rassembler les premiers ministres du pays pour discuter de manière constructive d'une situation aussi tragique pour tant de familles au pays, le premier ministre devrait sérieusement songer à se retirer. Je demanderais au premier ministre d'utiliser le temps qui lui reste à faire preuve de leadership, de compassion, et convoquer une conférence des premiers ministres pour mettre sur pied des politiques qui vont redonner espoir aux familles à travers le pays.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné à plusieurs occasions que je viens tout juste de terminer une série de rencontres avec les premiers ministres à travers le pays.

Le ministre des Finances va rencontrer ses collègues, côté finances, pour deux jours à partir du 12 prochain. Suite à cette rencontre, il va me faire une recommandation quant à l'utilité de tenir une conférence des premiers ministres sur l'économie.

Plusieurs premiers ministres ont déjà dit publiquement qu'ils ne voulaient pas assister à une assemblée semblable si le but de l'affaire était de demander tout simplement de jeter le blâme sur Ottawa, parce qu'ils approuvent les politiques générales du gouvernement canadien actuellement. Mais si on décide de tenir cette assemblée, et cela va me faire plaisir de le faire, si on peut avoir des idées intéressantes de la part des premiers ministres, je

vais demander des idées précises. À ce jour, nos politiques ont produit le taux d'inflation le plus bas depuis 20 ans, les taux d'intérêt les plus bas depuis 18 ans, et le taux de croissance le plus élevé dans le monde industrialisé d'aujourd'hui. Dans un contexte difficile, je pense qu'il faut admettre que ce n'est pas si mal. C'est même très bien pour le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, le Sous–comité sur la pauvreté devait présenter son rapport tant attendu sur la pauvreté chez les enfants, mais le premier ministre lui a volé la vedette pour se faire photographier entouré d'enfants lors de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je voudrais savoir du premier ministre: Quand pense–t–il arrêter de se payer de mots et de manipuler les enfants pour commencer à s'attaquer aux vrais problèmes de la pauvreté chez les enfants?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je déplore que l'on pose une telle question le jour même où le premier ministre doit signer la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le député devrait plutôt reconnaître le rôle que le premier ministre a joué l'an dernier au sommet et le rôle qu'il jouera cet après–midi en signant la convention. J'espère que le député du Manitoba finira par reconnaître que le premier ministre s'était engagé l'an dernier à signer la convention et c'est ce qu'il va faire cet après–midi.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, en octobre de l'année dernière, celui qui était alors ministre de la Santé nationale et du Bien–être social avait été désigné ministre responsable de la situation de l'enfant. Il avait à cette occasion pris le ferme engagement de créer un programme national de garderies pour permettre aux familles, disait–il, de sortir de la pauvreté.

Ce ministre a été écarté, ses promesses sont tombées dans l'oubli et les enfants pauvres ont une fois de plus été abandonnés à leur sort par le gouvernement.

Je demande au nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien–être social de donner aux Canadiens une raison de voir la stratégie sur l'enfance qu'il doit bientôt annoncer comme autre chose qu'un autre stratagème politique de ce gouvernement insensible.

Les conservateurs ont–ils fini de manquer à leurs promesses?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, c'est toujours impressionnant de voir l'opposition se servir des enfants pour se faire du capital politique.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, tant qu'il y aura des enfants pauvres au Canada, je ferai de mon mieux pour y remédier.

Bien des fois, cette députée et ses collègues m'ont demandé quand le gouvernement finirait par signer la Convention relative aux droits de l'enfant. Et bien, ce sera fait cet après–midi, et j'espère que tous les députés, quelle que soit leur allégeance, reconnaîtront que l'important aujourd'hui pour tous les enfants du Canada, c'est que nous allons signer la convention.

Cette convention est une consécration des droits des enfants au Canada, un jalon important pour l'avenir de notre pays. J'espère que les députés voudront bien applaudir tous les enfants qui sont ici aujourd'hui avec nous.

Nous accueillons aujourd'hui 36 enfants représentant tous les enfants du Canada. J'espère qu'on reconnaîtra que ce que nous faisons aujourd'hui est bon et positif pour les enfants du Canada.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre de la Santé nationale et du Bien–être social.

À Noël, 284 000 enfants souffriront de la faim, dont 50 000 à Montréal, 60 000 à Toronto et 10 000 dans ma petite ville de Winnipeg.

Aujourd'hui, le premier ministre va ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Quelles mesures le premier ministre a–t–il prises pour veiller aussi à ce que tous les enfants du Canada puissent ne pas souffrir de la faim à Noël?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je pense que tous les députés de cette Chambre seront d'accord avec moi que tant et aussi longtemps qu'il y aura un enfant au Canada qui souffre de pauvreté, que tout devra être fait pour permettre au gouvernement et à la société en général de s'en occuper.

Nous déplorons tous la situation des banques d'aliments. Cependant, je pense que de façon réaliste, tout le monde admet que même si nous travaillons à corriger la situation, il faut quand même un certain temps. Cette situation n'existe pas seulement aujourd'hui, mais elle existait, je pense, à l'époque où mon ami était au pouvoir.

Mais j'ai dit en anglais, et je le répète en français, que tous les Canadiens, monsieur le Président, doivent être heureux aujourd'hui de reconnaître le travail fait par le premier ministre du Canada au Sommet, l'an dernier, à New York. Et l'engagement qu'il a pris de signer la convention sur le droit des enfants se réalisera cet après-midi. J'espère que tous les députés de la Chambre vont le reconnaître, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La lutte qu'il faut mener maintenant pour s'assurer les choses essentielles à la vie comme la nourriture et le logement a des effets dévastateurs pour les Canadiens du Nord.

Les habitants du Nord sont en effet maintenant forcés de compter sur les banques alimentaires, et on voit dans les écoles des enfants partager leur déjeuner avec leurs camarades qui viennent à l'école le ventre vide.

Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire pour remédier à des conditions de pauvreté tellement cruelles au Canada que des gens errent sans abri et le ventre creux par moins 47o C?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cette question me paraît être à peu près la même que celle à laquelle j'ai déjà répondu.

Je le répète encore une fois, nous sommes très sensibles au problème de la pauvreté, surtout dans le cas des enfants et des gens que représente la députée. Je sais très bien que, pour un enfant pauvre au Canada, on en trouve deux chez les autochtones.

Je le sais et je le reconnais volontiers. Dans la stratégie que je proposerai, je mettrai spécialement l'accent sur les autochtones et le problème de la pauvreté chez les enfants.

LA CHARTE SOCIALE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La Communauté européenne a adopté hier une charte des droits sociaux. Le premier ministre cite souvent la Communauté européenne en exemple quant à la direction dans laquelle le monde s'engage.

Reconnaîtra-t-il maintenant que le temps est venu pour le Canada d'adopter sa charte sociale, de définir les principes et les valeurs que nous partageons et de protéger les institutions ainsi que les programmes qui reflètent ces principes et ces valeurs?

• (1440)

S'engagera-t-il aujourd'hui à aborder la question d'une charte sociale avec les premiers ministres provinciaux lors des négociations constitutionnelles à venir?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, la question a été soulevée en termes très généraux par le premier ministre de la province d'Ontario. Je peux m'arranger pour que la députée en discute avec le premier ministre de l'Ontario si elle le jugeait utile.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Eh bien! je ne le ferai pas si on ne le souhaite pas.

Ce qu'il nous faudrait maintenant, c'est une proposition assez détaillée de la part de ces provinces et d'autres groupes qui s'intéressent à une charte des droits sociaux. Il serait utile qu'elles soumettent une proposition précise au comité mixte spécial afin qu'il puisse l'examiner pour faire ensuite des recommandations à ce sujet à la Chambre et au pays.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En adhérant aujourd'hui à la Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies, le premier ministre a accepté le principe selon lequel «il faut accorder une grande priorité aux besoins essentiels des enfants dans l'attribution des ressources en période de disette comme en période d'abondance».

Monsieur le Président, «en période de disette comme en période d'abondance», les enfants doivent être les premiers servis.

Pourquoi le premier ministre est-il si inconséquent? S'il se préoccupe tant des enfants pauvres, au nombre de plus d'un million au Canada, pourquoi son gouvernement s'en prend-il constamment aux programmes sociaux dont ils dépendent pour leur subsistance?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada dépense actuellement, je crois, plus de 15 milliards de dollars par an pour subvenir aux besoins divers des enfants.

Les réformes que nous avons apportées au régime fiscal ont profité aux travailleurs économiquement faibles et à ceux—je vois mon collègue hocher de la tête. Le fait est que toutes les modifications fiscales que nous avons apportées ont été conçues de manière à aider les familles et les défavorisés au travail. C'est une réalité des plus évidentes reconnue par les experts. Il n'y a absolument rien d'inconséquent avec ce qui se passe, sauf ceci: le député parle des banques d'alimentation. Non, c'est faux.

Comme le ministre de la Santé vient de le signaler à juste titre, quand, dans un pays comme le Canada, un seul enfant vit dans la pauvreté, c'est un de trop. Nous avons bon espoir qu'en restructurant l'économie de manière à accroître notre prospérité, nous aurons plus de ressources tangibles à mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin, à commencer par les enfants. La déclaration de cet après-midi porte sur la signature d'une convention internationale qui favorise les enfants. Je me demande pourquoi diable le NPD et les libéraux font preuve d'esprit sectaire à propos d'une question aussi importante que le bien-être des enfants.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, si les libéraux soulèvent cette question, c'est notamment parce que l'UNICEF elle-même a révélé que la proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté au Canada a augmenté ces dernières années. Cette déclaration vient des Nations Unies mêmes.

C'est faux? Si le premier ministre apprend encore à lire, il devrait commencer par lire ce rapport.

M. le Président: Un moment, s'il vous plaît. Le Président s'est montré plutôt patient jusqu'à maintenant. J'aimerais que tous les députés m'écoutent. Le Président s'est montré plutôt patient dans cet échange de propos. Je demanderais toutefois aux députés de s'en tenir aux questions et aux ministres de répondre de leur mieux. Je ne crois pas que nous fassions avancer la cause que tous semblent avoir à coeur en nous conduisant de cette manière.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, quand le premier ministre a signé la déclaration l'an dernier, tous les gouvernements du monde se sont engagés à élaborer un plan d'action précis d'ici la fin de 1991. Nous n'avons pas encore de tel plan.

Ma question au premier ministre est la suivante: Dans les vingt-quatre heures qui restent avant l'ajournement, le gouvernement va-t-il déposer son plan d'action pour régler le problème des enfants?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que j'ai à dire, c'est que le plan d'action sera déposé à la Chambre vers février ou mars.

Et cela pour une raison bien simple. Nous vivons dans une fédération et nous essayons d'obtenir l'accord de toutes les provinces. En ce qui concerne les enfants, je pense qu'il convient d'unifier les positions des provinces, ce qui n'a pas été une mince tâche, pour nous permettre de signer la convention, car tout le monde n'a pas les mêmes convictions partout au Canada.

Je peux assurer au député que, d'ici deux à trois mois, nous déposerons à la Chambre un plan d'action concernant les enfants et je crois que nous ferons le nécessaire pour venir en aide à tous les enfants au Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi d'adresser ma question supplémentaire au premier ministre.

Quand il a signé cette déclaration, le Canada a engagé des fonds supplémentaires, soit près de 350 millions de dollars, à un plan d'action mondial. Depuis, nous avons comprimé nos budgets d'aide publique au développement (APD).

Je voudrais que le premier ministre me dise s'il serait d'accord pour que les fonds refusés aux pays qui violent les droits de la personne, notamment les 30 millions qu'on a retenus dans le cas de l'Indonésie, soient affectés plutôt à des programmes de lutte contre la pauvreté chez les enfants du monde entier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous allons verser, et continuer de verser, des contributions considérables à l'égard des enfants, et cela tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Nos programmes d'immunisation destinés aux pays du Commonwealth et de la francophonie sont cités en exemple dans le monde entier. Notre contribution aux programmes des Nations Unies pour l'enfance est, à mon avis, incomparable. Je crois même que le Canada, qui se classe 31e sur le plan démographique, se classe quatrième ou cinquième parmi tous les pays du monde pour ce qui est de l'importance de ses contributions aux Nations Unies et à ses agences. C'est vraiment un record inégalé.

La situation s'est améliorée ces dernières années, alors cela va nous faire plaisir.

Mon honorable ami prétend que l'aide publique au développement a été réduite. C'est faux. En fait, elle a augmenté, de même que l'aide aux programmes à l'intention des enfants, au Canada et partout dans le monde.

Nous n'avons pas fait assez, j'en conviens. Il y a, au Canada, des enfants en danger pour des raisons de pauvreté et de mauvais traitements d'ordre sexuel. Il s'agit d'un grave problème social qui demande la direction éclairée des députés de tous les partis ainsi qu'un effort concerté de leur part. S'il est une question qui doit échapper à l'esprit de parti, c'est bien celle-là.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

La semaine dernière, le vérificateur général a fait état, dans son rapport, d'une avance de 13 millions de dollars que le gouvernement fédéral aurait consentie à Cape Breton Wall Coverings, société à laquelle le gouvernement provincial avait refusé d'accorder les attestations environnementales nécessaires pour exercer son activité à cause de son piètre dossier.

[*Français*]

En ce premier anniversaire du Plan vert, comment le gouvernement peut-il justifier des subventions à des compagnies qui violent les lois environnementales du pays?

[*Traduction*]

Pourquoi, dans un pays qui tient tellement au développement durable et qui attend désespérément qu'on lui en montre la voie, le gouvernement fédéral choisit-il de tourner le dos à ces aspirations et de financer des entreprises qui enfreignent les lois de ce pays?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en ce qui concerne ce cas particulier, le député ne devra pas du tout s'étonner que je lui demande d'attendre que je puisse m'informer. Je n'ai pas l'information sous la main et je ne suis, de toutes façons, pas tenu d'avoir tous les renseignements concernant une subvention accordée à une entreprise du Cap-Breton.

Je me ferai un plaisir de m'informer.

Bien que l'application des règles environnementales au niveau local soit du ressort provincial, je me ferai quand même un plaisir d'étudier la question.

Il cite le Plan vert. Je serais curieux de savoir si c'est arrivé avant ou après sa mise en place.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, il ne pourrait y avoir meilleur exemple du manque total de responsabilité de ce gouvernement qui n'est même pas au courant que cette infraction a été révélée par le vérificateur général dans son rapport publié il y a plus d'une semaine.

Dieu sait que les larbins dont le ministre est entouré auraient dû être capables de s'en apercevoir!

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question?

M. Martin: Monsieur le Président, ça ne s'améliore pas. Le vérificateur général affirme que le gouvernement était au courant de la situation. Cette entreprise a maintenant déposé son bilan. Il est très clair que nous sommes en pleine récession. Le ministre pourrait-il citer un meilleur exemple pour illustrer qu'une mauvaise gestion de l'environnement est aussi mauvaise pour l'économie? Le gouvernement n'a-t-il pas assez de problèmes avec les sites d'enfouissement de déchets toxiques. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Il est difficile d'essayer de tirer une question de la déclaration du député. Elle manque de cohérence.

Permettez-moi de faire un remarque concernant les propos tenus par le député. Il parle du rapport du vérificateur général et prétend que nous ne sommes pas au courant de ce qu'il contient. Eh bien! s'il se donnait la peine d'ouvrir le rapport au chapitre de l'environnement, il pourrait y lire que le vérificateur général précise que ses commentaires ont été faits avant la mise en application du Plan vert.

Questions orales

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le gouvernement de Colombie-Britannique vient d'annoncer qu'il est prêt à négocier et à régler la question des revendications territoriales dans cette province. C'est une première. La semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes semblait avoir mis un frein aux négociations en déclarant que tant qu'un accord de partage des coûts n'était pas en place avec cette province, il n'y aurait pas de négociations concernant ces revendications territoriales.

Étant donné la réponse extrêmement positive qu'a donnée hier le ministre de Colombie-Britannique au groupe de travail des premières nations de cette province, le ministre est-il prêt à laisser tomber cette condition préalable de façon à permettre un règlement aussi rapide que possible des revendications territoriales des autochtones de Colombie-Britannique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je veux me joindre à tous les députés de cette Chambre pour féliciter le gouvernement de Colombie-Britannique d'avoir enfin reconnu l'injustice faite aux autochtones de cette province qui, depuis 120 ans, sont privés de leurs droits à leurs terres; le gouvernement de Colombie-Britannique a maintenant convenu avec nous d'établir une commission chargée de négocier un traité avec les chefs des premières nations de Colombie-Britannique et de régler cette question de façon honorable.

Je pense qu'il est évident que les habitants de Colombie-Britannique tireront un plus grand profit du règlement de ces questions que les autres Canadiens; cette province devra être prête à partager les responsabilités avec le fédéral et à jouer le rôle qui lui revient lorsqu'elle s'assoira à la table des négociations.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse, mais je crois qu'il sait que la négociation d'une entente de partage des coûts avec la Colombie-Britannique pourrait nécessiter beaucoup de temps et connaître bien des complications en raison des renvois aux tribunaux. Cela pourrait être très long. Comme l'a dit le ministre, cela dure depuis maintenant 123 ans.

Le ministre serait-il prêt à commencer les négociations des revendications territoriales immédiatement si la province acceptait une entente cadre pour discuter du partage des coûts avant les négociations?

M. le Président: Je souligne que cette question pourrait être irrecevable, mais le ministre peut y répondre s'il le désire.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je répondrai, monsieur le Président. Maintenant que le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait connaître sa position et que le ministre s'est dit prêt à discuter de la question, j'attends impatiemment les rencontres de la semaine prochaine. Je sais que le gouvernement de la Colombie-Britannique collaborera en reconnaissant ses responsabilités.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En juin dernier, le ministre a fait état à la Chambre de sa volonté d'envisager des moyens de rendre le régime fiscal plus juste et plus équitable, surtout pour les familles canadiennes. Depuis cette déclaration, la famille Schachtschneider a été déboutée par les tribunaux et de nombreuses autres familles canadiennes sont consternées par un régime fiscal qui les traite différemment des autres.

Le ministre peut-il nous dire quand il prendra des mesures pour que toutes les familles soient égales devant le régime fiscal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprécie l'excellent travail que le député et d'autres députés, surtout des députés conservateurs, abattent dans ce dossier très important.

Le député peut avoir l'assurance que les recommandations qui ont été faites sont prises au sérieux. Nous sommes en train de les étudier. Je suis convaincu que nous pouvons tirer des conclusions positives des recommandations.

Je ne peux qu'adresser mes félicitations à ceux qui font tout ce travail et j'ajoute que nous espérons réussir ensemble à améliorer la situation.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Il y a un an, certaines personnes nous mettaient en garde contre l'introduction de la TPS en alléguant que cette taxe stimulerait l'économie clandestine car des entreprises trouveraient toutes sortes de moyens d'éviter de la payer. Ces mêmes personnes soutiennent maintenant que leurs mises en garde étaient fondées.

Maintenant que la TPS est en vigueur depuis près d'un an, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'économie clandestine prend de l'ampleur? Si oui, la TPS en est-elle responsable et qu'entend-il faire à ce sujet?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le sait le député, c'est notre gouvernement qui a eu le courage de supprimer la vieille taxe fédérale dépassée sur les ventes des fabricants parce qu'elle nuisait à la compétitivité des Canadiens.

En nous fondant sur les personnes inscrites sur les rôles d'imposition, nous avions prévu qu'entre 1,4 et 1,6 million de personnes s'enregistreraient pour la nouvelle taxe sur la valeur ajoutée, connue sous le nom de TPS.

Tous les députés seront heureux, j'en suis sûr, de savoir que, le mois dernier, il y avait 1 727 975 personnes enregistrées, ce qui confirme l'expérience de la Nouvelle-Zélande selon laquelle une grande partie de l'économie parallèle, pas toute mais une grande partie, s'est révélée au grand jour pour profiter des radiations et des crédits de taxe sur les intrants, ce qui est dans l'intérêt de la compétititivité et de l'économie du Canada.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il est difficile de croire que l'agglomération torontoise est désormais une ville où un habitant sur cinq vit au-dessous du seuil de la pauvreté et où plus de la moitié des sans-abri se trouvent être des enfants.

Je demande au ministre pourquoi le gouvernement a été si indifférent à cette immense crise économique et quand la ville de Toronto peut s'attendre à des mesures fédérales visant à stimuler une région de notre pays qui est indispensable à notre prospérité économique nationale et à améliorer une situation sociale qui s'aggrave de jour en jour.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que nous avons en place plusieurs projets d'habitation. L'un des meilleurs moyens de stimuler la construction domiciliaire est de faire baisser et de maintenir à un bas niveau les taux d'intérêt. C'est clairement le moyen le plus important.

M. Marchi: Mais les gens ne travaillent pas, Don.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, s'il veut me poser cette question, j'y répondrai aussi.

Le fait est que l'un des points forts de l'économie canadienne est l'investissement du secteur de l'habitation qui a augmenté de 17,2 p. 100 pendant le troisième trimestre et qui a porté le nombre des logements mis en chantier à 204 000, ce qui est le chiffre le plus élevé en 17 mois. Cela devrait être encourageant pour tout le monde.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je dois dire au ministre des Finances que, s'il fait de son mieux, alors je pense que cela ne suffit plus aux Canadiens.

Ce mois-ci, Toronto va atteindre un chiffre très déprimant: 100 000 associés sociaux. Le commissaire du ministère des Services communautaires de Toronto a déclaré: «Nous en sommes probablement au même point que pendant l'hiver 1938-1939.»

Je demande au ministre des Finances de me dire quand le gouvernement va remédier à cette grave crise et redonner un espoir bien nécessaire aux habitants de Toronto.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Naturellement, monsieur le Président, nous connaissons des temps difficiles. La reprise n'est assurément pas aussi marquée que nous l'avions espéré ou que nous le voudrions. Cette situation se reflète aussi dans la conjecture internationale.

Comme nous venons de l'apprendre il y a quelques minutes, l'OCDE a ramené ces prévisions de croissance moyenne de 2,9 à 2,2 p. 100. L'économie américaine a été rajustée à la baisse, la croissance étant ramenée de 2,9 à 2,2 p. 100. Les perspectives d'avenir du Canada restent très prometteuses d'après l'OCDE et d'autres organismes parce que nous avons un plan. Nous tenons bon. Nous continuerons dans cette voie parce que cela assurera à long terme la prospérité.

* * *

[*Français*]

LA TAXATION

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En 1980, le gouvernement du Parti québécois a imposé une taxe sur la masse salariale au Québec. Lors du dernier Budget, le gouvernement fédéral a clairement indiqué de ne plus laisser les entreprises déduire de leur impôt fédéral des taxes sur la masse salariale et le capital qu'elles versent aux provinces.

Ma question est la suivante: Aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture économique canadienne, est-ce que le ministre des Finances est disposé à réviser cette décision en faveur des entreprises du Québec, de l'Ontario et du Manitoba?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme l'honorable député le sait sans doute, nous avons profité de notre rencontre avec le Conseil du patronat lundi de cette semaine pour discuter de cette question.

Nous comprenons parfaitement les inquiétudes des Québécois et des Ontariens, de même que d'autres à ce sujet, et je puis assurer l'honorable député que mon collègue, le ministre des Finances, est en train de revoir cette question et qu'il devrait, au moment de la rencontre avec ses collègues, pouvoir peut-être nous annoncer des nouvelles.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre du Commerce extérieur.

Récemment, deux camions de la compagnie d'allumettes Eddy du Canada ont été arrêtés par les douanes américaines, à Buffalo, parce que la mention «made in Canada» ne figurait pas sous le nom de la raison sociale, sur chaque paquet d'allumettes, et n'était pas en lettres de la même taille que le message commercial lui-même.

Quelle stupidité! Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas insisté pour que cette réglementation stupide soit modifiée avant de signer, à n'importe quel prix, un traité de libre-échange qui met en péril les industries et les emplois du Canada?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire, mais je vais certainement me renseigner auprès du ministère, et j'informerai le député du résultat de mes démarches.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, les obstacles non tarifaires sont un acte flagrant de la mauvaise foi des États-Unis en ce qui concerne l'application de l'Accord de libre-échange. Pour plusieurs sociétés canadiennes, c'est devenu un problème qui n'existait pas auparavant.

Qu'est-ce que le gouvernement va faire, maintenant, pour contrer cette réglementation douanière américaine que le gouvernement a pleinement, et de façon tout à fait irresponsable, acceptée lorsqu'il a signé l'Accord de libre-échange?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr du tout que cela ait un rapport avec l'Accord de libre-échange. Si c'est un problème particulier d'impression, je vais en parler avec le ministère concerné et je donnerai ensuite une réponse au député.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans le cadre du dossier d'Air Canada on apprenait, en fin de semaine, que le ministre des Transports, responsable particulièrement de la région de Montréal, n'avait aucunement l'intention d'arrêter ce véritable transfert d'emplois spécialisés de Montréal à Toronto. Est-ce que le ministre va arrêter de s'en laver les mains et sauver le peu d'emplois qui restent à Air Canada, à Montréal.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Longueuil qu'il n'a pas à créer et à alimenter de fausses rumeurs. Il n'est absolument pas question pour Air Canada de déménager quelque partie que ce soit de son siège social de Montréal ailleurs.

[*Traduction*]

M. le Président: Cela conclut la période des questions.

J'ai une décision que je dois rendre maintenant et deux rappels au Règlement dont je parlerai dans un moment.

Une voix: Des questions de privilège.

M. le Président: Un député pense qu'elles sont des questions de privilège. Je m'adresserai à ce député dans un moment. Pour le moment j'ai une décision à rendre.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE TIMISKAMING—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Après avoir coopéré avec la présidence, en remettant deux fois sa question de privilège à plus tard, le député de Timiskaming a demandé la parole le 3 décembre 1991, pour protester en raison de certains commentaires faits à la Chambre, le 3 décembre 1991, par le député de Sudbury dans un échange de propos survenu au cours de la période des questions le jeudi 28 novembre 1991.

Ce jour-là, la députée de Sudbury a posé, au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, une question au sujet de l'annulation d'un contrat de construction d'un immeuble pour les Affaires des anciens combattants à Kirkland Lake.

Le secrétaire parlementaire a répondu à la question puis à la question supplémentaire suivante posée par la députée du Sudbury:

> Je veux connaître la vraie raison qui se cache derrière ces belles paroles. Le propriétaire du second emplacement n'est-il pas le beau-frère du député de Timiskaming?

Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a nié que ce soit le cas.

Le compte rendu des débats mentionne que quelqu'un a alors crié: «Ça rapportera au beau frère en tout cas.» De plus une autre députée a dit «Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour la famille.»

[*Français*]

Comme je l'ai expliqué aux députés mardi dernier, je m'inquiète non seulement à propos de la question soulevée par la députée de Sudbury, mais aussi de l'atmosphère que la question a créée. La Présidence doit déterminer si cette question et ces commentaires constituent seulement un manquement au Règlement ou s'ils comportent une question de privilège.

[*Traduction*]

Le député de Timiskaming a eu, mardi dernier, tout le loisir de répondre à ce qu'il a qualifié «d'accusations» qui «me causent du tort, ainsi qu'à ma famille et à la circonscription de Timiskaming».

La député de Sudbury, pour sa part, a dit, en répondant au député de Timiskaming: «Je n'accuse absolument pas le député de Timiskaming de méfaits.»

Notre jurisprudence est très claire à cet égard. Il n'y a eu aucune accusation directe portée par la député de Sudbury contre le député de Timiskaming, et la députée a nié avoir voulu insinuer quoi que ce soit en ce sens.

Pour ce qui est de la question plus restreinte de savoir s'il y a eu atteinte à un privilège à cause de cela, la présidence ne peut répondre par l'affirmative.

[*Français*]

Il y a cependant un aspect plus troublant à toute l'affaire. Elle continue d'avoir un effet débilitant sur les délibérations qui se déroulent ici. En effet, une fois que certaines paroles sont dites, il est très difficile de les rétracter. Le député de Timiskaming a mentionné, dans son intervention de l'autre jour, le tort que les remarques faites à la Chambre lui avaient causé, à lui, à sa famille et à ses commettants. Et il a souligné que pour que la justice règne, il nous faut démentir ces allégations une fois pour toutes et empêcher qu'une telle situation ne se reproduise.

[*Traduction*]

Au moment de trancher cette question de privilège, la présidence se console d'une certaine façon parce qu'il y a eu possibilité de démenti. La prévention est plus difficile à régler. Les paroles qui sont prononcées ici ont une diffusion à la fois considérable et instantanée. À coup sûr, elle laissent une impression. Ces paroles peuvent plus tard faire l'objet d'un démenti, les allégations ou les insultes qu'elles comportent peuvent être retirées, contredites ou expliquées ou faire l'objet d'excuses, mais l'impression quand à elle n'est pas toujours facile à faire disparaître.

La présidence a, à de nombreuses occasions dans le passé, rappelé aux députés l'obligation de respecter les conventions et traditions qui prévalent ici et celle de se conduire avec la courtoisie qui convient à des représentants élus. Cette courtoisie devrait s'appliquer non seulement aux interventions dans les débats, mais aussi aux questions, aux déclarations et même aux commentaires que le compte rendu officiel attribue à «des voix».

[*Français*]

La Présidence veut souligner qu'un élément important de cette courtoisie consiste à s'abstenir d'attaquer autrui personnellement. Il y a de bonnes raisons à cette règle. D'abord, d'une manière générale, le respect de la personne est le fondement de notre société. Puis, il y a peu de choses plus susceptibles d'empoisonner l'atmosphère de

la Chambre que des attaques personnelles en série, puisqu'elles laissent toujours un relent d'animosité et de malaise.

[*Traduction*]

En conséquence, l'interdiction de se livrer à des attaques personnelles à la Chambre est fondamentale au maintien de l'ordre parlementaire. C'est la raison pour laquelle, moi et mes prédécesseurs sommes si souvent intervenus, par la passé, dans les délibérations, quand il nous semblait qu'une attaque personnelle contre quelqu'un était imminente.

Cependant, même si la présidence a beaucoup de pouvoir, elle n'a pas la science infuse—elle ne peut pas prévoir la tournure que les délibérations, les questions ou les interventions peuvent prendre. En définitive, la présidence doit compter sur la bonne volonté de chacun des députés.

[*Français*]

Les déclarations faites ici visent à attirer l'attention, celle de la Chambre, celle des commettants de celui ou de celle qui fait la déclaration, celle des médias et celle du public en général. Il serait malhonnête de prétendre que les députés ne se rendent pas compte de l'impact de ce qu'ils ou elles disent sur l'auditoire qu'ils ou elles rejoignent.

[*Traduction*]

La présidence ne peut utiliser de stratégie, si agressive ou interventionniste qu'elle soit, ni imaginer de réglementation, si complète et si sévère qu'elle soit, qui réussirait à mieux perpétuer les traditions parlementaires canadiennes auxquelles nous sommes attachés que le sens de la justice et de l'équité de chacun des députés. Plus précisément, vu la crise de confiance à l'égard des institutions parlementaires que nous traversons, nos électeurs n'en attendent pas moins de nous.

• (1510)

J'informe le député que j'ai déjà deux rappels au Règlement. Je reviendrai au député dès que je le pourrai.

Je crois que je vais donner la parole au député de Winnipeg–Nord–Centre et puis je déciderai s'il s'agit d'une question de privilège ou d'un rappel au Règlement. La parole est au député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention sur un incident, à mon avis, très sérieux, survenu durant la période des questions.

Le premier ministre a répondu en des termes antiparlementaires, que je ne tiens pas à répéter devant la Chambre, à une question que je posais sur la pauvreté enfantine.

Le premier ministre a été prévenu de ce rappel au Règlement durant la période des questions. Il est regrettable qu'il n'ait pu rester. Il aurait entendu vos remarques au sujet du dernier recours au Règlement.

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Je demande leur coopération à tous les députés.

Cet après–midi, des députés n'ont cessé d'enfreindre le Règlement. Il est impossible à la présidence de tout entendre. Je demande à la Chambre de se calmer. Je demande à tous les députés de se calmer.

J'invite le député à poursuivre. Inutile de s'étendre là–dessus aujourd'hui.

M. Walker: Monsieur le Président, je demande au premier ministre de retirer les propos antiparlementaires qu'il a adressés durant la période des questions à ce côté de la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, j'ignore à quelles remarques le député fait référence.

À la lecture des «bleus», je sais. . .

Une voix: Ça n'a rien à voir avec les «bleus».

M. Andre: Les députés d'en face ne me laissent pas parler, monsieur le Président.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Vous l'avez aussi entendu.

M. le Président: Un député vient de dire que ça n'avait rien à voir avec les «bleus».

Il faudrait que je regarde les «bleus» avant de pouvoir répondre à la remarque du député. Entre–temps, le député a exposé sa question de privilège. Il ne sera pas du tout difficile de retrouver les propos.

Le leader du gouvernement à la Chambre répond en l'absence du premier ministre. Je demande aux députés d'écouter ce qu'il a à dire.

M. Andre: Monsieur le Président, les remarques que vous avez faites un peu plus tôt au sujet d'une autre question de privilège sont à mon avis fort à propos. Peut-être cela pourrait-il nous servir de leçon.

En fait, on a réagi à la façon très péjorative dont le député a introduit sa question. Ce qu'il a dit était inexact et péjoratif et a donné lieu au type de réaction qu'entraîne ce genre d'accusations. C'est pourquoi Beauchesne estime que de telles accusations sont contraires au Règlement.

Comme je l'ai dit, je n'ai entendu aucune remarque antiparlementaire de ce côté. J'en ai entendu beaucoup de l'autre.

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Le député a dit s'objecter—il en fait une question de privilège, mais il se peut qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement, je dois m'en assurer—à certains propos que lui a tenus le premier ministre.

Le leader du gouvernement lui répond en l'absence du premier ministre. D'autres députés voudront peut-être répliquer, mais j'espère que cela ne durera pas trop longtemps.

Nous pourrons conclure cette affaire—à la satisfaction de tous finalement—, si tous les députés veulent juste penser que la règle fondamentale à la Chambre exige que, lorsqu'un député est debout, personne ne l'interrompe indûment.

M. Andre: Monsieur le Président, j'essayais simplement de dire que nous allions examiner les «bleus». J'ai entendu une réaction au fait que je dise que la question du député avait un préambule péjoratif. Ce genre de chose arrive parfois. Je voudrais que cela se produise moins, aussi bien dans le cas des réactions que des préambules péjoratifs.

Nous gagnerions tous à ce que cela se produise moins. De toute façon, nous examinerons les «bleus». Je suis certain que le premier ministre, qui a prouvé maintes et maintes fois qu'il respectait les règles de la Chambre et les décisions de la présidence, réagira de façon appropriée selon ce qui apparaît dans les «bleus».

M. le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell soulève à son tour la question de privilège.

M. Boudria: Monsieur le Président, plus tôt cet après-midi, j'ai avisé la présidence et le premier ministre que je voulais soulever ce point.

Je ne peux répéter les mots utilisés, monsieur le Président, mais ils ont été prononcés à l'endroit du député de Winnipeg-Nord-Centre ou de moi-même, ou encore de nous deux, et ils. . .

Une voix: Deux fois.

M. Boudria: Deux fois. Ces mots nous qualifiaient, et je paraphrase, de fils illégitimes. Je ne répéterai ni ces mots ni le préfixe qui y était joint, sauf que tout commençait par la lettre «f» et qu'il n'y avait rien de flatteur.

C'est exactement ce qu'on a dit. C'est la vérité et les députés de ce côté-ci de la Chambre. . .

Une voix: Fuddle-duddle.

M. Boudria: . . .l'ont clairement entendu et vu.

M. le Président: Je constate donc que, du moins en partie, le député de Glengarry—Prescott—Russell soulève le même point que le député de Winnipeg-Nord-Centre.

J'ai maintenant une plainte. Le leader parlementaire du gouvernement.

M. Andre: Monsieur le Président, je veux simplement établir clairement que deux députés d'en face ont l'occasion de faire du tort au premier ministre, en suggérant des choses que je n'ai pas entendues.

Je demande en toute justice que ces députés nous autorisent à examiner les «bleus» avant d'utiliser des mots et du langage de code. Il est un peu bizarre de voir des membres fondateurs de la meute parler de conduite.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Joyeux Noël.

M. le Président: Je n'ai pas besoin d'en entendre davantage sur ce point, que j'étudierai d'ailleurs très soigneusement. La Chambre a entendu l'engagement du leader parlementaire du gouvernement.

Le député se lève-t-il?

Je doute fort d'avoir besoin d'aide maintenant.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je constate que vous ne voulez plus d'autres interventions. Je sais qu'il y en aura beaucoup d'autres en temps utile, si vous nous en donnez l'autorisation.

Avez-vous l'intention, monsieur le Président, de présenter vos observations à la Chambre demain, après avoir lu les «bleus»? Si les mots que le premier ministre a prononcés et que tous les députés ici présents ont entendus ne sont pas rapportés dans les «bleus», je voudrais que nous en reparlions demain.

Recours au Règlement

M. le Président: Compte tenu du calendrier, j'essaierai de présenter mes observations à la Chambre demain.

La députée de Hamilton–Est a la parole.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je vous saurais gré de donner suite au rappel au Règlement fait par la députée de Northumberland, vu qu'elle vous en avait avisé. Comme le leader du gouvernement à la Chambre a porté diverses accusations contre les députés de ce côté–ci qui ont soulevé cette question, je pense qu'il serait bon, aux fins du compte rendu, que la députée de Northumberland ait la chance de pouvoir exprimer son objection.

M. le Président: Je regrette, mais je viens tout juste de demander à la députée de Northumberland si son objection avait trait à la même question et elle a répondu que oui. En tout cas, sa plainte porte–t–elle sur la remarque dont il est question?

Mme Stewart: Oui.

M. le Président: Je vais exercer mon pouvoir discrétionnaire et mettre fin ici à la discussion.

Si je procède ainsi, c'est que plusieurs députés vont se lever pour dire exactement la même chose et cela ne se terminera jamais. Nous avons été saisis de la question et j'ai certainement pris bonne note.

Je crois que nous devons maintenant passer à un autre sujet.

Le député de Calgary–Nord–Est a la parole.

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Comme vous le savez, c'est aujourd'hui le 60e anniversaire de l'indépendance du Canada, de la fin de son statut de colonie. Je me demande s'il convient que la Chambre siège et s'interroge pour savoir qui insulte qui. Elle devrait plutôt s'ajourner à demain.

• (1520)

M. le Président: Si cette suggestion avait été faite il y a une heure, nous nous en porterions tous probablement beaucoup mieux.

[*Français*]

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE—ON DEMANDE SI UNE DÉCISION SERA RENDUE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, le très honorable premier ministre s'adressait au leader parlementaire du Bloc québécois en le traitant d'hypocrite et d'insignifiant. À deux reprises, je vous ai demandé si ce langage était parlementaire.

[*Traduction*]

M. le Président: Je me demande si je ne pourrais pas épargner des pertes de temps à la Chambre et au député. J'ai pris bonne note de la question. Je rendrai une décision à ce sujet dès que possible. J'ai été saisi de la question, je sais de quoi elle retourne et j'achève mes délibérations. Je tenterai d'y répondre de mon mieux. Je ne crois pas qu'il faille la débattre deux fois.

[*Français*]

M. Plamondon: Recours au Règlement, monsieur le Président. Vous êtes un hypocrite et un insignifiant!

Des voix: Oh, oh!

[*Traduction*]

L'IMPRESSION

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que la présidence m'éclaire.

En octobre, j'ai fait imprimer un article que je voulais envoyer aux habitants de ma circonscription. Malheureusement, je ne savais pas que l'article que je signais était considéré comme un article politique. Cet article a donc été imprimé.

Je vous ai écrit en octobre, monsieur le Président, et j'ai reçu une réponse cette semaine. J'ai voulu savoir combien avait coûté l'impression de ce document. Ce qui m'ennuie encore plus, c'est que j'ai voulu faire imprimer un extrait du hansard et qu'un préposé au service d'impression m'a indiqué qu'il ne pouvait en faire l'impression parce qu'il s'agissait d'un document politique.

J'aimerais que vous me disiez, monsieur le Président, en quoi le contenu du hansard est–il si politique que nous ne puissions en faire des impressions en offet? Ce que je voulais faire imprimer en offset ce jour–là, c'était les discours du premier ministre et du chef de mon parti au sujet de la Constitution. Pourtant, un employé de l'imprimerie a dit qu'ils étaient politiques.

Monsieur le Président, je voudrais que vous me montriez un texte du hansard qui n'est pas politique. N'est–ce pas la politique qui nous a amenés ici?

Par ailleurs, je voudrais recevoir la facture que je vous ai demandée le 3 octobre, afin de la payer, car je ne voudrais pas que les gens pensent que j'envoie un texte que certains jugent politique, même s'il vient du hansard.

M. le Président: Je ferai de mon mieux pour répondre à la députée de South West Nova.

[*Français*]

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE—ON DEMANDE SI UNE DÉCISION SERA RENDUE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ce que je voudrais savoir c'est quand allez-vous donner la réponse? Ça fait au moins six semaines que vous reportez la réponse quant au vocabulaire exprimé en Chambre. Les mots «hypocrite» et «insignifiant» sont-ils parlementaires, oui ou non?

[*Traduction*]

M. le Président: Je rendrai une décision, mais le député devra retirer les propos qu'il a tenus au sujet de la présidence.

[*Français*]

M. Plamondon: Je ne sais pas si les paroles que j'ai prononcées sont parlementaires, vous n'avez pas encore rendu de décision. Mais lorsque le premier ministre retirera ses paroles, je retirerai les miennes.

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette beaucoup, mais c'est inadmissible. Le député a clairement proféré une insulte directement à la présidence. Il est de son devoir de la retirer. Je rendrai plus tard la décision dont je suis saisi.

Je demande au député de remplir son devoir envers la Chambre car, après tout, c'est une obligation qui nous incombe à tous.

[*Français*]

M. Plamondon: Quelles paroles le Président veut-il que je retire?

[*Traduction*]

M. le Président: Je crois que le député a laissé entendre que la présidence était hypocrite.

[*Français*]

M. Plamondon: J'ai dit que le premier ministre. . . Je répétais les paroles du premier ministre envers le leader parlementaire du Bloc. Et je vous ai demandé, est-ce que, si je vous traite. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Tout d'abord, quels que soient les propos tenus par le premier ministre, je dois décider s'ils étaient antiparlementaires dans le contexte où ils ont été tenus, et je le ferai. Mais je dis au député que les propos qu'il vient d'adresser à la présidence étaient antiparlementaires. Ce n'est pas John Fraser qui est en cause, c'est le Président de la Chambre. Il convient donc que le député se lève et dise courtoisement: «Monsieur le Président, si j'ai tenu des propos antiparlementaires, c'est que j'étais énervé ou fâché. Je les retire donc.»

[*Français*]

M. Plamondon: Dans le même contexte que le premier ministre l'a dit, monsieur le Président, je retire les paroles que je ne crois pas parlementaires, les mots «hypocrite et insignifiant». Et, si je les ai utilisés à votre égard, c'est pour provoquer chez vous la décision de faire la même chose envers le premier ministre. Je retire donc les paroles d'«hypocrite et d'insignifiant» envers vous, monsieur le Président.

Des voix: Bravo.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est inadmissible pour la présidence et pour celui qui occupe actuellement le fauteuil, M. Fraser. Le député devrait retirer ses remarques sans détour.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais seulement préciser clairement que je partage l'opinion du leader de l'opposition officielle à la Chambre. Je crois que nous avons du mal à faire en sorte que le public respecte cette institution et ses députés.

Le député a fait une allégation et a tenu des propos antiparlementaires à l'égard de la présidence. S'il lui reste un peu de respect pour cette institution, je demande qu'il les retire sans détour.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, peut-être qu'on pourrait éviter de faire un débat aujourd'hui et qu'on reporte le tout, pour le temps de Noël, quelque part en février, et reprendre le débat à la première semaine que nous reviendrons, le 3 février prochain. On a attendu à peu près un mois et demi, je pense qu'on peut attendre au moins le temps de

Noël, et pas nous quitter sur des événements comme celui-là, et provoquer une crise parlementaire. Parce que nous sommes souverainistes, monsieur le Président. On a le droit d'être souverainistes ici.

[*Traduction*]

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre qu'il suffit d'examiner les chiffres pour s'apercevoir que la présidence traite le député et ses collègues avec la plus grande prudence, afin de leur permettre de profiter de tous les droits accordés à un député dans cette enceinte.

Il ne faut pas en déduire que tous les députés siégeant dans ce coin-là vont toujours être d'accord avec la présidence ni que les députés assis ailleurs vont toujours partager la position de la présidence. Cependant, il y a une chose fondamentale dans cette enceinte, à savoir que tant qu'un député y siège, il doit respecter notre institution.

Les députés ont tout à fait le droit à la libre expression dans cette enceinte. Je fais tout en mon pouvoir pour protéger ce droit, mais en l'occurrence, le député vient de s'attaquer à la présidence et de remettre en question son intégrité. Étant donné que le député connaît les sentiments de la Chambre, je lui demande de préciser très clairement qu'il est désolé et de retirer sans équivoque ses paroles. Nous pourrons alors passer à l'autre question à laquelle le député s'intéresse de façon tout à fait légitime.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'ai clairement dit tout à l'heure, à la fin de mon intervention, que je retirais les paroles à votre égard et que si je les ai prononcées, c'est pour provoquer simplement chez vous une décision pour que le premier ministre aussi les retire. Je ne crois pas que ce soit un langage parlementaire, et nécessairement je retire clairement mes paroles à votre égard. Et je souhaite que le premier ministre fasse la même chose envers le leader parlementaire du Bloc québécois.

[*Traduction*]

M. le Président: Je remercie le député. Je pense que c'est assez clair pour la Chambre. Je ferai mon possible pour statuer sur l'autre question.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, je vous ai entendu, et vous dites que vous nous respectez. Je dois vous dire que je n'estime pas que je suis très bien respectée en cette Chambre. On n'admet pas que nous ayons un budget de recherche. On ne nous reconnaît pas comme parti, et ensuite, on nous demande. . .

• (1530)

M. le Président: Peut-être que l'honorable députée a une plainte, mais le Président n'a pas à rendre de décision. Après tout, nous avons eu un débat sur le sujet il y a quelques mois.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

CERTIFICAT DE NOMINATION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un décret de nomination pris récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, ce décret est renvoyé au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

LE RAPPORT INTITULÉ *LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA JUSTICE PÉNALE*

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit et au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé *Les peuples autochtones et la justice pénale*, rapport que j'avais commandé à la commission en vertu du paragraphe 12(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit.

* * *

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer en cette Chambre le premier rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du développement du Nord sur la question du programme PARI du Conseil national de recherche.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les députés et tout le personnel qui ont travaillé, monsieur le Président, à ce Comité, surtout durant des heures souvent très difficiles. Or, j'en profite pour les remercier et leur souhaiter un joyeux Noël et une Bonne année!

* * *

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des comptes publics. Ce rapport porte sur les comptes que doit rendre l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de répondre à ce rapport.

Je donnerai également plus tard aujourd'hui l'avis pertinent pour que ce rapport soit étudié et agréé au moment voulu.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LA PARTICIPATION MAJORITAIRE DES EMPLOYÉS À LEUR ENTREPRISE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) demande à présenter le projet de loi C-327, Loi visant à favoriser l'achat par les employés d'un bloc de contrôle de la société commerciale qui les emploie et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu en conséquence.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Butland: Monsieur le Président, ce projet de loi tend à apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'aider les employés qui souhaitent acheter la société qui les emploie. On leur accorderait certains avantages fiscaux à cette fin. Cela encouragera la coopération entre les travailleurs et leur permettra d'exploiter et de contrôler directement leur entreprise.

J'encourage vivement tous les députés à appuyer ce projet de loi.

M. le Président: M. Butland propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE SOMMET MONDIAL DE L'ENFANCE

LE RESPECT DES ENGAGEMENTS

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre et l'appui des députés de Winnipeg-Sud-Centre et de Saskatoon—Clark's Crossing, j'ai à proposer une motion très importante qu'appuient, je crois, plus des deux tiers des députés en faveur de la motion demandant la tenue d'un sommet mondial de l'enfance et le respect des engagements contractés. Voici le texte de la motion:

La motion se lit ainsi:

Que la Chambre prenne note que la première réunion des chefs d'État et de gouvernement, destinée à aborder les problèmes qui touchent les enfants partout dans le monde, le Sommet mondial de l'enfance, s'est tenue aux Nations Unies les 29 et 30 septembre 1990,

Que la Chambre prenne note que le Canada a été l'un des pays qui a lancé l'idée du sommet;

Que la Chambre prenne note que le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, était le coprésident du sommet;

Que la Chambre prenne note que les promesses faites dans le cadre du sommet pourraient sauver 50 millions de vie au cours de cette décennie;

Que la Chambre prenne note que les 71 chefs d'État et de gouvernement présents se sont engagés à élaborer des programmes d'action d'ici la fin de 1991 et à accorder les ressources nécessaires à la concrétisation des promesses faites dans le cadre du sommet;

Que la Chambre prenne note que le Canada doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la lutte pour la survie des enfants afin que les promesses faites soient respectées à l'échelle mondiale;

Que la Chambre prenne note que l'UNICEF estime maintenant que, sur les 20 milliards de dollars par année en ressources supplémentaires dont les pays moins développés auront besoin pour exécuter ces promesses, sept milliards devront prendre la forme d'aide provenant des pays donateurs;

Que la Chambre prenne note qu'une majorité de députés ont déclaré publiquement leur appui en faveur de la mise en oeuvre complète des promesses faites au sommet;

Que la Chambre prenne note qu'à l'occasion de l'anniversaire du sommet, les Canadiens, dans plus d'une centaine de villes au Canada, ont exhorté leurs dirigeants à prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que les promesses faites dans le cadre du sommet soient respectées;

Que la Chambre appuie la déclaration et le plan d'action du sommet et que ces deux documents soient déclarés faire partie intégrante de la politique de coopération internationale du Canada; et

Que la Chambre appuie la mise en oeuvre complète et rapide des principaux engagements internationaux qui ont été convenus dans la déclaration et le plan d'action émis par les dirigeants mondiaux, incluant les stratégies de coopération nationales et internationales pour la survie et le développement de l'enfant; et

Que la Chambre appuie l'octroi de ressources financière suffisantes à ces fins, incluant une contribution aux ressources supplémentaires devant provenir des pays donateurs, basée sur la part traditionnelle du Canada représentant 5 p. 100 de l'aide étrangère mondiale; et

Que la Chambre demande au gouvernement d'encourager les institutions multilatérales à axer leurs efforts sur la mise en oeuvre des promesses du sommet, et

Que la Chambre demande que le ministre responsable du suivi du sommet soit invité à faire rapport au Parlement, une fois par année, sur la mise en oeuvre du plan d'action du Sommet mondial de l'enfance et de la convention relative aux droits de l'enfant, dans la mesure où l'application du plan et de la convention, à l'échelle nationale, régionale et internationale, nécessite une intervention ou une contribution de la part du Canada;

Nous savons tous que la convention a été ratifiée par le premier ministre il y a quelques minutes à la rotonde du Parlement. Voici la suite de la motion.

Que la Chambre encourage les parlementaires du monde entier à veiller à ce que chaque pays assure sa part équitable des ressources supplémentaires nécessaires pour faire des promesses du Sommet mondial de l'enfance une réalité.

Je suis désolé que la motion soit si longue. Je dois ajouter que le député de Saskatoon—Humbolt qui, avec le député de Saskatoon—Clark's Crossing, nous a aidés, le député de Winnipeg-Sud-Centre et moi, à recueillir de larges appuis pour cette initiative ne peut être avec nous aujourd'hui. Je sais par contre que les deux autres députés voudraient intervenir brièvement pour appuyer la motion.

M. le Président: Nous avons un détail à règler au préalable.

[*Français*]

L'honorable député de Rosedale fait une demande à la Chambre en vue de proposer une motion. Étant donné les circonstances, il est nécessaire d'avoir le consentement de tous les députés. Est-ce que nous avons le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, au nom des députés de mon parti qui se sont occupés de recueillir des appuis pour cette résolution, je tiens à me joindre aux députés de Rosedale et de Saskatoon—Clark's Crossing. Nous sommes les porte-parole de tous les députés, et par leur intermédiaire, de tous les Canadiens, je l'espère, qui souhaitent de tout coeur que la résolution proposée aujourd'hui soit un important progrès vers le règlement du problème des enfants.

En venant au Parlement ce matin, mon attention a été attirée par un message dans la vitrine d'un magasin: «Nous n'avons pas hérité la terre de nos ancêtres. Nous l'empruntons à nos enfants.» Ce texte m'a paru être une bonne manière de présenter l'esprit et le sens profond de la résolution. Je dois dire avec un certain regret que, si nous empruntons à nos enfants, nous ne remboursons pas nos dettes de manière exemplaire. Nous n'avons pas été de très bons gardiens des biens précieux qui nous ont été confiés.

Je voudrais faire remarquer aussi une coïncidence dramatique. En effet, pendant que se déroulait le sommet à l'ONU, on essayait de décider, à l'autre bout du couloir, s'il fallait partir en guerre dans le Golfe. Les deux choses se sont déroulées simultanément.

• (1540)

Je veux seulement attirer l'attention de la Chambre sur les statistiques qui ont été publiées aujourd'hui, à savoir que la guerre elle-même a coûté plus de 80 milliards de dollars, dont 690 millions ont été versés par le Canada. Et pourtant, monsieur le Président, lorsqu'il s'agit de trouver des fonds pour régler le problème des renifleurs de colle dans les réserves indiennes et de donner des vaccins contre la diphtérie dans le monde entier, on n'y arrive pas.

Cela fait simplement ressortir un fait capital, à savoir que les enfants sont importants, mais qu'ils n'ont aucun

pouvoir. Ils n'ont pas les moyens d'exercer des pressions sur les gouvernements pour que ceux-ci prennent des décisions en leur nom. Le défi est donc pour nous tous d'essayer de leur donner un certain pouvoir, et c'est pourquoi il importe tellement de ratifier la convention, qui prévoit une toute nouvelle norme en fonction de laquelle tous les gouvernements devront répondre de leurs engagements et en fonction de laquelle nous devrons tous rendre des comptes.

J'espère qu'au cours des prochains mois, alors même que nous examinerons des propositions de modification de la Constitution, nous prendrons la peine de nous demander si nos devoirs envers les enfants du monde entier ne devraient pas faire partie de nos engagements constitutionnels.

J'emprunterai le mot de la fin à une jeune fille qui est en 7e année à la *St. Mary's Academy*, dans ma circonscription, et qui, dans le cadre d'un concours de rédaction que j'ai parrainé l'an dernier, a envoyé la rédaction suivante qui résume le sens de toute la situation, je crois.Elle dit ceci:

Aux dirigeants mondiaux,

À la télévision et dans les journaux, il y a un sujet qui revient sans cesse, les enfants. On ne nous montre pas des enfants heureux qui sont cajolés, mais des enfants morts, des enfants qui ont faim, qui sont malades ou qui ont peur. On rapporte aussi régulièrement que des dirigeants mondiaux se préparent à la guerre ou discutent de pollution environnementale. Ils se blâment mutuellement, mais ils ne trouvent que bien peu de solutions.

Les dirigeants semblent aussi utiliser l'avenir des enfants comme prétexte pour faire ce qu'ils font. Écoutez-moi, s'il vous plaît. Je suis une enfant et j'aimerais réellement que vous m'écoutiez. Je ne veux pas que vous me parliez de mes droits, je veux que vous reconnaissiez que les enfants n'ont pas choisi de naître. Ils n'ont choisi ni leur pays d'origine ni le contexte dans lequel ils naissent. Ils n'ont pas choisi d'être des victimes. J'aimerais que les dirigeants mondiaux utilisent leurs pouvoirs, leurs ressources et leur intelligence pour offrir aux enfants un monde attentionné et aimant. Si tous cessaient de se demander qui a le plus d'argent, les ressources naturelles les plus abondantes ou les plus gros canons, la population s'en trouverait beaucoup mieux.

Cherchons plutôt à savoir qui a le moins de sans-abri, le moins d'enfants victimes de violence, le moins d'analphabètes, le moins de pollution et le plus de compassion.

Si vous croyez vraiment que nous sommes la génération de l'avenir et si vous croyez vraiment que les droits fondamentaux de la personne s'appliquent aussi à nous, montrez-le nous. Nous voulons vous croire, mais par pitié, montrez-le nous.

Je pense que ce texte résume sur un ton particulièrement juste et particulièrement éloquent, dans les mots d'une enfant de 11 ans, ce que nous tous dans cette enceinte avons à faire, au moment où nous signons cet engagement sur les droits de la personne.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je veux seulement ajouter quelques brefs commentaires au nom du Nouveau Parti démocratique.

J'aimerais d'abord remercier le député de Rosedale d'avoir présenté cette motion. Je sais qu'il est très engagé sur la question des enfants souffrant de carences, de la faim ou des effets de la guerre, tant au tiers monde qu'au Canada, ces enfants qui ne sont pas consultés sur les décisions qui les touchent. Je veux aussi remercier le député de Winnipeg-Sud-Centre de sa participation, ainsi que mon collègue, le député de Saskatoon—Humboldt, qui a participé au processus ayant abouti à la présentation de cette motion à la Chambre.

J'en profite aussi pour rendre hommage au premier ministre pour le rôle qu'il a joué dans la conclusion de la convention de l'ONU. Je pense qu'on ne peut douter, après l'avoir entendu, qu'il éprouve également beaucoup de compassion pour les enfants qui souffrent au Canada.

Nous pouvons tous chercher d'autres solutions à ce problème dont souffrent les enfants du Canada comme ceux des pays en développement. Mais je pense qu'il vaut la peine et qu'il importe de mentionner que le premier ministre s'intéresse lui aussi de très près à cette question.

Je pense qu'on attend que le gouvernement passe à l'action. Dès que le gouvernement présentera des mesures pour mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies, qu'il augmentera son aide aux pays en développement et qu'il fournira des ressources supplémentaires pour régler ce problème chronique, le terrible problème de la faim dont souffrent les enfants du Canada, l'opposition s'empressera d'appuyer l'adoption de ces mesures.

J'ai hâte qu'il les prenne, ces mesures. Il est loin d'être certain que pareilles mesures seront prises, mais il faut garder espoir. Je puis assurer à la Chambre que le NPD les appuiera sans réserve si elles le sont.

[*Français*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Mme Venne: Monsieur le Président, j'aurais aimé parler. Le Bloc québécois donne également son consentement, par générosité et pour les enfants du monde, et non pour la façon dont nous sommes traités en cette Chambre.

[*Traduction*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

LE SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de tous les partis à la Chambre, je propose:

Que la Chambre prenne note que la saison 1991-1992 marque le 75e anniversaire de la Ligue nationale de hockey;

Que la Chambre prenne note du rôle que le hockey joue depuis longtemps dans l'histoire, les moeurs et la fierté du pays;

Qu'en cette 125e année d'existence du pays, la Chambre fasse du mois de janvier 1992 le mois de la Ligue nationale de hockey au Canada.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. le Président: Le député n'a pas le consentement unanime.

* * *

LA GRÈCE

LE 2 500E ANNIVERSAIRE DE LA DÉMOCRATIE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que la motion suivante obtiendra le consentement unanime:

Que la Chambre des communes du Canada transmette ses félicitations au Parlement, au gouvernement et à la population de la Grèce ainsi qu'au conseil municipal et aux citoyens d'Athènes à l'occasion du 2 500e anniversaire de l'établissement de la démocratie dans la cité d'Athènes;

Que le Président de la Chambre transmette le texte de la présente motion au Président de l'Assemblé nationale hellène.

[*Français*]

M. le Président: Encore une fois, est-ce que nous avons le consentement de la Chambre?

M. Gérin: Je voudrais que vous me donniez un conseil, monsieur le Président, en ce qui a trait à la procédure. En donnant notre consentement sur la présentation de cette motion ou de n'importe quelle autre, est-ce que nous avons le droit par la suite de parler sur la motion ou non?

[*Traduction*]

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a demandé le consentement unanime. Tout ce qu'il veut, c'est qu'on renonce à l'avis de motion.

[*Français*]

Si tel est le cas, le député de Mégantic—Compton—Stanstead a entièrement le droit de participer au débat concernant la substance de la motion.

La première question est la suivante: Est-ce que nous avons le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, dans les circonstances et compte tenu des petits jeux auxquels se livrent les députés du Bloc québécois pour perturber les travaux de la Chambre, je vais retirer ma motion. Je ne voudrais pas embarrasser de quelque manière que ce soit la population d'Athènes et de la Grèce.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je n'accepte pas les commentaires du leader adjoint de l'opposition. Ce n'est pas une question de bloquer. Mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead a demandé un renseignement au Président, et vous nous avez donné le renseignement. Il n'est pas question pour nous de bloquer cette motion-là. C'est simplement à savoir si l'on peut émettre des commentaires sur une motion.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je ne comprends sans doute pas le Règlement à la perfection, mais un député peut-il à lui seul retirer une motion une fois qu'elle a été présentée? Ne doit-il pas y avoir consentement unanime?

M. le Président: La motion n'a pas encore été présentée. Ce qu'on veut savoir maintenant, c'est s'il y a consentement à ce que le secrétaire parlementaire présente la motion.

D'autres députés ont posé la question, notamment le député de Mégantic—Compton—Stanstead et le député de Hull—Aylmer.

[*Français*]

Quelle est la procédure selon les circonstances? J'ai donné une réponse et par conséquent, je pense que les députés sont complètement satisfaits.

De plus, nous avons maintenant une situation où l'honorable député de Hull—Aylmer a fait une déclaration selon laquelle, en fait, il appuyait la motion, de même que quelques autres députés.

[*Traduction*]

Étant donné les circonstances, le secrétaire parlementaire voudra peut-être présenter de nouveau la motion, me demande quelle est l'attitude de secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais que l'on comprenne bien que je ne veux pas soumettre cette question à la Chambre de façon qu'il s'ensuive un débat où les préoccupations des députés ne seraient pas prises au sérieux.

La Chambre aura sans doute compris que c'est là où veut en venir le Bloc québécois. Je ne veux pas marcher dans sa combine.

M. le Président: Comme le député ne veut pas poursuivre, l'affaire est close, à tout le moins pour aujourd'hui.

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement de faire en sorte que la Gendarmerie royale du Canada reçoive les fonds dont elle a besoin à un moment où l'exécution de son mandat est plus nécessaire que jamais et où il est question de réduire l'aide accordée par le gouvernement fédéral.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je ne saurais préciser l'ampleur de cette pétition, mais je peux vous dire qu'y figurent les noms de milliers d'habitants du Grand Kamploops qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font valoir que la taxe est en train de détruire l'économie locale et qu'elle est une des principales causes de l'augmentation du nombre des faillites observé depuis peu. Ils implorent simplement le gouvernement de revenir à la raison et de retirer cette mauvaise taxe.

M. McDermid: Leur avez-vous demandé par quoi ils veulent la remplacer?

M. Riis: Oui, ils veulent la remplacer par un impôt minimal sur les sociétés. En outre, ils souhaitent que l'on exige un impôt sur les successions des personnes qui héritent des millions de dollars, un impôt sur la fortune. Ces personnes devraient payer un impôt là-dessus.

Il y a d'autres suggestions, comme celle de supprimer les échappatoires fiscales dont profitent actuellemnt les grandes sociétés.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai devant moi une pétition signée par un grand nombre d'habitants du centre de la Colombie-Britannique, qui s'opposent à un projet annoncé conjointement par une entreprise de Vancouver et une autre de Californie.

Ces sociétés ont l'intention d'endiguer la rivière Thompson-Nord, à la hauteur de Valemount, en Colombie-Britannique, pour détourner une partie des eaux vers la région de San Diego, en Californie. Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de déclarer qu'il n'autorisera pas la réalisation de ces travaux.

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, par le truchement de cette pétition, les électeurs de la circonscription de Davenport que je représente et de plusieurs circonscriptions avoisinantes, prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement à modi-

fier la Loi sur les stupéfiants de façon que les biens et l'argent saisis à la suite d'une condamnation soient équitablement partagés entre les services de police et les organismes communautaires locaux pour qu'ils puissent poursuivre leurs efforts visant à réduire l'abus des drogues.

Les pétitionnaires souhaitent ardemment qu'on mette tout en oeuvre pour éliminer l'abus des drogues et les dangers que ce phénomène représente pour nos jeunes.

L'AGRICULTURE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition au nom de mes électeurs et des habitants du sud-est de l'Ontario.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'étudier l'article XI plus à fond dans le cadre des négociations du GATT et de ne pas se contenter d'exiger son maintien, mais de chercher à le renforcer.

Ce qu'il y a de fascinant dans cette pétition, c'est qu'elle est signée par des quincailliers, des agents d'assurance, des vendeurs d'instruments agricoles, des négociants-distributeurs de céréales qui, tous, souffrent de l'instabilité dans le secteur agricole. Seul l'Ouest y échappe encore. Nous voudrions assurer une certaine stabilité dans le secteur agricole.

M. le Président: Je rappelle aux députés qu'en vertu du nouveau Règlement, nous disposons de moins de temps pour la présentation des pétitions et que, de toute façon, on n'est pas censé faire de discours. Je suis sûr que les députés sont prêts à collaborer et à ne pas consacrer trop de temps à la présentation des pétitions.

LA JUSTICE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre cette pétition signée par des Canadiens qui appuient les parents de Nina DeVilliers et réclament que le Parlement reconnaisse que les actes de violence contre la personne sont des crimes graves qui répugnent à la société. Ils prient le Parlement de modifier en conséquence le Code criminel, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de centaines d'habitants de Winnipeg, au Manitoba. Les pétitionnaires exercent ainsi leur droit séculaire et incontesté de présenter des doléances communes et de demander à la Chambre d'y remédier.

Ils font ressortir que les gens qui habitent à proximité d'Empire Drugs sont principalement des personnes âgées et des familles à faible revenu qui utilisent les services près de chez-eux, dont les services postaux offerts par la pharmacie. À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prendre toutes les mesures qu'il peut dans le cadre de son mandat pour que soit réévaluée la décision de la Société canadienne des postes de mettre fin aux services postaux à cet endroit.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'électeurs de la circonscription d'Ottawa—Vanier et portant sur le fait que les prix de l'essence sont beaucoup plus élevés dans la région d'Ottawa que dans le sud de l'Ontario.

Ces pétitionnaires estiment que cette disparité est discriminatoire envers les consommateurs de la région d'Ottawa et ils pressent le Parlement d'inciter le gouvernement fédéral à réparer cette injustice faite aux automobilistes d'Ottawa.

LES PARENTS ADOPTIFS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première provient d'une électrice de ma circonscription, M^me^ Jennifer Smart, et porte sur le traitement discriminatoire infligé par le gouvernement aux parents adoptifs.

L'argument clé de cette pétition est le suivant: «Le gouvernement n'a pas traité sur un pied d'égalité les parents adoptifs, qui constituent un groupe minoritaire au Canada et qui, souvent, ne peuvent se faire entendre ni défendre leurs droits parce qu'ils veulent protéger leur vie privée et éviter que leurs familles ne soient victimes d'actes discriminatoires.» Cette pétition est signée par 150 parents adoptifs intéressés de ma circonscription.

LA CROATIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma deuxième pétition m'a été transmise par mon voisin de pupitre, le député de Victoria, et c'est un grand honneur pour moi de la présenter à la Chambre.

Cette pétition fait part du découragement et du sentiment d'impuissance que ressentent tous les Canadiens face à la situation en Croatie, et surtout face aux agissements de l'armée yougoslave qui doivent être dénoncés.

Le moins qu'on puisse faire, et ce sont des milliers d'Ontariens qui le suggèrent, c'est de reconnaître la Croatie en tant qu'État démocratique, indépendant et souverain, comme l'ont affirmé 94 p. 100 des Croates.

L'IMMIGRATION

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition d'habitants de ma circonscription et de toute la région de Toronto qui demandent à la ministre de l'Immigration d'émettre des permis ministériels à l'intention des conjoints et des enfants à charge des personnes ayant été reconnues comme des réfugiés au sens de la convention, afin que ces familles soient réunies tandis que les dossiers seraient traités au Canada.

Rappelons, par exemple, le cas de Lilliana Petrescu, une réfugiée roumaine ayant demandé le statut de réfugié en octobre 1987 pour elle et son fils de trois ans et demi qui n'a jamais vu son père, et dont le mari et la fille de 15 ans sont restés en Roumanie. L'application de cette politique aurait permis à la famille d'être réunie dès juillet 1991, lorsque M^me^ Petrescu a finalement obtenu le statut de réfugié. Autrement, il peut s'écouler encore deux ans avant qu'ils ne se revoient.

Pendant la saison des Fêtes, souvenons-nous de ces familles qui souffrent. . .

M. le Président: Je suis vraiment désolé. Cette question est terriblement importante, mais les députés ne peuvent pas faire de discours puisque le reste de la Chambre ne pourrait être entendu.

• (1600)

L'UKRAINE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai deux séries de pétitions. L'une porte les noms de nombreux pétitionnaires de différents coins de ma circonscription, qui demandent au gouvernement du Canada d'offrir un appui réel aux Ukrainiens en reconnaissant officiellement l'indépendance de l'Ukraine et en établissant des relations diplomatiques normales avec le gouvernement et la population de ce pays. Ils demandent de le faire sans tarder à la suite du résultat sans équivoque du référendum tenu le 1^er^ décembre.

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): La seconde pétition est signée par des Canadiens de tout le pays, mais surtout du sud de l'Ontario, qui demandent au gouvernement d'appuyer le Comité parlementaire permanent de l'agriculture, qui a adopté une motion pour que le versement de la troisième ligne de défense soit prévu comme aide financière d'urgence, de telle sorte qu'il représente le même appui net à l'acre qu'auraient fourni le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net s'ils avaient été en vigueur au cours de la dernière campagne agricole.

LA CROATIE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, je tiens à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par quelque 2 200 électeurs d'Okanagan-Centre.

La pétition se lit comme ceci: «Attendu que la Croatie s'est dotée d'un gouvernement démocratique avec les élections multipartites d'avril 1990; attendu que 94 p. 100 des Croates se sont prononcés en faveur de l'indépendance; attendu que les terroristes serbes d'allégeance communiste et appuyés par l'armée yougoslave continuent leurs attaques brutales contre des milliers de civils croates non armés, de femmes et d'enfants; attendu que les Croates, à l'instar de tous les autres peuples, ont droit à la liberté, à la démocratie et à l'autodétermination, et attendu que le Canada est considéré dans le monde entier comme une autorité morale et qu'il peut, en tant que tel, mettre en branle le processus démocratique sans compromettre la paix mondiale. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de prendre l'initiative de reconnaître officiellement la Croatie en tant que pays démocratique indépendant et souverain.

M. Alex Kindy (Calgary—Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par 245 Canadiens qui demandent au gouvernement fédéral de condamner les actions de l'armée yougoslave en Croatie et de reconnaître l'indépendance de la Croatie.

J'espère que cela arrivera bientôt et j'appuie les pétitionnaires dans leur requête.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des habitants de Nepean, Ottawa et Kanata. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à prendre des mesures afin de mettre un terme à la disparité qui existe dans le prix de l'essence dans la région d'Ottawa.

Vos pétitionnaires croient qu'ils sont traités injustement dans cette région.

L'ÉCONOMIE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'interviens afin de présenter une pétition semblable signée par un grand nombre d'habitants de la vallée de l'Outaouais et notamment de Petawawa, Mackey et Pembroke. Ces pétitionnaires se plaignent des prix élevés de l'essence dans la région d'Ottawa et je peux dire que la même chose s'applique dans la région de Kingston, ou c'était du moins le cas jusqu'à tout récemment, lors-

que les prix ont tout à coup chuté dans ma circonscription. Je m'en réjouis, car cela montre bien l'iniquité des prix dans cette région, et la pétition en question exhorte le gouvernement à mettre un terme à cette injustice en présentant un projet de loi qui empêchera les profiteurs de poursuivre leurs activités pernicieuses.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n^os^ 159 et 188.

[*Texte*]

Question No 159—**M. Harvard:**

Quel a été le coût total de la participation militaire à la guerre du Golfe?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défence nationale): $690 millions, répartis sur deux années financières (1990/91 et 1991/92).

Question No 188—**M. Turner (Halton—Peel):**

Pour la période du 5 novembre au 4 décembre 1991, en ce qui concerne les questions inscrites au Feuilleton, combien en a-t-il coûté au gouvernement pour *a*) fournir les réponses, *b*) chacune des réponses fournies, *c*) fournir la réponse à la présente question?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):

(a) & (b) **Questions répondues entre le 5 novembre 1991 et le 4 décembre 1991**

N° de la question	Coût approximatif	N° de la question	Coût approximatif
29	45 $	130	42 $
55	110	131	108
74	85	132	45
80	2 100	139	330
104	87	140	30
109	436	141	310
112	180	153	25
117	210	157	38
128	30	161	38
129	59	—	—

COÛT TOTAL: 4 408 $

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion n° P-7 portant production de documents, l'avis inscrit au nom du député de Saint-Boniface.

P-7—M. Duhamel—16 septembre 1991

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents relatifs à l'enquête de la GRC sur les activités de l'entreprise de franchisage TIEM Canada.

M. Cooper: Les renseignements qui sont demandés ont été recueillis par la GRC dans le cadre d'une enquête tout à fait légale reliée à la détection, à la prévention ou à la répression de la criminalité. La publication de ces renseignements aurait pour effet de divulguer les techniques d'enquête, de révéler l'identité d'une source confidentielle et de dévoiler des renseignements qui ont été obtenus dans le cadre d'une enquête.

Ainsi, conformément au sous-alinéa 16(1)(a)i) de la Loi sur l'accès à l'information, la GRC n'est pas en mesure de rendre publics les dossiers de TIEM Canada qu'elle a en sa possession. Je demande donc au député de retirer sa motion.

Des voix: Renvoi pour débat ultérieur.

M. le Président: Renvoyée pour débat ultérieur.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, en m'adressant à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement à la Chambre.

Selon le paragraphe 39(5) du Règlement:

Un député peut demander au gouvernement de répondre à une question en particulier dans les quarante-cinq jours, en l'indiquant au moment où il dépose l'avis de sa question.

Monsieur le Président, je demande votre opinion ou peut-être celle de mon collègue. En consultant la liste des questions, où figurent les miennes et bien d'autres, je constate que certaines datent des mois de mai et de juin derniers. Autrement dit, le délai de 45 jours prévu au Règlement pour y répondre est bel et bien expiré. Pourtant, ces questions ne sont pas compliquées.

Par exemple, il y a la question suivante: «Pour chaque année financière depuis 1984, quel est le montant des frais d'accueil engagés par chaque sous-ministre?» Il suffirait de consulter un ordinateur pour obtenir la réponse.

J'ai une solution à offrir. Si mon collègue pense ne pas pouvoir répondre à toutes ces questions demain, et je reconnais que ce serait difficile, il envisagerait peut-être la possibilité qu'au cours du congé, les réponses soient déposées au bureau du greffier, au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles, plutôt que les laisser dormir jusqu'au début du mois de février.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député qu'il aurait fallu répondre à certaines questions depuis longtemps. Il est certain que j'exerce toutes les pressions possibles, car j'aurais voulu répondre à toutes les questions avant que nous levions la séance demain.

Si c'est impossible, j'appliquerais alors la solution que propose le député, car elle m'apparaît fort raisonnable. Je veux néanmoins y réfléchir et, si le député est d'accord, je reviendrai sur cette question demain.

M. Riis: J'apprécie les observations du député. La solution mérite réflexion. Nous pourrons peut-être fournir d'autres précisions demain, si nous décidons de procéder de cette façon.

M. le Président: Avant que nous ne passions à l'ordre du jour, je voudrais informer la Chambre que, étant donné qu'elle ajourne demain, la présidence donnera une réception pour tous les députés, comme d'habitude. La tradition veut qu'elle se déroule de l'autre côté du couloir. Après ce qui s'est passé aujourd'hui, je me demandais si nous devrions prévoir trois ou quatre salles différentes pour tenir cette réception.

J'insiste pour maintenir la tradition et j'invite tous les députés à se joindre à moi à compter de 16 heures, si la Chambre a ajourné à cette heure-là.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉSAT CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de Télésat Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada, dont le Comité législatif E a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je rends maintenant la décision au sujet de certaines motions d'amendement. Il y a sept motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de Télésat Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada.

[*Français*]

La motion nº 1, inscrite au nom de l'honorale député de Scarborough—Rouge River, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion nº 2, inscrite au nom de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion nº 3, inscrite au nom de l'honorable député de Scarborough—Rouge River, ne sera pas choisie parce qu'elle est identique à la motion nº 2.

[*Traduction*]

La motion nº 4, inscrite au nom du député d'Okanagan—Shuswap, ne sera pas choisie conformément au paragraphe 76(5) du Règlement, parce qu'elle a été présentée, débattue et rejetée en comité.

La motion nº 5, inscrite au nom du député de Scarborough—Rouge River, et la motion nº 6, inscrite au nom du député d'Okanagan—Shuswap, sont irrecevables. Ces deux motions dépassent la portée du projet de loi, en ce sens qu'elles introduisent un nouvel élément qu'on n'avait pas envisagé lors de la deuxième lecture.

• (1610)

Je renvoie les députés au commentaire 698(1) de la sixième édition du Beauchesne, à la page 207.

[*Français*]

La motion nº 5A, inscrite au nom de l'honorable députée de Mount Royal, sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Pour aider la Chambre, je vais récapituler. Les motions nºs 3, 4, 5 et 6 ne seront pas choisies. La motion nº 1 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts. La motion nº 2 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts. La motion nº 5A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

M. McDermid: Monsieur le Président, nous nous attendions à avoir beaucoup plus de temps pour débattre cette question que nous n'en avons cet après-midi. J'aimerais vous faire part d'une idée que je viens tout juste d'avoir, pour être franc avec vous. Nous débattons, au total, trois amendements.

Je me demande si nous ne pourrions pas obtenir le consentement unanime de la Chambre pour débattre les trois amendements ensemble, au lieu de les débattre séparément. Naturellement, nous voterons sur chacun d'eux individuellement. Si nous pouvions obtenir le consentement unanime, cela faciliterait les choses pour tout le monde.

Il se pourrait que nous trouvions que le débat d'un amendement dure trop longtemps, et que nous ne puissions en arriver à débattre les deux autres.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je trouve cette suggestion très logique. Certains d'entre nous aimeraient participer au débat. Il faudrait que nous n'ayons le droit de prendre la parole qu'une seule fois dans tout le débat entourant les trois motions dont la Chambre est saisie.

Si cette suggestion est retenue, je peux dire, pour avoir parlé à certains de mes collègues, que de ce côté-ci. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu l'énoncé de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

[*Français*]

M. Plamondon: Malheureusement, comme nous n'avons pas de recherchiste pour pouvoir faire les recherches sur le projet de loi et se préparer, nous ne pouvons pas donner notre consentement en n'étant pas au courant.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-38, à l'article 5,

a) en retranchant la ligne 4, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«5. (1) sous réserve des paragraphes (1.1) et (1.2), le ministre peut, aux conditions»;

b) en ajoutant après la ligne 10, page 3, ce qui suit:

«(1.1) Le ministre ne peut vendre ou, d'une façon générale, céder les actions qui lui sont transférées en vertu de l'article 4, sauf si l'acquéreur de ces actions s'engage par écrit, à la fois:

a) d'acheter, au même prix que l'acheteur des actions vendues par le ministre paie, la quantité d'actions de Télésat offertes en vente par des actionnaires minoritaires un an après le jour où les actions de Télésat seront offertes en vente par le ministre, qui équivaut à la fraction du nombre d'actions achetées par l'acheteur sur le nombre total d'actions offertes en vente par le ministre;

b) de payer le prix des actions des actionnaires minoritaires de Télésat visées à l'alinéa a) dans les six mois du jour où ces actions sont offertes en vente.

(1.2) Pour l'application du paragraphe (1.1), «actionnaire minoritaire» s'entend d'un actionnaire de Télésat, à l'exception du ministre et des membres de Télécom Canada, qui détient moins de trois pour cent des actions de Télésat.»

—Monsieur le Président, je suis heureux que le débat puisse enfin commencer. Par contre, je suis très déçu de l'attitude du député de Richelieu qui a refusé que l'on facilite ici le débat entre les députés.

De toute façon, puisqu'il faut maintenant traiter de cet amendement proposé, je vais rester strictement pratique et dire qu'il y a deux autres amendements dont la Chambre voudra débattre au cours des 45 prochaines minutes.

Celui-ci, la motion nº 1, parle de la question des actionnaires minoritaires de Télésat. Pendant les audien-

ces du comité et les discussions qui ont eu lieu à l'extérieur, les députés ont appris, et cela a aussi été dit publiquement, qu'il y avait un certain nombre d'actionnaires minoritaires qui se trouvent bloqués en raison de la façon dont ce projet de loi a été élaboré par le gouvernement.

Il y a pas mal d'actionnaires minoritaires. Cet amendement vise ceux qui détiennent moins de 3 p. 100 des actions émises.

Je pense qu'il y a lieu de se pencher sur cette question car, depuis la création de Télésat, le gouvernement joue, si vous voulez, le rôle de l'honnête courtier en bourse, et est l'actionnaire majoritaire. Les actionnaires minoritaires ont composé sans trop rien dire avec le gouvernement qui, essentiellement, contrôle les intérêts des actionnaires ainsi que l'orientation du conseil d'administration et de la direction de Télésat.

En cédant ses actions, le gouvernement dit en gros aux actionnaires minoritaires que tout va bien en ce qui le concerne, mais qu'eux devront attendre, pour se défaire des leurs, qu'il ait réussi à obtenir le meilleur prix. Qu'ils doivent attendre jusqu'à ce que les actions publiques soient vendues.

Certains actionnaires minoritaires estiment que c'est injuste.

Selon cet amendement, l'acheteur, choisi selon un processus d'adjudication publique, est tenu d'acquérir également les actions des actionnaires minoritaires qui désirent les vendre en même temps.

C'est le mieux que l'on puisse faire. Il ne faut pas s'attendre à des miracles. Je suis sûr que le gouvernement approuvera cet amendement. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'actionnaires minoritaires au sein de Telecom, organisme cadre qui les coordonne.

Le député de Richelieu et ses collègues ont refusé cet après-midi, d'une manière peu courtoise et sans égard pour ce qu'essaie de faire la Chambre, d'accepter la suggestion du ministre. Je tiens à mentionner brièvement deux autres éléments liés entre eux. Ils s'agit des motions d'amendement nos 3 et 5A. La motion no 3 a trait à l'usage que le gouvernement fera du produit de la vente. Dans le communiqué de presse annonçant au public ce qu'il ferait, le gouvernement dit que le produit net de la vente des actions du gouvernement sera versé au compte du service et de la réduction de la dette.

Très bien. C'est ce que le gouvernement nous a dit dans ses derniers budgets. Dans le projet de loi, le gouvernement a nuancé cette déclaration en disant qu'il ne versera au compte du service et de la réduction de la dette que la partie du produit net de la vente qui excède la valeur comptable de l'entreprise. Cette valeur s'élève approximativement à 40 millions de dollars. Nous évaluons la valeur de les capitaux propres du gouvernement à environ 140 millions de dollars. J'arrondis les chiffres et je vois que le ministre dit que ce prix est un peu élevé. Il nous décevra sans doute avec le prix de vente.

En supposant, mais en supposant seulement, que la valeur des actions du gouvernement s'élève à 40 millions de dollars et que la valeur des capitaux propres est de 140 millions, ce que le gouvernement dit, c'est qu'il verserait seulement 100 millions de dollars au fonds de réduction de la dette. Il empocherait les 40 millions de dollars.

On a discuté de cela. J'ai entendu des explications comptables. J'ai renoncé à essayer de comprendre ce que disent les comptables. Pour moi, c'est du charabia. C'est un tour de passe-passe. Lorsque cette opération sera terminée, si nous suivons les directives données dans le projet de loi, le gouvernement aura tout de même empoché 40 millions de dollars. Tous mes collègues, tous les députés et moi voulons que le gouvernement respecte son engagement et verse la totalité du produit net de la vente de l'entreprise au fonds du service et de la réduction de la dette.

Je termine ici pour donner à d'autres la possibilité d'exprimer leurs vues sur les motions dont nous sommes saisis.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de parler des amendements en question. Je voudrais exprimer mon inquiétude comme l'a fait mon collègue de Scarborough—Rouge River. J'avais mentionné précédemment que certains députés ont voulu bloquer, faire échouer et contrecarrer les travaux de la Chambre. Ce faisant, ils ont essentiellement essayé de flanquer la pagaille, et c'est regrettable, à mon avis, étant donné l'importance de ce projet de loi.

Le premier amendement proposé principalement par mon collègue libéral contient de bonnes choses, bien qu'il causerait en général une baisse du prix des actions qui peuvent être offertes pour l'achat de Télésat.

• (1620)

Le soumissionnaire devra essentiellement envisager d'acheter effectivement plus d'actions que le bloc représentant 53 p .100 des actions qui a été offert. J'estime que son argument est très logique quand on considère la question sous l'angle de l'équité.

Le fait est que les actionnnaires minoritaires qui n'ont pas la possibilité de disperser leurs actions sont essentiellement réduits à l'impuissance. La disposition en question leur fournirait, je pense, cette possibilité, s'ils désirent se prévaloir de ce droit.

Vraiment, le gouvernement ne devrait pas suivre des règles spéciales pour liquider ses actions. J'estime qu'on devrait appuyer l'amendement en question pour être équitable à l'égard des autres actionnaires.

Le deuxième amendement semble avoir été repris exactement par mon collègue libéral et moi. J'avais cru comprendre qu'il n'en était plus question, mais les voyant tous les deux là, je suis d'autant plus convaincu de l'importance de cet amendement.

Il semblerait que le produit de la vente des actions de Télésat ne sera pas entièrement consacré, contrairement à ce que prévoit la loi actuelle, à la réduction de la dette nationale.

Nous avons présenté cet amendement dans l'espoir de convaincre le gouvernement d'utiliser la totalité des sommes provenant de la vente de ces biens et de les placer dans le Fonds de service et de réduction de la dette afin d'aider à réduire le lourd déficit fédéral dont nous sommes accablés.

La contribution initiale des Canadiens à Télésat s'élevait à 30 millions de dollars, ce qui aujourd'hui représente 120 millions de dollars. En outre, les contribuables canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement, ont prêté près de 40 millions de dollars à Télésat pour l'aider à démarrer au début des années 70.

Et après avoir ainsi financé Télésat, il serait temps , si on en croit le gouvernement, de se débarrasser de ces biens. À cela nous répliquons que si ce projet de loi est adopté et que la décision de vendre est prise, eh bien, utilisons ces biens au lieu de les laisser où ils sont et plaçons-les dans le Trésor.

Utilisons cette somme pour réduire la dette fédérale. Je suis sûr que le peuple canadien sera d'accord. C'est ce qu'il cherche. La liquidation de ces biens de la façon dont nous le proposons dans cet amendement serait plus avantageuse si on utilisait la totalité des sommes retournées à l'État pour réduire la dette fédérale.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant faire quelques brèves remarques sur le troisième amendement. Nous devons reconnaître la perspicacité de ma collègue de Mont-Royal qui nous propose cet amendement. Elle a relevé une véritable lacune dans ce projet de loi.

À l'avenir, toute vente de Télésat devra être approuvée par le CRTC, mais celle que le gouvernement s'apprête à conclure, en vertu de ce projet de loi, ne sera d'aucune façon examinée par le CRTC, du moins pas dans ses phases initiales.

Cet amendement comblera cette lacune du projet de loi, je pense. Il exigera que le CRTC s'assure que la vente de Télésat et l'aliénation des actions de l'État dans cette société sont vraiment conformes à l'intérêt public.

Il aura peut-être pour conséquence de ralentir le processus, mais le fait d'obliger le CRTC à jeter un regard sur les ramifications de la transaction pour s'assurer que les intérêts du Canada et des télécommunications canadiennes sont effectivement protégés, permettra de mieux servir l'intérêt public.

Bref, je crois que les trois amendements dont la Chambre est maintenant saisie constituent de bons moyens d'atteindre cet objectif. Ils contribueront grandement à renforcer cette mesure législative, qu'on nous demande aujourd'hui d'adopter.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'interviens à propos d'une autre de ces initiatives de privatisation que nous propose le gouvernement. Soit dit en passant, Télésat Canada se trouve justement dans la circonscription d'Ottawa—Vanier, que je représente, et je voudrais parler, par conséquent, de l'amendement de mon collègue de Scarborough—Rouge River. C'est un amendement qui arrive à point car ce projet de loi ne protégerait pas les actionnaires minoritaires, qui ne pourraient rien faire tant que les actionnaires majoritaires n'auraient pas obtenu satisfaction. Le pro-

blème, c'est que, comme nous le savons tous, une bonne part des actions de cette société sont entre les mains d'une minorité importante, soit les employés. En effet, 1 p. 100 des actions appartiennent aux 877 employés de la société, dont 672 travaillent au siège social et le reste, dans les bureaux régionaux.

L'amendement a pour objet de protéger les actionnaires minoritaires, de protéger en fait les employés qui détiennent des actions de cette société. Cinq cents de ces 877 employés comptent parmi les meilleurs mathématiciens au monde.

M. Baker: Bravo!

M. Gauthier: Certains d'entre eux comptent parmi les meilleurs physiciens au monde. Ce sont des gens travailleurs qui ont montré au monde entier qu'ils pouvaient rivaliser avec n'importe qui dans le monde. Je suis très fier de pouvoir dire que ma circonscription d'Ottawa—Vanier s'enorgueillit d'avoir la société Télésat Canada sur son territoire, car elle a été la première à faire placer un satellite de communications commerciales en orbite. Ce fut une entreprise remarquable, je dirais même hors du commun de la part de ces gens.

Ils en ont également fait placer le deuxième en orbite. Nous savons tous que le déploiement de l'antenne leur a causé des problèmes, mais ils les ont résolus, et le satellite est maintenant parfaitement fonctionnel. Nous appuyons de tout coeur ce groupe de scientifiques qui sont en train de faire du réseau mondial de télécommunications une entreprise d'une très grande importance pour le Canada.

Je n'aurai pas le temps d'en arriver à cet amendement, mais je veux aborder la question de l'emplacement du siège social de Télésat. La mesure à l'étude ne protège pas les employés, elle ne leur donne pas une garantie absolue que le siège de Télésat demeurera dans la région de la capitale nationale. Elle n'aborde la question qu'en y voyant un objet de négociation ou une condition de vente à un acheteur éventuel. Je veux citer à cet égard un passage du communiqué du gouvernement. J'entends grogner le ministre en face. Le communiqué déclare:

> Les soumissionnaires pour l'acquisition des actions de Télésat détenues par l'État devront déclarer leurs intentions concernant le maintien du siège social et des activités de Télésat dans la région de la capitale nationale.

Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas aux 672 employés travaillant au siège social de Télésat ici à Ottawa la garantie absolue que leur emploi demeurera à Ottawa? Pourquoi n'incorpore-t-il pas cette exigence toute simple dans le projet de loi? Il ne l'a pas fait.

Nous ne devrions peut-être pas nous en étonner, car les députés d'en face ne se préoccupent pas beaucoup des employés de la fonction publique. Il a sabré quand il a pu le faire, il a réduit leurs salaires chaque fois qu'il en a eu l'occasion et il a même provoqué la grève qu'ils ont faite il n'y a pas très longtemps, une des plus dures que nous ayons connues. Le gouvernement n'a aucune espèce de relations employeur-employés. Et ici, nous lui demandons simplement de veiller à deux choses: premièrement, à assurer une certaine stabilité aux familles de ces employés; deuxièmement à protéger l'investissement de ces actionnaires minoritaires, car 1 p. 100 des actions de Télésat appartient aux employés.

Je ne veux pas prendre plus de temps, si ce n'est pour dire aux ministériels d'être sensibles aux difficultés des gens dans leurs carrières et d'admettre que Télésat—du moins, son siège social—doit rester dans la région de la capitale nationale. Je suis très fier que cette société se trouve dans ma circonscription. Nous avons à coeur de la conserver, et je demande au gouvernement de considérer sérieusement l'amendement proposé dans la motion nº 1 du député de Scarborough—Rouge River, qui vise à protéger l'investissement de ces actionnaires minoritaires.

• (1630)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'Ottawa—Vanier. Lui et certains autres députés de ce côté-ci de la Chambre sont très fiers des quelque 500 scientifiques, la plupart des mathématiciens, qui travaillent au centre de contrôle des missions de Gloucester, près d'Ottawa, et qui, comme l'a dit le député d'Ottawa—Vanier, ont été les premiers au monde à mettre au point un satellite de télécommunications commerciales. Ce ne sont pas les Américains, ni les Français, ni les Allemands, ni les Britanniques. Ce sont les Canadiens, en 1970.

Le député d'Ottawa—Vanier et moi en avons discuté à maintes occasions, quand Télésat nous a donné un deuxième satellite, puis un troisième et un quatrième. Protéger les actionnaires minoritaires, comme le propose

le député, c'est le moins que le gouvernement du Canada puisse faire.

Comme le signalait le député, à cause des ennuis techniques associés au satellite Anik-EII, qui a été lancé dans l'espace et qui ne fonctionnait pas, on se retrouvait avec une dette de 300 millions de dollars, dont seulement une portion, 260 millions, était assurée.

Un soir, au centre de contrôle des missions situé dans la circonscription de mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, les spécialistes se sont réunis au beau milieu de la nuit. Ils avaient obtenu la permission de la compagnie d'assurance de secouer le satellite, de le faire virevolter dans l'espace, afin de tenter de déployer l'antenne et de protéger cet investissement de 300 millions de dollars.

Entre-temps, le cabinet fédéral s'était réuni à la demande de la société qui avouait se trouver dans une situation désespérée. Elle devait 300 millions de dollars qu'elle était sur le point de perdre. Le cabinet fédéral a adopté un décret que je trouve très intéressant.

Dans ce décret, il demandait au CRTC de tenir compte des circonstances, des risques associés au lancement de satellites, des coûts exorbitants que cela exige et du fait que la société était sur le point de perdre 60 millions de dollars, parce que, du coût total de 300 millions, seulement 240 millions de dollars étaient assurés. Il demandait au CRTC de réexaminer la structure des coûts de Télésat et de consolider la base financière de cette société, étant donné les dettes accumulées et les fluctuations dans le domaine des communications par satellite.

Comme vient de le mentionner le député d'Ottawa—Vanier, cette nuit-là, à 2 h du matin, certains des plus grands physiciens et mathématiciens du monde entier se sont rencontrés au Canada et ont fait virevolter le satellite. Le député et moi en avons souvent discuté; la manoeuvre était très risquée, puisqu'elle aurait pu faire échouer toute la mission. Au bout d'une demi-heure, les spécialistes ont réussi à déployer l'antenne supplémentaire. Leur tentative a été couronnée de succès.

Comme moi, le député d'Ottawa—Vanier estime peut-être que les employés devraient se réunir et prendre d'autres mesures, des mesures qui sont peut-être les seules que le gouvernement du Canada comprend. Monsieur le Président, savez-vous comment ou pourquoi le Cabinet a transmis ses instructions au CRTC?

Savez-vous qui l'a aidé à élaborer cette proposition? Les services de quatre lobbyistes ont été retenus. Les dossiers du ministère des Consommateurs et des Sociétés en témoignent. On ne devrait jamais dire qu'il n'y a aucune chance que le Cabinet renverse une décision du CRTC. C'est inscrit dans les dossiers.

Un des quatre lobbyistes est un ancien employé de l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un autre était autrefois un employé de quelqu'un qui est maintenant sénateur et qui a déjà été ministre du Commerce. Comme si cela ne suffisait pas pour régler l'affaire, on a retenu les services d'un homme très respecté et compétent, William Jarvis, ancien président du Parti conservateur du Canada. Comme si cela ne suffisait pas pour renverser la décision du CRTC, on a aussi retenu ceux de Bill Fox.

Force est de reconnaître que, pour obtenir quelque chose au Canada, il faut embaucher les bonnes personnes. Les dirigeants de la société ont dit que ces personnes n'ont été embauchées que pour rédiger une réponse au gouvernement du Canada et pour étoffer les arguments présentés. Le député d'Ottawa—Vanier et moi avons toutefois remarqué, et nous l'avons signalé, que dans la demande présentée au ministère des Consommateurs et des Sociétés, on proposait d'organiser des rencontres avec certains élus.

Disons, en terminant, que le député d'Ottawa—Vanier a parfaitement raison. Les actionnaires les plus importants, ce sont les employés de l'entreprise, ce 1 p. 100 d'actionnaires. Ce sont eux qui, il y a deux ans, ont réalisé des bénéfices de 180 millions de dollars pour cette entreprise et qui ont répété l'exploit cette année. Ce sont eux qui, au cours de la dernière année, ont permis à l'entreprise d'afficher des bénéfices nets de 22 millions de dollars. Ce sont eux qui ont lancé dans l'espace le premier satellite de télécommunications commerciales. Ce sont eux qui ont lancé le satellite de télécommunications commerciales le plus puissant du monde à l'heure actuelle. Ce sont ces personnes que nous devrions féliciter et que cette mesure législative devrait protéger.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié ce discours. Je dois admettre que j'aime voir mon collègue de Gander—Twillingate se lever à la Chambre pour parler en connaisseur d'un certain nombre de sujets.

Je tiens d'abord à remercier mes collègues de Scarborough—Rouge River et d'Okanagan—Shuswap pour leur excellent travail, qui a grandement facilité l'étude de cette mesure législative jusqu'à maintenant.

Le député d'Ottawa—Vanier a parlé d'employés du secteur public. Premièrement, les employés de Télésat Canada ne sont pas des employés du secteur public. Télésat n'est pas une société d'État. C'est une société privée dont le gouvernement est un des actionnaires. Le député comprend donc mal la situation. Ce ne sont pas des employés du secteur public, mais bien les employés de Télésat, qui est une société privée. Cela change un peu la situation.

Deuxièmement, le but de l'amendement proposé est de protéger les actionnaires minoritaires. Permettez-moi de rappeler à la Chambre que les deux seuls groupes visés sont les employés de Télésat eux-mêmes, qui détiennent 1,5 p. 100 des actions, et la Commission de transport Ontario Northland, qui en détient 2/10 p. 100. Ce sont les deux seuls groupes que cet amendement protège.

Ni ce projet de loi ni rien d'autre ne change quoi que ce soit aux droits de rachat prévus dans le régime d'actionnariat des employés déjà en place. Les employés n'ont donc pas besoin de cette protection, car ils sont déjà protégés.

Cet amendement est redondant. Nous allons nous y opposer parce que ces actionnaires sont déjà protégés en réalité.

• (1640)

Nous avons institué un programme d'actionnariat en janvier 1990. Il a été bien accueilli. J'oublie le pourcentage, mais il est assez élevé. Plus de 60 p. 100 des employés possèdent des actions de Télésat. Les députés de Vanier et de Gander ont tout à fait raison au sujet des employés. Ils sont fiers de leur société, et leur participation au programme d'actionnariat en fait foi.

La deuxième motion, aux termes de laquelle le produit net serait versé dans le compte de réduction du déficit, pose des difficultés au gouvernement sur le plan de la comptabilité. Nos livres font état d'une somme de 30 millions de dollars. Dans d'autres pays, les sociétés d'État ne figurent pas dans les livres comptables. Au Canada, elles le sont. Toute dépense engagée au nom d'une société d'État est portée aux livres. À l'égard de Télésat, nos livres font état de 30 millions de dollars, soit ce que le gouvernement a payé les actions de Télésat. En vertu de nos règles comptables, tous les frais productifs de revenus, y compris le coût originel de l'investissement, doivent être défalqués du produit net de la vente.

En d'autres termes, les contribuables canadiens ont avancé 30 millions de dollars à cette société. Ils vont maintenant les récupérer. Cet argent sera versé au Trésor, puis crédité à ce compte. C'est alors que les 30 millions de dollars disparaîtront des livres. Cette somme ne figurera plus dans les livres comme dette du gouvernement du Canada. Nous économisons donc beaucoup d'argent aux Canadiens.

Cet argent doit, en fait, servir à amortir la dette de 30 millions de dollars qui figure dans nos livres à l'heure actuelle. Évidemment, le solde ira dans le compte de service et de réduction de la dette et pourra servir à réduire le déficit.

Je signale aussi que dès que ce projet de loi entrera en vigueur, la Loi sur les sociétés par actions s'appliquera ainsi que toutes les formes de protection qu'elle accorde aux actionnaires de la compagnie.

Le dernier amendement proposé par la députée de Mont-Royal aurait pour effet d'assujettir la vente des actions du gouvernement dans Télésat à l'autorisation préalable du CRTC.

En vertu du projet de loi C-38, l'autorisation préalable du CRTC sera nécessaire avant qu'une personne ne puisse acquérir le contrôle de Télésat. La seule exception est le cas où le ministre prend les actions du ministre des Finances et du CN et qu'il y a vente subséquente à une tierce partie.

Je précise ici que la vente doit être approuvée en vertu de la loi fédérale sur la concurrence. Nous avisons tous ceux qui veulent présenter une soumission de communiquer avec le Bureau de la politique de concurrence afin d'obtenir une autorisation préalable avant de présenter leur soumission. Cette mesure permettra une grande économie de temps, tant pour les soumissionnaires que pour nous.

Nous allons nous opposer aux trois motions pour des raisons très légitimes. Ces motions ont aussi été présentées pour des raisons légitimes, mais nous pensons avoir donné suite aux préoccupations des députés dans le projet de loi ainsi que dans la Loi sur les sociétés par actions.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 1 est rejetée.)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-38, à l'article 5, en retranchant les lignes 25 à 30, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Canada, reçoit la sanction royale, le montant du produit net de la vente des actions visée au paragraphe (1), autre que le produit net versé conformément au paragraphe (2), est porté».

Monsieur le Président, je veux simplement demander le vote.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans le débat sur ce projet de loi. Je remarque d'ailleurs que si on est aussi pressés d'adopter à la vapeur tous ces projets de loi, c'est parce qu'il y a le *party* libéral, ici, avec 600 personnes qui sont invitées, lequel va coûter une fortune. Je ne sais trop d'où cela vient comme tel, j'ignore qui paie pour cela, alors qu'on dit que c'est un parti qui était extrêmement endetté. . .

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous discutons d'un amendement proposé par mon collègue d'Okanagan—Shuswap.

Le député s'est plaint plus tôt de ne pas avoir de service de recherche et, par conséquent, de ne pouvoir discuter adéquatement du projet de loi. Je me permets de dire à la Chambre que nous avons invité son parti à une séance d'information complète au ministère. Celui-ci a présenté des documents et a répondu aux questions lors de cette séance d'information. Aucun des députés de ce parti n'a profité de l'occasion.

Voilà qu'aujourd'hui ces députés retardent délibérément les travaux de la Chambre. C'est tout ce qu'ils font. Je demande sincèrement au député—et je ne m'en prends aucunement aux motifs d'un autre parti politique—de faire preuve de bon sens et d'en finir avec le travail de la Chambre.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler à mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead qu'il y a une règle de pertinence à la Chambre et que s'il veut faire des remarques sur la motion nº 2 qui est devant nous, je serais intéressé à l'entendre. Mais s'il veut parler des fêtes que l'on va avoir ce soir sur la Colline, qu'il nous le dise tout de suite. . .

M. Gérin: Monsieur le Président, je dois reconnaître que les propos de mon collègue d'Ottawa—Vanier sont entièrement justifiés. C'est un homme de grand sens, d'ailleurs. Mais je ne peux laisser passer l'occasion de vous dire que ce que le ministre vient de dire est totalement faux. Jamais, jamais, je n'ai reçu de son ministère quelque offre que ce soit de *briefing*! Au contraire, ils pensent qu'ils connaissent la sainte vérité et qu'ils n'ont pas à discuter avec les Québécois souverainistes qui représentent une grande majorité de la population. Jamais ils ne nous ont contactés.

Et quand il fait allusion au budget de recherche, je vous ferai remarquer que la Chambre des communes a toujours refusé, par le gouvernement, de reconnaître le Bloc québécois comme parti à la Chambre et à ce moment-là, on doit nous traiter comme des députés indépendants.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a bel et bien une règle de pertinence. J'aimerais que le député parle de la motion nº 2. Sinon, je donnerai la parole à un autre.

Je lui donne une dernière chance de parler de la motion, sinon je donnerai la parole à un autre député.

[*Français*]

M. Gérin: Je croyais, monsieur le Président, qu'on discutait le rappel au Règlement qui avait été soulevé et j'attendais votre décision.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1650)

M. Derek Lee (au nom de Mme Finestone) propose:

Motion nº 5A.

Qu'on modifie le projet de loi C-38, à l'article 11, en retranchant les lignes 22 à 26, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(8) Le présent article ne s'applique pas au transfert d'actions prévu aux paragraphes 4(1) et (2).»

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le premier vote porte sur la motion nº 2. Convoquez les députés.

(La motion nº 2, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 99)

POUR

Députés

Angus	Bélair
Dingwall	Gérin
Heap	Karpoff
Kindy	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacWilliam
Milliken	Plamondon
Riis	Rocheleau
Stupich	Taylor
Venne—17	

CONTRE

Députés

Anderson	Belsher
Blais	Bosley
Cooper	Crosby (Halifax West)
de Cotret	Fee
Fretz	Hawkes
Hudon	Jacques
Larrivée	Mayer
McCreath	McDermid
Moore	Robitaille
Saint-Julien	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—24	

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 5A.

(La motion nº 5A, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote nº 100)

POUR

Députés

Angus	Bélair
Dingwall	Gauthier
Gérin	Heap
Karpoff	Kindy
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacWilliam	Milliken
Plamondon	Riis
Rocheleau	Stupich
Taylor	Venne—18

CONTRE

Députés

Anderson	Belsher
Blais	Bosley
Cooper	Crosby (Halifax West)
de Cotret	Fee
Fretz	Hawkes
Hudon	Jacques
Larrivée	Mayer
McCreath	McDermid
Moore	Robitaille
Saint-Julien	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—24

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Ferland: Monsieur le Président, je désire tout simplement mentionner que si la sonnerie s'était fait entendre le temps réglementaire, j'aurais pu me rendre et participer au vote, et j'aurais voté avec le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, si j'avais su que la sonnerie se ferait si peu entendre, j'aurais moi aussi pu me rendre ici et j'aurais voté avec le gouvernement.

• (1700)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 101)

POUR

Députés

Anderson	Belsher
Blais	Bosley
Cooper	Crosby (Halifax West)
Darling	de Cotret
Fee	Ferland
Fretz	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Hawkes
Hudon	Jacques
Kindy	Koury
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Mayer	McCreath
McDermid	Moore
Plamondon	Robitaille
Rocheleau	Saint-Julien
Tétreault	Thacker
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Vankoughnet
Venne	Vincent

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—37

CONTRE

Députés

Angus	Bélair
Dingwall	Gagliano
Gauthier	Heap
Lee	MacWilliam
Milliken	Riis
Stupich	Taylor

Young (Acadie—Bathurst)—13

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, je veux seulement faire remarquer que cette semaine à mon bureau, ici sur la Colline, j'ai reçu une lettre du whip en chef du gouvernement disant qu'à l'avenir, lors des votes, les whips n'entreraient pas à la Chambre avant que les députés soient à leur siège et que les allées soient libres de députés. Mais là, on a vu tout à coup ici une précipitation tout à fait inhabituelle avec des députés partout dans

l'allée, contredisant ainsi ce que le gouvernement lui-même nous demande. Et je pense que ce n'est pas. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): D'après le Règlement, les deux whips peuvent se présenter n'importe quand.

M. McDermid propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 102)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Blais
Bosley	Cooper
Crosby (Halifax West)	Darling
de Cotret	Fee
Ferland	Fretz
Gérin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hawkes	Hockin
Hudon	Jacques
Kindy	Koury
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Mayer	McCreath
McDermid	Moore
Plamondon	Robitaille
Rocheleau	Saint-Julien
Tétreault	Thacker
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Vankoughnet
Venne	Vincent

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—39

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Bélair	Dingwall
Gagliano	Gauthier
Heap	Lee
MacWilliam	Milliken
Mitchell	Riis
Stupich	Taylor

Young (Acadie—Bathurst)—15

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si vous consultez la Chambre, je crois qu'elle sera d'accord pour adopter la motion suivante sans débat ni amendement. Je propose:

> Que huit membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés, dans le cadre de l'étude que mène actuellement le Comité au sujet du rôle des Forces canadiennes dans un monde en évolution, à se rendre en Europe de l'Est et de l'Ouest, pour une période d'au plus quinze jours entre le 26 janvier 1992 et le 16 février 1992.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à vous faire part de mon inquiétude au sujet d'un incident qui s'est produit cet après-midi. Je participais à la réunion du comité du multiculturalisme, devant lequel comparaissaient cinq ou six témoins venus d'assez loin pour exprimer leur opinion. Les travaux du comité ont été interrompus, et j'ai dû me précipiter ici pour le vote. En arrivant, je me suis aperçue que tout était fini.

Je me dois de protester; j'estime que mes droits ont été brimés, la sonnerie n'ayant duré que deux minutes. J'espère que la Chambre étudiera la question.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée devrait savoir que, d'après le nouveau Règlement, les whips peuvent se présenter devant la présidence n'importe quand. J'espère qu'elle vérifiera auprès de son leader parlementaire.

Comme il est 17 h 10, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 décembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, hier un certain nombre de mes collègues ont fait un rappel au Règlement très sérieux au sujet de propos tenus par le premier ministre.

Je sais que vous avez été saisi de l'affaire, mais, comme le premier ministre n'est pas là, je me demande si vous pourriez nous dire si vous allez rendre votre décision aujourd'hui quand le premier ministre y sera, de manière que l'affaire se règle sans délai.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai eu depuis l'occasion de vérifier auprès du vice-premier ministre, qui s'assoit à côté du premier ministre. J'ai vérifié auprès du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), qui s'assoit derrière le premier ministre, et auprès du whip, et je me rappelle ce que j'ai entendu. Nous nions catégoriquement et absolument que le premier ministre ait prononcé les paroles qu'on lui attribue.

• (1010)

M. le Président: Avant d'aller plus loin, permettez-moi de préciser que j'ai entendu les députés hier. Je suis saisi de l'affaire, comme l'a fait remarquer le député de Cap-Breton—Richmond-Est. Je ne veux pas qu'on poursuive le débat à ce sujet. Je répondrai au député de Cap-Breton—Richmond-Est que j'ai lu le hansard, écouté la bande sonore et visionné la bande vidéo, et qu'ils ne nous sont d'aucun secours.

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a dit que le premier ministre serait peut-être là plus tard, et je crois que ce serait probablement de mise. Tant que je n'aurai pas eu de nouvelles du premier ministre, l'affaire n'est pas complètement classée. Mais je déclare à la Chambre que, après avoir vérifié le hansard et les bandes, je ne suis pas en mesure, pour le moment du moins, d'argumenter dans un sens ou dans l'autre.

Le député de Kamloops demande-t-il la parole?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, seulement pour une clarification. Vous attendez que le premier ministre soit là pour poursuivre l'affaire, est-ce exact?

M. le Président: De toute évidence, le député de Cap-Breton—Richmond-Est voudrait que cette affaire se règle de façon civilisée et dans le respect des règles.

Si le leader parlementaire du gouvernement n'est pas d'accord, je vais lui céder la parole et écouter ce qu'il a à dire.

M. Andre: Monsieur le Président, il y a actuellement une accusation qui est portée par les députés d'en face et que nient catégoriquement tous ceux qui étaient assis suffisamment près du premier ministre pour entendre ce qu'il a dit. L'examen du hansard ou des bandes révèle que cette accusation n'est absolument pas fondée.

Je conteste le fait que cette allégation demeure en suspens. Quelqu'un a fait une allégation qui n'est ni fondée, ni prouvée et qui est catégoriquement niée. Nous devrions en rester là.

M. le Président: Je demanderais à tous les députés, y compris les ministres, les députés de l'opposition qui prennent place au premier rang et tous les autres, de se calmer pour un moment.

Si nous connaissons actuellement une situation difficile, c'est qu'il y a trop de gens qui se répondent en criant de part et d'autre de la Chambre. Parfois ces échanges donnent lieu à une situation qui est peut-être inexcusable et qui n'a peut-être pas sa raison d'être, et il s'ensuit une confusion parce que quelqu'un répond. Il n'est pas facile de régler un problème comme celui-ci en trouvant une solution conforme à la procédure et à la courtoisie dont nous sommes capables de faire preuve à la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement estime inutile que le premier ministre vienne à la Chambre.

Si le député de Cap-Breton—Richmond-Est estime que le démenti fait par le premier ministre à l'extérieur de la Chambre suffit, je l'accepterai.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la question a été soulevée à plusieurs reprises hier.

Le leader parlementaire du gouvernement a dit que des députés du parti ministériel n'ont pas entendu ces paroles. Comme c'est l'usage à la Chambre, ils nient avoir entendu ces propos. Je vais croire sur parole le député qui dit cela.

Lorsque le premier ministre reviendra à la Chambre et qu'il répétera cela ici même, nous allons le croire sur parole. En attendant, nous estimons que notre position n'est que juste et équitable pour toutes les personnes visées, étant donné que des députés de ce côté-ci sont d'un avis différent.

Nous allons attendre que le premier ministre vienne, en quelque sorte, faire un bref démenti, une déclaration ou des excuses.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux simplement faire une remarque. Hier, après la période des questions, on a demandé au Président d'examiner les «bleus», relativement à la déclaration du premier ministre.

J'ai entendu le Président dire ce matin que l'examen des «bleus» n'a pas été utile. Je voudrais attirer l'attention du Président sur ces mots, car j'estime que l'examen a, au contraire, été très utile. Il a en effet révélé que les paroles en question ne figuraient pas dans les «bleus», ni dans les autres comptes rendus de la Chambre.

C'est avec beaucoup de prudence que j'attire l'attention du Président sur ces mots, car je pense que l'examen a bel et bien été utile.

M. le Président: Je ne vais pas m'engager dans une querelle de sémantique.

Ce que je suis en train de dire à la Chambre et au public, c'est qu'il n'y a rien dans les «bleus», ni dans le hansard, ni sur la bande vidéo, ni sur la bande sonore qui puisse nous porter à croire que le premier ministre a prononcé les paroles qu'on lui attribue.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, nous parlons des traditions de la Chambre. Je suis certainement parmi ceux qui respectent les traditions et qui essaient. . .

M. Simmons: Ce n'est pas toujours évident.

M. le Président: Un moment, je vous prie.

Un député peut-il vraiment croire que le fait d'invectiver le ministre qui a la parole nous aidera à régler la question?

M. Simmons: Je ne crois pas, mais il a le droit de le faire.

M. le Président: Je demande au député de Burin—Saint-Georges de s'asseoir et de rester tranquille.

M. Simmons: Soyez juste. Il a dérangé la Chambre pendant cinq minutes.

M. le Président: Je demande au député de Burin—Saint-Georges de retirer cette accusation contre la présidence.

M. Simmons: Monsieur le Président, le compte rendu prouvera que le député de Yellowhead a dérangé la Chambre pendant cinq minutes.

Je retire toute allégation que j'ai pu faire contre la présidence. Cependant, j'exhorte le Président à continuer d'être juste comme il l'a toujours été.

M. le Président: C'est ce que j'essaie de faire.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je veux simplement attirer l'attention de tous les députés sur une toute nouvelle pratique que nous nous trouverions à établir ici, à mon avis.

À mon avis, en permettant à un député d'attribuer certaines paroles à un autre député, aussi scandaleuses ou injustes qu'elles puissent être, et d'obliger ensuite ce député à nier ce qu'on l'accuse d'avoir dit, on rompt avec la tradition d'une façon qui ne peut que nuire à la Chambre.

Jusqu'à maintenant, dans l'ensemble, on a réussi à soustraire le Règlement de la Chambre à tout esprit de parti. Si on cherche à rompre avec cette tradition, c'en est fini de l'ordre dans cette enceinte.

En tant que député de la Chambre. . .

M. Simmons: Rappelez-le à l'ordre, lui aussi. Quel hypocrite!

• (1020)

M. le Président: Ce n'est pas très agréable d'être Président lorsqu'il faut faire des remontrances. Je ne sais pas à quel point c'est utile, mais je dois demander à tous les députés de respecter les traditions de la Chambre et de laisser le ministre achever ses remarques. Si le député du Burin—Saint-Georges veut répondre, il peut demander la parole.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je crois que ma première intervention, qui a été marquée d'un accès de colère comme j'en ai très rarement, n'a pas été utile à la Chambre. Je suis désolé. Je crois que nous nous approchons dangereusement d'une pratique qui pourrait bouleverser l'ordre qui règne depuis toujours à la Chambre. J'espère que vous tiendrez compte de cela dans vos délibérations et que les députés de tous les partis en tiendront compte aussi dans les décisions qu'ils auront à prendre à cet égard. Nous n'établirons pas une pratique qui me permettrait d'attribuer au député de Winnipeg-Sud-Centre, par exemple, des paroles qu'il n'a pas dites et de l'obliger ensuite à nier ces paroles. Cela n'est pas conforme à nos traditions, et je ne crois pas que ce soit là quelque chose que nous devrions commencer à faire.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous pouvons poursuivre dès maintenant les travaux. Nous ne cherchons pas à insinuer, d'une façon ou d'une autre, que les députés de ce côté-là ont peut-être raison et que les députés de ce côté-ci ont peut-être tort. Je propose au ministre responsable des Affaires constitutionnelles, comme je l'ai suggéré à la présidence, de passer aux travaux de la Chambre. Quand le premier ministre sera ici, à 15 heures, nous pourrons régler la question.

Intervenir à la Chambre et traiter de façon très subtile 20 députés d'un caucus de menteurs, c'est contraire aux convenances. C'est pourtant ce qu'on pourrait déduire en observant le comportement du député.

J'ai proposé, en toute sincérité, que nous poursuivions les travaux de la Chambre. À 15 heures, le député qui se trouve aussi à être premier ministre pourra faire une déclaration. La question sera alors réglée.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais m'excuser pour avoir perturbé les délibérations. J'ai eu du mal à me contenir, parce que, fidèle à mon habitude, je suivais l'exemple du député de Yellowhead, un homme que je respecte énormément en temps normal. Il se trouve qu'il s'est comporté de façon horrible ce matin et que je suivais son exemple. Je vois une certaine hypocrisie dans le fait qu'il a pu crier pendant dix minutes.

M. le Président: Nous abordons une question précise. Le ministre a admis qu'il a peut-être fait preuve d'un peu trop de zèle. Pourquoi ne pas nous en tenir là. Si le député de Burin—Saint-Georges a des conseils à offrir à la présidence sur le point actuellement à l'étude, je serai heureux de l'entendre.

M. Simmons: Monsieur le Président, je voudrais simplement appuyer l'affirmation que vient de faire mon collègue. Il ne s'agit pas d'un complot où certains d'entre nous inventent des déclarations qui n'ont jamais été faites.

Nous croyons sincèrement avoir vu et entendu quelqu'un utiliser certaines expressions. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas les seuls à fournir cette interprétation des faits. Des gens qui se trouvaient à la tribune à ce moment-là l'ont confirmé.

M. le Président: Un instant. Nous nous aventurons dans un domaine que je voulais justement éviter.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, quand on parle de propos blessants et surtout venant de la part du premier ministre, il y a déjà six semaines que le premier ministre a tenu à mon endroit des propos insultants et dégradants. Et depuis six semaines, personne n'a sévi.

M. le Président: Un moment s'il vous plaît. Hier, nous avons eu une discussion concernant la position de l'honorable député de Richelieu.

[*Traduction*]

J'ai été saisi de l'affaire. Je ferai ce que je peux à cet égard. Cependant, je ne crois pas qu'il soit opportun de revenir pour l'instant sur cette question.

Je pense que nous allons passer aux affaires courantes.

[*Traduction*]

AFFAIRES COURANTES

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse au gouvernement à plusieurs pétitions.

Affaires courantes

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

DÉPÔT DE DEUX RAPPORTS DES ACTIVITÉS LA SECTION CANADIENNE

L'hon. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de deux activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Dans le premier cas, il s'agit des travaux de la 18e Assemblée générale qui s'est tenue à Ottawa et à Calgary, du 1er au 8 septembre 1991. Je voudrais en profiter pour dire merci à tous les députés qui ont participé avec assiduité et enthousiasme, tant aux plénières qu'aux réunions des commissions. Je voudrais aussi remercier les greffiers et tous les employés de la Chambre qui nous ont permis d'accueillir la Francophonie mondiale avec beaucoup de chaleur et dans une organisation qui, je me permets de le dire, était sans pareille.

Dans le deuxième cas, monsieur le Président, il s'agit de la participation de la section canadienne de l'AIPLF à la 14e biennale de la langue française qui s'est tenue à Lafayette, en Louisiane, du 30 octobre au 6 novembre 1991. J'ai eu l'honneur de représenter l'Association à la Biennale. Nous avons discuté entre autres de l'enseignement du français, mais aussi de la qualité de cette langue, telle qu'elle est parlée dans les différents pays et continents; des efforts qui sont faits de par le monde pour conserver, promouvoir et confiner ce grand moyen de communication de notre civilisation qu'est la langue française.

* * *

[*Traduction*]

LE PARLEMENT DES INDIGÈNES D'AMÉRIQUE

RAPPORT SUR LA CINQUIÈME ASSEMBLÉE

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, conformément au Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport sur la cinquième assemblée du Parlement des Indigènes d'Amérique, qui s'est tenue ici à Ottawa du 10 au 13 novembre de cette année.

Il s'agit d'une conférence réunissant environ 50 parlementaires d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et d'Amérique du Nord qui sont venus ici discuter de questions d'intérêt international comme l'environnement, le rôle qu'ils joueront à la conférence qui se tiendra au Brésil en 1992, les violations des droits de la personne, le cinquième centenaire de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, la résolution 169 de l'Organisation internationale du travail ainsi que la réunion de spécialistes tenue au Groenland sous l'égide des Nations Unies.

Nous avons été très honorés d'accueillir cette conférence.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingtième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

M. le Président: Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

APPROBATION DU VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer l'adoption du vingtième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre il y a un instant.

(La motion est adoptée.)

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, intitulé «Les enfants du Canada: Notre avenir». Ce rapport est le fruit de deux années d'étude de la part du Sous-comité sur la pauvreté, du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, qui a examiné la motion que la Chambre des communes avait adoptée à l'unanimité:

> Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

• (1030)

Le rapport fait des recommandations qui feraient en sorte que chaque enfant au Canada naisse aussi en santé que possible, et que tous les parents aient le revenu nécessaire pour subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants et un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins éducationnels, récréatifs et culturels.

Il propose la mise au point d'un programme qui fournirait aux gens des encouragements financiers à travailler et qui assurerait une sécurité de revenu grâce au relèvement du salaire minimum fédéral, à l'établissement d'un supplément de revenu gagné garanti et à la création d'un crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfant, dont la pleine valeur serait accordée aux gagne-petit.

La mise en oeuvre de ces recommandations aiderait non seulement les enfants pauvres, elle aiderait également le Canada à soutenir la concurrence internationale en développant au maximum le potentiel de notre ressource la plus précieuse, nos enfants.

Votre comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport, conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT MINORITAIRE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, on vient de déposer le rapport du Sous-comité sur la pauvreté.

Au nom du groupe parlementaire libéral, je voudrais présenter notre rapport minoritaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

Désolé, mais, depuis avril, les rapports minoritaires doivent être acceptés.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais déposer un rapport minoritaire, car le rapport présenté par le Sous-comité est à notre avis incomplet et il est truffé de recommandations à appliquer le plus tôt possible, mais il ne prévoit pas de calendrier d'exécution déterminé. On est toujours en train de dire aux provinces quoi faire, mais on ne prévoit pas de mesure d'incitation financière ou réglementaire. Et certaines de ces recommandations sont vaines, voire ridicules, superflues et dépassées par rapport à la définition de la pauvreté. Elles portent un autre coup aux programmes sociaux et ne feront que perpétuer le cercle vicieux de la pauvreté au Canada.

Je dépose donc notre rapport.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je me demande si je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter dans les deux langues officielles la réponse minoritaire du NPD au rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous n'avez pas besoin du consentement unanime. Allez-y.

M. Axworthy: La réponse du NPD au rapport majoritaire du Sous-comité sur la pauvreté est un peu comme celle que vient de donner mon collègue de Winnipeg.

La Chambre a unanimement voté en faveur de l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Or, ce rapport ne permettra pas de mettre un terme à la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

En signant la Déclaration des droits de l'enfant de l'ONU, le premier ministre s'est engagé à accorder la priorité aux enfants dans l'affectation des ressources nationales en période de disette comme en période d'abondance.

Mais ce rapport ne permettra pas de respecter pleinement cet engagement. Il me semble que la réponse majoritaire du Sous-comité entravera l'engagement qu'a pris le premier ministre et l'engagement qu'avait pris la Chambre dans la motion de novembre 1989 d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Il nous reste la réponse des néo-démocrates, qui permettra de veiller à ce que les mesures appropriées soient prises pour prévenir la pauvreté au lieu d'essayer d'y remédier après que le problème s'est posé.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Otto Jelinek (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) demande à présenter le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et modifiant d'autres lois en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68 (2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Jelinek propose, au nom de M. McDermid: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69 (1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (agressions sexuelles).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68 (2) du Règlement, la motion est adoptée.

M^me^ Campbell (Vancouver-Centre) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69 (1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour suprême et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M^me^ Campbell (Vancouver-Centre) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES RESSOURCES EN EAU DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Siddon propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES RESSOURCES EN EAU DU YUKON

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du Territoire du Yukon.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Siddon propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI AUTORISANT LA PRISE DE MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le projet de loi C-53, Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Jelinek, au nom de M^me^ McDougall, propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. McKnight propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai la nette impression que nous n'allons pas pouvoir en arriver aux «Questions inscrites au *Feuilleton*» aujourd'hui, du fait des autres sujets que nous devons aborder dans le cadre des «Affaires courantes».

Ainsi, puis-je demander à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, s'il serait possible de donner suite à la proposition faite hier afin que, durant l'ajournement, au fur et à mesure qu'on répondra aux diverses questions, elles soient tout simplement transmises aux services du greffier pour que nous n'ayons pas à attendre la reprise des travaux de la Chambre pour obtenir ces réponses.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je tiens à garantir à mon collègue que j'envisage cette solution à ce stade-ci et que je lui donnerai une réponse à ce sujet avant la fin de la journée.

• (1040)

Je voudrais également lui préciser que nous devrions en arriver aux questions inscrites au *Feuilleton*, après nous être penchés sur certaines des motions, afin de permettre aux ministres de retourner aux réunions du Cabinet. Nous pourrons alors répondre à ces questions.

* * *

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je présente la motion suivante qui ne sera suivi d'aucun débat ni amendement:

> Que huit membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants et le personnel nécessaire soient autorisés à se rendre en Europe de l'Est et de l'Ouest dans le cadre de l'étude que le Comité est en train d'effectuer sur le rôle des forces canadiennes dans un monde en évolution, à tout moment entre le 26 janvier et le 16 février 1992, pour une période ne devant pas dépasser un total de 15 jours (inclusivement).

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unamine?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

Affaires courantes

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 56.1(*a*) du Règlement, je propose:

> Que huit membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants et le personnel nécessaire soient autorisés à se rendre en Europe de l'Est et de l'Ouest dans le cadre de l'étude que le Comité est en train d'effectuer sur le rôle des forces canadiennes dans un monde en évolution, à tout moment entre le 26 janvier et le 16 février 1992, pour une période ne devant pas dépasser un total de 15 jours (inclusivement).

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion.

Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): **La motion est adoptée.**

(La motion est adoptée.)

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser clairement que nous ne nous sommes pas opposés à cette motion, parce que nous l'avions appuyée en principe. Mais je tiens à exprimer notre vive opposition au fait qu'on invoque cet article du Règlement à cette fin.

De toute évidence, lorsqu'on a rédigé l'article 56.1 du Règlement, c'était avec l'intention de ne l'utiliser que lorsqu'il était impossible de donner un avis dans un délai suffisant et qu'il fallait agir. Manifestement, il y a eu amplement de temps pour donner un avis. Je déplore qu'on invoque cet article extrêmement draconien du Règlement de cette façon plutôt désinvolte.

Je voudrais simplement dire clairement que, à l'avenir, nous ne collaborerons certainement pas. J'ajouterai que c'est une façon de faire inappropriée.

Une voix: Oh, oh!

M. Riis: Tais-toi, Joe. Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Yellowhead lorsqu'il avait quelque chose à dire plus tôt.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps des fêtes approche. Oublions tout cela.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis également très inquiet de l'utilisation que l'on fait de cet article 56.1(1)a), particulièrement pour se payer une traite autour du monde pendant deux semaines, pour huit députés.

La réalité, monsieur le Président, c'est que l'on prend une mesure très draconienne pour un voyage qui va permettre aux députés d'aller se promener un peu partout. Ce que je veux cependant dire, monsieur le Président, c'est que le gouvernement fait la même erreur cette année qu'il a faite l'année dernière en n'offrant. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais c'est le Règlement.

[*Français*]

M. St-Julien: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Nous savons combien de députés seront de ce voyage et nous savons pour combien de semaines ils partiront. Mais j'aimerais savoir immédiatement combien cela va coûter.

* * *

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je présente la motion suivante qui ne sera suivie d'aucun débat ni amendement.

> Que neuf membres du Comité permanent des comptes publics et le personnel nécessaire soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du 9 au 12 février 1992 afin d'étudier le système américain de vérification et d'obligation de rendre compte.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu le la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

COMPTES PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ DE SE DÉPLACER

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que neuf membres du Comité permanent des comptes publics et le personnel nécessaire soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du 9 au 12 février 1992 afin d'étudier le système américain de vérification et d'obligation de rendre compte.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'aliné 56.1(1)*a*) du Règlement, M. Andre propose que neuf membres du Comité des comptes publics et le personnel nécessaire soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du 9 au 12 février 1992 afin d'étudier le système américain de vérification et d'obligation de rendre compte.

Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et moins de ving-cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je considère que c'est indécent de la part du gouvernement de se payer des voyages à travers le monde alors que l'on demande aux citoyens canadiens de se serrer la ceinture.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Si les députés ne sont pas d'accord avec le Règlement, qu'ils proposent une solution, mais il est inutile d'en débattre à la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En dépit des réserves que j'ai à l'égard de cet article du Règlement, nous devrions au moins l'observer. Or, avant d'y recourir, nous devrions chercher à obtenir le consentement unanime pour proposer cette motion.

Il me semble que la procédure n'a pas été suivie. Ce que nous venons de faire est réellement antiréglementaire.

Si je peux continuer mes observations, je ferai valoir deux points. D'abord, la procédure n'a pas été suivie comme le prescrit le Règlement. Ensuite, je déclare que je suis fortement opposé à ce que le paragraphe 56(1) du Règlement serve aux fins d'une initiative pour laquelle il n'a jamais été destiné.

En terminant, je dis simplement que, si un avis approprié avait été donné mardi, tout ceci n'aurait pas été nécessaire. Je répète qu'on n'a pas procédé comme il faut dans le cas de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis d'avis que la motion a été présentée conformément au Règlement. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour repasser des motions aux pétitions, afin de les terminer, puis de revenir ensuite aux motions.

M. Cooper: Monsieur le Président, si l'on autorise le retour aux pétitions, on pourrait peut-être aussi me permettre de répondre à des questions avant de revenir aux motions.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Accepté et ainsi ordonné.

[*Français*]

M. St-Julien: Monsieur le Président, je me suis levé tantôt avant ces recours au Règlement du secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre, sur la motion pour le voyage à Washington.

Je suis membre du Comité permanent des comptes publics. Je refuse de faire ce voyage.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député devrait demander des précisions au whip de son parti.

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par environ 2 200 personnes au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les pétitionnaires m'ont demandé de présenter cette pétition au Parlement en mémoire d'Anne Marie Bloskie, brutalement assassinée, à 16 ans, à Barry's Bay l'été dernier.

Ils soulèvent quelques points fort pertinents: l'article 16 de la Loi sur les jeunes contrevenants ne protège pas le public contre les jeunes criminels dangereux; l'intérêt de la collectivité devrait être protégé en permettant la participation de celle-ci au procès avec juge et jury lorsque des adolescents ont commis des meurtres ou des violences extrêmes; ils désapprouvent la légèreté des peines prévues par le projet de loi C-12.

• (1050)

Ils souhaiteraient que, lorsque les jeunes contrevenants ont été condamnés à une peine de prison, il existe des services médicaux pour les traiter dès leur incarcération et pour procéder à une évaluation valable avant qu'ils ne soient libérés. En conséquence, les pétitionnaires estiment que le traitement psychologique des jeunes contrevenants devrait être obligatoire dès la condamnation.

Je présente cette pétition au nom de 2 200 signataires très sérieux de tout l'Ontario.

LES PARCS NATIONAUX DE JASPER ET DE BANFF

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je désire présenter deux pétitions.

La première est signée par 350 habitants de Jasper, en Alberta. Ils sont opposés à la réglementation proposée qui aurait pour effet de fermer la piste d'atterrissage du parc national de Jasper.

La deuxième est signée par 33 habitants de Calgary qui, eux aussi, sont en faveur du maintien des pistes d'atterrissage dans les parcs nationaux de Jasper et de Banff.

LA PÊCHE AU HARENG

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi intervenir conformément à l'article 36 du Règlement. J'ai ici une pétition qui a été signée par 152 travailleurs d'usines de transformation du poisson de Meteghan, Saulnierville, Weymouth et Church Point, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Les pétitionnaires, qui travaillent dans le secteur de la pêche au hareng, s'opposent à ce que le poisson soit vendu de bateau à bateau quand il y a pénurie de travail aux usines de transformation du poisson.

Ils demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes d'exhorter le ministère des Pêches et des Océans à intervenir pour faire cesser les ventes de hareng de bateau à bateau et pour aider les Canadiens à transformer le poisson aux fins de la vente aux étrangers.

LE LOGEMENT

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition qui a été signée par 1 313 habitants de la région de Yarmouth, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires se préoccupent de la proposition constitutionnelle du gouvernement visant à transférer aux provinces la compétence dans le secteur du logement sans leur verser de compensation. Ils craignent que les provinces ne soient pas capables à elles seules de maintenir le niveau actuel d'aide au logement.

C'est pourquoi ils demandent au ministre responsable des Affaires constitutionnelles de bien vouloir réexaminer cette question.

LA PRIVATISATION D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui deux pétitions.

La première est signée par plus de 2 000 habitants de l'île du Cap-Breton qui s'opposent à la privatisation de la ligne de chemin de fer reliant Sydney et Truro, en Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires, qui viennent de Glace Bay, Sydney, New Waterford, Dominion, Sydney River et Port Morien, demandent au gouvernement d'intervenir auprès du CN afin d'empêcher la privatisation de cette ligne de chemin de fer qui, depuis de nombreuses années, dessert le centre industriel du Cap-Breton.

La deuxième pétition que je voudrais présenter est elle aussi signée par plus de 2 000 personnes qui viennent de différentes parties du Cap-Breton, surtout des zones rurales. Les pétitionnaires s'opposent à ce que le gouvernement privatise la ligne de chemin de fer reliant Sydney et Truro, en Nouvelle-Écosse.

Ils demandent au gouvernement du Canada, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, de donner l'ordre au CN de ne pas privatiser cette ligne de chemin de fer qui est très importante non seulement pour le centre industriel du Cap-Breton, mais aussi pour l'économie des zones rurales du Cap-Breton, notamment pour Stora Forest Industries, ainsi que pour les industries du charbon et de l'acier ainsi que pour tous les autres grands secteurs de notre économie.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'intervenir au nom des habitants qui s'opposent à la privatisation de cette ligne de chemin de fer.

LA JUSTICE

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais présenter plus de 100 pétitions qui ont été signées par des habitants de Burlington, Hamilton, Stoney Creek, Dundas, Mississauga, Oakville, Scarborough, Guelph, Kitchener et diverses autres villes et villages du sud-ouest de l'Ontario.

Les pétitionnaires font pression sur le gouvernement pour qu'il rende plus sévères les peines infligées aux auteurs de crimes commis avec violence. Ils veulent attirer son attention sur la mort tragique de la jeune Nina DeVilliers, qui a été assassinée le 9 août 1991.

Ils demandent à la ministre de la Justice et procureur général du Canada de continuer à examiner toutes les lois qui ont trait à la sécurité du public et de négocier, au besoin, avec les autorités provinciales pour garantir que les lois sont modifiées afin de tenir compte de leurs préoccupations en matière de sécurité du public.

[*Français*]

LES CÔUTS DU PÉTROLE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs Canadiens et Canadiennes de la région de la Capitale nationale, c'est-à-dire des deux côtés de la rivière, des deux provinces. La pétition demande que le gouvernement fédéral réagisse face aux coûts excessifs du pétrole dans la région, comparativement à d'autres régions, tel que dans le sud de l'Ontario.

[*Traduction*]

L'UKRAINE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par une cinquantaine d'électeurs de la circonscription d'Okanagan-Centre que je représente.

Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada d'appuyer les Ukrainiens, en reconnaissant officiellement l'indépendance de leur pays et en établissant des relations diplomatiques avec le gouvernement et le peuple de l'Ukraine.

LE PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'ATLANTIQUE EN CAS DE PRISES INSUFFISANTES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter une pétition concernant le programme d'intervention de l'Atlantique en cas de prises insuffisantes.

Cette pétition est signée principalement par des pêcheurs et des ouvriers d'usine de Bonavista Bay, de Trinity Bay et de Conception Bay, qui sont tous touchés par ce programme. Inutile de vous dire, monsieur le Président, qu'ils vivent surtout de la pêche. Or, l'année 1991 aura été la pire année qu'ils aient connue sur le plan des prises.

Créé au mois d'octobre, le Programme d'intervention de l'Atlantique en cas de prises insuffisantes s'est malheureusement révélé impuissant à résoudre la crise qui menace la viabilité de l'industrie, l'existence des collectivités ainsi que le gagne-pain des pêcheurs, des ouvriers d'usine et des leurs. L'hiver sera dur pour bon nombre de familles.

Ces pétitionnaires prient le Parlement d'examiner le Programme d'intervention de l'Atlantique en cas de prises insuffisantes pour que l'on trouve une meilleure solution aux problèmes des travailleurs que la mauvaise saison de pêche a si durement frappés cette année.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui plusieurs pétitions.

La première est signée par plus d'une centaine de participants au spectacle Snow Show organisé à Thunder Bay. Ils prient le gouvernement et le Parlement de rétablir le service VIA Rail tel qu'il existait il y a quelques années.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Iain Angus (Thunder Bay—Antikokan): Monsieur le Président, plusieurs pétitionnaires de l'Île-du-Prince-Édouard, sont très inquiets au sujet des projets de construction d'un pont ou d'une chaussée devant relier l'île au continent.

Ils demandent qu'on arrête toutes les démarches tant que la population n'aura pas été appelée à voter dans le cadre d'un plébiscite.

L'ÉCONOMIE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais présenter un ensemble de pétitions signées par des centaines d'habitants de Thunder Bay et du nord-ouest de l'Ontario, qui sont tout à fait contre la TPS, l'Accord de libre-échange, les taux d'intérêt élevés et le dollar fort. Ils prient le Parlement d'intervenir.

L'UKRAINE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au nom des habitués du Centre culturel ukrainien de Thunder Bay et des fidèles de l'église ukrainienne Sainte-Croix de Thunder Bay, j'ai le plaisir de présenter une pétition priant le Parlement de recommander au gouvernement fédéral de proclamer le 7 septembre jour de l'Ukraine, en reconnaissance du riche patrimoine et de l'immense contribution des Canadiens d'origine ukrainienne.

Je suis persuadé, monsieur le Président, que vous appuierez cette initiative.

[*Français*]

LES NÉGOCIATIONS DU GATT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège, conformément à l'article 36 du Règlement de la Chambre, de présenter des pétitions signées de quelque 700 électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Ces électeurs sont bien inquiets face aux négociations du GATT. Ils demandent au Parlement canadien d'inciter le gouvernement à protéger nos systèmes de gestion des approvisionnements dans le cadre des négociations du GATT.

Je dois indiquer à la Chambre également que pendant les dernières trois semaines, j'ai eu l'occasion de déposer quelque 1 200 signatures sur des pétitions en cette Chambre qui s'ajoutent, bien sûr, aux 700 d'aujourd'hui, pour un grand total de 1 900 personnes qui ont manifesté leur intérêt vis-à-vis ce dossier fort important.

[*Traduction*]

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter aujourd'hui deux pétitions provenant d'électeurs de ma circonscription.

La première se lit comme suit: Attendu que les producteurs laitiers et les aviculteurs craignent que les systèmes de commercialisation ne soient en péril en raison de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et des négociations actuelles du GATT;

Attendu que les producteurs laitiers et les aviculteurs ont mis au point le système de commercialisation le plus perfectionné du monde et fournissent des produits de haute qualité aux consommateurs.

Ces pétitionnaires, qui viennent de localités de ma circonscription, comme Lower Bedeque, Fernwood, Albany et Crapaud, notamment, pressent le gouvernement de maintenir le système canadien, de le citer en exemple au reste du monde et de le protéger dans les négociations actuelles du GATT.

• (1100)

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, l'autre pétition que j'ai à présenter concerne les projets de raccordement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le gouvernement du Canada a la responsabilité constitutionnelle de ces projets de raccordement; dans le cadre des solutions à long terme du gouvernement du Canada pour répondre aux besoins des provinces en matière de transport, le contrat pour le pont n'a pas encore été approuvé. Après l'octroi du contrat, il pourrait bien s'écouler entre sept et dix ans avant que la construction soit terminée; les services de traversiers du gouvernement du Canada entre la province et le continent sont utilisés au maximum.

Ces pétitionnaires viennent de localités de ma circonscription comme Cornwall, North River, Long Creek et Harrington, notamment. Ils disent au gouvernement que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont besoin d'un bien meilleur service de traversiers et qu'ils y ont droit.

VIA RAIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions. La première porte sur les réductions de services à VIA Rail et est signée par nombre de mes électeurs qui sont directement touchés par ces mesures. Certains d'entre eux ont même vu l'accès à leur chalet singulièrement réduit.

Ils pressent le gouvernement de maintenir les services de VIA Rail, notre réseau ferroviaire national, d'améliorer ses équipements en faisant l'acquisition de nouveau matériel et de lui verser suffisamment de fonds pour qu'elle puisse remplir son mandat national qui est d'assurer un service voyageurs.

LE JOUR DU TARTAN

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'ai une autre pétition ici, monsieur le Président. J'ai remarqué que le député de Thunder Bay—Atikokan a présenté une pétition concernant le patrimoine ukrainien.

Monsieur le Président, vous savez peut-être que les Ukrainiens et les Écossais ont en commun un saint patron en Saint-André. J'ai l'honneur de présenter une pétition qui presse le gouvernement fédéral de déclarer le 6 avril jour du Tartan, en reconnaissance du riche patrimoine et de l'énorme contribution des Canadiens d'origine écossaise.

J'espère que cette pétition recevra un bon accueil de la part de la présidence.

LE GATT

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je prends aussi la parole, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour présenter deux pétitions.

La première est signée par de nombreux producteurs agricoles de l'Alberta, dont une grande partie sont de la circonscription de Macleod que je représente.

Ces producteurs sont très préoccupés par les négociations multilatérales qui se tiennent actuellement dans le cadre de l'Uruguay Round sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ils s'inquiètent plus précisément des règles qui portent sur le commerce international des produits agricoles.

Le grand nombre de producteurs de volaille et d'oeufs et de citoyens engagés de l'Alberta, qui ont signé cette pétition, soutiennent les efforts du gouvernement du Canada aux négociations du GATT. Ils approuvent la position du gouvernement fédéral sur la question du commerce agricole et veulent obtenir un accord pour rétablir l'ordre dans les relations commerciales agricoles sur le plan international.

Ils pressent le gouvernement du Canada de maintenir fermement sa position à l'égard de l'article XI du GATT afin que cet article soit précisé et renforcé pour protéger le système canadien de gestion de l'offre.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est très volumineuse. Elle est signée par 600 citoyens de l'Alberta. La plupart des signataires habitent dans ma circonscription, Macleod.

La pétition vise à appuyer le projet de loi de contrôle des dépenses, cette importante mesure législative à laquelle les habitants de Macleod tiennent beaucoup.

En signant cette pétition, ils manifestent leur appui à l'intitiative du gouvernement fédéral d'imposer des limites aux dépenses gouvernementales. Exprimé simplement, leur message à tous les députés est le suivant: «Assez, c'est assez».

Ils nous demandent de mettre de l'ordre dans les finances du gouvernement et nous prient d'appuyer ce projet de loi à l'unanimité.

Les signataires viennent de nombreuses villes.

LA JUSTICE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux également présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. C'est mon devoir de le faire et c'est aussi un honneur. Elle porte la signature de nombreux Canadiens vivant dans tous les coins de ma circonscription, Hamilton–Ouest, notamment Tillsonburg, Binbrook et certains secteurs de Hamilton et de Burlington.

Ils se joignent à plus de 100 000 autres pétitionnaires, qui ont déjà demandé à la Chambre de donner son appui aux parents de Nina DeVilliers, et demandent au Parlement de reconnaître la gravité et l'horreur que représentent pour la société les crimes violents contre la personne. Ils le prient de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA CROATIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un très grand nombre de personnes du centre de la Colombie–Britannique, qui demandent au gouvernement du Canada de reconnaître l'indépendance et la souveraineté de la Croatie. Les signataires supplient le gouvernement de fournir l'aide humanitaire nécessaire à ces vaillants Croates qui défendent leurs familles, leurs foyers et leur patrie. Les pétitionnaires soulèvent quelques autres questions, monsieur le Président, mais j'en ferai part à la Chambre une autre fois.

Je tiens à dire que je considère comme un privilège, et même un honneur, de pouvoir présenter ce document.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai une autre pétition signée par de nombreux contribuables, littéralement des centaines. Je n'ai pas compté toutes les signatures.

Ils se disent inquiets de ce que la taxe fédérale de 9 p. 100 sur les produits et services cause énormément de tort, au plan économique, à un nombre croissant de Canadiens et ils demandent au gouvernement d'envisager de la supprimer.

LA GRC

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Ensuite, les pétitionnaires, toujours de Kamloops, demandent au gouvernement fédéral de s'assurer que la Gendarmerie royale du Canada recevra le financement dont elle a besoin pour remplir son mandat et son rôle de seule force policière visible pour les localités de toute la Colombie–Britannique.

LA RIVIÈRE THOMPSON–NORD

M. Nelson S. Riis (Kamloops): Enfin, les pétitionnaires se disent inquiets du projet qu'a une entreprise de Vancouver de construire, en collaboration avec une entreprise californienne, un barrage sur la rivière Thompson–Nord, à la hauteur de Vavenby, en Colombie–Britannique, en vue de détourner une partie des eaux de cette rivière vers la région de San Diego, en Californie.

Ils demandent humblement au gouvernement de faire valoir que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

Affaires courantes

[*Français*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 et certifié par le greffier des pétitions, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'environ 1 500 noms provenant de Montréal, et plus précisément de Hochelaga—Maisonneuve.

Les pétitionnaires sont préoccupés et veulent que le Parlement adopte maintenant le projet de loi visant à imposer une limite aux dépenses gouvernementales.

[*Traduction*]

L'UKRAINE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je tiens à présenter une pétition en date du 22 novembre, qui ne m'est parvenue que tout récemment. Elle est signée par un certain nombre de contribuables d'origine ukrainienne de Moose Jaw—Lake Centre, ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître l'indépendance de l'Ukraine et d'établir des relations diplomatiques avec ce pays.

Au nom de la collectivité ukrainienne de Moose Jaw et au nom de tous les électeurs de Moose Jaw—Lake Centre, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir promptement reconnu l'indépendance de l'Ukraine et je l'exhorte à établir incessamment des relations diplomatiques avec le gouvernement et le peuple de l'Ukraine.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquée d'un astérique.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n[os] 52 et 138.

[*Texte*]

Question No 52—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

À l'égard de la sécurité de la poste, *a*) combien de facteurs ont été cambriolés (i) en 1990, (ii) en 1991, *b*) les facteurs sont-ils autorisés à laisser des chèques du gouvernement dans les armoires de relai et, dans la négative, pourquoi pas, *c*) la Société insiste-t-elle pour que les facteurs transportent ces chèques sur eux en tout temps, *d*) les entrepreneurs ont-ils les clés de ces armoires et, dans l'affirmative, quelles conséquences cela a-t-il sur la sécurité, *e*) quelles mesures la Société a-t-elle prises pour informer les Canadiens des mesures de sécurité supplémentaires à prendre lorsqu'ils expédient des articles de valeur par la poste?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): A) Voici les incidents qui ont eus lieu à l'échelle nationale:

i) En décembre 1990, il y a eu une tentative de vol et un vol qui a causé la perte d'environ 120 pièces de courrier.

ii) En mars 1991, deux facteurs ont été victimes de vols à main armée. Un des facteurs s'est fait voler les clés officielles et sa sacoche et l'autre, des clés.

Personne n'a été blessé dans aucun cas.

B) Suite à un certain nombre d'incidents liés aux armoires de relais, notamment des vols, nous avons mis en place une mesure de protection temporaire afin que les facteurs transportent les chèques du gouvernement au lieu de les envoyer aux armoires de relais. Cette mesure a été instaurée le 1[er] mars 1991 et est toujours appliquée.

C) Comme nous l'avons déjà mentionné, une procédure temporaire a été élaborée afin que les facteurs transportent les chèques au lieu de les envoyer aux armoires de relais. Cette procédure est toujours appliquée.

D) Les clés des armoires de relais sont remises aux entrepreneurs afin qu'ils puissent déposer les sacs des facteurs aux endroits où il n'y a pas d'employés en service et de s'assurer de la maintenance. Tous les entrepreneurs chargés de ces tâches sont soumis à un contrôle de sécurité. De plus, les clés ne sont remises que contre signature et doivent être retournées chaque jour.

E) La Société canadienne des postes incite ses clients à acheter de l'assurance lors de l'expédition des envois de valeur, conformément aux lignes directrices de la politique de la Société.

Question No 138—**M. Nunziata:**

Depuis 1988, des membres de la Tribune parlementaire de la presse ont-ils conclu quelque contrat avec le gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms de ces personnes, *b*) quelle était la nature du contrat et des services fournis, *c*) combien chaque personne a-t-elle été payée?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et Leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

(a)	(b)	(c)	
Debra Brown	Service de communications	3 883 $ 4 219	E&I
Richard Inwood	Participation au Cours élémentaire des officiers des Affaires publiques	500 $ 500	MDN
Murray Maltais	Services de recherche	200 $	CPM/BCP
Kenneth Pole	Rédaction de discours	535 $ 749 1 050	CEC
Jeffrey Simpson	Préparation et présentation d'une session d'information donnée lors d'une conférence sur le rôle de la gestion de l'offre par le Conseil national de commercialisation des produits agricoles.	3 000 $	CNCPA
	Effectuer la recherche, la rédaction, la préparation et la présentation d'un discours sur le rôle que la citoyenneté joue présentement dans le débat constitutionnel d'une perspective non-gouvernementale et non-partisane.	3 938,26 $ (Incl.dépenses de voyages)	MULCIT
	Conférencier—Colloque de Gestion—Ministère des Finances	1 500 $	PRIV.& AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES
Michel Vastel	Agir comme animateur de l'extérieur du gouvernement fédéral pour situer une discussion sur des questions relatives à l'unité nationale lors d'une réunion des cadres supérieurs du ministère.	500 $	C&C

Les autres ministères n'ont pas de renseignements sur ce sujet.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 137 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 137 soit considérée comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question **No 137—M. Breaugh:**

Le gouvernement a-t-il été l'hôte d'une réception donnée sur la terrasse du quatrième étage de l'immeuble des Nations Unies à New York lors de l'ouverture de l'assemblée générale des Nations Unies à l'automne de 1991 et, dans l'affirmative, *a*) combien ont coûté les aliments servis à cette occasion, *b*) qu'y avait-il au menu, *c*) quelles boissons ont été servies, (i) de quel pays provenaient-elles, (ii) combien ont-elles coûté au total, *d*) quels autres frais ont été engagés en rapport avec cette réception (transports, location de salle, services et communications)?

(Le document est déposé).

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux seulement demander à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, certaines précisions au sujet des questions auxquelles on n'a pas encore répondu. Comme le délai de 45 jours sera largement dépassé, il y aura donc infraction au Règlement.

Mon collègue pourrait-il me dire s'il a ou non pensé à la suggestion qui a été faite, à savoir que les réponses aux questions soient déposées dès leur réception pendant l'ajournement?

M. Cooper: Non, monsieur le Président. Je n'ai pas eu le temps de consulter qui de droit, mais je n'y manquerai pas.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Motions.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'aimerais invoquer le Règlement avant qu'on ne passe aux motions.

J'ai eu envie tout à l'heure de prendre la parole quand certains députés indépendants ont posé des questions au sujet des frais de déplacement du comité parlementaire.

Je tiens seulement à faire savoir à la Chambre que les habitants de ma circonscription n'aiment guère l'idée de payer un salaire à ces députés qui sont rarement présents à la Chambre.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je propose: Que le deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le vendredi 1er novembre, soit adopté.

• (1110)

Nous pourrions adopter la motion dès maintenant, monsieur le Président, mais j'aimerais d'abord faire quelques remarques.

[*Français*]

Monsieur le Président, tous les députés de la Chambre admettront que si on veut optimiser l'utilisation des ressources, il faut pouvoir mesurer le rendement des programmes. Ces évaluations permettent aux députés, aux fonctionnaires et aux Canadiens en général de vérifier si les raisons d'être, les objectifs, la conception des programmes et les résultats escomptés et observés sont satisfaisants.

Au ministère des Finances, grâce à ces évaluations de programmes, le Parlement et les Canadiens ont été mieux informés de l'efficience du traitement fiscal que les bureaucrates ou les fonctionnaires, si on veut, font subir à leurs impôts.

Or, ces évaluations mesurant la performance sont particulièrement importantes dans un contexte de contraintes budgétaires. Jamais, monsieur le Président, a-t-on demandé aux Canadiens de faire autant leur part dans le but de réduire le déséquilibre budgétaire. À cause de ces contraintes nombreuses, les gouvernements auront à l'avenir, et peu importe de quel parti ils viennent, à composer avec des difficultés à remplir pleinement leur mandat parce que les ressources nous manquent.

Par conséquent, jamais le bien-fondé et l'efficience des différentes politiques gouvernementales ont-ils été aussi importants aux yeux des Canadiens. Les Canadiens veulent s'assurer qu'ils en ont pour leur argent. C'est clair et je pense que c'est justifié.

Les payeurs de taxes se montrent désormais de plus en plus réticents à délier les cordons de la bourse. Ils sont méfiants des demandes excessives faites par tous les gouvernements. Jamais a-t-on autant remis en question les objectifs des différentes mesures fiscales. Je pense à la Loi de l'impôt sur le revenu ou le bien-fondé des décrets de taxes, ou des stimulants fiscaux à l'investissement, la taxe sur les produits et services, et j'en passe.

C'est donc avec grande surprise que le Comité des comptes publics, que je préside, a appris que le ministère des Finances réorganisait sa façon d'évaluer les mesures fiscales. Le comité s'est alors dit très préoccupé par la façon cavalière dont le ministère a démantelé sa division de l'évaluation fiscale. En effet, c'est une simple note de service interne qui a annoncé la réorganisation de l'im-

portante unité d'évaluation. Un rappel des événements concernant la création de l'unité d'évaluation des mesures fiscales au ministère des Finances s'impose donc. Cette division, comme on le sait, a été créée en 1987 à la suite de nombreuses recommandations du vérificateur général, du Comité des comptes publics de la Chambre des communes et du Comité sénatorial des finances.

Déjà en 1983, le vérificateur général notait que le ministère des Finances était le seul ministère important qui n'avait pas fonction d'évaluation de ses programmes. Le vérificateur notait que le ministère des Finances était le seul ministère qui ne voyait pas la nécessité de nommer un responsable de programmes, ni de mettre sur pied une division de l'évaluation. Il existait pourtant déjà à ce moment des directives claires et précises émises par le Conseil du Trésor et ce pour tous les ministères et agences.

Pour illustrer le besoin d'évaluation des programmes, monsieur le Président, permettez-moi de donner quelques exemples. En 1984, le ministère des Finances suggérait la création d'un crédit d'impôt sur la recherche et le développement. Sans unité d'évaluation, cette aventure fiscale a fini par coûter aux Canadiens plusieurs milliards de dollars. La mesure fiscale n'avait tout simplement pas été évaluée avant son introduction par une unité spécialisée dans le domaine des évaluations.

Dans son rapport de 1985, le vérificateur général du Canada soulignait les problèmes associés au décret de remises accordé à la Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited. C'est après ces événements, monsieur le Président, que le Comité des finances nationales du Sénat et le Comité des comptes publics de la Chambre suggéraient la publication régulière d'un compte de dépenses fiscales.

[*Traduction*]

En 1987, le ministère des Finances a finalement cédé et il a annoncé la création d'une division de l'évaluation fiscale, qui était censée évaluer l'efficacité des politiques fiscales en fonction des lignes directrices établies par le contrôleur général du Canada.

[*Français*]

La politique en matière d'évaluation de programmes, revisée en août 1991, prévoit entre autres choses que le sous-ministre a la responsabilité de remettre en question tous les programmes de son ministère.

Il doit faire rapport sur le rendement des programmes et confier la gestion du processus d'évaluation à un gestionnaire supérieur indépendant. De plus, il a la responsabilité d'établir des critères d'évaluation et de veiller à ce que tous les programmes soient évalués périodiquement.

[*Traduction*]

Étant donné les pressions qu'il a fallu faire pour amener le ministère des Finances à créer une division de l'évaluation fiscale, il est plutôt curieux qu'il se retire du programme après seulement trois ans et demi. Dernier venu, premier sorti.

De nombreux rapports dénonçant l'inefficacité de certaines mesures fiscales ont été publiés, que ce soit par le vérificateur général, le Comité des comptes publics ou le Comité sénatorial des finances.

En outre, le Ministère s'est déchargé sur le Comité des comptes publics des engagements qu'il avait pris dans le passé. La décision de mettre discrètement fin aux activités de la division trois ans et demi après, sans en informer le Bureau du contrôleur général, le Comité ou le vérificateur général est pour le moins surprenante.

Le comité avait obtenu des engagements signés par l'ancien ministre des Finances, le député d'Etobicoke-Centre, en mars 1988. Je cite le deuxième paragraphe de la lettre: «Je souscris entièrement à la conclusion du comité selon laquelle le Parlement a besoin de renseignements de la plus haute qualité sur les stimulants fiscaux, l'imputabilité et le régime fiscal.» Le ministre est même allé plus loin en garantissant au Comité des comptes publics que le mandat de la division, et je cite le troisième paragraphe de la même lettre: «[. . .] fournira des évaluations des mesures fiscales indépendamment des gestionnaires hiérarchiques.»

La réorganisation proposée par le ministère des Finances trois ans plus tard va à l'encontre des engagements pris par l'ancien ministre des Finances, surtout pour ce qui est des évaluations de programmes indépendantes des gestionnaires hiérarchiques.

[*Français*]

Ce qui est proposé, monsieur le Président, à la place de l'unité d'évaluation par le ministère des Finances, est loin de satisfaire aux directives du Conseil du Trésor. Les lignes directrices émises par le Bureau du contrôleur général exigent que ces programmes soient évalués de façon indépendante, comme je le disais tantôt.

À notre avis, il est clair que le ministère ne respectera plus cette directive et ces engagements. De plus, le contrôleur général exige que tous les programmes soient évalués, tous les programmes. Avec le démantèlement de la division, le ministère ne possède plus aucune fonction d'évaluation indépendante. Par exemple, le gouvernement finance, à travers différents titres financiers, 400 milliards de cette dette cumulée. La gestion du service de la dette, qui coûtera, cette année en 1991, 41 millions de dollars, le programme gouvernemental le plus coûteux pour les Canadiens, n'est pas évalué. Personne, incluant les parlementaires qui pourtant votent régulièrement sur

ce sujet, ne sait si le programme est géré de façon efficace.

Cette nouvelle façon de faire, ou plutôt de ne plus faire, inquiète vivement les membres du Comité des comptes publics. Nous ne sommes pas les seuls à s'inquiéter. Même si le contrôleur général prétend que la décision du ministère des Finances ne met pas nécessairement en péril la fonction d'évaluation de programmes et qu'il faudrait attendre les résultats pour juger d'un geste du ministère, le même contrôleur général a avoué aux membres du Comité que la nouvelle façon d'évaluer les mesures fiscales n'était pas son option préférée. Le Parlement, dans son ensemble, doit se dire inquiet de cette décision. Le ministère revient sur sa parole donnée en 1987 au Comité des comptes publics.

Ce que les parlementaires doivent comprendre, c'est que la décision de réorganiser l'évaluation des mesures fiscales met en jeu l'indépendance des évaluations et l'objectivité des dits rapports. Il est évident qu'en confiant la responsabilité d'évaluer la justesse des mesures fiscales à des gestionnaires qui, en même temps, les ont développées, on risque inévitablement d'en arriver à des situations conflictuelles. La nature humaine étant ce qu'elle est, les fonctionnaires auront toujours tendance à vouloir protéger les mesures fiscales qu'ils proposent, après plusieurs mois ou années de labeur, même si celles-ci devaient s'avérer inefficaces ou trop coûteuses. Désormais, avec la nouvelle façon d'évaluer les mesures fiscales, les fonctionnaires seront appelés à être à la fois juges et jurés.

Le ministère des Finances nous a dit que ces gestionnaires se rapporteront à un directeur général désormais indépendant de la ligne d'autorité. Pourtant, il est tout à fait possible de croire que ce directeur général, qui coordonnera les évaluations, sera en réalité sans autorité ou influence. Le gestionnaire chargé du groupe d'évaluation pourrait être tenu dans l'ignorance lorsque des résultats embarrassants seront découverts.

• (1120)

Voilà pourquoi, monsieur le Président, il est nécessaire d'évaluer de façon indépendante les mesures fiscales. Comme je l'ai déjà mentionné, c'est directement ce qu'exige la directive émise par le contrôleur général du Canada. Les comités des comptes publics n'exigent rien de plus, ni rien de nouveau. Nous demandons que les directives et normes du Conseil du Trésor soient appliquées au ministère des Finances.

Pourquoi faire aujourd'hui une exception qui était inacceptable il y a quatre ans? La décision du ministère, outre la question de l'objectivité et de l'indépendance des évaluations mettant en jeu la transparence des résultats et des analyses, aura aussi d'autres conséquences majeures. Par exemple, le ministère des Finances perd ainsi des employés qui avaient su développer une expertise très précieuse en matière d'évaluation de mesures fiscales.

Toute cette culture—si je puis employer ce mot—s'évapore à cause du démantèlement de la Division par le ministère des Finances. Elle sera difficilement remplaçable. La Division de l'évaluation fiscale était la seule unité—et je le répète—la seule unité d'évaluation de programmes au ministère des Finances.

La Division examinait un univers représentant des recettes fiscales de plus de 100 milliards de dollars par année et les dépenses fiscales de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Pourtant, le Bureau du contrôleur général demande à ce que tous les programmes, sans exception, soient évalués périodiquement. D'ailleurs, devant le comité, le contrôleur général a avoué que le ministère des Finances n'avait pas su évaluer tous ces programmes, incluant le plus important, d'après nous, le service de la dette.

Le comité donc se dit inquiet et les parlementaires aussi doivent se dire préoccupés par cette décision bureaucratique. En fait, le comité pense que le sous-ministre des Finances ne s'acquittera plus du tout de ses responsabilités en n'appliquant pas à la lettre les directives du Conseil du Trésor en matière d'évaluation de programmes, appliquée, elle, on le sait, par le contrôleur général. Les parlementaires doivent corriger cette situation.

Cette Division avait aussi pour but de favoriser les débats publics. En effet, en rendant l'information et les évaluations publiques, on stimulait le débat chez les parlementaires et chez tous les Canadiens. Avec ces renseignements, nous étions en mesure de savoir si des mesures fiscales étaient inefficaces ou efficaces, si les objectifs et les façons d'atteindre ces objectifs étaient justes, et de connaître le coût de ces mesures. Ces documents, évaluant positivement ou négativement les politiques, nous permettaient de savoir s'il n'y avait pas lieu d'atteindre les mêmes objectifs de façon moins coûteuse pour les coffres publics.

La réorganisation du ministère est donc une décision regrettable qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses puisqu'on risque de tenir dorénavant les Canadiens et les parlementaires dans l'ignorance.

[*Traduction*]

La division a publié plusieurs rapports, par exemple, sur le crédit d'impôt pour les investissements au Cap-Breton, sur les régimes de pensions, sur les crédits d'impôts à l'exploration et sur les décrets de remise d'impôt. Ces rapports concluaient que les mesures fiscales mises en oeuvre ne permettaient pas toujours d'atteindre les objectifs visés. D'autres rapports n'ont pas été rendus publics par le ministère des Finances.

Le Bureau du contrôleur général avait pris des engagements envers le Comité des comptes publics. Nous ne avons le texte officiel. Il s'était engagé à calmer les craintes du comité au sujet des conséquences de la décision des bureaucrates, mais cela ne diminue en rien la gravité du problème.

Le ministère des Finances a proposé de déposer un calendrier d'évaluation des prochaines mesures portant sur trois ans. Cela ne règlera pas les problèmes de manque d'indépendance et de manque d'objectivité des évaluations faites par des employés réels sans pouvoirs et placés sous la surveillance d'un gestionnaire de service.

C'est pourquoi le Comité des comptes publics a demandé à Revenu Canada de s'associer au comité consultatif mis sur pied par le ministère des Finances. Ce dernier comité est censé arrêter le plan de travail et discuter des évaluations.

Le contrôleur général a aussi été invité par le ministère des Finances à faire partie du comité. Le Comité des comptes publics s'attend à ce que le contrôleur général lui présente régulièrement des rapports.

Les parlementaires doivent être tenus informés. Les bureaucrates doivent se conformer aux lignes directrices énoncées par le Conseil du Trésor et les ministères doivent se conformer à celles-ci. Le contrôleur général devrait s'assurer que toutes ces lignes directrices sont respectées.

Si nous permettons au ministère des Finances de ne pas respecter les lignes directrices, les autres ministères se croiront autorisés à en faire autant. Nous craignons que l'exemple du ministère des Finances fasse tache d'huile dans les autres ministères, et j'estime que cela créerait une situation grave pour le gouvernement dans l'exercice de ses fonctions de contrôleur des deniers publics.

Le ministère des Finances joue un rôle important et a une grande influence sur le fonctionnement du gouvernement.

Ce ministère pourrait créer un précédent. D'autres ministères pourraient être tentés, comme je l'ai dit, de démanteler leur service d'évaluation des programmes.

[*Français*]

En terminant, monsieur le Président, si chaque ministère et agence agissaient de la même façon que le ministère des Finances, ce serait le désordre et le chaos. Il n'y aurait plus de normes, donc plus de contrôles. Il faudrait, monsieur le Président, que les députés se lèvent à la Chambre et sonnent l'alarme, disent aux bureaucrates et aux fonctionnaires: Nous voulons des normes, nous voulons des contrôles, nous voulons de l'information; nous le voulons de façon efficace et efficiente.

[*Traduction*]

Les répercussions pourraient être très coûteuses pour les Canadiens. Le Parlement risquerait d'être tenu dans l'ignorance la plus totale de l'efficacité des mesures fiscales du ministère des Finances, par exemple. L'adoption de ce rapport unanime du Comité des comptes publics sera perçue par le gouvernement tout entier comme un avertissement sans équivoque.

Je tiens donc à remercier de leur coopération les membres du comité qui viennent de soumettre ce deuxième rapport et j'espère qu'il sera approuvé par la Chambre.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter mon collègue d'Ottawa—Vanier qui, à titre de président du Comité, fait un excellent travail, et qui ce matin a expliqué de façon normale, et je pense très technique, la motion qui est devant nous et qui se rapporte au Comité permanent des comptes publics qui fait des recommandations au niveau du ministère des Finances.

Je pense qu'il faut, monsieur le Président, dans le dossier de ce matin, revenir quelque peu en arrière et se poser la question, à savoir, pourquoi le ministère des Finances a pris une décision de «fermer un secteur». On se souviendra qu'en 1984, lorsque ce gouvernement-ci a été élu, l'État dépensait, par année, 16 milliards de dollars de plus qu'il n'entrait de fonds, et j'oublie pour une minute les intérêts sur la dette. Mais, en termes d'opération, ce gouvernement qui nous a précédés, je le répète, dépensait 16 milliards de dollars de plus que les entrées de fonds. Cette année, monsieur le Président, ce gouvernement-ci va dépenser quasiment 13 milliards de dollars de moins qu'il n'entre de fonds, ce qui veut dire qu'il y a eu un changement de près de 30 milliards de dollars en l'espace de sept ans. Comment s'est effectué ce changement? Comment se fait-il qu'aujourd'hui les opérations du gouvernement sont positives et que dans le temps elles étaient négatives? Il y a eu des augmentations d'impôt, et je pense que tous les Canadiens vont en convenir, augmentations raisonnables qui correspondent à peu près à 30 p. 100 de ces 30 milliards. Il y a donc eu des coupures à l'intérieur de l'État fédéral, du gouvernement

fédéral et des fonctionnaires, qui représentent 70 p. 100 de ces 30 milliards. Et, dans les coupures, dans le 70 p. 100 des dépenses de moins, arrive le dossier dont on discute ce matin.

Nous avons, au moment où on se parle, le même nombre de fonctionnaires qu'en 1973. Nous avons donc diminué le nombre de fonctionnaires de 12 000 depuis 1984. Et tout cela, ce sont des éléments qui entrent en jeu pour fins de discussion du dossier de mon collègue d'Ottawa—Vanier. Un des engagements majeurs de ce gouvernement est de réduire nos dépenses, et donc nos dettes. Et, comme vous allez le faire dans votre propre maison, ou comme mon collègue d'Ottawa—Vanier va le faire chez lui, lorsqu'on parle de réduction de dépenses, pour automatiquement réduire nos dettes, on parle de coupures. Alors, dans le cas qui nous occupe, le Comité s'inquiète au niveau du Comité interne du ministère des Finances sur l'évaluation des mesures fiscales. C'est le gros point de discussion ce matin. Et je veux souligner aux députés, monsieur le Président, que son rapport ayant été déposé à la Chambre au mois d'octobre ou au mois de novembre, le ministère des Finances a normalement 150 jours pour répondre au rapport de mon collègue. À ce jour, comme il l'a souligné, je sais que le sous-ministre lui a fait part de ses commentaires et le ministère a déjà mis en place plusieurs des mesures qui sont suggérées par mon collègue dans son rapport.

• (1130)

Je pense que le comité a fait un excellent travail, de même que son président, naturellement, et on se doit de continuer, dans cette optique, à traiter les dossiers de façon non partisane pour le bien-être des Canadiens et des Canadiennes en général.

Cela étant dit, il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec mon collègue, et c'est lorsqu'il dit que demain matin, puisqu'il n'y a plus de bureau d'évaluation des mesures fiscales, plus de division, qu'il n'y aura plus personne qui saura ce qui se passe. Je pense, monsieur le Président, qu'il faut revenir à la base du système, et les personnes qui y sont, ce sont les députés de cette Chambre. Ce sont eux, en dernier ressort, en bout de ligne, qui prennent les décisions d'ordre fiscal, économique, social et culturel. Ce sont les députés de la Chambre qui décident des mesures fiscales et c'est également notre responsabilité, monsieur le Président, de voir, au fil des ans, si les mesures fiscales qui ont été adoptées par le Parlement et qui sont en place, sont valables et bonnes pour le pays et pour les Canadiens et Canadiennes. C'est nous, en bout de ligne, qui avons cette responsabilité puisque nous sommes les élus.

Les fonctionnaires sont présents et sont là pour aider les élus à prendre les décisions. Ils sont là pour servir la population canadienne en général. Je pense que cela, c'est le système de base que l'on doit garder à l'esprit lorsqu'on regarde le dossier que mon collègue a présenté ce matin.

Une des recommandations du comité était la surveillance. Mon collègue l'a bien souligné, le Bureau du contrôleur général aura un représentant, au niveau du comité qui sera formé, pour regarder, justement, les politiques fiscales. Ce qu'il ne faut pas oublier, monsieur le Président, c'est que la qualité du travail fait par le ministère va demeurer parce qu'il y encore des gens en place, même s'il y a une division qui est partie, et il y a également la révision qui sera faite par les experts extérieurs et la publication de rapports. Je pense que ces deux éléments sont les éléments majeurs pour aider les députés de cette Chambre à prendre leurs décisions sur les matières fiscales et sur la révision des dossiers fiscaux que peut mettre en place le ministère des Finances.

Or, monsieur le Président, en terminant, je dois dire que j'apprécie le travail du comité, de ses membres et de son président. Mais à mon avis, il est peut-être trop tôt, ce matin, pour qu'une décision finale soit prise quant aux recommandations du comité parce que le ministère des Finances n'a pas fini de faire le tour du dossier, même s'il a fait preuve de bonne foi, dans ses commentaires, en appliquant plusieurs mesures du comité.

On se doit, monsieur le Président, de donner le temps, je pense, au ministère des Finances, temps alloué par cette Chambre, pour compléter le tout et faire en sorte que le Comité des comptes publics continue son excellent travail afin que le ministère des Finances, de son côté, puisse également y aller pour le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole ce matin pour appuyer à la motion d'adoption de mon ami, le député d'Ottawa—Vanier.

Cette motion propose l'adoption des recommandations et du second rapport du Comité permanent des comptes publics. Ce rapport traite du démantèlement de la Division de l'évaluation fiscale du ministère des Finances.

Mon parti, le Nouveau Parti démocratique, moi ainsi que les membres du Comité des comptes publics sommes profondément troublés par le fait qu'un ministère, qui avait été contraint et forcé d'accepter le bien-fondé d'un système d'évaluation fiscale et qui s'était finalement résigné à en mettre un en place en créant une division entièrement autonome et indépendante du reste du ministère, démantèle cette dernière trois ans et demi seulement après sa création et qu'il le fasse en douce par voie de note de service.

On pourrait dire à la défense du ministère qu'il a instauré un autre système, système qui, je le crains, ne jouit pas de l'autonomie que la majorité des membres du comité et moi souhaiterions.

Nous avons étudié en quoi consiste un système d'évaluation et pourquoi nous avons besoin d'un tel système. C'est prévu, je pense, par les lignes directrices du Conseil du Trésor dans la politique d'évaluation des programmes qui dit ceci en expliquant pourquoi il faudrait un système d'évaluation: «L'objectif est assurer que les ministères fédéraux disposent de renseignements pertinents, crédibles et objectifs dans la réalisation de leurs programmes et qu'ils les utilisent pour rentabiliser et bien gérer ces programmes.»

La déclaration de principe suivante stipule: «Le gouvernement a pour politique d'évaluer périodiquement la pertinence, le succès et la rentabilité constantes, c'est-à-dire le rendement, des programmes fédéraux et d'utiliser ces renseignements pour confirmer, améliorer ou supprimer ces programmes.»

C'est en tenant compte de cela que ce programme a été finalement établi au ministère des Finances. Si nous examinons plus attentivement ce document au tableau 1 quant aux questions d'évaluation des programmes, nous verrons, je pense, qu'un certain nombre d'entre elles ont été soulevées dans ce contexte, notamment: «Est-ce que le programme continue à être compatible avec les priorités du ministère et du gouvernement en général et à répondre de manière réaliste à un besoin réel?» Dans les questions d'évaluation de base: «Est-ce que les activités et les résultats du programme sont conformes au mandat de celui-ci et ont-ils un rapport plausible avec la réalisation des objectifs ainsi qu'avec les conséquences et répercussions voulues? Quelles ont été les conséquences et répercussions voulues ou non de la mise en oeuvre du programme? De quelle façon et dans quelle mesure le programme complète ou contrecarre d'autres programmes, fait double emploi avec eux ou empiète sur eux?»

On peut lire aussi: «De quelle manière et dans quelle mesure a-t-on atteint des objectifs appropriés grâce à ce programme? Existe-t-il d'autres programmes plus rentables qui pourraient réaliser ces objectifs et entraîner les conséquences et répercussions recherchées? Y a-t-il des moyens plus rentables de mettre en oeuvre le programme existant?»

C'est dans ce contexte que le Conseil du Trésor a demandé à tous les ministères d'établir et de conserver un système d'évaluation. C'est dans ce contexte que, à mon avis, pendant une période d'environ huit ans, le ministère des Finances a été harcelé jusqu'à ce qu'il établisse finalement en 1987 un système d'évaluation fiscale.

Il serait peut-être utile, je pense, d'examiner un peu ce harcèlement pour voir pourquoi nous, membres du Comité des comptes publics, avons jugé si sérieuse la suppression de cette division d'évaluation fiscale.

• (1140)

C'est en 1983 que le vérificateur général a fait remarquer que le ministère des Finances était le seul grand ministère qui n'avait pas de division d'évaluation. En 1984, il a à nouveau constaté que ce ministère avait fait preuve de négligence en proposant un crédit d'impôt pour la recherche et le développement qui avait coûté aux contribuables près de 3 milliards de dollars.

Il a signalé le fait que, s'il y avait eu peut-être une bonne évaluation dans ce ministère, cette hémorragie des deniers publics aurait pu être arrêtée avant qu'elle ne devienne aussi grave dans un programme qui s'est révélé inadéquat.

Dans son rapport de 1985, le vérificateur général a de nouveau souligné les problèmes du ministère des Finances, en citant en exemple le décret de remise rendu en faveur d'Hudson's Bay Oil and Gas Company, et en signalant une fois de plus que, si le ministère avait eu un système d'évaluation fiscale, il aurait su éviter ce problème, qui a été si coûteux pour le gouvernement canadien.

C'est dans ce contexte que le Comité des comptes publics a suggéré la publication d'un compte annuel de dépenses fiscales et a insisté sur la nécessité de doter le ministère des Finances d'une fonction d'évaluation indépendante de la fonction d'élaboration de la politique ministérielle. Il serait bon de l'avoir à l'esprit, quand on voit comment on a aboli le système d'évaluation fiscale au ministère des Finances et comment on entend évaluer les mesures fiscales à l'avenir.

Poursuivons ce tour d'horizon. En 1986, le vérificateur général a recommandé au ministère des Finances de veiller à ce que les programmes réalisés dans le cadre fiscal soient évalués correctement. Il lui a demandé de se conformer aux directives du Conseil du Trésor.

Enfin, en 1987, le ministère des Finances a donné suite à certaines de ces recommandations. Il a mis sur pied une nouvelle division qu'il a chargée d'évaluer l'efficacité des programmes fiscaux conformément aux lignes directrices émises par le contrôleur général.

La lutte a été longue, mais le ministère a finalement établi un système et prévu les crédits nécessaires. La division d'évaluation des mesures fiscales a été mise sur pied.

Le système semblait bien fonctionner. Se fondant sur leur expérience, les fonctionnaires ont pu se démarquer de la gestion hiérarchique et examiner les diverses mesures fiscales en vigueur au Canada, retenant celles qui avaient une importance stratégique, pointant du doigt celles qui comportaient des failles et s'assurant qu'elles soient adéquatement évaluées pour ne pas répéter le genre d'erreurs causées par l'hémorragie de deniers publics qu'avait entrainée le crédit d'impôt pour la recherche scientifique.

Nous nous posons des questions, en tout cas, sur la façon dont la chose s'est faite. Dans une note de service diffusée à l'ensemble du ministère et datée du 15 juillet 1991, M. Ian E. Bennett signalait que cette note avait pour but d'informer tout le personnel que la réorganisation projetée de l'évaluation des mesures fiscales au ministère n'aura pas lieu et que la Division de l'évaluation fiscale allait être démantelée. Il explique cette décision en invoquant les compressions budgétaires. Je doute fort que cela en ait été le motif véritable. La tranche du budget du ministère qui était affectée à cette division était infime en regard des milliards de dollars qui sont dépensés chaque année.

Elle n'atteignait pas le million de dollars, et de loin, pour payer un personnel qui n'avait cessé de diminuer au fil des ans. Dans sa note de service, M. Bennett disait que: «Pour garantir l'utilisation la plus efficace et la plus rentable possible de ses ressources humaines et financières limitées, le ministère a décidé que l'évaluation s'effectuera dorénavant à l'intérieur des divisions opérationnelles de la direction. La Division de l'évaluation fiscale sera démantelée, et tous les moyens disponibles seront mis en oeuvre pour aider les employés touchés à trouver un emploi satisfaisant à l'intérieur de la direction.»

J'ai bien peur que cela n'explique pas tout. Le ministère avait enfin mis sur pied un système d'évaluation des mesures fiscales qui commençait à être rodé, après avoir été harcelé pendant des années pour qu'il l'établisse. Je ne suis pas convaincu que le ministère s'intéressait au coût de cette activité. Je me demande s'il ne cherchait pas plutôt à s'assurer que ne soit pas dévoilée quelque histoire embarrassante que le comité aurait pu déterrer et examiner à fond. Ce n'est pas une raison valable pour supprimer un système qui peut mettre des problème au jour et garantir que les gens, les contribuables canadiens, en ont pour leur argent.

En toute justice, je dois dire que la note de service fait également état de la création d'un système d'évaluation du travail dans les termes suivants: «Chacune des divisions opérationnelles devra inclure un programme d'études d'évaluation fiscale dans son plan de travail annuel. Un plan annuel d'évaluation fiscale sera élaboré sous la coordination du directeur général (Analyse) à la Direction de la politique de l'impôt, et le sous-ministre adjoint principal le soumettra ensuite au comité consultatif du ministère en matière d'évaluation. Le comité consultatif de l'évaluation, présidé par un sous-ministre adjoint, examinera et approuvera le plan annuel d'évaluation ainsi que chacune des études d'évaluation. Enfin, conformément à l'usage actuel, une fois terminées, les études seront publiées et rendues publiques.»

Nous doutons fort que cela soit conforme aux lignes directrices du contrôleur général et du Conseil du Trésor. Du point de vue de l'examen indépendant de l'évaluation des programmes au sein d'un ministère, il me semble, et c'est également l'avis du comité, que l'indépendance qui caractérise un tel examen se perd quand on charge les

cadres hiérarchiques d'examiner le système et de l'évaluer.

N'est-il pas dans la nature humaine de cacher les choses susceptibles de vous placer, vous ou votre ministère, dans une situation embarrassante? N'est-il pas dans la nature humaine de veiller à ce que des politiques que vous avez recommandées ou mises sur pied à titre de gestionnaire hiérarchique ne soient pas perçues comme inadéquates, comme inefficaces, ou comme un gaspillage, parce que ces politiques sont le reflet de votre compétence en tant que gestionnaire.

Il me semble que ce manque d'autonomie entraîne aussi un manque d'objectivité dans la présentation de l'information. Même si l'évaluation doit être examinée par le directeur général, il me semble, et le rapport du comité en fait d'ailleurs mention, que l'information communiquée au directeur général sera présentée en fonction de la perception des gestionnaires hiérarchiques, c'est-à-dire les personnes qui ont mis les politiques sur pied au départ.

Comme je l'ai déjà dit, il me semble que l'on risque de se trouver en situation de conflit d'intérêts si nous appliquons un système en vertu duquel la responsabilité d'évaluer l'efficacité et l'efficience des politiques fiscales du ministère et du gouvernement est confiée aux fonctionnaires qui les ont élaborées. Je pense qu'il faut se montrer très prudent, et c'est la raison pour laquelle le comité et moi sommes aussi contrariés par cette façon cavalière de se débarrasser d'une responsabilité.

• (1150)

Comme l'a souligné le député de Vanier, il est malheureux que les intéressés aient mis si longtemps à se doter d'un programme d'évaluation, mais ils ont fait encore pire en décidant de supprimer ce programme. En agissant de cette façon, ils ont montré qu'ils peuvent tourner le dos au Conseil du Trésor et au contrôleur général, et dire simplement: «Nous ne voulons pas d'un programme d'évaluation.» Ainsi, un ministère important qui s'occupe de sommes totalisant annuellement 400 milliards de dollars a pu faire fi des lignes directrices, tourner le dos au contrôleur général et dire: «Nous ne voulons pas d'une évaluation faite à l'externe. Nous allons nous charger nous-mêmes de cette évaluation.» Qu'est-ce qui empêche d'autres ministères d'agir de la même façon?

Le contrôleur général nous a donné l'assurance qu'il ne tolérerait pas une telle situation, mais de quels pouvoirs celui-ci dispose-t-il pour le faire? Les ministères ont le pouvoir d'établir leur propres programmes. Le contrôleur général ne peut les empêcher d'éliminer un système d'évaluation. Je crains que, si un ministère important peut agir impunément de la sorte, d'autres qui voudront économiser un peu d'argent et qui jugeront qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'avoir un système d'évaluation, feront de même. Un tel scénario risquerait d'avoir des effets dévastateurs sur les programmes gouvernementaux, sur les services au public ainsi que sur l'information fournie aux députés à l'égard des programmes appliqués dans les divers ministères.

Les membres du Comité des comptes publics prennent leur responsabilité très au sérieux. Tous les partis de la Chambre ont travaillé très fort. Ils ont examiné les systèmes. Ils ont vérifié si le programme d'évaluation des systèmes était adéquat. Au cours de mes deux années comme membre du Comité des comptes publics, j'ai travaillé avec le vérificateur général afin de voir si les Canadiens en ont pour leur argent avec l'appareil gouvernemental et les divers programmes appliqués par celui-ci.

Lorsqu'un ministère complique la tâche du Comité des comptes publics, ce ministère ne respecte pas le système et les lignes directrices établis. Il tend à ne pas tenir compte de certaines demandes et recommandations formulées non seulement par le vérificateur général, mais aussi par un comité permanent du Parlement sur les comptes publics, et cela ne présage rien de bon pour l'avenir des programmes.

J'ai exprimé certaines inquiétudes. Comparaissant devant le Comité des comptes publics, le contrôleur général a dit qu'il se gardait pour l'instant de se prononcer sur le système mis en place. J'ai exposé brièvement ce qui ressort de la note du ministère. Le contrôleur général est disposé à donner au système la chance de faire ses preuves.

J'ai fait observer un certain nombre de points qui m'ont inquiété et qui ont préoccupé le comité. Le ministère des Finances a fait un pas pour apaiser certaines inquiétudes manifestées par le comité.

Mon voeu le plus cher—et je suis persuadé que c'est aussi celui des membres du comité—, c'est que les lignes directrices établies par le Conseil du Trésor soient suivies et qu'un organisme indépendant n'entretenant aucun lien avec les décideurs soit mis en place au ministère des Finances pour examiner les systèmes.

J'exhorte le ministère et le gouvernement actuel à y regarder de plus près et à repenser leurs décisions. Lorsqu'on a un ministère responsable d'autant d'argent et qui brasse de si grosses affaires, il est important, en tant que contribuables, que nous veillions à ce que ces systèmes fonctionnent et nous en donnent pour notre argent. Nous devons aussi nous assurer que ces systèmes ne coûtent pas au trésor national, surtout en période de récession et de restrictions, des milliards et des milliards de dollars parce que certains responsables cherchent à protéger leur emploi et leurs arrières du fait que les programmes ont été mal conçus.

J'exhorte la Chambre à adopter cette motion d'acceptation pour bien faire comprendre au ministère des Finances qu'elle soutiendra le Comité des comptes publics et qu'il devrait sérieusement tenir compte des recommandations de ce comité, comme tous les autres ministères devraient faire d'ailleurs.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'abuser du temps de la Chambre. Les députés savent peut-être que c'est là une matière que j'ai enseignée à l'université. Il y a quelque temps, soit deux ou trois ans après mon élection, j'ai eu le privilège d'être le conférencier d'honneur à la conférence de fondation de l'*Evaluation Research Society of Canada*, qui a réuni pour la toute première fois des spécialistes de ce domaine. Le groupe est de plus en plus influent et de plus en plus compétent. La méthodologie est beaucoup plus au point aujourd'hui, je crois, qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années.

À la fin des années 60, après avoir obtenu mon doctorat, j'ai fait de l'étude d'évaluation et, plus tard, soit au début des années 70, j'ai fait énormément d'évaluations au Canada, dont des évaluations parmi les premières à avoir jamais été faites pour le gouvernement fédéral et, en particulier, pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration en faisait faire davantage, je suppose. Une étude dont je me souviens avec joie était pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais j'en ai fait aussi pour le Bureau du Conseil privé et pour d'autres organismes gouvernementaux.

Je suppose que je me suis senti obligé de prendre la parole ce matin compte tenu du sujet à l'étude et de la véritable nature de cet endroit. Je n'ai entendu personne louer le gouvernement actuel, qui est en poste depuis sept ans, pour avoir établi un programme d'évaluation au ministère des Finances. Le président du Comité des comptes publics a dit que cela avait été fait en 1987, mais il n'a pas fait l'éloge du gouvernement à cet égard. Les choses iraient un peu mieux ici si l'on faisait des éloges quand il le faut et des reproches quand il le faut.

Le gouvernement précédent auquel appartenait l'actuel président ne l'a pas fait, et l'élément déclencheur a été, je suppose, le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a été mentionné. Il y a eu un manque à gagner de trois ou quatre milliards de dollars parce qu'on n'a pas évalué les répercussions du crédit d'impôt avant de l'établir. C'est arrivé tellement vite et les fuites étaient telles que le monde s'en est trouvé transformé.

Si j'examinais le rapport du comité en tant que spécialiste de la méthodologie, je dirais que le comité a beaucoup de mal à accepter les faits que lui présentent le contrôleur général de même que le ministère des Finances en ce qui concerne ses décisions et ses intentions.

• (1200)

Il reconnaît que les témoignages provenant d'autres sources diffèrent peut-être de ceux qui figurent dans le rapport du comité. Il n'en tient clairement pas compte, mais, pis encore, les auteurs du rapport concluent le 1er novembre—soit il y a tout juste un peu plus d'un mois, cinq semaines plus précisément—qu'ils veulent que le gouvernement réponde point par point au rapport.

C'est ce que visait la réforme parlementaire de 1985. Elle visait à donner aux comités le pouvoir de faire enquête, d'en faire rapport à la Chambre et d'obliger le gouvernement à répondre dans un délai de 150 jours.

Tout cela est légitime et approprié. Ce qui ne l'est pas, c'est que les députés soient obligés, cinq ou six semaines après le dépôt du rapport à la Chambre, de débattre pendant deux heures la teneur de ce rapport.

C'est après le dépôt d'une réponse point par point qu'il convient d'en débattre. Les députés connaîtraient alors et le point de vue du comité et celui du gouvernement, et pourraient s'engager dans un vrai débat. Nous laissons cette possibilité s'envoler en présentant pareille motion d'acceptation tout à fait prématurée.

Nous demandons à la Chambre d'adopter un rapport auquel le gouvernement n'a pas encore pleinement répondu. Nous demandons à la Chambre de voter en faveur d'un rapport qu'elle ne connaît pas assez. Voilà ce qui ne convient pas, monsieur le Président. Voilà ce qui ne va pas dans cette motion.

Nous le faisons de temps à autre, monsieur le Président, mais nous avons tort. Quand on propose trop rapidement l'adoption d'un rapport, surtout s'il traite d'un sujet difficile et technique, on pose un geste déloyal envers les contribuables canadiens en passant outre aux préoccupations et aux considérations dont nous avons le devoir de tenir compte.

Cette Chambre devrait être un lieu d'examen et de réflexion sérieux, où se tient un débat tout aussi sérieux. Si nous n'exprimons aucun autre point de vue sur un sujet aussi important, nous courons le risque d'en arriver à une mauvaise conclusion. C'est même sûr; ce n'est pas qu'un risque. C'est sûr que tout le temps que nous passons à nous demander de quel sujet nous devrions débattre coûte cher. Chaque heure de débat à la Chambre coûte une fortune.

Le président du comité a décidé que nous allions débattre, aujourd'hui, de son deuxième rapport. Je veux simplement dire au président qu'il devrait réfléchir un peu plus à l'avenir. S'il veut que la Chambre soit saisie de la question et s'il désire en proposer l'adoption, il ne devrait pas réclamer un rapport détaillé du gouvernement, à moins qu'il ait l'intention de ne pas proposer l'adoption avant que ce rapport ait réellement été étudié.

Le rapport peut, bien sûr, être parfaitement satisfaisant pour tous les députés. Dans ce cas, deux heures de débat pourraient être épargnées à la Chambre, ce qui représente plusieurs centaines de milliers de dollars.

Ce matin, nous discutions des déplacements du Comité des comptes publics lui-même. Si nous n'avions pas eu ce débat aujourd'hui, nous aurions économisé assez d'argent pour envoyer le comité à Washington à plusieurs reprises et nous aurions tout de même économisé l'argent des contribuables. Nous faisons des choix, et certains sont plus judicieux que d'autres.

Je veux rapporter quelques mots du rapport, parce que je trouve que ses auteurs n'ont pas mis l'accent sur les bonnes choses. Qu'il soit bien entendu que le rapport fait l'unanimité. Le troisième paragraphe du rapport, monsieur le Président, commence par la phrase suivante:

> L'évaluation de programmes est d'autant plus importante dans le contexte actuel de contraintes budgétaires puisque l'optimisation des ressources est maintenant obligatoire.

Voilà plus de trois ans que j'assiste à la période des questions, ici au Parlement, et je vois pour la première fois la preuve écrite que le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral ont signé un document déclarant que les contraintes budgétaires sont maintenant obligatoires. N'est-ce pas merveilleux? Je me demande si on en parlera à la période des questions aujourd'hui. Il faudrait bien se lever pour poser une question sur ces contraintes obligatoires.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je connais déjà la réponse.

M. Hawkes: Vous prétendez connaître la réponse. Par exemple, on demandera peut-être si le président du comité compte demander au ministre des Finances ou au premier ministre de comparer le déficit actuel par rapport à ce qu'il était. Le premier ministre aura alors l'occasion de dire que, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, après les libéraux qui y avaient été si longtemps, il leur a fallu emprunter 16,1 milliard de dollars, soit seize mille cent millions de dollars, simplement pour faciliter la prestation de programmes et de services dans ce pays. C'était en 1984.

Grâce à ces restrictions budgétaires obligatoires, monsieur le Président, nous disposons aujourd'hui d'un excédent de 12 700 millions de dollars au chapitre des programmes et des services, excédent qui peut nous servir à acquitter les intérêts sur la dette publique.

Nous avons hérité de cette situation, monsieur le Président, de sorte que nous avons dû emprunter 16,1 milliard de dollars pour offrir des programmes et des services, ce qui a augmenté la dette publique d'autant, plus les intérêts. Nous avons réussi à inverser la situation, si bien qu'en sept ans à peine, nous avons un excédent. On n'assiste à un redressement de cette envergure dans aucun autre pays occidental.

Comment parvenons-nous au résultat en question? C'est parce que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes, car tous les députés de ce côté-ci réclament dans cette enceinte et aux divers comités une saine gestion, et c'est là l'objet d'une évaluation des programmes. Il s'agit d'examiner une situation et de se demander si on gaspille de l'argent ou si on le dépense sagement. On sait que des économies de quelques sous se traduisent en définitive par des économies de 10 $, 100 $ ou 1 000 $. Or, toutes ces économies de 1 000 $ et plus réalisées ici et là permettent d'épargner des millions, voire des milliards de dollars, au bout du compte.

Il n'est pas question de gaspiller deux heures de la Chambre sur une motion prématurée quand on sait les centaines de milliers de dollars que cela coûte. On ne demande pas un rapport du gouvernement, ce qui coûte là encore des centaines de milliers de dollars, à moins qu'on ne veuille vraiment l'obtenir, car on considère qu'il renferme des renseignements utiles. En effet, autrement, on ne fait qu'accroître les dépenses. On ne réclame pas un débat sur une question avant que ne soit présenté le rapport pertinent qui permettra de déterminer si oui ou non un débat était nécessaire au départ ou si la situation était bien sous contrôle.

C'est là la façon de fonctionner des libéraux et des néo-démocrates. Nos vis-à-vis posent pour la galerie, et leurs initiatives n'ont rien de vraiment utiles. Comment ont-ils réussi à placer les contribuables du pays dans une situation précaire en empruntant 16 milliards de dollars pour des programmes et des services, ce qui a augmenté notre dette d'autant. Cela nous a conduit à la faillite. En 1984, notre pays était en faillite, et nous déployons d'énormes efforts depuis sept ans pour redresser notre situation financière. Nous obtenons d'excellents résultats, et il faut poursuivre sur la même voie.

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: Ils en rient, monsieur le Président. C'est là leur attitude face à un emprunt de 16 milliards de dollars qui constituera un fardeau pour leurs enfants, leurs petits-enfants et leurs arrière-petits-enfants. Ils n'en ont absolument pas honte, monsieur le Président. Ils ne vivent pas dans la réalité. On a pu le voir hier à la fin de la période des questions et encore aujourd'hui au début de la séance, lorsque leur imagination a coûté à la Chambre 30 minutes. Et ils y croient, car ils se le répètent les uns les autres.

Une voix: Cela s'est bien passé.

• (1210)

M. Hawkes: On ne peut entendre des paroles qui n'ont jamais été prononcées. Pour combien de députés est-ce là un sujet d'embarras? Nos collègues savent à quoi s'en tenir lorsqu'ils évaluent la situation, lorsqu'ils se fondent sur leur propre expérience. Il y a d'excellents députés des deux côtés de la Chambre, dans tous les coins de la Chambre, et tout cela les place dans l'embarras. Ils ne peuvent pas accepter qu'on s'emballe et qu'on ne s'en tienne pas aux faits. C'est là la meilleure recette pour établir une mauvaise politique publique, et c'est pourquoi l'évaluation des programmes est importante.

C'est ce que j'ai enseigné pendant un certain nombre d'années à des étudiants diplômés à l'université. Il suffisait d'appliquer une méthodologie des sciences sociales, les principes scientifiques et la méthode scientifique aux besoins des décideurs en matière d'information, de faire une évaluation et de fournir aux décideurs des données valables, sûres et de meilleure qualité.

Je l'ai déjà dit et je le répète, le plus grand problème au Canada, c'est que les médias ne sont astreints à aucune norme garantissant la validité de l'information. Ils s'alimentent à partir de rumeurs et d'insinuations.

Ce matin, j'ai lu dans le *Toronto Star* un article dont le premier paragraphe, si je me souviens bien, commençait par les mots «Le premier ministre en colère». Je suis prêt à parier avec vous que l'auteur de ces lignes ne se trouvait pas à la Chambre. Seulement 8 des 350 journalistes qui ont touché leur paye dans cette ville se trouvaient à la Chambre.

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je reconnais que je fais preuve d'une certaine audace en interrompant le député. J'avais l'impression que nous débattions la motion d'adoption du deuxième rapport du comité des comptes publics. Il me semble que le député s'est passablement écarté du rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le whip du gouvernement revient justement à l'objet de la motion. Je lui donne la parole.

M. Hawkes: Monsieur le Président, voilà le genre de chaîne logique de preuves et d'illustrations sur un point de vue qui demeure une notion étrangère à de nombreux députés du NPD. Ils ont du mal à suivre les méthodes scientifiques, car ils vivent dans un monde d'idéologies où les idées naissent spontanément et n'ont pas nécessairement de rapport entre elles. Elles peuvent aller dans plusieurs directions, ça ne les dérange pas du tout.

Je suis ici depuis quelque 12 ans et je les ai observés. Je n'ai pas d'objections à la motion, même si elle ne me plaît pas.

Ce que je dis est pertinent. Revenons à la partie de paragraphe que j'ai lue et que tous les députés ont signé y compris celui qui a parlé: «L'évaluation de programmes est d'autant plus importante dans le contexte actuel de contraintes budgétaires puisque l'optimisation des ressources est maintenant obligatoire.»

Ce que cela signifie, c'est que nous prenons de bonnes décisions, logiques, basées sur des renseignements exacts. Voilà comment obtenir le meilleur rendement de votre argent. Lorsque l'on s'en remet aux rédacteurs de titres, qui ne sont jamais ici, il faut savoir que ce n'est pas nécessairement de l'information de qualité. Les rédacteurs de titres ne sont pas au courant du contexte, leur rôle est de faire vendre des journaux. Ils n'essaient pas d'informer.

Lorsqu'un journaliste écrit que quelqu'un était en colère pour un article en première page, alors qu'il n'était même pas présent à la Chambre, c'est de la fiction ou du «ouï-dire». Je suis prêt à le parier.

J'ai lu soigneusement la déclaration député de Winnipeg-Nord. Je l'ai écouté parler du décorum à la Chambre. J'ai écouté attentivement parce que c'était une excellente présentation de la part d'un député relativement nouveau. Il n'a jamais dit, d'après le hansard, qu'il avait entendu quoi que ce soit. Il ne l'a jamais dit ailleurs non plus, autant que je sache. Il s'est levé et il a fait un rappel au Règlement sur la foi de ce que quelqu'un d'autre lui a dit.

Nous pouvons le voir et le constater dans ses paroles. Nous en venons maintenant à une certaine réalité, à un certain sens de précision. Il était impossible d'entendre des propos qui auraient été tenus, car ils ne l'ont jamais été. Mais les gens s'écoutent les uns les autres, des rumeurs sont lancées et font boule de neige.

Une partie du problème dans cette Chambre tient à ce phénomène. Si nous voulons critiquer, je pourrais peut-être demander au président du Comité des comptes publics quand il nous présentera un rapport recommandant que la Chambre des communes mette sur pied une unité de recherche sur l'évaluation des programmes, qui serait chargée de déterminer, entre autres, combien d'argent certains députés de la région d'Ottawa dépensent lorsqu'ils se rendent dans leur circonscription, ce qui a paru dans les documents des comptes publics hier. De prime abord, cela a l'air inadmissible. Il y a peut-être une bonne explication à cela. Mais nous devrions avoir à la Chambre une unité de recherche sur l'évaluation des programmes, si nous estimons qu'il en faut une partout ailleurs.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais seulement poser quelques questions à mon collègue, qui était psychologue dans une vie antérieure. Je crois qu'il exerce toujours cette profession avec nous parfois.

En l'écoutant aujourd'hui, j'ai constaté qu'il critiquait légèrement le fait que le comité ait proposé l'adoption de ce rapport, car le député de Calgary-Ouest dit que le gouvernement n'a pas eu une l'occasion de l'étudier ni d'y répondre. Or, nous savons tous qu'il répondra dans le délai prévu de 150 jours, sauf erreur.

Mais je tiens à lui souligner que, en fait, le gouvernement, par l'entremise du contrôleur général, qui est un fonctionnaire du Conseil du Trésor, est venu au comité, et nous a dit que le ministère des Finances avait pris cette mesure très discrètement et très secrètement au cours de l'été, sans même en parler au contrôleur général. Nous avons été très étonnés de cette pratique.

Le contrôleur général a indiqué au comité que ce n'était pas la solution qu'il préférait. Nous avons alors pensé qu'il parlait au nom du gouvernement. En tout cas, je pense qu'il parle pour le gouvernement et qu'il veille aux intérêts de tous les Canadiens, mais ceci en sa qualité de serviteur du Conseil du Trésor et donc, du gouvernement.

C'est pourquoi, il ne me semble pas très justifié de critiquer le fait que ce rapport soit adopté aujourd'hui plutôt que dans cent jours. Le député devrait réfléchir un peu. Ce que nous essayons de faire, c'est d'empêcher que les autres ministères n'en fassent autant—les imitateurs, ça existe. Nous ne voulons pas que le ministère des Pêches et des Océans ou celui du Revenu national ou bien d'autres ministères comme Environnement Canada—il y en a un tas—, qui s'occupent d'affaires très importantes, je dis bien nous ne voulons pas que ces ministères retirent ce programme d'évaluation de leurs programmes, placé sous la direction du contrôleur général et du Conseil du Trésor.

C'est là un premier point. Le second est qu'il m'a mis en demeure de poser aujourd'hui une question à la Chambre. Il sait que rien ne me plairait autant. Parce que le vérificateur général, pas moi, pas un comité de la Chambre des communes, mais un serviteur du Parlement, a émis dans le rapport sur les comptes publics une réserve très sérieuse. Selon lui, si nous nous conformions à ses recommandations, il faudrait ajouter 2 milliards de dollars au déficit budgétaire déclaré.

Je le cite: «Si le gouvernement corrigeait les états financiers pour qu'ils reflètent les questions signalées dans ces réserves, le déficit déclaré pour 1991 augmenterait jusqu'à concurrence de 2 milliards de dollars.» Ce n'est pas rien cela. C'est beaucoup d'argent.

Donc, comme je le disais hier, le gouvernement truque les comptes. Nous pensons qu'il le fait. Vous savez que nous le pensons. Le vérificateur général, quant à lui, dit que le gouvernement n'utilise pas les méthodes comptables répandues dans le secteur privé.

Pourquoi des employés de la fonction publique peuvent-ils faire avec des fonds publics ce qu'ils ne pourraient pas faire dans une entreprise privée avec les fonds de cette entreprise?

• (1220)

Si le ministre des Finances, dans sa vie antérieure de vendeur d'auto, avait utilisé les méthodes comptables qu'il utilise maintenant dans la fonction publique, il aurait probablement été traîné devant les tribunaux par Revenu Canada car, dans le secteur privé, vous ne pouvez pas faire ce qu'il fait pourtant dans le secteur public. Nous voulons dénoncer ses pratiques.

M. Hawkes: Monsieur le Président, quelle occasion j'ai là! Comment ce député peut-il avoir la prétention de dénoncer nos méthodes de tenue de livres quand, dans les années 80, lorsque je siégeais de l'autre côté, je pouvais voir que toute ressemblance entre ce que le ministre des Finances disait et la réalité était toujours pure coïncidence. Le député fait partie du groupe qui a rayé tout le déficit de la caisse d'assurance-chômage des comptes publics du Canada et l'a camouflé pour ne pas avoir à le rapporter au Parlement.

C'est encore l'histoire de la paille et de la poutre. Les accusations du député sont tellement farfelues qu'elle n'ont aucune espèce de crédibilité. J'ai peine à répliquer au député tellement ses déclarations sont odieuses et exagérées.

Il oublie de rendre à César ce qui lui appartient. L'an dernier, le vérificateur général a déclaré: «C'est un exposé précis des comptes publics du Canada.» C'était la première fois de mémoire d'homme qu'il pouvait présenter une vérification sans remarques. Cette année, il dit que nous avons fait rapport de tout. Cela manque dans les affirmations du député. Vous lui avez fait un rapport complet. Vous avez seulement joué un peu avec les années dans votre présentation de la façon dont vous alliez en rendre compte. Mais vous nous avez bien donné tous les chiffres, vous n'avez pas tenté de les dissimuler sous le lit ni de les jeter par la fenêtre. Vous nous les avez tous donnés et ça, c'est très important.

Il prétend ensuite qu'ils ne veulent pas que les autres ministères suivent l'exemple des Finances. Ça, c'est les libéraux tout crachés.

Savez-vous ce que fait le ministère des Finances, monsieur le Président, et ce qui a tellement agacé notre président du comité? C'est qu'il fait des économies de frais généraux. Il supprime des postes de direction pour avoir plus d'argent disponible pour les évaluations. Il diminue le nombre de personnes payées à brasser des papiers et à se tourner les pouces.

Oui, nous voulons que chaque ministère fasse des économies. Nous n'avons pas honte de le dire. Nous voulons qu'ils fassent tous des économies et qu'ils réduisent leurs frais généraux. Et nous espérons bien qu'ils emboîtent le pas du ministère des Finances. Nous leur donnerons même une petite prime de temps en temps s'ils nous font économiser 100 ou 200 millions de dollars. Nous leur donnerons 3 ou 5 mille dollars de plus sur leur chèque de paye en fin d'année pour les récompenser de leur bonne conduite et nous n'avons d'excuses à faire à personne.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les commentaires sur la façon dont le gouvernement actuel gère les finances de ce pays depuis 1984 et j'ai du mal à accepter certaines des choses qui ont été dites, parce qu'il y a un fossé entre la réalité et ce qui a été dit.

C'est ce que j'ai pu constater en consultant le hansard et même en lisant une note du cabinet de M. Wilson, selon laquelle la dette nationale, qui était de 180 milliards de dollars environ quand ils sont arrivés au pouvoir, est maintenant de 400 milliards. Grâce à la gestion éclairée des conservateurs, la dette a plus que doublé. Ils parlent d'intérêts de 3 milliards. Je me demande où ils sont allés chercher ce chiffre. Ils ont hérité d'une dette de 160 ou 170 milliards, j'en conviens; mais les intérêts sur cette dette ne peuvent s'élever à 3 milliards! Maintenant, ils sont de 3 ou 4 milliards à cause de leurs dépenses.

L'autre question à laquelle on a constamment fait allusion est le fait que les conservateurs ont augmenté les impôts d'au moins 40 p. 100 depuis qu'ils sont au pouvoir. Lorsque nous commençons à considérer cette énorme augmentation d'impôt, ils se vantent de savoir bien mieux gérer l'économie.

Nous voyons donc des augmentations d'impôt absolument abominables, un endettement qui a doublé, un taux de chômage qui monte en flèche et, maintenant, l'imposition d'un plafond aux programmes.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député veut qu'on réponde à sa question, il ferait mieux de la poser.

M. Pickard: Comment peut-il dire sérieusement qu'il est un gestionnaire prudent? Comment peut-il même dire qu'il est un gestionnaire, étant donné la crise financière dans laquelle les conservateurs ont plongé notre pays?

M. Hawkes: Monsieur le Président, chaque fois qu'un nouveau venu à la Chambre ouvre la bouche, certains d'entre nous qui sommes des anciens sommes vraiment tentés de leur rappeler le passé dont se souviendra le président du Comité des comptes publics.

Nous avons formé un gouvernement pendant neuf mois avant d'être battus. La dette totale accumulée, juste pour en informer le député, s'élevait à 68 millions de dollars aux élections de 80. Quatre ans plus tard, elle était de 220 millions de dollars.

Une voix: Calculez les intérêts sur cette dette.

M. Hawkes: Monsieur le Président, voulez-vous seulement calculer l'augmentation de pourcentage que le Parti libéral a apportée en quatre ans?

Comment vous y êtes-vous pris pour accroître la dette si rapidement en partant des budgets équilibrés en 1971 et en 1972? Le chef actuel du Parti libéral a été ministre des Finances pendant une courte période et quelle catastrophe cela a été. Une catastrophe totale.

Mais, de 68 à 220 millions de dollars, cela représente une augmentation de 200 p. 100 en quatre ans. C'est-à-dire une augmentation de 50 p. 100 par an de la dette nationale accumulée.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion de pouvoir prendre la parole au sujet du rapport du Comité des comptes publics concernant le démantèlement de la Division d'évaluation fiscale du ministère des Finances.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours prononcés ce matin par tous les députés du gouvernement. J'ai trouvé que leurs discours ridiculisaient tout le système parlementaire et surtout le principe de vouloir évaluer ce que l'on fait à la Chambre, et les décisions que l'on prend.

Le ministère des Finances a attendu jusqu'à 1987 avant de former un comité. . .

Une voix: Une division!

M. Bellemare: . . .ou une division pour évaluer ses programmes. On sait que depuis 1983, le vérificateur général avait recommandé que le ministère ait un comité d'évaluation de ses programmes et qu'il trouvait cela absolument important. Environ un an après sa recommandation, le ministère des Finances a mis de l'avant un système de crédit d'impôt et il a évalué, non pas d'une façon indépendante, mais juste estimé que la perte serait peut-être, en fait de levée d'impôts, d'environ 100 millions de dollars. Et on sait qu'en réalité elle se chiffre à 2,3 milliards.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire du ministère des Finances, le député de Trois-Rivières, qui dit qu'il existe présentement une évaluation au ministère des Finances. S'il y en a une, monsieur le Président, elle n'est pas indépendante. On retourne aux problèmes des années 1983-1984. On retourne aux problèmes soulevés par le vérificateur général où on faisait ses propres évaluations, non d'une façon indépendante et non sans méthode reconnue, et c'est à ce moment-là que l'on crée de graves problèmes financiers au pays.

Le député de Calgary-Ouest s'est amusé à essayer de faire la leçon aux parlementaires de l'opposition, et plus particulièrement aux nouveaux parlementaires.

• (1230)

Il a essayé de nous ridiculier, il a essayé d'être comique. Je trouve que le député ne démontre pas un bon sens des responsabilités en riant ou en ridiculisant les nouveaux députés. Il nous a parlé de la dette nationale de 400 milliards de dollars; il a dit que la grande cause de cette dette serait le Parti libéral et qu'en 1984, lorsque le présent gouvernement a été élu, ils avaient une dette d'environ 150, 170, 175 milliards de dollars. Le chiffre semble varier chaque fois qu'un ministre ou un député du gouvernement prend la parole! La dette était sûrement aux environs de 170 milliards de dollars, si on lit et si on écoute les propos de l'ancien ministre des Finances du gouvernement.

Mais ce qui n'est jamais dit. . . On dit toujours que c'est la faute des Libéraux. On dit avoir hérité d'une dette d'environ 175 milliards de dollars en 1984 et que si la dette atteint maintenant les 400 milliards de dollars, c'est parce que l'on paie les intérêts sur cette dette. Je crois que les économistes du côté du gouvernement oublient souvent les réalités mathématiques et la réalité historique.

Il ne faut pas oublier que si nous avions une dette d'environ 175 milliards de dollars en 1984, c'est que l'on avait hérité de cela, non seulement du Parti libéral, mais des deux gouvernements conservateurs précédents. Entre autres, le gouvernement de M. Clark en a ajouté, tout comme celui de M. Diefenbaker. Si vous voulez vérifier, regardez les rapports financiers des gouvernements depuis 1950. Si vous le désirez, on pourra retourner à R.B. Bennett qui a secoué tout le Canada durant les temps difficiles, au temps des Conservateurs.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et député de Trois-Rivières a fait allusion au fait qu'il fallait épargner, ce qui est absolument ridicule lorsqu'on sait que son ministre, lorsqu'il établit un programme, que ce soit la TPS ou un autre programme de taxation—depuis 1984, ils ont ajouté 33 différentes taxes—on sait que chaque fois, ils vont voir leurs amis. . .

[*Traduction*]

. . . des relations publiques. Ils commencent par établir leurs programmes de relations publiques, puis ils affectent des sommes à la production de brochures qu'ils envoient à tous les citoyens pour leur dire combien il fait bon d'être taxé par le gouvernement conservateur. Ils dépensent 25 ou 30 millions pour des publications qui visent à informer les contribuables qu'ils vont être taxés. Peut-on appeler cela des compressions budgétaires?

Peut-on parler de compressions budgétaires quand tous les journaux du Canada, peu importe leur tirage, expliquent à fond en quoi consistent les mesures fiscales, informent leurs lecteurs des moindres changements qui y sont apportés et ainsi de suite? Tous les médias le font. Le gouvernement parle de restrictions budgétaires et, pourtant, il gaspillera des millions en publications et en publicité au sujet de la fiscalité. Il cherche à dorer la pilule aux citoyens.

[*Français*]

Je trouve cela tout à fait aberrant, ridicule! On parle d'économie, on parle de contraintes budgétaires du côté du gouvernement quand en réalité, on les voit gaspiller constamment.

Chaque fois que l'on parle de la dette nationale, chaque fois que l'on parle du déficit—et tout à l'heure on parlait du déficit, de la dette nationale—ils ne mentionnent pas qu'ils ont une moyenne d'environ 25 à 30 milliards de déficit par année, depuis 1984. Les députés du Parti conservateur, qui se vantent d'être des administrateurs financiers, sont sûrement de drôles d'administrateurs financiers s'ils se fient sur le fait qu'ils dépensent plus qu'ils ne reçoivent chaque année. Ils se lèvent à la Chambre pour parler constamment de restrictions budgétaires, de contraintes financières, alors qu'ils passent leur temps à faire du gaspillage.

Comme membre du Comité des comptes publics, j'apprends des histoires d'horreur constamment grâce à notre vérificateur général. Les deux députés du parti au pouvoir n'ont pas mentionné, par exemple, le gaspillage de 200 millions de dollars pour de la recherche, en Nouvelle-Écosse, il y a quelques années, pour de l'huile et du pétrole. Plutôt que de consacrer cette somme à la recherche, ils s'en sont servi à bâtir deux ponts, entres autres, deux ponts où on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de routes qui s'y rendaient, pas plus qu'il n'y avait de routes qui partaient de ces ponts. On avait bâti deux ponts, pour quelles raisons? Ensuite, on a bâti une route à travers une forêt, qui ne partait de nulle part et qui n'allait nulle part. Et là on se pose la question: Pourquoi ont-ils fait cela? À qui est-ce que la forêt appartenait? Est-ce que cela a haussé la valeur de la forêt, peut-être, ou du terrain autour? C'est une bonne question à se poser. C'est sûrement du gaspillage.

La seule recherche de gaz qu'ils ont pu réellement justifier, c'est le fait qu'ils ont donné à un collège communautaire, à la faculté de l'art dentaire, des fonds à la recherche. Et j'imagine que les dentistes-professeurs ont sûrement trouvé un peu de gaz dans les dents des gens de la Nouvelle-Ecosse. Donc, c'est tout à fait absurde que ces gens-là parlent constamment d'économie, qu'ils passent leur temps à pointer du doigt le Parti libéral et qu'ils retournent sept, huit ou neuf ans en arrière, mais qu'ils n'aillent pas plus loin. Je conseillerais fortement aux députés du Parti conservateur, lorsqu'ils pointent du doigt, historiquement, de cesser d'être sélectifs et de continuer à retourner un peu plus en arrière. Retournez à M. Clark, retournez à M. Diefenbaker, et arrêtez-vous peut-être à M. R.B. Bennett, et vous allez voir, vous allez perdre vos cheveux!

Monsieur le Président, pour revenir au rapport du Comité des comptes publics, je dois vous signaler que les membres de ce comité sont, pour la majorité, des membres de ce gouvernement. Et si nous avons pris un vote sur le rapport, c'est qu'il y avait une majorité du gouvernement à l'intérieur du comité. Alors les recommandations contenues dans le rapport n'ont pas été faites exclusivement par les Néo-démocrates et les Libéraux. Nous étions en minorité dans ce comité, et nous le sommes toujours. Et nous n'avons pas inventé les histoires que l'on retrouve dans le rapport. Le rapport a été préparé suite au rapport du vérificateur général. Le vérificateur général, lorsqu'il référait à la Loi de l'impôt sur le revenu, qui fut modifiée pour introduire un crédit d'impôt pour la recherche et le développement, a mentionné que le ministère avait dit que la perte serait de 100 millions de dollars. En réalité, elle fut de 2,5 milliards de dollars, ce qui est beaucoup plus considérable. Je suis sûr que les deux députés du parti au pouvoir conviendront que ce n'est pas de l'imagination, lorsqu'on compare 100 millions de dollars à 2,5 milliards de dollars, et qu'il y a absolument une grosse différence. Une perte de 100 millions de dollars devient une perte de 2,5 milliards de dollars. J'ai posé la question au comité à savoir s'ils avaient prévu cette perte de 2,5 milliards de dollars ou s'ils avaient prévu une perte de 100 millions de dollars. La réponse du sous-ministre du ministère des Finances, M. Gorbet, à ma question était la suivante:

• (1240)

[*Traduction*]

«Je crois que vous avez bien lu. La réponse est que nous ne nous attendions certes pas à ce que cette perte atteigne 2,5 milliards. Je ne sais dans quelle mesure il est souhaitable de ressasser le passé, mais j'admets que le passé a été très coûteux. Tout ce que je puis dire, monsieur Bellemare, si vous voulez que je le dise, c'est qu'à mon avis, ce qui est arrivé en l'occurrence est inexcusable et cela a été reconnue à maintes reprises.»

[*Français*]

Le vérificateur général, toujours dans le rapport, après le contrôleur général du Canada qui est en somme le gestionnaire senior du gouvernement, de tous les fonctionnaires en ce qui concerne les finances, se rapporte directement au Conseil du Trésor. Il est comme un *manager* des finances. Donc, il a dit au comité que le démantèlement du comité d'évaluation et le fait qu'on l'ait remplacé par un comité interne n'était pas sa façon favorite de faire. C'est une façon polie de dire que ce n'était pas correct.

Monsieur le Président, le *general manager* lui-même, le contrôleur général admet que ce n'était pas correct. Le vérificateur général, lui, dit que ce n'était sûrement pas correct. Je lis toujours à partir du rapport des comptes publics et je dis à M. Gorbet, le sous-ministre des Finances:

[*Traduction*]

«Vous avez dit plus tôt que vous n'abolissiez pas la fonction d'évaluation. Le vérificateur général aurait-il quelque chose à ajouter à cela?»

[*Français*]

Et le vérificateur général, qui est présentement M. Desautels, a répondu:

[*Traduction*]

«Comme je l'ai dit plus tôt, c'est la prérogative du ministère d'organiser la fonction en question comme bon lui semble. C'est incontestable. Il n'y a pas à en douter. À mon avis, le ministère semble opter pour une forme d'auto—évaluation au lieu de faire faire cette évaluation par un groupe complètement indépendant et autonome. Ce n'est pas l'option que je privilégie.»

[*Français*]

Il a lui-même ajouté ce que le contrôleur général avait dit:

[*Traduction*]

«Je pense que l'auto-evaluation peut présenter un certain intérêt, mais il faut qu'il existe un élément d'indépendance suffisant pour garantir que le programme respecte les intentions de départ.»

Pour commencer, je trouve que cette dimension d'indépendance est nettement réduite.

[*Français*]

Et le mot-clé ici, c'est *independance of process*, ce que le député de Trois-Rivières a omis lorsqu'il a fait son allocution plus tôt ce matin. Il a dit qu'il y avait présentement une évaluation, mais il a eu tort de ne pas vouloir admettre que l'évaluation n'est pas indépendante.

C'est justement ce qu'on leur demande.

Il y a d'autres possibilités. Par exemple, il pourrait également y avoir moins d'efforts disait M. Desautels, si on cesse de faire l'évaluation indépendante. Après un certain moment, on ne voudra pas évaluer ses propres programmes. Il est fort intéressant d'entendre les députés du gouvernement, ce matin, parler de la dette, nationale et de leur expertise dans la gestion. Mais ils n'ont jamais établi de comité d'évaluation de la gestion de la dette et cette dernière s'accroît constamment. Ils passent leur temps à pleurer, chialer et brailler, à dire que la dette, augmente de jour en jour et que c'est toujours la faute des libéraux des années 1970 et 1980. Moi, en tant que nouveau député, je leur demande ceci: Où est votre Comité d'évaluation de la gestion de la dette? Si vous êtes de si bons gestionnaires, où est le Comité d'évaluation de la dette?

Les deux députés ont mentionné qu'il ne fallait pas gaspiller l'argent. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé. Une période est réservée aux questions et observations.

M. Bellemare: Ce ne sera pas long.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous laisserai donc terminer.

[*Français*]

M. Bellemare: Je vous remercie de votre générosité, monsieur le Président, et je l'apprécie, afin de pouvoir terminer mes remarques.

Ce n'est pas en essayant d'épargner 250 000 $ en coupant ce comité que l'on va vraiment épargner. C'est que l'on veut éviter de gaspiller 2,5 milliards de dollars encore une fois, et c'est le cas. Il ne faut pas éliminer les petites dépenses, puis ensuite ne pas s'excuser pour les grosses dettes que l'on crée.

[*Traduction*]

M. Murray W. Dorin (Edmonton–Nord–Ouest): Monsieur le Président, nous tenons un bon débat aujourd'hui. Il aurait peut–être été meilleur si nous l'avions tenu dans d'autres conditions.

Je voudrais parler d'un problème qui est abordé dans le rapport et qui a également été soulevé immédiatement après le dépôt du rapport du vérificateur général la semaine dernière. Il s'agit des milliards de dollars dont on tient compte à l'égard du régime de retraite des employés de la fonction publique.

Le problème, c'est qu'en comptabilité comme en beaucoup d'autres professions ou occupations, il existe parfois des façons différentes de faire les choses. Nous faisons les choses de façon un peu différente de celle dont on procède aux États–Unis. Je crois comprendre que le Comité des comptes publics se rendra à compter d'aujourd'hui aux États–Unis pour examiner leurs méthodes comptables. Le comité découvrira que les Américains n'inscrivent pas dans leurs comptes les montants qu'ils pourraient avoir à verser en pension de retraite à leurs fonctionnaires dans les années à venir. Ils ne tiennent compte que des montants qu'ils devront verser pendant l'année en cours. Il s'agit de la méthode de comptabilité de caisse.

Au Canada, le vérificateur général du Canada a dit qu'il préférait qu'on tienne compte de tous ces montants. Nous n'avons pas besoin de disposer de cet argent cette année, aujourd'hui, mais nous le voulons pour plus tard. Comme nous en aurons peut–être besoin à l'avenir, nous devrions l'ajouter aux comptes. À cause de cela, nous affichons cette année un déficit de 30 milliards de dollars. Nous n'avons pas vraiment à emprunter 30 milliards, mais seulement 20 milliards. La différence de 10 milliards est constituée de ces montants que nous inscrivons dans nos comptes pour l'avenir.

Voyons l'hypothèse soulevée cette année par le vérificateur général à propos du traitement fiscal de l'épargne–retraite, et dont il est question dans le rapport dont nous discutons ici aujourd'hui. Il dit que, si on avait joué à la Bourse avec cet argent, on aurait un milliard de dollars de plus. C'est peut–être vrai. Mais il est vrai aussi qu'il aurait fallu prendre l'argent quelque part et qu'il aurait probablement fallu augmenter les impôts ou emprunter.

Est–ce que cela aurait été préférable? C'est discutable. Dans le cas qui nous occupe, je pense que le vérificateur général fait fausse route. L'autre solution est meilleure. Je reconnais qu'il y a deux approches possibles.

Quant à savoir pourquoi on fait parfois les choses différemment au gouvernement, question qui a été abordée plus tôt par un autre député, c'est qu'il s'agit du secteur public. Les règles applicables au secteur public n'ont pas toujours à être les mêmes que dans le secteur privé.

Je voudrais donner un petit exemple, et le député pourra commenter ensuite. Nous payons nos employés tout comme le secteur privé et nous retenons de l'impôt sur leur paye tout comme cela se fait dans le secteur privé.

Pourquoi se donner cette peine? On pourrait se le demander bien légitimement. C'est le même argent qui passe d'une poche à l'autre. Nous leur versons un salaire, puis nous déduisons de l'impôt. L'argent va–t–il vraiment quelque part. Non. Pour ce qui est des déductions faites dans le secteur privé, elles sont recueillies par le gouvernement.

En réalité, on se demande si une méthode est meilleure que l'autre. Il y a place aux divergences d'opinion.

• (1250)

Si le comité part en mission à Washington, je me demandais s'il pourrait examiner la question du traitement fiscal des sommes investies dans les régimes de retraite et la comptabilisation de ces régimes aux États–Unis. Le comité pourrait profiter de l'examen des méthodes comptables américaines pour enquêter sur cette question et nous revenir avec un rapport pour nous dire si ces méthodes comptables sont préférables aux nôtres.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, il est certain que si j'ai l'occasion d'être invité par le gouvernement américain pour aller observer la façon dont il opère dans le secteur des comptes publics et la section du vérificateur général, je me ferai un plaisir d'aller apprendre, et peut–être que l'on devrait envoyer une immense délégation du gouvernement. Plusieurs députés conservateurs devaient s'y rendre afin de parfaire ce qu'on appelle, en anglais, le *professional development*.

J'ai remarqué que le député a suggéré à la Chambre la méthode que l'on devrait suivre lorsque l'on traite de la question des fonds de pension. Et je dois lui dire que c'est sûrement la méthode que le vérificateur général pourrait nous recommander. Monsieur le Président, je dois souligner que je trouve cela intéressant, car chaque fois qu'un député du gouvernement s'est levé, il a toujours changé de sujet, et le sujet d'aujourd'hui, c'est bien le sujet des comptes publics et du rapport concernant le démantèlement du Comité d'évaluation du plus important ministère au Canada, du ministère qui traite de milliards, pas de millions, mais de milliards de dollars canadiens, et du même ministère qui souvent, sinon tout le temps, nous amène vers la banqueroute nationale. Et je suggérerais à l'honorable député de rester sur le sujet, à moins que cela lui cause des problèmes.

Et ici j'aimerais lire, pour la gouverne du député, un résumé des recommandations du comité.

—Le Comité recommande que des hauts fonctionnaires de Revenu Canada soient invités à participer aux travaux du Comité consultatif, afin d'y exercer une certaine influence, et le Comité des comptes publics demande d'être tenu au courant du plan de travail pour les années à venir.

—Le Comité propose que les mesures fiscales suivantes soient évaluées par le ministère des Finances: la TPS, le nouveau traitement fiscal de l'épargne-retraite, le traitement fiscal des gains de capitaux et des actions accréditives, et le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada.

—Le Comité voudrait voir la publication d'un compte annuel de dépenses fiscales dans le cadre du processus budgétaire.

—Le Comité s'attend à ce que le Contrôleur général lui fasse rapport régulièreemnt, dans le but de savoir si le ministère des Finances se conforme aux directives du Conseil du Trésor exigeant que tous les programmes soient évalués périodiquement.

—Afin d'éviter de créer un précédent, le Comité recommande que, avant tout démantèlement, il y ait davantage de consultations préalables entre les ministères et le contrôleur général et que le processus utilisé soit plus transparent.

[*Traduction*]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je suis, moi aussi, heureux de participer au débat sur la motion d'adoption du rapport présenté par le Comité permanent des comptes publics.

J'ai écouté attentivement les interventions que les députés d'en face ont faites au cours du débat. Toutefois, j'ai aussi écouté attentivement les échanges où nous nous sommes renvoyé la balle et nous nous demandions qui était vraiment responsable devant les contribuables canadiens. Si chacun d'entre nous y réfléchissait bien, nous admettrions en fait que c'est la Chambre des communes qui est directement responsable devant les contribuables canadiens.

Prenons, comme exemple, les frais généraux. Je serai très bref, car je vois que le temps file rapidement.

Parlons des frais généraux qu'ont mentionnés les députés ministériels et qui sont associés à la fonction de l'évaluation fiscale. Depuis que je fais de la politique sur la scène fédérale, soit depuis 1984, il y a une question qui me préoccupe passablement. Je crois parler au nom de la plupart des députés des deux côtés de la Chambre, quand je pense aux 295 députés élus dans notre beau et grand pays et que je me demande: Avec au-delà de 300 000 bureaucrates, qui dirige vraiment le pays?

J'ai écouté avec attention les points qu'a fait valoir le président du Comité des comptes publics, et je voudrais le féliciter, lui et les membres de son comité, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. C'est probablement l'un des hauts faits de la commission McGrath d'avoir permis à chacun des députés de jouer un rôle plus déterminant dans le fonctionnement du gouvernement. En ce qui concerne l'obligation de rendre compte, d'autres députés ont dit qu'il faudrait peut-être affecter plus de fonctionnaires à l'évaluation fiscale, comme le recommande le rapport, mais j'ai certaines réserves à l'égard de cette recommandation.

Ne vous méprenez pas. Je ne vais pas dire que les fonctionnaires sont mauvais. Ils ne le sont évidemment pas et, à titre d'élus, nous avons besoin d'eux. Ils sont indispensables à l'exécution des programmes et au fonctionnement courant de l'appareil gouvernemental.

Cependant, comme l'expliquait le rapport McGrath, cette obligation de rendre compte devrait finalement permettre aux députés, aux ministres et aux secrétaires parlementaires de prendre la parole, d'exprimer leurs opinions et d'être entendus. Si nous donnons au rapport McGrath l'importance que, à mon sens, tous les députés lui accordent, le Comité des comptes publics a le droit d'inviter des témoins, des représentants de la haute direction, le vérificateur général, le contrôleur général, bref des gens qui sont et doivent être à la disposition des comités—non seulement du Comité des comptes publics, mais de tous les comités et ministères. Il s'est d'ailleurs prévalu de ce droit dans le passé et continuera certainement de le faire dans l'avenir. De cette manière, les élus peuvent demander et contester des renseignements indispensables à notre bon fonctionnement.

Je n'ai malheureusement pas l'âge de mon collègue d'Ottawa—Vanier qui a pris la parole avant moi, mais j'ai écouté attentivement lorsqu'il a été question de R. B. Bennett et des causes de notre dette nationale. Hier soir, j'ai reçu à mon bureau une petite brochure très intéressante du gouvernement du Canada. Elle s'intitule *Où va*

Article 31 du Règlement

l'argent de vos impôts. J'en recommande fortement la lecture aux députés d'en face et à tous les Canadiens.

À la page 5, il est question du cercle vicieux de la dette. On y mentionne que, en 1984-1985, la dette nationale était de 206 milliards de dollars et que, de 1984-1985 à ce jour, les intérêts ont totalisé 238 milliards de dollars. Depuis 1984-1985, l'excédent d'exploitation du gouvernement est de 25 milliards de dollars. Examinons maintenant ces trois aspects, la dette de 206 milliards de dollars accumulée par les gouvernements précédents et les chiffres qui montrent que la majeure partie de cette dette de 206 milliards a été accumulée par le gouvernement libéral. Ainsi, 206 milliards de dollars plus 238 milliards égalent 444 milliards de dollars. Si nous soustrayons l'excédent d'exploitation de 25 milliards de dollars, cela veut dire que, en réalité, depuis que les conservateurs ont accédé au pouvoir, la dette n'est pas de 206 milliards, mais bien de 181 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'IMMIGRATION

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je veux informer la Chambre du cas de M^me^ Omatee Ramganesh, une femme qui est arrivée de Trinidad, sous le Programme d'employés de maison, du ministère de l'Immigration. Ses parrains ont refusé de la payer et ont insisté pour qu'elle trouve un autre travail afin de pouvoir payer pour le privilège de les servir.

[*Traduction*]

M^me^ Ramganesh risque l'expulsion parce que, en théorie, elle s'est trouvée à enfreindre la Loi sur l'immigration en trouvant un emploi qui ne s'inscrivait pas dans le cadre du programme. Elle n'a pas commis cette infraction de sa propre initiative, mais bien à la demande de ses employeurs.

Je demande au ministre de ne pas faire de cette femme une victime encore une fois. Je le prie instamment d'examiner cette affaire immédiatement et de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger la situation.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J. W Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, depuis longtemps, les habitants du Nouveau-Brunswick sont fiers que leur province soit un modèle pour le Canada dans plus d'un domaine.

Cette semaine, dans un sondage publié par la revue *Maclean's*, le Nouveau-Brunswick a encore une fois été acclamé en tant que leader national, cette fois pour sa politique et ses pratiques en matière d'aménagement forestier.

Comme le développement forestier durable peut servir de modèle en vue de l'élaboration d'un programme de protection de l'environnement pour l'ensemble du Canada, les autres gouvernements, y compris le gouvernement fédéral, auraient certainement beaucoup à tirer de l'expérience du Nouveau-Brunswick.

Ayant eu moi-même la chance de participer au programme de gestion forestière du Nouveau-Brunswick à ses débuts, je veux féliciter sincèrement les ministres et les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles de cette province, à qui nous devons le succès de ce programme ces dernières années.

Il ne suffit pas d'avoir des lois adéquates. Il est beaucoup plus important et beaucoup plus difficile d'appliquer efficacement la politique forestière sur le terrain. Le secteur forestier au Nouveau-Brunswick a réussi cet exploit.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, il y a environ deux semaines, j'ai pressé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour que les travailleurs mis à pied puissent bénéficier de l'assurance-chômage et des crédits de formation dont elle est assortie, avant d'épuiser leurs indemnités de départ ainsi que leurs congés annuels et d'être acculés à la faillite personnelle.

Les travailleurs de l'acier de Labrador City, de Wabush et d'autres localités canadiennes durement touchées ne peuvent pas bénéficier de l'assurance-chômage et n'ont donc pas accès aux programmes de formation du fait qu'ils reçoivent une indemnité de départ. Or, ce sont ces programmes de formation qui sont la clé de leur avenir.

Le ministre a admis qu'il y avait un problème et il a promis de consulter le monde des affaires qui contrôle maintenant le Programme d'assurance-chômage, mais les choses en sont restées là.

Le projet de loi C-21 a pour effet de mettre les travailleurs canadiens dans une camisole de force et de leur dénier les programmes de formation dont le gouvernement fait si vivement la promotion. Alors que les rapports gouvernementaux et non gouvernementaux recommandent de faire de la formation la priorité nationale, le gouvernement refuse aux travailleurs mis à pied l'accès aux crédits de formation.

J'exhorte le gouvernement à modifier sans délai la Loi sur l'assurance-chômage pour remédier à cette injustice.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, on dit que la plus précieuse des ressources naturelles, ce sont nos enfants.

Il y a deux jours, nous avons marqué la Journée internationale des droits de l'homme. Depuis plusieurs années, l'International Organisation for Business Resource Development, le Grand Conseil des Cris, le Four Directions Council et d'autres ONG qui ont voix consultative à l'ONU travaillent d'arrache-pied à une Convention relative aux droits de l'enfant. Ils ont veillé tout particulièrement à ce qu'elle englobe les enfants autochtones.

C'est donc une excellente chose que la convention rédigée en 1989 ait été ratifiée par les dix provinces et le gouvernement fédéral.

Par conséquent, je demande à mes collègues de se joindre à moi pour féliciter le ministre de la Santé et son prédécesseur ainsi que les ONG en cause de ce qu'ils ont fait pour assurer à tous les enfants la protection du droit international.

En particulier, je demande à la Chambre de féliciter et de remercier le premier ministre Brian Mulroney pour le vif intérêt personnel qu'il a pris à la ratification par le Canada de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

Article 31 du Règlement

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur les conclusions du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité au sujet du rôle joué par le SCRS dans l'admission au Canada d'un membre de l'organisation terroriste RENAMO.

Le comité de surveillance a remis aujourd'hui son rapport au solliciteur général. Il y recommande que le SCRS rationalise ses méthodes de filtrage de sécurité pour assurer à ses agents de liaison en sécurité l'accès à toutes les sources d'information. Le comité critique le rôle joué par le SCRS dans l'admission au Canada, en 1987, de Francisco Nota Moises, qui était alors l'agent d'information de RENAMO.

Il aurait suffi dans ce cas que le SCRS étudie l'information qui était de notoriété publique et notamment un documentaire produit par *The Journal*, à la CBC, pour que le filtrage de sécurité donne des résultats passablement différents.

Le rapport dit notamment que le SCRS devrait réévaluer son processus actuel d'entrevues et veiller à ce que celles-ci soient précédées de recherches et de séances d'information.

Les téléspectateurs qui ont écouté l'émission du *Journal* en savaient plus long que le SCRS sur RENAMO.

J'exhorte vivement le gouvernement à mettre en oeuvre les recommandations du comité.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, notre gouvernement s'est doté d'une stratégie qui nous permettra d'aider les personnes handicapées à s'intégrer pleinement à la société canadienne. La stratégie vise à corriger les graves injustices. Par exemple, les personnes handicapées font partie des citoyens les plus pauvres du pays. Le gouvernement consacrera 158 millions de dollars répartis sur cinq ans, à trois objectifs:

Article 31 du Règlement

l'égalité d'accès, l'intégration économique et la pleine participation des personnes handicapées à la société.

L'intégration économique, cela signifie accroître les possibilités d'emploi et de formation, encourager les employeurs et les syndicats à favoriser une plus gande participation à la population active et promouvoir l'égalité des perspectives d'emploi et d'avancement dans la Fonction publique.

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES AÉRIENNES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le sixième anniversaire de la pire catastrophe aérienne jamais survenue au Canada et nous n'en connaissons toujours pas la cause.

Les similitudes sont frappantes entre l'accident du Arrow, au Canada, et celui de la Pan Am, à Lockerbie, en Écosse. Les deux appareils étaient partis d'Afrique du Nord avec à leur bord des soldats américains qui rentraient chez eux pour la Noël. Les deux appareils ont fait escale en Allemagne de l'Ouest. Les deux transportaient des bagages non identifiés. Dans les deux cas, les témoignages des témoins oculaires sont identiques et révèlent qu'il y aurait eu incendie à bord avant l'écrasement. Les similitudes s'arrêtent là.

La différence qui saute aux yeux, c'est que, depuis trois ans, le FBI et Scotland Yard examinent les moindres débris qui ont été recueillis pour trouver la cause de l'accident de Lockerbie tandis qu'il n'y a eu aucune enquête semblable au Canada.

Je demande aux gouvernements canadien et américain de sortir de cette honteuse indifférence à l'égart des causes de la mort de 256 personnes en terre canadienne, il y a six ans, et d'ouvrir une nouvelle enquête approfondie.

* * *

LA LETTRE D'UN ÉLECTEUR

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, à 7 h 55, ce matin, une lettre venant de Moosehorn m'attendait sur mon télécopieur. La voici:

Cher Felix,

Je comprends pas comment tu peux endurer ça. M'man et moi, on était certain que c'était fini, le Rat Pack. Les Copps et les Boudria, est-ce qu'ils arrêtent de salir le monde, des fois?

M. le Président: Le député pourrait peut-être transformer son intervention en message de Noël. Il devrait éviter les attaques personnelles.

M. Holtmann:

Que voulez-vous, les temps sont durs, et le Parti réformiste me fait plutôt penser à Oral Roberts ou à Jimmy Swaggart. Ça fait peur. Felix, nous restons avec toi et Brian. Joyeux Noël! Ça ira mieux en 92.

Bill.

P.S.: J'aime beaucoup ton attaque contre les grosses banques. M'man et moi nous payons tout le temps, et les banquiers s'en mettent plein les poches.

P.P.S.: Je laisse pas m'man aller à Ottawa. Ton Président lui est tombé dans l'oeil. Tellement que je manque presque toutes mes parties de hockey et mes programmes de lutte.

* * *

[*Français*]

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la grève qui se poursuit à la Monnaie royale canadienne est une aberration. Cette grève est le résultat d'un gouvernement qui a perdu tout sens de justice. La réputation internationale de la Monnaie royale et la qualité de travail sont une fierté pour le Canada et ce, grâce à ses employés. Il ne faudrait pas oublier que la Monnaie royale canadienne fait un profit appréciable chaque année. Malgré cela, le gouvernement a réussi à provoquer les employés en leur offrant une augmentation très inférieure à celle qu'on a donnée aux cadres, sans oublier que les cadres ont une moyenne de salaire beaucoup plus élevée que les employés en grève.

Au nom des employés qui ont bâti la réputation de la Monnaie royale canadienne à travers le monde, nous demandons au gouvernement qu'il leur accorde un médiateur immédiatement.

* * *

OPÉRATION NEZ ROUGE

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, à l'approche imminente du temps des Fêtes, j'aimerais saluer le travail des bénévoles de l'Opération Nez rouge, plus particulièrement ceux et celles de la région de Joliette.

• (1410)

Opération Nez rouge est un service de raccompagnement qui a pour objectif de permettre aux personnes échaudées par la boisson de regagner leur domicile sans danger et sans abandonner leur véhicule.

Ce service indispensable, parrainé localement par la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Lanaudière, couvre tout le Québec et cela, pour la période des Fêtes. Il ne doit son existence qu'au travail acharné de ses organisateurs et de ses 350 bénévoles ainsi qu'à l'appui de ses commanditaires.

Monsieur le Président, l'apport de ces bénévoles est inestimable, car c'est grâce à leur travail que nos routes sont plus sécuritaires en cette période du Temps des Fêtes et nous devrions tous leur en être reconnaissants.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, depuis des mois, je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social un examen global de la sécurité de tous les implants mammaires. Il dit que nous devons attendre que les États-Unis bougent.

C'est chose faite. Lundi, un jury fédéral de San Francisco a décidé que la Dow Corning Corporation avait présenté sous un faux jour les tests réalisés sur la sécurité de tous les implants et fait croire aux femmes que ses produits étaient sûrs alors qu'elle n'avait aucune donnée pour appuyer ses affirmations.

Le Dow Corning a donc été jugée coupable de fraude.

Voilà donc l'occasion qu'il fallait au ministre pour examiner toutes les données présentées par tous les fabricants d'implants mammaires vendus au Canada au sujet de la sécurité de ces produits: durée utile des implants, incidence des ruptures, effet du silicone sur le système immunitaire des victimes de rupture d'implant et soins de santé nécessaires aux femmes dont les implants se sont détériorés.

Le ministre a promis d'agir lorsqu'il y aurait des preuves aux États-Unis. Voilà des faits nouveaux. Nous demandons au ministre d'agir sans tarder.

* * *

LES TAMOULS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le massacre des Tamouls au Sri Lanka réclame notre attention de toute urgence. Il y a plus d'un an, Amnistie internationale publiait un rapport cinglant pour condamner les campagnes aveugles menées par Colombo contre les citoyens tamouls.

Ce rapport disait que de nombreuses personnes étaient interpellées arbitrairement et parfois tuées pour activités subversives sur la foi de dénonciations anonymes.

Article 31 du Règlement

J'invite le Canada et d'autres pays préoccupés par le problème à persuader Colombo d'abroger la modification constitutionnelle qui prive les Tamouls d'une représentation libre à leur Parlement. Nous devons organiser une commission, sous l'égide de l'ONU, pour faire enquête sur ces tueries et mettre un terme à la violence et à ces dramatiques violations des droits de la personne.

De plus, les Tamouls de la province septentrionale, notamment dans le district de Jaffna, ont grand besoin de nouritture et de médicaments. Des gens sont en train de mourir de faim. Nous devons les secourir.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ces chiffes molles du gouvernement néo-démocrate ontarien reviennent encore avec leur politiques morbides.

Non contents de faire disparaître des emplois en Ontario et d'assener des hausses d'impôt aux contribuables, les néo-démocrates envisagent de taxer les pierres tombales. Erreur monumentale. Comme s'il ne suffisait pas que les vampires de la TPS à Ottawa taxent les services funéraires. Pas étonnant que l'économie soit moribonde.

De quelque point de vue qu'on se place, monsieur le Président, cette politique est une erreur mortelle. Les vampires néo-démocrates qui veulent taxer les pierres tombales devraient être eux-mêmes ensevelis.

À bien y penser, monsieur le Président, le NPD se débrouille très bien pour creuser sa propre tombe. Encore un clou dans le cercueil du NPD.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, l'année 1991 a été riche en événements et en enseignements. Je tiens particulièrement à vous remercier, monsieur le Président, de votre patience, de vos conseils, de votre tolérance et du respect dont vous avez fait preuve pour nos opinions. Je veux également remercier tous ceux qui vous aident, les présidents suppléants, les greffiers, les sténographes du hansard et tous les humbles serviteurs de cet illustre endroit.

Que 1992 apporte bonheur et prospérité à tous les Canadiens.

Questions orales

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la décision rendue ce matin par la commission américaine du commerce international sur le tarif pour le bois d'oeuvre résineux relance la guerre commerciale dont nos produits forestiers sont l'enjeu.

Cette décision unanime marque le début d'une guerre de représailles.

Je crains que le gouvernement fédéral ne soit pas prêt à se battre contre les Américains pour défendre nos forêts et qu'il laisse passer l'orage.

Le premier ministre devrait convoquer tous les ministres du Commerce et des Forêts à une réunion au sommet au début de l'année prochaine pour que les ministres fédéraux et leurs homologues provinciaux présentent un front uni et adoptent une position commune pour la défense de nos forêts.

Le gouvernement devrait se porter au secours de nos forêts qui ne sont pas à brader.

* * *

LA COMMISSION ROYALE SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le Parti réformiste estime qu'une étude des techniques de reproduction est essentielle au bien public.

Elle est si importante, en fait, qu'elle ne devrait pas être laissée aux bons soins des plus proches alliés du gouvernement conservateur qui peuvent avoir reçu des nominations de complaisance pour l'unique raison qu'ils se trouvent à être mariés à des ministres de premier plan.

De telles nominations ont eu pour conséquence de désorganiser complètement la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction. Non seulement les contribuables canadiens n'ont pas été informés de la manière dont le budget de 24,7 millions de dollars de la commission est dépensé pour ces nominations, mais maintenant trois des commissaires ont intenté un procès au président de la commission.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement ne peut pas reprendre la situation en main pour unifier le pays. Il n'arrive même pas à obtenir que les gens qu'il a nommés par faveur politique s'entendent entre eux.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais à l'occasion de ma première question vous souhaiter un Joyeux Noël et vous dire que vous avez notre confiance dans l'exécution de vos fonctions.

Joyeux Noël et Heureuse Année, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: En dépit des échanges animés que nous avons à la Chambre de temps en temps, je voudrais souhaiter un Joeux Noël aux ministériels, aux néo-démocrates et à leurs chefs.

J'espère que tout le monde va se reposer et sera en bonne forme en février quand nous reviendrons.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: En parlant de Noël, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si l'on ne pourrait pas profiter de l'occasion pour décider collectivement de concevoir, dès notre retour l'an prochain, en collaboration avec les provinces, un programme visant à permettre que les enfants du Canada, dont un bon nombre arrivent affamés à l'école, obtiennent chaque jour le petit-déjeuner et le déjeuner.

Il s'agit ici d'un problème de sous-alimentation. Nous savons que bien des enfants ne mangent pas à leur faim et que cela les empêche d'étudier. Nous devrions mettre sur pied un programme national, dès le début de 1992.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais premièrement dire au chef de l'opposition que le premier ministre arrivera à la Chambre dans une quinzaine de minutes. Il a été retardé à son bureau.

Deuxièmement, concernant le programme à l'intention des enfants, je crois avoir déjà répondu à cette question à quelques reprises. J'ai dit que nous étions en train d'élaborer un plan d'action. Nous espérons en dévoiler les éléments dans le courant de février, au moment où nous nous attaquerons aux principaux problèmes auxquels les enfants au Canada font face à l'heure actuelle.

Naturellement, il s'agit là d'une question très complexe, qui ne peut être réglée uniquement par des programmes au palier fédéral. Le chef de l'opposition sait très bien que ce domaine relève avant tout des provinces, ou des régions. Nous devons en discuter avec les provinces, mais je crois qu'avec l'aide et les ressources de ces dernières, nous pourrons faire quelque chose. Nous essaierons d'élaborer un plan d'action qui saura le mieux remédier à ce problème.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le ministre est dans de bonnes dispositions. Mais je voudrais lui rappeler que la Commission scolaire catholique de Montréal a déjà un programme de cette nature et que, même à Montréal, on fait maintenant passer les examens aux enfants au début du mois parce que, à la fin du mois, ils n'ont plus la force physique de faire face aux travaux scolaires. Je demande donc au ministre de prendre en considération ces problèmes, et nous serons prêts à collaborer avec lui, pour nous assurer que les fils et les filles des familles pauvres du Canada puissent aller à l'école, parce qu'ils représentent l'avenir de notre pays. On doit les aider pour qu'ils soient dans une atmosphère propice à l'étude et pour qu'ils trouvent la place qui leur conviendra au début du siècle prochain, c'est-à-dire la place qui leur permettra d'être les mieux préparés à faire face à la concurrence mondiale.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que le leader de l'opposition a raison de se préoccuper du problème de la pauvreté des enfants. Je pense que tout le monde le déplore, même si on doit être conscient que le problème des enfants dépasse largement celui de la pauvreté.

• (1420)

Je pense qu'il y a des problèmes d'abus, d'abus sexuel, il y a des problèmes de violence familiale, il y a des problèmes d'enfants dans les rues qu'on appelle communément les *street kids*. Tous ces problèmes-là, monsieur le Président, sont considérés ou vont être considérés à l'intérieur.

Maintenant, je veux dire au leader de l'opposition que le problème des enfants dépasse également la question d'être simplement en mesure de pourvoir aux problèmes de pauvreté. Et je pense qu'il en est conscient également.

Je voudrais également dire ceci au leader de l'opposition, monsieur le Président, c'est qu'hier, on a parlé du droit des enfants et je pense qu'on ne peut pas parler aujourd'hui du droit des enfants sans parler des obligations des adultes également. Le programme ou la stratégie présentée par le gouvernement va également tenir compte d'un certain nombre de mécanismes qui vont rendre la société canadienne plus sensible aux problèmes que les enfants rencontrent et qui vont au-delà, monsieur le Président, de problèmes de pauvreté.

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne le rapport sur la pauvreté, déposé aujourd'hui.

Dans le rapport publié aujourd'hui par le gouvernement au sujet de la pauvreté chez les enfants, on signalait que le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer et qu'il lui incombait de créer un cadre économique propice à la formation et à la création d'emplois, afin que les familles disposent d'un revenu suffisant pour pouvoir nourrir leurs enfants.

Le gouvernement va-t-il admettre que ses politiques, fiscale et familiale, sont un échec total? Tournera-t-il enfin la page et allégera-t-il le fardeau des familles canadiennes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne suis évidemment pas d'accord quand on parle d'échec total de nos politiques. Il y a bien sûr trop d'enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada. Par ailleurs, quand nous dépensons 15 milliards de dollars pour tous les programmes gouvernementaux que nous appliquons, je crois que nous faisons quelque chose. Ce n'est jamais assez, tout le monde en convient. Nous devons y consacrer plus d'argent.

Comme je l'ai déjà dit en français, nous devons comprendre que le problème des enfants au Canada ne se réduit pas à la pauvreté. Je tiens d'ailleurs à féliciter le comité qui a accompli un travail remarquable sur la question des enfants et de la pauvreté. Le comité ne parle pas que d'investir de l'argent dans le système. L'argent ne suffira pas à lui seul à résoudre les problèmes que connaissent les enfants au Canada.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail.

Le comité a refusé de parler de la question du salaire minimum. La façon la plus rapide de répondre aux besoins des familles les plus pauvres consisterait pourtant à augmenter le salaire minimum fédéral.

Depuis deux ans qu'on soulève la question à la Chambre, le ministre répond toujours qu'il est en train de l'étudier.

Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre qu'il est prêt à cesser d'étudier la question et à accorder immédiatement une augmentation aux Canadiens rémunérés au salaire minimum fédéral, qui est actuellement le plus bas au Canada?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, mon honorable collègue doit savoir qu'il y a très peu de gens qui travaillent au salaire minimum au niveau fédéral. La plupart des gens qui travaillent au niveau fédéral gagnent beaucoup plus que le salaire minimum fédéral.

Quoi qu'il en soit, j'ai recommandé à mes collègues de relever le salaire minimum et je serai sûrement en mesure de le faire dans l'année qui vient.

* * *

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, Consumer's Gas a temporairement transformé en acceptations bancaires 275 millions de dollars de dettes qu'elle avait en papier commercial parce que, pour une raison quelconque, ces acceptations ne sont pas assujetties à l'impôt sur les grandes sociétés.

Son trésorier a dit à la Commission de l'énergie de l'Ontario que cette mesure ferait économiser à la société 500 000 $ d'impôt.

Je veux savoir ceci du ministre du Revenu national: Sait-il que ses fonctionnaires disent aux avocats fiscalistes d'aller de l'avant et d'utiliser cette échappatoire? Sait-il que l'exercice financier de la plupart des grandes sociétés se termine en décembre et qu'elles font actuellement la queue pour se prévaloir de cette combine des comptables fiscalistes? S'il est au courant, alors quand va-t-il faire savoir clairement à ces sociétés qu'elles ne peuvent éviter ainsi de payer leur juste part d'impôt? Quand va-t-il intervenir?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député me demande, dans la dernière partie de sa question, quand je vais intervenir auprès des sociétés. Je suis déjà intervenu. Dans mon discours à l'Association d'études fiscales la semaine dernière, j'ai fait savoir très clairement que nous avons accéléré la perception des recettes et que nous avons ciblé tout particulièrement les grandes sociétés. Nous garantissons à mon collègue, le ministre des Finances, au moins 400 millions de dollars de recettes supplémentaires, qui ont déjà été affectés au programme d'aide aux agriculteurs.

Je peux également dire au député que nous allons prendre d'autres mesures, car le gouvernement est résolu à faire en sorte que toutes les sociétés paient leur juste part d'impôt au Canada.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le ministre sait bien que ces 400 millions de dollars qu'on récoltera grâce à des mesures de contrôle plus strictes n'ont rien à voir avec les acceptations bancaires, ni avec le fait que de nombreuses sociétés font la queue en vue d'échapper au contrôle que le gouvernement exerce dans sa prétendue croisade en faveur de l'équité fiscale.

Je demande aujourd'hui au ministre ceci: Va-t-il se décider à émettre une directive pour que ces sociétés ne puissent éviter de porter leur juste part du fardeau fiscal? Alors que certaines personnes font la queue devant les banques alimentaires et que des enfants ne mangent pas à leur faim, une société éviterait à elle seule de payer 500 000 $ d'impôt.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'ai pas à émettre de directive; c'est déjà la politique du gouvernement.

Je peux garantir au député, pour répondre à sa première question, qu'aucun fonctionnaire de Revenu Canada ne donne, à ma connaissance, de conseils aux sociétés pour qu'elles puissent profiter d'échappatoires fiscales. En réalité, ces dernières années, notre gouvernement a pris d'importantes mesures pour éliminer les échappatoires qui existaient avant que nous prenions le pouvoir.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Aujourd'hui, la Commission américaine du commerce international a voté à l'unanimité en faveur d'une enquête sur l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Nous avons perdu le premier round. L'industrie américaine réclame l'imposition de droits allant jusqu'à 25 p. 100.

Le gouvernement prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour que nous ne perdions pas le deuxième round?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue sait fort bien qu'il s'agit d'une décision provisoire concluant à l'existence d'un préjudice. C'est la première de quatre étapes à franchir. En général, à la première étape, la commission se prononce en faveur des Américains. C'est presque toujours le cas. En fait, en 1983, quand la décision finale a été rendue en notre faveur, nous avions également perdu à l'étape de la décision provisoire.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les représentants de l'industrie, les provinces et les Américains qui appuient notre position, afin de défendre le mieux possible notre cause. Je crois que nous avons de solides arguments, avec preuves à l'appui.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, pendant le débat sur le libre-échange, le gouvernement a promis à de nombreuses reprises d'abolir les tarifs.

Le ministre ne croit-il pas que l'application d'une taxe à l'importation de 15 ou 25 p. 100 sur le bois d'oeuvre expédié aux États-Unis serait quand même extrêmement injuste à notre endroit?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a une chose que ni le Canada ni les États-Unis n'ont perdue dans l'Accord de libre-échange, et c'est l'accès aux lois sur les sanctions commerciales lorsqu'il y a des subventions qui sont jugées injustifiées d'un côté ou de l'autre de la frontière. Que cela soit bien clair.

Dans ce cas, nous ne croyons pas qu'il y a une subvention. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, nous allons lutter jusqu'au bout.

Ce que nous n'avions pas en 1983 ni en 1986 mais avons obtenu grâce à l'Accord de libre-échange, c'est le droit de faire appel à un groupe spécial de règlement des différends, comme nous l'avons fait dans le cas du porc. Nous pouvons ainsi voir à ce que nos droits soient protégés et à ce que la détermination de l'existence d'une subvention soit faite conformément à la loi et appuyée par ce groupe spécial. Nous sommes prêts à aller jusque-là si c'est nécessaire.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Dans le rapport qu'il a déposé aujourd'hui, le Sous-comité sur la pauvreté du Comité permanent de la santé recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, élabore une stratégie de «bébés en santé», qui contribuerait à réduire de 6 000 par année le nombre de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale au Canada. Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse estime que, à elle seule, cette mesure préventive pourrait faire baisser de 600 millions de dollars le coût annuel du système de soins de santé.

• (1430)

Le ministre annoncera-t-il dès aujourd'hui qu'il donnera suite à cette recommandation?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne ferai évidemment aucune annonce aujourd'hui parce que je veux d'abord lire le rapport pour en connaître le contenu. Je sais qu'on a eu le temps de parcourir rapidement le rapport, qui est très intéressant, particulièrement le genre de recommandation dont le député a parlé. Toutefois, il faut d'abord examiner toutes les recommandations, établir un ordre de priorité et prendre les mesures nécessaires en temps et lieu. Comme je l'ai dit plus tôt à son chef, j'ai l'intention de présenter des stratégies vers le début de l'année 92. Il est fort possible que ce genre de recommandation fasse partie de ces stratégies.

* * *

LA PAUVRETÉ

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Évidemment, le rapport du sous-comité qu'il a mentionné est futile. Dans l'ensemble, il est ridicule. C'est réellement du baratin.

Le ministre ne sait-il pas que la pauvreté chez les enfants prend des proportions de crise nationale? Va-t-il prendre des mesures pour que soit établi un programme de création d'emplois permettant de réparer certains des torts causés par les programmes gouvernementaux qui favorisent la perte d'emplois et qui aggravent le problème de la pauvreté chez les enfants?

Va-t-il veiller à l'établissement, dès le printemps prochain, d'un programme d'emplois d'été satisfaisant et accéléré pour les étudiants qui voudront travailler l'été prochain, l'été de 92?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne suis évidemment pas d'accord avec le député. J'estime que ce qu'il a dit dans son préambule est faux. Les ministères, notamment celui que dirige mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ont pris beaucoup de mesures au regard de la création d'emplois. À mon avis, elles fonctionnent, mais en raison de la conjoncture actuelle et de la situation économique difficile, nous devons être réalistes.

Évidemment, nous réussirons à créer de plus en plus d'emplois, ce qui nous permettra d'atténuer le problème de la pauvreté au Canada. Le député sait pertinemment qu'il n'y a pas une seule cause à notre problème. Je viens de lui dire que, il y a trois ans, le taux de chômage était d'environ 3,5 p. 100 à Toronto, c'est-à-dire qu'il y était pour ainsi dire inexistant. Pourtant, à Toronto, beaucoup de gens sont aux prises avec le problème de la pauvreté. En d'autres termes, il faut s'attaquer au problème de la pauvreté sous différents angles. C'est ce que nous faisons et ce que nous comptons faire.

Je rappelle au député qu'il ne suffit pas de créer des emplois. Il s'agit d'un problème global, qui appelle une solution globale.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en cette dernière journée de la session, je tiens moi aussi, au nom de mon parti et en mon nom personnel, à vous offrir mes meilleurs voeux du temps des fêtes, à vous ainsi qu'à tous les députés, et à souhaiter à tout le monde de belles réunions de famille et des fêtes remplies de bonheur et de bien-être.

Malheureusement, monsieur le Président, les fêtes ne seront guère joyeuses pour le million et demi de Canadiens qui sont sans travail et pour les près de deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent de l'assistance sociale. Nous avons appris cette semaine qu'une menace pèse sur 3 000 emplois à Oshawa et 3 000 emplois dans les chemins de fer à Montréal et à Winnipeg. Par ailleurs, la décision d'aujourd'hui concernant le bois d'oeuvre résineux met en péril d'autres emplois dans le secteur forestier.

Il y a moyen de renverser la vapeur. Comme les consultations budgétaires sont en cours, je voulais demander au premier ministre si nous pouvons compter sur une réorientation des politiques économiques dans le prochain budget.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me joins à mon amie le chef du NPD et au chef de l'opposition loyale de Sa Majesté pour vous souhaiter à vous et aux membres de votre personnel ainsi qu'à tous les députés et aux pages de la Chambre des communes un très joyeux temps des fêtes.

Quant à une nouvelle orientation économique, il faudra sans doute attendre le dépôt du budget après les consultations en cours avec les ministres des Finances.

Si j'ai été retenu aujourd'hui, c'est que j'étais en communication avec le ministre des Finances, qui est en réunion en ce moment avec ses collègues à Ottawa dans le cadre de la première de deux journées de consultations. Il m'a téléphoné pour m'informer que, pendant le déjeuner, on avait discuté de la possibilité et de l'opportunité de convoquer une réunion des premiers ministres sur l'économie.

Je crois comprendre qu'on s'entend généralement pour penser que ce serait peut-être une bonne idée de se réunir. Certains des ministres des Finances ont fait des observations concernant les conditions, l'ordre du jour, le besoin d'objectifs clairs, l'absence de récriminations et ainsi de suite.

D'après ce que m'a dit le ministre des Finances plus tôt aujourd'hui, j'espère qu'après la période des questions, nous pourrons nous entretenir avec les premiers ministres au sujet de leur disponibilité et de la possibilité de tenir une réunion, peut-être avant Noël si c'est possible, si leur emploi du temps le leur permet, sinon le plus tôt possible. Après cette réunion, je serais peut-être en mesure de renseigner mon collègue sur un éventuel changement d'orientation.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre. Je suis heureuse d'apprendre qu'il y aura une réunion des premiers ministres et la question que j'adresse au premier ministre y a trait.

Est-ce que le premier ministre est ouvert à une nouvelle direction pour les politiques économiques? Est-ce qu'il est ouvert à de nouvelles suggestions pour l'économie parce qu'il y a un taux de chômage trop élevé et que c'est une tragédie pour beaucoup de familles, pour les pauvres, pour les personnes moins favorisées et pour les enfants?

Je voudrais de plus lui demander s'il sera ouvert à de nouvelles suggestions pour l'économie et est-ce qu'il est prêt à changer la direction de son gouvernement s'il y a un consensus à cette réunion des premiers ministres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon amie néo-démocrate me deman-

de si je suis ouvert à de nouvelles suggestions pour améliorer l'économie. Mais, oui! Lesquelles?

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre cela car le premier ministre sait à n'en pas douter qu'il n'y a pas un travailleur au Canada qui ne tremble pas pour son emploi.

Bien des solutions s'offrent à nous. Le premier ministre sait qu'il y a des millions de Canadiens sans emploi et sans espoir. La décision rendue aujourd'hui par la Commission mixte internationale du bois d'oeuvre porte un dur coup à cette industrie. Évidemment, le ministre du Commerce extérieur s'est borné à dire qu'il ne s'agissait que d'une étape parmi d'autres. Néanmoins, j'estime qu'il est très important que le premier ministre intervienne lui-même pour que le Canada prenne des mesures énergiques avant qu'il ne soit trop tard. Est-ce que le premier ministre va user de ses ressources, de son pouvoir et de son influence pour s'opposer à cette décision injuste rendue aujourd'hui à propos du bois d'oeuvre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais user des ressources, des talents et de l'influence que ma collègue m'attribue pour défendre le secteur du bois d'oeuvre avec ardeur. Je sais qu'elle a parlé ainsi parce que c'est Noël.

J'espère que les résultats qui en découleront pour le Canada, étant donné les mécanismes que nous avons réussi à inscrire dans l'Accord de libre-échange, seront tout aussi bons que ceux récemment qui ont été obtenus dans le cas de la décision concernant le porc et qui ont été si avantageux pour les agriculteurs canadiens.

Ma collègue m'a demandé si je ferais bon accueil à de nouvelles propositions concrètes pour améliorer l'économie. Eh bien, oui. Peut-être pourrait-elle alors me dire comment elle s'y prendrait concrètement pour améliorer l'économie?

* * *

• (1440)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Est-ce que le ministre est prêt, dès aujourd'hui, avec le consentement de la Chambre, à présenter une motion s'engageant auprès des agriculteurs du Canada à sauvegarder les programmes d'aide financière à la production agricole tels qu'on les connaît présentement et d'aviser tous les membres du GATT de notre détermination à maintenir nos programmes agricoles?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la détermination du gouvernement du Canada, des producteurs et des provinces a été démontrée à l'échelle internationale.

Une voix: Oh, Oh!

M. McKnight: Je ne sais pas au juste qui a murmuré là-bas, à l'arrière-ban.

Le président: Le ministre a la parole.

M. McKnight: Je voudrais dire au député que le gouvernement du Canada, les producteurs et les provinces ont prouvé leur engagement envers le maintien de la gestion de l'offre au Canada. Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario s'est rendu à Genève avec des dirigeants du secteur agricole pour bien montrer qu'ils appuient la position du gouvernement du Canada dans les négociations.

À l'heure actuelle, le gouvernement de la Colombie-Britannique est à la tête d'une délégation de dirigeants agricoles envoyée à Genève pour défendre la position du Canada. Le gouvernement du Québec est allé aussi à Genève pour la même raison.

Je pense que le député et tous ses collègues à la Chambre appuient la position du gouvernement dans ces négociations.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question était claire et directe. Les agriculteurs s'attendent à une réponse inconditionnelle. Tout ce que nous demandons, c'est une simple motion montrant que vous appuyez les agriculteurs canadiens, comme l'ont fait d'autres assemblées législatives de notre pays. Pourquoi le ministre ne présente-t-il pas une motion pour dire au reste du monde aux négociations du GATT que noius appuyons sans réserve les agriculteurs canadiens?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est vraiment étrange d'entendre pareils propos de la bouche d'un député libéral quand on sait qu'entre 1980 et 1984, les agriculteurs ont vu leurs revenus fondre comme neige au soleil, ont dû payer des taux d'intérêt de 22 et de 24 p. 100, ont dû faire face à un taux d'inflation de 14 p. 100, mais n'ont pas reçu la moindre aide financière de leur gouvernement libéral dans ces temps difficiles.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le 1er octobre dernier, le Canada et les États-Unis ont annoncé un programme conjoint pour, et je cite: «éliminer virtuellement les substances toxiques au lac Supérieur.» Une grande partie de cette pollution est causée par les agents blanchissants des usines de pâtes et papiers.

Comment le ministre va-t-il atteindre l'objectif de l'entente avec les États-Unis, alors qu'il a refusé de réglementer il y a deux semaines, sauf pour deux exceptions, l'ensemble des rejets toxiques de ces usines?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons, depuis ce temps-là, annoncé une réglementation pour les papetières à travers le Canada qui va, sous l'autorité de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, réglementer les dioxines et les furanes, ce qui aura pour effet de réduire la quantité d'organochlorés qui entrent dans les cours d'eau, de 600 000 tonnes, par rapport au niveau de 1988, à 400 000 tonnes environ, les réduire de 600 000 tonnes, de 60 p. 100 pour l'année 1993. C'est donc une réduction de 60 p. 100, monsieur le Président, des organochlorés qui vont entrer dans l'environnement, moins de 2 kilogrammes par tonne. C'est une initiative qui, en plus, va coûter à l'industrie environ 3 milliards de dollars pour qu'elle puisse se moderniser et rencontrer les nouvelles normes à travers le Canada.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le solliciteur général accuse le ministère de l'Environnement de ne pas avoir fixé d'objectifs précis ni de date d'échéance pour arrêter la pollution des Grands Lacs, et de faire traîner les choses dans le dossier de la réglementation des substances toxiques. Étant donné que le ministre ne veut pas réglementer en totalité les rejets des papeteries, qui sont des substances toxiques, quelles mesures est-il prêt à prendre pour remplir les obligations internationales du pays et faire cesser la pollution des Grands Lacs?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Pour les besoins de la cause, monsieur le Président, je pense que la députée voulait dire le vérificateur général, et non le solliciteur général. Je tiens à souligner que le vérificateur général fait allusion, dans la section de son rapport qui porte sur la politique du gouvernement relative aux Grands Lacs avant le Plan vert, à un rapport publié en 1988 ou en 1989, si je ne m'abuse, et où il est dit que des améliorations ont été apportées à la politique.

Nous, nous avons adopté une réglementation qui force l'industrie papetière à réduire considérablement l'émission d'organochlorés. En fait, les exigences applicables aux dioxines et aux furannes coûteront trois milliards de dollars environ à l'industrie et forceront celles-ci à n'émettre qu'une quantité non mesurable de ces types de polluants.

Cela éliminera pratiquement la pollution.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable des Petites entreprises.

Beaucoup de Canadiens s'inquiètent de ce que les médias rapportent constamment un exode des entreprises canadiennes vers les États-Unis. Si cette tendance existe vraiment et qu'elle grandit parmi nos petites entreprises, c'est en effet une question qui exige des mesures fermes et immédiates.

Le ministre peut-il nous dire si nous perdons effectivement un nombre important d'entreprises canadiennes au profit des États-Unis? Si c'est le cas, quelles mesures allons-nous prendre pour régler la situation?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, ma réponse intéressera tous les députés, parce que c'est une question très importante pour nous, au moment de rentrer dans nos circonscriptions.

Statistique Canada vient de publier des chiffres qui révèlent que, d'octobre 1989 à septembre 1991, 5 000 nouveaux fabricants se sont établis au Canada et 30 000 nouveaux emplois en ont découlé.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Monsieur le Président, il est inutile de se demander comment cela a pu se produire, nous connaissons très bien la réponse.

Tout d'abord, nous avons une exemption en gains de capital de 500 000 $. Ensuite, nous avons le taux d'imposition des petites entreprises le plus bas de tous les pays de l'OCDE. Nos coûts de soins médicaux et de santé sont moins élevés, beaucoup moins élevés qu'aux États-Unis, et notre taux d'escompte est maintenant concurrentiel avec celui des États-Unis. L'accès au crédit est excellent, grâce aux mesures législatives que nous venons d'adopter relativement à nos institutions financières; il est meilleur que dans tout autre pays de l'OCDE.

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Entre aujourd'hui et la reprise de la session en février, plus de sept semaines s'écouleront. Pendant ce temps, des centaines de familles d'agriculteurs étudieront leurs perspectives financières avec leurs créanciers. Comme les taux des hypothèques commerciales sont maintenant de 3 p. 100 inférieurs à celui de la Société du crédit agricole, le ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre et à ces familles quel est le taux que demandera la Société du crédit agricole en 1992, afin que ces gens puissent appuyer sur des faits concrets leur décision de poursuivre ou non?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir répondre à cette question. Si le député avait posé sa question l'année dernière, je lui aurais donné comme réponse un chiffre plus élevé de cinq points que le chiffre actuel. Le député sait que la Société du crédit agricole rajuste ses taux d'intérêt chaque semaine, ce qui permet aux producteurs d'obtenir le taux d'intérêt le plus bas qu'elle ait pu avoir sur le marché.

C'est ainsi. Le taux est rajusté chaque semaine afin que les agriculteurs puissent profiter des avantages du marché et du repli des taux d'intérêt qui s'est produit grâce au gouvernement du Canada et à sa gestion de l'économie.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la survie de nos exploitations agricoles, de nos pêches et, surtout, de nos forêts, est menacée par le gouvernement actuel.

La décision qu'a prise aujourd'hui la commission américaine du commerce extérieur à l'égard du tarif douanier sur le bois d'oeuvre marque le début d'une nouvelle guerre commerciale touchant nos forêts. Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La semaine dernière, au Comité des forêts, le ministre des Forêts s'est dit surpris de voir les États-Unis prendre des mesures de rétorsion cet automne.

• (1450)

Le gouvernement est-il surpris par cette décision et le ministre peut-il assurer aux Canadiens et à la Chambre qu'il luttera avec acharnement pour préserver la souveraineté de nos forêts? Nous ne voulons pas que notre politique forestière nous soit dictée par le gouvernement américain.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est justement pour cela que nous avons décidé de ne pas respecter le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, de telle sorte que les provinces canadiennes établissent elles-mêmes leurs méthodes de gestion de la forêt sans devoir les soumettre à l'approbation du gouvernement américain.

Comme je l'ai dit en réponse à la dernière question, cette décision nous déçoit. J'ai fait savoir aussi que cela s'est produit maintes fois par le passé à cette étape des pourparlers. Il s'agit là de la première d'une série de quatre décisions. Après cela, nous aurons accès au mécanisme de règlement des différends prévu dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Nous sommes prêts, s'il le faut, à aller jusque là.

Si mon collègue a écouté la réponse que j'ai donnée à la première question, il n'ignore pas non plus que nous allons collaborer très étroitement avec le secteur industriel, les gouvernements provinciaux et nos amis américains qui appuient notre position, car nous croyons que les décisions du gouvernement américain sont absolument injustifiées.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Le 31 mai dernier, j'ai demandé à la ministre de la Justice de s'occuper du problème pressant de la pornographie explicite. Comme je le disais alors, bien des crimes violents, dont les cas de violence faite aux femmes et d'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants, prennent leur source dans la pornographie dure.

Quand le gouvernement va-t-il se décider à présenter un projet de loi qui mette un terme au problème répandu de la pornographie dure?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le paragraphe 163(8) du Code criminel définit ce qu'est une publication obscène et vise en fait le problème de la pornographie dure.

La constitutionnalité de cette disposition est actuellement contestée devant la Cour surprême du Canada dans l'affaire Butler. Cette affaire a été entendue en juin dernier, et le jugement a été reporté. Nous espérons connaître bientôt le point de vue de la Cour suprême du Canada là-dessus. Nous pourrons alors aller de l'avant dans ce domaine avec l'assurance que cela peut figurer dans la charte.

Entre-temps, toutefois, et comme le sait le député, toutes les discussions qui ont eu lieu au Parlement et le rapport Rix Rogers, notamment, montrent qu'il existe un important consensus sur la question de l'exploitation pornographique de l'enfant. Je suis disposée à aller de l'avant dans ce domaine en attendant que la Cour suprême puisse peut-être rendre une décision un sujet de la question plus large de la pornographie dure.

* * *

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Selon une note de service interne, le Conseil du Trésor aurait demandé au ministre de fermer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, à moins, bien entendu, que le patronat et les syndicats puissent trouver plus de 1,7 million de dollars en cinq semaines à peine.

Ma question est la suivante: Le ministre est-il prêt à protéger la santé et la sécurité des travailleurs canadiens ou va-t-il renoncer à assumer ses responsabilités et se contenter de faire le sale boulot pour le compte du Conseil du Trésor?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue et à tous les députés que le gouvernement attache beaucoup d'importance au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Je sais que ce centre est situé dans la circonscription du député. Lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir, de 1978 à 1984, il a versé à ce centre 3,1 millions de dollars par année en moyenne.

Or, depuis notre arrivée au pouvoir, en 1984, nous versons au centre 9,8 millions de dollars par année en moyenne. Nous allons continuer de contribuer à son financement. Cependant, nous croyons qu'il est juste que les autres intéressés, c'est-à-dire les syndicats, le patronat et les autres gouvernements provinciaux qui obtiennent des services de ce centre, fassent de même.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, seul ce ministre peut prendre une création libérale, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. . .

Des voix: Oh,oh!

Mme Copps: C'est nous qui l'avons créé.

Une voix: Depuis quand Lincoln Alexander est-il un libéral?

M. le Président: La parole est au député de Hamilton-Ouest.

M. Keyes: Le fait est que le gouvernement dit accorder beaucoup d'importance au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, mais qu'en définitive, il n'autorise que la moitié des crédits dont le centre a besoin d'ici à la mi-janvier. Cela montre à quel point il est sincère.

Comment se fait-il que le gouvernement peut trouver par contre 26 millions de dollars de deniers publics pour financer les audiences sur la compétitivité, alors que le centre est déjà compétitif, puisque ses ventes à l'étranger représentent 43 p. 100 de son chiffre d'affaires?

Étant donné que le gouvernement affirme que le Canada doit devenir compétitif sur le plan international et que la Chambre exhorte le gouvernement à rétablir le financement du centre, le ministre va-t-il prendre la mesure qui s'impose et apporter l'appui financier voulu à ce centre national dont les programmes sauvent la vie des travailleurs et des travailleuses du Canada.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, selon moi, l'intervention du député serait beaucoup plus constructive s'il imitait un de mes collègues néo-démocrates—et je dis rarement cela—ainsi que certains députés conservateurs qui, lorsqu'ils ont pris connaissance du même article que le député d'Hamilton-Ouest, sont venus me demander ce qu'ils pouvaient faire pour assurer la survie du centre. Ils se sont engagés à s'entretenir avec les syndicats et les gouvernements provinciaux, afin de veiller à ce que le centre puisse poursuivre ses activités.

Je tiens à dire au député que nous allons déployer des efforts supplémentaires et autoriser les crédits voulus, tant que les autres intéressés feront de même.

LE BRÉSIL

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Deux Canadiens ont été condamnés à 28 ans d'emprisonnement au Brésil pour un crime qu'ils n'ont peut-être pas commis. Étant donné que j'ai rencontré ce matin les familles Lamont et Spencer qui m'ont supplié de faire en sorte qu'on rapatrie leurs enfants au Canada, la ministre va-t-elle prendre la mesure qui s'impose, en vertu de la loi brésilienne, et demander immédiatement au gouvernement brésilien d'expulser M^lle^ Lamont et M. Spencer?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce matin, j'ai rencontré les Lamont ainsi que M. Spencer. De plus, le premier ministre a eu une conversation avec M^me^ Lamont, à Vancouver.

Je leur ai expliqué que nous allions examiner la situation en ce qui concerne la rigueur de la sentence prononcée en appel.

Il va sans dire que je comprends ce que ressentent les parents de ces gens; j'en ai déjà parlé à la Chambre. J'ai demandé aujourd'hui à notre ambassadeur au Brésil de rencontrer le sous-ministre des Affaires étrangères sans tarder, si possible aujourd'hui même, pour lui faire part de notre inquiétude concernant la sévérité des sentences. J'ai demandé à nos conseillers juridiques ministériels, qui ont rencontré les avocats des Lamont et des Spencer hier, d'étudier les renseignements qu'ils ont obtenus. Nous attendons la transcription du dernier jugement qui a entraîné une sentence que nous jugeons trop sévère.

Quand j'aurai tous les éléments en main, je déciderai des mesures que nous prendrons.

* * *

LA JUSTICE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire.

Il y a dix ans, Sidney Jaffe a été enlevé à Toronto et emmené en Floride. En conséquence, les tribunaux de l'Ontario ont adjugé des dommages et intérêts à sa femme qui, aujourd'hui, tente d'obtenir l'exécution forcée de ces jugements auprès des tribunaux de la Floride.

Ma question est la suivante: pourquoi le ministère de la Justice refuse-t-il d'envoyer une lettre officielle qui aiderait les Jaffe à se faire rembourser les dépenses considérables qu'ils ont dû engager par suite de crimes dont ils ont été victimes au Canada? Pourquoi ce gouvernement refuse-t-il d'aider des citoyens canadiens à obtenir réparation à l'étranger?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le ministère et moi n'avons rien refusé ou accepté. Cette question a été portée à mon attention, et j'ai demandé des renseignements supplémentaires.

Le principe que soulève l'affaire Jaffe est important puisqu'il s'agit d'un chasseur de primes qui a enlevé un Canadien pour l'amener à l'étranger, au lieu de recourir au processus d'extradition. Ce principe est en cause dans une tout autre affaire dont est saisie la Cour suprême des États-Unis. En fait, j'ai demandé à mes fonctionnaires de présenter un mémoire à titre d'intervenant bénévole pour s'opposer à ce principe, dans l'espoir que nous puissions, à l'avenir, compter sur la jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis pour attaquer ce genre de mesures prises par le gouvernement américain.

En ce qui concerne l'affaire Jaffe, je l'étudie actuellement et j'ai demandé à mon ministère de me fournir d'autres renseignements.

* * *

FONCTION PUBLIQUE 2000

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, dans son rapport, le vérificateur général a dit appuyer l'intention générale de l'initiative de renouvellement de Fonction publique 2000, mais a noté certaines préoccupations au sujet de son application à terme.

• (1500)

Je voudrais demander ceci au président du Conseil du Trésor: Étant donné que le premier ministre a annoncé FP 2000 il y a environ deux années, et que le projet de loi C-26 a été déposé il y a près de six mois, le gouvernement continuera-t-il de faire de cette réforme l'une de ses grandes priorités?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question.

Elle me donne l'occasion d'indiquer très clairement que le gouvernement appuie FP 2000 et veut procéder au débat et à son renvoi dès que possible, c'est-à-dire au début de la reprise des travaux.

M. le Président: Il y aura deux autres questions.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a signé hier la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je voudrais féliciter le premier ministre de son geste et de son leadership dans l'organisation de cette convention.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je voudrais souligner quelques points qui figurent dans la convention et demander au premier ministre de nous faire part de ses observations.

Selon la convention, le Canada s'engage à encourager la production et la diffusion de livres pour enfants et, pourtant, il y a une TPS sur les livres. Le Canada s'engage également à rendre les études supérieures accessibles à tous, en fonction de leur capacité, et ce, par tous les moyens appropriés. Pourtant, le gouvernement a réduit les fonds qu'il accorde aux provinces pour l'enseignement supérieur.

Le premier ministre pourrait-il indiquer quand le gouvernement compte modifier sa politique pour s'assurer qu'elle sera conforme à la convention des Nations Unies?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question importante et de ses observations sur la portée de l'événement qui s'est déroulé hier au nom de tous les enfants du Canada.

De toutes les obligations qui nous incombent, rares sont plus importantes celles que nous avons envers nos enfants. Je suis très reconnaissant de l'appui non sectaire que le NPD nous a accordé à l'égard de cette question essentielle.

Les fonds accordés aux provinces ont augmenté. Ils n'ont pas diminué. Le député soulève une question intéressante au sujet de la TPS. Nous avons dit par le passé que nous l'examinerons après la première année de sa mise en oeuvre.

Au moment de la signature de ce document hier, le Canada s'est engagé, comme tous les autres pays signataires, à présenter un rapport faisant état de ses manquements à l'égard des enfants et à les énoncer clairement à des périodes fixes afin de les corriger.

C'est la priorité que nous voulons accorder aux problèmes des enfants. Je suis content de voir que je peux compter sur l'appui du député et, j'en suis certain, de la plupart, sinon de la totalité des députés ici présents, dans cette initiative des plus nobles.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre André Bourbeau, du gouvernement du Québec, a annoncé une réforme complète des politiques et des structures en matière de main-d'oeuvre. Cela suppose le rapatriement de tous les pouvoirs en ce domaine au Québec. Cette proposition témoigne de l'unanimité qui existe au Québec sur cette question. Les syndicats et le patronat appuient cette réforme. Je demande donc au ministre s'il a l'intention d'entreprendre des négociations avec le ministre Bourbeau afin de répondre aux besoins manifestés par le gouvernement du Québec en ce domaine.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sera sûrement heureux de savoir que, pas plus tard que le 21 novembre dernier, j'ai signé avec mon homologue provincial au Québec une entente provisoire sur les programmes de formation de la main-d'oeuvre. Dans l'intérim, les discussions constitutionnelles tiennent leur cours et, à la fin, je suis certains que les travailleurs et les travailleuses du Québec auront en main les outils nécessaires, comme tous les autres Canadiens, pour attaquer le marché du travail avec succès?

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai ici plusieurs avis de rappel au Règlement et de questions de privilège.

Je vais essayer de les suivre dans l'ordre. Le député de Scarborough—Rouge River a la parole. Son intervention a trait, je crois, à une question qui nous occupe depuis quelque temps.

M. Lee: Monsieur le Président, j'ai l'intention de soulever la question de privilège. Je constate que les ministériels font preuve de bonne volonté pour régler la question sur laquelle je voulais intervenir. Puisque cette collaboration se poursuit, nous pourrons peut-être régler cette question cet après-midi. Je demande la permission de reporter ma question de privilège jusqu'à ce que nous puissions voir si le gouvernement a pu terminer son travail.

M. le Président: J'en prends note. Le député voudra peut-être soulever sa question de privilège une autre fois.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question que le député de Winnipeg-Nord-Centre a posée hier et dans laquelle il critiquait la motivation du premier ministre à signer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le député a induit la Chambre en erreur quand il a déclaré que le premier ministre avait bloqué le dépôt du rapport afin de pouvoir se faire photographier.

Je voudrais que la Chambre sache que j'avais déjà décidé mardi matin dernier, après avoir consulté le comité permanent, de déposer le rapport ce matin parce que cela me semblait le moment le plus opportun. Je n'ai jamais communiqué avec le bureau du premier ministre et je n'ai jamais prévu déposer le rapport mercredi. Par contre, si la Chambre n'avait pas siégé jeudi, j'aurais pu le déposer mercredi.

M. le Président: Il s'en faudrait de peu pour qu'un débat commence.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais intervenir sur des déclarations qui ont été faites aujourd'hui. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a mal renseigné la Chambre. Il peut vérifier les «bleus». Il constatera que lorsqu'il a parlé du «NPD en Ontario», il voulait parler, en réalité, des libéraux, et lorsqu'il a parlé de «Bob Rae», il voulait parler, en réalité, de David Peterson, qui est le premier ministre qui a adopté cette loi.

M. le Président: On dirait que je deviens plus clément à l'approche des fêtes.

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, hier, lors d'un échange avec le ministre de l'Environnement, j'ai parlé des larbins dont le ministre est entouré. Ce n'était pas un choix de mots des plus heureux.

D'abord, ce n'est pas vrai. Je connais plusieurs des personnes en cause, et elles sont à la fois hautement qualifiées et très dévouées.

Deuxièmement, comme mon personnel me l'a fait remarquer assez froidement, à mon retour au bureau, lorsque des erreurs sont commises ce n'est pas par le personnel, c'est par le ministre ou, dans ce cas, par le critique de l'opposition pour l'environnement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention ainsi que de la générosité de sa remarque et de l'esprit dans laquelle il l'a faite. Il a tout à fait raison lorsqu'il dit que ceux qui travaillent ici, avec les députés, sont habituellement très compétents et très dévoués.

Je dirais, en ce qui me concerne, que je n'ai pas été blessé.

LE COMITÉ MIXTE PERMANENT SUR L'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, mon point découle des bons sentiments qui semblent régner à la Chambre actuellement et qui pourraient nous conduire à ajourner un peu plus tôt que prévu.

Le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation, comme tous les députés le savent, a pour mission d'examiner la réglementation déléguée au nom de tous les parlementaires.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que, pour la deuxième fois seulement, la Chambre est saisie d'une demande d'abrogation d'un règlement. Selon le *Feuilleton*, le troisième rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation sera adopté d'office à 18 heures aujourd'hui. Ce rapport contient une ordonnance d'abrogation de certains articles du Règlement sur la santé des Indiens, qui ont été jugés *ultra vires*.

Mon rappel au Règlement vise à demander des précisions et l'assurance de la Chambre que l'adoption d'office aura lieu même si la Chambre ajourne avant l'heure prévue au *Feuilleton*.

M. le Président: Je remercie le député de me donner avis. Je peux lui garantir que la réponse est oui.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Monsieur le Président, je n'ai pas pu venir à la Chambre ce matin au moment des affaires courantes et plus précisément au moment des pétitions. Je me demandais si je ne pourrais pas avoir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une pétition.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le député a demandé le consentement unanime pour présenter une pétition.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Accepté.

AFFAIRES COURANTES

• (1510)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA JUSTICE

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette pétition a trait à celle qu'a fait circuler la famille de Villiers, de Toronto, au sujet de la mort tragique de leur fille. Elle dit ceci: «Nous soussignés, résidants du Canada, à l'appui des parents de Nina de Villiers [. . .]demandent que le Parlement reconnaisse que les crimes violents contre la personne sont sérieux et abhorrés par la société et qu'il modifie en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle. Plusieurs électeurs de ma circonscription l'ont signée.

Je leur souhaite bonne chance et espère que le gouvernement s'occupera bientôt de cette question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, comme c'est la dernière séance avant Noël, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la question traditionnelle, à savoir s'il pourrait dire à la Chambre quels sont les travaux auxquels nous devons nous attendre à la rentrée du Parlement, le 3 février.

J'aimerais également savoir si le leader du gouvernement à la Chambre est en mesure de nous faire savoir précisément la date à laquelle le budget fédéral sera déposé—ce sera en février, je présume, mais aucune date précise n'a été fixée. Pourrait-il nous donner des précisions à ce sujet?

Enfin, pourrait-il nous dire si, en ce qui concerne la tenue possible d'un référendum, une loi d'autorisation sera ou non bientôt déposée?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, pour ce qui est des travaux de la Chambre, nous finirons d'examiner le projet de loi C-32 à l'étape du rapport, après quoi nous ajournerons pour prendre un repos bien mérité.

À la rentrée, un nombre considérable de projets de loi que j'aimerais examiner nous attendent. Je demande au leader parlementaire ainsi qu'à celui de l'autre parti et aux députés de faire preuve d'indulgence sur ce plan. Je les informerai des priorités du gouvernement bien avant le 3 février. Il faudra voir quels sont les ministres qui pourront participer aux débats. En ce qui concerne le budget, on peut s'attendre à ce qu'il soit déposé aux alentours de la troisième semaine de février, selon la coutume établie par ce gouvernement et acceptée par tous dans ce pays.

Pour en venir aux plébiscites et autres, cette question sera, comme je l'ai déjà indiqué, examinée plus tard, et ce pour de nombreuses raisons, notamment—et ce n'est pas la moindre—parce que j'aimerais avoir, pour l'étudier, le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale qui est un élément important dont on doit tenir compte avant d'envisager une telle mesure législative.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être indiquer à la Chambre si certains ministres ou autres désirent encore faire des déclarations à la Chambre aujourd'hui.

M. Andre: Je suis sûr que nous aimerions tous souhaiter à chacun un joyeux Noël. À part ça, je ne vois guère pourquoi les députés ne voudraient pas mettre rapidement fin aux débats pour pouvoir s'en aller en vacances.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question a trait à la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale.

Comme le sait le leader du gouvernement, cette commission déposera un rapport en janvier, pendant le congé parlementaire. Ce rapport contiendra une ébauche de projet de loi. Plus tôt cette semaine, j'ai demandé à tous les leaders parlementaires d'envisager la possibilité de faire un examen préalable de ce projet de loi afin de tenter de l'adopter avant les prochaines élections fédérales. Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement a réfléchi à ma requête, s'il a consulté le Cabinet du premier ministre et si le gouvernement est prêt à procéder à un examen préalable du projet de loi que la commission proposera dans son rapport.

M. Andre: Monsieur le Président, de telles mesures législatives nécessitent évidemment l'appui de tous les partis à la Chambre et de toutes les personnes touchées.

Pour cette raison, l'examen préalable pourrait bien être la meilleure façon de procéder. Le député peut avoir l'assurance que nous aurons amplement le temps d'étudier le projet de loi et de l'adopter avant les prochaines élections.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour deux raisons. Tout d'abord, au sujet de la question qui vient d'être posée sur la commission royale. Le leader parlementaire du gouvernement se souviendra que je lui ai écrit au sujet des dispositions très discriminatoires de la Loi électorale du Canada concernant la collecte de fonds par les indépendants. Les indépendants ne peuvent pas recevoir autant que les partis enregistrés. Cela est un grave défaut du système électoral qui nous cause en plus de sérieux problèmes de financement. Sachant tout le temps qu'il faut pour modifier la Loi électorale, même avec une étude préalable, j'espère que le leader parlementaire du gouvernement discutera de la question avec ses homologues de l'opposition pour tenter de remédier à la situation par une simple modification, comme je le proposais dans ma lettre. Il ne sera pas alors nécessaire de faire appel aux tribunaux et de leur demander une injonction interdisant tous les dons aux partis politiques tant que la question n'est pas réglée. Je suis sérieux.

C'était mon premier rappel. J'ajouterai, monsieur le Président, que je croyais que la commission royale—et peut-être le leader parlementaire du gouvernement a-t-il des précisions à apporter—avait l'intention de déposer son rapport en novembre. Peut-être peut-il me dire quand ce rapport sera déposé.

Deuxièmement, monsieur le Président, puisque je n'ai pas réussi à attirer votre attention pendant la période des questions, je profite du beau temps des fêtes pour vous souhaiter un joyeux Noël à vous et à votre personnel au nom des indépendants qui constituent sans aucun doute le groupe le plus nombreux de Canadiens en ce moment. Je voulais attirer votre attention pour dire cela, mais puisque je n'ai pas réussi avant, j'en ai fait un rappel au Règlement.

M. le Président: Je peux dire au député d'Annapolis Valley—Hants qu'il n'a pas réussi à attirer mon attention parce que je savais qu'il voulait aborder plusieurs questions. Continuez, je vous en prie.

M. Nowlan: Il ne me reste qu'un sujet à aborder et il est sérieux. Je sais que le premier ministre a autre chose en tête, mais puisque nous sommes tous d'accord pour dire que la confiance a une incidence relativement importante sur l'économie et sur la Constitution, est-ce qu'il profitera du congé parlementaire pour remettre de l'ordre dans ce cirque qu'est la Commission royale sur les nouvelles technologies de reproduction?

M. le Président: Je crois que c'est là prolonger la période des questions. Le leader parlementaire du gouvernement a la parole.

M. Andre: Je prends note de la demande du député concernant les déductions fiscales. Comme il le sait certainement, c'est l'une des questions dont est saisie la commission royale: Comment concilier avec la Charte des droits et libertés les limites qui nous sont imposées et la définition d'une contribution politique, qu'il s'agisse de la recevoir ou de la dépenser, et ce d'autant plus que nous savons maintenant qu'il est possible, apparemment pour certains organismes, d'enfreindre la Loi électorale? Il nous faut tenir compte de toutes ces questions, y compris celle qu'a soulevée le député.

Mais j'espère qu'il ne prétend pas représenter toutes les personnes qui, lorsqu'on leur demande leur préférence pour un sondage, répondent qu'elles n'en ont aucune.

M. Heap: Un rappel au Règlement, monsieur le Président. J'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter une pétition étant donné que ce matin nous n'avons pas suivi l'ordre projeté des travaux.

Des voix: D'accord.

M. Heap: Je remercie mes collègues. Cette pétition est en faveur des familles qui ont été séparées. . .

Décision de la présidence

M. le Président: Le député, pour un rappel au Règlement.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'aimerais dire aux députés, et particulièrement aux plus anciens, que moi aussi j'ai des pétitions à présenter; il suffit de les remettre au greffier de la Chambre et elles sont déposées sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

M. le Président: Je pense que le député n'a pas le consentement unanime de la Chambre.

Une voix: Mais oui, il l'a.

M. le Président: Laissez-moi poser à nouveau la question à la Chambre.

Le député de Trinity—Spadina demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une pétition. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Merci, monsieur le Président, et merci chers collègues.

Cette pétition est en faveur des familles qui sont séparées depuis des années et qui risquent de l'être encore bien longtemps. Je demande au ministre de l'Immigration d'accorder des permis aux conjoints et aux enfants à charge de revendicateurs du statut de réfugié qui ont été autorisés à faire une demande d'immigration du Canada, y compris ceux qui ont été acceptés en vertu de la nouvelle loi et ceux qui attendent que leur cas soit entendu, afin qu'ils puissent être réunis avec leur famille au Canada et que leur demande soit étudiée sur place.

Cette pétition porte la signature de 25 Torontois.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais poser une question, si vous me le permettez, au premier ministre.

• (1520)

Je me demande si le premier ministre a eu la possibilité de revoir le hansard d'hier et s'il voudrait ou non faire une déclaration en ce qui concerne les échanges qui ont eu lieu hier à 15 heures.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pensais que peut-être la bonne volonté allait finalement l'emporter.

Comme je l'ai indiqué précédemment, j'étais là et mon collègue, le ministre du Commerce extérieur était absent. Le vice-premier ministre, le ministre de la Jeunesse, qui était assis derrière ce dernier et le whip, lequel était assis derrière le premier ministre, démentent formellement que ces remarques ont été faites.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Laissez-moi terminer mes commentaires. Comme on l'a très justement fait remarquer ce matin pendant le débat, le fait de supposer qu'on puisse porter une accusation à la Chambre et que l'accusé doive d'une manière ou d'une autre s'expliquer ou présenter ses excuses est une notion que je ne peux absolument pas accepter comme précédent.

J'ai entendu ce que le premier ministre a dit. Il n'a pas tenu les propos qu'on lui a attribués, et franchement, cela devrait clore cette discussion.

M. Dingwall: Monsieur le Président, mon collègue de LaSalle—Émard a pris la parole aujourd'hui pour corriger un échange qui a eu lieu. Il y a des députés de ce côté-ci de la Chambre qui croient qu'un échange a eu lieu.

Je demande au très honorable premier ministre, et c'est ma dernière question, monsieur le Président, s'il ne juge pas bon de prendre la parole pour faire une déclaration en ce qui concerne l'échange qui a eu lieu hier à 15 heures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a soulevé la question qui nous a occupés hier ainsi que ce matin. Le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué très clairement sa position. Je vais essayer de régler la situation dans laquelle nous nous trouvons aussi rapidement que possible.

Hier, les députés de Winnipeg-Nord-Centre, de Glengarry—Prescott—Russell et de Hamilton-Est ont tous demandé à la présidence de revoir le hansard et l'enregistrement en prétextant que le très honorable premier ministre avait usé d'un langage antiparlementaire et par conséquent avait causé du désordre.

Il y avait d'autres députés qui voulaient être entendus, mais j'ai décidé que j'avais compris la question qui était soulevée et j'ai promis à la Chambre que je consulterai les bleus, comme on dit ici, autrement dit que je reverrai le hansard ainsi que l'enregistrement.

Ce matin, quand le chef de l'opposition m'a posé la question, je lui ai signalé que j'avais examiné et le hansard et l'enregistrement et que ni l'un ni l'autre ne m'avaient permis de constater que les prétentions ou les allégations voulant que le très honorable premier ministre ait usé d'un langage antiparlementaire étaient fondées. Ce matin, le leader du gouvernement à la Chambre a affirmé que le premier ministre n'avait pas prononcé les mots qu'on lui attribue.

Je prie les députés d'écouter attentivement, car je rends une décision de procédure. Il y a divergence d'opinions concernant ce qui s'est produit. Je sais que certaines déclarations ont été faites à l'extérieur de la Chambre, mais, comme le veut notre tradition, le Président ne peut et ne devrait pas rendre une décision en se fondant sur des observations formulées ailleurs qu'à la Chambre ou aux médias.

Dans une situation comme celle-ci, qui n'est pas facile, je l'avoue, la première condition est d'établir si le Président a entendu des mots ou une expression antiparlementaires. Je signale à tous les députés que la première condition n'est pas remplie car, hier, le Président n'a pas entendu lesdits propos présumés.

Certains députés se demanderont peut-être pourquoi je ne les ai pas entendus. Or, le Président ne peut entendre toutes les observations formulées à la Chambre. Tous les députés en conviendront, j'en suis sûr.

Deuxièmement, si le Président n'a pas entendu les propos dont on se plaint, il doit vérifier dans les comptes rendus pour voir si les propos sont notés au hansard ou sont audibles sur l'enregistrement.

Après avoir consulté ces sources, je n'ai trouvé de trace, ni dans le hansard écrit ni dans le compte-rendu électronique, de propos offensants apparemment utilisés par le premier ministre.

Une voix: Qu'arrive-t-il si je les ai entendus?

M. le Président: Votre observation n'est pas pertinente. Je demanderais aux députés de s'abstenir de faire de tels commentaires.

Je dirais à la Chambre que c'est le point où nous en sommes. Je prie les députés de bien m'écouter. C'est là où en sont les choses. Le Président ne peut pas pousser l'affaire plus loin. J'ai fait ce qu'on m'avait demandé de faire, et j'en ai fait rapport. Le Président n'est pas habilité à obliger un député à être présent ni à forcer un député à faire une déclaration.

Je veux qu'il soit bien clair qu'il y a quelques semaines, lorsque malheureusement un député a été appelé à comparaître à la barre de la Chambre, il n'obéissait pas à un ordre du Président. C'est la Chambre qui, après délibération, le lui a ordonné. Il y a là une distinction.

Le Président doit résoudre un conflit, mais il en est incapable. Quand les comptes-rendus officiels n'étayent pas les allégations, ce n'est pas au Président, j'en suis convaincu, qu'il incombe d'essayer de résoudre le problème.

En ce qui me concerne, du point de vue de la procédure et en conformité avec nos usages, l'affaire est close.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vous remercie de cette importante décision parlementaire. Vous faites remarquer que ni le Président ni l'enregistrement magnétoscopique ni l'enregistrement sonore ni les sténographes du hansard qui sont assis à quelques pieds de moi ne confirment les paroles qu'on m'attribue. C'est parce que ce que vous venez de dire est entièrement conforme aux faits d'hier.

C'est pourquoi il en est ainsi. Cela dit, j'ai toujours eu pour position à la Chambre qu'à titre de premier ministre, je devrais être le premier à réagir à toute infraction, réelle ou imaginaire, commise intentionnellement ou par inadvertance, qui pourrait causer quelque difficulté que ce soit à la présidence. J'ai toujours cherché à le faire, et je le fais encore aujourd'hui. Je dirai au Président et à tous les députés à la Chambre que, bien que je souscrive entièrement à la décision du Président et aux raisons qu'il a invoquées, c'est bien en vain qu'ils chercheraient à trouver les paroles incriminées, car elles n'ont pas été prononcées.

Cela dit, je tiens à dire au Président que je le regrette si j'ai pu lui causer quelque difficulté que ce soit, et je tiens à exprimer mes regrets aux députés qui auraient pu s'offenser de propos que j'aurais pu tenir et qui auraient pu leur causer quelque difficulté que ce soit.

Je vous remercie, monsieur le Président, de la clarté de votre décision.

Des voix: Bravo!

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je tiens à dire que nous acceptons votre décision et la déclaration que le très honorable premier ministre vient de faire.

Des voix: Bravo!

• (1530)

M. Riis: Plus tôt aujourd'hui, j'ai oublié par inadvertance de présenter une pétition. Pourrais-je avoir le consentement unanime pour présenter maintenant une brève pétition?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA CROATIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à remercier mes collègues à la Chambre de leur générosité.

Il s'agit d'une pétition provenant d'un certain nombre de citoyens de partout dans l'ouest du Canada. Ils font remarquer que 94 p. 100 de la population de la Croatie s'est prononcée en faveur de l'indépendance, que la Croatie s'est donné un gouvernement démocratique lors d'élections multipartites tenues en avril 1990, et que, comme tous les autres peuples, les Croates ont droit à la liberté, à la démocratie et à l'autodétermination. Ils font remarquer en outre que le Canada jouit d'une réputation internationale comme autorité morale et peut, à ce titre, lancer ce processus démocratique sans compromettre la paix mondiale.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de prendre l'initiative de reconnaître pleinement la Croatie comme un pays démocratique indépendant et souverain.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 9 décembre, du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Langdon (p. 5964).

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de parler très longuement. Je veux simplement formuler quelques observations au sujet du projet de loi.

[*Français*]

Je déclare sans contrainte et sans réticence que je m'oppose catégoriquement au projet de loi C-32, une mesure qui témoigne de l'incapacité du gouvernement à prendre la défense des pauvres du Canada.

Face à une situation où de plus en plus de gens doivent avoir recours à l'aide sociale, le gouvernement conservateur impose un plafond au régime d'assistance publique du Canada. Cette mesure, en effet, autorise un plafonnement de 5 p. 100 au financement du Régime d'assistance publique en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Cependant, les provinces affectées sont celles-là mêmes qui auront probablement le plus besoin de ce régime, en raison de la détérioration économique entraînée par les politiques du gouvernement conservateur, tels la TPS et le libre-échange.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Régime d'assistance publique du Canada est un élément important du type de programme mis en place au Canada et de la vision du pays, qui entraîne une étroite collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ainsi, le Régime d'assistance publique est un programme à frais partagés à parts égales avec les provinces. Nous avons aussi le financement des programmes établis, axé principalement sur l'enseignement postsecondaire et la santé, qui est mal en point, et la formule de financement global qui permet au gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec les provinces, au chapitre de la santé et de l'enseignement.

Tous ces programmes ont pour but d'assurer aux Canadiens, spécialement aux plus démunis, que leurs gouvernements s'occupent d'eux. Cependant, avec ses politiques, le gouvernement conservateur nous démontre clairement qu'il se fiche des Canadiens et de la misère de plusieurs d'entre eux.

Il y a de plus en plus de sans-abri, des gens qui vivent dans les rues et qui n'ont même pas de quoi se mettre sous la dent. Il y a des jeunes dans les rues qui entrent dans le monde de la drogue et de la prostitution et qui n'en sortiront jamais. De toute évidence, ils ne seraient pas dans cette situation si la collectivité pouvait leur offrir des solutions de rechange, c'est-à dire des programmes et de l'aide sociale pendant les périodes difficiles.

Le gouvernement se dérobe face à ses responsabilités en plafonnant le Régime d'assistance publique du Canada.

Selon les chiffres du gouvernement fédéral, les trois provinces qui seront affectées souffriront d'une réduction de 2 135 milliards de dollars en transferts fédéraux, et cela étalé sur une période de cinq ans. Cependant, de leur côté, les provinces entrevoient un scénario encore plus sombre. Selon ses propres chiffres, l'Ontario évalue

cette réduction à un milliard de dollars pour l'année en cours.

Par ailleurs, comme vous le savez, monsieur le Président, les provinces affectées par le plafonnement du Régime d'assistance publique sont les seules qui ne reçoivent aucun paiement de péréquation. Étant donné que la moitié des familles pauvres et 54 p. 100 des assistés sociaux résident dans ces trois provinces, il me semble très étrange que le gouvernement se livre à une mesure aussi dévastatrice.

[*Traduction*]

Je voudrais mentionner deux ou trois choses avant de conclure. Je voudrais dire qu'étant originaire des Maritimes, je suppose que certains doivent se demander pourquoi je participe au débat sur le projet de loi C-32, qui concerne surtout l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Si on regarde les statistiques, on voit que le Régime d'assistance publique du Canada aide ces provinces. Plafonner la croissance du RAPC revient à punir ces provinces, à punir les gens dans ces provinces qui peuvent le moins se permettre de se faire punir.

Nous parlons de la pauvreté chez les enfants, et je voudrais attirer l'attention de la Chambre et des Canadiens sur un rapport qui a été déposé ici aujourd'hui. Je voudrais passer en revue certaines des recommandations du rapport minoritaire des libéraux concernant la pauvreté chez les enfants. Ces recommandations concernent aussi le projet de loi à l'étude.

Notre rapport est une stratégie d'investissement dans cette ressource que sont les enfants. Je voudrais ici faire état de certaines des recommandations au lieu de donner une idée du rapport au complet. Les libéraux recommandent de créer dans les écoles canadiennes des programmes d'alimentation équilibrée pour les repas du matin et du midi ainsi que pour les collations.

Nous recommandons aussi que, vu les difficultés que certaines familles éprouvent, on rétablisse les conditions régissant l'admissibilité et la durée des prestations qui étaient en vigueur avant le projet de loi C-21.

Nous demandons au gouvernement de retirer le projet de loi C-20, la loi modificative portant exécution du budget de février dernier. Nous demandons aussi le retrait du projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

Nous recommandons également, par exemple, de mettre sur pied un programme de création d'emplois d'hiver pour aider à régler les problèmes à court terme. De toute évidence, il faut aussi des solutions à moyen terme et à long terme, mais il est très important aussi de mettre sur pied un programme de création d'emplois à court terme.

Et pour l'été prochain, l'été 92, comme le chômage chez les étudiants et les jeunes en général est très élevé, le gouvernement devrait être prêt à mettre en place un programme de création d'emplois accélérée.

Pour ce qui est de la pauvreté chez les enfants dans les collectivités autochtones, nous recommandons que les dirigeants autochtones du Canada s'entretiennent avec le gouvernement fédéral en vue de concevoir dans les plus brefs délais un mode d'intervention visant à régler la crise grave qui sévit actuellement.

Dans le rapport minoritaire que nous avons déposé aujourd'hui, nous recommandons aussi que le salaire minimum relevant du fédéral passe à 5 $ l'heure à compter du 1er janvier 1992, et à 6$ l'heure à compter du 1er janvier 1993.

Pendant que je parle des étudiants et des jeunes en général, ainsi que de pauvreté, j'en profite pour exhorter le gouvernement à cesser de se traîner les pieds en ce qui concerne le programme de prêts aux étudiants. Il y a longtemps qu'on attend une révision approfondie de ce programme. Je demande au gouvernement de se pencher non seulement sur la situation canadienne, mais aussi sur la situation qui existe dans d'autres pays, en vue de trouver la meilleure formule possible pour les étudiants qui ont besoin d'aide.

[*Français*]

En terminant, monsieur le Président, je dois m'objecter encore une fois à cette mesure régressive du gouvernement Mulroney.

• (1540)

Étant donné que le chômage et la pauvreté se sont nettement accentués dans les trois provinces affectées par ce projet de loi, comme c'est d'ailleurs le cas dans toutes les autres provinces canadiennes, les Conservateurs font preuve d'inconscience et ils se livrent à une injustice criante en réduisant le financement des services essentiels.

Il y a quelque chose de pourri dans le royaume lorsque les rangs des pauvres augmentent à une vitesse étonnante, et ce au même moment où les banques à charte du Canada affichent des bénéfices sans précédent, comme nous avons eu l'occasion de le constater la semaine dernière.

Ce projet de loi n'est qu'un moyen sournois du gouvernement conservateur de placer le fardeau du remboursement de la dette nationale sur les épaules de ceux qui

sont les moins à même de le faire, de ceux qui n'y sont pour rien.

Finalement, monsieur le Président, j'invite le gouvernement à réviser sa politique de plafonnement à l'assistance publique dans le but de donner à ceux qui sont dans la misère ce dont ils ont besoin pour survivre. En cette période des Fêtes, il est important de donner un peu d'espoir aux gens qui en ont le plus besoin, afin qu'ils puissent espérer voir de meilleurs jours.

[*Traduction*]

M. Littlechild: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour que je présente la motion suivante, sans débat ni possibilité d'amendement:

Que la Chambre prenne note que la saison 1991-1992 marque le 75e anniversaire de la Ligue nationale de hockey.

Que la Chambre prenne note du rôle que le hockey joue depuis longtemps dans l'histoire, les moeurs et la fierté du pays.

Et qu'en cette 125e année d'existence du pays, la Chambre fasse du mois de janvier 1992 le mois de la Ligue nationale de hockey au Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour que le député présente la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots cet après-midi à propos du projet de loi C-32 parce que cette mesure législative, présentée par le gouvernement à ce moment-ci, met de nombreuses localités de l'Ontario dans une situation très difficile.

Le projet de loi limite à 5 p. 100 par année la croissance des fonds versés du Programme d'assistance publique du Canada. Évidemment, le gouvernement est allé devant la Cour suprême pour imposer cette limite à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique à un moment où la demande d'aide sociale est extrêmement élevée dans ces trois provinces, qui sont les seules à ne pas recevoir de paiements de transfert du gouvernement fédéral.

En fait, dans la circonscription d'Algoma, je ne crois pas que la demande d'aide sociale ait été aussi élevée depuis les années 30. Il y a plusieurs semaines, j'ai assisté à une réunion de l'association municipale d'Algoma, où les employés de l'aide sociale ont signalé que le coût de l'aide sociale devient vraiment excessif dans ces localités en raison surtout des nombreuses mises à pied. À l'été et à l'automne 90, la réduction des activités d'extraction d'uranium à Elliot Lake a entraîné des mises à pied à cet endroit. Il y en a également eu à Sault Ste. Marie, à l'automne de 1990, à cause de la baisse dans l'industrie sidérurgique et de la grève à la société Algoma Steel.

Ce que nous avons dans ce projet de loi, c'est un accroissement énorme des responsabilités du gouvernement provincial. Imaginez l'Ontario, le moteur de l'économie canadienne, une province qui a été très prospère pendant six ou sept ans, qui a connu, de 1983 à 1990, une période de croissance sans précédent dans l'histoire du Canada; et puis, soudainement, toute l'économie de la province tombe dans un des plus grands marasmes de l'histoire. Au moment même où le coût du chômage et de l'aide sociale devient excessif, le gouvernement fédéral limite à 5 p. 100 la croissance des fonds versés du Régime d'assistance publique du Canada.

Après avoir assisté à cette réunion de l'association municipale d'Algoma, j'ai écrit au premier ministre de l'Ontario pour lui dire que sa province devrait faire ce que font la plupart des autres provinces, sauf la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique je crois, c'est-à-dire partager le coût de l'aide sociale avec le gouvernement fédéral et non pas faire payer 20 p. 100 de ce coût aux municipalités de la circonscription d'Algoma et aux autres municipalités de cette province de 9 millions d'habitants.

De toute évidence, quand un secteur comme Algoma traverse une période difficile, où le taux de chômage est élevé, les prestations d'assurance-chômage représentent des sommes énormes et de nombreux chômeurs cessent de toucher des prestations d'assurance-chômage, ce n'est pas le temps de demander aux contribuables municipaux d'absorber une plus grande part des dépenses au chapitre de l'assistance sociale.

J'ai signalé au premier ministre provincial qu'il devrait assumer cette responsabilité de concert avec le gouvernement fédéral. J'imagine qu'il sera plus difficile de persuader le gouvernement néo-démocrate, à Toronto, d'assumer cette responsabilité, comme le font déjà sept des dix provinces canadiennes, à cause du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Je me suis laissé dire que, au cours des cinq prochaines années, les trois grandes provinces possédant le plus de ressources fiscales perdraient environ 2,135 millions de dollars. Par conséquent, il sera encore plus difficile de persuader le gouvernement ontarien de prendre ses responsabilités, le gouvernement fédéral ayant décidé de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada.

Le régime a été créé par l'ex-gouvernement libéral. Il visait à remettre de l'ordre dans le fouillis qui existait auparavant, lorsque le gouvernement fédéral avait de multiples programmes qui payaient tout simplement la moitié des prestations d'aide sociale versées pour les soins dentaires, les services essentiels offerts aux personnes handicapées, les familles d'accueil pour les enfants maltraités, les centres d'hébergement pour les femmes exploitées et les services de garderie subventionnés pour les familles à faible revenu. Voilà quelques-uns des services que subventionne le Régime d'assistance publique du Canada.

Il n'est certainement pas opportun pour le gouvernement fédéral de plafonner sa contribution au moment où le coût de l'assistance sociale, que doit absorber le gouvernement d'une province qui vient de connaître une période de forte croissance soutenue, devient excessif. À l'heure actuelle, en Ontario, le chômage s'accentue et les recettes du gouvernement diminuent considérablement. Entre-temps, le gouvernement fédéral réduit l'aide sociale.

Le leader à la Chambre a déclaré que le gouvernement allait déposer un nouveau budget la troisième semaine de février. De toute évidence, le projet de loi C-32 est une mesure hypocrite. Il s'agit d'une mesure injuste à l'endroit des provinces qui produisent la richesse dont nous avons besoin pour verser des paiements d'appoint et des paiements de transferts aux provinces possédant moins de ressources fiscales. La mesure est injuste parce que la croissance des ressources que le gouvernement fédéral verse à ces provinces est désormais limitée à 5 p. 100 par année. Il est, à mon avis, absolument injuste de proposer une telle mesure en cette période difficile, où le coût de l'assistance sociale en Ontario devient excessif et où de nombreuses localités, comme celles du nord de l'Ontario et du secteur d'Algoma, auraient besoin d'une aide plus généreuse.

Elles ne la recevront probablement pas du gouvernement provincial, parce que le fédéral a décidé de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada, programme si vital et si essentiel à la préservation de l'intégrité de notre système de soutien de revenu.

• (1550)

Vous vous souviendrez sans doute que, à la même période l'automne dernier, nous débattions du projet de loi C-22. Cette mesure législative concernait l'assurance-chômage. À l'époque, nous avons dit que le gouvernement haussait massivement les cotisations. Il les a augmentées à nouveau depuis. Il se décharge de la formation sur les employés et les employeurs canadiens et il réduit les prestations. Autrefois, dans les localités où le taux de chômage atteignait un certain niveau, les prestataires pouvaient toucher des prestations pendant 50 semaines; ils ont soudainement découvert qu'ils n'en recevraient que pendant 35 ou 41 semaines.

Il s'ensuit une réaction en chaîne. Dans ces localités, les gens qui sont en chômage depuis 40 ou 50 semaines deviennent, du jour au lendemain, des assistés sociaux. Les municipalités ou les provinces, qui n'ont pas à cotiser à l'assurance-chômage, doivent tout à coup assumer les coûts de l'aide sociale.

L'Ontario voit son financement dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada plafonné à 5 p. 100; or, il peut arriver que le pourcentage d'augmentation des coûts d'aide sociale soit supérieur à ce plafond, que les coûts augmentent, par exemple, de 10 p. 100 par rapport à leur niveau antérieur. La situation devient alors tout simplement intolérable. Ce projet de loi est une mesure réactionnaire qu'il faut rejeter.

J'espère toutefois que si le gouvernement l'impose à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, il l'abrogera dans le prochain budget, car il s'agit d'une mesure draconienne proposée à un mauvais moment.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je veux aussi participer au débat que le gouvernement a amorcé en présentant le projet de loi C-32, qui propose de plafonner, pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, les contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada.

Personnellement, je suis de ceux qui ont préconisé, pour les grands projets, un processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement. Lorsque le gouvernement prend des mesures importantes comme celles-ci, j'estime qu'un processus d'évaluation des répercussions sociales serait également de mise.

Je voudrais connaître les répercussions sociales de ce projet de loi. Je voudrais savoir combien de nouveaux crimes seront commis à cause de la pauvreté accrue qui en résultera.

Je voudrais savoir combien de personnes se suicideront à cause de ce projet de loi. Je voudrais savoir quelles nouvelles proportions les problèmes de la faim et de la pauvreté prendront. Je voudrais connaître les répercussions que ce projet de loi aura sur les enfants. Je voudrais savoir quelles répercussions il aura sur les générations futures, vu le nombre toujours croissant de personnes qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, notamment des familles et les enfants qui en sont issus.

Au Canada, un enfant sur six vit maintenant dans la pauvreté. Près de la moitié des Canadiens qui ont recours aux banques d'alimentation sont des enfants, soit près d'un quart de million d'enfants canadiens.

En cette période de grave récession et de grande privation, le gouvernement serre à nouveau la vis aux Canadiens très démunis, en présentant ce projet de loi qui propose de plafonner l'aide versée dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Il s'agit du programme qui frappe les plus pauvres des Canadiens en leur serrant la vis encore davantage. Le Parlement doit se rendre compte de la misère que ce programme causera et des victimes qu'il fera.

On nous dit, non sans raison, qu'il faut maîtriser le déficit. À l'heure actuelle, en effet, le déficit s'élève scandaleusement à plus de 400 milliards de dollars. Bon an mal an, l'État consacre nettement plus du quart de ses recettes au service de la dette, soit, sauf erreur, 32 milliards de dollars environ.

Une voix: Quarante-trois.

M. de Jong: Quarante-trois milliards de dollars pour le seul service de la dette. Il s'agit là, à mon sens, d'un transfert de richesses aux riches.

Qui sont ceux qui profitent de la situation? Bien sûr, il y a les institutions financières, les prêteurs, ceux qui ont les moyens d'épargner et d'acheter des obligations d'épargne du Canada. Il y a les banques et les investisseurs étrangers. Voilà les gens qui touchent une partie des 43 milliards de dollars. Songez à tout ce que nous pourrions faire avec 43 milliards de dollars. Mais blâmer les pauvres et les assistés sociaux, voilà qui est dégoûtant et obscène. Ils ne sont pas la cause du déficit.

Nous entendons souvent, notamment les députés de la droite et du Parti conservateur, dire que nous avons vécu au-dessus de nos moyens. Ils entendent par là, je crois, que nos programmes sociaux sont trop généreux. Or, j'ai appris il y a plusieurs années, et je soupçonne que les statistiques n'ont pas changé, que, en pourcentage du produit intérieur brut, un seul autre pays industrialisé consacre moins d'argent que le Canada aux programmes sociaux, à savoir la santé, l'éducation, les allocations familiales, les pensions de vieillesse, l'assistance sociale, et ainsi de suite. Nous dépensons moins que les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, l'Italie et la Grande-Bretagne. Seuls les États-Unis consacrent moins d'argent que nous aux programmes sociaux.

Alors, ne venez pas me dire que nous dépensons trop pour les programmes sociaux, que ce sont les pauvres qui sont responsables du déficit. Il y a des pays, comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui ont des gouvernements conservateurs, mais ces gouvernements ont, je soupçonne, plus de conscience sociale que le nôtre.

Quelle est alors la cause de notre déficit? La vraie cause du déficit, et le budget déposé par le ministre des Finances conservateur en 1979 a été le premier à en faire état, ce sont ce qu'on appelle les «dépenses taxées», les échappatoires fiscales, lesquelles avaient été mises en place par les libéraux sous l'ancien ministre des Finances, le député de Vancouver Quadra.

Ces échappatoires ont fait en sorte que, par exemple, en 1983, un commis pouvait payer plus d'impôts que la Banque royale du Canada qui, bien qu'elle ait enregistré cette année-là des bénéfices de quelque 360 millions de dollars, n'a pas payé un sou d'impôt.

Ces échappatoires fiscales sont la cause du déficit du fait qu'elles font perdre au fisc des recettes qui lui sont dues. Voici un autre bel exemple. On sait que, par suite de la réforme fiscale de 1971, dont le mot d'ordre était «un dollar est un dollar est un dollar», tout dollar devait être assujetti à l'impôt qu'il soit gagné sous forme de salaire, de bénéfices, de dividendes ou de gains en capital.

Or, en 1971, année où l'on a aboli l'impôt sur les successions, le gouvernement du jour, les libéraux, afin de venir en aide aux Campeau, aux Weston et à leurs richissimes amis, a permis à ceux-ci de placer leur fortune en fiducie. À l'époque, on estimait qu'on leur permettait de placer leur fortune en fiducie et de ne pas payer d'impôt pendant 21 ans—en d'autres termes, on leur accordait un report de 21 ans.

• (1600)

M. Lee: Monsieur le Président, je serai très bref. J'ai clairement entendu l'orateur parler d'un député en le désignant par son nom.

Selon moi, il aurait été préférable de parler du député de Vancouver Quadra. Je suis sûr que le député connaît cette règle et qu'il voudra bien la respecter.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Regina—Qu'Appelle a deux minutes pour terminer ses remarques.

M. de Jong: Je m'excuse auprès du député et le félicite pour sa brillante contribution au bon fonctionnement de la Chambre.

Le fait est qu'en 1971, les Weston et les Bronfman ont dit qu'on les avait autorisés à reporter jusqu'à 18 milliards de dollars d'impôt. Le report expire en 1993. Vingt-et-un ans se sont écoulés.

Enfin, ces gens qui ont le plus profité du financement des déficits et de l'augmentation des richesses dans les années 70 et 80, dont les tours d'habitation situées dans le centre ville de Toronto ne valent plus 10 millions chacune, mais bien 30, 50 ou 60 millions de dollars, ces amis, les conservateurs veulent maintenant les autoriser à reporter le paiement de leur impôt jusqu'au décès du dernier d'entre eux à avoir placer sa fortune en fiducie.

Ces gens participent-ils à la lutte contre le déficit? Que font concrètement les Weston et les Bronfman à cet égard?

Rien. Et ce ne sont pas les libéraux qui vont y changer quoi ce soit, car ils ont créé ce problème en 1971, ni les conservateurs, qui ne font que le perpétuer.

Un cheval des écuries de M. Weston bénéficie de plus de déductions et d'échappatoires fiscales qu'une personne âgée, une veuve ou un enfant pauvre. Telle est l'obscénité dont nous parlons aujourd'hui en cette fin de session, avant Noël.

Ce ne sont pas les bénéficiaires de l'aide sociale qui sont la cause du déficit. Je trouve émouvant d'entendre les libéraux se porter à la défense des pauvres. Ils ont leur part de responsabilité dans tout cela.

Ça n'a guère de sens du point de vue économique que de ponctionner les pauvres en temps de difficultés économiques. Ça n'a pas de sens du point de vue économique. C'est en quelque sorte une approche keynésienne inversée à laquelle recourt le gouvernement.

En période d'expansion économique, il réduit les impôts et, en période de récession, il crée la TPS et d'autres formes d'imposition. En période de prospérité, il augmente les dépenses de l'État et, en période de récession, il les réduit.

Voilà une bien singulière et stupide application de la science économique. Avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps du député est maintenant écoulé.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a ratifié la Convention des droits de l'enfance des Nations Unies.

Et pourtant, nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui est lié plus étroitement que tout autre à l'aggravation du problème de la pauvreté dont sont victimes les enfants au Canada.

Aucun doute là-dessus, quand le gouvernement revient sur son engagement relatif au partage des coûts des programmes et des services sociaux, c'est la population canadienne, les enfants surtout, qui en fait les frais.

Il y a un rapport qui est paru très récemment en Ontario. Il s'agit du rapport *Transitions* dont l'objectif a été fixé il y a trois ou quatre ans sous le gouvernement libéral. Ses recommandations n'ont guère été mises en oeuvre par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

Ses principales recommandations visaient l'établissement d'un système de services sociaux qui permettrait aux gens de se sortir de la pauvreté plutôt que de les y emprisonner. Les recommandations de ce rapport semblaient dire essentiellement que nous devons centrer notre attention sur les enfants. Nous devrions assurer un revenu familial suffisant pour que les enfants aient les soins, le logement, les vêtements et l'alimentation qui conviennent. Cela signifie qu'ils pourraient aussi étudier. Leurs perspectives d'avenir seraient meilleures, ce qui les encouragerait à rester à l'école. Ils seraient aussi en meilleure santé et coûteraient donc moins cher au système de soins de santé de notre pays.

Ce projet de loi dont nous sommes saisis dit que le gouvernement fédéral ne veut plus payer sa part pour combler les besoins des enfants. Il fixe donc une limite arbitraire qu'il ne dépassera pas, quel que soit le nombre d'enfants dans le besoin ou l'urgence de ce besoin.

Ce n'est pas dans ce genre de Canada que j'ai élevé mes enfants. Ce n'est pas non plus le genre de Canada que je désire pour leurs enfants, un pays où les plus pauvres de la société assument le fardeau de toutes les erreurs économiques du gouvernement et des riches.

C'est le gouvernement qui crée la conjoncture économique et il n'a pas le droit de décider que les plus pauvres et les plus faibles vont porter le poids de ses erreurs.

Si l'on doute le moindrement que ce soient eux qui en portent le poids, il n'y a qu'à regarder quels services seront amputés: les soins dentaires pour les assistés sociaux, les services essentiels à la vie quotidienne pour les personnes handicapées, les foyers d'accueil pour enfants victimes de violence, les refuges pour les femmes victimes de violence et pour leurs enfants ainsi que la subvention des frais de garde d'enfants pour les familles à faible revenu afin que les parents puissent travailler.

Tout cela va absolument dans le sens contraire de l'orientation souhaitée au Canada, l'un des pays les plus riches du monde. Ce que nous voulons faire, c'est créer un milieu où tous les enfants pourront grandir dans l'espoir de vivre en santé, d'être scolarisés et de pouvoir mettre toutes leurs compétences au service de leur société. Pourtant, ce n'est pas ce que nous faisons.

Ce projet de loi entretient le climat de jalousie et de cupidité que ce gouvernement a soigneusement semé chez les Canadiens. Le gouvernement encourage cela, car ce qu'il dit dans ce projet de loi aux provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, c'est qu'elles ont toutes les trois été choisies parmi les provinces canadiennes pour imposer une limite arbitraire au besoin des pauvres, des personnes âgées, des enfants et des nécessiteux. Même si elles contribuent toutes les trois à la richesse qui permet au gouvernement d'uniformiser les possibilités dans tout le pays, elles n'auront pas part aux ressources que notre pays doit contribuer pour le bien-être de ses citoyens les plus vulnérables.

On parle beaucoup de compétence à l'heure actuelle, de la capacité des divers niveaux de gouvernement de partager le pouvoir et les responsabilités dans un certain nombre de domaines: les affaires culturelles et les communications, l'environnement, la gestion de l'union économique ainsi que les affaires sociales. Et pourtant, on se trouve à violer ici le marché fondamental de la Confédération, à savoir que nous devons tout partager et nous traiter les uns les autres en égaux. Ce projet de loi vient à l'encontre de ce marché.

Il y a trois ans, ceux d'entre nous qui se méfiaient de l'Accord de libre-échange et qui craignaient qu'il ne nuise à nos programmes sociaux, se sont fait dire qu'ils faisaient peur, sans raison aucune, aux personnes âgées et aux pauvres. Ma foi, je tiens à passer ici en revue une série de modifications que le gouvernement actuel a apportées à la politique publique, plus particulièrement en ce qui concerne les programmes sociaux, depuis les élections de 1988.

Le gouvernement a désindexé les allocations familiales. Aux dépens de qui? Des gagne-petit de notre pays. Il réduit régulièrement le financement de logements à prix abordable, dont la pénurie constitue la principale cause de pauvreté parmi les enfants et les femmes du Canada.

• (1610)

D'une part, le gouvernement supprime le Programme d'aide à la remise en état des logements qui permettait aux locataires d'améliorer leurs logements, et d'autre part, il maintient des programmes destinés aux propriétaires.

On plafonne les contributions du gouvernement fédéral aux programmes offerts aux jeunes contrevenants, et on met ensuite en oeuvre une nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants qui punit les jeunes, alors qu'ils ne peuvent profiter d'aucun service.

On sabre dans les allocations familiales et on procède à la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse. En ce qui concerne l'assurance-chômage, là encore, on demande aux plus défavorisés de combler les crédits de formation qui ont été coupés par le gouvernement depuis son élection. Je parle de défavorisés en l'occurence, car il y a une limite aux cotisations à la caisse d'assurance-chômage. Ce sont ceux qui gagnent le moins qui cotisent le plus, en proportion.

Nous venons juste d'étudier le projet de loi C-20 où il est question de plafonner notre participation à notre programme d'assurance-maladie et nous voici encore en train de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada qui est un maillon essentiel de notre filet de sécurité sociale.

Je tiens à dire au gouvernement que ceux qui effraient les Canadiens, ce ne sont pas les gens qui, il y a trois ans, disaient que, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, on allait harmoniser nos programmes sociaux avec les Américains et que cela allait entraîner un accroissement de la pauvreté et de la déchéance humaine, car la situation à cet égard allait ressembler à ce qui se passe aux États-Unis; c'est plutôt le gouvernement qui a induit les Canadiens en erreur au sujet de l'importance qu'il attache à notre filet de sécurité sociale, à nos programmes sociaux, ainsi qu'à la dignité et au respect auxquels, selon nous, en tant que Canadiens, tous les être humains de notre société ont droit.

Depuis trois ans que l'Accord de libre-échange est mis en oeuvre, nous nous dirigeons progressivement et systématiquement sous le gouvernement actuel vers une harmonisation de nos programmes sociaux avec les programmes américains. Ainsi, ces programmes ne répondent plus à nos besoins, et on finit par créer des être humains inférieurs en les appauvrissant.

Ce projet de loi n'est que le dernier clou dans le cercueil.

Nous voici, moins de deux semaines avant Noël, en train d'étudier le deuxième d'une longue série de projets de loi—et il s'agit d'ailleurs de la 20e ou de la 25e mesure prise par le gouvernement à ce sujet—tendant à enfermer les gens dans la pauvreté et la dépendance au Canada.

Nous voilà donc, avant Noël, placés dans une situation où un nombre croissant de personnes tombent dans le besoin dans notre pays qui compte parmi les plus riches du monde. Ce n'est pas le type de pays que ceux qui nous ont précédés dans cette enceinte voulaient créer, et j'espère que je ne suis pas ici pour laisser à la prochaine génération et aux générations futures un pays de ce genre.

Je tiens simplement à dire, dans les termes les plus sentis possibles, que je condamne ce projet de loi. En effet, selon moi, on abandonne ainsi l'idée d'offrir à tous des chances égales.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Je le fais parce que c'est une mesure que nous devons discuter et revoir.

Examinons un peu l'objet de notre débat. Nous parlons de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada et de dire aux provinces canadiennes qui sont riches, relativement parlant, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, que le gouvernement fédéral, qui jusqu'à maintenant participait aux frais de certains programmes d'aide sociale avec les provinces, va limiter la croissance de cette participation à 5 p. 100.

Au premier abord, les gens pourront dire: «Il n'y a rien de mal à cela. C'est vraiment raisonnable, parce que le déficit et la dette sont très lourds.» Examinons toutefois les ramifications de cette décision. Cet acharnement contre ces trois provinces, qui contribuent déjà d'énormes montants d'argent à redistribuer aux provinces canadiennes plus pauvres, les incitera à penser, avec raison, qu'on s'en prend toujours à elles.

Le plafonnement qui a été imposé est maintenant prolongé. Il avait créé des tensions et il a même été contesté devant une cour de justice. Il continuera de soulever des protestations, sinon dans une cour de justice, sûrement du point de vue moral, sur le plan politique et en pratique.

Je déteste que le gouvernement impose des lois ou prenne des mesures qui ne font qu'accroître les tensions au Canada, surtout en ce moment.

De plus, il est extrêmement triste de constater que l'on demande aux provinces relativement riches de contribuer encore davantage, même si elles donnent déjà énormément, à cause d'un problème créé en grande partie par le gouvernement fédéral même. C'est en grande partie le gouvernement fédéral qui est à l'origine de la situation.

[*Français*]

On le sait, on en parle depuis longtemps. Lorsqu'on parle des politiques économiques du pays, on sait qu'il y a eu un effort de la part du gouvernement pour ralentir l'économie. À cause du dollar élevé, à cause des hauts taux d'intérêt, nous connaissons maintenant une récession, qui a débuté il y a déjà longtemps et qui continue, malheureusement. De quelle façon cela s'est-il manifesté? Bien, il y a davantage de gens qui sont sur le chômage; il y a davantage de gens qui doivent recourir aux services sociaux dans notre pays. À cause d'une récession qui a été causée par le gouvernement fédéral, qui a un impact direct sur les gens qui ont besoin de cette aide, on demande à ces provinces de continuer à répondre aux besoins de leurs citoyens et de leurs citoyennes, puis on dit: «jusqu'à un certain point». Donc, vous voyez comment cela est contradictoire. Je trouve cela vraiment malheureux.

La deuxième chose que je trouve regrettable est la suivante:

[*Traduction*]

Lorsqu'il s'agit du contrôle des dépenses, et je ne cesserai pas de le mentionner, le gouvernement se vante d'avoir plafonné l'accroissement de ses dépenses à environ 3 p. 100. Il est très fier de le dire. Mais il doit tout simplement admettre aux Canadiens qu'il l'a fait aux dépens des provinces et des contribuables.

Si je prenais mes dettes et que je les distribuais simplement en allant me promener cet après-midi, je pourrais me retrouver avec très peu de dettes, peut-être même aucune. Est-ce que ce serait juste de refiler ces dettes à d'autres?

C'est précisément ce qui s'est passé. Je ne veux pas être particulièrement malveillant, car c'est la saison où il faut être encore plus généreux qu'à l'accoutumée, mais je dis qu'il y a non seulement une contradiction, mais également un peu d'hypocrisie. Il n'est tout simplement pas vrai que la dette est bien maîtrisée, parce qu'une grande partie en sera en fait absorbée par les provinces et par leurs habitants.

Nous en avons été particulièrement témoins dans tout le secteur de l'enseignement, où la dette des étudiants prend des proportions astronomiques et où il y a, en fait, moins d'étudiants qui poursuivent leurs études. Ils craignent de les poursuivre, au cas où ils ne pourraient pas trouver d'emplois lorsqu'ils les auraient terminées.

Cette mesure du gouvernement soulève un certain nombre d'autres questions sérieuses. Quelles autres provinces seront assujetties au plafonnement? Si le gouvernement le fait pour certaines, pourquoi ne pourrait-il pas le faire pour les autres? Je sais que celles qui le sont sont les provinces contributrices. Ce sont celles qui ne reçoivent pas d'aide des autres, mais qui leur en donnent plutôt. Qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de dire: «Nous allons choisir les deux prochaines sur la liste des provinces les plus riches par habitant, et nous allons plafonner leurs paiements à tel ou tel niveau?»

Une fois la machine en marche. . .

[*Français*]

Il est évident, il me semble, que l'on pourrait continuer à le faire, que l'on pourrait arriver avec une nouvelle formule. Avec cette grande priorité que le gouvernement semble mettre sur le contrôle du déficit et de la dette, et surtout lorsqu'on les contrôle sur le dos des provinces, des citoyens et des citoyennes de cette province, cette possibilité ne devrait pas être mise de côté.

[*Traduction*]

Quand vous évoquez la possibilité d'un plafonnement pour les autres provinces, il ne faudrait pas que vous oubliiez que d'autres programmes pourraient aussi être plafonnés, réduits ou éliminés. Pourquoi? Parce que le gouvernement veut faire croire aux Canadiens qu'il a maîtrisé le déficit et la dette. Pour cela, il est prêt à prendre n'importe quelle mesure, même les plus trompeuses. Comme je l'ai déjà indiqué, il ne maîtrise pas la dette, il ne fait que la refiler à d'autres. Mais il doit répondre aux préoccupations des citoyens.

• (1620)

Examinons brièvement certains des effets négatifs que ce projet de loi aura sur les Canadiens. Il causera du tort aux soins dentaires de bon nombre de Canadiens, ainsi qu'aux services essentiels pour l'entretien des personnes handicapées. Ce projet de loi attaquera les Canadiens handicapés, qui figurent déjà parmi les plus pauvres. Nous savons cela.

Les foyers d'accueil pour les enfants maltraités. Nous avons longuement discuté, au cours des derniers jours, de l'importance de répondre aux besoins des enfants. Le programme qui est proposé ici va dans la direction contraire. Je trouve cela terriblement déconcertant et contradictoire et, je dirais même, trompeur.

Les refuges pour les femmes battues. Vous et moi, nous tous ici présents, avons entendu ce que le gouvernement compte faire à ce sujet. La décision prise ici va nuire aux femmes battues. On ne peut, d'un côté, dire des choses qui ont l'air correctes, et de l'autre, agir différemment ou faire exactement le contraire de ce qu'on a dit. Ça ne passe plus.

Les subventions des garderies pour les familles à faible revenu. J'ai parlé de la pauvreté.

[*Français*]

Au niveau de la pauvreté dans ce pays, un des plus riches du monde, il y a 5 millions de Canadiens qui vivent au seuil de la pauvreté ou en-dessous.

Une voix: C'est malheureux!

M. Duhamel: Oui, c'est très malheureux et il y a au-delà d'un million d'enfants qui font partie de ce groupe.

J'ai mentionné les banques alimentaires qui vont nourrir presque 2 millions de Canadiens cette année, dont 40 p. 100 seront des enfants.

[*Traduction*]

Voilà un projet de loi qui va enlever la subvention des services de garderie pour les familles à faible revenu. Nous savons tous que la décision de la Cour suprême a peut-être donné au gouvernement fédéral le droit de réduire les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'assistance sociale, mais elle ne lui a pas donné le droit moral d'abandonner ses responsabilités à l'égard des pauvres et des défavorisés.

Même si je reconnais qu'il est difficile pour un gouvernement de regarder ce qu'il a fait et d'admettre que c'était vraiment effrayant et fondamentalement répréhensible, je souhaiterais que, dans l'esprit de Noël, il puisse le faire et, pour une fois, agir humainement.

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, voilà mes commentaires. J'espère qu'on y réfléchira beaucoup.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé de ce projet de loi, mais j'ai encore à dire. Avant de commencer, je voudrais féliciter le comité de la Chambre des communes pour la qualité de son rapport qui essaie de s'attaquer à la question de la pauvreté et de la pauvreté chez les enfants dans ce pays.

J'espère que le gouvernement regardera ces recommandations avec l'esprit ouvert et qu'il essaiera de mettre sur pied une stratégie pour s'attaquer à la pauvreté chez les enfants de façon efficace et directe, dès la nouvelle année.

Il y a déjà eu, au Canada, beaucoup de discussions sur cette question, et de nombreux rapports ont été publiés. Le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du Sénat du Canada vient tout juste

de publier un rapport sur toute la question de la pauvreté chez les enfants.

Je ne vais pas lire toutes les recommandations, mais seulement vous en décrire trois qui, selon moi, ont tout à fait rapport à la question qui nous préoccupe.

Premièrement, le comité recommande que le gouvernement fédéral appuie pleinement l'objectif qui vise à réduire la pauvreté chez les enfants au Canada. À cette fin, il recommande que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership et mette en place, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement et le grand public, des stratégies qui permettent de subvenir aux besoins des enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada.

Voilà pour la première recommandation.

La deuxième porte sur la tenue, au cours des douze prochains mois, d'une conférence nationale sur la famille, à laquelle participeraient les différents organismes fédéraux oeuvrant dans ce domaine, qui, ensemble, étudieraient des solutions au problème de la pauvreté chez les enfants au Canada.

Il est recommandé par ailleurs que le gouvernement fédéral établisse dès que possible, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, une politique nationale en matière de garde d'enfants, dans laquelle seraient proposées toute une série d'options.

Ce rapport contient plus de seize recommandations sur la question de la pauvreté chez les enfants.

Pourquoi avons-nous choisi de parler de la question de la pauvreté chez les enfants? Parce que c'est une question tout à fait d'actualité, surtout si l'on tient compte du fait que le Canada a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ce qui est un grand pas qui devrait conduire à l'élimination une fois pour toutes de la pauvreté au Canada.

En outre, comme nous approchons des fêtes de Noël, je voulais insister sur le problème de la pauvreté enfantine dans la ville que je représente. Si nombre de mes collègues croient que nous habitons une ville riche, qu'ils ne s'y trompent pas. À Ottawa, comme partout ailleurs au Canada, des enfants—un sur quatre—vivent dans la pauvreté. Ottawa est l'une des grandes villes au Canada.

Le taux de pauvreté chez les familles de notre région qui ont des enfants est presque deux fois celui des familles qui n'en ont pas. Rien que dans la région, plus de 12 p. 100 des familles qui ont des enfants vivent dans la pauvreté contre 6 p. 100 des familles sans enfants. C'est près du double. Exprimé en chiffres réels, ce pourcentage signifie qu'environ 13 165 ménages ayant des enfants vivent dans la pauvreté.

La pauvreté frappe les enfants plus durement que les autres. Dans la région, un écolier sur six de moins de cinq ans est pauvre. Près de 55 p. 100 des ménages avec enfants où les salariés ont moins de 25 ans vivent dans la pauvreté. Plus jeune est le ménage, plus grandes sont ses chances de vivre dans la pauvreté, surtout lorsqu'il s'agit de familles monoparentales.

Il y a environ 10 500 enfants vivant dans 6 000 ménages pauvres comptant deux parents. C'est là un grave problème non seulement pour le gouvernement municipal, mais également pour les écoles qui essaient de donner à ces enfants l'éducation dont ils ont besoin.

Selon les statistiques les plus récentes, il y a un soutien de famille qui n'a pas terminé l'école secondaire dans près de 50 p. 100 des 5 930 ménages pauvres comptant des enfants. Qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme, dans environ 50 p. 100 des ménages pauvres de la région, l'un des deux n'a pas terminé ses études secondaires. C'est deux fois le taux national de décrocheurs qui est de 30 p. 100.

Dans le cas des ménages dont les soutiens de famille détiennent un diplôme d'études postsecondaires, le pourcentage de pauvreté tombe à 11 p. 100 dans notre région, soit seulement 1 200 ménages. L'écart est encore plus grand lorsque l'on compare avec les ménages dont un des soutiens détient un diplôme universitaire. Il n'y a que 935 ménages pauvres dans cette catégorie, soit 3 p. 100.

• (1630)

C'est de ce genre de situation qu'il est question lorsque nous parlons de pauvreté, surtout dans le coeur de nos villes.

Beaucoup de mes collègues pourraient être tentés d'affirmer qu'il y a des ménages pauvres parce que les pauvres ont trop d'enfants. Vous serez surpris, monsieur le Président, d'apprendre que, dans la majorité des ménages pauvres, 78 p. 100 dans notre région, il n'y a qu'un ou deux enfants.

D'autres personnes encore croient qu'il suffit de trouver un emploi pour sortir de la pauvreté. En fait, d'après le rapport du Conseil de planification sociale sur la pauvreté chez les enfants de notre région d'Ottawa—Carleton, bon nombre de personnes dans cette région, et en fait bon nombre de personnes qui travaillent, vivent sous le seuil de la pauvreté. Les personnes qui travaillent représentent un fort pourcentage des pauvres.

L'opinion générale est que les assistés sociaux sont des célibataires trop paresseux pour travailler. Malheureusement, et heureusement aussi, 41 p. 100 des personnes qui vivent de l'aide sociale sont des enfants, 17 p. 100 sont des invalides et 16 p. 100 sont des chefs de famille monoparentale.

Faute de temps, je ne parlerai pas des autres recommandations du rapport faites, entre autres, par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, par le Comité permanent du bien-être social et par le Conseil de planification sociale d'Ottawa—Carleton dans son rapport intitulé *The Other Side of Fat City*.

Je vais cependant mentionner deux recommandations qui ont été faites par notre caucus. L'une s'attaque directement à la pauvreté des enfants dans les écoles. Nous recommandons que le gouvernement fédéral se joigne immédiatement aux gouvernements des provinces et des territoires pour offrir, par l'intermédiaire des commissions scolaires et avec l'aide de bénévoles, des repas et des collations équilibrés et nourrissants dans toutes les écoles du Canada. La raison de cette recommandation est que les ventres affamés n'ont pas d'oreilles.

Nous recommandons également que le gouvernement fédéral entreprenne immédiatement un remaniement du système fiscal pour le rendre plus équitable à l'égard des familles qui ont charge d'enfants, avec tous les frais que cela comporte. Nous lui demandons aussi de simplifier le système des prestations pour enfants début ou fin avril 1992 au plus tard.

Monsieur le Président, telles sont les recommandations que nous faisons. J'espère que le gouvernement aura la possibilité d'étudier tous ces rapports et que, l'année prochaine, il adoptera une stratégie qui nous permettra de régler une fois pour toutes la question de la pauvreté des enfants.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat à ce stade de la discussion, soit l'étape du rapport du projet de loi C-32, mais certains événements arrivés récemment dans ma circonscription me poussent à prendre la parole maintenant pour attirer l'attention du gouvernement et du Parlement sur le nombre croissant de personnes qui doivent avoir recours à l'assistance publique et à l'aide sociale à la suite de ce qui semble être une perturbation de la majeure partie du système d'assurance-chômage.

Le rapport naturellement avec ce projet de loi, c'est que le gouvernement essaye de légiférer, ce qui ne peut être décrit que comme un acte d'avarice juste avant Noël, à savoir qu'il cherche à transférer son endettement à nos gouvernements provinciaux dans les domaines concernant l'assistance sociale et bien d'autres programmes de partage des coûts qui ont une répercussion directe sur les familles monoparentales, les pauvres et les handicapées, les travailleurs accidentés et malades, les personnes qui font la queue devant les banques d'alimentation et les travailleurs économiquement faibles.

Voici ce qui se passe maintenant. Je voudrais citer très brièvement un passage d'une note que je viens de recevoir de mon bureau de circonscription où mon adjoint à Nelson, en Colombie-Britannique, dit ce qui suit:

«Les gens sont absolument furieux. J'ai entendu dire qu'on craignait pour la sécurité du personnel du bureau de l'assurance-chômage de Nelson. Il faut attendre au moins six ou sept semaines avant de recevoir les premiers chèques dans les cas les plus simples. Si on a un problème avec sa demande, on peut demander l'aide sociale jusqu'à ce que ce problème soit résolu. La situation est mauvaise, et on a peu d'espoir de la voir s'améliorer, en dépit de ce que dit la direction du bureau de l'assurance-chômage.»

Cela vient seulement s'ajouter aux réductions qu'opère le gouvernement fédéral sur ce qui devrait être sa participation légitime à l'assistance fournie aux malheureux, aux licenciés, aux malades et aux handicapés de notre société. Les mesures du gouvernement et sa manière de les appliquer acculent davantage de gens à perdre leur emploi et leur salaire, et à se tourner vers l'assurance-chômage, puis, quand ils n'ont plus droit à celle-ci, à devenir des assistés sociaux.

Il y a quelques mois, le gouvernement est intervenu dans le même sens, lorsqu'il a modifié le régime d'assurance-chômage, d'une part, en resserrant les conditions d'admissibilité et, d'autre part, en réduisant la durée de la période de prestations.

Le gouvernement s'en est pris au système par les deux bouts, car il a du même coup réduit sa participation au financement du programme. Il a rayé des chômeurs des registres de l'assurance-chômage pour les forcer à recourir à l'assistance sociale. Parce que le régime d'assurance-chômage est mal administré, les chômeurs doivent attendre un temps interminable avant de toucher leurs chèques de prestations, même lorsqu'ils y ont droit. Toutes les provinces sont forcées d'accepter ce projet de loi, du moins celles qui sont soumises au plafonnement des contributions au Régime d'assistance publique du Canada.

À part ses incidences sur le plan humanitaire, quel effet le projet de loi a-t-il sur le plan financier? En général, les provinces paient un taux d'intérêt plus élevé que le gouvernement fédéral lorsqu'elles empruntent. Leur proportion de prêts obtenus à l'étranger est en outre plus considérable que celle du gouvernement fédéral. Par conséquent, pour une foule de raisons macro-économiques, cette mesure est catastrophique pour la santé économique et financière de notre pays. Elle désorganise également la vie des simples citoyens qui se trouvent dans des situations regrettables.

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à continuer d'appliquer ce genre de politique? Nous savons que le Canada est endetté. Les autres paliers de gouvernement le sont aussi, partout au pays. Si ce n'est pour des motifs futiles, sectaires ou politiques, pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il ainsi reléguer les coûts aux autres paliers de gouvernements, qui empruntent à des taux d'intérêt plus élevés que lui. Une telle attitude n'est à l'avantage de personne, si ce n'est de ceux qui ont des visées sectaires.

Quand il en va du bien-être de centaines de milliers de Canadiens ordinaires, cette considération devrait passer au second plan. Et alors que le gouvernement poursuit ce genre de politique, il prend aussi d'autres mesures qui vont empirer les mêmes problèmes pour un certain nombre d'autres raisons.

Encore hier, nous avons vu dans les journaux l'annonce que le gouvernement fédéral allait cesser de financer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Certains députés d'en face se demanderont peut-être quels liens cela peut avoir avec le projet de loi C-32. Un des domaines de recherche auquel le CCHST s'est consacré activement en matière d'hygiène et de sécurité au travail a trait à la prévention du genre de maladies et de blessures qui forcent les gens à vivre de prestations de bien-être social versées par d'autres paliers de gouvernement, par des commissions d'indemnisation et des organismes d'assistance sociale, car beaucoup d'entre eux ne pourront, pour une raison ou une autre, être admissibles aux prestations d'indemnisation des accidents du travail.

Encore une fois, le gouvernement semble résolu, pour quelque raison que ce soit, à prendre des mesures financières qui auront pour effet de créer de plus en plus d'assistés sociaux, alors qu'il réduit sa contribution à ce qu'il disait autrefois être sa part légitime du coût des services sociaux.

• (1640)

C'est être irresponsable, c'est faire fausse route et, financièrement et économiquement, c'est absolument insensé.

En terminant, je veux simplement dire que, quel que soit le sort réservé à la motion dont nous sommes aujourd'hui saisis à l'étape du rapport, j'espère que, durant les fêtes, le gouvernement sera visité par les esprits qui ont transformé Scrooge et que, à notre retour, il nous annoncera, en guise de cadeau à la population canadienne, qu'il a décidé de retirer le projet de loi C-32.

Ce serait merveilleux pour tous et c'est ce que je demande au gouvernement pour Noël.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis moi aussi heureuse de participer au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

J'en ai déjà parlé, mais pas à l'étape du rapport, et je veux prendre de nouveau la parole aujourd'hui pour traiter tout particulièrement de la question de la pauvreté chez les enfants.

Par cette mesure législative, le gouvernement plafonnera le Régime d'assistance publique du Canada dans le cas de trois provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. De toute évidence, le gouvernement fédéral croit qu'il n'y a pas de pauvreté dans ces trois provinces. Or, nous pouvons tous témoigner que la pauvreté existe dans à peu près toutes les régions du Canada, et ma province d'Ontario n'est certes pas différente des autres.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été adopté en 1966, pour faciliter et encourager le développement et l'expansion de l'aide sociale et des services de bien-être social partout au Canada. Dans le cadre de ce régime, le gouvernement fédéral avait accepté de partager moitié-moitié avec les provinces et les municipalités le coût de l'aide et des services sociaux offerts aux Canadiens dans le besoin. Ceux qui bénéficient le plus de ce régime sont les personnes les plus vulnérables dans notre société, les pauvres, les handicapés, les sans-abris, les vieillards, les femmes, les familles à faible revenu et, surtout, les enfants. Il y a actuellement plus d'un million d'enfants pauvres au Canada.

À Noël, près de 300 000 enfants souffriront de la faim. L'UNICEF dit que la proportion d'enfants au Canada qui vivent sous le seuil de la pauvreté a augmenté au cours des dernières années; le premier ministre a pourtant

attendu plus d'un an avant de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant.

À quoi le Canada s'est-il engagé? Il s'est engagé à l'époque à veiller à ce que les enfants du monde entier soient les premiers à profiter des ressources de leur pays respectif et de toute la civilisation finalement. Il s'est engagé à veiller à ce que le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans soit réduit au moins du tiers, à ce que le taux de mortalité maternelle soit réduit de moitié, à ce que tout le monde ait accès à de l'eau potable et à des services adéquats de traitement des eaux usées, à ce qu'au moins 80 p. 100 des enfants d'âge scolaire puissent fréquenter l'école primaire, à ce que le taux d'analphabétisme chez les adultes soit réduit au moins de moitié et à ce que les enfants soient protégés en cas de conflit armé.

Quand je pense aux enfants qui n'ont pas été protégés pendant les conflits armés, je pense immédiatement aux enfants irakiens et à la situation absolument tragique dans laquelle ils se trouvent actuellement à cause du conflit au Moyen-Orient.

Si les pays respectent les engagements qu'ils ont pris au sommet mondial, ils sauveront la vie à environ 50 millions d'enfants dans le monde. Il y a un peu plus d'un an, 159 pays ont signé la Convention et, en date du 6 décembre cette année, 102 d'entre eux avaient ratifié l'entente ou y avaient adhéré, devenant ainsi des «États parties à la convention». Hier, ce nombre est passé à 103 quand le Canada a ratifié la convention.

Le Canada s'est joint ainsi à des pays comme le Bangladesh, l'Éthiopie, le Ghana, le Honduras, l'Indonésie, le Malawi, le Pakistan, le Sri Lanka et la Yougoslavie.

Si le temps le permettait, je pourrais probablement nommer ces 102 pays, mais il y a d'autres choses dont il faut parler.

Si j'ai mentionné cela, c'est que la plupart des pays qui ont signé la convention sont des pays pauvres ou déchirés par des luttes violentes. Les chances qu'ils puissent tenir les promesses faites dans la convention sont certes très minces. Pour certains des pays signataires, ce serait presque impossible. Heureusement, dans le cas du Canada, ces engagements ne sont pas impossibles à respecter.

Il faudra cependant une volonté politique et de la part du gouvernement pour voir à ce que des ressources suffisantes soient affectées à l'élimination de la pauvreté chez les enfants ici même et à l'étranger.

Il est clair que l'espoir que représentent ces promesses revêt une importance énorme, et il est essentiel que le public manifeste le désir qu'elles soient tenues. Une campagne est actuellement en cours dans le monde entier pour que tous les pays qui ont signé et ratifié la convention tiennent leurs promesses. J'ai eu l'honneur, plus tôt dans la semaine, de parler des enfants et de l'engagement que nous avons pris envers eux à un groupe de gens de Nepean et d'autres localités de la région de la capitale nationale, qui participent à cette campagne.

Le 9 décembre 1991, l'Ottawa Youth Orchestra et l'Ottawa Youth Choir ont dédié aux enfants de chez nous et du monde entier le concert qu'ils ont donné au Centrepoint Theatre, à Nepean. Ces jeunes gens, âgés de 13 ans et plus, m'ont présenté une pétition signée par 150 d'entre eux. Ces jeunes disaient: «S'il vous plaît, monsieur Mulroney, tenez les promesses faites au Sommet mondial en faveur des enfants.»

Le Canada doit être un chef de file. Le gouvernement doit s'assurer qu'il verse sa juste part des fonds nécessaires pour respecter les engagements pris à l'échelle internationale. Tel qu'indiqué dans une motion qui a reçu l'appui de tous les partis hier, cette part représente 5 p. 100 de ce que coûtera la réalisation des promesses à l'échelle internationale. Pour le Canada, ces 5 p. 100 équivalent à 350 millions de dollars.

Nous devons aussi donner l'exemple au reste du monde en respectant nos engagements ici même au Canada. Cela sera de plus en plus difficile si le projet de loi dont nous sommes saisis est adopté. Ce sont les provinces et les municipalités qui offrent les programmes visant à répondre aux besoins de nos enfants, mais ces besoins sont tout simplement trop nombreux.

Les enfants sont les victimes innocentes de l'austérité économique largement attribuable à ce gouvernement. Aujourd'hui, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord a présenté à la Chambre un merveilleux document intitulé *«A Child Investment Strategy»*. Il s'agit du rapport minoritaire des libéraux sur la pauvreté chez les enfants. Je voudrais féliciter le Dr Pagtakhan d'avoir préparé un document aussi valable. Ce rapport minoritaire préconise l'adoption d'une stratégie d'investissement dans les enfants, qui marquerait le début d'une campagne de 10 ans

visant à enrayer complètement la pauvreté chez les enfants au Canada.

Comme mon collègue l'a dit hier à la Chambre, le gouvernement n'a pas encore proposé de plan d'action clair pour enrayer la pauvreté chez les enfants canadiens. Les jeunes qui ont signé cette pétition déploraient surtout l'absence d'un plan d'action clair de la part du gouvernement du Canada et du premier ministre.

L'une des nombreuses recommandations fort bien construites du rapport minoritaire des libéraux préconise le retrait, par le gouvernement fédéral, d'un projet de loi très dangereux, le projet de loi C-32.

Trois raisons principales ont amené les libéraux à présenter ce rapport minoritaire. Premièrement, le rapport du Sous-comité sur la pauvreté, qui a été accepté par le Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine de la Chambre des communes, ne propose pas de solution, dans l'immédiat, au problème de la pauvreté chez les enfants. Deuxièmement, le rapport en question n'explique pas à la Chambre ni aux Canadiens dans quelle mesure les décisions du gouvernement fédéral ont directement et considérablement accru la pauvreté dans toutes les régions et villes canadiennes. Troisièmement, d'après le rapport du gouvernement, il y a des mesures qu'on peut prendre immédiatement pour garantir que l'on n'attendra pas encore dix ans avant de s'attaquer au problème de la pauvreté chez les enfants.

Les enfants constituent 50 p. 100 de la clientèle qui fréquente les banques d'alimentation. Bon nombre d'entre eux pourraient recevoir une aide plus directe dans le système scolaire. Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux et avec les conseils scolaires pour offrir une alimentation équilibrée dans l'ensemble du système scolaire.

• (1650)

En changeant radicalement la nature du Régime d'assurance-chômage, les modifications que le gouvernement a apportées à la Loi sur l'assurance-chômage ont compliqué la vie à un très grand nombre de Canadiens. Il faudrait que le gouvernement le reconnaisse et restaure sans tarder les conditions d'admissibilité et de durée des prestations qui avaient cours avant le C-21.

Je sais que mon temps est écoulé. J'avais bien d'autres choses à dire, mais je vous remercie de m'avoir accordé le privilège de prendre la parole. J'exhorte le gouvernement à étudier le rapport du député de Winnipeg-Nord dont j'ai parlé et à donner suite à cette recommandation et aux autres qui s'y trouvent.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève pour parler contre le projet de loi C-32 qui va imposer un plafonnement au Régime d'assistance publique du Canada.

Chose curieuse, l'année avant le centenaire, en 1966, le gouvernement du temps prenait l'engagement social de contribuer à 50 p. 100, avec les provinces, au Régime d'assistance publique du Canada. Comme je le disais, chose curieuse, 25 ans plus tard, c'est-à-dire un an avant le 125e anniversaire, le présent gouvernement conservateur décide de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada. C'est à se poser des questions. Est-ce que le Parti réformiste est si populaire que le gouvernement conservateur désire se rapprocher de sa ligne de conduite? Je lis la ligne de conduite du *Reform Party* sur ce problème:

[*Traduction*]

«Le Parti réformiste préconise un nouvel ordre des services sociaux dans lequel le gouvernement jouerait un rôle réduit et les organismes non gouvernementaux, les entreprises, les bénévoles et les familles se chargeraient davantage de prendre soin de ceux qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes.»

[*Français*]

Est-ce la direction que le gouvernement conservateur désire prendre, soit se rapprocher des programmes du Parti réformiste du Canada? Et je pose la question aux députés du gouvernement: Est-ce qu'ils n'ont pas de respect envers les pauvres, envers les jeunes? Est-ce qu'ils n'ont pas de conscience? Des voix impatientées de l'autre côté me crient et me huent. Je sais que c'est Noël et qu'ils veulent aller célébrer à un *party* du Président, mais je leur conseillerais d'écouter un peu.

[*Traduction*]

«Quatre-vingt-cinq pour cent des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada sont affectées à des mesures d'aide sociale destinées aux personnes dans le besoin, notamment les chefs de famille monoparentale, les personnes âgées, les familles à faible revenu et les enfants en garderie, ainsi qu'aux soins à domicile pour les personnes âgées, les familles d'accueil pour enfants et les refuges pour femmes battues.»

[*Français*]

Je note que, de l'autre côté, on me hue encore. On est en train de me crier des bêtises parce que je lis une partie de mon texte. Lorsqu'on parle des femmes, je trouve ça vraiment curieux que celle qui crie le plus fort à la Chambre est une femme, une Conservatrice.

[*Traduction*]

«Certains frais de soins de santé non assurés comme les médicaments et les services dentaires, ainsi que les frais d'entretien des enfants d'assistés sociaux en foyer d'accueil.»

[*Français*]

C'est un sujet très important, très sérieux, et les moins bien nantis ont besoin d'un peu d'amour. Ce n'est pas le moment pour des députés du gouvernement d'essayer de me déranger dans mon discours lorsque j'essaie d'expliquer que cette proposition n'est pas correcte. On se dérobe de notre engagement social envers les pauvres, envers les femmes. Continuez encore, madame la conservatrice, à me crier des bêtises!

Je dois lui dire, monsieur le Président, que j'ai une conscience envers les enfants, envers les personnes âgées et envers les femmes.

Monsieur le Président, en Ontario, on voit plusieurs personnes converger vers la région de la Capitale nationale. J'ai eu l'honneur pendant cinq ans de siéger au Comité des services sociaux, et j'ai pu constater que différents groupes de la région faisaient des demandes d'aide auprès du gouvernement régional. Certaines personnes demandaient même de l'aide pour des funérailles parce qu'elles ne pouvaient se payer ce luxe.

Monsieur le Président, quand nous consultons les derniers rapports des services sociaux de la région de la Capitale nationale, c'est-à-dire de la Municipalité régionale d'Ottawa—Carleton, on nous dit que les dépenses vont en doublant et en quadruplant en ce moment, et que les gens de la Capitale nationale aimeraient bien subvenir davantage aux besoins de la communauté qui en a réellement besoin. Je soumets que le gouvernement conservateur, à l'heure actuelle, dit à la province d'Ontario: Vous êtes très riche, alors payez davantage la note. Cela semblerait peut-être correct s'il y avait moins de chômage en Ontario, si l'économie était meilleure, si les gens dépensaient plus, s'il y avait moins de faillites. Chaque jour, lors de bulletins de nouvelles, nous entendons parler de faillites d'entreprises et de faillites personnelles. Cela démontre qu'il y a un malaise économique. Les gens sont tellement «pognés» en Ontario! Cette province connaît le plus haut taux de *cross-border shopping* au Canada. On montre du doigt le *free trade*, le système économique du gouvernement et, en retour, notre gouvernement dit: Ecoutez, on va plafonner notre apport d'aide aux provinces, à l'Ontario, par exemple. Et on fait fi du fait que les statistiques démontrent d'une façon astronomique, dans le cas des femmes battues et des enfants maltraités, que. . .

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais vous informer que l'Ukraine a reconnu officiellement et diplomatiquement la Croatie. Et j'espère que le gouvernement du Canada va faire de même. Je vous remercie.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député a beaucoup trop d'expérience à la Chambre pour savoir que, indépendamment de l'importance du sujet qu'il soulève, ce n'était pas là un recours au Règlement. Je redonne la parole à l'honorable député de Carleton—Gloucester.

M. Bellemare: Je vous remercie, monsieur le Président, et le député me déçoit lorsqu'il pense que nous sommes à la télévision et qu'il peut faire un *flash*, tout à coup, pour interrompre les débats et l'écouter parler d'un incident qui se passe ailleurs qu'au Canada, et qui n'est pas de nature à un rappel au Règlement.

Donc, pour terminer, monsieur le Président, j'aimerais dire que notre gouvernement a perdu la conscience sociale. Jusqu'à il y a quelque temps, il semblait en avoir un peu, et je dis bien «un peu», pas beaucoup mais un peu. Mais là ils veulent se rapprocher de plus en plus des politiques du Parti réformiste, en disant: Le gouvernement fédéral se mêlera de moins en moins des services sociaux, en partageant avec les provinces. Et on va demander aux gens de faire plus de bénévolat, on va demander aux compagnies de ne plus contribuer pour les gens qui ont besoin d'aide sociale.

• (1700)

M. Vincent: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour déposer un document, ce qui aurait dû être fait plus tôt aujourd'hui, mais qui malheureusement ne l'a pas été. Je pense que dans l'esprit de la période des Fêtes, ce consentement devrait être obtenu, si mes collègues sont d'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour que ce document soit déposé?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LA SUSPENSION DES PRIVILÈGES

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie mes collègues des deux partis.

Je voudrais déposer deux exemplaires d'un document, dans les deux langues officielles, conformément au paragraphe 59(3) du Tarif des douanes, relativement à la suspension des privilèges accordés dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport (sans proposition d'amendement, ainsi que de la motion de M. Langdon (p. 5964).

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, le débat sur le RAPC se poursuit depuis un certain temps. Nombre de députés ont fait valoir leur point de vue sur les répercussions des réductions sur les Canadiens en général ainsi que sur les enfants et les pauvres en particulier.

Mes préoccupations ont trait à une ou deux questions liées au RAPC. D'abord, j'estime que tout programme ayant pour effet de causer des difficultés à beaucoup de gens dans ma circonscription n'est pas équitable. Dans le cas présent, il faut tenir compte de l'augmentation du taux de chômage et des difficultés que connaît le sud-ouest de l'Ontario non seulement dans le secteur agricole, mais aussi dans le secteur manufacturier où nombre d'entreprises ont dû fermer leurs portes partout dans la province. Le nombre de sans emploi augmente et qui en

fait les frais? Il y a des politiques qui sont en vigueur, et quelqu'un doit payer.

Il semble injuste que, d'un seul coup, ce gouvernement puisse dire: «Nous ne sommes pas responsables de ce qui s'est produit récemment.» Je fais allusion aux nombreuses politiques que le gouvernement a appliquées au nom d'une saine gestion et qui causent de graves difficultés dans le sud-ouest de l'Ontario.

Quand on examine d'une part l'Accord de libre-échange et les grandes promesses qui ont été faites, et d'autre part les résultats de ce même accord, on constate que des milliers d'emplois ont été perdus, que les enfants éprouvent énormément de difficultés et que les gens de tous les groupes d'âge, les petites entreprises, les agriculteurs, les travailleurs d'usine ainsi que les grandes entreprises sont plus mal en point qu'avant.

Les présidents du conseil de comté des comtés de Kent et d'Essex m'ont dit que le nombre de chômeurs avait doublé, voire triplé ou quadruplé. La somme d'argent dont ils ont besoin pour les organismes à vocation sociale s'est multipliée si rapidement qu'elle dépasse maintenant grandement leurs moyens.

Dans ma ville, Blenheim, les taxes ont engendré une révolte. C'était la voix du peuple qui disait que les taxes qu'on leur imposait étaient beaucoup trop contraignantes, compte tenu des circonstances.

Pourtant, à la même époque, le gouvernement fédéral créait de nombreux problèmes avec les politiques qu'il présentait. Il nous dit maintenant qu'il se retire de tous ces programmes en reprenant les subventions qu'il offrait aux plus démunis.

Je pense que le gouvernement se trouve vraiment acculé au pied du mur et, quand je m'arrête à y penser, je me demande vraiment quelle sorte de gestionnaires sont ces conservateurs. Il faut que je le dise: ce sont de piètres gestionnaires.

Il y a un moment, tandis que je parlais, j'ai entendu trois députés d'en face dire que lorsqu'ils ont pris le pouvoir, la dette nationale était beaucoup plus élevée que ce que je disais. Un député de Calgary a dit qu'elle avait atteint 206 millions de dollars, un autre a dit 220 millions.

Monsieur le Président, j'ai en main la réponse à une question qui a été transmise à l'ancien ministre des Finances, le député d'Etobicoke-Centre pour lui demander directement quelle était la dette nationale en 1984. La réponse que Michael Wilson m'a renvoyée, et j'ai la signature de Michael Wilson ici, c'est que la dette natio-

nale s'élevait à 167,985 milliards de dollars. En 1984, la dette nationale était d'environ 168 milliards.

Elle dépasse aujourd'hui le sommet de 400 milliards de dollars. Elle accuse donc une augmentation bien supérieure à 100 p. 100. Nous entendons semaine après semaine que cette augmentation est due aux taux d'intérêt que le gouvernement conservateur devait payer en 1984, mais ses dépenses étaient supérieures à ses recettes de plus de 30 milliards de dollars. Il devait rembourser une dette nationale dont les intérêts s'élevaient à 22 milliards. C'est cette dette de 22 milliards de dollars qu'il attribue aux gouvernements qui l'ont précédé.

C'est bien clair pour moi que ce gouvernement n'a pas seulement dépensé 30 milliards de dollars de plus que ce qu'il a reçu des contribuables. Il oublie de préciser que la somme qu'il recevait augmentait sans cesse, au point que, de 1984 à aujourd'hui, les impôts ont augmenté environ du tiers.

En 1984, les recettes s'établissaient à 64 milliards de dollars. Elles sont aujourd'hui de 128 milliards. En 1984, les dépenses totalisaient 96 milliards de dollars. Elles atteignent aujourd'hui 148 milliards.

Le gouvernement a injecté énormément d'argent dans divers programmes et a suivi bien des orientations qu'il estimait devoir suivre, sans se soucier de la façon dont était dépensé cet argent ni des secteurs qui en bénéficiaient.

Je trouve que les hausses d'impôt ont été vraiment énormes et que les recettes ont considérablement augmenté au cours des six ou sept dernières années. Cela ne l'a pas empêché d'accumuler au fil des années une dette de 30 milliards de dollars. Il s'ensuit que nous sommes maintenant aux prises avec une dette totale nettement supérieure à 400 milliards de dollars.

Le gouvernement n'a pas d'argent pour financer les programmes qui ont besoin d'appui et il dit être de son devoir de réduire l'aide versée aujourd'hui aux pauvres de notre pays et aux programmes d'assistance publique qui visent à aider la plupart de nos localités.

Quand je pense que les conservateurs ne font que refiler cette responsabilité aux provinces et aux municipalités, je me demande quelle sorte de gestionnaires ils sont. Si le gouvernement était vraiment responsable, je crois qu'il examinerait la raison d'être de ses programmes.

• (1710)

Il est temps que le gouvernement commence à examiner les raisons de ces dépassements. Il doit remettre en question le bien-fondé de la construction d'immeubles ou de la réalisation de divers projets. Ne devrions-nous pas nous occuper des pauvres et des faibles dans l'économie? Nous devons faire en sorte que tout aille bien dans le domaine de l'éducation, que les programmes de repas à l'école se déroulent bien et que ces gens qui ont des difficultés possèdent ce qu'il faut pour vivre, pour apprendre et pour améliorer leurs compétences, afin de devenir des citoyens qui s'intéressent à la collectivité et qui soient le plus généreux possible.

L'orientation que nous adoptons avec ce projet de loi empêche un grand nombre de membres de la société de se réaliser pleinement. Le problème, c'est que nous faisons peu de cas de l'avenir. Actuellement, nous essayons d'économiser quelques dollars, quitte à ce qu'il nous en coûte très cher plus tard.

Une population peu instruite et tellement mal nourrie qu'elle ne peut apprendre, ce sont les enfants de demain, à moins que nous acceptions de faire certaines modifications.

Il est manifeste que le gouvernement a mal géré notre société. Ce projet de loi mènera à la catastrophe les faibles et ceux qui ont besoin d'appui dans notre collectivité.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais traiter à l'étape du rapport, de ce projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, ainsi que de la motion nº 1 tendant à l'amender par la suppression de l'article 1.

Ce projet de loi a reçu la première lecture le 18 septembre 1991. Il prolongera jusqu'en 1994-1995 le plafonnement à 5 p. 100 de l'augmentation des crédits fédéraux versés à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et l'Ontario dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Ces provinces ne touchent pas de paiements de péréquation.

Cela ne fera que prolonger encore davantage l'agonie des gens, car on n'a pas compris l'appel lancé par le Conseil national du Bien-être, selon lequel on ne doit pas prendre cette mesure. Il s'agit d'un comité consultatif formé de 21 personnes, soit des bénéficiaires actuels ou passés de prestations d'assistance sociale, des travailleurs sociaux, des avocats, des professeurs, des gens de toutes les couches de la société qui placent les choses dans leur contexte et conseillent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourtant, le ministre ne tient absolument pas compte de leur avis.

Lorsque la Cour suprême du Canada a décidé, le 16 août 1991, que le gouvernement fédéral avait le droit de ne pas apporter sa contribution, elle n'a absolument pas dit qu'il devait le faire. Elle n'a fait que préciser qu'il incombait au gouvernement fédéral de trancher la question. Lorsque la décision a été annoncée, le directeur exécutif du Conseil canadien de développement social, M. Patrick Johnston, a déclaré que la décision de la Cour suprême permettrait à l'avenir au gouvernement fédéral de limiter encore davantage sa contribution financière à des programmes sociaux essentiels. Il a fait cette déclaration à peine un mois avant la présentation de ce projet de loi. Ses craintes se sont déjà matérialisées. Tout d'abord,

on prolonge jusqu'à 1994–1995 l'application du plafond en question et ce n'est qu'une question de temps avant que cela ne touche les autres provinces.

Selon les prévisions du gouvernement, les trois provinces visées perdraient de 2,3 à 15 milliards de dollars sur cinq ans en application de ce projet de loi. Peut–être qu'à cette époque–ci de l'année, le gouvernement va s'adoucir. Il se peut que, dans l'esprit de Noël, un miracle le fasse changer d'idées.

Je voudrais revoir la genèse du Régime d'assistance publique du Canada.

À l'époque de la Confédération, les personnes dans le besoin comme les malades, les personnes âgées, les personnes handicapées et celles qui souffraient des conséquences de l'éclatement de la famille recevaient l'aide d'organismes de charité et d'oeuvres de bienfaisance qui se trouvaient surtout dans les régions rurales.

Les Pères de la Confédération avaient attribué aux provinces la compétence en matière d'aide sociale. Mais dans les années 20 et 30, il est devenu évident que les Pères de la Confédération avaient eu tort. En fait, aider les pauvres et les personnes dans le besoin constitue véritablement une obligation nationale. Le Régime d'assistance publique du Canada a donc vu le jour en 1966.

Un an plus tôt, en 1965, un grand libéral, M. Lester B. Pearson, avait parlé dans son discours du Trône de la conception de l'aide aux personnes dans le besoin. C'est cette conception libérale que le gouvernement conservateur essaie de rayer de la carte du Canada.

Le Régime d'assistance publique du Canada vise deux objectifs principaux: éliminer la pauvreté et, en même temps et ce qui est encore plus important, la prévenir et en supprimer les causes.

Qui profite du Régime d'assistance publique du Canada? En 1988–1989, 1,85 million de Canadiens en ont profité, dont 40 p. 100, soit plus de 780 000, étaient des enfants. Non seulement cela, mais les bénévoles appartenant à des organismes qui aident ces enfants pauvres sentent qu'on reconnaît leur travail si le Régime d'assistance publique du Canada est en place.

Or, le gouvernement tente de les en priver. Quel message faisons–nous parvenir aux bénévoles du pays? On a décrit le Régime d'assistance publique du Canada comme la force de cohésion sociale qui unit le pays. On ne peut espérer meilleur ciment à ce moment–ci, quand les forces de la désunion menacent de diviser notre pays.

Par cette modification, le gouvernement viole l'esprit de la nation canadienne. Il viole le caractère sacré des programmes sociaux du Canada. S'il donne suite à cette modification, le Canada fera, à mon avis, un net recul.

J'ajoute que le Régime d'assistance publique du Canada, mis à part le supplément de revenu garanti accordé aux retraités à faible revenu, est le seul programme national qui aide explicitement les pauvres. C'est le seul qui combatte explicitement la pauvreté. Ce programme permet aux familles à faible revenu d'avoir accès aux garderies dans les provinces.

Tant que nous n'aurons pas le programme national de garderies que ce gouvernement a promis en 1988 et qu'il n'a pas encore mis en oeuvre, il y a au moins une soupape avec le Régime d'assistance publique du Canada et une soupape pour les enfants qui ont besoin de places dans les garderies.

Le gouvernement essaie même de boucher cette soupape. Je me demande s'il a une âme. À l'approche du temps des fêtes, je le supplie de se montrer compréhensif. Annulez cette modification, monsieur le Président.

Pour terminer, je voudrais dire simplement que l'intention de ce gouvernement de modifier le Régime d'assistance publique du Canada constitue, comme je l'ai dit tout à l'heure, un net recul. Si cette modification était annulée, le Canada ferait un bond formidable en avant. J'appuie l'amendement du député d'Essex—Windsor.

• (1720)

Ce matin, le Sous–comité sur la pauvreté a déposé son rapport, et le caucus libéral a décidé de publier un rapport minoritaire. Pourquoi? C'est parce que, dans son rapport majoritaire, les députés du gouvernement ont totalement oublié qu'il était urgent d'aider les enfants canadiens défavorisés. Ils n'ont tenu aucun compte des témoignages de tous les témoins que nous avons entendus pendant un an et demi et qui demandaient que l'on fournisse nourriture, vêtements et gîte.

Nous avons fait une série de propositions, comme la création d'un programme national de petits déjeuners, de déjeuners et de goûters nutritifs, ou comme le rétablissement immédiat des périodes ouvrant droit à prestations et de la durée du paiement des prestations d'assurance–

chômage telles qu'elles étaient avant l'adoption du projet de loi C-21.

Nous avons demandé au gouvernement de retirer les projets de loi C-20 et C-32. Nous voudrions un programme immédiat de création d'emplois pour cet hiver et l'hiver prochain. On ne peut pas retarder l'arrivée du froid.

Enfin, nous avons demandé que le salaire minimum soit immédiatement porté à 5 $ de l'heure. Dans l'esprit de Noël, annulons le projet de loi C-32 et rentrons dans nos provinces avec la conscience nette, une conscience que nous puissions partager avec les pauvres de ce pays.

M. Fred Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis convaincu que la Chambre est disposée à m'accorder la parole quelques minutes.

Il est rare que j'obtienne l'assentiment de mes collègues du côté ministériel, mais j'imagine que, puisque Noël approche, on peut s'attendre à quelques autorisations spéciales.

Mais revenons aux choses sérieuses. Le plafonnement touche trois provinces qui ne sont pas de mon ressort puisque je suis député fédéral, mais j'en parlerai tout de même. Ce plafonnement ne touche pas ma province, Terre-Neuve, mais trois autres provinces qui sont près de Terre-Neuve à bien des égards. Je parlerai surtout de l'Ontario parce que la santé de l'économie ontarienne détermine, depuis longtemps, les perspectives d'emploi de beaucoup de Terre-Neuviens qui quittent leur foyer et leur ville pour aller travailler à Toronto et dans d'autres villes de l'Ontario.

Non seulement Terre-Neuve a-t-elle ressenti la perte d'environ 500 millions de dollars—si vous additionnez tout—, en raison de la réduction des paiements de transferts qui l'a forcée à réduire en retour les services d'enseignement secondaire et postsecondaire ainsi que les soins hospitaliers, ce que j'ai souvent dit et que je ne répéterai donc pas, mais le plafonnement imposé à l'Ontario et à deux autres provinces me préoccupe beaucoup.

Je félicite mon collègue de Winnipeg-Nord qui a, à mon avis, très clairement décrit ses préoccupations. Le budget du 26 février n'a pas été le budget le plus populaire du monde. J'imagine que nous nous en faisons passer aujourd'hui le dernier morceau.

J'aimerais qu'on me laisse terminer de manière civilisée. Je n'ai pas la réputation d'un chahuteur, aussi j'en appelle à la générosité de mes vis-à-vis.

Je pense qu'il serait bon que nous nous rappelions à qui ça va s'appliquer et qui va être le plus affecté. À qui s'applique le Régime d'assistance publique du Canada? Je vais vous le rappeler, avant que nous ne mettions fin à cette session du Parlement. Il s'applique à ces mêmes gens avec lesquels, en ma qualité de député, je suis en contact, comme le sont d'ailleurs, j'en suis sûr, tous mes collègues.

[*Français*]

Au nombre de ceux et celles qui bénéficient de l'assistance publique et des services de bien-être social, se trouvent les enfants qui sont pris en charge ou qui ont besoin de protection parce qu'ils sont victimes de mauvais traitements ou de négligence, les personnes handicapées physiquement ou mentalement, les familles monoparentales, les personnes âgées, les chômeurs, les familles de personnes en détresse, les travailleurs à faible revenu et les femmes battues.

[*Traduction*]

Nous avons parlé de toutes ces questions en détail au cours de cette dernière session de la Chambre qui dure depuis le début du mois de septembre.

J'appuie sans réserve l'amendement proposé par mon collègue. Il n'est pas dans mes habitudes d'appuyer les députés de l'autre opposition, ceux qui ne sont pas de l'opposition officielle. Mais dans ce cas particulier, je trouve sincèrement très difficile de faire autrement.

Par égard aux gens que cette mesure touche, j'appuie donc cet amendement. Avant de me rasseoir, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier, monsieur le Président, de la façon avisée et judicieuse dont vous avez assumé votre charge, ainsi que pour souhaiter à tous mes collègues un joyeux Noël. Il faut oublier certaines des choses qui se sont passées cette année. Espérons que nous pourrons l'an prochain nous attaquer à de nouvelles causes avec une vigueur et une volonté renouvelées. Joyeux Noël à tous et bonsoir.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Rejetée à la majorité.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 1 est rejetée.)

[*Français*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Ceci met donc un terme à nos travaux. Je m'en voudrais de ne pas souhaiter, en votre nom à tous, à tout le personnel de la Chambre des communes, du Greffier jusqu'au plus humble travailleur de soutien dans tous les services, mes meilleurs voeux de joyeux Noël et d'heureuse période des Fêtes.

[*Traduction*]

Je demande l'indulgence de la Chambre pour signaler le départ à la retraite de M. Aurèle Périard, page principal, qui travaille à la Chambre depuis 1976.

[*Français*]

J'espère que les années en Chambre ne lui ont pas été trop difficiles et que si parfois c'était le cas, la tâche lourde, nous l'espérons, a été allégée par l'énergie et l'enthousiasme de quelques centaines de jeunes Canadiens.

[*Traduction*]

Les députés voudront certainement se joindre à moi pour remercier M. Périard de ses longues années de service et lui souhaiter une excellente santé pendant sa retraite.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle aux honorables députés que le verre de l'amitié est tout près, ici à côté.

Comme il est 17 h 30, conformément à l'article 28(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 3 février 1992 à 11 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 décembre 1991.

(La séance est levée à 17 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 décembre 1991

La séance est ouverte à 12 h 45.

Prière

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 décembre 1991, j'ai rappelé aujourd'hui la Chambre à la seule fin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 13 décembre 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable William Stevenson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 13 décembre 1991, à 12 h 50, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexe et corrélatives.

Projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires.

Projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels.

Projet de loi C-30, Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives.

Projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi constituant en corporation La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance afin d'autoriser la prorogation de cette compagnie en vertu des lois de la province de Québec.

Comme il est 13 h 03, aux termes de l'ordre adopté le mardi 10 décembre 1991, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 3 février, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 03.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 décembre 1991

La séance est ouverte à 16 heures.

Prière

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 décembre 1991, j'ai rappelé aujourd'hui la Chambre à seule fin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: projet de loi C-3, Loi concernant l'acquisition, la gestion et l'aliénation des immeubles du domaine public fédéral; projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes; le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991; et le projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de Télésat Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada.

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: projet de loi C-47, Loi portant octroi à Sa majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 17 décembre 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable William Stevenson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 17 décembre 1991, à 16 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-3, Loi concernant l'acquisition, la gestion et l'aliénation des immeubles du domaine public fédéral—Chapitre 50.

Projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes—Chapitre 49.

Projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991—Chapitre 51.

Sanction royale

Projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de Télésat Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada—Chapitre 52.

Projet de loi C-47, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992—Chapitre 53.

Comme il est 16 h 20, aux termes de l'ordre adopté le mardi 10 décembre 1991, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 3 février, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

Joyeux Noël et Bonne année à tous.

(La séance est levée à 16 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 février 1992

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LE BUREAU DE LA RÉGIE INTERNE

NOMINATION DU DÉPUTÉ DE SAINT-LÉONARD

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que M. Alfonso Gagliano, député de la circonscription électorale de Saint-Léonard, a été nommé membre du Bureau de régie interne en remplacement de M. Jean-Robert Gauthier, conformément aux dispositions du chapitre 42 du premier supplément des Lois révisées du Canada 1985. Ce chapitre est intitulé Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest) propose: Que le projet de loi C-270, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (serment d'allégeance) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif H.

—Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi de participer au débat sur mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-270, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867.

Cette mesure législative vise à modifier notre constitution en ce qui concerne le serment d'allégeance que les députés doivent prêter avant de siéger à la Chambre. Qu'ils soient de Gander—Grand Falls, de Saint-Maurice ou de Saanich—Les Îles-du-Golfe, tous les députés qui ont inscrit leur nom sur des bulletins de vote à l'occasion de la tenue d'élections générales et qui ont obtenu le privilège de siéger dans cette enceinte doivent prêter un serment d'allégeance devant le greffier de la Chambre.

Monsieur le Président, quelle est la nature d'un serment, qu'il soit fait en invoquant une reine, un pays ou un ensemble de valeurs collectives? Les parlementaires du monde entier prêtent une forme quelconque de serment après avoir été élus ou, dans certains cas, après avoir été nommés à un conseil législatif national. Dans un sens, monsieur le Président, un serment est une exigence juridique; c'est aussi un engagement pour des raisons morales ou pour son devoir.

• (1110)

Le philosophe anglais, John Stuart Mill, dit dans son ouvrage sur la liberté qu'un serment est un exemple de contrat social. Voici ce qu'il dit: «Ce que nous appelons devoir envers soi-même n'est pas socialement obligatoire à moins que les circonstances en fassent un devoir envers autrui. La seule raison pour laquelle un pouvoir législatif peut être légitimement exercé à l'égard de quelqu'un contre son gré est de prévenir qu'on fasse du mal à autrui. Son propre bien n'est pas un motif valable.»

Autrement dit, un serment ne doit pas être pris à la légère et pèse sur la conduite de chacun des députés. Le serment d'allégeance nous rappelle à tous nos responsabilités premières en tant que députés: l'élaboration et l'adoption de lois pour le bien-être de notre pays. Nos électeurs nous ont prouvé qu'ils croyaient en nous lorsqu'ils nous ont confié un mandat, et nous devons respecter le serment que nous avons prononcé avant de venir siéger à la Chambre.

Comme chacun sait, les Canadiens ont de moins en moins de respect pour leurs élus et leur font de moins en moins confiance pour agir dans leur intérêt. J'estime que si nous devons réformer nos institutions, nous devons entreprendre par la base. Nous devons entreprendre ce processus avant même de commencer à siéger à la Chambre ou d'entrer en fonction et avant d'adopter quelque changement constitutionnel que ce soit.

À l'heure actuelle, nombre de Canadiens, élus et non élus, réfléchissent à ce que devrait être la Constitution du pays. Commençons donc d'abord par nous demander quelles sont les valeurs que nous devons respecter en tant que députés.

L'été dernier, j'écoutais une discussion qui avait lieu au cours d'une tribune téléphonique au poste de radio CHML dans la circonscription de Hamilton–Ouest, que je représente. Cette émission est animée par quelqu'un de très cultivé et original, qui répond au nom de Roy Green. Ce dernier soulève des sujets d'intérêt public qui revêtent une importance particulière pour beaucoup de monde.

M. Green a consacré une semaine au serment d'allégeance qu'il faut prêter pour travailler dans les institutions publiques de l'Ontario. L'émission dont je parle portait sur le retrait du serment d'allégeance de la législation sur la police. Les gens n'étaient pas contents du tout qu'on retire ce serment. Plus récemment, la Société du barreau du Haut–Canada a aboli l'exigence obligeant les nouveaux membres de l'Association du Barreau canadien à prêter ce serment. Je suis encore perplexe, monsieur le Président.

Quoi qu'il en soit, l'émission de M. Green m'a fait penser à notre serment d'allégeance. J'ai demandé au bureau du greffier de me remettre une copie du serment que j'avais prêté. Je dois avouer que je ne me rappelais pas de tous les mots, étant donné toute l'excitation entourant l'événement. J'ai relu le texte du serment et j'ai constaté qu'on y parlait de la reine, un point, c'est tout. Il n'y est énoncé aucun principe directeur et on n'y fait pas mention du Canada.

Dans le cadre de la révision de notre Constitution, je pense qu'il est grand temps qu'on demande aux députés de faire aussi un serment d'allégeance envers le Canada, ainsi qu'envers la reine. Beaucoup de gens étaient très mécontents de la façon dont on a rejeté le serment et voulaient qu'il reste tel quel. D'autres auditeurs de l'émission radiophonique étaient de l'avis qu'on devrait prêter allégeance au Canada. J'ai repris cette idée de l'émission de Roy Green et j'ai décidé, plutôt que de rejeter le serment dans sa forme actuelle, de m'en servir pour mettre en valeur notre histoire et nos traditions. J'ai décidé que je prêterais serment à la souveraine, mais que, pour reconnaître la maturité que notre pays a acquise, je prêterais aussi le serment de défendre notre Constitution, nos lois et l'institution du Parlement.

Depuis 1774 qu'on prête serment dans nos assemblées législatives sans faire aucune mention du Canada. Les députés prêtent encore aujourd'hui le serment prévu dans la Loi constitutionnelle de 1867 et pas un mot de ce serment n'a été modifié pour refléter l'idée que le pays appelé «Canada» est un pays souverain. Si je présente ce projet de loi, c'est par respect pour notre institution et nos traditions. Je rappelle que mon intention n'est pas de faire supprimer le serment actuel, mais de l'améliorer.

En ces temps de réforme constitutionnelle, il se trouvera peut–être des députés pour souhaiter que disparaisse complètement le serment à la Couronne. D'autres voudront peut–être le garder et prêter seulement ce serment au début de leur mandat. Je propose une solution de rechange qui non seulement reconnaît et respecte notre passé, mais précise qui nous sommes et quelle a été l'évolution de notre pays.

Contrairement à ce que certains peuvent croire, l'Acte de Québec de 1774 prévoyait la protection et la promotion de la collectivité francophone. En dépit des tentatives de conversion religieuse de la Grande–Bretagne, il prévoyait que les catholiques romains aient accès à des postes publics. L'Église catholique romaine s'est vu conférer le pouvoir de percevoir les impôts. Le Code civil a été reconnu en droit et les limites de la province ont été repoussées. Le serment d'allégeance n'était pas obligatoire pour toute personne appartenant à l'Église de Rome, et il était reconnu, au nom de la paix, de l'ordre et d'une bonne administration, que les francophones devaient être traités comme des membres à part entière de la collectivité. En 1774, le serment était presque aussi long que celui que les membres britanniques du Conseil privé prêtent encore aujourd'hui.

Ce n'est qu'après l'adoption de l'Acte constitutionnel de 1791 qu'on a créé des assemblées législatives au Haut–Canada et au Bas–Canada. Soit dit en passant, le serment d'allégeance que les députés devaient prêter à l'époque est le même qu'on réclame des députés au Parlement britannique de nos jours; cependant, lorsque nous avons rapatrié notre constitution en 1982 et avons brisé tous les liens juridiques avec la Grande–Bretagne, notre serment d'allégeance est demeuré le même.

Nous sommes souvent en désaccord sur ce qui constitue, en définitive, l'identité et la culture canadiennes. Notre identité et notre culture ont évolué dpuis 1791 et 1867, en fait depuis l'arrivée ici des explorateurs français dès 1605. Je le répète, le fait de continuer à mentionner la monarchie dans le serment ne fait pas de nous des sujets de Sa Majesté. Juridiquement, nous ne le sommes pas, même si de nombreuses personnes disent être loyales à la Couronne. En conservant le serment d'allégeance à la Couronne, en plus du serment d'allégeance à notre constitution et à nos lois, nous ne faisons que tenir compte de notre histoire et la respecter.

Je tiens à dire aux organismes quasi judiciaires et aux institutions gouvernementales qui ont décidé de mettre de côté le serment d'allégeance à la Couronne, qu'ils ne peuvent faire fi de notre passé et le rejeter. Étant donné notre histoire et l'avenir qui s'ouvre à nous, nous devons bâtir à partir de nos traditions. Nous ne devons pas les remettre en question, mais plutôt les respecter. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, le souverain n'a jamais joué un rôle aussi faible dans notre société, mais il s'agit quand même là d'une notion qui permet de préserver en partie notre identité et notre histoire. À l'heure actuelle, les députés et les ministres fédéraux doivent, avant d'entrer en fonction, prêter le serment d'allégeance suivant: «Je, Stan Kazmierczak Keyes, jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II.»

Par contre, les députés au Parlement britannique, le modèle des parlements, prêtent le serment suivant: «Par Dieu tout-puissant, je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs légaux. Ainsi Dieu me soit en aide.»

On dit encore de la reine qu'elle est la reine du Canada. Ce n'est qu'en nous basant sur notre histoire et en ne faisant pas fi de tout notre passé commun, qu'on peut voir plus clairement le rôle de la monarchie. Cela ne nous menace en rien et ne sème pas la division; il s'agit plutôt d'une partie importante de notre histoire.

Ainsi, nous devons être davantage fiers de ce que nous sommes et de ce que nous représentons en tant que pays. Si les député et peut-être les sénateurs élus —Dieu sait que je ne veux pas effrayer mes collègues de l'autre endroit —ne prêtent pas un serment d'allégeance à ce qui représente l'identité canadienne, à quoi pouvons-nous prêter serment alors?

Si ce projet de loi était adopté par la Chambre, les députés prêteraient le serment suivant:

> Je jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, à ses héritiers et successeurs, que j'obéirai fidèlement aux lois et à la Constitution du Canada et que je m'acquitterai de mes devoirs en tant que citoyen canadien et député dûment élu à la Chambre des communes du Canada.

Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, je vais en profiter pour demander le consentement unanime de la Chambre pour adopter la motion que je vais déposer dès maintenant. En gros, elle demande que ce projet de loi soit renvoyé à un comité législatif.

• (1120)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[*Français*]

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Rejetée.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, l'objet du projet de loi à l'étude est de modifier notre Constitution. Selon le texte proposé, chaque député serait tenu de prêter le serment suivant: «J'obéirai fidèlement aux lois et à la Constitution du Canada.»

Ce rappel de l'importance de la Constitution pour protéger et améliorer la vie des Canadiens ne serait être plus pertinent. La Loi constitutionnelle de 1982, texte législatif fondamental du pays, englobe la Charte canadienne des droits et libertés. Évidemment, la Constitution n'est pas à l'origine de nos libertés. Elle ne fait que reconnaître les quatre libertés dont jouissent tous les Canadiens, c'est-à-dire la liberté de conscience et de religion; la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression; la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

La Charte des droits et libertés occupe une place toute spéciale dans le coeur et dans l'esprit des Canadiens. Ceux d'entre nous qui sont conscients de l'absence de liberté dans diverses parties du monde reconnaissent toute la valeur de la Charte en tant que garantie de nos libertés.

Les droits concernant l'égalité reconnus dans la Charte sont particulièrement prisés de tous ceux qui ont déjà été défavorisés sur les plans social, politique ou juridique.

Monsieur le Président, presque tous les députés de la Chambre ont un jour ou l'autre rencontré parmi leurs commettants des personnes handicapées, des autochtones, des membres des minorités visibles ou des membres des minorités linguistiques. S'entretenir avec eux fait comprendre pleinement l'importance vitale des droits à l'égalité qui sont garantis au Canada. Le gouvernement a soumis aux Canadiens 28 propositions sur l'avenir du pays. Ces propositions visent à renforcer la Charte des droits et libertés. Sept d'entre elles concernent tout particulièrement la reconnaissance de notre citoyenneté

commune et de la diversité du pays. Le gouvernement propose de modifier la Charte des droits et libertés afin d'y faire figurer les droits en matière de propriété. Il propose aussi de limiter le pouvoir législatif du Parlement et des législatures provinciales de déroger à certaines dispositions de la Charte.

La proposition du scrutin qui serait nécessaire pour invoquer une dérogation passerait de la majorité simple à 60 p. 100 des députés du Parlement ou d'une législature provinciale. Mais le gouvernement comprend parfaitement que tous les Canadiens doivent pouvoir dire leur mot sur tout changement important qu'il est proposé de faire. Le gouvernement a pris des mesures pour encourager la participation des citoyens en général, et stimuler en particulier leurs contributions aux travaux du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Pour donner plus d'ampleur encore aux travaux de ce Comité, le gouvernement fédéral a amorcé une série de conférences nationales sur quatre grands éléments des propositions qu'il a présentées pour bâtir l'avenir du pays.

Chacune des quatre premières conférences est parrainée par un institut indépendant et porte sur un groupe distinct des propositions constitutionnelles fédérales. Trois de ces conférences ont maintenant été tenues; la dernière, d'ailleurs, à Montréal en fin de semaine. Les Canadiens nous ont tous dit leurs opinions sur la répartition des pouvoirs entre le fédéral et le provincial, la réforme des institutions, notamment du Sénat et, en fin de semaine dernière, sur l'importance de l'union économique. La fin de semaine prochaine, à Toronto, le Niagara Institute parrainera une conférence sur la société distincte du Québec et le projet de Clause Canada et la Charte.

Au cours de la cinquième conférence, parrainée conjointement par les instituts et le gouvernement, qui aura lieu incidemment à Vancouver, on fera la synthèse des résultats obtenus au cours des quatre conférences précédentes et l'on s'efforcera de dégager ensuite un consensus général qui aidera les gouvernements à agir. Cette conférence doit se tenir, comme je viens de le dire, à Vancouver.

En assistant aux conférences et en participant aux audiences du Comité, les Canadiens donnent une forme concrète à leurs libertés d'opinion, d'expresion, d'assemblée et d'association.

En encourageant la participation du public et en stimulant la contribution des citoyens aux audiences du Comité mixte, le gouvernement montre qu'il est bien attaché à l'esprit et à l'intention de la Charte des droits et libertés.

Monsieur le Président, je suis d'avis que presque tous les aspects abordés au cours de notre dialogue national, ceux dont il est question dans les propositions du gouvernement, ceux dont discutera le Comité mixte et ceux qui seront sans doute présentés par le public ont des incidences sur la Charte des droits et libertés.

La reconnaissance du caractère distinct du Québec, la reconnaissance des peuples autochtones, l'affirmation de l'identité canadienne, le fait de rendre les institutions politiques plus réceptives, la rationalisation de l'administration gouvernementale et la préparation en vue d'un avenir plus prospère, tous ces aspects se répercutent directement ou indirectement sur notre Constitution, sur nos droits et libertés et sur notre avenir en tant que Canadiens.

Le gouvernement a présenté 28 propositions pour favoriser un dialogue ouvert, énergique, informé et productif avec les Canadiens sensés d'un bout à l'autre du pays. Il a adressé à tous une invitation ouverte de participer à une grande entreprise, celle d'établir un nouveau but commun de définir le Canada du XXI^{e} siècle. Il a proposé un partenariat dans la paix et la prospérité, un partenariat à l'intérieur duquel tous les citoyens, sans distinction d'âge et de situation, peuvent réaliser leur potentiel, peuvent profiter des avantages d'une société qui, aujourd'hui, fait l'envie d'une bonne partie du monde. Mais pour que tous les Canadiens aient leur mot à dire dans l'orientation de l'avenir du pays, les députés devraient respecter l'esprit et l'intention de la Constitution et de la Charte des droits et libertés.

Dans notre débat de cet avant-midi, monsieur le Président, je ne doute pas que les membres de tous les partis de cette Chambre ne respectent l'esprit et l'intention de la proposition qui nous a été soumise par le député de Hamilton-Ouest. Toutefois, avant que la Chambre n'étudie la proposition de modifier le serment d'allégeance qui figure dans la Constitution, j'aimerais poser les questions suivantes à l'honorable député: Serait-il d'accord pour que, dans l'esprit de la Charte des droits et libertés, tous les Canadiens aient la chance de participer au renouvellement de la Constitution? Nous permettrait-il, avant de faire figurer dans la Constitution, le serment solennel que doivent prêter les députés et les sénateurs, de discuter de cette proposition de modification dans le contexte du débat public actuellement en cours sur le renouvellement de la Constitution?

En procédant de cette façon, monsieur le Président, et en terminant, nous saurions, à coup sûr, quelle réforme et quelles modifications nos citoyens estiment être les plus appropriées.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, en effet, je prends part avec grand plaisir à la motion d'initiative parlementaire présentée par le député de Hamilton-Ouest. Le moment ne pourrait être mieux choisi, étant donné surtout que nous envisageons une réforme des règles de la Chambre des communes et que, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens débattent de la modification de notre constitution. C'est le moment idéal pour soulever ce sujet car, aujourd'hui, jour de la reprise des travaux après le congé hivernal, les politiciens et les Canadiens ont eu le temps de s'arrêter et de réfléchir à ce que représente au juste le Canada.

Permettez-moi de vous faire part d'une expérience que j'ai vécue, il y a 40 ans, lorsque je fréquentais une école rurale en Saskatchewan. Vous savez, monsieur le Président, ce qu'était une école rurale, où étaient rassemblés les 30 enfants de la première à la dixième année sous la responsabilité d'une même maîtresse. Tous les matins, nous devions nous lever et saluer le drapeau canadien, un drapeau qui était semblable à celui qui est à vos côtés, monsieur le Président et qui se trouvait dans le coin de l'école. Nous devions faire le serment d'allégeance, de sorte que nous récitions: «Je jure fidélité à ce drapeau et au pays qu'il représente, un pays indivisible pour le grand bien de tous.»

La maîtresse de cette école rurale avait adapté un peu cette formulation empruntée au serment américain; je n'ai jamais oublié ce serment. Il a fait grandir en moi un amour pour le Canada, le sentiment que c'était mon pays. Quand je vois ce drapeau, je sais que je me porterai à sa défense et à celle du pays qu'il représente. Si une menace pesait sur ce pays, je suis prêt à risquer ma vie. J'ai grandi en gardant cet engagement à l'esprit. À mon avis, ce qui fait défaut dans notre pays, ce sont des serments d'allégeance de la sorte, que devraient prêter les politiciens élus et tous les autres Canadiens.

• (1130)

Il y a à peine deux semaines, j'ai écrit une lettre ouverte au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Je l'ai exhorté à étudier la possibilité de formuler un engagement que tous les écoliers pourraient mémoriser pendant toute leur vie scolaire. Tous les Canadiens auraient ainsi un point en commun: le fait de s'engager à être Canadiens et de savoir ce que signifie être Canadien, ainsi que les devoirs et les responsabilités que sous-entend le fait d'être Canadien.

Dans tous les débats constitutionnels qui ont lieu un peu partout au Canada et que je surveille de près, tous demandent: «Quels avantages retirera notre groupe? La Constitution les garantira-t-elle pour notre région? Garantira-t-elle nos droits individuels?» Nulle part dans la Constitution et dans les débats on ne se demande: «Quelles sont mes responsabilités en tant que citoyen canadien?»

Nous devrions peut-être donner l'exemple, en prêtant serment avant de prendre place à la Chambre, conformément aux règles et aux procédures parlementaires qui nous guident. En 1979, lorsque j'ai été élu pour la première fois, j'ai examiné le serment que je devais prêter avant de prendre place ici. Il disait: «Je, Jesse Flis, jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II.» Or, ce serment me rendait mal à l'aise. Je l'ai prêté, sachant que la reine représentait le Canada tout entier. Comme elle est la reine du Canada, j'ai prêté ce serment avec beaucoup de fierté et d'obéissance, mais je me sentais mal à l'aise. Quelque chose faisait défaut. J'ai donc lu l'autre texte que j'aurais pu réciter.

Selon le Règlement de la Chambre, les députés qui refusent de prêter serment peuvent faire une affirmation solennelle si le fait de prêter serment est contraire à leurs croyances religieuses ou s'ils n'ont aucune croyance religieuse. Le serment ou l'affirmation prendrait la forme suivante: «Je, Jesse Flis, déclare solennellement et sincèrement que le fait de prêter serment est contraire à mes croyances religieuses; je déclare solennellement et sincèrement que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Élizabeth II.»

À vrai dire, la religion catholique, à laquelle j'appartiens, ne m'interdit pas de prêter serment. Cependant, je ne me sens pas à l'aise avec cette formule. Ce serment d'allégeance me tracasse depuis dix ans.

Monsieur le Président, j'ai déjà soulevé la question de privilège dans cette Chambre quand un député qui a prêté serment, a siégé à la Chambre puis a changé de camp et a fait fi de son serment. Une telle situation ne devrait pas être tolérée. Ce député ne devrait pas siéger à la Chambre. Le Président a rendu une décision, que j'ai acceptée.

J'ai été bouleversé quand le député de Hamilton-Ouest a terminé son intervention en expliquant très bien pourquoi il voulait que nous conservions notre allégeance à Sa Majesté la Reine Élizabeth II et en ajoutant la partie essentielle sur laquelle, à mon avis, nous devrions tous prêter serment avant d'entrer dans l'exercice de nos fonctions: «J'obéirai fidèlement aux lois et à la Constitution du Canada et je m'acquitterai de mes devoirs en tant que citoyen canadien.» En tant que parlementaire, cela me tracassait depuis dix ans. C'était le chaînon man-

quant, et le député de Hamilton–Ouest nous l'a fourni. On ajoute: «J'obéirai fidèlement aux lois et à la Constitution du Canada et je m'acquitterai de mes devoirs en tant que citoyen canadien.» Puis on conserve tout le reste, soit «je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Élizabeth II».

Bon nombre de Canadiens qui ne sont pas de souche britannique se demanderont pourquoi ils devraient prêter ce serment. Mes ancêtres n'étaient ni britanniques, ni français. Notre Parlement est basé sur le modèle britannique et, en conservant cela, nous respectons notre patrimoine. Cependant, en faisant ces additions, nous respecterions tous ces autres patrimoines qui constituent ce pays: autochtones, francophones, anglophones et autres.

Nous aurions pu écrire une page d'histoire en ce jour de rentrée de la Chambre des communes, mais nous avons manqué notre chance. Nous l'avons manquée parce que le whip du gouvernement ne lit pas le *Feuilleton*. Il ne savait pas ce qu'il y aurait au *Feuilleton*. Sa première question au député de Hamilton–Ouest a été: «Avez–vous négocié une entente?» Après tout ce que l'on a entendu à la télévision sur le retour du décorum à la Chambre et sur la façon dont nous allions collaborer, voilà les premiers mots du whip du gouvernement.

Le député de Hamilton–Ouest ne demande pas que cela soit adopté aujourd'hui même. Il veut que cela soit renvoyé à un comité législatif. Le député d'en face a demandé s'il pourrait y avoir une participation des Canadiens. Il est certain que le comité peut recommander cela.

Qu'y a–t–il de mal à vouloir renvoyer cela à un comité pour poursuivre le débat et l'étude de ce sujet et améliorer notre système parlementaire? Il est triste de voir le whip se lever et demander: «Avez–vous négocié une entente?» Il est vraiment triste de commencer de cette façon.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet de la motion présentée par le député de Hamilton–Ouest.

En premier lieu, je dirais que je suis d'accord avec le député de Parkdale—High Park. J'ai aussi passé un certain temps dans ma circonscription durant la période des Fêtes et j'y ai constaté que les gens s'inquiètent au sujet de la réforme constitutionnelle. Comme toutes les observations faites depuis le début du présent débat, les arguments qui ont été avancés sur cette motion visent un aspect important de la réforme constitutionnelle.

Je doute de la pertinence de cette motion en ce moment. Dans toutes les discussions avec les électeurs de la région que je représente et dans les diverses réunions du comité mixte spécial, cette question n'a pas été soulevée une seule fois.

Des gens de ma circonscription ont rédigé un rapport très pertinent sur les diverses propositions présentées par le gouvernement et sur les discussions qui ont cours à l'heure actuelle. Je le répète, jamais cette question précise n'a été soulevée.

Je ne dis pas qu'elle est sans importance; au contraire. Je crois que le député de Hamilton–Ouest a présenté une question très importante. Au moment où l'on s'inquiète de l'économie, de la réforme du Sénat et, comme vient tout juste de le dire le député de Parkdale—High Park, de la réforme parlementaire, est–ce bien le temps d'examiner la modification du serment d'allégeance ou l'endroit approprié pour le faire?

À mon avis, non. Je crois que nous devrions passer aux questions vraiment importantes aux yeux des gens de ce pays. Je ne dis pas que cette question est futile, malheureusement, les gens de ma circonscription, comme leurs concitoyens d'ailleurs, n'en ont jamais parlé. Jamais personne ne m'a demandé: «Monsieur Bjornson, vous êtes notre représentant; à ce titre, avez–vous déjà songé à modifier votre serment d'allégeance?»

En ce qui concerne la pertinence de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, même si je crois que cette question mérite qu'on s'y arrête à un moment donné, ce que nous devrions faire dès maintenant, c'est de consulter nos électeurs et de répondre à leurs préoccupations, car je crois qu'ils ont des points très valables à faire valoir. Nous devrions prendre des mesures pour procéder à la réforme parlementaire afin d'éviter de prêter le flanc à des observations comme celles que vient de faire le député de Parkdale—High Park.

Il est important de réévaluer cette motion. Il est malheureux qu'il y ait pas de période de questions dans ce genre de débat, car j'en aurais une à poser au député de Hamilton–Ouest, ce que je ferai probablement à la fin du débat. Je voudrais lui demander pourquoi il n'a pas présenté cette question au comité mixte de la Chambre et du Sénat à des fins de discussion. Pourquoi ne s'est–il pas adressé à ce comité plutôt qu'à la Chambre pour présenter cette motion? Je pense que nous préférerions tous que le débat se fasse sur ce qui découlera du comité mixte

de la Chambre et du Sénat. Aurions-nous un consentement unanime sur un groupe de motions à présenter au sujet de la réforme constitutionnelle?

• (1140)

Car il est très important que nous participions tous au débat sur la réforme constitutionnelle. Il est fort possible que, pendant ce débat, le député de Hamilton-Ouest se lève à la Chambre pour défendre à nouveau l'argument qu'il soutient si fortement. J'espère qu'il profitera de cette occasion pour le faire.

Pour terminer, j'aimerais faire observer à tous les députés de la Chambre que la meilleure façon de résoudre le problème constitutionnel, c'est d'écouter nos électeurs. Nous devons parfois nous présenter devant nos électeurs pour leur montrer qu'il est nécessaire de parler franchement. C'est peut-être ce que nous sommes en train de faire dans le débat d'aujourd'hui, c'est-à-dire que nous leur montrons qu'il est nécessaire de discuter de cette question. Pour ce qui est de traiter de cette question aujourd'hui, alors que nous avons une constitution à réviser, je crois que le moment et le lieu sont mal choisis.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-Être social): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir dans le débat qui porte précisément sur ce que nous faisons et ce que nous sommes en tant que députés à la Chambre des communes.

Après notre sélection, avant de venir siéger ici, chacun de nous a dû prêter serment d'allégeance. Ce moment représente pour nous tous un moment de fierté, un moment où nous avons pris conscience de tout le poids de la tradition de la Chambre des communes.

Dans son projet de loi, le député de Hamilton-Ouest propose que nous étendions la portée de ce serment pour y inclure l'observation fidèle des lois et de la Constitution du Canada et nos obligations de citoyen canadien et de député. Les députés le savent peut-être déjà, mais cette proposition ferait du serment des députés un serment très semblable à celui des nouveaux citoyens du Canada. Le serment de la citoyenneté canadienne est le suivant:

> Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Certains députés se demandent peut-être pourquoi le député de Hamilton-Ouest estime que les députés devraient prêter un nouveau serment si ce doit être le même que le serment de citoyenneté.

Celui-ci résume certaines des responsabilités de tout citoyen canadien: être loyal envers la Reine du Canada, ses représentants, le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs, être loyal envers le Canada; respecter les lois du Canada, les droits des autres ainsi que la propriété privée et publique; protéger le patrimoine canadien; souscrire aux idéaux du Canada.

La Charte canadienne des droits et libertés garantit à tous les Canadiens le droit de voter lors des élections fédérales et provinciales, le droit de se porter candidat dans des élections fédérales et provinciales, le droit d'entrer au Canada, d'y rester ou d'en sortir, le droit de gagner sa vie et d'habiter dans la province de son choix, et également le droit de recevoir son éducation dans la langue d'un groupe minoritaire de langue officielle.

Les principes de la citoyenneté ne reçoivent peut-être pas toute l'attention qu'ils méritent. Je pense que mon vis-à-vis l'a souligné. Les citoyens canadiens de naissance et ceux qui ont choisi de le devenir ont les mêmes droits et les mêmes privilèges ainsi que les mêmes obligations et les mêmes responsabilités. Les citoyens doivent faire preuve de loyauté envers leur pays et prêter allégeance à ses institutions, à la Constitution du Canada et à ses lois. Les citoyens connaissent et comprennent le système de gouvernement du Canada, son histoire politique et culturelle, ainsi que ses symboles officiels. Les citoyens acceptent également que le Canada soit une fédération unie ayant un caractère multiculturel. Ils connaissent au moins une des langues officielles du Canada, l'anglais ou le français.

Les citoyens se font les promoteurs de la fierté envers le Canada, ses institutions et ses diverses collectivités en s'efforçant d'améliorer la qualité de la vie au Canada. Grâce à leur connaissance de la langue et de la structure de la nation, ils participent pleinement à la vie publique comme ces derniers mois l'ont clairement prouvé.

Les citoyens respectent et apprécient à leur juste valeur l'apport d'individus de cultures aussi multiples que variées et qui, d'un océan à l'autre, enrichissent la vie canadienne. Ils contribuent à la diversité culturelle et linguistique qui caractérise notre nation.

Les citoyens reconnaissent les responsabilités qui sont les leurs en tant que membres de la communauté internationale et selon lesquelles ils sont tenus de défendre et de respecter les droits fondamentaux de la personne n'importe où dans le monde et d'honorer toutes les conven-

tions et toutes les ententes internationales signées par le Canada.

Les citoyens encouragent toutes les personnes qui ont le droit de le faire à acquérir la citoyenneté canadienne et les invitent à devenir des Canadiens à part entière, à enrichir la nation et à profiter de ce qu'elle a à leur offrir.

La citoyenneté est la foi qui unit tous les Canadiens. Nous partageons les mêmes valeurs, les mêmes engagements et les mêmes buts tout en appréciant la diversité de nos nombreuses cultures. Nous croyons à la liberté, à la dignité et au respect, à l'équité et à la justice ainsi qu'à l'égalité des chances. Nous prenons soin des moins fortunés que nous. Nous préférons les solutions pacifiques aux querelles venimeuses.

À la veille du XXI[e] siècle, le gouvernement reconnaît que les Canadiens veulent dialoguer, qu'ils veulent énoncer et réaffirmer les principes de notre citoyenneté. Et c'est la raison pour laquelle le gouvernement propose une clause Canada pour notre Constitution, une clause qui définit qui nous sommes et ce que nous aspirons à devenir. La clause proposée fait état des caractéristiques telles que l'égalité des hommes et des femmes, l'équité, l'ouverture et la pleine participation de tous les citoyens, quelles que soient leur race, leur couleur, leurs croyances, leur condition mentale ou physique ou leur culture, et la tolérance, tant pour les individus que pour les groupes et les collectivités. Ce ne sont que quelques points qui doivent figurer dans la clause Canada proposée.

Assurément, au cours des dernières semaines, en fait des derniers mois, aux diverses audiences qui ont eu lieu au Canada —,une à Halifax, une à Calgary et, la fin de semaine dernière, à Montréal —,on nous a dit combien le Canada est un pays compatissant et combien les gens d'un bout à l'autre de notre pays veulent étendre la clause Canada pour faire en sorte qu'elle nous représente tous ainsi que nos véritables sentiments.

Étant donné que nous sommes en train de procéder à un renouvellement global de la Constitution, je dirais aux députés qu'il serait prudent d'incorporer les principaux aspects du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui dans une discussion générale, dans un examen et dans le renouvellement de la Constitution.

• (1150)

De nombreuses questions concernant la citoyenneté qui sont soulevées aujourd'hui par ce projet de loi présenté par mon collègue sont déjà comprises dans l'esprit et l'objet de la loi existante sur la citoyenneté.

Avant que nous passions à l'étude de ce projet de loi, je propose que nous prenions en considération l'opinion des nombreux Canadiens qui ne sont pas des députés, mais qui sont vraiment concernés.

Les principes de la citoyenneté que j'ai exposés nous inciteraient à tenir compte des désirs et des recommandations de tous nos concitoyens. En présentant ce projet de loi, le député de Hamilton–Ouest nous a saisis de nombreuses questions importantes. Je me joins à d'autres députés à la Chambre aujourd'hui pour participer à ce dialogue, non seulement avec eux, mais avec les électeurs, mes électeurs de Calgary–Sud–Ouest, et avec bien des personnes sensées d'un bout à l'autre du pays. Ce sont toutes des personnes qui apprécient à sa juste valeur le privilège d'être un citoyen canadien et qui font grand cas de ce que nous faisons au moment d'entrer dans le siècle suivant.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux d'avoir aussi l'occasion de participer au présent débat. Le projet de loi à l'étude soulève effectivement de nombreuses questions importantes concernant les droits, les obligations, le rôle des députés.

J'aimerais mentionner, monsieur le Président, certains aspects du projet de loi qui se rapportent de façon générale au renouvellement de la Constitution du pays. Je crois que nous avons eu maintes preuves que les Canadiens et les Canadiennes, d'un bout à l'autre du pays, sont très nombreux à vouloir définir notre texte de loi fondamental, la Constitution, de façon à ce que chacun d'entre nous puisse être fier d'être Canadien.

Certains médias voudraient nous faire croire que les Canadiens ne veulent plus entendre parler de la réforme de la Constitution. Rien de plus faux, monsieur le Président. En fait, 1 550 citoyens ordinaires ont fait parvenir des lettres au secrétariat des Conférences afin de réserver un siège à l'une des cinq conférences du Canada. La vérité est que, bien que les Canadiens ont l'impression que la Constitution actuelle ne leur reconnaît pas les droits et le statut dont ils devraient jouir en leur qualité de citoyens du pays, ils ont l'impression de n'avoir pas tout ce qui leur revient en tant que Canadiens.

Je félicite l'honorable député de Hamilton–Ouest de nous avoir fait connaître sa position. Le projet de loi qu'il a présenté illustre bien la responsabilité que chacun d'entre nous a de se pencher sur la Constitution du pays, d'élaborer des suggestions et de les présenter pour assu-

rer le renouvellement de la Constitution. Toutefois, j'ai une réserve importante au sujet du projet de loi.

En effet, monsieur le Président, nous sommes présentement au beau milieu d'un effort de réforme approfondie de la Constitution. Cet effort massif national intéresse au premier chef tous les citoyens du pays, particulièrement au chapitre de la réforme de nos institutions, et notamment de la Chambre des communes.

L'honorable député propose de modifier la Loi constitutionnelle de 1867 en ce qui concerne la Chambre des communes. Pour ma part, je pense que, vu le débat en cours au pays auquel participent tous les citoyens intéressés, nous devrions solliciter l'opinion des Canadiens sur la modification proposée, comme nous le faisons d'ailleurs sur les propositions constitutionnelles fédérales. Il ne faudrait pas priver les citoyens du pays de leur droit de participer à la réforme du Parlement. Le projet de loi à l'étude n'est pas une modification ordinaire: il vise la Constitution, le texte législatif sur lequel repose notre démocratie parlementaire. Bien que la modification proposée tienne en peu de mots, elle a une portée très importante. Aussi convient-il de la peser soigneusement.

Je crois que les députés de tous les partis peuvent parfaitement se rendre compte que la réforme du Parlement, et notamment de la Chambre des communes, est chose trop importante pour être laissée aux seuls députés, monsieur le Président. Certains prétendent que la réputation du Parlement a souffert et qu'une réforme s'impose. Que cette critique soit ou non fondée, j'estime extrêmement important de réagir de façon appropriée à l'intérêt général qui se manifeste au pays pour la réforme du Parlement. Il conviendrait donc que nous coopérions pleinement avec les citoyens et les institutions à chercher des moyens d'améliorer le Parlement. Il est des plus importants aussi de montrer que nous sommes prêts à coopérer.

Au moment même où tout le pays cherche à établir un consensus sur la réforme de nos principales institutions, nous, de la Chambre des communes, nous sommes approprié le droit d'apporter des modifications, sans consulter largement les citoyens du pays.

Certains pourront dire que les Canadiens ne s'intéressent pas à la réforme de leur Constitution, de leurs institutions, de leur Parlement. Certains pourront prétendre aussi que les Canadiens ont montré clairement qu'ils se préoccupaient avant tout de la santé de l'économie, du taux de chômage et de leur propre sécurité.

Monsieur le Président, je crois que ce n'est pas là une évaluation tout à fait juste de l'état d'esprit qui prévaut chez les Canadiens. Nos concitoyens s'intéressent bien sûr à la santé de l'économie et de l'emploi, ainsi qu'à leur sécurité matérielle, comme nous tous d'ailleurs. Mais, avisés qu'ils sont, les Canadiens se rendent parfaitement compte que prospérité et unité sont indissociables, et que le Parlement est le mieux placé pour défendre l'unité du pays. C'est une tribune où nous pouvons, où nous devons, débattre de la question et nous entendre ensuite pour agir afin d'assurer un avenir prospère au pays.

Dans le projet de loi qui nous est soumis, il est proposé d'inclure dans le serment d'allégeance la Constitution, les devoirs des citoyens et ceux des députés. Il est évident que le député de Hamilton–Ouest a longuement mûri son projet de loi.

Nous devons modifier notre Constitution en profondeur et, en 1992, tous les citoyens du pays doivent avoir la chance de prendre part au processus. Et, contrairement à ce que certains médias voudraient nous faire croire, nombreux sont les citoyens prêts à suggérer des réformes parlementaires bien précises qui, à leur avis, sont non seulement applicables et pertinentes, mais représentent aussi une contribution importante au processus.

Bien des gens disent hautement que, dans sa forme actuelle, la Chambre des communes n'est pas non plus l'organisme législatif représentatif, démocratique et équitable qu'il faut aux Canadiens du XXI^{e} siècle. J'estime, monsieur le Président, qu'il faut éviter de procéder à des modifications hors contexte, mais les intégrer plutôt au processus global de renouvellement de la Constitution.

Monsieur le Président, nous avons justement amorcé ce processus de renouvellement.

• (1200)

J'ose espérer que l'honorable député de Hamilton–Ouest verra tout l'intérêt qu'il y a à intégrer sa proposition au processus global de réforme de la Constitution. C'est dans ce contexte que nous devons agir et c'est cette démarche que je propose de suivre.

[*Traduction*]

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C–270.

Je dois dire que le projet de loi C–270 met en cause une question qui intéresse tous les députés. Il s'agit d'une modification à la Constitution qui aurait pour effet de changer une de nos traditions parlementaires. Je crois que tout député qui connaît, aime et respecte la Chambre

a à coeur d'améliorer, de revitaliser et de reitérer son attachement à cette institution qui est la nôtre.

Chacun d'entre nous qui siégons ici à titre de représentant de la population canadienne doit tout simplement être déterminé à faire en sorte que le Parlement soit reconnu comme le véhicule par excellence et le défenseur indiscuté de la démocratie dans notre pays.

Une tâche énorme nous attend, si nous voulons procéder à la réforme des usages parlementaires, favoriser le vote libre, valoriser le rôle des membres des comités pour qu'ils puissent s'acquitter avec plus d'efficacité de la tâche d'amender les projets de loi, consacrer plus de temps et accorder une priorité plus élevée à l'étude des projets de loi d'initiative parlementaire et veiller à ce que les sièges ne restent pas vacants à la Chambre, privant ainsi les gens du droit d'être représentés, et si nous voulons une refonte du Sénat.

C'est un programme extraordinaire, mais un programme qui nous a été dicté par les Canadiens et les Canadiennes. Ceux-ci ont eux-mêmes choisi les changements qu'ils veulent nous voir apporter. Ces changements se faisaient attendre, et nos électeurs n'ont pas manqué de nous faire savoir qu'il est temps que nous passions aux actes.

Le président suppléant (M. DeBlois): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, j'apprécie la possibilité qui m'est offerte de participer au débat, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Le comité a renvoyé ce projet de loi sans proposer de modification de fond, et les facteurs qui avaient rendu nécessaire cette mesure législative lorsque le budget a été présenté en février dernier demeurent les mêmes.

Je voudrais pendant quelques instants, si vous le permettez, vous décrire le but de ce projet de loi et vous expliquer pourquoi il est nécessaire, compte tenu des réalités financières auxquelles font face les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce projet de loi, qui fait partie du programme de restrictions des dépenses publiques, a pour but de maintenir, jusqu'en 1994-1995, le plafond de 5 p. 100 imposé à l'accroissement des contributions que le gouvernement fédéral verse dans le Régime d'assistance publique du Canada aux provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Il s'agit donc de maintenir, jusqu'en 1994-1995, le plafond de 5 p. 100 introduit dans le budget de 1990 et appliqué durant les années 1990-1991 et 1991-1992.

Ce projet de loi a été soigneusement conçu, de façon à concilier notre souci de venir en aide aux personnes dans le besoin et celui d'éviter que les Canadiens ne se voient imposer des charges inutiles à l'avenir. Le gouvernement sait combien ces fonds sont importants pour venir en aide aux Canadiens les plus nécessiteux.

Les contributions versées au RAPC permettent de satisfaire aux nécéssités fondamentales de la vie courante, qu'il s'agisse de fournir des abris, des vêtements et d'autres formes d'aide sociale variées.

Généralement parlant, le RAPC permet au gouvernement de partager les coûts engagés par les provinces et les municipalités pour les services sociaux clés, pour l'aide sociale aux nécéssiteux et pour certains projets. Le gouvernement fédéral détermine les conditions dans lesquelles un programme est admissible au partage des frais, tandis que les provinces conçoivent et appliquent les programmes et veillent à ce qu'ils soient complets. Les programmes financés dans le cadre du RAPC permettent de venir en aide aux Canadiens à faible revenu en s'attaquant aux causes et aux effets de leurs problèmes. En plus du financement de nombreux programmes de protection sociale, les contributions du RAPC permettent à des gens de recommencer à travailler puisqu'on les aide à couvrir le coût du matériel et de l'outillage dont ils ont besoin dans leur domaine.

Le succès du RAPC ne se mesure pas selon le nombre de bénéficiaires—comme on semble le dire aujourd'hui —mais bien selon le nombre de personnes qu'il aide à retrouver leur indépendance. L'indépendance ne veut rien dire sans une économie forte et sans les emplois qui vont avec celle-ci. C'est pour notre force économique à long terme, qui est menacée par la dette dont le gouver-

Le projet de loi est équilibré du point de vue de la compression des dépenses. On tient compte des besoins des Canadiens en période difficile, alors que nous sortons à peine de la récession, tout en continuant à contrôler le déficit, ce qui est la seule façon d'assurer une reprise stable à long terme. Aucune des mesures que nous avons prises ne compromet ou compromettra les programmes sociaux, qui sont une des principales caractéristiques de la société généreuse que nous formons. Ces mesures nous garantissent plutôt une économie forte grâce à laquelle nous pourrons continuer à nous permettre ces programmes et à aider les gens en difficulté à devenir indépendants et à conserver le respect qu'ils ont d'eux-mêmes.

Un observateur objectif reconnaîtra que la dette et le déficit du Canada menacent grandement le bien-être économique et social du pays. Ils menacent la croissance économique durable que nous visons et la capacité des divers niveaux de gouvernement de fournir les services sociaux qui font la fierté des Canadiens. Notre dette de plus de 400 milliards de dollars et les déficits qui s'y ajoutent constituent un problème national qui touche tous les Canadiens.

Il se traduit par des impôts et des taux d'intérêt élevés, des pressions inflationnistes et, évidemment, une incertitude à long terme. Comme les frais d'intérêt représentent une bonne part du budget —environ 43 milliards de dollars, soit 27 p. 100 des dépenses totales —la dette accapare des fonds qui pourraient servir à aider des gens dans le besoin et à financer les programmes que veulent les Canadiens.

Pour régler le problème de la dette, nous devons absolument réduire le déficit. C'est seulement à partir de là que nous pourrons contrôler la dette et l'éponger. Et la réduction du déficit suppose une compression des dépenses. Voilà pourquoi nous avons présenté cette mesure législative. Elle s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de contrôle des dépenses nécessaire pour créer un environnement économique positif pour notre pays.

Les problèmes nationaux exigent des solutions nationales. Pour vivre selon ses moyens, notre gouvernement doit partager son effort de limitation des dépenses avec les provinces. Les transferts fédéraux aux autres paliers de gouvernement sont tout simplement trop énormes pour qu'on n'en tienne pas compte dans cet effort. Le soutien financier que le gouvernement fédéral fournit aux provinces représente un élément important et croissant du budget. Ce soutien a augmenté de façon substantielle.

Au cours de la période de 1984-1985 à 1990-1991, il a en effet augmenté de près de 6 p. 100 par année. Il s'agit d'un taux de croissance beaucoup plus élevé que celui de 3,7 p. 100 pour les dépenses globales des programmes pour la même période. À cause de cette croissance, les contributions fédérales aux provinces, tant pécuniaires que fiscales, totaliseront près de 37 milliards de dollars au cours du présent exercice financier. L'élément pécuniaire de ces transferts représentera environ 20 p. 100 des recettes fédérales. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser augmenter ces dépenses de façon illimitée.

On a déjà mis en oeuvre des mesures visant à limiter la croissance d'un élément important des transferts, soit le Financement des programmes établis, grâce au projet de loi C-20 que la Chambre a adopté l'année dernière. En guise de complément à cette mesure, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à continuer de plafonner la croissance des contributions fédérales versées aux trois provinces les plus riches en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Même compte tenu des mesures que nous proposons, on prévoit que les transferts fédéraux augmenteront de 3,7 p. 100 par année entre 1991-1992 et 1995-1996 —contre à peine 3 p. 100 pour tous les programmes fédéraux au cours de la même période.

• (1210)

Le niveau des dépenses consacrées au RAPC et leur taux de croissance depuis quelques années font que nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de ce programme dans notre effort de limitation des dépenses. Depuis 1984-1985, les contributions fédérales au RAPC ont augmenté d'environ 7 p. 100 par année, passant de 4 milliards à plus de 6 milliards de dollars l'an dernier. Par contraste, encore une fois, je rappelle à la Chambre que les dépenses des programmes fédéraux ont augmenté de 3,7 p. 100 seulement au cours de la même période.

Permettez-moi de m'exprimer plus simplement. Si le gouvernement ne contre pas l'augmentation de ces contributions, il ne s'acquitte pas de ses responsabilités en tant que dépositaire des deniers publics. Nous ne pouvons pas régler nos problèmes en dépensant des sommes que nous n'avons pas. C'est pourtant ce que certains tentent de faire croire à l'électorat, mais c'est tout simplement faux. Nous ne pouvons emprunter cet argent. Ne faisons pas l'autruche. Plus nous empruntons, plus les intérêts augmentent. C'est le prix très élevé que nous aurons à payer et que nos enfants devront payer.

Je tiens à rassurer les députés et tous les Canadiens: le plafonnement de la croissance du RAPC ne menace en rien le système de bien-être social au pays.

L'aide que le gouvernement fédéral consent à verser dans le cadre du RAPC continuera d'être acheminée à

toutes les provinces. Dans le cas de sept provinces, la croissance des contributions fédérales n'est pas plafonnée. Nous continuerons de leur verser un montant exactement égal aux sommes que ces provinces consacrent aux programmes d'aide sociale.

Quant aux contributions payables aux trois provinces les mieux nanties, elles continueront de s'accroître, mais à un taux maximal de 5 p. 100 par année. Malgré la limite de certaines contributions prévue dans le projet de loi, nous estimons que, pendant les cinq années où l'augmentation des contributions versées dans le cadre du RAPC sera plafonnée, les contributions fédérales à toutes les provinces devraient augmenter, passant de 6 milliards de dollars en 1990–1991 à plus de 7,3 milliards de dollars en 1994–1995.

Les contributions payables à ces provinces continueront d'augmenter à un taux supérieur au taux de croissance des dépenses de programmes. Comme le savent tous les députés, j'en suis sûr, nous avons proposé une mesure législative visant à limiter, dans la plupart des domaines, nos dépenses de programmes à 3 p. 100 par année après l'exercice financier 1991–1992.

Les provinces les plus touchées sont celles qui sont le plus en mesure de faire face aux restrictions que nous devons imposer pour jeter des fondations fiscales stables et bâtir notre économie nationale. Les frais d'intérêt que doivent assumer chacune de ces provinces sont considérablement moins élevés que ceux du gouvernement fédéral. Ils représentent un pourcentage beaucoup moins élevé des dépenses provinciales.

Par exemple, la dette nationale dont j'ai parlé plus tôt dans mes remarques s'élève maintenant à 400 milliards de dollars, ce qui équivaut presque à 60 p. 100 du Produit intérieur brut de notre pays. En 1991–1992, les paiements d'intérêt goberont 33c. sur chaque dollar des recettes fédérales.

Par contraste, on prévoit que la dette combinée de toutes les provinces totalisera environ 113 milliards de dollars en 1991, ce qui équivaut à 16 p. 100 du revenu intérieur brut. Les frais de la dette représenteront environ 11c. sur chaque dollar des recettes provinciales. Plus particulièrement, on estime que ces frais représenteront 11,6c. sur chaque dollar pour l'Ontario, 8,3c. sur chaque dollar pour l'Alberta et 4c. sur chaque dollar pour la Colombie-Britannique.

L'impact réel qu'aura la limite de 5 p. 100 sur les provinces touchées variera selon le niveau des dépenses. Nous estimons que les dépenses à titre d'aide sociale en Alberta ont connu une croissance inférieure à la limite de 5 p. 100 établie en 1990–1991. Par conséquent, nous prévoyons que la contribution fédérale suivra la croissance des dépenses en Alberta pour cette année-là et s'élèvera à environ 530 millions de dollars. Pour 1991–1992, la contribution fédérale atteindra quelque 565 millions de dollars.

Dans le cas de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, la limite imposée aura une incidence sur les transferts en vertu du RAPC. Malgré cela, la Colombie-Britannique recevra quand même plus de 715 millions du gouvernement fédéral pour 1990–1991 et plus de 750 millions pour 1991–1992. Quant à l'Ontario, elle recevra environ 2 milliards de dollars pour l'exercice 1990–1991, ce qui représente approximativement le tiers de la contribution fédérale totale en vertu du RAPC. Pour 1991–1992, cette province touchera 100 millions de dollars de plus, pour un total de 2,1 milliards.

En adoptant une mesure modérée comme celle qui est décrite dans le projet de loi, nous essayons de vivre selon nos moyens et selon ceux de celui qui paie la note, le contribuable canadien, tout en garantissant la protection complète des nécessiteux. La discipline financière que nous demandons est essentielle si nous voulons réduire davantage l'inflation et les taux d'intérêt. Pour nous, c'est la seule façon de renforcer la reprise économique déjà amorcée.

La seule manière de créer des emplois productifs à long terme et de garantir une prospérité renouvelée et durable, c'est d'adopter une approche responsable sur le plan budgétaire. C'est la seule façon de juguler l'inflation et de créer un climat positif dans lequel l'ensemble des Canadiens pourront planifier leur avenir en toute confiance. C'est seulement au sein d'un Canada qui est prospère et qui repose sur des assises financières solides que nous pourrons maintenir de bonnes mesures de protection sociale pour les Canadiens dans le besoin.

Je voudrais aussi signaler que nous procédons actuellement à l'examen de tous les principaux transferts fédéraux aux provinces, afin d'en améliorer l'efficacité et de les adapter aux nouveaux besoins des années 90. Je suis certain qu'il y a déjà un consensus parfait sur les aspects fondamentaux du présent débat. La permanence et le succès des programmes sociaux canadiens dépendent de la richesse et de la prospérité de l'ensemble de notre pays. Il est inutile de rappeler à mes collègues l'impossibilité de légiférer pour garantir la prospérité.

Par ailleurs, tous les députés reconnaîtront certainement que, le plus important pour les Canadiens dans le besoin, ce sont des emplois utiles et permanents: Or, la création d'emplois, grâce à une gestion économique efficace, a été, depuis le tout début, une priorité du gouvernement actuel.

Le régime d'austérité auquel le gouvernement s'est astreint donne des résultats. L'économie a repris sa croissance au deuxième trimestre de l'an dernier et poursuit sa progression, qui est lente, il faut le reconnaître. En 1992, nous prévoyons un taux de croissance de 2,7 p. 100.

Selon l'OCDE, la croissance canadienne devrait figurer parmi les meilleures des pays du Groupe des 7.

Les conditions favorables à la croissance sont maintenant en place, mais nous savons fort bien que de nombreux Canadiens souffrent encore des effets de la dernière récession. Nous devons, cela ne fait aucun doute, veiller à ce que la reprise soit solide et durable. Le moindre fléchissement, le moindre relâchement dans la lutte contre le déficit, et les taux d'inflation et d'intérêt freineront la croissance. Les mesures bien équilibrées que nous avons prises, ainsi que la reprise économique et la baisse des taux d'intérêt, feront baisser le déficit.

Au cours de la récession de 1981–1982, le gouvernement en place s'est engagé dans une autre voie et a laissé exploser le déficit, qui a augmenté de 23 milliards de 1982–1983 à 1984–1985 pour atteindre 38,5 milliards. Le gouvernement précédent nous a légué ce fardeau, à nous et à tous les Canadiens, et c'est ce qui a rendu nécessaire la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il n'y a aucun remède rapide et indolore. Nous n'avons que de lourdes responsabilités à assumer dans l'intérêt des Canadiens. Ce sont ces responsabilités qui nous obligent à continuer de plafonner l'augmentation des transferts en vertu du RAPC. J'invite tous les députés à appuyer la motion et à se joindre à nous pour assumer les responsabilités financières que nous avons envers tous les Canadiens.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de ses propos. Celui–ci est peut–être, parmi tous les ministres du gouvernement, celui qui dit le plus clairement ce qui en est. Le fait qu'il ne soit pas parvenu à faire changer l'orientation et le point de vue du gouvernement relativement à cette mesure législative, c'est–à–dire à le faire changer de point de vue sur ce qui se passe dans notre pays, témoigne à la fois de l'honnêteté du ministre et de la bêtise du gouvernement.

Ce qui me frappe en ce qui a trait à cette mesure législative, c'est le fait qu'indépendamment des groupes qui ont comparu devant le comité, indépendamment des discours qui ont été prononcés ici à la Chambre, indépendamment de tous ceux qui ont formulé des observations, indépendamment de ce que les tribunaux ont dit, et indépendamment de tous les arguments convaincants qui ont été présentés au gouvernement, celui–ci n'a rien changé à sa mesure législative, pas plus qu'à sa stratégie.

Le projet de loi C–32 a été examiné en détail par le Comité des finances dans le cadre d'une série d'audiences spéciales au cours desquelles les membres du comité ont entendu non seulement les groupes d'affaires habituels, mais aussi un grand nombre d'intervenants s'intéressant à la politique sociale.

• (1220)

Ce projet de loi n'est pas, à strictement parler, une mesure budgétaire, mais il correspond certainement à la mise en oeuvre d'une politique sociale très draconienne. L'une des stratégies appliquées par le gouvernement depuis 1985 consiste à se servir du budget pour présenter des mesures législatives ayant pour effet de miner la politique sociale qui a été développée au pays depuis les années 30.

Les faits prouvent maintenant hors de tout doute que les Canadiens souffrent de la stratégie appliquée par le gouvernement fédéral. Cette stratégie ne touche pas seulement la récession. J'ai peine à le croire, mais je crois avoir entendu le ministre parler de la récession au passé. Celui–ci peut en parler au passé puisqu'il touche son chèque à chaque mois, mais cette récession demeure une réalité concrète pour les centaines de milliers de Canadiens qui se cherchent toujours du travail ou qui font face à des faillites personnelles ou à des faillites d'entreprise et qui ne savent plus quoi faire.

Le fait qu'après avoir passé six semaines à discuter avec nos électeurs et à rendre visite à différents groupes dans nos collectivités, nous revenions ici à la Chambre pour entendre les mêmes arguments en dit long sur la qualité de la représentation dont doivent s'accommoder un grand nombre de Canadiens à l'heure actuelle.

Je signale que, lors des audiences, certains groupes ont souligné au gouvernement fédéral qu'il existait une opinion juridique selon laquelle la stratégie appliquée par celui–ci au moyen des projets de loi C–20 et C–32 est en fait illégale. À cet égard, le comité de la Chambre des communes a pris la décision inhabituelle d'annexer cette opinion juridique au document présenté à la Chambre, afin que tous les députés puissent en prendre connaissance. Nous avons fait venir des représentants des ministères des Finances et de la Justice, et ceux–ci ont été frappés par la logique du point de vue formulé. Je suis surpris qu'après avoir eu deux mois pour étudier cette question, le ministre n'ait absolument pas modifié la position du gouvernement relativement au projet de loi C–32.

Le projet de loi C–32 devrait être retiré par le gouvernement et contesté par l'opposition, car la situation en Ontario a changé du tout au tout. L'image traditionnelle de l'Ontario comme région bénéficiant d'une croissance économique telle que ses habitants peuvent absorber toutes les dépenses possibles est totalement fausse, et quiconque représente le sud de l'Ontario devrait en être particulièrement conscient. Tout député de cette région devrait savoir, en fait, que les besoins des habitants du Grand Toronto et de villes comme Brampton sont plus grands qu'il y a deux ans et que les familles y ont plus que

jamais besoin de l'aide du gouvernement provincial et, partant, de l'appui du gouvernement fédéral. Ce dernier ne l'a toujours pas accepté et insiste pour se mettre la tête dans le sable et pour ne pas reconnaître la nécessité de réformer le système de la politique sociale au lieu d'accabler les gens de compressions budgétaires.

Cette mesure législative a donné lieu à une série de présentations dans les médias sur ce que cela signifie que d'être pauvre au Canada. Il faudrait profiter d'un débat comme celui-ci pour s'arrêter à ce que représentent certaines statistiques et à ce que cela veut dire pour les Canadiens lorsqu'on coupe dans les fonds dont ils disposaient depuis toujours—et n'oubliez pas qu'il s'agit d'une formule adoptée il y a une cinquantaine d'années pour tenir compte du fait que notre économie est parfois en chute libre et que, d'une ville à l'autre et dans différents coins du pays, des gens ne peuvent pas être compétitifs ni tenir le coup au sein du système économique.

Un des échecs de la politique conservatrice, non seulement au Canada mais encore aux États-Unis, c'est qu'elle n'a pas réussi à équilibrer les objectifs économiques et les objectifs sociaux de notre société. Sur le plan constitutionnel, le rêve d'une union économique a été démoli en fin de semaine à Montréal parce que des gens ont posé les questions suivantes: «Eh bien, quel est l'autre côté de la médaille? Où est la politique sociale? Qu'allez-vous faire pour venir en aide aux Canadiens?»

Ce marché dont nous parlons et que nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons très fortememt, doit également protéger les gens. Sa raison d'être est de nous aider, de favoriser nos intérêts individuels et de promouvoir la petite entreprise. Son but n'est pas de nous asservir de telle sorte que l'oeuvre de toute une vie se termine par une faillite.

Le fait que des dizaines de gens rassemblés en viennent à la conclusion qu'il faut réorienter totalement le processus constitutionnel pour se faire entendre montre bien une fois de plus que le présent gouvernement ne comprend pas qu'il existe au Canada un fort sentiment en faveur du maintien de la politique sociale.

Entre parenthèses, je voudrais toucher un mot sur l'insistance avec laquelle le gouvernement revient sur le déficit.

En effet, il est très intéressant de noter l'insistance avec laquelle le gouvernement rappelle à la Chambre le peu qu'il a fait pour réaliser le seul objectif qu'il s'était fixé à l'échelle nationale. Pour combattre la récession qui a marqué le début des années 80, le gouvernement libéral avait accumulé un déficit, un sérieux déficit, pendant deux ans. Depuis lors, le gouvernement actuel ne cesse d'y voir la source de l'effondrement du trésor fédéral. Dans l'intervalle, il a lui-même contracté des dettes évaluées au bas mot à 210 milliards de dollars. On assiste au même phénomène aux États-Unis avec la coalition conservatrice. Ronald Reagan et le président actuel, George Bush, ont convaincu les Américains qu'ils devaient voter républicain pour sauver le trésor fédéral. Le résultat? Le Parti républicain a augmenté la dette encore plus que ne l'avaient fait plusieurs gouvernements démocrates.

Des voix: Un billion de dollars.

M. Walker: Un billion de dollars, me dit mon collègue. Si on veut faire une comparaison avec le Canada, soit la dette accumulée par ce gouvernement, dont la raison d'être était d'éliminer la dette et de stimuler la croissance économique, on est sidéré.

Vous savez, c'est bien beau que le ministre nous rappelle l'échec du gouvernement. Au lieu de cela, il devrait au moins avoir atteint un de ses objectifs. Dieu sait que les gens qui ont besoin d'argent pour les programmes sociaux, qui ont besoin d'argent pour l'assurance-maladie, qui ont besoin d'argent pour l'éducation postsecondaire, Dieu sait, dis-je, qu'ils n'en ont pas. Il est à peu près temps que ce gouvernement paie le prix pour ne pas avoir été en mesure d'atteindre un seul de ces objectifs.

Selon un article paru dans le *Globe and Mail* du 19 décembre de l'an dernier, le revenu familial moyen au Canada a fléchi pour la première fois depuis 1985. L'an dernier, plus d'un million d'enfants vivaient dans la pauvreté, ce qui représente une hausse de 150 000 depuis 1989. La dernière fois que le nombre de pauvres a dépassé le million, c'est en 1985, année où 1 047 000 personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté, comme le définit Statistique Canada dans un rapport.

Ce rapport a révélé aussi en termes non équivoques que les familles canadiennes ont éprouvé des difficultés même pendant la croissance économique de la fin des années 80. Quand cette supposée croissance s'est essoufflée, le revenu familial a chuté de 1,6 p. 100. Les jeunes parents ainsi que les familles dirigées par une mère célibataire ou deux parents qui ne vivent que sur un seul salaire sont ceux qui ont été le plus durement éprouvés. Et n'oublions pas que c'est sur eux que repose la vie familiale. Quand on tente d'améliorer les programmes d'aide pour les enfants et de s'attaquer au problème de la

pauvreté chez les enfants, ce sont ces familles-là qu'on devrait essayer de renflouer et non de détruire.

Dans l'ensemble, les années 80 ont marqué la fin, du moins temporairement, des fortes hausses d'une décennie à l'autre du niveau de vie familial. Autrement dit, c'est un organisme gouvernemental qui révèle maintenant que la stratégie libérale du Canada dans les années 30, 40, 50, 60 et 70 a permis de créer un système de soutien aux familles et d'améliorer la situation financière des Canadiens. Même pendant la dépression, et encore pendant la Seconde Guerre mondiale, nous sommes mieux parvenus à protéger les Canadiens qu'on a pu le faire au cours des années 80, décennie marquée par une croissance économique prodigieuse.

Il n'y a qu'à penser aux difficultés que ce gouvernement aurait connues si le pays avait été en récession pendant les sept dernières années. Il n'aurait pas su comment s'en sortir. Il ne sait pas engendrer la richesse; il ne sait pas comment créer des emplois. Par conséquent, tout ce qu'il sait faire, c'est imposer des mesures budgétaires draconiennes comme les projets de loi C-20 et C-32 et, antérieurement, le projet de loi C-69.

D'un océan à l'autre, les Canadiens protestent et présentent des mémoires au gouvernement pour lui dire de changer de cap, qu'ils en ont assez et qu'ils ne peuvent pas supporter cela plus longtemps. Et tout ce que le gouvernement est capable de faire, c'est de nous montrer à tout moment, comme par le discours du ministre des Finances que nous venons d'entendre à la Chambre, que cette voie sera maintenue. C'est comme si les plaintes que les électeurs ont formulées à leur député et celles qui ont été présentées au gouvernement, dans des mémoires venant de tout le pays, n'étaient tout simplement pas entendues.

Dans un éditorial publié en réaction à ce rapport de Statistique Canada sur la pauvreté chez les enfants, le *Toronto Star* dénonçait le ministre des Finances, qui avait répondu de la façon habituelle que, dans l'état actuel des choses, il n'y pouvait rien. Selon cet éditorial: «Ce qu'il dit réellement, c'est que le Canada, l'un des pays les plus riches du monde, ne peut pas aider ses pauvres, ses malades et ses chômeurs.» Pensez un peu à ce que cela signifie pour les Canadiens. Nous nous sommes toujours considérés membres du G-7, nous avons toujours prétendu que nous avions une des économies les plus productives et que nous avions été en mesure de générer des richesses considérables. Pourtant, lorsqu'il s'agit de maintenir une société acceptable pour tout le monde, c'est-à-dire de faire l'essentiel, nous disons maintenant que ce n'est plus possible.

• (1230)

Lorsque les Canadiens entendent ces discours, qui disent plus ou moins que nous devrions nous sentir coupables d'avoir dépensé tout cet argent et que nous ne devrions pas en demander davantage, ils ne sont pas d'accord, car ce ne sont pas eux qui ont dépensé cet argent. C'est le gouvernement fédéral qui dépense depuis 1984. Il a laissé passer sa chance. Il devrait se démettre et laisser les Canadiens qui ont une idée plus responsable de la société le remplacer, pour qu'ils puissent montrer à leurs concitoyens comment refaire du Canada un endroit vivable. Le plus tôt cela se produira et le mieux cela vaudra. En fait, monsieur le Président, c'est à peu près la seule question que l'on me pose lorsque je retourne à Winnipeg.

Un autre article qui est paru dans la presse depuis que nous avons ajourné avait pour titre: «Quel est l'avenir des enfants dans la pauvreté?» Lui aussi reprenait les chiffres affirmant que le nombre d'enfants pauvres avait augmenté de 15 p. 100 entre 1989 et 1990 et qu'il atteignait plus d'un million. Pensez à cela, une augmentation de 15 p. 100 de la pauvreté chez les enfants en un an.

En 1990, les deux tiers des enfants de familles monoparentales étaient pauvres, et ces enfants représentaient 40 p. 100 de tous les enfants pauvres. L'assistance publique coûte en ce moment 5,45 milliards à la province de l'Ontario.

Voici quelques statistiques supplémentaires. Les filles des familles qui dépendent de l'assistance sociale ont 3,9 fois le taux de mauvais résultats scolaires des autres filles. Les garçons ont 1,4 fois plus de risques de moins bien réussir que les autres garçons. Presque le tiers des enfants habitant des logements subventionnés ont des troubles psychiatriques, alors que la proportion n'est que de un pour sept chez les enfants habitant d'autres formes de logement. Plus de 40 p. 100 des enfants de 12 à 16 ans qui vivent dans des logements subventionnés ont de mauvais résultats scolaires. Cependant, il faut reconnaître que les enfants d'assistés sociaux qui ne vivent pas en logement subventionné ont des résultats encore plus mauvais.

Le taux de pauvreté chez les enfants est lié directement au taux de chômage chez les adultes. Pratiquement tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut de meilleurs programmes de formation et qu'il faut s'entendre sur l'équité salariale ainsi que relever le salaire minimum. Pour tout cela, il faut une stratégie.

De ce côté de la Chambre, nous pensons à ces questions depuis un an et nous travaillons avec les Canadiens à préparer une stratégie. Nous croyons fermement que la stratégie du gouvernement est mauvaise et qu'il faut faire en sorte de concilier les deux principales fonctions du gouvernement fédéral, à savoir l'établissement de la

politique économique et l'élaboration de la politique sociale. Tant que ces deux politiques n'iront pas de pair, nous ne serons pas en mesure de rebâtir le pays dont nous avons déjà été si fiers. Il est essentiel que nous reconnaissions tous l'importance et la nécessité d'intégrer les deux objectifs de justice sociale et de développement économique.

De ce côté-ci de la Chambre, notre politique sociale a toujours été un élément essentiel de nos objectifs en tant que gouvernement. Si, pendant 60 ans de gouvernement libéral, nous avons su le mieux représenter toute la nation et défendre nos valeurs, nos aspirations et nos objectifs nationaux, c'est parce que notre politique sociale a joué un rôle extrêmement important dans la façon dont nous avons gouverné le pays dans le passé. Pour nous distinguer des États-Unis, sans opter pour autant pour un nationalisme négatif, mais en étant plutôt fiers de notre pays, nous avons créé une certaine infrastructure sociale, dont l'assurance-maladie est le meilleur exemple, afin d'amener les gens à voir le Canada comme un endroit différent et meilleur où il fait bon vivre.

C'est pourquoi nous nous opposons à la stratégie du gouvernement qui consiste à intégrer les deux économies nord-américaines sans adopter un programme à suivre en matière de politique sociale. C'est également pourquoi, à bien des égards, la stratégie utilisée par les Européens pour intégrer leurs économies est davantage tournée vers l'avenir et plus utile aux gens. En effet, les Européens reconnaissent qu'il y a un aspect social à la question et qu'ils doivent s'assurer de prendre soin des travailleurs et de leurs familles. L'absence de toute politique sociale dans l'Accord de libre-échange initial avec les États-Unis, comme son absence probable dans tout futur accord avec le Mexique, explique pourquoi notre parti —qui a toujours été pour le libre-échange—s'élève tellement contre les conséquences de l'Accord de libre-échange signé en 1988-1989 avec les États-Unis.

Par contraste, les conservateurs n'ont jamais su quoi faire. Sur le plan économique, et cette réflexion est très intéressante, leur régime coïncide avec les trois principales crises de l'économie canadienne, qui sont survenues en 1930, en 1960 et en 1990. Les deux principales crises constitutionnelles se sont produites au début des années 60, lorsque le FLQ a commencé à établir une base au Québec, et plus récemment en 1990, pour se poursuivre jusqu'en 1992, au moment où, encore une fois, les conservateurs sont au pouvoir.

Par contre, si nous examinons les problèmes économiques du NPD et l'expérience que nous avons connue dans l'Ouest, nous constatons que l'effondrement de l'économie du Manitoba, en 1970, coïncide avec la prise du pouvoir par le gouvernement néo-démocrate en 1969. Par ailleurs, le déclin de l'économie de la Saskatchewan coïncide nettement avec le fait que le gouvernement néo-démocrate soit au pouvoir dans cette province. Tous les grands titres parlent de la panique qui paralyse toute l'économie de l'Ontario depuis que le gouvernement néo-démocrate est au pouvoir dans cette province. Ce n'est que le Parti libéral qui, au cours des années, a su maintenir un taux de croissance économique ayant permis au gouvernement fédéral d'appuyer directement les provinces et de constituer une base de dépenses, et non d'endettement, capable d'établir le consensus social nécessaire pour garder le pays uni. C'est pour cette raison que les libéraux ont lutté avec tant de détermination contre ce projet de loi.

La raison pour laquelle nous avons tant de mal à reformuler la Constitution à l'heure actuelle, c'est que les gens constatent que ce consensus ou cette coalition permettant d'opérer des changements sur les plans social et économique fait défaut.

Dans bien des domaines, nous pourrions effectuer des réformes plutôt que des compressions. Au cours de cette session de la Chambre, et par l'intermédiaire du budget, nous préconiserions que le gouvernement commence à chercher des moyens d'aider les Canadiens au lieu de miner ses régimes d'assistance. Nous pourrions améliorer le soutien du revenu, la garde d'enfants, les politiques d'établissement, l'usage de l'anglais ou du français langue seconde, l'immigration, l'équité de l'impôt, la formation professionnelle, le logement, l'enseignement postsecondaire et le développement économique régional; nous pourrions aussi aider davantage les petites entreprises et favoriser l'entrepreneurship.

Avec l'entrée en vigueur d'un tel programme, il se peut que les Canadiens aient plus confiance en leur gouvernement et décident de faire eux-mêmes des investissements soit à titre de consommateurs ou de propriétaires d'entreprises.

Depuis 1984, par contre, le gouvernement conservateur n'a pas tenu compte du lien indéniable qui existe entre les politiques économiques et sociales; il a fait de la réduction du déficit sa priorité.

L'effet cumulatif de l'orientation des politiques qu'a adoptée ce gouvernement myope s'est révélé dévastateur pour bien des Canadiens. Cet effet s'est traduit par un taux de chômage élevé, des augmentations marquées des niveaux de pauvreté, une hausse vertigineuse du nombre d'assistés sociaux, une économie au bord de la faillite, une faible réduction du déficit et, le plus important, peu d'espoir d'une reprise.

Le programme des conservateurs a raté son objectif déclaré qui était de réduire le déficit et la dette. Depuis sept ans, malgré les hausses successives d'impôt pour les Canadiens à faible et à moyen revenu, soit les mêmes Canadiens qui se sont vu enlever leur régime d'assistance

par les projets de loi C-20, C-69 et C-32, et malgré les réductions draconiennes des paiements de transfert, les déficits annuels se sont maintenus à environ 30 milliards de dollars, et il semble maintenant que la dette nationale atteindra 450 milliards de dollars d'ici les prochaines élections.

Les dépenses sociales du fédéral, exprimées en pourcentage du PIB, ont diminué, passant de 8,1 p. 100 en 1984-1985 à 7,1 p. 100 en 1990-1991. La leçon que les conservateurs devraient tirer de cette expérience, c'est qu'il ne sert absolument à rien de réduire les dépenses si l'on n'investit pas dans le domaine social.

Voici la façon dont nous avons procédé pendant de nombreuses générations et dont nous continuerons de procéder dans notre politique sociale par opposition au gouvernement est la suivante. Premièrement, reconnaître que le régime d'assurance-maladie est la pierre angulaire pratique et symbolique de la réussite du Canada en tant que société généreuse. Le Parti libéral a instauré le régime d'assurance-maladie. Nous l'avons financé correctement, nous l'avons consolidé avec la Loi canadienne sur la santé et nous ferons le nécessaire dans les années 90 pour le conserver.

• (1240)

Deuxièmement, reconnaître que la réforme fiscale et la politique sociale vont de pair. Aujourd'hui, de plus en plus de familles de travailleurs n'arrivent pas à joindre les deux bouts. La politique fiscale fédérale devrait notamment garantir aux travailleurs canadiens le meilleur accès possible aux emplois, aux garderies, à l'éducation et au logement.

Troisièmement, la croissance économique et la politique sociale sont les deux côtés de la médaille. L'un ne va pas sans l'autre.

Quatrièmement, la pauvreté chez les enfants ne commence pas chez les enfants, pas plus qu'elle ne finit chez eux; elle se transmet d'une génération à l'autre. Pour enrayer la pauvreté chez les enfants du Canada, nous devrons notamment nous pencher sur les garderies, sur l'alimentation, sur la violence familiale, sur la préparation à l'emploi et sur le logement.

Cinquièmement, comme la politique sociale fait partie intégrante de la société canadienne, toutes les ententes commerciales internationales devront inclure une disposition protégeant la vie à la canadienne.

Monsieur le Président, les Canadiens peuvent faire des choix. Par diverses mesures législatives qui peuvent sembler de peu d'importance et brièvement rédigées, le gouvernement présente aux Canadiens un programme qui est très négatif et très néfaste pour leur bien-être. Les Canadiens se tournent vers d'autres partis, pas pour qu'ils offrent la même position, parce que je pense qu'ils ressentent tous la même chose, mais parce qu'ils veulent que nous leur présentions d'autres possibilités. Ils veulent voir si les autres partis envisagent d'autres moyens d'améliorer la société.

Maintenant, depuis deux ans, notre parti, notre groupe parlementaire, s'active à repenser les politiques. Il a produit trente énoncés de position sur diverses questions, dont la politique sociale et la réforme fiscale. En février, lors d'un congrès national, il présentera bon nombre de ces idées à la population. On va se préparer pour les prochaines élections générales, et les gens vont voir qu'au moins un groupe d'hommes et de femmes ont été productifs ces quatre dernières années, qu'ils ne se sont pas contentés d'être dans l'opposition et qu'ils ont essayé de faire les choses différemment.

Peut-être que, grâce à ces nouvelles idées, les Canadiens vont commencer à voir de quoi sont vraiment faits les partis qui rallient les mécontents, comme le Bloc québécois au Québec et le Parti réformiste dans l'Ouest. Par exemple, Preston Manning, chef du Parti réformiste, préconise l'abolition de la Loi canadienne sur la santé, ce qui veut dire qu'il abolirait l'universalité et qu'il permettrait l'introduction d'un ticket modérateur.

Peut-être qu'une fois que ces débats commenceront pour de bon, les Canadiens commenceront à comprendre vers qui ils doivent se tourner pour leur garantir des programmes qui sont aussi essentiels à l'avenir de ce pays, comme l'assurance-maladie et bien d'autres programmes en vertu du RAPC dont, croyez-le ou non, le programme de garderies. Alors même que ce gouvernement laisse entendre à qui veut bien l'écouter qu'il va prendre des mesures positives pour lutter contre la pauvreté des enfants, il impose un plafond au RAPC, ce qui a l'effet exactement inverse. Il rétrécit la marge de manoeuvre des provinces dans les secteurs les plus fondamentaux.

Depuis un an et demi, un sous-comité de la Chambre des communes étudie la question de la pauvreté. De nombreux groupes sont venus témoigner, les uns après les autres, devant ce comité et devant celui de notre propre caucus. Nous avons émis des idées sur la façon de s'attaquer à la pauvreté. Nous nous sommes opposés aux projets de loi C-20 et C-32 et nous allons continuer de nous opposer au projet de loi C-32. Nous nous sommes également rendu compte que les Canadiens ne veulent plus attendre. Si vous accumulez une dette, au moins que cela soit clair. Ce gouvernement n'accumule pas de richesses, il accumule des dettes. Il accumule chaque année une dette d'environ 30 milliards de dollars et ne sait pas du tout quoi en faire. Au lieu d'accumuler des dettes

qui retombent ensuite sur les épaules de chaque travailleur canadien, nous devrions essayer d'accumuler des richesses.

Les citoyens forment des gouvernements pour une raison donnée. L'économie a une vigueur qui lui est propre, que ce soit ici, en Europe ou aux États-Unis. La vigueur de la société dépend généralement de celle de l'économie. C'est ainsi qu'on mène depuis 200 ans au pays une lutte contre d'abord le Pacte de famille, contre la Grande-Bretagne ensuite, puis contre les États-Unis, en vue de former un gouvernement qui serait l'expression d'un pouvoir politique. On exprime le pouvoir politique pour une raison donnée, soit pour contrer les circonstances économiques qui nous gênent ou pour faire face aux forces du marché, et il faut appuyer fermement un gouvernement pour lutter contre ces forces. Les citoyens sont très mécontents lorsqu'ils s'aperçoivent que le gouvernement pour lequel ils ont voté et les institutions qu'ils ont appuyées à coups de millions de dollars refusent de tenir compte de leurs préoccupations et sont incapables de rassembler les ressources voulues. À quoi bon voter? À quoi bon écouter les nouvelles si, au coeur du débat, il existe une entente institutionnelle qui est incapable de répondre à vos préoccupations? Ce que nous essayons de faire, c'est tendre la main aux Canadiens et leur dire que nous avons des moyens de répondre. Nous nous rendons compte aussi bien qu'eux que le gouvernement ne comprend pas, mais il y a des députés, non seulement de notre caucus, mais d'autres aussi qui font cas du souci qu'ils éprouvent et qui voudraient que cela donne des initiatives.

Quand le rapport du Sous-comité sur la pauvreté a été présenté à la Chambre la dernière semaine de la session avant Noël, nous avons applaudi aux efforts des membres des trois partis qui ont assisté à de nombreuses audiences, et à ceux déployés par la majorité au comité pour porter ces questions à l'attention du public. Le fait est qu'ils ont effectivement attiré l'attention du public, et on devrait le reconnaître et le respecter.

D'autre part, nous avons trouvé que le rapport est trop vague pour pouvoir aider les Canadiens à se tirer d'affaire au cours des prochaines années. À mon avis, il est temps que nous, politiques, mettions de côté nos divergences de vues et que nous commencions à donner aux Canadiens des systèmes d'aide sociale.

Pendant nos propres délibérations, nous avons présenté un rapport minoritaire dans lequel nous avons proposé huit recommandations qui, à mon avis, contribuent au débat sur la manière de nous y prendre pour rétablir la confiance dans l'économie et dans la politique sociale.

Je voudrais examiner les recommandations de la stratégie d'investissement dans les enfants présentées avant Noël. Premièrement, le Parti libéral recommande que le gouvernement fédéral collabore immédiatement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire des commissions scolaires et conjointement avec le programme communautaire des bénévoles pour fournir des petits déjeuners, des déjeuners et des collations nutritivement équilibrés dans les écoles d'un bout à l'autre du Canada. Autrement dit, le rapport principal s'est contenté d'exhorter les autres à le faire, mais cela ne suffit pas.

Ces programmes sont déjà en vigueur dans les grandes villes canadiennes, non par choix, mais tout simplement parce que les gens se rendent compte que, faute d'une alimentation équilibrée, les enfants ne sont pas en mesure d'apprendre. Or, s'ils ne peuvent apprendre, ils prennent du retard sur les autres, leur famille en prend aussi et cela ne fait que perpétuer les faiblesses de notre système. Nous voulons éviter ça et bien faire comprendre aux Canadiens qu'il y a, à Ottawa, des gens qui se rendent compte combien il faut être désespéré pour recourir à une banque d'alimentation et laisser aux écoles le soin de nourrir ses enfants, et à quel point il s'agit de la disparition du rêve que caresse chaque Canadien de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille lorsqu'on est obligé de compter sur les autres toute la journée pour nourrir ses enfants.

Deuxièmement, le Parti libéral recommande que le gouvernement fédéral reconnaisse à quel point les changements récemment apportés à la Loi sur l'assurance chômage ont nui aux chômeurs et qu'il rétablisse immédiatement les conditions d'admissibilité et la durée du droit aux prestations qui étaient applicables avant l'adoption du projet de loi C-21.

Dans ma ville, à Winnipeg, les jeunes, notamment les jeunes autochtones, posent beaucoup de problèmes. Ils ne peuvent avoir accès aux programmes étant donné qu'ils ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage et que tous les fonds consacrés à la formation au ministère de l'Emploi sont destinés aux prestataires d'assurance-chômage. Or, comment une personne qui n'arrive pas à trouver du travail peut-elle acquérir une formation? Comment une personne sans formation peut-elle trouver du travail? C'est un cercle vicieux.

Dans cinq ans, nous reprocherons à ces jeunes qui auront alors entre 26 et 30 ans de n'avoir jamais reçu de formation. Vous n'avez pas d'emploi. Où vous situez-vous sur le marché du travail? Une sous-classe est en train de se former, et personne ne sait exactement l'ampleur que pourrait prendre cette crise. Pour la juguler, il faut absolument agir dès maintenant. Il faut mettre de

côté les mesures législatives comme les projets de loi C-20, C-32 et C-21, et les partis représentés à la Chambre des communes doivent discuter des dispositions à prendre pour rebâtir le système canadien d'aide sociale.

Troisièmement, il faut mettre de côté ces mesures législatives. Peut-être un comité multipartite pourrait-il être chargé de commencer à étudier des idées comme celle avancée par le premier ministre de l'Ontario et par d'autres en ce qui concerne la charte sociale. Peut-être faudrait-il étudier aussi certaines autres initiatives et voir dans quelle voie on s'engage au juste afin d'assurer la protection des Canadiens, notamment dans le contexte de la concurrence internationale.

Quatrièmement, le Parti libéral recommande que le gouvernement fédéral repense le système fiscal canadien de façon à le rendre plus équitable et à aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'il faut engager pour élever des enfants et qu'il simplifie le système de prestations pour garde d'enfants d'ici le 1er avril 1992.

Autrement dit, les mesures énoncées dans le budget devraient tenir compte du fait que les familles ont du mal à boucler leur budget.

• (1250)

Ne pensons pas seulement aux assistés sociaux, mais aussi aux familles dont le revenu annuel se situe entre 20 000 $ et 50 000 $, mais qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts parce que le loyer est trop élevé ou parce qu'elles doivent se contenter de l'assurance-chômage pendant un certain temps. Le système fiscal est écrasant pour elles. Nous ne pouvons pas prétendre qu'elles devraient être capables d'y arriver sans aide. À vrai dire, elles ne le sont pas.

La configuration des agglomérations urbaines au Canada a changé depuis dix ans, mais notre système fiscal n'a pas été rajusté en fonction du coût de la vie de ces personnes. Je suis certain que tous les députés ici présents pourraient nous citer des cas de personnes de leur circonscription qui vivent dans de telles conditions.

Nous nous désintéressons des familles de ce palier de revenu et leur disons: «Vous devriez pouvoir vous en tirer. Nous en avons assez fait en matière d'impôt». Elles n'ont pas de sympathie pour les autres personnes qui reçoivent de l'aide. On divise les divers groupes au lieu de les unir. Et le fait de les diviser menace l'harmonie sociale dont nous avons tant besoin dans notre pays à l'heure actuelle.

Cinquièmement, le Parti libéral recommande que le gouvernement fédéral mette immédiatement sur pied un programme de création d'emplois d'hiver pour compenser certains des torts causés par des politiques défavorables à l'emploi qui ont eu un impact direct sur la pauvreté chez les enfants. En d'autres termes, comme le disait l'article de journal et comme le disent à peu près tous les experts, quand on parle de pauvreté, il faut la situer dans un contexte et parler du fait que le chef de famille n'a pas d'emploi.

Le système d'assurance-chômage étant ce qu'il est, une véritable crise se dessine; à mesure que des chômeurs passent au bien-être social, le fardeau passe des municipalités aux gouvernements provinciaux. Si le gouvernement tire satisfaction du fait que le déficit ne dépassera pas les 30 milliards de dollars, il ne faut pas oublier que ce déficit alourdit considérablement la dette d'autres niveaux de gouvernement.

Historiquement, le fédéral a toujours eu pour responsabilité de veiller à ce que les Canadiens aient accès à un emploi. Et quand le secteur privé connaît autant de difficultés qu'au cours des deux dernières années, le fédéral doit veiller à ce que les gens qui veulent retrouver du travail puissent profiter d'un programme à cet effet.

D'après certains, les programmes d'accès à l'emploi, c'est tout ce dont on parle, alors qu'ils ne fonctionnement pas. En fait, c'est que de nombreuses décisions n'ont pas encore été prises en matière d'infrastructures. Du jour au lendemain, les dirigeants municipaux pourraient probablement trouver plusieurs milliards de dollars de tâches à faire. De même en est-il des dirigeants provinciaux. Mais il leur faut pouvoir accéder à des fonds. Un dollar dépensé par le gouvernement fédéral va inciter les autres paliers de gouvernement à en dépenser davantage.

Il est temps d'adopter une autre attitude que celle des conservateurs canadiens des années 20 et du début des années 30 qui estimaient qu'il ne fallait pas s'en faire et que les choses allaient s'arranger d'elles-mêmes. Le gouvernement Diefenbaker refusait de réagir à la récession de 1960. Il faut nous dire que nous devons réagir. Nous devons montrer aux Canadiens que nous ne sommes pas contents de nous-mêmes et que nous comprenons qu'ils ont besoin de travail. Nous comprenons qu'ils veulent avoir la chance, ne serait-ce que pour 10 ou 20 semaines, de ne pas avoir à vivre de l'assistance sociale.

Ils veulent construire des routes. Ils veulent remplacer des installations d'égout. Ils veulent créer des places dans des garderies, peut-être. Ce sont des choses que nous avons à faire, et nous avons, à titre de parlementaires, le devoir de trouver les moyens de le faire. Nous avons une dette de 30 milliards de dollars et pensons ne pas pouvoir offrir d'espoir aux Canadiens, mais pourquoi ne pas prendre des initiatives, en adoptant les théories de Keynes, et utiliser le pouvoir d'emprunt du gouvernement fédéral pour créer de la richesse et redonner du travail aux gens?

Je n'ai pas à m'excuser d'évoquer cette possibilité. Les gens paient des impôts et des taxes et en sont déjà réduits à vivre des prestations d'assurance-chômage. Nous ne faisons rien pour eux. Comment pourraient-ils se sentir mieux en en faisant moins? En fait, ils n'ont pas une très haute opinion d'eux-mêmes. Il est temps de nous consacrer à améliorer la situation et de reconnaître que certains de nous représentent des circonscriptions dont 30, 40, 50 ou 60 p. 100 de la population cherchent des signent de secours. Absolument personne ne réagit en se disant désolé. C'est dur.

Nous tous ici avons un réel devoir à cet égard, car même si nous nous sentons désolés, nous sommes payés. Les Canadiens savent qui est payé, et nous touchons un bon traitement de la part des Canadiens; or, nous sommes incapables de faire quoi que ce soit pour eux. J'ai bien envie de me répandre en excuses quand je rentre dans ma circonscription et que je dois dire à mes électeurs de Winnipeg que je suis désolé de ne pas pouvoir convaincre le gouvernement de leur venir en aide. Je ressens un sentiment horrible. C'est un sentiment horrible, quand on pense que le gouvernement a pu prêter main-forte à d'autres, renflouer certains projets économiques auxquels il n'aurait jamais dû se mêler ou, dans le cas de l'Ontario, donner un coup de pouce à l'un des grands constructeurs d'aéronefs quand il ne peut, en fait, qu'accorder une augmentation de 2 p. 100 aux assistés sociaux.

Dans quelle société vivons-nous pour que des gens qui, pendant des années, ont décrié les injustices fassent volte-face et, à la première occasion, accordent la préférence aux sociétés plutôt qu'aux assistés sociaux? Cela a de quoi rendre les Canadiens fous. Cela les incite à se joindre à d'autres partis ou à chercher d'autres tribunes. Ils veulent avoir au moins le sentiment que les gens ici les écoutent.

Nous avons fait une sixième recommandation dans notre rapport pour relancer immédiatement l'économie. Nous voulons que le gouvernement fédéral annonce son intention de créer d'ici l'été 1992 un programme accéléré de création d'emplois à l'intention des étudiants et des jeunes.

Les étudiants sans argent deviennent le point de mire de notre jeunesse. Le fait qu'ils soient incapables de se trouver un emploi d'été, que leurs frais de scolarité augmentent à un taux cumulatif annuel d'environ 20 p. 100, que l'accès aux programmes qu'ils réclament soit grandement limité, qu'ils doivent étaler sur quatre ou cinq années des études que bon nombre d'entre nous, les membres d'une autre génération, ont mis trois ans à terminer, tout cela contribue lentement à les appauvrir. Nos étudiants meurent à petit feu. Ils ont besoin de travailler.

Dans les années 70, le gouvernement libéral a réagi en créant plusieurs programmes innovateurs. Les étudiants étaient heureux de travailler. Ils touchaient un revenu, poursuivaient leurs études et se préparaient à contribuer à notre économie. Le gouvernement ne veut pas que les étudiants se préparent à relever le défi de l'économie, mais pourtant, il parle de formation et d'une société compétitive. Comment recevoir la formation nécessaire si personne ne peut vous accueillir et n'a d'emploi ni de revenu à vous offrir? La réponse est simple: vous n'en recevez pas. Seul un faible pourcentage de la population canadienne peut se satisfaire de ces règles du jeu. Il faut donc en établir qui soient équitables. Il faut laisser les étudiants avoir accès à des emplois et les aider de manière qu'ils puissent poursuivre leurs études. Sous la direction des conservateurs, l'économie ne leur laisse aucune place. Comme il n'y a pas de nouveaux emplois, il faut s'assurer que les gens puissent trouver du travail.

Il sera inutile de parler de cette question au mois de mai. Vous devez commencer à y penser dès maintenant. Il faut pouvoir prévoir dans le budget des fonds pour les étudiants. Il n'y a aucune mesure de ce genre en perspective. Les étudiants ne sont pas consultés. Il est à peu près temps que nous trouvions des idées pour relancer l'économie.

En résumé, deux autres recommandations ont été formulées. Nous avons demandé que la Chambre des communes se penche plus directement sur le problème de la pauvreté des autochtones, problème lié à la réduction des sommes versées dans le cadre du RAPC, notamment dans les villes de l'ouest du Canada. Le gouvernement doit prévoir des fonds pour ces familles. Dans le rapport de la majorité conservatrice, une demi-page est consacrée à la pauvreté des autochtones.

Enfin, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, nous avons recommandé une hausse du salaire minimum fédéral, de manière qu'il passe à 5 $ à partir du 1er janvier 1992, puis à 6 $ le 1er janvier 1993. De tout temps, c'est le gouvernement fédéral qui a fixé les normes, et dans ce cas comme dans bien d'autres, la norme correspond au fond du baril.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, en reprenant ce débat sur le plafonnement des transferts dans le cadre du RAPC, on ne peut échapper à une étrange impression de déjà-vu. Il y a un an à peine, nous discutions d'un projet dans lequel les néo-démocrates ont vu le début de la fin des programmes sociaux au Canada. Le projet de loi C-69 prévoyait en effet des coupes dramatiques dans les contributions aux services de santé et d'enseignement supérieur ainsi

que le plafonnement initial du Régime d'assistance publique du Canada.

À l'époque, les députés ministériels ont accusé ceux qui critiquaient ce projet d'exagérer et de semer la peur. Chacun peut toutefois le constater, depuis quelque temps nos prévisions se réalisent, et le gouvernement persiste dans son erreur et continue d'imposer des compressions aux Canadiens les plus vulnérables: ceux qui doivent se débrouiller avec un revenu équivalant à la moitié du seuil de la pauvreté. Comme si la situation n'était pas encore assez déplorable, le gouvernement entend, par la mesure à l'étude, réduire encore plus les montants versés pour les plus démunis. Le gouvernement dit que la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta ont les reins solides et peuvent absorber les compressions qui leur sont imposées. Nous constatons depuis quelque temps que même ces riches provinces ont du mal à joindre les deux bouts et n'ont pas les reins si solides, en fait.

• (1300)

Quoi qu'il en soit, les assistés sociaux, ceux qui seront directement touchés par les compressions prévues par le projet de loi C-32, n'ont pas de grandes ressources financières. Ce sont, je l'ai dit, les plus démunis de tous les Canadiens. La moitié de tous les pauvres au Canada habitent dans les trois provinces visées par le projet de loi C-32. Il n'est pas plus drôle d'être pauvre dans une province riche que dans une province pauvre.

Je propose que lorsqu'ils se rendront dans leurs circonscriptions, les membres du gouvernement qui représentent la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario recontrent les Canadiens qui font les frais de cette mesure législative. La plupart d'entre eux sont des enfants vulnérables qui n'ont personne pour les défendre. Ce sont les plus faibles d'entre les faibles. Ces enfants sont ceux qui seront les plus touchés par le projet de loi C-32, puisqu'ils forment le plus important groupe de prestataires de l'assistance sociale. Lorsque nous prenons de l'argent affecté aux services sociaux, nous enlevons cet argent aux enfants et nous leur enlevons littéralement le pain de la bouche.

Plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté au sein d'une société prospère comme le Canada. Il ne s'agit pas de simples statistiques. Ils s'agit d'enfants, d'êtres humains. Juste avant Noël, j'ai été consterné de lire dans *The Globe and Mail* une déclaration du porte-parole du bureau du ministre des Finances qui a dit: «Les gens ne sont pas tous aussi riches qu'ils l'ont déjà été, mais nous vivons au Canada. Tout le monde est encore assez à l'aise.»

Une telle déclaration témoigne d'un incroyable manque de compréhension face aux problèmes éprouvés par des millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Il est faux de dire que tous sont encore assez à l'aise et, évidemment, il y a des centaines de milliers de Canadiens qui n'ont jamais été à l'aise. Nous ne parlons pas ici d'une diminution des bénéfices des entreprises. Nous parlons de familles qui n'ont pas les moyens de se procurer les choses essentielles de la vie.

Les banques alimentaires ne sont pas populaires parce que les gens aiment s'y rendre. Les gens vont dans ces endroits parce qu'après le 19e ou le 20e jour du mois, ils n'ont tout simplement plus d'argent pour s'acheter de la nourriture. Il n'y a plus d'argent, ni pour les enfants ni pour les parents. Les gens vont dans les banques alimentaires parce qu'ils ne veulent pas souffrir de la faim. Ce n'est pas une question de luxe. C'est une question de survie.

Tout comme ce fut le cas lorsque des témoins ont comparu relativement à diverses mesures législatives visant à plafonner les prestations en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, presque tous les intervenants entendus par le Comité des finances relativement au projet de loi C-32 ont fait allusion aux conséquences désastreuses qu'aurait cette mesure législative pour les Canadiens qui essaient de survivre grâce à l'aide sociale. Tous ceux qui essaient de les aider ont souligné combien cette mesure rendra la vie encore plus dure aux Canadiens qui souffrent déjà le plus.

Un témoin a dit que, aux yeux du gouvernement fédéral, le Régime d'assistance publique du Canada n'est qu'un poste budgétaire parmi bien d'autres. Il ne représente qu'un poste du bilan. Toutefois, pour ceux qui ont besoin de l'aide sociale, ce régime est vital. Il ne s'agit pas d'un exercice intellectuel visant à équilibrer un budget.

Nous avons des preuves incontestables du fait que les prestations d'aide sociale d'un bout à l'autre du pays sont largement insuffisantes et que ce sont en premier lieu des enfants qui en souffrent le plus, ce qui est totalement inacceptable.

Pourtant, le gouvernement maintient sa politique de plafonnement du RAPC, amputant l'aide sociale de plusieurs millions de dollars en plein coeur d'une récession et au moment où le besoin s'en fait le plus sentir, chez les enfants surtout. Or, en ratifiant récemment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le premier ministre s'est formellement engagé à placer les enfants au sommet de sa liste de priorités au moment de l'établissement du budget national.

Il s'est engagé, en son nom personnel ainsi qu'au nom de son gouvernement, à consacrer les ressources du pays au bien-être des enfants. Voilà que, par le projet de loi C-32, il s'en prend encore une fois à ces mêmes enfants en voulant réduire les fonds avancés aux trois provinces en cause pour les besoins essentiels de ces enfants.

L'article 27 de la Convention sur les droits de l'enfant dit que les signataires, dont le Canada «. . .doivent reconnaître le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social».

Il est donc clair que, les taux de l'aide sociale étant environ à 50 p. 100 du seuil de pauvreté, cet engagement du Canada est loin d'être respecté et le projet de loi C-32 le rendra encore plus difficile à atteindre. Donc, plutôt que de prendre des mesures pour respecter nos engagements envers la communauté internationale et les enfants du Canada, nous leur rendons les choses encore plus dures. C'est la pire des hypocrisies.

La ratification de la convention n'est pas un exercice de relations publiques, c'est un engagement de la part du Canada, qui vise à donner la priorité aux besoins de ses enfants. J'espère que le gouvernement finira par y voir clair et par admettre que les politiques régressives qu'il applique contribuent à empirer la situtation des enfants et à rendre son engagement vide de sens.

La récente modification des politiques sociales et fiscales n'a pas aidé les pauvres du Canada, mais leur a plutôt rendu la vie plus difficile. Il y a toute une liste d'initiatives gouvernementales qui ont atteint les moins bien nantis. C'est ainsi que les pauvres du Canada paient pour le déficit et pour les extravagances du gouvernement fédéral, celui-ci et les précédents. Pourtant, ce ne sont pas les pauvres qui ont créé le déficit. Ce sont eux qui sont le moins capables de l'assumer, et on leur demande pourtant de payer pour aider ce gouvernement à se tirer de ses difficultés financières.

Il ne s'agit pas seulement du projet de loi C-32. Le projet de loi C-21 durcit les conditions d'admissibilité de l'assurance-chômage et réduit la durée des prestations. Cela signifie que les travailleurs sans emploi—et nous avons vu des centaines de milliers de travailleurs canadiens perdre leur emploi en raison des politiques économiques de ce gouvernement, du libre-échange et de la concurrence mondiale que le Canada a tellement de difficulté à soutenir—deviennent donc maintenant plus rapidement bénéficiaires de l'aide sociale, et en plus grand nombre, à cause de ce durcissement du programme d'assurance-chômage.

La désindexation partielle des allocations familiales fait en sorte que les familles qui ont besoin d'argent en obtiennent un peu moins chaque année. La disposition de récupération des allocations familiales et des pensions, qui ne sont pas non plus pleinement indexées, a pour conséquence de faire baisser annuellement le seuil au-dessus duquel ces avantages sont coupés. D'autres coupes sombres dans les budgets de l'aide sociale, de la santé et de l'enseignement postsecondaire menacent l'avenir des programmes de soins de santé et l'accessibilité aux études postsecondaires.

On déplore encore l'absence d'une stratégie pour les services de garde d'enfants, une mesure qui serait si nécessaire puisqu'elle permettrait à de nombreux Canadiens travaillant dans ce domaine d'entrer sur le marché du travail. Il y a, bien entendu, la TPS et le crédit correspondant qui n'est pas encore indexé, si bien qu'il y aura de plus en plus de nécessiteux qui en seront privés à un moment où ils en auraient tant besoin. Dans ma province, on perçoit maintenant la TPS sur l'eau, une chose essentielle. Le gouvernement manque ainsi à la promesse qu'il avait faite au moment de déposer le projet de loi. Il avait alors promis de ne pas taxer les choses de première nécessité. Et cette tendance s'accentue de jour en jour.

Ainsi, il est clair que c'est plus qu'une question de gros sous; c'est une affaire de politique et d'idéologie, une façon de plaire aux amis du gouvernement tout en laissant pour compte ceux qui vivent dans la misère.

Le ministre a dit combien il était nécessaire de maintenir le Régime d'assistance publique du Canada, combien il était nécessaire d'effectuer ces compressions et, partant, combien il était nécessaire d'empirer la situation des plus pauvres au Canada. Il a dit en outre que la raison d'être du Régime d'assistance publique du Canada était d'aider les pauvres. Pourquoi donc le gouvernement actuel veut-il réduire un programme destiné aux pauvres? Le ministre a parlé de l'utilité de ce régime qui vient en aide aux nécessiteux au moment où ils en ont besoin et leur offre une possibilité de se trouver un emploi par la suite.

• (1310)

En réduisant les ressources affectées au Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement actuel fait en sorte qu'il soit plus difficile de réformer le système et d'aider les Canadiens à retourner sur le marché du travail. C'est pourtant bien ce que le gouvernement laisse entendre.

Le gouvernement actuel ne s'engage pas vraiment à combattre résolument le chômage. Le nombre de chômeurs augmente sans cesse. Depuis la dernière guerre, aucun gouvernement n'a soutenu une politique de plein emploi. C'est là justement le fond du problème et c'est cette situation que je voudrais juguler.

Pour régler le problème de la pauvreté qui taxe les ressources de l'État et auquel le gouvernement répond en réduisant ces mêmes ressources, il faut absolument que le gouvernement s'engage à se fixer comme priorité

suprême et principal objectif, d'assurer le plein emploi. Il lui faudra pour cela faire passer la création d'emplois avant tout autre objectif, même la réduction de l'inflation ou du déficit.

Il faudra cesser de sacrifier l'emploi à la solution des problèmes de déficit, des problèmes de taux d'intérêt et des problèmes d'inflation. Cela signifie qu'il ne faut pas régler ces autres problèmes économiques, aussi important soient-ils, aux dépens des chômeurs et des pauvres.

Il ne faut pas créer du chômage afin de juguler l'inflation. Il ne faut pas en créer pour empêcher les taux d'intérêt de monter. Il ne faut pas en créer pour régler d'autres problèmes économiques. S'engager à assurer le plein emploi, c'est s'arranger pour traiter autrement les autres indicateurs économiques, tout en s'assurant que tous les Canadiens aient accès à un emploi convenablement rémunéré.

Le gouvernement n'a pas été très heureux dans ses efforts de création d'emplois, comme des témoins l'ont fait valoir devant un comité de la Chambre après l'autre. Le nombre des emplois à temps partiel, temporaires et peu rémunérés a augmenté dans le secteur des services, mais on n'a constaté aucun gain réel d'emplois bien rémunérés dans le secteur manufacturier, bien au contraire.

Si le gouvernement fédéral actuel veut vraiment, comme il le prétend, que le Canada soit compétitif, pourquoi a-t-il réduit le financement de l'éducation plus que tout autre gouvernement avant lui dans l'histoire du Canada? Pourquoi a-t-il allourdi le fardeau des provinces au point qu'il ne peut plus répondre efficacement aux besoins d'un marché international compétitif?

Si nous souhaitons vraiment résoudre nos problèmes socio-économiques, nous ne pouvons poursuivre la politique entreprise par le gouvernement. Il faut faire du plein emploi notre principal objectif; cela aura ainsi des conséquences sur le plan de l'éducation, notamment la formation technique, et il faudra également s'assurer que la politique sur la garde des enfants permet aux gens de profiter des chances d'emploi qui existent. Il s'agit d'offrir aux gens des logements décents et, là encore, le gouvernement ne tient pas ses engagements en ce qui concerne le logement coopératif et social. Il faut s'assurer d'établir un régime fiscal équitable pour obtenir les ressources nécessaires au financement des programmes auxquels les Canadiens tiennent vivement.

Le gouvernement doit viser le plein emploi. Dans les divers pays du monde où des gouvernements social-démocrates cherchent à réaliser l'objectif en question, on parvient à d'excellents résultats. Le plein emploi contribue à alléger le fardeau de l'assistance sociale. Dans des pays comme la Norvège par exemple, le taux de pauvreté chez les enfants s'établit à 5 p. 100, alors qu'il est de 25 p. 100 au Canada. Ce n'est pas par hasard. Il s'agit là d'une stratégie que le gouvernement pourrait adopter s'il le souhaite. Pourtant, depuis la dernière guerre, aucun gouvernement libéral ou conservateur n'a même commencé à penser en ces termes.

Dans nos rapports avec le gouvernement, il faut, semble-t-il, mettre l'accent sur les coûts économiques reliés aux situations auxquelles nous faisons face. Il ne suffit pas que des enfants soient pauvres, que des gens soient sans emploi ou encore que des étudiants ne puissent poursuivre des études universitaires, pour que le gouvernement se décide à agir.

Il est essentiel de reconnaître les avantages qu'il y a sur les plans économique d'une part et social et humanitaire d'autre part, à résoudre ces problèmes sociaux. Si les pauvres sont moins nombreux, le gouvernement profitera d'une augmentation de ses recettes fiscales, car ces gens travailleront et contribueront aux efforts qu'il fournit. En outre, le gouvernement réalisera des économies à la suite de la baisse de la demande en ce qui concerne la sécurité sociale, les soins de santé, les services de garde d'enfants subventionnés, les logements subventionnés et le reste. Une main-d'oeuvre mieux instruite et mieux formée est non seulement un aspect important de toute solution aux problèmes de pauvreté, mais elle sera également essentielle à notre survie économique et à notre prospérité.

Plutôt que de sabrer dans les dépenses consacrées aux programmes sociaux et il serait beaucoup plus efficace et plus durable de réduire la demande pour les programmes sociaux et de faire de la prévention. Il s'agit ici de remédier aux problèmes socio-économiques et de santé reliés au chômage et à la faiblesse des salaires, en poursuivant des politiques économiques axées sur le plein-emploi et sur des emplois rapportant des revenus décents.

Comme nous le savons, le Canada dépense des milliards de dollars pour l'assurance-chômage à l'intention des sans-emplois, pour l'aide sociale pour les chômeurs à long terme et pour les parents seuls qui ne peuvent trouver des services de garde d'enfants et un emploi, ou pour les suppléments de revenu à l'intention des personnes âgées qui travaillent moyennant des salaires mina-

bles, ainsi que pour autres programmes sociaux et de santé qui visent à lutter contre la pauvreté provoquée par les conditions du marché du travail.

Pourquoi ne pas chercher plutôt à enrayer cette pauvreté et à élaborer des politiques économiques qui garantiront que les gens ne s'appauvrissent pas? Dans notre pays, nous avons subi des taux de chômage de loin supérieurs à ceux d'autres pays développés, c'est-à-dire nos concurrents, sans nous attaquer à ces préoccupations réelles. Nous devons adopter une méthode différente et nous engager à aider ceux qui souffrent de la pauvreté. Nous devons nous engager à défendre les droits sociaux.

Comme nous l'avons entendu à Montréal le week-end dernier, les Canadiens estiment que notre pays devrait s'engager à poursuivre les programmes de soins de santé que nous considérons tous comme extrêmement importants pour le régime de protection sociale que le gouvernement a érodé au cours des sept ou huit dernières années.

Nous avons été témoins de cet engagement à Montréal et nous en sommes également témoins dans le reste du pays, lorsque nous exerçons nos fonctions de député. Nous rencontrons des gens qui veulent que le Canada reconnaisse que ses programmes sociaux et ses programmes de soins de santé sont cruciaux pour la survie du pays. Ils sont cruciaux parce qu'ils offrent une protection sociale aux gens, de sorte que, lorsque nous tentons de régler les problèmes économiques auxquels nous faisons manifestement face, ces gens peuvent avoir un peu de confiance, sachant qu'ils ne seront pas pauvres et qu'ils pourront nourrir leurs enfants s'ils viennent à perdre leur emploi.

Le gouvernement n'écoute pas, et c'est la raison pour laquelle son taux de popularité est plus bas que jamais dans les sondages. S'il voulait examiner ce qui se passe lorsque des gouvernements n'écoutent pas, il n'aurait qu'à regarder les gouvernements provinciaux du pays qui n'ont pas prêté l'oreille aux plaintes et aux préoccupations de ceux qui sont les plus mal traités. Ces gouvernements ont été battus et, bien sûr, c'est le sort qui attend ce gouvernement-ci, mais il aura causé bien des dégâts. Sa défaite sera la bienvenue.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je félicite le député de Saskatoon—Clark's Crossing de son intervention. Je suis d'accord en grande partie avec ce qu'il a dit.

Le député pourrait-il expliquer à la Chambre comment il peut critiquer tant, et à juste titre, la honteuse performance de ce gouvernement en matière d'éducation et de santé, comme on peut le voir particulièrement dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui alors que, récemment encore, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, dont il est un ardent partisan, a réduit à 1 p. 100 le taux d'augmentation des transferts aux hôpitaux et aux universités de la province pour l'exercice actuel? Il admettra que cela tombait fort mal, surtout dans le cas des universités qui, de l'avis même des collègues de son parti à Toronto, souffrent d'un manque chronique de fonds depuis des années.

Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement de Toronto semble se comporter exactement comme celui d'Ottawa? Il s'agit, dans les deux cas, de conservateurs et, en fin de compte, il n'y a pas vraiment de différence dans la façon dont on vote.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'attendais effectivement une question de ce genre de la part de mes collègues. De toute évidence, tous les gouvernements provinciaux au Canada, même ceux des provinces riches, sont à court de recettes.

• (1320)

Ils se sont demandé quelles modifications ils pourraient apporter à court terme aux recettes comme aux dépenses pour remédier à ces difficultés.

Bien sûr, le problème découle en partie de la dette accumulée par les libéraux en Ontario, au moment où ils formaient le gouvernement dans cette province. Quand la conjoncture était bonne, le gouvernement libéral de cette province a fait des dépenses extravagantes, c'est le moins que l'on puisse dire, et il a emprunté, alors qu'il aurait dû faire des économies en prévision des temps plus difficiles qui ont suivi sa défaite. Donc, le problème, c'est notamment l'endettement créé par le gouvernement libéral du premier ministre Peterson.

Une partie du problème, partie très importante d'ailleurs, résulte des coupes effectuées dans les transferts à l'Ontario. En effet, le déficit apparu dans le premier budget du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario était dû en grande partie aux réductions fédérales.

Bien que les réductions touchant les universités et les établissements de soins de santé soulèvent nécessairement des inquiétudes, du moins si elles se répètent à long terme, on peut regretter, à court terme, d'avoir dû les exécuter. Il est évident que, contrairement aux gouvernements libéraux et conservateurs partout au Canada, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, comme les gouvernements néo-démocrates de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Yukon, est déterminé à fournir une aide à long terme à ces institutions plutôt que de continuer à les attaquer.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, moi aussi, je souscris à une bonne partie de ce que disait le député.

La semaine dernière, à Victoria, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a dit, si j'ai bien entendu, que le gouvernement ne veut pas d'une représentation égale de toutes les provinces au Sénat, et je me demande si ce n'est pas parce que, alors, les provinces désavantagées contrôleraient le Sénat.

Je trouve cela étonnant de la part de quelqu'un qui croit au partage et à la compassion, d'un nouveau ministre d'un gouvernement NPD. Je félicite le premier ministre provincial du député d'avoir, en fait, accepté le principe du Sénat «trois E». Je me demande s'il a des observations à faire sur ce que semble être l'attitude du nouveau gouvernement NPD de la Colombie-Britannique.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai vu cet échange entre le député d'Edmonton et le ministre de la Justice de la Colombie-Britannique. Je pense que le ministre a dit au député d'Edmonton de s'arrêter pendant qu'il en était encore temps, après tout le trouble qu'il avait créé avec ses questions.

Une voix: Il fallait qu'il se reprenne.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Oui, il aurait pu arrêter là. Ç'aurait été préférable.

Il est clair que nous n'aurons pas une représentation égale de toutes les provinces, et je ne pense pas qu'il soit utile de s'attarder là-dessus. L'Île-du-Prince-Édouard n'aura jamais le même nombre de sénateurs que l'Ontario ou le Québec, et je pense que cela n'a rien à voir avec la discussion que nous avons aujourd'hui sur les réductions apportées aux programmes sociaux.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord souligner l'excellence des commentaires du député de Saskatoon.

J'aimerais l'entendre expliquer en quoi le RAPC est un programme cofinancé par le fédéral et les provinces. Cofinancé, oui, mais avec des conditions. J'aimerais bien écouter ses explications et je souhaiterais qu'il nous dise en quoi ce programme diffère d'autres programmes que nous avons eus dans ce pays et en vertu desquels le fédéral finançait l'enseignement postsecondaire et la santé. Ces fonds ne pouvaient servir à rien d'autre. Mais bien sûr, le programme des six et cinq des libéraux a changé tout ça.

J'aimerais bien écouter ses explications sur les avantages et sur les inconvénients d'un tel système. Il n'aura qu'à se référer au cas de la Colombie-Britannique où le gouvernement précédent aurait consacré à son réseau routier une grande partie des fonds destinés à la santé et à l'enseignement postsecondaire. J'aimerais bien écouter ses explications et je souhaiterais qu'il nous dise comment il pense résoudre ce problème et garantir que les paiements de transfert fédéraux aboutissent bien là où ils doivent aller.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, beaucoup de ces questions ne touchent pas seulement une province. Les Canadiens sont relativement mobiles, du moins dans les provinces autres que le Québec. Ils se déplacent d'un bout à l'autre du pays. Des Terre-Neuviens vont s'installer en Ontario, des Saskatchewannais, en Colombie-Britannique et ainsi de suite.

Lorsque nous traitons d'éducation, de santé ou d'assistance sociale, nous traitons de questions d'importance nationale qui touchent le Canada dans son ensemble. Une université de la Colombie-Britannique n'est pas seulement au service des citoyens de cette province, elle est au service des citoyens de tout le Canada. C'est pourquoi il est important que le gouvernement du Canada réponde d'une façon globale à cette question, qu'il s'occupe du financement des universités et des collèges de ce pays d'une façon globale, et qu'il reconnaisse que ces universités et ces collèges représentent un avantage pour l'ensemble du Canada. Il est important que le gouvernement du Canada sache où va l'argent qu'il dépense et il est important que les provinces consacrent bien à la santé, à l'éducation postsecondaire et à l'assistance sociale l'argent qu'elles reçoivent à cette fin.

Dans le domaine de l'assistance sociale, on sait que les conditions liées aux programmes sont telles que les provinces consacrent effectivement aux programmes d'aide sociale les sommes prévues à cette fin. Par contre, non seulement en Colombie-Britannique, mais aussi au Nouveau-Brunswick et dans d'autres provinces, nous avons vu des gouvernements créditistes, libéraux et conservateurs utiliser les transferts fédéraux à d'autres fins que celles prévues.

Ensuite, le gouvernement fédéral s'est montré moins porté à s'assurer que les provinces consacrent à la santé et à l'éducation les sommes prévues à cette fin. C'est

ainsi que les provinces utilisent notre argent, l'argent des Canadiens, l'argent du gouvernement fédéral, qui est destiné à souligner l'importance nationale de la santé et de l'éducation postsecondaire, pour construire des routes provinciales qui, d'après moi, ne présentent aucun intérêt national.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité d'intervenir dans le débat sur le projet de loi le premier jour de la reprise des travaux de la Chambre des communes. Nous avons tous eu le temps de nous rendre dans nos circonscriptions et d'écouter le peuple nous parler de ses priorités, de ses idées et de ses préoccupations.

Il ne fait aucun doute que la préoccupation première des Canadiens, pas seulement ceux de ma circonscription—et nous l'avons tous entendu dire lors de nos réunions de caucus d'il y a quelques jours—, c'est le chômage. Nous devons trouver des moyens de permettre aux Canadiens de retourner sur le marché du travail. De plus, il semble que, depuis quatre ou six semaines, ceux et celles qui ont un emploi sont davantage préoccupés par le problème du chômage que ceux qui n'en ont pas, parce qu'ils craignent que, dans un jour ou une semaine, ce soit à leur tour d'être mis à pied ou que l'entreprise pour laquelle ils travaillent ferme ses portes ou déclare faillite.

Je félicite donc le député de Saskatoon—Clark's Crossing qui a souligné que le problème du chômage était très présent. Je ne peux qu'espérer le voir faire comprendre cela à son premier ministre, le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario. Tout juste vendredi dernier, quelques jours seulement après que ce premier ministre ait prononcé un discours sur l'importance de créer des emplois, lui-même, son gouvernement et le ministre des Affaires municipales ont décidé, sans même avoir entendu un seul exposé sur la question, de rejeter un projet pour le nord de Toronto—le projet Queensville Properties Project—qui aurait permis la création de 17 000 emplois et prévoyait notamment une université de l'environnement, quelques industries légères et 5 000 logements à loyer abordable. Ils l'ont tout simplement refusé. Ils l'ont balayé du revers de la main sans même avoir entendu une présentation officielle.

Devant cette situation, je suis très préoccupé par l'hypocrisie rampante que l'on décèle dans notre débat. Je reviens aux paroles prononcées au début de son intervention par le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation. Il a dit que le projet de loi, le plafonnement du RAPC, était important en raison de la situation financière dans laquelle se trouve aujourd'hui le Canada. Il a déclaré que c'était important parce que son gouvernement doit poursuivre son programme de compressions budgétaires.

• (1330)

Il a dit que le projet de loi aiderait les gens à retrouver leur souffle. Ce projet de loi fait le plus de tort aux personnes qui ont le plus besoin d'aide et arrive probablement au moment où notre pays se trouve dans la pire situation économique de son histoire. Je n'arrive pas à comprendre comment le gouvernement peut justifier le projet de loi à un tel moment. Cela montre une fois de plus que, lorsque le gouvernement constate un manque à gagner, plutôt que de chercher des moyens d'accroître la richesse, il procède à des compressions budgétaires. Depuis sept ans, ce gouvernement se soustrait à ses responsabilités de gouvernement national. Dès qu'il rencontre un problème provenant d'un manque de fonds, il coupe, il privatise, il plafonne.

Nous sommes maintenant arrivés à un point où le gouvernement national est si diminué et si décentralisé qu'il peut difficilement fonctionner comme un véritable gouvernement national et cela, le peuple canadien l'a constaté. Je dois avouer que si j'ai appris quelque chose au cours des six dernières années, c'est que la plupart des Canadiens jugent que le Parlement du Canada est totalement inadapté. La plupart des Canadiens croient que nous ne faisons rien, pire encore, ils croient que nous ne faisons qu'empirer la situation.

À mon avis, le gouvernement a atteint le paroxysme du cynisme en inscrivant l'étude de ce projet de loi au programme du premier jour de nos travaux, au moment où les gens attendent que nous fassions montre de leadership et que nous leur redonnions quelque espoir. Je crois que la Chambre des communes devrait étudier matin, midi et soir des motions de voies et moyens sur les programmes susceptibles de redonner du travail aux Canadiens.

Or, si nous remettions les gens au travail, alors ce projet de loi ne serait pas nécessaire, parce que le problème que nous connaissons, et le gouvernemen s'en inquiète, c'est que, cette année, les prestations d'assurance -chômage vont atteindre près de 20 milliards de dollars et celles de l'aide sociale près de 10 milliards de dollars d'un bout à l'autre du pays. Ces deux fonds à eux seuls équivalent à tout le déficit de notre pays pour l'année entière. Aussi, du point de vue de la logique et de la priorité, si nous pouvions rendre productif ce fonds de chômage, alors nous ne débattrions pas ce projet de loi parce qu'on ne demanderait pas de soutien spécial pour les personnes les plus désavantagées de notre société. Il ne serait pas

nécessaire de demander ces crédits supplémentaires parce que les gens seraient productifs.

Une chose que j'ai entendue répéter à maintes reprises, au cours des six dernières semaines, dans ma circonscription qui se trouve au centre ville de Toronto, c'est que les gens qui touchent des prestations d'aide sociale et de chômage se sentent coupables de recevoir cette aide. Bien des gens à Toronto ont dû avoir recours, pour la première fois de leur vie, aux prestations d'aide sociale et de chômage. Le nombre de nos assistés sociaux a doublé depuis un an et demi. Nous avons des gens qui disent: «Mon Dieu, je préférerais de beaucoup faire quelque chose dans la collectivité. Donnez-moi quelque chose à faire.»

On a toujours assez mal considéré les gens qui, dans le passé, touchaient des prestations de chômage ou d'aide sociale. C'était comme si la plupart des assistés sociaux étaient satisfaits de leur sort. Eh bien, ce n'est pas le cas. Nous devons trouver des moyens de ramener dans la vie active les chômeurs et les assistés sociaux.

Nous ne pouvons nous contenter de critiquer le gouvernement. Il existe des moyens. J'aimerais pour commencer faire remarquer qu'il y a dans ce pays 900 000 entrepreneurs. Je me souviens du jour où, en 1981, tandis que notre pays traversait une autre grande période de récession, le député de Winnipeg—Fort Garry à l'époque, qui représente maintenant Winnipeg-Sud-Centre, était alors ministre de l'Emploi; il a introduit le programme RELAIS, en vertu duquel une personne se voyait garantir par le Gouvernement du Canada 50 p. 100 de son salaire pendant six mois, puis 25 p. 100 les trois mois suivants. Ce programme, analysé une fois terminé, a été considéré comme l'un des programmes les plus efficaces pour réintégrer rapidement les gens dans la population active.

C'est de ce type d'initiative dont nous avons besoin aujourd'hui. Ce n'est pas parce que l'idée vient d'un ministre de l'Emploi qui se trouve être un libéral que le gouvernement devrait la repousser. Il ne devrait pas hésiter à la reprendre, la revoir et l'exploiter de nouveau.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois en effet comprendre qu'il s'agit ici d'une mesure législative qui, normalement, nécessite la présence d'un ministre à la Chambre.

Le président suppléant (M. Fee): On m'a fait savoir que l'usage à la Chambre voulait que l'on ne signale pas l'absence d'un député. Reprenons donc le débat, s'il vous plaît.

M. Mills: Le porte-parole du Parti libéral pour le développement social considère qu'il est important d'avoir un peu plus d'appui de la part des ministériels à l'égard d'un projet de loi comme celui-ci. L'idée n'est pas simplement de trouver à redire à la politique du gouvernement mais, plutôt de proposer des moyens de donner de l'emploi aux Canadiens.

Je tiens à répéter que le député de Winnipeg-Sud-Centre avait mis en oeuvre un programme, le programme RELAIS, en 1981. En moins de 90 jours, nous avons redonné de l'emploi à quelque 300 000 personnes au Canada. Nous avons encouragé les 900 000 entreprises canadiennes à s'engager et à miser sur le capital humain qui n'était pas exploité à cause de la grave récession mondiale. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose aujourd'hui? Pourquoi ne trouverait-on pas des moyens d'améliorer notre infrastructure municipale qui a besoin d'être remise en état?

Qu'attendons-nous? Il n'en coûterait pas si cher au Trésor si nous participions à des programmes à frais partagés. La province en paierait le tiers, les municipalités un tiers, et le fédéral un tiers. Si l'on prenait toutes les sommes que l'on paie déjà—30 milliards en assurance-chômage plus les prestations d'assistance sociale—et si l'on s'en servait pour rendre notre population active productive, cela relancerait certainement l'économie.

Voilà le genre de choses que les Canadiens veulent que nous débattions au Parlement du Canada. Ils veulent nous voir discuter de moyens de redonner de l'emploi aux gens. Quand les gens travaillent, la famille, le système des soins de santé et tous les autres services sociaux ne s'en portent que mieux. Tant et si bien qu'il ne serait plus nécessaire de plafonner les contributions au chapitre du Régime d'assistance publique au détriment des plus nécessiteux. Nous n'aurions pas besoin de débattre cette mesure législative au Parlement du Canada comme nous le faisons aujourd'hui.

Encore une fois, le gouvernement a presque réussi à faire croire aux Canadiens qu'on peut voir la lumière au bout du tunnel et que sa priorité absolue, c'est la dette et le déficit. Quel lavage de cerveau!

• (1340)

Il essaie de leur faire croire que, depuis sept ans, il a vécu selon ses moyens, alors qu'il vit au-dessus de ses moyens depuis le jour même où il est arrivé au pouvoir. Oui, il a hérité d'une dette de 180 milliards de dollars, mais la moitié de cette somme représentait des dépenses que nous avions faites au chapitre des programmes sociaux, durant la terrible récession du début des années 80. Il n'y avait pas que l'assurance-chômage en cause. Nous,

nous n'avons jamais plafonné le RAPC. Pour favoriser la reprise économique, nous avions mis sur pied un programme spécial grâce auquel toutes sortes de projets municipaux ont été réalisés d'un océan à l'autre.

Le gouvernement dit qu'il vit selon ses moyens, alors qu'il a fait passer la dette de 180 à 410 milliards de dollars. Pense-t-il que les Canadiens ne sont pas assez intelligents pour se rendre compte qu'il est responsable de 210 milliards de dollars de cette dette? Et toutes ces dettes correspondent à quoi? Il a liquidé des sociétés d'État qui servaient pourtant l'intérêt public. Il a vendu des terres qui elles aussi servaient l'intérêt public. Il a comprimé tout ce qu'il pouvait.

J'étais au Proche-Orient la semaine dernière, à Aman, en Jordanie, où je me suis entretenu avec des propriétaires de petites et moyennes entreprises de là-bas. Le gouvernement parle de mondialisation des échanges. Il y a des milliards de dollars à faire au Proche-Orient. Dans toute cette région, le Canada a très bonne presse. C'est en grande partie grâce à l'ancien premier ministre, Pierre Trudeau, et non grâce au gouvernement actuel.

Le gouvernement parle de globalisation et de commerce extérieur, mais trois hommes d'affaires se sont vu couper leurs subventions du PDME. Le gouvernement n'a pas soutenu depuis six mois la globalisation du commerce pour les hommes d'affaires canadiens qui veulent aller prospecter les marchés d'exportation et tâcher d'obtenir des commandes qui permettraient de faire tourner nos usines et de créer des emplois. Il y a une incohérence totale entre ses objectifs déclarés en matière de responsabilité financière et ses actions réelles. Le gouvernement n'a absolument rien fait depuis six mois pour miser sur le capital humain existant au Canada. Il n'a pas proposé un seul programme de création d'emplois depuis six mois. Les gens nous disent jour après jour que nous devons faire quelque chose pour stimuler l'économie, pour redonner du travail aux chômeurs.

Je ne propose pas de dépenser plus d'argent. Je ne prétends pas que nous ne devrions pas tenir compte du déficit et de la dette du pays. Mais ce n'est que par le plein emploi que nous réussirons à résoudre le problème du déficit et de la dette. Et nous ne réussirons à établir le plein emploi qu'en suscitant une certaine inspiration et en assurant un certain soutien aux 900 000 entrepreneurs qui emploient actuellement 85 p. 100 de la population active canadienne.

Monsieur le président, je veux lancer un appel au gouvernement au moment où nous entamons cette nouvelle saison, cette nouvelle session parlementaire; au moment où les Canadiens cherchent à trouver un certain espoir et une certaine initiative chez le Parlement canadien, nous devons trouver le moyen de faire comprendre au gouvernement qu'il doit miser sur les Canadiens. Qu'il cesse d'écouter les mandarins des Finances qui sont tellement obsédés par le déficit qu'ils ne font que l'exacerber. Ils étouffent la créativité. Je sais qu'il y a beaucoup de bons députés en face. Ils sont à leur façon de solides et efficaces entrepreneurs qui ont de bonnes idées.

Le ministre des Finances et le premier ministre doivent écouter les citoyens et les assurer de leur soutien de sorte que nous puissions redonner du travail aux chômeurs. Une fois que nous aurons réduit le problème du chômage qui est le plus préoccupant à mon avis et de l'avis de tous mes électeurs auxquels j'ai parlé depuis six semaines, une fois que nous aurons rapidement remédié à ce problème, le régime d'assistance publique sera moins sollicité.

Il ne sera plus nécessaire de présenter un pareil projet de loi. Au beau milieu d'un hiver rigoureux, alors que les gens ont le plus besoin d'aide, dès le premier jour de la reprise, le gouvernement nous saisit d'un projet de loi visant à limiter les paiements destinés aux membres les plus nécessiteux de notre société.

Le moment est bien mal choisi et l'initiative est d'un goût douteux. Reportons l'attention de la Chambre des communes sur le problème numéro un, la création d'emplois, même si nous devons en discuter pendant 24 heures jusqu'à ce que nous puissions tous nous entendre sur les moyens de redonner immédiatement du travail aux chômeurs.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue.

Je représente la circonscription de Sudbury et, dans les années 80, pendant qu'une grave récession sévissait, notre région a été très durement touchée. Je parle d'expérience; je connais les avantages que peuvent offrir à la collectivité des projets de création d'emplois établis en temps opportun. Je sais à quel point ils peuvent être précieux et stimuler l'économie. Grâce aux effets que ces stimulants ont eus sur l'économie de la région de Sudbury au début des années 80, notre région est probablement aujourd'hui l'une des plus épargnées, du moins dans le nord de l'Ontario. Toutefois, cela ne devrait pas empê-

cher le gouvernement de prévoir certaines mesures pour venir en aide aux autres régions qui sont de nos jours tout aussi durement touchées. Les régions accablées ont peut-être changées, mais pas toutes.

L'une des choses qui me frappe dans ce projet de loi, c'est le fait que le plafonnement du RAPC contribuera essentiellement à freiner les dépenses dans certaines régions jugées riches.

Je ne sais pas dans quel monde le gouvernement a vécu ces derniers temps, mais il devrait savoir qu'il n'existe plus de régions bien nanties. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les statistiques relatives au chômage dans le sud de l'Ontario. Ne vous donnez pas la peine d'examiner la situation dans le nord de l'Ontario, parce qu'il n'y a absolument pas d'emplois dans ces régions, et l'avenir semble plutôt sombre. Dans le secteur des ressources, celui des mines, il ne reste plus tellement d'industries riches, même dans l'Ouest.

Je me demande pourquoi le gouvernement tient tant à faire adopter une mesure législative qui est en retard sur son temps.

Nous devons conjuguer nos efforts pour régler les problèmes qui ont été créés au pays et non pas transférer cette tâche aux habitants de certaines régions. Les habitants de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ne sont pas dans une meilleure position que les gens des autres régions du pays. Pourquoi insistez-vous pour faire adopter ce projet de loi au lieu de vous attaquer aux problèmes économiques? Vous avez peut-être des commentaires à faire à ce sujet.

M. Mills: Pour répondre aux observations de mon collègue, je vais répéter ce que j'ai déjà dit tout à l'heure: il y a de quoi s'interroger sur la créativité du gouvernement lorsqu'on le voit proposer ce genre de mesure le jour même de la reprise des travaux.

Il y a des centaines de manières de redonner du travail aux Canadiens. Voyez par exemple toutes les possibilités touristiques que nous pourrions exploiter pour ouvrir des débouchés aux travailleurs tout de suite. Au lieu de consacrer 30 millions de dollars à la promotion des programmes et services du gouvernement, utilisons cet argent pour inviter les touristes étrangers à venir chez nous.

Les Canadiens voudraient, je crois, que tous les députés soient enfermés dans cette salle jusqu'à ce qu'ils trouvent un ensemble de mesures propres à relancer l'emploi. Dans le secteur privé, lorsque son entreprise va mal ou qu'elle traverse une mauvaise passe, on ne se contente pas de travailler de 9 à 5 et du lundi au vendredi. On se rend au travail à 6 ou 7 heures du matin, on reste tard le soir et on sacrifie même son samedi et son dimanche. C'est ce que nous devrions faire. C'est ce que le gouvernement devrait faire. Il devrait prendre l'initiative, tenir des débats d'urgence sur l'emploi et poursuivre les travaux sans interruption, même le samedi et le dimanche, jusqu'à ce que tous aient du travail. Alors, le problème de plafonnement du RAPC disparaîtrait tout seul.

• (1350)

Je dois donc vous dire, monsieur le Président, à vous et à mon collègue, que j'ai bien du mal, moi, jeune entrepreneur, à comprendre que le gouvernement n'agisse pas de la sorte. Il y a des centaines de milliers de gens qui craignent actuellement de ne pas pouvoir verser les salaires ou de ne pas pouvoir convaincre le directeur de la banque de prolonger leur ligne de crédit lorsque les choses vont mal. Ils comptent sur les Communes pour régler leur problème. Espérons qu'elles pourront le faire cette semaine.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le député de Broadview—Greenwood a prononcé un excellent discours, et je me demande s'il désespère de pouvoir poursuivre le débat comme il l'a proposé. Je lui pose la question parce que je constate le peu d'intérêt que ce débat suscite chez les députés du parti ministériel, comme en témoigne le fait qu'il n'y a pas un seul ministre présent pour entendre cet excellent exposé.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Je rappelle au député qu'il contrevient au Règlement. . .

[*Français*]

Il est contre le Règlement de signaler la présence ou l'absence d'un autre député dans cette Chambre.

La parole est à l'honorable député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Certainement, monsieur le Président, mais c'est aussi la coutume de cette Chambre qu'un ministre soit présent pendant un débat sur un projet de loi émanant du gouvernement.

[*Traduction*]

Quoi qu'il en soit, le député de Broadview—Greenwood peut-il nous dire si la tenue d'un débat d'urgence sur une question comme le rétablissement de niveaux d'emploi acceptables au Canada pose des problèmes à la Chambre et si, à son avis, le gouvernement est sérieux dans ses efforts pour ramener les Canadiens sur le marché du travail?

M. Mills: Monsieur le Président, la plupart des Canadiens pensent que la Chambre des communes est inefficace. Nous nous en sommes rendu compte certes pendant les six dernières semaines que nous avons passées dans nos circonscriptions. Je sais que la plupart des députés de ce côté-ci partagent ce sentiment. Nous avons beau revenir à la charge, nos propositions semblent tomber dans l'oreille d'un sourd. Le gouvernement se dit à l'écoute. Je le mets au défi d'entamer un débat d'urgence

sur la question la plus importante au Canada actuellement, la question du plein emploi.

Encore une fois, je ne puis qu'exhorter le gouvernement à écouter les Canadiens. Redonnons à cette Chambre sa dignité et présentons-y un programme de plein emploi d'ici la fin de la semaine.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends la parole aujourd'hui relativement à ce projet de loi. J'en ai déjà discuté à deux autres étapes du processus. J'aurais cru qu'après le congé de Noël, c'est-à-dire après avoir passé six semaines à constater de visu les conséquences désastreuses de la récession dans chaque circonscription au pays, le gouvernement serait revenu en faisant preuve d'un peu plus de respect, d'un peu plus d'égards, ou à tout le moins d'un peu plus de sagesse et de compréhension, et qu'il aurait compris que ce projet de loi est précisément le genre de mesure législative qui va non seulement mener les Canadiens encore plus près du précipice, mais qui engendrera une situation caractérisée par des milliers de laissés-pour-compte—c'est-à-dire nos jeunes et nos enfants.

Je tiens à m'exprimer en termes clairs. Je dispose de très peu de temps avant la période des questions orales, mais ce qui se passe au pays est très préoccupant.

Le projet de loi C-32 fixe un plafond au Régime d'assistance publique du Canada. Au cours de son allocution ce matin, le ministre a dit que le gouvernement et cette mesure législative feraient en sorte que ceux qui ont le plus besoin d'aide ne seront pas touchés. Je regrette de devoir dire au gouvernement et au ministre que la pauvreté n'est pas fonction de barrières géographiques.

Je suis convaincu que les pauvres dans l'agglomération urbaine de Toronto ne s'estiment pas plus chanceux parce qu'ils vivent à Toronto ou en Ontario que les pauvres au Manitoba ou en Nouvelle-Écosse. Si vous êtes pauvre, vous êtes pauvre. Le gouvernement devrait cesser ses boniments et dire qu'il plafonne ses contributions au Régime d'assistance publique du Canada dans les provinces les plus prospères.

Il devrait vérifier auprès des sièges sociaux pour voir ce qu'il a fait à l'économie de l'Ontario. Cette économie, qu'il jugeait surchauffée il y a deux ans, il l'a complètement paralysée—il a essayé de l'endormir en imposant des taux d'intérêt scandaleux—et, ce faisant, il a non seulement provoqué une récession mais aussi plongé des centaines de milliers d'enfants du pays dans la pauvreté.

Plus tôt, l'un des députés qui a pris la parole a fait allusion aux enfants et à la pauvreté. Pendant que le député s'exprimait, je regardais du côté du ministre et de ses acolytes. Ceux-ci riaient bruyamment. Je ne sais pas de quoi ils discutaient, mais s'il y en a ici qui croient que nous ne faisons pas notre travail, qu'ils aillent rencontrer les mères ou les pères qui ne peuvent fournir des aliments nutritifs à leurs enfants.

Allez dire à des parents que cette aide n'est pas ce dont ils ont besoin pour leurs enfants alors qu'ils doivent se contenter d'un logement insalubre, infesté de rats et de termites, et que leurs enfants doivent aller à l'école vêtus de vêtements élimés et tenaillés par la faim. Ça n'arrive pas seulement dans des ghettos, mais bien partout dans notre pays.

Le gouvernement ose se présenter à la Chambre, comme vient de le dire mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, après avoir été directement témoin de ce carnage; il ose présenter ce projet de loi régressif. Il y a des données fort troublantes. Si tous pouvaient faire abstraction un instant de l'esprit de parti, nous réaliserions peut-être que nous avons des responsabilités en tant qu'humains et que nous devons faire quelque chose.

Nous ne vivons pas au Bangladesh, mais au Canada. Pourtant, plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada. Ces enfants-là ne votent pas. Ils n'ont pas voté pour ce gouvernement, ni pour l'opposition. Ce ne sont que des enfants et ils n'ont pas choisi d'être nés pauvres. Ils sont issus de parents qui s'attendaient à être mieux traités. Nous vivons dans un pays assez riche pour que tous ceux qui ont les compétences, la détermination et les capacités voulues ne voient pas leurs rêves s'effondrer parce qu'ils vivent avec un chèque de 650 ou de 700 $ par mois de l'aide sociale. Quelle belle vie!

Il a été question de certaines statistiques dans un journal ce matin, et c'est une des raisons pour lesquelles je voulais prendre part au débat avant 14 heures. Ce n'est pas uniquement un autre projet de loi visant à supprimer quelque échappatoire fiscale.

Je voudrais citer mon collègue de Winnipeg qui a parlé au nom de notre parti au cours du débat et qui a fait un travail incroyable. Il a cité un article du *Globe and Mail* paru samedi, le 28 décembre dernier. On pourrait pleurer en lisant cela. Cet article dit qu'entre 1989 et 1990, le sort des enfants pauvres du Canada a empiré et que leur nombre a augmenté de 15 p. 100 en un an. Il y a donc maintenant plus d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté.

Une autre partie de l'article révèle que les filles de familles bénéficiaires de l'aide sociale—écoutez-moi bien—sont 3,9 fois plus nombreuses que celles des autres familles à avoir de mauvais résultats scolaires. De deux choses l'une: ou bien les gens qui perdent leur emploi et finissent par dépendre de l'assistance sociale n'ont pas des enfants aussi intelligents ou bien il faut se rendre à l'évidence que ces filles d'assistés sociaux n'ont peut-être pas une alimentation équilibrée. C'est pourquoi ces enfants ne sont pas capables de donner leur plein rendement à l'école.

On peut pousser le raisonnement un peu plus loin. À la page suivante, on lit que le taux de pauvreté chez les enfants est directement lié au taux de chômage chez les adultes. Si un enfant est plongé dans la pauvreté parce que le gouvernement n'a pas créé des conditions économiques qui permettent à ses parents de contribuer à l'économie dans la pleine mesure de leurs capacités, cela signifie qu'on est en train de créer une certaine catégorie de gens systématiquement rejetés de la société.

• (1400)

J'ai moi-même trois enfants et j'aurais fait absolument tout pour m'assurer qu'ils avaient toutes les possibilités de s'épanouir pleinement. Je peux facilement imaginer comment je me sentirais ou comment n'importe lequel d'entre nous se sentirait s'il était dans l'impossibilité de trouver un emploi et qu'il devait vivre sous le seuil de la pauvreté dans un pays aussi riche et qu'il devait voir ses enfants privés des rêves d'avenir qui devraient normalement être les leurs. Le gouvernement ne cesse de nier les faits.

Mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, a fait savoir qu'il nous faut un gouvernement qui cherche non pas à maintenir les gens sous le seuil de la pauvreté et dépendants de l'aide sociale, mais bien à leur redonner du travail, à les rendre productifs et à leur permettre de rêver ainsi que de de planifier l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Le gouvernement actuel fait exactement le contraire depuis deux ans et demi. Il a mis en place une série de mesures régressives de nature à réduire les crédits alloués à la formation, au soutien de l'emploi et à la création d'emplois. Juste ciel, souvenez-vous de ce qu'a fait au cours de la dernière récession l'ancien gouvernement libéral que vous, en face, ne cessez de critiquer. Il avait établi des programmes, dont un programme spécial de recouvrement du capital visant à redonner du travail aux gens et à leur permettre de recouvrer leur dignité.

Article 31 du Règlement

Vous me faites signe, monsieur le Président, que le temps mis à ma disposition est écoulé, je crois, mais je poursuivrai un peu plus tard.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, à maintes reprises, mes collègues de Hamilton-Est et de Hamilton-Ouest et moi-même avons demandé quels étaient les projets du gouvernement à l'égard du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

On nous a assurés que le gouvernement était en faveur du maintien de cet établissement de calibre international. Or, vers la fin de l'année dernière, un document du Conseil du Trésor signalait que l'on avait demandé au ministre du Travail d'établir un plan pour la fermeture de ce centre. L'opération devait être terminée d'ici la mi-janvier de cette année.

La fermeture de ce centre d'information unique en son genre serait une tragédie pour Hamilton et pour l'ensemble des travailleurs du Canada. On tergiverse depuis déjà trop longtemps.

J'exhorte le gouvernement à manifester son engagement en faveur de l'hygiène et de la sécurité au travail dans notre pays.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter aujourd'hui le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que le premier ministre pour l'annonce d'un paiement comptant de 5 p. 100 dont pourra désormais se prévaloir l'acheteur d'une première maison.

Cette mesure va accroître le nombre des propriétaires, encourager l'initiative personnelle et renforcer les valeurs familiales. Bien des Canadiens sont en mesure de remplir leurs obligations hypothécaires pour l'achat d'une maison, surtout que les taux d'intérêt sont bas en ce moment, mais ils ne peuvent pas verser le paiement comptant. Selon la SCHL, ce pourcentage devrait per-

Article 31 du Règlement

mettre à 200 000 familles canadiennes de devenir propriétaires.

Comme le montre l'expérience faite dans le cadre de l'ancienne Loi nationale sur l'habitation, le risque de manquement aux obligations hypothécaires reste à peu près le même suivant que le paiement comptant s'élève à 5 ou à 10 p. cent.

De plus, cette mesure assurera la création de plusieurs centaines d'emplois pour les gens qui sont actuellement sans travail.

Cette annonce montre clairement que le gouvernement est conscient des difficultés économiques qu'éprouvent les Canadiens en ce moment et qu'il a l'intention de prendre des mesures concrètes à cet égard.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé récemment des modifications au programme concernant les employés de maison étrangers. Ces modifications, au lieu d'améliorer le programme, ne font que l'affaiblir davantage. En effet, elles ne tiennent pas compte de l'expérience de travail et exposent les gens en question aux abus de leurs employeurs, en les forçant à vivre sous leur toit.

Le critère selon lequel ces gens doivent avoir suivi un cours de formation à temps plein de six mois empêchera pratiquement tous les gens des Antilles et d'autres pays en voie de développement d'être admissibles aux programmes en question, car ils n'existent pas.

Le gouvernement conservateur revient à la bonne vieille époque des gouvernantes venues d'Europe et de l'Empire britannique et ne montre qu'un intérêt de façade pour le multiculturalisme.

J'exhorte le gouvernement à donner suite aux recommandations soumises il y a bien longtemps par les groupes de soutien des travailleurs de maison, auxquelles il n'a pas encore répondu. Il faut reconnaître que les travailleurs de maison étrangers font un travail utile au Canada. Ils doivent avoir le droit de vivre où bon leur semble, et il faut reconnaître que leur expérience pertinente en tant que gardienne ou bonne, remplace une formation régulière.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, beaucoup de petits Canadiens ont été bercés dans les bras d'une gouvernante venue d'un autre pays. Ces femmes viennent souvent des Philippines et d'autres pays en voie de développement. Elles offrent des services grandement recherchés en tant que femmes de ménage, gardiennes d'enfants ou bonnes. Ces employées de maison sont souvent peu rémunérées mais, venant de pays où la pauvreté et le manque d'emploi leur réservent des avenirs bien sombres, elles se disent satisfaites déjà d'avoir un emploi.

Il est donc difficile de comprendre pourquoi le ministère de l'Immigration modifie le programme concernant les employés de maison étrangers en fixant des normes de scolarité inutilement élevées et en demandant l'équivalent presque d'un diplôme d'études collégiales aux nouveaux candidats. Il ferme ainsi le programme aux personnes qui viennent des pays en voie de développement en leur disant qu'elles ne sont plus les bienvenues au Canada et que, si elles y viennent, elles devront habiter sous le toit de leur employeur. C'est de la discrimination pure et simple contre les personnes qui sont les moins aptes à se défendre. La vie a déjà été très difficile pour ces femmes.

Je prie le ministre de l'Immigration de ne pas resserrer les critères d'admissibilité à ce programme. Qu'il le rétablisse et qu'il l'améliore s'il le désire, mais qu'il ne le détruise pas, au nom de l'égalité et de la dignité humaine.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, au nom des céréaliculteurs de l'Ouest, je voudrais aujourd'hui féliciter le premier ministre et lui exprimer ma reconnaissance pour avoir trouvé un autre débouché pour notre blé.

Non seulement l'aide offerte par notre gouvernement sera précieuse pour nos agriculteurs, mais elle favorisera une nouvelle aide économique et de nouveaux investissements en Russie. Nous aidons la Russie à devenir démocratique, tout en assurant la survie et le renforcement de l'agriculture canadienne à l'avenir.

* * *

LA SANTÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, depuis 1988, je n'ai cessé d'exiger que le ministre de la Santé prenne des mesures pour protéger la santé des Canadiennes et retire du marché l'implant mammaire Même. Pendant ce temps, on ne fait aucun cas des femmes qui, partout au pays, se disaient inquiètes de la menace que constituaient pour leur santé d'autres implants mammaires de silicone; on les accuse d'être hystériques, irresponsables et mal renseignées.

Eh bien, monsieur le Président, l'implant Même n'est plus sur le marché, et l'organisme américain Food and Drug Administration a demandé un moratoire sur la distribution et l'utilisation des implants de silicone. Avec

un certain retard, le gouvernement a suivi l'exemple du gouvernement américain.

Les scientifiques savent depuis 30 ans que la présence de silicone dans le corps humain peut favoriser diverses maladies auto-immunes. À la FDA, aux États-Unis, et à la Direction générale de la protection de la santé, au Canada, on était au courant de ces problèmes et, pourtant, on a autorisé l'essai d'implants de silicone chez des femmes. Le docteur Pierre Blais a sonné l'alarme et il a été congédié. On a prouvé qu'il avait raison et, d'après ce que nous savons aujourd'hui, il est clair que nous ne pouvons laisser aux fabricants le soin de prouver la sécurité des implants.

Ce gouvernement a hésité, il s'est esquivé et il a nié sa responsabilité. . .

M. le Président: Le temps alloué à la députée est écoulé.

* * *

AEROVOX CANADA INC.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, à la fin de décembre; la maison-mère américaine d'Aerovox Canada a annoncé qu'elle fermait l'usine d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, et qu'elle déménageait la production aux États-Unis.

Cela a surpris tout le monde, vu que l'on avait annoncé peu de temps auparavant une expansion de l'usine en question et le transfert de toute la production au Canada. L'usine d'Amherst est plus compétitive et réalise des profits correspondant à 15 p. 100 des ventes, contre 6,5 p. 100 pour l'usine américaine. Alors qu'elle ne représentait que 12 p. 100 des ventes totales d'Aerovox, elle assurait 24 p. 100 des bénéfices canadiens.

Logiquement, et selon les pratiques commerciales habituelles, c'est l'usine d'Amherst qui aurait dû rester ouverte. Des discussions ont commencé avec Industrie, Sciences et Technologie pour essayer de trouver un nouveau produit ou un nouveau propriétaire pour cette usine, et un comité local, chargé de rechercher des solutions, a été mis sur pied. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a promis d'aider dans toute la mesure de ses possibilités.

J'invite le ministre à s'intéresser personnellement à cette affaire, car ce qui est arrivé aux employés de cette usine n'aurait jamais dû se produire.

Article 31 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, malgré les garanties presque quotidiennes données au cours de la dernière session du Parlement, le présent gouvernement semble avoir renoncé à tout effort en vue de négocier un article XI plus fort et mieux protégé durant les présentes négociations du GATT.

Ce gouvernement n'a pas encore accompli tout ce qu'il pouvait pour protéger les systèmes de gestion de l'offre qui nous ont permis de maintenir des prix stables pour nos producteurs de produits laitiers, de volaille et d'oeufs et d'assurer l'approvisionnement des Canadiens pendant plus de 20 ans.

• (1410)

Je demande au premier ministre d'entreprendre des négociations bilatérales avec ses homologues des États-Unis et de la Communauté européenne dans le but d'obtenir l'appui nécessaire à l'éclaircissement et au renforcement de l'article XI. Je demande aussi aux ministres du Commerce extérieur et de l'Agriculture de faire de même à l'égard de leurs homologues.

Il faudrait aussi faire tous les efforts requis afin de créer des liens et des réseaux de soutien avec les autres pays qui pourraient éventuellement appuyer notre position, y compris le Japon et la Corée du Sud.

Nous avons suffisamment parlé; il faut maintenant passer à l'action et poser des gestes concrets pour les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs de notre pays.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le système canadien de gestion de l'offre a permis aux provinces atlantiques d'avoir une industrie stable et durable dans les domaines de la volaille, des oeufs et des produits laitiers, tandis que le système américain a créé dans ces secteurs une industrie fortement intégrée, centralisée et concentrée.

Les agriculteurs de l'Atlantique s'attendent à ce que la mise en oeuvre éventuelle du projet d'entente présenté par Arthur Dunkel dans les négociations du GATT entraîne la disparition d'un grand nombre d'entre eux.

Nos agriculteurs sont heureux de la position publiquement adoptée par le gouvernement du Canada et se félicitent des déclarations sans équivoque que le ministre de l'Agriculture a faites sur la nécessité de maintenir et de clarifier l'article XI.

Article 31 du Règlement

Cependant, des organismes agricoles se font dire par certains qui participent aux pourparlers de Genève que le Canada montre peu d'enthousiasme à la table des négociations.

Lorsqu'il s'agit de négocier, les Américains et les Européens se montrent intransigeants. Nous devons nous préparer à faire de même. J'exhorte le premier ministre et le gouvernement à ordonner aux négociateurs canadiens de faire preuve de vigilance, de ténacité et de témérité si nécessaire pour faire valoir la position prise par le Canada dans les négociations du GATT.

* * *

LE CHÔMAGE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le sort des sans-emploi dans le Grand Toronto et dans le reste du Canada est désespéré. Ceux qui sont arrivés au bout de leurs allocations de chômage se voient dans l'obligation d'avoir recours à l'aide sociale. Ce n'est pas juste. Ce gouvernement parle de reprise économique, mais se refuse à faire quoi que ce soit pour stimuler l'économie et pour créer des emplois pour les Canadiens. C'est faire preuve d'insouciance que d'obliger les chômeurs à s'inscrire à l'aide sociale. C'est faire preuve d'insouciance que de faire porter aux municipalités et à leurs contribuables le fardeau fiscal de la mauvaise gestion de ce gouvernement.

Le gouvernement fédéral devrait prolonger la période pendant laquelle les chômeurs ont droit à l'assurance-chômage, prendre des mesures pour stimuler l'économie et créer des emplois pour ceux qui essaient de retourner sur le marché du travail et pour ceux qui y arrivent pour la première fois.

Les chômeurs canadiens sont dans une situation désespérée. Tout ce qu'ils veulent, c'est du travail.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la semaine dernière, alors que la Chambre des communes était en vacances et que les feux de la rampe étaient éteints, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des modifications au programme concernant les employés de maison étrangers.

Selon lui, ces changements aideront les employés de maison, mais ce n'est pas ce que pensent le grand nombre d'entre eux qui manifestent devant le Parlement aujourd'hui. Une fois encore, le gouvernement invoque la compétitivité pour imposer des règles injustes.

En exigeant que les candidates possèdent l'équivalent d'une douzième année, aient suivi un cours de six mois de formation d'aide domestique et connaissent le français ou l'anglais, le gouvernement ferme la porte au nez des femmes des pays en voie de développement.

Ces nouvelles normes ne s'adressent pas aux Canadiens. Un diplôme d'études secondaires aux Philippines ne correspond pas à un diplôme de douzième année au Canada. Il n'y a pas de cours pour employés de maison aux Antilles ou aux Philippines.

Au lieu d'éliminer les injustices du programme actuel et d'essayer de prévenir la violence et les abus, le ministre impose des normes inutiles et ferme les portes du Canada.

* * *

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler du programme Développement des collectivités. Ce programme a fait l'objet de nombreux examens et évaluations favorables.

Il permet de planifier les stratégies et de mettre au point des intitiatives qui favorisent le développement à long terme d'une collectivité et améliorent la qualité du marché du travail.

Un total de 221 zones de développement des collectivités englobant la plupart des petites villes et des régions rurales et isolées du Canada participent à ce programme et améliorent leur capacité de développment local grâce à celui-ci.

Le Comité d'aide au développement des collectivités de Hastings-Nord et celui de Land O'Lakes offrent tous les deux des moyens exceptionnnels pour répondre aux besoins de ma grande circonscription rurale de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington de l'est de l'Ontario.

Un troisième secteur de ma circonscription, Hastings Centre, a demandé des crédits dans le cadre du programme Développement des collectivités. J'espère que cette région pourra bénéficier de ce programme qui a été bien accueilli par les dirigeants de la communauté et a contribué à bien des réussites dans ma région de l'est de l'Ontario.

LA FAMILLE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la famille est l'un des éléments les plus importants de la société canadienne. Ces dernières années, le gouvernement du Canada a prouvé que le bien-être de la cellule familiale lui tient à coeur, et cela notamment par le rajustement du crédit d'impôt pour enfant et par diverses mesures visant à lutter contre la violence familiale. Il reste cependant beaucoup à faire encore, et la tâche incombe non seulement aux autorités gouvernementales, mais aussi aux organismes familiaux et à la société en général.

Au nombre de ces groupes à vocation familiale figure «Kids First». Organisme national de parents qui élèvent leurs enfants à la maison, «Kids First» a été créé à Calgary en 1986 et compte des milliers de membres d'un bout à l'autre du pays. Tous travaillent d'arrache-pied à faire en sorte que nos lois fiscales soient justes. «Kids First» se bat pour que les parents qui décident de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants soient traités équitablement. Appuyons tous «Kids First». Unissons nos efforts pour garantir un avenir meilleur à nos enfants.

Bâtissons ensemble un Canada meilleur.

* * *

ROBERTA BONDAR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 22 janvier 1992, le Dr Roberta Bondar, médecin et neurologue de Sault-Sainte-Marie, est devenue la première femme astronaute à voyager dans l'espace, après huit ans de formation et de préparation.

Durant ces huit jours passés dans l'espace, elle a effectué une série d'expériences scientifiques difficiles avec la participation, au sol, de plus de 200 spécialistes de 16 pays, dont le Canada.

Avant son départ, le Dr Bondar a déclaré qu'elle aurait sous peu l'honneur et le privilège d'embrasser la terre des yeux, du coeur, de l'esprit et de l'âme. Elle s'est acquittée de ses responsabilités dans l'espace avec un courage et une compétence admirables.

Les habitants de Sault-Sainte-Marie ne sont pas les seuls à être fiers. Tous les Canadiens admirent Roberta Bondar pour le travail considérable qu'elle a accompli pour le Canada et pour le monde entier. Tous les députés à la Chambre des communes se joignent à moi aujourd'hui, j'en suis sûr, pour la féliciter de sa mission et de l'oeuvre formidable qu'elle a accomplie pour l'humanité.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉCÈS DE GED BALDWIN

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour exprimer mes condoléances aux membres de la famille et aux amis de Ged Baldwin, un ancien député de Peace River qui est décédé le 16 décembre.

Ged Baldwin a été élu pour la première fois à la Chambre en 1958. Il a remporté en tout huit élections consécutives. C'était un bon député qui relevait facilement et efficacement les divers défis que pose une grande circonscription éloignée.

Il fut également un grand parlementaire et passera à l'histoire comme le père de la Loi canadienne sur l'accès à l'information. Sa maîtrise de la procédure parlementaire en a fait un précieux collaborateur au sein du gouvernement Diefenbaker.

Auteur, avocat, agriculteur, médaillé militaire de la Seconde Guerre mondiale, défenseur des libertés civiles et apôtre de la paix mondiale, Ged Baldwin a été tout cela. Il a été décoré de l'Ordre du Canada et a reçu de nombreux autres honneurs et distinctions dignes d'un homme d'État.

Je tiens à exprimer mes condoléances personnelles à Beulah, Gerald, Bruce, Greg, Pat, Barbara et Gwennyth, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants. Je leur dirai qu'un député ne peut avoir de meilleur exemple à suivre que celui de Ged Baldwin.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir de retour pour cette nouvelle session, vous et tous les députés de la Chambre.

Au cours des six dernières semaines, nous sommes tous allés dans nos circonscriptions, et le message des Canadiens est clair: il faut remettre le Canada sur la bonne voie.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Vendredi dernier, mon parti a proposé un plan d'urgence en quelques points qui sont bien clairs: dollar canadien moins élevé, infrastructures municipales, formation et recyclage, plus d'argent pour les banques alimentaires et programme en deux points pour stimuler la construction résidentielle.

Aujourd'hui, le gouvernement a accepté de mettre en oeuvre une de ces propositions, c'est-à-dire de ramener de 10 à 5 p. 100 le paiement initial minimum à verser pour l'achat d'une première maison, et je l'en félicite.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Le deuxième volet de notre proposition concerne l'utilisation de sommes versées dans un REER, ce qui favoriserait beaucoup la construction domiciliaire. Le gouvernement est-il également prêt à appliquer immédiatement cette mesure?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux dire au chef de l'opposition que je suis d'accord avec lui quand il dit que les Canadiens veulent remettre le Canada sur la bonne voie. Ils veulent un Canada uni et prospère.

J'applaudis à l'initiative en cinq points qu'il a présentée vendredi au nom de son parti. Je voudrais passer en revue ces diverses propositions, monsieur le Président. La première fixe à 5 p. 100 le paiement initial minimum à verser pour l'achat d'une première maison. Cette proposition a été bien étudiée, et mon collègue le ministre, responsable de l'habitation, en a annoncé aujourd'hui l'adoption.

La deuxième consiste à permettre aux personnes désireuses d'acheter leur première maison de prélever à cette fin 7 500 $ sur leur REER. Que le chef de l'opposition sache que nous examinons de près sa suggestion.

Il a aussi parlé d'intensifier la formation et l'acquisition de compétences de base. Je lui rappelle que nous avons prévu d'affecter 3,1 milliards de dollars aux programmes de formation en 1991-1992 et 3,4 milliards en 1993-1994.

Quant à ses propositions concernant une aide fédérale d'urgence aux banques alimentaires et l'amélioration des infrastructures à frais partagés, on a commencé à les étudier. Il en a été question à la conférence des premiers ministres.

Mais le chef de l'opposition pourrait peut-être nous dire comment il financerait cette initiative de 3 milliards de dollars, quand on sait que les Canadiens ne sont pas prêts à accepter un accroissement des impôts ou du déficit.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une bonne solution à vous proposer: stimuler l'économie canadienne, ce qui fera augmenter les recettes.

Vendredi dernier, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations a déclaré que la mise en oeuvre de notre programme à deux volets permettrait immédiatement de créer 100 000 nouveaux emplois et de faire construire 60 000 logements supplémentaires au Canada. Je crois comprendre qu'il faudrait adopter une mesure législative pour donner suite au deuxième volet de notre proposition sur le logement, c'est-à-dire pour permettre aux gens de prendre leur mise de fonds initiale dans leur REER.

Si le premier ministre et le ministre des Finances désirent proposer un projet de loi visant à mettre en application l'ensemble de notre programme de logement, nous veillerons à ce que cette mesure législative soit adoptée à la Chambre des communes et au Sénat d'ici la fin de la semaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'opposition dérogerait ainsi à ses pratiques habituelles, et j'en serais très heureux.

Le chef de l'opposition n'est pas sans savoir que cet aspect de sa proposition relative au REER pose quelques problèmes. Nous tentons actuellement d'en évaluer certains détails techniques que nous pourrions régler de façon à retenir cette proposition qui a son utilité.

J'en profite pour rappeler au député que, d'après le nombre de mises en chantier au quatrième trimestre, on construirait en moyenne 185 000 logements par année. Jamais les logements n'ont été aussi abordables depuis le début des années 80; voilà autant d'indicateurs positifs.

Étant donné que les taux d'intérêt ont chuté et que l'industrie du logement est très sensible à ces taux, il est de la plus haute importance, si nous voulons appuyer ce secteur, de garder à long terme les taux d'intérêt à un niveau inférieur, ce qui donnera aux futurs propriétaires la stabilité et la sécurité qu'ils recherchent.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au moment où l'opposition offre sa collaboration au gouvernement, celui-ci veut en faire un débat de politique partisane. Je tiens à dire au ministre des Finances que le plan que nous proposons peut être mis de l'avant immédiatement. L'Association des constructeurs de maisons a déclaré que l'an passé, 152 000 nouvelles maisons ont été mises en chantier au Canada et qu'il y en aura 156 000 cette année, au maximum. Avec la mesure que nous proposons aujourd'hui, 210 000 nouvelles mai-

sons seraient mises en chantier au Canada cette année. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas suivre ce plan qui créerait 100 000 nouveaux emplois immédiatement, seulement dans le domaine de l'habitation?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai signalé un peu plus tôt au député que nous examinions sérieusement cette question, et je n'ai rien à ajouter.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, une question à poser au ministre des Finances.

Malgré l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement au sujet de la réduction du versement initial pour l'achat d'une maison, des centaines de milliers de travailleurs de la construction resteront encore sans emploi. Le ministre des Finances a lui-même admis la semaine dernière qu'ils avaient peu de chances de retourner au travail cette année. Le gouvernement ne se rend-il pas compte que ces gens pourraient retourner au travail s'il prenait davantage de mesures dès maintenant, de concert avec les provinces, les municipalités et le secteur privé?

Voici ma question: Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas immédiatement le plan décrit vendredi dernier par le chef de l'opposition officielle en vue de créer un programme national de travaux publics communautaires, un programme d'infrastructure visant à apporter des améliorations nécessaires à nos routes, à nos ponts, à nos réseaux de transport et à nos systèmes anti-pollution, afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de retourner au travail dès maintenant, et non pas l'an prochain, ni dans un avenir plus ou moins lointain?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sera peut-être surpris d'apprendre cela, mais le secteur de la construction a connu une croissance pour le huitième mois d'affilée le mois dernier. Nous reconnaissons que la reprise est lente, mais cela est attribuable en grande partie au ralentissement des économies du monde entier, et particulièrement de celle des États-Unis. Le député semble proposer que nous augmentions encore le déficit ou que nous fassions payer davantage d'impôts aux Canadiens. C'est facile pour le député de proposer une dépense de 3 milliards de dollars, mais encore faudrait-il qu'il nous dise où nous allons trouver cet argent.

Le député propose-t-il que nous ajoutions 3 milliards de dollars à notre déficit? Ou nous demande-t-il de faire payer davantage d'impôts aux Canadiens? Si c'est le cas, comment devrions-nous nous y prendre?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances parle de la lenteur de la reprise économique. Pourquoi n'est-il pas honnête avec les Canadiens et n'admet-il pas que, non seulement la reprise est lente, mais qu'elle est ralentie par l'inertie du gouvernement?

Pourquoi le ministre n'adopte-t-il pas le programme de travaux communautaires proposé par les libéraux? Ce programme créera des emplois pour les Canadiens, réduira les dépenses de l'État au chapitre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale et procurera des revenus aux travailleurs et des bénéfices aux entreprises, ainsi que des rentrées qui serviront à réduire le déficit et à aider les Canadiens. Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas un plan concret qui redonnera aux Canadiens l'espoir et la confiance dont ils ont tant besoin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je croyais qu'il s'agissait d'un programme proposé par la Fédération canadienne des municipalités. Je m'étonne que les libéraux y aient souscrit.

Mais encore une fois, je demande au député de m'expliquer comment il financerait ce programme de 3 milliards de dollars. . .

Une voix: Un milliard.

M. Mazankowski: Très bien, de 1 milliard de dollars. Propose-t-il que nous augmentions le déficit de 1, 2 ou 3 milliards de dollars? Propose-t-il de hausser les impôts et, le cas échéant, qui doit assumer ces hausses, selon lui?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au cours des six dernières semaines, je me suis entretenue avec des centaines de citoyens. Le message qu'ils adressent au gouvernement est clair: il faut que ça change. Il n'y a absolument aucune lueur d'espoir, et ce découragement paralyse notre pays. La politique actuelle du gouvernement est une cause de chômage. Or, je tiens à le signaler au premier ministre: le chômage coûte cher. Les contribuables versent plus de 30 milliards de dollars aux chômeurs et autres sans-travail.

• (1430)

La meilleure manière de réduire le déficit, c'est de faire diminuer le chômage. Le premier ministre donnerait-il un peu d'espoir aux Canadiens en leur disant que le budget de février va comporter des mesures de création d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tous très inquiets de la gravité du chômage. À cause de la restructuration industrielle qui s'opère en ce moment, les perspectives ne sont pas aussi brillantes que nous le souhaiterions, mais nous ne sommes pas les seuls à éprouver ces difficultés. D'autres pays industrialisés sont dans le même bateau. Le problème de la récession et de la restructuration est indissociable du mouvement de transition qui touche les économies dans le monde entier.

Je puis garantir au député que nous allons faire l'impossible, compte tenu des contraintes qui sont les nôtres, pour donner de l'espoir aux Canadiens et susciter la confiance dans l'économie canadienne. Pendant mes consultations prébudgétaires, on m'a soumis beaucoup d'idées, beaucoup d'excellentes idées, et j'en reçois encore. Si le chef du NPD a des propositions constructives à faire, je puis l'assurer que je les étudierai sérieusement.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Il y a une chose que les travailleurs et travailleuses de ce pays comprennent très bien: le chômage. Par exemple, à Montréal, vendredi, les quelque 700 employés des Ateliers ferroviaires de Montréal payaient des taxes; ils avaient un emploi. Aujourd'hui, lundi, ils n'ont plus d'emploi et ils devront réclamer l'assurance-chômage. Il s'agit de 700 employés et plus qui sont sans emploi.

Est-ce là la façon de créer la prospérité dont le gouvernement parle souvent? Pour avoir une économie solide, il est nécessaire d'avoir un pays avec une infrastructure de transport solide. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas investi dans le domaine des transports? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas investi dans les infrastructures? Pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas investi dans le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous estimons que la chose la plus importante que peuvent faire les gouvernements est de créer un climat de confiance ainsi qu'un climat qui favorise les investissements productifs.

Les taux d'intérêt élevés étaient certainement un facteur qui a joué contre ce genre d'investissement. Nous sommes parvenus à faire baisser ces taux ainsi qu'à réduire l'inflation et les pressions inflationnistes.

Ce que nous devons faire maintenant, c'est de créer un contexte économique qui favorisera les investissements, parce que ceux-ci permettent de créer des emplois, ce qui est la principale préoccupation du gouvernement. Les investissements permettront de créer des emplois durables.

Je me permets de rappeler à la députée que le Canada est encore un bon endroit où investir. À cet égard, on peut mentionner l'investissement de 170 ou 175 millions de dollars qui sera fait au Québec et qui a été annoncé hier par le premier ministre de cette province.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre se plaît à dire qu'il n'y a pas de solutions sauf celles qui créent plus de chômage. Ce qu'il faut, c'est susciter un sentiment d'espoir à l'égard de notre pays et chez nos jeunes.

Je signale au ministre qu'il existe d'autres solutions et que les Canadiens exhortent le gouvernement à y porter attention. Par exemple, vous pourriez supprimer la TPS et instaurer un régime fiscal équitable. Vous pourriez aussi supprimer l'Accord de libre-échange. Vous pourriez faire baisser la valeur du dollar. Vous pourriez aussi créer un régime dans lequel les fonds de pension pourraient servir à des investissements au Canada. Vous pourriez aussi mettre sur pied un programme d'infrastructure pour le Canada.

À titre de dirigeant du pays, le premier ministre va-t-il donner cet espoir aux Canadiens? Va-t-il essayer de nouvelles idées? Va-t-il porter attention aux solutions proposées par les Canadiens ainsi que par notre parti?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue me demande si je vais porter attention aux idées nouvelles. Je le ferai certainement. La députée signale que l'un des volets de son programme consiste à supprimer la TPS. Elle pourrait peut-être nous dire par quoi elle la remplacerait.

Une voix: Lisez votre courrier.

M. Mulroney: Mon collègue du NPD dit: «Lisez votre courrier.» Je vais vous dire ce que je vais faire. Je vais lire à mon collègue une observation faite par le premier ministre de la Colombie-Britannique. Lorsqu'il a pris la parole à New York, M. Harcourt a promis que son gouvernement éliminerait son déficit croissant avant la fin de son premier mandat, et il a insisté sur la nécessité de réduire les dépenses publiques ainsi que de contrôler les salaires. Le premier ministre Harcourt a dit: «Nous avons la ferme intention de réduire notre déficit. On ne peut sortir d'une récession en dépensant.»

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'hon Roy MacLaren (Etobicoke—Nord): Monsieur le président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, je vais poser ma question au premier ministre.

La principale raison pour laquelle le Canada a conclu l'Accord de libre-échange avec les États-Unis était de nous assurer l'accès au marché américain. Or, dans bon nombre de secteurs vitaux, le gouvernement américain fait obstacle à l'exportation de nos produits.

Le négociateur en chef du Canada et son adjoint sont d'avis que les États-Unis, et je cite, «sont à deux doigts de rompre systématiquement l'esprit et la lettre de l'accord».

Que fait le gouvernement pour que cessent ces mesures protectionnistes abusives?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le président, le député sait pertinemment que c'est grâce au nouvel accord de libre-échange que nous avons un mécanisme de règlement des différends qui est prévu à l'article XIX.

En vertu de l'article XIX, lorsqu'il y a litige entre les deux pays, ce ne sont pas les États-Unis, pays dix fois plus grand que le nôtre, qui font la pluie et le beau temps, car il y a trois présidents, un canadien, un américain et un neutre. Nous sommes donc sur un pied d'égalité avec les États-Unis, ce qui nous permet de régler les différends et nous donne un certain poids face aux États-Unis.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait parfaitement que l'article XIX prévoyant le mécanisme de règlement des différends ne fonctionne pas. C'est exactement ce qu'a dit le négociateur adjoint du Canada la fin de semaine dernière quand il a affirmé que les États-Unis avaient sans nul doute contourné l'accord et qu'ils l'ont transgressé dans certains cas.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous vous l'avions dit.

M. MacLaren: Que fait le gouvernement à cet égard? Après tout, c'est une année difficile marquée par les batailles commerciales qui attend le Canada, avec ce Congrès américain protectionniste. Par ailleurs, le gouvernement du Canada applique des politiques qui sont très peu susceptibles d'avantager les Canadiens dans le contexte du libre-échange.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous vous avions dit que ça ne fonctionnerait pas, et ça ne fonctionne pas.

M. MacLaren: Le gouvernement peut-il nous dire aujourd'hui comment l'accord de libre-échange nord-américain qu'il propose permettra d'éviter les abus qu'on n'a pas pu éviter avec l'Accord de libre-échange canado-américain?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je sais que le député pose ces questions sans enthousiasme, parce qu'il a toujours eu l'impression que le Canada devait libéraliser ses échanges commerciaux. Il pose ces questions au sujet de l'Accord de libre-échange, mais je pense qu'il connaît les réponses.

Je vais lui faire un bilan dont j'ai ici les détails. Quatre décisions ont été rendues en 1991 et trois d'entre elles ont comporté un examen de la décision de l'agence américaine. Un comité de révision extraordinaire a aussi rendu une décision tranchant en notre faveur sur la question des exportations de porc aux États-Unis. Les Américains ont par conséquent cessé de percevoir des droits sur les exportations de porc canadien et environ 20 millions de dollars de droits ont été remboursés aux exportateurs canadiens. C'est ainsi que fonctionne l'Accord de libre-échange pour notre pays.

* * *

L'ÉDITION

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, d'abord, les Américains nous ont dicté notre politique relative au cinéma. Voilà que nous apprenons que les représentants de l'industrie américaine de l'édition ont rencontré des porte-parole du gouvernement canadien en mars dernier pour faire modifier les restrictions applicables à la propriété des éditeurs et des distributeurs canadiens; or, tout en cédant sur ce point aux Américains, le gouvernement affirmait aux Canadiens qu'il était un ardent défenseur de la propriété canadienne. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez tenu pareils propos trompeurs?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, nous n'avons pas tenu de propos trompeurs. La politique que j'ai annoncée la semaine dernière a été louée à la fois par l'industrie canadienne dans son ensemble et par des sociétés affiliées exerçant leurs activités au Canada. La politique vise à ce que les éditeurs canadiens demeurent la propriété d'intérêts canadiens et qu'ils soient sainement financés.

Je suis heureux que mes collègues appuient autant l'industrie canadienne de l'édition dans la contribution qu'elle apporte à l'unité et à la vigueur de la culture canadienne.

• (1440)

M. le Président: En donnent la parole à la députée, je présume qu'elle va poser sa prochaine question par l'entremise de la présidence.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Je suis terriblement désolée, monsieur le Président. Je crois seulement que le ministre serait curieux de savoir, et je l'en informe par votre entremise, que la politique culturelle canadienne était censée être non négociable et non indirectement négociable et que les gens ne sont pas particulièrement heureux, contrairement à ce que le ministre voudrait nous faire accroire.

Notre industrie radio-télévisuelle a prospéré grâce à la décision de gouvernements successifs de limiter la mainmise étrangère sur la radiodiffusion au Canada dans les années 60. Aujourd'hui, dans les années 90, le gouvernement aura-t-il la volonté politique d'appliquer les mêmes mesures et de rétablir et d'assurer une politique typiquement canadienne de l'édition qui vise l'intérêt du Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, ma collègue dit que les Canadiens ne sont pas enthousiastes à ce sujet. Tout ce que je sais, c'est ce que je peux lire dans la presse et qui est toujours exact. Le 29 janvier, l'*Edmonton Journal* titrait: «Les éditeurs sont pleins d'éloges pour Beatty.» Le même jour, la *Winnipeg Free Press* annonçait: «Les éditeurs se rejouissent de la protection assurée et de l'injection de capitaux.»

Notre unique but est de renforcer le tissu culturel du Canada. C'est exactement ce que vont nous permettre de faire les mesures que nous avons prises la semaine dernière en créant le climat qui encouragera les Canadiens à participer à l'industrie canadienne de l'édition et en assurant que les auteurs canadiens soient publiés et que les Canadiens trouvent des livres canadiens sur le marché.

Je crois que la députée s'en réjouira elle-même lorsqu'elle publiera son premier livre et peut-être même lorsqu'elle achetera son prochain livre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, je voudrais, par votre entremise, poser une question au premier ministre.

Avant les dernières élections, tous les Canadiens ont participé à un débat très intense sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. À l'heure actuelle, il y a des négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sur un accord possible, mais aucun débat animé à ce sujet.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est disposé à soumettre à la Chambre le projet d'accord entre le Mexique, le Canada et les États-Unis si ce document existe, afin que la Chambre ait le privilège d'examiner les engagements que le gouvernement entend peut-être prendre.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le gouvernement a précisé très clairement à de nombreuses reprises à la Chambre nos objectifs, mais permettez-moi de les répéter: dans le cadre des négociations sur un accord de libre-échange nord-américain, nous souhaitons obtenir premièrement un meilleur accès à un marché important et en pleine expansion, le marché mexicain; deuxièmement, une plus grande facilité d'accès au marché américain dans les domaines comme les achats gouvernementaux et les services financiers; troisièmement, un meilleur accès aux facteurs de production nord-américains, notamment mexicains afin de permettre aux Canadiens d'être plus compétitifs sur les marchés mondiaux et de faire de nous un pays plus intéressant aux yeux des investisseurs étrangers et canadiens; quatrièmement, des mécanismes de sauvegarde afin de protéger nos industries dans le cadre d'un nouvel accord commercial; enfin, pour le règlement des différends, un mécanisme équitable, transparent et rapide.

Il s'agit dans tous les cas d'objectifs extrêmement valables, et nous sommes très fiers de viser à les réaliser.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, par votre entremise, j'ai demandé au ministre s'il était disposé à nous soumettre une version provisoire de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Ce document existe, mais on le tient secret.

Je voudrais demander au ministre de nous expliquer pourquoi, dans le cadre d'une conversation téléphonique, M^me^ Pat Norman, l'attachée de presse de Carla Hills, a reconnu aujourd'hui que ce document existe et qu'il a déjà été transmis aux sénateurs mexicains afin qu'ils en discutent en caucus avant qu'il ne soit soumis à la Chambre. Je me suis également entretenu avec l'attaché de presse de l'ambassade du Canada au Mexique, M. Rosen-

zwaig, qui m'a confirmé qu'un projet de traité renfermant des parenthèses avait été transmis. Les parenthèses servent à indiquer les domaines où des désaccords existent dans le cadre de ces négociations.

Monsieur le Président, je voudrais demander pourquoi le gouvernement refuse de divulguer le contenu de ce document aux Canadiens alors qu'il a été transmis aux Mexicains.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, afin que les gens de la tribune des journalistes ne pensent pas qu'il s'agit là d'une nouvelle, je tiens à préciser que tous les endroits entre parenthèses dont il parle sont, en fait, des sujets de négociation que nous abordons depuis des mois.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'EMPLOI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Un million et demi de Canadiens sont au chômage et 2,3 millions bénéficient de l'aide sociale. Au moment où le pays est en ruine, le gouvernement a adopté une attitude d'attentisme. Je voudrais poser une question précise au ministre de l'Emploi: De quels programmes dispose-t-il pour redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'y a pas de solution miracle pour redonner du travail aux gens. S'il en existait une, je présume que nous l'adopterions immédiatement.

On parle quotidiennement de la difficulté de «préparer» la voie à la relance économique au moyen de mesures d'austérité, de politiques monétaires raisonnables et d'une aide à l'amélioration des compétences des travailleurs.

Nos efforts dans ce domaine commencent à porter fruit. L'inflation diminue, le taux préférentiel est à son plus bas niveau depuis mai 1973 et, l'année dernière, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a consacré quelque 3 milliards de dollars à la formation des travailleurs canadiens.

Nous comptons y consacrer autant d'argent au cours de la nouvelle année, en essayant de mettre en place des programmes adaptés à une population active qui doit livrer concurrence au sein d'une économie mondiale.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, cette réponse offre une piètre consolation au million et demi de Canadiens qui sont au chômage.

Le ministre doit sûrement savoir combien la situation est désespérée. Il doit certainement être au courant de la douleur, de la souffrance et de l'angoisse des Canadiens qui perdent leur emploi et leur maison. Leur vie est ruinée.

Je voudrais demander au ministre ce qu'il propose au juste pour redonner du travail aux Canadiens. Est-il le ministre de l'Emploi ou du chômage?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est incroyable. Tout dépend du siège qu'on occupe à la Chambre. Je me rappelle de l'époque où le taux de chômage se situait à 11,8 p. 100 et où le député n'y prêtait aucune attention.

La question est celle-ci: Pouvons-nous faire croire que nous pouvons, du jour au lendemain, dépenser sans compter pour nous sortir du problème? Je sais que c'est la recette du Parti libéral du Canada. Il nous l'a donnée en 1981-1982, et je me rappelle ce qui s'est passé à ce moment-là. Il y a dix ans, les taux d'intérêt s'élevaient à 20,3 p. 100, alors que, aujourd'hui, ils sont à leur plus bas niveau depuis 1973. Les conditions propices à la relance économique et les programmes que nous avons en place visent à doter la population active des moyens et des compétences dont elle a besoin pour être concurrentielle dans une économie viable et croissante.

* * *

LE PROGRAMME CONCERNANT LES EMPLOYÉS DE MAISON

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adressse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Vendredi dernier, le ministre a annoncé de grands changements dans le programme concernant les employés de maison. Il s'agit d'un programme qui supplée notre système de garde d'enfants. Le ministre a alors déclaré: «Ces mesures répondent à des préoccupations soulevées par divers groupes et diverses personnes.»

Ce week-end, dans tout le Canada, des milliers d'employés de maison et d'employeurs sont descendus dans la rue pour protester contre ces mesures qu'ils jugent discriminatoires, régressives et arbitraires.

À la lumière de ces critiques très graves, le ministre annulera-t-il les mesures qu'il a annoncées et consentira-t-il à rencontrer les employés de maison afin d'améliorer le programme au lieu de le détruire?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si je me souviens bien, du temps où il était ministre, le député avait modifié ce programme. Les mesures que nous avons annoncées la semaine dernière font suite à un jugement de la Cour fédérale du Canada et à une période d'examen au cours de laquelle nous avons longuement consulté tant les employeurs que les employés de maison.

Nous avons voulu reconfirmer les buts de ce programme parce qu'il y a un besoin de main-d'oeuvre au Canada.

• (1450)

Ma première préoccupation était de fournir aux personnes visées par le programme la protection dont elles ont besoin. Les mesures d'orientation qui sont proposées dans le nouveau programme garantiront à ces employés un milieu de travail plus sûr.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, que le compte rendu fasse état de ce que je tiens à la main. Des organismes représentant les employés de maison ont envoyé des milliers de lettres dans lesquelles ils demandent pourquoi le gouvernement ne les a pas consultés.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Selon une étude d'Emploi et Immigration, le gouvernement s'inquiète qu'une majorité de domestiques viennent du Tiers monde. Peu importe d'où elles viennent, ces femmes font un excellent travail. Pourquoi le gouvernement claque-t-il la porte aux femmes du Tiers monde? Pourquoi ne retire-t-il pas ces mesures injustes et ne consulte-t-il pas les domestiques étrangers afin d'améliorer le programme?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque le député argumente que ceci est fermer la porte à des travailleurs à temps partiel du Tiers monde, j'aimerais lui dire que ces travailleurs qui viennent au Canada comme travailleurs temporaires peuvent devenir éventuellement des citoyens canadiens. Or, étant donné l'importance d'avoir des qualifications pour entrer sur le marché du travail, sûrement qu'il est à l'avantage de ces personnes-là et du pays de pouvoir compter sur une main-d'oeuvre plus qualifiée, et c'est le but d'avoir demandé l'équivalence d'une 12e année à ces travailleurs.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je pourrais, par votre intermédiaire, dire au ministre d'État chargé des Petites entreprises que, s'il n'y a rien de neuf dans ce que disait le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, il pourrait peut-être déposer le document dont il parlait lorsqu'on en sera au dépôt de documents, dans 15 minutes.

Ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci se rend certainement compte que la TPS saigne le pays à blanc. Les commerces de détail sont partout en train de fermer, les gens vont en masse faire leurs achats de l'autre côté de la frontière, mais le premier ministre persiste à nous dire qu'il n'y a pas d'autre solution que la TPS.

Je peux lui dire que, s'il n'était pas à la solde du Conseil canadien des chefs d'entreprise, il trouverait des tas de solutions de remplacement à la TPS.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Blaikie: Je demande au premier ministre ou au ministre des Finances, au cas où ils envisagent des solutions de remplacement pour la TPS. . .

M. le Président: Le député voudrait-il bien poser sa question.

M. Blaikie: Le ministre des Finances pourrait-il, pour remplacer la TPS, envisager de supprimer le crédit d'impôt à la fabrication, le crédit d'impôt pour dividendes, la règle de déductibilité des intérêts, les dégrèvements fiscaux pour les frais de représentation, et toutes sortes d'autres échappatoires ou abris fiscaux, comme nous le proposons depuis des mois?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne peux pas comprendre pourquoi le Nouveau Parti démocratique répète toujours la même chose, comme un vieux disque rayé, alors que six commissions royales d'enquête au moins, et toutes les études et tous les comités parlementaires ont conclu de façon catégorique qu'il fallait supprimer la vieille taxe fédérale de vente. La question était de savoir s'il fallait lever des impôts, accroître le déficit ou instaurer une taxe moderne semblable à la taxe à la valeur ajoutée utilisée dans 48 autres pays.

Je vais vous citer un électeur de la circonscription du député. C'est un petit entrepreneur qui dit: «J'ai une petite compagnie qui emploie 12 personnes et réalise des ventes d'environ 1 million de dollars par année. La TPS a augmenté notre compétitivité et nos possibilités d'exportation aux États-Unis. Nous consacrons très peu d'argent à son administration et, en fait, le seul problème, c'est que cette taxe ne s'applique pas à tout.»

C'est le sentiment de nombreuses entreprises de ce pays.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre d'avoir trouvé un petit entrepreneur qui était en faveur de la TPS.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Ma question s'adresse encore une fois au premier ministre. Ne se rend-il pas compte que le pays, sous l'effet combiné de l'Accord de libre-échange et de la TPS, est saigné à blanc, au point qu'il faudrait maintenant appliquer un tourniquet? Retirons la taxe. Ne venez pas nous trancher la gorge en ajoutant un accord de libre échange nord-américain à tout ce qui dévaste déjà notre pays.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je donne un autre exemple au député. J'ai ici une lettre de la société Distribution aux consommateurs, qui est une assez grande entreprise au Canada. Après avoir soustrait la taxe sur les ventes des fabricants et ajouté la TPS, la société affiche dans son catalogue cette année des prix qui sont dans l'ensemble réduits de 2 p. 100. Compte tenu de l'inflation, il s'agit d'une réduction de 5 p. 100. Voilà pourquoi certains appuient la TPS.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse, par votre intermédiaire, au ministre de l'Agriculture.

Comme nous le savons tous, les négociations du GATT sont entrées dans une phase très cruciale. Le ministre peut-il confirmer une fois de plus à la Chambre ainsi qu'aux agriculteurs du Canada la position qu'il a prise dans les négociations? Est-ce que le gouvernement du Canada et ses négociateurs continuent de lutter pour la clarification portant sur le renforcement de l'article XI?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a posé une question importante. Les négociations du GATT se trouvent dans une phase délicate. Le directeur général du GATT, M. Dunkel, a proposé un texte qui ne tient pas compte de la position que le Canada a adoptée tout comme cinq autres pays.

Nous avons déclaré que nous étions à la fois consternés et déçus. Avec le soutien des groupes visés par la gestion de l'offre et des provinces qui ont appuyé la position du Canada et qui, après tout, nous ont aidés à définir cette position, nous allons maintenant continuer à faire valoir notre point de vue.

* * *

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait au programme Développement des collectivités.

En Nouvelle-Écosse, le comté de Colchester est entièrement entouré de collectivités ayant bénéficié de ce programme, mais ne peut pas leur faire concurrence sans les infrastructures que ce programme permet de mettre en place. Colchester a présenté sa demande d'adhésion au programme en novembre. Je me demande si le ministre peut nous dire quelles sont les chances de Colchester de voir cette demande acceptée.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme le député le sait peut-être déjà, monsieur le Président, nous avons décidé de lancer la deuxième étape de ce programme. Les subventions de la deuxième génération seront versées aux collectivités qui peuvent établir qu'elles en ont besoin en permanence. Les agents locaux du ministère auront bientôt les détails du processus de sélection. Au terme du processus d'examen des demandes, je pourrai dire au député ce qu'il en est de la demande de Colchester.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans la décision *Oldman*, la Cour suprême a confirmé sans équivoque la juridiction fédérale en matière d'environnement.

[*Traduction*]

Compte tenu de cette décision, le gouvernement demandera-t-il une injonction pour faire arrêter le remplissage du réservoir Oldman jusqu'à ce que le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ait déposé son rapport?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député sait probablement que la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Oldman reflète la position affichée par le gouvernement fédéral, soit celle que j'avais moi-même présentée devant le Comité permanent de l'environnement qui se penchait sur les questions constitutionnelles et environnementales.

Dans le cas précis du barrage Oldman, nous étudions présentement les répercussions de la décision et nous verrons quelle est la meilleure marche à suivre. Dès que nous aurons arrêté notre stratégie, je me ferai un plaisir d'en informer le député.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Le barrage est en train de se remplir et le temps presse. Le ministre a eu plus de dix jours pour prendre une décision.

Le problème avec le barrage Oldman, c'est que les provinces n'ont tenu aucun compte du domaine de compétence du gouvernement fédéral. Comment le gouvernement fédéral peut-il compter gagner la coopération des provinces à l'avenir s'il ne réussit pas, dans le dossier qui nous occupe, à imposer son autorité qui a été confirmée sans équivoque par la Cour suprême du Canada?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis plus qu'heureux d'offrir un exemple de coopération au député de LaSalle—Émard. Le lendemain de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Oldman, le gouvernement fédéral a signé une entente avec les Cris, les Inuit et le gouvernement du Québec sur une évaluation environnementale du projet Grande-Baleine, ce que réclamaient le député et tous ceux qui siègent de ce côté de la Chambre. En fait, je crois que nous avons déjà à maintes reprises déclaré au député à quel point il était important pour nous d'obtenir la coopération de toutes les parties dans des dossiers délicats se rapportant à l'environnement.

• (1500)

Nous avons l'intention de continuer dans la même voie avec autant de succès.

* * *

LE BUDGET

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ces dernières semaines, le ministre a maintes fois répété que l'économie canadienne continuait à croître à un rythme très lent à cause principalement du manque de confiance des consommateurs. Le ministre des Finances sait parfaitement que, si les consommateurs ont perdu confiance, c'est parce que le gouvernement s'obstine à poursuivre le programme économique qui nous a mis dans la situation désastreuse qui est la nôtre aujourd'hui.

Étant donné que le Canada s'est doté d'un nouveau ministre des Finances en 1991 et étant donné que les Canadiens attendent de ce gouvernement un indice révélateur d'un changement de direction, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il peut dire aux Canadiens, dès aujourd'hui, que son budget marquera une nouvelle orientation de la politique économique du gouvernement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député conviendra qu'il est important d'assurer la continuité de nos politiques tant sur le plan national que sur le plan international.

L'un de nos objectifs a été de faire baisser les taux d'intérêts, puis de les empêcher de remonter de façon à freiner l'inflation car, en freinant l'inflation, on fait baisser les prix et par conséquent le coût de la vie. C'est important pour tous les Canadiens.

C'est tout aussi important de mettre bien en place les éléments qui attirent les investissements nécessaires à ce genre d'activité économique et qui permettront d'accélérer la transition et la restructuration dont souffre notre économie en ce moment.

Le Canada n'est pas le seul pays dans cette pénible situation; bien d'autres sont aux prises avec les mêmes difficultés et, ensemble, les membres du G7 cherchent collectivement des solutions pour stimuler la croissance et l'économie non seulement au Canada mais dans le monde entier.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre des Finances parle d'accélérer la reprise, mais Statistique Canada, pas plus tard que vendredi, a déclaré dans son indicateur économique principal que la reprise continue de ralentir dans notre pays.

Le gouvernement a reconnu dans une faible mesure qu'il y a un problème lorsqu'il a annonçé aujourd'hui la réduction du premier verserment de 10 à 5 p. 100, mais c'est bien peu. Si on veut rétablir la confiance des consommateurs et des Canadiens dans l'économie de notre pays, il faut modifier le plan économique.

Je pose la question suivante au premier ministre: Puisque nous avons un nouveau ministre des Finances, le moment n'est-il pas venu de se débarrasser de ce vieux budget et d'adopter une nouvelle politique économique pour créer des emplois au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux que supposer, d'après le ton sur lequel est posé la question du député, qu'il veut augmenter le déficit, l'inflation et les taux d'intérêt, parce qu'il faut choisir. Il faut régler les questions de base.

Quand il parle du négativisme, j'ai ici le *Financial Post* du 1er février dans lequel on peut lire: «Les marchés financiers marquent une reprise.» Le 3 février, il est question de ceci: «Le PIB sera en amélioration notable cet été.» Je cite Ruth Genner, économiste principale de la Banque Toronto-Dominion: «À mon avis, nous sommes dans une bien meilleure situation que la plupart d'entre nous ne le pense. Nous avons déjà connu le pire et nous sommes en train de sortir de cette récession.» Voilà, je pense, le genre d'optimisme et d'espoir qui va inspirer confiance.

M. le Président: Nous devons passer à une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TARIF DES DOUANES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai fait parvenir une copie de mes notes aux députés d'en face et à vous, monsieur le Président. Elles couvrent quelque 12 ou 13 pages. Je soulève la question de privilège parce que le ministre des Finances a omis de déposer à la Chambre un décret pris en vertu du paragraphe 59(2) du Tarif des douanes.

Les faits qui justifient mon intervention sont simples. Le 30 décembre 1988, le gouverneur en conseil a pris un décret relatif à la suspension des privilèges accordés aux termes de l'Accord de libre-échange, décret prévu au paragraphe 59(2) du Tarif des douanes. Le décret a été enregistré en tant que Décret, ordonnance et règlement statutaire 89-54 et a été publié dans *La Gazette du Canada*, le 6 janvier 1989. Ce décret avait pour but de reporter l'élimination du tarif douanier du Canada sur certains contreplaqués et produits connexes par mesure de représailles contre une décision des États-Unis de ne pas abaisser leur propre tarif comme l'exigeait l'Accord de libre-échange.

Le paragraphe 59(5) du Tarif des douanes prévoit que. .

M. le Président: Le député de Scarborough—Rouge River présente une question de privilège à la présidence et à la Chambre. Je devrais préciser à la Chambre que j'en ai beaucoup entendu parler. C'est une question complexe, et je sais que tous les députés sont assez aimables pour écouter attentivement son intervention afin, évidemment, qu'on puisse lui donner une réponse adéquate au besoin.

Je demande à la Chambre de lui accorder l'attention que méritent tous les députés.

M. Lee: Monsieur le Président, je sais que mes collègues sont heureux de revenir à la Chambre et qu'ils auront beaucoup de choses à se dire cet après-midi.

Quoi qu'il en soit, la disposition en question exigeait que le décret relatif à la suspension des privilèges accordés aux termes de l'Accord de libre-échange soit déposé à la Chambre le 21 avril 1989, au plus tard. Je répète la date, le 21 avril 1989. En fait, ce décret a été déposé à la Chambre le 12 décembre 1991, soit près de deux ans et huit mois après l'expiration du délai fixé par le Parlement dans le Tarif des douanes.

J'estime, monsieur le Président, que le fait d'avoir déposé le décret presque trois ans après avoir été pris équivaut ni plus ni moins à un outrage au Parlement. Je voudrais toutefois que la Chambre comprenne bien que si le principe de la responsabilité ministérielle, aux termes du paragraphe 59(5) du Tarif des douanes, exige que l'on tienne le ministre responsable du fait d'avoir omis de déposer le décret dans le délai imparti, il reste que la

responsabilité, du point de vue pratique, si je puis dire, incombe plutôt aux fonctionnaires.

Le fait que les fonctionnaires aient omis d'aviser le ministre de ses obligations est d'autant plus inexcusable dans ce cas que c'est le Comité mixte d'examen de la réglementation qui a avisé, dans une lettre en date du 8 mai 1989, le sous-ministre adjoint de l'omission en cause. Les fonctionnaires du même ministère en ont été informés à deux reprises par la suite avant le 12 décembre 1991.

Je passe maintenant à la prétention que le défaut du ministre de respecter le paragraphe 59 (5) du Tarif des douanes revient à un outrage à la Chambre. Comme vous l'avez dit dans le jugement que vous avez rendu le 10 octobre 1989, monsieur le Président:

> En gros, les outrages sont des délits contre l'autorité ou la dignité de la Chambre des communes. Ils englobent les situations qu'on ne peut classer précisément comme des atteintes aux privilèges de la Chambre.

Puis, monsieur le Président, vous avez cité la 20e édition du Erskine May, où il est dit qu'un outrage à la Chambre comprend «la désobéissance à ses ordres légitimes». Vous avez ensuite poursuivi comme ceci:

> En résumé, toutes les atteintes au privilège constituent des outrages à la Chambre mais les outrages ne sont pas tous forcément des atteintes au privilège. L'outrage peut consister en une action ou un omission; il n'est pas nécessaire que celle-ci constitue effectivement une entrave pour la Chambre ou un député, il suffit qu'elle tende à produire ce résultat. Les cas d'outrage peuvent aller du manquement mineur au décorum à l'attaque grave contre l'autorité du Parlement.

Dans le cas qui nous occupe, monsieur le Président, les faits prouvent que le ministre des Finances n'a pas respecté l'exigence de dépôt prévu dans le Tarif des douanes pendant quelque 964 jours. Il reste à savoir si, pour reprendre vos propres mots, monsieur le Président, cette omission «tendait à être une entrave pour la Chambre» ou pour les députés dans l'exercice de leurs fonctions en tant que législateurs ou à porter atteinte à l'autorité et à la dignité de la Chambre des communes.

• (1510)

Monsieur le Président, on connaît bien le but des exigences de dépôt. Le Parlement demandera le dépôt de documents dans les cas où il l'estime nécessaire pour que les députés puissent bien assumer leurs responsabilités et demander des comptes à l'exécutif.

Dans ce cas-ci, le Parlement avait décidé que le décret suspendant les privilèges commerciaux qu'il avait accordés aux États-Unis devait être immédiatement porté à l'attention des deux chambres.

C'est seulement lorsque ces décrets sont déposés que chacune des deux chambres peut en prendre connaissance et, si nécessaire, interroger le gouvernement sur la suspension des privilèges commerciaux.

Si nous ne sommes pas mis au courant de ces décisions, nous ne pouvons pas nous acquitter de notre rôle en cette matière. Dans le cas qui nous occupe, le texte du décret n'ayant pas été déposé à la Chambre le 21 avril 1989, ce n'est que près de trois ans plus tard que la Chambre a été informée officiellement d'une importante décision du gouvernement.

Je constate que, conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, lorsque le décret a finalement été déposé le 12 décembre dernier, il a été renvoyé au Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international. Parce que le ministre a omis de déposer ce document alors qu'il était légalement tenu de le faire en vertu du Tarif des douanes, les membres du comité n'ont pas pu exercer, durant près de trois ans, le droit d'étudier ce décret que leur confère notre Règlement. La question est grave du point de vue de bon fonctionnement du système de comités de la Chambre des communes. Tant que l'article 32 est en vigueur, si l'on omet de déposer un document, cela équivaut à ne pas reconnaître que le comité permanent désigné a compétence pour étudier ce document et faire part de ses conclusions à la Chambre s'il juge bon de le faire.

Qui plus est, c'est manquer de respect envers le Parlement que de faire si peu de cas de lois qu'il a édictées. À ce propos, je rappellerai à la Chambre que des hauts fonctionnaires du ministère que dirige le ministre ont été avisés de cet oubli en 1989.

Le paragraphe 59(5) du Tarif des douanes est une disposition légale, c'est-à-dire la forme la plus catégorique d'instructions données par la Chambre. À mon avis, la violation de cette instruction, fût-elle involontaire, constitue un affront à l'autorité et à la dignité du Parlement, en général, et de la Chambre des communes, en particulier.

Le fait que le décret ait été finalement déposé le 12 décembre 1991 ne règle pas le problème que j'ai soulevé. Je ne trouve pas tant à redire au fait que le décret n'ait

pas été déposé qu'à celui qu'il ne l'ait pas été au moment prescrit par la loi.

Je suis conscient, comme on nous l'a souvent rappelé, qu'il n'appartient pas à la présidence d'interpréter, ni d'appliquer la loi. A cet égard, monsieur le Président, je tiens à souligner que je ne vous demande pas d'interpréter le Tarif des douanes. Toute interprétation est inutile ici. La loi est claire et la seule chose que l'on vous demande, c'est de décider si oui ou non les faits confirment que le décret concernant la suspension des privilèges accordés en vertu de l'Accord de libre-échange n'a pas été présenté au Parlement avant le 21 avril 1991, comme l'exige la loi. Il s'agit d'une question de fait, non d'une question de droit.

Je tiens également à faire remarquer que l'obligation qu'impose le paragraphe 59(5) du Tarif des douanes s'adresse collectivement à la Chambre. Toute obligation prévue aux termes de la loi donne lieu à un droit correspondant. Dans ce cas, la Chambre a le droit de demander qu'un exemplaire du décret soit déposé dans cette enceinte aux fins d'information des députés et d'examen par un de ses comités.

La Chambre des communes ne peut recourir aux tribunaux de ce pays pour faire respecter ce droit. Pour commencer, la Chambre des communes n'est pas légalement habilitée à entamer des poursuites devant les tribunaux.

Ensuite, même si elle l'était, je pense que la comparution de la Chambre en qualité de plaignant devant les tribunaux, sur lesquels elle a de toute façon prééminence, ne serait pas compatible avec le rang de la Chambre et notre système de gouvernement.

Un droit que l'on ne peut faire respecter n'en est pas un. Pour les motifs que je viens de mentionner, il n'est pas possible à la Chambre des communes de demander aux tribunaux de faire appliquer son droit d'exiger le dépôt du décret. De plus, une telle démarche ne serait pas compatible avec le rang qu'occupe la Chambre aux termes de la Constitution. A mon avis, il appartient à la Chambre de trouver une solution. Le ministre des Finances était tenu par la loi et dans les délais prescrits par celle-ci, de fournir à la Chambre un exemplaire du décret pris par le gouverneur en conseil.

J'estime que la Chambre est habilitée à sanctionner la violation d'une obligation légale établie au profit de l'ensemble des députés. A mon avis, la Chambre peut user de ses pouvoirs en matière de mépris pour son autorité afin de sanctionner une telle désobéissance.

Monsieur le président, quand on vous demande de déterminer s'il est à première vue justifié pour la Chambre de se prononcer ultérieurement sur la question, on ne vous demande pas de faire respecter la loi. On vous demande de déterminer si le refus d'obéir à la loi a des conséquences quant aux privilèges collectifs de la Chambre et quant à la capacité des députés de s'acquitter de leurs fonctions de législateurs. Bref, l'omission de déposer un document, dont la loi exige un dépôt, entrave-t-elle la Chambre et les députés dans l'exercice de leurs fonctions ou a-t-elle tendance à le faire? Comme le stipule la 20e édition de l'ouvrage d'Erskine May, on peut considérer comme outrage à la Chambre la désobéissance, intentionnelle ou non, à un ordre légitime du Parlement.

Il est difficile de concevoir un ordre de la Chambre qui puisse avoir plus de légitimité qu'un ordre contenu dans une loi adoptée par la Chambre. Je suis convaincu que la désobéissance du ministre à cet ordre n'était pas intentionnelle. Cela ne change cependant rien à la situation.

Je ne puis trouver aucune source qui autorise à penser que la Chambre ne peut s'occuper que d'outrage intentionnel. En fait, lors du récent incident mettant en cause le député de Port Moody—Coquitlam, vous avez jugé qu'il existait une présomption suffisante d'outrage, même si le député avait déclaré catégoriquement à la Chambre qu'il n'avait pas voulu faire preuve d'outrage à la Chambre ou au Président. Je soutiens que l'intention n'entre pas en considération à cette étape et que la Chambre devrait pouvoir se prononcer sur des faits qui équivalent à un outrage, peu importe qu'il y ait eu intention ou non de faire preuve d'outrage à la Chambre. Il appartiendra à la Chambre elle-même de se prononcer plus tard sur la question de l'intention.

En terminant, permettez-moi de répéter que si l'on ne peut soulever cette question sur le parquet de la Chambre comme je l'ai fait, on ne peut la soulever nulle part ailleurs. Il n'y a aucune tribune à l'extérieur de la Chambre qui soit compétente pour établir ou faire respecter une obligation légale envers la Chambre des communes à titre collectif. Le paragraphe 59(5) du Tarif des douanes crée une telle obligation, et la Chambre a le droit et le devoir de condamner le défaut d'observer cette obligation.

Monsieur le Président, si vous jugez qu'il y a présomption suffisante en l'occurence, je suis disposé à proposer la motion pertinente. J'ai envoyé au député d'en face deux projets de motion. Nous n'avons pas eu l'occasion jusqu'ici de discuter de la pertinence de l'un ou l'autre.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois avouer que je retiens deux phrases du discours de mon collègue de Scarborough—Rouge River. La première se lit ainsi:

[*Traduction*]

En ce cas, le fait de ne pas avoir déposé le texte du décret avant le 21 avril 1989 signifie que la Chambre n'a, officiellement, été. . .

[*Français*]

Et je veux insister, monsieur le Président, sur le mot *officially*.

[*Traduction*]

. . . informée de cette importante décision gouvernementale que près de trois ans après que la décision a été prise.

[*Français*]

C'est une des phrases, monsieur le Président, qui retient mon attention dans la présentation de mon collègue. L'autre phrase est celle-ci:

• (1520)

[*Traduction*]

Je suis convaincu que ce n'est pas intentionnellement que le ministre ne s'est pas conformé.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense que mon collègue, d'une certaine façon, a exprimé une situation de fait malheureuse. Je pense qu'il convient, et vous en conviendrez également, qu'il n'était pas l'intention du gouvernement ou du ministre des Finances de faire en sorte qu'un décret ne soit pas déposé dans le délai normal. Je pense que tout le monde ici comprend ça.

Monsieur le Président, lorsque toute la documentation relative au dossier sur le libre-échange a été déposée, uniquement ce décret, malheureusement, n'a pas été déposé en même temps que le reste de la législation qui, comme vous le savez, a été assez volumineuse dans le dossier sur le libre-échange.

Ce que mon collègue ne souligne pas et qu'on se doit de mentionner dans ce dossier, c'est que le décret fut publié dans la *Gazette officielle* du Canada, après étude et approbation par le comité spécial, le 18 janvier 1989. Ce qui veut donc dire, que, depuis le 18 janvier 1989, le décret est dans le domaine du public. Il est également dans le domaine des députés de cette Chambre puisque, à ma connaissance, la *Gazette officielle* du Canada, bilingue, est livrée dans chaque bureau des députés.

Il faut également se souvenir que, dans la convention sur le libre-échange qui fut déposée, on faisait référence au délai d'élimination du tarif au niveau du contre-plaqué et des autres produits connexes. On y faisait référence dans ce qui a été déposé en cette Chambre.

Je pense, monsieur le Président, que tout citoyen canadien de bonne foi et tout député de bonne foi en cette Chambre, qui avaient un problème quelconque avec le dossier relatif à ce que l'on étudie aujourd'hui pouvaient décemment, avec tous les éléments qu'ils avaient, que ce soit au niveau du dossier sur le libre-échange ou au niveau de la *Gazette officielle* du Canada, savoir ce qui se passait. En sachant ce qui se passait, autant les députés ici que la population en général n'ont pas été lésés, et je pense que les conclusions auxquelles en vient mon collègue sont un peu trop grosses pour le dossier que l'on regarde présentement.

Monsieur le Président, le 21 novembre 1991, au Comité conjoint pour l'étude des règlements, les fonctionnaires en place avaient promis que ce serait déposé avant la période du temps des fêtes; ce qui fut fait. Le 12 août 1991 et le 21 octobre 1991, le ministre avait promis, encore une fois, que ce serait déposé. Il avait également indiqué qu'il avait mis en place une procédure pour qu'une telle chose ne se reproduise pas.

Alors, je pense que la bonne foi du ministre et du gouvernement est là. Pour qu'il y ait de votre part une décision répondant favorablement aux commentaires de mon collègue, je pense qu'il faudrait qu'il y ait eu de la mauvaise foi ou, à la limite, quelqu'un qui aurait subi un préjudice. Or, mon collègue a fait la preuve que personne n'avait subi de préjudice, et il a également confirmé qu'il croyait le ministre de bonne foi.

Alors je pense, monsieur le Président, que l'on se devrait de clore l'événement et de clore le dossier, tout simplement, et revenir aux travaux normaux de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je veux faire valoir davantage le point de vue soulevé par mon collègue de Scarborough.

S'il y a outrage, c'est à cause de la formulation de la loi, qui est très claire. Je répète: «Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement le texte des décrets prévus au paragraphe (2). . . »

Le secrétaire parlementaire a signalé que des avis ont été donnés et des textes remis. Ce n'est pas la question. La loi est claire: le ministre doit faire déposer le texte des décrets dans les quinze jours prévus. Dans le cas qui nous occupe, même après l'envoi d'une lettre en mai 89 faisant état des dispositions en cause et du fait qu'elles n'avaient pas été respectées, on ne peut dire que le décret a été déposé avant la fin de l'an dernier.

Comme l'a fait remarquer le député, c'est presque trois ans plus tard par rapport à la loi originale. Ce qu'il faut que le secrétaire parlementaire et les gens qui nous écoutent comprennent bien, c'est que les règlements adoptés par décret sont des lois qui nous touchent tous, mais qui ne font pas l'objet de débat à la Chambre. Ils ne doivent pas oublier que ces mesures sont prises et que ces dispositions sont adoptées pour une raison bien précise.

Dans le cas qui nous intéresse, le ministre aurait sans le vouloir, comme l'a signalé mon collègue du Parti libéral, commis une omission soit par mégarde soit par manque de renseignements que ne lui auraient pas transmis ses conseillers ministériels. Le point que je veux simplement faire valoir est le suivant: il reste toutefois qu'il a manqué à son devoir. Le ministre a l'obligation de s'acquitter de cette tâche dans le délai prescrit, et je soutiens, à l'instar de mon collègue, que le ministre a volontairement ou involontairement omis de remplir son devoir. Cela constitue un outrage à la Chambre.

Comme l'a mentionné le député, c'était la seule occasion que nous avions d'aborder comme il se doit cette question.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement le député de Scarborough—Rouge River,

[*Français*]

—et l'honorable secrétaire parlementaire. Je remercie spécialement l'honorable député pour l'intervention où il a déclaré clairement que ce n'était pas l'intention de la ministre, mais je pense qu'une certaine considération est nécessaire avant que je rende un jugement.

[*Traduction*]

Je remercie aussi le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, dont j'ai écouté les remarques attentivement. Je remercie les députés d'avoir collaboré avec la présidence pendant qu'on soulevait cette question importante et fort complexe. Je vais essayer d'y répondre le plus rapidement possible.

Je vais certainement tenir compte du fait que, en général, on semble d'accord pour dire que le ministre n'a pas agi de façon intentionnelle. Je dois dire aussi que la loi semble très claire, et je devrai rendre ma décision en conséquence. Je remercie les députés.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE

LE DÉCÈS DE M. JEAN-PAUL MATTE ET DE M. GERALD WILLIAM BALDWIN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais seulement prendre quelques minutes de cette Chambre pour rendre hommage à deux de nos anciens collègues qui nous ont quittés durant la période des Fêtes et que j'ai connus d'une façon particulière. C'étaient, dans un certain sens, des gens qui se ressemblaient énormément parce qu'ils étaient de vrais gentilhommes et qu'ils étaient respectés des deux côtés de la Chambre. J'ai nommé l'ancien député de Champlain, Jean-Paul Matte et l'ancien député de Peace River, Ged Baldwin.

Jean-Paul Matte était un de mes très bons amis. Il avait été élu en 1962 et il est resté député jusqu'en 1968. Par la suite, après qu'il eut perdu son élection, il a eu l'occasion de travailler à mon cabinet. C'était un homme très simple, un homme d'affaires, qui s'impliquait considérablement dans son comté de Champlain et particulièrement dans la ville de Saint-Tite. C'était un homme qui restait vraiment près de la population et il était extrêmement dévoué.

• (1530)

Il était ce que j'appellerais le sel de la Chambre des communes, ce genre de député qui ne cherchait pas la publicité mais qui était toujours aux aguets et à l'écoute pour régler les problèmes de ses électeurs. Il avait un bon sens de l'humour à l'extérieur de la Chambre, alors qu'ici il était tout à fait modeste et très agréable. Après qu'on l'ait envoyé en délégation à l'étranger, les députés nous disaient très souvent au retour: Jean-Paul a été le député le plus populaire de la délégation. Ses manières agréables, son langage terre à terre, son sens de l'humour et sa gentillesse extrême faisaient de lui un diplomate de première classe même s'il était en fait, avec beaucoup d'honneur, un modeste homme d'affaires de la partie rurale du Québec.

Alors, pour moi, pour mon épouse et aussi pour ma famille, mes enfants, son départ est une très grande perte. Quand je descendais dans le comté de Saint-Maurice, on partageait très souvent la même voiture, et nous avons passé de nombreuses heures ensemble. Son humanité, son sens de l'humour, sa générosité et sa gentillesse ont été appréciés non seulement par moi-

même, mais aussi par ma femme et mes enfants, et surtout par la population du comté de Champlain. Je voudrais donc offrir à sa famille et à ses proches, au nom de mon parti,—puisqu'il était membre du Parti libéral—en mon nom personnel et au nom de ma famille, nos plus plus sincères sympathies. Nous devons tous nous souvenir qu'il était un vrai gentilhomme.

[*Traduction*]

Je voudrais dire la même chose aussi au sujet de Ged Baldwin. Lorsque je suis arrivé à la Chambre, il y avait cet homme qui y était depuis de nombreuses années déjà. Il venait du nord de l'Alberta, une région du Canada à laquelle je suis particulièrement attaché. Beaucoup de ses électeurs étaient des Franco-Albertains de localités comme Farrow et d'autres endroits que j'ai eu le plaisir de visiter.

Ged Baldwin était l'ami de tous. Il était un grand personnage à la Chambre des communes. Il connaissait très bien le Règlement et savait l'utiliser de façon fort efficace. À cet égard, il faisait un peu concurrence à Stanley Knowles. Allan MacEachen et lui s'amusaient à échanger leurs connaissances qui étaient souvent trop poussées ou trop spécialisées pour que les députés ordinaires puissent comprendre.

Gerald Baldwin pouvait aussi se montrer intraitable. Lorsqu'il avait une cause solide à défendre, il pouvait à l'occasion égratigner sérieusement quelques ministres. J'ai dû compter parmi ses victimes. Mais il portait toujours ses attaques avec la dignité d'un homme de classe, d'un homme très posé. Ce qui me plaît aux Communes, c'est qu'on y trouve des représentants de toutes les régions, des personnalités très diverses et des gens qui viennent de tous les milieux, mais que nous sommes tous au service de la même cause. Au fil des ans, on finit par s'apercevoir que c'est parfois avec des adversaires qu'on se sent le plus à l'aise, parce qu'ils ne sont pas des concurrents directs. Il est probable que Gerald Baldwin a été consulté tout au long de sa carrière par beaucoup de libéraux qui lui demandaient des conseils sur les difficultés qu'ils éprouvaient. Comme c'était un honnête homme, vous pouviez compter sur lui pour vous livrer le fond de sa pensée.

Gerald Baldwin a été un grand député, et les habitants de Peace River ont raison d'être fiers de lui. Sa famille aussi doit être très fière de ce grand homme qui a si bien servi son pays.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui me joindre au chef libéral dans l'hommage, très éloquent d'ailleurs, qu'il a rendu au sujet de M. Jean-Paul Matte qui a été député de Champlain, qui a été élu en cette Chambre à trois reprises, en 1962, en 1963 et en 1965, député de la circonscription électorale de Champlain.

M. Matte est décédé le 6 janvier dernier, à l'âge de 77 ans. Dans ses derniers moments, il était citoyen de Saint-Maurice dans le comté de Champlain, mais il a passé la plus grande partie de sa vie dans la ville de Saint-Tite, au pays des *Filles de Caleb*. C'était le premier député de l'histoire pour la ville de Saint-Tite, là où mes ancêtres demeurent. M. Matte est probablement celui qui m'a donné le goût à la vie publique. Je me rappelle, lorsqu'il a été élu en 1962, je n'étais âgé que de 9 ans et mon père était l'un de ses meilleurs amis. M. Matte venait fréquemment chez nous, où on avait l'occasion de l'écouter parler de politique. Je dois vous dire qu'il était très impressionnant.

Un fait peut-être un peu cocasse qu'on peut retenir de lui, c'est qu'il a été battu en 1968 et les Créditistes avaient joué d'astuce un peu pour le faire battre. Ils avaient trouvé un candidat qui portait exactement le même nom que lui, ce qui avait créé à cette époque-là passablement de confusion. Il avait cependant conservé l'estime des électeurs qui l'avaient élu depuis 1962. C'est plutôt la réforme de la carte électorale, une réforme très importante qui avait amputé son comté et lui avait amené une partie de la circonscription électorale de Portneuf qui avait amené sa défaite à l'époque.

M. Matte n'était pas reconnu pour quelqu'un de très partisan en politique. On le voyait rarement prononcer des discours enflammés, mais il avait toujours ce grand sens qu'on souhaiterait voir aujourd'hui encore au niveau politique, d'être capable de se détacher de la partisanerie politique. Il a toujours su faire passer les intérêts de Saint-Tite, sa ville, du comté de Champlain, du Québec et du Canada par-dessus ses intérêts personnels.

J'ai eu l'occasion de discuter avec lui ces dernières années à quelques reprises. Je dois vous dire, monsieur le Président, que ses conseils m'ont été particulièrement utiles en de nombreuses occasions. Et M. Matte, jusqu'à la toute dernière minute, est demeuré très fidèle au Québec et très fidèle au Canada. Je pense que les gens du parti gouvernemental vont se joindre à moi pour lui rendre un hommage tout particulier aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, je rends aujourd'hui hommage à M. Matte, qui a participé aux travaux de la Chambre des communes et qui y a représenté la population canadienne et les électeurs de sa circonscription pendant de nombreuses années.

Je n'étais pas encore député à la Chambre lorsque M. Matte y a représenté sa circonscription et son pays. Il s'est acquis la réputation de quelqu'un qui a défendu les intérêts de ses électeurs avec acharnement pendant de nombreuses années, ce qu'il aurait continué de faire,

n'eût été d'un remaniement important de sa circonscription électorale.

Au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je tiens à dire que nous sommes de tout coeur avec sa famille aujourd'hui, en pensée et par nos prières.

Comme mes collègues, je veux aussi souligner le décès de M. Ged Baldwin, qui a représenté pendant une vingtaine d'années la belle circonscription de Peace River, dans le nord-ouest de l'Alberta. C'était un homme gentil et remarquable.

À titre de leader à la Chambre, il s'est distingué par sa compréhension du Règlement ainsi que sa façon d'y recourir avec à-propos et de manière créative pour faire avancer la cause de ses collègues et de son parti.

Le fait qu'il ait été élu à maintes reprises avec d'excellentes majorités témoigne de sa réputation comme parlementaire.

Si nous pouvions tous nous inspirer d'un modèle dans notre comportement à titre de parlementaire et lorsqu'il s'agit de représenter nos électeurs, ce devrait être celui d'un homme comme Ged Baldwin.

Nous sommes de tout coeur avec sa femme et sa famille aujourd'hui, en pensée et par nos prières.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit nécessaire que j'en dise beaucoup plus sur Ged Baldwin, puisque je lui ai déjà rendu hommage plus tôt aujourd'hui.

Je tiens simplement à ajouter qu'il était une bonne personne et un véritable gentleman. Il représentait à bien des égards ce que notre institution a de meilleur, et il lui a apporté une contribution utile durant de nombreuses années.

J'ai eu le privilège de suivre Ged Baldwin. Celui-ci est un modèle de comportement et d'attitude dont je m'inspire souvent. C'est un homme qui a beaucoup fait pour moi dans ma propre circonscription.

Je tiens personnellement à le remercier de tout ce qu'il a fait pour ma circonscription ainsi que pour le pays, pour notre parti et pour la Chambre.

J'en profite aussi pour remercier le chef de l'opposition de ses bons mots. Je sais que la famille de Ged sera touchée par ce geste, de même que par l'hommage rendu par le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

• (1540)

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPUTÉ DE RICHELIEU—LE LANGAGE PARLEMENTAIRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: En octobre dernier, l'honorable député de Richelieu a invoqué le Règlement à la suite d'un échange entre le premier ministre et l'honorable député de Shefford et il a demandé à la Présidence si les mots «hypocrite et insignifiant» pouvaient être considérés comme faisant partie du langage parlementaire. Je lui ai alors répondu qu'en général, le mot «hypocrite» n'est pas parlementaire, mais que l'on doit tenir compte du contexte dans lequel il a été prononcé. Je me suis cependant engagé à examiner la question et à rendre une décision à ce sujet.

J'ai examiné avec beaucoup d'attention le compte rendu des *Débats* du 9 octobre dernier et je suis maintenant prêt à rendre ma décision. J'en ai conclu que les propos du premier ministre n'ont pas, au moment où il les a énoncés, provoqué le désordre en Chambre. Je réfère donc l'honorable député à ma décision du 10 février 1986 et je considère ce dossier clos.

[*Traduction*]

Cela dit, je rappelle aux députés que des propos formulés dans un contexte donné peuvent être tolérés, mais ne pas l'être dans un autre contexte. Par conséquent, je saurais gré à tous les députés de faire preuve de retenue et de respect les uns envers les autres lorsqu'ils posent des questions, fournissent des réponses ou participent à un débat.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de décrets de nominations faites par le gouvernement.

Affaires courantes

Conformément aux dispositions de l'article 110(1) du Règlement, ces décrets ont été renvoyés aux comités permanents appropriés. Une liste suit.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'aliéna 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles les réponses du gouvernement à 148 pétitions.

[*Note à l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Riis: Monsieur le Président, je m'adresse à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Plus tôt aujourd'hui, lors de la période des questions, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme a parlé de documents se rapportant à l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Mon collègue a-t-il l'intention de déposer ces documents à la Chambre afin que nous puissions tous en prendre connaissance?

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir manqué cet échange. Je vais donc relire les bleus et les propos du ministre. Une fois de plus, nous serions heureux de pouvoir collaborer dans la mesure du possible.

* * *

PÉTITIONS

LE LOGEMENT

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Règlement touchant les pétitions, j'ai l'honneur de présenter des pétitions portant plus de 760 noms de gens qui exhortent la Chambre et le Parlement à examiner à nouveau les propositions gouvernementales tendant à transférer certaines compétences aux provinces en matière de logement. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de reconnaître que le logement est de compétence mixte fédérale-provinciale. J'espère que le gouvernement fédéral continuera d'appuyer le programme de logements coopératifs à but non lucratif et conservera la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

LES DROGUES ILLICITES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour présenter à la Chambre une pétition signée par certains de mes électeurs de York-Ouest. Elle porte précisément sur la prolifération des abus de drogue dans le Grand Toronto, qui a pour effet de ruiner la vie de nombreux jeunes et de nombreuses familles canadiennes. Les pétitionnaires demandent plus précisément au gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les stupéfiants afin qu'en cas de saisies importantes de drogue et d'argent, les sommes en question ne viennent pas grossir les recettes générales du Trésor fédéral, mais soient partagées notamment avec les corps policiers locaux et les organismes communautaires qui luttent en première ligne contre les stupéfiants. Nous considérerions cela comme un investissement tendant à soutenir la lutte contre la prolifération des drogues dans nos localités et parmi nos jeunes.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter quatre pétitions différentes. La première est épaisse et elle est signée par de nombreuses personnes qui s'inquiètent toujours—oui qui s'inquiètent de nouveau des effets de la taxe sur les produits et services. Ils décrivent leurs multiples sujets de préoccupations et demandent simplement au gouvernement de l'éliminer. Je pense que cette pétition est très pertinente.

LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE EN CROATIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Cette fois, ces pétitionnaires de la circonscription de Kamloops s'inquiètent de la situation en Croatie. Ils demandent au gouvernement de faire ce qu'il peut pour assurer la paix ainsi que la sécurité et favoriser le développement économique dans cette partie du monde.

LES EXPORTATIONS D'EAU DOUCE

M. Nelson A. Riis (Kamploops): Les pétionnaires sont encore des habitants de la Colombie-Britannique. Ils soulignent qu'il existe un plan pour dériver une des principales rivières de leur province en partie vers les États-Unis et le nord du Mexique. Il demandent au gouvernement d'annoncer qu'un tel projet ne sera tout simplement pas autorisé.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Enfin, cette pétition partage les mêmes inquiétudes que la dernière pétition présentée par un autre député au sujet des problèmes croissants liés aux drogues. Les pétitionnaires demandent que l'on fournisse un appui financier approprié à la GRC, pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat et faire respecter la loi et l'ordre au Canada.

LES EMPLOYÉS DE MAISON

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par plus de 100 électeurs. Les pétitionnaires voudraient souligner à

la Chambre que plus de 60 000 employés de maison étrangers qui sont arrivés au Canada depuis 1981 ont répondu aux besoins de nombreux Canadiens alors qu'il n'y avait pas d'employés de maison disponibles au pays, que presque la moitié de ces employés sont des femmes, venant pour la plupart de minorités visibles, que ces employés ont répondu à un grand besoin de main-d'oeuvre, et que plus de 80 p. 100 d'entre eux ont été depuis reçus comme immigrants, ce qui indique leur valeur et leur capacité d'adaptation au Canada.

Les pétitionnaires estiment que cette nouvelle directive du ministre de l'Immigration ne tient pas compte des besoins des employeurs canadiens, ignore impitoyablement les besoins des femmes du monde entier et contrevient à un principe fondamental de la politique d'immigration non discriminatoire qui existe depuis longtemps au Canada.

À ces causes, ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'annuler la nouvelle directive, de reconnaître la contribution passée, actuelle et future des employés de maison étrangers au bien-être social et économique du Canada, de rétablir les valeurs de tolérance et d'humanisme du Canada, et de conserver au Canada l'estime dont il jouit dans le monde entier.

Je voudrais, monsieur le Président, me joindre aux pétitionnaires et demander au ministre d'annuler la nouvelle directive, au nom de l'égalité et de la dignité humaine.

LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par des habitants d'Ottawa, de Nepean, de Gloucester, de Vanier, de Kanata, de Manotick et d'autres villes de la région d'Ottawa—Carleton. Ces électeurs sont outrés par le prix de l'essence dans la région d'Ottawa—Carleton, comparativement à d'autres régions de l'Ontario.

Ils demandent au gouvernement de corriger cette injustice en modifiant la Loi sur la concurrence.

• (1550)

LES EMPLOYÉS DE MAISON

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des résidants du Canada dont beaucoup sont des employés de maison.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de prier le ministre de l'Immigration de donner aux employés de maison étrangers la possibilité de ne pas habiter chez leur employeur en dehors de leurs heures de travail, vu que cela conduit souvent à du harcèlement sexuel et à une exploitation continuelle.

Ils demandent en plus que l'expérience de travail ait plus d'importance que la formation théorique et que le travail de maison soit reconnu comme une profession en demande au Canada. Ils demandent enfin que les points nécessaires soient accordés en vue de l'obtention du statut de résidant permanent.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus de 200 signataires qui sont des parents adoptifs.

Cette pétition est présentée conformément à l'article 36 du Règlement, et ces parents adoptifs, tous de la région de Thunder Bay, demandent au gouvernement de reconsidérer sa position quant à la législation touchant les parents adoptifs du Canada et de faire cesser la discrimination entre les parents biologiques et les parents adoptifs. Il s'agit en réalité de la même chose.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitions se rapportant aux audiences du CRTC et à la soumission d'Unitel.

Dans la présente affaire, les pétitionnaires craignent que toute augmentation de la compétition dans le domaine des télécommunications nuise à l'accessibilité des services, particulièrement pour les gens des régions rurales.

Ils demandent donc au ministre des Communications de consulter toutes les parties en cause, et plus précisément les citoyens habitant à l'extérieur des zones urbaines, lesquels subiront de graves conséquences en cas de déréglementation. Ils demandent en outre au ministre de tenir des audiences dans diverses collectivités avant de trancher le sort du système de télécommunications du Canada.

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): L'autre pétition, monsieur le Président, porte sur la question du bois d'oeuvre et l'industrie forestière en Colombie-Britannique.

Elle est signée par un certain nombre de personnes de ma circonscription, qui habitent Westbridge, Greenwood, Princeton, Grand Forks et d'autres localités où les gens ont peur que la gestion de leurs forêts échappe aux Canadiens.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement mette fin au protocole d'entente sur le bois d'oeuvre et qu'il rende aux Canadiens le processus de décision qui est le leur.

[*Français*]

LE COÛT ÉLEVÉ DE L'ESSENCE DANS LA RÉGION D'OTTAWA

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, signée par plusieurs électeurs de la région d'Ottawa.

[*Traduction*]

Comme l'a si bien fait remarquer le député d'Ottawa–Centre, ces électeurs s'inquiètent du prix de l'essence dans la région d'Ottawa. Ils demandent au Parlement de mettre fin à l'injustice dont sont victimes les automobilistes d'Ottawa; je dois dire, monsieur le Président, que c'est aussi une chose dont se plaignent souvent les électeurs de ma région de Kingston et les Îles.

Et c'est donc avec grand plaisir que je présente cette pétition au nom des habitants de la région d'Ottawa.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 121, 122, 142, 155, 156, 160, 162, 163, 165, 168, 169, 171, 172, 174, 179, 183, 185, 189, 191, 197 et 200.

[*Texte*]

Question no 121—**M. Dionne:**

Quels baux ayant une superficie louable de plus de 500 mètres carrés, conclus par le gouvernement entre janvier 1985 et décembre 1987, furent conclus avant l'expiration prévue dans le bail précédent et, dans chaque cas, quels sont a) le nom du ou des propriétaires, b) l'adresse de l'immeuble ou de la surface de bureau louée, c) l'espace loué dans le bail précédent, d) la période couvrant le bail précédent, e) le loyer payé dans le bail précédent?

L'hon. Elmer MacKay (ministre des Travaux publics): Pour la période comprise entre le 1er janvier 1985 et le 31 décembre 1987, Travaux publics Canada a conclu, au nom du gouvernement, dans les provinces du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, deux baux avec le secteur privé, qui ont entraîné une résiliation du bail précédent.

Le rapport ci-joint fourni les détails pertinents sur le bail précédent et le nouveau.

POUR ANNÉES
1985, 1986, 1987

TPC RÉGION: **CAPITALE NATIONALE**

BAUX ENREGISTRÉS AYANT UNE SUPERFICIE LOUABLE DE 500 M^2 ET PLUS

PÉRIODE
85/01/01 - 87/12/31

PROVINCE:
QUÉBEC

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	m^2 louable	Période du bail / dates	Loyer annuel
BAIL PRÉCÉDENT				
Bourque, Pierre & Fils Ltée	Louis St. Laurent 555 Blvd. de la Carrière Hull, Québec	1 624,00	86-12-01 — 95-05-31 8.5 années	129 920,00 $
Bourque, Pierre & Fils Ltée	Louis St. Laurent 555 Blvd. de la Carrière Hull, Québec	32 205,40	86-06-01 — 95-05-31 10 années	9 294 748,00 $

BAIL NOUVEAU				
Bourque, Pierre & Fils Ltée	Louis St. Laurent 555 Blvd. de la Carrière Hull, Québec	40 796,53	91-08-01 — 16-07-31 25 années	8 356 577,49 $ (Net)
BAIL PRÉCÉDENT				
Les Entreprises Duroc Inc.	Place Vincent Massey 352 Blvd. St-Joseph Hull, Québec	28 504,53	73-07-01 — 88-06-30 15 années + 1 x 5 années	1 093 493,00 $
BAIL NOUVEAU				
Les Entreprises Duroc Inc.	Place Vincent Massey 352 Blvd. St-Joseph Hull, Québec	28 506,00	86-08-01 — 11-07-31 25 années	3 145 069,00 $

Question nº 122—**M. Harvard:**

Lors de la dernière grève des postiers, l'envoi de formules de remise supplémentaires pour les déclarations des sociétés et les déductions des employés a-t-il entraîné des coûts additionnels et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Lors de la dernière grève des postiers, Revenu Canada, Impôt a fourni 950 000 formules de versement supplémentaires pour les déductions à la source, ainsi que 150 000 formules de versements pour acomptes provisionels supplémentaires aux corporations permettant d'assurer le paiement des déductions à la source et des impôts corporatifs en temps opportun, via les institutions financières.

Coûts engagés:

—Imprimerie 65 839,58 $

—Affranchissement 220 782,30 $ (courrier 3ième classe)

—Coût total 286 621,88 $

Question nº 142—**M. Caccia:**

Est-ce que la proposition de reconnaître les droits à la propriété dans la Constitution a) a fait l'objet d'une évaluation quant à ses répercussions environnementales, et b) fera-t-elle l'objet d'une déclaration publique, comme l'exige la politique relative à la réforme du processus d'évaluation environnementale annoncée par le ministre de l'Environnement en juin 1990?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): C'est dans le document /Bâtir ensemble l'avenir du Canada/, déposé à la Chambre des communes le 24 septembre 1991, qu'il est proposé de reconnaître dans la Constitution les droits individuels en matière de propriété. Ce document a ensuite été transmis à un comité spécial du Sénat et des Communes chargé de solliciter les opinions des Canadiens en la matière et de formuler des recommamdations à l'intention du Parlement. Les travaux du Comité donneront aux Canadiens l'occasion de faire connaître les préoccupations de toutes sortes qu'ils peuvent avoir relativement à la question, aideront le Parlement dans ses délibérations sur les propositions constitutionnelles et contribueront au processus global de réforme de la Constitution, auquel participent également les assemblées législatives des provinces. Il est par conséquent prématuré d'envisager dans l'immédiat une évaluation des incidences environnementales.

Question nº 155—**M. Caccia:**

Quels politiques, initiatives ou programmes, avec le nombre d'années-personnes et le montant d'argent dans chaque cas, ont été lancés en réponse aux recommandations du document *Politique fédérale* relative aux eaux: *Un rapport provisoire,* à savoir a) dans la Partie I, les recommandations 1.1.2, 1.1.4, 2.1.2, 2.1.5, 2.1.6, 3.1.1, 3.1.3, 3.1.4, 4.1.1, 4.1.3, 4.1.5 et 5.1.2, *b*) dans la Partie II, les recommandations 2.1, 2.2, 3.3, 4.1, 4.5, 5.1, 5.3, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 8.2, 9.2, 10.2, 11.1, 11.3, 12.2, 14.5, 14.6, 14.7, 18.1, 18.2, 18.3 et 22.4?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Cette information fera partie du second rapport d'étape bi-annuel sur la Politique fédérale relative aux eaux qui sera rendu public par le ministre de l'Environnement en mars 1992.

Affaires courantes

Question nº 156—**M. Caccia:**

En ce qui concerne les installations nucléaires de production d'électricité au Canada, le gouvernement a-t-il fait faire des études relatives a) au coût total du déclassement de chacun des réacteurs nucléaires CANDU actuellement en service au Canada, b) au coût total de l'entreposage sûr et permanent de la totalité des barres de combustible et autres déchets radioactifs et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent les coûts dans chacun des cas?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les provisions destinées à couvrir les coûts estimatifs du déclassement des centrales nucléaires canadiennes et de l'évacuation des combustibles irradiés sont actuellement recueillies par les services publics provinciaux, par l'intermédiaire des tarifs imposés à leurs clients. Les fonds ainsi perçus sont accumulés afin qu'on puisse en disposer lorsque les dépenses seront engagées.

a) Si les travaux étaient entrepris maintenant, les coûts du déclassement de vingt-deux centrales nucléaires en opération ou en construction au Canada, y compris de l'entreposage permanent et sûr de tous les déchets radioactifs autres que les barres de combustible irradié, serait évalué à 3,7 milliards de dollars. En fait, le début des travaux et des dépenses n'auraient pas lieu avant que la première centrale ait été mise hors service, soit autour de 2012. Les dépenses seraient effectuées sur de nombreuses années, jusqu'au démantèlement de la dernière centrale, en 2072. Ces coûts de déclassement ne représenteraient—surtout lorsqu'on tient compte du facteur d'actualisation—qu'une faible portion de l'investissement de 34 milliards de dollars de 1990 destiné à modifier la capacité de production de 15 700 Mwe de ces centrales. Selon des estimations actuelles internationalement reconnues, les coûts liés au déclassement des centrales nucléaires représentent généralement entre 10 et 20 p. 100 de l'ensemble des coûts de remplacement.

b) Par «entreposage sûr et permanent de la totalité des barres de combustible», je pense qu'on entend l'évacuation des déchets de combustibles nucléaires. Énergie atomique du Canada Limitée a mis au point un concept permettant l'évacuation géologique de ces déchets. Ce concept fait actuellement l'objet d'un examen et d'une évaluation en matière d'environnement par le gouvernement fédéral, en même temps que d'autres questions connexes, et une commission indépendante a été constituée pour memer à bien cet examen public.

L'évacuation des combustibles irradiés donne lieu à de grandes incertitudes en ce qui a trait aux coûts de l'énergie nucléaire. Cependant, comme l'a souligné la commission chargée de l'«Ontario Nuclear Cost Inquiry», dans son rapport de janvier 1989, le calendrier d'exécution s'étend bien au delà du milieu du siècle, et cela veut dire que même si les dépenses seront très élevées (9 milliards de dollars de 1988) au moment de leur engagement, elles ne représenteront qu'une faible portion du coût unitaire moyen de l'énergie, en raison du facteur d'actualisation. Les fonds sont accumulés au cours de la durée de vie des centrales et seront investis sur de nombreuses années, de façon à ce que les coûts associés à cet aspect ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble des coûts de production d'électricité par fusion nucléaire.

Question nº 160—**M. Harvard:**

Qu'est-il advenu des 7 millions de dollars qui étaient destinés à la construction d'un hangar pour Transports Canada à l'aéroport de Winnipeg et qui figuraient dans le Budget des dépenses supplémentaire (B) de l'année financière 1990-1991 et dans la Partie III du Budget des dépenses principal de 1991-1992 relatif à Transports Canada?

L'hon Jean Corbeil (ministre des Transports): Bien qu'on ait terminé une étude sur la construction d'un nouveau hangar à Winnipeg, et cette question fait encore partie du programme de dépenses en immobilisations de Transports Canada pour l'année financière 1991-1992, on n'a pas encore alloué de fonds à ce projet de construction. On a retardé le projet afin de pouvoir évaluer d'autres options rentables, dont la possibilité de partager les installations avec d'autres ministères.

Question nº 162—**M. Stupich:**

Une conférence régionale a-t-elle eu lieu à Whistler, C.-B., le 10 juin 1991, pour des économistes commandités par la CEIC dans la région C.-B./Territoire du Yukon et, dans l'affirmative, a) quel en a été le coût, b) quelle est la fréquence de ces conférences?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Une conférence des gestionnaires des Services économiques régionaux du Canada a eu lieu dans la région de la Colombie-Britanique/Yukon en juin 1991.

a) Les coûts de cette conférence sont:

Déplacements par avion	11 680 $
Logement	5 517 $
Repas et faux frais	3 294 $
Autres transports	1 969 $
Total	**22 460 $**

b) Ces conférences ont lieu deux fois par année.

Question nº 163—**M. Stupich:**

Au sujet de la CEIC dans la région C.-B./Territoire du Yukon, une étude des communications internes a-t-elle été sous-traitée à Tower, Perrin et Cie et, dans l'affirmative, a) quel a été le coût de ce contrat, b) combien de temps ces études ont-elles été sous-traitées, c) existe-t-il une comparaison des coûts pour les études faites à l'interne par rapport à celles faites à l'externe?

L'hon, Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui. Emploi et Immigration Canada a passé des contrats avec la firme Tower, Perrin et Cie pour certaines parties d'une enquête sur les communications internes.

a) Le coût du contrat s'élève à 35 000 $.

b) En tout, deux enquêtes ont été éffectués. La première enquête a été éffectué en 1988, la seconde en 1990.

c) Nous confions la presque totalité des sondages que nous effectuons à des entrepreneurs; la nature de ces travaux varie énormément, ce qui fait que nous ne pouvons établir d'analyse comparative des coûts.

Question nº 165—**M. Gardiner:**

Combien de citoyens américains sont entrés au Canada pour travailler comme professionnels en vertu de l'Accord de libre-échange canado-américain?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Voici une ventilation du nombre de citoyens américains qui sont entrés au Canada en tant que professionnels en vertu des dispositions prévues au chapitre 15 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis depuis le 1er janvier 1989, date d'entrée en vigueur de celui-ci:

1er janvier au 31 décembre 1989—1 807

1er janvier au 31 décembre 1990—3 284

1er janvier au 30 novembre 1991—2 961

Question nº 168—**M. Proud:**

En ce qui concerne la Commission canadienne des pensions, *a*) quel est l'arriéré actuel, *b*) comment cet arriéré se compare-t-il avec celui d'il y a trois ans, *c*) quel est le délai actuel pour (i) les premières décisions, (ii) les audiences et décisions du Comité d'examen, (iii) les appels devant le Tribunal d'appel des anciens combattants?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): (a) Pour l'année fiscale 1991-92, on prévoyait compléter 6 000 premières décisions par le 30 septembre alors qu'en effet 6 671 furent complétées.

(b) Trois années passées, en 1988-89, on avait prévu compléter 5 500 premières décisions pour la période se terminant le 30 septembre alors que 5 364 furent complétées.

(c) Délai actuel pour:
(i) Premières décisions—30 jours
(ii) Audiences et décisions du Comité d'examen—14 jours
(iii) En moyenne le délai entre la date de l'audition et la date de promulgation d'une décision en ce qui concerne les appels devant le Tribunal d'appel des anciens combattants était de 66 jours au cours de la période allant du 1er avril jusqu'au 30 novembre 1991.

En moyenne, le délai administratif requis pour obtenir les documents du ministère, préparer le dossier, distribuer les documents et fixer l'horaire, à compter de la date de réception de l'avis d'appel jusqu'à la date de l'audition, était de 206 jours au cours de la même période. Ce délai est partagé entre le Tribunal, le ministère et le Bureau de services juridiques des pensions.

Question nº 169—**M. Proud:**

En ce qui concerne la Commission canadienne des pensions, *a*) combien de commissaires sont stationnés à Charlottetown, *b*) d'autres commissaires sont-ils stationnés dans d'autres partie du pays et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) y-a-t'il eu une réduction des déplacements des commissaires du fait des relocalisations?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): (a) La Commission canadienne des pensions est comprise de 16 commissaires affectés à Charlottetown

(b) Oui. (i) 8 (ii) oui—la quantité de voyages exigés par les commissaires est diminuée

Question nº 171—**M. MacAulay:**

1. En ce qui concerne les pêches de crabes communs de l'Île-du-Prince-Édouard, pour chacune des trois dernières années, *a*) combien de personnes ont reçu des permis de pêches, *b*) quelles ont été les prises annuelles totales, *c*) à combien se sont élevées les prises totales?

2. Le gouvernement a-t-il des plans pour *a*) rendre permanentes les pêches de crabes communs, *b*) délivrer des permis aux pêcheurs pour les pêches de crabes communs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et minstre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): 1a) 50 permis ont été émis au cours de chacune des années 1988, 1989 et 1990. Cependant les livres de bord soumis au MPO montrent des débarquements pour seulement 32, 21 et 6 détenteurs de permis en 1988, 1989 et 1990 respectivement.

b) 1988—930 030 lbs
1989—642 136 lbs
1990—282 912 lbs

c) 1988—186 006,00 $
1989—128 427,20 $
1990—56 582,40 $

2. Les consultations avec l'industrie débuteront dans les premiers mois de 1992. Il faudra régler les questions suivantes avant de permettre une pêche permanente et

l'émission de permis permanents: évaluation des stocks, commercialisation et limite de prises.

Question nº 172—**M. LeBlanc:**

Au sujet de l'achat de l'ancienne ferme IDD/ECBC de Black River, comté d'Iverness, Nouvelle-Écosse, qui appartenait au gouvernement du Canada, *a*) quel est le nom et l'adresse des acheteurs, *b*) quel a été le prix d'achat, *c*) la soumission des acheteurs a-t-elle été la plus élevée et, dans la négative, (i) qui a présenté la soumission la plus élevée, (ii) à combien s'élèvait-elle, (iii) pourquoi n'a-t-elle pas été choisie, *d*) quelle vocation l'acheteur s'est-il engagé à donner à la propriété?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): a) Herman Vanden Hoogen Bros., R.R. #2, Mabou;

b) L'offre d'achat la plus élevée s'élevait à 180 500 $;

c) Effectivement, c'était l'offre la plus élevée parmi celles reçues; et

d) Malgré certaines différences dans leurs plans commerciaux, tous les acheteurs potentiels prévoyaient utiliser la ferme de Mabou à des fins agricoles. L'offrant choisi avait mis l'accent sur l'élevage et la production laitière.

Question nº 174—**M. Axworthy:**

Le gouvernement a-t-il créé une Direction des enfants au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, dans l'affirmative, *a*) quel jour a-t-elle été créée, *b*) combien d'argent y a-t-on consacré et dépensé pour chaque année financière depuis sa création, *c*) combien de personnes (i) à plein temps (ii) à temps partiel sont à l'emploi de cette direction pour chaque année financière depuis sa création, *d*) quel mandat a-t-elle reçu, *e*) quel projet a-t-elle entrepris depuis sa création, *f*) a-t-elle reçu comme directive d'évaluer les propositions constitutionnelles du gouvernement dans la mesure où elles affectent les enfants, *g*) a-t-elle reçu comme directive d'évaluer les propositions relatives à la prospérité du gouvernement dans la mesure où elles concernent les enfants?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la santé nationale et du Bien-être social): a) Le Bureau des enfants a été créé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la suite du Sommet mondial pour les enfants, le 4 février 1991.

b) Le budget annuel de fonctionnement du Bureau s'élève à 1 200 000 $.

c) 12 années-personnes

d) Le Bureau a pour mandat de veiller à la coordination et à l'uniformité des programmes fédéraux relatifs aux enfants. Son principal objet est d'assurer l'efficacité des politiques et des programmes fédéraux liés à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des enfants. À cette fin, le Bureau favorise la coordination au sein du gouvernement fédéral, il consulte les autres paliers de gouvernement et les organismes non gouvernementaux et il fait connaître les initiatives fédérales relatives aux enfants.

e) La tâche fondamentale du Bureau consiste à coordonner l'élaboration d'un plan d'action permettant de respecter les engagements pris lors du Sommet mondial et renouvelés à l'occasion du discours du Trône prononcé en mai 1991. Le plan servira de cadre aux initiatives que le gouvernement a déjà entreprises ou compte mettre en oeuvre en vue du mieux-être de nos enfants et de ceux des pays en voie de développement.

Dans le but d'améliorer la coordination entre les ministères fédéraux au sujet des questions touchant les enfants et d'obtenir leur participation à l'élaboration du plan d'action, le Bureau a formé un comité interministériel sur les enfants, qui comprend 21 ministères. Le comité s'est réuni à deux reprises pour discuter du plan.

Le Bureau a tenu de nombreuses réunions avec des organismes non gouvernementaux et d'autres ministères fédéraux. Bien que le Bureau ne puisse pas accorder de subventions et de contributions, il a appuyé des initiatives et des activités telles que la conférence «Les enfants du Canada—la priorité des années 1990», qui a eu lieu à Ottawa à la fin d'octobre, la conférence «Cessez-le-feu» et la conférence «Child Health 2000» qui se tiendra en février prochain, à Vancouver, et réunira des experts de renommée mondiale dans le domaine de la santé infantile. Afin de réaliser son objectif consistant à promouvoir la recherche sur la situation des enfants, le Bureau a participé à la conférence du printemps dernier intitulée «State of the Child in Ontario» et il a prêté main forte au *Child, Youth and Family Policy Research Centre* pour l'organisation d'un petit colloque sur la recherche effectuée dans tout le Canada sur la situation de l'enfant.

f) et g) Le Bureau des enfants n'a pas reçu l'ordre de s'en occuper.

Question nº 179—**M. Blenkarn:**

Certaines provinces paient-elles la taxe sur les biens et services au gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) quelle est la somme, en dollars, recueillie auprès des provinces relative à la taxe sur les produits et services?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): En vertu de la *Loi constitutionnelle*, les achats effectués par les gouvernements provinciaux ne tombent pas sous le coup de la loi relative à la taxe sur les produits et services (TPS). Par conséquent, les ministères ainsi que les orga-

nismes au sein des gouvernements provinciaux ne paient pas la TPS.

Les exonérations ne seront accordées aux gouvernements provinciaux aux points de vente qu'à la remise de certificats attestant de l'utilisation ainsi que du paiement de la fourniture par la province. Les achats doivent aussi être facturés à l'organisme provincial. Revenu Canada n'accordera en aucun cas une exonération pour des achats provinciaux au comptant ou réalisés par des tiers.

Question nº 183—**M. Harvey (Edmonton-Est):**

En ce qui concerne l'avis de la Commission des droits de la personne des Nations Unies à l'égard de la communication nº 167/1984, Bernard Ominayak, chef de la bande indienne du Lac Lubicon v. Canada, le gouvernement a-t-il, depuis le 1er octobre 1990, reçu du rapporteur spécial une ou des demandes de renseignements supplémentaires au sujet d'un suivi sur l'avis de la Commission des droits de la personne et, dans l'affirmative, *a*) quand le gouvernement a-t-il reçu cette (ou ces) demande*(s)*, b) *le gouvernement y a-t-il répondu et, dans l'affirmative, (i) quand l'a-t-il fait, (ii) en quoi consistait la réponse?*

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Dans le cadre de sa procédure normale, le Centre pour les droits de l'homme des Nations Unies a demandé au gouvernement du Canada d'autres renseignements sur la communication du chef Ominayak qui a suivi la diffusion des vues du Comité des droits de l'homme, en mai 1990. Comme vous le savez, le Comité a indiqué que le gouvernement du Canada avait une obligation envers la bande de Lubicon, mais que son offre constituait une solution appropriée. Bien que nous ayons fourni au Comité les renseignements supplémentaires qu'il a demandés, on tient à souligner que le Comité considère ces renseignements comme confidentiels pour l'instant et que le Canada respecte cette règle. On ne peut donc faire de commentaires sur le contenu de notre réponse. En ce qui concerne les faits plus récents, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a pris l'initiative de rencontrer le chef Ominiyak le 1er novembre dernier. Cet entretient s'est revélé fructueux, et une autre rencontre entre le ministre, le ministre albertain chargé des affaires autochtones et le chef Ominayak doit avoir lieu en février.

Question nº 185—**Mme Callbeck:**

En ce qui concerne les prétendus 5 865 $ de dépenses payées effectuées par le président de l'Office national des transports du Canada, Erik Nielsen, au cours de son voyage au Yukon, l'été dernier, et dont il a reclamé le remboursement, *a*) en quoi consistent exactement les dépenses, *b*) quel était l'objet du voyage de M. Nielsen, *c*) quel a été son emploi du temps quotidien au cours de ce voyage?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): L'office national des transports donne la réponse suivante:

a) Les frais de déplacement du Président au bureau régional de l'Ontario à Thunder Bay, au bureau régional de Saskatoon puis à celui de Whitehorse ont été de 5 865,28 $. Ce montant comprend l'indemnité de millage et les autres dépenses connexes, selon les taux et les montants établis par le Conseil du Trésor.

Déplacement de Ottawa à Thunder Bay, Saskatoon, Whitehorse, Saskatoon et Ottawa	2 722,83 $
Location de voiture	334,91 $
Logement	632,32 $
Repas	1 713,94 $
Autres dépenses (dépenses imprévues etc.)	461,28 $
Montant total de la réclamation	**5 865,28 $**

b) L'objet du voyage était de visiter des bureaux régionaux de l'Office national des transports; d'examiner différents services et installations de transport dans l'Ouest et le Nord canadiens ainsi que de tenir des consultations auprès des employés, des organismes des secteurs public et privé et des fonctionnaires oeuvrant dans le secteur des transports.

c) Pendant son voyage, le Président s'est acquitté de ses fonctions habituelles par l'entremise des bureaux de l'administration centrale à Ottawa, et de bureaux régionaux de l'office à Thunder Bay, Saskatoon et Whitehorse. Il a aussi participé à l'inspection d'installations de transport et organisé des rencontres avec des expéditeurs, des transporteurs et des employés du secteur et du gouvernement et autres personnes qui s'intéressent aux questions de transport.

Question nº 189—**M. Assad:**

En ce qui concerne l'infrastructure agricole dans les provinces des Prairies, a) quel est le total des recettes touchées par le gouvernement relatives à cette infrastructure, b) le gouvernement a-t-il l'intention de remettre en question l'infrastructure telle qu'elle existe aujourd'hui?

L'hon. Bill McNight (ministre de l'Agriculture): a) Nos sources de données ne nous permettent pas d'isoler les recettes que tire le gouvernement de l'agriculture de celles qui proviennent des mines, du tourisme, etc. En 1986, l'agriculture représentait directement 5,3 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) des Prairies, mais beaucoup plus si l'on tient compte des transports, de l'entreposage, de la transformation et des activités connexes. Sur les 34 divisions du recensement au Canada possédant plus de 20 p. 100 du total de leur main-d'oeuvre dans les exploita-

tions agricoles, 33 se trouvent dans les provinces des Prairies.

b) Le gouvernement ne remet nullement en question l'infrastructure actuelle de l'agriculture, mais cette infrastructure a subi des changements importants et elle continuera d'évoluer sous l'effet des événements économiques et sociaux. La capacité de s'adapter à ces changements est la marque des familles et des communautés rurales. Reconnaissant l'importance manifeste de ce secteur, le gouvernement, par le biais d'une aide sans précédent, a permis aux agriculteurs des Prairies de maintenir leur niveau de revenu et l'infrastructure nécessaire pour appuyer le secteur. De 1985 à 1991, les versements nets effectués dans le cadre des programmes fédéraux dans les Prairies ont atteint 9,2 milliards de dollars.

Question nº 191—**M. Mifflin:**

En ce qui concerne l'avenir de la base navale d'Argentia, *a*) quand la marine américaine a-t-elle l'intention de quitter l'installation navale américaine à Argentia, *b*) est-ce que des discussions ou des négociations sont en cours afin d'étudier (i) la portée, (ii) la possibilité et la viabilité de la prise de possession de la base par le Canada à des fins opérationnelles ou de formation, *c*) la question sera-t-elle examinée par le comité consultatif sur l'infrastructure de la défense (i) dans le cadre de la présence des Forces armées canadiennes à Terre-Neuve (ii) dans le contexte socio-économique?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): a) Aucune date spécifique n'a encore été fixée par les Forces navales américaines.

b) Des discussions interministérielles portant sur l'avenir de la base d'Argentia sont présentement en cours.

c) La question ne sera pas examinée par le Groupe consultatif sur l'infrastructure de la Défense puisque la base d'Argentia n'appartient pas aux Forces canadiennes mais plutôt aux Forces navales américaines.

Question nº 197—**M. Wood:**

La contribution que le gouvernement versera en vue de l'accord de développement du Nord de l'Ontario, accord conclu avec le gouvernement de l'Ontario et annoncé le 4 novembre 1991, proviendra-t-elle de fonds affectés au FEDNOR ou d'ailleurs?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):

L'Accord de développement du Nord de l'Ontario (ADNO) n'as pas été financé par FEDNOR mais par des fonds provenant de la réserve pour le développement régional de l'Ontario. L'entente a été ratifiée le 4 novembre 1991 et permettra d'affecter, sur cinq ans, 95 millions de dollars au développement et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario dans les secteurs clés que sont la foresterie, l'exploitation minière et le tourisme. Le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario partageront à parts égales les coûts découlant de l'entente.

Question nº 200—**M. Peterson:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de révoquer les décrets de remise concernant les services postaux et de messageries, adoptés en 1986 et, dans la négative, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il pour aider l'industrie de la vente directe?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Plusieurs groupes et particuliers ont exprimé leurs inquiétudes au gouvernement au sujet des répercussions qu'ont les décrets de remise visant les importations par la poste et par messageries sur l'industrie canadienne de la vente par correspondance. C'est pour cette raison qu'un comité interministériel a été chargé d'étudier à fond toute la question des achats outre-frontière, dont ces deux décrets de remise ne sont qu'un élément, et de formuler des recommandations à cet égard. Étant donné que le comité n'a pas terminé son étude, il est impossible pour le ministère de donner des détails sur les mesures que le gouvernement envisage pour remédier à la situation. Le ministère peut cependant assurer les entreprises canadiennes que ces détails leur seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Une réponse a été donnée aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 99 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

Question nº 99—**Mme Langan:**

Chaque année, depuis le 1er janvier 1988, le gouvernement a-t-il assumé quelque coût que ce soit lié a) à l'ameublement, b) à la décoration des résidences du premier ministre, (i) au 24 Sussex Drive, (ii) au lac Harrington et, dans l'affirmative, à quel coût?

L'hon. Elmer MacKay (ministre des Travaux publics): La commission de la capitale m'informe comme suit:

Le conseil des résidences officielles (CRO) a été établi en 1984 pour dispenser des conseils indépendants et impartiaux au premier ministre et au gouvernement en matière d'aménagement, d'entretien, de renouvellement du mobilier et de fonctionnement des édifices et terrains appartenant aux sept résidences officielles du Canada.[1]

En 1986, la Commission de la capitale nationale (CCN) assumait la responsabilité des six résidences officielles situées dans la région de la Capitale nationale, alors que Travaux publics Canada devait s'occuper de la Citadelle de Québec. Tous les projets et les acquisitions d'envergure exigent l'autorisation préalable du CRO, et il faut respecter des limites budgétaires strictes et se limiter scrupuleusement aux crédits approuvés par le Parlement. Les projets de moindre importance sont entrepris directement par la CCN.

Comme le CRO l'indiquait dans son troisième rapport, publié pendant l'été de 1990, la part du lion des dépenses publiques consacrées aux résidences officielles va aux rénovations essentielles, aux réparations et à l'entretien courant des édifices, à la restauration et la conservation du mobilier et des oeuvres d'art appartenant à la Couronne et qui font partie du patrimoine. Depuis son établissement, le CRO a vu à ce que les fonds publics soient dépensés uniquement pour répondre à des besoins légitimes et vérifiables.

On devrait aussi prendre note du fait qu'en plus d'être de grandes résidences, il s'agit d'édifices vieillissants: quatre d'entre eux comprennent des constructions qui existaient déjà au début du siècle. Toutes les résidences officielles sont inscrites au répertoire fédéral des édifices du patrimoine, un statut qui en exige la protection et la préservation pour les générations futures.

De janvier 1988 à août 1991, les frais d'ameublement et de décoration ont atteint 39 524 $ au 24 promenade Sussex et 60 359 $ pour la résidence du lac Harrington. Pour fins de comparaison, le CRO a mentionné dans son rapport que le total des frais de fonctionnement de sept résidences officielles pour l'année financière 1989-1990 a atteint 2,8 millions de dollars, dont 1,26 million $ a été consacré à Rideau Hall, 107 000 $ à Stornoway et 219 000 $ au 24 promenade Sussex.

[1]Il s'agit des résidences suivantes: les deux résidences du gouverneur général, Rideau Hall à Ottawa et la Citadelle de Québec; les résidences du premier ministre au 24 de la promenade Sussex et au bord du lac Harrington; la résidence du chef de l'opposition, Stornoway; la résidence du président de la Chambre des communes, la Ferme de Kingsmere; et la résidence des invités du gouvernement au 7 Rideau Gate.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, j'allais en fait poser quelques dures questions à mon cher collègue, mais étant donné qu'il a répondu à tant de questions, je veux bien patienter un peu.

Je félicite le gouvernement d'avoir fait ses devoirs pendant le congé parlementaire et d'avoir répondu à ces questions. Je suis heureux de pouvoir dire quelque chose de bien de mon collègue pour le travail qu'il a fait.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'IMPÔT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais revenir sur ce point et en débattre avec mon collègue le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

Je n'ai pas voulu le soulever plus tôt pour des raisons évidentes, mais, comme nous le savons tous, les formulaires de déclaration d'impôt sont en train d'être distribuées dans les bureaux de poste, et les gens ont commencé à aller en chercher, surtout celles qui ne sont pas personnalisées. J'ai appris, comme tout le monde je suppose, qu'un grand nombre de bureaux de poste de l'Ouest ont fait savoir que les contribuables ne pourront pas s'en procurer avant le 13 février parce qu'ils ont reçu des formulaires dans une des langues officielles, mais pas dans l'autre.

Mon collègue pourrait-il me dire s'il serait possible qu'on annonce demain—en ce moment de l'année où tout le monde veut remplir sa déclaration d'impôt—quand on pourra s'en procurer dans les deux langues officielles, surtout dans les bureaux de poste de l'Ouest.

M. Cooper: Monsieur le Président, je sais gré au député de me donner avis du sujet qu'il veut soulever. Je vais me renseigner et je lui répondrai dès que possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque le débat a été suspendu, il restait 11 minutes au député de Dartmouth.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, avant l'interruption pour la période des questions, j'essayais de montrer à la Chambre l'état réel dans lequel se trouve le pays en ce qui concerne la conjoncture actuelle causée par les mesures économiques du gouvernement, ainsi que par la régression de l'économie mondiale, en particulier avec le projet de loi C-32 qui impose un plafond au RAPC. La plupart des Canadiens qui s'intéressent à ce que nous faisons ici ont au moins lu dans les journaux à ce sujet et ont peut-être suivi une partie des débats à la télévision.

Mes commentaires avant l'interruption pour la période des questions portaient simplement sur le point suivant. Avec tout ce que nous faisons ici et tous les remaniements et tous les détails dont nous débattons, il y a un point sur lequel nous devons être très clairs, et c'est le fait que, dans notre pays, qui manifestement devrait être le plus riche du monde, d'après les chiffres fournis par Statistique Canada, plus d'un million d'enfants canadiens vivent actuellement dans la pauvreté. Cela a des conséquences réelles et nuisibles.

J'ai trois enfants, et tous ceux qui ont des enfants savent qu'on veut ce qu'il y a de meilleur et de plus beau pour eux. Même avec les bons salaires que nous touchons à la Chambre et l'argent que gagnent les hommes d'affaires, il semble qu'on ne peut jamais donner assez à ses enfants parce qu'on désire pour eux plus que ce qu'on peut avoir pour soi. Je pense que c'est une remarque juste.

Ce que j'essayais de dire, c'est que le gouvernement, par ses programmes économiques, a décidé que les enfants qui sont nés dans la pauvreté ne valent pas la peine d'être secourus. C'est la décision qu'il a prise. Il a décidé que les parents de ces enfants qui vivent dans la misère sont responsables d'une manière ou d'une autre de la situation dans laquelle ils se trouvent, comme si quelqu'un de sensé voudrait vivre avec 800 $ par mois.

Maintenant, Statistique Canada a donné des chiffres et nous a dit ce que cela veut dire d'être pauvre. En moyenne en 1990, une famille de quatre personnes disposant d'un revenu inférieur à 26 699 $ vivait dans la pauvreté. Il y a là des familles de quatre personnes qui gagnent 8 000, 9 000, et 10 000 $ par an. Mon Dieu, s'ils arrivaient à en gagner 24 000 ou 25 000, ils penseraient avoir gagné à la loterie.

Le gouvernement a décidé que ces gens importaient peu dorénavant. Il a présenté le projet de loi C-32 qui fait retomber la responsabilité de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement sur les plus pauvres parmi les pauvres, sur ceux qui souffrent de façon démesurée surtout à cause de la mauvaise gestion de l'économie par les gouvernements.

Peut-on s'imaginer, alors que nous sommes pratiquement le pays le plus riche du monde et que nous consacrons des milliards de dollars à divers programmes, qu'un million d'enfants vivent chez nous dans la pauvreté. Ils vont au lit le ventre creux. Ils vont à l'école le ventre creux. En récréation, ils ont le ventre creux. Ils rentrent chez eux le ventre creux.

J'en ai parlé aux enseignants. Je me suis rendu dans des écoles dans ma circonscription et, selon le quartier de la ville où l'on se trouve, les cas sont plus ou moins nombreux. Après trois semaines de classe, ils peuvent vous dire quels enfants viennent à l'école sans rien dans le ventre. Les enfants qui souffrent de la faim n'apprennent pas comme ils le pourraient parce que leur cerveau ne fonctionne pas comme il le devrait s'ils étaient bien nourris.

• (1600)

Nous sommes tout à fait prêts, semble-t-il, à accepter les conséquences de la pauvreté cyclique. Nous sommes prêts à ignorer les enfants nés dans la pauvreté et à les abandonner à leur sort. Qu'on me pardonne, mais c'est ce que nous faisons en présentant une mesure législative comme le projet de loi C-32, qui impose un plafond au RAPC et qui dit que les pauvres devront faire avec moins parce que nous n'avons pas su gérer l'économie; c'est ce que nous faisons en modifiant la Loi sur l'impôt pour donner plus aux nantis. On se débarrasse de ces gens sur qui la pauvreté s'est acharnée: on leur dit de se débrouiller.

Je vais vous lire des statistiques. Normalement, je m'abstiens de lire quoi que ce soit ici, mais là, j'y tiens, car ces statistiques sont très inquiétantes. Les garçons dont

les parents vivent de l'aide sociale risquent d'avoir des difficultés à l'école 1,4 fois plus que les autres garçons du même groupe d'âge. C'est ahurissant. Près du tiers des enfants dans les logements sociaux—soit généralement des enfants d'assistés sociaux—ont des problèmes psychiatriques, contre un sur sept chez les autres enfants. Plus de 40 p. 100 des enfants de 12 à 16 ans—on parle d'enfants ici, donc de la société de demain—qui vivent dans des logements sociaux, réussissent moins bien à l'école que les autres.

Pensez-y. Nous les handicapons, et ce, avant même qu'ils comprennent le rôle qu'ils devront jouer comme jeunes adultes puis comme adultes dans la société.

Une voix: C'est criminel!

M. MacDonald (Dartmouth): Ou presque. Mon collègue de Broadview—Greenwood, qui a toujours su exposer clairement à la Chambre les problèmes de focalisation du gouvernement, sera d'accord avec moi.

Au lieu de pénaliser ces adultes et ces enfants qui n'ont pas choisi d'être pauvres, il faudrait un effort concerté de la part du Parlement, de la population et des entreprises. Il ne s'agit pas d'accorder plus d'aide sociale. Il ne s'agit pas de fouetter ceux qui ont des problèmes, mais plutôt de les aider à trouver du travail. Si nous pouvons déployer l'effort nécessaire pour briser le cycle de la pauvreté et redonner de l'intégrité et du respect aux plus bafoués d'entre nous, alors peut-être que le gouvernement n'aurait pas à s'en faire. Malgré la mauvaise gestion dont il fait preuve, il pourrait peut-être réussir à juguler le déficit.

Si nous redonnons du travail aux Canadiens et leur enseignons à retirer de la fierté de leur travail, ils pourront de nouveau rêver au jour où ils amélioreront leur sort et apercevront la lumière au bout du tunnel. À l'heure actuelle, dès qu'ils ont une lueur d'espoir, le gouvernement propose une satanée mesure législative, comme le projet de loi C-32, dans laquelle on leur répète essentiellement ce qu'on leur a déjà dit: «Si vous êtes pauvres, tant pis. De toute façon, vous ne votez pas. Le saviez-vous? Les pauvres ne votent pas.» On a tous entendu cette affirmation. J'imagine qu'ils sont trop occupés à trouver un moyen pour payer leur loyer et habiller leurs enfants.

J'osais espérer que le gouvernement revienne du congé des Fêtes un peu plus sage et qu'il se demande à quoi sert le projet de loi C-32. Il plafonne le taux de croissance des contributions du gouvernement fédéral aux programmes d'aide sociale dans trois provinces, les provinces qu'il considère les plus riches. Mais bon Dieu, qu'il se réveille. L'Ontario devient rapidement une des provinces démunies du pays.

Je le répète, comment peut-on pour l'amour de Dieu distinguer une famille pauvre d'une autre famille pauvre? Que vous soyez pauvres à Terre-Neuve en ne touchant que 10 000 $ par année ou que vous soyez pauvres à Willowdale, ou encore à Vancouver, avec un salaire de 10 000 $ par année, il reste que vous êtes pauvres. On a décidé, pour une raison quelconque, qu'on ne nous aiderait plus comme on le faisait auparavant, parce que vous vivez dans le sud de l'Ontario ou en Colombie-Britannique ou en Alberta, même si les paiements augmentent. On a décidé de confier cette responsabilité aux gouvernements provinciaux.

Cela paraîtra étrange venant de la bouche d'un Canadien de l'Atlantique, mais je vais quand même vous dire ceci: on entend des blagues au sujet du Canada atlantique dans le reste du pays, mais, dans notre région, c'est l'Ontario qui est la cible de nos blagues. Soyons sérieux ici. La nouvelle coalition gauche-droite, c'est-à-dire le gouvernement néo-démocrate à Queen's Park et le gouvernement conservateur d'en face, a fait presque l'impossible: elle a pris une économie qui était très prospère il y a deux ans et demi et non seulement elle l'a ralentie, mais elle l'a détruite. On littéralement tué l'économie de l'Ontario.

L'esprit de libre entreprise a été anéanti en Ontario. Mis ensemble, divers facteurs, comme les taux d'intérêt élevés imposés par le gouvernement fédéral il y a deux ans, la TPS qui a réduit à néant la confiance des consommateurs, l'Accord de libre-échange et, enfin, un gouvernement ontarien qui n'a pas hésité à accroître le déficit de 10 milliards de dollars, ont détruit la principale économie au Canada qui permettrait à notre gouvernement fédéral de fonctionner et nous permettrait d'avoir des programmes de péréquation et des paiements de transfert. Il faut reconnaître que, par la grâce de Dieu, l'Ontario a été, au cours des quelques dernières années, la puissance économique de notre pays.

Je suis choqué de voir qu'on détruit l'économie de l'Ontario. À mon avis, c'est le premier ministre du Canada qui est aux commandes du bouteur. Je ne sais pas exactement si Bob Rae aide ou nuit à l'économie de l'Ontario, mais celle-ci est en sérieuse difficulté. Le fait que le gouvernement ne reconnaisse pas que c'est inac-

ceptable d'imposer un fardeau supplémentaire aux contribuables de l'Ontario à un moment où le nombre de chômeurs atteint des niveaux records et continue de s'accroître, où le nombre de faillites monte en flèche et où des centaines de milliers d'emplois sont perdus au profit des États-Unis, lui enlève beaucoup de crédibilité.

En conclusion, j'espère que les ministériels d'en face n'oublieront pas ce qu'ils ont entendu pendant les vacances de Noël. C'est le gouvernement qui détermine quel projet de loi sera mis à l'étude chaque jour, et j'espère qu'il reviendra à la raison, qu'il cessera de pénaliser ceux qu'il a lui-même réduit à la pauvreté et qu'il laissera ce projet de loi mourir au *Feuilleton*.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai récemment distribué dans ma circonscription un bulletin dans lequel j'expliquais à quel point il était enthousiasmant de travailler avec les autres députés fédéraux et de discuter ensemble de diverses questions.

Je dois dire qu'il est toujours très enrichissant d'écouter mon collègue de Dartmouth, parce qu'il livre un message succinct et très pertinent et que la passion avec laquelle il s'exprime redonne espoir aux Canadiens qui comptent vraiment sur cette Chambre.

À titre de député de l'Ontario, je veux faire deux ou trois remarques. Premièrement, mon collègue a raison de dire que, lorsqu'il y a des pauvres à Terre-Neuve, il y en a aussi à Toronto. Par contre, je veux aussi souligner que 10 000 $ par année à Terre-Neuve vaut beaucoup plus que la même somme à Toronto.

Dans ma circonscription, une mère célibataire qui a été évincée de son appartement payait 1 100 $ de loyer par mois pour un simple sous-sol. Quand il est question de l'Ontario ou de Toronto, on s'imagine parfois que tout le monde est riche et que chacun réussit à s'en sortir d'une manière ou d'une autre. Ce n'est plus le cas maintenant. Si je vous ai paru un peu agressif aujourd'hui quand j'ai dit que la solution consistait à remettre les gens sur le marché du travail, c'est parce les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale ne sont tout simplement pas efficaces à Toronto.

• (1610)

Elles ne sont pas efficaces parce que, dans 90 p. 100 des cas, elles ne couvrent même pas le coût du loyer, sans parler de celui des vêtements et de la nourriture. À Toronto, c'est peut-être la première fois que nous vivons une expérience comme celle que connaissent périodiquement, voire annuellement, de nombreuses régions canadiennes, durant les périodes où le taux de chômage est élevé.

Je voudrais aussi rappeler gentiment à mes collègues que, dans un sens, les difficultés actuelles à Toronto ont du bon parce qu'elles nous sensibilisent à la situation des Maritimes, ce dont nous n'étions peut-être pas vraiment conscients dans le passé. C'est tout ce que je voulais souligner.

M. Ron Macdonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis pleinement conscient du fait que la pauvreté est une chose relative. Ceux qui vivent dans la pauvreté, qu'ils soient de la magnifique province de Terre-Neuve ou de l'agglomération urbaine de Toronto, souffrent tout autant.

Les gens cherchent un rayon d'espoir. Ils veulent une raison de croire que les choses iront en s'améliorant. L'aide sociale n'est pas la solution. Accorder une aide sociale à un taux de 50 p. 100 fait une différence. Toutefois, pour la famille moyenne de quatre personnes au Canada, un revenu de 26 000 $ ou de 27 000 $ reste sous le seuil de la pauvreté. Si vous jetez un coup d'oeil sur le pourcentage réel représenté par les prestations d'aide sociale, vous constatez que cette aide correspond au seuil de la pauvreté. Par conséquent, si un revenu de 27 000 $ représente le seuil de la pauvreté, les personnes en Ontario sont encore 52 p. 100 en-dessous de ce seuil, même en bénéficiant d'une pleine aide sociale.

Ainsi, nous dépensons beaucoup d'argent, mais les gens continuent de vivre dans la pauvreté. Nous ne leur donnons pas d'espoir et, dans bien des cas, nous leur donnons juste assez pour qu'ils survivent dans la misère et dans des conditions sordides. Voilà ce que nous faisons.

Je voudrais vous dire un mot sur le régime d'assurance-chômage. Ce régime ne doit certainement pas remplacer de bons programmes de création d'emplois. L'assurance-chômage constitue un filet de sécurité lorsque des personnes éprouvent des difficultés économiques. Ce programme vise à les aider pendant une certaine période de temps, qu'il s'agisse de deux mois ou de six mois, et idéalement pas beaucoup plus longtemps. Vous devriez vous rendre à Terre-Neuve et aller discuter un peu du régime d'assurance-chômage avec mon collègue du Labrador, M. Rompkey. Celui-ci est à la Chambre depuis longtemps et il n'avait encore jamais vu des gens avoir faim dans sa circonscription. Aujourd'hui, il en voit parce que le gouvernement a pris une décision l'an dernier relativement au projet de loi C-21. Le gouvernement a décidé de modifier le régime d'assurance-chômage et de pénaliser les travailleurs qui doivent compter sur ce programme pendant une certaine période.

Il s'ensuit que les travailleurs ne sont plus admissibles au régime. Quand ils le sont, leur période d'admissibilité aux prestations prend fin plus rapidement. Que se passe-t-il ensuite? Ces travailleurs doivent compter sur leur municipalité pour obtenir une aide sociale puis, lorsque le gouvernement fédéral réduit le montant de ses transferts aux provinces, celles-ci n'ont plus d'argent pour faire quoi que ce soit. Les municipalités se retrouvent au bord de la faillite.

Le problème est beaucoup plus global qu'il ne le semblait à première vue. Une grande partie du blâme peut être imputée aux politiques malavisées du gouvernement conservateur.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-32.

Je voudrais en profiter pour expliquer un ou deux points qui feront ressortir la différence entre notre pensée, celle du gouvernement en place et aussi celle de l'opposition officielle à l'époque où elle détenait le pouvoir, au sujet de notre rôle dans la société, de celui du gouvernement et du Parlement, ainsi que des relations entre les trois niveaux de gouvernement: fédéral, provincial et municipal.

Le projet à l'étude impose des restrictions dans la répartition des recettes fiscales entre les diverses régions. Les trois provinces visées par ces restrictions sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, qui passent pour trois provinces riches.

Je viens d'une ville qui a vu disparaître en un an 1 000 emplois dans ses usines, d'une ville qui fait face à un avenir incertain dans le secteur de la manutention et du transport du grain, infrastructures qui se détériorent.

Et ces infrastructures sont loin d'être complètes, car nous déversons encore les égouts presque sans aucun traitement dans le lac Supérieur. Voilà pourtant que le gouvernement nous dit: «Vous, en Ontario, vous allez devoir vous débrouiller encore un peu plus par vos propres moyens.» Autrement dit, les contribuables ontariens vont devoir casquer un peu plus. En somme, on en revient à ça, qu'il faille augmenter les impôts provinciaux ou les impôts fonciers, qui sont encore plus régressifs que des taxes comme la TPS.

Ces trois ou quatre dernières semaines, pendant la période de relâche, j'ai eu l'occasion de parler avec un grand nombre de personnes formant un échantillon représentatif de ma circonscription. Certaines rencontres avaient un caractère officiel. J'ai organisé dans ma circonscription une série de huit séances de travail sur l'économie échelonnées sur deux semaines. J'ai aussi tenu une assemblée constituante qui a attiré des gens non seulement de ma circonscription, mais aussi de régions avoisinant la circonscription de Thunder Bay—Nipigon, dans la ville de Thunder Bay. C'est à l'occasion de l'une de ces assemblées que j'ai vraiment compris dans quel esprit y venaient les électeurs.

Leur présence est liée en partie aux conférences, extrêmement fructueuses selon moi, qui se sont tenues dans différentes parties du Canada pour traiter de la Constitution. Elles ont toutes un lien avec ce projet de loi en particulier. Elles ont trait aux pouvoirs du gouvernement, aux dépenses publiques et à la confiance que nous accordent, à chacun de nous à la Chambre, ceux qui ont voté pour nous et qui nous ont élus. Elles reprennent aussi le genre de discours que nous entendons dans tout le Canada au sujet de la nécessité de prévoir une certaine protection contre les agissements des gouvernements.

Nous avons entendu la fin de semaine dernière, au cours d'une conférence qui devait traiter de l'union économique, une demande explicite pour que soit accordée une forme de protection en vertu de la Constitution à certaines choses que nous valorisons en tant que Canadiens, à certains éléments qui nous différencient de notre voisin du Sud. C'est ce qu'on appelle une charte sociale.

Mon chef, la députée du Yukon, a présenté une proposition, non pas le mois dernier, mais l'an dernier et l'année précédente, au sujet de la nécessité d'inscrire une charte sociale dans la Constitution. Le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae, ancien député de cette Chambre, l'a officiellement proposée, en tant que représentant de la province de l'Ontario. Nous avons pu constater à la conférence que cette proposition jouissait d'un appui solide. Après l'assemblée que j'ai tenue à Thunder Bay il y a une semaine et demie, je suis en mesure de vous dire que là aussi, elle a été fort bien accueillie.

Nous les avons sondés au sujet des droits collectifs et nous avons fondamentalement posé la question suivante à un groupe d'hommes et de femmes plutôt représentatif de la population en général aux plans politique, économique et tout ce que vous voudrez. La question était la suivante: La Constitution devrait-elle garantir davantage de droits collectifs et, dans l'affirmative, lesquels? Eh bien, 82 p. 100 des participants ont répondu oui, puis, à partir d'une liste qu'on leur a soumise, ils ont voté comme ceci: 78 p. 100 pour un niveau de vie minimal; 91 p. 100 pour de bons soins de santé; 81 p. 100 pour des études et un emploi; 91 p. 100 pour de l'air et de l'eau non pollués; 63 p. 100 pour des conventions collectives; 84 p. 100 pour l'intégration des personnes handicapées; et 78 p. 100 pour la participation à la fixation des objectifs économiques et sociaux.

Il y a un rapport entre ces résultats et le projet de loi que nous sommes en train de débattre. Les Canadiens ne veulent pas que nous réduisions les programmes et les services qui leur sont précieux et veulent que les gouvernements accordent leur protection aux personnes qui, pour toutes sortes de raisons, n'ont pas le pouvoir économique de participer pleinement et entièrement à notre société. Lorsque le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert de quelque groupe que ce soit, qu'il s'agisse d'une province ou d'une autre entité, le groupe en question doit trouver des fonds de remplacement.

• (1620)

Cela se traduit par une augmentation des impôts, une réduction des transferts aux municipalités qui font alors face à l'alternative suivante: réduire les services ou imposer davantage les propriétaires et les usagers. Les municipalités n'ont plus d'autre choix pour protéger leurs citoyens.

L'autre thème qui a été abordé par l'assemblée constituante et qui se rapporte aussi à ce projet de loi, c'est le désir d'un gouvernement central fort, doté du pouvoir d'assurer un accès équitable aux services d'un océan à l'autre, si bien que, quelle que soit la région que l'on habite, on ait droit à de bons soins de santé et à une éducation de qualité. Certes, les modalités peuvent varier d'une province à l'autre, mais la qualité, elle, doit être la même partout.

Si les délégués ont beaucoup insisté là-dessus, ils ont aussi clairement souligné qu'ils tenaient à ce que les tribunaux ne soient pas de la partie. Ils ont exprimé le désir que les décisions soient prises par le Parlement, qu'il s'agisse de cette Chambre ou de l'autre, dont ils souhaitent tant le maintien que la réforme, de façon à leur assurer une plus grande protection, afin que cette Chambre, par l'intermédiaire du gouvernement actuel, ne puisse pas réduire arbitrairement la qualité de ces services.

Le message des délégués peut se résumer à ceci: «Nous voulons que ce soit vous qui preniez les décisions, mais nous ne sommes pas prêts à vous faire entièrement confiance.» Le «vous» veut dire «nous», la Chambre, le gouvernement actuel.

J'y vois là un autre son de cloche et, à mon avis, en allant de l'avant avec le projet de loi C-32, nous allons contre le sentiment de la population. Les gens ne veulent pas la réduction de nos programmes. Ils souhaitent au contraire leur renforcement. Ils veulent que le pouvoir de cette institution soit accru pour qu'elle agisse en leur nom, eux qui sont les citoyens d'un grand pays, non pas au nom d'une classe ou d'un groupe, mais au nom de tous les citoyens.

Comme moi, ils reconnaissent que chaque région du pays diffère des autres. Nous avons des besoins différents. Nos désirs ne sont pas tous les mêmes. Nos réalités sont différentes, qu'elles soient d'ordre géographique, historique, linguistique, culturel ou économique. Oui, certains gouvernements ont besoin d'une aide plus grande du gouvernement fédéral pour que tous les gouvernements puissent offrir les mêmes services dans l'ensemble du pays.

Ce projet de loi, qui vise à proroger jusqu'en 1995 la loi plafonnant le RAPC jusqu'en 1992, ne va pas dans la bonne direction. Comme l'a dit le député qui a parlé avant moi, le projet de loi devrait mourir au *Feuilleton*. Nous ne pouvons certes pas revenir en arrière, mais nous avons au moins la possibilité de prévenir que pareille chose ne se reproduise.

Il est compréhensible que le gouvernement du Canada discute avec les provinces et négocie avec elles une nouvelle entente. C'est normal parce que les besoins changent avec le temps. Ce n'est pas parce que nous avons adopté un programme en 1960 ou en 1950 que nous ne devrions pas réexaminer tout cela pour voir si ça marche encore en 1992.

En fait, ainsi que l'a dit mon chef pendant un des débats constitutionnels, il importe moins de savoir qui dispose des pouvoirs que de les attribuer là où ils servent le mieux les intérêts du pays. Il se pourrait bien que ce soit à l'échelon municipal, ou encore au niveau fédéral, ou aux deux. C'est le genre d'approche qu'il faut adopter. Il ne faut pas prendre des décisions arbitraires comme celle qui consiste à priver d'aide trois provinces sous prétexte qu'elles n'en ont pas besoin.

Si on considère les déclarations du premier ministre de l'Ontario, celle qu'il a faite à la télévision il y a deux semaines et celle dans laquelle il demande une aide de presque un milliard de dollars au gouvernement du Canada pour faire face aux réalités d'aujourd'hui, il importe peu de savoir qui est à blâmer, car ces difficultés sont bien réelles.

Nous avons perdu des milliers d'emplois en Ontario, et nous en perdons encore d'autres tous les jours. Oui, c'est à cause de l'Accord de libre-échange; oui, c'est à cause de la récession. Peu importe que le responsable soit le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial; l'important, c'est que l'Ontario vit des jours sombres aujourd'hui.

Nous devons tous travailler de façon plus intelligente et trouver des moyens novateurs de redonner de l'emploi aux gens, de les maintenir au travail, d'offrir la formation nécessaire et de s'assurer qu'ils aient les compétences voulues pour faire face à l'évolution de la demande sur le marché du travail. On nous dit qu'à l'heure actuelle, tout diplômé d'une école secondaire ou d'une université peut tenir pour acquis qu'il aura au moins trois carrières durant sa vie active et qu'elles ne seront pas nécessairement reliées.

Au début de mon intervention, j'ai parlé des pertes d'emplois à Thunder Bay dans le secteur des pâtes et papiers. Une usine a cessé toute activité et licencié tous ses employés, et une autre supprime près de 400 emplois. De concert avec la Commission d'assurance-chômage et les services de Planification de l'emploi, on a élaboré des programmes de formation et, ainsi, d'anciens employés de l'usine, qui avaient travaillé là pendant 20 ans, étudient à nouveau dans des collèges communautaires dans tout un éventail de domaines. Dans leur cas, ce sont des carrières qui n'ont rien de typique.

Imaginez la situation: voilà des ouvriers papetiers qui deviennent des infirmiers, ou des conducteurs de chariot élévateurs à fourche qui apprennent l'informatique. Ce sont-là des choses possibles, et il suffit pour ce faire d'avoir les outils voulus. Si on sabre dans les transferts qui permettent d'appuyer les gens qui perdent leur emploi, on sape alors les fondements même de leur moral ainsi que leur capacité de se reprendre et de trouver une nouvelle voie et une nouvelle solution.

Selon moi, le gouvernement fédéral ferait mieux de chercher de nouvelles innovations au lieu de réduire les paiements de transfert accordés à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario. Nos vis-à-vis devaient trouver une meilleure solution. Or, ils préfèrent effectuer des coupes sombres plutôt que de répartir les ressources de façon plus judicieuse et plus efficace.

Je voudrais vous faire une proposition, monsieur le Président. Un article de la Loi de l'impôt sur le revenu permet de reporter des revenus. Les professeurs du primaire et du secondaire, les enseignants des collèges communautaires de l'Ontario et les fonctionnaires fédéraux s'en servent. Dans certains cas, on appelle cela «quatre sur cinq».

Il s'agit de s'inscrire à un programme auprès de son employeur et de reporter le cinquième de son revenu brut annuel dans un compte spécial. Durant la cinquième année, les employés intéressés quittent leur emploi pendant un an. Certains suivent des cours de formation afin d'améliorer leurs compétences et ils reçoivent un salaire pour toute cette période. D'autres voyagent. D'autres encore se lancent dans de nouveaux emplois ou d'autres activités afin de développer leur esprit, ce qui leur permet d'avoir un nouveau souffle ensuite. Toutes sortes de solutions s'offrent à ces gens.

En supposant que l'employeur se préoccupe de création d'emplois, le système en question permet également de créer un emploi de remplacement à temps plein sur les cinq ans en question pour chaque groupe de cinq personnes participant au programme. C'est là une possibilité offerte à tous les secteurs au Canada. Sauf erreur, cette disposition figure dans la Loi de l'impôt sur le revenu depuis au moins 15 ans, sinon plus, mais très peu de secteurs l'invoquent.

• (1630)

Je voudrais aller un peu plus loin. Si nous voulons régler le problème du chômage, qui est en partie responsable de l'aide sociale qui prolifère non seulement en Ontario, mais également dans tout le reste du pays, nous devons trouver des moyens de redonner du travail aux gens. Une des façons d'y parvenir est d'accorder des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt aux sociétés qui acceptent de participer, à condition qu'elles remplacent les travailleurs.

Ma proposition est la suivante: l'année qui vient, un certain nombre de personnes pourraient prendre une année de congé pour se recycler, se reposer, refaire leurs forces, faire du bénévolat dans un hôpital de la localité ou quoi d'autre encore. Ensuite, au cours des quatre années suivantes, elles rembourseraient ce revenu. Ainsi, nous ne faisons que renverser légèrement la situation, ce qui permettrait de créer de nouveaux postes maintenant, au moment où nous en avons besoin, car beaucoup de gens possèdent une foule de compétences valables qui sont gaspillées.

Il faut évidemment reconnaître que les revenus des gens baisseront, mais on me dit que, dans le secteur de l'enseignement, lorsqu'on supprime la partie imposable, la perte de revenu net est minime. Par la même occasion, lorsque, pour cinq personnes qui travaillent, on peut faire de la place pour une sixième qui acquitte de l'impôt sur son revenu au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale, le Trésor du Canada, de l'Ontario ou de toute autre province obtient un gain net, sans devoir effectuer les investissements qu'il faudrait pour tenter d'ouvrir une usine. Nous avons besoin de ce genre de raisonnement plus intelligent, qui permettra de recueillir des millions de dollars en impôts différés, afin que les grandes sociétés réinvestissent dans les biens d'équipement ou des mégaprojets ou quoi d'autre encore.

Je ne m'attribue pas le mérite de cette idée. Elle vient d'un de mes électeurs qui a assisté à l'un de mes ateliers sur l'économie. Elle n'est qu'une des nombreuses idées

remarquables qu'on m'a présentées pour tenter de régler la situation économique. Retournons tous dans nos circonscriptions et demandons aux gens ordinaires de nous présenter des idées de ce genre. Entre-temps, rejetons ce projet de loi de sorte que cet argent, même si nous en avons grand besoin, soit transféré des contribuables fédéraux à ceux de ces trois provinces. Ainsi, nous pourrons nous occuper des indigents.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, à mon avis, le député de Thunder Bay—Atikokan vient d'exposer une excellente idée. Je souscris en grande partie à ce qu'il a dit dans son discours, surtout quand il a parlé des milliers d'emplois perdus dans la province de l'Ontario.

J'éprouve toutefois une petite difficulté face au Nouveau Parti démocratique. Je veux exposer un cas très précis. Une des principales sociétés de pièces d'autos au Canada porte le nom de Magna International. Il y a environ trois ans, son cofondateur, M. Antoine Capka, a démissionné pour se joindre à un groupe d'entrepreneurs du secteur privé et réaliser son idée de bâtir une petite ville, où 80 p. 100 des logements seraient d'un prix abordable. Par abordable, j'entends un prix qui se situe entre 120 000 et 140 000 $.

Ils ont engagé Bette Stephenson, ex-ministre de l'Éducation, pour diriger un groupe chargé d'établir un collège spécialisé en environnement. La situation était idéale. Investissant 25 millions de dollars de leur propre argent, ils ont acheté des terrains qui ont été déclarés excédentaires parce que jugés impropres à l'agriculture par des spécialistes. Le service de conservation a déclaré que le projet ne causait aucun problème quant à l'environnement ou à l'écosystème.

Ce projet devait permettre la création d'environ 17 000 emplois sur une période de quatre ans.

Vendredi dernier, le ministre des Affaires municipales de l'Ontario a fait parvenir une lettre aux intéressés leur disant: «Jamais nous n'approuverons ce projet.» On a littéralement mis un terme au projet et on l'a fait en refusant même d'écouter au complet la moindre proposition. Je peux l'affirmer puisque j'ai moi-même essayé de téléphoner au premier ministre et je lui ai envoyé un message par télécopieur. J'ai écrit aux ministres de la province pour leur rappeler, d'une façon très engageante et constructive: «Voyons, ce projet aura trois fois l'ampleur de la de Havilland pendant quatre ans, sans compter qu'il y aura les avantages que la société tirera du collège et le reste.»

J'ai essayé de faire comprendre l'importance du projet au premier ministre et aux ministres de l'Ontario, mais sans succès. Vous faisiez des remarques précédemment sur la province et sur son besoin d'emplois. Que dois-je donc faire pour présenter un projet de ce genre à la province de l'Ontario, un projet qui donne du travail aux Canadiens et leur offre des logements abordables, sans mentionner l'industrie légère prévue aux fins de ce projet?

Malheureusement, M. Capka, qui avait eu ce rêve et qui était vraiment le cerveau de la société Magna, est décédé il y a deux semaines d'une crise cardiaque fulgurante et, Dieu ait son âme, je crois que sa mort est en partie attribuable à la pression et à la frustation que produisent les interminables démarches administratives. En effet, quand on possède une vision ou un rêve, d'une façon ou d'une autre, le processus administratif peut vraiment vous tuer.

Je voudrais bien que le député réponde à la question suivante: Quand on a de bonnes idées capables de créer des emplois, comment peut-on les communiquer aux dirigeants du NPD dans la province de l'Ontario?

M. Angus: Monsieur le Président, je ne sais rien de ce projet particulier; je vais donc m'abstenir de tout commentaire. De toute évidence, le député a déjà fait sa publicité en prenant la parole à la Chambre et en posant sa question. La réalité, c'est que les idées foisonnent, mais qu'elles doivent être acceptées par les personnes en charge.

J'ai constaté que le gouvernement actuel de l'Ontario est très différent du gouvernement libéral qui l'a précédé, en ce sens qu'il veut que les idées soient étayées par des preuves. Les idées doivent passer par un processus donné, alors que, par le passé, il suffisait de convaincre le premier ministre, qui ordonnait la réalisation sans étude sérieuse. Je connais un cas ou deux de ce genre.

Cependant, je peux vous dire que, en dehors du cas cité par le député, j'ai au moins deux exemples de cas où le gouvernement a travaillé en collaboration avec l'entreprise et le syndicat pour sauver deux usines de la communauté d'Atikokan, au moyen de financements originaux qui n'ont pas exigé beaucoup d'argent de la province ou du gouvernement fédéral. En fait, le gouvernement fédéral n'a guère fait de cas de nous. Ces usines fonctionnent de nouveau; Proboard et Atikokan Forest Products ont

remis sur pied une communauté qui avait un taux de chômage de 80 p. 100.

Il y a donc des succès et d'autres au sujet desquels on s'interroge.

Une voix: Comment se faire entendre?

M. Angus: Comment se faire entendre? Continuer à frapper à la porte; ne pas renoncer.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, la conférence constitutionnelle qui vient tout juste de se terminer à Montréal a permis de conclure que l'union économique au Canada ne pourrait se réaliser que si des dispositions sont prises pour garantir l'équité sociale entre les provinces. Les gouvernements précédents au Canada ont tenté, par les paiements de péréquation, d'établir au moins un certain niveau d'équité sociale entre les provinces.

Le député de Thunder Bay—Atikokan pourrait-il commenter les répercussions de ce projet de loi sur l'équité sociale et sur la possibilité d'une union économique au Canada, advenant son adoption?

• (1640)

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour sa question.

Les participants à la conférence ont déclaré qu'ils voulaient des mécanismes pour les protéger et protéger les provinces des décisions arbitraires du gouvernement fédéral pouvant détruire les programmes qui leur sont chers, qu'il s'agisse du régime d'assurance-maladie, des transferts pour l'éducation ou d'autres programmes.

À cette fin, ils réclament une charte sociale. Il existe d'autres solutions, mais c'est celle qu'ils privilégient. Ils estiment, si je comprends bien, que l'on ne peut avoir d'union économique sans union sociale et qu'il doit y avoir un équilibre. Dans la Communauté européenne, la charte sociale a beaucoup compté non seulement dans les négociations mais aussi dans les ententes afin de protéger la population de chacun des États membres.

C'est précisément cela que nous cherchons à obtenir au Canada, une certaine protection afin que le gouvernement au pouvoir, peu importe le parti, ne puisse arbitrairement supprimer ou réduire certains de ses services.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'aimerais savoir comment le député interprète la relation entre Bob Rae et le milieu des affaires en Ontario. Il semble évident que Bob Rae s'est carrément mis à dos les gens d'affaires et l'une des raisons de cet état de fait, c'est, comme il vient juste de le dire, que pour mettre un projet sur pied en Ontario sous l'ancienne administration libérale, il suffisait d'obtenir l'accord et le consentement du premier ministre.

Aujourd'hui, dans cette province, si vous désirez faire quoi que ce soit, vous devez obtenir le consentement des chefs syndicaux.

J'aimerais demander au député s'il souscrit à ce qui se passe en Ontario où les syndicats et Bob Rae ont entièrement découragé le milieu des affaires. N'est-il pas d'avis que cette façon de contrarier la communauté d'affaires en Ontario a fait disparaître des occasions de création d'emplois dans cette province? Cette situation a fait peur aux investisseurs, et les gens qu'il prétend représenter, soit le travailleur moyen de l'Ontario, souffrent à cause de ces liens étroits entre Bob Rae et les chefs syndicaux de la province.

M. Angus: Monsieur le Président, le député reprend les mythes répandus par les principaux médias ontariens. J'ai participé à des réunions où Bob Mackenzie, ministre du Travail, était assis à la même table que les représentants de la Chambre de commerce et d'autres ministres, et j'ai pu constater que les échanges étaient francs et libres de toute confrontation. On investit en Ontario; on demeure en Ontario. Si vous examinez le rapport du Conseil du premier ministre qui a été divulgué, vous verrez qu'on y est plus que compétitifs. Les affaires vont très bien.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de poursuivre le débat, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir, au moment de l'ajournement, à savoir: l'honorable député d'Ottawa-Ouest—La Monnaie royale canadienne; l'honorable député de Cardigan—Le service de traversier; l'honorable député d'Annapolis Valley—Hants—La Constitution; l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley—Le commerce extérieur; et l'honorable député de Surrey-Nord—Les cigarettes.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour parler du projet de loi C-32 que le gouver-

nement fédéral propose d'utiliser pour imposer des limites au Régime d'assistance publique du Canada. Je viens d'une région du Canada où les «restrictions» imposées aux trois provinces les plus riches, c'est-à-dire l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ne suscitent aucune sympathie.

En fait, les citoyens de Terre-Neuve, tout comme ceux des provinces dites pauvres de ce pays, veulent aujourd'hui plus que jamais que leurs représentants élus, que ce soit au fédéral, au provincial ou à un autre palier, prennent position et contestent ce projet de loi qui vise à limiter le montant des contributions fédérales en vertu de ce qui était jusqu'ici un programme à coûts partagés à parts égales pour les services d'assistance sociale en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Qui fera les frais des restrictions budgétaires dans ces provinces? Quand on est pauvre, que ce soit à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Toronto, peu importe où l'on vit, on doit s'attendre à recevoir exactement le même traitement de la part du gouvernement fédéral. D'une façon quelconque, ce gouvernement s'est mis dans la tête qu'il valait mieux être pauvre dans certaines provinces que dans d'autres parce que la vie y est plus facile.

Les citoyens de ma province d'origine, c'est-à-dire de la province de Terre-Neuve et du Labrador, savent que c'est une absurdité. En fait, ceux qui reviennent de l'Ontario ou de l'Alberta, dans bon nombre de cas à cause du déclin de l'économie, savent qu'il vaut mieux être pauvre, s'il faut l'être, à Dieu ne plaise, dans des régions rurales où l'on peut encore planter quelques légumes, où l'on peut encore sortir dans l'espoir de trouver quelques poissons à partager, même s'il n'en reste pas beaucoup, ou un orignal abattu par un frère ou un cousin.

Cette idée incongrue voulant qu'on peut s'en prendre aux pauvres des provinces dites riches est somme toute la dernière manifestation de ce que j'appellerais, sauf votre respect, l'esprit tordu des gens d'en face qui nous proposent cette politique. À qui s'en prend-on si on se lève pour appuyer ce projet de loi? Je m'aperçois que beaucoup de députés ont choisi de ne pas parler et de ne pas se lever pour appuyer ce projet de loi. Mais beaucoup d'entre eux ont l'intention de voter en faveur de cette mesure. Quand le moment sera venu de se prononcer pour ou contre, ils seront tous là à dire qu'ils sont pour ce projet de loi, car ce sont des députés conservateurs, mais ils n'osent pas se lever et défendre ce projet, et encore moins l'expliquer ou le proposer. Pourquoi? À qui s'en prend-il? Aux familles monoparentales, aux handicapés physiques ou mentaux, aux personnes âgées, aux enfants confiés aux soins de familles d'accueil ou d'établissements pour les protéger contre la négligence ou les mauvais traitements de leurs parents; aux chômeurs ainsi qu'aux familles et aux personnes en crise qui ont besoin d'une aide d'urgence; aux travailleurs à faible revenu et aux femmes battues.

Ce ne sont pas les provinces qui vont souffrir. Nous ne nous en prenons pas à. . . Qui est le trésorier de l'Ontario?

Une voix: Laughren.

M. Tobin: Laughren. Floyd Laughren. Dernièrement, l'Ontario a vu le chômage augmenter considérablement sous sa houlette. Nous ne nous en prenons pas à Floyd avec ce projet de loi, ni au trésorier de l'Alberta, ni au nouveau ministre des Finances de la Colombie-Britannique. Ce n'est pas un coup porté aux finances d'un gouvernement par un autre gouvernement.

Ce n'est pas une question de transfert sur papier entre organismes gouvernementaux. Ce sont des personnes en chair et en os dont il s'agit, les plus pauvres de notre pays. Des personnes qui sont le moins à même de se faire entendre, des personnes que les gouvernements et les parlementaires réduisent au silence du seul fait qu'ils ne se font pas leur porte-parole, des personnes sans voix. Du point de vue économique et politique, ce sont les plus faibles de notre société et ce sont les dernières à qui nous devrions faire porter le fardeau de la récession. Elles sont les premières à souffrir d'un fléchissement de l'économie et les dernières à s'en remettre. Elles devraient être les dernières à assumer le fardeau des mesures d'austérité du gouvernement.

Ce qui se passe est moralement répréhensible.

• (1650)

Du point de vue moral, le projet de loi C-32 ne passe pas la rampe. Je suis de Terre-Neuve et je sais que si j'avais gardé le silence à Terre-Neuve sur ces mesures punitives prises contre les personnes les plus faibles de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, il n'y aurait eu personne pour se porter à notre défense lorsque la hache tombera sur Terre-Neuve.

Ce n'est pas une question d'idéologie. Il ne devrait pas s'agir d'une opposition entre la droite et la gauche. Personne n'a que des vertus. Personne n'a le monopole de la moralité. Il y va indéniablement de l'image que les Canadiens se donnent d'eux-mêmes. Il s'agit, à toutes fins utiles, de la manière dont les Canadiens se définissent eux-mêmes. Il s'agit vraiment de décider quel genre de pays deviendra le Canada. Le gouvernement a contesté beaucoup des fondements du contrat social que nous avons négocié entre nous il y a plus de 125 ans. Selon ce contrat, tous, que nous soyons de Terre-Neuve, du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick, nous avons des choses en commun.

Les provinces diffèrent entre elles par bien des aspects. Nous avons des langues différentes et des cultures différentes, nous provenons de différents groupes ethniques, nos économies sont différentes—certaines sont saisonnières, d'autres reposent sur la production de biens et d'autres sur les ressources—, le climat varie d'une province à l'autre, mais nous avons certaines valeurs en commun. Ces valeurs ont toujours été définies par nos institutions et par la participation de notre gouvernement national.

Il n'y a qu'un seul gouvernement national. Il y a dix gouvernements provinciaux et des gouvernements territoriaux, mais un seul gouvernement national capable d'assurer un leadership national et d'établir des programmes nationaux et des normes nationales qui seront les mêmes pour tous les Canadiens, peu importe où ils vivent. Quand le gouvernement central cesse de financer ces programmes, le pays finit par ressembler à une tour de Babel sociale et politique où l'on n'a plus rien en commun.

Le projet de loi C-32 est la dernière démonstration d'un programme national de «désinstitutionalisation», de destruction nationale que les conservateurs ont mis en oeuvre il y a sept ou huit ans. À Terre-Neuve comme dans le reste du pays, dans toutes les petites collectivités où l'on voyait autrefois flotter le drapeau fédéral, le drapeau canadien, au-dessus d'un bureau de poste, il n'y a aujourd'hui ni drapeau, ni bureau de poste.

Dans bien des régions du pays qui étaient autrefois desservies par VIA Rail, le train entrait en gare et prenait à bord des gens des collectivités rurales isolées, surtout les personnes âgées et les étudiants, leur permettant de se déplacer d'un endroit à un autre dans notre grand pays, mais il n'y vient plus. Adieu le train. Nombre des petits hôpitaux et des cliniques médicales où les gens pouvaient autrefois obtenir des services ont maintenant disparu à cause des compressions budgétaires touchant le programme de soins de santé, de la réduction des paiements de transfert et d'autres restrictions totalisant des millions de dollars, imposées unilatéralement par le gouvernement fédéral. Tant et si bien qu'il y a plus que jamais affluence dans les agglomérations urbaines.

Il fut un temps où les jeunes Canadiens doués, d'où qu'ils viennent, pour peu qu'ils aient l'intelligence, la volonté et le courage de prendre leur avenir en main, pouvaient être sûrs que, peu importe leur situation financière ou celle de leur famille, ils auraient accès à un enseignement de qualité, mais cette époque est révolue.

Aujourd'hui, il n'y a pas pire situation, pour qui souhaite avoir une bonne éducation, que celle des jeunes de familles à revenu moyen. Vos parents gagnent trop pour que vous ayez droit à l'aide aux étudiants, mais ils ne sont probablement pas assez riches pour payer vos études. Alors, vous êtes cuits. Finie l'égalité des avantages pour tous les habitants du pays.

L'assurance-chômage, le projet de loi C-21 l'a réglée. Là encore, on s'en prend à une autre de nos mesures sociales, une soupape de sécurité. Le projet de loi C-32 n'est pas une aberration. Il n'a pas été présenté par accident. Il n'est pas l'oeuvre d'une personne qui n'avait pas pensé à son affaire et qui, tout à coup, s'est dit: «Mon Dieu, que sommes-nous en train de faire? Nous ne voulions pas démanteler le pays, déchirer le contrat social négocié pour et par les citoyens et les provinces, faire en sorte que le gouvernement fédéral ne participe plus à la trame de notre vie nationale, ni briser les liens qui unissent les éléments de cette mosaïque qu'on appelle le Canada.» Ce n'était pas par hasard, mais de propos délibéré. Le projet de loi C-32 est le dernier exemple de ce dessein insensé.

J'ai franchement trouvé très amusant ces derniers mois de voir le gouvernement national consacrer tant d'énergie à régler la crise constitutionnelle de notre pays, «la crise de l'unité dans notre pays», en dépensant des millions à patronner des conférences, à retenir les services de toutes sortes de commissions et d'experts et à tenir des tribunes publiques à la recherche de la solution difficile à trouver pour résoudre notre crise constitutionnelle.

Le gouvernement n'a-t-il pas compris que la volonté de vivre ensemble et la joie d'être canadien ont disparu de notre pays parce que, entre autres, il a détruit pour de nombreux Canadiens l'amour qu'ils éprouvaient pour leur gouvernement et leur pays ainsi que leur sentiment de partager un rêve, des possibilités d'avenir aussi bien

que des difficultés? Il a retiré cela de la vie des gens, et le projet de loi C-32 en est le dernier exemple.

J'ai commencé par dire que je viens de la province de Terre-Neuve. Je me hâte d'ajouter que je suis toujours et avant tout canadien. Je suis fier de l'être et de participer à la prospérité de notre pays ainsi qu'à ses perspectives d'avenir, et je suis prêt à assumer ma part des difficultés quand celles-ci se présenteront.

Voilà pourquoi je ne puis accepter l'idée que, d'une certaine façon, il convient de dire à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique que, parce qu'elles sont des provinces riches, le gouvernement fédéral va limiter sa quote-part aux programmes sociaux et de bien-être social. Et de dire par contre à Terre-Neuve qu'elle n'a rien à craindre et qu'elle ne sera pas touchée. Que ce n'est ni son affaire, ni son problème, et qu'elle n'a pas à s'en mêler.

Je suis Canadien. Une majorité écrasante de Terre-Neuviens se considèrent avant tout comme Canadiens. Tout ce qui touche leurs compatriotes canadiens, qui les pénalisent et qui pénalisent surtout les Canadiens les moins à même de subvenir à leurs besoins, affecte Terre-Neuve.

Je puis donc dire avec autorité, au nom des habitants de ma province, que nous rejetons ce projet de loi. Je mets les députés d'en face au défi de le défendre ou de le retirer.

Nul autre que les Terre-Neuviens se sont rendu compte l'hiver dernier à quel point les temps sont difficiles au Canada. Nul autre qu'eux ne sait mieux que les gouvernements sont obligés de faire des choix pénibles. Je suis allé cet hiver visiter des endroits où la saison de la pêche avait été déplorable l'été dernier. Je suis allé à une réunion organisée chez un particulier. Quand je suis arrivé, j'ai découvert que les gens d'à côté avaient fermé leur maison, vidé les tuyaux et emménagé chez leur voisin car il est moins cher pour deux familles de vivre dans une maison que dans deux maisons séparées. Voilà la réalité de la vie dans certaines localités rurales à Terre-Neuve.

C'est la situation à Saint-Julien, tout au nord de la péninsule. Telle était la réalité de deux familles que j'ai visitées il y a un mois à Croque. Nous vivons une période difficile, mais personne ne m'a dit que la solution aux problèmes, au désespoir, à la misère et à la souffrance à Croque, à Saint-Julien, à St. Anthony, à White Bay, à Baie-Verte ou à Baie des Îles, qui ont tous connu une saison de pêche désastreuse, que la solution, dis-je, pouvait se trouver dans la misère des plus pauvres parmi les pauvres de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Le problème qui se pose à nous n'est pas un problème d'argent. Ce n'est pas un problème de budget et d'intégrité financière. C'est un problème moral, qui n'a rien à voir avec l'idéologie politique de la gauche ou de la droite.

• (1700)

J'exhorte mes collègues, surtout ceux d'en face qui envisagent d'appuyer cette mesure, à sonder leur coeur et à faire un examen de conscience en ce long hiver difficile. J'espère qu'ils penseront à certaines des personnes qu'ils ont rencontrées au cours des six dernières semaines que nous venons tous de passer dans nos circonscriptions. J'espère qu'ils sont allés rencontrer le vrai monde. Ce n'est pas que ce soit nécessairement agréable. Je suis ici depuis douze ans—ce n'est pas beaucoup en comparaison de certains de mes collègues—, mais c'est l'hiver le plus difficile que j'aie vu. Jamais la situation n'a été aussi pénible. La misère est partout; on n'y échappe pas.

J'espère que les députés feront un examen de conscience—je sais qu'ils le feront—et qu'ils prendront la parole au sein de leur groupe parlementaire pour convaincre le gouvernement que, dans les conditions actuelles, en cette dure récession que nous connaissons, en cette période de crise de l'unité nationale, ce n'est pas une mesure semblable qui va arranger les choses. Elle n'est juste pour personne. Ce n'est pas une manière de régler nos problèmes financiers. S'en prendre à ceux qui ont les reins les moins solides, ce n'est pas une façon d'équilibrer les comptes.

J'espère que les députés d'en face verront à faire échouer ce projet de loi. Si le gouvernement insiste pour le mettre aux voix, j'espère qu'ils auront le courage de se prononcer contre cette mesure.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis déjà intervenu dans le débat du projet de loi C-32 à l'étape de la deuxième lecture, et j'espérais que, parvenus à l'étape actuelle, les ministériels seraient revenus à la raison, étant donné surtout la saison dans laquelle nous sommes et étant donné qu'ils ont eu l'occasion de parcourir leur circonscription ainsi que les circonscriptions voisines et de parler à leurs électeurs, qui sont touchés par le projet de loi, à propos de l'orientation que le gouvernement actuel a

donnée au pays depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, et en particulier de la dégringolade que nous subissons depuis 1988, depuis l'établissement tout d'abord de l'Accord de libre-échange, puis de la taxe sur les produits et les services, et depuis l'adoption des projets de loi concernant la récupération des prestations et l'assurance-chômage. L'assaut contre les Canadiens ordinaires n'en finit pas.

J'espérais que les députés d'en face auraient compris qu'il était insensé de poursuivre la politique qu'ils s'étaient fixé et qui se révèle si clairement dans le projet de loi C-32 et dans celui qui l'a précédé, le C-69. Ce dernier consistait à plafonner à 5 p. 100 les dépenses du Régime d'assistance publique du Canada et à réduire les dépenses consacrées au Financement des programmes établis en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Ils faisaient tandem. Ces deux mesures ont maintenant été séparées, et le projet de loi C-32 vise à prolonger durant encore deux ans le plafonnement imposé aux dépenses consacrées au Régime d'assistance publique du Canada.

Le député de Terre-Neuve qui vient d'intervenir a fait remarquer avec raison que même si cette mesure est censée frapper les provinces «riches» de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, il importe peu que ce soit des provinces riches ou non qui sont frappées, le fait est que le gouvernement s'attaque encore une fois aux pauvres, à ceux qui le sont devenus depuis un certain temps, dont beaucoup depuis peu. À propos de l'Accord de libre-échange et de certaines des autres mesures que j'ai mentionnées, on semble observer une érosion constante de nos programmes sociaux, une érosion constante de l'orientation que notre pays avait prise au cours des 125 années qui ont suivi la signature de de l'AANB en 1867. Il s'agit d'une orientation que nous, au Canada, avions prise pour acquise, dont nous étions fiers et qui nous permettait de dire à nos voisins du Sud que nous avions pris une orientation différente et que nous étions un peuple différent, parce que nous avions dans notre pays des lois qui nous caractérisaient et qui nous dotaient de programmes dont les gens d'ailleurs espéraient pouvoir un jour avoir la chance de bénéficier.

C'est avec un certain découragement que j'observe cette érosion qui se manifeste depuis un certain temps. Le projet de loi C-32 ne constitue pas nécessairement un assaut contre les provinces plus riches, contre les provinces qui contribuent davantage aux paiements de péréquation. Comme je l'ai déjà dit, c'est un assaut contre les habitants de ces provinces.

Le fait que ces provinces aient une population plus nombreuse ou des recettes plus élevées n'empêche pas que ce sont quand même des provinces où des gens d'autres provinces viennent s'installer. Si nous examinons la migration entre les provinces, nous constatons que, même s'ils ne veulent pas partir, les habitants de certaines des provinces les plus pauvres sont forcés de quitter leur province. Où vont-ils? Ils vont dans les provinces où ils croient avoir plus de chances de trouver de l'emploi.

L'été dernier, j'ai fait monter dans ma voiture un Terre-Neuvien qui faisait de l'auto-stop. Il travaillait dans ma circonscription comme cueilleur de fruits. Son message était clair: «Je suis Terre-Neuvien. J'aime ma province, mais le gouvernement fédéral n'a rien fait pour m'aider à trouver un emploi afin que je puisse rester dans ma province, la province que j'aime. J'ai dû quitter Terre-Neuve pour chercher du travail. Le seul travail que je peux trouver dans le moment pour subvenir à mes besoins, c'est la cueillette des fruits.» C'est un travail tout à fait étranger à une personne qui vient de Terre-Neuve. Il aimait la Colombie-Britannique, mais aurait préféré être chez lui, près de sa famille. Il voulait être dans la province où il a grandi. À cause des politiques du gouvernement, il a dû déménager de la côte est à la côte ouest pour prendre un emploi saisonnier.

À cause des nouveaux règlements de la Loi sur l'assurance-chômage, il allait devoir travailler un nombre plus élevé de semaines même si les prestations ont été réduites. Il ne savait pas s'il pourrait travailler un nombre suffisant de semaines à cueillir des fruits et à faire d'autres travaux divers dans la région de l'Okanagan pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Que fera-t-il s'il ne peut pas toucher de prestations d'assurance-chômage, ou encore si la période de prestations se termine avant qu'il puisse trouver un autre emploi, ce qui est presque certain? Il se tournera vers le ministère des Services sociaux et du Logement de la Colombie-Britannique. C'était certainement un homme fier qui n'aimait pas accepter ce qu'il appelait la charité. Il avait l'habitude de se débrouiller. Pourtant, le gouvernement l'a obligé à quémander et à admettre qu'il n'arrivait plus à joindre les deux bouts, ce qui n'est pas une perspective réjouissante pour personne.

• (1710)

Quelles sont les répercussions du projet de loi C-32? J'ai déjà mentionné la migration des habitants des autres provinces qui s'installent notamment en Colombie-Britannique, où, comme chacun le sait, la température est plus clémente. À l'été, il y a des emplois pour les

cueilleurs de fruits. Ces emplois provisoires sont offerts un peu partout dans la province. Cela encourage les travailleurs des autres provinces qui ne trouvent pas d'emploi à déménager dans des provinces où l'hiver est un peu moins rigoureux. Ils espèrent se dénicher du travail et gagner un peu plus d'argent.

Toutefois, quand ils doivent en fin de compte joindre les rangs des assistés sociaux, ils font grimper considérablement les coûts et aggravent les problèmes auxquels font face les gouvernements provinciaux. Ceux-ci ont le choix: ils peuvent accroître leurs dépenses et du même coup augmenter leur déficit. C'est ce qui se produit dans bien des provinces où le nombre d'assistés sociaux gonfle, parce que les gens sont inadmissibles à l'assurance-chômage, ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage assez longtemps entre deux emplois saisonniers ou encore cessent tout simplement de recevoir des prestations. Ce n'est pas agréable de se retrouver dans une telle situation.

En appliquant les politiques prévues dans le projet de loi C-32, le gouvernement s'attaque à la structure même qui fait du Canada le pays que nous connaissons et que nous aimons.

En rétrospective, je me demande quel est le lien avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Je reste un peu sceptique lorsque le gouvernement parle de rationalisation et de compressions. Je songe à ce qui s'est produit au moment des élections de 1988. À cette époque, le gouvernement a fondamentalement refusé d'admettre qu'il accumulait les déficits d'année en année et qu'il était aux prises avec une dette nationale énorme. Voici ce qu'il préférait dire: «La solution, c'est de rendre notre pays plus compétitif sur les marchés. Or, l'Accord de libre-échange nous ouvrira ces vastes horizons et ces marchés.»

Le gouvernement a ensuite présenté des mesures législatives qui, selon moi, allaient dans le même sens que l'Accord de libre-échange et que certains avaient prévues, par exemple les compressions concernant l'assurance-chômage, le délai plus long pour devenir admissible et la période plus courte durant laquelle un chômeur peut toucher des prestations. Même si le gouvernement a promis d'engager davantage de fonds dans la formation parce que, de son propre aveu, l'accord allait entraîner la disparition de certains emplois, il n'en a rien fait, et ce, malgré ses promesses au moment d'apporter les changements nécessaires. Le gouvernement n'a pas permis le recyclage de certaines des personnes directement touchées par le projet de loi C-32.

La récupération de la sécurité de la vieillesse et de la pension du Canada compromet l'universalité. C'est la première atteinte à ces programmes, soit la désindexation des pensions, l'obligation, pour ceux qui ont un revenu dépassant un certain niveau, de rembourser ce qui leur est versé, et ce, malgré le discours du gouvernement: «Nous ne portons pas atteinte à l'universalité des programmes. Ceux-ci restent universels. Tout le monde reçoit le montant prévu, mais nous allons le récupérer à la fin de la période, d'une autre façon, sous forme d'impôt.» C'est tout à fait absurde! C'est le début de la disparition complète de la sécurité de la vieillesse. C'est le premier pas vers la suppression des allocations familiales versées à tous, non pas seulement aux plus démunis. Cela se fera par la désindexation de ces programmes.

On a discuté en long et en large de la taxe sur les produits et services. Quelque 85 p. 100 de la population canadienne était contre la taxe sur les produits et services. Le gouvernement actuel a-t-il prêté l'oreille à ces critiques? Non. Une fois de plus, il a tourné le dos au peuple. Préférant se boucher les oreilles, il transmettait le message suivant: «Nous savons ce qui est bon pour le peuple. Nous ne l'écouterons donc pas, mais allons imposer cette taxe qui nous rendra plus compétitifs.»

Allez dire à un million d'enfants pauvres que la taxe sur les produits et services ainsi que les politiques du gouvernement actuel les ont aidés. Allez dire aux millions de chômeurs que les politiques du gouvernement actuel les ont aidés. Allez dire aux millions de bénéficiaires de l'aide sociale que les politiques du gouvernement actuel les ont aidés. Allez leur dire que l'Accord de libre-échange leur a donné les emplois qu'ils avaient autrefois dans le secteur manufacturier. Allez leur dire que les emplois qui s'en vont vers le Sud vont revenir quand nous en aurons fini avec cette récession qui, à mon avis, est beaucoup plus profonde que le gouvernement ne l'a admis ou continuera de l'admettre.

Avant d'imposer la taxe sur les produits et services, le gouvernement s'était fait dire que l'économie allait péricliter, à l'automne 1990 et au début de 1991. Le ministre a attendu qu'une bonne partie de l'année 1991 soit passée avant d'admettre qu'il y avait bel et bien récession. Le Conference Board du Canada et le trésorier du gouvernement de l'Alberta ont averti le gouvernement fédéral que les répercussions de la TPS seraient d'une portée considérable pour la population du pays.

Il est hélas trop tard. Nous traversons une grave récession. Des millions de Canadiens sont sans emploi. Dans ma région de l'Okanagan seulement, nous ne sommes jamais descendus sous la barre des 10 p. 100. Nous

sommes toujours bien au-dessus du taux de chômage national moyen.

Dans ma circonscription, qui se trouve près de la frontière américaine, nous sommes victimes d'un des pires effets de la TPS: le magasinage outre-frontière. Les gens doivent sortir de leur propre pays pour acheter des biens et des services à des prix abordables. Et l'exode est massif.

J'ai parlé avec un jeune homme qui travaillait depuis quelque onze ans pour une entreprise laitière. Il m'a dit que huit emplois à temps plein importants étaient sur le point d'être perdus et que, en raison du magasinage outre-frontière, son entreprise devait supprimer 50 postes dans toute la province de la Colombie-Britannique.

C'est un cycle qui se poursuit. Les politiques du gouvernement en matière de privatisation et de centralisation des services me laissent songeur. Allons-nous sacrifier nos régions rurales à la sacro-sainte compétitivité? Dans la ville de Penticton, il existe un certain nombre de services fédéraux qui sont directement touchés par les politiques de ce gouvernement. Le bureau de poste de la ville, une institution historique, vient tout juste de fermer ses portes ou le fera d'ici la fin de la semaine. La Société canadienne des postes refuse de garantir que le tri postal continuera à se faire à Penticton et que le cachet d'oblitération historique sera conservé. Ce déménagement touchera 12 emplois, et la société refuse de donner quelque assurance que ce soit. Elle ne nous garantit pas le maintien d'un bureau offrant des services complets. Au nom de la compétitivité, elle va, semble-t-il, déplacer ces postes vers une ville voisine, sans doute Kelowna ou Kamloops.

• (1720)

La construction bat son plein dans ces régions. Les petites localités comme Penticton, Oliver et Osoyoos, Grand Forks et Merritt ont besoin d'emplois. Ce n'est certainement pas le temps, au moment où nous perdons quotidiennement des emplois au profit de nos voisins du Sud, de mettre en oeuvre des politiques de centralisation des services publics ou de suppression des services dans les petites localités.

Prenons la succursale de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, à Penticton. Elle s'occupe d'une zone qui couvre la partie sud non seulement de ma circonscription, mais aussi de Kootenay-Ouest-Revelstoke et de Kootenay-Est. Elle est installée à Penticton dans l'immeuble où j'ai mon bureau, et compte plus d'une vingtaine d'employés qui font du bon travail pour les gens de l'endroit. Les rumeurs vont bon train. On se demande si cette succursale va être déménagée ailleurs. Ce sera à mon corps défendant. Nous n'allons pas tolérer que les emplois disparaissent les uns après les autres de nos petites localités, surtout pas maintenant.

Le projet que nous étudions et qui est présenté comme une mesure d'austérité fera encore du tort aux pauvres et à la classe moyenne. Il frappera ce million de pauvres dont j'ai parlé.

Monsieur le Président, il faut lire les mémoires qui ont été présentés au comité chargé d'étudier ce projet. Ils témoignent de la gravité des effets à long terme sur les pauvres. Le Conseil national du Bien-être a signalé récemment que l'aide sociale restait toujours bien en deçà du seuil de la pauvreté. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Votre temps de parole est écoulé. Questions et observations. Le député de Surrey-Nord.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos de mon collègue. Je sais qu'avant d'être député fédéral, celui-ci a longtemps pratiqué le droit au tribunal de la jeunesse et au tribunal de la famille. Il sait certainement que cette mesure législative se traduira par une perte de 1,2 milliard de dollars pour la Colombie-Britannique au cours des cinq prochaines années.

Parmi les secteurs qui seront touchés, il y a les services à l'enfance, les services de protection visant à éliminer et à prévenir les causes et les effets de la pauvreté, les cas d'enfants victimes de négligence ainsi que la dépendance à l'aide sociale, y compris les services tels que les études de cas, le counselling, les services d'adoption, les services d'aide familiale, le développement communautaire, tout ce qui touche la protection des enfants, les services visant à aider les familles à mieux fonctionner, ainsi que les services liés à la violence familiale.

Compte tenu de l'expérience du député en tant qu'avocat et intervenant devant les tribunaux, quelles seront, selon lui, les conséquences de l'élimination de cette somme de 1,2 milliard de dollars sur une période de cinq ans? Quelle sera l'incidence de cette mesure sur les enfants et les familles?

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'ai travaillé dans les tribunaux de la région de l'Okanagan ainsi que des environs. Les services auxquels le député a fait allusion m'intéressaient directement, étant donné que j'ai été employé à contrat par la province de la Colombie-Britannique durant environ 11 ans, et que je me suis occupé des services de protection, des enfants victimes de négligence, ainsi que des cas de violence familiale devant les tribunaux. Bien franchement, cela me fait peur de voir que certains des lents progrès accomplis au prix de beaucoup d'efforts en vue d'assurer des services de protection familiale, de protection des enfants et de protection des femmes battues, risquent maintenant d'être bloqués ou tout au moins compromis.

Des paiements de transfert de l'ordre de 1,2 milliard de dollars sur une période de cinq ans ont contribué grande-

ment à assurer la protection nécessaire à un grand nombre des familles dont je me suis occupé au cours des 11 années où j'ai travaillé avec les services de la Colombie-Britannique.

Les pauvres et les moins bien nantis sont ceux qui seront directement touchés par le projet de loi C-32. Mon ami a aussi mentionné un certain nombre de secteurs dans lesquels je n'ai pas exercé mon activité, mais qui seront directement touchés par les inévitables compressions imposées par ce gouvernement, notamment le plafonnement des contributions au Régime d'assistance publique du Canada. On a fait valoir qu'il s'agissait d'un plafond de 5 p. 100; toutefois, il faut tenir compte de la migration dont j'ai parlé, ainsi que du taux d'inflation—en fait, ce taux absorbe presque à lui seul ces 5 p. 100. Si vous combinez l'inflation au phénomène de migration, c'est-à-dire à l'arrivée de personnes en provenance d'autre provinces qui ont besoin d'une aide sociale et de certains des services de protection auxquels mon collègue a fait allusion, les perspectives de ces personnes ne sont guère réjouissantes. On ne peut nier que, si cette mesure législative est adoptée, certains services, dont la population a désespérément besoin en cette période difficile, devront être éliminés.

M. Karpoff: L'automne dernier, le gouvernement a annoncé à grand renfort de publicité la mise en place d'un programme visant à faire échec à la violence familiale, programme qui bénéficierait de 1,37 milliard de dollars en cinq ans. Du même souffle, il privait la Colombie-Britannique de 1,2 milliard et l'Ontario de quelque cinq milliards de dollars. Que pensent les Canadiens d'un gouvernement qui, d'un côté, étend ses services pour une valeur de 1,3 milliard de dollars et, de l'autre, prive le même programme de plusieurs milliards de dollars. À ce que j'ai pu constater, ils trouvent cela hypocrite et trompeur; ils y voient une véritable imposture. Quelle a été la réaction dans votre région de la Colombie-Britannique à ce genre de tripotage des programmes?

M. Whittaker: Monsieur le Président, le député de Surrey-Nord cerne là un problème que tous les politiciens finissent par éprouver parce que le gouvernement a dit dernièrement qu'il croyait en telle chose et qu'il allait faire telle chose tout en puisant dans les poches des gens mêmes qu'il dit vouloir aider. Le député parle d'hypocrisie. Par exemple, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui prévoit que les parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie qui favorise son développement physique, mental, spirituel, moral et social. Puis, les taux canadiens de l'aide sociale sont minés par le projet de loi C-32. Le Canada, qui est l'un des pays les plus riches au monde, compte plus de un million d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté. Dans le monde industrialisé, nous n'occupons que le deuxième rang après les États-Unis pour la pauvreté chez les enfants. Rien d'étonnant à ce que les gens disent ne plus être capables de croire le gouvernement.

• (1730)

Que se passe-t-il réellement? D'une part, le gouvernement prend notre argent dans nos poches et, d'autre part, il dit qu'il va nous en rendre. La vérité, c'est que s'il fait quelque chose, c'est un trou dans notre poche, afin qu'on perde tout de nouveau.

Les gens sont devenus très sceptiques face aux discours de ce gouvernement. De son côté, le gouvernement continue de dire que ses membres, en tant que politiciens, essaient de faire de leur mieux. Ce sont les politiques de ce gouvernement qui ont nui au respect dont jouissaient autrefois les politiciens. Ce sont les politiques monétaire et budgétaire de ce gouvernement qui ont nui au respect dont jouissaient autrefois les politiciens. C'est l'incapacité de ce gouvernement d'entendre les cris et les pleurs de la population du Canada qui a nui au respect dont jouissaient autrefois les politiciens. C'est l'attitude générale de ce gouvernement envers la population du Canada qui a nui à ce respect dont jouissaient toujours les politiciens autrefois.

Très franchement, après ce que j'ai vu ici depuis 1988, j'ai un peu de difficulté à respecter le groupe d'en face, dans l'ensemble. Pourtant, je reconnais qu'individuellement, chacun d'entre eux se préoccupe aussi sincèrement que moi du bien-être de ses électeurs. Ils se réunissent pourtant avec leur mentalité de troupeau et font des choses qui ne peuvent que blesser les Canadiens. Je leur demande de remettre en question le projet de loi C-32, et de le faire mourir dès maintenant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le projet de loi C-32 n'est pas tellement compliqué. Il n'a qu'un article et ce dernier vise à modifier le Régime d'assistance publique du Canada. Ce projet de loi propose tout simplement de prolonger de deux ans à cinq ans le plafonnement à 5 p.100 du taux d'accroissement des paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Ce plafonnement s'applique, comme on le sait, monsieur le Président, seulement aux provinces qui ne reçoivent pas de paiement de péréquation, c'est-à-dire l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Or, monsieur le Président, c'est un projet de loi fort important. C'est un projet de loi qui, à la source même de nos programmes sociaux, verra à ouvrir un grand débat national sur tout ce sujet de charte sociale, de droits sociaux, de services sociaux. Et cela m'inquiète, monsieur

le Président, parce qu'on a vécu ici, depuis quelques années, un grand débat économique sur les propositions gouvernementales visant à rétablir pour la droite politique les objectifs qu'elle avait, c'est-à-dire rendre l'économie moins sujette aux interventions de l'État et plus dépendante du secteur privé.

Je n'ai pas d'objection à une économie mixte, monsieur le Président car c'en est une partie de notre système, on est habitués à cela. Toutefois, le gouvernement est obsédé par des politiques de déréglementation, de libre-échange et de taxation. Il faut se souvenir qu'on a eu au moins 32 augmentations de taxes de ce gouvernement depuis qu'ils ont pris le pouvoir en 1984. Ce qui me surprend et ce qui me choque, monsieur le Président, c'est de constater que dans le débat en troisième lecture, à ce jour, on n'a eu qu'un intervenant du gouvernement, un ministre qui a parlé 17 minutes, et c'est tout. Aucun autre député du gouvernement, pas un député ministériel ne s'est levé pour justifier la décision de leur gouvernement, de leurs dirigeants politiques qui ne représentent aujourd'hui que de 10 à 12 p. 100 des Canadiens. Et voici que sans débat national, sans débat parlementaire, en troisième lecture, ces députés conservateurs vont se lever et vont voter sans aucun doute à l'appui de la proposition gouvernementale. C'est un silence que je ne comprends pas, un silence honteux! J'invite les députés conservateurs à se lever et à dire pourquoi ils appuient la législation en troisième lecture.

Monsieur le Président, c'est une question qui me préoccupe parce que je sens et je sais qu'avec ce qui s'est passé à Montréal en fin de semaine, le débat sera dirigé par les spécialistes, les experts dans le domaine vers justement les programmes sociaux, et cela c'est la première des initiatives que le gouvernement nous apporte. Ils vont imposer aux Canadiens et aux Canadiennes une décision prise par quelque 10 à 12 p. 100 et qui aura un effet dramatique et même terrible sur la qualité de vie de nombreux Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Le Régime d'assistance publique du Canada aide les provinces à fournir de l'aide et des services à qui? Aux défavorisés, monsieur le Président. Grâce au régime, ceux qui vivent en foyers nourriciers ont une chance de s'en sortir et les enfants victimes d'abus reçoivent des soins. Ils peuvent compter sur une certaine aide et de la compréhension.

Le Régime d'assistance publique du Canada aide les mères de ma circonscription dans des foyers appelés centres d'hébergement pour femmes battues. Il y en a plusieurs dans ma circonscription. Les choses ne sont pas faciles. Les gens qui vivent dans ces centres éprouvent bien des difficultés, et le Régime d'assistance publique du Canada est là pour les aider. Il est là pour les gens qui ont besoin de programmes de formation et permet notamment d'offrir des services essentiels aux personnes handicapées.

En d'autres termes, ce régime vient en aide aux gens dans le besoin. Il s'agit, monsieur le Président, d'un filet de sécurité de dernier recours qui s'adresse à près de deux millions de Canadiens défavorisés, nos citoyens les plus pauvres. Il y a près de 1,4 million de chômeurs au Canada à l'heure actuelle. C'est honteux, mais il y a également 2,2 millions de Canadiens qui vivent de l'assistance sociale, ce qui est également tout à fait déplorable dans un pays comme le nôtre.

Ainsi, que faisons-nous face à cette situation qui nous préoccupe? Nous mettons en oeuvre un système de protection sociale dont le Régime d'assistance publique du Canada fait partie. Or, sous le gouvernement actuel, une poignée de personnes a décidé de sabrer dans les programmes et les ressources dont profitent les pauvres, les gens dans le besoin.

Certains prétendront qu'en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, provinces nanties qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation, les gens ne devraient pas toucher autant.

Je tiens à vous dire que, dans ma circonscription, un pauvre est un pauvre. Selon moi, si nous commençons à dire que les pauvres de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta n'ont pas droit à la même aide que les autres, je trouve cela alors tout à fait déplorable. Comme mon collègue l'a dit aujourd'hui, nous vivons alors dans une société qui a une vision déformée de ses obligations.

Je représente également une circonscription, Ottawa—Vanier, qui pour ceux d'entre vous qui ne la connaissent pas, n'est pas la plus riche, je peux vous le dire. Dans toute la région de la Capitale nationale, c'est là où le revenu familial est le plus bas. Cependant, nous n'avons pas honte du fait que nous travaillons dur.

• (1740)

Nous ne pouvons pas compter sur les gens à revenu élevé, parce que nous n'avions pas les systèmes voulus en place il y a des années. Je pourrais citer une liste de faits qui expliquent pourquoi la pauvreté était généralisée dans ma circonscription et pourquoi les gens continuent à accepter de faibles revenus et parfois même la pauvreté. J'ai été élevé dans ce milieu. Je m'en suis sorti au fond parce qu'il y avait un consensus au Canada pour aider ceux qui voulaient s'aider eux-mêmes.

En Ontario, seulement cette année, le plafonnement du RAPC, Régime d'assistance publique du Canada, nous coûtera un milliard de dollars. Que ce soit un fait connu ou non, la moitié des pauvres du Canada vivent dans ma province de l'Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta: la moitié des pauvres. En adoptant le projet de loi C-32, le gouvernement conservateur nie effective-

ment sa responsabilité qui consiste à venir en aide aux Canadiens les plus pauvres. Il passe réellement cette responsabilité aux provinces et aux municipalités qui doivent se débattre pour trouver des moyens de combler les manques à gagner de leurs budgets sans compromettre leurs programmes.

Les provinces et les municipalités n'avaient pourtant rien à voir avec cette récession d'origine purement canadienne qui a été planifiée par ce gouvernement par suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les Américains. Le modèle a été mis en place par des gens qui s'y connaissaient. Nous sommes entrés en récession bien avant les Américains et nous n'en sortirons probablement qu'un bon bout de temps après eux.

Certains députés l'ont dit à la Chambre aujourd'hui: le projet de loi C-32 est un mauvais projet de loi qui est présenté à un mauvais moment. Nous pouvons constater l'insouciance des conservateurs tout autour de nous. J'ai déjà parlé des 1,4 million de chômeurs, des 2,2 millions d'assistés sociaux et du million et plus d'enfants, qui vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada en ce moment. On peut continuer longtemps à souligner ainsi ces tristes situations.

À mon avis, et de l'avis de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement devrait renoncer à ce projet de loi, reconnaître ses effets catastrophiques et l'oublier une fois pour toutes. On verra. Il ne veut pas en discuter, monsieur le Président. On verra ce qu'il fera. Il ne veut pas en discuter, mais ses députés auront peut-être le courage de ne pas se lever de leur siège et de ne pas voter pour. Cela torpillera ce projet de loi.

Récemment, le premier ministre de l'Ontario déclarait à la télévision que la récession avait coûté des milliers d'emplois aux Ontariens, que d'autres pertes d'emplois étaient à prévoir et que cette récession causée et aggravée par les politiques des conservateurs avait obligé son gouvernement à réduire à 1 p. 100 les augmentations prévues dans les subventions qui seront versées cette année aux hôpitaux, aux villes, aux commissions scolaires et aux universités. En termes absolus, lorsqu'on tient compte de l'inflation, cela signifie des pertes d'emplois et une baisse de qualité des services offerts par ces institutions.

Cette semaine, la région d'Ottawa, ma région, apprenait que les réductions des budgets régionaux et municipaux toucheraient les programmes venant en aide aux plus démunis de nos collectivités. On estime qu'à cause de la réduction des transferts aux provinces, la population d'Ottawa-Carleton devra fournir de 50 à 60 millions de dollars de plus cette année, pas pour améliorer les services, mais simplement pour les maintenir.

En septembre dernier, quand j'ai pris la parole sur le projet de loi C-32, la situation économique de la région était désastreuse. Aujourd'hui, elle est pire encore. Les optimistes, il en reste encore quelques-uns, prévoient qu'elle commencera à s'améliorer vers le milieu de l'année. Le gouvernement conservateur poursuit aveuglément la mesure législative visant à imposer un plafond au Régime d'assistance publique du Canada à un moment où il oblige de plus en plus de Canadiens à faire appel à ce programme.

Permettez-moi de donner des chiffres.

En Ontario, un habitant sur dix n'a pas d'emploi. On s'attend à ce que le nombre de chômeurs à long terme, c'est-à-dire qui n'ont pas d'emploi depuis six mois, dépasse les 121 000, supérieur donc au nombre enregistré lors de la récession de 1981-1982.

Selon le trésorier de l'Ontario, le taux de chômage dans cette province, qui est actuellement de 9,7 p. 100, ne devrait pas tomber au-dessous de 8 p. 100 d'ici la fin de 1995. Le nombre de chômeurs en Ontario est passé de 331 000 en 1990 à 506 000 en 1991. En outre, c'est en Ontario que sont survenues 40 p. 100 des 1 100 faillites dans le secteur manufacturier au Canada l'an dernier. Les bénéfices des entreprises avant impôts en Ontario devraient diminuer de presque 30 p. 100 en 1991, et les ventes au détail, de 7 p. 100.

Le numéro de janvier 1992 de *l'Observateur économique canadien* montre que, en Ontario, les faillites d'entreprises sont passées de 181 128 en octobre à 362 138 en novembre, le dernier mois pour lequel nous disposons de statistiques.

Je pourrais continuer de vous donner des exemples du péril économique dans lequel nous nous trouvons et vous citer des statistiques renversantes qui ont été publiées.

Je voudrais terminer mes observations, car je sais que mon collègue de Thunder Bay—Nipigon désire faire quelques commentaires ce soir. Je voudrais donc lui donner une occasion de participer au débat. Beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre veulent prendre la parole. Nous allons devoir partager le temps qui nous est attribué, de façon à ce que nous puissions tous participer. Je comprends nos préoccupations, mais je ne peux pas comprendre ou accepter le silence qui persiste de l'autre côté de la Chambre. Les députés du gouvernement conservateur ne veulent pas débattre ce projet de loi important.

Donc, en terminant, permettez-moi de dire simplement que le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada met en jeu son efficacité et sa capacité d'aider les Canadiens les plus pauvres, peu importe où ils habitent.

Comme le Conseil national du Bien-être l'a fait remarquer dans son rapport, plus tôt cette année, les conservateurs imposent une limite à un programme qui a été conçu pour être suffisamment souple pour protéger ceux qui n'ont pas d'autre recours. Le conseil s'inquiète également du fait que ce plafonnement risque de retar-

der des réformes qui se font attendre depuis longtemps et qui permettraient d'améliorer le régime d'assistance sociale.

La confiance dans le gouvernement est faible. Je peux comprendre cela. Partout où ils se tournent, les Canadiens sont témoins ou victimes des répercussions déplorables des politiques du gouvernement conservateur.

Pour le gouvernement, l'adoption du projet de loi C-32 constitue peut-être un objectif. Il représente peut-être pour lui une autre étape. Pour nous, il n'est qu'un programme de droite qui vise à détruire le Canada tel que nous le connaissons. Pour les Canadiens, l'adoption du projet de loi C-32 sera un événement affligeant.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux, aujourd'hui, de pouvoir prendre la parole à la Chambre et y faire connaître les inquiétudes des citoyens de Thunder Bay—Nipigon au sujet du projet de loi à l'étude qui a pour effet d'imposer un plafond aux paiements de transfert aux provinces en vertu du RAPC, jusqu'en 1995 et même 1996.

En tant que dernier intervenant de la journée, je voudrais féliciter tous ceux qui, de notre côté, ont pris la parole aujourd'hui pour faire connaître non seulement aux autres députés, en ce premier jour de séance de l'année, mais aussi à la population canadienne, nos sentiments sur les effets probables de ce projet de loi.

Nous avons eu des intervenants de Terre-Neuve, de Broadview—Greenwood, de London-Est, de Leeds—Grenville, de Parkdale—High Park, de Winnipeg-Nord-Centre, d'Edmonton-Sud-Est et enfin d'Ottawa—Vanier. Leurs interventions rappelaient la condition de l'économie canadienne, mais aussi la situation désespérée dans laquelle certains se trouvent en raison de cette mesure.

• (1750)

Je voudrais aussi faire quelques observations sur le discours du député qui m'a précédé, celui de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan, jumelle de la mienne, pour ne pas laisser de fausses impressions au sujet de ce qui se passe dans la région d'où je viens, Thunder Bay—Nipigon, et le nord-ouest ontarien en général. Il n'y a pas de doute que, comme tout le monde au Canada, les habitants du nord-ouest de l'Ontario et de Thunder Bay soufrent considérablement, même si ce n'est peut-être pas autant que certains de nos frères et soeurs des provinces de l'Est, et peut-être pas autant qu'en Alberta et en Colombie-Britannique. Il n'y a certainement personne au Canada qui échappe à la dure réalité dans laquelle nous nous trouvons en raison du processus économique.

Corrigeons quelques-unes des déclarations contenues dans ce discours. Nous ne permettons aucun déversement d'eaux usées non traitées dans le lac Supérieur. Nous avons à Thunder Bay une station d'épuration primaire des eaux usées qui fonctionne depuis 20 ou 25 ans, et la municipalité de Thunder Bay doit maintenant ériger une station secondaire afin que les eaux évacuées ne contiennent aucun effluent quel qu'il soit. Il s'agit d'un projet de 60 à 70 millions de dollars que les contribuables municipaux devront payer avec, nous l'espérons, une certaine collaboration de la part des gouvernements provincial et fédéral.

Le programme d'infrastructures dont notre chef a parlé aujourd'hui constituerait une aide appréciable pour la ville de Thunder Bay et, en fait, pour toutes les autres collectivités de ce pays; il permettrait d'assurer ces services si essentiels et dont ont si grandement besoin toutes les localités du pays.

On a fermé l'une de nos papeteries et on a dû faire des mises à pied dans d'autres. Toutefois, je suis convaincu que les papeteries de Thunder Bay font partie des meilleures; une d'entre elles, la Great Lakes Forest Products, vient de terminer un projet d'expansion de quelque 50 millions de dollars et produit des fibres recyclées; c'est l'une des papeteries de pointe du Canada. Je crois que chez Domtar Nipigon les syndicats et la compagnie cherchent ensemble à devenir plus compétitifs afin de produire du papier, des produits connexes et des cartons à des prix plus compétitifs.

En outre, je crois que les usines de Fort Frances et Dryden qui produisent des papiers fins, Provincial Paper qui produit aussi des papiers fins et Thunder Bay Mill qui produit du papier journal s'efforcent de devenir plus rentables et tentent par une entente entre syndicats et directions de devenir un atout pour la communauté.

Je ne suis pas du tout pessimiste au sujet de l'avenir de Thunder Bay. En fait, j'envisage avec optimisme ce type de collaboration entre les parties intéressées afin que nous sachions ce que le marché nous réserve là-bas. Je crois que, grâce à l'assiduité et à la collaboration de tous les citoyens de Thunder Bay, nous serons en mesure de relever les défis qui nous attendent.

Je suis heureux que le ministre de l'Agriculture soit ici aujourd'hui. Je voudrais le féliciter au nom des citoyens de Thunder Bay pour avoir conclu avec M. Eltsin au cours du week-end un marché qui prévoit la livraison de 25 millions de tonnes de blé à la CEI et au peuple russe au cours des cinq prochaines années et l'octroi du prêt de 100 millions de dollars dont les Russes avaient besoin pour acheter ce blé.

Pendant que le ministre est encore à la Chambre, je voudrais lui rappeler une fois de plus que les ports d'où l'on exporte habituellement les céréales vers le marché russe sont ceux de Thunder Bay et de la rivière Don. J'espère qu'il s'en souviendra lorsqu'il s'agira de conclure les autres marchés qui se rapportent à l'expédition des 25 millions de tonnes de céréales par le port de Thunder

Bay. Je voudrais ajouter que je serais disposé à lui donner des conseils s'il veut bien les accepter.

Cette mesure soulève aussi un malheureux dilemme ici en Ontario. Nous savons tous qu'il y a douze mois de cela, le gouvernement de l'Ontario a décidé que la meilleure politique financière était de dépenser pour sortir de la récession. C'est pourquoi il a commencé par prévoir un déficit de près de 10 milliards de dollars qui vient d'augmenter, si je ne m'abuse, pour passer à 13 ou à 14 milliards. Il a changé de cap et a décidé tout dernièrement qu'il n'avait pas les moyens de continuer à dépenser ainsi pour se sortir de cette récession. Il s'est donc tourné vers le gouvernement fédéral pour lui demander une somme astronomique qui lui permettrait d'améliorer la situation de l'emploi.

Nous nous trouvons en présence d'une alliance boiteuse, en Ontario, entre le NPD et le Parti conservateur qui essaient de limiter les dépenses, ce qui a des effets désastreux non seulement sur l'économie de l'Ontario mais dans l'ensemble du pays.

Ce projet de loi dont nous sommes saisis est tellement controversé, tellement néfaste, tellement dangereux pour le peuple canadien et tellement odieux que la Colombie-Britannique, de concert avec l'Ontario et l'Alberta, en a fait appel devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique; cette dernière s'est prononcée contre le plafonnement des paiements auxquels ces provinces avaient droit. La question a alors été soumise à la Cour suprême du Canada qui a déclaré que la décision rendue en Colombie-Britannique n'avait pas d'effet; la décision fut donc renversée.

Malgré ce qu'on a dit à ce sujet—je suis content que le solliciteur général soit présent ici ce soir—, si on lit la décision, on constatera, je pense, que ce que dit la Cour suprême du Canada, c'est qu'elle ne veut pas s'immiscer dans le processus législatif du pays. Elle a écouté les arguments, mais je pense que, dès le départ, à la lecture, le ton de la décision est que cette mesure législative est entièrement du ressort de la Chambre des communes. Quand il s'agit de dépenses ou autres responsabilités financières, ce n'est pas aux tribunaux de juger de la façon dont les fonds doivent être utilisés. Les tribunaux sont là pour interpréter ce qui est dit, la Chambre pour adopter des mesures législatives.

Je suis très heureux de constater à la lecture de cette décision que nous devons tous faire une distinction entre l'interprétation de la mesure législative et cette dernière.

Trop de Canadiens se trouvent aux prises avec une très grave récession à laquelle ils ne peuvent strictement rien. Ce qui est souvent décrit à la télévision comme une récession pour tous ceux d'entre nous qui avons un emploi m'apparaît personnellement comme une dépression pour tous ceux—trop nombreux—qui n'en ont pas. Cette mesure législative va, en effet, réduire l'aide offerte en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et faire souffrir beaucoup de gens qui, au Canada, en ont le plus besoin.

Les contributions aux provinces dites nanties seront plafonnées non pas pour deux ans, mais bien pour cinq ans, comme je l'ai signalé. C'est tout à fait inacceptable.

La société canadienne était réputée pour son caractère humanitaire, mais force est de constater aujourd'hui avec consternation qu'elle fait peser un fardeau sans cesse plus lourd sur les plus démunis d'entre nous.

Les trois cibles visées par le projet de loi à l'étude sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Toutes trois ont toujours été considérées comme des provinces «nanties». J'ai beaucoup aimé les observations de notre ami de Terre-Neuve qui a dit que nous ne pouvons plus envisager le cas de chaque province isolément. On peut qualifier l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique de provinces nanties, mais, pour que l'unité canadienne soit possible, il faut absolument considérer l'ensemble des provinces, définir les besoins de chacune d'entre elles et adopter à la Chambre une mesure législative qui soit adaptée à toutes et qui soit compatible avec les besoins de chacune. Si une personne qui vit en Colombie-Britannique souffre, nous devrions avoir autant de compassion pour cette personne, ce Canadien ou cette Canadienne, que pour quelqu'un de Terre-Neuve qui se trouve dans la même situation.

• (1800)

Voilà la disposition d'esprit qui, j'en suis convaincu, combinée à l'union économique du Canada, nous permettra de venir en aide à tous les Canadiens. Nous ne devrions pas classer les provinces en catégories: «nanties» ou «moins nanties».

Près de 50 p. 100 des familles les plus pauvres du Canada et 54 p. 100 de toutes les personnes qui touchent aujourd'hui des prestations de bien-être social aux termes du Régime d'assistance publique du Canada vivent en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique. Le gouvernement a décidé de plafonner les contributions au Régime d'assistance publique du Canada jusqu'à la fin de 1995 et suppose que les paiements augmenteront proportionnellement à l'accroissement du Produit national brut.

Nous savons tous, monsieur le Président, après ce que nous avons entendu aujourd'hui à la Chambre que le Produit national brut du Canada n'augmentera pas en 1992, et que le plafond imposé n'est donc pas fictif. Il est réel, et les chiffres sont établis. Nous, de ce côté de la Chambre, n'appuierons jamais une mesure législative qui tente de combattre le déficit en supprimant des contributions essentielles. Cette mesure affecte toutes les personnes dans le besoin dans ce pays. Elle affecte les

services essentiels destinés aux indigents et aux personnes qui sont réellement dans la misère.

Étant donné que cette mesure législative est seulement une façon pour le gouvernement de prendre des raccourcis et de rogner quelques dollars supplémentaires, elle est inacceptable aux libéraux de ce côté de la Chambre. Quand on considère les personnes que ces réductions vont toucher, la liste est longue dans toutes les provinces. Prenons par exemple les foyers pour personnes âgées. Ce ne sont pas seulement les contributions du gouvernement fédéral qui vont diminuer, mais aussi celles du fédéral aux provinces et des provinces aux municipalités.

Tout ce que nous savons, c'est que nous avons l'habitude dans ce pays d'adopter des mesures législatives à l'échelon fédéral et provincial, mais que ce sont finalement les municipalités et les propriétaires qui font les frais de telles mesures. Je ne crois pas qu'il y ait une municipalité qui puisse se permettre de prendre en charge une obligation supplémentaire à ce titre qui lui serait imposée par les parliers supérieurs du gouvernement.

Je constate, monsieur le Président, que mon temps de parole est terminé. La Chambre va ajourner. Je crois comprendre qu'on m'accordera un moment demain matin.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, la grève à la Monnaie royale canadienne, à Ottawa et à Winnipeg, dure depuis trop longtemps. Le ministre du Travail a trop attendu avant d'intervenir et de s'acquitter de son devoir, lui qui doit encourager les bonnes relations de travail au pays.

Les employés ont fait la grève pendant les Fêtes, par les plus grands froids que la ville a connus depuis de nombreuses années. C'était encore pire à Winnipeg, pourtant, les travailleurs sont toujours en grève. Les revendications des travailleurs ne sont pas déraisonnables. Ils veulent simplement recevoir un traitement égal à celui accordé à leurs dirigeants à la Monnaie royale canadienne.

En 1990, la Monnaie royale canadienne a enregistré des profits de 10,4 millions de dollars. Ces profits ont contribué à résorber le déficit et à faire augmenter les recettes, ce qui a favorisé les contribuables. La grève qui dure depuis quatre mois à Winnipeg et deux mois à Ottawa menace ces recettes. Le traitement que la Monnaie royale canadienne accorde à ses dirigeants coûte cher aux contribuables. On leur paie le déjeuner, le stationnement et on les transporte en fourgonnettes jusqu'à leur lieu de travail. La Monnaie royale canadienne dépense de l'argent pour entreposer l'or dans des locaux qui ne sont pas les siens. Elle paie les déplacements par avion des dirigeants d'Ottawa qui se rendent régulièrement à Winnipeg. Cela coûte de l'argent aux contribuables puisque toutes ces dépenses rongent les profits, profits qui avaient permis l'an dernier de réduire de plus de 10 millions de dollars les emprunts que doit contracter le gouvernement du Canada.

Chaque journée de grève à la Monnaie royale canadienne coûte cher et remet en question les marchés conclus avec les clients étrangers ainsi que la qualité des produits qui a fait la réputation des Canadiens. C'est déraisonnable de voir les responsables de cette situation, qui se sont accordé des augmentations allant jusqu'à 8,5 p. 100, refuser de consentir une augmentation de plus de 3 p. 100 aux travailleurs qui permettent à leur organisme d'enregistrer des profits pour les Canadiens. C'est déraisonnable qu'un gouvernement accepte que les salaires des juges, qui sont huit fois plus élevés que ceux des travailleurs de la Monnaie, soient pleinement indexés sur le coût de la vie, alors qu'il enjoint la direction de la Monnaie d'être dure avec les employés.

Personne ne peut comprendre pourquoi les gens qui touchent des salaires plus élevés, dans ce cas les gestionnaires, peuvent se donner des hausses deux fois supérieures à celles qu'ils sont disposés à consentir à leurs employés, spécialement lorsque le coût est absorbé directement par les contribuables. Ces employés ne contribuent pas à appauvrir le Trésor. Ils réalisent des profits de plus de 10 millions de dollars par année pour le Canada, ce qui contribue à réduire le fardeau fiscal des contribuables et le besoin d'emprunter du gouvernement.

Tout ce qu'ils demandent, c'est d'être traités de façon juste et équitable. Nous espérons que la grève prendra fin dès ce soir. Nous implorons le gouvernement d'intervenir et de voir à ce que la qualité de la production soit maintenue à la Monnaie et que les travailleurs retournent au travail avec un salaire juste une fois la grève terminée.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais que la députée d'Ottawa–Ouest sache qu'il y a eu plusieurs faits nouveaux dans ce conflit de travail depuis l'intervention qu'elle a faite le 9 décembre 1991.

La députée sait sans doute qu'un médiateur a été nommé, le 13 décembre 1991, afin d'aider les parties à s'entendre; cette nomination faisait suite à une demande officielle soumise par l'employeur. Le médiateur a ren-

contré les parties les 16 et 17 décembre 1991, mais il n'y a pas eu d'entente.

Les rencontres avec le médiateur ont repris le 16 janvier 1992, cette fois à la demande du syndicat. Comme le ministre l'a indiqué, les parties intéressées devraient demander au médiateur d'intervenir. Après trois jours de négociations intensives, la Monnaie Royale canadienne a fait une offre que le syndicat a accepté de soumettre au vote de ses membres le 20 janvier 1992. L'offre ayant été rejetée par les membres du syndicat, l'arrêt de travail est donc maintenu.

Les parties se sont rencontrées ensuite directement les 24 et 25 janvier, mais malheureusement leurs discussions n'ont pas abouti à une entente.

À l'issue de nouveaux entretiens, les membres du syndicat diront ce soir, au moyen d'un vote, s'ils approuvent la dernière proposition de la direction. Nous avons cru comprendre que le comité de négociation du syndicat recommandera aux membres d'approuver la proposition; si la convention est ratifiée, tous les membres des unités de négociation à Winnipeg et à Ottawa seront rappelés au travail à Winnipeg dans les 48 heures suivant la ratification. À Ottawa, les syndiqués seraient rappelés dans les 2 ou 3 jours suivant la ratification.

Nous voulons remercier la députée de son intérêt. Nous sommes certainement intéressés à voir la fin de cet arrêt de travail dans les plus brefs délais.

LE SERVICE DE TRAVERSIER

M. Lawrence McAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je me fais un plaisir d'exprimer les inquiétudes de mes électeurs à la Chambre. Mon intervention d'aujourd'hui fait suite à une question que j'ai posée en octobre dernier à la ministre d'État chargée des Transports au sujet d'un service de traversier dans ma circonscription. Il s'agit d'un lien très important avec le continent, et je voudrais donner à la Chambre plus d'information sur le sujet.

En mai 1988, le ministre des Transports de l'époque est venu annoncer dans l'Île-du-Prince-Édouard la construction d'un nouveau traversier devant assurer la liaison entre Wood Islands et Caribou, et son entrée en service pour 1990. Or, il semble qu'aussitôt que l'Île-du-Prince-Édouard eut envoyé quatre députés libéraux à Ottawa, le gouvernement ait commencé à se traîner les pieds.

Après que j'eus adressé de nombreuses lettres à trois ministres des Transports, le gouvernement a finalement accordé un contrat pour la construction d'un nouveau traversier qui ne devait cependant entrer en service que trois ans plus tard que prévu. En septembre dernier, le ministre des Transports a répondu à une lettre dans laquelle je soulevais certaines questions au sujet des répercussions que l'établissement d'un raccordement permanent pourrait avoir sur le service de traversier de Wood Islands. Je demandais plus précisément qu'on ne réduise pas les subventions d'exploitation de ce service et que le gouvernement s'engage définitivement à maintenir le service de traversier.

Le ministre écrivait dans sa lettre qu'il n'était pas en mesure de s'engager définitivement à maintenir le service de traversier entre Wood Islands et Caribou. Il ajoutait qu'on ne prendrait pas de décision à la hâte. Dans ce contexte, j'ai demandé à la ministre d'État chargée des Transports qu'elle donne l'assurance d'un service permanent de traversier pour Wood Islands, dans l'Île-du-Prince-Édouard. La ministre a répondu: «Je ne ferai pas de promesse définitive à cet égard, mais je promets d'étudier la situation.»

En termes simples, les promesses ne suffisent pas. Le gouvernement n'a pas à y regarder de plus près. Il doit simplement donner aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, aux gens de Cardigan, les garanties dont ils ont besoin pour planifier l'avenir financier de l'est de l'île. Comment peut-on planifier des affaires qui nécessitent des services de transport quand le gouvernement ne veut pas dire si le service nécessaire sera là ou non dans dix ans?

Nous sommes actuellement à un carrefour à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement a accepté trois propositions pour la construction d'un lien fixe. Après que le ministère des Travaux publics aura fait une analyse des coûts en cause et qu'il aura accepté une soumission, la construction de ce lien fixe commencera. Le gouvernement de l'île a dit clairement que 10 conditions doivent être satisfaites avant qu'il donne son approbation finale.

Avant que le gouvernement fédéral adjuge un contrat, j'estime qu'au moins trois exigences doivent être satisfaites. Les services de traversier de Wood Islands—Caribou doivent être maintenus et mis à jour, ce qui veut dire aucune diminution de la subvention pour frais d'exploitation.

Les pêcheurs doivent être dûment indemnisés pour toute perte causée par la construction et l'exploitation du lien fixe. Le gouvernement fédéral doit veiller à réduire au minimum l'incidence environnementale globale.

Voilà quelles sont mes préoccupations en tant que député de Cardigan. La réponse que le ministre m'a donnée en octobre n'était pas satisfaisante. J'espère que la réponse que le gouvernement me donnera cette fois-ci ira plus loin et qu'elle calmera les inquiétudes de mes électeurs et nous donnera une certaine garantie quant à la construction d'un lien avec la terre ferme.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, depuis une cinquantaine d'années, lorsqu'il n'y a pas de glaces,

c'est-à-dire de mai à décembre, la société Northumberland Ferries Limited assure le service de traversier entre Wood Islands, à l'Île-du-Prince-Édouard, et Caribou, en Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement fédéral subventionne ce service car il voit là une solution de rechange importante au service garanti dans la Constitution, assuré par Marine Atlantic Inc. et permettant la liaison entre Borden, à l'Île-du-Prince-Édouard, et Cap-Tourmentin, au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Canada reconnaît clairement l'importance que revêt le service de traversier entre Wood Islands et Caribou pour l'économie de la partie est de l'île.

Pour 1991-1992, la subvention fédérale sera de l'ordre de 7,5 millions de dollars. En outre, comme le député vient de le souligner, le gouvernement fédéral vient d'adjuger un contrat de près de 43 millions de dollars à Pictou Industries Ltd., pour la construction d'un nouveau traversier pouvant transporter 200 véhicules.

On a aussi prévu des fonds pour le réaménagement et la modification des terminaux connexes, les travaux à cette fin ayant d'ailleurs commencé. La congestion durant la période de pointe estivale et l'âge des traversiers actuels ont rendu cet investissement nécessaire.

Les services offerts sont fonction de la demande. La société Northumberland Ferries Ltd. assure plus de 7 000 traversées simples par année, 2 000 de plus qu'il y a dix ans. Dans l'avenir, nous continuerons d'évaluer le service et de l'adapter aux besoins.

Pour le moment, le gouvernement fédéral n'envisage pas de modifier, en raison du lien fixe, le service de traversier entre Wood Islands et Caribou. Un gouvernement qui est responsable sur le plan budgétaire ne saurait toutefois s'engager inconditionnellement à subventionner perpétuellement un service avant de pouvoir évaluer les répercussions réelles qu'un lien fixe aura sur l'utilisation des traversiers.

LA CONSTITUTION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le 3 décembre 1991, l'an dernier, j'ai interrogé le ministre responsable des Affaires constitutionnelles sur ce qui semble être un revirement du gouvernement au sujet de la tenue d'un référendum national sur la Constitution. Dans sa réponse, le ministre a laissé entendre que, en dépit de tout ce qui se disait et des informations contradictoires dans les journaux sur la position du gouvernement, celui-ci serait disposé, le temps venu, à appliquer un mécanisme de consultation.

C'était en décembre. Le congé de Noël est venu. Tous les députés qui en ont profité pour écouter leurs électeurs et prendre le pouls de la population sont revenus à la Chambre avec la certitude que, même si la Constitution est une question fondamentale, il y a maintenant une sorte de paralysie de ce côté parce que les simples citoyens sont abasourdis par la multitude des comités, des consultations, des rapports, des conférences et des études sur la Constitution, au point que, préoccupés davantage par l'économie, ils ne sont pas très heureux de quoi que ce soit en matière constitutionnelle.

Par contre, les parlementaires doivent s'occuper de la question constitutionnelle parce que les échéances approchent. Si je peux aborder la question, c'est grâce à cette procédure parlementaire qui donne aux députés quatre minutes pour poser leur question et s'expliquer, et deux minutes au gouvernement pour répondre. Toutefois, dans les six minutes qui vous sont accordées, vous ne pouvez évidemment pas discuter en détail de tous les avantages et les inconvénients des constitutions, et encore moins des problèmes liés à un référendum.

Je dis toutefois que le moment est venu—en 1992—, même si notre bel hiver canadien sévit d'un océan à l'autre, et certainement dans la région d'où je viens, qui est ensevelie sous la neige, et où les gens ont le temps d'écouter la télévision et sont bien conscients du fait que nous en sommes à la «minute de vérité» en matière de décisions constitutionnelles. Le gouvernement va devoir faire preuve d'un leadership efficace à l'échelle nationale—pas au niveau des régions, mais bien à l'échelle nationale—relativement à toutes les questions constitutionnelles, y compris celle qui a trait à la tenue d'un référendum.

Ce bon vieux Shakespeare a dit dans une de ses pièces que la question était: «Être ou ne pas être.» Ce n'est plus le temps pour les Canadiens de se demander quelle est la position du gouvernement relativement à la question fondamentale d'un référendum. Il doit se passer quelque chose, c'est-à-dire un référendum ou même des élections. Je sais qu'un bon nombre de personnes sincères, des collègues à nous, étudient cette question de façon plus approfondie en comité parlementaire et qu'ils nous présenteront leur rapport vers la fin de février. Ce sera vraiment à ce moment que l'expression «minute de vérité» prendra tout son sens.

Dans les quelques secondes qui me restent, je veux inviter le gouvernement à mettre de l'ordre dans ses affaires. Celui-ci doit notamment accorder une certaine priorité à l'économie afin que les Canadiens d'un océan à l'autre apprécient, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant, nos programmes sociaux, et en particulier le régime d'assurance-maladie, qui fait partie de notre patrimoine. Je ne veux pas discuter de cette question parce que je n'ai pas le temps de m'occuper des chartes sociales et que j'ai certaines questions concrètes à poser en temps qu'avocat concernant le fait d'insérer une charte sociale dans la Constitution. D'une façon pragmatique, nous pouvons certainement renforcer les bons points dans notre pays, d'un océan à l'autre. L'un de ces aspects positifs est le filet de sécurité et les programmes sociaux que nous avons mis en place pour les Canadiens qui ont besoin d'aide, voire pour tous les Canadiens dans le cas du régime d'assurance-maladie, qui a été créé alors que j'étais député. À l'époque, il y avait même des députés à la Chambre qui croyaient qu'un tel régime ne devait pas voir le jour. En fait, même le premier ministre de l'Ontario de l'époque, M. Robarts, avait dit qu'ils n'emboîteraient jamais le pas. En fin de compte, les députés ont décidé que ce régime d'assurance-maladie était une bonne chose pour le Canada.

En conclusion, pour ce qui est de la finalité d'une constitution. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Votre temps est écoulé.

[*Français*]

L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles dispose de deux minutes.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je réalise que mon collègue a beaucoup de questions. Je ne pourrai probablement pas répondre à toutes ses questions, mais je connais sa préoccupation en ce qui concerne le référendum.

C'est ici en cette Chambre des communes, monsieur le Président, que l'on aura à travailler afin de trouver une solution. Le ministre n'écarte pas du tout aucune des procédures de consultation, tel que cela a été annoncé dans le discours du Trône. On a fait la promesse de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes puissent prendre une part plus active à l'évolution constitutionnelle. Le ministre a répondu, à l'époque, qu'un des moyens que le gouvernement continue à envisager pour s'acquitter de son engagement pris dans le discours du Trône, c'est justement cette question référendaire, mais la décision est loin d'être prise.

• (1820)

Lorsque mon collègue faisait mention de la charte des droits sociaux, etc., ce sont justement les consultations publiques à l'heure actuelle qui nous tracent de nouveaux horizons ou de nouveaux moyens. Une consultation a encore eu lieu en fin de semaine, à Montréal, dans le cadre des cinq grandes conférences constitutionnelles, et il y en a une qui se tiendra à Toronto en fin de semaine prochaine et, enfin, à Vancouver. Cela a été précédé de la Commission Spicer dont tout le monde a entendu parler, et on n'a pas entendu que des choses négatives lors de cette commission, au contraire. Il y a eu le Comité Beaudoin-Edwards; il y a maintenant le Comité Dobbie-Beaudoin. Donc tout cela, monsieur le Président, va nous amener à prendre une décision, et celle-ci ne sera pas prise lors d'un référendum, elle va être prise ici à la Chambre des communes.

Il y a des Canadiens qui nous ont mis en garde. Bill Davis, Allan Blakeney et Maurice Sauvé nous ont mis en garde contre une décision trop rapide dans le moyen de consultation. Et je reprends les paroles de Maurice Sauvé qui disait:

[*Traduction*]

Partout dans le pays, les gens s'attendent à ce que le Parlement trouve une solution. Ils veulent que les députés assument leurs responsabilités. C'est vous qui êtes responsables. Vous représentez le Canada tout entier. Personne ne peut vous remplacer. Vous pouvez avoir des assemblées constituantes et toutes sortes de forums. C'est vous qui êtes responsables. À cause de cela, vous devez trouver une solution appuyée par tous les Canadiens.

[*Français*]

Nous devons prendre des mesures susceptibles de favoriser l'unité canadienne et la réconciliation.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le président, je veux revenir ce soir sur une question que j'ai posée au vice-premier ministre, le 3 octobre, au sujet d'un dossier très important. Il s'agit de la question du tarif du bois d'oeuvre, qui a eu des répercussions sur presque l'ensemble du Canada et dans de nombreuses collectivités qui dépendent de l'industrie forestière. Bien entendu, cette question a trait au litige commercial qui nous oppose actuellement aux États-Unis au sujet de nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis et de l'allégation des Américains selon laquelle nous subventionnerions injustement nos exporta-

tions de bois, ce qui aurait pour effet de nuire au marché d'exportation de bois des États-Unis.

La question que j'ai posée en octobre avait deux volets. Le premier volet se résumait ainsi: le gouvernement, bien que tard et au prix de milliers d'emplois, a finalement entrepris de faire annuler le tarif sur le bois-d'oeuvre du Canada. Nous suivons maintenant le long processus dont la conclusion sera la décision des Américains.

Une décision a déjà été rendue en décembre contre le Canada. La deuxième décision, qui a maintenant été reportée au 25 février, sera aussi importante. Ce processus peut s'étendre jusqu'en mai.

La première partie de ma question avait trait à l'assurance que le Canada protégerait fermement la souveraineté du Canada sur ses forêts.

La deuxième partie de la question portait sur la loi qui, en fait, a été adoptée par ce gouvernement en vue de l'application de ce tarif. Il s'agissait de la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre. Je demandais quelles étaient les intentions du gouvernement quant à cette loi, si on en avait besoin et si elle allait être conservée. À mon avis, pour le bien de tous les Canadiens, ceux notamment qui vivent dans des régions où est implantée l'industrie forestière, il faut que le gouvernement prennent des mesures énergiques pour protéger nos intérêts et veiller à ce que les Américains ne nous piétinent pas.

Nous ne tenons pas à ce que se reproduise la situation que nous avons vécue en 1986 et où le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique et ses amis avaient cédé nos forêts aux Américains à prix d'aubaine. J'espère que le gouvernement fera preuve de fermeté dans la défense de nos forêts et qu'il nous dira ce qu'il a l'intention de faire avec la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, comme mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur, l'a fait remarquer à la Chambre le 3 décembre dernier, la priorité du gouvernement est et sera de développer, en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et le secteur industriel, la meilleure ligne de défense possible contre les accusations américaines sur le plan des subventions.

Le bois d'oeuvre canadien ne bénéficie d'aucune subvention. Un comité du GATT a été chargé de confirmer notre point de vue, à savoir que les droits de coupe ne constituent pas pour les producteurs canadiens de bois d'oeuvre une subvention justifiant des droits compensateurs. Le comité a aussi été chargé de confirmer que les États-Unis n'avaient pas respecté leurs obligations internationales en commandant l'enquête et en imposant une exigence de garantie sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre.

Enfin, on a demandé au comité de confirmer que les droits d'exportation de billes ne constituent pas un avantage justifiant des droits compensateurs conformément aux règles commerciales internationales.

En ce qui concernent la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre, le gouvernement se propose de l'abroger le plus tôt possible. Toutes les provinces seront détaxées rétroactivement au 4 octobre 1991. Nous comptons que la loi sera entièrement abrogée en quelques semaines.

En ce qui concerne les questions posées par les États-Unis, un certain nombre ont été soulevées dans le cadre des consultations qui ont suivi notre décision de mettre fin au protocole d'entente sur le bois d'oeuvre. La majeure partie des renseignements contenus dans la réponse à ces questions ont été fournis par les divers gouvernements provinciaux. Il nous faudra obtenir la permission de ces provinces pour rendre publics ces renseignements.

En conclusion, je voudrais déclarer à nouveau que le gouvernement entend bien gagner sa cause et que nous sommes persuadés que les échanges canado-américains dans le secteur du bois d'oeuvre vont revenir à la normale. Nous allons continuer à travailler en étroite collaboration avec les provinces, notamment la Colombie-Britannique, ainsi que l'industrie, afin de gagner notre cause.

Je tiens également à rappeler aux députés qu'en vertu de l'Accord de libre-échange, les résultats de notre contestation seront assujettis à un examen de la part du groupe binational dont la décision sera obligatoire. Avant l'entrée en vigueur de l'Accord du libre-échange, en 1986, par exemple, lorsque nous faisions face à des droits compensateurs, le Canada ne pouvait pas compter sur cela.

LES CIGARETTES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Je voudrais revenir sur une question que j'ai posée à la fin de novembre concernant l'exportation de cigarettes canadiennes et la contrebande de ces cigarettes qui reviennent au Canada.

Selon la GRC, ces activités représentent actuellement une valeur de 500 millions de dollars. Au cours des neuf premiers mois de l'année dernière, l'exportation de cigarettes canadiennes a doublé. La plupart de ces cigarettes sont ramenées en contrebande au Canada en partie par le crime organisé.

Le prix d'exportation de la cartouche de cigarettes est d'environ 14 $, alors qu'au détail au Canada, il dépasse 40 $.

Le Canada compte parmi les pays qui ont le mieux réussi dans le monde à réduire la consommation de tabac. Cela a permis de réaliser des économies énormes dans notre régime de soins de santé et d'épargner la vie d'un nombre incalculable de Canadiens. Malgré cela, chaque année, 38 000 Canadiens meurent à cause de l'usage du tabac. Il existe une échappatoire: le faible prix des cigarettes exportées à l'étranger, puis rentrées en contrebande. Il en découle pour le gouvernement une perte de recettes de 350 millions de dollars, de sorte que le programme de promotion de la santé, qui vise à réduire la consommation du tabac, s'en trouve miné.

Moi-même et d'autres, y compris la Société canadienne du cancer, le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies et l'Association médicale canadienne, réclamons une taxe d'exportation de 10 $ par cartouche de produits du tabac. Ainsi, il ne serait pas rentable de faire rentrer ces produits en contrebande au Canada pour contourner nos programmes de promotion de la santé et notre régime d'impôt.

Nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement n'a pas immédiatement supprimé cette échappatoire. On peut simplement supposer que c'est en raison de l'influence de leurs amis dans l'industrie du tabac, Bill Neville en particulier. Ils font pression sur le gouvernement pour qu'il réduise sa campagne contre le tabac. Nous tenons à ce que le gouvernement ne capitule pas devant les multinationales du tabac et nous tenons de plus à ce qu'il impose une taxe à l'exportation et réduise les impôts sur les cigarettes canadiennes. J'espère que le secrétaire parlementaire va nous annoncer une taxe à l'exportation et ne réduira pas les taxes sur les cigarettes canadiennes.

En plus d'une taxe à l'exportation, nous demandons que la réglementation concernant l'étiquetage soit strictement appliquée pour que nous sachions quand des cigarettes exportées sont ramenées au Canada.

Il est important pour la santé des Canadiens et pour la réduction des dépenses publiques en matière de santé que cette lacune dans la campagne pertinente contre l'usage du tabac soit immédiatement comblée.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Le gouvernement est nécessairement au courant des démarches faites par certains groupes au sujet de l'imposition d'une taxe à l'exportation sur les cigarettes comme moyen de décourager le passage en contrebande de ces produits.

L'imposition de cette taxe figure parmi une gamme d'approches envisageables pour résoudre le problème. Le gouvernement a décidé d'avoir recours à divers moyens pour régler la question. Par exemple, en 1989, il a adopté un certain nombre de mesures destinées à décourager la contrebande de produits du tabac. Il a entre autres opté pour la révision des dispositions législatives régissant le marquage des emballages de produits du tabac en vue de faciliter la distinction entre les produits du tabac destinés au marché intérieur qui sont assujettis aux droits d'accise et aux taxes et ceux qui sont destinés à l'exportation et qui ne sont pas assujettis à ces droits et taxes.

À la même époque, monsieur le Président, le gouvernement a majoré considérablement les peines imposées aux termes de la loi sur l'accise concernant la vente de produits du tabac pour lesquels les droits d'accise et de taxes ne sont pas acquittés. Depuis peu, le ministre du Revenu national collabore avec les autorités policières concernées afin de mettre au point de meilleures stratégies destinées à faire obstacle à la contrebande des cigarettes.

Enfin, monsieur le Président, le gouvernement a entrepris un examen de la législation qui régit les droits d'accise et les taxes sur les produits du tabac. L'un des principaux éléments de cet examen portera sur la recherche d'autres mesures qui devraient être adoptées pour réduire la contrebande de cigarettes. Le député peut être assuré que le gouvernement tiendra compte, dans le cadre de cet examen, de ses recommandations en vue de l'imposition d'une taxe à l'exportation sur les cigarettes.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 février 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demanderais simplement à la présidence de nous dire si le ministre de l'Environnement ne devrait pas faire une déclaration au sujet des annonces alarmantes qui ont été faites hier concernant les observations atmosphériques dans l'hémisphère nord et dans lesquelles on disait que la couche d'ozone avait été réduite de 35 p. 100. Cette situation est extrêmement alarmante. Comme vous le savez, chaque réduction de 1 p. 100 de la couche d'ozone peut s'accompagner d'une hausse de 4 p. 100 du cancer de la peau. À mon avis, il incombe au ministre de l'Environnement d'indiquer à la Chambre et aux Canadiens ce que lui et le gouvernement comptent faire au juste à ce sujet.

• (1010)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député soulève une question fort importante, mais je crois que la période des questions orales, cet après-midi, serait l'endroit tout désigné. Si le député veut interroger le ministre de l'Environnement, il aura tout le loisir de le faire, et je lui conseillerais de s'en prévaloir.

* * *

L'ORGANISATION INTERPARLEMENTAIRE DE L'ANASE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA XII[e] ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la XIIe Assemblée générale de l'OIPA, tenue à Bangkok, en Thaïlande, du 18 au 23 novembre 1991.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de ma circonscription. Quand je parle d'un certain nombre, je veux dire ici un grand nombre, car les signatures font plusieurs pages. Je ne sais pas combien il y a de signataires exactement, mais il doit y en avoir au moins quelques milliers.

Ils se soucient du tort que la taxe sur les produits et services leur cause à eux personnellement, à leurs familles ainsi qu'à leurs entreprises. À leur avis, cette taxe porte un coup mortel à l'économie locale de Kamloops. À ces causes, ils prient le gouvernement, en ce début d'année, de prendre les mesures qui s'imposent, de leur donner une lueur d'espoir et d'abolir cette taxe des plus abjectes.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Par ailleurs, monsieur le Président, des habitants de la Colombie-Britannique ont entendu dire qu'une société demandait l'autorisation de détourner la rivière Thompson-Nord et de l'amener par divers chenaux jusque dans la région de Los Angeles. Ils prient le gouvernement du Canada d'être ferme et de

déclarer, au nom des Canadiens, que nos cours d'eau ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur un autre sujet, de nombreux habitants de Kamloops ont signé une pétition dans laquelle ils expriment leurs inquiétudes concernant la rumeur voulant que le gouvernement ait l'intention de geler en permanence les fonds qu'il verse à la GRC. Ils veulent s'assurer que l'ordre public sera maintenu et, à cette fin, ils prient le gouvernement fédéral de veiller à ce que la GRC reçoive les fonds nécessaires.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je me lève pour présenter une pétition de gens habitant surtout la région de Windsor, en Ontario. Ils demandent humblement au Parlement d'adopter une loi qui prévoit des peines minimales obligatoires pour tous les crimes avec violence et qui s'applique uniformément à toutes les régions du Canada.

Cette pétition a été dûment certifiée par le greffier de la Chambre.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de certains habitants de régions rurales de la Colombie–Britannique. Les pétitionnaires invitent le ministre des Communications à s'opposer à l'offre d'Unitel qui voudrait concurrencer les compagnies de téléphone dans le secteur du service interurbain et ils prient le ministre de tenir des audiences dans les collectivités rurales pour consulter leur population sur les effets d'une telle déréglementation.

LE LOGEMENT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition venant de plus d'une centaine d'habitants de Thunder Bay, qui demandent au gouvernement de réduire de 10 à 5 p. 100 le versement initial sur une maison, ce qui a été fait hier, et de continuer à appuyer la politique de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

LA FISCALITÉ

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter des pétitions venant de gens de ma circonscription. Les pétitionnaires continuent d'exhorter le gouvernement à reconsidérer sa façon d'aborder la réforme fiscale au Canada. Après avoir traversé la période de Noël durant laquelle la TPS a eu des effets catastrophiques pour les petites et moyennes entreprises, nous avons maintenant la preuve irréfutable que cette taxe ne donne pas les résultats escomptés. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de l'annuler.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 127, 144, 178, 180, 181, 184, 186, 190 et 201.

[*Texte*]

Question no 127—**M. Waddell:**

Depuis le 1er juillet 1990, y a–t–il eu *a*) des rencontres, *b*) des conversations téléphoniques, *c*) d'autres formes de communication entre des représentants du Bureau du premier ministre, du Bureau du Conseil privé, du Bureau des relations fédérales–provinciales et du Conseil canadien des chefs d'entreprises afin de discuter de la Constitution et, dans l'affirmative, (i) quand ces contacts ont–ils été établis, (ii) qui a pris part à ces rencontres, (iii) des documents ont–ils été échangés et, dans l'affirmative, lesquels?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): En ce qui concerne le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et le Bureau des relations fédérales–provinciales:

Dans le cadre de sa vaste stratégie de consultation au sujet des questions liées à l'unité, stratégie qui était énoncée dans le discours du trône du 13 mai 1991, le gouvernement a établi un programme de consultations régulières avec les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux. Dans ce contexte, entre le 1er juillet et le 30 septembre 1991, les fonctionnaires participant au processus d'unité ont tenu des consultations d'envergure avec une vaste gamme de groupes non gouvernementaux, notamment des organismes bénévoles, des universitaires, des groupes d'autochtones comme l'Inuit Tapirisat du Canada et l'Assemblée des premières nations, des groupes d'entreprises comme le Conseil canadien des chefs d'entreprises et la Fédération canadienne des associations indépendantes, et des organisations syndicales comme le Congrès du travail du Canada.

Les consultations avec les groupes non gouvernementaux avaient pour objet d'obtenir leur opinion au sujet des questions constitutionnelles clés. À cet égard, les fonctionnaires ont reçu divers discours et énoncés de position de la part d'organismes comme le CCCE et discuté généralement avec eux.

De plus, dans le cadre de ce processus continu, un certain nombre de ces groupes, dont le CCCE, ont obtenu des exemplaires des propositions du gouvernement concernant l'unité après que ces propositions ont été rendues publiques le 24 septembre 1991.

Question nº 144—**Mme Callbeck:**

Depuis novembre 1988, le gouvernement a-t-il fourni une aide aux particuliers, aux entreprises et aux industries lésés par l'Accord de libre-échange canado—américain afin de leur permettre de s'adapter au changement et, dans l'affirmative, *a*) à combien se sont élevées les dépenses, *b*) en vertu de quels programmes cette aide a-t-elle été fournie?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Industrie, Sciences et Technologie Canada et Emploi et Immigration Canada m'informent comme suit:

Selon les conseils que le Conseil consultatif sur l'adaptation a fournis au gouvernement, il n'est pas nécessaire d'établir de programmes d'adaptation précis liés à l'Accord de libre-échange (ALE). Le Conseil, formé de représentants du milieu syndical et de celui des affaires, a été établi afin d'étudier les questions d'adaptation suscitées par l'ALE. Il note que près de 400 programmes sont en place et conclut que la gestion des programmes liés directement à l'ALE serait impossible, car on ne pourrait pas déterminer objectivement quels travailleurs et quelles entreprises sont touchés par l'ALE. Le Conseil signale également que ce genre de programme serait inéquitable puisqu'il créerait deux classes de travailleurs et d'entreprises.

Compte tenu de ces conseils, le gouvernement a continué de recourir aux programmes en place pour faciliter l'adaptation et favoriser la compétitivité internationale, au lieu de créer des programmes d'adaptation liés directement à l'ALE.

Emploi et immigration offre depuis longtemps des programmes pour venir en aide aux particuliers, aux entreprises et aux industries lésés par l'adaptation structurelle de l'économie canadienne.

a) Depuis 1988, Emploi et Immigration a dépensé environ 5,2 milliards de dollars pour offrir de la formation et de l'aide à l'adaptation aux Canadiens et à leurs employeurs.

b) Depuis novembre 1988, cette formation et cette aide ont été dispensées au moyen des programmes suivants: Développement de l'emploi, Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'oeuvre, Acquisition de compétences, Développement des collectivités et Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Ces coûts incluent également les utilisations des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, ce qui comprend le Travail partagé (création d'emplois), la Formation (soutien du revenu), la Formation (coûts des cours et allocations supplémentaires) et l'Activité indépendante.

Question nº 178—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement paie-t-il la taxe de vente aux provinces et, dans l'affirmative, combien, en dollars, a-t-il payé à chacune des provinces au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1991?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Avant 1991, le gouvernement fédéral en était venu à des ententes avec toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta et de la Saskatchewan, selon lesquelles chaque gouvernement s'engageait à payer la taxe de vente de l'autre palier de gouvernement. L'Alberta n'avait pas de taxe de vente, et le gouvernement fédéral ne payait pas la taxe de vente de la Saskatchewan. À cause de l'entrée en vigueur de la TPS, de nouvelles ententes furent conclues avec toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta qui n'a toujours pas de taxe de vente, selon lesquelles aucun des gouvernements ne paie la taxe de vente de l'autre palier de gouvernement. Veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe pour les montants de taxes versés aux provinces par le gouvernement fédéral du 1er avril 1990 au 31 décembre 1990.

ANNEXE

Taxes de vente provinciales payées par le gouvernement au cours de l'année fiscale 1990-1991

Province	Paiements centraux[1]	Paiements par les ministères[2]	Paiements totaux
	$	$	$
Terre-Neuve	10 044 000	1 355 942	11 399 942
I.P.E.	3 861 000	323 716	4 184 716
Nouvelle-Écosse	21 714 000	3 385 653	25 099 653
Nouveau-Brunswick	23 724 000	2 187 932	25 911 932
Québec	46 632 000	5 232 116	51 864 116
Ontario	104 847 000	17 026 356	121 873 356
Manitoba	12 303 000	3 158 906	15 461 906
Colombie-Britannique	15 390 000	4 202 728	19 592 728
Total	**238 515 000**	**36 873 349**	**275 388 349**

1. Paiements effectués par le ministère des Approvisionnements et Services, pour le compte des autres ministères.
2. Les sommes effectivement versées par les ministères à ce titre pour l'année fiscale 1990-1991 n'étant pas encore disponibles, ces montants constituent des estimations basées sur les paiements effectués au cours des années fiscales précédentes.

Affaires courantes

Question nº 180—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement paie-t-il aux provinces les frais d'immatriculation des véhicules, tous types confondus, qu'il exploite sur leur territoire et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent les frais payés à chacune de ces provinces au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1991?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Avant 1991, le gouvernement fédéral en était venu à des ententes avec toutes les provinces, sauf l'Alberta et la Saskatchewan, selon lesquelles le gouvernement payait aux provinces signataires un montant tenant lieu des frais d'immatriculation des véhicules qu'il exploitait sur leur territoire. Le gouvernement ne faisait aucun paiement à l'Alberta et la Saskatchewan relativement aux frais d'immatriculation de ses véhicules. À cause de l'entrée en vigueur de la TPS, de nouvelles ententes furent conclues avec toutes les provinces, excepté l'Alberta, selon lesquelles le gouvernement s'est engagé à payer les frais d'immatriculation de ses véhicules à toutes les provinces signataires, excepté la Saskatchewan. De plus, puisque le gouvernement n'en est toujours pas venu à une entente avec l'Alberta, il ne paie toujours pas les frais d'immatriculation de ses véhicules qu'il exploite dans cette province. Veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe pour les sommes versées à chacune des provinces relativement aux frais d'immatriculation des véhicules, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1991.

ANNEXE

Frais d'immatriculation payées par le gouvernement au cours de l'année fiscale 1990-1991

Province	Paiements centraux[1]	Paiements par les ministères	Paiements totaux
	$	$	$
Terre-Neuve	200 423	Sans objet	200 423
I.P.E.	28 590	1 375	29 965
Nouvelle-Écosse	223 265	7 520	230 785
Nouveau-Brunswick	310 790	16 092	326 882
Québec	1 834 584	24 640	1 859 224
Ontario	1 348 139	Sans objet	1 348 139
Manitoba	139 192	20 150	159 342
Colombie-Britannique	472 454	24 522	496 976
Total	**4 557 437**	**94 299**	**4 651 736**

1. Paiements effectués par le ministère des Approvisionnements et Services, pour le compte des autres ministères.

Question nº 181—**M. Boudria:**

En ce qui concerne le Studio D de l'Office national du film, *a*) à combien s'élève le financement qui lui a été accordé depuis le 1er avril 1985, *b*) quelle partie de cette somme l'Office a-t-il affectée à la préparation de productions et à la distribution de films classés dans la catégorie «Femmes et spiritualité», *c*) combien l'Office a-t-il affecté en tout (i) à la production, (ii) à la préparation, (iii) à d'autres opérations liées à la production du film «*The Burning Times*»?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Nous avons consulté l'Office national du film (ONF) afin de répondre à cette question. Nous avons été informés comme suit:

a) L'allocation totale de l'ONF au Studio D pour l'année financière débutant le 1er avril 1985 jusqu'à l'année financière débutant le 1er avril 1991* est de 14 927 807$;

b) Le total des coûts de production, préparation et distribution des films de la série "Women in Spirituality" (*Goddess Remembered, The Burning Times* et *Full Circle*) est de 1 785 212$;

c) Le total des coûts de production, préparation et distribution du film **The Burning Times** est de 578 481$.

* Le total pour l'année financière 1991-92 est basé sur l'allocation initiale.

Question nº 184—**M. Harvard:**

Sur le formulaire de déclaration d'impôt pour l'année 1990, dans le calcul du crédit total d'impôt non remboursable (ligne 314 du guide), pourquoi le crédit de 1000$ ne s'applique-t-il pas aux revenus de pensions versés en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* ou des programmes provinciaux similaires, du Régime de pensions du Canada, du Régime des rentes du Québec ou du *Saskatchewan Pension Plan*, et quelle est la raison d'être d'une telle politique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le crédit pour revenu de pension de 1 000 $ a été établir afin de contribuer à protéger les pensionnés contre les effets de l'inflation, vu que peu de régimes de retraite accordent plus qu'une protection partielle à cet égard. Il constitue une des nombreuses mesures que le gouvernement a prises au profit des Canadiens âgés.

Tous les Canadiens âgés sont assurés un revenu de base grâce au Programme de sécurité de la vieillesse (PSV), au Supplément de revenu garanti (SRG) et à l'allocation au conjoint (AC). En 1991-1992, le gouvernement fédéral dépensera quelque 18,9 milliards de dollars pour verser des prestations aux personnes âgées par le biais de ces programmes.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) permettent d'assurer un revenu de base à tous les Canadiens ayant fait partie de la population active.

En 1992, le crédit personnel de base exemptera de l'impôt les premiers 6 456 $ de revenu de tous les contribuables. Pour ce qui est des Canadiens de plus de 65 ans, ils bénéficieront d'une exemption additionnelle de 3 482 $ en raison du crédit de personne âgée. En 1992, ce dernier allégement fiscal représentera un manque à gagner de 1,1 milliard de dollars en recettes fiscales pour le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral apporte également une aide fiscale à l'épargne-retraite par le report de l'impôt sur les cotisations aux régimes de pension agréés (RPA) et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), ainsi que sur les revenus de placement de ces régimes. Il est estimé que cette aide fiscale représente un manque à gagner de 6 milliards de dollars en recettes fiscales annuelles pour le gouvernement fédéral.

Les prestations versées aux Canadiens âgés au titre du PSV, du RPC et du RRQ sont entièrement indexées pour tenir compte de l'inflation. De plus, les personnes âgées bénéficient déjà d'avantages importants grâce au régime fiscal, lesquels représentent une diminution importante des recettes du gouvernement fédéral. Pour ces raisons, il n'est pas nécessaire d'accorder un autre allégement fiscal au moyen du crédit pour revenu de pension pour les prestations versées au titre du PSV, du RPC et du RRQ.

Question nº 186—**Mme Callbeck:**

La santé des plantes et des animaux atteints de maladies entraînant la mise en quarantaine relève-t-elle du gouvernement fédéral et, dans l'affirmative, *a*) en quoi consistent exactement les responsabilités du fédéral, *b*) dans quels règlements ou lois sont-elles prescrites?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Oui, la Loi sur la protection des végétaux et la Loi sur la santé des animaux sont des lois fédérales.

a) **Santé des animaux**

Selon la maladie et les connaissances qu'on en a, ces responsabilités englobent la conduite d'enquêtes, l'inspection, la conduite d'épreuves, la quarantaine, l'ordre d'élimination, le versement d'indemnités, le nettoyage et la désinfection, ainsi que le traitement parfois.

Protection des végétaux

Les responsabilités incluent la réglementation régissant les mesures de lutte contre les maladies et d'éradication, et l'inspection des végétaux et des produits végétaux. Ceci inclut le pouvoir d'interdire le mouvement et d'ordonner le traitement, la destruction et le renvoi du Canada des végétaux et des produits végétaux infectés ou présumés l'être par des agents pathogènes ou infestés ou présumés l'être par des ravageurs justiciables de quarantaine. Agriculture Canada n'est pas obligé de lutter contre les ennemis des végétaux ni de les enrayer. Toutes les mesures de lutte ou d'éradication prises le sont habituellement en tenant compte de l'équilibre à atteindre entre les avantages économiques et les coûts d'exécution de telles mesures.

b) **Santé des animaux**

Les responsabilités et les pouvoirs sont établis dans la Loi sur la santé des animaux et dans son règlement d'application.

Protection des végétaux

Les responsabilités et les pouvoirs sont établis dans la Loi sur la protection des végétaux de 1990 et dans le Règlement sur la quarantaine des plantes.

Question nº 190—**M. Milliken:**

Est-ce que le gouvernement verse une contribution financière à l'école internationale du Canada à Hong Kong et, dans l'affirmative, à combien s'est chiffrée cette contribution cette année et pendant les trois exercices précédents?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): L'Agence canadienne de développement international, les Affaires extérieures et la Défense nationale n'ont pas versé de contributions financières à l'école internationale du Canada à Hong Kong.

Question nº 201—**M. Wappel:**

Quelles sont les lignes directrices précises de la Société Radio-Canada concernant l'utilisation personnelle de ses biens et de son matériel par les employés?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Nous avons consulté la Société Radio-Canada (SRC) afin de répondre à cette question. Nous avons été informés comme suit:

Il peut arriver que des biens d'équipement soient déménagés hors des établissements de la Société, temporairement ou de façon plus permanente, soit pour faciliter l'efficience de l'exploitation, soit à titre de prêt à des employés. Les principes qui régissent ces éventualités sont les suivants:

a) Tout déménagement de biens d'équipement de la SRC hors des établissements de la Société doit être autorisé par écrit et justifié par des documents correspondants.

b) Les chefs de réseaux ou régions, ou leurs délégués, doivent émettre les autorisations, s'assurer que les déménagements sont documentés, et prendre des mesures adéquates pour garantir la sauvegarde permanente des équipements en question.

c) Si le déménagement est occasionné par un prêt à un employé, l'agent qui en donne l'autorisation doit également obtenir un reçu signé par l'emprunteur garantissant que toute perte sera remboursée et tout dommage réparé sans qu'il en coûte rien à la Société.

d) Périodiquement, l'existence physique des biens d'équipement situés hors des établissements de la SRC doit être vérifiée par des contrôles d'inventaire, de la même façon que pour les équipements situés dans nos propres établissements.

e) Le grand livre auxiliaire des biens d'équipements de la Société doit attester de la situation hors établissement de tels équipements.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 119 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 119 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 119—**M. Dionne:**

Pour chaque année depuis 1969, quel est le montant des achats effectués par le gouvernement dans, *a*) chaque province ou territoire, *b*) chaque pays étranger?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 167 marquée d'un astérisque?

Monsieur le Président, étant donné la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

*Question nº 167—**M. Saint-Julien:**

En ce qui concerne l'appel d'offres nº 3911-0718-1, projet no 628233 par Travaux publics Canada, *a*) à quelle date l'appel d'offres a-t-il été publié dans les journaux et, dans l'affirmative, lesquels, *b*) à quelle date les documents de soumission ont-ils été disponibles dans les bureaux de (i) l'Association de la construction à Montréal, (ii) l'Association de la construction à Anjou, (iii) l'Association de la construction à Rouyn-Noranda, (iv) l'A.P.C.H.Q. de Val d'Or, *c*) y a-t-il eu des soumissionnaires et, dans l'affirmative, (i) lesquels, (ii) quel était le montant de chaque soumission, *d*) le contrat a-t-il été octroyé et, dans l'affirmative, à qui a-t-il été octroyé?

L'hon. Elmer M. Mackay (ministre des Travaux publics):

(*a*) 1. (F) Journal Constructo—1991-10-17
2. (E) Daily Commercial News—1991-10-17
3. (F) Les Échos Abitibiens—1991-10-22
4. (F) La Frontière—1991-10-22

(*b*) (i) Association de la construction à Montréal -envoyé par Purolator -1991-10-11
(ii) Association de la construction à Anjou -envoyé par Purolator -1991-10-11
(iii) Association de la construction à Rouyn-Noranda -envoyé par Purolator -1991-10-11
(iv) APCHQ à Val d'Or -envoyé par Purolator -1991-10-11

(*c*) (i) Construction C.P. Inc., 1663 boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, Québec
(ii) 225 994 $.

(i) Installations G.M.R. Inc., 745 route de l'Église, Saint-Romuald, Québec
(ii) 320 000 $.

(i) Electro Pompe Saguenay Inc., 550 boulevard Saguenay ouest, Case postale 562, Chicoutimi, Québec
(ii) 347 300 $.

(i) Construction des Trois-Monts Inc., Route 232, Trinité-des-Monts, Québec
(ii) 387 000 $.

(i) Construction Gart Inc., 1600 boulevard Saint-Martin est, pièce 650, Tour B, Laval, Québec
(ii) 411 000 $.

(i) Construction R.F.P. Inc., 159 boulevard Caouette sud, Case postale 125, Thetford-Mines, Québec
(ii) 470 000 $.

(*d*) Contrat octroyé à : Construction C.P. Inc., 1663 boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, Québec.

Lettre d'octroi datée le 13 novembre 1991.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Une voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 52. J'avais demandé à la présenter hier.

Je propose l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52, en vue de la discussion d'une affaire urgente. Le gouvernement du Canada étudie des propositions qui découlent des négociations du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ces 500 pages de propositions toucheront pratiquement tous les secteurs de notre société, y compris le rôle que les gouvernements provinciaux jouent dans notre Confédération.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Je crois comprendre que l'honorable député a présenté, hier, un avis pour une question en vertu de l'article 52, mais qu'il ne l'a pas représenté pour la séance d'aujourd'hui. Alors, la Présidence ne peut donc pas statuer puisque le Règlement de la Chambre prévoit qu'un avis doit être envoyé au Président pour la séance au cours de laquelle on veut faire cette présentation. Par conséquent, je ne puis pas entendre la demande du député puisque le Règlement est très strict à cet égard.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je comprends et j'accepte ce que vous avez dit. Je dois dire, cependant, que nous nous étions entendus hier. Je pense que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et le leader à la Chambre de l'opposition officielle confirmeront que nous nous étions mis d'accord pour qu'il y ait des discussions. L'impression que nous avait laissée le Président, c'est qu'il considérerait l'avis donné hier comme valable pour aujourd'hui, dans l'espoir que l'on puisse avoir certaines discussions.

Malheureusement, ces discussions n'auront pas l'ampleur que nous avions espérée. Nous avions compris, monsieur le Président, que l'avis qui avait été donné hier serait valable pour aujourd'hui également. Naturellement, nous pouvons toujours demander le consentement unanime pour autoriser le député à présenter sa motion. En toute honnêteté, il me paraît logique, à propos d'une question aussi critique, de demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre à mon collègue de présenter sa motion de débat d'urgence.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a raison dans la plupart des cas. Je n'ai participé à aucune discussion à ce sujet avec le Président ou le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné l'importance de la question dont j'ai parlé avec mon collègue, je ne vois aucun problème à renoncer de façon unanime, au nom de mon parti, à la présentation de l'avis afin que vous puissiez traiter de cette motion sur le débat d'urgence.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, permettez-moi de confirmer que des discussions ont eu lieu hier. Moi qui suis de ce côté de la Chambre, j'aimerais indiquer que nous avions cru que l'avis d'intention qui avait été présenté demeurerait valide encore aujourd'hui.

• (1020)

De notre côté, nous ne voyons aucune difficulté à ce que le député fasse sa présentation, mais je ne voudrais d'aucune façon laisser ainsi entendre que j'envoie par le fait même un signal au Président lui indiquant comment nous aimerions qu'il procède.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il semble y avoir consentement unanime, je redonne donc la parole au député de Mackenzie pour qu'il présente sa demande en vertu de l'article 52.

[*Traduction*]

M. Althouse: Le gouvernement du Canada est en train d'examiner des propositions découlant des négociations du GATT, c'est-à-dire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il s'agit d'un document d'environ 500 pages qui touche pratiquement tous les secteurs de notre économie, jusqu'au rôle que les gouvernements provinciaux jouent dans notre Confédération.

Le document propose de nouveaux secteurs d'activité au GATT. C'est la première fois par exemple que le GATT tiendra compte intégralement des droits relatifs au commerce extérieur, à l'agriculture, aux services et à la propriété intellectuelle. Ces propositions auront donc des répercussions particulières sur les Canadiens qui travaillent dans ces secteurs d'activité économique.

Nous n'avons pas l'occasion, à la Chambre, de discuter convenablement des préoccupations de ces travailleurs ni des répercussions éventuelles de ces propositions sur notre économie et sur notre Confédération, avant que le gouvernement ne soit appelé à décider s'il faut approuver ou non les propositions du GATT. Il est extrêmement urgent que les grandes lignes de cette question soient débattues à la Chambre. Il incombe aux députés de cette Chambre d'informer le gouvernement des effets positifs

et négatifs de la décision qu'il doit prendre ainsi que des préoccupations de tous les Canadiens.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux vous faire savoir, ainsi qu'au greffier, que j'aimerais avoir la possibilité d'aborder le concept et la procédure des débats d'urgence à la Chambre des communes. Je ne veux pas aborder cette question aujourd'hui, mais seulement donner un préavis.

Je crois que certains événements survenus au cours des douze derniers mois ont eu pour effet de lever quelques restrictions applicables au concept des débats d'urgence. J'aimerais avoir la possibilité, plus tard cette semaine, de faire part à la présidence de mes vues qui traduisent la position de l'opposition officielle sur la question.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis intrigué par l'intervention de mon vis-à-vis. Je la trouve assez intéressante et je suppose qu'il parle de certaines des réformes ou des modifications apportées au Règlement.

Je crois que deux possibilités s'offrent à nous. Nous pourrions soumettre cette question au Comité permanent de la gestion puisqu'elle ressortit à son mandat. Mais peut-être le député préfère-t-il réserver une journée d'opposition pour tenir ce débat. Dans ce cas, il n'a qu'à me le dire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'appuie la suggestion de mon collègue. Je crois que nous sommes tous ouverts à une réforme du Règlement qui nous donnerait plus de flexibilité.

Je crois qu'un tel besoin a été illustré ce matin—je vois mon collègue qui fait oui de la tête—par le député de Skeena qui a demandé la parole pour parler de la stupéfiante nouvelle de l'amincissement de la couche d'ozone au-dessus du Canada. Il est évident que nous devrions discuter de ce sujet le plus tôt possible. J'appuie ces grandes idées, monsieur le Président. Plus tôt nous nous en occuperons, mieux ce sera.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Merci beaucoup, monsieur le Président. Hier, j'ai invoqué le Règlement pour proposer au gouvernement, par votre intermédiaire, de tenir un débat d'urgence d'une durée illimitée, qui serait dirigé par le gouvernement et qui viserait à rechercher d'ici la fin de la semaine des moyens de redonner du travail aux Canadiens. Je me demande si le gouvernement peut me donner une réponse à cette requête.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Étant donné la nature du Règlement tel qu'il est concernant les débats d'urgence, je suis obligé de reconnaître que la demande du député de Mackenzie ne rencontre pas les exigences telles qu'elles sont stipulées dans le Règlement actuel.

Mais il va sans dire que la Présidence est au service de la Chambre et que si les honorables députés souhaitent assouplir les exigences du Règlement à cet égard, le Président, bien sûr, acceptera avec plaisir les changements qui pourront être décidés par la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 3 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Au moment de l'ajournement de la Chambre hier, le député de Thunder Bay—Nipigon disposait encore de quatre minutes.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de contester ce chiffre bien que je croyais disposer de plus de temps. Je m'en tiendrai cependant aux quatre minutes qui me sont imparties.

Au moment de l'ajournement du débat hier soir, j'étais en train d'essayer de montrer que les secteurs de l'économie qui seraient les plus touchés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, par le plafonnement et par la mesure législative dont est saisie la Chambre, seraient

les foyers pour personnes âgées, les maisons de soins infirmiers, les centres d'hébergement, les garderies, les foyers pour mères célibataires, les résidences pour handicapés mentaux ou physiques, les refuges pour victimes de violence familiale ou d'agression sexuelle et les services de désintoxication.

Il ne fait aucun doute qu'on assisterait à une réduction des services de santé pour les plus vulnérables; les personnes âgées qui ont besoin de médicaments et de soins dentaires seraient particulièrement touchées.

Si les prestations d'aide sociale à l'enfance sont réduites, qu'arrivera-t-il aux enfants visés? Nous avons tous entendu à la Chambre comment tous les partis s'accordent unanimement sur la nécessité de protéger les enfants de notre pays par tous les moyens, en particulier économiquement.

Les services d'aide sociale de toutes sortes vont être gênés: les services d'adoption, ceux de réadaptation comme l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, les services destinés aux personnes âgées et handicapées physiquement et mentalement, ceux des auxiliaires familiales, de maintien à domicile et autres services similaires qui sont à l'intention des personnes seules et des familles en cas d'urgence, ou qui permettent aux personnes âgées et aux handicapés de vivre de manière indépendante dans nos collectivités.

Je pourrais continuer indéfiniment et dénoncer en termes sans équivoque le tort que ce genre de projet de loi va faire à ces personnes non seulement dans ces trois provinces, mais dans tout le Canada, si on le laisse adopter.

Je voudrais indiquer pour conclure que ce n'est pas le moment dans l'histoire du Canada, si notre pays doit rester unifié et une seule nation, de faire des distinctions entre les provinces du Canada à propos de questions économiques qui vont certainement toucher tous les citoyens, non seulement dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, mais dans tout notre beau pays. J'implore le gouvernement aujourd'hui, dans l'esprit de l'unité que nous essayons de créer, de retirer ce projet de loi et de ne pas le représenter avant la fin de la récession.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de Thunder Bay pour avoir fait remarquer qu'on a tort de vouloir imposer un plafond au RAPC, étant donné la conjoncture actuelle.

Comme nous l'avons mentionné à la Chambre, il ne s'agit pas simplement de critiquer le gouvernement, mais de proposer des idées qui, espérons-nous, permettront aux gens de retrouver du travail. Nous n'aurons plus ainsi vraiment besoin de songer à imposer un plafond à un programme aussi essentiel pour les plus défavorisés que le Régime d'assistance publique du Canada.

Ma question s'adresse à mon collègue qui, depuis trois ans, accomplit à la Chambre un travail fabuleux dans nos réseaux de transports où l'on pourrait peut-être investir dans le capital humain et dans nos infrastructures afin de redonner du travail aux gens.

Je me demande s'il voudrait bien faire part à la Chambre et à la population canadienne des idées auxquelles il a pensé dans le domaine du transport et qui seraient susceptibles de redonner du travail aux Canadiens, si le gouvernement avait la volonté politique de le faire.

• (1030)

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Broadview—Greenwood de ses commentaires sur les possibilités qu'offre notre infrastructure, notamment dans le domaine des transports, pour aider notre pays à se remettre sur pied. Je le remercie également des bons mots qu'il a eus pour le travail que j'ai accompli dans ce domaine.

Pour répondre à mon ami, je dirai ceci: ce qu'il manque au Canada, c'est une politique nationale des transports qui s'appliquerait à tous les modes de transport—aérien, maritime, routier, ferroviaire—pour développer des infrastructures qui favoriseraient le retour de conditions économiques plus favorables.

Jetons un coup d'oeil au réseau routier. Dans le coin d'où je viens, les services de VIA Rail ont été supprimés de Sudbury jusqu'à Winnipeg. Nous nous retrouvons donc sans un service-voyageurs, lequel est indispensable dans toutes les régions du Canada et plus particulièrement dans le nord de l'Ontario. Par conséquent, les jours où, comme aujourd'hui, les avions ne décollent pas, nous n'avons qu'un seul mode de transport à notre disposition: la route. Que ce soit en camion ou en voiture, les gens veulent pouvoir circuler dans toutes les localités de cette région, comme c'est le cas partout ailleurs au Canada, j'en suis sûr.

Ce qui se passe à l'heure actuelle, monsieur le Président, c'est que la détérioration de l'infrastructure de notre réseau routier est telle qu'il survient plus d'accidents que jamais sur nos routes, phénomène qui s'explique principalement par le fait que ces routes ne sont plus aussi bien entretenues qu'elles l'étaient autrefois. À cela s'ajoute le fait que les routes assument le transport dont se chargeaient auparavant les chemins de fer, ce qui fait que d'énormes camions, grumiers et autres, sillonnent nos routes, car notre économie repose sur les matières premières.

Nous n'avons ni la volonté politique, bien que le gouvernement provincial ait promis mer et monde aux gens du nord de l'Ontario, ni les ressources vu les sommes que le gouvernement fédéral met à la disposition de toutes ces collectivités du nord de l'Ontario et d'autres régions du Canada, pour remettre en état cette infrastructure qui est d'une importance vitale.

Mes amis d'à côté soutiennent qu'ils dépensent une fortune pour le nord de l'Ontario, monsieur le Président. Laissez-moi vous dire, bien franchement et sans crainte d'être démenti, que tout ce que cette région a obtenu, ce sont de belles promesses. Ils se contentent d'y envoyer des ministres qui promettent ceci et cela et, comme leurs prédécesseurs, ils ne donnent pas suite à leurs promesses. Voilà le dilemme devant lequel se trouvent les gens du nord de l'Ontario: les gouvernements leur font des promesses qu'ils ne peuvent pas tenir. On observe ce phénomène en Ontario, comme de l'autre côté de la Chambre d'ailleurs.

Pour en revenir à la question que mon collègue a soulevée au sujet des besoins en matière de transport, disons qu'il nous faut des moyens de transport par chemin de fer, d'autres routes et un accès plus facile aux réseaux aériens du Canada. Merci beaucoup de m'avoir posé cette question.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir dans le débat du projet de loi C-32, bien que je ne sois pas très heureux des conséquences qu'il aura.

La mesure à l'étude prévoit en effet la prolongation du plafonnement à 5 p. 100 de la croissance de la contribution fédérale destinée aux provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta et d'Ontario, ma province. Elle reconduit le projet de loi C-69 qui imposait un tel plafonnement de 5 p. 100 jusqu'en 1992, tandis que le projet de loi C-32 le prolonge jusqu'en 1995. Je ferai remarquer qu'il s'agit du seul instrument grâce auquel le gouvernement fédéral contribue au financement des dépenses que les provinces consacrent à l'aide sociale et aux services sociaux.

Je tiens à citer quelqu'un à ce point-ci: «Il y a ce que j'appelle la dimension tendresse. Le gouvernement est investi de la responsabilité vitale qui consiste à montrer de la compassion pour les pauvres et les défavorisés; il doit promouvoir le principe de l'égalité pour tous et manifester un sens élevé de sa responsabilité sociale. Tout Canadien bien pensant se doit d'agir de la sorte. Parmi les défis que le gouvernement doit relever, il n'en est pas de plus noble, et aucune obligation n'est plus sacrée. Nous serons jugés en tant qu'individus et en tant que société selon la manière dont nous aurons pris soin de ceux qui sont incapables de le faire eux-mêmes.»

C'est notre premier ministre qui a prononcé ces paroles, et comme c'est si souvent le cas, nous pouvons souvent être d'accord avec ce qu'il dit, mais certainement pas avec ce qu'il fait. Il n'y a en fait que 12 p. 100 de la population du pays qui soit d'accord avec le premier ministre ces temps-ci.

Il faut situer la question dans son contexte historique qui remonte à la Loi constitutionnelle de 1867 lorsqu'il fut décidé qu'il devait exister une entente ou un pacte entre les provinces et le gouvernement fédéral obligeant ce dernier à payer la moitié des dépenses consacrées à l'aide sociale par les provinces.

Au fil des années, l'évolution de ces politiques a donné lieu à des difficultés entre les provinces et le gouvernement fédéral qui se disputaient sur leurs responsabilités constitutionnelles respectives. En conséquence, les personnes défavorisées de notre pays, celles qui ont besoin d'aide, se sont trouvées prises entre deux feux.

Le gouvernement fédéral répète que les municipalités sont les créatures des provinces, mais il n'en reste pas moins que les trois paliers de gouvernement doivent coopérer. L'un ne peut fonctionner sans l'autre, et là réside une partie du problème. Le gouvernement fédéral ne fait plus sa part et ne remplit plus ses obligations découlant du pacte remontant à 1867.

Traditionnellement, le régime d'aide sociale s'améliorait sans cesse au fil des ans.

Le régime d'assistance publique de 1966 avait étendu son aide aux personnes dans le besoin quelle que soit la cause de ce besoin. C'était un des cinq éléments d'un programme visant à enrayer la pauvreté. De toute évidence, il ne fonctionne pas.

Parmi les avantages conférés par ce programme, mentionnons entre autres le transfert de fonds du fédéral aux provinces et aux municipalités. Bien qu'en désaccord sur certains points avec le député qui vient de prendre la parole, je reconnais l'ampleur des réductions concernant les services de réinsertion, y compris les services d'aide aux chômeurs chroniques et aux gens qui risquent l'isolement social, notamment les personnes âgées et celles qui sont physiquement ou mentalement handicapées.

Certaines personnes veulent qu'on les aide à se réinsérer sur le marché du travail. Dans ma circonscription, elles doivent attendre plus d'un an. Elles veulent désespérément qu'on les aide à se recycler en vue de rejoindre les rangs de la population active. Le projet de loi C-32 rend les choses impossibles.

Les services de développement communautaire encouragent et aident les localités en difficulté à améliorer leurs conditions économiques et sociales. À Sault Ste. Marie, par exemple, le principal employeur est véritablement assiégé; nous ne sommes pas sûrs de ce qui va arriver demain, la semaine prochaine ou le mois prochain, et la liste d'assistés sociaux s'allonge de jour en jour.

Que se passe-t-il? Le gouvernement fédéral dit non à la province. Il y a un an, l'Ontario a augmenté ses transferts aux municipalités, et le fédéral s'est insurgé contre une telle dépense. On s'est vite rendu compte que, sans l'aide du fédéral, on ne pouvait pas effectivement faire de telles dépenses.

À quoi cela rime-t-il? La municipalité est alors obligée de recruter plus de personnel pour traiter tous les dossiers, tandis que l'assiette fiscale s'effrite. Le gouvernement provincial a payé pour notre principal employeur quatre millions de dollars d'arriérés d'impôt. Comment la municipalité peut-elle absorber ces coûts supplémentaires si elle ne reçoit pas d'aide du gouvernement provincial, qui, lui, n'a pas reçu d'aide du gouvernement fédéral?

• (1040)

Évidemment, la limite vise uniquement les provinces les plus riches. Pourtant, on pouvait lire aujourd'hui dans le *Toronto Star* que la limite de la croissance des paiements au chapitre de l'aide sociale coûtera 900 millions de dollars à l'Ontario. Voilà l'impact que cette mesure aura sur le gouvernement ontarien—900 millions de dollars.

Le ministre d'État chargé des Finances dit que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont les mieux placées pour absorber le fardeau supplémentaire. Quelle remarque cynique de la part du ministre! L'Ontario n'est plus une province riche, mais nous espérons qu'elle le deviendra de nouveau. Actuellement, notre secteur manufacturier a été érodé à un point tel que de nouvelles fermetures d'usine et de nouvelles mises à pied sont annoncées chaque jour. Comment le gouvernement fédéral peut-il laisser entendre que l'Ontario est en mesure de porter le fardeau? Nous ne pouvons plus porter le fardeau—900 millions de dollars, c'est un impact important.

Si nous examinons le nombre de cas, dans la région du Grand Toronto, le nombre d'assistés sociaux a atteint 102 000 en janvier, comparativement à 98 000 en décembre. C'est donc faux de dire que la récession est terminée. Nous en avons la preuve en examinant ce qui se passe dans les diverses localités d'un bout à l'autre du pays.

Il y a presque consentement unanime pour dire que le projet de loi C-32 est tout à fait inopportun. Au beau milieu d'une récession, ce n'est pas le moment d'aggraver la situation des gens qui sont déjà en difficulté. Il convient de signaler que 50 p. 100 des pauvres du Canada habitent la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

La récession a fait perdre leur emploi aux gens, qui doivent maintenant se fier à l'assurance-chômage. Croyez-moi, mes expériences en ce qui concerne le régime d'assurance-chômage n'ont pas été très agréables. Le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités dans ce domaine. Il a fait en sorte que ce soit plus difficile pour les travailleurs de devenir admissibles à l'assurance-chômage. De plus, il a raccourci la période de prestations. S'il y a quelque doute que ce soit au sujet du règlement, les travailleurs n'ont jamais gain de cause.

J'ai représenté des centaines de travailleurs de l'acier au conseil arbitral de l'assurance-chômage dans ma localité, et ce fut une expérience assez malheureuse. C'est extrêmement difficile de gagner des appels. Nous allons quand même persister. Toutefois, lorsque ces gens n'auront plus droit à l'assurance-chômage, ils devront se tourner vers l'aide sociale. Ils ne veulent pas en être réduits à cela, mais pourront-ils obtenir l'aide dont ils ont besoin? Cela devient de plus en plus difficile de fournir cette aide.

Au Canada, un des pays les plus riches du monde, et je crois que c'est un fait que nous reconnaissons tous, il y a près de 1 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Parmi les pays industrialisés, seuls les États-Unis nous précèdent en ce qui concerne le niveau de pauvreté des enfants. Nous demandons à ces enfants de payer pour les échappatoires consenties aux grandes entreprises.

Je veux donner un exemple à l'appui. À mon avis, il faut examiner certains exemples pour bien cerner la gravité des problèmes dans nos localités canadiennes. Sault Ste. Marie n'est qu'un microcosme de ce qui se produit dans de nombreuses autres localités. Nous ne sommes certainement pas les seuls à vivre cette situation, mais je pense que celle-ci est représentative de ce qui se produit ailleurs au pays.

Une infirmière m'a téléphoné pour me signaler que le nombre de jeunes enfants souffrant de malnutrition est à la hausse dans nos hôpitaux. Il a fallu un certain temps avant d'en découvrir la raison. Quel était le problème? On a découvert que les familles qui sont défavorisées sans que ce soit de leur faute sont obligées de rogner sur les coûts. Entre autres choses, au lieu d'acheter des formules très coûteuses pour leurs petits, elles diluent du lait Carnation en espérant que cela fera l'affaire. Il n'en est rien.

Que vaut notre système si nous ne pouvons même pas donner les aliments de base à nos enfants? C'est un problème qui subsiste à l'heure actuelle et, à mon avis, il ne peut être surmonté. Je suis allé en Chine. Voici ce qui m'a le plus impressionné dans ce pays qui compte, sauf erreur, 7 p. 100 de terre arable et 1,14 milliard d'habitants. D'après ce que j'ai vu, tout le monde avait de quoi manger. Personne n'avait le ventre creux, et nous avons parcouru une grande partie du pays. Au Canada, il y a des bébés qui ont faim. Cela en dit long sur notre système, et le projet de loi C-32 ne fera qu'aggraver le problème.

Nous avons parlé aussi du moment choisi pour appliquer cette mesure. Le projet de loi C-21, les modifications du régime d'assurance-chômage, la récupération fiscale des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse, les mesures défavorables à l'assurance-maladie, tout cela vient au même moment, ce qui met le système à très rude épreuve. Comme je l'ai déjà dit, à moins que nous ne coopérions et que nous ne redonnions du travail aux Canadiens, les problèmes ne feront que durer et s'aggraver.

Qu'on me permette d'aborder un sujet difficile, celui de la santé mentale. Le problème est discret, mais nous savons qu'il existe et qu'il ne fait que grandir. La détresse sur le plan économique a de lourdes conséquences pour la santé mentale.

Chez moi, le terme dépression est associé aussi bien aux crises économiques qu'aux dépressions nerveuses. Le taux de suicide chez les jeunes a fait un bond, et ce n'est pas un problème que nous allons régler en réduisant le déficit. La réduction du déficit ne fait rien pour le bien-être des gens. Ils ont perdu espoir. Personne n'espère plus rien, et le gouvernement ne lève pas le petit doigt pour remettre l'économie sur pied, pour la relancer.

Ce ne sont pas les idées qui manquent. Si nous pouvons redonner de l'emploi aux travailleurs, l'optimisme va remplacer peu à peu le désespoir. La meilleure idée semble être celle des travaux publics. La Fédération canadienne des municipalités est d'accord, puisque c'est elle qui l'a lancée. Même George Bush, qui est plutôt à droite, estime que c'est une excellente idée. Notre premier ministre dit que c'est idiot. Une fois de plus, une idée qui semble bonne à tout le monde est qualifiée d'idiote par le premier ministre.

Il est bien évident que nous sommes engagés dans une voie sans issue. Nous pouvons restructurer l'économie et les entreprises, même si ce n'est pas sans difficulté. Nous pouvons restructurer l'industrie, comme nous devrons le faire dans ma collectivité avec Algoma Steel. Nous pouvons restructurer les responsabilités, pourvu qu'on fasse preuve de coopération. Nous pouvons aussi restructurer la dette. Nous pouvons faire tout cela, bien que ce soit très difficile, mais nous pouvons le faire.

Toutefois, nous ne pouvons restructurer la vie des gens. Nous ne pouvons restructurer les familles. Nous ne pouvons restructurer les possibilités d'instruction sans que la population et le pays n'en souffrent. Nous ne pouvons non plus restructurer les services médicaux sans que cette mesure n'entraîne des souffrances physiques et mentales. La «restructuration» est un mot à la mode, et le gouvernement nous dit qu'il faut agir. Nous sommes d'accord, mais vous ne pouvez restructurer les gens. C'est impossible, et pourtant cela se produit: des familles sont contraintes de se restructurer d'une façon qui est contre nature. Nous ne pouvons restructurer les sentiments des personnes lorsque celles-ci sont déprimées. Les gens resteront déprimés si le gouvernement central n'apporte pas des changements. Or, la population ne voit aucun changement. «Nous tenons bon», dit le gouvernement fédéral. «Nous tenons bon, malgré ce qui se passe autour de nous.» Il dit aussi: «Nous comprenons.» Eh bien, s'il comprend, qu'il apporte des changements, parce que le projet de loi C-32 n'apporte rien.

• (1050)

Je l'ai déjà dit, il fait des compressions partout, pour ensuite faire valoir qu'il jugule l'inflation. Mais s'il jette le pays par terre, s'il détruit la base de l'industrie de fabrication et s'il anéantit les espoirs de la population, quand il en aura terminé avec toutes les mesures prises au nom d'une politique, à quoi tout cela aura-t-il servi si le pays n'en retire aucun avantage en fin de compte?

Il peut dire: «Nous avons appliqué notre politique et c'est la seule politique que nous connaissons.» Mais quel avantage en retire-t-il s'il ne reste plus rien à la fin de l'exercice? Une telle politique ne profite à personne.

J'exhorte le gouvernement à changer d'orientation, parce que les Canadiens l'implorent de le faire. La population commence par demander, puis elle prie et, enfin, elle implore, avant de se mettre en colère et de faire preuve de cynisme. Il faut cesser de persister dans cette voie et trouver des solutions aux problèmes. Nous ne pouvons trouver ces solutions qu'en collaborant.

Je demande donc au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces soi-disant «bien nanties», comme l'Ontario—qui, en fait, n'est plus une province «bien nantie» par la faute de ce gouvernement.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que je suis en général d'accord avec lui et que je comprends le sentiment d'intense frustration qu'il doit éprouver à cause des problèmes qui existent avec Algoma Steel. Or, le député fait partie du Nouveau Parti démocratique et, à l'heure actuelle, son parti a probablement plus d'influence auprès du premier ministre ontarien que n'importe lequel d'entre nous ici, à la Chambre des communes.

Il dit que le gouvernement fédéral doit poursuivre sa politique destinée à juguler complètement l'inflation. Soit dit en passant, je ne crois pas qu'il y ait d'inflation au Canada; les conservateurs l'ont plus que jugulée, comme le député l'a fait remarquer lui-même, finalement. Mais le point que je veux faire valoir, c'est que j'ai le sentiment que le premier ministre ontarien poursuit fondamentalement la même politique que le présent gouvernement conservateur.

Je tiens à préciser deux ou trois choses. D'abord, on compte quelque 400 000 entrepreneurs en Ontario. Ce sont des gens très créateurs et très motivés qui ont vraiment besoin, en fait, que le gouvernement ontarien leur donne une certaine inspiration, un encouragement, un coup de pouce. Très franchement, on a le sentiment que le premier ministre ontarien préférerait payer les gens pour qu'ils ne travaillent pas plutôt que de prendre des risques et d'exploiter le capital humain et l'esprit d'entreprise qui existent déjà.

Je ne tiens pas à vous citer ici aujourd'hui une longue liste d'exemples précis, car il s'agit d'un débat national et ces exemples intéressent surtout ma province. Je voudrais vous parler en tête à tête. Il y a littéralement des douzaines d'exemples d'entrepreneurs qui veulent faire quelque chose pour créer des emplois. Ils voudraient cependant un peu d'aide—non pas de l'argent des contribuables, mais un coup de pouce en cours de route.

Une voix: Donnez-moi un exemple.

M. Mills: Vous me demandez de donner un exemple. Vendredi dernier, en Ontario, le ministre des Affaires municipales a mis un terme à un projet domiciliaire qui prévoyait la construction de 5 000 maisons à prix abordable, des maisons entre 110 000 $ et 140 000 $ situées à cinq minutes au nord de Newmarket. Ce projet aurait créé 17 000 emplois sans coûter un sou aux contribuables ontariens—17 000 emplois sur quatre ans.

Permettez-moi d'être bien précis. J'ai personnellement envoyé un message par télécopieur au premier ministre de l'Ontario. J'ai tenté de lui téléphoner, je lui ai écrit et j'ai écrit à tous les responsables. Je n'ai reçu aucune réponse.

Le premier ministre de l'Ontario a pris la parole à la télévision nationale. Je n'étais pas ici pour l'entendre; j'étais en voyage au Moyen-Orient, mais j'ai entendu dire qu'il cherchait des idées et des moyens afin de créer de l'emploi. Une semaine plus tard, il met un terme à ce projet. Cela montre une certaine incohérence.

J'essaie simplement de dire que nous suggérons au gouvernement conservateur qui siège en face de réexaminer les possibilités de création d'emplois qui existent en Ontario. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! J'ai de la difficulté à voir la pertinence de l'intervention du député. Le projet de loi à l'étude concerne le Régime d'assistance publique du Canada et j'aimerais que le député revienne au sujet et termine ses remarques.

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le président, voici pourquoi mon intervention est pertinente. Si les gens retournaient au travail, il ne serait plus nécessaire de plafonner les contributions au Régime d'assistance publique du Canada puisque, ayant réalisé le plein emploi, on n'aurait plus à fixer des limites à des programmes qui sont si nécessaires à la survie du pays. Je plaide donc pour la création d'emplois.

Pareille mesure législative doit être retirée et, pour cela, j'ai besoin de l'appui des députés.

M. Butland: Monsieur le Président, je pense que ce sont là des propos cyniques et qu'il est malheureux que ce débat devienne aussi sectaire. J'estime qu'il y a du sectarisme dans l'air et qu'on peut être sûr d'au moins une chose: le gouvernement est conséquent avec ses principes.

Je suppose que le parti auquel appartient le député pourrait adopter la politique du gouvernement. Comme le plein emploi est en réalité notre politique, je pense que c'est notre politique que vous adoptez, ce qui ne me surprendra jamais des libéraux, qui sont toujours aussi opportunistes.

L'an dernier, lorsque les néo-démocrates et le premier ministre de l'Ontario ont créé ce fonds anti-récession, le gouvernement fédéral n'a rien voulu savoir. Je suis convaincu que l'opposition libérale n'a pas dit alors au premier ministre Bob Rae qu'il avait eu une bonne idée. Au contraire, il l'a probablement critiqué. À ce moment-là, vous avez critiqué les néo-démocrates parce qu'ils augmentaient les dépenses. Maintenant qu'ils font l'inverse, vous dites qu'ils ne peuvent pas faire ça non plus. Faites-vous donc une idée. Le gouvernement néo-démocrate lui a demandé sa coopération l'an dernier lorsqu'il a lancé son programme de dépenses pour stimuler l'économie, mais le gouvernement fédéral a carrément refusé. L'opposition libérale en Ontario a fait de même.

Je pense que le premier ministre Bob Rae a lancé plusieurs appels aux gens d'affaires et qu'il a essuyé rebuffade sur rebuffade. Absolument. Je ne pense pas qu'ils veuillent coopérer. Il va quand même leur lancer d'autres appels. Et je crois fermement qu'il va réussir, si les autres partis arrêtent de faire les cyniques. Je ne pense pas que le projet de loi C-32 ait quelque chose à voir avec ce dont parlait le député et je félicite le Président d'avoir attiré l'attention de tous là-dessus.

M. Mills: Monsieur le Président, tout d'abord, le député m'a accusé d'être cynique lorsque je lui ai donné un exemple précis de la création éventuelle de 17 000 emplois. Puis, il a dit qu'il ne voyait pas en quoi le projet de loi C-32 avait un rapport avec la création d'emplois. Je ne peux pas croire qu'un député puisse tenir de tels propos. Si nous avions le plein-emploi dans notre pays, nous n'aurions pas une si grande ponction dans la caisse d'assurance-chômage et dans celle de l'assistance sociale. Bonté divine, la première question que le chef du député a posée à la Chambre des communes hier était celle-ci: «Que dire des 30 milliards de dollars qui sont consacrés aux prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale? Consacrons-les plutôt à une main-d'oeuvre productive; ainsi, nous n'aurons plus à nous préoccuper du projet de loi C-32.» Le député n'écoute même pas son propre chef.

• (1100)

J'ai posé une question précise et sincère au député du Nouveau Parti démocratique. Je lui ai demandé d'aider à redonner du travail aux gens. Je n'étais pas cynique. Je lui ai donné un exemple précis, mais il s'est moqué de ma question. C'est pour cela que les gens pensent que cette Chambre ne fonctionne pas, et ils ont raison.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le débat précédent est tout à fait révélateur. Selon moi, de ce côté-ci de la Chambre, nous faisons tout en notre pouvoir pour relancer notre pays et le remettre sur la bonne voie, mais soyons vigilants et n'oublions surtout pas qui est responsable de l'éclatement de notre pays. Ce sont les conservateurs d'en face qui sont à blâmer, et il faut surtout s'en rappeler.

Revenons à nos moutons. L'autre jour, j'ai lu l'article de tête du magazine *Time*, portant sur le malaise national que connaissent les États-Unis. Ce pays est littéralement en train d'éclater. Cela s'explique par le fait que, pendant bien trop longtemps, il a été dirigé par un gouvernement conservateur.

Je pense que beaucoup d'entre nous, même de ce côté-ci de la Chambre, iraient jusqu'à dire qu'il se peut que, sur une période de 100 ans, on doive parfois avoir un gouvernement conservateur, mais selon moi, l'histoire nous montre que lorsque le mandat d'un gouvernement conservateur dépasse quatre ou cinq ans environ, c'est beaucoup trop.

Si on prend le cas des États-Unis, il faut remonter aux années Reagan à compter de janvier 1981; c'est à ce moment là que les problèmes de ce pays ont commencé. La situation est maintenant catastrophique au point que George Bush, qui était très haut dans les sondages et qui profitait d'une cote de confiance de près de 90 p. 100 il y a un an, a vu cette cote baisser au-dessous des 45 p. 100. Qui aurait pensé il y a un an que George Bush pourrait-être battu? C'est maintenant tout à fait possible. Je ne fais pas de prévision en ce sens, mais ce n'est pas exclu.

L'article de tête de ce magazine portait sur la très grave question du malaise américain et de l'éclatement des États-Unis. La même chose se produit au Canada. Le reaganisme n'a pas fonctionné aux États-Unis et le thatcherisme non plus au Royaume-Uni, et je tiens à vous dire que la politique économique de M. Mulroney ne donne pas de bons résultats au Canada également.

Les Canadiens savent pertinemment, et ils le disent tous les jours dans les cafés-restaurants et cela se reflète dans les sondages—au point que même les conservateurs ne peuvent le nier et ne peuvent certes faire fi de cette réalité—, que les choses vont extrêmement mal au Canada. Les gens cherchent des réponses. Ils n'ignorent pas que le gouvernement conservateur a causé en septembre 1984 un tort irrémédiable peut-être au Canada. Nous espérons que, si nous arrivons au pouvoir, nous pourrons redresser la barre, mais le gouvernement actuel continue de causer quotidiennement de graves torts au Canada.

Le gouvernement a commencé par déchirer le contrat social. Nous avons eu pendant des décennies et des décennies un contrat social qui nous distinguait des États-Unis. Au Canada, le gouvernement, le patronat et les syndicats formaient un partenariat, une sorte de contrat social, si vous préférez; quoi qu'il en, soit nous pouvions compter sur cela.

Cela a fait une différence au Canada, qui est en tout cas très différent des États-Unis. Cela a fait de notre pays un des meilleurs au monde, mais la situation se dégrade, et très rapidement d'ailleurs, parce que nous avons un gouvernement conservateur qui veut que la loi de la jungle régisse le Canada.

Ce gouvernement privilégie beaucoup des mots tels que compétitivité et mondialisation. Si seulement nous devenions compétitifs, tout deviendrait simple. On peut nous abandonner aux forces brutales du marché, car si nous sommes compétitifs, tout ira bien. Il suffit de laisser toute latitude à la grande entreprise, et les avantages qui résulteront de ses efforts se répercuteront peu à peu sur nous, les gens ordinaires. C'est un rêve magnifique, mais impossible.

Parlons donc du plafonnement du RAPC. Les conservateurs soutiennent qu'il est essentiel de plafonner l'aide sociale et les paiements de transfert à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique parce qu'au bout du compte, il faut réduire le déficit. Le gouvernement doit, d'après lui, réduire ses dépenses et dégraisser son budget. Il prétend que cette mesure particulière lui fera réaliser une économie de 340 millions de dollars. Nous avons entendu ce refrain très souvent. Pratiquement toutes les mesures que prend ce gouvernement ont pour objet de réduire le déficit et, pourtant, aussi étrange que cela paraisse, le déficit persiste. Il varie à peine. Après presque sept ans de ce gouvernement conservateur, même si nous avons connu des années formidables au point de vue économique, le déficit demeure et la dette augmente. D'ailleurs, cette dette est en hausse constante. Quel est donc le résultat des mesures draconiennes que prennent les conservateurs? Il est mince.

Cela soulève la question, monsieur le Président, de l'équité. Avec cette mesure, les conservateurs disent aux pauvres de l'Ontario, aux pauvres de l'Alberta et aux pauvres de Colombie-Britannique: «Vous allez devoir vous satisfaire de moins.» Où est l'équité là-dedans? Qu'ont fait les conservateurs dans le cas du libre-échange, monsieur le Président? Ils ont donné aux grandes entreprises, particulièrement aux multinationales, un chèque en blanc. «Faites ce que vous voudrez.»

Je pense, monsieur le Président, que pendant un moment les petites entreprises ont cru qu'elles bénéficieraient de l'Accord de libre-échange. Elles se disaient que, si la grande entreprise prospérait, la petite entreprise en profiterait également. Ce n'est pas ce qui s'est produit. Aujourd'hui, les petits entrepreneurs sont peut-être les habitants de ce pays les plus déçus, et cela parce qu'ils se rendent maintenant compte que le programme des conservateurs n'est pas en faveur de la petite entreprise. Il est pour la grande entreprise qui, pour l'essentiel, est basée à New York, Los Angeles, Chicago ou Londres. Il n'est pas pour votre petit détaillant installé, par exemple, sur l'avenue Portage à Winnipeg.

Alors je vous le demande, monsieur le Président, est-ce juste? Les conservateurs demandent aux petites gens de se serrer la ceinture et de vivre avec moins, mais les gros, eux, on leur donne davantage. Est-ce juste? Et la TPS? Du fait de la suppression de l'ancienne taxe de vente, elle a aidé, à juste titre, les exportateurs, mais que dire des autres Canadiens? Qu'en ont-ils tiré? Ils paient davantage; ils se font exploiter. On leur demande de payer plus, et c'est pourquoi je vous demande, monsieur le Président, si c'est juste.

Voilà un gouvernement qui réduit sans cesse ses dépenses, qui n'arrête pas de retrancher, mais qui demande constamment aux Canadiens de donner un peu plus et de se saigner un peu plus, ce qui fait que nous avons aujourd'hui 600 000 personnes qui doivent s'adresser aux banques d'aliments, dont un tiers de ceux-ci sont des enfants.

• (1110)

Au Canada, un million d'enfants vivent dans la pauvreté. Est-ce juste, surtout quand on regarde certaines des mesures draconiennes mises en place par le gouvernement fédéral? En ces temps économiques difficiles, quand les gens se ressentent durement de la récession et des mesures prises par le gouvernement, que dit le gouvernement à propos des énormes salaires que gagnent les premiers dirigeants de certaines des plus grandes entreprises du pays? Il ne dit rien.

L'autre jour, j'ai lu dans le journal que, cette année, les salaires de ces dirigeants au Canada augmenteraient en moyenne de 7 p. 100. Je me demande combien de travailleurs vont avoir de telles augmentations. Pas tellement. Même que beaucoup d'entre eux vont perdre leur emploi.

Mais les conservateurs, qui ont la vie facile, trouvent-ils à redire au sujet des salaires élevés des principaux dirigeants des entreprises? Jamais. Est-ce juste?

Il y a quelques années, le gouvernement fédéral faisait figure de meneur en matière de salaire minimum. Les provinces avaient du retard. Mais qui a du retard aujourd'hui? Qui est dernier en matière de salaire minimum? Est-ce l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve ou le Manitoba? Non, c'est le gouvernement fédéral. Les conservateurs, chiches, n'ont pas rajusté le salaire minimum depuis presque six ans, soit depuis 1986. Peut-on parler de justice?

Et qu'en est-il de la politique monétaire? Qu'en est-il de la politique de ce gouvernement pour combattre l'inflation? Personne n'aime l'inflation, du moins pas à ma connaissance. Les conservateurs se lèvent bravement pour dire qu'ils vont lutter contre l'inflation. Ils ont fait un travail passable. Mais qui a fait les frais dans ce processus? Qui était les pions dans cette lutte contre l'inflation? C'est le travailleur, le gagne-petit. La lutte contre l'inflation a été menée au détriment des petites gens. Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce juste?

Et les compressions dans les paiements de transfert aux provinces? Ces coupes auront un effet négatif considérable sur les programmes de soins de santé dans les provinces, ce qui se fait déjà sentir d'ailleurs. Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce juste? Est-il équitable de transférer aux provinces une partie de plus en plus grande de la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de soins de santé? Est-il juste de retirer des fonds fédéraux du système d'assurance-santé en laissant aux provinces une charge absolument incroyable, un fardeau trop lourd pour elles?

Prenez note de ce que je dis, monsieur le Président: lorsque le gouvernement fédéral ne contribuera plus au système d'assurance-santé et il perdra son pouvoir de mettre en application la Loi canadienne sur la santé—et c'est ce qui se produira—, les provinces adopteront rapidement le ticket modérateur ou d'autres mesures semblables, comme la surfacturation, et ce sera la fin de l'assurance-santé. Ce sera le début d'un système à deux paliers, un pour les riches et un autre pour les pauvres. Il est bien évident que ce dernier sera plus démuni car les moins bien nantis ne pourront s'offrir le même genre de système que les riches. Je vous le demande à nouveau, monsieur le Président, est-ce juste?

Je peux énumérer tous les éléments de cette longue liste et, pour chacun, poser la même question: Est-ce juste? Est-ce juste de s'acharner ainsi à faire des coupes et à déchirer le contrat social qui existe en ce pays depuis si longtemps? Qu'en est-il des dispositions de récupération des pensions et des allocations familiales?

Bien entendu, les conservateurs grimpent sur leur estrade, monsieur le Président, et nous tiennent toujours le même discours: «Après tout, ces mesures s'adressent à des gens qui ont des ressources, des moyens. Nous ne nous attaquons pas aux pauvres gens; nous ne ferions jamais une telle chose.» C'est faux. La récupération n'est d'aucune façon liée à l'inflation.

Même si les conservateurs viennent à bout de l'inflation, je peux vous assurer qu'avec le temps les effets de l'inflation deviendront plus apparents et que les dispositions de récupération des allocations familiales et des pensions feront de plus en plus mal. Comme vous le savez bien, le seuil se situe maintenant à 50 000 $, ce qui n'est pas trop mal, n'est-ce pas? Ce n'est pas trop mal, mais quand il s'agit de pensions de retraite, non indexées par surcroît, ce seuil de 50 000 $ équivaudra à 40 000 $ dans huit ans d'ici. Oui, le seuil s'établira à 40 000 $ dans huit ans. Dans trente ans, il tombera à 20 000 $.

Imaginez-vous que dans trente ans, compte tenu de l'inflation, les Canadiens vont avoir une pension de vieillesse de 20 000 $. Est-ce juste? Est-ce là l'orientation qu'il faudrait prendre? Les Canadiens le savent. Ils le savent et ils le font savoir tous les jours. C'est pourquoi les sondages disent que les conservateurs seront balancés dès la première occasion. Tout le monde sait que leurs politiques mènent le pays à la ruine. Ils n'ont jamais entendu parler du mot «partager».

Vous vieillirez dans votre fauteuil, monsieur le Président, et vous attendrez longtemps de ce côté-ci de la Chambre avant que le mot «partager» ne sorte de leur bouche. Ils ne croient pas au partage. Ils n'en ont jamais entendu parler. En fait, si vous leur demandez ce que le «partage» signifie pour eux, ils vous diront que c'est du «vol». Autrement dit, «partager», c'est «donner aux autres une partie de leur avoir». C'est ce que le «partage» signifie pour eux. C'est du «vol».

Quant à cette idée de créer deux classes dans notre société, ils y arrivent par le principe de la récupération. En réduisant les paiements de transfert aux provinces, ils créent deux classes et divisent notre pays et notre peuple pour mettre les riches d'un côté et les pauvres, de l'autre.

Je vais vous dire le prix à payer pour cela. Lorsque vous écartez les gens à revenus moyens supérieurs et les riches des programmes nationaux tels que les allocations familiales et les pensions, ils n'ont plus l'impression que ces programmes leur appartiennent. Ils estiment qu'ils n'ont rien à voir avec ces programmes. Ils ont les leurs. Par conséquent, lorsque vous les écartez de ces grands programmes, ils ne vous donnent plus leur appui. Ils ne vous accordent plus leur soutien financier, ils ne prennent plus position en votre faveur et ils ne votent plus pour vous.

Est-ce ce que nous voulons? Non. J'aimerais que nous ayons un contrat social, monsieur le Président. J'aimerais que nous ayons un contrat social qui fait participer tous les Canadiens à une oeuvre commune. Je ne veux pas que les Canadiens s'éparpillent dans toutes les directions. Pourtant, c'est ce que préconisent les conservateurs.

Est-ce juste? Non. Les conservateurs, bien sûr, ont privatisé le régime d'assurance-chômage. Il est maintenant plus difficile de toucher des prestations d'assurance-chômage et ceux qui ont assez de chance pour en obtenir constatent qu'elles sont inférieures à ce qu'elles étaient. Avec la privatisation, selon les tables de 1989, les conservateurs ne versent plus les trois milliards de dollars de cotisations qu'ils versaient auparavant à l'assurance-chômage. C'est encore là un exemple d'atteinte au contrat social. À une certaine époque, sous le régime établi par les libéraux, les travailleurs et les gens d'affaires avaient un rôle à jouer dans le régime d'assurance-chômage, mais l'ensemble des contribuables également, par l'intermédiaire du gouvernement. Le gouvernement actuel a détruit tout cela.

• (1120)

En terminant, je dirai qu'il faut changer de direction, sans quoi nous perdrons absolument tout ce que nous avons. Nous perdrons notre contrat social. Nous perdrons l'esprit de collaboration qui existe depuis tant d'années au Canada.

Le plafonnement du RAPC illustre bien le mal qui ronge le Canada, et j'espère sincèrement que nous pourrons renverser la situation.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet de cette mesure législative très importante; à mon avis, elle pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le Canada tout entier, pas seulement pour les pauvres mais pour tous les Canadiens.

Comme vous le savez tous, le projet de loi C-32 concerne le Régime d'assistance publique du Canada. Ce titre bien froid recouvre une réalité tout autre, comme nous allons le voir.

Il s'agit du plafonnement du RAPC, ou Régime d'assistance publique du Canada, plafonnement imposé par le gouvernement conservateur; plus particulièrement, c'est le plafonnement des paiements de transfert à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario. Cette mesure est un exemple flagrant, et des plus visibles, de l'incapacité du gouvernement à concilier politique économique et politique sociale. Ce que le gouvernement tente de faire, c'est, en quelque sorte, de remettre de l'ordre dans les politiques économiques de la nation en s'attaquant aux provinces où le revenu par habitant est plus élevé qu'ailleurs, en limitant en fait l'aide à des personnes qui en ont besoin. Je me propose de montrer que ce n'est pas comme ça qu'il faut s'y prendre.

Ce projet de loi soulève de nombreuses autres questions tout aussi importantes. Si le gouvernement peut se permettre de faire ça avec ce programme, qu'est-ce qui l'empêchera d'en faire autant avec d'autres? Qu'est-ce qui l'empêchera de réduire le montant des paiements de transfert, par exemple? Nous n'avons aucune garantie.

Je veux poser plusieurs questions. Pour commencer, qui va être touché par ce projet de loi? Les Canadiens les plus pauvres. Ce sont eux qui vont le plus souffrir du plafonnement du RAPC imposé par le gouvernement conservateur.

Les députés se rappelleront sans doute qu'on avait imposé un plafond initial de 5 p. 100 aux paiements de transfert destinés à aider les bénéficiaires du programme d'assistance sociale. Il s'agit maintenant d'une extension de cette mesure draconienne qui est absolument inacceptable, en particulier si l'on songe à la crise économique que nous traversons actuellement. C'est une erreur; c'est une injustice; c'est cruel.

On se rappelle que cette mesure pénalise non seulement la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, parce qu'elle réduit l'aide que recoivent ces provinces, mais aussi les personnes qui bénéficient de ces programmes dans ces provinces.

Il y a aujourd'hui dans le *Toronto Star* un article intitulé: «Le plafond imposé à l'aide sociale coûte 900 millions de dollars à l'Ontario.» C'est presque un milliard de dollars et c'est la conséquence du projet de loi en question. Ce sont 900 millions de dollars que les pauvres ne pourront pas avoir. Ceux qui ont besoin d'aide seront privés de 900 millions de dollars, de presque un milliard de dollars. C'est excessif et c'est faire preuve d'un manque absolu de compassion.

Aux termes du RAPC, un grand nombre d'entre vous se rappelle que les gouvernements fédéral et provinciaux partagent également les frais des nécessités de base comme la nourriture, le logement, les vêtements, les services publics et les appareils ménagers. Le gouvernement fédéral ne fixe pas ces nécessités de base pour les programmes d'assistance sociale, mais il aide les provinces à le faire en réponse aux besoins des Canadiens qui ont le plus besoin d'aide.

Maintenant, un grand nombre des services qui seront touchés sont essentiels pour les pauvres de notre pays. Je vais vous en citer certains: les soins dentaires, les services essentiels aux handicapés, les foyers nourriciers pour les enfants maltraités, les foyers d'hébergement pour les femmes battues et les garderies subventionnées pour les familles à faible revenu. Ce sont des choses essentielles qui seront refusées. Le gouvernement fédéral empêchera les provinces de faire autant qu'elles le voudraient parce qu'il ne leur versera pas, comme il le ferait normalement, des sommes égales aux dépenses qu'elles engageraient dans ces domaines et dans plusieurs autres.

Le pire, et c'est un point dont on n'a jamais beaucoup parlé, c'est que le plafond introduit durant l'année budgétaire 1990-1991 se trouve maintenu—à présent qu'il a commencé, plus rien ne peut les arrêter. Cette mesure continuera d'avoir des effets du même type que ceux mentionnés dans l'article publié dans le *Toronto Star*—900 millions de dollars de moins pour cette province seulement, en ce qui concerne l'aide aux pauvres.

Je tiens également à mentionner—car il s'agit d'après moi d'un point important—que cette mesure va avoir pour résultat de faire retomber la dette et certains problèmes économiques sur le dos des pauvres. Je crois que nous l'oublions souvent. Il est facile de citer des statistiques et d'envisager froidement ce type de programme sous un angle analytique. Par contre, il est parfois difficile de comprendre qu'il y a là un effort, une tentative pour résorber la dette et le déficit, au détriment des pauvres.

Certains d'entre vous savent que ce point a été contesté devant les tribunaux qui ont décidé que le gouvernement n'avait rien fait d'illégal—et se réjouissent de ce qu'ils perçoivent en quelque sorte comme une victoire morale. Je suggère quant à moi que ce n'est pas une victoire morale, mais le contraire. Même s'il a gagné sur le plan juridique, le gouvernement n'a pas moralement le droit de renoncer à ses responsabilités envers les personnes démunies et défavorisées.

Un autre point qu'on oublie souvent de mentionner, c'est que ce type de programme dresse les provinces les plus riches, autrement dit celles qui ont le revenu le plus élevé par habitant—et nous savons tous qu'elles sont plus pauvres depuis quelque temps—contre les autres provinces. Ce type de programme aggrave les tensions dans notre pays, à un moment où la situation est particulièrement tendue. Il dresse vraiment une partie du pays contre les autres. Il ne fait qu'accroître la colère des gens déjà irrités par un système qu'ils estiment injuste, inefficace, insensible et inéquitable.

Parlons de la situation actuelle.

[*Français*]

Vous n'êtes pas sans savoir que, ici au Canada, au moment où l'on se parle, il y a environ 5 millions de personnes qui vivent au seuil ou sous le seuil de la pauvreté. Les femmes, malheureusement, constituent la majorité de ces pauvres. Il y a, à l'intérieur de ce nombre de 5 millions, 1 million de jeunes, d'enfants, de jeunes adolescents. Je trouve cette situation déplorable dans un pays tel que le nôtre, un pays qui est riche, si on le compare aux autres pays du monde.

Au moment où l'on se parle, il y a 2 millions de Canadiens et Canadiennes qui reçoivent de l'assistance sociale, et là aussi il y en a un grand nombre qui sont des femmes et des enfants. Je trouve cela absolument déplorable que dans notre pays, le Canada, qui compte 27 millions d'habitants, il y en ait 2 millions, presque 10 p. 100, qui soient sur l'assistance sociale. Je trouve cela malheureux!

• (1130)

Et puis lorsque l'on parle du chômage, des gens qui n'ont pas d'emploi, on parle de presque un million et demi, et ça dépasse peut-être ce chiffre puisqu'il y en a qui ont abandonné. Il y en a qui se disent que ça ne sert à rien.

Je vais vous donner des exemples concrets de ma propre circonscription. Dans ma circonscription, je pourrais nommer au moins sept jeunes hommes qui ont quand même des diplômes universitaires assez importants, des maîtrises en administration publique, dans le domaine de l'économie et dans d'autres domaines très importants, et qui n'ont pu se trouver du travail, qui trouvent des contrats d'un mois ou deux, quelque chose comme cela, mais rien à long terme, rien qui promet. Peut-on imaginer ces jeunes qui ont étudié pendant des années afin de s'assurer un avenir prometteur, et qui ont perdu espoir.

J'ai rencontré un jeune homme qui a un baccalauréat en économie, qui a dû se rendre aux États-Unis pour se trouver un emploi parce qu'il n'y avait pas d'emploi ici au Canada. C'est un jeune homme très intelligent, qui a eu beaucoup de succès à l'université, et il n'y a rien pour lui ici au Canada.

Dans ma circonscription, en ce moment, il y a un homme d'environ 50 ans qui a perdu son emploi à cause des coupures à l'intérieur d'une certaine institution dans laquelle il travaillait. Pas à cause des ses compétences,—il était très compétent, très loyal, il travaillait très fort—mais il a dû y avoir des coupures. Cela fait au-delà d'un an qu'il cherche un emploi, et il n'a encore rien trouvé. Est-ce qu'on peut s'imaginer le désespoir qu'il ressent, au sein de sa famille, et ce à cause de son incapacité à se trouver un emploi.

Je connais un électricien qui a travaillé pour un certain nombre d'entreprises, qui est très compétent, qui a toutes sortes de références qui indiquent qu'il est très bon dans son métier, qui cherche partout, et il n'y a rien.

Et là je n'ai pas encore parlé des gens qui ont fait banqueroute, des petites et des moyennes entreprises. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu un nombre important, une croissance extraordinaire pendant la dernière année, de gens qui ont beaucoup investi, qui ont essayé de mettre une entreprise sur pied et qui, à cause de la récession, à cause du dollar qui est très élevé comparativement à celui des États-Unis, à cause des taux d'intérêt qui, jusqu'à tout récemment, étaient très élevés, n'ont pu tenir le coup.

Au moment où l'on se parle, il y a des banques alimentaires et il y aura 1,8 million de Canadiens qui se rendront à ces banques pour arriver à se nourrir pendant l'année. Et puis vous savez qu'il y a 40 p. 100 de ces gens qui sont des enfants et de jeunes adolescents. Dans notre pays, les banques alimentaires manquent de nourriture, et je trouve cela malheureux, déplorable, totalement inacceptable!

[*Traduction*]

Je veux parler des hausses d'impôt et de taxes, car cela s'est révélé un fardeau pour les Canadiens. Nous le savons tous, notre pouvoir d'achat est moins grand aujourd'hui qu'il l'était il y a quelques années, malgré certaines hausses dont certains secteurs ont bénéficié, car les hausses d'impôt et de taxes nous ont enlevé plus d'argent que nous en avons obtenu dans presque tous les secteurs. Les gens de la classe moyenne, qui sont le véritable moteur du Canada, ceux sur lesquels nous comptons pour financer un certain nombre des programmes que nous avons déjà, en souffrent. Ils perdent foi. Ils sont écrasés sous ce fardeau fiscal. Je parle des 34, sauf erreur, hausses d'impôt et de taxes de même que de la taxe sur les produits et les services qui n'est pas plus populaire aujourd'hui, je puis vous l'assurer, qu'elle l'était lors de son entrée en vigueur. J'en prédis la disparition.

Pire encore, en parlant de la classe moyenne et du fardeau qui l'écrase, si nous examinons les impôts et taxes que paient les pauvres, nous constatons qu'ils paient proportionnellement plus que les autres. Et cela alors qu'un certain nombre de Canadiens gagnent un revenu extrêmement élevé et paient très peu sinon pas du tout d'impôt. De même, un certain nombre de sociétés réalisent d'énormes profits, mais paient très peu sinon pas du tout d'impôt.

Les Canadiens sont en colère. Ils en ont assez. Le système leur paraît injuste. Quand on voit plafonner ainsi le RAPC, on se rend compte de l'injustice du système, et cette impression est tout simplement exacerbée par des mesures fiscales comme celles-là.

Certains d'entre vous se rappellent la récupération des pensions de vieillesse ainsi que celle des allocations familiales et se rendent compte que cela deviendra de plus en plus grave au fil des années. Au début, beaucoup de gens ont examiné la chose très superficiellement en se demandant où était le problème. Le voici le problème: avec le temps, de plus en plus de gens seront touchés par cette récupération même avec un revenu beaucoup plus modeste. Cela deviendra de plus en plus grave. Ces Canadiens qui ont pris la chose à la légère se rendront compte dans 10 ou 20 ans qu'il s'agissait d'une autre mesure draconienne.

Tout le système est plein de mesures fiscales injustes. Je vais vous donner deux exemples. Si l'on compare la situation des gens qui sont mariés et de ceux qui vivent en union libre, ces derniers bénéficient d'un avantage sur le plan fiscal. Je ne veux pas que les gens mariés souffrent davantage et je ne veux certes pas que ceux qui vivent en union libre soient pénalisés comme le sont les gens mariés. Je pense cependant que, peu importe le régime d'union légale sous lequel on vit, et il s'agit dans les deux cas d'unions reconnues par la loi, la fiscalité ne devrait sûrement pas favoriser un type de relation par rapport à l'autre. Ce qui est bon pour l'un devrait sûrement l'être pour l'autre aussi.

Voici un autre exemple. Moyennant présentation des reçus nécessaires, les travailleurs qui doivent assumer des frais de garderie ont droit à certains avantages fiscaux, alors que les personnes qui peuvent ou qui veulent rester à la maison n'obtiennent pas d'avantages semblables. Les gens sont au courant de cette situation. Ce genre d'injustice les fâche, et ils veulent des changements.

[*Français*]

Souvent, on entend dire qu'on est en train d'entreprendre de telles mesures, de tels projets de loi parce qu'on veut contrôler le déficit et la dette. Mais vous

n'êtes pas sans savoir que le déficit a été d'environ 30 milliards pour un certain nombre d'années et cette année, on nous dit qu'il va sans doute dépasser les 30 milliards. Je l'ai dit à plusieurs reprises, je vous l'ai mentionné et j'ai quand même un document signé par l'ancien ministre des Finances, M. Wilson, qui indiquait que la dette était quand même de 170 milliards, ce qui est beaucoup d'argent, en 1984 lorsque le Parti conservateur a formé le nouveau gouvernement. Cette dette dépassera, a déjà dépassé, je crois, les 400 milliards.

Et donc, les Canadiens se disent: Regardez toutes les augmentations d'impôts que nous avons dû payer. S'il y avait eu un certain succès au point de vue du déficit et de la dette, j'ai l'impression qu'ils seraient beaucoup plus prêts à accepter ce qui se passe. Mais il n'y a pas eu d'améliorations; il y a même eu une détérioration et ils n'aiment aucunement cela.

[*Traduction*]

Tout comme moi, de nombreux Canadiens se demandent comment le gouvernement peut se vanter de contrôler ses dépenses et affirmer que le plafonnement du RAPC ainsi que la réduction des transferts en matière de santé et d'éducation aident à enrayer le déficit et la dette. La santé et l'éducation perdent des milliards de dollars. On parle d'une réduction de 30 milliards entre 1986 et 1995, soit 20 milliards de moins pour la santé et 10 milliards de moins dans le cas de l'éducation.

Le gouvernement exerce effectivement un certain contrôle, mais au détriment des provinces, des territoires et des citoyens de ces localités. Comment peut-il se vanter de contrôler la dette alors qu'il s'en décharge sur le dos de son voisin?

Je voudrais vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues et à tous ceux qui nous écoutent, qu'il faudrait réexaminer la situation. Il faudrait étudier très sérieusement les liens qu'il y a et qu'il doit y avoir entre le développement économique et le développement social. Nous devons être sensibles aux besoins des plus démunis. En leur refusant ce dont ils ont besoin pour améliorer leur sort ou pour avoir ne serait-ce qu'une certaine qualité de vie, nous nous nuisons à nous-mêmes et à l'ensemble du pays. Nous pénalisons tous les Canadiens, car ces personnes ne peuvent alors participer pleinement à la vie de la société, et cela accentue les tensions qui existent dans notre pays.

Il faut un équilibre entre le développement économique et le développement social. Je me réjouis que mon parti s'intéresse autant à cette question, de même qu'à l'importance d'une juste fiscalité; je me félicite qu'il ait passé des mois à mettre au point des solutions qui tiennent plus compte des besoins des Canadiens et que ces derniers jugeront plus justes et plus acceptables. Ces solutions devraient être annoncées sous peu.

• (1140)

Je voudrais insister sur deux points avant de terminer. Je veux qu'on se rende bien compte qu'en étant insensibles aux besoins des plus démunis, nous nous trompons et nous trompons l'ensemble des Canadiens; ce n'est peut-être pas intentionnel, mais c'est la réalité. On sait que les enfants pauvres sont dans un cercle vicieux et que, d'une manière générale, ils ont de très mauvais résultats à l'école. Que leur réserve l'avenir?

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Je regrette qu'on semble vouloir adopter cette mesure, car je n'y vois aucun avantage. En cette année 1992 qui marque le 125e anniversaire du Canada, nous devrions pouvoir célébrer l'adoption de mesures favorables aux plus démunis, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir si bien exprimé le rapport qui existe entre le développement social et le développement économique dans le processus d'élaboration des politiques. C'est exactement le point que je cherchais un peu plus tôt à faire comprendre au NPD. Si l'on porte beaucoup d'intérêt aux moyens de développement économique au pays, il est alors plus facile d'atteindre les objectifs sociaux que visent, j'en suis sûr, tous les députés.

La question à l'étude m'inquiète vivement du fait que nous semblons outrepasser les limites quand nous pratiquons des compressions. Nous agissons un peu comme un pilote qui effectue un piqué, comme nous en voyons dans les spectacles aériens. Si le pilote ne redresse pas son appareil à temps, s'il dépasse la limite, il ne peut plus remonter. Avec sa politique excessivement agressive, le gouvernement est en avance d'un an et demi sur les objectifs qu'il s'était fixé pour juguler l'inflation. Il a outrepassé les limites dans sa tentative de maîtriser l'inflation et de régler d'autres problèmes. À mon avis, nous sommes à 200 000 ou 300 000 chômeurs près d'une révolution au pays. Les gens commencent à affirmer très ouvertement que nos institutions ne marchent pas, qu'elles ne fonctionnent pas.

J'ai une question à poser au député qui a si bien décrit le désespoir que ressentent bien des membres de sa localité, ce même désespoir que j'ai pu observer chez les gens de ma région. Ne croit-il pas que nous devrions nous employer, cette semaine, à la Chambre des communes, à trouver des façons de redonner immédiatement du travail aux Canadiens, puisqu'il nous sera plus facile, une fois ce problème économique réglé, de respecter toutes les valeurs et d'atteindre tous les objectifs sociaux qui sont si chers aux Canadiens?

[*Français*]

M. Duhamel: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour sa question.

[*Traduction*]

Oui, je crois que c'est extrêmement important. Je dirais même que c'est essentiel, pour un certain nombre de raisons, de consacrer cette semaine et tout le temps additionnel dont nous aurons besoin pour trouver des moyens de permettre aux gens de retourner au travail. Bien entendu, à part les avantages que procure le fait d'avoir un emploi, il y a aussi la satisfaction que les gens ressentiraient en retournant au travail et l'impact que cela aurait sur les conjoints et les enfants. Il ne faut jamais sous-estimer ces facteurs.

Lorsque j'ai parlé à mes électeurs avant Noël et récemment, j'ai constaté que leur plus grande préoccupation est de s'assurer que les chômeurs retournent au travail et trouvent des emplois valorisants. Deuxièmement, on veut être capable de garder son emploi. Les Canadiens qui voient leurs voisins perdre leur emploi craignent que ce soit ensuite leur tour.

Cela contribuerait à rétablir la confiance des gens dans l'avenir. Tout le monde veut avoir une vie productive et prendre ensuite sa retraite dans la dignité. Toutefois, cela est compromis aussi parce qu'il y a un grand manque de confiance dans ce pays.

Les gens ne craignent pas seulement de perdre leurs emplois aujourd'hui ou demain, mais ils craignent aussi pour leur avenir ainsi que pour celui de leurs enfants. Ils se demandent si leurs enfants pourront avoir des emplois, si ce seront des emplois valorisants qui leur permettront d'exploiter leurs talents et si cette situation se maintiendra.

C'est pour toutes ces raisons que je crois que nous devons prendre la semaine et tout le temps nécessaire pour trouver, en faisant preuve de créativité, des moyens de redonner des emplois aux Canadiens afin qu'ils ne dépendent plus des programmes d'aide sociale et n'aient plus besoin d'aller dans les banques d'alimentation. Nous devons leur donner une nouvelle raison de vivre et leur donner l'espoir que le Canada permettra à tous ceux qui le veulent de travailler et de contribuer ainsi à assurer l'avenir du pays.

Oui, rien n'est plus important pour la Chambre cette semaine que d'essayer de trouver des façons de remettre les Canadiens sur le chemin du travail et de rétablir la confiance des gens dans notre pays en cette année où nous célébrons ensemble notre 125e anniversaire.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour parler de ce projet de loi. En présentant cette mesure législative, le gouvernement tente de transférer les compressions budgétaires aux provinces, et partant, aux Canadiens les plus défavorisés. Ce projet de loi porte aussi atteinte à l'une des mesures socialès qui a uni le Canada et ses habitants. Il est présenté à un moment où le Canada doit discuter de son existence même.

Il vaut mieux examiner la teneur du Régime d'assistance publique du Canada et ce que sa mise en oeuvre a signifié pour les Canadiens, car il y a deux ou trois aspects du régime dont personne n'a parlé à la Chambre. Le Régime d'assistance publique du Canada a un objectif qu'il énonce très clairement, soit l'instauration de mesures convenables d'assistance publique pour les personnes nécessiteuses, ainsi que la prévention et l'élimination des causes de la pauvreté.

La loi précise ensuite que le régime fournira la nourriture et le logement, des foyers de soins spéciaux ainsi que divers services de protection sociale. Ces services de protection sociale ont pour objet de supprimer ou de prévenir les causes et les effets de la pauvreté, du manque de soins à l'égard des enfants ou de la dépendance de l'assistance publique. Il s'agit donc de services destinés aux Canadiens les plus défavorisés.

L'une des lacunes fondamentales de ce projet de loi vient de ce qu'il est injuste dans son application même. Il établit une distinction pour les enfants pauvres et les chômeurs de trois provinces seulement, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. À un moment où nous essayons de privilégier l'unité nationale, le gouvernement dépose à la Chambre un projet de loi qui distingue la population de trois provinces et lui porte fonda-

mentalement atteinte. Le projet de loi prévoit l'application de normes différentes à leur endroit.

Dans le préambule de la loi, on dit que ces questions préoccupent tous les Canadiens. C'est ce qui est énoncé dans le préambule du Régime d'assistance publique du Canada, mais voici ce que dit le gouvernement en présentant ce projet de loi: «Nous ne nous préoccupons pas de tous les Canadiens. Nous allons établir une distinction pour ceux de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et nous allons les traiter différemment.» Ce genre de mesure est particulièrement exaspérant parce qu'au moins 50 p. 100 des enfants pauvres habitent dans ces trois provinces et que l'Ontario est en train de se désindustrialiser à cause de la mauvaise gestion économique du gouvernement, qui a des conséquences dramatiques indescriptibles pour les individus et pour l'économie.

• (1150)

Il y a d'autres éléments du Régime d'assistance publique du Canada qui me paraissent tout aussi importants, mais dont personne n'a encore parlé, je crois. Pendant la quasi-totalité de ma vie d'adulte, je me suis occupé d'administration des services d'aide sociale. Lorsque j'ai commencé à travailler dans ce domaine, avant l'instauration du RAPC, nous devions tenir compte d'une multitude de conditions de résidence pour les personnes qui demandaient de l'aide et les enfants à prendre en charge.

En Colombie-Britannique, il fallait voir si le requérant relevait de la province. Il fallait trouver le dernier endroit où la personne avait habité pendant une année entière sans toucher d'assistance. Si c'était en Ontario, par exemple, nous devions facturer cette province.

Il y a eu prolifération de services bureaucratiques qui avaient pour rôle de trouver quelle province ou municipalité avait la responsabilité légale de prendre telle ou telle personne en charge. Le RAPC est arrivé. Il prévoyait notamment que les requérants recevraient leur aide là où ils se trouvaient, que la moitié des frais seraient assumés par les autorités fédérales et que nous éliminerions cette affreuse bureaucratie qui ne traitait pas les Canadiens comme des Canadiens, mais comme les habitants de telle ou telle province: Ontario, Manitoba ou Saskatchewan.

Par ce projet, le gouvernement rouvre toute cette question. Les provinces qui sont limitées à une croissance de 5 p. 100 vont-elles laisser les choses telles quelles ou bien vont-elles vérifier l'origine des requérants? Cette personne est venue en Colombie-Britannique pour se trouver du travail, mais nous devons maintenant lui verser 100 p. 100 de l'aide dont elle a besoin. Par conséquent, nous devrions peut-être rapatrier cette personne en Saskatchewan, comme on le faisait auparavant, ou facturer au gouvernement de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve sa part de l'aide versée à la personne.

Je ne crois pas que le gouvernement soit conscient des répercussions de ce genre de mesure législative. Cette mesure détruit la notion voulant qu'un Canadien est un Canadien, peu importe où il habite, et qu'il a droit à des services dans toutes les régions du pays, indépendamment de son lieu de résidence antérieur. Il n'y aura pas de facturation entre les provinces relativement à des cas individuels.

Il serait honteux qu'un autre de nos filets de sécurité sociale soit menacé, comme c'est le cas actuellement avec notre Régime d'assurance-maladie, en raison de compressions décidées unilatéralement par le gouvernement à l'égard des paiements de transfert.

Quelles sont les conséquences des compressions visant ces paiements de transfert? En Ontario, les compressions visant le Régime d'assistance publique du Canada se traduiront cette année par une perte de 415 millions de dollars. Pour l'année 1991-1992, cette perte s'est chiffrée à 1,2 milliard de dollars. En Colombie-Britannique, la perte a été supérieure à 40 millions de dollars pour la première année. Cette année, celle-ci est d'environ 160 millions de dollars et elle atteindra 1,2 milliard de dollars au cours de la période de cinq ans visée par le projet de loi.

Le gouvernement dénonce les déficits de certains gouvernements provinciaux, mais ces déficits existent dans une large mesure à cause du déficit que le gouvernement fédéral leur a relégué.

Cette année, en Colombie-Britannique, le déficit de 1,7 milliard de dollars est imputable dans une proportion de 67 p. 100 à la perte de paiements de transfert relativement au FPE et au Régime d'assistance publique du Canada. En effet, cette perte représente 1,1 milliard de dollars par rapport au déficit total de 1,7 milliard de dollars.

Le gouvernement n'a pas réglé la crise budgétaire ni celle de la dette. Il a tout simplement refilé ces problèmes aux provinces. Ces dernières sont contraintes d'essayer de dispenser des services dans un contexte particulier. Quel est ce contexte? C'est la situation actuelle, caractérisée par une économie anéantie, par une augmentation inquiétante du taux de chômage, ainsi que par un grand nombre de personnes ayant du travail mais étant néanmoins admissibles à l'aide sociale parce qu'elles n'occupent que des emplois à temps partiel ou des emplois rémunérés au salaire minimum, ce qui ne leur permet pas de subvenir aux besoins de leurs familles.

L'Ontario est la province qui a le plus souffert de la récession. Le coeur industriel de cette province a été ravagé à cause de l'Accord de libre-échange, de la TPS et

de la valeur élevée du dollar canadien. Don Richmond, commissaire à la Commission de la communauté urbaine de Toronto, dit que la situation correspond à peu près à celle qui existait en 1938–1939, en plein coeur de la Crise.

Le nombre de personnes ayant besoin de l'aide sociale aura passé d'un peu plus de 750 000 à bien au–delà d'un milliard en 1992. On compte plus de 100 000 cas à Toronto, et 3 000 autres viennent s'ajouter à chaque mois. Le nombre total se situe juste en–dessous de 300 000.

La région d'Ottawa–Carleton, qui a aussi été touchée, a enregistré une augmentation de 42 p. 100 du nombre d'assistés sociaux. Cette augmentation fera passer les coûts de 290 à 350 millions de dollars. Une partie de cette hausse, soit 12 millions de dollars, sera prélevée sous forme de taxes foncières. Le gouvernement a pris des programmes et en a transféré les coûts non seulement aux provinces, mais aussi aux municipalités.

Nous parlons de logement abordable. Tout ce que le gouvernement a fait hier pour rendre le logement plus abordable, il le défait avec ce projet de loi parce que, dans certaines provinces, cela influence directement le coût d'une maison. En Ontario, c'est par l'entremise d'une augmentation des impôts. C'est tout aussi important de pouvoir garder une maison que de l'acheter.

En Colombie–Britannique, on note aussi une augmentation du nombre de personnes désireuses d'obtenir une aide au revenu. Cette région en est maintenant au même point qu'au moment de la récession du début des années 80. Jusqu'à maintenant, la Colombie–Britannique n'avait pas souffert autant de la récession que la région industrielle de l'Ontario. Malgré tout, elle enregistre un nombre de demandes d'aide au revenu aussi important qu'au plus fort de la récession, au début des années 80.

• (1200)

Parallèlement, il existe toutes sortes de services autres que l'aide visant directement les personnes, pour ce qui est de l'aide au revenu possible en vertu de notre Régime d'assistance publique. Je veux parler des balivernes que raconte le gouvernement et de l'hypocrisie de ses agissements au sujet de l'une de ses questions fétiches, la violence faite aux femmes ou la violence familiale.

C'est à grand renfort de publicité que cinq ministres du Cabinet ont annoncé partout au pays qu'ils allaient consacrer à ce problème 137 millions de dollars sur cinq ans. La plus grande partie de cet argent doit être dépensée bien après que les conservateurs auront perdu le pouvoir. En fait, très peu de cet argent, moins de 20 millions de dollars, doit être dépensé cette année. C'est à peu près la même chose pour le prochain exercice financier. Le reste est à venir plus tard, dans la semaine des quatre jeudis.

Pendant ce temps, le gouvernement enlève 1,2 milliard à l'Ontario et 1,2 milliard à la Colombie–Britannique sur cinq ans. En Ontario, il s'agit de 1,2 milliard de dollars sur un an, soit quelque chose comme plusieurs milliards de dollars sur cinq ans. Voici donc que les conservateurs décident de consacrer 137 millions de dollars à la lutte contre la violence familiale et la violence faite aux femmes et qu'ils réduisent par ailleurs de cent fois plus le financement des mêmes services, c'est–à–dire des refuges pour femmes battues, des services de counselling familial, des services d'aide aux enfants battus, négligés et victimes d'abus sexuels.

Ils ont le culot et l'hypocrisie d'annoncer à grand renfort de publicité qu'ils vont libérer cet argent, alors que, en fait, ils compromettent la sécurité des enfants en s'assurant que ces services ne seront pas offerts au palier provincial et en réduisant leur financement de montants des centaines de fois plus importants. Ils compromettent ainsi la sécurité des enfants, la sécurité des femmes battues et la paix des familles. Je crois que les Canadiens en ont ras le bol de cette façon de faire.

Le gouvernement prétend qu'il n'a pas le choix s'il veut réduire le déficit. Oui, le déficit pose un sérieux problème, un fardeau que deux gouvernements successifs ont fait porter aux Canadiens ces dix dernières années. Oui, le gouvernement doit réduire le déficit, mais ce ne sont pas les programmes sociaux qui ont fait grimper le déficit et la dette nationale. Les programmes sociaux représentent 6 p. 100 de la hausse du déficit, les dégrèvements fiscaux accordés aux multinationales et aux riches par les deux derniers gouvernements, 44 p. 100, et le service de la dette principalement dû à la politique de taux d'intérêt élevés, encore à ce jour, du gouvernement conservateur, 50 p. 100. Nous devons régler les problèmes; nous devons remettre les gens au travail. Voici deux ou trois choses que le NPD propose qu'on fasse immédiatement.

Faire tomber la valeur du dollar. Il faut faire redémarrer notre industrie d'exportation. Pour cela, il faut que la valeur du dollar diminue à un niveau réaliste. Il faut se débarrasser de la TPS. Cette taxe est la pire chose qui soit arrivée à notre économie depuis dix ans. Les Canadiens vont faire leurs emplettes aux États–Unis. J'ai conversé avec mes électeurs. Comme la circonscription de Surrey que je représente se trouve près de la frontière américaine, ils m'ont dit qu'ils allaient magasiner aux États–Unis, même si ça leur coûtait plus cher, pour ne pas avoir à payer la TPS. Ils ont dit que, en traversant la frontière, pour faire leurs emplettes ils allaient montrer au gouvernement ce qu'ils pensaient de la TPS. Ils se prononcent sur la TPS en allant magasiner de l'autre côté de la frontière. Le gouvernement ne semble pas comprendre. Les effets que cette pratique entraîne sont considérables,

d'autant que la plus grande partie de la population canadienne vit à moins de 50 milles de la frontière américaine.

Il faut se débarrasser de l'Accord de libre-échange.

Voilà trois choses concrètes. Je pourrais en mentionner d'autres. Toutefois, le gouvernement doit simplement s'assurer que les Canadiens de toutes les provinces se remettent au travail.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le président, d'abord et avant tout, de quelque côté de la Chambre qu'il soit et quel que soit son avis sur la question, chacun admettra, j'en suis sûr, que le député de Surrey-Nord montre une grande ténacité et une profonde sincérité dans ce débat. Il a soulevé cette question au caucus à maintes reprises, en insistant sur l'importance primordiale qu'il fallait lui accorder.

Ma question est des plus simples. Qu'il s'agisse du projet de loi C-21, du projet de loi C-28, du projet de loi C-69, du projet de loi C-32 ou d'autres projets dont je n'ai pas le numéro en tête, le gouvernement actuel dit et agit de même. Combien de temps nous reste-t-il? Combien de temps avant que l'érosion ne devienne avalanche et que nos programmes d'aide sociale ne soient détériorés à jamais?

M. Karpoff: Il est très difficile de prévoir exactement combien de temps il nous reste. Je dirais une ou deux années encore, surtout si la situation de notre économie ne s'améliore pas. Car voici ce qu'a fait le gouvernement conservateur. Il a d'abord créé une récession, puis il a modifié les règles de l'assurance-chômage, si bien qu'il y a aujourd'hui moins de gens qui y sont admissibles et la période des prestations est plus courte. Les gens deviennent bénéficiaires de l'aide au revenu plus tôt et plus longtemps. Le gouvernement actuel a donc modifié les règles de l'assurance-chômage de façon à faire de nouveau porter le fardeau aux provinces et aux gouvernements locaux.

Je crois que la véritable raison pour laquelle le temps presse, c'est qu'il en va de l'existence même du Canada. Les Canadiens pourraient être fiers de leurs programmes sociaux. Ça a été un facteur d'unification. Les Canadiens savaient que, peu importe leur province d'origine, ils pouvaient aller en Colombie-Britannique, par exemple, avec l'assurance de pouvoir bénéficier de l'aide au revenu en cas de besoin. Mais voilà les propos que leur tient le gouvernement actuel: «Non, nous allons faire la distinction entre les Canadiens, selon la province qu'ils habitent; nous allons pénaliser les pauvres de trois provinces; nous allons pénaliser les femmes battues de trois provinces.» C'est cette notion, source d'érosion de notre tissu social, qui représente sans doute la pire menace pour le Canada.

• (1210)

Les gens se disent: «Nous avions une idée du Canada. Nous savions en quoi consistaient ses services: les soins de santé, l'aide au revenu, la formation professionnelle et les services pour les enfants victimes d'exploitation. Cette notion du Canada reposait sur un gouvernement fédéral engagé, au service de l'ensemble de ses citoyens. Le gouvernement actuel a détruit tout cela.»

Le message des provinces est le suivant: «Si vous devez supprimer les sommes qui étaient mises à notre disposition et si, en plus, on s'attend à ce que nous prenions en charge les gens qui nous viennent de Terre-Neuve ou du Manitoba, ne vaut-il pas mieux nous retirer et faire cavalier seul? Dans ces circonstances, à quoi bon faire partie du Canada?»

Voilà ce qui ébranle la grande confiance que les Canadiens avaient dans le gouvernement, car ils constatent que celui-ci ne comprend pas l'essence même de la société canadienne ainsi que l'importance qu'ils accordent aux programmes sociaux.

C'est ce que les Canadiens diront clairement aux prochaines élections, en infligeant la plus sévère défaite qu'ait jamais subie un gouvernement au Canada.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je prends la parole dans ce débat très important. Je dois dire qu'il s'agit de l'un des plus importants débats auxquels j'ai assisté à la Chambre. Le gouvernement, en face, aura beaucoup d'explications à donner aux Canadiens, particulièrement en ce qui concerne ce projet de loi.

Comme la plupart des Canadiens qui nous écoutent le savent, ce projet de loi est le C-32, un projet de loi simple et inoffensif. Nous avons eu 17 députés de l'opposition qui ont débattu de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Aussi étrange que cela puisse paraître, le ministre d'État chargé des Finances vient de l'Ontario, où ce projet de loi fera du tort à tellement de personnes, au moins un million, à cause de l'incapacité du ministre de comprendre l'ampleur du problème.

Je ne peux pas croire qu'à la troisième lecture de ce projet de loi, nous n'ayons entendu aucun des députés conservateurs. Je ne peux pas croire que nous n'ayons entendu aucun des 46 députés de l'Ontario, des 12 députés de la Colombie-Britannique et des 22 députés de l'Alberta, alors que ce projet de loi touche directement les habitants de ces provinces.

Je ne parle pas de nouveaux programmes, ni des garderies que le gouvernement avait promises au cours de deux élections précédentes et qui devraient maintenant faire partie du régime canadien. Je ne parle pas de cela, mais bien d'assistance sociale.

À ce propos, je voudrais revenir en arrière et expliquer, pour la gouverne des Canadiens, en quoi consiste le Régime d'assistance publique du Canada. Le meilleur endroit où trouver cette définition est le propre rapport annuel du gouvernement sur le Régime d'assistance publique du Canada. J'en parlerai avant d'expliquer aux gens en quoi consiste ce régime.

Ce rapport annuel compte quatre pages. Il porte sur un des meilleurs programmes, un des meilleurs modèles de collaboration fédérale-provinciale, en fait le meilleur programme de protection sociale offert aux Canadiens. Notre programme social est un exemple pour le reste du monde.

Aussi étrange que cela puisse paraître, on a combiné des années financières dans ce rapport annuel. C'est ce que le gouvernement affectionne. Je l'ai vu agir ainsi pour le ministère des Pêches et d'autres ministères. Le gouvernement combine trois années financières en quatre pages. Lesquelles a-t-il combinées? Les années les plus prospères que le Canada ait jamais connues en probablement 15 ans: 1986-87, 1987-88, 1988-89. Le gouvernement ne pouvait même pas prendre un rapport pour une année donnée et essayer de voir comment le Régime d'assistance publique du Canada pourrait être plus souple pour les années de vaches maigres. Au lieu de cela, en février 1990—et je suis intervenue immédiatement après à ce sujet dans cette enceinte—, il a plafonné les sommes versées aux provinces nanties dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Les Canadiens devraient comprendre—et nous avons dix provinces et deux territoires—que lorsque le gouvernement fédéral perçoit tous les impôts, il accepte, dans le cadre du Financement des programmes établis, d'en retourner une partie, soit des paiements de transfert, aux provinces défavorisées. En février 1990, sept provinces ont reçu des paiements de transfert en vertu du Financement des programmes établis et trois autres, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, n'en ont pas eu besoin.

Le ministre des Finances d'alors, M. Wilson, qui vient de l'Ontario et représente le centre-ville de Toronto—où les gens souffrent beaucoup à l'heure actuelle de la politique et des programmes économiques du gouvernement conservateur—, a plafonné à 5 p. 100 les paiements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada pour les deux années financières suivantes, dans le cas de ces trois provinces.

Le gouvernement fédéral souhaitait peut-être empêcher toute croissance des nouveaux paiements qu'il risquait de devoir faire, mais je suis persuadée qu'il ne voulait pas plafonner l'assistance sociale si nécessaire en période de vaches maigres. Pourtant, c'est exactement ce qu'il a fait. En fait, l'année suivante, dans le budget, le même ministre, à moins que ce ne soit son successeur, a imposé à nouveau un plafond. C'est là le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis. Le gouvernement a imposé ce plafond jusqu'en 1994-1995.

Voilà un gouvernement sans imagination qui regroupe les rapports portant sur le Régime d'assistance publique du Canada en un seul rapport remis à la fin de 1989, ce qui montre un manque total d'imagination au sein de cet énorme cabinet, qui est le plus gros possible et d'où il ne sort à peu près rien. Nous avons donc droit à un rapport global sur le plus important programme universel en vigueur au Canada, et il n'en ressort aucune nouvelle idée, si ce n'est un budget, en 1990, qui impose un plafond aux provinces nanties.

Qui aurait prévu les résultats de tout cela? Je vais en parler dans un instant.

Cependant, peut-être parce que ma région connait bien l'importance du Régime d'assistance publique du Canada, je tiens à dire aux Canadiens que c'était là un modèle de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En 1966, l'ancien gouvernement de M. Pearson, le gouvernement formé par mon parti, a décidé de lancer le Régime d'assistance publique du Canada. Je voudrais bien que les députés consultent le rapport que je cite: «Le Régime d'assistance publique du Canada a été adopté en 1966 pour encourager l'amélioration et l'élargissement des régimes d'assistance publique et des services de bien-être social dans tout le Canada. En vertu du régime, le gouvernement fédéral a conclu des accords avec les provinces et les territoires visant à partager les dépenses que font les provinces. . .» Puis, il y a cette première mise en garde qui établit que la province participante doit d'abord fournir des fonds. En effet, elle doit avancer 50c. par dollar avant que le gouvernement fédéral ne participe à un programme national.

Cette règle ne s'applique pas seulement à une province, mais aussi à une municipalité. Tous les députés savent que les municipalités sont les premières à constater que des Canadiens sont dans le besoin au Canada et qu'ils doivent recevoir de l'aide sociale.

Je ne peux certainement pas douter que la situation actuelle des Canadiens dans le besoin est pire que jamais. Il n'y a pas d'emplois. Nous ne voyons aucune demande de crédit pour la création d'emplois. Aucune idée nouvelle ne circule, si ce n'est le ministre des Finances qui déclare: «Les taux d'intérêt ont baissé.» Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils descendus? Parce qu'il n'y a pas de demande. Les taux d'intérêt devront baisser encore avant que les Canadiens ordinaires puissent en bénéficier. Les grandes entreprises ou certains amis du gouvernement qui aiment bien dépenser leur argent aux États-Unis, en profitent peut-être. Certes, la valeur du dollar canadien n'a pas assez fléchi pour favoriser les investissements dans nos ressources naturelles et le maintien de nos emplois.

• (1220)

Permettez-moi de rappeler la protection du RAPC. Il protège les personnes qui bénéficient des services d'aide sociale et de bien-être, y compris les enfants qui ont besoin de soins ou de protection par suite d'abus ou de négligence. Il y a plus d'enfants au Canada qui sont victimes d'abandon, en particulier dans les provinces où le RAPC n'existe plus. Il a pris fin en Ontario, et nous avons entendu le premier ministre dire, à ce sujet, qu'il ne pouvait réussir seul. Qu'on lève le gel et qu'on nous donne l'aide sociale dont nous avons besoin dans le cadre du RAPC.

En Colombie-Britannique, il prend fin, et en Alberta, il prendra fin au début de mars. Les gens doivent-ils souffrir à cause du manque de souplesse du gouvernement? Je ne crois pas qu'on puisse parler ici de bon gouvernement. Je puis affirmer que je n'ai vu qu'une personne de l'autre côté se lever pour justifier cette politique du gouvernement. Je voudrais qu'on me dise que personne ne se couchera ce soir sans avoir un toit ou sans avoir mangé. Je voudrais qu'on me dise que les bénéficiaires d'aide sociale de l'Ontario, qui sont au nombre de un million, ne seront pas affamés ce soir. Je voudrais savoir si les députés se sont rendus à un bureau d'aide sociale la semaine dernière et s'ils se sont demandé combien de personnes s'y rendaient ou combien de personnes s'adressaient à leurs bureaux de circonscription pour obtenir de l'aide. C'est la situation critique que les députés fédéraux, les députés provinciaux et les conseillers municipaux doivent connaître à cause du gel.

En février 1990, le gouvernement a fait autre chose. Dans le cadre du Financement des programmes établis, il a imposé une limite. Cela est peut-être nécessaire, à différents égards, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire dans le cas de l'aide sociale.

Dans ma propre province, le gouvernement au pouvoir a instauré l'assurance-médicaments pour les personnes âgées. Cette année, il a demandé aux personnes âgées de contribuer à ce régime. Je comprends peut-être les raisons qui le pousse à demander aux personnes âgées de verser 3 $ pour les médicaments dont elles ont besoin. Cela est peut-être justifié en cette période de crise économique. Je ne comprends pas cependant qu'il réduise les prestations d'aide sociale.

J'aimerais revenir à certains des autres programmes visés par un gel. Je pense que les Canadiens devraient savoir ceci. Quelqu'un a-t-il vu ou lu ce qui s'était passé à Montréal le week-end dernier? Des gens sont venus parler de programmes fédéraux-provinciaux qui ont bien fonctionné. Pourquoi parlons-nous dans cette Chambre, sans grand débat, de supprimer l'universalité?

À qui d'autre le programme s'adresse-t-il? Il s'adresse aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs ainsi qu'aux familles et aux personnes qui traversent des périodes de crise. Il s'adresse aux travailleurs à faible revenu, aux femmes battues et aux personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.

Revenons à l'objectif premier, qui était d'appuyer la prestation, par les provinces, de services d'aide destinés à diminuer, à supprimer ou à empêcher les causes et les effets de la pauvreté, de l'abandon d'enfants ou de la dépendance de l'aide sociale.

On a imposé le plafonnement dans une province comme l'Ontario, supposément, d'après ce que nous a dit le ministre, parce qu'on doit réduire progressivement les dépenses.

Nous avons eu des taux d'intérêt élevés, parce qu'il y avait surchauffe économique en Ontario. Le gouvernement plafonne le RAPC et, un an plus tard, l'Ontario est en dépression, pourquoi? Parce qu'il n'y a pas d'emplois. Le libre-échange a supprimé la plupart des emplois, et le gouvernement s'en moque éperdument, car peu lui importe où ces emplois disparaissent. Au moment où l'Accord de libre-échange entrait en vigueur, le cours du dollar était élevé, et un dollar élevé dans une économie fondée sur les ressources fait fuir les emplois.

Rio Algom vient de fermer, en raison des taux de change et du prix international de l'étain. Évidemment, on ne peut rien au sujet du prix international des métaux, mais on peut certainement influer sur le cours du dollar. Le gouvernement ne fait rien pour aider ou protéger les pêches. Il ne défend pas le prix du poisson ou de tous les produits que nous exportons.

Le seul moment où il est intéressant d'avoir un dollar élevé, c'est quand on veut aller aux États-Unis dépenser notre argent. Je dis que si les Canadiens peuvent se

permettre d'aller aux États-Unis, ils peuvent se permettre de supporter un dollar plus bas.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole se termine, mais je voudrais mettre au défi les 46 députés de l'Ontario. Je les défie. Si vous regardez les journaux d'aujourd'hui—je viens juste de le faire—, vous verrez que l'on dit: «Depuis la victoire devant les tribunaux. . .», mais c'est une victoire pour le gouvernement, contrairement à ce que les gens pensent. Le gouvernement peut faire ce qu'il veut, la Cour suprême l'a confirmé. Il peut réduire unilatéralement les paiements dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, parfait, mais ce n'est pas ce que j'appellerai de la collaboration fédérale-provinciale.

Il réduit unilatéralement les paiements à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta. Depuis la décision de la Cour, les deux premières provinces ont dû rembourser ce qu'elles avaient perçu en trop en vertu du RAPC. Ces provinces payaient 50 cents, et le Régime d'assistance publique du Canada contribuait une somme équivalente. Elles ont dû rembourser ce qu'elles ont reçu le mois dernier en Ontario. Ottawa a remis son dernier paiement à l'Ontario pour l'exercice financier 1991-1992 parce que sa limite avait déjà été atteinte. Or, les demandes d'aide sociale ont grimpé de plus de 17 p. 100 en Ontario.

Monsieur le Président, lorsque ça va mal en Ontario, on en ressent les effets dans ma région à cause de la structure de notre pays; si l'Ontario n'est pas prospère, il est impossible que les provinces de l'Atlantique le soient. Nous avons toujours profité du fait que l'Ontario était prospère. Si la situation de cette province se détériore, vous pouvez imaginer quel sera l'effet sur les recettes générales qui servent au financement du programme de péréquation.

Je peux imaginer les répercussions sur le budget. Il faudrait peu de choses; de même, avec un peu d'imagination, le présent gouvernement aurait pu prévoir au cours des années de «vaches grasses», alors qu'il préparait un rapport de quatre pages seulement pour trois exercices financiers, il aurait pu examiner certaines façons d'assouplir le Régime d'assistance publique du Canada et d'ainsi éviter de s'en prendre comme il le fait aujourd'hui, aux plus nécessiteux—les pauvres, les chômeurs, les femmes célibataires de moins de 65 ans et tous ceux qui, d'un bout à l'autre du Canada, souffrent de ce manque d'imagination.

Pourquoi ne peuvent-ils pas prendre les sommes qu'ils devront verser au fonds d'assurance-chômage parce que celui-ci est surutilisé, pourquoi ne peuvent-ils pas utiliser ces sommes pour en faire un programme de création d'emplois, comme mon chef l'a si bien en dit, employant ces sommes pour l'infrastructure, les égouts, l'environnement et l'approvisionnement en eau? Il faut mettre les infrastructures en place dans toutes les collectivités du Canada, car les gens veulent travailler. Donnez du travail aux gens et nous pourrons continuer lorsque la reprise arrivera, car elle arrivera bientôt selon tous les rapports. C'est la période qu'il faut traverser en attendant cette reprise qui est si difficile et si dévastatrice pour les Canadiens.

• (1230)

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je ne voudrais pas contredire les déclarations de ma collègue de la Nouvelle-Écosse sur l'assistance sociale et les autres programmes sociaux, mais je voudrais lui faire savoir publiquement que, dans la réalité, la plus grande menace pour les programmes sociaux du Canada, c'est la faillite du trésor national. Si nos états financiers révèlent chaque année des dettes et des déficits monstrueux, nous ne serons pas en mesure de financer les programmes sociaux dont les Canadiens ont bénéficié par le passé. C'est aussi simple que cela. Les caisses sont vides. Il n'y a plus d'argent pour établir de nouveaux programmes sociaux. Les députés qui préconisent en ce moment une augmentation des dépenses à ce chapitre ne font que mener le pays à la faillite. Ils s'apercevront qu'on n'a plus du tout de programmes sociaux. J'espère que les bénéficiaires de ces programmes savent qu'ils n'ont rien à attendre de ceux qui préconisent l'augmentation des dépenses en escomptant vainement sur des recettes fiscales et autres.

Je voudrais poser une question à ma collègue. Je m'explique. Les députés du Nouveau Parti démocratique exigent sans cesse qu'on augmente les dépenses. Qu'on leur demande d'où proviendra l'argent, ils proposent invariablement deux choses, dont la réduction du budget de la défense nationale. La situation qui règne actuellement dans le monde pourrait nous éviter de consacrer tant de ressources à la défense nationale, et c'est ce qu'on appelle «les dividendes de la paix».

Je voudrais que ma collègue se lève devant la Chambre pour répondre à cette question. Croit-elle que nous devrions réduire radicalement notre budget de défense nationale alors qu'elle sait combien cela bouleverserait la base de Cornwallis?

Deuxièmement, je voudrais demander à ma collègue si elle croit que nous devrions augmenter les impôts pour financer les programmes sociaux. Épargnez-nous le sermon sur les infrastructures. Nous le connaissons tous. Il n'a rien à voir avec la question qui nous occupe pour l'instant.

Elle prétend que nous pouvons augmenter les fonds destinés aux programmes sociaux. Je voudrais qu'elle

nous dise où elle pense que nous pourrions trouver cet argent. Croit-elle que nous devrions puiser dans le budget de la défense nationale ou faire payer des impôts aux riches, comme dit le NPD?

Mme Campbell (South West Nova): Je tiens à faire savoir au député qu'en septembre dernier, le gouvernement a annoncé son intention de procéder à des compressions supplémentaires au ministère de la Défense. Il disait avoir un nouveau livre blanc prévoyant la formation d'un nouveau comité, mais deux semaines avant de le présenter, il a déclaré qu'il ferait autre chose.

Je ne tiens pas à m'embarquer là-dedans.

Au cas où le député ne le saurait pas, je précise que Cornwallis est notre seul centre de formation de base des recrues. Ce centre sert les trois éléments des FC, il fait un excellent travail et, par rapport à un budget de 12,8 milliards de dollars, il ne coûte pas cher.

Je crois cependant qu'il faut examiner ce budget de 12,8 milliards en tenant compte des changements qui s'opèrent dans le monde, mais il faudra toujours un centre de formation des recrues, aussi conservons sa vocation à Cornwallis. Je suis convaincue que sur ce point, le député est d'accord avec moi.

Il serait possible de trouver de nouvelles vocations à Cornwallis. On pourrait y affecter les troupes qui s'occupent du maintien de la paix pour les Nations Unies comme le comité de sauvetage de Cornwallis l'a suggéré. Je ne veux pas m'éterniser là-dessus parce que le député a contesté d'autres de mes affirmations. J'ai une liste que je lui ferai parvenir ainsi qu'à tout journal qui le désire. J'en ai déjà présenté une semblable au comité du ministre.

Quant aux impôts, il est vrai que nous pourrions éliminer quelques avantages, par exemple, tous les dîners d'affaires et tous les petits avantages du genre consentis aux entreprises. Peut-être cela amènerait-il quelques revenus supplémentaires? Peut-être pourrions-nous suivre d'autres recommandations du Conseil économique du Canada que le gouvernement n'a pas mises en oeuvre?

D'un autre côté, et je veux être positive, abaissez la valeur du dollar canadien et on recommencera l'exploitation de nos ressources naturelles, ce qui fera fonctionner nos entreprises et créera de l'emploi. Si plus de gens travaillent, plus de gens paieront des impôts à l'État. Utilisez la caisse de l'assurance-chômage pour créer des emplois plutôt que de puiser dans les revenus généraux pour verser des prestations d'assurance-chômage. On peut donner deux mois, trois mois, six mois et même un an de formation, mais après cela, les gens n'ont pas plus d'emploi. Il faut des emplois. Il faut faire travailler les gens. Mettez les infrastructures en place. Enfin, n'allez pas croire que le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement mal inspiré et doté de si peu d'imagination peuvent trouver le moyen de sortir de la crise sans égratigner au passage les nécessiteux, les enfants, les vieillards ainsi que les femmes de moins de 65 ans sans revenu et sans emploi. Nous n'avons jamais vu autant de chômeurs permanents qui ne reçoivent rien des paliers de gouvernement. Il vous suffit d'aller voir à Yarmouth ce qui est arrivé à cette ville que *Maclean's* décrivait il y a trois ou quatre ans comme étant une ville en pleine expansion.

Nous n'avons pas à faire porter aux pauvres le fardeau de la situation. Si vous voulez vous asseoir avec moi, je vous parlerai de ces autres secteurs où on pourrait réduire les dépenses.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais indiquer que les cinq premières heures de débat sont maintenant écoulées.

[*Traduction*]

Passons maintenant aux discours de 10 minutes sans période de question ni d'observation.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par féliciter ma collègue, la députée de South West Nova. Je suis fière de travailler avec elle. Je suis entièrement d'accord avec elle sur tout ce qu'elle a dit.

M. Crosby: Y compris les compressions de budget à la défense nationale.

Mme Clancy: Je ne pense pas que c'est ce que voulait dire la députée de South West Nova qui représente l'une des bases d'entraînement les plus importantes du pays; toutefois, si c'est ainsi que l'a compris le député de Halifax-Ouest, il a mal interprété ses propos.

J'aimerais vous parler d'un ouvrage intitulé *Conversations with Canadians*, qui vient de paraître et que j'ai lu pendant les vacances de Noël; l'auteur, Knowlton Nash, y rapporte des entretiens qu'il a eus avec des Canadiens; l'un d'entre eux n'est nul autre que Robin MacNeil, de l'émission MacNeil-Leher Report diffusée par le réseau américain PBS; originaire de Nouvelle-Écosse, il est, comme bon nombre d'entre vous le savent, écrivain et homme de radiotélévision. Ils ont parlé de la vision que George Bush a d'une Amérique plus douce et plus tendre. Pour Robin MacNeil, cette Amérique existe déjà, au Canada.

C'est vrai, mais plus tout à fait. Cette Amérique plus douce et plus tendre existait bien au Canada, mais malheureusement, elle est en train de disparaître; depuis six

ans, nous assistons à son démantèlement qui sera accéléré par l'élimination du système de protection sociale sur lequel comptent les Canadiens et dont ils sont si justement fiers.

Imposer un plafond au RAPC, c'est en fait dire aux Canadiens que notre pays est l'une des nations les plus fortunées sur terre, l'une des plus riches en ressources naturelles, l'une des nations où le niveau de vie est le plus élevé, et j'arrêterai là ma litanie de superlatifs car personne dans cette Chambre n'ignore les richesses dont nous sommes comblés. Oui, nous avons des problèmes dont nous sommes en grande partie responsables, et je n'accuse pas uniquement les députés d'en face. Nous tous, de toutes les allégeances politiques venant de toutes les régions, de toutes les provinces et de tous les territoires de notre pays, devons reconnaître notre part de responsabilité dans la manière dont nous saccageons peut-être le pays. C'est pourquoi nous devons unir maintenant nos efforts pour mettre de l'ordre dans cette pagaille. Notre pays jouit d'une situation favorisée et bénie, sans aucun doute, sur la scène mondiale et par rapport à notre voisin du Sud.

Mais un pays ne conservera sa grandeur et son statut privilégié que si on voit qu'il traite avec compassion ses citoyens les plus défavorisés et les plus faibles. Il y a des Canadiens qui ne vont jamais pouvoir fonctionner dans le genre d'économie de marché libre des Thatcher, Reagan et Mulroney qu'on impose à notre pays.

Maintenant, mon collègue de Halifax-Ouest a dit, en réponse à ma collègue de South West Nova, qu'on ne peut rien faire avec un déficit énorme et un gouvernement en faillite. Je suis absolument d'accord. Personne ne le conteste. Le déficit est un fardeau accablant.

• (1240)

Cela fait six ans que le déficit augmente. Nous avons eu ces mesures pendant six ans, et le déficit n'a pas diminué. Cela n'aide pas. . .

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Qui a créé le déficit?

M. Bruce Halliday (Oxford): Ce sont les taux d'intérêt.

Mme Clancy: Je pensais que les taux d'intérêt avaient baissé, mon collègue là-bas, le docteur. Vous aurez la parole. Si vous connaissez la réponse, pourquoi ne pouvez-vous pas remédier à la situation? Vous avez eu six ans et vous n'avez rien fait. Cela empire. Je dois avoir touché la corde sensible. Eux qui ne disaient pas un mot, les voilà qui parlent tous à la fois. Je crois qu'ils devraient attendre leur tour pour s'exprimer sur cette question. Il reste qu'ils n'ont rien réglé.

On nous impose maintenant, comme le ministre des Finances l'a annoncé l'autre jour, un gel de 60 jours. Et où coupe-t-on? Dans les programmes sociaux, comme d'habitude, ces mêmes programmes qui servent à venir en aide aux moins fortunés et qui sont censés témoigner de la compassion qui caractérise les Canadiens. Pourquoi?

Je crois que mes collègues d'en face ne veulent pas penser à ceux et celles qui, chassés de leur logement, sont contraints de trouver un abri dans de grosses boîtes d'emballage, s'ils sont chanceux, sous un pont, s'ils sont chanceux ou qui vivent dans la rue, et cela partout au Canada. Je sais qu'aucun d'entre eux ne trouve cela convenable ou souhaitable, mais cela ne change rien à la réalité. Vous ne pouvez tout de même prétendre le contraire; les faits sont là.

Permettez-moi de vous dire ceci. Le soir de la plus grosse tempête à s'être abattue sur les Maritimes depuis trente ans, j'étais chez moi, à Halifax. Il m'est venu à l'esprit, pendant que je parlais à des amis au téléphone—parce que personne n'osait s'aventurer dehors bien sûr—que nous étions bien chanceux d'avoir un toit sur notre tête. Certains ont d'ailleurs fait le commentaire suivant: «Je me demande comment les sans-abri qu'on croise dans la rue s'arrangent ce soir. Où sont-ils? Il est tombé trois pieds de neige sur la ville. Heureusement qu'il y a des églises, des abris temporaires, l'Armée du Salut et autres associations charitables pour les héberger.»

C'est une solution temporaire. On ne peut attendre des églises et des oeuvres de charité, qui ont des ressources et des moyens limités, qu'elles assument une responsabilité qui incombe en fait à tous les Canadiens et qui revient, par conséquent, au gouvernement. On ne peut pas tirer son épingle du jeu et déclarer: «Laissez-les mourir de faim. À défaut de pain, qu'ils mangent de la galette! Que les oeuvres de charité s'en occupent.» Désolé, cela ne marchera pas. Jamais depuis la grande crise a-t-on vu plus de pauvreté et de misère au Canada qu'au cours des six dernières années.

Personnellement, je suis née bien des années après la grande crise. Mais mes parents, eux, l'ont vécue—surtout dans les villes houillères du Cap-Breton. On m'a dit comment c'était. On m'a parlé de ces enfants qui mouraient de faim; de ces gens qui mouraient de froid à cause du manque de chauffage et d'électricité. Or, ce sont les programmes comme le Régime d'assistance publique du Canada qui offrent une protection contre de telles atrocités.

Aujourd'hui, je suis fière de mon pays envers lequel je me sens un engagement profond. Je suis déterminée à faire tout ce que je peux pour qu'il sorte de cette crise et soit plus uni que jamais, par delà les disparités régionales, linguistiques et culturelles, et qu'il redevienne un pays dont l'union fait la force. Mais, peu importe que nous préservions nos cultures. Peu importe que nous préser-

vions les deux langues officielles. Peu importe ce que nous faisons, que nous ayons un fédéralisme asymétrique ou un Sénat élu. Ces questions-là n'ont aucune importance en fait pour nous, en tant que représentants dûment élus, si des gens meurent de faim, souffrent de privations et vivent dans le besoin de Victoria à St. John's, de Windsor à Inuvik, car nous sommes responsables. Or, en tant que personnes responsables, nous devons continuer d'appuyer le Régime d'assistance publique du Canada et non pas permettre que les fonds soient réduits et que notre système de protection sociale nous soit enlevé. Comme nos langues, nos cultures et nos institutions, c'est un dépôt et un patrimoine canadien que nous devons préserver. Ce n'est pas une question que nous devrions nous poser. C'est un devoir que nous avons. Rien de moins.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, alors que nous reprenons aujourd'hui le débat du projet de loi, je voudrais simplement rappeler un peu d'histoire ici, car c'est en 1966 que cette loi a été présentée à la Chambre. Le 4 avril 1966, en effet, l'honorable Allan J. MacEachen, qui était alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a pris la parole à la Chambre pour proposer:

> Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre. . .

La résolution énonçait ensuite l'objet de la mesure qui allait être présentée. La résolution déclarait:

> Il est opportun de présenter une mesure, appelée le Régime canadien d'assistance, établissant un programme de partage des frais d'assistance avec les provinces, notamment des frais des services de soins de santé et des services sociaux fournis à des personnes nécessiteuses ou à leur égard, notamment aux mères et aux enfants, aux personnes âgées, aux invalides et aux chômeurs qui sont dans le besoin, et des frais de création et d'amélioration des programmes des services d'assistance et des services sociaux, notamment des programmes sociaux relatifs aux enfants et aux adolescents dans tout le Canada.

Je me contenterai de dire pour le moment que ces dispositions étaient nécessaires, car, au sortir de la crise des années 30, il était clair pour tout le monde que les provinces n'avaient pas les moyens d'offrir tous ces services sociaux dont leurs habitants avaient besoin. C'était donc une autre façon pour le gouvernement, sous la direction de M. Pearson en 1966, d'offrir son concours aux provinces pour les aider à payer les coûts énormes qu'elles avaient à assumer dans ces domaines.

De plus, il fallait adopter un projet de loi

> [. . .] prévoyant la conclusion d'arrangements destinés à étendre les programmes sociaux des provinces, avec l'approbation des bandes d'Indiens, aux Indiens des réserves, et prévoyant des paiements aux provinces au titre des frais d'extension de ces programmes; prévoyant des paiements aux provinces au titre des frais des projets spéciaux d'aide et de réadaptation destinés aux personnes nécessiteuses, ou vraisemblablement sur le point de le devenir, aux prises avec de grandes difficultés à obtenir ou à conserver un emploi; prévoyant les modifications à la *Loi sur l'assistance-vieillesse,* à la *Loi sur les aveugles,* à la *Loi sur les invalides* et à la *Loi sur l'assurance-chômage* qui sont la conséquence directe ou indirecte de l'introduction du Régime canadien d'assistance; et prévoyant en outre l'extension de la *Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires)* au Régime canadien d'assistance.

Je tenais à vous citer ces propos simplement pour signaler l'importance de la mesure législative dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Si le gouvernement fédéral ne veut plus accorder autant d'appui aux provinces canadiennes, il doit par contre absolument tenir ses promesses envers les provinces, étant donné les pressions qui sont exercées de nos jours sur tous les niveaux de gouvernement et les énormes responsabilités en matière de programmes sociaux qui sont malheureusement transférées aux administrations municipales partout au pays.

• (1250)

Aujourd'hui, mon collègue de Broadview—Greenwood a décrit les dépenses que les gens peuvent se permettre. Évidemment, les travailleurs fourniront les fonds nécessaires au financement de certains programmes comme le Régime d'assistance publique du Canada. L'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont les trois provinces les plus durement touchées, sur le plan financier, par ce projet de loi.

Un de mes électeurs, un homme d'affaires, me racontait qu'il s'est rendu récemment à Toronto pour la première fois depuis déjà quelque temps. Pour rentrer chez lui, il a emprunté le trajet habituel de Toronto à Oshawa, en passant par la route 401. Il n'en revenait pas du nombre d'immeubles à bureaux qui étaient vides, de locaux à louer et d'usines fermées qu'il a aperçus le long du parcours de 40 milles entre Toronto et Oshawa. La situation qu'il décrivait est tragique en soi et est directement reliée au débat d'aujourd'hui.

Il est évident que l'Ontario, sur qui on a toujours compté dans le passé pour financer au moins 40 p. 100 du coût des programmes sociaux à l'échelle nationale, connaît aujourd'hui de graves problèmes économiques. La presse a signalé la semaine dernière que cette province a perdu 469 000 emplois. Cela veut dire que ces gens ne

paient pas autant d'impôts sur le revenu qu'ils en paieraient normalement.

Cela veut également dire que les entreprises pour qui ces gens travaillaient ne paient plus d'impôts. Pour revenir à ce que je disais au sujet de l'Ontario qui finançait auparavant 40 p. 100 des programmes sociaux d'un bout à l'autre du pays, ces emplois perdus réduisent terriblement l'assiette fiscale de cette province. Par conséquent, le Canada a perdu une grande partie de sa structure financière.

C'est tout à fait inopportun pour le gouvernement fédéral de dire aux provinces, et particulièrement à celles qui sont touchées par ce projet de loi, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, qu'elles recevront moins d'argent, qu'elles seront limitées à un montant fixe au moment même où leur base économique est réduite, et qu'elles devront trouver elles-mêmes un moyen de fournir à leur population tous les services que j'ai mentionnés au début de mon discours.

Ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler du leadership national. Le gouvernement fédéral dit à certaines régions du pays qu'elles doivent se débrouiller seules. Ce n'est pas comme cela que fonctionne la structure constitutionnelle du Canada, et on peut remonter jusqu'à la grande crise des années 30, jusqu'au rapport de la commission Rowell-Sirois en 1937, rapport qui visait à rajuster les méthodes d'imposition dans le pays et à préciser quelles responsabilités auraient les provinces et quelles responsabilités aurait le gouvernement fédéral en ce qui concerne les impôts, car les années de crise avaient totalement détruit l'ancien régime fiscal au Canada.

En terminant, je veux simplement soulever un point très valable. L'histoire prouvera que j'ai raison. Le gouvernement fédéral ne peut pas continuer à négliger son rôle de leader dans le secteur de l'administration financière. Je soutiens que, d'ici peu, on aura besoin d'une autre commission royale qui sera formée de gens hautement compétents tels que des juges et des financiers et qui sera chargée de présenter un nouveau rapport pour réparer les dommages que le gouvernement actuel vient de causer à la structure fiscale de notre pays.

J'espère que ce rapport sera aussi bien fait que le rapport de la commission Rowell-Sirois. Si cela ne se produit pas, le pays sera vraiment en difficulté. Les provinces auront tendance à ne pas considérer le gouvernement fédéral comme un leader, ce qui sera très mauvais pour l'unité nationale.

Article 31 du Règlement

C'est très simple: le gouvernement fédéral doit absolument jouer le rôle de leader.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre d'observations à faire sur ce projet de loi. Pour que je puisse les faire toutes et parce qu'il est 12 h 55, je me demandais si la Chambre accepterait de déclarer qu'il est 13 heures, étant donné qu'il ne reste que six minutes. Autrement, je présenterai une partie de mes observations ce matin, et l'autre cet après-midi. Puis-je demander si la Chambre est d'accord pour déclarer qu'il est 13 heures, ce qui me permettrait de présenter mes observations sans interruption?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime pour que nous suspendions la séance et que le débat reprenne à 15 heures? Il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, je suspends donc le débat jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 12 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ABUS DES DROGUES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la prolifération de la consommation de drogues dans nos localités, nos cours d'école et nos terrains de jeux est devenue la calamité des années 90. Nos jeunes sont devenus une cible de choix. Non seulement la consommation de drogues leur vole leur jeunesse, mais elle est souvent une source d'inquiétude pour leurs proches.

Parce que le commerce illégal de la drogue s'est intensifié et que la violence connexe s'est aggravée dernièrement dans l'agglomération torontoise, les forces policières locales ont dû exploiter leurs ressources jusqu'à leur extrême limite.

Pour aider ceux qui sont aux premiers rangs de la lutte contre la drogue à continuer leur travail, j'exhorte le gouvernement à modifier la Loi sur les stupéfiants et,

Article 31 du Règlement

après les condamnations liées à la drogue, à partager le fruit des saisies avec les autorités policières locales et les organismes communautaires, au lieu de verser la totalité des sommes saisies dans les recettes générales fédérales.

Avec les électeurs de la circonscription de York-Ouest qui ont aidé à recueillir les signatures de milliers de pétitionnaires en faveur de cette campagne, je demande au gouvernement de donner immédiatement suite à cette initiative communautaire et d'aider à enrayer ce fléau.

C'est localement que la bataille sera gagnée ou perdue. Ceux qui mènent la lutte au niveau local doivent donc avoir les outils qui leur permettront de surmonter le problème et de gagner la bataille.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, l'ouverture officielle des Jeux olympiques est pour bientôt, le week-end prochain. C'est pourquoi je tiens à féliciter nos athlètes et à leur souhaiter bonne chance.

L'exploit que notre équipe de la coupe Davis a presque réalisé le week-end dernier à Vancouver a été très encourageant pour beaucoup de députés, notamment ceux qui pratiquent le golf ou le tennis. Les athlètes qui nous représenteront à Albertville, dans les Alpes, rêvent de remporter une médaille d'or, d'argent ou de bronze. Au moment où il n'est question que de constitution partout au Canada, il bon de savoir que nos athlètes se concentreront uniquement sur leurs prouesses sportives. Il n'est que normal de penser à eux et de leur adresser nos meilleurs voeux.

Monsieur le Président, les Communes méritent une mention spéciale parce qu'un de mes collègues, le député de Calgary-Nord-Est, a une fille qui fait partie de notre équipe olympique de ski acrobatique. Nous lui souhaitons bonne chance, à elle et à ses compagnons et compagnes. Ils ont foi en eux-mêmes et en leur pays. Nous avons confiance en eux et dans notre pays. Nos espoirs et nos meilleurs voeux les accompagnent.

* * *

AEROVOX CANADA INC.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, la municipalité de Amherst a été consternée d'apprendre que l'usine Amherst Aerovox, filiale d'une société américaine, est censée fermer ses portes. Après avoir encaissé le choc initial, la municipalité et la région sont en train de regrouper leurs ressources et de prendre la situation en main.

Le comité communautaire Amherst Aerovox a déjà recueilli 100 000 $. Cette somme servira à trouver de nouveaux produits, de nouveaux associés ou de nouveaux propriétaires pour l'usine. Le groupe est composé de gens d'affaires et de promoteurs locaux qui connaissent l'industrie et qui ont les contacts qui leur permettront peut-être de trouver une solution.

Le ministère provincial du développement économique apporte sa contribution en fournissant des fonds, des personnes-ressources et du matériel. De même, le ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a aussi fourni des renseignements et de l'aide. La Cumberland Development Authority sert de bureau central au groupe. Par ailleurs, la Commission de développement de Amherst et de la région a fourni des fonds et des ressources humaines. La compagnie a aussi fourni des fonds. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada met en place un programme d'aide à l'adaptation industrielle afin d'aider les employés à s'adapter. Par ailleurs, l'APECA a fait une intervention rapide et importante en fournissant des fonds et des ressources.

La recherche de produits, d'associés et d'entreprises coparticipantes a commencé et se poursuivra jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Nous ne ménagerons aucun effort afin de régler cette situation qui touche 62 employés.

* * *

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le Canada célèbre la Semaine du développement international. Une fois encore, cette manifestation coïncide avec une récession mondiale. Néanmoins, ce n'est pas le moment de réduire le budget que le Canada consacre à l'aide publique au développement.

Cette récession frappe durement les Canadiens, mais plus encore, comme toujours, les plus pauvres de la planète. Les pays en développement ont rarement eu autant besoin de notre aide qu'en ce moment.

Les responsables du Programme des Nations Unies pour le développement ne cessent de souligner l'ampleur des disparités qui existent entre le Nord et le Sud. Selon l'UNICEF, la semaine dernière encore, un quart de million d'enfants sont morts de faim ou de maladies.

Le Canada ne doit pas renier ses obligations envers les pays en développement. Nous devons faire en sorte que notre aide au développement profite au maximum à ceux à qui nous la destinons. Le gouvernement doit travailler plus étroitement avec les ONG canadiens qui se spécialisent dans le développement en vue de réaliser nos objectifs en matière d'aide publique au développement.

Au moment de mettre la touche finale au budget, le gouvernement doit se rappeler les conséquences néfastes que pourrait entraîner pour le Canada et les pays en développement toute suppression ou réduction de l'aide publique au développement que fournit notre pays. En tant que Canadiens, nous pouvons faire beaucoup si notre gouvernement nous appuie.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est un bien mauvais départ pour les célébrations du 125e anniversaire du Canada.

Alors que nous étions invités à participer aux fêtes, les Canadiens anglophones du Québec ont reçu les feuillets en langue unilingue française, et le reste, le million de francophones hors Québec, l'a reçu en anglais seulement. Par ignorance? Par omission?

Monsieur le Président, il reste que ce pays a deux langues officielles et il faudra qu'on les respecte. On pourrait s'attendre à ce qu'un organisme qui reçoit 50 millions de dollars du gouvernement fédéral, par le truchement du ministère responsable, le Secrétariat d'État, soit plus capable de répondre aux attentes des Canadiens.

Le gouvernement a beau invoquer l'excuse que le comité organisateur est indépendant et qu'il n'est imputable qu'à lui-même, mais il reste que des fonds publics sont dépensés ici. Je pense que le Comité des langues officielles, qui ne s'est pas réuni depuis octobre dernier, devra se réunir pour faire la lumière sur cette question et empêcher que des décisions aussi malheureuses se répètent, des décisions aussi peu intelligentes. Quand on voit dans ce feuillet une invitation à fêter le Canada, le Canada, cela se fête, monsieur le Président, dans les deux langues officielles du pays.

* * *

L'EXPLOITATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la mine Aur Ressources, en Abitibi, du tandem Aur-Louvem sera en exploitation dès 1994, le temps de terminer les infrastructures: deux puits d'exploitation, un chevalement et un concentrateur d'une capacité de 5 000 tonnes/jour.

Ceci représente un investissement de 326 millions qui va stimuler l'économie de Val-d'Or, située à une dizaine de kilomètres de la mine. On prévoit la création de 500 emplois directs et bien rémunérés et les retombées des coûts d'exploitation sont évalués à 950 millions sur quatorze ans.

James Gill, président de Aur, paraît bien avoir réussi son pari: financer sa mine sans en perdre le contrôle ou en diluer le titre. Une opération complexe qui a nécessité des mois de négociations.

Monsieur le Président, les réserves prouvées de la mine permettent de prévoir des revenus de 2 milliards de dollars canadiens pendant les 14 années prévues d'exploitation.

C'est le gisement le plus important découvert au pays depuis celui du Hemlo dans le nord-est ontarien au début des années 1980.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, l'évaluation environnementale de la construction de trois pistes supplémentaires à l'aéroport le plus achalandé du Canada, l'aéroport Lester B. Pearson de Toronto, sera bientôt terminée. Dans les mémoires présentés au comité d'examen, on dit que l'aéroport a atteint sa pleine capacité et que le bruit est intolérable.

• (1410)

D'après Transports Canada, les nouvelles pistes vont régler tous les problèmes, mais ses porte-parole ne semblent pas comprendre que ce n'est pas en ajoutant trois, cinq, dix ou quinze pistes qu'on va régler le problème. Les nouvelles pistes vont permettre à plus d'avions d'atterrir et de décoller, mais les passagers ne pourront pas monter à bord de ces avions ou en descendre parce qu'il n'y a pas assez de portes.

Il faut en profiter pour faire autre chose. Au lieu de gaspiller des millions de dollars à la construction de nouvelles pistes à l'aéroport Pearson, on pourrait agrandir les installations de l'aéroport de Hamilton pour qu'elles puissent absorber plus de trafic. Une navette ferroviaire pourrait transporter rapidement les voyageurs d'un aéroport à l'autre, comme cela se fait ailleurs dans d'autres grandes villes du monde.

Transports Canada et le gouvernement se doivent d'élaborer une stratégie multimodale en tenant compte des besoins à long terme et non de leurs avantages politiques à court terme.

* * *

LA MACÉDOINE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, dimanche dernier, j'ai eu l'honneur d'assister à Toronto à un repas présidé par l'homme d'affaires John Bitove, qui nous invitait à rencontrer le président de la Macédoine, M. Kiro Gligorov. Le président Gligorov a été élu le 27 janvier 1991 à la tête de la République de Macédoine qui a récemment acquis son indépendance.

Article 31 du Règlement

En 1944, le gouvernement fédéral de Yougoslavie prenait possession de la Macédoine. Finalement, après une longue et pénible lutte qui a duré presque cinquante ans, la Macédoine a tenu un référendum et proclamé son indépendance le 17 novembre 1991. La majorité écrasante des votes favorables a libéré la Macédoine des griffes du communisme et du joug yougoslave.

Il est temps que le Canada reconnaisse cette fière république indépendante. Sans la reconnaissance mondiale, les Macédoniens ne peuvent pas obtenir une représentation adéquate dans le monde.

* * *

[*Français*]

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que notre gouvernement viennent de prendre une heureuse initiative qui va permettre à 200 000 Canadiens d'avoir accès à la propriété, et cela grâce à une mesure qui va permettre une mise de fonds non plus de 10 p. 100, mais de 5 p. 100 pour l'achat d'une maison. Cela va bénéficier à plus de 200 000 Canadiens, incluant des milliers de Québécois qui, bien souvent dans des régions isolées, n'avaient pas les revenus qu'il fallait auparavant pour se mériter ce droit au logement et à la propriété.

De plus, monsieur le Président, cette heureuse mesure permettra une reprise économique dans le contexte de la récession que nous connaissons, ce qui témoigne finalement de la haute compétence de notre gouvernement qui a su prendre en temps et lieu les mesures difficiles pour lutter contre l'inflation et abaisser les taux d'intérêts. Il était impensable de prendre une telle mesure plus tôt en pareil cas. Cependant, aujourd'hui ce gouvernement sait prendre des mesures incitatives afin de permettre l'accession à la propriété. Je dis bravo, et le Budget en annoncera d'autres!

* * *

[*Traduction*]

LE NOUVEL AN CHINOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Nouvel An chinois. Les Canadiens d'origine chinoise célèbrent le début de l'Année du singe alors que les Canadiens d'origine vietnamienne fêtent le Têt.

Au cours de la dernière année, davantage de familles chinoises ont été réunies grâce à l'immigration, davantage de sino-Canadiens ont investi dans des entreprises et les jeunes Canadiens d'origine chinoise ont continué à exceller dans leurs études et dans leur travail. Les sino-Canadiens contribuent grandement à notre Canada multiculturel.

Le Nouvel An chinois est un jour d'espoir et de renouveau. Les sino-Canadiens ont attendu patiemment et ont travaillé dur pour que soient reconnues les injustices que les premiers néo-Canadiens d'origine chinoise ont subies à cause de la mesure raciste qu'était la capitation et de la Loi sur l'exclusion des Chinois. Encore une fois, je demande au gouvernement de reconnaître ces injustices au moyen d'une réparation pertinente.

J'exhorte en outre tous les partis à appuyer l'adoption de modifications constitutionnelles de nature à protéger à l'avenir les minorités contre toute discrimination.

Que l'Année du singe soit l'année du renouvellement du Canada et apporte santé, bonheur et prospérité à tous les Canadiens! *Kong Hai Fatt Choy.*

* * *

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a approuvé un programme permettant aux acheteurs d'une première maison d'emprunter jusqu'à 95 p. 100 du prix d'achat.

C'est fantastique! Mais ce qui l'est moins, c'est que le chef de l'opposition a tenté de s'attribuer le mérite de cette idée, alors qu'il s'agit d'une idée à laquelle le gouvernement travaille depuis très longtemps. Les Canadiens ne veulent pas savoir d'où viennent les idées; tout ce qui les intéresse, c'est qu'elles soient bonnes.

Réduire le versement initial à 5 p. 100 du prix de la maison est une bonne idée, pour autant que les acheteurs prennent garde de ne pas contracter des hypothèques exagérées. Que les taux hypothécaires soient les plus bas en vingt ans est aussi une très bonne idée, ce qui rend cette période propice à l'accès à la propriété.

Enfin, permettre d'utiliser les REER pour l'achat d'une première maison est une autre bonne idée, que beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre appuient. Nous demandons tous au ministre des Finances d'être à l'écoute, d'y réfléchir et de l'adopter dans le prochain budget.

* * *

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, oui, cette semaine a été proclamée la Semaine du développement international, mais cela n'aura un sens que si le gouvernement s'engage à revenir aux objectifs qu'il s'était fixés et à les respecter, en ce qui concerne l'aide canadienne aux populations les plus défavorisées des nations en voie de développement.

Lier l'aide au respect des droits de la personne est fort louable, mais seulement si cela ne menace pas encore davantage les opprimés. On ne peut se servir de cela comme excuse pour réduire le budget total de l'aide canadienne ni pour viser cyniquement, sous prétexte qu'ils ne respectent pas les droits de la personne, les pays en voie de développement pour lesquels l'aide n'apporte pas des avantages économiques immédiats au commerce canadien.

Lorsqu'on arrête la politique d'aide, il faut examiner en particulier le budget et la politique du gouvernement bénéficiaire, déterminer comment ses dépenses militaires se comparent à ses dépenses sociales, voir quelles initiatives il a pris dans le domaine de l'aide aux femmes et aux enfants, ainsi que face aux problèmes d'environnement et de surpopulation. La mondialisation de l'économie ne doit plus continuer à dominer nos efforts de développement. L'aide à un pays criblé de dettes ne doit pas être liée à des mesures punitives de rajustement structurel. Il faut insister davantage sur de larges mesures de remise de la dette des pays les plus pauvres, ceux d'Afrique en particulier, et sur le soulagement direct de la pauvreté par le biais de programmes de santé et d'éducation.

La sécurité du Canada et du monde entier dépend de notre volonté d'aider les pauvres de ce monde, et la Semaine du développement international est une excellente occasion de réaffirmer cette volonté.

* * *

[*Français*]

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, 5 000 $ suffisent maintenant pour acheter une maison de 100 000 $.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, apporte sa contribution afin d'aider les particuliers à devenir propriétaires d'un logement.

Le Programme d'assurance-prêt pour accédants à la propriété réduira pour les acheteurs d'une première maison, neuve ou existante, la mise de fonds minimale de 10 à 5 p. 100 pour les prêts hypothécaires assurés par le gouvernement canadien.

Cette initiative, qui entre en vigueur immédiatement, aidera durant les deux prochaines années à relever l'industrie de la construction au Canada et pourra permettre à quelque 200 000 ménages canadiens qui sont présentement locataires de devenir propriétaires.

Article 31 du Règlement

Combiné à la baisse des taux d'intérêt et au marché actuel de l'immobilier, ce programme devrait stimuler l'économie et accroître les chances d'accession à la propriété pour nombre de Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, les petites entreprises éprouvent de terribles difficultés pour tout un éventail de raisons et notamment, selon moi, les tracasseries administratives auxquelles nous les soumettons. Les chefs de petite entreprise de ma circonscription continuent de m'exhorter à amener le gouvernement à s'attaquer à ce problème.

Je suis tout à fait au courant des efforts louables entrepris par mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Nous devons non seulement appuyer ses initiatives, mais également l'aider en lui transmettant les réactions de tous nos électeurs.

J'exhorte tous les députés à participer à l'effort en question non seulement pour favoriser la productivité et la croissance de nos petites entreprises, mais également pour réduire nos coûts.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, en janvier 1989, le ministère de l'Emploi avait un service chargé de la collecte des données. Les bureaux régionaux téléphonaient quotidiennement pour signaler toutes les fermetures. Or, ce service a été supprimé à la suite des compressions gouvernementales juste avant l'entrée en vigueur de l'Accord du libre-échange.

Une fois cet accord en place, les demandes de renseignements ont augmenté, et le gouvernement produit alors un rapport bimensuel.

Alors que j'essayais de trouver la liste en question récemment, je me suis aperçue qu'on n'en dressait qu'une seule. En fait, le ministère du Travail utilise cette liste à ses propres fins. Par exemple, plus tôt ce mois-ci, le ministère du Travail a réclamé la liste des fermetures au Québec. On lui a remis une liste écrite à la main.

Ce que tout le monde voudrait savoir, selon moi, c'est ceci: Le gouvernement essaie-t-il de cacher le nombre de licenciements permanents attribuables à l'Accord de libre-échange? Dans la négative, il lui incombe de s'assu-

rer que non seulement les parlementaires, mais également tous les Canadiens connaissent ce nombre.

* * *

LA PROMOTION DE L'ACHAT DE PRODUITS CANADIENS

L'hon. Alan Redway (Don Valley–Est): Monsieur le Président, si nous nous inquiétons de la fermeture d'usines et de la perte d'emplois dans le secteur de la fabrication, pourquoi n'achetons–nous pas des produits canadiens?

En 1980, 73 p. 100 des produits fabriqués achetés au Canada étaient faits au Canada. Aujourd'hui, ce pourcentage n'est plus que de 56 p. 100 et il baisse constamment.

La Compagnie de la Baie d'Hudson voudrait accroître ses importations américaines pour pouvoir offrir des prix et des choix compétitifs aux gens qui autrement vont acheter aux États–Unis. Si, au Canada, les distributeurs ne mettent pas en marché des produits canadiens et si les détaillants n'offrent pas des produits canadiens, les consommateurs n'ont même pas l'occasion d'acheter l'éventail de plus en plus limité de produits que nous fabriquons. Bien sûr, le prix et le choix sont importants, mais quand on ne travaille pas, on ne peut se permettre des achats, peu importe le prix et le choix des marchandises qui sont offerts.

Heureusement, les magasins Eaton ont annoncé une campagne pour promouvoir l'achat de produits canadiens. Le gouvernement participera–t–il à cette campagne?

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, dans un nouvel esprit de collaboration, je tiens à remercier le ministre d'État chargé de l'Habitation de faire sa part pour mettre en oeuvre le plan de M. Chrétien qui vise à relancer l'économie du pays.

Ma question s'adresse toutefois au ministre des Finances, car je voudrais savoir si d'autres ministres sont prêts à laisser de côté le sectarisme politique et à faire leur part pour aider à redonner du travail aux Canadiens. Le ministre des Finances autorisera–t–il l'utilisation des REER pour financer l'achat d'une première maison?

Nous savons que le ministre examine le plan, et nous sommes même disposés à lui en attribuer le mérite s'il accepte tout simplement de redonner du travail aux Canadiens. Pourquoi tarde–t–il à adopter cette idée? Pourquoi ne fait–il pas aujourd'hui l'annonce qui permettra de redonner du travail à des milliers de Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre hier, nous étudions activement cette question.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je ne sais pas où le ministre a passé son temps durant les vacances de Noël, mais je sais qu'il y a un million et demi de chômeurs canadiens, y compris des nouveaux à Sarnia, et 700 000 enfants qui dépendent des banques alimentaires. Nous avons besoin d'un programme pour rebâtir ce pays. Le programme libéral de travaux publics permettra la reconstruction des routes, le nettoyage de l'environnement et de l'ouvrage à l'industrie. Est–ce que le ministre des Finances est prêt à adopter le plan en cinq points des Libéraux et remettre le Canada à l'ouvrage?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée demande ce que je faisais pendant les vacances de Noël.

Je travaillais avec mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, à formuler une entente qui a aidé à tirer d'affaire la société De Havilland et à lui redonner des assises financières viables et solides. Je travaillais avec mon collègue, le ministre des Communications, à un programme d'aide à l'industrie de l'édition d'ouvrages. Je travaillais à la réforme du programme de péréquation, qui a aidé particulièrement les provinces pauvres. Enfin, je travaillais à un certain nombre d'autres projets que nous annonçons constamment.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre s'il a eu l'occasion, malgré son horaire chargé, de rencontrer le million et demi de Canadiens qui se cherchent un emploi.

Le gouvernement a su trouver des fonds d'urgence pour lancer de vastes campagnes de sondage et de publicité. Le ministre des Finances ne pense–t–il pas qu'il serait beaucoup plus sensé de remettre l'industrie manufacturière et l'industrie de la construction sur pied grâce à un programme national de travaux publics au lieu de se croiser les bras tandis que le chômage augmente et les banques d'alimentation se multiplient?

Étant donné que c'est le gouvernement qui a créé la récession, pourquoi le ministre des Finances ne renonce-t-il pas aux politiques du passé pour adopter enfin le programme que le Parti libéral propose en cinq points?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit ici à la Chambre et à d'autres occasions, j'ai longuement consulté divers groupes appartenant à toutes les classes de la société au cours de l'élaboration du budget. J'ai eu sept rencontres avec des groupes représentant les syndicats, les groupes d'assistance, les pauvres, les personnes handicapées, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association des banquiers canadiens, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance. Je les ai tous rencontrés et ils m'ont tous présenté des thèmes très clairs: les Canadiens veulent des gouvernements qui restent dans les limites de leurs moyens; ils veulent que nous adoptions un mode de financement par répartition; ils ne veulent pas qu'on leur impose de nouvelles taxes; et ils ne veulent pas qu'on augmente le déficit.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les rapports sur la diminution de la couche d'ozone juste au-dessus de la tête des Canadiens et de ses incidences sur le nombre de cancers sont alarmants. En octobre dernier, en dépit de nos pressions ici en Chambre, le gouvernement a refusé d'accélérer ses actions, ce qui est tout à fait incompréhensible.

Le ministre va-t-il s'engager immédiatement, ici aujourd'hui, à éliminer tous les produits chimiques qui menacent la couche d'ozone d'ici 1995 et faire pression sur le reste du monde pour en faire autant?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député fait référence à une situation, du moins à un problème, dans le domaine de l'environnement qui illustre bien les défis qui nous attendent dans les années à venir. D'une part, nous avons un problème de réduction de la couche d'ozone qui, selon des études scientifiques, est très sérieux. Le Canada a toujours pris le problème très au sérieux. D'autre part, le Canada contribue à environ 2 p. 100 des gaz qui diminuent la couche d'ozone. Alors, monsieur le Président, il y a là une illustration du type de problème qui nous attend dans les années à venir.

Le député semble faire référence au fait que le Canada ou que le gouvernement n'a pas été attentif à ce problème. Monsieur le Président, je veux vous dire très clairement que c'est absolument le contraire. De fait, actuellement, le Canada a quatre ans d'avance sur l'échéancier qu'il s'était donné pour réduire ces substances. Nous les avons réduites de 45 p. 100 par rapport à 1986 et nous avons joué un rôle de leadership car le premier traité dans le domaine de l'environnement a été signé sous l'autorité de ce gouvernement-ci, en 1987, le Protocole de Montréal.

Le gouvernement canadien, monsieur le Président, a l'intention de maintenir son rôle de leadership dans le domaine de la diminution de la couche d'ozone.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Malheureusement, nous avons perdu ce rôle de leader. Le problème existe maintenant pour le Canada. Les Allemands, les Suédois et les Norvégiens nous devancent de beaucoup.

Toutefois, l'appauvrissement de la couche d'ozone pose une autre question à laquelle il est urgent de répondre. On peut lire dans le Plan vert que les Canadiens seront avertis de l'intensité de l'irradiation par les rayons ultraviolets, mais pas avant 1993. Ça ne suffit pas.

Étant donné que la NASA prévoit un appauvrissement de 30 à 40 p. 100 de la couche d'ozone et une augmentation très nette de l'incidence du cancer, le gouvernement fournira-t-il aux Canadiens des avertissements quotidiens comme cela va se faire en Australie à partir du mois d'avril?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour mettre le député au courant de l'action menée par le Canada dans ce domaine. Nous figurons parmi les architectes du protocole de Montréal, premier traité international de protection de l'environnement, lequel fut signé en 1987.

Nous avons réduit les émissions de CFC de 45 p. 100, et nous sommes maintenant quatre ans en avance sur l'échéancier prévu dans le protocole de Montréal. Nous pensons que nous pouvons même aller encore plus vite que ça et, à la prochaine réunion des pays signataires du protocole, qui aura lieu en novembre, nous les exhorterons à éliminer plus rapidement les CFC. Le Canada a bien l'intention de garder son rôle de leader.

J'ai annoncé il n'y a pas très longtemps—en août, je crois—un crédit de 25 millions de dollars pour nous aider à atteindre nos objectifs. Parmi les mesures annoncées à ce moment figure la mise en place d'un système permettant au gouvernement canadien d'émettre des avertissements concernant l'intensité des rayons ultraviolets, et je me ferai un plaisir de voir ce qui pourrait être fait pour en

accélérer la réalisation dans les limites des ressources financières et autres qui ont déjà été allouées.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les agriculteurs et les producteurs canadiens redoutent de plus en plus que le gouvernement—qui les représente à l'actuelle table de négociations du GATT—ne néglige leurs intérêts.

On estime dans l'industrie que 100 000 Canadiens perdront leur emploi si le gouvernement signe une entente en vertu du GATT qui ne protège pas le système canadien des offices de gestion de l'offre. Cent mille personnes risquent de perdre leur emploi, ce qui voudrait dire sur le plan financier que cela coûterait 243 000 $ par semaine en prestations d'assurance-chômage, soit 12,5 millions de dollars l'an prochain.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il est prêt à signer une telle entente et, dans l'affirmative, comment il s'y prendra pour réunir les fonds supplémentaires nécessaires pour l'assurance-chômage—en augmentant le déficit ou en augmentant les impôts?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme la députée le sait, la position adoptée par le gouvernement du Canada aux négociations du GATT lui a été dictée après consultation avec les personnes mêmes dont les intérêts sont en jeu, soit les producteurs dont elle parle.

Le gouvernement du Canada veut que le GATT clarifie et renforce l'article XI, conformément à la position adoptée dans les secteurs où il y a gestion de l'offre. Voilà quelle est notre position.

La députée sait que l'accord du GATT et l'article XI actuellement en vigueur ne protègent guère les industries qui pratiquent la gestion de l'offre. Et donc, en tant que gouvernement, nous nous sommes conformés à leur suggestion pour établir notre position.

Voilà quelle est la position du gouvernement du Canada, et nous continuerons de la défendre.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je sais que le gouvernement du Canada essaie d'obtenir une clarification. Cependant, il semble, d'après les indications qui nous sont parvenues ces derniers jours et ces dernières semaines, que le gouvernement n'est pas aussi ferme dans sa position, et qu'il est en train de proposer d'autres solutions. J'aimerais demander au ministre. . .

[*Français*]

Est-ce que le gouvernement a fait une étude sur l'impact de cette proposition? Sinon, comment peut-il songer à signer une telle entente alors qu'il ne sait pas quel impact elle aura. Si oui, pourquoi ne pas partager cette information avec les producteurs et avec la Chambre des communes?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion personnellement de rencontrer les leaders agricoles, particulièrement ceux du Québec, à deux ou trois reprises depuis le 20 décembre. À leur demande, les gens de l'UPA, notamment, nous ont demandé de partager avec eux des chiffres sur ce que représente l'impact du rapport Dunkel.

Il est bien entendu que notre gouvernement n'a pas modifié d'un iota la position au GATT, monsieur le Président. Nous continuons à défendre avec acharnement la clarification et le renforcement de l'article XI. Cependant, il est très important qu'à la demande des producteurs agricoles nous nous assurions de vérifier tous les impacts du rapport de façon à bien les défendre dans nos démarches à Genève.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre, monsieur le Président. Je suis certaine que les producteurs du Québec sont très inquiets parce que si l'article XI du GATT réussit, il est possible que 30 000 producteurs laitiers perdent leur emploi.

[*Traduction*]

Il va pourtant falloir, monsieur le Président, que le gouvernement décide s'il va signer ou non une entente. Nous avons besoin de bons négociateurs et, de l'avis de certains, si notre système de la gestion de l'offre disparaît à cause d'une entente au GATT, cela aura sur les collectivités rurales du Canada le même effet que l'entente de libre-échange sur les villes, ce que nous ne saurions tolérer.

Je demanderai donc encore une fois au premier ministre ce qu'il compte faire pour les centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes qui risquent de perdre leur emploi si nous ne prenons pas la défense des agriculteurs et des producteurs canadiens dans le cadre des négociations en cours?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Comme la députée le sait, monsieur le Président, le contingent est l'un des principaux éléments de la gestion de l'offre. Il est fixé en fonction du revenu que ces gens tirent d'une industrie assujettie à la gestion de l'offre. Je n'ai jamais entendu, venant d'un chef politique, une

déclaration plus préjudiciable qui fera chuter la valeur des contingents des producteurs que la députée dit vouloir appuyer.

Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que la position du gouvernement du Canada a été élaborée de concert avec les principaux intervenants. Ceux-ci ne sont pas sans savoir que, dans sa forme actuelle, l'article XI les place dans une situation très, très précaire. Certains ont dit: «C'est une façon de faire.» Nous disons: «C'est celle que nous préférons.» La députée, elle, a compris autre chose.

L'appui dont nous avons besoin, c'est celui des autres pays—et nous le leur demandons sans relâche—car le Canada à lui seul, un pays parmi 108 autres, est incapable d'influencer l'issue des négociations. Par contre, fort de l'appui d'autres pays, il peut y arriver. C'est pourquoi nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Nous n'avons nullement l'intention de modifier notre position. Cette position, nous l'avons définie de concert avec les intervenants, et elle doit être cohérente, dans l'intérêt de ceux-ci. Nous la présenterons de façon d'autant plus convaincante s'ils nous appuient.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Ce dernier devrait savoir que les responsables des produits soumis à la gestion de l'offre au Canada ont déclaré aujourd'hui que l'acceptation de la décision du GATT par le gouvernement détruirait leur industrie de 10 milliards de dollars et mettrait en péril près de 95 000 emplois canadiens.

Ils ont aussi demandé que le gouvernement ne fournisse pas le 1er mars des listes tarifaires pour les produits soumis à la gestion de l'offre, comme l'a demandé Dunkel. Le gouvernement va-t-il ou non déposer ces tarifs le 1er mars? Les agriculteurs canadiens ont le droit de le savoir.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, cela intéressera peut-être le député de savoir que, alors que j'étais en Suisse la fin de semaine dernière, j'ai eu plusieurs entretiens avec mes homologues d'autres pays et que j'ai présenté la position exposée par mes deux collègues sur ce que nous voulons obtenir avec les négociations du GATT en ce qui concerne le système de gestion de l'offre.

Les ministres de l'Agriculture se rencontrent cette semaine et les ministres du Commerce, la semaine prochaine. Le gouvernement va rencontrer les représentants des secteurs de gestion de l'offre, et à partir de cette série de rencontres, nous pourrons, avec la collaboration de toutes les parties intéressées, élaborer la réponse à la question du député.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre devrait savoir que les leaders agricoles dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre ont demandé à le rencontrer en février pour discuter de cette très importante question. Acceptera-t-il de les rencontrer en février et les assurera-t-il qu'il rejette les propositions actuelles du GATT se rapportant à la gestion de l'offre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai rencontré les leaders agricoles à un certain nombre de reprises.

Le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé de l'Agriculture sont précisément en train d'organiser la réunion que souhaite mon honorable collègue. Il est très important que les leaders de tous les organismes agricoles, surtout ces temps-ci ceux qui ont quelque chose à voir avec les offices de commercialisation, aient l'occasion de discuter de façon franche et entière avec le gouvernement de leurs préoccupations concernant les négociations internationales.

Je ferai remarquer à mon honorable collègue, au NPD et à d'autres du Parti libéral qui soulèvent la question que, dans les questions posées sur la ligne de conduite suivie par le gouvernement du Canada dans les négociations du GATT, il aurait pu être bon de mentionner que le premier ministre du Québec, qui s'occupe activement lui aussi de ce problème agricole, a déclaré avant-hier que...

[*Français*]

Le premier ministre Bourassa accorde sa totale confiance au ministre du Commerce extérieur pour négocier le renouvellement des accords du GATT et il estime que le Québec est mieux protégé par le projet auquel on travaille qu'avec la formule actuellement en vigueur.

[*Traduction*]

Je me réjouis de cette déclaration du premier ministre du Québec, car elle exprime une confiance dans la politique que nous avons suivie, mais nous devons faire davantage et nous devons faire en sorte que tous les organismes agricoles soient associés plus activement à nos initiatives

pour que nous puissions mieux défendre leurs intérêts très légitimes au GATT.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, la crise économique que traverse le Canada est particulièrement dure pour les jeunes.

Le gouvernement nous abreuve de belles paroles concernant la concurrence internationale et son programme de prospérité, alors que plus de 350 000 jeunes sont en chômage et que de nombreux autres vivent de l'aide sociale.

Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Quand va–t–il finir par se rendre compte que les politiques de son gouvernement causent la perte d'une génération de jeunes condamnés au chômage chronique? Quand présentera–t–il un programme positif grâce auquel les jeunes pourront joindre les rangs de la population active?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont une foule de programmes pour venir en aide aux Canadiens de tous âges que frappe la récession.

Si le député trouve que trois milliards de dollars pour aider ces gens, ce n'est pas assez, qu'il nous dise où prendre l'argent. Devrions–nous augmenter les impôts, ou le déficit? S'il a des idées sur la manière d'affecter encore mieux ces trois milliards de dollars, qu'il nous en fasse part.

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, partout où je vais, dans tous les patelins, dans toutes les villes du pays, il y a des jeunes qui sont inquiets au sujet de leur avenir et de celui de leur pays.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Que nous réserve l'avenir quand 350 000 jeunes n'ont pas accès à un emploi et à une formation, comme il se devrait? Sur qui le ministre pense–t–il que nous pouvons compter pour garantir notre prospérité future?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, plus de 470 000 Canadiens profitent des programmes que nous offrons au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Les jeunes ont un rôle à jouer face à l'avenir: ils doivent unir leurs efforts à ceux des autres groupes de la société afin de rendre le Canada plus concurrentiel et plus prospère. Et nous parviendrons à cet objectif grâce à la formation et à l'élargissement des compétences. Voilà exactement ce que vise l'initiative du gouvernement.

* * *

• (1440)

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

La réduction de 30 à 40 p. 100 de la couche d'ozone au–dessus du nord et de l'est du Canada est extrêmement inquiétante. Il faut que le gouvernement intervienne et lance sans tarder un cri d'alarme. Étant donné que la destruction de l'ozone est essentiellement attribuable à l'émission de produits chimiques artificiels, comme les CFC, et que le phénomène observé peut entraîner une hausse de 120 à 160 p. 100 de l'incidence du cancer, faire augmenter de 18 à 24 p. 100 le nombre de troubles visuels, réduire de 30 à 40 p. 100 la production agricole et carrément détruire certaines formes de vie, le ministre reconnaîtra–t–il la gravité de la situation et acceptera–t–il de mettre immédiatement sur pied un programme obligatoire de récupération totale des CFC à l'échelle du pays, programme que notre caucus adoptera à la Chambre en une seule journée?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de Skeena pour la question qu'il me pose et pour avoir eu la gentillesse de me donner, avant la période des questions, une idée du problème qu'il allait aborder.

Il est important de rappeler que ce phénomène illustre bien les défis environnementaux que les habitants de la planète devront relever dans les années à venir. D'une part, nous sommes aux prises avec un problème qui pourrait avoir de très graves répercussions sur le Canada, sur l'ensemble du pays, étant donné notre géographie. D'autre part, nous sommes responsables de seulement 2 p. 100 du problème global.

Je le répète, le Canada a vraiment joué un rôle de premier plan dans ce dossier. Nous avons contribué à rédiger le premier traité en matière d'environnement, le protocole de Montréal de 1987. Depuis, nous avons réduit de 45 p. 100 le volume de CFC et nous pensons pouvoir éliminer au moins 85 p. 100 des CFC d'ici 1995, bien avant la date prévue.

Quant au recyclage obligatoire, nous en discutons actuellement avec les provinces. Je serai heureux de tenir mon collègue au courant de l'évolution de ce dossier.

M. Jim Fulton (Skeena): Le problème vient de ce que, dans certains cas, celui des réfrigérateurs mis au rebut, par exemple, 100 p. 100 des CFC se répandent librement dans l'atmosphère.

Le plan que les néo-démocrates proposent pour protéger la couche d'ozone exigerait, entre autres choses, la mise en oeuvre d'un programme de récupération totale des CFC à l'échelle nationale. Il faut toutefois légiférer à cette fin. Ce plan permettrait de créer des milliers d'emplois dans le secteur privé et de mettre sur pied une industrie dont la valeur dépasserait les 100 millions de dollars. Il assurerait la protection de la couche d'ozone et ne coûterait pas un dollar de plus au gouvernement fédéral.

Il me semble que ce plan nous aiderait grandement à protéger la planète. Le ministre va-t-il le mettre en oeuvre?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député sait sûrement que nous avons pris un peu d'avance à ce chapitre. Non pas un peu, mais beaucoup d'avance.

En août dernier, le gouvernement fédéral a annoncé, dans le cadre de son Plan vert, un projet de 25 millions de dollars qui vise à accélérer la mise en oeuvre des programmes de réglementation à ce sujet. Nous travaillons en très étroite collaboration avec les provinces afin de déterminer si un programme de réglementation sera nécessaire ou non, compte tenu du fait que, d'ici à 1995, nous réduirons de 85 p. 100 les émissions de CFC dans l'atmosphère. Nous avons de l'avance.

Cela dit, compte tenu de la gravité du problème et du leadership dont le gouvernement a toujours fait preuve dans ce dossier, je m'engage à communiquer directement avec mes collègues provinciaux, comme l'a proposé mon collègue, afin de déterminer si le Conseil canadien des ministres de l'Environnement veut prendre certaines mesures à la lumière des nouvelles informations scientifiques dont nous disposons.

De plus, lors de la prochaine rencontre des pays signataires du protocole de Montréal qui aura lieu en novembre 1992, le Canada demandera de devancer le calendrier prévu pour l'élimination progressive des CFC.

LES FAILLITES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Les statistiques sur les faillites de 1991 viennent de paraître. Elles sont renversantes. Plus de 75 000 particuliers et entreprises ont tout perdu, victimes de la politique insensée de ce gouvernement: cherté de l'argent, forte valeur du dollar, fiscalité écrasante.

Jusqu'où devra aller cette destruction de notre économie avant que le gouvernement ne renonce à ses politiques néfastes, cause directe de ce nouveau record des faillites?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la dernière conclusion est complètement erronée. Le taux de faillites a été beaucoup plus élevé pendant la récession de 1981-1982.

Je partage les inquiétudes du député, mais je dois lui signaler un fait encourageant: le nombre des faillites baisse de mois en mois. Le nombre des faillites d'entreprises a diminué d'environ 100 et celui des faillites personnelles de plus de 1 100, si bien qu'il y a eu en décembre 1 133 faillites de moins qu'en novembre.

J'admets que ce n'est pas très réconfortant, mais cette tendance à la baisse est tout de même rassurante. Certaines des initiatives qui ont été annoncées et un regain de confiance dans l'économie permettront de renforcer cette tendance.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre, monsieur le Président. Nous avons déjà entendu ce refrain-là.

En février dernier, le ministre des Finances de l'époque a annoncé que la récession serait terminée en juin. En août, l'actuel ministre des Finances a dit que la reprise était bien amorcée.

Les 62 000 consommateurs canadiens qui ont dû déclarer faillite en 1991 n'arrivent plus à croire que le gouvernement puisse faire des prévisions économiques ni gérer notre économie.

Compte tenu de ces faits irrécusables, le premier ministre est-il disposé à appuyer et à accepter globalement le programme de reprise en cinq points proposé par le chef de l'opposition?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, dans sa question, le député a omis de mentionner que, de 1981 à 1991, le nombre des entreprises a presque doublé au Canada. Il y en avait 780 000 en 1981, et nous en avons

aujourd'hui 1 730 000. Les chiffres absolus sont donc supérieurs cette année, mais le pourcentage est plus faible.

Le député se demande si la reprise est commencée ou si nous sommes encore en récession. L'économie canadienne a connu une croissance de 3,3 p. 100 aux deuxième et troisième trimestres. Il y a eu ralentissement au quatrième trimestre à cause d'une grave détérioration de l'économie des États-Unis et d'autres pays industrialisés. Tous les pays industrialisés ont révisé à la baisse leurs prévisions de croissance pour 1992. Le phénomène n'est pas limité au Canada. Il touche le monde entier.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La semaine dernière, le négociateur en chef des négociations à ciel ouvert annonçait sa retraite. Cela suivait l'émission du rapport du groupe de travail ministériel qui rejette l'idée d'une frontière ouverte pour les services aériens. Ceci nous parvient au moment où il y a des soucis publics concernant le futur des lignes aériennes canadiennes. Est-ce que le ministre des Transports peut maintenant nous expliquer clairement la position de son gouvernement en ce qui concerne les négociations à ciel ouvert et les problèmes financiers qu'envisagent les transporteurs canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois préciser à l'honorable député qu'il n'y a absolument aucune relation entre la décision du négociateur fédéral, M. Harris, de démissionner de son poste et le rapport qui a été remis la semaine dernière. Nous sommes entrés dans ces négociations bilatérales avec les États-Unis pour augmenter l'apport du trafic aérien transfrontalier entre le Canada et les États-Unis. Nous poursuivons dans cette ligne-là et nous sommes persuadés qu'en améliorant la situation pour les transporteurs canadiens, nous allons effectivement améliorer leur situation financière.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre est sûrement conscient de l'inquiétude généralisée du public et des employés des lignes aériennes, particulièrement en ce qui a trait à l'avenir incertain de l'industrie canadienne du transport aérien.

Le gouvernement devrait dire clairement à la population ce qu'il juge être dans l'intérêt national relativement à cette industrie, et préciser comment il entend faire en sorte que cet intérêt national soit servi dans les mois à venir.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la position du gouvernement fédéral sur cette question a toujours été la même. Il existe actuellement une situation très délicate et malheureuse concernant toute l'industrie de l'aviation mondiale.

• (1450)

Mais notre position a toujours été la même. Il est dans le meilleur intérêt des consommateurs et du public passager canadiens que nous ayons deux entreprises de transport aérien les plus viables possible et c'est ce que nous allons travailler à faire au cours des prochains mois.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, hier j'ai pu soulever à la Chambre des questions relativement à la version provisoire de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

L'existence de cette version provisoire a été confirmée par l'attaché de presse de Carla Hills, ainsi que par l'attaché de presse de l'ambassadeur du Mexique au Canada.

Bien que le contenu de ce projet de traité renfermant des parenthèses n'ait pas été divulgué aux Canadiens, j'ai appris que ce document renferme des propositions qui compromettraient gravement la viabilité de l'industrie de l'automobile au Canada et celle de l'industrie des pièces d'automobile.

Le ministre du Commerce extérieur est-il prêt à déposer à la Chambre ce document qui a été distribué aux politiciens du Mexique, ainsi qu'à dire à la Chambre et à tous les Canadiens, en particulier ceux de l'Ontario et du Québec, que leurs emplois ne sont pas en jeu dans le cadre des négociations qui se déroulent?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que je n'ai pas caché l'existence de ce document. Je ne sais pas d'où sort mon collègue. J'ai fait allusion à ce texte à un certain nombre d'occasions.

Je signale aussi à mon collègue que ce projet de traité n'a pas été transmis aux membres du Congrès du Mexique, comme il l'a déclaré hier, je pense.

Enfin, je précise qu'il n'y a rien dans le chapitre qui traite de l'industrie automobile. Il n'y a pas encore eu de négociations permettant de servir de base à un chapitre sur l'industrie de l'automobile.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je sais qu'il n'est pas dans l'intention du ministre de mal renseigner la Chambre, mais je crois savoir que le gouvernement mexicain, par l'entremise de son négociateur, M. Blanco, a transmis aux membres du Congrès du Mexique le projet de traité qui renferme des parenthèses et dont l'existence a été confirmée par le bureau de Carla Hills.

Au cours des discussions qui ont précédé les négociations de libre-échange entre le Mexique, les États-Unis et le Canada, le négociateur du gouvernement, M. John Weekes, a dit que les Canadiens seraient pleinement consultés, y compris les travailleurs et les représentants des secteurs de la fabrication?

Le document en question existe. M. Blanco en parle avec des sénateurs mexicains. Je demande au ministre pourquoi le contenu de ce document n'est pas divulgué aux Canadiens. Pourquoi ce document n'est-il pas remis aux députés de la Chambre, qui ont la responsabilité d'être au moins conscients de ce que le gouvernement cède aux étrangers?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, un projet de traité a été rédigé. Il a été remanié. Ce texte fait état d'un certain nombre de différences entre les trois pays. C'est la raison pour laquelle ce document est un texte renfermant des parenthèses. Ces parenthèses servent à indiquer les domaines où des désaccords existent. J'ai précisé ce point à de nombreuses reprises et je regrette que mon collègue n'ait pas été au courant de cette question.

Je signale aussi que nous avons eu des discussions poussées avec les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, avec le Comité consultatif sur le commerce extérieur, ainsi qu'avec les provinces, afin d'établir notre position en vue des négociations.

Je rappelle à mon collègue que je dois comparaître devant le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur. À cette occasion, je serai heureux de discuter plus en détail de cette question avec lui.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, le 14 juillet 1988, le Conseil du Trésor a demandé aux ministres chargés des Travaux publics, de l'Environnement et des Transports de trancher la question de savoir quel ministère doit avoir la responsabilité d'engager des dépenses pour les autoroutes qui sillonnent nos parcs nationaux.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Quand cette question sera-t-elle enfin réglée pour que les autoroutes du réseau des parcs nationaux puissent recevoir toute l'attention qu'elles méritent?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, la députée de Wild Rose a parfaitement raison. Des discussions ont été engagées entre le ministère des Transports, le Service canadien des parcs du ministère de l'Environnement et le ministère des Travaux publics.

Plusieurs scénarios ont été avancés, et nous sommes en train de les examiner. Il nous faut également tenir compte d'autres aspects liés au réseau de parcs nationaux. Des discussions sont donc en cours, et je devrais pouvoir fournir à la députée de plus amples renseignements sous peu.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture. Le gouvernement a pris l'engagement de défendre les quatre piliers agricoles du Québec et de renforcer l'article XI du GATT. Le ministre a même déclaré qu'il déchirerait sa chemise et mettrait son siège en jeu si on touchait à quoi que ce soit de ces cinq éléments. Or, l'ambassadeur canadien à Genève a accepté, le 13 janvier dernier, le rapport Dunkel qui détruit les quatre piliers et supprime l'article XI. Comment le ministre peut-il justifier un pareil abandon et un viol aussi flagrant d'une parole donnée?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la déclaration du député de Lac-Saint-Jean. Il devrait savoir que la position que nous avons exprimée, tant le 20 décembre qu'au mois de janvier, a toujours été la même. Nous supportons toujours un renforcement et une clarification de l'article XI du GATT. C'est un élément très important qui a permis à nos offices de commercialisation de se maintenir depuis des années.

Nous avons préparé ensemble la position canadienne. C'est une position que nous avons bâtie avec les leaders agricoles canadiens. J'ai rencontré à de très nombreuses reprises les producteurs agricoles, même dans la circonscription du député, où j'ai eu l'occasion d'aller à de très nombreuses reprises. J'ai presque rencontré la quasi-totalité des producteurs de son comté, monsieur le Président. Les producteurs du Québec particulièrement sont en mesure de savoir que nous défendons les intérêts des producteurs du Québec et que nous allons continuer de le faire. Il n'y a aucune inquiétude de ce côté-là.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Ce qui importe, c'est la position finale, monsieur le Président. Et la position finale, c'est que ce gouvernement a accepté le rapport Dunkel, en exprimant un simple désappointement pour des parties qui lui plaisaient moins. Monsieur le Président, le ministre sait très bien que cette volte-face va démanteler l'assurance-récoltes et les mécanismes qui permettent de fixer les prix dans le domaine du lait, des oeufs et de la volaille.

Le ministre sait que cela va coûter au moins 350 millions de dollars durant les six prochaines années aux producteurs agricoles du Québec. Alors, déchirer votre chemise, ce ne sera pas assez, monsieur le ministre. Le ministre devrait dire à la Chambre ce qu'il va faire pour sauver du désastre des milliers de producteurs du Québec.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je dois dire bien simplement qu'au niveau des volte-face, je pense que mon collègue en sait davantage que moi. Je n'ai pas de leçon à recevoir de ce côté-là!

Monsieur le Président, la position du Canada n'a pas changé et le Canada n'a pas accepté le rapport Dunkel. Lorsque le député mentionne ce qu'il a dit tout à l'heure, c'est une erreur. Je pense qu'il ne le fait pas délibérément, il le fait probablement par ignorance. Nous défendons les intérêts des producteurs agricoles, monsieur le Président, et nous allons continuer de le faire. Et je crois que le député devrait cesser de laisser aller des informations qui, comme il le sait, ne représentent pas la réalité, monsieur le Président.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Lors de la crise d'Oka de 1990, le directeur régional de l'époque avait signé une lettre dans laquelle il engageait le gouvernement à acquérir les propriétés situées dans les Jardins d'Oka et au sud de la route 344. Monsieur le Président, le ministre, j'espère, va comprendre l'impatience de mes commettants qui n'ont pas encore reçu de proposition formelle afin de régler les graves problèmes psychologiques et financiers qu'ont vécus ces électeurs à la suite de l'envahissement de leurs propriétés et de leurs terrains par des warriors masqués.

Est-ce que le ministre peut me confirmer qu'il s'apprête à faire des propositions à ces propriétaires, ainsi qu'à la municipalité du village d'Oka? Et quand va-t-il le faire?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter la députée d'Argenteuil—Papineau pour l'excellent travail qu'elle a accompli en collaboration avec la ministre d'État chargée des Affaires indiennes afin de trouver une solution à ce problème très difficile.

Je puis confirmer qu'une proposition très créative a effectivement été mise au point par nos hauts fonctionnaires et qu'elle est présentement examinée par les quatre partis en vue d'un accord sur les problèmes territoriaux qui se posent à Kanesatake et à Oka. Cette proposition profitera grandement, je crois, aux propriétaires terriens dont elle parle et à la collectivité mohawk de Kanesatake.

• (1500)

Dès que les discussions préliminaires seront terminées, d'autres détails seront annoncés.

* * *

[*Français*]

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans la région de Montréal, le nombre total de mises en chantier a baissé de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente. Hier, le gouvernement a fait sienne une idée présentée par le chef de l'opposition en annonçant qu'il

réduisait de 10 à 5 p. 100 la mise de fonds nécessaire pour acheter une première maison.

Est-ce que le ministre des Finances est prêt maintenant à mettre en vigueur un autre volet du programme libéral, celui qui donne la possibilité d'utiliser jusqu'à 7 500 $ de l'épargne-retraite enregistrée pour l'achat d'une première maison?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que l'honorable député reconnaîtra que le gouvernement a déjà pris un grand nombre de mesures qui sont très positives, et beaucoup plus que celles que le gouvernement libéral qui était là il y a quelques années a prises au moment d'une autre récession.

J'aimerais qu'il regarde les taux d'intérêt que nous avons aujourd'hui, les plus bas taux hypothécaires depuis une vingtaine d'années. Voilà une contribution positive.

Alors ceci, la baisse du taux d'inflation, plus la mesure que mon collègue a annoncée hier, sont effectivement des pas dans la bonne direction.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, Jean Cantin, directeur général de l'Association de la construction du Québec pour la région de Montréal, a dit que la possibilité d'utiliser l'épargne-retraite pour l'achat d'une première maison aurait un impact plus important que la réduction de 10 à 5 p. 100 du dépôt initial.

Considérant la gravité de la récession, monsieur le Président, est-ce que le gouvernement est prêt à s'engager à présenter immédiatement un projet de loi qui permettrait aux Canadiens d'acheter une première maison avec l'argent qu'ils ont mis dans l'épargne-retraite?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si l'honorable député avait été attentif aux résultats de la conférence des ministres des Finances, à Québec, il y a quelques jours, il aurait entendu mon collègue, le ministre des Finances, indiquer que nous allions effectivement activement regarder cette question.

Je l'invite néanmoins à se rappeler aussi des commentaires qui ont été faits sur cette approche de l'épargne-retraite. Ce programme est là pour permettre aux Canadiens de s'établir une retraite pour leurs vieux jours. Il faut faire très attention d'utiliser ces sommes de la bonne façon. D'autres provinces nous ont fait valoir qu'elles avaient une surcapacité au niveau du logement.

Alors, nous sommes en train de regarder l'ensemble de ces éléments et, en temps et lieu, nous vous ferons part de notre décision.

* * *

[*Traduction*]

HIBERNIA

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La gravité de la récession est manifeste dans toutes les localités du pays. La société Imperial Oil a annoncé récemment la mise à pied de 1 700 travailleurs et il y a quelques minutes à peine, nous avons appris que la société Ressources Gulf Canada se retire du projet Hibernia à cause de la mauvaise conjoncture économique.

Le ministre de l'Énergie peut-il me confirmer cette information et peut-il assurer à la Chambre que toutes les mesures seront prises pour que la réalisation du projet Hibernia ne subisse aucun retard?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Je puis confirmer que, aujourd'hui, aux environs de 13 h 30, la société Ressources Gulf Canada a avisé les trois autres membres du consortium de même que les gouvernements fédéral et terre-neuvien qu'elle se retirait du projet.

Je tiens à assurer au député et à la Chambre, au premier ministre de Terre-Neuve ainsi qu'à mon homologue là-bas que le gouvernement fédéral entend veiller à ce que le projet aille de l'avant. Comme ne l'ignorent pas le député ni la Chambre, nous, Canadiens, appuyons le projet avec des subventions totalisant plus de un milliard de dollars ainsi qu'avec des garanties et des prêts excédant 1,6 milliard de dollars.

L'entente unanime du consortium prévoit une méthode, un mécanisme par lequel il continuera à injecter de l'argent dans la réalisation du projet. Le gouvernement se propose de poursuivre ce projet.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président ma question s'adresse au ministre des Finances et elle se rapporte aux mises à pied survenues dans les provinces de l'Atlantique.

Les politiques économiques du gouvernement ont ravagé l'industrie forestière dans ma circonscription, entraînant 300 mises à pied à Atholville, avec 400 licenciements prévus pour l'usine de Dalhousie. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a dévoilé une stratégie pour venir en aide à l'industrie forestière. Or, quelles nouvelles mesures le gouvernement entend-il prendre afin de solutionner les problèmes dans le secteur des ressources naturelles, et quand?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai que l'industrie forestière a traversé une période difficile non seulement au Canada, mais partout dans le monde, que les prix des matières premières ont baissé de façon alarmante et que la demande a chuté.

Il est évident que ce problème va être réglé en partie par la baisse des taux d'intérêt et l'allégement du fardeau du service de la dette. Selon les dernières nouvelles, une reprise semble imminente.

Les initiatives qui ont été prises aux États-Unis dans le domaine du logement de même que celles que nous avons prises au Canada vont sûrement favoriser la relance économique.

Je ne sous-estime pas la gravité de la situation et je peux assurer au député que nous prenons les choses au sérieux.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, mon recours au Règlement porte sur la deuxième partie d'une réponse donnée par le ministre du Commerce extérieur pendant la période des questions. Le ministre a fait allusion à un document dont il n'avait jamais reconnu l'existence auparavant.

Je voudrais que vous expliquiez à la Chambre si oui ou non le Règlement oblige le ministre à déposer un document une fois qu'il y a fait allusion à la Chambre.

M. le Président: Je répondrai au député et j'entendrai le ministre après. Si le ministre lit un passage d'un document, le Règlement exige, en règle générale, qu'il dépose ce document.

La parole est au ministre.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec mon collègue sur ce qu'il vient de dire. Je n'ai jamais dit à la Chambre que ce document n'existait pas. Au contraire, j'ai déclaré à quelques reprises à l'extérieur de la Chambre que ce document existait bel et bien.

Je regrette que le député ne lise pas les journaux et qu'il ne se tienne pas au courant de l'actualité.

M. Barrett: Il ne s'agit pas de savoir si le document existe ou non. J'ai toujours maintenu qu'il existait.

J'invoque le Règlement pour savoir si le ministre, qui a fait un renvoi à un document, est obligé de déposer ce document à l'intention de tous les parlementaires.

M. le Président: Le député fait valoir un point intéressant. J'ai dit qu'en général, si le ministre lit un document, la règle veut qu'il le dépose. Par contre, si le ministre fait simplement référence à un certain document existant quelque part, la même règle ne s'applique pas.

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE RICHELIEU—LE LANGAGE PARLEMENTAIRE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question est à savoir si vous avez pris position en ce qui regarde l'utilisation des mots «hypocrite et insignifiant» que le premier ministre a utilisés en novembre dernier? Et si votre décision est prise, j'aimerais bien la connaître.

M. le Président: L'honorable député demande si le Président a rendu une décision concernant une affaire qui fut une question de préoccupation de cette Chambre avant Noël, plus particulièrement au mois d'octobre. Le jugement a été rendu hier.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU RAPPORT D'UNE VISITE EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE TCHÈQUE ET SLOVAQUE

M. le Président: Conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la visite officielle que j'ai effectuée, accompagné d'une délégation de députés de la Chambre, en République fédérative tchèque et slovaque, du 10 au 16 novembre 1991.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[*Français*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension des travaux, à 13 heures, la parole était au député de Glengarry—Prescott—Russell et nous en sommes à la période de discours de 10 minutes, sans question ni commentaire.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir, cet après-midi, de participer à ce débat sur le projet de loi qui a pour but de modifier le Régime d'assistance publique du Canada.

Monsieur le Président, on sait que le gouvernement en est à sa deuxième tentative de modification de cette loi. La première fois, le dossier a fini devant les tribunaux canadiens et, malheureusement, le gouvernement a remporté sa bataille devant le tribunal. Mais le fait que le gouvernement, semble-t-il, selon les tribunaux, agissait à l'intérieur de ce qui était permis dans la Constitution, cela ne veut pas dire que c'était la bonne décision à prendre pour le gouvernement car, bien sûr, l'inverse est totalement vrai.

Monsieur le Président, nous sommes dans une période très difficile au Canada. Nous vivons une récession pire même que celle de 1982 et on se souvient de ce que les Conservateurs disaient à l'époque de cette récession. Contrairement à la récession de 1982, celle de 1991 a débuté ici même au Canada. Alors, c'est une récession qu'on a créée nous-mêmes, qu'on a causée nous-mêmes au Canada, ou en tout cas, en grande partie parce que la récession mondiale est venue plusieurs mois plus tard.

Mais bien sûr, le gouvernement conservateur d'en face, avec ses politiques économiques, tentant de ralentir ce fameux surchauffement qu'il y avait dans l'économie canadienne, a freiné à une telle puissance que la voiture économique est partie du reculons, et voilà que nous n'avons pas encore réussi à remettre le moteur en marche pour aller de l'avant dans ce pays encore à ce jour.

Aujourd'hui même, notre collègue de Dartmouth nous informait, dans une de ses questions à la Chambre des communes, du taux de banqueroutes au Canada. Je pense qu'il nous disait, monsieur le Président, qu'il y avait quelque 62 000 banqueroutes personnelles au pays. Je sais que cela inquiète non seulement mon collègue de Dartmouth et non seulement tous les députés libéraux de cette Chambre, mais tous les Canadiens et Canadiennes qui ont à subir ces conditions difficiles.

Alors, monsieur le Président, une des régions au Canada qui est touchée très sévèrement par cette récession économique, c'est ma propre province de l'Ontario. Chez nous, en Ontario, on a deux problèmes: on a un gouvernement conservateur, celui d'en face, et oui, on a également les Néo-démocrates ontariens. Quel cauchemar, monsieur le Président, d'avoir un gouvernement de ce genre à Queen's Park! C'est presque aussi pire que les gens d'en face, et cela, je vous assure que ce n'est pas une mince tâche. Je dois cependant dire que M. Rae et ses amis y sont presque parvenus ou du moins, ils en sont très près. Vous comprendrez cela, vous, monsieur le Président, j'en suis sûr.

Alors, le premier ministre de l'Ontario nous disait, il y a quelques jours, que l'Ontario était dans une telle difficulté financière que des socialistes, en Ontario, devraient peut-être couper des programmes sociaux. Pouvez-vous imaginer une telle chose, monsieur le Président? En tout cas, je vais laisser M. Rae se réconcilier avec sa conscience durant les prochains jours, mais en attendant, on pourrait au moins aider l'économie ontarienne en accordant à l'Ontario sa juste part du Régime d'assistance publique du Canada. Bien sûr, avec le projet de loi qui est devant nous, les transferts à la province de l'Ontario seront limités à 5 p. 100. Cela est, bien sûr, la limite maximum d'augmentation.

Dans le comté que je représente, monsieur le Président, le taux de chômage se situe aux environs de 15 à 18 p. 100. Mon collègue de Stormont—Dundas m'informait tantôt que dans la région de Cornwall, on parle d'un taux de chômage de près de 18 p. 100, ce qui est une situation atroce! La circonscription de mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke vit une situation aussi difficile. Et bien sûr, dans Glengarry—Prescott—Russell, tous les parlementaires doivent savoir, après les nombreuses interventions que j'ai faites dans cette Chambre, que la situation est aussi grave, sinon pire.

Hier soir, j'ai eu la chance de rencontrer, à Hawkesbury, le Comité consultatif de l'emploi pour le comté de Prescott, et ces gens me faisaient part justement du chômage qui sévit chez nous. Monsieur le Président, compte tenu du fait que les gens ont très peu d'espoir de se trouver de l'emploi bientôt, qu'est-ce qui arrive lorsque les prestations d'assurance-chômage sont épuisées, épuisées beaucoup plus rapidement grâce encore au projet de loi C-21 du gouvernement d'en face? Bien, ces

gens-là se retrouvent sur l'assistance publique, sur le bien-être social, sur le «BS», comme on dit à Hawkesbury. Et là, bien sûr, le Régime d'assistance publique entre en jeu, parce que c'est là que l'on va puiser, que l'on va chercher les fonds pour payer le bien-être social, en partie défrayé par les municipalités régionales ou les comtés, selon le cas, à une fraction de 20 p. 100, anciennement de 30 p. 100 par la province et de 50 p. 100 par le fédéral.

Maintenant, avec la limite sur les augmentations qui s'applique dans trois provinces, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, dans ma province de l'Ontario, le gouvernement provincial va devoir mettre une plus grande part dans le Régime d'assistance publique. Qu'est-ce qui arrivera, par contre? Bien sûr, c'est le reste qui va en souffrir. Ensuite, la province va couper dans les écoles. Ils vont couper ici et là, et on ne sait jamais, avec les Néo-démocrates que l'on a à Queen's Park, ils sont aptes à faire à peu près n'importe quoi, comme on le sait tous, et nous aurons des coupures dans les mois qui suivront.

En attendant, monsieur le Président, les Canadiens vont devoir se satisfaire de moins en moins. Ce qui va arriver est simple, c'est que le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté va augmenter et tout cela à cause des coupures au Régime d'assistance publique du Canada.

[*Traduction*]

Je me souviens de cette journée de l'année dernière. Je pense que c'est le 15 août dernier que le gouvernement a eu gain de cause devant les tribunaux en obtenant ce qu'on a appelé le droit d'imposer des limites au Régime d'assistance publique du Canada. Le simple fait que le tribunal lui ait accordé ce droit ne signifie pas que le gouvernement ait moralement raison de le faire. Je pourrais employer d'autres mots pour décrire ce gouvernement, mais dans le nouvel esprit de coopération qui se remarque, je ne les emploierai pas à la Chambre. Je me contenterai de les penser.

Voici ce que d'autres avaient à dire. M^me^ Lise Corbeil Vincent, de l'Organisation nationale anti-pauvreté, a déclaré au cours de cette journée, l'été dernier, que c'était un jour très noir pour les pauvres. Elle a ajouté que les pauvres deviendraient de plus en plus sans défense si le soutien gouvernemental déjà maigre était encore réduit.

M^me^ Viola Robinson, du Conseil national des autochtones du Canada, déclarait pour sa part: «Beaucoup de Canadiens autochtones qui vivent déjà dans des conditions propres au tiers monde souffriront encore davantage, puisque la réduction des coûts continue d'être plus importante que les vies humaines.» C'est certainement une façon juste de décrire la situation et la direction que prend ce gouvernement.

Mais il reste du temps. Les simples députés conservateurs pourraient profiter de cette nouvelle année pour être plus objectifs et moins sectaires que par le passé. Ils pourraient envisager la situation objectivement et dire non à ce projet de loi. Ils pourraient refuser d'appuyer les décisions insensées du ministre des Finances.

• (1520)

Ils pourraient décider de ne pas défendre ce projet de loi et dire qu'ils veulent assurer une vie décente aux pauvres du Canada. Ils pourraient déclarer qu'ils veulent que les pauvres qui vivent dans les trois provinces touchées n'aient pas à subir d'autres compressions.

C'est cela que le gouvernement pourrait faire maintenant. Nous retenons tous notre souffle dans l'attente du jour du vote—dans quelques jours—, parce que beaucoup de nos collègues ont des réflexions importantes à formuler sur cette question.

Au moment du vote, j'espère pouvoir compter sur le repentir de tous les députés conservateurs, repentir qui les fera changer d'idée et voter avec nous de l'opposition pour la défaite de ce projet de loi, plutôt que d'appuyer le ministre des Finances et ses mauvaises idées. Pour faire changement, ils pourraient représenter leurs électeurs plutôt que de représenter le gouvernement.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour m'opposer à ce projet de loi, qui vise à plafonner les paiements qui sont versés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces dites nanties.

Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, bon nombre de ces provinces nanties ont désormais du mal à joindre les deux bouts. À l'heure actuelle, il est difficile de les qualifier de provinces nanties, surtout à cause des politiques du gouvernement. Ce projet de loi, de même que les restrictions imposées aux paiements de transfert et d'autres trains de politiques conservatrices mesquines, ont réduit la capacité de bien des provinces de répondre aux besoins de ceux qui doivent compter sur l'aide du Trésor provincial. Je songe ici aux étudiants, aux malades et aux pauvres.

Il n'est pas inhabituel que des gouvernements conservateurs et des gouvernements de la même trempe s'attaquent à ceux qui peuvent le moins se permettre de partager le fardeau: les pauvres, les malades, les personnes à revenu très faible et, également, celles qui ne sont pas responsables de la dépression et de la conjoncture économique dans lesquelles se trouve notre pays.

Nous avons déjà souligné à la Chambre que le déficit et la dette ne sont pas imputables aux pauvres ou aux personnes qui bénéficient des programmes du gouverne-

ment canadien. Statistique Canada nous a déjà dit, et il vaut peut-être la peine de le répéter à la Chambre, que les problèmes que connaît le Canada sont imputables au déséquilibre entre les recettes et les dépenses, et non pas aux pauvres ou aux bénéficiaires des programmes sociaux et gouvernementaux.

Les vrais responsables du déficit ont été désignés dans le rapport de Statistique Canada. Ce rapport a révélé que 44 p. 100 des problèmes de la dette et du déficit du Canada sont dus aux dégrèvements fiscaux accordés aux personnes très riches et aux sociétés rentables.

Au cours des années, on a pu imputer la hausse du déficit à l'augmentation des dégrèvements fiscaux accordés à ces sociétés. C'est là où réside le problème.

Statistique Canada dit également que 50 p. 100 de notre problème de la dette et du déficit est attribuable à la politique des taux d'intérêt élevés qu'ont poursuivie les gouvernements tant libéral que conservateur au cours des 10 ou 15 dernières années. Cette politique est responsable de 50 p. 100 de notre problème de la dette.

Les taux d'intérêt sont maintenant plus bas. Malheureusement, les Canadiens de la classe moyenne—les travailleurs du Canada—ont été saignés à blanc et ne peuvent donc plus se permettre d'emprunter pour faire redémarrer l'économie. La dette et le déficit de notre pays sont attribuables, dans une proportion de 50 p. 100, aux politiques favorisant les taux d'intérêt élevés qu'ont poursuivies les gouvernements libéral et conservateur.

Dans quel pourcentage le problème est-il dû aux programmes sociaux et autres du gouvernement? Selon Statistique Canada, la réponse est de 6 p. 100.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce gouvernement continue de regarder par le mauvais bout de la lunette et pourquoi il s'en prend toujours aux programmes sociaux et autres du gouvernement plutôt qu'aux véritables coupables qui sont à l'origine de la dette. Il s'agit des avantages fiscaux qui ont été consentis aux riches et aux grandes entreprises et, bien sûr, des politiques favorisant les taux d'intérêt élevés qui ont été suivies par les gouvernements fédéraux, tant libéral que conservateur. Cette déclaration ne vient ni du NPD ni des syndicats, monsieur le Président, mais bien de Statistique Canada, c'est-à-dire de l'organisme que le gouvernement lui-même a établi et chargé de la collecte et de l'analyse de statistiques. Voilà la source de ces renseignements. Pourquoi le gouvernement n'accorde-t-il pas d'attention aux conseils que lui donnent ceux qu'il paye pour le conseiller ainsi que pour lui fournir des renseignements et des statistiques?

La raison, c'est que le gouvernement n'obéit pas à des renseignements exacts, mais plutôt à une idéologie. Il regarde donc par le mauvais bout de la lunette et s'en prend aux programmes sociaux, aux paiements de transfert et à des choses comme les soins de santé, l'éducation ainsi que les programmes destinés aux pauvres du pays. La destruction de ces programmes ne réglera pas le problème du déficit.

Il faut examiner ce qui s'est produit entre 1982 et 1992, monsieur le Président. J'ai vu une émission intitulée *The Compton Report* sur un des réseaux nationaux américains qu'on peut capter au Canada. On y soulignait qu'aux États-Unis, entre 1982, en plein milieu d'une grave récession, et 1992, où une autre récession aussi grave se manifestait, 1 p. 100 des Américains, plus précisement les plus riches, ont doublé leur revenu.

Ils ont doublé leur revenu, grâce aux politiques fiscales qui leur étaient favorables et qu'ont suivies les gouvernements Reagan et Bush. On a permis que ces plus riches doublent leur revenu. Pour eux, il n'y avait pas de récession. Ces gens considèrent que les récessions sont des périodes prospères pour les riches. Tout cela est dû aux programmes qu'adoptent les gouvernements libéraux et conservateurs, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Nous devons commencer à regarder par le bon bout de la lunette pour reconnaître les vrais coupables. Autrement dit, il va falloir commencer à exiger des impôts à ceux qui n'ont jamais vécu une récession. Il faut à nouveau obtenir des recettes de ces gens, afin que nous puissions commencer à éponger notre déficit.

Il y a quelques jours, j'ai pu lire dans *Quorum* un article dans lequel il était question du crédit d'impôt accordé aux chefs d'entreprise au Canada pour les frais de représentation. Sauf erreur, un de mes collègues libéraux s'est mis en rapport avec le ministère du Revenu et il a découvert notamment qu'on accordait des crédits d'impôt pour les services d'escorte, qui peuvent être déduits en tant que dépenses d'entreprises légitimes, les masseuses, les grandes beuveries et toutes ces autres choses que les sociétés peuvent réclamer comme frais de représentation et déduire de leur impôt sur le revenu.

Ainsi, nous payons les services d'escorte, les masseuses et les beuveries des grosses sociétés.

Toujours selon cet article, Phil Jolie des services de vérification du fisc aurait dit au *Sun* que les entreprises peuvent déduire n'importe quoi—de l'argent, des services d'escorte, une automobile, un voyage pour assister à un match de hockey—à titre de frais de représentation. On me dit que ces dépenses coûtent aux contribuables canadiens un milliard de dollars par année sous forme de crédits d'impôt.

Imaginez, nous permettons ce type de choses qui représentent le trentième de tout notre déficit au Canada. Lorsqu'il s'en prend aux programmes sociaux, le gouvernement affirme que tout le monde doit faire des sacrifices.

Pourquoi ne pas demander à ces chefs d'entreprise de sacrifier quelques services d'escorte, quelques masseuses et quelques matchs de hockey qui sont payés par le gouvernement au coût de un milliard de dollars, afin que nous puissions réduire notre déficit d'un trentième? Ce serait là un début; ce serait là le signe que ces gens qui, je le répète, n'ont jamais connu une récession contrairement au reste de la population, sont prêts à faire certains sacrifices.

Les gouvernements conservateurs s'attaquent aux dépressions et aux récessions de la mauvaise façon justement, en procédant à des compressions et en mettant en oeuvre un programme d'austérité. Selon moi, il est tout à fait instructif de voir ce qui s'est passé en Colombie-Britannique entre 1983 et 1986, lorsque le premier ministre Bill Bennett était au pouvoir et que ses deux principaux conseillers étaient Kim Campbell et Norman Spector.

À l'époque, ce gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de compressions qui a eu pour effet de supprimer la Loi sur les droits de la personne, l'aide aux familles et toutes sortes de programmes destinés à améliorer la qualité de vie des gens ordinaires. Malheureusement, à l'époque, le gouvernement a déclaré qu'il agissait ainsi pour empêcher que le déficit n'augmente, mais en fait, ces programmes de compressions mesquins ont entraîné une augmentation du déficit et de la dette de la Colombie-Britannique, et non le contraire.

• (1530)

Il est temps que nous tirions quelques leçons de l'histoire plutôt que de laisser les gouvernements conservateurs et libéraux répéter sans cesse les mêmes erreurs. J'exhorte tous les députés à rejeter ce projet de loi; commençons à nous attaquer aux véritables coupables qui sont à l'origine du déficit et de notre dette.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais profiter des 10 minutes qui me sont accordées pour parler, au nom des habitants de ma circonscription, du projet de loi C-32.

Ce projet de loi, qui découle du budget fédéral du 26 février 1991, limite essentiellement le montant des contributions fédérales à verser à trois provinces—la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario—pour les programmes d'aide sociale dont les frais sont partagés entre Ottawa et les provinces.

Sur le plan financier, ce projet de loi aura pour conséquence de faire subir à ces trois provinces, sur une période de cinq ans, des pertes totales d'environ 2 135 milliards de dollars. Cette année seulement, ma province devrait subir des pertes de près d'un milliard de dollars.

J'aimerais profiter de cette occasion pour faire valoir quelques points. Premièrement, et je parle ici de ma propre province, on dirait que ce gouvernement, dans cette capitale, pense que l'Ontario est une province riche parce qu'elle est l'une des trois provinces visées.

Il semble oublier la situation économique grave qui existe actuellement dans cette province. Je ne veux pas dire que l'Ontario est sans-le-sou, voire réduite à l'état de mendicité, mais il semble que, lorsqu'on considère cette province ou le Grand Toronto, on ne voit pas la situation économique telle qu'elle est.

Je me demande si les députés d'en face prennent en considération le nombre record de pertes d'emplois, de fermetures d'usines et de travailleurs qui travaillent désormais à temps partiel.

Tiennent-ils compte du nombre de travailleurs âgés qui voient leurs postes supprimés et qui n'ont nulle part où aller parce que personne ne veut investir ou n'est encouragé à investir dans des travailleurs qui, sans être vraiment vieux, peuvent avoir 50 ou 55 ans et doivent encore payer une hypothèque et les études de leurs enfants avant de prendre leur retraite? Je me demande si les députés d'en face se rendent compte qu'il n'existe pas de programmes de rajustement pour les usines victimes du libre-échange.

Ce que je veux dire, c'est que la situation économique de l'Ontario n'est pas très bonne. En même temps, nous avons un gouvernement qui résiste fortement à tout genre de stimulant national. Hier, le gouvernement a annoncé qu'il acceptait l'une de nos propositions qui consiste à faire passer de 10 à 5 p. 100 le versement initial pour l'achat d'une maison quand l'emprunt est garanti par le gouvernement fédéral. C'est là une bonne chose,

mais ce n'est que l'une des bonnes choses qui devraient être mises en vigueur.

Le message est essentiellement que le gouvernement veut se retirer en espérant que le marché s'ajustera de lui-même ou que, d'une façon ou d'une autre, il y aura une relance économique en raison d'une reprise de la consommation.

Nous et nos collègues ici savons, pour avoir été dans nos circonscriptions, qu'il n'y aura pas de reprise de la consommation parce que les gens n'ont pas assez confiance pour investir ou dépenser davantage. S'ils font quelque chose, c'est économiser pour des lendemains qui risquent d'être pires qu'aujourd'hui.

On ne saurait blâmer les consommateurs, vu surtout, à tous les niveaux, la lourdeur de la fiscalité que supportent les Canadiens.

La relance ne viendra peut-être pas d'une reprise de la consommation, monsieur le Président, et si le gouvernement du Canada ne veut pas stimuler l'économie pour que les Canadiens retournent au travail, pour que les gens puissent se sortir de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale, pour que leur revenu augmente, s'il ne veut pas se fixer un programme économique, il faudrait au moins, comme nous le réclamons de ce côté, que le gouvernement du Canada maintienne sa participation aux programmes d'assistance sociale qui peuvent aider les Canadiens de ces trois provinces.

Si le gouvernement nous présentait un ensemble de mesures qui stimulerait la création d'emplois, s'il avait quelques programmes de rajustement pour les Canadiens déplacés par la fermeture de toutes ces usines en Ontario, et s'il pouvait proposer un programme quelconque de recyclage pour les jeunes d'une part et les plus vieux d'autre part, alors peut-être les députés pourraient-ils commencer à comprendre pourquoi les sommes réservées à l'assistance sociale doivent être quelque peu limitées.

Nous parlons de réduction des paiements de transfert aux provinces pour aider les Canadiens qui dépendent de divers programmes sociaux. Nous parlons de cela alors que ce même gouvernement fédéral n'est pas prêt à intervenir sur le plan économique, comme lui demandent ses citoyens, ses chefs d'entreprises et ses présidents de banques. On ne peut pas s'en prendre aux programmes d'assistance sociale tout en restant là à ne rien faire pour stimuler l'économie nationale.

Je préférerais qu'on stimule l'économie tout en réduisant l'infrastructure de l'aide sociale. Pourquoi? Parce que je pense que les Canadiens pourraient regagner un peu de leur amour-propre si on leur offrait des emplois pour les remettre au travail et si l'Ontario pouvait, à nouveau, exporter ses produits. Si l'on pouvait donner au travailleur déplacé la chance de se recycler en vue d'occuper un emploi demain, je préférerais qu'on prenne une telle initiative plutôt que de plaider aujourd'hui à la Chambre des communes pour qu'on accorde à l'Ontario les sommes qui lui permettraient au moins de leur venir en aide en ces temps difficiles. Je plaiderais plutôt pour qu'on remette les Canadiens au travail.

Cela fait des mois que nous en discutons. Il y aura une conférence des premiers ministres. Nous allons voter un budget fédéral. J'espère que nous allons déboucher sur des solutions pratiques et pragmatiques pour remettre les Canadiens et le Canada au travail.

Je voudrais dire également qu'en attendant la prise de mesures nationales concrètes, ce gouvernement qui prétend être national a une obligation envers ses citoyens. Il s'est engagé, si l'on veut, envers ses citoyens aux termes d'un programme qui a été lancé en 1966 pour une très bonne raison. La raison, c'est que les travailleurs paient sous diverses formes des sommes qui sont versées dans l'infrastructure des services sociaux en prévision de périodes difficiles.

Ce n'est pas seulement une période difficile que traversent maintenant l'Ontario et l'ensemble du pays, c'est la catastrophe. Les Canadiens sont de plus en plus dans le besoin. Lorsque nous retournons dans nos bureaux de circonscription, nous nous rendons tous compte, du moins c'est mon cas, qu'ils sont pratiquement transformés en bureaux d'emploi. Des citoyens de classe moyenne se présentent à nos bureaux pour la première fois. Nous devons alors faire appel à la banque d'alimentation de North York pour leur trouver au moins un panier de provisions pour le week-end. Il ne s'agit pas d'individus irresponsables ou qui profitent du système si on veut; ce sont des Canadiens honnêtes et travailleurs qui n'ont jamais connu des temps aussi durs que ceux d'aujourd'hui. Je ne fais pas ce genre de déclaration pour la galerie, ni pour le seul profit de la Chambre des communes; c'est ce qui se produit dans nos bureaux semaine après semaine.

• (1540)

Quel est donc le message que nous devons en tirer? Le message que je perçois, c'est qu'il faut remettre l'économie en marche et, si le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas le faire, nous devrions au moins être assurés d'un engagement de base à l'égard d'une infrastructure sociale et d'un réseau social qui permettront aux Canadiens de retomber sur leurs pieds afin qu'ils puissent être prêts à survivre et qu'ils puissent voir venir le futur avec un minimum de dignité et de confiance.

Le gouvernement ne peut pas supprimer les programmes sociaux et, au même moment, cesser de stimuler l'économie. Ce n'est pas faire preuve de leadership national; au contraire, c'est une abdication de la pire espèce.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Le Régime d'assistance publique du Canada est un programme qui fut créé en 1966 pour permettre au gouvernement fédéral de conclure, avec les provinces, des accords de cofinancement en matière d'aide sociale et de services sociaux pour les Canadiens dans le besoin.

Mais que nous dit vraiment ce projet de loi? Il confirme que ce gouvernement n'a toujours pas compris qu'il n'y a pas que le déficit économique et financier de ce pays qui compte, il faut aussi s'occuper de l'énorme déficit social. On ne peut s'attaquer à l'un au détriment de l'autre, comme le fait ce gouvernement. On ne peut abandonner les objectifs de notre politique sociale dans le seul espoir de réduire le déficit, devenu l'obsession d'un esprit aveugle, prisonnier de ses oeillères. Ce gouvernement a commis l'erreur de ne pas adopter une approche équilibrée.

Il est intéressant de remarquer que jusqu'à maintenant le gouvernement n'a autorisé que 17 minutes de débat de la part des ministériels à l'étape de la troisième lecture. Pas un seul de mes 46 collègues conservateurs de l'Ontario n'a pris la parole pour défendre ce projet de loi, pas un seul de l'Alberta et pas un seul de la Colombie-Britannique. Ils devraient tous être là à le défendre si vraiment ils y croient au projet de loi C-32.

La réduction du déficit à elle seule ne suffira pas à répondre aux nombreux besoins bien réels de notre pays dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation ainsi que de la recherche et du développement. La réduction du déficit ne contribue en rien à améliorer les qualifications de nos travailleurs ou à nourrir les gens qui font la queue devant les banques d'alimentation. Pour ce faire, il faut une politique sociale hardie, en matière de garde d'enfants par exemple, et il faut qu'elle soit en harmonie avec la politique économique. Ces programmes sont nécessaires à l'édification d'un Canada humain et chaleureux.

Le gouvernement croit à tort que nous pouvons, au Canada, nous payer le luxe d'attendre que le déficit ait été réduit avant d'aider le million et demi de sans-emploi. Nous ne pouvons pas nous payer ce luxe.

Le gouvernement croit, à tort, qu'en regardant les bras croisés les courbes représentant le déficit, les files d'attentes aux banques d'alimentation—mentionnées par mon collègue—disparaîtront. Ce n'est pas le cas. Ces files s'allongent.

Le gouvernement croit, à tort, qu'en ne s'occupant que du déficit sans se pencher sur le reste, il n'y aura plus d'enfants qui se présenteront chaque matin à l'école le ventre vide. C'est une erreur.

Que dit ce gouvernement aux milliers de travailleurs acculés au chômage depuis l'entrée en vigueur du libre-échange? «Désolés, nous ne pouvons pas mettre en place les grands programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre promis par le premier ministre parce que nous regardons les graphiques qui représentent le déficit.» Cette réponse est inacceptable. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'hésiter entre la réduction du déficit et le renforcement de notre système de protection sociale, mais chaque jour, le gouvernement renverse les priorités.

Pendant que le gouvernement se consacre aveuglément à la réduction du déficit national, qui s'occupe du marasme social dans lequel est plongé le pays? Il y a un million et demi de sans-emploi et, chaque semaine, on annonce des milliers de nouvelles mises à pied, que ce soit CP Rail, Air Canada ou, comme aujourd'hui, Exxon qui a annoncé 1 700 mises à pied. Des usines ferment partout au Canada pour rouvrir aux États-Unis et probablement bientôt au Mexique.

Je le répète, la réduction du déficit ne saurait constituer une politique sociale. La politique de réduction du déficit a, de toute évidence, échoué à faire du Canada une société plus juste. Récemment, Statistique Canada confirmait qu'en dépit de la prospérité qu'a connue le monde pendant le mandat du gouvernement actuel, le bien-être économique et financier des familles canadiennes de la classe moyenne n'a augmenté que de 1 p. 100. Est-ce l'objectif que visait le premier ministre lorsqu'il a parlé d'amener la prospérité dans toutes les régions du Canada?

Cependant, il semble que le gouvernement peut parfois oublier son étroitesse d'esprit et voir autre chose que

la réduction du déficit. Ainsi, deux jours après la présentation du projet de loi qui diminue les prestations d'aide sociale aux plus démunis, et à la veille d'élections provinciales en Colombie-Britannique, le gouvernement a trouvé 236 millions de dollars pour un projet scientifique dans cette province. La même semaine, il annonçait qu'il transfèrerait 200 postes de fonctionnaires en Saskatchewan, encore une fois, à la veille d'élections provinciales.

Pour les Canadiens qui vont faire les frais du projet de loi C-32, un gouvernement qui donne pour mot d'ordre de se serrer la ceinture, mais qui trouve les centaines de millions de dollars pour financer certains projets, manque carrément de crédibilité.

Cela n'empêche pas les Canadiens d'être pleins de compassion. Leur attachement à une société humanitaire et compatissante demeure, et ils continuent à défendre le principe d'égalité des chances. Seul leur gouvernement a abandonné ces traditions à cause d'une idée fixe, une préoccupation à courte vue pour le déficit budgétaire au détriment d'un programme social, économique et financier plus équilibré.

Sous le voile de l'égalité, le gouvernement cache un programme qui creuse l'écart entre riches et pauvres avec ses réformes fiscales rétrogrades et l'élimination progressive des programmes. C'est inacceptable!

En somme, qu'est-ce que le projet de loi C-32, sinon une étape de plus dans le programme conservateur imposé aux Canadiens depuis sept ans? Ce programme repose sur une préoccupation aveugle et dévorante pour la dette publique et le déficit budgétaire, qui ne fait aucune place à la dette et au déficit sur le plan social. Selon ce programme, les forces du marché à elles seules vont régler tous nos problèmes et la «loi de la jungle» va remplacer la société humanitaire et plus juste qui était l'objectif du Canada.

Résultat, d'énormes besoins sociaux et besoins en infrastructure n'ont pas été comblés. Il faudrait maintenant rééquilibrer les objectifs économiques et sociaux qui font partie du programme national. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la dette et le déficit budgétaire de notre pays, ni concentrer tous nos efforts sur ceux-ci à l'exclusion des très graves déficits qu'on observe sur le plan social aussi.

Ce que je dis, c'est que le Canada avait toujours eu un programme équilibré qui était axé à long terme sur l'intérêt national. Nous avons encore besoin d'un programme qui perpétue le contrat social en poursuivant des objectifs tant sociaux qu'économiques.

J'espère que les Canadiens seront d'accord pour dire que, tout compte fait, la réduction du déficit n'est qu'un des problèmes auxquels nous faisons face ainsi qu'un objectif parmi bien d'autres.

Une politique sociale juste et équitable présente en outre l'avantage de garantir que nos enfants soient bien nourris, logés convenablement et en bonne santé, ce qui est encourageant pour les familles. C'est grâce à elles, après tout, si nos villes sont plus vivables et si nos écoles et nos hôpitaux sont mieux à même de nous servir. Un programme plus équilibré contribuera à préparer la main-d'oeuvre de demain à prendre la relève, sans faire de tort à nos objectifs économiques.

En fin de compte je crois que les Canadiens conviendront que la réduction du déficit est loin de faire l'affaire comme politique sociale constructive et comme politique sociale tout court.

Je pense aussi que les Canadiens conviendront que la réduction du déficit ne saurait remplacer des mesures qui apportent une aide concrète aux gens. Après sept ans de ce gouvernement, les gens sont au chômage. Ces dernières semaines à Montréal, des centaines de personnes ont joint les rangs de ceux et celles qui doivent faire la queue devant les banques d'alimentation, qui ont besoin de vêtements pour leur famille et dont les enfants partent le matin à l'école le ventre vide.

Est-ce à cela que la plupart des Canadiens pensent chaque jour? Je dirais que non. Pourtant, c'est une autre face de la réalité quotidienne dans notre pays.

Je crains que le gouvernement n'apprenne jamais que l'on ne saurait chercher seulement à réduire le déficit au détriment de tous les autres programmes—qui viennent en aide à la famille, au travailleur qui a besoin d'être recyclé et à la mère seule qui voudrait travailler mais a, pour cela, besoin d'une garderie pour son enfant. Le gouvernement a tort de croire qu'un pays peut laisser tomber ses objectifs en matière de politique sociale, qu'il s'agisse des garderies, des services d'aide aux indigents ou des programmes d'adaptation rendus nécessaires du fait du libre-échange. Il ne peut tout simplement pas le faire et espérer ensuite avoir le genre de pays que nous nous efforçons de bâtir depuis un siècle.

Le peuple canadien s'attend à ce que le gouvernement tienne compte de ses intérêts et satisfasse à ses besoins. C'est pour cela qu'il l'a élu. Malheureusement, le projet de loi C-32 non seulement ne prend pas en considération les besoins réels du Canada, mais montre encore une fois que ce gouvernement n'a pas su concilier les problèmes sociaux et ceux que lui posent le déficit, l'économie et la dette.

Ce gouvernement ferait bien d'adopter une approche plus civilisée qui tienne compte à la fois des problèmes de

déficit et de ses responsabilités sur le plan social. Je recommande que le gouvernement se débarrasse de ses oeillères idéologiques, retire le projet de loi C-32 et le retravaille de sorte que les Canadiens puissent voir en lui un réel reflet des valeurs que nous partageons en tant que peuple. Nous avons besoin d'une société plus équitable, où les problèmes économiques et sociaux figurent ensemble au programme national.

• (1550)

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, la Régime d'assistance publique du Canada était l'application sous forme de loi d'une entente conclue entre les provinces, d'une part, et le gouvernement fédéral, d'autre part, qui reconnaissaient un principe dont a parlé un des premiers chefs de notre parti, M. M. J. Coldwell, dans une petite brochure intitulée *Am I my Brother's Keeper?*. Au cours des décennies, le Canada a montré l'exemple aux autres pays du monde en déclarant qu'effectivement les Canadiens allaient aider leur prochain. Nous avons été parmi les premiers à adopter de nouvelles lois et de nouveaux programmes pour essayer d'aider les moins favorisés d'entre nous.

Les parlementaires devraient assurément être les mieux placés pour connaître ce bilan et devraient être très désireux de conserver notre réputation dans le monde et vouloir en outre aider ceux d'entre nous qui ne peuvent se tirer d'affaire tout seuls.

Nous connaissons tous des personnes dans ce cas. Dans toutes nos circonscriptions, il y a des gens qui ont besoin d'aide. Nous ne pouvons pas le faire individuellement, mais collectivement par l'intermédiaire de nos gouvernements.

Le projet de loi C-32 dont nous sommes saisis, limite à 5 p. 100 le montant dont le gouvernement fédéral va augmenter les paiements à certaines provinces. D'où vient ce chiffre? Pourquoi a-t-on choisi 5 p. 100 et non 4 p. 100 ou 6 p. 100 ou 40 ou 60 p. 100? C'est simplement parce que le ministre des Finances de l'époque essayait d'équilibrer son budget. Et qu'adviendra-t-il du budget des personnes qui recoivent les prestations d'assistance sociale?

Par ce plan, le gouvernement fédéral reconnaît et accepte, une sorte de confession publique si vous voulez, une certaine responsabilité envers les assistés sociaux. Assurément, il y en aura toujours. Malheureusement, dans les moments où il y a beaucoup d'assistés sociaux, l'expérience semble montrer que plus longue est la période où ils recoivent l'assistance sociale, plus ils ont tendance à rester dans cette situation. Quand cet héritage se transmet d'une génération à l'autre, il est très probable que cela se poursuivra pendant les générations suivantes à moins qu'on intervienne pour briser ce cycle. Les réductions budgétaires ne sont pas le moyen d'y parvenir.

Les provinces nanties, les trois mentionnées dans ce projet de loi, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, ont eu des économies florissantes à un certain moment. Qui est responsable de la crise actuelle de l'économie? Nous nous souvenons tous que le Conference Board du Canada a dit que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous connaissons actuellement une récession d'origine canadienne. Une récession que le gouvernement a lui-même créée pour poursuivre ses politiques monétaires, quel qu'en soit le coût pour les citoyens, pour les provinces, pour les entreprises et pour les travailleurs.

Le gouvernement était résolu à maintenir le dollar élevé, tout comme les taux d'intérêt, dans l'espoir de parvenir à juguler l'inflation.

Ceux que l'inflation dérangeait, ce n'était pas les pauvres. Certes, les pauvres avaient peine à joindre les deux bouts, mais l'inflation touche généralement des produits qui ne les intéressaient guère.

Ces personnes ont encore plus de difficulté maintenant, y compris dans les provinces dites riches. Comme l'a mentionné quelqu'un plus tôt, à l'époque où ces provinces étaient en plein essor, les gens étaient enclins à se rendre en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, car c'était là qu'il y avait le plus de travail. Mais ça ne marchait pas toujours.

Je me souviens de l'histoire du type de Terre-Neuve parti pour Toronto parce qu'il avait entendu dire qu'on y trouvait beaucoup de travail. Il y est resté quinze mois et en est revenu bredouille: jamais il n'a trouvé de travail. Il a dit à ses copains qu'il s'était probablement trompé de saison.

Il n'a pas toujours été si facile de trouver du travail dans ces provinces, mais il est certain qu'à une époque, c'était les meilleures places où aller quand on cherchait du boulot. Ces trois provinces ont ainsi connu une croissance démographique notable. Puis, le gouvernement a serré la vis si fort qu'il a lui-même créé une récession à cause de laquelle de plus en plus de citoyens de ces provinces ont dû se tourner vers l'aide sociale. Ces provinces comptent aujourd'hui plus d'assistés sociaux qu'elles n'en avaient jamais connus par le passé.

Il est injuste qu'après avoir lui-même créé ce fouillis, cette récession, le fédéral s'en lave les mains en disant que ces provinces ont les moyens de se débrouiller et de s'occuper de toutes ces personnes. Ce n'est plus le cas maintenant. C'est injuste pour ces provinces et, surtout, pour les personnes en cause. C'est elles qui ont des problèmes, de même que leur gouvernement. Évidemment, le mot se répand dans tout le pays. En matière d'aide sociale, on se demande où le gouvernement frappera la prochaine fois.

Les gouvernements de ces provinces ne peuvent pas hausser les montants des prestations d'aide sociale versées à leurs assistés sociaux, et doivent généralement réduire les budgets consacrés aux programmes d'aide sociale, ce qui permet encore plus difficilement aux assistés sociaux de joindre les deux bouts et ce qui, je le répète, compromet non seulement leurs perspectives aujourd'hui, mais aussi leurs chances d'améliorer leur situation plus tard lorsque l'économie connaîtra enfin une reprise.

Le gouvernement se préoccupe du coût de ces programmes. Que dire du coût du sort que nous faisons à ces assistés sociaux? Du tort que nous faisons à notre pays quand nous laissons augmenter le nombre des gens qui dépendent de l'aide sociale pour survivre et qui vont s'habituer à cette dépendance et ne pourront peut-être jamais se sortir de ce cul-de-sac? Cela nous cause du tort. Pouvons-nous nous permettre de ne pas nous occuper convenablement de ces gens? Je soutiens que non.

Certains de mes collègues ont mentionné diverses façons d'y parvenir. Il s'agit d'un montant relativement faible. Cela représente beaucoup de dollars, mais il s'agit d'un montant relativement faible, soit le montant que le gouvernement fédéral économise en rognant sur l'argent destiné à ces provinces.

Le gouvernement a accordé du répit dans d'autres secteurs. Il l'a fait par exemple en matière d'imposition des gains en capital. Il a réduit le taux d'imposition pour les contribuables aux revenus les plus élevés. De tous les contribuables, ce sont eux qui jouissent d'un répit. Le gouvernement a accordé plus d'allégements fiscaux aux contribuables aux revenus les plus élevés en augmentant le montant qu'ils peuvent investir dans un REER et sur lequel ils paieront plus tard de l'impôt, et il est toujours possible que le gouvernement leur accorde d'autres allégements fiscaux à l'avenir.

Il me semble que le gouvernement allège le fardeau des contribuables aux revenus plus élevés alors qu'il allègue tout le temps son manque de ressources quand il s'agit de venir en aide aux plus nécessiteux.

Nous sommes les gardiens de nos frères. Le gouvernement, lui qui est le maître d'oeuvre de la récession, a l'obligation de prêter secours aux plus démunis d'entre nous. C'est lui qui a semé la pagaille. C'est à lui qu'il incombe de prendre des mesures positives. Réduire, comme nous le faisons, l'aide accordée aux nécessiteux n'est pas une solution à adopter. Cela donne un mauvais exemple à l'ensemble de la collectivité et ne fait qu'aggraver les problèmes ultérieurs avec lesquels non seulement les personnes en cause et leur famille, non seulement les enfants qui forment le plus grand groupe d'assistés sociaux seront aux prises, mais auxquels nous ferons tous face. Quand ces gens souffrent, pouvons-nous vraiment prétendre que tout va très bien pour nous?

Le Canada s'est bâti une bonne réputation. Ce qui est encore plus important, c'est que nous avons veillé, dans une certaine mesure, sur les gens qui avaient besoin d'aide. Nous pouvons faire mieux. Nous devrions faire mieux. Tout l'argent que nous versons à ces citoyens pour leur permettre de survivre est dépensé au pays, pas à l'étranger par les touristes canadiens. Il ne sert pas à acheter des biens importés dispendieux.

• (1600)

L'argent roule au pays. Nous pouvons financer ces programmes d'aide; nous pouvons et nous devons le faire. Nous nous devons de veiller sur les membres de notre communauté qui ne peuvent plus se débrouiller seuls. Nous sommes les gardiens de nos frères.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, la question à se poser aujourd'hui est de savoir pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il attendu 1991 pour contrôler la croissance des paiements de transfert aux provinces les plus riches?

Dès 1987, monsieur le Président, l'Ontario connaissait une situation de plein emploi et commençait à générer une inflation de plus en plus forte qui a conduit à la récession que nous connaissons actuellement. Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité disait, après une longue étude sur la nature du chômage au Canada: «La principale conclusion de notre étude est que, sauf pour l'Ontario, le taux de chômage de 1987 est bien supérieur à celui que pourrait expliquer un mauvais appariement des postes vacants et des chômeurs individuels ou, en d'autres termes, il reste encore d'énormes

possibilités de croissance en dehors de l'Ontario pour réduire le chômage par l'expansion économique».

Or, qu'a fait le gouvernement fédéral en 1987, monsieur le Président? Le gouvernement fédéral a plafonné les paiements de péréquation aux provinces les plus pauvres. Il faut savoir que les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont connu une croissance depuis l'élection du Parti conservateur de 8 p. 100 en Ontario et de 3,5 p. 100 au Québec. Alors, au moment où l'Ontario était déjà en situation de plein emploi, le gouvernement fédéral encourageait encore l'économie ontarienne en ajoutant des centaines de millions en paiements de transfert alors qu'on avait déjà, dès 1987, décidé de plafonner les paiements de péréquation aux provinces qui avaient encore la possibilité et la nécessité de créer des emplois. L'Ontario, c'était clair, connaissant le plein emploi, si on ajoutait à l'expansion économique dans cette province, on allait nécessairement créer une inflation qu'un jour on devrait contrôler et qu'on doit contrôler et finalement, qu'on a contrôlée, bien entendu, de façon excessive.

Aujourd'hui, une province qui était riche hier, celle de l'Ontario, se retrouve dans une situation relativement catastrophique sur le plan budgétaire. Pour la simple année en cours, le gouvernement fédéral vient de couper 3 milliards au titre des transferts, en pleine récession maintenant, alors que le chômage est à 10 p. 100. Comment expliquer que ce gouvernement n'ait pas pris les mesures à temps, dès 1987, de telle sorte que l'inflation aurait été beaucoup plus faible en Ontario et on aurait pu continuer ailleurs une politique d'expansion et créer les emplois nécessaires? Que ce soit dans les Maritimes, que ce soit au Québec, on avait encore une grande possibilité d'expansion parce qu'on connaissait un taux de chômage élevé.

Non, dès ce moment-là, on a coupé le transfert aux provinces les plus pauvres et on a attendu, sans doute parce qu'on était amis avec M. Peterson à l'époque, que la situation devienne incontrôlable. Pourquoi le faire en 1991 alors qu'au contraire, l'économie devrait être relancée? La raison en est simple, monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'a pas de marge de manoeuvre. Le gouvernement fédéral n'est plus en mesure de relancer l'économie, d'enlever cette morosité chez les consommateurs. La seule attitude possible du gouvernement fédéral actuellement, celle qu'on voit, c'est de décourager encore davantage les gens qui ont perdu leur emploi et de rendre les budgets des provinces intenables. On aura l'occasion dans les prochaines semaines de voir le Budget fédéral. On peut s'attendre à ce que, effectivement, le déficit soit contenu maintenant. Pourquoi le déficit fédéral va-t-il être contenu? Pour une raison très simple: Parce que par une loi comme celle-ci, par les décisions qui ont été prises antérieurement de limiter les paiements de péréquation, de limiter les paiements aux provinces pour la santé, le gouvernement fédéral a transféré son déficit aux provinces.

Alors, dorénavant, on pourra contrôler le déficit fédéral, mais on n'enlèvera pas la morosité aux gens pour autant. Ce sont les provinces qui vont devoir taxer. Ce sont les provinces qui vont devoir surtaxer et faire comme elles ont commencé à le faire, des transferts aux municipalités, qui elles aussi vont devoir augmenter leurs taxes.

Le premier ministre nous disait à l'occasion du Nouvel An: «Les Canadiens sont assez taxés». Alors, bien sûr, le gouvernement fédéral ne mettra pas de nouvelle taxe. Bien sûr, le gouvernement fédéral a pris tous les moyens pour s'assurer que ce soient les provinces et les municipalités qui doivent taxer à l'avenir.

Les gens qui habitent Montréal ou qui habitent toutes les localités du Québec vont bientôt recevoir leur compte de taxes municipales. Attendez de voir le pourcentage d'augmentation, monsieur le Président. Le gouvernement du Québec, bien sûr, va transférer cette facture aux municipalités, parce qu'il est relativement égorgé, égorgé par le refus du gouvernement fédéral de maintenir les ententes qu'il avait prises sur les accords fiscaux.

Aujourd'hui, on a vu s'ouvrir la Commission parlementaire à Québec sur le financement de la santé. On dit qu'il manque entre 200 et 400 millions pour être capable de financer dans la prochaine année les services de santé tels qu'ils sont.

Bien, monsieur le Président, les simples coupures de transferts du gouvernement fédéral comptent pour un milliard. Bien sûr, il faut limiter les dépenses partout. Il faut limiter les déficits. Lorsque le gouvernement fédéral transfère ce déficit aux provinces, il ne règle pas de problème pour le citoyen. Le citoyen habite quelque part. Le citoyen du Québec va devoir les payer à Québec ou va devoir les payer dans sa municipalité. On ne solutionne pas les problèmes de cette façon-là, monsieur le Président.

Dans les mesures draconiennes qu'on dit avoir prises, le gouvernement fédéral coupe aux provinces des montants beaucoup plus importants que ceux qu'il coupe pour lui-même. Les transferts aux provinces comptent pour 22 p. 100 du Budget fédéral. Or, les coupures aux provinces comptent pour 33 p. 100 des coupures fédérales.

Donnez le choix aux Québécois actuellement: Est-ce que vous voulez qu'on coupe dans la santé ou si vous voulez qu'on coupe dans le budget militaire? La réponse n'est pas difficile, la réponse est évidente. Pourtant, on

n'a pas ce choix. On n'a pas ce choix parce que le gouvernement fédéral a décidé de couper dans la santé sans que cela ne paraisse trop, malgré les accords fiscaux avec les provinces. Au contraire, on a le ministre de la Santé qui se promène et qui dit: On veut garder les normes nationales. Il est sûr qu'il faut avoir des services pour tout le monde, mais on ne paie plus. Ce sont les provinces qui doivent payer.

Monsieur le Président, pour nous du Québec il y a une solution simple à cela: C'est d'avoir le budget militaire chez nous. C'est d'être un vrai pays, un pays souverain qui a l'ensemble de ses budgets, qui est capable de prendre en main l'ensemble de ses taxes, de ses impôts, et les citoyens pourront décider avec une vision claire. Est-ce que vous voulez qu'on coupe dans la défense? Est-ce que vous voulez qu'on coupe dans la santé? Est-ce que vous voulez qu'on coupe sur les voyages internationaux? Actuellement, c'est un fouillis total avec les compétences partagées. On peut annoncer des intentions généreuses, comme on le fait à Ottawa, de belles normes sur la santé, ce sont les autres qui paient.

Le premier ministre qui suit avec adoration le président Bush devrait prendre au moins un passage de son dernier discours. M. Bush a demandé au Congrès de ne plus donner dorénavant de mandat aux États membres de la fédération américaine, sans y mettre l'argent.

Or, monsieur le Président, au Canada, on a la situation inverse. On veut accentuer les normes nationales. On veut accentuer le pouvoir du fédéral d'imposer avec un peu de politique, un peu de politicaillerie, bien sûr, se donner une belle image, on va imposer des normes très élevées sur la santé, mais ce seront les provinces qui devront payer. Ce sont les municipalités qui devront payer.

• (1610)

C'est impossible, monsieur le Président, d'arriver à des décisions rationnelles, c'est impossible d'avoir le citoyen qui devient responsable si, d'un côté, on a un gouvernement qui a le pouvoir d'imposer des normes et, d'un autre côté, un autre gouvernement qui doit payer.

Bien sûr, on est d'accord que dans le contexte canadien actuel, tant qu'on sera là, c'est inadmissible que les transferts fédéraux aux provinces les plus riches continuent à croître à un rythme aussi élevé que par le passé..

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je suis obligé de signaler au député que son temps de parole est maintenant écoulé. Reprise du débat. L'honorable député de Stormont—Dundas.

[*Traduction*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Lorsque ce programme a été mis sur pied en 1966 par le gouvernement libéral de l'époque, il visait à faciliter une entente de partage des coûts entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour offrir des services de protection sociale et d'autres formes d'assistance publique aux Canadiens nécessiteux.

Le régime permet au gouvernement fédéral de verser une aide financière pour la prestation de services d'assistance publique et de soins en établissements aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, ainsi que pour la prestation de services de protection sociale qui ont pour objet d'atténuer, de supprimer ou de prévenir les causes et les effets de la pauvreté, du manque de soins à l'égard des enfants ou de la dépendance à l'égard de l'assistance publique.

[*Français*]

Monsieur le Président, en aidant les provinces à assister les personnes nécessiteuses, le Régime d'assistance publique du Canada veille à ce qu'il y ait un filet de sécurité sociale lorsque des gens en ont besoin. C'est ce qui en fait l'une des grandes pierres angulaires du système de sécurité sociale au Canada.

[*Traduction*]

Le Régime d'assistance publique du Canada aide beaucoup de Canadiens. Lorsque les conditions économiques sont difficiles, et spécialement durant la récession que nous traversons, les gouvernements provinciaux et municipaux doivent répondre à une demande de programmes et de services sociaux qui ne cesse de s'accroître. Cependant, au lieu d'intervenir pour fournir une aide additionnelle, le gouvernement fédéral, dans son budget de 1990, a gelé pour deux ans toute augmentation des transferts qui, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, sont versés aux provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Les provinces touchées par cette décision sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Dans son budget de 1991, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prolongera de trois ans cette limite de la croissance des paiements en vertu du RAPC. C'est cette prolongation que le projet de loi C-32 vise à mettre en vigueur.

Les Canadiens doivent certainement se demander quel genre de gouvernement fédéral nous avons. À un moment aussi grave dans l'histoire économique de notre pays, le gouvernement a décidé de limiter davantage l'aide sociale fédérale. La décision du gouvernement de

limiter la croissance des paiements en vertu du RAPC est fondée en partie sur le fait que les provinces visées sont considérées comme les plus riches du Canada. C'est vraiment surprenant que le gouvernement ne tienne pas compte du fait qu'environ 50 p. 100 des familles pauvres du pays et 54 p. 100 de tous les assistés sociaux au Canada habitent ces provinces.

Une autre raison avancée par les conservateurs pour justifier cette décision, c'est qu'il faut réduire les dépenses fédérales et réduire le déficit. Je tiens à dire clairement que le Parti libéral trouve cette logique totalement inacceptable. Nous ne pouvons pas appuyer la décision du gouvernement de faire porter par les pauvres de notre pays le fardeau de la dette fédérale.

Je crois que le gouvernement abandonne ses responsabilités à l'égard des pauvres et des défavorisés de la société canadienne. Il est allé jusqu'à choisir ces gens selon la province qu'ils habitent. Le gouvernement semble croire que, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, les pauvres ont la vie plus facile qu'ailleurs. Où qu'on vive, être pauvre ou assisté social, c'est toujours aussi dur.

Les Canadiens ont été témoins de l'attaque à laquelle le gouvernement s'est livré contre l'assurance-chômage. Il a mis fin à ses contributions au régime, imposé des cotisations plus lourdes aux employés et aux employeurs, réduit les prestations et exigé un nombre de semaines de travail plus élevé avant de consentir à les verser.

Les Canadiens ont également vu le gouvernement imposer des coupes dans les services de santé et d'enseignement supérieur. Et voici maintenant que le gouvernement se détourne des démunis.

Rien ne pointe à l'horizon qui permette de croire que le gouvernement fera quoi que ce soit pour régler les problèmes sociaux et économiques qui nous tourmentent.

Une fois de plus, ce seront les plus pauvres, ceux qui ont le plus besoin d'aide qui souffriront le plus de ce maintien du plafonnement du RAPC.

Selon les chiffres du gouvernement, au cours des cinq ans de plafonnement à 5 p. 100, les trois provinces visées perdront plus de 2,1 milliards en transferts fédéraux. Il est difficile de voir comment ce manque à gagner sera comblé par les administrations provinciales et municipales d'Ontario, d'Alberta et de Colombie-Britannique. Les services sociaux et les programmes d'aide sociale en subiront certainement les contrecoups. En fait, certains seront supprimés.

Dans la circonscription que je représente, celle de Stormont—Dundas, le centre d'aide aux enfants victimes de violence de Cornwall a dû fermer ses portes en septembre dernier, en partie parce que le gouvernement provincial ne pouvait le financer suffisamment. Les services sociaux et d'aide sociale de la ville de Cornwall sont aussi lourdement sollicités. Actuellement, la ville s'occupe de 2 027 dossiers d'assistés sociaux. Au 31 janvier, ces dossiers touchaient directement 3 537 personnes. Le taux de chômage à Cornwall atteint près de 20 p. 100. Il s'ensuit de graves répercussions sur le nombre d'assistés sociaux.

Par ailleurs, j'ai reçu récemment une lettre du révérend Allen Tysick, directeur du *Matilda Resource Centre*, dans le comté de Dundas. Ce centre est l'un des rares organismes qui vient en aide aux nécessiteux dans le secteur rural de la circonscription que je représente. Dans sa lettre, le révérend explique que le gouvernement actuel porte atteinte à l'essence même de la Confédération, parce qu'il peut, à sa guise, bouleverser la culture canadienne ainsi que des traditions et des mesures sociales établies de longue date.

Il ajoute: «Au nom des démunis de la circonscription que vous représentez, je vous demande de dénoncer haut et fort le plafond injuste et totalement inacceptable que le gouvernement fédéral a décidé d'imposer au Régime d'assistance publique du Canada.»

En conclusion, les objectifs du projet de loi C-32 nous prouvent, encore une fois, que le gouvernement a perdu contact avec la population canadienne. Avec ce projet de loi, le gouvernement montre aux Canadiens, et tout particulièrement aux démunis, jusqu'où il est prêt à aller pour réaliser ses objectifs.

Les Canadiens n'oublieront pas qu'il a ainsi sabré les services d'aide sociale de trois provinces canadiennes, de manière impitoyable et inacceptable.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans le cadre du débat sur cette mesure draconienne, je veux soulever certains points au sujet des graves conséquences du projet de loi dans ma propre circonscription de Kingston et les Îles, où les politiques économiques désastreuses du gouvernement ont provoqué un bouleversement économique.

Les données que j'ai en main et que je veux présenter à la Chambre sur le climat économique de Kingston reflètent aussi la situation qui règne un peu partout en Ontario et témoignent de toute évidence de la nécessité d'accorder une aide plutôt que de prendre des mesures telles que le projet de loi qu'on nous demande d'adopter aujourd'hui.

J'aimerais m'inspirer du rapport sur le marché du travail, publié par le Centre d'emploi du Canada à Kingston, et citer certains chiffres concernant le nombre d'assistés sociaux dans la ville même. On estime qu'à Kingston une personne sur vingt-cinq touche des prestations de bien-être social. Ce chiffre n'inclut pas ceux qui touchent des prestations familiales ou des prestations d'assurance-chômage. En 1989, les prestations de bien-être social versées à Kingston se sont chiffrées à 5,2 millions de dollars. En 1990, ces prestations se sont élevées à 8,6 millions de dollars, tandis qu'à la fin de décembre 1991, elles se situaient à environ 14 millions de dollars.

On prévoit que cette tendance à la hausse se poursuivra et qu'on enregistrera une augmentation de 60 p. 100 du nombre de cas au cours de l'année qui vient. Le montant des prestations versées pourrait dépasser 26 millions de dollars à la fin de 1992, comparé à seulement 5,2 millions de dollars en 1989. Comparativement à l'an dernier, le nombre d'assistés sociaux a augmenté d'environ 140 p. 100 dans la région. La moyenne pour l'ensemble de la province est légèrement plus élevée.

Dans les circonstances, il est tout à fait étonnant qu'on demande au Parlement d'adopter un projet de loi visant à plafonner les paiements de transfert aux provinces dont les coûts sociaux augmentent de façon aussi spectaculaire. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que le gouvernement a déjà demandé au Parlement d'adopter un autre projet de loi qui a contribué à créer la situation actuelle. Je parle du projet de loi C-21, dont le gouvernement fait l'éloge.

L'augmentation du nombre d'assistés sociaux est en partie attribuable au fait qu'un grand nombre de personnes ne peuvent plus toucher de prestations d'assurance-chômage, parce que la période de versement de ces prestations a été raccourcie, alors que la période d'emploi donnant droit à cette aide a été rallongée.

Le nombre d'assistés sociaux à Kingston est déjà beaucoup plus élevé qu'il ne l'était au cours de la fameuse récession de 1981-1982, à laquelle le ministre des Finances ne cesse de faire allusion. Le ministre en parle comme s'il s'agissait d'un désastre. Pourtant, nous savons que la récession actuelle est pire.

À Kingston, le taux officiel de chômage se situait à 10,2 p. 100 en décembre dernier et, comme je l'ai déjà dit, le nombre d'assistés sociaux est plus élevé qu'il ne l'a été au cours de la dernière décennie. On aurait pu penser que le gouvernement allait prendre des mesures pour améliorer la situation, au lieu de l'empirer, mais non. Examinons donc le bilan du gouvernement provincial puisque c'est cela qui nous donnera une idée de la façon dont l'autre parti qui siège à la Chambre agirait dans ces circonstances.

• (1620)

Jour après jour les néo-démocrates reprochent, comme nous, au gouvernement de mettre de l'avant ce genre de mesure. Comme nous, ils s'opposent au projet de loi C-21 et disent tout le mal qu'ils en pensent. Mais dès que leurs collègues siègent à Toronto, ils commencent à faire de même. C'est vraiment incroyable.

Nous savons que le premier ministre de l'Ontario a été initié au socialisme dans cette enceinte. Il a été député de cette Chambre, et j'imagine qu'il a dû à l'occasion s'entretenir avec ses collègues du caucus et apprendre les grands principes chers au parti. Or, les néo-démocrates siègent maintenant à Toronto, et nous les voyons maintenant protester contre le gel des paiements de transfert à l'Ontario au chapitre de l'aide sociale. À Toronto, le gouvernement impose une augmentation de 1 p. 100 aux municipalités, et celles-ci assument une bonne part des coûts de l'aide sociale. Je le dis à l'intention des députés de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan qui n'en seraient pas au courant. Ces paiements, le gouvernement de l'Ontario les fixe maintenant à 1 p. 100.

La province de l'Ontario a récemment publié une déclaration sur les perspectives financières de l'Ontario. Le premier ministre a lui-même parlé à la télévision. Voici ce qu'il a dit textuellement: «Aujourd'hui, nous avons prévenu les municipalités, les hôpitaux, les collèges, les commissions scolaires et les universités que l'augmentation serait la plus basse jamais vue.» Oui, c'est l'expression qu'il a employée: «la plus basse jamais vue». Tels ont été les propos mêmes du premier ministre néo-démocrate de l'Ontario.

Une voix: C'est à cause du déficit créé par les libéraux.

M. Milliken: Tiens, on vole à son secours. Le député de je-ne-sais-où dit que c'est à cause du déficit créé par les libéraux. Cette intervention est typique des gens d'en face. Il ne se passe pas une journée sans que le ministre des Finances fasse pour toute réponse que «Tous nos malheurs viennent du déficit créé par les libéraux. Il y a sept ou huit ans, lorsque nous avons pris le pouvoir, nous aurions pu résoudre le problème. Nous ne l'avons pas fait à cause du déficit créé par les libéraux.»

Lorsque Bob Rae a pris le pouvoir, l'Ontario allait, ma foi, très bien. Le déficit était très modeste. C'est le premier ministre de l'Ontario qui l'a aggravé en tenant une foule de promesses qu'il s'estimait obligé d'accomplir, en l'espace d'une seule et même année, pour donner plus d'éclat à son geste. Or, c'était un budget équilibré dont il a hérité à son entrée en fonction.

Des voix: Vous devriez avoir honte.

M. Milliken: Le député dit que je devrais avoir honte. J'ai des données ici qui prouvent tous mes dires.

Les recettes de l'Ontario pendant les années du gouvernement libéral, et je ne dis pas cela par esprit de parti, ont augmenté de 12, 8, 14 et 11 p. 100. Ce sont de fortes augmentations survenues pendant des années d'expansion économique. En 1990, elles n'ont augmenté que de 4,2 p. 100. En 1991, la première année complète du mandat des socialistes en Ontario, elles ont chuté de 1,5 p. 100. Les temps sont durs sous les conservateurs. Ils sont encore pires sous les néo-démocrates.

Je voudrais revenir aux données dont il est question ici. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a accordé une hausse de 1 p. 100 aux municipalités et il blâme le déficit accumulé par les libéraux. Les conservateurs d'ici blâment le déficit libéral pour le gel. Ils disent que c'est à cause du déficit libéral qu'ils doivent geler les transferts aux provinces. Ils sont au pouvoir depuis sept ans. Le NPD forme le gouvernement de l'Ontario depuis un an et demi. Ils ont eu amplement de temps pour régler les problèmes. Malheureusement, ils n'ont pas pris les moyens qu'il fallait. J'ai d'autres preuves à vous communiquer.

Je voudrais citer les propos d'un réputé penseur socialiste, Mel Watkins, un professeur d'économique à l'Université de Toronto et un activiste néo-démocrate. Il doit avoir reçu beaucoup d'appui du député qui chahutait il y a quelques instants.

Les propos suivants, qu'il a tenus lors d'une entrevue, ont été publiés dans le *Globe and Mail* du 25 janvier dernier: «Les politiques d'austérité devraient être évitées comme la peste. Je me demande bien à quoi sert d'avoir un gouvernement néo-démocrate s'il adopte les mêmes politiques que tout autre gouvernement.» Eh bien, il s'est trompé, car ce gouvernement agit non pas comme n'importe quel autre gouvernement, mais bien comme le gouvernement conservateur. C'est ça la situation.

Les conservateurs font la même chose que les néo-démocrates et vice versa. Il n'y a aucune différence entre ces deux partis. Pourquoi voter pour l'un à la place de l'autre? Dès qu'ils prennent le pouvoir, ils font la même chose.

Ils ont toujours la solution à tout lorsqu'ils sont dans l'opposition. Les conservateurs prétendaient la même chose lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Maintenant que les néo-démocrates ont pris le pouvoir en Ontario, on voit bien qu'ils se comportent exactement de la même façon. C'est scandaleux que ces partis trompent ainsi les Canadiens lorsqu'ils sont dans l'opposition.

Le Parti libéral est le parti de la générosité. Certes, les députés des autres partis se plaignent du déficit que nous aurions prétendument accumulé, dans le cas de l'Ontario, et qu'il leur faut juguler aujourd'hui, mais le fait est que nous, libéraux, faisons preuve d'une générosité d'esprit qui stimule la prospérité de notre pays, comme le prouvent d'ailleurs les statistiques en Ontario. Les années de gouvernement libéral, en Ontario, ont été marquées par une très importante croissance, et je vous dirai, monsieur le Président, que cela vaut pour l'ensemble du Canada.

Les problèmes ne sont effectivement plus les mêmes, mais le gouvernement fédéral conservateur fait preuve aujourd'hui de mesquinerie avec ce projet de loi visant à plafonner le RAPC, tout comme le gouvernement néo-démocrate ontarien, avec le blocage de 1 p. 100 qu'il va lui imposer cette année, de 2 p. 100 l'an prochain et de 2 p. 100 encore dans deux ans. Cette façon que les deux gouvernements ont de défendre égoïstement les intérêts de leurs administrés respectifs ainsi que les efforts qu'ils déploient pour protéger le groupe que chacun représente montrent bien à quel point la façon de gouverner des libéraux diffère de celles, identiques, des conservateurs et des néo-démocrates.

On défend les intérêts de son groupe, on se moque des autres et on les saigne à blanc. Le gouvernement fédéral conservateur saigne les pauvres à blanc pour aider ses amis du monde des affaires. Le gouvernement néo-démocrate ontarien saigne les pauvres à blanc pour aider ses amis syndicalistes. Monsieur le Président, il nous faut un gouvernement libéral de toute urgence.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant d'accorder la parole à l'honorable député de Kamloops, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir, au moment de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Halifax—La taxe sur les produits et services; l'honorable député de Calgary-Nord-Est—La Croatie; l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est—L'assurance-chômage; l'honorable député de Don Valley-Est—La Constitution; et l'honorable député de Sault Ste. Marie—Hibernia.

L'honorable député de Kamloops a maintenant la parole.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-32, le plafonnement du RAPC.

Je pense qu'il importe que nous comprenions exactement ce qui se passe, et surtout ce que cela comporte pour ceux qui nous regardent à la télévision. Je pense que le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui est très cruel; c'est une forme d'attaque des victimes de la récession, si l'on veut. Les explications sont superflues. Tout le monde est conscient de l'immense recul économique que nous avons vécu depuis quelques années ainsi que de la profonde récession contre laquelle nous luttons encore et qui, dans certaines parties du pays, ressemble beaucoup à une dépression.

On dirait que la population a perdu espoir, parce que le gouvernement ne semble rien faire de sérieux pour nous sortir de cette récession. Il a bien sûr annoncé qu'il avait l'intention de tenir bon et de faire ce qu'il avait à faire, tout simplement. Je pense que, d'un bout à l'autre du pays, les gens disent que ce n'est pas suffisant. Ce n'est certainement pas la chose à faire, et nous devons changer le cours des choses.

Je vais m'attarder un peu ici sur une histoire bien triste et bien noire. Pour couronner le tout, le gouvernement prévoit maintenant adopter un projet de loi qui empire encore les choses, surtout pour ceux qui souffrent le plus. Je pense à ces familles et à ces personnes qui dépendent actuellement de divers programmes sociaux et de l'aide sociale. Le gouvernement déclare maintenant qu'il ne contribuera plus autant à ces programmes. Il se déchargera de ses responsabilités au détriment des provinces et des contribuables municipaux.

Au fil des années, le Régime d'assistance publique du Canada a toujours été un programme à frais partagés, dont une moitié des coûts étaient payés par le gouvernement fédéral et l'autre par les gouvernements provinciaux. On partageait donc, dans un esprit bien canadien, la responsabilité d'assurer le minimum aux gens qui sont gravement dans le besoin.

• (1630)

Il y a quelques années, le gouvernement a décidé de cesser de participer de la même façon au financement des programmes à frais partagés. Il a signifié alors son intention de ne plus financer à 50 p. 100 certains programmes et il a précisé qu'il entendait réduire sa participation financière. Il a présenté le projet de loi C-69 qui plafonnait à 5 p. 100 les paiements effectués par le gouvernement fédéral chaque année. Bien entendu, lorsque les coûts ont augmenté de 20 ou 30 p. 100, le gouvernement a déclaré qu'il s'en lavait les mains et que les gouvernements provinciaux devraient payer la note.

Ce plafond de 5 p. 100 s'appliquait à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario et maintenant, par le biais du projet de loi C-32 dont nous discutons aujourd'hui, on prolonge l'application du principe en question jusqu'en 1995. Or, le fait est que les coûts d'assistance sociale montent en flèche en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, ainsi que dans tout le pays en général, et le gouvernement dit alors qu'il n'entend pas apporter à ces trois provinces la même aide financière qu'auparavant.

Ainsi, la Colombie-Britannique doit supporter une augmentation de centaines de millions de dollars de ses dépenses, du fait que le gouvernement fédéral ne respecte pas ses engagements passés. On a pu constater dans le journal aujourd'hui qu'en Ontario—et soyons francs, le nombre de gens qui dépendent des services sociaux augmente de jour en jour à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord du libre-échange, de la taxe sur les produits et services et d'autres programmes fédéraux—,on dit que, cette année seulement, les contribuables de la province subiront une augmentation de 900 millions de dollars de leur fardeau fiscal, du fait de ce projet de loi. Cela représente près de un milliard de dollars en une seule année.

En Colombie-Britannique, la décision du gouvernement fédéral de réduire sa contribution financière coûtera des centaines de millions de dollars aux contribuables au cours des prochaines années. Nos vis-à-vis disent maintenant aux contribuables de la province qu'ils doivent payer deux fois. Ils devront en effet financer les programmes en question grâce aux impôts qu'ils versent normalement et, en plus, il faut ajouter à cela les montants supplémentaires prélevés sur les impôts provinciaux.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a jugé que ce n'était même pas constitutionnel et que le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de réduire sa participation au financement des programmes à frais partagés. En fait, la Cour d'appel de la province a déclaré récemment que le gouvernement fédéral n'avait pas le pouvoir

de modifier unilatéralement l'entente relative au Régime d'assistance publique du Canada.

C'est ce que le tribunal de la Colombie-Britannique a déclaré, que le gouvernement fédéral ne pouvait rompre unilatéralement une tradition établie, une entente existante sur le financement à parts égales des programmes. C'est très grave, car manifestement, le gouvernement continue d'agir ainsi. L'affaire a été portée devant des tribunaux supérieurs, mais je reviendrai là-dessus une autre fois.

L'essentiel, c'est que le principe canadien, qui consiste à partager des coûts pour aider ceux qui vivent une situation qui, dans bien des cas, est désespérée, se trouve aujourd'hui aboli par le gouvernement fédéral. On ne veut plus entendre parler de partage ou de compassion.

Je m'adresse à mes collègues conservateurs d'en face en disant que nous devons aussi reconnaître que les plus grandes victimes de cette mesure législative sont les enfants. Malheureusement, un million d'enfants vivent aujourd'hui dans la pauvreté au Canada. Cette mesure législative fera en sorte que leur vie sera encore plus difficile et que leur nombre augmentera. Les députés doivent le savoir. Je tiens simplement pour acquis que mes collègues conservateurs n'ont pas lu le projet de loi, parce que je doute que l'on appuie une mesure législative qui inflige encore plus de souffrance et de cruauté aux enfants qui vivent déjà dans la pauvreté au Canada. Pourtant, c'est exactement ce que fait ce projet de loi C-32.

Nous avons entendu les témoins qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi. Nous avons accumulé une multitude de pages de leurs témoignages. Tous ces témoins, qui connaissaient bien le domaine de l'aide sociale, ont déclaré, à titre individuel ou collectif, au gouvernement du Canada: «Rejetez ce projet de loi parce qu'il est cruel et parce qu'il punira les victimes mêmes de la conjoncture économique difficile.»

Si tous les témoins ont dit cela et ont tous donné ce même conseil au gouvernement, il serait totalement irresponsable de ne pas en tenir compte. On constate sans surprise que, partout au Canada, les gens ont l'impression que ce gouvernement est devenu insensible et que 88 p. 100 d'entre eux ont dit qu'ils ne tenaient pas à ce gouvernement et qu'ils ne croyaient plus en lui. Ce gouvernement n'accorde aucune attention aux témoins qui ont comparu devant le comité à propos de ce projet de loi.

Au début, j'avais l'intention de simplement lire quelques-uns des points cruciaux que tous les témoins ont soulevés à l'égard de ce projet de loi mais, de toute évidence, le temps ne me le permet pas. De toute façon, je crois que la plupart des députés les auront lus. J'encouragerais particulièrement les députés ministériels à s'assurer de lire ces points, car on y souligne, par exemple, ce qui suit: les garderies sont menacées à cause de ce projet de loi. Pour les familles pauvres qui comptent désespérément sur les garderies, cette question deviendra encore plus grave, car les fonds disponibles seront réduits.

En terminant, je voudrais simplement dire que beaucoup de gens ont laissé entendre que nous devions comprimer les services sociaux, car c'est le secteur qui a contribué à causer ou à aggraver notre dette. J'attire simplement l'attention de la Chambre sur une nouvelle étude de Statistique Canada qui révèle que la forte hausse de la dette fédérale au cours des 15 dernières années n'a pas été causée—j'insiste, n'a pas été causée par des augmentations dans les dépenses de programmes, contrairement à ce que le gouvernement a prétendu à maintes reprises. La majeure partie de la dette accrue est plutôt attribuable aux dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés, ainsi qu'aux taux d'intérêt élevés. Ce sont eux les coupables. Nous devrions donc supprimer quelques-unes des importantes échappatoires fiscales dont bénéficient les sociétés, si nous ne voulons pas continuer à voir des dizaines de milliers de sociétés rentables, y compris même, dans quelques années, les banques du Canada, ne pas payer leur juste part des impôts sur le revenu.

Comme nous le dit Statistique Canada, ce ne sont pas les programmes sociaux qui sont responsables de notre dette, mais bien les dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés et les taux d'intérêt incroyablement élevés.

Alors, en ce dernier instant, en cette onzième heure, reconnaissons que le projet de loi dont nous sommes saisis est terriblement cruel. Il frappera les victimes de la récession et encore davantage ceux qui ont le plus souffert. Si aucun autre motif ne nous anime, faisons au moins preuve de compassion, en cette onzième heure, et votons contre ce projet de loi, au moment où nous avons une occasion de soulager une partie de la douleur et de la souffrance qu'éprouvent les Canadiens d'un océan à l'autre.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, la question soumise à la Chambre est un autre exemple des réductions au filet de sécurité sociale effectuées par le gouvernement. Dans son budget de 1989, il annonçait qu'il limiterait la croissance des dépenses dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Dans ce budget, le gouvernement disait qu'il ne donne-

rait pas d'augmentation supérieure à 5 p. 100 aux provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Dans le dernier budget, cette limitation a été étendue à une période de cinq ans.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été mis sur pied sous Lester Pearson, en 1966, conformément à la volonté du Parti libéral de contribuer au bien-être des personnes dans le besoin. Le programme payait la moitié des dépenses des programmes provinciaux d'aide sociale. C'était une initiative hardie destinée à renforcer le filet de sécurité sociale au Canada. Il a presque coïncidé avec notre premier régime d'assurance-santé, un autre progrès important pour les Canadiens.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en 1984, il s'est systématiquement attaqué aux programmes sociaux. Dans son premier budget, il a essayé de désindexer les pensions, mais il faut féliciter les retraités canadiens qui ont su s'opposer au ministre des Finances ainsi qu'au premier ministre et ont été capables de les convaincre de retirer leur mesure législative.

En 1986, il a commencé à modifier le financement de l'enseignement postsecondaire et des services de santé en vertu du Financement des programmes établis. À la fin du siècle, les économies réalisées grâce à ces changements atteindront 100 milliards de dollars. En 1989, le gouvernement a créé la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales versées aux personnes dont le revenu est au-dessus d'un certain montant. Notons en plus que le gouvernement n'a rien prévu pour tenir compte de l'inflation à cet égard. L'an dernier il a lancé son attaque contre le Régime d'assistance publique du Canada.

• (1640)

Tous ceux qui sont ici présents se rappellent que le premier ministre avait déclaré que nos programmes sociaux étaient un dépôt sacré. Nous comprenons à présent l'importance qu'il accordait à ces programmes, hélas. Le gouvernement voudrait aujourd'hui nous faire croire que les provinces qui sont touchées par les réductions peuvent facilement assumer ces frais. Je ne crois pas que ce soit le cas.

Notre pays est encore paralysé par la récession que le gouvernement a créée. Les déficits provinciaux sont à la hausse dans tout le pays; les provinces peuvent difficilement se permettre de faire les emprunts supplémentaires dont elles auraient besoin pour tout changer. Si je comprends bien, le nombre d'assistés sociaux de Toronto a augmenté de plus de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier.

On pourrait affirmer sans crainte que le gouvernement fédéral est directement responsable de cette situation.

L'an dernier, le gouvernement a fait adopter de force le projet de loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ce projet de loi diminuait les prestations d'assurance-chômage que les gens pouvaient toucher. Lorsqu'ils cessaient de recevoir des prestations, ils n'avaient d'autre choix que de venir gonfler les rangs des assistés sociaux.

En temps normal, les députés d'en face conseilleraient aux assistés sociaux d'aller se trouver un emploi. Mais où? Compte tenu des effets conjugués de l'Accord de libre-échange et des politiques fédérales d'intérêts élevés et du dollar élevé, des entreprises sont obligées de déménager aux États-Unis où leurs coûts sont moindres.

Certains diront qu'en tant que député de l'Île-du-Prince-Édouard, je n'ai pas à m'en faire, car les habitants de ma circonscription ne sont pas touchés. C'est peut-être vrai aujourd'hui, mais qui sait ce qui arrivera l'an prochain?

Nous savons que les promesses du gouvernement ne valent rien. Nous savons que, l'an prochain, il fera peut-être subir un gel du RAPC à trois ou quatre autres provinces. Mais si Dieu le veut, l'an prochain, il ne sera plus au pouvoir.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été créé en vertu d'une entente fédérale-provinciale, d'un contrat conclu entre Ottawa et les provinces. Aux termes de cette entente, le gouvernement fédéral ne pouvait modifier ou annuler ce régime qu'avec le consentement de la province intéressée. Après la première attaque faite contre ce régime l'année dernière, le Conseil canadien de développement social a déclaré que ces dispositions étaient importantes, parce que le RAPC était fondé sur la collaboration et la confiance entre Ottawa et les provinces et qu'en agissant unilatéralement, le gouvernement fédéral avait trahi cette confiance.

Puisque le gouvernement fédéral a rompu ses promesses envers trois provinces, comme je l'ai déjà dit, il n'y a certainement rien qui l'empêche d'en faire autant avec les sept autres. Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984, ils ont opéré une série de réductions dans nos programmes sociaux, dans ces programmes dont dépendent les citoyens.

Je mets le gouvernement au défi de justifier ses réductions. Pourquoi le premier ministre ne va-t-il pas consulter un jeune étudiant ou les parents de ce jeune étudiant qui a sans doute travaillé tout l'été pour payer ses frais de scolarité? Lorsque vient le moment de s'inscrire, ce jeune étudiant découvre qu'en raison du plafonnement imposé au RAPC, les frais de scolarité ont augmenté, et il ne peut plus se permettre d'aller à l'université. C'est une réduction imposée aux moins nantis.

Comment expliquer cela à une personne âgée ou à quiconque devant se faire opérer à la hanche? Il se peut que cette personne attende depuis trois ou quatre mois et qu'elle éprouve des douleurs. Un médecin pourrait peut-être lui expliquer qu'à cause des réductions budgétaires, elle devra encore attendre un ou deux mois. Ce n'est pas acceptable.

Prenons le cas d'un travailleur d'usine de poissons à qui on retranche trois, quatre ou cinq semaines d'assurance-chômage. Le gouvernement devrait lui expliquer ce qu'il est sensé faire lorsque ses prestations d'assurance-chômage sont épuisées. Comment faire comprendre à cette assistée sociale de Toronto qu'elle devra étirer son chèque parce que nous ne pouvions nous permettre qu'une augmentation de 5 p. 100?

Ce sont là les questions auxquelles le gouvernement devra répondre s'il veut justifier le plafonnement imposé au RAPC. Ce geste du gouvernement mettra chaque Canadien en péril, peu importe son lieu de résidence.

Comme je l'ai dit antérieurement, le gouvernement a brisé l'esprit de confiance et de coopération qui régnait entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pour la première fois dans l'histoire du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement a agi unilatéralement en vue de modifier le contrat.

Même si, selon le tribunal, Ottawa n'est pas légalement lié par cette entente, le gouvernement doit moralement respecter sa partie de l'accord. En ces temps où le pays doit faire face à tant de difficultés, il me semble très malheureux que le gouvernement fédéral rompe un engagement et détruise ainsi la confiance des provinces. La confiance entre Ottawa et les provinces est essentielle.

Le pays connaît des périodes difficiles. Le problème réside dans le fait que le gouvernement fédéral en fait porter le poids par le gouvernement provincial et qu'à leur tour le gouvernement provincial transmet le fardeau aux municipalités. Au bout du compte, ce sont les pauvres qui en souffrent. Par exemple, on trouve à l'heure actuelle dans les hôpitaux canadiens un très grand nombre d'enfants souffrant de malnutrition. Il ne s'agit certainement pas d'enfants de familles riches; ce sont des enfants pauvres.

Probablement que les mères de ces enfants sont forcées de remplacer les laits maternisés par des produits moins coûteux. Je suis convaincu que la plupart des Canadiens trouveraient cette situation inacceptable. En outre, comme je l'ai déjà dit, ce sont ces mêmes enfants qui n'ont pas accès à l'université. En fait, ces gens sont ceux qui iront attendre interminablement en file avant d'obtenir des soins médicaux.

Cette situation est inacceptable, et je demande aux ministériels de trouver assez de compassion pour réexaminer la suppression du Régime d'assistance publique du Canada, retirer cette mesure législative et permettre à notre nation de prendre soin de ses pauvres.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je me sens privilégiée mais aussi attristée de prendre la parole pour commenter cette mesure législative, fruit des élucubrations d'un gouvernement qui fait fausse route depuis plusieurs années. Nombreux sont ceux qui, dans cette Chambre et dans le Canada tout entier, se rappelleront la motion présentée à la Chambre par Ed Broadbent qui agissait pour la dernière fois en tant que chef du Nouveau Parti démocratique et qui proposait l'élimination de la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000.

Ironiquement, cette motion reçut l'appui unanime de la Chambre et malgré cela, monsieur le Président, ce sont les enfants qui souffriront le plus de cette mesure législative qui maintient le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada. Ils représentent la catégorie la plus importante d'assistés sociaux. Pourquoi les enfants devraient-ils être les victimes de cette mesure législative proposée par un gouvernement malveillant? Pourquoi devraient-ils être les premiers à subir les contrecoups des mesures d'austérité du gouvernement? Les enfants n'ont aucun pouvoir, ils sont incapables de se défendre.

En fait, plusieurs secteurs de la société n'ont pas encore ressenti les effets des mesures d'austérité du gouvernement. Citons, par exemple, les grosses entreprises qui jouissent d'allégements fiscaux énormes. Mais, par ailleurs, nous allons imposer un plafond au Régime d'assistance publique du Canada dans les trois provinces nanties de ce pays, et ce sont les enfants qui vont en pâtir le plus.

M. Milliken: Ils discutent du même sujet à Toronto aujourd'hui.

Mme Langan: Comment la réduction des fonds consacrés aux programmes d'aide sociale aidera-t-elle les enfants à échapper à la pauvreté? Comment cela nous aidera-t-il à vaincre la pauvreté avant l'an 2000? Il est plutôt ironique que le Canada vienne tout juste de ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits de

l'enfant en décembre dernier puisque le projet de loi C-32 aura des effets absolument dévastateurs sur la santé et le bien-être des enfants canadiens qui comptent sur l'aide sociale. On lit ceci dans la Convention des Nations Unies: «Les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.»

• (1650)

Le niveau des prestations d'aide sociale au Canada ne garantit pas ce niveau de vie, et le gouvernement fédéral le réduira encore. Le Canada est l'une des nations les plus riches du monde. Pourtant, il y a près d'un million d'enfants qui y vivent dans la pauvreté.

Dans le monde industrialisé, il n'y a qu'aux États-Unis où le taux de pauvreté des enfants est plus élevé qu'au Canada. On fait payer à ces enfants pauvres les échappatoires fiscales offertes aux grandes entreprises. Est-ce juste, monsieur le Président?

Le député de Kingston a été très moralisateur en parlant du Parti libéral, son parti, et du rôle qu'il a joué pour protéger les Canadiens des compressions budgétaires. Je voudrais rappeler au député que les libéraux ont été les premiers à enfreindre l'entente avec les provinces à l'époque de Trudeau en passant du financement de contrepartie au financement global pour les soins de santé et ils ont fait la même chose avec l'enseignement postsecondaire. J'imagine que le député voudra peut-être revoir les faits ou repenser à ce qu'il dit à la Chambre. Il voudra peut-être aussi se souvenir des 5 et 6 p. 100 et de la Commission de lutte contre l'inflation, la CLI, alors qu'ils avaient promis avant les élections qu'ils n'imposeraient pas de blocage des salaires. Je demanderais au député de réviser ses remarques.

Comment le gouvernement peut-il qualifier de nanties des provinces qui ont d'énormes déficits comme la Colombie-Britannique et l'Ontario?

Le député de Kamloops a fait allusion aux mesures prises par le gouvernement fédéral pour se décharger de ses responsabilités grâce à ce projet de loi et aux conséquences qu'elles auront sur ces gouvernements. En fait, ces mesures fédérales coûteront à la Colombie-Britannique plus de 1,1 milliard de dollars en 1991-1992. C'est 1,1 milliard de dollars qui pourraient servir à nourrir, à loger et à éduquer les enfants. Cette somme pourrait faire en sorte que les enfants de Colombie-Britannique n'aillent pas se coucher le ventre vide.

Au cours de la période allant de 1991-1992 à 2001-2002, l'économie de la Colombie-Britannique se ressentira des mesures prises par le gouvernement fédéral pour se décharger de ses responsabilités en perdant 32,7 milliards de dollars. On peut nourrir beaucoup d'enfant affamés avec 32,7 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral invoque comme argument qu'il demande simplement aux provinces de faire leur juste part, mais c'est un argument fallacieux. Par exemple, les réductions des paiements de transfert aux provinces représentent 46 p. 100 du plan fédéral de contrôle des dépenses, bien que ces paiements ne constituent que 20 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral pour les programmes.

Les futures pressions sur les dépenses du secteur public s'exerceront surtout dans les domaines de responsabilité provinciale, comme les soins de santé, l'enseignement et les services sociaux. Les provinces ne reçoivent déjà pas assez d'argent pour s'acquitter de leurs responsabilités qui sont de plus en plus nombreuses. Pourtant, le gouvernement fédéral continue de réduire ses contributions.

Je tiens à signaler que, dans le cadre du RAPC, le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces au chapitre du soutien du revenu et d'autres mesures sociales à l'intention de personnes nécessiteuses depuis 1967, mais en 1990, il a commencé à se faire avare à l'endroit des provinces dites nanties. Voici qu'il présente de nouveau cette mesure législative, alors que deux de ces provinces accusent d'énormes déficits, héritage des gouvernements précédents. Et sans révision, s'il vous plaît.

En Colombie-Britannique, le revenu familial moyen est inférieur à la moyenne nationale. N'empêche que cette province est considérée comme nantie. Je me demande sur quoi on se fonde pour élaborer une telle politique. Il me semble qu'il y a lieu de poser la question: Pourquoi le gouvernement fédéral juge-t-il bon de refiler ses responsabilités aux provinces?

Le Canada est aujourd'hui aux prises avec une dette considérable parce que le gouvernement fédéral n'a pas fait preuve de prudence dans la gestion des finances publiques. Le gouvernement fédéral ne voudrait surtout pas être associé directement aux mesures draconiennes qui s'imposent pour assainir les finances publiques. Il se décharge donc sur les provinces de la responsabilité de percevoir les sommes nécessaires. Ainsi, les conservateurs vont s'en tirer en disant: «Ce n'est pas nous qui avons majoré vos taxes, c'est eux. Nous, nous sommes blancs comme neige.»

Les Canadiens ne sont pas dupes. Les Canadiens se soucient des enfants qui ont le ventre vide. Les Canadiens se préoccupent de ce que le gouvernement fédéral est en train de faire aux provinces nanties, surtout quand c'est de leur province dont il s'agit. Le gouvernement devrait réfléchir aux conséquences de sa décision. Fran-

chement, au risque de paraître simplette, je trouve que le gouvernement devrait avoir honte.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je crois que les dix minutes qui me sont allouées ne me suffiront pas pour terminer mon intervention ce soir. Je reprendrai donc le débat la prochaine fois que nous examinerons ce projet de loi.

Pour commencer, je trouve consternant que la Chambre soit de nouveau saisie du projet de loi C-32, que ce gouvernement n'ait pas encore compris que ses priorités sont absurdes et qu'il puisse proposer de réduire son déficit au détriment des personnes les plus vulnérables et les plus meurtries de notre société.

La proposition, dans ce projet de loi, de plafonner pendant encore trois ans les contributions versées par le gouvernement fédéral aux trois provinces soi-disant nanties—la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario—ne tient pas du tout compte de la situation actuelle en Ontario et dans ma circonscription de Northumberland.

On peut lire dans le journal d'aujourd'hui que le plafond imposé à l'assistance sociale va coûter cette année 900 millions de dollars à l'Ontario, que les pressions supplémentaires exercées sur les besoins d'aide sociale ont augmenté de 17 p. 100 cette année. Malgré cela, le gouvernement persiste à vouloir faire adopter cette mesure législative qui limiterait à 5 p. 100 les contributions que le gouvernement verse au Régime d'assistance publique du Canada.

Le programme, je le répète, a pour but de venir en aide aux personnes les plus vulnérables de notre société. La plus grande partie du RAPC va aux assistés sociaux qui sont, pour près de 40 p. 100, des enfants. Le gouvernement pense économiser de l'argent. À mon avis, il en gaspille.

Nombre d'études montrent que si nous ne subvenons pas aujourd'hui aux besoins essentiels de nos enfants, il nous en coûtera plus aujourd'hui et demain.

Il a été prouvé que les enfants qui sont élevés dans la pauvreté abandonnent l'école très tôt, ont des problèmes affectifs et psychologiques, sont enclins à la délinquance et, de ce fait, coûtent davantage au gouvernement qui doit subvenir aux frais judiciaires. Ces enfants mal nourris et par conséquent mal portants sont une charge pour notre système de santé. De plus, étant donné qu'ils abandonnent l'école et n'ont donc pas une formation et une éducation suffisantes, ils viennent gonfler les rangs des chômeurs et des assistés sociaux. À mon avis, c'est gaspiller de l'argent que de refuser d'accorder une aide supplémentaire aux plus nécessiteux de notre société.

Hormis les programmes mis en place dans les provinces et dans ma circonscription de Northumberland afin de venir en aide aux assistés sociaux, des fonds supplémentaires sont consacrés aux personnes du troisième âge dont les plus indigentes sont celles qui vivent dans les foyers pour personnes âgées. Cet argent va à des programmes d'aide aux handicapés, aux femmes ainsi qu'aux enfants pauvres et maltraités qui ont besoin de soutien de la part des institutions.

Je voudrais vous rapporter certaines statistiques. Dans ma circonscription de Northumberland, le service social m'informe qu'en 1984, il a traité 590 cas d'enfants qui avaient besoin d'être protégés. En 1991, ce nombre est passé à 959, soit une augmentation de 88,4 p. 100. En 1984, 82 enfants ont été retirés à leurs parents et confiés à des services de garde en comparaison de 135 en 1991, c'est-à-dire une hausse de 64 p. 100. Le nombre de jours passés sous la garde des services d'aide à l'enfance s'est accru de 36,15 p. 100 en 1986. Et le nombre de cas de violence sexuelle faite aux enfants est passé de 64 en 1984 à 243 en 1991, soit une augmentation de 279 p. 100.

• (1700)

Les services policiers de ma circonscription disent que ce n'est pas la drogue et l'alcool qui expliquent l'accroissement du nombre de cas qu'ils ont à traiter, mais bien la violence, qui est issue de la violence familiale, elle-même attribuée aux conditions économiques actuelles qui font que les familles ont tellement de mal à satisfaire à leurs besoins fondamentaux et à se payer un toit, une auto ainsi qu'un semblant de vie et de dignité, que cela dégénère très souvent en violence.

Le directeur des services d'aide à l'enfance de ma circonscription de Northumberland attribue la hausse du nombre de cas traités directement à la récession et à ses conséquences.

Durant les vacances de Noël, les organismes de service social du comté de Northumberland ont dû tenir des journées spéciales, trouver une grande salle, installer des tables de travail et aider les demandeurs d'aide sociale à remplir les formalités nécessaires, car la procédure habituelle des entrevues avec des travailleurs sociaux ne permettait pas de faire face à la gravité de la situation actuelle. Le nombre d'assistés sociaux et autres bénéficiaires d'aide sociale a augmenté considérablement.

Ces gens sont dans le besoin. Ils ne profitent pas indûment de l'assistance sociale. Dans mon propre bureau, jour après jour, je traite des cas de personnes qui n'avaient jamais été en chômage et qui m'arrivent désespérées, sans le sou, incapables de continuer faute de ressources. Ces gens ont l'impression de perdre leur dignité quand ils doivent faire la queue aux bureaux du bien-être social pour obtenir de l'aide.

On ne peut que compatir avec eux. Encore une fois, on se dit qu'il est insensé de la part du gouvernement de vouloir régler tous les problèmes en fonction de l'économie et de se décharger de ses responsabilités sur le dos des plus démunis, des pauvres, de ceux qui ont besoin d'aide sociale, qui ont besoin du soutien du Régime d'assistance publique du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[*Français*]

Le député de Victoria, M. Brewin, m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés, le mercredi 5 février 1992. Comme il n'a pas été possible de procéder à un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'alinéa 94(2)a) du Règlement, je demande au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

[*Traduction*]

Conformément à l'alinéa 94(2)*b*), l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera suspendue, et la Chambre reprendra le débat sur la mesure qui était à l'étude avant cette heure.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) propose: Que le projet de loi C-293, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (révélation), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif H.

—Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je propose cette mesure d'initiative parlementaire qui vise à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (révélations).

L'objet de ce projet de loi est de prévoir des sanctions appropriées lorsque des employeurs du secteur public, en guise de représailles, renvoient des employés qui dénoncent les comportements inadmissibles graves de l'employeur. En protégeant les employés qui agissent de bonne foi, ce projet reconnaît qu'il y a des cas où il est dans l'intérêt public d'encourager les employés à divulguer les problèmes qui menacent la santé et la sécurité publiques.

Il importe aussi de signaler que le projet ne vise que les employés du secteur public, mais, comme il modifie le Code canadien du travail, il protégerait en fait tous les travailleurs de ressort fédéral.

En vertu des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne prévues dans ce projet de loi, il serait discriminatoire de punir un employé parce que, de bonne foi, il a dénoncé une conduite illégale ou contraire à l'éthique. Une autre modification autoriserait la Commission canadienne des droits de la personne à faire enquête et rapport sur les plaintes.

Quant à la modification du Code canadien du travail, elle stipulerait que les mesures de représailles sont un renvoi injuste aux fins du code.

Aux termes de la modification à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, l'employé n'est pas nécessairement coupable de déloyauté parce qu'il a divulgué certains faits en adressant une plainte à la Commission des droits de la personne.

Le projet ne vise aucunement à donner aux employés le moyen de se venger de leurs employeurs. Au contraire, il veut mettre les travailleurs à l'abri des représailles patronales. En effectuant une évaluation indépendante des plaintes, la Commission des droits de la personne aurait tôt fait de distinguer les révélations vindicatives ou frivoles des plaintes sérieuses.

Ce projet de loi ne vise pas à encourager les employés à contourner les recours qui sont à leur disposition, comme

les procédures normales de déclaration ou les procédures de règlement de griefs. Le mécanisme prévu dans la mesure législative ne fait que compléter les recours existants. Il ne doit être utilisé qu'en dernier ressort, quand toutes les démarches précédentes ont échoué et que toutes les autres possibilités ont été épuisées; c'est alors que le projet de loi protège l'employé qui décide de faire des révélations.

Grâce à ce projet de loi, les employés ne se retrouveraient plus devant un choix intenable, devant décider s'ils doivent fermer les yeux devant un méfait ou sacrifier leur emploi et leur carrière. On cherche plutôt à protéger les employés qui dénoncent les méfaits de leurs employeurs.

La révélation est l'action par laquelle le travailleur dénonce des employés, son organisation ou des membres de son organisation qu'on soupçonne d'être impliqués dans des activités illégales, immorales ou inacceptables. Ce n'est pas tellement un mécanisme servant à divulguer les méfaits que nous voulons établir, mais plutôt une série de mesures et de procédures de protection permettant aux employés honnêtes de manifester leurs inquiétudes.

Grâce à un organisme externe, dans ce cas-ci la Commission des droits de la personne, les employés qui ne peuvent ou ne veulent pas parler de pratiques fautives avec leurs employeurs seront protégés contre toute mesure de représailles. De plus, ils sauront que leurs préoccupations seront évaluées de façon indépendante ou impartiale. On ne cherche pas ici à faire des employés une sorte de police du travail, mais les témoins de discrimination, de harcèlement, de fraude, de méfaits ou de tentatives faites pour étouffer les affaires malhonnêtes doivent pouvoir compter sur la confidentialité et la sécurité que peut leur offrir un organisme indépendant. Ils auront ainsi la certitude que leurs révélations seront traitées de façon sérieuse et impartiale.

• (1710)

Le but est de garantir aux employés honnêtes le droit de travailler dans un milieu honnête.

Dans le secteur public, les élus, surtout les membres de l'opposition, ont la responsabilité de surveiller de près le fonctionnement du gouvernement. En fait, dans notre régime parlementaire, c'est notre devoir d'agir ainsi.

Nous ne nous attendons pas à ce que les fonctionnaires fassent ce travail pour nous, pas plus que nous leur demandons de le faire dans ce projet de loi. Cependant, cette mesure permettrait aux travailleurs du secteur public d'assumer leurs responsabilités, sachant qu'ils peuvent rapporter une faute sans crainte de perdre leur emploi.

Ce projet de loi ne vise pas à rallier les employés du secteur public à la cause des politiciens de l'opposition. Il vise plutôt à voir à ce que tous les employés du secteur public puissent faire leur travail en étant certains qu'on agit toujours dans l'intérêt des employés et du public.

On a beaucoup de preuves qui montrent que les travailleurs qui sont au courant de fraudes, de conflits d'intérêt, de gaspillage excessif, d'infractions aux règlements en matière de pollution ou d'autres agissements illégaux ou contraires à l'éthique, souffrent de troubles émotifs et physiques.

On disait il n'y a pas si longtemps dans l'*Ottawa Citizen* que des employés ont été congédiés pour avoir rapporté des activités illégales de la part de leur employeur et qu'ils n'ont aucun recours même lorsque leurs allégations étaient justifiées et que leur employeur a dû payer une amende. La société paie l'amende et continue de faire ses affaires, alors que le travailleur a perdu son emploi et a gravement compromis sa carrière pour avoir été honnête.

Une étude faite aux États-Unis a révélé que, en l'absence de toute forme de protection, 90 p. 100 des divulgateurs ont perdu leur emploi, 26 p. 100 ont dû recevoir des soins médicaux ou psychiatriques et 10 p. 100 ont tenté de se suicider. C'est un horrible prix à payer pour être honnête et pour attendre de son employeur qu'il soit honnête lui aussi.

Je suis certaine qu'il y a de nombreux cas ici, au Canada, mais je veux en citer un dont il a beaucoup été question dans les médias ces dernières années, et c'est le cas du Dr Pierre Blais, qui était chercheur au Bureau des instruments médicaux.

Dans un article rédigé pour une revue médicale américaine, il soulevait la question de la désintégration de la mousse de polyuréthane dans l'implant mammaire Même. Une version de l'article rédigé en 1986 par le Dr Blais sur l'implant mammaire a paru dans le numéro de septembre 1988 de *Transplantation Implantation Today*, une revue canadienne.

En janvier 1989, le Dr Blais a appris que la mousse de polyuréthane qu'on trouve dans la prothèse Même avait été mise au point pour être utilisée dans des produits industriels comme des climatiseurs d'air et des carburateurs. Le 6 janvier, les scientifiques du bureau ont présenté une recommandation au bureau et ont demandé aux fabricants de la prothèse Même de retirer volontairement ce produit du marché jusqu'à ce que son innocuité ait été prouvée. Cette recommandation a été renversée par des fonctionnaires de Santé et Bien-être social Cana-

da à un échelon plus élevé de la bureaucratie et, à la place, Surgitec a été invitée à soumettre des données.

En janvier 1989, le Dr Blais a écrit une lettre à ses supérieurs au ministère, recommandant fortement que l'implant mammaire Même soit retiré du marché. En mars 1989, on lui a ordonné de signer une version modifiée de sa note de service. Le 6 mars, il a signé la version modifiée de sa note de service. Le 9 mars, son supérieur immédiat lui enjoint de détruire sa note de service et son rapport originaux. En juillet 1989, le Dr Blais reçoit un avis de renvoi immédiat pour cause d'inaptitude à occuper un emploi dans la fonction publique.

Même si la suite des événements lui a donné raison, le Dr Blais n'est toujours pas à l'emploi du gouvernement fédéral ni en mesure de se faire réembaucher par ce dernier.

Voilà un homme dont la carrière a été sacrifiée. Il a réussi à s'en sortir, mais nous refusons que nos employés soient traités ainsi lorsqu'ils soulèvent des problèmes graves.

D'après un sondage publié dans la revue *Industry Week*, 25 p. 100 des lecteurs ont dit que leur supérieur leur avait déjà demandé d'agir d'une manière qu'ils estimaient déloyale. La plupart ont simplement fait à contre-coeur ce qu'on leur avait demandé, sentant qu'ils n'avaient pas d'autre choix que celui d'obéir. Le projet de loi dont il est question donnerait ce choix aux employés.

Examinons le principe d'un projet de loi sur la révélation. Ce que nous demandons essentiellement, c'est que les employés de la fonction publique et d'organismes assujettis à la réglementation fédérale puissent signaler les méfaits de leur employeur. Ils pourraient le faire sans crainte de représailles et en sachant qu'ils ne perdraient pas leur emploi.

De plus, en vertu de ce projet de loi, c'est la Commission des droits de la personne qui s'occuperait des rapports. Nous ne disons pas que les employés du secteur public devraient faire des déclarations non fondées qui pourraient être très préjudiciables au Canada. Nous proposons la mise sur pied d'une tribune, sous l'égide de la Commission des droits de la personne, où ces fonctionnaires pourraient présenter leur plainte. Celle-ci ferait l'objet d'une évaluation indépendante par la Commission des droits de la personne. Une fois cette évaluation faite, si la plainte était jugée fondée, l'employé ne risquerait pas d'être congédié pour avoir fait des révélations.

Il est intéressant de constater que ce genre de mesure législative existe aux États-Unis et n'a pas entraîné pour autant des actes irresponsables de la part des employés américains. Il s'agit d'une mesure législative très importante et il importe que nous, en tant que législateurs, fassions en sorte que ceux qui travaillent pour nous et pour les Canadiens aient la capacité et la possibilité de signaler les méfaits commis par des employeurs.

En 1986, la Commission de réforme du droit de l'Ontario concluait, dans son rapport sur l'activité politique, les déclarations publiques et la divulgation de renseignements par des employés de l'État, que les fonctionnaires ne devraient pas devoir compter uniquement sur la défense limitée que constitue l'intérêt public, en common-law, lorsqu'ils font l'objet de mesures disciplinaires parce qu'ils ont fait des révélations. La commission concluait que ces fonctionnaires devraient plutôt bénéficier d'une protection légale. Tel est l'objet du projet de loi.

Ce genre de mesure législative ne devrait pas faire concurrence mais plutôt être un complément aux autres obligations qui incombent aux employés du secteur public, notamment la préservation du caractère confidentiel, vis-à-vis de leur employeur. Il importe de bien comprendre que nous ne proposons pas que les employés violent publiquement le caractère confidentiel de renseignements. Nous proposons plutôt la création d'un mécanisme permettant de préserver ce caractère confidentiel tout en protégeant aussi le travailleur qui a l'obligation de déclarer un méfait dont il a connaissance.

Ce genre de mesure législative favorise la notion de responsabilité chez les employés du secteur public et ceux qui relèvent de la compétence fédérale en fournissant un autre instrument permettant de soumettre à un examen public les actions posées par le gouvernement. Après tout, c'est là une responsabilité importante du Parlement. Il nous incombe de rendre des comptes au public en ce qui a trait aux ministères et aux fonctionnaires qui travaillent pour nous.

En ce qui concerne les employeurs qui relèvent de la compétence fédérale, comme par exemple les lignes aériennes, les sociétés ferroviaires et les entreprises de camionnage, ceux-ci doivent accepter cette forme d'examen pour le bien et la protection du public, notamment dans le secteur de l'environnement.

En terminant, j'invite les députés des autres partis à étudier très attentivement cette mesure législative. J'estime que, en tant que parlementaires, nous devons être fiers de ceux qui travaillent pour nous et pour les Canadiens en général. Nous devrions protéger ces honnêtes employés qui estiment qu'il est de leur devoir de signaler les méfaits qui peuvent être commis par leur employeur,

mais qui ne peuvent le faire actuellement parce qu'ils ne bénéficient pas de la protection législative adéquate.

Je prie les députés d'appuyer ce projet de loi afin que les employés canadiens qui relèvent de la compétence fédérale puissent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions.

• (1720)

M. Brian O'Curley (Elk Island): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part à ce débat sur le projet de loi C-293, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Ce projet porte sur ce qu'on appelle familièrement le rapportage.

Ces dernières années, la question a été étudiée à la Chambre à quelques reprises à l'occasion de projets de loi ou de motions d'initiative parlementaire. Il n'y a donc pas beaucoup à ajouter pour enrichir le débat ou éclairer la question. En 1986, un projet de loi presque identique à celui-ci a été déposé, débattu en long et en large, mais sans être adopté.

D'entrée de jeu, je dois féliciter la députée de Mission—Coquitlam de l'intérêt qu'elle porte à l'efficacité et à l'efficience des établissements régis par les autorités fédérales et surtout à la santé et à la sécurité des personnes qui y sont employés. Je partage ses préoccupations et j'appuierais avec enthousiasme toute mesure propre à rendre les lieux de travail plus sûrs.

Un millier de travailleurs meurent chaque année et un très grand nombre se blessent gravement dans des accidents du travail ou souffrent de maladies d'origine professionnelle. Ces accidents et ces maladies occasionnent des souffrances, c'est certain, mais elles font aussi perdre à notre économie des milliards de dollars en salaires et en production perdus, en dommages au matériel et en versements d'indemnisation.

Si le projet de loi C-293 apportait une solution même partielle à ce grave problème, je l'appuierais avec joie. Malheureusement, il n'en est rien. En effet, s'il était adopté, le projet de loi C-293 pourrait gêner une procédure efficace qui est prévue dans le Code canadien du travail et qui concerne la prévention des conditions de travail qui pourraient être dangereuses. Cette mesure pourrait même créer un climat de confrontation et d'hostilité dans certains lieux de travail, d'où la menace pour la sécurité des travailleurs.

Je voudrais expliquer comment pareille situation pourrait se produire en décrivant ce qui se passe dans le cadre de la loi actuelle lorsque, selon les termes du projet de loi C-293, un employeur se conduit ou est sur le point de se conduire d'une façon qui présente un danger pour la santé ou la sécurité publiques.

Dans la plupart des cas qui sont du ressort du gouvernement fédéral, l'employé serait protégé en raison du droit de refuser d'effectuer un travail dangereux, comme le prescrit le Code canadien du travail. S'il a un motif raisonnable de croire que telle condition ou méthode de travail peut être dangereuse pour lui-même ou pour ses camarades, l'employé a le droit de refuser d'accomplir ce travail, sans pour autant être soumis à un traitement discriminatoire par suite de ce refus.

Dans certains cas, la sécurité publique pourrait être en jeu. Ainsi, un camionneur tenu de conduire après le nombre d'heures maximum permis pourrait constituer une menace pour lui-même et pour la sécurité publique. Certaines étapes à suivre sont déjà prévues dans le cas où un employé refuse d'effectuer un travail dangereux.

Premièrement, l'employé doit informer l'employeur de son refus et motiver ce dernier, puis prévenir le comité de santé et de sécurité du milieu de travail ou son représentant.

Deuxièmement, l'employeur doit enquêter sur l'incident en collaboration avec le représentant du comité de santé et de sécurité du milieu de travail.

Troisièmement, si des correctifs ne sont pas apportés à la satisfaction de l'employé, on fait appel à un responsable de la sécurité pour qu'il examine la plainte.

Quatrièmement, si l'employé croit toujours que la situation n'est pas sûre ou n'a pas été corrigée, il est possible de soumettre l'affaire au Conseil canadien des relations du travail pour qu'une décision soit rendue.

Durant ce processus, l'employé est protégé contre tout traitement discriminatoire, y compris le renvoi s'il refuse de travailler dans des conditions dangereuses. Qui plus est, le Conseil canadien des relations du travail a le pouvoir de contraindre l'employeur à réintégrer un employé congédié pour cette raison, d'annuler toute mesure disciplinaire et de payer à l'employé tout le salaire qu'il a perdu en raison des pratiques discriminatoires de l'employeur.

Par ailleurs, en vertu du Code canadien du travail, un employé qui dépose une plainte auprès du ministre du Travail à propos de conditions de travail non réglementai-

res que lui impose l'employeur, peut demander que son identité soit gardée secrète. Bref, en ce qui a trait à la sécurité sur les lieux de travail dans les organismes fédéraux, l'intention du projet de loi C-293 est déjà contenue dans la législation actuelle. Dans les circonstances, l'adoption du projet de loi C-293 n'assurerait pas une plus grande protection aux travailleurs. Elle pourrait même créer une certaine confusion sur la procédure à appliquer en premier lieu.

Ce gouvernement prend très au sérieux sa responsabilité d'améliorer la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail, au Canada. Depuis quelques années, il voit aussi à ce que employeurs et employés respectent les règles de sécurité et d'hygiène du travail, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une loi. Pour que ces règlements soient respectés, il est essentiel que l'on reconnaisse que la santé et la sécurité au travail sont la responsabilité commune des employeurs et des employés. Nous avons exigé que des comités mixtes de la santé et de la sécurité soient établis car nous croyons que, quels que soient leurs différends à la table des négociations, les employeurs et les employés ont intérêt à ce que leur milieu de travail soit très sûr et, partant, très propice à une productivité accrue.

On ne suppose pas que les employeurs sont tous des modèles. C'est pourquoi on prévoit des mesures sévères à prendre, s'il y a lieu, contre les employeurs. Toutefois, les employeurs responsables à cet égard seront reconnus. Il est entendu que ce sont les gens qui travaillent au sein d'une entreprise, les employeurs comme les employés, qui sont le mieux à même d'assurer la santé et la sécurité de tous dans cette entreprise. Seul un climat de collaboration contribuera à faire que les milieux de travail soient vraiment sûrs et que le patronat soit plus ouvert.

Le projet de loi C-293 risque d'entraîner un durcissement des positions qui ne peut qu'être néfaste à la solution rapide des problèmes de santé et de sécurité au travail. Au lieu d'une collaboration à la solution des problèmes, ce projet de loi prévoit de soumettre les problèmes au tribunal quasi judiciaire de la Commission des droits de la personne, où le patronat et les syndicats se mesureraient comme des adversaires. À mon avis, cela ne pourrait que susciter une plus grande confrontation, une piètre collaboration, un manque de communication en matière de santé et de sécurité et, partant, davantage de cachoteries et de méfiance ainsi que des milieux de travail plus dangereux pour les Canadiens.

Pour ces raisons, je ne peux pas appuyer ce projet de loi.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi prendre la parole sur le projet de loi C-293.

[*Traduction*]

J'ai écouté avec grand intérêt le député d'Elk Island. Je m'attendais à ce qu'il finisse par parler du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Peut-être a-t-il manqué de temps pour le faire. Peut-être pourra-t-il le faire dans une autre vie.

Maintenant, le projet de loi n'a pas grand-chose à voir avec ce dont a parlé le député—je ne peux pas dire rien parce que quelques lignes du projet de loi se rapprochent, quoique d'une façon générale, de la question en cause. Mais, je le répète, ce n'est que d'une façon très générale.

Ce projet de loi vise à protéger les gens qui tentent d'agir dans l'intérêt public. Telle est sa fonction. Il sert à protéger les employés du secteur public qui estiment avoir l'obligation morale de défendre l'intérêt public.

C'est toujours difficile quand on est fonctionnaire. Qui est le patron? Est-ce un superviseur ou le public, les contribuables qui paient la note? Qu'arrive-t-il en cas de conflit entre les deux?

• (1730)

Pour qui prendra parti le fonctionnaire qui est témoin d'une irrégularité? Prendra-t-il parti pour ce qui est juste ou pour le patron, sachant en toute conscience que les deux parties sont différentes l'une de l'autre?

Je pense que, d'une façon générale, tous ceux qui représentent l'intérêt public à la Chambre devraient croire en leur âme et conscience qu'ils ne doivent pas prendre parti pour le patron, mais bien pour le public, parce que c'est lui qui nous a élus. C'est un des principes fondamentaux de notre système démocratique.

Nous avons donc besoin d'un projet de loi comme celui-là pour prévoir ce genre de responsabilisation. Ce projet de loi comporte-t-il des lacunes? Probablement, car les projets de loi du gouvernement en ont toujours. Là n'est pas la question. Nous pouvons renvoyer le projet de loi à un comité. Si nous sommes contre, il y aura moyen de s'en défaire à cette étape. Cependant, en principe du moins, je le vois d'un bon oeil. J'aime certains des principes qu'il défend.

Si un employé d'une société d'État ou d'un ministère voit son patron emporter chez lui le réfrigérateur qui appartient au bureau, que fait-il? C'est là une question qui devrait nous importer à tous.

Comme la députée qui a proposé ce projet de loi l'a précisé très clairement tout à l'heure, ce sont, bien entendu, les principes généraux de la common law qui s'appliquent, mais il est évident qu'ils sont insuffisants. Pourquoi une personne de bonne conscience qui défend l'intérêt public devrait-elle ensuite être forcée de se défendre devant les tribunaux et ailleurs pour avoir fait ce qui est juste? C'est là le problème qui se pose en l'absence d'une loi protégeant les dénonciateurs, les gens visés par ce projet de loi. Ce sont des gens qui dénoncent des agissements répréhensibles en toute conscience, car ils sont fermement convaincus qu'il s'agissait d'agissements inadmissibles.

Au nom du caucus libéral, l'automne dernier, j'ai proposé un document sur l'éthique dans le secteur public. Une partie de ce document porte justement là-dessus. Je suis le critique de mon parti en matière d'éthique dans le secteur public. Ma collègue de Nepean est notre critique relativement aux droits de la personne, et je sais qu'elle a de très importantes observations à formuler au sujet de ce projet de loi également.

Voici donc ce qu'on dit dans ce document:

[*Français*]

«Vu les récentes difficultés du gouvernement face aux actions des agents publics, il est impératif de mettre en place une politique pour protéger efficacement les fonctionnaires qui exposent au grand jour les gaspillages, la corruption, les pots-de-vin. Les agents publics doivent pouvoir tirer la sonnette d'alarme sur les indélicatesses qui se produisent dans la Fonction publique, et cela sans crainte de représailles.»

[*Traduction*]

Bien entendu, si quelqu'un poursuit une vendetta contre son patron ou un collègue et lance alors une fausse accusation pour lui causer des ennuis, bien entendu, cette personne doit être réprimandée comme il se doit. Cependant, cela s'applique avec ou sans loi de ce genre de toute façon.

Ce que nous devrions tous souhaiter en tant que parlementaires, c'est de nous assurer que nos lois protègent le mieux possible l'intérêt public. Dans d'autres pays comme les États-Unis par exemple, des lois de ce genre protègent les dénonciateurs.

Ayant moi-même reçu, comment dirais-je, un certain nombre d'enveloppes brunes au cours de ma carrière au sein de la fonction publique, je sais très bien pourquoi ces enveloppes sont brunes et pourquoi elles sont glissées sous ma porte tôt le matin ou envoyées au cours de la nuit par télécopieur, machine anonyme qui a remplacé le système d'enveloppes brunes. Les gens qui procèdent ainsi veulent signaler des fautes.

Bien sûr, en tant que parlementaires, nous devons vérifier ce qu'il en est, mais chose étrange, dans presque 95 p. 100 des cas, les renseignements qui nous sont communiqués sont exacts. Ils sont des plus justes. Les gens signalent des choses qu'ils trouvent incorrectes et qui, la plupart du temps, le sont réellement, quand ils se donnent la peine de les signaler.

Même sans cette protection, les gens donnent des renseignements qui sont exacts sauf que, sans cette protection, on sait que beaucoup de gens hésiteront à signaler des fautes parce qu'ils ont peur. Et je ne les blâme pas.

Supposons que vous êtes fonctionnaire ou seul soutien de famille travaillant dans la fonction publique ou ailleurs et que vous devez subvenir aux besoins de deux ou trois enfants. Quand vous êtes témoin d'agissements incorrects, même si vous savez que vous devriez les signaler, vous hésitez car vous savez également que vous devez ramener de l'argent à la maison et que, si jamais on apprenait que vous êtes l'auteur de la dénonciation, vous pourriez perdre votre emploi. Où se situe alors votre loyauté envers votre propre famille?

Il peut survenir des conflits d'intérêts et il est de notre devoir de protéger l'intérêt public. Pour cette raison, le projet de loi devrait aller de l'avant et être étudié en comité.

Si le député d'Elk Island ou un autre député pense qu'il faudrait le rectifier en comité, nous avons amplement l'occasion de le faire à cette étape-là. Néanmoins, je crois que ce projet de loi devrait suivre son cours.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-293 présenté par ma collègue et intitulé «Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique».

Je voudrais dire tout d'abord que j'ai été stupéfait d'entendre les propos du député d'Elk Island qui ne

parlait même pas de ce projet de loi. Cette mesure ne porte pas sur la sécurité et la santé. Elle porte sur tout, sauf sur la sécurité et la santé, en ce sens qu'elle permet aux employés de témoigner lorsqu'ils s'opposent aux activités de leur employeur, que cet employeur soit le gouvernement du Canada ou un employeur relevant de la compétence fédérale.

Autrement dit, sans avoir peur de perdre leur emploi et le revenu qui leur permet de soutenir leur famille, ces employés pourraient s'adresser aux autorités compétentes, et non à la radio, à la télévision ou aux journaux, pour faire savoir qu'il se passe chez l'employeur quelque chose d'absolument inacceptable.

Il y a quelques années de cela, je travaillais avec un homme du nom de Bob Norborn qui était inspecteur d'assurance de la qualité chez Fleet Aerospace. Il a mis son emploi en jeu parce qu'il doutait de la qualité du matériel dont étaient faits les aéronefs destinés à transporter des citoyens canadiens et autres. Par suite de ses révélations et à cause de son courage, il a perdu son emploi. Il a reçu des menaces de mort. Il a été harcelé et finalement il a dû déménager dans une autre ville pour y travailler.

Les travailleurs canadiens ont besoin d'une certaine protection, et le projet de loi présenté par ma collègue prévoit ce genre de protection. Il n'est peut-être pas parfait. Chaque fois qu'une mesure législative est proposée par le gouvernement, on sait bien qu'elle n'a jamais à la fin la forme qu'elle avait au début, puisqu'elle doit passer par l'étude en comité. Ce que nous encourageons cette Chambre à faire, c'est d'adopter le projet de loi en principe et le renvoyer au comité pour qu'il soit étudié et amélioré. Nous verrons ensuite si, avec ou sans modification, il est acceptable ou non pour la Chambre.

• (1740)

Il y a d'autres considérations à ne pas perdre de vue. Sur un chantier naval, le travailleur à qui l'employeur dit de déverser des produits chimiques toxiques dans l'eau devrait pouvoir dénoncer cet employeur sans craindre de perdre son emploi. Un employé fédéral du domaine de la santé devrait pouvoir dire qu'à son avis, le contact avec le sang qu'un hôpital s'apprête à expédier à un laboratoire présente un danger et qu'il n'est pas suffisamment bien emballé s'il doit être transporté dans un autobus commercial en hiver sur des centaines ou des milliers de kilomètres dans le porte-bagage situé au-dessus des passagers et non pas dans la soute à bagages. Un travailleur de la santé devrait avoir le droit de s'objecter et de dénoncer de telles pratiques sans craindre de perdre son emploi.

On pourrait dire la même chose des agents de bord des sociétés aériennes et des pilotes à qui on dit de prendre l'air dans des conditions qui peuvent mettre en danger leur propre vie et celle de leurs passagers, par exemple, sans que les ailes n'aient été dégivrées lorsqu'il le faut. Je crois que nous aurons très bientôt un rapport d'enquête sur l'écrasement de Dryden qui montrera que cet accident a eu lieu parce qu'on a exercé des pressions sur les employés pour leur faire prendre des risques.

Je me rends compte qu'il me reste peu de temps, mais je vous donnerai aussi l'exemple de Nationair qui a décidé de maintenir ses vols après avoir mis ses employés en lock-out l'automne dernier. Moi-même et d'autres députés avons soulevé des questions sur la sécurité dans les avions de cette société aérienne qui a fait appel à du personnel non qualifié et formé en vitesse pour remplacer les équipages expérimentés mis en lock-out.

Une agente de bord, qui a dû prendre un vol de Nationair pour revenir de l'endroit où elle travaillait ou où elle passait ses vacances parce qu'il n'y avait pas d'autres moyens, m'a dit qu'elle avait observé quelques infractions aux consignes de sécurité. J'ai mentionné ses allégations au ministre des Transports et je lui ai demandé d'enquêter parce que, sur le même vol, il y avait également un inspecteur de son ministère. Il s'agissait de savoir si cet inspecteur avait fait les mêmes observations que cette agente de bord.

J'ai reçu la réponse du ministre le 3 février. Mais ce que je trouve très intéressant, et ça concerne la question de savoir si les employés ont besoin de ce type de protection, c'est que le 14 janvier, le chef de mon parti a reçu une lettre en date du 9 janvier, de M. Robert Obadia, président de Nationair, qui dit: «Comme vous le savez sans doute à présent, Transports Canada a jugé les allégations de M. Angus totalement fausses.»

J'ai reçu aujourd'hui la réponse du ministre des Transports en date du 3 février. La lettre de Nationair remonte à trois semaines. Il n'est pas étonnant que les employés du secteur fédéral veuillent avoir certaines garanties. En effet, comment Nationair pouvait-elle savoir ce que contiendrait la lettre du ministre?

Une voix: Trois semaines à l'avance.

M. Angus: Trois semaines à l'avance, monsieur le Président. C'est là une autre raison pour laquelle les employés fédéraux, qu'ils relèvent directement du gouvernement canadien ou des sociétés d'État, ou les employés du secteur privé qui relèvent du fédéral ont besoin d'une protection. Il leur faut un mécanisme qui leur permette d'exprimer leur désapprobation et leurs craintes qu'un accident ne survienne par suite de l'attitude de leur supérieur ou de leur entreprise. Ils ont besoin de cette protection.

Comme l'a dit ma collègue dans son intervention à la Chambre, on ne peut pas présumer qu'elle est automatique. Ce n'est pas automatiquement divulguer les allégations. C'est un processus qui peut servir à déterminer si, en fait, ce que la personne allègue est en train ou sur le point de se produire.

En conclusion, les députés ministériels devraient s'arrêter à certains autres éléments de la politique gouvernementale qui traitent de ce genre de situation. Quand une personne dans l'industrie des transports estime qu'il y a eu infraction aux règles de sécurité, aux règlements ou à la loi, elle peut—tout en gardant l'anonymat—appeler un numéro spécial pour rapporter l'infraction, qu'il s'agisse de l'absence de dégivrage ou encore de la falsification de registres ou de rapports d'entretien. Toute infraction de ce genre peut être signalée.

Tout ce que nous demandons, c'est que les autres employés de la fonction publique, qui relèvent du gouvernement fédéral, disposent d'un mécanisme similaire.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, moi aussi je suis ravie de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi C-293, qui est une Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (révélation).

En tant que critique pour les droits de la personne du Parti libéral, je suis vivement en faveur de ce projet de loi. Je félicite le député du Nouveau Parti démocratique de l'avoir présenté. Son objet est de protéger les employés qui signalent ou révèlent de bonne foi des fautes graves commises par leurs employeurs. Dans le cas présent, il s'agit du gouvernement fédéral.

Ce projet de loi est attendu depuis plusieurs années, et les Canadiens d'un océan à l'autre se préoccupent davantage des conflits d'intérêt et des règles de conduite du secteur public alors qu'ils ont vu une augmentation spectaculaire des allégations de mauvaise conduite. Les abus du secteur public ont un rapport direct avec le cynisme du public à l'égard de la politique, des employés du gouvernement fédéral et des politiques qui sont élus à la Chambre des communes.

Les Canadiens ont exigé une meilleure politique publique pour empêcher les cas d'abus de leur confiance. La révélation ne constitue qu'une petite partie d'une réforme complète très nécessaire des lois concernant les règles de conduite du secteur public, mais cela constitue cependant une étape très importante. Par exemple, aux États-Unis, on est de plus en plus partisan de protéger les employés qui agissent dans l'intérêt public en révélant la mauvaise conduite de leurs employeurs qui enfreignent la loi ou les règlements.

Dans 10 États des États-Unis d'Amérique, il existe déjà des lois qui permettent aux employées de révéler la mauvaise conduite de leur employeur. Bien que tous les employés aient besoin d'être protégés, la fonction publique, par sa nature même, présente encore plus de risques que les employeurs ne commettent des abus. Dans le secteur public, les employés travaillent directement pour ceux qui payent leur salaire, à savoir, les contribuables canadiens et ils ont par conséquent d'autant plus la responsabilité de faire tout leur possible pour protéger leurs intérêts.

Avant tout, il faut prendre des mesures pour protéger les personnes qui font des révélations parce que cela peut très facilement devenir un partie de leur travail. Un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui est le point de départ qui permettra de protéger ceux qui connaissent de première main les abus du gouvernement. En protégeant les employés, la mesure à l'étude reconnaîtrait qu'il y a des cas où il est de l'intérêt public d'encourager les employés à vendre la mèche, pourvu qu'ils le fassent de bonne foi. L'opposition libérale accorde la plus haute importance à l'éthique dans le secteur public. Nous avons réclamé une politique permettant de protéger efficacement les fonctionnaires qui dénoncent les cas de gaspillage, de corruption et autres situations semblables.

• (1750)

Les fonctionnaires doivent pouvoir révéler les comportements illégaux ou peu éthiques dont ils ont connaissance au travail sans craindre de représailles. L'Alliance de la Fonction publique du Canada réclame une telle protection depuis un certain temps. Avant les dernières élections fédérales, ce syndicat a adressé un questionnaire aux trois principaux partis politiques. Une question portait sur la révélation de telles fautes. Le Parti conserva-

teur a répondu qu'il existait des mécanismes appropriés au sein de la fonction publique.

Comme il représente, en majeure partie, des fonctionnaires non cadres, le syndicat est très bien au courant non seulement des fautes qui se produisent, mais aussi des représailles que risque d'encourir un employé qui se sent obligé de dénoncer le gaspillage ou la corruption ou même le risque que fait courir cette inconduite.

À la suite du retour forcé au travail que le gouvernement a imposé en septembre dernier aux membres de l'AFPC, un geste odieux en soi, les employés de la fonction publique ont mis sur pied un système de dénonciation. Malheureusement, comme il était dans l'intérêt de la direction que ce système ne fonctionne pas, beaucoup de fonctionnaires ont eu peur de s'en prévaloir par crainte de récrimination ou de représailles. Les cas d'inconduite qui ont été révélés, malgré cette crainte, montrent bien à quel point un tel système est nécessaire.

Comme l'a mentionné mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, bien souvent, nous, députés, recevons, glissée sous la porte, une enveloppe anonyme dénonçant de telles fautes au sein de la fonction publique. Le secteur public est actif dans des domaines qui ont une incidence directe sur la santé et la sécurité des Canadiens, par exemple l'inspection des viandes et des aliments, l'inspection des services de transport, la protection des aéroports et les questions environnementales. Les fonctionnaires ne doivent pas avoir à craindre de récrimination.

Dans le questionnaire qu'elle avait adressé aux trois principaux partis politiques, l'Alliance de la Fonction publique du Canada posait précisément la question. Le nombre de cas de méfaits signalés dans l'administration actuelle depuis quelques années témoigne du besoin urgent de mesures plus énergiques.

Je voudrais mentionner le cas de l'employé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui avait souligné les risques de la prothèse mammaire Même pour la santé des femmes et qui a été congédié. Or, on sait maintenant qu'il avait raison d'être inquiet.

Évidemment, la protection contre les divulgations ne doivent pas porter atteinte au principe fondamental de la *common law* selon lequel l'employé doit être loyal envers son employeur et de bonne foi et doit, selon les circonstances, garder le secret sur certaines choses.

Par exemple, un employé ne doit pas pouvoir faire de divulgations publiques sans avoir d'abord épuisé tous les recours internes dont il dispose pour essayer de faire corriger la faute en cause. Il est impératif que des garanties soient aussi maintenues pour l'employeur. Les preuves relatives à une faute touchant la santé ou la sécurité du public doivent être flagrantes. Ce type de loi ne doit pas pouvoir être utilisé comme un moyen de s'en prendre à un employeur en cas de conflit de personnalité ou comme un moyen de faire entendre des doléances personnelles. Pour que les gestionnaires puissent faire leur travail correctement, ils ne doivent pas craindre d'être amenés devant la Commission canadienne des droits de la personne s'ils ont à juste titre réprimandé un employé pour une faute commise.

J'ai déjà dit que j'appuie le principe du projet de loi, mais je m'interroge sur un aspect de la mise en oeuvre de cette mesure. Le projet de loi dit qu'un employé qui a des motifs raisonnables de croire que son employeur se conduit ou est sur le point de se conduire d'une façon illégale ou présentant un danger pour la santé ou la sécurité publiques, peut déposer une plainte devant la commission.

Quand elle a présenté ses propositions concernant la loi relative aux divulgations, en 1988, la Commission de réforme du droit de l'Ontario a recommandé la création d'une charge de conseiller juridique spécial. Ce conseiller indépendant serait appelé à étudier chacune des plaintes, à déterminer s'il faut révéler les faits et, le cas échéant, à protéger l'employé.

La Commission des droits de la personne devrait très certainement protéger les travailleurs qui sont victimes de discrimination à la suite de révélations qu'ils ont faites. Toutefois, les actions fautives ne devraient pas être rapportées à la commission, mais à un organisme expressément créé à cette fin.

Il n'y a pas seulement les fonctionnaires fédéraux qui ont besoin d'être protégés. De plus, au niveau fédéral, nous n'avons pas d'ombudsman à qui une personne peut s'adresser pour faire réparer une injustice. C'est une très grave lacune. Quant à moi, j'appuierais certainement un projet de loi omnibus qui accorderait à tous les citoyens canadiens le droit de contester les décisions prises par le Parlement du Canada.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de traiter de ce projet de loi à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme aucun autre député ne demande la parole, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suspends donc la séance jusqu'à 18 heures, pour la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour aborder un sujet qui est certainement cher à certaines personnes, mais qui n'est pas cher à la majorité des Canadiens. Je parle évidemment de la taxe sur les produits et services.

Aujourd'hui, notre pays a le régime fiscal le plus compliqué du monde. Cela est assez étrange lorsqu'on pense que le gouvernement a dit que la réforme fiscale était essentielle au bien-être du pays. Il a bel et bien parlé de réforme fiscale et non de misère fiscale.

Nous avons entendu le gouvernement dire, en parlant de la TPS, que l'harmonisation avec les provinces était nécessaire pour avoir une taxe juste pour les Canadiens. Le ministre des Finances de l'époque a également dit que l'harmonisation se ferait sans tarder. Cependant, nous voyons que l'écart entre ce qui a été dit et ce qui a été fait est énorme, et beaucoup de Canadiens sont à même de le constater parce que c'est eux qui sont pris dans le milieu.

Voici quelques exemples de tous les problèmes causés par la TPS: une taxe à deux niveaux difficile à percevoir et presque impossible à modifier, une récession d'origine purement canadienne accompagnée d'un malaise économique qu'on n'arrive pas à faire disparaître, la désindustrialisation de notre province la plus prospère et, enfin, un vide total dans le domaine du développement régional.

La petite entreprise avait raison de dire que la TPS est une tragédie fiscale nationale. Ce sont des paroles très révélatrices venant du secteur qui devait profiter le plus de cette nouvelle ère d'harmonie fiscale. Selon un sondage effectué par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les coûts d'observation seraient d'environ 10 milliards de dollars. Ces 10 milliards de dollars sont généralement payés par les petites entreprises, par la femme ou l'homme qui est propriétaire d'un magasin, qui vend un produit, qui essaie de bien gagner sa vie en ces temps difficiles, voire de tout simplement la gagner.

Les grandes entreprises n'ont pas eu à payer pour le système dont elles ont largement profité. Elles n'ont pas eu à confier leur comptabilité à des spécialistes de l'extérieur et à en payer les coûts ni à assumer d'autres frais pour se conformer à la loi. Elles possédaient déjà les ressources nécessaires pour le faire. Le gouvernement a-t-il songé au propriétaire de dépanneur qui faisait lui-même sa comptabilité jusqu'à ce que cette monstrueuse tracasserie administrative ne lui tombe dessus?

Le gouvernement a-t-il songé à ceux qui travaillent dans le secteur des services, dans l'industrie touristique ou dans celle du transport? A-t-il pensé aux chauffeurs de taxi? Je suis certaine que tous les députés de cette Chambre doivent, à un moment ou à un autre, prendre un taxi. Si les députés veulent savoir ce que le Canadien ordinaire pense de cette taxe pernicieuse, qu'ils prennent un taxi dans la merveilleuse ville de Halifax. Si vous dites au chauffeur que vous êtes un député du parti ministériel, il vous dira clairement et succinctement ce que la population de Halifax et de la Nouvelle-Écosse pense de la TPS. Il vous dira ce que vous devriez en faire, selon eux, et vous saurez pourquoi les simples contribuables canadiens qui essaient de gagner leur vie et de survivre ont une si mauvaise opinion du gouvernement qui semble toujours là pour contrecarrer et faire échouer tous leurs efforts.

Monsieur le Président, c'est une honte et un scandale, et le gouvernement doit faire quelque chose pour simplifier la vie des Canadiens ordinaires.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, je suis convaincu que les électeurs de la députée et les Néo-Écossais seront heureux d'apprendre que, si le gouvernement a remplacé la taxe sur les ventes des fabricants, c'est à l'invitation des trois partis politiques ayant participé aux

travaux de tous les comités qui ont siégé avant la mise en oeuvre de la TPS.

La députée pourrait également employer son temps beaucoup plus utilement en parlant avec les membres conservateurs, libéraux et néo-démocrates des assemblées législatives. Elle pourrait demander au premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse d'harmoniser sa taxe avec la taxe fédérale. Si elle tenait vraiment à aider les contribuables à réaliser des économies, elle pourrait faire un peu plus pour la cause de l'harmonisation, car celle-ci permettrait des économies de 50 p. 100.

La députée a déjà été informée par le ministre chargé de la TPS que les chiffres produits par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante n'étaient que de la fumisterie. Je n'ai pas le temps de reprendre les données publiées par cet organisme, mais il suffit de consulter le hansard du 6 novembre. Le ministre les a commentées.

Cela dit, un autre fait ne passe pas inaperçu. Le gouvernement reçoit maintenant des lettres, comme j'en reçois personnellement, d'hommes d'affaires qui aiment bien obtenir le remboursement de la TPS sur les camions et les voitures, sur les frais de téléphone et de chauffage, sur le loyer et sur toutes sortes d'autres dépenses pour lesquelles ils ne touchaient aucun remboursement à l'époque de la taxe sur les ventes des fabricants.

Quoi qu'en dise la députée de Nouvelle-Écosse, il y a des réactions positives. On est conscient de l'avantage de ces remboursements de TPS pour les entreprises et des crédits d'impôt accordés à ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer la TPS. Je connais des personnes âgées qui ne paient aucune TPS parce que leur crédit d'impôt est supérieur à la taxe sur leurs achats.

En somme, la députée devrait se montrer plus respectueuse de la Chambre et passer plus de temps à faire des démarches auprès des provinces pour obtenir une harmonisation qui permettrait des économies de 50 p. 100 sur la TPS.

• (1810)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma préoccupation a trait aux primes d'assurance-chômage que doivent payer tant les petits entrepreneurs que les travailleurs.

Le 29 octobre 1990, le ministre des Finances de l'époque a déclaré que, si les fonds venaient à manquer, le gouvernement comblerait la différence. Il a promis que le gouvernement financerait le déficit jusqu'à la fin de 1992 sans augmenter les primes. En 1993, le régime est censé s'autofinancer à même les primes versées par les employeurs et les employés.

Nous avons constaté que cet engagement de l'ex-ministre des Finances, qui est maintenant ministre du Commerce extérieur, n'a pas été respecté. Le fait est que le gouvernement est revenu à maintes reprises sur cet engagement. Nous traversons, à l'heure actuelle, une grave récession qui a durement secoué toutes les régions du pays. On en a des preuves tangibles partout. En plein coeur d'une terrible récession, que fait le gouvernement le 1er janvier 1992? Il augmente de 14 p. 100 les primes que doivent payer les entrepreneurs, les employeurs et les travailleurs.

Ce n'est peut-être pas un montant énorme. Quand on est en plein coeur d'une dure récession comme celle que nous traversons actuellement au Canada, ce n'est pas le temps d'augmenter les coûts des employeurs —je pense notamment aux petites entreprises et, dans ma propre circonscription, aux entreprises du secteur des services, aux professionnels et à tous ceux qui ont un emploi, et ils sont nombreux à ne pas en avoir. Le gouvernement demande aux employés de contribuer davantage au régime en ces temps de récession, réduisant du même coup leur revenu disponible, ce qui a pour effet de priver l'économie de dépenses de consommation dont elle a pourtant grand besoin.

J'ose espérer que le ministre ou le secrétaire parlementaire du ministre examinera attentivement ma demande et supprimera cette mesure. Celle-ci n'est pas de nature à redonner confiance aux consommateurs canadiens ni à améliorer la performance, s'il y a lieu, des petites entreprises au cours de la présente récession. Autrement dit, le gouvernement a adopté une mesure extrêmement négative en haussant ainsi les cotisations de l'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral a maintes fois manqué à sa parole à l'égard des Canadiens. Ces dernières années, les cotisations de l'assurance-chômage ont augmenté non pas de 14 p. 100, mais bien de 24 p. 100. Je demande au secrétaire parlementaire du ministre d'envisager sérieusement, compte tenu de la présente conjoncture économique, de supprimer cette hausse des cotisations de l'assurance-chômage, de telle sorte que les Canadiens reprennent confiance et disposent d'un peu plus d'argent pour pouvoir ainsi stimuler l'économie qui périclite.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressoures): Monsieur le président, le député a demandé si le gouvernement avait l'intention d'augmenter le taux des cotisations de l'assurance-chômage.

Je l'ai dit et je le répète, la Loi sur l'assurance-chômage prévoit un processus pour déterminer le taux approprié de cotisations. Pour ce faire, la Commission de l'emploi et de l'immigration doit examiner l'esprit et la lettre de la Loi sur l'assurance-chômage et faire une recommandation. Le gouvernement fondera sa décision sur le rapport de la commission, sur le climat économique, sur la situation financière et sur la disponibilité des fonds publics. En somme, le gouvernement prend une décision motivée qui tienne compte de tous les facteurs pertinents, une fois le processus d'examen terminé. Il se refuse à écouter l'opposition qui l'exhorte à prendre des décisions hâtives ou mal éclairées.

Comme le gouvernement l'a déclaré dans son dernier budget, le Régime d'assurance-chômage est un des éléments les plus importants du filet de sécurité sociale dont dispose le Canada. D'où l'importance d'assurer la stabilité du fonds prévu à cette fin. C'est ainsi qu'il peut se révéler nécessaire de modifier le taux des cotisations.

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, vous souvenez-vous du sentiment qui vous animait quand vous avez signé l'offre d'achat de votre maison? En tout cas, moi, je m'en souviens. J'étais heureux, excité, enthousiaste, mais surtout j'avais peur. J'avais très peur parce que je ne savais vraiment pas si j'allais réussir à payer cette maison. Nous ne sommes pas les seuls et nous n'étions pas les seuls alors à ressentir cette crainte, parce que la plupart des Canadiens ont peur en achetant une maison. Ils ont peur de ne pas pouvoir l'acheter, de ne pas pouvoir la payer et de ne pas pouvoir obtenir d'hypothèque.

C'est plein de bon sens parce qu'en fait, le tiers de tous les propriétaires de maison de ce pays n'auraient pas pu obtenir d'hypothèque, n'eut été de ce service qu'on appelle l'assurance hypothécaire. Le tiers de toutes les maisons du Canada ont été construites grâce à l'assurance hypothécaire. La seule assurance hypothécaire existante, d'un bout à l'autre du pays, était offerte par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, par l'intermédiaire de la société d'habitation du gouvernement fédéral, la SCHL.

Maintenant, selon les propositions constitutionnelles du Cabinet, le gouvernement fédéral se retirera totalement du secteur de l'habitation, qui tombera sous la gouverne exclusive des provinces et des territoires. S'il en est ainsi, qui offrira l'assurance hypothécaire qui a aidé à bâtir le tiers de l'ensemble des maisons du Canada? Certainement pas le secteur privé. Il en offrira une à Toronto, mais non à Calgary ou à Edmonton. Les provinces et les territoires pourraient peut-être le faire. Nous pourrions nous retrouver avec dix fonds d'assurance hypothécaire provinciaux et deux fonds d'assurance hypothécaire territoriaux plutôt qu'avec le fonds national unique que nous avons maintenant, mais n'y comptez pas trop.

Qui assurera le programme de réparations domicilaires existant à l'intention des personnes âgées à faible revenu? C'est un programme offert par le gouvernement fédéral aux quatre coins de notre pays. Qui assurera le logement des autochtones en régions éloignées, dans les villes et à l'extérieur des réserves, dont se charge actuellement le gouvernement fédéral dans tout le Canada par l'intermédiaire de sa société d'habitation, la SCHL?

Qui entretiendra les 640 000 logements réservés aux personnes âgées à faible revenu, aux familles de travailleurs à faible revenu et aux Canadiens handicapés, logements qui constituent une partie essentielle de notre filet national de sécurité sociale?

Si le gouvernement fédéral a l'intention de se retirer tout bonnement du secteur de l'habitation et de donner l'exclusivité aux provinces, a-t-il aussi l'intention de donner plus de financement aux provinces ou un pouvoir de taxation supplémentaire pour qu'elles soient en mesure de maintenir les programmes nationaux existant en matière d'habitation? S'il ne le fait pas et s'il ne leur assure pas plus de financement ou un plus grand pouvoir de taxation, les provinces accepteront-elles d'assumer la responsabilité du logement?

Il est temps de parler des faits. Monsieur le ministre, cessons d'épater la galerie.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de promouvoir, je dis bien de promouvoir, la

réduction de l'aide accordée à titre de logement, mais plutôt de reconnaître la juridiction exclusive des provinces dans ce domaine.

La proposition que le gouvernement a mise de l'avant permettrait de maintenir les responsabilités fédérales pour les autochtones et la recherche et le développement.

[*Traduction*]

Il faut souligner que ces propositions sont soumises aux Canadiens à des fins de discussion. Le débat public a été favorisé à maintes reprises, que ce soit devant le comité parlementaire ou dans les conférences constitutionnelles. Nous espérons que le comité sera en mesure de nous donner des conseils.

• (1820)

Selon les vues exprimées par les Canadiens, le gouvernement entend discuter avec les provinces de toute cette question, y compris des arrangements nécessaires pour permettre à ces dernières de s'acquitter de ces responsabilités. Il serait prématuré à l'heure actuelle de spéculer sur les résultats de ces discussions.

HIBERNIA

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le projet Hibernia me préoccupe, car on annonce aujourd'hui que Gulf Canada retire sa participation. J'ai l'impression que cette nouvelle inquiétera le gouvernement et peut-être même tous les Canadiens.

Or, ce retrait pourrait avoir un effet positif, soit celui d'augmenter la teneur canadienne du projet.

On m'a laissé entendre que de 50 à 60 p. 100 de l'équipement, des matériaux et des produits seraient canadiens. Le ministre m'a dit personnellement que ce pourcentage s'établirait entre 60 et 75 p. 100.

Je me demande si le pourcentage de la teneur canadienne est rehaussé à cause de l'inclusion de la main-d'oeuvre, ce que nous approuvons certainement. Nous voulons que la population de Terre-Neuve puisse travailler et nous nous en réjouissons.

Pour en avoir le coeur net, je me suis rendu à St. John's afin de découvrir pourquoi Algoma Steel avait perdu un contrat de fourniture de plaques d'acier, qui a été accordé à une entreprise belge alors qu'il s'agit d'une gamme de produits dans laquelle nous sommes indéniablement compétitifs. Il semble que notre soumission ait indiqué un prix tellement supérieur à celui de l'entreprise belge que nous avons pensé avoir affaire à un cas de dumping. Nous maintenons cette impression.

Néanmoins, j'ai été vivement impressionné par les gens que j'ai rencontrés à St. John's, c'est-à-dire le responsable des relations gouvernementales, le conseiller juridique, le responsable des contrats et le directeur commercial. Je les ai tous rencontrés, et ils m'ont beaucoup impressionné parce qu'ils travaillent de façon consciencieuse.

En ce moment, le projet n'est plus sous la direction du gouvernement, et ces gens ont toute l'indépendance pour attribuer les contrats.

Sans être chauvin, je pensais d'abord que seule la société Algoma était en cause, mais depuis ce temps, d'autres entreprises ont communiqué avec moi. Les fabricants ont dépensé jusqu'à 100 000 $ et n'ont même pas encore été admis à l'étape de la sélection préliminaire des soumissionnaires. Cette situation devrait préoccuper tous les Canadiens, mais particulièrement les fabricants canadiens qui avaient prévu obtenir quelques bons contrats solides. Tous ceux qui m'ont parlé ont laissé entendre que tout autre pays ferait certainement en sorte d'être extrêmement bien représenté et acquerrait le savoir-faire nécessaire pour pouvoir l'exporter plus tard, dans le cadre d'autres mégaprojets entrepris dans le monde.

Nous estimons que le Canada ne s'est pas vu offrir cette possibilité, et bien des entreprises canadiennes ont été laissées pour compte, simplement parce qu'elles n'ont pas pu se préparer. Elles n'ont pas pu répondre aux cahiers des charges très sévères du projet, ce que, encore une fois, nous acceptons, car ils doivent être très sévères et très rigoureux, étant donné les préoccupations en matière de sécurité.

On nous a demandé si cette société belge avait acheté le contrat ou si elle avait effectivement fait du dumping de produits dans notre pays. A-t-elle acheté ce contrat original pour pouvoir être admissible à tous les autres contrats de fabrication d'acier? Les représentants m'ont bel et bien dit qu'ils préféraient faire affaire avec une seule société plutôt qu'avec toutes.

Algoma a proposé à Industrie, Sciences et Technologie Canada de faire enquête sur le dumping. On m'a dit que cette enquête prendrait une semaine. Il y a de cela quelques mois. Elle n'est pas terminée. Je ne sais pas au juste qui la mène.

Les producteurs d'acier me disent qu'ils sont solidaires. Ils sont préoccupées et disent que le Canada doit s'engager davantage et mieux représenter les entreprises qui perdent ces contrats. Les producteurs d'acier sont très inquiets et ne sont pas financièrement en mesure, pour l'instant, de porter ces accusations de dumping. Cela prend du temps et c'est très coûteux. Ils demandent donc au gouvernement de les aider. Le gouvernement doit intervenir, car ils sont tout simplement à court d'argent.

Nous estimons que le gouvernement a été trop passif dans ce dossier et nous demeurons préoccupés au sujet du contenu canadien, qui constitue un objectif et non pas une condition réglementaire du projet.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour répondre aux préoccupations soulevées par le député au sujet de Canadiens qui ne profiteraient pas suffisamment des retombées du projet Hibernia.

À l'instar de tous les Canadiens, je suis déçu lorsque les entreprises canadiennes n'obtiennent pas des contrats reliés au projet Hibernia, mais les députés devraient également savoir que littéralement des dizaines de sociétés canadiennes ont pu obtenir des contrats dans le cadre de ce projet. Les produits et les services canadiens représentent plus de 70 p. 100 des dépenses de plus de 400 millions de dollars effectuées jusqu'à maintenant. Ce chiffre est supérieur à la proportion de 55 à 60 p. 100 de contenu canadien prévue dans l'entente sur le projet Hibernia.

Les députés devraient également savoir que, dans le cas du premier projet de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières de la mer du Nord, le contenu local n'était que de 25 à 40 p. 100. Selon les normes internationales, les entreprises canadiennes s'en sortent donc mieux que les sociétés norvégiennes ou britanniques dans le cadre de projets semblables.

Le projet Hibernia offre donc d'énormes avantages sur le plan de l'emploi aux Canadiens. À la fin de décembre, près de 2 400 personnes travaillaient directement au projet. Quatre-vingt-trois pour cent de ces dernières sont des Canadiens. Il y en avait plus de 600 à Montréal chargées de la conception de la partie supérieure du projet, 1 100 travaillaient dans les chantiers de Terre-Neuve à la construction de la superstructure de la plate-forme d'Hibernia. Enfin, 416 autres sont à St. John's pour administrer le projet.

Même si de nombreux Canadiens profitent de ce projet, je sais que certaines industries sont déçues de ne pas avoir obtenu d'importants contrats. C'est le cas notamment de l'industrie sidérurgique. Je tiens à dire aux députés que le gouvernement et l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers sont conscients des préoccupations de l'industrie, et nous collaborons avec elle pour nous assurer qu'elle obtienne des contrats en temps voulu. Ainsi, les producteurs d'acier canadiens sont bien placés pour obtenir un contrat de fourniture de 70 tonnes d'acier d'armature pour le projet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 février 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PENSIONS

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom de mes électeurs de Beaver River et de tous les Canadiens pour exiger que le gouvernement conservateur mette immédiatement un terme au régime honteux qui permet aux députés et aux sénateurs de toucher les pensions les plus généreuses qui soient au Canada.

Dès le départ, le Parti réformiste s'est opposé à ce régime excessif qui permet à tout député, quel que soit son âge, de recevoir au moins 23 390 $ par année après n'avoir siégé que six ans dans cette enceinte. Les autres citoyens canadiens, les travailleurs du secteur privé, sont loin d'avoir droit à des pensions aussi généreuses. Il faut mettre un terme à cette pratique.

Les conservateurs sont incapables de juguler le déficit. Le gouvernement doit trouver le courage de réduire les dépenses en commençant par sabrer dans nos propres pensions. Ce régime est vraiment inadmissible pour les citoyens ordinaires dont le fardeau fiscal augmente chaque année sous le gouvernement conservateur.

Je comprends parfaitement, monsieur le Président, qu'un gouvernement ait tout intérêt à maintenir ces pensions, car beaucoup de ses députés risquent d'être remplacés, en fait, par des députés réformistes lors des prochaines élections. Quoi qu'il en soit, il faut mettre un terme à ce régime de pensions tout à fait inacceptable.

* * *

LE SRI LANKA

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui aborder encore une fois une question urgente, soit le sort des Tamouls.

Depuis 13 ans, les Tamouls souffrent aux mains du gouvernement du Sri Lanka. Il est temps que leur tourment cesse. Le Canada doit aider à mettre fin aux violations des droits de la personne dont sont victimes les Tamouls.

Il faut également faire cesser les blocus économiques qui durent depuis 19 mois. Les fournitures médicales ne parviennent pas aux gens qui en ont désespérément besoin. Il s'agit là d'une question urgente, et le Canada doit y jouer un rôle de premier plan afin d'assurer la paix, la sécurité et le respect des droits de la personne pour le bien des Tamouls.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la gestion de l'offre est un des grands piliers de notre système agricole au Canada. Le contingentement de la production laitière, bâti depuis 20 ans, était l'élément le plus important pour le soutien de la ferme familiale.

Pour la première fois, les agriculteurs travaillaient avec confiance et stabilité et l'opportunité de bénéficier de leur travail de sept jours par semaine.

La relève agricole est alors devenue plus intéressante pour leurs familles. C'est un système sain, humain, né de l'esprit de collaboration et de bénéfices mutuels si importants pour des communautés à caractère agricole dans toutes les régions du pays.

Maintenant, cette entente collective est menacée par la négligence et l'insouciance impardonnables d'un gouvernement qui ont abusé de la confiance des agriculteurs par son manque de conviction dans les négociations du GATT.

Article 31 du Règlement

LES CANTONS DE L'EST

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, vous qui êtes féru d'histoire serez intéressé de savoir que ces jours-ci marqueront le 200e anniversaire important dans l'histoire de mon comté et de ma région.

C'est en effet le 7 février 1792 que sir Alured Clarke, alors lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, au nom du roi d'Angleterre, lança sa désormais fameuse proclamation: «À ceux qui désirent s'établir sur les terres de la Couronne dans la province du Bas-Canada.» Cette proclamation accordait des concessions et lettres patentes à des milliers de colons loyalistes venus des États-Unis.

C'est ainsi que sont nés plusieurs cantons qui avaient noms Brome, Sutton, Farnham, Bolton, Potton, Stanbridge, Magog, et j'en passe. . . des noms que portent encore plusieurs municipalités de mon comté et qui forment aujourd'hui les Cantons de l'Est ou Eastern Townships.

Je voudrais saluer aujourd'hui les descendants des Loyalistes, ces pionniers qui ont su donner à mon coin du Québec le cachet unique qui le distingue encore aujourd'hui.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, nous en sommes à la dernière heure dans les négociations du GATT. Le futur même des industries québécoises du lait, des oeufs et de la volaille est en jeu dans ces négociations.

L'article XI du GATT protège notre système de gestion des approvisionnements. Il est maintenant clair que le gouvernement a subi un échec total dans ses efforts afin de clarifier et de renforcer cette clause.

Dans le secteur agricole partout au Canada, pas juste au Québec, l'incertitude remplacera la stabilité des prix. Bref, les piliers de notre politique agricole sont menacés.

Après le désastre du libre-échange et de la TPS, c'est le tour de nos agriculteurs québécois et ontariens d'être l'objet des politiques néfastes de ce gouvernement.

Le ministre de la consommation nous a parié sa chemise que nos intérêts seront défendus. Au lieu de réclamer sa chemise aujourd'hui, nous réclamons qu'il défende mieux les intérêts du secteur agricole.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAMILIALE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, la violence familiale est un sujet qui consterne tous les gens sensibles. Pour y remédier, on s'est jusqu'à maintenant penché sur les conséquences, et non sur les causes et les remèdes.

En 1985, sous la direction du sénateur Muriel McQueen Fergusson, on a établi une fiducie de charité à Fredericton, dans le but de financer la recherche sur les causes, les manifestations et les thérapies de la violence familiale, ainsi que dans le but de promouvoir et de parrainer des programmes de sensibilisation du public pour dissiper l'ignorance générale qui plane sur ce problème.

Depuis deux ans, avec la collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick, la Fondation Fergusson réalise de grands progrès en vue de créer un centre national de recherche sur la violence familiale, qui sera situé dans la faculté des arts de l'UNB. Ses activités auront pour but d'approfondir nos connaissances des dynamiques sociale et psychologique qui contribuent à la violence familiale.

Cette initiative devance et complète le plan du gouvernement qui veut établir de tels centres de recherche sur la violence familiale partout au Canada. Il faut souhaiter que l'on reconnaîtra l'esprit de leadership de la Fondation Fergusson en choisissant d'établir un de ces centres nationaux à l'UNB.

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE NOIRE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, février est le mois de l'histoire noire. Chaque année, les Canadiens sont invités à examiner la contribution des Noirs canadiens au développement de ce pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, plusieurs Canadiens ne connaissent pas encore l'histoire de cette communauté au sein de notre pays. Les Noirs ont joué un rôle particulièrement important dans le développement des provinces maritimes et ce, depuis plus de deux siècles. Beaucoup trop souvent, leurs contributions ont été et sont passées sous silence.

[*Traduction*]

Le mois de l'histoire noire donne aux Canadiens l'occasion de découvrir leurs voisins. Il nous donne tous la chance de partager l'histoire d'autrui. J'invite tout le monde à profiter de cette occasion pour reconnaître la contribution des Noirs du Canada en participant aux activités prévues partout au pays au cours de ce mois de l'histoire noire.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, un incident regrettable s'est produit dans tout le Canada la semaine dernière. Les citoyens canadiens se sont rendus à leur bureau de poste local pour y prendre leur formulaire d'impôt pour cette année. Bien que les formulaires soient là, les gens ne peuvent les avoir. La raison, c'est que toutes les formulaires ne sont pas disponibles dans les deux langues à tous les bureaux de poste, et qu'il est alors illégal de les distribuer.

• (1410)

Bien que les habitants de Delta qui ont demandé des formulaires ne les voulaient qu'en anglais, ils ont dû attendre et revenir une seconde fois.

De même, les habitants de Montréal qui veulent un formulaires en français doivent attendre qu'il y ait un choix de formulaires, dans une semaine peut-être. C'est une situation ridicule.

À une époque où l'on essaie de résoudre la crise de l'unité nationale, de ridicules tracasseries administratives viennent aggraver un problème déjà sérieux.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement a fait de son mieux pour ruiner l'économie canadienne et abaisser le niveau de vie des anciens combattants et des personnes âgées.

Il s'en est pris aux pensions de vieillesse, a augmenté les frais de logement et de repas des anciens combattants qui séjournent dans des établissements de soins prolongés et a effectué des réductions dans le Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Article 31 du Règlement

Dernièrement, il a demandé à tous les ministères de proposer des idées afin de réduire les coûts. Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont fait savoir que certains programmes sociaux pourraient subir des réductions. Des députés conservateurs ont ouvertement réclamé l'abolition de notre régime d'assurance-maladie universel. On croirait entendre le Parti réformiste, qui veut réduire de 15 p. 100 les ressources de tous les ministères fédéraux.

Même si le gouvernement élabore actuellement un plan à long terme pour le ministère des Anciens combattants, ce ministère réduit son personnel et centralise à Charlottetown le Programme des allocations aux anciens combattants. En outre, certaines de ses fonctions seront prochainement assumées par Santé nationale et Bien-être social Canada.

Le ministre des Anciens combattants doit répondre à deux questions. Premièrement, le gouvernement songe-t-il à fusionner le ministère des Anciens combattants avec un ou plusieurs ministères, et deuxièmement, songe-t-il à imposer les allocations, les pensions d'invalidité et les autres prestations versées aux anciens combattants du Canada? Ceux-ci veulent savoir.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, l'annonce de la rationalisation d'Imperial Oil est à coup sûr un sujet de préoccupation dans Sarnia—Lambton, car c'est le centre des grosses raffineries de cette société.

Cependant, cette société et d'autres peuvent encore construire de nouvelles installations pétrochimiques au Canada, notamment dans Sarnia—Lambton.

Ces installations exigent beaucoup de capitaux et, à mon sens, notre gouvernement doit rendre les déductions de capital plus attrayantes pour inciter les investisseurs à construire ces installations de calibre mondial.

Des modifications des lois en ce sens, conjuguées à certaines concessions fiscales par la province de l'Ontario, placeraient Sarnia—Lambton dans une situation concurrentielle pour la construction de ces installations en Amérique du Nord, ce qui pourrait stimuler grandement l'économie de ma circonscription.

Article 31 du Règlement

LE DR ROBERTA BONDAR

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine du développement, je voudrais me joindre aujourd'hui à mon collègue d'Algoma pour présenter mes sincères félicitations au Dr Roberta Bondar.

La semaine dernière, elle nous a rappelé d'une façon très éloquente que tous les habitants de la planète ne faisaient qu'une seule famille. Il n'existe pas de frontière politique sur la surface de la terre. Personne n'échappe à la pollution, car nous partageons tous la même eau, le même air et le même soleil.

Je suis certain que ce gouvernement n'oubliera pas de rendre hommage au Dr Bondar, que ce soit sous la forme d'un timbre commémoratif, de la médaille de l'Ordre du Canada ou d'une autre manière.

En outre, j'exhorte tous les Canadiens à profiter de l'occasion pour féliciter en personne cette femme de science de renommée mondiale lors de sa tournée de conférences au Canada.

* * *

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le nouveau programme annoncé par le gouvernement lundi, qui permet aux acheteurs d'une première maison de devenir acquéreur avec une mise de fonds de 5 p. 100 seulement, va non seulement accroître l'accession à la propriété, mais aussi créer des milliers d'emplois.

La construction de nouvelles maisons a toujours servi à mener l'économie hors des récessions et vers la reprise économique. Étant donné que la construction domiciliaire est à forte densité de main-d'oeuvre et à fort contenu canadien, elle a aussi d'importantes retombées, y compris une augmentation de la demande: bois, matériaux de construction, services d'ingénierie, routes, égouts, meubles, appareils ménagers et moyens de transport.

Chaque mise en chantier génère 2,04 années-personnes d'emploi. Selon les estimations de la SCHL, cette possibilité de faire un paiement initial de 5 p. 100 seulement permettra à 200 000 foyers canadiens de faire l'acquisition d'une maison.

Cette mesure du 5 p. 100 ne réussira pas à elle seule à nous sortir de la récession, mais elle aidera très certainement.

LA RÉGULATION DE L'OFFRE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, la réponse que le ministre de l'Agriculture a donnée lundi à un membre de son propre caucus qui réclamait le renforcement de l'article XI du GATT m'a semblé manquer d'enthousiasme.

Si nos négociateurs au GATT signent un accord qui leur enlève le droit de fonctionner selon un système de régulation de l'offre efficace, les agriculteurs considéreront que le gouvernement n'a pas respecté son contrat et cela aura de graves conséquences.

Les producteurs laitiers du Canada exigeront des subventions semblables à celles que reçoivent leurs homologues américains, ce qui coûtera 550 millions de dollars aux contribuables canadiens. Les quelque 410 millions de dollars que les producteurs laitiers doivent à la Société du crédit agricole risqueraient de n'être jamais remboursés.

La tarification, qui sonnerait le glas de la régulation de l'offre, coûterait très cher à l'économie. Priver 36 000 producteurs laitiers et 2 300 aviculteurs canadiens de leur gagne-pain aurait des répercussions catastrophiques pour tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis quelques jours, les médias font de nouveau état de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique et du Nord québécois.

C'est une situation dont les libéraux d'en face ne se sont guère préoccupés dans les années 1980 car ce n'est que sous l'autorité du gouvernement conservateur que le premier traité dans le domaine de l'environnement, le Protocole de Montréal, a été signé en 1987.

Le Canada a actuellement quatre ans d'avance sur l'échéancier qu'il s'était fixé pour réduire les substances qui diminuent la couche d'ozone et celles-ci ont effectivement été réduites de 45 p. 100 par rapport à 1986.

Monsieur le Président, cette performance prouve que le gouvernement conservateur maintient son rôle de leadership dans la lutte qui est menée dans ce domaine et je sais que l'honorable Jean Charest, notre ministre de l'Environnement et député de Sherbrooke, est attentif au problème du Nord québécois.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il y a une crise économique partout au pays, mais le gouvernement est paralysé. Petro–Canada et Esso renvoient des milliers de personnes; Pascal a fermé ses portes; Sears a déclaré des pertes pour la première fois de son histoire; 5 200 compagnies au Québec ont fait faillite en 1991. La TPS est un désastre pour l'économie canadienne, mais le ministre des Finances continue de parler de signes positifs dans l'économie.

Quand le gouvernement va–t–il reconnaître qu'il y a une crise économique profonde qui demande des mesures d'urgence immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre et au député, on assiste actuellement à une reprise lente qui est due principalement à la conjoncture internationale.

L'économie des États–Unis s'est considérablement ralentie, comme celle de tous les pays industrialisés du monde. Le Canada est un pays exportateur, et ses exportations représentent 25 p. 100 de ses activités économiques. Trois millions d'emplois sont reliés aux exportations. Lorsque l'économie mondiale se redressera, il en sera de même pour l'économie canadienne.

Dans l'intervalle, nous prendrons toutes les mesures possibles pour accélérer ce processus. Nous avons principalement mis en place les principes fondamentaux, à savoir, abaisser les taux d'intérêt et les garder bas ainsi que diminuer les pressions inflationnistes pour réduire les frais des hommes d'affaires, ce qui rendra le Canada plus concurrentiel et assurera une croissance à long terme et la prospérité dans l'avenir.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, le ministre des Finances devrait en parler aux Canadiens qui travaillaient dans des stations–service et qui ont perdu leur emploi. Il devrait en parler aux ouvriers des usines de pâte à papier qui se retrouvent sans travail. Qu'il aille le dire aux agriculteurs qui s'accrochent désespérément en attendant anxieusement l'issue des négociations au GATT. Il devrait se promener dans les centres commerciaux où il verrait, partout dans le pays, les boutiques fermées.

Le ministre comprend–il que s'il veut atteindre son objectif financier, il doit prendre immédiatement des mesures constructives pour redonner du travail aux Canadiens et admettre que la politique de son gouvernement en ce qui concerne la TPS est l'un des facteurs qui a conduit l'économie canadienne au bord du précipice?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien si le Parti libéral est en train de nous proposer une autre version de la politique relative à la TPS.

Je pense que, si l'on vérifie auprès de l'Association des manufacturiers, on s'apercevra que les avantages de la TPS sont l'un des facteurs qui nous permettent d'espérer. S'il n'y avait pas la TPS, le secteur manufacturier serait encore moins compétitif. La députée devrait le reconnaître. Elle devrait encourager ses collègues des provinces à harmoniser leurs taxes de vente avec la TPS, de façon à assurer l'uniformité dans tout le pays et à permettre ainsi à tous les secteurs manufacturiers d'en profiter.

• (1420)

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, rien que dans ma province, le secteur manufacturier va disparaître si le gouvernement n'intervient pas. En effet, la capacité de production a chuté de 30 p. 100 en Ontario à cause des mesures prises par le gouvernement conservateur.

Le ministre admettra–t–il au moins que sa TPS a contribué à la récession que nous connaissons à l'échelle nationale et rajustera–t–il sa politique en conséquence?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée pourrait au moins être juste quand elle parle à tort et à travers comme elle le fait. Si elle regardait la réalité en face. . .

Mme Copps: Parlez–en aux employés de GM.

M. Mazankowski: Prenons–les en exemple, justement. General Motors met à pied 75 000 personnes, mais cela n'a rien à voir avec la TPS. IBM aussi licencie des milliers de travailleurs, mais pas à cause de la TPS canadienne. Leur décision tient à un problème de restructuration, ce qui rend la relance encore plus problématique. Le phé-

nomène n'est pas exclusif à l'Amérique du Nord, il est mondial, et c'est un fait que la députée devrait admettre.

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le programme national de travaux publics proposé par les libéraux ne fera pas augmenter le déficit. Il ne s'agirait pas d'un programme artificiel de création d'emplois, mais bien d'un programme à frais partagés qui permettrait de créer 100 000 emplois dont le besoin se fait cruellement sentir.

Si le gouvernement n'investit pas dans une infrastructure de premier ordre, nous dépenserons plus d'argent à long terme en réparations et en modernisations.

Le ministre des Finances pourrait–il expliquer aux Canadiens comment on accroîtrait le déficit en améliorant notre infrastructure, en créant 100 000 emplois et en faisant augmenter les recettes de l'État?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député est encore fidèle aux politiques libérales d'autrefois en espérant que nous augmentions nos dépenses pour nous sortir de la récession. C'est une position valable, mais, tout comme un certain nombre d'autres personnes, je ne suis pas d'accord avec le député.

Par exemple, j'ai trouvé intéressante la déclaration de M. Jim McCambly, président de la Fédération canadienne du travail, que rapportait le dernier numéro du magazine *Maclean's*; il déclarait que, même si l'économie montre peu de signes de reprise, Ottawa et les provinces doivent résister à la tentation d'injecter des milliards de dollars dans de grands programmes de travaux publics capables de stimuler le secteur de la construction et de créer des emplois pour les travailleurs en chômage.

Je le cite: «Il n'est pas facile de dire pareilles choses alors que beaucoup de nos propres membres sont en chômage. Mais nous ne pouvons pas chercher des solutions rapides. Nous devons nous préoccuper du long terme pour le bien de nos enfants.» Et il ajoutait: «Rien n'est gratuit. Nous devons tous payer notre part.»

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut nier qu'un programme de travaux publics créera des emplois. Il ne peut nier que les propositions font l'unanimité parmi les provinces et les municipalités canadiennes. Il ne peut nier qu'un investissement public suscitera un investissement privé.

Je veux donc savoir ceci du ministre des Finances: Quand cessera–t–il de se retrancher derrière des considérations politiques sur cette question pour enfin se décider à introduire ce programme?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne me retranche pas derrière des considérations politiques; c'est plutôt le député qui essaie de se faire du capital politique sur ce point. Il prétend que toutes les provinces sont favorables à un vaste programme de travaux publics, ce qui est tout à fait faux.

En fait, les premiers ministres néo–démocrates, notamment les deux de l'Ouest, sont aussi d'avis que ce n'est pas en dépensant qu'on se sort d'une récession.

Je me demande si le député est vraiment sérieux. On parle ici de milliards de dollars. Veut–il qu'on augmente le déficit, ou les impôts? S'il veut qu'on augmente les impôts, alors les impôts de qui?

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, plus de 2 000 personnes ont perdu leur emploi au Canada. Esso et la Consolidated Bathurst ont annoncé des mises à pied massives. Pour 2 000 chômeurs, il serait nécessaire de trouver 25 millions de dollars en assurance–chômage.

Comment le gouvernement va–t–il faire pour payer? Augmenter les taxes ou augmenter le déficit?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, rien n'illustre mieux les problèmes que la récession pose à d'autres pays, particulièrement aux États–Unis, que la crise que traverse actuellement notre industrie forestière qui compte énormément sur les marchés étrangers.

Dans le cas de la Consolidated–Bathurst, je crois comprendre qu'il s'agit d'un problème de relations de travail. On m'informe que les pourparlers se poursuivent. J'ose espérer qu'on trouvera une solution au problème et que l'usine pourra survivre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. L'avenir s'annonce plutôt sombre pour les Canadiens. Les perspectives d'emploi diminuent toujours; ils sont en baisse de 50 p. 100 ce mois–ci. Faute d'une politique gouvernementale de plein emploi, les contribuables canadiens doivent verser 30 milliards de dollars par année en prestations d'aide sociale et d'assurance–chômage. Le coût du chômage augmente tous les jours.

Comme je le signalais dans ma question précédente, les 2 000 nouveaux chômeurs nous coûtent 25 millions de dollars de plus en prestations d'assurance-chômage.

Comment le gouvernement envisage-t-il de résorber le déficit que ses politiques, qui favorisent le chômage, ont fait gonfler? Va-t-il augmenter les taxes, simplement accroître le déficit ou créer des emplois pour les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait que notre déficit nous coûte quelque 43 milliards de dollars par année en intérêts. Il faut composer avec cette dure réalité. Nous consacrons au service de la dette environ 35 ou 36c. de chaque dollar versé par le contribuable canadien.

La députée semble nous proposer d'accroître le fardeau de la dette. Notre gouvernement refuse d'envisager cette possibilité. Nous voulons freiner le déficit et commencer à rembourser la dette afin d'épargner cette lourde responsabilité aux générations futures.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre, monsieur le Président. C'est sont les jeunes d'aujourd'hui qui paient le déficit, cette génération d'enfants qui sont de plus en plus pauvres. Ils ont besoin d'aide dès maintenant.

Voici une liste des 400 000 emplois que le Canada a perdus depuis un an et demi. C'est ça le véritable déficit du Canada. C'est le résultat des politiques du gouvernement actuel.

Le ministre des Finances est-il prêt à présenter, en février, un budget axé sur le plein emploi afin de redonner espoir aux Canadiens, ce dont ils ont grandement besoin actuellement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, juste pour m'assurer que je comprends bien la logique de la députée, est-elle en train de dire que les 36c. sur chaque dollar d'impôt que nous percevons ne sont pas suffisants pour payer les intérêts sur la dette? Veut-elle porter cette somme à 40c. ou à 50c.? Est-ce là ce qu'elle veut?

Je vais vous dire ce qui arrivera. Le FMI viendra frapper à notre porte.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Notre pays ne perdra pas seulement sa viabilité économique, mais aussi sa souveraineté. Notre gouvernement fait tout ce qu'il peut pour empêcher cette éventualité, et nous continuerons dans cette voie.

* * *

HIBERNIA

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le dollar canadien et les taux d'intérêt qui sont élevés depuis longtemps, de même que les 33 nouvelles taxes fédérales imposées depuis 1984, y compris la TPS, ont provoqué, dans une large mesure, la récession qui accable les Canadiens d'un océan à l'autre. La récession a frappé particulièrement durement le secteur des ressources naturelles, y compris l'industrie pétrolière et gazière.

Le ministre peut-il nous garantir aujourd'hui que la mise en oeuvre du projet Hibernia se fera conformément au calendrier prévu?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je rappelle au député que, lorsque le gouvernement a été porté au pouvoir, c'est le secteur pétrolier et gazier qui réclamait, plus que quiconque, l'abandon du programme énergétique national. Le secteur était unanime. Le gouvernement a modifié le programme énergétique national. Voilà ce qui s'est produit. Par ailleurs, comme je l'ai dit hier à la Chambre ainsi qu'à d'autres occasions, et comme en témoigne le rapport des trois autres membres du consortium, nous souhaitons tous poursuivre le projet Hibernia. Les membres du consortium doivent se charger de la restructuration, et j'espère les rencontrer prochainement.

• (1430)

Je veux que le projet continue, comme tout le monde, je pense. Je crois que c'est ce que souhaitent aussi les députés d'en face.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre, c'est-à-dire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

J'ai trouvé un peu de réconfort dans ses propos, et je ne suis certainement pas le seul, mais mon expérience d'hier soir m'a montré que, pour des raisons que le ministre comprendra sûrement, l'avenir du projet suscite de vives inquiétudes et beaucoup de scepticisme.

Je crois comprendre que la société qui s'est retirée, Gulf Canada, conserve une participation financière dans le projet. Sauf erreur, elle maintiendra pendant encore huit mois cette participation, qui est estimée en gros à 100 millions de dollars.

Comme ce projet est d'une importance cruciale pour l'économie de Terre-Neuve et même, en cette période de récession, pour l'économie du pays tout entier, quels plans d'urgence le gouvernement a-t-il prévus, au-delà de cette période de huit mois, pour garantir la poursuite et le succès de ce mégaprojet si important?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à saisir toutes les occasions qui me sont offertes pour assurer aux députés d'en face et surtout aux citoyens de Terre-Neuve et du Labrador que le gouvernement tient à ce que le projet se poursuive.

Le député a fait allusion à une disposition qui a été discutée pendant les négociations sur Hibernia parce qu'une société voulait avoir la possibilité de se retirer du projet à tout moment sans subir de pénalité. Nous avons insisté pour qu'il y ait pénalité: il s'agit des 243 jours dont le décompte a commencé hier.

Le contrat comprend deux choses. D'abord, le consortium doit se restructurer et ensuite nous soumettre son plan d'action. Il est bien évident qu'il faut faire assez vite pour que l'incertitude ne dure pas trop. Je suis disposé à me rendre à St. John's. Je l'ai dit au gouvernement de Terre-Neuve et je le répète à la Chambre aujourd'hui. Nous pouvons dissiper quelque peu le climat d'incertitude. Je suis conscient de la difficulté de la situation.

Deuxièmement, comme je l'ai dit au député, si certains de ses collègues veulent avoir une nouvelle séance d'information aujourd'hui, j'accéderai volontiers à leur requête.

* * *

L'USINE DE PÂTES ET PAPIERS STONE CONSOLIDATED

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je sais qu'il connaît, par expérience personnelle, la situation des collectivités qui comptent sur une seule industrie.

La fermeture annoncée de l'usine de pâtes et papiers Stone Consolidated à Bathurst pourrait entraîner jusqu'à 1 500 pertes d'emplois dans une région qui a été durement touchée par la récession et par de longues grèves. Cette usine de pâtes fournit des emplois stables et renforce l'économie de la région depuis plus de 70 ans.

Qu'est-ce que le premier ministre propose aux travailleurs et aux résidants de Bathurst aujourd'hui comme aide de la part du gouvernement en cette période difficile?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je viens de dire que la fermeture de l'usine découle de problèmes entre la direction et le syndicat. Nous n'avons aucune raison d'intervenir dans ce dossier. Je crois savoir que des discussions se déroulent. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick est disposé à faire des concessions à la compagnie, ce qui permettrait d'aplanir certaines difficultés.

Je pense que le député souhaite, tout comme moi, que ce conflit puisse se régler à l'amiable.

[*Français*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui connaît lui aussi l'importance économique et sociale d'une industrie majeure pour ma région. D'abord, Bathurst, comme Edmonston, vit de l'industrie des pâtes et papiers depuis très longtemps. Quels programmes le gouvernement entend-il mettre en place pour venir en aide aux travailleurs d'usines, aux bûcherons, aux camionneurs, aux propriétaires d'équipements forestiers, qui sont directement touchés par la fermeture de la Stone Consolidated Bathurst. Les gens ont besoin d'une lueur d'espoir. Quand peuvent-ils s'attendre d'avoir les détails de programmes d'ajustement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je partage la préoccupation du député pour les gens de la région de Bathurst qui doivent faire face à cette décision de la compagnie en question. J'ai rencontré le premier ministre McKenna il y a une dizaine de jours, on s'est parlé à nouveau il y a deux jours concernant la situation à Bathurst, et nous nous sommes mis d'accord pour s'assurer que les programmes d'ajustement que nous avons en place en vue d'aider les travailleurs qui sont dans cette situation soient vraiment pertinents aux besoins de la région. Nous nous sommes donc entendus pour continuer à coordonner nos efforts afin d'essayer d'aider les travailleurs, mais nous n'avons pas perdu espoir que la compagnie puisse, avec le syndicat, trouver une solution qui permettra la continuation des opérations de la Consolidated Bathurst.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les Canadiens des Prairies voient notre gouvernement participer aux pourparlers du GATT sur les subventions agricoles en tenant pour acquis que les programmes de développement régional, comme le tarif du nid-de-Corbeau, ne correspondent pas à la définition de subvention. Cette garantie figure toujours dans le corps principal de la proposition du GATT, mais je note qu'une annexe a été ajoutée à la proposition Dunkel, l'annexe 7-E, et qu'elle pourrait faire en sorte que le tarif soit touché par un engagement visant à réduire les subventions.

Qu'est-ce que le gouvernement du Canada a fait, s'il a fait quelque chose, pour faire retirer cette phrase de l'annexe et conserver notre tarif du nid-de-Corbeau en tant que programme de développement régional exempté?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Je suis très content de voir que le député est maintenant au courant de ce que contient le rapport Dunkel. Certains de ses collègues de Saskatchewan n'ont pas fait l'effort de le lire.

Lorsque nous avons discuté de développement régional, le Canada a proposé que cette question soit exclue des pourparlers du GATT. Nous avons poursuivi cette discussion depuis la parution du rapport Dunkel. Je pense que le député comprendra que, lorsqu'un texte comporte une définition des subventions à l'exportation, les Canadiens, et particulièrement les agriculteurs de l'Ouest que cela touche, doivent être mis au courant.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Oui, je suis également de cet avis. Comme les autres textes que la Saskatchewan a reçus j'imagine, le mien ne comportait pas d'annexe. Nous l'avons maintenant.

Certains groupes de l'Ouest, proches du parti au pouvoir, préconisent l'émission d'obligations ou d'annuités pour remplacer la subvention dans le cadre de la politique du tarif du nid-de-Corbeau. Au taux de 8 p. 100, cela représenterait à l'heure actuelle plus de neuf milliards de dollars. Est-ce que le ministre pourrait nous dire si c'est bien là l'intention du gouvernement et où celui-ci puisera les fonds nécessaires?

M. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Comme le député le sait, lorsque les ministres de l'Agriculture se sont réunis à Kananaskis en juillet dernier, il a été décidé de tenir une série d'entretiens sur les transports au niveau de la Commission canadienne du blé et dans tout le Canada pour déterminer la façon dont l'argent des contribuables canadiens, soit quelque 720 millions de dollars, était utilisé dans l'agriculture. Vaut-il mieux continuer à l'utiliser comme on le fait actuellement, c'est-à-dire en le versant aux chemins de fer ou y a-t-il d'autres options que les producteurs devraient étudier?

Un député fait signe que non, et je comprends pourquoi. Je sais qu'il y a d'autres aspects que les gens n'abordent pas, comme la mise en commun, les tarifs pour plusieurs wagons de marchandises, et tout ce qui peut améliorer notre système de manutention dans l'Ouest. Ces entretiens se déroulent en ce moment.

Étant donné que le député pose une question se rapportant à quelque chose qui peut ne pas se réaliser, à quelque chose que le gouvernement ou les producteurs ne retiendront peut-être pas, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'y répondre.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les producteurs laitiers et les aviculteurs risquent de perdre leurs entreprises, leurs maisons, leurs gagne-pain, si le gouvernement ne se bat pas pour que l'article XI soit maintenu aux négociations du GATT qui se déroulent ce mois-ci.

Je voudrais demander au premier ministre s'il est prêt à rencontrer les représentants du Japon et des cinq autres pays qui appuient la position du Canada sur le maintien de l'article XI et son renforcement afin d'émettre une déclaration commune pressant les négociateurs du GATT de maintenir l'article XI, voire de le renforcer, dans le nouvel accord du GATT.

Le premier ministre est-il prêt à rencontrer ces gens-là et à rédiger pareille déclaration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà rencontré Jacques Delors, le président de la CEE. J'ai eu de longs entretiens avec les présidents Mitterrand et Bush. Avant Noël, j'en ai eu aussi avec Ruud Lubbers, le premier ministre des Pays-Bas, qui est également président de la Commission européenne. Au cours de ces longs entretiens, nous avons souligné l'importance de l'article XI pour les producteurs

canadiens de même que l'importance de ces producteurs pour le tissu social du Canada, dont ils sont un élément essentiel partout dans notre pays, en Ontario, au Québec et ailleurs.

• (1440)

Nous avons été très fermes sur ce point. Je l'ai moi-même rappelé à maintes reprises et j'ai hâte de rencontrer les producteurs. J'ai hâte aussi de rencontrer les chefs d'État des autres pays du monde et de l'Europe pour leur rappeler l'importance vitale que revêt cet article pour les producteurs ainsi que l'importance que ceux-ci représentent pour notre pays.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Depuis que le rapport Dunkel a été publié, les producteurs canadiens de produits laitiers et de volaille craignent terriblement la ruine de leur secteur industriel, qui compte une centaine de milliers d'emplois ou presque.

Le premier ministre serait-il disposé à s'entretenir à nouveau, d'ici à la fin du mois, avec le président Bush et le président Delors afin de solliciter leur appui pour que ce secteur industriel vital qui emploie près de 100 000 personnes soit sauvé et que les fermes laitières et productrices de volaille du Canada survivent aussi? Le premier ministre est-il disposé à faire cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de m'entretenir avec qui il faut et d'aller où il faut pour faire progresser la cause de ces producteurs agricoles.

Samedi, je me suis entretenu de cela et d'autres choses avec le président Bush. J'ai sans cesse des rencontres et des conversations sur le suivi des initiatives que prend le ministre d'État chargé de l'Agriculture.

Je compte m'entretenir bientôt avec des producteurs agricoles de la région, après quoi suivront sans doute d'autres rencontres visant à faire progresser ce dossier aux négociations internationales du GATT.

Je me suis entretenu avec tout le monde, depuis Art Dunkel jusqu'au président Bush, en passant par le président Mitterand et le président de la Commission européenne. Nous avons eu un entretien de plus de trois heures précisément à ce sujet avec Jacques Delors. Nous en avons profité pour exposer en long et en large l'importance de cette affaire non seulement pour le Canada, mais pour chacun des producteurs. Nous reviendrons encore à la charge.

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre n'est pas sans savoir que la Conférence d'Ottawa sur les femmes dans les métiers, les technologies et l'exploitation industrielle se termine aujourd'hui. Le groupe en question a proposé de créer une banque de données nationale permettant aux femmes occupant des emplois non traditionnels d'être en rapport avec les employeurs, mais le ministre n'a toujours pas donné suite à cette proposition après plus d'un an maintenant.

Le ministre va-t-il accepter de rencontrer les représentantes de cet organisme aujourd'hui pour leur expliquer pourquoi son gouvernement ne tient pas son engagement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, avant d'entrer à la Chambre aujourd'hui, j'ai reçu les instances de la coordinatrice nationale du groupe.

Comme le député le sait, nous examinons la demande de fonds présentée par cet organisme. Aucune décision n'a été prise jusqu'à maintenant, mais je devrais être en mesure de le faire sous peu.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Si le ministre attache vraiment de l'importance à l'équité en matière d'emploi relativement aux femmes, et si son gouvernement entend vraiment redonner de l'emploi à une partie des 1,5 million de chômeurs canadiens, peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas encore donné suite à cette proposition fort utile qui lui a été soumise il y a plus d'un an?

Si l'équité en matière d'emploi lui tient à coeur, va-t-il rencontrer les représentantes de cet organisme aujourd'hui et tenir sa promesse de financer ce projet fort utile?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, selon moi, le député doit reconnaître qu'il y a, à l'heure actuelle, 900 000 femmes de plus qu'en septembre 1984 qui occupent un emploi. C'est là toute une réalisation.

Le député parle d'un cas en particulier, d'un groupe qui cherche à obtenir des fonds. J'ai signalé que nous examinions la demande en question et je devrais être en mesure de prendre une décision sous peu.

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre relativement aux derniers événements survenus dans le dossier du GATT. En raison des nombreuses inquiétudes des agriculteurs à l'égard des propositions agricoles, est-ce que le premier ministre peut nous assurer que le Canada continue à défendre la même position auprès du directeur du GATT, M. Arthur Dunkel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, notre position n'a pas changé et ne changera pas. Nous demandons encore que les négociations commerciales multilatérales apportent un éclaircissement et un renforcement de l'Article XI du GATT.

À cette fin, tous les députés savent fort bien qu'il y a certains commentaires de certains individus en provenance du Québec qui, pour des considérations partisanes, mesquines et malhonnêtes, cherchent à déformer la position du Parlement canadien et du gouvernement canadien. Ils aimeraient faire de la politique sur le dos des producteurs agricoles.

Le fait est que l'on a rencontré Jacques Delors pendant des heures pour faire avancer le dossier des producteurs québécois. J'ai rencontré le Président Mitterrand et le premier ministre des Pays-Bas, M. Lubbers, pour faire valoir, au nom de tous les députés de cette Chambre, l'importance vitale de cette question pour nos producteurs canadiens et québécois et le fait que nos politiques canadiennes actuelles n'ont pas pour effet d'ébranler le commerce international par voie de *trade distorting subsidies* pour en conclure à une concurrence déloyale; que c'étaient bel et bien des politiques valables au niveau national et international et que nos producteurs avaient besoin d'une défense vigoureuse de ces politiques. C'est précisément cela que j'ai fait, en tant que premier ministre du Canada, et que tous les députés de cette Chambre, à l'exception de quelques-uns, ont toujours fait.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais dire au premier ministre qu'il n'a pas convaincu les producteurs laitiers du Canada. Lors de rencontres un peu partout dans le pays, on les a prévenus que le gouvernement est sur le point d'abandonner les offices de commercialisation.

Des milliers de producteurs de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec se préparent maintenant à envahir la colline du Parlement, à moins d'obtenir un engagement inconditionnel de la part du gouvernement et du premier ministre.

Au nom de la collectivité agricole du Canada, je voudrais demander au premier ministre s'il s'engagera de façon inconditionnelle et non équivoque à maintenir les offices de commercialisation du Canada et à abandonner tout projet d'appliquer le tarif douanier.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai été heureux de pouvoir soulever des questions au sujet de l'agriculture et des subventions qui faussent les échanges, lors du sommet du Groupe des 7, à Tokyo, en 1986. Nous défendons la cause des agriculteurs et, bien sûr, des consommateurs du Canada depuis maintenant six ou sept ans.

Dans ce contexte, en sept ans, nous avons accru de 650 p. 100 notre aide aux agriculteurs.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Où?

M. Mulroney: Le député demande: «Où?» Je tiens à lui répondre: «Partout, y compris au Québec.» Le gouvernement a été juste et d'un énorme secours envers les agriculteurs.

En ce qui a trait aux problèmes qui entourent l'article XI, nous avons défendu très vigoureusement ces propositions et nous continuerons en ce sens. Nous sommes un des 108 pays signataires du GATT. Notre part du commerce international est légèrement supérieur à 3 p. 100, ce qui laisse 97 p. 100 entre les mains des autres signataires du GATT. Le défi est difficile à relever.

Notre engagement à défendre les intérêts des agriculteurs canadiens dans ce domaine est inébranlable. Avec le soutien de tous les députés de la Chambre, nous continuerons de défendre ces intérêts, mais nous avons besoin de votre appui. Nous savons qu'il plaît à certains députés de banaliser les choses. Ils se trouvent à l'arrière-plan, là-bas. Ils voudraient banaliser, dans leur propre partisan. . .

M. le Président: Le député d'Okanagan—Shuswap.

[*Français*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, comme on le sait, le Québec fournit 45 p. 100 de la production canadienne du lait. Cette question est donc très importante du point de vue économique, mais aussi très importante pour l'unité nationale.

[*Traduction*]

Le premier ministre peut-il déclarer maintenant qu'il compte retirer ses gants et durcir sa position face à l'arrogance des Américains aux négociations du GATT, pour leur dire que c'en est assez? Va-t-il les avertir que les offices de commercialisation ne disparaîtront pas? Le fera-t-il?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien sûr. Ensuite, je vais leur déclarer la guerre.

Une voix: Vous banalisez une situation.

M. Mulroney: Comment ça? Nous sommes aux prises avec une situation extrêmement délicate et compliquée. Mon collègue dit que je vais me rendre aux États-Unis, pour leur dire: «Vous agirez selon mes ordres.» Or, il s'agit de discussions multilatérales qui se tiennent à Genève, et non aux États-Unis. Les Américains appuient certaines de nos positions, tout comme le Japon et l'Europe. Nous essayons de former une coalition pour appuyer ensemble l'article XI et la position des agriculteurs canadiens.

À moins qu'il me cite une expérience récente, mon collègue saura qu'il ne sert absolument à rien de se présenter aux négociations du GATT, ou devant les Américains, les Européens ou les Japonais en utilisant la diplomatie de la canonnière pour traiter de relations commerciales internationales. Si nous accaparions 97 p. 100 du commerce mondial en ne laissant que les autres 3 p. 100 à nos partenaires, il en irait peut-être autrement.

Nous participons aux discussions en faisant preuve de fermeté et, selon les traditions de la diplomatie canadienne, nous défendons nos positions le plus vigoureusement possible. Mon collègue peut se lever à la Chambre pour reconnaître ce fait et déclarer: «Oui, nous appuyons les initiatives du gouvernement du Canada parce qu'il a raison, c'est ce qu'il faut faire pour les agriculteurs et pour le Canada.»

* * *

[*Français*]

L'ABANDON DE LIGNES DE CHEMINS DE FER

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

On sait déjà que les compagnies ferroviaires CN et CP doivent disposer de certaines voies désaffectées. Or, plusieurs corporations à but non lucratif désirent s'approprier ces voies et les transformer en pistes cyclables à l'intention de milliers d'adeptes de ce sport.

Est-ce que le ministre peut expliquer la position du gouvernement fédéral concernant la disposition des propriétés du CN entre Farnham et Granby? De plus, est-ce que le ministre peut intercéder auprès des autorités du Canadien National afin que le moratoire sur la vente de ces terrains, présentement en vigueur, soit reporté de quelques mois?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de Brome-Missisquoi de cette question qui me fournit l'opportunité de l'assurer que je suis en parfaite harmonie avec la démarche faite par une soixantaine de municipalités, je crois, de vouloir utiliser les terrains du CN pour en faire des pistes cyclables dans son magnifique comté. Je pense que c'est une utilisation extraordinaire.

Elle peut compter sur notre appui constant et être assurée que l'on va prendre tout le temps voulu pour convaincre les quelques municipalités qui ne sont pas encore embarquées dans cette démarche, pour s'assurer qu'elles aient tout le temps voulu pour le faire parce qu'il est important que ce projet se réalise le plus harmonieusement possible.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Dans tout le Canada, des produits chimiques s'échappent tous les jours de vieux climatiseurs ou réfrigérateurs endommagés ou abandonnés. Les dirigeants sociaux sont en première ligne et essaient de mettre un terme à la destruction de la couche d'ozone, mais pour cela, ils demandent l'aide du gouvernement.

Le ministre, qui connaît le sérieux de la situation, va-t-il agir immédiatement? Fera-t-il ce que recommande le comité de l'environnement et présentera-t-il des programmes auxquels collaboreront les provinces et les municipalités pour mettre un terme à cette situation?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais mettre à jour les informations de la députée. Nous faisons exactement ce qu'elle demande. En fait, nous le faisons depuis que nous avons fait adopter le protocole de Montréal, en 1987. C'est sous notre gouvernement que ce protocole a été adopté. C'est nous qui avons fixé son calendrier d'application, mais nous sommes même allés plus vite que ce

que proposait la convention internationale. Nous avons prévu atteindre en 1997 les objectifs de l'an 2000.

Je peux dire aujourd'hui même à la députée que nous sommes prêts à faire davantage. Nous pensons que nous pouvons éliminer les CFC d'ici 1995, ou à tout le moins une bonne partie. Nous allons faire pression sur d'autres pays pour faire mieux que cela.

De plus, nous allons agir en collaboration avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement et les provinces qui sont très réceptives aux questions environnementales.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens prennent ce problème très au sérieux, voire bien plus au sérieux que le ministre. L'heure est grave.

En 1990, le ministre avait promis que, si les règlements provinciaux et les mesures prises volontairement ne donnaient pas de résultats, le Canada interviendrait par règlement. Pourtant, le ministre n'a rien dit à ce sujet aujourd'hui.

Puisqu'il voit que cette attitude de laisser-faire ne donne rien, le ministre entend-il établir un règlement en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense qu'il est important que nous soyons le plus précis possible sur ce dont nous parlons ici. La députée parle de substances chimiques qui se retrouvent dans l'atmosphère. Or, un récent rapport de la NASA semble relier l'appauvrissement actuel de la couche d'ozone à l'éruption récente du mont Pinatubo. Il s'agirait alors d'une cause naturelle.

Pour bien situer les choses, il est important de souligner que nous ne parlons pas ici seulement des substances chimiques d'origine anthropique, mais d'une cause naturelle. Nous parlons d'une réduction possible de 30 à 40 p. 100 de la couche d'ozone. Nos scientifiques, dont les compétences sont reconnues dans le monde entier, semblent plutôt parler de 15 p. 100.

Cela dit, nous prenons ce problème très au sérieux. D'ailleurs, nous l'avons toujours pris très au sérieux. J'examinerai la question avec les provinces afin de déterminer s'il est nécessaire d'établir un règlement et, le cas échéant, nous en établirons un.

LA CONSTITUTION

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre chargé des Affaires constitutionnelles.

La dernière conférence constitutionnelle sur l'avenir du Canada se tiendra à Vancouver pendant le week-end du 14 février. Je voudrais demander au premier ministre comment il peut justifier la fin du débat public sur la Constitution sans une conférence sur les questions autochtones, compte tenu de l'intérêt et de l'appui massif que ces questions suscitent partout au pays.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question au nom du ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Je pense que la députée saura reconnaître, comme presque tous mes collègues dans cette Chambre qui ont pris très au sérieux le processus que nous avons mis en branle, que nous avons cherché d'une manière très active à y faire participer autant de citoyens que possible, y compris les autochtones. En fait, nous leur avons proposé de participer à quelques conférences, mais j'ai le regret de vous dire que seulement deux communautés autochtones ont répondu favorablement à notre appel. Dans ces circonstances, nous n'avons pas jugé bon d'y donner suite.

Cela étant dit, nous sommes encore disposés à examiner tout mécanisme qui permettrait aux peuples autochtones, comme à toutes les couches de la société canadienne, d'avoir leur mot à dire dans cet important débat sur l'avenir de notre pays.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Lors des premières conférences, il n'a été question d'aucune disposition concernant les peuples autochtones. Ils ont dû saborder le processus pour qu'on les écoute enfin. La tenue d'une conférence sur les affaires autochtones a fait l'unanimité des différentes organisations.

Cela étant dit, j'ai ici des lettres provenant des chefs de l'organisation nationale qui aimeraient que la cinquième et dernière conférence porte sur les questions constitutionnelles concernant les autochtones.

Le gouvernement reviendra-t-il sur sa position et fera-t-il de cette conférence une conférence sur les questions autochtones ou ne tiendra-t-il encore aucun compte de la volonté de la population?

Privilège

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, puisque le ministre responsable des Affaires constitutionnelles est absent, je tiens à m'informer auprès de lui de la nature exacte de ses échanges avec les organisations nationales.

D'après ce que je sais, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles aurait rencontré les chefs autochtones et leur aurait offert de se consacrer entièrement une des conférences aux questions autochtones. Apparemment, ils auraient rejeté cette proposition.

Mme Blondin: Non, c'est lui qui l'a rejetée.

M. Mulroney: La députée dit que c'est le ministre qui a refusé. D'après ce que je sais, le ministre n'a pas rejeté cette idée.

Mme Blondin: Votre ministre vous ment.

M. le Président: Cette affirmation est tout à fait inacceptable. Je crois que nous devons poursuivre.

Des voix: Retirez vos paroles.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'exploration minière au Québec est en chute libre depuis plusieurs mois, et l'Association des prospecteurs du Québec tente une fois encore, avant le dépôt du Budget, de convaincre Ottawa de ramener les incitatifs fiscaux au Canada.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui s'il a l'intention de mettre en place de nouvelles mesures afin de relancer l'exploration minière au Canada et au Québec?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier le député pour ses efforts constants à l'appui de l'industrie minière, industrie très importante au Canada, dont la valeur s'élève à environ 25 milliards de dollars et qui génère quelque 400 000 emplois. Je partage son inquiétude.

On a tenu des réunions avec les associations minières. Je crois savoir qu'on étudie les suggestions très valables présentées par ces associations dans le cadre d'un processus interministériel permanent faisant appel aux ministères des Finances, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Emploi et de l'Immigration et de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

M. le Président: J'aimerais attirer l'attention de la Chambre et de la députée de Western Arctic sur un incident qui vient de se produire.

Pendant que le premier ministre répondait à la question que lui avait posée la députée de Western Arctic, cette dernière a dit de façon très audible que son ministre, elle voulait dire le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, avait menti au premier ministre.

J'ai quand même donné la parole au député suivant car le temps avançait, mais cette allégation n'est pas de mise ici. Je sais bien que la députée n'avait pas la parole, mais ça ne change rien, ce qu'elle a dit était parfaitement audible et je lui demanderais de bien vouloir retirer ses paroles.

Mme Blondin: Monsieur le Président, je retire ce que j'ai dit.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question de privilège a trait au dépôt à la Chambre des communes, le 19 juin 1990, d'un rapport du Comité permanent des affaires autochtones. Le comité avait alors recommandé à la Chambre et au gouvernement qu'on présente des excuses aux Inuit du nord du Québec qui ont été déportés à Grise Fjord dans le Grand Nord, qu'on les indemnise et qu'on leur témoigne reconnaissance pour leur contribution.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre, le comité avait demandé que le gouvernement lui réponde dans le délai prescrit, qui est de 150 jours. Le Président se souvient sans doute que, en réponse au

rapport du comité, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé, le 19 novembre 1990, ce qu'il a appelé le rapport Hickling, dans lequel le gouvernement répondait aux recommandations de notre comité. Celui-ci confirmait la position du gouvernement: ni excuses, ni indemnisation, ni reconnaissance.

Ce qui m'ennuie, monsieur le Président, ce sont les termes dans lesquels le ministre a décrit le rapport Hickling et son auteur au moment du dépôt du rapport. Pour commencer, il a parlé d'un spécialiste de l'extérieur, un spécialiste indépendant, alors que M. Bud Neville a travaillé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de 1957 à 1971, c'est-à-dire peu après la réinstallation des Inuit. L'auteur du rapport était donc loin d'être indépendant.

Qui plus est, il a aussi qualifié d'indépendant les experts-conseils proprement dits, le groupe Hickling, alors que les réponses que nous avons obtenues à des questions posées à la Chambre révèlent que ce groupe a déjà reçu plus de 20 millions de dollars du gouvernement.

M. le Président: Il me répugne d'interrompre le député, mais je dois lui rappeler qu'il a demandé la parole pour soulever la question de privilège. Que le député trouve à redire à ce que le ministre a dit ou n'a pas dit ou au fait que l'auteur du rapport ou d'autres aient été indépendants ou non, c'est manifestement une question d'opinion.

Comprenez-moi je ne prends pas la question à la légère. La personne qui a rédigé le rapport et les autres personnes qui ont participé à son élaboration étaient peut-être indépendantes ou peut-être ne l'étaient-elles pas. Je prends cette question au sérieux. Je me demande seulement si le député pourrait m'aider en me précisant en quoi cela constitue une question de privilège, car cela m'échappe pour le moment.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, si l'on me permet de terminer, je pense que vous verrez que ma question de privilège repose sur une présomption suffisante comme quoi les privilèges de la Chambre n'ont pas été respectés.

On nous avait également expliqué au moment du choix de l'expert-conseil que celui-ci avait été fait après consultation de la Makivik Corporation. On me dit qu'il n'y a pas eu consultation. En réalité, le ministre ou son ministère a proposé trois experts-conseils à la corporation qui, d'emblée, en a rejeté deux sous prétexte qu'ils ne seraient pas impartiaux, et a indiqué ignorer qui était le troisième ou quels étaient ses antécédents. Le fait même qu'elle ait dit ne rien connaître de ce troisième expert-conseil a suffi pour que les Affaires indiennes considèrent qu'il y avait eu consultation. En fait. . .

M. le Président: Encore une fois, je ne nie pas la valeur du débat dans lequel s'est lancé le député, mais ce serait à mon avis mettre à l'épreuve la patience de la Chambre si je lui permettais de poursuivre.

Le député désirera peut-être revoir sa position et saisir de nouveau la présidence de cette question, mais pour l'instant, je dois dire qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais bel et bien d'une question qui suscite un débat. C'est peut être une question dont on pourrait saisir le comité, mais le député n'a pas montré qu'il s'agit d'une question de privilège. Je lui saurais gré de bien vouloir revoir sa position.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TARIF DES DOUANES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai une décision à rendre sur une question de privilège.

Je désire faire part aux députés que je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le lundi 3 février par le député de Scarborough—Rouge River au sujet de l'omission du ministre des Finances de faire déposer le décret pris conformément au paragraphe 59(5) du *Tarif des douanes*. La présidence a examiné cette grave question et remercie le député pour les explications succinctes qu'il a données.

[*Français*]

Comme je l'ai dit pendant l'intervention, je veux aussi remercier le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances et le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt de leurs interventions.

[*Traduction*]

Dans sa présentation, le député de Scarborough—Rouge River a signalé, avec raison, que le Tarif des douanes exigeait que le décret relatif à l'élimination des droits de douane sur certains contreplaqués et des pro-

duits connexes conformément à l'Accord de libre-échange, soit déposé devant la Chambre des communes au plus tard le 21 avril 1989. Ce décret a finalement été déposé le 12 décembre 1991, soit presque trente-deux mois plus tard. Le député a cependant mentionné que le document en cause a été enregistré et publié dans la *Gazette du Canada* du 18 janvier 1989, ce qui l'a rendu public. Il a aussi affirmé qu'il croyait que l'omission du ministre de se conformer à la loi n'était pas intentionnelle. Le fondement de sa plainte tient à ce que le manquement à une obligation établie à l'avantage de l'ensemble des députés de la Chambre constitue un outrage à la Chambre. Le député a résumé son argumentation de la façon suivante:

> Bref, l'omission de déposer un document, dont la loi exige un dépôt, entrave-t-elle la Chambre et les députés dans l'exercice de leurs fonctions ou a-t-elle tendance à le faire?

C'est la question soumise à la présidence.

[*Français*]

Le premier point que la Présidence veut souligner est qu'il n'appartient pas aux présidents d'interpréter ou de faire appliquer les lois. Il existe de nombreux précédents en ce sens.

• (1510)

Le 19 juin 1978, on a soulevé une question de privilège au sujet du dépôt du rapport annuel du ministre des Postes. En rejetant la prétention que l'omission de se conformer à la loi constituait une violation de privilège, le Président Jerome a signalé à la Chambre que l'autorité de la Présidence n'allait pas jusqu'à la décision de questions de droit.

[*Traduction*]

À deux autres occasions, le 27 mars 1981 et le 10 février 1983, le Président Sauvé a confirmé ce principe en refusant des demandes faites à la présidence d'intervenir dans des circonstances semblables à celles invoquées par le député de Scarborough—Rouge River. Dans chaque cas, le gouvernement avait omis de respecter l'obligation que lui faisait la loi de déposer des documents dans un délai défini. Dans ses décisions, madame le Président a statué que la présidence n'avait ni la responsabilité d'interpréter la loi, ni l'autorité d'amener le gouvernement à s'y conformer.

Ces précédents illustrent les limites de l'autorité de la présidence à l'égard des questions de droit. Cependant, quoique la question soulevée lundi découlait d'une exigence imposée par la loi, l'essence de la question n'est pas de nature juridique, mais de nature procédurale. Comme le député de Scarborough—Rouge River l'a si bien dit: «Il s'agit d'une question de fait, non d'une question de droit.» Présentée de cette façon, la situation est différente de celle des cas précédents.

Un autre élément important signalé par le député a trait à l'omission des fonctionnaires de respecter les prescriptions exigeant le dépôt de ce décret. Comme il l'a expliqué, dans son mémoire:

> «Il arrive trop souvent que des fonctionnaires considèrent l'obligation de déposer des documents comme peu importante, ou même sans importance, de sorte que, depuis plusieurs années, les députés ont eu fréquemment à soulever la question du manquement à cette obligation. Le fait que les fonctionnaires aient omis d'aviser le ministre de ses obligations est d'autant plus inexcusable en l'espèce que l'omission de déposer le décret avait été signalée à un sous-ministre adjoint du ministre dans une lettre de l'un des conseillers juridiques du Comité mixte d'examen de la réglementation, lettre datée du 8 mai 1989. Les fonctionnaires du même ministère ont reçu deux autres rappels avant le 12 décembre 1991.»

Cet extrait du mémoire du député explique clairement, à mon avis, l'affaire qu'il a soumise à la présidence.

En conséquence, vu les avis transmis au ministère et l'omission de ce dernier de se conformer à la lettre de la loi, le député soutient qu'il y a eu outrage à la Chambre et qu'il faut considérer l'affaire conne une atteinte à l'autorité et à la dignité de cette dernière.

[*Français*]

La Présidence veut aborder certains des points soulevés par le député de Scarborough—Rouge River. Le député a affirmé que le dépôt de documents à la Chambre a pour but d'exiger «le dépôt de documents dans le cas où [le Parlement] l'estime nécessaire pour que les députés puissent bien assumer leurs responsabilités et demander des comptes à l'exécutif.» Le dépôt de documents, qu'il soit fait de façon officielle ou remis au Greffier, qu'il découle du bon vouloir du ministre ou de l'exigence de la loi, est un acte de la Chambre et est, à ce titre, inscrit au procès-verbaux, qui constituent le compte rendu officiel des décisions de la Chambre.

C'est par son dépôt que les députés sont officiellement avisés de l'existence d'un document. Donc, quand nous incorporons à la loi des dispositions relatives au dépôt de documents, nous ne le faisons pas à la légère, mais dans un but sérieux.

[*Traduction*]

Le dépôt de documents, que le Règlement exige, est une des procédures qui permettent aux députés de remplir leur rôle. Notamment, depuis la révision du Règlement en 1982, tous les rapports, états et documents dont une disposition législative exige le dépôt devant la Chambre sont automatiquement renvoyés à un comité permanent en application du paragraphe 32(5) du Règlement. En conséquence, l'omission de déposer un document dont le dépôt est prescrit a pour effet d'empêcher ces comités de remplir leur rôle qui consiste, d'après le paragraphe 108(1) du Règlement, «à faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont déférées par la Chambre».

En qualité de représentants élus, notre fonction exige une vigilance constante de notre part aux intérêts de nos électeurs. Les lois en vigueur, que l'ensemble du Parlement a adoptées, doivent être respectées, autrement elles ne servent à rien. Comme le dit le député de Scarborough—Rouge River, «un droit que l'on ne peut faire respecter, n'en est pas un». La question de fond à laquelle il reste à répondre est celle de savoir si le fonctionnement du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur a été entravé parce qu'il a dû attendre 32 mois avant d'être officiellement saisi du décret.

La présidence a examiné la question avec soin. Elle a étudié très attentivement les circonstances et les arguments soumis par le député de Scaborough—Rouge River. Je signale que le député a mentionné que l'échange de correspondance dont il parle a eu lieu entre le conseiller juridique du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et les fonctionnaires du ministère des Finances. Il semble que la question de la ponctualité dans le dépôt de ce type de décrets relève plutôt de ce comité. Si le comité juge qu'il y a eu outrage, il lui appartient de faire rapport de ce fait à la Chambre. Après que la Chambre aura reçu ce rapport, elle pourra prendre les mesures utiles.

[*Français*]

Jusqu'à ce que le Comité ait fait rapport sur cette question, on peut soutenir qu'il ne conviendrait pas que la Chambre se prononce sur les circonstances particulières de l'espèce. Il se peut que le Comité soit prêt à prendre une mesure quelconque ou envisage de le faire à l'avenir.

De l'avis de la Présidence, ce ne serait pas la bonne façon de régler la question pour le moment, puisque le Comité a déjà entrepris l'étude de ce sujet et qu'il voudra peut-être continuer d'examiner la question. Une fois ses travaux terminés, le Comité voudra peut-être faire rapport à la Chambre et lui recommander de prendre certaines mesures ou faire rapport sur ce qui, selon lui, constitue un outrage. La question peut donc être à nouveau soumise à la Chambre. N'ayant point l'avantage de connaître l'avis du Comité sur toute la question, j'hésite à statuer qu'il y a présentement apparence d'outrage à la Chambre.

[*Traduction*]

Je veux ajouter une mise en garde. Depuis 1985, le paragraphe 32(5) du Règlement est ainsi libellé:

> Les rapports, états ou autres documents déposés à la Chambre en conformité d'une loi du Parlement sont réputés renvoyés en permanence au comité permanent compétent.

Je dois dire, et c'est sans doute aussi l'avis de toute la Chambre, que ceux qui sont chargés de respecter les délais de dépôts à la Chambre des communes de documents dont les lois du Canada prescrivent le dépôt, devraient songer sérieusement aux conséquences possibles de tout manquement à ces délais. Je remercie les députés de leur aide sur la question.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux d'abord dire que je ne conteste pas la décision de la présidence. Ce que je veux, ce sont des éclaircissements, pour être sûr que mes collègues et moi comprenons bien les conséquences de cette décision. Je demande au Président de nous citer les autorités compétentes ou de réexaminer les faits. Je n'ai pas eu la chance de lire les documents, car le Président est le seul à les avoir.

Ai-je raison de croire que, si un ministre est tenu de déposer un document et si l'omission de le faire porte atteinte aux droits et privilèges de l'ensemble des députés, cela équivaut à une dérogation à la loi?

• (1520)

Si le Président juge qu'il y avait une obligation et qu'il y a eu atteinte aux privilèges du député qui n'a pu obtenir le document, alors il me semble qu'il y a eu dérogation à la loi. Je demande au Président de me guider ici, et je sais que ce n'est pas une question d'interprétation de la loi, mais n'est-ce pas à cela qu'équivaut une atteinte aux privilèges de la Chambre? Je demande à la présidence de m'éclairer.

M. le Président: Je sais gré au député de Cap-Breton—Richmond-Est de demander à la présidence de l'éclairer. Son argument est très convaincant. Il aurait peut-être aimé le présenter quelques jours plus tôt.

Mais qu'il l'ait fait ou non, s'il réfléchit bien à ce que la présidence a dit, il serait très peu sage de la part de quiconque de conclure, à partir de la décision que je viens de rendre, que le refus délibéré de déposer des documents qui, selon la loi, doivent être déposés à un comité ou à la Chambre serait nécessairement considéré comme n'étant pas un outrage à la Chambre. Je crois avoir établi clairement que je serais disposé à réentendre le comité en cause. Je le répète, en cas de refus délibéré de se conformer à la loi et de déposer des documents à la Chambre ou à un comité, il serait insensé de présumer que la présidence resterait muette en toutes circonstances devant un tel manquement.

Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'entendre d'autres observations à ce sujet de la part des députés.

M. Dingwall: La présidence est-elle disposée à entendre une question?

M. le Président: J'ai écouté attentivement le député; il y a évidemment des moyens habiles de s'étendre sur une question après qu'une décision a été rendue. J'ai essayé d'être très clair. Si les députés et ceux qui servent les ministres dans les ministères considèrent attentivement ce que j'ai dit, il ne devrait pas y avoir grand doute dans leur esprit: effectivement, les conséquences peuvent être très graves.

J'ai laissé entendre que le comité pourrait réétudier la question. Selon ce qu'il décidera, je pourrai entendre d'autres points de vue.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 104 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le vingt et unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de demander l'adoption de ce rapport plus tard dans la journée.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LA SEMAINE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-328, Loi instituant la semaine nationale de la fonction publique.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

Mme Catterall: Je serai très brève. Ce projet de loi est présenté parce que le Canada s'est développé grâce à une collaboration très dynamique et souple entre le secteur public et le secteur privé, qui est encore plus cruciale alors que notre pays traverse une crise économique et que nous devons relever le défi de l'avenir.

Ce projet de loi est présenté pour reconnaître la valeur des services fournis par les employés de la fonction publique ainsi que leur contribution et pour demander que la troisième semaine du mois de juin tous les ans soit instituée Semaine nationale de la fonction publique.

M. le Président: M^me^ Catterall propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le vingt et unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté précédemment à la Chambre au début de la journée, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CONSTITUTION

LE DÉBAT SPÉCIAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les représentants des divers partis et les députés à la Chambre au sujet d'un processus de débat spécial portant sur la question constitutionnelle.

Je crois que vous trouverez le consentement de la Chambre pour la motion suivante.

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, les 6, 10, 11 et 13 février 1992, à la fin du débat sur la motion d'ajournement, ou à l'heure habituelle de l'ajournement quotidien si aucun débat n'est tenu sur la motion d'ajournement, la Chambre continue à siéger jusqu'à 22 heures à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle;

Que, pour les fins de ce débat spécial, la motion à l'étude soit «Que cette Chambre s'ajourne maintenant»;

Qu'aucun député ne soit autorisé, en vertu du présent ordre, à prendre la parole plus d'une fois et pendant plus de dix minutes; que les députés soient autorisés à déposer tous les documents visant à étayer leur exposé; et que tous ces exposés et documents soient réputés avoir été renvoyés au Comité mixte spécial sur les propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada;

Que le Président, en vertu du présent ordre, refuse que des motions dilatoires soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée; et

Qu'en vertu du présent ordre, lorsqu'aucun député ne demande à prendre la parole ou au plus tard à 22 heures, le Président ajourne la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de lire et d'entendre la motion qui a été présentée. Nous sommes, bien sûr, tout à fait d'accord à ce que les députés de cette Chambre puissent se mettre au blanc sur la question constitutionnelle, mais je désirerais simplement porter un petit problème à votre attention, monsieur le Président. J'aimerais qu'au moins deux orateurs par soir, du groupe des indépendants et du Bloc québécois, puissent faire connaître leur opinion auprès de cette Chambre, parce que nous avons été refusés au Comité mixte spécial. Ce sera donc peut-être une occasion pour nous de vous faire bénéficier de notre expérience aussi. Dans ce sens-là, on serait très heureux de donner notre consentement unanime en s'assurant, bien sûr, que l'on puisse participer pleinement au débat, vu que cela nous a été refusé au Comité mixte spécial.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député de nous avoir fait part de son consentement. Il m'est bien sûr difficile de lui garantir deux interventions chaque soir, mais je tiens à bien lui faire comprendre que nous coopérerons de toutes les façons possibles pour voir à ce que les indépendants aient toute la chance voulue de participer, et s'il arrive, un de ces soirs, que quatre ou cinq occasions d'intervenir s'offrent à eux, ils n'auront qu'à en profiter.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, notre parti est prêt à consentir à la motion, mais j'aimerais que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre me donne des éclaircissements sur un point.

Les documents qui seront déposés seront renvoyés d'office au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Je suppose que ces documents seront indexés comme il se doit afin que les électeurs ou d'autres personnes qui veulent les retracer puissent le faire sans difficulté. Est-ce exact?

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé ce point parce que c'est un point très important et très valable.

Premièrement, je tiens à signaler que ces documents deviendront des documents du comité comme tous les autres documents et qu'ils seront donc classés de la même façon.

Nous voulons qu'il soit clair que ces documents ne seront pas traités comme des documents du hansard et qu'ils n'ont donc pas besoin d'être traduits. Les députés pourront déposer leurs documents dans la langue de leur choix. Ceux-ci deviendront des documents du comité et seront indexés en conséquence.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, exprimer mon appui à l'égard de cette motion et dire que, à mon avis, il convient parfaitement que la Chambre donne aux députés, d'où qu'ils viennent, l'occasion de rapporter ce que leurs électeurs leur ont dit lors des diverses réunions qu'ils ont pris le temps de tenir dans leurs circonscriptions.

J'accueille donc avec beaucoup d'enthousiasme cette nouvelle façon d'utiliser le temps de la Chambre.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je partage les avis qui ont été exprimés et j'ai écouté très attentivement l'intervention du secrétaire parlementaire. Je ne savais pas à quoi m'attendre au juste et j'ai été ravi d'entendre la motion qu'il proposait. Je n'ai pas saisi toutes les dates, mais j'ai cru comprendre que le débat s'amorcerait demain soir et s'échelonnerait sur plusieurs soirs. De toute façon, je lirai la motion demain.

Je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire, l'un des députés les plus dévoués à cette Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Non, non, je suis sérieux. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles je siège de ce côté-ci, mais je tiens à le féliciter. À l'instar du député de Kamloops, je crois qu'il s'agit de la bonne procédure à adopter à la Chambre des communes. Il faut chercher à créer à la Chambre un climat propice à la franche camaraderie et à la collaboration, surtout quand nous abordons une question comme celle-là. Je partage les inquiétudes manifestées par mes collègues du Bloc québécois. Cependant, comme le débat se déroulera de 18 h 30 à 22 heures les jours désignés et que les interventions dureront seulement dix minutes, cela nous donnera le temps de faire le point, et les députés qui le désireront auront certainement l'occasion de participer au débat.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'espère ne pas accaparer la Chambre encore longtemps. Je veux présenter deux motions tendant à modifier les dates que la Chambre avait préalablement approuvées pour les déplacements de certains comités, de même qu'une motion de renvoi à un comité.

Je propose:

Que, nonobstant l'ordre adopté le 3 décembre 1991, le Sous-comité de l'exportation des armes du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à se déplacer à Winnipeg et à Victoria du 23 au 27 mars 1992, plutôt que du 10 au 14 février 1992.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais présenter les motions les unes à la suite des autres, pour que la Chambre puisse gagner du temps.

Je propose:

Que, nonobstant, l'ordre adopté le 12 décembre 1991, le Comité permanent des comptes publics soit autorisé à se déplacer à Washington (D.C.) du 25 au 27 février 1992, plutôt que du 9 au 12 février 1992.

* * *

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant les usages de la Chambre, le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice terminé le 31 mars 1991, qui a été renvoyé d'office au Comité permanent des affaires autochtones le 3 février 1992, soit également renvoyé d'office au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du développement régional et du Nord.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire obtient-il, à cet égard, le consentement unanime de la Chambre? La Chambre est-elle d'accord?

Une voix: Non.

M. le Président: Il semble que le secrétaire parlementaire n'ait pas obtenu le consentement unanime de la Chambre.

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, si je dis non à cette demande de consentement unanime, c'est parce que, de toute façon, nous n'avons pas été consultés. Alors, j'aimerais bien que la prochaine fois, on nous consulte, nous, du Bloc québécois, pour qu'on puisse savoir à l'avance de quoi il s'agit et on verra comment réagir. Pour l'instant, je dis non.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter cet après-midi. L'une est signée par des résidants de la vallée de la rivière Thompson-Nord, en Colombie-Britannique, qui s'opposent au projet de barrage sur cette rivière, ainsi qu'au détournement, vers la Californie, d'une partie des eaux. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de déclarer de façon catégorique que les eaux de nos rivières ne sont pas à vendre de cette façon aux Américains.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Par ailleurs, un certain nombre d'électeurs de la région de Kamloops, en Colombie-Britannique, sont préoccupés par les rumeurs voulant que la GRC fasse l'objet de compressions. Ils demandent que l'on veille à ce que la GRC bénéficie du financement adéquat pour s'acquitter de son mandat et de son rôle à titre de seul corps policier dans les collectivités de la Colombie-Britannique, tout en demeurant un symbole vivant de l'unité canadienne.

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): J'invoque l'article 36 du Règlement. J'ai une pétition de plusieurs milliers de personnes, qui estiment que notre système de justice pénale comporte de graves lacunes. À l'heure actuelle, un grand nombre de personnes vulnérables jouissent d'une protection très limitée, à savoir les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes avec violence contre la personne sont graves et répugnants aux yeux de la société, et ils demandent aussi que le gouvernement modifie en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement, et la Loi sur la libération conditionnelle.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui à la Chambre.

La première pétition est signée par un certain nombre d'habitants de ma circonscription, notamment de Penticton dans l'Okanagan Valley, et porte sur les communications en milieu rural. Les pétitionnaires invitent le ministre des Communications à s'opposer à l'offre d'Unitel qui voudrait concurrencer les compagnies de téléphone dans le secteur du service interurbain et ils prient également le ministre de tenir des audiences dans leurs collectivités avant de décider du sort de notre réseau de télécommunications.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): L'autre pétition, monsieur le Président, vient d'un certain nombre d'habitants de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt que je représente.

Bien que la question ait été en partie réglée par suite des mesures prises récemment par le cabinet du solliciteur général et la Gendarmerie royale dans diverses provinces, les pétitionnaires se demandent quand même si les services de la GRC seront maintenus en Colombie-Britannique et ils prient le gouvernement de faire en sorte que la GRC reçoive les fonds nécessaires pour qu'elle puisse continuer d'assumer son mandat et son rôle étant donné qu'elle est le seul service de police visible pour les collectivités de la Colombie-Britannique et qu'elle constitue un symbole vivant de l'unité canadienne.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur

de présenter, au nom de centaines d'habitants de la circonscription d'Elk Island en Alberta, une pétition par laquelle ils prient le Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon que les prestations et les déductions pour la garde des enfants soient justes et équitables pour toutes les familles, compte tenu de leurs besoins financiers et peu importe la formule choisie.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je tiens à présenter une pétition signée par des électeurs de la région d'Ottawa qui n'en reviennent pas de payer leur essence plus cher que les habitants de n'importe quelle autre région de l'Ontario.

• (1540)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de trouver le moyen de corriger cette injustice en modifiant la Loi sur la concurrence.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, j'ai à présenter un certain nombre de pétitions. Je serai bref.

Les signataires de la première pétition font remarquer que les parents qui confient leurs enfants à des garderies peuvent déduire leurs frais de garde conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, mais pas ceux qui ont recours à d'autres formules de garde.

Les pétitionnaires signalent aussi qu'il y a une contradiction entre les couples mariés et les conjoints de fait. Ils osent croire que les couples mariés ont droit aux mêmes avantages que les conjoints de fait. Ils estiment que cette différence de traitement entre les deux est injuste et ils font observer que la loi est fragmentaire, contradictoire et désorganisée. Ils demandent que cela change.

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par plus de 150 étudiants de l'Université de Winnipeg.

Ces pétitionnaires font remarquer que l'éducation devrait être accessible à tous les Canadiens qui veulent faire des études postsecondaires et ont les capacités pour le faire, et non seulement à ceux qui en ont les moyens financiers.

Les pétitionnaires soulignent que le gouvernement parle de compétitivité et de productivité, mais ils. . .

M. le Président: Le Règlement veut que les députés se lèvent. Je demanderais au député de présenter sa pétition le plus brièvement possible.

M. Duhamel: Monsieur le Président, les pétitionnaires voudraient que la loi actuelle soit abrogée afin que le financement de l'éducation postsecondaire ne soit pas supprimé.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des étudiants de Brandon, qui présentent le même point de vue.

Ils déplorent le prélèvement de frais d'administration de 3 p. 100 sur l'aide aux étudiants et estiment que la loi en vigueur ne convient pas parce qu'elle n'a pas pour effet d'accroître notre productivité et notre compétitivité.

L'UKRAINE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, ma quatrième et avant–dernière pétition a été retardée pour plusieurs raisons.

Les pétitionnaires concernés demandent au gouvernement de reconnaître l'indépendance de l'Ukraine. Nous savons bien sûr que c'est chose faite et que nous avons même établi des relations diplomatiques normales avec ce pays. Nous souhaitons beaucoup de succès au peuple de l'Ukraine.

LA JUSTICE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, ma dernière pétition vient d'un certain nombre d'électeurs qui réagissent au meurtre de Nina de Villiers.

Cette pétition porte plus de 200 000 signatures maintenant. Les pétitionnaires signalent que toute violence est inacceptable et ils exhortent le gouvernement à modifier les diverses lois pertinentes, comme la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle, ainsi que le Code criminel du Canada.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin de présenter une pétition venant d'habitants de ma circonscription de Scarborough—Agincourt qui s'opposent à l'accord de libre–échange proposé entre le Canada, les États–Unis et le Mexique.

Mes électeurs n'ont aucune confiance dans le gouvernement. En 1988,. . .

M. le Président: Aux termes du Règlement, le député présentant une pétition peut brièvement la décrire. On y

précise clairement qu'il n'est pas censé se lancer dans un débat, parce qu'aucun autre député ne peut intervenir. Le député pourrait-il dire à la Chambre ce que ces pétitionnaires réclament?

M. Karygiannis: Monsieur le Président, les pétitionnaires de ma circonscription demandent qu'on mette un terme aux pourparlers sur cet accord de libre-échange nord-américain, afin de redonner des emplois aux Canadiens.

LA JUSTICE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, moi aussi j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions.

Cette pétition renferme des signatures qui s'ajoutent aux quelque 200 000 déjà présentées à la Chambre des communes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes de violence contre la personne sont graves et odieux aux yeux de la société et de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, ma première pétition ressemble à celles qui ont été déposées précédemment.

Elle demande au Parlement de reconnaître que les crimes de violence contre la personne sont graves et odieux aux yeux de la société et de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

L'IMMIGRATION

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux autres pétitions qui exhortent le ministre de l'Immigration à délivrer des permis ministériels aux conjoints et aux enfants à charge des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié au sens de la convention, pour permettre la réunion des familles après examen de leur dossier au Canada.

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la circonscription de Cardigan, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui vivent ou qui dépendent du secteur des pêches. Les pétitionnaires voudraient souligner que la cale du quai de Graham's Pond, à l'Île-du-Prince-Édouard, est en mauvais état. Puisqu'il incombe au gouvernement d'entretenir les installations publiques, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exhorter le gouvernement à veiller à ce que toutes les réparations nécessaires soient faites à la cale du quai pour petites embarcations de Graham's Pond, à l'Île-du-Prince-Édouard.

LA JUSTICE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je prends la parole, comme mes collègues, pour présenter deux pétitions d'un certain nombre d'électeurs de ma circonscription qui sont consternés par les circonstances qui ont conduit à la mort de Nina de Villiers. Ils prient humblement le Parlement d'adopter une loi qui empêchera que de tels crimes se reproduisent.

On a dit souvent, ici, qu'il fallait des lois plus strictes, et nous espérons que la Chambre va se mettre à la tâche.

[*Français*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les gens de la région de la Capitale nationale demandant au gouvernement de se pencher sur la question du coût du pétrole dans la région de la Capitale nationale.

Comme vous le savez très bien, après plusieurs études, on s'est aperçu que dans la région de la Capitale nationale, le prix de l'essence était excessivement élevé comparé à d'autres endroits au Canada.

Alors, monsieur le Président, j'aimerais bien voir le gouvernement se pencher sur cette question dans le but de la corriger.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je désire présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition d'habitants de la région de Toronto, qui déclarent que les carences de la justice pénale et du service correctionnel amplifient les risques pour la sécurité et même la vie du Canadien moyen. Ils demandent au gouvernement d'adopter des réformes au Code criminel et à la Loi sur la libération conditionnelle ainsi qu'aux lois sur les services correctionnels.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs des villes d'Ottawa, Arnprior, Richmond, Nepean et d'autres villes de la vallée de l'Outaouais. Ils se plaignent que les prix de l'essence sont sensiblement plus élevés dans la région d'Ottawa qu'ils ne le sont dans le sud de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement exhorte le gouvernement à corriger cette injustice à l'égard des automobilistes de la région d'Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 143, 198, 199, 202 et 205.

[*Texte*]

Question no 143—**Mme Callbeck:**

En ce qui concerne l'entretien et la réparation des quais de l'Île-du-Prince-Édouard, *a*) quel est le montant des dépenses que le gouvernement y a consacré pour chaque année depuis 1981, *b*) quel est le montant des dépenses gouvernementales prévu à cet effet pour le présent exercice?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères des Pêches et des Océans et des Transports m'informent comme suit:

En ce qui concerne Pêches et Océans:

a) Île-du-Prince-Édouard—montant total des dépenses en dollars:

1981-82 — 2 765 500	1986-87 — 3 010 000
1982-83 — 2 621 500	1987-88 — 3 044 700
1983-84 — 5 447 500	1988-89 — 7 144 400
1984-85 — 7 576 500	1989-90 — 4 332 200
1985-86 — 4 080 300	1990-91 — 2 635 600

b) Le montant des dépenses prévu pour 1991-1992 est de 3,2 millions.

En ce qui concerne Transports Canada:

a) Voir l'annexe A ci-joint.

b) Dépenses prévues pour l'exercice 1991-1992

Charlottetown (F&E)	184,000 $
Souris (F&E)	451,000
Souris (Capital)	10,000
Summerside (F&E)	151,000
Georgetown (F&E)	26,000
	822,000 $

HAVRES ET PORTS — RÉGION DES MARITIMES

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN (F&E) ET DÉPENSES EN CAPITAL

PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

EXERCICE FISCAL	GENRE DE DÉPENSES	CHARLOTTE-TOWN	SOURIS	SUMMERSIDE	GEORGE-TOWN	TOTAL Î.P.É.
1990/91	Capital	97 595	787 034	99 291	–	983 920
	F&E	188 511	900 820	482 460	64 250	1 636 041
1989/90	Capital	–	5 471 965	–	–	5 471 965
	F&E	170 995	335 051	114 366	76 094	696 506
1988/89	Capital	–	4 121 571	54 817	77 410	4 253 798
	F&E	125 897	181 828	117 384	106 432	531 541
1987/88	Capital	–	738 282	11 415	–	749 697
	F&E	87 616	116 600	466 525	213 352	884 093
1986/87	Capital	59 878	241 097	1 839 263	1 204 745	3 344 983
	F&E	93 502	236 718	216 417	41 077	587 714
1985/86	Capital	–	153 013	246 041	5 446 078	5 845 132
	F&E	316 563	608 180	281 351	21 865	1 227 959

Affaires courantes

EXERCICE FISCAL	GENRE DE DÉPENSES	CHARLOTTE-TOWN	SOURIS	SUMMERSIDE	GEORGE-TOWN	TOTAL Î.P.É.
1984/85	Capital	51 358	299 595	39	205 417	556 409
	F&E	227 482	138 166	217 841	5 853	589 342
1983/84	Capital	603 592	549 627	165 177	50 852	1 369 248
	F&E (pas disponible)	–	–	–	–	–
1982/83	Capital	296 280	–	–	19 322	315 602
	F&E (pas disponible)	–	–	–	–	–
TOTAL		**2 319 269**	**14 879 547**	**4 312 387**	**7 532 747**	**29 043 950**

NOTE: (1) Les données pour l'exercice 1981-1982 ne sont pas disponibles.
(2) Les dépenses de fonctionnement et d'entretien, groupe Havres et Ports, inclus les réparations majeures et l'entretien et exclus les coûts d'administration et de réparations mineures.

Question nº 198—**M. Peterson:**

Depuis l'entrée en vigueur des décrets de remise concernant les services postaux et de messageries en 1986, *a*) quel est le nombre total d'envoi reçus au Canada en vertu de ces dispositions, exemptés de tout impôt fédéral et admis en franchise, *b*) à combien s'élève la valeur totale de ces envois, *c*) à combien s'élève la perte totale des recettes fédérales provenant de ces importations exemptées d'impôt et admises en franchise?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):

a) Douanes et Accise ne tient pas de statistiques (c.-à-d. volumes, valeur et recettes remises) au sujet des décrets de remise visant les importations par la poste et par messagerie. Cependant, on estime que 27 millions de colis ont été dédouanés en 1991 en vertu du Décret de remise visant les importations par la poste (DRIP) et 2 millions en vertu du Décret de remise visant les importations par messageries (DRIM).

b) Supposons que la valeur moyenne par colis est de 20 $ et en déduisant que 4,5 millions de cadeaux qui ont été expédiés par la poste, la valeur totale des expéditions traitées en vertu du DRIP en 1991 serait de 450 millions de dollars, tandis que la valeur de celles traitées en vertu du DRIM serait de 40 millions de dollars.

c) Supposons une moyenne combinée des droits et taxes à un taux de 12 p.100, les recettes totales remises en 1991 en vertu du DRIP seraient de 54 millions de dollars et elles seraient de 4,8 millions de dollars en vertu du DRIM.

Ces deux décrets de remise ont été pris en 1986 en tant que mesure permettant au gouvernement d'économiser en ce qui a trait aux coûts de traitement des importations de très faible valeur expédiées par la poste et par messagerie. En ce moment-là, il en coûtait au Ministère environ 10 $ pour traiter, classifier et percevoir les droits et taxes sur chacune de ces expéditions. Conséquemment, il a été déterminé que pour la vaste majorité des transactions, le coût de perception excédait de façon significative la perte de recettes. Prenant en considération les priorités du gouvernement quant à sa responsabilité fiscale et à l'efficacité administrative, on a choisi 40 $ comme étant la limite appropriée à ce moment-là.

Le gouvernement a établi un comité interministériel dont la tâche consiste à mener des enquêtes approfondies et à formuler des recommandations au sujet des répercussions qu'on ces décrets de remise sur l'industrie canadienne de la vente par correspondance.

Question nº 199—**M. Peterson:**

Le gouvernement sait-il que le gouvernement des États-Unis n'a pas l'intention d'éliminer les redevances douanières existantes tel qu'il est précisé à l'article 403 de l'Accord de libre-échange canado-américain et, dans l'affirmative, quelle mesure le gouvernement entend-t-il prendre pour s'assurer que les Américains observent l'article 403 de l'ALE?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Au terme de l'Article 403 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), ni l'une ni l'autre Partie ne peut introduire de redevances pour opérations douanières en ce qui touche des produits originaires du territoire de l'autre Partie. Les États-Unis se sont aussi engagés à éliminer les redevances pour opérations douanières qu'ils appliquent actuellement aux produits originaires du Canada. À cet

égard, les États-unis réduisent leur redevance pour les formalités relatives aux marchandises selon l'échéancier prévu, et l'auront entièrement éliminée au 1er janvier 1994. L'élimination de cette redevance est l'une des grandes réalisations de l'ALE. On juge qu'elle fera épargner environ 400 millions de dollars aux exportateurs canadiens sur la période 1990-1994, et un autre 200 millions de dollars dans chacune des années suivantes.

Question nº 202—**M. Bellemare:**

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, *a*) à combien s'élève l'argent recueilli par le gouvernement du 1er janvier au 31 décembre 1991 ou à la date à laquelle on répondra à cette question, selon la date la plus rapprochée, *b*) quelle partie des fonds recueillis au cours de cette période a été appliquée à la réduction de la dette nationale?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): En ce qui concerne la taxe sur les produits et services:

a) Les revenus nets de la TPS perçus au cours de la période qui s'échelonne du 1er janvier au 31 mars 1991 (exercice 1990-1991) s'élèvent à 2 573 milliards de dollars.

Les revenus nets de la TPS perçus au cours de la période qui s'échelonne du 1er avril au 30 novembre 1991 (exercice 1991-1992) s'élèvent à 9,603 milliards de dollars. (Gouvernement du Canada: Résultats financiers, novembre 1991, publiés par le ministère des Finances. Ces résultats représentent les derniers chiffres publiés.)

b) Le Projet de loi sur le compte de services et de réduction de la dette (C-21) dont il est présentement question au Comité des finances (Chambre des communes) voit à la constitution du compte de service et de réduction de la dette. Les revenus de la TPS nets des remboursements et des crédits, les produits nets réalisés suite à la vente des sociétés de la Couronne et les fonds offerts à la Couronne que l'on destinera à la réduction de la dette seront portés au compte de service et de réduction de la dette. Les revenus portés à ce compte serviront uniquement à payer les intérêts sur la dette publique et, en définitive, à payer la dette publique elle-même.

Question nº 205—**M. Bellemare:**

En ce qui concerne la taxe sur les ventes des fabricants, du 1er janvier au 31 décembre 1990, a) combien d'argent le gouvernement a-t-il recueilli?, b) à combien s'élève le total des coûts liés à l'administration de cette taxe?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): En ce qui concerne la taxe sur les ventes des fabricants:

a) Du 1er janvier au 31 décembre 1990, la taxe de vente fédérale nette qui a été perçue s'élevait à 17,3 milliards de dollars.

b) Du 1er janvier au 31 décembre 1990, les coûts liés à l'administration de cette taxe s'élevaient à 66,9 millions de dollars.

[*Traduction*]

M. le Président: Le gouvernement répond aux questions que vient d'énumérer le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai donné préavis d'une demande de débat d'urgence. Je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question urgente, à savoir les mesures que le gouvernement doit prendre immédiatement pour protéger les offices de gestion de l'offre du Canada. Les négociations du GATT, à Genève, font peser de sérieuses menaces sur ces offices. Je demande entre autres que le gouvernement s'attaque à la crise que traversent l'industrie agro-alimentaire et les exploitations agricoles familiales au Canada.

Les produits agricoles, les produits laitiers, les oeufs, la volaille et le reste représentent une industrie de 10,2 milliards de dollars et de 97 000 emplois. L'approvisionnement sûr en produits laitiers et en volaille produits au Canada est menacé. La viabilité des secteurs les plus rentables et productifs de notre domaine agricole est menacée.

Plus important encore, la survie de milliers de collectivités de tout le Canada est menacée, et c'est pourquoi je demande un débat d'urgence.

• (1550)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À propos de l'article 52 et des demandes de débats d'urgence, j'ai annoncé hier, alors que vous n'occupiez pas le fauteuil, que j'aimerais avoir la possibilité d'aborder la question de la latitude dont dispose le Président pour juger si on doit ou non tenir un débat en vertu de cet article.

Avec votre permission, j'aimerais maintenant faire quelques remarques, brèves et succinctes, avant que la présidence prenne une décision concernant cette demande.

M. le Président: Je n'ai certainement pas l'intention d'interrompre les discussions portant sur l'interprétation d'un article du Règlement. Cependant, je me trouve saisi d'une demande et, dans ce cas, le Règlement est très clair. Il ne peut y avoir aucun débat, et la question doit être posée aussi succinctement que possible, comme vient de le faire le député d'Algoma.

Je pense qu'il ne serait ni approprié ni convenable, maintenant que la demande a été faite et que je n'ai pas encore rendu ma décision, de permettre un débat sur la manière dont cet article devrait être interprété. Il me semble qu'il ne peut pas en être autrement. Je ne suis cependant pas opposé à écouter une autre fois les arguments du député de Cap-Breton—Richmond-Est. Je me demande toutefois s'il peut me convaincre d'autoriser maintenant un débat sur l'article qu'on m'a demandé d'interpréter alors que je n'ai pas encore pris de décision. Tel est mon dilemme.

Je redonne la parole au député.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je préférerais faire mes commentaires avant que la présidence prenne une décision. Je comprends cependant parfaitement ses hésitations et, si la présidence veut que j'attende qu'elle ait rendu son verdict pour donner mon interprétation personnelle de l'article 52 du Règlement, je me ferais un plaisir d'accéder à sa demande.

M. le Président: C'est très bien. Je pense aussi que nous allons tenir un débat limité sur cet article du Règlement et je voudrais avoir le consentement de la Chambre pour ce faire.

M. Dingwall: Il s'agit d'un rappel au Règlement.

M. le Président: Oui, c'est un rappel au Règlement en un sens, mais combien de temps cela va-t-il durer?

Je vais rendre une décision dès maintenant à ce sujet.

Tout d'abord, le député d'Algoma n'est pas le seul à avoir attiré l'attention de la présidence sur cette question cette semaine. On en a discuté un peu à la Chambre et on l'a certainement fait aujourd'hui.

Il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'une question importante. Je ne suis pas porté à dire qu'elle réponde au critère d'urgence sur lequel je dois me baser.

Je dirai donc au député d'Algoma que, comme je l'ai fait aujourd'hui, j'examinerai très étroitement ce qui a été dit et que je continuerai de le faire. Le fait de ne pas accéder à sa demande aujourd'hui ne signifie pas que le député ne peut pas soulever cette question à un autre moment.

Le député du Cap-Breton—Richmond-Est invoque le Règlement, et je sais qu'il voudrait qu'on tienne un débat sur l'interprétation de cet article. Le député pourrait peut-être nous dire combien de temps il croit que son intervention pourrait durer.

M. Dingwall: Eh bien, monsieur le Président, étant donné qu'il est quatre heures moins six, je crois que je ne parlerai pas plus de cinq minutes, peut-être trois minutes seulement, au sujet d'un rappel au Règlement qui touche de près, selon moi, à l'article 52, c'est-à-dire aux pouvoirs discrétionnaires de la présidence.

Je croyais que le Président aimerait prendre connaissance de ce que nous, de l'opposition officielle, pensons d'une question très importante.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'en suis sûr, cette question a été soulevée, sous la forme d'un avertissement du leader à la Chambre du Parti libéral, je crois, hier ou avant-hier.

J'ai déclaré alors que j'éprouvais certaines inquiétudes parce que j'avais l'impression qu'il entamait un débat sur un article du Règlement et sur de possibles changements à lui apporter ou interprétations à lui donner. Je continue à éprouver ces craintes parce que, s'il s'agit de modifier le Règlement, alors nous avons plusieurs outils à notre disposition pour le faire, par exemple, le comité de gestion.

Je crains, monsieur le Président, que nous ne nous lancions, au moyen d'un rappel au Règlement, dans un débat que je soupçonne d'être antiréglementaire. À mon avis, il existe d'autres moyens de débattre de cette question, et nous serions assurément heureux de ce côté-ci d'en discuter avec lui. Pour ma part, je serais tout à fait disposé à en parler avec le député, le Président et toute autre personne qui pourrait s'intéresser à la question.

M. le Président: Je pense qu'il vaudrait mieux que le député de Cap-Breton—Richmond-Est en discute avec le secrétaire parlementaire. Peut-être voudront-ils bien me faire savoir s'ils désirent approfondir en particulier la question de l'article même du règlement à un moment opportun.

Si je ne suis pas prêt pour l'instant à permettre qu'on en discute, c'est parce qu'il va être très difficile d'avoir une discussion à propos de cet article sans qu'elle ne se rattache à la décision que je viens de prendre. Je pense qu'il vaudrait mieux pour la Chambre que la discussion attende.

Je demande au député de Cap-Breton—Richmond-Est de bien vouloir revoir sa position et peut-être de me faire savoir demain matin s'il désire poursuivre cette question.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'y tiens et je le ferai à la première occasion qui me sera donnée demain. Il s'agit à mon avis d'un rappel au Règlement tout à fait légitime, et nul autre endroit n'est mieux indiqué que la Chambre pour en discuter avec mes collègues d'en face. Cela prendra cinq minutes et sera peut-être à certains égards utile à la présidence. On ne cherche pas du tout à proposer une motion dilatoire, mais seulement à faire un rappel au Règlement au sujet d'une procédure très importante, à savoir les débats d'urgence prévus à l'article 52.

Je réponds par l'affirmative à la question posée par le Président. Demain me convient parfaitement.

M. le Président: J'entendrai le député immédiatement après les Affaires courantes demain. J'apprécie sa coopération. Je suis également au courant de ce qu'a dit le secrétaire parlementaire.

Quant à l'article du Règlement, le problème pour la présidence, c'est que cet article lui offre très peu d'éléments pour rendre une décision. Il y a l'élément d'urgence. Il faut bien comprendre qu'en conséquence, souvent les questions qui sont très graves ne sont peut-être pas nécessairement acceptées. J'entendrai le député demain, et je suis persuadé que le secrétaire parlementaire ou d'autres ont peut-être des choses à dire qui pourraient nous aider. Je dois dire cependant, et je sais que le député en tiendra compte demain, que je suis lié par le libellé des dispositions du Règlement. S'il faut leur apporter des modifications, il appartient bien sûr aux députés de s'entendre à ce sujet.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1600)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.

—Madame la Présidente, je suis heureux d'ouvrir le débat sur le projet de loi C–48. Ce projet de loi renferme des modifications à la Loi sur la Société d'assurance–dépôts du Canada, qui permettront d'accroître les recours à la disposition du gouvernement pour venir en aide aux institutions financières en difficulté. Ces modifications donneront à la Société d'assurance–dépôts du Canada les pouvoirs nécessaires pour prendre des arrangements en vue de la vente d'une institution financière fédérale en difficulté à une institution financière en santé, et pour réaliser une telle vente.

D'abord et avant tout, je tiens à dire que l'une des choses que nous avons découvertes en retournant dans nos circonscriptions et en discutant avec nos électeurs de ce qui se passe à la Chambre, qu'il s'agisse de la période des questions ou des débats de la Chambre, c'est que nous, parlementaires, tenons pour acquis que ceux qui nous regardent à la télévision savent de quoi nous parlons.

Par conséquent, je voudrais prendre quelques secondes pour expliquer que la Société d'assurance–dépôts du Canada est une société d'État qui relève du ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation. Elle donne aux personnes qui investissent leur argent dans les institutions financières une protection pouvant aller jusqu'à 60 000 $ par déposant.

Nous parlerons aujourd'hui de certaines modifications à la loi qui visent à donner à la SADC, comme nous l'appelons, c'est–à–dire la Société d'assurance–dépôts du Canada, d'autres moyens d'assurer l'argent que les Canadiens déposent dans les institutions financières. C'est ce dont nous allons parler aujourd'hui.

Les députés ne sont pas sans savoir que le gouvernement a proposé pour la première fois le processus de restructuration des institutions financières dans son Livre bleu sur la réforme du secteur financier.

C'est ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a amorcé ce processus à l'époque où elle était ministre d'État chargée des Finances. Je suis heureux de voir qu'elle est ici aujourd'hui pour veiller à la continuation de la réforme qu'elle a entreprise.

La proposition faisait suite à une recommandation du juge Estey qui, après avoir étudié les faillites de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, avait conclu qu'il y avait lieu d'accroître les moyens et les pouvoirs en vigueur pour venir en aide aux institutions financières en sérieuse difficulté.

[*Français*]

La Chambre des communes a déjà étudié et appuyé des éléments importants des réformes proposées dans le Livre bleu. Le temps est maintenant venu de compléter le processus de réforme amorcé et d'adopter rapidement les autres modifications exposées dans le projet de loi.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, la SADC peut, en sa qualité d'organisme fédéral d'assurance–dépôts, subir des pertes considérables si les difficultés que connaît une institution financière entraînent l'érosion du capital de cette dernière. Or, le projet de loi réduit justement les risques que court la SADC, car il met à la disposition de celle–ci les moyens d'intervention nécessaires pour qu'elle puisse restructurer au moment opportun une institution en sérieuse difficulté, ce qui rentabilisera davantage le système d'assurance–dépôts, au profit des déposants et des institutions membres de la SADC.

Par ailleurs, les déposants tireront un autre avantage de la résolution rapide des difficultés auxquelles peuvents faire face les institutions de dépôts. Par exemple, si des mesures promptes sont prises, les incertitudes et la spéculation suscitées par l'annonce qu'une institution financière est en sérieuse difficulté peuvent être évitées. Ce projet de loi donne donc des moyens d'intervention plus efficaces à l'égard des institution en difficulté, ce qui permet de réduire les perturbations dans les activités financières des Canadiens.

Avant d'expliquer plus en profondeur les nouvelles mesures proposées, j'aimerais profiter de l'occasion pour souligner les moyens que peut prendre le gouvernement fédéral pour intervenir dans le cas d'une institution de dépôts aux prises avec de sérieuses difficultés financières.

Lorsque l'institution en question ne dispose pas des ressources financières lui permettant de redresser sa situation, elle se trouve généralement devant deux possibilités: soit la liquidation de ses affaires, soit la vente à une institution saine ou la fusion avec cette dernière.

S'il y a liquidation, l'institution est démembrée, et ses éléments d'actif sont vendus. Le produit de la vente sert à payer ses dettes.

Toutefois, si l'on procède à la vente ou à la fusion, les activités de l'institution peuvent alors être maintenues, et les dettes sont payées au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles.

[*Français*]

Madame la Présidente, de tous les biens que possède une institution de dépôts, ses succursales ainsi que les relations qu'elle entretient avec ses clients comptent sans doute parmi les plus importants.

[*Traduction*]

Lorsqu'une institution de dépôts en difficulté est fermée et qu'elle est par la suite liquidée, ses relations avec ses clients, c'est-à-dire les déposants et les emprunteurs, seront interrompues, et la valeur de son réseau de succursales baissera. Qui plus est, dans le cas de succursales bien établies, une liquidation a pour effet non seulement de perturber les activités financières d'un grand nombre de personnes, mais aussi de réduire considérablement la valeur nette de l'institution, du fait de la dépréciation de sa valeur d'exploitation.

Maintenir la valeur maximale d'une institution de dépôts en sérieuse difficulté, c'est donc agir au mieux des intérêts des déposants de l'institution, de ses créanciers et de l'organisme d'assurance-dépôts. Toutefois, lorsque la valeur du capital de l'institution devient inférieure à un certain niveau, il se peut que les actionnaires n'aient presque plus rien à perdre si la situation continue de se détériorer. Dans un tel cas, les créanciers, les déposants non assurés et l'organisme d'assurance-dépôts doivent compenser de plus en plus la perte de valeur des créances et des éléments d'actif de l'institution. Cela peut pousser les actionnaires à s'opposer à la vente ou à la fusion, et à se servir de leur pouvoir pour soutirer des paiements à la SADC ou aux autorités publiques.

Même si les actions de l'institution ont alors peu de valeur ou ne valent plus rien, la SADC pourrait découvrir qu'elle doit payer aux actionnaires une somme plus élevée que la valeur réelle des actions pour les convaincre d'autoriser une transaction qui préserverait la valeur de cette institution chancelante.

Le projet de loi C-48 prévoit des mesures d'intervention dans une telle situation et donne plus de pouvoir au gouvernement fédéral dans la détermination du coût de la solution appliquée en cas de graves difficultés financières. Les mesures prévues dans ce projet de loi permettent d'atteindre ce but tout en respectant les droits des actionnaires.

Le processus de restructuration prévoit que tous les droits de propriété de l'institution en difficulté sont confiés à la SADC, ainsi que la responsabilité de gérer la restructuration de l'institution. À titre d'actionnaire unique, la SADC peut approuver toute proposition de restructuration, qu'il s'agisse de la vente des actions à un ou à plusieurs acheteurs, de la fusion avec une autre institution ou encore de la vente des éléments d'actif et de passif. Les actionnaires et les détenteurs de titres de créance se verront indemnisés en contrepartie de la valeur de leurs actions et de leurs créances.

Lorsqu'elle prendra des mesures en vue d'une restructuration, la SADC se fondera sur les objectifs exposés dans la loi qui l'a créée. Ces objectifs sont: d'offrir une assurance-dépôts; de contribuer à l'adoption d'un code de pratiques commerciales et financières saines; de favoriser la stabilité et la compétitivité du système financier canadien; de poursuivre ces objectifs dans l'intérêt des déposants, tout en évitant de s'exposer à des pertes.

De tels objectifs constituent la garantie que, en déterminant les moyens à mettre en oeuvre pour résoudre les difficultés financières de ses institutions membres, la SADC tiendra compte d'abord et avant tout de la compétitivité et de la stabilité du système financier, ainsi que des coûts qu'elle devra assumer.

Les nouveaux pouvoirs conférés à la SADC sont justifiés, étant donné les risques qu'elle court et la nécessité qu'elle puisse prendre les décisions qui s'imposent en cas de graves difficultés financières.

• (1610)

Néanmoins, ces pouvoirs doivent être équilibrés par des mesures qui garantiront un traitement équitable des actionnaires et des détenteurs de dettes subordonnées.

Dans ce projet de loi, les dispositions relatives à la restructuration permettent de réaliser cela de deux façons:

Premièrement, un certain nombre de conditions doivent être examinées avant que la restructuration d'une institution financière ne soit décrétée. Ces conditions, ainsi qu'une série d'autorisations nécessaires, empêcheront le recours prématuré ou arbitraire du pouvoir de restructurer des institutions de dépôt en difficulté.

Deuxièmement, les actionnaires et les détenteurs de dettes surbordonnées d'une institution faisant l'objet d'une restructuration seront indemnisés en contrepartie de la valeur de leurs actions ou de leurs créances. En effet, les actionnaires et les détenteurs de dettes subordonnées ont le droit de demander qu'un évaluateur indépendant soit nommé pour déterminer le montant de l'indemnité.

Ces mesures de protection occupent une grande place dans ce projet de loi.

Attardons-nous maintenant sur les modalités d'application.

Avant que le pouvoir de restructurer une institution financière en difficulté puisse être exercé, certaines conditions devront être examinées et des formalités devront être suivies, lesquelles relèveront du surintendant des institutions financières, de la Société d'assurance-dépôts du Canada, du ministre des Finances et du Cabinet fédéral.

La première de ces formalités concerne la décision que devra prendre le surintendant à propos de la situation financière de l'institution en difficulté. Le surintendant devra déterminer si l'institution a cessé d'être viable ou est sur le point de ne plus l'être et ne peut le redevenir ou le rester même s'il exerçait un pouvoir réglementaire quelconque. Le surintendant devra ensuite transmettre ses conclusions à la SADC.

Je dois dire que ces deux organisations collaborent très étroitement et examinent mensuellement avec moi, qui suis le ministre responsable, la situation des institutions financières du Canada.

La SADC devra, à son tour, déterminer s'il y a lieu de recommander au ministre des Finances d'ordonner une restructuration. Avant de prendre sa décision, la SADC devra s'assurer que la restructuration est conforme aux objectifs exposés dans la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Si la SADC recommande la restructuration d'une institution en difficulté, le ministre devra alors en évaluer la situation financière et conclure que ladite institution a cessé ou est sur le point de cesser d'être viable, après quoi il pourra recommander au gouverneur en conseil de rendre une ordonnance de restructuration.

Lorsqu'ils évalueront l'institution, le surintendant et le ministre seront guidés par certains critères qui seront prévus dans la loi sur la SDAC et que pourront examiner les propriétaires et les exploitants.

En clair, ces critères permettront de déterminer qu'une institution n'est plus en mesure de maintenir ses activités d'elle-même. Voici certains de ces critères: l'institution dépend dans une trop large mesure d'une aide financière pour maintenir ses activités; l'institution a perdu la confiance du public et des déposants; le capital de l'institution est nettement insuffisant; et l'institution ne peut acquitter ses dettes.

Ces critères garantissent que les pouvoirs exposés dans le projet de loi ne seront exercés que si la situation de l'institution le nécessite.

Mises à part les conditions devant être considérées avant qu'une institution puisse faire l'objet d'une restructuration, le projet de loi prévoit des mesures qui garantiront que les actionnaires et les détenteurs de dettes subordonnées seront traités de façon équitable.

La plus importante de ces mesures a trait à l'indemnisation. Les titulaires d'actions et de dettes subordonnées d'une institution restructurée se verront offrir une indemnisation par la SADC si leurs titres ont de la valeur. Si 10 p. 100 ou plus d'une catégorie donnée d'actionnaires ou de détenteurs de dettes subordonnées estiment que l'offre de la SADC est insuffisante, ils pourront demander la nomination d'un évaluateur indépendant, qui déterminera une indemnité équitable.

Cet évaluateur, qui sera un juge, aura les pleins pouvoirs pour entendre des témoignages et disposera d'un mandat étendu pour déterminer le niveau d'indemnisation qui convient. Si, par exemple, il trouve que l'indemnisation est insuffisante, la SADC devra verser un montant plus élevé.

Monsieur le Président, nous avons essayé d'établir, au moment de l'élaboration du projet de loi, un équilibre entre les objectifs de stabilité financière et économique, d'une part, et le respect des droits normaux à la propriété des actionnaires et des détenteurs de dettes subordonnées d'autre part. Je suis convaincu que nous avons réussi à établir pareil équilibre.

Je voudrais maintenant parler d'autres éléments du projet de loi. Quelques-unes des modifications qui y sont proposées n'ont pas trait directement au processus de restructuration des institutions financières. La première vise à permettre de mieux informer les clients d'institutions financières au sujet de l'assurance-dépôts. En vertu de la loi sur la SADC actuelle, les employés des institutions membres de la SADC ne peuvent même pas fournir

à leurs clients les renseignements les plus fondamentaux à ce sujet. La modification proposée remédiera à cette situtation en accordant aux institutions membres de la SADC la possibilité de procurer à leurs clients plus de renseignements concernant l'assurance-dépôts. Approuvée par le secteur privé, cette modification constitue un moyen de plus pour mieux informer le public au sujet de la protection de l'assurance-dépôts.

La deuxième modification proposée prévoit de relever à 6 milliards le plafond des emprunts de la SADC sur le Trésor. La dernière augmentation, qui remonte à 1987, avait fait passer le plafond à 3 milliards. Depuis, les dépôts assurés dans nos institutions financières au Canada ont connu une hausse de 50 p. 100. Le relèvement proposé tiendra compte de cette hausse ainsi que de toute augmentation prévue des dépôts assurés au cours des prochaines années.

Bien que de nature plus technique, les autres modifications proposées sont toutefois essentielles au bon déroulement des activités de la SADC. Elles lui accorderont une plus grande marge de manoeuvre pour établir des règlements administratifs, en vue de favoriser l'adoption d'un code commun de pratiques commerciales et de conditions relativement à la protection parmi les institutions membres.

Les modifications proposées dans ce projet de loi permettront à la Société d'assurance-dépôts du Canada de poursuivre son mandat de façon plus efficace. En outre, le processus de restructuration des institutions de dépôt fédérales prévu dans ce projet de loi contribuera, d'une part, à la stabilité d'un système financier sain et, d'autre part, au contrôle des coûts de l'assurance des dépôts.

Les autres modifications contenues dans le projet de loi C-48 viendront en appui aux importants objectifs qui visent à faire adopter un code commun de pratiques commerciales et financières et à donner au public un meilleur accès aux renseignements concernant l'assurance-dépôts. J'attends avec impatience la participation de mes collègues de l'opposition à ce débat. Ils ont accepté d'assister à une séance d'information donné par les fonctionnaires du ministère qui, je l'espère, ont répondu de façon satisfaisante à leurs questions et à leurs préoccupations.

J'ai hâte que nous entamions le débat. Une fois que tous les partis auront étudié le projet de loi C-48 en profondeur, ils constateront, j'en suis convaincu, la sagesse des mesures qui y sont proposées et ils n'hésiteront pas à l'adopter dans un délai raisonnable.

Je crois savoir qu'il y a eu consultation des partis de l'opposition. Je propose donc:

> Que, conformément au paragraphe 73(3) du Règlement, le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et d'autres lois en conséquence, soit renvoyé au Comité permanent des finances.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours du ministre et ses commentaires sur les modifications à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada que propose le projet de loi C-48 dont nous sommes saisis cet après-midi.

Tout d'abord, je voudrais souligner que le Parti libéral appuiera cette mesure législative à la deuxième lecture. Son but consiste à donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'essayer de sauver les banques ou les sociétés de fiducie aux prises avec de graves difficultés en saisissant leur actif et en procédant à leur restructuration ou à leur fusion avec une autre institution financièrement solide.

• (1620)

À l'heure actuelle, l'un des problèmes que pose la loi, c'est que l'organisme de réglementation n'a pas le pouvoir d'intervenir assez tôt dans certains cas pour protéger les actionnaires, les consommateurs et les créanciers.

De ce côté-ci de la Chambre, nous appuierons le projet de loi à la deuxième lecture. Cependant, nous aimerions tirer au clair certains points à l'étape de l'étude en comité.

Nous voudrions notamment savoir comment empêcher les organismes de réglementation d'utiliser leurs nouveaux pouvoirs de façon arbitraire. Nous voulons obtenir la garantie qu'ils n'abuseront pas de ces pouvoirs en prenant trop rapidement ou prématurément le contrôle de l'actif des sociétés de fiducie ou des banques.

Nous ne voulons pas que des banques ou des sociétés de fiducie fassent faillite. Les créanciers, les déposants et les actionnaires y perdraient de l'argent.

En outre, beaucoup de personnes seraient mises à pied. En effet, les banques et les sociétés de fiducie emploient plus de 400 000 Canadiens dans tout le pays. Il devient encore plus important que les Canadiens conservent leur emploi en période de récession, comme c'est le cas actuellement, où 1,5 million de Canadiens sont au chômage.

Nous voulons réfléchir très sérieusement avant d'accorder à ces organismes de réglementation les pouvoirs étendus qui sont énoncés dans le projet de loi C–48. Le comité consacrera beaucoup de temps à l'étudier très attentivement.

À mon avis, les choses seraient pires si nous ne l'adoptions pas. À l'heure actuelle, les organismes de réglementation n'ont pas le pouvoir d'intervenir assez tôt, dans certains cas, pour bien protéger les consommateurs, les déposants et les actionnaires.

Il n'y a aucune raison de retarder la deuxième lecture de ce projet de loi. Avant de commencer à traiter du projet de loi C–48, je voudrais le situer dans son contexte.

Nous nous rappelons tous que, en 1985, la faillite des deux banques de l'Ouest, soit la Banque commerciale canadienne et la Norbanque, a suscité une enquête gouvernementale. En août 1986, l'honorable juge Willard Estey a déposé son rapport. Il y soutenait que, dans l'intérêt du public, les organismes de réglementation devaient pouvoir contraindre une banque ou une société de fiducie menacée de faillite ou d'insolvabilité à se restructurer ou à se fusionner à une autre institution financière.

Le juge Estey a proposé que l'organisme de réglementation soit chargé, en vertu de la loi, de recommander une mesure appropriée, soit une liquidation, une fusion ou une restructuration. Pour ce faire, il demanderait l'autorisation du ministre des Finances. La décision, je le rappelle, a été rendue en août 1986.

En décembre 1986, le gouvernement a publié un livre bleu. Il semblait qu'il donnerait très rapidement suite à la recommandation du juge Estey. Or, tout ce que nous avons reçu, c'est un livre bleu.

Dans ce document, on recommandait que, devant toute institution, banque ou compagnie de fiducie en danger d'insolvabilité, le Cabinet fédéral ait le pouvoir de confier le contrôle de cette institution à la Société d'assurance–dépôts du Canada.

Selon le Livre bleu, les conditions seraient énoncées. En d'autres mots, il serait très facile de savoir exactement dans quelles conditions le Cabinet aurait le pouvoir de procéder ainsi. On expliquerait aussi très clairement comment se ferait l'indemnisation des créanciers et des actionnaires. C'est ce qu'on avait promis en 1986 et voici que, six ans plus tard, le gouvernement a finalement déposé cette recommandation et ce projet de loi que nous avons devant nous, le projet de loi C–48.

La question est la suivante: Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu six ans? J'arrive mal à comprendre pourquoi, car il s'agit d'une question de première importance pour le monde des finances.

Permettez-moi de citer en détail quelques points importants du projet de loi C–48 en portant une attention particulière au processus de restructuration, puisque c'est le but principal de ce projet de loi. La plupart des 20 pages du projet de loi sont consacrées à la restructuration.

Avant, j'aimerais prendre une minute pour traiter de la Société d'assurance–dépôts du Canada qui a été établie en 1967 et dont le rôle était de garantir les sommes que les déposants confiaient aux banques et aux sociétés de fiducie. Les dépôts sont garantis jusqu'à un maximum de 60 000 $. En réalité, il s'agit d'une assurance–dépôts ou d'une assurance pour ceux qui déposent leurs économies dans les banques et les compagnies de fiducie du pays et, par conséquent, elle contribue à promouvoir la stabilité du système financier du Canada.

Le financement de la Société d'assurance–dépôts du Canada vient des primes que paient les banques et les sociétés de fiducie qui lui appartiennent. La SADC assure plus de 150 institutions financières canadiennes.

La Société d'assurance–dépôts du Canada, en plus d'assurer les dépôts, garantit les prêts aux institutions financières se trouvant dans une situation précaire et fixe les normes de saines pratiques commerciales et financières applicables aux institutions financières.

Bien sûr, le surintendant des institutions financières travaille en étroite collaboration avec la société car il doit inspecter et réglementer les institutions financières fédérales qui ne sont pas assujetties à la société.

Je le répète, après la restructuration, la Société d'assurance–dépôts du Canada pourra saisir une banque ou une société de fiducie menacée de faillite ou insolvable et pourra la restructurer ou la fusionner avec une institution saine.

Afin d'éviter l'usage abusif de ces pouvoirs spéciaux, par exemple par une intervention trop hâtive, la Société d'assurance–dépôts devra respecter une assez longue série de conditions énumérées dans la loi. Par exemple, elle devra obtenir un rapport du surintendant des institu-

tions financières déclarant que l'institution financière visée n'est plus viable.

La société devra ensuite présenter ce rapport au ministre des Finances et le convaincre qu'il faut procéder à la saisie de l'institution, qu'un sauvetage peut être organisé et qu'il existe un acheteur potentiel ou une autre institution prête à fusionner.

• (1630)

Avant que le ministre puisse accepter ou rejeter la proposition, il doit entendre les directeurs de l'institution financière visée, qui ont ainsi l'occasion de faire valoir leurs arguments.

Si le ministre est encore d'accord avec la Société d'assurance-dépôts, alors celle-ci prend le contrôle de l'institution et offre une indemnité aux actionnaires et aux créanciers, si, bien sûr, l'institution a encore quelque actif.

Chaque actionnaire et chaque créancier décide s'il accepte ou non l'indemnisation. Si plus de 10 p. 100 d'entre eux rejettent l'offre, on nomme un évaluateur indépendant qui détermine si l'offre était juste et sinon, quel montant il convient d'offrir.

Voilà en quoi consiste le processus de restructuration. Il n'est pas parfait, loin de là, mais on a essayé de concilier d'une part, la nécessité d'agir rapidement pour sauver une institution financière en danger car, comme je l'ai déjà dit, il est arrivé et il arrive encore que les organismes de réglementation n'aient pas les pouvoirs nécessaires pour intervenir suffisamment rapidement. On a donc essayé de concilier d'une part la nécessité d'agir rapidement pour éviter la faillite d'une institution financière et d'autre part la nécessité de respecter les droits des actionnaires et des créanciers. Et ce n'est pas une mince affaire! Je crois cependant que cette mesure législative y parvient raisonnablement bien, c'est en tout cas ce dont s'assurera le comité.

Ce projet de loi comporte d'autres éléments. Il est prévu par exemple que la marge de crédit de la société passera de 3 à 6 milliards de dollars. Il s'agit, bien entendu, de sommes que la société prête aux taux courants pour financer des fusions ou indemniser des déposants, des actionnaires ou des créanciers. Depuis 1987, les dépôts de la Société d'assurance-dépôts du Canada ont augmenté de plus de la moitié, rendant nécessaire l'augmentation de sa marge de crédit.

Une autre mesure importante contenue dans le projet de loi prévoit que les employés des banques et des sociétés de fiducie pourront dire à leurs clients lesquels de leurs services sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. À l'heure actuelle, madame la Présidente, si vous demandez à une banque ou à une société de fiducie de vous dire quels sont leurs services qui sont assurés par l'assurance-dépôts du Canada, on vous remet une brochure faute d'avoir la réponse. Ces brochures sont rarement claires, et il est parfois très difficile de comprendre ce qui est assuré et à quoi s'applique la limite de 60 000 dollars.

Cette mesure est très importante. Elle va faciliter les choses pour les clients qui vont pouvoir s'adresser au personnel des banques et des sociétés de fiducie et obtenir une réponse très simple—oui, c'est assuré; non, ça ne l'est pas.

Cette mesure touche évidemment les banques et les compagnies de fiducie. Il est intéressant de noter les observations que celles-ci ont faites au sujet de cette mesure qui semble accorder des pouvoirs énormes au gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Par exemple, dans un article paru dans le *Globe and Mail* le 3 février, le président de l'Association des compagnies de fiducie du Canada, M. John Evans, disait ceci: «Nous encourageons le gouvernement à donner suite à cette mesure. Nous croyons que c'est urgent. Ce projet de loi accorde à la Société d'assurance-dépôts du Canada les pouvoirs dont elle a besoin pour trouver une solution rapide aux institutions qui posent un problème.»

Les représentants de l'Association des banquiers canadiens ont déclaré qu'ils approuvaient cette mesure en principe, mais qu'ils auraient préféré un examen bien complet du rôle et du fonctionnement de la société. Ils ont fait remarquer qu'en 1985, le rapport Wyman avait recommandé d'apporter à la société des changements en profondeur qui auraient entraîné, notamment, une augmentation des primes d'assurance pour les institutions financières à risques élevés. En d'autres termes, la prime à payer devrait augmenter en proportion des risques que représente l'institution.

Quoique cette mesure nous semble raisonnable, nous devrons l'examiner en détail à l'étape du comité. L'une des choses qui n'est pas raisonnable, c'est que le gouvernement ait attendu six ans pour présenter cette mesure, soit depuis le Livre bleu de 1986 qui faisait état pour la première fois du processus dont nous discutons maintenant dans le cadre du projet de loi C-48. Maintenant que nous avons le projet de loi, le gouvernement veut le faire adopter avant la fin du mois.

Ce que je veux dire, c'est qu'après avoir attendu six ans pour intégrer dans un projet de loi les recommandations du Livre bleu, le gouvernement veut maintenant faire adopter cette mesure avant la fin du mois.

La question que je pose est la suivante: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas proposé ce projet de loi plus tôt? Pourquoi lui a-t-il fallu six ans pour présenter une question d'une importance si évidente pour les institutions financières canadiennes? Les clients d'au moins une institution financière se seraient peut-être trouvés dans une meilleure situation si le gouvernement n'avait pas pris son temps pour proposer le projet de loi C-48.

Si vous lisez aujourd'hui n'importe lequel des journaux financiers, vous verrez qu'ils parlent presque quotidiennement de la manière dont la vente des 48 succursales du Trust Central Guaranty est différée par les créanciers, peut-être par les actionnaires, et comment l'organisme de réglementation est opposé à cette vente.

Pendant que ces négociations se poursuivent à huis clos, les clients du Trust Central Guaranty ne savent pas ce qui va advenir de leur institution.

D'une manière plus générale, pourquoi le gouvernement n'applique-t-il pas les recommandations du rapport Wyman de 1985? Le gouvernement fédéral avait demandé ce rapport. Pourtant, sept ans plus tard, il est toujours relégué sur une étagère.

Cette attitude du gouvernement pose un troisième problème, à savoir que la Société d'assurance-dépôts du Canada n'a pas le pouvoir de saisir une institution provinciale constituée en société qui pourrait être au bord de la faillite même si elle assure les dépôts de celle-ci.

La raison en est naturellement que le gouvernement n'a pratiquement pas progressé dans l'harmonisation de ses règlements financiers avec ceux des provinces.

Pendant les réformes financières radicales dont on a discuté l'automne dernier à la Chambre et au Comité des finances, nous avons entendu les sociétés de fiducie, les banques et les compagnies d'assurance supplier le gouvernement de s'entretenir avec les provinces pour conclure une entente sur l'harmonisation des règlements financiers.

• (1640)

À l'heure actuelle, ces compagnies ont souvent affaire à 11 organismes de réglementation et donc à 11 règlements différents. Outre les chevauchements et la paperasserie incroyable que cela représente, il faut également parler des coûts. Vous pouvez vous imaginer ce qu'il en coûte d'avoir affaire à 11 organismes et à 11 règlements, mais finalement, ce sont les clients qui paient.

Dans un discours qu'elle a prononcé la semaine dernière, la présidente de l'Association des banquiers canadiens, M^me^ Helen Sinclair, a dit qu'on ne s'y retrouvait plus entre les pouvoirs fédéraux et provinciaux dont le chevauchement est fort coûteux. «Cela, a-t-elle déclaré, est très, très important. Quand les règlements diffèrent, c'est la pagaïe».

Le Parti libéral exhorte sans arrêt le gouvernement afin qu'il accélère les pourparlers avec les provinces sur l'harmonisation des règlements régissant les institutions financières.

En terminant mes remarques au sujet du projet de loi C-48, je tiens à reitérer que mon parti appuiera en deuxième lecture cette mesure législative qui permettra d'assurer la stabilité du système financier canadien sans porter atteinte aux droits des actionnaires et des créanciers.

Notre travail n'est pas terminé. Nous devons consulter l'industrie des services financiers afin de savoir quelles sont ses préoccupations et les améliorations qu'elle recommande.

Le gouvernement doit absolument accélérer les pourparlers avec les provinces au sujet de l'harmonisation des règlements.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, quand on discute avec les gens de l'objet du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui, leur regard devient habituellement terne et ils se disent qu'il s'agit encore d'un projet de loi sur les banques, d'un autre projet de loi qui ne les concerne pas vraiment, et ils ont tendance à ne pas vouloir en entendre parler.

Il faut considérer l'historique de la Société d'assurance-dépôts du Canada, ses raisons d'exister et ce qui est arrivé aux États-Unis avec la déréglementation et maintenant avec la nouvelle réglementation bancaire. Nous avons observé certains des problèmes qu'ont connus, surtout pendant les années 80, nos sociétés de fiducie et les banques à capital fermé. Il est très clair que la loi sur les banques et le projet de loi à l'étude concernent chacun d'entre nous.

Qu'est-ce que la Société d'assurance-dépôts du Canada? Je pense que le ministre en a parlé brièvement, mais il est intéressant, et je pense qu'il vaudra la peine que j'en parle un peu plus longuement dans mon intervention pour la gouverne de ceux qui suivent nos délibérations, de citer le texte du profil de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le voici:

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle de dépôts, de veiller à ce que ses institutions mem-

bres suivent des pratiques commerciales et financières saines et de favoriser d'une manière générale la stabilité et la compétitivité du système financier canadien. Ces trois fonctions doivent être remplies dans l'intérêt des déposants et de façon à minimiser les risques de perte pour la société.

Pour réaliser sa mission, la société peut notamment acquérir les éléments d'actif d'une institution membre, consentir ou garantir des prêts à une institution membre, procéder ou faire procéder aux inspections des institutions membres, prescrire des normes de pratiques commerciales et financières saines, et exercer, lorsqu'elles lui sont confiées, les attributions de liquidateur, séquestre ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale d'une telle institution.

La plupart d'entre nous à la Chambre approuvent cette mission de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Nous, de notre parti, approuvons certes sa fonction de protection et le pouvoir qu'elle a d'intervenir pour assurer les dépôts, surtout ceux de nos petits déposants, des actionnaires et des détenteurs de débentures.

Mon collègue du Parti libéral a mentionné un des problèmes d'harmonisation; j'y reviendrai plus tard.

Il y a, je crois, 35 institutions financières à charte provinciale qui sont également couvertes par la société. Mais la SADC n'a pas avec elles les mêmes possibilités qu'avec les institutions à charte fédérale. J'y vois un risque de problème par rapport à toute la situation de l'assurance-dépôts au Canada.

Pour l'essentiel, le projet de loi dont la Chambre est saisie ou le principe de cette mesure législative permettra, je crois, d'aider tous les déposants ainsi que les banques et autres institutions financières à régler un problème qui se pose depuis peu.

Quand je parle des difficultés rencontrées depuis peu, je pense notamment aux faillites de la Banque commerciale du Canada, de la Norbanque, de la Banque mercantile du Canada, de la Banque continentale du Canada et du Principal Trust et à quel point cela nous a tous touchés; nous devons aller un peu plus loin par rapport à ce que nous avons déjà fait pour essayer de protéger nos institutions financières.

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967, je crois, et elle est utilisée par de nombreuses banques. Avec le temps sont apparus des problèmes, comme le montrait Karen Howlett, journaliste financière du *Globe and Mail*, dans son article du 3 février dernier. Elle rapporte qu'en se portant à la rescousse de plusieurs compagnies dans les années 80, la Société d'assurance-dépôts du Canada avait, au 31 décembre 1990, accumulé un déficit de 642,6 millions de dollars. Qui plus est, ce déficit ne comprend même pas la somme que la SADC a engagée pour rescaper la Standard Trust qui s'est effondrée l'an dernier, c'est-à-dire plus d'un milliard de dollars—la somme la plus élevée que la SADC ait jamais engagée, depuis sa création il y a 25 ans, pour renflouer une seule entreprise. Au cours du dernier mois, la SADC a également fourni 445 millions de dollars en prêts et en garanties pour venir à la rescousse du First City Trust.

La journaliste ajoute que, à cause de la situation précaire de nombreuses entreprises, l'industrie s'interroge de plus belle sur la façon dont la SADC finance ses activités de renflouage. La SADC perçoit, au sein de l'industrie, des primes représentant un dixième pour cent du total des dépôts assurés, c'est-à-dire un total de 271 millions de dollars en 1990. Selon la journaliste, ce sont les contribuables qui assument le gros de ce fardeau. Au 31 décembre 1990, la SADC avait emprunté quelque 1,2 milliard du Trésor.

Comme l'ont expliqué le ministre et mon collègue libéral, avec ce projet de loi, le gouvernement accroît la capacité d'emprunt de la SADC sur le Trésor, la faisant passer de 3 à 6 milliards de dollars, et cela afin d'aider la société à assumer une responsabilité qui devient de plus en plus lourde.

Madame la Présidente, juste avant Noël, nous avons adopté quatre importants projets de loi bancaires et sonné le glas des quatre piliers du système bancaire canadien. Avec ce projet de loi, nous allons prendre conscience de certains des coûts résultant de l'effondrement de ces piliers.

Comme l'a expliqué mon collègue de Nickel Belt lorsqu'il a parlé des lois sur les activités bancaires, les Hulk Hogan, les lutteurs des milieux bancaires sont en train de se transformer en lutteurs sumo. Étant donné ce qui s'est produit, les Hulk Hogan des milieux bancaires vont maintenant céder leur place à un, deux ou trois lutteurs sumo qui vont lentement s'implanter dans le secteur bancaire. La chute de ces piliers permet aux grands établissements bancaires, et en particulier aux cinq grandes banques au Canada, ainsi qu'à certaines autres sociétés de fiducie et compagnies d'assurance, d'absorber de petites banques, de petits établissements à participation restreinte et de

petites sociétés de fiducie qui ne peuvent survivre à la déréglementation.

• (1650)

Dans une certaine mesure, les changements proposés dans ce projet de loi correspondent aux problèmes que nous avions envisagés dans la législation sur les banques. Grâce à ces changements, les grands établissements pourront profiter du système pour absorber quelques-unes des petites sociétés de fiducie et institutions financières à participation restreinte qui sont en détresse. Cela prouve encore une fois que les grands établissements financiers prendront encore plus de place et que les petits cesseront d'exister.

À mon avis, les grands établissements financiers ont tout intérêt à attendre et à appliquer à leur avantage les conditions de fusion qui doivent être précisées dans la mesure législative. Ils devraient ainsi attendre que les actions des institutions financières perdent de la valeur avant de les acheter avec la bénédiction de la Société d'assurance-dépôts du Canada qui leur consentira des subventions pour renflouer les entreprises et restructurer les organismes après la fusion.

C'est là une des réserves que j'ai à faire sur ce projet de loi.

L'un des avantages qu'offre cette mesure législative se retrouve dans le même article, où l'on dit que la Société d'assurance-dépôts du Canada peut veiller à ce que les actionnaires ne puissent exploiter le système. Dans certaines circonstances, le surintendant des institutions financières, le ministre des Finances et la Société d'assurance-dépôts du Canada peuvent prendre certaines mesures pour voir à ce que les actionnaires de l'institution financière en difficulté ne tirent pas avantage du système. Aux termes de cette mesure législative, toutes les actions seront dévolues à la SADC. On s'assurera ainsi que les actionnaires qui n'ont peut-être rien à perdre en laissant l'institution sombrer davantage afin d'essayer d'obtenir un meilleur prix pour leurs actions, seront obligés d'accepter ce que leur offrira la Société d'assurance-dépôts du Canada et n'obtiendront donc rien de plus que la valeur des actions. C'est là un point positif.

Cela favorisera peut-être le genre de situation que nous avons vue lorsque la Banque de Hong Kong a fait l'acquisition de la Banque de la Colombie-Britannique. Dans ce cas, on a pu arranger une prise de contrôle et, même si cette opération a coûté 240 millions de dollars, si je ne m'abuse, à la Société d'assurance-dépôts du Canada, elle a permis de sauver une banque provinciale qui était en difficulté et qui aurait peut-être fait faillite sans que les déposants puissent récupérer leur argent.

Ayant moi-même perdu de l'argent après avoir fait des dépôts non assurés dans certaines institutions financières, je suis très heureux d'une certaine partie de ce projet de loi qu'on a qualifiée de mineure, soit celle qui exige que les institutions financières disent de façon claire à leurs clients si leurs dépôts sont assurés.

C'est en parlant avec le monde, depuis que je suis député ou quand j'étais avocat, que j'ai constaté que bien des gens, souvent des personnes âgées possédant de petites économies, déposent leur argent dans des institutions financières ou sociétés de fiducie dans l'espoir de le faire fructifier et finissent par se rendre compte, parfois trop tard, comme dans le cas des sociétés de fiducie et institutions financières qui viennent de faire faillite, qu'ils n'étaient pas protégés par la SADC.

On fait bien de s'assurer que les institutions membres de la SADC seront en mesure de mieux informer leurs clients sur l'assurance-dépôts. J'approuve donc cette mesure législative et je suis persuadé que les Canadiens en feront autant.

Madame la Présidente, permettez-moi de toucher un mot sur la procédure que le surintendant des institutions financières devra suivre pour déterminer si une institution est encore viable. Dans la perspective d'une fusion ou d'une vente, la SADC et le surintendant devront chercher à savoir si l'institution a cessé d'être viable ou est sur le point de l'être et dire pourquoi elle dépend dans une trop grande mesure de prêts, elle a perdu la confiance des déposants et du public ou son capital réglementaire est nettement insuffisant ou sur le point de l'être.

Aux alinéas 39.1 et suivants sont énoncées les 12 étapes suivies en pareils cas. Je ne vais pas les décrire toutes mais seulement quelques-unes. D'abord et avant tout, dès qu'une institution régie par le gouvernement fédéral signale de fortes pertes, le Bureau du surintendant des institutions financières examinera avec elle les mesures à prendre pour améliorer sa situation. Lorsqu'elle estime qu'une restructuration est à conseiller, la SADC peut recommander au ministre de prendre un décret de dévolution à la SADC des actions et des dettes subordonnées de l'institution en cause.

Dès la prise du décret, la SADC informe les actionnaires et les détenteurs de dettes subordonnées de la situation et les avise qu'ils recevront ou ne recevront pas une indemnité. Les actionnaires et les détenteurs de dettes subordonnés peuvent alors accepter ou rejeter l'offre de la SADC; ceux qui acceptent ont droit à l'indemnité offerte et ne font pas partie du processus d'évaluation qui pourrait être tenu.

Si moins de 10 p. 100 des actionnaires et des détenteurs de dettes subordonnées rejettent l'offre, tous les actionnaires et les titulaires de dettes subordonnées reçoivent l'indemnité. Si au moins 10 p. 100 la rejettent, l'indemnité est déterminée par un évaluateur indépendant. Je pense que c'est un pas en avant.

L'idée derrière tout cela, c'est que personne n'essuiera des pertes élevées comme c'est déjà arrivé par le passé à l'occasion de restructurations. La SADC va certes perdre de l'argent, mais il reste que les pertes vont être considérablement inférieures à celles qui ont été subies lors de la faillite de la Principal Trust, de la Norbanque, etc.

J'ai fait allusion plus tôt à la question de l'harmonisation. C'est une question qui a été soulevée à maintes reprises lors des discussions sur la législation bancaire. À l'instar de mon collègue du Parti libéral, j'estime encore une fois que nous allons nous heurter au problème de l'harmonisation entre les institutions financières régies par les provinces et celles régies par le gouvernement fédéral.

Dans ce cas-ci, même si 35 institutions financières régies par les provinces sont membres de la SADC, le processus de restructuration, qui est l'un des principaux éléments de cette modification, ne pourra être appliqué aux établissements régis par les provinces. Cette loi ne traite absolument pas de cette question. Le document distribué par le gouvernement à l'occasion de notre séance d'information dit simplement: «En vertu du Programme de restructuration des institutions financières, la SADC aura-t-elle autorité sur les institutions de dépôt provinciales? Pourra-t-elle prendre le contrôle d'une institution provinciale? La réponse est tout simplement non. Seules les institutions de dépôt fédérales seront régies par la nouvelle loi.»

• (1700)

Sans cette harmonisation, nous restons aux prises avec l'incertitude des déposants, des actionnaires et de ceux qui perçoivent des dividendes. La plupart des gens, en fait, ne savent pas si l'institution où ils déposent leurs économies est fédérale ou provinciale. Ils ne voient qu'un édifice. Ils y entrent et confient leur argent à des employés aimables. Ils demandent si leur argent est en sécurité et on leur répond «Bien sûr, nous sommes entièrement à couvert.» Ils s'en vont en pensant que leur argent est complètement assuré et qu'ils n'auront aucun problème. Ce n'est que lorsqu'une faillite se produit que, soudainement, ces personnes qui ont travaillé pendant des années et des années et qui ont épargné en prévision de leur retraite constatent qu'elles n'ont aucune assurance et ont perdu leurs économies de toute une vie.

J'ose affirmer que ce ne fut pas très agréable, pour ceux qui ont perdu leur argent à la suite d'une des faillites survenues dans l'ouest du Canada, de travailler toute leur vie et de tout perdre alors qu'ils se croyaient assurés. Ils croyaient généralement que l'institution où ils déposaient ferait fructifier leurs économies et leur aiderait au moment de la retraite.

Il faut envisager une entente quelconque avec les provinces pour faire en sorte que leurs institutions soient visées par le PRIF et qu'elles soient régies de façon plus serrée par la loi sur la SADC.

Je tiens à signaler aussi que les rapports entre l'assureur, soit la Société d'assurance-dépôts du Canada, et l'organisme de réglementation, soit le Bureau du surintendant des institutions financières, ne sont pas clairs. Comme mon collègue, le député de Nickel Belt, l'a fait remarquer maintes fois, nous savons que le BSIF et la SADC collaborent étroitement, mais cette collaboration s'apparente-t-elle à celle de frères siamois ou à celle du Dr Jekyll et de M. Hyde? Si l'on en juge par ce projet de loi, le Bureau du surintendant des institutions financières semble perdre du terrain au profit de la SADC.

Enfin, on souhaite savoir qui surveillera la SADC. Évidemment, avec l'expansion du conseil d'administration de la SADC, les banques à charte vont pouvoir faire partie de l'organisme de réglementation. Peut-être que si davantage de ces administrateurs viennent des banques, l'organisme prendra exactement la bonne orientation.

Bref, j'estime qu'il s'agit ici en principe d'un bon projet de loi qui mérite l'appui de notre parti. Toutefois, des modifications devront y être apportées au comité pour qu'il soit plus acceptable pour les actionnaires, les déten-

teurs de dividendes et les déposants de même que pour les institutions assurées par la SADC.

Pour terminer, je dirai simplement que nous appuierons le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Il est à espérer que le gouvernement prêtera attention aux modifications proposées.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi. Comme ma collègue de Malpèque l'a signalé, nous allons l'appuyer à l'étape de la deuxième lecture et nous attendons avec impatience la possibilité de l'étudier au comité. Il se fait attendre depuis longtemps surtout quand on sait que le juge Estey a soumis un rapport il y a un certain nombre d'années déjà.

Nous attendons depuis ce temps que quelque chose se produise. C'était en 1986, sauf erreur.

Le gros des recommandations du juge Estey se trouvent maintenant dans ce projet de loi. On peut se demander pourquoi tout à coup nous sommes pressés alors que ces recommandations ont été formulées il y a cinq ans environ.

Les problèmes en question existent depuis un certain nombre d'années, et le gouvernement aurait pu agir rapidement s'il l'avait souhaité. Nous aurions pu éviter certains problèmes s'il avait pris le temps d'intervenir rapidement, mais au lieu de cela, il préfère l'autre solution qui consiste à attendre qu'il y ait une crise pour réagir.

Nous sommes maintenant aux prises avec une autre crise dans le cas de Central Trust. Alors que les actionnaires s'apprêtent à voter, ici, nous nous dépêchons de faire étudier le projet de loi en comité et de chercher des palliatifs au lieu de chercher une mesure législative solide et constructive. Si nous avons décidé d'offrir notre collaboration, c'est que nous pensons que cette mesure législative comporte des avantages. Il est dommage cependant que ces avantages n'aient pas existé plus tôt; ils auraient pu être utiles.

Comme ma collègue de Malpèque l'a déclaré, ce projet de loi vise principalement à bloquer le système quand les actionnaires peuvent faire des choses qui sont à leur avantage, mais qui nuisent aux déposants et aux autres intervenants. C'est là l'un des principaux buts de cette mesure législative.

À première vue, ce projet de loi est bon. Le problème qui se pose actuellement, c'est que dès que le surintendant des institutions financières commence à enquêter sur une institution, cela équivaut à en signer l'arrêt de mort. Les déposants commencent à fuir cette institution financière, de crainte de perdre toutes leurs économies.

Une fois que la presse a annoncé qu'une institution financière est en difficulté, que le surintendant enquête et qu'on s'interroge sur sa viabilité, l'institution en question est en danger.

Dans tous les cas, je pense que les institutions dans cette situation ont fait faillite ou ont été rachetées ou, comme dans le cas de Central Trust, d'autres institutions financières viennent et choisissent ce qu'elles veulent. Elles prennent ce qu'il y a de mieux et elles laissent les résidus aux actionnaires minoritaires qui subissent ainsi de fortes pertes.

En ce sens, cette mesure est positive. Elle permettra au surintendant de prendre les mesures nécessaires pour protéger les avoirs et peut-être même la société. De toute évidence, c'est une bonne initiative.

En ce sens, nous ne nous opposons certainement pas à cette mesure. C'est une mesure qui finit par tomber à mi-chemin entre deux extrêmes dont le premier consiste à laisser périr une compagnie en entraînant avec elle tous les avoirs des déposants et les garanties d'assurance-dépôts qu'il faudrait payer en conséquence.

L'autre extrême consiste à faire imposer cette mesure par un surintendant en reconnaissant qu'on procède à l'examen de la compagnie visée. Cette mesure constitue une façon d'en arriver à un moyen terme.

Le problème, selon moi, c'est que cela se passe très rapidement. En un sens, je suis certain qu'il y a des gens qui diront que c'est une bonne idée qui va permettre de préserver l'institution. Quand on pense aux différentes choses qui pourraient se passer, on peut presque imaginer que c'est une affaire qui ira du vendredi après-midi au lundi matin. Tout va se dérouler pendant le week-end.

Les déposants et les actionnaires vont s'en réjouir parce que ce sera tellement rapide. Beaucoup de choses vont se passer dans les coulisses, et cela se fera très vite. On en vient à se demander si on n'accorde pas trop de pouvoirs au surintendant et à la Société d'assurance-dépôts. Quel genre de contrôle pourra-t-on exercer sur eux?

Ils pourraient pratiquement prendre une décision le vendredi et élaborer un plan la fin de semaine. La population en apprendrait les détails le lundi matin. À mon avis, la rapidité d'action possible crée certains problèmes. C'est presque aussi rapide que la présentation du projet de loi à l'étude, qui a été motivée par l'affaire de la

Banque nationale qui est en train de choisir les actifs solides de Central Trust et laisse la lie aux autres.

• (1710)

De ce côté-ci, il est évident que nous voulons coopérer avec le gouvernement parce que nous comprenons les avantages du projet de loi. Dans le cas précis des négociations avec l'institution, le projet de loi présente des avantages pour tous les acteurs. Beaucoup de petits investisseurs, et pas uniquement des déposants, ont fait confiance à une institution. Nous l'admettons, ils ont pris un risque. Chaque fois que vous achetez des actions en bourse, vous prenez un risque. Il y a beaucoup d'autres petits investisseurs qui, ayant placé leurs économies dans des REER et dans d'autres types de placements, risquent de perdre une part de leur argent à cause des décisions qui seront prises.

Le projet de loi marque un pas dans la bonne direction, car on s'efforce d'exercer un contrôle sur ce genre de situations. Le projet de loi permet effectivement à la SADC d'établir une situation où les gros actionnaires seraient peut-être avantagés. Cela pourrait créer des distinctions entre les différentes catégories d'actionnaires de sorte que les riches seraient avantagés et pas les autres.

Ce projet de loi présente des points positifs. Il nous tarde qu'il soit renvoyé en comité. Nous éprouvons cependant certaines inquiétudes. Quand on étudie le projet de loi, il semble effectivement protéger les actionnaires et permettre aux institutions financières de rester viables. Pourtant, il semble vraiment ne rien faire pour les déposants. Dès qu'une institution financière a des problèmes, les déposants agissent très rapidement pour retirer leurs fonds de cette institution. Cela hâte vraiment la faillite de cette institution. Si nous pouvions trouver des moyens de donner confiance aux déposants, peut-être que ces institutions financières ne se trouveraient pas dans la même situation et ne connaîtraient pas les mêmes difficultés.

Il n'y a rien dans cette mesure législative pour rassurer les déposants. En fait, il y est presque exclusivement question de grosses institutions financières qui renflouent des institutions financières en difficulté. On y traite de certaines catégories d'actionnaires principaux, mais pas des petits actionnaires, ni des déposants.

On l'a mentionné tout à l'heure, et il convient de le répéter dans le contexte de l'harmonisation. Comme nous avons pu le voir lors de l'étude de la mesure législative sur les institutions financières, banques, compagnies de fiducie, compagnies d'assurance, caisses de crédit, caisses populaires et autres, une situation dangereuse existe au Canada en ce qui concerne les institutions financières, du fait qu'elles sont régies par deux paliers de gouvernement. Helen Sinclair a admirablement exprimé l'essence de ce problème. Selon elle, quand les règlements diffèrent, c'est la pagaille.

C'est précisément le cas de nos institutions financières. À mesure que progressera le débat constitutionnel, je suis sûr qu'il y aura des questions et des problèmes plus urgents. Si seulement il y avait moyen d'harmoniser quelque peu les règlements des institutions financières, nous nous en trouverions tous mieux.

Cette mesure législative traite seulement des institutions fédérales. Elle ne vise pas les institutions provinciales, pourtant nombreuses. Donc, nous risquons de voir se reproduire ce qui est arrivé dans le cas du Principal Group ou de la Norbanque.

Nous devons absolument régler cette question de l'harmonisation des règlements.

Il nous faut examiner les opérations du Bureau du surintendant des institutions financières et voir à ce que la SADC assume ce nouveau rôle une fois cette mesure législative en place. Ces organismes ont-ils les ressources humaines et financières voulues pour s'occuper de tout ce que cela suppose? Ils vont agir très vite et tout régler en un week-end, comme je l'ai expliqué. Ont-ils pour ce faire un personnel suffisamment compétent et expérimenté pour voir ce qui va en fait arriver?

Si je vous exclus, monsieur le Président, je peux dire que les politiciens ont tendance à parler souvent à tort et à travers mais, d'après ce que j'en sais, les ressources du Bureau du surintendant des institutions financières sont plutôt maigres.

Je ne suis pas certain s'ils vont, de concert avec la SADC, disposer des ressources nécessaires. Nous en discuterons en comité afin de s'assurer que c'est bien le cas et qu'ils disposent des ressources nécessaires.

L'autre élément qui, selon moi, est une obligation découlant de l'étude faite par le comité de cette question, c'est le fait que nous devons nous efforcer dans la mesure du possible de faire en sorte que les décisions ne se prennent pas dans le secret. Le système doit fonctionner de telle sorte que chacun puisse dire son mot et que chacun sache dans la mesure du possible ce qui se passe. Encore une fois, le comité devra examiner cet aspect afin de s'assurer que les intéressés ne se retrouvent pas, à leur insu, actionnaires d'une autre entreprise à laquelle ils ne voulaient pas être associés.

En terminant, nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons cette mesure législative parce que nous croyons qu'elle procurera certains avantages aux Canadiens, à ceux qui investissent et déposent dans des institutions financières. Cela dit, il reste beaucoup à faire. Il faut redonner confiance aux Canadiens en nos institutions financières. Cette confiance a été mise à dure épreuve.

Je fais une digression ici en disant qu'il suffit de songer que les banques réalisent des bénéfices de l'ordre de 3 ou 4 milliards de dollars, tandis que le reste du pays éprouve les pires difficultés. On s'interroge sur les institutions financières et sur ce qui se passe, et on se demande comment il se fait que ces institutions disposent de ce genre de ressources et de profits, alors que d'autres éprouvent toutes sortes de problèmes. À mon avis, les institutions financières ont l'obligation de participer au processus et de veiller à ce que celui-ci fonctionne bien.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'accord pour que cette mesure législative soit renvoyée à un comité. Nous serons heureux de collaborer avec les différents intervenants qui s'efforcent d'améliorer ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il y a consentement unanime pour qu'on dise qu'il est 20 heures.

Des voix: D'accord!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 février 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU 24E RAPPORT ANNUEL

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, au nom du président du Conseil privé de la Reine, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles en cette Chambre aujourd'hui, le 24e rapport annuel de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991.

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan) demande à présenter le projet de loi C-329, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (partie insaisissable du salaire).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Stupich: Monsieur le Président, aux termes de l'article 224 de la Loi de l'impôt sur le revenu, si le ministre apprend que des salaires sont payables à un débiteur fiscal, il a le droit de saisir jusqu'à 100 p. 100 de ces salaires jusqu'à ce que la dette soit complètement acquittée.

Ce projet de loi propose de modifier cet article de la loi de sorte qu'une certaine proportion des salaires soit laissée au débiteur fiscal pour lui permettre de subsister dans l'intervalle.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Stupich propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, n'ayant pu le faire hier, j'aimerais aujourd'hui proposer deux motions.

La première concerne les déplacements du Sous-comité de l'exportation d'armes. Je propose ceci:

> Que, nonobstant l'ordre adopté le mardi 3 décembre 1991, le Sous-comité de l'exportation des armes du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à se déplacer à Winnipeg et Victoria du lundi 23 mars au vendredi 27 mars 1992 plutôt que du lundi 10 février au vendredi 14 février 1992.

(La motion est adoptée.)

Affaires courantes

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en ce qui concerne le renvoi à un comité, je propose:

Que, nonobstant tout ordre ou usage de la Chambre, le Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice terminé le 31 mars 1991, qui fut réputé renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones le lundi 3 février 1992, soit aussi réputé renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du développement régional et du Nord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente un certain nombre de pétitions signées par des milliers de Canadiennes et de Canadiens qui vivent en milieu rural. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de détaxer l'eau potable.

Comme vous le savez, monsieur le Président, quand la TPS est entrée en vigueur, l'eau consommée en milieu rural s'est malheureusement trouvée à être assujettie à cette taxe. Les gens qui vivent en milieu rural, comme tous les Canadiens d'ailleurs, veulent que le gouvernement détaxe l'eau.

LA GUYANE

M. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition ayant trait à la violation des droits de la personne en Guyane. Il convient de signaler que les auteurs de cette pétition sont M. et M^me^ Erb, un couple qui a vécu en Guyane un certain temps et qui a été à même de constater les problèmes entourant les élections dans ce pays. Ces pétitionnaires prient instamment le gouvernement du Canada d'envisager de lier toute nouvelle aide qu'il fournira à la Guyane en matière de développement au déroulement d'élections libres et justes d'ici au 30 mai 1992.

LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter quelques pétitions signées surtout par des habitants de la région de Prince George, en Colombie-Britannique, mais aussi d'autres parties de la province. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire respecter les droits à la négociation collective des travailleurs du secteur public et expriment leur inquiétude devant le recours accru à la sous-traitance dans le secteur public.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole en vertu de l'article 36 du Règlement au nom de citoyens de la ville de Penticton, en Colombie-Britannique, qui sont révoltés devant l'éventualité de la fermeture de leur bureau de poste comme l'annonce un avis qu'ils ont reçu.

Près de la moitié des membres de la collectivité de Penticton adressent par mon entremise une pétition au Parlement pour protester contre la fermeture et la privatisation des bureaux de poste par la Société canadienne des postes. Cette dernière fermera en effet le bureau de poste de Penticton le 10 février 1992 pour le convertir en un centre de services destiné à des fins uniquement commerciales.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'empêcher cette fermeture ainsi que la privatisation des services postaux et de veiller à ce que les citoyens et les contribuables de Penticton, en Colombie-Britannique, bénéficient de services postaux complets administrés directement par la Société canadienne des postes.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi de présenter une pétition au nom de certains de mes électeurs de la vallée de la Thompson-Nord, en Colombie-Britannique, qui sont inquiets au sujet de l'intention d'une compagnie de Vancouver ayant aussi des intérêts à Los Angeles de construire un barrage et de dériver partiellement la rivière Thompson-Nord vers les États-Unis.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien d'affirmer haut et clair une fois pour toutes que les rivières du Canada ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, des résidants de Kamloops, toujours en Colombie-Britannique, et de deux ou trois localités rurales avoisinantes trouvent qu'on n'accorde pas assez de fonds à la GRC.

Les pétitionnaires s'inquiètent de l'augmentation de la criminalité chez eux et demandent au gouvernement

fédéral de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que la GRC soit suffisamment financée.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition similaire à celle que vous a communiquée mon collègue de Kamloops.

Un certain nombre de mes électeurs, provenant de la ville de Nelson, des villages de New Denver et Silverton et des localités de Winlaw et Hills dénoncent le fait que la société Multinational Resources a annoncé son intention d'ériger un barrage sur la rivière Thompson-Nord, à Belmont, pour détourner le cours d'eau vers Salem-San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à faire clairement savoir qu'il ne tolérera pas que nos rivières d'eau douce soient détournées vers les États-Unis et que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une seconde pétition, étant donné certains événements qui se déroulent à l'extérieur de la Chambre. La pétition est signée par quelque 137 habitants de ma circonscription, représentant à peu près toutes les localités de ma région.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement fédéral a enfreint, ces derniers mois, les dispositions des conventions collectives qu'il a conclues avec ses propres employés, en confiant à des sous-traitants le travail des fonctionnaires. Selon les pétitionnaires, le gouvernement fédéral bafouait ainsi les droits de ses fonctionnaires en ne leur offrant pas un traitement égal pour un travail de valeur égale.

Ils prient instamment le gouvernement du Canada de respecter à l'avenir ses propres lois et de négocier de bonne foi avec les fonctionnaires loyaux, dévoués et hautement réputés qui servent le gouvernement du Canada.

L'IMMIGRATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition à la Chambre au nom de Canadiens qui prient instamment le gouvernement de prendre des mesures en ce qui concerne les milliers de réfugiés qui sont au Canada, mais dont le dossier n'a pas encore été traité.

Beaucoup de ces réfugiés connaissent des difficultés tant sur le plan personnel que sur le plan économique. Pendant que les autorités tardent à décider de l'avenir de ces gens, leurs familles à l'étranger sont vraiment dans une situation très précaire.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à accélérer le traitement des dossiers des réfugiés et aussi à faire preuve de compassion.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole à la Chambre ce matin pour présenter une pétition signée par 50 Canadiens qui sont mécontents du prix de l'essence.

Les pétitionnaires veulent signaler à la Chambre le fait que le prix de l'essence est plus élevé qu'il devrait l'être selon eux.

• (1020)

Certaines provinces ont supprimé les frais d'immatriculation des véhicules dans certaines régions afin de neutraliser les écarts en ce qui concerne le prix de l'essence.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement à corriger cette injustice envers les automobilistes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, mon aimable collègue de Bonavista—Trinity—Conception a présenté une pétition semblable à celle que je veux déposer.

Ma pétition a été signée par de nombreux habitants de diverses municipalités de l'Outaouais, y compris Old Chelsea et Gatineau, au Québec, ainsi que Smith Falls et Ottawa, en Ontario. Les pétitionnaires dénoncent les prix élevés de l'essence dans la région, et tout particulièrement l'écart entre les prix d'ici et ceux du sud de l'Ontario. Ils exhortent le Parlement à faire pression sur le gouvernement pour qu'il redresse cette injustice dont sont victimes les automobilistes de l'Outaouais.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n^{os} 51, 147, 182 et 192, et je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Affaires courantes

[*Texte*]

Question nº 51—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

La Société canadienne des postes a-t-elle l'intention *a*) de cesser de recourir à des facteurs substituts lorsque ses facteurs réguliers seront absents et, dans l'affirmative, la livraison du courrier sera-t-elle maintenue les jours où le facteur habituel sera absent, *b*) d'adopter le principe selon lequel il n'est pas nécessaire de livrer le courrier quotidiennement du lundi au vendredi et, dans l'affirmative, ne reconnaît-elle pas que le principe des livraisons quotidiennes lui a été imposé par le Parlement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): En ce qui concerne la Société canadienne des postes:

a) C'est bien l'intention de Postes Canada de réduire autant que possible, les heures payées qui ne sont pas utilisées aux fins de la productivité. En l'absence d'un employé, le circuit de livraison postale sera parcouru selon l'ordre de priorité contenu dans l'entente collective.

b) Postes Canada a bien l'intention de livrer du lundi au vendredi tout le courrier traité.

Question nº 147—**Mme Copps:**

Depuis le 26 septembre 1985, en ce qui concerne l'enlèvement d'Henriette Haddad, le ministère des Affaires extérieures a-t-il fait des démarches et, dans l'affirmative, *a*) par qui ont-elles été faites, *b*) auprès de qui ont-elles été faites, *c*) quelle est la nature de ces démarches?

L'hon Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Veuillez trouver ci-joint la liste par ordre chronologique des démarches qui ont été entreprises par le Ministère des Affaires extérieures et Commerce extérieures Canada et qui indique:

(*a*) qui a entrepris la démarche,

(*b*) qui a été approché; et

(*c*) la nature de la démarche.

OBJET: DISPARITION DE MME HENRIETTE HADDAD

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

30 sept. 1985—La Direction des opérations consulaires envoie un télex à l'ambassade du Canada à Damas pour signaler la disparition de M^me^ Haddad et demander à l'ambassade de faire appel à ses contacts pour la retrouver.

4 oct. 1985—Le personnel recruté sur place de Beyrouth est informé de la disparition de M^me^ Haddad et est prié de se renseigner.

8 oct. 1985—Le personnel recruté sur place de Beyrouth confirme qu'il a avisé les responsables de la milice AMAL (milice chiite pro-syrienne) et du PSP (faction militaire druze) de la disparition. Ces dernier «promettent» de faire des recherches pour retrouver M^me^ Haddad.

14 oct. 1985—L'ambassade du Canada à Damas fait savoir qu'elle soupçonne fortement que c'est non pas M^me^ Haddad que l'on voulait enlever, mais son passager, pour une affaire privée.

25 oct. 1985—De Damas, l'ambassadeur Jacques Noiseux fait parvenir des télex à Nabih Berri et Marwan Hamade, membres importants du mouvement AMAL (milice chiite pro-syrienne), et du PSP (faction druze) respectivement. Il leur demande de l'aider à retrouver M^me^ Haddad et à la faire libérer.

30 oct. 1985—Les contacts à Beyrouth de l'ambassade du Canada à Damas avisent cette dernière que des efforts extraordinaires sont déployés à Beyrouth Ouest par le groupe AMAL (ainsi que par les Syriens) pour déterminer où se trouvent M^me^ Haddad et son compagnon. On apprend que celui-ci a été contraint de signer et d'endosser plusieurs chèques personnels, et que les responsables de la sécurité du groupe AMAL ont réussi à retrouver les bénéficiaires des chèques. Il s'agit de huit personnes soupçonnées de faire partie du Hezbollah.

1^er^ nov. 1985—M. Noiseux, l'ambassadeur du Canada à Damas, rencontre par hasard le leader du PSP druze, Wallid Jumblatt, ainsi que Marwan Hammade. Les leaders du PSP s'engagent à faire tout leur possible pour retrouver M^me^ Haddad. L'ambassadeur les remercie et souligne l'importance que le gouvernement du Canada attache à cette affaire.

19 nov. 1985—L'ambassadeur Noiseux fait parvenir des télégrammes aux chefs religieux du Hezbollah, les cheiks Mohammed Mahdi Chamseddine et Mohammad Hussein Fadlallah, pour leur faire part de la profonde inquiètude du gouvernement canadien au sujet du sort de M^me^ Haddad et obtenir leur aide pour déterminer où elle se trouve et si elle va bien et pour assurer sa libération dans le meilleurs délais.

2 déc. 1985—L'ambassadeur Noiseux reçoit une lettre du bureau du cheik Fadlallah dans laquelle celui-ci indique que le cas de M^me^ Haddad ne le concerne pas, qu'il s'oppose par ailleurs à tous les actes d'enlèvement et qu'il se renseignera auprès de sources amies et autres.

14 fév. 1986—Une note diplomatique est envoyée au ministère syrien des Affaires étrangères soulignant la profonde inquiètude du Canada quant au sort de M^me^ Haddad et indiquant qu'un prisonnier récemment libéré croit l'avoir vue. Il semble qu'elle ait été détenue à Basta, rue Fath Allah, à Beyrouth Ouest, et que l'auteur de son enlèvement soit un membre de l'organisation Hezbollah.

L'ambassade du Canada demande l'aide des autorités syriennes pour obtenir se libération.

24 août 1988—Une note diplomatique est envoyée à l'ambassade d'Iran à Ottawa demandant l'aide du gouvernement iranien dans l'affaire de l'enlèvement de M^me^ Haddad.

7 nov. 1988—Une note diplomatique est reçue de l'ambassade d'Iran à Ottawa. On y affirme que M^me^ Haddad n'est pas détenue par le Hezbollah et que l'Iran ignore où elle se trouve.

31 août 1990—Lors d'un appel téléphonique et dans une lettre envoyée à la même date, Constantin Haddad indique avoir certains renseignements selon lesquels sa mère serait libérée dans les 20 jours. Il demande que des documents de voyage soient préparés pour elle en prévision de son retour au Canada. Ses renseignements sont transmis le 4 septembre 1990, par telex à l'ambassade du Canada à Damas, qui reçoit instruction d'offrir l'aide consulaire requise.

29 0ct. 1991—L'ambassade du Canada à Damas envoie une note diplomatique au ministère ds Affaires étrangères du Liban pour lui demander de l'aider à trouver M^me^ Haddad.

31 0ct. 1991—L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, fait parvenir une lettre à M. Giandomenico Picco, adjoint du Secrétaire général des Nations Unies, responsable des affectations spéciales, pour lui demander d'aider à retrouver M^me^ Haddad.

11 nov. 1991—L'ambassadeur Fortier reçoit une lettre de M. Picco l'assurant que le Secrétaire général accorde une grande importance à la libération de tous les otages et des victimes d'enlèvement, et qu'il poursuivra ses efforts jusqu'à ce que le problème soit résolu.

26 nov. 1991—Une rencontre a lieu entre M^me^ Ruth Archibald, chef de cabinet de la Ministre, et Constantin Haddad ainsi que deux membres du comité formé pour obtenir la libération de M^me^ Haddad, M^me^ Angéline Fournier-Tombs et M. John Humphrey. M^me^ Archibald indique au Comité que le Ministère est déterminé à suivre toutes les pistes pour trouver M^me^ Haddad.

6 déc. 1991—L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies rencontre le chargé d'affaires iranien à l'ONU. Des lettres de suivi sont envoyées le jour même aux chefs de mission de l'Iran, de la Syrie et du Liban.

9 déc. 1991—L'ambassade du Canada à Washington fait parvenir une note diplomatique au département d'État américain le priant de demander aux otages américains rentrant aux États-Unis s'ils sont au courant de la situation de M^me^ Haddad. La question est soulevée la même semaine dans le cadre d'une rencontre portant sur un autre sujet.

10 déc. 1991—L'ambassadeur du Canada au Liban et en Syrie, M. Martin Collacott, rencontre des hauts fonctionnaires libanais à Beyrouth. Le ministre de l'Intérieur l'assure qu'il accorde toute l'attention voulue à cette affaire et s'engage à recueillir des renseignements pour un rapport final.

Le ministre des Affaires étrangères promet que son ministère fournira tout renseignement utile.

Le cheik Fadlallah, leader spirituel du Hezbollah, affirme ne rien savoir du cas de M^me^ Haddad, répète que le Hezbollah ne participe à aucune prise d'otages, qu'il s'agisse de Libanais ou d'étrangers. Il s'engage toutefois à transmettre au gouvernement canadien tout renseignement que son organisation pourrait obtenir.

Question n^o^ 182—**M. McGuire:**

> À la suite de l'écrasement récent de l'appareil Hercules CC130 près de Alert, dans les Territoires du Nord-Ouest, a-t-on dépêché des hélicoptères CH113/113A Labrador sur les lieux de l'accident depuis les bases de Gander et de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, et de Trenton, en Ontario, et, dans l'affirmative, *a*) où se trouvaient ces appareils au moment du sauvetage des survivants, *b*) quel type d'hélicoptère a servi au transport des survivants, *c*) le gouvernement entend-il remplacer le CH113/113A au cours des quelques prochaines années?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Suite à l'écrasement du Hercules CC-130 près d'Alert (T.N.O.), des hélicoptères Labrador Ch113/113A ont été envoyé sur les lieux en provenance de Gander (T.N.) Greenwood (N.E.) et de Trenton (Ont.).

a) Au moment où l'hélicoptère de sauvetage CH-135 «Twin Huey» est arrivé sur les lieux (voir b) ci-dessous), les hélicoptères Labrador se trouvaient aux endroits suivants:

(1) Le Labrador de Gander était hors d'état d'usage à Iqaluit (T.N.O.) (Frobisher Bay), à cause de problèmes mécaniques survenus au cours de son vol vers le lieu de l'écrasement;

(2) Le Labrador de Greenwood était revenu à Greenwood, en raison des mauvaises conditons météorologiques; et

(3) Le Labrador de Trenton était en vol au-dessus de l'île d'Ellesmere, soit à environ 3 heures de vol au sud d'Eurcka (T.N.O.)

b) Un Twin Huey CH-135 de l'escadron 408 d'Edmonton fut utilisé afin d'évacuer les survivants. L'hélicoptère fut transporté à bord d'un Hercules CC-130, selon le plan de catastrophe aérienne («MAJAID»).

c) On prévoit remplacer les hélicoptères Labrador Ch-113/113A par une quinzaine d'hélicoptères de recherche et de sauvetage, entre 1998 et 2001.

Question nº 192—**M. Mifflin:**

En ce qui concerne le système de défense aérienne à basse altitude (DABA), dans l'énoncé des besoins présenté, *a*) quel est le but du système, *b*) qu'est-ce qu'il est censé défendre et contre qui, *c*) quel est le coût total du projet pour le programme en 1991, *d*) quelle somme a été dépensée et quelle masse d'équipement cela représente-t-il, *e*) quel montant de dépense prévoit-on consacrer à ce projet (i) au cours des années à venir, (ii) quelle masse d'équipement cela représente-t-il, *f*) quels sont les coûts annuels de PF & E prévus?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale: a) Le projet devait initialement fournir, au personnel et à l'équipement des forces canadiennes assignés à l'OTAN, une capacité de défense aérienne qui soit moderne et efficace. En accord avec l'annonce de la politique du gouvernement en septembre dernier, ce but doit être réajusté. L'équipement de défense aérienne servira maintenant à protéger le personnel et l'équipement des Forces canadiennes dans des rôles et tâches nouvellement définis, tels que l'envoi éventuel d'un corps expéditionnaire composé d'une brigade terrestre et de deux escadrons d'avions de chasse CF-18.

b) L'équipement fourni par le projet de défense à basse altitude est conçu pour protéger les formations de l'armée (ex. brigade) ou de l'équipement essentiel (ex. les champs d'aviation, les avions ou autres installations) contre toute attaque à basse altitude. Ces attaques peuvent provenir d'avions à haut rendement, d'hélicoptères ou d'autres véhicules aériens.

c) Le coût total initial du projet approuvé par le Conseil du trésor était de $1 135M, mais on estime que le coût du projet sera considérablement moins élevé que prévu.

d) Les dépenses totales des années précédentes sont de $495M et un montant additionnel de $170M est prévu au budget de l'année financière courante (AF 91/92). Ces sommes représentent la majeure partie de l'équipement clef, la provision de munitions, une bonne partie du support logistique et des coûts d'infrastructure et de gestion. Plus spécifiquement, ceci inclus la livraison de:

a. tous les dispositifs de conduite de tir «Skyguard» (10);

b. tous les canons jumelés 35mm (20);

c. 18 des 36 «ADATS»;

d. la provision de munitions 35mm;

e. un lot initial de missiles «ADATS»;

f. la provision (plus de 90%) du support logistique pour le canon jumelé et le dispositif de conduite de tir «Skyguard»;

g. un petit pourcentage du support logistique des «ADATS»; et

h. construction s'y rattachant.

e) L'assemblage, la mise à l'essai et la livraison de 18 «ADATS» restent à venir, ainsi que la livraison des pièces de rechange et autres pièces d'équipements requises pour le support logistique des «ADATS», et ce, pour toute leur durée de vie. Les dépenses prévues pour les années à venir sont estimées à $350M.

f) Selon le plan initial de déploiement, on avait estimé le coût d'opération et d'entretien du système de canon (Canon jumelé et dispositif de contrôle de tir «Skyguard») et des «ADATS» à environ $55M par an. Toutefois, si la nouvelle structure des Forces canadiennes ne requiert la mise en opération que d'une fraction de ces deux flottes d'équipement, l'estimé de F & E devra être réduit en conséquence.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES MOTIONS PRÉSENTÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

M. le Président: Hier, le député de Cap-Breton—Richmond-Est a invoqué le Règlement, au nom de son parti, au sujet des dispositions du Règlement qui doivent guider les décisions de la présidence sur les débats d'urgence.

J'ai répondu au député qu'il serait sans doute préférable de revenir sur la question ce matin. Aussi, je vais céder la parole au député dans un instant.

Je dois ajouter que le député d'Algoma, sauf erreur, à une demande à présenter, et je vais l'entendre par la suite. Mais tout d'abord, le rappel au Règlement.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole aujourd'hui pour revenir sur une question que j'ai déjà soulevée à deux reprises. Je vais donc parler très brièvement de l'article 52 du Règlement et d'un certain nombre de ses dispositions et rappeler qu'une grande latitude est accordée à la présidence pour décider si telle ou telle question peut faire l'objet d'un débat aux termes de cet article du Règlement.

Je voudrais lire à la présidence le paragraphe 387 de la sixième édition de Beauchesne:

> C'est ce qu'on appelle communément un «débat d'urgence», quoique les questions abordées n'appellent pas toujours d'urgence le débat. Dans une large mesure, vu l'article 52 du Règlement, le Président décide à sa discrétion s'il convient de recourir à cette procédure. Le Règlement prescrit qu'il doit s'agir d'une affaire déterminée dont l'étude s'impose d'urgence. L'affaire doit également concerner les responsabilités administratives du gouvernement et ne pouvoir être discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens. Mais la plupart des décisions fondées sur ces conditions demeurent subjectives. Peu de décisions catégoriques sont possibles. Lorsqu'il rend sa décision, le président peut tenir compte du désir qu'a l'ensemble des députés de tenir un débat.

Je rappelle à la présidence que, par le passé, les députés ministériels et même la présidence, sauf erreur, ont laissé entendre que, en accordant un débat d'urgence, on se trouverait à enlever du temps pour l'étude des affaires pressantes du gouvernement. Nous le reconnaissons tous, le gouvernement a parfaitement le droit de régler le programme des travaux de la Chambre.

Par votre entremise, monsieur le Président, je répondrai aux députés que ce n'est pas le cas. Comme les heures de séance de la Chambre ont changé, la tenue d'un débat aux termes de l'article 52 ne peut pas nuire à l'étude des travaux dont le gouvernement a parfaitement le droit de saisir la Chambre.

Deuxième élément, les députés ont tenté, par le passé, d'interpréter le recours à cette disposition comme un moyen employé par les députés de l'opposition pour retarder les initiatives gouvernementales, comme une tactique dilatoire. Ce n'est pas du tout le cas, monsieur le Président. Comme je l'ai dit dans mes premières observations, ces débats ne perturbent aucunement le programme du gouvernement et ils ne peuvent absolument pas être considérés comme une tactique dilatoire.

Le troisième point que je soumets à votre attention, monsieur le Président, concerne l'idée de réforme, la réforme esquissée dans le rapport McGrath qui a été remis à la Chambre. Le rapport McGrath reflétait les vues de la Chambre, qui souhaite tenir davantage de débats d'urgence. C'est pourquoi je parle de ce rapport qui demandait la tenue d'un plus grand nombre de débats spéciaux sur diverses questions.

Quatrièmement, si cette mesure est autorisée d'une manière opportune qui ne porte aucunement atteinte aux décisions antérieures de la présidence, je pense qu'elle offre la possibilité que tous les députés—non seulement ceux qui forment l'opposition officielle, mais bien tous les députés du Parlement, même ceux qui font partie du gouvernement, les députés indépendants et ceux de tous les autres partis à la Chambre—aient amplement l'occasion de participer à des débats spéciaux.

Un certain nombre de députés, en particulier le leader parlementaire du gouvernement, moi-même ainsi que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, ont discuté de réforme, et certains changements ont été apportés à la Chambre au cours des 12 derniers mois. Toutefois, il n'y a pas de meilleure façon de procéder à une réforme parlementaire que de discuter de questions qui intéressent les députés.

À titre d'exemple, je mentionne le débat qui est demandé relativement à la gestion de l'offre. Les deux partis d'opposition, c'est-à-dire l'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique, ont demandé la tenue d'un tel débat lundi, puis mardi et mercredi encore. Un nombre assez considérable de députés jugent que cette question est suffisamment importante pour faire l'objet d'un débat. Il ne s'agit pas d'une question banale: celle-ci a des conséquences profondes sur le système de gestion de l'offre au Canada, et elle intéresse beaucoup non seulement les investisseurs directs dans ce système, mais aussi un grand nombre de Canadiens. C'est là un bon exemple à retenir, dans l'esprit de la réforme dont nous avons à tout le moins parlé ici à la Chambre, et la présidence voudra peut-être prendre en compte ces considérations.

En résumé, monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une tactique dilatoire. Une telle mesure n'entraverait aucunement les travaux du gouvernement. Cette question est assez importante pour que deux partis à la Chambre, ainsi que d'autres députés, l'aient soulevée et aient demandé la tenue d'un débat pertinent. La tenue d'un tel débat

serait conforme à l'esprit de la réforme—peut-être pas à la lettre de la réforme, mais certainement à son esprit—et elle offrirait à tous les députés la possibilité d'invoquer le motif d'urgence.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de soulever ces points. Je crois avoir respecté le délai de cinq minutes auquel j'ai fait allusion hier, pour discuter d'une question que je juge importante—non seulement dans le cadre de nos délibérations d'aujourd'hui, mais aussi pour les semaines et les mois à venir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à ce même sujet, je tiens à ajouter deux ou trois brèves observations à celles de mon collègue.

• (1030)

Je tiens à préciser tout de suite qu'il ne faut nullement voir dans mes observations une critique des décisions que des présidents ont prises dans le passé au sujet de ces débats, conformément à l'article 52 du Règlement. Après tout, une condition régissant la tenue d'un tel débat est évidemment qu'il doit y avoir une véritable urgence. Ce que nous voulons, monsieur le Président, c'est que vous donniez une interprétation légèrement différente à ce qu'il faut entendre par une véritable urgence, comparativement à ce qui a été fait à cet égard par le passé. Peut-être pourrions-nous nous entendre sur une définition à adopter à l'avenir.

Je veux tout simplement dire que le mot «Parlement» signifie «parler» et que s'il y a quelque chose qui est devenu évident ces derniers temps, s'il y a quelque chose qui ressort clairement du rapport Spicer et de ce que nous disent nos électeurs, c'est que les Canadiens veulent que nous parlions de choses qu'ils trouvent pertinentes.

Nous avons l'occasion de parler ici de projets de loi, mais cela fait d'ordinaire partie des affaires courantes du pays et, souvent, cela n'est pas nécessairement prioritaire dans l'esprit des gens, mais quelque chose de manifestement très important que nous devons faire. Évidemment, nous sommes toujours liés par la pertinence du projet de loi ou de la motion dont nous sommes saisis.

Il y a aussi le fait que, au cours de la période des questions, qui constitue l'autre occasion évidente pour nous de prendre la parole, nous devons nous limiter à des déclarations très brèves, car nous ne disposons que de quelques secondes et, évidemment, lorsque nous posons des questions, vous nous rappelez toujours que ce n'est pas le moment de débattre d'une affaire, mais bien de poser une question. Nous subissons donc là des contraintes.

Ce que nous allons faire ce soir, par suite d'un accord intervenu entre tous les partis représentés ici, c'est permettre aux députés de rendre compte à la Chambre, en un sens, des points de vue et préoccupations de leurs électeurs au sujet des propositions constitutionnelles. Je crois que la Chambre prend là une initiative vraiment positive et très progressiste.

Je pense que les gens veulent de plus en plus que nous nous attaquions aux importantes questions de l'heure. Ils veulent que le Parlement soit plus attentif à leurs intérêts et qu'il réagisse davantage à ce que nous considérons tous sans doute comme des questions cruciales auxquelles le pays fait face. Mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle, a soulevé la question de la gestion de l'offre. Cette question nous préoccupe beaucoup, et je suppose qu'il en va de même de tous les députés, quels que soient leur parti ou leur région. Tous conviendront sans doute que la décision qui sera prise bientôt au sujet des systèmes de gestion de l'offre et des offices de commercialisation sera très lourde de conséquences.

Maintenant, monsieur le Président, vous vous demandez sans doute si c'est vraiment une question urgente. Si on tient compte d'événements qui se sont déjà produits, et je pense en particulier à l'affaire de la place Tiananmen, nous étions tous d'accord pour dire qu'il y avait urgence, et un débat s'est tenu à ce sujet ce soir-là. Cependant, quand on a annoncé des réductions majeures chez VIA Rail ou quand il s'est agi de la crise du secteur des pêches, ces questions n'ont pas été considérées comme des problèmes urgents dans l'immédiat, et il n'y a donc pas eu de débat d'urgence là-dessus, même si plusieurs députés l'avaient à juste titre demandé. Je ne critique pas du tout votre décision parce que vous avez jugé que ces questions étaient certes graves, mais pas au point de rendre nécessaire à ce moment-là la tenue d'un débat d'urgence que réclamaient certains députés.

Ainsi, je voudrais abonder dans le même sens que mon collègue et dire que nous devons trouver un moyen qui n'accaparerait pas le temps que la Chambre doit consacrer à la gestion des affaires du pays, car nous reconnaissons que le gouvernement a en fait un programme; les affaires du pays ne peuvent pas attendre. Si nous assouplissions notre définition de débat d'urgence, nous permettrions à cette institution de mieux répondre aux préoccupations ainsi qu'aux besoins de notre pays et

donnerions aux députés l'occasion d'agir en exprimant les opinions de leurs électeurs sur les enjeux de l'heure.

Monsieur le Président, je veux simplement dire que j'apprécie d'avoir la chance de participer à cette discussion sur un sujet très important, selon moi. En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de dire que nous vivons à une époque déterminante pour le pays. En tant que députés, nous sommes conscients des tensions qui existent au pays. Je soupçonne qu'au cours des prochains mois, d'ici les prochaines élections générales, ces tensions se seront généralisées et exacerbées. Je pense que nous avons besoin d'un moyen de libérer la vapeur, de soulager un peu l'anxiété et les tensions qui grandissent ici, monsieur le Président, dans cette Chambre conçue pour nous permettre de nous exprimer, parce que trop peu de députés ont réellement la possibilité de prendre la parole, au nom de leurs électeurs, sur les enjeux de l'heure.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, moi non plus je ne veux pas prendre beaucoup de temps, mais je voudrais toutefois répondre brièvement aux observations de mes collègues d'en face.

Le leader parlementaire du Parti libéral a fait valoir quatre arguments très clairs et précis que je ne vais pas répéter, mais auxquels je me rends volontiers. Ce sont, à mon avis, des arguments très valables. C'est aussi ce que nous souhaitons. Nous voulons que des discussions et des débats s'engagent entre les députés. Or, je veux fixer une limite.

Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme les autres députés le savent, notre façon de procéder normalement nous permet de dialoguer, de débattre des questions et de traiter des mesures législatives. Dans 90 à 95 p. 100 des cas, cette méthode fonctionne très bien. Il arrive que le système ne marche pas, mais c'est dû au sectarisme d'une institution comme la nôtre.

Voici où je veux en venir: reportons-nous à l'article 52 du Règlement, qui traite des débats d'urgence, et au renvoi au paragraphe 387 du Beauchesne que mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral, a lu en entier. Je ne vais pas tout répéter, mais je voudrais insister sur une phrase en particulier. Le Règlement est clair: il doit s'agir d'une affaire déterminée dont l'étude s'impose d'urgence.

Mes collègues d'en face voudraient que le Président donne une autre interprétation au mot «urgent», qu'il réexamine la question et qu'il donne un sens plus large à ce qu'il faut entendre par une affaire urgente, afin de susciter un débat de plus. Selon moi, cela équivaudrait à enfreindre le Règlement, car celui-ci prévoit qu'il doit s'agir d'une affaire déterminée dont l'étude s'impose d'urgence.

Avec de la bonne volonté, je crois que l'on peut arriver aux mêmes résultats en procédant autrement, d'une façon plus conforme à nos traditions et qui, selon moi, est plus sûre pour notre institution. Si vous deviez élargir la portée du terme comme le proposent mes collègues, monsieur le Président, d'une certaine façon, la présidence remplacerait les voies habituelles que nous tentons de suivre à la Chambre.

Je vous fais remarquer, monsieur le Président, que les voies habituelles multiplient les occasions de tenir des débats sur des questions importantes, mais pas nécessairement urgentes, c'est-à-dire qui n'ont pas à être étudiées ou réglées dans l'immédiat.

Le leader néo-démocrate à la Chambre parle d'une motion que nous avons adoptée à l'unanimité à la Chambre hier, justement en vue de créer une telle occasion à propos de la question constitutionnelle. Je dois reconnaître que, si l'on pense à la réforme et au groupe de travail McGrath dont il a été question précédemment, cette façon de procéder est vraiment celle que nous recherchons. Il faudrait que cela se reproduise plus souvent, car tous les députés des deux côtés de la Chambre veulent avoir leur mot à dire sur de telles questions.

Mon argument est le suivant: très simplement, si le Président devait décider de réinterpréter le mot «urgent» lorsqu'il s'applique à cette règle particulière, je crois qu'il se trouverait dans une position vulnérable. Il est préférable de laisser les voies habituelles remplir ce rôle.

Je voudrais signaler qu'à mon avis, nous devrions envisager ce rôle avec un esprit généreux et en pensant à l'atmosphère que nous voulons créer à la Chambre des communes, une institution sérieuse dont les membres sont des gens responsables qui veulent s'occuper de questions importantes. Par conséquent, il faut à l'occasion mettre de côté l'esprit de parti et vraiment s'efforcer de donner à chaque député des deux côtés de la Chambre une occasion de discuter de cette question.

M. Dingwall: Je tiens à dire à mon collègue par l'entremise de la présidence qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de retarder indûment le débat. Je voudrais lui préciser que, comme il le sait pertinemment, la présidence doit

examiner un certain nombre d'éléments avant de statuer sur une demande de débat d'urgence.

Pour la gouverne du député, on précise dans le Règlement:

> . . .le Président devrait tenir compte de la mesure dans laquelle l'affaire en question concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle et qu'il devrait également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Ce sont-là les éléments sur lesquels le Président doit s'appuyer pour prendre sa décision.

• (1040)

J'apprécie l'intervention du secrétaire parlementaire, car j'y vois à nouveau un signe qu'il est prêt à collaborer pour nous permettre d'intervenir sur des questions de fond, des questions importantes.

Je ne voudrais pas que mon collègue d'en face quitte la Chambre aujourd'hui avec l'impression que, d'une façon ou d'une autre, nous essayons de dire au Président que nous souhaitons une nouvelle définition d'un terme en particulier. Il n'est pas question pour nous de discuter de l'étymologie d'un mot.

À l'instar de la présidence, le député doit comprendre qu'avec le passage du temps, ce qui était une urgence il y a un an peut ne plus l'être maintenant. Il est possible qu'une question soit vraiment urgente aujourd'hui, mais que dans trois semaines ce ne soit plus le cas. Cela devient alors un critère tout à fait subjectif plutôt qu'objectif.

Selon moi, comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, la présidence a su faire preuve d'un bon jugement dans le passé et continuera à le faire à l'avenir. À mon avis, il ne faut pas conclure, à partir des observations de mon collègue d'en face, que le Président devrait être limité à une stricte interprétation littérale d'un mot en particulier. Le Président doit avoir une certaine latitude étant donné que le Règlement permet d'interpréter l'expression en question.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Je serai très bref. Je voudrais simplement participer à ce débat, bien que je ne sois pas à la Chambre depuis aussi longtemps que beaucoup de mes collègues qui ont déjà pris la parole. Depuis trois ans que je siège au Parlement, sauf erreur, il n'y a eu pas plus de cinq débats d'urgence. Et je suis généreux en disant cela.

Certes, quelques-uns d'entre eux ont eu lieu avec le consentement des partis, après que la présidence a refusé d'autoriser un débat pour le motif, je présume, que la situation n'était pas urgente.

Autrement dit, on a interprété le Règlement d'une manière des plus restrictives. Les observations qui sont faites aujourd'hui, et je sais que le secrétaire parlementaire en convient, confirment bien cela.

Dans mes observations, je voudrais dire à la présidence qu'il serait peut-être juste de déterminer quelles sont les possibilités offertes aux députés de participer à des débats sur des questions publiques urgentes. Je dois dire que ces possibilités sont réellement très limitées.

Bien sûr, il y a la période de questions, mais elle ne vise pas réellement à tenir un débat.

Il y a également les déclarations de députés, mais encore une fois, elles ne constituent pas un débat. Il y a ensuite le débat sur la motion d'ajournement. Mais le problème avec ce débat, c'est qu'il porte sur des questions qui, habituellement, ont été soulevées plusieurs semaines avant, pendant la période de questions. La plupart du temps, on ne ressent plus un sentiment d'urgence, et il est rare qu'on ait la possibilité de débattre une question le jour même où elle a été soulevée. Cela n'arrive pratiquement jamais. Elle est ordinairement reportée pendant des semaines, à cause du grand nombre de demandes de débat d'ajournement qui attendent d'être entendues.

Par conséquent, le débat d'urgence proposé conformément à l'article 52 du Règlement est vraiment l'une des rares occasions où l'on peut discuter à la Chambre de questions d'intérêt public qui sont de nature urgente, mis à part les jours réservés à l'opposition auxquels l'opposition peut décider de renoncer pour débattre une question urgente.

J'estime que, pour répondre aux attentes des Canadiens qui les ont élus, les parlementaires doivent organiser un débat exhaustif, pas pour régler un problème, mais pour en discuter et, éventuellement, pour trouver une solution. Je crois qu'invoquer l'article 52 du Règlement est tout à fait indiqué ici pour amorcer la discussion des sujets de plainte.

Puisque l'article 52 du nouveau Règlement prévoit que la Chambre n'a plus à prendre le temps de ses travaux ordinaires pour tenir un débat, il n'y a aucun désagrément pour le gouvernement si ce n'est celui de tenir un tel débat.

Autrement dit, quand il autorise la tenue d'un débat, le Président ne suspend pas les travaux ordinaires de la Chambre; il ne fait que prolonger les heures de séance pour permettre au débat d'avoir lieu. C'est là une distinction importante qu'il faut faire, car la situation était

différente dans les années 50 et 60. Je prierais le Président de la prendre en considération dans l'interprétation de cet article du Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à souligner qu'il existe un article du Règlement qui s'applique précisément à la tenue des débats d'urgence.

Je crains que nous ne voulions faire assumer ici à la présidence un rôle que le Règlement ne lui confère pas.

Par ailleurs, je crois que nous devons être très prudents. Nous nous apprêtons à affronter des critiques voilées de décisions que nous avons prises et du processus que nous avons suivi. J'estime, monsieur le Président, que les décisions qui ont été prises sont bonnes, que nous ne devrions pas hésiter à les appuyer et que nous devrions suivre ce que l'on appelle les voies normales.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai écouté attentivement la question soulevée par le député de Cap-Breton—Richmond-Est, ainsi que les commentaires du député de Kamloops, du député de Kingston et les Îles et du secrétaire parlementaire qui, par le passé, s'est toujours intéressé de près aux ordres de la Chambre et à certaines étapes de la réforme de ces ordres.

Je dirais tout d'abord aux députés que je ne considère pas cette intervention et cette discussion comme une critique des anciens présidents ou de leurs décisions, ni comme une critique à mon égard. Je veux que l'on comprenne bien cela.

Je pense aussi que les députés et le public qui nous regarde doivent bien comprendre également que nous sommes parfois critiqués parce que nous ne nous conduisons pas de façon civilisée. Nous avons eu, ce matin, un exemple de délibération on ne peut plus civilisée.

Je suis au courant des arrangements particuliers conclus, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, «par les voies habituelles», et mentionnés par les intervenants des deux côtés, pour permettre de donner aux députés du temps supplémentaire pour parler de la sérieuse question de la Constitution. Je dois dire, en tant que Président, que les observations faites par les deux côtés pour défendre cela sont justes et méritent d'être appuyées.

Décision de la présidence

La difficulté devant laquelle se trouve la présidence, c'est que tant qu'une recommandation appuyée par les députés ne sera pas venue du Comité de la gestion et des services aux députés, tant qu'il n'y aura pas une interprétation différente du mot «urgent», la présidence sera liée par la définition actuelle.

Cela dit, il y a beaucoup de choses qui traversent l'esprit du Président lorsqu'il essaie de déterminer s'il s'agit vraiment d'une urgence ou si les circonstances évoluent quotidiennement vers une urgence ou au contraire vers un dénouement. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est en a justement parlé.

On a fait remarquer qu'il y a eu des cas où, par le biais des voies habituelles que mentionnait le secrétaire parlementaire, ce qui n'était peut-être pas une urgence au sens strict et étroit pour un débat d'urgence, a néanmoins été accepté par les deux côtés de la Chambre, parce que l'on estimait, en général qu'il était dans l'intérêt du public qu'un débat ait lieu dans cette enceinte.

Je suis également conscient du fait, mentionné par le secrétaire parlementaire et les députés de Cap-Breton—Richmond-Est et de Kingston et les Îles, que suite aux recommandations du comité de réforme—acceptées partiellement seulement—, le vieux dilemme du Président, qui devait décider s'il fallait perturber l'ordre du jour pour accorder un débat d'urgence, est maintenant disparu. C'est du passé. Et on a souligné avec raison qu'un débat d'urgence aurait lieu après le dernier point de l'ordre du jour, sauf le vendredi.

Je crois maintenant que le mieux que je puisse faire, c'est de réfléchir sérieusement à ce qui a été dit. On crée une situation très difficile en demandant à un Président de modifier les règles unilatéralement. Il reste qu'un président doit examiner un certain nombre de choses en déterminant ce qui constitue une urgence. Ainsi, ce qui, à un certain moment, ne constitue pas une urgence, peut en être une plus tard, et une situation qui est en train de devenir une urgence ne doit pas nécessairement être abordée comme une urgence pour plusieurs raisons, notamment, parce qu'il est possible que les choses prennent une nouvelle tournure ou parce que le sujet pourra être abordé à un autre moment. La présidence doit tenir compte de tous ces facteurs et de bien d'autres.

• (1050)

Sachez que je vois l'échange de ce matin comme un échange très constructif et j'espère que je pourrai prendre une décision aussi sage que vous le souhaitez tous.

De toute évidence, si la règle était changée, d'autres facteurs entreraient en ligne de compte. Il pourrait être plus facile d'accepter les débats d'urgence. Il faut opposer à cela la voie préconisée par le secrétaire parlementaire qui correspond aux voies normales, aspect très important du fonctionnement de la Chambre des communes.

J'étudierai attentivement ce qui a été dit, et il se pourrait très bien que nous discutions plus en profondeur de la question à un autre moment.

J'ajouterai encore—et je sais que le député de Cap-Breton—Richmond-Est le comprendra—que cette requête est un peu inhabituelle, car elle ne constitue pas un rappel au Règlement dans le sens où nous l'entendons habituellement. Peut-être pas. Son intervention n'était pas motivée par quelque chose qui vient de se produire à la Chambre ou qui s'est produit pendant la période des questions, mais portait sur notre Règlement, l'une de nos règles et son interprétation. Les arguments ont été exposés brièvement et de manière fort courtoise, ce qui, à mon sens, facilite les choses.

J'entendrai maintenant le député d'Algoma. Je sais qu'il nous reste encore à aborder un sujet précis qui a déjà fait l'objet de quelques discussions cette semaine. J'écouterai encore des interventions sur ce sujet.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai invoqué l'article 52 du Règlement pour demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de délibérer d'une question urgente, à savoir les mesures que le gouvernement doit prendre immédiatement pour protéger les offices canadiens de régulation de l'offre et de commercialisation dont l'existence même est gravement menacée par les négociations du GATT. Je demande également que le gouvernement s'attaque à la crise que traversent les exploitations familiales et l'industrie agro-alimentaire au Canada.

On ne peut concevoir la peur, les craintes et l'angoisse des 35 000 à 45 000 aviculteurs et producteurs laitiers du pays. Ils organisent des manifestations. Ils écrivent à leurs députés. Ils exigent que leur gouvernement s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir. L'aspect personnel se pose ainsi: Ces gens vont-ils survivre si les propositions qui ont été faites sont adoptées? Ils pensent que non.

Et ça, c'est le côté humain, le plus important; mais sur le plan macroéconomique, c'est aussi très important. Ils produisent pour 10 milliards de dollars. Ils représentent une source sûre pour ce qui est des denrées mises en marché selon le système de régulation de l'offre au pays.

Mais, qui plus est, ce sont 100 000 emplois et la survie de milliers de collectivités rurales au Canada qui sont en jeu.

C'est pour cette raison que je demande l'ajournement de la Chambre afin de discuter de cette question urgente.

M. le Président: Comme je l'ai déjà dit, nous sommes saisis de cette question à la Chambre depuis plusieurs jours. Je pense avoir été très clair hier lorsque j'ai dit, en rejetant la demande du député, que cela ne voulait pas dire pour autant que d'autres ne pourraient pas revenir à la charge.

Comme je l'ai dit hier, j'ai écouté très attentivement les échanges, questions et réponses, pendant la période des questions et je ferai de même aujourd'hui. J'attendrai la fin de la période des questions pour me prononcer sur cette requête.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que la députée de Northumberland avait la parole. Il lui reste encore deux minutes.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je parlais des répercussions désastreuses que le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada pourrait avoir sur ma circonscription de Northumberland.

Depuis 1990, les coûts de l'assistance sociale ont presque triplé. Actuellement, notre conscription accuse un déficit de 400 000 $ que les municipalités devront absor-

ber en imposant de nouvelles taxes aux propriétaires fonciers.

Comme nous le savons, nos électeurs ont plus que leur part de taxes pour le moment, et ils ne peuvent en prendre plus. Pour l'année qui vient, on estime que la circonscription de Northumberland comptera environ 20 496 assistés sociaux de plus que les 9 994 de l'année dernière.

Je voudrais terminer mon intervention en citant un extrait d'une des nombreuses lettres que j'ai reçues de mes électeurs. Ils en ont vraiment ras le bol des restrictions que le gouvernement impose en vue de réduire le déficit. Cette lettre me vient d'un ancien pasteur associé de la Trinity United Church de Cobourg, en Ontario, maintenant à la retraite.

En voici un extrait: «Si nous étions en temps de guerre, on trouverait tout de suite de l'argent. Tout le monde serait au travail. Personne n'aurait faim. Les usines bourdonneraient pour préparer la grande tuerie.»

«Déficit? A-t-on jamais entendu parler de déficit en temps de guerre? Qui se soucie des sommes que nous avons dépensées l'année dernière dans la guerre du Golfe? Sitôt la guerre terminée, nous voilà repartis. Nous devons réduire le déficit. Nous devons imposer des restrictions. Nous devons équilibrer budget et on nous fait accroire qu'à l'exclusion de toute autre chose, l'ennemi, c'est le déficit.»

«Qu'en est-il de la pauvreté chez les enfants? Une horreur, s'il en est une. Qu'en est-il des familles qui éclatent parce qu'elles sont sans travail? Des gens qui se suicident à cause du chômage? Des Canadiens qui sont sans abri en plein hiver? Pourquoi les dirigeants fédéraux ou provinciaux ne créent-ils pas des programmes de travaux publics pour réparer les routes, les égoûts et les trottoirs ou faire des recherches en vue de trouver d'autres sources d'énergie? Il y a tant de choses à faire, et tous ces gens attendent qu'on les mette au travail. Pourquoi les gouvernements ne se servent-ils pas de leurs pouvoirs et de leur imagination pour nous sortir du marasme économique? S'ils peuvent le faire facilement en temps de guerre, pourquoi pas en temps de paix?»

«Nous sommes prêts à appuyer avec enthousiasme tout programme de ce genre que vous pourriez mettre en oeuvre. Nous en avons ras le bol des coupes qui n'en finissent pas. Il existe certainement un autre moyen d'y arriver.»

Cet appel est lancé au nom des électeurs de ma circonscription de Northumberland et de tous les citoyens du pays qui s'opposent fortement au maintien du plafonnement imposé au Régime d'assistance publique du Canada, ce régime qui vient en aide aux plus démunis de notre pays.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je suis aussi heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-32. Ce projet de loi aura des répercussions importantes pour les électeurs de ma circonscription, Cochrane—Supérieur.

Notre pays traverse une période très très difficile. Nous subissons une récession «fabriquée au Canada» et la tentative du gouvernement pour relancer l'économie a totalement échoué.

L'acharnement du gouvernement à juguler l'inflation a fait grimper artificiellement les taux d'intérêt, ce qui a entraîné la récession. À cause de cette stratégie, les petites entreprises n'ont pas pu emprunter afin de se moderniser, de s'agrandir et de constituer des stocks raisonnables. Il est bien évident que les fabricants et les fournisseurs ont souffert à leur tour et que bon nombre de travailleurs ont dû être mis à pied.

La chaîne de magasins de détail Sears a enregistré son premier déficit depuis 1950. Les dirigeants de la compagnie Sears ont déclaré qu'il s'agissait de la récession la plus grave depuis la grande crise de 1929. Lorsqu'on examine les statistiques indiquant que 1,4 million de canadiens sont sans emploi et que 2,2 millions sont des assistés sociaux, on comprend plus facilement l'anxiété et le désespoir de la population en général.

Et que fait le gouvernement? Il présente le projet de loi C-32, en vertu duquel la contribution du gouvernement fédéral au régime sera maintenue au niveau de 1990. Monsieur le Président, il est impossible de se «serrer la ceinture» lorsqu'on étouffe déjà.

À tout cela vient s'ajouter l'effet du projet de loi C-21 qui a réduit de 50 à 42 semaines la période d'admissibilité aux prestations d'assurance chômage. Étant donné la présente récession, les chômeurs ne peuvent trouver du travail et ils vont gonfler les rangs des assistés sociaux. L'impact de cette situation est énorme sur les municipalités qui n'ont plus la capacité financière de maintenir leurs services et leurs programmes puisque les dollars des contribuables sont consacrés aux budgets d'aide sociale. Les chefs d'entreprise de notre pays sont enclins maintenant à adopter une attitude plus libérale. Ils estiment que la guerre contre le déficit menée avec tenacité par le gouvernement a vraiment aggravé la situation. En fait, les mesures économiques peu judicieuses de celui-ci ont bloqué l'économie.

• (1100)

Pendant une récession, le gouvernement devrait renoncer provisoirement à réduire le déficit pour conserver

les emplois et assurer autant que possible la bonne marche de l'économie.

Les chefs d'entreprise sont aussi partisans de baisser l'impôt sur le revenu des particuliers au lieu de réduire la taxe de vente. Ce serait avantageux pour le gouvernement d'augmenter les crédits d'impôt des particuliers. De telles mesures permettraient aux gens d'avoir davantage de revenu disponible.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire quelles conséquences le projet de loi et toutes les autres mesures conservatrices ont eu sur les habitants de ma circonscription de Cochrane—Supérieur. Les habitants du Nord ont dû supporter la suppression des avantages fiscaux qui leur étaient consentis, la forte hausse du coût du combustible ainsi que les réductions massives des services sociaux et des transports, notamment en ce qui concerne la fréquence des trains de voyageurs et des avions vers Toronto. La politique gouvernementale du dollar cher a frappé l'élément vital de Cochrane—Supérieur. Les ravages qu'elle a causés dans les industries forestières, minières et du tourisme ont démoralisé les habitants du Nord.

L'exode de notre précieuse jeunesse vers les possibilités d'avenir qu'offre le Sud augure très mal de notre survie future.

Nous sommes entre l'enclume et le marteau en Ontario. D'un côté, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a imposé des réductions et de l'autre côté le gouvernement conservateur propose d'appliquer un plafond aux paiements de transfert versés aux provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Cela signifie que ces provinces vont devoir encore une fois assumer une plus grande partie des dépenses, si les services doivent être maintenus à leur niveau actuel. Dans ma province, l'Ontario, l'économie se porte plutôt mal, et la situation du nord de l'Ontario est encore plus précaire.

Dans la conjoncture actuelle, je trouve incroyable qu'on nous demande d'approuver un projet de loi visant à plafonner les paiements de transfert aux provinces. Cela n'a aucun bon sens, surtout en ce moment où les assistés sociaux sont plus nombreux que jamais.

Au nombre des programmes qui ont été gravement touchés par de telles mesures et qui le seront encore figure le Programme de subventions accordées aux résidents du nord de l'Ontario pour frais de transport à des fins médicales. Comme le nom du programme l'indique, il s'agit d'une aide financière accordée aux malades qui doivent se rendre dans le sud de l'Ontario pour y recevoir des soins spécialisés. Cette aide permet de couvrir certains frais de transport et de logement.

L'an dernier, la province a réduit la distance ouvrant droit à la subvention et autorisé les subventions complémentaires. Le volume de demandes de remboursement a doublé mais, faute de fonds, le ministère n'a pas accru les effectifs du bureau qui administre le programme. Par conséquent, il faut maintenant quatre mois, au lieu de six semaines, pour obtenir un remboursement.

Un grand nombre de mes électeurs s'en sont plaints. Permettez-moi de citer le cas de cette personne qui doit dépenser environ 400 $ par mois pour aller se faire soigner à Ottawa, dont seulement 280 $ lui sont remboursés. Si l'on ne traite qu'une demande tous les quatre mois, elle n'obtiendra que trois remboursements par an, même si elle a présenté douze demandes.

À mon avis, ces gens sont pénalisés parce qu'ils sont malades. Je tiens à souligner la gravité de ce problème que l'adoption du projet de loi C-32 ne fera qu'aggraver.

Par ailleurs, ce projet de loi visant à plafonner les paiements de transfert n'augure rien de bon pour le système d'éducation dans ma circonscription. Le degré de stress et d'angoisse y est déjà tel que cette nouvelle pression est tout à fait injustifiée. Dans ma ville natale, trois écoles publiques relevant du conseil scolaire de Kapuskasing et du district ont grand besoin d'être remises en état. L'école secondaire date de 1956, tandis que l'école Eastview a ouvert ses portes en 1961 et que la construction de l'école Diamond Jubilee remonte à 1927. Les frais d'exploitation et d'entretien de ces installations sont astronomiques. Logiquement, la construction d'une nouvelle école publique s'impose. Si le projet de loi C-32 est adopté, il n'en sera que plus difficile pour la province de trouver les moyens de financer un tel projet. Or, tous les Canadiens ont le droit d'étudier dans un milieu propice à l'apprentissage.

Ce gouvernement manque réellement de perspicacité en introduisant ce projet de loi en ce moment. Vous avez remarqué j'en suis sûr, monsieur le Président, que les députés conservateurs de l'arrière plan ne sont pas trop nombreux à avoir dit ce qu'ils pensent du projet de loi, tout simplement parce qu'ils ne l'approuvent pas. Cependant, il est encore temps de dire non au projet de loi C-32, non au ministre des Finances.

Les Canadiens ont besoin d'aide, il leur faut de quoi manger et du travail. Il est temps que les conservateurs se rendent compte que, derrière ces sombres statistiques, il y a des êtres humains. Il faut faire repartir l'économie, et pour cela, nous avons besoin de stimulants, non de nous serrer la ceinture.

J'aimerais en terminant indiquer que je suis rigoureusement opposé à cette mesure législative. Je ne vois pas comment le projet de loi C-32 sera utile aux habitants de ma circonscription de Cochrane—Supérieur. La réduc-

tion des paiements de transferts obligera les provinces à annuler certains programmes. Le projet de loi C-32 ne fera que créer plus de difficultés pour les chômeurs ainsi que pour les assistés sociaux et causer de sérieux casse-tête aux conseils d'administration des hôpitaux et aux commissions scolaires. C'est une mesure législative régressive qui va nuire à la capacité des provinces de satisfaire aux besoins essentiels de notre société.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, cette mesure est la plus dévastatrice de toutes les décisions regrettables qu'a prises le gouvernement pour appliquer son idéologie indépendamment des réalités auxquelles font face les habitants de notre pays. Outre que cette mesure ne tient pas compte de la tradition qui veut qu'un gouvernement central essaie d'établir un équilibre et d'assurer une certaine équité entre les provinces en faisant preuve d'impartialité dans son rôle d'organisme financier central, le gouvernement essaie, sur le plan psychologique, d'étouffer toute tentative qui s'impose afin de nous sortir seuls de cette situation.

Cette politique du gouvernement fédéral de réduire les fonds et de se défiler est à l'image de ce qu'il y a de pire dans le tatchérisme et le reaganisme.

Malgré l'écart considérable qui sépare l'opposition officielle—le Parti libéral—et le Nouveau Parti démocratique, leur parti, le nôtre et en fait certains membres que l'on qualifie de conservateurs gauchisants ont toujours eu en gouvernant le sens du but commun tant dans la prospérité que dans l'adversité.

Les rares fois où nous avons mis de côté nos divergences idéologiques pour pallier à des crises nationales, cette instance—le Parlement—et le parti majoritaire, ont toujours réussi à aider les habitants de notre pays à surmonter la crise.

Ce n'est malheureusement pas le cas en ce moment. Quel qu'ait pu être le but recherché par le gouvernement lorsqu'il a imposé le plafond il y a quelques mois, il n'est plus possible de le justifier dans les circonstances actuelles. Il n'y a pas une collectivité dans notre pays qui ne souffre pas cruellement d'une pénurie d'emplois, de l'absence d'une économie mixte et, franchement, d'un manque de leadership de la part du gouvernement fédéral pour assurer un apport de fonds de démarrage.

Nous avons maintenant passé le point où nous devons en tant que politiciens faire valoir nos divergences d'opinions entre partis politiques. Les Canadiens ne veulent plus nous voir jouer ce rôle nécessaire de défenseurs de différentes opinions et idéologies. Ils veulent nous voir passer à l'action et cela dès maintenant avant que tout le pays ne soit mis en péril.

Alors que le débat sur les questions constitutionnelles n'en finit plus, les Canadiens ont l'impression que le pays ne tourne pas rond. Ils s'inquiètent de nous voir nous disputer ici au Parlement tandis que le pays s'en va rapidement au diable. Il est important de nous demander sérieusement s'il est nécessaire de maintenir le RAPC, d'écouter attentivement les députés qui proposent des programmes de rechange et, sans égard aux idéologies politiques respectives, de prendre sérieusement en considération ce qu'ils proposent. J'ai déjà parlé longuement de la possibilité d'utiliser les fonds placés dans les REER pour acheter des obligations municipales destinées à financer la réfection des routes, des systèmes d'égouts et des trottoirs au Canada. On aurait pu disposer d'argent à consacrer à ce programme si on n'avait pas imposé ce plafonnement. Personne n'a le monopole des bonnes idées; le problème, c'est que le gouvernement souffre de blocage et reste sourd aux idées nouvelles.

• (1110)

Je ne veux pas exposer à nouveau la proposition que j'ai faite concernant les obligations municipales. Un journal de Vancouver, le *Vancouver Sun*, a publié de larges extraits d'un long article que j'ai écrit à ce sujet, et je serai heureux de distribuer des photocopies de cet article publié dans le *Vancouver Sun*.

Je voudrais cependant aujourd'hui exposer une autre proposition. L'ancien gouvernement libéral dirigé par Pierre Elliot Trudeau avait proposé un projet faisant appel, dans le cadre du Programme énergétique national, à la coopération des provinces possédant une industrie énergétique, qui est maintenant si mal en point; malgré d'importantes divergences d'opinions et un profond désaccord, on a essayé d'établir une politique énergétique globale au Canada. La politique énergétique nationale ne plaisait pas à l'Alberta. Certains aspects de cette politique ne plaisaient certes pas non plus à la Colombie-Britannique, mais on avait au moins discuté de l'exploitation de cette précieuse ressource ici au Canada et sur les marchés étrangers.

Certaines restrictions imposées par l'Accord de libre-échange nous empêchent présentement d'être maîtres chez nous et de définir notre propre avenir en matière énergétique. Je voudrais évoquer une possibilité particulière qui s'offre à nous de créer des emplois en exploitant

notre gaz naturel et en améliorant nos débouchés sur les marchés.

À l'heure actuelle, notre pays est obligé de vendre son gaz naturel exclusivement aux États-Unis. À cause du plafonnement, il n'y a pas de fonds disponibles pour commencer à essayer d'autres possibilités.

Pour créer des emplois tout en faisant de l'argent, le gouvernement fédéral devrait vendre sur le marché asiatique du gaz naturel liquéfié. L'idée de le faire en collaboration avec les provinces avait été avancée dans les années 70; on s'y était opposé principalement sous prétexte que nos réserves de gaz naturel étaient limitées. Or, et c'est formidable, on a, depuis, confirmé l'existence de vastes réserves de gaz naturel dans notre pays.

En supprimant le plafonnement et en accordant à cet égard certaines options à l'Alberta et à la Colombie-Britannique et peut-être aussi aux territoires, nous pourrions entreprendre de conclure avec l'étranger des contrats de vente de gaz naturel liquéfié. Ce gaz serait transporté par des navires canadiens qui auraient eux-mêmes été fabriqués dans des chantiers navals du Canada. Et ces marchés pourraient être exploités aussi bien par le secteur privé que par le secteur public.

Pour l'Alberta et la Colombie-Britannique et pour le secteur en difficulté du pétrole et du gaz, tant privé que public—pour ce qui reste de Petro-Canada—ce serait une occasion de créer des emplois sous la conduite du gouvernement et, grâce à l'argent récolté à l'étranger, d'investir dans une industrie qui a grand besoin d'un coup de main.

Les provinces devraient conclure sous les auspices du fédéral des contrats fermes de vente de gaz naturel à la Corée, au Japon, à Taiwan et peut-être à Hong Kong, mais c'est discutable. Les pays que j'ai mentionnés ont besoin de cette source d'énergie stable.

Avec le plafonnement, les gouvernements ne peuvent entreprendre les initiatives nécessaires pour concrétiser cette idée. C'est pourquoi je suis opposé à ce plafonnement.

La construction de deux navires adaptés au transport du gaz naturel liquéfié—la conversion n'entraîne qu'une perte de 8 p. 100—rapporterait 50 millions de dollars à des chantiers navals de l'Ouest, notamment, je le dis de bonne foi, aux chantiers de ma circonscription. La côte est pourrait également récolter 50 millions de dollars.

Sous réserve de conditions de vente particulières, nous exigerions d'assurer nous-mêmes au moins 60 p. 100 du transport du GNL et 75 à 80 p. 100 de l'entretien de la flotte, de manière à garantir des emplois stables. En limitant sa contribution aux provinces, le fédéral entrave ce genre d'initiatives.

C'est dans un esprit non sectaire que je demande au gouvernement de faire preuve de plus de leadership en cette période de crise économique nationale.

J'exhorte le gouvernement à comprendre que les Canadiens cherchent un guide: ils veulent un gouvernement volontaire, résolu. Je suis désolé de le dire, mais avec ce genre de mesure législative, le gouvernement en place ne propose que des compressions; il n'offre aucune solution de rechange qui permettrait d'espérer en des jours meilleurs.

Nous pouvons faire mieux que cela en tant que Canadiens. Nous pouvons transcender les considérations de parti, si difficile que cela puisse être. La crise actuelle exige qu'on fasse preuve de leadership, mais je crois sincèrement que les conservateurs en sont incapables. Ils sont fatigués, épuisés. Alors de deux choses l'une: ou bien ils retirent ce projet de loi, ou bien ils déclenchent des élections.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme c'est la première véritable occasion que j'ai de traiter d'une mesure législative à la Chambre cette année, je voudrais en profiter pour souhaiter une bonne année à tous mes électeurs d'Ottawa-Centre ainsi qu'à tous les citoyens de notre beau et grand pays.

À l'instar de la grande majorité des députés, j'ai pu, ces deux derniers mois, m'entretenir avec bon nombre de mes électeurs. Certains s'indignaient des décisions prises par le gouvernement fédéral, d'autres, des initiatives du gouvernement provincial, certains s'en prenant même aux deux niveaux en même temps.

J'ai également discuté avec des groupes très intéressants qui ne se plaignaient pas et qui refusaient de le faire. En ces temps difficiles, ils avaient plutôt des suggestions à faire. J'ai décidé que j'allais prendre l'habitude de soumettre leurs suggestions à la Chambre des communes chaque fois que l'occasion se présenterait.

J'ai été particulièrement impressionné par une suggestion que m'a faite Brian Wetherdon, de l'église St. Andrew's. J'ai rencontré Brian il n'y a pas tellement longtemps, et il m'a fait part d'une idée qui mérite d'être

transmise à mes collègues députés et à tous les Canadiens.

L'église St. Andrew's n'est qu'à deux rues de la colline du Parlement. Les membres de cette église ont créé un programme de nutrition pour les familles. Tous les mois, cinq à sept personnes rencontrent un animateur qui leur enseigne comment faire leurs achats et préparer des repas pour améliorer l'alimentation de leur famille en fonction de leur revenu. J'aborderai un peu plus tard la question du revenu familial.

Cette toute nouvelle initiative permet d'atténuer les effets de la pauvreté chez les enfants et de réduire la demande de services qu'offrent les banques d'alimentation. Il faut aussi tenir compte du fait que les participants à ce programme partageront les connaissances qu'ils viennent d'acquérir avec leur famille et leurs amis. Il aura donc un effet d'entraînement. À mesure que le programme se développera, plusieurs seront formés en vue de recevoir la formation, et les bienfaits du programme ne cesseront de se multiplier avec le temps.

• (1120)

Le programme est vraiment une initiative communautaire. L'Ottawa Emergency Food and Clothing Centre en a proposé l'idée, qui a été adoptée par l'église St. Andrew's. Le Centre de santé communautaire du centre-ville d'Ottawa fournit du personnel pour former les participants.

À mon avis, le programme de nutrition pour les familles est une initiative communautaire qui répond efficacement à un problème qui devient de plus en plus grave dans les diverses localités du Canada, sans occasionner de frais pour le gouvernement fédéral. S'ils étaient adoptés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou si celui-ci en était l'auteur et l'administrateur, ces programmes coûteraient cher. Cependant, si le ministère ne faisait qu'appuyer ce genre d'initiative en tant que programme efficace pouvant être administré par les agences communautaires d'un bout à l'autre du pays, il est probable que beaucoup de groupes offriraient sans tarder des programmes semblables à un coût minimal pour le gouvernement du Canada.

C'est là un programme qui a été mis sur pied par un organisme non gouvernemental sans but lucratif dans ma circonscription, et je suis très fier de l'initiative de cet organisme et de ce qu'il a fait au fil des années pour les gens des environs et pour la population en général.

Presque en même temps, soit en janvier 1992, l'Ottawa-Carleton Food Coalition a publié un rapport annuel intitulé *The Hunger Crisis in Ottawa-Carleton*. Ottawa étant la capitale nationale, les gens de l'extérieur pourraient être portés à penser que la faim n'est pas un problème ici et que, pour quelque raison que ce soit, nous sommes à l'abri de ce fléau.

Voici certaines des conclusions qu'on pouvait lire dans ce rapport. Il y était clairement précisé que, contrairement à ce que bien des Canadiens croient, les gens qui vont dans les banques d'alimentation peuvent être des gens qui travaillent ou qui ont un certain revenu. Selon ce rapport, plus de 75 p. 100 des personnes qui font appel aux banques d'alimentation dans notre région reçoivent une forme quelconque d'aide sociale. Pour ce qui est du reste, 10 p. 100 touchent des prestations d'invalidité, 5 p. 100 reçoivent de l'assurance-chômage, et il y en a aussi une faible proportion qui sont des travailleurs. Dans notre région, cette proportion est de 5 p. 100—5 p. 100 des personnes qui utilisent les banques d'alimentation travaillent à plein temps.

Prenons, par exemple, le revenu mensuel d'une famille monoparentale comprenant deux enfants, qui est d'environ 1 213 $, et comparons-le à ce que le gouvernement fédéral considère comme le seuil de la pauvreté, soit 1 952 $. On peut voir que, même si nous avons des programmes sociaux parmi les plus progressistes en Amérique du Nord, les familles qui reçoivent cette aide n'arrivent pas à joindre les deux bouts et sont obligées de faire appel aux banques d'alimentation.

Nous avons sur les bras un problème national qui exige l'attention du pays tout entier. Le gouvernement a procédé à des restructurations et étudie diverses possibilités dans les domaines de la formation de la main-d'oeuvre et de la création d'emplois. Il est temps que le gouvernement applique les freins, en ce qui concerne ses mesures sur les paiements de transfert prévues dans le projet de loi C-32. Ce projet plafonnerait l'augmentation des paiements de transfert versés à des provinces comme l'Ontario, qui accusera cette année seulement un manque à gagner de plus de 900 millions de dollars.

La vaste majorité des assistés sociaux ont de 14 à 49 ans. Plus de 52 p. 100 des prestataires ont entre 30 et 39

ans. C'est donc une crise nationale, et tout le pays doit s'en préoccuper.

Nous sommes opposés au projet de loi tel que proposé à l'étape de la troisième lecture. Nous demandons au gouvernement de retirer ce projet, qui tombe à un bien mauvais moment et qui va frapper durement ceux qui ont le plus besoin de notre aide.

L'initiative de l'église St. Andrew's mérite l'appui des divers niveaux de gouvernement et constitue une excellente solution pour la collectivité. Je voudrais rappeler ce que mes collègues ont dit de cette mesure législative. Elle vient au mauvais moment, elle fera du tort aux Canadiens et elle ne réglera en rien les problèmes sociaux et économiques auxquels nous devons nous attaquer.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir faire aujourd'hui quelques observations sur le projet de loi d'initiative ministérielle visant à modifier le Régime d'assistance publique du Canada. Ce projet de loi va fondamentalement appauvrir les électeurs de la circonscription que je représente ainsi que les Canadiens des régions rurales.

Nous discutons de cette question depuis fort longtemps. Mes collègues en ont souligné de nombreux aspects importants. Beaucoup d'électeurs de la circonscription de Haldimand—Norfolk m'ont personnellement parlé de ce projet de loi. Ils s'en inquiètent. D'un océan à l'autre, on nous a dit que ce sont les Canadiens démunis qui seront le plus durement touchés par ce projet de loi. A cause de cette mesure législative, de nombreux Canadiens seront privés de choses essentielles, comme la nourriture, le logement, les vêtements, les services d'utilité publique et certains articles ménagers.

Ce projet de loi va inévitablement entraîner des compressions visant les services aux personnes défavorisées, par exemple les soins dentaires, les services aux personnes handicapées, les foyers d'accueil pour les enfants victimes de violence, les maisons d'hébergement sécuritaires pour les femmes victimes de violence ainsi que les garderies subventionnées pour les familles à faible revenu.

En fin de compte, ceux qui ont le moins les moyens de subir ce genre de compressions gouvernementales vont être les plus durement touchés. Les orientations économiques du gouvernement actuel vont permettre aux riches de continuer à s'enrichir, tandis que les pauvres vont inévitablement payer la note.

C'est tout simplement injuste. À mon avis, le gouvernement ne pouvait choisir de pire moment que la crise économique actuelle pour présenter ce projet de loi. Le gouvernement ne semble pas conscient de la situation au Canada, surtout dans les milieux ruraux canadiens, ou il ne semble pas s'en préoccuper.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que de nombreux Canadiens ont perdu leur emploi à cause de la récession? Certains sont temporairement sans emploi, mais de plus en plus de gens vont avoir besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral. Ce n'est absolument pas le moment de présenter un projet de loi de ce genre.

• (1130)

Le Régime d'assistance publique du Canada fait partie intégrante des relations fédérales-provinciales depuis près de 30 ans et il témoigne de la coopération et de la coordination entre tous les niveaux de gouvernement au Canada. C'est, en fait, un des programmes qui a uni le Canada. C'est à des programmes de ce genre qu'on reconnaît les Canadiens et qu'on les distingue des Nord-Américains.

Qui plus est, ce programme reflète des valeurs qui sont chères aux Canadiens et dont ils se sont inspirés pour bâtir leur pays, soit l'amour du prochain, le partage et la compassion. Ces valeurs ont toujours été respectées depuis la Confédération, depuis que le principe de la péréquation a été énoncé dans la Constitution. Ce principe survit aux pourparlers constitutionnels actuels. Toute la question de la péréquation est l'une des choses dont ont parlé tous les Canadiens ayant pris la parole aux conférences constitutionnelles.

Il semble cependant que nous nous sommes acheminés vers un fédéralisme fiscal. Nous avons toujours ce dépôt sacré qui est le Régime d'assistance publique du Canada, mais les limites fixées pour les paiements de transfert aux provinces ont pour ainsi dire réduit ce programme à néant. Les prestations destinées à ceux qui en ont le plus besoin ont été réduites.

Les programmes relevant du Régime d'assistance publique du Canada sont importants parce qu'ils tentent de répondre à tout le problème de la pauvreté. En fait, ils tentent d'éliminer la pauvreté, dont la plus grave manifestation, chez nous, est la pauvreté chez les enfants.

L'objectif du régime d'atténuer, d'éliminer ou de prévenir les causes de la pauvreté est cependant encore plus important. Il ne s'agit pas seulement d'envoyer des chèques d'aide sociale. Il s'agit d'offrir des services pour aider les gens à surmonter cette période de difficultés économiques. La décision du gouvernement de plafonner les transferts à l'Ontario dans le domaine de l'aide sociale perpétuera malheureusement le cercle vicieux de la pauvreté.

Je profite de l'occasion pour exposer le problème dans une perspective rurale, parce que les régions rurales du Canada sont souvent oubliées quand les gouvernements prennent des décisions sur ces questions. On dirait parfois que le gouvernement a oublié qu'il existait des pauvres dans le Canada rural.

Ma circonscription, Haldimand—Norfolk, occupe une position unique en son genre parmi les régions rurales du Canada. Le problème comporte deux volets, monsieur le Président.

Tout d'abord, notre secteur agricole traverse la pire crise qu'il ait jamais connue. Beaucoup d'agriculteurs désertent en effet les fermes familiales et tentent de s'établir dans d'autres régions. Le gouvernement doit se rendre compte que bon nombre des difficultés du monde agricole au Canada sont directement liées à ses propres politiques économiques.

Le deuxième problème qui assaille ma circonscription, c'est la désindustrialisation du sud-ouest de l'Ontario. Dans cette région, et notamment dans le secteur manufacturier, de plus en plus d'emplois sont perdus parce que des usines ferment ou déménagent aux États-Unis. On ne se lancera pas dans un débat sur les causes de ce phénomène, quoiqu'on ne puisse s'empêcher de songer à la libéralisation des échanges.

Le Canada rural a de plus en plus besoin de l'appui du gouvernement. Bien des habitants des régions rurales éprouvent de réelles difficultés économiques pour la première fois de leur vie et ne savent vraiment pas comment s'en sortir. Ils s'adressent aux services sociaux et font appel à l'assistance publique pour la première fois de leur vie. Ils sont terrifiés et inquiets. Ils ne savent pas de quoi l'avenir sera fait.

Que font-ils une fois qu'ils ont perdu leur emploi de même que tout espoir d'en trouver un autre là où ils habitent? Ils s'en vont ailleurs, et c'est ainsi que l'infrastructure rurale disparaît, malheureusement, petit à petit.

Lorsque le gouvernement retire ainsi des fonds aux régions rurales, le fardeau retombe inévitablement sur l'assiette fiscale locale. Le ministre des Finances répète sans cesse qu'il nous faut choisir entre des hausses d'impôt ou une escalade du déficit. Je dirai au ministre qu'il est en train de hausser l'assiette fiscale locale de mes électeurs.

S'il n'est pas allé voir ce qui se passe dans sa propre circonscription, je lui dirai que, dans la mienne, les gens en ont ras le bol de payer des impôts. Ce programme ne fera qu'alourdir leur fardeau fiscal. Franchement, ce projet de loi entraînera inévitablement une hausse d'impôt à un niveau ou à un autre.

Les conséquences qu'entraîneront les réductions des paiements du RAPC dans ma circonscription seront énormes. Les circonscriptions rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario ont beaucoup à perdre. Comme le dirait le ministre des Finances, elles sont les mieux placées pour assumer le fardeau supplémentaire. Pourquoi le gouvernement fédéral imposerait-il aux pauvres des milieux ruraux de l'Ontario et du Canada ce fardeau de la dette nationale ou du déficit fédéral? Pourquoi ceux qui viennent tout juste de perdre leur ferme ou leur emploi auraient-ils à supporter ce fardeau supplémentaire qui est transféré à la province de l'Ontario?

Il est évident que les gens n'ont pas à souffrir de cela. Cessons donc de faire porter le débat sur les provinces ou les niveaux de gouvernement. Commençons donc à parler des gens, des gens qui ont le droit de savoir pourquoi ce gouvernement procède de cette façon en ces temps économiques difficiles où ils ont pourtant besoin de l'aide du gouvernement.

L'initiative du gouvernement tombe plutôt mal. Pourquoi tient-il tellement à adopter ce projet de loi? Je demande donc au gouvernement de réexaminer ce projet de loi, compte tenu des difficultés économiques que nous connaissons.

En guise de conclusion, je dirai que je n'en fais pas une affaire de parti. Je ne m'oppose pas au gouvernement pour le simple plaisir de la chose. En fait, ce projet de loi, en limitant l'augmentation de la contribution fédérale au RAPC jusqu'en 1995 pour les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, est une erreur qui ne pouvait tomber plus mal. Je suis convaincu que nombre de députés d'en face en conviendront. Le projet de loi va frapper durement les éléments de notre société qui ont déjà assez souffert, y compris ceux qui sont des victimes directes de la présente récession.

Il semble que les gens d'en face aient oublié les valeurs qui font la fierté des Canadiens, soit la compassion, le partage et la générosité. C'est pourquoi je presse le gouvernement et les députés ministériels de demander au premier ministre de retirer ce projet de loi et, à tout le moins, de permettre aux Canadiens de lui dire que ce projet de loi est une erreur qui tombe plutôt mal.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le président, j'ai le plaisir, au nom de mon parti et des électeurs de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley que je représente, de prendre la parole au sujet du projet de loi d'initiative ministérielle C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Sur bien des points que j'ai étudiés en ce qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada, on peut constater les difficultés et les problèmes qui découleront de cette mesure législative introduite par le gouvernement.

Dans le court temps dont je dispose, je voudrais exprimer certaines de nos inquiétudes au sujet de cette mesure législative et faire ressortir les points où ses effets se feront le plus sentir.

Le projet de loi C-32 n'a que deux pages. On ne saurait imaginer tout le tort que peuvent causer deux pages quand il s'agit d'un texte de loi. La plupart des députés le savent, le projet de loi autorise l'application prolongée de la limite de 5 p. 100 d'augmentation des crédits versés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et d'Ontario. Vous vous rappelez, monsieur le Président, que le projet de loi C-69 imposait ce plafond jusqu'en 1992. Le projet de loi C-32 étend cette mesure jusqu'en 1995.

La plupart des gens ne savent pas trop comment le gouvernement fédéral a fait pour bâtir une société fondée sur l'aide ainsi que le partage et ignorent le fonctionnement du Régime d'assistance publique du Canada. Le RAPC est en fait le seul mécanisme dont dispose le gouvernement fédéral pour offrir de l'aide et des services sociaux à l'échelle nationale.

Pensons aux paiements de transfert, à l'aide gouvernementale, à une foule de programmes tous plus merveilleux les uns que les autres. Or, dans bien des cas, les gens ignorent l'ampleur et l'importance que peuvent avoir des programmes comme le RAPC pour le pays tout entier. Ce qui est regrettable, bien entendu, c'est que le gouvernement cherche à se décharger de ses responsabilités sociales et financières. Selon mes informations, le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique estime que les compressions prévues dans le projet de loi C-32 s'élèveront à quelque 1,2 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

• (1140)

Le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique examine l'état des finances avant la prochaine session de l'assemblée législative qui devrait s'ouvrir probablement en mars. Il s'aperçoit que le gouvernement du Crédit social a laissé dans une situation financière précaire la province. Tout y est passé: les créditistes n'ont rien laissé. Les coffres sont vides, et les créditistes se demandent encore comment cela est arrivé, à l'instar des gens de la Colombie-Britannique, d'ailleurs. En plus de l'énorme dette que le Crédit social leur a léguée, les habitants de la Colombie-Britannique sont maintenant victimes des compressions que le gouvernement fédéral pratique dans le Régime d'assistance publique du Canada.

Ce régime prévoyait au départ un partage à parts égales entre le gouvernement fédéral et les provinces des dépenses en matière de services sociaux. En violant l'entente en question, le gouvernement fédéral remet en question ses engagements à l'égard des programmes sociaux et crée un dangereux précédent, manifestement, pour l'avenir de toutes les ententes fédérales-provinciales.

Je corresponds régulièrement depuis un an avec la ville de Prince George qui a des mécanismes permettant d'apporter de l'aide à des groupes communautaires qui offrent des services fort utiles à nos habitants grâce au financement prévu en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Je remercie son maire, John Backhouse, pour les discussions que nous avons eues ainsi que, bien entendu, les fonctionnaires de la mairie de Prince George.

Selon moi, les gens de cette localité seront très surpris de connaître non seulement le montant de la contribution que le gouvernement fédéral apporte à trois organismes particulièrement importants, mais de savoir également ce qui va se passer maintenant à la suite de la décision du gouvernement d'imposer un plafond dans le cas du Régime d'assistance publique du Canada. Est-ce que je vais être forcé de dire à ces organismes et à la ville de Prince George que les harpagons et les Néanderthaliens du Parti conservateur ont décidé de sabrer dans les services offerts par l'Association de la paralysie cérébrale de la Colombie-Britannique, qui administre l'admirable Centre de développement de l'enfant à Prince George, ainsi que par la St. Patrick's House Society et l'Association canadienne des paraplégiques?

Ces trois organismes ont bénéficié du Régime d'assistance publique du Canada. À moins que les membres du Parti conservateur aient changé d'idée, que dirons-nous à ces groupes qui ont accompli leur travail? Nous devrons leur dire que l'aide qu'ils reçoivent sera réduite. Ils demanderont vraisemblablement au gouvernement de la Colombie-Britannique d'aider comme il le peut. Bien sûr, ce gouvernement est aux prises avec une situation financière difficile. Un rapport, qui devrait paraître sous peu, montrera exactement comment Ottawa et l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique ont ravagé les comptes de la province.

L'Association de la paralysie cérébrale qui finance le Centre de développement de l'enfant, monsieur le Président, a reçu à peine plus de 11 000 $ et elle a des demandes en suspens pour les années financières 1989-1990 et 1990-1991; la St. Patrick's House Society reçoit plus de 30 000 $ et elle a une demande en attente; et il y a l'Association canadienne des paraplégiques. Nous avons contribué, monsieur le Président.

Le gouvernement du Canada s'est rendu dans ces collectivités, grâce à ce programme et à la collaboration des administrations locales, et il a déclaré: «Nous pouvons aider. Nous pouvons aider à améliorer la société et à

lui conférer plus de compassion.» Je défie les conservateurs de venir avec moi visiter le Centre de développement de l'enfance et de dire aux parents et aux enfants qu'il réduit le financement du centre, de sorte qu'il ne pourra plus fonctionner comme avant. C'est le raisonnement que le gouvernement n'a pas fait. Il n'a pas réfléchi aux conséquences de ce projet de loi. Il va donc obliger ces groupes communautaires et ces administrations locales à lutter constamment pour obtenir davantage de fonds et d'aide leur permettant d'offrir ces programmes qui sont grandement nécessaires.

Pourquoi? Beaucoup de gens soutiennent, et j'estime qu'un consensus se développe actuellement dans le pays, que le gouvernement n'a aucune vision de l'avenir du Canada. En fait, monsieur le Président, je crains qu'il en ait une, sauf que la vaste majorité des Canadiens ne la partagent pas à l'heure actuelle.

Il s'agit d'un programme que rejettent actuellement dans son ensemble les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays de l'Europe centrale et occidentale. En effet, dans ces pays, les habitants sont aux prises avec le point de vue conservateur de leurs gouvernements et, dans certains cas, d'anciens gouvernements communistes. Ces gens luttent pour l'instauration d'une démocratie sociale qui leur permettra d'accéder à des programmes et à des services gouvernementaux qu'ils pourront accepter et respecter.

À mon avis, le gouvernement canadien ne partage pas cette vision. Sa vision de l'avenir du Canada est celle de la ligne dure, de l'assujettissement aux forces du marché, qui rejette les gens ayant besoin d'aide. C'est justement ce que fait le projet de loi C-32.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des conséquences que ce projet de loi aura sur toutes les collectivités du Canada. Tous les députés devraient demander aux sociétés et aux administrations de leur localité ce qu'elles pensent de ce projet de loi. Leur opinion sera probablement unanime. Ce projet de loi est mauvais. Il devrait être rejeté aujourd'hui même.

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de vous faire part des graves lacunes que recèle ce projet de loi et, bien sûr, de mentionner un certain nombre d'orientations importantes que devrait prendre la politique sociale dans notre pays, orientations que le gouvernement a rejetées. Il est à espérer que les Canadiens rejetteront aussi le gouvernement aux prochaines élections.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole sur ce projet de loi car je m'oppose fermement aux intentions qu'il poursuit et qui me choquent en tant que député et en tant que personne.

Le projet de loi C-32 dont je parle nous ramène au projet de loi C-69 que la Chambre avait adopté et qui, notamment, limitait le montant des contributions à verser à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta, soit aux provinces riches, dans le cadre des programmes d'aide sociale. Je voudrais que l'on prenne en considération ici la réduction générale effectuée par le gouvernement dans les transferts aux provinces, dans les 14 types de transferts, dans le Financement des programmes établis, les paiements de péréquation et les paiements qui font partie de notre héritage en tant que Canadiens vivant dans un pays qui forme un tout, ce qui n'est pas, à mon avis, une mauvaise façon de voir notre pays ces temps-ci. Cela permet vraiment une plus grande égalité dans tout le pays.

À l'époque, le projet de loi C-69 m'avait fort inquiété; de même, je m'inquiète aujourd'hui de ce projet de loi parce qu'il attaque surtout les gagne-petit, ceux qui peuvent le moins se permettre d'être touchés par des réductions.

Les paiements de transfert dont je me préoccupe ont été débattus à maintes reprises par mes collègues de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique. Les difficultés énormes que leur réduction cause aux habitants de nos circonscriptions sont venues se rajouter aux nombreuses autres qui existaient déjà.

Je considère que je suis un parlementaire responsable, comme mes collègues. Je suis très conscient du fait que la dette nationale était de 168 milliards de dollars en 1984, et que 17 p. 100 de ce montant provenaient d'emprunts à l'étranger. Autrement dit, nous devions cet argent à des personnes résidant à l'extérieur du Canada.

• (1150)

Aujourd'hui, quelque sept ans après que le gouvernement a pris le pouvoir, elle est de 400 milliards. Je ne veux pas me lancer dans une grande discussion sur l'attribution du blâme. Je cite seulement des faits. Elle est de 400 milliards, et presque 40 p. 100 sont dus à des intérêts étrangers: des États-Unis, du Japon et d'Arabie saoudite. Nous avons perdu le contrôle de notre économie.

En plus de cela, à une époque où le gouvernement savait qu'une récession était imminente puisque de nombreux discours éloquents dans cette Chambre l'avaient annoncée, il a créé la taxe sur les produits et services,

alors que tout le monde de ce côté et probablement quelques-uns de l'autre également disaient: «Pour l'amour du ciel, si vous devez imposer cette taxe, ce n'est pas le moment, pas après 32 augmentations en six ans, vous aller achever le consommateur. Vous allez frapper surtout les classes à faibles et moyens revenus, parce que leurs dépenses en biens de consommation sont proportionnellement bien plus élevées que celles de la classe à hauts revenus.»

Il y a certains aspects de cela que je voudrais faire ressortir. Je me rappelle qu'en 1984 le premier ministre Mulroney disait que les programmes sociaux canadiens étaient des dépôts sacrés. Depuis trois ans, nous nous attaquons à ces programmes sociaux de tous côtés. Le gouvernement a d'abord présenté le projet de loi C-69, qui s'attaquait aux paiements de transfert et de péréquation et qui réduisait le RAPC. Maintenant, il en proroge l'application jusqu'en 1995 avec ce projet de loi. Nous avons augmenté les cotisations d'assurance-chômage. Nous avons réduit les prestations d'assurance-chômage. La part de l'employeur et de l'employé a augmenté de plus de 50 p. 100 en deux ans.

Quand vous achetez quelque chose dans ma province de Terre-Neuve, il faut automatiquement ajouter 20 p. 100 à son prix. Les gens n'ont déjà plus les moyens de se payer ce qu'ils achètent, et par-dessus le marché, ils doivent payer 20 p. 100 de plus. Et pour couronner le tout, les services médicaux diminuent et les frais de scolarité augmentent à cause de la réduction des paiements de transfert. Ce sont des programmes qui font partie de notre patrimoine national, les Canadiens ne peuvent pas s'en passer. Aux États-Unis et ailleurs, les gens nous envient de vivre dans un pays aussi formidable. Et si vous venez de Terre-Neuve, c'est encore mieux, je pense. Les gens disent alors que nous avons beaucoup de chance de venir de ce coin si charmant.

En tant que Terre-Neuviens et Canadiens, nous avons toujours été très fiers de vanter, devant nos amis étrangers, les mérites de notre système et de chanter les louanges de notre pays où les provinces les plus riches aident un peu les moins riches.

Une voix: Plus qu'un peu.

M. Mifflin: Bon, d'accord, plus qu'un peu sans doute.

L'essentiel, c'est que les provinces les plus riches aident les plus pauvres. Il n'y a pas d'euphémisme pour exprimer cette réalité. Ça ne me dérange pas de dire que je viens d'une province pauvre. Je suis très fier d'être originaire de cette province. Sa pauvreté ne change en rien le patriotisme de ses habitants. C'est pour eux un honneur d'être citoyens canadiens.

Mais ne nous égarons pas. Un des avantages d'être Canadien est la certitude universelle que notre pays prendra soin de nous. Si on n'avait pas de travail, on touchait l'assurance-chômage. Si on était malade, on n'avait pas besoin pour aller voir un médecin de se soucier d'avoir beaucoup d'argent ou un gros crédit sur son compte VISA. Si on connaissait des temps dificiles et que, d'une manière ou d'une autre, on perdait son emploi ou on était licencié, alors il y avait un système d'assistance sociale pour prendre soin de vous. C'était un très bon système, et je suis désolé de devoir dire dans le discours que je prononce ici que tout cela est en train de changer.

Voici ce que me disent mes électeurs: «Nous savons que les temps sont durs. Nous ne sommes pas certains de ce que nous pouvons faire pour y remédier, mais pour l'amour du ciel, conservons ce que nous avons maintenant qui est vital.» Les gens ne s'attendent plus à jouir de la sécurité qu'ils avaient auparavant. Le bilan de ces dernières années n'est pas encourageant à cet égard. Ils ont peur de perdre complètement l'assurance-chômage ainsi que l'assurance-maladie. Ils craignent que les prestations d'aide sociale ne soient pas suffisantes. Ils ont peur, et je ne veux pas augmenter leurs craintes. Le gouvernement dit: «La dette est trop élevée; par conséquent il faut que nous retirions de l'argent aux provinces.» En fait, voilà ce qu'il dit vraiment: «Nous allons retirer de l'argent aux Canadiens à revenu moyen et faible.» Un grand nombre d'entre eux sont à la tribune et composent le personnel. Je ne pense pas que cela soit juste ni équitable.

J'étais en voyage d'affaires aux États-Unis la semaine dernière et j'ai eu le plaisir d'avoir la compagnie de mes collègues américains, des sénateurs et des membres du Congrès, et je peux dire, ici à la Chambre, que j'en ai rencontré près de 20, mais la chose remarquable dont je me souviens, c'est qu'ils m'ont tous dit sans exception: «Ah, vous êtes Canadien, parlez-moi de votre système d'assurance-maladie.»

Ils sont inquiets aux États-Unis. Il y a 37 millions de personnes qui n'ont absolument aucune assurance. Ces gens souffrent de divers maux, mais ils ne consultent pas le médecin parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Par conséquent, leur état s'aggrave et quand ils se décident enfin à le consulter, il est trop tard ou ça leur coûte les yeux de la tête.

Les Américains dépensent 800 milliards de dollars en soins de santé, soit 3 500 $ par personne en moyenne. Si j'en crois mes amis médecins, c'est énorme. Alors, ces 37 millions d'Américains sont inquiets.

Comme un des membres du Congrès m'a fait observer ceci, lors d'une discussion sur nos problèmes mutuels. «Vous savez, m'a-t-il dit, l'économie nous pose des problèmes énormes, tout comme le régime de soins de santé d'ailleurs, mais si notre pays est aussi merveilleux que nous aimons à le croire, nous allons sortir du marasme. Peut-être pas avant l'été, voire l'automne ou même l'année prochaine, mais nous en sortirons. Nous devons nous accrocher à cet espoir.» Mais le problème du régime de soins de santé aux États-Unis, lui, n'est pas près de disparaître. Il persistera même après la relance économique.

Je m'étonne que nous cherchions à imiter nos cousins du Sud dans certains cas. Je pense, entre autres, au libre-échange et autres domaines où nous essayons d'établir des règles du jeu équitables. Dans celui des soins de santé, toutefois, ce sont eux qui prennent exemple sur nous. Et, que faisons-nous? Nous démolissons notre régime. Nous avons des années et des années d'avance sur eux dans ce domaine.

En terminant, laissez-moi vous dire que le projet de loi à l'étude me contrarie beaucoup. Pour en revenir au Régime d'assistance publique du Canada, j'estime que les Canadiens ont su se doter en 24 ans d'un système d'assistance sociale qui se compare avantageusement à tout ce qui existe ailleurs dans le monde. Sanctionné par une loi fédérale, le RAPC leur a en outre donné un fort sentiment d'appartenance. Mais voici que cette mesure législative vient retirer aux Canadiens l'avantage extraordinaire dont ils jouissaient, les privant dans une certaine mesure de leur identité à un moment pour le moins inopportun pour notre pays.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de donner mon avis sur le projet de loi C-32, par lequel le gouvernement fédéral se propose de plafonner les contributions qu'il verse à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta au moyen du Régime d'assistance publique du Canada.

Je vais le faire de deux points de vue: en tant que députée de la région de Hamilton, qui sera durement touchée par cette mesure et en tant que porte-parole des personnes handicapées qui seront également très affectées.

J'ai les dernières statistiques concernant les assistés sociaux dans la municipalité de Hamilton—Wentworth. En l'espace d'une année, le nombre d'assistés sociaux est passé de 18 000 à 26 000. J'aimerais faire remarquer que ce problème est directement attribuable aux mesures économiques du gouvernement. Un grand nombre d'assistés sociaux le sont parce qu'ils n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et qu'ils ne peuvent pas trouver un autre emploi. Nombre d'entre eux ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier par suite de l'Accord de libre-échange conclu par les conservateurs, ou encore parce que la TPS a tué les petites entreprises—notamment dans les secteurs de la vente au détail et de l'industrie de l'accueil, en raison des achats transfrontaliers qui ont augmenté depuis l'entrée en vigueur de la TPS.

Si ces gens ont perdu leur emploi, c'est à cause du gouvernement qui a aussi augmenté les cotisations d'assurance-chômage et réduit les prestations aux chômeurs afin qu'ils cessent plus rapidement de toucher des prestations à ce titre; et voilà qu'à présent, il réduit l'aide sociale. C'est le principe des répercussions en cascade appliqué à la pauvreté et c'est une honte. Après avoir fait de folles dépenses, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario se rend compte qu'il ne peut plus se permettre de verser des prestations d'aide sociale suffisantes afin de permettre aux gens et à leur famille de vivre dans la dignité.

• (1200)

Entre les demeurés sur le plan social que sont les responsables à Ottawa et les demeurés sur le plan économique que sont les responsables à Queen's Park, il est étonnant qu'il y ait encore des emplois en Ontario.

Je dois dire que l'incompétence de ces deux gouvernements augure bien des chances que mes collègues libéraux et moi avons d'être réélus. Hélas, ce n'est certes pas une consolation pour les sans-abri, les chômeurs et les milliers d'enfants qui font la queue chaque jour devant les banques d'alimentation.

Le gouvernement dit plafonner les contributions versées à l'Ontario dans le cadre du RAPC parce que c'est une province riche. J'inviterais les députés d'en face à venir à Hamilton parler avec les sidérurgistes qui ont perdu leur emploi ou parcourir les rues et voir les devantures bardées de planches des commerces et autres entreprises qui ont fait faillite. Je me permets de vous dire que ces gens-là ne pensent plus que l'Ontario soit une province riche. Le gouvernement oublie que, relativement parlant, l'Ontario a souffert davantage que les autres provinces de la récession actuelle.

Bien sûr, le ministre des Finances continue à nous dire que les politiques économiques du gouvernement visent toutes à réduire le déficit. Elles constituent une «restructuration nécessaire». J'aimerais que le ministre aille ex-

pliquer cela aux enfants qui font la queue à la banque d'alimentation: «Désolé, les enfants, je sais que vous n'avez pas assez à manger, mais nous sommes en pleine 'restructuration nécessaire'. Je suis désolé si vous n'avez pas de manteau d'hiver ou de chaussures convenables, mais nous sommes en pleine 'restructuration nécessaire'. Et je suis désolé si vos parents ne peuvent pas trouver d'emploi, mais nous sommes en pleine 'restructuration nécessaire'.»

Je ne pense pas que ces enfants trouveraient l'explication très convaincante, et moi non plus.

Je voudrais signaler l'effet dévastateur que la mesure à l'étude aura sur des milliers de personnes invalides partout au Canada. Les députés ministériels évoquent avec fierté les amendements apportés au projet de loi C-18 en se vantant d'avoir donné 65 millions de dollars aux personnes invalides. Mais les mêmes votent en faveur du projet de loi C-32 qui amputera de plus de 2 milliards de dollars les paiements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Ces députés ont voté en faveur d'une mesure législative qui réduira les soins à domicile pour les invalides, les soins de santé pour les invalides, les programmes de réadaptation pour les invalides, le financement des résidences pour invalides et les services d'emploi pour les invalides.

J'espère que les députés d'en face reconnaîtront qu'un très grand nombre d'invalides au Canada vivent dans la pauvreté et seront très cruellement touchés par la mesure à l'étude.

Les ministériels nous rappellent aussi que le premier ministre a annoncé à Winnipeg l'affectation de 31 millions de dollars par an à des programmes destinés aux personnes handicapées. Mais ils semblent oublier qu'il y a plus d'un an, ils ont voté en faveur du projet de loi C-69, qui a réduit de plusieurs milliards de dollars le Financement des programmes établis, et les programmes sociaux. Ils semblent oublier qu'ils ont réduit de 100 millions de dollars la Planification de l'emploi et de 411 millions le financement des logements sociaux. Ils semblent oublier qu'ils ont voté en faveur de la réduction des transferts pécuniaires aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie.

Le gouvernement a réduit les programmes sociaux de milliards et de milliards de dollars. Ces programmes sont ceux-là mêmes sur lesquels comptent les personnes handicapées pour obtenir des logements convenables, se sortir de la pauvreté ainsi que vivre dignement et librement le plus possible.

Le gouvernement a sapé tous les grands programmes dont les personnes handicapées ont besoin pour réussir. Je me demande comment les ministériels peuvent arriver à dormir la nuit tout en sachant ce qu'ils ont infligé à ces gens parmi les plus démunis de la société.

Dans le dernier exposé budgétaire, le ministre des Finances a eu le culot de dire: «Ce gouvernement a fait plus que tout autre pour améliorer les possibilités données aux Canadiens affligés d'un handicap de participer plus équitablement et plus complètement à la vie professionnelle, sociale et personnelle.»

Comparez ces belles paroles à ce que l'Association canadienne de paralysie cérébrale a dit au sujet du projet de loi qui plafonne le RAPC: «L'incroyable souffrance que cela impose aux pauvres et aux personnes handicapées ne saurait être justifiée.»

Voilà ce que les personnes handicapées pensent de cette mesure législative. La souffrance qu'elle impose ne saurait être justifiée. C'est également ce que pensent la majorité d'entre nous: elle ne saurait être justifiée.

Je ne peux appuyer cette mesure. Mon parti votera contre ce projet de loi. La plupart des Canadiens n'y adhèrent pas.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, de nos jours, quand on intervient à la Chambre des communes, on se demande la plupart du temps si c'est vraiment un honneur. J'ai certainement cette impression aujourd'hui, étant donné la question qui est à l'étude.

La situation au pays est tellement dévastatrice qu'il est tout à fait déraisonnable de penser à limiter l'aide que les Canadiens reçoivent de leur gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme établi depuis aussi longtemps que celui-ci.

À mon avis, il faudrait au moins nous poser trois questions qui touchent trois domaines: Pourquoi en sommes-nous rendus là? Ou plutôt, pourquoi le gouvernement fédéral prend-il cette mesure? À cause de l'antipathie qu'il ressent à l'endroit des bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement s'est fait une fausse idée des assistés sociaux. Évidemment, le Régime d'assistance publique du Canada est conçu pour venir en aide à la plupart d'entre eux. Le gouvernement s'imagine que ce sont tous de jeunes costauds bien musclés tout simplement trop

paresseux pour travailler. Voilà pourquoi il n'a aucun scrupule à appliquer les restrictions qu'il envisage.

En réalité, la plupart des assistés sociaux au Canada ne sont pas comme cela. En fait, la plupart d'entre eux sont des enfants, ce qui illustre à quel point le gouvernement connaît mal les conditions de vie des Canadiens, peu importe leur âge.

Les personnes âgées forment un autre grand groupe de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada. Si on met ces deux groupes ensemble, on se rend compte que les personnes âgées et les enfants représentent bien au delà de 75 p. 100 des prestataires d'aide sociale.

Il est intéressant de parler des enfants. Nous savons tous que nos enfants sont l'avenir de notre pays, et le gouvernement se plaît beaucoup à le dire. Cependant, s'il le croyait vraiment, monsieur le Président, il agirait autrement.

Je crois qu'il est intéressant de regarder certains chiffres qui illustrent bien la situation des enfants canadiens aujourd'hui. Un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada, soit un enfant sur six. Un discours de 10 minutes au Parlement ne suffit pas pour aborder tous les sujets. Je ne parlerai pas de la question des banques d'alimentation.

Il est difficile de s'imaginer que la situation puisse devenir si grave dans notre pays que même les habitants des régions rurales doivent faire appel aux banques d'alimentation. Pourtant, c'est ce qui arrive. Les banques d'alimentation sont devenues chose courante dans les régions rurales aussi.

Donc, cette mesure a certes des effets dévastateurs sur les enfants et les personnes âgées en particulier. Elle touche d'autres gens aussi, comme les personnes handicapées qui, principalement à cause de certains préjugés que nous avons intégrés dans notre système, sont incapables de gagner leur vie. Il n'y a aucune autre raison qui puisse les en empêcher.

Nous nous posons une autre question: Pourquoi le gouvernement impose-t-il cette limite à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario? Évidemment, il a l'impression que ce sont les trois provinces les plus riches du pays.

Je suppose qu'il regarde la dette par habitant, le déficit par habitant, et qu'il voit que la situation est loin d'être aussi mauvaise qu'au niveau fédéral. Nous verrons plus tard pourquoi la dette par habitant est aussi élevée au niveau fédéral. Le gouvernement regarde ces trois provinces et dit: «Leur dette n'est pas aussi lourde que la nôtre.»

• (1210)

Une voix: Ça ne va pas tarder à être aussi grave en Ontario.

M. Fisher: Peut-être bien, mais les conservateurs ont succédé à un gouvernement libéral qui s'était comporté exactement de la même manière. Ce n'est donc pas très étonnant.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral se tourne vers ces trois provinces et dit: «Nous ne pouvons pas tolérer ça. Il faut les punir parce que, même en leur donnant le bénéfice du doute, ils ont su gérer l'économie un peu mieux que nous et s'endetter un peu moins.»

Je ne vais pas traiter tous les cas en détail, mais voyons la situation des assistés sociaux en Colombie-Britannique. La plupart sont des enfants et des personnes âgées, mais il y a d'autres personnes aussi. Prenons le cas d'un célibataire capable d'occuper un emploi; il peut toucher l'aide sociale pour un tas de raisons, et nous y reviendrons plus tard. Mais cette personne touche des prestations d'environ 5 900 $

Prenons le niveau de pauvreté établi, dans le rapport du gouvernement canadien, par le Conseil national du Bien-être. Le rapport porte ce magnifique symbole du Canada, le drapeau canadien. Ses chiffres sont donc aussi sûrs que si c'était parole d'évangile. Eh bien, il manque encore près de 7 000 $, 6 823 $ pour être précis, au célibataire apte au travail en Colombie-Britannique pour atteindre le seuil de la pauvreté. Les personnes handicapées touchent 8 204 $ en assistance sociale, mais le seuil de pauvreté est le même que pour un célibataire apte au travail, soit 12 727 $. L'écart est donc de 4 423 $ dans leur cas.

Les parents seuls avec un enfant—et c'est certainement là un groupe qui compte parmi les plus pauvres au Canada—touchent 11 687 $, mais le niveau de pauvreté pour ces gens-là est de près de 16 800 $. L'écart est de 5 000 $. Dans tous les cas, les prestations sont inférieures au seuil de pauvreté.

Il y a au Canada beaucoup de pauvres qui travaillent et touchent de l'aide sociale. Un couple, en Colombie-Britannique, touche 15 000 $, ce qui doit paraître énorme aux députés d'en face, qui se croient encore à l'époque de leur jeunesse où 500 $ par mois, c'était beaucoup d'argent. Il a du mal à survivre, parce que le seuil de pauvreté dans son cas est de 25 840 $. Il manque donc près de 10 800 $, en Colombie-Britannique, au couple ayant deux enfants.

Sans entrer dans les détails pour l'Alberta et l'Ontario, je me contenterai de dire que le déficit d'une personne seule qui est apte au travail atteint près de 9 000 $ par année en Alberta, et près de 5 500 $ en Ontario. Par rapport au seuil de la pauvreté, le déficit d'un parent seul est de 6 546 $ en Alberta, et de près de 2 300 $ en Ontario. En Alberta, un couple qui a deux enfants accuse un déficit de 10 000 $ par rapport au seuil de la pauvreté, tandis qu'en Ontario, ce déficit est de près de 6 400 $.

Voilà qui nous amène à nous poser une troisième question: Pourquoi, du moins dans son optique à lui, le gouvernement agit-il ainsi? Il dit évidemment qu'il doit récupérer une partie de ces fonds des provinces riches, sans compter le fait qu'il n'a pas d'argent. Il nous faut résoudre le problème du déficit fédéral.

Il faut régler le problème de la dette nationale. Il convient de se demander comment le gouvernement a tout d'abord pu se placer dans un tel pétrin et pourquoi les personnes âgées et les enfants canadiens devraient être ceux qui sont le plus durement mis à contribution pour essayer de sortir le gouvernement d'une situation dont il est responsable de bien des façons, notamment à cause des avantages fiscaux énormes qu'il a consentis à certaines de nos entreprises nationales comme les banques et à des entreprises qui étaient, pour la plupart, des multinationales et qui, comme nous l'avons indiqué précédemment, appartenaient majoritairement à des intérêts étrangers.

Le gouvernement a appauvri notre pays et il veut maintenant que les citoyens règlent le problème tout seuls.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, comme vous le savez, le Parti libéral s'oppose au projet de loi C-32. Nous nous y sommes opposés à toutes les étapes du processus législatif.

Avant de fournir certaines des raisons pour lesquelles le Parti libéral s'oppose à cette mesure législative, je ne peux m'empêcher, après avoir entendu le député néo-démocrate, de penser que le Nouveau Parti démocratique ici à Ottawa fait preuve d'une grande hypocrisie, lorsqu'il critique le gouvernement, puisque son camarade à Queen's Park cause un préjudice tout aussi grave à l'économie de l'Ontario que ne le fait le gouvernement conservateur à Ottawa.

Le camarade Bob Rae à Queen's Park entretient des relations plutôt négatives avec les milieux d'affaires en Ontario. Il dirige un gouvernement anti-entreprise. Je feuilletais certaines coupures de presse aujourd'hui et je suis tombé sur les titres qui suivent. Pensez-vous que ces titres favorisent de bonnes relations avec les gens d'affaires en Ontario et, par conséquent, la création d'emplois nécessaires?

Un titre dit: «Les entreprises ontariennes se préparent à contester la législation du travail de Rae; elle font front commun dans la guerre des idéologies.»

Qu'est-ce qui contrarie les entreprises en Ontario? Celles-ci sont effectivement très mécontentes. Je remarque que les camarades de Bob Rae manifestent des signes de nervosité; ils ne veulent pas me laisser parler, mais je vais faire comme s'ils n'étaient pas là.

Les entreprises se préoccupent des lois du travail proposées en Ontario. Catherine Swift, économiste en chef de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, organisme très réputé au Canada, a dit: «Nous sommes en face d'un gouvernement travailliste organisé. S'il y a une question concernant laquelle ils vont échouer, c'est celle-là.»

M^me^ Swift s'exprime au nom des entreprises, et il ne faut pas oublier que ce sont les entreprises qui créent les emplois et les débouchés qui assurent la prospérité au pays. Elle ajoute: «Nous allons lutter jusqu'au bout contre ces réformes. C'est la grande bataille que nous allons livrer à ce gouvernement.»

Alors que l'Ontario compte 509 000 chômeurs, ce qui représente un taux de chômage de 9,7 p. 100, et que des centaines de milliers d'autres Ontariens doivent compter sur l'aide sociale, le gouvernement socialiste de Queen's Park a décidé d'adopter des mesures législatives visant à satisfaire ses amis, les dirigeants syndicaux. Ce sont eux qui disent à Bob Rae et au Cabinet provincial ce qu'ils doivent faire. Le gouvernement adopte donc des lois du travail qui rebutent tout à fait les entreprises.

Selon Norman Stewart qui est vice-président chez Ford Canada Limitée, si la législation du travail proposée par le gouvernement néo-démocrate est mise en oeuvre, elle aura pour effet d'éloigner les investisseurs et d'entraîner la perte d'un grand nombre d'emplois.

• (1220)

Le caucus néo-démocrate ici à Ottawa dénonce le gouvernement pendant que son camarade Bob Rae à Queen's Park cause un grave préjudice à l'économie de l'Ontario. En fait, la situation est telle qu'il incombe aux députés fédéraux néo-démocrates de dire à leur ami de Queen's Park: «Bob Rae, mets la pédale douce. Tu dois créer un climat favorable pour l'industrie en Ontario, afin qu'on puisse amorcer une relance économique dans cette province.»

À titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emplois, j'ai été appelé au cours des dernières semaines à examiner très attentivement la situation du chômage à l'échelle nationale. Nous savons tous, pour avoir passé six semaines dans nos circonscriptions, que le pays est littéralement à genoux. Les Canadiens souffrent. Ils perdent non seulement leurs emplois, mais aussi leurs maisons, leurs automobiles, leurs entreprises et leur dignité. Le gouvernement ne se rend tout simplement pas compte du degré de souffrance et de privation.

Il y a 1,42 million de Canadiens en chômage. Je dis bien 1 420 000 Canadiens qui sont «officiellement en chômage». En outre, plusieurs centaines de milliers d'autres ont quitté le marché du travail et ont renoncé à essayer de se trouver un emploi. Je dis bien 1 420 000 Canadiens. Cela fait beaucoup de personnes qui souffrent.

Comme si ce n'était pas déjà suffisant, plus de 2 millions de Canadiens doivent compter sur l'aide sociale. Comme je l'ai mentionné, le taux de chômage en Ontario était de 9,7 p. 100 en décembre. Les données pour le mois de janvier seront publiées demain, et il y a tout lieu de croire que ce taux aura encore augmenté. Il y a 509 000 chômeurs en Ontario, et 1,2 million de Canadiens touchent des prestations d'assurance-chômage. L'an dernier, les prestations d'assurance-chômage qui ont été versées ont totalisé plus de 20 milliards de dollars, c'est-à-dire 20 milliard 378 millions de dollards pour être précis.

Sur le plan international, le Canada vient au deuxième rang parmi les pays membres de l'OCDE pour ce qui est du chômage. Seule l'Irlande devance le Canada, avec un taux de chômage de 16,4 p. 100. Dans le Grand Toronto, 78 000 emplois ont été supprimés l'an dernier; 26 000 travailleurs ontariens ont perdu leur emploi par suite de licenciements permanents frappant des groupes de 50 employés ou plus.

Voilà où nous en sommes. Qu'entend faire le gouvernement actuel pour remédier à la situation? Avec le projet de loi C-32, il se propose de limiter les paiements de transfert faits dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada aux «trois provinces les plus riches: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique». Or, quand on est pauvre, il importe peu qu'on habite dans le Grand Toronto, à St. John's, Terre-Neuve, ou ailleurs. On souffre pareillement. Les souffrances et l'angoisse sont partout les mêmes.

À ce propos, le gouvernement actuel, dans sa grande sagesse, a décidé de réduire son déficit au détriment des laissés-pour-compte de notre société. Les gens qui sont touchés par les effets du projet de loi C-32, ce ne sont pas les riches, ni les gens de la classe moyenne, mais les pauvres, les défavorisés, les assistés sociaux, les enfants de familles pauvres, les handicapés et les personnes âgées.

Pour toute réponse, le gouvernement déclare: «Nous avons le mandat de réduire le déficit et d'alléger la dette.» Il n'avoue pas aux Canadiens qu'au cours de ses sept années de pouvoir, il a plus que doublé la dette nationale et il a encore l'audace de reprocher au précédent gouvernement libéral les problèmes qu'il a lui-même créés.

Aux termes de ce projet de loi, le gouvernement veut restreindre l'aide fédérale aux provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Comme je l'ai mentionné, il y a 509 000 chômeurs en Ontario, 124 000 en Alberta et 168 000 en Colombie-Britannique. Quant aux bénéficiaires de l'aide sociale, ils sont au nombre de 917 000 en Ontario, de 156 000 en Alberta et de 244 000 en Colombie-Britannique. On peut donc dire que la situation n'est pas différente des autres provinces du pays et qu'il y a des gens qui souffrent dans ces trois provinces.

Je constate qu'il ne me reste qu'une minute. Je m'apprêtais à faire l'historique du RAPC. Comme certains députés étaient là à cette époque, ils savent quel travail ont fait le premier ministre Pearson et son gouvernement libéral, il y a 25 ans, lorsqu'ils ont créé le Régime d'assistance publique du Canada, qui apporte depuis 25 ans une aide non négligeable aux Canadiens dans le besoin. Il faut le déplorer, le gouvernement conservateur a maintenant l'intention de le réduire.

Nous nous battrons contre ce projet de loi. Nous continuerons de voter contre lui et pressons le gouvernement de mettre en oeuvre le plan de relance du Parti libéral que le chef de l'opposition officielle a rendu public il y a quelques jours. Le gouvernement conservateur a adopté une politique économique attentiste et non interventionniste qui a pour effet d'accentuer les difficultés qu'éprouvent des centaines de milliers, voire des millions de

Canadiens. En tant que libéraux, nous ne le supporterons pas.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est d'une importance capitale pour l'Ontario, mais aussi, j'en suis sûr, pour la Colombie-Britannique et l'Alberta. Actuellement, l'Ontario traverse la plus grave crise financière qu'elle ait connue depuis les années 30.

Je suppose que cette crise est aggravée et qu'elle semble pire, parce que notre province a connu une prospérité plus grande que jamais entre la récession de 1983 et celle de 1990. Il est évident qu'à l'heure actuelle, l'Ontario est incroyablement à court d'argent.

Étant donné la façon dont le système fonctionne chez nous, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui touche directement les contribuables dans toutes les circonscriptions de l'Ontario.

Dans le discours qu'il a prononcé il y a environ une semaine, M. Rae a déclaré que les municipalités, les commissions scolaires et d'autres organismes semblables allaient recevoir une augmentation maximale de 1 p. 100 pour l'année qui vient. Il n'a pas de solution miracle pour améliorer la conjoncture ontarienne, mais il ne peut cacher le déficit d'au moins 9 milliards de dollars, qui atteint peut-être même 13 milliards. Il a fait part du problème à la télévision et n'a rien proposé comme solution.

Je pense que cette situation est directement liée au projet de loi C-32. C'est en effet le gouvernement qui, dans le budget annoncé il y a environ un an, prenait l'initiative de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada, un programme qui avait été créé, comme le disait le député de Toronto, notre porte-parole en matière d'emploi, par M. Pearson et son gouvernement, entre 1963 et 1968. Au cours de cette période, nous avons entrepris de fournir la moitié du financement global de l'aide sociale, de l'aide à l'enfance et de la plupart des formes d'aide offertes au Canada.

Dans la plupart des provinces, environ sept sur dix, les gouvernements fédéral et provinciaux partagent moitié-moitié le coût global de l'aide sociale. Ce n'est pas le cas en Ontario, où le gouvernement provincial en assume 30 p. 100 seulement, le gouvernement fédéral 50 p. 100, et les municipalités les 20 p. 100 restants. Or, en période de vaches grasses, 20 p. 100, c'est faisable, mais compte tenu de la situation catastrophique qui règne en Ontario à l'heure actuelle, et surtout dans le Nord, cela représente un fardeau tout simplement impossible à porter.

• (1230)

J'ai écrit au premier ministre ontarien il y a plusieurs mois pour qu'il demande à assumer une part égale des coûts de l'aide sociale, comme son parti s'y était engagé lorsqu'il était dans l'opposition et comme cela se fait déjà dans sept provinces sur dix. Je viens de recevoir, le 13 janvier dernier, une lettre du premier ministre dans laquelle il se dit inquiet pour les municipalités, dont les dépenses, dit-il, ont doublé au cours de la dernière année.

C'est manifestement le cas dans le district d'Algoma, où l'on a connu d'importantes mises à pied dans les mines d'uranium d'Elliott Lake et dans le secteur sidérurgique de Sault-Sainte-Marie, de même que des mises à pied, des fermetures temporaires et d'autres choses du genre dans le secteur des produits de la forêt. Malheureusement, le premier ministre me fait savoir dans sa réponse que son gouvernement fournit une certaine aide lorsque le taux de chômage excède 3,5 p. 100.

Monsieur le Président, nous sommes aux prises cet hiver avec une proportion d'assistés sociaux qui frise les 15 p. 100, d'après notre Conseil des services familiaux et sociaux. Vous pouvez donc voir que le critère provincial de 3,5 p. 100 sera amplement satisfait.

Voici donc qu'on s'en prend à l'Ontario au moment même où cette province traverse sa pire crise économique depuis les années 30 et que les néo-démocrates au pouvoir à Queens' Park trahissent la promesse qu'ils ont faite aux municipalités lorsqu'ils étaient dans l'opposition, à savoir qu'ils démêleraient la situation générale de l'aide sociale en ce qui concerne les montants offerts aux mères seules, aux familles d'accueil, aux services essentiels, aux personnes invalides et handicapées, aux familles pauvres pour les soins dentaires, aux garderies subventionnées pour les familles à faible revenu et aux refuges pour femmes battues, toutes ces choses qui sont prévues dans le Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement ontarien ne tient vraiment pas parole. Le premier ministre ontarien ajoute que son gouvernement reconnaît que la formule financière actuelle entre le gouvernement provincial et les municipalités manque de transparence et de simplicité. C'est bien évident. La formule, la réglementation doit être simplifiée.

«Nous nous sommes engagés à poursuivre un processus de désenchevêtrement afin de trouver de meilleurs moyens d'assurer nos services communautaires», dit le premier ministre. Il ajoute: «Un comité directeur mixte, composé de six représentants municipaux nommés par

l'Association des municipalités de l'Ontario et de six de mes collègues du Cabinet, aide à réaligner les responsabilités ainsi que les rôles provinciaux et municipaux. Le ministre des Affaires municipales, M. David Cook, préside ce comité.»

Ce dont nous avons besoin, ce sont de mesures qui permettront de répartir également entre les gouvernements fédéral et provincial les responsabilités en matière d'aide sociale en général. Or, le projet de loi C-32 ne fait qu'aggraver la situation. Les coûts montent en flèche en Ontario, mais le gouvernement fédéral revient sur l'engagement qu'il a pris lorsque M. Pearson a instauré le Régime d'assistance publique du Canada dans les années 60, soit de partager les frais à parts égales avec la province.

En outre, si le gouvernement fédéral respectait son engagement, la province n'aurait pas autant de difficulté à assumer ses propres responsabilités en matière d'aide sociale et à en partager les frais avec le gouvernement fédéral. Dans bien des municipalités, ces frais ont doublé ou triplé, alors que beaucoup de contribuables qui paient les impôts locaux risquent de se retrouver sans emploi et ont du mal à acquitter leurs impôts fonciers et que le gouvernement ontarien a plafonné à 1 p. 100 les subventions versées aux conseils scolaires. Ce sont ces contribuables municipaux qui écopent.

Le gouvernement devrait retirer ce projet de loi. Je suis certain que tout le monde en conviendrait, car on se rend compte que tout tombe sur le dos de ce contribuable municipal qui est à la base de la chaîne de perception des impôts, allant du municipal au fédéral.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir dans cette enceinte à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-32 tendant à modifier le Régime d'assistance publique du Canada.

Par l'entremise de ce projet de loi, le gouvernement va plafonner les transferts versés à trois provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. J'ai déjà parlé dans cette enceinte de la décision du gouvernement et des terribles répercussions que le projet de loi, s'il est adopté, aura pour les Canadiens vivant dans les trois provinces victimes de discrimination.

Ici, dans la région de la capitale nationale, en avril 1990, lorsque le gouvernement a annoncé pour la première fois le plafond en question, le comité des services sociaux du Conseil régional d'Ottawa-Carleton a présenté les recommandations suivantes, afin de barrer la route au gouvernement fédéral. Les voici:

Qu'on demande au gouvernement de l'Ontario de ne pas faire supporter aux municipalités les pertes de recettes découlant de la décision du gouvernement fédéral;

Que la province continue de mettre en oeuvre les réformes touchant le comité de révision des demandes;

Qu'on invite le gouvernement fédéral à retirer sa politique de plafonnement discriminatoire en ce qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada, qui touche l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta;

Que la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton fasse connaître par écrit aux chefs des trois partis fédéraux, ainsi qu'aux députés locaux, son opposition au plafonnement proposé de l'augmentation des contributions fédérales aux programmes tendant à remédier à la pauvreté et à la prévenir dans le cadre du RAPC.

Que la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton demande à la Fédération canadienne des municipalités d'entreprendre une campagne de lobbying auprès du gouvernement fédéral afin d'empêcher l'adoption du projet de loi proposé qui vise à réduire la contribution fédérale au Régime d'assistance publique du Canada dans le cas de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Ces recommandations s'appliquent encore aujourd'hui. Ainsi, je ne reprendrai pas ce que j'ai déjà dit à ce sujet. J'espère simplement que le gouvernement nous écoutera cette fois-ci. Il ne l'a pas fait la dernière fois, et les faits montrent de plus en plus clairement que la politique économique du gouvernement ne donne pas les résultats escomptés et n'aide pas les Canadiens.

Durant le débat en deuxième lecture, en septembre, j'ai signalé que les trois provinces touchées allaient perdre 2 135 milliards de dollars en transferts fédéraux au cours des cinq prochaines années, jusqu'en 1995-1996. Ces chiffres viennent des propres prévisions budgétaires du gouvernement. En ces temps économiques difficiles, ces provinces ne peuvent se permettre de perdre cet argent. La province que je connais sûrement le mieux, c'est l'Ontario. Nous savons tous que cette province est durement touchée par la récession.

• (1240)

L'économie canadienne traverse sa pire crise économique depuis la grande dépression. Le Conference Board du Canada rapporte une nouvelle baisse de confiance des entreprises et des consommateurs. En septembre 1991, le Canada a enregistré son premier déficit commercial en 15 ans. Au cours des 10 premiers mois de 1991, la balance

commerciale du Canada a baissé de 2,6 milliards de dollars par rapport à la même période en 1990.

Certains analystes prévoient une récession double. L'Association des manufacturiers canadiens est même allée jusqu'à déclarer ce qui suit:

> L'économie canadienne se dirigeait vers une récession triple, et les statistiques sur le commerce, l'emploi et les livraisons pour les mois d'octobre et de novembre laissaient entrevoir une grave baisse de production des exportations au cours du dernier trimestre de 1991.

Examinons tout cela sous l'angle humain. L'an dernier, le Canada a enregistré un nombre record de faillites. La situation de l'industrie pétrolière et gazière est catastrophique. Plus de 1 700 travailleurs risquent d'être mis à pied à l'Imperial Oil. En Ontario, des milliers d'emplois du secteur manufacturier sont disparus pour toujours. Au début de 1991, le chômage était de 9,3 p. 100; à la fin de l'année, il était de 10,3 p. 100. À l'heure actuelle, le Canada compte plus de 1,4 millions de chômeurs. Beaucoup de travailleurs ont perdu leur emploi pour toujours. Pire encore, bon nombre d'entre eux ne possèdent pas les compétences leur permettant d'être compétitifs sur le marché du travail. En effet, 40 p. 100 des Canadiens éprouvent de la difficulté à écrire et à compter.

Même ceux qui ont un emploi éprouvent des difficultés. Mardi dernier, le Conference Board du Canada rapportait que les Canadiens qui ont la chance d'occuper un emploi vivent dans la crainte de le perdre—2,2 millions de Canadiens dépendent de l'assistance sociale et un million d'enfants vivent dans la pauvreté. Deux millions de Canadiens, incluant 700 000 enfants, ont eu recours aux banques d'alimentation en 1991. Cette statistique est très révélatrice. Le Canada compte aujourd'hui plus de banques d'alimentation que de restaurants McDonald.

Comme le gouvernement fédéral réduit constamment ses paiements de transfert, les gouvernements provinciaux et municipaux, qui sont de plus en plus forcés de supporter la dette, doivent couper dans le maigre de leurs budgets pour assurer l'aide sociale nécessaire à ces 2,2 millions de Canadiens.

De plus, comme tous les Canadiens le savent, le seul moyen qu'ont les municipalités d'avoir des recettes réside dans l'impôt foncier et les subventions provinciales et fédérales ainsi que dans la prestation de services locaux. Elles ne peuvent imposer une TPS de 7 p. 100 ni une taxe de vente provinciale; elles sont à la merci des gouvernements provinciaux et fédéral. Ce sont les municipalités qui doivent assumer les frais des services d'assistance sociale. Les responsables locaux partent du principe que tout le monde a droit au logement et à la nourriture.

Il est absolument essentiel de fournir des services d'aide sociale par le biais du Régime d'assistance publique du Canada car c'est sur ce principe que repose ce régime. Quand un Canadien devient admissible à l'assistance sociale, quand toutes les autres formes d'aide sont épuisées, le gouvernement a le droit ou plutôt l'obligation de lui prêter assistance.

Or, que fait le gouvernement au moyen de ce projet de loi? Il oblige les provinces et les municipalités à faire de plus en plus avec moins. Il y a de plus en plus de Canadiens, et non pas de moins en moins, qui sont obligés de recourir à l'assistance à cause des politiques économiques du gouvernement. Si le gouvernement force impitoyablement l'adoption du projet de loi C-32, on disposera d'encore moins d'argent pour renforcer la structure fondamentale du filet de sécurité sociale.

Il y a aussi d'autres effets secondaires au plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada. Des centaines de municipalités canadiennes ont des projets d'infrastructure qui attendent un financement adéquat. Nos rues, nos égouts, etc. se détériorent rapidement. Que restera-t-il de nos infrastructures urbaines si nous n'agissons pas rapidement?

Le Parti libéral recommande que nous participions aux programmes cofinancés—par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales—visant à améliorer et à moderniser nos infrastructures.

Le Parti libéral recommande également l'utilisation des REER pour financer l'achat d'une première maison. Cette proposition aiderait à stimuler le marché immobilier. Le retrait maximal permis serait fixé à 7 500 $. Le coût direct de cette mesure pour les contribuables de ce pays serait totalement nul.

Une autre de nos propositions vise un programme cofinancé concernant les infrastructures, programme que j'ai déjà mentionné. Les fonds pour les projets viendraient dans la même proportion des trois niveaux de gouvernement. La part du fédéral serait de un milliard. Entre la moitié et les deux tiers des emplois créés par ces projets seraient dans les secteurs de la construction et de la fabrication, et en 90 p. 100 des matériaux qui seraient nécessaires viendraient du Canada.

Des études ont montré que le coût réel pour le gouvernement fédéral, compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales et de la diminution des prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale, serait de 300 millions! Quel investissement réaliserait ainsi le gou-

vernement avec 300 millions. Le milliard de dollars que cela coûterait au départ proviendrait de la réduction des paiements au service de la dette en raison des taux d'intérêt moins élevés que prévu.

J'aimerais vous entretenir brièvement de nouveau de ma propre région, la région de la Capitale nationale. Je vois, monsieur le Président, qu'il me reste une minute seulement. Il existe un rapport produit par le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton et intitulé «The Other Side of Fat City: Child Poverty in Ottawa-Carleton».

Je perds patience à l'égard de certains députés de cette Chambre qui ne cessent de traiter Ottawa de ville privilégiée. Nous savons que c'est chez les membres les plus vulnérables de notre société, les enfants d'âge préscolaire, que le taux de pauvreté est le plus élevé. Nous savons qu'un enfant de moins de cinq ans sur six est pauvre dans la région d'Ottawa-Carleton.

Nous savons que 29 p. 100 de toutes les familles monoparentales d'Ottawa-Carleton sont pauvres. Chez les mères chefs de famille, le taux de pauvreté s'élève à 33 p. 100. Nous savons que la région d'Ottawa-Carleton compte 5 725 mères élevant seules leurs enfants. Nous savons que 47 p. 100 de toutes les mères seules pauvres sont sur le marché du travail. Je sais que dans ma ville de Nepean, où le revenu moyen est considéré supérieur à la moyenne, on trouve 2 120 enfants pauvres.

L'adoption de ce projet de loi produira un effet dévastateur sur les pauvres de ce pays. Où est donc la conscience des ministériels? Je les supplie de ne pas adopter ce projet de loi.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, encore une fois, je prends la parole pour marquer mon opposition au projet de loi C-32 qui limiterait beaucoup les paiements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le RAPC, à trois provinces: l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Comme les téléspectateurs qui suivent les débats d'aujourd'hui le savent sans doute, le RAPC est un programme purement canadien très important pour notre pays. Il symbolise vraiment le Canada où les gens se soucient des autres et où, traditionnellement, les paliers fédéral et provincial de gouvernement paient les coûts des programmes sociaux.

Selon les dispositions du RAPC, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces 50 p. 100 des coûts de tous les services sociaux. Il ne s'agit donc pas uniquement des coûts de l'aide sociale, mais également les coûts d'autres programmes sociaux tout aussi importants comme les services de garderies, surtout celles pour les enfants ayant des besoins spéciaux.

Sont également couverts, par ce régime, les maisons d'hébergement pour femmes battues dont le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des dépenses, ainsi que les programmes spéciaux pour les jeunes en détresse—et je sais qu'actuellement, à Vancouver, nous avons besoin de travailleurs pour oeuvrer auprès de ces jeunes dont des jeunes immigrants.

Les programmes pour les personnes âgées et tous les autres programmes du genre peuvent également faire l'objet d'un financement à frais partagés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Si les gouvernements provinciaux et, à leur tour, les gouvernements municipaux ne disposent même pas de la moitié des budgets nécessaires pour fournir ces programmes, que peuvent-ils faire? Ils devront en éliminer beaucoup, ce qui a déjà commencé depuis la présentation du projet de loi qui fait planer la menace de réduction des paiements de transfert.

Non seulement le gouvernement fédéral pénalise-t-il injustement trois provinces—à mon avis, rompant ainsi un engagement ressortissant à la nature même du pays—, mais il se décharge de sa responsabilité dans le paiement des programmes sociaux.

Le Canada, comme beaucoup l'ont dit, a toujours été fier d'être une nation où les gens partagent et se soucient les uns des autres.

• (1250)

Nous payons des taxes au gouvernement fédéral et nous nous attendons à ce que les travailleurs et ceux qui gagnent les plus hauts revenus paient aussi des taxes. Ceux qui ont des revenus plus élevés devraient peut-être contribuer davantage au paiement des programmes sociaux nationaux. Ces programmes ne représentent pas une portion de notre budget aussi importante que certains le pensent. Ils ne sont pas si coûteux que cela.

Que fait le gouvernement? Il propose dans sa mesure législative de pénaliser les trois provinces qui font peut-être face aux plus graves problèmes économiques et qui risquent autant que les provinces les plus démunies de se retrouver appauvries. Ce projet de loi réduira les sommes qu'ils recevront du gouvernement fédéral en vertu du RAPC.

Pourquoi cette mesure? Il est difficile de comprendre que, par les temps qui courent, le gouvernement veuille pénaliser les gens, car en réduisant les paiements de transfert aux provinces, il ferait souffrir ceux qui sont les plus touchés et les plus incapables de se défendre eux-mêmes, c'est-à-dire les pauvres.

Le gouvernement a, bien sûr, une explication. C'est qu'en réduisant les paiements de transfert aux trois pro-

vinces dites riches, et qui ne le sont pas du tout ces temps-ci, il compte pouvoir alléger le déficit. Si l'on veut alléger le déficit, il faudrait remettre les gens au travail et leur faire payer des impôts.

Une autre chose qu'on pourrait faire et que nous avons maintes fois proposée, ce serait de réformer le système fiscal afin que les sociétés et les particuliers les plus riches puissent assumer une plus grande part des impôts. Pourquoi les gens qui ont les revenus les plus faibles devraient-ils supporter tout le poids du déficit fédéral?

Je voudrais apporter une simple précision. Statistique Canada a révélé que les dépenses consacrées aux programmes sociaux représentaient seulement 6 p. 100 de la dette nationale, tandis que les allégements fiscaux consentis aux riches particuliers et aux sociétés en représentent 44 p. 100. Vous avez la preuve.

Ce que le gouvernement fédéral devrait faire, ce serait d'introduire des réformes fiscales afin de trouver l'argent nécessaire pour réduire le déficit qui, nous le reconnaissons tous, est un grave problème, au lieu d'ôter les services sociaux aux pauvres, aux enfants et aux familles qui se débattent pour arriver.

Ce n'est pas surprenant. Cette mesure s'inscrit dans la philosophie des conservateurs et dans la ligne du libre-échange avec les États-Unis. Elle évoque l'esprit du «libre marché» avec lequel on voit les choses, c'est-à-dire la théorie de la non-intervention au nom de laquelle il faut réduire les programmes sociaux. Nous devons ramener nos programmes sociaux à un niveau très bas qui correspond à ce que l'on rencontre souvent aux États-Unis.

Les Canadiens ne veulent pas de cela. Je dis et je répète, comme nous l'avons vu dans les débats constitutionnels et ailleurs, que les programmes sociaux sont très importants pour les Canadiens. C'est ce qui fait de nous des Canadiens. Nous en sommes fiers et nous pensons que le gouvernement fédéral devrait les améliorer, pas les réduire en imposant un plafond au RAPC.

Quel effet aura précisément le projet de loi C-32? Dans ma province, en Colombie-Britannique, il aura un effet désastreux. C'est parfaitement injuste. Le nouveau gouvernement néo-démocrate a découvert un déficit secret de 1,7 milliard de dollars. Quand tous les comptes seront faits, il s'élèvera probablement à près de 2 milliards.

Il paraît que 67 p. 100 de ce déficit de la Colombie-Britannique seraient attribuables à la réduction des paiements de transfert. C'est le gouvernement fédéral qui est la cause de ce déficit, ce même gouvernement qui prétend vouloir éliminer les déficits. Cette dette est imputable pour une grande partie à la réduction du Financement des programmes établis et au plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Je dois dire que notre nouveau ministre des Finances, M. Glen Clark, qui se trouve à être député de Vancouver—Kingsway, prédit que le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada ajoutera 1,2 milliard de dollars au déficit de la province sur une période de cinq ans, une perte totale de 1,2 milliard!

Quoi qu'il en soit, c'est imposer un énorme fardeau à des provinces qui se débattent en plein marasme économique et où le chômage fait de plus en plus de victimes.

L'Ontario n'est plus la riche province industrielle qu'elle était. Nous compatissons tous aux épreuves que l'Ontario traverse en ce moment; la récession et la désindustrialisation entraînent la fermeture de nombreuses usines et des congédiements massifs.

Et c'est à l'Ontario que le gouvernement fédéral s'en prend le plus et, je dois dire, avec une rage qui a un fort relent de revanche politique. Alors que l'Ontario est en pleine crise économique et que le taux de chômage y est effarant, le gouvernement fédéral, loin d'accroître le financement des programmes sociaux, le réduit de façon spectaculaire. Cela est inconcevable, surtout lorsqu'on sait qu'on pourrait aller chercher les fonds là où je l'ai dit.

C'est une charge énorme pour les provinces et pour l'Alberta également. La seule chose que celles-ci peuvent faire, c'est réduire les services sociaux et les crédits destinés à la création d'emplois qui devrait exister et voir leurs dettes augmenter.

Le gouvernement fédéral s'est dérobé à ses responsabilités aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Celui-ci est depuis de nombreuses années un programme à frais partagés, et les Canadiens, j'en suis sûre, voudraient le conserver.

Les répercussions sur les familles constituent naturellement une véritable tragédie parce que ces mesures sont répercutées vers la base avec les réductions que les provinces imposent, entre autres, aux municipalités. Alors, les organismes sans but lucratif ne peuvent pas fournir les services parce qu'ils n'ont simplement pas les fonds pour le faire.

Nous avons donc davantage d'assistés sociaux sans service de soutien, des salariés qui sont de plus en plus déprimés et des gens qui peuvent être employés, qui ont travaillé toute leur vie et qui touchent des prestations d'aide sociale pour la première fois. Le sentiment d'échec et de désespoir qui découle de cette situation rend bientôt les gens inaptes à retrouver du travail dans l'avenir. Ils n'ont pas d'argent pour leurs enfants. Il y a des tensions et des ruptures dans les ménages, et les jeunes ne bénéfi-

cient pas des possibilités qu'ils devraient avoir pour leur avenir.

Quelle que soit la façon dont on considère ce projet de loi, il est d'une injustice flagrante. Nous devrions avoir quelque chose dans notre Constitution, je pense, qui empêche ce genre de mesure unilatérale, ces réductions imposées par le fédéral aux provinces.

Nous estimons que ce projet de loi ne devrait pas être approuvé, car il signifie que les prestations d'aide sociale vont rester au-dessous du seuil de pauvreté, et je dois dire que, d'après le Conseil national du Bien-être, les prestations d'aide sociale représentent maintenant en moyenne 56 p. 100 du seuil de la pauvreté. La seule solution qui reste aux provinces consiste à réduire les services de soutien.

Pour conclure, je voudrais dire qu'à notre avis, au lieu de réduire le RAPC pour ces trois provinces, le gouvernement devrait modifer les impôts pour diminuer le déficit et devrait remettre les gens au travail en adoptant une stratégie économique de coopération avec les provinces qui soit plus constructive.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-32, tout particulièrement en tant que député. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je me rends compte qu'il est presque 13 heures. Peut-être devrions-nous suspendre la séance immédiatement pour ne pas interrompre l'intervention du député.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les XVI[e] Olympiades d'hiver sont sur le point de débuter à Albertville, en France, et 145 de nos meilleurs athlètes brûlent de se surpasser.

Article 31 du Règlement

Le Canada est fier de contribuer à perpétuer la noble tradition des jeux d'hiver. Celle-ci nous a amenés, au fil des ans, à mettre au point un solide système sportif qui nous permet d'être représentés par des équipes du calibre de celle qui se trouve aujourd'hui à Albertville.

Représenter son pays dans des compétitions, quand on est aminé d'un bel esprit sportif, c'est un remarquable exploit pour un athlète. Dans ces compétitions internationales, outre qu'ils prouvent leur courage et leur détermination personnels, nos athlètes témoignent des valeurs qui sont chères à la nation qu'ils représentent, le Canada.

Les Jeux olympiques enflamment notre fierté nationale, alors que Canadiens et Canadiennes de toutes origines culturelles et linguistiques encouragent à l'unisson nos athlètes. Il ne fait aucun doute que tous les Canadiens qui appuient activement nos athlètes, depuis les entraîneurs, les administrateurs, les commanditaires, les parents et les amis jusqu'aux supporters et aux spectateurs qui les encouragent, sont des membres importants de l'équipe canadienne.

Je suis certain que tous les députés se joindront à moi pour féliciter l'équipe du Canada et pour souhaiter à nos athlètes qui participent aux Jeux olympiques beaucoup de succès au cours des deux prochaines semaines.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, les producteurs laitiers du l'Île-du-Prince-Édouard ont très peur de ce qui va se passer au GATT au cours des semaines et des mois à venir. De nombreux pays, dont les États-Unis, exercent de vives pressions pour mettre un terme à notre système de gestion de l'offre et d'offices de commercialisation.

L'issue des négociations du GATT sur l'agriculture pourrait bien signifier la fin des prix garantis et du soutien accordés aux producteurs laitiers et aux aviculteurs. Il n'est pas étonnant que des milliers d'agriculteurs fassent pression pour amener le gouvernement fédéral à faire tout ce qu'il peut sur la scène internationale pour protéger le système de gestion de l'offre.

Le premier ministre doit plus que jamais user de son influence auprès des Américains et des autres pour protéger les exploitations familiales et assurer la stabilité du Canada rural.

Article 31 du Règlement

LA MONARCHIE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 40e anniversaire de l'avènement de Sa Majesté la reine Elizabeth II, en 1952. Notre reine représente un facteur d'unité pour les Canadiens de toutes origines ethniques.

Sa Majesté règne maintenant sur le Canada depuis plus longtemps que tout autre monarque depuis la Confédération. Nous avons la chance d'avoir comme reine du Canada une personne qui est vraiment devenue la première dame du monde.

À son départ de la Californie pour la Colombie-Britannique en 1983, la reine a déclaré à un journaliste américain: «Je m'en vais chez moi, au Canada, demain.» La reine se trouvera de nouveau chez elle dans sa capitale du Canada pour présider aux fêtes du 125e anniversaire de la Confédération canadienne le 1er juillet.

À titre de fidèles sujets canadiens de Sa Majesté, il convient que les députés se joignent aux Canadiens de toutes conditions sociales pour signaler cet heureux anniversaire de l'avènement de Sa Majesté.

* * *

LES CANTONS DE L'EST

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il y aura 200 ans demain que les Cantons de l'Est du Québec auront été ouverts à la colonisation.

Le 7 février 1792, le lieutenant-gouverneur de la nouvelle colonie du Bas-Canada prit la parole au Parlement de Québec pour annoncer que les terres de la Couronne de cette région seraient arpentées et divisées en cantons. L'année suivante, des arpenteurs se mirent à l'oeuvre et produisirent la carte que nous connaissons aujourd'hui, avec des noms anglais, vu le contexte de l'époque, comme Ascot, Orford et Eton.

John Rittenhouse, professeur d'histoire à l'Université Bishop, a fait remarquer récemment que la proclamation des Cantons de l'Est illustre la manière dont s'est bâti notre pays, par contraste avec les révolutions française et américaine: «Au Canada, ça se passe sur le plan administratif. Il s'agissait alors de bâtir un pays.»

Peuplés au début d'anglophones, les Cantons de l'Est, qu'on appelle aussi l'Estrie, ont finalement réuni des francophones et des anglophones qui vivent là-bas en harmonie depuis maintenant 200 ans. C'est un bel exemple pour le reste du Canada à ce stade de notre histoire.

Tout comme de nombreux Montréalais, j'ai la chance de me rendre dans les Cantons de l'Est de temps à autre, et il me fait donc plaisir de souligner le 200e anniversaire de la création de cette région.

Je sais que tous les députés joignent leur voix à la mienne pour souhaiter bon anniversaire à tous les habitants des Cantons de l'Est.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui, on pouvait lire en manchette dans le *Toronto Star*: «Les élèves ontariens font piètre figure». Les Canadiens chercheront à droite et à gauche les responsables de cet état de chose. L'échec de nos jeunes, c'est notre échec à tous.

Selon Beth McGuire, de la Fédération ontarienne des associations foyers-écoles, au lieu de nous attaquer au système d'enseignement, nous devrions nous réjouir du succès que remportent certains de nos brillants élèves.

Je suis fier de reconnaître à la Chambre des communes les exploits de deux de nos plus brillants esprits canadiens, tous deux nés, élevés et éduqués à Sault Ste. Marie.

Roberta Bondar est la première Canadienne à être allée dans l'espace à bord d'une navette spatiale de la NASA; elle a su effectuer ses expériences avec énormément de savoir-faire et de professionnalisme.

Le Dr Robert Korneluk est à la tête de l'équipe de chercheurs qui a réussi à isoler le gène dégénératif qu'on croit responsable de la dystrophie musculaire; une découverte capitale dans le domaine médical.

Soyons fiers et respectueux des prouesses de Roberta Bondar et Robert Korneluk, deux pionniers du milieu scientifique qui ont contribué à faire progresser non seulement le Canada, mais le monde entier.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, la Semaine du développement international, qui se déroule du 3 au 7 février, nous fait vivre l'expérience du monde en développement par des initiatives organisées aux quatre coins du pays. Des écoles, des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires mettent sur pied une foule d'activités pour

nous faire connaître les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Le thème cette année, «VERT» l'Avenir, souligne les liens fondamentaux qui existent entre le développement et l'environnement. Notre avenir, monsieur le Président, dépend de notre volonté d'agir collectivement pour trouver des solutions nationales et internationales aux problèmes globaux, et particulièrement aux problèmes d'environnement.

Nous avons donc un rôle à jouer dans nos communautés respectives, et j'invite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à y prendre part afin de préserver notre milieu de vie et d'appuyer notre gouvernement dans son action de coopération au développement international.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de Glace Bay, de Waterford, de Dominion, du comté de Cap-Breton, de Louisboug et du comté de Richmond. Ces localités, qui font toutes partie de la circonscription fédérale de Cap-Breton—Richmond-Est, demandent au ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration d'accroître le financement offert dans le cadre du programme Développement de l'emploi.

Actuellement, le niveau de chômage dans ma circonscription et dans l'est de la Nouvelle-Écosse est exceptionnellement élevé. Il est très important que le gouvernement du Canada affecte les sommes nécessaires afin de donner aux Canadiens de cette région une lueur d'espoir relativement à leur avenir économique.

Avec un taux de chômage élevé, un nombre record d'assistés sociaux et un nombre record de gens qui font appel aux banques d'alimentation, le moral des habitants de cette région du pays n'a jamais été aussi bas.

J'exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à prendre sans tarder des mesures pour aider ces municipalités et leurs habitants.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ COLGATE-PALMOLIVE CANADA INC.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le mois dernier, la société Colgate-Palmolive Canada Inc. a annoncé la fermeture de son usine de l'avenue Wicksteed, à Toronto. Cette fermeture a été annoncée immédiatement après celle de l'usine de New Westminster, en Colombie-Britannique, et de l'ancienne usine sise au 63, avenue Colgate, à Toronto.

À la suite de ces décisions, Colgate-Palmolive ne fabriquera plus au Canada les produits suivants: les détersifs à lessive ABC et Arctic Power, les produits nettoyants Ajax, le détergent à vaisselle Palmolive ainsi que celui pour lave-vaisselle, les pains de savon Irish Spring et Palmolive, le javellisant Javex, l'assouplissant de tissus Fleecy et les produits nettoyants Scrub and Shine. En fait, le dentifrice Colgate est le seul produit que Colgate-Palmolive continuera de fabriquer au Canada.

Voilà donc un message à l'intention de tous ceux d'entre nous qui se préoccupent vraiment des fermetures d'usines et des pertes d'emplois. Achetez «canadien». Utilisez le dentifrice Colgate pour vous brosser les dents, mais ne vous lavez pas avec le savon Palmolive.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, nous avons appris il y a quelques jours que le produit *Dye Witness* serait désormais une arme prohibée. Le *Dye Witness* est un aérosol de peinture de couleur verte, inoffensif pour la santé, utilisé principalement par les femmes comme moyen de défense contre d'éventuels agresseurs. Ainsi, grâce au *Dye Witness*, l'agresseur est «peinturé en vert» pendant une semaine.

Monsieur le Président, vous comprendrez mon étonnement de constater qu'une arme aussi inoffensive que le *Dye Witness* puisse être retirée du marché du jour au lendemain, alors que nous n'arrivons toujours pas à faire interdire les armes militaires et paramilitaires. De fait, nous attendons toujours la réglementation à ce sujet.

Quand la ministre va-t-elle enfin soumettre la réglementation que la population réclame pour se protéger et protéger ses enfants contre la libre circulation des armes à feu?

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous en sommes maintenant à une étape cruciale dans les pourparlers du GATT en Europe.

Le Canada se place au deuxième rang parmi tous les pays occidentaux, pour la modicité des prix de l'alimentation, et nulle part ailleurs la qualité de nos denrées alimentaires n'est surpassée.

Dans les négociations en cours, le Canada demande une réduction des subventions à l'exportation et l'éclaircissement de l'article XI. Si cet article n'était pas clarifié et si, pis encore, il était remplacé par une tarification, nos régimes de gestion de l'offre tels que nous les connaissons seraient affaiblis au point de ne plus protéger les secteurs en cause.

Mardi matin, les représentants des cinq secteurs bénéficiant de ces régimes de gestion sont venus faire valoir leur point de vue à Ottawa. S'appuyant sur une étude de marché qu'ils ont réalisée, ces représentants prédisent une diminution des revenus d'année en année et la disparition de la moitié des exploitations agricoles dans certains secteurs si des tarifs remplaçaient les actuelles restrictions de volume. Voilà ce que l'avenir nous réserve si les propositions Dunkel sont acceptées.

• (1410)

Au nom du secteur agro-alimentaire, je demande au gouvernement et à nos représentants aux pourparlers du GATT de ne pas céder sur la question de l'article XI. Les pertes seraient trop lourdes pour le Canada.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le père Alfred Couturier, M. Gilles Bourgeois, d'Amos, et M. Léo Lacroix, de Barraute, en Abitibi, m'ont écrit récemment pour me faire part qu'ils trouvaient injuste que les couples mariés aient payé en 1989 une «taxe de mariage» s'élevant en moyenne à 570 $ par couple, et dans certains cas, ce montant pouvait s'élever jusqu'à 980 $, la Loi de l'impôt sur le revenu n'ayant pas changé depuis ce temps. Ils estiment que l'État pénalise ainsi les couples mariés, alors qu'il devrait encourager le mariage et la stabilité de la famille.

Monsieur le Président, je demande au ministre des Finances et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'agir dans les plus brefs délais afin de remédier à cette situation défavorable à la vie familiale des Canadiens et des Canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, d'autres emplois ont été perdus hier en Colombie-Britannique en raison de l'Accord de libre-échange. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a délivré des visas de travail à des travailleurs étrangers pour démanteler l'usine de fabrication de tubes en cuivre de Wolverine, à New Westminster. Le matériel sera expédié à la Corée.

Le chapitre 15 de l'Accord de libre-échange permet à des travailleurs étrangers d'exécuter toutes sortes de tâches, qu'il s'agisse d'effectuer des raccords de tuyauterie, de souder ou de conduire des grues. Voilà maintenant que les Canadiens sont même privés des emplois liés au démantèlement d'une usine où 200 emplois ont déjà été perdus. Quand cela finira-t-il?

Il y a trois ans, le Tribunal de la concurrence avait renversé sa propre décision et autorisé la vente d'une usine canadienne de fabrication de tubes en cuivre à des intérêts américains. Les nouveaux propriétaires ont fermé les portes de l'usine, et 200 personnes ont perdu leur emploi.

Hier soir, on a révélé à la télévision en Colombie-Britannique que les services d'un entrepreneur américain avait été recruté six mois avant le démantèlement de l'usine, même si la compagnie était en faveur d'une acquisition par les employés.

Après tout ce qui est arrivé aux nombreux travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi, ceux-ci doivent-ils maintenant rester passifs alors que le gouvernement autorise des travailleurs étrangers à venir au Canada, et à prendre des emplois canadiens pour les transporter à l'étranger?

* * *

LES DÉPUTÉS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais communiquer aux députés les résultats d'une récente enquête que j'ai menée dans la circonscription de Halton—Peel que je représente.

J'ai demandé à l'ensemble des électeurs de répondre à 14 questions simples et de me dire ce qu'ils pensaient des politiques gouvernementales et de notre système politique. À mon étonnement, plus de 4 000 familles ont répondu à mon appel, d'où un long rapport.

Les réponses données à une question en particulier devraient intéresser les députés. La question était la suivante: Le député doit-il toujours voter à la Chambre conformément aux voeux exprimés par ses électeurs, ou bien peser le pour et le contre afin de voter pour ce qu'il estime être le mieux.

Les gens ont répondu que le député devait consulter abondamment la population et la renseigner. Dans une proportion supérieure à deux contre un, ils m'ont dit que le député devait voter à la Chambre pour ce qu'il estimait être le mieux. Le message semble clair: les gens veulent des députés qui réfléchissent, qui font preuve de leadership, et non des béni-oui-oui!

* * *

[*Français*]

LES PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, les petites et moyennes entreprises représentent le moteur de notre économie. En effet, 25 p. 100 des petites entreprises canadiennes sont au Québec. Malheureusement, 38,6 p. 100 des faillites d'entreprises canadiennes en 1991 ont été enregistrés au Québec.

Le 26 février dernier, le ministre des Finances de l'époque a dit, lors de la présentation de son Budget, et je cite: «Ce budget expose un programme de reprise économique en vue d'une reprise vigoureuse et confiante.» Quel désastre, sa prévision!

Le ministre des Finances actuel devrait mettre en vigueur le programme libéral de relance économique pour aider les entreprises qui restent à éviter la faillite et pour créer des emplois durables et donner de l'espoir aux Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES RECHERCHES MÉDICALES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter un scientifique canadien et ses collègues pour leur travail.

Il a été annoncé hier qu'une équipe de chercheurs scientifiques du Conseil de recherches médicales du Canada avait réussi une percée importante dans la compréhension de l'une des maladies neuromusculaires héréditaires les plus courantes du monde. Les chercheurs canadiens ont réalisé cette percée en collaboration avec des scientifiques de trois autres pays.

Article 31 du Règlement

Dirigée par le Dr Robert Korneluk de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, à Ottawa, l'équipe canadienne a isolé le gène défectueux qui est responsable de la dystrophie myotonique. La recherche s'est faite en collaboration avec des scientifiques des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

Principal organisme fédéral qui finance la recherche médicale au Canada, le CRMC a consacré plus de 400 000 $ à la recherche du Dr Korneluk. Le projet a également reçu des appuis financiers de l'Association canadienne de la dystrophie musculaire et de son équivalent américain. À l'échelle mondiale, cette maladie touche une personne sur 800 000 environ.

En terminant, je tiens à souligner que je suis fière de l'appui que le gouvernement du Canada a accordé à cette importante recherche et à réitérer le soutien qu'apporte mon gouvernement à la recherche médicale.

* * *

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, avec la fin de la guerre froide, les Nations Unies sont maintenant en train de repenser leurs priorités. Au cours d'une assemblée sans précédent, des chefs de gouvernement du Conseil de sécurité, tenue la semaine dernière, on a pu constater que les pays du tiers monde craignent qu'on n'accorde pas suffisamment d'importance à leurs revendications.

La question la plus importante pour le Sud est le développement économique. Mais les populations du Sud voient l'hémisphère nord, riche et industrialisé, s'intéresser avant tout aux besoins économiques de l'Europe de l'Est et aux questions politiques.

Le Canada devrait montrer son engagement dans le cadre de la Semaine du développement international en se servant du prestige dont il jouit aux Nations Unies pour rassembler les pays nordiques comme la France, l'Australie, les pays non alignés et autres afin d'obtenir que les besoins économiques pressants des pays en développement soient jugés prioritaires au nombre des préoccupations des Nations Unies.

Le Canada devrait jouer un rôle de chef de file et amener les Nations Unies à s'intéresser aux tactiques mises au point par les pays en développement eux-mêmes afin de mettre un terme à la faim, à la maladie et à l'analphabétisme. En agissant ainsi, l'ONU assurerait à tous une vie en meilleure santé, dans un monde plus juste et plus stable politiquement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, en l'absence du ministre des Finances.

Selon le ministre des Finances, la crise économique serait un problème de restructuration. Le premier ministre suppléant peut-il dire comment il entend restructurer la situation, compte tenu des gens qui font la queue devant les banques d'alimentation de ce pays? Que compte-t-il faire pour restructurer la situation de sorte que 700 000 enfants n'aient pas à faire la queue devant 1 300 de ces banques? Comment entend-il restructurer le fait que sur dix personnes qui vivent dans des refuges pour sans-abri au Canada, il y ait un enfant?

Font-ils partie du problème de restructuration et quelle solution le ministre offre-t-il?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je crois qu'il est prouvé que l'aide accordée aux enfants par ce gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au ministre.

M. McDermid: Merci, monsieur le Président. Je crois que l'aide accordée aux enfants par ce gouvernement depuis des années est éloquente et ne nécessite aucune explication.

La députée saura que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le premier ministre du Canada et le ministre des Finances se sont engagés à examiner la situation en tenant compte de la situation des jeunes, des enfants, et je suis certain que la députée entendra parler de mesures qui seront prises à cet égard bientôt.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant.

Le ministre des Finances entend tellement défendre sa politique, qui est un échec, qu'il refuse d'accepter toute proposition constructive. Hier, il s'est attaqué à l'idée d'un programme national à frais partagés de travaux publics. J'espère que le premier ministre suppléant adoptera une attitude plus constructive.

Aujourd'hui, la Fédération canadienne des municipalités a écrit au premier ministre pour demander qu'un programme national de travaux publics soit mis à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres, lundi prochain.

Le premier ministre suppléant va-t-il annoncer aujourd'hui de concert avec le premier ministre que le gouvernement fédéral entend lancer un programme de ce genre ou va-t-il au moins profiter de la conférence des premiers ministres de la semaine prochaine pour étudier avec les premiers ministres de toutes les provinces cette solution qui s'impose?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada a précisé très clairement à ses homologues provinciaux qu'il est prêt à discuter avec eux de tout ce qui pourrait être utile au Canada.

• (1420)

Cependant, il est conscient des limites financières auxquelles font face le Canada et toutes les provinces et dont tous les premiers ministres provinciaux parlent maintenant, notamment les premiers ministres néo-démocrates; ils savent qu'ils doivent réduire leurs coûts et contrôler leurs dépenses, car, comme le premier ministre Harcourt de la Colombie-Britannique l'a dit, nous ne pouvons nous sortir de la récession à coup de dollars.

Je tiens également à préciser à mon collègue qu'il faut se rappeler qu'aux termes du projet libéral, le gouvernement fédéral devrait verser un milliard de dollars, et il en irait de même des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux—tout cet argent venant d'une seule personne, le contribuable, celui qui paie la note. On viendrait prendre ces 3 milliards de dollars dans les poches des contribuables canadiens. Et je ne suis pas certain que les municipalités soient disposées à demander aujourd'hui à leurs contribuables un autre milliard de dollars.

Mme Copps: Eh bien, je voudrais savoir qui, selon le ministre, paie actuellement les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Ce sont les mêmes gens qui préféreraient verser de l'argent pour redonner du travail aux chômeurs.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le premier ministre a prétendu hier qu'il a tout fait pour justement régler la situation en ce qui concerne l'Article XI du GATT. On sait, suite aux dernières négo-

ciations sur le rapport Dunkel, au mois de décembre, que le premier ministre a fait faillite absolue sur le dossier du GATT. Est-ce qu'il peut nous dire aujourd'hui de quelle façon il va changer sa politique de négociations pour justement redonner un peu d'espoir aux agriculteurs à travers le Canada qui croient maintenant qu'ils vont perdre leur vie?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas à quoi se reporte la députée lorsqu'elle fait cette déclaration scandaleuse.

Le premier ministre a rencontré les agriculteurs et s'est fermement engagé à défendre leurs intérêts. Il a également fait des déclarations lorsqu'il a rencontré le président Delors, de la Communauté européenne, le président Bush, le président Mitterrand et le premier ministre Lubbers, lorsqu'il était président de la Commission européenne. Lors de ces rencontres, il a systématiquement énoncé la position du gouvernement du Canada. Nous souscrivons au renforcement et à la clarification de l'article XI, car c'est là le meilleur moyen d'appuyer le système de gestion de l'offre qui est tellement important pour les agriculteurs du Canada.

C'est la position du gouvernement que le premier ministre a systématiquement énoncée.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État.

La Fédération canadienne des municipalités a demandé encore aujourd'hui, comme elle le fait depuis quatre ans, que le gouvernement investisse dans les infrastructures canadiennes. Je dirais également au ministre que pas une province, pas une municipalité n'a refusé de participer à un programme cofinancé concernant les infrastructures.

Les programmes sont prêts, ils peuvent être mis en oeuvre en 30 jours, et cela n'aura aucun effet sur le déficit. On économisera sur l'assurance-chômage, sur l'assistance sociale, on créera des milliers d'emplois et on relancera l'économie.

Quand le gouvernement cessera-t-il de chercher des excuses et commencera-t-il à investir pour le bien des Canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il est intéressant de voir les libéraux présenter cette idée révolutionnaire, cette grande politique inédite.

Je pense qu'en 1981 ou 1982, ou peut-être même un peu plus tôt, le gouvernement fédéral, sous les libéraux, a participé aux programmes municipaux d'infrastructures. Ce sont eux qui les ont annulés parce que, disaient-ils, ils n'étaient pas utiles.

M. Joe Fontana (London-Est): N'est-ce pas intéressant d'entendre le ministre dire que la création d'emplois est révolutionnaire?

Ce programme a l'appui des économistes, des provinces, des municipalités et du secteur privé, y compris du président du conseil d'administration de la Banque de Montréal qui disait qu'aider les Canadiens sans travail était une mesure économiquement sensée. John Redfern, président du conseil d'administration de Lafarge Canada Inc., disait qu'«une infrastructure efficace est nécessaire au maintien d'une économie prospère».

Je demande de nouveau au ministre: Pourquoi ce gouvernement refuse-t-il d'agir maintenant et de présenter un programme qui renforcerait l'économie canadienne?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, c'est une question dont on peut débattre, et je dirais au député qu'en créant un programme comme celui-là, on ne crée pas d'emplois, on crée des travaux. De plus, les emplois résultant de ces travaux ne sont pas intéressants, ce sont des emplois à court terme et non des emplois qui contribuent durablement à l'économie.

Notre objectif est de créer des emplois permanents, et je pense que c'est ce que les gens veulent. Ils veulent des emplois à plein temps intéressants, pas la charité contre quelques mois de travail.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les indicateurs montrent que les Canadiens n'ont pas confiance en leur économie. En effet, cette semaine, 70 p. 100 des Canadiens sondés ont déclaré qu'ils ne pensaient pas pouvoir faire d'achats importants. Ce manque de confiance est néfaste à l'emploi. Le Canada compte

plus de 3 millions de chômeurs, et le chômage coûte plus de 30 milliards de dollars aux contribuables.

Comment le gouvernement entend-il s'y prendre pour payer cette hausse des coûts du chômage? Entend-il, pour couvrir ces coûts, augmenter les impôts ou le déficit?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, en respectant le budget établi, nous avons réussi à venir en aide à différents secteurs récemment.

La députée se rappellera que, cette année, nous avons versé quelque 800 millions de dollars aux agriculteurs. Nous avons aussi aidé l'industrie des transports, les camionneurs, les chemins de fer et les compagnies aériennes. Cela a évité des pertes d'emplois et favorisé l'économie.

Nous avons également évité des pertes d'emplois à la société de Havilland et cela, en respectant le budget. Nous avons fourni récemment de l'aide à l'industrie de l'édition. Cette aide, qui a été annoncée par mon collègue, a été très bien reçue par les éditeurs. D'ailleurs, hier soir, ils en ont remercié publiquement le gouvernement lors d'un rassemblement auquel assistait la députée de Hamilton-Est ainsi que plusieurs autres députés.

Nous avons, grâce aux paiements de péréquation, aidé les provinces qui en reçoivent. Il y a eu beaucoup de. . .

M. le Président: Nous devrions peut-être passer à la question suivante.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le gouvernement n'aide pas en sabrant dans les paiements du RAPC qui permettent aux provinces d'offrir les services sociaux et médicaux dont leurs habitants ont besoin. Il y a des mesures concrètes que pourrait prendre ce gouvernement, mais il se refuse à les reconnaître.

Aujourd'hui la Fédération canadienne des municipalités a proposé la mise en place d'un programme national d'infrastructures municipales qui créerait 63 000 emplois chaque année qu'il serait en vigueur, qui serait une nouvelle source de revenus ainsi qu'une bouffée d'air frais pour notre économie.

Le gouvernement est-il prêt à honorer son engagement de redonner du travail aux Canadiens et à faire une place à ce programme dans son nouveau budget?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'aimerais dire à la députée que ses allégations concernant les coupures de paiement du RAPC ne sont pas fondées. L'augmentation des transferts en vertu du RAPC est maintenue à 5 p. 100 dans trois provinces, mais il n'y a aucune restriction dans les sept autres provinces. En fait, loin de couper les paiements, nous les augmentons.

Je suis sûr que, si la députée était juste et honnête avec la Chambre, elle aurait formulé sa question différemment.

Pour ce qui est de l'association des municipalités, ça fait des années qu'elle fait la même proposition au ministre des Finances. Depuis que les libéraux ont annulé ce programme, elle est revenue à la charge. Chaque année, nous étudions cette proposition et nous le ferons encore, toujours dans le contexte du plan d'ensemble du gouvernement et conformément aux contraintes financières de ce dernier que nous ne devons jamais perdre de vue.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que l'on ne peut pas construire une économie sur des infrastructures qui tombent en ruine. J'ignore ce qu'il faut encore examiner. Si nous voulons être prospères et si nous voulons être concurrentiels, il faut que nos collectivités aient les infrastructures nécessaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, le chômage et le bien-être social, ça coûte cher! Cela coûte beaucoup d'argent aux contribuables et ne laisse plus d'espoir à tous ces gens. J'ai reçu la lettre suivante d'un chômeur, et je la cite: «Je n'arrive pas à dormir la nuit. Je ne sais pas où je vais trouver l'argent pour manger. C'est difficile de garder espoir pour l'avenir quand l'on n'arrive pas à survivre au jour le jour.»

Quand le gouvernement va-t-il donner un peu d'espoir aux gens? Quand va-t-il arrêter de dire que le chômage, ça ne coûte rien?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais dit que le chômage ne coûtait rien. Nous savons que cela coûte cher. Mais il existe plusieurs façons de se sortir d'une situation fâcheuse. Les socialistes, en tout cas un certain nombre d'entre eux, voudraient que nous nous en sortions en dépensant sans compter. Le nouveau premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré que l'on ne se sortait pas d'une récession en dépensant plus. Il affirme qu'il faut que les structures de base soient bien en place pour pouvoir saisir toutes les possibilités qui se présentent en ce moment parce que des signes encourageants annoncent une reprise économique.

• (1430)

Nous avons réussi à stimuler l'économie et à aider les provinces par les mesures que le ministre des Finances a annoncées la semaine dernière, et j'ajouterai qu'elles ont été bien accueillies par les provinces. Un budget sera présenté ensuite, dans un proche avenir. . .

M. le Président: Je crois que nous pouvons maintenant passer à autre chose.

* * *

L'ACCORD SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Même avec une semaine de retard, monsieur le Président, nous apprécions le soutien que le NPD manifeste à l'égard du programme de travaux publics du Parti libéral.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les négociations du GATT ont une énorme importance pour le secteur de l'agriculture au Canada, et ce qu'on a appelé le rapport Dunkel a provoqué de graves inquiétudes dans le domaine de la gestion de l'offre, monsieur le Président.

Le gouvernement devrait nous faire part de ce qu'il sait au sujet des effets éventuels des propositions Dunkel sur la gestion de l'offre. Nous supposons que le gouvernement a déjà terminé une étude d'impact. Le gouvernement pourrait-il déposer ce document à la Chambre cet après-midi? Après tout, les Canadiens ont le droit de connaître le contenu de cette étude. La survie d'un secteur est en jeu.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, le gouvernement du Canada s'inquiète aussi de l'impact du rapport Dunkel et il l'a fait savoir à M. Dunkel, à d'autres membres du GATT et à certains représentants du secteur agricole.

Nous avons partagé avec ces derniers, à leur demande, les résultats d'une étude sur ce que pourraient être les niveaux des équivalents tarifaires si la proposition Dunkel était adoptée. C'est ce que nous avons fait à la demande des agriculteurs. Ils n'ont pas demandé qu'une étude d'impact soit entreprise, alors il n'y en a pas eu.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

J'ai de bonnes raisons de croire qu'une étude d'impact a déjà été distribuée aux députés ministériels. Vu que cela touche les agriculteurs et l'ensemble des Canadiens, est-ce que le ministre est disposé à déposer ici en Chambre toutes les questions reliées aux négociations du GATT et l'impact que cela peut avoir sur l'industrie agricole?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture l'a mentionné de façon assez claire et assez précise et on va le mentionner cet après-midi, parce que, pour l'information de l'honorable député, il y a une conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture qui commence dans environ une demi-heure.

Un élément important est que la communauté des offices de commercialisation, les leaders agricoles canadiens, n'ont pas demandé d'étude d'impact précise sur ces éléments. Ils nous ont même demandé de ne pas toucher du tout à la tarification.

Ce qui me paraît important, monsieur le Président, c'est que s'il y a une volonté de la part des leaders agricoles canadiens de discuter de ces aspects, s'ils en font la demande, il est bien évident que nous allons la considérer. Mais au moment où on se parle, il n'y a pas une pareille demande au niveau des impacts de la tarification sur les offices de commercialisation, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre intérimaire des Finances. Son patron, le ministre des Finances, a déclaré, selon la Presse canadienne, qu'il faudrait être complètement dans les nuages pour croire que l'on pourra trouver de l'argent dans le budget fédéral pour se permettre de réduire la TPS. Eh bien, j'espère que le ministre n'a pas peur des hauteurs.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): En effet, le président de la Banque de Montréal, M. Matthew Barrett, a déclaré qu'en raison de la baisse des taux d'intérêt, le gouvernement avait certainement assez d'argent pour accroître ses dépenses ou réduire les taxes afin de relancer l'économie.

Je demande donc au ministre suppléant des Finances si le gouvernement va présenter un programme global pour relancer l'économie et créer des emplois sans plus attendre ou du moins d'ici au prochain budget.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je connais assez bien mon ami le député. Je suis surpris qu'il n'ait pas examiné les chiffres mentionnés par M. Matthew Barrett

avant de se lever à la Chambre pour l'appuyer, car ces chiffres sont faux.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Oui, ces chiffres sont tout à fait faux, et vous le verrez très clairement lorsqu'on aura reçu les comptes. Mais je veux bien conclure un marché avec M. Barrett. S'il accepte de renégocier chacune des hypothèques que sa banque détient sur les maisons et de réduire les taux d'intérêt pour les propriétaires afin que l'argent puisse être réinvesti dans l'économie, nous pourrons peut-être alors revenir sur cette question ici.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je laisserai le ministre suppléant s'arranger avec une personne que j'aurais cru être son ami et supporteur, le président de la Banque de Montréal.

Si le ministre suppléant et son gouvernement soutiennent que de faibles taux d'intérêt constituent à eux seuls la base de la reprise économique, peut-il expliquer pourquoi, pour la deuxième semaine d'affilée, son gouvernement appuie l'augmentation du taux d'escompte officiel par la Banque du Canada, et par la même occasion le renflouement inutile du dollar canadien? Pourquoi appuie-t-il cette mesure insensée?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme le député le sait peut-être s'il a lu les nouvelles financières, une maison de courtage aux États-Unis, se fondant sur de fausses informations, a conseillé de vendre le dollar canadien.

La Banque a pris cette mesure la semaine dernière afin d'éviter qu'on se jette sur notre dollar canadien, ce qui, à mon avis, était prudent. En fait, une mesure similaire avait été prise lorsque le député siégeait lui-même au Conseil du Trésor, quand son parti formait le gouvernement. Et Dieu nous garde qu'il y siège de nouveau.

Je ferais également remarquer que le taux d'escompte officiel n'a augmenté aujourd'hui que de 4 centièmes de point. C'est une période de stabilisation et de répit. Je pense que la Banque du Canada a pris la décision qui s'imposait.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai ici une copie d'une proposition confidentielle concernant les services de télécommunications que les États-Unis ont présentée aux négociations du GATT. La proposition ouvrirait toutes grandes les portes du Canada à la concurrence sans entrave et aux investissements étrangers sur notre marché des télécommunications. Elle nous amènerait à conclure un accord permettant l'accès complet à notre marché et accordant le traitement national pour les services interurbains à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Je voudrais que le premier ministre nous dise quelle mesure le Canada a prise pour repousser ce danger menaçant et sinistre de prise de contrôle de notre industrie canadienne des télécommunications par les Américains.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je refuse de commenter une proposition hypothétique dans un sens ou dans l'autre. Nous en sommes maintenant à un stade de très intenses négociations sur la réduction des tarifs ainsi que sur diverses offres de services.

Nous avons notre propre position à ce sujet, et les autres pays ont la leur. Nous défendons notre position fondée sur les conseils que nous avons reçus de notre industrie. C'est en nous appuyant sur ces conseils que nous croyons avoir une position solide qui soutiendra les intérêts de notre industrie canadienne.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, l'annexe 1404 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, que j'ai ici également, protège actuellement l'industrie canadienne des télécommunications contre la concurrence étrangère. Cette nouvelle proposition constitue clairement une façon pour les États-Unis de contourner les dispositions de l'Accord de libre-échange et d'avoir accès au marché canadien des télécommunications.

Le premier ministre peut-il nous dire si les États-Unis ont présenté une proposition similaire dans la nouvelle série de négociations trilatérales et s'il est encore une fois en train de trahir les intérêts du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député en vient toujours à tenir un langage excessif à la fin de ses questions, ce qui en ruine malheureusement toute l'intention et tout l'impact.

Je répondrai au député que les négociations concernant la zone nord-atlantique de libre-échange ne sont pas aussi avancées. Comme je l'ai déjà dit dans ma première réponse, nous sommes en consultations très étroites avec l'industrie des télécommunications de même qu'avec les autres industries pour appuyer les positions que nous défendons aux négociations concernant la zone nord-atlantique de libre-échange, et les

positions que nous adopterons feront tout pour maintenir la force que nous avons acquise dans cette industrie.

* * *

[*Français*]

LA VALEUR DU DOLLAR

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Notre dollar élevé est une des causes principales de notre perte d'emplois, y compris 15 p. 100 de nos emplois dans le secteur manufacturier pendant les trois dernières années. Le ministre des Finances a toujours insisté en disant, et je cite: «On ne peut pas manipuler la valeur du dollar.» Mais aujourd'hui, le ministre a admis que le gouvernement est en train de manipuler la valeur du dollar pour le rendre plus élevé. Est-ce que vous êtes en train de nous donner un dollar plus élevé pour détruire davantage d'emplois au Canada?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, non. Le dollar a chuté de quelque 4c. au cours des derniers mois.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, nos taux d'intérêt atteignent encore plus que le double des taux de notre principal concurrent, et notre dollar reste à un niveau qui mécontente tous les gens d'affaires du pays.

Il ne peut y avoir que deux explications à ce qui se passe aujourd'hui: ou bien le gouvernement fait tout pour que notre dollar reste élevé, ou bien il pense que notre économie s'emballe au point de devoir la contenir. Ce qui veut dire d'autres pertes d'emplois et d'autres fermetures d'usines.

Le ministre pourrait-il nous dire qui, à part nos concurrents de l'extérieur, le gouvernement pense aider avec sa politique du dollar et des taux d'intérêt élevés?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement ne fait ni l'un, ni l'autre.

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre des Transports. Mardi, il a dit et je cite:

> Il est dans le meilleur intérêt des consommateurs et du public passager canadiens que nous ayons deux entreprises de transport aérien les plus viables possible et c'est ce que nous allons travailler à faire au cours des prochains mois.

[*Traduction*]

Cela veut-il dire que le ministre n'accepte à aucune condition les propositions d'Air Canada qui conduiraient finalement à une fusion des deux compagnies canadiennes?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député comprendra que le ministre des Transports ne peut accepter une proposition qui ne lui a pas encore été présentée.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être répondre à cette question: Est-il prêt ou le gouvernement est-il prêt à veiller à ce que, au cours des prochains mois, Air Canada ne s'adonne pas à des pratiques déloyales en offrant par exemple des prix abusivement bas—qui pourraient déstabiliser encore plus le secteur aérien au Canada—, dans le but d'accélérer l'acceptation d'une telle proposition?

M. le Président: Le ministre souhaite peut-être répondre à la question. Ça devient très hypothétique.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député conviendra que nous avons un très bon ministère de la Consommation et des Corporations pour s'occuper de cette question.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis plusieurs mois, nous avons travaillé de concert avec le député conservateur de Calgary-Nord qui a proposé une nouvelle stratégie fiscale fédérale à l'intention des familles. Ses propositions font suite aux préoccupations qui ont été exprimées par des familles, des organisations familiales et religieuses et par des députés canadiens.

Est-ce que le ministre peut nous assurer que son ministère va regarder d'un oeil attentif, et ceci avant le Budget, cette nouvelle stratégie qui permettra d'améliorer la situation financière des couples mariés ayant des enfants, et des familles monoparentales au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le premier ministre s'inquiétait vivement de la situation des familles. Un comité de la famille a donc été créé au sein de notre gouvernement, comité que dirigeait de main de maître le député de Calgary-Nord. Celui-ci a transmis au ministre des Finances certaines suggestions, et je peux garantir aux députés que ces propositions seront étudiées très attentivement en prévision du prochain budget.

* * *

L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Selon les résultats d'un sondage diffusés aujourd'hui, 85 p. 100 des Canadiens réclament une solution authentiquement canadienne aux problèmes financiers que connaissent Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International.

Le ministre des Transports et son gouvernement peuvent-ils nous promettre de chercher une solution canadienne? De plus, le ministre peut-il s'engager à ne pas permettre aux investisseurs étrangers d'accroître leurs intérêts dans une ligne aérienne canadienne ou dans toute autre entreprise canadienne de transport? Le ministre est-il prêt à prendre cet engagement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je le répète depuis de nombreux mois: quand l'une ou l'autre de ces deux lignes aériennes aura une proposition concrète à faire pour sauver l'industrie des transports aériens au Canada et maintenir sa compétitivité, nous l'étudierons.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis conscient que le ministre n'a reçu aucune proposition officielle, mais il doit savoir qu'il y a eu des entretiens entre les représentants des lignes aériennes et les fonctionnaires du gouvernement du Canada. Il n'ignore pas non plus que Canadien cherche désespérément une solution, et que le directeur général d'American Airlines était à Toronto cette semaine.

Le ministre est-il disposé à dire clairement aux Canadiens qu'il ne dérogera jamais, pour quelque raison que ce soit, au maximum de 25 p. 100 de propriété étrangère fixé par la Loi sur les transports nationaux?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je n'ai peut-être pas été assez clair, monsieur le Président. Nous allons étudier toute proposition propre à maintenir au Canada une industrie des transports aériens qui soit rentable, efficace et sûre.

* * *

[*Français*]

LES ACHATS OUTRE-FRONTIÈRES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Consommateurs et des Sociétés.

Compte tenu des achats sans cesse grandissants qui se font outre-frontières, aux États-Unis, par des Canadiens, est-ce que le ministre a l'intention d'instaurer une campagne de sensibilisation d'achats chez nous ou encore de nous annoncer une autre mesure afin de contrer les conséquences désastreuses de cette pratique?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, c'est une question intéressante qui est posée par le député.

Effectivement, j'ai pris connaissance de l'article dans les journaux à cet effet. Il faut remarquer qu'une étude qui a été rendue publique cette année était à l'effet que lorsque l'on considère les grands éléments des dépenses des Canadiens, l'habitation, les transports, l'éducation, la santé, cela coûte relativement moins cher au Canada qu'aux États-Unis lorsque l'on en considère un certain nombre, pas seulement qu'acheter une pinte de lait ou acheter une livre de beurre.

Alors, je pense qu'une campagne de sensibilisation des consommateurs canadiens sur l'importance d'acheter chez soi et particulièrement de participer, monsieur le Président, à l'initiative du ministre de l'Industrie et du ministre de l'Emploi sur la prospérité et la compétitivité vont amener les Canadiens, justement, à réaliser qu'en étant davantage compétitifs, on aura un marché canadien qui sera plus actif et les consommateurs vont y gagner, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le ministre sait-il que Gulf Canada, qui devait investir un milliard de dollars dans le projet Hibernia, mais qui vient de s'en retirer, a engagé un montant comparable

dans un projet pétrolier en Sibérie? Revenu Canada aurait dit à la société Gulf qu'elle peut, entre autres choses, déduire de ses revenus imposables au Canada la totalité des coûts qu'elle engagera en Sibérie au cours des dix prochaines années. Le ministre peut-il le confirmer?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les sociétés Gulf Canada et Brit Gas ont conclu une entente au sujet d'un projet en Sibérie. Je crois savoir que les dépenses seront d'environ 250 millions de dollars canadiens, et que la société Gulf en assumera la moitié. Les chiffres dont vient de parler le député sont donc plausibles. La société Gulf a trouvé du pétrole pour la première fois la semaine dernière, dans la nuit de jeudi à vendredi, si je ne m'abuse.

Je confirme par ailleurs ce que le député a dit au sujet des déductions fiscales consenties aux entreprises canadiennes qui investissent dans la prospection pétrolière et gazière à l'étranger. La disposition à cet égard date de 1971. En 1971, une disposition permettant de déduire des dépenses de ce genre au regard de l'impôt canadien a effectivement été incluse dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu ne vise pas que l'industrie pétrolière et gazière. Les entreprises canadiennes qui investissent et réalisent des bénéfices à l'étranger peuvent s'en prévaloir.

• (1450)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, c'est certainement une réponse qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. C'est un gouvernement libéral qui a mis sur pied le Programme d'encouragement du secteur pétrolier et qui a encouragé les sociétés à investir au Canada. C'est le gouvernement actuel qui a supprimé ce programme et qui a amélioré les dispositions relatives aux investissements à l'étranger.

Le ministre sait-il également que Petro-Canada, qui vient d'annoncer des réductions considérables au Canada et qui a aussi essayé de vendre une partie de ses intérêts dans le projet Hibernia, s'est engagée à investir dans un important projet de prospection pétrolière en Birmanie et que le ministère du Revenu national l'a avisée qu'elle pourrait aussi déduire 100 p. 100 de ses coûts là-bas, que le projet soit ou non couronné de succès?

Le gouvernement peut-il expliquer aux Canadiens, en cette période de récession, pourquoi il encourage l'exode de capitaux canadiens vers des pays comme la Birmanie et la Sibérie? C'est justement en Sibérie que les Canadiens voudraient envoyer ce gouvernement.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, certains d'entre nous sont venus de Sibérie pour aider ce pays. Certains membres de nos familles, qui étaient prisonniers, n'ont pu sortir de la Sibérie qu'il y a deux ans. Je ne crois donc pas qu'il soit de mise de faire des remarques, même pour plaisanter, au sujet de la Sibérie ou de certaines des contributions que nous y faisons.

Le député peut bien retourner à l'époque du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. S'il examine ce programme, il verra que, pour chaque dollar investi au Canada par des Canadiens ou par des étrangers, les contribuables canadiens payaient 1,04 $ ou 1,05 $ au Canada et, en réalité, perdaient de l'argent.

S'il veut évaluer le succès du programme, il n'a qu'à penser à Dome et à ce que cela a coûté. Il peut penser aussi aux dispositions fiscales qui étaient connues sous le nom de réévaluation des actifs. Il y a des tas d'exemples où les contribuables canadiens ont perdu beaucoup d'argent à cause de ce genre de programme, sans que cela nous aide ni à accroître nos réserves, ni à bâtir une industrie canadienne.

Le député peut bien dire ce qu'il veut, mais il n'en reste pas moins que—et je retourne à un point très simple que j'ai mentioné tout à l'heure—cette disposition remonte à 1971. Je crois que c'est son parti qui était au pouvoir en 1971.

* * *

LA RÉSERVE INDIENNE DE TOBIQUE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sudbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il existe un problème grave dans la réserve indienne de Tobique, au Nouveau-Brunswick, où les installations de traitement des eaux usées semblent inadéquates, de sorte que des eaux d'égout non traitées s'écoulent dans la rivière Saint-Jean.

Je crois savoir que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est au courant du problème depuis de nombreux mois, mais qu'aucune mesure correctrice n'a encore été prise.

Le ministre peut-il nous dire quelles mesures sont prises pour corriger ce préjudice inacceptable causé à l'environnement et nous dire quand ces mesures donneront des résultats concluants?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député fait allusion à un problème très grave qui me préoccupe beaucoup.

Il semblerait que des eaux d'égout non traitées de la réserve indienne de Tobique s'écoulent dans la rivière Saint-Jean, menaçant ainsi la santé de centaines de milliers de résidants, tant dans la réserve que dans les collectivités en aval.

Je souligne qu'un plan financier quinquennal a été signé en 1990. Cette entente prévoyait l'affectation d'une somme de 1,2 million de dollars, sur un budget d'investissement de près de 6 millions de dollars, à la construction d'une station d'épuration des eaux usées. Cette somme n'a pas été affectée à la fin à laquelle elle était destinée et j'ai ordonné à mes fonctionnaires de rencontrer immédiatement le chef et le conseil afin de s'assurer que les conditions de l'entente de financement soient respectées.

* * *

TIMOR ORIENTAL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier soir, Radio-Canada a diffusé, au cours de l'émission *The Journal*, un reportage sur la brutalité du gouvernement indonésien envers la population du Timor oriental, un problème de longue date qui existe toujours. Le compte rendu fait par le gouvernement de l'Indonésie sur les victimes du 12 novembre est insatisfaisant, et il faudra faire enquête sur les représailles à l'endroit des témoins, lesquelles ont été rapportées par la suite.

J'ai déjà posé cette question, mais je la réitère: Le gouvernement insistera-t-il pour que l'ONU mène une enquête à part sur la tuerie perpétrée contre les habitants du Timor oriental et les mauvais traitements qu'on aurait ensuite infligés à ces gens?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai dit à la Chambre le lendemain de cet événement que j'en avais discuté avec le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie au moment où je l'ai rencontré à Séoul, en Corée, et que j'avais dès cet instant dénoncé cette affaire au nom du Canada, avant même que nous soyons au courant de tous les faits.

Entre-temps, je sais que les Canadiens ont trouvé, comme le gouvernement, que ces actes étaient répréhensibles, à mesure que l'information leur arrivait car il n'y a pas eu que le reportage d'hier soir.

Nous avons cessé notre aide à l'Indonésie pour cette raison. Certains autres pays en ont fait autant, mais ont rétabli le commerce depuis. Nous n'avons encore rien changé à notre politique à l'égard de l'Indonésie.

Je suis heureuse que le secrétaire général de l'ONU délègue un envoyé spécial en Indonésie. Nous verrons ce qui ressortira de cette rencontre.

[*Français*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre, monsieur le Président.

En 1975, l'Indonésie, illégalement, a fait l'invasion et a pris contrôle du pays indépendant de Timor oriental. Depuis ce temps, la réaction du gouvernement du Canada a été épouvantablement silencieuse.

Est-ce que le gouvernement, dès aujourd'hui, va se joindre à la Communauté européenne pour demander au nouveau secrétaire général aux Nations Unies de convoquer une session de négociations entre les parties directement impliquées, telles le Portugal, l'Indonésie et les représentants du gouvernement de Timor oriental?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement appuie les Nations Unies concernant les étapes qu'elles ont encore à faire en ce qui concerne l'envoyé spécial qui a été envoyé par les Nations Unies en Indonésie. Le secrétaire général est d'accord pour y envoyer quelqu'un. Après cela, peut-être que nous pourrions procéder aux autres étapes.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque répond au nom du ministre des Finances.

Tous les députés ministériels se rappelleront que lorsque la TPS est entrée en vigueur, le premier ministre et son gouvernement avaient promis qu'elle ne viserait pas les choses essentielles à la vie. Or, voici que le ministre des Finances perçoit la TPS sur l'eau dans 26 localités de toute la Saskatchewan et cela, rétroactivement.

Le ministre me dira-t-il si le gouvernement tiendra parole et supprimera la taxe sur l'eau?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je dois dire que je ne vois pas très bien de quoi parle le député. S'il m'avait donné avis de sa question, je me serais arrangé pour lui obtenir une réponse.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les Canadiens de la Saskatchewan et du Yukon savent de quoi je parle, et ils se plaignent de l'imposition de cette taxe.

Nous, de ce côté-ci, contestons évidemment la TPS et serions prêts à la supprimer. Mais le gouvernement a toujours dit qu'il examinerait au moins toute préoccupation concernant l'efficacité et l'administration de la taxe.

En réponse à la question du ministre, je lui demanderai s'il est prêt à s'engager à examiner au moins les répercussions de cette taxe et à envisager peut-être de la supprimer.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois que le député est un peu mêlé. Une réponse simple à sa question précise est non.

La réponse en ce qui concerne l'eau est aussi non, car nous ne taxons pas l'eau. Le député veut parler de la distribution de l'eau et il devrait savoir que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés voudront bien permettre au ministre de répondre à la question. La parole est au ministre.

• (1500)

M. Jelinek: Monsieur le Président, si l'on voulait seulement m'écouter, j'essaierais d'expliquer du mieux que je peux et même de demander à des hauts fonctionnaires d'exposer en détail aux députés comment cela fonctionne du point de vue administratif, car les entreprises qui distribuent l'eau peuvent choisir de fonctionner aux mêmes conditions que les municipalités, qui sont exemptées de la TPS ou qui bénéficient d'une remise de TPS.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Lac-Saint-Jean, une seule question, s'il vous plaît.

* * *

LE RÉFÉRENDUM SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du dossier constitutionnel.

L'édition du *Soleil* d'aujourd'hui rapporte une déclaration invraisemblable de M. Claude Beauchamp, président du Regroupement Économie et Constitution qui ne veut pas d'un référendum sur l'avenir du Québec, et je le cite: «Le danger est trop grand qu'un accord soit rejeté par le peuple. Le référendum est un outil difficile à manier. Le référendum, c'est un risque et le risque, c'est qu'il soit battu».

Ainsi donc, ce porte-parole fédéraliste du Québec a peur que le peuple du Québec fasse entendre sa voix. Monsieur le Président, je demande au ministre de se dissocier de ces propos antidémocratiques et de dire, une fois pour toutes, que l'avenir du Québec, ce n'est pas une chose qui va se décider en cachette par les politiciens, mais par le peuple du Québec.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, peut-être que le député peut arranger une communication directe avec M. Beauchamp. Je suis ici pour répondre aux questions qui touchent la politique du gouvernement canadien. Ou mieux, s'il ne veut pas parler directement avec M. Beauchamp, peut-être qu'il peut écrire un livre et demander à M. Beauchamp de le lire.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement.

Aurait-il l'amabilité de faire savoir à la Chambre ce dont nous traiterons demain, lundi, mardi et le reste de la semaine prochaine et de vous dire s'il voudra bien collaborer, à l'instar de son secrétaire parlementaire plus tôt dans la journée, en acceptant notamment la tenue d'un débat spécial sur notre système de gestion de l'offre, qui fait actuellement l'objet de négociations dans le cadre du GATT?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en réponse à la question sur les travaux, je compte que nous pourrons terminer aujourd'hui la troisième lecture du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, après quoi nous pourrons passer à la troisième lecture du projet de loi C-35, Loi corrective de 1991.

Travaux de la Chambre

Vendredi, nous devrions terminer la troisième lecture du projet de loi C-35, après quoi le gouvernement appellerait le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre de conventions en matière fiscale, pour la deuxième lecture.

Lundi, j'ai l'intention d'appeler le projet de loi C-26, Loi sur la réforme de la fonction publique, pour la deuxième lecture. Mardi, j'ai l'intention de continuer et, je l'espère, de terminer la deuxième lecture du projet de loi C-26.

Mercredi prochain, j'ai l'intention de consacrer une journée à l'opposition.

Quant à la question générale, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises au député, j'estime que nous pourrions sans doute mieux utiliser notre temps à de nombreuses occasions pour discuter de sujets intéressants et importants, si seulement nous pouvions trouver le moyen de le faire malgré les contraintes de temps que nous imposent le processus législatif ainsi que les journées consacrées à l'opposition, où celle-ci peut choisir le sujet du débat, ou encore prévoir de temps à autre des débats en soirée sur des sujets particuliers, comme nous le ferons sur la question constitutionnelle ce soir, lundi, mardi et jeudi.

Je voudrais que nous nous réunissions pour discuter s'il est vraiment nécessaire de consacrer trois journées complètes à la troisième lecture du projet de loi C-32, par exemple, qui est déjà très avancée. Nous pourrions peut-être réduire l'étude à deux jours et réserver la troisième journée à l'opposition pour débattre d'une question particulière, ou étudier des projets de loi semblables.

Je suis toujours ouvert à ce genre d'arrangement, mais il est très difficile pour moi de donner mon accord à quelque chose qui oblige le gouvernement à implorer l'opposition de lui permettre d'adopter tel ou tel projet de loi, parce qu'il lui a accordé du temps supplémentaire pour des débats spéciaux sur des sujets de son choix.

Il n'y a tout simplement pas assez de temps. J'aimerais bien pouvoir me montrer plus coopératif. Je pense que nous pouvons coopérer, à condition que chacun soit prêt à faire des concessions.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre qu'un esprit de collaboration remarquable a présidé aux discussions sur le débat qui doit avoir lieu ce soir sur le renouvellement de la Constitution pour donner la chance aux députés de faire part de leurs préoccupations à la Chambre et de soumettre ensuite des documents au comité. Je m'adresse en particulier au leader parlementaire du gouvernement qui s'est montré vraiment très coopératif.

Je voudrais aussi qu'il sache que ma question ne visait pas à entraver ou à retarder les travaux du gouvernement, lequel détient le pouvoir exclusif d'établir le programme législatif de la Chambre. Nous ne proposons rien de tel. À la lumière de ces précisions, et il voudra peut-être en discuter avec son secrétaire parlementaire, ou pourrait en vertu l'article 52 du Règlement ou d'autres dispositions, aborder plus tard en soirée la discussion de questions que la grande majorité des députés jugent importantes, car elles touchent directement leurs électeurs et revêtent une grande importance pour le pays.

Il n'y a rien de sectaire là-dedans. Je rappelle seulement au leader du gouvernement que nous sommes, comme il le sait, dans une situation économique difficile et qu'il y a des questions que les Canadiens voudraient nous voir débattre ici-même. Par ailleurs, nous userons de notre droit, en tant que partis d'opposition, de choisir certains sujets qu'il est permis de débattre en vertu des dispositions relatives aux jours désignés, c'est-à-dire les jours réservés à l'opposition. Je suis de bonne foi quand je lui signale qu'une liste de questions économiques exigent une attention spéciale de la part du gouvernement ainsi qu'un effort de coopération pour qu'elles fassent l'objet d'un débat très raisonné et très honnête qui nous permettra de trouver des moyens de redonner de l'emploi aux Canadiens.

Voilà l'esprit dans lequel j'ai posé ma question. Peut-être aurons-nous l'occasion, plus tard dans la journée ou la semaine prochaine, de poursuivre ces discussions avec le leader parlementaire du gouvernement et son secrétaire parlementaire pour trouver un quelconque terrain d'entente.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'aimerais faire un bref commentaire à propos des points soulevés par mon ami, le leader parlementaire de l'opposition, et poser une question au ministre.

Tout d'abord, je voudrais dire au ministre que, oui, il est juste que nous passions quelques jours à débattre une importante mesure législative. À mon avis, le projet de loi C-32 en est une, et nous pourrions peut-être accélérer le débat d'autres mesures législatives comme les projets de loi C-35 et S-2. Je pense que nous arriverons sans mal à nous entendre.

Je veux seulement réitérer mon désir, à vrai dire mon enthousiasme d'accélérer la procédure afin de permettre des débats supplémentaires sur les questions importantes de l'heure.

J'ai deux questions. La première concerne le budget, février étant normalement l'époque de la présentation du nouveau budget. Je me demande si le ministre peut nous donner une idée de la date, même approximative, à laquelle il compte présenter le budget à la Chambre. Puisque nous parlons des prochains travaux, il me semble que le leader parlementaire du gouvernement a fait savoir que mercredi prochain serait un jour consacré à l'opposition. Pour faciliter la préparation et la planification, puisque c'est un jour de l'opposition et que la motion sera parrainée par le Nouveau Parti démocratique, je signale que la motion sur laquelle nous serons appelés à voter, probablement mercredi prochain, portera sur la protection des offices de commercialisation et l'opposition à la tarification.

• (1510)

M. Andre: En ce qui concerne le budget, comme le député le sait, quand le gouvernement a été élu en 1984, nous avons pris effectivement l'habitude de présenter le budget en même temps que les prévisions de dépenses.

Il est logique à notre avis de les présenter ensemble et non à plusieurs mois d'intervalle comme c'était le cas autrefois. Les impôts et les dépenses devraient être reliés. Nous espérons garder cette habitude. À ce stade, je ne peux pas en donner la date précise au député.

Je me réjouis que le député nous ait fait savoir que son parti aimerait discuter mercredi prochain de la question importante du GATT et des offices de commercialisation. Je dois rappeler à la Chambre que, puisqu'on mettra la question aux voix un jour réservé à l'opposition, il s'agit d'une motion de confiance. Cela oblige le gouvernement à voter contre la motion quel qu'en soit son contenu parce que les jours réservés à l'opposition sont conçus pour remettre en question le budget des dépenses.

Toutes les motions et tous les votes sont des votes de confiance, aussi je dois dire d'avance que nous appuierons probablement le contenu de la motion parce que nous sommes très partisans des offices de commercialisation. Manifestement, notre position au GATT est absolument en accord avec celle que les producteurs nous ont suggéré de prendre. Il n'y a aucune divergence de vues entre nous et les producteurs sur cette question.

Si une motion est proposée dans ce sens un jour réservé à l'opposition, nous serons peut-être obligés de la rejeter parce qu'il s'agit d'un vote de confiance. C'est l'un des aspects de notre Règlement que nous devrions peut-être revoir, mais c'est ce qui se passera si on demande un vote.

M. Riis: Monsieur le Président, mon honorable collègue a reconnu un problème auquel nous faisons face de temps à autre.

Comme il le sait, et nous nous en réjouissons, la Chambre est maître de sa destinée. Avec le consentement unanime, nous pouvons bien sûr accepter à peu près tout ce que nous voulons quant au déroulement de nos travaux.

J'ai donc l'intention au moment opportun la semaine prochaine, après consultation avec les députés, de demander le consentement unanime pour que le vote de mercredi prochain ne soit pas considéré comme un vote de confiance.

Ce serait un moyen d'éluder la difficulté, si je puis aider le ministre à sortir de ce dilemme.

M. Andre: Sans vouloir poursuivre ce débat sur le parquet de la Chambre, cela n'aide pas le gouvernement, comme le sait le député.

M. Rod Murphy (Churchill): Ma question s'adresse également au leader du gouvernement à la Chambre.

Comme le ministre le sait, je lui ai écrit au sujet de la Commission royale d'enquête sur les dépenses et les contributions électorales et j'ai soulevé la question à la Chambre. Le rapport de la commission devrait être remis au gouvernement très bientôt, et au public peu après.

Je me demande si le gouvernement a pris des dispositions pour que la Chambre étudie la proposition de loi qui fera partie du rapport de la commission.

M. Andre: Pas encore. J'ai eu des discussions préliminaires avec les leaders d'en face et je vais présenter une proposition ferme à ce sujet sous peu, peut-être même demain.

Le rapport de la commission sera distribué la semaine prochaine. Je ne dis pas quel jour, car il doit être diffusé partout au Canada, et tous les Canadiens doivent y avoir accès en même temps.

Dès que j'aurai déterminé le moment propice, je divulguerai le rapport à la Chambre et j'annoncerai comment on procédera.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je veux simplement profiter de l'occasion pour poser une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet des travaux de la Chambre.

Relativement à la promesse que le gouvernement a faite, il y a quelque six ans, de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, promesse qu'il a d'ailleurs réitérée dans ses discours du Trône, je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il peut nous dire quand le gouvernement compte présenter ces modifications qui se font attendre depuis longtemps.

Je veux parler ici de modifications qui portent sur les services et aménagements raisonnables pour les handicapés physiques et mentaux, ainsi que sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Quand le gouvernement présentera-t-il enfin ces modifications tant attendues à la Loi canadienne sur les droits de la personne?

M. Andre: Cette période de questions porte habituellement sur les travaux pour la semaine prochaine, et le gouvernement ne présentera pas ces modifications la semaine prochaine.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour commenter les déclarations et les observations qu'a faites un peu plus tôt à la Chambre le député de Calgary-Sud-Ouest.

Hier soir, le Réseau canadien sur les maladies génétiques a annoncé que le Dr Robert Korneluk, de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, l'un des 23 chercheurs principaux du réseau, a isolé le gène dégénératif responsable de la dystrophie myotonique.

Cette percée s'inscrit dans la série de découvertes génétiques réalisées au Canada. D'ailleurs, les trois dernières ont été effectuées par les membres de ce réseau créé en 1989, le réseau des centres d'excellence.

Dans ce cas-ci, le réseau a contribué 450 000 $ aux travaux de recherche.

M. le Président: Nous sommes probablement tous d'accord avec ce que le ministre, le député de Calgary-Sud-Ouest ainsi que le député de Sault Ste. Marie ont dit au sujet de cette découverte et de l'exploit réalisé par ce scientifique. Cependant, j'interviens pour une question de procédure.

La dernière intervention ressemble étrangement à une déclaration de ministre. Naturellement, si la Chambre permet au ministre de poursuivre, je ne m'y opposerai pas.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il est évident que le ministre ne fait pas un rappel au Règlement, mais il aborde quand même une question importante que tous les partis désirent sûrement commenter. Pourrais-je vous proposer une solution, monsieur le Président? Demain, après les affaires courantes, au moment des déclarations de ministres, le ministre pourrait prendre quelques minutes pour faire une déclaration en bonne et due forme, ce qui donnerait aux autres l'occasion d'intervenir à leur tour.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, à mon avis, c'est une excellente idée. Notre parti voudra certainement ajouter quelque chose à ce genre de déclaration. Nous ne savions pas que cette question allait être abordée maintenant.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'abonde dans le même sens. Cette question n'appelle aucun sectarisme politique. Je pense que tous les partis représentés à la Chambre voudront féliciter les personnes concernées et leur rendre hommage.

M. Winegard: Je serais heureux de le faire, mais demain, à la même heure, je serai en train de parler à des chercheurs de cet événement exceptionnel.

M. le Président: Comme je l'ai dit au ministre et comme il l'a certainement constaté, tous les députés de cette Chambre veulent féliciter les personnes concernées. Si le ministre ne peut être présent, peut-être peut-il s'organiser avec un autre ministre? Une déclaration de ministre serait tout à fait de mise en l'occurrence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, lorsque la séance a été levée, à 13 heures, j'étais en train de dire que, pour moi qui suis député de la Colombie-Britannique, c'est un plaisir de participer à ce débat très important sur les coupes que le gouvernement propose dans le soutien financier le plus fondamental accordé aux habitants de ma province.

Vers la fin de l'année dernière, le caucus de Vancouver, composé de représentants élus, s'est réuni à Vancouver. Ce groupe, présidé par le maire de la ville, Gordon Campbell, comprend des membres du conseil municipal et du conseil scolaire, des députés provinciaux ainsi que les cinq députés fédéraux de la ville.

Lors de cette réunion, tous ont exprimé l'avis que l'un des plus graves problèmes des citoyens de la ville et de toute la province était que les conservateurs avaient renié leurs engagements à l'égard du Régime d'assistance publique du Canada.

Nous savons tous que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a conclu à l'illégalité de cette dérogation aux engagements pris envers les habitants de la province. Malheureusement, la Cour suprême du Canada en a décidé autrement.

• (1520)

L'une des grandes raisons qui incitent le Parti néo-démocrate à préconiser aussi vigoureusement l'adoption d'une charte sociale établissant les valeurs fondamentales qui modèlent notre pays sur les plans économique, social et culturel est que nous espérons que la seule existence de cette charte empêchera ce genre de trahison.

Ce qui se passe en ce moment, c'est que les habitants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, premières victimes du projet de loi C-32, font les frais des politiques économiques catastrophiques du gouvernement conservateur.

Il y a eu toute une série de ces politiques, que ce soit en matière de libre-échange ou autre chose. Je me souviens très bien que, lors de la campagne électorale de 1988, le premier ministre se promenait partout au pays, comme les candidats conservateurs, en disant: «L'Accord de libre-échange entraînera la création de centaines de milliers de nouveaux emplois.» Les députés de la Chambre se souviennent de cela.

Au lieu de créer de nouveaux emplois, cet accord a entraîné la disparition de centaines de milliers d'emplois un peu partout au Canada. En outre, les services sociaux ont souffert, et nos offices de commercialisation sont maintenant menacés. Après ce résultat, voilà qu'on nous dit maintenant que le Canada devrait aller encore plus loin et conclure un accord avec les États-Unis et le Mexique.

Une telle entente entraînerait la mort de tout le secteur de fabrication au Canada. La main-d'oeuvre bon marché qu'on trouve dans les maquiladoras du Mexique provoquerait à toutes fins utiles la disparition de l'industrie canadienne.

Le projet de loi C-32 reflète une tendance du gouvernement conservateur à se décharger de ses responsabilités de gouvernement national sur les provinces. Nous avons vu les conséquences de cette attitude en Ontario où le gouvernement néo-démocrate provincial a eu le grand courage de dire qu'il ne voulait pas faire les frais des politiques économiques du fédéral.

En Colombie-Britannique, un fardeau d'environ 1,1 milliard de dollars a été imposé à la province depuis 1982, en raison des politiques des conservateurs ainsi que de celles des libéraux qui les ont précédés. En fait, cette somme représente environ 67 p. 100 du déficit budgétaire de 1991-1992, qu'on estime à 1,7 milliard de dollars. C'est aux victimes des politiques économiques du gouvernement qu'on demande de payer le prix.

Nous savons que lorsqu'ils ne peuvent plus toucher de prestations d'assurance-chômage, les gens n'ont d'autres recours que de s'en remettre à l'aide sociale. C'est tout ce qui leur reste. Je le sais pour avoir rencontré, dans ma propre circonscription, un bon nombre d'employés de la Versatile Pacific Shipyards. Ces personnes ont été au service de la compagnie durant 25, 30 ou 35 ans et elles sont fières de leur du travail. Pourtant, à cause des politiques économiques du gouvernement, Versatile Pacific a mis ces travailleurs à pied. La période durant laquelle ceux-ci avaient droit à des prestations d'assurance-chômage est maintenant expirée, de sorte qu'ils doivent maintenant compter sur l'aide sociale. À cause des politiques du gouvernement, il y aura de moins en moins de fonds disponibles pour aider les plus désespérés et ceux qui sont le plus dans le besoin. Qui sont ces personnes? Ce sont les enfants. Les enfants représentent la plus grande proportion de personnes touchées par ces politiques ainsi que par le plafonnement des contribu-

tions au Régime d'assistance publique du Canada. Nous savons que les enfants sont ceux qui ont le plus besoin de l'aide sociale.

Nous savons aussi que l'application des politiques du gouvernement signifie que les promesses faites par le premier ministre au sommet des Nations Unies sur l'enfance n'étaient que de belles paroles. En fait, les politiques qui causent un préjudice aux enfants aggravent le problème de la pauvreté et entraînent des files encore plus longues aux banques d'alimentation.

Nous savons que les refuges pour femmes battues sont financés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et que les fonds destinés à ces refuges sont réduits à l'heure actuelle. Nous savons que la situation déjà désespérée des sidéens ou des séropositifs empire par suite des compressions imposées au Régime d'assistance publique du Canada. Des députés se rappelleront que le gouvernement avait promis à grand renfort de publicité un programme national de garderies. Eh bien, où est ce programme? Il n'existe pas. C'est une autre victime de la politique économique consternante du gouvernement actuel.

Que nous propose-t-on en échange? Le gouvernement dit manifestement qu'il n'a pas assez d'argent. Ma foi, le fait est que si le gouvernement adoptait une fiscalité juste, il disposerait des recettes nécessaires pour enrayer le fléau de la pauvreté, pour qu'il n'y ait plus d'enfant pauvre, pour que les femmes, et notamment celles qui sont chefs de famille monoparentale, n'aient plus à vivre sous le seuil de la pauvreté.

Le député de Mississauga demande de quelle fiscalité nous parlons. Eh bien, je vais le lui dire. En 1986, 89 000 sociétés n'ont pas payé un seul sou d'impôt même si elles ont réalisé ensemble 22 milliards de dollars de profits.

Je dirai au député que les banques canadiennes affichent l'un des meilleurs bilans de toute l'histoire du Canada. Est-ce qu'elles paient leur juste part d'impôt? Pas le moins du monde!

Au lieu de s'en prendre aux enfants et au lieu de s'attaquer aux Canadiens les plus pauvres et les plus vulnérables, pourquoi le gouvernement actuel ne se montre-t-il pas ferme envers les banques, les riches et les grosses sociétés qui, depuis des années, ne paient pas leur juste part. La preuve est qu'entre 1986 et 1989, l'impôt des sociétés a baissé de 20 p. 100 en vertu des politiques du gouvernement conservateur, alors que leurs bénéfices augmentaient de 34 p. 100. Peut-on vraiment parler d'équité?

C'est encore ce gouvernement qui propose des politiques visant à imposer des compressions au Régime d'assistance publique du Canada, un régime dont le mandat est de faire en sorte que les pauvres, les citoyens les plus vulnérables, les assistés sociaux puissent vivre un tant soit peu dans l'aisance et dans la dignité, sans trop avoir à se soucier de leur situation économique. C'est à tout cela que les politiques du gouvernement s'en prennent.

Ainsi, nous savons que ce sont les politiques du gouvernement actuel qui sont la cause de la baisse de qualités des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique. Les compressions effectuées en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis, en vertu du projet de loi C-69 et dans le cadre d'autres projets ont coïncidé avec une forte diminution de la participation du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Si ça continue à ce rythme-là, le gouvernement conservateur ne versera bientôt plus un sou.

Je le constate dans ma circonscription. Je vois les répercussions de ces compressions à la B.C. Institute of Technology, à l'Université Simon Fraser, chez les étudiants du Collège Douglas et autres, tous victimes des attaques du gouvernement actuel contre les accords sur le financement des programmes établis et contre le Régime d'assistance publique du Canada.

Il est grand temps que le Parlement fasse comprendre au gouvernement actuel qu'il est déjà allé trop loin. L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de croître. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en Colombie-Britannique et ailleurs est en hausse au lieu de baisser. Pourtant, le gouvernement réduit sa contribution au RAPC, qui assure à ce dernier un financement suffisant.

En conclusion, je dirai encore une fois qu'en tant que néo-démocrates, nous rejetons ce projet de loi, cette initiative du gouvernement qui s'en prend aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Nous savons que la même chose se produit au niveau international, tout comme à Vancouver, en Colombie-Britannique. Le temps est venu pour un nouveau gouvernement, un gouvernement qui accorde la priorité non pas aux banques et aux entreprises, mais aux gens.

Mme le vice-président: Je sais que le Président veut poursuivre sur une question qui a été soulevée ce matin. Il reviendra donc à la Chambre d'un moment à l'autre. Je donne la parole au député de Mississauga-Sud, mais je le préviens qu'il pourrait être interrompu.

M. Don. Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, ça ne me dérange pas de ne pas pouvoir parler longtemps ou d'être interrompu. Je veux simplement signaler que le gouvernement a l'obligation d'utiliser les ressources qu'il perçoit des Canadiens pour payer les factures du Canada.

Ce projet de loi limite l'usage qu'on peut faire de cet argent.

LA MOTION D'AJOURNEMENT PRÉSENTÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

L'AGRICULTURE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député me permet-il que je l'interrompe? Ce n'est pas fréquent, mais je dois régler une autre affaire. Merci.

Le député d'Algoma a demandé plus tôt aujourd'hui que l'on procède à un débat d'urgence. Comme les députés le savent, à la suite des discussions qui ont eu lieu plus tôt aujourd'hui au sujet de l'habituelle question du jeudi, un jour désigné a été fixé pour la semaine prochaine. Le député de Kamloops a fait savoir que le sujet de la demande de débat d'urgence, qui a été présentée immédiatement aujourd'hui par le député d'Algoma, a déjà été proposée cette semaine par d'autres députés, dont celui de Mackenzie, et fera l'objet du débat qui aura lieu le jour désigné. En conséquence, je me trouve lié par la règle qui veut que, dans les cas où il y a une demande de débat d'urgence et où il y a une autre occasion d'en discuter, il ne convient pas que le Président donne suite à la demande.

• (1530)

De toute évidence, le débat de mercredi portera sur cette question, et cela limite la possibilité de manoeuvre de la présidence. Je me vois donc dans l'obligation de ne pas accepter le débat d'urgence.

Je remercie tous les députés et surtout le leader à la Chambre du gouvernement pour avoir réglé cette affaire cet après-midi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, la dernière fois que je suis intervenu, j'ai déclaré qu'il incombait au gouvernement de prendre les faibles ressources qu'il peut obtenir grâce à l'impôt et d'essayer de les administrer le mieux possible.

Ce projet de loi augmente les transferts au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada de 5 p. 100, en plus de l'augmentation normale. Étant donné que l'inflation va s'établir probablement à 1 ou 2 p. 100 cette année et pourrait même aller jusqu'à 3 p. 100, bien que dans la plupart des cas, ce soit vraisemblablement 2 p. 100 ou moins, on assiste alors à une augmentation importante et bien réelle des transferts effectués par un gouvernement dont les moyens sont extrêmement limités.

Tous ceux qui prennent le temps de lire les documents pertinents savent que les recettes fiscales au Canada ont diminué de près de 8 milliards de dollars, et pourtant le gouvernement est encore en mesure d'augmenter de façon marquée les transferts versés aux gouvernements provinciaux afin de résoudre les problèmes qui se posent.

Le Régime d'assistance publique du Canada est un programme essentiel qui permet de s'occuper des gens qui, faute d'emplois, de conditions propices, d'éducation et de bien d'autres choses, ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins. On tient pour acquis qu'il y a beaucoup de gens au Canada qui ont besoin d'aide.

Ce que nous devons faire, en tant que gouvernement, c'est de rationner nos faibles ressources, et ce projet de loi essaie de le faire de façon réaliste. Je suis surpris, en fait, que l'opposition fasse de l'obstruction systématique face à ce projet de loi depuis maintenant trois jours, afin de nous inciter à mettre de côté toute prudence et à nous contenter de payer, en oubliant que ce projet de loi prévoit une augmentation marquée bien supérieure au taux d'inflation, une augmentation réelle des rares ressources qu'on peut consacrer à ce régime.

Le député qui m'a précédé a parlé de la société Versatile Pacific et de la façon dont elle a fait faillite. Eh bien, beaucoup d'entreprises ont fait faillite. Elles ont dû procéder à une restructuration et elles ne peuvent s'en sortir. Les profits des sociétés cette année n'ont jamais été aussi bas depuis la pire période de la grande crise, puisqu'ils qui s'établissent à moins de 5 p. 100 en moyenne. Ainsi, les propositions des néo-démocrates tendant à s'en prendre encore davantage aux entreprises ne peuvent qu'entraîner un accroissement du chômage.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): C'est exactement ce qu'ils font en Ontario.

M. Blenkarn: En effet! L'essentiel de leur stratégie en Ontario, c'est de dépenser sans compter jusqu'à se ruiner. Nous n'avions pas une dette active de 341 milliards de dollars. Si nous n'utilisions pas 35 ou 36 p. 100 de nos recettes fiscales simplement pour payer les intérêts, nous aurions peut-être plus d'argent pour faire les transferts

qui sont manifestement nécessaires. La Chambre des communes se doit d'être sensée.

Je pense que les députés ont le devoir de se lever pour parler non pas des problèmes, mais des solutions. Proposer de taxer davantage les sociétés, de rendre impossible leur existence et de les acculer à la faillite ne constitue vraiment pas une solution. Cela ne fait qu'aggraver le problème.

Augmenter la dette ne fait qu'aggraver le problème, parce qu'il faut servir la dette. Il est temps que nous trouvions d'autres solutions que de gémir et de nous plaindre des coupes. Il n'est pas question de coupes ici. Il y a une augmentation considérable des transferts au delà de l'inflation à un moment où les recettes de l'État souffrent comme elles n'ont pas souffert depuis longtemps.

Il est temps que le Nouveau Parti démocratique fassent des commentaires sensés et cesse de dire des stupidités. Il devrait avoir un peu plus de bon sens. Les Canadiens devraient voir comment il est en train de conduire l'Ontario à sa perte et comment il fera peut-être de même avec la Colombie-Britannique. Qui sait? Tout ce que je peux vous dire, madame la Présidente, c'est qu'on ne s'enrichit pas en dépensant.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, c'est la troisième fois que je traite de ce projet de loi, ce que je ne fais pas habituellement. J'estime ordinairement qu'il suffit de prendre la parole une fois sur un sujet, mais vu les torts que ce projet de loi causera à notre pays, je crois devoir prendre la parole une troisième fois, car le gouvernement ne semble pas écouter.

Que le gouvernement n'écoute pas l'opposition officielle ou le Nouveau Parti démocratique me laisse froid, mais qu'il cesse d'écouter les Canadiens d'un océan à l'autre me rend fou furieux.

Tout comme nous, les députés ministériels en ont fait l'expérience pendant le congé d'hiver. Je suis sûr qu'ils ont saisi l'occasion, comme je l'ai fait, d'aller rencontrer les commerçants et les habitants de leur région. Ils ont dû se faire une idée exacte de la situation dans laquelle se trouve le pays après sept années de gouvernement conservateur. J'entendais habituellement dire que les temps étaient toujours difficiles sous les conservateurs. Je le crois certainement désormais.

J'ai visité les commerces situés le long de certaines artères principales de Toronto, comme les rues King, Queen, Dufferin et Dundas. Il est un peu angoissant de voir cinq ou six magasins fermés et les fenêtres barricadées. Certains sont à louer, d'autres à vendre, tout cela en raison des dégâts causés par la récession. Cela donne la frousse.

Je me suis rappelé une petite entreprise qui employait 50 personnes et qui importait du tissu du Pakistan et de la Pologne pour en fabriquer des serviettes et des nappes de table. En 1988, pendant les élections, le propriétaire m'avait prévenu: «M. Flis, si le gouvernement adopte l'Accord de libre-échange, mon commerce ne survivra pas.» Par curiosité, je me suis rendu sur les lieux de cette entreprise pour savoir comment elle s'en tirait et pour en féliciter le propriétaire. Les portes étaient fermées. Elle n'a pas survécu à l'Accord de libre-échange.

Celles qui s'accrochent me disent qu'elles ont perdu 30 ou 50 p. 100 de recettes par rapport à l'année dernière.

• (1540)

Je leur demande des explications. Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi vos affaires diminuent-elles? Pourquoi êtes-vous en train de faire faillite? Certains tiennent bon, mais ils disent qu'ils ne font que s'accrocher, et que si cette récession se prolonge encore, ils connaîtront la faillite eux aussi.

D'après moi, le ministre a induit en erreur les gens d'affaires du Canada en déclarant l'an dernier que la récession était finie. Ils ont repris confiance, chacun se disant: «Eh bien, si la récession achève, je vais patienter encore un peu. Je vais investir un peu plus.» Une année s'est écoulée, et la récession dure encore. Le gouvernement a trompé la population.

Je reviens toutefois aux causes que les gens m'ont données. Premièrement, il y avait la mauvaise gestion du gouvernement; deuxièmement, il y a eu l'Accord de libre-échange; troisièmement, il y a eu la TPS et, enfin, simplement une espèce de frustration générale. Bien des commerçants m'ont demandé d'avertir le gouvernement pour qu'il cesse cette asphyxie par les impôts et les taxes. Ils étaient d'avis que cette surimposition tuait leurs activités.

Je leur ai donc déclaré: «D'accord, mais nous avons bâti un pays impressionnant et nous avons mis en place des filets de sécurité sociale, un excellent régime d'assurance-maladie et un admirable système d'éducation.» Tout cela se paye. Le gouvernement doit obtenir de l'argent pour payer tout cela. Je leur ai encore demandé leur solution. Ils ont répété qu'il fallait arrêter de les

étouffer avec les impôts. Ils ont dit vouloir que le gouvernement verse de l'argent dans les poches des gens—vite, aujourd'hui, pas dans un an—et ils ont ajouté qu'il fallait rétablir la confiance, car ceux qui ont de l'argent craignent de le dépenser. Ils ont peur parce qu'ils ignorent s'ils auront encore un emploi dans une semaine ou dans un mois. Ainsi, les gens qui ont de l'argent ne le dépensent pas parce que ce gouvernement leur a fait perdre confiance et ceux qui n'en ont pas ne peuvent évidemment pas engager des dépenses.

J'ai appris beaucoup en conversant avec des gens de toutes les conditions ainsi qu'en me rendant dans les garages voir les mécaniciens travailler d'arrache-pied et dans les cuisines des restaurants. Cela m'a permis de constater combien les gens travaillent dur simplement pour arriver à joindre les bouts. Certains s'excusaient de ne pouvoir me serrer la main de leur député en disant: «Excusez-moi, j'ai les mains sales.» Je leur ai déclaré: «Ne vous excusez jamais d'avoir les mains sales. Ce sont des mains comme celles-là qui ont bâti le beau pays que nous avons aujourd'hui.»

J'ai fait part au gouvernement de ce que j'avais entendu dans la rue pendant le congé hivernal. Les députés conservateurs ont sûrement entendu des commentaires semblables, mais, comme je l'ai déjà mentionné, ils n'écoutent plus.

De là, mon adjoint et moi sommes allés à l'un de nos plus grands centres d'emploi, celui qui se trouve sur la rue Bloor, et nous y avons observé une autre image inquiétante. Voir ainsi, juste avant Noël, un Centre d'emploi du Canada rempli de gens qui font la queue pour diverses raisons: pour recevoir leurs prestations d'assurance-chômage, parce que quelqu'un a perdu son numéro d'assurance sociale et veut présenter une demande, à cause des litiges ou conflits d'Emploi et Immigration Canada.

Encore une fois, ce fut très instructif de parler à ces gens qui attendaient en file. Ils ressentaient une certaine satisfaction, une certaine sécurité puisqu'ils faisaient la queue afin de demander des prestations d'assurance-chômage. Toutefois, on pouvait voir la peur dans les yeux de bon nombre de ceux qui m'ont parlé car ils appréhendaient ce qu'il adviendrait une fois les prestations terminées. «Monsieur Flis, que vais-je devenir lorsque mon assurance-chômage aura toute été utilisée? Je veux travailler. J'ai transmis des demandes à 200 firmes. Personne ne veut m'enbaucher.» Voilà à quel moment la peur se manifeste; lorsqu'ils songent à ce qui se produira lorsque le filet de l'assurance-chômage et de l'aide sociale disparaîtra. C'est alors que la panique nous saisit et que la dépression psychologique commence.

Le bureau de ma circonscription, comme bon nombre d'autres, s'est transformé en bureau d'emploi. Des personnes qui travaillaient depuis 10 ans, qui ont eu des entreprises et qui sont maintenant sans emploi vont voir leur député et lui demandent: «Monsieur Flis, pouvez-vous m'aider à trouver du travail? Je ferai n'importe quoi, mais je n'irai pas à l'aide sociale.»

Bien des Canadiens sont trop fiers pour se tourner vers l'assistance publique. Ils veulent se débrouiller tout seuls. Ils veulent travailler. Mais le gouvernement ne le leur permet pas.

J'ai écouté les gens de Parkdale—High Park, et c'est ce qu'ils m'ont dit. J'ai fait part de leurs inquiétudes à la réunion de trois jours qu'a tenue le caucus libéral national à Ottawa, avant la reprise des travaux à la Chambre, le 3 février.

Tous les députés ont rapporté ce qu'ils avaient entendu dans leurs circonscriptions. Le Parti libéral s'est inspiré de ces commentaires pour rédiger un programme de redressement économique en cinq points. Je ne ferai pas perdre de temps à la Chambre en les répétant puisqu'ils sont maintenant bien connus.

Nous sommes heureux que le gouvernement ait déjà décidé d'adopter l'une de nos recommandations, la mise de fonds initiale de 5 p. 100. Nous attendons avec espoir qu'il donne suite aux quatre autres, surtout celle qui concerne l'infrastructure. Faute de quoi, le désespoir conduira à la violence et à la résistance passive.

Avant de finir, j'aimerais partager cette nouvelle avec la Chambre: les gens de Parkdale ont fait venir des «anges gardiens», certains des États-Unis, pour les aider à patrouiller leurs rues où ils ne se sentent plus en sécurité.

Je ne suis pas d'accord avec eux et je veux qu'on le sache. Je m'oppose catégoriquement à ce que des «anges gardiens» viennent nous dire comment patrouiller nos rues. La police du Grand Toronto est la meilleure du Canad. La population a entièrement confiance dans la protection qu'elle offre. Nous n'avons pas besoin d'«anges gardiens», d'où qu'ils viennent aux États-Unis.

Les villes américaines n'ont rien à nous apprendre. Il fait encore bon vivre dans nos villes, et nous nous y sentons relativement en sécurité. J'espère que le gouvernement adoptera notre programme de redressement économique en cinq points.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je voudrais ajouter quelques mots au sujet de ce projet de loi.

Le gouvernement du Canada s'emploie en général à supprimer des programmes qui touchent à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale. Je tiens à faire remarquer que ce gouvernement utilise ici deux poids deux mesures.

Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a renoncé à plus de revenus que jamais auparavant depuis mon arrivée au Parlement, il y a plusieurs années de cela.

Permettez-moi de vous rappeler deux changements incroyables qui ont été apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu. L'année dernière, un changement a été apporté à cette loi en ce qui a trait aux impôts reportés qui étaient censés être payés au gouvernement du Canada.

Une voix: Qu'entendez-vous par impôts reportés?

M. Baker: Le député veut savoir ce qu'on entend par impôts reportés.

• (1550)

Je vais expliquer exactement au député ce qui est arrivé afin qu'il puisse comprendre exactement de quoi je parle.

En 1972, le gouvernement libéral qui était alors au pouvoir a modifié la loi en ce qui a trait à ce qu'on appelait l'impôt sur les successions. C'était un impôt dégressif qui s'appliquait aux grosses successions. On l'a remplacé par l'impôt sur les gains en capital.

M. Blenkarn: Vous avez supprimé cette échappatoire fiscale.

M. Baker: Si le député veut bien se donner la peine d'écouter, il pourra peut-être apprendre quelque chose. L'impôt sur les gains en capital a été adopté au Canada pour remplacer l'impôt sur les successions. Il équivaut à 50 p. 100 de l'impôt applicable au revenu normal. Cependant, on a ajouté à la loi en 1972 une disposition afin de protéger le gouvernement du Canada contre la perte de sommes en fiducie qui auraient normalement dû être visées par l'impôt sur les gains en capital. C'est ce qu'on a appelé la règle des 21 ans. Maintenant, le député sait de quoi je parle. Maintenant, il sait ce que je vais dire.

C'était la règle des 21 ans. Même si une fiducie peut durer indéfiniment, le gouvernement avait adopté des dispositions législatives prévoyant qu'après une période de 21 ans, il pourrait recouvrer l'impôt payable sur les gains en capital accumulés dans les fiducies établies dans l'intérêt d'une seule personne, au même titre que l'impôt que paient tous les petits entrepreneurs, tous les travailleurs de la construction, tous ceux qui construisent des maisons et tous ceux qui apportent une contribution à l'économie. Personne ne s'oppose à cela. En vertu d'une disposition, ces montants accumulés devenaient imposables après la fin de cette période de 21 ans.

Eh bien, vous pouvez vous imaginer combien d'argent il y a dans les fiducies établies dans l'intérêt d'une seule personne au Canada.

Une voix: Très peu.

M. Baker: Le député dit très peu. Il devrait prendre connaissance des rapports du ministère des Finances pour 1986. La période des 21 ans se termine cette année et tous ces impôts devraient normalement être payés sur les gains en capital visés. Et savez-vous ce que le gouvernement du Canada a fait ici même, à la Chambre?

M. Blenkarn: Il a mis fin à la transférabilité.

M. Baker: Il a changé les règles. Il a éliminé la règle des 21 ans. Et par quoi l'a-il remplacée? Il a dit: «Le paiement de ces impôts peut encore être reporté et il ne devient obligatoire qu'au moment du décès du plus jeune membre de la famille.» De combien d'années cela reporte-t-il le paiement de ces impôts? Trente ans? Quarante ans? Soixante ans? Il s'agit de grosses sommes dues au gouvernement du Canada par des gens qui sont si riches qu'ils n'ont pas besoin de déplacer cet argent, mais peuvent tout simplement l'empiler dans des fiducies établies dans l'intérêt d'une seule personne.

Le gouvernement du Canada a modifié la loi pour que ces gens n'aient pas à payer ces impôts cette année. Il a éliminé le délai de 21 ans qui se terminait à la fin de cette année. Vingt-et-un ans après 1972, c'était cette année; l'impôt devenait payable en 1993.

Je dispose de peu de temps, mais je ferai allusion à une autre question qui m'ennuie vraiment. Il s'agit de la modification apportée au paragraphe 67.5 de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui porte sur les montants qu'on peut déduire comme frais de représentation. Savez-vous ce qu'a fait le gouvernement du Canada? Est-ce que quelqu'un s'est jamais demandé pourquoi nous avons une telle augmentation des sommes d'argent déduites à titre de frais de représentation sur les déclarations d'impôt sur le revenu?

Normalement, voilà comment fonctionne le système. Si on invite quelqu'un à un dîner d'affaire et qu'on essaye de vendre un produit ou son affaire, certains frais sont légitimes. Par exemple, les gens peuvent déduire les frais de leurs repas coûteux. Ils peuvent déduire le coût de leurs soirées de beuverie s'ils le désirent. Ils pouvaient

déduire le coût de leur yacht jusqu'en 1987. Ils peuvent déduire beaucoup de choses qui, dans la marche normale d'une société, sont reconnues dans le monde des affaires comme étant des dépenses légitimes.

Au mois de décembre, quand on a les spécialistes en matière fiscale et les comptables qui demandent à Revenu Canada si telle ou telle chose est déductible et jusqu'où ils peuvent aller et s'ils peuvent acheter un hélicoptère, le gouvernement a donné une réponse à tous les comptables et à tous les fiscalistes du Canada qui éprouvaient des inquiétudes légitimes. Ces derniers avaient besoin de savoir et d'avoir certaines lignes directrices. La règle générale était que si cela ne figurait pas comme exemption dans la Loi de l'impôt sur le revenu, alors on pouvait le déduire. Ils demandaient jusqu'où ils pouvaient aller. Le gouvernement du Canada l'a déterminé en décembre de l'année dernière. Il a modifié la loi et il dit que la seule limite est le Code criminel du Canada.

Une voix: Quelle honte!

M. Baker: Il a dit qu'il éliminait une échappatoire. On pose donc une question.

Des voix: En pratique.

M. Baker: Oui, en pratique, est-ce qu'un service d'accompagnement constitue une dépense légitime? Quelle est la raison de cette augmentation sensible des déductions pour frais de représentation?

Quand le gouvernement du Canada dit que la seule limite est le Code criminel du Canada pour dépenser les deniers publics, pour faire payer la facture à nos pauvres contribuables canadiens, pour dire à ces derniers de payer la TPS afin qu'on puisse donner cet argent à certaines personnes qui dépensent de l'argent pour des beuveries et des services d'accompagnement.

Le gouvernement du Canada devrait avoir honte et expliquer aux Canadiens pourquoi il a agi ainsi.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, ce n'est jamais chose facile de prendre la parole après le député de Gander—Grand Falls, dont l'éloquence ne manque jamais de m'étonner. Les gens des Maritimes doivent l'avoir dans le sang.

J'aurais quelques observations à faire à mon tour au sujet du projet de loi C-32. Je crois sincèrement qu'il s'agit d'une mauvaise mesure législative, immorale de surcroît, qui ne devrait jamais être adoptée.

Ce projet de loi prolonge la période durant laquelle les sommes mises à la disposition de la Colombie-Britannique, qui est ma province, ainsi que de l'Alberta et de l'Ontario dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, ne pourront pas augmenter de plus de 5 p. 100. Tout le monde se souvient qu'il y a quelque temps, le projet de loi C-69 a plafonné l'augmentation de l'aide fédérale à 5 p. 100 jusqu'en 1992. Aujourd'hui, le projet de loi C-32 propose de prolonger l'application de cette mesure jusqu'en 1995.

• (1600)

Pourtant, le Régime d'assistance publique du Canada est le seul mécanisme, le seul moyen par lequel le gouvernement fédéral contribue au financement des service sociaux et d'assistance sociale offerts par les provinces. En prolongeant le plafonnement des paiements de transfert aux trois provinces que je viens d'énumérer, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, le gouvernement fédéral n'a fait qu'aggraver la baisse de l'activité économique de ces provinces, et plus particulièrement la situation des chômeurs, ceux en particulier qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage et qui ont par conséquent besoin de la forme d'aide qu'offre le Régime d'assistance publique.

Ce n'est pas la bonne façon de procéder. Nous allons faire du tort aux gens à faible revenu, ceux qui ont le moins de moyens, ceux enfin qui sont le moins à même de se défendre. Il est tout simplement injuste dans une société comme la nôtre de s'engager dans la voie qu'a choisie le gouvernement et dont témoignent ses mesures financières, notamment le projet de loi dont nous sommes saisis.

Chaque témoin qui a comparu devant le Comité des finances pour donner son avis sur cette mesure législative—je dis bien chaque témoin—a demandé instamment au gouvernement de la retirer à cause du tort qu'elle causera.

En Colombie-Britannique, bien que nous ayons depuis récemment un nouveau gouvernement, les assistés sociaux—et je sais que des efforts sont faits afin d'inverser cette tendance—n'ont pas les moyens de s'offrir un repas convenable. Les prestations sociales auxquelles a droit une famille de quatre personnes en Colombie-Britannique sont insuffisantes. Il faudrait 18,30 $ par mois en plus rien que pour la nourriture. Autrement dit, il n'y a pas d'argent pour les articles de toilette, pour les transports, pour les vêtements, pour les loisirs, pas même

assez pour la nourriture. Ce projet de loi rend la situation encore plus difficile pour ces gens.

Les individus, les familles et les enfants comptent sur le Régime d'assistance publique du Canada, ce régime même que cette mesure législative cherche à entraver. Ce régime est vital pour ces gens. S'ils comptent à présent sur l'aide sociale pour leur survie, ce n'est pas leur faute, dans la plupart des cas. C'est simplement parce qu'ils sont victimes de la situation économique.

Le gouvernement a introduit des mesures d'austérité financière obligeant les provinces riches—la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario—à verser les fonds supplémentaires qui devraient alimenter le Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement fédéral estime qu'elles peuvent se permettre de payer la différence, et qu'il supprimera les fonds supplémentaires. Il les gèlera. Il les plafonnera, et les provinces combleront la différence.

Ce projet de loi est un symbole de l'orientation que le gouvernement a prise. Il veut s'exclure de ce domaine et se retirer du Financement des programmes établis, de l'enseignement postsecondaire, des soins de santé, du Régime d'assistance publique du Canada, de tous ces importants mécanismes de financement qui permettent aux provinces d'assurer des programmes sociaux de qualité. Ce n'est pas correct. Les Canadiens n'adhèrent pas à cette orientation que le gouvernement a prise.

À cause du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada, la seule province de l'Ontario a été à court cette année de 900 millions de dollars—900 millions!

Une voix: Ce n'est pas plutôt l'an prochain?

M. MacWilliam: Mon collègue laisse entendre que cela vaut pour l'an prochain. Je crois que les chiffres s'appliquent à l'année financière par opposition à l'année civile.

Neuf cents millions de dollars, c'est beaucoup d'argent quand on y pense. Et si l'Ontario a eu tant de mal à faire face à l'augmentation de son déficit, c'est parce que le fédéral a laissé tomber les petites gens et les chômeurs de cette province. Il les a laissés tomber, et le gouvernement ontarien a dû chercher à combler ce manque à gagner.

Je voudrais maintenant parler d'un rapport du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de ce que lui coûtera le plafonnement par le fédéral du Régime d'assistance publique du Canada.

Toutes ces mesures de désistement, qui remontent en fait à il y a quelques années déjà et qui sont issues des politiques du gouvernement libéral précédent et du gouvernement conservateur actuel, auront coûté à la Colombie-Britannique environ 1,1 milliard de dollars en paiements supplémentaires en 1991-1992.

Cela équivaut à quelque 67 p. 100 du déficit budgétaire de la Colombie-Britannique pour l'exercice en cours—67 p. 100 d'un déficit de 1,7 milliard de dollars. Cela résulte uniquement du fait que le gouvernement actuel ne conserve ni ne respecte l'engagement auquel il est tenu par la loi envers les habitants de la Colombie-Britannique.

Je tiens à ajouter également que si cette forme de désengagement qu'autorise la mesure à l'étude se poursuit jusque dans la première année du siècle prochain, d'ici l'an 2000, son incidence sur la province de la Colombie-Britannique atteindra environ 32,7 milliards de dollars.

Le rapport de la Colombie-Britannique fait également remarquer que le Régime d'assistance publique du Canada a pour raison d'être de venir en aide non aux gouvernements, mais aux gens. En retirant son appui financier, le gouvernement néglige les habitants, et non le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ce dernier tâche de faire de son mieux pour compenser le manque à gagner causé par l'insensibilité du gouvernement actuel.

En 1991-1992, la Colombie-Britannique aura perdu 166 millions de dollars à cause du plafonnement de 5 p. 100 que la mesure précédente a imposé à la croissance des paiements. La mesure à l'étude, qui prolonge ce plafonnement, provoquera un manque à gagner d'environ 1 milliard de dollars au seul chapitre du Régime d'assistance publique du Canada en 1994-1995.

Je sais que mon temps de parole est limité, mais je tiens simplement à dire, au nom des citoyens de ma province, la Colombie-Britannique, et de ceux de ma circonscription d'Okanagan—Shuswap, qu'en faisant adopter la mesure à l'étude, le gouvernement abandonne les citoyens les plus défavorisés non seulement de la Colombie-Britannique, mais du Canada tout entier.

Le projet de loi est mauvais et immoral. Il faudrait le retirer.

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir, lors de l'ajournement: l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—Les pêches; l'honorable député de Nanaimo—Cowichan—Les pêches; l'honorable députée de Nepean—L'Indonésie; l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso—Le transport ferroviaire; et l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell—La Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je désire intervenir moi aussi dans le débat de troisième lecture du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

• (1610)

Je voudrais exposer certaines des inquiétudes que j'ai recueillies dans ma circonscription. C'est la deuxième fois que j'interviens pour dénoncer la situation que le gouvernement crée en l'occurrence. Je tiens également à faire quelques observations au sujet de l'intervention du député de Mississauga-Sud, car il préside le Comité des finances et je connais ses antécédents. À en juger par ses propos, il m'a semblé avoir un préjugé très favorable envers les sociétés et se soucier très peu du bien-être des démunis et des gens qui ont le plus besoin d'aide.

Pendant la campagne électorale de 1988, le gouvernement a surtout mis l'accent sur l'Accord de libre-échange. Je partage l'avis de tous les gens que j'ai rencontrés non seulement dans ma circonscription, mais partout au pays. Les mesures que le gouvernement a prises non seulement en proposant le projet de loi C-32, mais en plafonnant nos programmes sociaux, constituent une attaque contre l'universalité des programmes sociaux.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a déclaré que nos programmes sociaux étaient sacrés. Il s'agissait d'un principe sacré que son gouvernement protégerait et qui ne serait nullement touché par l'Accord de libre-échange. Les décisions que prend le gouvernement ont tout à voir avec l'Accord de libre-échange, qu'on pense aux compressions et aux modifications appliquées à l'assurance-chômage, aux changements apportés aux divers paiements de péréquation et à l'enseignement postsecondaire ainsi qu'aux mesures qui sont considérées comme des subventions. Le gouvernement est en train d'amorcer le processus qui lui permettra de modifier tous ces programmes et de plafonner l'aide sociale, le Régime d'assistance publique du Canada, en pleine période de crise. Dans le temps des Fêtes, j'ai visité des banques d'alimentation dans ma circonscription et j'ai vu les gens faire la queue. Vous devriez avoir honte. Chacun de vos députés devrait se lever et déclarer: «Seigneur, en ces temps difficiles, on ne devrait pas attaquer les gens qui ont le plus besoin d'aide.»

Je veux parler aussi des événements à venir et mettre la population en garde contre le gouvernement avant qu'il ne dépose son budget. Dans un journal du 5 février, j'ai lu un article qui disait que l'Association des manufacturiers canadiens réclame des allégements fiscaux d'une valeur de 2 milliards de dollars. Elle fait des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il inclue dans son prochain budget des allégements fiscaux équivalant à 2 milliards de dollars par année pour les entreprises.

Cette association a également demandé au ministre des Finances de réduire les dépenses sur le plan des programmes sociaux en raison de la lourde dette fédérale.

Nous voyons le nombre de chômeurs. Nous voyons les banques d'alimentation et les problèmes qu'elles éprouvent à essayer de nourrir ces gens. Et voilà que l'Association des manufacturiers canadiens réclame 2 milliards de dollars de plus au gouvernement fédéral et lui dit de réduire les programmes sociaux. Ce sera intéressant pour les Canadiens de voir si le gouvernement acquiescera à cette demande, car nous savons que cette association est liée de près avec le gouvernement et que ce dernier prête toujours une oreille très attentive à ses propositions.

Dans le même journal, il y avait un autre article qui disait ceci: «Trop pauvres, les personnes handicapées à faible revenu ne peuvent pas profiter des allégements fiscaux.» Dans un rapport obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le ministère des Finances admet que, alors que les grandes sociétés—que le député de Mississauga-Sud semble défendre et aider—jouissent de toutes sortes d'allégements fiscaux, plus du quart des Canadiens souffrant d'un handicap grave gagnent si peu d'argent qu'ils ne peuvent pas profiter du crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées. Voici ce qu'on lit dans le rapport: «Nous estimons que 26,5 p. 100 des handicapés graves sont incapables de réclamer des crédits d'impôt parce qu'ils n'ont pas d'impôt fédéral à payer.»

Peut-on se surprendre que les Canadiens commencent à douter de l'efficacité des mesures gouvernementales?

Des chômeurs qui font la queue pour obtenir leurs prestations d'assurance-chômage découvrent que, aux termes de la nouvelle loi, ils n'y ont plus droit. Les programmes d'aide sociale font l'objet de compressions. Le financement des programmes d'enseignement postsecondaire est réduit. Le gouvernement n'épaule pas ce genre de programmes. Il reste muet et ne fait rien pour aplanir les difficultés.

Durant la campagne électorale de 1980, celle de 1984 et celle de 1988 à laquelle j'ai participé, Ed Broadbent, qui était alors notre chef, préconisait la mise en place de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux pour stimuler notre économie.

Il y a trois ou quatre jours, les libéraux se sont réunis à Ottawa durant une journée et ont repris cette idée à leur compte.

À mon avis, c'est un excellent projet. Les autorités municipales, les provinces et le gouvernement fédéral pourraient, en cette période de crise, investir dans nos municipalités afin d'améliorer les systèmes d'égout et pour mettre en service divers systèmes. Il s'agit d'un investissement et non pas d'une dette. C'est un investissement que nous allons devoir faire pour résoudre nos problèmes environnementaux d'un océan à l'autre. Ce projet répondrait en outre aux besoins de nombreuses personnes qui bénéficient du Régime d'assistance publique du Canada. Les gens de diverses localités canadiennes pourraient en effet travailler et faire quelque chose d'utile. Je suis d'ailleurs certain qu'ils souhaitent tous trouver un tel travail.

Le gouvernement refuse de s'attaquer aux problèmes. Il préfère imposer un plafonnement pour qu'il y ait moins de ressources disponibles. Il veillera à ce que les programmes mis en oeuvre tiennent davantage compte de l'évolution des taux d'intérêt et du taux de change, car cela le préoccupe davantage que les gens qu'il représente.

C'est inadmissible, et les Canadiens ne vont pas le tolérer. Ils en ont déjà vu de toutes les couleurs avec la TPS et les compressions de programmes. Ils en ont plein le dos, et il est temps que le gouvernement se réoriente au lieu d'attendre à la veille des élections pour proposer une foule de mesures pour réparer tout le mal qu'il a fait.

Le député de Gander—Grand Falls a dit dans sa question cet après-midi que ce gouvernement devrait être déporté en Sibérie. Nous sommes sans doute nombreux à partager son avis. Mais nous devrions peut-être nous abstenir, car la Sibérie a déjà bien assez de problèmes sur les bras.

Chose certaine, il faut nous défaire de ce gouvernement parce qu'il a déjà fait assez de mal.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Avant d'exposer mon point de vue comme tel, je voudrais discuter brièvement de la remarque faite plus tôt au cours du débat par le député de Mississauga-Sud.

Celui-ci a eu l'audace de laisser entendre que le projet de loi C-32 allait entraîner une augmentation de 5 p. 100 de la contribution du gouvernement. Le député rigole.

En fait, le gouvernement plafonne une augmentation concernant laquelle il avait donné son accord. Ce gouvernement, dont fait partie le député, agit de la sorte au moment où, par suite de ses propres politiques, le nombre d'assistés sociaux atteint des sommets sans précédent.

• (1620)

En fait, le député de Mississauga-Sud et ses collègues conservateurs disent au nombre croissant de personnes qui sont forcées de faire la file aux soupes populaires, aux banques alimentaires et à l'aide sociale: «Nous avons quelque chose pour les cinq premières personnes, mais malheureusement les 95 autres doivent partir les mains vides, même si c'est en grande partie à cause de nous que vous faites la file.»

Je ne comprendrai jamais comment le député peut insinuer que cette mesure législative apporte quelque chose. Celui-ci fait parfois preuve d'une belle intelligence, mais il se trompe cette fois-ci.

Le projet de loi C-32 prolonge la période d'application de la limite de 5 p. 100, relativement au Régime d'assistance publique du Canada, dans le cas de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Le projet de loi C-69 limitait à 5 p. 100 les augmentations du financement fédéral, et ce jusqu'en 1992. Le projet de loi C-32 maintient maintenant cette limite jusqu'en 1995. Le Régime d'assistance publique du Canada est le seul mécanisme au moyen duquel le gouvernement fédéral accorde des fonds pour l'aide sociale et les services sociaux.

Tout comme un de mes collègues l'a fait tantôt, j'aimerais dire un mot sur le grave préjudice causé par cette mesure et d'autres du gouvernement conservateur à un grand nombre de citoyens de ma province, la Colombie-Britannique.

Il y a quelques jours, soit le 4 février, le gouvernement de la Colombie-Britannique publiait un mémoire rédigé par le ministre des Finances et des Relations d'entreprises de la province concernant le fardeau financier découlant des compressions faites aux paiements de transfert du fédéral. Il s'agit ici du Financement des programmes établis pour la santé et l'enseignement postsecondaire, ainsi que pour le Régime d'assistance publique du Canada et d'autres programmes. Le document donne le détail des initiatives prises par les gouvernements fédéraux libéraux et conservateurs précédents ainsi que de leurs répercussions sur le budget de la Colombie-Britannique.

Les réductions apportées depuis 1982 représentent le montant de 1,1 milliard de dollars en 1991-1992, soit l'équivalent de 67 p. 100 du déficit budgétaire de 1,7 milliard de dollars prévu pour 1991-1992. Si les réductions se poursuivent au même rythme jusqu'au début du XXI^{e} siècle, cela entraînera des effets négatifs de 32,7 milliards de dollars sur le budget de la Colombie-Britannique.

En ce qui touche le Financement des programmes établis, les modifications apportées à la formule FPE au fil des ans par les gouvernements libéraux et conservateurs auront fait perdre à la Colombie-Britannique la somme de 6,8 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice 1994-1995.

En ce qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada, il est dit dans le rapport que les fonds du RAPC servent à aider les gens et non les gouvernements. En 1991-1992, la Colombie-Britannique perdra 166 millions de dollars en raison du plafonnement des dépenses brutes à 5 p. 100. D'ici 1994-1995, elle aura perdu plus d'un milliard de dollars.

Avec des données de ce genre, il n'est pas étonnant que nombre d'habitants de l'Ouest, de la Colombie-Britannique notamment, se demandent quels avantages ils retirent de leur appartenance au Canada. Cela ne favorise pas l'émergence d'un climat de compréhension qui devrait pourtant exister à l'heure où nous tentons d'élaborer une nouvelle Constitution et d'établir de nouveaux rapports entre les diverses composantes du Canada.

Le gouvernement a présenté ces mesures dans le cadre de restrictions budgétaires et a déclaré que seules les provinces riches seront touchées parce qu'elles peuvent absorber les dépenses supplémentaires qu'entraînera le plafonnement. Le fait est que la moitié des pauvres du pays vivent en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Les pauvres de ces trois provinces ne sont pas moins pauvres que ceux des autres provinces. Il n'y a pas de degrés dans la pauvreté.

Les provinces touchées par le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada sont attrayantes pour ceux qui cherchent du travail. Mais lorsque les gens ne trouvent pas de travail, ils doivent souvent s'en remettre à l'aide sociale, ce qui impose une charge encore plus lourde au régime d'assistance sociale de ces provinces, par rapport à d'autres.

Une étude de Statistique Canada publiée en juin 1991 montre que la forte augmentation de la dette fédérale au cours des 15 dernières années n'est pas due à une hausse des dépenses de programmes, comme l'ont prétendu les conservateurs. Cette étude de la croissance de la dette fédérale, qui est passée de 56 milliards de dollars en 1974-1975 à plus de 400 milliards à la fin de 1989-1990, conclut que «ce ne sont pas la croissance explosive et les dépenses de programmes qui ont causé l'augmentation des déficits après 1975, mais une baisse des recettes fédérales relativement à la croissance du PIB et à la hausse des frais de la dette».

Je poursuis: «Dans l'ensemble, les dépenses de programmes du gouvernement, en tant qu'élément du Produit intérieur brut, n'ont pas augmenté notablement depuis 1975, En fait, si on les compare aux dix années antérieures, elles ont été réduites. Mise à part l'assurance-chômage, qui est conçue pour s'autofinancer grâce aux contributions des employeurs, les dépenses consacrées aux programmes sociaux n'ont pas augmenté relativement au PIB au cours des 16 dernières années.»

Madame la Présidente, les conservateurs et les députés d'en face insistent pour dire que ce sont les dépenses de programmes, surtout les programmes sociaux, qui sont à blâmer pour l'augmentation de la dette fédérale. Ce genre de déclaration donne plus de crédibilité aux compressions dans les programmes sociaux, particulièrement dans des programmes comme le Régime d'assistance publique du Canada, mais les faits révélés par Statistique Canada montrent que ce n'est tout simplement pas vrai.

Ce n'est qu'un exemple de l'irresponsabilité de plusieurs gouvernements fédéraux successifs, tant libéraux que conservateurs, sur les plans social et financier. Le projet de loi C-32 n'est qu'un exemple de plus de la façon dont ce gouvernement a décidé de faire payer la dette à ceux qui sont le moins capables de le faire.

Une voix: Exactement comme le NPD est en train de faire en Ontario.

M. Kristiansen: Madame la Présidente, il y a un député là-bas qui n'arrête pas de nous ramener à l'Ontario. Au début du mot Ontario, il y a un gros «O», un gros «zéro», et je ferai remarquer que c'est dans cette catégorie que se trouve le député. Si on débarrassait l'Ontario de toutes ces nullités qui ont réussi à créer un fardeau de la dette terrible à une époque où l'économie était encore floris-

sante, le Canada ne serait pas actuellement aux prises avec tous les problèmes que l'on sait.

Un autre problème que le gouvernement tente actuellement de régler, avec plus ou moins de bonheur, a trait au fardeau de la dette qui ne cesse de s'alourdir depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui n'a rien à voir avec les dépenses de programmes. Comme je l'ai déjà dit, le problème tient beaucoup plus aux perversions de la structure fiscale échafaudée au cours des années par le Parti conservateur et le Parti libéral.

Ainsi, en 1950, les recettes tirées des particuliers et des sociétés au chapitre de l'impôt direct s'équivalaient sensiblement et couvraient les trois quarts des dépenses engagées par le gouvernement fédéral. En 1988, l'impôt sur le revenu des particuliers est passé de 35 p. 100 à 47 p. 100 des dépenses, tandis que l'impôt des sociétés, qui représentait 40 p. 100 de ces mêmes dépenses en 1951, n'équivalait plus qu'à 9 p. 100 des dépenses, comme le montre le graphique. Je ferai en sorte qu'il figure au hansard, madame la Présidente. En d'autres mots, les sociétés ont réussi à réduire leur obligation fiscale relative de tout près de 75 p. 100 depuis 1950. En 1988, si la contribution des sociétés au chapitre de l'impôt avait été la même que celle des particuliers, ce n'est pas un déficit budgétaire de 30 milliards que le gouvernement fédéral aurait enregistré, mais bien un surplus de 18,3 milliards. Autrement dit, le gouvernement aurait pu s'attaquer à la cause, mais il ne l'a pas fait. Ce sont maintenant les Canadiens les plus pauvres qui paient le prix de cette inaction.

Madame la Présidente, je voudrais conclure en soulignant que le projet de loi C-32 constitue une autre attaque menée par les conservateurs contre nos programmes sociaux au nom des restrictions budgétaires. Il est clair que cette décision est dictée par des considérations d'ordre politique et non d'ordre économique. Et cette mesure contribuera à enrichir encore davantage les riches amis des conservateurs, et partant, à appauvrir et à affamer des millions de Canadiens qui ploient sous le poids des impôts sans pouvoir même compter sur un filet de sécurité sociale vraiment solide.

Dans Kootenay-Ouest—Revelstoke, ma circonscription, les gens ont du mal à joindre les deux bouts. Le gouvernement ne fait qu'empirer les choses. Il est temps qu'il réfléchisse, revienne sur sa décision, retire ce projet de loi et redonne confiance aux Canadiens en changeant de politique.

Mme le vice-président: Le débat reprend. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-présdient: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

• (1630)

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Mme le vice-président: Conformément aux dispositions de l'article 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de différer le vote à plus tard.

[*Traduction*]

En conséquence, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à lundi prochain, à 18 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

* * *

LOI CORRECTIVE DE 1991

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 22 novembre 1991, de la motion de la ministre de la Justice: Que le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes, et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je ne vais intervenir que brièvement sur ce projet de loi, car, comme notre leader parlementaire l'a déclaré au cours du débat précédent, il s'agit fondamentalement d'un projet de loi d'ordre administratif tendant à corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans plusieurs autres projets de loi étudiés aux comités et à la Chambre. Il s'agit fondamentalement de modifications mineures.

Je voudrais intervenir au sujet de ce projet de loi en me plaçant du point de vue profane en matière juridique. Parfois, lorsque j'écoute les débats dans cette enceinte, je pense que la plupart des Canadiens ont le sentiment que cela n'a rien à voir avec les problèmes et les priorités sur le marché.

Comme nous l'avons dit plus tôt cette semaine, le jour de la rentrée parlementaire, le principal objectif au Canada à l'heure actuelle est d'essayer de redonner de l'emploi aux gens. Or, lorsque nous sommes saisis d'un projet de loi comme celui-ci qui porte sur plus de 60 ou 70 lois différentes, on s'aperçoit qu'il ne contient absolument rien relativement aux priorités de la population en général.

Plus tôt aujourd'hui, lorsque le leader du gouvernement à la Chambre des communes est intervenu et a déclaré qu'il était disposé à écouter les recommandations de l'opposition qui souhaitait que la Chambre discute des questions d'importance spéciale, je pense que cela a été un progrès important. C'est la première fois que je voyais un leader parlementaire du gouvernement faire preuve de tant de souplesse. En toute franchise, c'est en partie la raison pour laquelle je ne consacrerai pas beaucoup de temps à ce projet de loi. Selon moi, mon collègue a répondu ainsi à mes préoccupations; en effet, je crois que nous devrions consacrer beaucoup moins de temps à des projets de loi d'ordre administratif comme celui-ci, qui n'ont absolument rien à voir avec les priorités économiques si importantes sur lesquelles les Canadiens veulent que nous nous penchions dès aujourd'hui.

De plus, en prenant connaissance de certaines modifications dont il est question dans ce projet de loi et de certaines lois qui sont abrogées, j'ai noté entre autres que le Centre d'information sur l'unité canadienne allait enfin être démantelé. J'ai aussi relevé l'adieu à Loto Canada et à bon nombre des établissements ferroviaires dans une région ou une autre, d'un bout à l'autre du pays. Je me suis souvenu encore une fois de ce qui rend ma vision du pays ou mon sentiment envers lui différents de celui des députés du côté gouvernemental.

J'ai toujours cru en un gouvernement national fort. C'est par le biais des programmes pancanadiens que nous arrivons à vouloir ensemble former un pays et à se sentir unis.

En parcourant la liste de toutes les modifications proposées, je vois d'autres exemples de la façon dont nous avons effectivement détruit tellement de choses dans ce pays depuis quelques années. D'après moi, cette destruction constitue une des causes du problème relatif à l'unité que nous éprouvons au Canada aujourd'hui: nous avons tellement fragmenté le pays.

Contrairement à mon intention première, je ne parlerai pas plus longuement sur ce projet de loi, car j'ai été très heureux d'apprendre que, grâce à la proposition du leader du gouvernement à la Chambre des communes, nous devons prolonger les heures de séance de la Chambre pour permettre un débat spécial lié à l'économie. Par respect pour ce leader, j'interromps mes observations pour que nous puissions terminer le débat sur ce projet de loi rapidement et passer à des questions plus importantes.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'ai eu une occasion d'examiner ce projet de loi et je sais gré à mon collègue de Broadview—Greenwood de ses observations.

Je m'attendais à ce qu'elles soient brèves, mais pas autant que cela. Lui et moi avions discuté très brièvement de ce projet de loi.

Je voudrais qu'il me dise s'il y a des articles de ce projet de loi d'ordre administratif, car je présume que c'en est un, qui le préoccupent particulièrement. Ce projet de loi comporte peut-être quelques points qui devraient être débattus à la Chambre. Je me demandais seulement si le député estimait qu'il en renfermait d'autres qui n'étaient pas d'ordre administratif.

M. Mills: Je voudrais dire à mon collègue que les modifications de forme proposées dans ce projet de loi sont si élémentaires que je me demande parfois pourquoi nous gaspillons l'argent des contribuables à présenter des modifications mineures qui n'ont absolument aucun effet sur l'orientation fondamentale de la politique du gouvernement.

Après avoir examiné ce projet de loi, j'estime n'avoir aucune raison d'y consacrer plus de temps que je ne l'ai fait car, à mon avis, ce n'est pas ce que les Canadiens veulent que nous débattions à l'heure actuelle. Ils ne veulent pas que nous nous demandions si un article devrait être dans la colonne un ou deux ou si le terme «ministre» devrait être à la ligne un ou dix.

Lorsque le gouvernement dépose un projet de loi, surtout un projet de loi fourre-tout comme celui-ci, qui compte près de 200 modifications différentes, il est naturel de se demander s'il ne tente pas de nous rouler.

Après avoir examiné ce projet de loi, on se demande au juste où le gouvernement veut en venir. Je me suis renseigné auprès des attachés de recherche. Absolument rien dans ce projet de loi n'aura pour effet de modifier l'orientation de la politique ou des autres projets de loi qui ont un rapport avec celui-ci.

Pourquoi, pendant la première semaine de notre retour, le gouvernement met-il ce projet de loi à l'ordre du jour? Manque-t-il tellement de créativité dans ses projets de loi ou y a-t-il si peu de projets de loi en suspens que nous ne puissions pas débattre à la Chambre des mesures législatives qui aideront à redonner du travail aux Canadiens?

• (1640)

Les gens ne veulent pas que nous nous demandions si une disposition devrait être insérée à l'alinéa b), c) ou d). Ils veulent que nous parlions de la triste réalité, du mal qu'ils éprouvent à effectuer leurs paiements hypothécaires et à conserver leurs emplois. Ils veulent que nous tentions au moins de déterminer comment relancer notre économie.

Le plus rapidement nous adopterons ce projet de loi et passerons à un sujet qui soit davantage en rapport avec l'économie, le mieux ce sera pour nous tous et plus la Chambre inspirera le respect.

M. Mifflin: Madame la Présidente, je tiens à nouveau à féliciter mon collègue de sa sincérité et de sa franchise.

Je vois des gens hocher la tête, mais il y a quelque chose dont je voudrais parler ici. Je voudrais souligner au député un point qui lui a peut-être échappé. Je crois que j'ai le temps de le faire.

Je veux parler de l'article 24 qui porte sur le Régime de pensions du Canada. Ceux qui ont un exemplaire du projet de loi constateront que cet article propose de faire autoriser par le commissaire des tribunaux de révision plutôt que par le ministre la prorogation du délai pour interjeter appel.

Ce genre de modification peut sembler bien anodin. Cependant, nous tous, ici présents, sommes députés et recevons des demandes de nos électeurs. Si vous saviez combien d'habitants de ma circonscription me demandent de faire réviser leurs pensions, surtout quand il est question de pensions d'invalidité!

L'attitude de ceux qui révisent les pensions m'a franchement surpris et même déçu. Voici comment ça se passe. Une personne qui souffre clairement d'une invalidité permanente, qui est handicapée de façon irrémédiable et qui est inapte au travail d'après son médecin demande une pension d'invalidité du RPC. Presque toujours, à moins que les pièces justificatives soient plus que complètes, on la lui refuse. Il est plus facile de répondre par la négative que par l'affirmative. Nous savons tous cela.

Alors commence une longue procédure. À un moment où la personne invalide n'a pas de source de revenu, où elle est traitée par un médecin et où elle se trouve dans une situation économique qui affecte son moral et celui de sa famille, elle se voit refuser une pension.

Il faut plus de pièces justificatives, plus de visites chez les médecins, plus de preuves du caractère permanent de l'invalidité et de l'incapacité de travailler. Alors, le processus d'appel commence. J'ai vu des cas qui ont mis plus de deux ans à aboutir. La réponse arrive enfin: «Oui.»

Un des moyens que nous avons actuellement, c'est que le tribunal, pour prolonger le délai d'appel, qui est déjà assez long, doit s'adresser au ministre et lui dire: «Nous voulons que le délai d'appel soit prolongé.»

Le ministre, en personne responsable, bien sûr, demande: «Pourquoi?» Puis, il charge son personnel, son chef de cabinet et ses adjoints de se renseigner. Je ne suis pas heureux du système tel qu'il est actuellement.

Maintenant, cette autorité serait déléguée à quelqu'un qui n'est pas le ministre et qui n'est pas responsable devant des électeurs. J'estime que cela va retarder le processus et rendre la tâche plus difficile aux députés qui veulent aider leurs électeurs, car le ministre n'est plus dans la chaîne qui maintenait au moins la période d'appel à un minimum.

Je vois cette modification qui fait l'objet de l'article 24, comme une mesure rétrograde, mesure qui ne facilitera pas la tâche à ces électeurs qui ont un mal de chien à convaincre les commissions d'appel des pensions qu'ils sont invalides qu'ils ne peuvent pas trouver de travail.

J'ai vérifié auprès de mon bureau avant de venir. Actuellement, nous avons plus de 34 cas en instance. Certains sont en voie d'être approuvés. Je parle de 34 cas pour ma seule circonscription, une circonscription que je qualifierais de moyenne. Multipliez ce chiffre par 295 et vous conclurez qu'il y a plus de 10 000 cas à l'étude.

On enlève la nécessité de s'adresser au ministre pour prolonger le délai d'appel parce que le ministre, en bon politicien, se rend compte qu'il a aussi des électeurs dans cette situation et qu'il est préférable que cette question relève de quelqu'un qui n'a pas de compte à rendre à un ou plusieurs électeurs.

Je crains que cela ne rende le processus, dont je ne suis déjà pas satisfait, comme nombre de mes collègues, encore plus long et encore plus dur, émotionnellement, pour nos électeurs.

Je suis très inquiet de cet aspect de l'article 24. Je connais d'autres députés qui partagent mon opinion. Je voudrais que la Chambre prenne note de cela, et je suis sûr que mon collègue de Broadview—Greenwood est d'accord.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, pouvoir intervenir dans le débat sur le projet de loi à l'étude représente vraiment un grand moment de ma carrière politique.

Je tiens à parler de ces modifications très importantes visant à corriger des anomalies et des incompatibilités dans des lois. Nous devons corriger ces défauts. Nous ne pouvons pas les tolérer. Si nous ne le faisons pas, qui le fera? Avec cette mesure législative, nous nous embarquons dans une grande aventure.

En feuilletant le projet de loi, vous voyez des modifications à la Loi sur les banques et à la Loi sur les sociétés de fiducie, pour ne nommer que celles-là. Le président du comité le sait, nous venons juste d'apporter toute une série de modifications à ces lois, apparément pour les corriger. Mais voici que nous y revenons encore.

Quand le gouvernement aura-t-il trouvé la bonne formule? C'est tellement décourageant. Nous, de l'opposition, venons juste de passer à travers les modifications en pensant que nous allions enfin faire quelque chose de positif pour les Canadiens et mettre les quatre piliers de nos institutions financières sur des bases fermes.

Mais voici que nous constatons qu'il nous faut encore nous pencher sur toute une série de nouvelles modifications. Je peux dire, par votre air, madame la Présidente, que vous êtes aussi ulcérée que moi. Le président du comité l'est aussi. Je suis étonné qu'il n'ait pas mis quelques agents à la tâche.

Une voix: Pourquoi ne faites-vous pas quelque chose?

M. Rideout: Oui, quelque chose aurait dû être fait. On y trouve des amendements concernant des agences qui sont chères aux Canadiens de l'Atlantique, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ce sont des choses qui doivent être corrigées.

Ces amendements sont importants et ont certainement des ramifications, car à mesure qu'on les examine, on s'aperçoit qu'ils visent à corriger des erreurs précises: on ne renvoie pas aux bons articles, il y a des fautes d'orthographe ou encore certaines dispositions ne renvoient pas au directeur compétent. Sans l'opposition loyale toujours à l'affût, de telles erreurs pourraient passer inaperçues. Je n'ose imaginer ce qui aurait pu arriver.

C'est pourquoi nous nous occupons de ce projet de loi très important. Je sais que vous voulez que nous examinions en détail chacune de ces choses.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Quelle est la conclusion? Nous voulons la conclusion.

M. Rideout: Vous voulez la conclusion. Je sais par exemple que le Président se préoccupe de la question des oiseaux migrateurs qui sont visés par ce texte. Si on gène leur migration, que va-t-il arriver? Vous devez comprendre que c'est une question très grave pour eux.

Mais, blague à part, nous avons une liste de changements à apporter. Au Comité de la justice, nous les avons étudiés et examinés soigneusement pour voir à ce que quelques-unes de ces lois soient enfin corrigées. C'est pourquoi j'ai voulu prendre la parole à ce sujet pour féliciter le président du Comité de la justice et du solliciteur général des efforts qu'il a déployés pour rectifier quelques-unes de ces erreurs. Tous les membres du comité ont travaillé très fort. C'est un peu comme les membres du comité sur les banques. Nous nous sommes appliqués jour et nuit à étudier ces amendements pour voir à ce que nous ayons enfin un système législatif qui fonctionnerait. À mesure que vous examinez ces amendements, comme je l'ai fait, vous y découvrirez beaucoup de bonnes choses. Beaucoup de corrections sont effectivement apportées aux lois. Mes collègues ont déjà exprimé quelques-unes des idées qu'ils avaient en tête. Nous n'y reviendrons pas, mais ils ont su mettre le doigt sur des questions très importantes.

• (1650)

C'est le genre de travail pour lequel le comité ne reçoit pas le mérite qui lui est dû. On en rit et on s'en moque.

M. Milliken: Ce doit être assez ennuyeux en effet!

M. Rideout: Ce le fut en effet, et fatigant. Regardez comme le projet de loi est épais. Le passer au peigne fin pour corriger toutes les fautes du gouvernement et de ses fonctionnaires, c'était décourageant, mais nous y sommes arrivés et nous avons fait un excellent travail. Il fait presque un pouce d'épaisseur, ce qui vous donne un idée de la magnitude des problèmes du gouvernement.

Je veux parler de cette mesure législative pendant au moins huit minutes encore et dire aux Canadiens combien elle est importante.

M. Blenkarn: Vous n'êtes pas obligé.

M. Rideout: Mon savant collègue voulait également prendre la parole lui aussi pour cinq minutes et ce ne serait pas juste de ma part de monopoliser le temps qu'il reste. Il a fait tant de recherches et d'efforts pour la mise au point finale! Je laisse donc au député de Kingston et les Îles le soin d'intervenir. On peut lire dans ses yeux qu'il meurt d'envie de se lever et de parler de cette mesure législative. Je lui cède donc la parole.

M. Peter Milliken (Kingston et les Iles): Madame la Présidente, j'aimerais poser certaines questions à mon très éminent collègue qui je sais. . ..

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Les députés d'en face rient, mais ce qualificatif est tout à fait approprié dans le cas d'une personne aussi distinguée que le député de Moncton.

Madame la Présidente, j'ai bien entendu jeté un coup d'oeil à ce projet de loi dont la lecture m'a paru assez fastidieuse. Il est très difficile à suivre étant donné que chaque article modifie un paragraphe d'une autre loi. À moins d'avoir cette autre loi sous les yeux, il est très difficile de suivre.

Ainsi, je lis un article qui dit ceci: «Les intertitres qui précèdent l'article 7 de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit». Suit une série de changements apportés à la Loi sur le droit d'auteur. Les rubriques ne veulent pas dire grand-chose à moins que l'on ait la loi en question sous les yeux. La seule chose est qu'une des parties est renumérotée.

Ce sont des erreurs comme celles-ci qui se glissent dans les lois. Je sais à quoi mon éminent collègue de Moncton faisait allusion dans son intervention. Je crois comprendre qu'il faisait partie du comité qui a passé, comme il le dit, jour et nuit à étudier ce projet de loi. Le comité a-t-il, au cours de ses délibérations, demandé à la ministre de la Justice combien de jours et de nuits elle a passé à rédiger ce projet de loi?

M. Rideout: Madame la Présidente, la ministre de la Justice était préocupée, et je n'ai pas le droit de dire qu'elle était absente, mais c'était le cas, donc je n'en parlerai pas.

Les responsables nous ont assuré qu'ils avaient passé le projet de loi au crible, et il est réconfortant de penser que ces modifications ne contiennent rien d'important. Elles étaient de nature purement corrective et ne représentaient rien qui aurait des répercussions sur une loi ou pourrait modifier la manière dont on conduit les affaires de l'État. Pour cette raison, notre comité en a été soulagé.

À mon avis, vous avez tout à fait raison quand vous parlez de ces cas où les titres prennent de l'importance en ce qui concerne les lois. Notre comité a étudié la question, nous y avons passé environ deux ou trois jours et ce projet de loi est le résultat de nos efforts. Nous sommes très fiers en tant que comité—et c'était unanime, madame la Présidente—d'avoir travaillé ensemble, d'avoir déployé tous nos efforts, de nous être mis d'accord sur des modifications et d'avoir agi dans l'intérêt des Canadiens plutôt que dans un esprit de parti. Nous avons maintenant dépassé ce stade, et ce projet de loi en est une preuve manifeste. Je félicite tous les membres du comité pour tous les efforts qu'ils ont fournis.

Vous avez peut-être une autre question?

M. Milliken: Madame la Présidente, je voudrais revenir sur un des autres sujets qui ont été étudiés à fond dans le projet de loi. Il a même fait l'objet d'un rappel au Règlement—la présidence s'en rappelle sans doute—au moment du dépôt du projet de loi.

Mon éminent collègue de Moncton voudra peut-être faire état, dans son intervention, du travail que son comité a accompli sur ce sujet. C'est que certains projets de loi mentionnés dans la partie III du projet de loi à l'étude avaient été présentés mais n'avaient pas encore été sanctionnés.

Autrement dit, le projet de loi proposait des amendements à d'autres projets de loi dont la Chambre était saisie, ce qui est pour le moins irrégulier, voire antiréglementaire, aux dires de mon éminent collègue le député de Cap-Breton—Richmond-Est. Ce sont de ces projets de loi que le gouvernement avait présentés à la Chambre dont il était question. Celui-ci, semble-t-il, avait commis

des maladresses dans ses projets de loi, comme cela arrive parfois. C'était le cas du projet de loi C-32, dont nous avons débattu tout à l'heure. Le gouvernement n'avait pas l'intention d'amender ce projet en particulier, mais il en a amendé d'autres qui avaient été présentés à la Chambre et qui étaient en discussion.

Je trouve étrange qu'on cherche à modifier un projet de loi sous le couvert d'un autre, au lieu de proposer un amendement au projet de loi initial. Mais, pour une raison ou pour une autre, il a agi différemment.

Peut-être mon éminent collègue a-t-il eu l'occasion, dans le cadre des travaux du comité, d'examiner cette façon de procéder et de se prononcer sur celle-ci. Je serais curieux de savoir si le gouvernement a agi de façon responsable, si c'était la chose à faire, quand il a essayé d'amender des projets de loi en présentant un autre projet de loi comme celui-ci au lieu d'apporter directement des modifications aux projets de loi initiaux, comme il aurait dû le faire avant qu'ils ne reçoivent la sanction royale, ici ou à l'autre endroit.

M. Rideout: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Kingston et les Îles de cette question intelligente. Elle m'est très utile, car elle rappelle le genre de problèmes auxquels un comité doit remédier.

Nous n'avons pas voulu jeter trop de pierres au gouvernement, car on constate l'ampleur des bévues dont il s'agit, mais il est compliqué d'amender des projets de loi au moyen d'un projet de loi omnibus au lieu de revenir en arrière et de les amender directement. Cela a été très difficile pour le comité qui a dû prendre un certain temps pour examiner le projet de loi à fond et tout vérifier par recoupement, car une fois qu'on se rend compte que le gouvernement ne peut pas faire les choses convenablement, il incombe aux députés de l'opposition membres de ces comités d'examiner le projet de loi de façon très détaillée, d'analyser ce qui s'est passé et quel était l'objet du projet de loi, et d'interroger des témoins. Nous avons bénéficié du concours d'un certain nombre de fonctionnaires qui ont examiné le projet de loi à fond et passé en revue toutes ces difficultés pour s'assurer que tout était en ordre cette fois-ci.

Je ne devrais pas dire cela, car l'erreur est humaine, et nous avons peut-être laissé se glisser encore quelques erreurs cette fois-ci, mais nous avons mis beaucoup de soin à examiner le projet de loi et à nous assurer que tout était en ordre. J'espère que lorsque les amendements seront prêts, on présentera le projet de loi pour que les députés et le public en général comprennent de quoi il retourne. Lorsqu'on examine le projet de loi en détail pour se préparer au débat, on ne s'y retrouve plus du tout. La tâche est difficile, et c'est injuste.

Le gouvernement nous a dit qu'il voulait rendre les lois plus simples et en alléger le libellé; il tenait en l'occurrence une bonne occasion de le faire, mais il a au contraire présenté un projet de loi très déroutant. Lorsqu'il tâchera la prochaine fois de corriger d'autres de ses erreurs et qu'il nous saisira du problème, j'espère qu'il présentera des mesures distinctes à cette fin. Il nous sera alors possible de comprendre vraiment comment il y parvient.

Au lieu d'avoir à tirer les recueils des rayons et d'en parcourir le contenu pour trouver toutes les dispositions concernées et tout vérifier à fond, nous aurons tout le texte sous les yeux. Cela facilitera grandement la tâche aux législateurs, et cela permettra également aux Canadiens de mieux comprendre, car je sais qu'ils veulent eux aussi examiner la question à fond et s'assurer que le gouvernement. . .

• (1700)

Mme le vice-président: Je regrette d'avoir à dire au député qu'il est 17 heures.

Je dois annoncer une chose à la Chambre.

[*Français*]

Le député de Dartmouth m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux Affaires émanant des députés, demain, le vendredi 7 février 1992. Comme il n'a pas été possible de procéder à un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'article 94(2)*a)* du Règlement, je demande au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

[*Traduction*]

En vertu de l'alinéa 94(2)*b*), l'heure réservée aux affaires émanant des députés est suspendue, et la Chambre poursuit l'étude des affaires dont elle était saisie.

Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROJET D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton-Est) propose:

Que le Règlement de la Chambre soit modifié comme suit:

par l'ajout, au début de l'alinéa 36(2)*b*) du Règlement, des mots «à moins qu'il en soit prévu autrement à l'article 36.1»; et

par l'ajout des dispositions suivantes après l'article 36:

«36.1 Une pétition apparemment signée par

a) trois pour cent des personnes autorisées à voter lors d'élections générales à la Chambre des communes, dans le cas d'une pétition qui ne prévoit aucune dépense, subvention ou autre affectation de deniers publics ou

b) cinq pour cent des personnes autorisées à voter lors d'élections générales à la Chambre des communes, dans le cas d'une pétition qui prévoit des dépenses, subventions ou autres affectations de deniers publics

doit, au moment de sa présentation par un député conformément à l'article 36 et nonobstant le paragraphe 36(2), être renvoyée automatiquement au directeur général des élections qui déterminera si la pétition est conforme à l'alinéa *a*) ou *b*), en comptant les signatures et en vérifiant si leur proportion lui semble raisonnable, et rendra compte de ses conclusions à la Chambre le plus rapidement possible, mais au plus tard trois semaines après avoir été saisi de la pétition si la Chambre siège ou le premier jour où la Chambre reprendra ses travaux si elle ne siège pas.

36.2 (1) Dans les dix jours de séance qui suivent la présentation à la Chambre du rapport du directeur général des élections attestant que la pétition qui lui a été renvoyée conformément à l'article 36.1 du Règlement est conforme à l'alinéa 36.1 *a*) ou *b*), la Chambre doit débattre d'une motion sur la requête qui doit être libellée sur le modèle qui figure à l'alinéa (6).

(2) Le même jour de séance, il sera réservé au moins trois heures pour l'étude de la pétition et la Chambre n'étudiera aucune motion visant à ajourner le débat avant que ces trois heures ne soient écoulées, à moins qu'il y ait consentement unanime.

(3) La période réservée à l'étude de la motion conformément à l'alinéa (2), et toute période supplémentaire prévue pour son étude, doit être fixée par le leader du gouvernement à la Chambre et être prise sur le temps consacré aux affaires émanant du gouvernement; un avis à cet effet doit être donné au moins deux jours à l'avance.

(4) Durant l'étude de la motion, aucun député ne doit prendre la parole pendant plus de dix minutes.

(5) Aucune autre question inscrite aux affaires émanant du gouvernement ne sera étudiée par la Chambre avant que la Chambre n'ait terminé l'étude de la motion et ait pris une décision à son sujet.

(6) À la fin de l'étude de la motion, le Président doit poser la question suivante:

«La requête des pétitionnaires est-elle renvoyée au Comité permanent des privilèges et des élections?»

(7) Si la motion est adoptée, la requête des pétitionnaires doit automatiquement être renvoyée au Comité permanent des privilèges et des élections.

36.3 (1) Lorsqu'une pétition est renvoyée au Comité des privilèges et des élections, conformément à l'alinéa 36.2(7), le Comité doit, dans les quinze jours de séance suivant le renvoi de la pétition, en faire rapport à la Chambre.

(2) Le Comité doit présenter son rapport sous la forme

a) d'un projet de loi ou

b) d'une motion qui, après son adoption par le Parlement, aurait pour effet de faire droit à la requête des pétitionnaires.

36.4 (1) Si une motion ou un projet de loi rédigé conformément à l'article 36.3 ne prévoit pas la dépense, la subvention ou l'affectation de deniers publics, le député qui a présenté la pétition est réputé être le parrain du projet de loi ou de la motion et est chargé de trouver un appuyeur.

(2) Si une motion ou un projet de loi rédigé conformément à l'article 36.3 prévoit la dépense, la subvention ou l'affectation de deniers publics, un ministre et député désigné à cette fin par le ministère compétent doit faire recommander le projet de loi ou la motion par le Gouverneur général; ensuite il sera réputé être le parrain du projet de loi ou de la motion et sera chargé de trouver un appuyeur.

(3) Une motion ou un projet de loi présenté conformément au présent article du Règlement doit être inscrit au Feuilleton à la rubrique des «Projets de loi émanant du gouvernement» ou des «Affaires émanant du gouvernement», selon le cas.

36.5 Si la Chambre est prorogée ou dissoute avant que toutes les questions dont elle a été saisie conformément aux articles 36.2 et 36.4 soient résolues, ces questions seront inscrites au Feuilleton de la prochaine session de la Chambre à l'étape où elles en étaient au moment de la prorogation ou de la dissolution de la Chambre.

36.6 Aucun vote pris à la Chambre conformément aux articles 36.2 et 36.4 n'est réputé mettre en doute la confiance de la Chambre envers le ministère ou le ministre.»

—Madame la Présidente, j'attire votre attention et l'attention de la Chambre sur les mots suivants, que je vous demande d'écouter bien attentivement:

> Les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement. . .

Ces mots d'une noble élégance nous rappellent l'âge de notre institution et de nos traditions et pratiques parlementaires. Mais en même temps, ils sonnent le creux; ils semblent dépourvus de toute force et vides de sens.

Un député peut-il nous dire combien de fois il a entendu quelqu'un utiliser ces mots ou des versions équivalentes durant la période des affaires courantes? Un député peut-il nommer un seul cas où une pétition présentée solennellement à la Chambre a fait changer des politiques ou des dépenses ou fait prendre ou supprimer des mesures? Un député peut-il nommer un seul cas où une pétition, après avoir été écoutée pour la forme, aurait été étudiée à la Chambre?

Je ne crois pas, et c'est triste et dangereux.

Nous vivons à une époque où de nombreux Canadiens qui désespèrent de leurs institutions parlementaires et même de la conduite des affaires publiques en viennent à désespérer de la démocratie même; croyant que les politiques contemporaines sont le fruit non pas des partis et des politiciens qui contrôlent temporairement nos institutions démocratiques, mais bien de ces institutions elles-mêmes, de nombreux Canadiens voient dans la réforme institutionnelle leur meilleure chance de salut par rapport aux politiques gouvernementales qui leur causent tant de souffrance et de frustration.

C'est ainsi que nous voyons des habitants de l'ouest du Canada, furieux et durement touchés par la chute des prix des produits agricoles sur le marché mondial, répéter la même vieille rengaine, à savoir qu'un Sénat «trois E» interdirait à tout jamais la mise sur pied d'un nouveau PEN ou l'octroi injuste de marchés de services aéronautiques.

C'est ainsi que nous voyons des Ontariens, furieux d'avoir assisté au déclin de leur secteur manufacturier à la suite de l'Accord de libre-échange après des années d'expansion, décharger leur colère en s'attaquant aux garanties constitutionnelles relatives aux droits des minorités linguistiques. C'est ainsi que nous voyons les habitants des Maritimes, souffrant le martyr à cause de l'épuisement du stock de poissons et de la TPS qui s'ajoute à des taxes provinciales très élevées, évaluer les avantages de l'union des provinces maritimes ou encore du Sénat «trois E», à l'instar de leurs homologues de l'Ouest.

C'est ainsi que nous voyons les Québécois, aux prises avec des taux d'intérêt élevés, la forte valeur du dollar et la menace d'assimilation et d'extinction qui plane toujours au-dessus de leur tête. Nous les voyons tendre la main vers l'enivrant elixir de l'indépendance.

Partout au pays, les Canadiens semblent chercher des solutions institutionnelles à leurs problèmes politiques. Cela ne devrait pas nous surprendre. Les Canadiens sont dotés d'un gouvernement sur lequel ils ne semblent exercer aucune influence. Ils doivent subir les conséquences de politiques qu'ils détestent, sans pouvoir apparemment renverser les décisions ou tout au moins adoucir les mesures imposées.

Les Canadiens sont en train de dénuder les forêts à force d'écrire des lettres, mais en vain. Ils signent des centaines de milliers de pétitions et se font dire que les politiques qu'ils dénigrent sont appliquées pour leur propre bien. Ils sont des dizaines de milliers à descendre dans les rues pour manifester, et on les traite de révoltés d'isolés et d'ignorants.

Bref, les Canadiens et les Canadiennes se trouvent sans influence politique au coeur même de ces institutions qui existent censément pour obéir à leur volonté. Je crois que c'est la faute de ceux et celles qui occupent ces postes de pouvoir. Je crois que le gouvernement est si aveuglé par sa mission idéologique malavisée qu'il refuse de voir le préjudice qu'il cause au peuple canadien et de reconnaître la colère qui gronde contre lui. Je crois aussi qu'il faut des changements d'ordre politique et non pas institutionnel pour que la voix du peuple canadien soit de nouveau entendue dans les hautes instances du gouvernement.

La meilleure réponse, la réponse la plus efficace aux folies et ravages du gouvernement actuel serait de remplacer le gouvernement et non pas de modifier le régime parlementaire. Je suis sûr que le gouvernement sera changé à la première occasion qui se présentera. J'espère ardemment que le changement ainsi apporté permettra de renverser les orientations politiques qui ont grandement nui au Canada et pas seulement de remplacer les députés qui disent des inepties pour justifier ces politiques.

Mais même lorsqu'on finira par élire un gouvernement qui servira les Canadiens, il sera prudent de s'assurer que ce gouvernement-là continue à le faire. Nous devons trouver des moyens qui font entendre directement dans nos délibérations la voix clairement exprimée du peuple canadien sur les questions politiques. Pour nous attaquer

au cynisme corrosif et aux prises de position politiques malavisées qui s'en prennent aux institutions elles-mêmes et qui minent le vrai débat politique au Canada, nous devons trouver des moyens de tenir compte de ce débat immédiatement à la Chambre. En fait, nous devons ouvrir les portes de cette Chambre à l'intervention concertée du peuple canadien.

La motion nº 89 dont vous êtes saisis aujourd'hui se veut une modeste amorce du processus. Je fais cette proposition dans le but de rétablir un peu la crédibilité de nos institutions parlementaires en faisant valoir d'une manière plus concrète et efficace dans cette enceinte les préoccupations politiques des Canadiens et Canadiennes.

Comment pourrions-nous arriver à cela? En redonnant aux pétitions leur efficacité. J'ai employé le verbe «redonner» parce qu'elles n'ont pas toujours été de simples formules de protestation comme c'est le cas aujourd'hui. Avant la Grande Charte, des pétitions étaient adressées à la Couronne, souvent en vue du redressement d'un grief quelconque, même si aucun registre n'indique dans quelle mesure un tel redressement était accordé. Les pétitions sont restées une institution suffisamment vivante pour être réaffirmée de façon spécifique dans la déclaration des droits de 1689. Le droit de présenter des pétitions au Parlement a évolué lentement à partir de ce droit constitutionnel de présenter des pétitions à la Couronne.

Le commentaire 666, qu'on trouve à la page 213 de la cinquième édition de l'ouvrage de *Beauchesne*, dit ceci:

> Le droit de «pétitionner» auprès de la Couronne ou du Parlement en vue du redressement d'un grief est un principe fondamental de la constitution et on l'exerce sans interruption depuis 1867.

Peut-être bien qu'on l'exerce «sans interruption», mais je soupçonne qu'on l'exerce aussi avec de moins en moins d'efficacité.

C'était probablement inévitable, mais il n'en reste pas moins que nous devrions maintenant redonner aux pétitions leur efficacité. La démocratie l'exige.

Grâce à la motion nº 89, la Chambre est maintenant en mesure de faire en sorte que les pétitions soient de nouveau la voix du peuple au coeur du processus parlementaire.

Le mécanisme est simple. Il suffit de modifier notre Règlement pour obliger la Chambre à débattre toute question portée à son attention par un nombre suffisant de pétitionnaires.

• (1710)

Lorsque les pétitionnaires demanderaient une mesure qui n'engage pas de fonds publics, par exemple un engagement de la part du gouvernement à réduire, d'ici l'an 2005, les émissions de dioxyde de carbone de 80 p. 100 par rapport à leur niveau de 1988, les signatures de 3 p. 100 de l'électorat, environ 530 000 électeurs, suffiraient pour obliger le Parlement à examiner la question.

Dans le cas d'une mesure qui engage des fonds publics, par exemple l'établissement d'un nouveau programme national de garderies, il suffirait d'avoir les signatures de 5 p. 100 de l'électorat, environ 880 000 électeurs, pour que le Parlement soit obligé d'étudier la question.

Dans les deux cas, les pétitions seraient renvoyées au directeur des élections aux fins de vérification du nombre de signatures. Une fois que le directeur général des élections aurait attesté qu'elle est en bonne et due forme, la requête des pétitionnaires devrait être étudiée à la Chambre pendant au moins trois heures prises sur le temps consacré aux affaires émanant du gouvernement. À la fin du débat, la Chambre devrait voter pour déterminer si elle appuie ou non la requête.

Comparons maintenant cette proposition et la situation actuelle. Pour l'instant, les pétitions sont présentées par des députés, conformément à l'article 36 du Règlement. Elles se perdent ensuite rapidement dans les méandres de la procédure parlementaire.

D'après le commentaire 695 à la page 217 de la cinquième édition du Beauchesne, pour que le greffier puisse donner lecture d'une pétition, il faut le consentement unanime. Pour qu'une pétition puisse ensuite être renvoyée à un comité, le consentement unanime est encore une fois indispensable.

Par contre, si la motion nº 89 était adoptée et que la Chambre donne son appui à la requête de pétitionnaires, le Comité permanent des privilèges et des élections devrait automatiquement préparer une motion ou un projet de loi qui, s'il était adopté par la Chambre et le Sénat, ferait droit à la requête des pétitionnaires. La motion ou le projet de loi serait alors étudié à la Chambre comme toute affaire ordinaire émanant du gouvernement. Cependant, si la Chambre était prorogée ou dissoute, la motion ou le projet de loi serait alors automatiquement inscrit au *Feuilleton* de la prochaine session de la

Chambre, à l'étape où il en était au moment de la prorogation ou de la dissolution.

L'article 36.6 qui est proposé dans la motion nº 89 est très important, car il prévoit qu'aucun vote pris à la Chambre sur la requête ou sur une motion ou un projet de loi y donnant suite:

> . . .n'est réputé mettre en doute la confiance de la Chambre envers le ministère ou le ministre.

En d'autres termes, tous les votes sur des questions découlant de pétitions seraient libres.

Je tiens à signaler au passage, que je ne puis à moi seul réclamer le crédit ou accepter le blâme, selon le point de vue, pour la rédaction et la promotion de cette motion et des idées qu'elle traduit. Jim Gurnett, alors député représentant la circonscription de Spirit River—Fairview à l'Assemblée législative de l'Alberta, et moi avons concocté une motion très semblable à celle-ci en 1985. Notre objectif était alors le même qu'aujourd'hui, soit donner aux citoyens la possibilité d'influer directement sur le programme législatif de leurs assemblées et ainsi rétablir quelque peu la confiance des administrés dans leurs institutions démocratiques.

Cette proposition était la pièce maîtresse de la toute première déclaration publique des néo-démocrates albertains lors des élections générales de 1986. À ces élections, leur groupe parlementaire est passé de deux à seize députés.

Malheureusement, Jim Gurnett a été battu. Lorsque la nouvelle assemblée a été convoquée, la motion a été présentée par Gordon Wright, nouveau député d'Edmonton Strathcona. Ces deux hommes comptent parmi les plus dignes d'admiration que j'aie connus et avec qui il m'ait été donné de travailler. C'est pour moi un grand honneur que de proposer aujourd'hui à la Chambre une proposition démocratique semblable à celle qu'ils ont défendue à l'assemblée législative de l'Alberta.

D'aucuns diront qu'il y a certainement de meilleurs moyens de faire entendre la voix des Canadiens directement au Parlement. D'autres propositions ont été faites, il est vrai. Les députés savent qu'il y a au moins deux propositions au *Feuilleton*, en plus de la motion nº 89, visant à donner aux Canadiens un plus grand contrôle sur le processus politique et à l'influencer davantage. Le député d'Etobicoke—Lakeshore a déposé le projet de loi C-201, qui prévoit la tenue de référendums sur diverses questions. Le député de Calgary-Nord-Est a déjà présenté pour sa part la motion nº 664 demandant une modification constitutionnelle qui autoriserait la tenue de référendums lorsque 10 p. 100 des électeurs présentent une pétition en ce sens.

Ces deux propositions sont intéressantes et méritent certainement l'attention de la Chambre. Ni l'une ni l'autre ne peut être mise en oeuvre par la Chambre seule. Dans les deux cas, le Sénat peut s'opposer à la décision de la Chambre.

Par contre, la motion nº 89 peut être adoptée par la Chambre sans que celle-ci ne doive s'en remettre à une autre autorité et, étant donné qu'il s'agit d'une motion et non d'un projet de loi, un seul vote serait nécessaire. Tout ce qu'il faudrait, c'est que 148 députés, nombre qui correspond à la majorité simple, soient d'accord pour que les citoyens du Canada aient un peu plus leur mot à dire sur ce qui se passe dans leur Parlement.

D'aucuns pourraient faire valoir que la motion nº 89 aurait pour effet d'empêcher ceux qui sont élus pour gouverner de le faire. D'autres pourraient faire valoir qu'en vertu de cette façon de procéder, les décisions ne seraient plus le fruit d'une mûre réflexion par les chambres du Parlement, mais qu'elles seraient plutôt à la merci des passions et des remous populaires. Certains pourraient voir une ressemblance trop étroite entre la motion nº 89 et la structure législative qu'on trouve dans plusieurs États américains.

Je fais ici abstraction de mes convictions personnelles voulant que cela ne soit pas nécessairement une si mauvaise chose, pour dire, avec des sentiments partagés, que cette objection est sans fondement. La motion prévoit uniquement que les Canadiens, pourvu qu'ils soient en nombre suffisant, pourraient contraindre leur Parlement à examiner une question donnée. C'est au Parlement qu'il incomberait de trancher la question, tant au stade du débat initial sur la requête des pétitionnaires et, si celle-ci était approuvée, qu'à celui du débat sur la motion ou le projet de loi qui en découlerait.

En outre, la motion élimine la notion de confiance, de sorte que chaque question présentée au moyen d'une pétition serait examinée uniquement en fonction de son bien-fondé.

Certains pourraient faire valoir que l'adoption de cette motion paralyserait le processus législatif, en ce sens que la Chambre serait inondée de pétitions demandant toutes sortes de programmes et de politiques et que, par conséquent, ses travaux légitimes en souffriraient.

Je peux fournir deux réponses à cette objection. Premièrement, le nombre de signatures requises permettrait de faire en sorte que seules les initiatives bénéficiant d'un appui généralisé seraient présentées à la Chambre. J'ai passé un bon nombre d'heures dans les rues, en hiver, à essayer d'obtenir la signature de citoyens réticents, et je peux vous dire qu'obtenir au minimum un demi-million de signatures n'est pas un mince exploit. Cela exige une organisation solide ainsi qu'un soutien très généralisé à la

base. Par conséquent, cette seule exigence permettrait d'éliminer toutes les initiatives frivoles et de faire en sorte que seules les questions qui revêtent un intérêt public important soient présentées.

Ensuite, il y a ce que *Beauchesne* appelle, et je cite: «Une règle ancienne du Parlement». En fait, il s'agit d'une règle qui remonte à 1604 et qui a toujours été appliquée à la Chambre. Elle interdit l'étude de toute question déjà examinée et réglée au cours de la même session. Citant la quatrième édition de *Bourinot*, la sixième édition de *Beauchesne* rappelle cette règle ancienne en ces termes:

> Une question, une fois posée et tranchée soit affirmativement, soit négativement, ne peut être mise sur le tapis, mais elle doit subsister comme décision rendue par la Chambre.

Cette règle vise à garantir que seules des questions non antérieurement débattues et tranchées par la Chambre seront mises sur le tapis. En conséquence, compte tenu de ces deux conditions, la Chambre peut être certaine que seules des questions de grande importance publique qu'elle n'a pas encore tranchées elle-même viendront sur le tapis si la motion nº 89 est adoptée.

Soit dit en passant, j'espère, pour ma part, que la règle interdisant qu'une question ne soit examinée par la Chambre plus d'une fois au cours d'une même session ne sera pas appliquée avec une telle rigueur qu'elle empêche l'examen légitime de questions légitimes dont la Chambre serait légitimement saisie par pétition. Une interprétation trop stricte de cette règle risquerait de porter atteinte aux droits démocratiques raisonnables que cette motion vise à établir.

En outre, il est fortement à espérer que les gouvernements ne recourront pas à une stratégie évidente en présentant et en réglant rapidement le cas de motions ou de projets de loi qui, par leur contenu et leur objet, se rapprocheraient étroitement d'une motion attendue et cela, rien que pour éviter d'examiner la motion en question.

J'estime, toutefois, que ces considérations pèsent bien peu comparativement aux avantages qui découleraient de l'adoption de la motion nº 89.

Comme je l'ai fait remarquer au départ, il devrait être parfaitement clair pour tous les députés que la plupart des Canadiens ne croient plus que leur Parlement s'intéresse à ce qu'ils pensent ni à ce qu'ils veulent. Il est également clair qu'ils ne croient pas pouvoir changer quoi que ce soit à cela entre les élections.

C'est là un phénomène dangereux, car il suscite le morne cynisme qui risque de miner la confiance de la population dans les institutions démocratiques qui constituent le fondement de notre société civile et, partant, son appui à l'endroit de ces institutions.

• (1720)

J'en suis persuadé. Nous devons tout faire pour empêcher cela. Nous devons prendre toutes les mesures raisonnables pour aider nos concitoyens à influer sur leur Parlement.

La motion nº 89 est une de ces mesures raisonnables. En l'adoptant, la Chambre investirait de façon éminemment valable dans l'avenir démocratique de notre pays au moment même où le peuple canadien a tellement besoin d'une preuve de bonne foi de la part de ses représentants élus.

Ce serait une bonne chose pour la démocratie d'adopter la motion nº 89. Ce serait une bonne chose pour le Parlement. Ce serait une bonne chose pour le Canada.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il n'arrive pas souvent dans notre système que les whips participent aux débats parlementaires. Le Règlement ne l'interdit pas, mais ça n'arrive pas souvent. Je ne le ferais sûrement pas si cette motion d'initiative parlementaire était mise aux voix.

La fonction de whip comporte une responsabilité liée au vote. Respectant l'esprit de la réforme parlementaire, nous avons essayé de veiller à ce que les mesures d'initiative parlementaire soient présentées par de simples députés pour de simples députés. Il y a une différence entre les motions qui peuvent faire l'objet d'un vote et les autres.

Pour ce qui est des motions qui peuvent faire l'objet d'un vote, toutes les fois que ce genre de motion a été présentée, je ne suis jamais intervenu depuis ma nomination au poste de whip après les élections de 1988. Je m'en voudrais d'envoyer un signal différent.

Étant donné que la présente motion ne fera pas l'objet d'un vote, que j'ai consacré près de 13 ans de ma vie à la Chambre, que j'ai exercé, à diverses reprises des responsabilités liées au Règlement et que j'ai eu l'occasion de

lire celui-ci à plusieurs reprises, je n'ai pu m'empêcher d'intervenir pour exprimer mon désaccord quant à la teneur de la motion en tant que telle et aux propos tenus par mon collègue d'en face.

La Chambre est un bien drôle d'endroit. Ce n'est pas étonnant que les Canadiens n'aient plus aucune confiance en elle. Au hockey, les règlements sont toujours les mêmes et sont respectés. À la Chambre, il en va tout autrement. Nous avons des règlements, mais personne ne les respecte.

Tout ce que j'ai à dire au député, c'est que s'il veut changer le Règlement, qu'il le fasse un peu plus rapidement. Il est vrai qu'il n'est député que depuis trois ans et des poussières. Il faut du temps et beaucoup d'efforts pour bien comprendre le Règlement et toutes ses subtilités.

C'est contraire au Règlement de déclarer: «J'ai une merveilleuse idée: nous allons modifier les règles et, pour ce faire, je vais lire un texte à ce sujet.» Une des règles fondamentales interdit précisément de lire ce que l'on dit à la Chambre. La Chambre est faite pour les débats. On ne lit pas à la Chambre des textes écrits par un député ou quelqu'un d'autre.

Quand on engage un débat sur le Règlement, comme c'est le cas avec votre pétition portant modification du Règlement, il faut tâcher de respecter les règles en vigueur. Il y a plusieurs années, en 1979 pour être plus précis, je venais d'être élu député, et mon gouvernement a perdu le vote de confiance. De retour au pouvoir en 1980, nous avons présenté un budget qui, selon le Conseil canadien de développement social, était le budget le plus équitable pour les pauvres des années 70. Le NPD a proposé une motion pour le démolir. Il a fait adopter la motion, et c'en a été fait de notre budget. Et voilà que depuis des jours, voire des mois, les néo-démocrates se répandent en beaux discours sur leur sollicitude envers les pauvres et leur souci d'équité. Voilà qu'ils ne sont pas sitôt au pouvoir qu'ils tournent le dos aux pauvres. En invoquant la démocratie, ils proposent une des plus coûteuses initiatives qu'il m'a été donné de voir à la Chambre.

On parle de la nécessité de créer quelque chose au nom d'un million de signatures. Si nous avions les poches pleines d'argent, nous pourrions embaucher des firmes, comme celles qui se spécialisent dans la collecte de pétitions aux États-Unis. Vous pouvez les embaucher pour faire avancer toutes les causes que vous voulez. Les pauvres de ce pays ne pourraient jamais recueillir un million de signatures. Ils n'ont pas l'argent. Vous essayez donc de donner le pouvoir législatif de cette Chambre aux gens qui ont beaucoup d'argent. D'une certaine façon, cela va à l'encontre de ce que j'ai défendu toute ma vie, et je pense que c'est la même chose pour bien des députés de ce côté-ci. Leur position est de défendre la justice et l'équité pour tous. Le fait d'imposer des règles exigeant que les gens aient beaucoup d'argent pour exercer ce droit semble révéler une contradiction entre ce que font et ce que disent les députés.

De notre côté de la Chambre, nous devons faire preuve d'un certain sens des responsabilités. Nous pourrions changer les règles qui traitent du rôle du simple député, parce que l'un des drames, ici, c'est le nombre de motions et de projets de loi pas très réfléchis que présentent les simples députés. Le libellé laisse vraiment à désirer.

C'est un exemple classique de ce qui peut se produire quand quelqu'un défend avec passion une idée qui peut être tirée d'un livre de fiction ou de n'importe où. Mais nous changerions ainsi le Règlement de la Chambre. Par conséquent, si l'on est un parlementaire responsable, il faut accepter la responsabilité d'avoir à faire des propositions qui prendront du temps de la Chambre, mais des propositions sensées, des propositions qui nous permettent d'agir de façon raisonnable.

Le député a commencé son discours en tentant d'attaquer les ministériels pour ce qui s'est passé dans le cas d'un contrat d'entretien d'aéronefs. Ce fut un enjeu très populaire. Le premier ministre néo-démocrate du Manitoba a fait tous les grands titres lorsqu'il a déclaré que ce gouvernement était vraiment épouvantable à cause de ce contrat d'entretien.

Je siège ici, pauvre de moi, qui essaie de faire un peu de recherches avant d'en arriver à une conclusion et je me dis alors: «Devrions-nous réparer ces avions aujourd'hui à St. Louis, au Missouri et laisser tous les emplois là-bas ou avions-nous raison en tant que gouvernement de ramener ces emplois au Canada?» Je me penche sur les sociétés de Havilland, Canadair et Bristol, et je me dis: «Vous savez ce que ces deux consortiums ont en commun, c'est qu'ils se portent très bien. En temps de récession, ils s'en sortent fort bien. Le contribuable n'a plus besoin de les renflouer.» Canadair recevait à une époque des sub-

ventions de un milliard de dollars et plus. Elle ne touche plus aucune subvention. Cependant, elle emploie de 25 à 30 p. 100 de plus de travailleurs qui ont des salaires plus élevés et qui peuvent compter sur un meilleur niveau de vie. Allez à Winnipeg, la société Bristol est, là encore, dans la même situation; près de 50 p. 100 plus d'employés y travaillent, sauf erreur.

Pourtant, c'était une mauvaise décision. Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement qui a ramené ces emplois au Canada et aidé deux sociétés à prendre de l'expansion et à créer davantage d'emplois pour plus de gens s'est rendu coupable d'un terrible péché.

Si nous dépendions de ce mécanisme de pétition, pensez-vous qu'il aurait été difficile de trouver parmi ceux qui lisent les manchettes 5 p. 100 d'électeurs prêts à signer une pétition trouvant la décision mauvaise et de créer ainsi suffisamment de pressions sur le plan politique, en fonction de quelques renseignements, erronés dans certains cas, pour forcer le Parlement à se pencher sur la question pendant trois heures, ce qui permettrait à 18 députés sur 300 d'intervenir?

C'est ce que dit cette motion: trois heures; 18 députés. Ainsi, ceux qui ont la chance de vivre en Ontario, au Québec, en Alberta ou en Colombie-Britannique pourraient présenter une pétition dans leur province et forcer le Parlement à agir. Cependant, ceux qui vivent dans l'une des six autres provinces, en Saskatchewan, au Manitoba ou à l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, ne pourraient faire de même. Ils devraient aller recueillir des signatures dans d'autres régions. Ils n'auraient pas cette possibilité.

Je regarde l'heure, et ceux qui nous regardent se rendent sûrement compte que dix minutes sont déjà passées. Qu'arriverait-il si la pétition prévoyait l'élimination de l'impôt sur le revenu? Pensez-vous qu'il serait difficile d'amener des gens à signer une pétition tendant à supprimer cet impôt? Cependant, un groupe responsable doit avoir une solution de rechange à proposer. On ne peut parvenir à la prospérité à coups d'emprunts. Il y a une limite aux emprunts qu'on peut faire. On ne peut se contenter de prendre des mesures populaires, mais insensées. Il faut prendre des décisions responsables.

• (1730)

Il faut dire: «Non, nous ne réparerons pas ces avions à Saint Louis, nous allons les ramenez au Canada et créer des emplois un peu partout: à Winnipeg, à Montréal et à Edmonton. Si les gens pensent que nous faisons une erreur, nous allons les écouter, nous allons étudier leur logique, mais nous allons prendre la décision, nous sommes responsables, l'histoire nous dira que, après tout, ce n'était pas une si mauvaise décision.» C'était même une drôle de bonne décision.

Regardez la TPS, pensez comme elle était impopulaire. Elle était tellement impopulaire que le groupe qui menaçait de la créer à été élu à la majorité et que ceux qui n'en voulaient pas ont été battus. Elle était impopulaire dans ce dernier groupe seulement. Le libre-échange aussi était une tragique erreur. Ce groupe dit croire à la démocratie, mais le député qui dit que nous aurons une pétition démocratique, se bat toujours contre lui.

Le député a fait campagne contre le libre-échange, mais c'est le parti en faveur qui est sorti majoritaire. C'est cela la démocratie.

De temps en temps, vous soumettez quelque chose à la population, vous lui demandez de choisir ses représentants et ce sont eux qui ont la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent, des décisions difficiles et responsables qui ne sont pas basées sur la popularité du moment. C'est la prise de décisions difficiles qui, avec le temps, fera de ce pays un meilleur endroit pour nos enfants, nos petits-enfants, ainsi que pour nous-mêmes et nos parents.

Voilà de quoi il s'agit. Ils veulent changer les règles pour plaire à ceux qui ont beaucoup d'argent, pour leur donner le contrôle de cet endroit. Monsieur le Président, voilà une chose que je ne pourrai jamais appuyer.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Edmonton-Est qui a présenté cette motion de façon très compétente. Comme d'habitude, son discours était éloquent, très bien formulé et des plus agréables. C'est un orateur très doué.

Je le félicite aussi d'avoir si bien rédigé la motion et d'en avoir choisi les termes avec soin.

Je suis reconnaissant envers le député de Calgary-Ouest qui a rappelé une des plus importantes règles de la Chambre, selon laquelle on ne doit pas lire de discours pendant un débat, mais plutôt parler de manière improvisée. Or, je crois que bien des députés préfèrent lire. . .

Une voix: C'est aussi ce que fait le premier ministre.

M. Milliken: Le premier ministre le fait aussi, mais certains députés décident de lire beaucoup, ce que je trouve regrettable. Ce fait est malheureux, car il semble qu'à cause de notre indifférence, la règle soit maintenant désuète. Si cette règle était observée au cours de nos débats, ces derniers seraient beaucoup plus animés.

D'après moi, bien des discours seraient raccourcis et nous constaterions peut-être une accélération des travaux—ce qui réjouirait sûrement les députés du gouvernement, mais donnerait aussi aux députés de l'opposition l'occasion d'exprimer davantage des opinions per-

sonnelles plutôt que de débiter les idées auxquelles ils ont réfléchi et qu'ils ont longuement couchées sur papier.

Pour une raison ou une autre, on ne fait pas observer la règle. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être soumettre la question au Comité de la gestion de la Chambre dont il est le distingué président. Cette étude pourrait donner des résultats.

Mais ce n'est pas l'objectif du débat d'aujourd'hui. Ce que nous débattons, c'est la proposition du député d'Edmonton-Est. Je dois dire que, bien que son idée soit intéressante, je ne crois pas pouvoir y adhérer.

Il propose que les députés renoncent à leur droit exclusif, si l'on veut, de déposer des projets de loi au Parlement et qu'ils les imposent plutôt à la Chambre par voie de pétitions. C'est à cela que se résume en réalité cette proposition.

Bien que ce principe ne soit peut-être pas contestable, ce dont je doute, je suis malheureusement prêt à admettre que le mécanisme prévu à cette fin est rempli de difficulté, comme l'a souligné le député de Calgary-Ouest. Plus particulièrement, cette proposition empêcherait les petites provinces de participer au processus législatif à mesure qu'il est élaboré. En outre, elle ne tient pas compte du fait que les députés ont le loisir de déposer des projets de loi et de les faire débattre, comme le député d'Edmonton-Est l'a fait avec cette motion aujourd'hui.

À mon avis, il est très utile que nous puissions agir ainsi.

J'aimerais que l'on consacre plus de temps aux initiatives parlementaires. Je crois que l'on devrait changer les règles afin de prévoir plus de temps, de sorte que lorsque l'heure réservée aux initiatives parlementaires est annulée comme ce fut le cas hier et comme ce le sera demain, on puisse reprendre le temps perdu à un autre moment, surtout quand cela permet au gouvernement de gagner une heure de débat sur un projet de loi qu'il a lui-même présenté.

Si l'on fait exception de cela, la période réservée aux initiatives parlementaires permet à chacun des députés de présenter des projets de loi et des motions à la Chambre, à des fins de discussion. Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait être tenu compte, dans un projet de loi ou dans une motion, des pétitions que nos électeurs nous présentent en tant que leurs députés.

De fait, beaucoup de députés présentent des projets de loi et des motions. Ainsi, le *Feuilleton* de mercredi indique que 639 avis de motions ont été présentés à la Chambre depuis le début de la session. Il révèle également qu'avis a été donné de plus de 300 projets de loi, et que 127 projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés au cours de la session par de simples députés, aux fins d'un débat à la Chambre.

C'est un nombre de projets de loi considérable, surtout si l'on tient compte du fait que très peu d'entre eux venaient de ministériels. En général, ce ne sont pas les secrétaires parlementaires qui présentent des projets de loi, mais plutôt les députés de l'opposition ou les ministériels qui ne sont ni ministres ni secrétaires parlementaires.

Regardez le nombre d'exclus. Je constate que le public a amplement l'occasion ici de participer très directement au processus. Seules les mesures financières doivent être présentées par des ministres parce qu'elles requièrent la recommandation royale.

Mon collègue d'Edmonton-Est a tenté de contourner ce procédé en formulant cette règle de façon intelligente, mais je crois qu'il reconnaît que les règles de la Chambre ne peuvent changer les exigences prévues par la Constitution. La règle qu'il propose ne peut fonctionner, car elle exigerait une recommandation du gouverneur général pour tout projet de loi. Autrement dit, la recommandation du gouverneur général n'est pas et ne peut être tenue pour acquise.

Il a déjà été question, en Grande-Bretagne, de changements qui permettraient que la recommandation royale soit donnée à un projet de loi qui a été approuvé à une certaine étape à la Chambre. Comme je le dis, on peut examiner de diverses façons la possibilité de modifier le fonctionnement de l'heure consacrée aux initiatives parlementaires afin d'accorder plus de temps aux simples députés et de permettre une plus ample analyse de leurs affaires.

Le fait est que nos règles, à mon avis, sont adéquates telles qu'elles sont quant à la possibilité pour le public de présenter des points à discuter, dans la mesure où ces points correspondent à des changements législatifs. Je crois que c'est ce que le député voulait dire.

Bon nombre des pétitions adressées à cette Chambre se rapportent à la politique du gouvernement à l'égard de points qui ne font pas l'objet de textes de loi et pour lesquels on ne peut pas légiférer. Elles peuvent renfermer des objections quant à la politique gouvernementale visant la nomination de quelqu'un à un conseil ou à une commission en particulier, et il ne s'agit donc pas d'une question qu'on peut traiter au moyen d'un projet de loi

présenté à cette Chambre. On peut faire ce genre de changement au moyen d'un projet de loi déposé à la présente Chambre, mais cette façon de procéder serait vraiment exceptionnelle.

De même, les pétitions peuvent viser des projets de loi dont la Chambre est déjà saisie et exprimer des opinions favorables ou défavorables, comme les pétitions relatives à la TPS qui furent si nombreuses. Je me souviens très bien d'avoir présenté, jour après jour, des pétitions sur la TPS, qui étaient toutes hostiles à ce projet de loi, tout comme l'ont fait des députés du Nouveau Parti démocratique. Le projet de loi était déjà à l'étude à la Chambre. Il y a été débattu, même si ce fut pendant peu de temps.

En fait, les pétitions n'exigent pas toujours la présentation de nouveaux projets de loi qu'il faut analyser.

Pour ma part, lorsque des électeurs viennent me voir pour demander qu'un nouveau projet soit présenté et discuté à la Chambre, si ce projet de loi me semble opportun, je suis bien prêt à retenir l'idée, à faire rédiger le projet de loi et à le présenter comme l'un des miens. À l'heure actuelle, j'en ai environ une douzaine au *Feuilleton*.

Le député est libre de faire de même. Parmi les 295 députés qui représentent des circonscriptions disparates et dont les intérêts varient énormément, il me semble tout à fait possible qu'un électeur en trouve un qui veuille bien présenter un projet de loi à titre de projet de loi d'initiative parlementaire, quel qu'en soit le sujet, et le faire étudier par cette Chambre.

Je ne crois pas que ce soit trop difficile.

• (1740)

Franchement, je pense que la motion du député, qui estime que le public est en quelque sorte privé du droit de faire entendre ses revendications par la Chambre, ne répond pas à un besoin qui aurait été exprimé par le public.

La faiblesse que je vois dans cette procédure, s'il y en a une et je le pense, c'est que le député essaie en réalité de garantir qu'on puisse discuter d'une pétition. Je pense qu'il tente de mettre en place un mécanisme qui permette de débattre de la teneur d'une pétition de façon à ce que les revendications dont elle est l'objet puissent être entendues en Chambre. Il y a d'autres façons de le faire. Je soupçonne que le député était présent un peu plus tôt lors du débat sur le recours à l'article 52 du Règlement, qui régit les débats d'urgence, et qu'il a entendu les commentaires qui ont été faits par son collègue de Kamloops le député de Cap-Breton—Richmond-Est et moi-même.

Je sais que le secrétaire parlementaire, le député de Peace River, était d'accord, dans l'ensemble, avec ce que nous avons dit. Nous pensons que nous devrions avoir recours plus souvent à cet article pour autoriser la tenue de débats d'urgence comme nous allons le faire ce soir sur la question constitutionnelle, afin que la Chambre puisse être saisie à temps de questions qui revêtent une grande importance pour le public.

Le gouvernement a tout naturellement tendance à éviter de procéder de la sorte car l'affaire en question risque parfois d'être une source d'embarras pour le gouvernement. Si tel est le cas, le gouvernement ne veut pas qu'elle soit rendue publique ou discutée en public pour ne pas perdre la face. Et c'est pourquoi nous avons, d'une part, cette hésitation et, d'autre part, cet enthousiasme, sans doute pour des motifs purement politiques. Il est néanmoins important de discuter au grand jour des revendications du public.

Cette chambre pourrait devenir plus pertinente si elle était plus souvent le théâtre de débats de ce genre. Je pense même que la procédure en ce qui concerne les pétitions est beaucoup trop lente. Le temps de recueillir toutes les signatures sur la pétition et de la présenter ici où elle fait l'objet d'un débat ou d'une discussion, la question n'est plus d'actualité et n'intéresse plus le public.

C'est pour cette raison que, tout en félicitant le député pour le mal qu'il s'est donné à rédiger une aussi longue résolution, je dois dire qu'elle est mal conçue. Si elle faisait l'objet d'un vote, je serais enclin à voter contre cette motion, et je le dis à grand regret car je suis très conscient de tout le travail qu'elle a demandé au député.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer pendant quelques minutes à ce débat cet après-midi.

Je dois dire que j'ai écouté le député d'Edmonton-Est avec beaucoup d'attention. Comme d'habitude, il a présenté un plaidoyer clair, amusant et convaincant.

Lorsque j'ai pris connaissance de cette motion, j'étais quelque peu curieux, vu l'intérêt que je porte à la procédure, et je pensais qu'il valait la peine de s'y arrêter. Malgré les arguments convaincants et la grande éloquence du député, je trouve que cette motion, après y avoir un peu réfléchi, est l'une des plus—j'hésite à prononcer le mot «ridicule». Ce n'est certainement pas l'une des plus sérieuses dont la Chambre des communes ait été saisie.

Ce soir, je voudrais expliquer pendant quelques minutes pourquoi je pense que ce type de motion serait désastreux si nous l'appliquions ici au Canada.

Commençons par le début. Cette motion expose deux conditions que doivent remplir les pétitions pour faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes. Dans le premier cas, une pétition signée par 3 p. 100 de Canadiens ayant droit de vote et présentée à la Chambre, exigerait la tenue d'un débat. Si la pétition entraîne des dépenses, elle devra alors être signée par 5 p. 100 de Canadiens.

Ce qui m'effraie dans cette histoire, c'est que j'ai vu récemment un sondage disant qu'un très grand nombre de gens aux États-Unis, beaucoup plus de 3 p. 100 en fait, croyaient qu'Elvis Presley était encore vivant. On peut donc imaginer la situation qui se présenterait dans le pays. Je ne pense pas du tout qu'il serait difficile de trouver dans ce pays 3 p. 100 de gens qui croient à tout, absolument à tout.

Par conséquent, nous pourrions régulièrement avoir à tenir un débat à la Chambre sur n'importe quoi, depuis la question de savoir si Elvis Presley est réellement mort jusqu'à je ne sais plus quoi.

Le député affirme que ce serait très difficile parce qu'il n'est pas facile de convaincre les gens de signer des pétitions.

Ce n'est pas le cas. Je dois dire que j'ai vécu des expériences assez intéressantes avec des pétitions, c'est pourquoi je ne les prends pas trop au sérieux.

Après avoir reçu des pétitions, j'ai téléphoné à des pétitionnaires et je leur ai dit: «Vous avez signé une pétition sur ce sujet, et je voudrais prendre un peu de votre temps pour parler des répercussions.» Bien souvent, a) les gens ne se souviennent pas avoir signé la pétition; et b) après trois ou quatre minutes de conversation, je constatais qu'ils ignoraient tout des répercussions du sujet en cause.

Mais avec sa motion, le député veut que le sujet des pétitions puisse être porté à l'attention de la Chambre des communes qui y consacrerait trois heures de débat pour, peut-être, en faire une loi. Bien sûr, cela n'arriverait que dans les cas extrêmes, et je ne veux pas recourir à un argument extrême pour défendre mon point de vue, mais ce serait une possibilité.

L'autre aspect que je trouve assez intrigant au sujet de cette option, c'est que le député dise qu'il se peut qu'une telle question ne se présente que de temps à autre, dans de rares cas, mais comme mon collègue de Calgary l'a dit, il est impossible de prévoir ce qui arrivera une fois la porte ouverte. Je me pose des questons sur ce qui arriverait lorsqu'une pétition signée par 3 p. 100 de la population ou 5 p. 100, s'il s'agit d'une dépense, serait déposée à la Chambre des communes. Elle serait immédiatement renvoyée au Directeur général des élections. Dans les trois semaines suivantes, celui-ci ferait rapport au Parlement.

Dans trois semaines, d'après les propres calculs du député, il incombera au directeur général des élections de vérifier environ 530 000 signatures ou 3 p. 100, ou dans le cas de 5 p. 100, 880 000 signatures. Cela va créer une bureaucracie incroyable. Ce serait une merveilleuse source de création d'emplois dans la fonction publique du Canada parce qu'il faudrait établir un système énorme pour vérifier chaque signature afin de s'assurer qu'elle est légitime, puis il faudrait être sûr que cette personne avait le droit de signer, autrement dit, qu'elle avait le droit de voter, puis il faudrait vérifier qu'elle n'a pas signé plus d'une fois. Mon Dieu, qui sait, on peut avoir deux de ces pétitions en même temps au bureau du directeur général des élections.

Que faut-il faire? Il faudrait créer les possibilités d'emploi pour être sûr que cela se produira. C'est une excellente idée pour créer des emplois, mais je suis sûr qu'elle n'est pas réalisable parce que le public canadien veut s'assurer que les dépenses publiques sont réduites, et non augmentées sensiblement, en particulier s'il estime qu'elles sont inutiles. À mon avis, c'est une très grave lacune de la motion que le député présente à la Chambre.

L'autre point que je trouve fascinant est, comme vous le savez, que traditionnellement nous faisons une distinction très nette entre le gouvernement et l'opposition. Nous avons cette vaste allée qui, pour la plupart, nous sépare. Nous avons une foule de traditions et de règles qui respectent toutes cette distinction, mais où le député veut-il que ce débat ait lieu? Est-ce que c'est pendant un temps spécial de la Chambre? Non, c'est pendant le temps du gouvernement. C'est le gouvernement qui a été officiellement et dûment élu par les Canadiens pour

diriger le pays qui doit mettre de côté son programme pour permettre un vote ou un débat demandé par quelque 3 p. 100 de la population. Cela se traduit, si on y pense, à trois heures.

Bon, trois heures de débat ne semblent pas être grand-chose, mais cela représente une matinée entière et, dans certains cas, c'est pratiquement une journée entière parce que plusieurs jours, comme le mercredi, par exemple, comptent un total de six heures de débat, moins, je suppose, d'autres questions qui interviennent, et on arriverait à cinq heures, peut-être à quatre heures ou quatre heures et demie avec les affaires courantes et autres questions.

Quel est le résultat? Avec chaque pétition signée qui doit être débattue à la Chambre des communes, tout à coup on commence à voir qu'une quantité importante du temps du gouvernement est occupé par quelque chose qui n'a rien à voir avec le gouvernement, dûment élu, et qui assurément ne fait pas partie de son programme.

• (1750)

L'autre point sur lequel je voulais me pencher un instant est cette conception pour le moins originale de la prérogative royale. La tradition veut que ce soit le gouvernement qui exerce cette prérogative. Le gouvernement demande donc au gouverneur général la permission, si je peux m'exprimer ainsi, de dépenser.

Il est évidemment sur la corde raide. Il soutient que l'argent sera dépensé ici puisqu'il provient d'impôts et de taxes perçus ici. Il doit maintenir l'équilibre entre divers mécanismes. Il y a le budget. Il y aussi le Budget des dépenses, à la préparation duquel on a minutieusement réfléchi. Nous savons tous combien de jours et de semaines sont consacrés à l'étude du budget à la Chambre des communes. Nous examinons chacune des catégories de dépenses dans ses moindres détails, car nous prenons au sérieux l'emploi qui est fait de l'argent des contribuables canadiens.

Puis, tout d'un coup, il suffit d'une pétition signée par 5 p. 100 de la population canadienne pour qu'apparaisse comme par enchantement une recommandation royale quand il n'est même pas question d'impôt. On impose ici une obligation. Permettez-moi de citer le passage pertinent du paragraphe 36.4(2) proposé:

> [. . .] un ministre et député désigné à cette fin par le ministère compétent doit faire recommander le projet de loi ou la motion par le Gouverneur général; ensuite il sera réputé être le parrain du projet de loi ou de la motion et sera chargé de trouver un appuyeur.

Le ministre n'a pas à se préoccuper de la perception des fonds; il n'a aucune responsabilité quand il s'agit d'équilibrer le budget. Il est seulement tenu d'aller gaiement demander une recommandation royale.

Aujourd'hui plus que jamais, l'ampleur du déficit étant telle que chaque dollar qu'on envisage de consacrer à des programmes donnés doit être justifié avec le plus grand soin, il importe de tenir compte de toutes ces considérations. Pourtant, on veut escamoter le processus.

L'autre chose qui me chiffonne, c'est cet autre concept entièrement nouveau. À l'heure actuelle, le Règlement prévoit que les projets de loi qui n'ont pas franchi toutes les étapes menant à son adoption à la fin de la session expirent au *Feuilleton*. Voici qu'on propose leur report d'une session à la suivante. Ce n'est guère pratique.

Je comprends que le député veuille favoriser la démocratie directe, si j'ose dire mais, à vrai dire, cette solution est malcommode, bureaucratique et dispendieuse. J'estime en outre qu'elle chambarde complètement la méthode en usage au Canada pour gérer nos dépenses.

[*Français*]

Mme le vice-président: Reprise du débat. Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE.

Mme le vice-président: La séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

(La séance est suspendue à 17 h 54.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity-Conception): Madame la Présidente, je prends ce soir la parole pour vous parler de la terrible saison des pêches qu'a connue Terre-Neuve l'an dernier et qui a attiré l'attention sur le pillage pendant cinq ans des stocks de poisson des Grands bancs par les navires étrangers qui pêchent à l'extérieur de la zone économique de 200 milles. Alors que les chalutiers terre-neuviens restent à l'intérieur de leurs limites, les bateaux européens ont volé pour plus de 100 millions de dollars de nos poissons de fond.

Le gouvernement a déclaré aux pêcheurs qu'il n'y a rien à faire parce que c'est ainsi. On ne peut rien faire contre le pillage du nez et de la queue du banc, étant donné la limite de 200 milles fixée par le droit international. Selon le gouvernement, on ne peut rien faire tant qu'un accord international étendant la zone de pêche de l'État côtier limitrophe à la bordure du plateau continental ne sera pas intervenu.

Cela montre, à mon avis, qu'il ne comprend absolument pas l'évolution de la pêche internationale et du droit de la mer. J'ai vingt ans d'expérience dans le domaine du droit international et du droit de la mer qui diffèrent tout à fait, je puis vous le dire, du droit interne d'un État, en ce sens que la mesure unilatérale que je suggère est reconnue comme un moyen légitime de développer le droit.

Je vous citerai trois exemples. Le premier concerne la Proclamation de Truman, en 1948, selon laquelle les États-Unis revendiquaient les ressources minérales sous-marines de leur plateau continental. C'était en 1948. En 1970, il y a eu toute une série de déclarations unilatérales en vertu desquelles l'Islande étendait à 200 milles sa juridiction en matière de pêches, alors que sa mer territoriale ne dépasse pas 12 milles.

En 1974, la Cour internationale de justice a reconnu des droits préférentiels à l'Islande qui dépend de la pêche côtière pour sa survie. L'Islande dépend en effet de façon exceptionnelle de ses ressources halieutiques.

Il y a encore le précédent canadien de 1977 lorsque le Canada a décidé d'agir unilatéralement—nous l'avons fait en 1977—pour établir une zone économique exclusive de 200 milles. Il est ironique de constater que la nécessité de cette action a été accrue par les menaces de surpêche de l'Espagne et du Portugal.

Cela ne veut pas dire, même en invoquant ces trois exemples, que toutes les actions unilatérales sont valables en droit international. Si un État prend une mesure qui est ridicule et égoïste, celle-ci sera considérée comme un acte de piraterie, et l'État en cause ne pourra pas la défendre.

Pour être légitime, l'action unilatérale d'un État doit s'inscrire dans un plan administratif qui soit conforme au droit international. Les trois précédents que j'ai invoqués montrent dans quelle mesure la dépendance à l'égard de la ressource est un aspect très pertinent. L'action doit être juste.

Autre aspect important, la déclaration unilatérale ne suffit pas à moins que l'État puisse la faire respecter. Autrement dit, l'État côtier doit revendiquer sa souveraineté et être en mesure de la faire respecter dans les eaux territoriales en question. Nous avons besoin de renforcer les moyens nous permettant de découvrir, d'identifier, de reconnaître, de fouiller, d'arrêter et de poursuivre les transgresseurs ainsi que de saisir leurs biens.

S'il en a la volonté politique, le Canada peut légalement, en vertu du droit international, étendre unilatéralement sa zone de pêche jusqu'à la limite du plateau continental. Bien sûr, une telle décision doit s'accompagner d'une campagne d'information à l'échelle mondiale pour expliquer les motifs d'une telle décision en invoquant les effets dévastateurs de la surpêche qui règne à l'extérieur de la zone économique de 200 milles. Ça ne devrait pas être très difficile à faire comprendre.

Je persisterai à promouvoir cette idée jusqu'à ce que le gouvernement abandonne son attitude asymétrique et inefficace à l'égard de la surpêche et convertisse ses paroles, ses réflexions et ses idées en véritable action.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je dois avouer au député d'en face que je m'attendais à ce qu'il revienne sur la question qu'il avait posée à la Chambre le 22 octobre. C'est du moins ce pour quoi je m'étais préparé. Rien de ce qu'il a dit aujourd'hui ne figurait dans sa question ni dans le préambule de sa question. La question qu'il a posée ce jour-là portait surtout sur la création d'emplois, et c'est sur ce thème que j'ai préparé ma réponse.

Je veux m'assurer que le député le comprend et qu'il assure à ses électeurs que le gouvernement du Canada se préoccupe énormément de la surpêche. L'ambassadeur Gherson a abordé la question auprès de la Communauté européenne et de divers membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Nous avons déployé de très grands efforts auprès de ce dernier organisme.

Par ailleurs, le ministre a prononcé le mois dernier à Londres un important discours dans lequel il abordait les problèmes sur lesquels le député a attiré notre attention. Il a dit qu'à moins que tous les membres commencent à suivre les règles et à respecter les limites suggérées et qu'ils fassent preuve de coopération, le Canada se verra forcé de prendre le genre de mesure unilatérale que préconise le député.

J'estime cependant que nous devons d'abord nous présenter à la table des négociations pour nous assurer d'avoir une réponse avant de tenter de faire ce que propose le député. Je le remercie encore une fois d'avoir soulevé la question.

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, le secteur des pêches de la côte ouest a également des difficultés.

Si ce n'était des changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage, s'il suffisait d'accumuler 680 heures de travail pour avoir droit à des prestations, il n'y aurait pas de problème, comme avant.

En Colombie-Britannique, les travailleurs des pêcheries peuvent parvenir à accumuler 680 heures. Mais avec des semaines de 40 heures, il faut compter 17 semaines. Souvent, quand le poisson mord, les pêcheurs doivent travailler jour et nuit. Si on modifiait les règles de manière qu'ils aient droit à des prestations selon le nombre d'heures de travail accumulées, je ne serais pas en train de vous exposer un problème.

En 1990, un programme d'intervention d'urgence leur a été destiné. Les projets réalisés ont profité au secteur des pêches et aux villages de pêcheurs de la Colombie-Britannique. Ils ont aidé les gens et leur ont permis d'accumuler suffisamment d'heures pour avoir droit à des prestations.

Le Comité des pêches a recommandé cette année le renouvellement de ce programme. Le comité ouvrier a adopté une résolution exhortant le gouvernement à agir. En réponse aux questions qui leur ont été posées, les ministres aussi ont manifesté leur appui, mais, jusqu'à maintenant, le programme n'a toujours pas été renouvelé.

Ce que je demande, c'est que le gouvernement revienne sur ses positions et rétablisse ce programme, qui non seulement fournit du travail à des gens qui ont besoin d'un peu plus de temps pour avoir droit à des prestations, mais permet aussi de réaliser des projets qui rapportent à toute la collectivité et qui aident l'industrie des pêches, par exemple des projets de dragage. Ce programme a contribué à préserver un secteur représentant un milliard de dollars, un secteur très important pour la Colombie-Britannique et pour le Canada.

J'exhorte le gouvernement à réagir positivement, à revenir sur sa décision et à rétablir ce programme cette année.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je veux remercier le député d'en face d'avoir soulevé cette question à la Chambre ce soir.

Il se souviendra certainement que, lorsque les représentants de l'industrie des pêches sont venus ici pour nous demander un programme semblable, ils ont assimilé leur situation à celle des pêcheurs de la côte est. Ils ont fait allusion au programme d'intervention d'urgence en disant que, à leur avis, ils devraient avoir quelque chose de semblable en Colombie-Britannique.

• (1810)

Toutefois, nous avons dû leur signaler à ce moment-là que leur situation était entièrement différente de celle des pêcheurs de la côte est, où la glace avait causé des problèmes, les empêchant de mettre leurs engins de pêche à l'eau, et où le volume des prises plus tard dans l'été avait été très bas. Dans certaines régions, il n'avait même pas atteint la moitié de celui de l'année précédente.

En Colombie-Britannique, le secteur des pêches a plutôt traversé une période de changements structuraux. Nous devons nous adapter aux progrès technologiques qui s'opèrent dans ce secteur. En moyenne, les stocks sont à peu près au même niveau qu'au cours des quatre ou cinq dernières années; il n'y a certainement pas pénurie de poisson.

Avec les changements qui se sont produits sur le plan de la technologie et le nombre de personnes qui pêchent, on peut aller beaucoup plus vite. Comme le député l'a signalé, il y a des gens qui travaillent de très longues heures dans les usines de transformation du poisson, souvent 24 heures par jour, mais on ne leur crédite pour cela qu'une seule journée de travail. Il faut vraiment examiner sérieusement si c'est là la bonne façon de procéder, et le gouvernement s'est d'ailleurs déjà penché

sur la question. Encore une fois, je remercie le député d'avoir porté ce point à notre attention.

LE TIMOR ORIENTAL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis ravie d'avoir de nouveau l'occasion d'aborder la question que j'ai soulevée à la fin de 1991 au sujet du Timor oriental. Ce n'est pas la première fois que j'essaie d'obtenir à la Chambre une réponse aux questions que je pose en ce qui concerne les événements déplorables qui secouent de nos jours le Timor oriental.

À l'époque, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures venait d'annoncer la suspension de projets bilatéraux de développement de 30 millions de dollars en Indonésie, à cause des massacres survenus le 12 novembre dernier, à Dili. De plus, tous les autres projets de développement devaient être réexaminés. Cette mesure englobait les nouveaux projets dont la mise en oeuvre devait être retardée jusqu'à ce que la ministre en décide autrement.

Si j'étais cynique, je dirais que la ministre attendra que les médias se désintéressent de cette affaire avant de rétablir des relations normales avec l'Indonésie. Nous attendons encore des renseignements précis sur les programmes d'aide qui ont été suspendus et le processus à suivre avant de les rétablir ou de les supprimer à jamais.

Toutefois, nous savons que les trois projets suspendus comprennent premièrement un programme de formation à l'intention des ingénieurs en ressources hydrauliques, deuxièmement un programme visant à promouvoir la collaboration entre les entreprises privées du Canada et de l'Indonésie et troisièmement un programme conçu pour aider le gouvernement indonésien à moderniser sa bureaucratie. La suspension de ces programmes n'a pas de quoi ébranler le gouvernement indonésien. Il est bon toutefois de voir que ces programmes ne touchent pas l'aide acheminée directement à la population qui n'est nullement responsable des activités de son gouvernement.

La véritable question que je veux poser est la suivante: Quand le gouvernement finira-t-il par appuyer les résolutions nos 384 et 389 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réclame le retrait des troupes indonésiennes de Timor oriental? La question est toute simple et pourtant le gouvernement refuse toujours d'y répondre chaque fois qu'un de mes collègues ou moi la posons à la Chambre. La façon dont le Canada devrait réagir à la situation nous semble bien évidente.

Un seul mot décrit la situation que les habitants de Timor oriental endurent depuis l'invasion de 1975 et l'occupation ultérieure de leur territoire, c'est holocauste. Jusqu'à un tiers des habitants de Timor oriental, soit 200 000 personnes, sont morts au cours d'affrontements, dans ces camps de concentration ou encore de la famine et de la maladie. Pourtant, le gouvernement canadien a fermé les yeux sur ce carnage et n'a pas tenu compte des décisions prises par la grande majorité des pays qui ont carrément condamné le gouvernement indonésien pour les gestes qu'il a posés.

Pendant que les Nations Unies adoptaient toute une série de résolutions pour réclamer le retrait des troupes indonésiennes et le droit à l'autodétermination pour le Timor oriental, que faisait le Canada? Il s'est prononcé sur les résolutions des Nations Unies relatives à l'autodétermination. Il a exercé des pressions pour que les Nations Unies abandonnent ce dossier. C'est inconcevable. Cela embarrasse les Canadiens, qui sont des gens honnêtes et compatissants et veulent que leur pays mette un terme à ce massacre.

Au lieu d'adopter le comportement qui s'impose, le gouvernement continue de renforcer les liens commerciaux avec l'Indonésie, au point qu'il redoute maintenant de compromettre un précieux équilibre commercial. Si le gouvernement prêtait attention aux Canadiens, il saurait qu'ils ne veulent pas avoir sur la conscience le sang des habitants de Timor oriental.

Nous avons la responsabilité morale de mettre fin à cette effusion de sang. Je préfère ne pas penser qu'il n'y a pas d'avantage économique à faire autre chose que fermer les yeux sur le sort de Timor oriental.

Aujourd'hui, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est dite heureuse que l'ONU envisage de dépêcher une équipe pour faire enquête sur la situation à Timor oriental.

Serait-elle disposée à aller un peu plus loin et à ordonner à la délégation canadienne à la Commission des droits de l'homme, à Genève, de réclamer le retrait de l'Indonésie de Timor oriental?

Je le demande au nom des habitants de Timor oriental et de tous les Canadiens compatissants qui ont bien réfléchi à la situation. Au nom des habitants d'autres pays qui pourraient être secourus si le gouvernement cessait d'être hypocrite et incohérent et joignait le geste à la parole.

La ministre donnera-t-il enfin à la Chambre l'assurance que le Canada appuiera immédiatement les résolutions nos 384 et 389 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui demandent le retrait des troupes indonésiennes?

Merci, madame la Présidente, de votre grande patience.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, en réponse aux questions qu'elle a soulevées, je voudrais donner à la députée de Nepean l'assurance que le gouvernement canadien a pris des mesures à l'égard de l'Indonésie.

Lors des entretiens qu'elle a eus avec le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, à Séoul, le 13 novembre 1991, quelques heures après que la nouvelle concernant le carnage au Timor oriental ait été rendue publique, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait part de la consternation dans laquelle le massacre a plongé les Canadiens.

Les inquiétudes du Canada ont aussi été expliquées aux autorités indonésiennes, par l'ambassadeur du Canada à Djakarta, ainsi qu'à l'ambassadeur de l'Indonésie au Canada. Le Canada a aussi fait part de ses préoccupations durant la séance de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Voici ce que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé le 9 décembre 1991:

1. Le Canada a suspendu l'approbation de nouveaux projets de développement en Indonésie, projets de l'ordre de 30 millions de dollars.

2. Le Canada a décidé de verser immédiatement 150 000 $ au Comité international de la Croix Rouge qui s'occupe de l'aide humanitaire au Timor oriental.

3. Le Canada tiendra compte des conclusions de la Commission d'enquête indonésienne chargée de faire la lumière sur le carnage, ainsi que des mesures que prendra le gouvernement indonésien, avant de décider d'élargir son aide.

Le Canada trouve encourageants le rapport provisoire de la Commission d'enquête indonésienne et le fait que le gouvernement de l'Indonésie se soit engagé à donner rapidement suite à un certain nombre de ses recommandations.

Le Canada est toutefois très préoccupé par le respect des droits de la personne en Indonésie et il continuera de suivre l'évolution du dossier en très étroite consultation avec les pays des Nations Unies qui partagent la même vision que lui.

Le Canada se réjouit de la venue du ministre des Affaires étrangères, M. Alatas en février. Ce sera une occasion de discuter à nouveau du respect des droits de la personne et du Programme canadien d'aide au développement en Indonésie.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir revenir sur une question que j'ai posée à la Chambre le 18 novembre dernier concernant la décision prise par CN Rail de vendre sa voie ferrée de Truro à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

À l'époque, j'avais exhorté le gouvernement, et plus précisément le ministre des Transports, à intervenir afin d'empêcher cette vente qui créait une grande incertitude chez tous les principaux clients et usagers industriels de cette voie ferrée.

Malheureusement, le gouvernement n'a encore pris aucune mesure. Aujourd'hui, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a entamé trois journées d'audiences publiques concernant cette question, qui revêt une importance vitale pour l'économie et la population de l'est de la Nouvelle-Écosse.

Le comité sénatorial entendra certains des principaux clients situés le long de cette voie. Ensemble, ces clients emploient quelque 7 000 personnes et représentent le noyau de la base industrielle située le long des 250 milles de cette voie ferrée.

Le comité entendra le président et directeur général de Stora Forest Industries, à Point Tupper, M. Tom Hall. Cette compagnie est le principal usager de la voie, et plus de 2 000 personnes dépendent de l'usine de pâte ainsi que des opérations forestières.

Le comité entendra aussi des représentants de Sydney Steel Corporation et de la Société de développement du Cap-Breton, deux importants usagers de la voie ferrée et aussi des piliers de l'économie industrielle du Cap-Breton. En outre, le comité entendra des représentants de la compagnie les Papiers Scott Limitée, d'Abercrombie, dans le comté de Pictou, qui est aussi un important usager de cette voie.

• (1820)

Je n'ai pas la prétention de prédire ce que les témoins diront au cours de leur présentation, mais je sais, pour avoir eu de longues conversations avec des cadres supérieurs de Stora Forest Industries, que ces personnes sont très préoccupées et que le maintien de leur activité dépend dans une large mesure de l'existence d'un service ferroviaire sûr jusqu'à leur usine. La décision prise par le CN a engendré une grande incertitude, non seulement en ce qui a trait au maintien de l'activité de l'usine, mais

aussi pour ce qui est des projets d'expansion qui sont d'une importance capitale pour l'avenir de la région.

Permettez-moi de citer l'un des témoins qui a comparu devant le comité ce matin, c'est-à-dire, le ministre des Transports et des Communications de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Ken Stretch. Celui-ci est venu de Halifax pour exposer son point de vue au comité. Le ministre des Transports a fait une excellente présentation. Il s'est exprimé simplement, et je résume ici ses propos. «La province de la Nouvelle-Écosse insiste sur le fait que le service ferroviaire à Sydney doit être maintenu. La seule façon de garantir le maintien de ce service est que le gouvernement fédéral s'acquitte de sa responsabilité constitutionnelle à cet égard. Nous avons des préoccupations très concrètes en ce qui a trait à la viabilité d'un service ferroviaire sur courtes distances, comme le propose le CN pour remplacer le service actuel.»

La décision du CN préoccupe énormément tous les résidants ainsi que les industries de l'est de la Nouvelle-Écosse. En fait, nous ne pouvons croire que le CN propose à ce moment-ci de vendre cet élément d'infrastructure vital et que le gouvernement refuse de s'acquitter de son mandat en empêchant cette vente.

Le gouvernement essaie peut-être d'éviter de prendre ses responsabilités concernant cette question, mais il ne peut se défiler de la sorte. Le terrain sur lequel se trouve la voie ferrée appartient au gouvernement du Canada et celui-ci devra donner son approbation à un moment donné, au moyen d'un décret, pour que cette vente puisse se faire. Par conséquent, pourquoi ne pas intervenir maintenant, empêcher la vente et ainsi assurer l'avenir de l'économie de la région?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, le gouvernement est d'avis que le CN doit être un gestionnaire responsable afin de demeurer concurrentiel et de survivre sur le marché des transports. C'est dans cette optique que la situation de la voie Sydney-Truro a été examinée et qu'il a été déterminé que, quoique rentable, celle-ci demeure peu fréquentée.

Le CN estime qu'un exploitant de voie secondaire sera en mesure de maintenir et, selon toute probabilité, d'améliorer la fréquentation de cette voie. Le CN ne minimise pas ainsi l'importance de cette voie. En fait, le CN reconnaît qu'il est nécessaire de continuer à exploiter cette voie précisément parce qu'elle alimente la voie principale entre Halifax et le centre du Canada.

Plus le réseau central sera utilisé et moins il coûtera cher à exploiter. En outre, la société ferroviaire pourra ainsi être plus concurrentielle et attirer d'autres clients. Il importe donc beaucoup pour le CN que l'exploitant de voie secondaire qui sera choisi, maintienne et, espérons-le, accroisse ce service ferroviaire.

Le processus de sélection auquel le CN soumettra tous les soumissionnaires vise à assurer que l'exploitant choisi soit financièrement en mesure d'acquérir et d'exploiter la voie.

En novembre dernier, le député a fait allusion au caractère confidentiel du processus. Le contenu spécifique de chaque soumission doit demeurer confidentiel afin que le processus d'appel d'offres garde son intégrité. C'est la pratique habituelle.

Le CN a exposé les étapes du processus de sélection d'un acheteur et les critères que celui-ci devra remplir à chaque étape.

La formule de la voie secondaire est une formule avantageuse pour les expéditeurs comme pour les destinataires. Il est encourageant de voir que la possibilité d'exploiter la voie Truro-Sydney ait suscité tant de soumissions. Cela prouve que l'on croit à cette formule ferroviaire et au potentiel du Cap-Breton.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, le 25 octobre dernier, j'ai pris la parole à la Chambre à propos des augmentations salariales injustes accordées aux présidents et aux hauts fonctionnaires de sociétés d'État et d'agences gouvernementales. J'ai alors fait allusion à la hausse salariale accordée au président de la Société canadienne des postes, qui était de l'ordre de 131 250 $. Cette augmentation s'ajoutait au traitement que touchait déjà l'intéressé.

On pourrait répondre que le gouvernement a le droit d'accorder à cette personne l'augmentation salariale qu'il juge bon. Je n'en suis pas sûr et, même si c'était le cas, il serait injuste d'accorder cette hausse alors que tous les autres ont eu leur salaire gelé. C'est bien ce qui s'est passé.

En outre, je voudrais vous exposer encore une fois le cas de cette veuve de 65 ans qui distribue le courrier dans ma circonscription. Elle s'appelle Huguette Perrier, elle est âgée de 65 ans et elle distribue le courrier en milieu rural. La Société canadienne des postes l'a mise à la porte parce que, à la mort de son mari, elle avait pris la relève. À eux deux, ils totalisaient 25 ans de distribution du courrier dans la collectivité de Dalkeith. Et savez-vous pourquoi elle a été ainsi remerciée sans ménagement, madame la Présidente? Pour la bonne raison que la Société canadienne des postes voulait faire une économie de 1 500 $ en accordant le contrat à un autre.

On a congédié cette femme pour faire une économie de 1 500 $. Aujourd'hui, elle se retrouve sans emploi. Quelques mois après, le gouvernement accordait une augmentation salariale de 131 000 $ au président de la Société canadienne des postes qui touchait déjà un quart de million de dollars par an. On croit rêver quand on entend les raisons avancées par la société.

J'ai ici des lettres que m'ont écrites diverses personnes. J'ai écrit au ministre à ce sujet, mais comme il fallait s'y attendre, il m'a simplement répondu qu'il avait transmis ma lettre aux autorités de la société omettant de reconnaître qu'en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, il est habilité à diriger cette société d'État, ce qu'il fait d'ailleurs, comme tous mes collègues le savent.

Dans une de ses lettres, un responsable de la Société canadienne des postes écrit ceci: «Je suis persuadé que vous admettrez que la Société canadienne des postes doit obéir à des critères d'ordre financier au moment de faire appel à des fournisseurs et à des entrepreneurs.» Il n'y a rien à redire à cela sauf que la vérité est tout autre. Sur le plan strictement financier, il n'y a rien de répréhensible à garder une employée qui a 25 ans de service et qui ne demande même pas une hausse salariale. C'est simplement de la gestion saine et humaine.

Si quelqu'un du secteur privé s'avisait d'imiter le geste de la Société canadienne des postes, la Chambre des communes le critiquerait fortement en apprenant la chose. Cette société d'État, loin de se comporter comme doit le faire une société d'État ou un organisme gouvernemental, agit d'une manière que personne d'entre nous ne tolérerait de la part du secteur privé. Voilà pourquoi la chose est si grave.

En terminant, je tiens à dire que je ne m'oppose pas au fait que lorsqu'un entrepreneur de distribution du courrier en milieu rural demande une augmentation salariale, il faut au préalable faire un appel d'offres. Mais si celui qui veut simplement continuer de faire le travail au même prix, soumissionne et perd l'emploi, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell et je trouve un peu curieux qu'il critique le salaire du directeur général de la Société canadienne des postes, lorsque l'on sait que la Société canadienne des postes est passée, de 1984 à aujourd'hui, de société déficitaire qui coûtait des centaines de millions de dollars aux contribuables à une société de la Couronne qui fait maintenant des profits. Je pense que pour avoir passé d'une période déficitaire à une période de profits, on doit avoir des gens de compétence. Le président actuel de la Société canadienne des postes, bien sûr, madame la Présidente, n'est pas parfait. Mais une chose est certaine, c'est que le mandat qui lui a été donné, soit celui de rentabiliser la Société canadienne des postes, lorsqu'on est arrivés au pouvoir en 1984, était clair. Il l'a rempli et ce, de façon remarquable.

• (1830)

Souvenons-nous, madame la Présidente, que la Société canadienne des postes était la risée d'à peu près tous les Canadiens. Tout le monde riait du service offert par la Société canadienne des postes; tout le monde disait: En plus de payer les timbres, il faut aller chez les concurrents de la Société canadienne des postes pour être sûrs que notre courrier arrive à temps.

Madame la Présidente, lorsqu'on nomme des gens à des conseils d'administration, lorsqu'on nomme des directeurs pour redresser une situation qui était vraiment désastreuse, et pour les contribuables et pour le service qui était offert par la Société canadienne des postes, on doit prendre pour acquis que ces personnes-là doivent assumer des responsabilités, non pas uniquement des responsabilités qui font plaisir à l'ensemble des gens qu'elle dessert, mais qui doivent rendre compte des intérêts pour lesquels ils ont été nommés.

À ce titre, madame la Présidente, lorsqu'on regarde le salaire de M. Landers, pour le nommer, on se rend compte qu'il est à peu près égal à celui d'un même niveau de travail accompli dans les entreprises privées. On ne devance pas le salaire de l'entreprise privée, on le suit. Or, ce qu'on demande à la Société canadienne des postes, c'est exactement la même chose que les autres, soit de rentabiliser un service. On l'a fait, et à M. Landers et à toute son équipe, on doit dire merci, et qu'ils continuent de la même façon car cela est une économie pour les Canadiens et les Québécois.

DÉBAT SPÉCIAL

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre va poursuivre ses délibérations sur la motion d'ajournement à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec leurs électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle.

Nous entamons donc le débat avec l'honorable député de Peterborough.

[*Traduction*]

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ces discussions dont l'objectif est de transmettre à la Chambre et de consigner dans le hansard certains des points de vue que nous ont présentés nos électeurs au sujet des propositions de modification constitutionnelle et du processus établi à cette fin.

Il ressort clairement des lettres que j'ai reçues que, comparativement aux pays européens, le Canada est un pays jeune. Nous célébrons notre 125e anniversaire cette année, alors que l'Angleterre, la France, l'Italie et la Grèce existent depuis des milliers d'années.

Il n'en reste pas moins qu'en dépit de sa courte histoire et de sa faible population, le Canada a à son crédit de nombreuses réalisations dont nous pouvons tous à juste titre être fiers. En effet, les Canadiens ont créé une société qui est considérée comme l'une des plus justes et des plus libres du monde. Croyez-le ou non, bien qu'il n'existe que depuis relativement peu de temps, le Canada est l'une des plus anciennes démocraties du monde. Notre économie vient actuellement au huitième rang dans le monde et c'est cette force économique qui nous a permis de mettre sur pied certains des programmes sociaux les plus avancés de la planète. Les autres pays, y compris les États-Unis, continuent d'ailleurs d'étudier notre régime public d'assurance-maladie.

À l'extérieur, le Canada est considéré comme l'un des plus grands pays du monde, non pas sur le plan militaire, mais en ce qui touche sa nature même. Selon un rapport publié récemment par les Nations Unies sur 160 pays, le Canada vient au deuxième rang des pays où les gens souhaitent vivre. Des millions de gens donneraient tout pour déménager au Canada, comme le montrent les longues lignes d'attente à nombre de nos ambassades dans le monde entier. Les dépossédés et ceux qui fuient l'oppression voient dans le Canada un phare d'espoir dans un monde plutôt sombre.

Notre société est prise pour modèle par d'autres pays. La tolérance dont nous faisons preuve pour la diversité a permis au Canada d'éviter les tensions raciales qui sont un facteur de division ailleurs. Nous apprenons graduellement à respecter la contribution et la place spéciale de nos peuples autochtones. Le Canada est reconnu et respecté dans le monde entier pour le rôle constructif qu'il joue dans les affaires internationales. Les compétences et les idées des Canadiens sont sans égales. L'ingéniosité de ses citoyens a fait du Canada un chef de file mondial dans bien des domaines, dont les transports et les télécommunications, pour n'en nommer que deux.

Par exemple, nous avons été le troisième pays du monde à envoyer un satellite dans l'espace. J'ose ajouter que le Canada maintient son engagement dans la recherche du savoir en explorant l'espace, puisque le 22 janvier 1992, un deuxième Canadien allait dans l'espace. Mme Roberta Bondar, de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, est ainsi devenue la première femme canadienne à avoir été en orbite autour de la terre, pour en revenir huit jours plus tard après une mission fructueuse.

Encore une fois, le Canada a prouvé son excellence dans le domaine de la recherche scientifique. Pas plus tard qu'hier, on annonçait qu'une équipe de scientifiques canadiens, sous la direction du Dr Robert Korneluk, de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, avait joué un rôle majeur dans la découverte récente du gène responsable de la dystrophie musculaire myotonique, cette maladie musculaire incurable qui frappe les jeunes adultes.

Depuis quelques années, les scientifiques canadiens ont tenu un rôle de premier ordre dans plusieurs grandes découvertes génétiques, notamment celle du gène responsable de la fibrose kystique.

Pour reprendre les paroles du premier premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald, le Canada est un grand pays. Voici ce qu'il a dit: «Le Canada est un grand pays et deviendra l'un des plus grands de l'univers si nous le préservons. Si nous permettons qu'il soit séparé, nous sombrerons dans l'adversité et l'insignifiance.»

Relevons le défi posé par sir John A. Tâchons tous, surtout maintenant que nous sommes réunis en Parlement, de préserver ce véritable grand pays.

En tant que pays uni, nous arrivons au septième rang dans le monde pour l'importance de notre économie. Un pays divisé aurait beaucoup moins d'influence et de puissance économique. Par ailleurs, en tant que Canada uni, nous sommes invités à bien des tables de négociation internationales. Par exemple, le Canada est membre du groupe des sept grandes puissances économiques. Il est membre de la Conférence sur la sécurité et la coopéra-

tion en Europe. Il est aussi membre de l'OTAN, et nous siégeons à la table de la Banque mondiale.

Les investisseurs d'ici ou de l'étranger seront moins tentés d'investir au Canada si son avenir politique ou constitutionnel est incertain.

L'incertitude dans les échanges internationaux a également un effet direct sur les taux d'intérêt, la valeur du dollar et l'inflation nationale.

Les réalités de la nouvelle économie mondiale sont les suivantes: la compétition est féroce et le devient de plus en plus chaque jour; la technologie et les innovations obligent tous les gens à s'adapter plus rapidement et plus souvent; l'économie basée sur les connaissances exige une main-d'oeuvre plus compétente et plus instruite; les marchés financiers internationaux sont prompts à réagir à toute incertitude.

Au cours des dernières années, le gouvernement a lancé de nombreuses initiatives, très souvent impopulaires, pour amorcer le processus de modernisation de l'économie du Canada et éliminer les obstacles à la prospérité future.

Compte tenu de l'évolution constante de la situation, il faut faire plus. Cependant, cela n'est possible que si nous apportons à la Constitution des modifications qui garantiront le succès au Canada et qui, en même temps, tiendront compte de nos aspirations nationales. Peu importe la forme que prendront les propositions définitives, celles-ci ne seront acceptables que si elles permettent au gouvernement fédéral de conserver certaines normes nationales qui profitent à tous les Canadiens. Par exemple, tous les Canadiens doivent avoir accès à l'assurance-maladie, et les pensions devraient être transférables dans tout le pays.

Enfin, le Parlement et le gouvernement fédéral sont les seules institutions politiques du pays qui représentent tout le Canada. Par conséquent, le gouvernement fédéral devra jouer un rôle énergique dans l'expression et la défense des intérêts vitaux des Canadiens. Nous ne servirons pas d'arbitre entre des régions ou des intérêts qui se livrent concurrence.

Une réforme constitutionnelle a sa place dans un Canada uni et fort, mais même si sa Constitution est modifiée, le Canada doit demeurer uni et fort.

• (1840)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de profiter de l'occasion ce soir pour prendre un peu de temps afin de réfléchir à certaines des choses que mes électeurs ont à dire relativement au débat actuel au Canada sur l'unité nationale et l'avenir de notre pays.

C'est avec plaisir que j'en profite pour parler de deux initiatives précises que j'ai lancées dans ma circonscription, notamment une en particulier relativement à cette question que nous avons annoncée aujourd'hui.

Tout d'abord, je crois qu'il convient de féliciter les deux leaders parlementaires qui ont organisé ce débat. Manifestement, on aura droit à beaucoup plus de débats de ce genre probablement, en mars, lorsque le comité parlementaire mixte publiera son rapport, et il devrait y avoir d'autres occasions de tenir un débat de ce genre.

Je pense qu'il est important que tous les députés, quels que soient leur région ou leur parti, aient la possibilité de faire connaître à la Chambre l'opinion de leurs électeurs et de parler de la forme que ce débat est en train de prendre, selon nous.

Il est essentiel que tous les députés partagent avec leurs collègues ce qu'ils ont entendu durant le débat animé et parfois déroutant sur l'avenir de notre pays. Mes électeurs ressemblent probablement à beaucoup d'autres. Ils considèrent dans bien des cas que ce débat a beaucoup trop duré.

Il est peut-être temps d'agir rapidement pour prendre une décision au sujet du Canada, de la nature de notre Confédération et, bien entendu, de nous attaquer à certains de nos graves problèmes économiques actuels, qui sont nombreux. En particulier, je pense à l'emploi dans ma région de la Colombie-Britannique et dans la région de Prince George ainsi qu'au commerce et à d'autres questions comme celle-là.

Mes électeurs sont conscients de la nécessité, manifestement, de régler tout le débat constitutionnel et de voir dans quelle direction le Parlement et le Canada vont aller. Dans le cadre de mes déplacements dans toute ma circonscription, surtout au cours des six derniers mois environ, les gens m'ont parlé de la nécessité de garder le Canada uni et du rôle du Québec; il s'agissait d'un débat animé, comme beaucoup de mes collègues du Québec peuvent le prévoir de la part de gens de l'Ouest, mais d'un débat extrêmement constructif également.

Selon moi, les députés du Québec ne devraient pas nécessairement penser que tout ce qu'ils lisent ou entendent dans les médias reflète nécessairement toutes les vues des gens de l'Ouest. Je suppose que la plupart essaient de trouver une façon de faire du Canada un pays où il fait encore mieux vivre et, pour ma part, je pense qu'il est important, à cette fin, que le Québec demeure au sein de la Confédération.

Nous avons donc tenu divers débats et, dans le cadre des diverses réunions communautaires que j'ai tenues, nous avons parlé du Sénat. Il est vraiment nécessaire. Peut-il vraiment refléter le point de vue des régions comme il est censé le faire? Soit dit en passant, je trouve curieux que bon nombre de gens qui souhaitent un Sénat élu, ou un Sénat «trois E», soient souvent ceux-là mêmes qui veulent qu'on comprime des programmes gouvernementaux. Pourtant, nous tentons de créer ici un tout nouveau palier de gouvernement.

Comme vous le savez, mon parti appuie depuis longtemps l'abolition pure et simple du Sénat, estimant que nous n'en avons pas besoin. Bien sûr, compte tenu du débat d'aujourd'hui, cette politique a pris une tournure toute nouvelle. Nous ne sommes pas inflexibles. Je ne sais pas si quiconque peut l'être ces temps-ci, compte tenu des suggestions des Canadiens au sujet du rôle et du mandat du Sénat.

Mes électeurs souhaitent également qu'on règle aussi rapidement que possible toute la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones. J'estime qu'il s'agit là d'une question qui revêt une importance cruciale et j'espère qu'on s'y attaquera. Il faudra la régler dans la ronde dite «ronde Canada».

Nous avons tous fait notre part. Tous les députés ont participé au débat à leur façon. Pour ma part, j'ai tenu des réunions dans ma localité. Les gens y sont venus pour savoir où en était le débat constitutionnel.

J'ai été même heureux, et certains diront «assez brave», pour inviter le député de Chambly à une réunion publique tenue à Prince George, afin qu'il y donne son point de vue sur le rôle du Québec dans la Confédération. Nous avons eu une bonne discussion avec ce député. J'ai été très heureux qu'il puisse venir nous entretenir de sa vision du Canada.

Je suis également heureux de transmettre les renseignements à mes électeurs. Une des choses que j'ai trouvé réellement angoissantes après l'échec de l'Accord du lac Meech, c'est la rareté des renseignements qui existaient au sujet de la Constitution de notre pays. Le gouvernement a bien voulu dépenser quelque 14 millions de dollars à la publicité entourant la taxe sur les produits et services, mais il fallait chercher bien loin pour savoir au juste en quoi consistait la Constitution du Canada.

Cette fois-ci, le gouvernement a fait des efforts et, de toute évidence, il a appris sa leçon. Il est nécessaire de renseigner encore les Canadiens sur le débat constitutionnel. Je me suis efforcé de le faire pour toutes les personnes intéressées de ma région. Tous ceux qui suivent nos travaux aujourd'hui et que la question intéresse ne devraient pas hésiter à m'écrire.

Chaque mois, mon bureau envoie un éventail détaillé de commentaires présentant tous les points de vue sur ce débat. Il ne s'agit pas simplement d'observations faites par le Nouveau Parti démocratique et notre chef Audrey McLaughlin, députée du Yukon, mais aussi de discours prononcés par le ministre chargé des Affaires constitutionnelles. On trouve des chroniques et le compte rendu de discussions des personnes qui représentent l'opinion souverainiste du Québec, de telle sorte qu'au moins, les gens de ma région seront assez renseignés pour pouvoir porter un jugement de valeur sur ce débat particulier.

En fait, les résultats se voient par les lettres très éloquentes et très sensées que je reçois de gens qui ont lu cette documentation. Il y a notamment d'excellentes observations sur la réforme du Sénat et sur la tenue de référendums, ce qui enrichit le débat.

J'encourage d'autres députés à suivre cet exemple dans la mesure où cela leur est possible. Il n'y a rien de répréhensible à donner de l'information sur ce que nous disons tous. Bien sûr, j'invite tous ceux qui nous regardent à m'écrire. Je serai heureux d'ajouter leur nom à la liste.

Au début de mes observations, j'ai mentionné une autre initiative, que nous venons d'ailleurs d'annoncer aujourd'hui dans ma circonscription de Prince George—Bulkley Valley. J'ai demandé aux étudiants du collège New Caledonia, à Prince George, de constituer bénévolement un forum constitutionnel.

Ils se répartiront en équipes pour défendre ou attaquer les propositions du gouvernement. L'initiative ne vise pas à promouvoir les propositions du gouvernement. Nous voulons entendre les gens qui ont des opinions différentes sur les diverses composantes du train de propositions et qui peuvent en suggérer d'autres.

Nous avons prévu de tenir ce forum le 29 février, un samedi. Il durera toute la journée et il sera ouvert au public qui pourra entendre le débat des étudiants et y participer également. Je m'assurerai que l'on enregistre toutes les discussions et toutes les observations et qu'on les communique au premier ministre du Canada, à ceux des provinces et à tous les députés et sénateurs.

Il est important que nous facilitions les choses au public, pour qu'il ait l'occasion de contribuer au débat.

Le moment s'avérera bien choisi, car le rapport du comité mixte sera probablement rendu public la veille. On en parlera beaucoup car, naturellement, tout ce débat sur notre constitution ne se termine pas le 28 février, pas plus que le Jour du Canada. J'espère qu'il ne se terminera pas non plus un certain jour d'octobre de cette année. De toute évidence, le débat sur le pays et sur la constitution durera sans doute éternellement.

S'il y a une chose qu'il faut faire savoir aux Canadiens au sujet du débat sur le pays, c'est que ce débat ne porte pas seulement sur des mots. Il porte sur ce que l'on entend par Canada et sur ce que nous avons à faire pour que tous les Canadiens pensent qu'ils puissent contribuer.

Je voudrais féliciter une nouvelle fois tous les députés d'avoir organisé ce débat. Il est important. Je vais l'écouter attentivement.

• (1850)

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, merci pour l'occasion qui m'est offerte de traiter de ce qui constitue probablement la plus importante question que le Canada ait à résoudre à l'heure actuelle. Mais cela dit, je suis très conscient du fait que nous devrons accorder la même attention à nos problèmes économiques et à la question constitutionnelle au cours des prochains mois.

Comme j'en ferai état plus tard dans mes observations, à plusieurs titres, ces deux questions sont étroitement liées. Je crois qu'il va sans dire que ceux que nous désirons attirer au pays, ceux qui peuvent nous apporter des investissements, ceux avec qui nous aimerions établir des relations commerciales, veulent savoir ce que sera le futur du Canada avant d'entreprendre quoi que ce soit.

La question constitutionnelle est difficile, complexe et source de bien des émotions. Selon moi, toute l'émotivité qui entoure cette question la rend encore plus difficile à analyser.

En guise de préambule, j'aimerais ce soir présenter à la Chambre certaines observations qui m'ont été faites par mes électeurs à l'occasion de conversations et d'appels téléphoniques, par lettre, lors de réunions dans les écoles secondaires de ma circonscription, au cours de rencontres dans la rue, à mon bureau ou à des réunions publiques dans certaines villes.

Pour ce qui concerne les réunions publiques, l'un des événements les plus marquants et les plus productifs auxquels il m'a été donné de participer depuis longtemps fut la visite de l'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement, à Hartney au coeur de ma circonscription. Il répondait à l'invitation de la collectivité. Il nous a rendu visite un soir, par 30 degrés sous zéro environ, et s'est adressé à approximativement 250 personnes. Il fut extrêmement bien reçu à mon avis. Une période suffisante a été réservée pour les questions, les réponses et les échanges de vues. Je crois que ce serait une bonne idée de faire davantage de ces visites.

Je crois qu'il est important que des députés du Québec viennent à nous et que des députés de l'Ouest aillent au Québec si l'on veut vraiment parvenir au genre d'entente que l'on recherche.

Les électeurs de ma circonscription avec qui je me suis entretenu veulent presque tous que le Canada reste uni. Ils le disent avec des degrés divers de conviction, je dois l'admettre. Ils sont fiers du Canada et ils savent que vivre au Canada leur donne d'importants privilèges. Ils veulent que le Canada continue d'exister.

Cependant, cela étant dit, beaucoup d'électeurs de ma circonscription ont exprimé une certaine impatience car beaucoup ne comprennent pas pourquoi nous nous engageons dans un tel débat aujourd'hui. Je suppose qu'il en est ainsi en partie parce qu'ils aiment ce qu'ils voient au Canada et qu'ils imaginent que tous les autres pensent comme eux. Je crois que cela est particulièrement vrai des Canadiens qui ne sont pas nés ici, mais qui y ont immigré.

De plus, beaucoup éprouvent une certaine frustration parce qu'il semble que le débat que nous avons ce soir est une répétition d'autres débats semblables tenus il n'y a pas si longtemps. Ils se sentent frustrés par notre incapacité de régler la question. Je dirai franchement que le processus en impatiente beaucoup et, comme le député le disait tout à l'heure, ils ont très hâte que nous trouvions une solution à nos problèmes.

D'autres préoccupations sont plus précises. Il y en a, madame la Présidente, qui ont beaucoup de difficulté à accepter certains termes utilisés au cours du débat. Si je pouvais revenir dans le passé, je trouverais deux autres mots que les mots «société distincte» parce que, à mon sens, ils sont la cause d'une grande incompréhension au Canada. Je crois que c'est en partie parce que le mot «distinct» a des sens différents en anglais et en français selon moi.

Pour moi, le mot «distinct» évoque la différence. En tant que Canadien et, à plus forte raison, en tant qu'historien, il me satisfait entièrement et je souhaiterais qu'il en satisfasse d'autres aussi, sachant que de grandes différences qui existent encore aujourd'hui ont marqué toute notre histoire. Je pense, par exemple, au Code civil de la province de Québec rendu officiel par l'Acte de Québec de 1774; je pense aux différences de tenure consacrées en 1774 et au régime seigneurial; je pense au droit d'utiliser le français dans les tribunaux et à l'assemblée législative, droit élargi peu à peu après 1791. Pour moi, les différences qui existent à l'heure actuelle sont le produit de notre histoire.

Mais à notre grande honte, trop de Canadiens ne connaissent pas notre histoire; ils ne connaissent certainement pas l'histoire de toutes les régions de notre pays aussi bien que je l'aimerais. Et c'est l'une des difficultés que nous éprouvons lorsque nous abordons ce débat. Nombreux sont mes électeurs qui me disent vouloir que le Canada reste uni, comme par le passé, mais que ce soit un Canada où tout le monde est traité équitablement et sur un pied d'égalité.

L'une des difficultés que soulèvent les propositions que nous étudions est que certaines personnes ont peur que, dans le Canada que nous façonnerions, tout le monde ne soit pas traité sur un pied d'égalité. C'est probablement la tâche la plus ardue qui nous attend. Si je pouvais trouver une solution magique pour l'expliquer à mes électeurs, je leur prouverais ce dont je suis convaincu, à savoir que ces propositions visent à reconnaître qu'il existe des différences qui nous viennent du passé, mais qu'elles ne confèrent aucun avantage à personne à l'avenir.

La Constitution

Certains de mes électeurs s'inquiètent, dans le cadre de ce débat, de la différence entre les droits de la collectivité et les droits des individus garantis par la Charte. Certains de mes électeurs s'inquiètent de la proposition concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones parce qu'ils ne comprennent pas exactement ce que nous proposons.

Mais, madame la Présidente, il me semble que la leçon que nous devons retenir de tout ça, c'est qu'en 1992 et peut-être en 1993, ou tant que ce débat se poursuivra, notre tâche sera d'écouter les autres plus attentivement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. Nous vivons à un rythme effréné. De bien des façons, le Canada existe en dépit de sa géographie, pas grâce à elle. Les distances créent d'énormes barrières au sein de notre pays, ce qui a pour triste conséquence de rendre très difficile pour les gens d'une région de bien connaître les habitants des autres régions.

Je pense donc que notre tâche en 1992, par suite de ce débat, je l'espère, et des discussions qui auront lieu cet été, consistera à saisir l'occasion, chaque fois qu'elle se présente, de bien écouter pour comprendre exactement ce que les autres ont à dire. Le manque de compréhension nous a causé un tort immense. Dans mon coin, les gens persistent à poser la sempiternelle question que les Québécois ne veulent plus entendre, mais qu'ils posent néanmoins: Qu'est-ce que le Québec veut?

Lorsque j'ai visité le Québec, j'ai parlé à des gens qui m'ont demandé à leur tour: Au juste, qu'est-ce qui amène certains habitants de l'Ouest à avoir l'idée qu'ils se font de nous?

J'ai parfois le sentiment que nous n'avons pas réussi à nous connaître très bien les uns les autres. Nous n'avons pas réussi à nous comprendre mutuellement. Ce qu'il faudrait, selon moi, c'est que les gens des différentes régions se donnent la peine d'écouter aussi attentivement que possible ce que les autres ont à dire. En voici un exemple. À la suite d'un discours prononcé à Brandon par le très honorable Joe Clark, un citoyen est venu me voir pour me dire avec une certaine tristesse dans la voix que c'était un discours magnifique. Il croyait avoir compris bien mieux qu'avant les propositions fédérales. Il a cependant ajouté: «Je ne pense pas que nous puissions

donner à Parizeau et au Parti québécois ce qu'ils réclament. Je ne pense pas que nous puissions donner aux séparatistes ce qu'ils demandent.»

Je lui ai fait remarquer à mon tour que c'était une déclaration très importante de sa part parce qu'elle montrait qu'il y avait encore un manque de compréhension dans notre région parce que nous n'essayons pas de donner aux séparatistes ce qu'ils demandent. Vous conviendrez avec moi que, dans chacune de nos régions, il y a des gens qui n'ont peut-être pas envie de trouver une solution. Ils ne veulent pas nous voir arriver à un consensus qui servirait de pierre angulaire.

• (1900)

Notre tâche consiste à trouver une sorte de juste milieu, et je pense que c'est à cela que riment ces propositions. C'est ce que mes électeurs souhaitent que nous fassions, et ils croient que nous en sommes capables. Il s'agit de trouver un juste milieu qui nous permettra de bâtir l'avenir comme nous avons bâti le passé, d'avoir un Canada uni dont nous serons tous fiers et où les gens pourront s'épanouir et profiter des avantages offerts, tout en étant confiants que les besoins de la grande majorité seront satisfaits.

Notre tâche consiste à prêter l'oreille au cours des prochains mois d'une façon plus attentive que jamais. Je suis convaincu que, si nous pouvons le faire, nous réussirons à aplanir nos différences et nous pourrons garantir à nos enfants et à nos petits-enfants la possibilité de vivre dans ce Canada uni que bon nombre d'entre nous, à regret peut-être, ont trop souvent tenu pour acquis.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner ce soir l'occasion de discuter de façon assez détaillée des problèmes constitutionnels qui se posent à ce pays.

Le 7 novembre, le Comité mixte spécial du Parlement sur le renouvellement du Canada devait tenir des audiences à Thunder Bay. Malheureusement, le 6 juillet, le comité a été rappelé à Ottawa à des fins de restructuration. En conséquence, la circonscription de Thunder Bay—Nipigon que je représente, n'a pu faire valoir son point de vue au comité. Un certain nombre de groupes souhaitaient faire connaître leur point de vue. Compte tenu de ces faits, nous avons, le 9 décembre, décidé de tenir nous-mêmes des audiences dans notre circonscription. Elles ont eu lieu le même jour, grâce à l'amabilité et à l'aide de l'Association multiculturelle de Thunder Bay, qui a gentiment mis ses locaux à notre disposition. Au total, 31 particuliers et groupes ont fait part de leurs idées sur l'avenir de ce pays, notre Canada. Des personnes se sont portées volontaires pour assurer la traduction en français, ukrainien, finlandais, russe, italien et portugais.

Au cours des audiences ce jour-là, les gens qui sont intervenus ont fait une synthèse ou un résumé de ce que nous avons entendu au cours de ces treize heures. Je voudrais présenter leurs conclusions à la Chambre. Je pense pouvoir les résumer en quatre points.

Comme vous pouvez vous en douter, nous avons longuement discuté de la société distincte, des problèmes linguistiques qui se posent à nous dans ce pays, du multiculturalisme et en général de toutes les autres questions auxquelles certains s'intéressent. Pour commencer, je vous dirai quelle était l'opinion générale, et je vous ferai un résumé des mémoires qui nous ont été présentés ce jour-là. Tout d'abord, madame la Présidente, tout le monde était d'accord pour dire que le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* ne faisait qu'embrouiller la discussion. Les termes utilisés dans ce document ne sont pas bien définis. Le document est compliqué et devrait être simplifié si l'on veut que la plupart des Canadiens le comprennent. Tout le monde a trouvé que l'on attache trop d'importance aux droits collectifs et que la Constitution devrait insister davantage sur les droits individuels.

Les gens se sont dits également d'accord sur le fait que le gouvernement actuel n'est pas habilité à modifier unilatéralement la Constitution et qu'un référendum est nécessaire avant d'apporter quelque changement que ce soit à la Constitution actuelle. Nous sommes ensuite passés à la question de la dualité linguistique, du bilinguisme au Canada. Nous avons entendu 31 exposés. Certains soutenaient qu'il ne devrait y avoir qu'une seule langue au Canada, tandis que d'autres souscrivaient totalement à la politique canadienne en matière de bilinguisme.

S'il est un consensus qui s'est dégagé des témoignages entendus, notamment ceux des étudiants, c'est qu'il est souhaitable que tous les Canadiens apprennent plus d'une langue, mais qu'il ne faut pas les y forcer. Il est bien connu que la grande majorité des Canadiens veulent qu'on révise non seulement le principe du bilinguisme, mais aussi ses modalités d'application.

Sur la question de la société distincte, j'ai entendu des choses très intéressantes. Notre région est située au centre du Canada, aux confins de l'Est et de l'Ouest. Ce qu'on nous a dit, dans l'ensemble, c'est que le Québec se distingue déjà par sa langue, sa culture et son code civil, qu'il ne faudrait pas toucher à ces acquis, mais que tous nouveaux pouvoirs doivent être conférés à l'ensemble des provinces.

Permettez-moi de citer mon ami John Wreszchak, de la Polish Society de Thunder Bay, qui a fait un commentaire particulièrement intéressant. Il a dit ceci: «Le Canada a été enrichi par le caractère distinct du Québec. Le Québec possède une chose que nous devrions tous lui envier.»

«Le Canada ne survivra pas sans le Québec, et le Québec doit préserver son droit d'être différent», selon les élèves de l'école secondaire St. Ignatius.

Leurs camarades de l'école Hillcrest estiment «que ce serait une bonne idée de laisser le Québec exercer le contrôle sur ses droits culturels, mais qu'il serait inacceptable de lui conférer d'autres pouvoirs spéciaux».

Pour Sam Frederico, le président de la Italian Society de Thunder Bay: «Nous appartenons tous à des sociétés distinctes. Nous avons chacun les droits que nous avons acquis en naissant, nos coutumes, notre religion et notre langue, qui sont le propre de nos cultures et de nos patrimoines respectifs. Voilà ce qui fait que le Canada est si extraordinaire.»

Ce sont là quelques commentaires généraux que nous avons entendus à propos de la société distincte.

Le caractère distinct du Québec devrait être reconnu. Les Québécois se distinguent par la langue qu'ils parlent, le français, par leurs coutumes et par leur patrimoine. Ces coutumes sont légitimes. S'ils se sentent menacés, ils trouveraient rassurant de voir leurs droits inscrits dans la Constitution, il va sans dire que c'est la chose à faire.

L'intérêt de ces commentaires sur la clause de la société distincte dont on a tellement entendu parler tient au fait qu'ils ont été formulés par des personnes qui habitent le centre du Canada.

On a constaté un consensus intéressant en ce qui concerne le multiculturalisme. De nos jours, plus du tiers de la population canadienne est composée de gens qui ont choisi de venir s'établir au Canada et de prendre la citoyenneté canadienne. Nombre d'entre eux ont préservé leur culture et leur héritage, mais ils sont d'abord et avant tout des Canadiens et très fiers de l'être. Ils ont fait du Canada leur patrie. Toute autre considération est accessoire.

Voici certains des commentaires qui ont été faits: «Les immigrants doivent considérer la culture de leur pays d'origine comme secondaire, et le multiculturalisme ne devrait pas être inscrit dans la Constitution. Nous avons grandi dans un pays multiculturel et cela n'a fait qu'engendrer de la jalousie et du racisme. Les gens ne sont pas venus ici pour rester ce qu'ils étaient. Ils sont venus au Canada pour devenir Canadiens.»

Voici l'opinion des étudiants de l'école secondaire Hillcrest: «Nous estimons que le multiculturalisme doit exister dans le cadre de notre identité canadienne. Le pays serait plus uni si nous étions tous Canadiens d'abord, après quoi nous aurions notre nationalité d'origine. Les cultures différentes devraient avoir le droit de garder leur coutumes, mais elles devraient être canadiennes d'abord.»

John Wreszckak s'est exprimé ainsi: «Le Canada est une famille. Les parents devraient traiter tous les membres de la famille également pour que celle-ci prospère. Si on favorise un enfant, la famille devient dysfonctionnelle et elle souffre de dissensions internes.»

Glen Bagdon, membre de la collectivité lituanienne a déclaré: «Venir au Canada a constitué un acte de foi. Nous voulions une vie meilleure et nous espérions un jour devenir Canadiens. Nous avons gardé nos coutumes, mais nous sommes Canadiens d'abord.» Et ils continuent indéfiniment sur ce sujet.

Rita Ubriaco, une participante, a ajouté: «Nous avons tous des cultures différentes au Canada comme dans beaucoup d'autres pays; nous avons la tradition britannique, la démocratie parlementaire et l'autorité de la loi, et c'est la raison pour laquelle nous sommes venus au Canada.»

D'autres sujets constitutionnels ont aussi été discutés en ce qui concerne d'autres droits. Nous avons entendu que les droits à la propriété devraient être inscrits dans la Constitution.

• (1910)

Un grand nombre de nos citoyens, en particulier nos personnes âgées, qui ont formulé des observations ce jour-là, ont dit que le système de soins de santé est menacé et que la séparation d'une province compromettrait encore plus son existence. D'après eux, le Sénat, sous sa forme actuelle, n'est pas efficace. Pourtant, ils ne disposent pas de suffisamment d'information sur sa restructuration. Le libre-échange devrait être instauré entre toutes les provinces. Les députés élus devraient avant tout exprimer les opinions de leurs électeurs. Il devrait y avoir davantage de votes libres à la Chambre des communes. Si les droits individuels figurent dans la Constitution, une charte sociale sera inutile.

Ce sont les sujets qui ont été discutés pendant toute la journée. Si je pouvais résumer et faire une remarque, qui figure au bas du mémoire, je dirais que les Canadiens doivent réussir. Nous avons besoin d'un gouvernement

fédéral fort et d'un Canada fort et uni. Notre Canada comprend le Québec.

M. Jim Edwards (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, nous tenons là un débat très valable. C'est un débat inhabituel, car il porte entièrement sur ce que nous entendons dire de la part de nos électeurs au sujet de la question constitutionnelle et sur ce que nous-mêmes, en tant que députés, sommes disposés à faire, puisque nous serons chargés de façonner cette nouvelle Constitution au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

À l'instar de mes collègues, j'ai tenu une série d'assemblées dans ma circonscription sur ces sujets et j'ai effectué des sondages d'opinion auprès de mes électeurs. Je voudrais résumer très brièvement ce que j'ai entendu.

Mes électeurs accordent la plus haute priorité à la réforme du Sénat. Depuis 10 ans qu'elle existe, la Charte des droits et des libertés est devenue très importante aux yeux de mes électeurs. En fait, ils n'approuvent pas que des gouvernements puissent passer outre aux dispositions de la charte en invoquant la clause de dérogation. En même temps, la plupart d'entre eux ont dit ne pas souhaiter voir élargir la charte, sauf peut-être pour y inclure un article sur les droits environnementaux.

La majorité des répondants aux sondages aimeraient voir renforcer le processus de participation publique aux projets de modification de la Constitution, surtout au moyen de référendums et d'audiences publiques.

Beaucoup de mes correspondants pensent que le multiculturalisme ne devrait pas être consacré dans la Constitution comme un principe de notre société. Ces mêmes électeurs ne savaient pas que la Constitution faisait du multiculturalisme un des principes de notre société.

Les intérêts des autochtones revêtaient une grande priorité pour mes électeurs, tandis qu'ils semblaient partagés sur la question de savoir quel palier de gouvernement devrait avoir compétence en matière linguistique.

Enfin, mes électeurs croient en un gouvernement central fort, capable d'assurer la compétitivité internationale du Canada et de fixer des normes nationales, mais qui fait aussi une large place à la représentation régionale.

Je crois comprendre qu'un peu partout au Canada, on a créé des comités de citoyens et des assemblées d'électeurs pour étudier les 28 propositions, les commenter et les analyser et que des représentants de ces groupes participeront aux travaux du Comité mixte sur le renouvellement du Canada lundi prochain. Leur initiative est digne d'éloges, et je suis impatient de rencontrer ceux qui viendront faire entendre leur point de vue. J'en connais certains—je sais qu'il y en a bien d'autres—qui viennent de Sarnia—Lambton, de York—Simcoe et de Selkirk.

Le comité mixte joue un grand rôle dans le processus. Je suis ravi de voir qu'il n'a pas de rancoeur, n'est pas sectaire et essaie de faire tout ce qu'il peut pour le Canada. Sa tâche est considérable; ces 30 députés et sénateurs représentant tous les partis travaillent de 90 à 100 heures par semaine. Ils tiennent des audiences cinq jours par semaine et, consciencieusement, participent aux conférences constitutionnelles qui se tiennent les fins de semaine; il y en aura eu cinq en tout.

J'ai eu le privilège de jouer moi aussi un certain rôle dans le processus, ayant coprésidé l'ancien Comité mixte sur la modification de la constitution.

Dans notre rapport du 20 juin 1991, nous avons recommandé que le processus soit ouvert. Je suis ravi de constater qu'il l'est. Je suis également heureux de voir le rôle que jouent les Albertains. Certes, les Canadiens de toutes les régions jouent un rôle, mais en ce qui concerne Calgary ou l'Alberta, un ancien ministre est responsable du dossier et un ancien premier ministre de notre province est en outre coprésident du comité parrainé par la Canada West Foundation.

Dans leurs ouvrages, les historiens attribueront une grande valeur à ces conférences, qui apportent au débat une dimension qui a peut-être fait défaut par le passé. La conférence de Calgary a rejeté en bloc l'idée d'un conseil de la fédération.

Chose peu étonnante, elle a approuvé le principe d'un Sénat élu, efficace et presque égal, mais elle nous réservait toute une surprise! Elle a dit par ailleurs qu'il faut faire une place aux minorités. Il est intéressant d'imaginer un Sénat où seraient représentés non seulement les autochtones, comme le recommande le gouvernement dans ses propositions, mais aussi d'autres groupes. Il sera intéressant de voir comment ces autres représentants seront choisis.

Nous pourrions peut-être nous servir du modèle athénien et tirer au sort. Après tout, certaines des contributions les plus remarquables aux conférences de fin de semaine sont faites par des personnes qui ont été choisies au hasard parmi celles qui avaient manifesté leur intérêt. Ce sont des Canadiens ordinaires qui ont gagné à la loterie constitutionnelle.

J'ai mentionné que j'avais participé à un certain nombre de rencontres publiques qui portaient sur ce sujet. À la suite d'une de ces réunions, un de mes électeurs, Hollandais de naissance mais citoyen canadien depuis de nombreuses années, m'a abordé pour me demander: «Jim, je n'ai pas voulu soulever la question pendant la rencontre, mais pourquoi devrions-nous donner au Québec le statut de société distincte?» Je lui ai répondu: «Pour la même raison pour laquelle ils devraient nous donner les Rocheuses.» «Mais nous avons déjà les Rocheuses», a-t-il répondu. «Justement», que je lui ai répliqué.

Ensuite, il m'a demandé: «Pourquoi dépensons-nous tant d'argent pour le bilinguisme?» Je lui ai dit: «Vous venez de la Hollande. Les Néerlandais ont investi beaucoup d'argent pour repousser la mer, mais ils auraient pu tout aussi bien renoncer à ce projet. Ils auraient pu aller s'installer sur des terres plus hautes et devenir allemands.» Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils ont décidé de refouler la mer et, ce faisant, ils ont développé des traits de caractère distinctifs.

Nous avons nous aussi développé des caractéristiques qui nous sont propres grâce à notre politique de bilinguisme. Nous avons appris à faire des compromis et à connaître autrui.

Cela m'amène au dernier point que je voulais faire valoir: nous devons aller au-delà de la tolérance. Nous pouvons tolérer les mouches noires et les maringouins. Nous pouvons tolérons les furoncles. Nous ne les aimons pas particulièrement, mais pour véritablement passer de la tolérance au respect mutuel, il faut apprendre à connaître l'autre. Comme le disait mon collègue de Brandon—Souris: «Nous ne nous connaissons pas vraiment. Nous avons une multitude de solitudes au pays.»

Il nous faut également établir un pacte avec l'autre. Le 27 mars de l'an dernier, le professeur Donald Bailey, de l'Université de Winnipeg, a témoigné devant le comité mixte précédent, qui tenait des audiences à Winnipeg. Il a déclaré que nous cherchions à négocier un contrat dans la nouvelle Constitution et qu'il fallait plutôt parler d'un pacte. Dans les pactes, nous visons le maximum plutôt que le minimum; nous avons le devoir d'aider l'autre jusqu'à ce qu'il n'ait plus besoin de notre aide, et non pas jusqu'à ce que nous ayons satisfait aux conditions de l'entente écrite.

Par ailleurs, madame la Présidente, nous devons nous montrer reconnaissants. D'après Steindl-Rost, la reconnaissance est le plus beau cadeau que nous puissions offrir. Quand on donne des cadeaux, on donne ce qu'on a en trop; quand on offre des remerciements, c'est un peu de nous-mêmes que nous donnons. En disant merci, on dit véritablement: «Nous sommes frères.» Celui qui donne et celui qui reçoit tissent des liens qui les unissent. Tissons nous aussi des liens au cours de cette dure épreuve que nous traversons, nous mériterons peut-être ainsi de demeurer dans un pays uni.

• (1920)

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre ce soir pour participer à cette manifestation du désir des Canadiens de pendre part au débat constitutionnel.

J'étais certainement heureux, comme tous les autres députés, lorsque les partis se sont entendus pour nous permettre de présenter à la Chambre et à tous les Canadiens le point de vue des gens que nous représentons. Je dis qu'ils veulent prendre part à ce débat, et ils le méritent vraiment puisque c'est de leur constitution qu'il est question.

J'ai donc tenu deux réunions à ce sujet dans ma circonscription à la mi-novembre. Je tiens encore une fois à féliciter les électeurs de Prince Edward—Hastings de leur participation. Je dois avouer que j'étais très surpris de les voir là en si grand nombre. Une de ces réunions avait lieu un vendredi soir dans une petite localité. En m'y rendant, j'ai dit à certains de mes collaborateurs que si nous réussissions à avoir de 20 à 25 personnes ce soir-là, je serais très heureux. Nous avons eu 78 personnes. Certains diront que ce n'est pas beaucoup, mais dans une petite localité de moins de 1 000 habitants, c'est un nombre considérable.

La seule déception que j'ai eue, c'est que j'aurais aimé qu'il y ait plus de jeunes aux deux réunions pour que nous puissions avoir davantage leur point de vue. Toutefois, d'autres personnes ont choisi de venir à cette réunion.

Je n'ai pas fait de remarques personnelles, mais nous avons examiné chacune des 28 propositions constitutionnelles et nous avons demandé aux gens de remplir un questionnaire qu'on leur avait remis à l'entrée afin qu'ils puissent exprimer leur point de vue même s'ils ne voulaient pas parler. Nous avons compilé les résultats de ces questionnaires après la réunion.

Avant de terminer, je vais passer en revue rapidement ces conclusions. Elles ne sont pas nécessairement mes conclusions personnelles, mais bien celles des personnes qui ont assisté à ces réunions et qui m'ont demandé de transmettre leur point de vue. Je peux dire aussi que j'ai reçu des centaines d'appels et de lettres et j'ai été certes impressionné, comme l'ont été tous les députés, de recevoir des lettres de plusieurs pages dactylographiées. Cela prouve l'importance que revêt ce débat constitutionnel pour beaucoup de Canadiens.

Si j'ai tenu mes réunions de cette façon, c'est parce que je ne voulais pas parler, mais bien écouter ce que les électeurs de Prince Edward—Hastings avaient à dire. Je peux vous dire ainsi qu'à tous les Canadiens—et je ne dis pas cela pour me lancer des fleurs—que c'est ce que beaucoup de Canadiens attendent de nous en tant que députés. Ils veulent au moins que nous les écoutions et que nous exprimions leur point de vue. Encore une fois, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte ce soir. Les Canadiens ont beaucoup d'inquiétudes, ils se posent bien des questions et ils veulent qu'on tienne compte de leurs sentiments et de leurs opinions dans cet important débat national.

Comme je l'ai dit, j'ai reçu beaucoup de lettres, et j'y ai répondu du mieux que j'ai pu. J'ai donné le plus de renseignements possible à ces gens et je sais qu'ils l'ont apprécié.

Je suis certain que les députés qui siègent à la Chambre et les personnes qui nous regardent ne sont pas surpris de constater que le public est devenu très cynique à l'égard de leurs élus. Il m'est arrivé plusieurs fois, ainsi qu'à d'autres ici, de recevoir des critiques concernant notre comportement à la Chambre, et je dois admettre que, trop souvent, j'ai dû donner raison à ces gens. En tenant des réunions comme je l'ai fait, j'ai eu l'occasion non pas de parler à mes électeurs, mais de les écouter.

Je n'utiliserai peut-être pas les 10 minutes qui me sont allouées, mais je veux déposer ces documents. Je crois comprendre que nous pouvons les remettre au greffier ce soir. Lorsque j'aurai terminé, je déposerai ces documents auprès du greffier. Je les ai déjà fait parvenir au comité mixte et j'ai reçu à ce sujet des accusés de réception et des lettres de remerciement, ce dont je me réjouis.

Je vais maintenant parler rapidement de chacune des conclusions. D'entrée de jeu, je dois dire que je ne chercherai pas à m'en excuser. Je ne souscris pas nécessairement à toutes ces conclusions. J'appuie plus ou moins certaines d'entre elles. Des députés et téléspectateurs qui suivent nos travaux ce soir s'étonneront probablement de certaines d'entre elles et les déploreront, mais le but de la séance de ce soir, c'est d'entendre ce que les Canadiens ont à dire.

Les participants aux rencontres appuient la proposition concernant le droit à la propriété, mais la considèrent trop vague. Les conclusions portent sur les 28 propositions. Même si les participants ont abondamment discuté de la clause de dérogation, la plupart estiment qu'il faudrait, pour pouvoir l'invoquer, non pas une majorité simple, mais une majorité de 60 p. 100 des députés du Parlement ou de l'assemblée législative.

La plupart des participants rejettent la notion de société distincte et tout statut particulier pour le Québec. La majorité d'entre eux appuient les revendications des autochtones, mais ont certaines réserves quant à l'autonomie gouvernementale et au délai proposé avant que les accords ne deviennent exécutoires. Les personnes consultées voient d'un bon oeil la clause Canada, exception faite des dispositions qui font état de la responsabilité des gouvernements de préserver les droits linguistiques et de celle qui incombe au Québec de protéger et de promouvoir sa société distincte.

Les gens veulent des députés qui transmettent mieux leurs préoccupations au gouvernement et qui sont davantage à leur service. Ils sont en faveur d'un Sénat élu où les régions seraient mieux représentées et qui disposerait de pouvoirs importants. Une majorité rejette l'idée d'élections qui auraient lieu simultanément au Sénat et à la Chambre des communes, ainsi que la composition proposée pour la Cour suprême. En ce qui concerne la formule de modification de la Constitution, un consensus s'est établi quant à l'approbation de deux tiers des provinces et à un référendum assorti d'une double majorité. Les participants s'opposent catégoriquement à l'unanimité, ainsi qu'au veto de tout gouvernement ou groupe.

Une majorité appuie la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, mais rares sont ceux qui sont en faveur d'un pouvoir fédéral exclusif. Très peu s'opposent aux dispositions de retrait. La majorité des personnes consultées ne voient pas d'un bon oeil l'harmonisation des politiques économiques. La réattribution des pouvoirs gouvernementaux n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme, mais la délégation aux provinces des pouvoirs en matière d'immigration et de culture a suscité une vive opposition.

Rares sont ceux qui s'opposent à la suppression du pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral. En général, les gens sont en faveur d'un gouvernement central fort. Beaucoup sont contre l'idée de déléguer des pouvoirs qui différeraient selon les provinces. Les appuis et l'opposition s'équivalent, en ce qui concerne l'instauration, par le gouvernement fédéral, de programmes à frais partagés dans les champs de compétence provinciale,

mais l'opposition à tout retrait de ces programmes est vive.

Le Conseil de la fédération a suscité une opposition extrêmement vigoureuse. Beaucoup disent que l'appareil gouvernemental est déjà trop lourd.

J'énumère toutes ces opinions à la Chambre, mais, je le répète, je ne les appuie pas nécessairement toutes. Je suis d'accord sur certaines et je m'oppose à d'autres, mais je n'ai pas le temps d'en discuter ce soir et de donner mon point de vue personnel.

Je partage l'avis du député qui m'a précédé: j'espère que nous savons, à moins de faire les autruches, que ces sentiments et ces préoccupations existent bel et bien. Je l'ai dit au départ, certaines de ces opinions sont très tranchées. Il y a sûrement des députés à la Chambre ce soir qui disent que c'est un élément du problème. Nous devons faire preuve de réalisme. Ce sont tout de même les opinions de certains Canadiens.

Espérons et prions que l'esprit de compromis, de compréhension et de respect gagnera du terrain, comme il le fait je crois. Ces assemblées ont eu lieu à la mi-novembre. J'étais heureux que certains des participants se présentent; ils me semblaient avoir des idées bien arrêtées et une volonté de fer. À la fin de l'assemblée, ils m'ont remercié de l'avoir organisée en disant: «Lyle, mes sentiments et mes idées ne sont plus les mêmes qu'il y a trois heures.»

J'exhorte tous les Canadiens à assister à des réunions semblables, à considérer toutes ces choses et à aller de l'avant. Nous devons tous le faire, et le faire dans un esprit de compromis, de compréhension et de respect pour tous les autres Canadiens, afin que notre pays reste uni. L'union fait la force; les divisions font. . . J'ignore quelle est la réponse, mais je ne pense vraiment pas que celle-là soit la bonne.

• (1930)

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, je voudrais commencer par dire que j'ai en quelque sorte la culture la plus commune qu'un Canadien puisse partager. J'ai le rhume.

Si ma voix est un peu bizarre et rauque, je me permets de dire qu'il est très courant et typiquement canadien d'avoir un problème du genre à ce temps-ci de l'année, à moins d'être parmi les chanceux qui passent l'hiver en Floride. Toutefois, je ne considère pas ces chanceux comme étant tout à fait aussi Canadiens que nous qui restons ici et qui travaillons, et même jouons, au Canada durant toute l'année. Cela dit, il est parfois agréable de prendre des vacances et il m'arrive de regretter de ne pas aller plus souvent dans le Sud en hiver.

Même si je suis député au Parlement, je ne veux pas tant m'exprimer sur cette question en ma qualité de député, mais plutôt en tant que Canadien et fils d'un immigrant qui est arrivé d'Europe en 1929 et qui a toujours cru qu'il immigrait dans un pays, le Canada.

Beaucoup d'autres sont aussi venus et ont fait de notre pays une nation puissante et une société moderne. Ils se sont établis dans toutes les provinces, d'un océan à l'autre et, au début, ils venaient pour la plupart d'Europe. Ils sont arrivés en grand nombre au tournant du siècle et ils ont développé l'ouest du pays.

Ils sont venus au Canada parce qu'ils en avaient entendu parler comme d'une terre promise, c'est-à-dire un endroit où ils pourraient gagner leur vie, élever leur famille et oublier les foules et la disparité qui étaient parfois leur lot dans leur pays d'origine.

Nous sommes sur le point de célébrer le 125e anniversaire de notre pays grâce à la contribution de ces immigrants—et je ne parle pas des nations fondatrices, bien que celles-ci aient joué un rôle déterminant en bâtissant ce pays, en créant son tissu social et en établissant les provinces. Je parle de ma famille, de mon père et de ma mère qui sont arrivés ici en 1928, qui ont travaillé fort, qui ont prospéré et qui ont élevé une famille qui vit maintenant dans votre province, madame la Présidente, et en fait dans votre propre circonscription. En effet, j'ai un frère qui y élève sa famille—j'en ai aussi un autre qui travaille sur la côte de la Colombie-Britannique.

Nous, enfants d'immigrants, avons grandi dans ce pays parce que nous en étions fiers. Celui-ci nous offrait des possibilités en tant que pays diversifié, grand et riche. Ce pays comptait aussi un grand nombre d'habitants qui n'avaient pas peur de travailler fort, de prendre des risques et de quitter leur patelin pour entreprendre une nouvelle vie.

Mon père a célébré son 90e anniversaire de naissance il y a deux semaines et il est encore solide et en forme, bien qu'il ait pris quelques rides. Il a fait un discours sur notre pays en soulignant combien il était dangereux et stupide de même songer à le diviser. Mon père a travaillé fort; il

vit toujours avec ma mère, et ceux-ci ne peuvent imaginer que notre pays puisse être divisé.

Quand on songe aux centaines de milliers de personnes qui sont venues s'installer au Canada, que ce soit à Terre-Neuve ou dans votre province, madame la Présidente, des personnes qui ne venaient pas du Québec mais bien d'ailleurs pour élever leurs enfants, leurs fils et leurs filles, là-bas, des personnes qui sont parties d'un peu partout au Canada et qui dans certains cas sont retournées vivre au Québec, choisissant cette province comme leur patrie d'adoption, avec son caractère unique et ses merveilleux habitants. Il faut se demander quand tout cela a commencé, quand on a commencé à vouloir faire deux pays du Canada.

J'estime que c'est la faute des politiciens. Je crois qu'il s'agit là d'un mouvement politique qui a pris naissance tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Cela ne vient pas tellement des couches populaires de la société. Qui veut diviser notre pays? Je crois qu'il s'agit d'un mouvement politique qu'il faut tuer immédiatement dans l'oeuf.

Sous la direction de premiers ministres successifs, le Canada s'efforce de résoudre ce problème de même que d'atténuer le sentiment d'aliénation qui règne dans l'Ouest. Nous avons ici une série de propositions qui ne seront pas toutes acceptées, mais il y en a un nombre suffisant de bonnes pour que notre pays s'en trouve, dans l'ensemble, renforcé.

L'idée d'élire le Sénat est absolument merveilleuse. Je reviens de Washington, aux États-Unis, où un sénateur m'a dit que c'était la meilleure façon de procéder. Il m'a dit que cela susciterait un certain respect pour le Sénat. Je suis d'accord.

Il ne faut plus nommer les sénateurs. Cela tient à une vieille tradition qui nous est venue d'Angleterre. Élisons nos sénateurs comme il est logique de le faire. Laissons-les rendre des comptes à un électorat. J'approuve cette idée. Qu'on finisse par s'entendre sur un Sénat «trois E», un Sénat «deux E» ou un Sénat «un E et demi», je crois qu'il nous faut deux chambres pour gouverner notre pays. Prenons ensemble la décision d'aller dans ce sens.

Je me demande pourquoi nous n'envisageons pas parfois de modifier un peu cette Chambre pour la rendre plus efficace. Pourquoi devons-nous nous en remettre à l'électorat chaque fois qu'un premier ministre déclenche des élections plutôt que de fixer, par exemple, une date d'élections revenant tous les quatre ou cinq ans? Nous pourrions peut-être ainsi éviter certaines élections très coûteuses.

Les gouvernements pourraient être minoritaires, ou bien perdre le pouvoir, mais pourquoi déclencher des élections? Pourquoi ne pas charger le gouverneur général de former un autre gouvernement au moyen de quelque coalition? Cela se produit dans certains pays et, à mon avis, il vaudrait vraiment la peine d'étudier cette possibilité.

Fixons une date. Ainsi, nous saurions tous quand seraient les prochaines élections. Nous ne pourrions pas jouer avec les dates comme nous le faisons maintenant. Je me demande si l'on ne devrait pas aussi envisager cette possibilité.

Les gens donnent toutes sortes de raisons pour que nous restions ensemble. La meilleure raison que je puisse imaginer, comme je l'ai déjà entendu ce soir et comme nous l'entendrons encore, j'en suis sûr, ce sont les jeunes, les enfants, la prochaine génération. Allons-nous leur laisser un Canada divisé?

Aux immigrants qui sont venus chez nous et qui cherchaient une nation forte, allons-nous devoir leur dire que nous n'avons pas pu garder le pays uni alors que tellement d'autres cherchent à se réunir et que tellement de pays tentent de se fixer des objectifs communs, de créer des marchés communs ainsi que des devises communes, parce que c'est vraiment un moyen de montrer notre force et notre coexistence paisible? Nous avons un nouvel ordre mondial, il n'y a aucun doute là-dessus.

Je termine avec un autre domaine qui permettra, à mon avis, de garder ce pays fort d'un océan à l'autre, et c'est l'économie. Si nous ne cherchons pas à améliorer notre économie, il pourrait y avoir de plus en plus de raisons de dire que ce pays ne fonctionne pas, à cause de nos différences, ou parce que les politiciens n'ont pas cherché à améliorer notre qualité de vie.

Sans une économie forte, nous trouverons toujours des points de dissension dans ce pays. Nous traversons des récessions de temps en temps, et cela ne cessera pas avec un simple changement de gouvernement. Je pense qu'il faut les maîtriser ou modifier nos pratiques en conséquence, afin qu'elles ne soient pas aussi graves et qu'elles ne créent pas autant de chômage, madame la Présidente, parce que cela n'engendre rien d'autre que des dissensions.

• (1940)

Nous avons beaucoup d'avenir dans ce pays. Ce pays est encore le deuxième au monde, si je ne m'abuse, où il fait bon vivre, de l'avis de l'ONU.

J'ose affirmer, madame la Présidente, que si nous divisons ce pays, nous ne serons plus le deuxième pays du monde sur ce chapitre. Nous serons peut-être le cinquante-deuxième, le soixante-dix-septième ou un autre énième parce que les gens auront perdu le bel avenir qui s'offrait à eux.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir m'adresser à cette Chambre pour ce débat spécial concernant les propositions fédérales. Je dois vous avouer, pour avoir écouté l'ensemble des discours depuis le début, que je regrette que ce débat soit au premier niveau. On se penserait beaucoup plus en train d'écouter une série de lignes ouvertes que d'en être à quelques semaines, quelques mois des propositions finales à être soumises au Québec concernant l'avenir constitutionnel du pays.

J'ai écouté avec un certain degré d'attention ces discours qui étaient dignes des discours de 1980 où on parlait de la grandeur et de la splendeur du pays et qu'on promettait des changements majeurs. Mais, madame la Présidente, douze ans plus tard, ces discours ne sont plus de circonstance. Ces discours, en février 1992, font un peu rétro et par conséquent, quand cette Chambre des communes est réunie pour parler du problème de l'unité nationale, on ne peut pas parler d'unité nationale en escamotant complètement le problème québécois.

Le seul motif et la seule raison des problèmes d'unité nationale dans ce pays anglophone hors Québec, c'est évident que c'est la question québécoise. Ce soir, j'ai eu l'occasion d'entendre des solutions à tous les problèmes, sauf des propositions concrètes aux aspirations québécoises. Je peux comprendre pourquoi on a voulu passer tout droit après le *Quebec Round*, on a voulu bannir, on a voulu mettre à l'index le mot «Québec» pour baptiser cela, le fameux *Canada Round*.

L'expérience du lac Meech et le manque de générosité, à ce moment-là, de la part du reste du Canada, a fait en sorte que maintenant on a voulu noyer le poisson, noyer les aspirations québécoises dans cette espèce de grand projet de 28 propositions pour essayer de mélanger cela entre plusieurs couches d'affaires et finalement, en bout de piste, madame la Présidente, on reviendra toujours et essentiellement à la coexistence des deux peuples fondateurs et comment, dans cette institution et dans ce pays, y aurait-il eu possibilité de s'entendre et de se développer ensemble.

Madame la Présidente, au Canada anglais, au lendemain de l'Accord du lac Meech, on a eu une nouvelle maladie. On a souffert de consultation aiguë et depuis un an, depuis dix-huit mois en fait, depuis l'échec de l'Accord du lac Meech, on a assisté à une série de consultations plus ou moins bidons, dépendant des cas, mais on se rappelle tous de la consultation Spicer, on a vécu le comité Beaudoin-Edwards, on a eu la Commission Castonguay-Dobbie qui est devenue Beaudoin-Dobbie, on a maintenant une série de conférences et, au fond, le processus n'arrête pas. Mais on est maintenant tellement obnubilés par le processus, qu'on a oublié l'essentiel, madame la Présidente. On veut maintenant tellement faire plaisir à tout le monde et à sa mère, qu'on a oublié la question fondamentale.

Par conséquent, quand nous, comme souverainistes, nous écoutons ce qui se passe à travers le pays et que nous voyons dans quel embourbement le processus est en train de mener le pays, on ne peut faire autrement que vous dire d'avance que ce processus est voué à l'échec. Madame la Présidente, on a vu, au cours des dernières semaines, des conférences qui ont rejeté, une après l'autre, les unes après les autres, les propositions fédérales.

On a vu, par exemple, qu'à la conférence de Halifax on a rejeté tout le panneau du partage des pouvoirs. Là, on ne voulait plus appeler cela le partage des pouvoirs. On a cherché dans le dictionnaire et on est arrivé avec un nouveau concept : Pour éviter les mots «statut particulier», on appelle cela de l'asymétrie pour essayer de confondre de plus en plus les Canadiens. Et les pseudo-intellectuels réunis ont pensé que ce concept pourrait se vendre au reste du pays. Mais on a déjà la réponse à ça : Le même qui a tué l'Accord du lac Meech, un de ceux, du moins, Clyde Wells, a vu à travers la buée des mots, et il a vu que l'asymétrie dans son Canada à lui, ce n'est pas acceptable.

Madame la Présidente, on a aussi été témoins de la conférence de Calgary qui a aussi rejeté en grande partie la réforme des institutions proposée par le gouvernement. Bien sûr, à Montréal, la conférence aurait pu être annulée avant même qu'elle ne commence, parce que déjà tous les projets d'union économique avaient été rejetés par les membres du gouvernement eux-mêmes. Mais cette charade se continue, madame la Présidente, et je peux vous prévoir une chose, c'est que le rapport de la Commission Beaudoin-Dobbie va être une copie conforme du rapport de la Commission Charest. La réalité, c'est que ce sont les mêmes individus autour de la table, ce sont les mêmes partis avec les mêmes programmes.

Au lendemain de l'échec de Meech, on ne réalise pas encore qu'on a beau brasser, brasser et brasser, il y a deux visions dans ce pays, madame la Présidente. Il y a deux visions diamétralement opposées quant aux institutions, quant au partage des pouvoirs, quant aux responsabilités des provinces. Le problème, madame la Présidente, c'est qu'il y a deux visions et qu'il n'y a qu'un pays. Ce qui manque, c'est un pays, et c'est justement pourquoi les

souverainistes québécois disent aux autres Canadiens: Façonnez votre pays à votre manière. Façonnez votre pays, centralisez tous les pouvoirs à Ottawa, faites une union économique qui fera de vos gouvernements provinciaux des gouvernements municipaux. Allez-y, mais ne nous demandez pas d'embarquer dans cela! On ne veut pas avoir une attitude anti-canadienne. On peut comprendre que des gens veulent vivre dans un pays très centralisé. Pour nous, c'est contre le pacte initial, c'est contre le pacte confédératif.

Donc, on peut croire que l'évolution du peuple canadien-anglais les amène vers un pays bien à eux, vers des institutions bien à eux. Il faut aussi admettre que l'histoire des francophones et des Québécois nous amène nous aussi vers une plus grande maturité, autant au niveau économique que culturel.

Quand j'entends les discours nous reconnaître notre distinction strictement au niveau culturel, les aspiratiions des Québécoises et des Québécois dépassent de beaucoup maintenant le côté culturel. Nous avons aussi appris à façonner notre présent avec l'économique; nous voulons aussi contrôler les instruments de notre développement économique. Et par conséquent, madame la Présidente, quand je vois le processus dans lequel on est embarqués, je suis obligé de regretter le fait que l'on s'en va directement dans des voies parallèles et qu'ici, dans cette Chambre, des gens rêvent encore au bon vieux temps, parlent encore du partage de la richesse, quand ce Parlement a endetté le pays de 400 milliards de dollars, quand on sait que les décisions quotidiennes du ministre des Finances ne sont pas eu égard au partage de la richesse mais bien eu égard au partage de la dette.

J'aimerais que l'on puisse croire que le partage des pouvoirs n'est pas nécessaire à ce moment-ci et que tout va bien dans le meilleur des mondes. La réalité est qu'il y a de la duplication quotidienne, il y a du gaspillage que nos concitoyens n'ont même plus les moyens de payer.

J'aimerais vous dire que ce débat n'est pas artificiel, mais il l'est, madame la Présidente. La réalité est que sur leur terrain, certains députés ont mentionné les réactions de leurs électeurs qui ne veulent aucun statut particulier pour le Québec, qu'ils ne veulent pas nécessairement de nouveau partage des pouvoirs, qu'ils veulent un Sénat égal qui rendrait le Québec égal à l'île-du-Prince-Édouard.

• (1950)

Je sais qu'il y a des Canadiens qui pensent cela. Ils pourront se le faire, leur pays, madame la Présidente. Mais on vous dit ce soir que le processus dans lequel ce pays est engagé manque de conformité à la réalité et que la dernière chance, madame la Présidente, c'était au moment de l'Accord du lac Meech. Il n'y a plus de chance. La réalité, c'est que votre processus, le processus qui est suivi ici parle du bon vieux temps. Cependant, la population a maturé beaucoup plus que ce Parlement. Et moi je vous dirais ceci : Espérons que l'on trouve une manière pour maintenir le dialogue, pour façonner de nouvelles institutions, peut-être communes au niveau économique, mais soyez assurés d'une chose, c'est que les Québécois et les Québécoises décideront eux-mêmes de leur avenir, que ce ne sera pas ce Parlement qui leur dictera leur lendemain. Par conséquent, la Loi 150 de l'Assemblée nationale prévoit un référendum pour le 26 octobre, et j'espère que ce Parlement respectera le choix démocratique des Québécoises et des Québécois.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La parole est au secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au moment où nous tenons des discussions sur la nouvelle Constitution du pays et les nouveaux rapports que nous entretiendrons, j'ai pensé qu'il convenait, même si c'est contraire au Règlement, de vous présenter—et j'espère que mes collègues ne m'en voudront pas—des gens qui sont avec nous pour étudier les propositions, à savoir les B-Pack Cubs et les B-Colony Beavers du 11e Ottawa Hunt Club.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a ouvertement enfreint une disposition qu'il connaît fort bien. Il n'ignore pas en effet que seule la présidence peut présenter à la Chambre des gens qui se trouvent dans la tribune. Ayant moi-même fait partie d'une troupe scoute pendant de nombreuses années dans ma jeunesse, je me joins aux députés pour vous saluer tous.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue, mon ami qui m'a précédé, parce qu'il a parlé avec l'éloquence de celui qui regarde une photographie du passé et qui voit, dans cette photographie, le futur. J'accepte tout ce qu'il nous dit, parce qu'il parle d'un Canada, parce qu'il nous dit qu'il faut sauver ce pays et qu'il faut bâtir un pays qui est en évolution. Et il nous rappelle que ce pays a été créé par un pacte qui était le produit de négociations entre, oui, deux peuples fondateurs, mais deux peuples qui étaient tous les deux moins de 3 millions il y a 125 ans.

Aujourd'hui, madame la Présidente, on a un peuple complètement différent : nous sommes plus de 27 millions d'habitants. Et mon collègue, mon ami, sera le premier à admettre que la population du pays qu'il connaissait, celle du passé, n'est plus la population qu'il voit dans cette photographie qu'il aime avec nostalgie, avec un peu de romantisme, voire dans le meilleur des rêves pour un passé qui peut-être n'existait pas. Cela dit, je ne voudrais pas dire qu'il y a des aspirations qui ne sont pas légitimes parce que chaque peuple, et tous les peuples du

Canada, ont des aspirations qui doivent être considérées pour l'équilibre de l'avenir de ce pays. L'histoire des Québécois, des Québécoises, dans le contexte nord-américain, et puis canadien, c'est une histoire qui était la mienne. Comme Canadien, quand j'étais jeune étudiant, pour moi, l'histoire du Canada, c'était l'histoire de l'expérience des Québécois, des Québécoises, parce que c'était pour moi des Canadiens. Comme plusieurs personnes qui sont arrivées récemment au pays, ce fut pour moi une expérience dont je faisais partie.

[*Traduction*]

Expérience dont nous nous sommes inspirés pour édifier notre pays. Mon collègue est d'avis que ce débat aurait dû servir à présenter notre point de vue sur la sauvegarde du pays.

Je ne pense pas qu'il y ait un seul député qui ne veuille pas sauver notre pays. Mes électeurs, comme ceux des autres députés, m'ont posé avec inquiétude des questions sur la façon de s'y prendre pour la sauvegarde du pays. La question la plus difficile était: De quel genre de pays voulons-nous?

Mon collègue du Bloc a brossé l'image qu'il se faisait du pays, mais je me demande si tous ceux qu'il prétend représenter ont la même que lui, même s'il a droit à son opinion. Moi aussi, je représente des habitants du pays qui possèdent de profondes racines dans l'histoire et la géographie du Canada et du Québec, s'intéressent à l'avenir du pays et nourrissent les mêmes aspirations que les autres Canadiens, qu'ils se définissent comme. . .

[*Français*]

—Québécois, Québécoises, Ontariens, ou de la Colombie-Britannique. . .

[*Traduction*]

Ils ont tous la même aspiration que nous parce que nous avons, comme l'a dit mon collègue. . .

[*Français*]

Nous voulons façonner un pays à notre image.

[*Traduction*]

Quelle image nous faisons-nous de ce pays à bâtir? C'est un pays en évolution, un pays en évolution qui tient compte du fait que plus de 40 p. 100 de sa population, oui, plus de 40 p. 100 de sa population a ses racines dans une histoire qui n'est ni anglaise ni française.

Ces gens se considèrent maîtres de la destinée de ce pays, au même titre que tous les autres. La question qu'il faut se poser au cours de ce débat, dans notre discussion des propositions dont la Chambre finira par être saisie, c'est de savoir si tous les Canadiens en seront et quelles sont les propositions que la Chambre doit examiner.

Nous sommes encore loin du compte, monsieur le Président. Comme mon collègue le disait, nous avons retenu une image ancienne, transfigurée par la nostalgie et nous l'avons parée d'attributs qu'elle ne possédait peut-être pas et que notre interprétation historique a sans doute enjolivée. Mais que nous soyons d'un côté ou de l'autre de cette image, nous excluons au moins le tiers de la population.

Fait plus important encore, nous excluons les aspirations et les perceptions d'un très grand nombre de Canadiens qui commencent à se sentir frustrés et angoissés en voyant monter l'intolérance que j'observe en tant que député.

À l'instar d'autres collègues, j'ai moi aussi envoyé des questionnaires. J'ai cherché à connaître l'opinion de la population. Malheureusement, dans bien des cas, elle se résume à ceci: «Ce pays a quelque chose d'uniforme, de monolithique, d'homogène, qui correspond à l'image que je m'en fais, moi!» Je ne cadre pas dans cette définition non plus et je suis conscient du fait qu'il en va de même de mon collègue du Bloc québécois.

Nous avons une vocation plus noble dans cette enceinte. Il incombe à tous les députés de tous les partis de s'assurer de réunir toutes les idées possibles et de faire preuve d'initiative. Nous ne pouvons nous permettre de marginaliser ceux qui, au Canada, voyaient la possibilité de fonder une nation basée sur la collaboration et la négociation permanentes et dans le cadre de laquelle les mots clés seraient l'évolution et la croissance.

On parvient à une certaine maturité lorsqu'on établit un rapport qui n'est pas exclusif. Le magazine *Time* a publié plus tôt cette semaine un article dans lequel on parlait de la notion d'une Amérique multiculturelle. Selon moi, cette notion est fort utile dans le contexte canadien également. Ce n'est que lorsqu'on commence à comprendre le véritable sens de ce type d'idéologie, ce type de notion que nous appelons le multiculturalisme, qu'on se débarrasse très rapidement de ce genre de mépris que beaucoup de nos citoyens moins tolérants portent au bilinguisme ou à une expérience multicultu-

relle ou, en fait, à toute autre expérience qui n'est pas la leur ou qui ne leur est pas familière.

• (2000)

Selon moi, dans le cas du débat que nous avons entrepris ce soir, il faut voir très sérieusement où les initiatives du gouvernement vont nous conduire en tant que citoyens canadiens. Ne portons pas attention à tous ceux qui voudraient exercer le pouvoir en essayant d'influencer une décision en fonction de leurs intérêts de clocher.

À l'instar de mon collègue, j'en ai assez moi aussi de voir un premier ministre de telle ou telle province faire preuve d'une très grande arrogance, adopter toutes sortes de positions constitutionnelles vertueuses et déchirer du même coup notre pays. On devrait discuter des diverses positions dans cette enceinte. Nous avons tous l'obligation et le pouvoir de le faire.

Il est vrai que nous pouvons nous appuyer sur de nombreux électeurs. Je voudrais moi aussi déposer dans cette enceinte au moins cinq mémoires qui ont été présentés dans le cadre d'un débat constitutionnel tenu dans ma circonscription au sujet des réformes touchant les institutions. À ce moment-là, durant sept heures, des gens de toutes les couches de la société, des personnes comme Dan Iannuzzi, éditeur du magazine, *Communita' Viva*, des associations de chefs d'entreprise d'origine italienne, ainsi que des associations de jeunes et d'autres groupes communautaires, qui s'intéressaient tous à l'unité du pays et qui se sentaient tous ignorés, ont dit ce qui suit: «Nous pouvons appuyer un nouvel accord constitutionnel si un accord de ce genre s'impose, mais nous voudrions affirmer notre prétention sur l'issue de tout cela». En faisant connaître notre prétention, nous obtenons la reconnaissance de nos droits, ce qui nous permet alors de donner notre appui. Nous pouvons nous permettre de parler des choses qui nous touchent tous quotidiennement, à savoir l'économie et nos relations avec nos parents, nos familles et tous nos voisins.

Tout cela ne peut être réalisé à moins de permettre à tous les Canadiens d'ajouter leur touche à la société dont mon collègue a parlé de façon si éloquente tout à l'heure. Il faut étendre la vision en question afin de bien représenter toute la complexité de la société canadienne et prévoir les bases idéologiques nécessaires pour soutenir une croissance continue. Or, ce soutien ne peut se trouver que dans une notion qui parle d'égalité, de diversité, de collaboration, de coopération et de justice.

Cette notion est résumée en un mot, le «multiculturalisme», et aucun autre. Ce n'est que grâce à cette notion que nous pouvons permettre les différences et les distinctions, ainsi que les pouvoirs et les compétences au niveau législatif pour parvenir à un pays dans lequel nous avons tous un rôle à jouer.

[*Français*]

Québécois, Québécoises, Canadiens, Canadiennes, tous. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'optimisme que je prends la parole aujourd'hui devant mes collègues pour les entretenir de l'énergie et de l'élan positifs qui entourent le processus de réforme constitutionnelle entrepris par le gouvernement.

Les progrès récents me portent à croire que les efforts du gouvernement fédéral pour promouvoir un dialogue au sujet de la réforme constitutionnelle donnent manifestement des résultats positifs. Je vous l'accorde, nos discussions constitutionnelles datent de très longtemps. Au cours des 13 dernières années, le gouvernement fédéral a commandé au moins 15 rapports sur la Constitution: le rapport Pépin-Robarts, le rapport Donald Macdonald et le rapport Keith Spicer, pour ne nommer que ces trois-là.

En septembre dernier, le gouvernement a déposé ses 28 propositions dans le document intitulé: *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Le processus visant à faire connaître ces propositions aux Canadiens de toutes les régions de notre merveilleux pays galvanise manifestement l'intérêt public et témoigne du désir de régler ces questions au profit des générations à venir.

Ces dernières semaines, la tolérance et le respect de la diversité, pour lesquels les Canadiens sont bien connus, ont été dûment appliqués au processus d'édification d'un nouveau Canada. Au moyen du processus qui a été mis en place, soit un comité mixte spécial, les cinq conférences constitutionnelles nationales et le processus parallèle concernant les autochtones, beaucoup d'opinions, certaines dures, d'autres passionnées, ont été avancées. Les conférences constitutionnelles offrent aux Canadiens un bon aperçu de la difficulté réelle d'édifier un pays.

J'irais jusqu'à dire que, depuis Noël, il semble s'être opéré un changement subtil dans le climat qui entoure le dossier constitutionnel en général. J'entends par là qu'on croit davantage que le processus fonctionne.

Les Canadiens reconnaissent que le processus est beaucoup plus légitime et qu'il sert donc de catalyseur à de meilleures idées qui sauront profiter à tous les Canadiens.

De toute évidence, les conférences constitutionnelles ont été utiles. Cela est attribuable en partie au fait que des Canadiens de tous les milieux se sont rassemblés et, en un sens, ont mieux compris que le pays est en danger et que nous risquons de perdre quelque chose de vraiment merveilleux.

À ces conférences, les Canadiens adoptent un point de vue national sur ces questions, ce qui est des plus réconfortants. Tout cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de vifs débats au sujet de notre avenir. Il reste encore beaucoup de choses à dire et d'ententes à conclure, mais ce débat vigoureux donne lieu à de nombreuses idées excellentes qui contribueront grandement à améliorer les propositions originales.

Permettez-moi d'expliquer quelques-uns de ces signes positifs. L'esprit d'ouverture et la diversité des opinions ont marqué les trois conférences tenues jusqu'ici, mais les participants à la première parlent toujours de «l'esprit de Halifax». Lors de cette première conférence, l'imprévu s'est produit. Les délégués ont montré au reste du pays qu'ils étaient prêts à des accommodements pour que le Québec reste membre de la famille canadienne. Ils étaient même prêts à recommander que le gouvernement fédéral modifie le partage des pouvoirs afin que le Québec reste membre de la Confédération canadienne. Les Canadiens ont parlé, et notre gouvernement va écouter.

Les délégués à la conférence de Calgary ont passé le gros de leur temps à parler du Sénat «trois E», un Sénat élu, efficace et égal. Comme vous le savez, il y avait une écrasante majorité en faveur du premier E, c'est-à-dire en faveur d'un Sénat élu.

La plupart des gens pensaient également que c'était une bonne idée que d'avoir un Sénat plus efficace.

Il est vrai qu'il n'y avait pas de consensus sur le troisième E, car on ne s'entendait pas sur le principe que chaque province ait le même nombre de sénateurs. Notre gouvernement a hâte de savoir ce que le comité mixte spécial va recommander à ce sujet.

De plus, il y a un certain nombre de formules qui ont la faveur de beaucoup de gens, dont la représentation proportionnelle.

Lors de la conférence de Montréal sur l'union économique, on a admis de façon générale que la constitution devait être modernisée pour permettre une circulation plus libre des services, des capitaux et des personnes, et non seulement des biens. C'est certainement un aspect que le gouvernement considère important. Bien que l'entente n'ait pas été aussi bonne sur les autres propositions économiques, il faut séparer les principes sous-jacents pour maintenir la richesse et la prospérité du Canada.

Certains critiquent le libellé ou le détail de nos propositions, mais heureusement, on semble généralement s'accorder pour dire que les pouvoirs nécessaires à l'union économique peuvent provenir d'un processus conjoint de prise de décisions et non d'une autorité unique.

Notre gouvernement attend avec impatience les discussions de cette fin de semaine sur la société distincte, la clause Canada et les valeurs canadiennes, à l'occasion de la quatrième conférence. Déjà, ces derniers mois, de nombreux Canadiens ont déclaré qu'il était naturel d'accepter le Québec comme une société distincte.

L'avenir du Québec dans la Confédération est une question qui touche tous les Canadiens. Lorsqu'un quart de notre population se demande si on veut vraiment d'elle, c'est le problème de tout le monde.

Les Canadiens feront valoir leur opinion sur la nécessité de traduire dans notre Constitution la réalité de la société distincte du Québec, afin que la majorité francophone du Québec puisse se sentir définitivement chez elle dans la famille canadienne. Le gouvernement écoutera attentivement ces points de vue.

• (2010)

En ce qui concerne les autochtones, de plus en plus de gens semblent disposés à leur reconnaître le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, pour autant que cela n'aille pas à l'encontre des lois canadiennes ou de la Confédération.

Comme on peut le constater, nous sommes à un point tournant de notre histoire, où l'effervescence et l'optimisme règnent. Cela est de bon augure pour le pays.

Le ton des discussions revêt presque autant d'importance que le sujet. Il est particulièrement important à ce moment crucial de l'évolution de notre pays que les discussions se déroulent sous le signe du compromis et de

la conciliation, qui sont des éléments essentiels à l'unité du Canada.

C'est exactement ce qui s'est produit dans les trois dernières conférences. Il faut féliciter les Canadiens de l'approche équilibrée, quoique passionnée, qu'ils ont adoptée dans ce processus visant à bâtir le pays. Ce processus fonctionne très bien. Il montre que les Canadiens cherchent à comprendre les différents points de vue afin de renforcer l'unité canadienne.

Alors que le comité parlementaire prépare le rapport qu'il produira le 28 février prochain, rapport qui sera fondé sur les différents mémoires qui ont été présentés ainsi que sur les renseignements obtenus lors des conférences constitutionnelles, un consensus a tranquillement commencé à se dessiner. Très bientôt, le comité Beaudoin-Dobbie présentera ses recommandations au gouvernement. Peu importe l'orientation que prendront ces recommandations, je suis heureuse de voir que, dans tout le pays, les gens manifestent une ouverture d'esprit de plus en plus grande. Maintenant plus que jamais, alors que nous approchons de la dernière étape du processus de réforme constitutionnelle, il est extrêmement important que toutes les parties puissent faire des compromis afin d'en arriver à un consensus. Le gouvernement entend poursuivre ce processus de consultation publique.

Le premier ministre a déclaré récemment que nous devrons demeurer souples et ouverts et tenter d'en arriver à un consensus qui puisse servir adéquatement les générations futures.

Le gouvernement fédéral espère que le débat sera raisonné et énergique afin que l'on puisse ici obtenir la meilleure entente constitutionnelle possible. L'esprit de compromis qui anime les Canadiens montre clairement que ceux-ci veulent garder leur pays uni et prospère. Mon gouvernement a l'intention de faire tout son possible pour que cet objectif se réalise.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'avoir l'occasion, ce soir, de prononcer ces quelques mots concernant l'unité de notre beau pays. Je le fais, bien sûr, à titre de député de Glengarry—Prescott—Russell, mais aussi à titre de citoyen de ce pays, né au Québec, mais ayant adopté l'Ontario comme province de résidence.

La circonscription électorale que je représente, monsieur le Président, est majoritairement francophone dans la province de l'Ontario, ce qui est un phénomène assez rare, phénomène même inconnu pour certains Canadiens, et je dirais même pour ceux du Québec. À plusieurs reprises, j'ai voyagé au Québec avec ma famille et je me souviens plus particulièrement d'un voyage que j'y ai effectué. Alors que j'étais arrêté à une station-service près de la ville de Québec, le jeune homme qui faisait le plein à ma voiture s'est adressé à moi en anglais. Je lui ai répondu en français, mais plus je lui parlais français, plus il me répondait en anglais. Il tentait ainsi, bien sûr, de me faire plaisir car j'étais un Ontarien et un Ontarien, bien sûr, à son avis, c'était un anglophone. J'ai eu la plus grande difficulté à lui faire comprendre qu'en Ontario, comme ailleurs, les francophones parlent français.

M. Rocheleau: Mais le jeune garçon, c'était un Anglais!

M. Boudria: Non, non. Le député de Hull—Aylmer dit que le petit gars, c'était un Anglais. Non, s'il l'avait entendu parler, il serait vite arrivé à une toute autre conclusion. Non, il s'agissait bel et bien d'un francophone qui, de peine et de misère, tentait de me faire plaisir en me parlant anglais.

Le message que je désire faire passer ici, monsieur le Président, c'est que cette personne-là, premièrement, ne connaissait pas le phénomène franco-ontarien, et ce qui est encore plus important pour nous tous, je pense, c'est qu'il démontrait sa chaleur humaine et qu'il voulait faire plaisir à quelqu'un d'autre en lui parlant dans la langue qu'il supposait être la sienne.

Et c'est de cela dont il faut se souvenir. À chaque fois qu'il y a un désaccord entre Canadiens pour des raisons linguistiques, on oublie parfois qu'il y a un grand nombre d'autres Canadiens entre lesquels il y a un grand écart. Ce n'est pas l'exception qui fait la règle, mais bel et bien la règle qui fait la règle, et il faut s'en souvenir.

Dans ma circonsription, monsieur le Président, il y a le canton de Longueuil. Ce canton-là, cependant, était autrefois la seigneurie de Longueuil, avant la Loi constitutionnnelle de 1791, qui a séparé—et je le dis au député de Shefford—qui a séparé l'Ontario du Québec. L'Acte d'union de 1840 a uni l'Ontario et le Québec, et nous avons un Canada uni depuis ce temps, et bien sûr, je l'espère, pour les années, les décennies et les siècles à venir.

Monsieur le Président, l'automne dernier, j'ai eu l'occasion de faire circuler dans ma circonscription un questionnaire demandant à mes commettants et à mes commettantes de me donner leur opinion concernant le dossier constitutionnel. J'ai reçu les résultats de ce questionnaire, et j'en ai fait parvenir copie à tous les membres de la commission parlementaire chargés d'étudier le dossier. J'en ai d'ailleurs fait parvenir copie à plusieurs députés et à tous les médias de la circonscription électorale que je représente, ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont bien voulu participer au questionnaire en question. Quelque 500 personnes ont répondu aux questions, et voici les résultats de certaines de ces questions. J'aimerais les partager avec vous et avec cette Chambre.

Premièrement, j'avais posé la question: Estimez-vous qu'une déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada devrait englober notre attachement aux deux langues officielles? Quatre-vingt-deux pour cent de mes

électeurs ont répondu oui, 11 p. 100 ont dit non, 7 p. 100 étaient indécis ou n'avaient pas de réponse.

La diversité de notre patrimoine culturel? Soixante-huit pour cent ont répondu oui, 15 p. 100, non; 17 p. 100, autres.

Le caractère distinct de la société québécoise? Quarante-deux pour cent ont répondu oui, 41 p. 100, non; 17 p. 100 ne se sont pas prononcés. Encore une fois, la majorité de mes électeurs étaient en faveur.

La reconnaissance du rôle des peuples autochtones? Soixante-deux pour cent ont répondu oui, 20 p. 100, non; 18 p. 100 ne se sont pas prononcés.

Et les questions que j'ai posées à mes électeurs ont toutes reçu des réponses assez intéressantes. Je prends, par exemple, le dossier de la circulation des biens et des capitaux au Canada. Quatre-vingt-huit pour cent en faveur, 5 p. 100 contre et 7 p. 100 qui n'ont pas répondu, ou qui étaient indécis.

L'élimination des politiques d'achat préférentiel des provinces? Soixante-quatre pour cent en faveur, 14 p. 100 contre; 22 p. 100, autres.

L'élimination des restrictions provinciales sur le commerce? Soixante-huit pour cent en faveur, 13 p. 100, contre; 19 p. 100 qui n'ont pas répondu.

L'élimination des restrictions provinciales sur l'exercice de certaines professions? Soixante-et-onze pour cent en faveur, 17 p. 100 contre; et 22 p. 100 qui sont indécis.

Les réponses à ces questions-là ne sont pas étonnantes, monsieur le Président, parce que, bien sûr, lorsqu'on représente une région frontalière comme la mienne, les gens connaissent les difficultés que l'on peut avoir à faire circuler des biens ou des services entre une province et une autre.

Et les Canadiens et Canadiennes se souviendront tous et toutes probablement du fameux dossier de l'entrepreneur de Nepean, ici dans la région d'Ottawa, qui avait eu le contrat d'installer du pavé uni dans la région d'Aylmer et, lorsqu'on a découvert que les briques en question avaient été manufacturées en Ontario, on les avait fait enlever une par une.

• (2020)

C'est un fait connu de la plupart des Canadiens. Ce qui n'est pas tellement bien connu, par exemple, c'est que la même chose est souvent arrivée en sens inverse.

Je me souviens, lorsque j'étais député provincial, que le gouvernement de l'Ontario avait acheté des wagons de train de Hawker Siddeley à Thunder Bay, plutôt que de Bombardier à Montréal, même si les wagons en question étaient plus dispendieux, parce que l'on gardait des emplois dans notre propre province de l'Ontario.

Bien sûr que le peuple ontarien en a payé la note, parce que l'on avait dépensé plus d'argent que nécessaire.

Mes électeurs et moi-même considérons que des mesures restrictives comme celles qui existent à l'heure actuelle devraient être éliminées en ce qui a trait au commerce interprovincial. On doit augmenter notre commerce interprovincial au Canada, on doit avoir un libre-échange entre Canadiens. J'ai également posé des questions, monsieur le Président, concernant l'élection du Sénat. Quatre-vingt-un pour cent de mes électeurs se sont dits en faveur d'un Sénat élu; 12 p. 100 contre et 7 p. 100 n'ont pas répondu.

Dans toutes les questions que j'ai posées, puisqu'il y avait un espace pour faire un commentaire, je m'attendais à ce que plusieurs personnes me disent que l'on ne devrait plus avoir de Sénat ou quelque chose du genre. Personne ne m'a fait part de ce point de vue. Les gens étaient pour, contre, ou n'ont pas répondu, mais 81 p. 100 de tous ceux et celles qui ont rempli le formulaire en question se sont dits en faveur d'un Sénat élu.

J'ai également posé la question suivante: Pensez-vous que la création d'une nouvelle province au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest devrait être décidée par le fédéral et les dix provinces? Vingt-cinq pour cent 100. Par le fédéral et sept provinces? Vingt-deux pour cent. Par le gouvernement fédéral et la population du territoire en question? Cinquante-et-un pour cent. Seulement 2 p. 100 des personnes n'avaient pas de réponse.

Est-ce que les provinces devraient participer à la nomination des juges de la Cour suprême? Soixante-trois pour cent de mes électeurs ont dit oui, monsieur le Président; 25 p. 100, non.

Monsieur le Président, j'ai pris l'occasion pour vous faire part des opinions de mes électeurs. J'en profiterai pour demander au greffier de la Chambre de déposer le document en question, c'est-à-dire les réponses de mes électeurs dans ce dossier.

[*Traduction*]

Merci, monsieur le Président, de me permettre de participer à ce débat des plus importants.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis heureux, ce soir, d'avoir l'occasion de participer à ce débat essentiel sur l'avenir de notre pays, qui tend à déterminer si oui ou non nous devrions continuer d'être un pays fort et uni ou si nous allons plutôt permettre, par inadvertance ou autrement, au Québec de se séparer du reste du Canada.

Si nous voulons aborder cette question de façon réaliste et non émotive, il est important pour chacun d'entre nous, que nous vivions au Québec ou à l'extérieur de cette province, de bien comprendre les répercussions de la séparation sur notre vie et celle de nos familles, de nos voisins et de nos amis.

Cette séparation pourrait entraîner une baisse du niveau de vie de nous tous. Les Canadiens sont liés non seulement par un gouvernement national, par des programmes nationaux et par des institutions nationales, mais également par une économie nationale interdépendante. À la suite de la séparation, nous allons couper non seulement nos liens politiques, mais également nos liens économiques.

Malgré de nombreuses barrières commerciales provinciales, six provinces, le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta dépendent davantage des échanges commerciaux entre elles que de leurs exportations vers des pays étrangers. Toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, exportent pour des montants importants vers le Québec. De nos trois grandes provinces manufacturières, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, seul le Québec dépend davantage des échanges avec les autres provinces que du commerce extérieur.

Le Québec écoule en gros la moitié de ses produits manufacturiés sur le marché canadien et l'autre moitié sur les marchés internationaux. En 1989, le Québec a écoulé 14,5 p. 100 de ses produits manufacturiés en Ontario, alors que cette dernière province n'a exporté vers le Québec que 5,9 p. 100 de sa production.

Cependant, en dollars, par opposition à des pourcentages, l'Ontario exporte 10 milliards de dollars de ses produits manufacturés au Québec alors que cette dernière province écoule pour plus de 12 milliards de produits manufacturiés sur le marché ontarien. L'indépendance du Québec nuirait à ses liens économiques et pourrait entraîner l'établissement de droits de douane et d'autres barrières commerciales.

La séparation créerait deux nouveaux pays, chacun ayant une plus petite population et une base économique plus faible qu'un Canada uni. Les économies et les marchés plus restreints présentent plus de risques pour les investisseurs. Les cotes de crédit baisseraient et les coûts d'emprunt augmenteraient.

Il en découlerait une augmentation des impôts et une baisse des services publics offerts à la population. Étant donné qu'il n'a pas signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, un Québec indépendant devrait négocier son propre accord commercial avec les États-Unis.

En échange, les Américains demanderaient sans aucun doute et entre autres choses l'élimination de toute restriction sur la propriété d'entreprises du Québec, le droit illimité de soumissionner les marchés du gouvernement du Québec et le droit d'acheter l'énergie électrique du Québec aux prix internes du Québec.

En outre, étant donné que le Canada sans le Québec conserverait seulement 75 p. 100 de sa population actuelle, les États-Unis pourraient très bien décider également de résilier non seulement l'Accord de libre-échange, mais aussi le Pacte de l'automobile.

L'indépendance du Québec exigerait également la répartition de l'actif du Canada et de la dette nationale. Certains disent que, compte tenu de sa population, le Québec devrait assumer 25 p. 100 de la dette nationale. D'autres ramènent ce chiffre à 18,5 p. 100 en tenant compte de la part du Produit intérieur brut qui revient au Québec.

Sans le consentement de nos créanciers, les détenteurs d'obligations, le Québec ne peut légalement assumer quelque partie que ce soit de la dette nationale. Dans le meilleur des cas, nous pourrions conclure une entente secondaire en vertu de laquelle le Québec paierait au Canada la part des intérêts et du capital dont nous aurions convenu.

Cependant, si un Québec indépendant n'effectuait pas ses paiements en raison de problèmes économiques, le nouveau Canada, qui aurait 75 p. 100 de sa population actuelle, serait encore responsable du paiement intégral de la dette nationale. Quoi que l'on fasse, la séparation entraînera une baisse du niveau de vie pour chacun d'entre nous.

Eh bien, si la séparation n'est pas ce qui répond le mieux à nos intérêts collectifs ou individuels, quel genre de Canada nous faut-il? D'après moi, il nous faut un Canada doté d'un pouvoir central fort. Nous n'avons pas besoin de décentraliser davantage.

Ceux qui appuient la décentralisation prétendent que nous avons trop de gouvernements, que nous devrions démêler les pouvoirs fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux, et qu'il faudrait nous rapprocher des gens quand il s'agit de prendre des décisions. D'après eux, nous pourrions éliminer ainsi le chevauchement, le gaspillage et l'inefficacité.

Tout cela est très censé, mais si nous décentralisons, qu'arrivera-t-il aux normes nationales? Qu'arrivera-t-il à notre réseau de services sociaux? Qu'arrivera-t-il à l'égalité de tous les Canadiens et à notre sentiment d'appartenance au peuple canadien? Croyez-vous vraiment, monsieur le Président, que nos taxes diminueraient?

Eh bien, si nous décentralisons, les provinces auront besoin de pouvoirs de taxation accrus en raison des dépenses associées à leurs nouvelles responsabilités. Si nous leur donnons ces nouveaux pouvoirs, il faudra réduire ceux du gouvernement fédéral. Cela limiterait le nombre d'outils à sa disposition pour gérer l'économie et instaurer le climat économique propice à la création d'emplois et à la stabilité des prix.

Le Canada est déjà l'un des pays les plus décentralisés du monde. Toutes proportions gardées, les États aux États-Unis et en Australie recueillent beaucoup moins d'argent et dépensent beaucoup moins que les gouvernements provinciaux au Canada. Seule la Suisse est plus décentralisée que le Canada.

La Suisse administre son économie en expulsant les travailleurs étrangers lorsque le chômage augmente. Au Canada, une telle méthode susciterait une controverse, c'est le moins que l'on puisse dire.

• (2030)

Plus un pays est décentralisé, plus il est nécessaire pour les provinces et le gouvernement central de coordonner leurs politiques économiques, ce qui a certainement fait défaut dans les relations entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario ces dernières années. Pendant que le gouvernement central s'efforçait de réduire ses dépenses, le gouvernement de l'Ontario accroissait substantiellement les siennes. Cette hausse a contribué à faire augmenter le taux d'inflation et les taux d'intérêts et elle a aggravé la récession.

En 1988, le gouvernement fédéral a réduit l'impôt sur le revenu, mais l'effet que cela aurait dû produire a été complètement neutralisé par l'augmentation de l'impôt provincial en Ontario. L'augmentation du pouvoir de taxation des provinces ne pourrait que risquer de provoquer de plus graves contradictions entre les politiques des deux paliers de gouvernement et pourrait nous mener tout droit au marasme économique. C'est, bien entendu, la raison d'être des propositions fédérales d'union économique.

Mais je pense qu'il est remarquable que Jacques Parizeau, chef actuel du Parti québécois, ait dit, en 1977, que parce que nous avons tendance à parler souvent des pouvoirs abusifs du gouvernement central, nous sommes portés à oublier que le Canada est en réalité très décentralisé. Dix ans plus tôt, M. Parizeau avait dit qu'une décentralisation plus poussée aboutirait à une fragmentation du pouvoir de décision incompatible avec une planification rationnelle. À mon avis, les Canadiens devraient suivre l'avis de M. Parizeau, du moins dans le cas présent. Nous n'avons surtout pas besoin d'une décentralisation plus poussée, nous n'avons certes pas besoin d'une plus grande décentralisation pour parvenir à l'union économique. Ce qu'il nous faut, c'est un Canada fort et uni dirigé par un gouvernement national fort et efficace.

Quand notre pays est né, ses architectes, sir John A. Macdonald et sir Georges-Étienne Cartier ont adressé à la nation le message suivant: «Nous sommes, a dit Macdonald, un grand pays et nous deviendrons l'un des plus grands au monde si nous savons rester unis. Sinon, nous sombrerons dans l'insignifiance et l'adversité.» Et Cartier a ajouté: «Avant tout, soyons Canadiens.»

Voilà un message qui devrait nous aller droit au coeur.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, j'ai écouté, depuis déjà plusieurs mois, le débat constitutionnel qui perdure au pays. Je m'aperçois, monsieur le Président, qu'il y a une seule et unique solution au problème actuel, c'est la souveraineté du Québec et celle du Canada anglais.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de retourner à la Conférence fédérale-provinciale tenue à Victoria en 1971 où on sait tous que cela a achoppé. Lors du référendum de 1980, j'avais le privilège d'être président du comité du non de l'Outaouais québécois justement pour tenter de trouver les mécanismes qui nous permettraient d'unir ce pays et permettre à ce pays de se comprendre, d'un océan à l'autre. Monsieur le Président, cela fut suivi du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982 où on a laissé de côté le Québec.

En 1985, monsieur le Président, le Parti libéral du Québec, sous la direction du premier ministre, M. Robert Bourassa, fut élu. Dans les mois qui suivirent, il y a eu des rencontres afin d'établir l'entente de 1987, celle du mois d'avril, l'entente du lac Meech qui avait été ratifiée par les onze premiers ministres, par le gouvernement fédéral, par les partis d'opposition. Chacune des provinces avait jusqu'au 23 juin 1990 pour ratifier cette entente. Deux provinces s'y sont opposées, soit le Manitoba et Terre-Neuve. C'était la chance unique, monsieur le Président, de permettre au Québec d'entrer debout à l'intérieur de la fédération canadienne et cela fut refusé.

Depuis ce temps, monsieur le Président, on multiplie les commissions, les comités. Il y a eu Beaudoin-Edwards sur la formule d'amendement; la Commission Spicer qui a coûté quelque 25 millions de dollars aux Canadiens et Canadiennes; la Commission Castonguay-Dobbie qui a été créée, mais on sait que M. Castonguay a remis sa démission parce que—et il l'a confirmé, la semaine der-

nière, dans *La Presse*—cela ne mène nulle part. Cette dernière commission fut remplacée par celle du sénateur Beaudoin et de M^me^ Dobbie. Il y a maintenant des conférences régionales, à Halifax, à Calgary et la semaine dernière, à Montréal. Dans une semaine, ce sera en Colombie-Britannique, à Vancouver.

La Chambre des communes, les trois partis principaux ont demandé ce débat ce soir. Je regrette que l'assistance soit aussi peu nombreuse, monsieur le Président, à peine quelques députés. Si nous devions prendre le vote ce soir, le Bloc québécois représenterait la quasi-majorité de cette Chambre! C'est décevant, monsieur le Président. Et ce l'est dans le sens. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait parfaitement qu'il ne devrait pas signaler les absents. Certains comités siègent, et les députés suivent les débats à la télévision, dans le salon et ailleurs. Depuis le temps qu'il est ici, il devrait le savoir.

[*Français*]

M. Rocheleau: Je vous remercie de vos commentaires, monsieur le Président. Pour poursuivre, nous sommes à discuter ce soir du problème constitutionnel qui ne semble trouver aucune solution.

Ceux qui m'ont précédé ce soir n'ont pas offert de solution, monsieur le Président. Ils n'ont tout simplement que fait le constat de l'échec des discussions constitutionnelles à ce jour. L'Accord du lac Meech, c'était, effectivement, la Ronde Québec pour permettre au Québec de réintégrer la fédération canadienne.

Aujourd'hui, monsieur le Président, avec les 28 propositions du gouvernement conservateur, c'est maintenant la Ronde Canada et on tente de régler tous les problèmes du même coup, alors qu'on n'a même pas permis au Québec de régler honorablement les siens. Cela fait déjà plus de 30 ans, au Québec, depuis la Révolution tranquille. . . Un de vos anciens collègues ici, Jean Lesage, a siégé comme ministre et a été premier ministre du Québec de 1960 jusqu'à 1966; le thème électoral de la campagne de M. Jean Lesage, en 1960, monsieur le Président, c'était «Maîtres chez nous», maîtres de notre destinée, maîtres de notre contrôle culturel, social et économique. Depuis 1960, nous revendiquons cela, monsieur le Président. Nous sommes rendus en 1992 et le Québec est maintenant prêt à sa destinée, c'est-à-dire s'occuper de ses affaires. Pour le Québec, s'occuper de ses affaires, ce n'est pas de se diminuer, ce n'est pas diminuer le Canada anglais, c'est permettre aux deux d'évoluer de façon tout à fait naturelle dans leur sphère et leur compréhension respectives.

Monsieur le Président, le Canada anglais veut un pouvoir centralisé à Ottawa; le Québec veut un pouvoir décentralisé au Québec. C'est tout cela, monsieur le Président. On a dépassé la langue, on a dépassé la culture, on traite maintenant d'économie et de pouvoirs. La plus belle preuve, c'est que le Parti québécois recherche la souveraineté du Québec avec une association économique avec Ottawa; le Parti libéral du Québec, lors de son congrès l'an passé, adoptait le Rapport Allaire, avec 22 pouvoirs rapatriés au Québec, dont quelques-uns demeureraient à Ottawa. Ce n'est plus une question de partisanerie politique, c'est une question de volonté collective du peuple québécois de s'occuper de son devenir. C'est tout cela, monsieur le Président, l'affaire.

• (2040)

À quelques occasions, comme c'est arrivé à mon collègue de Shefford, le premier ministre nous a traités d'insignifiants ici en cette Chambre. On a demandé des excuses, ce n'est pas venu. Nous sommes à l'occasion bafoués parce que nous représentons la majorité de l'idéologie politique des citoyens et citoyennes du Québec qui veulent une souveraineté, qui veulent que le Canada, monsieur le Président, continue son chemin. On ne veut pas empêcher le Canada de réussir, mais on ne veut pas se faire imposer par le Canada les vues du Canada anglais au Québec.

Monsieur le Président, à la fin de février, la Commission Beaudoin-Dobbie doit soumettre son rapport. Cette Chambre l'étudiera sûrement, elle fera sûrement certaines recommandations. Par la suite, la Chambre établira sûrement un consensus, comme cela s'est fait durant l'Accord du lac Meech, et tout sera à nouveau sur la table.

Monsieur le Président, cela ne fonctionne pas. Au Québec, nous sommes fatigués de traiter de Constitution. Au Québec, on veut traiter de notre devenir politique, social, culturel et économique. On veut posséder les pouvoirs qui vont nous permettre de faire du développement régional. On est toujours sous le contrôle absolu des politiques du gouvernement fédéral, autant dans l'environnement, la formation professionnelle, et dernièrement l'éducation. Dans tous ces domaines, c'est un contrôle de neuf provinces sur une seule.

Monsieur le Président, en terminant, la seule chose que je souhaite, c'est que le peuple québécois soit consulté au mois d'octobre prochain sur son devenir, que le référendum pose une question claire, nette et précise au peuple québécois, sur sa souveraineté, et que l'on décide.

Autant pour le bénéfice du Canada anglais, autant pour le bénéfice du Québec, monsieur le Président, il faut dorénavant parler d'autre chose que de la Constitution. Il nous faut parler de jobs pour nos jeunes. Il nous faut parler d'économie, de santé, d'éducation. Il nous faut parler d'autre chose, parce qu'on est après se détruire.

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je me souviens peut–être d'une phrase. . .

[*Traduction*]

. . .en anglais, c'est «I love you» et en français, «Je vous aime beaucoup». Je pense que c'est le message essentiel que les Albertains, les gens de ma circonscription, veulent transmettre aux Québécois.

Si je connaissais assez bien l'allemand pour dire la même chose dans cette langue, je l'emploierais à la Chambre parce que je crois que mes électeurs et les Canadiens de l'Ouest en général ont ce genre de réaction émotive pour leurs concitoyens qui peuvent être d'origine allemande ou asiatique. La majeure partie des Canadiens tirent leurs origines d'un autre pays. Si nous remontons assez loin dans notre histoire, il est possible, selon certaines théories, que nous constations que même les autochtones sont venus d'autres continents, d'autres parties du monde. C'est la nature même de la société canadienne.

En écoutant mon collègue d'en face qui tire des conclusions fort différentes des miennes sur l'avenir du Canada, je me disais que les gens de ma circonscription lui conseilleraient la prudence. Ma propre expérience personnelle et mon sens de la famille m'enseignent aussi la prudence.

La famille de mon père, qui est de descendance protestante et irlandaise, est arrivée au Nouveau–Brunswick il y a de nombreuses années. Certains membres de la famille se sont rendus dans l'Ouest et ils y sont depuis plusieurs générations maintenant. La famille de ma mère, qui est de descendance catholique et irlandaise, s'est installée dans la région de Kingston, en Ontario. Certains membres sont par la suite allés dans l'Ouest.

Ceux qui sont restés en Irlande posent des bombes et s'entretuent pour des différences religieuses qui existent depuis des décennies et même des siècles. En tant que Canadiens, nous avons pu échapper aux aspects négatifs de ce patrimoine et les remplacer par un sens communautaire et un sentiment de partage.

S'il y a un message, dans ma circonscription, qui émane de toutes les sources d'information auxquelles j'ai accès à titre de député, c'est celui–ci: Nous sommes fiers de notre pays. Le Canada est le plus beau pays du monde. Sur le plan géographique, il est immense. Ses richesses naturelles et les possibilités qu'il offre sont aussi immenses et devraient le demeurer pour des décennies et des siècles à venir.

Nous sommes peut–être encore plus riches du point de vue culturel. Je ne connais aucune autre nation qui puisse se vanter du fait qu'il n'y ait pas une langue qui ne soit parlée par au moins un de ses citoyens.

Sur une distance d'un seul coin de rue, dans ma circonscription de Calgary, on trouve un nombre incroyable d'ethnies: des Européens de l'Est, des Asiatiques, des Africains, des Sud–Américains, des Américains ainsi que plusieurs générations de Canadiens.

Quand j'entends mes collègues d'en face vanter le principe de la séparation, je pense qu'ils devraient prendre garde. Vous avez du monde une vision trop courte qui diminuera les chances de vos enfants. D'après moi, le monde dit que votre vision est incompatible avec la réalité.

La dernière application du principe qu'il est possible d'imposer une culture, une langue et une structure politique, c'était au sein de l'Union des républiques socialistes soviétiques, et le principe autoritaire l'a fait éclater. Ses habitants en sont arrivés au principe de la fédération que nous observons depuis 125 ans. Nous avons adopté ce principe il y a 125 ans, et il nous a permis d'occuper au moins le deuxième rang parmi les pays où le niveau de vie est le plus élevé au monde.

Mes collègues d'en face veulent prendre six ou sept millions de personnes et un territoire d'Amérique du Nord et imposer une culture, une langue ainsi qu'une structure politique, et ils prétendent que cela fonctionnera.

Au cours des 13 dernières années, je me suis familiarisé un peu avec le français. J'ai passé de nombreuses fins de semaines au Québec dans des cours d'immersion. J'ai parcouru cette province, séjournant dans des auberges et chez des gens, et j'ai tenté d'en tâter le pouls.

C'est quand on quitte le monde de la politique pour entrer dans celui des gens qu'on constate que les gens sont tous pareils. Les Québécois sont comme les Albertains. Ils veulent les mêmes choses. Ils sont aussi variés. Il n'y a pas, au Québec, que des francophones et une minorité d'anglophones; on y parle swahili, hongrois, allemand, et bien d'autres langues.

• (2050)

La notion de certains esprits étroits qui pensent que cette province peut imposer une culture, une façon de penser sur un organisme unifié est une notion pleine de danger, une notion qui, intrinsèquement, est vouée à l'échec.

S'il y a une majorité sur une forme de référendum disant: «Nous allons nous séparer et détruire le pays», le Québec fera l'expérience et ce sera le chaos. Il a pris la parole ici et parlé «des vues du Canada anglais sur le Québec». Je peux lui dire une chose, il devrait aller dans l'Ouest plus souvent, il verrait qu'il n'y a pas de vues du Canada anglais sur quoi que ce soit.

Il n'y a rien que l'on puisse qualifier de Canada anglais. Il y a un Canada peuplé d'Allemands, de Hongrois, de Chinois, d'Irlandais et d'Écossais. Il y a toutes sortes de patrimoines. Si vous allez un moment à Terre-Neuve, puis ensuite en Alberta et en Colombie-Britannique, vous verrez les différences. Ce que je veux dire c'est que nous avons un pays plein de différences.

Cependant, en travaillant ensemble, comme nous le faisons depuis 125 ans, nous sommes beaucoup plus que la somme de nos parties. Diriger un petit groupe qui a ses propres enfants et les conduire à un petit monde artificiel, ce n'est certainement pas faire une faveur à ces enfants.

Les Canadiens aiment ce pays. L'occasion que nous avons eue ce soir et que nous aurons de nouveau lundi, mardi et jeudi de la semaine prochaine, c'est celle de pouvoir déposer un document, de nous assurer que le comité le reçoit et de placer au compte rendu quelques observations utiles pour le comité.

Je voudrais déposer un tel document. J'ai eu des tas de contacts avec un grand nombre d'électeurs et j'ai fait distribuer un questionnaire. J'ai eu plus de 1 500 réponses. Je voudrais le déposer et peut-être laisser à la Chambre un message.

De toutes les questions posées relativement au genre de Canada que mes électeurs désirent pour le futur, aucune n'a donné lieu à un consensus. Aucune ne crée l'unanimité. Voilà la force de cette nation; nous ne sommes unanimes sur rien, sauf peut-être sur notre amour pour ce pays.

Si l'on veut en tirer des principes, on peut en repérer trois: la représentation régionale efficace, l'égalité dans le statut des provinces et l'efficacité économique. Plus des trois quarts des gens de ma circonscription ont dit que ce devait être les trois principes régissant l'élaboration d'une constitution canadienne.

Nous avons déjà fait environ 99 p. 100 du chemin en matière de mise en application de ces trois principes, et il est à espérer que l'exercice des prochains mois nous permettra de parcourir le 1 p. 100 qui reste pour arriver à un genre de constitution qui nous unira et nous rendra tous fiers pour encore 125 ans au moins.

Le président suppléant (M. Paproski): Puisque aucun autre député ne demande la parole, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 53.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 février 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1991 SUR LA CONVENTION CANADA–FINLANDE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.

—Madame la Présidente, je suis heureux de lancer, au nom du gouvernement, le débat sur le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions fiscales conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis mexicains, et d'une convention sur l'échange de renseignements avec le Mexique.

La mesure à l'étude a pour objet de mettre en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale.

Les conventions fiscales servent à promouvoir le commerce international et à faciliter les investissements internationaux. L'existence de conventions fiscales suscite un climat de stabilité pour les investisseurs en offrant un élément de certitude quant au mode et aux taux d'imposition des revenus circulant entre les deux pays.

Les conventions fiscales visent également à éliminer ou à alléger les doubles impositions des revenus découlant des transactions internationales. Les trois conventions fiscales à l'étude suivent le modèle des conventions déjà approuvées par le Parlement. À la suite de la loi de 1971 qui opérait une importante réforme de la législation fiscale canadienne, le Canada a dû étendre son système de conventions fiscales et réviser les conventions déjà conclues avec d'autres pays.

Les négociations ont donné lieu à la conclusion de nouvelles conventions ou de conventions révisées avec près de 75 pays. Le Canada compte maintenant 50 conventions fiscales en vigueur. La mesure dont la Chambre est saisie aujourd'hui est la continuation de ce processus.

Les taux d'imposition prévus dans une convention ne peuvent être haussés à moins d'une révision de la convention elle-même.

• (1010)

Toute révision exige l'accord des deux gouvernements, et ce processus est très long. Il est rare qu'on dénonce une convention comme le Canada l'a fait dans le cas de l'Afrique du Sud en 1985. Qu'il s'agisse de réviser ou de dénoncer une convention, les contribuables sont avisés à l'avance des changements.

Sur le plan administratif, nos conventions fiscales sont également avantageuses pour les contribuables. Ainsi, les bénéfices d'une entreprise ne sont pas imposables dans le pays source, c'est-à-dire dans le pays où ils ont été réalisés, à moins que l'entreprise y ait un établissement stable. Les conventions prévoient un mécanisme pour régler divers problèmes rencontrés par les contribuables quant à l'interprétation et à l'application d'une convention.

L'élimination ou l'allégement de la double imposition est un des aspects les plus importants des conventions fiscales. Dans les transactions internationales, il y a double imposition quand les mêmes revenus d'une même personne sont imposés par deux pays, ce qui se produit habituellement à cause de différences entre les lois fiscales des deux.

Ce type de double imposition se pose dans trois cas: premièrement, quand chaque État contractant—les deux pays qui sont partie à la convention—assujettissent une même personne à de l'impôt sur des revenus internationaux; deuxièmement, quand une personne réside dans un État contractant et retire des revenus dans l'autre et que les deux pays imposent ces revenus; troisièmement, quand chaque État contractant assujettit une même personne non résidente de l'un ou l'autre des deux pays à de l'impôt sur les revenus retirés dans un des deux. Une personne non résidente peut avoir un établissement stable dans un État contractant et retirer des revenus dans l'autre.

Les conventions fiscales éliminent alors la double imposition en conférant à un des deux États un droit d'imposition exclusif, ou en établissant que l'impôt payé dans un État peut être déduit de l'impôt payable dans l'autre.

Les conventions ne confèrent qu'à un des deux États contractants le droit exclusif d'imposer certains éléments du revenu. Il n'y a pas double imposition de ces revenus puisque l'autre État ne peut les imposer.

Dans le cas d'autres éléments du revenu, le droit d'imposition n'est pas exclusif. Les conventions accordent au pays source un droit d'imposition limité ou total. Bien que le pays de résidence du contribuable puisse aussi imposer ces éléments du revenu, la convention prévoit l'allégement de l'impôt payé à l'autre État de manière à éviter la double imposition.

Je voudrais passer brièvement en revue les principales composantes de ces conventions fiscales. Je parlerai de la convention sur l'échange de renseignements un peu plus tard.

Aux termes de ces conventions fiscales, les dividendes sont généralement imposables dans l'État d'où ils proviennent à un taux maximal de 15 p. 100. Toutefois, dans le cas des dividendes versés à une société qui est un résident d'un État contractant, le taux de 10 p. 100 s'appliquera si le bénéficiaire possède au moins 10 p. 100—25 p. 100 dans le cas du Mexique—des droits de vote de la société qui paie les dividendes.

Les intérêts versés à un résident d'un État contractant à un résident d'un autre État contractant sont imposables à un taux général de 10 p. 100, ou de 15 p. 100 au Mexique. Il y a toutefois un certain nombre d'exceptions.

Les intérêts payés sur une obligation ou autre titre semblable du gouvernement, d'une subdivision politique ou d'une collectivité locale sont exonérés dans l'État d'où proviennent ces intérêts. De plus, selon ces trois conventions, les intérêts payés en raison d'un prêt fait, garanti ou assuré, ou d'un crédit consenti, garanti ou assuré par un organisme d'État, comme la Société pour l'expansion des exportations au Canada, ne sont imposables que dans l'État où réside le bénéficiaire.

Les redevances sont imposables au taux général de 10 p. 100, ou 15 p. 100 dans le cas du Mexique, dans l'État d'où elles proviennent. Les redevances à titre de droits d'auteur concernant la plupart des oeuvres culturelles ou artistiques sont généralement exonérées. Aux termes des ententes conclues avec la Tchécoslovaquie et le Mexique, ces redevances doivent être imposables dans l'État contractant d'où elles proviennent pour ne pas être assujetties à des retenues à la source.

Ces conventions fiscales traitent également des gains en capital. Le traitement réservé aux gains en capital illustre la position que le Canada a toujours adoptée à ce sujet. En effet, l'État d'où proviennent les gains en capital peut imposer les gains provenant de l'aliénation de biens immobiliers, de l'actif d'entreprises et d'actions de sociétés immobilières.

Deuxièmement, il y a la non-discrimination. Ces conventions interdisent la discrimination fondée sur la nationalité, assurant ainsi aux citoyens d'un pays un traitement égal à celui dont jouissent les citoyens de l'autre pays dans les mêmes circonstances. Toutefois, cela n'empêche pas un pays d'offrir des encouragements fiscaux—par exemple une déduction accordée aux petites entreprises—à ses propres résidents, sans les offrir aux autres.

Troisièmement, il y a les pensions. Le Canada a gardé son droit d'imposer les pensions versées aux résidents de la Tchécoslovaquie, de la Finlande et du Mexique. Dans le cas de la Tchécoslovaquie et du Mexique, l'impôt applicable aux paiements périodiques d'une pension et aux rentes que reçoivent les résidents de l'autre État ne peut pas excéder 15 p. 100. Dans le cas de la Finlande, l'impôt applicable aux paiements périodiques d'une pension ne peut pas excéder 20 p. 100. Enfin, en vertu des ces trois conventions, les pensions aux anciens combattants sont généralement exemptes d'impôt.

Quatrièmement, il y a l'élimination de la double imposition. Les conventions prévoient que, au Canada, la double imposition du revenu de source étrangère des résidents canadiens est éliminée au moyen d'un crédit pour impôt étranger, selon les conditions prévues dans la loi canadienne. De plus, les dividendes que reçoit une société résidente au Canada et qui proviennent du surplus exonéré d'une société étrangère affiliée résidant dans l'autre pays sont exemptes d'impôt au Canada. Réciproquement, la double imposition est éliminée dans l'autre pays conformément à une méthode reconnue par ce pays.

Pour ce qui est de la convention sur l'échange de renseignements avec le Mexique, elle a été signée avant la signature de la convention globale sur la double imposition dont je viens de parler. Elle se limite à l'échange de renseignements fiscaux entre le Canada et le Mexique et servira de complément aux dispositions sur l'échange de renseignements contenues dans la convention globale.

La convention sur l'échange de renseignements aidera les autorités à prévenir l'évasion fiscale. Elle permet trois genres d'échange de renseignements: (1) les renseignements qui seront envoyés à l'autre État régulièrement et automatiquement; (2) les renseignements qui seront envoyés à l'autre État de façon spontanée lorsqu'ils viennent à l'attention de l'État qui les envoie; (3) les renseignements qui seront envoyés à la demande expresse de l'autre État.

La convention contient un certain nombre de mesures de sécurité visant à garantir que les renseignements ne seront fournis qu'à des fins fiscales et seulement si la transmission de ces renseignements n'enfreint aucune loi, n'entraîne la divulgation d'aucun secret commercial et n'oblige pas l'État à prendre des mesures qui diffèrent de ses pratiques administratives habituelles.

En conclusion, madame la Présidente, ces trois conventions fiscales entre le Canada et ces pays offrent des solutions équitables à divers problèmes reliés à la double imposition. La convention sur l'échange de renseignements avec le Mexique représente un complément à la convention fiscale globale avec ce pays. Les trois pays espèrent que ces conventions bilatérales entreront en vigueur le plus tôt possible, et c'est pourquoi je demande à la Chambre d'accueillir favorablement cette mesure.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je veux participer à ce débat sur le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis Mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale.

Avec un tel titre, on peut comprendre que ce projet de loi soit difficile à lire et à comprendre. En lisant les quatre conventions qui sont des annexes à ce projet de loi, c'est un exercice difficile pour un député de cette Chambre.

[*Traduction*]

C'est un exercice de lecture extrêmement compliqué, même pour moi qui suis avocat.

Quoi qu'il en soit, j'estime que le but de ce projet de loi, c'est-à-dire éviter la double imposition et prévenir les évasions fiscales entre les pays signataires des diverses conventions, est tout à fait valable. Comme l'a expliqué le secrétaire parlementaire, 50 conventions de ce genre sont actuellement en vigueur; le projet de loi dont nous sommes saisis permettra l'établissement de trois autres conventions visant ces deux objectifs et la conclusion, avec le Mexique, d'une autre convention permettant l'échange de renseignements.

• (1020)

Madame la Présidente, lorsque je pratiquais le droit régulièrement, il m'est arrivé de devoir examiner ces conventions et leur application au regard de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. Si je ne m'abuse, le secrétaire parlementaire a signalé que ces conventions ont préséance sur la Loi de l'impôt sur le revenu; une disposition du projet de loi dont nous sommes saisis le garantit. Autrement dit, s'il y a incompatibilité entre la Loi de l'impôt sur le revenu et la convention, c'est la convention qui l'emporte.

Évidemment, la convention que nous avons signée avec les États-Unis est la plus importante, et c'est celle sur laquelle les fiscalistes canadiens doivent se pencher le plus souvent. J'avoue que je ne suis pas un fiscaliste et que c'est toujours plus ou moins une énigme pour moi lorsque je dois lire la convention avec les États-Unis et

essayer de déterminer de quelle manière et sur quelles dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu elle a préséance. Habituellement, je finis par suivre les conseils du ministère du Revenu national. J'espère seulement que ses employés m'ont toujours donné de bons conseils, car après tout, ce sont eux qui interprètent la loi pour leurs propres besoins, qui l'étudient régulièrement et qui sont censés savoir comment elle s'applique.

Un de mes associés, M. David Bonham, est spécialiste de la question et peut citer les autorités concernant le traité fiscal canado-américain. Personnellement, je n'ai jamais été à l'aise avec le libellé compliqué de ce traité et je le suis encore moins avec celui de la Loi de l'impôt sur le revenu, cette dernière étant encore plus difficile à saisir, comme peuvent en témoigner la plupart de ceux qui ont eu à la consulter.

J'estime que, pour étudier ce projet de loi, la meilleure solution consiste à le renvoyer à un comité législatif afin de lui faire subir l'examen détaillé qui s'impose si nous voulons que le libellé soit tel que les traités puissent entrer pleinement en vigueur. Nous devons aussi nous assurer que ces traités sont conformes aux pratiques passées.

La documentation qui nous a été remise pour faciliter l'étude du projet dit que les traités suivent de manière générale le modèle des conventions sur la double imposition établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le comité devra s'assurer que c'est bien le cas.

Je remarque également que les traités ont été signés par le ministre du Revenu national, le ministre des Finances et le ministre des Pêches. Je présume que ces signatures ont été apposées à des époques différentes, lorsque ces ministres détenaient divers autres portefeuilles. J'imagine que les ministres ont passé beaucoup de temps à négocier ces importants traités et ont veillé à ce que leur libellé soit entièrement satisfaisant pour le Canada. S'ils avaient passé un peu plus de temps au Canada, nous ne serions peut-être pas dans le pétrin aujourd'hui, mais peu importe, car je suis sûr que le secrétaire parlementaire leur dira un mot à ce propos et les encouragera à consacrer leurs efforts au redressement de notre économie au lieu de s'occuper de traités comme ceux-là, si utiles qu'ils soient.

En dernière analyse, ce sont les contribuables qui devraient profiter de ces arrangements, surtout ceux qui ont des biens à l'étranger et y sont assujettis à l'impôt, car ils échapperont à la double imposition sur leurs revenus tirés de ces biens. Ces traités sont également utiles au gouvernement canadien pour s'assurer que les contribuables paient des impôts sur leurs revenus d'origine étrangère alors qu'ils peuvent souhaiter éviter d'en payer pour diverses raisons.

Nous avons donc tous des avantages à retirer de ces traités. Le comité s'en assurera. C'est avec plaisir que nous appuyons le projet de loi et que nous en faciliterons l'adoption rapide pour qu'il subisse l'examen détaillé qui s'impose. Je suis sûr qu'il sera fait rapport du projet à la Chambre et que l'étape de la troisième lecture sera franchie en temps utile.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, il arrive très souvent que les projets de loi qui portent sur des conventions fiscales conclues entre le Canada et d'autres pays soient examinés brièvement à la Chambre puis confiés à un comité avant d'être présentés de nouveau à la Chambre et adoptés. Il est normal qu'il en soit ainsi parce que, d'une façon générale, ces mesures législatives ne sont pas contestées par les partis. Une procédure normalisée qui existe entre certains pays et qui, nous l'espérons, existera un jour entre le Canada et les autres pays, prévoit que ce genre d'entente peut être conclue puis confirmée dans une mesure législative. Le cas qui nous occupe est spécial. Je ne dis pas que nous allons nous opposer d'une manière systématique. Nous souhaitons nous aussi que ce projet de loi soit rapidement confié à un comité qui l'examinera puis le présentera de nouveau à la Chambre. Nous n'avons pas l'intention de voter contre le projet de loi, mais nous voulons profiter de l'occasion pour discuter des relations entre le Canada et l'un des pays visés par cette mesure législative. Je parle évidemment du Mexique.

Le projet de loi prévoit l'échange d'information fiscale entre le Canada et le Mexique. Je suis certain que le gouvernement fera valoir que cette mesure vise simplement à obtenir les renseignements nécessaires pour rédiger la réglementation pertinente.

Nous croyons toutefois que cet échange d'information entre le Canada et le Mexique pourrait aussi être lié dans une certaine mesure à l'accord nord-américain de libre-échange que le gouvernement aimerait conclure avec les États-Unis et le Mexique. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas eu un échange d'information suffisant ici à la Chambre au sujet des relations entre le Canada et le Mexique, indépendamment de ce qui se passe entre les deux pays.

Cette semaine, le député de Esquimalt—Juan de Fuca a demandé au ministre d'État aux petites entreprises ou, en fait, au ministre du Commerce extérieur, de déposer à la Chambre des documents qui, semble-t-il, ont été

remis aux politiciens mexicains relativement aux négociations qui se déroulent actuellement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Nous n'avons pu obtenir ces documents. Depuis, nous avons obtenu d'autres preuves portant que ces soi-disant projets de traité existent effectivement et que les sénateurs mexicains ont pu en prendre connaissance. Pourtant, les députés de la Chambre des communes du Canada, qui représentent les intérêts de l'autre partie, ne savent toujours pas ce qui se passe. Nous ne pouvons voir ces ententes. Nous n'avons aucune idée de ce qu'elles renferment. On ne peut que spéculer quant à leur contenu.

Je suis convaincu que le député de Esquimalt—Juan de Fuca, qui est présent à la Chambre, en aura plus à dire au sujet de ces documents, de la façon dont nous avons appris leur existence et de la raison pour laquelle le gouvernement refuse jusqu'à maintenant d'informer les députés du Parlement canadien de ce que leurs homologues mexicains savent déjà au sujet des négociations qui se déroulent entre les deux pays.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Je sais que mon collègue manifeste un intérêt sincère et profond pour les négociations sur le libre-échange en Amérique du Nord et pour les négociations commerciales entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. J'espère que nous aurons l'occasion de débattre de ces questions à la Chambre. Néanmoins, je ferai respectueusement remarquer que ce dossier n'est pas à l'ordre du jour. Le débat d'aujourd'hui porte sur un traité fiscal semblable aux 50 autres qui existent déjà et dont aucun n'a abouti à la conclusion d'un accord de libre-échange.

Les négociations sur le libre-échange entre le Canada et le Mexique ou un autre pays n'ont donc rien à voir avec le débat d'aujourd'hui.

Mme le vice-président: S'il est une question difficile à trancher pour la présidence, c'est bien quand la Chambre lui demande de se prononcer sur la pertinence d'une intervention. Je comprends le sens des propos du député. J'ai lu le projet de loi et j'ai prêté une oreille attentive au député de Winnipeg Transcona. Jusqu'à présent, il y a un lien entre le projet de loi dont nous sommes saisis et ce que dit le député.

• (1030)

Je vais continuer d'écouter attentivement. Je suis d'accord avec le député pour dire que le débat ne doit pas porter sur les avantages et les inconvénients d'un accord commercial nord-américain. Je puis comprendre cependant que le député y fasse allusion en lisant le projet de loi.

Je vais m'assurer que tous les députés qui prendront la parole à ce sujet vont choisir soigneusement leurs mots en parlant du projet de loi dont la Chambre est saisie. Je ne voudrais pas devoir intervenir toutes les dix minutes pendant le débat sur ce projet de loi. Soyons sérieux, tenons-nous en au sujet et engageons le débat.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je vais certainement essayer de m'en tenir au débat, mais il est évident, comme vous l'avez dit vous-même, que sur le chapitre des relations canado-mexicaines, rien ne pourrait être plus pertinent que l'important fait nouveau qui est sur le point de se produire.

Le gouvernement voudrait que nous laissions passer en douce ce projet de loi qui prévoit une étape dans l'établissement des nouvelles relations avec le Mexique, laquelle étape n'aura peut-être rien à voir avec l'étape suivante. Il ne s'agit, cette fois-ci, je le répète, que d'échanges d'informations. Nous n'avons rien contre le fait que le Canada et le Mexique échangent des informations d'ordre fiscal. Or, on se demande pourquoi il n'y a pas ici même des échanges de renseignements entre le gouvernement et l'opposition au sujet de l'autre aspect des relations canado-mexicaines qui a trait, bien sûr, aux négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain.

Il est question ici de la forme et non du fond. Je pourrais continuer encore longtemps, mais par respect pour le Règlement de la Chambre, je n'insisterai pas sur le fond de la question et sur l'opportunité de l'accord de libre-échange nord-américain. J'estime personnellement que ce sera un désastre, mais je n'insisterai pas parce que je veux m'en tenir au processus et à ce qui se trame actuellement entre le Canada et le Mexique, à ce qu'on tente de cacher aux députés canadiens alors qu'on sait, grâce à des informations que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a obtenues, que les sénateurs mexicains ont accès à ce genre de renseignements.

Le gouvernement avait pourtant une occasion en or de nous faire part d'autres aspects des relations canado-mexicaines. Il ne l'a pas fait.

Je remarque que mes collègues libéraux, à ma droite, n'ont pas profité de l'occasion. Ça ne me surprend pas qu'ils ne veuillent pas parler de l'accord de libre-échange nord-américain parce qu'ils n'arriveraient pas à s'entendre pour dire qu'il s'agit d'une affaire de forme ou de fond. Le fait est qu'ils sont en faveur de cet accord. Leur représentant au comité chargé d'étudier la question a rédigé son propre rapport minoritaire parce qu'il ne pouvait se résigner à adopter le même point de vue que les néo-démocrates.

Quand les Canadiens prendront connaissance de ce qui a été dit depuis quelque temps et de ce qui sera dit là-dessus, ils sauront que la seule opposition véritable et honnête à l'accord de libre-échange nord-américain viendra du NPD.

Ce n'est pas principalement ce que je voulais dire aujourd'hui. Je ne voulais pas parler uniquement des libéraux parce que vous pourriez me rappeler à l'ordre en ce qui concerne la pertinence de mes propos, madame la Présidente.

Une voix: Et ils ne constituent pas un sujet pertinent.

M. Blaikie: Et les libéraux ne constituent pas un sujet pertinent. Je comprendrais que vous me rappeliez à l'ordre puisque je parle de gens qui ne constituent pas un sujet pertinent. J'ose espérer qu'un député ministériel va profiter de l'occasion qui est offerte ici. On pose des questions là-dessus à la Chambre et, en fait, on reviendra peut-être à la charge. Prenez la parole! C'est le temps de le faire. Nous tenons ici un débat sur les relations canado-mexicaines. Quelqu'un du gouvernement, soit le ministre du Commerce extérieur ou le ministre d'État chargé des Petites entreprises ou encore quiconque est au courant de ce qui se passe, devrait saisir la présente occasion pour informer le Parlement canadien de la situation et pour dire à la Chambre ce que les hommes politiques mexicains savent déjà.

Ou a-t-on quelque chose à cacher? À en juger par les documents que Southam a obtenus en invoquant la Loi sur l'accès à l'information et par d'autres documents de travail mis au point par le gouvernement, le Canada a beaucoup à perdre en concluant le traité prévu, pour ainsi dire, avec le Mexique.

Je suis persuadé que, lorsque ce projet de loi sera renvoyé à un comité, il y recevra le même traitement que les autres projets de loi de ce genre. Toutefois, pourquoi le gouvernement ne profite-t-il pas du fait que la Chambre est maintenant saisie de la question pour nous dire où en sont au juste les négociations entre le Canada et le Mexique? Pourquoi les libéraux n'en profitent-ils pas pour exposer aux Canadiens leur position sur l'accord de libre-échange nord-américain, eux qui ont combattu à mort, en 1988, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais qui semblent être soudainement pris de stupeur à l'égard de l'accord de libre-échange nord-américain, qui est encore bien pire?

Pour terminer, je répéterai peut-être ce que j'ai dit l'autre jour à la Chambre. On est en train de saigner notre pays à blanc avec la TPS et l'Accord de libre-échange. Et, en établissant de nouvelles relations avec le Mexique, le gouvernement ne va pas appliquer le garrot nécessaire, mais nous trancher la gorge, nous achever et en finir à tous points de vue avec le Canada que nous connaissons.

Je crois que nous avons élargi le débat sur cette question en profitant de l'occasion que nous fournit ce projet de loi pour demander au gouvernement et aux libéraux, qui font partie du problème, d'exposer leur position en la matière.

M. McCreath: Madame la Présidente, je respecte évidemment votre décision sur mon rappel au Règlement. Je ne suis pas tellement surpris que mes amis d'en face souhaitent profiter du fait qu'on ait prononcé le mot Mexique pour s'engager dans des discussions qui débordent peut-être un peu le cadre de ce projet de loi.

Je sais que ce n'est pas du tout dans l'intention de mon collègue d'induire la Chambre en erreur. Je veux donc corriger une impression qu'il pourrait avoir donnée à certains députés, en laissant entendre que la convention sur l'échange de renseignements pourrait avoir quoi que ce soit en commun avec d'autres négociations éventuellement en cours entre le Canada et le Mexique. En fait, des dispositions de ce genre sur les échanges de renseignements sont assez courantes dans le cadre d'une convention fiscale. Dans le cas qui nous occupe, cela ne vise qu'à aider Revenu Canada à régler les cas d'évasion fiscale.

Pour ce qui est des négociations avec le Mexique, les Mexicains ont été réticents à signer des conventions fiscales avec qui que ce soit. En fait, la convention avec le Mexique dont il est question dans ce projet de loi est le résultat de 15 ans de négociations. Après 13 ans, les Mexicains ont d'abord accepté de signer une convention sur l'échange de renseignements en vue de démasquer les fraudeurs du fisc. Ils se sont maintenant rangés à l'idée de signer une convention fiscale normale, ce qui fut fait.

Je tiens à assurer à mon collègue que la convention fiscale, y compris la convention sur l'échange de renseignements, n'est pas différente en substance des 50 autres que le Canada a signées avec des pays du monde entier.

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député tient à m'assurer, et je le crois sur parole, que c'est ainsi qu'il envisage la situation. Ne serait-il pas beaucoup plus facile pour nous tous de croire ce qu'il nous dit si nous en savions davantage au sujet des négociations réelles qui ont lieu entre le Canada et le Mexique? À mon avis, nous ne ferions pas notre travail si nous n'étions pas au moins un peu méfiants, étant donné qu'on semble nous cacher systématiquement ce qui se passe réellement.

Le gouvernement aurait donc avantage à saisir l'occasion que nous lui avons offerte ce matin et à prolonger un peu ce débat, afin de nous brosser un tableau plus complet et plus détaillé de ce qui se passe réellement dans les négociations entre le Canada et le Mexique. Ce faisant, il renforcerait l'opinion que le député vient d'exprimer.

• (1040)

Nous attendrons de voir s'il saisira cette occasion, car j'estime que nous avons de bonnes raisons d'être préoccupés. À l'époque où il était ministre des Finances, j'ai posé de nombreuses questions au ministre du Commerce extérieur, à la Chambre, au sujet des impôts que comporte ce traité. À maintes reprises, il a réfuté mes nombreuses propositions de solutions de rechange réelles à la TPS, en disant que nous devions maintenir ce qu'il appelle la compétitivité en matière fiscale.

Je crains que, dans un échange de renseignements en matière fiscale avec le Mexique, le ministre du Commerce extérieur ne se mette en tête que nous voulons être fiscalement concurrentiels avec le Mexique car, de toute évidence, cette notion de compétitivité est insidieuse. Elle laisse entendre que, dans notre politique fiscale et sociale et dans bien d'autres domaines, nous devons d'une façon ou d'une autre devenir semblables aux pays avec lesquels nous effectuons des échanges. C'est une des vives préoccupations qu'ont ceux d'entre nous qui critiquent l'Accord de libre-échange canado-américain et, maintenant, l'accord de libre-échange nord-américain.

Ces questions sont liées entre elles, que le député le veuille ou non. Je conviens qu'il serait beaucoup moins compliqué si nous pouvions tous dire simplement que le projet de loi S-2 n'a vraiment rien à voir avec cela.

La compétitivité en matière fiscale, l'échange de renseignements et le fait que les politiciens mexicains possèdent beaucoup plus de renseignements que nous au sujet de diverses questions qui concernent les relations canado-mexicaines constituent des problèmes réels. Le gouvernement devrait saisir l'occasion de les examiner.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, lorsque le député néo-démocrate a entrepris son débat, j'ai réellement cru qu'il était sincère lorsqu'il a essayé de nous dire que nous avions des raisons de nous inquiéter des avantages fiscaux cachés dans les traités internationaux.

Mon collègue de Terre-Neuve nous en a donné un merveilleux exemple hier, alors que le contribuable canadien a perdu près de 1 milliard de dollars à cause d'une échappatoire qui remonte à 1971. Cependant, il s'est écarté ensuite du sujet et il a déclaré que seul le NPD s'inquiétait du bien-être des gens et souhaitait plus particulièrement leur redonner de l'emploi.

Je tiens à lui dire qu'en Ontario, au cours de la dernière année, les députés néo-démocrates ont saboté systématiquement les efforts du Canada pour obtenir les Jeux olympiques qui auraient créé des milliers et des milliers d'emplois dans le Grand Toronto, sans parler des débouchés sur le plan touristique.

Au cours de la dernière année, les investissements étrangers en Ontario ont baissé de 50 p. 100 et ainsi, lorsqu'il commence à se lancer dans des attaques méprisables dans cette enceinte contre le gouvernement ou le Parti libéral, il devrait examiner son propre type de processus créatif et les torts que les néo-démocrates causent à l'Ontario.

En un an, ils ont réussi à doubler le nombre d'assistés sociaux à Toronto qui était à une époque le principal moteur économique du pays. Dans le Grand Toronto, il y a, à l'heure actuelle, plus de 350 000 chômeurs.

Je n'ai absolument rien contre, si le député souhaite vraiment aborder le fond de ce projet de loi et dire que des traités de ce genre avec des pays comme le Mexique risquent de transformer l'Ontario, sans parler du Canada, en un autre Mexique; c'est ce qu'il ferait s'il était vraiment sincère. Cependant, ses actions et celles de son parti en Ontario prouvent tout à fait le contraire.

Au sujet de la pertinence, il a essayé de lier tout ceci à la création d'emplois alors qu'il devrait déployer la même passion et la même énergie pour s'adresser au premier ministre néo-démocrate de l'Ontario et lui donner une idée de la façon dont nous pouvons nous rebâtir une image propre à attirer des investissements étrangers et à nous permettre d'obtenir des commandes pour nos usines et de donner ainsi de l'emploi aux gens.

Hier, lorsque la chef du Nouveau Parti démocratique est intervenue, elle a déclaré que les 30 milliards de dollars consacrés à l'assistance sociale et à l'assurance-chômage devraient servir à des fins productives; j'étais tout à fait d'accord avec elle. Elle était constructive. Cependant, je pense que le député de Winnipeg devrait adopter une attitude semblable.

M. Blaikie: Madame la Présidente, nous avons déjà discuté de la question de pertinence, mais le député dépasse vraiment les bornes en essayant de lier les Olympiques au débat dont nous sommes saisis aujourd'hui. Or, cela ne me surprend guère, étant donné la personne en cause. On sait bien que, lorsqu'un libéral vante les mérites de la sincérité, c'est un peu comme se faire faire la leçon par un putois sur les bienfaits des désodorisants.

Le député s'est bien gardé, madame la Présidente, de saisir l'occasion que j'ai offerte au gouvernement et au Parti libéral de discuter de la position du Parti libéral concernant l'accord de libre-échange nord-américain, qui était le sujet de mon interventiom. Son silence en disait long. D'ailleurs, le silence du Parti libéral en ce qui a trait à cet accord est très éloquent pour les Canadiens, qui veulent savoir à qui se fier aux prochaines élections pour vraiment faire valoir leur opposition à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et à l'accord de libre-échange nord-américain. Le silence du député de Broadview—Greenwood indique clairement à ces Canadiens sur qui ils peuvent réellement se fier à cet égard. Il vient de dévoiler la position de son parti en révélant qu'il n'en avait adopté aucune.

M. Mills: Le député parle d'hypocrisie à la Chambre. Le Président sait bien que j'ai combattu l'Accord de libre-échange. Cet accord faisait d'ailleurs le sujet de mon premier discours à la Chambre. Vous venez de mentionner le député de Broadview—Greenwood. Ma position à l'égard de l'Accord de libre-échange est sans équivoque. J'y suis opposé, mon chef a déclaré qu'il le déchirerait. Que voulez-vous de plus?

Une voix: Quelle est la position du Parti libéral?

Mme le vice-président: Il reste à peine 45 secondes de la période réservée aux questions et aux observations. Si le député de Lethbridge veut les utiliser. . . ou serait-ce plutôt pour un débat?

M. Blaine Thacker (Lethbridge): Je voulais simplement faire une observation. Il y a un certain temps que je ne me suis pas présenté à la Chambre, mais je regrette de constater la querelle d'amoureux là-bas.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le NPD me surprend. Il n'a pas parlé du tout de notre régime fiscal tel qu'il s'applique à la grande entreprise, et de la justice ou de l'injustice de ce régime, alors que c'est justement le sujet du projet de loi.

Lorsqu'on regarde cette mesure législative, on se rend compte de son importance. Elle est tellement importante qu'elle devrait peut-être être le principal sujet de débat à la Chambre des communes. Nous venons de créer la TPS; nous venons d'augmenter les taxes et les impôts; nous venons de dire aux Canadiens qu'ils doivent se serrer la ceinture, mais nous continuons d'avoir, dans notre Loi de l'impôt sur le revenu, dans nos politiques fiscales et dans nos conventions au sujet de l'impôt sur le revenu, des dispositions de radiation qui permettent aujourd'hui à Gulf Canada de se retirer du projet Hibernia, sur la côte est du Canada, après avoir dépensé 370 millions prélevés sur l'entente, sans avoir à rendre quoi que ce soit directement. . .

M. McCreath: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Est-ce que le député pourrait nous dire si ses remarques s'appliquent à la convention avec la Finlande, la Tchécoslovaquie ou le Mexique?

Mme le vice-président: Si le député veut bien être patient, je suis sûre que nous allons y arriver.

M. Baker: Je peux dire au député que mes remarques sont relatives à la convention avec la Sibérie où Gulf va dépenser son argent.

Une voix: L'argent du contribuable.

• (1050)

M. Baker: Je voudrais parler ici de la convention fiscale conclue avec la Birmanie, où Petro-Canada a l'intention d'investir. Je voudrais faire remarquer que ces deux compagnies viennent tout juste de mettre fin à leurs activités au Canada et qu'elles ont annoncé des mises à pied, au profit de qui, de quoi? Pour investir dans la mise en valeur des ressources pétrolières en Birmanie et en Sibérie.

Selon ces conventions et notre Loi de l'impôt sur le revenu, ces sociétés pourront déduire de leur revenu imposable chaque cent qu'elles auront investi dans ces pays. Chaque cent. Si seulement les Canadiens avaient cette possibilité! Rendez-vous compte: toute société canadienne qui investit en Birmanie pour la mise en valeur des ressources pétrolières peut déduire de son revenu imposable chaque cent qu'elle a investi.

C'est ainsi que ça fonctionne. On retrouve, sur la déclaration de revenus d'une société pétrolière, des déductions à divers titres. Il y a des déductions pour la mise en valeur des ressources pétrolières, gazières et minières au Canada. Des déductions sont prévues pour l'exploration faite au Canada et, comme nous pouvons le constater dans la nouvelle convention, pour les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger.

C'est ainsi que ça fonctionne. Une société peut déduire de son revenu imposable au Canada 10 p. 100 du montant qu'elle a investi dans un pays étranger ou des bénéfices qu'elle a réalisés dans ce pays à l'égard de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières, jusqu'à ce qu'elle ait récupéré la totalité de son investissement. Bien sûr, cela vaut également pour le Canada. La société Gulf, qui s'est retirée du mégaprojet Hibernia et qui, même si elle ne participe plus à ce projet, est encore tenue d'y contribuer financièrement pendant 243 jours, pourra récupérer les 370 millions de dollars qu'elle aura investis parce qu'elle peut déduire de son revenu imposable la totalité de son investissement, que celui-ci ait été fait au Canada ou à l'étranger.

J'ai examiné ce projet de loi aujourd'hui. L'honorable secrétaire parlementaire s'est levé à la Chambre et a déclaré que c'était tout du pareil au même. Eh bien non, ce n'est pas pareil. Les quelque 150 autres accords fiscaux qu'il a mentionnés ne sont pas tous identiques. Cette entente avec la Finlande, dont il vient juste de s'enquérir, comporte un article disant: «le terme revenus désigne les bénéfices [. . .] après en avoir déduit cinq cent mille dollars canadiens (500 000 $)». Madame la Présidente, savez-vous à quoi cela correspond? Il s'agit d'une déduction pour gains en capital. Vous vous souviendrez qu'elle a été introduite il y a quelques années. Voilà qu'on la mentionne dans ce projet de loi à l'égard des profits et des gains. Alors que la politique actuelle du gouvernement canadien veut que la limite soit établie à 100 000 $, elle sera portée à 500 000 $, si l'on investit en Finlande.

Cette disposition ne fait pas partie de l'accord avec la Tchécoslovaquie ou le Mexique. L'honorable secrétaire parlementaire a dit qu'il suffisait de les parcourir rapidement avant de les adopter en bloc car ils sont identiques. Eh bien, ils ne sont pas du tout identiques; je vais vous dire ce qui est identique.

Le raisonnement est le suivant: le service de l'impôt et les experts de Revenu Canada Impôt vous le confirmeront. Ils me l'ont répété 100 fois car j'argumentais. Les experts disent que si vous ne permettez pas à une compagnie de déduire toutes ses dépenses d'outre-mer, elle se retirera du Canada pour aller s'installer en pays étranger. C'est alors ce pays étranger qui prélèvera un impôt sur les profits de la compagnie et non le gouvernement canadien.

Il suffit d'examiner une de ces conventions pour y trouver une information très intéressante. Laquelle? La description du pays qui perçoit les impôts de la compagnie. Une entreprise versera-t-elle des impôts ici si elle investit en Sibérie comme Gulf Canada le fait? Versera-t-elle des impôts sur ses profits au gouvernement canadien si elle investit en Birmanie comme Petro-Canada le fait après avoir fermé 1 000 stations-service récemment?

Madame la Présidente, il est assez difficile de contourner la Loi de l'impôt sur le revenu et le ministère chargé de son application. La loi est assez précise sur ce point, et je tiens à le faire remarquer parce que cela réfute l'argument utilisé par Revenu Canada. Cela réfute l'argument du gouvernement du Canada selon lequel il faut accorder une déduction fiscale de 100 p. 100 sur-le-champ si l'on investit à l'étranger.

Cela veut dire que l'impôt s'applique en fonction de l'État contractant. En d'autres termes, si une société canadienne investit en Sibérie, ce pays serait considéré comme l'État contractant. Le projet de loi dit: «En raison de son domicile, de sa résidence ou de son siège de direction.» On dit ensuite que si la personne a une résidence dans les deux pays, le critère à retenir serait «l'État où elle dispose d'un foyer d'habitation permanent».

Supposons qu'on dispose d'un foyer d'habitation permanent dans les deux pays, le projet de loi dit alors que c'est l'État avec lequel on a des liens personnels et économiques, quel que soit cet endroit, c'est-à-dire, d'après la loi, là où se trouve le centre des intérêts vitaux.

Supposons qu'on prouve qu'on a des liens personnels et économiques avec ces deux pays. La question est de savoir alors de quelle nationalité on est. Mettons qu'on a une double nationalité, il faut en venir alors à des négociations entre États.

Article 31 du Règlement

En d'autres termes, l'argument disant qu'un particulier, une société ou une entreprise peut simplement ouvrir un bureau en Sibérie ou en Birmanie après s'être retiré du projet Hibernia au large de Terre-Neuve et payer des impôts à l'un ou l'autre de ces pays est d'une complète absurdité.

C'est un argument avancé par ceux qui disent et qui croient que certains ne devraient pas payer d'impôt. Si vous êtes assez puissant, riche et influent pour exercer des pressions et mettre les gros bonnets de votre côté, alors vous ne devriez pas payer d'impôt.

Voilà le système que préconise ce projet de loi. Vous avez noté combien d'impôt on payait sur les dividendes? Vous savez combien? Pas plus de 10 p. 100.

Si je ne me trompe, madame la Présidente, vous vous préparez à me couper la parole.

Mme le vice-président: Il va falloir que je le fasse malheureusement. Le député pourra utiliser le temps qui lui reste après la période des questions.

[*Français*]

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[*Traduction*]

LE SRI LANKA

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, le 26 janvier dernier, j'arrivais dans la ville de Batticaloa, dans la province orientale du Sri Lanka où j'étais accueilli par un vieil homme qui m'a présenté une lettre proprement dactylographiée en anglais sur du vieux papier. Dans cette lettre, il me demandait de l'aider à retrouver son fils, disparu 18 mois plus tôt.

Je suis allé au Sri Lanka pour une enquête sur les droits de la personne avec un groupe de Canadiens réputés dont mes collègues de Nepean et de Burnaby—Kingsway.

Je ne croyais guère que la lettre de ce vieil homme serait la première de 261 lettres présentées ainsi par des gens dont le fils, la fille ou le conjoint était disparu.

À Batticaloa, le Comité de la paix a ouvert des dossiers sur 3 418 disparitions du genre depuis juin 1990.

Nous avons conclu qu'une très grave tragédie est en train de se produire au Sri Lanka, et il faut dire franchement qu'il faut en imputer également la responsabilité au gouvernement et aux insurgés du TLET.

Seule l'intervention d'une tierce partie pourrait mettre fin à la tuerie et permettrait d'espérer un règlement négocié. J'exhorte le gouvernement du Canada à faire preuve de leadership par l'intermédiaire des Nations Unies, du Commonwealth ou, mieux encore. . .

Mme le vice-président: La députée de Nepean.

* * *

LE SRI LANKA

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, le Sri Lanka, cette île magnifique au potentiel énorme, est déchiré par un conflit ethnique qui oppose l'État et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul.

Les droits de la personne sont bafoués par les deux côtés; kidnappings, massacres, enlèvements contre rançon, déplacement forcé des populations musulmanes et détention arbitraire sont monnaies courantes.

Le pays tout entier est sous l'emprise de la méfiance, de la peur et de la répression. Les médias sont contrôlés pas l'État. Deux cent cinquante mille personnes vivent dans des camps de réfugiés. Pas un seul jeune Tamoul n'est à l'abri des persécutions. Les femmes et les enfants sont privés des ressources alimentaires et médicales les plus élémentaires.

Le Canada doit montrer la voie aux Nations Unies et imposer un embargo total sur toutes les exportations d'armes au Sri Lanka et exhorter la communauté internationale à faire de même.

Par l'entremise de la communauté internationale, le Canada devrait exercer des pressions sur le gouvernement sri-lankais et sur le mouvement TLET en vue de la signature immédiate d'un accord de cessez-le-feu. Le Canada devrait suspendre la partie de son aide au développement destinée aux projets du gouvernement sri-lankais et allouer ces fonds à d'autres programmes au Sri Lanka.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, j'aimerais aujourd'hui attirer l'attention de la Chambre sur le fait que nous sommes maintenant à la veille des cérémonies d'ouverture des XVI^e^ Jeux olympiques à Albertville, en France, et que 145 Canadiens et Canadiennes sont impatients de participer aux compétitions sous les regards attentifs du monde entier.

Je profite de cette occasion pour demander à mes honorables collègues de rendre hommage aujourd'hui aux femmes et aux hommes de ce merveilleux pays qui se sont entraînés et ont sacrifié si généreusement leur temps et leurs loisirs dans le but de représenter le Canada avec beaucoup de distinction et une détermination inébranlable à l'occasion de ces jeux.

Comme le disait M. Pierre de Coubertin, le fondateur des Jeux olympiques modernes, en 1936, l'important aux Jeux olympiques, ce n'est pas tant de gagner, mais surtout de participer.

Transmettons à nos athlètes nos meilleurs voeux de succès en France et faisons-leur savoir que nous attendons leur retour avec impatience pour honorer leur participation aux Jeux olympiques.

Bonne chance à tous nos athlètes!

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, les XVI^e^ Olympiades d'hiver vont commencer demain à Albertville, en France. Du 8 au 23 février, des athlètes du monde entier vont se disputer les médailles d'or dans l'esprit sportif et d'amitié universelle qui symbolise les jeux olympiques.

[*Français*]

Madame la Présidente, notre pays sera représenté par environ 240 Canadiens et Canadiennes, l'élite parmi nos athlètes, nos entraîneurs et notre personnel d'encadrement administratif. Nos athlètes ont travaillé très fort dans leurs disciplines respectives afin de se mériter une place au sein de l'équipe olympique canadienne. Ils ont certainement droit à notre admiration et à notre respect pour leur talent et leur dévouement au sport amateur.

Madame la Présidente, je sais que tous les députés de cette Chambre se joignent à moi pour souhaiter à nos athlètes le meilleur succès possible. Puissent-ils obtenir pour le Canada la plus belle performance de son histoire à des Jeux olympiques d'hiver.

Bonne chance à nos athlètes!

* * *

[*Traduction*]

LE SRI LANKA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je me joins à mes collègues de South Shore et de Nepean pour exhorter le gouvernement du Canada à donner l'exemple en aidant à mettre un terme à la tragédie qui se joue au Sri Lanka.

Il y a eu littéralement des dizaines de milliers de morts, de disparus et de personnes qui ont été torturées ou assassinées.

La délégation des droits de l'homme, dirigée par la très éminente M^me^ Lois Wilson, a fait un certain nombre de recommandations au gouvernement du Canada et à la collectivité internationale.

Je ferais remarquer qu'aujourd'hui se tient à Paris le consortium des donateurs pour le Sri Lanka. J'espère que le Canada donnera l'exemple en faisant en sorte qu'il y ait un lien direct entre l'aide au développement et autre soutien financier et l'établissement d'un calendrier clair pour que le gouvernement du Sri Lanka améliore la situation des droits de la personne ainsi que la mise en place de mécanismes permettant aux donateurs de surveiller le respect des droits de la personne au Sri lanka. Il faut mettre un terme au cycle de la violence. Il faut condamner toutes les morts. Il faut permettre à Jaffna et au Nord de recevoir la nourriture, les médicaments et le combustible dont ils ont terriblement besoin et qu'ils. . .

Mme le vice-président: La parole est au député de Don Valley-Est.

* * *

LA PROMOTION DE L'ACHAT DE PRODUITS CANADIENS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, pendant que certaines sociétés ferment des usines au Canada et en transfèrent la production à l'étranger, d'autres nous amènent des gammes de produits de l'étranger.

Au nombre de ces entreprises qui ont le sens des responsabilités sociales figurent Upjohn, Christie Brown, Canadian Thermos Products, 3M, Xerox, Procter & Gamble, General Foods, Rubbermaid, Stanley Tools, GTE Sylvania, Dow Chemicals et Dupont.

Article 31 du Règlement

Si la fermeture d'usines et la perte d'emplois dans le secteur manufacturier nous préoccupent, nous devrions acheter de préférence les produits de ces entreprises qui font montre de responsabilités sociales: achetons canadien!

Le gouvernement devrait nous aider à reconnaître les produits canadiens et lancer une campagne d'achat chez nous. Quelle merveilleuse façon de marquer le 125e anniversaire du Canada!

* * *

HIBERNIA

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, respectant le préavis de huit mois prévu dans le contrat, Gulf Canada a annoncé le mardi 4 février dernier son intention de se retirer du mégaprojet Hibernia.

Les trois autres membres du consortium—Mobil Oil, Petro-Canada et Chevron—ont promis—ainsi que le gouvernement fédéral—que le projet se poursuivrait dans les délais et les contraintes budgétaires prévus.

Les huit prochains mois seront critiques pour l'avenir d'Hibernia. Bien que l'on ait annoncé la poursuite du projet, j'ai appris que la décision de Gulf avait créé un climat d'incertitude et présente un risque pour la mise en valeur d'Hibernia puisqu'elle pourrait bien réduire par la suite les débouchés commerciaux à Terre-Neuve et au Canada.

J'insiste donc auprès du gouvernement afin qu'il négocie rapidement une entente avec un nouvel acheteur et qu'il prévoit entre-temps un plan d'urgence au cas où il serait impossible de trouver un remplaçant et que les autres membres du consortium ne pourraient assumer entre eux les dépenses annuelles. Madame la Présidente, la date fatidique est le 5 octobre prochain.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE SHEFFORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, hier soir, dans cette Chambre, le député séparatiste de Shefford, du Bloc québécois, a parlé de la dette nationale de 400 milliards. Ce député a la mémoire courte. Il a oublié qu'il était ministre dans le Cabinet libéral en 1983-1984 et que lui et son parti ont laissé une dette nationale de 206 milliards en septembre 1984, à laquelle s'ajoutent des intérêts composés de plus de 238 milliards depuis 1984-1985, sur cette dette libérale, ce qui fait un grand total de 444 milliards.

Aujourd'hui, ce député se scandalise de cette dette nationale. Aurait-il aussi oublié le fameux scandale libéral du siècle de 1983-1984: 3,9 milliards sur les crédits d'impôt à la recherche scientifique alors qu'il était membre du Cabinet des ministres libéraux? Madame la Présidente, voilà l'héritage que ce député séparatiste du Bloc québécois a laissé à nos enfants et à la population canadienne et québécoise.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Les Américains dépensent 2 600 $ par habitant ou 12 p. 100 de leur PNB pour les soins de santé, alors que les Canadiens ne dépensent que 1 900 $ par habitant ou 9 p. 100 de leur PNB. Or, même si les Américains dépensent 30 p. 100 de plus, 34 millions d'entre eux ne bénéficient d'aucune assurance-maladie et 50 millions d'autres ont une assurance-maladie insuffisante.

Qui donc bénéficie du meilleur système de santé? Est-ce le Canadien qui peut se présenter à l'hôpital ou au cabinet d'un médecin et se faire soigner immédiatement sans craindre la ruine financière, ou est-ce l'Américain qui doit négocier avec une compagnie une assurance qu'il espère avoir les moyens de se payer, attendre que se libèrent quelques places de piètre qualité dans les établissements publics ou risquer la ruine financière?

George Bush s'est associé à une attaque américaine concertée contre notre système de la part des compagnies d'assurances, des associations de médecins et des hôpitaux privés qui veulent maintenir le système américain afin de conserver leurs profits élevés. Ils n'aiment pas le système canadien parce qu'il donne de bons résultats et constitue un modèle très séduisant pour les Américains.

Je tiens à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir repoussé ces attaques mal inspirées. Mais il se fera vraiment le défenseur du système canadien d'assurance-maladie quand il annulera les réductions de dépenses de 64 milliards de dollars prévues par son gouvernement.

* * *

LES PENSIONS

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Des centaines de personnes âgées de ma circonscription et du reste du Canada ont été claires à l'endroit du premier ministre pour ses 75c. d'indexation au coût de la vie de leur chèque mensuel de pension: «Merci quand même.»

Des personnes âgées téléphonent à mon bureau de circonscription pour dire à quel point c'est insultant, une vraie gifle. Le premier ministre ne se rend-il pas compte qu'avec 75 c., on n'achète même pas un litre de lait ou un pain? Ne se rend-il pas compte qu'avec 75 c., on est loin des 10 $ nécessaires pour certains achats?

Pourquoi le premier ministre ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'éliminent-ils pas la désindexation partielle des pensions des personnes âgées et ne se rendent-ils pas compte que si certaines personnes âgées au Canada ne sont pas obligées de vivre de thé et de pain grillé, des milliers d'autres le sont? Les 75c. supplémentaires n'aideront nullement ces personnes.

* * *

• (1110)

LA SEMAINE DE LA CANNE BLANCHE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le Canada célèbre la Semaine nationale de la canne blanche. L'Institut national canadien pour les aveugles organise cet événement et en fait la promotion dans le but de sensibiliser tous les Canadiens aux défis très spéciaux que doivent relever les aveugles et les handicapés visuels dans notre société.

L'idée de la canne blanche nous vient d'un groupe d'aveugles qui s'est aperçu que la population ne comprenait pas que cet instrument symbolisait la cécité. Cela remonte à 1946. Depuis, chaque année, la Semaine nationale de la canne blanche a lieu la première semaine de février.

Cette année, le thème en est l'accès à l'information. La population doit absolument comprendre que les gens atteints de cécité ou d'une grave déficience de la vue sont privés de beaucoup de renseignements sur leur milieu qui comptent beaucoup dans la vie quotidienne, comme lire le journal, vaquer aux soins du ménage et se promener dans le quartier.

L'INCA et les bénévoles méritent d'être félicités pour leur contribution et leur dévouement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, vous savez sûrement que deux Canadiens condamnés à une peine d'emprisonnement de 28 ans pour un crime qu'ils n'ont pas commis moisissent actuellement dans une prison brésilienne.

Il existe une solution, et nous pouvons régler le problème. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures continue toutefois de faire preuve de mauvaise volonté en refusant de prendre les mesures qui permettraient à ces deux Canadiens, M. Spencer et M^{me} Lamont, de rentrer au Canada et d'y retrouver leurs proches. On nous dit que les autorités brésiliennes sont impatientes d'accéder à une demande du Canada et qu'elles feront tout le nécessaire pour extrader les deux Canadiens.

Les proches des personnes concernées et les Canadiens n'arrivent pas à comprendre pourquoi la secrétaire d'État retarde les choses. Pourquoi hésite-t-elle? Pourquoi s'est-elle engagée à donner une réponse en janvier et ne l'a-t-elle pas encore fait? Pourquoi ne porte-t-elle pas secours à ces Canadiens qui ont besoin de notre aide? Il lui serait tellement facile de demander aux autorités brésiliennes d'extrader ces deux Canadiens de manière qu'ils puissent rentrer chez eux. Pourquoi?

* * *

DUCKS UNLIMITED

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, la décision rendue dans l'affaire du barrage de la Oldman devrait enfin inciter le ministre de l'Environnement à agir comme il le doit à propos du complexe que Ducks Unlimited est en train de construire dans l'aire de protection de la faune Oak Hammock Marsh, au Manitoba.

Cette aire est un marécage qui fait partie du patrimoine manitobain et elle est visée par la Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Pourtant, Ducks Unlimited a pu démarrer les travaux sans qu'il y ait eu une évaluation satisfaisante de l'impact environnemental. Le gouvernement fédéral, compte tenu des responsabilités que lui confie la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, n'aurait pas dû se contenter de l'étude du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, qui a procédé sur la base d'une évaluation complaisante du Service canadien de la faune.

Les défenseurs du Oak Hammock Marsh demandent la formation d'un groupe d'experts indépendant et non gouvernemental, comme la loi l'exige, l'interruption des travaux jusqu'à la fin de l'étude et l'application des lignes directrices en vigueur.

Je pensais beaucoup de bien du travail de Ducks Unlimited, mais son projet insensé de Oak Hammock Marsh fait rejaillir la honte sur cette entreprise et sur tous les milieux qui s'intéressent à la faune.

* * *

L'INDUSTRIE VINICOLE

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Madame la Présidente, beaucoup de députés se souviendront des prédictions selon lesquelles l'industrie vinicole en Colombie–Britannique allait disparaître si l'Accord de libre–échange était conclu. En fait, c'est tout à fait le contraire qui s'est produit.

Grâce à un plan de commercialisation dynamique ainsi qu'à un contrôle de la qualité beaucoup plus strict, cette industrie connaît un essor sans précédent. Les ventes d'un grand nombre d'entreprises vinicoles de la Colombie–Britannique ont augmenté de façon incroyable, et même de 496 p. 100 dans le cas des vins Calona. Outre ces chiffres de ventes spectaculaires, il faut mentionner que des produits de la Colombie–Britannique ont mérité les trois premiers prix lors d'une récente dégustation internationale de 15 Pinot blancs. Le premier prix a été remporté par Calona, millésime de 1988; le deuxième par le Sumac Ridge 1989, et le troisième prix par le Grey Monk, millésime de 1989.

La nouvelle appellation VQA est devenue un symbole d'excellence, et je suis certain que vous vous joindrez tous à moi pour féliciter les établissements vinicoles de la Colombie–Britannique de cette extraordinaire performance.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous apprenons aujourd'hui qu'après s'être maintenu à un niveau inacceptable de 10,3 p. 100 pendant trois mois, le taux de chômage est passé à 10,4 p. 100 en janvier. Cela signifie qu'en janvier, 70 000 personnes de plus que l'année dernière, à la même époque, étaient à la recherche d'un emploi.

Voici la question que je veux poser au ministre: Si ses politiques économiques sont bonnes, pourquoi le chômage augmente–t–il plutôt que de diminuer? Si ses politiques sont si extraordinaires, pourquoi n'assiste–t–on pas à une reprise?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, la hausse du taux de chômage me préoccupe grandement, bien sûr. C'est une hausse mineure, mais je reconnais que cela pose de graves difficultés à tous les Canadiens, et surtout à ceux qui cherchent du travail.

Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas de solution rapide aux problèmes que nous connaissons. C'est une conséquence de la situation mondiale. La croissance des pays industrialisés a fléchi, surtout aux États–Unis. Ce que nous essayons de faire, c'est de mettre en place les éléments fondamentaux qui favoriseront une croissance soutenue et la stabilité des prix. Entre–temps, nous nous penchons sur certains secteurs ayant particulièrement besoin d'aide, comme l'industrie agricole.

Je rappelle au député que nous investirons 5,8 milliards de dollars dans le secteur agricole pendant l'exercice courant; le secteur des transports, qui connaît de graves difficultés, recevra 200 millions; nous fournirons en outre de l'aide à la société de Havilland, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario; enfin, les changements dans la péréquation aideront les provinces moins nanties. Ce que nous tentons de faire, c'est de régler, dans la mesure de nos moyens, les problèmes graves qui touchent différents secteurs. C'est la politique du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Madame la Présidente, le ministre compare notre pays aux États–Unis. Pourquoi n'admet–il pas que le taux de chômage est beaucoup plus élevé ici qu'aux États–Unis à cause de la politique de son gouvernement? Cette politique est synonyme de misère et non de relance pour des milliers de Canadiens. Si des Canadiens ne travaillent pas, c'est parce que la politique gouvernementale ne fonctionne pas.

Nous avons appris, il y a quelques jours, que l'indice de l'offre d'emploi est à la baisse. Nous avons appris que les faillites ont atteint un nombre record l'an dernier. Des milliers de personnes perdent leur emploi, des usines et des magasins ferment leurs portes, et des travailleurs sont mis à pied. Tous les jours, on entend parler d'une entreprise qui ferme ses portes. Les statistiques actuelles ne tiennent même pas compte des milliers de travailleurs

qui seront mis à pied par des entreprises comme Esso et comme les papeteries Stone, au Nouveau-Brunswick, comme on l'a annoncé un peu plus tôt, cette semaine.

Le ministre ne voit-il pas là la preuve qu'il nous faut adopter de toute urgence un plan de relance économique qui aille au-delà de tout ce que le gouvernement a fait jusqu'à maintenant? Je demande au ministre et au gouvernement de reprendre leurs esprits et de mettre en oeuvre sans plus tarder un nouveau plan de relance économique global.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député reconnaîtra, je crois, que la période d'adaptation, la restructuration que connaissent maintenant les entreprises canadiennes, la rationalisation, la consolidation, l'adoption de nouvelles façons de faire des affaires pour améliorer leur compétitivité constituent un stress qui exacerbe les difficultés de la récession.

Le député fait remarquer que le taux de chômage est plus élevé ici qu'aux États-Unis, mais il doit admettre que notre taux de participation à la population active est meilleur que le taux américain. En outre, je signale que même si l'indice d'offre d'emploi ne s'est pas amélioré, on m'informe que 76 emplois représentant 23 p. 100 de tous les emplois ont affiché des taux de croissance annuels de plus de 2 p. 100 entre 1989 et 1991 et que 18 emplois équivalant à 3,7 p. 100 de tous les emplois ont enregistré des taux annuels de croissance supérieurs à 4 p. 100 au cours de la même période.

J'en déduis qu'il importe de prévoir des programmes de perfectionnement, de formation et de recyclage. C'est pourquoi nous allons porter le budget de la formation de 3,1 milliards de dollars à 3,4 milliards de dollars et celui du perfectionnement de la main-d'oeuvre de 1,4 milliard à 1,8 milliard de dollars. Cela va grandement contribuer à régler le problème dont parle le député.

• (1120)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, dans sa réponse, le ministre parle de décroissance économique. Les Canadiens veulent que l'économie croisse et non qu'elle décroisse. Avec des réponses comme celle-là, le gouvernement va devenir encore plus impopulaire, et son taux de popularité glissera bientôt en-dessous du taux de chômage, si ce n'est pas déjà le cas.

[*Français*]

Madame la Présidente, le taux de chômage augmente encore et bientôt, il va dépasser le taux d'appui du gouvernement dans les sondages. Les Canadiens cherchent des emplois et ils ont besoin de plus d'action de la part du gouvernement.

Quand le ministre va-t-il présenter un nouveau plan d'action totale pour une vraie relance économique?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je ne veux pas faire preuve d'indifférence à l'égard du député, mais, honnêtement, il y a neuf ans, lorsqu'il occupait les banquettes ministérielles, le taux de chômage était de 12,6 p. 100, ce qui n'a pas semblé l'alarmer outre mesure. Le taux de chômage était sûrement trop élevé alors. Aujourd'hui, il s'établit à 10,4 p. 100, ce qui est encore trop élevé.

Comme je le lui ai mentionné, je suis en train de terminer mes consultations prébudgétaires. J'ai rencontré un grand nombre de Canadiens d'un bout à l'autre du pays pour discuter de la situation économique. Nous allons avoir des réunions avec les premiers ministres provinciaux, et j'ai rencontré les ministres des Finances des provinces. Je puis assurer au député que nous étudierons toutes les propositions, à condition qu'elles soient réalistes. Je tiens toutefois à rappeler au député que nous ne pouvons pas dépasser de beaucoup les paramètres budgétaires que nous avons fixés et que nous ne pouvons pas recourir à l'endettement ni à des hausses d'impôt pour nous en sortir.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Ce matin, nous avons appris que *The Ottawa Citizen* avait obtenu 17 études préliminaires déclassifiées du gouvernement fédéral sur les répercussions que pourrait avoir le projet d'accord commercial entre les États-Unis, le Mexique et le Canada.

Pourquoi le ministre ne fournit-il pas à la Chambre, comme c'est sa responsabilité, toutes les données pertinentes, notamment ces documents d'information? Pour quelle raison le ministre et le gouvernement ne veulent-ils pas que le Parlement et les Canadiens soient tenus

parfaitement au courant des faits et des conclusions de ces documents?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je suis persuadé que mon collègue sait pertinemment que mon prédécesseur et moi avons rencontré le comité parlementaire. Nous avons discuté des divers aspects de ces négociations et nous allons continuer de le faire.

Vous aurez remarqué, madame la Présidente, que dans les rapports dont la publication a été autorisée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, plusieurs passages sont restés secrets en raison de l'importance de certains éléments liés à la position de négociation que nous voudrions adopter dans le cadre des entretiens entourant la zone nord-atlantique de libre-échange. C'est pour cette raison que nous avons jugé inopportun de publier les rapports au complet.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ainsi, le ministre du Commerce extérieur vient de reconnaître dans cette enceinte que nous n'allons obtenir que certains des faits et pas tous. C'est ce qu'il vient de dire.

Le ministre n'ignore également pas que tout accord commercial avec les États-Unis et le Mexique aura de graves répercussions sur tout un éventail de secteurs canadiens, notamment les secteurs du textile, des pièces d'automobile et du plastique.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi, si le gouvernement est si sûr de sa position de négociation, il a choisi, de concert avec le ministre, de cacher tous les faits au Parlement et aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je pense que tous ceux qui nous regardent ont pu constater comment mon collègue dénature la réponse à la première question.

Pour remettre les points sur les i, je voudrais signaler, car cela mérite d'être répété, que si nous divulguons tous les renseignements que mon collègue souhaite obtenir, cela nuira alors à l'intérêt du pays dans le cadre de ces négociations.

Mon vis-à-vis affirme également que nous essayons de cacher certaines choses. Ce n'est pas du tout le cas. Nous voulons plutôt nous assurer que notre position de négociation soit la plus forte possible.

Si mon collègue interprétait objectivement les rapports en question, il dirait qu'ils reflètent correctement les objectifs que le gouvernement fédéral devrait viser à atteindre dans le cadre de ces négociations afin que nous puissions comprendre les points forts et les avantages d'un accord de ce genre, ainsi que les raisons manifestes de notre participation aux négociations en question dans l'intérêt national, relativement à certaines des choses que nous devrions tenter d'obtenir au cours de ces pourparlers.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Aujourd'hui, les statistiques indiquent que le nombre de chômeurs vient encore d'augmenter: 40 000 emplois permanents ont disparu depuis le mois de novembre. Le chômage coûte 30 milliards de dollars par année aux contribuables et la facture augmente tous les jours. Comment le gouvernement va-t-il payer pour le chômage? Augmenter les taxes, augmenter le déficit, ou va-t-il enfin remettre ces gens au travail?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme je l'ai mentionné maintes fois à la Chambre, nous prenons des mesures pour venir en aide dans divers domaines où se manifestent des difficultés; c'est le cas des secteurs de l'agriculture et des transports ainsi que des programmes de développement régional et du tourisme. Par exemple, nous devons préserver les emplois à l'usine de Havilland, à Toronto.

Mon collègue, le ministre des Communications, a annoncé la mise en place d'un programme pour appuyer l'industrie de l'édition. L'autre jour, mon collègue de Terre-Neuve, le ministre des Pêches, a annoncé la conclusion d'un accord concernant les routes de sa province.

Nous avons modifié la péréquation de telle sorte qu'il sera possible de remettre 600 millions de dollars aux provinces au cours des deux prochaines années. Nous avons mis en vigueur l'hypothèque garantie à 95 p. 100 par la SCHL. Nous avons augmenté les fonds de l'assurance-chômage à des fins productives. Nous avons pris toutes ces initiatives parce que les finances de l'État nous le permettaient.

Je rappelle à la députée, qui a proposé que nous dépensions sans compter pour nous sortir de la récession, ce que son collègue, le premier ministre de la Colombie-Britannique, a déclaré. Je partage ce point de vue parce qu'il est aussi celui de bien des premiers ministres provinciaux. Il a dit: «Nous sommes décidés à réduire notre déficit. Nous ne pouvons nous permettre de dépenser sans compter pour nous sortir de la récession.» C'est ce qu'a déclaré M. Harcourt, et je suis d'accord avec lui.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ce que les Canadiens savent, c'est qu'il y a eu 40 000 pertes d'emplois permanents depuis novembre.

Ce que les Canadiens savent, c'est que 56 000 de leurs concitoyens ont cessé de chercher du travail, ayant récemment perdu tout espoir. Je dis ceci au ministre des Finances: si 56 000 autres personnes perdaient tout espoir, ce serait comme si tous les habitants de Waterloo, de Lethbridge ou de Brossard cessaient de chercher du travail. Pas d'emploi, pas d'espoir: tel est le message de ce gouvernement aux Canadiens.

Le ministre des Finances pourrait-il me dire s'il envisage sérieusement, ainsi que son gouvernement et son premier ministre, de prendre en considération, à la conférence des premiers ministres, les idées de création d'emplois, comme le programme concernant l'infrastructure municipale, et de redonner ainsi aux Canadiens l'espoir de retrouver du travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Bien sûr, madame la Présidente, et nous ferons tout pour y donner suite.

Je vois où la députée veut en venir, et je partage ses préoccupations. Elle devrait cependant reconnaître que la réduction graduelle des taux d'intérêt et la baisse de l'inflation, qui entraînent une diminution des coûts, auront des effets très positifs.

On annonce, en manchettes, que l'économie canadienne reprend vie. C'est encourageant.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ah oui?

M. Mazanskowski: Le député d'Edmonton-Est pense qu'il s'agit d'une plaisanterie. C'est son droit. Mais alors en voici une autre.

Dans son édition d'aujourd'hui, le *Globe and Mail* de Toronto—et, venant de l'Ouest du Canada, il sera sûrement heureux d'apprendre cela—, annonce que les prix du blé ne cessent d'augmenter. Cette nouvelle rendra certainement les agriculteurs optimistes et confiants.

Le *Financial Post* du 3 février disait que le PIB. . .

Mme le vice-président: Je crois qu'il est temps de passer à la question suivante.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser.

À mon avis, les Canadiens qui écoutent doivent se demander si essayer de comprendre les politiques économiques du gouvernement, c'est comme demander à une vache de donner des oeufs. Je voudrais souligner encore une fois au gouvernement que ses politiques conduisent au chômage. Tous les jours, nous lisons dans les journaux le nombre de mises à pied, soit près de 500 000 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Aujourd'hui, selon des documents autrefois secrets, des études menées au sujet de l'éventualité d'un accord de libre-échange avec le Mexique révèlent que des emplois seront perdus dans plusieurs secteurs, soit ceux des pièces automobiles, des textiles et de la chaussure.

• (1130)

Je voudrais dire au gouvernement que nous ne savons même pas ce qui se passera dans le domaine de l'environnement, car des renseignements ont été masqués dans les documents.

Je demande au ministre du Commerce extérieur pourquoi ces études n'ont pas été rendues publiques. Pourquoi les Canadiens ne peuvent-ils pas prendre connaissance du projet d'accord? Pourquoi nous, au Parlement, ne pouvons-nous pas débattre la position du gouvernement, alors que nous savons que l'accord de libre-échange avec le Mexique ne sera pas dans l'intérêt du Canada, comme ces études l'indiquent et comme bien des Canadiens le savent?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme toujours, nous trions sur le volet les personnes qui prennent connaissance des rapports dont parle la députée.

Si elle songe sérieusement à l'intérêt national, comme je l'ai dit à son collègue de la Nouvelle-Écosse, elle comprendra que fournir tous les renseignements qu'elle désire minerait notre position de négociation. Je lui rappelle également que le projet d'accord, qui comporte une foule d'éléments fiscaux entre crochets qui font toujours l'objet de négociations intenses, n'a été rendu public ni aux Américains ni aux Mexicains.

Comme je l'ai dit par le passé, je suis. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mes collègues en face disent que ces renseignements ne sont pas vrais. Je leur demanderais de les chercher eux-mêmes. Ils constateront manifestement qu'ils sont vrais.

Mon collègue dit que Carla Hills les a déjà confirmés. Selon lui, Carla Hills dit que les sénateurs mexicains possèdent ces renseignements. Or, je sais que les sénateurs mexicains ne les ont pas.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, compte tenu des niveaux inacceptables de chômage au Canada, les documents parus aujourd'hui donnent aux Canadiens des raisons de craindre pour bientôt d'autres pertes d'emplois si le gouvernement poursuit les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

On lit dans un document publié par le propre ministère du ministre: «Si d'autres grands secteurs comme l'automobile, l'électronique, ou l'électricité se réinstallent au Sud après la libéralisation du commerce avec le Mexique, les entreprises qui fournissent les produits de base, par exemple les plastiques, devraient se réinstaller près de leurs clients, ce qui défavoriserait les entreprises canadiennes. Un accord de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique aurait pour effet d'accélérer la réinstallation des industries le long de la frontière américano-mexicaine.»

Je ne fais pas ici une lecture sélective. J'ai tiré cette citation directement du document.

Les Canadiens ne devraient-ils pas savoir que le ministre qui leur a donné l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est maintenant en train de préparer un accord commercial canado-américano-mexicain et ne devraient-ils pas avoir accès à tous les renseignements et non pas seulement à ceux que veut bien révéler le gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le volume de la voix du député n'aide pas nécessairement à faire mieux comprendre le débat d'aujourd'hui. J'ai déclaré très clairement que si nous dévoilions tous les renseignements dont parle le député, nous affaiblirions la position du gouvernement du Canada dans les négociations.

Le député oublie également de mentionner la conclusion de l'étude voulant qu'il soit tout à fait justifié pour le Canada de prendre part à ces négociations et de chercher des moyens de protéger ses intérêts et de servir les industries canadiennes dans l'accord qui sera inévitablement signé entre les États-Unis et le Mexique. Il est clair, et je crois que c'était la position du parti du député, que participer à ces négociations pour protéger les intérêts canadiens était la chose à faire.

Mon collègue parle de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. N'a-t-il pas entendu le député d'Okanagan parler de l'industrie vinicole en Colombie-Britannique? Dans le document, il y a également une partie sur l'industrie vinicole ontarienne qui, comme celle de la côte ouest, a très bien su s'adapter au régime de libre-échange. La position du Parti libéral du Canada.

Mme le vice-président: Je rappelle aux députés que nous y gagnerions tous si les questions étaient plus brèves et les réponses plus courtes. Nous avons eu des questions et des réponses plutôt longues aujourd'hui.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je tenterai de poser une question supplémentaire très courte. J'ai une brève citation: «Sous un régime de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique, les exportations canadiennes au Mexique pourraient être remplacées par des produits américains.» Il est ici question de textiles. Il s'agit encore une fois d'un document du propre ministère du ministre.

Je pose la question suivante au ministre: Si l'on compare la situation réelle aux avantages promis lors des négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ne serait-il pas raisonnable d'espérer que le gouvernement donne aux Canadiens un portrait honnête des avantages et des coûts d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique? N'est-il pas temps de mettre fin au camouflage dans les négociations?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, la conclusion des rapports auxquels le député fait allusion est que le Canada doit être à la table des négociations. Le député fait référence au commerce entre le Mexique et les États-Unis.

Certes, s'il doit y avoir entre ces deux pays un accord commercial susceptible d'avoir des répercussions sur le Canada, nous devons être à la table pour protéger les intérêts canadiens dans les secteurs exposés.

* * *

L'EMPLOI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le nombre des Canadiens sans travail s'élève à 1 429 000, et on sait que 40 000 emplois à temps plein ont été perdus le mois dernier. Non seulement est-ce inacceptable, mais c'est aussi déraisonnable. Il y a neuf mois, le ministre des Finances déclarait aux Canadiens

que la récession était terminée, pourtant le marasme persiste partout dans le pays.

Je voudrais demander au ministre de l'Emploi quel espoir il peut donner au million et demi de Canadiens qui cherchent désespérément du travail.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que nous partageons les soucis que le député se fait pour les gens sans emploi. Toutefois, nos méthodes diffèrent. Le Parti libéral et le NPD veulent qu'on augmente les taxes et le déficit pour créer des emplois de façon ponctuelle, tandis que nous essayons de redresser l'économie pour que le secteur privé puisse créer des emplois durables et non de courte durée.

Telle est la voie que nous suivons. D'après les prévisions de l'OCDE, le Canada est le pays qui devrait avoir le meilleur rendement en 1992. Je pense donc que nos citoyens peuvent se réjouir des programmes que nous sommes en train d'établir pour bien faire, c'est-à-dire pour leur offrir la formation et les compétences dont ils ont besoin pour occuper de meilleurs emplois.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du chômage.

Le gouvernement est en train d'abandonner les Canadiens sur tous les plans. On dénombre actuellement 399 000 personnes sans emploi au Québec, 504 000 en Ontario et 42 000 dans la province d'origine du ministre.

Je voudrais poser une question au ministre. Que dit-il à ses électeurs et aux citoyens de sa propre province qui cherchent un espoir ou un emploi? Les a-t-il abandonnés eux aussi?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, je ne les ai pas abandonnés. Le gouvernement n'abandonne personne, mais il ne va pas mettre un cataplasme sur une jambe de bois.

Qui croirait qu'en ces temps de chômage élevé il existe dans ce pays quelque 300 000 postes vacants auxquels on ne peut pas pourvoir à cause d'une pénurie de compétences?

Les efforts que nous déployons pour offrir aux Canadiens la formation et les compétences dont ils ont besoin sauront certainement nous aider à faire baisser le taux de chômage. Je crois que c'est là la voie à suivre.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, à titre de préambule à ma question, j'aimerais déclarer que je suis en politique depuis 25 ans et que, lorsqu'un député laisse entendre que l'une des questions que j'ai soulevées à la Chambre signifie que je ne dis pas la vérité, je suis prêt à parier mon siège contre le sien à ce sujet.

• (1140)

Lundi et mardi derniers, j'ai demandé au ministre, et j'ai l'intention de revenir à la charge aujourd'hui, s'il pouvait confirmer ou nier le fait que des sénateurs du Mexique ont eu accès au projet d'entente États-Unis—Canada—Mexique renfermant encore des passages entre crochets. Cela m'a été confirmé par le bureau de Carla Hills et par un représentant de l'ambassade du Mexique.

Hier, j'ai appris. . .

Des voix: La question!

M. Barrett: La question que j'adresse au ministre est la suivante: La semaine dernière, le comité du budget sur le commerce extérieur du Congrès américain a tenu des séances d'information sur le traité avec le Mexique.

Mme le vice-président: Je demande au député de poser sa question.

M. Barrett: J'y arrive. Je pose la question au ministre. Si les sénateurs mexicains ont eu accès au projet de traité et si les membres du Congrès américain ont eu accès au projet de traité, pourquoi les politiciens canadiens n'ont-ils pas accès au même traité?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je crois que mon honorable collègue réalise que sa question comporte deux volets: d'une part, l'accès au texte lui-même; d'autre part, les séances d'information.

M. Barrett: Ils ont eu accès aux deux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Selon moi, d'après ce que m'ont dit les Américains et les Mexicains, il y a effectivement eu des séances d'information, mais personne n'a eu accès au document lui-même. Voilà pour la question que mon honorable collègue m'a lancée à tue-tête il y a quelques minutes.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, laissez-moi vous expliquer ce que j'entends par accès.

Ma question au ministre porte sur la situation suivante: les sénateurs mexicains ont eu accès au document et aux séances d'information. Le document leur a été remis dans une pièce où ils ont reçu des explications sur ce dernier. Ils avaient le document en main.

Leurs homologues du Congrès américain ont eu accès au document qu'ils ont tenu dans leurs mains. Ils se sont rendus dans une pièce où on leur a remis des exemplaires du projet de traité; le personnel en a également reçu après être passé à la sécurité. Ils ont eu accès au documentet ils en ont eu des exemplaires. Eux, ils ont eu droit à des explications, et nous, à rien du tout.

Qu'est-ce que vous cachez au peuple canadien?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'ai dit mardi que j'allais comparaître devant le Comité des affaires extérieures.

M. Barrett: Ce n'est pas ce que je vous demande.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député voulait bien se donner la peine d'attendre, je pourrais répondre à sa question. J'ai donc dit mardi que j'étais prêt à discuter avec le comité de tous les passages de l'accord qui les intéressaient.

Nous n'avons pas les mêmes renseignements. Honnêtement, il y a une différence.

M. Barrett: Vous n'allez pas me traiter de menteur!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vous demande pardon.

M. Barrett: Vous n'allez pas, dis-je, me traiter de menteur!

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Visiblement, il y a désaccord. Mais traiter quelqu'un de menteur ou essayer de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit ne va rien arranger. Revenons-en à nos moutons.

* * *

LA PROMOTION DE L'ACHAT DE PRODUITS CANADIENS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Beaucoup de Canadiens qui s'inquiètent des fermetures d'usines et des pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication voudraient acheter «canadien».

Est-ce que le gouvernement pourrait s'engager à lancer dans tout le pays une campagne en faveur de l'achat de produits canadiens et à publier une liste de ces produits, ou bien est-ce que l'Accord de libre-échange lui interdit une telle initiative?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, je pense que la question de mon collègue est importante et qu'il est souhaitable de sensibiliser les Canadiens à cela.

Comme on l'a dit hier, lorsqu'on prend en considération le logement et le transport, ainsi que l'alimentation, les frais médicaux et l'enseignement, et qu'on compare la situation à celle régnant aux États-Unis, on se rend compte que le coût de la vie est moins cher au Canada: ce n'est donc pas si mal. Je pense que l'initiative de mes collègues, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et celui de l'Emploi et de l'Immigration, en matière de compétitivité, rendra le marché plus concurrentiel.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un marché plus compétitif, car la concurrence profite aux consommateurs. Ce que propose le député—que les entreprises canadiennes demandent aux Canadiens d'acheter des produits canadiens—est une bonne idée. Toutefois, je pense que l'initiative doit venir des Canadiens eux-mêmes, du milieu des affaires.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, alors que le gouvernement continue de souffrir de son incapacité de prendre des décisions, les espoirs des jeunes sont détruits dans notre pays. Il y a près de 100 000 jeunes chômeurs canadiens de plus en janvier de cette année qu'en janvier dernier.

La question que je poserai au ministre de l'Emploi est la suivante: Quand se rendra-t-il compte que nos jeunes veulent le feu vert et non un feuillet de congédiement rose?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je ne sais pas à quoi peut servir ce genre de question. Mais je sais une chose, le gouvernement, de concert avec les Canadiens du secteur privé, ne donne plus la priorité aux projets de création d'emplois improductifs, mais à la formation afin d'aider les jeunes Canadiens à obtenir des emplois durables.

Je sais que le Parti libéral est partisan des projets de création d'emplois improductifs, mais pas le gouvernement. Nous croyons à l'avenir de nos jeunes, à l'investissement que nous faisons pour former les gens. Nous préférons investir dans les gens que dans la pauvreté.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, pour diriger un pays, il faut montrer aux gens qu'ils ont un avenir. Celui que nos jeunes voient au Canada aujourd'hui est très sombre et très triste. Une génération de jeunes Canadiens est chroniquement au chômage.

Quelles mesures le ministre va-t-il prendre immédiatement pour mettre fin à cette tragédie humaine?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, tenir un tel langage n'apporte aucun réconfort aux jeunes Canadiens. En 1984, quand nous sommes arrivés au pouvoir, le taux de chômage chez les jeunes était beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Ce que nous faisons pour les jeunes Canadiens, c'est leur fournir une gamme de programmes qui leur permettront d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper des emplois dans le secteur privé qui sont durables et non pas improductifs.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Celui-ci a admis hier à la Chambre que le gouvernement n'a pas mené d'étude d'impact à l'égard des propositions Dunkel au GATT.

Les 1 500 agriculteurs qui manifestent actuellement devant le bureau du ministre de l'Agriculture veulent savoir quand le gouvernement va expliquer sa négligence crasse alors que 100 000 emplois sont menacés.

N'est-il pas vrai que la véritable raison, c'est qu'il a déjà renoncé au GATT?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, les gens d'en face sont encore en train de dénaturer scandaleusement les faits.

Nous avons fait connaître notre position très clairement: non à la tarification et oui à la recherche de moyens de renforcer et de clarifier l'article XI du GATT.

À leur demande, nous avons fourni aux agriculteurs des renseignements destinés à les aider à saisir l'impact de cet article et nous les avons invités à participer à l'étude de cet impact sur les tarifs. Ils sont les mieux placés pour nous aider dans cette tâche. Jusqu'ici, ils ne se sont pas montrés intéressés à nous aider à définir quel impact précis il aura.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je suppose que le ministre voudrait que les agriculteurs aillent aussi négocier au GATT à sa place.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'ai ici en main un document du ministre qui instruit les députés conservateurs sur la façon d'éviter de répondre aux questions à propos du GATT, et ce, sur papier à en-tête du ministre. Comment se fait-il que le ministre ait eu le temps de préparer ce document pour dire aux députés comment ne pas répondre aux questions de leurs électeurs, mais qu'il n'ait pas eu le temps de faire l'étude d'impact sur une industrie menacée et 100 000 emplois qui seront potentiellement perdus? N'est-il pas vrai que la vraie raison, c'est que le ministre et son gouvernement ont déjà concédé au GATT?

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, tout au long des négociations du GATT sur les questions agricoles, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les agriculteurs. Nos positions ont été élaborées durant cette période avec leur appui.

Mon ami comprendra certainement que, si nous passons à l'étape suivante et menons une étude approfondie de l'impact de la proposition Dunkel, nous voudrons le faire de concert avec les personnes touchées, celles qui en saisissent pleinement les incidences. Mais le milieu agricole a adopté une position différente.

Nous avons fait savoir clairement que nous étions disposés à participer à une étude conjointe. Nous sommes prêts à nous mettre au travail dès que les agriculteurs y auront consenti.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Hier, la Chambre a appris que les sociétés Petro-Canada et Gulf Canada, qui sont en train de réduire leur activité dans notre pays alors qu'elles investissent dans des projets à l'étranger, peuvent déduire les frais d'investissement de leur revenu au Canada.

Alors que notre pays commence à peine à assister à la reprise économique, comment le ministre peut-il accorder de tels avantages et concessions aux sociétés pétrolières canadiennes qui investissent à l'étranger?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, hier, mon ami de Gander—Grand Falls a laissé entendre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: C'est un bon ami. Le député a laissé entendre que Revenu Canada avait donné à Petro-Canada et à Gulf Canada son accord préalable, les autorisant à déduire de leur revenu au Canada une importante partie de leurs frais d'investissement à l'étranger. Il n'en est rien. En fait, aucune de ces sociétés n'a fait de démarches en ce sens auprès de mon ministère.

De toute façon, le député qui vient de poser cette question sait que tous les Canadiens—particuliers et sociétés—qui réalisent des profits, même à l'étranger, doivent payer des impôts au Canada. Il va donc de soi que, s'ils paient des impôts au Canada sur les profits réalisés à l'étranger, ils auront également droit à certaines déductions prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui, j'en suis sûr, est au courant de la fermeture cette semaine de la mine d'amiante de Cassiar, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Des centaines de travailleurs et leurs familles s'apprêtent à quitter Cassiar, et il faut de toute urgence que le fédéral prenne une décision concernant le traitement fiscal de l'indemnité de cessation d'emploi, tant du point de vue du syndicat que de celui du bénéficiaire.

Le ministre peut-il donner l'assurance qu'il va accélérer la prise de décisions sur l'aide fédérale et les programmes de réinstallation et de formation de même que, notamment, sur l'exemption touchant cette indemnité comme celle dont on a bénéficié à Pine Point, car Cassiar répond à toutes les conditions du ministère des Finances, comme l'isolement, l'industrie unique et l'absence de toute autre possibilité économique. Ces travailleurs ont besoin de cet argent dès maintenant, car ils déménagent maintenant, pas dans deux ou trois mois.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il n'y a pas de politique officielle ou générale régissant ce genre de situation. Mais le député a raison quand il dit que des exemptions ont été accordées dans certains cas, selon le degré d'isolement et les possibilités de trouver un autre emploi.

Nous allons examiner cette situation comme nous l'avons toujours fait, au cas par cas. Si le député veut bien aviser les gens de Cassiar de nous envoyer les renseignements détaillés nécessaires, je lui assure ainsi qu'aux gens de Cassiar que nous examinerons la situation et que nous leur communiquerons le plus tôt possible les résultats de notre examen.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je remercie le ministre des Finances pour cette réponse positive.

Ma question supplémentaire concerne le même sujet, mais s'adresse cette fois au ministre des Affaires indiennes. Il sait, j'en suis sûr, que la situation aura un impact sur la bande de la rivière Dease, immédiatement au nord de Cassiar, et sur celles du Tahltan, immédiatement au sud du lac Dease, de Telegraph Creek et d'Iskut.

Le ministre sait que la Colombie-Britannique a fait une proposition de plusieurs millions de dollars pour atténuer le choc pour les gens de Cassiar. A-t-il un plan comparable pour les autochtones de la région sur qui la situation aura aussi un impact?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je sais gré à mon collègue de sa question.

Évidemment que mes collègues du Cabinet et moi, nous nous préoccupons des pertes d'emplois, notamment dans les localités à industrie unique comme Cassiar.

Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'en suis sûr, considère les avantages possibles des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et de développement des collectivités. J'ai aussi demandé à mes fonctionnaires d'évaluer l'impact de la situation sur les localités du lac Dease et du Tahltan.

Je rappelle au député qu'il est important qu'en sa qualité de député, il appuie les grands projets de développement économique du nord de la Colombie-Britannique, comme celui de la mine du lac Gold, qui a été approuvé récemment et auquel participe de près la bande du Tahltan.

* * *

L'UKRAINE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Elle a trait aux dettes et aux biens de l'ex-URSS.

Le premier ministre de l'Ukraine, M. Farkan, a convié les pays créanciers de l'ex-URSS, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à une conférence qui se tiendra le 18 février à Kiev pour discuter du problème du partage des dettes et des biens de l'ex-URSS.

L'Ukraine a accepté sa part des dettes, mais elle veut discuter également des biens que l'ex-URSS possède à l'étranger, notamment au Canada.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre qui représentera le Canada à cette conférence? Quelle est la position du gouvernement canadien sur cette importante question?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il s'agit d'une question qui continue de faire l'objet de discussions au sein du Groupe des 7.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'aimerais qu'il nous explique comment son gouvernement compte bâtir l'avenir du pays lorsque les emplois ont diminué de 40 000, en janvier seulement, et que 4 000 de ceux-ci étaient au Québec? Attend-il la veille des élections pour annoncer des projets de création d'emploi ou va-t-il agir aujourd'hui?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, on entend bâtir le pays en ne suivant pas les politiques qu'incarne le Parti libéral du Canada qui voudrait que l'on augmente le déficit et que l'on taxe encore plus les contribuables. On sait que c'est la solution du Parti libéral. Notre politique économique vise à créer un climat qui va créer des investissements et où la force ouvrière pourra occuper ces emplois. C'est le plan que l'on suit et c'est un plan qui fonctionne, madame la Présidente.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, avant que le gouvernement ne parle de Bombardier qui est dans ma circonscription, je vous rappelle que ce n'est qu'un seul employeur et que d'autres compagnies coupent régulièrement des emplois, comme par exemple chez Kraft et chez Pratt & Whitney. L'indice de chômage ne cesse d'augmenter au Québec. Pour la région de Montréal, au moment où je vous parle, près de 195 000 personnes sont désespérément à la recherche d'un emploi. Qu'est-ce que le gouvernement compte faire cette année afin d'aider ces gens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, afin d'aider ces personnes, le gouvernement compte dépenser encore plus de 3 milliards de dollars dans une foule de programmes d'ajustement dont ces personnes pourront bénéficier. Qu'il s'agisse du développement des collectivités, 150 millions de dollars; qu'il s'agisse de l'intégration professionnelle, 412 millions de dollars; ou qu'il s'agisse encore des 78 millions de dollars affectés à la formation en milieu de travail. De plus, ces programmes viennent s'ajouter aux programmes de soutien, comme à l'assurance-chômage, qui se chiffrent à quelque 17 milliards de dollars. Ce sont tous des programmes auxquels ces personnes pourront accéder pour acquérir, on l'espère, les compétences requises pour occuper un emploi.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, madame la Présidente, malgré que le taux de chômage soit élevé, selon nos indices, il y a quelque 300 000 emplois vacants au pays qui ne peuvent être comblés à cause du fait que les personnes n'ont pas les compétences requises. C'est le problème auquel il faut s'adresser.

* * *

[*Traduction*]

LA CENTRAL GUARANTY TRUST COMPANY

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable des institutions financières.

La triste saga de la Central Guaranty Trust Company se poursuit dans un climat d'indécision et de confusion qui contribue à faire fluctuer la valeur de ses actions, qui est passée de 2,25 $ à 11 $ le mois dernier. Les petits actionnaires des provinces de l'Atlantique et de tout le pays ont subi et subissent encore d'énormes pertes, tandis que l'organisme de réglementation ne fait rien.

• (1200)

Que va faire le gouvernement pour protéger les intérêts des actionnaires, des déposants et des contribuables alors que les Canadiens sont en train de perdre confiance dans un secteur très important de notre monde financier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le Bureau du surintendant des institutions financières examine cette affaire et ne m'a pas encore fait de recommandation, mais je sais qu'on suit l'affaire de très près. Le député reconnaîtra sûrement qu'il serait inopportun de ma part d'en parler alors que les négociations se poursuivent, mais dès que j'apprendrai quelque chose à ce sujet, je serai heureux d'en faire part au député.

* * *

[*Français*]

VIA RAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports. Est-ce que le ministre peut nous dire, nous confirmer aujourd'hui quand une décision finale sera prise concernant la survie de VIA en Abitibi?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, sûrement que le député d'Abitibi sera heureux de savoir que, suite à son intervention, nous avons pu organiser entre les autorités de VIA et les représentants de la Chambre de commerce de Senneterre des rencontres qui ont produit des résultats qui semblent satisfaisants aux deux parties, et que les propos qui ont été échangés à ce moment-là font partie de l'étude que VIA termine actuellement sur tous les services en région éloignée. Nous espérons être capables de lui fournir une réponse détaillée d'ici quelques semaines.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 107 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LA DYSTROPHIE MYOTONIQUE

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au nom de mon collègue, le ministre des Sciences, qui a dû s'absenter pour respecter un engagement. Les médias ont annoncé mercredi qu'une importante percée avait été réalisée dans l'étude de l'une des formes les plus courantes de la dystrophie musculaire: la dystrophie myotonique.

Comme le savent peut-être déjà mesdames et messieurs les députés, cette maladie débilitante s'attaque généralement aux muscles, mais elle peut également atteindre les yeux, le coeur, les poumons et le système digestif. Au Canada, environ une personne sur 7 000 souffre de cette maladie, et dans certaines régions, cette proportion peut atteindre une personne sur 500.

Les porte-parole du Réseau canadien sur les maladies génétiques ont annoncé que le Dr Robert Korneluk, de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, est parvenu à isoler le gène responsable de la dystrophie myotonique. Le Dr Korneluk est l'un des 23 principaux chercheurs du réseau. De toutes les découvertes réalisées au Canada dans le domaine de la génétique, il s'agit de la plus récente. Le gène de la fibrose kystique a été découvert par un autre membre du réseau, et celui de la dystrophie musculaire, par le Dr Ronald Worton.

Je tiens à préciser que chacun de ces chercheurs fait partie du Réseau canadien sur les maladies génétiques. Ce réseau créé en 1989, dans le cadre du Programme des

réseaux de centres d'excellence, a rapidement attesté de l'efficacité de la collaboration nationale mise au service de la recherche scientifique.

Depuis l'an dernier, le Programme de réseaux de centres d'excellence a été financé à raison de 450 000 $ pour les cinq prochaines années, et ce aux fins des travaux de recherche du Dr Korneluk. Comme mon collègue, le député de Calgary-Sud-Ouest, le faisait remarquer hier, le Conseil de recherches médicales du Canada, le principal organisme canadien qui finance les recherches médicales, a pour sa part fourni 400 000 $.

L'Association canadienne de dystrophie musculaire et sa contrepartie américaine, ainsi que l'Institut de recherche et les services auxiliaires de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario ont également contribué aux recherches.

Madame la Présidente, vous savez que les alliances, les partenariats et la coopération sont la clé de la recherche scientifique au Canada comme partout ailleurs dans le monde. Le Dr Korneluk a travaillé de concert avec des chercheurs des États-Unis, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne pour isoler ce gène. Au nom du gouvernement du Canada, je voudrais féliciter le Dr Korneluk et ses collègues.

Je voudrais aussi remercier les 165 familles de la région d'Ottawa qui ont apporté leur contribution. C'est la première fois qu'un si grand nombre de familles touchées par la dystrophie myotonique participe à une telle étude. Je sais que ces familles, et beaucoup d'autres au Canada et dans le monde entier, se sentiront encouragées par la découverte.

À court terme, la découverte va permettre de diagnostiquer rapidement la myotonie atrophique, et à long terme, elle va se traduire par de nouvelles percées pour ce qui est du traitement de la maladie.

Et n'oublions pas que la découverte contribue à l'avancement de la science au Canada, et que la science est essentielle non seulement à la prospérité du Canada, mais aussi à la santé des Canadiens.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole pour féliciter ceux qui ont réussi à isoler le gène responsable de la dystrophie myotonique.

Cette importante découverte a été faite ici, à Ottawa, par le Dr Robert Korneluk et une équipe de chercheurs à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario.

Nous savons tous que la dystrophie musculaire est une maladie tragique. La dystrophie myotonique est la forme la plus courante de dystrophie musculaire qui affecte les adultes. Les symptômes sont la faiblesse progressive et la myotonie, qui est l'incapacité de relâcher les muscles une fois qu'ils sont contractés.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement pour cette forme de dystrophie musculaire. Les seuls recours qu'on a sont la physiothérapie et des médicaments qui facilitent le relâchement des muscles. Cette découverte permettra aussi aux médecins de faire de meilleurs diagnostics. Ce qui est plus important encore, ils seront plus en mesure d'aviser les parents qui viennent de familles dont cette maladie fait partie des antécédents médicaux, afin qu'ils sachent s'ils risquent de transmettre ce problème génétique à leurs enfants.

Évidemment, cette découverte nous permet d'espérer que nous sommes beaucoup plus près de trouver un traitement ou une cure pour cette maladie.

Madame la Présidente, souvent, on a l'impression que la Chambre a beaucoup de problèmes à régler, beaucoup de questions négatives à examiner. Dans un monde où les choses vont souvent très mal, ces progrès médicaux ont l'air d'un miracle.

Voici une occasion de reconnaître publiquement les efforts des scientifiques qui consacrent tant d'années de leur vie à des travaux qui sont souvent très frustrants.

Encore une fois, au nom du Parti libéral et de toutes les familles des victimes de cette maladie, de tous ceux qui sont touchés de près ou de loin, je félicite toutes les personnes qui ont participé à cette découverte.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, notre porte-parole sur cette très importante question sera à la Chambre d'ici quelques instants. Je me demandais si nous pourrions simplement nous entendre pour poursuivre les affaires courantes et, dès qu'il. . . Il pourrait peut-être parler dès maintenant, madame la Présidente.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, tous les Canadiens ont le droit d'être fiers des travaux scientifiques de nos chercheurs en médecine. Le Canada a derrière lui une histoire de recherches médicales qui remonte à la découverte de l'insuline. Je suis heureux de voir que le gouvernement appuie cet effort de recherche.

Je dois ajouter que quelque chose me dérange, depuis deux ans que je fais partie du Comité de la santé, c'est de voir s'effriter l'engagement du gouvernement à l'égard de la recherche dans le domaine de la santé. Au cours de la dernière année, le gouvernement n'a pas cessé de réduire les crédits consacrés à la recherche, qui permettent de verser des subventions aux organismes ainsi qu'aux collèges et universités.

Nous pouvons tous être fiers des découvertes qui ont été annoncées au cours de la semaine. Elles auront sûrement des répercussions sur nos services de santé, car il s'agit d'une percée de la première importance dans la

recherche sur une des maladies les plus débilitantes. Je me demande combien d'autres percées semblables nous aurions pu réaliser si le gouvernement avait vraiment honoré ses engagements en matière de recherches médicales, ses engagements à développer un secteur de la recherche médicale de haut calibre au Canada.

• (1210)

Le gouvernement et nous tous, nous nous arrogeons le mérite de ces découvertes. Fort bien, mais ce que le gouvernement pourrait faire de mieux pour s'arroger ce mérite, pour encourager la recherche médicale et pour rendre possibles de nouvelles percées, c'est de rétablir les crédits qui ont été amputés dans les budgets de la recherche médicale ces dernières années.

* * *

LES CRÉDITS

LES MOTIONS DE DÉFIANCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je me demande si je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

> Que, durant la période d'étude des crédits qui se termine le 31 mars 1992, toutes les motions présentées en vertu du paragraphe 81(14) du Règlement ne soient pas considérées comme étant des motions de défiance à l'égard du gouvernement.

J'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir présenter cette motion aujourd'hui.

Mme le vice-président: La Chambre donne-t-elle au député de Kamloops son consentement unanime pour qu'il puisse présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition, signée par 600 électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, qui vise à convaincre le gouvernement de protéger le système de gestion des approvisionnements qui existe présentement, en vertu de l'article XI du GATT. Cette pétition s'ajoute à celles de 1 900 autres personnes qui m'ont déjà fait parvenir leurs pétitions dans le passé.

[*Traduction*]

LES ACTES CRIMINELS VIOLENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je veux aussi présenter une pétition que de nombreux électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs ont signée. Ces pétitionnaires m'ont demandé de présenter cette pétition qui porte sur la criminalité et qui vise à porter à notre attention l'histoire de Nina De Villiers.

Par la même occasion, je félicite ma collègue de Hamilton Mountain d'avoir été, dans cet important dossier, une excellente porte-parole de notre caucus et de tous les Canadiens.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été signée par des centaines de Canadiens de Burnaby, de Vancouver et d'autres localités de la Colombie-Britannique. Cette pétition souligne que, en février 1985, la Chambre des communes a chargé le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de rédiger un rapport sur les droits à l'égalité au Canada. À l'unanimité, les membres de ce comité ont, en octobre suivant, recommandé au gouvernement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, de manière à ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination illicite dans tous les secteurs relevant de la compétence fédérale. Nous attendons que le gouvernement tienne sa promesse depuis bientôt six ans.

En conséquence, les pétitionnaires exhortent le gouvernement à présenter une modification qui ajoutera l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination interdits dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de résidents de l'intérieur de la Colombie-Britannique, qui représentent des collectivités qu'il serait trop long d'énumérer. Ces personnes sont préoccupées par le projet visant à dévier en partie, dans un système de canaux, l'une des principales rivières de la Colombie-Britannique, afin de livrer de l'eau de cette province à la région de Los Angeles, en Californie.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de déclarer de façon catégorique que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom de résidents de la région de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont préoccupés par les compressions visant le soutien financier accordé à la GRC. Les pétitionnaires mentionnent un certain nombre de préoccupations liées à la capacité de la GRC de s'acquitter de son mandat, et ils demandent au gouvernement fédéral de s'assurer qu'un financement adéquat soit fourni à ce corps policier du Canada.

LES ACTES CRIMINELS VIOLENTS

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, par suite du meurtre tragique de Nina De Villiers le 9 août 1991, mes électeurs m'ont demandé de présenter à la Chambre une pétition demandant au gouvernement de modifier la Loi sur la libération conditionnelle, la Loi sur la réforme du cautionnement et le Code criminel du Canada pour régler le problème des détenus qui commettent un crime grave alors qu'ils ont été mis en libération conditionnelle.

L'IMMIGRATION

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je voudrais présenter des pétitions qui portent sur trois sujets.

D'abord, un grand nombre d'immigrants originaires du Bangladesh pressent le gouvernement d'établir toute une gamme de services d'immigration à l'ambassade canadienne de Dakar, au Bangladesh. Des immigrants de ce pays ont eu beaucoup de difficultés à faire avancer leur dossier d'immigration, ayant dû notamment se rendre en Inde.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Ensuite, madame la Présidente, je veux présenter une pétition pour le compte d'un certain nombre d'électeurs d'Ottawa-Sud, ma circonscription, qui demandent au gouvernement de corriger une injustice qui marque apparemment la commercialisation des produits du pétrole dans l'est de l'Ontario. Tous les députés savent que l'essence coûte beaucoup plus cher à Ottawa que dans toute autre région du Canada.

LES ACTES CRIMINELS VIOLENTS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Enfin, madame la Présidente, je veux présenter aussi une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de ma circonscription, qui ont réagi au décès tragique de Nina de Villiers. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

Je tiens à féliciter, moi aussi, la députée de Hamilton Mountain de l'initiative qu'elle a prise dans cette affaire.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi que de présenter des pétitions signées par un grand nombre d'habitants du Québec, qui font valoir qu'il y a six ans, ce gouvernement a promis de modifier la Charte des droits de la personne de façon à interdire toute discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle. La Commission canadienne des droits de la personne a aussi réclamé cette modification. La ministre de la Justice s'est engagée à présenter un amendement à cette fin, mais rien n'a encore été fait.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de présenter immédiatement un amendement visant à ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination expressément illicites dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par environ 100 habitants de Tofino, sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Ceux-ci pressent le gouvernement de rétablir un financement adéquat pour la GRC, de façon qu'elle puisse remplir son mandat et jouer son rôle, en tant que seul service de police visible pour des localités situées aux quatre coins de la Colombie-Britannique, et qu'elle demeure un symbole manifeste de l'unité canadienne.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition signée par 750 habitants de diverses localités de la Colombie-Britannique et d'autres provinces canadiennes. Ceux-ci exhortent le Parlement à apporter immédiatement une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination illicites.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter trois pétitions. La première est signée par un grand nombre de Canadiens d'un peu partout, qui demandent au Parlement d'apporter immédiatement une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination illicites.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Deuxièmement, madame la Présidente, j'ai une pétition signée par un grand nombre de citoyens de ma circonscription, des villes de Nelson et de Castlegar, du village de Salmon et des localités de Crescent Valley, Procter et South Slocan.

Faisant valoir que la taxe sur les produits et services s'applique aux produits d'hygiène féminine, comme les tampons et les serviettes, et que ces produits sont indispensables aux femmes, au même titre que d'autres produits le sont à d'autres Canadiens, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de supprimer la taxe sur les produits et services dans le cas des produits d'hygiène féminine.

• (1220)

PETRO-CANADA

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Enfin, madame la Présidente, un certain nombre de mes électeurs de villes, de villages et de collectivités dans la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke signalent à nouveau que, surtout en cette période de grave instabilité sur les marchés pétroliers internationaux, les Canadiens ont besoin de Petro-Canada pour jouer un rôle de chien de garde dans le secteur pétrolier contrôlé en majeure partie par des intérêts étrangers et s'assurer que les Canadiens ne se fassent pas voler lorsqu'on achète leurs ressources énergétiques.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à annuler le projet de loi C-84 et à conserver la société Petro-Canada comme une société d'État agissant dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LA SANTÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'interviens afin de présenter une pétition venant de femmes de tout le pays—et je m'aperçois qu'il y a même des hommes qui l'ont signée—qui s'inquiètent de plus en plus des preuves scientifiques qui remettent en question la sécurité de l'implant mammaire Même et qui sont encore davantage préoccupées par la façon dont la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a traité les dangers connus de cet implant au cours des dernières années.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prévoir une enquête judiciaire indépendante sur le processus de mise à l'essai et d'approbation de tous les appareils médicaux, et en particulier l'implant mammaire Même.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): En outre, madame la Présidente, j'ai une pétition semblable à plusieurs autres présentées aujourd'hui. Cette pétition vient de gens de Toronto qui s'inquiètent du fait que, depuis quatre ans, soit depuis que le gouvernement a fait une déclaration dans laquelle il s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'orientation sexuelle ne soit plus un motif de discrimination, rien n'a été fait. Étant donné qu'au Québec, en Ontario, au Manitoba et au Yukon, la Loi sur les droits de la personne renferme déjà une protection de ce genre, les pétitionnaires exhortent le Parlement à s'assurer que le gouvernement et le Parlement présentent immédiatement une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'inscrire l'orientation sexuelle dans la liste des motifs de discrimination interdits.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, moi aussi, j'ai une pétition qui a été signée par des centaines de Canadiens, dont un bon nombre de la région de Windsor. Ils soulignent que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes a publié un rapport sur les droits à l'égalité au Canada. Dans ce rapport, le comité a proposé qu'on apporte un certain nombre de modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

En mars 1986, le gouvernement a approuvé ce rapport. Les pétitionnaires lui demandent donc de respecter l'engagement qu'il a pris il y a six ans et de modifier la loi en conséquence.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 173.

[*Texte*]

Question No 173—**M. Young:**

1. En ce qui concerne l'annonce du Conseil du Trésor pour 1985-1986 concernant la suppression de certaines années-personnes par ministère, quelle est la réduction d'années-personnes depuis 1985-1986 jusque, et y compris, le Budget des dépenses principal de 1990-1991?

2. De 1985-1986 à 1990-1991, combien d'années-personnes du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord ont été supprimées à la suite du transfert de fonds destinés à des programmes et de responsabilités à des bandes indiennes dans les cas où ces bandes ont embauché du personnel qu'elles paient à l'aide de ces fonds?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finance)): 1. Dans l'ensemble, le gouvernement a amputé la fonction publique de 23 542 années-personnes pendant les cinq années comprises entre 1985-1986 et 1990-1991. Cette réduction équivaut à environ 10 p. 100 des niveaux rajustés des années-personnes autorisées en 1985-1986 (voir note 1). De ce nombre, 11 165 années-personnes ont été réaffectées de façon à répondre à de nouveaux objectifs prioritaires et à maintenir des niveaux de service indispensables liés à l'hygiène, à la protection et à la sécurité. En conséquence, il y avait dans le budget des dépenses principal de 1990-1991, 12 377 années-personnes de moins que dans celui de 1985-1986.

Note 1: Au fil des années, le Conseil du Trésor a approuvé plusieurs modifications qui ont été apportées à sa politique sur le contrôle des années-personnes, ce qui a eu pour effet d'éliminer le contrôle des années-personnes dans le cas de certains organismes, de certains groupes ou de certaines catégories d'employés. Afin de permettre une comparaison cohérente, l'analyse ci-dessus rajuste les niveaux d'années-personnes autorisés pour toutes les années, incluant l'année de base, de façon à tenir compte de tous les changements survenus au chapitre de la taille de l'univers des années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor.

2. (i) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a été amputé de 2 143 années-personnes, son niveau de base qui se situait à 6 245 en 1985-1986 ayant été ramené à 4 102 en 1990-1991.

[*Français*]

(ii) Des 2 143 années-personnes dont le budget global du ministère a été amputé, 1 370 sont attribuables au transfert des fonds et responsabilités de programmes aux Premières nations et à leurs organismes. Les autres réductions d'années-personnes sont une conséquence du transfert des fonds et responsabilités de programmes aux gouvernements territoriaux et d'améliorations de l'efficience réalisées à l'échelle du ministère.

Mme le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, je sais que le secrétaire parlementaire fait de son mieux, et je vois que le gouvernement a répondu à une multitude de questions cette semaine. Cependant, je ne peux m'empêcher d'attirer son attention, et il veut qu'il en soit ainsi, sur la lenteur avec laquelle le gouvernement traite la question nº 4, par exemple, qui a été portée au *Feuilleton* le 13 mai dernier. Il y aura donc bientôt un an, madame la Présidente.

Il y a aussi la question nº 49 du 21 mai dernier. Il fallait répondre à ces deux questions dans un délai de 45 jours.

Ces retards donnent un caractère farfelu au *Feuilleton*. Je sais que les députés qui ont posé ces questions ne s'opposent pas à ce que le gouvernement traîne les pieds. Pour ma part, cela me scandalise.

Le solliciteur général sait fort bien que, selon les règles, son ministère doit répondre à une question dans un délai de 45 jours. Les questions figurent au *Feuilleton*, et les députés ne peuvent en poser d'autres du moment qu'ils ont posé le maximum de quatre questions auxquelles ils avaient droit.

Le délai de 45 jours se prolonge, et on n'en tient pas compte. Ce gouvernement arrogant s'en moque. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas répondu à ces questions dans le délai prévu.

M. Cooper: Madame la Présidente, je suis très impressionné par la considération pour ses collègues dont fait preuve le député. J'espère qu'il pourra étendre cet esprit au débat.

De toute façon, je peux lui dire que nous continuons à chercher les réponses aux questions. Nous faisons de notre mieux. Le député sait que j'ai répondu à beaucoup de questions cette semaine. Il n'est pas surprenant que j'ai des poches sous les yeux rendu au vendredi.

M. Boudria: Madame la Présidente, je voudrais rappeler que j'ai posé un certain nombre de questions le 16 septembre dernier, notamment au sujet du contrat de Secor. Il y en a une autre au sujet des frais de représentation de chacun des sous-ministres. Enfin, le 18 septembre, j'ai demandé des détails sur les cartes de membre à des clubs de golf payées par le gouvernement et ses diverses agences. Je veux bien croire qu'il est difficile de répondre à ces trois questions et qu'elles pourraient même se révéler un peu sensibles, mais il n'y a pas de règles particulières à la Chambre dans ce cas. Le Règlement prévoit un délai de 45 jours, pourtant on n'a toujours répondu à aucune de ces questions.

De plus, aucun député ne peut avoir plus de quatre questions au *Feuilleton*. Aussi, tant que le gouvernement ne me donne pas de réponse, il m'empêche de poser d'autres questions.

Mme le vice-président: Je comprends le député, mais il doit se rappeler que son collègue de Kingston et les Îles a invoqué le Règlement. Il s'apprêtait à faire un discours. Maintenant, le député se lance dans un débat. C'est un rappel au Règlement qui n'exige pas un long discours.

M. Cooper: Madame la Présidente, je voudrais simplement faire remarquer au député qu'il a demandé que ses questions soient communiquées à tous les ministères et à tous les organismes et que l'une d'elles soit communiquée à toutes les sociétés d'État.

Il devrait comprendre que cela représente beaucoup de travail. Je regrette que cela prenne autant de temps. La prochaine fois, il devrait poser des questions plus précises. Cela nous permettrait d'y répondre plus rapidement.

Mme Maheu: Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt les réponses des ministériels à ces questions inscrites au *Feuilleton*.

La question que j'ai posée ne requiert, pour toute réponse, qu'un oui ou un non. Cette question figure au *Feuilleton* depuis le 13 mai. Le gouvernement a-t-il l'intention de déposer à la Chambre le rapport du Groupe de travail sur les relations interraciales dirigé par M. Linton Garner?

Une voix: C'est pourtant très simple.

M. Cooper: La question nº 4, je ne saurais dire.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

HIBERNIA

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de cette occasion qui m'est offerte de m'adresser à la Chambre à ce sujet.

J'ai présenté une demande au Président hier pour lui demander de tenir un débat d'urgence sur la situation d'Hibernia, conformément à l'article 52 du Règlement. Comme je le mentionnais dans ma lettre, cette demande visait l'ajournement de la Chambre et la tenue d'un débat à ce sujet parce que le récent avis de Gulf Canada indiquant qu'elle comptait se retirer du projet de développement Hibernia pour l'exploitation du pétrole sous-marin a jeté beaucoup d'incertitude quant au projet Hibernia et pourrait avoir, si ce n'est déjà fait, un effet modérateur sur les prochains contrats et les occasions d'affaires à Terre-Neuve et au Canada.

L'effet négatif en cascade que produira cette incertitude dans le morne contexte économique de Terre-Neuve, et même du Canada, mérite de faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes en vertu de l'article 52 du Règlement.

Je vous demande humblement la permission de proposer l'ajournement immédiat de cette Chambre afin d'étudier cette question urgente, soit les mesures prises par le gouvernement pour assurer la suite de ce projet.

Des voix: Bravo!

• (1230)

Mme le vice-président: Je remercie le député de Bonavista—Trinity—Conception.

Sa requête a bien été portée à l'attention de la présidence hier, et je peux dire au député qu nous en avons discuté avec le Président hier aussi. Nous sommes parvenus à la conclusion qu'en dépit de l'importance du projet Hibernia pour la région atlantique, la requête du député, qui aurait voulu un débat d'urgence aujourd'hui, ne répond pas aux critères de l'article 52 du Règlement.

On peut espérer que nous aurons l'occasion, à un autre moment, de discuter de cette question qui revêt une importance toute particulière pour le député et pour la région qu'il représente.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1991 SUR LA CONVENTION CANADA-FINLANDE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.

Mme le vice-président: Je désire informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*), en raison de la déclaration du ministre, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de six minutes.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, ce qui m'inquiète dans ce projet de loi sur la double imposition, c'est qu'il ne prévoit aucune imposition.

J'ai bien peur que ce projet de loi ne permette le même genre de chose que ce que mon collège de Bonavista—Trinity-Conception essayait d'éviter en demandant un débat d'urgence sur Hibernia; en effet, Gulf Canada a décidé de se retirer du projet Hibernia, au Canada, pour aller investir en Sibérie.

Petro-Canada, notre grande pétrolière nationale, mise sur pied aux frais des contribuables canadiens, vient d'annoncer la fermeture de plusieurs stations-service au Canada, réduisant considérablement ses effectifs. Mais, par ailleurs, Petro-Canada investit dans un projet d'exploitation pétrolière en Birmanie.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur des ententes fiscales en matière d'impôt sur le revenu. Au Canada, le système d'impôt est progressif. L'expression «impôt sur le revenu» est apparue pendant la Première Guerre mondiale, lorsque les agriculteurs de l'Ouest et les travailleurs de l'Est ont réclamé que leurs revenus soient imposés; c'est le seul impôt que je connaisse qui ait été réclamé par les Canadiens; les Américains en avaient fait autant avant 1900. «L'impôt sur le revenu» est ainsi nommé parce que c'est un impôt sur le revenu. En fait, en vertu de notre régime fiscal, la société Gulf Canada peut se retirer d'un projet pétrolier dans notre pays pour se lancer dans un projet similaire en Sibérie, et déduire malgré tout de son revenu imposable au Canada la totalité des frais qu'elle a engagés là-bas.

Le gouvernement dit à la société Petro-Canada qu'elle peut cesser ses opérations, licencier les employés de 1 700 stations-services et prendre ce capital pour aller l'investir en Birmanie et déduire chaque année de son revenu imposable au Canada tout l'argent—des centaines de millions de dollars, du premier au dernier cent. Autrement dit, si son revenu imposable au Canada est cette année de 100 000 $, elle peut déduire 100 000 $ du milliard qu'elle est en train d'investir en Birmanie et ne pas payer d'impôt.

Comment peut-on faire une chose pareille en cette période de récession, quand on demande aux Canadiens de se serrer la ceinture et qu'on leur impose de nouvelles taxes? Parlons-en de la double imposition. Pour les Canadiens ordinaires, il ne s'agit pas de double, mais de triple imposition. Et pendant ce temps, on dit aux sociétés pétrolières de se retirer de Terre-Neuve, de fermer leurs stations-service et d'investir en Sibérie ou en Birmanie pour ne pas avoir à payer d'impôts.

Il n'est pas toujours mauvais et il est même parfois bon de faire agir l'impôt sur le revenu pour encourager le développement. Le gouvernement a-t-il tort ou a-t-il raison d'avoir approuver au départ une déduction aux fins d'impôt pour l'achat de Gulf Canada? C'est discutable. J'en doute fort quand on permet une déduction de 500 millions de dollars à une société dont les éléments d'actif se montent à 7 milliards de dollars. Pourtant, c'est ce qui s'est passé.

Comme le ministre l'a indiqué à la Chambre hier, ce genre de disposition fiscale était connu sous le nom de réévaluation des actifs. On pourrait dire qu'en prenant cette décision, Gulf Canada a «filé à la sibérienne» étant donné que cette société a décidé d'investir en Sibérie et de se retirer du projet de développement au large de Terre-Neuve.

Il est peut-être temps que le gouvernement du Canada prenne un peu de recul et examine les différents accords conclus en matière de double imposition, ainsi que le système d'impôt sur le revenu applicable aux sociétés visées par ces accords, de façon à inciter ces dernières à investir au Canada et non à les encourager à investir à l'étranger les fonds qu'elles épargnent au Canada, puis à demander aux Canadiens de payer les frais.

• (1240)

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je ne sais pas exactement en quoi les remarques de mon collègue ont un rapport avec les traités fiscaux conclus par notre pays avec la Finlande, la Tchécoslovaquie et le Mexique. Cependant, puisque ses commentaires entrent manifestement dans le cadre du débat, je voudrais dire que, pendant qu'il parle apparemment de double imposition, je pense que, dans une certaine mesure, ces paroles sont ambigües.

Je ne suis pas sûr que son parti ait pour politique que le gouvernement du Canada dise aux hommes d'affaires comment gérer leur entreprise ou s'ils devraient être libres d'essayer de gérer leur entreprise d'une manière qui soit avantageuse pour eux. Je crois comprendre que la plupart des entreprises ont comme objectif de gagner de l'argent et de faire ce qu'il faut pour y parvenir.

En ce qui concerne la question de l'imposition, mon collègue fait remarquer que des dépenses d'entreprise sont déductibles du revenu imposable. À mon avis, il devrait dire qu'on peut faire ces déductions, que ces investissements soient faits au Canada ou à l'étranger.

Il ne passe pas à l'étape suivante, comme l'a fait le ministre au début de la journée, pour faire remarquer que ces hommes d'affaires sont imposés sur les bénéfices ou, à vrai dire, sur les revenus découlant de ces placements commerciaux. Je voudrais tout d'abord demander quelque chose à mon collègue, parce qu'à un certain moment, il a semblé laisser entendre qu'il devrait y avoir des normes ou des assiettes d'imposition différentes qui s'appliqueraient aux différents pays, aux différentes sociétés ou même aux différents contribuables.

Je voudrais lui demander premièrement s'il pense que les mêmes normes d'imposition devraient s'appliquer à tous les contribuables canadiens ou s'il devrait y avoir des règles distinctes pour les différents contribuables. Deuxièmement, je lui demanderais s'il croit qu'il devrait y avoir des déductions avant que les taux d'imposition à payer par les contribuables soient déterminés et s'il n'approuve pas le fait que les Canadiens ou les sociétés canadiennes soient imposés sur les bénéfices qu'ils tirent de revenus étrangers.

M. Baker: Madame la Présidente, je vais m'efforcer de répondre à toutes ces questions dans l'ordre où elles ont été posées.

Commençons par l'imposition des bénéfices réalisés à l'étranger. Je rappellerai au député et au ministre du Revenu national que les déductions pour frais de prospection et d'exploitation à l'étranger, qui sont prévues dans leur déclaration d'impôt sur le revenu, permettent aux sociétés pétrolières de déduire chaque année 10 p. 100 du montant total des frais engagés à ce titre. Le pourcentage autorisé passe, il est vrai, à 9,6 p. 100 la deuxième année dans le cas du golfe Persique. Elles peuvent en outre déduire de leur revenu imposable au Canada la totalité des bénéfices provenant de l'exploitation de champs de pétrole en Sibérie.

Voilà les dispositions fiscales canadiennes qui s'appliquent aux sociétés qui investissent à l'étranger. Alors, qu'on ne vienne pas me parler des bénéfices de source étrangère. Au Canada, plus vos bénéfices sont élevés, plus la déduction d'impôt sur le revenu qui vous est consentie est élevée.

Passons maintenant à la deuxième question. Des déductions devraient-elles être consenties, demande le député, avant que ne soit payé l'impôt sur le revenu? Bien sûr qu'il doit y avoir des déductions. Toutefois, je doute qu'il se trouve un Canadien pour approuver un système qui permet non seulement d'utiliser de telles déductions pour se soustraire carrément à l'impôt, mais aussi pour qu'une personne qui gagne 250 000 $ par an dans notre pays se prévale d'avantages destinés aux gens à revenu modeste ou faible. Personne chez nous n'est d'accord pour qu'on laisse une personne qui gagne plus de 100 000 $ par année demander le crédit d'impôt pour enfants, comme en témoignent les statistiques, alors que le revenu maximal y ouvrant droit est de 26 500 $. Ce n'est pas tout. Il y a les déductions, les pertes d'entreprise, les REER; onze déductions au total sont permises avant d'en arriver au revenu net que prévoit notre régime fiscal. Le crédit d'impôt pour enfants, le crédit pour TPS, le crédit pour taxe fédérale sur les ventes, la liste est longue.

Question suivante: Devrait-on avoir les mêmes normes d'imposition pour tout le monde? Il devrait y avoir une norme. C'est-à-dire la norme d'imposition à laquelle on en était arrivé au tournant du siècle sous un gouvernement conservateur, soit dit en passant, en 1917. Ce gouvernement voulait imposer la conscription au Canada et les agriculteurs exigeaient un impôt sur le revenu au

Canada parce que de riches familles dans deux villes du pays importaient des voitures de l'Europe.

Ils réclamaient une fiscalité équitable, car il n'existait alors qu'une taxe à la consommation qui, vous le savez, imposait un fardeau injuste aux gens ordinaires qui dépensaient la plus grande partie de leur revenu juste pour vivre.

Cela s'apparente à la TPS, car les gagne-petit doivent dépenser tout leur revenu de sorte qu'ils en paient une plus grande proportion en TPS. Celui qui gagne 200 000 $ par année peut en placer une partie dans un REER et faire des investissements. Il paie une proportion plus faible de son revenu en taxes et impôts.

Lorsque le système d'impôt sur le revenu a été institué au Canada, ce fut le fait d'un gouvernement conservateur qui n'en voulait pas. Il voulait la conscription, car nous étions en guerre. Ses ministres se sont réunis avec des députés de l'opposition libérale dans les coulisses de la Chambre. Les libéraux leur ont dit qu'ils voteraient pour la conscription si le gouvernement instituait un impôt sur le revenu calculé selon le revenu individuel, un impôt qui devait être progressif. C'est-à-dire que plus le contribuable gagne d'argent, plus son taux d'imposition est élevé.

C'est ainsi que l'impôt sur le revenu a été institué au Canada. Et c'est ainsi également qu'il l'a été aux États-Unis. Le peuple l'a exigé. On en a appelé devant la Cour suprême des États-Unis qui a jugé la proposition anticonstitutionnelle. Les juges ont dit: «Comment la majorité peut-elle imposer un régime d'impôt à la minorité?» La minorité, c'étaient les riches. Il a fallu modifier la Constitution pour instituer légalement l'impôt sur le revenu.

Est-ce que je crois que tout le monde devrait être assujetti aux mêmes normes d'imposition? Oui, certainement. Malheureusement, au fil des années depuis la mise en oeuvre de l'impôt sur le revenu, un certain nombre de Canadiens ont réussi à ne pas payer du tout d'impôt. Le député sait que leur nombre augmente. Les chiffres de Statistique Canada pour l'année dernière révèlent que plusieurs centaines de personnes dont le revenu totalise plus de 250 000 $ n'ont pas payé un sou d'impôt, pas un sou.

Est-ce que je crois en une norme d'imposition pour tout le monde? Certainement. Je crois en la norme qui a été établie lorsque le régime d'impôt a été institué au Canada pendant la Première Guerre mondiale, un régime qu'on n'a pas bien observé. C'est un régime qui a maintenant mené au projet de loi dont nous discutons ici aujourd'hui. Il s'agit d'une convention qui, conclue avec ces pays étrangers, a pour base notre propre régime d'impôt qui permet à Gulf Canada d'investir en Sibérie et de bénéficier des mêmes avantages fiscaux que si elle avait investi au Canada.

Elle bénéficie d'une déduction complète. Le régime fiscal permet à Petro-Canada de fermer ses stations-service et d'investir en Birmanie. Ce pays n'a pas vraiment bonne réputation en matière de respect des droits de la personne, n'est-ce pas? Or, la pétrolière peut y investir et jouir des mêmes avantages que si elle avait investi au Canada.

En fait, quand on examine vraiment les régimes d'impôt en vigueur dans ces pays, on constate qu'il est avantageux pour une société d'investir là-bas plutôt qu'au Canada. C'est pourquoi je soutiens que le gouvernement doit revoir tout le système, car les Canadiens en ont assez de se faire dire qu'ils doivent se serrer la ceinture et payer plus d'impôts et de taxes. Ils voient bien que ces sociétés ne paient rien du tout et vivent aux dépens des contribuables canadiens tandis qu'elles investissent à l'étranger.

• (1250)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je voudrais dire d'abord que j'ai été impressionné par l'analyse que le député précédent a faite de la situation. Sincèrement, il est bien que la Chambre puisse avoir des explications semblables sur la double imposition dont il est question dans ce projet de loi très important.

Tragiquement, le cadre de cette mesure législative avait été défini par un des représentants du gouvernement en 1971. Je n'ai pas l'intention de dénigrer le gouvernement libéral de l'époque. Ce que nous savions en 1971, ce que nous savions il y a quinze ans, quand nous avons entrepris ces discussions—et cela s'applique aussi aux gouvernements provinciaux—, diffère complètement de ce que nous savons aujourd'hui.

Mon collègue a exposé, cas par cas, ce que nous savons aujourd'hui que nous ignorions en 1971, quand cette possibilité s'est présentée. Il a exposé, cas par cas, ce que nous savons maintenant qui s'applique au Mexique que nous ne savions pas alors.

On parle aujourd'hui de la nouvelle économie mondiale, mais ce projet de loi contient des dispositions qui s'inscrivent dans un monde qui n'existe plus. Nous croyons protéger notre jardin par des conventions sectorielles, par exemple avec le Mexique. Nous savons, comme l'a montré mon collègue, qu'on peut aujourd'hui envoyer de l'argent n'importe où dans le monde en

quelques secondes. L'informatique permet dans le temps de le dire d'envoyer de l'argent de Zurich, de Tokyo, deHong Kong, de Toronto, de Washington et de Londres. Cela n'existait pas en 1971, et je ne vais pas blâmer le gouvernement libéral de l'époque d'avoir permis cette échappatoire. Cela n'existait pas il y a quinze ans, quand mon collègue parlait de tentative de conclure une entente, mais cela existe maintenant.

Les politiciens ont parfois tendance à s'enfermer dans des débats classiques où on se reproche d'avoir dit ou fait ceci ou cela, mais ces débats n'ont plus leur place avec tous les changements technologiques et commerciaux qu'on connaît au Canada et partout dans le monde.

Personne ne permettrait délibérément que Gulf obtienne ce qu'elle a obtenu. Le gouvernement actuel manque de leadership dans l'élimination de cette échappatoire, comme l'a bien illustré mon collègue. Ce projet de loi ne permettra pas d'éliminer cette échappatoire pour le Mexique ou qui que ce soit d'autre.

Ceux d'entre nous qui lisent ce document et qui commencent à comprendre l'évolution rapide de l'économie mondiale expriment aujourd'hui leurs inquiétudes. Je ne veux pas parler de supranationalisme, mais les élus au Canada ont une responsabilité politique fondamentale à l'égard des contribuables du pays. Notre responsabilité première est de nous demander, avant tout, ce que nous devons protéger ici au Canada, puisque nos vis-à-vis à la table des négociations se demandent, eux, ce qu'ils doivent protéger au Mexique.

Franchement, je ne pense pas que les gens avec qui nous négocions cherchent à nous escroquer. Je ne pense pas qu'on veuille dénaturer les faits. Dans le cadre de ce genre de négociations, tout le monde cherche à défendre ses propres intérêts.

À mon avis, le gouvernement n'a pas assez étudié la question. Je m'en tiendrai au sujet que la présidence, dans sa grande sagesse, a cerné et je ne parlerai que du Mexique et des doubles impositions à éviter.

Depuis le dépôt de ce projet de loi, nous avons reçu des renseignements sur des documents gouvernementaux décrivant les graves répercussions négatives que pourrait avoir le traité que négocient actuellement les États-Unis et le Canada. Je ne m'éloignerai pas du sujet et n'aborderai que l'aspect fiscal de la question.

On ne nous explique pas clairement les répercussions qu'aura, sur les secteurs des textiles, des pièces d'automobile et des matières plastiques, ou encore les secteurs secondaires et tertiaires axés sur les ressources de base, l'adoption de ce projet de loi, compte tenu de l'accord qu'on négocie.

Pour la gouverne de tous les députés et en vue de la protection des contribuables canadiens, il serait nettement préférable de retirer cette mesure législative tant que la Chambre ne connaîtra pas la position exacte du gouvernement.

Quelles autres tractations en coulisses devons-nous tâcher de faire ressortir des documents secrets? Comment se fait-il que la presse soit obligée de présenter des demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir des renseignements sur des positions de négociation qui ont une incidence majeure sur cette mesure législative? Je ne demande pas à la Chambre d'adopter ni de rejeter ce projet de loi, mais je lui dis simplement que nous n'en savons pas assez long sur ce qui se passe dans les coulisses pour prendre une décision rationnelle sur cette mesure. Nous ne pouvons même pas avoir un débat idéologique, que nous soyons de la droite, de la gauche ou du centre, sur cette question parce que nous ne connaissons pas les faits.

Je ne crois pas que le gouvernement soit mal intentionné en présentant ce projet de loi à ce moment-ci. Je crois simplement qu'il n'a pas tenu compte du fait que nous sommes dans une période où l'économie mondiale change très rapidement et qu'il y a d'autres facteurs à considérer.

Ce serait beaucoup mieux, à mon avis, de retirer ce projet de loi pour environ six mois. Ce serait beaucoup mieux si un comité de la Chambre était formé pour examiner ce grand problème qui entoure ce projet de loi, c'est-à-dire les changements relatifs à l'économie mondiale.

Je crois qu'il est absolument essentiel de nos jours que tous les parlementaires aient toujours les renseignements les plus récents au sujet des changements qui s'opèrent rapidement dans le monde. Autrement, c'est comme si nous étions obligés de nous servir de moteurs à vapeur quand les autres utilisent déjà des moteurs turbo. La Chambre ne peut pas faire adéquatement son travail si elle n'est pas tenue au courant des derniers développements.

Lorsque je retourne dans ma circonscription, je ne suis pas surpris d'entendre parfois les gens me demander pourquoi j'ai voté de telle façon sur un projet de loi ou pourquoi je n'ai pas pensé à ceci ou à cela. Évidemment, nous ne pouvons pas penser à tout. Finalement, nous devons prendre, chaque jour, des décisions sur beaucoup de questions et nous faisons de notre mieux.

Dans le présent cas, le mieux que nous puissions faire, c'est de mettre ce projet de loi de côté jusqu'à ce que nous connaissions tous les faits concernant nos nouvelles relations avec le Mexique, parce que ce projet de loi porte sur la double imposition au Mexique.

Quelles seront ces nouvelles relations dans l'industrie des pièces d'automobiles pour ce qui est des droits des douanes, des règles relatives au contenu et de l'imposition? Comment ce projet de loi s'appliquera-t-il? Si nous changeons les règles relatives au contenu, comme il en est question actuellement dans les négociations sur l'accord de libre-échange entre le Canada et le Mexique, est-ce que cela signifie qu'un investisseur canadien qui fabrique des pièces d'automobiles peut fermer son usine ici, aller s'installer au Mexique, fabriquer ses produits là-bas, revenir les vendre sur notre marché sans payer de droits de douanes et ne payer aucun impôt sur les profits qu'il réalise au Mexique?

Qu'est-ce que cela signifie pour le Québec et son industrie du textile, ou ce qu'il en reste? Qu'est-ce que cela signifie pour l'industrie des matières plastiques et en ce qui concerne la double imposition? Les discussions à ce sujet ont des répercussions, que ce soit au regard des investissements ou de la double imposition, sur tous les secteurs manufacturiers secondaires et tertiaires.

Je voudrais connaître la position du gouvernement canadien. Je voudrais savoir où nous allons. Il se peut que nous ne soyons pas d'accord sur les directions à prendre et les façons d'atteindre nos objectifs, mais comment pouvons-nous examiner ce projet de loi sans savoir où va le gouvernement et comment il compte réaliser ses objectifs sans connaître l'essentiel de son projet. C'est comme si l'on donnait un permis de conduire à un enfant de 10 ans en espérant qu'il saura ce qu'il fait quand il en aura 18. De toute évidence, on met la charrue devant les boeufs.

Je demande à mes collègues de réfléchir sérieusement à la situation dans laquelle ils placent la Chambre. Nous n'avons pas suffisamment d'informations. Nous ne connaissons pas assez les répercussions de ce projet de loi ni ce qu'il signifie pour ceux qui veulent investir au Canada et au Mexique.

• (1300)

Si j'étais un investisseur mexicain désireux de se renseigner sur ce projet de loi, on ne pourrait, pour le moment, répondre à mes questions sur les investissements ou les coentreprises avec des Canadiens.

Même si ce projet de loi était adopté et que nous signions une entente, compte tenu des négociations actuelles et des partenaires commerciaux entièrement nouveaux que nous aurons peut-être, il est impossible que ce projet de loi soit encore valable dans un an ou deux.

À mon avis, cette mesure législative s'est simplement perdue dans les méandres administratifs de la Chambre. Elle a été inscrite au *Feuilleton*, et le gouvernement s'est dit qu'il s'agissait d'un projet de loi ordinaire et qu'il n'y avait plus qu'à l'adopter. Il ne s'agit pas d'un projet de loi ordinaire, mais il s'est trouvé prisonnier de la filière administrative, et voilà que la Chambre en est saisie à un moment où nous ne sommes pas en mesure de l'étudier.

Mon intervention n'est pas purement sectaire. Elle n'est certainement pas tout à fait impartiale, mais indépendamment de sa partialité, j'essaie de mettre le gouvernement en garde contre les risques auxquels ce projet de loi pourrait nous exposer dans 18 ou 36 mois.

Mon collègue a expliqué le temps qu'il a fallu pour que ce projet de loi aboutisse ici. Il a parlé d'une quinzaine d'années. J'imagine que, une fois le projet de loi adopté, il faudra probablement attendre encore 15 ans avant de pouvoir le rectifier.

Entre-temps, il aura peut-être fait perdre aux Canadiens des dizaines, voire des centaines de millions de dollars en recettes fiscales qui auraient dû leur revenir.

Si le gouvernement cherche dans le programme législatif d'autres mesures pour occuper la Chambre, il y en a de beaucoup plus avancées sur le plan de l'information, il y en a qui pourraient être adoptées avec l'assentiment de la Chambre, des mesures beaucoup plus importantes en ce moment pour régler les problèmes de l'heure.

Le projet de loi à l'étude, qui prévoit un régime d'imposition et de contre-imposition avec le Mexique, sera peut-être complètement déphasé dans un an ou 18 mois.

J'en arrive à un autre point. Un esprit soupçonneux—sûrement pas moi, car je suis plutôt bon enfant—pourrait penser que le gouvernement fait adopter ce projet à la hâte parce qu'il sait à l'avance quelles sont les conséquences, en matière de double imposition, d'un traité qu'il négocie sans informer la Chambre des détails de sa position de négociation. Voilà la question que soulèverait un esprit soupçonneux.

Loin de moi l'idée d'éveiller la suspicion contre le gouvernement. Il est bien trop bas dans les sondages pour que je tente de l'enfoncer davantage. Mais si cet esprit soupçonneux avait raison, il pourrait ajouter que, pour faire adopter ce projet sans susciter de controverse, il faut agir avant que ne soit conclu l'accord de libre-échange trilatéral, avant que ne soit révélée la position du Canada et avant que ne soient divulgués d'autres documents secrets comme ceux sur lesquels Southam News a mis la main aujourd'hui.

Je suis le député le moins soupçonneux des Communes, mais je sais pour sûr qu'il y en a des bien plus soupçonneux que moi et qui semblent avoir beaucoup plus d'expérience que moi comme naïf—ingénu un peu enveloppé, soit, mais ingénu tout de même.

Je le dis avec le plus grand sérieux, le député qui m'a précédé a fait une analyse bien structurée des avantages que Gulf vient d'arracher. Dans son discours incisif et parfaitement pertinent sur le rôle de ceux qui évitent l'impôt, il a fait naître des doutes dans mon esprit. J'en suis venu à me demander si, soyons charitables, ce gouvernement sait ce qu'il fait.

Mais ce collègue se doute peut-être que—en fait, le gouvernement sait fort bien ce qu'il fait—que ses amis qui peuvent financer les campagnes ont hâte que ce genre de mesure soit adoptée. Il se trouve dans notre pays des sceptiques pour croire ce vieil adage: le Canada a les meilleurs politiciens qui puissent s'acheter. Je ne sais pas si c'est le genre de sciences politiques qu'on enseigne, mais l'empressement du gouvernement à expédier ce projet de loi éveille des soupçons même chez une personne aussi naïve que moi.

En ce vendredi tranquille, le gouvernement essaie de faire adopter cette mesure législative en nous disant de ne pas nous inquiéter de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, de ne pas nous préoccuper du traitement dont a déjà bénéficié Gulf relativement au projet Hibernia, de ne pas songer à la Sibérie, comme mon collègue l'a dit relativement à cette mesure législative et au Mexique, mais plutôt d'adopter gentiment ce projet de loi afin que ceux qui en bénéficieront soient bien protégés avant que les détails de l'entente ne soient connus.

Mon intervention n'est pas entachée d'un esprit de parti, même si j'aime bien en faire preuve à l'occasion. Cet appel se fonde plutôt sur le bon sens, qui fait grandement défaut ici à la Chambre.

Pourquoi se presser? Retirez le projet de loi. Prenons connaissance de tous les faits avant de voter. Autrement, je serai contraint—et ce n'est pas une menace—de dire publiquement que l'évaluation faite par mon collègue du Parti libéral est tout à fait juste et que cette mesure législative autorise une autre vente des intérêts des contribuables canadiens.

Mon intervention n'a rien à voir avec l'idéologie libérale, avec le NPD et sa philosophie, non plus qu'avec la philosophie du gouvernement, mais tout à voir avec la rétribution de sociétés riches qui se sont servies à de nombreuses reprises des échappatoires fiscales pour éviter de payer leur juste part d'impôts.

Il s'agit avant tout d'une question d'équité. Si le gouvernement veut se montrer équitable, il doit retirer ce projet de loi. Je sais qu'il le fera immédiatement après que j'aurai terminé mon intervention.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue d'en face de sa façon astucieuse d'établir un lien entre ses observations et la question à l'étude, contrairement à d'autres intervenants entendus plus tôt.

Le député a mentionné qu'il est un parlementaire depuis 25 ans, et il s'est montré très habile dans sa démarche.

Celui-ci demande le retrait de ce projet de loi mais, pour autant que je sache, il n'a mentionné aucune lacune dans l'une ou l'autre des trois conventions. Le député semble souscrire tout à fait à ces ententes.

Pourtant, il propose qu'on retarde la mise en oeuvre de cette mesure législative, qui permet entre autres à Revenu Canada et à son homologue mexicain d'échanger des renseignements afin de retracer ceux qui fraudent le fisc.

Mon collègue est sans doute d'accord avec le gouvernement pour dire qu'il est extrêmement important d'attraper ces contrevenants.

Je signale par ailleurs qu'il existe actuellement 50 conventions fiscales pratiquement identiques, entre le Canada et divers pays du monde, et je serai heureux d'en fournir la liste au député.

En outre, le Canada négocie avec 26 autres pays afin de conclure des ententes semblables, et le projet de loi vise à mettre en oeuvre trois nouvelles conventions fiscales qui ont été signées mais qui n'ont pas encore un caractère exécutoire. Voilà de quoi il retourne.

Le projet de loi n'a absolument rien à voir avec les négociations commerciales qui se déroulent entre le Canada et le Mexique. Il vise à mettre en oeuvre les dispositions adoptées lors de la réforme fiscale de 1971, qui visait à instaurer un système permettant aux Canadiens de participer à des activités commerciales et de faire des investissements sans être assujettis à la double imposition. Voilà en quoi consiste cette mesure.

Il n'a rien à voir avec l'accord de libre-échange entre le Canada et le Mexique. Je me demande pourquoi mon collègue ne manifeste pas les mêmes préoccupations à l'égard des conventions fiscales déjà conclues avec 50 pays, ou des 26 autres que nous sommes en train de négocier.

Je demande respectueusement au député de me signaler des lacunes précises dans les trois conventions visées par la mesure législative à l'étude. S'il existe effectivement des lacunes, je lui saurais gré de me les signaler.

Autrement, sa suggestion selon laquelle nous devrions retirer ce projet de loi pour une durée de six mois n'est absolument pas pertinente, même si je sais qu'elle est faite de bonne foi.

• (1310)

M. Barrett: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour avoir exprimé ses convictions profondes. Comme nous sommes un vendredi, j'aurai du mal à détruire les mythes entretenus par un orateur aussi sérieux que lui, mais comme je n'ai pas le choix, je passe à l'action.

Selon mon collègue, il s'agit d'un simple projet de loi visant à éviter la double imposition. Nous avons déjà des accords avec 50 autres pays et personne n'intervient pour modifier les règles, comme c'est le cas au Mexique. Pourquoi ne pas attendre que nous ayons arrêté notre choix sur les règles à modifier pour adopter ce projet de loi?

Permettez-moi de donner un exemple simple à mon collègue pour que les choses soient bien claires. Si vous voulez déménager votre usine de pièces de voiture au Mexique et que ce projet de loi est en vigueur, les règles qui en découlent vous obligeront à acquitter un impôt sur vos bénéfices personnels.

Cela se passe ainsi à la condition que tout le monde joue franc jeu. Mon collègue, le porte-parole du Parti libéral, affirme que Gulf se moque des règles. Mais les règles sont-elles claires et précises?

Prenons, par exemple, les règles d'origine. C'est grâce à elles que l'on peut déterminer la provenance d'un produit, le retracer et le taxer.

Après avoir signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous devons être vigilants en ce qui concerne les règles d'origine. J'ai posé la question au ministre de l'époque. Il a répondu qu'il tentait par tous les moyens de renforcer les règles en raison des modifications apportées à l'entente. Je lui ai demandé plus de précisions. Il m'a dit qu'il avait embauché six inspecteurs des douanes supplémentaires.

Avec le phénomène du magasinage transfrontalier, c'est 106 autres inspecteurs des douanes qu'il faut et, ce, sans parler des règles d'origine. Qu'en sera-t-il quand nous aurons signer un accord avec le Mexique?

Les règles d'origine sont toujours plus ou moins appliquées. Certaines pièces fabriquées au Mexique aujourd'hui ne sont pas identifiées. Elles sont livrées de l'autre côté de la frontière, dans le cadre du programme des maquiladoras. Elles sont ensuite associées aux pièces américaines. Le tout est identifié et livré au Canada.

Le seul champ d'imposition existant entre le Mexique et le Canada est supprimé à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et certaines sociétés envoient des éléments de pièces non identifiées aux contribuables canadiens afin d'échapper à l'impôt.

Cette échappatoire fait perdre à elle seule trois milliards de dollars aux contribuables canadiens. Savez-vous ce que représenteraient trois milliards de dollars si nous parvenions à enrayer cette pratique? Beaucoup d'emplois.

Je ne voudrais pas être méchant. Je ne veux pas punir le gouvernement actuel. Mais quand il fait preuve d'autant de stupidité, mêlée parfois d'ignorance, c'est plus fort que moi et je perds mon calme.

Par cet exemple, je voudrais faire valoir que nous ne devrions pas alourdir le fardeau des contribuables canadiens en créant d'autres échappatoires, jusqu'à ce nous sachions parfaitement ce que le Mexique nous réserve.

Le gouvernement n'est pas en mesure de le dire aujourd'hui. Il ne peut même pas l'annoncer aujourd'hui. La presse doit dénicher de l'information secrète. On n'a même pas répondu à mes questions. On s'est moqué de moi toute la semaine.

Par-dessus le marché, on nous présente ce projet de loi. Nous allons encore nous faire avoir. Cela ne suffit pas. Cela n'est tout simplement pas suffisant.

Je dois présenter ici une observation que je n'avais pas prévu de faire. Le gouvernement dit avoir le sens des affaires. Il est composé de gens d'affaires qui gèrent le pays comme une entreprise—j'ajouterai—pour des gens d'affaires. Il s'agit d'un groupe de politiciens rusés et

sérieux qui, l'air de rien, sont capables de vous vendre la tour Eiffel.

Ce projet de loi est plein d'échappatoires, d'autant plus que le gouvernement ne sait même pas, ou ne peut même pas dire publiquement quel genre d'accord il va conclure avec le Mexique.

Ne venez pas me jouer un tour de passe-passe! Cela ne marche pas. On nous demande de signer l'accord.

Considérez seulement à quel point les règles ont changé depuis le début et tous les trous, ainsi que toutes les échappatoires qu'il y a là. Si l'on adopte ce projet de loi, les trous seront assez grands pour accueillir les trains de VIA Rail, c'est-à-dire ceux qui roulent encore.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai écouté les réflexions intéressantes de mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca. Je crois, monsieur le Président, qu'il a exposé très très clairement ce qui se produit ici aujourd'hui.

Monsieur le Président, pour ceux qui regardent la diffusion des débats à la Chambre des communes, en ce beau vendredi après-midi, je veux rappeler que nous discutons d'un projet de loi du Sénat, le projet de loi S-2. Il est intitulé Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale.

Selon un vieux mythe propre à cet endroit, lorsque le gouvernement veut faire quelque chose en douce ou qu'il veut faire une annonce sans que trop de monde écoute, il le fait en fin d'après-midi le vendredi. Le vendredi en fin de journée, la tribune des journalistes est pratiquement déserte et les gens tournent leur attention sur autre chose que le Parlement du Canada. On raconte depuis longtemps que c'est ainsi que vous diminuez l'importance des faits et de l'information et que vous minimisez l'attention du public.

Nous examinions donc des projets de loi au cours des derniers jours et nous avons remarqué celui-ci, à l'apparence plutôt inoffensive, le projet de loi S-2, qui vise à établir des conventions fiscales avec un certain nombre de pays. Comme tout le monde le sait, le Canada est déjà signataire de pareilles conventions avec 50 pays. Nous en avons négocié six autres au cours des derniers mois et il y en a encore 26 à négocier.

Ce n'est rien de surprenant. C'est le genre de chose que nous faisons couramment. Nous négocions ces accords fiscaux pour faciliter les relations commerciales entre les pays. Monsieur le Président, quand on examine ce projet de loi, on remarque qu'il mentionne la Finlande. Cela ne pose certainement pas de difficulté. Il porte aussi sur la Tchécoslovaquie, qui ne pose pas non plus de difficulté particulière. On en arrive ensuite aux petits détails.

On remarque alors qu'il traite du Mexique. On sait bien que cela touche les manufactures, les ateliers, les bureaux, les usines à filiales multiples et l'exploitation des ressources naturelles. Les questions fiscales sont évidemment pertinentes à tous ces éléments. Le projet de loi traite des revenus tirés de biens immobiliers et des bénéfices d'entreprises. Il vise les taxes sur le transport maritime et aérien. Il touche les entreprises oeuvrant dans ces domaines et influe sur les taxes qu'elles paient. Il y est question des dividendes et de leur traitement, des revenus en intérêts et de leur traitement, des redevances et de leur traitement, des services personnels et de leur imposition, des gains en capital, des apprentis et de l'imposition des apprentissages, et ainsi de suite.

Ce que nous avons constaté, c'est bien sûr que ces questions intéresseraient de près les entrepreneurs qui veulent faire des affaires au Mexique, les sociétés qui sont déjà implantées dans la zone de libre-échange du nord du Mexique ainsi que les filiales américaines et canadiennes qui ont l'intention de s'y établir dès que l'accord de libre-échange nord-américain sera signé dans quelques semaines.

Voici donc ce qui se passe. On nous demande d'approuver aujourd'hui des arrangements fiscaux avec le Mexique alors qu'au même moment, nous sommes en train de négocier un accord de libre-échange avec le Mexique. Nous, les députés néo-démocrates, pensons que c'est de la folie. C'est une chose à laquelle nous ne devrions même pas songer, un point c'est tout.

Nous savons ce qui est arrivé au Canada quand nous avons négocié un accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous nous sommes fait rouler. Selon les dernières données, si je ne m'abuse, nous avons perdu 500 000 emplois dans le secteur manufacturier au Canada en raison principalement des répercussions de l'Accord de libre-échange canado-américain. Nombre d'entreprises ont été très franches. Après tout, leur raison d'être est de

brasser des affaires et de maximiser leurs profits pour le compte de leurs actionnaires.

• (1320)

Elles ont annoncé les unes après les autres qu'elles fermaient leurs usines canadiennes pour s'établir dans le Tennessee, en Floride, au Texas, en Louisiane, dans le Mississippi et en Alabama afin de profiter, si vous voulez, des salaires plus faibles qui y sont versés, ainsi que d'une réglementation moins contraignante en matière de santé et de sécurité, de même que sur le plan de la protection de l'environnement. Autrement dit, leurs coûts sont plus bas parce qu'elles peuvent exploiter davantage les travailleurs sans se soucier de l'environnement.

Au moment où nous négocions un accord de libre-échange avec le Mexique, il y a lieu de s'inquiéter des répercussions d'un tel accord. Quelles en seront les conséquences pour le Canada? Qu'arrivera-t-il aux entreprises canadiennes? Dans quelle mesure cet accord nous favorisera-t-il? Quels en seront les coûts? Évidemment, nous n'en savons rien, car les négociations se déroulent à huis clos, dans le plus grand secret.

Les journaux d'aujourd'hui disent ceci: «Selon des documents secrets, le Canada serait perdant dans les négociations de libre-échange avec le Mexique.»

Voici un autre grand titre: «Le pacte coûtera des emplois, selon des documents gouvernementaux.» De quels documents gouvernementaux s'agit-il? Eh bien, vous vous rappellerez que, plus tôt aujourd'hui, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a posé la question suivante au ministre du Commerce extérieur: «Étant donné que les sénateurs mexicains ont eu accès aux documents faisant l'objet de négociations et ont pu assister à des séances d'information spécialement prévues, et vu que certains membres du Congrès des États-Unis ont eu accès à l'accord en question et ont également pu assister à des séances d'information très détaillées, pourquoi les parlementaires du Canada et, partant, les Canadiens ont-ils été tenus à l'écart et n'ont-ils aucune idée de la teneur des négociations?»

Nous lisons, probablement dans des journaux que les Américains et les Mexicains ont également lus, qu'un grand nombre d'emplois seront perdus dans l'industrie du textile au Canada et que, dans le secteur de la chaussure, des emplois seront supprimés impitoyablement. On dit ici que, dans le secteur agricole, les céréaliculteurs, les éleveurs de bétail, les producteurs de porcs et les producteurs d'oléagineux éprouveront certains problèmes. Dans l'industrie automobile et des pièces automobiles, on dit encore une fois qu'il y aura un déplacement massif, depuis le Canada et les États-Unis, vers la région du Mexique, particulièrement les zones franches. Autrement dit, un simple coup d'oeil sur le contenu de ces documents. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je demander au député s'il lit un extrait du projet de loi ou des notes? J'essaie seulement de comprendre pourquoi nous discutons du libre-échange dans le cadre de ce projet de loi. Ce dernier porte avant tout sur les doubles impositions, les biens et le développement. Autant que je sache, on n'y parle pas de libre-échange. Je voudrais simplement savoir où le député prend ses renseignements, si ce n'est pas dans le projet de loi S-2.

M. Riis: Monsieur le Président, je comprends cette préoccupation. C'est que j'ai obtenu, auprès de sources américaine et mexicaine, des renseignements qui seraient extraits des accords de libre-échange. Ces accords restent secrets pour les Canadiens mais non pour les autres parties, et il en est question dans les journaux d'aujourd'hui.

Vous demandez si mon propos est pertinent et pourquoi je cite ces documents secrets que nous n'avons pas vus. Le projet de loi S-2, que je vous assure avoir lu, traite des doubles impositions; or, il y a des doubles impositions lorsque des entreprises canadiennes font des affaires au Mexique et vice-versa. Voici vraiment le but de l'accord de libre-échange: intensifier l'interaction entre nos deux pays.

Si nous négocions un accord de libre-échange pour étendre et faciliter l'activité commerciale entre deux pays et si nous débattons aujourd'hui des incidences fiscales d'un tel accord, la pertinence me semble assez apparente, voire très évidente. C'est pourquoi mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca parle de déphasage. Nous allons conclure des ententes sur les impositions avant même que l'accord de libre-échange ait été signé, et pire encore, avant qu'un seul député l'ait même vu et ait bénéficié d'une séance d'information à ce sujet ou sache ce qu'il contient, sauf ce qui ressort des fuites de documents du Mexique et des États-Unis.

M. McCreath: Nous n'avons pas de libre-échange avec les 50 autres pays dont il est question.

M. Riis: J'apprécie l'intervention de mon collègue, qui souligne avec raison qu'aucun accord de libre-échange ne nous lie à certains des autres pays avec lesquels nous poursuivons des négociations relatives aux impositions, en particulier, la Norvège, Malte, la Thaïlande, l'Espagne, Singapour et la Roumanie. Il a tout à fait raison. C'est pourquoi je propose que, pour faciliter les négociations qui se poursuivent sur les impositions et accélérer les signatures de la Finlande et de la République fédérative tchèque et slovaque qui sont maintenant nécessaires, nous devrions étudier ce projet de loi sans tarder. Après tout, c'est très simple.

Soyons prudents. La troisième partie de la convention se rapporte au Mexique, et j'ai relevé certains des secteurs où il est question de commerce avec ce pays: la navigation maritime et aérienne, les dividendes, les redevances, les biens immobiliers, les bénéfices, les ateliers,

les succursales et les ressources naturelles. Autrement dit, je crois que cela doit beaucoup compter dans les négociations que nous menons actuellement avec le Mexique et les États-Unis.

Je propose que nous donnions suite aux parties I et II du projet de loi, qui concernent la Finlande et la République fédérative tchèque et slovaque et que, par précaution, nous mettions en veilleuse la partie III, qui porte sur la convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis mexicains, jusqu'à ce que nous sachions mieux ce que l'accord de libre-échange signifiera pour le Canada.

Tous les gens objectifs le reconnaissent: les avantages de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne sont pas évidents. Je ne veux pas sous-entendre ici qu'il n'y en a aucun. Ce serait faux. Il est clair que des sociétés et des travailleurs du Canada ont profité de l'accès plus facile au marché américain.

Je dirais que, pour tout emploi que nous avons gagné, nous en avons probablement perdu 100. Je donne un exemple. Mon collègue a l'air perplexe. Je m'explique. L'autre jour encore, en réponse à une question inscrite au *Feuilleton*, on a déclaré que, jusqu'à maintenant, des milliers d'Américains avaient eu recours à l'article 15 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour entrer au Canada. En temps normal, ces Américains ne seraient pas venus chercher du travail ici, et les postes auraient été occupés par des Canadiens. Avec l'Accord de libre-échange, il est beaucoup plus facile pour les travailleurs spécialisés et les professionnels des États-Unis d'exercer leur profession au Canada.

M. Skelly (Comox—Alberni): Et vice-versa.

M. Riis: Et vice-versa, en principe. Le député sait aussi qu'il y a, aux États-Unis, certains obstacles qui font qu'il est beaucoup plus difficile pour les Canadiens de travailler là-bas que pour les Américains de travailler ici. Ce n'est pas surprenant, car entre 40 et 100 p. 100, selon le secteur, est propriété étrangère, alors qu'aux États-Unis la propriété étrangère ne représente que 4 p. 100 de l'économie, par suite, il y a beaucoup plus d'Américains qui font des affaires au Canada, puisqu'ils possèdent une grande partie du pays et que l'Accord de libre-échange leur facilite la tâche.

Nous savons tous cela, car c'est public. Nous le comprenons, et certains souhaitent même que cela continue. D'autres veulent mettre un terme à l'Accord de libre-échange et se contenter de développer les relations bilatérales avec les États-Unis sur le plan commercial. La réalité c'est que, bien qu'on nous le cache, un accord commercial est en cours de négociation entre le Canada et le Mexique.

Nos collègues mexicains sont au courant, nos collègues américains sont au courant, mais les parlementaires canadiens doivent demander des renseignements à leurs amis aux États-Unis ou au Mexique. Ce n'est pas normal. C'est pour cela que je dis qu'il n'est pas normal non plus d'adopter cette mesure législative aujourd'hui, autrement dit d'harmoniser la législation fiscale du Canada et du Mexique pour favoriser le développement des relations économiques entre les deux pays. Je pense que c'est une démarche maladroite. Je n'ai toujours entendu aucune bonne raison pour laquelle nous devrions entériner cette partie du projet de loi.

J'invite les députés de la majorité à retenir la suggestion d'un partage du projet de loi. Je regrette de devoir dire que, tel qu'il est actuellement, le Nouveau Parti démocratique ne peut pas appuyer ce projet de loi. S'il était scindé, nous adopterions volontiers la partie visant nos conventions avec la Finlande et la République fédérative tchèque et slovaque.

Ne mettons pas la charrue devant les boeufs. Ne signons pas une convention fiscale avec le Mexique tant que nous n'aurons pas vu ce qui est dans l'accord de libre-échange avec ce pays, tant que nous ne saurons pas si nous serons bénéficiaires ou si nous serons les perdants comme dans le cas de l'accord avec les États-Unis.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue concernant la double imposition. Pour le moment, la double imposition est un facteur qui décourage les sociétés canadiennes de s'installer au Mexique, alors qu'il y a d'autres possibilités plus attrayantes. Par exemple, j'ai appris récemment par les médias que la société Green Giant Foods du Texas versait sept dollars par heure à ses employés. Un employé de cette société pouvait donc se rendre à l'usine et gagner 56 $ pour une journée de travail à mettre des légumes en conserve ou à transformer des aliments.

• (1330)

Soudain, la société Green Giant a fermé son usine qui se trouvait au Texas, je crois, ou en Arizona, et a traversé la frontière pour s'installer au Mexique où elle versait 4,80 $ par jour à ses employés.

Faisons maintenant un calcul. Cette compagnie, qui payait 56 $ par jour à ses employés aux États-Unis, a fermé son usine pour en ouvrir une autre, presque en vue de la première, de l'autre côté de la frontière du Mexique, pour payer 4,80 $ par jour à ses employés mexicains. Elles réalisait donc une économie d'environ 90 p. 100 sur les salaires qu'elle versait à ses employés aux États-Unis.

La même situation s'appliquerait au Canada si une société canadienne allait s'installer aux États-Unis. Elle pourrait économiser environ 90 p. 100 de sa masse salariale.

Pourtant, personne n'a jamais vu Green Giant réduire de 90 p. 100 le prix de sa boîte de maïs. Cette économie n'a donc profité en rien aux consommateurs. Elles n'a servi qu'à grossir les bénéfices de la conserverie.

Si nous appliquions la fiscalité telle qu'elle existe actuellement au Canada et au Mexique, nous pourrions prélever des impôts sur les bénéfices de 90 p. 100 que la compagnie a réalisés en raison des salaires qui sont inférieurs au Mexique. Nous serions donc en mesure d'offrir, par exemple, des programmes d'adaptation et d'assurance-chômage aux travailleurs qui ont perdu leur emploi au Canada. Par ce projet de loi, non seulement le gouvernement veut-il donner ces emplois aux Mexicains, exporter ces investissements au Mexique et concéder ces bénéfices à la compagnie, mais encore il veut donner un crédit d'impôt à cette compagnie. Il veut lui donner un crédit sur les impôts qu'elle paie au Mexique.

Le Canada est donc perdant sur tous les fronts. Dans la position que le gouvernement défend dans le débat d'aujourd'hui, rien n'indique que ce projet de loi va rapporter quoi que ce soit au Canada dans le cadre du libre-échange avec le Mexique.

J'aimerais que notre collègue nous donne plus d'explications à ce sujet. Allons-nous exporter des emplois hautement rémunérés vers les Mexique où les salaires correspondent au dixième de ceux du Canada et permettre que les bénéfices augmentent dans la même proportion pour une compagnie qui quitte le Canada pour s'installer au Mexique? En outre, ce projet de loi ne va-t-il pas faire en sorte que le gouvernement mexicain puisse prélever les impôts tandis que nous allons donner un crédit à la compagnie sur les impôts qu'elle paie au Mexique?

Quelle bande de perdants! Ils sont en train de créer une situation où les Canadiens perdront sur tous les fronts. Je remercie donc mon collègue de Kamloops pour le discours qu'il a prononcé et j'espère qu'il nous donnera plus d'explications à ce sujet.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté le député et je crois qu'il n'y a pas beaucoup à ajouter. Il a dépeint une situation qui laisse perplexe.

Je m'arrêterai seulement aux plus récentes statistiques que j'ai vues sur les taux de rémunération dans le secteur manufacturier. Supposons qu'une personne dispose de 20 millions de dollars et désire construire une usine pour fabriquer un nouveau produit. L'accord de libre-échange canado-américano-mexicain lui laisse trois possibilités: elle peut construire son usine au Canada et payer les employés entre 10 et 15 dollars l'heure, soit le salaire horaire moyen dans nos usines; elle peut s'installer dans le sud des États-Unis, la Caroline du Sud, l'Alabama, le Mississippi ou encore la Louisiane où le salaire horaire moyen est de 6 à 8 dollars; enfin, elle peut construire son usine dans le nord du Mexique et payer ses ouvriers entre 24 et 28 dollars par semaine.

À moins d'être complètement fou, où iriez-vous installer votre usine si la main-d'oeuvre est un critère important dans votre décision? Il est évident que si le facteur capital dans votre production, c'est l'énergie ou un autre facteur semblable, le Mexique présente moins d'attraits. Mais la main-d'oeuvre est un facteur capital comme nous le constatons aux nouvelles aujourd'hui. Le Congrès américain et les sénateurs mexicains pointent du doigt les entreprises canadiennes, surtout l'industrie de l'automobile et des pièces d'automobiles, le secteur du textile, l'industrie de la chaussure ainsi que la transformation des produits agricoles, et nous mettent en garde.

On peut ouvrir une usine au Mexique où la main-d'oeuvre ne coûte que 24 à 28 $ par semaine. Et je parle d'une semaine de six jours, sans compter qu'il n'existe aucune loi exécutoire en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et qu'il n'existe pratiquement aucun code du travail. C'est ce que nous constatons. Nous constatons qu'il y a de l'exploitation dans cette zone de libre-échange dans le nord du Mexique.

Il est manifeste que le Canada ne peut sortir gagnant d'une pareille entente. Nous avons été témoins de l'exode d'entreprises vers le sud des États-Unis à cause de l'Accord de libre-échange. Même aux États-Unis, les Américains constatent qu'il y a exode des entreprises de la «rust belt», la zone industrielle du Nord, vers la ceinture de soleil. Le Congrès américain est de plus en plus inquiet car il se demande si un accord de libre-échange avec le Mexique servira les intérêts des citoyens américains. Il servira certes les intérêts des sociétés américaines.

Soyons réalistes. Lorsqu'on fait la part des choses dans tous ces dialogues et toute cette rhétorique concernant l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, on sait qui en profite: ce sont les sociétés commerciales. Elles peuvent faire des affaires à meilleur compte. Elles font faire plus d'argent à leurs actionnaires. Mais le Canada et les Canadiens sont indiscutablement les perdants de ce genre d'accord.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Je serai très bref, monsieur le Président. J'espère pouvoir un jour participer à un débat à la Chambre sur un accord de libre-échange entre le Canada et le Mexique. Mais ce n'est pas le moment de le faire aujourd'hui parce que nous ne sommes pas saisis de cette question.

J'ai écouté très attentivement mon collègue de Kamloops, et j'ai relevé une phrase qu'il a prononcée. J'ai l'impression que mes collègues du Nouveau Parti démocratique nous ont servi beaucoup de charabia aujourd'hui.

Dans son premier discours sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mon collègue a assuré que nous devrions abolir cette entente et nous efforcer ensuite d'étendre notre commerce bilatéral avec les États-Unis. Voilà qui montre, à mon avis, que mon collègue a vraiment beaucoup à apprendre en matière de commerce.

M. Riis: Il n'est pas impossible que nous discutions un jour d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. J'espère bien ne jamais avoir cette chance, en ce qui me concerne. C'est une chose dont je me passerais volontiers.

Si je m'en tiens à ce que j'ai entendu, les Canadiens ne prisent guère l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ils croient que cet accord devrait être aboli. C'est pour cela que je crois pouvoir dire sans hésitation, au nom des néo-démocrates aux communes, que si nous avons l'occasion d'annuler cet accord, après la tenue d'élections générales, nous le ferons certainement. Voilà qui est clair. Nous mettrons fin et à la TPS et à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, le député vient de dire qu'il parle au nom des Canadiens qui veulent que l'Accord de libre-échange soit aboli. Il y a d'autres Canadiens qui ne le souhaitent pas. Je crois que les faits sont suffisamment éloquents. La Fédération canadienne des municipalités déclare, dans sa dernière publication, que les exportations canadiennes vers les États-Unis ont augmenté de 8 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, mais que nos exportations vers le reste du monde ont diminué, par contre. Elle ajoute que, depuis 1988, les exportations canadiennes dans les secteurs non assujettis à l'Accord de libre-échange n'ont pas connu un tel succès.

J'espère que nous aurons l'intelligence de ne pas nous mettre dans l'obligation d'abolir également un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

N'oublions pas, non plus, cette déclaration de M. Rutley, économiste de l'Association des manufacturiers canadiens:

> Les pertes d'emplois du secteur de la fabrication dans les pays industrialisés en période de récession représentent habituellement entre 5 et 8 p. 100 de toute la main-d'oeuvre de ce secteur. Jusqu'ici, le Canada est resté dans la moyenne, avec des pertes d'emplois de 6,6 p. 100 entre octobre 1989 et octobre 1990. Or, les pertes d'emplois dans ce secteur ont été presque le double au cours de la dernière récession, celle de 1981-1982, sans l'Accord de libre-échange. Entre octobre 1981 et octobre 1982, quelque 11,8 p. 100 de nos emplois dans le secteur manufacturier ont disparu.

On ajoute plus loin dans cet article:

> L'Accord de libre-échange était, et continue d'être, le fait d'une saine politique économique parce qu'il nous assure l'accès au meilleur marché du monde et parce qu'il nous force à devenir plus efficaces. La seule note vraiment négative depuis son entrée en vigueur a été les faussetés qu'on a fait avaler à un public crédule.

La plupart de ces faussetés, ce sont les néo-démocrates qui les ont concoctées.

• (1340)

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Reprise du débat.

M. Milliken: Ce n'est pas tout pour les questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, c'est tout. Auriez-vous une question à poser ou une observation à faire?

M. Milliken: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Kingston et les Îles pour poser une question ou faire une observation.

M. Milliken: Monsieur le Président, je croyais que vous aviez dit que mon temps de parole était terminé.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops aimerait donner la réplique au ministre.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas lui donner la réplique maintenant. Je présume que, si nous poursuivons ce débat, j'aurai l'occasion de répondre à la question le moment venu.

M. Milliken: Le député essaie de gagner du temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut répondre au ministre.

M. Riis: Monsieur le Président, mon ami de Kingston et les Îles m'accuse de vouloir gagner du temps. Puis-je faire une suggestion. Je suis prêt à demeurer ici toute la journée s'il le faut pour répondre aux questions. Je suis très sérieux. Je suis prêt à rester également toute la nuit.

C'est à mon avis une excellente chose, car je crois que c'est la première fois que nous nous attaquons à l'essentiel de cette question, à savoir que le gouvernement essaie de nous faire avaler une mesure législative qui a trait à l'accord de libre-échange entre le Canada et le Mexique avant qu'aucun d'entre nous à la Chambre n'en ait pris connaissance.

Mon amie a mentionné l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. J'aimerais lui rappeler qu'avant l'introduction de cet accord, 80 p. 100 des échanges commerciaux avec les États-Unis étaient exempts de droits de douane.

En fait, plus de 90 p. 100—j'oublie le chiffre exact—, 94 ou 96 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis étaient assujettis à des droits de douane d'au plus 5 p. 100. Autrement dit, cela fait des années que les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis se font librement.

Il est vrai que certains secteurs nous posaient des problèmes. Le Pacte de l'automobile, par exemple, avait été négocié afin de protéger l'industrie automobile canadienne, l'industrie des pièces détachées et les dizaines de milliers d'emplois dans ce secteur.

Mais c'en est fini. Si nous regardons les journaux, il semble que la nouvelle série de pourparlers avec les Mexicains va encore une fois entraîner des problèmes dans ce secteur, pourtant vital, de l'économie manufacturière au Canada.

C'est pour ces raisons, monsieur le Président, que bon nombre d'entre nous sommes inquiets. C'est pourquoi je déclare catégoriquement que, si l'occasion se présente, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis sera annulé.

Le président suppléant (M. Paproski): je ne vois toujours pas en quoi ça concerne ce projet de loi. Je suis désolé de dire ça.

Le député de Kingston et les Îles veut poser une question ou faire une observation, et il reste trois minutes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'apprécie l'imagination du député de Kamloops autant que n'importe qui à la Chambre.

Je souscris aux commentaires de la présidence, à savoir que ce projet de loi a un rapport si ténu avec un accord de libre-échange que cela dépasse l'entendement.

Puisqu'il a soulevé la question et qu'il prétend que le Nouveau Parti démocratique s'est engagé à abroger l'Accord de libre-échange, je voudrais lui parler de son ancien collègue, actuellement premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae.

M. Rae occupe une position assez en vue dans le pays. Il se prononce sur diverses questions et il avoue au moins ne pas être un grand ami du gouvernement actuel, bien qu'il prenne des mesures très semblables à celles de l'ancien ministre des Finances, le député d'Etobicoke-Centre. Quand il s'agit de questions financières, nous voyons tous les jours combien se ressemblent les mesures prises ici par le gouvernement et la politique du gouvernement de Toronto. C'est incroyable. Ils se copient mutuellement. Je ne l'ai jamais entendu dire qu'il est opposé au libre-échange ni qu'il demande au gouvernement fédéral de l'abolir.

Si c'est la politique du Nouveau Parti démocratique fédéral, pourquoi le premier ministre de l'Ontario ne l'appuie-t-il pas? Pourquoi ne le fait-il pas alors qu'il se trouve dans une positon lui permettant de demander au gouvernement fédéral d'agir sagement et de se débarrasser de cet accord? Si c'est la position du Nouveau parti démocratique, pourquoi le premier ministre provincial ne le déclare-t-il pas énergiquement? Pourquoi ne fait-il pas une déclaration publique pour demander au gouvernement du Canada de se débarrasser de cet accord?

C'est ce que je voudrais savoir.

M. Riis: Mon honorable collègue me semble un peu vague concernant leur position concernant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Contrairement au Parti libéral, je dirai bien clairement que nous avons l'intention d'abroger l'Accord de libre-échange. Nous allons nous en débarrasser. Nous sommes contre l'Accord de libre-échange.

Telle a toujours été la position du Nouveau Parti démocratique depuis le début. Je trouve la question plutôt curieuse, car l'ex-premier ministre libéral de l'Ontario était un adversaire déclaré de l'Accord de libre-échange.

La tradition se poursuit. Les libéraux et lui le savaient, cela dit en toute déférence pour le premier ministre libéral, il se rendait compte que l'Accord de libre-échange allait ruiner la base manufacturière de l'Ontario. Il le savait. Bob Rae le sait lui aussi.

Voilà pourquoi nous avons pour position, contrairement aux libéraux et contrairement certes aux conservateurs, d'abroger l'Accord de libre-échange. Cet accord ne sert pas les intérêts bien compris du Canada et des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.)

* * *

LA LOI CORRECTIVE DE 1991

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre): Que le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre s'est ajournée, hier, il restait deux minutes dans la période des questions et observations après l'allocution du député de Moncton. Je donnerai maintenant la parole aux députés qui veulent prolonger cette période des questions et observations. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les membres de l'opposition officielle, c'est-à-dire du Parti libéral du Canada, ont observé la complexité de la mesure législative dont la Chambre est saisie et le fait que les dispositions ne sont pas toutes accompagnées de notes explicatives.

En adoptant ce genre de projet de loi, la Chambre des communes court le risque d'apporter à l'une des mesures législatives une modification importante qui est qualifiée de mineure et non controversable dans le titre.

Je parcourais la mesure législative il y a quelques instants, et cela m'a incité à intervenir dans le débat. Je suis tombé sur la page 15 du projet de loi, où l'on apporte une modification à l'alinéa 6*b*) de la Loi sur la protection des pêches côtières. Il s'agit d'une disposition bien connue de la loi et très controversée au Canada. En fait, c'est la clause la plus controversée de toutes les lois sur les pêches que le pays a adoptées depuis qu'il légifère. C'est sûrement la disposition la plus controversée de la Loi sur la protection des pêches côtières.

• (1350)

Voici ce qu'on nous dit dans la note explicative:

> Article 43. Ajout des mots soulignés: il n'est pas nécessaire que les conditions précisées dans une licence soient fixées par le règlement.

De quelles licences s'agit-il? Dans la modification, on dit:

> régir la délivrance, la suspension et l'annulation des licences ou permis, fixer les droits à acquitter pour les obtenir et leurs conditions d'octroi. . .

Puis, on ajoute: «en sus des conditions que peut spécifier le ministre».

Je vais vous expliquer la nature de cette modification et les licences dont on parle. Je ne blâme pas les rédacteurs de cet acte législatif, car ils ne sont pas responsables. Nous avons au pays les meilleurs rédacteurs d'actes législatifs du monde entier. Le problème, c'est ce qu'on leur dit d'insérer dans les lois. On parle ici des licences accordées aux navires de pêche étrangers autorisés à pêcher dans les eaux canadiennes.

Même si on ne le dit pas ouvertement, il s'agit quand même des licences accordées aux navires étrangers. Aux termes du projet de loi, le ministre peut désormais modifier toute portion de ces licences ainsi que les droits à acquitter pour les obtenir.

Nous connaissons tous le principe de la démocratie parlementaire selon lequel nous sommes censés être informés, puisque seules les délibérations au Parlement permettent à la population canadienne de découvrir ce que trame le gouvernement.

J'ai ici un décret de remise qui fait grâce au gouvernement français d'une dette de un million et demi de dollars pour ses permis de pêche. Lorsque nous aurons adopté ce projet de loi, nous ne saurons plus jamais quand cela se produira à l'avenir. Nous ne le saurons jamais.

Ce que le gouvernement n'explique pas dans cette mesure législative, c'est que l'alinéa 6*a*) de la Loi sur la protection des pêches côtières précise toutes les conditions liées aux permis délivrés aux bateaux étrangers qui pêchent dans les eaux canadiennes. Il les précise toutes. Il parle des gens qui peuvent travailler à bord de ces bateaux, c'est-à-dire les membres d'équipage. Il précise ce qu'ils peuvent faire et les endroits où ils peuvent aller. Il précise toutes ces choses.

L'alinéa *b*), que nous modifions aujourd'hui, parle de la forme. Dans sa version modifiée, il dit qu'il n'est plus nécessaire que tout cela soit fixé par règlement, mais que cela peut être fait par le ministre.

Est-ce que c'est grave? Oui, c'est très grave. Aujourd'hui même, des chalutiers-usines étrangers qui ont reçu des permis du gouvernement du Canada en vertu de ces règlements pêchent de la morue dans les zones 2G et 2H. Ces chalutiers reçoivent un préavis en vertu de ce projet de loi et ils pêchent la morue. Leur quota pour la pêche à la morue dans ces deux zones au large de la côte du Labrador est plus élevé que le nôtre.

Pourquoi est-ce si grave? C'est parce que nous sommes en février. Février est le mois qui précède la période de frai pour nos grands stocks de morue du nord qui alimentent toutes les usines de transformation de la côte est. Ces poissons se préparent pour la saison de frai, qui est en mars.

Ce sont les seuls bateaux qui vont déranger ces poissons. Ce ne sont pas les pêcheurs côtiers canadiens ordinaires, puisqu'ils ne peuvent pas se rendre là-bas à cause de la glace, ni les chalutiers de la société Produits de la mer National limitée ou de la Fisheries Products International. On pourrait placer un chalutier canadien de 175 pieds dans la cale d'un chalutier-usine congélateur soviétique, et il faudrait ensuite faire appel à une équipe de recherche et sauvetage pour le trouver. Ces bateaux sont à la fine pointe de la technologie et mesurent 470 pieds.

M. Milliken: Ces bateaux ont des permis.

M. Baker: Ils ont des permis qui leur sont accordés par le gouvernement du Canada, en vertu de l'article dont nous discutons aujourd'hui. Aux termes de cet article, le ministre pourra accorder des permis comme bon lui semble. Il pourra en déterminer les conditions et radier les dettes à sa guise, comme il l'a fait pour le gouvernement de la France, par un décret du cabinet. Il pourra toutefois le faire secrètement.

Ces bateaux nuisent aussi aux stocks de poisson durant la période du frai et les semaines précédentes, car pendant les quatre semaines qui précèdent le frai, la morue a des habitudes très complexes et ne doit pas être dérangée. D'après toutes les études scientifiques réalisées en Norvège, en Suède et au Danemark, il faut même éviter de jeter de la nourriture dans la zone où se trouvent les poissons avant la période du frai, pour ne pas les empêcher carrément de se reproduire. Ce sont les bateaux étrangers titulaires de permis émis par le Canada qui perturbent ce processus, sans compter qu'ils capturent du poisson.

Le ministre dit que, dans certains cas, il s'agit d'espèces sous-exploitées. Admettons que cela soit vrai. Je remarque que neuf pays ont obtenu des contingents de grenadier. Je n'ai jamais vu de grenadier de ma vie, mais on me dit qu'il s'agit d'un long poisson qui a la tête enflée, comme certaines personnes que je connais au sein du gouvernement canadien. On octroie aux étrangers des contingents de capelan que les Canadiens ne peuvent capturer car la pêche de cette espèce est restreinte. On leur accorde aussi des contingents de calmar et de maquereau. Le maquereau est le seul poisson marin qui, à ma connaissance, coule s'il cesse de nager, car il ne peut se gonfler la poitrine, contrairement à certaines personnes que je connais au sein du gouvernement. On donne aux étrangers des contingents de hareng. On leur accorde des contingents de poisson dont la pêche fait l'objet de restrictions.

L'autre jour, le ministre des Pêches a délivré au Japon sept permis de pêche au thon en vertu de cette disposition de la loi. Qu'est-ce qu'a fait le ministre? Il a accordé aux Japonais un contingent plus important pour la pêche au thon rouge en eaux canadiennes qu'aux Canadiens. Le ministre leur a même accordé un contingent illimité en ce qui a trait au Germon, au Listao, et à l'Albacore. Le thon Listao et Albacore c'est ce que vous achetez en conserve

au magasin. Nous disons au ministre des Pêches: «Oubliez tout cela, ouvrez grand vos yeux et mettez-les à la porte.»

• (1400)

Certaines entreprises de pêche, qui détiennent un permis en vertu de cet article, devraient être poursuivies et ne le sont pas. Prenez par exemple les entreprises qui détiennent un permis pour pêcher le requin dans la circonscription du député de Cap-Breton, notre leader parlementaire.

Lorsque vous allez au restaurant et que vous commandez une soupe aux nageoires de requin, ce produit a été pêché par un navire des îles Féroé qui détient un permis délivré par le Canada. En fait, le bateau s'appelle le «Baker», qu'il ne faut pas confondre avec Baker. Ces pêcheurs font beaucoup d'argent avec la pêche aux requins.

Il y a toutes sortes d'autres permis délivrés par le gouvernement du Canada; des autorisations, des permis et des modifications des droits font l'objet de règlement, notamment lorsqu'il s'agit de remettre un demi-million de dollars à la France relativement à ses permis.

En vertu du projet de loi, le ministre pourra faire tout cela lui-même. Il pourra délivrer des permis, les changer, et accorder des décrets de remise dans le cas de versements en souffrance, sans qu'il ne soit nécessaire de prendre des règlements.

En ce qui a trait aux versements en souffrance, il y a actuellement des douzaines de chalutiers-usines étrangers qui n'ont pas payé leurs droits pour les deux dernières années. Savez-vous ce qui se passe lorsque les Canadiens agissent de la sorte? Leur permis n'est pas renouvelé.

Il existe donc une politique du «deux poids, deux mesures». Comme le soulignait notre leader parlementaire en décembre dernier, ce système a entraîné la destruction des ressources halieutiques canadiennes.

Il ne faut pas adopter un projet de loi qui permettrait au ministre de faire diminuer nos ressources depuis son bureau, dans le secret. Les décisions doivent être assujetties à la prise de décrets, à l'approbation du Cabinet et à l'adoption de règlements, afin d'empêcher une destruction encore plus grande de nos ressources halieutiques.

Je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de Gander—Grand Falls de sa magnifique intervention de cet après-midi. Il a expliqué aux députés certains des problèmes très graves qui hantent notre secteur des pêches.

En outre, monsieur le Président, le sérieux avec lequel cette question est abordée aujourd'hui souligne aussi ce qui me semble être de la grossière négligence de la part du ministère des Pêches et Océans et surtout de son titulaire, qui, malheureusement, n'est pas ici en ce moment.

Le ministre est coupable de grossière négligence, dans sa manière de réagir aux préoccupations que les Canadiens ont soulevées à maintes reprises au sujet de la disposition dont mon collègue a si justement parlé.

L'orientation fondamentale du projet de loi C-35 ainsi que toutes les modifications qui s'y rattachent doivent être clarifiées davantage, débattues et examinées par tous les députés.

En décembre 1991, j'ai demandé pourquoi le gouvernement apportait des changements à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, en vertu des articles 9 et 10 du projet de loi C-35.

Cette modification substitue l'intertitre «Rapports» à l'intertitre «Rapport annuel» parce que l'article 21 ne traite pas seulement des rapports annuels.

Il aurait essentiellement pour effet de modifier la coutume de publier un rapport annuel complet des activités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de façon qu'il n'y ait plus qu'un seul rapport tous les cinq ans. Je me demandais pourquoi et je pense que j'ai utilisé le mot sournois. C'est le mot que j'ai utilisé.

Je pense que j'ai été plutôt songeur pendant les vacances. Je me disais que le mot sournois était peut-être un peu fort. Pour réfléchir, je suis allé faire une promenade sous la neige. Je suis revenu toujours en réfléchissant. Je me demandais si c'était sournois ou non.

C'est alors que, le 24 décembre, mes collègues m'ont transmis sans le savoir de l'information qui m'a soulagé d'une bonne partie de mes doutes à l'égard des paroles que j'avais prononcées à la Chambre. Je me suis senti justifié d'avoir utilisé le mot sournois à plusieurs occasions.

Ce que j'ai reçu le 24 décembre, c'est une série de documents établissant très clairement toutes les dépenses de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique au cours des élections fédérales de 1988 et de la période immédiatement antérieure. J'en étais abasourdi.

J'ai ensuite reçu un autre document dans lequel j'allais découvrir que, trois ans plus tard, la plupart des projets et programmes prévus à l'intention d'Entreprise Cap-Breton pour l'année 1991, sinon tous, étaient réduits de plus de 80 p. 100.

J'ai utilisé le mot sournois. J'ai dit que le gouvernement était sournois. Je n'ai pas dit que le ministre était sournois, parce que ça n'aurait pas été parlementaire, mais quand c'est sournois, c'est sournois.

Je pense que ce gouvernement qui siège en face de nous a été exceptionnellement sournois envers les Canadiens, et particulièrement envers ceux qui habitent les provinces atlantiques.

J'aurais aimé aujourd'hui que les ministres profitent de cette occasion afin de participer à un débat aussi important. Je précise que je ne vois qu'un seul ministre.

• (1410)

Une voix: Il y en a deux.

M. Dingwall: Quelqu'un dit qu'il y en a deux. Ma foi, c'est vrai, monsieur le Président, mais je veux dire que je vois ici seulement une ministre qui est chargée des transports, si je puis dire, et je sais qu'elle voudra profiter de l'occasion qui lui est offerte pour parler des frais modérateurs excessifs que le gouvernement et elle imposent, si vous voulez, aux nombreux aéroports et usagers du transport aérien au Canada, notamment dans la région de l'Atlantique.

Nous nous sommes fait avoir il y a quelques années. Le gouvernement de l'époque nous avait fait accroire que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique serait la panacée à tous les maux de la région canadienne de l'Atlantique. Puis, nous avons découvert régulièrement et petit à petit que d'autres organismes fédéraux, tel Transports Canada dont la ministre est responsable, ont imposé des frais modérateurs excessifs qui ne feront que nuire à l'économie très chancelante de la région de l'Atlantique.

Mais je comprends maintenant pourquoi la Chambre est saisie du projet de loi C-35. C'est un projet de loi sournois. Que cherche à faire le gouvernement? Il ne veut pas que nous prenions connaissance de toute l'affaire dans le rapport complet. Conformément au Règlement de la Chambre des communes et à la loi même, comme peut certes le confirmer le solliciteur général, le gouvernement doit déposer un rapport annuel. Or, quand doit-il déposer le rapport complet? Tous les cinq ans. Ce n'est donc qu'à ce moment-là que nous pourrons constater à quel point les activités de Transports Canada sont néfastes pour la région de l'Atlantique.

Je ne dirais pas que le ministre des Transports ou la ministre d'État chargée des Transports sont sournois. Ce ne serait pas convenable, mais je dirai à la présidence que ce projet de loi est sournois, que le gouvernement est sournois, et je sais que j'ai parfaitement raison. Je tiens à remercier mes collègues, les députés de Cap-Breton Highlands—Canso, de Cap-Breton—The Sydneys et de Gander—Grand Falls, ainsi que tous mes collègues de la région de l'Atlantique de m'avoir offert, le 24 décembre, ce que je pourrais qualifier de cadeau de Noël, ces documents qui confirment nos soupçons sur les activités du gouvernement d'en face en ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Je suis sûr, monsieur le Président, que vous pourriez obtenir le consentement unanime pour que je puisse prolonger mon allocution car je suis convaincu que les députés d'en face veulent m'entendre et me donner l'occasion de fournir d'autres précisions sur l'APECA. L'année précédant les élections, le gouvernement actuel a créé de toutes pièces un organisme qui devait être le moteur du développement économique dans les provinces de l'Atlantique. Or, il vient d'être abandonné par ses maîtres qui sont à Ottawa, c'est-à-dire le ministre chargé de l'agence, le premier ministre et le ministre des Finances.

Dans les provinces de l'Atlantique, on trouve des Canadiens sans travail et désireux de travailler, une génération de jeunes Canadiens qui défendent une grande cause, soit leur participation à l'économie canadienne, de façon à pouvoir apporter leur contribution en tant qu'individus et, plus tard, en tant que conjoints et membres d'une famille.

Le gouvernement actuel ne leur donne pas cette chance. De temps à autre, il crée des embûches. Au lieu d'aplanir les voies, il sème des embûches.

Actuellement, il y a 92 000 jeunes sans travail de plus qu'en janvier 1991 et ce, à cause du gouvernement. Pendant la période des questions, aujourd'hui, tout ce que le ministre a trouvé à dire aux habitants des provinces de l'Atlantique, c'est qu'il ne peut rien faire. Il ne sait pas quoi faire. Il manque d'idées. Il est dépourvu des principes qui lui permettraient d'élaborer une bonne politique générale. Il se contente d'attendre, de joindre les mains, de se croiser les doigts et d'espérer que le secteur privé finira par créer les emplois dont ont besoin les jeunes gens de notre pays, y compris ceux des provinces de l'Atlantique.

Par votre intermédiaire, je dis aux députés d'en face: «Ça ne suffit pas.» Au nom de ceux d'entre nous qui sont entrés dans la vie publique pour servir leur pays et venir en aide à ces gens-là, jeunes comme vieux, en améliorant leur sort dans la société canadienne, voici ce que je dis aux membres du gouvernement: «Si vous n'avez pas les idées qu'il faut et si vous n'avez pas la volonté politique nécessaire, la meilleure chose que vous ayez à faire, c'est de démissionner. À défaut de démissionner, déclenchez donc des élections générales pour laisser la population canadienne décider.»

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ses liens avec les autres organismes du gouvernement du Canada. J'ai fait allusion à Transports Canada. Je voudrais maintenant parler d'Emploi et Immigration.

Le mois dernier à Halifax, j'ai reçu une invitation à une réunion des gestionnaires et de la haute direction des bureaux de la CEIC en Nouvelle-Écosse. J'ai dit à chacun des participants à cette réunion que les fonds réservés à la création d'emplois qui ont été retenus par ce gouvernement sont absolument nécessaires si on veut remettre les gens au travail. J'ai écrit au ministre à ce sujet; en premier lieu, je l'ai remercié de m'avoir invité à cette réunion; ensuite, je lui ai fait remarquer que, dans certaines régions du pays, le chômage est exceptionnellement élevé... la situation dans ces régions ne s'améliorera sans doute pas dans les semaines ainsi que les mois à venir et qu'il avait le devoir de leur venir en aide, qu'il s'agisse de la région de Lockeport, de Glace Bay, de Gander, de Montréal ou d'Ottawa.

Il y a des centaines et des centaines de mes électeurs dans des municipalités comme Glace Bay, New Waterford et Dominion, dans les comtés de Cap-Breton ou de Richmond, qui n'ont aucun espoir de trouver un emploi dans les 12 prochains mois.

Le gouvernement dit: «Eh bien, où allons-nous trouver l'argent?» Je vais vous donner un petit chiffre. En 1989, le budget de publicité du gouvernement était bien supérieur à 75 millions de dollars. Ce budget permettait aux ministres de faire figurer le sceau du gouvernement fédéral et leur photo, ainsi que leur nom suivi de la mention C.P., député ou C.R.—selon le cas—dans un document distribué dans tout le pays.

Ainsi, lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration intervient et nous dit qu'il ne sait pas quoi faire pour aider les Canadiens, je l'invite à examiner les dépenses à la Chambre. Soixante-quinze millions de dollars feraient des merveilles dans des circonscriptions comme la mienne, ou celle de Gander—Grand Falls. Ce ne serait pas la panacée à tous les maux et ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes auxquels les gens font face, mais ce serait certes utile. On pourrait alors aider les innombrables Canadiens qui doivent s'adresser aux banques d'alimentation.

Je siège dans cette enceinte depuis près de 12 ans. Je n'ai jamais vu une situation comme celle à laquelle nous faisons face à l'heure actuelle lorsque je parcours les rues de la ville d'Ottawa et rencontre un grand nombre de sans-abri sur la rue Sparks où les magasins ferment leurs portes les uns après les autres.

• (1420)

Le gouvernement a le culot de dire qu'il n'a pas d'argent. Pourtant il faut 75 millions de dollars pour voir la photo du solliciteur général ou du ministre du Travail qui, chose surprenante, ont meilleure allure que moi. Au mieux, vous pourriez les engager pour une maison hantée et obtenir des millions de dollars grâce à eux. Je tiens à dire à mes collègues d'en face qu'ils devraient cesser de nous dire dans cette enceinte que les coffres sont vides. Il reste des fonds, et il vous incombe de trouver cet argent et de le dépenser de façon judicieuse pour les gens qui ont besoin de l'aide du gouvernement en cette période très difficile de notre histoire.

Dans le temps qui me reste, je voudrais dire à mes vis-à-vis que le moment d'agir est venu. Dans tout le pays, les gens demandent aux députés et notamment aux ministériels d'évaluer la situation, d'écouter et, par-dessus tout, d'agir.

Le refus d'agir équivaut—et je sais que le ministre du Travail écoute très attentivement—à dire qu'on se fiche de la situation de tous ces gens. J'exhorte les ministériels à réfléchir sérieusement à la façon dont ils pourraient accorder des crédits aux organismes pertinents dans tout le pays afin de faciliter la croissance économique et de

donner ainsi aux Canadiens et à leurs familles, où qu'ils se trouvent, la possibilité de vivre décemment.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je dois dire en toute honnêteté que le député devrait se rappeler la situation qui règne dans notre pays. En effet, si le gouvernement dont il était partisan n'avait pas dépensé sans compter de 1974 à 1984, il n'aurait pas laissé le pays dans une crise financière et n'aurait pas imposé aux contribuables canadiens la dette que ce gouvernement-ci tente de régler depuis les sept dernières années.

J'ai une autre observation à faire, et c'est réellement la raison pour laquelle j'ai pris la parole. Je sais que le député s'est laissé emporter, dans une certaine mesure, par les belles paroles du député de Gander—Grand Falls et par le discours mythologique que ce dernier nous a livré au sujet de la pêche dans la région de l'Atlantique. Il a également fait des sous-entendus au sujet du ministre des Pêches et des Océans.

Puis, le député de Cap-Breton—Richmond-Est a pris la parole et a utilisé le terme «négligence» en parlant du ministre des Pêches et des Océans. Le député ne fait honneur ni à lui-même ni à son parti lorsqu'il emploie ce terme en parlant de ce ministre.

Je voudrais dire qu'aucun ministre d'État n'a servi avec autant de dévouement et d'efficacité sa province, Terre-Neuve et le Labrador, la région de l'Atlantique et son pays que le ministre des Pêches et des Océans.

La question que je veux poser au député est la suivante: S'excusera-t-il d'avoir laissé entendre qu'on pourrait qualifier l'action de ce ministre de «négligente»?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour son aimable intervention. Il peut être certain que je tiendrai sincèrement compte de ses opinions et que j'accepte son observation, selon laquelle j'ai utilisé un mot dur et inopportun en qualifiant de négligent le ministre des Pêches et des Océans.

Je ne suis pas certain de l'avoir fait.

Une voix: Sinon, vous auriez dû le faire.

M. Dingwall: Voici ce que je crois avoir dit, et le député peut en être certain, je n'ai pas utilisé le mot négligent, mais j'ai bien parlé de «grossière négligence», ce qui est beaucoup plus fort. Si un député devait être reprimandé sévèrement à la Chambre des communes, ce serait non seulement le ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, mais bien tous ses collègues de la première rangée. S'il y a jamais eu un groupe de guignols, c'était bien eux. Ils rappellent les singes de la publicité du thé Red Rose, sauf qu'ils n'arrivent jamais à unir leurs voix pour le même couplet, comme nous avons pu le constater aujourd'hui.

Hier, le ministre du Commerce extérieur a déclaré qu'il n'existait aucune ébauche d'accord de libre-échange avec le Mexique. Aujourd'hui, il affirme le contraire. Il ne commande pas d'étude d'impact relativement aux questions qui concernent le GATT mais, en même temps, il en commande une relative à l'accord de libre-échange, sauf qu'il refuse d'en communiquer les résultats aux Canadiens.

J'ai un mot à dire à mon collègue, qui est respecté dans la province de la Nouvelle-Écosse, non seulement par les électeurs de sa circonscription, mais bien par tous les habitants de la province. Je lui dis que la meilleure façon dont nous devrions régler ce différend sur la définition, sur l'étymologie des expressions «négligent» et «grossière négligence», serait de laisser la population trancher. Je suis prêt à mettre mon siège en jeu si le député d'en face en fait autant. Que le gagnant l'emporte et devienne ministre. C'est l'offre que je fais à mon distingué collègue d'en face. D'ailleurs, il ne sera peut-être plus longtemps un distingué collègue, car il se peut qu'il devienne un regretté collègue du Parti conservateur.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, avant que l'impressionnante majorité que je vois de l'autre côté nous oblige à adopter ce projet de loi, j'aimerais dire quelques mots sur certains de ses aspects. Je ne peux me lancer dans le genre de discours énergique et intellectuel que le député de Gander—Grand Falls nous a donné ou dans le genre de discours que le député de Cap-Breton—Richmond-Est nous a donné.

Néanmoins, j'aimerais faire une ou deux observations. Peut-être que reprendre là où mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est a laissé serait un bon point de départ. On se rappellera qu'il répondait tout à l'heure au député de South Shore. Ce dernier avait trouvé à redire au fait que le député de Cap-Breton—Richmond-Est avait parlé de la négligence du ministre des Pêches et député de St. John's-Ouest.

Pour mettre les choses au clair, en tant qu'observateur neutre, ce que je peux être de temps en temps, je conseillerais peut-être au député de South Shore de ne pas s'embarquer dans une discussion orageuse avec le député de Cap-Breton pour déterminer si le ministre a été négligent. Il existe peut-être une manière moins mouvementée de savoir si le ministre, mon grand ami de St. John's-Ouest, est même capable de négligence.

Permettez-moi de vous donner un exemple qui est bien connu, un exemple qui concerne ma propre circonscription de Burin—Saint-Georges plus que toute autre circonscription, un exemple qui a aussi des répercussions à l'échelon national. En ce qui concerne les traités de pêche, il y a eu ces dernières années deux accords dont je voudrais parler. Il y a eu tout d'abord l'accord instituant l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, suite à la Conférence sur le droit de la mer qui a reconnu la limite des 200 milles, en 1977. Donc, cette entente entre 12 signataires donnait naissance à l'OPANO, ou Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest pour ceux qui ne sont pas familiers avec le domaine. En vertu de cette entente, les membres, dont le Canada et la Communauté européenne, se voient attribuer, en septembre de chaque année et pour la saison de pêche suivante, un certain contingent de poisson, c'est-à-dire un certain nombre de tonnes de poisson qu'ils peuvent prendre dans l'Atlantique du Nord-Ouest, sous réserve de respecter les règles de protection des stocks. Un processus fort simple et fort louable.

• (1430)

À partir de 1977, comme le député de South Shore le sait, et jusqu'en 1984, c'est-à-dire en 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983 et 1984, chacun des 12 membres de l'OPANO, y compris la Communauté européenne qui deviendra importante par la suite, a respecté l'accord et pris seulement le contingent qui lui était accordé. Il n'y a pas eu du tout de surpêche, absolument aucune.

À partir de 1985, le système est demeuré le même, mais les résultats ont été différents. À compter de 1985, 11 des 12 signataires ont continué de respecter l'entente tandis que l'un d'entre eux a commencé à pêcher en quantités excessives, soit la Communauté européenne, et plus précisément, l'Espagne et le Portugal.

Depuis 1985, cette partie de la Communauté européenne, dont le quota s'élevait à 23 200 tonnes, a récolté non pas 23 200 tonnes, mais bien 172 000 tonnes. Ils ont pris huit fois leur quota.

En 1986, ils ont ramené 12 fois leur quota, 12 fois la quantité de poisson prévue dans l'entente qu'ils avaient signée. Et ainsi de suite. En 1985 et 1986, ces pays ont commis des abus, de la destruction massive, du pillage de stocks de poisson qui représentent le gagne-pain des gens de ma circonscription de Burin—Saint-Georges et d'autres régions de Terre-Neuve. Nos habitants en tirent leur subsistance, soit à titre d'employés d'usines de transformation, soit à titre de pêcheurs à bord des bateaux.

Ce pillage déraisonnable s'est poursuivi en 1985, 1986, 1987 et 1988. Il a continué aussi en 1989, 1990 et 1991, et je prédis qu'il se poursuivra aussi en 1992. Voici donc la moitié de l'exemple. Permettez-moi d'en énoncer l'autre moitié. J'ai parlé de l'OPANO; j'ai expliqué l'importance des prises de poissons par rapport aux quantités convenues par cette organisation.

Une autre entente est intervenue entre le Canada et la France, un accord bilatéral entre ces deux pays seulement, qui traite de questions relatives aux pêches et des droits de pêche de ces deux pays dans le golfe Saint-Laurent et dans un secteur nommé 3-PS, qui se situe essentiellement au sud de Terre-Neuve et autour des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Dans ce cas, on a signé un accord permettant notamment à la France de prendre certaines quantités de poisson selon des quotas précis. Cette entente, signée en 1972, stipule que, chaque année, selon l'avis de scientifiques et de biologistes du milieu marin, la France a le droit de pêcher une certaine quantité de poisson. C'était en 1972. Me croiriez-vous si je vous disais que, depuis la signature de cette entente, la France a respecté les quotas en 1973, 1974 et 1975 et chaque année par la suite? Quel que soit le quota fixé pour l'année, elle s'y tenait. Quel que soit le quota fixé en 1975 ou en 1976, elle le respectait. Elle n'a jamais dépassé son quota. Jusqu'en 1984, la France a honoré cette entente et respecté le quota qui lui était fixé pour la pêche au large des côtes de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

À partir de 1985, les choses ont changé considérablement. Au lieu de s'en tenir à son quota qui était de 9 500 tonnes en 1985, la France en a pris 25 800. En 1986, alors que son quota était de 9 500 tonnes, elle en a pris 26 000.

Bref, à partir de 1985, la France s'est mise à prendre environ trois fois plus de poissons que le quota fixé en vertu de son entente bilatérale avec le Canada.

La France a continué d'agir ainsi jusqu'à ce jour ou plus précisément jusqu'à ce que ce gouvernement ait conclu, en 1990 ou en 1991, une entente dont l'objectif était bon. La méthode était un peu naïve, comme vous allez vous en apercevoir, mais l'objectif était bon, car il s'agissait d'amener la France à négocier et cela a été fait.

Cependant, pour en arriver là, ils ont dit à la France: «Écoutez, vous êtes en train de nous voler. Au lieu de prendre les 9 500 tonnes prévues par l'entente, vous en prenez 26 000. Faisons un marché. Au lieu de nous voler 26 000 tonnes, accepterez-vous d'en voler seulement 17 000? Que pensez-vous de ce marché? Nous allons vous permettre de voler du poisson à condition que vous en preniez deux fois et non trois fois plus que vous n'êtes censés prendre.» Mais je digresse.

Ce que je voulais réellement faire remarquer ici, c'est qu'en 1977, l'OPANO a signé une entente qui a été respectée jusqu'en 1984. À partir de 1985, la Communauté européenne s'est mise à en abuser terriblement.

De son côté, la France avait signé une entente avec le Canada et l'a respectée jusqu'en 1985, mais a alors commencé à abuser sans vergogne. Je vous ai donné les chiffres le démontrant.

Dans les deux cas, il y avait des ententes qui ont été respectées jusqu'en 1984, puis, en 1985, ils ont commencé à abuser et ils abusent encore. Pourquoi la surpêche à grande échelle a-t-elle commencé en 1985? En bref, on pourrait évidemment dire que c'est cette année-là qu'il y a eu un changement de gouvernement et, du même coup, un changement radical d'attitude envers la France, le Portugal et l'Espagne.

Ce que le Portugal, l'Espagne et la France ont reçu comme message, c'est que le nouveau gouvernement ne se souciait pas beaucoup du pillage des stocks de poisson et de la mise à pied de tant et tant de travailleurs des usines de poisson de Terre-Neuve et de tant et tant de pêcheurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. C'est ce qu'ils ont compris là-bas.

Vous vous demandez quel lien cela peut-il avoir avec la question posée il y a une minute par le député de South Shore qui s'inquiétait que l'on dise le ministre de St. John's-Ouest négligent. Ce ministre, Dieu le bénisse, le cher ange, est le seul député de Terre-Neuve à être entré au Cabinet depuis septembre 1984. Il n'y en a pas eu d'autres, seulement lui, de septembre 1984 à aujourd'hui. La surpêche a commencé en 1985, dans les six mois qui ont suivi sa nomination.

Les Français, les Espagnols et les Portugais sont partis avec des dizaines de milliers de tonnes. Ils ont fait disparaître des milliers d'emplois à Terre-Neuve, des travailleurs du même coin de pays que le ministre, et même quelques-uns de ses électeurs. Ils ont provoqué la fermeture de l'usine de Trepassey, dans la circonscription du ministre, parce qu'ils ont trop réduit les stocks de poisson. Mais que faisait-il donc pendant tout ce temps?

Pouvez-vous concevoir, monsieur le Président—et si vous ne le pouvez pas, vérifiez le hansard—que la surpêche étrangère pratiquée par ces trois pays, qui a débuté en 1984, s'est poursuivie en 1985, 1986, 1987 et 1988?

• (1440)

Combien de fois la Chambre a-t-elle été saisie du problème de la surpêche étrangère? Une fois, une seule fois en quatre ans. Entre 1985 et 1988, on n'en a pas parlé une seule fois. En décembre 1988, quatre ans après le début de la surpêche, la Chambre en fut saisie pour la première fois, et je suis bien placé pour le savoir puisque c'est moi qui a soulevé cette question après avoir été élu en novembre 1988. Avant moi, personne n'en avait jamais parlé.

Peut-on trouver un exemple plus révoltant de négligence totale que celui-ci? Que dire d'un ministre qui laisse se noyer dans le marasme économique des milliers de ses concitoyens, des milliers de ses électeurs, des ouvriers et des pêcheurs, hommes et femmes, tout simplement parce qu'il est tenu de ne pas faire de vagues, parce qu'on lui a dit que, si les Portugais, les Espagnols et les Français, tous les Européens quoi, voulaient prendre quelques tonnes métriques de poissons, il fallait les laisser faire et les laisser prendre tout ce qu'ils voulaient parce qu'il ne fallait surtout pas faire de vagues, parce que notre premier ministre, notre petit gars de Baie-Comeau, jouait à l'homme d'État là-bas. Il veut être à tu et à toi avec Mitterrand. Ce ne sont pas quelques pêcheurs qui vont l'en empêcher! Et tant pis pour le gagne-pain de quelques ouvriers! «Ne fais pas de vagues, mon petit Crosbie. Ne fais pas de vagues, toi, le ministre de St. John's-Ouest, ne fais pas de vagues!»

Le ministre n'est pas coupable de négligence, car le terme n'est pas assez fort pour décrire ce qu'il a fait. Il est coupable de bien pire que ça. Pour tout dire, il a tout bonnement laissé tomber des milliers de gens de sa circonscription, ouvriers d'usine et pêcheurs, ainsi que des milliers d'autres dans la mienne. Il en a laissé tomber des dizaines de milliers au total. Il a préféré se désintéresser de leur sort plutôt que de déroger à une politique absolument inepte et qui devait signer l'arrêt de mort de l'industrie de la pêche de l'Atlantique.

Par bonheur, et à son honneur—il lui faut bien quelque mérite, car il avait auparavant commis le crime impardonnable de se taire pendant quatre ans—, le ministre a récemment décidé que c'en était assez. Il est finalement intervenu, quoique sur le tard, et il a pris fait et cause pour les pêcheurs dans le dossier de la surpêche. Serait-ce—que dis-je, c'est presque certainement le cas—qu'on ferme la cage après que l'oiseau se soit envolé?

Lui qui en 1992 se fait entendre si bruyamment sur la question de la surpêche dans sa tournée des citadelles et des capitales du monde entier, si seulement il avait eu autant de voix en 1985 au sein du Cabinet. Si seulement il n'avait pas eu peur de dire ce qu'il avait à dire quand disparaissaient les emplois des travailleurs de Trepassey, de St. John's et d'ailleurs—je pourrais citer des villes de ma circonscription, mais j'ai choisi deux exemples dans la circonscription du ministre. Voilà de quoi il doit répondre, et il a beaucoup à faire ces temps-ci pour essayer de réparer le tort qu'il a fait à ces gens par son silence. Je veux que le député de South Shore le sache, lui qui, si j'ai bien compris, est chargé de tenir au pas et de garder à l'oeil les mauvais garnements, les députés de Gander—Grands Falls, de Burin—Saint-Georges et de Cap-Breton par exemple.

Il surveille ce qu'ils disent, intervient pour tenter de prouver qu'il y a des failles dans l'argumentation et, si un vilain mot comme «négligence» est prononcé, il doit prendre un air raisonnable et montrer à la population qu'on prend les ministériels à partie. S'ils veulent savoir, s'ils veulent contester l'utilisation du mot négligence par mon collègue, je viens juste de leur donner un exemple. S'ils en veulent d'autres, je peux les leur fournir, mais je ne peux pas, je dois le dire, vous en donner un qui soit plus concret que celui que je viens de citer. Littéralement des milliers d'emplois de pêcheurs et de travailleurs d'usine, dans ma circonscription et celle du ministre de St. John's-Ouest, ont été perdus à cause de la négligence et de la non-intervention de ce ministre.

Cela fera partie de son héritage. Il peut y remédier, dans une certaine mesure, s'il fait activer un peu les choses ces temps-ci et s'il fait ce que nous lui avons conseillé, à savoir, dire aux Européens qu'ils ont eu assez de temps et que nous, au Canada, allons unilatéralement étendre la plate-forme continentale pour englober les deux extrémités des Grands bancs et le Bonnet flamand, ces trois petites excroissances où le poisson passe une partie de son temps quand il n'est pas à l'intérieur des eaux canadiennes. C'est naturellement quand il est à l'extérieur de ces eaux qu'il est soumis au pillage dont j'ai parlé il y a un instant.

Je suis sûr qu'avec le temps mon collègue le ministre de St. John's-Ouest, le ministre des Pêches et des Océans, voudra nous dire son point de vue—espérons avant la fin de ce débat—et pourquoi il a gardé le silence absolu, pourquoi il est resté muselé pendant quatre années entières, en ne disant pas un mot à la Chambre ni à l'extérieur. Il n'a rien dit pendant quatre ans alors qu'il voyait des emplois disparaître et l'industrie être absolument détruite à cause de sa négligence, parce qu'il n'a pas parlé au premier ministre: il n'a pas eu le courage d'aller le trouver pour lui dire qu'il ne pouvait pas rester les bras croisés alors que ce dernier faisait cela à ses concitoyens de Terre-Neuve, à ses compatriotes canadiens. C'est ce qu'il aurait dû faire. C'est ce qu'il n'a pas fait, et je dis à mon collègue de South Shore que c'est ce que j'appelle de la négligence. Il a peut-être un terme plus aimable pour qualifier cette conduite.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion de M. Baker est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte maintenant sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la séance s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 février 1992

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE SUR LES PRATIQUES DE FIXATION DES PRIX

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à créer une commission royale chargée d'étudier les pratiques de fixation des prix dans l'industrie pharmaceutique afin de déterminer le taux de majoration des prix à chaque transaction, du fabricant au grossiste ou distributeur, du grossiste ou distributeur au détaillant, et du détaillant au public, pour déterminer comment ces majorations affectent le consommateur canadien.

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous expliquer la raison pour laquelle j'ai présenté cette motion.

[*Traduction*]

La motion comporte un objectif très clair qui, je l'espère, saura non seulement satisfaire la curiosité de mes collègues de la Chambre, mais aussi répondre à leur intérêt d'ordre politique.

Voici le contexte. Premièrement, l'industrie pharmaceutique occupe une place très importante au Canada, ses activités représentant environ 4,5 milliards de dollars par an.

Deuxièmement, dans le cas de produits comme les médicaments brevetés, l'industrie jouit d'une situation de monopole enviable qui pourrait prendre des proportions encore plus grandes si les négociations du GATT étaient couronnées de succès. Mon collègue de York-Ouest fera une intervention à ce sujet plus tard.

Troisièmement, la question des majorations de prix dans l'industrie pharmaceutique intéresse le consommateur.

Enfin, le contribuable et le Trésor public sont également touchés par ces majorations.

Pour toutes ces raisons, je voudrais exposer le cas suivant, qui a été soulevé lors d'une réunion tenue en mai dernier par le Groupe de travail du Parti libéral sur l'industrialisation et le renouveau économique de l'Ontario. Cette réunion a eu lieu sur la colline en présence de représentants de l'Association canadienne de l'industrie du médicament.

Nous y avons appris que, selon les données dont disposent les représentants de l'association, les taux de majoration pratiqués dans le secteur manufacturier oscillent entre 15 et 60 p. 100. À cela, il faut ajouter des frais d'inventaire se chiffrant à 10 p. 100 environ au niveau de la fabrication. Une fois que le produit sort de l'usine et qu'il est livré chez le grossiste, son prix est majoré de 7 à 10 p. 100. Lorsque le produit arrive chez le pharmacien, nous a-t-on dit, la majoration se situe entre 30 et 50 p. 100, et il faut encore ajouter les frais d'ordonnance. Ces derniers varient d'une province à l'autre, soit de 6 à 11 $.

Pourquoi est-ce une question d'intérêt public. C'en est une pour deux raisons. Cette industrie est régie par le gouvernement fédéral et, vous vous en souvenez sans doute, le dernier débat d'importance qui s'est tenu à la Chambre portait sur le projet de loi C-22.

Ensuite, le coût des médicaments prescrits est absorbé par les régimes publics d'assurance-maladie provinciaux. Les bénéficiaires ou, si vous voulez, les personnes qui sont protégées à cet égard par les régimes d'assurance-maladie provinciaux sont principalement des personnes âgées et des gens à faible revenu ainsi que des malades hospitalisés qui reçoivent des traitements et qui doivent prendre des médicaments.

Je ne puis certes pas vous dire avec exactitude à combien s'élèvent les coûts des médicaments prescrits à ces deux grandes catégories de bénéficiaires, mais je dirais que c'est un montant assez considérable.

Monsieur le Président, on peut donc dire que les médicaments et ces majorations de prix des médicaments coûtent très cher à la population.

Prenons, par exemple, le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario. Nous avons appris que, depuis une décennie, l'augmentation des frais s'établit à 12 p. 100 chaque année. C'est une augmentation non négligeable.

Le ministre de la Santé et du Bien-être social du Manitoba a déclaré en 1988, lorsqu'il a témoigné devant le Comité des banques et du commerce, que les dépenses en médicaments augmentaient, à l'époque, au rythme de 15 p. 100 par année, au Manitoba. Il est à remarquer que, tandis que le coût des médicaments augmente de plus de 10 p. 100 par année, selon les données fournies par l'Ontario et le Manitoba, les dépenses d'hospitalisation en Ontario n'ont augmenté globalement que de 4,5 p. 100 par année. On constate donc que le pourcentage d'augmentation des médicaments, d'année en année, est trois fois plus élevé que le pourcentage d'augmentation de l'ensemble des dépenses d'hospitalisation.

La Chambre se souviendra peut-être, et je l'ai moi-même brièvement rappelé, que nous avions eu au Parlement une discussion assez nourrie à l'époque sur les amendements apportés à la Loi sur les brevets et sur sa modification au moyen du projet de loi C-22. La loi actuelle renferme des dispositions qui prévoit l'établissement d'un conseil d'examen pour le contrôle des prix des médicaments. Par conséquent, vous vous demandez peut-être, monsieur le Président, pourquoi il nous faudrait maintenant créer une commission royale, comme le propose cette motion? Monsieur le Président, pour répondre à cette question, je vous ferai remarquer que le mandat du conseil d'examen est limité, même très limité. Il consiste à examiner le prix fixé par le fabricant pour la vente au grossiste. Le comité de révision n'a pas le pouvoir de vérifier le prix définitif, ni les majorations entre l'usine et la tablette du magasin. L'examen des hausses annuelles de prix des médicaments brevetés se fait donc à leur sortie de l'usine, et non au moment de leur vente par le grossiste, par le pharmacien ou par le détaillant.

• (1120)

En outre—et cela a aussi fait l'objet de discussions intéressantes au Sénat—, le conseil d'examen peut seulement examiner les prix et non les rabaisser. Autrement dit, il ne peut pas déterminer si le consommateur en a pour son argent.

Pour toutes ces raisons, il faut charger une commission royale d'étudier les pratiques de fixation des prix. C'est absolument essentiel pour que les Canadiens paient leurs médicaments à un prix équitable et qu'ils ne se fassent pas rouler.

Je me permets de revenir sur la majoration des prix car c'est important. Le fabricant prend de 15 à 60 p. 100 du prix en marge bénéficiaire, m'a-t-on dit. En outre, il y a des frais d'inventaire de 10 p. 100 environ. Ensuite, le grossiste majore le prix de 7 à 10 p. 100. Le pharmacien, quant à lui, ajoute de 30 à 50 p. 100. De plus, pour une tâche qui consiste à compter les pilules, à taper l'étiquette portant le nom du patient et le nom générique du médicament, mais non son contenu, ce qui constitue un très grave inconvénient, le pharmacien demande entre 6 et 11 dollars par ordonnance.

Il est donc évident qu'on doit examiner cette série de majorations. Il faut les confirmer, les examiner et les étudier. La commission aura pour mission de les comparer et d'examiner le mandat du conseil d'examen qui n'est pas, comme nous le verrons, de protéger le consommateur. Ce dernier est impuissant, car le conseil d'examen n'est pas autorisé à faire quoi que ce soit au sujet des étapes que franchit un médicament entre la fabrication et la consommation.

Il est vrai qu'il peut examiner les prix à la sortie de l'usine, mais même là, son mandat se résume à les étudier et non à les rabaisser. Donc, monsieur le Président, comme je veux être le plus bref possible afin de permettre au plus grand nombre possible de députés d'intervenir, je dirai pour conclure que la motion à l'étude demande essentiellement que le prix des médicaments soit équitable pour les Canadiens.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour répondre à la motion du député de Davenport.

Il a recommandé la création d'une commission royale chargée d'étudier les pratiques de fixation des prix dans l'industrie pharmaceutique.

Je sais que le député s'inquiète vivement des répercussions du prix des médicaments sur les consommateurs, et je n'ignore pas qu'il se préoccupe de la capacité des

gouvernements provinciaux de faire face à une augmentation des prix.

Même si je dois reconnaître que sa motion est motivée sans aucun doute par de bonnes intentions, je crains fort qu'elle soit déplacée en l'occurrence.

Comme nous le savons, une commission royale entraîne d'énormes dépenses pour le Trésor public. Manifestement, d'importantes questions doivent être examinées par des commissions d'enquête, mais si nous devons faire supporter aux contribuables des dépenses de ce genre, nous devons nous assurer au préalable que nous avons vraiment besoin d'une commission.

Or, je crains fort qu'à la lumière de la proposition et de la situation dans le secteur pharmaceutique en général, il n'y ait pas lieu de demander aux contribuables de financer une étude de ce genre.

Tout d'abord, je voudrais signaler que plusieurs questions que le député voudrait examiner sont de compétence provinciale. Je suis persuadé que le député de Davenport n'avait pas l'intention de s'immiscer dans les responsabilités provinciales en matière de contrôle des prix pharmaceutiques au niveau de la vente du détail, mais c'est là l'effet de sa motion.

En fait, les députés savent très bien que les provinces s'inquiètent vivement des prix des médicaments. Les recours varient d'une province à l'autre.

Chaque province peut mieux que toute commission fédérale d'enquête s'attarder sur ses propres besoins. En fait, certaines provinces sont déjà conscientes qu'il leur incombe de faire enquête sur ces questions.

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont déjà créé leur propre commission d'enquête dans les domaines relevant de leur compétence. Je suis certain que personne dans cette enceinte ne souscrirait à la création d'une commission dont les travaux empiéteraient sur ceux des commissions provinciales.

Toute enquête fédérale s'enliserait inévitablement dans les complexités des systèmes provinciaux sur lesquels la Chambre n'a aucune compétence.

La question de la compétence provinciale m'amène à une autre raison pour laquelle, selon moi, la Chambre devrait se prononcer contre cette motion.

Les députés des deux côtés savent sans aucun doute que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entend bien collaborer avec les provinces et garantir aux Canadiens des médicaments à un prix raisonnable. En fait, le ministre a rencontré ses homologues provinciaux le 27 janvier pour discuter de cette question et d'autres questions préoccupant les deux niveaux de gouvernement.

Je me sens à la fois rassuré parce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé à maintenir des prix raisonnables pour les consommateurs et encouragé parce qu'il s'efforce de collaborer avec les provinces sur cette question.

Au niveau fédéral, il y a le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Depuis que la Loi sur les brevets a été modifiée en 1987, cet organisme, peu importe les limites de son mandat, a permis de maintenir la hausse des prix des médicaments brevetés inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation. Ses pouvoirs seront étendus pour que les prix des médicaments brevetés restent raisonnables.

Tout en collaborant avec les provinces pour faire en sorte que le prix des médicaments soit raisonnable, ce gouvernement s'efforce d'encourager la recherche et le développement dans l'industrie pharmaceutique canadienne.

Des résultats probants se sont déjà manifestés. Glaxo Canada, une des plus grandes entreprises de recherche dans le secteur pharmaceutique au Canada, a annoncé le 16 janvier dernier qu'elle entreprenait la construction d'une usine de fabrication de 70 millions de dollars à Mississauga.

Au cours des cinq prochaines années, cette société compte investir 275 millions de dollars dans la recherche et le développement. En 1991, elle y a investi 25 millions de dollars et, depuis cinq ans, elle a doublé son effectif, qui compte maintenant plus de 1 000 employés dans tout le Canada.

Quatre jours après l'annonce de Glaxo, la société Astra-Pharma Incorporated a déclaré qu'elle envisageait la construction d'un laboratoire de recherche de 150 millions de dollars à Mississauga, ce qui créera une cinquantaine d'emplois dans le secteur de la recherche.

Astra s'est déjà engagée à investir dans la recherche et le développement au Canada quelque 95 millions de dollars sur une période de cinq ans. L'investissement additionnel dans des installations et du matériel au laboratoire de la société à Mississauga devrait atteindre 97 millions de dollars.

Ces deux engagements devraient produire environ 160 nouveaux emplois. En même temps, Astra a annoncé qu'elle ramenait le prix des médicaments délivrés sur ordonnance en 1992 au niveau de 1991. On parle d'une réduction de prix d'environ 4 ou 5 p. 100.

• (1130)

En ces temps où l'industrie pharmaceutique du monde entier évolue rapidement, le Canada doit s'efforcer de jouer un rôle important dans le développement de cette industrie.

Nous le savons, de nouvelles recherches, cela veut dire, pour les milieux scientifiques et médicaux, des emplois bien rémunérés. Cela veut dire, pour le Canada, une industrie pharmaceutique plus compétitive. Cela veut dire, pour les Canadiens, la mise au point de nouveaux produits qui viendront accroître leur confort et les garder en meilleure santé.

Les Canadiens veulent qu'on augmente les recherches afin de trouver de meilleurs remèdes et de meilleurs traitements, et ils méritent cela.

Nous voulons faire savoir que le Canada est heureux de cet investissement, qui signifie la création de nouveaux emplois dans l'industrie pharmaceutique. Nous voulons que notre protection de la propriété intellectuelle encourage les investisseurs à investir.

Je voudrais souligner à la Chambre que les investissements de l'industrie des médicaments brevetés ont considérablement augmenté depuis 1987, année où l'on a amélioré la protection des brevets.

Cette industrie s'était alors engagée à consacrer à la recherche et au développement 8 p. 100 de son chiffre de ventes d'ici la fin de 1991. A-t-elle respecté cet engagement? Elle l'a non seulement respecté, mais elle a fait plus encore.

À la fin de 1990, un an avant l'échéance fixée, elle a consacré à la recherche et au développement 8,8 p. 100 de leurs chiffres de ventes.

Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport au pourcentage de 4,9 p. 100 qui existait avant que la loi ne soit modifiée. Au total, les dépenses de recherche et de développement sont passées de 165,7 millions de dollars en 1988 à 281,3 millions de dollars en 1990.

Nous avons réalisé beaucoup de progrès pour encourager l'investissement en recherche et développement dans l'industrie pharmaceutique canadienne, mais nous pouvons faire plus.

C'est pourquoi le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et le ministre des Consommateurs et des Sociétés ont récemment souscrit à des propositions commerciales multilatérales qui visent à mieux protéger les brevets concernant les produits pharmaceutiques.

Ces propositions figurent dans le projet d'accord du GATT. Elles permettraient aux titulaires de brevets pharmaceutiques de bénéficier d'une protection aussi longue que celle dont jouissent les titulaires de brevets dans tous les autres secteurs de notre économie.

Une meilleure protection des brevets donnera lieu à une recherche et un développement accrus dans le domaine médical au Canada. Cela se traduira par la création d'emplois et une industrie pharmaceutique canadienne plus prospère et plus concurrentielle.

Par ailleurs, l'industrie des produits génériques doit continuer de jouer un rôle important dans l'apport de médicaments aux Canadiens. Le gouvernement est sensible aux besoins de l'industrie des produits génériques lorsqu'il s'adapte à la nouvelle politique sur les produits pharmaceutiques.

Je rappelle à la Chambre que, selon le régime actuel, un médicament entre habituellement sur le marché dix ans après le dépôt du brevet en question, et la copie du produit générique peut y entrer sept ans plus tard.

D'après le texte actuel de l'accord du GATT auquel nous avons souscrit, cette période serait prolongée de trois autres années. Autrement dit, les produits génériques entreraient sur le marché après 20 ans au lieu de 17.

Au Canada, les fabricants de produits génériques recourent à une technologie de fabrication concurrentielle pour produire une vaste gamme de médicaments. On prévoit que ce secteur de l'industrie croîtra à un rythme raisonnable, en partie en raison de l'expiration prochaine de la période d'exclusivité au Canada d'un certain nombre de médicaments qui se vendent bien.

Les fabricants de produits génériques pourront continuer de produire des médicaments conformément à leurs licences obligatoires actuelles. Selon les modifications proposées à la protection des brevets et été annoncées en janvier, ils pourront toujours vendre des médicaments une fois que les brevets seront expirés.

En résumé, le gouvernement a déclaré que si des modifications sont apportées à la Loi sur les brevets, celle-ci conférera des pouvoirs nouveaux et accrus au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

En outre, le gouvernement consulte les provinces pour s'assurer de garder les coûts des médicaments à un niveau raisonnable.

Enfin, les sociétés pharmaceutiques qui fabriquent des médicaments de marque ont dit qu'elles accroîtraient leur niveau de R-D au Canada. La réalité le confirme.

Quelles seraient les conséquences de la création d'une commission royale sur ces progrès? Nous sommes tous en politique depuis assez longtemps pour savoir quels sont les effets de commissions d'enquête sur des travaux en cours. Ces derniers sont ralentis ou interrompus. On est tenté de les mettre en veilleuse jusqu'à ce que les conclusions d'une commission soient connues.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'exhorte le Chambre à ne pas appuyer la motion dont nous sommes saisis, bien qu'elle parte de bonnes intentions.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire pour commencer que je félicite mon collègue, le député de Davenport, d'avoir présenté cette motion.

Celle-ci a pour objet de créer une commission d'enquête sur les pratiques de fixation des prix des médicaments; je pense qu'elle est nécessaire et qu'elle arrive à point nommé.

C'est pour cela que j'appuie sans réserve cette motion mise en délibération à la Chambre des communes.

Je disais qu'elle arrivait à point nommé, car le 14 janvier, le ministre du Commerce extérieur a essentiellement accepté, au nom du gouvernement canadien, une proposition du GATT, à Genève, qui donne pratiquement aux sociétés pharmaceutiques un monopole de 20 ans sur les nouveaux médicaments.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la loi canadienne actuelle n'accorde qu'un monopole de sept à dix ans, ce qui a permis à une industrie des médicaments génériques de croître, de fleurir et de s'épanouir au point où elle est devenue une partie intégrante du système de soins canadien.

Je pense que la décision du ministre du Commerce extérieur va sérieusement nuire à l'industrie canadienne des produits génériques, voire la couler complètement, alors que c'était un secteur strictement national dont les Canadiens étaient fiers.

Il faut bien voir que nous devons trouver un juste équilibre entre les multinationales des produits pharmaceutiques et les sociétés génériques canadiennes, d'autant plus que 92 p. 100 de l'activité pharmaceutique de ce pays est propriété étrangère. Il ne faut pas oublier non plus que l'industrie des produits génériques emploie quelque 3 000 personnes, principalement en Ontario, mais aussi dans l'Ouest et ailleurs. Nous ne pouvons tout simplement pas la laisser disparaître.

Lorsqu'on parle de l'industrie des médicaments génériques, il ne faut pas oublier que Toronto, ma ville de résidence, fait partie de l'équipe de tête dans cette équation car on y trouve les deux plus grandes entreprises de produits génériques au Canada, soit Novo Pharm et Apotex.

Pour ce qui est des effets de la décision du 14 janvier, il est évident qu'ils sont doubles. D'abord, il y a l'effet économique très grave sur les 3 000 emplois dont je viens de parler, dans la mesure où cette décision mettrait fin à toute recherche supplémentaire que pourrait entreprendre notre industrie des médicaments génériques, recherche qui aurait eu lieu entièrement au Canada. Elle interrompra toute expansion anticipée. Il est clair, par exemple, qu'Apotex et Novo Pharm avaient l'intention d'étendre leurs opérations. Apotex devait mettre en oeuvre un projet de recherche de 50 millions de dollars au Manitoba, à Winnipeg, et ce projet est maintenant gravement menacé. Il y a donc un effet économique évident sur l'emploi. Et l'on sait à quel point nous avons besoin de chacun des 3 000 emplois, particulièrement à l'heure actuelle, alors que le Canada et les Canadiens font face à l'une des plus dures récessions jamais vues.

Le second effet de cette décision concerne le prix et le coût des médicaments pour les Canadiens. Au lieu de refuser de voir ce qu'il en est, le gouvernement doit simplement reconnaître que l'industrie des médicaments génériques et l'existence de ces médicaments ont créé une concurrence sur le marché et stabilisé le prix des médicaments.

Le député qui a pris la parole juste avant moi mentionnait la nécessité d'une industrie pharmaceutique compétitive. Il est ironique qu'un ministériel fasse une telle déclaration alors qu'en fait, la décision du 14 janvier n'aurait pas pour effet d'encourager une meilleure compétitivité; elle confirmerait plutôt la possibilité de donner aux multinationales un monopole très important.

Le fait que le prix des médicaments soit modéré par l'existence de produits génériques caractérise notre système de santé, que le gouvernement aime cela ou non. Nous devons savoir que ces prix vont grimper si nous créons des conditions de monopole. C'est bien naturel. Je pense entre autres aux gouvernements et aux hôpitaux qui font face maintenant à une flambée des coûts dans le domaine de la santé. En Ontario par exemple, l'association des hôpitaux a demandé au gouvernement provincial environ 600 millions de dollars dans le seul but de payer les dettes accumulées depuis quelques années. L'Hôpital St. Michael, un hôpital de premier rang à Toronto, doit fermer des services à cause de contraintes financières. Ce n'est pas le moment de donner un monopole à des multinationales étrangères. Je ne dis pas qu'il faut les arrêter à la frontière. Pas du tout. Je pense que nous devrions bien accueillir ces investissements.

• (1140)

Ce que je veux dire, c'est qu'il faudrait établir un équilibre entre ces multinationales étrangères qui veulent investir chez nous et y créer peut-être une certaine prospérité et l'industrie des médicaments génériques qui nous a aidés à contenir les prix plutôt qu'à les laisser monter en flèche.

En plus des hôpitaux et des gouvernements, les particuliers, les citoyens, les consommateurs traversent également des temps très difficiles. Certains essaient de conserver leur emploi, d'autres essaient d'en obtenir un. En fait, les Canadiens ont deux grandes préoccupations maintenant. Avoir un emploi et gagner leur vie tout en essayant d'avoir un système accessible et peu coûteux qui leur permettra de protéger leur santé.

En ce moment, les citoyens ne peuvent pas supporter une hausse du prix des médicaments. Quant à ceux qui n'ont pas de travail, qui tombent malades, qui ont un revenu fixe ou qui ont obtenu une augmentation de 75c. par mois de leur pension de retraite, vont-ils accepter un monopole de 20 ans sur les médicaments brevetés? Ce gouvernement n'est-il pas sensible au fait que les nouveaux médicaments qui ont été lancés sur le marché ces deux ou trois dernières années sont incroyablement chers? En moyenne, 100 comprimés coûtent de 100 à 200 dollars. Ne devrions-nous pas chercher à exercer une certaine influence? N'est-il pas juste de dire qu'une compagnie pharmaceutique qui a mis un médicament au point a droit à ce que sa découverte soit protégée? En moyenne, elle recouvre ses frais de recherche et de développement en deux ou trois ans seulement. Par conséquent, il semble qu'une période de protection de dix ans suffirait amplement pour lui permettre de rentrer dans ses frais et de faire des bénéfices. Pourquoi donc vingt ans?

En fait, la longévité d'un médicament dépasse rarement les vingt ans. Les progrès de la recherche et de la technologie font qu'au bout de 20 ans un médicament est remplacé par un produit nouveau et que son équivalent générique, qui viendrait le remplacer après cette période, ne serait probablement pas très lucratif puisqu'il serait supplanté par un médicament breveté nouveau et meilleur. Par conséquent, les compagnies pharmaceutiques auraient le monopole de ces médicaments et, grâce à ce monopole, elles pourraient en fixer le prix à leur guise. Le gouvernement n'a pas indiqué comment il entendait faire en sorte que ce système soit juste.

Et pour finir, comment les Canadiens ont-ils été consultés? Ont-ils donné le feu vert au ministre du Commerce extérieur, le 14 janvier, pour qu'il intervienne dans un secteur qui a toujours fait partie intégrante de notre système de soins de santé? J'ai ici la copie d'une lettre en date du vendredi 10 janvier. Le gouvernement l'a fait parvenir au président d'Apotex, Barry Sherman, et lui fait part de son désir de consulter les Canadiens. Le mardi 14 janvier, un seul jour ouvrable plus tard, le ministre du Commerce extérieur a mis son grain de sel et a cédé sur le plan de l'homologation des médicaments génériques.

Et on appelle ça une consultation? Les Canadiens n'ont pas été consultés. Pour ce qui est de la motion présentée par le député de Davenport, je vous dirais, monsieur le Président, que notre système de soins de santé donne à notre pays son caractère unique et donne son sens au terme «canadianisme», et que les Canadiens ne sont pas prêts à l'abandonner. La fixation des prix des médicaments dans ce pays est donc une question qui préoccupe les Canadiens et qui mérite l'appui de cette Chambre pour mettre en pratique l'essence de la motion dont nous sommes saisis.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 22 novembre dernier, le député de Davenport a soulevé à la Chambre la question du prix des médicaments. Il a fait une motion réclamant du gouvernement la création d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier les pratiques de fixation des prix dans l'industrie pharmaceutique. Le prix des médicaments au Canada doit d'abord faire l'objet d'une attention particulière, et là-dessus, je suis d'accord. Cependant, avec tout le respect que je dois à mon collègue de l'opposition, je me demande si la situation actuelle dans l'industrie pharmaceutique commande une entreprise telle qu'une commission royale d'enquête.

Le gouvernement canadien n'a pas l'habitude de mettre en branle pareil processus sans raisons sérieuses. Je signale par ailleurs qu'un examen approfondi a déjà été effectué par le Comité d'enquête sur l'industrie pharmaceutique il y a à peine sept ans, soit en février 1985. De plus, depuis 1987, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, un organisme de réglementation qui détient un pouvoir quasi-judiciaire, a le mandat de veiller à ce que le prix des médicaments brevetés soit maintenu à un niveau raisonnable.

À cet égard, monsieur le Président, je me demande si l'honorable député, avant de saisir la Chambre de sa motion, a bien pris connaisance du dernier rapport annuel de ce Conseil. Selon ce rapport, pour l'année terminée le 31 décembre 1990, et je cite:

> Les prix des médicaments brevetés ont été généralement conformes aux lignes directrices du Conseil, qui tiennent compte de l'indice des prix à la consommation.

À ce que je sache, la situation ne s'est pas radicalement modifiée depuis. Je me permets de rappeler à mes collègues qu'entre décembre 1987 et décembre 1990, l'augmentation annuelle moyenne du prix des médicaments brevetés s'est élevée à 3,1 p. 100, alors que le taux annuel moyen de l'inflation était de 4,7 p. 100.

En ce qui a trait aux 152 nouveaux médicaments examinés par le Conseil en 1990, l'examen préliminaire a révélé que les entreprises ont suivi, pour 100 d'entre eux, les lignes directrices relatives au prix d'introduction des nouveaux médicaments brevetés qui sont entrées en vigueur en janvier 1990. Les prix de 16 des 52 autres produits ont été jugés conformes, plus tard, parce que le prix avait été diminué ou parce que le changement au niveau du prix était suffisamment inférieur au changement cumulatif de l'indice des prix à la consommation, pour rendre le prix de 1990 conforme aux lignes directrices.

Quant aux autres produits pharmaceutiques, des procédures d'examen et de vérification des données ainsi que des négociations avec les titulaires de brevets sont présentement en cours, peut-on lire dans le rapport annuel du Conseil. La situation actuelle de l'industrie pharmaceutique canadienne s'est améliorée depuis l'entrée en vigueur, en 1987, de la Loi modifiant la Loi sur les brevets.

À cette époque, de bien sombres prédictions avaient été faites quant aux répercussions de ce projet de loi sur, entre autres, les prix des médicaments. Mais comme en témoigne le rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, la réalité a donné tort à ces prévisions pessimistes. L'industrie du médicament a tenu ses promesses, donnant ainsi raison à l'honorable Harvie Andre, alors ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Le 16 décembre 1986, M. Andre avait déclaré au Comité législatif, en défense du projet de loi C-22, que, et je cite:

> L'amélioration de la protection par les brevets donnera lieu à un accroissement de la recherche et du développement dans l'industrie pharmaceutique canadienne.

Les dépenses en recherche et développement pour l'ensemble de l'industrie se sont en effet élevées à 281,3 millions de dollars en 1990, contre 165,7 en 1988, c'est-à-dire que le ratio des dépenses en recherche et développement par rapport aux recettes des ventes est passé de 6,1 p. 100 en 1988 à 8,8 p. 100 en 1990.

Toutes ces données, monsieur le Président, confirment que les modifications apportées en 1987 à la Loi sur les brevets ont avantagé le Canada, et par le fait même tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. La recherche et le développement en matière de produits pharmaceutiques a progressé plus rapidement que prévu. D'autre part, les consommateurs ont été protégés contre les augmentations injustifiées des prix des médicaments brevetés.

• (1150)

Ainsi, à l'aube des nouveaux changements qui découleront des propositions commerciales multilatérales faites au GATT, changements visant à renforcer la protection accordée par les brevets pour les produits pharmaceutiques, le gouvernement canadien s'est engagé à assurer que les prix des médicaments brevetés restent raisonnables pour les consommateurs canadiens. Il est important pour la compétitivité et la prospérité du Canada que le pays adopte une position qui soit en harmonie avec les propositions multilatérales.

Les nouvelles mesures de protection contenues dans l'Accord du GATT sont un des moyens pour le Canada de renforcer sa position sur le marché international. N'oublions pas que ce marché attache de plus en plus d'importance à la recherche et à l'innovation. Le Canada, tout en veillant à la protection des consommateurs, doit également transformer son économie, qui est surtout fondée à l'heure actuelle, sur l'extraction et l'exportation des richesses naturelles.

Le Canada doit se mettre au diapason d'une économie mondiale axée sur les produits à valeur ajoutée. Le secteur des médicaments est un des secteurs industriels qui est très prometteur sur ce point. Il est donc important que le Canada mette en place un cadre législatif favorable à la recherche fondamentale pour ainsi permettre la création et la fabrication en sol canadien de produits innovateurs à valeur ajoutée et également de produits exportables.

La situation actuelle doit s'améliorer. La prospérité n'est pas acquise. On a d'ailleurs vu des pays la perdre en peu de temps et cela ne doit pas se produire au Canada, monsieur le Président. Nous disposons de tous les outils nécessaires pour relever le défi de la productivité. Ce qui importe maintenant, c'est que nous soyons sensibilisés aux principaux problèmes, que nous ayons la volonté d'agir et surtout, que nous soyons prêts à mettre en place un cadre législatif favorisant la prospérité économique au Canada.

L'industrie pharmaceutique donne, à mon avis, un bon exemple de revirement de situation auquel l'ensemble de l'industrie canadienne doit procéder pour assurer la prospérité du pays et maintenir sa compétitivité dans l'économie mondiale. Depuis les modifications à la Loi sur les brevets de 1987, les dépenses courantes de l'industrie pharmaceutique dans la recherche fondamentale ont connu un accroissement intéressant. Elles sont passées de 53,5 millions de dollars en 1989 à 70,1 millions de dollars en 1990, soit une variation de 30,9 p. 100.

Selon le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, en 1990, 47,5 p. 100 des dépenses courantes en recherche et développement ont été effectuées au Qué-

bec. En plus des investissements, de nombreux emplois ont été créés depuis 1987, dont 195 dans le secteur de la recherche et du développement. Il est essentiel de souligner ici qu'une augmentation de la recherche fondamentale au Canada signifie, d'une part, des avantages certains pour le système de santé canadien, et, d'autre part, la création d'emplois rémunérateurs pour les diplômés en sciences de nos universités canadiennes, sans compter la commercialisation de nouveaux produits innovateurs sur le marché international.

Dans un pays comme le nôtre, dont le quart de la production et le tiers des emplois dépendent de l'exportation, il importe de suivre les grands courants de l'économie mondiale. Je pense en particulier à l'évolution très rapide des technologies. Elle permet aux entreprises qui savent en tirer profit d'augmenter leur productivité. Ces dernières peuvent aussi fabriquer des produits de meilleure qualité, plus rapidement et à meilleur prix.

À cet égard aussi, l'industrie pharmaceutique canadienne est un secteur de pointe et à ce titre, le Canada doit en encourager le développement tout en veillant à la protection des consommateurs. Pour ma part, monsieur le Président, je suis convaincu que les mécanismes qui sont actuellement en place dans notre système canadien permettent la protection des consommateurs et permettront également à nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux, de bénéficier de la disponibilité de médicaments à des prix fort compétitifs.

Je ne crois pas que la mise en place d'un processus d'enquête puisse être pertinente pour le moment.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole dans le débat sur la motion 617 de mon collègue qui exhorte la Chambre à créer une commission royale d'enquête pour étudier les pratiques de fixation des prix dans l'industrie pharmaceutique.

Il s'agit d'une motion très importante qui fait suite à la décision annoncée récemment par le gouvernement de prolonger la durée de la protection offerte par les brevets aux grands fabricants de médicaments portant une marque de commerce.

Cette protection leur sera assurée au détriment des fabricants de produits génériques représentés en Ontario par deux entreprises: Apotex Inc. et Novo Pharm Ltd.

J'aborde cette question sous l'aspect de la moralité. Les gouvernements sont très sensibles à la force des différents groupes de pression. Il n'est pas trop rare, cependant, que nous abordions les questions de moralité. En renforçant la protection offerte aux entreprises par les brevets et en ne suivant pas l'avis donné par mon collègue dans sa motion, nous négligeons la question cruciale de l'accessibilité à des médicaments dont des gens ont grand besoin.

En prolongeant la durée de cette protection, nous rendons les traitements par les médicaments plus dispendieux. Ainsi, nous avons vu l'Ontario amputer la liste de médicaments couverts par l'assurance-médicaments. En raison du prix élevé de certains produits pharmaceutiques, le gouvernement de cette province a dû enlever de cette liste certains médicaments très utiles. Cela n'est pas à l'avantage de l'ensemble du pays. J'ai l'impression que la décision est liée à tout notre système de soins de santé.

On met maintenant l'accent sur les traitements très coûteux au moyen d'appareils de haute technologie, plutôt que sur des services de médecine préventive, qui pourraient réduire les coûts pour le plus grand bien de l'ensemble du pays et certainement de beaucoup plus de personnes qu'actuellement.

Si l'on se fie aux déclarations entendues sur la question, notre système subit de fortes pressions et pourrait s'effondrer en raison des interventions très coûteuses pratiquées en ce moment. J'appuie sans hésiter la motion proposée par mon collègue en faveur de la création d'une commission royale chargée d'étudier les pratiques de fixation des prix. Je ne saurais accepter, comme l'affirme le gouvernement, que cette motion empiète sur les compétences provinciales. Ce sujet relève aussi de la compétence du gouvernement fédéral. Les commissions de surveillance des prix des médicaments brevetés sont des organismes fédéraux. Ce que nous disons, c'est qu'il faut se pencher sérieusement sur cette question extrêmement importante et, pour ce faire, constituer une commission royale d'enquête. Je souscris tout à fait à cette idée.

J'aborde en outre cette question d'un point de vue différent, soit celui de la communauté internationale, notamment les pays du tiers monde. Je peux dire aux députés, pour m'être occupée de la prestation de soins de santé à ces pays, que ce sont des compagnies pharmaceutiques qui fabriquent des médicaments non brevetés, dits génériques, qui nous ont fourni l'aide dont nous avions tant besoin, pas celles qui fabriquent des produits de marque. Grâce à des compagnies comme Apotex Inc. et Novo Pharm Ltd., plusieurs milliers de doses de médicaments d'usage courant et de très bonne qualité ont pu être distribués gratuitement à des habitants non seulement de notre pays mais de notre planète, qui ont le plus besoin de médicaments curatifs.

Cela me bouleverse de voir des compagnies comme Apotex Inc. et Novo Pharm Ltd. contraintes à limiter l'expansion de leur entreprise alors que la législation en matière de brevets augmente et que ceux-ci sont accordés aux fabricants de médicaments de marque. Cela a eu des répercussions en chaîne extrêmement néfastes non seulement sur de nombreux Canadiens qui ont besoin de médicaments à prix modique, mais aussi sur des millions

et des millions d'habitants du tiers monde qu'on peut soigner avec des médicaments non brevetés.

Je crois qu'il faut repenser et réviser tout notre système de santé. Une de ses composantes d'une importance capitale est le secteur pharmaceutique. Nous devons trouver le moyen qui permettra de servir le mieux les besoins réels de l'ensemble des Canadiens en matière de produits pharmaceutiques, dans un esprit de justice et d'égalité, au lieu de s'intéresser principalement au petit secteur fortement exclusif des produits de haute technologie.

• (1200)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

Conformément au paragraphe 96(3) du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit maintentnat lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais remercier le président du Conseil du Trésor, le député de Québec, pour l'occasion qui m'est offerte de parler du projet de loi C-26, la Loi sur la réforme de la fonction publique.

La recherche que j'ai faite pour ce discours de deuxième lecture m'a donné l'occasion d'examiner en détail l'histoire récente de la fonction publique fédérale canadienne et de voir avec quelle efficacité celle-ci fournit des programmes et des services ainsi que quels domaines qui ont besoin d'être améliorés.

Je dois dire que plus j'en apprends, plus je découvre que j'étais comme la majorité des Canadiens, et je dirais certains députés, à savoir que, quand il s'agit de connaître vraiment la fonction publique du Canada, nous ignorons quelque peu les faits et nous sommes obsédés par de fâcheux stéréotypes négatifs au sujet des hommes et des femmes qui travaillent ici. Ce que je veux dire, c'est que nous ne sommes pas assez renseignés sur nos propres fonctionnaires. Vous savez ce que je veux dire parce que vous pensez ainsi vous-même. Il y a trois idées fausses tenaces qu'ont de nombreux Canadiens au sujet des fonctionnaires.

Contrairement à la croyance populaire, les fonctionnaires ne sont pas trop payés pour le peu de travail qu'ils font. Ils n'ont pas d'emplois à vie et il ne travaillent pas non plus dans un climat détendu sans aucun contact avec la réalité. Contrairement à la croyance populaire, la plupart d'entre eux ne sont pas de simples gratte-papier, ils se soucient des citoyens qu'ils servent. Et encore une fois, contrairement à la croyance populaire, le gaspillage et la mauvaise gestion de la fonction publique ne sont pas les principaux responsables de l'énorme dette fédérale. Il est certes important de réduire la paperasserie et de rendre la fonction publique plus efficace. Néanmoins, ce n'est pas ce qui va nous aider à résoudre la plupart des problèmes budgétaires qui se posent à notre pays.

Croire cela en 1992, c'est se faire des illusions.

La fonction publique fédérale est une institution nationale vitale en train de se renouveler de l'intérieur et de devenir plus efficace sous presque tous les rapports. Qui plus est, tous les Canadiens ont quelque chose à perdre ou à gagner selon que ces efforts échouent ou aboutissent. Il ressort des résultats d'une enquête compilés l'an dernier par une équipe de chercheurs de l'Université Carleton, de l'Université d'Ottawa et de l'Université Western Ontario, que les fonctionnaires fédéraux sont très vaillants, sont stressés et réclament une amélioration des conditions de travail. Après des années de compressions budgétaires, de diminution des effectifs, d'absence de promotions, d'accroissement de la charge de travail et d'augmentations salariales inférieures au taux d'inflation—voire le blocage des salaires cette année—, les fonctionnaires fédéraux, les clients et les gens de l'extérieur de la fonction publique qui sont au courant de la situation réclament que d'importantes réformes soient apportées au système.

Ces réformes sont en cours. Cette initiative a commencé il y a deux ans sous le nom Fonction publique 2000. Outre que ce titre est on ne peut plus approprié car il fait entrevoir l'avenir, si cette initiative a été annoncée en 1990 et non en 1999, c'est pour tenir compte du fait que nombre des changements requis—y compris des changements d'attitude—exigeront un certain temps.

La fonction publique a une belle et longue histoire. L'année 1992 marque il est vrai le 125e anniversaire du Canada en tant que nation, mais je tiens à rappeler aux députés qu'elle marque aussi le 125e anniversaire de la

naissance de la fonction publique fédérale en tant qu'institution permanente. Il n'existe pas de façon idéale de réformer une institution historique aussi complexe et aussi énorme que celle-ci. J'estime néanmoins que des progrès remarquables ont été accomplis jusqu'ici—des progrès qu'ignorent les députés et, sans doute, la plupart des contribuables qui pourtant commencent à noter une amélioration des services fournis par les employés.

Peu après l'annonce de l'initiative Fonction publique 2000, 10 groupes de travail ont été mis sur pied afin d'examiner attentivement les secteurs où, selon eux, une réforme s'imposait.

Les groupes de travail ont entrepris une vaste consultation, surtout dans le domaine du service au public, ce qui, tous les députés en conviendront sûrement, doit être la raison d'être de la fonction publique. Les rapports des groupes de travail ont tous été rendus publics. Les rapports contenaient quelque 300 recommandations. Les rapports et les réactions qu'ils ont suscitées, jointes aux avis des universitaires et des clients, ont donné lieu à un Livre blanc que le président du Conseil du Trésor a déposé à la Chambre il y a plus d'un an. Le Livre blanc signalait plusieurs points où des changements s'imposaient.

À la suite du Livre blanc, là où il n'était pas nécessaire de modifier la législation, de nombreuses réformes administratives ont déjà été mises en oeuvre ou sont en préparation.

Les organismes centraux prennent l'initiative en sabrant dans les formalités administratives et les exigences en matière de rapport qui prennent beaucoup de temps. Ils abandonnent l'approche restrictive axée sur les contrôles pour en adopter une plus axée sur les résultats qu'on peut atteindre en fournissant une orientation et des conseils aux ministères et en établissant des mécanismes de responsabilité bien clairs.

Il est maintenant évident que le gouvernement fédéral attache plus d'importance à la fonction publique qu'à la préservation des systèmes et des structures. Les ministères, quant à eux, éliminent également leurs propres contraintes administratives internes dans les cas où elles ont servi à réduire inutilement l'efficacité.

En plus de Fonction publique 2000, six années consécutives de blocage des budgets de fonctionnement pour presque tous les ministères, et cinq années consécutives de diminution des effectifs, ont forcé les ministères à réduire les frais administratifs généraux et à canaliser les ressources ailleurs afin de maintenir leurs programmes pour répondre aux demandes sans cesse croissantes.

Les gestionnaires de premier niveau sont maintenant autorisés à prendre des décisions touchant la prestation des services. Aux échelons plus élevés, les niveaux de direction ont été ramenés à trois seulement au-dessous du sous-ministre, ce qui accélère la prise de décision et donne plus de pouvoir au reste des employés. Cette restructuration et cette redistribution des pouvoirs sont particulièrement importantes pour les régions, car les employés n'ont plus à consulter chaque fois l'administration centrale à Ottawa. Ils peuvent se servir de leur propre jugement pour aider plus rapidement les Canadiens. Ils peuvent passer plus de temps à écouter les clients, à comprendre leurs besoins et à fournir les services dont ils sont chargés au lieu de remplir des formulaires et de se conformer à des procédures paralysantes. Autrement dit, les employés passent maintenant moins de temps à servir les systèmes et plus de temps à servir les citoyens, pour le plus grand bien de tous les contribuables canadiens.

Sur un autre plan très important, le gouvernement reste engagé à trouver les façons les plus efficaces d'exécuter ses programmes. Il a récemment récupéré, grâce à des négociations avec tous ses syndicats, le droit de la direction de déterminer comment l'État pouvait le mieux exécuter ses programmes en faveur des Canadiens. Les programmes peuvent toujours être appliqués selon les diverses options: par le gouvernement lui-même, grâce à la privatisation et aux marchés de services, par la dévolution de certaines fonctions à d'autres niveaux de gouvernement ou par le recours à des organismes spéciaux.

On a introduit la formule des budgets d'exploitation dans certains ministères pour que la direction puisse déterminer elle-même les meilleures combinaisons de ressources humaines ou financières permettant d'exécuter les programmes convenus par le Parlement. La plupart des coûts d'exécution des programmes et services sont recouvrés selon une politique d'imposition de frais d'utilisation qui permet d'identifier les bénéficiaires qui n'assument peut-être pas leur juste part. Il en est ainsi par exemple pour des services concernant les transports, les passeports et diverses formes de délivrance de permis fédéraux.

• (1210)

Les ministères se réorganisent pour réduire leurs frais administratifs. Ils s'automatisent et trouvent des nouvelles façons de répondre aux besoins des Canadiens. Une meilleure gestion des rentrées et des sorties a fait économiser aux contribuables des milliards de dollars depuis les six dernières années; l'actif est géré plus efficacement.

À cet égard, la Chambre a apporté l'an dernier des modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur les biens immobiliers du fédéral. La plupart des contribuables ne se rendent pas compte que, si les Canadiens n'avaient pas à payer d'intérêts sur la dette nationale, le gouvernement fédéral aurait eu un surplus de 12,6 milliards de dollars au cours du dernier exercice, soit en 1990–1991, au lieu d'avoir un déficit. Cela aurait fait une différence de 28,5 milliards depuis 1984–1985. Il est capital que les gens se rendent compte que nous avons beaucoup progressé dans la réduction des coûts.

Il est indéniable que cette amélioration du rendement est spectaculaire d'un point de vue financier. Pourtant, elle est méconnue et pas assez annoncée. En général, les contribuables et les bénéficiaires des programmes fédéraux ne sont pas au courant. Les députés, y compris moi-même, doivent en accepter la responsabilité en partie.

L'adoption du projet de loi C–26 actuellement à l'étude permettrait de poursuivre cette amélioration du rendement. Elle ajouterait de nouvelles dimensions au processus de réforme et renforcerait certains projets visant à améliorer la performance. Elle réaffirmerait le principe du mérite dans la dotation en personnel au sein de la fonction publique et répondrait aux préoccupations des employés en ce qui concerne leurs perspectives de carrière ainsi qu'à celles des gestionnaires en ce qui concerne le manque de flexibilité pour mieux servir le public au moyen du déploiement du personnel.

Pour répondre à la question de la mobilité professionnelle qui a nui au moral des fonctionnaires et, par conséquent, au service à la clientèle, les classifications étroites seraient regroupées et simplifiées, donnant aux employés plus de mobilité aux fins du perfectionnement professionnel.

Avec plus de mobilité, les fonctionnaires seraient en mesure d'acquérir de nouvelles compétences et de l'expérience grâce à des mutations latérales lorsque des promotions ne sont pas possibles. Ils auraient toujours accès à un système de recours visant à empêcher tout abus de pouvoir.

Les dispositions relatives aux rétrogradations et aux renvois seraient consolidées et relèveraient dorénavant de la Loi sur la gestion des finances publiques. Par ailleurs, les changements proposés contribueraient à améliorer le service au public en facilitant l'embauchage d'employés occasionnels pour de courtes périodes, en vue d'exécuter un surcroît de travail ou d'effectuer du travail saisonnier.

Je crois que la plupart des députés seront d'accord avec moi pour dire que des changements s'imposent dans le domaine des relations de travail dans la fonction publique. L'adoption du projet de loi C–26 contribuerait à améliorer les relations entre l'employeur et ses syndicats grâce à une flexibilité accrue et à l'élimination de règles et de procédures bureaucratiques astreignantes.

J'insiste sur le fait qu'il y a eu beaucoup de consultations avec les syndicats à cet égard. Le projet de loi C–26 propose des mesures qui visent à aplanir des difficultés qui sont inévitables lorsqu'on essaie d'entretenir des relations patronales–syndicales dans les années 90 en se fondant sur une loi vieille de 25 ans. Le projet de loi C–26 offrirait de nouvelles options aux deux parties et accélérerait le processus de règlement des différends.

Tous les députés savent que le Canada est une société de plus en plus multiculturelle. Le Canada a besoin d'une fonction publique qui reflète mieux la société qu'elle dessert. Nous sommes tous des Canadiens, y compris les membres des minorités ethniques et visibles, et tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi ont droit à l'égalité d'accès à l'emploi et à l'avancement professionnel.

Avec l'adoption du projet de loi C–26, le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique, deux organismes centraux clés, seraient en mesure de collaborer plus étroitement pour voir à la mise sur pied de programmes spéciaux visant à faciliter le recrutement et l'avancement des membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Grâce à ces changements, ces Canadiens auraient de meilleures chances d'opter pour une carrière enrichissante, et les ministères et organismes gouvernementaux pourraient être plus à l'écoute de la population qu'ils desservent.

Le projet de loi C–26 reconnaîtrait les valeurs de la fonction publique qui sont aussi les valeurs du Canada, y compris l'équité et l'égalité des chances. La fonction publique fédérale est une institution nationale essentielle qui mérite d'être remaniée et revivifiée pour mieux servir les Canadiens.

L'ex–vérificateur général, Kenneth Dye, appuyait fortement Fonction publique 2000, tout comme le fait son successeur, Denis Desautels. Dans son rapport de 1990, M. Dye précisait qu'il fallait modifier notre façon de gérer les ressources humaines. Il ajoutait: «Depuis mon dernier rapport, le Comité des comptes publics a consacré six audiences au sujet de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique fédérale. À ces au-

diences, il est apparu évident que, abstraction faite de quelques inquiétudes au sujet du processus de Fonction publique 2000, il y avait un fort consensus, que partageaient le comité de même que les témoins, et selon lequel il fallait sans délai une réforme administrative et législative.»

Au moment de présenter ce projet de loi, le président du Conseil du Trésor a déclaré que les Canadiens veulent une fonction publique efficace et contemporaine, des hommes et des femmes de talent dirigés par des gens hautement compétents, autrement dit une fonction publique qui, malgré ses 125 années d'existence, applique les techniques les plus modernes pour servir les Canadiens.

De nos jours, toutes les entreprises se livrent une vive concurrence et doivent restructurer leurs activités. En retour, dans tous les pays, la fonction publique doit modifier et moderniser ses opérations et son attitude afin de mieux servir ses clients du secteur privé. C'est le secteur privé qui crée la grande majorité des emplois, et il réclame plus de collaboration de la part des gouvernements. Il demande aussi aux gouvernements de réduire les coûts de leurs services. Les gens d'affaires canadiens méritent l'appui d'un appareil gouvernemental léger et efficace, d'une fonction publique plus axée sur les clients et les services, et de fonctionnaires disposés à collaborer davantage avec les entreprises qui créent des emplois, comme c'est le cas au Japon, en Allemagne et dans d'autres pays industrialisés.

Par conséquent, le projet de loi C-26 peut nous aider à garantir la continuation de la réforme appelée Fonction publique 2000 qui est déjà amorcée. J'espère que tous les députés appuieront cette mesure législative.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, alors que le Canada s'apprête à célébrer son 125e anniversaire et qu'il s'achemine, avec le reste du monde, vers le troisième millénaire, nous examinons attentivement l'ensemble de nos institutions nationales et essayons de déterminer comment elles pourraient mieux servir les Canadiens dans les années à venir.

Il est opportun de réexaminer la fonction publique du Canada, une des institutions qui, pendant 125 ans, a mis à exécution les volontés du Parlement et fournit des services essentiels aux Canadiens de toutes les régions de notre pays.

Il faudrait que, grâce à Fonction publique 2000 et au projet de loi actuellement à l'étude, la fonction publique du Canada se prépare à aborder le prochain siècle et puisse s'adapter aux changements à l'échelle nationale et internationale, en conseillant des orientations au gouvernement, en mettant en application ses lois et règlements ainsi qu'en fournissant des services directs aux Canadiens.

Le Parti libéral estime que les Canadiens méritent des services de qualité accessibles à tous et fournis par une fonction publique compétente, efficace, professionnelle et impartiale, une fonction publique qui traite tous ses employés avec respect et justice et qui répond aux besoins de tous les Canadiens sans faire preuve de favoritisme ni céder à l'intimidation. Le Parti libéral croit que l'édification de notre pays est le résultat d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, y compris des organismes non gouvernementaux, des entreprises, des syndicats et des gens de toutes les conditions sociales, et que ce type de partenariat est appelé à jouer un rôle encore plus important parce que les changements auxquels il nous faudra nous adapter se précipiteront dans l'avenir.

• (1220)

Nous croyons aussi que le partenariat entre les secteurs public et privé a été d'autant plus efficace que la fonction publique a travaillé en collaboration avec le gouvernement, afin de lui conseiller des orientations et de fournir des services aux Canadiens. Rien de ce qui s'y est décidé au Parlement depuis la Confédération ne peut faire la plus petite différence à moins que nous n'ayons une fonction publique compétente, qui soit capable de donner suite aux volontés du Parlement, de nous faire part des préoccupations des Canadiens et de nous présenter une analyse des modifications qui s'imposent.

Le Parti libéral convient qu'il est absolument essentiel de revitaliser la fonction publique afin de l'adapter à la situation à venir. Il admet qu'il faut s'adapter à un changement qui se fera de plus en plus fréquent, imprévisible et profond, nous entraînant dans des sentiers dont nous ne pouvons pas nous faire la moindre idée aujourd'hui.

Ce qu'il nous faut dans notre fonction publique, comme dans l'ensemble de notre société, ce sont des personnes qui savent créer, innover et s'adapter à l'évolution des besoins de leur clientèle et du pays tout entier. Il nous faut pouvoir attirer et garder des employés compétents et dévoués, comme le député d'en face l'a fait remarquer. Les meilleurs éléments de notre société devraient se retrouver dans la fonction publique, au service de leurs concitoyens.

Nous avons besoin d'une fonction publique dans laquelle les employés sont stimulés et satisfaits. Il faut qu'ils aient le sentiment, comme c'est le cas depuis 125 ans, que, plus qu'un simple emploi, leur travail est une contribution au bien-être de leur pays.

Les libéraux estiment que la meilleure gestion du changement est celle qui se fait dans un climat de respect, de confiance, de coopération et de consultation avec les employés et les clients. Ils pensent aussi que la nécessité de rendre compte au Parlement et au grand public de la gestion des ressources humaines et financières est un élément essentiel d'un bon gouvernement et d'une bonne fonction publique.

Les libéraux reconnaissent également que la fonction publique a joué un rôle essentiel dans l'édification du Canada. Notre pays n'est pas le résultat de liens économiques ou géographiques naturels, ni le fruit d'une longue histoire, mais bien des efforts et de la volonté de personnes d'origines diverses, vivant dans des régions caractérisées par des ressources et un milieu naturel différents.

Le Parlement doit jouer un rôle de chef de file, mais il a besoin d'une fonction publique dévouée qui croit en ce rêve pour que celui-ci devienne une réalité dans nos vies quotidiennes.

Le gouvernement a décidé longtemps avant que le besoin ne s'en manifeste de construire un chemin de fer d'un bout à l'autre du pays. Il a créé, progressivement, un service postal jusque dans les régions éloignées du Canada. Il a créé une société nationale de radiodiffusion afin que chaque Canadien, si éloigné soit-il des centres politiques et économiques, puisse avoir le sentiment de faire partie du pays. Le gouvernement a aussi créé des lignes nationales de transport aérien, afin que toutes les régions du Canada puissent bénéficier également des progrès de la technologie et du transport. Avec le temps, nous nous sommes intéressés à l'espace, afin que le Canada puisse continuer de développer les technologies en télécommunications, qui sont appelées à jouer un rôle important dans notre avenir. C'est la fonction publique du Canada qui a dispensé les services essentiels jusque dans les régions éloignées et qui a véritablement permis à chaque Canadien d'être informé et de bénéficier des décisions prises en tant que nation relativement aux droits des citoyens en matière de services, de communications, de transports et autres.

La création de ces liens essentiels en matière de communications et de transports découlait effectivement d'une décision gouvernementale, mais plus précisément d'une décision gouvernementale mise en oeuvre par la fonction publique. Il importe que la fonction publique demeure une institution fédérale forte et qu'elle continue de pouvoir assumer ce rôle dans l'avenir. Nous n'avons rien contre le fait de changer ou de modifier la fonction publique, mais celle-ci ne doit pas être affaiblie au point où les décisions du Parlement du pays ne puissent plus être mises en oeuvre.

Le rôle rempli par la fonction publique dans le développement du pays visait aussi à respecter la diversité, à donner des chances égales à tous les Canadiens, ainsi qu'à tenir compte des différences au niveau de la géographie ou des possibilités dans toutes les régions du pays. Notre pays fait l'envie des nations du monde entier; pourtant, voilà que divers éléments de dissension essaient de détruire son unité. Lorsqu'on parle de la fonction publique aujourd'hui, il faut non seulement s'interroger sur son mandat bureaucratique, mais aussi sur son rôle en tant qu'élément d'unité du pays. Il faut se demander comment nous allons garder notre nation unie. Il faut aussi se demander comment continuer à assurer une fonction publique solide qui contribuera à bâtir le Canada dans l'avenir.

Nous devons nous occuper de cette question, et il importe plus que jamais de savoir qui nous sommes et où nous allons. La réponse ne se trouve pas seulement sur le marché, mais également dans les esprits et les coeurs. Elle est exprimée à la Chambre, puis retransmise à la population par l'intermédiaire de ceux que nous nommons et chargeons d'assurer la prestation des services aux Canadiens. C'est aussi un cercle de communication grâce auquel la fonction publique peut nous faire connaître, à nous parlementaires, les besoins nouveaux et prioritaires des Canadiens ainsi que la façon dont nous pouvons les combler le mieux possible.

Nous ne voulons pas nous engager dans cette nouvelle ère, marquée du sceau de la compétitivité à l'échelle internationale, en diluant la notion de Canada ainsi qu'en sacrifiant notre identité, notre indépendance, nos possibilités de nous faire entendre dans le concert des nations et notre capacité d'exprimer notre préoccuation pour la diversité, le respect mutuel et les droits de la personne. Pour que le Canada continue de jouer un rôle de chef de file dans le monde, le gouvernement doit demeurer à même d'élaborer des politiques typiquement canadiennes, mises en oeuvre par une fonction publique qui soit à l'image du pays.

À la vue de ce projet de loi, force m'est de conclure que les moyens employés par le gouvernement conservateur tiennent plus du passé que de l'avenir. Le gouvernement actuel a montré de bien des façons qu'il ne sait pas gérer le changement. Nous en avons aujourd'hui une preuve de plus. Il suffit de considérer des mesures comme l'Accord de libre-échange qui empêche les Canadiens de gérer ce qui leur appartient comme bon leur semble, de prendre eux-mêmes des décisions et de veiller d'abord à leurs propres intérêts.

Avant 1984, nous avions une économie forte et dynamique, si bien qu'il nous était possible de préparer les gens au changement, de contenir notre déficit, de rembourser notre dette, de créer divers programmes de formation et de s'adapter aux situations nouvelles. Au lieu de cela, notre dette aujourd'hui ne cesse de s'accroître, tout comme notre déficit, et nous sommes aux prises avec des taux d'intérêt élevés, de lourds impôts et un dollar fort.

Tous ces facteurs empêchent le Canada de s'adapter au nouvel environnement mondial.

Au lieu d'aider les gens à s'adapter au changement, le gouvernement abandonne ceux qui en auraient le plus besoin, alors que la situation économique est complètement perturbée. C'est ce que reflète, par exemple, le plafonnement des transferts du RAPC aux provinces, qui fait en sorte que les plus durement touchés par la mauvaise gestion économique du pays n'ont pas accès aux programmes de formation ni aux programmes qui les aideraient à traverser une période difficile.

• (1230)

Nous voyons là une vieille idéologie conservatrice, à savoir que, d'une façon ou d'une autre, ceux qui ont l'argent et qui détiennent le pouvoir savent mieux que nous ce qu'il nous faut et que, si seulement on les laissait faire, ils veilleraient sur nous tous. Eh bien, cela ne semble pas fonctionner. En fait, cela donne plutôt le résultat contraire.

On a dit qu'il revient au gouvernement de modérer l'appétit vorace et l'ambition du secteur privé. Il s'agit encore ici de la politique publique et de la prestation des services publics.

Le gouvernement a clairement montré qu'il ne peut même pas gérer son propre personnel. Nous avons eu le premier débrayage général des fonctionnaires de l'histoire du Canada. Nous avons assisté à des compressions de personnel, au recours aux marchés de services et à une privatisation effrénée, à tel point que le vérificateur général et le Comité des comptes publics eux-mêmes ont été horrifiés par le manque total de responsabilité dont témoigne le peu de rentabilité de ces mesures.

En plus de sa piètre gestion des problèmes, le gouvernement semble avoir du mal à se garder la confiance des Canadiens. Il prétexte les compressions budgétaires pour ne pas accorder de hausse salariale aux personnes qui touchent 18 000 $ par année, mais il n'hésite pas à en accorder à celles qui gagnent jusqu'à 250 000 $ ou un tiers de million. L'été dernier, des juges gagnant plus de 175 000 $ par année ont eu droit à une indexation complète du coût de la vie, et on entend des porte-parole du Conseil du Trésor dire que les restrictions salariales imposées aux députés n'étaient qu'un leurre pour donner une certaine crédibilité au programme de gel des salaires.

Ou bien nous sommes en période d'austérité et les mesures s'appliquent à tout le monde, ou bien elles ne visent qu'à appauvrir davantage ceux qui se trouvent déjà au bas de l'échelle. C'est certainement l'impression qu'a laissée le gouvernement cet été.

Le gouvernement a trahi la confiance des Canadiens quand il a imposé la TPS. Au moment où l'inflation était un problème, le gouvernement a décidé de créer une nouvelle taxe inflationniste qui frappe le plus durement ceux qui peuvent le moins se le permettre. Le gouvernement a également trahi la confiance des personnes âgées en ce qui touche les pensions. Il a trahi la confiance des agriculteurs à qui il promet depuis des mois qu'il va protéger le système de gestion de l'offre. On sait maintenant que ce n'est pas ce qu'il a fait dans les discussions à huis clos. Il a trahi les nécessiteux en des temps économiques difficiles.

Le gouvernement a promis de consulter ses employés au sujet de la réforme. En fait, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'aucune loi ne serait adoptée à moins qu'il n'y ait entente entre les parties. Or, voici un projet de loi qui a été carrément condamné par les représentants des employés, mais que, sans se soucier des conséquences néfastes que cela entraîne, le gouvernement veut quand même faire adopter aveuglément et qui sert ses objectifs. Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire.

Le député a soulevé la question du service à la population dans le cadre de Fonction publique 2000. Pouvons-nous le croire, alors que le dernier rapport présenté dans le cadre de ce programme portait sur le service au public? Ce rapport aurait dû être présenté en premier lieu et servir de base à toutes les recommandations qui l'ont précédé.

Le gouvernement fait fi des décisions du tribunal en disant qu'on ne peut pas permettre aux gestionnaires de déplacer les gens à leur gré. Cette façon de faire ne respecte pas le principe du mérite. Le tribunal l'a déclaré il y a moins de deux semaines. Pourtant, c'est exactement ce que fait le projet de loi que présente le gouvernement. Il augmente même la capacité des gestionnaires d'agir ainsi.

Nous avons vu le gouvernement tenter de contrecarrer le mouvement en vue de l'égalité des femmes dans la fonction publique, en contestant en cour le droit des personnes touchées d'être entendues par la Commission des droits de la personne.

L'objectif poursuivi depuis 1984 par ce gouvernement—et que ce projet de loi poursuit encore—est le démantèlement et l'affaiblissement de cette fonction publique qui tient un rôle important dans notre histoire et qui a uni les Canadiens d'un océan à l'autre. C'est tout comme pour VIA Rail, le service aérien, nos lignes aériennes nationales et le service des postes, dont les petites villes du Canada ont été littéralement dépouillées. La Société Radio-Canada n'est plus en mesure de

servir les deux groupes linguistiques officiels, comme ce fut le cas autrefois, et d'en être le reflet pour que les différentes régions puissent se connaître elles-mêmes et se faire connaître. Tout comme ces services qui ont servi de lien aux Canadiens, notre fonction publique est en train de disparaître sous ce gouvernement.

Je veux parler de trois éléments distincts que touche ce projet de loi. Depuis 1919, les Canadiens déclarent avec fierté que si l'on obtient un emploi au sein de notre fonction publique, c'est qu'on est la personne la mieux qualifiée pour le poste. C'est le principe du mérite.

La Commission de la fonction publique a été établie en 1919 précisément pour éliminer le népotisme et le favoritisme dans la fonction publique sur les plans politique et administratif. À certains moments de notre histoire, le député de Glengarry—Prescott—Russell aurait pu, au moment de son élection, entrer dans n'importe quel bureau fédéral de sa circonscription et annoncer au personnel qu'il était congédié. Il pouvait alors le remplacer par sa propre équipe de loyaux collaborateurs, qui se chargeaient alors des services au public. Mais nous nous sommes débarrassés de ce genre de fonction publique il y a des décennies.

Pourtant, en l'occurrence, on abandonne le principe du mérite dans ce projet de loi où on dit que, dorénavant, ce n'est plus le fait d'être le plus compétent qui compte. Le patron, le contremaître, le gestionnaire ou le sous-ministre sera en mesure de décider si un employé est assez bon pour être muté à des postes qui offrent des chances d'avancement et de perfectionnement. Il n'y a ni processus de révision ni recours; les décisions sont prises de façon tout à fait arbitraire par des cadres de la fonction publique, et les employés n'ont aucune protection.

Avant d'étudier ce projet de loi, les députés devraient lire le jugement que la Cour fédérale a rendu il y a deux semaines à peine; elle a déclaré alors que ce type de mutation allait à l'encontre du principe du mérite. Or, en l'occurrence, voilà un gouvernement qui dit vouloir présenter des dispositions nouvelles ou élargies qui iraient à l'encontre de ce principe. Il a agi de façon illégale en outrepassant ses pouvoirs il y a deux ans lorsqu'il a déclaré qu'on pouvait déplacer les gens si on le jugeait bon. Il veut maintenant modifier la loi, afin de pouvoir le faire à volonté.

Il n'est pas surprenant alors que les fonctionnaires craignent le harcèlement et l'intimidation puisque, dorénavant, leurs chances d'avancement dépendront tout simplement du fait que leurs gestionnaires les aiment ou non. Pas surprenant non plus que les femmes, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées doutent que le vieux principe qu'on confie le poste à celui qui peut le mieux s'acquitter des fonctions, va s'appliquer encore davantage que dans le passé.

La disparition du principe du mérite est un recul. On en revient à l'époque où la fonction publique était l'endroit où on pouvait récompenser ses amis et punir ses ennemis. Il suffit de regarder ce qui se passe dans le monde pour s'apercevoir que, dans les pays en voie de développement, les pays où les droits de la personne et les droits politiques sont le plus menacés, l'armée est plus importante que la fonction publique. Une fonction publique efficace et impartiale est le premier signe qu'un pays en voie de développement commence à réaliser des progrès, et pourtant notre gouvernement veut détruire cela au Canada.

Les libéraux croient que les Canadiens devraient avoir des chances égales d'être engagés et d'avoir de l'avancement dans la fonction publique. Selon nous, le projet de loi devrait renfermer des dispositions très fermes forçant le gouvernement à mettre en oeuvre l'équité en matière d'emploi. C'est le plus important employeur du pays. Il devrait donc donner l'exemple lorsqu'il s'agit de donner à tous les Canadiens, quels que soient leur sexe, leur couleur ou leur handicap, des chances égales d'utiliser leurs compétences au service de leurs concitoyens.

• (1240)

Pourtant, ce projet de loi comporte une disposition tellement insignifiante que le gouvernement devrait être embarrassé de dire qu'elle a trait à l'équité en matière d'emploi. En effet, en vertu de cette disposition, si le Conseil du Trésor est d'accord, la Commission de la fonction publique peut mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi.

D'après moi, le gouvernement devrait commencer à écouter la Chambre de commerce du Canada qui soutient que, si l'entreprise privée doit être assujettie aux lois sur l'équité en matière d'emploi, il faudrait au moins que le gouvernement le soit aussi. Ce projet de loi était une occasion pour le gouvernement de le faire.

Depuis des décennies, des documents nous prouvent que certains groupes ont souffert d'une présomption d'incompétence et le Groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique a montré dans son rapport *Au-delà des apparences*, s'il fallait encore une fois nous le montrer, que si les femmes

ne progressent pas dans la fonction publique du Canada, qui comprend près de 50 p. 100 de femmes alors que moins de 15 p. 100 d'entre elles occupent des postes de gestionnaire par exemple, c'est à cause des préjugés. Or, je ne blâme personne pour ces préjugés. Ils sont tellement enracinés que nous entretenons des stéréotypes concernant ceux qui sont compétents et qui peuvent réussir.

Il faut nous débarrasser de ces préjugés. Si nous voulons que la fonction publique traduise la diversité de notre société, il faut que nous nous en débarrassions. Nous ne parviendrons jamais à le faire si, comme le fait ce projet de loi, nous renforçons le droit des gestionnaires et des sous-ministres de faire des choix arbitraires. En agissant ainsi, nous régressons, et le Canada n'a pas besoin de régresser.

Je voudrais ici apporter quelques précisions sur FP 2000. L'actuelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique et l'actuelle Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, qui sont entrées en vigueur il y a 25 ans, marquaient l'aboutissement d'un long processus de consultation. Ces lois n'avaient pas été conçues dans l'isolement, mais publiquement. Elles prenaient en considération le point de vue non seulement des hauts dirigeants, mais aussi des fonctionnaires, des syndicats, des universitaires et des Canadiens que servait la fonction publique.

Et voilà qu'à présent, nous disons que les gestionnaires peuvent agir ainsi; qu'ils n'ont pas à négocier ou à collaborer avec leurs fonctionnaires; qu'ils n'ont pas à consulter leurs clients pour trouver des moyens d'améliorer la fonction publique. Le gouvernement montre encore une fois qu'il ne peut consulter ses propres fonctionnaires. Comment pouvons-nous prendre au sérieux la recommadation de son groupe de travail quand il parle de consulter le public sur les services qui lui sont offerts?

Nous sommes placés devant un projet de loi partial présenté par le gouvernement dans son propre intérêt et non dans celui du public, des fonctionnaires ou de l'avenir du Canada. Ce projet de loi constitue un nouveau pas en arrière pour renforcer la hiérarchie et le paternalisme des cadres. Nous croyons qu'il existe des moyens de donner aux gestionnaires plus de liberté sans bafouer les droits des autres.

Dans son slogan, FP 2000 fait valoir le principe d'autonomie des gestionnaires. Ce slogan nous ramène 30 ans en arrière, en 1962, à l'époque de la commission Glassco. Mais nous sommes en 1992. Ce qui nous intéresse, c'est l'avenir, pas le passé.

Nous entendons beaucoup parler de gestion des changements. Il est question de gestion et non de dictature. Gérer ne signifie pas brimer les droits des autres pour permettre à certains de prendre des décisions arbitraires. Nous savons que le moral, dans la fonction publique, est plus bas que jamais. Les fonctionnaires voient leur travail confié à des entrepreneurs de l'extérieur, ils assistent à la privatisation et à des réductions de personnel. Le Comité des comptes publics a reproché au gouvernement de ne pas pouvoir dire si cela améliorait la situation et était plus rentable.

Le vérificateur général a lui aussi réprimandé le gouvernement, lui reprochant de ne pas savoir ce qu'il faisait avec son argent. Il ne peut pas commencer à dire combien il dépense pour les marchés de services, et encore moins quels ont été les avantages de la privatisation. Alors, il lui est certainement impossible de dire à la population que tout cela lui permet d'économiser de l'argent. Il ne le sait tout simplement pas. C'est de l'irresponsabilité.

Pourtant, il a dit à la population: «Pour freiner le déficit, il faut réduire la fonction publique, lui donner une hausse salariale de 0 p. 100 et l'écraser.» Ce qu'il ne lui a pas dit, c'est que moins de 12 p. 100 des dépenses fédérales sont consacrées à la fonction publique. Il a tenté de détourner l'attention du public des 88 p. 100 de ses autres dépenses en s'attaquant aux 250 000 fonctionnaires qui veulent simplement bien servir leurs concitoyens.

Ce projet de loi renferme un certain nombre de dispositions dont parleront d'autres collègues: l'abandon du principe de la sélection au mérite, ce qui permettra aux cadres de muter à leur gré des fonctionnaires, qui n'auront aucun recours; la modification des classifications, si bien qu'il sera encore plus difficile de parvenir à l'équité en matière d'emploi et à l'équité salariale, et que ces nouvelles mutations deviendront un moyen d'accorder des promotions et d'imposer des rétrogradations sans aucun examen ni aucune étude du principe de mérite; la suppression des concours, de sorte que toute personne qualifiée fera l'affaire—elle n'a plus besoin d'être la plus qualifiée. On pourra appeler son neveu par téléphone et lui dire: «Je t'offre un emploi pour lequel tu es qualifié. Tu peux dès maintenant être inscrit sur la liste de paye.»—; le loisir de recourir aux marchés de services alors que le gouvernement ne peut pas, même maintenant, en justifier la rentabilité aux marchés de services et que les tribunaux ont statué qu'il est illégal pour le gouvernement de recourir aux marchés de services puis de mettre à pied ses fonctionnaires. On aurait tort d'adopter tel quel ce projet de loi.

Cette mesure législative renferme de bons éléments et, bien sûr, nous chercherons à l'améliorer. Le Comité des comptes publics, après des semaines d'audiences très sérieuses et d'excellentes recherches, a recommandé à la Chambre des communes et au gouvernement de ne pas examiner cette mesure législative toute seule. Il disait

qu'elle ne représentait guère que 10 p. 100 du processus de FP 2000 et que avant de l'adopter, il était préférable de renvoyer le processus entier à un comité spécial de la Chambre des communes. L'ensemble doit être examiné. Il faudrait inviter toutes les parties touchées à présenter leur point de vue. C'est le Parlement lui-même qui devrait jouer le rôle de tiers parti, examiner le processus de façon impartiale et faire des recommandations, au lieu de laisser les gestionnaires proposer ce qui fait leur affaire.

Le projet de loi C-26 sera peut-être adopté, mais la réforme de la fonction publique échouera. Le secteur privé est en train de constater que l'on ne peut réformer ou modifier sans que tout le monde soit en faveur. Pourtant, le gouvernement a délibérément exclu les employés et le public du processus.

Nous sommes d'avis que le Comité des comptes publics avait raison lorsqu'il disait que cette mesure législative ne devrait pas être adoptée avant qu'un comité spécial du Parlement ait eu l'occasion de tenir des consultations complètes. Nous ne pensons pas qu'il faille laisser se perdre l'excellent travail associé à FP 2000. C'est une étape, la première d'un processus beaucoup plus vaste. Les gestionnaires ne sont pas les seuls en cause, et le gouvernement n'est pas le seul à avoir le droit de faire valoir son opinion.

Je désire présenter une motion visant à adopter les recommandations du Comité des comptes publics. Nous avons envisagé le renvoi de ce projet de loi au Comité des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale, mais nous avons dû reconnaître que ce comité est déjà surchargé et que ce travail doit être fait rapidement et efficacement par un groupe de parlementaires qui ne s'intéresserait qu'à cela, et non aux taux des cartes de crédit et autres choses du genre, comme le fait le Comité des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale.

Nous demandons au gouvernement, une fois de plus, de considérer la création d'un comité spécial. C'est pour cette raison que nous estimons que ce projet de loi ne devrait pas être débattu maintenant en deuxième lecture, mais renvoyé à un comité à des fins d'étude préalable. Nous l'avons dit clairement au gouvernement, et c'est pour cela que je propose la motion suivante:

• (1250)

Qu'on modifie la motion en supprimant tout les mots après «Que» pour les remplacer par ce qui suit:

le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Ce délai devrait suffire pour que les leaders à la Chambre se consultent sur la création d'un comité spécial, qui pourrait, très rapidement, nous fournir un rapport et nous renvoyer une mesure législative qui prépare véritablement la fonction publique pour le siècle prochain et conduise à une réforme qui réponde aux attentes des Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Ottawa-Ouest, appuyée par l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a proposé la motion précédente. Je déclare donc la motion recevable.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, prendre la parole au sujet du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

Il est bien évident que le présent gouvernement cherche à modifier les lois du Canada de façon à les soustraire à tout examen impartial. Nous avons mis au point, au cours des dernières décennies, un système qui fait appel à la Commission des relations de travail dans la fonction publique et à la Commission de la fonction publique pour garantir que le gouvernement ne modifie pas les règles du jeu en sa faveur et de façon irréparable.

Tout récemment, la Cour fédérale a rendu un jugement selon lequel les gestes du gouvernement fédéral à l'égard de ses employés et de ses politiques de mutation étaient contraires à la législation en vigueur.

Cette mesure législative est axée sur la gestion, non pas une bonne gestion, mais une gestion telle que les cadres ne seront plus soumis à un examen impartial. Autrement dit, on pourra procéder à des mutations, à des déploiements et à des nominations, mais les employés visés ne pourront pas réellement demander qu'une vérification impartiale soit faite quant à la valeur du jugement à la base de la décision prise par le gouvernement ou les cadres supérieurs.

Nous nous inquiétons tous de la bureaucratie qui existe en ce pays. Nous désirons tous en simplifier plusieurs aspects, y compris l'emploi et l'avancement. Nous voulons tous que le gouvernement en obtienne le plus possible pour son argent. Nous partageons ces inquiétudes. Mais ce ne sera pas le cas avec le projet de loi à l'étude. Les ministériels qui affirment qu'ils rendent les choses plus simples et qu'ils permettent aux gestionnaires de gérer n'ont pas étudié les dispositions de ce projet de loi.

Je le répète, presque tous les députés sont prêts à dire qu'il existe des moyens de mieux administrer la fonction publique et qu'il est possible de laisser les gestionnaires prendre des décisions. Cependant, il n'est pas du tout nécessaire d'aller jusqu'aux extrêmes envisagés dans le projet de loi.

Ce projet de loi aura comme premier effet de rendre la Commission de la fonction publique inopérante. Il ne tient aucun compte de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Il réduit à rien le rôle de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il s'agit là de trois instruments dont la mission consiste à mettre le principe du mérite à l'abri du favoritisme et des nominations politiques dans la fonction publique.

Je trouve ironique que le gouvernement présente ce projet de loi alors qu'il accorde pour cinq milliards de dollars de contrats sans aucune enquête sur la rentabilité de ces contrats. Il présente son projet de loi en disant que l'impartition ne sera soumise à aucun examen. Si vous perdez votre emploi parce que votre travail est donné à contrat, tant pis pour vous.

Nous avons maintenant un ministre parmi nous, et c'est un heureux changement. Nous devrions avoir des lois justes pour tout le monde. Si nous avons des problèmes avec un système qui est trop lourd, il faut alors changer ce système. Cependant, il ne faut pas supprimer tous les droits des employés. N'allez pas dire qu'on ne peut pas l'appliquer à une promotion si c'est une promotion latérale. Ce principe a clairement été établi dans une cause judiciaire que le gouvernement fédéral vient de perdre. On a établi que des nominations et des mutations, même si elles sont latérales, peuvent constituer une promotion dans certains cas, parce qu'elles vous permettent d'acquérir de l'expérience. Elles vous permettent de recevoir une certaine formation dont vous n'auriez pas bénéficié si vous étiez resté dans le même poste.

C'est exactement ce que la Cour fédérale a déclaré lorsqu'elle a dit que ce gouvernement contrevenait à ses propres lois. Le gouvernement prétend que si vous êtes muté d'un poste à un autre, cela ne vous regarde réellement pas. Ce n'est pas vrai. Il prétend qu'une mutation latérale ne change rien parce que vous remplissez les mêmes tâches ou recevez le même salaire et votre avenir n'est pas touché. Ce n'est pas vrai non plus. D'après la décision de la Cour d'appel fédérale, il est évident que, si une personne veut postuler un emploi dans une autre région, mais dans le même domaine, elle peut acquérir une expérience appréciable. Elle peut acquérir ainsi quelques-unes des connaissances qui faciliteront son ascension dans la hiérarchie du ministère.

Je crois que ce projet de loi, tel qu'il est présenté par ce gouvernement, fera baisser le moral dans la fonction publique. Nous n'aurons plus une fonction publique impartiale. Les décisions seront prises par les administrateurs généraux des ministères qui n'ont absolument rien d'impartial. Dans l'ensemble, ce projet de loi revient à dire qu'il appartiendra aux chefs des ministères d'établir une nouvelle structure. Il appartiendra aux chefs des ministères de décider de l'affectation de leurs employés, de leur classification et de leur admissibilité à un poste. Quand on voudra contester le fait d'avoir été déclaré non admissible à un poste ou d'avoir été inscrit dans une nouvelle classification, à qui pourra-t-on en appeler? Il faudra en appeler à la personne même qui aura pris la décision. Quel genre de justice est-ce?

Je n'aurais pas cru que même ce gouvernement conservateur aurait introduit ce genre de mesure législative pour les gens qui sont assujettis au Code canadien du travail. Le gouvernement s'en prend à son propre personnel. En d'autres termes, si vous travaillez pour le gouvernement canadien, pour le peuple canadien, vous n'avez pas les mêmes droits que si vous travailliez dans l'industrie privée.

Quelle ironie! Savez-vous qui prendra les décisions dans ce nouveau système? Les cadres supérieurs, tout en haut de l'échelle, ceux dont les décisions ne feront pas l'objet d'un véritable examen. Et en plus, ce sont les gestionnaires du Conseil du Trésor qui arrêteront les principes directeurs et les règles générales.

• (1300)

Non seulement le Conseil du Trésor va-t-il prendre des décisions qui influenceront la classification d'un employé, son droit à demander une mutation et son déploiement au sein de la fonction publique, mais il va en plus déterminer la classification. C'est lui qui va prendre toutes ces décisions, déterminer qui peut négocier et avec qui, et décider quelles conventions collectives appliquer.

Pour éviter que le Conseil du Trésor se trouve dans une situation où ses décisions doivent faire l'objet d'un examen ou que ses employés se plaignent de l'injustice de la situation, le gouvernement fédéral adopte cette mesure législative qui prive les employés du Conseil du Trésor de tous leurs droits. Ils vont être exonérés, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas protégés par le processus des négociations collectives. Ils ne jouiront pas des mêmes droits que la plupart des Canadiens.

Il est très curieux de voir que le Conseil du Trésor, qui a tant de responsabilités—y compris celle de négocier avec les employés—, leur dit essentiellement qu'il refuse de négocier avec eux et leur refuse tout droit quel qu'il soit. On se demande quel est le but de cette mesure législative?

S'agit-il réellement d'améliorer la gestion? Veut-on réellement permettre à la direction de prendre les décisions appropriées ou bien dépouiller les employés et le public de tous les droits qui sont les leurs en vertu du système actuel? C'est là la question.

Malheureusement, je crois que trop de gens se sont laissés séduire par les faiseurs d'image du gouvernement et les responsables de l'initiative Fonction publique 2000, et ils affirment qu'on doit prendre ces décisions afin d'améliorer la gestion pour permettre aux gestionnaires de prendre des décisions.

Or, ces gens-là n'ont pas examiné la mesure législative dont nous sommes saisis. Ils n'en ont pas vu la nature arbitraire.

Ils ne se sont pas rendu compte qu'avec cette mesure législative, l'équité en matière d'emploi va perdre sa substance. Ils n'ont pas compris que cette mesure législative va compromettre irrémédiablement, l'équité en matière d'emploi. Ils ne se sont pas rendu compte qu'elle signifie la fin des normes, des règles et des systèmes impartiaux que nous nous sommes efforcés d'établir depuis des décennies.

Ils n'ont pas compris qu'elle va faciliter le favoritisme et le népotisme, ainsi que permettre à ce gouvernement de se servir de la fonction publique pour dispenser des faveurs politiques.

Cette mesure ne prévoit rien qui garantisse que, si le gouvernement décide de recourir aux marchés de services—ce qu'il fait déjà et ce qui lui coûte 5 milliards par an—, il ne pourra le faire qu'après une étude impartiale de rentabilité ou autre.

Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a dit en 1990, nous le savons, qu'il faudrait faire une étude de rentabilité chaque fois que le gouvernement a l'intention de recourir aux marchés de services.

C'est une recommandation formulée par un comité où tous les partis sont représentés et qui compte une majorité de conservateurs. Et pourtant, ce n'est pas ce que ce gouvernement a l'intention de faire. Il ne veut pas en entendre parler.

C'était un comité composé de membres de tous les partis et possédant, comme je l'ai dit, une majorité conservatrice qui a dit que, si on prend la décision de recourir aux marchés de services, il faudrait faire une étude. Il faudrait savoir si c'est rentable ou non. C'était une recommandation très raisonnable.

Mais cela ne figure pas dans ce projet de loi. Celui-ci augmente la capacité du gouvernement fédéral de recourir aux marchés de services sans se soucier des répercussions que cela aura sur les employés et sans s'inquiéter si ces décisions seront rentables ou non.

En outre, et je pense que nous l'avons vu précédemment, la capacité de recourir aux marchés de services, sans aucun contrôle, ne fait qu'augmenter le népotisme qui existera.

Nous avons des lobbyistes, dont certains sont enregistrés et d'autres pas, qui assiègent cet édifice sollicitant des contrats pour leurs amis. Nous ignorons combien cela coûte aux contribuables canadiens, mais nous savons que cela pourrait être une somme énorme.

Nous connaissons des conservateurs et des libéraux qui obtiennent des nominations quand leur parti est au pouvoir. Cela se produit déjà et beaucoup trop fréquemment. Selon une vieille boutade, les seules personnes qui s'enrichissent au Canada sont les experts-conseils et les avocats.

Ce genre de projet de loi fait uniquement en sorte que ces gens vont devenir de plus en plus riches et les contribuables de plus en plus pauvres. Ce que nous faisons, c'est institutionnaliser un système où, dans les ministères, les décisions ne seront pas prises selon le critère du mérite et où le recours aux marchés de services ne se fera pas selon le principe de la rentabilité.

Ce qui va arriver c'est que le public ne sera pas informé des décisions qui vont être prises, et les personnes visées seront à toutes fins utiles privées du droit d'appel devant un arbitre impartial.

Il est bien connu que le gouvernement fédéral a perdu bien des causes d'équité en matière d'emploi. Il a également perdu des causes se rapportant à la pratique des mutations arbitraires.

Pourquoi le gouvernement a-t-il perdu ces causes devant la Cour fédérale? Parce qu'il ne suivait pas de ligne de conduite établie. On procédait par décisions arbitraires que la Cour fédérale du Canada a déclarées inacceptables.

Je ne parle pas de cas isolés. La cour a statué maintes fois que le gouvernement fédéral enfreint ses propres lois. Il agit de façon arbitraire. Il ne respecte pas l'esprit même de la loi et l'applique de façon injuste.

Alors, quel remède le gouvernement propose-t-il? Sera-t-il plus juste et moins arbitraire? Va-t-il suivre une procédure équitable? Non. Dans le projet de loi C-26, il dit essentiellement ceci: «Finies les préoccupations en matière d'impartialité, de procédure équitable et de rentabilité. Nous n'avons qu'à modifier la loi de façon à ne plus avoir à en tenir compte. Nous avons le droit de faire ce qui nous plaît. Les décisions que les tribunaux ont rendues dans le passé ne comptent plus puisque nous venons de modifier la loi. Dorénavant, nous ne serons plus liés par les décisions de commissions de la fonction publique impartiales, ni par celles de la Cour d'appel fédérale. Nous venons de nous donner une mesure législative d'une soixantaine de pages pour ne plus avoir à nous soucier des décisions de la cour. Nous n'avons plus à nous soucier des jugements rendus en application de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, ni des décisions de la Commission de la fonction publique du Canada, puisque nous avons modifié la loi de telle sorte que nous sommes maintenant à l'abri de telles décisions.»

Je n'appelle pas cela laisser les gestionnaires décider et le gouvernement gouverner. Ce qu'on est en train de faire, c'est de retirer toutes les garanties qui existaient autrefois. Nous supprimons le droit qu'avaient les gens d'en appeler d'une décision injuste. Ce n'est pas une réforme, monsieur le Président, c'est de la tyrannie.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, vous vous rappellerez que l'une des principales recommandations contenues dans Fonction publique 2000, le renouvellement de la fonction publique du Canada, visait à donner plus de flexibilité pour le déploiement des employés afin de répondre aux nécessités du service et aux besoins de perfectionnement professionnel.

Par déploiement, nous entendons la mutation d'un employé d'un poste à un autre sans qu'il y ait promotion ni modification de la permanence ou de la situation de l'employé.

Il est important d'examiner la question du déploiement dans le contexte décrit dans le Livre blanc intitulé Fonction publique 2000. Ce document avait pour thème central l'amélioration des services pour le Canada et les Canadiens. Il reconnaissait que la clef de l'amélioration des services résidait dans les fonctionnaires eux-mêmes.

• (1310)

Les gestionnaires de la fonction publique ont besoin de pouvoir gérer leurs effectifs de manière à assurer au public un service permanent dont la qualité s'améliore constamment. Ils ont besoin de pouvoir muter rapidement leurs employés là où ils sont nécessaires et de pouvoir les former pour répondre à de nouvelles priorités en constante évolution.

Les employés ont besoin qu'on leur donne l'occasion de réaliser leurs aspirations professionnelles et de mettre leurs aptitudes, leurs idées et leur enthousiasme au service du public. En effet, comme le constatent la plupart des organismes, tant publics que privés, il est nécessaire de développer une culture de l'apprentissage permanent pour voir à ce que les organismes et les employés s'adaptent à un monde en rapide évolution.

Avec les dispositions du projet de loi C-26 concernant les mutations, le gouvernement a trouvé un moyen de réaliser un équilibre entre les intérêts des gestionnaires de la fonction publique, qui doivent veiller à ce que le travail soit fait vite et bien, et les intérêts des employés, qui veulent être traités d'une manière juste et avoir la possibilité de se perfectionner et de mener une carrière satisfaisante.

Je voudrais vous décrire brièvement les dispositions relatives aux mutations et vous dire pourquoi nous croyons que ces changements seront efficaces.

En vertu des dispositions actuelles de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, le processus de recrutement et de nomination dans la fonction publique est assujetti au principe du mérite. Ainsi, avant qu'un gestionnaire puisse nommer un employé à un autre poste, même temporairement, il doit comparer la valeur des candidats par voie de concours ou autrement et choisir le plus qualifié d'entre eux.

La décision du gestionnaire peut ensuite être contestée par les candidats qui n'ont pas été choisis ou qui estiment qu'on aurait dû leur donner la possibilité de se présenter.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que pratiquement toutes les étapes du processus de dotation font l'objet d'une disposition législative ou réglementaire; toutes les mesures de dotation doivent donc pouvoir résister aux réexamens potentiels. Ce système contraignant est lourd, lent et complexe.

Et ce système complexe a entravé l'effort que font les gestionnaires pour améliorer l'efficacité, muter rapidement des employés là où on en a besoin, répondre aux besoins de perfectionnement et faire face aux situations exigeant de la compassion, par exemple dans le cas d'un employé qui veut être muté pour se rapprocher d'un centre médical.

Quand elle est recrutée ou promue dans la fonction publique, une personne doit prouver, de la manière déterminée par la Commission de la fonction publique, non seulement qu'elle est qualifiée, mais bien qu'elle est la plus qualifiée pour un poste donné.

La Commission de la fonction publique continuera d'être responsable du recrutement et des promotions selon le principe du mérite.

Quand les employés auront prouvé qu'ils peuvent remplir leurs fonctions à un certain niveau de responsabilité, il ne sera pas nécessaire de réévaluer leurs compétences et en particulier de les comparer à celles de tous les autres candidats possibles.

Je tiens à signaler que, même s'il ne sera pas précisé dans la loi qu'il faut choisir le meilleur candidat possible en vue d'une mutation, il faudra veiller à ce que les fonctionnaires mutés soient vraiment compétents et qu'ils satisfassent notamment à certains critères relatifs à la sécurité, à leur capacité physique et à la langue de travail par exemple.

La politique du Conseil du Trésor appuiera l'application de ces critères.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'un des principes sous-jacents à Fonction publique 2000 était la nécessité de faire confiance aux gestionnaires, de leur donner de l'autorité et de leur permettre de faire preuve de discernement pour mieux servir la population.

Nos gestionnaires sont compétents, bien formés et dévoués. Ils sont véritablement en mesure de prendre des décisions au sujet de leurs employés et de la meilleure façon de gérer leurs ressources humaines. Pour ce faire, ils doivent pouvoir agir en toute liberté. Par conséquent, ils doivent pouvoir discuter avec leurs employés et déterminer d'un commun accord les mesures à prendre pour respecter les aspirations professionnelles des fonctionnaires et répondre à leurs besoins de formation.

Selon les dispositions concernant les mutations, c'est à l'administrateur général d'un ministère que revient le droit exclusif de muter des fonctionnaires selon les modalités fixées par le Conseil du Trésor.

Le Conseil du Trésor n'a pas l'intention de lier les mains des administrateurs généraux, mais plutôt d'assurer une certaine uniformité à l'échelle de la fonction publique et de voir à ce que les intérêts de la fonction publique soient pris en considération.

En mettant au point les propositions relatives aux mutations, le gouvernement a tenu compte des préoccupations exprimées par certains syndicats de la fonction publique. Il a donc inclus dans ces propositions deux mesures de protection très importantes pour les fonctionnaires.

Premièrement, les mutations doivent se faire avec le consentement du fonctionnaire concerné, sauf dans les cas relativement rares où la volonté d'être muté est une condition d'emploi. Un bon exemple de cela serait le service extérieur, où la nature du travail exige que les employés changent périodiquement d'endroit. Dans ce cas, les fonctionnaires sont avisés de cette condition au préalable et peuvent accepter ou rejeter le poste en connaissance de cause.

La deuxième mesure de protection est le recours qui est prévu dans ce projet de loi en matière de mutations. Le fonctionnaire muté ainsi que ceux du service où il l'a été peuvent contester la mutation s'ils estiment qu'elle n'est pas autorisée par la loi ou qu'elle constitue un abus de pouvoir.

Le fonctionnaire déposera d'abord une plainte auprès de l'administrateur général, qui examinera l'affaire et prendra les mesures nécessaires. Si le fonctionnaire n'est pas satisfait de la solution proposée, il peut se tourner

vers la Commission de la fonction publique, qui désignera un enquêteur chargé d'examiner la situation et de recommander des mesures à l'administrateur général.

Si l'enquêteur n'est pas satisfait des mesures prises par l'administrateur général, il en fait rapport à la Commission de la fonction publique, qui pourra ordonner des mesures de redressement.

Je voudrais faire une dernière observation. En vertu du projet de loi C-26, les administrateurs ne seront pas tenus de prendre en considération, avant de procéder à la mutation d'autres employés, les noms des personnes figurant sur les listes de priorité.

Il s'agit d'un changement, car actuellement, les personnes dont les noms figurent sur les listes de priorité ont préséance sur les autres. Sachant que cette disposition va inquiéter certains députés, je vais expliquer ce qui l'a motivée.

Au fil des ans, les ministères ont fort bien réussi à réintégrer les employés qui étaient mis en disponibilité ou qui, pour d'autres raisons, devaient être nommés en priorité. Les administrateurs généraux se sont montrés tellement attentifs à leurs employés qu'ils ont souvent adopté une politique interne excluant toute mise en disponibilité.

Qui plus est, comme les ministères doivent se conformer à la politique de réaménagement de l'effectif récemment approuvée par les syndicats de la fonction publique, nous avons jugé inutile de restreindre davantage la souplesse que les nouvelles dispositions sur les mutations confèrent aux administrateurs. Je veux toutefois donner aux députés l'assurance que le Conseil du Trésor est prêt à rendre obligatoire, de son propre chef ou à la demande d'un administrateur général, la prise en considération de candidats inscrits sur les listes de priorité, si les circonstances le justifient.

En terminant, je rappelle que les mesures proposées visent à simplifier les déplacements d'employés, mais tout en laissant à ces derniers la possibilité de s'exprimer ainsi que des recours. Elles permettront aux administrateurs et aux employés de créer un climat d'apprentissage continu.

Le projet de loi donne aux administrateurs généraux un cadre législatif leur permettant de répondre aux besoins de leur secteur, de fournir des services à la population et d'assurer le perfectionnement de leurs employés.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part à cette étape-ci du débat sur le projet de loi C-26.

Dès le départ, je voudrais préciser des aspects importants de la position du Parti libéral sur cet important projet consacré à la réorganisation de la fonction publique.

• (1320)

Il me semble assez juste de dire que, même si nous sommes d'accord sur certains des principes du projet, il s'y trouve néanmoins des éléments que notre parti a beaucoup de mal à accepter.

Je voudrais énumérer certains des principes qui, je l'espère, recueilleront l'appui de l'ensemble des députés. Le premier principe, dans ce projet et dans ce qui sera certes une réorganisation considérable des relations entre le gouvernement du Canada et sa fonction publique ainsi que des modalités de prestation des services, c'est que les Canadiens ont droit, selon nous, à des services facilement accessibles et de qualité, dispensés avec efficacité par une fonction publique impartiale et professionnelle qui traite tous les employés avec respect et justice et se montre réceptive devant les besoins des citoyens, qui paient la note.

Il ne doit pas y avoir beaucoup de députés qui ne sont pas d'accord là-dessus.

Le deuxième principe que je voudrais signaler, j'y crois, et mon parti aussi. Nous appuyons la revitalisation de la fonction publique pour que celle-ci puisse s'adapter plus facilement à des changements rapides, faire régner des conditions dans lesquelles les fonctionnaires soient capables de créer, d'innover et de s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle, c'est-à-dire tous les Canadiens, et attirer ainsi que garder des employés compétents et dévoués.

Enfin, le Parti libéral et moi sommes acquis au principe qu'il faut rendre compte au Parlement et au grand public de l'utilisation des ressources humaines et financières.

Il y aurait d'autres principes encore et des ramifications de ceux que j'ai déjà énumérés dont nous pourrions parler aujourd'hui, mais je préférerais m'en tenir là et dire que j'appuie ces principes.

Depuis un certain temps, soit depuis que je suis député à la Chambre, j'ai eu la chance de voir comment fonctionnaient les fonctions publiques d'autres pays ainsi que d'autres territoires, notamment des provinces, des circonscriptions et des États. À chaque occasion, je ne peux m'empêcher d'être impressionné par la qualité du servi-

ce, l'efficacité et le professionnalisme de la fonction publique du Canada. Cette prestation n'est pas le fruit du hasard mais, j'imagine, le résultat des efforts des fonctionnaires et des ministres qui ont participé au développement de la fonction publique au cours des dernières décennies.

Je constate en lisant mes notes qu'un virage important a été amorcé en 1919 lorsque le pays a décidé de se doter d'une fonction publique professionnelle et impartiale. Depuis, nous bâtissons, même si nous éprouvons parfois des difficultés. La fonction publique est devenue plus organisée par le biais des conventions collectives, et l'activité gouvernementale est devenue plus étendue et complexe. La fonction publique s'est donc perfectionnée afin de pouvoir continuer à dispenser ses services, même si ceux-ci sont parfois perçus comme des ingérences par la population.

Quoi qu'il en soit, l'activité gouvernementale est devenue plus complexe et plus exigeante, et la fonction publique doit faire des efforts en conséquence. Il est probable que certaines de ses structures, même si elles ont évolué au cours des dernières décennies, ne sont pas adaptées aux exigences d'un appareil gouvernemental moderne.

Il ne suffit pas d'être impressionné par la situation actuelle au sein de la fonction publique canadienne, parce que nous savons, tout comme les fonctionnaires et le gouvernement, que des améliorations et des changements s'imposent.

Le projet de loi C-26 renferme un grand nombre de propositions législatives qui touchent la fonction publique.

Une proposition qui me préoccupe quelque peu a trait à la délégation de certains types de pouvoirs hors du cadre des règles et structures actuelles de la fonction publique. Certains pouvoirs, notamment celui de prendre des décisions, seraient délégués à des gestionnaires, c'est-à-dire qu'ils appartiendraient à des personnes plutôt qu'à une institution structurée.

Au fil des années, la fonction publique a accompli un assez bon travail. Les structures en place permettent d'offrir un service plutôt bon aux Canadiens. Il est évident que ce service n'est pas parfait à l'heure actuelle, mais il a été bon dans l'ensemble.

Quand on attribue à des gestionnaires des pouvoirs découlant des règles et des structures en vigueur, comme c'est le cas en ce moment, je me demande avec inquiétude si le principe fondamental de l'avancement fondé sur le mérite sera longtemps maintenu dans la fonction publique, où son application était jusqu'ici universelle. Je crois ne pas me tromper en affirmant que ce principe est cher aux Canadiens et que ceux-ci tiennent à ce que l'avancement et l'embauche dans la fonction publique reposent sur le mérite.

Les fonctionnaires craignent que le fait d'attribuer ces pouvoirs à une personne en particulier, bien que cela puisse donner de bons résultats pendant un certain temps, de très bons résultats même, finisse, si on n'y regarde de plus près, par amoindir, voire éliminer le principe du mérite dans les domaines de l'embauche et de l'avancement.

Cette question me préoccupe. Tout fonctionnaire est d'abord et avant tout un être humain. Nous sommes tous portés, les politiques les premiers, à penser et à agir selon nos convictions personnelles. Si nous rejetons le principe du mérite comme critère principal d'avancement et d'embauche, nous serons sans cesse aux prises, au niveau des gestionnaires, et non au niveau supérieur, avec des problèmes en «isme» comme le népotisme, le racisme et le sexisme. En somme, tous les défauts propres au genre humain. Renoncer au principe du mérite, n'est-ce pas laisser la porte ouverte à des décisions prises de façon un peu moins professionnelle par des gens sûrs d'avoir raison, à des décisions en matière d'avancement ou d'embauche qui reposent sur des critères en «isme» que nous ne souhaitons pas pour notre fonction publique?

Je veux émettre une certaine réserve en concluant sur ce point. Je veux qu'il soit bien clair que je n'appuierai pas un renoncement au principe du mérite dans l'embauche et l'avancement dans la fonction publique.

Mon point suivant a justement trait à cette question: les promotions, les rétrogradations et l'embauche. Dans l'actuelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique, les articles 21 et 31 prévoient un processus d'appel pour les fonctionnaires. En vertu de cette loi, il y a moyen d'en appeler d'une décision qui entraîne le congédiement d'une personne pour incompétence ou incapacité, ou une nomination sans concours. Je sais que la question a déjà été soulevée à la Chambre auparavant. Je me reporte au neuvième rapport du Comité mixte d'examen de la réglementation, qui affirmait essentiellement que la politique et la procédure propres à ces griefs, indispensables puisqu'elles permettent aux fonctionnaires d'en appeler de décisions extrêmement importantes et même critiques pour la carrière des personnes visées, étaient injustes. C'est une mise en accusation assez mordante du processus. S'il n'est pas juste, il ne devrait pas exister. Il devrait être modifié.

• (1330)

Le Parlement a été saisi de cette question il y a bien des années, et les changements n'ont toujours pas été faits. C'est pourquoi je la soulève au cours de ce débat ajourd'hui, puisque le processus en question sera probablement prévu dans le règlement publié en vertu de ce nouveau projet de loi et que le projet de loi lui-même devra comporter des dispositions à cette fin. Je tiens à ce que la Chambre sache que le rapport déposé par le comité en question est demeuré lettre morte. Le comité représentant tous les partis a remis un rapport unanime.

Le gouvernement et la fonction publique n'ont pas donné de réponse favorable. En fait, ils n'ont pas offert la moindre réponse. Il faut en conclure qu'ils n'écoutent pas, qu'ils font la sourde oreille ou qu'ils s'en moquent. Quoi qu'il en soit, on constate que le gouvernement ne bouge pas.

Je voudrais examiner les trois problèmes auxquels devrait s'attaquer ce projet de loi. Le premier a trait à la question de la divulgation de renseignements à l'appelant avant l'audition de l'appel. Les porte-parole de la Commission de la fonction publique nous ont répondu que la politique et les procédures de la commission convenaient fort bien. Or, le Parlement, par l'entremise de son comité, a des preuves que les renseignements pertinents ne sont pas toujours divulgués à l'appelant.

Ces porte-parole affirment que la politique et les procédures de la commission n'ont pas causé beaucoup d'injustices. Elles fonctionnent à merveille, selon eux. Mais c'est faux. Si certains renseignements ne sont pas divulgués à l'appelant avant l'audition de l'appel, comment voulez-vous que celui-ci réponde à des questions à leur sujet? Il ne pourra pas.

Ce principe de la divulgation au nom de l'équité est respecté dans toutes les procédures juridiques et judiciaires partout au Canada. Il s'applique à tous les tribunaux aux quatre coins du pays. Or, il n'est pas respecté dans le processus d'appel de la fonction publique. Il n'est pas respecté, comme le confirme la fonction publique. Nous avons la preuve que les renseignements ne sont pas toujours divulgués. C'est une aberration.

Je ferai remarquer qu'il ne suffit pas que la Commission de la fonction publique déclare qu'il existe une politique pour que celle-ci convienne parfaitement. L'appelant ne peut invoquer un simple énoncé de politique inscrit sur une feuille de papier ou une note. Ce n'est pas quelque chose qu'un appelant peut faire valoir en suivant cette procédure. Mais si un règlement attestait d'une marche à suivre équitable, la fonction publique devrait s'y conformer. Ce serait la loi. Et j'estime que seule une marche à suivre équitable—prévue, imprimée et publiée dans un règlement—est utile aux fonctionnaires fédéraux.

Le deuxième point intéresse la publication des opinions de la Commission de la fonction publique relatives à la décision concernant le fonctionnaire dont le cas est porté en appel. La fonction publique est d'avis que ses opinions lui appartiennent en propre et qu'elle n'a pas à les divulguer à la personne qui interjette appel—à moins qu'elle le juge nécessaire. Mais, encore là, c'est ainsi que procède la fonction publique. Et on parle ici des responsables des ministères, des plus hauts échelons de l'administration, qui prennent une décision qui ne sera pas communiquée au principal intéressé—une opinion ou une position qui sera communiquée à tout le monde qui participe à la prise de décisions dans la fonction publique, mais non à l'appelant. C'est injuste. Je n'ai pas à m'étendre longtemps là-dessus. Je me suis efforcé de vous trouver un exemple de cas qui vous montrerait à quel point cela est injuste, mais je crois que ce que je viens de dire suffit amplement.

Le troisième point concerne la façon dont la Commission de la fonction publique donne avis de ses audiences. Là encore, tous les organismes administratifs du pays suivent des règles pour l'émission des avis. Si l'on veut que quelqu'un se présente devant un tribunal décisionnel, il faut l'en aviser à temps. L'avis ne peut pas être donné la veille ou l'avant-veille, mais suffisamment tôt pour permettre à la personne de se préparer à répondre aux questions qui seront soulevées au moment de l'audition.

Je voudrais terminer en formulant six ou sept recommandations au gouvernement. Premièrement, il devrait être tenu de divulguer à un candidat non reçu ou à son

représentant, à sa demande, tous les motifs du rejet de son appel.

Deuxièmement, le gouvernement devrait encore une fois être tenu de divulguer à un fonctionnaire tous les motifs pour lesquels son licenciement a été recommandé.

Troisièmement, le règlement devrait prévoir qu'un ministère qui veut cacher des renseignements ou en restreindre l'accès, doit demander à la commission d'appel de trancher la question au cours d'une réunion préalable à l'audition.

Enfin, il faudrait porter à deux semaines la période d'avis pour l'audition d'appels, période qui est actuellement d'au moins trois jours.

Je soumets donc ces recommandations à la Chambre. Je tiens à souligner que, comme d'autres, elles ont été présentées par des ministériels, des députés de l'opposition et des députés du Nouveau Parti démocratique. La Chambre ne devrait pas les négliger ou les prendre à la légère.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat, car on a de plus en plus le sentiment au Canada, à tous les niveaux, que pour diverses raisons, les gouvernements ne peuvent pas continuer de traiter leurs fonctionnaires comme le prévoit le projet de loi à l'étude.

• (1340)

Au départ, je tiens à signaler qu'un gouvernement qui croit sincèrement pouvoir faire ce qui lui plaît en adoptant une loi a bien des choses à apprendre.

De nos jours, ce n'est pas la façon dont les choses se passent dans la réalité. Il se peut qu'à une époque, les fonctionnaires aient reçu d'énormes salaires et profité de nombreux à-côtés et qu'appartenir à la fonction publique ait été considéré comme un grand honneur. Une mesure législative unilatérale de ce genre de la part d'un gouvernement aurait peut-être alors été sinon acceptée, comprise, par ceux aux services du gouvernement.

Je ne crois plus que ce soit le cas. Selon moi, un certain nombre de fonctionnaires fédéraux sont mécontents. Pour ceux d'entre nous qui pensent qu'on ne peut pas s'attendre à ce que les employés soient heureux tout le temps, il y a une autre leçon à tirer. Le moral n'a jamais été aussi bas. D'aucuns répondront tout simplement que c'est typique des fonctionnaires fédéraux d'être toujours mécontents.

Ce n'est pas là la question. Ce qui importe, ce n'est pas de savoir s'ils sont heureux ou non, mais bien s'ils sont oui ou non efficaces et s'ils ont le sentiment de jouer un rôle important.

Rien ne peut être plus avilissant que de se faire supprimer par une loi les droits qu'on a toujours détenus. Or, c'est précisément ce qu'on prévoit dans ce projet de loi. Il reflète une attitude qui a fait son apparition l'année dernière à cette époque-ci environ, lorsque le gouvernement a commencé à avoir le sentiment qu'il ne serait pas facile de négocier une entente avec ses employés. Cela a commencé très tôt dans les négociations. Il les a menacés dès le départ d'adopter une loi de retour au travail s'ils ne signaient pas une nouvelle convention collective.

Puis, il a semblé que, au moyen de diverses petites techniques, on faisait en sorte que la prophétie se réalise d'elle-même. Dans leurs déclarations ici et là, les ministres laissaient entendre que les négociations ne se déroulaient pas bien. On laissait ainsi poindre la menace que, si les fonctionnaires ne négociaient pas exactement comme on l'entendait, on s'arrangerait pour adopter une loi pour forcer leur retour au travail.

Bien sûr, comme on l'a constaté, c'est exactement ce qui s'est produit. Pendant la grève, je me suis rendu sur les lignes de piquetage et j'y ai constaté beaucoup de consternation et de colère ou, mieux encore, un sentiment d'avoir été trompé. Les fonctionnaires du gouvernement du Canada sentaient qu'ils étaient solidaires. D'une certaine façon, ils jouaient un rôle important dans le fonctionnement quotidien de notre gouvernement. Ils se disaient que leur employeur ne les traiterait pas ainsi. Quand cela s'est produit, ils ont ressenti une grande colère et de la frustation.

Bon nombre de ces fonctionnaires ne sont essentiellement pas des fervents du syndicalisme ouvrier; ils sont simplement membres d'un syndicat. Leur syndicat ne s'apparente pas à celui des ouvriers de la sidérurgie ou de l'automobile, où tout le monde travaille dans une même usine selon un horaire régulier. Ces ouvriers se sentent unis et comprennent ce qu'est un syndicat. Ils adoptent donc une attitude ou se préparent à la grève suivant certaines règles. Ils connaissent bien la question, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de leur expliquer ce qu'est une ligne de piquetage ni comment en établir une légalement.

Les fonctionnaires que j'ai rencontrés n'avaient pas souvent fait la grève. Ils ne connaissaient pas précisément sa signification. Ils n'avaient jamais cru en arriver là. Finalement, ils avaient à faire la grève. C'est le même processus qui se poursuit. En proposant ce projet de loi, le gouvernement tient pour acquis qu'il peut vraiment adopter une loi et que tout le monde sera docile.

Or, voici tout simplement où l'argument fait défaut. Dès que le gouvernement décide de ne pas respecter ses propres fonctionnaires, il ne peut s'attendre qu'on le respecte. Ce n'est pas ainsi qu'il pourra augmenter la productivité et susciter plus d'initiative. Ce n'est pas facile à admettre, mais c'est la vérité.

Voilà pourquoi les dirigeants des grandes entreprises font des choses qu'ils n'ont jamais faites auparavant. Maintenant, ils vont rencontrer les employés sur les lieux de travail, ils discutent avec eux et les réunissent par groupes pour savoir comment ça se passe au travail. S'ils agissent ainsi, ce n'est pas par choix, mais parce qu'ils ont commencé à se rendre compte de certaines vérités, qu'il est important, par exemple, d'écouter les employés.

Il est important de comprendre qu'un employé peut parfois en savoir bien plus sur un lieu de travail donné que le dirigeant de l'entreprise, qui n'y a jamais mis les pieds.

Il est souvent question, dans le document FP 2000, de moderniser le milieu de travail.

Je trouve ce projet de loi pervers, parce qu'il empêchera pratiquement toutes ces bonnes initiatives de se réaliser. En effet, on ne peut faire naître ces initiatives par une loi. Ce ne sont pas des choses au sujet desquelles on peut légiférer après avoir enlevé à des gens le droit à la négociation.

Permettez-moi de faire quelques comparaisons que je crois utiles. Aucun niveau de gouvernement n'échappe à la dure réalité voulant que les revenus ne sont pas ce qu'ils étaient il y a à peine deux ou trois ans. Tous les gouvernements commencent à revoir leur façon de dépenser, tout particulièrement en ce qui concerne leurs employés et l'organisation qui les gouverne.

Parmi eux, certaines administrations de niveau municipal procèdent de la façon traditionnelle en cas de pénurie de fonds. Elles convoquent leurs directeurs généraux en disant: «Rédigez-nous un rapport indiquant combien d'employés des niveaux inférieurs nous devons mettre à pied cette année.»

Je suis heureux de signaler que certaines municipalités ne procèdent pas ainsi. Elles comprennent qu'il est fort peu probable, par exemple, que le gestionnaire d'un service rédige un rapport pour déclarer: «Je suis de trop; les autres employés du service sont très utiles. Ils rendent de grands services, mais à vrai dire, je ne peux pas justifier ma présence dans ce service.»

En réalité, ce que l'on constate le plus souvent, c'est que la plupart des gestionnaires voudraient que leurs services prennent de l'ampleur et qu'ils puissent, à leur tour, demander à quelqu'un d'autre de préparer un rapport.

Dans certaines municipalités, on a convoqué tous les employés pour analyser l'organisation dans son ensemble; le secret dans une telle situation est tout simple.

Il est impossible de demander à une seule personne de faire cette analyse. On ne peut demander à un expert-conseil de rédiger un tel rapport. On ne peut demander aux chefs de services de le faire. Pour réussir, un tel effort doit être collectif. Tous les employés du milieu de travail doivent participer vraiment à la prise de décisions de ce genre.

J'ai remarqué qu'à la ville d'Ottawa, où l'on est en train d'élaborer le budget, on a commencé par annoncer quelques programmes de retraite anticipée touchant des hauts fonctionnaires. C'est un peu étrange, car la première chose qu'on fait habituellement, c'est de licencier ceux qui balaient les rues, qui s'occupent du déneigement ou qui travaillent au central dactylographique.

En Ontario où l'on se débat comme tout le monde pour sortir de cette récession ou dépression que nous traversons, peu importe le terme, on s'efforce de voir en quelque sorte comment tous nos systèmes sont organisés pour fournir des services.

Je pense que la leçon à tirer est celle-ci. Si tout le monde n'y participe pas également, le système ne peut pas fonctionner.

Si votre intention est de réduire les coûts et les dépenses, et c'est le but avoué de toute personne qui s'occupe de politique ces jours-ci, si c'est ce que vous essayez de faire, vous ne pouvez y arriver que si tout le monde y participe et ce, à tous les niveaux de gouvernement.

Autrefois, on parlait de gras et de gaspillage. Nous pouvons dire maintenant qu'il y a beaucoup d'entraves à la productivité dans ce que font les gouvernements et dans la manière dont ils s'y prennent. Eh bien, c'est vrai. Cependant, si nous voulons éliminer ces entraves, nous ne pouvons pas procéder unilatéralement.

C'est ce qui ne va pas dans ce projet de loi. C'est une tentative unilatérale de la part du gouvernement du Canada d'y arriver en rédigeant simplement une loi qui offre à la direction d'incroyables occasions d'exercer des pouvoirs discrétionnaires, de déplacer les gens et de changer, en quelque sorte, la façon de faire les choses. Le problème, c'est que cela ne fonctionnera pas. Si c'était là le problème, il y a longtemps qu'on aurait essayé de le faire.

Le problème, c'est de savoir comment faire augmenter la productivité, comment amener tous ses employés à participer et comment utiliser les ressources ainsi que les idées de tous les gens qui font partie de cette grande famille qui travaille pour le Canada.

Il s'agit d'un grand défi et il ne sera pas facile à relever, mais, personnellement, je ne serais pas prêt à dire que ce sera simple. En temps normal, il s'agirait déjà d'un processus long et difficile. Et en plus, on commence par le mauvais bout.

• (1350)

Ceux qui défendent le projet de loi diront que nous en discutons depuis un certain temps déjà, mais là n'est pas la question.

Il est évident qu'il faudra beaucoup de discussions, mais c'est dans les moments de crise qu'on évalue les gens. Écoutez-vous ceux et celles qui ont discuté de la question? Tenez-vous compte de leur opinion dans vos décisions ou bien, lorsque quelque chose vous irrite un peu, vous contentez-vous tout simplement de rédiger une loi? C'est là que quelque chose cloche.

Le gouvernement du Canada, à la veille de terminer un processus de consultation et de discussions avec ses employés, s'est empêtré. Il a commis une erreur grave, et nous en voyons le résultat dans le projet de loi C-26.

Il déclare dans une loi que, dorénavant, le gouvernement du Canada—mais dans la pratique, ce seront surtout les gestionnaires—pourra légalement et unilatéralement faire certaines choses qu'il ne pouvait pas faire auparavant.

Il ne sera pas question de consensus entre tous les employés ou de négociations avec eux, mais le gouvernement tirera tout simplement son pouvoir d'une loi.

À mon sens, cette loi comporte des défauts graves. Elle ne fonctionnera pas. Elle donnera au gouvernement le droit de faire des choses qu'il ne peut pas ou ne devrait pas faire en ce moment.

Je déplore sincèrement qu'à la fin d'un long processus de consultation, le gouvernement en vienne à imposer unilatéralement une telle loi car elle représente un départ dans la mauvaise direction et causera beaucoup de douleurs à des gens qui en ont déjà leur lot.

Il est vrai de dire que les principes exposés dans le projet de loi donnent, en gros, à comprendre que le gouvernement reconnaît que nous traversons une période difficile, mais qu'il ne veut plus dialoguer avec ses employés et qu'il préfère leur imposer une loi.

C'est ce qu'il a fait l'an dernier en imposant par la voie législative un contrat de travail aux syndicats qui négociaient. Il récidive cette année avec le projet de loi C-26.

Les choses n'ont pas trop bien marché lors des négociations collectives. Elles n'iront pas mieux maintenant, et il faudra que le gouvernement du Canada et tous les députés en tirent des enseignements.

Cette manière de faire ne peut pas réussir. Elle peut causer beaucoup de douleurs. Vous pouvez déplacer beaucoup de vos employés, mais vous ne rendrez pas l'administration du pays plus efficace en imposant ce genre de loi. C'est pourquoi je m'y oppose.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, nous avons aujourd'hui l'occasion de débattre, outre le projet de loi dont nous sommes saisis, à savoir le projet C-26, ce qui s'est fait ces dernières années, sous le régime conservateur, dans le cadre de la réforme de la fonction publique fédérale.

Malheureusement, tandis que nous débattons ce projet de loi, nombreux sont les Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui s'imaginent encore que la fonction publique fédérale est une machine lourde, trop payée, voire incompétente et insensible aux besoins de la population dans les moments difficiles.

Je crois qu'il importe que les Canadiens connaissent non seulement quel genre de fonction publique nous avons aujourd'hui au Canada, mais aussi de rappeler l'histoire et les traditions de la fonction publique fédérale depuis qu'elle existe sous sa forme actuelle, c'est-à-dire depuis 1919.

La fonction publique fédérale compte aujourd'hui à peu près le même nombre de fonctionnaires qu'en 1974, mais ceux-ci ont vu leurs responsabilités ainsi que les services qu'ils offrent à la population canadienne augmenter considérablement depuis.

Plus de la moitié en tout cas d'entre eux, travaillent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Là encore, l'idée qu'on se fait d'une fonction publique concentrée à Ottawa et composée de gens qui attendent patiemment le moment de la retraite en fumant la pipe est aussi fausse que trompeuse.

La fonction publique du Canada offre une vaste gamme de services importants à la population.

Des enquêtes révèlent qu'ils ne sont pas bien payés comparativement à de nombreux groupes professionnels du secteur privé. Ils remplissent dans bien des cas des tâches que le secteur privé ne veut ou ne peut pas accomplir et s'acquittent en plus du rôle extrêmement important qui consiste à conseiller quotidiennement le gouvernement Les traditions de la fonction publique canadienne, forgées au cours des décennies, sont belles et honorables.

Servir le public est un honneur: se dévouer pour le plus grand bien des citoyens de ce pays a été en soi un honneur qui allait bien au-delà de la nécessité de gagner sa vie. Ces notions ont toujours été présentes dans la fonction publique du Canada. Être fonctionnaire est une vocation noble et élevée, vocation qui dure souvent toute une carrière.

Ces traditions ont contribué grandement à l'édification de notre pays tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les fonctionnaires exemplaires qui se sont distingués au service de leur pays sont nombreux.

Le nom de Lester Pearson, fonctionnaire parvenu au poste le plus élevé de ce pays, vient à l'esprit; son dévouement au Canada lui a valu le prix Nobel.

Il est essentiel qu'en cherchant à moderniser la fonction publique, nous ne perdions pas de vue les valeurs et les préceptes qui sont au coeur de la fonction publique qui est la nôtre aujourd'hui.

Certaines de ces valeurs sont énoncées, fort bien à mon avis, dans le document *Fonction publique 2000, renouvellement de la fonction publique du Canada.*

Servir le Canada et les Canadiens, faire preuve de loyauté envers le gouvernement dûment élu, d'honnêteté, d'intégrité et d'impartialité, utiliser à bon escient l'argent des contribuables, respecter fidèlement les principes de l'équité et de l'impartialité, exécuter leurs fonctions avec professionnalisme ainsi que faire montre de respect envers les ministres, les autres parlementaires, le public et les fonctionnaires, telles sont les valeurs qui sont à la base de cette importante institution de la vie canadienne.

Et donc, quand on s'engage dans une réforme de ce genre, son issue est extrêmement importante pour notre pays. Elle l'est, non seulement en raison des services que fournit la fonction publique, qu'il s'agisse de services très importants comme le contrôle de la circulation aérienne et l'inspection de la viande, mais aussi parce que—étant donné les très gros défis qui vont se poser au Canada, et donc à nous, au cours de la prochaine décennie, il faut, pour nous guider dans nos décisions, les meilleurs sujets que notre population a à offrir, des esprits très pénétrants et des responsables politiques créateurs.

Comment affronter les défis que pose la mondialisation si la fonction publique, qui est chargée de résoudre ces problèmes, ne se compose pas des éléments les plus compétents et les plus brillants?

Il est essentiel qu'à ce stade du renouveau et de la revitalisation, nous fassions les choses bien. C'est une responsabilité trop importante pour la bâcler.

C'est pourquoi je me demande si, à cette étape de son mandat, le gouvernement est en mesure d'entreprendre une tâche aussi fondamentale et cruciale.

Notre pays est gouverné, monsieur le Président—il suffit de l'observer pour le voir—par des fantômes, parce qu'ils ont perdu, du fait de leur impopularité et de leurs mesures malavisées, l'autorité qu'ils avaient reçue aux dernières élections de continuer de gouverner efficacement le pays.

Nous faisons face à toute une série de problèmes cruciaux—dont celui de revitaliser la fonction publique. Ce gouvernement de fantômes butte sur chaque problème car il n'a manifestement pas le pouvoir de prendre des décisions importantes qui traceront l'avenir de notre pays pour les années à venir.

Face à ces déclarations retentissantes sur les valeurs au sein de la fonction publique, on se demande où sont les ministres et quelles valeurs ils appliquent dans l'exercice de leurs fonctions. Le coeur du problème—s'il y en a un—, c'est la baisse du moral parmi les employés de la fonction publique.

M. le Président: comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, hier midi à Rouyn-Noranda, j'ai rencontré le président régional de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, M. Jutras, et plusieurs membres de son organisation.

Je défends les agriculteurs québécois depuis plusieurs mois, lors de nos réunions gouvernementales à Ottawa. Aujourd'hui, il faut intensifier nos démarches pour que les agriculteurs de chez nous gagnent la bataille au GATT. Il ne faut accepter aucun compromis sur les quatre grands piliers de l'agriculture: la gestion en approvisionnement, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, les assurances récoltes et agricoles, le crédit agricole, et surtout le renforcement de l'article XI.

Monsieur le Président, comme par les années passées, j'appuie fortement les revendications de nos agricultrices et agriculteurs canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, l'annonce faite la semaine dernière par le ministre responsable du logement concernant la réduction du montant de l'acompte nécessaire pour acheter un premier logement, ce que le chef de l'opposition avait été le premier à proposer, est louable et est très appréciée aussi par les députés de ce côté-ci de la Chambre. On la considère généralement comme une mesure constructive pour les gens qui autrement ne réaliseraient jamais le rêve de posséder un logement.

Mais mon bureau a reçu des habitants de Halifax un certain nombre de propositions sur la manière dont cette initiative pourrait être améliorée. Une idée serait peut-être d'étendre le programme pour comprendre certaines personnes qui ont déjà été propriétaires d'un logement, mais qui l'ont perdu. C'est une demande qui est fondée sur le principe fondamental de la justice.

Comme le sait le ministre, ce sont des temps difficiles pour l'économie. Un grand nombre de Canadiens n'ont pas pu continuer à payer les intérêts. Par conséquent, il serait équitable de leur permettre de racheter un logement en période de faibles taux d'intérêt. Cette initiative pourrait être soumise à certaines règles pour faire en sorte que le gouvernement permette de la souplesse tout en conservant le double principe de réduction du déficit et de responsabilité fiscale.

Encore une fois, j'exhorte le ministre à écouter l'appel des Canadiens ordinaires et à élargir son initiative déjà admirable.

* * *

LA CONSTITUTION

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, des Canadiens de partout au Canada apportent leur contribution au système politique.

Aujourd'hui, au Comité mixte permanent sur le renouvellement du Canada, certains de mes électeurs ont eu l'occasion d'exprimer leur opinion sur la scène nationale. En élargissant nos horizons grâce à de nouvelles initiatives et à des idées neuves, nous forgerons un renouveau pour notre pays où les élus à la Chambre des communes et au Sénat représenteront à égalité les électeurs de toutes les régions du Canada.

Il s'agit d'un plan qui permettra d'utiliser toutes nos ressources d'une façon qui maintiendra nos atouts et nos libertés qui ont fait du Canada un objet d'envie dans le monde entier.

* * *

LES INDEMNITÉS FISCALES POUR LES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les indemnités fiscales accordées aux habitants de régions éloignées jouent un rôle essentiel pour le développement du nord du Canada. Elles contribuent à compenser le coût de la vie plus élevé qui est associé aux régions du Nord.

Or, le Parti réformiste a déclaré récemment que, s'il était porté au pouvoir, il supprimerait ces indemnités pour les habitants de régions éloignées. Cela montre que Preston Manning ne comprend pas à quel point cette mesure fiscale est importante pour l'économie du Nord. En supprimant cet avantage fiscal, le Parti réformiste nuirait à la fragile économie du Nord et rendrait difficile d'y attirer de nouveaux habitants. En remettant en question les indemnités fiscales pour les habitants de régions éloignées, Preston Manning trahit son manque de vision à l'égard du nord du Canada.

Les conseils municipaux d'un certain nombre de localités du Nord, dont Faro et Dawson, au Yukon, Churchill et Leaf Rapids, au Manitoba, ainsi que Nampa, en Alberta, m'ont envoyé des résolutions écrites qui appuient énergiquement les indemnités fiscales pour les habitants de régions éloignées.

Article 31 du Règlement

En Alberta, les candidats libéral et conservateur à l'élection partielle sont tous deux membres du Parti réformiste au niveau fédéral. À la Chambre, cependant, nous ne devons pas nous plier à la vision étroite du Parti réformiste. Le gouvernement doit renouveler son engagement en faveur de l'avantage fiscal pour les habitants de régions éloignées, et cela dans son prochain budget.

* * *

LES BANQUES D'ALIMENTATION

M. Jesse Flis (Parkdate—High Park): Monsieur le Président, pendant que les premiers ministres se rencontrent pour discuter d'économie, des dizaines de milliers de Canadiens vont devoir aujourd'hui encore s'adresser à une banque alimentaire pour manger.

La faim au Canada est une honte. Le premier ministre se refuse toujours à visiter une de ces banques. Il dit qu'elles ne représentent qu'une solution à court terme. D'après Gerard Kennedy, de la banque alimentaire Daily Bread, il n'y a jamais eu autant de souffrances et de problèmes depuis 25 ans. Ce n'est pas en faisant l'autruche qu'on éliminera la réalité des enfants affamés ayant des troubles d'apprentissage, ni la réalité des adultes en difficulté chaque jour davantage.

Quel est le plan du gouvernement pour relancer l'économie? Pourquoi le gouvernement en place n'a-t-il pas saisi l'occasion de réduire le déficit de 1985 à 1990 au lieu de paralyser l'économie?

L'opposition officielle a partagé avec le gouvernement son plan de relance en cinq points, y compris concernant le développement des infrastructures.

Laissons de côté nos luttes imbues d'esprit de parti. Collaborons plutôt à redonner du travail aux Canadiens et à éliminer la nécessité d'avoir des banques alimentaires permanentes dans notre société.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, les Jeux olympiques d'hiver, qui se tiennent cette année à Albertville, en France, ont été inaugurés en fin de semaine. Cela rappelait un beau souvenir, celui des jeux tenus à Calgary en 1988.

Cette semaine, nous pouvons tous être fiers des athlètes canadiens et de leur volonté de se dépasser pour eux-mêmes et pour leur pays.

J'ai trois amis de ma circonscription qui sont allés là-bas à la conquête d'une médaille. Un des plus célèbres fait du patinage artistique; on fonde beaucoup d'espoir en lui. Je veux parler de Kurt Browning, trois fois champion du monde et encore le favori cette année. Il a déjà prouvé qu'il est le meilleur au monde. Nous espérons sincèrement que son talent et ses efforts lui apporteront la victoire à Albertville.

Nous offrons nos meilleurs voeux de succès non seulement à Kurt, mais aussi à tous les membres de l'équipe olympique du Canada. Nous leur demandons de faire de leur mieux, et j'espère que tous les Canadiens seront fiers de leur performance et reconnaîtront l'effort personnel considérable que chacun d'eux a fait pour nous représenter à ces jeux.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui vous parler un peu du projet Hibernia. Le gouvernement fédéral a investi ou va investir plus de 1 000 millions de dollars dans ce grand projet sans qu'il n'ait fait les études nécessaires au niveau de l'environnement. Il n'aurait pas, de plus, pris le temps nécessaire pour étudier la rentabilité de ce projet. Aujourd'hui, on se rend compte que Gulf Canada s'y retire.

Alors, monsieur le Président, je demande au gouvernement fédéral, puisqu'il en est encore temps, de se retirer de ce projet, qui est considéré comme non rentable.

* * *

LE DÉPUTÉ DE SAINT-DENIS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, aujourd'hui, notre collègue et ami, Marcel Prud'homme, célèbre son 28e anniversaire de vie politique au Parlement. Il a été élu pour la première fois le 10 février 1964, lors d'une élection complémentaire.

Hier soir, le comité exécutif, le conseil d'administration, le bureau consultatif et l'assemblée générale des membres de la communauté hellénique ont tous décidé, à l'unanimité, monsieur le Président, de le déclarer membre honoraire de la communauté grecque de Montréal en reconnaissance des services qu'il a rendus au Canada, au Québec et aux groupes ethniques de Montréal, plus particulièrement à leur communauté. Plusieurs d'entre nous avons eu l'occasion, hier soir, de l'entendre parler lors d'une soirée donnée en son honneur.

Marcel, félicitations pour ces 28 années!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE VITIVINICOLE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, nombreux sont ceux qui voyaient dans l'annonce de l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis un mauvais présage pour le secteur vitivinicole.

Toutefois, avec l'aide des gouvernements fédéral et ontarien, les entreprises vitivinicoles de la région du Niagara ont su procéder à la restructuration nécessaire de leurs opérations.

Cette année, la réforme commence à donner des résultats visibles. Pour la première fois en douze ans, on n'observe aucune perte, puisque toute la récolte a été utilisée. La consommation de vins canadiens a augmenté tandis que celle des vins étrangers a diminué. Les organismes internationaux ont reconnu la qualité des vins du Niagara, notamment celle du vin de glace de la société Inniskillen.

Le secteur vitivinicole du Niagara illustre bien d'une part le succès que peuvent procurer la fabrication de produits de qualité et la volonté de soutenir la concurrence au niveau international et d'autre part l'inutilité d'une politique commerciale restrictive.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le week-end dernier, plus de 2 500 délégués se sont réunis à Hamilton pour élire le nouveau chef du Parti libéral de l'Ontario.

Encore une fois, l'accueil que leur a réservé la merveilleuse ville de Hamilton, avec ses habitants chaleureux et ses installations exceptionnelles, a été des plus remarquables.

Les habitants de Thunder Bay sont extrêmement fiers de l'élection de l'une des leurs, Lyn McLeod, à la tête du Parti libéral. Comme le déclarait Lyn: «Bientôt, il n'y aura plus aucun préjugé contre les Canadiennes qui voudront exercer une charge publique importante.» Tout au long de la campagne électorale, elle a rappelé ses principaux objectifs: relancer l'économie ontarienne et redonner confiance aux électeurs dans le processus politique.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Je suis convaincu que Lyn McLeod saura toujours diriger l'Ontario d'une main de fer dans un gant de velours. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour sa magnifique victoire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, il est à espérer que la rencontre à caractère économique que les premiers ministres tiennent aujourd'hui produira des initiatives constructives de part et d'autre. Il y a toutefois une mesure importante que chacun des premiers ministres provinciaux pourrait prendre, et c'est l'harmonisation de leur taxe de vente provinciale avec la TPS.

Il y a deux semaines, M. William Milne, économiste qui est titulaire de la chaire Vaughan d'économie régionale à l'Université du Nouveau-Brunswick, est venu donner une conférence publique à Fredericton. Dans son analyse de la conjoncture économique actuelle, il n'a pas été particulièrement tendre à l'égard des divers gouvernements et a critiqué vertement la politique financière fédérale.

Toutefois, il a été très clair au sujet d'un point: selon lui, la taxe sur les produits et services est une mesure absolument essentielle pour le pays. C'est une nette amélioration par rapport à l'ancienne taxe, et il a ajouté que toutes les provinces devraient harmoniser leur taxe de vente provinciale avec la TPS.

Ce sont là des initiatives qui pourraient être prises dès aujourd'hui. Elles répondraient aux exigences financières des gouvernements à tous les niveaux. De plus, elles simplifieraient l'application de la taxe de vente pour les sociétés, les clients et les consommateurs; elles réduiraient considérablement l'attrait du magasinage outre-frontière.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le gouvernement a promis maintes et maintes fois de prendre des mesures pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Le Parlement a adopté une loi qui faisait du 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Article 31 du Règlement

Les ministres ne cessent de vanter les initiatives pour contrer la violence familiale. Cependant, il semble maintenant qu'on soit en train de supprimer les fonds prévus pour mettre fin à la violence, avant même qu'il ait pu être utilisé, fonds que le gouvernement a si fièrement annoncés.

Cinq ministères ont récemment engagé près de 40 000 $ pour la tenue d'un congrès intitulé «Justice—Étendre la vision: Un congrès national sur la victimisation et le rétablissement».

Ce congrès doit réunir des gens qui travaillent tous les jours pour aider les femmes et les enfants victimes de violence. Et voilà que, à peine quelques semaines avant la date prévue de l'ouverture de ce congrès, les fonds engagés par ces ministères sont compromis.

Que deviennent toutes ces promesses de mettre fin à la violence? Comme le craignent beaucoup de Canadiennes, ce ne sont justement que des promesses.

Je prie instamment le gouvernement de rétablir ces fonds dès aujourd'hui afin de garder la confiance des femmes et des enfants du Canada.

* * *

LE SONDAGE DE HALTON-PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai récemment fait, dans ma circonscription de Halton—Peel, un sondage auquel des milliers d'électeurs ont répondu.

Voici un extrait d'une lettre de Doug Rowan, de Caledon East:

> J'ai 49 ans. Je m'efforce, tant bien que mal, d'assurer la survie de ma nouvelle entreprise, mais je m'attends à ce que ma situation financière s'améliore, après quoi, tout devrait rentrer dans l'ordre. J'ai la chance d'avoir une famille qui est unie et qui m'épaule, et nous nous employons tous à préserver ces liens précieux. Cet été, le pays va enfin se rallier pour conserver le Québec au sein de la Confédération, mais ce ne sera pas sans heurt ni récrimination. La reprise économique va s'amorcer lentement. Nous nous préparerons un avenir plus serein si nous commençons à tenir un discours plus positif à tous les égards.

Voici par ailleurs ce qu'écrit Ed Ford-King, de Cheltenham:

> Je crois à un gouvernement central fort, qui a le courage de prendre des décisions difficiles et de les maintenir. Un gouvernement qui reconnaît l'importance de l'éducation et de la formation et qui les privilégie, qui crée un climat propice aux perspectives d'avenir et à la croissance et qui croit à l'autorité de la loi. Je déplore ce système où les partis mentent et offrent des pots-de-vin pour se faire porter au pouvoir. Je suis dégoûté d'un régime politique où la responsabilité budgétaire a peu d'importance, pour ne pas dire aucune, et où les différents gouvernements adoptent des orientations budgétaires contradictoires. Je souhaite un contexte politique et budgétaire où les Canadiens pourront s'épanouir en toute sécurité et avec fierté.

J'ai hâte de pouvoir vous communiquer d'autres opinions de mes électeurs.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, pour qui George Bush se prend-il et pourquoi se permet-il des remarques désagréables sur le régime d'assurance-maladie du Canada?

George Bush est le bénéficiaire le plus connu du régime public de soins médicaux. Alors, pourquoi veut-il faire croire aux Américains que le système abominablement coûteux des États-Unis, où 34 millions de personnes n'ont aucune assurance et 50 autres millions n'ont qu'une protection partielle, est supérieur à celui du Canada?

Bush déplore qu'il y ait des retards de six mois pour les chirurgies cardiaques en Colombie-Britannique. En fait, ils sont de moins de deux semaines pour les cas les plus critiques. Ce n'est pas si mal, auprès des 34 millions d'Américains sans assurance qui n'auront jamais l'opération nécessaire, même s'ils attendent toute leur vie.

Et pour qui se prend Frank McKenna, lui qui préconise maintenant un régime de services de santé à l'américaine, avec deux catégories de services et vérification des ressources financières des patients? Serait-il, chez les libéraux du Canada, l'écho du Parti républicain?

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens sont fermement convaincus que les sociétés canadiennes ne paient pas leur juste part d'impôt. Un grand nombre de ces mêmes Canadiens sinon tous sont préoccupés par la disparition d'emplois qui passent aux États-Unis.

Le régime fiscal est l'une des raisons qui poussent les entreprises vers les États-Unis. Avant 1986, le taux d'imposition moyen des entreprises américaines était de 51 p. 100 tandis qu'il était de 48 au Canada. Aujourd'hui, le taux américain tourne autour de 39 p. 100 tandis que celui du Canada est de 42 p. 100. Notre taux d'imposition sur le revenu des sociétés était autrefois légèrement inférieur à celui des États-Unis, et il est maintenant supérieur. Et, si l'on tient compte des retenues d'impôt frappant les filiales canadiennes de sociétés américaines, le taux canadien est largement supérieur à celui des États-Unis.

Il n'est pas étonnant que nous perdions des emplois. La situation des deux pays n'est pas comparable. En imposant ainsi les sociétés et en réclamant un accroissement de l'impôt sur leur revenu, nous sommes notre pire ennemi.

L'ANALPHABÉTISME

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, l'analphabétisme chez les adultes n'est pas seulement un problème dans le tiers monde; c'est une réalité qui nuit à notre performance économique ainsi qu'à celle de nombreux autres pays développés.

Une étude internationale a révélé que, dans certains pays, jusqu'au tiers des adultes peuvent être gênés dans leur travail parce qu'ils ne savent pas lire et écrire suffisamment bien. Par ailleurs, une étude canadienne signalait que 38 p. 100 des adultes au pays ont tendance à essayer d'éviter d'avoir à lire, en raison de leur capacité limitée. Une étude faite par Southam il y a quelques années a révélé que l'analphabétisme coûtait 10 milliards de dollars par année aux contribuables canadiens.

En septembre 1988, le gouvernement annonçait qu'il allait consacrer 22 millions de dollars à ce problème, sur une période de cinq ans. Cette somme représente un investissement inférieur à 4,50 $ par adulte analphabète au pays. Le gouvernement a imposé une taxe sur les livres et les autres publications, mais le moment est venu de prendre des mesures concrètes face à l'analphabétisme.

[*Français*]

Ce qui se passe maintenant n'est pas suffisant, c'est inadéquat. Rien n'a changé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Depuis des mois, les députés de l'opposition, les dirigeants du milieu des affaires, les chefs syndicaux et même les présidents de banques disent au gouvernement que ses politiques économiques sont mauvaises et conduisent le pays dans la mauvaise direction.

Dans le numéro de ce mois-ci de la publication *Inside Magazine*, un ancien député et porte-parole des conservateurs en matière de finances déclare que les politiques actuelles du ministère des Finances et de la Banque du Canada sont «non seulement ridicules, mais vont tout à fait à l'encontre du but recherché, qu'elles sont mauvaises, mal orientées ainsi qu'irréalistes et qu'elles frôlent le tragique».

Le premier ministre suppléant est-il d'accord avec l'évaluation faite par ce conservateur important de la politique financière du gouvernement, et se rend-il compte que le pays a besoin d'une nouvelle orientation économique?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je peux répondre de façon très brève à cette question en disant «non».

Le premier ministre rencontre aujourd'hui ses homologues provinciaux pour discuter de la situation économique du pays à court et à long termes. Je rappelle à la députée, qui a eu la chance ce matin d'entendre les premiers ministres provinciaux présenter leur point de vue d'une façon très raisonnable et réfléchie, qu'il existe des divergences d'opinions face à la situation au Canada. Certains premiers ministres provinciaux appuient la stratégie du gouvernement fédéral, tandis que d'autres voudraient qu'on adopte une approche un peu différente. Toutefois, d'une façon générale, je pense que les premiers ministres des provinces appuient nos efforts en vue de contrôler et de réduire le déficit, de faire baisser les taux d'intérêt, d'avoir un dollar concurrentiel, ainsi que de redonner aux travailleurs des emplois à plein temps intéressants.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ce matin à cette même conférence, monsieur le Président, on a vu 2 000 agriculteurs qui manifestaient pour faire appel au gouvernement en ce qui concerne l'article XI du GATT. Selon la publicité qui est faite dans les journaux d'aujourd'hui, on sait qu'il y a des milliers et des milliers de fermiers qui comptent sur ce gouvernement pour qu'il fasse de son mieux afin de protéger et même d'améliorer l'article XI du GATT. Alors, je pose donc la question suivante au premier ministre suppléant: Quand aurez-vous la capacité de protéger les intérêts des 100 000 agriculteurs qui dépendent de l'article XI du GATT?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la position que le gouvernement du Canada a adoptée dans les négociations du GATT est celle qu'il a élaborée avec les intéressés, les agriculteurs du Canada. Nous n'avons pas changé de position. C'est une position que nous avons élaborée conjointement avec les agriculteurs. Nos négociateurs s'efforcent d'obtenir des appuis pour la faire adopter.

• (1420)

Le premier ministre a eu des entretiens avec ses homologues. J'en ai fait autant avec les miens, tout comme le ministre du Commerce extérieur. Nous allons continuer de défendre la position que nous avons élaborée avec les agriculteurs qui tiennent à la gestion de l'offre.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce qui est malheureux, c'est que le gouvernement prétende publiquement qu'il tente de faire renforcer l'article XI du GATT, alors qu'en réalité, il est en faveur de l'imposition de tarifs. En fait, des discussions en ce sens ont déjà commencé.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Celui-ci devrait savoir que le Canada n'est pas le seul à vouloir renforcer l'article XI du GATT. En effet, on le sait, le Japon, la Norvège, Israël, la Suisse et d'autres pays sont prêts à nous appuyer.

Le gouvernement adoptera-t-il, à tout le moins, une position commune avec les autres pays afin de protéger les 100 000 agriculteurs dont la survie même est l'enjeu de ces négociations?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Je remercie le leader parlementaire de l'opposition de sa proposition. Nous avons rencontré des représentants des pays qui appuient la position du Canada, dont le Japon, Israël, la Norvège, la Corée et la Suisse.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Nous le savons.

M. McKnight: S'ils le savent, comme dit le député, pourquoi nous font-ils cette proposition? Nous avons discuté avec ces cinq pays. Nous avons fait valoir cette position commune auprès de M. Dunkel.

Tout ce que je puis dire, c'est que la députée fait erreur. Nous n'avons pas amorcé de discussions sur l'imposition de tarifs. Nous n'avons pas discuté de chiffres avant que j'aie eu le temps d'en parler d'abord avec les ministres de l'Agriculture des provinces et les offices de commercialisation. Nous leur avons fait part des chiffres et nous en avons discuté.

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Ils disent: «Oh, oh!» Demandez à n'importe quel directeur d'office de commercialisation s'il nous a autorisés à consulter les chiffres. Nous les avons transmis aux organismes de gestion de l'offre et nous attendons leur réponse, car on ne peut négocier sans savoir quels dommages seront causés. La députée devrait le savoir.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Depuis qu'il a été établi, le système de gestion de l'offre du Canada fonctionne à l'avantage tant des consommateurs que des producteurs canadiens. Les producteurs de lait, d'oeufs et de volaille de notre pays ne subissent pas le problème mondial de production excédentaire et n'y contribuent pas non plus.

Pourquoi demande-t-on à ces producteurs de contribuer à la solution alors qu'ils ne contribuent pas au problème?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Le député sait très bien que ce sont les organismes visés qui ont élaboré, en collaboration avec le gouvernement du Canada et les provinces, la position défendue par le gouvernement du Canada. Il faudrait clarifier et renforcer l'article XI. Le gouvernement du Canada n'a pas fait cavalier seul pour prendre une décision. Nous avons consulté directement les organismes intéressés, c'est-à-dire les groupes de gestion de l'offre, élaboré la position que le Canada a adoptée au départ et décidé de la position que le Canada défendait en décembre et défend encore aujourd'hui.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. M. Lowen, producteur de dindes albertain, affirme que les propositions Dunkel avancées au GATT ont pour effet de détruire tout ce qu'il a obtenu dans sa vie à force de travail.

Deux mille agriculteurs, qui sont du même avis que M. Lowen, ont manifesté à Ottawa aujourd'hui. Sachant cela, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas procédé à une évaluation des conséquences des propositions Dunkel présentées dans le cadre du GATT et publié les résultats?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Le député veut savoir pourquoi le gouvernement n'a pas modifié sa position. Nous n'avons pas modifié notre position parce que nous l'avons établie en collaboration avec les organismes de gestion de l'offre. Ces organismes n'ont pas modifié leur position et, par conséquent, la position du gouvernement du Canada veut que l'article XI soit renforcé et clarifié dans le cadre du GATT.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les premiers ministres se réunissent au-

jourd'hui. Le premier ministre sollicite la collaboration de tous. Le ministre des Finances se dit prêt à apporter des modifications à son budget pour relancer l'économie.

Avec la construction domiciliaire qui tire encore de l'aile aujourd'hui après des mois, notre économie a besoin d'un coup de main. Les fonds que le gouvernement fédéral destine à l'infrastructure créeront, cette année, 63 000 emplois.

Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement fédéral entend tirer ces fonds de la suppression de l'exemption de 100 000 $ pour gains en capital, un allégement fiscal injuste qui fait augmenter chaque année notre déficit de deux milliards de dollars et va aux trois quarts dans la poche des riches.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député sera sans doute heureux d'apprendre qu'environ 60 p. 100 des personnes qui demandent l'exemption pour gains en capital gagnent moins de 50 000 $ par an. Ce sont les faits.

De plus, l'exemption accordée à la petite entreprise, l'exemption accordée aux fermiers ainsi que l'exemption de 100 000 $ pour les gains en capital contribuent à la création d'emplois.

Le député devrait comprendre cela. C'est une façon d'investir dans l'économie canadienne. Ce n'est pas de ce côté que nous devrions nous tourner.

Je ferai observer au député que le premier ministre et le ministre des Finances rencontrent les premiers ministres des provinces aujourd'hui. Ils vont accueillir toutes les suggestions qui leur seront faites. Des discussions vont avoir lieu aujourd'hui et dans les semaines à venir. Lorsque le budget sera déposé, le député verra la position adoptée par le gouvernement pour le prochain exercice et comment nous entendons gérer nos finances.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai ici les plus récentes statistiques fiscales qui montrent que 76 p. 100 des bénéficiaires de l'exemption pour gains en capital sont des gens qui touchent plus de 60 000 $ par année. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas correct. Plus du quart des bénéficiaires de cette exonération gagnent plus de 250 000 $ par année. Il faut que cela change.

Je tiens à poser une question concernant un autre aspect de la politique économique. Les Américains emploient des mesures d'intimidation à l'endroit des travailleurs de l'automobile. Les entreprises et les syndicats américains poussent leurs employés et leurs membres à acheter des voitures fabriquées aux États-Unis au détriment des voitures fabriquées au Canada et cela, en nette violation du Pacte de l'automobile.

On apprend aujourd'hui que les ventes de voitures ont aussi accusé une baisse au cours du plus récent mois pour lequel nous disposons de statistiques. Par conséquent, le gouvernement va-t-il contester aussi vivement que possible ces mesures discriminatoires et injustes de la part des Américains?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord à mon collègue qu'il a tort pour ce qui concerne les voitures et les véhicules à moteur. Les ventes de camions et de camionnettes sont à la hausse depuis deux mois et cela, de façon substantielle.

Plus important encore, le député a fait des pieds et des mains pour que soit rejetée l'idée d'un accord de libre-échange prévoyant un mécanisme de règlement des différends. L'article 18 de l'Accord de libre-échange prévoit un mécanisme de règlement des différends auquel on peut avoir recours lorsqu'on fait face à des pressions protectionnistes injustes ou incorrectes de la part des Américains, comme on l'a bel et bien fait, le 5 janvier, lorsqu'on a ainsi saisi un comité, composé d'un Canadien et d'un Américain et présidé par une tierce partie neutre, d'une affaire intéressant l'industrie de l'automobile. Nous sommes sur le même pied que les Américains en cas de différend. Nous sommes en meilleure position que nous ne l'étions avant la conclusion de l'ALE.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, chaque fois qu'une ferme laitière meurt, un peu du pays meurt aussi. C'est une vérité que peuvent répéter tous les agriculteurs aujourd'hui.

Le Canada ne pourra pas nourrir 26 millions de Canadiens. Comme mon collègue le disait précédemment, le Japon, la Suisse et d'autres pays veulent renforcer l'article XI. Que fait donc le Canada?

Les agriculteurs ne croient plus les déclarations du ministre. Pourquoi ce gouvernement n'insiste-t-il pas que la gestion de l'offre représente l'idéal pour les producteurs canadiens de produits laitiers et de volaille?

• (1430)

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux uniquement répéter à ma collègue que le gouvernement du Canada soutient que l'article XI devrait être clarifié et renforcé. Nous avons

cherché des alliés pour défendre cette position importante que le Canada a prise dans les négociations du GATT. Nous nous sommes joints à cinq autres pays pour tenter d'amener les 102 autres pays à adopter cette position, parce que le Canada sait fort bien que le système dont nous nous prévalons en vertu de l'actuel article XI n'a pas faussé le commerce international. C'est pourquoi, de concert avec les producteurs et les provinces, nous avons mis au point la position que défend le Canada depuis le tout début de ces négociations.

[*Français*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, la survivance de notre production alimentaire est une question de sécurité nationale. Les Européens le savent bien. À cause du faible appui de ce gouvernement envers l'article XI, 100 000 fermiers dans les secteur du lait, des oeufs et de la volaille sont menacés dès maintenant.

Est-ce que le gouvernement a une stratégie qui démontre comment et à quel coût le gouvernement propose pourvoir aux besoins des Canadiens en produits laitiers et de volaille nécessaires dans l'éventualité que 100 000 producteurs canadiens perdraient leur gagne-pain?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la réaction de ma collègue, considérant que la position canadienne a toujours été de maintenir les offices de commercialisation, qu'elle a été exprimée dans ce qu'on a déposé à Genève en avril 1990—cela fait déjà presque deux ans—et que notre position n'a pas changé.

Je crois qu'on a appuyé les producteurs agricoles dans tous les secteurs, y compris le secteur de la gestion des approvisionnements. J'inviterais ma collègue et les autres collègues des autres partis d'opposition à se joindre à nous pour défendre la position défendue par le gouvernement, qui est celle des producteurs agricoles.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, ce n'est pas le temps de se diviser. C'est surtout l'instant de démontrer un front commun de tous les partis politiques, de tous les gouvernements, qu'ils soient fédéral, provinciaux, de même que des partis d'opposition, tous ensemble, pour démontrer au monde entier que le Canada tient à la position qu'il défend à Genève. Je crois que probablement, cela aiderait davantage les producteurs agricoles que de susciter des craintes qui sont inexistantes, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le 14 janvier, le gouvernement a souscrit à la proposition du GATT tendant à porter à 20 ans la protection accordée aux brevets de médicaments, ce qui mettait du même coup en danger l'industrie canadienne des médicaments génériques.

Pourquoi les représentants du gouvernement ont-ils écrit une lettre, dont j'ai la copie, à l'un des principaux fabricants de médicaments génériques, Apotex, le vendredi 10 janvier, afin de connaître son point de vue et qu'ensuite, après seulement un jour ouvrable, sans attendre de réponse, le gouvernement a-t-il accepté la recommandation du GATT? Pour quelles raisons le gouvernement n'a-t-il pas cherché véritablement à obtenir l'avis des représentants des fabricants de médicaments génériques et des Canadiens au sujet d'une question aussi fondamentale?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à ma connaissance, le ministre du Commerce extérieur a déclaré qu'il avait consulté les représentants de l'industrie des médicaments génériques. Sauf erreur, on a considéré alors et on juge toujours qu'en matière de recherche et de développement et en ce qui concerne la licence obligatoire, la décision sera bonne pour le Canada.

Entre-temps, j'ai rencontré les ministres de la Santé de toutes les provinces sauf le Québec, et nous nous sommes engagés à examiner toutes les conséquences de la décision en question. Nous sommes en rapport avec les provinces et nous croyons que le coût des médicaments demeurera raisonnable, comme la loi C-22 l'a prouvé.

Le député a déclaré, il y a des années, que cette loi allait entraîner la montée en flèche des prix, mais cela ne s'est pas produit. Or, nous abordons le problème de la même façon maintenant, en fonction de la réalité actuelle.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement insulte l'intelligence des Canadiens lorsqu'il affirme qu'il a consulté, alors qu'il a envoyé une lettre le vendredi et pris une décision le mardi sans même attendre la réponse. C'est tout simplement honteux.

Je voudrais poser au même ministre la question suivante.

Étant donné que l'industrie des médicaments génériques emploie quelque 3 000 Canadiens, qu'elle effectue

tous ses travaux de recherche et de développement au Canada et qu'elle a un effet stabilisateur sur le prix des médicaments d'ordonnance, pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas d'obtenir une meilleure entente et un meilleur équilibre entre les multinationales pharmaceutiques étrangères et l'industrie canadienne des médicaments génériques dans l'intérêt des Canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je le répète, nous avons établi la politique et pris la décision en question afin de favoriser la recherche et le développement au Canada avant tout.

En outre, mon collègue affirme que les fabricants de médicaments génériques ne pourront pas poursuivre leurs opérations. Je tiens à lui dire qu'aux États-Unis, il n'y a pas de système de licence obligatoire pour la fabrication de médicaments génériques.

Enfin, il devrait savoir que les médicaments non brevetés représentent 60 p. 100 du chiffre d'affaires des fabricants de médicaments génériques. Le système de fixation des prix a fonctionné dans le passé et continuera de le faire.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les producteurs de lait et de volailles ont dit clairement, lors de manifestations à Kemptville, Kitchener et Ottawa, vendredi et aujourd'hui, qu'ils n'avaient aucune confiance dans la détermination du gouvernement à protéger, au GATT, la gestion de l'offre. Selon les agriculteurs, l'accord proposé au GATT aurait sur le Canada rural l'effet qu'a eu l'Accord de libre-échange sur le secteur de la fabrication en Ontario.

Il y a au moins 120 000 emplois en cause, et le gouvernement ne peut déjà pas trouver de travail aux Canadiens qui sont actuellement en chômage.

Est-ce que le gouvernement peut rendre aux travailleurs agricoles du Canada la confiance qu'ils recherchent en disant simplement à cette Chambre que les tarifs douaniers ne sauraient remplacer la protection de la gestion de l'offre?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): C'est pour protéger la gestion de l'offre que le Canada a rencontré les secteurs où elle existe et a proposé, avec leur accord, la clarification et le renforcement de l'article XI. C'était la position il y a deux ans.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Jusqu'où irez-vous?

M. McKnight: Le NPD demande jusqu'où nous irons. Faut-il se poser cette question? Devant une telle situation, la plupart des gens attendent de voir ce que l'accord sera. Je connais la position du Canada. C'est la clarification et le renforcement de l'article XI.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je vous parie qu'aucun agriculteur n'investira cinq piastres sur la foi de cette assurance.

Néanmoins, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Les médias, les opposants à une commercialisation ordonnée et ce gouvernement, par ses propos, tentent de faire croire au public que les céréaliculteurs de l'Ouest sont en faveur du GATT. Ce n'est pas vrai, comme le montrent les protestations de la vaste majorité des agriculteurs des Prairies qui réclament que les subventions du tarif du Nid-de-Corbeau continuent à être versées aux chemins de fer, contrairement à l'annexe 7 *e*) proposée dans le document Dunkel.

Est-ce que le gouvernement va cesser d'essayer de monter les uns contre les autres les céréaliculteurs de l'Ouest et les producteurs bénéficiant de la commercialisation ordonnée, et peut-il nous annoncer qu'il est aussi résolu à maintenir les subventions du Nid-de-Corbeau aux chemins de fer qu'il l'est à conserver la gestion de l'offre?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour une raison quelconque, le NPD ne comprend pas la position que nous avons préparée en collaboration avec les agriculteurs du Canada.

La position adoptée par le gouvernement du Canada, sur l'avis des agriculteurs de l'Ouest et en accord avec eux, est que nous voulons l'élimination des subventions qui dénaturent les relations commerciales et nuisent à notre industrie.

Dans le domaine de la gestion de l'offre, nous voulions une clarification de l'article XI, car tel qu'il est rédigé actuellement, il ne suffit pas pour protéger convenablement les offices de commercialisation, ainsi qu'on l'a constaté selon le droit du GATT et comme le reconnaissent les secteurs où l'on gère l'offre.

M. Funk: J'ai posé une question sur le Nid-de-Corbeau.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): C'est lui le corbeau.

M. McKnight: Je suis sûr que le député voudrait une réponse.

La réponse, c'est que nous avons une position mitigée, une position qui appuie la gestion de l'offre et appuie la partie exportation, la partie viande rouge. C'est la position à laquelle le Canada est arrivé avec les producteurs, et c'est la bonne position.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

La destruction de la couche d'ozone a atteint des proportions tellement alarmantes que le ministre a dû prévenir les enfants de ne pas aller jouer au soleil. Quelle tragédie, alors que le Comité de l'environnement a dit au gouvernement, il y a quelques années, qu'il fallait prendre des mesures pour éliminer tous les produits chimiques qui détruisent la couche d'ozone, dont les Halons.

• (1440)

Le ministre suivra–t–il immédiatement les conseils qu'il a reçus il y a deux ans et interdira–t–il l'importation des Halons d'ici 1993? Peut–il prendre cet engagement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on a soulevé cette question à la Chambre des communes la semaine dernière. Je crois qu'il est utile de nous rappeler que le problème mentionné par la députée, c'est–à–dire les gaz à effet de serre, est attribuable au Canada pour environ 2 p. 100. Nous avons pris des mesures rigoureuses pour éliminer ces gaz, à tel point que nous sommes actuellement en avance de quatre ans sur notre objectif. Nous pensons pouvoir agir encore plus rapidement. Nous chercherons des moyens, de concert avec les provinces, pour accélérer les mesures dont nous disposons.

En outre, nous demanderons aux pays de la communauté internationale qui ont signé le Protocole de Montréal d'accélérer l'élimination progressive des CFC.

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il donne des prévisions depuis la semaine passée mais il n'y a pas d'action. En plus des prédictions de la météo pour une journée ensoleillée, nous avons besoin maintenant d'un indice de cancer pour nous prévenir contre le danger de profiter des rayons du soleil.

Une des substances qui cause l'érosion de la couche d'ozone est le méthyle–chloroforme. Est–ce que le ministre va maintenant faire ce que le Comité de l'environnement lui a recommandé, et interdire l'utilisation de cette substance avant la fin de 1993?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement, surtout ce gouvernement–ci, a toujours été très préoccupé par ce problème. C'est le gouvernement actuel qui a fait en sorte que le Protocole de Montréal soit ratifié en 1987.

Nous sommes actuellement quatre ans en avant des échéanciers fixés par nous–mêmes à l'intérieur du Protocole de Montréal. On pense que nous pouvons aller plus rapidement, que nous pouvons, par exemple, éliminer 85 p. 100 des CFC qui seront actuellement émis d'ici 1995. Et ce que nous allons faire, c'est inviter les provinces à travailler avec nous dans le but d'accélérer autant que possible les mesures pour éliminer les CFC.

Nous allons faire de même à l'intérieur de la Communauté internationale, en se rappelant, monsieur le Président, que le problème auquel nous faisons face actuellement est un problème global auquel le Canada contribue 2 p. 100, mais où nous subissons davantage les conséquences. Alors, c'est dans cet esprit–là que nous allons aborder le problème, monsieur le Président, tout en mettant le Plan vert au service des provinces et du gouvernement actuel dans le but d'atteindre nos objectifs.

* * *

[*Traduction*]

LA CENTRAL GUARANTY TRUST COMPANY

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des institutions financières.

Depuis le 1er janvier dernier, les actions de la Central Guaranty Trust Company sont passées de 2,25 $ à 11 $. La valeur des actions de sa société–mère, la Central Capital Corporation, a fluctué encore davantage, passant de 50 cents à 22 $ au cours de la dernière année.

Pourquoi le gouvernement refuse–t–il d'intervenir et de protéger les intérêts des actionnaires, des déposants et des contribuables canadiens dans cette affaire?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, cette même question a été posée au ministre des Finances vendredi. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a répondu. Comme il s'agit de la même question, je donnerai la même réponse. La voici:

> Le surintendant des institutions financières examine cette affaire et ne m'a pas encore fait de recommandation en tant que ministre, mais je sais qu'on suit l'affaire de très près. Le député reconnaîtra sûrement qu'il serait inopportun de ma part d'en parler alors que les négociations se poursuivent. Dès que j'apprendrai quelque chose à ce sujet, je serai heureux d'en faire part au député.

Cette question est la même qui a été posée au ministre des Finances vendredi. La réponse est la même aujourd'hui. Rien n'a changé durant le week-end.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le problème pour les actionnaires et les investisseurs est aussi le même aujourd'hui.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les citoyens ordinaires, hommes et femmes, qui ont investi dans ce qu'ils croyaient être une institution financière stable, solvable, bien gérée et régie par le gouvernement seront les grands perdants dans cette affaire. Le gouvernement fera-t-il une enquête approfondie sur le désastre de la Central Guaranty Trust Company et de sa société-mère, la Central Capital Corporation?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'inviterais le député à être prudent dans sa façon de s'exprimer, parce que cela n'inspire guère confiance dans les institutions financières de notre pays. Je ne peux parler de la situation de chacune des institutions financières du pays. Dès que j'apprendrai quelque chose qui pourrait intéresser le député, je serai heureux de lui en faire part, s'il veut bien m'écouter.

* * *

LES PENSIONS

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, les modifications apportées au Règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu publiées le 15 janvier 1992 dans la *Gazette du Canada* codifient certaines règles régissant les pensions et éliminent la possibilité pour les travailleurs de prendre leur retraite après 25 ans de travail sans réduction de leur pension.

Les travailleurs des fonderies de General Motors, à St. Catharines, et de Ford, à Windsor, avaient négocié le droit de prendre leur retraite après 25 ans de service avec pleine pension. Les travailleurs du domaine de la sécurité publique, comme les pompiers et les contrôleurs aériens, ont été exemptés de ce règlement et ont droit à la totalité de leur pension après 25 ans de service.

Le gouvernement pourrait-il examiner la possibilité d'exempter certains travailleurs comme les fondeurs qui ont démontré, preuves à l'appui, que leur espérance de vie est réduite en raison de leurs conditions de travail?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, les règles d'enregistrement des régimes de pensions ont été codifiées de façon à imposer à tous les Canadiens la même limite pour ce qui est des prestations de pension versées par des régimes ayant donné droit à une aide fiscale.

Certaines catégories de travailleurs ont été soustraites à ces limites pour des motifs liés à la santé et à la sécurité. Cependant, les travailleurs des fonderies ne font pas partie de ces exceptions. Je comprends leur situation particulière, mais je crois que les dispositions du régime permettent d'en tenir compte par le rajustement de leur régime de pension existant. Il pourraient ainsi continuer de prendre des retraites anticipées.

* * *

LA SANTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, aujourd'hui est une date bien triste dans l'histoire du régime d'assurance-maladie du Canada. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a proposé la fin de l'universalité de l'assurance-maladie.

Une voix: C'est un libéral.

M. Blaikie: Un premier ministre libéral, j'espère que les Canadiens l'auront remarqué.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il va prendre la parole aujourd'hui pour dire que le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention de donner suite, de quelque manière que ce soit, à cette scandaleuse proposition du premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai pas attendu à aujourd'hui pour le dire à la Chambre des communes, et à mon avis, le régime de soins de santé du Canada est sans doute le meilleur au monde et les Canadiens devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour le conserver intact. Je le répète aujourd'hui encore.

Nous devons déployer tous les efforts dont nous sommes capables pour que notre régime de soins de santé demeure universel ainsi qu'accessible à tous et qu'aucun des principes sur lesquels il repose ne soit compromis. Je le redis encore, ce système est le meilleur, mais il faut le voir à la lumière des réalités économiques dans lesquelles nous vivons aujourd'hui, et c'est pour ça que nous travaillons en collaboration avec les provinces. Que je sache, toutes les provinces sont d'accord pour que nous fassions

ce qu'il faut pour garder notre régime de soins de santé intact, point de vue que je partage.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick aurait dit que les Canadiens les plus riches devraient payer une part plus importante des soins de santé qui leur sont destinés.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est-il d'accord avec moi pour dire que la solution à la crise actuelle du sous-financement du régime de soins de santé réside dans l'imposition des plus nantis car s'ils payaient leur juste part d'impôts, le régime d'assurance-maladie pourrait être entièrement financé par les deniers publiques?

Va-t-il dire aujourd'hui à la Chambre que ce gouvernement va enfin présenter une réforme fiscale qui nous permettra de financer l'assurance-maladie au lieu de suivre l'avis de premiers ministres libéraux comme M. McKenna, qui craint davantage les Irving que les gens ordinaires qui, eux, craignent pour leur régime d'assurance-maladie?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que M. McKenna n'est pas le premier à poser la question du financement de notre système de soins de santé.

Le premier ministre de Terre-Neuve a déjà dit qu'on devrait abandonner l'universalité. Le Québec est en train d'étudier différentes façons de refinancer le système. J'espère que le député ne va pas me demander d'augmenter les impôts pour financer un système classé deuxième au monde en matière de coûts. Les ministres de la Santé, y compris ceux du Manitoba et même de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, ont déjà dit qu'il y avait assez d'argent dans le système et qu'il nous fallait étudier la façon dont nous gérons le système des soins de santé au Canada pour en maintenir la qualité. Cependant, y mettre plus d'argent n'était pas une solution.

* * *

• (1450)

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, pour les agriculteurs et agricultrices d'Abitibi et du Témiscamingue, il est important de protéger leur système de gestion de l'offre dont dépendent les secteurs du lait, de la volaille et des oeufs.

Est-ce que le ministre peut nous dire, aujourd'hui, que les négociations ne sont pas terminées et que le gouvernement canadien va maintenir le système de la gestion de l'offre et qu'il va le défendre jusqu'au bout, et même après le 2 mars 1992?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai personnellement eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de producteurs agricoles de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. On peut dire au moins que l'entretien fut quelque chose d'assez ferme et que la discussion a été claire, de même que les positions.

Je peux réaffirmer aux agriculteurs de l'Abitibi-Témiscamingue, comme à ceux de tout le Québec et à ceux de tout le Canada, monsieur le Président, que notre position n'a pas changé. Je comprends qu'actuellement, il y ait des gens qui laissent courir toutes sortes de bruits, mais il faut surtout, monsieur le Président—et j'invite le député à le réaffirmer à ses producteurs—il faut surtout que tous les producteurs agricoles québécois et canadiens se tiennent ensemble et appuient le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux pour défendre notre position au GATT, monsieur le Président. C'est la seule façon de manifester à la face du monde que le gouvernement canadien maintient ses positions et on va les tenir jusqu'à la fin, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE DANS L'OUEST CANADIEN

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, Statistique Canada a annoncé que plus de 11 000 personnes avaient perdu leur emploi au Manitoba, 25 000 en Alberta et 15 000 en Colombie-Britannique. Au cours de la dernière année, 50 000 Canadiens de l'Ouest ont perdu leur emploi. La politique économique du présent gouvernement fait d'énormes ravages dans l'ouest du pays. Quelles mesures précises le ministre entend-il prendre pour redonner des emplois aux 426 000 habitants de l'Ouest?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à mon avis, les premiers ministres réunis en conférence présentement n'ignorent pas l'inquiétude dont nous fait part l'honorable député quant à la situation des chômeurs au Canada.

Nous avons entendu, ce matin, les premiers ministres des provinces et des territoires ainsi que le premier ministre du pays tenter d'en arriver ensemble à une solution. Selon les premiers ministres qui parlaient ce matin, le gouvernement du Canada a déjà mis en oeuvre

une série de mesures qui permettront la mise en place des fondements d'une reprise économique durable. Nous sommes à la veille de cette reprise.

Entre-temps, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dépense environ 3 milliards de dollars pour la formation et l'adaptation des travailleurs en milieu de travail. Ces mesures s'appliquent aux Canadiens de l'Ouest comme à tous les autres Canadiens.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La stratégie de formation dont il a fait état ne rejoint pas entièrement tous les jeunes Canadiens.

Laissez-moi vous donner un exemple. Un jeune électeur m'a dit cette semaine qu'il venait d'expédier sa 500e demande d'emploi. Il possède une maîtrise et accepterait de s'installer n'importe où au pays. Quel conseil le ministre pourrait-il donner à ce jeune homme de la part du gouvernement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne peux donner à la Chambre des conseils précis sur la façon de se trouver un emploi, mais je peux faire savoir à ce jeune homme, et à tous les autres dans sa situation, que des centres d'emploi du Canada sont répartis à travers le pays et qu'on y trouve des gens compétents, qui ont les aptitudes et qui disposent des ressources requises pour rapprocher les chômeurs des emplois disponibles au Canada.

J'ai déclaré à la Chambre vendredi dernier que, selon notre interprétation de l'indice de l'offre d'emploi pour 1991, c'est-à-dire l'année dernière, 300 000 emplois sont demeurés vacants faute de main-d'oeuvre qualifiée.

Si le jeune homme dont vous parlez possède une maîtrise, il devrait certainement demander l'aide d'un centre d'emploi pour se trouver un poste.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, il y a plus d'un an de cela, les trois partis de la Chambre faisaient valoir au gouvernement l'importance de consultations étroites avec le Parlement au fur et à mesure que se déroulaient les négociations visant l'accord de libre-échange nord-américain. Pourtant, c'est seulement grâce à la Loi sur l'accès à l'information que les Canadiens savent maintenant que diverses études faites par le gouvernement il y a deux ans avaient permis de conclure que le coût net de cet accord risquait d'être élevé tandis que les avantages en seraient modestes.

Étant donné que tous les partis avaient demandé au gouvernement de consulter le Parlement à ce sujet, le gouvernement va-t-il déposer maintenant tous les documents pertinents, y compris l'analyse du projet de traité?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que les documents préparés il y a plus d'un an pour exposer au ministre les avantages et les désavantages d'un accord de libre-échange nord-américain ont été compilés et rendus publics. Ils ont été publiés il y a plus d'un an.

Le ministre a rencontré le comité le 3 octobre, et son sous-ministre l'avait fait quelques mois auparavant. Le ministre rencontrera le comité mercredi de cette semaine afin de donner à mon collègue les renseignements qu'il demande. Je suis sûr qu'il apprendra au comité tout ce qu'il peut lui dire de cet accord sans mettre en jeu notre position de négociation.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, est-ce que le ministre veut dire que le gouvernement a déposé tous les documents pertinents? La semaine dernière, le ministre du Commerce extérieur a déclaré que le Canada avait décidé de participer à ces négociations pour protéger ses intérêts et non, semble-il, pour obtenir un avantage particulier pour les Canadiens.

Étant donné que nous avons prié le gouvernement de tenir régulièrement le Parlement au courant de tout ce qui se passe, est-ce que le gouvernement va finalement révéler aux Canadiens comment il entend protéger leurs intérêts en ce qui a trait à l'environnement, aux communications, à l'énergie et à la culture? Quels sont, de façon précise, les intérêts nationaux que ce gouvernement entend défendre dans ces négociations?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je rappelle au député les objectifs globaux de ces négociations. Ces négociations visent à éviter que le Canada ne profite pas des investissements qui se feront en Amérique du Nord pour avoir été exclu des négociations de l'accord de libre-échange nord-américain. Soit dit en passant, nos tarifs ont presque disparu dans le commerce avec le Mexique, tandis que les tarifs que nous impose le Mexique sont assez élevés. Nous voulons négocier avec les Mexicains pour qu'ils abaissent leurs tarifs. Nous voulons aussi avoir une certaine influence sur ces deux pays dans un vaste contexte continental.

C'est pourquoi nous participons et continuerons de participer à ces négociations.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, jamais manchette de journal n'a été aussi effrayante que la mise en garde, ce week-end, du ministre de l'Environnement, M. Charest, qui conseille aux parents «de ne pas laisser leurs enfants jouer au soleil», ajoutant qu'«il est netttement plus prudent que ceux-ci jouent à l'ombre».

Par ses propos, le ministre met clairement les Canadiens en garde contre la gravité de la situation. Le ministre pourrait-il me confirmer la nécessité dans le monde d'éliminer graduellement et complètement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, d'interdire les émissions de ces substances et d'éliminer les chlorofluorocarbures et autres substances appauvrissant la couche d'ozone qui ont déjà été émises et que nous utilisons actuellement? Pourrait-il enfin me confirmer la nécessité de tenir des pourparlers pour la négociation du protocole d'accord de Montréal dès maintenant et non en novembre prochain?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député fait allusion à une déclaration publiée dans la presse. Je pense qu'il fait une distinction entre les titres des journaux et ses citations. En fait, l'une de ses citations part du bon sens et fait partie des conseils que l'on donne depuis des années aux parents qui ont des enfants dans le groupe d'âge en question.

Permettez qu'à mon tour je vous propose une citation tirée d'un article paru dans *Le Soleil*. Il s'agit d'une personne que je ne connais pas, mais que l'on cite également, et donc je présume qu'il est possible ou non qu'il y ait erreur. Le Dr Bernard dit, et je cite en français:

[*Français*]

«Le docteur Bernard signale que cette mise en garde est conforme à celle adoptée depuis quelques années par la Société canadienne de dermatologie.»

[*Traduction*]

Voilà en fait ce dont je parlais, à savoir que le bon sens et la prudence nous dictent de prendre garde au soleil, surtout dans le cas des jeunes enfants.

• (1500)

Je pense que le député est d'accord avec moi sur le fait que c'est un problème d'importance mondiale. J'ai déjà dit que le Canada, en tant que pays, désire accélérer l'élimination graduelle des chlorofluorocarbures. Le Canada n'est pas le seul pays signataire du protocole de Montréal. Cependant, étant donné la gravité du problème, nous faisons beaucoup d'efforts auprès de la communauté internationale afin d'accélérer l'élimination de ces substances.

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse, monsieur le Président, au ministre de la Santé qui, j'en suis sûr, doit être du même avis que le ministre de l'Environnement, étant donné que les responsables du Programme des Nations Unies pour l'environnement viennent de publier un rapport tout aussi alarmant que celui rendu public par la NASA la semaine dernière. Il fait état, pour ce qui est de l'incidence de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur la santé, d'une augmentation massive de nouveaux cas de cataractes et de cécité, de cancer de la peau, de mélanome, ainsi que de la virulence accrue du SIDA et d'autres virus.

Je voudrais que le ministre de la Santé dise clairement à la Chambre, ainsi qu'aux parents et aux enfants partout au Canada, s'il est d'accord avec son collègue, le ministre de l'Environnement, qui prône comme solution qu'il suffit d'empêcher les enfants de jouer dehors 365 jours par an. Ne devrions-nous pas plutôt intervenir vigoureusement en tant que pays pour faire adopter, à l'échelle mondiale, une interdiction formelle de produire de telles substances et des règlements contraignants pour forcer leur retrait? Nous pouvons faire quelque chose. Nous ne sommes pas une bande d'incapables.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député semble vouloir prouver, par son intervention, qu'il prend cette question très au sérieux. Si tel est le cas, il ne rend service à personne en déformant mes propos.

Je n'ai jamais dit que les parents devraient empêcher leurs enfants de sortir dehors 365 jours par an. C'est faux. Ce que j'ai dit, c'est ce que dictent le bon sens et les conseils que les dermatologues donnent aux Canadiens depuis des années, c'est-à-dire que nous devrions tous nous méfier du soleil, que les risques sont plus élevés pour les enfants de deux à dix-huit ans et que, vu ce que l'on sait maintenant, tout en nous servant de notre jugement, nous devrions être plus prudents. Voilà ce qu'il en est.

Par conséquent, permettez-moi de rappeler au député que le gouvernement du Canada fera tout en son pouvoir, comme il l'a fait jusqu'ici d'ailleurs, pour hâter le retrait des CFC au Canada.

LES ARTS ET LA CULTURE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Comme nous le savons tous, à tous les niveaux d'expression, nos artistes sont le fondement de notre réalité culturelle et, pourtant, l'artiste moyen vit au bas ou presque au bas de l'échelle de revenu au Canada. En fait, parce qu'ils sont sous-payés ou non payés, nos artistes, c'est là que réside l'ironie, sont probablement les meilleurs protecteurs de la culture de notre pays.

Quelles mesures vont être prises pour dédommager les artistes canadiens de leur travail ou pour encourager une compensation équitable à leur égard, et quand ces mesures seront-elles prises?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Bien que des gens aient quelquefois parlé des contributions faites par le gouvernement du Canada ou par d'autres paliers de gouvernement pour subventionner les arts, ce sont les artistes canadiens qui nous subventionnent depuis trop d'années.

Le Parlement est actuellement saisi d'un projet de loi sur le statut de l'artiste qui permettra, pour la première fois, d'évaluer à leur juste valeur les contributions faites à notre pays par les artistes canadiens.

En outre, nous allons proposer la phase deux de la Loi sur les droits d'auteur et nous avons pris un certain nombre d'autres mesures, comme la nouvelle politique de publication des livres conçue pour permettre aux artistes et aux écrivains canadiens d'être plus prospères.

Par tous ces moyens, nous pouvons aider, je pense, à restituer quelque chose à la collectivité artistique qui a été si généreuse envers le Canada.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 26 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest) demande à présenter un projet de loi C-330, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la libération conditionnelle.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Keyes: Monsieur le Président, les électeurs de Hamilton-Ouest et, en fait, les gens d'un bout à l'autre du pays disent que le moment est venu de régler les questions concernant les victimes d'actes violents.

L'objet de ce projet de loi est de modifier le Code criminel du Canada, de façon à permettre aux victimes d'actes violents de donner davantage leur avis sur la manière de traiter les personnes reconnues coupables de tels actes.

Si le projet de loi est adopté, il marquerait la fin des permissions de jour et des absences temporaires avec escorte pour les personnes reconnues coupables d'actes violents, comme des agressions sexuelles et des meurtres.

Le projet de loi supprimerait aussi du Code criminel la soi-disant disposition de faible espoir qui donnait la possibilité aux personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré d'être mises en liberté conditionnelle. Pour les victimes de tels crimes, il n'y a pas de faible espoir.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Keyes propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-331, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (livres).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

Affaires courantes

M. Duhamel: Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (livres)», et dont l'objet est bien simple. Il s'agirait d'exonérer les livres de l'application de la taxe sur les produits et les services.

Le projet de loi définit clairement ce qui constitue un livre et s'accorde avec une tradition vieille de 123 ans au Canada, celle de ne frapper d'aucune taxe les livres, les magazines et les journaux, qui a été rompue par l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et les services en janvier de l'an dernier. Il vise à exclure les livres du champ d'application de la taxe.

Monsieur le Président, vous en conviendrez sans doute aussi bien que mes collègues, que la diffusion sans entrave de l'imprimé est la pierre angulaire de la démocratie, de la culture et de l'éducation dans une société instruite, progressiste et productive.

C'est pour ces raisons que je présente cette mesure d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Duhamel propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, vous obtiendrez sûrement le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante:

> Que le gouvernement dépose à la Chambre tous les documents et études ayant rapport aux négociations commerciales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, y compris copies de tout avant-projet de traité ou d'accord dans les 24 heures suivant l'adoption de cet ordre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

PÉTITIONS

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 300 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces pétitionnaires se préoccupent de l'impact que pourrait avoir sur leur province insulaire la décision des gouvernements fédéral et provincial de lancer un appel d'offres pour la construction d'un pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard au continent.

• (1510)

Ils font valoir que le gouvernement fédéral a décidé de faire construire un pont en lançant un appel d'offres à cet égard, sans tenir compte de l'opinion des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ni des mises en garde que son propre comité d'évaluation environnementale lui faisait le 15 août 1991.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de suspendre toutes les affaires liées à cette question jusqu'à ce que le public se soit prononcé directement sur la question à l'occasion d'un référendum visant à déterminer précisément si l'on devrait construire un pont au-dessus du détroit de Northumberland.

Il faut rappeler à la Chambre qu'à l'occasion d'un premier référendum tenu au sujet d'un raccordement permanent, un faible pourcentage avait souscrit à ce projet. On n'a cependant jamais demandé aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard s'il devrait s'agir ou non d'un pont. Je crois qu'on devrait le leur demander.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant l'élimination de la TPS sur les livres.

Les pétitionnaires, de divers coins du Canada, affirment que la TPS sur les livres est indigne d'une société démocratique et qu'elle va à l'encontre de l'accroissement de la productivité et des efforts d'alphabétisation.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur la réduction de son aide à l'enseignement, notamment au niveau postsecondaire.

Ils font remarquer que les Canadiens doivent être le plus instruit possible pour que nous soyons concurrentiels et productifs. Ils demandent tout particulièrement que soit supprimée la taxe de 3 p. 100. Ils signalent que, pour cette année uniquement, les transferts ont été réduits de 485 millions de dollars; ils estiment qu'il est essentiel d'investir dans l'éducation.

Les pétitionnaires demandent du fond du coeur qu'on mette un terme à ces compressions.

LE LOGEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je prends également la parole pour présenter au Parlement une pétition d'électeurs de ma circonscription qui vivent dans une coopérative d'habitation pour personnes âgées, pour la plupart des enseignants à la retraite.

Les pétitionnaires sont inquiets à cause de la proposition du fédéral de se décharger sur les provinces de sa responsabilité en matière d'habitation, sans compensation. Ils craignent que certaines provinces n'aient plus les moyens de se permettre des programmes de coopératives d'habitation et de logements sans but lucratif.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de reconnaître l'habitation comme un domaine de compétence mixte, fédérale-provinciale, pour appuyer le programme fédéral de coopératives d'habitation et de logements sans but lucratif et maintenir la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

L'ENVIRONNEMENT

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition officielle signée par de nombreux habitants de ma circonscription de Broadview—Greenwood.

Les pétitionnaires exhortent encore une fois le gouvernement à respecter l'engagement qu'il a pris non seulement dans le Plan vert, mais également à Hamilton en 1988, quand il a consacré 150 millions de dollars à l'assainissement des zones les plus menacées en Ontario.

La rivière Don, qui coule dans ma circonscription, est l'un des cours d'eau les plus pollués au Canada, et il faut s'en occuper dès maintenant. Nous voulons que l'épuration de cette rivière devienne un modèle au Canada.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'engager le processus d'épuration.

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions, signées par plusieurs milliers personnes, qui viennent s'ajouter aux autres pétitions que nous avons déjà reçues de plus de 210 000 personnes.

Les pétitionnaires estiment que notre système de justice pénale comporte de graves lacunes. À l'heure actuelle, un grand nombre de personnes vulnérables jouissent d'une protection trop limitée, à savoir les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes avec violence contre la personne sont graves et répugnants aux yeux de la société, et ils demandent aussi que le gouvernement modifie en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 196 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 196 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 196—**M. Wood:**

En ce qui concerne l'initiative de développement régional du Nord de l'Ontario appelée FEDNOR, (*a*) quels fonds le gouvernement y a-t-il affectés au cours des exercices (i) 1989-1990, (ii) 1990-1991, (*b*) combien le gouvernement prévoit-il dépenser au cours de l'exercice 1991-1992, (*c*) quelle partie du crédit prévu pour l'exercice 1990-1991 a été dépensée jusqu'à maintenant, (i) quels projets ont été financés, (ii) quels critères ont été mis en application pour décider de la répartition des fonds?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité législatif H, ainsi que de l'amendement de M^me^ Catterall (p. 6131).

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors le débat porte sur la motion principale et la motion d'amendement de M^me^ Catterall. À la suspension des débats à 14 heures, il restait 11 minutes à l'honorable député d'Ottawa-Sud.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, à 14 heures, j'étais en train de dire que le problème principal de la fonction publique en ce moment est un problème de moral des fonctionnaires. C'est un problème qui a été parfaitement expliqué lors du dépôt du rapport du Groupe de travail sur les services au public, qui est une des études de *Public Service 2000*.

[*Traduction*]

Dans ce rapport du groupe de travail, on peut lire ceci: «Les recherches récentes révèlent que le moral est bas chez les gestionnaires du secteur public par rapport à leurs homologues du secteur privé. Le groupe de travail a également découvert que les fonctionnaires ont l'impression que le stéréotype du fonctionnaire paresseux et insensible existe davantage dans l'esprit du public en général que dans l'esprit de leurs propres clients.»

Vous vous demanderez peut-être quel lien cela peut avoir avec les réformes en cours. À mon avis, si on ne s'attaque pas aux causes de la baisse de moral au sein de la fonction publique dans notre tentative en vue d'améliorer le service, ce processus de réforme et de revitalisation est voué à l'échec. Dans son rapport sur le service au public, un document fort intéressant, le groupe de travail fait ressortir les caractéristiques d'un organisme axé sur le client.

En essayant de déterminer les réformes nécessaires pour que la fonction publique du Canada soit davantage axée sur le client, j'ai souligné une des caractéristiques énoncées dans le rapport, soit que les organismes axés sur le client traitent bien leurs gestionnaires et leur personnel, engendrant ainsi des attitudes qui encouragent la prise de pouvoir, la participation, la délégation et la confiance.

Si on accepte la prémisse de FP 2000, ce que le gouvernement essaie de faire, c'est d'amener les fonctionnaires aux échelons moins élevés de la bureaucratie à être responsables, mais à prendre des décisions. Comme Glassco l'a dit il y a de nombreuses années, il faut que les gestionnaires soient capables de gérer. Si nous voulons voir ce genre de responsabilité, il faut que les gestionnaires et les gens avec qui ils travaillent sentent qu'ils font partie du processus.

Il est évident que, pour entreprendre une réforme de la fonction publique visant à la rendre davantage axée sur le client, il aurait été sage de ne pas recourir à un processus d'étude entièrement descendant.

Quand on examine les problèmes qui minent, de manière chronique, le moral des fonctionnaires, on est en droit de se poser la question suivante: Compte tenu des problèmes qui s'aggravent au sein de la fonction publique, comment une analyse descendante comme celle-ci pourra-t-elle améliorer l'efficacité et l'efficience de la fonction publique?

Permettez-moi de vous expliquer en quoi consistent ces problèmes.

• (1520)

Quand on examine la situation actuelle des fonctionnaires subalternes, dont beaucoup sont des électeurs de ma circonscription, quand on songe au conflit de travail que le gouvernement a provoqué l'an dernier et qui a entraîné beaucoup de mécontentement et de méfiance entre les employés et leur employeur, on comprend qu'il sera très difficile de rehausser le moral de ces fonctionnaires.

Ces gens sont mal rémunérés et sont, de tous les employés de l'État, ceux qui ont le moins de pouvoirs. De plus, c'est très souvent avec eux que la population traite. Pourtant, au lieu de leur proposer une augmentation salariale modeste—qu'ils auraient, à mon avis, été prêts à accepter—, le gouvernement a décidé de ne leur consentir aucune hausse pour une année où l'inflation a été en moyenne de 5,5 p. 100. Cette décision était tellement déraisonnable qu'elle a constitué une trahison pour ces gens à qui on demande maintenant d'être plus avenants et courtois dans leurs rapports avec la population et plus enthousiastes à en faire plus pour moins, et cela afin d'améliorer l'efficacité.

À l'autre extrémité de la pyramide, aux échelons supérieurs, il se produit un phénomène différent. Ces dernières années, nous avons assisté à l'érosion d'un principe très important, celui de la responsabilité ministérielle. Nous en avons été témoins à deux occasions: d'abord en 1989, au moment de la fuite concernant le budget. Le ministre des Finances a alors décliné toute responsabilité relativement à la divulgation de certaines parties du budget, avant son dépôt. Il a préféré prendre la parole à la Chambre des communes, tout comme le premier ministre du Canada, du reste, et a déclaré qu'il s'agissait d'un acte criminel—se dérobant ainsi à ses responsabilités de ministre.

Récemment, le ministre de l'Immigration et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont aussi été sur la sellette à cause de l'affaire Al Mashat. Cette fois encore, les ministres se sont soustraits à leurs responsabilités ministérielles, mais ils ont aussi divulgué publiquement le nom des fonctionnaires qu'ils tenaient pour responsables des incidents survenus au sein de leurs ministères.

Kenneth Kernaghan, politicologue à l'Université Brock et expert reconnu en administration publique, aurait dit ceci, d'après le *Ottawa Citizen* de juin 1991:

> Il est extrêmement important que les ministres ne nomment ni ne blâment publiquement la personne qui est fautive. Il faut en effet préserver l'anonymat et la neutralité politique des fonctionnaires. Après tout, la loyauté doit être réciproque. Selon la tradition, les fonctionnaires doivent s'abstenir de prendre la parole pour se défendre contre les critiques des ministres.

Commentant cette affaire, le *Montreal Gazette* écrit:

> Ce qui est injustifiable, c'est cette tentative lâche des ministres pour se laver les mains dans cette affaire.

Le *Montreal Gazette* écrit que les ministres en cause:

> . . .ne se sont pas comportés comme des ministres qui sont responsables, suivant la tradition parlementaire, de tout ce qui se passe dans leur ministère. Ils ont agi comme des cloportes qui cherchent à se cacher lorsque la lumière s'allume. Ils ont nié avoir été au courant de l'immigration de M. Mashat et ont déploré son entrée au Canada. Ils ont agi avec dissimulation, ils ont modifié leur version des faits et ils ont pointé le doigt vers d'autres personnes. Ils ont blâmé et nommé des fonctionnaires.

Devant la conduite du gouvernement, qui a perdu toute crédibilité et toute autorité à cause de son incompétence et de son refus d'écouter les Canadiens, il y a lieu de se demander comment ce gouvernement peut proposer un ensemble de réformes comme Fonction publique 2000, un projet de loi comme le C-26 et compter que l'ensemble des Canadiens et surtout les fonctionnaires le prennent au sérieux.

Selon moi, il est inconcevable que cet ensemble de réformes imposées d'en haut, imposées par un gouvernement qui a perdu toute autorité auprès de ses propres employés, puisse jamais résoudre les problèmes de la fonction publique. Il me semble que la suggestion faite par le Comité des comptes publics, lorsque celui-ci a examiné les documents sur la Fonction publique 2000, de confier l'étude des documents de travail à un comité de la Chambre des communes, était la bonne solution. Ce qu'il faut, c'est une étude sur la fonction publique, qui soit faite non seulement par les hauts fonctionnaires eux-mêmes, mais aussi par le Parlement du Canada, afin de nous aider à déterminer la meilleure façon de restructurer celle-ci de manière à répondre aux aspirations et aux besoins des Canadiens.

On ne peut se contenter de confier cette question aux ministres et à leurs hauts fonctionnaires. Cette tâche est beaucoup trop importante.

Je me joins à ma collègue d'Ottawa-Ouest qui a proposé un amendement à la motion du gouvernement afin que ce projet de loi fasse l'objet d'une étude préalable. Cette étude pourrait peut-être enfin permettre à tous les parlementaires de voir le jeu que joue le gouvernement, qui ne cesse de confier à contrat des tâches qui étaient auparavant exécutées de façon honorable et compétente par la fonction publique du Canada.

Cette façon de procéder, qui persiste sans que n'existe aucun système de comptabilité clair nous permettant de savoir combien d'argent est ainsi dépensé, reste l'un des scandales cachés de l'actuel gouvernement. Cette question doit être soumise à l'examen du Parlement et des médias.

Je ne pense pas que nous puissions appuyer ce projet de loi. Cette mesure législative, qui renferme quelques éléments d'une étude très vaste et très importante, ne peut être adoptée à la Chambre des communes sans une étude préalable complète et approfondie des principes et des concepts fondamentaux qui sous-tendent la fonction publique actuelle.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais faire observer que mon collègue d'Ottawa se porte toujours à la défense de ses électeurs dont bon nombre sont des fonctionnaires. Je sais que la fonction publique fait souvent l'objet de vives critiques, surtout dans des circonscriptions comme la mienne qui comptent peu de fonctionnaires. Souvent, lorsque les services au public font défaut, qu'on constate des len-

teurs administratives ou qu'il y a des problèmes quelque part, on aime bien critiquer la fonction publique.

Nous sommes aux prises avec une période économique très difficile, si bien que les pressions exercées sur la fonction publique sont encore plus fortes qu'en temps normal, et il en va de même pour les fonctionnaires, ces gens qui se dévouent au service du Canada. Quand les temps sont durs, les fonctionnaires sont des proies faciles.

La question que je veux poser à mon collège a trait au nombre de personnes que compte la fonction publique. Je constate que leur nombre est sensiblement le même que celui que nous avions au début des années 70. Mon collègue, dont la circonscription compte un bon nombre de fonctionnaires, pourrait apporter des précisions.

Je n'arrive pas à comprendre qu'une entreprise comme la General Motors, une usine ou une autre organisation florissante et capable de répondre aux besoins du marché puisse, en 1991, avoir le même nombre d'employés qu'au début des années 70 et espérer encore maintenir la même qualité de service.

Mon collègue ne croit-il pas qu'en effectuant pareilles restrictions, ainsi qu'en réduisant les effectifs et les services de soutien au sein de la fonction publique du Canada, on risque non seulement de saper le moral de nos citoyens mais également d'amoindrir la qualité des services dont nous sommes ici les ultimes garants?

M. Manley: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Broadview—Greenwood de sa question. Nous avons tous ressenti les effets de la réduction des effectifs de la fonction publique. Nous nous en apercevons tous les jours dans nos bureaux de circonscription lorsque nous essayons de venir en aide à nos électeurs qui s'adressent au gouvernement fédéral.

• (1530)

Récemment, nous avons eu de la difficulté à obtenir des renseignements des bureaux de la sécurité du revenu au sujet de questions des électeurs portant sur le Régime de pensions du Canada, la sécurité de la vieillesse, etc.

Je sais que, dans les grands centres, nous faisons tous l'expérience de retards incroyables dans le traitement de dossiers d'immigration où il faut des mois et des mois pour obtenir des renseignements des plus généraux et des plus simples. J'ai écrit des lettres au ministre de l'Immigration qui ne m'a répondu qu'un an plus tard. Voilà qui montre à quel point on a accumulé des retards dans la fonction publique. La raison en est bien simple. Le nombre des années-personnes, soit essentiellement le nombre de personnes qui sont au service du gouvernement fédéral, est passé de 258 000, en 1983-1984, à 221 000, en 1990-1991, c'est-à-dire qu'il est revenu à peu près à ce qu'il était en 1974.

Tous les Canadiens se réjouissent de ce que le gouvernement fédéral soit appelé à offrir plus rapidement davantage de services de meilleure qualité qu'il y a près de vingt ans avec un moins grand nombre de fonctionnaires.

Cela vaut aussi pour ce qui est de l'établissement de la politique. J'ai dit tout à l'heure que nous sommes aux prises avec beaucoup de problèmes très importants au plan de la politique, en partie à cause des problèmes économiques qui découlent de la mondialisation des marchés. Mais notre société connaît aussi des changements démographiques marqués avec le vieillissement de la population. D'ici à l'an 2040, quoi que nous fassions dans le domaine de l'immigration, la population canadienne va diminuer.

Il est urgent, je crois, qu'on fasse appel aux meilleurs cerveaux que le Canada ait à offrir pour établir la politique gouvernementale. En prenant tous les moyens imaginables pour réduire le nombre des fonctionnaires, manifestement par souci d'économie, on se prive au contraire d'une occasion de mettre au point la meilleure politique possible.

[*Français*]

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-26 qui est à l'étude devant la Chambre. Je ne prétends pas du tout, comme vient de le dire le député d'Ottawa-Sud, que nous essayons, par ce projet de loi, de diminuer le nombre de fonctionnaires, ni que nous essayons non plus de dénigrer leurs qualités. Ils rendent de précieux services, à mon avis, à tous les Canadiens.

J'ai eu souvent affaire aux fonctionnaires de la Fonction publique du Canada et je peux vous affirmer, monsieur le Président, que j'en suis très satisfait. La majorité d'entre eux rendent des services très professionnels, très compétents et ils nous rendent à nous tous la tâche beaucoup plus facile.

Le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui ne vise pas du tout à diminuer l'ampleur ni la qualité de nos fonctionnaires, mais il vise surtout à les rendre un peu plus mobiles dans leurs tâches et aussi dans la progression vers la promotion dans leurs rangs respectifs. À l'heure actuelle, il y a 71 qualifications dans la Fonction publique du Canada qui rendent pratiquement impossible à un fonctionnaire, dans son rang, dans ses qualifications, de pouvoir accéder à un poste supérieur, tout en ayant probablement et sûrement les qualifications requises pour le faire.

Alors, ce projet de loi vise essentiellement à permettre cette flexibilité, à rendre plus de justice à nos fonctionnaires, et surtout dans les postes occupés traditionnellement par les femmes, puisque dans certaines catégorie elles ne peuvent avoir d'avancement et qu'il est presque impossible de pouvoir postuler dans une autre catégorie, dans une autre qualification afin qu'elles puissent rendre de très bons services aux Canadiens et en même temps se faire valoir dans leurs compétences respectives.

Alors, ce projet de loi, je ne peux faire autrement que l'appuyer parce que d'une part, il permet au gouvernement d'être plus efficace en allant chercher de la compétence qui se trouve dans d'autres secteurs pour l'affecter là où le besoin se fait sentir et d'autre part, il accorde une plus grande justice aux fonctionnaires, soit de pouvoir postuler pour une fonction dans laquelle ils se sont présentés.

Donc, je ne comprends pas du tout les arguments de l'opposition qui dit s'opposer à ce projet de loi, parce qu'il vise à revaloriser nos fonctionnaires. Il n'y a aucun paragraphe dans cela, il n'y a aucune pensée dans notre esprit non plus qui dit que les fonctionnaires ne font pas un bon travail ou qui servirait, comme on l'a dit tout à l'heure, à les dénigrer ou à les subordonner. Je pense que c'est plutôt le contraire.

Tout en leur reconnaissant leurs compétences, ce projet de loi peut leur permettre l'avancement aussi parce qu'il faut se mettre à la place d'un fonctionnaire. Si vraiment il veut rendre un bon service à ses citoyens canadiens, il faudra, à ce moment-là aussi, lui permettre de le faire. Quand ils ont la compétence, il ne faut pas les limiter.

Donc, c'est ce que vise le projet de loi et je ne peux faire autrement que de l'appuyer, monsieur le Président.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'amendement devant la Chambre propose: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Je pense que nous avons devant nous un exemple frappant d'un projet de loi préparé par le gouvernement qui se doit d'être étudié à fond par cette Chambre, par tous les députés, tous ceux qui sont intéressés à cette question, afin de le bonifier, monsieur le Président, afin de le modifier dans son principe comme dans son application, dans sa substance. Je déplore énormément, monsieur le Président, que le gouvernement n'ait pas suivi les conseils du Comité des comptes publics de cette Chambre qui, il y a un an, recommandait fortement au gouvernement de déférer le projet de loi ou une ébauche de projet de loi à un comité de tous les députés de la Chambre, constitué de tous les partis, afin qu'on puisse l'étudier.

Cela a pris 25 ans, monsieur le Président, pour apporter des modifications importantes devant cette Chambre. Si on retourne il y a 25 ans, on s'apercevrait que lorsque la loi originale a été rédigée, tous les partis étaient impliqués dans le processus. Ce n'était pas un processus unique du gouvernement, un processus relevant de la responsabilité unique du gouvernement. Non. Tous les partis politiques avaient été impliqués afin d'étudier justement la Loi sur l'emploi afin de lui donner un appui parlementaire et faire en sorte que tous les parlementaires soient conscients de l'importance d'une fonction publique imputable au grand public et à cette Chambre et responsable dans son administration.

Or, ce qu'on a maintenant, c'est un gouvernement majoritaire qui dépose devant cette Chambre, en deuxième lecture, un projet de loi qui, comme on le sait, avec le nombre que détient le gouvernement, peut être adopté tel qu'il est. Je le regrette, monsieur le Président, je le regrette énormément parce que je suis convaincu que l'expérience des députés de l'opposition, comme celle du gouvernement, aurait pu être bénéfique, aurait pu être positive. C'est pourquoi nous sommes dans une position difficile, de proposer un amendement qui demande à la Chambre de différer la discussion pour six mois afin que, justement, on puisse faire cet exercice parlementaire, soit d'examiner le principe et la substance du projet de loi avant d'en faire l'adoption.

• (1540)

Comme je le disais, ce projet de loi est important pour les fonctionnaires, mais il est important pour les Canadiens aussi. L'attitude du gouvernement actuel, le gouvernement conservateur, envers ses employés, depuis son élection en 1984, rend quasiment obligatoire une revitalisation complète de la Fonction publique du Canada. On n'a pas besoin de se casser les oreilles ni de se casser la

tête pour aller examiner les nombreux rapports qui ont été déposés, soit en cette Chambre, ou qui ont été commandés par des commissions royales d'enquête, à savoir, quels changements va-t-on proposer pour améliorer la fonction publique. Je réfère les députés au Rapport Glassco, en 1957—ce n'est pas d'hier—sur la commission royale sur les perspectives économiques du Canada; le Rapport Finkelman, que bien d'entre nous connaissent pour y avoir passé quelques mois à étudier avec l'auteur la portée de ses propositions amendant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique; la Commission Lambert, de mars 1979, commission royale, encore, sur la gestion financière et l'imputabilité; le Rapport d'Avignon, en septembre 1979, comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite; la Rapport MacDonald, en août 1985, commission encore une fois sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada. Tous, monsieur le Président, tous sans exception ont présenté de nombreuses solutions, parfois fort intéressantes, souvent oubliées et délaissées par les gouvernements, souvent ignorées totalement.

Nous voilà maintenant devant l'aboutissement d'un autre rapport. Cette fois-ci, cela s'appelle *Fonction publique 2000*, avec ses atouts, ses lacunes, glorifié par les uns, en grande partie par ceux du gouvernement, et critiqué par les autres, en grande partie par les syndicats, les employés, et par votre humble serviteur ici.

Le synopsis du document sur le renouvellement de la fonction publique affirme que, et je lis textuellement les notes qu'on nous a remis, les *briefings*: «*Fonction publique 2000* a ceci de différent qu'il s'agit d'une initiative dirigée depuis l'intérieur par ceux-là mêmes qui devront mettre en application ses résultats.» On nous dit que les fonctionnaires ont été impliqués. Je sais que certains fonctionnaires l'ont été.

Les critiques se feraient certainement plus rares si le gouvernement avait suivi les conseils du Comité des comptes publics que je préside et qui avait recommandé, qui avait suggéré fortement de déposer le document de travail à un comité spécial de la Chambre sur la réforme possible et proposée de la Fonction publique du Canada, avant, bien avant que des modifications soient déposées à la Chambre. On a été, nous les députés, exclus du processus de consultations et exclus d'une participation directe à la rédaction, à l'amélioration de ce projet de loi.

Les critiques se feraient probablement plus rares, monsieur le Président, aussi si le gouvernement avait rempli ses promesses antérieures de ne retenir que les modifications approuvées par les représentants des employés et des cadres supérieurs, critiques valables.

Regardons certains changements. Selon l'article 10(2) de la loi, la sélection au mérite, qui prime actuellement, on le sait, on est embauché pour travailler dans la fonction publique selon le mérite, c'est-à-dire que c'est la personne qui peut le mieux accomplir la fonction qui est engagée.

On nous dit que, plutôt que de se servir exclusivement de ce principe, on pourra à l'avenir utiliser des mesures ou des normes fixées par la Commission, qui ne seraient pas totalement basées sur le mérite, mais plutôt sur des examens comparatifs des candidats, c'est-à-dire que celle-ci ou celui-ci fait mieux l'affaire pour le moment, même, si au mérite, il ne l'emporte pas.

On nous dit qu'il y aura des règlements qui seront en place pour s'assurer de l'impartialité, pour s'assurer que l'on ne reviendra pas au népotisme, que l'on ne reviendra pas aux nominations d'amis ou de proches. Quels seront ces règlements? Je ne le sais pas. Vont-ils bonifier ou entacher ce principe du mérite? Je ne le sais pas. Il se pourrait que ce ne soit pas le meilleur candidat, monsieur le Président, qui sera choisi, mais un candidat qui fait l'affaire du gestionnaire ou de la gestionnaire.

Certains l'ont prétendu et je pense que tant que l'on n'a pas mis les réponses claires et précises à la question, que cela est justifié. Et je répète ce que les syndicats m'ont dit, que cette mesure pourrait servir de prétexte au favoritisme et au harcèlement de toute sorte, y compris le harcèlement sexuel. Monsieur le Président, on ne peut pas retourner à ça. On ne veut pas de ça.

Dans le cas des employés temporaires, un nouvel article serait inséré pour permettre à la Commission de la fonction publique de nommer toute personne pour une période ne dépassant pas 90 jours. Un prolongement pourrait être permis, ne dépassant pas 125 jours par année, dans un même ministère ou tout autre secteur de la Fonction publique.

Plusieurs, et j'en suis, sont d'avis que le roulement consécutif d'employés dans le poste et l'absence de continuité pourraient provoquer une baisse de service plutôt qu'une amélioration du service recherché.

Certains articles portent sur l'organisation de la Fonction publique, de l'attribution de postes au sein de celle-ci et de la classification des postes. Cela fait 12 ans, monsieur le Président, que j'en parle de cette question de classification des postes. Ces questions seront exclues du champ de décision arbitrale. Pourtant, ce même gouvernement, en 1984, promettait aussi dur qu'il pouvait le faire, puis aussi souvent qu'il pouvait le faire, que la classification des postes serait une mesure négociable, monsieur le Président. Il n'a pas tenu parole. On en a la preuve aujourd'hui dans ce projet de loi C-26. Même M. Mulroney, le chef du Parti progressiste-conservateur avait promis, en 1984, de rendre la dotation et la classification négociables.

Monsieur le Président, plusieurs des changements proposés devront éventuellement être assortis d'une réglementation. Ce qui rend difficile pour les députés ici l'adoption de ce projet de loi, c'est qu'on ne peut pas évaluer l'incidence d'un bon nombre des articles. Ce n'est pas un projet de loi facile à lire, j'en suis. Cela couvre des projets de loi complexes. La Loi sur les relations de travail, monsieur le Président, est une loi difficile à connaître. Il faut quasiment y avoir baigné pendant 18 ou 19 ans pour commencer à avoir un genre de *feeling*, de connaissance de cette loi.

Revenons donc, monsieur le Président, à l'objectif premier de *Fonction publique 2000*: donner aux fonctionnaires, aux gestionnaires plus de pouvoir; donner aux Canadiens les meilleurs services. Selon les auteurs de ce projet de réorganisation, FP2000, *Fonction publique 2000*, comme on l'appelle, et le projet C-26 serviraient à augmenter—si je lis les textes tels qu'on nous les a donnés—la crédibilité du gouvernement—je dis bien, vous retenez cela—et d'accorder une importance accrue au service au public.

Ce matin. . .

• (1550)

[*Traduction*]

Nous avons entendu le secrétaire parlementaire dire que les fonctionnaires devraient consacrer moins de temps aux systèmes et plus de temps aux citoyens. Je suis d'accord, mais voyons voir si c'est bien le résultat qu'aura cette proposition.

[*Français*]

Ce que ce projet de loi devrait permettre, c'est d'alléger une fonction publique rendue trop complexe de par sa lourdeur administrative. Je vous cite un exemple, monsieur le Président, que vous trouverez peut-être un peu farfelu, mais tout de même, qui me vient à l'esprit: Un fonctionnaire, un jour, se fait demander d'aller chercher une bouteille de vinaigre dans les endroits où on conserve le vinaigre au gouvernement. Cela a coûté 30 $, monsieur le Président, pour prendre un taxi, pour aller chercher une bouteille de vinaigre qui coûtait peut-être 2 $ ou 3 $. Trente dollars pour aller chercher une bouteille de vinaigre, quand il aurait pu acheter une bouteille de vinaigre chez le dépanneur du coin s'il avait eu l'autorité de le faire. Mais il fallait suivre le règlement, il fallait suivre les directives! Une bouteille de vinaigre, on va chercher cela dans un entrepôt de vinaigre!

Monsieur le Président, c'est ce genre de stupidité qui rend les Canadiens un peu cyniques, quand on songe aux lourdeurs administratives, à des méthodes d'antan, à des méthodes très vieilles. Lors de sa comparution devant le Comité des comptes publics, tel que vous le trouverez dans le septième rapport du 5 novembre 1990, le vérificateur général disait, et je veux le citer car c'est important: «Le cadre législatif et administratif actuel n'est pas adapté au contexte et au défi auquel est confrontée la fonction publique d'aujourd'hui. . . .la nécessité de supprimer les contraintes indues, de confier de plus grandes responsabilités aux ministères et aux gestionnaires de première ligne, tout en s'assurant qu'ils sont suffisamment tenus de rendre des comptes». On parle de délégation de pouvoirs accrue. Il me semble que c'est intelligent comme objectif.

Si je lis le Rapport du vérificateur général de 1991, déposé récemment, avant Noël, on y trouve ceci: «Un aspect difficile de tentatives antérieures de réforme de gestion a semblé être l'absence de suggestions concrètes pour passer de A à B, pour en arriver à un changement». Des modifications au projet de loi C-26, on nous en présente, mais si vous relisez ce projet de loi, où sont les solutions concrètes d'une mise en oeuvre efficace? Selon toujours le même auteur, dans le Rapport du vérificateur général, je le cite encore: «Les auteurs du Livre blanc sur FP-2000 s'interrogent sur les contrôles excessifs qui n'indiquent pas suffisamment quels sont les contrôles qui sont à la fois essentiels et d'un bon rapport coût/efficacité». Cela se trouve à la page 27 du Rapport annuel. Je poursuis: «Toute évaluation du souci de l'efficience», dit le vérificateur général, «doit normalement reposer sur de l'information à propos des coûts et des résultats».

Je vais prendre un exemple, monsieur le Président, parce que je pense qu'il faut essayer de cibler cet argument-là. Je prends la sous-traitance et je vais prendre un ministère que je connais, le Secrétariat d'État et je vais prendre une fonction que je connais bien, la traduction. À l'heure actuelle, un fonctionnaire peut être mis en disponibilité faute de travail ou par suite de la suppression d'une fonction. En effet, le projet de loi que nous avons devant nous permettra de mettre en disponibilité un fonctionnaire dont les services ne sont plus nécessaires par suite de cession de travail ou de l'attribution de ladite fonction à l'extérieur de la fonction publique, c'est-à-dire un contrat, une sous-traitance.

Cette modification à la loi a été jugée nécessaire par le gouvernement à la suite d'un jugement de la Cour d'appel devant la Cour fédérale, rendu en novembre 1990, qui confirmait une décision de la Commission des relations de travail dans laquelle celle-ci avait conclu que le gouvernement avait violé une convention collective en dotant les postes de 278 commis de Revenu Canada par impartition, c'est-à-dire par sous-traitance. Le juge l'affirmait: «On ne saurait, à mon avis, dire d'un employé dont la tâche a été confiée à l'extérieur, que ses services ne sont plus nécessaires faute de travail ou par suite de la suppression d'une fonction. Ses services ne sont plus requis parce que la fonction a été confiée aux entrepre-

neurs de l'extérieur. La tâche reste à accomplir et la fonction continue d'exister».

Monsieur le Président, je vois que vous me signalez qu'il ne me reste pas plus d'une minute. Mais dans le domaine de la traduction, monsieur le Président, en 1985, je pense que c'est 19 p. 100 du travail qui était confié à la sous-traitance. En 1989-1990, il s'agissait de 35 p. 100 et on me dit qu'aujourd'hui, c'est 50 p. 100 qui serait confié à l'extérieur. Où sont, monsieur le Président, les règles d'imputabilité? Je sais pertinemment qu'on a devant les fonctionnaires actuellement un document de décentralisation des services de traduction parce qu'on veut donner aux ministères la responsabilité d'administrer ce service.

Monsieur le Président, je vous pose la question: Où est ce document? Pourquoi ne l'a-t-on pas ici en Chambre devant nous? Pourquoi ne peut-on l'avoir, nous, députés? Je sais qu'il existe, monsieur le Président! C'est un document qui explique cette décentralisation. C'est important que l'on sache qui va prendre une décision de privatiser ou de donner à contrat un service qui est fonction même de ce gouvernement comme serviteur de l'État. Je n'ai pas toute l'information, donc, monsieur le Président, je dois vous dire en terminant que je ne pourrai appuyer ce projet de loi tant qu'il n'y aura pas eu une révision, une étude complète faite par les députés de la Chambre, de tous les partis, afin que l'on puisse, avec tous les documents, étudier sérieusement cette question et en venir à un consensus.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon ami d'Ottawa—Vanier, dont l'intérêt pour cette question est manifeste. Je pense que tous les députés seront prêts à le reconnaître, puisqu'il représente un très grand nombre de fonctionnaires. Je voudrais commenter certaines de ses observations et l'inviter à commenter les miennes à son tour.

L'une d'elles a trait aux dispositions de ce projet de loi relatives aux marchés de services à court terme, soit moins de trois mois, avec une possibilité de renouvellement. Je pense qu'il importe de noter qu'il est difficile de savoir quelle sera la charge de travail à un moment déterminé. Au sein de la fonction publique comme dans l'industrie, la charge de travail devient parfois particulièrement lourde et il faut alors avoir recours aux services de quelqu'un pour venir aider à court terme. Selon moi, il est évidemment plus sensé d'aller chercher rapidement de l'aide à l'extérieur, une personne qui pourra faire le travail efficacement. Si un concours en règle est ouvert chaque fois qu'on a besoin d'un peu d'aide, le besoin pourrait très bien disparaître avant que le concours ne soit terminé.

Je pense donc que cette disposition du projet de loi tient du bon sens même. Il ne faut pas oublier que ces employés occasionnels ne pourraient pas être embauchés pour une durée indéterminée par voie de concours interne.

La deuxième a trait au paragraphe 10(2), dont mon collègue a parlé. Selon moi, l'ensemble de ce projet de loi vise à injecter un peu plus de sens pratique et de bon sens dans la fonction publique. Le député et, de fait, certains députés néo-démocrates qui ont pris la parole tout à l'heure, prêtent des mauvaises intentions au gouvernement, tandis que ce que nous avons ici constitue, à mon avis, un effort pour rendre le processus plus logique. Le paragraphe 10(2) en constitue une preuve.

Nous n'avons jamais vraiment eu de définition adéquate du mérite par opposition aux compétences, dans l'évaluation des circonstances. Le député représente un grand nombre de fonctionnaires de la région d'Ottawa. Je représente un nombre relativement petit de fonctionnaires de ministères, dont Pêches et Océans, Emploi et Immigration Canada et la CEIC. Ainsi, il est très important pour nous qu'on ne prenne pas seulement en considération les titres sur dossier au moment d'évaluer les candidats à des promotions mais qu'on se pose des questions sur ce que les candidats connaissent du domaine. Le connaissent-ils bien? Comprennent-ils les modes de vie et les priorités des gens dans un secteur donné?

• (1600)

Ces choses ne figurent pas dans les titres sur dossier. Par contre, elles comptent beaucoup quand il est question d'établir les compétences d'une personne.

Enfin, j'aimerais dire que, dans certaines circonstances, comme par exemple lorsqu'un poste a été reclassifié, il n'est pas logique de dépenser argent, temps et énergie pour demander à une personne de repostuler son propre emploi dans lequel elle a déjà montré ses compétences.

Je m'arrête ici. Le député veut peut-être faire des commentaires.

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est exactement le genre de débat que je souhaite et que les parlementaires devraient avoir.

J'ai soulevé deux ou trois questions, et je pourrais en soulever 25 autres.

Le député dit que nous n'avons pas de définition adéquate du principe de la sélection au mérite. Eh bien, j'en ai une à proposer. Dans la Commission de la fonction publique, ce principe est actuellement attaqué par ce projet de loi. J'ai peut-être tort. Ce ne serait pas la première fois. Mais je voudrais obtenir des conseils, et peut-être débattre la question avec les ministériels et les experts dans le domaine, pour m'assurer que le principe de la sélection au mérite, tel que je le connais, signifie qu'on obtient un emploi sur la base de son mérite, parce qu'on peut l'exercer mieux que quiconque, non pas parce qu'on connaît quelqu'un ou qu'on a de meilleurs contacts qu'un autre, mais bien parce qu'on est le mieux qualifié pour exercer cet emploi. À mon avis, c'est cela le principe de la sélection au mérite.

Je dois vous dire que, si je me fie au rapport annuel de la Commission de la fonction publique dont la Chambre est saisie, je suis convaincu que, depuis les 19 ans que je siège à la Chambre, la commission a examiné cette question de près et a appliqué impartialement ce principe.

Je suis maintenant inquiet, car la commission est affaiblie. Qu'on jette un coup d'oeil sur les articles 29 et 27. Le gouvernement crée désormais un nouveau poste. Je voudrais lire l'article en question, car c'est important: «Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet est le chef de la fonction publique.»

Et qui est-il? Une personne nommée par le premier ministre. Le premier ministre est-il apolitique, impartial? Allons donc, vous le savez.

L'article 29 dit qu'au cours de chaque exercice financier, le chef présente au premier ministre un rapport sur l'état de la fonction publique. Le premier ministre fait déposer le rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

Ce que je voudrais, c'est qu'on s'assure que la fonction publique du Canada soit apolitique, impartiale et choisie selon le mérite, et non parce qu'on connaît quelqu'un d'influent au Conseil privé ou parce qu'on est ami avec les gens dans le système. À mon avis, c'est inadmissible.

C'est pourquoi ce principe de la sélection au mérite me préoccupe.

Je n'ai rien à redire contre les employés temporaires. S'ils n'ont rien à redire contre nous, c'est très bien. Mais ils voudraient être traités comme des êtres humains.

Si je lis correctement le projet de loi, ils seront nommés pour 90 jours et pourront travailler jusqu'à 125 jours dans un même ministère. Selon certains, cela peut se poursuivre indéfiniment; il peut donc y avoir une rotation continuelle dans chaque ministère. Nous garderions nos amis après les 90 premiers jours jusqu'à la limite de 125 jours. Nous les déplacerions ensuite dans d'autres services du ministère pour encore 90 ou 125 jours. Il nous faut des explications; c'est inadmissible. Je pourrais reprendre ainsi tous les articles du projet de loi.

Je demande au député de joindre son vote au nôtre. Qu'il vote en faveur de cette motion pour que nous, l'orateur qui m'a précédé et moi, puissions discuter en comité, débattre de ces questions et revenir avec un projet de loi qui résultera d'une étude appropriée par tous ceux que la question intéresse.

M. Manley: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que nous sommes tous impressionnés, non seulement par les idées que vient d'exprimer le député d'Ottawa—Vanier, mais par sa longue expérience de député et de président du Comité des comptes publics.

Il a mentionné qu'il pourrait soulever d'autres éléments du projet de loi. Je me demande si l'on pourrait accepter à l'unanimité de lui accorder une autre période de 20 minutes pour que la Chambre des communes puisse bénéficier davantage de la sagesse de ses réflexions.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour lui accorder plus de temps?

Des voix: Non.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je souhaite participer au débat sur le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

Il est intéressant de constater que le gouvernement a jugé bon de présenter ce projet de loi à ce stade-ci, ainsi que d'entendre les ministériels dire à quel point le système va être équitable envers les fonctionnaires et efficace.

On a pu voir à quel point le gouvernement a été équitable l'été dernier lorsque les représentants de l'Alliance de la Fonction publique lui ont fait part de leurs préoccupations. On a vu près de 100 000 syndiqués devant les édifices du Parlement et la façon dont le gouvernement a réagi.

Avant de me pencher sur ce projet de loi, je voudrais faire un petit historique des mesures que le gouverne-

ment a prises au cours des sept dernières années relativement aux fonctionnaires. Depuis son arrivée au pouvoir, il y a à peine plus de sept ans, le gouvernement Mulroney s'est lancé dans une attaque sans précédent contre la fonction publique. Il a adopté des lois tendant à sabrer dans les soins de santé, l'éducation, le logement, l'assurance-chômage, la création d'emplois, les services de la Société Radio-Canada et ceux de VIA Rail. Il a augmenté de huit le nombre de sénateurs. Il a trouvé de l'argent pour huit sénateurs de plus afin de faire adopter un projet de loi au Sénat. Il a augmenté le salaire des hauts fonctionnaires de dizaines de milliers de dollars et accordé notamment une très forte augmentation au gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow.

Il ne s'agit pas d'efficacité ni d'équité envers les fonctionnaires. Je me suis entretenu avec les représentants de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada. Il est vrai que quelques fonctionnaires ne seront que trop heureux de voir ce projet de loi adopté et de pouvoir profiter alors de certains pouvoirs.

Ma circonscription compte bon nombre de fonctionnaires. On y trouve trois parcs nationaux—Kootenay, Yoho et Glacier. Ces fonctionnaires parcourent les routes et sont très au fait de ce qui se passe. Ce projet de loi anéantira leur dynamisme et leur fierté au travail.

Nous avons aussi des routes de jonction qui sont de compétence provinciale et dont l'entretien est confié à des contractuels. Je tiens à dire à cette Chambre que j'ai vu la différence entre les travailleurs du secteur privé et ceux du secteur public qui travaillent sur les routes de nos parcs et sont membres de l'AFPC. Dès que l'on quitte un parc fédéral pour emprunter une route provinciale confiée au secteur privé, on peut voir la différence.

J'ai vu le genre de manigance politique qui entoure les contrats et leur attribution. Je suis entièrement d'accord avec le député du Parti libéral qui a demandé le renvoi de ce projet de loi pendant six mois. Il est grand temps que ce gouvernement commence à prêter l'oreille à ce que disent certaines gens et qu'il permette à l'opposition à la Chambre de donner son avis sur le genre de mesures législatives qu'il présente. C'est que le genre de mesure qu'on propose ici ne répond pas aux besoins des Canadiens. Nous l'avons déjà vu. Nous savons où ce gouvernement se situe en ce moment dans les sondages. Sa cote de popularité est tombée à 12 p. 100. Comment s'étonner alors que ce gouvernement ne recueille pas plus que 12 p. 100 de la faveur populaire?

Lorsque j'ai parlé aux fonctionnaires de ma circonscription, ils m'ont dit comment les choses se faisaient et à quel point le moral avait changé. J'ai parlé aux fonctionnaires qui s'occupent de l'impôt sur le revenu, de l'assurance-chômage, des routes et des douanes dans toute ma région. Je commence à comprendre exactement comment ces gens sont traités et pourquoi les Canadiens nourrissent de tels sentiments à l'égard des gouvernements.

Leurs sentiments reflètent ce que le gouvernement leur fait et ce qu'il fait aussi aux députés de l'opposition. C'est mal. Ces gens retirent une grande fierté du travail qu'ils font. Ils sont très efficaces dans leur travail et très ordonnés dans leur conduite. Pourtant, ils sont littéralement étranglés par le genre de politiques et de programmes qu'applique ce gouvernement. Ils font des griefs, des griefs qui s'entassent depuis des années, des griefs qui n'ont pas été traités de façon efficace selon la procédure de règlement parce que ce gouvernement n'y croit pas.

• (1610)

Par contre, il reconnaît les syndicats pour que ceux-ci négocient de bonne foi, mais il les traite comme il l'a fait l'été dernier, quand il leur a imposé une loi de retour au travail sans aucune médiation.

Puis, mon vis-à-vis demande au député s'il croit que le gouvernement sera plus juste. Il a parlé d'avoir «la souplesse voulue pour être plus juste envers les fonctionnaires». Pouvez-vous vous imaginer cela?

Je me demande où il peut trouver le culot de venir dire à la Chambre que le gouvernement veut plus de souplesse pour être plus juste. Sachez, monsieur le Président, que c'est là une question de confiance.

L'Alliance de la Fonction publique ne fait pas confiance au gouvernement. La population du Canada ne fait pas confiance au gouvernement. L'opposition ne fait pas confiance au gouvernement. Avec leur amendement, les libéraux voulaient repousser le projet de loi de six mois, demander l'avis des représentants de l'AFPC, entendre des experts, écouter l'opposition à la Chambre des communes et modifier le projet de loi.

Nous savons tous qu'il faut y apporter quelques modifications, mais apportons les modifications qui serviront

l'ensemble des Canadiens, pas uniquement les intérêts du gouvernement.

Je veux maintenant m'arrêter à quelques sujets de préoccupation. Encore une fois, le gouvernement conservateur s'en prend aux travailleurs de la fonction publique en prétextant une réforme. Il mine les droits des fonctionnaires fédéraux. Il ne fait aucun doute à ce sujet, parce que c'est l'objet même du projet de loi.

Le gouvernement dit qu'il veut établir une fonction publique plus créatrice, plus innovatrice et plus orientée vers le service. Il veut en fait imposer cette vision à tous les échelons, à partir du sommet, sans se préoccuper des besoins et de l'avis des travailleurs.

J'ai travaillé pour les chemins de fer, pour le CP, pendant 40 ans. C'était un employeur que j'estimais sans coeur, mais je veux vous dire ceci. Lorsque nous conduisions ces trains et quittions cette division, les membres de l'administration savaient quand nous allions là que ce train était en notre possession, et ils nous respectaient parce que nous allions transporter ces millions de dollars de marchandises d'un bout à l'autre du pays. Ils nous accordaient une certaine autorité et un certain respect.

Je voudrais dire que, si le gouvernement faisait la même chose avec nos fonctionnaires et qu'il leur accordait le respect et la dignité dont ils ont besoin, nous verrions que ces travailleurs réagiraient bien mieux. Nous verrions une bien meilleure attitude dans tout le Canada en ce qui concerne ce que ces personnes essayent de réaliser et la manière dont elles s'efforcent de remplir leurs fonctions.

C'est le genre de projet de loi que nous devrions étudier. Si nous voulons vraiment régler le problème, nous devrions chercher à établir une sorte de communication entre ces travailleurs et le gouvernement, la direction, et proposer le genre de projet de loi qui correspond le mieux au système.

Nous parlons de compétitivité dans le milieu de travail. Je vous dirai que les Japonais nous ont assurément montré comment y parvenir. Cela fait environ 10 à 15 ans qu'ils le font, et le gouvernement n'a toujours pas accepté l'idée qu'il ferait mieux de s'entendre avec ses travailleurs, les gens qui effectuent les travaux quotidiens et respectent les accords de tous les jours qui ont été conclus.

Il ferait mieux de s'entendre avec eux, avec les gestionnaires et autres employés, et de se gagner leur appui s'il veut pouvoir apporter les changements nécessaires. Vous n'y arriverez pas en faisant adopter de force des mesures législatives comme celle-ci.

Lors de discussions avec les fonctionnaires qui font partie de l'institut professionnel, j'ai appris que nombre d'entre eux prient pour qu'on leur accorde les pouvoirs que leur conférera ce nouveau projet de loi sur la FP 2000 afin qu'ils puissent prendre les décisions et apporter les changements qu'ils jugent utiles. Ils attendent ces nouveau pouvoirs avec impatience; ils croient qu'ils pourront en user, mais cela ne durera pas.

Si le gouvernement arrive à faire adopter le projet de loi, ces fonctionnaires ne jouiront de ces nouveaux pouvoirs que jusqu'à la prochaine ronde de nominations régulières selon le système du favoritisme politique. Ces gens vont finir par se retrouver au même niveau que tous les autres au bout du compte. Je tiens donc à prévenir ceux qui croient trouver leur avantage dans ce projet de loi qu'ils se trompent lourdement, parce que ce n'est pas le cas.

Les gens de l'Alliance de la Fonction publique et tous les fonctionnaires qui se démènent pour garder leur emploi et pour faire leur travail—et Dieu sait qu'ils en ont déjà ras le bol du gouvernement conservateur—font savoir on ne peut plus clairement au gouvernement qu'ils attendent avec impatience qu'il soit défait et remplacé par un gouvernement qui acceptera de s'entretenir avec eux et de prêter une oreille attentive à certaines de leurs préoccupations.

Peu m'importe qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des travailleurs du secteur privé ou d'un autre secteur quelconque, ce qu'il vous faut, c'est la coopération des gens. Or, le gouvernement ne semble pas comprendre qu'il lui faut la coopération des personnes qu'il engage pour travailler pour lui. Nous parlons de fonctionnaires qui sont chargés d'appliquer, d'un bout à l'autre de la vaste nation qu'est le Canada, les règlements adoptés ici à la Chambre des communes, et auxquels le gouvernement n'accorde ni la dignité ni le respect qui incitent à ce type de coordination et coopération entre gouvernements et travailleurs, entre représentants officiels et travailleurs. Si c'est comme ça que le gouvernement veut s'y prendre, je crains fort qu'il ne se trompe lourdement.

J'aimerais mentionner ce que certains syndicats ont à dire. Les entrepreneurs mènent déjà le gouvernement en bateau. Si les choses se gâtent encore, ils auront encore plus de travail. Les responsables des services météorologiques de Calgary ont fait des prévisions en matière d'enneigement pour la ville de Calgary et pour les équipes de déneigement des pistes du ministère des Transports. Le ministère n'a jamais été facturé pour ce service étant donné qu'il s'agit d'un projet intergouvernemental. Par contre, la ville de Calgary a dû payer 600 $ par mois. Au nom de la privatisation, le gouvernement a déclaré que ça ne pouvait pas continuer. À présent, c'est une entreprise de Saint Louis qui s'en charge, et les villes paient dix fois plus cher.

Le ministère des Transports s'est adressé à cette firme de Saint Louis pour les mêmes raisons. Le coût total des salaires s'est trouvé considérablement diminué par l'impartition de ce travail qu'accomplissaient antérieurement des employés nommés pour une période indéterminée, et

ce moyennant un coût élevé pour l'employeur et une moins bonne qualité.

Le fait de réduire le nombre d'employés a permis de réduire les coûts, mais il a aussi augmenté la charge de travail pour les autres, ce qui a mené à une baisse du moral parmi eux, à des chances d'avancement nulles et à la crainte croissante de se retrouver sans travail du jour au lendemain. Est-ce là le message que vous voulez adresser aux travailleurs? Est-ce là le genre de possibilités de promotion dont ils pourront bénéficier en vertu du principe du mérite? C'est absurde, absolument absurde, monsieur le Président. L'employé moyen qui accomplit sa tâche ne peut absolument pas espérer trouver quelque reconnaissance que ce soit, ni quelque protection que ce soit, grâce à ce projet de loi.

La mesure à l'étude n'annonce aucune réforme. Elle n'annonce aucune innovation. Elle n'annonce aucune créativité. Elle annonce seulement l'émasculation accrue de la fonction publique et l'érosion accrue des droits des travailleurs. Elle permet au gouvernement de continuer à confier du travail au secteur privé. Le gouvernement dépense maintenant plus de 5 milliards de dollars en marchés de services. Ces dépenses ne font l'objet d'aucune comptabilité ni d'aucune analyse coût-efficacité.

Vous imaginez, aucune étude en matière d'efficacité. Cela me fait penser aux routes provinciales. Quand je quitte les routes bien déneigées des parcs fédéraux en Colombie-Britannique pour emprunter une route provinciale dont l'entretien a été confié au secteur privé, je puis vous dire que je me rends compte de la différence, comme peut le faire n'importe quel automobiliste.

La mesure à l'étude établit un mécanisme permettant une délégation accrue de la responsabilité de gestion. Elle menace la sécurité d'emploi des employés de la fonction publique. Contribue-t-elle, en revanche, à remédier au grave problème du piètre moral dans la fonction publique? Non. S'attaque-t-elle à la détérioration du service au public? Non. Vise-t-elle à moderniser le processus de négociation collective? L'alliance ne pourra toujours pas négocier les niveaux de classification et de dotation. Encore une fois, c'est une question de confiance. Le gouvernement avait promis par le passé d'offrir des possibilités à cet égard, et il fait le contraire.

• (1620)

Que veulent les travailleurs? Ils proposent de rendre négociables la classification des postes et le déploiement du personnel. Ce n'est pas trop demander. Ils voudraient un processus d'adaptation pour entendre les griefs sur ces questions. Un grief devrait certes pouvoir être entendu, et ce dans des délais raisonnables. Quand on veut accélérer les choses et avoir une fonction publique efficace, on ne laisse pas traîner les griefs jusqu'à temps que cela crée une atmosphère comme celle qu'on a connue. De même, ils veulent mettre un terme aux marchés de services. Est-ce trop demander si les employés sont efficaces et font le travail? Si on veut être juste envers ces travailleurs, non, ce n'est pas trop demander.

Je pourrais poursuivre, mais je sais que le gouvernement n'écoutera pas. Il est majoritaire. Il fera avec ce projet de loi la même chose qu'il a faite avec la loi de retour au travail qu'il a imposée à ses travailleurs: montrer sa toute-puissance et empêcher la discussion, ou le processus législatif normal. Aucun autre gouvernement, y compris les libéraux, n'a jamais présenté à la Chambre de loi de retour au travail sans avoir d'abord passé par la médiation. Voilà la toute-puissance que le gouvernement en place veut montrer à ses employés.

Il est ridicule que le gouvernement prétende que cette mesure législative va aider ces travailleurs et va leur apporter un contrat de travail plus juste. C'est une question de confiance, et on ne peut pas faire confiance au gouvernement en place. Nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, d'après mon collègue, on ne peut pas faire confiance à notre gouvernement qui n'écoute jamais. Je lui rappellerais que la population du Canada a déjà eu l'occasion en 1988 et auparavant, en 1984, de déterminer les personnes les plus compétentes, celles à qui elle pouvait confier les rênes du pays. Je lui rappellerais que, par deux fois, les électeurs ont choisi le gouvernement de Brian Mulroney et le Parti progressiste-conservateur et que, par deux fois, ils ont fait du NPD non pas l'opposition officielle, mais bien le déversoir de la Chambre. Ils ne l'ont peut-être pas oublié.

Mon collègue s'est sûrement fait bien voir des dirigeants syndicaux et de ses camarades néo-démocrates qui oeuvrent dans le mouvement syndical. M. Daryl Bean a sûrement bien aimé les déclarations de mon collègue, mais il reste que ses propos ne reflètent pas la réalité. Le Livre blanc sur Fonction publique 2000 est le fruit de très longues consultations. Tous les syndicats de la fonction publique ont participé aux travaux des 10 groupes de travail; ils ont présenté des mémoires et ont été très

souvent consultés. Comme le sait sans doute le député, le dépôt du Livre blanc a été retardé, à cause des longues consultations tenues auprès des syndicats de la fonction publique. Des changements ont été apportés; ils figurent dans la mesure législative éminemment raisonnable dont nous sommes saisis et correspondent aux souhaits exprimés par les fonctionnaires eux-mêmes, par l'entremise de leurs organisations. Je tenais à le rappeler au député.

Le député parle de marchés de services et cite, comme autorité dans ce domaine, les syndicats qui ont tout intérêt à s'opposer aux marchés de services. Comme mon collègue, je pense qu'il faut en évaluer très soigneusement les mérites, mais il faut confier cette évaluation à une autorité impartiale et non pas accepter automatiquement le point de vue d'une des parties qui est en cause et qui a clairement des intérêts en jeu.

Enfin, je rappelle à mon collègue que la raison d'être de la fonction publique du Canada n'est pas de créer ni de procurer de l'emploi, mais bien de fournir à la population canadienne les services que ses élus ont décidé d'établir.

Je rappelle à mon collègue que ces services devraient être fournis efficacement, non seulement au regard des services eux-mêmes, mais aussi dans l'intérêt des Canadiens qui, après tout, sont aussi des contribuables. Si l'on peut fournir ces services à la population plus efficacement en recourant aux marchés de services, il faudrait alors y avoir recours. Dans le même ordre d'idées, les organismes gouvernementaux ne devraient pas exister éternellement, et si leur travail peut être exécuté plus efficacement par le secteur privé et qu'il n'est pas nécessaire de les confier à l'appareil gouvernemental pour répondre aux besoins de la fonction publique, alors la privatisation est effectivement justifiée.

M. Parker: Monsieur le Président, je suis heureux que le député m'ait posé quelques questions. Le fait est que, au cours du processus qui a mené à la publication du rapport sur le projet FP 2000, on a tenu compte des préoccupations des travailleurs exprimées par l'AFPC, mais l'Institut professionnel de la fonction publique a été complètement laissé de côté.

Par conséquent, le député peut bien parler d'une affaire de confiance en 1988, mais je tiens à lui rappeler, monsieur le Président, que le premier ministre a dit aux Canadiens, cette année-là, que nos programmes sociaux étaient des dépôts sacrés et qu'il verrait à ce qu'ils soient maintenus. Il a même parlé de sa mère en disant: «Même ma mère ne m'appuierait pas si j'agissais autrement.»

Une voix: Et elle ne l'appuie justement pas.

M. Parker: Maintenant, nous voyons que les programmes sociaux ne sont plus des dépôts sacrés pour le gouvernement.

Je tiens à dire au député que les Canadiens ont perdu confiance dans le gouvernement. Oui, nous parlons de service. Pour offrir un bon service, nous devons avoir des fonctionnaires et des gens qui connaissent bien les programmes, qui savent ce que le gouvernement essaie de faire et qui collaborent avec lui. Si on n'a pas cela au gouvernement ou dans d'autres groupes, on n'aura jamais une main-d'oeuvre efficace.

Encore une fois, cette mesure législative fera plus de mal que de bien. C'est une question de confiance et, actuellement, personne n'a confiance dans ce gouvernement.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à mon collègue de Kootenay-Est.

Le député partage avec moi un certain nombre de services fédéraux. Comme nous sommes voisins, je sais aussi qu'il a beaucoup discuté avec les membres de l'Alliance de la Fonction publique et d'autres fonctionnaires fédéraux de sa région. Nombre d'entre eux travaillent dans les parcs nationaux, aussi bien dans sa circonscription que dans la mienne. En fait, mon collègue a déjà été maire d'une grande localité de ma circonscription. C'est l'un de ces caprices du redécoupage: des localités changent parfois de circonscription.

Je sais qu'il a tenu des consultations. Que pense-t-il des consultations qui ont été menées à l'intérieur de l'administration publique au sujet de Fonction publique 2000 ces deux dernières années? Est-il au courant d'autres initiatives liées au projet à l'étude? Jusqu'à quel point les employés de sa circonscription croient-ils à la légitimité de l'ensemble des consultations?

M. Parker: Je tiens à remercier mon collègue de Kootnay–Ouest—Revelstoke. Il a parfaitement raison. Il y a eu de petites réunions dans ma circonscription. Certaines d'entre elles, je crois, ont porté sur le programme Fonction publique 2000 et sur ses répercussions pour les travailleurs. Je n'ai pu y assister, mais j'ai obtenu copie des procès–verbaux.

Il a notamment été question de loyauté et de relations publiques. Les fonctionnaires ont l'impression d'avoir été trahis par le gouvernement actuel. Pourtant, ils ont toujours été loyaux envers les gouvernements qui se sont bien conduits.

• (1630)

Ils ont fait d'autres observations qui se rapprochent des propos que j'ai tenus au sujet de la nomination des huit nouveaux sénateurs en vue de l'adoption précipitée d'un projet de loi à la Chambre et au Sénat, en même temps qu'on les forçait à faire la grève et que, pendant ce temps–là, le gouvernement doublait pratiquement le traitement du gouverneur de la Banque du Canada.

C'est à cause de ce genre de choses que les fonctionnaires ont l'impression d'avoir été trahis par le gouvernement actuel. Ils reconnaissent que des modifications à leurs conventions s'imposent et qu'il faut rationaliser la fonction publique. Ils sont prêts à faire leur part et espèrent qu'on leur permettra de collaborer avec les gestionnaires.

Je rencontre les responsables du parc national qui se trouve dans ma circonscription et je leur dis ce qui se passe. Ils comptent sur ces employés pour effectuer les tâches quotidiennes et ils entretiennent d'assez bonnes relations avec eux. Pour ce qui est des niveaux supérieurs et de l'élaboration des programmes, les fonctionnaires ont l'impression qu'on les ignore et que partout les relations publiques laissent à désirer et ce, même s'ils sont membres d'un syndicat et y mettent du leur. Ils se sentent frustrés. Ils ont l'impression qu'on les néglige.

À mon avis, ils attendent patiemment l'occasion de renvoyer le gouvernement dans l'opposition. Je crois que c'est à peu près tout ce que j'avais à dire pour l'instant.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux, après quelques périodes de réchauffement, d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je pense que nous devrions nous rappeler que Fonction publique 2000 est un programme qui est échelonné sur plusieurs années et qui vise à apporter des modifications aux règles d'administration interne pour que la fonction publique soit plus flexible, plus efficace et mieux outillée afin de se concentrer sur la prestation de services à la population. Telle est la raison d'être de la fonction publique.

Le projet de loi C–26, Loi sur la réforme de la fonction publique, qui est un élément essentiel de Fonction publique 2000, a pour but de moderniser des dispositions dépassées portant sur les négociations collectives, la dotation, la gestion des ressources humaines et la cession d'éléments excédentaires.

Le projet de loi C–26 réaffirme le mandat de la Commission de la fonction publique à titre d'agent du Parlement chargé de protéger le principe du mérite. En fait, la commission conservera son rôle d'évaluation du mérite en ce qui concerne le recrutement de fonctionnaires et les promotions. La commission sera autorisée à définir par règlement ce qui constitue une promotion.

Au début du siècle, au moment de la conception de la loi sur la fonction publique, le recours au principe du mérite dans les nominations visait fondamentalement à prévenir le népotisme. Tous les gouvernements depuis lors, y compris celui–ci, ont soutenu ce principe. Comme le montre le projet de loi C–26, le gouvernement continue de l'appuyer.

Le principe du mérite permet le recrutement et l'avancement des candidats les plus qualifiés. Ce principe demeure au coeur même des valeurs de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Quiconque prétend le contraire, comme on l'a entendu dans le présent débat, n'a pas lu le projet de loi. L'article 10 de la loi demeure inchangé.

Les députés qui ont déjà travaillé au sein d'une grande organisation savent trop bien que les organigrammes sont généralement périmés le jour où ils sont distribués. Dans le monde d'aujourd'hui, le travail évolue de façon marquée sur une courte période, parce qu'il doit s'adapter aux exigences toujours nouvelles. La vitesse du changement technologique est saisissante. Par exemple, le nombre de micro–ordinateurs distribués dans la fonction publique est passé de 10 000 en 1987 à 180 000 l'année dernière.

Les fonctionnaires doivent s'adapter constamment durant leur carrière, par la formation et la pratique. Dans ces conditions, ce serait une politique à courte vue que de recruter des jeunes qui n'auraient que la compétence nécessaire pour accomplir leur premier travail à la fonction publique. Les nouveaux venus doivent aussi montrer qu'ils seront capables de répondre aux besoins de la fonction publique canadienne à mesure qu'ils évolueront avec le temps. Ils doivent être capables de montrer qu'ils sont les mieux qualifiés et qu'ils ont la capacité de répondre aux nouvelles réalités sociales, de s'adapter aux demandes de services d'un public de plus en plus varié et de travailler en consultation avec les intéressés, dans un esprit de véritable service à la clientèle.

Pour toutes ces raisons, ce projet de loi constitue un nouveau document sur lequel peut s'appuyer la sélection au mérite, dans des circonstances précises.

La commission pourra imposer des normes, non seulement pour des postes précis, mais aussi pour que les besoins actuels et futurs de la fonction publique puissent être comblés. Autrefois, il était relativement simple de définir une tâche, de déterminer les critères correspondants pour le choix d'un candidat et de trouver le meilleur candidat par voie de concours.

Je suis heureux de voir que ce projet de loi prévoit, entre autres, des dispositions établissant légalement pour la première fois l'équité en matière d'emploi, même si des programmes à cette fin sont déjà en cours depuis un certain temps.

Je veux parler du nouveau paragraphe 5(1) qui prévoit ceci:

> La Commission, sur demande du Conseil du Trésor, peut assurer la mise en oeuvre de programmes, destinés à améliorer l'emploi et les perspectives de carrière au sein de la fonction publique de personnes ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Il importe beaucoup, je crois, que cette disposition soit incluse de façon explicite. On a parfois laissé entendre que l'équité en matière d'emploi constitue en fait un élément démotivant ou même en soi une certaine forme de discrimination. Je crois important de signaler que ce n'est pas du tout le cas. Ce que vise surtout le projet de loi, c'est établir des critères équitables pour l'embauchage et la promotion des employés. On peut établir les qualités que doit effectivement posséder le titulaire d'un poste.

En même temps, il importe que les groupes d'employeurs, manifestement précédés par le gouvernement, soient d'une certaine façon le miroir de la collectivité qu'ils sont appelés à servir. Qu'on le veuille ou non, il faut admettre que les grands organismes ou les grandes institutions comme le gouvernement sont le lieu d'une discrimination systémique depuis des siècles.

Statistiquement parlant, il faudrait, par exemple, que les grands organismes, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou de la compagnie de téléphone, de grandes chaînes de magasins ou des sociétés pétrolières, affichent un certain équilibre non seulement dans les proportions que différents groupes de personnes représentent en général en leur sein, mais témoignent en fait d'une représentation équitable de tous les groupes à tous les niveaux.

L'équité en matière d'emploi est une notion qui prévoit que soient embauchés ou promus non pas des gens incompétents, mais des gens compétents qui appartiennent de préférence au groupe sous-représenté.

C'est là une chose qu'en tant que Canadiens, nous devrions accueillir avec plaisir, pour nous assurer que les institutions de notre société—et aucune n'est plus importante que la fonction publique du Canada—représentent de façon équitable tous les gens et tous les Canadiens. Or, le fait est que cela n'est pas toujours le cas.

Je suis heureux qu'on le mentionne expressément. Je tiens à souligner qu'il existe depuis un certain temps des programmes pertinents offerts par la fonction publique et le Conseil du Trésor. Je me reporte à des programmes comme le Programme d'accès, le Programme de recrutement des membres des minorités visibles, le Programme des carrières du Grand-Nord, le Programme national de perfectionnement des autochtones et le Programme des emplois non traditionnels pour les femmes. Bien entendu, ces programmes sont fort utiles et touchent directement des centaines et des milliers de Canadiens qui travaillent dans la fonction publique fédérale. Selon moi, il est essentiel de souligner l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de cette priorité extrêmement importante.

Dans bien des cas, il est plus sensé de nommer une personne qui peut montrer qu'elle satisfait aux normes de compétence établies par la Commission de la fonction publique. Je voudrais donner aux députés présents aujourd'hui, monsieur le Président, des exemples réalistes, qu'il ne faut pas confondre avec certains faits dénaturés qu'on a rapportés tout à l'heure, des cas où il est préférable d'agir ainsi.

Il existe de nombreux programmes de formation et d'apprentissage au sein de la fonction publique. Au fur et à mesure que les fonctionnaires franchissent les diverses étapes de leur formation, ils deviennent plus compétents et peuvent ainsi mieux répondre aux exigences du niveau suivant.

• (1640)

Il est, semble-t-il, raisonnable d'effectuer les nominations en question non pas à la suite d'un concours, mais en fonction du fait que le fonctionnaire a manifestement atteint un certain niveau de compétence, puisque, par exemple, il a réussi avec succès un examen ou a suivi un certain nombre d'heures de formation en cours d'emploi. Il faut se rappeler qu'on a déjà évalué le mérite de ce fonctionnaire lorsqu'il a été admis au programme en question.

Ce qu'on dit, c'est que lorsque la fonction publique fédérale essaie de recruter des gens pour travailler pour elle, si elle veut obtenir les meilleurs candidats possibles, elle entre alors en concurrence avec le secteur privé.

Lorsqu'une jeune personne cherche un emploi, elle va se demander ce que lui réserve l'avenir et ce qu'elle va faire dans cinq ou dix ans. Eh bien, si les candidats vont travailler pour General Motors, Eaton, Imperial Oil ou je ne sais qui d'autre, ils ont certaines attentes raisonnables en ce qui concerne leur avancement dans l'entreprise.

D'un autre côté, lorsque l'employeur, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou de qui que ce soit d'autre, investit dans un employé afin de s'assurer qu'il ait la formation spécialisée voulue pour obtenir de l'avancement, il est tout à fait normal que l'employé et l'employeur prévoient un certain avancement.

Cette façon de procéder serait également justifiée lorsque le poste du fonctionnaire est reclassifié à un niveau supérieur. Si le fonctionnaire s'est toujours acquitté des exigences de son poste de façon compétente, il devrait être nommé sans qu'il y ait cet exercice de dotation long et coûteux—j'insiste sur les mots «et coûteux»—, qui suppose une comparaison entre tous les éventuels candidats au poste.

Si quelqu'un occupe un poste qui est reclassifié et qu'il s'acquitte de ses tâches de façon satisfaisante et efficace, il va de soi qu'il devrait conserver ce poste. Il serait illogique de troubler tout le processus en tenant un concours, strictement parce que le poste est reclassifié.

Je pense que les députés constateront que le principe du mérite ne contredit nullement les autres principes d'une bonne gestion. Le régime politique en place au Canada reconnaît les valeurs telles que l'efficience, l'efficacité, la réceptivité et l'égalité des chances.

Le Livre blanc Fonction publique 2000 a souligné que la haute direction devait assurer la gestion des ressources mises à sa disposition par le Parlement. C'est pourquoi le projet de loi C-26 confie les mutations aux gestionnaires.

Qu'est-ce qu'une réaffectation? Au fond, c'est la même chose qu'une mutation latérale sauf qu'elle ne fait pas l'objet d'une nomination; elle relève du sous-ministre qui observe les politiques et les lignes directrices approuvées par le Conseil du Trésor.

Le gestionnaire doit être en mesure de garantir l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées. Le système de dotation devrait avoir la flexibilité nécessaire pour qu'un gestionnaire et un subalterne s'entendent pour que ce dernier assume les responsabilités d'un nouveau poste si ce poste est du même niveau que son poste actuel.

En général, une réaffectation ne s'effectuera qu'avec le consentement du fonctionnaire. Si un fonctionnaire croit qu'un abus de pouvoir a été commis en rapport avec une réaffectation, il peut en appeler, ce qui comprend une enquête par un tiers.

Le principe de la réaffectation ne s'oppose pas au principe du mérite. Les réaffectations seront un avantage pour les fonctionnaires, surtout ceux qui veulent accroître leurs chances d'avancement en acceptant des mutations latérales pour occuper des postes qui leur posent de nouveaux défis et qui exigent l'apprentissage de nouvelles habiletés.

Je crois que c'est le député de Scarborough—Rouge River qui a prétendu que ce projet de loi ne tenait pas compte de la recommandation du Comité permanent des comptes publics en matière de divulgation. Je considère qu'on ne pourrait pas parer à toutes les éventualités en légiférant dans le sens indiqué par le Comité permanent des comptes publics. Permettez-moi de m'expliquer.

Ce comité a demandé qu'aucun élément ne puisse être présenté pendant l'audition d'un appel sans avoir été divulgué préalablement. Qu'arrive-t-il si des renseignements à l'appui de la cause d'un employé lui sont communiqués une fois l'étape de la divulgation complétée et l'audition de l'appel engagée? En fait, une telle situation pourrait lui être préjuciable.

J'ajouterai que, dans l'audition des appels au sein de la fonction publique, on s'assure d'habitude que le demandeur est au courant de toutes les circonstances entourant une décision.

Je veux souligner que ces modifications relativement mineures à la loi concernant la dotation s'accompagnent d'un mécanisme d'équilibre. Le mode d'appel reste pratiquement inchangé.

La Commission de la fonction publique, qui veille au bon exercice des pouvoirs délégués aux ministères, reçoit des pouvoirs plus étendus.

J'invite tous les députés à adopter sans tarder ce projet de loi qui est dans l'intérêt des Canadiens et surtout des fonctionnaires canadiens.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député de South Shore.

Je voudrais revenir au débat que lui et moi avons tenu il y a quelques instants au sujet du principe de la sélection au mérite, car il y a fait allusion. Je voudrais qu'il soit clair que la Commission de la fonction publique est actuellement tenue non seulement de déterminer le meilleur candidat à un poste, mais également de procéder à une évaluation selon des normes qu'elle a établies. Je crois savoir que le député comprend cela.

Or, à mon avis, cela donnera lieu à une situation où, au lieu de classer les candidats selon leur mérite et de les comparer pour trouver le mieux qualifié, on modifiera ou on remplacera ce principe du recrutement de la personne la mieux qualifiée par le principe du recrutement d'une personne qualifiée, et non de la mieux qualifiée. C'est la question que je désire souligner au député.

La Commission de la fonction publique, qui est le gardien du principe de la sélection au mérite, n'aura plus aucune autorité en cette matière. C'est ce qui me dérange.

Je voudrais poser une question au député: En tant que ministériel, a-t-il une idée des normes qui seront établies ou du règlement qui sera mis en oeuvre? Comment, selon la nouvelle disposition, la commission conciliera-t-elle la sélection au mérite, c'est-à-dire la sélection du candidat le mieux qualifié pour occuper le poste, avec la nouvelle proposition où il sera question de choisir, non pas le meilleur des candidats, mais celui qui, de l'avis de quelqu'un, est simplement qualifié?

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement veut diluer ce mandat de la Commission de la fonction publique et pourquoi il souscrit actuellement à pareille mesure. Je voudrais que le député m'explique un peu pourquoi il y souscrit.

M. McCreath: Merci, monsieur le Président, j'aimerais certainement répondre à mon collègue. Je pense qu'il est important de reconnaître que le principe du mérite, tel qu'il est mentionné à l'article 10 de la loi, reste en place et demeure la base des décisions d'embauche et de promotion au sein de la fonction publique.

Le paragraphe (2) qu'on ajoute à l'article 10 vise des circonstances assez particulières. Nous parlons là de situations où les circonstances imposent le candidat.

Par exemple, si aucun autre candidat ne peut répondre aux exigences et remplir les fonctions, comme dans le cas des chercheurs dans des domaines très spécialisés qui sont promus en reconnaissance de leurs états de service ou de leur contribution au domaine. Un autre exemple est celui où la nomination est basée sur les réalisations de l'employé, comme c'est le cas des personnes en formation ou en apprentissage, qui ont terminé avec succès et sont prêtes à être promues, l'exemple que j'ai mentionné dans mes remarques générales. Il y a aussi le cas des personnes candidates à leur propre poste, par exemple à la suite d'une reclassification du poste.

De plus, nous pourrions utiliser ce pouvoir pour traiter avec sensibilité et compassion des cas où un employé a été contraint par les circonstances d'accepter un emploi inférieur et trouve l'occasion de revenir à son niveau antérieur. Cela pourrait se produire lorsqu'un employé doit déménager pour qu'un membre de sa famille suive un traitement médical ou pour s'occuper d'un parent âgé. Dans des cas semblables, nous voudrions que le gestionnaire ait la possibilité de nommer l'employé à son niveau antérieur lorsqu'un poste à ce niveau, pour lequel il est qualifié, se présente.

• (1650)

Les dispositions du paragraphe 10(2) donneront à la CFP la souplesse nécessaire pour traiter de ces circonstances et pour s'adapter à de nouvelles situations au fur et à mesure que l'emploi dans la fonction publique évolue en réponse au changement des besoins de la population canadienne.

M. Gauthier: Je voudrais passer à un point dont le député a parlé dans son discours, soit l'équité en matière d'emploi.

Le fait d'ajouter à la loi un article sur les programmes d'équité en matière d'emploi, programmes qui sont en fait créés par le Conseil du Trésor au gré de sa fantaisie et qui peuvent être, et j'insiste sur ces mots, qui peuvent être mis en oeuvre par la commission, ressemble plus, d'après moi, à un exercice de relations publiques qu'à un effort réel pour en arriver à une représentation juste des groupes cibles.

Une voix: C'est une manoeuvre de diversion.

M. Gauthier: Oui, c'en est une. Le député peut-il me dire franchement s'il voit ici une expression de grande générosité qui permettrait de créer un programme d'équité en matière d'emploi qui soit vraiment efficace? Je ne vois rien de tel dans le projet de loi. Il semble croire que cette mesure constitue un grand pas en avant. J'aimerais qu'il me donne plus de détails à ce sujet.

M. McCreath: Je suis heureux de pouvoir répondre au député. Le député dit de ces programmes qu'ils existent au gré de la fantaisie du gouvernement. Je considère plutôt qu'il s'agit d'un autre engagement du gouvernement, un engagement basé sur les huit années depuis que ces programmes existent.

Je souligne donc à son intention que le Programme d'accès permet aux personnes handicapées qui ont besoin d'une plus grande expérience de travail pour pouvoir postuler de façon équitable dans la fonction publique, d'acquérir une formation en milieu de travail. Depuis 1983, 1 228 personnes ont participé à ce programme, 1 056 l'ont suivi en entier et plus de 70 p. 100 d'entre elles travaillent aujourd'hui dans la fonction publique.

Et que dire du Programme de recrutement des membres des minorités visibles qui offre des primes aux ministères qui embauchent des membres des minorités visibles de l'extérieur de la fonction publique. Depuis sa création par le gouvernement, en 1986, 426 Canadiens y ont participé. Trois cents personnes l'ont suivi en entier, 285 d'entre elles occupent maintenant des postes au sein de la fonction publique, dont 86 p. 100 au niveau d'agents.

Le Programme des carrières du Grand-Nord est un autre exemple de programme important qui, grâce à la formation en cours d'emploi et à la formation scolaire, a permis à des autochtones de faire partie de la fonction publique fédérale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Depuis sa création, en 1983, 372 personnes y ont participé.

Ce ne sont que quelques exemples. Je pourrais en donner d'autres, si le député le veut.

Je pense qu'on a montré ici l'engagement du gouvernement du Canada, pas seulement de l'actuel gouvernement, mais aussi du précédent.

Tous les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement tienne ses engagements à ce sujet.

J'espère que tous les députés feront bon accueil à cette amélioration, aussi petite soit-elle, que constitue l'inclusion du paragraphe 5(1) dans le projet de loi C-26. C'est, à mon avis, une autre raison de ne pas hésiter à adopter le projet de loi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de me prononcer sur ce projet de loi. Nous parlons ici probablement de l'un des plus grands trésors dont dispose ce pays, c'est-à-dire des fonctionnaires, ces hommes et ces femmes qui s'occupent de toutes les facettes de la fonction publique d'un océan à l'autre.

Je pense que nous tenons trop souvent pour acquis cette fonction publique. Nous ne nous rendons pas compte que si nous sommes dans une région urbaine, la fonction publique peut signifier pour nous le centre d'emploi ou le ministère de la Santé ou le Secrétariat d'État ou le bureau des passeports. Nous ne nous rendons pas compte que cette fonction publique est une institution composée de 250 000 hommes et femmes. Plusieurs milliers sont à l'emploi du ministère de la Défense nationale. Nous parlons ici de tous les services en commençant par ceux d'Agriculture Canada, dont les services d'inspection partout au pays surveillent la qualité de nos aliments et celle de nos méthodes et opérations agricoles. Nous parlons des employés qui sont en contact direct avec le public dans les centres d'emploi et à la division des Douanes et Accise. Lorsque les touristes et les gens d'affaires arrivent ici, les premières personnes qu'ils rencontrent sont souvent les fonctionnaires en poste dans les 30 ou 40 aéroports du pays. Nous parlons de la Gendarmerie royale du Canada. Nous parlons de nos ambassades partout dans le monde.

Nous parlons aujourd'hui d'une loi qui touche la vie de personnes pour qui leur travail est plus une vocation qu'un simple boulot. Nous parlons de gens qui, bien sûr, se préoccupent de leur revenu, mais aussi de gens qui sont fiers de travailler pour le gouvernement du Canada.

Je pense que personne ne nierait qu'il puisse être très agréable de travailler pour IBM, General Motors, McDonald's, Magna ou toute autre entreprise, mais je parie que neuf Canadiens sur dix, s'ils avaient l'occasion de travailler pour le gouvernement canadien, au service des citoyens et de la nation, je parie que neuf Canadiens sur dix saisiraient cette occasion.

Franchement, ce que je vois du côté du gouvernement, c'est qu'il a adopté une approche matérialiste et mesquine à l'égard de l'aspect humain de l'appareil gouvernemental. Il me semble qu'il a appliqué à la gestion de la fonction publique les principes économiques de l'entreprise privée, alors que ces principes ne s'appliquent pas ici.

Je viens moi-même d'un milieu d'affaires. J'ai travaillé dans la petite, la moyenne et la grosse entreprise. En affaires, on a tendance à dire: «Quels seront les bénéfices par action et par trimestre?» En général c'est le point sur lequel nous nous concentrons. Nous nous intéressons aussi aux relations avec les employés, bien sûr, mais dans le secteur privé, l'essentiel diffère entièrement de ce qu'il est dans la fonction publique. Celle-ci a pour mission de servir les gens. Il est impossible d'analyser les deux milieux de la même façon.

Lorsque j'ai écouté le député qui m'a précédé, le député de South Shore, alors qu'il parlait de rationalisation, j'ai constaté qu'il en parlait comme de la construction d'un appareil sur une chaîne de montage en usine. Je crois sincèrement qu'il rate un point très important.

L'esprit de la fonction publique du Canada est l'une des choses les plus importantes dont il faut tenir compte, et je vous avoue bien franchement qu'à cause des agissements du présent gouvernement au cours des dernières années, nous avons causé choc après choc dans la fonction publique canadienne.

La circonscription d'où je viens ne compte pas beaucoup de fonctionnaire: il y en a peut-être quatre ou cinq. Que je gagne ou que je perde les prochaines élections n'aura rien à voir avec la fonction publique du Canada. Mais je sais pertinemment que mes électeurs sont préoccupés par la qualité des services que leur offrent les fonctionnaires de ma circonscription et d'ailleurs; ces derniers sont paralysés de terreur par le traitement que leur fait subir ce gouvernement qui, au cours des dernières années, a liquidé organisme après organisme et éliminé de nombreuses années-personnes dans les ministères. Le gouvernement, obsédé par la réduction du déficit et de la dette, est en fait parvenu au résultat inverse. Je m'explique. Dans la ville de Toronto, qui est la mienne, il a tellement sabré dans les années-personnes du ministère de l'Immigration qu'il a non seulement terni l'image et la réputation de la fonction publique, depuis des années l'une des plus respectées au monde, en la privant des moyens de servir le public comme il se doit, mais également fait augmenter les dépenses de l'État.

• (1700)

Je vais être très précis. À Toronto, les réfugiés en attente sont très nombreux, près de 50 000, je crois. Je me trompe peut-être de 2 000 ou 3 000, mais peu importe. Et tout ça par manque de personnel. Ces deux dernières années, dans la seule ville de Toronto, les réfugiés en attente ont coûté près de 3 milliards de dollars aux contribuables canadiens.

Sous prétexte d'efficacité, de rationalisation et de réduction de la fonction publique, nous avons en fait ajouté 3 milliards de plus au déficit, et en fin de compte à la dette publique de ce pays, et ne parlons pas du moral des fonctionnaires qui en a pris un sacré coup.

Je pourrais continuer *ad vitam aeternam*. Je me suis rendu dans de nombreuses ambassades au cours des deux dernières années et je me suis entretenu avec les fonctionnaires qui y travaillent. Dans certains endroits, ils n'ont même pas assez de photocopieuses. Dans des villes comme Hong Kong, nombreux sont les entrepreneurs qui aimeraient s'établir au Canada, y placer leur argent et investir dans des usines où les Canadiens trouveraient du travail. Mais nous avons imposé de telles restrictions aux fonctionnaires qu'ils ne peuvent même pas faire leur travail.

Par conséquent, lorsque les fonctionnaires fédéraux constatent les coups répétés que subit la fonction publique depuis six ans, certains phénomènes se produisent. En plus de la perte de moral, normale dans ces circonstances, les fonctionnaires en viennent également à perdre confiance. Et il n'y a rien de plus difficile à restaurer que la confiance.

Alors, lorsque le gouvernement national présente une proposition de réforme de la fonction publique du Canada, celle-ci est perçue avec beaucoup de méfiance. C'est pourquoi nous, de ce côté-ci, appuyons l'amendement proposé par ma collègue d'Ottawa-Ouest voulant que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, ne soit pas lu pour la

deuxième fois maintenant, mais qu'il soit lu pour la deuxième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Il y a une crise de confiance au Canada, dans tous les secteurs et dans toutes les régions. Rien ne saurait mieux contribuer à relever le défi du rétablissement de l'unité nationale qu'une fonction publique motivée, stimulée et dévouée.

Voyons seulement le cas du Québec, votre province monsieur le Président. En ce moment, il y existe un véritable problème de confiance et un grave problème dans ses rapports avec le reste du Canada. Il y a près de 125 000 fonctionnaires fédéraux pour servir la population du Canada dans la province de Québec. Quel message véhiculent-ils ou sont-ils encouragés à transmettre dans leurs millions de contacts quotidiens avec les Québécois, lorsqu'ils voient les hauts fonctionnaires les traiter comme ils les traitent, lorsque leur moral est au plus bas et lorsqu'ils ont l'impression de ne pas être traités équitablement?

À mon avis, c'est un atout dont le ministre chargé de l'unité nationale ne pouvait même pas se prévaloir parce que le moral est si bas. Si j'étais ce dernier, j'aimerais certes pouvoir compter sur les 125 000 hommes et femmes qui sont dans la province de Québec pour qu'ils aillent expliquer aux collectivités où ils vivent, et dans toute la province, les biens, les services et les programmes que le gouvernement du Canada fournit aux citoyens du Québec.

Si cette force est écrasée, si elle n'est pas respectée et si elle n'est pas bien traitée, il se passera la même chose que dans n'importe quelle société et dans n'importe quel autre environnemnt. Ce n'est pas que nous n'obtiendrons pas de travail, mais la qualité de ce travail ne sera pas aussi bonne que si les travailleurs étaient motivés.

Ce projet de loi me semble vraiment important pas seulement en ce qui concerne le service général au public, mais aussi en ce qui concerne la présence fédérale. Très souvent, dans les régions éloignées et désavantagées de notre pays, ce sont les fonctionnaires qui représentent vraiment l'espoir et le sentiment d'appartenance et de sécurité pour tant de Canadiens. On peut le mieux le décrire quand on fait un voyage.

Il y a deux semaines, j'étais en mission au Moyen-Orient pour vendre de la nourriture canadienne. Comme député, j'étais si fier d'entrer à l'ambassade canadienne, à Amman, en Jordanie, de voir le drapeau flotter et de rencontrer des fonctionnaires. Il y avait un jeune étudiant qui était là en voyage. Nous en avons parlé, et il ressentait la même chose. La réaction des fonctionnnaires était formidable. Cette sécurité pour le gouvernement et le peuple canadien réside dans le fait que tous nos fonctionnaires sont des ambassadeurs. Nous devrions faire en sorte, quand ils ont affaire à des fonctionnaires, que nos électeurs et les Canadiens aient la même impression que nous avons lorsque nous nous rendons à l'une de nos ambassades à l'étranger.

Quand je suis arrivé pour la première fois dans cette ville, Craig Carpenter, un fonctionnaire, a été la première personne que j'ai rencontrée qui travaillait pour le gouvernement du Canada. C'est sa fierté et son engagement envers ce qu'il faisait qui m'ont incité à persévérer dans mon travail. Très franchement, quand vous multipliez un homme comme Craig Carpenter, qui était heureux de parler au nom du Canada, qui était fier de travailler pour le gouvernement du Canada, je dis bien quand vous le multipliez par les 500 000 hommes et femmes qui travaillent pour notre pays ici et dans les diverses régions du monde, vous ne pouvez vous imaginer l'influence positive que ça peut avoir sur le moral de ce pays. Et cela, qu'il s'agisse de l'économie ou de l'image de notre pays, qu'il s'agisse d'attirer des investissements ou d'encourager des cadres à venir s'installer chez nous, dans ce pays fantastique.

Je sais que le déficit est important, que la dette du pays est énorme et que nous devons faire preuve de responsabilité et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les réduire. Mais rien n'est plus important que le moral de ces 500 000 hommes et femmes à l'emploi de notre pays. À condition d'être inspirés, ils peuvent éliminer le gaspillage tout seuls. Ils peuvent être source d'efficacité. Ils peuvent inspirer la confiance au peuple du Canada s'ils sont motivés. Hélas, vous êtes tellement obsédés par le déficit que vous adoptez cette attitude pingre et mesquine.

• (1710)

On ne juge pas la fonction publique à l'aune du bénéfice par action et du bénéfice par trimestre, tous les députés le savent. Nous écoutons parler nos électeurs quand nous rentrons dans nos circonscriptions en fin de semaine. Bien peu de gens ont du respect pour les députés aujourd'hui, mais nous savons que nous travaillons bien souvent durant des heures et des heures dont les gens n'ont jamais connaissance.

Je tiens à vous dire que c'est la même chose pour la plupart des 500 000 fonctionnaires. Ils comptent sur nous pour que nous les traitions comme nous aimerions être traités. Bien franchement, je pense qu'on en fait trop souvent des boucs émissaires, des souffre-douleurs.

Je sais qu'il existe des fonctionnaires qui aiment multiplier les lenteurs administratives. Les gratte-papier professionnels préféreraient ralentir le système plutôt qu'avoir la joie d'en accélérer le fonctionnement. Nous en connaissons tous des exemples.

J'ai cité deux ou trois exemples à la Chambre de bureaucrates qui ont exploité le système pour quelque raison que ce soit. Mais je dirai franchement qu'il m'est arrivé de ne pas considérer les fonctionnaires comme les gens les plus motivés qui soient, mais nous ne devrions pas juger la majorité d'après quelques-uns qui n'ont pas embrassé cette carrière comme une vocation.

Soixante-dix ou quatre-vingt pour cent des fonctionnaires canadiens donnent leur maximum. Ils travaillent fort, et je sais que les députés d'en face le savent. Nous ne devrions pas nous laisser influencer par les plaintes que nous recevons à propos de quelques-uns qui ont parfois le don de nous rendre fous.

C'est ce qui nous arrive parfois. Nous recevons tous des plaintes à propos de fonctionnaires qui ont perdu le chèque d'un ancien combattant ou qui ont gâché le service postal, d'un contrat dont l'examen est paralysé depuis trois mois dans un ministère ou d'un chèque qui aurait dû être envoyé aux agriculteurs. Nous le savons tous, mais nous ne devrions pas condamner tout le système à cause de bureaucrates qui cultivent la lenteur administrative.

Je veux dire aux fonctionnaires qui nous écoutent que, s'il y a une chose que je constate comme député depuis trois ans, s'il y a une chose qui me dérange dans la fonction publique du Canada, même si je la défends ici aujourd'hui—et j'aurai aussi des entretiens avec les fonctionnaires—, s'il y a une chose qui peut être améliorée, c'est bien les excès dans la circulation et le traitement du papier.

Bien souvent, les bureaucrates cultivent la lenteur administrative au lieu de faire le jour même ce qui pourrait l'être. Bien souvent, ils reportent à la semaine suivante le travail à faire.

Je demande au gouvernement, par votre entremise, de mettre un terme à ses politiques radines et mesquines et de chercher plutôt des moyens d'affirmer une présence fédérale globale et de faire en sorte que les 500 000 fonctionnaires travaillent pour nous et non contre nous.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue de Broadview—Greenwood que j'ai fort apprécié son témoignage à l'appui des fonctionnaires fédéraux. Et, venant d'un ancien homme d'affaires qui a tout de même une connaissance très poussée du domaine des affaires, je l'apprécie énormement, et je le remercie.

Je voudrais poser une question sur son intervention traitant du moral des troupes. Je sais qu'il a fait des commentaires sur son expérience dans le domaine privé, combien il est essentiel que les gens qui travaillent avec vous soient des gens dédiés, des gens qui ont une volonté de travailler ensemble. Depuis 1985, il le sait, les fonctionnaires fédéraux ont été sacrifiés sur l'autel du déficit budgétaire. Le Budget de M. Wilson, en 1985, coupait les effectifs de 15 000 fonctionnaires. La cible de restrictions budgétaires que vous connaissez tous, les limites de hausses salariales, la grève de l'année passée qui a déchiré littéralement les fonctionnaires entre eux qui était, à mon avis, une grève qui n'était pas nécessaire, en d'autres mots, les fonctionnaires vivent actuellement un gel des dépenses qui les prive de fonds pour la formation, pour le renouvellement d'équipement, qui est souvent désuet, cela je le reconnais avec eux, alors que la charge de travail va croissant, car on gèle l'embauche. Cela n'a pas grand sens. Le ministre des Finances avait même le courage, vous vous en souviendrez, monsieur le Président, de se vanter l'année passée que la fonction publique du Canada avait la même taille que celle de 1973. Il n'y a rien là à se réjouir, monsieur le Président, quand on sait que la population du Canada a augmenté de 20 p. 100. Il me semble que c'est un fait que plus il y a de Canadiens et de Canadiennes, plus on doit être capables de les servir adéquatement. C'est un constat qui est tout de même assez facile à faire.

Ajoutez ces restrictions-là, monsieur le Président, aux problèmes de mauvaises politiques du gouvernement, tout cela a réduit à zéro ou en bas de zéro le moral des troupes. Actuellement, le moral des fonctionnaires est au plus bas niveau que je ne l'ai jamais vu, et c'est un bien mauvais héritage que de vouloir bâtir en ce moment sur une réforme complète de la fonction publique. Cela ne me paraît pas tellement sage.

De plus, le député a touché à certains programmes, aux programmes de sous-traitance qui vont être, d'après ce qu'on entend parler, augmentés dans les semaines et les mois à venir. Cela veut dire qu'on va transférer aux gestionnaires des responsabilités additionnelles pour renvoyer, pour suspendre et possiblement, à l'occasion, pour embaucher. Et c'est sur les mécanismes de responsabilisation que je veux poser ma question, elle porte là-

dessus, sur les mécanismes de responsabilisation en place. Je sais que le député a une expérience dans le domaine privé et je vais lui poser une question: Sans mécanisme de responsabilisation connu, comment peut-on faire pour en arriver à relever le moral, à s'assurer que les gens savent qui gère quoi et comment on le gère? Quelle sorte d'équité, de justice peut-on s'attendre dans le système public, des systèmes qui sont utilisés dans le domaine privé? Qu'est-ce que le député peut dire aux fonctionnaires au niveau de cette responsabilisation?

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Ottawa—Vanier pour sa question.

Premièrement, il ne fait absolument aucun doute que le recours aux marchés de services a du bon. Ce qui nous inquiète, c'est la façon dont le gouvernement gère le tout. Selon une étude effectuée il y a environ six mois, beaucoup de travaux que le gouvernement a confiés à des entrepreneurs ont fini par coûter deux fois plus aux contribuables que s'ils avaient été faits à l'interne. Voilà ce qui se produit. Par souci d'efficacité et par amour des marchés de services, on obtient exactement le contraire de ce qu'on recherchait. Les faits sont là, le ministère des Approvisionnements et Services pourra les vérifier.

Alors, je ne sais pas qui profite véritablement des marchés de services. C'est terrible, pour un fonctionnaire. Parler de mérite, puis avoir recours aux marchés de services, cela me paraît contradictoire. Je peux travailler dans mon ministère, convaincu de faire du bon boulot, tout en espérant obtenir une promotion dans six mois ou dans huit ans. Je trime dur, je tente de donner un bon rendement, puis tout à coup, mon supérieur confie mon travail à un entrepreneur. Ce qui m'irrite le plus, c'est de découvrir environ un an plus tard, quand les factures arrivent, que le recours aux marchés de services coûte deux fois plus cher aux contribuables. Voilà ce qui se passe.

• (1720)

Il y a sûrement des exemples où les coûts sont comparables, mais il ne faut pas oublier l'effet sur le moral du personnel. Quand on additionne tous les travaux de tous les bureaux et de tous les programmes, d'un bout à l'autre du pays, qui sont confiés à des entrepreneurs, on voit qu'on commet une très grave erreur.

Les mesures qu'on prend par souci d'efficacité ne donnent pas véritablement les résultats qui nous sont dévoilés.

[*Français*]

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'entendais nos collègues de l'opposition officielle, particulièrement le député d'Ottawa—Vanier nous parler du moral de la fonction publique. À l'entendre parler, il y avait tellement d'exagération et de démesure, monsieur le Président, qu'on a parfois l'impression que notre fonction publique est aussi découragée que la fonction publique soviétique. Je ne pense pas que ce soit le cas.

S'il y a des gens qui ont le moral bas, c'est probablement les Libéraux qui ont le moral à la baisse. Ce ne sont pas tellement les gens de la fonction publique, n'est-ce pas? Au niveau d'un gouvernement, c'est un peu comme dans une famille; lorsque la gestion est faite avec rigueur, lorsque le budget est administré de façon logique, je pense que tous les membres de la famille courent le risque d'être plus heureux.

C'est évident que l'opposition officielle aimerait que le gouvernement administre le statu quo. Il faut bien comprendre, monsieur le Président, que notre gouvernement n'est pas un gouvernement de statu quo et on l'a prouvé dans plusieurs secteurs. Si nous avions administré le statu quo comme les Libéraux auraient aimé que nous le fassions, eh bien, il ne faut pas oublier une chose, c'est que le budget serait maintenant de 300 milliards de dollars au lieu de 155. Le déficit dépasserait le 100 milliards de dollars au lieu d'avoir été ramené à 30 milliards de dollars. Je pense que c'est une réalité qui est importante.

Il est donc important, et il me fait plaisir aujourd'hui, monsieur le Président, de parler un petit peu du projet de loi C-26 qui s'inscrit à l'intérieur de la réforme de la *Fonction publique 2000*. Je pense que ce projet de réforme touche, sur une période de plusieurs années évidemment, toutes les règles administratives internes afin de rendre la fonction publique plus souple, plus efficace et davantage axée sur la prestation de services au public canadien.

La Loi sur la réforme de la fonction publique, c'est un élément essentiel de *Fonction publique 2000*, rationalisera des règles désuètes qui concernent la négociation collective, la dotation, la gestion des ressources humaines et l'élimination des biens de surplus. Il y a aussi des aspects importants dans la loi, monsieur le Président, particulièrement toute la délégation de pouvoirs. Le gouvernement veut faire davantage confiance aux gens de la base, à tous les fonctionnaires qui administrent dans les régions, et c'est un très fort pourcentage de toute la fonction publique, monsieur le Président. Avec cette décentralisation-là, 40 p. 100 du nombre de présentations

au Conseil du Trésor seront diminuées. Je pense que c'est important.

En responsabilisant davantage tous nos fonctionnaires régionaux, je pense qu'à travers tout le pays, on aura davantage d'occasions de tirer bénéfice des interventions du gouvernement fédéral dans l'ensemble du pays. La réduction du nombre de paliers de gestion est aussi une dimension importante. Dix p. 100 des postes de la catégorie de la gestion seront éliminés. Il y a aussi toute la question des mutations qui vont nous permettre, qui vont permettre à tous nos fonctionnaires d'accumuler davantage d'expérience dans plusieurs secteurs. Il ne faut pas oublier que par ricochet, ces gens-là, ayant l'occasion d'accumuler plus d'expérience au même niveau, seront davantage en poste et en position pour obtenir des promotions à l'intérieur de la fonction publique.

Il est évident que la réduction du nombre de groupes professionnels qui est actuellement de 71 contribuera certainement à améliorer le climat.

Il y a aussi tout l'aspect sur les biens de surplus de la Couronne. C'est tellement compliqué, monsieur le Président, tellement compliqué que chacun des ministères a de la difficulté à liquider ses propres biens de surplus. Je pense qu'une rationalisation dans ce secteur-là, par voie de législation, va permettre à ces fonctionnaires-là, aux sous-ministres et aux ministres, de se sentir davantage responsables à ce niveau-là.

Et la régionalisation, monsieur le Président, est excessivement importante. Notre gouvernement a axé davantage ses interventions dans le domaine du développement régional parce que nous avons cru encore davantage à tous nos fonctionnaires qui travaillent en région. La plupart des ministères, particulièrement Approvisionnements et Services Canada, l'ACDI, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, orientent toutes ces interventions vers la régionalisation. Donc je pense que c'est un pas important vers l'avenir et vers un meilleur service à l'ensemble de nos concitoyens.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le Président, que l'ensemble des interventions de notre gouvernement au cours des sept dernières années, tant sur le plan économique, social ou autres, nous permet actuellement d'être le pays où les organismes internationaux ont les paroles les plus positives. Je pense à l'OCDE, entre autres, je pense au Fonds monétaire international. Ce n'est pas tellement connu, mais que je pense que graduellement nos concitoyens canadiens vont se rendre compte que les interventions que le gouvernement fait, dans chacun des ministères, et particulièrement sur le plan budgétaire, nous permettent d'avoir une cote nationale et internationale des meilleures.

J'aimerais aujourd'hui, si vous me le permettez, monsieur le Président, insister davantage sur l'équité en matière d'emploi. Notre gouvernement depuis sept ans... cette année, entre autres, nous allons investir 1,8 milliard de dollars dans le domaine des programmes pour la formation de notre main-d'oeuvre, tout en respectant le principe de l'équité en matière d'emploi. Alors je pense que ce que notre gouvernement fait pour l'ensemble des Canadiens est une bonne chose d'avoir pensé de le faire pour l'ensemble de notre fonction publique.

Le projet de loi confère expressément à la Commission de la Fonction publique et au Conseil du Trésor des pouvoirs leur permettant d'exécuter des programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi et de carrière des personnes qui sont désavantagées. Et c'est une très bonne chose, monsieur le Président, parce que je pense qu'à ce moment-là la fonction publique témoignera davantage de la composition de la société canadienne. En s'acquittant du rôle de protection du principe du mérite que le Parlement lui a confié, la Commission de la Fonction publique veillera à ce que le recrutement à l'extérieur de la Fonction publique et les promotions à l'intérieur de celle-ci aident les sous-ministres à réaliser l'équité en matière d'emploi au sein de leurs ministères respectifs.

Le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique collaboreront étroitement afin d'assurer l'établissement de programmes spéciaux ayant pour but de faciliter l'arrivée et l'avancement des membres des groupes visés qui n'ont pas eu toutes les chances de se porter candidats à des postes satisfaisants dans la fonction publique. Je parle des postes que les femmes n'avaient autrefois pas l'habitude d'occuper mais dans lesquels elles veulent avoir une vraie chance de montrer qu'elles sont à la hauteur du défi à relever.

La Loi sur la réforme de la fonction publique permettra à la Commission de la Fonction publique et aux ministères de s'assurer que les membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi puissent participer aux concours s'ils satisfont aux critères établis. Dans son Livre blanc sur la réforme, *Fonction publique 2000* estime qu'il est nécessaire de réduire le nombre des groupes professionnels afin que soit simplifié le processus de dotation et que soient offertes de meilleures possibilités de carrière.

Le nouveau système de classification des postes actuellement élaboré supprimera tous les obstacles systémiques qui empêchent les membres des groupes-cibles de l'équité en matière d'emploi d'obtenir un poste ou une mutation dans la fonction publique. Nous aurons ainsi un système de classification neutre, qui fera abstraction de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la religion, du sexe, de l'âge ou de la capacité mentale ou physique des personnes.

Les députés voudront sans doute savoir comment le nouveau système de classification favorisera l'équité en matière d'emploi. D'après mes informations, il permettra de supprimer les critères de scolarisation appliqués

systématiquement et de les adapter aux besoins du poste, tel que la Commission de la Fonction publique les aura établis. Je crois savoir que ce changement aura une incidence principalement sur les candidats autochtones et sur ceux des minorités visibles qui viennent d'immigrer et qui n'ont pas fréquenté les écoles secondaires canadiennes. Il permettra l'intégration du personnel de soutien et des agents dans un seul et même groupe, soit le groupe des services généraux. Cela facilitera le mouvement vers le haut du personnel de soutien, que l'on appelle maintenant la catégorie de soutien administratif, composée de femmes à plus de 80 p. 100.

• (1730)

La suppression de pareilles barrières structurelles favorisera grandement l'abolition du «ghetto des cols roses». Le projet de loi C-26 établit le fondement légal d'un régime de mutations qui permettra aux gestionnaires de répondre plus facilement aux besoins de tous les employés à l'égard de leur carrière, et plus particulièrement de ceux des employés faisant partie des groupes cibles de l'équité en matière d'emploi.

Les employés pourront être mutés à des postes de même niveau afin qu'ils puissent acquérir l'expérience qui leur permettra ensuite de mieux se qualifier pour un autre poste et pour la promotion suivante. Je pense, monsieur le Président, que faire le même travail pendant 35 ou 40 ans, ce n'est pas la meilleure façon d'avoir accès à des promotions, puis de répondre favorablement à des appels d'offre. C'est exactement le but poursuivi par cette partie du projet de loi.

Les mutations permettront également aux gestionnaires d'affecter les employés de manière à satisfaire aux besoins opérationnels du gouvernement. Il faut insister sur le fait que la majorité des mutations nécessiteront le consentement de l'employé. Le processus permettrait ainsi aux gestionnaires de muter des employés qui ne peuvent plus faire leur travail à des postes qu'ils sont davantage en mesure d'occuper.

Les députés conviendront avec moi, j'en suis sûr, que ces réformes sont toutes essentielles à la fonction publique pour qu'elles puissent témoigner de toute la diversité de la population canadienne qu'elle sert. Je suis également convaincu que les députés conviendront que la législation touchant la fonction publique doit rendre compte des meilleures valeurs que véhicule actuellement notre société. Cela ne veut pas dire un traitement identique pour tous, mais bien des possibilités égales grâce à une accommodation des différences.

C'est donc un projet de loi, monsieur le Président, qui nous permet de constater que notre gouvernement est favorable aux changements. Le statu quo ne nous permet absolument pas d'être en mesure de relever les nombreux défis soulevés par la situation nationale et internationale, et je suis évidemment fier d'avoir participé à ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux simplement signaler deux ou trois points au député.

Premièrement, le député ne devrait pas croire que le Parti libéral est démoralisé. Notre moral est très bon actuellement.

J'ai écouté attentivement l'intervention du député et je suis d'accord avec lui sur beaucoup de points. Je ne m'oppose absolument pas à tout ce qu'il a dit au sujet de l'équité en matière d'emploi, des possibilités de carrière pour les minorités et des nouveaux systèmes, mais comment tout cela cadre-t-il avec ce recours accru aux marchés de services? À quoi sert tout cela si je fais partie d'une minorité? À quoi sert de vous entendre dire que l'équité en matière d'emploi vous tient à coeur si je travaille dans une division au sein d'un ministère et que, soudainement, l'administrateur vient annoncer qu'il va recourir aux marchés de services pour faire faire tout le travail que faisait cette division? Les paroles et les gestes du gouvernement sont contradictoires, et c'est ce qui en train de détruire la fonction publique du Canada. C'est pour cela qu'il n'y a pas de confiance ou très peu. Même si vous dites que vous parlez aux gens et que vous n'avez pas l'impression que le moral est bas, les manifestations que nous avons eues d'un bout à l'autre du pays il y a quelques mois ne peuvent pas vous avoir passé sous le nez.

Ce que je veux demander au député, monsieur le Président, c'est s'il croit que ce recours accru aux marchés de services—et, encore une fois, je n'ai rien contre cela mais il me semble que c'est une obsession pour le gouvernement—est une façon pour le gouvernement de détruire délibérément la fonction publique du Canada comme il a détruit beaucoup d'autres institutions nationales, et tout cela au nom de la réduction de la dette et du déficit. Sincèrement, certaines de ces mesures nous ont coûté plus cher que ce qu'elles nous ont permis d'économiser. Encore une fois, le député ne croit-il pas que c'est un peu contradictoire?

[*Français*]

M. Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Si notre gouvernement a réussi à maintenir le niveau de l'emploi dans la fonction publique au même niveau qu'en 1973, il y a des raisons a cela, et on ne cache pas nos interventions. Il est évident que notre gouvernement croit que le secteur privé, parfois, est en mesure de rendre des services plus rapidement, parfois plus efficacement dans certains secteurs.

Tout notre processus de privatisation a donné de bons fruits et vous le savez très bien, strictement sur le plan économique. Mais comme vous le savez, nos fonctionnaires sont largement favorisés par la sécurité d'emploi et le message que vous essayez de répandre, c'est que le moral de toute la fonction publique fédérale est à son plus bas niveau. Je vous dirai que c'est faux.

Comparativement au secteur privé, ce dernier, à travers le monde entier, vit une période extrêmement difficile. Je pense que faire partie d'une fonction publique comme celle que notre gouvernement met à la disposition de tous les fonctionnaires du pays, c'est un privilège assez extraordinaire. C'est un privilège extraordinaire et le seul fait d'avoir accès à la sécurité d'emploi, d'avoir des bénéfices marginaux qui sont substantiels doit nous permettre, je pense, d'apprécier ce que nous avons, à vivre comme membres du gouvernement et aussi comme membres de la fonction publique fédérale.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je trouve très inquiétant ce qu'un député du parti ministériel vient de dire sur le moral des fonctionnaires et leur sécurité d'emploi, car ces idées–là sont véhiculées dans la population canadienne alors qu'elles sont tout simplement fausses à deux égards.

Un groupe de travail chargé par le gouvernement d'étudier les services à la population explique, dans son rapport, que le piètre moral des fonctionnaires constitue un problème. Il ressort clairement de ses enquêtes, notamment aux niveaux de la gestion, que le moral des fonctionnaires est moins élevé que celui des employés occupant des postes équivalents dans le secteur privé. Le piètre moral est donc un problème. Pour s'en rendre compte, le député n'avait même pas à sortir sur la colline du Parlement l'automne dernier pour y apercevoir les milliers de manifestants. Il lui suffisait de lire les rapports commandés par le gouvernement.

L'idée que les fonctionnaires ont un emploi à vie ne tient plus depuis longtemps. Je peux présenter au député certains de mes électeurs—je pense notamment à l'un d'eux qui est âgé de 50 ans, qui était fonctionnaire depuis plus de 20 ans et qui a été congédié tout récemment. Où est–il censé trouver du travail maintenant? Le député qui vient de prendre la parole a dit aux Canadiens d'un océan à l'autre que ce genre de situation ne se produisait plus dans notre fonction publique fédérale. Je maintiens que ce genre de situation se produit quotidiennement à Ottawa.

[*Français*]

M. Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, notre honorable collègue ne m'impressionnera pas avec ses cris parce que la réputation de toutes les fonctions publiques à travers le pays et particulièrement de la fonction publique fédérale est faite. Et si nos concitoyens ont une opinion négative de la fonction publique, c'est grâce au fait que l'ancien gouvernement libéral leur a imposé des gestes absolument insensés qui nous ont conduits presqu'au bord de la faillite, monsieur le Président.

N'oubliez pas qu'en 1984, le déficit était de 40 milliards de dollars, composé entre autres de 23 milliards de dollars d'intérêts sur la dette et de 17 milliards de déficit sur les dépenses de programmes que nous avons converties, après sept ans, en un surplus de 12 milliards qu'on vient d'appliquer aux intérêts cette année. C'est pour cela qu'on a baissé le déficit de 25 p. 100 et que nos prévisions, au cours des quatre ou cinq prochaines années, c'est d'en arriver à un budget équilibré.

Toute la fonction publique fédérale va être fière d'un record comme cela dans quatre ou cinq ans. Il ne faut pas oublier que la réputation qu'on implique aux fonctionnaires est due à la mauvaise administration de l'ancien gouvernement libéral. Dans la mesure où on réussira à atteindre nos objectifs, ces gens–là seront fiers de travailler avec le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, je vais tenter d'expliquer un point très simple au député. Imaginez que vous vous trouvez à l'aéroport, celui d'Ottawa par exemple, et qu'il y a un seul point de contrôle de sûreté un vendredi après–midi ou n'importe quel autre jour parce que le gouvernement a décidé de n'en prévoir qu'un seul. Les queues sont si longues que vous finissez par rater votre avion. Tout le système se trouve bloqué. Cela vous semble–t–il efficace? Est–ce que ce ne serait pas très coûteux pour le contribuable?

La même chose se produit au ministère de l'Immigration parce que les effectifs ont été réduits. L'arriéré est de 55 000 réfugiés dans la seule ville de Toronto.

• (1740)

Ces deux dernières années, les contribuables canadiens ont déboursé trois milliards de dollars en loyer, services sociaux et frais dentaires, sans parler du coup que cela a porté au moral des pauvres gens qui travaillent 15 heures par jour, six jours par semaine parfois. Que vaut–il mieux faire? Embaucher quelques fonctionnaires de plus pour s'occuper de cela ou engloutir trois milliards de plus dans le déficit?

Franchement, je trouve que le gouvernement gère le déficit de façon désolante. Il faudrait examiner tout cela de plus près, en fait, car les réductions et les compressions finissent par coûter plus cher aux contribuables.

[*Français*]

M. Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, les Libéraux réagissent toujours comme des enfants gâtés, n'appréciant pas ce qu'ils ont, et pensant que le gouvernement peut tout se permettre. Un gouvernement ne peut pas dépenser l'argent qu'il n'a pas. N'oubliez pas que vous avez augmenté les dépenses de 15 p. 100 par année au cours des 10 dernières années de votre mandat, que le budget serait de 300 milliards cette année au lieu de 155 milliards si nous avions appliqué les mêmes augmentations. C'est ridicule ce que vous dites. La restriction, ça existe dans le secteur privé, et ça doit exister dans le secteur public. C'est pour cela que notre record actuellement depuis sept ans comme gouvernement est reconnu par tous les organismes internationaux. Je vous remercie, monsieur le Président.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je me lève ici aujourd'hui, et je veux adresser la parole sur le projet de loi C-26. Mais je ne peux m'empêcher de faire quelques commentaires, en réponse à mon préopinant, le député de Chicoutimi.

Vous savez, il faut tous que l'on prenne un peu de responsabilité pour les problèmes qui sont autour de nous. Et j'ai souvent beaucoup de difficulté avec les grandes phrases que l'on prononce ici, surtout quand on oublie, et je parle des conservateurs ou des gens de ce côté-là de la Chambre, que cela fait déjà sept ans qu'ils siègent ici à Ottawa. Alors je pense qu'il est grand temps que vous arrêtiez de vous cacher derrière les choses que les Libéraux ont faites jusqu'à l'année 1984. C'est certain qu'il y a eu des choses que l'on aurait pu faire mieux, mais c'est aussi certain que depuis 1984, il y a plusieurs choses que vous auriez pu faire avec, comment dire, un peu plus de coeur, penser plus aux gens du Canada.

[*Traduction*]

J'ai toujours envie de répondre à ce qui se dit à la Chambre. Le dernier orateur a déclaré que le présent gouvernement ne favorise pas le statu quo. Croyez-moi, on n'a jamais dit si vrai.

Je me rappelle avoir entendu le premier ministre affirmer, peu de temps après son élection, qu'on n'avait qu'à attendre une vingtaine d'années et qu'on ne reconnaîtrait plus le Canada. Vous savez quoi? Il avait raison. Et cela s'est fait plus vite que prévu. Sept ans seulement ont passé, et on a déjà bien du mal à le reconnaître.

Quelqu'un d'autre a signalé que les fonctionnaires canadiens se plaignent moins que les fonctionnaires russes. Ciel, d'où sort-on? Avec qui s'entretient-on? Qu'est-ce que c'est que ces foutaises qu'on nous sert constamment?

Je veux vous dire: «Allô, ici la Terre! Vous m'entendez? Écoutez-moi bien. Parlez aux gens autour de vous.»

Aujourd'hui, j'ai discuté avec un fonctionnaire. Je lui ai demandé ce qu'il pensait de Fonction publique 2000. C'est un gars bien ordinaire, un parmi les nombreux petits employés des ministères. Il n'est pas gestionnaire, ni sous-ministre, ni rien de cela. Ce n'est qu'un petit employé travaillant quelque part dans un petit ministère.

Il m'a dit: «Ce qui nous fait le plus peur, c'est cette impression qu'il n'y aura pas de conséquences. Qui subira les conséquences? De la façon dont on nous en parle, il semble que le gestionnaire aura tous les pouvoirs. Qu'arrivera-t-il des simples employés comme nous? Qui pense à nous? Allons-nous en subir les conséquences si le gestionnaire ne fait pas bien son travail? Est-ce que ce sera le simple employé qui perdra son emploi? Le gestionnaire obtiendra-t-il une prime pour avoir éliminé un simple employé?»

C'est le discours que tiennent les fonctionnaires. Ils sont inquiets au sujet du fonctionnement de cette entreprise.

Je ne peux pas faire autrement que d'appuyer les députés de mon côté de la Chambre qui veulent reporter ce projet de loi et empêcher qu'il soit adopté maintenant. Le moral est au plus bas au sein de la fonction publique. C'est très pénible. Ce n'est pas en imposant des choses aux fonctionnaires qu'on les aidera. Personne n'est jamais arrivé à ses fins par la dictature. Il serait plus utile de montrer un peu de considération, un peu d'esprit de coopération.

En janvier, j'ai visité une entreprise canadienne qui venait de trouver une formule très innovatrice pour entretenir de bonnes relations avec son personnel syndiqué. Les dirigeants s'étaient penchés sur le bénéfice net pour se rendre compte que la cause de tous leurs ennuis résidait dans des relations fondées sur la confrontation. En effet, ils dépensaient des milliers de dollars pour régler les cas d'arbitrage et les griefs. Quant aux employés, ils étaient très malheureux. C'est l'environnement qui était en cause. Quand ils ne sont pas heureux,

les travailleurs ne fournissent pas un bon rendement et ils ne s'appliquent pas toujours comme ils le devraient.

J'ai été vraiment étonnée par la solution apportée. On a mis en oeuvre un système fondé sur le travail d'équipe sans surveillance. Les surveillants sont des conseillers. Chaque équipe est responsable de sa productivité.

J'aimerais bien que cette méthode soit appliquée à la fonction publique. Je sais que c'est difficile parce qu'on ne peut y parler de bénéfice net. On ne peut examiner le bilan et dire: «Ce ministère n'est pas rentable.» Voyons donc ce qu'on pourrait faire. Fixons des objectifs. Fixons des objectifs quant aux services à rendre et aux coûts et amenons tout le monde à collaborer, y compris le dernier de l'échelon subalterne pour qu'il puisse assurer l'exécution des décisions prises.

En parlant avec des subalternes, vous seriez parfois étonné de constater tout ce qu'ils remarquent et tout ce qu'ils pourraient faire si on le leur en donnait l'occasion. L'entreprise en question a mis ce système en oeuvre il y a deux ou trois ans. Aujourd'hui, les griefs sont très rares et tout le monde fournit un bon rendement.

Je me suis entretenue avec certains employés, avec ceux-là mêmes qui s'étaient d'abord montrés sceptiques. Aujourd'hui, ils avouent aimer beaucoup plus leur travail. C'est qu'ils ont l'impression de participer aux résultats. Ils ont été habilités. On entend tous le mot habilité au sens juridique, mais ce n'est que de cette façon qu'on réussira à inciter les fonctionnaires à bien faire leur travail dans un climat plus serein.

On ne peut pas imposer des choses. On n'arrive à aucun résultat de cette façon. L'un des rôles de la fonction publique, c'est bien sûr d'offrir des services à la population. Il faudrait étudier la question en tenant compte des restrictions budgétaires. Je suis certainement consciente du fait que nous devons gérer les deniers publics avec une grande prudence.

Je vais donner un exemple dans le domaine des technologies nouvelles. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu les mêmes expériences que moi. Quand je travaille à mon bureau de circonscription, il m'arrive souvent de m'occuper moi-même de tous mes appels. Je décide d'appeler tel ou tel ministère. Je me sers de cette nouvelle machine, le répondeur automatique. Je ne sais combien d'entre vous s'occupent de leurs propres appels, mais moi je le fais.

Je vais vous dire comment je procède. J'appelle un ministère. C'est peut-être bon pour les gens là-bas. Je ne sais pas ce qu'ils en pensent, mais je puis vous dire qu'en tant que Canadienne qui veut obtenir des services, on peut appuyer sur des boutons *ad nauseam*. On obtient ce merveilleux message enregistré qui nous dit: «Si vous voulez parler à telle ou telle personne ou si vous voulez obtenir tel ou tel renseignement, appuyez sur zéro.» Après avoir écouté cette voix enregistrée, on appuie sur zéro. Après un moment d'attente, une autre belle voix vous transmet le message suivant: «Pour rejoindre M^me^ X, appuyer sur tel numéro, mais si vous appelez pour telle ou telle raison, appuyer sur cet autre numéro sur votre téléphone.» Encore une fois, vous vous exécutez. Bien sûr, tout cela se fait dans les deux langues officielles et c'est très long. Mais ce n'est pas fini. Après avoir appuyé sur un autre numéro, la même chose se répète. Il est très frustrant pour un Canadien de devoir communiquer avec un ministère de nos jours et je doute qu'on ait bien fait d'adopter ce système. Par contre, il permet peut-être des économies.

• (1750)

Toutefois, permettez-moi de raconter ce qui s'est passé dans un ministère où l'on n'avait pas averti les fonctionnaires de l'entrée en service de ces machines. Les machines ont été installées sans que les fonctionnaires aient même reçu une explication sur le mode d'emploi. Le problème a été corrigé depuis, mais il illustre exactement mon propos. Le personnel était-il au courant de l'installation de ces machines? Les avait-il demandées? Leur a-t-on expliqué comment ces machines fonctionnaient et comment elles amélioreraient l'efficacité? Heureusement, j'ai communiqué avec des fonctionnaires du ministère en cause par la suite, de sorte qu'ils ont pu me dire qu'ils s'excusaient, mais qu'ils ne savaient pas encore comment faire fonctionner cette machine, de sorte qu'ils ne pouvaient modifier les messages enregistrés d'avance.

Je sais que le gouvernement a atteint des dimensions colossales, mais nous est-il impossible de simplifier les choses afin de pouvoir se rencontrer et se parler? D'après moi, c'est vraiment ce qu'il nous faut.

Nous parlons de revitalisation du secteur public et de marchés de services. Les marchés de services constituent peut-être une bonne idée, car ils peuvent permettre d'économiser de l'argent. Il arrive parfois que ce soit le cas, et je sais que c'est vrai, mais il arrive également quelquefois que c'est une bonne façon de donner du travail à un ami. On n'a pas trop à s'inquiéter de devoir donner des explications. On peut dire ensuite: «Voyez,

j'ai beaucoup réduit mon personnel». Un contrat n'est pas un employé, il ne représente qu'un montant d'argent. On peut y cacher toutes sortes de choses qui peuvent être avantageuses ou non pour nous ou pour l'économie. Je crois que quelques-uns des orateurs précédents l'ont dit. Ils entendent dire que des sommes énormes sont dépensées de cette façon, et pas forcément de la manière la plus économique.

Nous devons tout réexaminer, mais nous devons surtout parler aux personnes en question. Nous ne pouvons pas simplement leur imposer ces choses. On dit que les gestionnaires auront plus d'autonomie, plus de moyens de gérer leur ministère, mais qui dit que ces gestionnaires seront parfaits et traiteront leurs subalternes équitablement? Qui dit qu'ils ne commenceront pas à récompenser certains de leurs amis, et pas nécessairement le travail bien fait? Qui dit que le principe de l'équité sera toujours respecté?

Ayant siégé à un conseil municipal, je me rappelle comment fonctionnaient les échelons supérieurs de la direction. Je vous expliquerai cela, car, en général, les hommes ne se rendent pas compte que cela existe. Je me suis assise avec les directeurs un jour. Ils parlaient du personnel. Nous faisions passer des entrevues aux candidats à un poste de cadre supérieur. Au milieu des entrevues, nous sommes sortis pour le repas. Au cours du repas, ils ont dit qu'ils allaient préparer un tel—un homme—pour le poste. Je les ai laissés parler pendant une vingtaine de minutes. Imaginez-vous que, pas une seule fois pendant tout ce temps, quelqu'un n'a parlé de préparer une des employées pour qu'elle puisse accéder à des postes supérieurs. Lorsque je leur en ai parlé, ils m'ont demandé si, à mon avis, les employés féminins souhaiteraient être préparées à obtenir de l'avancement et je leur ai répondu que c'était bien entendu le cas. Cependant, il est beaucoup plus facile de traiter avec vos amis masculins et d'envisager de leur donner certains postes, et c'est ce qui m'inquiète.

Certaines des personnes les mieux formées et les plus progressistes vont faire de l'excellent travail en tenant compte de tous ces éléments, mais beaucoup n'en feront rien. On peut toujours légiférer pour imposer l'équité en matière d'emploi, mais lorsque le pouvoir est entre les mains d'une personne, un gestionnaire, il y aura alors des abus de pouvoir. Comment pouvons-nous nous assurer que les abus de pouvoir ne se produisent pas? Comment pouvons-nous garantir aux fonctionnaires qu'ils seront protégés d'une façon ou d'une autre?

De quelle façon pouvons-nous les rassurer? Certainement pas en imposant un projet de loi au sujet duquel ils n'ont pas été consultés. Pourquoi ne retirez-vous pas ce projet de loi? Pour quelles raisons n'essayez-vous pas de parvenir à un certain consensus entre ces gens? Faites en sorte qu'ils se sentent mieux. Donnez-leur le sentiment que vous vous intéressez à leur sort et que vous savez ce qui se passe dans leur vie quotidienne. Tant que vous ne le ferez pas, votre programme ne sera pas un succès; c'est tout simplement impossible. J'espère que vous songerez sérieusement à entreprendre certaines consultations avec les fonctionnaires et les syndicats, et pas simplement avec les fonctionnaires des échelons les plus élevés. Faites en sorte de rejoindre les fonctionnaires ordinaires.

Il est si difficile d'expliquer les choses à moins de parler à ces gens. Je le répète, je me suis entretenue avec l'un d'eux aujourd'hui. Il y a beaucoup de choses qui m'inquiètent vivement.

En tant que libéraux, nous nous engageons à traiter de façon équitable tous les fonctionnaires et tous les Canadiens. Ce n'est pas que nous ne souhaitons pas mieux contrôler nos dépenses. Manifestement, il faut absolument vérifier la façon dont l'argent est dépensé, mais on doit, pour ce faire, agir en collaboration avec tous les intéressés. La coopération est essentielle.

Tout à l'heure, un des députés qui m'a précédée a déclaré que, dans un ménage, une des deux personnes établit le budget. Les choses vont beaucoup mieux ainsi. C'est vrai, mais cette personne établit-elle le budget toute seule? N'est-il pas préférable qu'elle s'assoie avec les autres membres de la famille et leur dise: «Voici, c'est là l'argent dont nous disposons.» «Il nous manque tant d'argent. Que pouvons-nous faire avec l'argent à notre disposition?»

Ne pensez-vous pas que les choses vont beaucoup mieux lorsqu'on procède ainsi? Toutes les personnes intéressées sont consultées. Elles sont bien au courant des limites du budget et tout le monde se serre alors les coudes. Demain, si un membre de la famille voulait obtenir quelque chose mais ne le pouvait pas, il ne serait pas malheureux pour autant. Il saurait qu'il a sa part, il saurait ce que la famille possède et il comprendrait.

Essayons de trouver une nouvelle approche qui fasse l'unanimité plutôt que d'imposer un point de vue, comme le gouvernement le fait depuis un certain temps.

Je vois l'heure qui avance, et je voudrais en terminer avec cette question. Je tiens à dire que les libéraux n'appuieront pas le projet de loi C-26 en deuxième lecture et qu'ils vont demander au gouvernement d'instituer un comité spécial du Parlement pour étudier le

principe et le fond du projet de loi dans le cadre de l'initiative Fonction publique 2000, comme le recommande le Comité des comptes publics.

Nous demandons à nos députés d'appuyer les articles du projet de loi qui contribueraient à renforcer la fonction publique, à lui permettre de mieux servir le public et à améliorer les relations de travail. Nous rejetons ce projet de loi car il nuit au principe du mérite. Il n'offre pas de garanties adéquates contre des mesures qui déstabilisent la fonction publique, qui ôtent aux personnes hautement qualifiées la possibilité de se voir offrir un emploi et de le garder, et enfin qui réduisent la responsabilité.

Si ce projet de loi doit aller de l'avant, nous aimerions qu'il soit modifié en profondeur.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à ma collègue. Tout d'abord, je voudrais la féliciter pour l'excellent exposé dont elle a bien voulu nous faire part cet après-midi.

Elle nous disait un peu plus tôt aujourd'hui que lorsqu'on téléphonait à certains bureaux du gouvernement, on faisait face à un répondeur plutôt que d'avoir des personnes qui répondent au téléphone. Je voudrais lui dire que c'est bien pire que cela. Si on appelle le bureau d'immigration ici, à Ottawa, personne ne répond au téléphone. On peut laisser sonner pendant une demi-heure, les gens qui travaillent là vont admettre qu'ils ne répondent pas au téléphone parce qu'ils n'ont pas le temps de le faire! Point final. C'est la qualité de service qu'on a au bureau de l'immigration, ici à Ottawa. C'est absolument abominable et bien sûr, c'est avec la gracieuseté du gouvernement d'en face.

Mais j'en viens à ma question et cela a trait à tout ce dossier des promotions à l'intérieur de la fonction publique. Si je comprends bien la loi, monsieur le Président, dorénavant, avec cette loi-là, si par malheur elle est adoptée, tout ce que le gouvernement aurait à faire. . .

* * *

• (1800)

[*Français*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote nº 103)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent

Winegard Worthy—120

Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Assad

Althouse
Angus
Bellemare

Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Crawford
de Jong	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
Maheu	Manley
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Phinney
Robinson	Samson
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Taylor
Vanclief	Venne
Waddell	Walker
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—82

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Nowlan	Shields

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

DÉBAT SPÉCIAL

• (1830)

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre continue à siéger à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle.

Pour les fins de ce débat spécial, la question dont la Chambre est saisie est la suivante:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Traduction*]

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je suis heureux de l'occasion que la Chambre donne à tous les députés de discuter de ce qui constitue probablement la question la plus importante dont nous aurons à traiter au cours de la présente législature. Évidemment, l'avenir de notre pays est très important, non seulement pour les 295 députés de la Chambre, mais aussi pour les 26 millions et demi de Canadiens. Je suis heureux que la Chambre ait collectivement décidé d'allouer quelque temps à chaque député pour faire part de ce qu'il a pu entendre des électeurs de sa circonscription. Ce débat prouve que, dans cette Chambre, les députés de l'opposition, le leader parlementaire de l'opposition et le leader parlementaire du gouvernement sont capables de s'entendre pour établir un système auquel nous pouvons tous participer.

Ce que j'aimerais faire ce soir dans le temps qui m'est alloué à titre de premier orateur de cette session, c'est d'exposer les vues des électeurs de la circonscription d'Ontario sur les 28 propositions constitutionnelles que le gouvernement a fait circuler.

À la fin de mon exposé, je déposerai ce document qui a été rédigé par les électeurs de ma circonscription. Plus tôt aujourd'hui, ce document à été soumis au ministre, le très honorable Charles Joseph Clark. Il a également été présenté au Comité mixte chargé des propositions constitutionnelles et a été également porté à la connaissance de beaucoup de Canadiens qui sont venus aujourd'hui à Ottawa pour rencontrer le ministre et le comité parlementaire.

J'aimerais également déposer un questionnaire qui a été envoyé au nom du comité aux 57 000 foyers de ma circonscription. Ils ont tous été invités à exposer leurs idées sur les propositions constitutionnelles qui sont à l'étude actuellement.

En août dernier, soit au début de ce processus, j'ai invité huit Canadiens qui professent différentes doctrines politiques et qui résident dans la circonscription d'Ontario à se réunir pour lancer un véritable débat public en exposant leurs vues sur la Constitution.

Ces huit Canadiens, auxquels se sont ajoutés cinq volontaires comme membres du comité—je crois que tous ceux qui se sont portés volontaires pour faire partie du comité en ont effectivement fait partie—, ces 13 personnes donc se sont efforcées de regrouper les opinions exprimées dans la circonscription d'Ontario. Comment y sont-elles parvenues?

La première tâche à laquelle elles se sont consacrées, comme groupe de 13, madame la Présidente, fut l'organisation de cinq réunions publiques dans la circonscription, l'une entièrement réservée aux élèves des écoles secondaires et les quatre autres ouvertes à toute la collectivité.

La circonscription d'Ontario comporte quatre régions bien spécifiques: trois villes—Whitby, Ajax et Pickering—et la région de Claremont. On a donc tenu quatre réunions publiques, l'une dans chaque municipalité. Je peux vous assurer que, dans chacune de ces villes, on a fait une campagne de publicité très efficace pour inviter les Canadiens de la circonscription à venir faire connaître leurs opinions.

Il y a donc eu ces réunions qui ont fait ressortir une grande variété d'intérêts. À mon avis, la principale observation du comité, que j'avais définitivement remarquée moi-même, c'est que peu importe les opinions exprimées à l'égard de l'une ou l'autre des huit propositions, tous ceux qui ont participé ont montré très clairement qu'ils souhaitaient nous voir trouver une solution à cette impasse constitutionnelle.

Nous devons non seulement trouver une solution à ce problème, mais nous devons aussi passer aux autres questions que ce pays doit régler. Les participants reconnaissent que certaines de ces questions resteront en suspens jusqu'à ce que le processus constitutionnel soit terminé. Le sentiment était réellement très unanime que la seule conclusion positive à laquelle devrait aboutir le processus constitutionnel serait un Canada uni, un Canada qui s'étendrait du Pacifique à l'Atlantique, tout d'une traite, sans faille au beau milieu.

Les opinions étaient vraiment sans équivoque sur ce point, mais je dirais que c'est probablement le seul qui ait fait l'unanimité. Nous avons assisté à une table ronde très intéressante à l'école Trafalgar Castle de Whitby; près de 90 élèves y ont pris part. Ils ont clairement manifesté le vif désir non seulement de préserver l'unité du Canada, mais aussi de reconnaître les différences qui existent au sein de ce pays.

La «société distincte» a été l'un des principaux sujets de discussion. Je peux vous dire que ces élèves trouvaient parfaitement normal ce concept, du fait de l'existence au Québec d'une langue majoritaire différente de celle des autres provinces. La culture québécoise est unique, comme l'est également le Code civil, évidence qu'acceptent facilement les élèves de l'école Trafalgar Castle et des autres écoles qui étaient présents.

Au cours de tout ce processus de consultation, y compris les quatre autres réunions publiques, la société distincte a soulevé de nombreux commentaires, et il me semble que celui qui est revenu le plus souvent—il fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation du comité de la circonscription d'Ontario—est que le gouvernement ne devrait laisser planer aucun doute quant au sens exact de cette expression. Quel que soit le libellé définitif des propositions constitutionnelles finales, le gouvernement ne devrait pas chercher à énumérer dans la Constitution ce en quoi le Québec est différent des autres provinces.

Il faut également s'assurer que, quelle que soit la forme de la reconnaissance du caractère distinct du Québec, les pouvoirs des autres provinces ou du fédéral dans leurs sphères de compétence n'en soient pas diminués. Ils ont certainement été très clairs là-dessus. Cette proposition a suscité de nombreuses discussions.

Nous avons trouvé que les discussions sur l'économie ont constitué l'un des éléments les plus intéressants du processus constitutionnel. Il est évident que c'est l'avenir économique du Canada qui préoccupe le plus les électeurs de la circonscription d'Ontario. Il est indéniable qu'ils appuient l'idée de l'ouverture des frontières intérieures du Canada pour la conduite des affaires et la mobilité de la population, des biens et des services partout au Canada. Ce principe a reçu un appui très fort.

Ils voulaient avoir l'assurance que, peu importe le moyen choisi pour arriver à cette fin, il permettra à l'économie canadienne de tourner. Lors des réunions publiques, beaucoup ont fait allusion au libre-échange avec les États-Unis. Peut-être devrions-nous avoir une forme ou une autre de libre-échange à l'intérieur du Canada aussi. Je crois que le rapport du comité fait état de cette position.

La réforme du Sénat a aussi fait l'objet de beaucoup de discussions. Je peux dire que très peu des participants au processus ne voulaient pas de réforme du Sénat. Assez étonnamment, certains ont dit qu'ils tenaient à un Sénat nommé et qu'ils ne voulaient pas d'un Sénat élu. Mais je crois pouvoir vous dire, comme en faisait foi le rapport, que la majorité était en faveur d'un Sénat élu. Il est évident qu'ils voulaient un Sénat élu et efficace.

• (1840)

J'ajouterai que cette question ne fait pas l'unaminité. Dans d'autres régions du Canada, on croit peut-être qu'égal signifie vraiment égal, mais dans ma région, en tout cas dans la circonscription d'Ontario, le concept d'égalité devra être un peu mieux expliqué—je le dis en ces termes pour rester poli. Par exemple, la circonscription d'Ontario est représentée par un seul député, comme les 294 autres, mais il y a 170 000 habitants dans Ontario. La circonscription moyenne au Canada compte 80 000 personnes. Et si on propose d'avoir l'égalité au Sénat, alors certains de mes électeurs ont estimé que l'Ontario devrait avoir l'égalité à la Chambre des communes. Cela veut dire 15 ou 20 sièges supplémentaires pour l'Ontario ou peut-être 20 sièges de moins pour toutes les autres provinces.

Donc, ils ne sont pas opposés à l'égalité, mais, à leur avis, nous ne devrions pas perdre de vue l'inégalité qui existe actuellement à la Chambre. Je sais que ce point de vue peut présenter suffisamment d'intérêt pour que certaines personnes veuillent entamer un débat à ce sujet.

L'autre point intéressant, comme je vous l'ai mentionné, concerne un questionnaire qui a été distribué et dont j'ai un exemplaire que nous déposerons également. Les réponses à ce questionnaire différaient quelque peu de celles données par les gens qui ont participé au processus public. Nous avons expédié 57 000 d'entre eux, il y avait 28 questions et cinq réponses au choix pour chacune d'elles. Vous trouverez, je pense, que ce rapport résume très bien les réponses.

Je vous dirai, très brièvement, que des 28 propositions, 27 ont été adoptées de tout coeur, la 28e qui est la clause de société distincte n'a pas été rejetée massivement; en fait, il y avait 41 p. 100 pour et 51 p. 100 contre, ce qui montre, à mon avis, que l'opinion était assez partagée. Mais, de toute façon, tous ces chiffres sont dans le rapport. J'attends avec impatience que le comité et tous les députés lisent ce que mes électeurs ont à dire sur cette proposition.

Je remercie le gouvernement et tous les députés de m'avoir fourni l'occasion de présenter au nom de la circonscription d'Ontario l'opinion de mes électeurs sur ce sujet.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, «Bâtir ensemble l'avenir du Canada», voilà, en principe, la raison d'être de toutes ces consultations, trois fois, d'un bout à l'autre du Canada. Ce furent consultations après consultations, aux frais de tous les citoyens et citoyennes de ce pays qui en ont soupé de tant de mots et de paperasse et qui attendent désespérément qu'on se branche pour passer à autre chose.

[*Traduction*]

Même si beaucoup ont des doutes quant au poids de leur contribution sur l'avenir du pays, de nombreux groupes, de toutes les couches de la société, ont pris le temps de faire connaître leurs craintes et leurs espoirs.

J'aimerais vous faire partager les opinions dont m'ont fait part mes électeurs au cours de différentes réunions et vous donner une idée du climat que j'ai pu jauger grâce une petite enquête que j'ai menée dans ma circonscription.

[*Français*]

Lorsque interrogés pour déterminer quel ordre de gouvernement serait le mieux en mesure d'exercer la compétence requise dans certains domaines, les réponses recueillies nous présentent un nouvel éclairage sur les attentes des Canadiens et Canadiennes vis-à-vis leur gouvernement.

Pour la majorité des gens ayant répondu au sondage dans mon comté, les domaines de l'éducation, à 59 p. 100, des soins de la santé, à 40 p. 100, de l'habitation, à 65 p. 100, et de la formation de la main-d'oeuvre, à 40 p. 100, doivent être contrôlés par la province. Il faut cependant ajouter qu'en ce qui concerne les soins de la santé et la formation de la main-d'oeuvre, 37 p. 100 optent pour un partage des pouvoirs.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les communications, il est très intéressant de noter que 61 p. 100 des personnes consultées souhaitent que ce dossier reste aux mains du gouvernement fédéral; autrement dit, les Canadiens désirent que les gouvernements provinciaux s'occupent de la plupart des affaires provinciales, avec une possibilité de partage des pouvoirs dans certains secteurs. Le gouver-

nement fédéral garderait le contrôle des communications de façon à donner de notre pays une vision canadienne.

[*Français*]

En ce qui a trait au contenu de la déclaration constitutionnelle, il est intéressant de noter que 96 p. 100 des répondants à notre questionnaire veulent que soit insérée une clause protégeant nos deux langues officielles. Quatre-vingt-six p. 100 considèrent la diversité de notre patrimoine culturel important et 80 p. 100 veulent que le rôle des peuples autochtones soit reconnu.

Il est aussi essentiel de reconnaître le caractère distinct de la société québécoise pour 67 p. 100 des gens, et ce, dans un comté multi-ethnique. Ces seuls pourcentages nous démontrent déjà que les citoyens et citoyennes de Saint-Laurent—Cartierville désirent un pays qui sache reconnaître son histoire, et accepte de vivre son avenir sans renier son passé.

[*Traduction*]

Bien qu'ils considèrent la question constitutionnelle comme une priorité, les habitants de ma circonscription trouvent que l'économie est encore plus importante. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des personnes qui ont répondu au questionnaire ont déclaré que, selon eux, la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux est un objectif important que nous devons nous fixer si nous voulons remettre l'économie sur pied.

Nombre de Canadiens estiment que, si nous voulons vraiment être compétitifs sur le marché mondial, il ne devrait y avoir dans notre pays aucun obstacle à la circulation des travailleurs spécialisés et des produits.

L'élimination des programmes d'achat provinciaux, des restrictions commerciales interprovinciales, et des restrictions interprovinciales en ce qui a trait aux professions est, de l'avis respectivement de 62 p. 100, 76 p. 100 et 72 p. 100 des personnes qui ont répondu au questionnaire, essentielle pour assurer une plus grande efficacité à notre pays.

Ce n'est qu'en libéralisant la circulation des marchandises et des services que nous arriverons à redonner du travail aux Canadiens et à donner à l'économie l'élan qui permettra à tous d'espérer des lendemains plus prospères.

[*Français*]

Malgré toutes ces données et toutes ces consultations, le fait est que le pays semble se désagréger à vue d'oeil. Les faillites sont devenues un fait quotidien. Les mises à pied ne sont plus qu'une nouvelle banale et on parle, parle et parle de Constitution. Les gens sont fatigués, pour ne pas dire saturés d'entendre le mot Constitution. Ils sont écoeurés des mots unité, séparation, amendements, recommandations et consultations, tous ces mots qui ne sont que des mots et qui n'iront pas nécessairement quelque part. Ils sont fatigués de payer, car ce sont leurs taxes qui financent toutes ces consultations qui semblent sans fin un peu partout au pays. Pendant que le gouvernement dépense, parfois en mauvais gestionnaire, le pays s'écroule économiquement. Les gens perdent de plus en plus les emplois permanents—qui sont de plus en plus rares—et ces emplois, pour la majorité, sont perdus à jamais.

Le gouvernement ne cesse de nous parler de programmes de formation de la main-d'oeuvre. Mais à quoi va servir cette belle formation s'il n'y a pas un emploi au bout du fil? S'il est important que l'on ait un Canada uni, il est essentiel d'avoir un Canada économiquement sain.

Madame la Présidente, le Parti libéral n'attend pas d'être au pouvoir pour offrir des solutions tangibles aux problèmes économiques des Canadiens et Canadiennes. Dès janvier 1992, il présentait un plan économique d'urgence d'un an dont les éléments sont les suivants: 1. paiement initial exigé de 5 p. 100 pour l'achat d'une première maison.

Sur ce point, j'aimerais vous faire remarquer que le gouvernement conservateur a eu la bonne idée—ça leur arrive à l'occasion—de mettre en vigueur cette proposition dès l'ouverture de la Chambre, soit au début de février.

Notre deuxième proposition, c'est la possibilité d'utiliser un RÉER pour l'achat de la première maison. La troisième: Coûts partagés pour la modernisation des infrastructures. La quatrième: Intensifier la formation de la main-d'oeuvre. La cinquième: Aide fédérale d'urgence aux banques alimentaires.

• (1850)

[*Traduction*]

Les gens sont prêts à donner une chance au Canada. Ils sont prêts à appuyer des dirigeants qui sauront rendre à notre pays sa prospérité économique. Ils sont prêts à travailler. Il ne tient qu'au premier ministre de commencer sans attendre à répondre à leurs exigences fondamentales. De là dépend notre survie.

[*Français*]

Ce pays doit de nouveau être la fierté de tous ses membres. Si le gouvernement en place ne peut relever le défi, il n'y a aucun doute que le Parti libéral peut le faire. Et il sera fier de le prouver après les prochaines élections.

La Constitution

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je prends la parole ce soir pour participer à ce débat des plus importants.

Je suis très fier que Brenda Wahlen et Michael Manley-Casimir, tous les deux de Coquitlam, en Colombie-Britannique, aient présenté ce document, fruit du travail du comité constitutionnel de la circonscription de Port Moody—Coquitlam. Ils ont fait un exposé au comité Beaudoin-Dobbie concernant l'avenir du Canada. Je suis très fier d'eux. Ils ont fait de l'excellent travail. Quel bel exemple de participation au processus décisionnel.

À l'instant même, ces deux personnes sont en train de parcourir à bord d'un avion à réaction les 5 000 kilomètres qui nous séparent de notre circonscription. Ne les plaignez pas. Il fait moins 24 degrés ici avec le facteur éolien, alors que là-bas, il fait 10 ou 15 au-dessus de 0. Même que, la fin de semaine dernière, les gens jouaient au golf, au tennis et faisaient de la bicyclette avec leurs familles. Ils ont donc bien de la chance.

Ma circonscription englobe cinq municipalités: Coquitlam, Port Coquitlam, Port Moody, Anmore et Belcarra. Ces localités se trouvent en banlieue de Vancouver. Cette région du pays est celle qui connaît la croissance la plus rapide, et les gens de là-bas, comme les deux personnes qui ont fait un exposé aujourd'hui, manifestent une confiance et une générosité inégalées dans ce pays quelque peu abattu. Nous formons un groupe dynamique et nous pouvons remercier le ciel d'avoir un cadre naturel magnifique.

Je voudrais parler du mémoire, car il est important et instructif. Il traite de certaines des questions les plus difficiles qu'il nous faudra régler en tant que pays dans les mois à venir, des mois critiques. Le caractère distinct du Québec en est un. Pouvons-nous reconnaître le Québec comme une société distincte? Voici ce que mon comité a dit, comité qui comprenait plusieurs personnes ayant répondu à une annonce que j'avais fait paraître dans les journaux. J'ai contacté des gens; je les ai invités à se réunir. Ils se sont rencontrés certains dimanches après-midi en novembre et en décembre. Puis ils ont formé en janvier un groupe plus nombreux qui a mis au point ce mémoire.

Que pensent-ils du caractère distinct du Québec? Ils estiment qu'historiquement, sociologiquement, politiquement et culturellement, le Québec est distinct. On ne devrait pas en faire un problème. Ils trouvent que le Québec, comme le disent les propositions du gouvernement, est distinct du fait de l'existence de sa majorité francophone, de sa culture unique en son genre et de sa tradition de droit civil. Il en est ainsi depuis 1763 et même avant. Mon comité suggère donc de reconnaître le caractère distinct du Québec, c'est-à-dire de reconnaître ce qui a toujours été. Évitons de faire éclater le pays à cause de cette question. Affirmons le caractère distinct du Québec, puis passons à autre chose.

Ensuite, il y a la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Le grand chef Ovide Mercredi a fait aujourd'hui un discours des plus enflammé. L'allocution qu'il a prononcée devant le comité Beaudoin-Dobbie était prenante. Que pense mon comité de cette question? Il juge insatisfaisantes les propositions du fédéral voulant que, dans dix ans, on puisse saisir les tribunaux de la notion des droits inhérents en matière d'autonomie gouvernementale. Soyons généreux et ouverts et faisons une place aux autochtones dans le Canada moderne. Mon comité demande qu'on reconnaisse maintenant les droits inhérents des autochtones à l'autonomie gouvernementale et qu'on prévoie ensuite un mécanisme pouvant être défini plus tard, de manière à tenir compte de la signification profonde de ce concept pour les divers groupes autochtones du pays.

L'autonomie gouvernementale devrait s'exercer à l'intérieur du Canada. Elle devrait être inscrite dans la Charte des droits et des libertés ou dans quelque autre charte qui soit compatible avec le caractère collectif de ce que les peuples autochtones veulent faire.

Quant aux questions de compétence budgétaire et aux mécanismes d'autonomie gouvernementale, les membres du comité soutiennent qu'on devrait laisser à la Commission royale sur les peuples autochtones le soin de les définir. Ils ont également fait remarquer que les Maoris étaient représentés au Parlement de la Nouvelle-Zélande. Cela pourrait peut-être se faire au sein d'un Sénat réformé. Finalement, il faudrait concentrer nos efforts dans les secteurs où nous pourrions réellement aider les peuples autochtones, c'est-à-dire dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire, de la culture et de l'économie. C'est un bon mémoire qui a beaucoup de bon sens.

Le mémoire traite, troisièmement, de la clause Canada. Cette dernière définit divers éléments constitutifs du pays. Les membres de mon comité voulaient que nous fassions de la clause Canada un préambule enthousiasmant à la Constitution. Ils soutenaient que les Canadiens partagent une conception fondamentale de la justice dont voici les éléments: la dignité humaine; la responsabilité mutuelle, c'est-à-dire la responsabilité les uns envers les autres; l'équité économique et l'équité fiscale, c'est-à-dire le droit de tous les individus, de toutes les collectivités et de toutes les institutions à un traitement fiscal équitable, et celui de contribuer équitablement au bien-être de tous; le droit à la justice sociale; et enfin, une chose qui est très importante dans une jeune circonscription comme la mienne, le respect de l'intégrité environnementale. Il faut inclure l'environnement dans une constitution moderne.

Ils ont également discuté de la réforme du Sénat. Je dirai bien franchement qu'ils étaient divisés sur cette question. Certains voulaient abolir le Sénat purement et simplement. D'autres voulaient un Sénat «trois E». Quand on les a interrogés à ce sujet ce matin, ils ont proposé un compromis, à savoir un Sénat élu aux pouvoirs réduits, mais selon le modèle allemand où les plus grosses provinces ont plus de sièges et les plus petites moins. Les provinces plus petites ou de taille moyenne comme la Colombie-Britannique en auraient un peu plus que normalement de sorte qu'elles seraient mieux représentées au gouvernement fédéral. Cela semblait être un bon compromis.

Ils ont recommandé de réformer la Chambre des communes, ce que nous pouvons faire ici sans en parler dans la Constitution.

Ils ont parlé de la Cour suprême du Canada et ont exprimé une préoccupation particulière de la Colombie-Britannique. Le gouvernement propose de conserver la Cour suprême telle qu'elle est présentement, c'est-à-dire composée de trois juges du Québec, trois de l'Ontario et trois du reste du pays. «Pas si vite, ont-ils dit. La Colombie-Britannique sera bientôt l'une des provinces les plus populeuses du pays. À cause des gens qui viennent s'y établir en nombre croissant, la population augmente sans cesse. Il ne faudrait pas conserver cette disposition dans la Constitution, car il sera peut-être nécessaire plus tard d'avoir un juge à la Cour suprême spécifiquement pour la Colombie-Britannique.» Cela reflète bien l'esprit dynamique des habitants de la Colombie-Britannique.

Au sujet de la Banque du Canada, les membres de mon comité ont dit: «Ne constitutionnalisez pas une politique économique qui a échoué, une politique économique qui n'est fondée que sur une idée politique.» Toutefois, nous pourrions préciser dans la Constitution la nature d'une union économique. Nous pourrions assurer la libre circulation des personnes, des biens et des services d'un bout à l'autre du pays. C'est plein de sens.

La culture est un aspect intéressant. Les membres de mon comité ont abordé la question de Radio-Canada. Ils ont dit: «Vous pouvez donner aux provinces plus de pouvoirs dans le secteur de la radiodiffusion et ainsi de suite, mais ne détruisez pas une institution nationale comme Radio-Canada. Soyez très prudents à cet égard.»

En ce qui concerne les programmes et services de l'État ainsi que l'idée de donner plus de pouvoirs aux provinces dans des secteurs comme la conservation et le tourisme, ils ont soulevé un point très valable. Ils ont dit que, lorsqu'un bateau entre dans un petit port de la Colombie-Britannique, ils tiennent à ce que les gens à bord voient un panneau qui dit «Canada». Mes gens veulent que les symboles, les panneaux et les pouvoirs continuent d'appartenir au gouvernement du Canada.

Au sujet du droit à la propriété, je vais vous lire ce que le groupe a dit. «Le comité s'oppose à la consécration du droit à la propriété dans la Constitution parce que la proposition, sous sa forme actuelle, est vague et mal définie.» L'idée est perçue comme étant surtout favorable aux grandes sociétés ainsi qu'aux gens du milieu des affaires et de l'immobilier, et non aux Canadiens en général. Le comité est clairement d'avis qu'une disposition constitutionnelle doit s'appliquer uniquement à une question d'intérêt public national, et il s'oppose donc à la consécration du droit à la propriété dans la Constitution.

• (1900)

Enfin, même si ce n'est pas précisé dans les propositions du gouvernement, le comité veut que nous réglions la question de la charte sociale car il estime qu'il existe certains avantages sociaux pour l'ensemble des Canadiens et qu'on devrait en faire état dans la Constitution.

Permettez-moi de dire à quel point je suis fier de ce document. Je le dépose pour que le comité, la Chambre et tous les députés puissent en prendre connaissance. Je vais terminer en disant que nous voulons et que nous devrions voir plus de gens participer au processus. Nous avons besoin de la participation du Canadien ordinaire pour trouver de vraies solutions.

Notre pays est en danger. Nous sommes en pleine crise constitutionnelle et nous devons faire appel à toutes nos ressources. Je suis très fier des propositions de ce groupe de Port Moody—Coquitlam, propositions qui, à mon avis, sont modérées, novatrices et réalisables. Je suis heureux de les présenter à la Chambre.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Madame la Présidente, ce soir, je voudrais exposer à la Chambre et à la population canadienne l'opinion que bon nombre d'habitants de ma circonscription de Calgary-Sud-Ouest ont exprimée au sujet des propositions constitutionnelles. Je vous présente le consensus que je dégage après avoir écouté attentivement des centaines de per-

sonnes et lu les nombreux mémoires et toutes les lettres que j'ai reçus.

En mars 1991, j'ai envoyé 1 200 questionnaires et j'ai obtenu un taux de réponse de 16 p. 100. Dans l'ensemble, 95 p. 100 des répondants étaient en faveur d'un Canada uni; 90 p. 100, d'un gouvernement fédéral fort; 90 p. 100, d'un gouvernement responsable sur le plan financier, d'un gouvernement devant réduire les dépenses, équilibrer le budget et éliminer l'inefficacité ainsi que le double emploi; 80 p. 100 étaient en faveur de la réforme du Sénat, la plupart réclamant un Sénat «trois E», les autres, l'abolition de la chambre haute; 75 p. 100 demandaient un traitement égal pour toutes les provinces et des droits égaux pour tous les Canadiens et 70 p. 100 voulaient que les questions autochtones soient réglées et qu'on reconnaisse la gravité de la situation actuelle, car il ne fallait pas mener le pays à sa perte.

Après le dépôt, en septembre 1991, des propositions gouvernementales intitulées «Bâtir ensemble l'avenir du Canada», j'ai tenu cinq réunions populaires, auxquelles tous les habitants de Calgary ont été convoqués. J'ai participé à cinq débats dans les écoles ainsi qu'à une réunion d'un programme de coopératives d'habitation de la SCHL. J'ai également reçu de nombreux mémoires dans lesquels les auteurs m'expliquaient clairement leur opinion et j'ai rencontré de nombreuses personnes à mon bureau.

Tout d'abord, mes électeurs ont l'impression qu'il y a trop de questions à étudier dans le délai imparti. Les grandes questions restent l'unité du pays, la réforme du Sénat, les peuples autochtones et l'union économique. Le défi que la réforme constitutionnelle pose au Canada nous donne l'occasion unique d'unifier et de renforcer notre pays.

Au sujet de l'unité et de la société distincte du Québec, je cite: «Le Québec apporte beaucoup au Canada. Sa culture et sa langue ont quelque chose de magique que tous les Canadiens reconnaissent, mais nous ne sommes pas prêts à payer n'importe quel prix pour garder cette province au pays.»

La société distincte a fait l'objet de nombreux débats et de discussions animées. La plupart des gens comprennent désormais qu'il est important de reconnaître, au niveau historique, que le Québec est différent de par sa culture, sa langue et son système juridique, mais non supérieur. Il faut traiter également toutes les provinces, tout en reconnaissant leurs différences. On ne peut pas accorder de statut spécial à l'une d'elles. Il faut offrir la même chose à toutes les provinces; que celles-ci l'acceptent ou le refusent, c'est une autre question. La loi 178 au Québec a été un catalyseur du mécontentement, et les électeurs l'estiment inacceptable.

Les électeurs sont en faveur d'une réforme du Sénat axée sur le principe des trois E, c'est-à-dire un Sénat élu, efficace et comportant un nombre égal de représentants pour chaque province. On m'a fait des suggestions et présenté des mémoires qui préconisent diverses solutions. Certains veulent une représentation égale des régions; d'autres se satisferaient de ce que le nombre de sièges réservés au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique soit égal ou supérieur à ceux dont disposent, ensemble, l'Ontario et le Québec. Un autre mémoire préconisait un Sénat responsable, consensuel et élu. C'est une idée qui mérite d'être étudiée.

Bien que les questions autochtones n'aient pas fait l'objet de longues discussions, la plupart des participants se sont dits en faveur de l'autonomie gouvernementale des autochtones, mais dans la mesure où elle serait conforme à la législation canadienne. L'autonomie gouvernementale devrait aller de pair avec le démantèlement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Voici une des questions qui est souvent revenue: «L'autonomie gouvernementale, c'est une bien belle idée, mais comment peut-elle se concrétiser alors que les autochtones sont disséminés partout au Canada?»

Il faut revoir entièrement les dispositions concernant les autochtones. Quelle que soit l'issue de cet exercice, il faudra mentionner et garantir dans la Constitution la liberté démocratique de chaque autochtone.

En ce qui concerne le projet canadien d'union économique, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que la suppression de nos barrières interprovinciales sont essentielles si nous voulons que notre pays soit concurrentiel. Il est peut-être facile de comprendre et de déterminer ce qui rendra le Canada compétitif à l'échelle internationale, mais atteindre cet objectif est plus difficile. Il faut pouvoir compter sur la coopération et l'aide de tous les niveaux de gouvernement dans la poursuite d'un seul et même objectif: le Canada avant tout.

Les participants ne voient pas l'utilité d'un Conseil de la fédération et n'ont pratiquement pas appuyé cette idée.

La clause Canada devrait figurer dans le préambule de la Constitution. Nous sommes tous Canadiens. Nous formons une société libre, démocratique et respectueuse de tous les citoyens dans ce pays diversifié. Il faudrait inclure une disposition concernant les responsabilités. Je vous lis une des suggestions formulées: «Il faudrait inclure une disposition reconnaissant que, d'une part, le gouvernement est un organisme auquel nous contribuons tous dans la mesure de nos moyens, notamment par nos impôts, et qui nous fournit des services répondant généralement à nos besoins, et que, d'autre part, à titre de citoyens, nous avons des droits inaliénables et des responsabilités importantes lorsqu'il s'agit de mener nos vies honorablement et conformément à la Constitution, de nous informer des travaux du gouvernement et d'exercer

nos droits de participer à l'activité politique de tous les niveaux de gouvernement.»

Les questions environnementales doivent aussi figurer dans les propositions finales.

D'autres questions ont été abordées, mais je voudrais attirer votre attention sur la réforme des institutions. Les Canadiens réclament un processus politique qui soit responsable et réceptif. Le consensus qui se dégage dans tous les groupes est que, à la Chambre des communes, la discipline imposée par les partis doit être assouplie, que les députés élus doivent exprimer plus librement les voeux de leurs électeurs, que les votes libres doivent être encouragés et que les députés doivent participer à l'étude des projets de loi dès le début, avant le dépôt, et contribuer à leur élaboration. Il doit y avoir un mécanisme ou des lignes directrices pour préciser quels sont les projets considérés comme des mesures de confiance. Tous les députés doivent rehausser la qualité des débats et faire des Communes une institution d'une plus grande crédibilité. Les députés doivent réprimer les écarts de langage et apprendre à reconnaître les propositions positives pour faire ce qu'il y a de mieux pour le Canada.

En matière de logement, la Midnapore Co-op Housing Association a souligné le grand et pressant besoin que tous les contrats relatifs au logement et à des hypothèques au Canada soient honorés si le logement devenait une compétence provinciale.

Il y a consensus pour que le droit à la propriété soit garanti dans la Constitution. Ce droit est un élément essentiel de la liberté.

La plupart de mes électeurs estiment que la Constitution ne doit contenir aucune disposition sur la nomination des juges à la Cour suprême du Canada. La Constitution, pour reprendre leurs propos, a pour rôle de fixer des paramètres rigides et des lignes directrices que le gouvernement doit respecter dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées. Par conséquent, la Constitution n'est pas une loi du gouvernement, mais plutôt une loi imposée au gouvernement par le peuple, qui paie ses représentants pour le servir en administrant les affaires du pays.

On peut conclure que la grande question est celle de l'unité du Canada. Lors d'une réunion, il a été proposé de laisser le Québec tenir son référendum, après quoi le Canada pourrait discuter de la Constitution. Le projet de loi 178 du Québec est inacceptable. La notion de société distincte, si elle est admise, doit être précisée par l'ajout d'une phrase disant que distinct veut dire différent et non pas supérieur. Toutes les provinces sont égales et doivent être traitées équitablement. Il n'y a pas de citoyens de second rang. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont importants et, lorsqu'ils deviendront des provinces, la formule de modification par sept provinces sur dix représentant 50 p. 100 de la population devra être changée. Nous sommes tous Canadiens. Pas de citoyenneté à rallonge. Pas de multiculturalisme.

• (1910)

Une union économique forte est nécessaire au maintien de notre niveau de vie. Toute modification à la clause du marché commun, article 121, doit être favorable à tous, sans rapporter d'avantages économiques spécifiques à une province particulière.

Je tiens à remercier tous les électeurs de Calgary-Sud-Ouest qui ont participé à cette étude et ont mûrement réfléchi à la question. J'ai tenté de me faire l'interprète de leurs opinions ce soir. J'ai essayé de dégager un consensus dans l'ensemble de ces opinions pour ne pas dépasser mon temps de parole. Je respecte l'orientation, les préoccupations et le point de vue de chaque personne.

Je vais conclure par une citation: «Les autorités fédérales devraient être conscientes de la nécessité de rapprocher des gens le gouvernement et la prestation des services tout en maintenant un service efficient et efficace pour tous.»

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter le rapport du comité constitutionnel qui s'est réuni, au cours du mois de janvier, dans la circonscription de Haldimand—Norfolk que je représente.

J'estime qu'il s'agit là d'un processus très important et riche en enseignements. Ça a été pour moi l'occasion de mieux connaître les vues de mes électeurs sur la question. Or, je sais que leurs opinions sont partagées par le reste du Canada.

La circonscription de Haldimand—Norfolk est unique en son genre en ce qu'elle représente des intérêts très diversifiés. C'est une collectivité agricole ayant une petite base manufacturière et industrielle. Les gens sont venus des quatre coins du monde pour y cultiver les riches terres de la région. Dans les réserves des Six-Nations et de New Credit vit également une importante population d'autochtones.

Bref, ma circonscription offre une diversité culturelle et linguistique telle qu'elle pourrait servir d'exemple de la tolérance et de la compréhension qu'il a fallu pour unir et consolider ce pays.

Permettez-moi d'abord de dire à la Chambre combien j'ai été impressionné par l'intérêt manifesté par le groupe de Canadiens de ma circonscription, notamment Mary Edmonds, Hilda Howes, Zelda Stadder et Flora Chute, qui a assuré la tenue des deux réunions à Simcoe. Plus tôt dans la journée, M^me^ Edmond et M^me^ Howes ont comparu devant le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

Ce sont assurément des gens qui aiment le Canada et qui se préoccupent de son avenir. La preuve, c'est qu'ils ont pris la peine de participer aux pourparlers constitutionnels en cours.

Cela m'impressionne, parce que je connais l'humeur des Canadiens. Ils sont fatigués de ce débat et semblent vraiment en avoir soupé des négociations constitutionnelles. Ces gens-là ont pourtant prouvé qu'il reste encore beaucoup de Canadiens qui veulent garder le pays uni. Je suis fier qu'ils soient disposés à travailler pour le garder intact.

Je pense que le point de vue de ces gens est représentatif de la volonté de la grande majorité des Canadiens. Ils n'ont pas permis que les médias, les universitaires ou les politiciens biaisent la réalité, c'est-à-dire que les Canadiens veulent un Canada fort et uni. Ces Canadiens nous disent ce que veut l'ensemble de la population, et nous devrions commencer à écouter.

Nous poursuivons ce débat depuis des années. Nous savons quelles sont les différentes positions. Ces Canadiens nous disent que nous devons nous atteler à la tâche.

Au cours des assemblées tenues dans ma circonscription en janvier sur le thème de la Constitution, on a discuté de la réforme du Sénat, du droit à la propriété, des droits des autochtones, de questions liées au statut de la femme, de l'agriculture au Canada, du libre-échange trilatéral, des barrières commerciales interprovinciales et de la condition des jeunes.

Cependant, le thème sous-jacent à toute cette entreprise était l'unité nationale et l'importance que le Canada reste en un seul morceau. Les participants ont conclu que, pour y parvenir, nous devons tous être prêts à faire des compromis, plus particulièrement sur la question du Québec. Ils ont fait remarquer que, dans certains cas, il pourrait être nécessaire d'accepter des changements qui ne font pas vraiment notre affaire, tout cela pour préserver l'unité nationale. C'est exactement cet esprit de compromis qui peut nous aider à sortir du dilemme constitutionnel actuel et nous guider dans nos relations futures.

Les participants ont aussi reconnu la nature distincte de la langue et de la culture du Québec ainsi que la nécessité de préserver et de protéger ce patrimoine. Mais surtout, ils reconnaissent que, sans le Québec, il ne peut plus y avoir de Canada.

Sans la culture et la langue françaises, il ne peut y avoir de Canada. Ce qui a inquiété le plus ce groupe d'étude, c'est que les Québécois ne voient pas que la majorité des Canadiens en sont conscients, et j'espère que mes collègues de gauche, du Bloc québécois, m'écoutent.

Ainsi, j'ai été heureux lorsque M^mes^ Edmonds et Howes ont signalé au comité que les médias portaient davantage attention aux incidents où l'on brûlait ou piétinait le drapeau du Québec ou du Canada qu'à la couverture des rencontres constitutionnelles productives comme celles qui se tiennent dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk et que, ce faisant, ils rendaient un bien mauvais service au Canada.

Je suis heureux de voir que de plus en plus de Canadiens s'en rendent compte, et cela pourrait aider à influencer la façon dont les médias rapportent ce qui se passe au Canada.

Le comité a également remarqué que les gens étaient très inquiets de l'économie régionale, surtout de la crise à laquelle font face les agriculteurs et les nombreux Canadiens qui ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier. Parmi les recommandations portant sur une économie nationale, on a signalé l'importance d'éliminer les barrières commerciales interprovinciales, car elles nuisent à la prospérité et limitent la liberté de tous les Canadiens.

M^me^ Mary Lou Norman, qui est directrice d'école, a discuté des questions touchant les femmes et a fait remarquer qu'elles n'ont toujours pas un rôle important à jouer dans l'élaboration de la Constitution. Elle a souligné l'importance de l'égalité, quels que soient le sexe, la race, l'origine ethnique, la couleur ou le handicap.

Graham et Shirley Smith, des Oshweken habitant dans la réserve Six-Nations, ont dit au comité que les revendications territoriales étaient la question principale pour les autochtones. Cependant, ils se sont demandé le rôle que les autochtones pouvaient jouer dans le cadre de la Constitution, du processus constitutionnel. Ils ont parlé de respect et de dialogue entre les deux côtés. Ils ont ajouté qu'il fallait que les deux côtés soient bien représentés.

La rationalisation des services gouvernementaux préoccupait le maire de Nanticoke, Rita Kalmbach, qui a dit au comité que tout gouvernement devait avoir pour priorité de mettre un terme au chevauchement des diverses responsabilités gouvernementales. Elle a également précisé que la population n'aurait confiance dans le gouvernement que s'il redevenait efficace et lui rendait des comptes. Elle a dit notamment qu'il fallait un gouvernement plus simple ayant des objectifs bien précis. Elle a ajouté que la prestation des services devait être efficace.

Comme vous pouvez le constater, des points de vue extrêmement importants ont été présentés lors des réunions constitutionnelles qui ont eu lieu dans ma circonscription. Je tiens à dire que je suis très fier de tous mes électeurs qui ont participé au processus.

En conclusion, je tiens à dire à quel point j'apprécie le temps et les efforts qui ont été consacrés aux rencontres constitutionnelles dans la circonscription de Haldimand—Norfolk. Comme beaucoup d'autres Canadiens, je constate que les habitants de ma circonscription cherchent ensemble à mettre en valeur notre beau pays. Nous nous sommes rendu compte que nous devions réveiller la fierté nationale et redonner un but à notre pays.

Les conclusions auxquelles les réunions du comité constitutionnel ont abouti à Haldimand—Norfolk sont le reflet fidèle des valeurs canadiennes de justice, de partage, de bienveillance et de compassion, mais surtout, et c'est ce qui est le plus important, de compromis.

Les réunions qui ont eu lieu partout au Canada se sont déroulées sous le signe du compromis. On reconnaissait que, sans compromis, notre pays était fini.

Je voudrais terminer en citant un important passage du mémoire que M^me^ Edmonds et M^me^ Howe ont présenté au comité ce matin, un passage auquel tous les Canadiens devraient réfléchir. Le voici. «Rien ne sert de ressasser le passé. Ce n'est pas que nous devions oublier les erreurs du passé, mais nous devons mettre de côté les rancunes et entreprendre les années 90 avec l'intention de bâtir ensemble notre avenir.»

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé à ces discussions d'avoir autant le Canada et les Canadiens à coeur et d'avoir consacré du temps à l'avenir de leur pays.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat qui constituera probablement une étape importante sinon le moment décisif dans l'évolution de notre pays. J'espère que nous saurons prendre les bonnes décisions au cours des jours et des mois qui viennent.

Je représente la circonscription de Fundy—Royal, au Nouveau-Brunswick, dans le Canada atlantique, et je crois que mes électeurs donnent une image assez représentative des sentiments et des attitudes non seulement des Canadiens de l'Atlantique et des Néo-Brunswickois, mais aussi des Canadiens en général, et particulièrement de ceux de l'extérieur du Québec.

La Constitution

• (1920)

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de converser avec ces gens afin de connaître leur opinion et j'aimerais faire part à la Chambre et à toute la nation de certaines de leurs pensées à l'égard de l'essence même de ce pays et de ce que son avenir devrait être et plus particulièrement de l'impact que pourrait avoir l'évolution du pays sur les provinces de l'Atlantique.

Certains ont récemment demandé un remaniement global de notre Constitution, y compris une nouvelle répartition des pouvoirs. Cette année, le Canada et sa Constitution célébreront leur 125e anniversaire. Notre Constitution est demeurée inébranlable durant l'urbanisation massive, deux guerres mondiales, la grande crise de 1929 et la révolution technologique. Elle a certainement de la valeur.

Il est important de ne pas oublier la souplesse remarquable de notre Constitution; on ne doit pas faire fi de ces grandes réalisations et remanier notre loi fondamentale du tout ou tout.

Le contexte du débat sur l'unité nationale est difficile. La récession canalise l'attention des Canadiens sur l'économie, et on a tendance à devenir apathiques par rapport à la Constitution. C'est parfaitement compréhensible, mais nos problèmes sont bien minces en regard de l'unité même de notre pays.

La reprise économique signifiera peu de chose au bout du compte si nous n'avons plus de pays. Nous devons d'abord réaliser l'unité et lui réserver la première place dans notre liste des priorités. Il est important qu'à titre de Canadiens, nous soyons conscients de l'enjeu. Nous devons soupeser avec soin nos options et rejeter celles qui nous diviseraient au lieu de nous unir.

Comme dans le cas de l'Accord du lac Meech, l'objectif sous-jacent du présent programme constitutionnel, c'est d'amener le Québec dans le giron constitutionnel à titre de partenaire à part entière. Abraham Lincoln avait très justement prédit avant la guerre civile qu'une maison divisée contre elle-même ne peut tenir. Sans la pleine participation du Québec à notre fédération, notre maison, si elle n'est pas divisée, repose sur des fondations chancelantes.

Dans le contexte canadien, égalité n'a jamais été synonyme de traitement identique. En vérité, chaque province a négocié individuellement les termes de son union avec le Canada, et c'est ainsi que la Colombie-Britannique a obtenu la promesse d'un chemin de fer; Terre-Neuve, ses écoles confessionnelles, et les provin-

ces maritimes, la redistribution des richesses des provinces les plus prospères.

C'est ce traitement inégal qui permet aux provinces de conserver leur caractère distinct qu'il ne faut pas confondre avec le caractère unique du Québec. Le caractère distinct du Québec n'est pas en cause. Quiconque connaît bien notre nation ne peut qu'admettre le caractère unique du Québec.

Le problème est de trouver comment incorporer le caractère distinct du Québec dans la Constitution. Malheureusement c'est une question qui déchaîne les passions; mais si nous voulons y trouver une réponse, nous devons l'aborder avec compassion et raison.

Je trouve que la nouvelle clause sur la société distincte est une grosse amélioration par rapport à l'Accord du lac Meech parce qu'elle indique très clairement que le caractère distinct de la société québécoise est dû à sa majorité francophone, à sa culture unique et au Code civil.

Je sais que, dans l'ensemble, les habitants du Nouveau-Brunswick et de l'Atlantique sont justes et raisonnables. Nous reconnaissons que le Québec contribue à l'identité canadienne et nous sommes convaincus qu'un accord est possible avec le Québec.

Pour le Canada atlantique, les questions de prospérité et d'unité sont intimement liées. Un Canada sans le Québec aurait de graves répercussions dans les provinces de l'Atlantique qui, isolées, seraient attirées vers les États-Unis. Quelles sont les implications de ce genre de propositions?

Cela voudrait dire que le Canada atlantique ne recevrait pas de paiements de péréquation et que le régime d'assurance-maladie n'existerait plus tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous n'aurions plus de programmes de soutien à l'éducation postsecondaire ni au développement régional. Nous n'aurions plus d'assurance-chômage. Nous n'aurions plus de programmes de soutien pour les agriculteurs.

La liste pourrait s'allonger. S'il ne s'agissait pas d'un débat sur l'unité canadienne, on pourrait penser que je parle au nom du Parti réformiste de l'Ouest, parce que ce sont précisément là les programmes qu'il voudrait que l'on fasse disparaître dans le Canada atlantique.

Même si les autres provinces du Canada se regroupent en quelque sorte, je doute fort qu'il soit raisonnable de présumer que le principe de la péréquation puisse s'appliquer. J'en doute énormément.

Quoique nous n'ayons pas à nous en vanter, le fait est que le Canada atlantique dépend du gouvernement fédéral pour son bien-être économique plus que toute autre région du pays.

Par exemple, nous sommes de véritables bénéficiaires des paiements de transfert. Cette année, le Nouveau-Brunswick s'attend à recevoir 875 millions de dollars en paiements de péréquation, dont 198 millions en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et 550 millions en vertu du financement des programmes établis. Ces grands paiements de transfert représentent 39 p. 100 des revenus du Nouveau-Brunswick.

La perte de ces paiements et d'autres revenus semblables ferait certainement baisser notre niveau de vie et provoquerait un exode hors de notre région. Elle aurait un effet d'entraînement sur les industries locales qui souffriraient d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Elle découragerait les entreprises à s'installer dans notre région. Les jeunes partiraient de chez nous aussi vrai que les merles partent vers le Sud en hiver, sauf qu'ils ne reviendraient pas. Le Canada atlantique deviendrait un refuge pour personnes âgées.

Je tiens à faire remarquer que le Nouveau-Brunswick ne veut pas continuer d'être une province pauvre. Nous voulons réduire notre dépendance à l'égard du gouvernement fédéral. Nous voulons développer notre économie dans toute la mesure du possible.

Nous voulons être des partenaires qui contribuent à la fédération, mais pour ce faire, nous avons besoin que le gouvernement fédéral nous ouvre la voie. Nous devons admettre qu'un Canada fort et uni est essentiel à la santé économique du Nouveau-Brunswick et du reste du Canada atlantique.

La proposition du gouvernement fédéral visant à éliminer les barrières commerciales interprovinciales marque un pas dans la bonne direction. Le commerce est essentiel à la survie du Nouveau-Brunswick, et il serait illogique d'avoir un régime de libre-échange avec les États-Unis pendant que nous érigeons des barrières au commerce à l'intérieur même du Canada. Dans les provinces maritimes, nous avons déjà pris des mesures visant à éliminer les barrières commerciales. Nous devons faire la même chose dans le reste du Canada.

Nous croyons que nos institutions nationales doivent être rafraîchies. Elles ne nous ont pas nécessairement été profitables et, pour cette raison, nous croyons qu'il est dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick de réformer le Sénat pour le rendre élu, efficace et égal, ce qui serait aller dans la bonne direction.

Je termine en disant qu'en dépit de tous les problèmes que nous avons, le Canada demeure un pays béni. Nous avons un niveau de vie que la plupart des autres pays aimeraient bien avoir, nous possédons un système de programmes sociaux qui font l'envie du monde et très peu d'autres pays ont une réputation comparable à celle du Canada sur la scène internationale.

Le Canada fait face en ce moment à de grands défis, mais je ne crois pas qu'ils soient insurmontables. Au cours des mois à venir, nous devons faire appel à notre équité et à notre volonté de faire des compromis pour en venir à une entente respectueuse de la diversité canadienne. Agir autrement reviendrait à sacrifier tout ce que nos ancêtres ont travaillé si fort à édifier.

Nous ne pouvons pas nous permettre de tomber dans la suffisance et croire que le Canada existera toujours. Il y a à peine quelques mois, les gens n'auraient jamais cru qu'ils verraient le monde sans l'Union soviétique.

Donc, les défis sont énormes, mais nous ne savons que trop bien où mènerait un échec. Nous devons travailler avec assiduité pour éviter tout échec.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre part à ce débat spécial qui a pour but de porter à l'attention de la Chambre et de tous les Canadiens ce que nos commettants pensent et nous disent de la problématique de la Constitution. J'aimerais tout d'abord expliquer un peu la démarche que j'ai entreprise dans ma circonscription, en tant que député de Saint-Léonard. Certains députés on fait des assemblées publiques; d'autres ont fait des sondages. Il y en a aussi qui ont fait du porte-à-porte.

• (1930)

Moi je suis un de ceux qui ont envoyé, par envois collectifs, à tous mes électeurs, à toutes les portes de mon comté, un questionnaire. J'ai aussi annoncé un programme de trois semaines, pendant l'été, un programme de porte-à-porte, afin que ceux qui voulaient répondre puissent le faire à l'aide du questionnaire ou, pour ceux qui voulaient le faire personnellement puissent me transmettre leurs opinions sur toute la question constitutionnelle et l'avenir du pays.

Cette démarche a débuté, madame la Présidente, avec une proposition de réforme constitutionnelle du Parti libéral qui a été présentée par le chef de l'opposition lors d'un discours à Montréal, le 21 avril 1991. Dans cette proposition, il y avait neuf points que je vais lire brièvement, que d'ailleurs tout le monde connaît, et que le chef de l'opposition lui-même a déjà, lors de son discours sur la proposition de réforme constitutionnelle du Canada, expliquée et déposée à la Chambre. Ces neufs points sont 1) une déclaration sur la nature du Canada; 2) l'attachement à la Charte des droits et libertés; 3) le renforcement de l'union économique canadienne; 4) la réforme institutionnelle; 5) la répartition des pouvoirs: a) le pouvoir de dépenser, b) l'immigration; 6) la Cour suprême du Canada; 7) les peuples autochtones; 8) la formule d'amendement; et 9) le référendum national.

Avec ces neufs points, j'ai établi un questionnaire que, comme je le disais, j'ai fait distribuer à environ 38 000 portes, dans mon comté, questionnaire basé sur ces neufs points. Le questionnaire ayant été envoyé par la poste au mois de juin, les gens ont eu tout l'été pour répondre. En même temps, j'avais annoncé une opération contact, et je parcourais donc un quartier par soir, ma circonscription en comptant 14. Le 12 août, j'étais dans le quartier Rosemont; le 13 août, à Mont-Carmel; la 14 août, à Garibaldi; le 15 août, à Saint-Gilbert; le 16 août, à Hébert; le 19 août, quartier Saint-Léonard; le 20 août, Delorme; le 21 août, Port-Maurice; le 22 août, Ferland; le 26 août, Saint-Angèle; le 27 août, Pirandello; le 29 août, Pie-XII; et malheureusement, à cause du mauvais temps qui a persisté, je n'ai pas été capable de faire la tournée dans le quartier de Coubertin.

Je peux vous dire, madame la Présidente, que pendant ces 13 soirées de porte-à-porte, accompagné d'un groupe de mon comté, on a rencontré des personnes de tous les âges et de toutes les couches de la société. Donc, je peux vous dire que c'est leur opinion, que c'est assez représentatif, et que cela correspond à peu près à la même chose que ceux qui ont pris la peine de remplir le questionnaire et de me le faire parvenir, et qu'on a compilé.

Ce soir, madame la Présidente, je n'ai pas l'intention de donner mon opinion sur tout le débat constitutionnel. Nous, comme députés, je pense que nous aurons l'occasion de le faire, soit lors du dépôt du rapport du comité mixte, soit lors des offres que le gouvernement fédéral pourrait faire aux provinces. À ce moment-là, il y aura un débat à la Chambre et je pense que, en tant que député, je le ferai à ce moment-là. Donc, ce soir, pendant les dix minutes qui me sont allouées pour ce débat spécial, je veux que ce soit les gens de Saint-Léonard qui parlent. Donc, je veux dédier, communiquer à la Chambre, à mes collègues députés et à tous les Canadiens qui nous regardent, tous ceux qui voudront lire le hansard à partir de demain matin, ce que les gens de Saint-Léonard pensent de la Constitution, ainsi que les réponses qu'ils m'ont données.

La Constitution

Sur la déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada, 74 p. 100 des répondants pensent que ceci devrait englober notre attachement aux deux langues officielles. Une majorité de 70 p. 100 pensent que ceci devrait englober le caractère distinct du Québec. Et 63 p. 100 des répondants pensent qu'elle devrait englober la reconnaissance du rôle des autochtones. Cela pour ce qui concerne la déclaration sur la nature du Canada, qui définit le Canada.

À la question, à savoir si on doit favoriser la libre circulation des gens, des biens et des capitaux au Canada, 87 p. 100 y sont favorables. Bien sûr que le mécanisme et les détails peuvent faire varier le pourcentage de l'un à l'autre, mais globalement, 87 p. 100 y sont favorables.

Au sujet de la réforme du Sénat, la question posée était celle-ci: «Favorisez-vous, dans un sénat réformé, l'élection des sénateurs?» Quatre-vingt-cinq p. 100 des répondants ont dit oui pour des sénateurs élus. Bien sûr, quand on va dans les détails, le pourcentage et les réponses peuvent être un peu différents, mitigés. Comme je l'ai dit dès le début, madame la Présidente, ce sont les citoyens de Saint-Léonard qui parlent ce soir et non pas nécessairement le député de Saint-Léonard. Donc, je vais lire exactement ce qu'ils ont dit.

Il y avait une sous-question qui était ainsi formulée: «Si oui, pensez-vous que l'élection devrait avoir lieu à une date fixe?» Quarante-sept p. 100 ont dit oui; lors d'une élection provinciale, 2 p. 100 ont dit oui et lors d'une élection fédérale, 34 p. 100 disent oui. Donc, c'est une question très complexe et je pense que nous allons attendre pour voir si le comité peut nous donner des indices là-dessus.

Le rôle du Sénat élu sur la nomination à des agences d'institutions fédérales importantes. Cinquante p. 100 des répondants pensent que le Sénat devrait avoir un pouvoir d'examen et 20 p. 100 disent qu'il devrait avoir un veto.

Le rôle du Sénat à l'égard des textes de loi adoptés par la Chambre des communes. Quarante-sept p. 100 des répondants pensent que le Sénat devrait être capable de les modifier; 25 p. 100 pensent qu'il devrait avoir le pouvoir de les rejeter; et 14 p. 100 pensent que le Sénat devrait avoir le pouvoir de les retarder pour six mois seulement, ce qu'on appelle un veto suspensif.

La septième question, madame la Présidente, était celle-ci: «Qui pensez-vous devrait décider de la création d'une nouvelle province?» Quarante-huit p. 100 des répondants pensent que ceci doit être décidé par le fédéral et la population d'une éventuelle nouvelle province; 30 p. 100 disent que cela devrait être le fédéral et au moins sept provinces; et 24 p. 100 des répondants pensent que ceci doit être décidé par le fédéral et les dix provinces.

Quant aux nominations à la Cour suprême, 71 p. 100 des répondants pensent qu'il serait important d'associer les provinces et les territoires à ces nominations. Et à cet égard, je pense qu'il y a une majorité à travers tout le pays même, si on peut se fier à différentes déclarations et à différents sondages. Mais où se situe le problème, c'est en cas d'impasse, qui devrait décider? Selon 43 p. 100, ce serait le juge en chef—et je pense que c'est nouveau. C'est pourquoi il est important certaines fois de consulter les gens. Donc, 43 p. 100 disent que c'est le juge en chef qui devrait décider; 26 p. 100 disent que c'est la province ou le territoire; et 25 p. 100 pensent que c'est le fédéral qui devrait décider en cas d'impasse.

Où c'est intéressant et que cela devient compliqué, c'est le partage des pouvoirs. On a posé cette question: À votre avis, quel ordre de gouvernement serait le plus en mesure d'exercer la compétence dans les domaines suivants: Communications? Ottawa, 41 p. 100; Québec, 12 p. 100; et partagé, 45 p. 100. L'éducation? Ottawa, 18 p. 100; Québec, 41 p. 100; partagé, 41 p. 100. Pêches? Trente-neuf p. 100, Ottawa; 24 p. 100, Québec; 38 p. 100, partagé. Soins de santé? Vingt-cinq p. 100, Ottawa; 37 p. 100, Québec; 39 p. 100, partagé. Habitation? Douze p. 100, Ottawa; 55 p. 100, Québec; et 33 p. 100, partagé. Je pense que c'est le seul pouvoir où clairement, selon les citoyens de Saint-Léonard, ce devrait être le provincial qui aurait cette compétence au niveau de l'habitation. L'immigration? Quarante p. 100, Ottawa; 26 p. 100, Québec; et 34 p. 100, partagé. Les langues? Vingt-six p. 100, Ottawa; 30 p. 100, Québec; 43 p. 100, partagé. La formation de la main-d'oeuvre? Vingt-quatre p. 100, Ottawa; 58 p. 100, Québec; et 39 p. 100, partagé. En ce qui touche la formation de la main d'oeuvre, c'est un sujet qui est clair. Selon les citoyens de Saint-Léonard, c'est le Québec qui doit avoir juridiction en matière de formation de la main-d'oeuvre. Ressources naturelles? Vingt-six p. 100, Ottawa; 27 p. 100, Québec; 47 p. 100, partagé. L'environnement? Vingt-huit p. 100, Ottawa; 17 p. 100, Québec; 55 p. 100, partagé. Et l'assurance-chômage? Quarante-six p. 100, Ottawa; 14 p. 100, Québec; et 40 p. 100, partagé.

C'est la réponse des citoyens de Saint-Léonard. Madame la Présidente, j'ai reçu aussi des lettres, mais le temps ne me permet pas de les lire.

• (1940)

En conclusion, je voudrais dire que pour les citoyens de Saint-Léonard, la Constitution n'est pas nécessairement le sujet le plus important. Pour Saint-Léonard, le sujet le plus important est l'emploi, l'accessibilité à l'emploi pour nos jeunes, le chômage et les taxes. Madame la Présidente, la Constitution venait en cinquième place. Donc, j'espère que nous pourrons régler ce dossier le plus vite possible et passer à des choses plus importantes, comme l'économie, et trouver des emplois à nos jeunes.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, en tant que député du Québec à la Chambre des communes, j'ai toujours considéré le dossier constitutionnel comme prioritaire. En fait, ce dossier a été une des raisons qui m'ont amené en politique fédérale. Si ce dossier me préoccupe et préoccupe les Québécois depuis fort longtemps, il a pris encore plus d'importance pendant les années 1970-1980.

Tout d'abord, en 1980, il y a eu un référendum au Québec, dont environ 45 à 46 p. 100 des Québécois ont voté en faveur de la souveraineté du Québec. Cela m'apparaît un pourcentage suffisamment important pour que l'on prenne en considération cette volonté des Québécois.

Le rapatriement de la Constitution qui a été faite de façon unilatérale en 1982 a fait en sorte que les Québécois ont été bafoués dans leurs droits. En 1984, bien sûr, le Parti progressiste conservateur a dit qu'il voulait réconcilier tout cela. On sait très bien qu'un projet a été déposé et accepté par les premiers ministres, en 1987, et a été refusé en juin 1990, ce qu'on a appelé le projet du lac Meech.

Depuis ce temps-là, c'est-à-dire après ce refus, le 26 juin 1990, deux députés, un de Lac-Saint-Jean et l'autre de Compton—Mégantic—Stanstead démissionnèrent pour contester pendant les négociations de ce projet de Meech, pour lequel on se rendait compte qu'on était en train de se faire avoir, nous du Québec, encore une fois.

Le 26 juin 1990, trois députés du Parti progressiste conservateur démissionnèrent: les députés de Rosemont, de Richelieu et moi-même. Le lendemain de ma démission, j'ai reçu plus de 300 appels de mon comté me félicitant pour le geste courageux que je venais de poser. Seulement trois appels téléphoniques m'ont dit qu'ils n'étaient pas contents du geste que je venais de poser. Tout cela m'a confirmé et a confirmé à mes collègues qui ont démissionné que le geste que l'on posait était légitime et courageux face aux Québécois. Là-dessus, depuis ce temps-là, je n'ai jamais eu le moindre regret de ma démission depuis le 26 juin 1990. C'est un geste concret que les députés et les gens ici à Ottawa ont posé pour manifester de façon claire leur position vis-à-vis le refus de Meech.

Qu'est-ce que le Québec a fait? Qu'est-ce que le Québec a décidé de faire après ce refus? Les Québécois et le gouvernement du Québec, en collaboration avec le parti de l'opposition, ont décidé de créer une commission, une des plus sérieuses qui n'a jamais été faite au Québec. On l'a appelée la Commission Bélanger-Campeau. Deux personnalités québécoises très connues, des personnes crédibles, ont accepté de présider et de coprésider cette commission, avec mandat d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec.

Cette démarche très sérieuse était composée de 36 commissaires, dont le premier ministre du Québec lui-même, le chef de l'opposition, des députés de l'Assemblée nationale, des députés du gouvernement fédéral à Ottawa, des dirigeants du milieu des affaires, des milieux syndicaux, des représentants des milieux culturels et autres. Ils ont siégé pendant six mois, parcouru 11 régions administratives du Québec. Ils ont siégé dans 11 villes. Ils ont bénéficié de l'appui de 55 spécialistes. Ils ont tenu 277 auditions, incluant 32 forums avec les jeunes. Ils ont reçu 607 mémoires de groupes et d'individus.

Cet exercice, madame la Présidente, est l'un des exercices les plus sérieux que le Québec ait jamais tenu de toute son histoire. Je pense qu'actuellement, le gouvernement fédéral semble oublier cet exercice sérieux et ce qui y a été fait. On a dit que le Québec devait obtenir de grands pouvoirs, beaucoup de pouvoirs, beaucoup plus de pouvoirs dans le but de lui permettre de s'épanouir à sa juste valeur.

Alors, depuis ce temps, après cet exercice au Québec, on a dit aussi dans le Rapport Bélanger-Campeau: «Nous allons regarder si le gouvernement fédéral est sérieux, si le gouvernement fédéral est capable d'offrir suffisamment de possibilités au Québec de s'épanouir, nous allons examiner ceci, et si cela ne fait pas notre affaire, nous allons faire un référendum sur la souveraineté du Québec au plus tard en octobre 1992.»

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a fait? Il a mis sur pied un comité qui s'est appelé le Comité Spicer, lequel a fait le tour du Canada et qui, en principe, s'est ridiculisé. On s'est toujours demandé pourquoi il existait. C'était plus ou moins sérieux. Enfin, on a quand même tâté l'opinion des Canadiens et j'espère que cela sera utile à quelque chose quand le moment sera venu de finaliser le rapport. On a aussi créé le Comité Castonguay-Dobbie. Mais on le sait, le sénateur Castonguay a

démissionné parce qu'il était contre—on l'a vu par la suite—il était contre les propositions du gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui concerne l'exercice de l'économie, c'est-à-dire le projet économique canadien. Il l'a dit clairement il y a quelques jours. Donc, on l'a remplacé par le sénateur Beaudoin.

Comme cet exercice ne fonctionnait pas très bien, le ministre responsable de la Constitution a décidé de faire des conférences constitutionnelles. Ces conférences constitutionnelles sont composées particulièrement de gens qui veulent renouveler le Canada, parce que dans les invitations, on disait toujours que c'était pour le renouvellement du Canada. On a carrément oublié qu'il existait, au Canada, plus de 3 millions de souverainistes québécois. On a complètement négligé de leur demander leur opinion. Pourtant, dans Bélanger-Campeau, on a fait attention d'être représentés par des gens qui étaient fédéralistes, mais le gouvernement fédéral a refusé d'écouter les souverainistes. Pourtant, il y en a plus de 3 millions de souverainistes au Québec!

Est-ce que les Canadiens et les Canadiennes vont comprendre la réalité du Canada? Je ne pense pas. Le fait de ne pas écouter les souverainistes du Québec dans tout cet exercice fédéral empêche les Canadiens de comprendre cette réalité canadienne qui existe, soit les francophones. Et ce n'est pas un groupe ethnique francophone, mais c'est une nation, les Québécois représentent une nation québécoise et jamais dans tout cet exercice fédéral, on n'a permis aux Canadiens anglais de comprendre ce qu'était le Québec. Le Québec, c'est une nation; ce n'est pas un groupe ethnique important au Canada. C'est ce que les Italiens et les autres ethnies dernièrement arrivées au Canada pensent. Ils croient que les Québécois sont un groupe ethnique important. Pourtant, il faudrait peut-être leur rappeler un peu l'histoire du Canada.

Alors, madame la Présidente, pour terminer, j'aimerais parler un peu de la société distincte. On essaie de faire accroire aussi que la société distincte, c'est la langue et la culture. La société distincte, ce n'est pas seulement la langue et la culture, et la culture au sens propre du mot.

• (1950)

La société distincte au Québec, ce sont toutes nos institutions financières, c'est-à-dire la Caisse de dépôt, Desjardins, les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurance, les petites et moyennes entreprises. Toute cette société distincte économique du Québec est complètement distincte du reste du Canada. On essaie de nous faire accroire que la société distincte, ce sont la langue et la culture dans le sens étroit du mot, mais cela est faux. C'est toute cette société distincte économique que nous avons au Québec, c'est cela que les Québécois veulent absolument protéger, et c'est cela que les Québécois veulent absolument promouvoir.

C'est pour ces raisons que jamais au grand jamais les Québécois n'accepteront que l'économie soit contrôlée à partir d'Ottawa. Nous n'accepterons jamais cela. Je pense que déjà plusieurs l'ont compris.

Alors, si on essaie de faire accroire aux Québécois que le Canada anglais commence à comprendre la nécessité de reconnaître la société distincte, c'est parce qu'ils n'ont pas compris ce que les Québécois veulent dire par «société distincte».

Alors, comme madame la Présidente m'indique que mon temps de parole est presque terminé, je dois vous dire que nous attendons avec impatience les offres du gouvernement fédéral, parce que nous avons hâte que ce problème constitutionnel soit réglé, afin que l'on puisse entreprendre le plus rapidement possible des projets économiques pour promouvoir l'économie au Québec, tout particulièrement.

[*Traduction*]

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de fierté que je saisis l'occasion de participer à ce débat ce soir pour communiquer à la Chambre, au nom des électeurs de ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, les opinions de ces derniers et les consultations que nous avons eues à propos des propositions constitutionnelles, ainsi que pour tenir la promesse que j'ai faite lorsque j'ai entamé les consultations dans ma circonscription, il y a plusieurs mois.

Je voudrais dire qu'au cours de ces dernières semaines, de bien des manières, j'ai eu la possibilité de consulter mes électeurs lors des réunions publiques tenues presque tous les mois, lors des comités de citoyens qui se sont réunis régulièrement et au cours d'échanges normaux dans ma circonscription: au marché, dans la rue, au téléphone, par lettre et dans des conversations personnelles. Je disais généralement presque la même chose, à

savoir que je m'adressais à mes électeurs avec un sentiment de fierté et de responsabilité en tant que leur député, que j'étais à leur disposition pour leur parler et pour écouter toute personne ou tout groupe d'électeurs voulant me communiquer son point de vue sur les importants événements historiques dont nous sommes témoins, et qu'il ne s'agissait pas de discuter de politique sectaire, mais plutôt de cerner une vision commune pour notre pays et de donner à la citoyenneté canadienne un sens que nous puissions tous partager et appuyer.

J'ai ajouté et je le répète, comme la plupart d'entre nous à la Chambre le savent, que les citoyens sont fatigués d'entendre parler de l'unité canadienne, je pense, et qu'ils se demandent pourquoi nous n'abandonnons pas ce sujet pour nous mettre peut-être à reconstruire l'économie, à créer des emplois, à rétablir la prospérité, à assainir l'environnement et à préserver la qualité de vie que le Canada devrait posséder avec une telle abondance.

Ce sont vraiment les principaux objectifs que nous recherchons tous, mais il faut une base sur laquelle asseoir toutes nos aspirations, c'est-à-dire une Constitution qui reflète complètement les valeurs et les aspirations de tous les Canadiens.

J'ai persévéré et j'ai encouragé le vif intérêt ainsi que la sincère participation de mes électeurs au cours des mois qui ont suivi la publication de ces propositions. Tandis que nous les étudions ensemble, nous avons commencé, je crois, à les apprendre et à bien les comprendre.

Nous avons commencé par déterminer quelle serait la meilleure entente, et je crois que nous en sommes arrivés à un consensus général sur de nombreux points. Il est vrai qu'il y a encore désaccord sur certains points, qu'il y a, dans ma circonscription, comme dans toutes les autres, bien des gens qui ne saisissent pas entièrement les propositions ou qui les comprennent bien mais qui, honnêtement, s'y opposent parce qu'ils ne voient pas vraiment les moyens par lesquels nous nous efforçons d'unifier ce pays.

Ce qui importe vraiment, c'est que nous avons travaillé au processus comme d'autres collectivités de notre pays et que nous arrivons maintenant à une opinion publique fondée sur la participation de tous et à une consultation qui a permis aux Canadiens de réellement décider ensemble.

La Constitution

Comme je l'ai dit au début, j'ai promis à mes électeurs de communiquer leurs vues générales au Parlement d'une manière ou d'une autre, qu'elles soient unanimes ou non, et je remercie la Chambre de me donner la possibilité de le faire ce soir. J'aimerais ajouter que j'ai eu le privilège de faire partie du Comité parlementaire mixte sur le renouvellement du Canada et que j'en ai profité pour lui faire connaître mes vues par écrit, par l'intermédiaire de sa coprésidente et de son coprésident. Je vais résumer brièvement ces opinions.

Tout d'abord, les habitants de Fredericton—York—Sunbury croient fermement au potentiel et à l'inviolabilité d'un Canada uni. On pourrait dire je crois que c'est là un point de vue pratiquement unanime. Les divergences d'opinions quant à la façon de réaliser l'unité de notre nation sont nombreuses, mais je ne crois pas que beaucoup de citoyens soient fermement opposés à garder le Canada uni. En fait, la plupart des citoyens sont résolument déterminés à veiller à l'unité de la nation.

Je suis également convaincu que, dans notre province du Nouveau-Brunswick, qui est la seule province officiellement bilingue du Canada, la majorité appuie encore solidement le concept de dualité linguistique tant au Nouveau-Brunswick qu'au Canada.

Il y a bien sûr de nombreux citoyens qui préfèrent l'apparente simplicité qui existerait grâce à une seule langue officielle, l'anglais, et il y en a d'autres qui craignent une application injuste de la Loi sur les langues officielles et un traitement de faveur dans les méthodes de recrutement pour la fonction publique, mais dans l'ensemble, je crois que la plupart des gens du Nouveau-Brunswick sont fiers de l'exemple que notre province a donné en matière de coexistence harmonieuse et efficace de nos concitoyens sous le régime de l'égalité des langues officielles. Pour ma part, j'appuie certes ces politiques à tous les égards.

Quant à la proposition de reconnaître le Québec comme une société distincte sous le rapport de la langue, de la culture et du droit civil, j'estime également que la plupart de mes électeurs l'accepteraient comme un reflet raisonnablement juste de la réalité canadienne. Certains craignent bien sûr qu'une telle reconnaissance ne constitue un traitement préférentiel par rapport aux autres Canadiens, et d'autres préféreraient vraiment ne pas voir accorder une telle reconnaissance, mais encore une fois, dans l'ensemble, je suis convaincu que la majorité de mes électeurs acceptent raisonnablement bien les dispositions relatives à la société distincte comme un moyen d'établir un consensus en faveur de l'unité de notre pays. Pour ma part, j'appuie certes cette position. Il semble faire peu de

doute que la plupart des citoyens du Nouveau-Brunswick et de ma circonscription sont d'avis que le Canada doit inclure la province de Québec.

Je pense également, madame la Présidente, qu'ils sont généralement en faveur des principes de participation des autochtones à notre réforme constitutionnelle et d'autonomie gouvernementale des autochtones. Il y a évidemment des inquiétudes au sujet des moyens de faire reconnaître ces principes, mais la plupart des gens de Fredericton—York—Sunbury souhaitent qu'on s'engage dans cette voie de la manière la plus rapide et la plus constructive possible.

Ils appuient aussi les mesures permettant d'améliorer le fonctionnement objectif et constructif de la Chambre des communes et d'accroître la responsabilité des députés. Pour ma part, je dois dire que je ne me sens nullement inhibé à cet égard et j'adhère aux principes de démocratie parlementaire ainsi qu'au système de partis et de groupes parlementaires dans lequel j'estime pouvoir faire avancer la cause de mes citoyens et de mes électeurs, conformément aux grandes traditions du Parlement et de notre pays.

• (2000)

Au sujet de la réforme du Sénat, un groupe étonnamment nombreux serait parfaitement heureux que le Sénat disparaisse. En contrepartie, d'autres appuient un Sénat élu, efficace et égal. La plupart des gens ne croient pas vraiment qu'on puisse parvenir à l'égalité numérique, mais mes électeurs et moi appuyons la représentation régionale.

Les citoyens de Fredericton—York—Sunbury sont très inquiets au sujet du concept d'union économique forte. En tant que membres fondateurs de la Confédération, nous touchons les dividendes de cette union depuis des années; aujourd'hui, ces dividendes se chiffrent à près de 8 milliards de dollars par an pour le Canada atlantique, soit presque 3 600 dollars par habitant. Il est capital de poursuivre cet effort d'égalisation dans la vie économique de notre pays.

Je voudrais rapporter deux autres questions importantes au yeux de mes électeurs.

Premièrement, ils estiment que la Charte des droits et libertés devrait être élargie, de manière à faire état du sens des responsabilités dont les Canadiens doivent faire preuve dans la conduite des affaires du pays.

Enfin, la Constitution devrait tenir compte de la notion de responsabilité économique et financière. En général, notre société devrait payer ses dépenses et éviter de contracter des dettes en temps normal, sauf pour obtenir la souplesse dont elle a besoin à intervalles réguliers pour planifier l'économie. Voilà le genre de responsabilité que nous devrions assumer.

Je sais qu'il me reste peu de temps, mais je voudrais conclure brièvement en signalant l'immense fierté et le sens du devoir que j'ai ressentis en cherchant, avec mes électeurs, à comprendre les propositions constitutionnelles. Je crois que les habitants de la circonscription de Fredericton—York—Sunbury en sont venus à un consensus. Ils appuient en général les initiatives proposées par le gouvernement, mais surtout les efforts que déploient tous les députés et tous les citoyens, du moins je l'espère, pour unir notre pays.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer ce soir à ce débat spécial sur la Constitution et de dire comment les électeurs de Stormont—Dundas, que je représente, perçoivent cette importante question.

Le mois dernier, j'ai tenu une série de forums constitutionnels dans ma circonscription, plus précisément à Iroquois, à Finch et à Cornwall. Je voulais discuter avec mes électeurs, d'une façon simple et tout à fait impartiale, de chacune des 28 propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement fédéral.

En organisant ces forums constitutionnels, je voulais donner à mes électeurs l'occasion de faire entendre leurs points de vue et leurs opinions. À mon avis, il est absolument essentiel que les Canadiens aient la chance de participer au processus de réforme constitutionnelle. Il est important d'écouter ce qu'ils ont à dire, car nous savons trop bien à quel point il est dangereux de procéder à une réforme constitutionnelle sans consulter pleinement et ouvertement le public et sans l'inviter à y participer.

En plus des trois forums constitutionnels que j'ai tenus dans ma circonscription, j'ai aussi joint un questionnaire au dernier bulletin parlementaire que j'ai envoyé à mes électeurs. Je crois qu'il incombe à tous les députés de faire eux-mêmes des démarches pour découvrir ce que leurs électeurs pensent d'une question aussi importante que celle que nous débattons aujourd'hui.

J'ai reçu près de 500 réponses au questionnaire qui accompagnait mon bulletin parlementaire et je dois dire qu'elles étaient très semblables à celles obtenues sur un questionnaire que j'ai distribué durant les forums constitutionnels. Je vais donc limiter mes remarques aux commentaires que j'ai entendus durant les trois forums et aux résultats des questionnaires distribués à ces occasions.

Pour commencer, j'étais très heureux de voir l'intérêt que portent mes électeurs au débat constitutionnel. Je voudrais évidemment remercier tous ceux qui ont bravé le froid pour venir discuter avec leur député, leurs amis et leurs voisins d'une question qui revêt pour eux une importance considérable.

J'ai été particulièrement enchanté de constater que les participants à chaque forum étaient généralement unanimes dans leur désir de voir le Canada demeurer un pays uni et fort.

Ils ont aussi manifesté un appui considérable à l'égard de nos autochtones. Une bonne majorité d'entre eux appuyait la reconnaissance du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale et leur participation aux présentes délibérations constitutionnelles. Un grand nombre des participants à nos réunions se sont dits en faveur d'une modification constitutionnelle qui permettrait d'étudier ultérieurement les questions autochtones non réglées dans le cadre des pourparlers constitutionnels actuels.

En ce qui concerne la réforme du Sénat, les participants ont massivement appuyé l'idée d'un Sénat élu. Les opinions étaient toutefois très partagées quant à savoir si un nombre égal de sénateurs devraient représenter les diverses régions du Canada. De plus, un consensus net ne s'est pas dégagé au sujet d'un nombre égal de sénateurs qui représenteraient chaque province.

Pour ce qui est de la réforme du Sénat, une forte majorité de participants estiment qu'il devrait y avoir davantage de votes libres et que les sièges à la Chambre devraient être comblés dans les 120 jours suivant le moment où ils sont devenus vacants.

La majorité des participants ont par ailleurs rejeté la proposition visant à reconnaître le Québec comme société distincte. Même si je suis personnellement en faveur de cette proposition, je respecte l'opinion de mes électeurs et je m'encourage à l'idée qu'ils voient d'un bon oeil la reconnaissance de la dualité linguistique canadienne à titre de caractéristique fondamentale de notre pays.

Les participants sont en faveur de l'inclusion de la clause Canada dans notre Constitution, mais ils s'inquiètent de sa teneur; certains ont d'ailleurs souligné l'ambiguïté de quelques aspects que l'on souhaiterait inclure dans cette clause.

Les participants ont examiné de près les propositions concernant l'établissement d'un marché commun pancanadien et le projet d'union économique. La libre circulation des personnes, des biens et des services partout au Canada a été très bien accueillie, mais certains ont dit que des précisions s'imposaient. Des préoccupations précises ont été exprimées au sujet des modalités de l'union économique et de ses conséquences.

L'harmonisation des politiques économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces a toutefois été appuyée, tandis qu'on s'est demandé si oui ou non le gouvernement fédéral ou les provinces devraient avoir la compétence exclusive dans certains domaines.

On s'est interrogé également sur les dépenses fédérales dans des domaines de compétence provinciale. La plupart des participants veulent obtenir l'assurance que des programmes et services uniformes subsisteront partout au Canada et que les fonds fédéraux ne seront pas réduits si les provinces obtiennent la pleine compétence dans des domaines précis où le gouvernement central est présent en ce moment.

Sur un plan plus général, la plupart des participants étrangers à ma circonscription estiment que les propositions fédérales sont trop ambiguës. Une autre observation qui revient souvent est que les propositions sont tout simplement trop nombreuses. Beaucoup de Canadiens ont exprimé le même avis ces derniers jours.

Ce sont deux opinions que je partage. J'admets que ce sont de simples propositions et j'espère qu'un certain nombre d'entre elles seront mieux définies dans leur version finale, comme notre parti l'a proposé au gouvernement

Je crois aussi que les propositions finales qui seront soumises à la Chambre seront moins nombreuses. Pour l'instant, je laisse ces deux questions entre les mains du comité, fort compétent, qui discute actuellement des propositions du gouvernement.

Enfin, en ce qui concerne le Conseil de la fédération, une nette majorité de mes électeurs s'oppose à sa création. Beaucoup craignaient que ce ne soit qu'un autre palier de gouvernement comptant une armée de fonctionnaires, donc une dépense inutile. On a jugé que les réunions de premiers ministres à intervalles réguliers offraient une meilleure solution.

J'ai profité pleinement des diverses tribunes qui m'auront permis de connaître les vues de mes électeurs sur les propositions constitutionnelles du gouvernement. C'est à partir de cela que je vais élaborer la réponse que je ferai à la Chambre au sujet des propositions définitives lorsque celles-ci seront présentées bientôt.

En terminant, je voudrais exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'a été donnée au cours de ce débat spécial d'aujourd'hui de faire part aux autres députés des vues de mes électeurs sur la Constitution et les propositions du gouvernement.

De plus, le Parti libéral a présenté au gouvernement et aux Canadiens sa position sur la Constitution. Nous avons signalé l'orientation que nous aimerions que le gouvernement prenne pour réaliser le voeu de tous et chacun, c'est-à-dire un pays uni, fier et indépendant au service de tous les Canadiens.

• (2010)

En terminant, madame la Présidente, je voudrais simplement ajouter ceci:

[*Français*]

Si je pouvais dire quelque chose sur une autre note, pour un instant. Il y a à peine quelques heures, j'ai appris qu'un de mes collègues, l'honorable député de Saint-Denis célébrait aujourd'hui ses 28 ans à la Chambre. Cela fait 28 ans qu'il a été élu à cette Chambre et je tiens à le féliciter.

[*Traduction*]

Je vois également dans cette enceinte la députée de Winnipeg-Sud, la coprésidente du comité constitutionnel. Je tiens à exprimer ma reconnaissance et mon respect envers le comité et je lui souhaite bonne chance.

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue d'en face pour ses bons mots et ses voeux. Il est très important pour nous tous, selon moi, que nous continuions à mener ces entretiens dans un esprit exempt de tout sectarisme.

Vous pouvez constater, madame la Présidente, que je me suis présentée aujourd'hui sans texte. C'est en raison de certaines remarques formulées devant le comité au cours des deux derniers mois. Chose certaine, bien des gens critiquent le fait que certains députés interviennent au Parlement simplement pour lire un texte qui, aux yeux du public, semble avoir été rédigé par des partisans du statu quo, par des fonctionnaires. Ils se méfient beaucoup des députés, craignant qu'ils ne disent pas le fond de leur pensée ou n'expriment pas leurs convictions profondes.

Ainsi, j'espère que mes propos seront cohérents cet après-midi parce que j'ai l'intention de parler des préoccupations de tous les Canadiens à partir de quelques notes que j'ai jetées plus tôt sur papier.

Pour commencer, je voudrais dire quelques mots sur le travail accompli par le comité pendant ses déplacements. Nous avons traversé le pays d'un bout à l'autre et nous sommes allés dans les coins les plus reculés. Pendant ce temps, nous avons reçu plus de 4 000 mémoires et, croyez-le ou non, nous avons entendu quelque 560 témoins, et ce n'est pas fini. Sur ce nombre, 192 environ représentaient des organismes. Et je ne compte pas les quatre conférences auxquelles nous avons aussi participé, passivement ou activement.

Je pense qu'on peut dire qu'au cours de la présente ronde de pourparlers constitutionnels, le Parlement et les députés ont écouté ce que les électeurs avaient à dire depuis l'échec des dernières négociations. Cette fois-ci, nous voulions vraiment que la population participe pleinement au débat constitutionnel et qu'elle sache qu'elle en avait la possibilité si tel était son souhait.

Car, madame la Présidente, la présente ronde est la ronde Canada. Pas de doute là-dessus. Elle tient compte d'une foule de préoccupations qui ont été exprimées pendant l'étude de l'Accord du lac Meech et la tentative de sauvetage de dernière minute où on s'est mis à l'écoute des Canadiens, ainsi que dans les discussions qui se sont déroulées depuis, soit non seulement la commission Spicer, mais le comité Beaudoin-Edwards qui a précédé celui dont je suis coprésidente.

Tout cela explique pourquoi il y a 28 propositions sur la table. D'aucuns ont dit que c'était beaucoup trop. Je voudrais d'abord faire remarquer que ce ne sont pas toutes des propositions constitutionnelles, car certaines d'entre elles ne sont que des instructions au comité pour qu'il fasse certaines choses ou étudie certains points particuliers. Pour certaines d'entres elles, le gouvernement avait déjà l'intention d'adopter une loi; c'est le cas, notamment, de la réforme de la Loi sur les banques, qui peut se faire simplement par voie législative au Parlement.

Par ailleurs, je pense qu'on ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Lors des discussions au lac Meech, certains disaient: «Vous nous avez exclus. Comme il s'agit ici de la ronde Québec, nous nous sentons exclus alors que nous voulons participer.» C'est ce que nous ont dit les uns après les autres les autochtones, les femmes, les communautés ethniques, les personnes handicapées physiquement et ainsi de suite.

Or, cet ensemble de 28 propositions vise à satisfaire toutes les préoccupations que nous entendons depuis deux ans. Je suppose que, en dernière analyse, les points qui doivent absolument être traités dans le calendrier prévu sont ceux que les premiers ministres aborderont lorsque viendra pour eux le temps de négocier les résultats définitifs des délibérations du comité.

Pour l'instant, toutefois, il est très important que toutes les options soient soumises à l'examen des premiers ministres. Il s'agit là de choses que les Canadiens nous disent. Par exemple, les Canadiens de l'Ouest nous disent qu'ils se sentent aliénés. Par conséquent, il faut modifier fondamentalement le système de telle sorte qu'ils aient le sentiment de participer aux décisions qui sont prises dans le centre du pays.

Il importe de faire en sorte que toutes les propositions soient aussi ouvertes que possible pour que les premiers ministres puissent prendre leurs décisions en conséquence. Toutefois, trois questions nous touchent tous beaucoup. Nous devons répondre au Québec, car cette affaire traîne depuis des années.

Certes, dix ans après avoir rapatrié la Constitution, il est temps de faire preuve de générosité et d'acquiescer aux exigences minimales du Québec pour que cette province réintègre le giron canadien. À toutes les audiences que nous avons tenues dans tout le pays, les gens ont réagi favorablement à l'idée que le Québec soit reconnu comme une société distincte, compte tenu de sa culture et de sa langue françaises et de son droit civil. Si l'on tenait un vote là-dessus, je ne crois pas que beaucoup des gens qui sont au courant de la question, l'ont bien examinée et y ont réfléchi se prononceraient contre. Cela me rappelle que, lorsque la Chambre a été saisie de certaines questions très émotionnelles, 25 p. 100 des gens étaient farouchement pour et 20 p. 100, farouchement contre, la vaste majorité, qui se situait au centre, demandant qu'on trouve un compromis raisonnable et qu'on en finisse. C'est aussi vrai à propos de la question constitutionnelle, ainsi que de certains enjeux plus controversés dans le cadre des négociations actuelles.

La population souhaite ardemment que soient réglées les revendications des autochtones et qu'on en règle au moins quelques-unes dans le cadre de ces négociations, si ce n'est pas possible de les régler toutes. Nous devrions nous rappeler qu'une constitution n'est pas une chose qui nous lie irrémédiablement. Une constitution n'est jamais complète. Elle évolue et change selon les besoins de la société à un moment précis. Il faut évidemment tenir compte du sentiment d'aliénation des habitants de l'Ouest.

Pour ce qui est de nos institutions, le processus de réforme parlementaire, dont nous a parlé M. Brewin, fait intégralement partie de cette entreprise. Si nous ne nous respectons pas mutuellement en tant que parlementaires et si nous n'apprenons pas à écouter attentivement ce que disent nos collègues, à écouter avec intérêt et à croire qu'ils tiennent là un discours important, il devient très difficile pour les Canadiens de croire qu'ils doivent nous respecter. Si nous avons perdu un peu du respect de la population, il est peut-être temps de sonder nos propres coeurs et de voir comment nous pouvons modifier notre propre conduite pour que cette institution recommence à inspirer le respect des Canadiens de tout le pays.

Je suppose que ce n'est un secret pour personne que les propositions constitutionnelles seront modifiées avec le dépôt du rapport du comité. Je pense que c'est très avantageux, pour le pays et pour le gouvernement. Ce ne sont après tout que des propositions, et elles ont été présentées afin que les gens aient une base de discussion pour pouvoir poursuivre le débat.

Cette discussion a été très saine et très utile. Elle nous aidera à définir exactement ce que nous devons faire, quand ce processus arrivera à sa fin.

Je veux mentionner une chose qui me préoccupe grandement. Il me semble qu'en certains endroits de notre pays se terrent des forces pernicieuses. Ce sont-là le type de forces qui font naître un sentiment de crainte et d'insécurité dans le coeur de tous les Canadiens, car elles jouent sur toutes les petites choses dont ils ont peur.

Or, parce que nous vivons dans une remarquable démocratie, ces gens et ces forces ont une voix. Il est important que les Canadiens résistent à la tentation de croire absolument tout ce qu'ils entendent. Ils devraient se servir de leur tête. Ils doivent examiner les positions défendues et s'assurer qu'elles sont rationnelles et raisonnables. Ce n'est que si nous comprenons les obligations liées à notre citoyenneté, que nous pourrons préserver notre démocratie. Ces voix sont très attirantes parfois. Ce sont elles qui dressent les francophones contre les anglophones, les autochtones contre les francophones, les groupes de pression les uns contre les autres et tout le monde contre l'intérêt national. Il nous incombe de nous assurer que nous assumons nos responsabilités en tant que citoyens en résistant à ces forces et en regardant de façon optimiste toutes les bonnes choses qui existent au Canada.

• (2020)

Je vais simplement vous lire très brièvement des passages d'un opuscule qui nous a été remis aujourd'hui par une des personnes qui se sont présentées devant le comité. On y dit ce qui suit: «Laissez les jeunes parler.» Les jeunes ont une façon de dire les choses qui va droit au coeur d'une question et ils sont beaucoup plus éloquents que je ne pourrai jamais l'être. Je vais vous donner quelques exemples très brièvement. Il y a tout d'abord ceci: «Le Canada est un arc-en-ciel de gens et d'endroits.» Cette affirmation vient d'un écolier de London, en Ontario. Il y en a un autre de Medicine Hat, en Alberta qui dit ce qui suit: «C'est un peu comme vivre au paradis.» Voici ce que dit un autre: «Le Canada est un pays propre, qui échappe aux tremblements de terre et aux guerres.» Les jeunes comprennent la valeur de ces choses. J'adore la prochaine observation que voici: «Lorsqu'on m'interroge sur le Canada, je parle généralement des tempêtes de neige, des champs et des chenilles.»

Les jeunes s'attachent vraiment aux choses de base. Ils comprennent qu'il y a dans la vie d'autres choses plus importantes que les débats constitutionnels. Enfin, une enseignante de Lumsden, en Saskatchewan, nous a dit qu'elle avait organisé un vote dans sa classe pour décider si le Canada était un pays où il faisait bon vivre, et elle ajoute que les 20 écoliers de sa classe ont donné leur appui au Canada.

Dans cette enceinte, tous les députés soutiennent le Canada également. Selon moi, si nous faisons preuve de bonne volonté et agissons de façon responsable en donnant l'exemple, nous passerons à travers cette crise et maintiendrons l'unité du pays.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, merci de m'avoir donné l'occasion de participer au débat de ce soir. Je dirais qu'il s'agit plutôt d'une discussion sur l'avenir de notre pays.

Tout d'abord, je déclare très clairement à tous mes collègues que la plupart des électeurs de ma circonscription préféreraient que je traite de questions économiques, plutôt que constitutionnelles. Je ne me trompe pas en disant que les nombreux Canadiens qui sont aux prises avec une grave insécurité financière s'inquiètent surtout pour leur vie personnelle.

Parmi les électeurs que je représente, il y a bien des agriculteurs qui assistent à la disparition de terres qui appartiennent à leur famille depuis des générations. D'autres sont des travailleurs qui, après avoir passé des années dans des industries ou des ateliers, viennent de perdre leur emploi, sont sur le point de le perdre ou craignent de le perdre.

Ils voient leur vie s'effondrer et s'inquiètent de l'avenir. Ils envisagent l'avenir avec pessimisme. Ils sont d'avis que le Parlement devrait faire preuve de leadership et que le débat constitutionnel revient presque à discuter sur le sexe des anges.

Autrement dit, le débat n'a rien à voir avec leur vie personnelle. Ils attendent qu'Ottawa fasse preuve de leadership. De bien des façons, on peut dire qu'ils sont en colère. C'est exact, le débat constitutionnel les irrite. Ils ont tenu ce débat pendant toutes les années 80 et ils préféreraient nous voir passer à ce qu'ils considèrent important pour leur vie. On ne peut le nier, ce qu'ils considèrent important, c'est ce qui marque profondément et gravement leur vie.

Cela dit, je voudrais aussi communiquer à la Chambre ma position dans ce débat. J'étais l'un des quatre membres de mon parti qui s'étaient dits en désaccord avec mon parti lorsque M. Trudeau a présenté les premières propositions constitutionnelles dans les années 80. Diverses raisons expliquaient mon désaccord. Entre autres, il y avait le caractère unilatéral des propositions alors formulées par M. Trudeau.

J'étais en désaccord peut-être surtout parce que je croyais que le Canada nous donnait un arrangement satisfaisant. Bien sûr, il fallait nous rendre à Westminster et au Parlement britannique pour modifier notre Constitution, mais cela ne m'empêchait certes pas de dormir. Il aurait été préférable de canadianiser la Constitution, de manière à pouvoir la modifier au Canada, mais le principe d'une constitution écrite me préoccupait et me préoccupe toujours.

Tenter de définir en langage juridique et de compartimenter la constitution d'un pays aussi vaste et aussi diversifié que le Canada, avec toutes ses régions et ses populations différentes, c'était à mon avis courir à la catastrophe.

Je préférais une constitution britannique inspirée de la common law, qui soit organique, qui se prête à des changements, qui soit floue et qui accepte des nuances. Je crains que, peut-être à cause de sa formation juridique et jésuite, l'ancien premier ministre n'ait voulu que les choses soient plus précises et mieux définies. Je crains également que bon nombre des problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui n'en soient la conséquence.

Nous tentons maintenant de définir la réalité. Eh bien, je soutiens que, dans notre pays, la réalité doit être vague. À l'aube du XXI^{e} siècle, le siècle où le changement sera une constante, on veut une constitution qui soit fluide, qui puisse se développer d'une façon organique, au lieu d'être bien définie et compartimentée.

Nous devons maintenant tenter de donner des définitions. Nous rencontrons toujours ces mêmes problèmes.

Si je comprends bien, le Québec veut qu'on insère dans la Constitution, sous une forme écrite, la définition, la notion ou la reconnaissance de sa société distincte. Il faut maintenant définir cette notion. Mais ensuite, d'autres diront: «Et nous? Ne sommes-nous pas également distincts? Lorsque vous ne mentionnez pas notre groupe, cela veut-il dire que vous en privilégiez un autre? Nous sommes d'accord pour dire que les Québécois sont un des pères fondateurs ou une des races fondatrices de notre pays. Mais les rendre distincts signifie-t-il que les autochtones sont moins distincts, ou que notre groupe l'est moins?»

On peut poursuivre le débat éternellement. C'est comme essayer de discuter du sexe des anges. Pour bien des gens, ce débat commence à devenir irréel, alors que leur propre vie, qui est bien réelle, s'effrite.

Ils nous considèrent comme une bande d'idiots, ici, sur la colline du Parlement, car nous parlons de choses qui n'ont aucune conséquence sur leur vie, à mesure que leur vie et leur localité s'en vont à vau-l'eau. Je dois dire que je sympathise vivement avec beaucoup de mes électeurs sur cette question.

Je n'essayerai pas en dix minutes de passer en revue toutes les propositions au sujet de la société distincte, les propositions économiques et les propositions visant à modifier certains pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux.

En fin de compte, c'est une question que la population du Québec devra trancher et j'estime, tout comme mon parti, qu'elle a le droit à l'autodétermination à cet égard.

En somme, elle doit décider si elle veut continuer de faire partie de la Confédération canadienne. À cette fin, elle examinera les différentes possibilités qui s'offrent à eux. Tout ce que nous pouvons faire à mon avis au Canada anglais, c'est de veiller à ce que les aspirations du Québec puissent être comblées au sein de la Confédération.

Finalement, il se pourrait que le processus ne soit pas entièrement rationnel. Les Québécois éprouvent un profond désir parce qu'ils sentent peut-être qu'ils ont été forcés à faire partie de cette union, de ce mariage. C'est psychologique, et pas du tout logique.

Cela pourrait donner lieu, à terme, à un référendum où les Québécois se prononceront majoritairement en faveur de quelque chose qui modifie les relations fondamentales entre le Québec et le Canada ou les neuf autres provinces. J'espère que cela n'arrivera pas et que la logique l'emportera.

Je serai clair. J'ai entendu M. Parizeau, M. Bourassa et d'autres Québécois vanter le modèle de la Communauté européenne. Je trouve qu'il s'agit là d'un bon modèle parce que nous vivons à une époque d'internationalisation et de mondialisation de l'économie.

Pour des motifs de démographie, de géographie, d'histoire et d'économie, des relations étroites et permanentes sont nécessaires entre le Québec et les neuf autres provinces et les territoires.

• (2030)

Examinons le modèle européen. Dans ce modèle, des pays, qui se sont faits la guerre, ont consenti à se regrouper pour former une union et à renoncer à d'importants aspects de leur souveraineté pour former une union plus grande encore.

Il ne s'agit pas simplement d'une entente commerciale parce que, par delà l'entente commerciale, il existe également une entente sociale, c'est-à-dire une entente en matière de politiques sociales, d'environnement, de main-d'oeuvre et autres, une entente qui fait en sorte qu'aucun pays ne possède d'avantages économiques par rapport aux autres et n'offre des salaires plus bas ou des politiques sociales moins évoluées pour attirer l'industrie. Une entente en matière de politiques sociales, de main-d'oeuvre et d'environnement doit accompagner toute entente de libre-échange.

J'invite les dirigeants québécois, particulièrement ceux du PQ, à regarder de près ce que serait le modèle européen appliqué au Canada et ce que signifierait une union économique. Je dirais qu'une telle union économique ne serait pas tellement différente de ce que nous avons en ce moment. En fait, je dirais même que le Québec y perdrait des pouvoirs dont il dispose actuellement.

Je prie les dirigeants et la population du Québec de regarder la situation de façon rationnelle. Nous pouvons traverser l'anxiété et le traumatisme d'une séparation pour ensuite se réconcilier, mais j'espère sincèrement que l'on puisse éviter cela et réaliser conjointement que nous avons d'excellents acquis et que si Dieu le veut, nous pouvons rester unis.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de vous remercier, au nom des électeurs de Wild Rose, pour l'occasion qui leur est donnée de faire connaître leurs opinions là où elles peuvent, selon eux, avoir un impact.

Les gens de Wild Rose croient au Canada. Ils sont représentatifs des Canadiens en général, et leurs idées sont justes et honnêtes.

Ils ont pris le temps de participer à des réunions sur la Constitution, de me téléphoner, de m'écrire pour transmettre des observations et de venir me rencontrer personnellement pour donner leur avis. Je profiterai maintenant de cette occasion pour faire connaître à la Chambre leurs opinions, leurs idées et leurs suggestions.

Ma présentation sera brève car, même si les gens ont touché succinctement à de nombreux sujets, ils ont tous placé l'accent sur les deux ou trois mêmes domaines. Ils ont parlé de la réforme du Sénat et de la Chambre des communes, de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones et de la clause de société distincte pour le Québec.

Ils se sont attardés sur le sujet des pouvoirs spéciaux et de la société distincte ainsi que sur l'idée que si une partie des Canadiens étaient distincts, les autres auraient peut-être un rôle à jouer dans le développement de la nation.

Ils comprennent les différences historique, culturelle et linguistique du Québec. Toutefois, ils ont de grandes réserves à l'égard du mot «distinct». Ils croient que la définition de ce mot signifie supériorité et traitement préférentiel. Ils se demandent pourquoi un Canadien, à cause de son héritage, devrait être considéré comme meilleur qu'un autre. Mes électeurs croient que tous les Canadiens sont égaux.

Quant à la langue, ce n'est un secret pour personne: dans ma circonscription, bon nombre de citoyens sont d'avis que le Canada ne peut s'offrir le luxe du bilinguisme, que notre population n'est pas assez nombreuse pour assumer une telle dépense et que le français devrait demeurer la langue du Québec tandis que l'anglais serait la langue privilégiée à l'extérieur du Québec.

L'un des participants au forum a exprimé de façon très éloquente l'amour qu'il porte à son pays et à toutes ses régions. Selon M. Leatherdale, l'apport de chaque province et de chaque territoire à ce pays est unique et distinct.

En ce qui concerne la réforme de la Chambre des communes, mes électeurs demandent une réforme en profondeur des institutions parlementaires et souhaitent qu'elle soit inscrite dans la Constitution; ils aimeraient que les députés soient plus attentifs à leurs électeurs, que l'antagonisme soit moins virulent à la Chambre et que le décorum y soit respecté.

Pour ce qui est du Sénat, mes électeurs estiment qu'il est essentiel de procéder à sa réforme. Ils sont fortement en faveur d'un sénat élu, égal et efficace. Ils tiennent au Sénat mais sous une forme différente. Quant à savoir quand et comment, les réponses varient, mais tous s'entendent pour dire que les provinces doivent être représentées également et que les élections au Sénat ne doivent pas correspondre à celles de la Chambre.

La perception générale est que les politiciens n'écoutent pas leurs électeurs ou qu'ils ne sont pas libres de voter comme le voudraient leurs électeurs. Certains pensent que c'est parce que les bureaucrates interviennent trop souvent. Ils estiment qu'aucun vote en Chambre ne devrait être un vote de confiance à moins qu'il s'agisse d'une motion spéciale de censure. Ils aimeraient également que les motions qui sont rejetées soient remises à l'étude.

L'autonomie gouvernementale des autochtones devrait faire l'objet d'études plus détaillées. Les obstacles au commerce interprovincial devraient être éliminés, et le droit à la propriété devrait être inscrit dans la Constitution. L'environnement devrait continuer à relever du gouvernement fédéral. Certaines de ces questions présentent des difficultés. Mes électeurs aimeraient néanmoins que les parlementaires les étudient plus soigneusement.

La liberté de parole et d'opinion est importante pour les électeurs de Wild Rose; ils accueillent favorablement les opinions différentes des leurs car l'avenir nous sourit si nous restons unis. Ensemble, nous serons forts et libres.

[*Français*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de remercier la députée de Winnipeg-Sud pour son rôle jusqu'à ce jour comme présidente du Comité mixte spécial sur la Constitution et pour avoir si bien exprimé ce soir les aspirations des gens de l'Ouest.

Madame la Présidente, nous avons aussi consulté les gens du comté de Davenport.

[*Traduction*]

En juillet, nous avons envoyé un questionnaire par la poste à tous les ménages, et 162 personnes ont pris la peine de nous répondre. À ce moment, il y a huit mois, l'état d'esprit était très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Dans Davenport, la population est actuellement profondément désespérée: des usines ont fermé, le taux de chômage est élevé, on prévoit la fermeture de stations-service et, pour beaucoup, le versement des prestations d'assurance-chômage tire à sa fin.

• (2040)

Le déclin économique est tel que la population n'a même plus confiance en l'avenir du Canada. Pour ces raisons, madame la Présidente, et comme d'autres députés l'ont dit avant moi, les Canadiens sont peu optimistes face à l'avenir de leur pays. Pour ces raisons encore, madame la Présidente, le Canadien moyen comprend très difficilement le but du débat constitutionnel, aussi important soit-il.

En gros, ceux qui ont répondu au questionnaire disent qu'ils sont fortement partisans d'un Canada uni. Ils font confiance en un système fédéral fort. Ils croient que le bilinguisme est un lien entre les Canadiens. Ils n'aiment pas l'idée d'accorder un traitement préférentiel à une province, quelle qu'elle soit. Ils tiennent farouchement à la diversité culturelle du Canada. Ils préconisent fortement une constitution ayant un effet unificateur plutôt qu'une constitution qui diviserait le Canada en une collection de 10 ou 12 provinces ou territoires, collectivités ou régions. Comme vous le voyez, madame la Présidente, Toronto-Ouest est, à n'en pas douter, très fédéraliste.

Vous serez peut-être heureuse d'apprendre que 67 p. 100 des personnes ont répondu oui à la question suivante: «La déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada devrait-elle faire état de notre attachement aux deux langues officielles?»

Encore 67 p. 100 ont répondu oui à la question visant à savoir si la diversité de notre patrimoine culturel devait aussi être incluse dans cette déclaration.

Quant à la difficile question visant à savoir si une déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada devait faire état du caractère distinct de la société québécoise, seulement 33 p. 100 ont répondu oui.

À la question de savoir si une déclaration constitutionnelle sur l'avenir du Canada devrait reconnaître le rôle des peuples autochtones, les personnes interrogées ont répondu oui dans une étonnante proportion de 81 p. 100.

Vient ensuite la question suivante: Êtes-vous en faveur de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux au Canada? C'est cette question qui a récolté la plus forte proportion de oui, soit 93 p. 100. En ce qui a trait à l'élimination des politiques d'achat préférentielles des provinces, 69 p. 100 des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de cette mesure. Quant à la question de savoir s'il fallait lever les restrictions interprovinciales sur le commerce, elles ont répondu par l'affirmative dans une proportion de 86 p. 100. La proposition d'éliminer les barrières interprovinciales à la pratique de certaines professions a été bien accueillie là encore par 81 p. 100 des personnes interrogées.

Ensuite, on demandait: Êtes-vous en faveur d'un Sénat réformé où les sénateurs seraient élus? Une réponse affirmative a été recueillie dans 85 p. 100 des cas.

Passons à une autre question: Lorsqu'une loi est votée à la Chambre des communes, croyez-vous que le Sénat devrait avoir le droit de l'amender, de la rejeter ou de retarder son application pendant six mois? Le droit d'amendement a été appuyé par la majorité, soit 45 p. 100. Vient ensuite le droit de rejet qui a reçu la faveur des répondants à 31 p. 100, puis le droit de retarder l'application de la loi pendant six mois, qui a été appuyé par la plus faible proportion des réponses.

La question suivante était: Croyez-vous que la création d'une province englobant le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest devrait être décidée par le gouvernement fédéral avec l'accord de toutes les provinces ou de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population des territoires? L'appui sur ce point a été très fort, 49 p. 100 des personnes consultées ont dit que les habitants des Territoires devraient avoir le droit d'exprimer leur opinion, de concert avec le gouvernement fédéral.

Puis, la question ci-après a été posée: Pensez-vous qu'il serait important de faire participer les provinces et les territoires à la nomination des juges à la Cour suprême fédérale? Soixante-neuf pour cent ont répondu par l'affirmative.

S'agissant de savoir qui, du gouvernement fédéral, de la province ou du territoire, ou encore du juge en chef fédéral, devrait avoir le dernier mot au cas où la nomination d'un juge à la Cour suprême fédérale se heurterait à une impasse, 35 p. 100 se sont prononcés en faveur du juge en chef fédéral.

Quant aux deux dernières questions, il est intéressant de noter, que lorsqu'il s'agit de savoir si, d'après eux, il faut le consentement unanime du gouvernement fédéral et de toutes les provinces pour apporter des modifications à la Constitution à propos de questions concernant les fonctions de la reine, la composition de la Cour suprême du Canada, l'emploi de l'anglais et du français dans certaines circonstances, et la possibilité de futurs changements à la formule de modification de la Constitution—et la question visait surtout à savoir qui devrait exercer un droit de veto sur ces changements—49 p. 100 des personnes consultées estiment que toutes les provinces devraient avoir un droit de veto et 25 p. 100 sont en faveur d'un regroupement régional, ce qui dénote une attitude intéressante qui ne montre de favoritisme à l'égard d'aucune province. Seulement 1 p. 100 est en faveur de donner le droit de veto au Québec.

Finalement la question suivante a été posée: À votre avis, y a-t-il un palier de gouvernement qui serait mieux à même de s'acquitter de certaines responsabilités? Sans aborder toutes les sphères de compétence, disons que 48 p. 100 des répondants trouvaient que les communications devaient être du ressort du fédéral; 41 p. 100 voulaient que l'éducation reste de compétence provinciale; 40 p. 100 estimaient que les pêches devaient relever du fédéral; 61 p. 100 considéraient que l'habitation devrait être assujettie à la compétence des provinces; 58 p. 100 jugeaient que l'immigration devait être du ressort du fédéral et 43 p. 100 trouvaient que l'assurance-chômage devait également relever du fédéral.

Chose intéressante, pour ce qui est de l'environnement, 56 p. 100 des répondants estimaient que ce domaine devrait relever de la compétence des deux niveaux de gouvernement. Ce fut le plus haut pourcentage dans la catégorie de la compétence partagée; viennent ensuite 40 p. 100 des répondants qui souhaitent que les soins de santé soient de compétence mixte.

• (2050)

Cet aperçu, comme je l'ai dit, remonte au mois de juillet dernier. Ce sont les réponses à des questions que j'ai essayé de formuler pour qu'elles ne soient pas tendancieuses, mais plutôt objectives et non biaisées; on sait tous que, dans l'absolu, c'est impossible, mais j'ai tout de même essayé. Je vous remercie de l'occasion de présenter ce rapport à la Chambre.

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Madame la Présidente, je me réjouis de participer à ce débat historique sur l'avenir de notre pays. La circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis, que je suis fier de représenter depuis 1984, est un exemple unique au Canada car elle comporte à peu près 50 p. 100 d'électeurs francophones et 50 p. 100 d'électeurs anglophones. Elle comprend quatre villes, celles de Lachine, Dorval, Pointe-Claire et Beaconsfield. C'est, à mon avis, un excellent exemple d'harmonie et de coopération entre francophones et anglophones au Canada.

Les fêtes du 1er juillet en témoignent bien. L'an dernier, des comités de bénévoles de Lachine, Dorval et Beaconsfield ont organisé des activités spéciales auxquelles ont participé plus de 10 000 personnes de la circonscription que je représente.

La circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis est un modèle pour le reste de notre province et du pays. Il y existe des problèmes, mais nous trouvons des solutions. Cette circonscription de banlieue est située à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, à proximité de l'aéroport de Dorval. La prospérité de l'ensemble de l'île de Montréal constitue une préoccupation de premier plan pour les électeurs de cette circonscription. Le renouveau constitutionnel est de première importance à cet égard. L'éco-

nomie est importante, et le succès des pourparlers actuels est crucial.

Je crois et je pense que les électeurs de ma circonscription partagent mon avis: le comité Dobbie—Beaudoin produit d'excellents résultats. De nombreux électeurs de ma circonscription ont formulé des commentaires favorables à son sujet. Ses travaux commencent à porter fruit, madame la Présidente, et quiconque a observé les audiences de ce comité d'un océan à l'autre ainsi que les diverses conférences qui se sont tenues jusqu'à maintenant admire et respecte cette équipe de députés dévoués.

J'ai participé dernièrement à la conférence constitutionnelle spéciale qui a eu lieu à Montréal. Encore une fois, nous cherchons la meilleure solution à nos différends d'une manière spectaculaire et stimulante. Dans le cadre des consultations que nous avons menées auprès des électeurs de la circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis, nous avons inclus un questionnaire dans un des bulletins parlementaires et nous avons reçu des centaines de réponses et de commentaires. Madame la Présidente, ces commentaires n'étaient pas tous élogieux, mais la plupart l'étaient. Les gens acceptent le processus. Ils ont l'impression qu'on les écoute désormais.

Enfin, j'ai organisé dans ma circonscription deux réunions auxquelles tous étaient invités: l'une la semaine dernière, l'autre au mois de novembre. Nous avons attiré beaucoup de monde. Les participants étaient bien informés et le tout s'est avéré un succès. Les habitants du West Island de Montréal veulent avant tout un Canada uni et prospère. Nous sommes très sensibles aux besoins de tous nos voisins et de tous nos concitoyens canadiens, bien établis ou nouvellement arrivés au pays.

De toute évidence, la loi 178 au Québec est très controversée. Au cours des réunions populaires, c'est le premier sujet qu'ont abordé les participants. Le sénateur David, conférencier invité à la réunion du mois de novembre, a même déclaré: «Ce projet de loi ne fait pas l'unanimité.» Un autre invité, Taska Kerriddhin, jeune étudiant en droit de ma circonscription, a affirmé: «La loi n'est pas idéale, mais elle reflète la réalité, et les Canadiens d'expression française et anglaise devraient tous unir leurs efforts pour éliminer la nécessité d'une telle mesure législative.»

M. Goldbloom, représentant fort respecté et de grande expérience de la minorité anglophone du Québec, aujourd'hui commissaire aux langues officielles du Canada, a bien traduit selon moi l'attitude et les préoccupations de notre minorité, aussi bien dans l'ouest de l'île de Montréal que dans d'autres régions de la province, lorsqu'il a présenté son exposé au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Voici ce qu'il a déclaré: «En ce qui concerne la reconnaissance du caractère distinct du Québec et de la dualité linguistique, nous nous félicitons de la clause Canada qui a été proposée par le gouvernement et qui insérerait à l'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 des éléments comme la reconnaissance de la responsabilité de tous les gouvernements de préserver les deux majorités et minorités linguistiques ainsi que la responsabilité spéciale du Québec de préserver et promouvoir sa société distincte.»

M. Goldbloom a ajouté: «Nous trouvons que la description non limitative mais bien nette de la société distincte est très heureuse et propre à écarter les malentendus qu'il y a eus par le passé. Bien que nous admettions que l'engagement à assurer la préservation. . .

[*Français*]

—cela, c'est la protection, en français.—

[*Traduction*]

. . .de nos minorités de langues officielles est un grand progrès, nous ne pensons pas que le libellé retenu soit la meilleure garantie possible ni la plus dynamique. C'est pourquoi nous préconisons une formulation plus positive qui favoriserait la promotion des minorités anglophones et francophones et soutiendrait leur développement à la lumière des objectifs mêmes de la Loi sur les langues officielles.»

J'ai l'impression, comme mes collègues, que la bonne volonté, la tolérance et la modération de tous les Canadiens s'expriment et permettront de faire aboutir notre démarche constitutionnelle.

Le temps est une denrée précieuse non seulement dans l'ensemble des discussions constitutionnelles, mais aussi dans ce débat-ci à la Chambre, car je vois que mon temps de parole file. En fin de compte, mes électeurs et moi avons confiance dans ce processus et dans les résultats qu'il pourra donner. Ils seront encourageants pour ma circonscription, celle de Lachine—Lac-Saint-Louis, pour ma province, le Québec, et pour mon pays, le Canada.

[*Français*]

Madame la Présidente, je pense que je représente assez exactement et honnêtement les opinions de mes électeurs lorsque je propose avec simplicité que nous regardions notre pays avec les yeux du coeur. Voyons grand et voyons loin, comme l'ont fait des générations et des générations de Québécois et de Canadiens avant nous. Nous verrons alors le pays que nos ancêtres, les Pères de la Confédération, ont vu et que nos enfants

espèrent voir: le pays que nous aimons et le pays que nous voulons continuer à aimer.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer ce soir, du moins brièvement, à ce débat très important. Je tiens à dire au tout début que mes propos ce soir seront axés surtout sur les perspectives de mes commettants dans le dossier constitutionnel et ce processus dans lequel nous sommes tous engagés, c'est-à-dire le renouvellement de notre Constitution et de notre pays.

Je comprends que le débat a surtout pour but de nous donner à nous députés l'occasion de rendre témoignage à la diversité des sentiments qui existent à travers le pays sur la question constitutionnelle. J'espère toutefois, madame la Présidente, que j'aurai bientôt l'occasion d'exprimer mes réflexions personnelles sur la question, les enjeux qui touchent ce dossier. Bien sûr, mes réflexions vont refléter non seulement mes préoccupations personnelles, mais aussi les conversations que j'ai eues depuis mon élection avec de nombreux commettants à travers la circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso.

• (2100)

Hier, madame la Présidente, j'étais à Pomquet, un village acadien de ma circonscription, pour l'ouverture de leur carnaval d'hiver. Pomquet, qui a été fondé en 1761, est un village qui se situe à quelques dizaines de kilomètres à l'est du village de Antigonish et est entouré par différentes cultures, dont des Écossais, des Anglais, des Micmacs et d'autres cultures qui s'y sont installées depuis de nombreuses générations et qui ont été augmentées par des immigrants dans la région de l'est de la Nouvelle-Écosse.

Pomquet, c'était bien clair en regardant les gens au carnaval, est un village très fier de ses origines et très fier de sa culture, de la façon dont ils ont pu maintenir leur langue française. De plus, c'est un village où les gens s'entendent bien entre eux.

[*Traduction*]

Pomquet ressemble à bien d'autres collectivités de Highlands—Canso où vivent des gens imprégnés de traditions, des gens fiers de leur patrimoine, qu'ils soient Acadiens, Écossais, Anglais ou descendants de loyalistes qui se sont établis dans le comté de Guysborough, ou encore que leurs ancêtres fussent des esclaves du sud des États-Unis venus s'installer dans des collectivités comme Lincolnville et Sunnydale. Ce sont des gens fiers de leur patrimoine, quel qu'il soit, et qui ont vécu en harmonie les uns avec les autres dans le sud de la Nouvelle-Écosse.

Le trait distinctif de ces collectivités, c'est que leurs habitants s'entendent bien entre eux: ils reconnaissent et acceptent volontiers les différences qui font la richesse de leur patrimoine. Ce qui traduit le mieux peut-être cette caractéristique, c'est la musique, particulièrement la musique des Highlands d'Écosse qui s'est développée surtout dans le comté d'Inverness avant de se répandre dans toute la circonscription. Elle s'est transmise de génération en génération et a franchi les frontières pour envahir le monde entier. Elle a été empruntée par les Acadiens, par les Micmacs et par d'autres groupes qui l'adoraient.

Voici où je veux en venir. Les habitants de la circonscription de Highlands—Canso veulent que le Canada soit à l'image de leurs collectivités. La plupart ne se préoccupent pas du détail de la réforme constitutionnelle. Ce qui les intéresse, c'est le quotidien: gagner sa vie, nourrir sa famille, trouver un emploi et le garder ainsi que préserver sa collectivité et sa culture. Ils croient fondamentalement que c'est possible dans notre merveilleux pays, le Canada, et ils veulent que le Canada soit viable et reflète le genre de respect mutuel qu'on retrouve tellement dans les collectivités de Highlands—Canso.

Même si mes électeurs entretiennent un certain doute quant à la capacité de la classe politique et des experts constitutionnels de sortir le pays de l'impasse, compte tenu des difficultés qu'ils ont eues à faire abstraction de différences apparemment irréconciliables, ils ont décidé de participer à cette recherche collective d'une solution aux problèmes constitutionnels. Par exemple, l'été dernier, j'ai fait parvenir un sondage à mes électeurs dans mon bulletin parlementaire.

Je voudrais vous faire un résumé des points saillants des réponses que j'ai reçues de mes électeurs sur certaines questions constitutionnelles.

D'abord, en ce qui concerne les langues officielles, les deux tiers des personnes qui ont répondu au sondage voulaient qu'on inscrive une certaine reconnaissance de nos langues officielles dans une clause Canada.

Ensuite, en ce qui touche la diversité culturelle, 83 p. 100 des personnes qui ont répondu au sondage voulaient qu'on inscrive une déclaration sur la diversité culturelle dans la clause Canada, selon ce que je viens tout juste de parler sur le chapitre de la diversité culturelle dans ma propre circonscription.

Troisièmement, en ce qui concerne les autochtones, 83 p. 100 souhaitent que la clause Canada leur reconnaisse un rôle; on éprouve un profond respect pour les autochtones du Canada et on est persuadé que ces premiers citoyens de notre pays doivent trouver leur vraie place au sein de la Constitution, à l'intérieur de notre pays; c'est là ce que pensent des électeurs qui vivent à proximité des autochtones de la circonscription et qui se mêlent à eux.

Quatrièmement, en ce qui a trait à la société distincte, les opinions sont plutôt partagées quant à l'opportunité d'affirmer le caractère distinct du Québec dans la clause Canada.

Pour ce qui concerne le Sénat, 87 p. 100 veulent le voir réformé de telle sorte que les sénateurs soient élus et seulement 3 p. 100 souhaitent son abolition. Les avis sont partagés sur la question de savoir si le Sénat devrait pouvoir s'opposer aux nominations ou seulement les examiner et s'il devrait pouvoir rejeter des projets de loi ou se contenter de les modifier.

Relativement au commerce interprovincial, une majorité écrasante favorise la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux et souhaite qu'on supprime les mesures d'achat préférentiel, les barrières commerciales et les obstacles à la pratique de certaines professions.

En ce qui concerne l'amendement de la Constitution, les avis sont partagés sur la question de savoir qui, s'il y a lieu, devrait avoir un droit de veto.

Enfin, pour ce qui est du partage des pouvoirs, si l'on excepte les communications, l'immigration et l'assurance-chômage, la majorité favorise le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans des domaines comme l'éducation, les pêches, les soins de santé, le logement, la langue, les ressources naturelles, l'environnement et la formation.

En général, toutefois, la plupart des observations que j'ai reçues en réponse à ce questionnaire et dans des lettres sont positives, constructives; elles témoignent d'un grand espoir et d'un optimisme certain à l'endroit du Canada et de notre avenir, de même que d'une réelle volonté de faire en sorte que le Canada fonctionne.

J'ai reçu beaucoup de lettres et je continue à en recevoir sur la Constitution et sur l'urgence de résoudre nos problèmes constitutionnels et de construire un Canada meilleur. Je voudrais en citer une ou deux.

En outre, j'ai reçu un enregistrement d'un M. Carl Cann, de Baddeck, qui constitue un témoignage oral très émouvant sur ce qui, à son avis, laisse à désirer dans le processus actuel. Je dépose cet enregistrement pour qu'il soit mis à la disposition du comité.

Je voudrais disposer de plus de temps, mais je citerai pour terminer des extraits d'une lettre dans laquelle M. Robert MacRury exprime, je crois, un sentiment que partagent nombre de mes électeurs.

Il écrit ceci: «Je veux demeurer un Canadien. Ma famille est établie en ce pays depuis au moins 1758 et nous avons combattu en son nom dans toutes les guerres et toutes les mesures défensives que nous ayons connues.

Mon père a perdu son meilleur ami et cousin germain à Belle-sur-Mer, en France, et a été l'un des premiers Canadiens à être tué sur les plages de Normandie. Mon oncle a été atteint par le tir ennemi en Hollande et a aussi reçu des éclats d'obus dans le dos. Il a survécu à ces deux blessures.

Plusieurs de mes grands-oncles ont servi pendant la Première Guerre et mon arrière-grand-père était dans la milice alors qu'on se préparait à aller combattre les fenians. Quand il a finalement été payé pour ces services, 40 ans plus tard, il était l'un des trois éléments de son unité encore vivants et capables de recevoir ce paiement.

Certains de mes ancêtres étaient des United Empire Loyalists et ont dû s'enfuir des États-Unis.

• (2110)

Je suis sûr que les habitants du Québec et des autres régions du Canada ont des liens aussi profonds et aussi lointains que moi avec ce pays. Nos différences ne sont pas grandes, et les choses qui nous rendent semblables sont admirables, tout comme le Canada.»

Voilà un sentiment que partagent la grande majorité des Canadiens.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Madame la Présidente, en fait, je voudrais répéter les mots de mon collègue. Il est vrai que tout le monde à la Chambre pense que vous êtes bonne et, comme il le disait si bien, *you are so kind*. Félicitations.

Madame la Présidente, j'ai dans le comté d'Outremont une population qui est représentative, je pense, de toutes les différentes positions idéologiques et autres du Canada. Ce comté est formé en grande partie de Canadiens d'expression française, mais on retrouve dans la partie ouest du comté, qui s'appelle Côte-des-Neiges, ou qui est identifiée comme le quartier Côte-des-Neiges, un grand nombre de Canadiens de différentes origines. De la même façon, on retrouve des Canadiens d'origines différentes, par contre, dans la partie est, et à cette population homogène, puisqu'elle appartient à Outremont, mais aussi hétérogène parce qu'elle transporte leur culture et leur personnalité. Il y a un certain nombre de mois, à travers le bulletin que je leur ai fait parvenir, j'ai présenté un questionnaire. Nous avons compilé les réponses et, dans un envoi ultérieur, j'ai aussi retourné

ces réponses compilées aux concitoyens du comté d'Outremont. Je vais, comme beaucoup de mes collègues, faire parvenir ces données et ce dossier au comité.

En plus de ces questionnaires et de ces rencontres informelles et formelles, il y a eu toutes ces communications quotidiennes, toutes ces rencontres quotidiennes avec toute cette population extrêmement intéressante qui force le débat sur le plan aussi bien intellectuel, qu'économique et émotif. Je vais, dans les quelques minutes qui me sont accordées, en faire un résumé-synthèse et vous présenter sur un texte écrit la position qui en découle.

Madame la Présidente, le débat présentement en cours m'apparaît comme partie d'une démarche nécessaire et aussi très saine pour le devenir de notre pays. Et, à nouveau, je vous remercie de me permettre de m'exprimer sur ce sujet, de me faire le porte-parole des gens du milieu, et aider dans la mesure de nos moyens à la recherche d'une solution à cette question qui occupe tous les Canadiens. Le temps ne me permettra pas d'ouvrir toute la question de la Constitution. Il faudrait plusieurs heures pour traiter des différentes facettes que le devenir du Canada nous oblige à envisager. Je me limiterai donc à soulever certains points bien particuliers, notamment la question de la culture et la notion de société distincte. Et je pourrai, à l'occasion, utiliser des informations et des présentations que nous ont soumis un grand nombre d'associations et d'individus au Comité des communications et de la culture.

Finalement, on peut dire que la culture s'exprime par un mode de pensée et par un mode de vie; par une façon de sentir et d'aborder les réalités. Elle serait donc, à la fois la somme de l'oeuvre que les habitants d'un territoire tirent de l'histoire et qu'ils reflètent dans leur comportement. Cette culture, toujours en devenir, tout en conservant des données stables, renforce les échelles de valeurs et conduit à un dépassement de toute une société. Ainsi, on peut affirmer que tous les éléments qui composent nos valeurs culturelles influent aussi sur les valeurs et la manifestation de la culture des autres avec lesquels ils entrent en contact. Les Canadiens d'expression française ne sont pas plus Français que les Canadiens d'expression anglaise ne sont Américains ou Anglais. Nous sommes des Canadiens avec notre identité et, par le fait même, nos similitudes et nos différences. Et c'est tout cela que nous devons protéger, partager et développer.

Il faut aussi se rendre à l'évidence, madame la Présidente, que l'économique existe dans le prolongement du culturel, puisque la relation entre l'économique et le culturel en est une de subordination.

Les exemples à travers le monde nous montrent que les pays valorisent leur identité et leur appartenance avant de valoriser l'économique. L'Angleterre n'est pas disposée à adopter une monnaie commune parce qu'elle croit que ce faisant elle affectera sa culture, sa façon de faire et d'agir.

La société du Québec s'est toujours définie comme distincte. Cette demande de reconnaissance n'est pas d'hier et continuera d'exister demain. Par contre, il est temps, il me semble, de tuer le mythe que le fait d'être distinct implique que l'on est supérieur. Rien n'est plus faux. Distinct veut dire la reconnaissance de la différence et la demande d'être accepté comme l'on est, avec des forces et des faiblesses. D'ailleurs, madame la Présidente, des mouvements féministes ont toujours demandé que les femmes soient reconnues comme distinctes mais égales aux hommes. Il en est de même pour les peuples autochtones. Nous devrions bientôt cesser de discourir et nous réconcilier à la réalité qui nous y invite.

Avant de passer à un autre point, je voudrais ajouter que l'interinfluence des cultures différentes renforce finalement notre propre identité. La nouvelle réalité du monde de l'instantanéité augmente le paradoxe de l'appui. Il faudra donc reconnaître, d'une part, l'unité de la nation qui doit posséder une masse pour pouvoir exister et échanger avec les autres de façon satisfaisante, rentable et assez valorisante pour que ses identités nationales ne soient pas indûment prises à partie. D'autre part, il faudra préserver la masse critique des plus petits groupes, partie du plus grand, pour que l'assimilation ne se fasse pas au détriment des autres intégrités régionales.

Cela dit, madame la Présidente, j'aborderai quelques points dans les minutes qui me restent. Lorsque le gouvernement a déposé ses propositions, le 24 septembre 1991, il a du même coup invité tous les Canadiens à contribuer à un véritable renouveau politique de leur pays.

Le gouvernement a indiqué à plusieurs reprises que les propositions constituent un point de départ. D'emblée, cependant, elles représentent autant de voies intéressantes pour l'édification d'un Canada meilleur qui nous permette d'atteindre nos buts communs dans le respect de notre diversité.

L'identité et les valeurs des Canadiens et des Canadiennes figure au premier plan des propositions constitutionnelles. Nous proposons de rajouter au début de la Constitution une «clause Canada» qui nous définirait en tant que Canadiens et énoncerait nos aspirations et nos

valeurs communes, et notamment le respect de la diversité que le pays et ses habitants sont prêts à défendre.

Cette volonté, les participants à la conférence de Toronto en ont fait la preuve éloquente en fin de semaine, lorsqu'ils ont reconnu le caractère distinct de la société québécoise et qu'ils se sont dits d'accord pour inclure cette reconnaissance dans la Constitution. Mais si chacune de ces cultures compose notre patrimoine canadien, le gouvernement se devait de reconnaître la nature distincte de la société québécoise, le besoin pour le Québec de protéger et de promouvoir son caractère de société majoritairement francophone.

Les volets de la réforme des institutions et le volet concernant l'avenir plus prospère du Canada n'ayant pas été touchés comme tels dans le questionnaire, je voudrais m'y arrêter.

• (2120)

Je passerai donc à quelques points, dont celui des autochtones que j'avais abordé tout à l'heure, et je vais m'y attarder un peu. Face à l'importance que nous accordons au rôle et à la contribution que les premiers habitants de ce pays ont faits et feront au progrès et à la prospérité du Canada, le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale constitue un des piliers de la réforme constitutionnelle proposée. Les membres des Premières nations auront ainsi le droit de trouver leur propre solution aux problèmes qui affectent leur société, le droit de tailler leur propre place dans le Canada de demain. Si nous ne pouvons rien changer au passé, madame la Présidente, nous pouvons faire en sorte que nos peuples autochtones soient maîtres de leur avenir.

En terminant, madame la Présidente, je voudrais redire jusqu'à quel point le Canada est un pays formidable. Combien de fois faudra-t-il que des gens venus d'ailleurs nous le répètent pour que nous commencions vraiment à le croire. Nous jouissons tous les jours des conditions de vie qui font l'envie des autres habitants de la planète. Nous ne pouvons pas, en toute conscience, faire que nos enfants soient privés de tout ce qui rend notre vie si enrichissante.

Il est de notre devoir, en tant que Canadiens, de travailler ensemble à réaliser des concertations qui assureront à la fois l'unité nationale et la stabilité économique et les autonomies nécessaires aux provinces. Les propositions déposées par le gouvernement ont donné le coup d'envoi d'un processus dont seuls nos efforts pourront garantir le succès. Ce n'est pas le moment, madame la Présidente, de baisser les bras.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole ce soir au sujet du travail qu'ont fait les gens sur la Constitution.

[*Traduction*]

En tant que membre du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, j'ai eu l'occasion au cours des derniers mois d'entendre de nombreux points de vue sur les 28 propositions du gouvernement au sujet de la réforme constitutionnelle.

Je voudrais au départ remercier tout particulièrement tous les gens qui ont pris le temps de venir s'adresser au comité. Ils nous ont beaucoup aidé à trouver des solutions à l'énorme problème auquel nous faisons face.

Je voudrais également remercier vivement les nombreux Canadiens qui auraient aimé témoigner devant le comité, mais qui, faute de temps et pour un certain nombre d'autres raisons, n'ont pu le faire. Ils méritent eux aussi des remerciements spéciaux.

J'espère que les députés me pardonneront si je rends un hommage spécial à mes propres électeurs qui ont pris le temps de me faire part, de certaines façons, de leurs points de vue sur un certain nombre de questions essentielles contenues dans les propositions en question.

Beaucoup d'entre vous savent que la circonscription de Saint-Boniface est très près du centre géographique, d'est en ouest, du Canada. En outre, elle a accès au Grand Nord. Elle est composée d'une majorité d'anglophones et on y retrouve également une minorité francophone importante qui représente près de 20 p. 100 de la population, ainsi que de nombreux néo-Canadiens et autochtones.

Comment mes électeurs ont-ils pu participer au débat et m'informer? Ils m'ont téléphoné à mes bureaux d'Ottawa et de Winnipeg. J'ai reçu également un certain nombre de lettres bien pensées dans lesquelles les gens me faisaient part de leurs préoccupations et de leurs priorités, et ces coups de téléphone et ces lettres ont tous été très utiles.

J'ai également réussi à rencontrer un plus large éventail d'électeurs grâce à trois audiences que j'ai tenues. Tout d'abord, le 6 janvier, c'était à l'École secondaire Dakota, puis, le 7 janvier, au Collège technique J. H. Bruns, qui se trouve au centre de ma circonscription.

L'école Dakota est dans la partie sud. Le 8 janvier, j'étais au Collège Louis-Riel, qui se trouve au nord.

À ces assemblées municipales, j'ai entendu diverses remarques. Je voudrais les faire connaître à mes collègues à la Chambre et à mes concitoyens qui suivent nos travaux. Une personne a déclaré: «J'ai vécu dans différentes provinces ainsi qu'en Afrique et en Europe, et je me suis rendu compte qu'il est merveilleux de vivre au Canada, qui est un pays riche en raison de la diversité de sa population.» Cette personne a ajouté: «Dans une collectivité, il y a de la place pour les différences et il faut accepter que les gens fassent différentes choses en employant des moyens différents.»

Ce sont des idées qui m'ont frappé. J'ai aussi été invité à prononcer des discours dans des écoles. Je me suis rendu compte, tout comme certains de mes collègues, que la Constitution n'existe pas uniquement pour nous et pour ceux qui sont un peu plus âgés ou moins âgés que nous, mais bien pour nos enfants, nos petits-enfants et ceux qui leur survivront. J'ai été invité au Collège Jeanne-Sauvé, le 16 décembre, à l'École George McDowell, le 18 décembre, au Collège Nelson McIntyre, le 19 décembre, à l'École Provencher, le 19 décembre, à l'École Louis-Riel, le 19 décembre—c'était une journée chargée—et au Collège Pierre-Radisson, le 20 décembre.

[*Français*]

Au collège Louis-Riel, le format était extrêmement intéressant. Des étudiants avaient préparé un nombre de questions pour étudier les trois sections des propositions gouvernementales sur la Constitution, «Bâtir ensemble l'avenir du Canada.» Ils m'ont posé de nombreuses questions que j'ai beaucoup appréciées.

[*Traduction*]

Et les élèves de l'École George McDowell, même s'ils étaient un peu plus jeunes car, si je me souviens bien, c'était une école secondaire de premier cycle, ont posé de nombreuses questions intéressantes, lourdes de sens et provocatrices. Je les félicite et leur suis également reconnaissant des exposés qu'ils ont préparés. En outre, il faut remercier tout particulièrement les élèves de la classe d'histoire de 11e année de l'école Jeanne-Sauvé, dont le professeur, Mme Hélène Roy, m'a fait parvenir les fruits de leurs délibérations.

[*Français*]

Ces étudiants et étudiantes m'ont fait parvenir leurs propres suggestions pour la clause Canada parmi des valeurs qu'ils aimeraient voir, et je cite: La promotion d'un sentiment de fierté, d'appartenance et d'unité parmi la société pluraliste canadienne; l'encouragement de la tolérance entre Canadiens, quelles que soient leurs origines et leurs différences; offrir à tous les Canadiens et Canadiennes la possibilité de développer leurs capacités, où qu'ils vivent au pays, et d'avoir accès égal à l'emploi, de même qu'un traitement égal au travail; de faciliter l'épanouissement total de tous les autochtones dans leurs langues aborigènes, et de garantir l'obtention de leur autonomie complète qui respecte leurs droits fondamentaux comme Canadiens à part entière.

[*Traduction*]

J'ai également tenu une journée «portes ouvertes» dans ma circonscription, le 11 janvier. De plus, j'ai distribué un questionnaire sur les questions constitutionnelles et nationales dans mon bulletin parlementaire de l'automne 1991.

Bien sûr, des gens n'étaient pas contents de certains aspects des propositions du gouvernement et ont critiqué les délibérations du comité, surtout à ses débuts. Mais, en général, ils ont également fait des observations positives. Je voudrais partager quelques-unes de ces observations et de ces opinions avec vous.

Permettez-moi tout d'abord de parler du questionnaire. Les répondants ont classé l'unité canadienne dans la première moitié des questions que je leur ai signalées. Ils estimaient réellement que cette unité était indispensable aux Canadiens. En outre, 86, presque 87 p. 100 des répondants étaient favorables à un Sénat «trois E»—élu, efficace et égal.

De grandes réserves ont été exprimées quant à la signification ou aux ramifications de l'insertion de la clause de société distincte à la Charte canadienne des droits et libertés. Quelques grands thèmes sont ressortis des discussions avec les habitants de Saint-Boniface, discussions au cours desquelles beaucoup d'opinions et de solutions ont été présentées. Beaucoup de Canadiens, comme les habitants de ma circonscription, sont davantage préoccupés par la situation économique actuelle que par la Constitution. Ils s'inquiètent grandement des mises à pied, des faillites, des pauvres, des chômeurs et des banques alimentaires. En fait, 64 p. 100 des personnes qui ont répondu au questionnaire estiment qu'on ne devrait pas discuter de la Constitution à ce moment-ci quand il y a des questions beaucoup plus urgentes à régler, et quand le moment n'y est pas particulièrement propice.

Cependant, on s'est rendu compte que s'il fallait le faire, c'est peut-être parce que le développement économique est lié à la stabilité constitutionnelle. Alors, on a relevé un certain nombre de priorités dont il fallait s'occuper de toute urgence. Les habitants de ma circonscription et d'autres Canadiens m'ont dit, lors de mes déplacements avec le comité constitutionnel, qu'ils souhaitaient que le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale soit reconnu et que le Sénat soit réformé. La majorité d'entre eux veulent qu'il y ait un Sénat élu, efficace et à représentation égale. Qu'il y ait une clause Canada qui reflète réellement la réalité d'un Canada pluraliste et multiculturel très diversifié. Que l'on traite de la division des pouvoirs sans négliger les minorités et ce qu'elles ont acquis avec le temps. La question de la société distincte du Québec est également très importante et doit être résolue.

• (2130)

Bien qu'on se rende compte que des compromis sont nécessaires, le message est très clair. Il est le suivant: on ne peut ne traiter que d'un de ces points principaux à la fois. La société distincte, la réforme du Sénat, l'autonomie des autochtones, la clause Canada ou la division des pouvoirs, tout cela doit être négocié en même temps, de façon à parvenir à un accord qui réponde aux préoccupations d'autant de Canadiens que possible dans le plus grand nombre possible de parties du pays. On ne progressera guère si l'on ne peut y parvenir.

Je devrais dire que les Canadiens de ma circonscription, et de tout le pays sans doute, veulent une clause Canada qui soit le reflet des valeurs et des idéaux que nous avons en tant que Canadiens. Ils veulent aussi que le préambule reconnaisse les nations fondatrices du pays et les contributions de tous ceux qui ont choisi de s'installer au Canada.

La division des pouvoirs est un défi réel pour beaucoup de Canadiens. Nous avons parlé d'un fédéralisme asymétrique pour se sortir d'embarras, mais cela rend beaucoup de gens nerveux. Ils ne sont pas sûrs de ce que cela signifie. Ils ne savent pas si l'on accordera un statut particulier et si l'on favorisera un groupe par rapport aux autres. Ils veulent qu'on regarde cela de très, très près.

Ils s'inquiètent de l'affaiblissement des pouvoirs du gouvernement fédéral en ce qui concerne un certain nombre de programmes comme la santé, l'enseignement, les droits linguistiques des minorités de langue officielle, la culture et les communications.

Les électeurs de Saint-Boniface ont attaché une très grande importance aux questions économiques contenues dans les propositions du gouvernement. Ils se sont demandé si le débat constitutionnel était la meilleure façon d'en discuter. Ils ont voulu savoir également s'il était possible d'inclure des droits sociaux dans la Constitution.

Je voudrais remercier tous les Canadiens, en particulier les habitants de Saint-Boniface, d'avoir contribué à ce débat, de m'avoir appris des choses et d'avoir enrichi mes connaissances. Je crois que le pays est encore en danger, mais si nous sommes disposés à considérer nos besoins mutuels et à y répondre généreusement, nous pouvons faire du Canada un pays plus fort et plus uni.

J'aimerais terminer mon intervention en disant que nous devrions bâtir notre nation en protégeant nos droits, en faisant fond sur nos droits et en nous montrant généreux envers ceux qui ont été négligés.

Je voudrais rappeler à la Chambre ce que Sir John A. Macdonald a déclaré au sujet de ce pays il y a un peu plus de cent ans. Je vais le dire très rapidement. C'est une déclaration qui s'applique très bien aujourd'hui:

> Si je pouvais exercer une quelconque influence ou un certain pouvoir sur l'esprit et l'intelligence des habitants du Canada, je leur laisserais cette recommandation en héritage. Quoique vous fassiez, adhérez à l'Union. Nous avons un grand pays et nous en ferons l'un des plus grands de l'univers si nous le préservons.
>
> Nous sombrerons dans la médiocrité et dans l'adversité si nous acceptons qu'il soit détruit.
>
> Dieu et la nature ont uni les deux Canada. Qu'il ne soit permis à aucun factieux de les séparer.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, je viens de Cariboo—Chilcotin, région spectaculaire dont les paysages n'ont d'égal que le caractère emporté de ses habitants chaleureux et à la langue bien pendue. Ils seraient les premiers à vous dire qu'ils sont Canadiens d'abord et citoyens de Colombie-Britannique ensuite.

Ces derniers mois, ces fiers Canadiens de Cariboo sont venus en grand nombre me faire part de leurs inquiétudes; certains m'ont écrit, d'autres m'ont abordé dans la rue et d'autres encore se sont arrêtés à mon bureau. Tout dernièrement, j'ai eu l'occasion d'assister et de participer à quatre réunions organisées dans différentes localités.

À chacune de ces réunions j'ai posé la même question aux participants. Je leur ai demandé s'ils pensaient que ça vaudrait la peine d'inventer le Canada s'il n'existait pas. Partout, la réponse a été unanime et résolument positive. Toutefois, ce Canada réinventé risque d'être fort différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Nos réunions ont toujours été hautes en couleurs et en émotions grâce à la participation d'individus aussi nombreux que variés; il y avait des éleveurs de bétail, des représentants municipaux, des autochtones et des gens d'affaires. Ils ont exprimé leurs opinions, parfois contradictoires; tous voulaient se faire entendre mais par-dessus tout être écoutés.

Quiconque participait à ces réunions pouvait facilement se rendre compte que certains sujets, surtout le bilinguisme, suscitaient beaucoup de colère. Les gens ont l'impression que le français leur est imposé de force. Comme le disait un électeur, «nous avons besoin des langues, mais nous devons les choisir; elles ne doivent pas nous être imposées par la loi». Pourquoi sont-ils si en colère? La plupart n'ont jamais été en contact avec le fait français. Ils ne voient jamais de français sauf sur leur boîte de céréales. Si vous étudiez cette colère, madame la Présidente, vous constatez qu'elle se ramène à un sentiment d'injustice. À certains on impose par la loi une politique du bilinguisme, pourtant, ils voient une minorité au Québec à qui une loi bien connue sur l'affichage nie ses droits fondamentaux. Il ne fait aucun doute, madame la Présidente, que cette situation canalise leur colère.

Ils se préoccupent également du coût du bilinguisme et aussi du multiculturalisme. On demande pourquoi il faudrait payer quelque chose qui, estime-t-on, est inutile et qui irrite et divise les Canadiens. Un citoyen d'origine hongroise, a fait cette déclaration sensée et quelque peu véhémente: «Le Canada accepte ses habitants et les encourage à conserver autant de la culture et de l'héritage de leur pays d'origine qu'ils le souhaitent. Cependant, nous nous créons des problèmes quand nous commençons à créer des ministères gouvernementaux et des fonds dont le seul but est d'encourager les immigrants à vivre entre eux et à amplifier leurs différences.»

Cette colère dont je parle est honnête et elle est profondément enracinée. Ils en ont assez des Canadiens à statut spécial ou de ce que certains appellent les Canadiens à rallonge. Certains ne pouvaient offrir que de la colère et des critiques négatives. Pourtant, la plupart manifestaient un vif désir d'insister sur ce qui nous unira et non pas sur ce qui élargira le fossé entre nous. La plupart des propos sur l'unité a porté sur trois questions, comme on pouvait s'y attendre, les mêmes que celles qui préoccupent la majeure partie du pays: le Québec comme société distincte, la réforme du Sénat et l'autonomie des autochtones.

Le Québec engendrait beaucoup de tension. Cependant, j'ai remarqué une véritable volte-face de l'opinion depuis un an au sujet de cette question. Cette fois-ci, j'ai vraiment eu l'impression qu'on a accepté, bien qu'à contre-coeur pour certains, que le Québec soit une société distincte, qu'il ait une langue et une culture différentes et qu'il ait par conséquent des besoins et des intérêts différents. On peut accepter le Québec et lui faire place dans notre pays comme société distincte, mais à une condition. On peut accepter ce caractère distinctif, mais il faut le faire honorablement et avec justice pour toutes les autres régions et provinces. Comme l'a dit un de mes électeurs, «je veux bien accorder ce qu'il veut au Québec à condition que cela soit fait dans le contexte du Canada et tant que cela ne nous affaiblit pas en tant que nation».

Le point que je veux maintenant aborder est celui de la réforme du Sénat. Comme nous le savons tous, c'est un sujet houleux dans l'ouest du Canada et à Cariboo. Tout le monde convient qu'une réforme est nécessaire. Le problème est de décider quel type de réforme. Certains, comme on s'y attendait, appuient le Sénat trois E, alors que d'autres pensent que ce n'est pas vraiment la solution. D'autres encore estiment que le Sénat en tant que Chambre de second examen objectif est nécessaire, mais pour qu'il soit vraiment fonctionnel, il faut qu'il soit moins partial.

Quelqu'un a suggéré de restructurer le processus de façon à ce qu'on ne puisse casser un veto du Sénat qu'à condition d'obtenir une majorité des deux-tiers aux Communes. D'autres enfin ne voient pas la nécessité d'avoir un Sénat mais estiment, que s'il est maintenu, la représentation doit être restructurée de façon à minimiser les coûts.

S'il y a désaccord quant aux changements nécessaires, tout le monde est d'accord sur les résultats escomptés. Pour reprendre les propos d'un de mes électeurs, nous avons la Chambre des communes, un organe élu représentant le peuple. Ce que nous attendons du Sénat, c'est un organe qui représente adéquatement les régions tout en oeuvrant dans l'intérêt de la nation.

• (2140)

Il ne fait aucun doute que les gens de Cariboo—Chilcotin croient que le Sénat, tel que constitué actuellement, est inacceptable. Qu'on l'abolisse ou qu'on le réforme, m'ont-ils dit, mais il faut le changer. Tandis que nous y sommes, ils ont dit qu'on pourrait apporter quelque changement à la Chambre des communes également, pour y réduire le sectarisme politique et y tenir davantage de votes libres. Nos institutions gouvernementales doivent faire en sorte qu'on s'occupe mieux des besoins et des intérêts de toutes les régions.

Malheureusement, quand il s'est agi de discuter de certaines questions, comme la réforme du Sénat et la société distincte, certains dans ma circonscription ont manifesté de l'exaspération. Comme on l'écrivait dans un éditorial: «La question du Québec et les autres questions constitutionnelles sont tout simplement trop éloignées des intérêts de Cariboo pour que les gens d'ici les prennent au sérieux.»

S'il est une question dans tout ce débat constitutionnel qui nous touche dans notre circonscription, c'est bien celle des premiers habitants du Canada. La population de Cariboo—Chilcotin se compose en effet de près de 20 p. 100 d'autochtones, représentant 32 bandes différentes. Dans certaines localités, les autochtones forment la majorité. Ce sont les habitants de ces localités qui devront s'accommoder des solutions que nous inventons, et leur coopération contribuera à faire fonctionner le processus.

La plupart s'accordaient pour dire que l'autonomie gouvernementale était à la fois souhaitable et nécessaire. Comme c'est le cas pour le Québec, l'autonomie est conditionnelle. Elle doit se réaliser elle aussi à l'intérieur du Canada. Comme l'a dit un de mes électeurs, «l'autonomie gouvernementale des autochtones doit comporter à la fois des droits et des responsabilités, et son exercice doit être limité à l'intérieur du système global canadien».

La situation telle qu'elle existe présentement est inacceptable aux autochtones aussi bien qu'aux non-autochtones. On dépend d'un système trop paternaliste. C'est un système qui mine notre indépendance économique, sociale et culturelle et que les autochtones et les non-autochtones veulent voir disparaître.

Il ne fait guère de doute dans mon esprit que tous les participants aux rencontres ont fini par comprendre que ce processus n'est pas simple. Peu ne seraient pas d'accord sur la nécessité de trouver une solution unificatrice. Les gens sont fiers d'être Canadiens. Finalement, c'est ce qui nous a aidés à déborder les sources de mécontentement et à entreprendre de chercher des solutions constructives.

Quelques jours après une séance particulièrement orageuse, un maire me disait: «Sincèrement, ce qui s'est dit l'autre jour m'embarrasse. Je me rends compte que nous avons laissé les sources d'irritation entraver la présentation de solutions constructives. Je sais que, quand vous retournerez à Ottawa, vous allez devoir faire mieux que cela. J'espère que vous transcenderez la colère exprimée, que vous vous souviendrez que nous aimons notre pays et que vous ferez le nécessaire pour que nous restions unis.»

Il me semble évident que les gens de Cariboo veulent que le Canada reste uni, qu'il reste un pays fondamentalement juste et assez sage pour reconnaître ses différences, différences qui peuvent nous rendre plus forts. Voilà le Canada dont les citoyens de Caribo veulent faire partie.

De nombreux habitants de Cariboo partagent le point de vue que j'ai exprimé ce soir à la Chambre. Bon nombre ont dû se retrouver dans ce que j'ai dit. Je voudrais en terminant rapporter les paroles d'une des personnes de Cariboo parmi les plus âgées et probablement les plus sages: «Être Canadien, disait-elle, devrait nous remplir de fierté. Et ce devrait être quelque chose que nous mettons en pratique.»

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur d'intervenir ce soir pour exprimer à la Chambre des communes du Canada l'opinion des habitants de la circonscription d'Edmonton-Nord-Ouest. À l'instar de mes collègues de toutes les régions du pays, j'ai reçu des milliers de lettres d'électeurs qui s'inquiètent de l'unité du Canada. J'ai reçu des lettres de personnes âgées qui ont bâti ce pays, d'anciens combattants qui ont défendu nos institutions démocratiques, d'étudiants qui hériteront de ce pays, ainsi que de gens d'affaires et de citoyens de toutes les couches de la société.

Bon nombre de mes électeurs ont peur que le pays n'éclate à cause de nos différences. Un grand nombre d'entre eux expriment leur colère devant l'incapacité des élus, de tous les niveaux d'administration publique, de régler certains problèmes très graves.

Tous les députés savent que les Canadiens veulent connaître les faits afin de pouvoir se prononcer sur d'importantes questions. Ils ne veulent plus entendre de messages ambigus, ni les vieilles rengaines.

En général, mes électeurs m'ont avoué ne plus avoir confiance dans les vieilles formules de réforme constitutionnelle. Elles étaient peut-être bonnes du temps de sir John A. Macdonald en 1867 et même de Pierre Trudeau en 1982. Toutefois, en 1992, les Canadiens veulent être consultés sur les questions relatives à l'économie et à la Constitution.

Au printemps de 1991, j'ai envoyé un questionnaire à tous les ménages de ma circonscription d'Edmonton–Nord–Ouest, soit à 40 000 foyers représentant 80 000 électeurs. J'ai entre les mains un exemplaire de ce bulletin parlementaire intitulé Enquête constitutionnelle—Edmonton–Nord–Ouest. Que veulent les Albertains? Dans ce bulletin parlementaire, je fournissais quelques renseignements généraux et posait 26 questions détaillées qui étaient parfois longues.

La réaction des habitants d'Edmonton–Nord–Ouest a été exceptionnelle. En tout, 1 000 ménages ont répondu. Je voudrais remercier officiellement ces bons citoyens et leur promettre d'exprimer de mon mieux leurs opinions à la Chambre des communes. Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai discuté des résultats de mon sondage avec mes collègues de caucus.

Mes électeurs reconnaissent que l'économie et la Constitution sont inextricablement liées. Ils comprennent que notre Constitution établit certaines règles qui nous posent des problèmes, puisqu'elles nuisent à l'économie.

Les obstacles au commerce interprovincial agacent beaucoup de gens. Les mesures visant à améliorer la structure et la situation économique reçoivent l'appui de beaucoup plus de gens que ne le laissent entendre les médias. Ils tiennent absolument à ce que le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle de premier plan pour assurer le bien-être économique du Canada. Ils veulent qu'il continue d'élaborer des politiques qui nous aideront à relever le défi de la communauté internationale.

Mes électeurs m'ont dit que l'éducation et la formation sont des services gouvernementaux dont les Canadiens ont besoin pour avoir des emplois dans un monde concurrentiel. Ils m'ont dit à maintes occasions d'accélérer les mesures de réduction du déficit afin que les recettes fiscales puissent servir à financer ces services ou afin que le gouvernement puisse diminuer les impôts.

Mes électeurs sont très mécontents lorsqu'ils constatent que 36c. sur chaque dollar d'impôt qu'ils paient servent à payer l'intérêt sur la dette nationale. Heureusement, lorsque j'ai eu l'occasion d'expliquer la situation et de discuter des mesures que prend le gouvernement pour réduire les coûts, ils se sont dits généralement satisfaits du bon travail que fait le Parlement.

Pour résumer les thèmes centraux abordés dans les 26 questions détaillées, mes électeurs d'Edmonton–Nord–Est veulent d'abord et avant tout un mécanisme visant à accroître la représentation régionale au sein des institutions fédérales.

C'est la réforme du Sénat qui a été mentionnée le plus souvent. Mes électeurs veulent également qu'on change le processus suivi depuis la Confédération, que ce ne soit plus les premiers ministres qui soient maîtres de notre Constitution. Comme les autres Canadiens, mes électeurs veulent participer davantage au débat public et avoir davantage voix au chapitre au moment de l'adoption des modifications constitutionnelles.

Pour eux, la forme que prendrait cette participation n'est pas un point crucial. Beaucoup de gens pensent que le référendum est le seul moyen d'exercer vraiment la démocratie. Par contre, d'autres se rendent compte qu'il y a bien des façons pour la société d'en arriver à un consensus sur les questions d'importance majeure.

Mes électeurs estiment qu'il est très important de reconnaître, dans la Constitution, le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale et à l'autosuffisance, de donner aux gouvernements et aux individus le pouvoir de protéger l'environnement, et d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir de jouer un rôle de leader dans le domaine de la politique économique tout en confiant l'administration des services à une administration locale perçue comme étant plus sensible aux besoins des gens et plus responsable envers eux.

On a soulevé certaines questions qui n'étaient pas directement liées à la Constitution, mais qui s'inscrivaient quand même dans le contexte du débat constitutionnel. Ces questions portaient surtout sur l'efficacité gouvernementale et sur le chevauchement des bureaucraties, dont on semblait particulièrement mécontent.

Mes électeurs ne sont pas en faveur d'une grande décentralisation des pouvoirs. Toutefois, ils veulent que les rôles et les responsabilités soient plus clairement définis.

En fait, lorsqu'on leur a demandé quel modèle de Constitution ils préféraient, 72 p. 100 des répondants se sont dits en faveur du statu quo ou d'un rajustement modeste des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement.

Soixante-quatre pour cent des répondants ont dit qu'ils seraient en faveur d'un rajustement des lois fiscales, par exemple que le gouvernement qui est responsable d'un service particulier soit celui qui nous taxe pour ce service. C'est un message clair que la population envoie

aux décideurs. Les électeurs ont l'impression qu'on les taxe sans raison valable.

Par contre, 74 p. 100 des répondants ont dit tenir à ce que le gouvernement fédéral ait le pouvoir d'établir des normes nationales. Sur cette question, je n'ai pas été assez précis. Néanmoins, on suppose généralement que, lorsqu'il est question de normes nationales au Canada, il s'agit de services de santé, d'enseignement supérieur et de programmes semblables, qui sont tous de compétence provinciale et financés dans une grande mesure par les paiements de transfert fédéraux.

• (2150)

J'attire l'attention sur ces deux résultats particuliers pour montrer que le système actuel était un ensemble satisfaisant de dispositions permettant d'atteindre les objectifs difficiles et parfois contradictoires de la prestation locale des services et du respect de normes établies ainsi que financées en grande partie par un organisme extérieur. Chose certaine, les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent simplifier leurs opérations et trouver des moyens pour éviter les chevauchements et améliorer les services au contribuable.

Pour ma part, je me félicite des propositions du gouvernement, qui veut rationaliser et coordonner les services publics pour économiser l'argent du contribuable.

Mes électeurs tiennent à leur citoyenneté canadienne. Il tiennent mordicus à préserver l'unité du Canada. Ils sont fiers de la Charte des droits et 45 p. 100 d'entre eux sont favorables à l'inclusion de nouveaux droits, le droit à la propriété étant le plus fréquemment mentionné.

De plus, 61 p. 100 souhaitent éliminer la clause de dérogation. Celle-ci a été exigée par les premiers ministres de l'Ouest, mais elle a permis d'empiéter sur les droits de minorités. En fait, cette clause a été perçue comme la cause de nombreux irritants que certains signalent aujourd'hui.

Mes électeurs me disent souvent qu'il faut s'occuper davantage de l'environnement. Les finances publiques sont, de toute évidence, mon domaine de prédilection, comme en témoignent souvent mes interventions. Je profite donc de cette occasion pour exprimer, à la Chambre des communes, la crainte réelle des électeurs de ma circonscription, celle que nous portions irrémédiablement atteinte à notre environnement national et à la santé publique. Un de mes électeurs a dit: «Si nous ne réglons pas notre déficit environnemental, à quoi serviront nos efforts pour réduire notre déficit budgétaire? Nos enfants seront quand même privés de la possibilité de vivre dans un environnement sain.»

Ce citoyen a traduit les préoccupations de nombreux électeurs de la circonscription que je représente. En fait, 36 p. 100 des répondants à mon sondage ont dit que la protection de l'environnement devrait relever du gouvernement fédéral; 40 p. 100 seraient en faveur d'un partage des pouvoirs, mais seulement 15 p. 100 confieraient cette importante question d'intérêt public aux gouvernements provinciaux.

Les Canadiens nous disent qu'ils voient dans la protection de l'environnement une question de première importance. Cette période d'incertitude économique n'ébranle pas leurs convictions à cet égard. Ils souhaitent qu'un gouvernement central fort les protège des projets malencontreux et des autorités locales qui préconisent un abaissement des normes environnementales.

Les Canadiens veulent un gouvernement fédéral qui fera preuve de leadership, qui convaincra les autres pays de conclure des protocoles internationaux en matière d'environnement et qui aura, sur le plan budgétaire, les pouvoirs et la capacité d'utiliser les fonds publics pour défendre des causes environnementales.

Jamais dans l'histoire de notre pays les Canadiens n'ont eu autant leur mot à dire dans l'élaboration des propositions constitutionnelles. La commission Spicer a permis aux Canadiens d'un océan à l'autre d'exprimer leurs motifs de mécontentement et de conseiller des orientations aux politiciens. Le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour permettre aux Canadiens d'exprimer leurs valeurs ainsi que leurs aspirations communes et de cerner les ratés de notre système.

Un comité mixte spécial coprésidé par nos collègues, MM. Edwards et Beaudoin, a entendu ce que les Canadiens avaient à dire sur la formule de modification de la Constitution. Des Canadiens de ma circonscription et de partout au pays s'interrogent sur la nécessité de modifier la règle de l'unanimité. Certains se sont dits satisfaits des règles actuelles en vertu desquelles il faut l'approbation de sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population pour l'adoption des propositions constitutionnelles.

Des Canadiens ont participé aux travaux de comités provinciaux et fédéraux ainsi qu'à des forums nationaux et ils seront à nouveau consultés lorsque les nouvelles propositions sur le renouvellement de la Constitution seront présentées. Je me réjouis de pouvoir résumer les opinions exprimées par les électeurs de la circonscription d'Edmonton-Nord-Ouest et j'invite tous les députés à les prendre en considération.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole ce soir à la Chambre pour exprimer le point de vue de mes électeurs de Regina—Wascana sur la

Constitution. Dans les premières lettres qu'ils m'ont adressées à mes bureaux d'Ottawa et de Regina, mes électeurs me disaient dans l'ensemble de passer à autre chose et signalaient qu'il fallait que nous nous occupions de choses plus importantes, comme l'économie. Il reste cependant qu'ils ont, comme moi, pris conscience de l'importance de la question constitutionnelle, car si nous ne réglons pas cette question maintenant, il n'y aura peut-être pas d'économie canadienne à gérer.

Avant de vous résumer ce que mes électeurs m'ont confié jusqu'à maintenant, je tiens d'abord à les remercier de leur patience.

La circonscription de Regina—Wascana met véritablement à l'épreuve les capacités intellectuelles du député, quand il doit rencontrer ses électeurs. En effet, le niveau intellectuel de Regina—Wascana est probablement supérieur à la moyenne—je le dis avec tout le respect que je dois à mes collègues et à leurs électeurs—puisqu'on y trouve le Saskatchewan Indian Federated College, la première université canadienne reconnue pour accueillir les Indiens, ainsi que l'université de Regina. Je le dis simplement pour vous brosser un tableau de la population que je représente.

Quand mes électeurs décident de mettre quelqu'un à l'épreuve, rien ne les arrête. Les réponses au questionnaire que je leur ai fait parvenir m'ont paru aussi réfléchies qu'elles pouvaient l'être, compte tenu de l'information qui était disponible, et je serai obligé d'en tenir compte.

Nous recevons actuellement environ 30 réponses par jour. La participation initiale a diminué, mais je n'oserai pas dire que les résultats que je vous communiquerai ce soir sont finals tant que je ne serai pas sûr d'avoir reçu toutes les réponses des personnes ayant l'intention de s'exprimer.

Je vais vous donner un chiffre qui exprimera une tendance. Ce sera un rapport d'étape, et non un exposé philosophique. Je réserve cela pour le rapport final, mais je suis sûr que vous trouverez comme moi le rapport d'étape intéressant.

De Regina—Wascana, qui est d'abord et avant tout une circonscription de l'Ouest, il n'aurait pas été étonnant que le caractère de société distincte pour le Québec, question fort délicate et tellement décriée jusqu'à maintenant, soit également rejeté dans ma circonscription. J'ai le plaisir de signaler que, sur cette question particulière qui fait l'objet d'une des 28 propositions présentées par le gouvernement fédéral à l'ensemble des circonscriptions au Canada, dans la circonscription de Regina—Wascana, on accepte le caractère de société distincte pour le Québec.

Je peux vous déclarer que, lorsque j'en ai pris connaissance, je me suis senti très soulagé parce que, du fait que je représente une circonscription de l'Ouest, je pensais avoir fort à faire pour défendre cette proposition. Cet appui n'était pas unanime. Je ne veux pas laisser entendre le moindrement que l'appui était unanime, mais il a été approuvé par la majorité. La clause sur la société distincte, une des 28 propositions, a reçu l'appui d'une légère majorité de mes électeurs, ce qui m'a grandement soulagé, je le reconnais.

En fait, en regardant les résultats concernant les 28 propositions, je constate que les électeurs se sont prononcés, en dehors des domaines où ils n'ont pas compris le sens exact, comme à la question 23 qui porte sur le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral et où la majorité a été assez brave pour dire qu'elle était incertaine. Cela m'indique qu'ils n'ont pas compris la question, mais dans les diverses catégories, la toute première, sur la citoyenneté commune et la diversité, a été endossée par une forte majorité.

J'ai mentionné le point deux, la question du caractère distinct du Québec. Nos électeurs acceptent cela très volontiers.

Au point numéro trois, la participation des autochtones au processus constitutionnel actuel, un nombre assez important, que j'évalue à 75 p. 100, a dit croire que les collectivités autochtones devraient avoir un plus grand rôle à jouer dans l'élaboration de la Constitution du Canada.

Cela est vrai également du point quatre, soit l'autonomie administrative des autochtones et le processus constitutionnel autochtone. Il y a aussi le point six, sur la représentation des peuples autochtones au Sénat. Un nombre décroissant de gens appuyaient chacun des points trois, quatre, cinq et six, mais dans tous les cas, c'était une majorité.

Nous constatons que des personnes appuient assez fortement certains points. Nous devons extrapoler à partir de la colonne «d'accord». Lorsqu'une personne passe d'un appui ferme à un appui général, peut-être exprime-t-elle certaines réserves. En gros, on appuyait les principes exposés.

Pour ce qui est de la clause Canada, d'après les gens à qui j'ai parlé, on peut effectivement dire qu'elle devrait figurer dans la Constitution. Mais comment définir ce que c'est que d'être Canadien en l'absence d'orientation ou de leadership dans ce domaine?

Le point sept concernant l'inscription d'une clause Canada dans la Constitution semble répondre à la volonté d'être vraiment Canadien.

Je vois que mon temps de parole s'écoule rapidement et j'ai à peine abordé le tiers de ce que je voulais dire ce soir. Il est évident que j'aurais bien d'autres choses à dire sur le point de vue des citoyens de Regina—Wascana que je présente ce soir à la Chambre.

Puisque l'heure m'y oblige, je terminerai en disant simplement que j'encourage ceux qui n'ont pas encore pris le temps de remplir ces formulaires à le faire; je réunirai toutes les données reçues de mes électeurs ainsi que les commentaires personnels et je ferai rapport aux citoyens de Regina-Wascana.

Encore une fois, je tiens à dire aux résidants de ma circonscription à quel point je suis soulagé de voir qu'ils acceptent ces 28 propositions et veulent un Canada uni.

Mme le vice-président: Comme il est 22 heures, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 00.)